3 1761 07976971 7

PURCHASED FOR THE
*UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY*
FROM THE
*CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT*
FOR
FRENCH HISTORY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/seineinferieure3v4sein

534

I

89

# COLLECTION

DES

# INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

---

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

---

# SEINE-INFÉRIEURE

---

## ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G (Nos 3173—4820).

---

TOME TROISIÈME

PARIS,

SOCIÉTÉ D'IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES ET DES CHEMINS DE FER

PAUL DUPONT

41 — Rue Jean-Jacques-Rousseau — 41

1881

CD
1218
A2S4
v. 3-4

LIBRARY
SEP 1 7 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

Département de la Seine-Inférieure.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE G.

G. 3173. (Registre.) — Grand in-folio, 129 feuillets, papier.

**1712-1736.** — « Registre sommier dans lequel tous les biens, cens, rentes et autres revenus appartenant en commun à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église primatiale de Normandie..... sont enregistrés et expliqués suivant leur nature et qualités, pour la recette générale de François Dumontier. » — Chaises de l'église louées pour 1,600 livres par an. — Rente de 155 livres léguée par François de Mascranny, docteur de Sorbonne, prieur d'Armentières, chancelier de l'église de Rouen, ladite rente faisant partie d'une rente de 221 livres constituée sur les États de Bretagne, au moyen d'un capital de 3,100 livres; on rappelle, à cette occasion, que lesdits États, assemblés à Dinan, par autorité du Roi, le 30 novembre 1711, avaient autorisé Jean-Jacques Michau de Montaran, conseiller au grand conseil et leur trésorier, à conclure, en leur nom, un emprunt de 1,400,000 livres.

G. 3174. (Registre.) — Grand in-folio, 210 feuillets, papier.

**1738-1740.** — Sommier de la recette et dépense du chapitre par François Dumontier, receveur général. — Moulins : de Rouen, 2,010 livres; — de Martinéglise, 850 livres; — de Londinières, 266 livres; — de Gisors, 1,270 livres; — de Clais, 550 livres; — de Douville, 460 livres. — Biens de Villers-en-Vexin, 1,550 livres; — les pâtis de Saint-Victor, 250 livres; — Roumare, 800 livres; — Saint-Pierre du Grand-Quevilly, 120 livres.

G. 3175. (Registre.) — Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

**1763-1783.** — Sommier des recettes du chapitre. — Fondation de M. Bridelle, consistant en deux grandes messes d'obit solennel, sans vigiles, à célébrer au chœur et de rigueur, l'une, la veille de Saint Pierre, et l'autre, le jour du décès du fondateur, arrivé le 14 novembre 1746. — Le 14 mars 1783, révalidation par frère Nicolas Gazé, dit Aphrodise, directeur de la maison des frères de Saint-Yon, d'une rente de 15 livres due au chapitre, sur une maison de la rue Saint-Romain.

G. 3176. (Registre.) — 170 feuillets, papier.

**1594-1670.** — Ordonnances de payement délivrées par le chapitre. — Délibérations relatives à la gestion des biens. — Baux. — Accord avec le sieur de Saint-Ymes, André de Caqueray, fils et héritier de défunt Simon de Caqueray, ayant tenu à ferme la dîme de certains triéges de la forêt de Lyons, 5 avril 1594. — Bail des alluvions de Petiville, 6 septembre 1596. — Diminution aux fermiers, « à cause des troubles qui avaient eu cours » (vers la même époque). — Lacune de 1605 à 1660.

G. 3177. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin, 117 feuillets, papier.

**1704-1709.** — Registre des mandats du chapitre. — Liste des commissaires de la Chambre des comptes. — « Arrêté que les mandats à délivrer au receveur ne seront valables s'ils ne sont signés au moins de trois des commissaires; ils seront enregistrés, et il en sera fait un extrait qui sera porté au chapitre pour être ratifié. — M. Leduc, receveur, paiera à M. Baudry 11 livres 16 sous pour la livraison de vin faite à M. Sanson, intendant de la généralité, à son arrivée à Rouen (mandat du 28 août 1704). — 55 livres aux violons et musiciens qui ont joué extraordinairement dans le cours de l'année, 13 octobre 1704.

G. 3178. (Registre.) — Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

**1709-1720.** — Mandats du chapitre. — A M. Louvelet, vicaire de la Ronde, pour avoir fait le sermon de l'Assomption, 12 bouteilles de vin, 6 octobre 1711. — 15 livres, prix de 12 bouteilles de vin, à M. de Canappeville, pour le même motif; celui-ci refuse cette somme et veut qu'elle soit employée à la décoration de la Chambre des comptes, 30 octobre 1713. — A ceux qui ont marqué leur zèle pour éteindre le feu de la pyramide, 65 livres, 23 août 1713. — Députation à Eu, pour l'affaire du doyenné, de MM. de la Hogue et de Canappeville, 29 août 1715. — Aumône de 3 livres 10 sous à un pauvre Arménien, 21 décembre 1715. — 131 livres au sieur Peret, pour cuivre et gravure de l'épitaphe de feu Mgr Colbert, archevêque de Rouen, 8 février 1716.

G. 3179. (Registre.) — Grand in-folio, 253 feuillets, papier.

**1720-1738.** — Mandats du chapitre. — Benoist, maître de latin des enfants de chœur, 1720. — Ynor, avocat du chapitre, aux appointements de 100 livres par an, 1721. — Arrêté de compte de la confrérie de Sainte-Cécile, 9 août 1727. — 95 livres aux Cordeliers, Capucins et autres, en reconnaissance du secours qu'ils avaient donné pour éteindre l'incendie arrivé sur le comble du chœur de la cathédrale (mandat du 30 août 1727). — A M. Formental, nouveau maître de musique, 40 livres, 28 août 1728. — Pour le second quartier de l'imposition assise pour la réédification du clocher de Petiville, 235 livres, 28 août 1728. — A M. Touchet, chapelain de chœur, pour une année de l'*Alleluia* chanté au jubé, 25 livres, 12 octobre 1728. — A M. l'abbé de Casteja, chanoine, 250 livres, pour 10 mois de la pension que le chapitre lui a accordée, à cause de ses études et demeure dans le séminaire de Joyeuse, 29 octobre 1731. — Pour la réédification de l'église du Bec-de-Mortagne, contribution, 21 mars 1733. — Présent, à M. le cardinal de Polignac, de 14 bouteilles de vin, à 22 sous 6 deniers la bouteille, 11 juillet 1733. — A M. l'abbé Landry, chanoine, prédicateur de l'Assomption, 12 bouteilles de vin du prix de 15 livres 18 sous, 22 octobre 1733. — Au sieur Moreau, musicien, pour avoir joué du violoncelle, de Pâques au 1er juillet, 18 livres, 6 juillet 1734. — A l'abbé Saas, préposé à la bibliothèque du chapitre, 100 livres, 6 novembre 1736.

G. 3180. (Registre.) — Grand in-folio, 159 feuillets, papier.

**1739-1759.** — Mandats du chapitre. — 36 livres pour le catalogue général des titres de Normandie repostés dans la tour de Londres, fait par Rymer, acheté à Paris, par ordre du chapitre, 16 mai 1744. — 30 livres pour être distribuées aux symphonistes qui ont chanté le *Te Deum* au sujet de la prise de Menin, 11 juillet 1744. — Pour la réédification du clocher d'Hermanville en vertu d'une ordonnance de l'intendant, 200 livres, 29 décembre 1744. — A M. de Cerisy, prédicateur de l'Assomption, et à M. Hurel pour le discours de la veille de ladite fête, 18 livres de bougie, 27 février 1745.

G. 3181. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

**1751-1765.** — Mandats du chapitre. — « M. Malortie paiera au sieur Noël, peintre, 53 livres 12 sous pour avoir paint les armes du chapitre et la figure de la Sainte Vierge qui ont été placées au poteau du parvis et avoir fourni les 2 feuilles de taulle et les avoir fait dresser, 27 mai 1752. » — A M. Toutain, maître de musique, 60 livres pour être distribuées aux musiciens étrangers qui ont aidé à l'exécution du *Te Deum* et du motet pour la convalescence de M. le Dauphin, 23 septembre 1752. — « A Me Du Luc, maître de musique, la somme de 48 livres que le chapitre lui a hier accordées pour contribuer aux frais du transport de ses meubles en ceste ville, ledit maître de musique ayant commencé à gérer ladite maîtrise le 13 de ce mois, 16 octobre 1752. » — 21 livres au nommé Lemesle pour avoir fait sonner, le 29 mai dernier, Georges d'Amboise, lors du passage de M. le prince de Condé, 1753. — 24 livres au sieur Gallot, architecte, demeurant à Boscherville-l'Abbaye, pour avoir visité et fait réparer le chancel de l'église de Bretteville et dressé procès-verbal des réparations à

faire à celui du Bec-de-Mortagne, 16 juillet 1754. — A maître Benard, chapelain de chœur, 25 livres pour une année des *Alleluia* chantés au jubé, 5 octobre 1754. — Au sieur Eustache, cirier, 18 livres 8 sous pour 8 livres de bougie, données en présent à M. de Boisduval, médecin, à cause des visites qu'il a faites aux enfants de chœur, 5 décembre 1763. — A Fachigner, alsacien, 24 livres pour avoir chanté, aux offices du chœur, 20 jours, à raison de 24 sous par jour, 22 août 1764.

G. 3182. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

**1765-1779.** — Mandats du chapitre. — 125 livres, savoir 96 livres au charpentier qui avait éteint le feu qui avait pris à l'église de Bretteville, 24 livres au curé de la paroisse pour être distribuées aux pauvres qui avaient aidé à l'éteindre, 22 août 1767. — Pour 30 livres 15 sous de café et de sucre offerts en présent au curé de Martinéglise qui avait logé et nourri le sieur Pernet, feudiste, pendant qu'il travaillait à la seigneurie de Martinéglise et de Grèges, 24 décembre 1767. — 15 livres pour sonnerie extraordinaire à l'occasion de la canonisation de Sainte Jeanne de Chantal, 14 juillet 1768. — 28 livres pour remettre à M. Crespin, chanoine d'Auxerre, prédicateur du carême, en remplacement du pain de matines que le chapitre lui avait accordé pour 48 jours, à raison de 12 sous par jour, 29 mars 1769. — A l'abbé des Maronites du Mont-Liban, 100 livres, 20 mars 1770. — 400 livres pour partie des bancs neufs faits à l'église de Londinières, 2 août 1770. — Au sieur Jacques, graveur, pour avoir gravé un cachet, aux armes du chapitre, 13 décembre 1770. — Au sieur Dupuis, maître de latin des enfants de chœur, 360 livres pour un livre d'évangiles qu'il a écrit à la main, 30 janvier 1772. — 48 livres pour contribuer à l'instruction du sieur François Coquet, élève de l'école vétérinaire de Lyon, 6 août 1772. — A M. Ravette, étudiant à Paris, pour l'année de sa pension, 500 livres, 12 décembre 1778. — A M. Hébert, avocat, conseil du chapitre, pour ses honoraires d'une année, 96 livres ; — à son domestique, 3 livres, 12 décembre 1778.

G. 3183. (Registre.) — Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

**1779-1789.** — Mandats du chapitre. — « Par déliberation capitulaire du 22 avril 1780, les journées d'ouvrier du sieur Pradeaux, maitre maçon, fixées à 30 sous ; celles de manœuvre à 18 sous, à charge de fournir les échafaudages et ustensiles. » — 69 livres pour la sonnerie extraordinaire exécutée la veille et le jour du *Te Deum* pour la naissance de Mgr le duc de Normandie, 21 mai 1785. — Payement fait aux grenadiers qui sont venus dans l'église pour contenir le peuple, le jeudi 3 novembre 1785. — Entrée du Roi dans la cathédrale ; marché pour la décoration avec MM. Varin et Duchesne, 1er juillet 1786. — — A M. Lucas, entrepreneur, 8,000 livres pour la construction des nouvelles archives, 30 mai 1789. — Pour concourir à la souscription volontaire en faveur des pauvres de Rouen, 3,000 livres, 1er août 1789. — Dépenses faites à l'occasion des États généraux : les abbés de Lurienne et de Marbeuf envoyés comme commissaires à Paris, 1,442 livres ; — frais d'écritures exécutées par des écrivains de Rouen, 281 livres ; — à M. De la Foy, avocat, qui avait fait des recherches et rédigé des mémoires en faveur des chapitres, en général, et du chapitre de Rouen, en particulier, à l'occasion des États généraux, 600 livres, 19 août et 1er septembre 1789. — A Me Lherneault, pour avoir enseigné à écrire aux enfants de chœur, pendant un an, 40 livres, 5 novembre 1789. — A M. Langreney, greffier plumitif de la cour des comptes, chargé de mettre de l'ordre dans le chartrier du chapitre et d'en faire l'inventaire. 4e payement, 1,000 livres, 12 juin 1789.

G. 3184. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

**1463.** — « Compte, estat, second et derrain affinement des arrérages deubz par la fin de XI comptes renduz par Jehan Fiquenel, presbtre, naguères distributeur et recepveur du chapitre de Rouen, des années commençant à la Saint-Michel 1453. — Perrenot Guillart, homme de guerre, à cause du louage du gardin de l'escolle de grammaire, doit X sous, de laquelle somme n'a rien payé parce que n'a peu jouyr de son dit louage, pour l'empeschement à lui donné par maistre Robert Morelet, chancelier de l'église. » — Mention de Jean Legier, écuyer, qui devait 100 sous de rente, à cause de l'hôtel de la Plane ; — de Marsault Papillon, naguère vicomte de Gournay, détenu en prison pour la mort d'un nommé Basset ; — de Jean de la Ferrière, écuyer, homme de guerre de Montelles ; — des héritiers de demoiselle Du Fay, en son vivant dame de Bourris ; — de Jean Le Court, curé de Triquerville (Tragarville) : — de messire Pierre Eudes, curé d'Ernemont : — de Raoul Goulle, curé de Martinéglise. — « Michault Barre, de Quevilly, à cause de la franche-porquerie, doibt XII livres par an, et doibt l'an XLIII que les Bourbonnoys entrèrent à Rouen, et furent tous les grains destruis et perduz, parquoy demouroit en reste XII livres. »

G. 3185. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1537-1538.** — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenuz appartenans à mes seigneurs de chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudomme, presbtre, chanoine et grand distributeur de la dicte église, pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1537. » — Mention de Regnaud Orel, procureur du chapitre à Martinéglise ; — de Guillaume de Clercy, sieur de Gonseville, fermier des dîmes de Manneville-la-Goupil, pour 200 livres par an, pendant 4 ans, et à la charge de refaire le chancel.

G. 3186. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

**1540-1541.** — « Papier des payemens de la grande recepte du chapitre de Rouen pour l'an commençant le jour Saint-Michel 1540. » — Reçus de MM. de Marcillac, haut doyen ; — Chappuys, chantre ; — Gombault, trésorier ; — Nagerel, archidiacre du Vexin ; — Jean de Castignolles, chancelier ; — Guillaume Tulles, chanoine.

G. 3187. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

**1541-1542.** — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenuz appartenant à messeigneurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudhomme, presbtre, chanoine et grand distributeur de ladicte église pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1541. » — Mention de Guillaume Mahieu, curé de Clais, serviteur de M. Tulles ; — des réparations à faire au chancel de Brachy.

G. 3188. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

**1553-1559.** — « Compte et estat des receptes, cens et revenuz appartenant à messieurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, rendu par moy Pierre Dumesnil, chanoyne de ladicte église, recepveur et grand distributeur de ladicte église pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1553. » — Mention de Me Tybault Pennier, doyen de Gisors, receveur de ladicte seigneurie ; — de Laurent Fizet, curé du Caulle ; — de Guillaume Thierrée, vicomte de Gournay ; — de Jacques Le Roux, fermier de la vicomté de Dieppe. — Pour le cierge de messieurs, le jour de la Chandeleur, pesant 21 livres de cire, 8 livres 8 sous. — Dîner de l'Ascension, 37 livres 12 sous. — Jean Desnoyers, imprimeur à Saint-Vincent de Rouen. — Additions jusqu'en 1559.

G. 3189. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

**1565.** — « Ensuit les mises faictes par Claude Gaverelles, messager de MM. de chappitre Notre-Dame de Rouen pour les procès desdits sieurs depuis son dernier compte rendu le XIIe jour de janvier 1565. — Au fils de Marc, procureur, pour avoir mis au net une requeste présentée à la cour pour le fait de la presche faite à Roumare, 2 sous tournois. — Au clerc de Richer, pour avoir mis au net un plaidoyé contre Me Jean Filleul, vicaire de Puchey, 3 sous. »

G. 3190. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

**1583-1584.** — « Estat des deniers receuz par Merille, chanoine, suivant l'ordonnance de MM. du chapitre, tant par les mains de leur grand receveur M. Igoult, que des sieurs intendants du coffre pour subvenir aux frais des poursuites. » — Procès pour les dîmes, entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et le couvent de Saint-Amand, d'autre part.

G. 3191. (Cahier.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1675-1678.** — « Compte que baille Me François Osmont, receveur de messieurs du chapitre, de l'estat du revenu de ladite recepte des trois premières années de son bail à commencer de la Saint-Michel 1675. » — Dîmes de Sierville, 700 livres ; — de Planes, 770 livres ; — de Bretteville, 650 livres. — Livraisons en pain et en vin dues par l'archevêque au chapitre, 1,200 livres.

G. 3192. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

**1675-1680.** — « Recepte ordinaire, pour les cinq années, de 48,050 livres chacune, que M. Osmont, recepveur général du chapitre, nous a payez à commencer au jour de Saint-Michel 1675. » — Compte signé par MM. Charles, de Chalon, Dieppedalle, de Champagne de Séricourt, Trosnel, Boyvinet, de Papavoine.

G. 3193. (Registre.) — Grand in-folio, 229 feuillets, papier.

**1696-1698.** — « Grand livre dans lequel Le François a employé tout le revenu temporel de MM. du chapitre... suivant les baux, tiltres ou traitez qui luy ont esté mis ès mains, avec la recepte qu'il a faite, tant dudit revenu que des sommes qui ont esté données en reste ou reprises par M. Henry, cy-devant receveur... commencé le 3 janvier 1696. » — Chaises de l'église, 900 livres par an ; — baronnie de Saint-Victor, 745 livres ; — moulins de Vassonville, 1,250 livres; — de Roumare, 120 livres; — de Rouen, 1,700 livres.

G. 3194. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

**1696-1703.** — « Estat et bordereau des sommes qui ont esté payées à Nicolas Le François, agent des affaires de MM. du chapitre, par leurs fermiers, locataires et autres redevables. » — Mention de M. de Martonne, curé de Saint-Sauveur-la-Campagne ; — de M. de Gaillarbois, curé de Saint-Denis près Gisors.

G. 3195. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

**1737.** — État des biens, revenus et charges de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, tant en rentes foncières et hypothèques, qu'en maisons. — Rente de 12 livres due au chapitre sur une maison à l'enseigne de la Cloche verte devant la cour d'église, paroisse de Saint-Nicolas, par Jean Cavelier, plus tard par sa veuve Catherine Gest; — par Nicolas Crevel, leur gendre ; — par M. Cavelier, prêtre, leur fils ; — par Maugis et Huet. — « Le 19 octobre 1737, j'ay fait la visite des pierres bénites et de la cirerie; j'ay trouvé, dans le magasin des pierres bénites, 108 pierres, dans la petite sacristie, 3 pierres bénites et 8 autres que M. Lombard a vendues. »

G. 3196. (Registre.)— In-4°, 58 feuillets, papier.

**1741.** — Registre de M. Dumontier, receveur du chapitre de Rouen. — Chaises de l'église, 1351 livres. — Table alphabétique au commencement du registre.

G. 3197. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

**1753.** — « Comptereau que rend à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie, Pierre-Alexandre Lefèvre-Malortie, leur receveur général, de la recepte et depense faite sur l'année 1753. » — Pensions : au sieur Grouard, curé de Martinéglise, 145 livres; — à M. Osmont, curé de Londinières, 100 livres; — à M, Roussel, curé de Grèges, 62 livres ; — à M. Daubeuf, curé d'Assigny, 80 livres ; — à M. Alan, curé de Baillolet, 80 livres ; — à M. Gaudin, curé du Tronquay, 12 livres; — à M. Bigot, curé de Bezu, 12 livres.

G. 3198. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1759.** — « État de recette et de dépense que fait pour messieurs du chapitre M. Charles Le Clercq, presbtre, chanoine théologal et intendant des affaires du chapitre, depuis le 5 décembre 1759 jusqu'au 31 mars dernier. » — Réparation au chœur et chancel de Thiouville, 155 livres ; — croix de fer placée sur le chœur du Bec-de-Mortagne, 36 livres ; — au sieur Grouard, curé de Martinéglise, pour les pauvres, 24 livres; — aux pauvres de Grèges, 18 livres; — dépense faite pour la députation de Gaillon, 104 livres 12 sous.

G. 3199. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

**1763-1764.** — Livre des recettes du chapitre, commencé au mois de juin 1763. — Dîmes : de Grèges, 100 livres; — d'Yébleron, 1,100 livres ; — de Hambures, 550 livres ;— d'Hermanville, 800 livres; — de Londinières, 2,100 livres; — de Manneville-la-Goupil, 1,775 livres ; — de Martinéglise, 900 livres; — de Saint-Ouen-prend-en-Bourse, 1,325 livres; — du Parc-Mariolan, 370 livres; — de Planes, 1,200 livres ; — de Ricarville, 130 livres ;— de Sassetot-le-Malgardé, 400 livres; — de Thiouville, 600 livres.

G. 3200. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

**1515-1568.** — « *Registrum bailliorum domorum spectantium venerabili capitulo ecclesie Rothomagensis.* » — Bail à Hermine, veuve de Jacques Vitecoq, de Saint-Maclou, d'une maison, rue du Fils-Guy, 1515; — à Richard Du Hay, peintre, de la paroisse de Saint-Denis, d'une maison en la dite paroisse, 1516; — à maître Robert Bequet, charpentier du Roi et de l'église, pour lui et Vincenne, sa femme, leurs vies durant, d'une petite maison sur la paroisse de Saint-Amand, 9 juillet 1544 ; — à Claude

Le Large, receveur du domaine du Roi en la vicomté de Rouen, d'un fief sis à Oissel, que tenait précédemment Guillaume Tulles, chanoine et conseiller au Parlement, dernier février 1545. — Échoppes au portail des libraires louées aux libraires : Jean Mallart, 1540-1551 ; — Noël Allais, Robert Valentin, Jean Du Gort, Olivier Avenel, Germain David, Guillaume Laignel, Richard Petit, Raoul Boulenc, Jean Petit, Jean Boulenc, Robert Du Gort, Robert le Houé, Florent Valentin, 1551 ; — Guillaume Laignel, Jean Petit, Jean Crevel, Martin Le Mesgissier, le jeune, 1562.

G. 3201. (Registre.) — Petit in-4°, 85 feuillets, papier.

**1522-1530.** — Baux des dîmes, des maisons et des biens appartenant au chapitre. — Henri Lesueur, curé de Lamberville, 1524; — *Archibaldus* Bourgoyse, curé de Saint-Sulpice de Bellengrevillette, 1522; — Jean Le Goux, curé de Conteville ; — Simon Le Fevre, curé de Léry ; — Thomas Despommare, curé de Saint-Nicolas de L'heure, 1525 ; — Pierre Charité, curé de Vandrimare, 1526. — Bail, pour 9 ans, du manoir, maison, masures, places, terres labourables et non labourables de Roumare, tant en jardins comme ès champs; obligation au preneur « de charfouir et engresser les pommiers et entes croissans aux jardins et les garder d'estre rompuz ou gastez des bestes, 1525. »

G. 3202. (Registre.) — Petit in-4°, 100 feuillets, papier.

**1531-1537.** — Baux des dîmes et des biens du chapitre à Angreville, Plasnes, Petiville, Ricarville, Ernemont, Saint-Ouen-de-Prennembourse, le Parc Marivollant, en la paroisse de Beaumont près Buchy, Fouqueville, Londinières, Bourris etc. — Noble homme Guillaume Bouju, clerc, demeurant à Longchamp, prend à ferme muable, du chapitre de Rouen, pour 3 ans, les dîmes de Bezu-la-Forêt, moyennant 102 livres tournois par an; présent au contrat Nicolas Dumorier, curé du Til, 1531.— Noble homme Pierre de Vattecar, prend à ferme, pour 3 ans, les dîmes de Fleury, moyennant 20 livres tournois par an, 1531. — Noble homme François Destin, seigneur de Touffreville, prend à ferme, pour 3 ans, moyennant 100 sous tournois par an, les dîmes de Touffreville et Lisores, 1531. — Noble homme Étienne de Beauvays, seigneur de Beauficel, prend à ferme, pour 3 ans, moyennant 50 livres par an, les dîmes de la Feuillie, 1534. — Mention de noble homme Guillaume de la Gaudille, demeurant à Doudeauville, 1534; — de maître Pierre Le Roy, écuyer, sieur de Hauville, fermier du chapitre, 1534.

G. 3203. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

**1579-1595.** — Baux des maisons du chapitre à Rouen ; — des loges près de la Calende et au portail des Libraires. — Gille Fosse, visiteur juré sur les victuailles arrivant à Rouen, 1571 ; — Jean Goullard, batteur d'or rue aux Juifs, 1576; — Denis Bouvet, libraire; en lui baillant une maison au portail des Libraires, le chapitre lui impose l'obligation de bailler à la fabrique les tables et articles des pardons en tel nombre qu'il est accoutumé, 1571. — Autres libraires : Guillaume Laignel, Richard Lallemant, Jean Petit, Jacques Le Camus, Jacques Le Cerf, Jean Hellot, Jean Crevel, Pierre Laignel, Jacques Sochon, Guillaume Pavye, Jean de la Haye.

G. 3204. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

Vers **1480.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — De la demoiselle de Jeucourt, 20 livres ; — de maître Grégoire, médecin, 30 sous. — A maître Pierre Fortin, procureur de l'œuvre, pour le luminaire et sonnerie des obits célébrés aux vendredis des Quatre-Temps, 60 sous. — Autre article de dépense pour vin et épices pris en l'audition de ce présent compte. — Incomplet du commencement et de la fin ; endommagé par l'humidité.

G. 3205. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

Vers **1500.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — Dons et rémissions : « A maistre Nicole Boult, maistre de l'escole de grammaire, auquel, pour la cause contenue en sa suplicacion, lui a esté donné et remis la somme de 6 livres 5 sous. — A maistre Michel Segrie, lequel, pour reste du louage de l'ostel de l'escole de grammaire, devoit 20 sous tournois, lesquels messieurs luy ont donné, 20 sous. — Jean Lepage applégé par Robinet Pinel. — De noble homme messire Christophe de Cerisay, chevalier, sieur de Fauguernon, 20 livres; — de noble homme Jean de Normanville, sieur de Boucaule, 18 livres; — de noble homme Philippe Desmarestz, sieur de Saint-Aubin, applégé par noble homme Pierre Picard, chevalier, 20 livres. » — Incomplet du commencement.

G. 3206. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

**1500-1501.** — « Compte et estat des cens, rentes et revenus des nouvelles acquisitions appartenant à messieurs

les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen rendu par moy Jehan Delestre, presbtre et chanoyne de la dicte église, pour l'an commencé le jour Saint-Michel 1500. » — Boisseau d'avoine apprécié à 12 deniers; — livre de lin appréciée à 15 deniers. — Compte incomplet.

G. 3207. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier, non relié.

**1501-1502.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Me Pierre de Roncherolles, chevalier, 59 livres; — de noble homme Jacques d'Amfreville, applégé par Jehan Roulant, bourgeois, marchand de bois à Rouen, 30 livres; — de nobles hommes Robert de Canteleu, escuier, sieur de Sahurs, sa femme et ses deux fils, 60 livres; — de noble homme Jehan Monfouques, applégé par Vincent Laillet, 8 livres; — de noble homme Guillaume Hamelin, escuier, sieur du Mesnil. maistre Nicole et Jehan dits Hamelin, ses frères, 17 livres, 10 sous. »

G. 3208. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1503-1504.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Pierre de Croismare, presbtre et chanoine de la cathédrale. — « De maistre Nicole Boult, à présent maistre Thomas Voisin, presbtre, pour l'ostel de l'escolle de grammaire à luy louée jusques à troys ans, 25 livres; — de Michel Berthe, arbalestrier, pour une petite maison, 8 livres. »

G. 3209. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1504-1505.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Jean Duquesnay, 10 livres; — de noble homme Eustache Guenente, sieur de Grybouville, 10 livres; — de noble homme Jehan du Grypel, 58 sous 4 deniers. — A maistre Jehan Delestre, chanoine, commis en la garde des deniers des enfants de chœur de l'église de Rouen, pour le jour des Innocents, 18 sous. » — Pièce en parchemin tenant lieu de couverture : Arrêt du conseil pour faire remettre en possession de la chapelle Notre-Dame d'Andely Louis de Lastelle, prêtre, chapelain, 12 juillet 1505.

G. 3210. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1505-1507.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jehan Delestre, chanoine. — « De haut et puis sant seigneur Loys de Brezé, comte de Maulévrier, grant sénéchal et réformateur général de Normandie, de la vendition faite, le 3e jour de janvier 1505, par Guillaume de Brezé, bastart, capitaine du Palais de Rouen, procureur du dit seigneur, applégé par noble homme messire Jehan Picard, chevalier, sieur de Radeval, 100 livres; — de noble homme Jehan de Casenove, dit Coulon, sieur de Noyon-sur-Andelle et de la Londe, applégé par Jehan de Guinay, dit le Caron, marchand de bois, de la paroisse Saint-Estienne des Tonneliers, 13 livres 2 sous 6 deniers; — de maistre Thomas Voisin, presbtre, pour le louage de l'hostel de l'escolle de grantmaire, 6 livres 5 sous. »

G. 3211. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

**1507-1508.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De maistres Jehan Raimboult, Jehan Goult et Robert Plantou, graduez aux ars, pour l'hostel et maison de l'escolle de grantmaire à eulx louée jusques à trois ans dont cestuy est premier, chascun an, 35 livres; — de Michel Berthe, faiseur d'arbalestres, 8 livres; — de noble homme d'Estemanville, sieur de Saint-Léger en la vicomté de Caudebec, 6 livres. »

G. 3212. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1508-1509.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jacques de Croismare, chanoine. — « De noble homme Jacques Le Roy, élu de Lisieux, 100 livres; — de Jean Le François, marchand de Dieppe, applégé par Jean de Bocquemare, conseiller en cour laye, 30 livres; — de noble homme Jean d'Assy, sieur de Canteleu, applégé par Guillaume Le Comte, 17 livres 1 sou. — Pour le luminaire et sonnerie de l'obit monsieur le doyen Le Gras, 25 sous. »

G. 3213. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

**1508-1509.** — Double du compte précédent.

G. 3214. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

**1510-1511.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Robert de Pouches, sieur du Mesnil-Val, 10 livres; — de Pierre Vyon, de Pucheux, en la paroisse de Londinières, pour le moulin d'Espinay, 100 sous; — de Pierre Giel, conseiller en cour laie, applégé par Nicolas Le Noble, aussi conseiller, 10 li-

vres ; — de noble homme Robert Du Scel, 20 livres ; — de noble homme Guillaume Le Breton, sieur de la Cousture, 25 livres; — de noble homme messire Robert de Mainnemares, sieur de Bellegarde, 109 livres; — de noble damoiselle Charlotte de Tilly, 20 livres ; — de noble homme Jean de Breaulté, sieur de Bouffé, applégé par noble homme Raoul d'Orival, 20 livres ; — de noble dame Louise de Saint-Mars, applégée par noble homme Jehan du Tot, sieur de Gonfreville-la-Caillot, 150 livres ; — de dame Jehanne Des Loges, veuve de feu Robert Destin, chevalier, et de Balthasar, son fils, 30 livres. »

G. 3215. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

**1511-1512.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par le même. — « De noble homme Jacques du Hestray, 10 livres; — de Jehan Boyssel, seigneur de la Pierre, 10 livres ; — de nobles hommes Jehan et Nicolas Hardelé, 30 livres ; — de noble homme Raoul d'Orival applégé par Philippe de Bressy, sieur des Loges, 10 livres; — de noble homme Guillaume Toustain, 10 livres; — de noble homme Jacques de Bailleul, chevalier, 12 livres ; — de noble homme Jehan de Roquigny, 31 sous. »

G. 3216. (Cahier.) In-folio, 26 feuillets, papier.

**1513-1514.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Jean Alexandre, presbtre, chanoine de Rouen. — « De noble homme Robert de Vieupont, sieur du Neufbourg, 200 livres; — de nobles personnes : maistre Pierre de Vieupont, protenothaire du siège apostolique ; messire Jehan de Vieupont, chevalier, son frère, et damoiselle Françoise de Roncherolles, leur mère, 60 livres ; — de noble homme Roger Gouel, président pour le Roy en la cour des généraux à Rouen et sieur de Pôville, 19 livres; — de honorable homme Guillaume La Vielle, guernier (pour grênetier) de Rouen, 25 livres; — de noble homme Jehan de Neufchasteau et Loyse de Bailleu, sa femme, 25 livres ; — de noble et puissant seigneur, messire Jehan d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy et chambellan du Roy, applégé par très-révérend père en Dieu Monseigneur Georges d'Amboise et Alonce de Civille, 500 livres. — Au procureur de la fabrique pour fournir deux étoiles de petits cierges, 60 sous. — Au receveur, pour la diminution, changement et perte des monnoyes, 100 sous. »

G. 3217. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1517-1518.** — « Papier journal des nouveaulx acquestz. — De noble homme maistre Robert de Villy, 20 livres ; — de noble homme Georges Aux espaulles, 100 sous ; — de noble homme Richard de la Houssaye, sieur de Flancourt, 10 livres ; — de noble homme messire Guillaume bastard de Brezé, chevalier, 30 livres; — de messire Jacques de Clère, chevalier, 20 livres ; — de noble homme Antoine Tyrant, 25 livres; — de noble homme Guillaume Prevel (pour Peurel), 30 livres. »

G. 3218. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

**1518-1519.** — « Papier journal des nouveaulx acquestz. — De maistre Nicole Lefebvre, curé de Breteville, 15 livres ; — de noble homme Guillaume Prevel (Peurel), sieur de Montérollier, 30 livres ; — de noble homme Guillaume Poisson, 30 livres 10 sous ; — de noble homme Guillaume Le Roux, sieur du Bourgtheroulde, 64 livres 11 sous ; — de noble homme Me Thomas Lemarinier, sieur de Saint-Mard, 19 livres 15 sous; — de noble homme Jehan Fescal, sieur de Marbone, 30 livres; — de noble homme Pierre Lemercier, 15 livres ; — de nobles personnes Philippe de la Rivière et Charles d'Esneval, 20 livres ; — de noble homme Constantin de Barville, sieur du lieu, 30 livres. »

G. 3219. (Registre.) — Grand in-folio, 22 feuillets, papier.

**1518-1519.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu par Antoine Thorel, chanoine de Rouen. — « De noble homme Antoine Tyrant, sieur de Liencourt, applégé par Roger Gouel, sieur de Poville, 40 livres ; — de noble homme Louis Quiéret, seigneur et baron du Boscgeffroy, applégé par noble homme Richard Le Sage, sieur de Parfondeval, 4 livres 7 sous ; — des hoirs de deffunt noble homme Jehan de Cassenoue, sieur de Gaillardboys, 42 livres 9 sous ; — de noble homme Pierre de Saint-Ouen, sieur de Bénesville, 6 livres 5 sous; — de noble homme Pierre Le Mercher, 15 livres ; — de noble homme maistre Guillaume Calenge et Jacques son frère, 35 livres; — de Révérend père en Dieu frère Jehan Despeaulx, abbé de Guy (sic), procureur de noble et puissant seigneur Guy Despeaulx, son frère, 60 livres ; — de noble homme Robert Rocque, sieur de Herquenville, 40 livres ; — de noble homme Pierre Esnard, sieur de Saint-Georges, 20 livres ; — de noble homme Jehan de Gouvys, sieur de Fontaines, ap-

plégé par maistre Noël Le Chandelier, curé de Hautot, 7 livres 8 deniers ; — de Jehan Blosset, chevalier, sieur de Torchy, 300 livres ; — de noble homme Antoine de Boulainvillier, sieur de Saint-Saire, 100 livres. — Aux enfants d'aube a esté baillé, le jour des Innocents, 18 sous. »

G. 3220. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

Vers **1537.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — « De maistre Martin Noel, avocat au bailliage, 6 livres; — de noble homme Me Pierre Le Roy, sieur de la Poterie, 40 livres ; — de noble homme Eustache d'Ausserville, sieur de Bellefosse, 40 livres; — de noble homme Jean de Ricarville, sieur du Traversain, 22 livres 10 sous ; — de Preudhomme Choret, sieur de Saint-Martin aux arbres ; — de noble homme Henry de la Londe, sieur du lieu ; — de noble homme Jean Regnard, sieur de Grand-Pré près Buchy. » — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 3221. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1539.** — Compte des nouvelles acquisitions rendu au chapitre. — « De noble homme Etienne Labbé, sieur de Lyvet, applégé par noble homme Me Olivier Labbé, chanoine, 16 livres 3 sous; — de noble homme Jehan de Sainte-Marie, sieur d'Aigneaux, 20 livrès ; — de Loys Frequetel, sieur de Flés en Brie et de Gerponville-en-Caux, 15 livres ; — de noble homme André Le Roy, demeurant à Houville, 20 livres ; — de noble homme François de Drosay, sieur de Sainte-Marie, 100 livres. » — Incomplet du commencement.

G. 3222. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

**1547-1548.** — « C'est la mise faicte par moy Mellon Preudomme, chanoyne de Rouen, pour les procès et affaires tant de Mgr. le cardinal d'Amboise que pour messieurs du chapitre depuis le jour de la Saint-Michel 1547... jusques à semblable jour l'an révolu, en ce non comprins le voyage de Dijon où j'ay esté envoyé par méssieurs au procès illec pendant contre Mr de Montmirel. » — Procès avec la comtesse d'Harcourt pour les alluvions de Petiville. — Preudhomme ne pouvant se rendre, le 1er décembre, à Lillebonne *pour la grande importunité du temps*, y envoie un messager à pied, auquel on paie 25 sous; il devait demander à Desmares, sieur de Tournay, avocat, les pièces et écritures du procès. — Plaidoiries faites à Lillebonne par M. Deschamps. — Enquête par tourbes contre Me Jean Bouju, curé de la Feuillie : avocats de la province cités ; plusieurs débattent le chiffre de leurs honoraires et frais de voyage.

G. 3223. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

**1576-1622.** — Récépissés de pièces empruntées aux archives du chapitre. — Inventaires de titres : Mention des maisons aux enseignes du Chef-Saint-Jean, la Clocheperse, le Coulomb, la Coupe, le Grand-Turc, le Limacon, les Piliers, la Tête sarrasine, la Tuile d'or ; — de la maison des Terres-Neuves près la Poissonnerie du Pont ; — de la maison de Clément Gontren, à Saint-Martin du Pont; — de celle de maître Nicolas Corneille, devant le cimetière de Saint-Laurent.

G. 3224. (Registre.) — Petit in-4°, 59 feuillets, papier.

**1556-1671.** — Récépissés de pièces produites par le chapitre, communiquées aux avocats Pierre de Bethencourt, 1657 ; — Desperroys, Pierre de la Faye, 1663 ; — François Maille, 1668 ; — à l'avocat général Adrien Auboult, écuyer, sieur des Isles, 1668 ; — à Bigot, curé de Déville, 1663.

G. 3225. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1685-1789.** — Récépissés des écritures et titres appartenant au chapitre. — « Donné à M. le doyen un paquet de papiers concernant les droits d'inhumation du chapitre contestés par les curés de la ville de Rouen contenant 9 liasses. — Ancien obituaire couvert en bois où sont contenus les anciens usages et statuts de cette église, » 8 novembre 1760, signé : Terrisse.

G. 3226. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

**1668-1669.** — Récépissés de contrats et autres documents empruntés aux archives du chapitre. — « Dénombrement et état des pièces renvoyées par M. Couët de Montbayeux et examinées par la chambre, le 31 janvier, pour la préséance de MM. du chapitre au Bureau des valides. — Nota qu'à l'égard des pièces du privilége de la fierte on n'a pu sauver qu'avec peine partie des pièces de la déroute du sieur Martel, avocat au Conseil, et de MM. du

parlement, chez lequel les papiers avoient esté saisis. — M. Rofet a pris aux archives 5 obituaires de l'église de Rouen, l'un fait par M. Le Pigny en 1586; le second en parchemin, de 1329; le 3e ancien, en parchemin fort gros; le 4e, en papier, couvert de parchemin, sans date; le 5e couvert de maroquin, fait par le sieur Digoville, en 1684; ce 2 mars 1754; signé : Roffet. »

G. 3227. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1750-1789.** — Récépissés des pièces empruntées aux archives du chapitre, par M. l'abbé Le Clercq, commencé le 28 février 1750, le dit registre destiné principalement pour tous messieurs qui seront chargés de l'intendance des affaires.

G. 3228. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1589-1711.** — « État des affaires qui regardent le temporel de messieurs du chapitre. » — Rapports des chanoines chargés d'assister aux plaids et de faire la visite des biens appartenant à l'église de Rouen; notes sur les réparations à faire aux chancels. — Londinières : « Les officiers demandent qu'il leur soit fait une chaussée pour aller au prétoire, d'autant que, pour les grosses eaux, ils ont esté obligés, cette année, de tenir la juridiction, plus de six mois durant, dedans une maison particulière. — Plusieurs gentils hommes ont fait bâtir des colombiers sur les héritages relevant de nossieurs de chapitre; ils ont fait de grandes entreprises sur les coutumes et terres demeurez en pastiz; — le sieur de la Ferté, ayant fait enterrer sa femme dans le chœur de l'église de Bayollet, a faict élever sa tombe de demy-pied et plus au-dessus du pavé de l'église. — En l'église de Claies, dedans la chapelle de main droite, à côté du chœur, il y a une tombe proche de l'autel élevée au-dessus du pavé sous laquelle sont inhumez les prédécesseurs du sieur d'Amenonville. — En l'église de Londinières, en la chapelle de gauche du côté du chœur, il y a une tombe élevée au-dessus du pavé, sous laquelle est le corps du feu sieur Dampierre, et sur le mur, à l'intérieur, il y a une ceinture aux armes de la famille. » 1re moitié du XVIIe siècle. — « Au Neufchastel, nous avons vu M. Leclerc, bailli de Londinières, auquel nous avons fait entendre la volonté de la compagnie pour le jour de la juridiction, et lui avons recommandé l'affaire de quelques habitans contre le président Mitton; — estants au hameau de Fraisnoi-en-Val, pour faire la visite de la chapelle, les habitants nous ont demandé permission d'esbrancher les ormes qui sont au *froc* et place commune proche de la dicte chapelle. » — Chancel de Claies en ruines. — A Londinières, le vicaire perpétuel et les paroissiens demandent la permission de construire une petite maison basse proche du prétoire pour le clerc et maître d'école. — Chancel de Grèges couvert d'ardoise. — A Martinéglise défense de mettre une tombe sur le corps de feu Jacques Josel, écuyer, sieur d'Aulage.

G. 3229. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, non relié.

**1651-1673.** — Projets ou minutes d'actes capitulaires. — 17 janvier 1651. « Le prétendu concile dont l'archevêque avait fait publier l'indiction ne sera reconnu par l'Église de Rouen pour concile et séance légitime ni canoniquement assemblé, comme tenu par personnes incapables et n'y ayant droit d'entrée ni de voix délibérative. » — Le chapitre s'oppose à cette assemblée et décide que sa protestation sera signifiée aux grands vicaires de l'archevêque et à l'évêque d'Évreux. — La raison que le chapitre faisait valoir était que les évêques de Normandie, à l'exception de celui de Bayeux, avaient jusqu'alors refusé de rendre le serment ordinaire en l'église de Rouen. — 6 avril 1650, règlement pour le service divin dans le chœur de la cathédrale. — 9 et 10 décembre 1654, difficultés entre le chapitre et M. Mahault, official pour la préséance. « Celui-ci se faisoit venir quérir par les appariteurs de la court ecclésiastique avec des baguettes jusqu'à la porte de la sacristie »; il avait voulu précéder les dignités à la conférence qui s'était tenue. — 20 mars 1665, la maison qu'occupe la veuve Cavelier sise en la rue du Change lui est adjugée au prix de 150 livres par an.

G. 3230. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1540-1541.** — « Compte et estat des receptes, cens, rentes et revenus appartenant à messieurs du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, finy et rendu par moy Mellon Preudomme, grand distributeur, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1540 ». — Pensions : à Me Le Goupil, avocat en cour d'église, 60 sous; — à Me de Quincarnon, bailli du chapitre, — à maître Geuffroy Marie, vicomte du chapitre; — à Gaston de Gruchy, autre vicomte du chapitre à Londinières.

G. 3231. (Cahier.) — Grand in-folio, 4 feuillets, papier.

**1759.** — Compte de Me Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêché, sous

l'autorité du vénérable chapitre, le siége archiépiscopal vacant par la mort du cardinal de Saulx-Tavannes, arrivée à Paris, le dimanche 11 mars 1759. — Delarue, chanoine secrétaire de l'archevêché, le siége vacant. — Pour 28 provisions de cure, à 10 livres chaque, 280 livres ; — pour 5 provisions de chapelles, à 6 livres chaque, 30 livres.

G. 3232. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1538-1767.** — Comptes divers du chapitre : — *Papirus magni quilibeti ecclesie*, 1538. — Compte entre Gaspard Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, et Jean Ducreux, prêtre, vicaire de la dite église, 1540. — Déclaration de la valeur des pensions et procurations dues à l'archidiacre du Grand-Caux. — Mémoire de frais pour procès 1620 : mention de Laurent Cavelier, prêtre curé d'Yerville, doyen de Brachy, et de Barthélémy Hallé, promoteur général. — Registre des obits, 1679. — Etat de frais faits pour réparations sur les biens du chapitre, et aux chancels des églises. — Rapports annuels sur l'état des biens.

G. 3233. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

2e moitié du XVe siècle. — Compte du clerc de ville du chapitre de Rouen. — « Des hoirs de Jehan de Croysmare, sieur de Saint-Jehan du Cardonnay, eu lieu de Me Jehan de Rinel, pour 3 tènements, dont l'un est le tènement de Guillaume Colles dit Boscguillaume. » — Mention des tènements des grandes Tournelles, des petites Tournelles, du clos des Galées ; de maisons aux enseignes de la Houche-Guillet, du Singe, du Gros-Baril, de la Rose, de la Pomme couronnée, des Gobelots, d'Isore Gayant, des 4 fils Aymon, de la Fleur-de-Lis, des Flagons, du Chapeau rouge, de l'Ecu de Bretagne, des Deux-Oues, des Trencheurs, du Signot, du Cornet d'argent, de l'Echelle, de la Cage. — Autres mentions : Chapelle Saint-Victor fondée à Saint-Cande-le-Jeune, halle aux brelliers, moucheau de Saint-Denis ; — abreuvoir aux chevaux ; — murs et canel de Seine ; — quai aux Tieules ; — rue aux Bouticles ; — ruelle Cabot qui descend à Saint-Etienne des Tonneliers ; — Regnault de Villeneuve, avocat du Roi ; — Nazarin Gouion, brigandinier ; — Nicolas de Bethencourt, écuyer. — Incomplet du commencement et de la fin.

G. 3234. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

**1579-1580.** — Compte du distributeur du chœur. — A M. de Ver, chanoine, et garde des bourses des enfants de chœur, pour les 7 psaumes chantés par lesdits enfants, à chacun des obits du Roi, 20 livres. — A Nicolas Morel, maître des dits enfants, pour les méreaux de l'offertoire de la fête du Saint-Sacrement, 23 sous 3 deniers. — A Jean Pain, pour les méreaux de Mgr. le Révérendissime cardinal en la fête de Pâques, durant l'an du présent compte, 10 sous. — Incomplet du commencement.

G. 3235. (Registre.) — Petit in-4°, 31 feuillets, papier.

**1581.** — Registre du distributeur du chœur où sont enregistrées les quittances des chanoines pour le payement de leurs méreaux : quittances de De Mouchy, chantre ; — de Quintanaduena, Richer, Sequart, Mallet, de Bouju, Clerel, Eude, Péricard, Claude de Bauquemare, Vigor.

G. 3236. (Cahier.) — Petit in-4°, 19 feuillets, papier.

**1739-1754.** — Compte de la recette de la ferme des annates pour la réception de MM. les dignités, chanoines et chapelains. — Prises de possession de l'archidiaconé du Vexin-normand par Jacques de Saint-Pierre, chanoine de Lille en Flandre, 31 décembre 1739 ; — de celui du Petit-Caux, par Charles de Grimaldi d'Antibes, 6 octobre 1740 ; — de la dignité de grand-chantre, par Denis Davoult, chanoine d'Avranches, 23 août 1745 ; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Louis-Claude Rose, (vacant par le décès de l'abbé Bridelle), 22 novembre 1746 ; — de la chancellerie, par François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire (vacant par la démission de M. Rose), 22 novembre 1746 ; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Jacques Richier de Cerisy, docteur de Sorbonne (vacant par la nomination de M. de Grimaldi à l'évêché de Rhodez), 25 janvier 1747 ; — de la chancellerie, par François Cornet. (vacant par le décès de M. de Saint-Hilaire), 9 avril 1748 ; — du grand-archidiaconé, par M. de Cerisy, 16 mars 1751 ; — du même archidiaconé par M. de Beaupoil de Saint-Aulaire (vacant par la nomination de M. de Cerisy à l'évêché de Lombez), 10 avril 1751 ; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 23 août 1751 ; — de la chancellerie, par Thomas-Richard Dumoncel de Gouy (vacante par le décès de M. Cornet), 9 septembre 1751. — Prise de possession de canonicats et de prébendes canoniales par MM. de Saint-Hilaire, 25 juin ; — Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 10 septembre ; — Nicolas-Marie de la Rue de l'Espinay, 19 décembre 1740 ; — M. de Cerisy, 22 décembre 1741 ; — Bertrand-Joseph Boby, docteur en théologie de la Faculté de Paris, 1er février ; — François Ruellon, docteur de Sorbonne, 12 mai ; — Claude-Ni-

colas Morlet, conseiller au parlement de Rouen, 9 juillet 1742; — Nicolas Thirel de Boismont, 3 janvier 1743; — Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller au parlement, 1er janvier 1744; — Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne, 15 mai 1745; — Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, prêtre de la communauté de Saint-Patrice, 30 décembre 1747; — Jean-François Cornet, 9 avril; — l'abbé Dillon, grand-vicaire de l'archevêque, 10 avril; — Jules Hector de Motteville, 18 mai; — Michel-Marie Bonnet, docteur en théologie de la faculté de Paris, 6 décembre 1748. — 22 mai 1739, l'abbé Saas, préposé à la bibliothèque capitulaire, reçu à la chapelle de Saint-Romain-le-Vieux, sur la nomination de M. de Fontenelle, par suite de la démission de Philbert Léger. — 22 octobre 1751, François Bellamy prend possession de la chapelle Saint-Léonard, vacante par la résignation de Léonard Filleul.

G. 3237. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

**1459-1600.** — Pièces justificatives des comptes du chapitre de la cathédrale. — Quittance de Laurent Surreau : il reconnaît avoir reçu de messieurs du chapitre 87 livres 16 sous 10 deniers à compte sur ce qu'il avait prêté au chapitre pour acheter *de Lira, sur toute la bible*, 1462. — Mention de Guillaume Filleul, écuyer, sieur de Freneuse, fils de Jacques Filleul, 1459; — de Jean Becquet, écuyer, greffier au bailliage de Rouen, 1577; — de noble homme Me Nicolas Lemaistre, prêtre, curé de la première portion de Mesnières, curé aussi de Maucomble et prieur de Toussaints-sous-Bellencombre, 1578; — de Pierre Lefebvre, président au siége présidial du bailliage de Caudebec, 1581; — de Pierre Brunel, curé de la Feuillie, 1591. — Mandat pour payer au couvent des Augustins de Rouen, 10 écus, en considération de l'assemblée générale de leur ordre qui est, pour cette année, en leur maison (1595).

G. 3238. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

**1585-1586.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1585 à la Saint-Michel 1586. — Frais d'un voyage de Rouen à Paris : départ le samedi; on va souper à Écouis; le dimanche, on dîne à Magny et l'on soupe à Pontoise; le lundi, on dîne à Paris, (20 sous); au crocheteur qui porta les hardes, du coche au logis, 5 sous. — Banquet du jour de l'Ascension : — « pour du bourlet et un mai, 11 sous 6 deniers; — pour des herbes à semer, 2 sous 6 deniers; — pour un demion d'eau musquée, 5 sous; — pour 5 douzaines de bourlés, à 3 sous la douzaine, 15 sous. » — « Aux chantres et enfants de chœur pour avoir chanté en musique aux processions pour l'extirpation des hérésies, 2 écus. — A Boullier, pour avoir enseigné la grammaire aux enfants de chœur, pour demi-année de ses gages, 6 écus. » — Aumônes aux Jacobins de Rouen « pour suppléer aux grans frais de leur chapitre général, 20 écus sol; » — à quatre pauvres mariniers de navires, détroussés par des pillards anglais, 15 sous; — à Adam Girard, pauvre écolier et chantre de Poitiers, détroussé en revenant de Cologne, 30 sous; — à Stanislaus Lenicovirs, polonais, 20 sous; — à Jacques Lefebvre, chevalier de l'ordre de Saint-Georges, pour se retirer en son pays de Cambray, 1 écu; — à Michael Martinus, chanoine de César-Auguste en Espagne, qui avait été rançonné par mer, faisant chemin à Rome, 1 écu sol.

G. 3239. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1592-1593.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1592 à la Saint-Michel 1593. — « A Pierre Delaunay, tavernier, pour cause de pain, vin, beurre et poisson par lui baillé, durant les 3 jours des Rogations, pour le déjeuner de messieurs qui allaient aux prisons, 5 livres 6 sous 3 deniers. » — 1 pot et un demion de vin présentés à Mgr le cardinal de Plaisance. — Commissaires nommés par le chapitre « pour conférer avec M. de Martimbos, d'aucunes affaires à Andely. » — Sequart envoyé à Paris « pour consulter le conseil sur le fait de la vacance du siége archiépiscopal advenu par le décès de Mgr le cardinal de Bourbon. » — État du blé acheté par le chapitre. — Secours accordé à Catherine Le Marchand, religieuse professe au monastère de Saint-Antoine des Champs en la ville de Paris : « Son couvent a été ruiné et démoli par les guerres; elle-même avoit été volée par des ennemis de notre sainte religion près la ville de Calais; ils ne lui avaient laissé autre chose sinon qu'ainsi elle va la voye. » — Chrétien de Buus, prêtre, bassecontre, demande augmentation de gages « attendu le mauvais reigne. » — Mention de Philippe Patry, gardien de la chapelle de derrière le chœur.

G. 3240. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

**1659-1660.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de Rouen, de la Saint-Michel 1659 à la Saint-Michel 1660. — Permission aux enfants de chœur d'aller, dimanche prochain, se récréer aux champs, chez leur

maître, à la Vaupalière; le chapitre leur accorde pour cela une gratification de 60 livres. — Dépenses faites, pour la conduite d'une prisonnière à Paris (deux hommes et un cheval). — Route suivie de Rouen à Paris : on couche à la première poste, 5 livres 10 sous; — le lundi, on déjeune à Fleury, 20 sous; — on dîne à Richeville où l'on prend 2 mazettes, 3 livres 4 sous; — on couche à Magny, 6 livres; — le mardi, on déjeune au Bordeau de Vigny où l'on prend 2 mazettes, 45 sous; — on dîne à Pontoise, 3 livres; — on couche à Argenteuil, 6 livres 5 sous. Cette prisonnière, avait été choisie pour jouir du privilége Saint-Romain. — Présent de 10 bouteilles de vin d'Espagne, à 32 sous la bouteille. — Libéralité accordée par le chapitre à Romain Maury, Jean Courant, Jean Vaultier et Pierre Delaville, ouvriers imprimeurs à Rouen, qui, depuis 3 mois, travaillaient chez Laurent Maury, imprimeur ordinaire de l'archevéché, « à l'impression d'un livre que l'on appelle graduel, impression que les marchands libraires avoient entreprise pour la nécessité de tout le diocèse, par l'autorité de l'archevêque et le consentement des seigneurs du chapitre. » — Liste de réception de MM. les dignitez et chanoines de l'église cathédrale de Rouen.

G. 3241. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

**1713-1714.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1713. — 12 bouteilles de vin de Tonnerre à M. Blain qui a prêché le jour de l'Assomption 1714. — Au prédicateur de l'avent 1713, pour 3 livres de pain blanc par jour, à raison de 2 sous 9 deniers la livre (30 jours), 12 livres, 7 sous 7 deniers; — au prédicateur du carême 1714, pour 3 livres de pain blanc par jour, au même prix (49 jours), 20 livres, 4 sous 3 deniers. — Pour le louage de 120 bouteilles de gros verres qui ont servi au repas de l'Ascension, 60 sous; — vin de Tonnerre pour ce repas acheté à raison de 38 sous le pot. — Aux joueurs de basse-continue qui ont joué : aux Ténèbres, 2 livres, 5 sous; — aux litanies, le samedi de Pâques, 15 sous; — au *Te Deum* de la paix de l'Empereur, 4 livres 10 sous; — aux litanies, le samedi de la Pentecôte, 15 sous. — A Londinières, journée d'homme, 13 sous; — journée de femme, 10 sous.

G. 3242. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

**1773-1774.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1773. — Au sieur Le Febvre, pour la confection de l'inventaire général des archives, suivant la délibération du 15 mars, 500 livres par an. — 12 mai, au prisonnier, pour le privilége de Saint-Romain, 2 dindons, 6 livres; — 6 pigeons en ragoût, 4 livres; — 1 levreau, 4 livres. — Mémoire de la sonnerie payée pour le service du feu roi Louis XV, commencé le 10 juin 1774 : pour la sonnerie de Georges d'Amboise et des 11 cloches, pendant 75 heures, 2 livres par heure. — Impression d'un mandement prescrivant des prières publiques pour le repos de l'âme du feu Roi, 800 exemplaires, 36 livres.

G. 3243. (Liasse.) — 325 pièces, papier.

**1774-1775.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale pour l'année commençant à la Saint-Michel 1774. — 15 novembre 1774, 150 affiches de messe pour le Roi, 6 livres; — pour les avoir fait afficher, 3 livres. — 1,200 billets d'invitation sur papier à lettre, 36 livres. — 2 mai, 100 avertissements de visites dans les églises de la juridiction, 3 livres. — 23 juin, 600 mandements pour le sacre du Roi, 48 livres. — 17 novembre, sonnerie de la messe pour l'heureux avènement de Louis XVI à la couronne, tant pour Georges d'Amboise que pour les 2 volées de carrillon, 15 livres. — Dépense faite pour le souper et le déjeuner du prisonnier : au cuisinier, pour 6 pigeons en ragoût, 3 livres 12 sous; — pour une poule, 4 livres 10 sous; — pour le chapeau du prisonnier, 6 livres; — pour l'honoraire des 2 messes, 6 livres. — Traitement fait au sieur Lefebvre, agent et archiviste du chapitre.

G. 3244. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

**1775-1776.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1775 à la Saint-Michel 1776. — Déjeuner du jour de l'Ascension : 4 potages dont 2 au riz et deux aux racines, 16 livres; — un jambon de 20 livres, 23 livres; — paté de veau piqué de jambon, 12 livres; — pièce de bœuf de 20 livres avec jus et câpres, 12 livres; — 4 pigeons romains sur 2 plats, 8 livres; — 2 belles poules de l'année, 9 livres; — 2 terrines dont une de queues de mouton et l'autre d'oreilles de veau, 12 livres; — poulets aux écrevisses, 10 livres; — 4 plats d'asperges, 8 livres; — 200 d'écrevisses en 4 plats, 10 livres; — en tout, 264 livres 4 sous. Le festin eut lieu dans la salle de la bibliothèque. — Au prédicateur du carême, pour le pain de matines, 28 livres 16 sous. — Frais de sonnerie pour le jubilé de 1775 : le dimanche 31 mars, volée des 3 grosses cloches pendant une demi-heure : le

lundi 1er avril, l'appel sur la princesse, 15 sous ; — à midi, une volée des 3 grosses cloches, demi-heure, 4 livres 16 sous ; — à 3 heures, l'appel sur Georges d'Amboise, 3 livres 6 sous ; — au départ de la procession, volée des 3 grosses cloches, 12 livres. — Sonnerie de Georges d'Amboise à l'entrée du gouverneur, pendant une demi-heure, à 22 hommes, 6 livres, 12 sous. — Impression de la bulle et du mandement pour le jubilé, à 300 exemplaires, 20 livres.

G. 3245. (Liasse.) — 371 pièces, papier.

**1777-1778.** — Pièces justificatives du compte du chapitre de la cathédrale, de la Saint-Michel 1777 à la Saint-Michel 1778. — Payé pour avoir fait mettre dans les papiers publics l'annonce de l'orgue de la cathédrale au concours, 12 livres, — Frais pour la confection du plan des défriches de la forêt de Lyons. — A M. de Louvres, avocat et conseil du chapitre, pour une année de ses honoraires, 96 livres.

G. 3246. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1774-1775.** — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Quittance de Clodion ; — il reconnaît avoir reçu 100 écus pour second paiement de la statue représentant Sainte Cécile qu'il est occupé à exécuter en marbre blanc, 25 août 1775. — Lettre de Cauvet, sculpteur de Monsieur. — A Pelfresne, entrepreneur, pour creuser et faire la place d'un confessionnal dans la chapelle de M. Rimbert, 45 livres. — A Briselet, pour un confessionnal en bois de chêne fourni et placé dans ladite chapelle (la chapelle de la Chaire Saint-Pierre), 250 livres. — Pour avoir fait tendre la chapelle du Saint-Esprit, le jour du Jeudi saint, 6 livres. — Écurage des balustrades de cuivre autour du chœur ; 180 journées d'homme à 18 sous par jour. — A le Boullenger, pour 300 obituaires, 100 livres ; — pour un second tirage, au même nombre, même prix.

G. 3247. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1775-1776.** — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Le 10 juin 1776, mis à une forme de vitre du côté de la calende, 2 panneaux de peinture de plomb neuf, à 3 livres 5 sous le panneau ; — ajusté à ladite forme 15 pièces peintes à 2 sous pièce. — Pour 2 morceaux de marbre de Sainte-Anne, tout travaillés, destinés à faire des pierres d'autel, 12 livres 10 sous.

G. 3248. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

**1776-1777.** — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale. — Quittance de Clodion, pour une somme de 3,000 livres, Rouen ; 22 septembre 1777. — Mémoire de Delan, vitrier : réparations aux vitraux de la chapelle de la Vierge ; — fourni dans tous les vitraux 211 pièces en verre de peinture et verre blanc, à 2 sous pièce. — Aux 5 ouvriers qui ont lavé les piliers du chœur, 6 livres. — Journée de paveur, 26 sous ; — de manœuvre, 15 sous.

G. 3249. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1574.** — Pièces justificatives du compte du clerc de ville. — Quittances de Jean Belis, fermier des cens et rentes du domaine du Roi et de la Reine en la vicomté de Rouen ; — de Jean de Montfriart, maître de la confrérie de Saint-Nicolas, en la paroisse de Saint-Nicolas de Rouen.

G. 3250. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

**1599-1620.** — Pièces justificatives du compte du clerc de ville. — Quittances de Regnard et Piédelièvre, receveurs généraux du chapitre. — Mention de Jacques Le Clerc, commis à la recette du domaine de la vicomté de Rouen ; — de Nicolas Pallier, receveur du domaine du Roi en la même vicomté ; — de Nicolas Morin, bourgeois de Rouen, tenant à ferme la recette du clerc de ville.

G. 3251. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1776-1777.** — Pièces justificatives des comptes du distributeur du chœur. — Listes imprimées des chanoines ; — quelques unes indiquant leurs domiciles. — Listes des chapelains. — On se contentait de rayer sur les listes les noms des manquants.

G. 3252. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1547-1548.** — Pièces justificatives du compte des vacants. — Lettre de Guillaume Desmares, sieur de Tournay, avocat à Caudebec, datée de « Votre maison à Caudebec, ce XII de janvier. » — 2 gallons de vin, du prix de 2 sous 6 deniers le pot, et deux grands pains de chapitre, du prix de 10 deniers pièce, présentés à M. Bigot, avocat général au Parlement. — Requête des enfants de

chœur au chapitre; ils le prient « de leur donner congé d'aller à l'esbat aux champs et d'aider à les défrayer, en entretenant la bonne et louable coustume ».

G. 3253. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

**1700-1703.** — Quittances des décimes payées par les prébendés de la cathédrale, lesdites quittances signées par Formont, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen.

G. 3254. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 122 pièces, papier.

**1593-1595.** — Pièces justificatives des comptes d'Antoine Marc, chanoine de Rouen, receveur de l'archevêché, le siége vacant. — Frères Basile, Michel et Denis, capucins, prisonniers aux prisons de l'église. — Anne De Lis, enfermée aux mêmes prisons, pour non paiement d'une somme de 4 écus sol, en vertu d'une sentence de l'officialité, demande qu'on lui fasse fournir le pain ordinaire ou qu'on la mette en liberté; — le chapitre ordonne son élargissement pour éviter aux frais, 23 septembre 1593. — Quittances de Jean de Leslie, évêque de Rosse, suffragant de l'archevêché; — des grands vicaires, Péricard et Sequart. — A Richer, chanoine, pour son salaire de l'oraison du senne d'hiver, 100 sous, 1594. — Quittance de F. M. Michel, d'une somme de 6 écus valant 18 livres, « pour avoir prêché 6 jours en la cathédrale et en iceux la Passion pour l'absence du prédicateur ordinaire et l'indisposition du pénitencier, » 1594. — Quittance de Luquin, prédicateur de l'avent de 1594. — A M. Hamelin, chanoine, pour la nouriture du prédicateur de l'Avent en l'année 1595, 40 écus sol.

G. 3255. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1505-1758.** — Diverses pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — Quittances baillées par les chanoines au distributeur. — Feuilles de Quilibets. — *Cedulæ decani de Burgo Theroldi in sinodo estivali* 1594: — sur 44 cures du doyenné, 24 où le curé ne résidait pas, 2 cures en litige; — curés : d'Anneville, Robert Dufay, chanoine de Rouen; — de Boscherville, Jean Nagerel, chanoine de Rouen; — de la Londe, Christophe de Graveron, chanoine de la Saussaye; — de Saint-Denis des Monts, Jean Ozenne, chanoine d'Évreux; — d'Iville, Laufranc Bigot, chanoine de Rouen. — Listes des citations faites aux chanoines par le messager du chapitre. — Prêt fait par Lanfranc Bigot sieur de Tibermesnil, à ses confrères, les chanoines Guernier et Delaplace, d'une somme de 25 écus pour leurs frais de voyage; ils se proposent de se joindre aux députés du corps de ville qui devaient aller trouver le Roi, 10 avril 1594. — Mention de Claude Petit, receveur des deniers communs de Rouen, 1595. — Quittance de François Péricard, évêque d'Évreux, 1615. — Quittances de l'argent payé pour le festin de l'Ascension. — On y pourvoyait au moyen d'une somme de 300 livres que devait fournir le chanoine dernier logé, XVIII[e] siècle.

G. 3256. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1568-1719.** — Quittances, mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — A Thomas de Billières, charpentier, 20 livres tournois pour avoir abattu la loge des maçons et en avoir fait une autre toute neuve, 1568. — État des nouveaux biens et revenus du chapitre. — Baux de la recette. — Procès avec les receveurs.

G. 3257. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

**1589-1788.** — Quittances, mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — Le chapitre ratifie la nomination faite par l'archevêque le cardinal de Bourbon, de son secrétaire ordinaire, Pierre de Mainteternes, à l'office de tabellion de la ville de Dieppe, 1580. — *Lectiones de festo Caroli magni excerptæ ex libris..... Lectio prima : Beatus igitur Carolus, Pipini regis Francorum filius, in regno Francorum solium gloriose sublimatus, tantæ famæ præconio in fines orbis innotuit ut, vere lucerna super candelabrum posita, lucem accommodaret omnibus in domo Domini, ut civitas in monte posita longe lateque esset manifesta. Tu autem*, etc. — En 1788, 300 livres pour le repas de l'Ascension.

G. 3258. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

**1600-1700.** — Mandats, quittances et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — M. Malmaison, procureur spécial de Mgr de Souvrey, gouverneur de Touraine, confesse avoir reçu des chanoines 40 écus sol, auxquels le chapitre avait été condamné envers ledit seigneur, 1601. — État des mises faites pour procès : Instances au parlement de Paris, pour la fabrique contre M. Péricard, évêque d'Avranches; — contre M. le cardinal de Joyeuse; — contre René Poisson, curé de la Feuillie; — contre M. de Liancourt, premier écuyer, ; — contre Madame de Guise pour le fait de Roumare. — Pour la consultation faite, le 16 mai 1615, en présence de MM. de

Lafontaine et Marette ; payé à M. la Martillière et Lecourt, à chacun, 5 quarts d'écu ; — à M. de la Fontaine, pour bailler audit de la Martillière, en lui présentant les sacs, 2 pistolles ; le 8 juillet, au même de Lafontaine, 2 pistoles pour bailler audit de La Martillière ; — à monsieur de La Martillière, après les plaidoyers, a été baillé 2 écus et un à son clerc en quarts d'écu, 35 livres 4 sous. » — Mises pour procès : Cahaigne, Sallet, Deschamps, Delestre, Coquerel, avocats à Rouen en 1631. — Long mémoire d'apothicaire, 1648. — Allocations faites aux paroissiens d'Amfreville et de Douville, pour couvrir, en aissantes, les clochers de leurs églises.

G. 3259. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1700-1750.** — Quittances mandats et autres pièces de comptabilité du chapitre de la cathédrale. — 300 livres payées par M. l'abbé de Marcouville pour le repas de l'Ascension, 1749. — Rapports des plaids : « Il faudrait faire chercher, à la tour de Londres et à la chambre des comptes de Paris, les anciens aveux ou autres titres concernant plusieurs fiefs qui relevaient de Gisors, 1735. » — Feuilles de service et de distribution. — Le mercredi des Rogations, pour avoir passé sous la châsse, à Saint-Nicaise, 10 sous ; — à maître Touchet, prêtre, pour une année des *Alleluia* du jubé, 25 livres, 1737. — Mention de David Baudry, président en l'élection d'Arques, représentant Gabriel Baudry, propriétaire à Martinéglise, XVII[e] siècle.

G. 3260. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1750-1789.** — Quittances, mémoires et autres pièces justificatives des comptes du chapitre. — Journaux de voyage des chanoines chargés de la visite des biens du chapitre. — Mémoires des réparations à faire aux églises et aux bâtiments des fermes : — à Martinéglise, chancel recouvert à neuf ; — bancs placés dans la nef ; — à Grèges, 160 communiants ; — à Hambures, la chapelle n'est point encore faite ; — à Bailly en Campagne, il faut faire ôter le banc que MM. de Creny ont dans le chœur ; — à Clais, il faut décorer le chœur ; — au Fossé, il faut fournir une fausse rivière de 45 à 50 perches de longueur ; — dépense de la tournée des plaids : une livre de sucre et de café, 2 livres 4 sous, 1767.

G. 2361. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1737-1765.** — Diverses pièces de comptabilité de la fabrique de la cathédrale. — Quittances de chantres et de musiciens. — Au coûtre, 20 sous tournois, pour la sonnerie de la procession générale, le dimanche 25 janvier 1568. — En 1577, fournitures de cordes pour les cloches Robert Dulus, Rigaut, Thibault, Georges d'Amboise. — En 1614, founiture de 35 aunes de drap rouge pour les robes des enfants de chœur, à la fête de Pâques. — Quittances de H. Fremart, maître desdits enfants, 1613, 1614. — Frais du procès soutenu par le chapitre contre Marie Agasse, veuve de Pierre des Enclos, facteur d'orgues. — Quittance du musicien Pestel ; il reconnait avoir reçu 60 sous pour avoir fait chanter une messe de sa façon, 28 septembre 1692. — Mémoire pour le luminaire de l'église : « Aulx quatre festes solempnelles, sçavoir : Toussaints, Noël Pasques, Pentecoste, l'Assomption et Dédicace, seront allumés les cierges de Chambon, (l'ambon), sçavoir, 3 de chascun costé, avec les 4 anges et les 3 bassins et les 2 chandeliers des enfants », ce règlement adopté au chapitre, *pour l'incommodité et injure du temps*, 24 septembre 1594.

G. 3262. (Cahier.) — Petit in-4°, 23 feuillets, papier.

**1428.** — Arrérages de la première décime accordée au Roi. — Parmi les chanoines, Jean Basire, de Fauxbuisson, de Savigny, Robert Malderrée, Mathieu Canu, de Luxembourg, de Hangest, Martin Pinart, de Ventadour. — Paroisses des exemptions de Fécamp, de Montivilliers, de Saint-Cande, de Cluny, de Marmoutier. — Total des arrérages, 4,022 livres.

G. 3263. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1544-1764.** — États des pièces remises aux receveurs et agents d'affaires du chapitre. — Récépissés de titres. — Mention d'Antoine du Mesnyel, écuyer, sieur du Melle au 16[e] siècle ; — de François Langlois, conseiller, aumônier du Roi, protonotaire du Saint Siége apostolique, doyen et chanoine de l'église de Saint-Cloud et chanoine de Rouen, 1619. — Mémoire des écritures trouvées après le décès de M. l'abbé de Saint-Clair, chanoine de Rouen.

G. 3264. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1589-1663.** — Pièces de procédures concernant la recette du chapitre. — Receveurs généraux de l'archevêché : Noël Gueroult fils, Charles Gueroult, secrétaire du Roi, 1589 ; — Guillaume Ellye, 1656. — Receveurs du

chapitre : Martin Regnard, Charles Delaistre, Dumoustier : — « Sur la remontrance, réitérée par plusieurs et divers jours par Monsieur Guernier, chanoine, qu'il convenoit adviser de contenter et satisfaire monsieur notre maistre Hubert pour avoir prêché l'Advent dernier en ceste église (cathédrale), ensemble le descharger et mettre hors de sa maison, attendu qu'il ne pouvoit plus fournir à sa nourriture.,.... » il est décidé par le chapitre qu'on prierait Ambroise Marc, procureur au parlement, de bailler 40 écus sur les deniers consignés entre ses mains appartenant au chapitre, 1592.

G. 3265. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 83 pièces, papier

**1509-1559.** — Titres de propriété et de famille de Guillaume Montcuyt, organiste de la cathédrale et receveur de la fabrique de la même église. — Procès entre Alonce de Civille, seigneur de Bouville, vicomte de Rouen, et Robert Montcuyt au sujet d'une maison à Darnétal. — Décrets d'héritages. — Contrat de mariage entre Alain Le Cesne et Anne Montcuyt, 1556; — mention des médecins de Rouen : MM. de L'Aigle, Béthencourt, Le Prévost, Fierabras; d'Antoine Le Blanc, chirurgien du bureau, natif de Provence, qui avait été employé aux Galères. — Autre contrat de mariage entre Noël Becquet et la même Montcuyt; le père promet à sa fille deux robes de drap noir, l'une à grands points et l'autre à petits, avec deux cottes, l'une d'écarlate rouge, l'autre de drap noir, un tour de ciel de laine fait à l'aiguille au point de Hongrie avec les pendants de fro rouge; Bastien Landon présent au contrat, 1559.

G. 3266. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 76 pièces, papier ; 1 sceau pendant.

**1509-1575.** — Titres de propriété et de famille du même Montcuyt. — Biens situés à Boislevêque, Epreville-sur-Ry, Gaillon. — Déclaration des héritages que tient à présent Guillaume Montcuyt de la châtellenie de Préaux appartenant à M. Anne de Montmorency, connétable de France. — Mémoire d'un dîner de fiançailles à la campagne : en olives, câpres, poudre, sucre et huile d'olive, 9 sous. — Sceau du parlement de Rouen.

G. 3267. (Liasse.) — 12 rouleaux, parchemin.

**1319-1409.** — *Debitum quod debetur capitulo Rothomagensi de termino Pentecostes.* — Listes des paroisses par archidiaconés et doyennés, faisant connaître la somme imposée à chaque paroisse et, année par année, le payement effectué par les curés. — 1319-1324 : *Secunda pars majoris archidiaconatus* (*decanatus de Piris, de Rivo, de Kailliaco, de Paveliaco*); — *Archidiaconatus majoris Caleti* (*decanatus de Fovilla, de Valmont, de Sancto Romano*). — 1392-1396 : *Archidiaconatus Rothomagensis secunda pars.* — 1398-1402 : *Archidiaconatus Rothomagensis secunda pars*; — *Archidiaconatus Majoris Caleti*; — *Archidiaconatus Vulgassini Normanni* (*decanatus de Braio, de Gisorcio, de Gamaches, de Baudemonte*). — 1403-1409 : *Archidiaconatus Rothomagensis prima et secunda pars*; — *Archidiaconatus Majoris Caleti*; — *Archidiaconatus Minoris Caleti*; — *Archidiaconatus Vulgassini Normanni*. — *Beuchi* (Buchy), 11 sous; — *Blovilla* (Blosseville-Bonsecours), 4 sous 2 deniers; — *Boes* (Boos), 8 sous 8 deniers; — Bourdeni (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), 2 sous 1 denier; — Périers, 18 sous 6 deniers; — le Pont-Saint-Pierre, 12 sous 6 deniers; — *Rommelli* (Romilly), 17 sous; — Ry, 10 sous 10 deniers.

G. 3268. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, parchemin, formant 34 feuillets.

**1422-1433.** — Cahiers de la débite des paroisses du diocèse de Rouen, lesdites paroisses rangées, suivant l'ordre alphabétique, par archidiaconés et doyennés. — Arques, 30 sous; Blangy, 47 sous; Cany, 17 sous 4 deniers; Saint-Jacques de Dieppe, 52 sous; Saint-Remy de Dieppe, 52 sous; Etrétat, 27 sous 4 deniers; Notre-Dame de Lillebonne, 11 sous 6 deniers; Saint-Denis de Lillebonne, 22 sous; Notre-Dame de Neufchâtel, 28 sous 7 deniers; Saint-Jacques de Neufchâtel, 19 sous; Saint-Pierre de Neufchâtel, 11 sous 8 deniers; Saint-Saëns, 40 sous; Yvetot, 8 sous 8 deniers.

G. 3269. (Liasse.) — 18 cahiers, papier, formant 244 feuillets.

**1459-1605.** — Cahiers de la débite des paroisses du diocèse de Rouen. — Comptes de recette et de dépense, 1489 : « Aux coutres de l'église qui ont paré le lieu à recepvoir la débite, au saenne d'esté, 5 sous 6 deniers; à ceux qui ont porté les bannières, de Pasques à Penthecouste, 6 sous; — à ceulx qui ont porté les dites bannières, aux quatre jours des Rogations, 8 sous. — Pour oiseaux, oublies, estoupes et feulles de bois, le jour de Penthecouste, 3 sous 6 deniers; — pour 8 livres d'encens, 13 sous 4 deniers; — pour le jonc semé en chœur, ès festes trepples d'esté, 25 sous; — pour le bouys de Pasques fleuries, 5 sous. » — 1494 : « A Maillart, orfeure, pour 2 encensiers, 66 sous. » — 1537 : « Payé à ceulx qui ont porté et rap-

porté les grandes banyeres aux processions extraordinaires faictes hors l'église en temps paschal, 12 sous; — au clerc de l'œuvre, pour avoir paré et desparé le brellan devant le chapitre, le jour du senne d'esté, pour recevoir les deniers de la débite, 2 sous 6 deniers; — feuillarts, estoupes, moissons et pigeon blanc, le jour de Pentecoste, 7 sous 6 deniers; — jonc semé dans le chœur aux fêtes triples, de la Trinité à l'Assomption, 40 sous. » — 1577, au mois de novembre, publication du décri des monnaies : testons, 16 sous 6 deniers pièce; testons de Lorraine, pièces d'argent à tête et millourets sans cours. — 1607, charbon fourni sur l'autel de la cathédrale, à cause du grand froid, 61 sous tournois.

G. 3270. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 85 pièces, papier, dont 4 pièces imprimées.

**1459-1746.** — Pièces justificatives des comptes de la débite. — On paie sur la recette de cette imposition « un voile de carême mis aux courtines d'entour le grand autel de la cathédrale; — la façon du drecheur de la débite; — le buis bénit; — les oiseaux, feuilles, étoupes et oublies du jour de la Pentecôte, 1459. — Mandements de l'official au doyen de Saint-Romain (1564), au prêtre de Notre-Dame de Neufchâtel (1578), pour les inviter à faire payer et à payer les débites arrièrées. — Quittances des sommes payées aux chanoines sur le fonds de la débite. — Mémoire des paroisses qui refusent de payer tout ou partie de la débite. — Arrêts et sentences concernant cette contribution. — Arrêt du parlement de Normandie qui déclare obligatoire le droit dû de tout temps au synode de la Pentecôte, 1697 (imprimé). — Lettre de l'archevêque de Rouen, imprimée, destinée à accompagner ledit arrêt envoyé aux doyens ruraux du diocèse, 4 janvier 1698. — Autre arrêt conforme au précédent, du 20 août 1746.

G. 3271. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

Vers **1780.** — « Cueilloir, gage-plège de la première prébende du noble fief, seigneurie et haute justice d'Amfreville-les-Champs appartenant à M. Jean-Baptiste Dubosc, prestre, chanoine de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Rouen primatiale de Normandie, seigneur grand-prébendé et haut-justicier en partie dudit Amfreville. » — Ce cueilloir est écrit sur papier timbré.

G. 3272. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier, relié en veau.

Vers **1780.** — « Cueilloir du même fief appartenant à messire Joseph-Noël-Antoine Gondouin des Moulins, prêtre, chanoine seigneur second-prébendé et haut-justicier en partie dudit Amfreville. » — Table des vassaux. — Ce cueilloir est écrit sur papier timbré.

G. 3273. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier, relié en veau.

**1784.** — « Ce volume contient le gage-plege et le terrier de la seigneurie et haute justice d'Angreville, appartenant à messire Louis Rondel, prêtre, licencié en théologie de la société royale de Navarre, chanoine prébendé de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, seigneur patron et haut justicier dudit Angreville. » — « Pleds tenus par Pierre Hanin, notaire royal à Euvermeu, sénéchal de ladite seigneurie; » mention, parmi les vassaux, de Charles-Claude-Nicolas Caqueray de Folleville, curé de Notre-Dame d'Alihermont et de noble dame Marie-Anne de Malvande, veuve de Charles-François de Caqueray, défunt, fille et unique héritière de Louis de Malvande sieur de Puisenval; — de Louis-Adrien de Creny, ancien capitaine d'infanterie, fils de Louis-Adrien de Creny; — de Pierre-Jacques-Jean Lefrançois, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint Louis; — de Louis Hardy, curé d'Angreville; — du bénéfice cure et du trésor des Saints-Innocents d'Angreville. — La partie de ce registre consacrée au terrier est sur papier timbré. — Il porte le numéro 19 de la collection des Terriers.

G. 3274. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier, relié en veau.

**1779.** — « Terrier du noble fief, terre et seigneurie du chancelier, situé dans les paroisses d'Incarville, Léry et Notre-Dame de Louviers, relatif aux aveux rendus par les tenants dudit fief, en 1778 et 1779, à messire Jean-François Cornet, prestre, chanoine honoraire et chancelier de l'église métropolitaine de Normandie et seigneur dudit fief. » — Table alphabétique des noms des tenanciers. — Ce registre porte le numéro 21 de la collection des Terriers.

G. 3275. (Registre.) — Grand in-folio, 113 feuillets, papier, relié en veau.

**1779.** — Cueilloir des rentes seigneuriales du fief du chancelier fait en l'année 1779. — Ce fief était situé à In-

carville, Notre-Dame de Louviers, Léry, le Vaudreuil. — Table alphabétique des noms des tenanciers.

G. 3276. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1385-1391.** — « Plés tenus à Claies par Robert Leulivout, lieutenant de Ricart Fournier, bailli du lieu, etc... » Vues assises heure de soleil levant, heure de nonne, heure de prime, à l'ormel de Duranville, devant le moutier de Baillolet, devant la chapelle de Hambures, devant la chapelle de Fresnoy, à la forge de Hambures, devant le moutier de Claies. — Dernier juin 1385, pose de devises. — 15 janvier 1385 (V. S.), mention de noble et puissant seigneur messire Jehan de Barguettes, chevalier. — Dernier octobre 1386, procès sur cri de haro : « Jugement fut demandé aux juges et adsistenz de la cour qui presens estoient, lesquiex nous distrent que à bonne cause elle avoit crié haro et debvoit le dit Guillaume faire amende, lequel dist qu'il ne l'amenderoit point et en appeloit comme de mal jugié et bailla pleges. » — 14 novembre 1386, « Mahieu Le Jeune amenda chen que il avoit dit en l'oraille as gens de l'enqueste qui presens estoient en jugement après ce que nous eusmes fait crier que nul ne parlast à eulx. » — 12 décembre 1386, « Guillaume Le Mougne, sa fame, leur famille, biens et possessions quelconques sont mis en la protection, seurté et sauvegarde de nosseigneurs dean et cappitre de Notre-Dame de Rouen pour la doubte et crainte de Colin Le Fae, des siens et de sa foiee et de ses complices, aliés et adherens..... Commandé au sergent que on mecte le dit Fae, en prison pour malle fachon que il a faicte au dit Mougne. » — « 8 octembre 1388, Vinchent de la Barre emanxippa et mist hors de son povoir paternel Jehan et Michel dis de la Bare, ses deux filx, et leur donna pouoir d'aquerre, de conquerre et de tourner en leur lingne et de faire tout ce que personne emancippée peuent et doivent faire selon raison... et pour eulx aider à escroitre... leur donna à chascun chinq soulz, et leur fu enjoint quy soient à la prouchaine assise de Londinières pour icelle emancippacion crier et publier, de laquelle chose le dit Vinchent nous requist chest memorial ad fin que chose que fachent ses dis filx d'ores en avant ne ly tourne à prejudice. »

G. 3277. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1395-1398.** — « Plés à Clayes tenus par nous Cardin Fournier, lieutenant du bailly du lieu, l'an 1395, le 27e jour de septembre, presens Jehan de la Barre, Billiart Le Maistre, Guillaume Fouachet. » — Mention de Regnault Louvel, écuyer, de Jehan Lengiés, autre écuyer, 11 et 26 octobre 1395. — 25 février 1395, Jehan Courtois dit Hérichon, émancipe et met hors de son pouvoir paternel son fils Colin Courtois dit Hérichon ; il lui donne une de ses juments. Le père alloue son fils pour deux ans, moyennant 4 livres tournois par an, « sauf tant que, ou cas que il se voudroit marier, faire le pourroit et lessier ledit service. » — « 20 octobre 1397, Robine fame Pierres Le Pasteur, plaintifve de Pierres Bourssel en cas de injures... En cest an et jour Bourssel meu de malle vollenté, en despisant la dicte fame et en abessant sa bonne renommée, l'avoit appellée horde ribaude qui riens ne valloit, et que il apparoissoit que ribaude fust, par les alléez et venues de ses ribaux avoient esté ses haies ronpues et depechies... Le dit Bourssel respondi et dist que il estoit bien vray que au moulin de Claies le dit Bourssel avoit dit à la dicte fame que elle avoit le musel ou visage aguisié ou afillé pour bien teuchier, et pour ce que elle appellet le dit Bourssel homme de nyent qui riens ne valloit et que ch'estoit un garchon et sa fame et ses enffans gens de nyent en appellant il, sa dicte fame paillars ; — ...les dictes parties se mistrent en jugement ; jugié et rendu pour la dicte fame et contre le dit Bourssel qui en appella à l'assise et bailla plege Estienne Bourssel. » — « 1er février 1397 (V. S.), pour ce qu'il estoit après nonne et feste vigille Notre-Dame Candeleur, le cas d'entre Jehan Dupuis, d'une part, et Guillaume Leulmont, d'autre part, fu différé. » Mention du commun et habitants des villes de Bonnerue, Luchy et Baillolet.

G. 3278. (Registre.) — Grand in-folio, 26 feuillets, parchemin.

**1382.** — « Chy ensieuent les estres ou tenements des terres que ont messieurs doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen en la riviere d'Yaune et appartenances, faictes l'an mil CCC. IIIIxx et II et premierement à Claiez et ès hameaux d'icelle parroisse comme Hambures, Fresnoy, et Bonne Rue. » (Baillolet, Duranville, Londinières, Angreville, Saint-Saire, Braquemont, Martinéglise, Saint-Vast). — « Mgr Toussains de Humesnil, prestre, curé de Londinières, tient de mes seigneurs une acre de terre... Marion Crenin, fille et heresse de Jehan Crenin, escuier, de Baaly, tient une masure au fro de la ville. » — Mention de la frarie de Notre-Dame de Londinières ; — de M. de Brocheronde ; — de messire Regnault de Braquemont, chevalier, tenant du chapitre une masure à la rue de la mer.

G. 3279. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1382.** — « Cy ensient les estres ou tenemens de terres que ont messieurs doyen et chapitre de Rouen en la rivière d'Yaune et appartenances faites l'an 1382, et premièrement à Claies et ès hameaux d'icelle parroisse comme Hambure, Fresnay, Bonne Rue. » - Ce registre ne paraît pas être autre chose qu'un double du registre précédent. — Addition : « Informacion faicte par moy Jehan de la Porte, du commandement de messieurs de cappitre de l'an 1409, le 18e jour d'avril, sur les rentes à moy bailliez par mes dits seigneurs, à eulx appartenant en la paroisse de Saint-Saire, à ce présent le curé du dit lieu et messire Jehan Savary. »

G. 3280. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

**XVe siècle.** — Terrier des terres et seigneuries de Clais et Baillolet. — Mention de Simon Crevon, prêtre, curé de Baillolet; — des fondations de messire Guy de Langle; — de M. le chantre, messire Michel Durant, messire Guillaume Carrel. — Incomplet, sans couverture.

G. 3281. (Registre.) — Grand in-folio, 265 feuillets, papier, relié.

**1660-1670.** — Terrier de Londinières, Clais, Duranville, Baillolet et Hambures, Bonne Rue. — Mention d'Adrien Le Bon, bailli de Londinières; — de Jean Croutelle, écuyer, sieur de Haudecourt, propriétaire à Hambures; — de Nicole de Lombelon, damoiselle, fille d'Isaac de Lombelon, écuyer, sieur de la Ferté, ayant renoncé à la succession de son mari Jean Marcastel; — de Charles et Jean Le Sellier, écuyers, sieur de la Cour, propriétaires à Baillolet; — de Charles Bodin, sieur de Beaurepaire, Blargies et Dourdan, conseiller du Roi lieutenant criminel en la vicomté de Neufchâtel, propriétaire au même lieu de Baillolet. — Ce registre porte le numéro 11 de la collection des Terriers.

G. 3282. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

**1678-1733.** — Plaids de gage plèges de Clais et Londinières pour messieurs du chapitre de Rouen tenus au prétoire de Londinières par les baillis vicomtaux civil et criminel. — Adrien Le Bon, 1678-1679; — Renault Godebit, 1680-1684; — Robert Mouchard, 1685-1733; — Pierre-François Tricotté, avocat plaidant pour l'absence dudit Mouchard, 1714. — Mention, en 1680, de Maussieu, vicaire perpétuel de Londinières; — de François Le Port, écuyer, sieur de Dranville; — d'Antoine du Héron, écuyer, sieur de Bétencourt; — des représentants d'Esmart Le Seneschal, écuyer, et d'Adrien de Dampierre, écuyer.

G. 3283. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier, relié en parchemin.

Fin du **XVIIe siècle.** — Terrier de Duranville, Hambures, Fresnoy-en-Val et Bonne Rue. — Mention de Louis-Toussaint Langlois sieur de Baumesnil, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Fresnoy-en-Val. — Additions jusqu'à l'année 1719. — A la fin, table des vassaux.

G. 3284. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

**1221-1541.** — « Se sont copies d'aucunes lettres contenantes héritages, decrés, loties et fieffes de terres situés à Douville près le Pont-Saint-Pierre et environ faictes par moy Nicole Le Françoys, presbtre, maistre-ès-arts, recepveur et procureur pour monsieur maistre Michel Faroul, chanoine de Notre-Dame de Rouen et prebendé à Douville, escriptes l'an de grâce 1481, le premier jour d'aoust. » — Registre des rentes en cens, deniers, chapons, gélines, œufs, corvées et services, précédé des noms des chanoines qui ont eu la prébende de Douville depuis messire Chalençon, trésorier de l'église de Rouen et Richard Piel, vers 1370, jusqu'à Jean Blondel, pénitencier de la cathédrale et audit Faroul. — « Déclaration des terres du domaine de l'ostel et manoir de la prébende de monsieur maistre Michel Faroul. — Les masurages de Douville tant des deux prébendes que de Calleville qui a à Douville la quinte porcion et les deux prébendes ont le demourant, excepté que le chapitre ha le moulin et des bois et l'eaue du bras du moulin qui se commence à Pierrelée. » — Pouillé des rentes dues au prébendier du manoir. — Noms des chanoines prébendiers depuis Richard Piel en 1378 jusqu'à Jean Gouel en 1473. — Traductions de chartes relatives à Douville : Chartes de Baudry de Longchamp, 1221; — de Thibaut, archevêque de Rouen, 1223; — de Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme, 1362. — Additions de l'année 1541.

G. 3285. (Registre.) — 86 feuillets, papier, relié en veau.

**1780.** — « Terrier du fief et haute justice de Douville sur Andelle, lequel fief est divisé en deux parties, chacune

desquelles compose une prébende ; la première appelée la grande prébende appartient et en est pourveu messire Nicolas-Michel d'Osmond, prêtre, licencié en la faculté de théologie de Paris, promoteur, sindic-général du clergé de la province de Normandie, vicaire général du diocèse de Lisieux, abbé commandataire de l'abbaie de Clairefontaine, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, et l'autre partie compose la 2e prébende dont est pourvu messire Jacques Ravette, diacre, bachelier de la faculté de droit civil et canonique, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen. » — Ce registre porte le n° 20 de la collection des Terriers.

G. 3286. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

**1722.** — « Terrier des terres et seigneuries et baronnies du Fossé en Bray et de Longmesnil avec les fiefs de Caugruin et la Houssaye, Flamencourt, Pommereux, d'Alecourt, Doudeauville, des Noiers, d'Espinalles et Conteville appartenans à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen. » — Les terres de Longmesnil, le Fossé-en-Bray furent achetées par le chapitre, le 22 novembre 1364, de Jean de Montmorency, sieur de Beaussault, avec l'argent donné pour une fondation faite par le cardinal Gaillard de la Motte. — Prérogatives des terres, seigneuries et baronnies du Fossé-en-Bray et de Longmesnil. — Mémoire contre le sieur Thomas, prétendant à la seigneurie du Fossé.

G. 3287. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

**1754.** — Inventaire des anciens titres de la seigneurie de Fouqueville et Mandeville. Aveux et dénombrements rendus par les vassaux, fieffes ou inféodations.—A Mandeville, *traire* du Bout Bunel, 1443; — la voie de Limare, 1447; — le *traire* des Monts, 1451;—les *traires* du Mouchelet, de Pommereux, de la vallée de Criquebeuf, du Verdillon, de la Trentaine, 1454; — le *traire* du Long Buc, la seigneurie de Limbeuf, 1455 ; — la Pierre Guillaume Lucas, 1457; — les *traires* des Fauldis, des Fourques, des Longues rayes, de la Caillette, de la Heuse, de Clitot, de Pisdane, de la Motte, 1487; — du Chemin fresqueux, du Mouchelet, de la Pommeraie, de Pommereuil, 1488; — des Hayes, des Monts, 1489 ; — des Bruierectes, 1493. — Extension de Fouqueville en la paroisse de Crétot au *réage* de la Caboche.

G. 3288. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

Vers **1720.** — « Terrier de Grainville, Valmenerel, Espinay, Boisselet et Bailli-en-Campagne. » — Mention de Henri de Ver, sieur de Launay, ayant épousé Marie de Dampierre, fille de Jean, écuyer; — de Louis Le Roy, ayant épousé la demoiselle de Dampierre, fille du sieur de Valmenerel.

G. 3289. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

**1413-1476.** — « Cy ensuyuent les escroes de la terre et tenement de la haulte justice de Martinéglise appartenant à messieurs doyen et chappitre de Notre-Dame de Rouen, receus par Pierres de Beaurain, viconte de la dicte terre, et escriptes en cest livre par messire Robert de Biaurain dit Taillart, presbtre, procureur de mes dits sieurs et leur fermier en la dicte terre, et fu en l'an de grace mil CCCC et XIII. » —Cahier ajouté, de l'année 1476, relatif à Braquemont et à Londinières.

G. 3290. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin, relié en parchemin.

**1423.** — « Ensuient les escroes bailliés par les tenans de messieurs du chappitre de l'église de Notre-Dame de Rouen en leur terre et haulte justice de Martinéglise depuis l'an 1423. »

G. 3291. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1451-1453.** — « C'est ung papier terrier des nouviaux bous et costés des héritages, rentes et revenues de la Rivire d'Yane et des parties de environ appartenant à messieurs de chappitre de l'esglise Notre-Dame de Rouen commenché par maistre Nicole Delestre, chanoine de la dicte esglise, en l'an 1451. — Benoist soit-il, qui le parfera et qui correpcion et amendement y metra! » — A Martinéglise et Grèges, mention de Regnauld Orel, prêtre ; — à Archegny (Derchigny), bail à ferme des dîmes pour un an, 35 livres. — Londinières, Baillolet, Clais, Saint-Saire.

G. 3292. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**XVe siècle.** — « Inventaire des contrats, lettres et escriptures faisans mention des rentes appartenantes au

chapitre de Rouen, tant ès terres, villes et paroisses de Martinéglise, Grèges, Saint-Vast, Braquemont, Dieppe que Saint-Saire. » — « Lettres faisant mention comment Martin dit Sergent vendi à chappitre 54 sous tournois qui furent paiez des deniers de feu maistre Simon de Estelant, jadis chanoine de Rouen, pour faire chacun an son obit. »

G. 3293. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1537.** — « Cy ensuyvent les escroes de la terre et haulte justice de Martinéglise et Grèges, le toult par boultz et costez, avec toult leur revenu, appartenant à mes dits sieurs doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen pour l'an 1537. » — Mention du prieur de Saint-Étienne, de Jean de Creny, écuyer, de Catherine L'hermytte, veuve de noble homme Raoul Blancbaston, sieur de Bosc-Regnoult.

G. 3294. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — « Pappier déclaratif des hommes tenants et vassaux de la baronnie et haulte justice de Martinéglise et Grèges. » — Mention de maître Nicolas Dandasne, conseiller élu pour le Roi en l'élection d'Arques; — de Guillaume Asse, avocat en la cour de parlement de Rouen; — de Charles Le Cauchois, écuyer, sieur de Saint-Quentin et de Tibermont en partie; — de Pierre de Blancbaston, écuyer, sieur de Bosc-Regnoult; — de Jacques Josel, écuyer, sieur d'Aulage.

G. 3295. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

Vers **1720.** — « Terrier de la baronnie de Martinéglise et Grèges appartenant à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen. » — Le prieur de Saint-Étienne M. Gabriel Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe, 1700. — Autres prieurs : Ludovic Stuart sieur d'Aubigny, 1655; — Roland Fréart de Chantelou, 1667. — Mention de Louis Le Munier, curé de Martinéglise; — de Claude de Glachant, femme de Charles de Clercy, écuyer, sieur de Gonneville et en précédent, veuve de Nicolas Dandasne, sieur de Neuvillette; — de l'acquisition de deux acres de pré à Martinéglise avec l'argent légué au chapitre par Eudes Rigaud pour les rétributions de la fête de Saint François.

G. 3296. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier; relié en parchemin.

Vers **1704.** — « Terrier de la baronnie de Martinéglise et Grèges. » — A la fin, contrat passé entre le chapitre et M. de Rouville, lieutenant criminel au bailliage d'Arques, au sujet du prétoire de Martinéglise, 1704.

G. 3297. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

Fin du **XVIII^e siècle.** — « Cueilloir de la seigneurie de Martinéglise et de ses dépendances. » — Mention de M. Croissé, procureur du Roi en l'amirauté de Dieppe; — de Mademoiselle de Crevecœur, au droit de David, Daniel et Claude de Miffant; — de M. de Pellevert; — d'Antoine-Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Lincourt.

G. 3298. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

**1742.** — « État de la seigneurie de l'Isle en la ville de Gisors sur la rivière d'Epte et aux environs. » — « La seigneurie du fief de l'Isle à Gisors... a esté adjugée à MM. du chapitre de Notre-Dame de Rouen au parlement de Paris, le 10 avril 1607... Le fief de l'Isle est tenu en foy et hommage de Mgr l'archevesque de Rouen, à cause du fief de Fresne l'archevesque, sans aucunes charges ni servitude. » — Copie de l'acte de donation des grains de Bourris à messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen par Guillaume de Lisle, sieur de Bethencourt, chancelier de l'église de Rouen, 1340.

G. 3299. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier, relié en parchemin.

Vers **1680.** — « Extrait des déclarations fournies au papier terrier de la vicomté de Lyons, ès années 1678 et suivantes, des terres aliénées et fieffées par Sa Majesté relevantes de son domaine et possédées par plusieurs particuliers propriétaires d'icelles y dénommez. » — A Beaufficel, Jean Robillard; — à Bezancourt, verrerie occupée par Charlotte Godard, veuve de feu Nicolas Bongards; — à Bezu, Jean Le Vaillant, écuyer, sieur de Plémont (copie vers 1687).

G. 3300. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier, relié en parchemin.

Vers **1680.** — « Extrait des déclarations fournies au domaine du Roy par les propriétaires des terres défrichées en la forest de Lyons suivant lesquelles messieurs du chapitre de Rouen ont les trois quarts des dîmes. » — Biens situés sur les paroisses du Boulay, Bosquentin, le Coudray, Croisy, Fleury, la Feuillie, Lisores, Morgny, Mesnil-Lieubray, Montroty, Puchay, Périers, Vascœuil. — Mention, à Fleury, de Susanne de Bongards, veuve de Charles Le Vaillant, écuyer, sieur du Val-Guerrier, demeurant au hameau du Fayel; — de Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Montbrun; — d'Adrien Le Radde, curé du Bosc-Edeline; — de François Le Bouvier, écuyer, sieur de Fontenelle, avocat au parlement de Rouen, y demeurant. — Ce registre fait suite au précédent.

G. 3301. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

Fin du **XVIII^e^ siècle.** — Inventaire contenant les aveux de la deuxième liasse du fief de Petitville, du n° 1 au n° 176. — Aveux analysés, de 1406 à 1599. — Table des vassaux à la fin du volume.

G. 3302. (Registre.) — Grand in-folio, 53 feuillets, papier.

**1777-1785.** — « Gage-plège du noble fief et seigneurie de Petitville appartenant à messieurs les haut-doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen primatiale de Normandie. » — Plaids tenus par Jean-Pierre-Nicolas-Christophe Gueret, avocat au parlement de Normandie et aux siéges royaux de Caudebec, y demeurant. — Mention de Charles-François Yvelin de Béville, demeurant à Caudebec, fils de François Yvelin, en son vivant, avocat au siége présidial de Caudebec, lequel était fils de Pierre-Armand Yvelin de Béville, président en l'élection de Caudebec.

G. 3303. (Registre.) — Grand in-folio, 100 feuillets, papier, relié en veau.

**1777.** — « Terrier d'un noble fief assis et situé en la paroisse de Saint-Martin de Petitville en Caux, plein fief de haubert lequel relève de la châtellenie de Gravançon qui est ressortissante de la haute-justice du comté de Lillebonne appartenant à M. le duc d'Harcourt. » — Mention de la chapelle du Mesnil sous Lillebonne dont était pourvu René Le Noir, prêtre, prieur des Saints Anges; — de Robert Barrois, curé de Petitville; — de Charles-François Yvelin de Béville. — Ce volume porte le n° 13 de la collection des Terriers.

G. 3304. (Registre.) — Petit in-4°, 102 feuillets, papier.

**1537-1538.** — « Papier journal du revenu appartenant à messeigneurs de chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, receu par moy Mellon Preudomme, chanoyne et grand distributeur de la dicte église pour ung an commenchant au jour Saint-Michel 1537. » — Pour le tabellionnage de Londinières, 25 livres; — de maître Guillaume Josse, curé d'Yébleron, pour les dîmes et sennes, 80 livres; — de Jean Ango, vicomte de Dieppe, pour la dîme de ladite vicomté, aux termes de Chandeleur et de Saint-Jean Baptiste, 400 livres. — Mention de Pierre Douville, écuyer, du Tronquay; — d'Olivier de Limoges, sieur du Mouchel.

G. 3305. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

**1664-1693.** — « Registre des droits seigneuriaux des fiefs et seigneuries de Roumare et du Bout-du-Bosc appartenantes à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Rouen commençant à la Saint-Michel 1664, fait et dressé par maître Adrian Dumont, notaire et procureur en l'officialité de Rouen, en conséquence de la cession à luy faicte par maître Claude Louët, bourgeois de Rouen, du restant de la jouissance de son bail. » — Additions jusqu'en 1693. — Table à la fin du volume.

G. 3306. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

**1722.** — État de la terre, seigneurie et baronnie de Roumare. — Acquisition de la seigneurie de Roumare; — terre vendue au chapitre par Raoul comte d'Eu et de Guines, connétable de France, par le prix et somme de 6,499 livres (Gisors, 5 mai 1337). — Mouvance et dépendances de la seigneurie de Roumare. — Marché, halles, étaux, mesures, poids et coutumes. — Moulin de Roumare. — Chemins qui conduisent au moulin. — Banalité du moulin. — Droit de verte moute dû au moulin. — Rivière. — Privilèges, droitures et franchises de messieurs du chapitre dans la forêt de Roumare. — Acquisitions faites par eux. — Terres tenues par Marc-Antoine-Sanson Vaignon, écuyer, sieur du Parc-d'Esneval; — par Jacques

de Bauquemare, fils de Robert de Bauquemare, maréchal de logis des gardes du corps de Mgr le duc d'Orléans; — par Romain Le Cerf, sieur de la Tourelle; — par Paul Le Jaulne. — Contrat de vente de la terre et seigneurie de Roumare, 5 mai 1337.

G. 3307. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

**1722.** — Double, probablement la minute, du registre précédent.

G. 3308. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — État de la terre, seigneurie, et baronnie de Roumare. — Acquisition de la terre et seigneurie de Roumare, etc. — Ce registre diffère peu des deux précédents; l'écriture est un peu plus soignée. — Au commencement une table alphabétique des vassaux ; — à la fin : — « Pièces conservées dans les archives concernantes la terre et seigneurie de Roumare. » — Ce registre porte le n° 14 de collection des Terriers.

G. 3309. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier

Vers **1726.** — Terrier de la seigneurie de Roumare. — Mention de M. de Bernières de la Vaupalière, conseiller au parlement de Rouen; — d'Adrien Dehors, sieur du Bocage, avocat au même parlement; — de Guillaume-Nicolas Le Couteulx de Boscmesnil, fils et héritier d'Étienne Le Couteulx, conseiller échevin de la ville de Rouen; — de Guillaume Faucon, sieur du Matré.

G. 3310. (Registre.) — Grand in-folio, 165 feuillets, papier, relié en veau.

Vers **1775-1789.** — Terrier de la baronnie de Roumare. — Additions jusqu'en 1789. — Gage-plèges tenus par Pierre Le Touc, avocat au parlement, sénéchal de ladite seigneurie, 1782, 1784; — par Nicolas-Pierre Delaunay, autre avocat au parlement, en la même qualité, 1785, 1786, 1789; lesdits gage-plèges sur papier timbré. — Ce volume porte le n° 15 de la collection des Terriers.

G. 3311. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1778.** — « Cœuilloir pour la recepte des rentes seigneuriales du fief, terre, seigneurie et haute justice de la prébende de Saint-Saire... dressé sous les ordres de noble et discrète personne messire Bernard Batailler d'Osmonville, prêtre, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen. — Parmi les tenanciers Claude-François de Sesmaisons, marquis de Sesmaisons, lieutenant général des armées de S. M., demeurant en son château de Saint-Saire; — Charles-Amédée de Brossard, capitaine de dragons au régiment de la Reine; — Jean et Charles Toussaints, « obligés envers la prébende à un coup de chapeau par honneur, le jour des plaids. »

G. 3312. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

**1720-1746.** — Registre des droits seigneuriaux de la baronnie de Saint-Victor appartenant à messieurs les doyen, chanoines et chapitre de Rouen. — François Dumontier, receveur général de messieurs du chapitre et Ambroise Emangard, commis à la recette pendant le temps de neuf années, de 1720 à 1729. — Additions jusqu'en 1746. — Mention de François Le Moyne, sieur de Humesnil, seigneur et patron de Bauville; — de M. de Varneville, conseiller au parlement ; — de Jean-Baptiste Cavelier, curé de Bretteville; — de David de Brossard, seigneur et patron d'Augeville.

G. 3313. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la baronnie de Saint-Victor pour la prévôté d'Augeville. — Mention de Louis Bretel, écuyer, sieur d'Auberbosc, conseiller au parlement de Normandie, haut doyen de la cathédrale, abbé d'Aulnay et de Saint-Victor en Caux ; — de Michel Peigné, écuyer, sieur de Grosmesnil, Augeville et Hasteleu.

G. 3314. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Beaumont-le-Hareng. — Mention de Charles Remoussin, curé de Crosville sur Longueville, héritier de feu François Remoussin.

G. 3315. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté d'Etaimpuis. — Mention de Marie Duquesne, veuve de feu Adrien de Pelletot,

écuyer, seigneur de Saint-Martin de la Poterie, 1559; — de Raoul Des Vaux, curé du Plessis, 1541; — de Jacques de Clères, écuyer, sieur des Haquets.

G. 3316. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté et vavassorie des Fourques. — Mention de Jean Roussel, sieur de Saint-Gilles, conseiller et correcteur en la chambre des Comptes de Normandie, 1616; — de Pierre Le Bourgeois, curé de Saint-Victor.

G. 3317. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Fresnay. — Mention de Geffroy Gavion, aîné, conseiller échevin de Rouen, 1612; — de Jeufray Gavion, avocat au parlement, 1625; — de feu Jacques Le Roy, en son vivant écuyer, conseiller en cour laie à Rouen; — de Marie Guenet, veuve de Nicolas Coquerel, conseiller du Roi, lieutenant général en la vicomté de Rouen.

G. 3318. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prevôté de Leuilly. — Mention de la vavassorie de la Mine d'or; — de Nicolas Le Seigneur sieur de Bautot; — de Jean Guillebert, écuyer, sieur de la Chesnaye, garde du Roi, ayant épousé Marguerite Féron.

G. 3319. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1691.** — État des aveux et déclarations fournis en la même baronnie pour la prévôté de Saint-Victor. — Mention de Nicolas de Vallongnes, commissaire ordinaire de la marine, agissant tant en son nom qu'en celui de maître Jacques de Vallongnes, avocat au parlement; — de Louis Le Page, autre avocat au parlement; — de Nicolas Le Page, docteur en Sorbonne, tuteur des enfants dudit Louis Le Page, mineurs, 1662.

G. 3320. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

**1692.** — État des aveux et déclarations fournis à la même baronnie pour la prévôté de Vassonville. — Mention de Jeanne le Berquier, veuve de Jacques Dumont, écuyer, sieur de la Fontaine; — de Louise de Civille, héritière d'Alphonse de Civille, écuyer, sieur de Gonseville, femme de Jean Dudrey, écuyer, sieur de Villeraz; — d'Isaac Chefdhostel, époux de Suzanne Dumont, fille d'Isaac Dumont.

G. 3321. (Registre.) — Grand in-folio, 80 feuillets, papier.

**1783.** — « Terrier démonstratif de la noble prévôté de Vassonville, membre de la baronnie de Saint-Victor, appartenant à messieurs les hault doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, primatiale de Normandie. » — Plan visuel de la paroisse de Saint-Pierre de Vassonville. — Mention de biens appartenant aux trésors de la Pierre et de Vassonville; — du sieur de Giffard, sieur de la Pierre; — d'Antoine-Augustin Thomas, chevalier, sieur du Fossé et de Vassonville. — Ce volume, d'une écriture soignée, porte le n° 16 de la collection des Terriers.

G. 3322. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

**1702.** — Inventaire des aveux du fief de Bezu-la-Forêt. — Aveux présentés aux plaids de la seigneurie de la Fontaine du Houx, appartenant à M. de Fours et postérieurement à M. Blain. — Philippe Folleville, Pierre Martin, Philippe de la Voipière, successivement sénéchaux de la seigneurie. — Aveu des pères Mathurins de Gisors pour leur ferme assise au terroir des Landes. — Registre incomplet. — La reliure en maroquin rouge, appliquée à ce registre, porte au dos : « Comptes d'acquisition et de fieffes de la terre d'Argeronne. »

G. 3323. (Plan.) — Papier, 0m 99 de largeur sur 1m 23 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

**1774.** — « Plan géométral de la paroisse de Boscherville sise dans le Roumois, élection de Ponteaudemer, pour Messieurs du chapitre, fait et levé par moi Bernard-Guillaume Duwez, geomètre et feudiste à Evreux. — Dépouillement des numéros contenus au présent plan avec les noms des propriétaires. » — Porte le n° 14 de la collection des Terriers.

G. 3324. (Plan.) — Papier, 1m. 59 de largeur sur 1m 45 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de la paroisse de

Beaulieu en Lyons, dressé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Porte le n° 15 de la collection des Terriers.

G. 3325. (Plan.) — 1m 90 de largeur sur 1m 12 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Bezu-la-Forêt, dressé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Château de la Fontaine-du-Houx avec la chapelle Saint-Eutrope, verrerie de la Haye, chapelle de Sainte-Catherine au hameau de Maurepas. — Porte le n° 16 de la collection des Terriers.

G. 3326. (Plan.) — 2m de largeur sur 1m 35 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de la Feuillie, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux du Breuillet, des Ecouflières, de Richebourg; le fond de la Vierge-Marie, la Cuette, la fieffe au grand maître, le triège des Cateaux. — Porte le n° 17 de la collection des Terriers.

G. 3327. (Plan.) — 1m 75 de largeur sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan des Hogues, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de Sainte-Honorine, les grandes Molaises, la fieffe Valdory. — Porte le n° 18 de la collection des Terriers.

G. 3328. (Plan.) — 1m 38 de largeur sur 1m 28 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lorleau, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Le Mont-aux-Prêtres; le clos des Ragobilles. — Porte le n° 19 de la collection des Terriers.

G. 3329. (Plan.) — 1m 55 de largeur sur 1m 14 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lorleau, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau des Feuguettes, trièges du Megret et du chêne Sainte-Barbe, chemin des Mareyeurs. — Porte le n° 20 de la collection des Terriers.

G. 3330. (Plan.) — 1m 44 de largeur sur 1m 2 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Lilly, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de Maupertuis; trièges de l'Essart et de la Maladerie. — Porte le n° 21 de la collection des Terriers.

G. 3331. (Plan.) — 2m 38 de largeur sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan des paroisses de Lisores, Coudray et Touffreville, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Château du Bois Préaux, ferme du Coisel, friches de la ferme de la Salle, trièges des Godinettes et du Vaux Rose. — Porte le n° 22 de la collection des Terriers.

G. 3332. (Plan.) — 1m 40 de largeur sur 1m 30 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan de la paroisse de Longchamp, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Commune faisant partie des sept villes de Bleu; — ancien château ; — commune du Houx du Chatel, Croix Beton, manoir seigneurial, fief de Longthuit. — Porte le n° 23 de la collection des Terriers.

G. 3333. (Plan.) — 1m 60 de largeur sur 1m 10 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lyons-la-Forêt, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux de la Mare Broquet, des Tainières, de la Bosse, champs des petites Molaises, l'Essart Mador, triège du Val-Baignard, manoir Fouré. — Porte le n° 24 de la collection des Terriers.

G. 3334. (Plan.) — 8m 93 de largeur sur 1m 28 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII**e **siècle.** — Plan d'une partie de la paroisse de Lyons-la-Forêt, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau de la Villenaise, terres du Chesne Varin, triège du Souillard. — Porte le n° 25 de la collection des Terriers.

G. 3335. (Plan.) — 1m 68 de largeur sur 1m 3 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan d'une partie de la forêt de Lyons, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Maisons blanches, du Petit Clos, champs de Croixmesnil, triège des Arsilières, ferme de la Lande à l'abbaye de Mortemer. — Porte le n° 26 de la collection des Terriers.

G. 3336. (Plan.) — 1m 57 de largeur sur 0m 90 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de Montagny et du Mesnil Lieubray, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux de la Vente, terres de Montaimé, Bois des Houx. — Porte le n° 27 de la collection des Terriers.

G. 3337. (Plan.) — 0m 88 de largeur sur 0m 48 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de Montroty pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameau du Bord du Bos, triège du Bois-Semé, terre et commune de la commanderie de Saint-Jean du Temple. — Porte le n° 28 de la collection des Terriers.

G. 3338. (Plan.) — 2m 28 de largeur sur 1m 35 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de la paroisse du Tronquay, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Cornouilliers, de la Motte, de Fresnay, de la Grand Fray, de la Londe Gouin, de la Mare des saulx, des Landes, de Langlet Jacques; triège de Languethuit, Val des carrières, Val Saint-Pierre, four à cendre. — Porte le n° 29 de la collection des Terriers.

G. 3339. (Plan.) — 1m 28 de largeur sur 0m 94 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de la paroisse de la Haye (en Lyons), levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux du Thuit, du Petit Val, de la Porquerie; — le bois de la Brosse, les Vaux Richard. — Porte le n° 30 de la collection des Terriers.

G. 3340. (Plan.) — 2m 33 de largeur sur 1m 20 de hauteur ; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de la paroisse de Beauvoir-en-Lyons, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen. — Hameaux des Monts, des Acres, des Routieux, du Chouquet, des Chouquets du Camp Caillot, du Montverdun, de la Lande, du Montreal, du Prébandon, des Grands Genets; — trièges du Hêtre Allain, des Acres, de la vallée Dollé, de la Grande fieffe, du Hazey, de la Quesne, de Bellozane, de la Boullaye. — Champs Blanchêtres, champs des Livrées, champs Préaux, commune des Acres, Croix dame Allets, fieffe du Lis, fieffe Gaillard, fieffe Saint-Aubin, Mont Coquerel, Mont Cornet, poteau de la Vierge-Marie, verrerie des Routieux. — En dehors de la paroisse commune et hameau des Carreaux. — Porte le n° 31 de la collection des Terriers.

G. 3341. (Plan.) — 1m 38 de largeur, sur 1m 12 de hauteur; entoilé, sur rouleaux.

Fin du **XVIII^e siècle.** — Plan de la paroisse du Neufmarché, levé pour Messieurs du chapitre de Rouen.— Hameau des Flamants, triège de la Folie, terres du Joyeux Repos, bois aux habitants de Neufmarché, bois du grand et petit Montrenoult à M. Dauvet; verrerie du Bos. — Porte le n° 32 de la collection des Terriers.

G. 3342. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1607-1787.** — Procès-verbaux de visite d'églises dépendantes de la juridiction de Messieurs du chapitre de Rouen : chapelle de Fresnoy-en-Val, dédiée à Saint-Sauveur dépendante de la paroisse de Clais. Ordonnance en forme de réglement pour le service religieux dans cette chapelle : « Les habitants ne pourront y offrir aucun pain à bénir; le desservant ne pourra y faire l'eau bénite les dimanches ni bénir les Rameaux, ces fonctions étant de droit réservées aux églises paroissiales; le desservant devra assister aux offices de la paroisse, les jeudi, vendredi et samedi saints, Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint et Noël; les premières communions se feront aussi en l'église paroissiale, 1739. » — Réglement, analogue et de la même date, pour la chapelle de Saint-Aubin de Hambures, « pauvre chapelle qui n'avoit pour s'entretenir que ce que fournissoit la dévotion des fidèles et la cueillette du pain des dimanches. » — Requête de Françoise Le

Vaillant, veuve du sieur de Meulers; elle demande à être conservée dans la jouissance d'un banc à Hambures et rappelle les services rendus à la localité par son défunt mari mort malheureusement assassiné. — Sainte-Marie-Madeleine de Grèges, 200 communiants; école tenue par le vicaire en 1786; — Londinières, 400 communiants, maître d'école, maîtresse d'école, chirurgien, sage-femme en 1786; — Saint-Martin de Martinéglise, 180 communiants, petites écoles tenues par le vicaire en 1786. — Saint-Étienne la grande église, 600 paroissiens en 1763. — Difficultés faites en 1784 par M. Vasse, curé de Londinières; il prétendait que MM. les députés du chapitre (Rondel et Boisville) étaient tenus de lui communiquer l'acte de leur députation pour la visite de Londinières et de Bailly-en-Campagne et qu'ils devaient l'appeler curé et non vicaire perpétuel. — Ordonnance pour la démolition de la chapelle du saint nom de Jésus en l'église de Martinéglise; cette chapelle menaçait ruine et l'église d'ailleurs était trop grande, 1677. — Les maîtres de la charité de Martinéglise prétendent que, lors de l'élection d'un nouveau maître, le vicaire doit aller le chercher en surplis avec la croix et la bannière et reconduire chez lui l'ancien maître; — cet usage est aboli; — le vicaire se contentera de recevoir le nouveau maître à la porte de l'église.

G. 3343. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1649-1787.** — Procès-verbaux de visite des églises dépendantes de la juridiction de Messieurs du chapitre de Rouen. — Amfreville-les-Champs où l'on mentionne une chapelle de Sainte-Barbe, et un clocher menaçant ruine en 1744; — Assigny; — Bailly-en-Campagne; — Baillolet; — Clais; — Douville : — Ordonnance de visite de M. Thibault, docteur en théologie, grand pénitencier de l'église de Rouen; il défend au curé, sous peine de suspense *ipso facto* d'admettre aucune personne laïque, de quelque condition qu'elle fût dans le balustre du sanctuaire qui est le lieu des seuls prestres qui officient et qui représentent Jésus-Christ, 1649. — Nombre des communiants, en 1786: — à Amfreville, 300; — à Assigny, 400; — à Bailly-en-Campagne, 250; — à Baillolet, 300; — à Clais, 500; — à Douville, 120.

G. 3344. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1423-1759.** — Droits du chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Commissions données par le chapitre à Jean Bidault pour exercer les fonctions d'official, 20 octobre 1443; — à Jean de la Place pour exercer les mêmes fonctions à Neufchâtel, 1592. — Nomination par la même compagnie de vicaires généraux, à Rouen et à Pontoise, 1651, 1707; — de doyen de la Chrétienté; Jacques Le Prévost, curé de Saint-Herbland, maintenu en possession de cette charge, 1651. — Permutations de cures avec le consentement du chapitre. — Lettres de Henri IV qui nomment Pierre Du Bosc, clerc du diocèse d'Evreux, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation de Charles Alorge (Paris, 28 septembre 1594). — Lettre de M. Rose pour remercier ses confrères du chapitre de l'avoir nommé grand-vicaire et official de Pontoise, pendant la vacance du siége.

G. 3345. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier (18 imprimés).

**1590-1671.** — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Procès-verbal des réparations à faire à l'hôtel archiépiscopal; devis desdites réparations, 1590. — Sentence des requêtes au sujet des déports pendant la vacance du siége, 1593. — Arrêt du parlement qui condamne Messieurs du chapitre, le siége vacant, à faire travailler à la réparation des canaux et fontaines de la maison archiépiscopale « à ce que les eaux fluent librement à l'Hostel-Dieu, 1593. » — Proposition faite au chapitre par l'archidiacre Paris, grand-vicaire, de la part de l'archevêque; « celui-ci désiroit, pour montrer une plus grande union avec cette église, que l'on supprimât toutes les écritures qui marquoient quelque différend entre lui et la compagnie. Les nouvelles de la nomination de l'abbé de Jumièges à l'archevêché par la démission de son oncle étant certaines, il seroit à propos de députer vers la Reine, vers l'archevêque et vers l'abbé de Jumièges, 26 mai 1651. » — Requête adressée à l'official par Louis Baudry de Piencourt, chevalier de l'ordre de Jérusalem, pourvu du prieuré non conventuel de Saint-Remy de Bezu; il demande à être déchargé des réparations à faire audit prieuré. Procès-verbaux desdites réparations, 1671. — Enquête pour les dîmes de Groffy, même année. — Copie du serment de fidélité prêté entre les mains du Roi, à Saint-Germain-en-Laye, par Mgr de Médavy, nommé à l'archevêché de Rouen; attestation du cardinal de Bouillon, 19 décembre 1671.

G. 3346. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

**1590-1759.** — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Juridiction spirituelle dans toute l'étendue du diocèse; droit de pourvoir aux bénéfices; dispenses de mariage; administration du

temporel de l'archevêché. — Pièces de comptabilité; quittances des prébendées de Saint-Romain. -- 100 sous à A. Behotte, pour avoir prêché l'oraison du senne d'été; — même somme à Toussaint Guenet pour avoit prêché celle du senne d'hiver, 1592. — Avent de 1592 prêché par le gardien des capucins de Rouen; le prix en est payé à M. Fermanel, receveur du couvent. — Le P. Clément, jésuite, ayant prêché le carême de 1593, prie le chapitre de payer ce qui lui était dû, entre les mains du P. Fornier, procureur du collége de Rouen, et d'accorder par aumône 12 écus au minime qui avait prêché concurremment avec lui, attendu qu'il s'était enroué et avait perdu la voix par suite de ses prédications, 28 avril 1593. — Rogations de 1594 prêchées par Champion, jacobin. — Sermons aux fêtes de la Trinité, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement, prononcés, la même année, par Goupil, autre jacobin. — Lettre de Gincestre au chapitre : on croit que le Roi va l'envoyer en Gascogne; il espère cependant pouvoir prêcher l'avent et le carême en la cathédrale, comme ç'avait été l'intention du cardinal de Bourbon, 23 septembre 1594. — Payement à Georges Loyselet de 2 écus sol pour avoir imprimé les litanies, les prières et la bulle envoyées de Paris par le légat, 9 avril 1593. — Jean Desplanes, curé du Bosgouët, adjudicataire du déport de Saint-Michel de la Haye, expose qu'il n'a pu rien tirer de ce bénéfice, à cause de la guerre; les officiers de Pontaudemer qui tenaient le parti contraire avaient, de leur côté, adjugé à un autre le même déport; Desplanes avait été obligé de se retirer chaque soir en l'abbaye de Jumièges; une fois il avait été surpris par les soldats de Pontaudemer qui l'avaient fait prisonnier et l'avaient menacé de le pendre, 1591. — Pierre Aubert, fermier des dîmes d'Envronville pour l'archevêché, informe le chapitre des obstacles apportés à sa perception par les soldats et les officiers de Caudebec qui l'avaient fait prisonnier et exigeaient qu'il prît d'eux la ferme desdites dîmes et non du chapitre, 1592. — Lettre adressée à Marc, receveur de l'archevêché : « Pradon, en vertu d'une commission du cardinal de Bourbon, est venu faire payer les pensions des doyens, moi absent; il a rompu l'huis, a emporté ma bonne robe et un casaquin de soye noire. — De vostre maison de Robertot, ce 14 de novembre 1593. C'est vostre humble et serviable amy, le doïen de Foville. » — Martin Hébert, curé de Saint-Patrice, prisonnier à l'officialité; accusé d'avoir blessé le capitaine Valdory, 1590. — Frère Tholle, curé de Saint-Godard de Rouen, condamné à l'officialité, 1592. — Mention de Jacques de Scerres, abbé de Montebourg, prieur de Beaulieu; — de Piart, vice-bailli de Caux; — de Martin Bellart, capitaine de la cinquantaine de Rouen, 1592. — Sceau plaqué de Gincestre.

G. 3347. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1591-XVIII^e siècle.** — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Etats informes du revenu de l'archevêché. — Inventaire des titres. — Requêtes adressées au chapitre par divers officiers de l'archevêché pour obtenir le payement de leurs gages. — A Hattingois 45 sous pour être allé porter au curé d'Orgueil une ordonnance de l'official avec articles signés des paroissiens de Fry pour informer de quelque scandale à l'encontre de Nicolas Cronyn, prêtre de ladite paroisse, 1591. — A Pierre de Bonacorsy, conseiller du Roi, ci-devant trésorier général de France, ayant la charge du trésor de l'église Sainte-Croix des Pelletiers pour cette année, 30 sous provenant d'une amende à laquelle avait été condamné un clerc matriculier, 1591. — A Laurent L'Heureux, menuisier, 40 sous pour son salaire d'avoir dressé la chaire et parquet des avocats de la cour d'église, dans la chapelle des ordres, à raison que Mgrs de Mayenne et de Villars étaient venus faire leur résidence au palais archiépiscopal et occupaient la grande salle, 25 juillet 1591. — A Jean, évêque de Rosse, 40 écus, 50 livres, 100 livres pour ses gages de suffragant; quittances de ce prélat signées. Je. évêque de Rosse, 4 janvier et 21 avril 1593, *Jo. episcopus Rossensis*, 19 octobre 1592. — Rabais accordé à Antoine Picart, sieur d'Infreville, adjudicataire du déport d'Ouainville : « il avoit souffert de grandes pertes pour être demeuré plus de 400 acres de terre sans avoir été labourées ni semées et que sy peu qu'il y en avoit eu de labour avoient esté en la plus part pillez et degattez par les gendarmes à la levée du siége de Rouen lorsque les deux camps seroient allez devant Caudebec, 3 octobre 1591. »

G. 3348. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 2 imprimés.)

**1591-1651.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Nomination au vicariat de Pontoise. — Nominations d'officiers à la cour ecclésiastique de Rouen, notamment d'official et de promoteur. — Contestations entre M. Deschevert, nommé par le chapitre au vicariat de Pontoise, et Jacques de la Saussaye, pourvu du même vicariat; — entre le cardinal de Bourbon et ledit de la Saussaye, le chapitre partie intervenante. — Lettres de Marian de Martinbos aux chanoines pour leur recommander « M. Chevert, parent de M. de Villeroy et qui a exercé le vicariat durant la guerre au grand contentement

de chacun; de Saint Germain des Prés, 28 septembre 1594; — de Deschevert; Paris, 11 octobre, même année; — de Marin Le Pigny, annonçant l'issue du procès contre la Saussaye, « le grand et renommé plaideur. Il a joué toutes sortes de personnages et produict 3 grands sacs qui ont fait suer d'ahan l'homme du rapporteur. » — Compte des amendes de l'officialité, 1591-1592. — A Jacques Tourmente, maçon, pour avoir abattu la voute de la chapelle des ordres, 5 écus sol; pour 4 gallons de vin délivrés à quatre docteurs en théologie pour avoir vu le procès de Jacques Hélie, vicaire de Saint-Patrice, emprisonné à l'officialité, 1 écu 20 sous; à Jean Denis, secrétaire de l'official, pour avoir fait attacher le grand tableau du calendrier de la cour en la chapelle des ordres où la juridiction tient à présent, 2 écus 20 sous. » — Arrêt du parlement en faveur des chanoines prenant le fait et cause de Bizet par eux commis à la charge de greffier, contre Pradon, se disant propriétaire dudit greffe; — l'arrêt déclare le siége archiépiscopal vacant, la régale ouverte, en conséquence de la démission de Mgr François de Harlay, maintient les grands vicaires, official, promoteur et autres officiers nommés par le chapitre, 19 juin 1651 (Imprimé).

G. 3349. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1592-1719.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Comptes des amendes de l'officialité, 1592, 1594; — des suspens et excommuniés, 1593; — du scelleur, 1594. — Plumitif de la cour d'église, à la vacance du siége, 1651 : — François Mahault sieur de Tierceville, conseiller du Roi, aumônier de la Reine, chanoine de la cathédrale, official commis par le chapitre; — 17 juin 1651, Louis Sevrey et d'Hincourt, le premier official, le second promoteur pour l'archevêque, poursuivis pour s'être immiscés dans les fonctions de la cour ecclésiastique au préjudice de la publication faite, la veille, de la vacance du siége. — Procès à l'officialité de Rouen, comme officialité métropolitaine connaissant des appels des officialités diocésaines, entre les prévôt et échevins de la charité de Breteuil et le sieur Levacher que lesdits échevins avaient, par animosité, élu échevin, en remplacement de son père, 1651. — Compte des amendes de l'officialité, même année : — à Jacques Yvelin, prêtre, préposé à dire les messes de la conciergerie de la cour ecclésiastique, 5 livres tournois; pour pain fourni aux pauvres prêtres prisonniers, 10 livres; pour impression d'une ordonnance contre les prêtres vagabonds, 10 livres; pour impression à 200 exemplaires, d'une autre ordonnance touchant la retraite des religieuses, 3 livres. — Autres comptes du bien et revenu spirituel de l'archevêché, 1652, 1719.

G. 3350. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

**1593-1759.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége, à la mort du cardinal de Bourbon. — Requêtes adressées au chapitre, pendant la vacance du siége après la mort de Mgr de Saulx-Tavannes, pour obtenir dispense d'empêchements canoniques aux fins de contracter mariage; ordonnances rendues en conséquence. — Dispense de bans entre Joseph de Norry et Marie Laudasse, de Saint-Cande-le-Jeune, 1593.

G. 3351. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1594-1671.** — Droits exercés par le chapitre de Rouen pendant la vacance du siége. — Procès portés à l'officialité de Rouen, comme officialité diocésaine et métropolitaine, pendant la vacance du siége, en 1594 et 1671. — *Casus est :* Messire Jehan Feudrix, presbtre, curé de Massy et doyen de Neufchatel, a fait prières publiques en la paroisse après la bataille d'Ivry pour la victoire du roi de Navarre et commandé à plusieurs curés et vicaires de son doyenné faire le semblable. » — Adrien Danet, curé de Notre-Dame-de-Boscherville, se plaint de ce que les fonctions de doyen du doyenné de Bourgtheroulde soient confiées à un religieux mendiant, le surnommé Lequien, du couvent des augustins de Rouen, « qui est chose répugnante à une telle personne, » 1594. — Plainte de Jacques Du Fay, comte de Maulévrier et du Taillis, contre l'hermite de la chapelle de Saint-François-lès-Caudebec; il l'avait nommé sur la présentation d'un ami et s'était aperçu trop tard que c'était un homme sans mœurs qui ne savait ni lire ni écrire, 1671. — Sentence de l'officialité d'Evreux contre Robert Vallée, prêtre de Saint-Martin de Laigle, cassée à l'officialité métropolitaine; il avait été condamné pour avoir refusé de signer le formulaire. — Nicolas Pochon, curé de la seconde portion de Fontaine-le-Dun, demande une taxe de 300 livres sur le curé de Brachy prétendant à la première portion dudit bénéfice, cette taxe fondée sur ce que ce dernier ne faisait aucun service à Fontaine tandis que son confrère était accablé de travail : « Cette misérable paroisse étoit affligée de flux de ventre; cette maladie avoit enlevé depuis un an la dixième partie de la population; dans une semaine, sur 17 personnes attaquées 16 avaient succombé. » — Plainte de Julien Duplis, curé d'Appeville, contre Antoine Hullin, chanoine régulier, pour exercices curiaux faits par celui-ci dans la

chapelle de Sainte-Catherine de Rondemare. — Plainte portée contre les prieur et religieux de Beaulieu, qui, sous prétexte de l'accident arrivé à leur église par le tonnerre, prétendaient couper toute l'aiguille du clocher, mettaient tout en désordre dans l'église, faisant porter les terres d'icelles, pleines d'ossements, dans le milieu de la cour. — Les confrères de la confrérie du Saint-Sacrement fondée à Saint-Pierre de Carville se plaignent du curé : il avait refusé de recevoir le maître nouvellement nommé et de lui donner à baiser la croix devant le portail. — Affaire portée par appel à l'officialité métropolitaine : Jehan de Guillebert, chanoine, archidiacre de Mortain en l'église d'Avranches et titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonsecours et du saint prophète David à Saint-Cyr de Bailleul, appelle d'une sentence portée contre lui par l'officialité d'Avranches pour crime de falsification dans le registre du secrétariat de l'évêché : il avait raturé un mot dans l'acte d'homologation de la fondation de cette chapelle; il fut condamné à la perte de sa dignité, à une amende de 600 livres et à une année de pénitence au séminaire de Rouen, 1670.

G. 3352. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1596-1615.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Requêtes adressées au chapitre, *sede vacante,* par plusieurs curés du diocèse pour obtenir l'office de doyen rural; informations à ce sujet, 1591, 1596, 1615. — Requête de Jean Feudris, curé de Massy, doyen de Neufchâtel; il a appris que l'archevêché était vacant par le décès du cardinal de Bourbon, dernier roi de France; il s'excuse, de n'avoir pu, pour cause de maladie, se rendre à Rouen, et se plaint de ce que les chanoines aient nommé, pour le remplacer dans sa charge, un surnommé Vegnon. — Nicaise de Boussingault, doyen de Longueville, expose au chapitre, que depuis le commencement des guerres civiles il auroit, de jour à autre, été affligé de ceulx du parti contraire aux desseins de la Sainte Union et serré de telle sorte qu'après avoir perdu tout si peu de bien de fortune que Dieu lui auroit eslargi, il ne luy auroit esté loisible, depuis deux ans, de pouvoir issir des lieux où il s'estoit refugié pour sûreté de sa personne, et mesme de se transporter à Rouen; il est éclairé de si près par la sentinelle du parti, qu'il lui faut lire à la chandelle en plein jour. L'estat ecclésiastique, dans son doyenné, va de pis en pis par un desreiglement qui est entre aucuns de l'ordre ecclésiastique que par autres qui suivent le parti..... il n'ose s'esventer et laisser ses aziles... La personne ecclésiastique ne recognoist plus de supérieur et a la bride laschée à tous vices; il prie les chanoines de faire délivrer à Jean Pallier, curé de Sévis, son lieutenant, les saintes huiles pour en départir à ceux qui se rangeront sous l'obéissance du chapitre, 1591. » — Informations sur Clément Belin, prêtre, curé de Mouflaines, qui demandait à être continué dans son office de doyen de Baudemont; « homme fort capable, docte, enseignant la jeunesse des environs de la paroisse aux bonnes lettres, 1596. » — Information sur messire Nicolas Le Villain, curé d'Haquelon, aspirant au doyenné de Brachy; M. du Bec, curé de Saint-Étienne des Tonneliers, âgé de quatre-vingts ans, et un autre déposent que ledit Le Villain, après avoir fait ses études sous son oncle le curé de Crosville près Fontaine, homme docte, était allé étudier à l'université de Paris; qu'il était venu tenir école d'humanités comme sous-maître, en la ville de Caudebec, que depuis il s'était retiré en la ville de Rouen, sur la paroisse Saint-Étienne; que là il tenait une pension et conduisait ses élèves aux leçons des jésuites; depuis la réduction de la ville de Rouen, il était retourné à la campagne en son bénéfice, 1596.

G 3353. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1594-1708.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Mémoires, consultations d'avocats P. Choart, R. Choppin, Ramat; correspondance et autres documents concernant les contestations survenues entre le chapitre de Rouen et le cardinal de Bourbon, 2e du nom, au sujet de la prétendue vacance du siége par le décès de son oncle le cardinal de Bourbon, 1er du nom. — Exposé de la question entre le cardinal et le chapitre : — « La mort advenue du bon prince qui a esté archevesque de Rouen par l'espace de 40 ans et plus, s'est meue une question entre Mgr le cardinal de Bourbon, nepveu et résignataire dudit deffunt, et messieurs les doyen et chappitre de l'église de Rouen. Mon dict seigneur s'est porté et maintenu archevesque, et comme tel en a fait les fonctions qui se peuvent faire par ung archevesque non sacré, comme donné des collations, etc... Messieurs de chapitre, au contraire, ont maintenu que le siége de l'archevesché estoit vaccant et qu'à eux appartenoit l'administration d'icelluy, et de faict se sont saisiz d'une partie du revenu. » — Déclaration de Marian de Martinbos, au nom du cardinal de Bourbon : « Mgr entend que les sieurs de chapitre, pour leurs biens communs et particuliers, les colléges et chapelains de la cathédrale jouissent librement de ce qui est à eux et que les saisies faites à son instance soient levées, 15 avril 1594. » — « Députation de chanoines pour résoudre avec les députés de Mgr le cardinal de Bourbon

touchant les affaires de l'église, archevesché et chapitre, 25 octobre 1593. » — Lettre adressée à M. Boyvinet, promoteur général, par Echéart : « Depuis plus de 30 ans honoré par Mgr de Médavy de l'officialité d'Aumale et du vicariat, et plus tard, par Mgr Colbert du décanat de Foucarmont », il donne sa démission de ces charges pour cause de santé. — Sentence de l'officialité contre le curé de Guimerville; il passera six mois dans la maison régulière du Bourgachard pour y reprendre l'esprit ecclésiastique; il y jeûnera tous les vendredis, 1708. — Provisions d'officiers à l'officialité de Rouen et au vicariat de Pontoise.

G. 3354. (Liasse.) — 4 pièces, papier (2 imprimés).

**1651-1671.** — Droits exercés par le chapitre pendant la vacance du siége. — Liste de ceux qui ont été présentés à l'évêque d'Evreux pour être ordonnés, 1651. — Copie d'une lettre de sous-diaconat délivrée par Mgr Gilles Boutaut, évêque d'Evreux, avec la mention : *de licentia archiepiscopi*. — Défense faites par les vicaires généraux de l'archevêché de Rouen, *sede vacante*, à tous ceux qui reçu les ordres de l'évêque d'Evreux avec cette mention, de faire aucune fonction de leurs ordres avant d'avoir fait réformer leurs lettres, 30 décembre 1651 (Imprimé). — Mandement du chapitre pour le jubilé de 1671 (Imprimé).

G. 3355. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

**1613-1749.** — Provisions accordées par messieurs du chapitre des offices de bailli, lieutenant, greffier, sergent de la haute-justice. — Prestations de serment. — Information sur André Desmarets, appariteur en la cour d'église, nommé par le chapitre à l'office d'huissier messager, 1642. — Nicolas Lefebvre, avocat au parlement et conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, nommé lieutenant de la haute-justice du chapitre, en remplacement de François Vereuil, démissionnaire, 29 mars 1669. — Guillaume Despedrix nommé en remplacement de Le Febvre, 17 août 1675. — Agabus Maurry, avocat, nommé bailli de la haute-justice du chapitre, le 23 juillet 1672, donne sa démission, le 2 septembre 1687; — remplacé par Antoine Le Breton, avocat, le 3 du même mois. — Cerisay, avocat, nommé lieutenant général civil et criminel de la haute-justice du chapitre, le 9 juin 1692, donne sa démission, le 18 septembre 1712. — Adrien Langlois, écuyer, sieur de Louvres, avocat au Parlement, ayant obtenu ses licences en l'université de Caen, le 25 mai 1726, reçu au serment d'avocat en parlement, le 27 février 1727, nommé bailli de Saint-Paul, le 15 juin 1741, conseiller en la juridiction des hauts-jours, le 27 novembre même année, est reçu, sans nouvelle information, à l'office de lieutenant général de la haute-justice du chapitre, en remplacement de Simon Le Tellier, décédé, 13 juillet 1746.

G. 3356. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1687-1689.** — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen au sujet d'un nommé Vivien qui avait commis des vols dans la cathédrale. Le lieutenant criminel du bailliage Pierre Dumonstier contestait aux chanoines leur juridiction dans l'espèce. — Lettres des chanoines de Rouen à leurs confrères des autres chapitres pour leur demander des renseignements sur le droit de juridiction qui leur était reconnu : « Depuis que l'église est réduite à ne se pouvoir servir d'excommunication pour rendre inutile l'entreprise des officiers royaux, la notre a souffert, comme les autres, une notable diminution de ses plus grandes prérogatives et de ses priviléges les mieux établis et aussi anciens que le siége archiépiscopal. » — Requêtes et mémoires du chapitre où sont exposés les titres de sa juridiction à partir de 1386.

G. 3357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier (1 imprimé).

**1688-1709.** — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen. — Mémoire intitulé : « Du chapitre de l'église de Rouen, de sa puissance et juridiction suivi de la copie des titres qui établissent son exemption à partir de 1373. » — Mémoire des chanoines prenant fait et cause pour Antoine Le Breton, avocat en la cour, bailli haut-justicier du chapitre contre les sieurs lieutenants généraux et particuliers du bailliage de Rouen, 1687. — Sentence du bailliage de Rouen rendue sur le réquisitoire du procureur du Roi, pour assigner : 1° M. de Séricourt, chanoine, aux fins de représenter son contrat de fondation faite pour empêcher de causer et faire des irrévérences dans la cathédrale; 2° le sacristain dépositaire d'un livre destiné à l'inscription des noms de tous ceux qui pourraient donner lieu à quelque scandale dans la même église. — Requête présentée à la cour en faveur du chapitre souscrite du nom de Gobbe, avocat, 1697. — Arrêts de la cour ordonnant la radiation d'une clause du testament de M. de Séricourt, celle qui était relative au cahier à tenir par le sacristain.

G. 3358. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1542-1612.** — Procès entre le chapitre et les officiers du bailliage de Neufchâtel qui voulaient assujettir le haut-justicier de Londinières et de Clais à comparoir à leurs assises où ils prétendaient que devaient ressortir les appels de ladite haute-justice. — Lettre missive adressée au chapitre par Delacouldre et Cusset, officiers de la haute-justice de Clais et Londinières : « Messieurs les gens du Roi de Neufchâtel remonstrèrent à l'appel des hauts-justiciers de cette vicomté qu'il leur avoit esté enjoint par M. le procureur général du Roi en la cour de Parlement à Rouen de faire représenter aux seigneurs hauts-justiciers et à leurs officiers les tiltres et droicts de leurs jurisdictions pour en communiquer au procureur général aux fins de la conservation des droits du Roy, 7 octobre 1612. » — Mention des lieutenants du bailli de Caux en la vicomté de Neufchâtel : Nicole Le Porc, 1542; — Nicole Dyel, 1556-1557; — du procureur du Roi au même siége, Christophe Dumesnil, 1543, 1547; — de l'avocat du Roi, Nicole de Grouchy, écuyer, 1557. — Baillis de Londinières : Pierre Rabasse, 1542; — Robert Delacouldre, 1557.

G. 3359. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

**1631-1755.** — Juridiction gracieuse du chapitre de Rouen. — Hubert Le Seneschal, écuyer, demande au chapitre la permission de bâtir un petit oratoire en son domicile à Londinières. — Monitoire en faveur d'Isaac de Lombelon, sieur de la Ferté, contre ceux qui l'avaient volé; signé : Pierre Acarie, 1631. — Requête de monitoire pour avoir révélation de l'assassin du curé de Sainte-Agathe, 1634. — Nominations à des bénéfices dépendants du chapitre; démissions. — Fondation de M. Nicolas Godin, curé d'Assigny, 1632. — Dispenses de parenté accordées pour mariage, à des particuliers de Douville, Amfreville, Assigny, Clais, Londinières, Bailly-en-Campagne.

G. 3360. (Liasse.) — 34 pièces, papier (2 imprimés; 2 sceaux plaqués.)

**1524**(copie)**-1729.** — Juridiction du chapitre. — Sentences, arrêts en faveur de différents chapitres du royaume pour les droits de juridiction. — Certificats et correspondance relatifs à ces droits. — Extrait des minutes des sentences rendues au bailliage du chapitre de l'église métropolitaine de Paris et des grosses et expéditions des arrêts de nosseigneurs du Parlement intervenus sur les appellations d'icelles, 1682, 1687. — Lettre de M. Hacquett, chanoine de Rouen, à ses confrères pour les renseigner sur le droit de juridiction reconnu au chapitre de Paris : « Le chapitre de Rouen est beaucoup plus favorisé; il est en possession de trois sortes de juridiction : 1° de celle dite des hauts-jours par laquelle nous jugeons, quant au civil, nos propres vassaux sur l'appel des sentences rendues par les baillis de nos hautes-justices; — 2° celle dite des testats et intestats par laquelle un ou deux chanoines députés jugent tous les différends et procès qui surviennent après la mort d'un chanoine au sujet de sa succession; 3° celle dite la haute-justice du chapitre par laquelle un bailli par nous nommé connait de tous les délits et crimes qui se commettent dans l'enclos de notre église. MM. les chanoines de Paris ne jouissent point des deux premières juridictions lesquelles paroissent tout à fait extraordinaires. Le temps où nous vivons n'estant point favorable aux priviléges de l'église, on croit qu'il est de notre prudence de ne nous point compromettre, et puisque notre juridiction n'est point contestée, de tâcher plutôt de contenter et faire entendre raison à ceux qui, fondés sur quelque finance, peuvent bien ou mal nous chicaner sur la forme et donner occasion à l'examen du fond. Paris, 17 février 1703. » — Deux sceaux plaqués du chapitre de Noyon.

G. 3361. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier. (1 imprimé).

**1515**(copie)**-1785.** — Juridiction du chapitre. — Documents pour servir à établir la légitimité des juridictions des hauts-jours de l'archevêché et du chapitre. — Notes et inventaires de pièces de procédures. — « Ces deux juridictions paraissent avoir la même antiquité; elles ont de plus, une grande similitude : 1° l'archevêché et le chapitre ont l'un et l'autre leurs hautes-justices qui ressortissent à leurs hauts-jours : 2° les juges de leurs dites hautes-justices sont reçus et prêtent serment, les uns aux hauts-jours de l'archevêché, ce qui est attesté par l'acte de notoriété du 13 octobre 1687, les autres aux hauts-jours du chapitre. La seule différence consiste en ce que l'archevêque nomme des officiers laïques et gradués en droit, et que le chapitre prend ses officiers parmi ses membres pourvu qu'ils soient gradués en théologie ou en droit. » — Expédition de l'arrêt de la cour du Parlement (2 juillet 1515) qui reconnaît, conformément à un autre arrêt de 1503, les hauts-jours de l'archevêché : « L'archevesque peut y commettre telles personnes qu'il voudra, toutefois sous le ressort de la cour et avec défense aux juges d'in-

tituler leurs actes de cour de l'échiquier, mais seulement de hauts-jours de l'archevesque de Rouen. » — Contestation au sujet de la juridiction des hauts-jours avec les officiers du bailliage de Rouen, notamment avec M. Cavelier, lieutenant particulier criminel. — Procès-verbal de la sommation faite à Jacques Londeau, exécuteur des sentences criminelles, par le sergent de la haute-justice du chapitre, en vertu d'une sentence du bailli de ladite haute-justice; refus fait par l'exécuteur de satisfaire à cette sommation sous prétexte des défenses à lui faites par le procureur du Roi au bailliage, 1667. — Sentence du châtelet de Paris contre François Sarrazin, écolier, étudiant en médecine en l'université de Caen, âgé de 22 ans; de catholique s'était fait israëlite; était venu exprès à Paris pour empêcher l'adoration de l'hostie et avait fait choix de la capitale du royaume, pour que l'action fût plus mémorable; le 3 août, vers 9 heures du matin, il était entré dans la chapelle de la Vierge, et au moment de la consécration, il avait mis l'épée à la main et en avait porté un coup à Boulemer qui disait la messe; déclaré atteint du crime de lèse-majesté, divine et humaine, condamné à avoir le poing coupé et à être brûlé vif en place de Grève, 4 août 1670.

G. 3362. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1508-1758.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Martinéglise. — Mandement du chapitre de Rouen aux vicomtes de Martinéglise et de Londinières ou à leurs lieutenants sur la plainte portée par Robin Boutin contre Rogier de la Mote, écuyer, bailli de Londinières : — « A l'occasion de fiançailles à Londinières et pendant que les amis de la feste s'esbatoient, Choquet avoit donné un coup d'arbalète au fiancé »; ordre d'ajourner le bailli qui s'était déclaré contre le fiancé, à ce qu'il fût au prochain échiquier ou hauts-jours de l'église, 19 juillet 1508. — Mention de Catherine de Barois, veuve de David Baudry, ancien conseiller du Roi, président en l'élection d'Arques, 1730; — de Joseph Gallie, écuyer, sieur de Saint-Denis.

G. 3363. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 192 pièces, papier.

**1540-1625.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières. — Mention d'Antoine du Tellier, sieur de la Croix, 1586; — de Thomas Bit, lieutenant particulier du bailli en la haute-justice de Londinières, 1618; — de Guillaume de Mouchy, sieur d'Auberville, 1619; — de Jean de la Place, conseiller à la juridiction des hauts-jours.

G. 3364. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

**1616-1749.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues dans les hautes-justices de Clais, Saint-Saire, et Saint-Vast. — Mention de le Maréchal, écuyer, sieur des Aunets, 1740; — de Jean du Castellier, curé de Saint-Jean de Bouteilles, 1722; — de Joseph Gringore, curé de Saint-Vast sur Equiqueville, 1728.

G. 3365. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 168 pièces, papier.

**1625-1687.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières. — Mention de Denise de Martainville, veuve d'Antoine Apris, écuyer, sieur de Morienne, 1630. — Plaids de Londinières et de Clais tenus à Londinières par Nicolas Le Clerc, conseiller du Roi et son avocat en la vicomté de Neufchatel, bailli vicomtal desdits lieux. — Enlèvement de prisonniers des prisons de Londinières à douze heures de nuit, par des gens armés de fusils, pistolets, épées, haches et bayonnettes; Renault Godebis, bailli de Londinières; Louis de la Boe, procureur fiscal, 1687.

G. 3366. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 184 pièces, papier.

**1681-1751.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences rendues en la haute-justice de Londinières, de 1727 à 1751. — Mention de Jacques Viel, ancien officier de la musique du Roi, 1720; — de Nicolas de Dampierre, écuyer, tuteur des enfants mineurs de Jean de Dampierre, écuyer, sieur de Grandmont, 1723; — de Joseph-Samuel Bruhier, sieur de Reneval, 1730; — de Jacques de Boulainvilliers, écuyer, sieur de Moreuil, 1730; — de César-Auguste de Boulainvilliers, fils et héritier par bénéfice d'inventaire du précédent, 1735; — d'Anne-François-Bruno de Dampierre, écuyer, sieur de Grainville, 1743.

G. 3367. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1701-1724.** — Procès en la juridiction des hauts-jours du chapitre sur plusieurs appels de sentences ren-

dues en la haute-justice de Londinières. — Pierre-Joseph Jobart, ancien avocat au parlement de Rouen, demande au chapitre à être reçu à la charge de bailli de la haute-justice de Pierreval et de la Malmaison dont il avait été pourvu par le seigneur Vincent Crespin, maître ordinaire en la chambre des Comptes, 1703. — Robert Mouchard, licencié ès lois, avocat et bailli haut-justicier civil et criminel de Londinières, demande à être reçu à la charge de bailli de Saint-Vast, dont il avait été pourvu par M. l'abbé Dufour, haut-doyen du chapitre, 1703. — Mention de Jacques Bruhier, sieur de Bazinval, officier de feu madame la Dauphine, 1704; — de François Le Prevost, chevalier, seigneur de Glimont; — de François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 1705; — de Jean de Mousure, sieur de Saint-Degré, demeurant à Saint-Saire, et d'Antoine de Croutelle, sieur de Maisonneuve, 1708; — de Marguerite-Antoinette de la Poterie, veuve de Louis Duval, sieur de Bonnerue, 1711.

G. 3368. (Cahier.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

**1699-1719.** — Plumitif de la haute-justice des hauts-jours du chapitre. — 28 mai 1700, réception de Nicolas Le Blond, sieur de Vaumesnil, à la charge de procureur fiscal à Londinières. — 29 novembre 1703, réception de Robert Mouchart, licencié ès lois, à la charge de bailli civil et criminel de la haute-justice de Saint-Vast, à laquelle il avait été nommé par le doyen du chapitre. — 3 novembre 1711, nomination de Jean Thieullin, avocat, à la charge d'avocat fiscal du bailliage et haute-justice du chapitre. — 27 mai 1712, nomination d'Augustin Le Bourgeois, avocat, à l'office de lieutenant particulier civil et criminel au même bailliage.

G. 3369. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1721-1749.** — Plumitif de la juridiction supérieure des hauts-jours du chapitre. — 30 mars 1735, la juridiction rejette l'appel formé par César-Auguste de Boulainvilliers, capitaine général de la capitainerie garde-côte du Tréport, de deux sentences rendues en la haute-justice de Londinières; — 20 mars 1735, sentence du bailli contre les personnes qui, oubliant le respect dû aux lieux saints, allaient et venaient dans l'église de Notre-Dame, chargées de paquets, bissacs et fardeaux et y laissaient entrer leurs chiens.

G. 3370. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

**1749-1758.** — Plumitif de la juridiction supérieure des hauts-jours du chapitre. — 13 décembre 1749, audience tenue par MM. Terrisse, président, Cuquemelle, Levavasseur et Delarue, conseillers, chanoines; — instance de messire Marc de Foville, chevalier, sieur de Saint-James, contre Nicolas Phihus. — 27 février 1756, Adrien-François Langlois de Louvres, écuyer, avocat au parlement, lieutenant de la haute-justice civile, criminelle et de police du chapitre, est nommé à l'office de bailli, vacant par le décès de M. Perchel.

G. 3371. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1768-1790.** — Minutes des sentences prononcées aux hauts-jours du chapitre. — Davoult, doyen du chapitre, président, 1778. — Carrey de Saint-Gervais, procureur général de ladite juridiction, 1778. — 14 mars 1780, Simon-Adam Godefroy de Goville, avocat au parlement de Paris, procureur fiscal de la haute-justice de Saint-Saëns, demande à être reçu à l'office de bailli de la même haute-justice, office auquel il avait été nommé par M. de Batailler d'Osmonville, chanoine prébendé de Saint-Saire.

G. 3372. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

**1404-1472.** — Extraits de jugements et actes du chapitre pour servir de titres à la juridiction réclamée par les chanoines dans l'église, dans le cimetière de l'aître, et généralement dans ce qu'on appelait le circuit de la cathédrale. — Amende prononcée contre Léonet de Montigny, peintre verrier, de la paroisse Saint-Nicolas le Peinteur, pour avoir frappé Guillaume Le Fèvre, prêtre, bénéficié en la cathédrale, 23 février 1404 (V. S.). — Permission accordée par le chapitre à Jean Le Forestier, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, d'aller étudier à Paris pendant un an, à condition de revenir pour confesser ses paroissiens 15 jours avant Pâques et de résider à Rouen jusqu'au 2e dimanche après Pâques, 24 septembre 1406. — Poursuite contre Guillaume Martin, lieur de livres au portail des Boursiers, pour avoir battu sa femme et avoir porté la main sur deux chanoines qui avaient entrepris de la défendre; il promet par serment, en mettant la main dans celle du doyen, de ne point faire de mal aux chanoines et de traiter à l'avenir honorablement sa femme, 24 juillet 1409. — Jean Delespine, clerc, qui avait volé des plats

d'étain en l'hôtel archiépiscopal et qui pour cela avait été condamné, au tribunal de l'archevêché, à être battu de verges, est réclamé par le chapitre comme son justiciable, pour être domestique du chanoine Jean Delamare; il subit de nouveau la même peine, dans la salle capitulaire, 18 septembre 1420. — Larchonnier, clerc, pour avoir coupé, dans l'église, la manche d'un bourgeois, et lui avoir dérobé des matines de peu de valeur, se voit condamné, après une longue détention, à s'abstenir de vin les dimanches, à jeûner aux six féries jusqu'à la Saint-Jean, et à se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Montfort. — Jean Massieu, doyen de la Chrétienté, à l'amende, pour avoir, dans le cimetière de l'église qui est exempt de la juridiction archiépiscopale, reçu de l'argent de certains prêtres et clercs par lui cités pour conduire trois prisonniers saisis par les Anglais dans l'église de Pavilly et rendus par eux à l'official; il s'excuse en affirmant qu'il n'avait point eu l'intention de porter atteinte aux droits de l'église et que s'il était entré au cimetière, ce n'avait été que pour se mettre à couvert de la pluie, 3 février 1430 (V. S.). — Sur la requête d'Enaud Goupil, au nom des paroissiens de Saint-Étienne-la-Grande-Église, on leur permet de faire une porte près de leur autel et de hausser leur chapelle, sans toucher à l'image de leur patron, 13 mars 1448 (V. S.). — Plus tard, on leur permet de placer cette statue ailleurs, et on leur enjoint d'avoir une armoire, ou, s'ils aiment mieux, un tabernacle pour le *Corpus Domini*, à condition toutefois *quod non apponatur crocha supra altare*, 13 octobre 1439; condition qui fut rappelée, dernier janvier 1452 (V. S.). — Pierre Vymont est nommé par le chapitre à la cure de Saint-Étienne en remplacement de Robert Aubert, décédé, 20 janvier 1450 (V. S.). — Ce curé qui faisait régir sa cure par des chapelains est réprimandé pour avoir laissé tomber les écoles de grammaire qui lui avaient été confiées et pour en avoir tenu de particulières, à son compte, dans sa propre maison, 5 janvier 1459 (V. S.). — Visite de l'église Saint-Étienne : on y trouve 2 beaux calices, 2 missels, mais point de manuel; on enjoint aux trésoriers *quod infra annum habeant unum bonum manuale et quod piscina reparetur*, 17 août 1468. — Un particulier, reconnu coupable d'un vol dans l'église, est mis en liberté *instante et requirente Maria ejus affidata*, après restitution, et moyennant promesse de comparaître devant le chapitre, le lundi après ses noces, 27 juillet 1459. — — Une femme qui avait poussé par les épaules, à une procession publique, dans la nef de la cathédrale, M. Jean Dumesnil, vicaire général et official, est condamnée à lui demander pardon, à genoux, pendant la procession solennelle de la veille de la Pentecôte, 1er juin 1471. — Le chapelain de Franquevillette est poursuivi pour avoir coupé une pièce de velours sur la sépulture de Breszé; on l'interrogera de nouveau, et si cela est nécessaire, il sera mis aux tortures, dernier août 1471. — Le manuel de Saint-Étienne-la-Grande-Église n'était point encore achevé; on en avait chargé un libraire; les chanoines pressent les trésoriers de hâter l'exécution de ce manuel, 18 août 1472.

G. 3373. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, papier.

**1409.** — « C'est la déclaration de plusieurs cas particuliers dont messieurs de chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen ont eu la juridicion et congnoissance en usant de leur droit de justice et entretenant sur ce leur possession pour cause et raison de leur église, aître et cimetière et circuite d'icelle, lesquels ils ont declairez en allegant leur droit, saisine et possession à l'encontre de très-révérend père en Dieu monsieur l'archevesque de Rouen en la cause pendant entre eulx en la cour du conseil du Roy notre sire audit lieu, et semblablement y sont les responces de mon dit sieur l'archevesque et les solucions faictes par les ditz de chapitre à icelles. » — 1391, le penultième jour de janvier, Vincent Roussel, « la veille, heure de la grand messe, estant au cueur de l'église, housé et esperonné, avoit frappé l'un des enfants d'autel, appelé le Petit evesque, lequel vouloit lui oster ses esperons, ainsi qu'il est accoustumé. » — 27 mars 1395, Jean Dubosc, clerc marié, à l'amende pour esclande par lui causée dans la cathédrale, lorsqu'il s'y était réfugié afin de se soustraire à la réclamation d'un paysan du Bourgtheroude auquel il avait pris sa lettre d'absoute de l'official, vendredi avant les Rameaux. — 1411, clerc de Bernay, pour cas criminel non spécifié, condamné à se rendre à Angers, et à y séjourner 3 mois, avec obligation de se présenter chaque semaine en la grande église dudit lieu, et d'y réciter les 7 psaumes en signe de pénitence. — Mention de la tombe de Saint Morice, 1391; — de Guillaume Boivin, écrivain et relieur de livres, de Guillaume Martin, lieur de livres au portail aux boursiers, 1406, 1410; — de Mathieu Anquetil et de Jean-Petit-Pontoise, notables avocats en la cour de l'officialité.

G. 3374. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1409-1440.** — *Sequitur declaratio plurium casuum quorum domini de capitulo ecclesie Rothomagensis, utendo jure suo et possessione ejusdem ac ipsam possessionem continuando habuerunt jurisdictionem et cognicionem, qui quidem casus in registris tabellionum seu notariorum dicti capituli, inter plures alios casus in dictis registris scriptos, registrantur et scribuntur, a quibus qui-*

*dem registris dicti casus, de precepto dictorum dominorum de capitulo, per me Robertum Guerouldi, presbyterum, dicti capituli de presenti notarium juratum, fuerunt extracti, anno Domini* 1440.

G. 3375. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

**1435.** — « C'est la déclaracion d'aucuns cas particuliers dont messieurs de chappitre de l'église de Notre-Dame de Rouen ont eu la juridicion et congnoissance, en usant de leur droit de justice et entretenant sur ce leur possession pour cause et raison de leur église, aître, cimetière et circuite d'icelle. »

G. 3376. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

**1432-1461.** — Plumitif de la haute-justice du chapitre. — Les actes qui s'y trouvent consignés sont, pour la plupart, les mêmes que ceux déjà analysés sous le numéro 3373. — Ce registre paraît être le registre original.

G. 3377. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

**1426-1480.** — Plumitif de la haute-justice du chapitre. — Expédition collationnée par Cayet, greffier du bailli de Rouen, 1482.

G. 3378. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

**1482.** — « Passemens et expéditions faictes par Jehan Duquesnay, en son vivant, conseiller en cour laye et par aucun temps bailli du chapitre. » — La copie et la collation de ces actes fut faite par Pierre Louvel, licencié ès lois, conseiller du Roi et lieutenant commis de M. Jean Blosset, chevalier et grand sénéchal et réformateur général de Normandie, à la requête du chapitre en procès, pour le principal, en l'échiquier de Normandie, et par provision, en la grande sénéchaussée de Normandie, avec les trésoriers, paroissiens, chapelains ou vicaires de la cure de Saint-Étienne-la-Grande-Église et autres parties adverses. »

G. 3379. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1382-1524.** — Sentence rendue par le chapitre de Rouen contre des particuliers qui, par force et violence, avaient arraché de la cathédrale Raoulin Gonbout *alias* Moulineaux, lequel s'y était refugié pour avoir l'immunité et franchise des lieux saints ; réparation faite par eux à l'église ; en remplacement du fils ils restituent le père à l'endroit du cimetière où avait été commise la violation de l'asile (copie de l'année 1442). — Information et sentences contre des particuliers qui s'étaient rendus coupables de délits dans le territoire de la cathédrale : Jeune homme mis en prison au bailliage pour avoir regardé jouer aux dés et rendu à la liberté dès le lendemain, 1522. — Espinguier, vendeur de chainettes d'or et de trébuchets à peser, condamné comme coupeur de bourse ; sera mitré d'une mitre de papier auquel seront écrits ces mots : *Pincheur de bourses en l'église et vendeur de chainettes,* et tenu, le premier jour, devant le portail de la cathédrale par l'espace d'une heure, et à lui interdit l'ingrez et introict de l'église et circuit, jusques à 3 ans, 1524. — Particulier saisi au portail Saint-Mellon pour soupçon d'avoir coupé une bourse ; condamné à être battu nu de verges devant le portail de la Calende et devant le grand portail de la cathédrale, 1526. — Information contre un autre coupeur de bourse en l'église : avait été employé chez Ango, vicomte de Dieppe, et s'était embarqué sur la nef de la Sallemande dont était maître Vincent de Honnefleu ; plus tard, il vint à Rouen et y commit le vol qui l'amena devant la haute-justice du chapitre ; « le cas mis en déliberacion avec plusieurs avocats, avons trouvé qu'il y avoit suffisante cause pour le mectre aux tortures, et néanmoins eslysant la plus doulce voye et eu regard à ce que n'avions trouvé qu'il eût commis autre cas, avons ordonné que, au lieu de ladite torture, il seroit fustigé de verges en la chambre, et à ceste fin avons mandé l'exécuteur des sentences criminelles par lequel l'avons fait visiter et trouver qu'il avoit les oreilles entières, et aussi avons fait regarder s'il avoit la merche aux larrons, et a dit l'exécuteur qu'il avoit une fleur-de-lis sur l'espaulle, sur quoy le dit prisonnier a dit qu'il y avoit eu ung clou, il y avoit XII ou XIII ans et en croyoit sa mère. » Fustigé, il persista dans ses dénégations en faisant plusieurs exécrables serments, et en déclarant que, s'il s'avouait coupable il n'oserait jamais se trouver devant son père et sa mère. Les juges prononcèrent son élargissement en lui commandant de bien vivre sous peine de la hart. — Les sentences sont rendues par le bailli de la haute-justice du chapitre, de l'avis des avocats assistants.

G. 3380. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

**1532.** — Information contre un particulier prévenu d'avoir commis un vol dans l'église. — Chaperon s'était rendu de Paris à Dieppe pour acheter des épices ; il se lia

avec un grossier d'épicerie qu'il avait vu plusieurs fois à Paris, portant une tablette devant lui où il y avoit de la mercerie commune comme senturies, couteaux, bourses et et ceintures ; de Dieppe, il se mit en route pour le pays de Bas (la Basse-Normandie), fit provision à Honnefleu de poivre, de muguette et de ginginbre (la muguette n'estoit pas entière mais estoit rompture de muguette, qui sert à battre avec le poivre) ; arrivé à Avranches, il s'en alla sur les villages ainsi que son compagnon Antoine. De là il vint à Rouen se loger à *la Croix-Blanche* près du *Chapeau rouge* à la descente des bateaux du Port-Saint-Ouen et s'occupa à faire des oreillers de senteurs qu'il allait vendre le long des quais. — On le surprit au moment où il volait une tasse ou montre d'argent à un jeune compagnon aux vêpres de la cathédrale ; le peuple s'attroupa et l'enleva pour le baigner à la fontaine de Notre-Dame au parvis. On le visita aux oreilles, on trouva la senestre incisée par le haut ; — aux épaules, et on y distingua plusieurs marques qui dénotoient qu'il avoit été, par deux fois, repris par justice. Après l'avoir fait fustiger de verges par forme de torture, on le lia aux anneaux ; sur sa demande, on lui donna à boire et on le fustigea de nouveau l'espace d'un *miserere*. On n'en obtint pas d'aveux et l'on prononça son élargissement.

G. 3381. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1532-1582.** — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Garçon pris fouillant sous la robe d'un homme et coupant un pendant de couteaux, dans l'aître de la cathédrale pendant que l'on faisait la criée des Conards où il y avoit grand nombre de gens ; le peuple veut le trainer pour le baigner à la fontaine Notre-Dame. On le fustige aux anneaux jusqu'à effusion de sang et on l'interdit du pays de Normandie, jusqu'à 10 ans, en lui enjoignant de bien vivre et en lui défendant d'y retourner pour l'avenir sur peine d'être pendu et étranglé, 1536. — Taxes accordées au geôlier, à l'huissier du chapitre, à l'exécuteur des sentences criminelles. — Les sentences sont rendues en la maison du *coutre*, laquelle servait aussi à l'application de la torture.

G. 3382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1640-1696.** — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Voleur trouvé dans la tour Georges d'Amboise condamné à être battu et fustigé nu de verges jusqu'à effusion de sang tant devant la tour Georges d'Amboise que devant la porte de la Calende et banni à perpétuité du territoire de cette juridiction ; — sentence signée par Mathieu Poullain, sieur du Boisguillaume, avocat en la cour, bailli de la haute-justice et par les avocats assesseurs : S. Féret, Burel, Pillée, Tesson, Basire, Le Brun. — Information faite par Adrien Inor, avocat en la cour, bailli de la haute-justice, contre un homme soupçonné d'avoir commis un vol dans la cathédrale ; — celui-ci est réclamé par Louis de Villy, officier au régiment de Bourbonnais, comme soldat et engagé au service du Roi, « ce qui estoit d'autant plus provisoire que ledit de Villy estoit obligé de se rendre incessamment avec sa recrue en sa garnison. » — Au bas de la requête est l'engagement du prévenu, 1696.

G. 3383. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

**1644-1734.** — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Sentence rendue par Mathieu Poullain, bailli du chapitre, contre un particulier, qui avait volé une bourse dans le chœur de la cathédrale ; mention de l'attestation donnée par Nicolas de Grouchy, chirurgien juré, que l'inculpé portait la fleur de lys à l'épaule dextre ; on prend l'avis de 5 avocats : Louis Alexandre, Jean Mayneult, Jacques Cotterel, Fedrix Tallon et Nicolas Burel ; l'inculpé, reconnu coupable, est condamné à être battu et fustigé nu de verges par 3 jours devant les quatre portes principales de l'église, ayant la corde au cou, au dernier desquels jours il aura l'oreille dextre essorillée ; à lui enjoint de mieux vivre à l'avenir sous peine de la hart, septembre 1609. — Information contre des ouvriers qui avaient maltraité le coutre de l'église « comme s'ils eussent désiré eulx venger de ce que, par arrest de la cour, les gens de mestier n'ont plus la liberté de eux assembler pour leurs marchez et alieu de besognes dans le symetière de l'église, 1644. »

G. 3384. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

**1693-1760.** — Informations et sentences contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Informations : au sujet d'un libelle diffamatoire contre les jésuites affiché aux portes de la cathédrale, 1715 ; — au sujet de l'incendie arrivé aux couvertures du même édifice, 1727. — « Sentence rendue contre des particuliers voisins de l'église qui tiroient journellement avec des fusils et carabines chargées à balle et gros plomb sur les pigeons, mu-

tiloient et endommageoient les figures et statues, cassoient les vitres et perçoient les couvertures. » — Procès-verbal d'une visite faite en la tour des Onze-cloches dite de Saint-Romain : Toussaint Tournois, sonneur, en montant au clocher par l'escalier de bois, était tombé à la renverse, laquelle *tombe* avait causé sa mort, 11 octobre 1744. — Particulier poursuivi, pour avoir, pendant la messe de la confrérie solennelle du Saint Sacrement, à la cathédrale, arraché la perruque de M. de Courvaudon, président à mortier au parlement : certificats de MM. Leschevin, premier chirurgien de l'hôpital général, et de M. Deslongschamps, médecin du même établissement, constatant que le prévenu avait été admis à l'hôpital pour manie et qu'on lui avait fait prendre sans succès, en différents temps, beaucoup de bains et autres remèdes, 1760. — Procès-verbaux dressés, par les huissiers du chapitre, de l'état des enfants trouvés dans l'église et autres lieux dépendant de la haute-justice du chapitre.

G. 3385. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1694-1704.** — Sentences et informations contre des particuliers pour délits commis dans l'église. — Vol des lampes du chœur, 1694. — Procès-verbal dressé par le capitaine en chef de la compagnie de la cinquantaine : suivant l'ordre de M. le président de Fumechon, commandant les armes pour l'absence de nos seigneurs les gouverneurs de Rouen, il avait fait des perquisitions au sujet d'un vol commis dans la cathédrale, 1704.

G. 3386. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1386** (copie) — **1632.** — Pièces diverses concernant la juridiction spirituelle et correctionnelle du chapitre et son droit de justice en diverses seigneuries. — Exploit de clameur de gage-plège contre les officiers de l'archevêché « qui puis naguères s'étaient vantés de user de contraintes contre Pierre Caron, prêtre, curé de Saint-Etienne-la-grande-église en le voulant assujétir à comparoir à la calende comme les autres curés du diocèse, 28 août 1487. » — « Mardi 12 août 1493, sous la porte d'Albane, lieu accoustumé à exercer la juridiction de messieurs les chanoines, par Robert Le Lieur, bailli desdits doyen et chapitre, en la présence et par l'opinion d'honorables hommes Guillaume Ango, lieutenant principal, Etienne Bandribosc, lieutenant commis du vicomte de Rouen, Jean Garin, Pierre du Mesnil-Gosselin, Robert Courant et Jean Cordier, Richard de Cormeilles, Pierre Mauger, conseillers, Jacques le Leureur et Robinet le Clerc, postulants en cour laye et plusieurs autres, un coupeur de bourse, saisi dans la cathédrale, est condamné à être battu et fustigé de verges par deux fois et à deux jours ès 4 lieux accoutumés, c'est assavoir aux portes du collége d'Albane, aux porteaux aux Boursiers et de la Calende et à la barrière du cimetière vers la croix du Petit Morant le tout joignant au pavement du Roi. » — Poursuite contre un écrivain de la chambre des Comptes, qui sur les 5 heures du matin, à l'ouverture de l'église, était entré dans la cathédrale, une épée nue à la main, « poursuivant une femme de village à couvre-chef; il revenait des masques après avoir bu un doigt de vin dans le cabaret des deux Ramiers proche de l'archevêché; il avoue avoir voulu dire à la femme des paroles joyeuses, 11 février 1619. » — Dénonciation, à propos de vols commis en l'église de Londinières : vol d'une affique autrement nommée marque de charité d'une valeur 6 écus; enlèvement du fond d'un coffre sur lequel s'asseyait M. de Villeneuve, 1632. —

G. 3387. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

**15e siècle.** — Moyens de défense du chapitre contre l'official de Rouen à propos d'un chapelain du chœur de la cathédrale lequel, cité à l'officialité, avait varié dans ses dépositions. La question était de savoir à qui, du chapitre ou de l'official, appartenait la connaissance du faux témoignage ou du parjure de ce chapelain. — Le mémoire commence par une invocation pieuse : *In nomine Domini et genitricis ejusdem Virginis gloriose. Amen.*

G. 3388. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 44 pièces, papier (1 imprimé).

**1567-1760.** — Actes de la juridiction du chapitre, spécialement sur les chapelains. Information au sujet du vol de la custode ou sacraire suspendu sur le maître-autel du chœur de la cathédrale, la veille de la Saint-Jean : « Après avoir fermé la porte de la Calende, le coutre revint fermer la porte estant derrière la chaire en laquelle on presche et près de laquelle on passe pour entrer et sortir de ladite église en la cour d'Albane entre la chapelle de Saint-Nicolas et celle de Saint-Martin, et alla se pourmener en ladite cour d'Albane en attendant que on allumast le feu (le feu de la Saint-Jean). » — Mention de Denis de Brevedent, chanoine de Rouen, abbé de la Trappe, 1566; — de Jacques Lefèvre, doyen de la Chrétienté, 1580. — Scandale en l'auberge du Chat-huant, paroisse Saint-Denis, « par suite d'un *estrif* ou descord entre un chapelain et

quelques gens des champs qui s'étaient mis à jouer au même écot, 1580. »

G. 3389. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

**1584-1620.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Information sur Jean de Cauville qui sollicitait la place de messager du chapitre ; natif de Saint-Aubin de Crétot, « avait été instruit, dès son jeune âge, à l'école de Caudebec, sous un presbtre, en la forme et religion catholique, viron l'espase de trois ans, 1584. » — Antoine Le Fevre, prêtre, l'un des chapelains, détenu aux prisons du chapitre depuis 8 jours, demande son élargissement ; « il a esté contraint de coucher sur le platre pour n'y avoir de couche ni de lit, estant en une telle nécessité que continuellement jour et nuit il faut qu'il ayt l'odeur des sentines. Il est chapelain de la confrérie de Saint-Sever dont la feste sera bientôt; il faut aller par les maisons des frères cueillir argent pour la célébration du divin service, 1603. » — Information contre un chapelain ; lui et deux autres étaient allés diner à Saint-Aignan et jouer au guillart chez le maître de la Vache couronnée ; le soir, voulant rentrer à Rouen ils trouvèrent la porte fermée et furent contraints de coucher à l'image du Pont-Saint-Pierre hors la porte Bouvreuil, 1609. — Poursuite contre un prêtre trouvé dans la cathédrale cherchant sa messe, contrairement aux ordonnances du cardinal de Joyeuse contre les prêtres vagabonds; il appelle au parlement des poursuites du chapitre, 1615. — Toussaint Le Febvre, chanoine, pénitencier de la cathédrale et chapelain de l'hôpital du Roi, y demeurant, réclame les censures ecclésiastiques contre aucuns malveillans qui avaient lancé des pierres dans les châssis de sa chambre, 1620. — Mention d'André Delamare, curé de Darnétal, de Antoine Meriel, curé de Limésy, l'un et l'autre chapelains en la cathédrale, 1620. — Couteau qui se plie dans le manche vulgairement nommé une *truie ;* — reproche à un particulier de faire un *clapier* de sa maison, 1614,1620.

G. 3390. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1622-1623.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Procès, sur la plainte de Me Adrien Behotte, chanoine, grand-archidiacre, vicaire général de Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, grand-aumônier de France pour le regard des maisons-Dieu, hôpitaux et maladreries du diocèse de Rouen, contre Hugues Leconte, prêtre, chapelain de la cathédrale et de l'hôpital du Roi. — Déposants : Charles Maignart, chapelain de l'hôpital du Roi, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, âgé de 37 ans; — Jean-Baptiste Du Rais, Boutery, Guillaume Allard, Pierre Le Verrier, prêtres et confrères de l'Oratoire, et Toussaint Le Febvre. — Le retrait de l'hôpital sonnait autrefois à 9 heures; les Pères de l'Oratoire le faisaient sonner à 7 heures.

G. 3391. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

**1621-1665.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Rixe entre chapelains à l'hôtellerie de l'image Saint-Pierre à Croisset, 1626. — Plainte portée par Nicolas Durand, procureur au parlement, contre un sieur Petit, chantre de la cathédrale, qui l'avait frappé, l'avait appellé un sot et l'avait interpellé en ces termes : « Estes-vous pas celuy qui dernièrement disiés dans le chappitre, au Puy de Sainte Cécile, que, si mes supérieurs avoient votre sentiment, ils me donneroient une mercuriale? » 1641. — Requête de censures ecclésiastiques par Clément le Boulenger, maître des enfants de chœur, et François Baudouin, chapelain, pour avoir révélation de l'auteur de libelles diffamatoires, 1655. — Un chanoine, pour paroles injurieuses et voies de fait contre des chapelains, est déclaré excommunié, privé du chœur et de toutes distributions pendant un mois; il devra reconnaître, en plein chapitre, la faute par lui commise, en demander pardon à Dieu et à la compagnie et jeuner les vendredis pendant 1 mois, 1655.

G. 3392. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1656-1665.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Information faite par Christophe Feudris, archiprêtre, doyen de Neufchâtel et curé de Massy, contre Robert Boucher, curé de Clais, 1656. — Dénonciation portée contre Jean Dantan, curé de Douville, par Robert Féron, écuyer, sieur de Saint-Austin, conseiller et échevin de Rouen. — Certificat de frère Guillaume de Grosbois, chanoine régulier, prieur des Deux-Amants, constatant que le dit Dantan a demeuré l'avent audit monastère, a jeuné et gardé l'abstinence de viande et s'est conduit avec édification, 21 décembre 1656; on avait d'abord voulu envoyer Dantan chez les oratoriens à Marines. — Batterie en la cathédrale entre le sieur de Brecy et le sieur du Mesnil-Ribault, 1657. — Mention d'Hélène Sanson, tenant école d'enfants, rue Croix-de-Fer paroisse de Saint-Nicolas, 1657 ; — du pèlerinage à Saint-Adrien, à propos d'une dénonciation contre Bernard Théveneau, curé de Saint-Etienne-la-grande-église , 1661 ; — d'Alexandre Labbé, prêtre habitué en la paroisse Saint-Maclou, maître de la musique

de cette paroisse, tenant l'Académie de musique en sa maison près du presbytère, 1662.

G. 3393. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1669-1692.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — Mention d'une ordonnance du chapitre, du 11 mars 1669, disposant que les chapelains se placeraient sur les bancs traversains qui sont vers le crucifix, leur estant deffendu d'occuper les bancs où se placent MM. des cours souveraines et du chapitre, aux sermons du carême ; — cette ordonnance avait été affichée dans la sacristie ; quelques chapelains l'enlevèrent et allèrent l'afficher au carcan du parvis Notre-Dame, qui avait été mis là pour la punition des *juristes* et des blasphémateurs ; elle y resta l'espace de 2 *miserere ;* au dessous de l'ordonnance, on avait mis le portrait d'un chanoine (M. Thirel, promoteur), portant les habits d'hiver, accompagné de ces quatre vers, d'Adrien Féron : Voyez cet ancien précepteur — nouvel auteur de lois nouvelles — qui ordonne aux chantres du chœur, — de s'aller seoir sur d'autres selles, 1669. — Visite par MM. le Baron et Barasin, médecins, du corps d'un chapelain mort d'apoplexie, 1673. — Informations contre un écornifleur qui allait de compagnie en compagnie pour avoir un coup de vin... coureur de franches lippées, 1678. — Chapelain condamné à rester 3 mois au Bureau des pauvres valides, 1692. — Mention de la prison de Saint-Gervais et de la croix du Mont-Hellet sur la même paroisse, 1687.

G. 3394. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier. (13 imprimés.)

**1689-1693.** — Juridiction du chapitre sur les chapelains. — « Mémoires des titres et actes qui servent à établir ou à confirmer le droit des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, pour la juridiction spirituelle, ecclésiastique et correctionnelle, pour faire dire, sous le bon plaisir de la cour, que, sans avoir égard à l'opposition et haro interjeté par Me Siméon Cavelier, lieutenant-particulier criminel au bailliage de Rouen, contre l'arrest du 9 septembre 1689 rendu sur les conclusions et du consentement de M. le Procureur général, après l'examen des pièces contenues au présent mémoire, le dit arrest sera exécuté avec intérests et despens. » — « Factum en forme de requeste à nos seigneurs de Parlement, à la chambre de la Tournelle, présenté par Louis Gueroult, prêtre habitué en la cathédrale et à Saint-Etienne la grande église, contre François Heuzé, sa fille et contre Me Siméon Cavelier, conseiller du Roi et lieutenant-particulier criminel au bailliage de Rouen ; — M. de Blosseville-Bouchard, conseiller rapporteur. — Factum pour le même, appelant de décret de prise de corps contre lui decerné et de tout ce qui fait a esté en conséquence au bailliage de Rouen et demandeur en ajournement en vertu du mandement de la cour ; — M. de la Motte-Ango, conseiller rapporteur. — Réponse de Me François Heuzé, appariteur en l'officialité de Rouen, demandeur en plainte et assigné en vertu du mandement de la cour au factum de Me Louis Gueroult. » — Factum de François Heuzé (imprimés). — Autres pièces concernant ce procès qui fut porté à l'officialité, réclamé par le bailliage, et en dernier lieu par le chapitre, auquel le droit d'en connaître fut reconnu par arrêt de 1691.

G. 3395. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1691-1706.** — Juridiction du chapitre sur les chanoines et chapelains. — Procès criminel contre M. Robert Trosnel, chanoine, à la requête de Louis Nozereau, promoteur aux causes du chapitre. — Trosnel condamné à faire une retraite pendant 15 jours chez les pères jésuites. — Interrogatoires, récolements de témoins, sentences.

G. 3396. (Liasse.) — 39 pièces, papier. (18 imprimés.)

**1705-1755.** — Notes et documents concernant les contestations survenues entre plusieurs chapitres et leurs évêques au sujet 1° de leurs exemptions de juridiction ; 2° de leur droit d'être consultés par les prélats, lorsqu'il était question de faire quelque réforme dans l'office divin. — « Arrêt du parlement de Rouen, contradictoirement donné en forme de règlement, pour les chapelles affectées dans l'église cathédrale d'Évreux, qui ne pourront estre résignées ny permutées que du consentement du chapitre de la même église, 16 mars 1677 (imprimé). — Arrêt de la même cour rendu en faveur du chapitre d'Évreux contre la communauté des vicaires et chapelains, 1700 (imprimé). — Arrêt notable donné en la grand'chambre à Paris, le 5 août 1705, qui juge que les chapelains de l'église cathédrale de Meaux sont sujets à la juridiction du chapitre leur supérieur (imprimé). — Arrêt notable de la cour du parlement de Paris rendu en la grand'chambre, le 21 juin 1725, sur les devoirs des théologaux dans les églises cathédrales (imprimé). — Arrêt de la cour du parlement de Normandie en faveur de messieurs du chapitre d'Avranches contre les sieurs bénéficiers du bas chœur de la même église, du 11 juin 1755, suivi du règlement de Mgr. de Péricard,

évêque d'Avranches, du 6 avril 1625. — Sommaire des contestations et différends à régler entre monsieur l'evesque d'Amiens et messieurs du chapitre de la cathédrale du même lieu. — Sommaire de la cause d'entre monsieur l'archevesque de Tours et le chapitre de son église cathédrale. — Mémoire présenté au Roi par le chapitre de Nevers sur les prétentions et procédures de M. Vallot, évesque de Nevers. — Demande de M. l'évesque de Soissons contre le chapitre suivi des demandes du chapitre contre l'évesque. — Mémoires pour le chapitre de l'église cathédrale de Troyes contre M. l'évesque de Troyes et contre le sieur Fardeau, curé de Saint-Aventin, 1755. — Arrêt de la cour du parlement en faveur du chapitre de Troyes confirmatif du droit de la jurisdiction dudit chapitre et de son exemption de M. l'évêque de Troyes. »

G. 3397. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 176 pièces, papier. (2 imprimés). 1 sceau pendant, 7 sceaux plaqués.

**1431-1783.** — Arrêts du conseil, du parlement, sentences, consultations d'avocats, correspondance et autres pièces concernant la juridiction dite des testats et intestats, spéciale au chapitre de Rouen, suivant laquelle il avait droit d'apposer les scellés dans les maisons des chanoines, chanoines honoraires, chapelains défunts, de faire procéder à l'inventaire et à la vente de leurs meubles. — Procès, au sujet de cette juridiction, avec l'archevêque, les officiers royaux, les commissaires appositeurs de scellés du bailliage de Rouen. — Lettre et consultations de M. Couët de Montbayeux, 1711-1712. — Conférence de M. Guymard, délégué du chapitre, et de M. Couët avec M. de la Vrillière, 1712. — Lettres des chapitres d'Aix, Angers, Bayeux, Bezançon, Bourges, Cambray, Dijon, Grenoble, Metz, Paris, Reims, Rennes, Séez, Sens, Toulouse, Vienne. — Comptes du maître des testats et intestats, 1431-1432. — Sceau du chapitre de Rouen. — Sceaux plaqués des chapitres de Bayeux, Bordeaux, Metz, Paris et Reims; aux causes de la ville de Cambray, de M. Couët de Montbayeux.

G. 3398. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**XVIII^e^ siècle.** — Divers mémoires pour établir le droit des chapitres en ce qui concerne l'administration des sacrements et les inhumations. — « Mémoire sur la possession où sont de tout temps messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Rouen, métropolitaine et primatiale de Normandie, d'administrer les sacrements à leurs parents, familiers et commensaux et d'inhumer leurs corps après leur décès. »

G. 3399. (Liasse.) — 22 pièces, papier. (8 imprimés.)

**1371 (copie) — 1700.** — Notes et documents concernant le droit d'inhumer et d'administrer les sacrements, appartenant au chapitre de Rouen. — « Bulle d'exemption accordée par le pape Grégoire XI aux dignitez et chanoines de l'église de Rouen, bénéficiers et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques à la recommandation du Roy Charles V, 1371. » (4 exemplaires imprimés). — Extrait d'un ancien registre du chapitre de la cathédrale de l'année 1478 : Propos ou acte d'*Intendit* baillé par les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen par-devant le sieur official de Rouen, au procès contre le curé de Saint-Nicolas de ladite ville, touchant les droits de la sépulture de M. Gaultier Davrences, chapelain de la cathédrale, etc... (3 exemplaires imprimés). — Règlement à observer par les curés de la ville de Rouen, 1652, suivi des noms des curés qui, en 1652 et années suivantes, ont approuvé et signé ledit règlement; — des noms de ceux qui l'ont renouvelé et approuvé, le 7 septembre 1693, et de l'extrait de quelques autres règlements faits et arrêtés par les mêmes curés au sujet de leurs droits et prétentions dans les inhumations, 1652, 1653, 1654, 1657, 1671, 1699, 1700 (imprimé). — Mémoire du chapitre de l'église de Rouen, de sa puissance et juridiction (incomplet).

G. 3400. (Liasse.) — 31 pièces, papier. (17 imprimés.)

**1650-1747.** — Arrêts, jugements et autres documents concernant le droit d'inhumer et d'administrer les sacrements appartenant à divers chapitres du royaume. — Correspondance à ce sujet. — « Complainte et deffences pour maître Pierre Martin, docteur en théologie, curé de Saint-Eustache, demandeur et deffendeur : et les curez de la ville, faux bourgs et banlieue de Paris, intervenans et deffendeurs contre les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Paris, deffendeurs et demandeurs, 1651 » (imprimé). — Arrêt notable de la cour du parlement en faveur du chapitre de Paris, 1651 (imprimé). — Arrêt du parlement de Paris qui maintient le chapitre de Chartres dans l'usage de pouvoir faire entrer l'officiant avec l'étole aux convois et enterrements des chanoines de la cathédrale, dans la nef des églises paroissiales de Chartres jusqu'au lieu accoutumé, 1655 (imprimé). — Autres arrêts pour le chapitre de Langres, 1680; — de Saint-Quentin, 1711; — de Sainte-Marie d'Auch, 1730; — de l'insigne et royale église de Saint-Quiriace de Provins, 1724;

— de l'église collégiale de Toussaint de la ville de Mortagne au Perche, 1747.

G. 3401. (Liasse.) — 48 pièces, papier. (4 imprimés.)

**1371 (copie) — 1758.** — Correspondance relative au droit d'administrer les sacrements et d'inhumer appartenant au chapitre de Rouen. — Bulle d'exemption du pape Grégoire XI (imprimé). — Lettre imprimée du chapitre de Rouen aux autres chapitres du royaume au sujet de ce droit, à propos de l'entreprise toute récente d'un curé de Rouen, lors de l'inhumation de l'organiste Dagincourt, 1758. — Lettres de MM. le Martin, théologal de Séez, 1713 ; — Néel, archidiacre de Bayeux; — Dumesnil, official de Lisieux; — Varadier, archi-prêtre, syndic d'Arles; — Druet, secrétaire du chapitre de Poitiers ; — le Nain, secrétaire du chapitre de Laon; — Despuiols, syndic du chapitre de Bordeaux; — Gibert, canoniste de Paris, 1714, 1715 ; — Miroménil, président du parlement de Normandie, 1758.

G. 3402. (Liasse.) — 49 pièces, papier. (1 imprimé.)

**1712-1758.** — Réponses faites par différents chapitres du royaume au chapitre de Rouen qui les avait consultés sur leurs usages particuliers, en fait d'inhumation, à propos du procès engagé, en 1758, entre lui et les curés de la ville. — Lettre de l'abbé de Montecler, doyen d'Angers ; — de la Coste Beaufort, chantre de Cahors ; — Durand de Perignac, syndic de Clermont; — Valette, doyen de la collégiale de Gournay ; — l'abbé de Valory, au nom du chapitre de Lille en Flandre; — Godefroy, clavier de Lisieux ; — Allemand Champier, comte de Lyon ; — Ferrand, précenteur de Nîmes; — Prégnault, curé de Saint-Étienne du Mont, à Paris; — Bellanger, curé de Saint-Hilaire de la même ville; — De l'Écluse, théologal de Verdun. — Extrait de la sentence rendue, le 11 mars 1712, par le juge conservateur des priviléges royaux du l'université de Bourges au profit des doyen, chanoines, et chapitre de l'église de Bourges, deffendeurs, contre Me Louis Guignard, docteur régent en la dite université et curé de la paroisse de Notre-Dame de Fourchault en la ville de Bourges, demandeur en paiement du droit de linceuil et droit de lict ou de noblesse du sieur de Bourdalouc d'Héry, chanoine en ladite église de Bourges, décédé au dedans de la paroisse dudit demandeur, dont il est débouté et condamné aux dépens, 1712 (imprimé). — Lettre de M. Marye, prieur de l'hôtel-Dieu de Rouen, de laquelle il résulte que les archives de cet établissement avaient été consumées en partie par un incendie.

G. 3403. (Volume.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

**1760.** — « Mémoire pour les curés de la ville de Rouen reçus parties intervenantes, par arrêt de la Cour du 22 mai 1760, contre les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, défendeurs en haro, du 30 avril 1758 : en cause Me Louis Jore, curé de la paroisse de Saint-Amand de Rouen, demandeur dudit haro. » — Le fait qui donna lieu au procès fut la difficulté survenue entrer le chapitre et ledit curé à propos de l'inhumation du sieur Dagincourt, organiste, difficulté mentionnée à l'article 3401.

G. 3404. (Volume.) — In-4°, 157 pages, papier.

**1761.** — « Défense des droits de l'église métropolitaine de Rouen primatiale de Normandie pour servir de réponse au mémoire des sieurs curés de la ville de Rouen. — A Rouen, de l'Imprimerie de Jacques-Joseph le Boullenger, imprimeur du Roi et du vénérable chapitre, MDCC.LXI.

G. 3405. (Volume.) — In-4°, 157 pages, papier.

**1761.** — Double du volume mentionné à l'article précédent.

G. 3406. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

**1495-1782.** — Procès du chapitre de Rouen avec les curés de la ville au sujet du droit d'administrer les sacrements et d'inhumer, notamment avec : Guillaume Hénart, curé de Saint-Amand de Rouen, à l'occasion de l'inhumation de Michel Faroul, chanoine, 1495 ; — Mathieu Postel, curé de Saint-Nicolas, 1516 ; — Gilles Dadré, autre curé de Saint-Nicolas, 1631 ; — Nicolas Turgis, curé de Saint-Vivien, 1642; — Pierre Chrestien, curé de Saint-Patrice, 1645; — Catalan, curé de Saint-Godard, 1693; — Guédier, curé de Saint-Éloi, 1739-1747 ; — Jore, curé de Saint-Amand, et tous les curés de la ville, parties intervenantes, à propos de l'inhumation du sieur Dagincourt, 1758-1760. — Mémoire des avocats Roger et Brehault : « Le sieur Dagincourt, organiste, étant décédé subitement le dernier avril dernier, le sieur curé de Saint-Amand, sur la paroisse duquel il demeuroit et il estoit mort, interjeta haro sur le chapelain qui en gardoit le corps. M. le premier

président a converti le haro en action et ordonné par provision que l'enterrement seroit fait par le sieur curé de Saint-Amand. » —[Projet d'accommodement avec le curé de Saint-Étienne au sujet de l'administration des sacrements (de l'écriture de Terrisse). — Difficulté avec le curé de Saint-Godard au sujet de la levée du corps de M. de Berville, lieutenant général des armées du Roi, commandant pour Sa Majesté en la Haute-Normandie. — Requête présentée au chapitre par M. Jehan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas, pour l'engager à nommer des commissaires qui confèreront avec ceux des curés de la ville, pour le règlement des droits respectifs du chapitre et des curés.

G. 3407. (Liasse.) — 78 pièces, papier. (9 imprimés.)

**1661-1761.** — Correspondance manuscrite et imprimée entre le chapitre de Rouen et les autres chapitres du royaume au sujet du droit d'administrer les sacrements et d'inhumer dans l'église cathédrale. — Lettre du chapitre de Troyes, imprimée, signée par M. Forest, 1661. — Lettre du chapitre d'Avranches : « Depuis peu les sieurs curez, par une vanité extraordinaire et un mespris insuportable des chapitres, ont prétendu et prétendent nous troubler non seulement en la possession où nous sommes de faire en leur présence la levée des corps qui doivent estre inhumez dans notre église, mais ensuitte de prendre la marche d'honneur en nous conduisant jusques dans notre église comme leurs clercs, ce qui est un effet d'une présomption inouie et une destruction de tout l'ordre ecclésiastique (imprimée ; signée par J. Le Chartier, secrétaire), 1671. — Lettres signées par Delys, secrétaire du chapitre d'Arras; — Pomet, doyen de l'église de Mâcon ; — l'abbé de Vinay, sénéchal de l'église de Reims, 1761. — Cachet du chapitre de Troyes.

G. 3408. (Liasse.) — 27 pièces, papier. (6 imprimés.)

**1693-1717.** — Documents relatifs au droit d'inhumer. — Édit du Roi portant création d'offices de conseillers enquêteurs et commissaires examinateurs, octobre 1693. — Autre édit portant création d'offices de jurés priseurs vendeurs de biens meubles dans toutes les villes et bourgs du royaume à l'exception de la ville de Paris, octobre 1696 (imprimé). — Déclaration du Roi en interprétation de cet édit, 12 mars 1697. — Arrêt du conseil d'État du Roi portant réunion des 4 offices de conseillers du Roi, commissaires, appositeurs de scellez dans la ville, faubourgs et six sergenteries du bailliage et vicomté de Rouen, 9 mai 1702. Édit du Roi portant suppression des offices de commissaires et greffiers aux scellés et inventaires, septembre 1714. — Déclaration du Roi qui rétablit les enquêteurs et commissaires examinateurs de la vicomté de Rouen dans le droit d'apposer et lever seuls les scellés, 18 décembre 1717.

G. 3409. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1709-1714.** — Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés après la mort de chanoines et de chapelains, rédigés par le secrétaire du chapitre depuis le 21 janvier 1709 jusques et y compris le 11 juillet 1714. — Au commencement, table des noms contenus dans lesdits procès-verbaux. — Champagne de Séricourt, chanoine et trésorier du chapitre, décédé le 20 janvier 1709; — Bretel d'Etalleville, chanoine, décédé le 6 juin même année.

G. 3410. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1714-1744.** — Procès-verbaux d'apposition de scellés sur les meubles des archevêques, chanoines, chapelains et autres de l'habit de l'église cathédrale, décédés, lesdits procès-verbaux rédigés par le secrétaire du chapitre. — Archevêques : 12 avril 1719, Mgr d'Aubigné ; — 8 octobre 1721, Mgr de Bezons ; — 18 août 1733, Mgr de Lavergne de Tressan. — Chanoines, 29 décembre 1714, François Liesse ; — 6 février 1715, Dufour, doyen ; — 18 juillet 1715, Brice ; — 5 mai 1718, Godouet ; — 10 avril 1719, Lévesque ; — 4 juin 1720, Hercent ; — 22 juillet 1720, Haquet ; — 20 août 1721, Guéroult ; — 23 décembre 1722, Paris ; — 21 janvier 1724, Lieurey ; — 4 mai 1724, de Guyenro du Chatel, grand chantre honoraire ; — 5 août 1729, Chauffray ; — 7 décembre 1729, Guéroult de Saint-Clair ; — 15 décembre 1729, de la Roque Hue, haut doyen ; — 27 décembre 1730, Desbouillons ; — 8 janvier 1732. Carré ; — 27 février 1732, Varin ; — 16 avril 1732, Gautier ; — 29 décembre 1734, Le Mennicier du Perron ; — 18 janvier 1736, du Tot-Frontin ; — 3 novembre 1736, De la Hogue ; — 4 septembre 1737, Deschamps ; — 21 avril 1738, Duhamel ; — 1er juillet 1738, Routier ; — 14 décembre 1738, Pavyot de la Villette, grand archidiacre ; — 11 juin 1740, d'Osmond, archidiacre ; — 24 août 1740, Lucas de Beaucoursel ; — 1er novembre 1740, le Pigny ; — 18 août 1741, de Moy ; — 6 novembre 1741, le Boyer de Fontenelle ; — 5 janvier 1742, de la Blandinière ; — 19 avril 1742, Du Bos de Montbrison ; — 16 octobre 1742, de la Motte-Ango ; — 18 décembre 1743, Piché ; — 25 juin 1744, Papavoine de Canappeville.

G. 3411. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

**1744-1759.** — Procès-verbaux d'apposition de scellés sur les meubles de MM. les dignités, chanoines, chapelains, musiciens, officiers et autres de l'habit de l'église cathédrale, décédés, lesdits procès-verbaux rédigés par le secrétaire du chapitre. — 11 mars 1759, le cardinal de Saulx-Tavannes; — 25 octobre 1744, Louis, chanoine; — 8 avril 1745, Guimard, chanoine; — 19 avril 1745, de Marchaumont; — 14 novembre 1746, Bridelle, archidiacre; — 4 septembre 1747, Cousté, chanoine; — 4 mars 1750, De la Londe, haut doyen; — 19 janvier 1758, de Saint-Pierre, archidiacre; — 30 avril 1758, Dagincourt, organiste.

G. 3412. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1761-1774.** — Registre des comptes et décharges du secrétaire du chapitre pour la juridiction des testats et intestats. — Successions Sehier, Le Clercq, André Toustain, etc... — Obsèques de feu M. Le Clercq : Pour bas, chapeau, crespe et cravates et port de billets, 24 livres. — Obsèques de M. Toustain : au sieur Ferrand, imprimeur, pour 200 billets mortuaires, 6 livres.

G. 3413. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

**1343-1719.** — Déclarations capitulaires, extraits, notes concernant les funérailles des archevêques de Rouen. — « L'an 1343, le 17e jour de janvier, mourut Aymeri Guenaut, archevesque de Rouen, à un vilage auprès de Loviers nommé Pinterville, et le 4e jour ensuivant, fut son corps apporté environ l'heure de nonne en l'ecclise de Saint-Paol soubs le mont de Sainte-Catharine auquel lieu le fut quérir tout le clergé et religions de Rouen; et fut apporté le corps dudit deffunt en son coffre par ses gens jusques en l'église de Saint-Ouen, avec 60 torches de 6 livres pièce. » — « L'ordre des cérémonies qui fut observé ez pompes funèbres de feu Mgr le cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, en l'an 1550 (copie de la main du chanoine Le Prévost). — Ordre pour l'inhumation de Mgr l'archevesque François de Harlay, 1653. — Arrêt du parlement, des 5 et 8 mai 1719, concernant l'inhumation de Mgr d'Aubigné.

G. 3414. (Pièce.) — 0m 42 de largeur sur 0m 41 de hauteur; parchemin.

**1347.** — Lettres du chapitre de Rouen portant acceptation des dispositions testamentaires de l'archevêque Nicolas et réception de 2,500 florins affectés par lui à la fondation d'obits et de chapelles : « *Ut voluntas predicti archiepiscopi breviorem et pleniorem sortiatur effectum, ex nunc capellam Sancti Severi in nostra ecclesia Rothomagensi edifficatam, juxta capellam Sancti Juliani, predictis capellanis et eorum cuilibet ad celebrandas missas et divinum officiun faciendum perpetuo assignamus.* — Fait au chapitre général de l'Assomption assemblé spécialement au son de la cloche suivant l'usage, 17 août. — Attestation, marque et signature de Lambert de Crevon, notaire apostolique. — Fragment de sceau.

G. 3415. (Pièce.) — 0m 40 de largeur sur 0m 49 de hauteur; parchemin.

**1452.** — Testament de Raoul Roussel, archevêque de Rouen : *Volo quod in ecclesia Rothomagensi, in qua sepulturam elegi, videlicet in capella Beate Marie aut alias, ad beneplacitum venerabilium fratrum meorum cum consensu meorum executorum, pro salute anime mee, patris, matris et benefactorum meorum fundentur et ordinentur obitus, misse, et servicia defunctorum.* Legs à l'hôtel-Dieu, au prieuré de Saint-Lô, aux quatre ordres mendiants, au collége des Bons-Enfants. — Fondation d'un obit solennel en l'église collégiale d'Andely. — Legs à Guillaume Roussel, son frère, d'une chasuble avec étole, aube et amict, ornée de racines; — des expositions *de Lira super psalterio, evangeliis et epistolis*, et généralement de tous les livres de son étude; — de 10 écus à Raoul d'Orival, Pierre Braque, Louis d'Erneville, écuyers; — le testateur rappelle qu'il a fondé des obits à la cathédrale de Coutances, à Villedieu et à Saint-Lô. — Richard Olivier, vicaire et official, exécuteur testamentaire avec Robert Guerould, secrétaire de l'archevêque.

G. 3416. (Pièce.) — 0m 35 de largeur sur 0m 16 de hauteur, parchemin.

**1193.** — Testament de Mgr Robert de Croismare, archevêque de Rouen; — veut être enterré, comme son prédécesseur Raoul Roussel; lègue à son vicaire et à son official, à chacun 2 poinsons de vin de Paris, nomme pour son exécuteur testamentaire Jean Masselin, official et doyen

de la cathédrale. — Fait au prieuré de Grandmont près Rouen, 29 mars 1492. — Signé : R. de Croismare.

G. 3417. (Pièce.) — 0m 46 de largeur sur 0m 37 de hauteur ; parchemin.

**1509.** — Testament du cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen; donne pour faire sa tombe devant Notre-Dame, en la grand'chapelle, 2,000 écus au soleil; entend qu'elle soit de marbre; lègue 10,000 livres à la cathédrale pour fonder un obit et pour employer à la décoration de l'église; désigne pour son héritier, tant de meubles que d'immeubles, Georges d'Amboise, fils de messire Charles, sieur de Chaumont et grand maître de France; — ses livres en français seront portés à Chaumont. — dernier octobre 1509. — Signé : G. cardinal d'Amboise, légat en France et Avignon. — Signatures de A., évêque d'Angoulême, et d'Arthur Fillon. — Fragment du sceau du testateur au haut de la marge.

G. 3418. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1550.** — Lettres de Loys de Mollan, garde des sceaux de la ville et châtellenie de Meulan contenant le testament de Georges d'Amboise, cardinal : « Veut que son corps soit inhumé en l'église de Rouen, dans la chapelle Notre-Dame, au lieu et sous la tombe et sépulture de marbre noir de feu, de bonne mémoire, Mgr le légat d'Amboise, son oncle et prédécesseur. — Pour ce que nostre protreture de priant qui est de présent près celle dudit feu seigneur légat n'est que en habit d'archevesque, nous voullons que, au lieu d'icelle, en soyt mise une aultre de marbre ou de albastre portant habit de cardinal, et nostre cœur estre porté et mis en sépulture aux Cordeliers de Ponthoise devant le grand hostel soubz une lame de cuyvre insculpée; — donne, lègue et délaisse aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen 6,000 escus d'or deubz par Mgr Claude d'Annebault, admiral de France, pour emploier à la décoration d'icelle, assavoir de ung *Sancta Sanctorum* de cuyvre, de une belle et riche chapelle entière blanche pour servir aux festes de Notre-Dame et instauracion de ung pulpite » ; — Legs à Antoine Chevalier, chanoine d'Andely; — à Me Bouvet, aumônier de l'archevêque; — à Antoine Barbot, argentier; — à François Josseline, serviteur; — à Renée d'Amboise, dame de Saxe Fontaine, la terre de Vigney que le testateur avait acquise d'Antoinette d'Amboise, femme du sieur de Luxembourg, comte de Roussy, 23 août 1550.

G. 3419. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1541-1564.** — Procès entre le chapitre de Rouen, M. de Clermont, abbé de Cerisy, et les héritiers de l'amiral d'Annebault, au sujet de l'exécution du testament du cardinal d'Amboise, et spécialement, au sujet du payement de la somme de 6,000 écus d'or à prendre sur les fermiers des aides à Rouen. — « Inventaire des pièces trouvées ès coffres de feu Me Michel Le Bret, en son vivant, exécuteur du feu cardinal d'Amboise. » — Deux lettres de M. d'Annebault, fils de l'amiral, au chapitre de Rouen, l'une datée de Bonport, 22 mars 1554, l'autre d'Hébécourt, 5 octobre même année. — Par la seconde lettre, M. d'Annebault remercie les chanoines d'avoir consenti à ce que la somme de 6,000 écus leur fût payée par parties : « Vous avez eu égard aux temps de la guerre où nous sommes et aux charges que je puis avoir sur les bras. »

G. 3420. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

**1641-1759.** — Testaments d'archevêques. — Lettre de M. Brasdefer à son frère au sujet du testament du cardinal de Joyeuse. Il explique toutes les difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir une expédition de cet acte; le notaire demanda d'abord, pour en faire un extrait, une somme de 30 pistoles. Madame Brezon, sœur du duc de Villars, assurait que quatre ou cinq extraits de ce testament avaient valu au notaire plus de 1,200 écus. Brasdefer réussit pourtant à se procurer l'expédition moyennant 12 écus d'or au soleil, 14 août 1641. — Apposition des scellés à l'archevêché après le décès de Mgr Rouxel de Médavy, 3 février 1691. — Procès-verbal fait au chapitre de Rouen par des notaires de cette ville, portant ouverture et lecture d'un testament et de deux codicilles de ce prélat : « Veut que son corps soit enterré au plus bas de la nef de la cathédrale sous une simple tombe; » en cas où il mourrait à Grancey, veut être enterré en l'église collégiale de Saint-Jean dudit lieu; — exhorte le comte de Médavy, son légataire, « à faire réflexion que c'est l'église qui a donné au testateur le bien auquel il l'institue héritier, et qu'il doit posséder ces biens avec une constante et fidèle intention de les employer, toutes les fois que la nécessité de l'église le requerra, à son assistance et au soulagement des pauvres par les aumônes qu'il en pourra faire, afin que les ruisseaux remontent à leur source et que Dieu bénisse cette dernière volonté, luy représentant que la terre de Grancey a esté possédée, comme il paroit par tiltres, plus de 700 ans, par personnes de mesme sang descendant

l'un de l'autre, sans les années qui ont précédé, dont les tiltres manquent, ce que Dieu a permis, en récompense des fondations que leurs pères ont fait pour le faire honorer, Mâcon, 1691. » — Copie du testament de Mgr. Colbert : veut être enterré à Paris dans la paroisse Saint-Eustache, dans la chapelle de sa famille, s'il décède à Paris : « Le marquis de Seignelay laissera à M. l'abbé de Seignelay, son frère, tous ses livres manuscrits et autres choses qui composent sa bibliothèque de Paris, sans aucune réserve, pour la somme de 60,000 livres, espérant le dit seigneur testateur que le dit abbé de Seignelay, son neveu, dans lequel il a toujours reconnu de bonnes dispositions, conservera une bibliothèque qui convient à l'état qu'il a embrassé, laquelle a été formée avec tant de soin par un père si respectable, lequel a toujours désiré qu'elle ne fût point dissipée, et que, dans cette vue, le sieur abbé de Seignelay, son neveu, prendra des mesures pour la perpétuer dans la famille. » — Exécuteurs testamentaires, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et M. Coüet, grand vicaire et official de Rouen. — Apposition de scellés, après le décès de Mgr d'Aubigné, 22 avril 1719; — après celui de Mgr de Lavergne de Tressan, 19 décembre 1724; — après celui de Mgr. de Saulx-Tavannes, 1759.

G. 3421. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier; 2 fragments de sceaux pendants, 2 sceaux plaqués.

**1368-1495.** — Relation faite à Guy Crestien, bailli de Rouen, par Jacques Ridel, sergent d'armes du Roi, gardien député par icelui seigneur à messieurs les doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen; — exploit fait par lui, sur la requête de chapitre, à Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde et à Guillaume Souris, maître des testats de l'archevêché, à propos de l'exécution testamentaire de Vincent de Saint-Sevestre, de l'habit de l'église cathédrale, décédé sur la paroisse de Notre-Dame de la Ronde, 1376; on rapporte, dans ce document, la sauvegarde accordée aux chanoines de Rouen par le Roi qui députe pour leurs gardiens Nicolas Dubois, bailli de Rouen, Jean Le Tourneur, vicomte de l'Eau, Regnaud des Iles, bailli de Caux, Jacques Ridel et Richard de Brumare, sergents d'armes, 20 mai 1368. — Accord entre le chapitre de Rouen et celui de Notre-Dame de la Ronde au sujet de l'exécution testamentaire du dit de Saint-Sevestre, 1391. — Contestations entre le chapitre et l'official au sujet de l'exécution testamentaire des chanoines Pajot, 1462, Guillaume Faroul, 1495. — Mention de Roger de Septpériers, chapelain de la cathédrale, 1379; — de Jean de la Roche, jadis chanoine de Rouen, commis à lever le dixième octroyé par le pape, 1385. — Fragment du sceau de l'Échiquier, en cire rouge. — 2 sceaux plaqués de gens des Comptes.

G. 3422. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau pendant

**1504-1523.** — Lettres patentes du Roi adressantes aux gens tenant sa cour de l'Echiquier pour surseoir toutes poursuites contre le chapitre au sujet de leurs contestations avec lui en ce qui concernait le droit de porter les coins du drap mortuaire à l'inhumation de feu M. Lemonnier, chanoine et conseiller en la cour. Blois, 23 avril 1504. — Autres lettres patentes pour l'annulation de toutes les procédures intervenues contre les chanoines, dans leur différend avec les gens de l'Échiquier. Chambord, 20 juin 1504. — Acte du chapitre de Paris portant que, depuis 25 ans, à la connaissance de tous, il est d'usage que les quatre coins du drap mortuaire, aux inhumations des chanoines conseillers au parlement, soient portés par des chanoines, préférablement par ceux qui à leur qualité de chanoines joignent celle de conseillers, 4 février 1523. — Sceau pendant sur simple queue en cire jaune.

G. 3423. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier

**1480-1762.** — Testaments de chanoines. — Jean Alexandre; testament : legs pour la fondation de la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge en la cathédrale; legs à l'église de Saint-Hildevert de Gournay où il avait été baptisé; veut qu'on l'enterre *in loco nuncupato les Caroles*, sous une pierre carrée avec cette inscription : *Sub hoc lapideo tabulatu reconditur cadaver corporis Johannis Alexandri, sacerdotis indigni, hujus ecclesie canonici, misericordia Dei multum indigentis; hunc vestris precibus relevare dignemini*, 1522. — Brice-Charles Alleaume de Tréforêt; répertoire, 1755. — Richard Ango, curé, depuis 47 ans, de Saint-Aubin sur Mer, en même temps curé de Déville; testament : lègue son missel en parchemin à la première de ces deux églises, son missel en moule à la seconde, 1507. — Henry-Bruno Ango de Lézeau, archidiacre d'Eu, conseiller-clerc en la grand'chambre; répertoire, 1762. — Guillaume Auber; testament : choisit Jean Masselin pour l'un de ses exécuteurs testamentaires; lègue au trésor de Saint-Michel de Rouen son beau messel clos à fermants d'argent èsquels sont les images de Notre-Dame et de Saint-Michel; à la librairie de la cathédrale, son livre nommé *Pupilla oculi;* à la fabrique de Notre-Dame de Vimoutiers, une table pour la chapelle Saint-Sauveur; à son neveu Guillaume, un tableau d'or où est le trespassement de Notre-Dame; à Ca-

therine, femme de son neveu, un Désiré qui venait de l'hôtel paternel; à sa sœur Jeannette Heuzé, unes patenostres de gros coural garnies d'argent avec nobles de Henry et un vieil mouton d'or; à sa sœur, un demi-chaint de perles avec 3 bourses dont l'une pend au dit demi-chaint, l'autre est vermeille à boutons d'argent, la troisième de cuir vermeil à boutons blancs; — mention de mireur d'ivire, d'escriptore d'ivire, de 36 jetons d'argent, d'un ongle d'or à chainete d'argent, d'un ongle de butor garni de perles, de doubliers à œuvres de Venise, de Damas et de Rouen, 1482. — Jean Auber; testament : demande à être enseveli, au-dessus des fonts, en la chapelle Saint-Jean, 1521. — Jean Aubourg, chantre; testament, 1688. — Guillaume Aubry, curé de Saint-Georges sur Fontaine-le-Bourg; testament, 1505. — Jacques-Accurse Auvray, docteur de Sorbonne, pénitencier; répertoire, 1710. — Guillaume Auvré, curé de Saint-Maclou; testament : veut que son corps soit porté à Auffay-en-Caux et qu'il soit enterré en la chapelle Saint-Claude assise au cimetière d'Auffay, nommé le Clos-Jacquet, « laquelle chapelle, dit-il, j'ay édiffiée à neuf, fondée et dotée; je laisse aux Chartreux et aux Célestins de Rouen, pour me faire un obit perpétuel, c'est assavoir 100 escus d'or que j'ay prestés à notre Sire le Roi, à son mandement, dont j'ay l'obligation et lettres signées de sa main. J'ai espérance, attendu qu'ils sont religieux, que, en faveur de religion, ils les pourront légitimement recouvrer »; rappelle que, par un autre testament, « il avoit lessé à l'église de Saint-Maclou pour faire unes orgues, la somme de 200 francs, lesquiels ont esté payez et les orgues faites »; legs de ses livres, *de Lira*, sermons de *Prato viridi*, bible en papier moulé, 1480.

G. 3424. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 94 pièces papier.

**1426-1742.** — Testaments de chanoines. — Adrien Ballue, curé de Sotteville-lès-Rouen; testament : prie les chanoines et ses exécuteurs ne permettre qu'il soit fait aucune oraison funèbre à ses obsèques et funérailles, telles oraisons appartenant seulement à ceux qui ont beaucoup mérité du public, 1599. — Laurent Ballue, curé d'Artie; distribution des deniers de sa succession, 1599. — Robert de Bapaumes; testament : demande à être enterré en la chapelle de la Sainte-Vierge sous un marbre avec cette inscription : *Hic jacet corpus exanime Roberti de Bapaumes, presbyteri, cujus anima requiescat in pace!*; legs pour marier des filles de bonne renommée *ut impudicos valeant vitare concubitus et matrimonio caste pudiceque vivere*, 1521. — Nicolas Barbé, chanoine, décédé, 1662. — Jean Basset, du diocèse de Coutances, chantre de Rouen, curé de Lorrey et de Lintot; demande à être enterré, à l'entrée du chœur, *prope altare Sancti Petri ubi certas missas perpetuas celebrari disposuit*, 1453. — Jean de Batencourt; testaments, 1530, 1546. — Guillaume de Baudribosc; testament, 1426. — Jean du Bec, trésorier de Rouen, 1495. — Charles Becquet, chanoine de Rouen, de Bayeux, de la Saussaye, curé d'Étrépagny et de Saint-Lucien de Hacqueville : Au curé de Saint-Pierre des Dans, pour faire la recommandasse à son prône, 20 deniers; rétribution à 3 pauvres, qui porteront le deuil ou babelou, 1577. — Behotte, grand archidiacre; vente de meubles, 1638. — Nicolas Belin, docteur en théologie, pénitencier; testament : « demande que son poure corps et vile charonne soyt mis auprès monsieur et bon amy le pénitanchier Haro; autant comme il y a de petites pierres en l'eau, autant de fois il recommande son âme à son doulx Jésus et à la glorieuse Vierge Marie, 1525. » — Jean Bénard, curé de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf; testament, 1588; « payement à Loys Petit, du mestier de peintre, pour avoir fait quatre douzaines d'armaryes pour honorer le funèbre du sieur Jean Benard, 1589. » — Adrien Bérenger, receveur de la fabrique; testament, 1634. — Jean Bernard, curé d'Esturville, au doyenné de Pontaudemer; testament : « donne au trésor d'Esturville 40 livres à constituer en rente pour aider à avoir du vin à comumunier les parrochiens à la feste de Pasques, à la charge que chaque communiant sera tenu dire, pour le salut de son âme et de ses amis vivants et trépassés, un *Pater noster*, et *Ave Maria* »; et aura le curé ou vicaire 2 sous pour avertir ses paroissiens qu'ils aient à dire ces prières, et le clerc 12 deniers pour rappeler cette obligation au curé, 1588. — Marc-Antoine Bertaut, curé de Rougemontier, décédé en 1762. — Mathieu de Béthencourt; vente de meubles, 1602. — Emery Bigot; testament : legs de ses livres à la bibliothèque du chapitre, 1680. — Lanfranc Bigot, sieur de Thibermesnil. — Jean Bigues, dit M. de Saint-Désir, archidiacre de Rouen; testament : legs « pour funder certaines messes à la chapelle qu'il a fait construire et orner près de l'Angelot nommée par Mgr l'evesque de Rosse, lorsqu'il a dédié la dite chapelle, Notre-Dame sous le nom de Saint-Désir, 1590. » — Jacques de Billères, curé de Saint-Pierre d'Alliquerville; testament : « à ma filleule Marie Lair ma gondole d'argent, 1606. » — Jean-Baptiste Blain, docteur en Sorbonne; répertoire, 1751. — Louis-Charles Blandinière, sieur d'Ourville et de Gerponville; répertoire, 1742. — Jean Blondel, curé de Tracy au diocèse de Bayeux; testament : lègue à la librairie de la cathédrale *opus insigne Beati Thome supra Johannem*; au collége Gervais Chrétien à Paris, *Guilbertum supra psalterium*; à la librairie de l'Université, *primam partem somme Sancti Thome; textum Sententiarum*; le livre intitulé *Def-*

*fensor pacis* en papier et parchemin ; *sermones beati Leonis ;* Jean Blondel, son frère ; Pierre Blondel, son neveu, 1473. — Pierre Blondel, prieur de Saint-Arnoult sur Touque, curé de Lintot; testament, 1638.

G. 3425. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

**1532-1771.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Bertrand-Joseph Boby; répertoire, 1771. — Laurent Boette, chanoine honoraire; répertoire, 1640. — Jean-Baptiste-Pierre Bordier, archidiacre du grand Caux; répertoire, 1787. — Jean de Boton, chancelier; testament : veut que son corps soit transporté à Beaune; legs pour la fondation de la chapelle de Beaune, 1532. — Louis de Bouju; scellés, 1623. — Jacques de Bourdigalle, maître des comptes de Normandie; testament, 1617. — Jacques Bourjotel, archidiacre du Vexin-français; testament, 1553. — Frais de son inhumation, vente de ses biens ; pièces relatives à sa succession. — Lettre de Bourjotel au doyen d'Envermeu, il lui demande de se procurer à Dieppe, à quelque prix que ce soit, un *segouin* jaune, pourvu qu'il soit fort beau et doux pour madame de Clermont. — Mises pour le petit frère de Bourjotel, Michel, placé à l'école à Martigny; au maître d'école, pour sa pension d'un an, 25 livres; — pension payée à Robert Stappart, vicaire de Sainte-Croix Saint-Ouen, pour avoir instruit en grammaire et arts libéraux le petit Bourjotel, 20 écus sol par an. Bourjotel enterré dans la chapelle Saint-André près la sacristie; — à maître Columbart, chirurgien, pour avoir ouvert le corps du défunt, jouxte l'ordonnance de messieurs, 36 sous; 1 pot de vin et 1 pain pour les assistants à l'ouverture; paiement à maître Pierre Le Breton, pour avoir fait la semonce générale; mortuaire sonné pendant 12 heures jouxte la coutume, 7 livres, 8 sous. — Inventaire du mobilier du Bourjotel : 20 plats de terre de Valence blanche en partie et l'autre partie figurée; — 2 salières de Valence blanche; 5 tasses de Valence, l'une blanche et l'autre bleue; — 2 voirres et 2 tasses historiées ; 2 grands verres de Venise, 10 sous; — les faicts heroïques de Panthagruel, 4 sous 7 deniers; — un livre en parchemin escript à la main, sans intitulement quant au proesme jusques au 1er chapitre, commençant *Sequitur constitutio Belial, procuratoris infernorum,* lequel a esté reservé à vendre, pour ce que on a dit qu'il estoit de la librairie de Gaillon, 1553. — Sceau de Pierre Blondel, prieur de Saint-Arnoult.

G. 3426. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 181 pièces, papier.

**1522-1746.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jean Bourlenc, licencié en droit canon ; testament : demande à être enterré en la cathédrale devant le crucifix ou en la chapelle du Jardin, 1522. — Guillaume de Boyvin, chanoine honoraire, conseiller du Roi au parlement; scellés, 1665. — Charles-Michel Boyvinet; répertoire, 1710. — Charles Brasdefer; scellés; vente de ses orangers, 1672. — De Bresse; frais de son enterrement, 1566. — Raoul Bretel; testament : veut que, le jour de son inhumation, il soit dit, dans la cathédrale, 200 messes pour lesquelles il laisse 150 livres, 1686. — Raoul Bretel d'Estalleville, décédé, 1709. — Raoul Bretel de Grémonville, ci-devant haut-doyen du chapitre, en dernier lieu grand archidiacre et conseiller au parlement; testament; vente des fleurs de son jardin à Sotteville-lès-Rouen : caisses d'orangers, jasmins d'Espagne, grenadiers, un yaucart, 1686. — Alphonse de Bretteville; scellés, 1663. — Nicolas Brice; testament, 1603. — Barthélemy Brice, chanoine honoraire, doyen des conseillers en la grand'chambre du parlement; scellés, 1693. — Barthélemy Brice, conseiller du Roi en la grand'chambre ; répertoire, 1715. — Pierre Bridelle, docteur en Sorbonne, archidiacre du grand Caux, official, prieur de Beaulieu; répertoire, 1746. — François Briffault, décédé, 1627. — Jean Briffault, décédé, 1650. — René de Bruière, décédé, 1586. — Nicolas Burel, curé de Saint-Vivien; testament : veut être enterré à Saint-Vivien, en la chapelle des Trois-Nativités devant l'autel, 1605. — Thomas de Bures, pénitencier; testament, 1533. — Étienne Burnel, curé de Roncherolles en Bray ; testament : « Je donne à la fierte Notre-Dame une bague d'or où il y a un ruby enchassé et une perle pendante et à la fierte Saint-Romain une verge d'or où il y a un diamant enchassé en façon de pointe ; — je donne à la paroisse Saint-Amand, un tapis de verdure auquel y a la Salutation Angélique, 1544. » — Jean Busquet; testament; vente de ses meubles : nombreux tableaux de plâtre; — tableau enchassé où est le portrait de Saint-Jérome, 1 écu; — tableau enchassé où est l'image de Saint-Georges, 36 sous, 1545. — Robert Busquet, curé de Blaqueville; testament et répertoire, 1585, 1586. — Nicolas Busquet, archidiacre d'Eu; scellés, répertoire, 1710.

G. 3427. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

**1414-1770.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — François Cabart, grand

archidiacre, conseiller au parlement; testament, 20 octobre 1603. — Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-français, conseiller au parlement; apposition de scellés, 14 mai 1770. — Jacques Canterel; testament : donne à chacun des petits enfants pauvres allant à l'école, 3 deniers pour assister à son inhumation, 6 juillet 1576. — Jacques Canyvet; pièce relative à l'exécution de son testament, 1620. — Guillaume Cappel, ancien avocat en cour d'église, conseiller du Roi; veut être enterré à l'entrée de la chapelle de derrière le chœur près une image de monsieur Saint Michel là où il y a quelque petite tombete en son nom près le petit benesquier; — « que à la première feste Notre-Dame qui escherra après mon trespas, soit envoyé pour moy ung pélerin à Notre-Dame de Monfort qui fera là dire une basse messe, dont il payera au prestre 2 sous 6 deniers, à l'offrande 3 deniers, et après la dite messe dite, il offrira devant l'image de la belle dame 3 cierges de 5 deniers pièce, et sy donnera là 12 deniers à 12 pauvres pour l'honneur de Dieu, et pour ce faire, sa peine et despens de ce voyage, pour tout, aura 35 sous, 1511. » — Jean Caresmel; apposition de scellés, 1672. — Nicolas Carré; vente de ses meubles, 1732. — Philippe Carré; apposition de scellés, 1675. — Guillaume Carrel; testament : *Si contingat corpus meum de sero inhumari, ut fit communiter de aliis, quatuor faculæ reportabuntur ad hospitium de quo extrahor, accensure dum dicentur in dicto hospitio vigilie; — volo quod cuilibet portanti unam de tresdecim faculis detur una tunica, unum capucium et unum par caligarum de panno nigro et novo factum ac sotulares novi, et quod signum meum seu arma suantur in humero cujuslibet eorum, ut consuetum est fieri....;* legs à l'église de Sierville dont il était curé, à la confrérie du Saint Sacrement à Sierville, aux deux confréries de Notre-Dame séantes en la chapelle de la Trinité et au portail de la cathédrale, aux confréries de Saint-Romain, Saint-Sever, Saint-Eustache, Saint-Mellon en la même église, aux confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Anne; legs d'une *aquaria alba cum uno* biberon; — d'un badelare *munitum de argento; — de ciffos albos et rubeos de masara; — de tunicam meam* d'esglantine *gallice, foderatam de vario;* d'une autre robe de glaiole; d'une autre robe fourrée d'agneaux; d'une ceinture *de serico lurido*, fourrée d'argent; — d'une courroie de cuir de cerf, ferrée d'argent, 1414. — Jean-Baptiste Carrey de Saint-Gervais, docteur en Sorbonne, chanoine honoraire; apposition de scellés, 1753. — Jacques de Castignolles, chancelier; testament : veut être enterré en la chapelle de Notre-Dame près du cardinal d'Amboise, *in quo canonici illius ecclesie et in ea dignitatem habentes sepeliri consueverunt*, 1515. — Jean de Castignolles, official; testament, 1563. — Pierre Cathalan, ancien archidiacre, curé de Saint-Godard; apposition de scellés, 1693. — Jean-François Cathalan; apposition de scellés, 1726. — Mgr de Cerisy, évêque de Lombez; extrait de son testament, 1766. — Hugues de Chalançon, chanoine de Rouen et chantre du chapitre de Clermont; extrait de son testament, 1329. — Guillaume Challenge, chantre; testament, 1535. — Alphonse de Chalon, official; apposition de scellés, 1696. — Claude Chappuis; inventaire et vente de ses meubles; ses exécuteurs testamentaires, Fremin Doury, curé de Saint-Candele-Jeune, et Nicolas Clerel, 1575. — Philippe Charles; inventaire de meubles, 1711. — Jean Chauffray, conseiller en la grand'chambre du parlement; inventaire, 1729. — Regnaud Chuffes, archidiacre d'Eu; testament : témoigne une affection particulière aux villages de Berville et d'Anneville qu'il habitait ordinairement, 1505. — François de Clère; testament, 1532. — René de Clinchamp; inventaire; à Richard Caron, peintre, pour avoir fait 3 douzaines d'armaryes; — une effigie de Jesus-Christ en plâtre élevée en bosse, 66 sous, 1581. — Jacques Cochon, curé de Grainville-la-Teinturière; testament; dons à ses filleuls et filleules, 1472. — Jean Conseil; testament, 1542. — Conseil; levée de scellés, 1766. — Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, docteur de Sorbonne, ancien bibliothécaire de cette maison; scellés, 1783. — Pierre Courel, souschantre; testament, 7 mai 1511. — Couret de Saint-Hilaire; scellés, 1681. — Robert-Léonard Cousté, docteur de Sorbonne, pénitencier de la cathédrale; testament, 1741. — Jean de Croismare; inventaire, 1571. — Pierre de Croismare; testament, 1490. — Pierre de Croismare; testament, 1532. — Pierre de Croismare, doyen de la collégiale d'Andely; scellés, 1554. — Noël Cuquemelle, docteur de Sorbonne; répertoire, 1553.

G. 3428. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 129 pièces papier.

**1443-1786.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles; — Richard Dabaro, curé du Boscguerard et de Saint-Laurent de Rouen; répertoire, frais d'inhumation; mention des médecins de Rouen : Grente et De Laigle; miroir d'acier, 12 deniers; bible française, 10 sous, 1576. — Jean Dadré, théologal et pénitencier; testament, 1612. — Claude d'Ailly, scellés; 3 douzaines et 8 armes aux funérailles de M. d'Ailly, faites par Jean Le Pilleur, 1661. — Hector de Dampierre; testament, 1587. — Guillaume Dauteny; testament, 1500. — Jean-Baptiste Davoult; codicille, 1747. — Sanson Deboves; scellés et inventaire, 1748. — Guillaume de Caux, décédé, 22 avril 1665. — Jacques de Caux, neveu du précé-

dent; testament, 4 août 1669. — Guillaume Dehors, décédé, 15 juin 1657. — Jean De la Barate, archidiacre du Petit-Caux; testament, dernier janvier 1547. — Denis De la Fontaine; testament : « veut qu'on invite à ses funérailles les pauvres petits enfants des escoles des paoures de ceste ville des 4 quartiers, novembre 1580. » — François De la Fosse, chanoine honoraire; codicille; legs en faveur de la confrérie de Sainte-Cécile, 16 février 1688; répertoire après décès, 1689. — Jossé De la Garde, chanoine de Rouen, de Bayeux et d'Abbeville; testament, 10 juin 1526. — Simon De la Hogue, chanoine honoraire, 1692. — Pierre De la Hogue; vente de meubles; héritier M. Filleul des Chenets, 1736. — Denis De la Houssaye; testament, 1505. — Jacques De la Houssaye, neveu du précédent; testament, 1555. — Pierre Delaigny, curé de Chambrois; testament, 1443. — Henry Delaisement, scellés, 1713. — Jean Delaître, curé de Drocourt; testament; legs de ses livres qui sont en assez grand nombre, 1505. — De la Roque-Hue, haut doyen; scellés : neveux et héritiers : Jean-Thomas Hue de Miromesnil, abbé de Saint-Urbain; — François Hue, marquis de Miromesnil, colonel d'infanterie au service du roi d'Espagne; — Thomas Hue, comte de Miromesnil, sieur de Latongy-sur-Loire; — Thomas Hue, sieur de la Roque, 1729. — Pierre Delamare, décédé, 15 juin 1663. — Pierre De la Place; testament, 1524. — Pierre de la Place-Fumechon, conseiller au parlement; testament, répertoire, 1675. — Jean-Baptiste Delarue, trésorier honoraire; scellés, 1786. — Pierre Delespine, abbé commendataire d'Aumale; scellés, 1711. — Louis Delisle, protonotaire du Saint-Siége, archidiacre de l'église de Bourges; testament : veut être enterré en la chapelle Notre-Dame près du benoistier, 1517. — Pierre De Moy; testament : demande à être enterré en la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts; fondation pour le jour de Saint-Joseph, 1685. — Pierre Robin Desbouillons, archidiacre du grand Caux; vente de meubles, 1731. — Gilles Deschamps; testament : veut être enterré près de son oncle le doyen au-dessous de la chapelle de Notre-Dame, 1477. — Hyacinthe Deschamps; répertoire, 1737. — Jean Desjardins, anciennement prieur de Notre-Dame de Busançois; répertoire, 1650. — Jacques Desmay, docteur en théologie, de la société de Sorbonne, ci-devant pénitencier et théologal de Rouen; testament : choisit sa sépulture à l'entrée de la chapelle de la Vierge proche son confessionnal; donne à l'église d'Ecouis tel prix d'argent qu'il faudra pour dorer le buffet où reposent les saintes reliques; deux coffrets de verre avec les reliques qu'ils contenaient; — à madame de Montivilliers une petite boîte de bois de cèdre à plaque d'argent où est enchassée une relique du suaire de Saint Furcy, 1605.

G. 3429. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 269 pièces, papier.

**1476-1767.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Adrien Dien; répertoire, 1758. — Martin Dieppedalle, décédé, 30 avril 1699. — Guillaume Druel; scellés, 1693. — Antoine Dubos de Montbrisson; testament, répertoire, pièces relatives à sa succession, 1742. — Nicolas Dubosc, ancien doyen du chapitre de Rouen, curé de Saint-Vivien de Rouen; testament : lègue à la fabrique de Saint-Vivien 20 livres tournois à employer *in edifficacione magne victrine altaris in qua poterit scribi epitaphium : « Quadraginta annis proximus fui generationi huic, » cum imagine, si libeat parrochianis*; veut que, pendant 5 jours de suite, après celui de sa sépulture, on dise pour lui, à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge une messe haute et 7 basses messes, 1486. — May Dubreuil, professeur en théologie, pénitencier, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde; testament; pour exécuteur testamentaire Nicolas Coquet, prieur de la Madeleine, 1519. — Anne Dubuisson, conseiller au parlement; copie de son testament, 1621; décédé, 1627. — Richard Du Fay, curé d'Angerville-la-Martel, vicaire général de Georges d'Amboise; testament, 1539. — Richard Du Fay; testament, 1573. — Robert Du Fay, official; répertoire, 1587. — Charles Dufour, trésorier de la cathédrale, abbé d'Aulnay; scellés, 1639. — Gilles Dufour, conseiller au parlement; répertoire, 1715. — Robert Du Frische, grand archidiacre : veut être enterré en la cathédrale de Séez où son frère était grand archidiacre, au bas de la grande porte de cette église, 1575. — Jean Duhamel, chantre de la chapelle de musique du Roi; répertoire : « 2 petits plats d'arbastre; — 1 obituaire escript de la main du défunt; 1 oraison funèbre sur la mort de Ronsard, 1587. » — Jean-Baptiste Duhamel, ancien trésorier, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement; scellés, 1738. — Jean Dumesnil, vicaire et official de Rouen, archidiacre du Grand-Caux; testament : ses exécuteurs testamentaires : Jean Delastre, abbé de Sainte-Catherine et Jean de Montespedon, bailli de Rouen; ses chapelains, Nicolas Le Royer et Michel Heliez, 1476. — Jacques Dumesnil; testament : lègue « à son ami Richard Theroulde ung docteur en loix en plusieurs volumes, appellé Paoul de Castro, 1543. » — Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, chancelier; répertoire, 1758. — Philippe Dumoustier, curé des Ventes-d'Eavy et du Petit-Quevilly; testament, 1555. — Pierre Du Perroy, chanoine honoraire; scellés, 1682. — Duperroy de Marchaumont; ordonnance pour le paiement des

frais funéraires, 1745. — Robert Durevie ; testament, 1549. — Duval, docteur de Sorbonne, trésorier; extrait de son testament, 1683. — Duval d'Autigny; requête de ses héritiers, 1767.

G. 3430. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1460-1785.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Pierre Escoulant, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair; testament : donne à la librairie de la cathédrale tous ses livres, notamment Bocace *de Casibus cum epistolis Jomini*, 1482. — Adam-Charles Esmangard, docteur de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, curé de Saint-Maclou; répertoire, 1769. — Jean Esterlin, curé d'Escalles-Alix et de Boville; testament : veut être enterré à Saint-Nicolas de Rouen ; lègue à son neveu Noël Frontin, 4 volumes de *Lira cum concordantiis*; — son décret; — son livre de *Civitate Dei;* — 1 missel et 1 bréviaire; — à un autre neveu, Richard Esterlin, le reste de ses livres, 1495. — Patrice Fannin, docteur en théologie; répertoire, 1764. — Jean Favé ; testament, 1520, 1521. — Pierre de Ferrare, abbé de Fontaine-le-Comte, conseiller honoraire en la grand'chambre du parlement, décédé, 6 août 1693. — Louis Flavigny ; répertoire, 1749. — Pierre-Louis-Maxime Flavigny, sous-chantre; vente, 1785. — Gérard Folie, licencié ès lois, curé de Basoches; testament : veut être enterré en la chapelle de Saint-Sever; lègue à l'église de Basoches un contr'autel : *unam tabulam ligneam seu contra-altare depictam ubi sunt imagines Beate Marie, Sancti Johannis et Beatorum [apostolorum Petri et Pauli* ; — à l'église de Laize un autre contr'autel pareil estimé 15 livres, 1460. — Alexis Frontin Du Tot, docteur de Sorbonne ; répertoire, 1736.

G. 3431. (Liasse.) 2 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

**1136-1789.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Guillaume Gallandi ; testament : laisse à une de ses nièces une robe d'écarlate fourrée d'agneaux noirs, à une autre, une robe d'écarlate sengle ; — aux cordeliers de Pontoise « une Raymondine que monsieur de Mortemer a de luy ; veut que son frère Mᵉ Jean tienne à l'école ou à métier son petit neveu Thomassin, 15 avril avant Pâques 1494. » — Nicolas Gaillart ; testament : lègue à sa servante Catherine sa robe fourrée d'agneaux noirs, 1480. — Pierre-Guillaume Gaudouet; répertoire, 1718. — Gaulde ; inventaire de ses meubles, 1675. — Jean Geffroy, curé de Saint-Laurent de Rouen ; testament : lègue à l'œuvre de Saint-Laurent, 20 écus; — a donné 400 escus en or pour fonder messe en la chapelle Saint-Jean près le presbytère de cette paroisse ; — legs comprenant une chainture d'argent nette, la meilleure des deux, et les coutiaux pendants ; — courte robe de violet fourrée de mêtons de menu ver; robe grise fourrée de pièces de vieilles martres ; robe noire fourrée de gris ; — robe grise fourrée de noirs agneaux, à son petit clerc, 12 avril 1463. — Robert Godeffray, maître aux arts et en médecine, curé de Saint-Germain de Tallevende au diocèse de Coutances ; testament, 1499. — Gombault ; vente de meubles : image d'albâtre de Notre-Dame, 25 sous ; — couche à piliers ronds et ciel de bois de chêne, 42 sous 6 deniers ; — bassets couverts de tapisserie ; — chaires couvertes de tapisserie ; — 2 grands ais servant à mettre des livres en façon de lutrin, 6 sous 6 deniers ; — ses héritiers, comme ayant épousé ses nièces : Jean de Croismare, sieur de la Blandinière, conseiller au parlement, et Antoine Caradas, sieur du Héron, général en la cour des Aides, 27 décembre 1560. — Bon-Charles Gosselin ; vente de ses meubles, 2 juin 1561. — Jean Gouel, curé de Daubeuf, licencié en droit canon et civil; testament, 1493. — Nicolas Grenier, maître ès-arts et licencié en théologie, pénitencier ; testament : veut être enterré près des fonts auprès de maître Alain Olivier ; lègue des cierges à la chapelle de Notre-Dame d'Argences dite chapelle de Notre-Dame de Toussaints ; — à Notre-Dame de la Délivrande; — à Notre-Dame de Baudouin des Boos à Fécamp ; — mention de Louis Juliane, curé de Saint-Étienne d'Elbeuf, 1498. — Sébastien Grésil ; répertoire, 1789. — Eustache Grossier, curé de Grainville la Teinturière ; testament : lègue son signet, lequel fut à monsieur son oncle, à mettre à la fierte de Mʳ Saint Romain, 25 août 1530. — Charles-César de Grosourdy, théologal ; répertoire, 1759. — Jacques de Groussy, du diocèse d'Avranches, curé de Saint-Sauveur de Sahurs; testament : ses exécuteurs testamentaires, Guillaume de Perrières, chanoine de Bayeux, conseiller du Roi à l'échiquier, Richard du Fay, avocat en cour d'église, curé de Louvetot, 1504. — Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin ; répertoire, 1774. — Denis Guérard, promoteur général de l'archevéché; vente de ses meubles, 1579. — Noël Guerin ; inventaire de ses meubles, 1638. — Pierre Guerin, ancien promoteur du diocèse, décédé rue Saint-Romain, 16 avril 1759; inventaire et vente de ses meubles. — Louis Gueroult, conseiller en la grand'chambre ; répertoire, 1721. — Pierre-Louis de Guyenro du Chatel, ci-devant grand'chantre, décédé au presbytère de Mézières ; répertoire, 1724. — Laurent Guymard ; répertoire, 1745.

G. 3432. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

**1487-1782.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leur meubles. — Pierre Hallé; répertoire, 1592. — Pierre Hallier, pénitencier; déclaration de ses héritiers, 1632. — Étienne Haro; testament : legs au collége de Justice à Paris, 1517. — Nicolas de Haulteryve; déclaration de son héritier Isaac de Haulterive, son frère, 1632. — Jean Hays, curé de Brécé; répertoire, 1566. — Jean-Nicolas Hébert, décédé à Blaqueville; scellés, 1779. — Guillaume Hercent; scellés, 1720. — Antoine de Hincourt, curé d'Écalles-Alix, promoteur en l'officialité de Paris; répertoire, 1676. — Thierry Huet, curé de Bourdainville; testament : désire être enterré à l'entrée de la chapelle de Notre-Dame, 1620. — André-Albert Huet d'Amoinville; testament : lègue ses livres à la communauté des prêtres de Saint-Laurent de Paris, 1782. — Adam Hurel, docteur en théologie; répertoire, 1748. — Guillaume Jauldin, curé de Fry; distribution des deniers provenant de la vente de ses meubles; inventaire fait en la présence d'Adrien Desprez, sieur de Frettemeule, ayant épousé une des nièces du défunt, de Gabrielle de Courcy, veuve de Jean Jauldin, sieur de Caumont et de Bébec, frère du défunt, de Jean Dujardin, porte-Dieu de l'église, de Charles Le Court, curé de Bébec, 1580. — Contrat entre Jean Jauldin et Rauld Deshayes, prêtre : « Deshayes exercera l'état de vicaire à la paroisse de Fry par un an continué, déchargera Jauldin envers Dieu et les paroissiens, assistera aux Calendes, et payera les droits dûs; recevra 80 livres par an; jouira du logis vicarial. — Si le chanoine veut accommoder ledit Deshayes de place, chambre ou salle pour instruire enfants, Deshayes indemnisera le curé du dommage qui pourrait arriver par sa négligence ou par celle de ces enfants. Si, dans un an, le curé baille son bénéfice à ferme, il promet bailler à Deshayes le vicariat de Mesangueville pour 2 ans sans rien payer des fruits, laines et aigneaux et autres menues dîmes, réservé le pré, lequel retenant, le curé payera à Deshayes 1 écu par an avec le creux de l'église, 26 mars 1579. » — Joly, chantre; distribution de deniers, 1586. — Joly, chanoine; inventaire, 1666. — Jean Jouglet, conseiller au parlement de Paris, destitué par Louis XI, rétabli par Charles VIII; testament : veut que le jour de son service, soient dites et célébrées 166 messes et que ès jours assez prochainement ensuivants soient dites autres 200 messes pour chacune desquelles on donnera 6 blancs; — legs à l'église de Saint-Adrien d'Abbeville, qu'il appelle son église; — à celle de Saint-Pierre de Dourlens où sa mère grand était enterrée; à celle de Saint-Denis où son père était enterré; à celle des Saints-Innocents à Paris où deux de ses frères étaient enterrés; — donne à Jorget Jouglet pour l'aider à lever son mestier, 100 francs; — à Jacques Loste, religieux de Saint-Martin aux Jumeaux à Amiens, le bréviaire qui fut à son frère; — à son neveu Antoine de Framecourt, son cours de lois complet, espérant qu'il aura un fils qu'il y fera estudier, sa robe d'escarlate fourrée de martres, sa chambre de tapisserie à hommes sauvages; — à sa nièce de Framecourt, son tapis à trois rays; — à son cousin Me Jehan Grisel, chantre de Thérouane, son cours de Décret entier; — à Pierre Grisel, son cousin, pénitencier d'Abbeville, sa Bible en parchemin en 2 grands volumes. — « Et pour ce que les dits cours de loix et de Décret et la dite Bible sont beaulx livres, je vouldroie bien que mes dits cousins et mon dit neveu de Framecourt, s'il n'a enfant qui soit disposé à estudier les dictes lois, disposassent d'iceulx livres à quelcun de notre lignage pour les avoir après eulx. — Au regard de tous mes livres qui sont en françois, je les donne à mon dit nepveu de Framecourt, à ma dicte niepce, sa soer, à chacun par moitié, excepté tous mes livres d'Ovide en françois et en latin, Métamorphose, la Moralisation des fables, de *Arte*, *de Remedio*, *de Vetula*, lesquels je donne à Loys d'Ivregny; — à ma cousine de Forcheville, ma robe noire fourrée de menu vair avec mon petit tissu ferré d'or et les petits livres que j'ay de médecine, de cirurgie et 1 herbier figuré, se monsieur de Forcheville les veult avoir. » — Donne aux Célestins de Paris, d'Amiens et de Rouen, par égale portion « tout le droit, cause et action qu'il a à l'encontre de M. d'Argenton à cause de ce que, à tort et sans cause, il prinst ou fist prendre de fait, quant feu M. le connestable comte de Saint-Pol, que Dieu pardoint! mouru, toutes ses robes, livres et autres biens qu'il avoit en la ville de Paris' et pour raison desquels biens, adfin d'en avoir restitution ou de la valeur, il en estoit de pieça en procès aux requestes du palais à Paris à l'encontre d'icelui sieur d'Argenton, 9 janvier 1487. »

G. 3433. (Liasse.) — 8 pièces parchemin; 45 pièces, papier.

**1470-1748.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Marin Labbé, prieur de Friardel, décédé, 1566. — Guillaume-Février de La Bellonnière, docteur de Sorbonne; répertoire, 1748. — Guillaume Laisné, curé de Saint-Nicolas de Malaunay; testament, 1523. — Pierre Lambert, pénitencier; vente de meubles : oratoire de bois fermant à clef couvert de drap vert, 63 sous; 5 tableaux d'émail de la Passion, 7 livres; 3 autres petits

tableaux d'émail, 75 sous; petit coffret de cyppre, 17 sous; 2 heutrins vendus au capitaine Cousture, 5 sous; bouteilles de verre couvertes d'osier; parmi les livres, le Colloque de Feugueray et du Hongre; — le carême de M. Picart, 1582. — Jacques Lambert; testament, 1630. — Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie; répertoire, 1755. — Charles Langloys; testament, 1613. — Philippe La Rose ou De la Rose, ancien trésorier du chapitre, archidiacre du Petit-Caux; testament : choisit sa sépulture en la cathédrale *ante conspectum Crucifixi;* lègue aux Bons-Enfants, pour dire les vigiles, 60 sous; — veut qu'après son décès on sonne le mortuaire et que l'on dise sans retard 300 messes; son bréviaire à l'usage de Rouen sera mis devant l'entrée du revestiaire, à moins qu'antérieurement à son décès, les chanoines n'en aient déjà fait placer un audit lieu; lègue 100 sous pour la réparation des verrières de la chapelle de Saint-Léonard près de Saint-Amand, 1470. — Jacques Le Baillif-Mesnager, docteur de Sorbonne, chanoine honoraire, syndic du clergé, décédé, 1771. — Nicolas Le Baillif-Mesnager, décédé, 1781. — Claude-François Le Blond de Sauchay, décédé, 1778. — Le Bourgeois de Belleville, sous-chantre, décédé, 1734. — Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle; répertoire, 1741; — son héritier, l'académicien Fontenelle. — Michel Le Bret, archidiacre du Vexin français, vicaire général de l'archevêque de Rouen; testament : lègue à la fabrique de Saint-Éloi de Ferrières, lieu de son baptême et nativité, son ciel de damas cramoisi, rouge, pourfillé d'or avec les 4 rideaux de taffetas rouge pour servir au *Corpus Domini*, 1559; — vente de ses meubles, 1565. — Jacques Le Breton, chanoine du diocèse d'Avranches, mort dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Amand, le 16 décembre 1709; répertoire. — Guillaume Le Brument; testament : veut être enterré au cimetière Saint-Maur; blâme les usages adoptés pour les chanoines de la cathédrale, usages qui lui paraissent avoir plutôt en vue le lucre et la pompe que la dévotion et la prière (articles qui furent rayés par ses confrères, du consentement des exécuteurs testamentaires); veut, si on l'enterre le matin, que le jour même, on dise 100 messes pour son salut; si on l'enterre le soir, que ces messes soient dites le lendemain, 1501. — Pierre Le Brument; testament : prie ses exécuteurs testamentaires de faire dire 100 messes basses le plus tôt qu'ils pourront après son trépas, 1525. — Jean Le Brun, chanoine, oncle de Jean-Baptiste Le Brun, conseiller au Parlement; testament, 1586. — Vente de ses meubles : chaire armée de cuir, 21 sous; 2 chaires armées de tapisserie, 40 sous; 2 autres armées de velours, 71 sous; — chandelier d'estude, 10 sous 3 deniers; — horloge sonnante, 7 écus 6 sous; — fût d'un manicordion, 2 sous; — grand miroir d'acier, 4 livres; — tableau d'albâtre enchassé, 2 écus; — pot de Valence plein de percepierre, 5 sous 1586. — Henry Le Brun, décédé, 1663.

G. 3434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

**1482-1782.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Guillaume Le Carpentier; testament, 1521. — Jacques Le Chevalier, décédé, 1664. — Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller clerc en la grand'chambre du parlement; répertoire, 1765. — Charles Le Clercq, docteur de Sorbonne, chanoine théologal; codicille; vente de ses meubles, 1768. — Guillaume Le Conte ancien curé d'Angiens; testament, 1519. — Guillaume Le Coq, curé de la Conception de Notre-Dame en Passois; inventaire et vente de meubles. — Lettres touchant la cure de la Conception de Notre-Dame, vicomté de Domfront; — lettres du Roi Louis XI, données à Lyesse, en septembre 1475, contenant certaine donation du territoire d'icelle cure et nouvelle création; — 2 chandeliers à grant patte, 20 sous; — 2 chandeliers courts, 3 sous; — unes estuves rondes de cuivre et le fer dedans à M. Tilques, 13 sous 6 deniers; — cheval, selle et bride, 7 livres, 1503. — Alexandre Le Cordier, diacre, abbé de Notre-Dame des Vaux; scellés, 1695. — Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin-français; testament : « Le jour de mon premier service, soient dites des messes basses en 10 chapelles de l'église de Notre-Dame, tant que l'en pourra; je laisse à l'église du Boisguillaume une table d'autel de la façon d'Angleterre qui est en mon hostel, laquelle je veul estre rafreschie et mise sur le grand aoustel de la dite église; je laisse à la chapelle de Sainte-Venisse ung ymage de Notre-Dame du pris de 9 livres ou environ, 1482. » — François Le Cornu de Bimorel, chanoine honoraire, décédé au Bureau des pauvres valides, 27 novembre 1670. — Guillaume Le Febvre, curé de Saint-Denis de Rouen; testament, 1447. — Jacques Le Febvre, décédé, 1588. — Denis Le Febvre, chanoine honoraire; testament : lègue un portrait représentant la Vierge Marie tenant son petit Jésus entouré d'une couronne de fleurs, 1633; décédé, 1635; — sceau de ce chanoine. — Denis Le Febvre, sieur de Flicourt, neveu du précédent; scellés, 1657. — Pierre Le François; testament : veut être enterré *circa locum in quo benedictarium antiquitus esse solebat, in sinistra parte chori ad extra versus augulum altaris Beati Petri apostoli*, 1480. — Pierre-René Le Frere des Maisons, archidiacre de Séez, conseiller-clerc au parlement, décédé, 7 novembre, 1782. — Robert Le Gouppil, docteur en l'un et l'autre droit; testament : lègue à Jean de Saint-Pierre sa tunique noire

fourrée d'agneaux noirs, son missel imprimé; — legs pour marier les jeunes filles, 1483. — Laurent Le Leureur; testament : lègue à la librairie de la cathédrale *Decretum, Summam Azonis, lecturam Vidrigarii super Codice, lecturam Hostiensis super aliquibus libris Decretalium;* — lègue à son neveu *Boecium de Consolatione, scriptum in pargameno, habentem arma domini cardinalis de Luxemburgo;* ses Clémentines, son bréviaire en parchemin, complet, et un livre en papier, couvert de cuir rouge et parlant du traité de Panormitan avec plusieurs autres traités; mention de 8 confréries dont il faisait partie en distinguant celles dont il était franc et celles dont il ne l'était pas. — Jean Le Lieur, doyen du chapitre; testament : Jacques Le Lieur sieur de Bresmetot son frère, notaire et secrétaire du Roi, son exécuteur testamentaire, 1536. — Pierre Le Lievre; testament, 1545.

G. 3435. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

**1458-1655.** — Testaments de chanoines, inventaires et vente de leurs meubles. — Guillaume Le Machecrier, sous-chantre; testament : donne à maître Jacques Fouques le gardigner garny de verres; à maître Gerard Folye, ses petites estuves avec son hanap blanc; — à la confrérie de Saint-Nicolas de Beauvoir, 40 sous, 1459. — Richard Le Maçon; testament, 1503. — Guillaume Le Maçon, secrétaire du cardinal de Bourbon : lègue son lit de camp en pavillon vert, 1559. — Béranger Le Marchand, curé d'Épiers au diocèse d'Orléans; testament, 1503. — Charles-Michel Le Mennicier du Perron, décédé, 1734. — Jean Le Mercier, décédé, 1639. — Jean Le Monnier; testament : legs aux fabriques de Saint-Patrice de Rouen et de Cidetot, 1501. — Guillaume Lengeley; testament; donation pour entretenir un cierge devant l'image de l'*Ecce Homo*, 1576. — Etienne Le Painteur, décédé, 1589. — Guillaume Le Parmentier, curé de Sassetot-le-Malconduit; testament : veut que, le jour de son inhumation et aussi les jours du premier, second et tiers services, soient dictes et célébrées, par chacun desdits jours, en l'église de Rouen, 100 basses messes, 1549. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, et ci-devant archidiacre; testament, 1655. — Bernard Le Pigny, chanoine honoraire, archidiacre du Grand-Caux, décédé, 1706. — Marin Le Pigny, chanoine, décédé, 1740. — Le Prévost; vente de meubles : pomme de cuivre servant d'étuves, médailles de plomb et de plâtre, 1506. — Jean Le Prevost; scellés, 1649. — Guillaume Le Roux; testament : chosit sa sépulture en l'église du Bourgtheroude : « Veuil que mon corps soit inhumé dedans le ceur de l'église du Bourg Theroude au tombeau de mes père et mère, lequel on trouvera estre massonné et voulté et capable pour recueillir beaucoup de corps sus de gros barreaux de fer qui sont au travers des murailles pour soustenir les coffres, où sont ensépulturés lesdits corps... au meilleur du ceur;... prière de faire incontinent aggréer l'église de toutes choses; veut que sur la tombe soit mis : *Et avec iceulx gist le corps de maistre Guillaume Le Roux, presbtre, chanoine de Rouen, leur fils aisné, lequel décéda tel jour, tel an. Priez Dieu pour le repos de leurs ames.* Je veuil que le jour de ma mort on donne, au cimetiere Saint Mor, aux pauvres qui s'y trouveront, 50 mines de blé en pain et 4 poinssons de vin... Aux petits enfans fondez en l'église du Bourgtheroude par mon père, je leur donne et à leur maistre, 10 mines de blé, mesure de Rouen, et la moitié de tout le sildre et péré qui sera trouvé dans ma cave. Je veuil que sur mes meubles soit prinse la somme de 2,500 livres, pour la fondation de deux enfants qui seront adjoustés avec les 4 que mon père a fondez à la dicte église; — je donne à la chapelle de Notre-Dame mère de Dieu de Sainte-Espérance, fondée et construite par M. de Lesprevier près son manoir hors la ville de Lovyers, béniste par feu Mgr l'évesque de Vérience, un grand tableau où est l'image de la dicte dame, estant sur des fiches de fer en ma petite gallerie, et oultre je donne à la dicte chapelle ce que m'apporta Brocquet de Notre-Dame de Lorette; » — legs au prieur des Jacobins, son confesseur; — aux paroissiens de Saint-Sébastien de Préaux, dont il était seigneur, pour leur aider à achever la nef de leur église; — à Jean De la Rue, maçon à Rouen; — à Martin Guilbert, son hucher; — maître Jacques Layne, curé de Puchey et maître Raoul Doublet, curé du Bourgtheroude, ses anciens précepteurs, auront tels habits de deuil comme ses exécuteurs, 1530. — Jean Le Roy; testament : laisse à son neveu Jean Deschamps, maitre ès arts et chanoine d'Avranches, son bréviaire auquel il dit quotidiennement ses heures, 1458. — Nicolas Le Royer, chantre, vice-gérant en l'officialité; testament : legs à M. François Robillard, chanoine de Bayeux; — vente de meubles : un grand miroir encastillé de bois de poirier avec sa verge de fer et rideau de taffetas vert avec sa frange et cordon, 25 livres; — petit tableau où est le portrait de la reine d'Écosse, 13 sous; — pots et plats de Valence : 2 pots à fleurs de Valence avec les bouquets de corne, 26 sous 6 deniers; 2 autres pots à fleurs de Valence, 15 sous; 1 plat de Valence à faire le pois, avec 2 petits plats de verre, 44 sous; 2 petits populos, 7 sous, 1642.

G. 3436. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1484-1788.** — Testaments de chanoines, inventaires,

vente de leurs meubles. — Pierre Leschamps *alias* d'Esneval; testament : lègue au monastère de Saint-Ouen de Rouen, *ad opus fabrice et edificationis ecclesie ejusdem, 4 scuta auri;* — à l'église de Rouen, pour sa librairie, *Speculum morale Vincencii in duobus, necnon Speculum doctrinale ejusdem Vincencii similiter in duobns; Pantheologiam etiam in duobus et Panormitanum in V voluminibus;* — à l'église de Bayeux, pour sa librairie, *magnum volumen Cathonis glosati et aliud volumen epistolarum Beati Jheronimi,* 1484.—Adrien Leseigneur; scellés, 1698. — Gauvain de Lesselie, prieur curé de Saint-Martin de Villequier; testament, 1608. — Robert Lesueur; testament, 1474. — Jean Lesueur; legs aux confréries de Saint-Fiacre, en l'église de Rouen; à celle du Saint-Sacrement à Sainte-Croix-Saint-Ouen; — à celle de Saint-Hilaire de Rouen; répertoire, 1578. — Louis Lesueur, chanoine honoraire; vente de meubles; son exécuteur testamentaire, Adrien Bezuel, conseiller au parlement. — Jacques Le Tessyer, vicaire général de l'évêque de Lisieux; répertoire : mention du libraire Bonaventure Belis; — des livres *Roberti de Valle, Rothomagensis*; — d'un recueil de sermons de M. Picard; — Robert Le Tessyer, avocat au parlement, frère et héritier dudit Le Tessyer, 1572. — Jean Le Tourneur, chantre; testament, 1520. — Vincent Le Vavasseur, chanoine honoraire, décedé, 1753. — Roger Le Veel, curé de Sainneville et de Saint-Pair-sur-mer, natif de Saint-Pierre de Cuverville, lègue aux curés et chapelains de chacun des doyennés de Gamaches et de Saint-Paer 60 sous pour dire une haute messe en leurs calendes après son trépas; — lègue à son église de Sainneville son grant messel qui est noté et à fermaux d'argent; — à l'église de Saint-Pair, un autre messel à l'usage de Coutances; — legs à l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer, 1487; frais de sa succession; — frais d'un voyage, aller et retour, de Rouen au Mont-Saint-Michel avec indication des étapes; — au doyen de Gamaches pour ses droits décanaux, 100 sous; — à Pasquier, imaginier pour une tombe, 18 livres; — pour faire dire 100 messes basses, 12 livres 10 sous, 1494. — Jean Le Vendanger; répertoire, 1640. — Charles Levesque, sous-diacre, décédé, 1719. — François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, décédé, le 27 octobre 1747. — François Liesse, décédé, 1714. — Louis-Pierre Louis, docteur de Sorbonne, 1744. — Thomas-Guillaume Lucas de Beaucoursel, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre; répertoire, 1740. — David-Claude Lyard, décédé, 1749.

G. 3437. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

**1447-1788.** — Testaments de chanoines, inventaires et vente de leurs meubles. — Michel Mallet; répertoire, 1582. — Jacques Mallet, inhumé en la paroisse de Saint-Pierre-des-Ifs, 1661. — Charles Mallet, archidiacre, grand vicaire de l'archevêque; scellés, 1680. — Émile Mancenet, curé de Notre-Dame de Monville, de Saint-Jacques de Dieppe, de Boisguillaume, grand-vicaire de l'abbaye de Sainte-Catherine, désigné parfois sous le nom de M. de Verneuil; vente de ses meubles : cheval brun bay avec la selle et la bride, 73 livres; plat de verre doré; 2 cartes marines; — les sermons de carême de M. Paris, évêque d'Abellone, 8 sous; — autre livre de M. Paris sur l'interprétation de *Verbum caro factum est*, 3 sous 6 deniers, 1568. — Jean de Manneville; testament, 17 avril 1507. — Simon *De Mara*, maître ès-arts et en médecine, sous-diacre; demande à être enterré près de Guillaume Desjardins; legs aux lépreux des quatre portes de Rouen, à ses filleuls et filleules, 1447. — Antoine Marc, chantre de la cathédrale, 1606. — Marescot; frais de son inhumation, 1780. — Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, vicaire-général; répertoire et vente de meubles, 1789. — Anselme Marette; scellés, 29 janvier 1647. — André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux : *Primo lego ecclesie Rothomagensi plura volumina juris canonici et de vita Christi, que volumina quondam posui in libraria dicte ecclesie supra 3 pulpitra à parte dextra, ut studentes in eis possint proficere et aliis consilium dare necnon pro salute anime mee orare, que pulpitra cathenari feci supra dicta pulpitra cathenis ferreis, quarum cathenarum clavem duxi penes me, vita comite, custodiendam;* — legs de ses livres de droit civil qui lui venaient de son père, qu'il avait fait composer, ou qu'il avait achetés, et portant la mention : « Ce livre est Andrieu Marguerie de Rouen, » à son neveu Guillaume Marguerie; le reste de ses livres, *Decretum, Decretales, Rosarium,* seront mis en vente; — legs d'une maison au collége du Trésorier à Paris; — de différentes sommes d'argent, pour la réparation des églises qui avaient été détruites ou endommagées par la guerre dans le pays de Caux : Drozay, Grainville, Mesnil-Durdent, Canteleu, 14 juillet 1457. — Louis de Marguerie, ancien haut-doyen; répertoire, 1602. — Joseph Marguerit de Guibray, 9 juillet 1693. — Marian de Martinbos, grand chancelier, abbé de Jumièges; vente de ses meubles : livres nombreux; cachets d'argent à l'image de Notre-Dame et aux armes du cardinal de Bourbon; chandelier de bois d'estude; 4 grands chandeliers de cuivre ouvragé; 6 pièces de tapisserie de

haute lice de paysage et chasse; 7 pièces de petite tapisserie de Beauvais, de couleur vert-brun et vert-gay; un plat à laver, de verre de cristal; 4 coupes de verre de cristal; une aiguière de terre de Valence; 2 plats à laver de même terre de Valence; 2 vases à fleurs de faïence; 2 autres moyens plats de faïence; 17 plats de terre de faïence blanche; 2 plats de faïence, émaillés d'or et de violet; 48 plats de faïence, de diverses proportions et couleurs, 1614. — Jean Masselin, doyen; procès au sujet de l'exécution de son testament, 1502, 1503. — Jean Masselin, neveu du précédent; testament, 9 avril 1554. — Pierre de Mellicourt; testament : « Je donne à Marin Masselin, imprimeur, qui a été mon serviteur, la somme de 10 livres : *Item*, en la terre et seigneurie de Bressolles, je veuil et ordonne que on y face une maison de mes biens, à tenir escolles pour instruire les enfants et qu'il soit baillé, pour chacun an, par le seigneur du lieu, mon héritier, la somme de 25 livres de rente au maistre qui sera commis pour instruire les enfans. *Item*, je veuil et ordonne que, en la terre et seigneurie de Mellicourt, il soit baillé, par chacun an, à ung maistre d'escole pour instruire les enfans eu dit lieu, la somme de 20 livres de rente. *Item*, au lieu de Chaudé, je acquis ung lieu en intencion de y faire tenir les escoles, lequel lieu je veuil estre appliqué pour tenir escolles pour instruire les enfans, et qu'il soit baillé par mes héritiers, chacun an, au maistre des dictes escolles, 12 mines de blé, 1527. — Pierre-Vincent Merger; scellés, 1747. — Nicolas Mérille; vente de meubles : livres adjugés aux libraires Kerver, Le Mesgissier, Laignel; tableau enchâssé en bois; pourtrait d'une déesse; tableaux de la Madeleine, du Samaritain; tric-trac, 1 écu 12 sous; — chaires de noyer accoutrées de cuir; chaire couverte de tapisserie; chaires à dossier, 1584. — Pierre Mesenge; testament, 1521. — Philippe de Montdor; testament : élit sa sépulture en la chapelle Notre-Dame près du tronc des pauvres vis à vis de celle de M. Capel; donne à M. de la Crosille sa robe de sarge drapée qu'il porte à l'église, laquelle est fourrée de panne blanche et les parements de martre; — donne à Jean Collet, 12 livres, ayant esgard à ce qu'il l'a nourri et entretenu longtemps aux escolles; lègue à sa chambrière 10 livres pour lui aider à vivre le reste de ses jours, et de plus son manteau pour lui faire un corset; lègue 25 livres aux bonnes dames de Sainte-Claire, et 66 sous aux frères dudit lieu de Sainte-Claire, pour messes; « veulx que mon petit compère Lucas Collet soit abillé tout de neuf, et si luy donne la somme de 50 livres pour l'entretenir, une année, après mon decès, en l'escolle à Louviers, s'il y aprofficte bien, ou ailleurs, à la discrécion de mes exécuteurs; et pendant ladite année, je prie mes exécuteurs luy trouver quelque bon maistre soit à la pratique ou aultre pour le proffict de l'enfant, lequel je leur recommande; » — entend que le luminaire qui a coustume d'estre fait à l'enterrement d'un chanoine soit porté par 13 Bons Enfans et par 13 religieux des Carmes, 25 avril 1548. — Robert Moriau; testament : veut être enterré en la chapelle de derrière au costé de la sépulture de Rigault, 24 janvier 1509 (V. S.). — Nicolas Morlet, conseiller au parlement; testament, 1748. — Simon-François Mouret, haut-doyen, décédé à Versailles, 27 septembre 1694; saisie de ses meubles, 5 octobre 1694. — Anne-Vincent-Étienne-Xavier De Moy, abbé du Lieu-restauré; répertoire, 1741.

G. 3438. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

**1529-1740.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Donation par l'archidiacre Robert Nagerel, pour la fête de Saint-Sébastien : « La feste sera treiplée et solennisée comme les autres grands festes treiples tant en ornemens fournis de drap d'or, rouge d'Estouteville, orgues, apercion de tables, lumière et sonnerie à carrillon »; procession par la ville où l'on portera la relique de Saint Sébastien, 1541. — Fondation d'obits pour ledit Nagerel, 1553. — Jean Nagerel, archidiacre; — vente de ses meubles : 1 arbaleste à galets, un petit arbaleste avec le bendage et demi-douzaine de traits, 71 sous; — 2 bassets, 5 sous; — un bâton de javelot, 13 deniers; un brelan avec un petit lieutrin de bois de chêne, 30 sous; — un caquetoir couvert de tapisserie, 36 sous; — 2 eschauffectes de terre de Valence, 10 sous 6 deniers; — une escriptoire de cuyr doré fournie de trébuchet, mouchettes et ciseaux, fermant à clef, 100 sous; — une escriptoire de plomb doré avec ung pouldrier de fer-blanc, 22 sous 6 deniers; — un flacon de terre bleue, cassée; — une flasquée avec un poulvrin, 3 sous 6 deniers; — une hallebarde, 33 sous; — un orloge avec l'estuy de voirre, 40 livres; — un javelot à manche de brésil, 6 sous 6 deniers; — un petit lion de terre de Valence servant d'escriptoire, 8 sous; — malcus à fourreau de velours et ferrure argentée, 66 sous; — mirouer à pied avec quelques petites pierres, 8 sous; — un grand mirouer d'acier; — un pot avec un petit plat de voirre, 5 sous; — pots de Tallevende; — 2 petites escuelles de voirre bleu, 4 sous; — vouges, l'une à 20 sous, l'autre à 31 sous 6 deniers; — tablier de brésil fourny de tables, 70 sous; — carte gallicane, encastillée de bois, 20 sous 6 deniers; — tableau de albaste de Adam et Eve, encastillé de bois, 8 livres; — ung ymage de crucifix doré dedans un cofire fermant à 2 huissets paints, 8 livres 2 sous; — l'ymage de la Madeleine peint en huylle sur du bois, 6 livres 10 sous; — Saint Antoine peint en huille

sur du bois, 4 livres 12 sous; — ung ymage d'un charpentier, 15 sous; — ung ymage façon de loureur, 20 sous; — papier peint contenant la généalogie des rois de France, 10 sous, 1570. — Louis Nozereau; scellés, 1714. — Guillaume Nugues, curé de Saint-Cande-le-Jeune et de Saint-Éloi de Fourques; testament, 1453. — Guillaume d'Ombreville, curé de Grainville-la-Teinturière; testament : « Je veuil que, par ung an entier, à commencher, s'il est possible, l'andemain de mon trespas, soient, chacun jour, celebrez 3 messes de la journée avec les memores *Deus qui nos patrem* et autres accoustumées dire pour les trespassez... par 3 honnestes et bien famez presbtres qui auront chascun 32 livres. — Je veuil que, le jour de mon inhumation, il y ayt 12 paures revestus qui porteront les torches, *more solito*, et qu'il n'y ayt auchun de mes parens ou autres portant le dueil en manteaux et chapperons, comme l'en faict communément en tel cas ne aussi à mes services, et sans armaries quelzconques mais assez honnestement. » — Charles-Antoine d'Osmond, archidiacre du Petit-Caux; testament, 1739; — scellés après son décès, 1740. — Parmi les pièces de la fondation de Nagerel : Contrat de mariage entre Marie Du Bosc, fille de Louis Du Bosc, sieur du Mesnil-Esnard, contrôleur pour le Roi au grenier à sel de Rouen, et Pierre Dufour, avocat au parlement, plus tard conseiller en la dite cour, fils de Pierre Dufour, sieur de Saint-Jacques, 1529.

G. 3439. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

**1460-1761.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jacques Pain; vente de ses meubles, 1567. — Nicolas Pajot, ancien curé de Saint-Laurent en Caux, curé de Notre-Dame de la Ronde; testament : « A 30 prestres qui célèbreront, à l'eure de mon trespas, se bonnement se faire se peult, senon tantost après, 30 messes secrètes, 2 sous 6 deniers; — à la recluse, se aucune en y a, 10 sous; — lègue à 12 enfans innocens d'église, séculiers ou religieux ou prestres, pour dire dévotement, 2 à 2, un psautier, *voce submissa*, jusqu'au nombre de 6 psautiers et la recommandasse, à l'eure de mon trespas, en la chapelle des Innocents, à chacun d'eulx, 6 sous 6 deniers; — à mon neveu Eustache Pajot, prieur de Jumièges, un reliquaire d'argent doré où est enchâssé une pierre bien notable de *vera cruce Redemptoris nostri;* — à l'église d'Étrépagny une touaille contenant 4 aunes à servir ceulx recepvans *Corpus Domini* ès jours solennels; — lègue aux Célestins de Rouen ses deux grands volumes des Morales de Saint Grégoire pour y estudier et lire à leurs collacions ordinaires; — à la fabrique Saint-Jean d'Étrépagny où défunte sa mère receut le saint sacrement de baptesme, 60 sous; — son bréviaire gros, qui n'est pas noté, à l'usage de Rouen, pour mettre en lieu convenable, attaché à une chayne sur un lectron, à servir à ceux qui besoing pourraient avoir de livre où cas qui n'en auroit ung souffisant après son trespas; — à Saint-Hildevert de Gournay, son livre intitulé : *Confessiones Sancti Augustini;* à son cousin messire Jean de Gisors, qui de enfance a esté noury avec luy et gouverné doulcement, comme il scet, le dévot volume contenant plusieurs notables traictés de Saint Bernard et autres de grand utilité que luy avoit donnés messire Simon des Bergières; à son filleul Jean Martel, son Grecisme, son escriptoire dorée et son livre intitulé des synonymes *Sancti Isidori;* — à son frère Jean Pajot, son messel noté, ses deux volumes ou demi-temps de bréviaire sans note, enluminés d'or et d'azur, son beau manipule, son livre de dévocions bien notables, sa Légende dorée; défense audit neveu de les vendre sans grand nécessité; — à Jean Quatreul ung livre qu'il a moult désiré, intitulé : *Stimulus Amoris* et de nouvel relié, à 2 fermans d'argent; — à son clerc, son bréviaire de Rouen, non noté, où il dit ses heures, nouvellement relié, son journal à fermans d'argent doré et le livre escript de lettre courant, couvert de cuir blanc, contenant plusieurs traictés notables et proufitables à chacun homme d'église, intitulé : *De miseria conditionis humane* avec ses deux volumes *de Viciis et Virtutibus;* — tous les livres, tant d'estude que d'autres dont il n'aurait disposé seront vendus, excepté son beau missel et sa bible; — grand *Agnus Dei* veré; — ceinture à tissu de soie garni d'argent, contenant 10 clous, et son aiguière verée, gibechière ouvrée à l'aiguille et garnie de clous d'argent; — à André Pajot, son nepveu, sa robe noire fourrée de vievres avec l'un de ses chaperons noirs, l'une de ses robes noires fourrées d'agneaux, 16 février 1460. — Nicolas Paris, docteur en théologie; inventaire de ses meubles, 1670; avait nommé M. Carré, pour son exécuteur testamentaire, en l'absence du cardinal de Retz. — Nicolas Paris; apositions de scellés, 1722. — Jacques Pavyot; testament : veut être enterré à Saint-Cande-le-Vieux, 1er mai 1626. — Charles Pavyot; apposition de scellés, 1662. — Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, grand archidiacre, conseiller de grand'chambre au parlement; inventaire, 1738. — Roger Payen, official, archidiacre du Vexin-Normand; testament : veut qu'après son décès son corps soit enterré le plustost que faire se pourra sans attendre un jour; — « Si ne veux point qu'on me face mettre de tombe ne escriteau à louenge ne aultrement, car Jhesu Crist qui pour nous est resuscité et auquel Dieu, en tant que filz de l'homme, a donné tout jugement, baillera *in novissimo die* à chascun son épitaphe perpétuel et certain, 1522. » — Richart Perchart, curé de

Saint-Gervais de Paris ; testament : aux pauvres de la Maison de pierre, 1 cent de paille fraîche et 1 pain de 4 deniers ; — aux prisonniers de la cour d'église, idem ; — « se c'estoit le plaisir de messieurs de l'église de Rouen, je desiroie que *ad instar* du diocèse de Coutances, ma pauvre charongne soit portée en la dite église par 6 ou 8 chapelains de l'abbit de l'église, vestu de noer bien et honnestement, ayant chacun ung sourplis vestus et une estolle noere, protestant icy et devant Dieu que je désire que ainsy soit non pas *ad pompam sed ad honorem ordinis sacerdotalis* et ainsi que l'en a acoustumé de faire au lieu où je fus né et diocèse de Coustances ; — à messire Germain Le Prévost qui m'a plusieurs fois reconcilié, 40 sous : — à Katherine femme de Henry Berthelot, mon image de Notre-Dame, lequel est d'albastre ; — à Jean Boust, du collége du pape, un caresmel en parchemin en lettre de forme ; — à messire Jean Le Conte, demeurant avec moi, mon bréviaire noté en parchemin en lettre de forme, en 1 volume ; — à mon nepveu Pierres Perchart, mon petit coustumier de Normandie, escript en moulle et en papier, en français ; un petit psautier en parchemin, en lettre de forme ; — à Andrieu Perchart, mon neveu, un livre intitulé : *Comestorium viciorum,* en parchemin, en lettre de moule ; un livre de *Pharetra ;* à Richart Perchart, l'un de mes petits bréviaires en 1 ou 2 volumes ; lui interdis à lui et à son père ne aliéner ce présent don en quelque manière que ce soit ; mais veul qu'il demeure à la ligne yssante de son dit père, ses successeurs et héritiers ; — laisse à M. de Mellicourt son papegault avec la cage, 1506. » — Michel Petit, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais au diocèse de Lisieux ; testament : les chanoines de Rouen affecteront à son obit le prix de 2 volumes de son grand bréviaire qu'il leur lègue ; — lègue à M. Haro, pénitencier, 2 volumes en papier, imprimés, des sermons *de Voragine* avec un volume de sermons de carême ; — à Antoine Drugier, le livre intitulé : *Oculus sacerdotum,* 4 volumes de Nicolas *de Lira* sur la bible ; à Jean Dufour, le *Rationale Divinorum officiorum,* 1498. — Louis-François Petit de Captot ; inventaire, 1747. — Charles Philippe ; scellés, 1680. — François Picart, archidiacre du Grand-Caux ; testament, 1502. — Guillaume Piché ; inventaire, 1743. — Picot ; scellés, 15 septembre 1673. — Damien Piscart, curé de Bezu ; testament : veut que son corps soit inhumé devant la présentation de l'*Ecce Homo* vers la chapelle du Saint-Esprit ; — lègue 50 sous aux auvres enfans allans aux escolles ordonnées par le Bureau des pauvres de Rouen, 2 septembre 1581. — Louis-François Poërier d'Amfreville, prieur de Royal-pré, conseiller en la grand'chambre du parlement ; inventaire, 1761. Guillaume Postel ; testament, 26 mai 1527. — Mellon Preudhomme, conseiller au parlement ; inventaire et vente de meubles, 1567. — Jean Quatresols, docteur en théologie, pénitencier ; répertoire, 1627. — Robert Du Quesnay ; testament : veut rester fidèle à l'ancien usage du chapitre en ce qui concerne les funérailles ; s'élève contre l'esprit de lucre qui faisait avancer les services ; — veut être enterré dans la chapelle de Saint-Barthélémy qu'on appelle le revestiaire ; veut qu'on fasse dire, immédiatement après son décès, autant de messes basses qu'il se présentera de prêtres *non notorie scandalizati de inhonesta et mala vita aut omnimoda indevotione,* 1490. — Thomas Du Quesnay ; testament : veut être enterré en la chapelle de la sacristie sous la tombe du précédent ; — présent à son testament Fremin Doury, curé de Saint-Cande-le-jeune et de Bertrimont, 13 janvier 1551. — Frais de son service, 1623.

G. 3440. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

**1365-1788.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Robert Reboursel désire être enterré en la cathédrale, « à l'entrée du costé dextre de la chapelle Notre-Dame contre la muraille à l'opposite de la sépulture du feu Mgr maistre Guillaume Cappel, en son vivant, chanoine ; — donne à maitre Robert Botherel, ses chape et chaperon fourrés servant ès actes de théologie, 16 juillet 1534. » — Nicole Restoult ; veut être enterré en la cathédrale aux Carolles, devant le cadran, 20 juillet 1548. — Jean Ribault, archidiacre du Grand-Caux ; testament, 1522. — Richard Ribault ; veut être enterré en la cathédrale près de son frère Jean Ribault, archidiacre, 15 janvier 1557. — Robert Richer, chanoine, 1581 ; — vente de ses meubles : *Un Agnus Dei* enchâssé avec une petite croix d'argent, 37 sous 6 deniers ; — une petite arbalète avec les traits, la trousse et le bandage, 50 sous ; — deux armoiries où il y avait des figures de lions, 6 sous ; — une vieille ceinture de soie en façon de reel, 5 sous ; — une douzaine de couteaux avec la fourchette, 20 sous 6 deniers ; — écuelles de bois, pots de Tallevende ; verre de cristal avec le couverteur en façon d'aiguière, 9 sous ; — un crucifix élevé en bois ; — habit de chanoine aux parements de velours rouge, 37 livres 5 sous ; — *harcelées* de hardes et de morceaux de taffetas ; lanterne de fer blanc avec le lit de camp ; le bâton et la penture de fer au bout, 2 sous 6 deniers ; lit de camp ; grand miroir d'acier, 39 sous ; — pendant à clef en façon de vignot ; — une pennace et un porte-épée, 2 sous 6 deniers ; — tableaux enchâssés en bois ; — tableau de Diane enchâssé en bois, 22 sous 6 deniers ; — tableau en figure du trépassement de la Vierge, 43 sous ; — une quiterne, 25 sous ; — chemise de coton, 1583. — Charles Ridel, 1694. — Louis-François

Rimbert; inventaire, 1779. — Nicolas Robert, archidiacre, 1652. — Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne; inventaire, 1787. — Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice; extrait de son testament : veut être inhumé sous la barre de fer du cimetière de Saint-Patrice, ne méritant pas d'être inhumé dans l'église de Dieu. — Guillaume Romé; vente de ses meubles : 1 cabinet à lettres, 3 sous; 1 cage de bois à mettre une allouette, 12 deniers; unè carte de Venise, encastillée en bois, 3 sous 3 deniers; une autre carte marine aussi encastillée en bois, 15 sous; un chandelier de cuivre à quatre branches, 6 livres; — deux sereynes portant chandeliers, 24 sous 6 deniers; deux autres sereynes, 23 sous 6 deniers; deux chandeliers de cuivre à broche, 20 sous; — chapelle de terre à faire eau rose, 6 deniers; — pourpoint de toile cotonne, 10 sous; — 2 chausses de coton, 5 sous 3 deniers; — fût de manicordion avec deux trestes, 3 sous 3 deniers; — fût d'épinette, 32 sous; — épinette organisée avec l'étui de bois, à la dame de Marcoussis, 41 sous; — petit plat de terre de dessert, 3 sous 3 deniers; — écuelles, sauciers, plats de terre de Valence; grand plat de terre de Valence, 6 sous; 2 couvertures de coupes de cristallin, 3 sous 6 deniers; écuelles de bois; — bouteilles d'eau rose, d'eau de Damas, et d'eau musquée; — malcus à fourreau, envyrollé d'argent, 100 sous; — médailles de plâtre; deux médailles d'allebastre sur ardoise, à la dame femme de Laurent Loys, 4 livres 12 sous 6 deniers; — table de cèdre; vieux tableau de toile peinte, au sire Laurent Loys, 7 sous 6 deniers; tableau de l'Adoration des Trois Rois, doré d'or, à Clément Gontren, 110 sous; tableau où est pourtrait un *Ecce Homo*, 26 livres; — grand tableau nommé *Sic vos non vobis*, à Nauldin Billard, 1563. — Charles Romé, grand chantre; vente des meubles : 6 petits plats de faïence, 37 sous, 1669. — Jean-Louis Roquigny de Bullonde; sentence ordonnant que les deniers de sa succession seront déposés au greffe du chapitre. — Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux; copie de son testament : « Je ne veux point être nommé dans l'obituaire; je consens seulement qu'on y mette *pro uno e dominis archidiaconis Majoris Caleti defuncto, benefactore;* répertoire, 1762. » — Jean Roussel, 1496. — Guillaume Roussel; lègue à la bibliothèque de l'église de Rouen son *Rosarium* dont un libraire lui avait offert 100 réaux; — *primam partem Hervei super Isayam; — Summam de Vitiis et virtutibus. — Bernardinum ad Eugenium quartum; — Historiam trispertitam; — Florum Senecam, de Historiis Romanorum; Vallerium impressum; — Bertholomeum in quinque voluminibus; — Orationes Curii religatas sub corio rubeo impresso, habentes ymaginem Curii impressam; — Ambrosium, de Officiis; — Tullium, de Officiis, de Senectute; de Sommo Scipionis;* — lègue à Robert Deudemare, *Virgilium cum Sergio glossatore;* — à Jean Quatreul, *Cantuarium exemplorum*, 1480. — Pierre Roussel, 1522. — Jacques Routier, chancelier de la cathédrale; inventaire, 1738. — Robert de Rouves, prieur de Saint-Gilles; vente de ses meubles : habit d'église doublé de satin rouge avec les houppes, 15 livres; — un obituaire écrit à la main, 16 sous 6 deniers, 1567. — François Ruellon, docteur de Sorbonne, official métropolitain; inventaire, 1789. — Barthélemy *Raynaldi*, professeur en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen et de Chartres et curé de Saint-Mathurin de Larchant : legs à divers établissements religieux; fondation de 3 chapelles en la cathédrale de Rouen, l'une de Saint-Barthélemy, l'autre de Saint-Mathurin : *Volo et ordino quod, me mortuo, corpus meum de nocte ad ecclesiam portetur, sicut fuit factum in funere magistri Vincentii Buffet; — ordino quod bonum et sufficientem tumulum seu tombam supra me habeam, secundum loci decentiam et habito respectu ad tumulos vicinos tumulo meo.... Acta fuerunt hec in ecclesia Rothomagensi, ante pulpitum, presentibus.... Nicolao* Oresme... 1365. — Fragment du sceau du chapitre de Rouen.

G. 3441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1476-1774.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Jean Saas; répertoire, vente de sa bibliothèque, 1774. — De Saint-Pierre, abbé du Tréport, archidiacre du Vexin-Normand; scellés, 1758. — Guillaume de Sandouville, protonotaire du Saint-Siége, conseiller et maître des requêtes du roi Charles VIII; testament : veut être enterré en la chapelle de Saint-Sever, « quant aux livres françois, historiez et non historiez, les laisse à demourer tousjours à la maison d'Anneville, pour estre mis en l'estude, sans tomber en partage entre les héritiers, ains demourront à celuy qui aura le lieu et maison dudit Anneville; legs à l'église d'Anneville où ses prédécesseurs étaient inhumés et duquel lieu il était seigneur et patron; veut qu'il soit dit, chacun jour de vigilles, 3 grandes messes et 50 basses messes pour éviter la confusion qui advient bien souvent pour la multitude de prestres; le jour du 1er service et pareillement aux autres, sera dit en l'église de Rouen, 100 basses messes; » — mention de Guillaume Le Carpentier, son serviteur et fauconnier; — de Guillaume Le Parmentier, curé de Chambray; — de Jehan Milles, curé d'Anneville et de Carville, 1521. — Louis Sanson; scellés, 1652. — Nicole Sarrasin, archidiacre du Vexin-Français; testament : lègue à l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, dont il avait été longtemps curé,

son messel en parchemin écrit de sa main, 1505. — Jean Sebire; testament : le jour de son premier service, veut qu'on fasse dire 50 petites messes, par gens d'église notables, non suspects d'incontinence et lubricité, 1493. — Jean Secart; testament, 1643. — Nicolas-Marie Seguyze; testament, 1570. — Louis-Mathieu Sehier, licencié en théologie, archidiacre du Vexin-Normand, vicaire général; répertoire, 1766. — Claude Sequart; testament, 1606. — Abraham Sevaistre; scellés, 1790. — Laurent Surreau, curé de la grand' portion de Pavilly; testament : donne au doyen de Pavilly, pour ses droits décanaux, 6 livres; — ordonne que, le jour que l'on célébrera son premier service, soient dites autant de messes basses qu'il y a de jours en l'an, se l'en peult trouver tant de prestres séculiers ou réguliers, afin que, ce jour, il aye un annuel de messes parfait; — legs à la charité de Notre-Dame, aux fraries de Notre-Dame, de Saint-Romain, de Saint-Sébastien fondées en la cathédrale; — « lègue à cette vénérable église de Rouen plusieurs de ses livres de la Sainte-Escripture, des droiz canon et civil; veut qu'ilz soient mis et appliquez et enchaynez en la librairie pour l'utilité des bons estudians et qu'il soit mis, au commencement et à la fin des dits livres, en grosse lettre : *Ex dono Laurencii Surreau, in utroque jure licenciati, canonici hujus ecclesie Rothomagensis; orate pro eo;* — donne à son neveu Richard son beau bréviaire et un journal èsquels il dit ses heures communément, son Innocent, sa Légende dorée, sa Nouvelle de Jean Andrieu en deux volumes sur les décrétalles, 5 volumes qu'il a de Panorme en papier, 1476.

G. 3442. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1518-1785.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — Nicolas-Antoine Tallebot; inventaire, 1759. — Jean Tardivel, curé de Saint-Laurent de Rouen; désire être enterré en la cathédrale « environ la chapelle du Saint-Esprit ou ymage de *Ecce Homo;* désigne, pour son unique exécuteur testamentaire, son frère Michel Tardivel, curé de Crétot, 12 juillet 1537. — Michel Tardivel, frère du précédent, comme lui curé de Saint-Laurent; testament : veut être enterré près de son frère devant l'image de l'*Ecce Homo*, 1549. — François-Christophe Terrisse, docteur de Sorbonne, haut-doyen de la cathédrale, abbé de Saint-Victor-en-Caux; copie de son testament; répertoire, 1785. — Claude Testu; testament, 1593. — David-François Theroulde, archidiacre d'Eu, oratorien; état des deniers de sa succession, 1693. — Etienne Theroulde, curé de Saint-Éloi de Rouen, chanoine honoraire et conseiller au parlement; scellés, 1711. — Toussaint Thibault, pénitencier, 1659. — Louis Thirel, chanoine honoraire, 1682. — Antoine Thorel, chancelier; testament : choisit sa sépulture devant le crucifix près de l'Angelot et entrée du chœur, 1524. — Joseph Thorel de Maisons; acte constatant qu'il n'avait pas de meubles, 1703. — Jean Thorel, curé de Sainte-Mère-Église, archidiacre du Grand-Caux; testament : à chacun de ses services, seront dites 100 basses messes; mention du déport de la cure de Sainte-Marie-des-Champs et de M. le président Belot; — fait en présence de Me Philippe Remon, conseiller au parlement et de Nicolas Ygou, serviteur du dit Thorel, 1559. — Gilles de Tilques, curé du Boisguillaume; testament; son frère, archidiacre du Petit-Caux, 20 décembre 1518. — Jacques de Tilques, prêtre, frère du précédent; testament : legs à son cousin, Jean Masselin, sieur de Houllebec, et à messire Henri Lesueur, curé de Lamberville, 1521. — Louis Toustain, chanoine honoraire; levée des scellés, 1703. — Nicolas Trosnel; scellés, 1687. — Robert Trosnel; vente de ses meubles, 1712. — Jean de la Treilhe; testament : veut être enterré *in tali loco ex quo viventes facile videre possint repositorium sacratissime Eucharistie.* « Je veux que 50 petits enfants soient entretenus à l'escole pour ung an du salere de 10 sous pour ung chacun des dits enfants, 1523. » — Guillaume Tulles, curé de Saint-Martin d'Oissel et d'Isneauville, conseiller au parlement; testament : « Aux Bons Enfants de Rouen, 60 sous, affin que, à chacun de mes services, ils dient et chantent vigilles des trespassés à 9 psaulmes et 9 lechons en la dicte église Notre-Dame de Rouen; — aux pauvres souffreteux et mendians de ceste ville de Rouen, 1,000 livres, 1535; — autre testament du même, 1544. — Jehan Tyerry; testament, 1522.

G. 3443. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1447-1732.** — Testaments de chanoines, inventaires, vente de leurs meubles. — François Varin, docteur de Sorbonne; répertoire et vente de meubles, 1732. — Louis de Ver, conseiller du Roi au parlement; testament : choisit sa sépulture à côté de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul où feu son grand-oncle avait été enterré, 1636. — Raoul Veret, curé de Rougemontier; testament : demande à être enterré dans la nef entre les autres MM. les chanoines, à l'endroit de la chapelle de Madame Sainte-Catherine où s'arrête le sous-diacre; legs à Saint-Martin-des Champs, « où il a esté bénignement reçu et seurement gardé, quand il ne se osoit faire voir à Paris, 1447. » — Adrien Vincent; veut être enterré près de M. Clerel, 1587. — Philippe de Vironceau; répertoire, 1680. — Jean Vymont, grand vicaire; vente de ses meubles, 1592.

G. 3444. (Liasse. — 18 pièces, parchemin, 33 pièces, papier.

**1447-1485.** — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Guillaume Léaulx, curé de Saint-Éloi de Rouen, 1446. — Pierre de la Hazardière, curé de Carentan, Notre-Dame de Saint-Lô, Boscroger, 1447. — Richard Quesnel, curé de Saint-Ouen-du-Breuil; veut être enterré à Saint-Étienne de l'église ou à Saint-Maur, 1449. — Isembart Fleury, curé du Pontautou, 1449. — Robert Fae, curé du Bourgdun, 1450. — Jean Dumouchel, précédemment curé de Salmonville-l'Éage, Notre-Dame de Lillebonne, Sainte-Marie du Bosc, Haqueville, 1450. — Michel Asse; laisse au trésor de Saint-Martin, pour le droit de son inhumation, les Chroniques de France; — à Pierre Dupuis, son psautier férial; — au fils Jean Deleitre, pourvu qu'il soit prêtre, son bréviaire, 1451. — Guillaume Le Clerc, curé d'Oissel, 1455. — Thomas Brebenchon, curé de Doudeville; legs en faveur de son clerc, Thomas Revel, qui avait eu beaucoup de peine en sa maladie, 1460. — Nicole de Bellaiz, curé de Bourdainville; legs de sa robe noire fourrée de patelettes de Rommenye, 1464. — Jean Hardy, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée; prie ses exécuteurs « de faire enchainer son bréviaire noté devant l'huis du révestiaire de la cathédrale, ainsi que en a ung devant Saint-Soubatien, pour les survenants, 1466. » — Guillaume Canu, curé de Sierville, 1473. — Thomas Carrel, curé d'Amfreville-les-Champs; « veut être enterré dans le canchel de cette église devant le maître-autel; donne à tous les manants et tenants feulx et mesnage en ladite ville, à chacun 12 deniers, 1473 (V. S.). — Thomas Le grant, curé de Cérences au vicariat de Pontoise, 1476. — Desfresches, chapelain de l'Hôpital du Roi : « Il me semble qu'il seroit bon et honneste que, incontinent que je seray ensevely, que je soye mis en la bière et porté par le gardin dedans la chapelle de la rue Beauvesine, en attendant que l'église (la cathédrale) vienne là quérir mon corps, 1476. » — Aubery Bertran; legs de son livre appelé Boëce, *de Consolatione;* — legs à Jean Masselin, son maître, 1476. — Jean Levesque, curé de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre, 1478. — Jean Delaise; lègue au monastère de Saint-Ouen 15 sous pour avoir l'indulgence de ses péchés, 1478. — Guillaume Heres, curé de Saint-Martin de Boissay, 1479. — Nicolas Le Saulnier, curé de Houppeville, 1479. — Guillaume Auber, curé de Saint-Quentin et Saint-Eutrope de Nucourt; choisit pour sa sépulture l'aître Saint-Mor, 1481. — Jean Le Courtois, curé de Littetot; laisse à sa cure son messel et un chasuble semé de fleurs de lis, 1482. — Thomas Delamare, curé de Saint-Gourgon, au diocèse de Lisieux, 1482. — Jacques Lescure; veut que son corps soit ouvert et que son cœur soit pris et porté à Rouen et mis avec les corps de feu Robert Le Cornu et de sa femme, 1482. — Enguerran Gazel, curé de Saint-Martin-du-pont, 1483. — Thomas Gambart; son testament signé par Georges Basset, curé de Saint-Amand de Rouen, 1483. — Jean Duval, curé de Biennais, 1484. — Guillaume Dumoustier, curé de Gaillefontaine; laisse à l'œuvre de Saint-Ouen, pour gagner le pardon, 15 sous, 1484. — Richard de Campegny; veut que son corps soit enseveli, en la chapelle du Jardin, près la clôture de bois, 1485. — Sceaux de plusieurs églises de Rouen : Saint-Amand, Saint-Denis, Saint-Maclou, Sainte-Croix-Saint-Ouen.

G. 3445. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1484-1498.** — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Jean Briselance, curé de Saint-Aubin, 1486; — inventaire de ses livres : livres en franchois, bonnes meurs et croniques; épistres et évangiles; — le Confessionnal et Mireur du monde; le traité Curial Me Alain; — la coutume de Normandie; — livres en parchemin en fourme : bon bréviaire de Rouen couvert de soye à 2 fermans d'argent doré commenchant au 4e feuillet *Sabbato intrante;* — petit messel d'ordinaire, manuel d'ordinaire, psautier férial; journal d'ordinaire; — petit livre de dévocion qui commence au 4e feuillet *Dulcissimum;* messel d'ordinaire en moule; bréviaire d'ordinaire en moule; — deux demi-temps d'ordinaire, un grant bréviaire en moule; — ung autre, en l'église de Surcy, semblable; — le fils Pantin doit deux demi-temps de 1 sou la pièce. — Pierre Selles, curé d'Anet-sur-Marne : veut être enterré en la cathédrale, *in medio ale dextre inter capellas Sancti Romani et Sancti Sebastiani sub cilice satis longua;* lègue 10 sous aux confréries de Saint-Sébastien *ad simbolum inter eos faciendum*, 1486. — Jean Le Saige, curé de Flancourt; lègue à Saint-Ouen, pour avoir l'indulgence et pardon, 15 sous; — à sa cure, 1 messel en papier; — à sa chapelle de la cathédrale de Rouen, un autre messel, 1486. — Guillaume Le Vavasseur, curé de Blacarville; signé : Blacarville, 1487. — Henry Auvrey, curé de Notre-Dame de Meray, 1487. — Regnaut le Vydame, curé de Capeval; « veut être enterré, en petit cymetière de Saint-Martin, au bout du haut, près du revestière, auprès de sa mère défunte, que Dieu absoule! et pour ce laisse au trésor de la dicte église ung escu d'or, pourveu que les trésoriers seuffrent mettre ung petit tableau de bois ou pierre où sera l'ymage de Notre-Dame-de-Pitié;

veut avoir les pardons de Saint-Ouen alors de son trépas, 1488. — Richart Desquesnes; legs de son grand casuble là où il y a grans images devant et derrière; laisse à l'église Notre-Dame-de-Gournay son calice, son messel, sa Légende dorée, la glose de *Lira* sur les évangiles, la glose aussi de *Lira* sur les épistres, « et que ceulx qui y estudiront prient pour mon ame, 1488. » — Pierre Fortin, curé de Roncherolles-en-Bray, 1489. — Jean Revel; « lègue un petit livret, où sont epitles de Platon, à Jean Machon; la Légende dorée, à son cousin Jean Le Roy; le livret de *Miseria condicionis humane*, à Regnault Le Roux de Héronchel; — sa gibecière de veloux avec l'or et brodure, à un autre, 1489. » — Gerard Eudeline, curé de Saint-Sauveur de Rouen, 1489. — Jean Laillet, curé de Sainneville, 1490. — Jean Baron, curé du Plessis-Mahiet, 1490. — Ives Guérard, curé de Notre-Dame-des-Champs près Malaunay, 1490. — Robert Romé, curé de Saint-Élier-en-Caux, 1490. — Robert Lefort, curé de Bray : laisse à son clerc qui sera demeurant avec lui, lors de son trépas, 1 écu d'or et 1 livre écrit de sa main qui se commence *De gloria paradisi;* autres legs à trois autres ecclésiastiques qui avaient été ses clercs : épîtres de Saint Bernard; — livre de *Quatuor novissimis*; — exposition du psautier de *Turre cremata;* gobelot compris le couvreur, 1494. — Nicole Delamare, curé de Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors; — laisse à Philippe, son petit neveu, 10 livres pour l'entretenir à l'école; prie le doyen de sceller son testament de son scel, 1494. — Nicolas Mouton; laisse à son neveu, Petit Jean Mouton, tous ses livres de papier et toutes ses estencilles qui lui servent à écrire, 1495. — Jean Ibert, curé d'Écaquelon et de Flancourt, 1495. — Étienne d'Ourmesnil, curé de Marcouville; lègue à la châsse de Notre-Dame un *Agnus Dei*, d'argent doré, « lequel je tiens bien cher en tant qu'il a touché plusieurs grandes reliques estantes tant ès parties de France que en ceste ville de Rouen et ès parties de Normandie; — à un ami, un autre grand *Agnus Dei*, d'argent doré, mout beau et riche; — *liber de Vitis patrum;* — *de Vita Christi;* — *Sermones discipuli*, 1495. — Nicolas Ceriel, curé de Thiédeville; legs de une *casulam de sargeta persica;* — de son missel *de littera impressionis inter asseres religatum*, 1496. — Henri Ricquier, curé de Crosville, 1497. — Antoine Le Nouvel, curé de Bretteville, 1497. — Pierre Desfresches, curé de Martainville-sur-Ry, 1498. — Sceau de l'église de Saint-Amand de Rouen.

G. 3446. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 2 sceaux.

**1500-1506.** — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Guillaume Duval, curé de Tourville-sur-Arques; — Nicolas Pougnon, curé de Saint-Pierre de Franqueville; — Jean Fiquenel, curé du Bec-de-Mortagne, 1500. — Jean de Saint-Gilles, du collége des Clémentins; testament en vers :

> Mes advouez que je réclame
> Deffendent mon corps et mon âme
> Que l'ennemy ne les mutille!
> L'un est Saint Jean, l'autre Saint Gille
> Desquieulx porte nom et surnom;

choisit sa sépulture en la chapelle Saint-Gille, veut qu'on mette sur son sépulchre

> Ce qu'il sensuyt en lieu de sucre :
> Vous qui marchez sur ceste roche bize
> Où gist et dort Jean de Saint-Gille, presbtre,
> Jadis teneur en ceste noble église,
> Priez pour luy, qu'en paradis puisse estre;

legs, aux chantres, d'un écu d'or couronné pour chanter une messe de sa composition; — à son neveu Paul, de ses livres de musique, 1501. — Guillaume de Breban; veut être enterré à Saint-Patrice devant l'image de Notre-Dame; testament scellé du sceau de l'église Saint-Patrice, 1501. — Jean Enguerran; annonce du sceau de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, 1501. — Jean Le Bas, curé de Roncherolles en Bray, 1501. — Jean Ducrotay, natif de Beaunay; rappelle qu'il fut enfant de chœur, évêque des Innocents, boursier au collége de Justice, gouverneur des enfants de chœur, 1501. — Au dos de cet acte, d'une autre main : « Monsieur, il faut que vous disposés de vos besongnes, et que vous renouvellés votre testament, car vous sçavez bien que c'est honneur d'en disposer bien affin que nul ne s'en mocque. » — Jean Jure, curé de Saint-Philibert sur Rille; veut être enterré à Saint-Patrice devant la croix qu'il avait fait faire de nouvel; lègue à son neveu, Adam Canu, 20 livres pour lui aider à l'entretenir aux écoles, son grand bréviaire, ses deux demi-temps; — un de ses exécuteurs testamentaires, Guillaume Adoubart, chanoine de Lisieux, curé de Montivilliers, conseiller du Roi à l'Échiquier, 1502. — Michel Guérin, curé de Santeuil, 1502. — Eustache Framery; lègue au collége de Darnétal ses deux bréviaires, l'un en parchemin noté, l'autre en papier moulé pour mettre en l'étude dudit collége avec une *Légende dorée* en moule, un autre livre en parchemin nommé *Manipulus curatorum*, un psautier en parchemin, un livre en français nommé l'Exemplaire de confession, le Mireur de l'âme pécheresse avec instruction et doctrine de bien mourir; — lègue à Étienne Le Clerc, qui avait été son clerc, un livre en moule nommé *de Continentia et castitate sacerdotum*, 1503. — Gilles de Bourges : lègue la bonne fame, qui le sert, sa bonne robe; — à sa commère,

Mariette, sa robe grise doublée de blanchet; — à son filleul, Gilles Houllecte, son messel et chambrier et demi-temps en moule et le journal écrit à la main ; — testament passé devant Nicolas Le Brun, prêtre, commis sous le curé de la paroisse Saint-Lô, 1503. — Denis Pilée, depuis 53 ans, curé de Saint-Martin-de-Limésy ; demande à être enterré soit à Limésy soit à Saint-Maur près Rouen *ubi est communis sepultura pauperum ;* — legs aux confréries de la Passion à Saint-Patrice, du Saint-Sacrement à la cathédrale, de Saint-Martin à Limésy ; — nomme pour exécuteur de son testament Pierre Clériel, bourgeois de Rouen, lequel nourrit et fait instruire à l'école 3 jeunes enfants qui sont fils du neveu du testateur, 1504. — Jean Lalier, maître en théologie ; veut être enterré en sa chapelle de Saint-Jean-Baptiste *infra capellam collegii Clementinorum aut circumcirca fontes ecclesie ;*—lègue à Jean Le Bourgeois *Dietam salutis ;* — à Jean Le Seneschal, *Boecium de Disciplina, Rethoricam Tardivi, Summam Astexanam aut Pisanelam,* 1504. — Guillaume de Fry, curé de Freneuse, 1505. — Jacques Cahengnes ; veut être enterré en l'église de Douville, devant Saint-Pierre et Saint-Leu, 1505. — Mathieu Le Villain, curé de Saint-Vivien de Rouen, 1506. — Guillebert Pouchet, curé de la Folletière, 1506.

G. 3447. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1507-1523.** — Testaments de chapelains classés par ordre chronologique. — Jean Catherine, curé de Saint-Pierre-de-Baudribosc, 1507. — Jacques Le Bourgeois, curé de Robertot, 1508. — Henri Cavé, curé de Saint-Vincent-de-Nogent près Neufchâtel, 1510. — Guillaume Dorival dit Sarcus, curé de Saint-Pierre-de-Vauvray et de la Chapelle-sur-Dun, 1512. — Antoine Drugier, chapelain de la chapelle de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ; veut être enterré en sa chapelle et que l'on mette sur sa sépulture un carreau de pierre de liais déposé derrière son coffre en la dite chapelle ; — lègue à Jacques de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin, son livre en moule de *Vita Christi,* 1512. — Anne Goujon, curé de Saint-Ouen-le-Mauger, 1512. — Robert Langlois, curé de Beuvreil, 1512. — Germain Le Prevost ; laisse au curé de Canville, Guillaume Le Carpentier, un manuel en parchemin écrit à la main qui lui tenait gage de 3 treizains et un carolus ; au trésor et aux paroissiens de la Gasprée, un livre intitulé *Rationale divinorum officiorum,* 1512. — Robert Touzé, messager du chapitre ; veut être enterré devant l'huis du chapitre près du petit pilier, 1513. — Pierre Barate ; lègue à sa nièce l'une de ses tasses, *in fundo cujus impingitur imago Sancte Catherine,* 1513. — Gueroult Adens, curé de Saint-Pierre-de-Quevilly, 1514. — Geoffroy Le Lieure, curé d'Arquenay ; lègue son épée qui est un petit estot, ses housiaux, esperons et brodequins ; une haquenée et un courtaut, les deux à poil boiard, 1515. — Pierre Andelin, ancien notaire du chapitre, 1516. — Nicole Osmont, curé de Tourville-la Rivière, 1516 : « Quant ils verront que commencheré à labourer *in extremis,* qu'ils facent dire la recommandace par 4 chapelains, 1516. » — Guillaume Biset, curé de Normanville, 1517. — Jean Quesnel : « Je ordonne, pour les enffans de Saint-Nicolas qu'on appelle les Bons Enffans, qu'ils auront, pour dire une messe à note, en l'honneur de Saint-Nicolas, avec mémoire de Notre-Dame, Sainte Catherine et des trépassés ; plus d'avantage diront les 7 pseaulmes avec la letanie et les oraisons ; donne aux religieux du Mont-aux-Malades, pour célébrer une messe à note, en l'honneur de Saint-Thomas le martyr ; — « veulx que, le jour que lesdits religieux chanteront la messe, qu'on le fasse savoir à tous les malades demourans à l'enclos du prieuré ; — à mon filleul Marcial Anseaulme, pour luy aider à être conduit à l'escolle, 100 sous, 1517. » — Jean Clerembault, curé du Boscguérard, 1517. — Jean Postel, curé de Greuville, chanoine de la Saussaye, frère d'un chanoine et d'un conseiller au parlement, 1518. — Jean Ou, distributeur du chapitre ; legs de 100 sous à son filleul Jean Vicart, augustin, legs à Gaspard Bunel qui demeurait avec lui depuis son jeune âge et qu'il avait trouvé bon enfant ; le recommande au chapitre pour la charge de distributeur, 1518. — Guernot de Rouves ; legs à son clerc, Guillaume Fesse, 1518. — Étienne De Moy ; testament passé devant Jacques Pinchon, chapelain de Saint-Maclou, et revêtu du sceau d'Arthur Fillon (alors curé de Saint-Maclou, plus tard évêque de Senlis), 1519. — Jean Ernoult, curé de Saint-Pierre-le-Petit, 1520. — Pierre Le Caron, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, 1520. — Jean Malherbe ; lègue à son cousin, Jean Maillard, avocat en parlement, son psautier exposé de *Valencia ;* à Jean le François, maître des enfants de chœur, son livre des Morales de Saint Grégoire ; mention de sa petite chaire à dossier taillée en vignette, 1521. — Jean Giffard, petit chanoine ; veut être inhumé dans l'église de Notre-Dame devant Mgr Saint-Romain près le portail, 1521. — Pierre Quesnoy. — Jean Gaultier ; legs de 10 sous à Notre-Dame de-Bonsecours à Bloville, 1522. — Romain de Samossat ; veut être enterré en la cathédrale derrière le « chœur près de ung benestier près duquel souloit faire son oraison, 1522. » — Jacques de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin-en-la-Rivière ; « pour gagner les indulgences données à l'ostel Dieu de la Magdaleine de Rouen de par notre Saint-Père le Pape *Julius* et par son prédécesseur Alexandre pape, VI^me^ de ce nom, donne et laisse audit hostel-Dieu 20 sous ;

ordonne qu'il soit fait par ses exécuteurs « ung ymage de pierre de la chaire de Saint-Pierre et estre mis et posé dedans sa chapelle de la Chaire de Saint-Pierre au lieu de celuy qui y est à présent »; — legs à frère Jacques Tasserie, augustin, son filleul, 1522. — Jean de Réalcamp, curé de Vymont, 1522. — Louis de Lestelle, curé de Saint-Amand de Rouen, 1522. — Robert Pesant, curé de Bec-de-Mortagne, 1522. — Robert Duport; mention de Gaspard Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, et de Robert Du Criel, curé de Roncherolles, 1523. — Sceau d'Arthur Fillon.

G. 3448. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

**1519-1644.** — Testaments de chapelains de la cathédrale : — Robert Cabot, curé de Villy, 1530. — Guillaume Du Cryel, curé de Saint-Pierre de Varangeville, 1540. — Pierre Ruel, curé de Saint-Etier-en-Caux, 1540. — Thomas Lestivoudois, ancien curé de Saint-Aubin-sur-Scie; « requiert que, chacun jour après son trépas, on face acquitter les colléges des prêtres et des clercs, des frairies de Saint-Lau, Saint-Adrian, des Augustins, l'association et frarie de Saint-Nicolas, Saint-Denis, la frarie de Saint-Sauveur, et Saint-Éloi, les uns après les autres, dont il est franc; laisse à la frarie de Saint-Adrian 100 sous; — à la frarie de Saint-Aubin-sur-Scie, pareille somme; donne le vin de sa cave aux chapelains de la cathédrale, aux quatre gardes du chœur, au tabellion et au messager du chapitre et aux bas-formiers et enfants de chœur, à condition qu'ils lui donneront chacun un *Pater noster et Ave Maria*, 1540. » — Nicole Duport, curé de Torp-en-Caux, 1541. — Guillaume Coudor, curé d'Eculletot, 1546. — Bastien Josse, 1546. — Michel Le Goys, curé de Saint-Aubin-la-Rivière, 1545. — Guillaume Lormier dit Lemaistre, curé de Beuzevillette, 1546. — Geoffroy de Manneville, curé de Saint-Jacques de Dieppe, des Ventes, d'Elbeuf et d'Auzouville, 1547. — Pierre Lorrain, curé de Saint-Erbland et de Sotteville près Pont-de-l'Arche; veut être enterré en la cathédrale devant la chapelle des Estranges près des fonts, 9 janvier 1551 (V. S.) — Louis Lemaistre, curé de Beuzevillette, 1555. — Jean Moysson, curé de Saint-Romain de Collebosc, 1556. — Jean de Laissart, curé de Saint-Denis de Gournest, 1563. — Pierre du Busc; lègue 3 tableaux peints sur toile : l'histoire de Sanson, de Notre Dame et de *Judica me, Deus*, 1564. — Dominique Dujardin, curé de Bruquedalle, 1567. — Guillaume Mancenet, curé de Bois-guillaume et de Saint-Jacques de Dieppe; legs pour la réparation de l'église Saint-Jacques et pour les pauvres catholiques de Dieppe, 1568. — Richard Clouet, curé des Autieux, 1568. — Jean Avril, curé de Conteville, 1570. — Jean Lestivoudois, curé de Saint-Pierre de Bébec, 1571. — Vincent Du Gard, curé de Tourville, 1578. — Pierre Caron, curé de Roncherolles-sur-le-Vivier, maître des enfants de chœur, 1579. — Louis Lucas, curé de Saint-Pierre-des-Ifs, 1579. — Jean Le Tellier, curé de Saint-Martin de Canville, 1581. — Guillaume Mahieu, curé de Saint-Étienne-la-grande-Église, 1583. — Loys Quenault, curé de Saint-Martin de Lourleau, secrétaire de l'archevêque; veut être enterré à la cathédrale dans la chapelle de Saint-Julien, devant son coffre, 1583. — Richard Delecluze, clerc matriculier de la cathédrale; veut être enterré au Mesnil-Esnard, lieu de sa naissance; legs pour faire une seconde cloche à l'église de cette paroisse, et pour faire poser une croix en pierre dans le cimetière, 1584. — Jean de Conches, curé du Saussay, au doyenné de Gisors, 1584. — Guillaume Le Febvre, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, curé de Lyevernot et de Notre-Dame d'Ourville; veut être enterré auprès de Pierre Caron, son confrère et ami, 1584. — Laurent Gaultier, curé de Saint-Vincent du Boullay, 1584. — Adam de Dieppedalle, curé de Saint-Ouen de Montigny, 1592. — Jean Boust, curé de Saint-Martin de Canteleu, 1597. — Médard Fournier, curé de Saint-Victor d'Épine, 1610. — Robert Ive, curé de Saint-Sauveur de Rouen, 1616. — Guillaume Le Pley, curé de Saint-Pierre-le-Portier, 1619. — Christophe de Buus, curé d'Alliquerville; donne à la châsse Notre-Dame sa croix d'or où il y a de la vraie croix de Notre-Seigneur et de l'autre côté le *Pater noster*, 1625. — Pierre Mullon, curé de Sotteville-sous-le-Val, 1630. — Thomas Marc, curé d'Oissel, 1634. — Pierre Deshayes, curé d'Auzouville-sur-Ry; veut qu'on élève, pour 50 livres, dans le cimetière de cette paroisse, une croix pareille à celle de l'église de Carville; donne à la confrérie de Saint-Jean d'Auzouville un chasuble de damas blanc semé de petits pots d'œillets en broderie; — veut qu'à son service, on chante pour lui, pendant l'élévation, *Languentibus in purgatorio*, 1635. — Jean Du Bosc, chapelain de la chapelle des Saints-Innocents en l'église métropolitaine, dans la grande chapelle qu'on appelle à présent de Saint-Romain, 1637. — François Du Boys, curé de Saint-Martin du Vivier, prieur de Saint-Nicolas et Saint-Martin dans la forêt de la Londe, 1644.

G. 3449. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1525-1657.** — Testaments de chapelains, classés par ordre chronologique. — Philippe Le Clerc, curé de Boscregnoult; laisse au collége des clercs dont il avait été

maître, la somme de 50 sous; à la chapelle Joyeuse dudit collége, 20 sous, 1525. — Nicolas Georget, administrateur de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Brétot, 1525. — Guillaume Du Criel, 1525. — Jean Le Fourbeur; mention de la frarie des Cinq playes en l'église de Notre-Dame d'Auffay, 1525. — Jean Boust; veut que quatre, les plus anciens, des enfants de chœur portent les cornets de son drap; — demande à être inhumé en la cathédrale près des fonts et de la chapelle du Sacrement, 1525. — Guillaume Deshayes, curé de Lalise et du Bourg-de-Sâane; legs à la confrérie de Saint-Nicolas-de-Ry, à celle de Saint-Marcial de Vascueil, 1525. — Guillaume Pinel; mention de l'association des chapelains de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1525. — Jean Osmont, curé de Tourville-la-Rivière, 1531. — Melaigne Travers, curé d'Ommoy, 1533. — Michel Bordel; legs aux confréries du Saint-Sacrement à Fresquiennes; de Notre-Dame à Roumare; de Saint-Nicolas à Malaunay; de Saint-Maurice, à Saint-Maurice; de Notre-Dame à Monville; casuble de velours noir semé de fleurs de lys d'or laissé à l'église de Fresquiennes, 1533. — Nicolas Turpin; choisit sa sépulture en la cathédrale sous l'image de Notre-Dame de Pitié près de la chapelle Saint-Jacques, 1533. — Pierre Moysson, curé de Notre-Dame d'Anglesqueville-la-Braslong, 1534. — Jacques Collet, curé d'Admesnil et de Saint-Michel de la Chapelle, 1534. — Jean Desdouyctz; lègue, à Me Philippe Couppel, « son coffre de l'église, et des exemples à apprendre à écrire, escriptes en parchemin, qu'il avoit eubz de Me Denis, lorsqu'il luy monstroit à escripre, 1535. » — Jean Conseil, curé du Mesnil-Esnard; veut être enterré en l'aître Saint-Vivien, 1535. — Jean Le Roy, curé de Saint-Jean du Cardonnay, 1537. — Thomas Paris; veut qu'à son convoi soient appelez 13 Bons Enfans qui porteront chacun 1 cierge, 1537. — Jean Aline; demande que son corps soit mis devant le pas et aître du sacraire et baptistaire de Saint-Étienne, hors le couvert de ladite église, 1539. — Nicole Quinegaigne, curé de Saint-Pierre de Lesselle, 1539. — Simon Bertrand, curé des Innocents, 1589. — Nicolas de la Haye; veut être enterré en la chapelle Saint-Jean-Baptiste où se célèbre le service du collége des Clémentins, 1601. — Richard Du Chesne, chapelain dudit collége et de l'Hôpital du Roi; legs aux religieuses de Sainte-Brigitte, 1601. — François Austin; veut être enterré au cloître des Cordeliers, en la place où l'en a accoustumé de faire la prédication desdits pères, 1633. — Jacques Le Febure, prieur de Saint-Julien de la Croix-le-Roi lès Mantes, chapelain en la cathédrale et avocat au parlement; veut être enterré à Saint-Martin-sur-Renelle; demande que son cœur soit enfermé dans une petite caisse de plomb et porté à Mantes pour être enterré en la chapelle de son prieuré sous une petite tombe qu'il a fait poser, 1657.

B. 3450. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1468-1582.** — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes de la juridiction des testats et intestats exercés après le décès des chapelains et autres habitués. — Gérard De la Barre, curé du Thuit-Hébert, 1468; — Guillaume La Vielle, 1501; — Jean Butet, curé de Tosny, 1508; — Jean Lessard, curé de Gournay, Marin Timernier, 1563; — Pierre Du Busc, Noël Lemaistre, Florent de la Rive, Nicolas Nicolas, 1564; — Raoul Duval, 1565; — Jacques Houssaye, 1566; — Dominique Dujardin, curé de Bruquedalle, 1567; — Alexandre Mauchrétien, curé de Saint-Michel de Rouen; — Jean Dumouchel, 1569; — Hébert de Couteux, Thomas Viard, curé d'Autretot, 1570; — Thomas Canterel, 1573; — Jean Le Tellier, 1574; — Isembard Morieult, doyen du Bourg-Theroulde, réclame à la succession de De la Barre, curé du Thuit-Hébert, pour droits curiaux, *suam bonam tunicam, zonam, cultellos, capucium, mantellum aut decem scuta,* 1468. — Vente des meubles de Guillaume La Vielle : bréviaire chambérier en papier moulé, 22 sous 6 deniers; une bible en papier moulé, 28 sous; le roman de la Rose en papier moulé, 4 sous 6 deniers; un journal en papier moulé, 4 sous 6 deniers; *Dieta salutis*, en papier moulé, 2 sous; et un autre *de diversis materiis*, 3 sous, 1501. — Vente des meubles de Jean Butet, curé de Tosny : *Sermones de Voragine*, 11 sous; — *Breviarium ad usum Ebroicensem*, 6 sous 3 deniers; — missel *ad usum Ebroicensem*, 12 sous 6 deniers; — *Biblia in gallico* en 2 volumes, 46 sous 6 deniers; — *Sermones Discipuli*, 12 sous 6 deniers; — le livre de *l'Omme pescheur* par personnages, 5 sous 6 deniers; — *Sermones de Utino*, 7 sous 6 deniers; — le livre des *Commandements* en françois, 9 sous 6 deniers; — *liber Summi boni ab Isidoro*, 2 sous; — l'*Ordinaire des Chrétiens*, 5 sous; — *liber Sermonum pro secura dormitione*, 3 sous; — *Sermones Quintinii*, 3 sous; — *Guillelmus Parisiensis de VII sacramentis*, 20 deniers; — *Manipulus curatorum*, 12 deniers; — *Dieta salutis*, 15 deniers; — *dimidium jornale Ebroicense*, 3 sous 3 deniers; — *quidam liber de Sacramentis*, 18 deniers; — *liber Hymnorum*, 20 deniers; — *Legenda aurea in gallico*, 4 sous; — *Fasciculus temporum*, 3 sous; — *Bonaventura de Vita Christi*, 2 sous; — *Cato in gallico*, 4 sous; — *Casus Longi Sexti et Clementis*, 3 sous; — *Institutionum liber*, 5 sous; — *Summa de abstinentia*, 2 sous; — *Sermones Grieli*, 6 sous 6 deniers; — *Sermones super oratione dominica*, 2 sous 3 deniers.

G. 3451. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

**1575-1583.** — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes de la juridiction des testats et intestats exercés après le décès des chapelains de chœur titulaires et autres habitués de la cathédrale. — Pierre Petit, curé de Criquebeuf-sur-Seine, 1575. — Guillaume Le Halleur, curé du Vivier : au clerc de Saint-Denis de Rouen, pour avoir fait la semonce de l'inhumation, 18 sous; quittance du vicaire des Cordeliers, Guillaume Le François, qui avait assisté au convoi, 1576. — Jean Le Platrier, curé de Berthauville, 1577. — Vincent Dugard, curé de Tourville : à Jacques Gosselin dit Blosville, pour avoir fait la semonce de l'inhumation, 14 sous 6 deniers, 1578. — Raoul Lambert, curé de Saint-Denis de Rouen; Jean Symon, curé de Saint-André de Rouen, doyen de la Chrétienté, réclame le payement d'un écu demi livre pour ses droits décanaux, invoquant la coutume observée dans l'église de Rouen, suivant laquelle les doyens avaient droit, sur les biens d'un curé décédé, à la somme de 10 livres, lorsque le revenu annuel du bénéfice dépassait 100 livres, et à 100 sous, lorsque ledit revenu était inférieur à cette somme, 1581. — Pierre Le Caron, maître des enfants de chœur, 1580. — Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor de Rouen, 1581. — Charles de Balsac, baron de Saint-Cler, protonotaire de Mgr de Rouen, réclame les livres qui lui avaient été légués par M. Jean Symon, décédé curé de Saint-André de Rouen; ce legs avait été fait en reconnaissance des services rendus à ce curé par le père de M. Charles de Balsac, M. de Montagu, 16 novembre 1583.

G. 3452. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1584-1596.** — Inventaires et ventes de meubles de chapelains après décès. — Guillaume Le Febvre, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1584. — Louis Quenault; pourpoint d'ostade, plat de verre bleu, 1584. — Pierre Jolly; 2 petites chaires ou caquetoires, le tout de bois de chêne ou noyer, 1585. — Jean de Gouberville, l'un des curés de Saint-Cande-le-Vieux, 1587. — Pierre Riquier : « le Guide des curez; — Recueil de la diversité des habits; — les œuvres de Villy; — Barlaam et Josaphat; — le Miroir de loyauté; — l'histoire de Celidoneus; — emblèmes de Sambucus; — *Victorie liber de cunctis tribulationibus;* — sermons de Me Morisse; — *Dyonisius Cartusianus;* — Pardealogue de Livergie ou opération des Diables: — l'Enseignement de bien mourir, 1593. » — Laurent Gaultier, chapelain de Darnétal : « escuelles à oreille; grand' chaire à dossier fermant à clef; grand banc à dossier sans huissets avec le marchepied; banc à dossier ayant un coffret fermant à clef; grande bouteille de veoirre ayant dedans du vin d'allayne; 7 histoires en papier; un tableau paint de l'image du crucifix au pied duquel est l'image du défunt; un petit sachet dans lequel est une pierre de touche; bourse pleine de jetons; petite couche de bois dans lequel est décédé le défunt, ayant ciel de bois avec pomme de bois à laquelle est attaché un tour de ciel de fro rouge garni de franges; custode en façon de pavillon servant à ladite couche; couverture rouge en façon de mande; petite pièce de serge rouge en laquelle est peint l'image du crucifix; chandelier de bois à 3 mouchettes; tableau contenant la description de tout ce que renferme l'inférieur; pierre d'autel enchâssée; ymage de Saint-Sébastien; paire de souliers de trippe de velours; 2 petits plats de Valence; un veoire de Bacchus; une éguière de verre bleu; un miroir à pied; un chandelier de fer lequel se tire; un sphère de cuivre; plusieurs reiglets et esguières; un estuy à lunettes; une escritoire de bois; liette où il y a 2 effigies de plastre; une petite table de marbre et un ject de jectons; effigies couleur d'argent de la remembrance de la Vierge, du roi François II, de la royne sa femme, et figure du roi Henry; figure de Charles le Quint; l'effigie d'un pape en une carte rouge; une effigie de cuivre du roy François au grand nez; une effigie du jugement estant en plomb; effigie de cuivre du roi Louis XIIe; 4 petits images de plastre; boîte couverte de cuyr, ferrée, dans laquelle y a ung tresbuchet fourny et une boîte dans laquelle y a une ymage de gest noir; 2 petites tablettes à escrire; petite tablette de bois, servant à écrire dessus; livres à figure; l'entrée du roy Henry; 35 pièces en pourtraicture en cahier; une grand' description des cieulz à l'entour d'un baston; 4 histoires des 4 saisons de l'année en peinture; item 4 astalabes; plusieurs vieilles cosmographies dont l'une est en parchemin, le tout erollé; une sphère ou globe estant en bois; 13 livres tant grands que petits de cosmografie, 1585. »

G. 3453. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

**1601-1637.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Robert Jolys, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1601; — Guillaume Soullart, curé de Saint-Herbland, 1606. — Frais pour les funérailles de feu Me Abel Hellot, en son vivant, curé de Neufville Chant-d'oisel et l'un des huits petits prébendés fondés en l'église cathédrale de Rouen, inhumé en l'église de ladite paroisse, le 17e jour de juillet 1636 : « à M. le doien de Périers, pour ses droits et pour avoir fait l'inhumation et célébré la

messe et service, 10 livres 8 sous; — pour les chapelains et confrères de la charité Notre-Dame de Bonsecours, pour estre venus à Rouen, affin d'assister au convoy et conduire le corps jusque hors le dîmage de la paroisse, 60 sous; — paié pour 28 années d'arrérages que ledit defunt devoit à ladite charité et pour la mainmorte, 60 sous; — pour les chapelains et confrères de la charité de la Neufville, pour estre aussy venus à Rouen, affin d'assister audit convoy, 4 livres; — à six garçons, pour estre venus à Rouen et pour avoir assisté audit convoy, portant les torches et clochettes, 30 sous; — à M. le curé de Saint-Paul et son clerc, pour avoir chanté un *libera*, lorsque le corps passa par la paroisse et pour avoir fait sonner, 10 sous; — à M. le vicaire de Bonsecours, et à M. le curé de Boos, pour la même cérémonie, 20 sous; — pour une aube pour ensevelir le défunt, 6 livres; — pour un chasuble noir neuf, 7 livres; — pour des gants et souliers blancs, 10 sous; — pour le coffre, 60 sous; — à six hommes, pour avoir sonné à la Neufville, pendant un jour et une nuit, et les 2 services, 8 livres; — au chapelain qui a fait la semonce, 40 sous »

G. 3454. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

**1639-1649.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — François Austin ; tableaux, benoistier d'estain; parmi les livres, *Manuale sodalitatis Beate Marie*, in-12; — *de vita et laudibus Beate Virginis Marie*, in-8°; traité de l'imitation de Notre-Dame ; *De Ascensione mentis*, in-24; *Orus Apollo* in-24, 1639. — Jean Bourdet; livres adjugés aux libraires : Étienne Vereuil, demeurant en la cour du palais; Jean Osmont le jeune, demeurant rue du Bec; Louis Oursel, demeurant sous l'archevêché, Ferrand, Clément et Raphaël Malassis, Vaultier, Jacques Besongne et Hérault, 1641. — Antoine Bochet, curé de Saint-Cande-le-Jeune, 26 février 1641. — Hugues Le Comte; les Antiquités de la Neustrie adjugées à M. Chesnevarin au prix de 10 sous; la Mer des histoires, adjugée au libraire Malassis au prix de 41 sous; 1 lampe de Paris, adjugée au même Chesnevarin, au prix de 40 sous, 1642.

G. 3455. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1650-1664.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Nicolas Cousin, prêtre habitué en la cathédrale, ci-devant curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1651. — Michel de France, curé de Saint-Amand de Rouen, décédé, 23 août 1652, laissant pour héritier son frère Pierre de France, curé de Varvannes. — Charles de Bures, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1657. — Michel Yauvart, curé de Saint-Hilaire de Rouen, chapelain en la cathédrale, 1657. — « Parties pour deffunct M. Claude Picot, prestre, deubz à Jacques Le Chandelier, apothicaire, 1658. » — Michel d'Avranches; chapelain; vente de ses livres, 1661.

G. 3456. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

**1666-1668.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Ventes des meubles de Me Bernard Theveneau; curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1671; — de Guillaume Tollu, sous-pénitencier, chapelain habitué et confesseur ordinaire en la cathédrale.

G. 3457. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1689-1708.** — Inventaires, vente de meubles de chapelains après décès. — Jean-Baptiste Duchesne, habitué et ci-devant petit prébendé des Quinze-Marcs, curé de Bourneville-sur-Seine, 1690. — Charles-Susanne d'Espinay, docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire perpétuel de Saint-Étienne la Grande-Église, décédé en février 1697. — Augustin Le Paige, curé de la même église, décédé le 16 juillet 1699. — François Digouville, chapelain de chœur et musicien, 1708.

G. 3458. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1709-1746.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — François Chedeville, doyen des chapelains du collége d'Albane, décédé le 16 novembre 1718. — Jean Le Signerre, autre doyen des mêmes chapelains, décédé, 1734. — Pierre Quimbel, vicaire perpétuel de Saint-Étienne la Grande-Église, décédé, 1742.

G. 3459. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

**1751-1764.** — Inventaires, ventes de meubles de chapelains après décès. — Jacques Bertin, prêtre, ancien curé de Vimoutiers, chapelain titulaire, 1752. — Pierre Jérome Magnen, chapelain, vicaire de Saint-Nicolas, décédé, 1760. — Louis-Luc de Courbesatre, chapelain, décédé, 1762.

G. 3460. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1769-1783.** — Inventaires et ventes de meubles de chapelains après décès. — André Toustain, secrétaire du chapitre, décédé le 6 janvier 1774. — David Toustain de la Carbonnerie, décédé, 1776. — Luc Loir, curé de Saint-Cande-le-Vieux, décédé le 2 septembre 1777. — Guillaume-Étienne Baudouin, ancien bibliothécaire, décédé le 11 octobre 1777. — Philibert Léger, curé de Saint-Pierre-le-Portier, décédé le 29 janvier 1778, laissant pour exécuteur testamentaire Pierre Pion, doyen de la Chrétienté. — Jacques-Adrien-Simon-Jude Aubry, secrétaire de l'archevêché, décédé le 24 novembre 1779, laissant pour ses héritiers MM. Aubry de Maraumont, domiciliés en leur terre de Fayaux au diocèse de Nantes. — Lambert-Joseph-Ignace Riquiez, maître de musique, décédé le 23 mars 1783.

G. 3461. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 155 pièces, papier.

**1627-1785.** — Requêtes, ordonnances du chapitre, ventes de meubles et autres actes de la juridiction des testats et intestats concernant la succession des chapelains, officiers laïques et ecclésiastiques de la cathédrale; pièces classées par ordre alphabétique de noms de chapelains. — A.-D. — Inventaires des meubles de M. Jacques Billouet, Nicolas Daubeuf, ancien curé d'Assigny; testament dudit Daubeuf. — Quittance des héritiers du feu sieur Duluc, maître de musique de la cathédrale. — Frais de l'inhumation de M. Pierre-Abraham Drouet, chapelain titulaire : — pour le prêtre du danger, 10 sous; — imprimé par le sieur Viret, 400 billets pour l'inhumation dudit Drouet, à 3 livres le 100, 12 livres, 1769.

G. 3462. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 212 pièces, papier,

**1609-1786.** — Requêtes et autres actes de la juridiction des testats et intestats relatifs à la succession des chapelains, officiers laïques et ecclésiastiques de la cathédrale. — E.-W. — Vente des meubles de M. Le Barbier, sacriste de la grande sacristie; — de M. Léger, curé de Saint-Pierre le Portier, 1778. — Pièces relatives à la succession Pierre-Jérome Le Magnen, vicaire de Saint-Nicolas : conduite du deuil, 3 livres; — gants des trésoriers, 4 livres; — au prêtre du danger, 5 sous; — pour l'impression de 250 billets d'inhumation, 7 livres 10 sous, 1764. — Parmi les pièces concernant ce chapelain, traité de mariage entre Nicolas Le Roux, fils de Nicolas Leroux et de Marie Bigot, et Catherine Cavelier, fille de Jourdain Cavelier, ouvrier en la monnaie de Rouen et de Lucrèce Dubour, de la paroisse Notre-Dame de la Ronde; présents Nicolas et Jean Cavelier, oncles; Nicolas Cavelier, cousin, 1609. — Testament de Robert Vallot, curé de Saint-Maurice, 1769.

G. 3463. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1453-1753.** — Testaments d'officiers de la cathédrale, et autres personnes soumises à la juridiction des testats et intestats. — Testament de Martin Maussueur, sergent du Roi : legs à la confrérie de Notre-Dame et Saint-Louis fondée en l'Hôpital du Roi dont il avait été maître; le clerc aura 5 sous afin d'être plus enclin à bien semondre les frères à l'enterrement, au service et aux messes de l'association; à la confrérie du Sacrement et de Notre-Dame fondée à Saint-Godard; à la charité de Saint-Claude, Saint-Alexis, Saint-Gourgon et Saint-Désir fondée en l'église de Saint-Patrice; — à la confrérie de Notre-Dame de Recouvrance fondée aux Carmes; — à celles de Saint-Romain et de Tous les Saints en la cathédrale. — Testament fait et passé en la maison de Guillaume Larchier, notaire apostolique et impérial, curé de Périers, 1509. — Testament de Guillaume Oursel, curé de Saint-Jacques d'Alihermont : « veut que son corps soit mis en sépulture ecclésiastique et terre sainte à Saint-Mor en l'oratoire hors Rouen, où il a sa singulière dévotion, ou au plus prochain lieu saint où il mourra, se le cas luy advient de mourir en allant dehors en sa cure ou en autre lieu ou en pélerinage, 1508. » — Testament de Raoul de Sayne, curé de Vymont, 1551. — Testament de Guillaume Berard, messager du chapitre : « Pour ce que autres foyz ay fait ung veu à Notre-Dame de Boulongne de aller nuz piez, je prie à mes exécuteurs qui soit accompli, se faire se peut, 1453. »

G. 3464. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

**1565-1761.** — Inventaires, ventes, distributions de deniers et autres actes concernant la juridiction des testats et intestats après le décès des officiers ecclésiastiques du chapitre. — Pierre Caron, maître des enfants de chœur; vente de meubles : petit crucifix d'albâtre blanc et de cuivre, 46 sous; crucifix de cuivre à croix de brésil, 25 sous; carte universelle encastillée en bois, 1 écu deux tiers; un petit trébuchet dans une boîte ronde, 7 sous 6 deniers; une dent de vautour ou ongle de butor à manche de velours, 4 sous 3 deniers; arbalète avec le bandage,

46 sous; sarbatenne, 32 sous; arc de brésil, 5 sous; 2 petites flèches à arc sans penne, 15 deniers; 2 chandeliers de marbre doré l'un desquels a un pied de bois, 27 sous; écritoire de bois garnie d'un trébuchet, 3 sous; autre, 6 sous 6 deniers; un vieux damier ou tablier, 6 sous 8 deniers; plat de verre avec une aiguière de verre bleu, 20 sous; étui avec 2 lunettes, 2 sous 6 deniers; — livres de musique : messe de Certon à quatre parties, 4 livres de chansons composées par Arcadet, 15 sous; les mélanges de Certon en 6 livres, 54 sous; 5 livres de chansons d'Orlande et de Cottelay, 1 écu 2 tiers sous; 5 livres de motets composés par François Guerrero adjugés à M. Grisel, 1 écu 1 tiers 5 sous; — livres : œuvres de Ronsart en 4 livres, 42 sous; instruction pour les confrères de la confrérie du Saint-Sacrement à Bordeaux, 4 sous; le carême de Beausamis, 11 sous; les Secrets d'agriculture, à M. Fillastre, avocat, 15 sous; les œuvres poëtiques de Remy Belleau, 16 sous 6 deniers; l'Innocence de la Reine d'Écosse, 15 sous; le dialogue de Tahureau et les disputes de Guillot le porcher et de la Bergère, 5 sous; prières et méditations par Geoffroy de Villy, 3 sous; les sermons de Peronnet, 18 sous; les sermons de Jamet, en 2 volumes, 40 sous; les homélies de Royal *in adventu*, 4 sous : chambrier à l'usage de Rouen, 50 sous; parmi les acheteurs : M. Alexandre, procureur du Roi en la vicomté; Florence Le Challeur, lingère, Jean Goujon, carreleur, 1565. — Nicolas Morel, maître des enfants de chœur, curé de Bautot, décédé, 1597. — Michel Chefdeville, autre maître des enfants de chœur, décédé, 1612. — Gilles Farin, sacristain de la cathédrale, décédé en 1674; sa succession acceptée par son frère François Farin, auteur de l'histoire de Rouen. — François Linant, bibliothécaire, décédé, 1693; — Jacques Le Sueur, maître de la musique, décédé même année. — Louis-Nicolas Formental, autre maître de la musique décédé en 1737. — Jean-Baptiste Duluc, autre maître de la musique, décédé, 1761.

G. 3465. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1575-1783.** — Inventaires, ventes de meubles après décès d'officiers laïques, domestiques de chanoines et autres personnes justiciables du chapitre ou résidants dans l'enclos de la cathédrale. — Frais de l'inhumation de Richard Langlois, domestique de M. Marian de Martinbos : A maistre Henry, chirurgien, pour avoir fait l'ouverture du défunt, 24 sous; parmi les meubles, une vieille millourdière de Castelongne tennée, unes garguesches de buffet; bendez de velours gris; une hache d'armes; un arc de brésil à gallets; une flasque à pistolles; ung bouclier; 3 vieilles masques; ung luth avec l'estuy; ung bonnet de nuit d'escarlate; —le Recueil des pays selon leur situation; le Grand Olimpe; Lactance en latin; le Théâtre de Grevin; une grammaire et ung Donnest; le voyage de Hiérusalem; Térence en français; Mercure Trismégiste; l'histoire de Celidonius; un livre de la Bonté et mauvaistié des femmes; Primaléon de Grèce; Porcie, tragédie; le Guide des chemins; le Banny de liesse, 1575. — Romain Daniel; plats de Valence, aiguière de verre, 1582. — Claude Gaverelles, huissier du chapitre : une petite carte gallicane enchâssée en bois, 12 sous 6 deniers; un grand chandelier à verge de bois; un chandelier de cuivre portant plusieurs mouchettes, 100 sous; un Dieu Bacchus en plâtre, 32 sous 6 deniers; escriptoire de plomb, 30 sous; trébuchet fourni, 13 sous; flacon de terre violette, 6 sous; image d'albâtre figure de Notre-Dame, 46 sous; image de Notre-Dame entre quatre pilliers et un chapiteau; 101 sous; petit ymage de Saint-Georges monté à cheval, 12 sous 6 deniers; pot de terre à fleurs, 5 sous; pots de Tallevenne; 2 tasses de Valence, 8 sous; — livres : 1 volume de Rabelais, 10 sous 6 deniers; livre nommé Pierre Messie, 11 sous; 6 volumes des histoires tragiques, à M. Dufour de l'hospital du Roy, 50 sous; l'histoire de Lorraine et de Flandre à M. de Hennesy, 5 sous 6 deniers; les propos mémorables, 5 sous; œuvres de Ronsard, 6 livres 6 sous; le voyage aventureux du capitaine Aiphonse, 5 sous 6 deniers, 1584. — André Ango, libraire, décédé au portail des libraires; vente des livres de sa boutique, 26 novembre 1650. — Marc-Antoine Le Blond, chevalier, sieur de la Ville du Bois, officier de Mgr. et son domestique commensal, décédé à l'archevêché, 1693. — Honoré Durbec, valet de chambre et chirurgien de l'archevêque, décédé, 1752.

G. 3466. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

**1564-1762.** — Requêtes, répertoires et autres pièces relatives à la juridiction des testats et intestats. — Vente des biens meubles restés après le décès de défunt Me Jacques Bunel, chapelain du collége de Darnétal, curé de Saint-Vigor de Rouen : un ange de bois tenant un chandelier, 11 sous; un ymage de Notre-Dame fermant à 2 huissets avec le tabernacle, 22 sous; — mention de Pascal Bunel, frère du défunt, 1581. — Requête présentée au chapitre par Gilles Symon, procureur au bailliage de Rouen, comme héritier de Jean Symon, son frère, curé de Saint-André de Rouen, doyen de la Chrétienté, l'un des quatre petits chanoines des Quinze-marcs, décédé au village d'Ambourville, au manoir seigneurial du sieur de Montagu, le 26 octobre 1583. — Robert Caronet, curé d'Andely, comme

procureur de noble homme Louis de Basseraddes, sieur d'Aaron et de la Mothe, maître des eaux et forêts au bailliage de Gisors, reconnaît avoir reçu comptant de Claude Gaverelles, messager du chapitre, 164 livres appartenant audit de Basseraddes sur la succession du chanoine Romé, 13 décembre 1564. — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Godard, à l'occasion de l'inhumation de M. le marquis de Berville, lieutenant général commandant pour le Roi en Normandie, inhumé dans la cathédrale, le 1er mars 1762; le curé s'était permis de faire la levée du corps, au préjudice du droit des chanoines. — Requête contre les jurés crieurs d'enterrement au sujet du drap de corps que ceux-ci prétendaient avoir le droit de fournir, par privilége, même aux chanoines et chapelains, en vertu de l'édit de création de leurs offices de 1690.

G. 3467. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1392-1723.** — Pièces relatives à la juridiction des testats et intestats. — Procuration donnée par Louis de Bourbon, prince de la Roche sur Oyon, comte de Castres, baron de Châteauroux et seigneur de Champigny, à François de la Veschière, seigneur de Brueil, son maître d'hôtel, pour l'exécution du testament de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, abbé de Savigny, son frère; Champigny, 3 novembre 1510. — Permission accordée par le chapitre à la marquise de Beuvron de faire faire un caveau pour 6 personnes de sa famille dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, 1er septembre 1723. — Testaments de Simon Bertrand, prêtre, curé des Innocents, 1590; — de Jeanne Carados, veuve d'Étienne Machon, 1591; — d'Enguerran de Clamorgan, 1511; — de Gervais des Saulx, 1392; — de messire Guerin; legs d'un *Manipulus curatorum* à Roumillieres, 1522; — de Jean de Mortereul, conseiller du Roi au parlement, 1516; — de Simon Le Huc, 1500 livres pour faire des carolles à la chapelle de Saint-Joseph et Sainte-Cécile, 1704. — Sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3468. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1474-1779.** — Testaments de chanoines et de chapelains. — Pièces diverses relatives à l'exécution de leurs testaments. — Quittances des curés entre lesquels une répartition de linge et d'ornements d'église avait été faite, en exécution du testament de l'abbé de Brinon, 1627. — Testaments des chanoines Henri Cavelier, 1627; — Alphonse de Chalon, 1693, 1696; — Geffroy Charles, archidiacre du Petit-Caux; legs à son neveu, pour le tenir aux écoles et apprendre mestier ou pratique; — legs à son église de Saint-Jacques de Dieppe, pour servir à la messe qu'il a fondée, de son missel, et d'un calice d'argent, 1476; — de Sanson de Boves, 1748; — de Nicolas de la Quesnaye; legs à son frère de sa Bible, *de Sermones discipuli*, de ses bréviaires en papier et en parchemin, imprimés et non imprimés, de son demi-temps avec les heures et les prières de Notre-Dame; — à son neveu, de ses livres de droit civil et canonique, 1504; — de Macé Gaudin, de Chinon, curé de Freulleville, 1490; — de Jacques Gougeul de Rouville, 1474; — de Charles Paon, 1489. — Inventaire des biens de Guillaume Quesnel, chanoine, curé de Saint-Martin aux Buneaux et de Saint-Sauveur de Rouen, 1540.

G. 3469. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1435-1762.** — Extraits des registres du chapitre de la cathédrale concernant les convois de notables, de pères et de mères de chapelains 1435-1724. — Enterrement du duc de Bedford, dans le chœur, dernier septembre 1435; — de Philibert Audouet, chevalier, dans la chapelle du Saint-Esprit, 4 novembre 1438; — de Pierre de Brezé, sénéchal de Normandie, dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, 26 juillet 1465; — d'Antoine Crespin, archevêque de Narbonne, dans l'église des frères prêcheurs de Rouen, 16 octobre 1472; — du grand sénéchal de Normandie dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur de la cathédrale, 10 août 1531; — d'André de Brancars, amiral de France, en la cathédrale, 13 août 1595; — du premier président Claude Groulart, en l'église des Célestins, 4 décembre 1607; — de Charles de Faucon de Ris, marquis de Charleval, en l'église des Carmes, 7 mai 1691. — Extraits des registres concernant les inhumations des chanoines honoraires, 1600-1712; — des chapelains titulaires et habitués, 1604-1711; — des chapelains curés, 1652-1733; — des parents commensaux et domestiques des chanoines, 1473-1756; — des parents des chapelains, 1473-1714; — des serviteurs et servantes de chanoines et de chapelains, 1450-1759; — d'officiers laïques, de leurs parents, commensaux et serviteurs, 1453-1753 : l'argentier de Mgr d'Amboise, 22 septembre 1516; — Jean Pennyer, scelleur, 19 novembre 1556; — François Josseline, organiste, 11 avril 1588; — Jamin, secrétaire de l'archevêché, 13 mars 1619; — Jacques Boyvin, organiste, 1er juillet 1706.

G. 3470. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces papier. (2 imprimés).

**1336-1649.** — Documents servant à établir la compatibilité des bénéfices à charge d'ames avec les chanoinies et prébendes du chapitre et les chapellenies des chapelains de la cathédrale, la dispense de la résidence auxdits bénéfices pour les chanoines et chapelains, ces priviléges fondés sur la transaction faite entre le chapitre et Pierre Roger, archevêque de Rouen, 1336, et sur les lettres patentes de Charles V. — « Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI, aux dignitez et chanoines de l'église de Rouen, bénéficiers, et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques, à la recommandation du roy Charles V; — extrait de l'accord fait entre Raoul Roussel, archevêque de Rouen, et le chapitre de Rouen, le 29 mars 1445, sur plusieurs différens et procez meus entre les prédécesseurs dudit archevesque et ledit chapitre; —déclaration du roi Charles IX, 14 février 1561 (imprimé). » — *Instrumentum summationis et requisitionis facte domino archiepiscopo Rothomagensi pro illis de choro ecclesie, ad finem quod non teneantur recipere litteras non residencie saltem nisi habeant gratis.* On rappelle les faibles ressources des chapelains, le grand travail qui leur est imposé : *In Rothomagensi ecclesia consuetum est et observatum quod divinum servicium, nocturnum pariter et diurnum, cordetenus et sine libris ac eciam sine candellis vel alio lumine afferendo vel exhibendo supra librum, decantetur... quod ad hoc aliqui viri ecclesiastici, cappellani aut alii servitores dicte eeclesie possint esse sufficienter instructi ad premissa cordetenus decantandum requiritur longus temporis tractus utputa duorum annorum vel circa,* 1412. — Arrêt du conseil d'État du Roi en faveur des chanoines de Saint-Just de Narbonne, leur reconnaissant le pouvoir de tenir sans incompatibilité une prébende, chanoinie ou dignité de l'église de Narbonne avec un bénéfice cure, 1613. — Bref apostolique par lequel commission est donnée aux évêques de Bayeux, Évreux et Séez pour juger les différends entre le chapitre et le promoteur de l'archevêque au sujet de la résidence dans les cures, 29 décembre 1637. — Copie du rescrit appellatoire, obtenu en cour de Rome contre l'ordonnance du chapitre du 31 octobre 1637, touchant la résidence des chanoines, 10 octobre 1645. — Mémoire pour la non-résidence de messieurs du chapitre et de leurs chapelains en leurs bénéfices cures; ou allègue « les faibles revenus des chanoines obligés, jour et nuit et à toutes heures, au service canonial, anniversaires et fondations, s'ils ne veulent perdre ce qu'il y a à gagner à l'église, qui est si peu de chose au bout de l'an que c'est chose presque honteuse à dire; — les chapelains des colléges qui portent encore un plus pesant fardeau, chantant tout l'office par cœur, sont encore plus chargés de nécessités, lesquelz après avoir travaillez tous les jours depuis le grand matin jusques au soir, à peine gagnent-ils 40 écus en toute leur année, chose qui n'est pas croyable, mais qui n'est que trop véritable. » — Moyens de défense sommaires que mettent par devers la cour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen pour être sous son bon plaisir, maintenus en possession de leur double privilège de compatibilité de bénéfice et d'exemption de résidence. — Inventaire de pièces produites, 1649.

G. 3471. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

**1593-1756.** — Mandements, monitoires, informations pour titres sacerdotaux, actes de provisions, collations, nominations aux bénéfices de l'église cathédrale, avec des pièces touchant la compatibilité des cures avec les prébendes et canonicats. — Requête présentée à la chambre des vacations par le chapitre contre M. de Paris, chanoine et archidiacre, pour avoir, de concert avec d'anciens grands vicaires, fait casser indûment une sentence rendue contre lui par le chapitre, fait violence au greffier et arraché de ses mains le plumitif qui contenait ladite sentence, 1651. — Jean Blancafort, licencié en droit civil et canonique, official de Rouen, demeurant à Paris rue de Taranne, donne procuration à Pierre-Guillaume Gaillon pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat vacant par le décès de M. Gueroult, chanoine, 1721. — Collation à Marc-Antoine Bertaut, du canonicat et prébende d'Ernemont, vacants par la résignation de Jean-Baptiste de la Fouasse, 1er août 1727. — Prise de possession, par Henri Madion, du diocèse de Verdun, maître de la maîtrise de Rouen, d'une des places du collège du Saint-Esprit, vacante par le décès de Fromental, 31 décembre 1737. — Acte par lequel Jacques de Gaillardbois se démet de la prébende d'Ernemont, 5 avril 1749.

G. 3472. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

**1254** (copie)**-1763.** — Monitoires accordés par le chapitre pour être publiés dans les églises de sa dépendance. — Bulle du pape Alexandre adressée aux évêques de Normandie : « Si l'église de Rouen, mère et maîtresse de toutes les églises du diocèse, porte une sentence d'ex-

communication contre quelques-uns de ses paroissiens et met leurs terres en interdit; dès que les évêques auront reçu les lettres du chapitre, ils devront, si les excommuniés se retirent dans leurs diocèses, les dénoncer excommuniés, et leurs dites terres sujettes à l'interdit; Anagni, 10 des calendes de mars. » — Lettres d'appel comme d'abus de François Mahault, sieur de Tierceville, conseiller du Roi, aumônier de la Reine, chanoine et official de Rouen, contre le chapitre pour lui faire interdire le droit de donner des monitoires; « c'est un abus de vouloir rendre la puissance de l'excommunication, de monarchique et hiérarchique, républicaine et aristocratique, 1656. » — Monitoire pour avoir connaissance de ceux qui ont lacéré 2 livres en parchemin, attachés avec des chaînes de fer en la chapelle Saint-Barthélemy près de la sacristie, 1614; — de malveillants, qui, après s'être armés d'épées et de pistolets, s'être déguisés de fausses barbes ou s'être enfarinés par le visage, étaient venus dans la campagne de Londinières, en intention d'assassiner le fermier des dîmes, avaient battu à sang et à plaie ses serviteurs, avaient coupé le cou de ses chevaux et dispersé les gerbes amassées, 1625; — de ceux qui, le matin, lorsqu'il se rendait à matines, revêtu de ses habits d'église, avaient tiré un coup de mousqueton, dans la cour du Portail des libraires, sur Jean Aubourg, curé de Saint-Denis et vice-gérant en l'officialité, 1659; — de malveillants, portant sabres, épées, pistolets de poche et de ceintures, qui, s'attroupant le soir et la nuit, suivaient les chevaux, carrosses et charrettes, enlevaient les valises pillaient les boutiques, usant de la complicité de petits enfants et de femmes débauchées, 1690; — de ceux qui avaient favorisé l'évasion d'un prisonnier condamné à mort, détenu en la conciergerie du palais, 1689; — de ceux qui avaient affiché au coin de la Grande Rue et ailleurs des placards séditieux commençant par ces mots : « Soutenons notre parlement, » et finissant par ceux-ci : « Vive notre parlement, vive la chambre des comptes »; — un autre placard, *le Chef d'œuvre du fameux d'Harcourt*, commençant par ces mots : « Not'bon Louis », et finissant par ces autres mots : « Il fallait un d'Harcourt pour ça la la »; — *Déclaration publique au nom de toute la patrie*, finissant par ces mots : « disons-lui avec l'église : *Exaudiat*, Vive les parlements », 15 octobre 1763.

G. 3473. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1663-1707.** — Informations pour titres patrimoniaux ou sacerdotaux : de Raphaël Cleriel de Gelleville, 19 avril 1703; — de François Le Gay, 6 juillet 1702; — de Charles Mouquet, clerc acolyte, 1682.

G. 3474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 62 pièces, papier.

**1631-1775.** — Titres cléricaux, significations de grades, lettres de provision. — Acte constatant que Henri de Boyvin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches, donna la tonsure cléricale, en l'église Saint-Maclou de Rouen, à Pierre Dubosc, le 13 juin 1631. — Information du titre patrimonial de Charles-Nicolas Perchel, clerc acolyte du diocèse de Rouen et habitué de l'église cathédrale : 60 livres de rente viagère lui sont données par Elisabeth Huré, veuve de Michel Langellé, 1703.

G. 3475. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**XIII^e siècle-1358.** — Lettres de Robert, archevêque de Rouen, et de Guillaume de la Chapelle, châtelain d'Arques, au roi Philippe-Auguste, constatant, à la suite d'une enquête faite par eux à Saint-Ouen, que, du temps de Richard-Cœur de Lion et de Henri II, les chanoines de Rouen étaient en possession de délivrer un prisonnier, lorsque, le jour de l'Ascension, la procession passait près du château (copie. Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 602). — Donation faite au chapitre par Richard, dit l'abbé de Saint-Médard, délivré par le privilége, 1210 (copies). — Lettres de l'official de Rouen, de 1269, contenant vidimus de lettres « du baillif notre segnor le Roi de France en la baillie de Rouen » par lesquelles celui-ci déclare « délivrer franc et quite de tous forfés Nichole le Cordier, le jour de l'Ascension nostre sengnor Jesucrist, par la droiture e par la franchise de l'iglise de Rouen e por la révérence deu cors mon sengnor Seint Romaing de Roem, » 1269. — Arrêt de l'échiquier de Pâques 1299, ordonnant de constituer de nouveau prisonnier Robert d'Auberbosc, écuyer, frère du sieur d'Auberbosc et neveu de Mgr Hugues de Pontrencart, chevalier; le bailli l'avait condamné à mort, et s'était permis de le faire traîner à la queue de chevaux comme homicide, bien que les chanoines eussent requis qu'il demeurât en prison jusqu'au jour de l'Ascension, en vertu du privilége Saint-Romain (copie). — Lettres de Guillaume Richier, bailli de Rouen, adressées aux bailli et vicomte d'Eu, pour les requérir, en aide de droit, de mettre à délivre Jean Dismois, admis par le chapitre à jouir du privilége Saint-Romain, 24 mai 1358.

G. 3476. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1361-1394.** — Monitoire du chapitre de Rouen aux curés de Saint-Etienne la grande église, de Saint-Sauveur et de Saint-Godard, contre Nicolas Dubois, bailli de Rouen, qui avait fait mettre à mort, pendant le temps de l'élection du prisonnier, Roger Tessier, détenu dans les prisons de Rouen; délai de 3 jours à lui donné pour amender son fait; autrement, l'excommunication qu'il a encourue sera publiée, 8 mai 1361. — Sentence du vicomte de Rouen par laquelle, conformément à la commission qu'il avait reçue de Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, il donne mainlevée aux chanoines de leur temporel qui avait été saisi par le bailli, Rouen, 21 juin 1361. — Sentence arbitrale prononcée par Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, sur une contestation entre la reine Blanche d'Evreux et le chapitre de Rouen, au sujet d'un nommé Jean le Bourgeois, de Neufchatel, justiciable de cette reine, que ses officiers avaient fait appeler à ban et dont ils avaient confisqué les biens, quoiqu'il eût été délivré par le privilége de Saint-Romain; mention des remerciements adressés à l'archevêque par les procureurs de Blanche : *Flexis genibus prefato domino archiepiscopo regraciantes expresse dixerunt : Bene et sancte, juste, rite et canonice per omnia dixistis, pronunciastis et peregistis, ad Dei laudem et Beati Romani confessoris gloriam et ecclesie vestre et libertatis ecclesie decorem, observationem pariter et honorem;* par les procureurs de la Reine : « *Reverendissime pater et metuendissime Domine, et nos dicimus similiter*; présent à l'acte, Charles, comte d'Alençon et du Perche; — attestations de Thibaut Oger de Mortagne, prêtre du diocèse de Séez, et de Raoul du Hamel des Vaux, du même diocèse, l'un et l'autre notaires apostoliques; — à Dieppe, au manoir de l'archevêque, 21 octobre 1363. — Sentence du bailli Jean de la Tuile : Louis de Tournebu, sieur de la Londe, rend à Richard le Prévost, délivré par le privilége de Saint-Romain, une sergenterie de la forêt de la Londe, dite la sergenterie au Bourguignon, relevant de sa seigneurie, que ledit de Tournebu avait fait saisir antérieurement à la délivrance dudit le Prévost, 1394. — « Cy après ensuivent les articles sur quoy le bailli de Rouen ou son lieutenant se pourront informer sur le cas touchant le previllége Mons^r. Saint Romaing. » — Fragment du sceau de Philippe d'Alençon.

G. 3477. (Rouleau.) — 1^m48 de longueur sur 0^m31 de largeur, papier.

**1394.** — « Ce sont partie des faiz et articles que entendent à ensengner et infourmer à Mons^r. le bailli de Rouen ou à son lieutenant les doyen et chappitre, sur le cas touchant le previllége de Monsieur Saint Rommaing, affin que certaines lettres, sur ce octroyés par le Roy notre sire, le XXVI^e jour de février IIII^xx et XIIII, soient entérinées et acomplies. »

G. 3478. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1394.** — Copie de l'information faite par Jean de la Tuile, bailli de Rouen; — collationnée par M. Martin, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, XVII^e siècle.

G. 3479. (Rouleau). — 2^m92 de longueur sur 0^m31 de largeur, parchemin.

**1395.** — « Informacion faicte par nous Jehan de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, le lundi V^e jour d'avril et les jours ensuivans l'an 1394, à la requeste de honorables et discrètes personnes les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, sur le contenu en certaines lettres-royaulx impétréez de la partie desdiz doyen et chapitre et par eulx à nous présentées en jugement, desquelles la teneur sera cy-après encorporée, présens et appellez à cez choses Jehan Le Dyacre, procureur du Roy notre sire audit bailliage, à aucunes desdictes journéez, et aux autres Jehan Cavelier, son substitut.» — Cette information relative au privilége Saint-Romain eut lieu en vertu de lettres de Charles VI, Paris, 26 février 1394. (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 614 et suiv.)

G. 3480. (Pièce.) — 1^m82 de longueur sur 0^m55 de largeur, parchemin.

**1409.** — Lettres de Pierre Des Essarts, chevalier, conseiller maistre d'ostel du Roi... — Noble hommeet saige Mgr Jehan Davy, chevalier, docteur en loys, seigneur de Saint-Pere-Avy, conseiller du Roy notre sire, chancelier de Mgr le duc d'Orléans et naiguères bailli de Rouen, exhibe, conformément à l'ordre du Roi (Paris, 21 juin 1409)

l'information faite, en 1394, sur le privilége Saint-Romain par son prédecesseur, le bailli la Tuile.

G. 3481. (Rouleau.) — 2m48 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

**1425.** — « Informacion faicte par nous Pierre Poolin, lieutenant-général de noble homme Mgr. Jehan Salvain, chevalier, bailli de Rouen, l'an de grâce 1425, le XVI^e^ jour de may, veille de l'Ascension notre sire, sur ce que les gens du chappitre de Rouen disoient que, du jour de lundi derrain passé jusques audit jour de ladite feste, que certain prisonnier que ils ont acoustumé à avoir et leur estre baillé et délivré par vertu du previllége ou usage qu'ils dient avoir de monsieur Saint Rommaing, ils doivent avoir la saisine et pocession des clefs des prisons du Roy notre sire en ladicte ville, tant comme ils sont dedens lesdites prisons à examiner les prisonniers pour en avoir l'un par ledit privillége, et que de ce ilz dient estre en bonne possession et saisine; présens Jehan Boniface, Jehan Viennens et autres. » — Collation signée par G. Sebire et Poolin. — (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 628 et suiv.

G. 3482. (Rouleau.) — 1m68 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

**1425.** — « Information faite pour le Roy notre sire (Henri VI d'Angleterre) par nous N., evesque de Bayeux, en l'an 1425, sur le descord meu entre les gens de l'église de Notre-Dame de Rouen, d'une part, et le procureur et advocat du Roy nostre dit seigneur audit lieu, d'autre, sur ce que, à la délivrance d'un prisonnier criminel qui est accoustumé estre délivré par chascun an, au jour de l'Ascension notre Seigneur, à yceulx gens d'église, pour révérence et honneur de Mgr Saint-Romain, yceulx gens d'église dient avoir accoustumé, aux jours qu'ils examinent les prisonniers des prisons,... avoir les clefs d'icelles prisons, tant que eulx y sont pour faire leur examen secrètement, le geolier des dictes prisons et sa famille mis hors d'icelles ou retrais en tel lieu qu'ils ne puissent veoir ne entendre l'examen. » (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 638 et suivantes.)

G. 3483. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 25 pièces, papier ; 3 fragments de sceaux.

**1405-1497.** — Réponse du chapitre de Rouen au mémoire du bailli Hue de Donquerre pour le privilége de Saint-Romain. — Défenses ou chefs de plaintes fournies au Conseil par le bailli de Rouen au sujet de deux prisonniers qui s'étaient échappés du château et s'étaient réfugiés à la cathédrale, et que le chapitre avait refusé de lui rendre, 1406. — Vidimus par le bailli de Rouen, Jean Davy de Saint-Père-Avy, de lettres du Roi, du 26 février 1394 et du 16 juin 1406, relatives audit privilége, 10 mai 1408. — Complices du prisonnier délivrés en vertu d'une sentence du bailli, même année. — Enquête sur ledit privilége par l'évêque de Bayeux Nicolas Dubosc, et par messire Raoul Le Sage, seigneur de Saint-Pierre, conseiller du Roi, en vertu d'une commission du roi Henri VI, Paris, 25 mai 1425. (Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain*, II, p. 638.) — Acte du chapitre attestant qu'à l'Ascension 1431, Exupère Le Mire, d'Yvetot, prisonnier pour cause de rapt, avait été délivré par le privilége. — Acte de délivrance par le bailli de Rouen, du 9 mai 1434. — Fragments des sceaux de la vicomté et du chapitre de Rouen.

G. 3484. (Pièce.) — 0m42 de longueur sur 0m30 de largeur, papier.

**1431.** — « Inventore des lettres, droys, tiltres et memores que a mises à court Denis du Souchay, procureur de Souppire Le Mire contre Jehanne Corniers pour ouir droit en l'appointement de la Court. »

G. 3485. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (1 imprimée) ; 2 sceaux.

**1259** (copie) **- 1550.** — Lettres du Roi, arrêts, sentences, délibérations capitulaires et autres pièces concernant le privilége Saint-Romain. — Déclaration du roi Louis XII, confirmative du privilége Saint-Romain, Blois, novembre 1512; sur le repli : par le Roy, messeigneurs le duc d'Alençon, archevesque de Rouen, l'évesque de Paris, messires Jehan Salat, chevalier, Antoine Le Viste, maistres des requestes ordinaires de l'ostel, et autres présens; sceau sur lacs de soie et cire verte. — Arrêt du parlement, du 26 janvier 1513, ordonnant l'enregistrement de cette déclaration pour en jouir par les chanoines, « sauf les cas d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide pourpensé, lesquels sont reservez et exceptez par l'édict publié en ceste court le 14 du présent mois. » — Edit de Louis XII, du 25 février, perpétuel et irrévocable, qui déclare que le privilége du chapitre de Rouen, par lui précédemment confirmé, sortira son plein et entier effet, jouxte la teneur des precédentes lettres confirmatives, sans que la déclara-

tion du 20 décembre ni l'enregistrement d'icelle à l'échiquier de Rouen, ni la forme du *Lecta et Publicata,* mise sur icelles, puissent tourner à aucun préjudice, dommage ou diminution dudit privilége, en quelque manière que ce soit; sur le repli : par le Roy, mons. le cardinal de Prie, les évesques de Paris et de Lisieux et autres présens ; scellé en cire jaune. — Enquête faite par l'official de Bayeux sur la maladie prétextée par le sieur Jean Le Landois, sieur d'Hérouville, pour se dispenser de paraître à la procession du privilége Saint-Romain. Un témoin dépose que, « quelque maladie qu'eût le Landois, il ne laissoit de tournyer par le village et faire bonne chière comme les autres ; » un autre, que, « huit jours avant l'Ascension, il avoit mangé du poisson mal habillé, par quoy il fut malade. » — Acte par lequel les conseillers de la ville de Rouen s'engagent envers le chapitre à faire de nouveau construire et édifier la chapelle de Saint-Romain, assise en la Vieille-tour, en lieu propre et convenable, autre que celui qu'elle est de présent, 10 septembre 1542. — Sceaux du Roi Louis XII.

G. 3486. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 90 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1551-1599.** — Lettres-patentes, arrêts, sentences, délibérations capitulaires, lettres et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Brevet du Roi, signé de Laubespine : « Aujourd'hui, 28 avril 1554, le Roy estant à Ennet a accordé à Mgr le cardinal de Vendosme, archevesque de Rouen, la confirmation du privilége Mgr Saint-Romain, en la présence de messeigneurs le cardinal de Lorraine, duc de Guise, et duc de Montmorency, connestable de France ». — Lettres-patentes de Henri II, portant confirmation du privilége Saint-Romain, 14 juin 1557 (copie); mars 1559 (copie). — Frais de voyage de Le Tessier, chanoine, envoyé à Paris en 1561 : achète un cheval, 30 écus ; paie au proxénète et maquignon qui l'avait trouvé et qui avait fait le marché, 37 sous; avoine pour le cheval du chanoine, 12 sous; à un voiturier pour porter la malle à Paris et pour la rapporter, 30 sous; le dimanche, 8, dîner à Magny, raccoutrement de la selle de la haquenée, 20 sous; souper à Pontoise, 26 sous; passements des ports, tant à aller qu'à retourner, 2 sous; pour 13 journées vaquées à Paris, à 22 sous pour homme et pour cheval, 28 livres 12 sous ; — Retour le 22; dîner à Pontoise, le même jour, 17 sous; souper à Saint-Clair, 26 sous; le lendemain, déjeuner à Fleury, 26 sous ; souper à Rouen, 17 sous. — Arrêt du Conseil qui interdit au Parlement la connaissance d'un crime commis par le sieur de Grainville et ses complices, lesquels sont déclarés purgés de leur crime, en vertu du privilége de Saint-Romain, avec injonction au procureur général de les mettre en liberté, 3 mars 1561. — Certificat délivré par Esme de Vambez, sieur de Saint-Arnoult et Saint-Maurice, lieutenant sous la charge du maréchal de Cossé, par René Le Pin, sieur de Quincé, et par Jean Lagone, contrôleur des guerres, à Baptiste le Porc, sieur de Parfondeval : le dit Le Porc est homme d'armes de la compagnie, et a été enrôlé en la montrée faite en armes au camp sous Saint-Jean d'Angely, 6 novembre 1569. — Congé de semestre accordé à Le Porc par le maréchal Artus de Cossé, comte de Segondigny, 1er décembre même année. — Acte de baptême de Michel Coignet, fils d'un secrétaire du Roi, ledit acte délivré par Bonneau, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, 1586. — Engagement pris par Coignet, délivré en vertu du privilége, d'assister tous les ans à la procession du jour de l'Ascension, à la délivrance du prisonnier, une torche ou cierge ardent en la main, 16 mai 1586. — Certificat de catholicité donné par N. Du Bec, curé de Saint-Etienne des Tonneliers, à Jacques Paulart, 22 mai 1591 ; — par Cavelier, curé de Saint-Vincent, à Nicolas Poly, 6 mai 1592. — Consultation de Choart, Choppin, Delaporte, Chauvelin, Lallemant, relativement à l'évocation, demandée au Conseil par la veuve et par les enfants du baron de Hallot, de l'instance pendante au parlement de Rouen entre ladite veuve et lesdits enfants, d'une part, et Jacques De la Mazure, dit la Gloe, d'autre part, 28 septembre 1594. — Lettres-patentes de Henri IV, en forme de règlement, portant que le privilége de Saint-Romain n'aura pas lieu pour les crimes de lèse-majesté, hérésie, fausse-monnaie, guet-à-pens, 25 février 1597. — Pièce signée par le maréchal de Cossé. — Sceau plaqué de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois.

G. 3487. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier (2 imprimés).

**1600-1650.** Lettres-patentes, arrêts, sentences, procédures, lettres et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Lettre du chanoine Le Pigny au sujet du livre de Denys Bouteiller contre le privilége, novembre 1608. — Requête du chapitre à M. de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Les chanoines avoient élu Jacques de Serans, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem pour s'éjouir du privilége Saint-Romain; la Cour avait retenu leur cartel, sans le mettre en délibération ni délivrer le prisonnier; ce refus avait été coloré d'une prévoyance que l'on disait avoir d'une sédition populaire ; on

prie M. de Paris de faire, en exécution de sa commission, assembler la Cour pour mettre ledit cartel en délibération, 1634. — Factum pour les habitants de la paroisse du Tronquay, demandeurs et défendeurs, contre le sieur de Fours, capitaine de cinquante hommes d'armes, défendeur et demandeur, 1643. — Sceau du parlement de Bretagne.

G. 3488. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier (3 imprimés).

**1651-1691.** — Lettres-patentes, arrêts, sentences, pièces de procédures et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — Lettre de madame de Longueville au chapitre, au sujet d'une aumône de 80 pistoles faite par le marquis de l'Ospital, délivré en vertu du privilége; de Trye, 2 juin 1657 (copie). — « Factum pour messire Charles-Marie de Poucques, chevalier, seigneur d'Atigny, demandeur et deffendeur, contre Marie Dubuisson, veuve d'Antoine d'Arsy, André d'Arsy qui a fait amende honorable par arrest du 15 septembre 1672 et consorts, deffendeurs et demandeurs » (Imprimé). — « Arrest du Conseil privé du Roy, du 11 aoust 1688, par lequel il a esté jugé que le privilége de la fierte de Saint-Romain à Rouen s'étend en faveur de toutes sortes de personnes et pour les cas même commis dans le ressort du parlement de Normandie. » (Imprimé).

G. 3489. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 77 pièces, papier (4 imprimés).

**1700-1788.** — Lettres-patentes, arrêts, mémoires, pièces de correspondance et autres documents concernant le privilége Saint-Romain. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevêque, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen et la cour des aydes et le bailli de la même ville, au sujet du privilége de la fierte ou châsse de Saint-Romain », vers 1701. (Imprimé). — Mémoire pour répondre à celui envoyé par MM. les avocats généraux du parlement de Rouen à Mgr le chancelier, au sujet de la prétention qu'ils ont d'exclure le procureur général de conclure, dans les cérémonies de l'Ascension, au jugement du prisonnier. — Édit du Roi concernant la délivrance des prisonniers pour crime qui se trouvent, à l'avénement des évêques d'Orléans, dans les prisons de cette ville, novembre 1753 (Imprimé). — Lettres de M. De la Ville, avocat au parlement de Paris. — Lettres-patentes pour l'exercice du privilége de la fierte, 25 mai 1756. — Procès-verbal de visite par Le Cat, du cadavre de Madeleine Cavelier, 22 août 1761. — Lettre de Maupeou à l'archevêque, au sujet du refus, fait par le Conseil supérieur, du prisonnier présenté par le chapitre, 13 juin 1772. — Extrait du plaidoyer fait par M. de Belbeuf, procureur général du parlement, le jour de l'Ascension 1775, à l'occasion de la délivrance du prisonnier choisi par le chapitre.

G. 3490. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1512-1696.** — Projets de requêtes et de placets à présenter au Roi, projets de lettres-patentes, mémoires relatifs au privilége Saint-Romain. — « Remontrances à faire au Roy pour le privilége monseigneur Sainct-Romain, concédé à l'esglise métropolitaine Notre-Dame de Rouen, archevesque, doyen, chanoines et chappitre de la dicte église et leurs successeurs ». — Ancienne forme d'insinuer le privilége. — Minute d'une lettre à un prélat du Conseil du Roi pour le prier « d'avoir recours au Roi très-chrétien, conservateur, protecteur et deffenseur de la foy catholique, afin que son plaisir fust déclarer et interpréter ledit privilége, jouxte et ainsi qu'il est plus à plain contenu en la requête du chapitre ».

G. 3491. (Liasse.) — 39 pièces, papier; 7 cachets.

**XV^e^ siècle-1701.** — Mémoires de MM. de Séricourt et de Y de Seraucourt, concernant le privilége de Saint-Romain. Lettres relatives au même objet adressées à M. l'abbé Gaudon par M. Charles Dufour, abbé d'Aulnay, trésorier du chapitre de la cathédrale. — Autres lettres de Mgr de Médavy, Gisors, 1^er^ mai 1672, Ecouis, 6 mai 1672, Montfort près Pont-Audemer, 10 avril 1672; — de Mgr Colbert, Paris, 15 juin 1697; — de M. le chevalier de Grandmont, Paris, 24 décembre 1696, 10, et 23 janvier 1697. — Lettres de M. de Séricourt à M. Couët de Montbayeux, avocat au Conseil, 1701. — Cachets de M. Dufour, abbé d'Aulnay, de Mgr de Médavy, du chevalier de Grandmont.

G. 3492. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 82 pièces, papier (2 imprimés.)

**1691-1700.** — Contestation entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et les officiers du bailliage de Rouen et la cour des aides, d'autre part, au sujet du privilége Saint-Romain; procès porté au Conseil; requêtes, inventaires de pièces produites, mémoires. — Recueil de

plusieurs lettres écrites relativement au privilége. — Arrêts du Conseil.

G. 3493. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1524-1604.** — Obligations du prisonnier délivré par le privilége de Saint-Romain. — Jean Le Landois, sieur d'Hérouville, délivré par le privilége Saint-Romain, est assigné pour n'avoir comparu à la procession solennelle *cum teda seu cereo, unacum magistris et confratribus confratrie Beati Romani*, 1524. — Acte passé devant les tabellions royaux de la sénéchaussée de Rennes, par lequel Jean Duplessis, écuyer, sieur du Plessis-Melesse, donne procuration à Guillaume Dourdain, sieur de Varrières, pour comparoir en son nom, devant les chanoines de Rouen; la maladie qui l'empêche de se rendre à Rouen est constatée par le certificat de MM. Desmonts et du Tronchay, docteurs en médecine, 14 mai 1582. — Procuration du même genre donnée à Denis Honoret, praticien à Rouen, par Chrétien de Goumer, sieur du Breuil, 11 avril 1584. — Engagement pris par Gaspar des Aubuz, écuyer, sieur de Morthon, d'assister, tout le temps de sa vie, à la procession de l'Ascension, une torche à la main; il choisit pour domicile la maison de Jean Le Royer, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, bourgeois de Rouen, 8 mai 1587. — Même engagement pris par Nicolas Cocquerel, 23 mai 1594; — par Nicolas du Toupin, sieur d'Orival, 28 mai 1604.

G. 3494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 cachet.

**1570-1962.** — Attestations de catholicité en faveur de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — Certificat en faveur du baron de Brunelles par Bihorel, prieur claustral de l'abbaye de Sainte-Catherine. — Martin de Rouen, religieux lay aux Capucins de Rouen, agé de 29 ans, atteste qu'il y a un an, étant au couvent de Nogent-le-Rotrou, il a eu l'occasion d'aller avec les Capucins prédicateurs, en la paroisse de Brunelles, où il a entendu dire que le baron de Brunelles était bon catholique, et que la dame de Brunelles se proposait de faire établir un couvent à Beaumont-le-Vicomte, au pays du Maine, dont était gouverneur le père du baron; il refuse de signer, alléguant que ce n'était leur règle de signer aux affaires du monde; présence de Jean Thierry, conseiller en la vicomté de Rouen, et de Jean de Lemperière, demeurant en la paroisse Saint-Vivien. — Certificat de François de Balsac, sieur d'Autigny, lieutenant général au gouvernement d'Orléans : Jean Le Chevalier, sieur des Ifs, est archer de sa compagnie; Etampes, dernier février 1570. — Le curé et les trésoriers de la paroisse de Clères attestent la catholicité dudit Le Chevalier. — Certificat de Henri, duc d'Anjou, fils et frère de Roy, lieutenant général : Louis de Braques, sieur de Biennais, sert sous sa cornette : camp de Chinon, 1569. — Signature et cachet de Henry duc d'Anjou.

G. 3495. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**XVI^e^ siècle-1770.** — Lettres diverses concernant le privilége Saint-Romain. — Deux lettres de Louis XII, l'une au président, l'autre aux gens tenant la cour de l'échiquier, afin qu'ils aient à laisser jouir les chanoines de leur privilége, Blois, 15 mars. — Lettre du cardinal de Joyeuse : remerciements au chapitre qui lui avait dédié la *Défense du privilége ;* éloge de l'auteur de cet ouvrage, Paris, 3 juin 1608. — Lettres du chanoine Behotte : envoi d'une petite apologie qu'il avait écrite « contre un Rigault lequel, sous titre et couleur de la vie de Saint Romain, avait fait imprimer un ramas d'invectives contre le miracle du serpent et la liberté du privilége », Paris 1^er^ mai 1609; — envoi d'un second paquet de cette apologie : « Ce retard tient à une difficulté qui s'est présentée à obtenir l'impression, à cause d'une période..... qui touche M. de Thou », Paris, 11 mai 1609. — Lettre de M. Camusat d'Assenet, avocat aux Conseils du Roi, chargé de soutenir le privilége des évêques d'Orléans de délivrer des prisonniers à leur avénement, 16 septembre 1770.

G. 3496. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1540-1542.** — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du fils du baron d'Aunay, par Henry, dauphin, Pacy, 3 mai 1541; contre-signé : Clausse; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Pont-de-l'Arche, 19 avril; contre-signé : Burgensis; — par Henri, roi de Navarre, Verneuil, 4 mai; — par François, duc d'Estouteville, Moutebourg, 22 avril; — en faveur du sieur de Saint-Remy; par Henry, dauphin, Amboise, 16 avril, Loches, 17 mai; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Amboise, 18 avril; — en faveur du sieur de la Boissière, par Henry, dauphin, Vauluisant, 10 avril 1542; — par Charles, duc d'Orléans, son frère, Tonnerre, 15 avril 1542.

G. 3497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1561-1583.** — Lettres de recommandation adressées au chapitre de Rouen en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur de Saint-Remy, par Antoine, roi de Navarre, Villers-Cotterets, 7 mai 1561 ; — du sieur Grainville, par Charles, cardinal de Bourbon, Saint-Marcouf, 19 mai 1561 ; — de Léger des Noes, par Carrouges, lieutenant général en Normandie, Rouen, 13 mai 1583 ; — du sieur du Lac, l'un des gentilshommes de sa chambre, par le cardinal de Bourbon, bois de Vincennes, 13 mai 1574; — du sieur de la Montaigne, par le même, Gaillon, 26 avril 1578 ; — du sieur d'Argences, par Henri de Lorraine, duc de Guise, Paris, 12 avril ; — par Charles de Lorraine, Paris, 25 avril ; — par le cardinal de Bourbon, 2 mai ; — par Puy-Gaillart, Paris, 3 mai ; — par le sieur de Moy, la Mailleraye, 7 mai 1578; — du sieur du Plessis Melesse, gentilhomme breton, par le cardinal de Bourbon, Paris, 26 avril ; — par le pape Grégoire XIII, 23 juillet ; — par le Roi, 6 septembre 1580 ; — par le cardinal de Como, 3 avril ; — par le Roi, 28 avril 1581 ; — d'un gentilhomme dont le nom n'est point indiqué, par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Anet, 6 mars ; — par Henri de Lorraine, Paris, 24 avril 1580 ; — du baron de la Roche, par Henri de Lorraine, 18 mars 1582 ; — d'un de ses serviteurs, par François, duc d'Alençon, Dunkerque, 26 juin, Cambray, 11 octobre 1583 ; — des sieurs de Malherbe et de Breuil, par Henri de Lorraine, Paris, 9 mai ; — par le cardinal de Bourbon, le neveu, 17 mai 1583. — Lettre contre le sieur des Orgeris, par François, duc d'Alençon, Dolinville, 21 mai 1579.

G. 3498. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1584-1589.** — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur de Beuvercil par Charles, cardinal de Vendosme, 3 mai 1584 ; — par Henri de Lorraine, Paris, 5 mai 1584; — du protégé de M. de Bellièvre, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, dernier avril 1586 ; — du sieur Coignet, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, 9 février 1587 ; — de Gaspar des Aubuz, sieur de Morton, et du sieur de Clavières, par les mêmes cardinaux, Paris, dernier avril 1587, mai 1588 ; — du sieur de la Motte d'Agneaux, par Henry de Lorraine, Paris, 21 mai 1588. — Lettre contre les assassins du sieur de Villiers, par Charles de Lorraine, Harcourt, 24 mai 1588. — Lettre en faveur du sieur des Noyers, par Brissac, 1589.

G. 3499. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1590-1599.** — Lettres de recommandation adressées au chapitre en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : de M. du Tost-Mesniel par Villartz, Fécamp, 3 mai 1590, Havre, 29 mai 1590 ; — du sieur de Mautheville, par Charles de Lorraine, camp du Bochumont, 3 mai 1592 ; — du marquis d'Allègre, par Villartz, Paris, 13 mai 1593 ; — par Charles de Lorraine, Paris, 18 mai 1593 ; — du sieur Cocquerel, par Charles, cardinal de Bourbon, Paris, 15 mai 1594 ; — du sieur de la Mothe, par le même, Gaillon, 18 mai 1596 ; — du sieur de la Rivière-Verné, par le même, Gaillon, 12 mai 1597 ; — du sieur de Beaurepayre, par le même, Gaillon, 16 mai 1599. — Lettres de Henri IV, mandant au chapitre de ne point admettre au privilége Valsemer, assassin du sieur de Mailloc ; au camp de Tramcy près la Fère, 15 avril 1596. — Lettre contre le nommé Parfouru, par Charles de Lorraine, Chenonces, 8 mai 1597.

G. 3500. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1602-1650.** — Lettres de recommandation en faveur de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain, à savoir : du sieur du Parc-Berville, par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, Gaillon, 28 avril 1602 ; — du sieur de Croisset, par Henry de Bourbon, Champigny, 10 et 14 mai 1607 ; — du sieur Le Mesnil, par le cardinal de Joyeuse, Gaillon, 28 avril 1608 ; — du sieur de Lepissière, par Marie de Médicis, Fontainebleau, 6 mai 1611 ; — par Charles de Bourbon, Fontainebleau, 8 mai 1611 ; — du sieur de Chasseraie, par Souvré, Paris, 27 mai 1616 ; — du sieur de Sillans, par Hector de Rohan, duc de Montbazon, Paris, 29 avril 1619 ; — du sieur de la Bresle, par Louis XIII, Paris, 20 mai 1620 ; — par d'Ornano, 18 mai 1620 ; — par le duc de Montbazon, 1620 ; — des sieurs de Beauregard, par Marie de Médicis, Langes, 13 mai 1621 ; — du baron de Virieu, par Louis XIII, Paris, 3 avril 1628 ; — d'un gentilhomme, par M. de Luynes, sans date ; — du sieur du Solier, par le duc de Longueville, Pontoise, 3 mai 1630 ; — du chevalier de Raveton, par Henry d'Orléans, duc de Longueville, Paris, 26 avril 1635 ; — des sieurs Frenceville, par le même, Loüan, 10 mai 1637 ; — du baron de la Croix et du sieur de la Grillonière, par le même, Paris, 23 avril 1641 ; — du sieur de la Gerauldière, par le même, 1642 ; — du

sieur Paul Le Marchant de Chavoy par le même, Paris, 12 mai 1643; — par Anne de Bourbon duchesse de Longueville, Paris, 13 mai 1643; — par le duc d'Harcourt, Paris, 6 février 1643; — des sieurs de Jaucourt et de Hotot, par le duc de Longueville, Coulommiers, 19 avril 1643; — des sieurs de la Grillonnière et de Chartrenay, par le surintendant Bouthillier, Paris, 24 avril et 5 mai 1646; — du sieur de Saint-Christophe, par M. de Bourbon, Paris, 10 mai 1647; — du sieur de Boissaptel, par Anne d'Autriche, Paris, 18 mai 1648; — du sieur de Vaucontal, par Anne d'Autriche, 12 mars 1648; — par le duc de Longueville, Paris, 27 avril 1648. — Lettres contre le meurtrier du feu comte de Charlus, contre le sieur Poignant dit Crèvecœur, par Louis XIII, Paris, 20 mai 1620; — contre le baron de Ris, par le même, camp de Perpignan, 25 mai 1642; — contre les habitants du Tronquay, par le même, Paris, 21 avril 1642; — contre le nommé Forestier, par Anne d'Autriche, Paris, 24 mai 1650; — contre le sieur de la Jaille, par Séguier, sans date.

G. 3501. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1694-1744.** — Lettres adressées au chapitre, relativement au privilége Saint-Romain, par Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, en faveur du protégé de madame de Matignon, Paris, 5 mai 1682; — par la douairière de Matignon, 7 juin 1683; — par Philippe, duc d'Orléans, Versailles, 1er avril 1694; — par Louis de Bourbon, 4 mai 1703; — par M. de Harcourt, Marly, 14 mai 1709; — par le cardinal de Fleury, Versailles, 8 mai 1728, Rambouillet, 22 avril 1731; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, Paris, 9 avril, 16 mai, 27 mai 1732; — par L.-A. de Bourbon, Compiègne, 8 mai 1732; — par madame de Genlis, maréchale de Harcourt, Paris, 5 mai 1736; — par Le Blanc, évêque d'Avranches, 2 avril 1738, 5 mars 1739; — par Catherine, reine de Pologne, Lunéville, 7 avril 1740; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 24 avril 1740; — par Louis de Bourbon, 14 avril, 19 mai 1741; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 18 avril, 22 juin 1741, 18 avril 1744; — par Louise-Elisabeth de Bourbon, sans date.

G. 3502. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1745-1783.** — Lettres adressées au chapitre, relativement au privilége Saint-Romain, par le chapitre de Nevers, 24 janvier 1745; — par le duc de Montmorency-Luxembourg, 14 mars 1745; — par le duc de Rohan et Jarnac, 1745; — par la princesse de Berghes, née duchesse de Rohan, 3 mai 1747; — par Marie-Françoise de Bourbon, Mirabaud, secrétaire des commandements de S. A. S. la duchesse d'Orléans, Saint-Florentin, le duc de Montmorency-Luxembourg, la duchesse de Lorges, 1747; — par le duc de Lorges, Marie-Françoise de Bourbon, le duc de Montmorency-Luxembourg, 1748; — par Louis-François-Gabriel, évêque d'Amiens, M. de Motteville, 1749; — par le maréchal duc de Broglie, 1764; — par Miroménil, le marquis de Polignac, Charles-Philippe d'Orléans, 1775; — par M.-L.-T. de Savoye, 1776; — par Louis-Philippe d'Orléans, Louis-Stanislas-Xavier, La Ravoye, marquis de Vayres, 1778; — par le duc de Charost, 1780; — par Louis-Philippe d'Orléans, 1780, 1781.

G. 3503. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1558-1600.** — Interrogatoires de prisonniers admis par le chapitre à la jouissance du privilége Saint-Romain — 1558, Louis Le Sens : assassinat de Robert Godes, à Caen, un soir qu'il se promenait près du carrefour de l'Epinette, ayant une lanterne devant lui. L'un des complices, le bâtard d'Assy, avait dit : « Voilà le gallant qui fait beau jeu, nous ne aurons jamais si belle opportunité de le galler que à ceste heure ». — 1565, Pierre Larchevesque, de Neufchatel, avait tué d'un coup de dague Guillebert Carie qui l'avait provoqué en disant : « Sais-tu pas bien les édits du Roy et qu'il est deffendu de porter armes. — Voici des papistes qui soustiennent des razes. » — 1572, Michel Duval, serviteur de Félix Legris, baron d'Echauffour, guidon de compagnie de Mgr de Renty pendant que le camp du Roi était devant Loudun. — 1581, Jean Duplessis, sieur du Plessis Melesse, au diocèse de Rennes, « s'estoit retiré par devers mons. le pénitencier de Romme qui luy avoit enjoinct de visiter les saints lieux en Hiérusalem, ce qu'il avoit fait, et au retour estoit allé baiser les pieds de Sa Sainteté, auquel avait rendu raison de son voyage, et luy ayant fait entendre les nécessités auxquelles il s'estoit trouvé, luy avoit enfin promis le favoriser de son autorité pour la recouvrance de sa liberté. » — 1582, Claude d'Aubigny, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de la Roche. — 1588, Nicolas Anger, de Nolleval; meurtre commis sur un nommé Le Clerc « qui avait retiré dans une masure Jean Postel et sa famille, bien que de la maison dudit Postel eust esté tiré un jeune garçon malade de la peste que l'on avait mis dans une loge aux champs ». — 1589, Valentin Vallée, sieur de Blancfossé, enseigne de la compagnie du capitaine Tresainct; avait servi à Metz dans le régiment de Grimonville dit Lar-

chant. « A Névy, avait eu propos avec un nommé Villiers ; Villiers lui avait pris son chapeau et lui avait mis le sien sur la tête, sur quoi ledit Vallée avait dit qu'il ne voulait porter le chapeau d'un sot ; Villiers lui répondit qu'il avoit menty » ; la signification, tout particulièrement injurieuse du mot *sot*, prouvée par un autre passage de la déposition. — 1591, Jacques Poullard, homicide et parricide par imprudence : « Le lundi de Pasques 1591, aprez la messe célébrée, ainsy qu'il avoit accoustumé chaque sepmaine en la chapelle Sainte-Barbe au collége de l'hôpital du Roy pour la confrairie des Harquebusiers, fut fait commandement à toute la compagnie par leur capitaine de se trouver, le lendemain matin, pour assister et accompagner monsieur notre maistre Houllé, jacobin, allant prescher à Sainte-Catherine de Grandmont ; — sentinelles posées à l'église pour éviter aux survenues et inconvénients ad venir pendant la prédication ; reconduisirent le prédicateur jusques au barc parce qu'il leur avait dit qu'il aimoit mieux estre entre leurs mains que celles des Raullets. » — 1593, Claude de Péhu, sieur de la Motte, complice de l'assassinat commis par Christophe d'Allègre, capitaine de Blainville, en la personne du sieur de Montmorency-Hallot, à Vernon. — Absolution donnée audit de Péhu par Jean de Lesselie, évêque de Rosse, « pour le fait d'avoir porté les armes pour le parti du Roi de Navarre contre les hérétiques », 26 mai 1593. — 1597, les auteurs de l'homicide commis en la personne de Germain de Vernay, en la maison du seigneur d'Éragny, à la fête de la bienvenue de la nouvelle épouse dudit seigneur ; homicide provoqué par des scènes de mascarades. — 1598, Pierre Maillard, pour lui et pour tous les autres de la paroisse de Chaudey qui avaient pris part au meurtre du sieur Plessis-Longny, en 1589. Le fait se rattachait à l'insurrection des Gautiers. « Lui et ses compagnons avoient abandonné le lieu de leur nativité et demeure et estoient réduits en une extresme pauvreté, tellement qu'ils aymoient mieux endurer la mort que vivre plus longuement en telle misère ». (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 419-444.)

G. 3504. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1601-1650.** — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain. — 1601, Michel de Ravalet, curé de Bréville, homme faisant profession d'armes plutôt que d'ecclésiastique et porteur de lettres de rémission pour le meurtre par lui commis sur la personne du baron d'Eschauffou tué par Nicolas Le Fort, curé de Cideville en 1578, « Le jour de Saint-Gourgon, qui eschet le 8e jour de septembre et se célèbre audit village de Cideville tous les ans avec grande affluence et concours de peuple, la pluspart pour y deviser et s'ébattre que pour dévotion, et laquelle l'on nomme la foyre de Saint-Gourgon. » — 1604, « Nicolas de Toupin, s'étoit rendu prisonnier en la ville de Caen pour obtenir grâce du Roy par le moyen de son entrée royale en la dicte ville, duquel bénéfice d'entrée n'auroit peu s'esjouir. » — 1644, de 100 à 120 habitants du Tronquay poursuivis pour avoir tué le capitaine de la Fontaine-du-Houx qui les avait maltraités ; on l'avait vu sortir du presbytère du Tronquay un verre à son chapeau, des poulets à la main et le manteau du curé sur la selle de son cheval ; parmi les coupables Jacques Brémontier, conseiller du Roi et président en l'Élection de Lyons, subdélégué pour M. de Paris, pour lors intendant de la justice et police en Normandie. — (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Prtvilége Saint-Romain*, II, p. 445-474).

G 3505. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1651-1700.** — Interrogatoires de prisonniers admis au privilége Saint-Romain. — 1651, Pierre de Graffart, gentilhomme de la paroisse du Vaudreuil, « a dit qu'il y a environ 8 ou 9 ans, que un gentilhomme de ses amis l'ayant prié avec 13 ou 14 autres gentilshommes d'assister M. de Montenay, conseiller au Parlement, pour informer, à la requête de M. l'abbé de Conches, d'un prétendu vol d'argent fait dans sa dite abbaye, il y alla avec le dit seigneur et les autres gentilshommes, où estant arrivé et entré dans la dicte abbaye, survindrent le sieur Descorpins, frère du dit sieur abbé et plusieurs paisants, au nombre de plus de 200, lesquels voulant les faire sortir rompirent la porte de la dicte maison. » — 1656, mention de chasse ou volerie de l'oiseau par des gentilshommes à Montservent. — 1659, chasse à Groffy près Pavilly, un oiseau sur le poing ; mention du sieur de Goberville, gendarme du Roi, chez lequel les chasseurs trouvèrent sa femme, la demoiselle Corneille, et le sieur Corneille, son frère. — 1667, Nicolas le Noble, de 17 à 18 ans, fils de Charles Le Noble, médecin à Rouen, étudiant en logique au collége des Jésuites, poursuivi pour avoir tué Jacques Cailloué, fils du vicomte d'Arques, et Agasse, logicien au même collége. — Mention de l'air de la *Reine des prés* que le sieur Brouilli voulut faire jouer par des joueurs de violon sur le pont de la porte Saint-Hilaire. (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 475-498).

G. 3506. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1700-1750.** — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — 1703, le prisonnier délivré fut un maître à danser qui, le premier mai de l'année précédente, avait passé la nuit à donner des sérénades, à planter des mais, à tirer des coups de fusil et de pistolet devant les portes des personnes de considération de la ville de Vernon, accompagné de deux de ses frères. — 1738, le dimanche d'après le jour de Saint-Pierre en l'année 1736, fête de la paroisse de Fréauville, Jacques Nicole, ayant obtenu du seigneur de la paroisse, selon la demande qu'il leur en avait faite avec son frère, la permission de danser, ainsi que c'était l'usage, fut insulté par une quinzaine de paroissiens de Londinières qui sortaient du cabaret de Fréauville où ils étaient allés boire pendant les vêpres ». — (Pièces analysées par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 498-519).

G. 3507. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1751-1779.** — Interrogatoires de prisonniers prétendant au privilége de Saint-Romain. — En 1771, Vinet, fastingant dans un bois près de Déville, tué par le propriétaire du bois; se sentant blessé à mort, il dit au meurtrier : « Vous m'avez tué. Mes enfants n'avoient point de pain pour ces festes. Ils sont seurs d'en avoir à présent ». — Ces interrogatoires ont été analysés par M. Floquet, *Histoire du Privilége Saint-Romain*, II, p. 520-534. — A partir de 1774, listes des prisonniers. — En 1774, à la conciergerie du Palais, 49 prisonniers : 1 pour contrefaçon d'une presse dans la régie des cuirs, 1 pour fabrication de fausse monnaie, 1 pour faussetés, 1 pour infraction de ban, 1 pour mendicité, 1 pour prévarication, 23 pour vol, 1 pour voie de fait, 1 par ordre du Roi. — Sur le nombre, 34 appelaient de sentences de juridictions inférieures; 5 prisonniers civils. — Au bailliage, 54 prisonniers : 5 pour assassinat, 5 pour dettes, 1 pour discipline, 4 comme faux-monnayeurs, 2 comme incendiaires, 1 pour libertinage, 1 pour menaces, 4 pour mendicité, 3 pour tapage, 1 pour viol, 22 pour vol. — A la cour ecclésiastique 1 seul prisonnier. — Pas un seul à la prison de Saint-Gervais.

G. 3508. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

**1780-1788.** — Interrogatoires des prisonniers prétendant au privilége Saint-Romain. — Liste des prisonniers : 1780, au parlement, 64; conciergerie du Palais empruntée comme prison par la maréchaussée. — Au bailliage, 35 prisonniers, à savoir ; pour délit 1, pour dettes 4, pour faux billets 2, pour libertinage 1, pour mendicité 2, pour usure 1, pour vol 18, sans aveu 1, par ordre de la famille 1. Pas de prisonniers au chapitre, ni à la cour ecclésiastique, ni au Vieux-Palais, ni à Saint-Gervais. — 1788, au bailliage, 60 prisonniers à savoir : pour assassinat 2, pour banqueroute frauduleuse 6, pour bris de prison 1, pour désertion 5, pour escroquerie 1, pour police 5, sans aveu 2, pour vol 29.

G. 3509. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

**1692-1726.** — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes des prisonniers. — En 1695, en la conciergerie du Palais à Rouen, 34 prisonniers criminels, 8 prisonniers civils. — Au bailliage, 13 prisonniers, dont 1 pour crime, 1 pour affaire civile, 2 miliciens, etc... ; à la cour ecclésiastique, 2 prisonniers pour crime, 2 prisonniers civils ; — Point de prisonniers au Vieux-Palais ni à Saint-Gervais.

G. 3510. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

**1727-1750.** — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes de prisonniers. — En 1727, au parlement, 39 personnes. — En 1750, au bailliage, 8 prisonniers civils, 5 pour la maréchaussée, 13 autres dont un religionnaire par ordre du Roi, et un particulier que le présidial avait condamné à être renfermé.

G. 3511. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

**1751-1768.** — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen. — Listes de prisonniers. — 1755, au parlement, 53 prisonniers, la plupart appelants de sentences rendues par les juridictions inférieures, un renfermé par ordre du Roi, un autre par ordre du premier président, plus 12 prisonniers civils. — A la cour d'église, un gentil homme qui s'était constitué volontairement prisonnier pour jouir du privilége de Saint-Romain. — Au bailliage, 63 prisonniers, à savoir : pour désertion 5, pour dettes 4, pour faillite, 8, pour incendie 1, pour insulte 1, pour la maî-

trise 1, pour la police 3, pour la religion 1, pour vagabondage 18, pour vol 19, par ordre du Roi 1, par ordre du lieutenant 1. — En 1768, au parlement, 94 prisonniers à savoir : prisonniers civils 10 ; la plupart des autres, appelants de sentences des juridictions inférieures, quelques uns décretés par arrêts de la cour ; 1 arrêté par ordre du Roi, 2 arrêtés par ordre du procureur général pour police, 1 jugé prévôtalement. — Au bailliage, 96 prisonniers : 2 pour désertion, 10 pour dettes, 13 fastingants, 1 pour incendie, 28 pour mendicité, 1 pour pêche, 2 pour rapt, 11 pour sédition, 2 pour tapage, 20 pour vagabondage, 5 pour vol.

G. 3512. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1769-1773.** — Procès-verbaux dressés par les chanoines commissaires, députés du chapitre pour la visite des prisons de Rouen.—Listes de prisonniers. — En 1773, au parlement de Rouen, 52 prisonniers criminels dont 1 par ordre du Roi, 9 prisonniers civils; au bailliage, 35 : 3 déserteurs, 5 pour dette, 1 incendiaire, 1 pour inconduite, 8 femmes pour libertinage, 5 pour mendicité, 7 pour vol ou filouterie, 2 pour sédition, 1 enfant; — à la cour des Aides, 5.

G. 3513. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**XVII^e siècle.** — Mémoires imprimés concernant le privilége de Saint-Romain. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevesque, chanoines et chapitre de l'eglise métropolitaine et primatiale de Rouen : et la cour des Aides et le bailliage de la même ville au sujet du privilége de la fierte ou châsse de Saint-Romain ». — Requête présentée au Roy, — suivie de l'inventaire des titres et pièces produites par le chapitre.

G. 3514. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1686-1768.** — Procès-verbaux de l'insinuation du privilége de Saint-Romain à la cour des Aides et des contestations auxquelles cette formalité donnait lieu. — Significations faites par le chapitre à cette cour.

G. 3515. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1694-1770.** — Procès-verbaux du refus fait par les geoliers de la cour des Aides et de la chambre des Comptes de laisser les députés du chapitre procéder à la visite des prisonniers détenus dans les prisons de ces juridictions. — Conciergerie de la Cour des comptes, aides et finances, située sur la paroisse Saint-Cande le Jeune, rue du Petit-Salut.

G. 3516. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1681-1779.** — Menus du repas de l'Ascension. — Marchés avec les traiteurs de Rouen. — 1689, ragoût de morilles ; — 1694, truffes et champignons ; bassins garnis de confitures séches, savoir : abricots, courges, prunes, poires de Rousselet, gorges d'ange, tailladins d'oranges et de citrons ; le traiteur fournira les feuilles, fleurs et ornements et les porcelaines nécessaires ; — 1701, ragoût des beatilles, asperges en petits pois ; — 1704, pièce de bœuf à la Turenne, 6 livres, 1 gigot à la royale, 5 livres ; — 1713, plat d'asperges, 1 livre 10 sous. — Le repas avait lieu en la bibliothèque du chapitre.

G. 3517. (Plaquette.) — 14 feuillets, papier.

**1607.** — « Articles des remonstrances faites en la convention des trois Estats de Normandie, tenue à Rouen le vingt-deuxiesme jour d'octobre, et autres jours ensuyvans mil six cens sept, avec la responce et ordonnance sur ce faite par le Roy, estant en son conseil, tenu à Paris, le vingt-sixiesme jour de janvier mil six cens huict. — A Rouen, chez Martin Le Mesgissier, imprimeur ordinaire du Roy tenant sa boutique, au haut des degrez du Palais, 1608. » — Un article de ce cahier est relatif au privilége de Saint-Romain dont les États demandent le maintien.

G. 3518. (Plaquette.) — In-4°, 7 feuillets, papier imprimé.

**1620.** — « Articles des remonstrances faites en la couvention des trois Estats de Normandie, tenue à Rouen le vingtième jour de janvier, et autres jours ensuyvans mil six cens vingt. — Avec la responce et ordonnance sur ce faicte par le Roy, estant en son conseil, tenu à Fontainebleau, le sixième jour d'avril mil six cens vingt. — A Rouen de

l'imprimerie de Martin Le Mesgissier, imprimeur ordinaire du Roi, tenant sa boutique au haut des degrez du Palais MDC. XX. » — Un article de ce cahier est relatif au privilége Saint-Romain dont les États demandent le maintien.

G. 3519. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 42 pièces, papier; 1 sceau.

**1366-1789.** — Chapelles fondées à l'autel de Notre-Dame derrière le chœur, à savoir trois chapelles de la sainte Vierge, la première fondée par Barthélemy Regnault, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, et à la nomination du chapitre, les deux autres, par Pierre Roger, aussi chanoine de Rouen, depuis pape sous le nom de Clément VI, et possédées par le porte-mitre et par le porte-chape de l'archevêque. — Dans les derniers temps, au même autel, chapelle des ordres, primitivement fondée à la chapelle de la cour d'église. — Achat de rentes par Barthelémy Regnault, 1366, 1368, 1369. — Actes par lesquels ce chanoine transfère au chapitre la propriété de certaines rentes affectées aux chapelles par lui fondées, à son obit et à de dévotes oraisons, 19 mars 1369, 22 mars 1370. — Les chapelles en question étaient celle de Notre-Dame derrière le chœur qu'il avait dotée de 60 livres et à laquelle il avait donné son missel, les touailles et les ornements dont il s'ornait quand il célebrait dans sa maison, — la chapelle de Saint-Barthélemy et celle de Saint-Mathurin; le chapitre devait faire dire en la chapelle de N. D. après complies, devant Notre-Dame, l'autienne *Salve Regina*, chaque jour de carême, excepté les jours où l'on chantait *l'Inviolata*, et le mercredi, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte. — Accord entre le chapitre et les exécuteurs testamentaires de Barthélemy Regnault : Bertrand de la Roche, chanoine de Rouen, Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, et Roger de Sept-Poiriers, 4 octobre 1372. — Procuration donnée par le chapitre aux chanoines Olivier Maugendre, Jean de *Mardonia*, pour suivre, devant Pierre Le Villain, auditeur en la chambre apostolique, délégué de Jean cardinal de Palestrina, légat en France, un procès contre ledit Fouache et Pierre Brunet, exécuteurs testamentaires de Regnault, 1379. — Lots faits devant Jean Lymousin, lieutenant général de Jean de la Tuile, bailli de Rouen, entre Marquet, Jaquet et Alison Havren, frères, des biens qui leur étaient échus de leurs père et mère et de feu sire Jean de Gisors; parmi ces biens l'hôtel des Créneaux, paroisse Saint-Vincent de Rouen, le manoir de Grouchy, 6 juin 1390. — États des rentes dépendant des chapelles précitées; titres de rentes; déclarations de revenus; provisions, démissions. — Information faite en 1633, de laquelle il résulte que les titulaires des trois chapelles primitives n'acquittoient à l'autel de la Sainte Vierge aucun service de messe; déposition de Pierre Brémontier, clerc de la chapelle Notre-Dame : « son office est de parer la chapelle, orner l'autel et images, mettre le lettrin, le livre de parchemin noté pour chanter les messes par les musiciens, fermer à midi les portes des caroles et balustres par où l'on entre à la chapelle.» Il se disait à l'autel de la Sainte Vierge une messe à 5 heures 1/2 en été et au commencement de matines en hiver, par les chapelains Clémentins semainiers, les uns après les autres; à 9 heures messe de Notre-Dame, par les petits prébendés en semaine, chantée par les musiciens; — messe le jeudi et le dimanche (fondation de Brezé). — Sceau de la vicomté de Rouen, 1379.

G. 3520. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

**1282-1789.** — Chapelle de Saint-Barthélemy dite du *Revestiaire* 1392; — de *Saint-Barthélemy fondée au Revestiaire*, 1432, 1510; — de *Saint-Barthélemy fondée à l'entrée de la sacristerie*, 1569; — *en la chapelle et autel estant en l'entrée de la sacristie*, 1643; — citée comme située *ad altare Sancti Petri sub crucifixo*, 24 février 1716, comme unie, en 1767, aux trois colléges des chapelains du chœur. — Fondée par Barthélemy Regnault, chanoine, dont il est question à l'article précédent. — Acceptation par le chapitre des rentes données par ce chanoine pour la dotation des trois chapelles dont il était le fondateur, 2 avril 1375. — Testament de Regnault, lequel s'intitule chanoine de Rouen et de Chartres, et curé de Saint-Mathurin de Larchant : legs à Pierre Brunet, son clerc; à la fabrique de Larchant; aux pauvres de Limoges; veut que son corps soit porté de nuit à l'église, ainsi que cela a eu lieu aux funérailles de maître Vincent Buffet; que les distributions de pain et de vin à lui appartenant pour toute l'année qui suivra son décès, conformément à l'usage capitulaire, ne soient pas vendues, mais attribuées ainsi qu'il suit : le premier jour de la semaine, aux pauvres gisant en l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, le second jour, aux Bons enfants, le troisième jour, aux lépreux du Mont aux Malades, le quatrième jour, aux Béguines, le cinquième jour, aux sœurs de Saint-Mathieu, le sixième jour, aux Filles-Dieu, le septième, aux pauvres honteux; nomme pour ses exécuteurs testamentaires Bernard Carit, archidiacre d'Eu, Bertrand de la Roche, chanoine à Rouen, Hélie Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, Roger de Sept-Poiriers et Pierre Brunet; — *Acta fuerunt hæc in ecclesia Rothomagensi ante pulpitum*, août 1368, en présence de Nicolas Oresme, docteur en théologie, doyen du chapitre. — Procès entre messire Jehan Seel, prêtre, écolier étudiant en l'Université de

Paris, curé de Limésy, chapelain de la chapelle Saint-Barthélemy et Thomas Simon, marchand bourgeois de Rouen, au sujet de maisons appartenant à ladite chapelle, 1432. — « Ce sont les noms, diz et dépositions des tesmoings produiz et amenez de la partie de messire Jehan Seel : — Nicaise Morice, Pierre Quarré, Jean Duchemin, licencié en lois, bachelier en décret, avocats en cour d'église, Jean Dupré, curé de Saint-Cande le jeune, Guillaume Mouton, curé de Butot, Georges Martel, curé de Sagy, Jean Chrétien, curé de Saint-Martin de Chevillon, Gillet Taverne, curé de Déville, Nicole Taquet, curé du Mesnil-Durescu, notaire en la cour d'église, Raoul de Carville, curé d'Ouville-sur-mer : « ont toujours vu partout le diocèse que nul, de quelque estat qu'il soit, d'église ou autre, ne peut vendre ne aliéner les héritages, rentes ni autres droits appartenant à l'église, posé qu'ils appartiennent à son bénéfice, s'il est bénéficié, se ce n'est ou l'autorité du diocésain ou souverain, ès fins et mettes du diocèse duquel lesdits héritages, rentes et droits sont situés, et sans les solennitez qui y sont requises de droit; et se autrement ce fait, telle vendition ou aliénation n'est vallable. » — Provisions, démissions, titres de propriété, procédures, quittances de décimes, déclarations des revenus. — Parmi les chapelains : Claude de Rouen, curé de Saint-Vigor, décédé en 1716; — Jacques Gaillard, diacre du diocèse de Saint-Malo, 1744; — Dauphin-Louis Frottier, chanoine de Boulogne-sur-mer, clerc de la chapelle et oratoire du Roi, demeurant au château de Versailles, 1759. — Lettres de l'official de Rouen : Emmeline La Capelière et Robert Le Capelier, son mari, de la paroisse Saint-Hilaire de Rouen s'engagent à acquitter Guillaume Varin, prêtre, dit du Revestiaire, de rentes dues à Nicolas Blondel et à Jean du Valrichier, pour un jardin, assis à Saint-Hilaire sous la rivière de Robec et le moulin Pèlerin près la maison de l'abbesse de Saint-Amand, 1282.

G. 3521. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1395-1779.** — Autel du Saint-Esprit où étaient fondées deux chapelles, l'une dite des trois martyrs ou des trois diacres martyrs (Saint-Étienne, Saint-Laurent et Saint-Vincent), l'autre de Saint-Martin à pied. — Provisions, démissions, états du revenu, informations, titres de propriété, procédures. — Décret devant Jean Auber, vicomte de Rouen, de la maison de la rue Notre-Dame, pour messire Denis Le Fevre, chapelain de la chapelle Saint-Étienne, contre les hoirs Jean de Valebois, 1395. — Vente par Jean Guérin, doyen de Notre-Dame de la Ronde, aux exécuteurs testamentaires de Jean Rosse, d'une maison paroisse Saint-Étienne la grande église, rue des Barbiers, devant la porte de l'archevêché, bornée par l'hôtel du prieur du couvent de Longueville, maison qui fut affectée au logement du curé de Saint-Étienne, 1419 (copie).

G. 3522. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

**1220-1692.** — Autel des Saints-Innocents, dit de Saint-Romain ou du grand Saint-Romain dès 1652; quatre chapelles ou portions, la première fondée de Saint-Thomas-le-Martyr, « *Capellam seu capellaniam Sancti Thome martiris ad altare Sanctorum Innocentium situm in capella Sancti Romani ad latus chori ecclesie*, 1551; — la seconde fondée de Saint-Romain, existant dès 1220. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Cession faite par Pierre Lenfant, maître et administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine, grande rue Saint-Denis à Paris, chapelain de la chapelle Saint-Thomas-le-Martyr, à Jean Du Mouchel, prêtre, demeurant à Rouen, des revenus de ladite chapelle, 1550. — Roger *Cementarius* et *Ada*, sa femme, vendent, pour 9 livres 10 sous, aux exécuteurs testamentaires de feu, de bonne mémoire, Jean de Salmonville, archidiacre de Rouen, 20 sous de rente à Rouen sur un tènement en la paroisse Saint-Vivien, ladite rente affectée au chapelain, qui, chaque jour, célébrait l'office divin en la cathédrale pour l'âme de Robert, archevêque de Rouen, et pour celle dudit archidiacre, 1220. — Charte passée devant Raoul de Boes, maire de Rouen, par laquelle Raoul Amiot, assigne certaines rentes sur des maisons à Rouen pour l'exécution du testament de Jean de Salmonville, novembre 1224. — Vente par Martin, curé de Saint-André-hors-la-porte, de 10 sous de rente sur le tènement de Robert Harou, à Robert de Heronchel, prêtre, desservant à l'autel des Saints-Innocents pour l'âme dudit de Salmonville, 1226. — Vente par *Albereda*, la Bretonnesse, veuve, et Guillaume, son fils, clerc de Saint-Patrice, à Pierre d'Aulage, clerc, pour 20 livres tournois, d'un tènement entre la rue *as Truies* et la terre de Geoffroy Langlois, mai 1249. — Ratification par le chapitre de la cession faite par Robert, dit *de Bruneyo*, prêtre, à Simon de Alisy, clerc du chœur, titulaire de la chapelle fondée par Jean de Salmonville, d'une maison située en la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, octobre 1260. — Prise à fieffe et héritage, par Raoul Poutrel et Jeanne, sa femme, de Jean Doques, prêtre, d'un tènement situé paroisse Saint-Amand, appartenant audit prêtre, à raison d'une chapelle fondée par feu, de bonne mémoire, Mathieu de Crevecœur, chanoine de Rouen, ce tènement borné par ceux de Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, et de maître Robert de Nucourt, official de Rouen,

1304. — Vente par Guillaume de la Commune et Perronnelle, sa femme, à Jean Doques, de 40 sous de rente, pour 40 livres, 1334. — Lettres de Robert, sire de Houdetot, chevalier du Roi et maître de ses arbalétriers, par lesquelles il fait remise à Philippe de Benières, chapelain de la chapelle des Innocents, et à ses hoirs d'un manoir, édifice et fonds de terre devant les murs de Saint-Amand, 16 mars 1350. — Copie des contrats de fondation de la chapelle des Innocents.

G. 3523. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1365-1789.** — Autel des Innocents : 3e chapelle sous le vocable de Sainte-Madeleine, 4e chapelle sous celui de Sainte-Barbe. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de propriété, quittances de décimes. — Mémoires ou observations de Jean-Baptiste-Nicolas Mouchard, curé de Notre-Dame de Douville, chapelain de la 3e chapelle fondée en l'autel des Saints-Innocents, dit Saint-Romain, sous le titre de Sainte-Madeleine, vers 1762. — Fondation de la chapelle Sainte-Barbe par Jean Favé, archidiacre d'Évreux, chanoine de Rouen, 1507. — Titres de propriété des rentes affectées par Favé à cette chapelle : rentes sur l'Ile-aux-Oiseaux, paroisse de la Mivoie, dite anciennement l'île de Becquemont ou de Becquement, 1455, 1569. — Mention de l'hôtel à l'enseigne de la Couronne, paroisse Saint-Sauveur, 1453; — de la rue du Petit-Change près de la porte Guillaume-Lion, 1494; — du pouchel en la rue Martainville, 1506; — de la chapelle où sont les images des Innocents et autres, 1507; — de la chapelle « par ci-devant appelée les Innocents et de présent la chapelle Saint-Roumaing, » 1518.

G. 3524. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 52 pièces, papier; 1 sceau pendant.

**1232-1715.** — Autel de la Trinité ou de Notre-Dame-des-Jardins ou des Briançons : 7 chapelles. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Vente par Roger Le Bruman et Emmeline, sa femme, à maître Jean de Saint-Lo, chanoine de Rouen, d'une pièce de terre, outre Seine, *in capite fossati*, janvier 1232; — par Cécile Du Busc, du Mont-aux-Malades, au même Jean de Saint-Lo, achetant des deniers de feu maître Robert de Lillebonne, autre chanoine de Rouen, pour fondation de chapelle, d'une vergée de terre, en la paroisse Saint-Aignan, mars 1246 (V.S.); — par Jean de Bliguetuit, fils et héritier de Robert de Bliguetuit, à Jean Baston, clerc, de 2 acres de pré au Petit-Quevilly, février 1250. — Simon *de Mediavilla* et Laurence, sa femme, reconnaissent tenir en fief et héritage de Pierre de Thalmoustier, chapelain de la chapelle de maître Robert de Lillebonne, pour 26 sous de rente, un tènement situé en la rue Notre-Dame, paroisse de Saint-Maclou, 1284. — Cession par Jean Malenfant, clerc, à Pierre de Thalmoustier, pour 100 sous, d'une rente de 10 sous sur un tènement, paroisse de Saint-Vivien, 1293. — Vente par Aalis la Picarde, « fille jadis mons. Jehan Le Picart, chevalier, à Philippe de Grantdoit, pour 1,500 livres de tournois de la forte monnoie, du manoir qui fut au père de ladite damoiselle, situé en la paroisse de Saint-Ligier-au-Bos et en la forest d'Eu, » vendredi avant la Toussaint 1306; — par Nicole de Grantdoit, écuyer, frère et héritier de feu Philippe de Grantdoit, « à maître Gieffroy de Briençon, clerc et trésorier de notre sire le Roy, pour 754 livres de bons petits tournois, du manoir et toutes les appartenances et appendances et droictures en la forest, qui furent feu Mgr Jehan Le Picart, chevalier, paroisse Saint-Ligier-du-Bos », septembre 1312. — Acte où ledit Gieffroy de Briençon est qualifié chanoine de Rouen, 1319. — Acquisition faite de Ernoul Berenguier, « citéen de Rouen, » par maître Regnaut de Brienchon, chanoine de Rouen, 1334. — Acceptation par le chapitre des rentes assignées par Gieffroy de Brienchon aux deux chapelles fondées en la cathédrale par Regnaut, son frère, qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire, lesdites chapelles fondées « jouste le nœuf portail » (le portail de la Calende), 1340. — Pierre de Briençon, clerc, se réserve le droit de présenter à deux des quatre chapelles qu'il avait fondées, deux *in cappella que est juxta novissimum portale ipsius ecclesie, et alias duas in cappella Sancti-Christophori*, 2 juin 1341. — Procuration donnée par Pierre Floriot, docteur en droit canon, demeurant au collége de Navarre, chapelain de la chapelle de la Trinité, dite des Jardins, 5 septembre 1637. — Petit sceau aux causes du bailliage de Caux, 1320.

G. 3525. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

**1343-1789.** — Autel de la Sainte-Trinité (suite de l'article précédent). — Fondation par honorable homme et discret maître Guillaume Carrel, chanoine de Rouen, d'une chapelle de la Trinité à l'autel de la chapelle de la Trinité « où l'on fait le mistère de l'Asumpcion Notre-Dame, » 26 janvier 1413 (V.S.). — Fondation d'une autre chapelle au même autel par Mgr Guillaume de Bellengues, chevalier, mars 1401 (copie). — Donation par Robert Tyeguelin, l'un des chapelains des deux chapelles de la Trinité fondées

par ledit de Bellengues, d'une maison rue Saint-Ouen, à la chapelle dont il était titulaire, 4 mars 1482 (V.S.). — Fondation pour le luminaire de la chapelle de Notre-Dame derrière le chœur (4 cierges d'une livre et demie à ardoir chaque jour ès quatre chandeliers devant les images des deux Notre-Dame ès-costez de l'austel de ladite chapelle), par Nicole Osmont, curé de Tourville, chapelain du collége des Clémentins, dernier juillet 1512. — Mention de Robert Le Gay et Gilles de Maudestour, chanoines de Rouen, 1345; — de Pierre Toulousen, curé de Blainville, 1413; — de Nicole Maulin, licencié ès-lois, chanoine de Notre-Dame de la Ronde, 1432.

G 3526. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1207-1789.** — Autel de Saint-Romain-le-Vieux : trois chapelles sous le vocable de Saint-Romain. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, etc. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, approuvant la donation faite au chapitre par Renier, maître des écoles de Rouen, de la terre de Saint-Romain et de la chapelle dont elle dépendait; ladite terre lui avait été donnée par l'archevêque Hugues d'Amiens, et lui avait été confirmée par le pape Alexandre III et par Henri, cardinal des titres de Saint-Nérée et Saint-Achillée, légat du saint siége, 1207. — Présentation à une chapelle de Saint-Romain par des membres des familles Vaquier, Mignot, Bazin, représentant le sieur de Croisset, fondateur, au 13e siècle, notamment par Claude Bazin, docteur régent en la faculté de médecine de Paris, sieur du Fayel, 1588, Claude Bazin, sieur de Bezons, intendant de la province de Languedoc, 1667, Robert Mignot, fils de Jean Mignot, avocat, et Nicolas Mignot, mollificur en la chancellerie du palais à Rouen, 1659. — Acte passé par-devant Jacques Gladayn, notaire juré de la cour du doyen de Saint-Romain, par lequel les curés dudit doyenné donnent procuration à Charles Le Fèvre, curé de Saint-Martin-de-la-Poterie, pour comparaître, en leur nom, à l'assemblée du clergé qui devait se tenir à l'archevêché de Rouen, pénultième février 1526. — « Cy ensuit le devis de l'ouvrage de massonnerie qu'il convient faire en certaines terrasses et chapelles Saint-Romain et des Jardins en l'église Notre-Dame de Rouen, » sans date, 16e siècle. — Mention de Jean Paris, maître ès-arts, principal du collége de Justice à Paris, chapelain de la chapelle de Saint-Romain-le-Vieux, 2 mai 1658. — Cachets de Robert et de Nicolas Mignot et de Bazin de Bezons.

G. 3527. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1446-1789.** — Autel Sainte-Marguerite : 2 chapelles, la première sous le vocable de Sainte-Honorine, la seconde, sous celui de Sainte-Marguerite. — Provisions, résignations, prises de possession, titres de propriété, déclarations de revenus. — Collation par le chapitre de Rouen, à maître Edmond Owdalle, prêtre du diocèse de Norwick, de la chapelle de Sainte-Honorine, vacante par la démission de Nicolas Delamare, pour cause de permutation, entre Owdale et Delamare, de la cure de Criquetot au doyenné de Saint-Romain contre ladite chapelle, 16 juillet 1446. — Lettre de M. Marescot, chanoine, à M. Cotton Deshoussayes : sur sa demande et celle de l'abbé Terrisse, M. Le Clerc, chanoine en semaine, avait nommé ledit Cotton à la chapelle de Sainte-Honorine, petit bénéfice simple d'environ 150 livres de revenu. « Vous aviez bien des concurrents, lui écrit-il, et vous en auriez eu bien davantage, si nous n'eussions point été en mois de grade. Le moindre de nos bénéfices est très-couru, à cause du droit de *committimus* qu'ils donnent tous, » 24 avril 1759. — De cette chapelle dépendait une maison rue des Marquets, qui lui avait été donnée par Robert du Quesnay, docteur en théologie. — Vente par Nicolas Leroux, sieur d'Escroville, abbé d'Aumale, chanoine de Rouen, et conseiller au parlement, à noble homme René Le Porcher, sieur du Deffends, lieutenant général des eaux et forêts de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de maisons, paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, rue Boudin, bornée par le jeu de paume du Héron, 2 février 1554. (V. S.) (copie).

G. 3528. (Liasse.)— 43 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 1 sceau.

**1325-1789.** — Autel Sainte-Catherine : quatre chapelles sous le vocable de Sainte-Catherine. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de propriété. — Testament de Richard de Droitecourt, chanoine et pénitencier de Rouen; fondation d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, de Saint-Martin et de Saint-Denis à Saint-Denis de Sérifontaine; legs aux pauvres afin de prier pour des amis décédés : Pierre de Gamaches, chevecier de Notre-Dame-de-la Ronde, Simon des *Ernoncuria*, curé de Saint-Maclou; Philippe de Flavacourt, trésorier de la cathédrale de Rouen; autres legs en faveur des pauvres d'Artye, Flavacourt, Droitecourt, Hérigny, Basincourt, Tiergeville, Saint-Patrice de Rouen, Blaqueville; exécuteurs testamentaires : Jean de Lyons, cha-

noine de Rouen ; Jean Garding, curé de Saint-Aubin-la-campagne ; Raoul Souris, curé d'Anfreville-la-Mivoie (*Oufreville*) ; Richard, curé de Beauvoir, 1325. — Vente par Jean de la Haye, écuyer, l'aîné, audit Jean de Lyons, de son droit en la ferme de la Chierre, paroisse du Bosgouet, 1326; — par Robert Lesueur, « citeien de Rouen, » au même, pour XI$^{xx}$X livres tournois, de 20 livres 18 sous 3 mailles de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Denis de Rouen, 1327 ; — par Jean Delamare et Emmeline, sa femme, au même, pour 35 livres, de la moitié d'une ruelle contenant « pluriex estages de maisons, » dite la ruelle Ouin, paroisse Saint-Ouen, 1329. — Présentation à la chapelle dont était fondateur sire Martin des Essarts, conseiller et maître de la chambre des comptes, par Jean des Essarts, sieur des Essarts, 1505 ; — par Antoine des Essarts, sieur de Tieulx et de Glatigny, même année; — par Gabrielle de Gouffier, dame et baronne de Saultour, veuve de Claude des Essarts, maître d'hôtel du dauphin, sieur de Tieulx, 1556. — Lettre de l'abbé Coge à M. Drouet, chapelain en la cathédrale, pour lui annoncer que son intention est de résigner la chapelle de Sainte-Catherine en faveur de M. Lesueur, sous-secrétaire de l'archevêché, à condition cependant que cette chapelle soit compatible, suivant les prescriptions canoniques, avec le canonicat de Saint-Georges dont ledit Lesueur était pourvu, Poitiers, 26 septembre 1764. — Mention de Waleran d'Ougnies, chevalier, sieur de Pierrepont, baron de Longroy, bailli et gouverneur de la comté d'Eu, 1505 ; — de Dauphin-Louis Frottier, chapelain de Sainte-Catherine, 1758. — Sceau aux causes du bailliage de Rouen, 1505.

G. 3529. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 6 sceaux.

**1224-1789.** — Autel Saint-Leu et Sainte-Colombe : 2 chapelles, à la présentation du chapitre. — Provisions, démissions, informations, titres de propriété, procédures. — Vente par Guillaume *Barrarius*, du consentement d'Emmeline, sa femme, à Gautier Le Feutrier, et à sa femme Mathilde, d'une terre tenue de Jean Fessart, à Rouen, au Pont-Honfroi, dans la rue qui menait au fossé de la ville *ad fossetum civitatis* (acte passé devant Raoul de Boes, maire de Rouen), 1224. — Fieffe faite par Raoul Blondel à Richard Legrand, moyennant une rente de 30 sous, d'une demi-acre de terre à Yonville (acte passé devant Raoul Mostarde, maire de Rouen), décembre 1244. — Vente par Richard Emmechin au chapitre, achetant des deniers de Robert Blancpain, sous-chantre, moyennant 10 livres, d'une rente de 20 sous sur un tènement, paroisse Saint-Maclou, 1252 ; — par Raoul del Peleis et *Roscia*, sa femme, à Étienne de Sens, archidiacre du Grand-Caux, exécuteur testamentaire du même sous-chantre, moyennant 4 livres tournois, d'une rente de 10 sous sur un tènement, rue Saint-Marc, juillet 1258 ; — par Pierre *de Pommereia*, au même, agissant en la même qualité, d'une rente de 40 sous sur un tènement, paroisse Saint-Laurent, juin 1259; — par R., prieur, et par les religieux de Beaulieu, au même, d'une maison, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, 1269. — Cession, ventes faites au même par Henri Resleu, Raoul Le Comte et Geoffroy de Chaumont, 1270; — par Marc Blondel (terre à Saint-Gervais de Rouen, *inter keminum domini Regis qui ducit ad fontem Sancti-Phirioli et terram Estoudi de Estoutevilla, militis*), 1271 ;— par Jean de Saint-Étienne, mineur de 25 ans, assisté de son curateur, 1274. — Fieffe faite par Étienne de Sens à Richard Hochecorne d'un tènement, rue Notre-Dame, 1274.— Remise faite à Étienne de Sens par Simon d'Alisy, chanoine des Quinze-marcs, des arrérages dus pour un tènement situé en la paroisse Saint-Maclou, novembre 1275. — Collation faite par le même archidiacre, comme exécuteur testamentaire du chanoine Blancpain, à Michel d'Esquetot, son clerc, de la chapelle Saint-Leu et Sainte-Colombe qu'il avait fondée, conformément aux intentions dudit Blancpain, mardi après la Sainte-Catherine 1276. — Donation à Étienne de Sens par Pierre Louvel, d'une rente sur le tènement que ledit de Sens avait acheté de Marc Blondel, à Saint-Gervais, 1276. — Autres donations au même, par Nicolas Fessart, de rentes sur les tènements de Gautier Le Feutrier et de Raoul du Peleis, 1276. — Donation par Étienne de Sens, à la chapelle Saint-Leu et Sainte-Colombe, de certains héritages par lui achetés pour l'exécution testamentaire de R. Blancpain; il choisit sa sépulture *inter tumbam Roberti dicti Blancpain et murum claudentem dictam capellam*, juillet 1279. — Fieffe faite par Michel d'Esquetot, chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Leu, à Regnaud Auberete d'un tènement situé à Saint-Maclou, près le mur Saint-Marc ; — à Jean Le Crespe, d'un tènement en la même paroisse, 1299. — Vente par Guillaume Hurtemate à Robert de Loiselière, chapelain de la chapelle fondée pour l'âme de Richard du Sap, archidiacre du Vexin-Normand, de 6 sous de rente sur une pièce de terre en la paroisse du Vivier, octobre 1280. — Vente par Guillaume Dauteny et Hais, sa femme, à Guillaume Le Tapissier et à Masire, sa femme, de « trois mesons apentiches en la ruelle du moulin Saint-Ouen, » 1292 ; — par Guillaume Le Tapissier » à Mgr. Raoul Souriz le jeune, prêtre, au nom de sa chapellenie, » desdites maisons, 1296.—Parmi les chapelains de Saint-Leu : Jean Le Prince, frère de Claude Le Prince, sculpteur à Rouen, y demeurant, rue Ancrière, paroisse de

Saint-André, 1749. — Acte de baptême, lettres d'ordres et de nomination comme chapelain, de Jean-Baptiste-Abraham Drouet, 1689-1713. — Sceaux de la vicomté de Rouen, de Guillaume Dauteny, de Guillaume Le Tapissier; — contre-sceau de l'officialité de Rouen (intaille antique).

G. 3530. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 16 pièces, papier; 1 sceau.

**1260-1732.** — Autel de la chaire Saint-Pierre : 3 chapelles, l'une de Saint-Martin à cheval, dont la fondation était attribuée au chanoine Vincent Buffet, les deux autres sous le vocable de Saint-Pierre. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de propriété. — Pierre *Heudeardis,* de la paroisse de la Neuville Chant-d'Oisel, du consentement de *Rogeria*, sa femme, concède à Gilles d'Eu, chanoine, pour 16 livres tournois, 39 sous de rente en la paroisse d'Ymare; mention de la terre du châtelain d'Arques, mars 1259 (V.S.). — Lettres du Roi Philippe de Valois portant amortissement d'une rente de 20 livres tournois pour la fondation de Vincent Buffet, chanoine de Rouen, clerc en la chambre des comptes; « donné à l'ospital de Maisy, l'an de grâce 1344, vingt-cinq jours ou mois de janvier. » — Fondation d'une chapelle par ledit Buffet, 24 décembre 1347. — Robert Ozire, chapelain de la chapelle Saint-Martin, fondée à l'église Notre-Dame de Rouen, à l'autel de la Kaiere-Saint-Pierre par honorable et discret messire Vincent Buffet, 4 février 1355 (V.S.).— Vente par sire Vinchent du Valrichier, bourgeois de Rouen, à Mgr Pierre Bertren, prêtre, pour 50 florins francs d'or, de 100 sous de rente « sur deux maisons et les gardins en dépendants, paroisse Saint-Pierre-du-Chastel, lesquelles maisons siéent jouxte les anciens murs de la ville et héritage Gueroult Naguet, d'un costé, et l'héritage Jehan de la Morissière et Jehan de Gisors, d'autre costé, »... 10 décembre 1382. — Vente de la même rente par Jean Bertran à Jean Louys, 8 mai 1397; — par Jean Louys à Mahiet Vatecar, 6 juillet 1426; l'une de ces maisons mentionnée comme bornée par la rue aux *Oues* dans un titre du 26 juillet 1431. — Consentement donné par le chapelain de la chapelle Saint-Pierre, Jean de la Chesnaye, curé de Saint-Aubin-en-la-Rivière, à ce que les trésoriers et paroissiens de Saint-Maclou fissent démolir une maison située rue du Sac, pour l'agrandissement du cimetière de leur paroisse, 11 juillet 1513. — Procès au sujet d'une rente entre Guillaume Graffart, chapelain de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, et Jean Delahaye, conseiller en cour laye, ledit procès porté devant le lieutenant général du bailli de Rouen et en la sénéchaussée de Normandie; trois sentences de Jacques de Brezé, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, 1489, 1490. — Nomination de Louis-Jean Davoult, clerc tonsuré, demeurant à Paris, au collége de Lisieux, à la 3e portion de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, 5 mars 1732. — Alexandre Pape, écossais de nation, nommé par M. Sanson, chanoine, à la chapelle Saint-Martin. — Chapelle Saint-Denis citée, dans une pièce de 1582, comme fondée à l'autel de la Chaire-Saint-Pierre. — Mention de la ruelle de la porte des Mareis, paroisse Saint-Maclou, 1327. — Sceau de la vicomté de Rouen, 1476.

G. 3531. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 4 sceaux.

**1226-1789.** — Autel de Saint-Léonard : 3 chapelles sous le vocable de Saint-Léonard, de Saint-Jacques et de Saint-Christophe. — Provisions, titres de rentes et de propriété. — Vente par Geoffroy le Navetierre et Mathilde, sa femme, à Guillaume De Bray d'un tènement en la paroisse Saint-Vivien, avril 1225 (V. S.). — Geoffroy le Navetier donne au même, à titre d'échange, la moitié d'un clos et d'un *herbergamentum* situé devers Rouen, à Coquereaumont, décembre 1231. — Vente par *Emmelina de Ultra secanam* à Jean Bouice d'un tènement situé paroisse Saint-Michel, janvier 1250. — Autre vente par Jean de Bouquelon, à Raoul le Neveu, septembre 1262. — Ventes de rentes au chapitre, pour la fondation d'une chapelle, conformément aux volontés de feu Regnaud *de Bullis*, chanoine, par Mathilde *de Braio* et Sauvale, son fils, mars 1265 (V. S.); — Hélie Poitevin; — Guérin de la Poterne; — Richard *de Vico* et Marguerite Durdenier, sa femme; — Guillaume Pavie, *Haisia* sa mère, et Mathilde, sa femme; — Jean *Florentii* et Isabelle, sa femme, de la paroisse de Saint-Gilles de *Respevilla*, mai 1266; — Guillaume Lecamus et Julienne Reingot, sa femme, juin 1266; — Jean Grisleu et *Alicia*, sa femme; — Guillaume le Prevost et Eustachie, sa femme, janvier 1266 (V. S.); — Pierre Langlois; — *Hilaria*, femme de Jean *de Fonte*, février 1266; — Jeanne Reingot, femme de Geoffroy le Neveu; — Guillaume Le Sellier; — *Lietia* Chouquet, femme de Richard Le Candelier, mars 1266 (V. S.); — Pierre du Mesnil Godefroy, chevalier, et Henri son fils, *armiger*, avril 1266 (V. S.); — Guy Morellon, juin 1267; — Guillaume Papeillon, octobre 1267; — Raoul Vineman, 1288. — Vente par Pétronille, prieure de Bondeville, à Guillaume Le Conte, chapelain, d'un tènement, paroisse de Saint-Maclou, rue des Prêtresses, près du tènement du prieur et du couvent de Beaulieu, octobre 1267. — Vente par Raoul Le Clerc et *Aelicia de Quemin*[illegible], à

Guillaume du Revestiaire, chapelain de Guillaume de Saâne, trésorier du chapitre, octobre 1276. — Mention, dans une charte de juin 1285, de Jean de Morgnival, chanoine, et de Guérard de Conteville, prêtre, exécuteurs testamentaires de feu, de bonne mémoire, maître Odon, dit Bigot, chanoine de Rouen. — Procuration donnée par Denis Le Rat, principal du collége de Justice à Paris, chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe, 1733. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Jean de Bouquelon, 1267, de Nicolas Le Saunier, 1285.

G. 3532. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1420-1728.** — Autel de Saint-Eustache : 2 chapelles, l'une sous le vocable de Saint-Eustache, l'autre sous celui de Saint-Martin à cheval. — Provisions, résignations, déclarations de revenus, titres de propriété. — Jugement prononcé par Jean Chopillart, lieutenant général de Guillaume de Beauchamp, bailli de Rouen, sur un procès entre Robert de Croismare, procureur du Roi, et maître Jean Boissel, chapelain de la chapelle Saint-Eustache, au sujet d'une rente appartenant à ladite chapelle, constituée sur une maison et jardin près la rivière de Robec; 12 hommes *passés sans saon*, présents au jugement. — Acte passé devant Laurent de Lymare, lieutenant général du vicomte de Rouen, par lequel Colin Hue reconnaît devoir par chacun an audit chapelain 4 livres tournois de rente, 21 juin 1425. — Démission de la chapelle de Saint-Martin à cheval par Charles Le Chien, 14 mai 1482.

G. 3533. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1405-1785.** — Cure ou vicariat perpétuel de Saint-Étienne-la-Grande-Eglise de Rouen, dont le siége, après avoir été primitivement en la chapelle des Trois-Martyrs ou du saint-Esprit, fut transféré sous la tour de Beurre. — Procès entre le chapitre et l'archevêque, au sujet de la juridiction sur cette paroisse : des bans y avaient été proclamés de la part de l'archevêque, 1405. — Autre procès entre le curé et le trésorier de Saint-Étienne, d'une part, et les chanoines d'autre part, au sujet des oblations auxquelles prétendait le curé, de certains coffres et bancs que les paroissiens voulaient faire placer dans la chapelle où est l'image de Saint-Léonard, 1479, 1480, (procès porté en la sénéchaussée de Normandie du temps de Blosset, sénéchal). — Sentence prononcée par Paul de Sainte-Foi, docteur ès-décrets, chapelain du pape, auditeur des causes du palais, juge délégué par le souverain pontife, sur un procès entre Robert Auber, nommé par le chapitre à la cure de Saint-Étienne, et Nicolas Lambert, nommé à la même cure par l'archevêque. Ce procès avait été jugé, à l'officialité de Rouen, au profit de Lambert, et fut porté par appel en cour de Rome, où Robert Auber obtint gain de cause, 1445. — Transaction entre Pierre Caron, curé de Saint-Étienne, et le chapitre : le curé consent qu'après son décès ou sa démission par résignation ou autrement, le chapitre nomme à sa place un vicaire amovible, en vertu de la bulle du pape Sixte IV. — Bulle du pape Alexandre VI, confirmative de celle du pape Sixte IV, portant que, vacation avenant de la cure de Saint-Étienne, le titre en sera éteint et que ladite église sera gouvernée par un vicaire amovible choisi par le chapitre : il était fréquemment arrivé que les curés avaient troublé l'office canonial en faisant, concurremment, l'office paroissial, 7 septembre 1492. — Transaction au tabellionage de Rouen entre le curé et les paroissiens de Saint-Étienne-la-Grande-Église et le chapitre : les chanoines accordent aux paroissiens « le dessous de la tour neuve (la tour de Beurre), les deux chapelles Saint-Jacques et Saint-Eustache adjacentes, la sous-aile et le pourpris des dites chapelles,» dernier février 1496. — *Transumptum* par le camérier du pape Alexandre VI (Pierre *de Vincencia*), de la bulle du pape Sixte IV, 20 décembre 1497. — Lettres de Georges d'Amboise, légat du pape Alexandre VI, revêtu de son autorité par lettres apostoliques, adressées au trésorier d'Évreux, son vicaire général, par lesquelles, conformément à la bulle de Sixte IV, il éteint le titre de la cure de Saint-Étienne et assigne au vicaire amovible qui sera nommé la somme de 30 livres à prendre sur les revenus de la cure, Rouen, ides de février 1505. Signé : *B. Morini.* — Dispenses de bans accordées par le chapitre. — Provisions, nominations de curés. — Fondation par Jeanne Brasdefer, veuve du sieur Le Fèvre, 1606. — Poursuites contre Jacques Le Tellier, trésorier en charge, pour avoir omis, le jeudi saint 1648, après les ténèbres, de faire les cérémonies de la cène en ladite paroisse, au mépris de l'ancien usage. On prétendait qu'il devait présenter pain, vin et pain de cène aux curé, prêtres et autres assistants, et que l'oubli de cette formalité avait apporté du bruit et du scandale dans l'église. — Permission accordée par le curé et par les trésoriers de Saint-Étienne au sieur Noël Guerould du Manoir, secrétaire du Roi, de faire appliquer au long d'un pilier une épitaphe en marbre noir et lettres d'or en mémoire de son père, M. du Manoir, et de sa mère; il promettait, comme marque de reconnaissance, de faire poser dans une niche de ce pilier une image de saint Charles Borromée, 21 octobre 1618. — Réquisitoire du

promoteur du chapitre contre cette autorisation : « Il est du tout hors d'usage d'appliquer aux murailles de l'église des épitaphes et autres mémoires de personnes défuntes, si ce n'est pour les roys, princes et autres personnes d'illustre maison, recommandez pour les grands biens qu'ils auroient faictz à l'église. Encores ne s'en remarque-il que dans la chapelle Notre-Dame qui est une augmentation de la dite église faite et baillée par l'archevêque de Flavacourt et non dans le surplus du corps, de fondation royale, la première et métropolitaine de la province. » — Extrait de certaine épitaphe gravée en cuivre étant attachée à un des piliers au dedans de l'église Saint-Étienne de la grande église, du costé de la porte du parvis : « Le curé de ceste paroisse est obligé... de dire... une messe à note... pour l'âme de deffunct Jehan Rosse, pour l'acquisition de l'ostel où demeure le dit curé, payé des deniers du dit deffunct, lequel trespassa le 15e jour de décembre, l'an de grâce 1416. » — Sceaux d'Alexandre VI, de Pierre *de Vincencia*, de Toussaint Vaudieu, sergent du Roi en 1480. — Fragments des sceaux de Paul de Sainte-Foi, de l'échiquier de Normandie, de Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie.

G. 3534. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 111 pièces, papier (9 imprimées).

**1496-** (copie) **1786.** — Cure de Saint-Étienne-la-Grande-Église. — Procès pour le cimetière entre le chapitre et les curés et trésoriers de la paroisse. — Fieffe faite, au nom de la fabrique de la cathédrale, à Guillaume Marie, d'une vide place contre la tour de Beurre, 16 mars 1590. — « Raisons et moyens tirez des pièces que produisent les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, comme directeurs purs et simples administrateurs du revenu de la fabrique de la dite église, contre les prétentions de Me Porquier, fermier du domaine du Roy, » vers 1680. — « Déclaration du Roi concernant les inhumations dans les églises et les cimetières. Versailles, 19 novembre 1776. » — « Mémoire pour les sieurs curé, trésoriers et habitants de la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église, demandeurs originaires et évoqués, contre les sieurs doyen, chanoines, chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... défendeurs originaires, évoquants et demandeurs en ajournement en vertu de lettres de committimus, 1782. » — « Réponse pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen contre les curé, trésoriers et habitants de la paroisse de Saint-Étienne, 1783. » — « Griefs et moyens d'appel pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, appelants d'une sentence rendue en la chambre des requêtes du palais à Rouen, le 10 mai 1784, 1786. » — « Réplique pour le chapitre de Rouen contre les paroissiens de Saint-Étienne, 1786. » — « Protestation de nullité pour la paroisse de Saint-Étienne-la-Grande-Église, intimée, contre le chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, appelant. » (Imprimés). — Procès intenté en la juridiction du chapitre par le curé et les trésoriers de Saint-Étienne contre le sieur Poisson, prêtre, habitué en ladite paroisse, musicien de la cathédrale, 1661. — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Étienne pour l'usage d'une des grandes portes de l'église dont celui-ci demandait l'ouverture pendant la nuit pour l'administration des sacrements.

G. 3535. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1323-** (copie) **1781.** — Autel Saint-Étienne : chapelle Saint-Denis. — Lettres de Guillaume Ango, lieutenant général de Brandel de la Pierre, vicomte de Rouen, (12 mai 1482), contenant vidimus de plusieurs titres de propriété concernant ladite chapelle : Donation de 15 livres de rente par Guillaume de la Pierre et Alis, sa femme, à Raoul Mabon, clerc, « pour lui faire ordonner à prestre et pour célébrer ou faire célébrer, chascun jour, une messe pour le salut de leurs ames en une chapelle fondée en la chapelle Saint-Étienne de la Grande-Église, » 1323; — rente sur un hôtel à l'Écu de Bretagne, rue Malpalu, jouxte le grand hôtel des religieux abbé et couvent de Corneville, 1432. — Visite de la chapelle; — déclaration des revenus qui y étaient affectés. — Démission de Roch-François-Henry-Suzanne d'Épinay, étudiant au séminaire Joyeuse, 1781.

G. 3536. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1588-1764.** — Autel Saint-Mellon : une chapelle sous le vocable de Saint-Mellon. — Provisions, résignations, déclarations de revenus. — Aveu rendu à Jean-Baptiste Thorel, seigneur de Saint-Martin-aux-arbres, par Claude Le Doux, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Mellon, pour quelques pièces de terre à Saint-Martin-aux-arbres, dépendant de ladite seigneurie, 1685; — par Michel Lamy, autre chapelain, sans date. — Baux des biens de la chapelle Saint-Mellon. — Provisions par le chapitre de Robert Lombard, secrétaire dudit chapitre, à la chapelle Saint-Mellon, vacante par le décès de Michel Lamy, ancien maître de la musique de la cathédrale, 1739.

G. 3537. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1305-1789.** — Autel de Sainte-Agathe : 2 chapelles, sous le vocable de cette sainte. — Provisions, démissions. — Achat de rentes par maître Jean de Lyons, successivement qualifié physicien du roy de Navarre, du roi de France, chanoine de Rouen et de Châlons, 1305-1323. — Chapelains : Jean Payne, 1580; — Charles Le Saunier, bachelier en théologie, ancien professeur de l'université de Paris, demeurant au collége de Justice, 1656; — François Ridel, curé de Mesières, 1671; — Adrien Nozereau, 1692; — Nicolas Thierry, curé de Notre-Dame-de-Consolation au doyenné de Saint-Romain, 1695; — Louis-Nicolas Durand, clerc acolyte, professeur de philosophie en l'université de Paris, 1703; — Pierre-Eustache Taillet, novice chez MM. les chanoines réguliers de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, 9 décembre 1732; — Vrégeon, bibliothécaire de l'Académie de Rouen, 1789.

G. 3538. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1393-1730.** — Autel de Saint-Jean ou de la Belle-Verrière : 3 chapelles sous les vocables de Saint-Jean-le-Décollé, Notre-Dame, Sainte-Madeleine. — Provisions, démissions, déclarations de rentes. — Lettres de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, contenant partage d'héritages entre Jean Loys et Colette, sa femme, jadis femme de Robert Le Cordier, d'une part, et Jean Testart, ayant le droit des héritiers dudit Le Cordier; maisons à Rouen, ruelle Dame-Regnaulde, 1393. — Procuration donnée par Jean-Antoine Navée, prêtre hebdomadier et organiste en l'église cathédrale d'Orange, recteur de la chapelle de la décollation de Saint-Jean-Baptiste, sous le titre de laquelle il a pris les ordres sacrés de prêtrise, pour résigner ladite chapelle, 1659. — Promesse faite au chapitre par le chanoine Pavyot de l'indemniser de l'adjonction qu'il lui a prêtée contre Jean Le Roy, lequel s'opposait à la prise de possession par ledit Pavyot de la chapelle de la Belle-Verrière, 1594. — Désistement dudit Jean Le Roy. — Sceau plaqué de la principauté d'Orange, 1679.

G. 3539. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1476-1789.** — Autel de Saint-Sever en la nef: 3 chapelles sous le vocable de ce saint. — Provisions, démissions, déclarations de revenus. — Chapelains : Jean Condé, nommé par Etienne Haro à la chapelle Saint-Sever en la nef de la grande église, laquelle se nomme à présent Notre-Dame-de-Pitié, 1519; — noble homme maître Josias Berault, clerc du diocèse d'Evreux, 8 juin 1599; — Robert Reusse, docteur de Sorbonne, 1693; — Antoine Michel, précédemment curé de l'église Saint-Michel de Saint-Wandrille.

G. 3540. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 3 sceaux; 1 fragment de sceau.

**1250-1789.** — Autel Saint-Sever en la nef : titres de rentes et de propriété des chapelles Saint-Sever. — Biens à Rouen, Saint-Pierre de Carville, Saint-Hilaire, Hautot-sur-Seine, Normanville, Sierville. — Rouleau de parchemin portant au dos : « Copie des lettres et acquisitions de la chapelle monsieur Saint-Sever fondée en l'église de Rouen l'an 1275, » 13e siècle. — Vente par Thomas dit *de Quemino*, de la paroisse de *Saint-Pierre de Karevilla*, à Nicolas de la Commune, clerc, pour 30 sous tournois, d'une pièce de terre en ladite paroisse, avril 1250; — par Jean Roussel et *Houysis*, se femme, à Jean dit *Electus*, pour 40 sous tournois, d'une maison à Rouen, paroisse Saint-Vivien, octobre 1250; — par *Mourieldis*, femme de Jean Le Vainier, à Robert Postel le peletier, pour 18 livres et demie de tournois, de 30 sols de rente sur un tènement de maisons en Grand-Pont, avril 1256; — par Mathilde Lesleue, veuve, à Thomas Naguet, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente *in tenemento sito in vico Ancreriorum, inter terram Thome James et terram Simonis de Costentin, sicut se proportat a vico per ante usque ad renellam per retro*, décembre 1262. — Bail à fieffe et héritage de terre à Sahurs et à Hautot, par Pétronille, femme de Robert Lemoine, de Saint-Pierre-du-Châtel, à Gaultier le Vigneor, de Sahurs; une des pièces en question située à Sahurs, près le pré de Robert Bertran, chevalier, 1267. — Donation par Clément Savari dit Postel, d'un jardin situé à Saint-Hilaire, aux enfants de Tiphaine Postel, octobre 1274. — Vente par Nicolas Sautdescole et Marguerite, sa femme, à Gautier *de Revestuario*, chapelain en la cathédrale, pour 40 sous tournois, de 8 sous et de 2 chapons de rente à Carville, avril 1277. — Mention de Guillaume Louvel, *armiger*, à Normanville, 1293; — de monsieur Jehan du Mesnil-Jourdain, chevalier, sieur de Normare, 1356; — de Jean le Nouvel, chapelain « de la capelle Saint Seveir, » 1330; — d'Adam Janson, autre chapelain, 1396. — Sceaux de l'officialité de Rouen 1250; des obligations de la vicomté de Rouen 1389. — Fragment du petit sceau de la même vicomté, 1375.

G. 3541. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

**1287-1789.** — Autel Saint-Julien : 4 chapelles dont 2 sous le vocable de ce saint, une troisième sous celui de Sainte-Geneviève, la quatrième, fondée par Guillaume Cappel, sous celui de Saint-Guillaume. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, informations, titres de rente et de propriété à Rouen et au Boscbénard-Commin. — Vente par Lucas Belet, de la paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, aux exécuteurs testamentaires du chanoine Raoul du Donjon (Gilles d'Eu, sous-chantre, Nicolas Fauvel et Jean, dit l'Allouette, chanoines, et maître Guillaume du Chastel), pour 232 livres tournois, de 16 livres tournois de rente sur un tènement à Rouen, *in Boulengaria ante ecclesiam Beate Marie Rothomagensis, inter tenementum Nicholai Belet ex una parte et vicum Talliatorum ex altera*, mars 1286. — Nomination de Nicolas Guillebert, curé de Berville, à la chapelle Sainte-Geneviève, vacante par la résignation d'Alphonse Montreville, 1er mai 1643. — Démission dudit Guillebert, juin 1648. — Démission de la même chapelle par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque et comte de Lisieux, 28 octobre 1769. — Parmi les livres de la chapelle Saint-Guillaume, sur un état de 1594, figure un petit livre couvert en parchemin intitulé : *Dialogi Adriani Barlandi.* — Mention du tènement Guerard Postel, assis en la boulangerie Notre-Dame, en la paroisse de Saint-Erbland, 1327.

G. 3542. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1444-1692.** — Autel Saint-Éloi : 2 chapelles, l'une sous le vocable de Saint-Éloi, l'autre sous celui de Saint-Gilles. — Déclarations de revenus, informations, titres de rentes. — Bail à rente et héritage d'un jardin entre la rue Fleuriguet et la rue Croismare, à Colin Quoquentin, de la paroisse Saint-Vivien, par messire Jehan Hellebout, curé de Saint-Victor-en-la-campagne, chapelain de la chapelle monsieur Saint-Éloy, fondée en la grande église.

G. 3543. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1269-18e siècle.** — Autel de Saint-Nicolas : chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas. — Échange entre Thomas Le Boulanger et *Liiardis*, sa femme, d'une part, et Gautier Lemercier et Béatrice, sa femme, d'autre part, d'un *masage* à Blosseville (*ad Blovillam*) contre un tènement à Rouen, rue Saint-Cande-le-Jeune, janvier 1269 (V. S.). — Lorens Herouf, autrement dit Le Plastrier, et Jeanne, sa femme, prennent en fief et perpétuel héritage de Gautier Delamare et de Tiphaigne, sa femme, un tènement avec les édifices dessus mis, paroisse Saint-Martin jouxte le pont, 1304. — Vente par Nicolas de Taon, veuve de Jean de Martinville, à Nicolas de Barneville, pour 11 livres tournois, d'un tènement, paroisse de Saint-Vivien, octobre 1302 ; — par le même à Robert Desportes, prêtre, pour 20 livres 10 sous tournois, de 12 sous de rente sur 2 tènements tenus de lui par ledit de Barneville, octobre 1305 ; — par Guillaume Bertin audit Robert Desportes, pour 65 livres tournois, de 60 sous de rente sur un tènement à Saint-Maclou, octobre 1306 ; — par Guillaume de Hotot, fils et héritier de Gautier de Hotot, au même Desportes, pour 25 livres tournois, de 48 sous de rente, paroisse de Saint-Nicaise, 1310. — Donation au même par Guillaume, dit Jourden, d'Osmonville, de 300 livres tournois qui devaient servir à l'achat d'une rente pour fondation d'une chapelle en l'église de Rouen ; le donateur veut qu'il soit dit 3 messes par semaine pour les défunts, ses parents et bienfaiteurs, le lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1302 ; témoin à la donation : demoiselle Jeanne, femme dudit Guillaume. — Approbation par le chapitre de la fondation de Jourden ; on lui assigne, comme lieu pour les services fondés, *capellam que Sancti-Nicolai communiter nuncupatur*, jeudi après *Lætare* 1306.

G 3544. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1603-1784.** — Autel Sainte-Anne : 1 chapelle sous le vocable de cette sainte. — Provisions, démissions. — Ordonnance du chapitre qui autorise Me. Pierre le Bourgeois, chapelain de Sainte-Anne, à donner à fieffe perpétuelle une maison située à Rouen, rue du Coquet, 1697. — Chapelains : Nicolas de Brennetot, 1607 ; — Adrien De la Faye, 1643; — Pierre De la Faye, même année; — Nicolas Racavé, curé de Caër, 1734; — Nicolas-Emmanuel Le Cellier 1784; — Nicolas-Emmanuel Le Cellier 1782; — Jean-Jacques Brisemontier, ancien curé de Pissy, 1784.

G. 3545. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 5 sceaux.

**1266-1770.** — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 7 chapelles, la première fondée sous le vocable de Saint-Jean-l'Évangéliste. — Provisions, démissions, déclarations de revenus, titres de fondations; rentes à Rouen et à Saint-Pierre-de-Carville. — Cession par Guillaume Briart à Robert Le Capelier d'un jardin en la paroisse de Saint-

Hilaire, avril 1255. — Testament d'Azon le Tort : fonde deux chapelains, l'un à Notre-Dame, l'autre à Saint-Vigor, à chacun desquels il affecte un revenu de 40 livres; lègue 100 livres, pour un anniversaire, à l'église Saint-Vigor, où il veut être enterré, devant l'autel Notre-Dame; legs en faveur de Hugues, son clerc, auquel il donne une des chapelles par lui fondées, celle de Notre-Dame; — de Guillaume Langlois, son *serviens;* — d'Avice, qui va avec des béquilles *que vadit cum potenciis;* — des Béguines, des Hermites *qui emendant vias* (100 sous); des frères des Sacs, des Barrés, des frères de Grandmont, de deux recluses *duabus interclusis* (10 *sous*); — *illis cum quibus contraxi, videlicet draperiis, emendo et vendendo,* 200 *libras ad emendandum foresfacta mea;* — 30 *libras pauperibus piscionariis;* ses exécuteurs testamentaires : Guillaume de Saâne, trésorier du chapitre; Jean, prieur du Mont-aux-Malades; Jean d'Orbec, changeur; Geoffroi, curé de Saint-Vigor. — Vente par lesdits exécuteurs testamentaires à Thibaut del Bar, archidiacre du Vexin français, et à Jean d'Aubengny, chanoine, exécuteurs testamentaires de maître Symon *de Ampingnyaco*, chanoine, pour 21 livres, de 10 sous de rente, mai 1272. — Vente devant le maire de Rouen, par Raoul Le Forestier et Hueline, sa femme, aux exécuteurs testamentaires de madame Aeliz de Marregny, jadis dame de Cantelou, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente en la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rouen, samedi après la Saint-Mor 1331. — Aveu rendu Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin, de Mauny et du Vivier, par maître Jean Navet, curé de Sauchevrel, chapelain de la chapelle Saint-Jean, 6 mars 1473. — Procès soutenu, pour une question de propriété, par Jean Lallier, docteur en théologie et chapelain « de la chapelle Saint-Jean, que fonda jadis Asson le Tort en la grant église près les fonts, » 1494. — Donation par Jean du Bec, trésorier en la cathédrale, au chapitre de Rouen, d'un tènement de maisons, paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Amand, à charge de services; présents au contrat : noble homme Jean du Bec, sieur du Bois-d'Illiers, son frère; Charles du Bec, archidiacre de Caen en la cathédrale de Bayeux, son neveu, 1er août 1495. — Sceaux de l'officialité de Rouen, 13e siècle; de la vicomté de Rouen; 1494; des obligations de la même vicomté, 1366; sceau aux causes de la vicomté du Vivier.

G. 3546. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 214 pièces, papier.

**1289** (copie) — **1773.** — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 2e chapelle fondée par le cardinal Cholet, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste. — Provisions, démissions, états de revenus, titres de fondations, titres de rente. — Copie du testament du cardinal Cholet : choisit sa sépulture au monastère de Saint-Lucien de Beauvais; fonde des anniversaires à la cathédrale de Rouen, à Saint-Ouen, à Saint-Amand, à Jumièges, etc.; à chaque curé du diocèse de Rouen, 100 sous pour célébrer un service à son intention, à la première nouvelle du décès du cardinal; — à Saint-Ouen de Rouen, sa mitre avec les émaux d'argent; — aux frères pêcheurs de Rouen, 20 livres, *pro libro Moralium, quem, titulo permutationis, recepi ab eis pro alio libro consimili quem dedi eisdem;* veut que 100 calices dorés avec leurs patènes du poids de 2 marcs, soient distribués aux paroisses pauvres; il y en aura 60 pour les églises du diocèse de Rouen; dispositions pour ses livres : il lègue à l'un de ses exécuteurs testamentaires, Jean de Bullis, archidiacre du Petit-Caux, qui fut présent à son testament, *Sermones fratris Guiberti* en 4 volumes *et Summam meam de casibus, Parvum Papiam;* fait au monastère de la Celle, près Troyes, 1er dimanche de l'avent 1289. — Lettres de l'official de Rouen : en présence de Roger de Rommare, notaire de la cour d'église, maître Guérard de Saint-Just, chanoine de Beauvais, exécuteur, avec Évrard de Nointel, autre chanoine de Beauvais, du testament de Jean Cholet, ancien archidiacre de Rouen, cardinal du Saint-Siége, reconnaît, en cette dite qualité d'exécuteur testamentaire, qu'après lui et après ledit de Nointel, ce sera au chapitre de Rouen qu'appartiendra la collation de la chapelle à fonder en la cathédrale pour l'âme dudit cardinal, samedi après la Nativité de la Sainte-Vierge, 1294. — Vente par Jean de Torchy à homme honorable et discret, mestre Robert d'Asnières, chanoine de Rouen, pour 65 livres, de 6 livres 10 sous de rente, paroisse Saint-Michel, 1295; — par Richart Souris et Jouane, sa femme, de Saint-Nicolas le-Painteur, au même, pour 31 livres 8 sous, de 62 sous 8 deniers de rente, 1295. — Cession faite par ledit d'Asnières au chapitre de certains revenus pour l'anniversaire du cardinal Cholet, jeudi après la Saint-Denis 1296. — Vente par Nicolas Delamare et Maheut, sa femme, à Mgr. Thomas Aeles, prêtre, curé de Belbeuf, chapelain en la cathédrale, pour 20 livres, d'une maison, paroisse de Saint-Amand, 1331. — Déclaration des rentes de la seconde chapelle de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église Notre-Dame de Rouen par le cardinal Cholet en 1297 : on rappelle qu'elle fut visitée par le chanoine Jean Masselin, le 4 octobre 1519; à la suite, obituaire pour ladite chapelle. — Mémoire pour Louis Lesperon, clerc titulaire de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts (imprimé). — Mention de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée *ante fontes baptismales in ecclesia cathedrali Rothomagensi*, 5 novembre 1539; — du fief Saint-Jean à Londinières dépendant de cette

même chapelle et qui vraisemblablement en tirait son nom, 1675.

G. 3547. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 20 pièces, papier; 3 sceaux.

**1310-1783.** — Autel Saint-Jean-des-Fonts : 3e, 4e, et 5e chapelles fondées sous les vocables de Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques. — Provisions, démissions, états de revenus, titres de fondation, titres de propriété. — Approbation par le chapitre de la 3e chapelle fondée par les exécuteurs testamentaires de Philippe de Flavacourt, ancien trésorier de l'église de Rouen, mercredi après Noël, 1310. — Donation par Laurence, veuve de Guillaume Haset, aux Augustins de Rouen, d'une maison près la tour Guillaume-Lion ; mention de Jean Varin, docteur en théologie, prieur des Augustins, pénultième d'octobre 1481. — Accord conclu entre Simon Le Cauchois, chapelain de la chapelle fondée par les exécuteurs testamentaires de Philippe de Flavacourt à l'autel de Saint-Jean-Baptiste, et les chapelains de la Commune, 1447. — Acte passé devant Guillaume Manchon *et Socius Votes, in ecclesia Rothomagensi prope capellam Sancti Melloni,* 1er août 1453. — Donation par Robert du Quesnoy, sieur du Quesnoy et de Cantelou-le-Bocage à la chapelle Saint-Jean de 20 sous de rente, 1536. — Vente par honorable homme et discret Robert Sauvalle, chanoine de Rouen, au chapitre, de 20 livres de rente sur un manoir, paroisse Saint-Vincent de Rouen, 16 août 1371. — Donation par Catherine de Créquy, dame de Breauté, jadis femme de feu Mgr. Guillaume de Bréauté, chevalier, sire de Bréauté et de Néville, de 400 francs d'or pour fondation d'une chapelle : le chapitre déclare qu'avec cette somme il a acquis 20 livres de rente de feu messire Robert Sauvalle, naguère chanoine de Rouen, 21 mars 1373 (V.S.). — Présentation à la chapelle Saint-Jacques, par Catherine de Créquy, de son chapelain, Mgr. Robert de Hasteville, en remplacement d'Adrien Regnauld, décédé, 28 juillet 1384. — Prise à fieffe par Guillaume Faucon, marchand, natif d'Allemagne, bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-Vincent, de Robert de Hasteville, d'une maison située en ladite paroisse, devant la Vicomté, près du cimetière, à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, de présent à l'enseigne du Faucon, 1422. — Sceau du chapitre de Rouen, 1453, de Catherine de Créquy, de Godefroy de Barville, vicomte de Maneval.

G. 3548. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 1 plan.

**1343-1770.** — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : 6e et 7e chapelles sous les vocables de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean-Baptiste, dites les chapelles des Estranges, du nom du fondateur Guillaume de Lestranges, archevêque de Rouen. — Provisions, démissions, titres de propriété de biens situés au Grand-Quevilly et au Petit-Couronne. — Lettres d'amortissement jusqu'à concurrence de 200 livres de rente pour des fondations pieuses, accordées par le Roi à Guillaume de Lestranges, son conseiller, *consideratione gratuitorum serviciorum per eum nobis actenus multimode impensorum et quod, in magnis et arduis negociis, nos et regnum nostrum tangentibus, non cessat impendere, omni die, prout rerum experientia nos edocet,* Montargis, 20 novembre 1379. — Sire Pierre des Essarts et Jeanne, sa femme, reconnaissent avoir baillé à Guillaume Le Grant, bourgeois de Rouen, 26 acres de pré « que l'en dit les prez de la Heuze, » assis entre Quevilly et Couronne, et 12 livres de rente sur la maison Nicolas du Roulle, en la rue de la Vicomté, pour 50 livres de rente, 1343. — Vente par Jean Vivet à Jean Rabassier, 1421 ; — par Cardin Goulle au chapitre, 1426. — Martin de la Heuze, écuyer, sieur de la Heuze et du Grand-Quevilly, quitte, moyennant 24 saluts d'or, deux chapelains des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Jean-l'Évangéliste fondées par feu révérent père en Dieu Guillaume de Lestranges, de tous les reliefs, aides, treizièmes dûs à cause de leurs prairies de Quevilly, consistant en 20 acres avec la motte, 15 mai 1435. — Transaction au sujet d'arrérages de rentes entre les chapelains de la chapelle Notre-Dame et Saint-Jean-l'Évangéliste nommée la chapelle des Estranges, d'une part, et Mahieut Dureaume et Jean Guédon, écuyer, sieur de Franqueville, 1474. — Mention en 1428, de Thomas Tunstall, chevalier, seigneur de la Heuze et de Quevilly.

G. 3549. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 53 pièces, papier (4 imprimées).

**1493-1778.** — Autel de Saint-Jean-des-Fonts : chapelles sans distinction de vocables ni de portions. — Provisions, démissions, etc. — Mandement du Roi à un sergent, de mettre en possession de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts Marin Mignard, Rouen, 15 juin 1594 ; — Baptiste Le Bourgeois, curé de Saint-Denis de Rouen, 4 juillet 1595. — Chapelains : Toussaint Lefebvre, docteur régent en la faculté de théologie de Paris; — Emery Marc, chanoine, au-

mônier ordinaire du Roi, 1634; — Nicolas Paris, diacre, docteur en théologie; — Nicolas Verel, chanoine de Saint-Paul à Saint-Denis en France, demeurant à Paris, au collége de Justice, 1670. — « Réfutation du mémoire imprimé de maître Nicolas Carey, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen pour valoir d'avertissement au procez apointé par devant nosseigneurs des requestes. — Pour maître Jean-Baptiste Leloup, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts, deffendeur en ajournement et incidemment demandeur en lettres de restitution, contre ledit sieur Nicolas Carey, demandeur et deffendeur des dites lettres de restitution. » — « Mémoire pour monsieur Carré, chanoine de l'église cathédrale et métropolitaine de Normandie, et ci-devant titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste fondée en ladite église. » — « Mémoire de justification de monsieur Carré. » (Imprimés).

G. 3550. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 107 pièces, papier; (1 imprimé) 1 sceaux.

**1334-1789.** — Autel Saint-Pierre Saint-Paul : 5 chapelles, la première sous le vocable de Saint-Paul, fondée par Enguerran d'Étrépagny, chanoine de Rouen, archidiacre d'Eu, à la présentation des archidiacres d'Eu; — la seconde, sous le vocable de Saint-Mathurin, fondée par Barthelemy Regnault; — la troisième, sous le vocable de Saint-Paul; — la quatrième, sous celui de Saint-Laurent d'Eu ou Saint-Laurent le confesseur, fondée par Paul Le Blaatier; — la 5e, sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. — Provisions, démissions, titres de rentes, titres de propriété. — Nommés à la 1re chapelle, par les archidiacres d'Eu, à savoir par Bertrand Carit : Durand *de Roca*, du diocèse de Rhodez, en remplacement d'Arnaud Géraud, décédé le 1er février 1336; — par Nicolas de Venderez : Robert Guérould, en remplacement de Pierre *de Clamengiis*, décédé, 2 février 1420 (V. S.); — par Richard de Courcy : Étienne du Mesnil, en remplacement de Robert Guerould, décédé, 16 juin 1442; — par Jacques Gougeul, *alias* de Rouville : Henri Richer, en remplacement de Jean Le Jureur, décédé, 24 septembre 1479; — par Regnaut Chuffes, Regnaut Huyllart, en remplacement de Henri Richer, 13 septembre 1501. — Présentation à la même chapelle par Philippe Remon, conseiller au parlement, vicaire général au spirituel et temporel de Henri Cleutin, archidiacre d'Eu, 1er février 1552. — Permutation entre Nicolas Baron, chapelain de la chapelle Saint-Paul, et Louis Sevrey, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, mai 1630. — Mention de François Coignard, bachelier de Sorbonne, titulaire de la chapelle Saint-Paul et curé de Saint-Remy de Dieppe, 1740. — Lettres d'amortissement accordées par le roi Philippe de Valois pour une rente de 13 livres léguée au chapitre, à l'effet de fondation d'une chapelle, par Pol Le Blaatier, jadis garde du trésor de l'église Notre-Dame de Rouen, mars 1333 (V. S.) — Nomination, par le chapitre, de Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches, à la 5e portion de la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul, sur la présentation de Charles Le Clerc, chanoine et semainier, 19 mai 1758. — Sceaux de Nicolas de Venderez, Gougeul, Regnaud Chuffes.

G. 3551. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1476-1790.** — Autel Saint-Pierre et Saint-Paul, sous le crucifix : 2 portions. — Pierre Lamy, lieutenant du vicomte de Rouen, renonce à la garantie qu'il prétendait de maître Jean Le François, chanoine, pour 60 sous de rente, sur une maison située en la paroisse de Saint-Nicolas, 1476. — Déclaration des revenus appartenant aux deux portions de ladite chapelle, ainsi désignée au XVIe siècle: « chapelle Saint-Pierre, fondée soubz le pilpitre, près l'huys du chœur de l'église Notre-Dame de Rouen, vulguerement nommée l'esquelle. » — Chapelains : Robert Jollys, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1589; — Baptiste de la Haye, 1610; — Charles de Bures, 1643; — André Le Tellier, 1674; — Chennevière, vicaire de la Madeleine d'Andely, 1789.

G. 3552. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**XVIIIe siècle.** — Notes sur les chapelles de la cathédrale. — Inventaires des titres qui y sont relatifs. — « État des revenus des chapelles qui sont réunies à la manse des colléges par le décret rendu par Monseigneur l'archevêque, le 22 décembre 1767, revêtu de lettres-patentes du mois de juillet 1768, enregistrées au parlement. »

G. 3553. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 57 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1214-1572.** — Confrérie de Notre-Dame de Rouen: Titres de rentes et de propriété : 7 sous sur une maison près le pont Dame-Regnaude; — 40 sous sur la maison où pend l'enseigne de la Corne-de-Cerf au faubourg Saint-Sever; — 1 sou sur une maison vis-à-vis du moulin Claquerel, assujettie d'ailleurs à la fourniture d'une bouteille

de vin à ceux qui portaient la châsse Notre-Dame, le mercredi des Rogations, lorsque la procession revenait de Saint-Nicaise ; — 3 sous sur une maison et jardin vis-à-vis de Saint-Éloi, 1316 ; — 2 sous sur la maison du Pot d'Étain paroisse de Saint-Martin-du-Pont ; — 7 sous sur une maison près du Bras-d'Or, rue Martainville ; — 60 sous sur une maison de la rue Étoupée, paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré ; — 20 sous sur la maison occupée par la veuve Chandelier, apothicaire, où pendait pour enseigne *l'Entrée de Jérusalem*. — Concession par Robert Cucuel et Haïse, sa femme, *portitoribus et mensuratoribus Rothomagi et omnibus aliis confratribus confratrie ecclesie Sancte Marie Rothomagensis*, de 20 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Godard, borné par la rue *per quem graditur à porta Bouveruel ad vicum Bellvacensem*, 1214. — Donation par Robert Le Balenchier et *Aelicia*, sa femme, aux prévôt et frères de la confrérie Notre-Dame de Rouen, de 5 sous de rente sur des maisons *coram monasterio Sancti-Patricii Rothomagensis*, 1285. — Donation par Pierre Le Loquetier et Nicole, sa femme, à la même confrérie, de 5 sous de rente en la même paroisse, mars 1280. — Donation à la frarie Notre-Dame de Rouen par Nichole de Saint-Lyénart et Rogière, sa femme, de 4 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Maclou, 1292. — Fragment du sceau de la commune de Rouen, 1214.

G. 3354. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1280-1753.** — Titres de rentes et de propriété de la même confrérie. — Rentes sur des maisons à l'enseigne des Quatre-Vents, rue du Sac ou du Varvot, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, et sur le Ruissel, paroisse Saint-Maclou. — Donations à la confrérie Notre-Dame de Rouen, par Jean Pigache, de 5 sous de rente sur une maison, paroisse de Saint-Jean-sur-Renelle, mars 1280 ; — par Raoul Doridon et Pétronille, sa femme, de 5 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Hilaire, près Rouen, 1282 ; — par Roger, dit Lamort, de la paroisse Saint-Laurent, de 3 sous d'annuelle rente « pour Dieu et pour estre acompagnié ès proières et ès bienfés des confrères ; » — par Raoul Le Long, clerc, et Laurence, sa femme, d'une maison *in clauso dicto Petit-Gars*, paroisse de Saint-Maclou, 1228 ; — par Jean de Torchy, clerc, et Jeanne, sa femme, de la paroisse de Saint-Maclou, « de 5 soudées de rente pour estre parchonniers ensemble en tous les bienfés de la confrérie, » 1303 ; — par Michel Basin, écuyer, sieur de Lanquetot, demeurant paroisse Saint-Éloi, « meu de devocion », de 8 sous de rente à héritage, 1472. — Autres rentes sur une maison, rue Saint-Martin, paroisse de Saint-Cande.

G. 3355. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

**1629-1745.** — Procès contre plusieurs notables marchands qui refusaient d'accepter la charge de maître de la confrérie de Notre-Dame : Jean Lemarchand, 1629 ; Geoffroy Larchevêque, 1650 ; Germain Yard, 1667 ; Boullard, 1718. — Mémoires, arrêts du parlement. — Mémoire contre Geoffroy Larchevêque : « Il a esté nommé maistre, selon la coustume observée de tout temps, le jour de la Purification. La croix qui luy fut portée, il l'accepta en telle sorte qu'il l'a gardée sans murmure ny refus jusqu'au 24 janvier, qu'ayant esté sollicité de se préparer à faire célébrer le service, le jour de la Purification prochaine, il a tesmoigné alors de la répugnance. Il faut remarquer cette circonstance, pour donner de la honte et du repentir au dit sieur Larchevêque, que, depuis plus de 500 ans que ceste confrairie est establie, il ne se rencontre point d'exemple qu'aucun de ceux qui y ont esté nommez aye refusé cet honneur.... C'est parmy les notables marchands qu'on en nomme d'ordinaire pour remplir ceste charge, laquelle néanmoins n'a pas esté dédaignée par des personnes nobles, et mesmes M. le cardinal de Bourbon désira en estre maistre..... Il y a trois jours de fonctions pendant les Rogations, et son office est à assister aux processions qui se font ce jour-là et aux cérémonies du jour de l'Ascencion, et enfin de faire l'aumône de pain à des pauvres, et célébrer la messe les jours consacrés à la Vierge. Cette confrairie n'est pas de la nature ni de la qualité des autres qui s'establissent par le concours des volontés mutuelles d'un certain nombre de personnes. Celle-cy est un pur acte de piété, qui a esté introduit en l'honneur de la Vierge dans le plus auguste temple de la province pour honorer une cérémonie célèbre et pour seconder une autre confrairie instituée en l'honneur de Saint-Romain. Cela se faict au conspect de 100,000 personnes qui y accourent de toute part. »

G. 3356. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1716-1712.** — « Délibérations de la confrérie Notre-Dame, érigée en l'église cathédrale et primatiale de Roue », commençant le 8 décembre de l'année 1716, » finissant le 18 novembre 1723. — « 30 mai 1726, le privilége de Saint-Romain ayant esté accordé à François Feré le fils,

après avoir fait toutes les cérémonies accoustumées, dans le chœur, et les continuant, fut conduit à la chapelle de la Vierge, derrière le chœur Notre-Dame, précédé de la croix de la confrérie de Saint-Romain et accompagné de Me Jean Dedde, prestre, chapelain du collége d'Albane, remplaçant maître Jean Le Signerre, prestre, chapelain de la confrérie de Saint-Romain et doyen des chapelains de chœur, dont le grand âge et les fatigues du jour ne lui permirent pas de venir en personne, suivant l'usage, de tout temps immémorial, où ledit François Feré le fils, à genoux, au pied de l'autel, il lui fut fait par M. Louis Delacroix, maître en charge de la confrérie Notre-Dame, la remonstrance accoustumée, après quoy ledit prisonnier fut conduit en la chapelle Saint-Romain pour y entendre la messe. »

G. 3557. (Cahier.) — In-folio, parchemin, 6 feuillets.

**1419-1421.** — Fragment d'un registre en forme de compte, concernant la confrérie de Notre-Dame. — Mandement de Henri V, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, aux grènetier et contrôleur du grenier à sel de Rouen pour leur enjoindre de payer le droit de gabelle de 25 muids de sel à la confrérie de Notre-Dame; château de Rouen, 16 janvier, an 7e du règne (1419). — « Cy ensieut la vente du sel devant dit faite par semaines », 1419. — Comptes de ladite confrérie : « de Henry Hynden, escuier, du pays d'Angleterre, rendu franc par un noble du prix de 6 livres 15 sous. Cy ensieut la teneur des quittances qui ont esté faites au grènetier pour le sel.... Les prévost, eschevins et confrères de la confrérie confessent avoir reçu de Pierre de la Ruaudière, grènetier, 750 livres pour le droit de la gabelle de 25 muis de sel que le Roi leur a donné congié de vendre, à prendre au grenier Notre-Dame, estant à Rouen en la rue des Cordeliers, lequel grenier a esté fait et rempli des omosnes de marchans crestiens faisans venir sel à Rouen de si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, c'est assavoir de chascun vaissel 1 boissel qui est le premier mis en vaissel au commencement de sa charge ; et l'appelle l'en *boissel à la mère de Dieu,* dont il appartient au Roy notre sire pour son droit de gabelle, de chascun muy, 60 livres tournois qu'il a donné à la dite confrérie. » — « Despence et mises faictes pour le pourchas et pour avoir la délivrance dudit sel devers le Roy, notre souverain seigneur : pour 1 pot de Rouménie présenté au chancelier, 10 sous; pour 1 gallon de vin vermeil à lui, 5 sous ; pour un coffret d'espices, 30 sous ; pour 1 gallon d'ypocras présenté audit chancelier et au privé seel, qui dynoient ensemble chieux Jehan Delacourt, 36 sous 8 deniers; pour 1 gobelet d'argent doré couvert pour présenter à certaine personne de l'ostel du Roy, 37 livres tournois; pour 1 autre gobelet, à une autre personne de l'ostel, 28 livres 17 sous; pour les herivières du jour de l'an aux porteurs et mesureux de sel, 30 sous; pour l'achat de 4 porcs pour donner le lundi de karesme-prenant, comme il es taccoustumé, 18 livres. »

G. 3558. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier, sans couverture.

**1632-1684.** — Compte journal de la recette et mise de la confrérie de Notre-Dame de Rouen. — Listes des maîtres et des chapelains. — « 1634, pour le jour de la Chandeleur, messe, musiciens. Pour le *desboccage* et procession qui se fait le même jour, après midy, aux musiciens qui assistent à la procession, 8 livres; aux cornets, 4 livres; aux trompettes, 10 sous; aux porteurs de croix, bannière, torches, chandeliers et gargouilles, 16 sous. » — Le 2 juillet 1635, décès de M. d'Eudemare, chanoine, victime de la contagion; on mentionne qu'il avait dit gratuitement, depuis 30 ans, les messes de la confrérie.— « 1651, *desbaucage* qui se fait le jour de la Chandeleur : La compagnie de messieurs a conduit M. Le Breton, selon l'ordonnance, à sa maison après les vespres de Notre-Dame. — Aux musiciens qui ont chanté par les rues devant les maistres, selon l'ordonnance, 8 livres; aux cornets qui ont joué alternativement, 4 livres; aux trompettes, néant; aux porte-croix, bannière, etc.... 16 sous. — 1653, M. Jean Cavelier (le père du navigateur) a commencé l'année de sa charge le premier jour de janvier 1653; *desbaucage* qui se faict le jour de la Chandeleur, après les vespres de Notre-Dame : le jour de Chandeleur se fit une procession solennelle pour l'ouverture du grand jubilé, et n'arriva que sur les 6 heures du soir. Néanmoins la compagnie conduisit M. Cavelier en sa maison, et passa par devant M. Toustain, dernier esleu maistre, seulement avec les musiciens de Notre-Dame auxquels a esté payé, selon l'ordinaire, 8 livres. — Les cornets ne jouèrent point, veu le peu de distance. Ainsy pour cet article néant. — Aux porte-croix, bannière, etc... 16 sous. »

G. 3559. (Registre.) — In-folio, 465 feuillets, papier, reliure moderne.

**1603-1668.** — Comptes de la confrérie Notre-Dame. — 1605, achat à Paris d'une tapisserie en 3 pièces, représentant, la première, l'arbre de Jessé, les deux autres, l'histoire des fêtes de Notre-Dame; — « à Jérémie Le Pilleur, peintre, pour le pourtrait de l'arbre de Jessé fait faire par M. de Guenouville, 50 sous; au même, pour les petits

pourtrais de la Vierge-Marie, 10 sous ». — 1611, achat d'une tenture de tapisserie de l'histoire Saint Paul, contenant en carré 230 aunes d'Anvers, à raison de 11 livres l'aune ; achetée 2,530 livres chez messieurs les Vaudergois, à Anvers; apportée d'Anvers à Dunkerque et de Dunkerque à Rouen. — 1626, à Jérémie Le Pilleur, peintre, pour avoir peint et doré 7 chandeliers de bois pour mettre sur le tableau de la chapelle Notre-Dame. — 1640, payé à Jacques Perdry, maître sculpteur de cette ville, pour les dessins qu'il a faits, par le commandement de la compagnie, pour le maître-autel, 30 sous. — 1641, menuiserie du contr'autel faite par Verier, maître menuisier. — 1643, « sur ce qui esté représenté par M. Jean Racine, sculpteur, que, avant que de poser le contr'autel qu'il a entrepris de faire pour la décoration de la chapelle, il seroit à propos de reblanchir les voûtes et piliers de la dicte chapelle, pour estre trop sales, la compagnie ayant trouvé mieux de la faire regratter avec ciseaux, pour estre le dit ouvrage plus beau et de plus longue durée que reblanchie, pour cest effect marché a esté arresté avec Gravois, masson, pour ce faire, par le prix et somme de 243 livres. — A maître Noël d'Yvetot, maître maçon, pour démolition des marches et dégrés de l'autel de la Vierge, pour les avancer et eslever d'une marche, 60 livres. » — 1644, on bouche avec de la toile huilée 2 fenêtres de la chapelle, parce que la pluie qui pénétrait par là endommageait la dorure du contr'autel. On paie 650 livres au sieur Champagne, maître peintre à Paris, pour avoir fait le tableau représentant l'histoire de la Nativité de Notre-Seigneur enchâssé dans ledit contr'autel. — 1606, Rogations : « Aux porteurs de croix, 5 sous ; aux deux porteurs de chandeliers, 5 sous ; au porteur de bannière, 7 sous 6 deniers ; aux 4 porteurs de torches, 32 sous ; aux mesureurs de sel, 6 livres ; à la *touflière*, pour avoir fourni d'herbes à semer, vergettes et bourlets, durant les 4 jours des Rogations, 9 livres; — à l'homme qui a fourni les *formes* et gardé les places aux sermons pour Messieurs les maîtres, durant les dits 4 jours, 4 livres 10 sous. » — 1638, « le jour de l'Assomption de la Vierge, la procession générale a esté faite, par le commandement du Roy, affin de prier Dieu qu'il donnast un heureux accouchement à la Reyne, en laquelle procession a esté portée la châsse Notre-Dame, avec le luminaire de la confrérie. » — Le jour de la Nativité de la Vierge, 8 septembre 1638, « fut chanté le *Te Deum Laudamus* pour la joye que la naissance de Mgr le Dauphin apporta à la France, qui nasquit le dimanche, 5 du dit mois ; et le lendemain fut faicte une procession géné rale en action de grâces à Dieu ; en icelle furent portés les luminaires de la confrérie. » — 1645, « à l'avenir le maître en charge rendant son compte fera un don à l'église et sera dispensé des fêtes qui se souloient faire les lundi, mardi et mercredi des Rogations. » — 1646, « aux musiciens pour le salue du mercredi et jeudi des Rogations, qui se fait devant le grand portail de Notre-Dame, suivant la fondation du sieur Rozée, ancien maître, est distribué la somme de 7 livres. » — Le 7 août 1647, tapisserie mise dans un coffre derrière l'autel de la Vierge. — « Le 7e jour d'avril 1650, par ordre de Mgr l'archevesque, fut faicte une procession solennelle pour les nécessités du temps, à laquelle les maîtres furent invités d'assister en corps ; l'image de la Vierge portée devant eux par le chapelain, et le luminaire auprès du Saint-Sacrement ; à chacun des maîtres, qui estoient au nombre de 12, et le chapelain, a esté donné une bougie d'un quarteron pièce, qui font 3 livres 1 quart ; à 4 aminoteurs qui portèrent les torches, à chacun 5 sous. — 1651, au bouquetier qui fournit, les 4 jours des Rogations, les vergettes avec les fleurs, 12 livres ; — le 25 juin, procession solennelle fut faite pour remercier Dieu de la maladie apaisée. » — A partir de 1652, la procession dite le *desbaucage*, qui se rendait à la maison du maître, le deux février, après l'élection, se rend à l'église de la paroisse du maître. — La même année, suppression des 2 festins de la Purification de la Vierge et de l'Ascension à cause des profusions qui s'y faisaient ; ces deux festins sont remplacés par une contribution de 600 livres, mise à la charge du nouveau maître, et qui devait être consacrée à l'élargissement et à la visite des prisonniers; signé : Jean Cavelier et Ponce Maillefer. — Décès et inhumation de maîtres de la confrérie : de feu noble homme Nicolas Gueroult, secrétaire du Roi, le 17 février; de noble homme Pierre d'Eudemare, conseiller de la ville, le 28 février ; de noble homme Marc de Challon, le 27 août 1651 ; de M. de Guenonville, le 8 mars; de madame Asselin, le 4 mai 1622 ; de M. Muysson, le 1er mars 1623; de madame Muysson, le 5 août 1624; de M. Fauvel, le 2 novembre 1625; etc.... 12 janvier 1666, M. Cavelier, ancien maître de la confrérie, fut inhumé en l'église Notre-Dame-de-la-Ronde; service à son intention en la chapelle de la confrérie Notre-Dame.

G. 3560. (Registre.) — In-folio, 545 feuillets, papier, reliure moderne.

**1668-1746.** — Compte de la confrérie Notre-Dame. — « 1668, le jour de la Chandeleur, les maistres estant assemblés en la chapelle de la Vierge, après les vespres, ont esté en procession en l'église de Saint-Pierre du Châtel avec les musiciens et les chapelains du collége des Clémentins, et a esté donné aux porte-croix, bannières, torches et chandeliers, 16 sous, aux musiciens qui ont chanté alternativement à la dite église et retourné en la cathédrale aussi chantans, 10 livres ; — aux chapelains, qui ont psal-

modié alternativement avec les musiciens, 4 livres. — Rogations : au bouquetier qui fournit les baguettes et les fleurs aux musiciens pour le salut, le mercredi et jeudi, qui est chanté devant le grand portail, 7 livres. — Le 13e jour de juin 1669, Dieu appela de ce monde M. Delamare, prestre, chanoine de l'église cathédrale, lequel, depuis l'année 1635 jusques à celle de son décès, a dit et célebré les hautes messes ordinaires de la confrérie, sans avoir voulu recevoir aucune rétribution. — 1672, le chapelain de la confrérie, ayant représenté que M. Justice, qui alloit entrer en charge n'avoit pas intention de donner un cierge aux dames, le jour de la Chandeleur, comme il a esté fait de tout temps par les autres maistres, et ayant demandé comment il se comporteroit, il fut arresté qu'en cas que le sieur Justice demeurast dans cette résolution, le dit chapelain seroit permis d'en commander au cirier aux dépens de la confrérie, pour en bailler aux dames mariées seulement, ce qui a esté ainsy accompli, et en a esté distribué 17 du poids de demi-livre, à raison de 28 sous la livre. Le dit sieur Justice ayant aussi refusé de mettre des cornets pour jouer aux processions, les 4 jours des Rogations, comme il est accoustumé, MM. les maistres, ayant veu, le lundi, qu'il n'y en avoit point, donnèrent ordre au chapelain d'en appeler et convenir avec eux du prix. » — 1673, le serpent que l'on portait par la ville les 4 jours des Rogations étant rompu, on en fera refaire un semblable; dépense pour cet objet, 25 livres; — mention de la Vierge qui écrasait le serpent. — A partir de 1676, il n'est plus question de salut devant le grand portail, le mercredi des Rogations et le jeudi de l'Ascension. — « 8 février 1681, la procession, après l'office du chœur, qui se faisoit en la paroisse du maître en charge, veu les fatigues et inconvéniens qui pouvoient arriver, attendu que l'office de la cathédrale estoit achevé fort tard, se fera dans la cathédrale à commencer d'aujourd'hui. » On chantait *Cantate*, *Lætatus sum in his*, *Nunc dimittis*, les litanies de la Sainte-Vierge, en faux bourdon, aux ailes de la nef, à revenir en la chapelle de la Vierge où l'on chantait le *Te Deum;* les musiciens devaient porter chacun une bougie allumée.

G. 3561. (Liasse.) — 159 pieces, papier.

**1696-1770.** — Pièces justificatives du compte de la confrérie Notre-Dame. — 1753, payé au nommé Tonnerre, pannetier, pour une gargouille en osier, 30 sous; — à M. Castel, peintre, pour avoir accommodé ladite gargouille; — pour avoir donné la forme du dragon à une carcasse d'osier et avoir fourni les yeux de fer-blanc, 60 livres. — Aumônes à l'Hôpital général, aux Augustins, aux religieuses de Sainte-Claire; — aumône de 3 livres à F.-G. Mangeard, docteur de Sorbonne, prieur des Augustins de Rouen, 1746. — Mention d'une sacristie derrière la chapelle de la Vierge.

G. 3562. (Charte.) — Parchemin, 0m32 de largeur sur 0m42 de longueur.

**1293.** — Lettres du chapitre de Rouen, le décanat vacant, par lesquelles il approuve l'institution formée par les chanoines des 15 marcs et des 15 livres et plusieurs chapelains du chœur de la cathédrale, tant prêtres que diacres et sous-diacres, d'une confrérie en l'honneur des saints archevêques patrons de l'église : Saint Nicaise, Sain Mellon, Saint Romain, Saint Ouen, Saint Ansbert et Sain Victrice, et spécialement de Saint Romain. — Siége de la confrérie dans la chapelle Saint-Jean. — *Statuerunt predicti canonici quod, si aliquem fratrum contigerit peregre proficisci vel ultra mare vel Romam, vel ad Sanctum-Jacobum, vel alibi, et decesserit in via vel quocumque alio modo extra Rothomagum, missam fidelium pro ipsius anima, infra octo dies à tempore noticie, in predicta capella celebrabunt*, mars 1292 (V. S.). Original sceau perdu. — Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain.*

G. 3563. — (Charte.) — Parchemin, 0m63 de largeur sur 0m53 de hauteur.

**1437.** — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus des statuts de la confrérie de Saint-Romain fondée en la cathédrale. — On ne saisit pas quel lien il peut y avoir entre cette confrérie composée de laïques, et la précédente qui paraissait n'être qu'une association entre les chapelains. — Siége de la confrérie en la chapelle Saint-Romain. — « Se aucune personne de la dite confrarie trespasse de cest siècle, et il soit fait assavoir, l'esquevin sera tenu à garder aux papiers s'il doit aucune chose à la confrarie, et se ce qu'il devera est paié, le deen, par le congié de l'esquevin, doit porter tous les aournemens de la confrarie qui à ce appartiennent à l'ostel du trespassé et 4 cierges de 2 solz, et le doit faire savoir au crieur qui criera le corps par les carrefours de Rouen et au prestre et aux 4 clercs pour dire la vegille dedens le retrait de nonne Notre-Dame du lendemain au matin, et doibt chacun d'iceulx clercs lire ung psaultier devant le corps, et doit le doyen veiller devant le corps, de l'eure de saint de la ville du vespre jusques au jour et garder les aournemens; et si

doit semondre le prévost, l'esquevin et les sergeans, chascun à son hostel, pour estre l'endemain à l'ostel du trespassé dedans le retrait de prime, et doit chacun dire sa patenostre devant le corps, et doivent estre à oster le corps et porter à sa paroisse, et le crieur doit cloqueter devant jusques au moustier; et quand le corps sera au moustier, le prévost, l'esquevin et les sergeans yront aux deffaultes, et fersnt dire la messe pour le corps...; et doit l'en donner 2 souldées de pain aux poures par le congié du prévost; et si doivent convoier tous ensemble les amis du mort à l'ostel dont le corps sera parti; et se il est porté enterrer ailleurs que en sa paroisse, les compagnons en aront 2 solz à boire pour le porter; et se il estoit en aucune sentence de excommiche, et il n'eust de quoy avoir son absoulte ne toille à estre enseveliz, l'en lui trouveroit toille à lui ensevelir, et si lui aideroit-on à son assoulte empétrer, au regard des compaignons, aux coustz de la dicte confrarie. » — Dispositions pour les confrères atteints de lèpre qu'on devait, s'ils le demandaient, convoyer jusques à la banlieue, et pour ceux qui partaient en pèlerinage au Saint-Sépulcre outre mer, à Rome, à Saint-Jacques-en-Gallice, à Saint-Gilles : « Chacun an, le lundi après Pasques, les compaignons doivent assembler à la messe Saint-Antoine à la Magdaleine et d'ilec aler aux murs de Grantmont vers Soteville pour regarder se il y avoit pèlerin de la confrairie pour lui faire paier son droit. » — Publié par M. Floquet, *Histoire du privilége Saint-Romain.*

G. 3564. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin (1 imprimée.)

**1548-1777.** — Requête présentée au parlement par Georges Langlois, maître de la confrérie de Saint-Romain, conjointement avec M. Le Plastrier, chapelain de la même confrérie, tendant à être déchargés d'une sommation à eux faite pour représenter au chapitre, le prisonnier (Louis Le Sens), qui avait été choisi pour jouir du privilége et qui, le lendemain de la cérémonie, s'était dispensé de venir entendre l'exhortation, 1548. — Signification d'une requête des curés de Rouen, contre les chapelains de la confrérie de Saint-Romain, au sujet des inhumations, 1595. — Mémoire de l'argenterie appartenant à la confrérie, 1690. — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, au sujet de la confrérie de Saint-Romain, établie en la dite église », 1765 (Imprimé). — Défenses que fournissent en la grande chambre du parlement les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, contre les sieurs conseillers, maire et échevins de la ville de Rouen, en présence du sieur Duhamel, marchand à Rouen, dernier maître de la confrérie de Saint-Romain. — Transaction entre les parties portant qu'il sera rendu, de leur consentement, un arrêt qui ordonnera que la croix de procession et les deux chandeliers, le tout d'argent, resteront à la fabrique de la cathédrale, pour servir dans les cérémonies où figure la châsse Saint-Romain, que les immeubles de la confrérie seront attribués à l'hôpital qui continuera, comme par le passé, d'envoyer les écoles des pauvres aux quatre processions des Rogations et de l'Ascension, 3 août 1776. — Arrêt portant homologation de cet accord, 14 août 1777.

G. 3565. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, parchemin.

**1410.** — *Copia caritatis sancti Eustacii, martiris, fundate in ecclesia Rothomagensi.* — Confrérie fondée à l'autel de Saint-Eustache *ab antiquo;* approuvée par les vicaires généraux de l'archevêque Louis de Harcourt : « Item, se aucun frère ou seur de la dite charité veult aller en la terre de Jhérusalem, en la terre sainte de oultre mer, à Roume, à Saint-Jaque, il aura 5 soulx et une messe aux despens de l'ostel, et sera convoyé par le prévost, l'esquevin, le vieil prévost et tous les autres frères servans jusquez aux murs de Grantmont ou aux lieux accoustumés, sur peine de double amende. Et se il avenoit que aucun des frères et seurs dessus diz allassent aux diz pèlerinages, pour gaigner argent d'autrui, ils n'auront riens des biens du dit hostel, et seront tous les dessus diz pèlerins tenus faire savoir au prévost ou à l'esquevin ou au clerc, par l'espace de 8 jours au devant de leur meute. »

G. 3566. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1584-1789.** — Requêtes adressées au chapitre par les maîtres de la confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement, dite parfois l'archiconfrérie, établie en la cathédrale, pour obtenir des chanoines le prêt des ornements nécessaires, la permission de faire sonner la cloche Marie, de faire leurs processions accoutumées dont le *tour* est spécifié, et de choisir leur prédicateur. — Siége de la confrérie dans la chapelle ou les chapelles successivement désignées sous le nom du Saint-Sacrement, de la Vierge derrière le chœur, des Trois-Rois. — Procession générale et solennelle d'abord le jour de la Sainte-Anne, ensuite le mardi de la Pentecôte, en dernier lieu, le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement, conformément à un arrêt du parlement du 13 mai 1766.

G. 3567. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

**1635-1729.** — Titres de fondation, titres de rentes, comptes et pièces justificatives de comptes de la confrérie de Sainte-Cécile fondée à la cathédrale. — Donation à cette confrérie par un de ses membres, François de la Fosse, théologal et pénitencier de la cathédrale, d'une somme de 600 livres pour fondation d'un second prix consistant en une écritoire d'argent du poids de 6 onces, pour le débattu du motet à 2 chœurs et 9 parties, 1666. — Liste des musiciens qui ont servi le jour de Sainte-Cécile, 1708. — Mémoire des frais faits pour la fête Sainte-Cécile, 1711. — Gratifications à Branchard, habitué en la cathédrale, de 50 livres pour une messe de sa composition, 1722; au même et à Louis Fromental, enfant de chœur, à chacun, de 20 livres pour 2 motets de leur composition, 1725.

G. 3568. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

**1789.** — Confréries en la cathédrale : — Sainte-Anne : Statuts, 1617, 1736 : le jour Sainte-Anne, à 8 heures du matin, sermon devant la chapelle Sainte-Anne; — le jour de l'Ascension, haute messe aux dépens du maître nouvellement élu, 1 livre 16 sous; le 1er dimanche de chaque mois, haute messe aux dépens des derniers reçus maîtres ou maîtresses de la confrérie des filassiers et filassières; basses messes, les dimanches de chaque mois. Les maîtres ou maîtresses qui feront dire la messe les jours de Vierge, tenus de donner des craquelins et bouquets ou pain pour bénir, à leur volonté. — Requête au chapitre par les maîtres gardes et communauté des marchands filassiers de Rouen. Les intendants du chapitre les avaient avertis de faire retirer de la chapelle Sainte-Anne où est érigée, de temps immémorial, leur confrérie, les bancs et armoires étant dans cette chapelle, où le chapitre voulait placer un confessional. Ils remontrent qu'ils avaient contribué à la décoration de la chapelle en question par la construction, à leurs frais, de la contrétable, que cette chapelle était une des plus petites et aussi l'une de celles où il y avait le plus d'offices. Il s'y disait une messe basse tous les jours, à 8 heures, une messe haute tous les 3es dimanches de chaque mois, aux 5 fêtes de la Vierge, le jour de l'Ascension, aux 2 fêtes de Sainte-Anne, les jours de Saint-Maurice, Saint-Gervais, Conversion de Saint-Paul et le jour de l'élection d'un nouveau maître (vers 1789). — Confrérie de Saint-Fiacre, Sainte-Marguerite et Sainte-Véronique : Mémoire de l'argenterie, état du mobilier, 1708. — En 1709, personne ne s'étant présenté pour gérer la confrérie, le mobilier fut abandonné au chapitre. Cette confrérie était établie dans la chapelle Sainte-Marguerite. — Confrérie de Saint-Firmin, Saint-Eustache et de tous les saints : États de l'argenterie; parmi les obligations des confrères, celle de porter la châsse de tous les saints les jours des Rogations. — Confrérie de Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Mellon, établie en la chapelle Saint-Mellon : Statuts de 1659. — Confrérie de Notre-Dame-des-Jardins pour messieurs les apothicaires ciriers, dans la chapelle présentement occupée par la sacristie des chapelains : Lettres de l'archevêque Georges d'Amboise, pour la réformation de cette confrérie sous le titre de l'Assomption, Rouen, 27 décembre 1516. — Demande des confrères au chapitre pour qu'il leur fût permis de faire leur office en la chapelle du Saint-Esprit, 1657. — Confrérie de Saint-Nicolas : Mémoire de l'argenterie. — Demande des confrères pour obtenir comme chapelain, M. Vivier, chapelain du chœur. — Confrérie Saint-Pierre et Saint-Joseph pour le métier de charpentier : État de l'argenterie. — Siége de la confrérie, la chapelle sous le *pipitre* et à l'entrée du chœur. — Lettres de l'archevêque Charles de Bourbon, 25 novembre 1599, pour le rétablissement, conformément aux lettres d'érection par l'un de ses prédécesseurs, le 1er août 1401, de ladite confrérie qu'il avait supprimée « pour estre advenu assez mal à propos et inconsidérement, le jour et feste Saint-Pierre et Saint-Paul, pénultième juin dernier, certain tumulte en l'église, avant la prédication qui fut faite, ledit jour, par religieuse personne frère Sanson Byrette, prieur des frères Hermites de Rouen. » — Confrérie de Saint-Sever : Donation à cette confrérie de 40 livres de rente par Jacques Poignant, sieur d'Infreville, 1422 (copie). — Tous les 1ers dimanches du mois, à 8 heures du matin, haute messe en la chapelle par un des chapelains de la cathédrale. Cette confrérie était pour les bonnetiers.

G. 3569. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1184-11.** — Charte de G. (Geoffroy), fils du roi Henri, duc de Bretagne et comte de Richemond, pour l'établissement en la cathédrale d'une chapellenie *pro remedio anime venerabilis fratris mei H. (Henri) regis junioris;* il affecte à cette chapelle 20 livres de rente sur ses moulins de Guingamp. — *Testibus Richardo Gemello, Bono, abbate de Rogi, Ivone de Gailla, Herveo Agomar, Matheo de Bain, Matheo de Golena. Actum Roton. Anno* 1184. — Lettres adressées au pape Lucius III par Eudes, duc de Bourgogne, Raymond, duc de Narbonne, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et Bernard, évêque d'Agen, attestant que

Henri, fils du roi d'Angleterre, décédé en Quercy, avait exprimé le volonté formelle, à ses derniers moments, d'être enterré dans la cathédrale de Rouen. — Dans les lettres de l'évêque : « *Cum, de mandato domini regis patris sui H., intuitu pacis reformande, ad ipsum venissemus, eum in lectum egritudinis decumbentem invenimus, qui, cum a nobis extremam unctionem et alia que in extremis agentibus ministeria solent exhiberi, cum summa humilitate ac devocione recepisset, tandem apud ecclesiam Beate Marie de Rothomago nominatim sepulturam elegit.* — Sceaux du duc de Bourgogne et du châtelain de Saint-Omer; fragments de ceux du comte Raymond et de l'évêque Bernard.

G. 3570. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier; 7 sceaux, 1 fragment de sceau.

**Fin du XII^e^ siècle-1303.** — Vidimus, par l'official de Rouen, de la donation faite au chapitre, par Hugues de Gournay, d'une rente de 40 sous angevins sur la prévôté de Gournay pour un service annuel et anniversaire. — Donation par Guerri, ancien doyen de Magny, au même chapitre, de quelques pièces de vigne pour son obit, 1219. — Confirmation de cette donation par Guy, abbé de Saint-Père de Chartres, et par le couvent dudit lieu. — Son acceptation par le chapitre, même année. — Vente par Mathieu Le Carpentier, du consentement d'Alice, sa femme, à Guillaume de Saâne, archidiacre d'Eu, achetant avec les fonds légués par Simon d'Ételant, chanoine de Rouen, moyennant 58 livres, d'une rente de 8 livres 9 sous 3 deniers, pour fondation d'une chapelle, 1250. — Vente à Jean de Morgnival, chanoine, d'une rente affectée à l'obit de Guillaume *de Nangiaco*, chanoine, 1274. — Vente au chapitre par Mathieu Le Bruman, de Neuville-sur-Dieppe, de 60 sous de rente affectés à l'obit de l'archevêque Eudes Rigaud (30 sous à prendre sur le bateau passeur de Dieppe au Polet), 1276. — Lettres de l'official de Rouen à l'archevêque pour l'informer que Guillaume Postel, fils et héritier de Robert Postel, a présenté à la chapelle fondée par le dit Guillaume, vacante par le décès de Richard de l'Hospital, Guillaume Le Nouvel, 1286. — Vente par Pierre Mabire, prêtre, aux chanoines maître Henri Martel et Pierre des Loges, acheteurs pour le compte de défunt Gilles d'Eu, sous-chantre, de 70 sous de rente à Londinières, affectés à l'obit dudit Gilles d'Eu ; mention de la prébende de maître Pierre Le Latinier, chanoine, à Londinières, 1289. — Achat de rente à Pont-Saint-Pierre par le chanoine Nicolas Fauvel, 1283. — « Aubert de Hangest, chevalier, sires de Genlly, remembrans de la devocion que Madame Isabel, jadis dame de Genlly, sa femme, avoit à l'église de Rouen », confirme, à charge toutefois de services pour lui et pour ses amis, la rente de 100 sous assise en son fief à Pont-Saint-Pierre, qui avait été assignée à Raoul Souris, prêtre, chapelain en la cathédrale, par le dit chanoine Fauvel ; datée du *chastel de Fontaines*, vendredi devant Pasques fleuries, 1295. — Vente par Guillaume Boissel et Jehanne, sa femme, « d'Auffreville ès chans, à monseignor Raoul Souriz, » pour 18 livres, d'un tènement, paroisse du Pont-Saint-Pierre, la dite vente passée devant Robert Busquet, « adonques bailli monseignor Aubert de Hangest, chevalier, en sa terre de Normandie », 1296. — Cession faite par Nicole d'Orliens, de la paroisse de Saint-Martin jouxte-le-pont, au même Souris, chapelain de la chapelle que « monseigneur Nicole Fauvel, jadis chanoigne et sous-chantre, fonda», de 2 acres de terre, au Grand-Quevilly, 1298. — Confirmation au chapitre par Pierre de Crèvecœur, curé de Saint-Just près Vernon, Pierre de Crèvecœur, curé de Boscroger, Etienne de Crèvecœur, écuyer de la donation faite par leur frère Jacques de Crèvecœur, chanoine, en vue de la fondation d'une chapelle en la cathédrale, 1303. — Sceaux de Guerri, ancien doyen de Magny, du chapitre de Rouen, de l'abbé et du couvent de Saint-Père de Chartres ; — de Pierre Mabire, de Mathieu Le Carpentier, de Le Brument. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3571. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 5 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1317-1392.** — Acceptation par le chapitre de la fondation faite par l'archevêque Guillaume pour le grand triple du Saint-Sacrement; Saint-Jean-Baptiste, 1317. — *Quitatio per dominum Nicolaum d'Estoutevilla (canonicum) facta domino Roberto de Monasterio, alias Poulyngues (capellano) super levatis capellanie Johannis Hardy et quomodo idem Robertus juravit contra sententiam non venire, ymo dictum magistrum Nicolaum consulere et juvare*, 29 janvier 1330 (acte rédigé par Robert *de Quesneto*, notaire apostolique). — Donations par Jean de Marigny, archevêque de Rouen, au chapitre, de 30 livres de rente sur la terre de Corny, pour son obit; Déville, 1^er^ décembre 1351; —à l'église de Rouen et à ses successeurs, archevêques de Rouen, de la dite terre de Corny, à l'exception d'une partie par lui donnée au chapitre d'Ecouis; Déville, 2 décemb même année ; — amortissement pour la fondation dudit obit. — Confirmation, par la reine Blanche, de la vente faite au chapitre (achetant des deniers de Mgr Gaillart de la Mote, cardinal de Rome) par Jean de Montmorency, sieur de Beaussault et de Breteuil en Beauvoisin, et par noble dame

et puissante Madame Isabelle de Neelle, sa femme, moyennant 1,300 florins, du fief de Longmesnil (terres situées ès villes de Longmesnil, du Fossé, de Doudiauville, de Pommereux et de Saint-Michel de Halecourt); date de la vente, 22 novembre 1364; de la confirmation, chastel de Neaufle près Gisors, janvier 1365. — Fondation du roi Charles V, 1367 (copies). — Lettres de Symon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de lettres d'amortissement de Charles, fils aîné du roi de France, duc de Normandie, de 300 livres (Rouen, août 1363), de 60 livres (Rouen, septembre même année), et de la déclaration des rentes acquises du sire de Beaussault à Longmesnil, et de plusieurs autres particuliers, à Rouen, 1374. — Décret de biens situés à Londinières, sur la poursuite des ayants cause de feu Bernard Carit, évêque d'Evreux, jadis archidiacre d'Eu, 10 janvier 1383 (V. S.). — Transaction entre le chapitre de Rouen, d'une part, et les héritiers de Guillaume Delauge, chanoine de Rouen et curé de Montfort, (Louis Delauge, chanoine de Corneville, curé de Sereville au diocèse de Lisieux, et Perrette sa sœur, femme séparée de Guieffroy Tatin, sergent d'armes à Paris), d'autre part, au sujet d'une fondation d'obit faite par ledit Delauge; mention de rente en « l'isle qui fut Guillaume Brasdefer devant Rouen », 21 juin 1392. — Sceaux de la reine Blanche, de Jean de Marigny, aux obligations de la vicomté de Rouen; fragment du sceau de Charles V.

G. 3572. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 9 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1373-1398.** — Fondation d'une messe, chaque jour, à perpétuité, à l'autel Saint-Pierre sous le jubé, en conséquence des dernières volontés d'Avisse de la Monteure, dite de la Harengière, bourgeoise de Rouen; — 600 francs légués pour acheter et amortir une rente de 30 livres affectée à ladite fondation. — Testament d'Avice, « degrepie de feu Guillaume de la Monteure : elle recommande son esperit ès mains de Dieu tout puissant et eslit la sépulture son corps en l'ostel des frères meneurs; legs : à l'œuvre de Notre-Dame, 10 francs; pour la sonnerie de l'église, 5 francs; — aux confréries Saint-Pierre et Saint-Paul, Notre-Dame, Toussains, Notre-Dame-des-marchands, Saint-Fiacre en la cathédrale; — à la charité de Saint-Étienne, au clerc de la paroisse; — à chacune des recluses, 1 franc; à l'œuvre de l'église, à la Maison-Dieu et à la Madeleine de Saint-Martin de Chambrois; — à l'œuvre de Notre-Dame de la Couture de Bernay; — à la confrérie de Saint-Louis de Marseille; — pour envoyer un pèlerin à monsieur Saint Jacque, en Gallice, 25 francs et une cote-hardie de 5 francs; — à sa meschine, 2 francs; — à Amicette, sa filleule, un caperon noullé d'argent; — à Amicette, fille d'Abraham Daniel, 1 hanap d'argent d'un marc; — à Julliot, sa fille, une robe d'escarlate ouverte, un mantel, 1 lit, 2 tasses d'argent de 6 onches pièce et un chaperon noullé d'argent; — à Collecte Gosseaume, 1 tasse d'argent pesant 1 marc; — à Jehan, son clerc, fils de Jehan de la Monteure, 10 francs; — à Thoumas Gondoin, un de ses grans hanaps d'argent; — à Jehan Le Treffilier, un hanap d'argent; — à Jehanne du Mesnil, son bon saphir, ses patenostres et son espinguier d'argent; — à Roumaing Roussel, une chopine d'argent à eaue, pesante un marc; — à Guillaume du Mesnil, un gobelet d'argent séant sur 3 leonnes; — au prieur de la Madeleine, à la prieuresse dudit lieu, à chacun, un hanap d'argent pesant un marc; — à Gervais Dessaulx, 2 tasses d'argent de 6 onches pièce; — à sa filleule, demi-douzaine de ses grans cuillers d'argent. » — En léguant 600 francs pour fondation d'une messe, la testatrice n'indique pas l'église où se fera cette fondation; elle nomme pour ses exécuteurs testamentaires Thoumas Gondouin, Guillaume du Mesnil et Gervais Dessaulx, 2 juillet 1376, 19 septembre 1377. — Achat de rentes pour cette fondation. — Contrat par lequel Jean de Valliquierville, chevalier, engage pour sept ans, aux exécuteurs testamentaires d'Avisse de la Monteure, sa seigneurie de Valliquierville, afin d'être exonéré des arrérages d'une rente viagère de 200 livres qu'il avait vendue, moyennant un capital de 1,000 florins d'or francs, à Guillaume de la Monteure et à Avisse sa femme et au survivant; présents au contrat d'engagement : Étienne de la Granche, chevalier, conseiller du Roi, Jean Valliquet le jeune, fils dudit de Valliquierville, Alis de Beauvais, femme dudit de Valliquerville, madame Marguerite de Roussay, femme de Valliquet, Jean Le Meteer, maître des requêtes de l'hôtel du Roi, 4 janvier 1377 (V.S.) — Quittance de Jean Valliquet, chevalier, seigneur de Quièvreville-la-Milon, 12 mai 1380. — Achat de rentes, pour la fondation en question, sur « un tènement qui fut Guillaume Bon-Varlet, contenant 2 estages aveuques le gardin, arbres, édiffices et le fons de la terre, paroisse Saint-Pierre l'Enouré aboutant au pavement de Nœufve rue, d'un bout, et la rue Estoupée, d'autre, » 1386. — Acceptation, par le chapitre, de la fondation d'Avisse de la Monteure; la messe sera dite, chaque jour, à l'autel Saint-Pierre près l'entrée du chœur, immédiatement après l'élévation de la messe qui doit se dire au grand autel; ornements pour la messe en question : *unum calicem argenteum cum cocleari argenteo cum custode; duas galeas gallice* emicts, *unam pacem gallice* porte paix, *unum coffrum cum serratura, etc..*, 9 août 1396. — Testament de Guillaume du Mesnil, de la paroisse Saint-Étienne-

la-Grande-Église : « recommande son esperit ès mains de Dieu et de la douche Virge Marie, sa glorieuse mère; legs : au clerc de la paroisse, 5 sous; pour envoyer ung pèlerin à monsieur Saint-Nicolas de Varengierville, 100 sous, et 7 sous 6 deniers pour lui (avoir) uns soulliers; pour faire ung voiage à Notre-Dame de Boulongne, 45 sous, s'il ne peut accomplir les voyages devant dis en son vivant; à la confrérie Saint-Jehan-sur-Renelle, 20 sous; as frères servans, 7 sous 6 deniers; à la confrairie de Saint-Georges, 10 sous, et as frères, 5 sous; à la frairie Saint-Étienne, 15 sous, et as servans, 7 sous 6 deniers; à Alison, sa serourge, béguine, 20 sous; — à Guillaume Sauvalle, son clerc, 40 sous; — à Cardinet Du Mesnil, son fils, son bon gobelet à 3 leonches, 6 cuillers d'argent, 2 hanaps de madre, à la value de 3 francs deux ensemble; 2 tasses d'argent du poids de six onches; qu'il lesse sa dame, ma femme à présent, jouir paisiblement du demourant, et lui commande expressément qu'il luy soit bon fils, » 7 novembre 1395. — Acceptation, par le chapitre, de la fondation faite par Nicolas Le Prieur, de Saint-Maclou de Rouen : il avait légué 800 livres pour faire dire, chaque jour, en l'église Saint-Maclou, une messe pour lui et pour Juliette, sa femme; la difficulté, pour ses exécuteurs testamentaires, de même que pour ceux d'Avisse de la Monteure, fut d'obtenir des lettres d'amortissement : « *Rex a longo tempore, specialiter in tali casu, mullam amortizationem facere voluit, nisi cum maxima difficultate* ». Les paroisses et les communautés religieuses auxquelles on s'était adressé, n'avaient point voulu accepter la fondation, à cause du peu de sûreté qu'elles y trouvaient pour la jouissance de la rente; on s'adressa, en dernier lieu, au chapitre de Rouen qui accepta la somme et prit l'engagement de faire célébrer, chaque jour, à l'autel Saint-Pierre, *prope introitum chori versus navem*, une messe aux intentions de Nicolas Le Prieur, après la fin de la sonnerie de prime, 20 avril après Pâques 1398. — Procuration générale donnée, par contrat passé devant le tabellion juré de la vicomté de Rouen, par Guilbert Delamare à Roberge, sa femme; acte remarquable en ce qu'il contient une énumération complète de tous les actes d'une procédure, 9 avril 1378. — Sceau du bailliage de Rouen 1378; de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen; fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1388; du chapitre de Rouen.

G. 3573. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier, 2 sceaux; 1 fragment de sceau.

**1428-1449.** — Fondation du duc de Bedford. — Vente par Guillaume de Hastentot, chevalier, seigneur de Hastentot et du Bec-aux-Cauchois, aux représentants du duc de Bedford (Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, Raoul le Sage, Jean Salvaing, bailli de Rouen, l'archidiacre de Neufbourg) de 4 traits de dîmes en la paroisse de Sierville, désignés sous les noms de la Cauchée, la Jonquaye, les Huennières, le Petit-Trait, lesquels devaient être employés à la décharge des Carmes de Rouen, dont le duc entendait se rendre fondateur, 27 mai 1428. — Acceptation, par le chapitre de Rouen, desdites dîmes, 26 mars 1429 (V.S.). — Lettres de Bedford (se qualifiant Jean, fils, frère et oncle de Roi), par lesquelles il donne au chapitre les mêmes dîmes pour exonérer les Carmes de Rouen des rentes qu'ils devaient, et à charge de services religieux à célébrer en la cathédrale; Rouen, dernier décembre 1430. — Acceptation de la donation de Bedford par frère Pierre de Hodenc, prieur de l'ordre des Carmes de la ville de Rouen, 14 août 1431. — Testament du duc de Bedford, contenant de nouvelles donations au chapitre de Rouen, 9 novembre 1435. — Requêtes adressées par les chanoines à l'effet de se faire envoyer en possession des objets légués par Bedford. (La plupart de ces documents ont été publiés dans la Bibliothèque de l'école des Chartes T. XXXIV.) — Fragment du sceau de la vicomté de Rouen. — Sceau de Pierre Poolin, lieutenant-général de Jean Salvaing, bailli de Rouen; de Laurent Guesdon, lieutenant-général de Raoul Bouteiller, autre bailli de Rouen.

G. 3574. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau; 2 fragments de sceaux.

**1391-1443.** — Fondations d'obits pour maître Jean le Bastard, chanoine de Rouen, 1402; — pour André Marguerie, archidiacre du Petit-Caux, 4 mars 1435; — pour révérend père en Dieu maître Pakier de Vaux, évêque de Meaux, « en paravant chanoine de la grande église de Rouen, conseiller du Roi et président de la chambre des comptes à Rouen » : — « augmente le service de 6 complies que l'en fait ès six samedis de Karesme ès quels on chante l'ymne de *Christe, qui lux es et dies* »; à la fin des complies les chanoines diront à genoux, à basse voix, l'oraison *Deus cui proprium* durant la vie du fondateur, et l'oraison *Inclina*, après son décès; 12 cierges brûleront sur le grand autel, et 12 autres, « sur le *pipitre* où l'en dit aux festes l'évangile, » 23 février 1436; — pour maître Pierre Maurice, docteur en théologie : il avait par son testament assigné à cette fondation 4 livres dans le pays de Caux. Ce pays, « pour la greigneur partie, s'étant soustrait à l'obéissance du Roi d'Angleterre, » la rente est affectée par les exécuteurs testamentaires de Maurice sur des mai-

sons à Rouen, 8 février 1437 (V.S.) ; — pour feu révérend père en Dieu Mgr Pierre Cauchon, évêque de Lisieux et conseiller du Roi, 22 août 1443. — Mention du Val de Turingue dans le contrat de Le Bastart ; — des grosses cloches de la cathédrale, Thibault et Roumaing, dans celui de Cauchon. — Sceau aux obligations de la vicomté de Rouen ; fragment du même sceau et de celui du chapitre de Rouen.

G. 3575. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

**1408-1572.** — Fondations d'obits pour Philippe de la Rose, archidiacre du Petit-Caux, 5 décembre 1469 ; — pour Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux : donne à l'église de Rouen pour 800 écus d'or d'objets précieux, 2 grands brocs d'argent, 2 grands pots d'argent, 1 grande coupe dorée avec le couvercle, etc... 27 avril 1473 ; — pour feu maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, 8 mars 1484; — pour Jean Gouel, chanoine, frère de Guillaume, sieur de Poville et fils de Roger Gouel, bailli du chapitre, 4 juin 1493. — « Inventaire des lettres baillées par honorable homme et sage Guillaume Gouel, procureur du Roy notre sire à Rouen, touchant la fondation de 40 livres tournois de rente, assises en la dicte ville pour la fondation de défunt monsieur maistre Jehan Gouel, frère du dit Guillaume, en son vivant chanoine de Rouen, la dite fondation pour réciter *De Profundis*, quand celui qui doit dire la messe va au grand autel. » — Titres de propriété de la dite rente. — Mention de Robert de Pardieu, lieutenant commis de honorable homme et sage Jacques Pougnant, vicomte de Rouen, 1er février 1459 (V. S.); — de la ruelle aux Vieilles, paroisse Saint-Vincent, 1491 ; — du Val de la Gate, paroisse Saint-Laurent hors l'enclos de la ville, 1492. — Sceau du chapitre de Rouen ; — fragment du sceau de Louis de Harcourt.

G. 3576. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 7 sceaux ; 7 fragments de sceaux.

**1454-1485.** — Fondations par maître Richart Perchart, licencié, chanoine de Rouen, curé de Douvrent, 1468, 1471, 1485 : — « Distribution aux chanoines, chapelains et autres portant l'habit de l'église qui, le mercredi des quatre temps de Noël, auquel jour, aux matines, est prononché vénérablement et sollennellement chanté en l'église de Rouen l'évangille qui se commence *Missus est Gabriel Angelus*, depuis la prononciation du dit évangille jusques à la fin d'icelles matines, seront présens et continuels..... Faire sonner à cœuvre-feu, le samedi précédent et vigile du dimanche de Pasques fleuries, la cloche nommée Estouteville ou autre la plus grosse cloche qui sera pour le temps à venir, et semblablement, le jour de Pasques fleuries, faire sonner, à vollée, icelle cloche aux despens de la fabrique, devant le son d'esquelle d'icelle église, par l'espace d'un quart d'heure, et semblablement depuis le tiers nocturne des matines du dit jour de Pasques fleuries jusques à la fin d'icelles et jusques à ce que vraysemblablement le corps de Notre Seigneur Jhesu-Crist sera mis et exposé après icelles matines, ainsi qu'il est de costume en l'église Saint-Godart. — Faire allumer le pulpite du cœur de l'église cathédrale, au retour de la procession de Saint-Godart et durant tant seullement que le dit corps de Notre Seigneur repose en la nef et que l'en chante à genoux devant le corps de Jhesu-Crist *Ave Rex noster*... Aux 4 prestres, revestus de leurs habits et ayant chascun une estolle vermeille, icellui jour de Pasques fleuries, qui porteront, les 4 bastons du pavillon sous lequel, au retour de la procession de Saint-Godart, sera porté le corps de Notre Seigneur Jesu-Crist, à chascun 15 deniers tournois ; à 4 autres chapelains, estans en leurs habits avec estolle blanche, qui porteront à la procession, le jour de l'Eucaristie, les dits quatre bastons du dit pavillon, 15 deniers. — Faire ouvrir, le jour du *Missus*, à matines, la table du grand autel. » — Titres de propriété des rentes et biens affectés aux dites fondations, notamment d'une maison, rue de la Chaîne. — Adjudication à Robert de Villeneuve, avocat, d'une maison située paroisse Saint-Amand, décretée sur Jean Deshayes, charpentier ; — prisée de cette maison par Lubin le Marié, charpentier, Richard Des Bucz, maçon, 24 septembre 1454. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant-général du vicomte de Rouen, aux obligations de la terre de Saint-Gervais, aux obligations de la vicomté de Rouen, du bailliage de Rouen. — Fragments de sceaux aux obligations desdites juridictions.

G. 3577. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1431-1512.** — « Inventaire des lettres et escriptures appartenant à feu mons' maître Guillaume Cappel, qui fut chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, faisant mention d'aulcunes maisons, jardins et héritages à luy appartenant, assises aux fausbours de Rouen près la porte Cauchoise, en la paroisse Saint-Andrieu-lès-Rouen, par luy lessés à messieurs les doïen et chappitre de la ditte eglise Notre-Dame pour la fundation de une chappelle ». — Titres

de propriété des dites maisons. — Robert Le Machon, curé d'Héberville, chanoine du Sépulcre de Rouen, prend à ferme du prieur et couvent de l'ospital du Mont-aux-Malades-lez-Rouen, pour 16 sous et 2 chapons de rente, un jardin, paroisse Saint-Andrieu-lès-Rouen, 1431 (copie). — Vente de ce jardin, édifié d'une maison, par Michel Baudry à Robert Ango, 1484; — par Ango à Cappel, même année.

G. 3578. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 8 pièces, papier (2 imprimées); 1 sceau.

**1436-1546.** — Vente par Jacques Cochon, chanoine, à Jehan Esterlin, curé du Pontautou, notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, d'une maison et hôtel, rue aux Prestresses, entre l'ostel où pend l'enseigne du Porc et celui où pend l'enseigne du Soleil, paroisse Saint-Étienne la Grande-Église, 29 juillet 1501. — « Charte du Roy Louis XII, d'heureuse mémoire, portant donation de deux muids de sel aux doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen pour la fondation d'un obit solennel. Avec les vérifications et confirmations d'icelle. » Imprimé. — Fragment d'un cahier relatif à la fondation du sieur de Sandouville, protonotaire. — Copie du contrat de fondation de Guillaume Bosquer, curé de Saint-Paër, ancien chapelain du collége d'Albane, 1521. — Acceptation, par les chapelains de la Commune, de la fondation de Pierre Le Brumen, leur collègue, du 24 mai 1526. — Fondation de Robert Martin, chapelain du collége de la Commune, 1541. — Constitution de 14 livres de rente pour l'obit de Geuffroy de la Houssaye, chanoine de Rouen, 7 juin 1542; titres de propriété concernant cette rente. — Copie de la fondation de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Breszé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, conformément aux volontés du défunt : une messe basse, chaque jour en la chapelle Notre-Dame derrière le chœur où est inhumé le corps du sénéchal avec ses prédécesseurs en lieu éminent et honorable; 2 services, chaque année, dans le chœur, le premier, le 21 juillet, jour du décès du sieur de Breszé, le second, le premier lundi après le dimanche de la Passion; 20 août 1544. — Fondation par Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, curé de Corny, prieur commendataire de Notre-Dame du Bois-lès-Harfleur, héritier en partie de maître Robert Reboursel, docteur en théologie, chanoine de Rouen, oncle du dit Preudhomme : « En accomplissant le vouloir du dit deffunt Reboursel, duquel la dévocion estoit de faire sollenniser, par chacun an, à perpétuité, la feste et solennité de la Visitation de la glorieuse Vierge Marie, comme aux autres églises cathédrales du royaume de France, il donne au chapitre 40 livres de rente sur un nommé Jehan Oursel, bourgeois d'Harfleur; à l'avenir, la Purification sera célébrée comme fête double; 8 septembre 1546. — Mention du chemin de Dieppe, du Patis-Benard, des Courtils du Mesnil-Clac à Fresnes-l'Espellent, 3 juin 1480. — Sceau de la haute justice du Pré-lès-Rouen, 1436.

G. 3579. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1551-1598.** — Acceptation, par le chapitre de Rouen, au nom de la fabrique de la cathédrale, de 1,000 écus d'or au soleil donnés par les exécuteurs testamentaires du cardinal Georges II d'Amboise, pour être convertis en rente affectée aux frais à faire pour nettoyer, 2 fois par an, les carolles de cuivre et le *sancta sanctorum* du chœur. Cette somme était prise sur celle de 14,000 écus d'or dont s'étaient emparés Louis de Clermont, abbé de Cerisy et ses complices, dans le presbytère de Vigny; 11 juillet 1551. — Fondation d'obits par Guillaume Gombault, trésorier du chapitre, 9 juillet 1555; — par Laurent Accart, chapelain du collége de la Commune, curé de Villerets, 6 mai 1557; — par Romain Rainboult, autre chapelain du même collége, 11 septembre 1570; — par Louis Quenault, autre chapelain du même collége, 4 janvier 1572; — pour feu maître Jehan Le Sueur, chanoine, 28 mars 1578; — par M. Étienne Dufour, chapelain, 18 mars 1580; — par Jehan Bigues, grand archidiacre, vicaire général du cardinal de Bourbon, 11 mars 1586; — par Jacques Lefebvre, chanoine, 15 septembre 1587; — par noble homme Nicolas de Bauquemare, sieur de Franqueville; « Meu de dévocion,.... il auroit fait construire, peindre et dorer ung grand et magnifique tableau portant l'ymage et représentation de Notre-Seigneur en croix, avec autres ymages, encastillemens, colonnes, tabernacles et enrichissemens, lequel tableau, ainsy artificieusement élabouré, il avait accordé estre mis à ses propres cousts et despens sur le grand autel de l'église Notre-Dame, se contentant, pour le prix d'iceluy, à la somme de 400 escus sol, encore qu'il fust estimé valloir beaucoup davantage. Il fait don de cette somme au chapitre, et promet de faire agréer le tableau d'un ymage ou figure d'ange doré en bosse et sculpture, portant le saint ciboire et vaisseau où repose le Saint-Sacrement, et de faire apposer un grand rideau de toile peinte pour couvrir tout le dit tableau. » — Salut fondé à perpétuité par le dit de Banquemare, « le jour de Pâques à 7 heures du soir; annoncé par la plus grosse cloche; seront allumés les cierges estans aux 4 anges des piliers proche de l'autel, ceux des galeries d'en haut du chœur, ceux de la rangée du pupitre avec les 5 de devant

l'image de la Vierge à l'entrée du chœur et ceux des 3 étoiles pendant en la nef, » 9 avril 1591 ; — pour André de Brancars, sieur de Villars, amiral de France, lieutenant-général pour le Roi aux bailliages de Rouen et Caux, 4 septembre 1595;— par Lanfranc Bigot, sieur de Thibermesnil, chanoine, 5 mars 1598. — Procédures pour le paiement de 100 livres de rente dues au chapitre par Jean Le Gras, sieur de Cliponville, au lieu du sieur Nagerel. — Projet de fondation pour le cardinal de Bourbon, en l'honneur du Saint-Sacrement de l'autel, 1575.

G. 3580. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1602-1612.** — Fondation par Marin Le Pigny, docteur en médecine, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, chanoine et archidiacre du Grand-Caux en l'église de Rouen et vicaire général en spirituel et temporel de l'archevêque Charles de Bourbon : « La fête de monsieur Saint-Luc, évangéliste, patron des médecins, sera triplée et solennisée en la dite église comme les autres grandes fêtes triples; distribution d'argent aux médecins qui assisteront à l'office ; pour les placer on mettra des formes près les carolles de l'autel, ainsi qu'on a de coustume y en mettre aux jours de processions générales pour seoir les sieurs conseillers et échevins de la ville », 6 décembre 1602. — Approbation de cette fondation par l'archevêque, 4 décembre 1602. — Augmentation de cette fondation par Le Pigny, 3 mai 1608. — Fondation par Charles de la Roque, conseiller du Roi au parlement, abbé de la Noë, trésorier en la cathédrale : Salut le jour de l'Assomption; « on allumera les cierges des 4 chandeliers soutenus par les anges d'autour le grand autel, ceux du pepistre, des trois étoiles de la nef, ceux de devant l'image de Notre-Dame ; la fête Saint-Charles sera célébrée tous les ans, le 28 janvier, en la manière des grandes fêtes triples », 12 juillet 1612. — Approbation de cette fondation par l'archevêque dès le 20 octobre 1603. — Le contrat de fondation de Charles de la Roque porte au 1er feuillet deux charmantes miniatures réprésentant : Saint Charlemagne en costume d'empereur, la Conception de la Sainte Vierge; au-dessous les armes de l'archevêque Charles de Bourbon et celles du fondateur.

G. 3581. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1600-1653.** — Fondation d'obits par Etienne Sanson, chanoine archidiacre du Vexin-Normand, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1600; — par Claude Sequart, chanoine de Rouen, 1607; — par Jean de Rouen, sieur de Commanville et de Huennières, conseiller, aumônier ordinaire du Roi, l'un des 4 censeurs de l'université de Paris, proviseur du collége du Trésorier, 1615; — par François Deudemare, chanoine : messe en musique en la chapelle de la Sainte Vierge le jour de la Circoncision, chaque année, 1616; — par Jacques de Bourdigal, chanoine, maître ordinaire de la chambre des comptes de Normandie : legs aux enfants de chœur; 2 hautes messes à chanter, chaque année, en la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre, lieu de la sépulture dudit Bourdigal, 1618; — par François Guernier, chanoine de Rouen, doyen de la collégiale Notre-Dame d'Andely, 3 février 1620. — Copie d'une délibération du chapitre ordonnant qu'il serait passé contrat pour la fondation d'un obit à perpétuité, à l'intention de Robert Le Roy, chanoine honoraire de Rouen, 1640. — Procuration donnée par les chanoines au concierge du château de Gaillon pour retirer, en leur nom, un extrait en forme du testament du cardinal de Joyeuse, passé devant les notaires d'Avignon, 23 juillet 1618.

G. 3582. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

**1661-1724.** — Fondation par François Le Cornu, sieur de Bimorel, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (augmentation pour le salut du Saint-Sacrement, saluts de la Purification et de la Nativité de la Vierge), 27 janvier 1661, 2 mai 1672. — Fondation par Charles Pavyot, chanoine de Rouen, conseiller secrétaire du Roy (salut du jour de la Conception, distribution le jour de la Présentation), 26 février 1663 ; — par Pierre Duhamel, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Éloi (leçons de matimes à certains jours), 28 octobre 1663; — par Pierre Deshays, autre chapelain, sous-pénitencier de la cathédrale (office le jour du Vendredi-Saint; capital de 600 livres; rente à Bois-l'évêque), 1666. — par Barthélemy Brice, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (office double de Saint Brice, archevêque de Tours, patron de la famille; « il y aura des cierges allumés aux quatre chandeliers des colonnes de l'autel, et au chambon pendant les vespres, matines et la messe et au jubé; » salut du Saint-Sacrement la veille de la fête du Saint-Sacrement; fête de Saint-Joseph), 15 février 1669, 15 mai 1691, 13 juin 1693; — par Pierre de la Place de Fumechon, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (fête de la Visitation; — salut au jour de l'octave du Saint-Sacrement; — « le jour de la Visitation, il y aura procession auparavant la messe, en laquelle sera portée la châsse de la Sainte Vierge; elle sera sur l'autel pendant les offices; les cierges des colonnes,

des lampes et des carolles de cuivre et chambon seront allumés aux vespres, matines et la messe, et les cierges du jubé du depuis l'exposition jusqu'à la fin des matines, ») 9 juillet 1675 ; — par Antoine Gaulde, grand-archidiacre (messe triple de Saint Antoine), 6 mai 1675 ; — par Alphonse de Chalon, chanoine de Rouen : « salut le dimanche et le lundi de l'octave du Saint-Sacrement ; les cierges des colonnes seront allumez, des lampes, carolles de bronze, dessus des chaises, jubé, bas des galeries et piliers du chœur, arcades de la nef, aelles, croisées et tour du chœur, suivant et conformément aux saluts cy-devant fondez le jour et octave de ladite feste. Ils y aura sur les autels des chapelles de la Sainte-Vierge derrière le chœur, de Notre-Dame-des-Vœux, de Saint-Pierre et de la chapelle dudit sieur fondateur 2 cierges, et un autre sur son tombeau, après sa mort, » 3 octobre 1676, 15 mai 1693 ; — par François de la Fosse, docteur en théologie, chanoine théologal et pénitencier de la cathédrale (gages pour l'entretien d'un commis intelligent et assidu pour garder la bibliothèque capitulaire et avoir soin des livres), 25 février 1681, 30 mai 1684 ; — par Charles Philippe, chanoine (distribution pour le jour de Saint Charles-Borromée), 1681 ; — par Nicolas Hélye, prêtre habitué en la paroisse du Héron, 29 octobre 1683 ; — par Claude de Champagne de Séricourt, chanoine (saluts les vendredi, samedi et mercredi dans l'octave du Saint-Sacrement), 28 avril 1687, 7 juin 1689 ; — par Jean Aubourg, grand-chantre (salut de Noël), 7 et 11 juin 1689 ; — par Pierre de Moy, chanoine (fêtes de Saint Joseph et de Sainte Barbe), 16 février 1692 ; — par Marc de Chalon Maigremont, chanoine (messe basse toutes les semaines), 20 juin 1696 ; — par Silvain Gaudon, chanoine honoraire, 26 février 1697.

G. 3583. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

**1703-1749.** — Fondation par Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier de la cathédrale (18,000 livres qui devaient être employées à l'achat de 900 livres de rente sur les décimes du clergé pour fondation de places au grand séminaire ; fondation de l'office de Saint François de Sales), 10 décembre 1703, 25 janvier 1704 ; — répertoire et vente des meubles de M. de Séricourt, 1709. — Testament de monseigneur Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, 5 décembre 1707 ; fondations, conformément à ses volontés, par Louis Colbert, comte de Lignières, Marie-Anne Colbert, veuve de Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, Jean-Baptiste, comte de Rochechouart, marquis de Blainville, et Anne Colbert de Blainville, son épouse, Paul-Édouard Colbert, comte de Creuilly, Charles-Léonor Colbert, abbé de Seignelay, seuls héritiers dudit archevêque, au moyen des renonciations faites à sa succession par Charles-Honoré Dalbret, duc de Luynes, Chevreuse et Chaulnes, et Jeanne-Marie Colbert, son épouse, et par Paul, duc de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, et Henriette-Louise Colbert, son épouse, etc. ; fondation d'un annuel, 20 avril 1713. — Donation par M. Louis, chanoine, de 2,500 livres pour être employées à l'achat des livres à l'usage des pauvres clercs, 15 mars 1713 (copie). — Fondation par messire Jean Hue de la Roque, haut doyen (augmentation de la distribution qui se fait à l'office canonial), 3 octobre 1722, 17 septembre 1726. — Lettre de madame Fabert Beuvron, pour demander la permission de faire un caveau dans la cathédrale pour y inhumer 6 corps de la famille de Harcourt. — Le chapitre accorde volontiers cette permission, « eu égard à la piété de cette dame et au mérite d'une famille qui faisait le lustre de cette province et de laquelle le chapitre avait reçu plusieurs marques non équivoques de protection, » 1727. — Fondation par Jean Hacquett, chanoine honoraire, 17 juillet 1732 ; — par Alexis Frontin du Tot, chanoine, 16 janvier 1738 ; — par Louis Ribard, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine (office solennel le jour Saint-Louis), 30 avril 1745.

G. 3584. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1750-1759.** — Fondations pour M. Barthélemy Le Cordier de Bigards, haut doyen de la cathédrale, par ses héritiers : Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards, marquis de la Londe, président à mortier au parlement de Normandie ; Louis Le Cordier de Bigards, comte de la Heuze ; François-Louis Le Cordier de Bigards, comte de la Londe, marquis de Laulne, brigadier des armées du Roi, 26 juillet 1751 ; — pour l'abbé Bridelle, chanoine archidiacre, par sa famille ; arrêt d'homologation de cette fondation, 16 novembre 1752. — Autre arrêt d'homologation de la fondation de François du Lys, seigneur de Boissy, chanoine et comte honoraire de Lisieux, 18 décembre 1759.

G. 3585. (Registre.) — Grand in-folio, 6 feuillets, papier.

**1519-1520.** — Registre des obits payés *in cedula*. — *Pro obitibus non solutis manualiter, sed pro quibus fit magna cedula. Incipientibus die veneris ultima septembris anno* 1519. — Indication de l'obit, de la somme affectée à l'obit, des chanoines qui y avaient part, et de la somme payée *cuilibet*.

G. 3586. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier, non relié.

**1768.** — Extraits de fondations; conditions pour gagner les distributions attachées aux obits et autres offices. — (De la main d'un ancien archiviste du chapitre.)

G. 3587. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux; 1 fragment de sceau.

**1247-1298.** — Donation au chapitre par l'archevêque Eudes Clément, pour fondation d'anniversaire, d'une rente de 24 livres sur le moulin qu'il avait fait construire à Déville; avril 1247. — Lettres de l'archevêque Eudes Rigaud, contenant accord entre lui et le chapitre, au sujet de cette rente, dont la donation pouvait être attaquée et ne paraissait pas avoir été approuvée par le pape; on y détermine les services religieux qui devaient être dits à l'intention des deux prélats; Rouen, 5e férie avant la Saint-Barnabé 1255. — Acte capitulaire par lequel, comme emploi des 500 livres données par Pierre, évêque d'Albano, précédemment archevêque de Rouen, fonds qu'ils n'avaient point trouvé l'occasion de convertir en rentes, les chanoines assignent 45 livres de rente sur les revenus des maisons canoniales, et, en cas d'insuffisance de ces revenus, sur la dîme de Brenemborse; février 1253. — Deux donations de rentes au chapitre par l'archevêque Guillaume de Flavacourt : 30 livres pour 2 anniversaires, à l'intention de ses père et mère, au 12 des calendes de juillet et aux nones de décembre, ladite rente à prendre sur la bourse de l'archevêque et celle de ses successeurs, charge que le donateur se croyait fondé à leur imposer par ce motif qu'il avait délivré, de toutes les charges dont il était grevé, le *défens* de Saint-Aubin à Alihermont, près du manoir archiépiscopal, envers le comte de Dampmartin et la comtesse, sa femme, par suite d'abandon gracieux de ces seigneurs, en considération de sa personne, et envers les gens et communauté de la *ville* de Saint-Aubin, moyennant indemnité pécuniaire; 8 livres pour tripler la fête de Saint-Ansbert : « *Sanctum Ansbertum, quondam Rothomagensem archiepiscopum, de pago Wlgasino in vico Calceio oriundum, apud Deum meritis excelsum* », ladite fête fixée au 4 des ides de février; la rente est assignée sur le bateau de Dieppe, dont le revenu, par lui acquis, dépassait de beaucoup la rente attribuée au chapitre; jeudi après les Rameaux 1280. — Lettres de l'official de Rouen : donation au chapitre par Philippe de Boissy, curé de *Hotot super Dieppam*, pour fondation d'anniversaire, du manoir de Beaurepaire entre les deux chemins qui conduisaient à Dieppe, et celui qui conduisait à la maison du seigneur de Hotot, ledit manoir acheté, par le donateur, de Richard de Grouchy, neveu de Richard Le Porc; septembre 1252. — Richard de Basqueville, de la paroisse de Saint-Vivien, fils et héritier de Pétronille de Basqueville, pour se conformer à la dernière volonté de sa mère, donne au chapitre une rente de 10 sous sur un tènement situé près la rue au Verrier : cette rente devait servir à l'augmentation d'une fondation faite, moyennant une rente de 40 sous tournois, par Mathilde dame de Hauville, veuve de Guillaume Caletot, chevalier, pour l'entretien d'un cierge à l'autel de Notre-Dame, derrière le chœur; samedi après *Oculi mei* 1298. — Sceaux de l'officialité de Rouen; — de Richard de Basqueville (agneau pascal); — fragment du sceau du chapitre.

G. 3588. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1245-1436.** — Bulle du pape Innocent IV, par laquelle il nomme à l'archevêché de Rouen, Eudes, abbé de Saint-Denis en France, *virum utique probate vite, magne scientie ac circunspectionis experte*, les chanoines n'ayant pu s'entendre pour l'élection : les uns avaient postulé Pierre de Colmieu, évêque d'Albano, cardinal, ancien chanoine de Rouen; les autres avaient élu leur confrère Eudes de Saint-Denis; Lyon, 3 des calendes d'avril, an 2 du pontificat. — Assignation, par les chanoines de Rouen, à leurs confrères absents, pour qu'ils aient à venir prendre part, le 9 février, au matin, heure de chapitre, à l'élection d'un archevêque, en remplacement de G. (Guillaume de Durfort), décédé le 24 novembre, enterré en la cathédrale, le 28 du même mois; 14 décembre 1330; noms de tous les chanoines; bandes découpées au bas de la charte sur lesquelles les chanoines ajournés étaient invités à apposer leurs sceaux; noms des chanoines écrits sur les bandes; aucune trace de sceau. — Autre assignation, en forme d'acte notarié, par les chanoines de Rouen, à maître Hugues *de Agrifolio* et autres chanoines résidant dans les provinces de Tours et d'Angers, pour qu'ils aient à venir prendre part, le vendredi avant les Rameaux, au matin, heure de chapitre, à l'élection d'un archevêque, en remplacement de Guillaume de Vienne, décédé, le 18 février, à Paris où il s'était rendu pour travailler à l'union de l'église, et dont l'inhumation avait été certifiée; ledit acte passé devant Guillaume Gaultier, notaire apostolique, 5 mars 1406; au bas, la signature de Hugues *de Agrifolio* et quatre bandes découpées dont l'une est encore munie du sceau fruste d'un des chanoines ajournés. — Lettres de Philippe de Thury, archevêque de Lyon, s'intitulant primat sur les provinces de

Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, adressées aux abbés, prieurs, chanoines, prêtres curés et non curés, et aux tabellions de sa primatie, et délivrées à la requête de Jean *Galli* et de Jean Alespée, chanoines de Rouen, au nom du chapitre, et de maître Martin Delamare, licencié en l'un et l'autre droit, comme procureur de Louis de Harcourt, prêtre. Il leur mande de publier à Rouen, à la cathédrale et dans les églises de Saint-Maclou, Saint-Vivien et la Ronde, la relation de l'élection dudit Louis de Harcourt, comme archevêque de Rouen, et de notifier cette élection à Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, prétendant au même siége de Rouen, (en vertu de la nomination faite de sa personne par l'antipape Pierre de la Lune); en cas d'opposition, assigner devant le primat, à des jours et lieux indiqués, Jean d'Armagnac; Saint-Jean de Lyon, 17 août 1408. — Bulle du pape Martin V : Après avoir nommé cardinal du titre de Sainte-Lucine Jean de la Rochetaillée, archevêque de Rouen, le pape avait déclaré que, par cette promotion, il n'entendait pas rompre le lien qui l'unissait à l'église de Rouen, et que le prélat continuerait d'être archevêque de Rouen, tant qu'il plairait au siége apostolique; cependant, plusieurs du chapitre, peu sensibles à l'honneur qui rejaillissait de cette promotion sur leur église, immédiatement sujette au siége apostolique, avaient conclu un traité qui pouvait à bon droit exciter le mécontentement du souverain pontife. Martin V cependant, ayant égard à l'affection du cardinal pour l'église de Rouen, et sur sa demande, permet aux chanoines de procéder à une élection d'archevêque, lorsque l'église de Rouen viendra à vaquer par la cession ou par le décès de Jean de la Rochetaillée; Rome, 18 des calendes de septembre, an 10 du pontificat. — Bulle du pape Eugène IV, mandant au chapitre de Rouen de recevoir pour archevêque, en remplacement de Jean de la Rochetaillée, transféré au siége de Besançon, Hugues, évêque de Châlons; Rome, 1431, 4 des calendes de juin, an 1[er] du pontificat. — Lettre de remerciement du roi Henri VI aux chanoines, en réponse à celle qu'ils lui avaient adressée pour l'informer de l'élection faite, « d'un commun accordz, sanz discrepance ou contradiccion de très-révérende père en Dieu Loys de Luxembourgh, evesque de Therouenne », en remplacement de Hugues d'Orges, décédé : « Donné soubz notre privé seal, à nostre paloys de Westmoustier, le XXXIII[e] jour de novembre »; — sur la queue de parchemin, à côté du sceau disparu : « A noz très chiers et bien amez les doyen et chapitre de notre esglise de Rouen »; — au dos, traces d'un sceau plaqué en cire rouge. — Sceaux des papes Innocent IV, Martin V, Eugène IV; — sceau de l'archevêque Philippe de Thury; — fragment du sceau de Henri VI.

G 3589. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 sceaux.

**1426-1427.** — Lettres de Pierre Dubusc, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'une bulle du pape Martin V (8 des calendes de juin, an 9 du pontificat), autorisant Jean de la Rochetaillée à posséder le cardinalat auquel il venait d'être promu conjointement avec l'archevêché de Rouen; — de lettres du roi Henri VI (Londres, 27 juin 1426), accordant, de son côté, la même autorisation; on y voit rappelé que Jean de la Rochetaillée avait été nommé cardinal sur la demande du duc de Bedford, présentée au pape, de la part de ce prince, par les ambassadeurs qu'il avait envoyés en Italie pour le concile général de Sienne. — Acte par lequel le chapitre refuse de donner son consentement à l'union des deux dignités, 14 octobre 1426. — Transaction faite par les soins de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, Philippe de Ruilly, trésorier de la Sainte-Chapelle, Quentin Massue, conseiller du Roi, entre l'archevêque et le chapitre, en deux expéditions dont l'une porte les marques et les attestations des notaires apostoliques Guillaume Colles *alias* Boisguillaume, Guillaume Manchor, Robert Guerould; l'autre, celles de Pierre Salomon, *Jacques Majoris*, *Pierre de Masonclis*, Jean *de Fonte*, 22 février 1426 (v. s.); aucune décision sur le fond de la question; les parties se réservent de poursuivre le procès; délai de trois ans donné à l'archevêque durant lequel, *totis viribus*, *cum omni diligentia possibili, laborabit obtinere provisionem, per medium translationis vel permutationnis, de jure quod pretendit aut pretendet, dicto cardinalatu acceptato, habere in dicto archiepiscopatu, cum alia prelatura, non tamen cum cardinali, vel recompensacionem aliorum beneficiorum loco dicti archiepiscopatus erga summum pontificem... Dominus archiepiscopus sumpturus pileum aut capellum cardinalatus, et post sumptionem dicti pilei usque ad annum a die sumptionis pilei predicti computato, non ibit Rothomagum nec procurabit ire, salvo quod, si post sumptionem dicti pilei, mandaretur illuc ire per dominum Regentem ibidem existentem, hoc notificari faciet illis de capitulo, qui procurare poterunt erga dominum Regentem ne dictus dominus archiepiscopus illuc accedat, et casu quo, cessante omni excusatione, teneretur Rothomagum ire, non intrabit ecclesiam cathedralem, nisi de consensu capituli procederet, convocatis tamen ad dictum capitulum omnibus canonicis in dicta villa Rothomagi existentibus.* — Procuration donnée par le chapitre, dans l'affaire de l'incompatibilité, 1[er] mars même année. — Lettres de non-préjudice données au chapitre par l'archevêque appelé à

Rouen par ordre de Bedford pour conférer, avec le cardinal de Winchester, de plusieurs affaires de l'État, bien que Bedford ne fût pas à Rouen ; Dieppe, 5 avril 1426. — 2 sceaux du cardinal de la Rochetaillée.

G. 3590. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin, 5 sceaux.

**1440-1510.** — Lettres de l'official de Rouen (10 février 1440), contenant vidimus, acte de lecture et de publication par un notaire apostolique, au parquet de la cour ecclésiastique, d'une bulle du pape Eugène IV, adressée au chapitre de Rouen pour l'informer qu'il avait promu au cardinalat Louis de Luxembourg, et que cette promotion laissait subsister les liens qui attachaient ce prélat, comme archevêque, à l'église de Rouen, comme administrateur, à l'église d'Ely, dont le siége était vacant; Florence 1439, 14 des calendes de janvier, an 9 du pontificat. — Ratification par le pape Eugène IV de l'élection faite par le chapitre de Raoul Roussel, trésorier du chapitre, nommé à l'archevêché, en remplacement du cardinal de Luxembourg; 1443, veille des calendes de février, an 13e du pontificat. — Bulle du pape Nicolas V, à l'occasion de la nomination du cardinal d'Estouteville au siége de Rouen : Encore bien que le Saint-Siége ait droit de disposer de toutes les églises cathédrales vacantes par le décès de cardinaux, il consent, que, vacation arrivant du siége de Rouen par le décès du cardinal d'Estouteville, les chanoines de Rouen puissent procéder à l'élection de son successeur; 1453, 16 des calendes de septembre. — Lettre de Charles VII au chapitre : il veut que son cousin le cardinal d'Estouteville, promu par le Saint-Père à l'archevêché de Rouen, soit reçu à la possession et saisine de cette église ; Saint-Jean d'Angély, 21 juin ; signé : Charles ; sur la queue : « A nos chiers et bien amez les doyen et chappitre de l'église de Rouen. » — Lettres du Roi Louis XI au chapitre : Il avait écrit au pape et au saint collége pour faire nommer à l'archevêché de Rouen, son conseiller Robert de Croismare ; informé que les chanoines avaient obtenu, lors de l'élection du cardinal d'Estouteville, un indult qui leur attribuait le droit de procéder à l'élection de son successeur, le Roi les prie « sur toute l'amour et loyauté qu'ils ont à sa personne, d'élire ledit de Croismare, archidiacre et chanoine en leur église, tant pour les vertus et mérites de sa personne, comme en faveur des bons, loiaulx, vertueux et recommandables services que nous a faiz continuellement depuis notre avènement à la couronne notre amé et féal conseiller et chambellan Guillaume Picart, sieur d'Estellan, notre bailly de Rouen, frère de mère dudit maître Robert, ou fait de noz guerres à l'entour de nostre personne et en noz plus grans et plus principaulx affaires » ; Pleissis du Parc, 18 février (1482) ; signé : Loys. — Lettres-patentes du même, portant permission au chapitre d'élire un archevêque ; même date ; « par le Roy, le comte de Clermont, le grant seneschal de Normandie, maître Jehan Louët et autres présens » ; signé Bessouat; sceau sur simple queue en cire jaune, brisé. — Acte de consentement de Jean Heuzé, lieutenant commis du bailli, à l'effet et entérinement desdites lettres ; 2 mars 1482. — Autre lettre de Louis XI aux chanoines au sujet de l'élection de l'archevêque, il leur envoie Pierre Sallet, président ès enquêtes à Paris, et les prie de le croire « tout ainsi que feriez notre propre personne ; » Plesseys du Parc, 11 mars ; signé : Loys. — Acte sous forme notariée de l'élection de Georges d'Amboise comme archevêque de Rouen : *Placuit omnibus et singulis dominis capitulantibus in hujusmodi negocio per viam Spiritus Sancti seu divine inspirationis procedere; et, ad invocandum implorandumque ipsius Sancti Spiritus auxilium, hymnum qui dicitur et incipit : Veni creator, Spiritus, flexis genibus, devotisque, ut apparebat, mentibus, alta voce, ceperunt decantare; et statim, circa finem primi versus, subito et repente, nullo homine interveniente, tractatu, prefati domini decanus et cantor primi, et ceteri omnes cum eis continue, quasi uno flatu unaque et unanimi voce, nullo peritus discrepante, ejusdem Sancti Spiritus, ut pie creditur, gratia insufflante, predictum magistrum Georgium de Ambasia, archidiaconum Rothomagensem, in suum et dicte Rothomagensis ecclesie archiepiscopum futurum et pastorem, sub apostolicæ sedis beneplacito et gracia, postulandum duxerunt...;* penultième juillet 1510 ; marques des notaires apostoliques Pierre Andelin, Jean Auber, Michel Belengues. — Pièces signées par Charles VII et Louis XI. — Sceaux des papes Eugène IV, et Nicolas V ; — sceau de Louis XI et de Heuzé ; — contre-sceau de l'officialité de Rouen.

G. 3591. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 2 sceaux; 2 fragments de sceaux.

**1601-1733.** — Bulle de provision de l'archevêché de Rouen pour Mgr le cardinal de Joyeuse; calendes de décembre 1604. — Lettres d'attache de Henri IV pour l'exécution de ladite bulle, 26 février 1605. — Procuration donnée par ledit cardinal de Joyeuse à Jean Bertier pour prendre possession, en son nom, dudit archevêché ; Rome, 27 décembre 1605. — Provisions de l'archevêché de Rouen pour François Rouxel de Médavy, 4 des calendes d'octobre 1671. — Provisions du même siége pour Mgr de Saulx-Tavannes, 5 des calendes de janvier 1733 (copie.). —

Sceaux des papes Clément VIII et Clément X; — fragment du sceau royal, 1605; — sceau d'un notaire de Rome (*de Aqua Sparta*) dans une boîte de bois.

G. 3592. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1453-1759.** — Actes des serments de fidélité prêtés au Roi par les archevêques de Rouen, à raison de leur temporel. — Procurations données par eux pour prendre possession, en leur nom, de l'archevêché : par le cardinal d'Estouteville à Louis, archevêque de Narbonne, Jean comte de Dunois, Louis d'Estouteville, frère du cardinal, Pierre de Breszé, sénéchal de Normandie, Robert d'Estouteville d'Ausebosc, Jean d'Estouteville de Briquebec; Rome, 23 avril 1453; — par Armand Bazin de Bezons, à Jean de la Roque-Hue, doyen du chapitre, 11 décembre 1719; — par Louis de La Vergne de Tressan au même, 11 juillet 1724; — par Nicolas de Saulx-Tavannes à Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, doyen, 15 janvier 1734; — par Dominique de la Rochefoucauld, à François-Christophe Terrisse, autre doyen, 21 juillet 1759. — Sceau de la vicomté de Rouen; sceau aux obligations de la même vicomté.

G. 3593. (Pièce.) — 0m67 de hauteur sur 0m47 de largeur, parchemin.

**1147.** — Grande bulle du pape Eugène III adressée à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen : prend sous sa protection l'église de Rouen avec les biens qui lui appartiennent; — confirme le droit de primatie de l'archevêque sur les évêques de Bayeux, Avranches, Évreux, Lisieux, Coutances et Séez; — les biens de l'église de Rouen : *archidiaconatus Vilcassini, Pontisare, Gornaci, Albemarle et Augi*, les églises *de Bosco-Rohardi, de Sancta Genovefa in Braio, de Clara, de Gerarvilla ecclesiam et capellam et de Vaus supra Mellendum, de manu laïca erepta..... Oppidum Andelegium..... In Anglia manerium quod dicitur Bintewrda, in Normannia oppidum Gisors et villam Duwrent ac Daivillam, prata quoque supra Sotevillam juxta Sequanam sita... Rotomagi domum propriam, curiam et ortum extra muros, pomerium et mansionarios in Ponte-Hunfridi... ea etiam que sunt de feudo Rothomagensis archiepiscopi scilicet Vilcassini... sane Albamarla castrum Toeni et castellum Alleium, Ambianensi civitati proximum... Terminos vero parrochiales infra quos utique Mellendum et Pontisara continentur vobis firmamus sicut a Pontisera per Reisons et per Marcais-Radulfi atque per calceiam Augi usque in mare protenduntur et infra Rothomagensis ecclesie parrochiam pariter inclusa antiquis finibus a Belvacensi et Ambianensi parrochiis distinguntur; ex alia autem parte a Pontisara per fluvium Isare usque Sequanam et per Sequanam usque Wellebued et inde per fines antiquos qui continent Brionnam cum ecclesiis et capellis suis, hoc est per Rillam et Sequanam usque in mare;* Reims, 5 des ides d'avril 1147. (Original, sceau perdu.)

G 3594. (Pièce.) — 0m16 de largeur sur 0m16 de hauteur, parchemin.

**XII^e siècle.** — Bulle du pape Alexandre III, adressée au doyen et au chapitre de Rouen, relativement à un règlement du chapitre concernant les deniers de la Pentecôte (la débite), règlement qui donnait lieu à des abus. Il leur enjoint de le modifier, de concert avec l'archevêque R. (Rotrou), dont la prudence et la vertu lui sont connues; Tusculum, 12 des calendes de novembre, sans indication de l'année du pontificat; — un coin de la bulle disparu ou devenu illisible par suite de l'humidité. — Sceau du pape Alexandre III.

G. 3595. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 sceaux.

**1193-1195.** — Bulles du pape Célestin III : il confirme au chapitre de Rouen le patronage des églises de *Teuvilla* et de *Warengervilla* qui leur avait été donné par l'archevêque; Latran, calendes de mai, an 2 du pontificat; — *Cum generale interdictum terre fuerit, liceat vobis, clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce, divina officia celebrare ac concanonicos vestros et clericos, si fuerint interim, ecclesiasticis sacramentis muniti, ex hac vita vocati, in cimiterio ecclesie vestre, absque sollemnitate officii, cum aqua benedicta et cruce, orationibus humili voce oblatis, tradere sepulture;* Latran, 5 des ides de mai, an 3 du pontificat. (Publiée par M. Chéruel, *Histoire de la commune de Rouen*, t. I, p. 256, 257); — Injonction à W., évêque de Lisieux : *Quatinus universos excessus tam clericorum quam laicorum tue parrochie, per censuram canonicam, prout ad officium tuum pertinet, appellatione cessante, corrigere non postponas;* Latran, 13 des calendes d'août, an 3 du pontificat. — Bulle adressée aux évêques de Bayeux, d'Avranches, de Séez et de Coutances, portant approbation du jugement rendu par eux contre la commune de Rouen, au sujet des excès commis par elle envers les chanoines : démolition du mur de l'aître de la cathédrale; massacre et mutilation de prêtres, pendant la semaine sainte; incendie de mai-

sons canoniales, etc...; injonction aux bourgeois d'exécuter, sans retard, ce à quoi ils se sont obligés par serment; autrement, faire exécuter la sentence prononcée contre eux par les évêques; Latran, 6 des calendes d'octobre, an 4 du pontificat. — Bulle du même pape adressée, à la même occasion, *universo populo Rothomagensi;* 5 des ides d'octobre, an 4 du pontificat. — Bulle du même pape adressée, à la même occasion, à Gautier, archevêque de Rouen et à ses suffragants; Latran, ides de mai, an 5 du pontificat. (Publiées dans la collection des *Historiens de France*, tome XVII, p. 648, 649, tome XIX, p. 314). — Bulle du même pape, adressée à l'archevêque de Rouen, contre certains religieux et autres du diocèse de Rouen qui se permettaient de recevoir à leur communion et d'admettre à la célébration des divins offices ceux qui, pour leurs fautes, avaient été frappés d'excommunication par l'archevêque; dans le cas où, sur l'avis du prélat, ils ne viendraient à résipiscence, l'archevêque pourra les excommunier et leur interdire la communion ecclésiastique; Latran, ides de janvier, an 5 du pontificat.

G. 3596. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux.

**1198.** — Bulles du pape Innocent III. — Autorisation à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, de contraindre, par censure ecclésiastique, à la résidence, les chanoines de la cathédrale; à Saint-Pierre de Rome, 10 des calendes de mai, an 1er du pontificat. — Bulle adressée à l'archevêque de Cantorbéry et à ses suffragants, pour qu'ils aient à faire publier dans leurs diocèses la sentence d'excommunication portée contre les bourgeois de Rouen; Saint-Pierre de Rome, 2 des nones de juin, an 1er du pontificat. — Deux autres bulles du même pape adressées, l'une à l'archevêque Gautier et à ses suffragants, même date, l'autre *universo populo Rothomagensi*, 3 des nones de juin, même année, relatives l'une et l'autre au même objet. — Sceaux du pape Innocent III.

G. 3597. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 8 sceaux.

**1222-1298.** — Bulle du pape Honorius III. — A l'exemple du pape Lucius, son prédécesseur, il permet à l'archevêque de supprimer les pensions dont certaines églises sont grevées, *ut id quod in hiis contra sacros canones presumptum esse constiterit moderatione qua decet, sine appellationis obstaculo, corrigas et emendes, ita quod ecclesie que nove vel augmentate pensionis onere pregravantur, per tu judicu rectitudinem, pristinam recepisse se gaudeant libertatem;* Latran, 10 des calendes de décembre (1222), an 7 du pontificat.— Bulle d'Innocent IV : il confirme la donation faite au chapitre de Rouen, pour un anniversaire, par l'évêque d'Albano, ancien archevêque de Rouen, d'une rente de 25 livres tournois acquise par lui *in feudis Rothomagensis ecclesie*; Lyon, 10 des calendes de mars (1240), an 8 du pontificat. — Bulle du même, confirmant la donation faite au chapitre de Rouen, par l'archevêque Eudes Clément, d'une rente de 24 livres tournois sur les moulins de Déville : ce prélat avait allégué que, si les moulins de Déville appartenaient à la *mense archiépiscopale*, il en avait augmenté la valeur par les travaux qu'il y avait fait faire; Eudes Rigaud avait approuvé cette donation en statuant que, sur les 24 livres, 18 livres seraient affectées à l'anniversaire de son prédécesseur, et le reste, au sien; le pape approuve cette décision, *nonobstante juramento quod dictus predecessor et tu de non alienandis bonis ad mensam archiepiscopalem spectantibus prestitistis;* Latran, 7 des calendes d'avril (1255), an 11 du pontificat. — Clément IV confirme les chanoines dans les droits, priviléges et immunités à eux concédés par les souverains pontifes et dans les exemptions à eux attribuées par les rois, princes et autres fidèles du Christ dans leurs terres, dîmes et autres biens; Viterbe, 2 des nones de janvier (1267), an 2 du pontificat. — Le même donne commission au doyen de l'église de Lisieux pour contraindre à restitution les détenteurs des biens du chapitre de Rouen; Viterbe, nones de janvier (1267), an 2 du pontificat; — commission, pour le même objet, au doyen de l'église d'Evreux, même date. — Martin IV donne commission au doyen de l'église de Meaux pour faire rentrer le chapitre de Rouen en possession de ses biens aliénés; *apud Urbem veterem,* 3 des nones de mai (1282), an 2 du pontificat. — Boniface VIII donne commission, pour le même objet, à l'archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux; Saint-Pierre de Rome, 15 des calendes de mai (1298), an 4 du pontificat. — Sceaux d'Honorius III, Innocent IV, Clément IV, Martin IV, Boniface VIII.

G. 3598. (Pièce.) — 1m7 de largeur sur 0m85 de hauteur; 4 sceaux.

**1334-1342.** — Bulle du pape Clément VI, portant confirmation de la fondation par lui faite, lorsqu'il était archevêque de Rouen, sous le nom de Pierre Roger, de deux chapelles à l'autel de la Sainte-Vierge, derrière le chœur, et de deux obits dans l'église de Rouen, ladite bulle datée d'Avignon, 8 des calendes de novembre, an 1er du pontificat; — elle commence par ces mots : *Suavis et grata memoria Rothomagensis ecclesie olim, dum agèremus in*

*minoribus, sponse nostre, dulcedo caritatis interne necnon singularis dilectionis vinculum, quibus fuimus et sumus ecclesie ipsi juncti, ac beneficia plurima et incrementa honoris que in ipsa suscepimus, nostris obtutibus occurentia, sincera quoque devotio, quam persone ipsius ecclesie ad nos filiali reverentia jugiter habuerunt, affluenter reficiunt et exhilarant mentem nostram, ac apud nos pro gratitudinis debito interpellant, ut ex quo, divina favente gratia, sumus ad apicem summi apostolatus assumpti, ecclesiam ipsam, dudum sponsam nostram, nunc vero filiam nostram, grandes honores de nostra munificencia racionabiliter prestolantem, specialibus attollamus favoribus, ac prerogativis honoris et gratie prosequamur.* — On voit rapportées dans cette bulle : 1° les lettres de fondation datées de Paris, 26 décembre 1334, où est insérée la déclaration des revenus affectés à la fondation, lesdits revenus achetés et acquis à Louviers et à Pinterville; 2° l'approbation, par le chapitre, de cette fondation, 20 janvier 1334 (V. S.); 3° les lettres du même Pierre Roger, devenu cardinal, portant modification de cette même fondation; Paris, 15 mars 1338; 4° l'approbation par le chapitre de ces lettres, 15 septembre 1339. — Bulle du même pape, adressée à l'abbé de Saint-Ouen, portant mandement de faire mettre à exécution la précédente bulle; même date. — Autre bulle du même pape, portant concession d'indulgences, à ceux qui, pénitents et confessés, *ad fabricam et ornamenta ipsius Rothomagensis ecclesie manus porrigent adjutrices;* Avignon, 4 des nones de janvier, an 1er du pontificat. — Commission à l'archevêque de Tours, à l'évêque de Cambray et au doyen de l'église du Mans pour punir, sans appel au Saint-Siége, tous ceux, marquis, comtes, barons, avocats, vicomtes, etc., qui avaient usurpé des biens du chapitre; Avignon, 4 des nones de janvier, an 1er du pontificat.

G. 3599. (Pièce.) — 0m74 de hauteur sur 0m56 de largeur.

**1364.** — Bulle du pape Urbain V, portant confirmation des statuts du chapitre faits en 1361 ; Avignon, 5 des ides de juin, an 3 du pontificat : « *Statuimus quod nullus canonicus, capellanus vel clericus dicte ecclesie de cetero ad pilam seu bondam publice, in loco publico, coram populo, ludere audeat quocumque modo, cum in tali ludo multe blasphemie de Deo et Beata Virgine et de sanctis dici consueverunt; quod nullus canonicus, capellanus seu clericus indumenta curta vel nimis stricta seu capucia parva cum longa corneta vel subtus gutur botoneta, vel auri vel argenti friziata, seu sotulares nimis acutos ante deferat, quod talis status est status ystrionum et joculatorum..... et statui clericali totaliter contrarius ; — nec deferant seu utantur aliqualiter caligis albis, rubeis, viridibus sel scacatis ;* — défense d'aller derrière le grand autel, *nisi causa providendi et recordandi divinum officium, et tunc non diu ibidem morentur.*

G. 3600. (Pièce.) — 0m62 de largeur sur 0m40 de hauteur.

**1371.** — Bulle du pape Grégoire XI, attribuant au chapitre, *omnimodam spiritualem jurisdictionem, tam in civilibus quam criminalibus, in omnes et singulos canonicos ecclesie Rothomagensis ac etiam alios obtinentes dignitates, personatus et officia in eadem*, etc. — Le pape rappelle qu'il a été archidiacre à Rouen, et que le roi Charles V lui a recommandé le chapitre : *Sane carrissimus in Christo filius noster Carolus rex Francorum illustris nobis significare curavit quod ipse ad ecclesiam Rothomagensem specialem gerit devotionis affectum, et apud ipsam sui corporis vel, cum apostolice sedis licentia, partis ejusdem perpetuam proponit eligere sepulturam;* Avignon, 4 des calendes de novembre, an 1er du pontificat. — Sceau de Grégoire XI.

G. 3601. (Pièce.) — 0m55 de largeur sur 0m33 de hauteur, parchemin; 1 sceau.

**1379.** — Bulle du pape Clément VII, accordant une indulgence de cent jours aux fidèles qui assisteront à l'*Inviolata* et antienne fondées en la cathédrale de Rouen par Thomas le Tourneur, archidiacre de Tournay; Avignon, 3 des ides d'avril, an 2 du pontificat. — Sceau de Clément VII. — Manque une partie de la bulle.

G. 3602. (Pièce.) — 0m50 de largeur sur 0m33 de hauteur, parchemin ; 1 sceau.

**1410.** — Bulle du pape Jean XXIII confirmant le privilége, accordé au chapitre de Rouen par le pape Alexandre V de pouvoir, en l'absence de l'archevêque, réconcilier l'église cathédrale de Rouen et le cimetière y attenant : l'église se trouvait située dans un quartier populeux; il s'y disait 90 messes chaque jour. — Bologne, 8 des calendes de juin, an 1er du pontificat. — Sceau de Jean XXIII.

G. 3603. (Pièce.) — 0m53 de largeur sur 0m35 de hauteur, parchemin.

**1440.** — Bulle du pape Eugène IV adressée à l'abbé de Jumièges, au doyen d'Évreux et à l'official de Rouen,

pour faire mettre Jacques Deshayes en possession d'un canonicat en l'église de Rouen, que le pape lui avait conféré, à la mort de Guy du Busc, abréviateur des lettres apostoliques. — Deshayes était lui-même pourvu de cette charge et en même temps chapelain de Jean, cardinal des saints Nérée et Achillée. Il possédait, de plus, la cure de Saint-Georges de Pennedepie, une pension sur l'église de Saint-Vivien de Rouen et une chapelle de Saint-Eustache en la cathédrale, chapelle qu'il dut résigner. — Le pape rappelle qu'il s'était réservé la collation des bénéfices vacants par le décès des abréviateurs de lettres apostoliques. — Florence, 1440, veille des nones de septembre, an 10 du pontificat. — Sceau perdu.

G. 3604. (Pièce.) — 0m70 de largeur sur 0m42 de hauteur, parchemin; 1 sceau.

**1476.** — Bulle du pape Sixte IV, accordant une indulgence à ceux qui assisteraient à la fête de Notre-Dame-des-Neiges, établie en l'église de Rouen par le cardinal d'Estouteville, ou visiteraient cette église, le jour de la célébration de cette fête; — Saint-Pierre de Rome, 1476, 17 des calendes de février, an 2 du pontificat. — Lettres ornées à la première ligne; — Dans la lettre S, deux vignettes, représentant Notre-Dame, et le pape ramassant la neige avec une houe. — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3605. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1489.** — Bulle du pape Innocent VIII, pour dispenser le semainier du chapitre de l'obligation de se prosterner au milieu du chœur, à la fin de la semaine, pour l'action de grâces. C'était une dérogation aux statuts du chapitre : une bulle de Sixte IV, obligeait les chanoines de se conformer à ces statuts sous peine d'excommunication ; Saint-Pierre de Rome, 1489, nones de janvier, an 6 du pontificat. — 3 copies de cette bulle.

G. 3606. (Pièce.) — 0m70 de largeur sur 0m45 de hauteur, parchemin ; 1 sceau.

**1484.** — Bulle du pape Innocent VIII, portant permission, aux fidèles des diocèses de Rouen et d'Évreux, d'user de lacticines pendant le carême, sous condition d'une aumône à la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Le pape rappelle que cette dispense avait déjà été obtenue du pape Sixte IV par son camérier Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen ; mais les lettres n'avaient pas été rédigées ; Saint-Pierre de Rome, 1484, veille des ides de septembre, an 1er du pontificat. — Lettres ornées à la première ligne. — Sceau d'Innocent VIII.

G. 3607. (Liasse.) — 2 pièces, 1 imprimé; 1 sceau.

**1514-1515.** — Bulle du pape Léon X, accordant des indulgences à ceux qui contribueraient à la réparation et à la reconstruction de l'église de Rouen, dont une partie avait été ruinée par un incendie. « *Cum itaque basilica principis apostolorum de Urbe magnis et ferme indicibilibus reparationibus, aut verius nova reedificatione seu constructione indigeat, et, sicut accepimus, ecclesia Rothomagensis, que totius ducatus et provincie Normannie metropolis existit, inter alias regni Francie ecclesias insignis admodum et celeberrima existit, et quam multi memorandi sanctique antistites, qui olim illi prefuerunt, innumeris miraculis sacrisque institutis decorarunt, queque antiquitus, in suo primordio et quasi in primitivis, fide catholica in dicto regno crescente, in suis structuris et edificiis, miro ac sumptuoso opere, ut adhuc ex ejus vestigiis cernitur, constructa, ecclesiasticarumque in ea divinis laudibus insistentium personarum magno et copioso numero ornata, ac divinis officiis, que in ea die noctuque cordetenus celebrantur, honestis gravissimisque ceremoniis ac sanctorum reliquiis necnon ornamentis ecclesiasticis ceteras illarum partium ecclesias excedens, cum magno fidelium ad eam, devotionis causa, confluentium concursu frequentata, extitit, a paucis diebus, permissione divina, aut fortasse populi exigentibus peccatis, casuali, horrendo tamen, magno ac miserabili incendio, in magna sui parte exusta consumpta demolitaque;* Florence 1515, 10 des calendes de février, an 3 du pontificat. — « Le grand pardon général et plainière rémission donnée nouvellement aux biens-faicteurs des églises Saint-Pierre à Romme et de Notre-Dame de Rouen », placard imprimé, gothique. Les vignettes du haut du placard ont été coupées. — Sceau de Léon X.

G. 3608. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

**1581-1668.** — Bulle du pape Grégoire XIII, adressée à l'archevêque de Rouen ou à son official, pour leur enjoindre d'excommunier ceux qui retenaient injustement les biens ou les titres du chapitre de Rouen, 1581 (sceau perdu). — Bref du pape Clément VIII au chapitre, pour lui recommander les intérêts de l'église dans l'élection du Roi très-chrétien, laquelle élection devait avoir lieu aux États-Généraux ; à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau

du pêcheur, 7 mai 1592. — Bref du pape Grégoire XV pour un autel privilégié (l'autel de la Sainte-Vierge), en la cathédrale de Rouen; Sainte-Marie-Majeure, 6 mai 1623. — Bref du pape Urbain VIII, pour le jubilé du diocèse de Rouen, 5 mai 1626 (copie). — Dispense de consanguinité accordée par Clément IX à Pierre Gainier et à Louise Pastallier, du diocèse d'Évreux, 1668. — Sceau de Clément IX.

G. 3609. (Liasse.) — 27 pièces, papier dont 6 imprimées.

**1658-1671.** — Actes concernant le jansénisme. — Sommation par Antoine Damyens, curé de Saint-Éloy de Rouen, à M. Mallet, docteur de Sorbonne, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, de ne point se dessaisir d'un extrait présenté au conseil de Monseigneur par plusieurs curés de Rouen, intitulé : Extrait de quelques propositions du livre qui porte pour titre *Apologie pour les casuistes*, etc..., 12 mars 1658. — Arrêt du Conseil d'État : le Roi ordonne qu'à la requête du promoteur général de l'archevêché, le procès sera fait aux ecclésiastiques accusés de l'hérésie du jansénisme par les personnes que le sieur archevêque de Rouen commettra pour faire l'instruction en son absence, 19 novembre 1660 (imprimé). — Autre arrêt du Conseil d'État : nonobstant les clameurs de haro qui pourraient être faites contre le sieur Mallet, l'un des commissaires de l'archevêque, par Louis Lemoine, curé de la Mivoye, et Sébastien Hébert, prêtre habitué en l'église Saint-Patrice, il ne sera point différé à l'instruction et au jugement de leur procès, 24 décembre 1660. — Difficulté entre le chapitre et M. Mallet à l'occasion des poursuites faites par celui-ci contre un chapelain de la cathédrale, Pierre Vyc. — Arrêt du Conseil d'État, à l'occasion d'une sentence du bailli de Rouen, qui aurait ordonné que M. Mallet cesserait l'instruction du procès contre les curés de Saint-Herbland et de la Mivoye, et aurait donné trois mois aux appelants pour relever leur appel en cour de Rome; — ordonne que les arrêts du Conseil, du 19 novembre et 24 décembre dernier, seront exécutés selon leur forme et teneur; que Mallet et autres commissaires procéderont à la continuation des procédures; remet Mallet dans les fonctions du chœur desquelles il a été interdit par la délibération du chapitre; défenses au bailli et à tous autres juges de prendre connaissance du fait en question, 9 février 1661. — Censure d'un livre pernicieux intitulé : *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes;* signé par les chanoines et par les chapelains, 6 août 1661. — Mandement de l'archevêque en conséquence de la décision de l'assemblée générale du clergé contre le jansénisme, 8 mai 1661. — Formule d'adhésion aux constitutions du pape Innocent X (31 mai 1653) et de Alexandre VII (16 octobre 1656), souscrite par l'archevêque, par les chanoines et par les chapelains. — Acte d'adhésion de Jean Molony, du diocèse de Quilalo, en Hibernie, chanoine de Rouen, au formulaire contre les cinq propositions de Jansénius. — Acte par lequel Jean Lenoir, chanoine théologal de Séez, s'oppose à la prise de possession de l'archevêché de Rouen par Mgr Rouxel de Médavy, sous prétexte qu'il est de notoriété publique que ledit sieur a été accusé en justice par Lenoir, le 15 décembre 1665, d'avoir enseigné l'hérésie de Calvin et celle des cinq propositions, condamnées par les papes, dans son mandement pour la signature du formulaire du 18 mai 1665. — Pour cette accusation Lenoir avait été emprisonné à l'archevêché de Paris, en vertu de lettre de cachet.

G. 3610. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1725.** — Bref du pape portant concession d'indulgences en faveur des membres d'une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus, fondée ou à fonder en la cathédrale de Rouen; Saint-Pierre de Rome, 16 avril 1725; — au bas, consentement donné par Robinet, vicaire général, à la publication du bref, 15 mars 1727. — Lettre de la sœur Gréard, supérieure de la Visitation de Rouen à un chanoine : elle a parlé à plusieurs messieurs du chapitre de la dévotion au Sacré-Cœur; elle a obtenu des indulgences à Rome et les a communiquées aux vicaires généraux, en leur faisant voir les approbations de feu Mgr. Colbert, archevêque de Rouen, et de plusieurs évêques du royaume, en particulier du cardinal de Noailles, qui ont approuvé cette dévotion; elle demande au chapitre d'approuver, pour leur église, ces mêmes indulgences : « Nous venons d'apprendre par des lettres certaines que l'Espagne, la Pologne et actuellement la France, c'est-à-dire les Rois, employent leur médiation auprès du pape pour obtenir une fête universelle du Sacré-Cœur dans tout le monde chrétien, et que la reine de France, avec le Roi, son père, font élever une chapelle du Sacré-Cœur dans la ville de Blois, cette auguste princesse estant, dès Varsovie, de cette association et ayant grand zèle pour cela. Nous espérons voir quelqu'un de ces pieux monuments dans vostre chapelle », 25 mai 1727. — Supplique adressée au chapitre par Pierre Costé, sieur du Mesny, conseiller honoraire au parlement de Rouen, pour obtenir la permission de l'érection de la confrérie du Sacré-Cœur en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié : « le suppliant offre de représenter le livre sur lequel sont toutes les personnes qui ont souhaité d'être inscrites, à la

teste duquel la Reyne est inscrite par son ordre : ce que le suppliant ofre encore justifier par une lettre de M. le duc de Charost qui fut écrite à ce sujet. Ensuite du nom de la Reine sont ceux de plusieurs princesses, archevêques, évêques et même celui de Mgr. l'archevêque de Rouen, lorsqu'il était grand vicaire de ce diocèse, et plusieurs abbez et autres personnes de distinction » ; au bas, le consentement donné par M. Lyard, promoteur capitulaire, à la publication de la bulle, qui dut être remise aux archives du chapitre ; 1er octobre 1737.

G. 3611. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 10 sceaux ; 18 fragments de sceaux.

**1309-1326.** — Bulle du pape Clément V, adressée au doyen de l'église de Paris : Guillaume Crespin, chevalier, avait fait saisir au *travers* de Saint-Clair-sur-Epte, comme *forfais*, le cheval, draps et autres choses d'un chanoine de Rouen, Grimer d'Arcelles, et pour ce fait avait encouru l'excommunication portée par la constitution de Boniface VIII. — Ce chanoine n'osait l'assigner dans le diocèse de Rouen, *predicti nobilis potentiam merito perorrescens ;* le pape donne commission au doyen de Paris, dans le cas où le fait serait constant, pour faire publier l'excommunication, à moins de restitution et de satisfaction convenable, *appellatione remota ;* Avignon, nones de décembre, an 5 du pontificat. — Acte dressé par Raoul Amand, autrement dit de Estrigales, notaire apostolique à Rouen, constatant le refus fait par Guillaume Crespin, interpellé à Rouen, dans la cour de son manoir, de rendre les objets saisis ; présent, Robert Nerepel, *legum professor* ; Geoffroi Nicolas, curé de Saint-Denis ; Guillaume de Basli, clerc de Rouen, 4 août 1309. — Mandement du doyen de Paris, juge délégué par le pape, aux prêtres, chapelains et curés du diocèse de Rouen, pour leur enjoindre de citer, en personne ou en son manoir, Guillaume Crespin à comparoir devant lui ; jeudi après *Lœtare* 1309 ; au bas du mandement, sur bandes de parchemin, sceaux ou fragments de sceaux des curés auxquels ce mandement avait été signifié. — Lettres du doyen de la Chrétienté au doyen de Paris certifiant que, conformément à son ordre, il avait cité Guillaume Crespin, en présence du curé de Saint-Denis, en son manoir de la rue Saint-Nicolas de Rouen, 16 juillet 1310. — Second mandement du doyen de Paris, en conséquence du défaut de comparution de Crespin. — Sentence d'absolution après restitution, samedi avant la fête de Saint-Simon et Saint-Jude 1310. — Accord fait entre Crespin, d'une part, et les chanoines de Rouen, Guillaume de Trie, archidiacre de Veugessin-le-Normant, Guillaume de Lille, chancelier, Rogier le Cauf et Guillaume des Essarts, vendredi après la Saint-Romain 1310. — Mandement de Jean Beket, vicomte de Gisors, à Jean de Saint-Lienart, maire de Rouen, pour l'informer que, conformément à sa demande, il a fait ajourner, par un sergent du Roi, Jean Crespin sieur de Dangu, aux plès d'héritage de maire de Rouen, du lundi après la Sainte-Croix ; samedi après la Saint-Louis 1326. — Sceau du pape Clément V ; sceaux armoriés de Guillaume de Trie, Guillaume de Lille, Roger le Cauf, Guillaume des Essarts. — Sceaux ou fragments de sceaux des curés de Flumesnil, Richeville, Vesly, Saint-Clair, Travailles, Étrépagny, Gisors, Gamaches, Haqueville, Sainte-Marie-des-Champs ; des curés de plusieurs paroisses de Rouen : Saint-Godard, Saint-Laurent, Saint-Nicaise, Saint-Étienne-la-Grande-Église, Saint-Herbland, Saint-Vivien, Saint-Maclou, Saint-Ouen, la Ronde, Saint-Denis, Saint-Nicolas-le Peinteur ; — du doyen de Paris, de l'official de Rouen.

G. 3612. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1405-1510.** — Lettres d'Antoine, cardinal de Challant, légat en France pour Benoît XIII (Pierre de Lune), par lesquelles il permet au chapitre de faire procéder à la réconciliation de l'église cathédrale et du cimetière, par le doyen, le chantre ou le semainier ; Paris, 4 des calendes de juillet, an 12 du pontificat. — Lettres du cardinal Georges d'Amboise, légat en France : autorise nommément tous les chanoines de Rouen, à se choisir un confesseur pour les cas réservés, à se servir d'autels portatifs sur lesquels ils pourront célébrer la messe, même en temps d'interdit, portes closes, *antequam dies illucescat, circa tamen diurnam lucem... quia, cum in altaris officio immoletur dominus noster Jhesus Christus, qui est candor lucis eterne, congruit hoc non noctis tenebris fieri sed in luce ;* les autorise aussi à user, suivant l'avis de leur médecin, d'œufs, de fromages, de beurre et autres lacticines pendant le carême ; — autorise les chanoines et bénéficiers de la cathédrale, et leurs successeurs, à célébrer la messe *ante diem, circa tamen diurnam lucem ;* motif de cette faveur spécifié en ces termes : *In ecclesia nostra Rothomagensi nonnulli utriusque sexus Christi fideles quotidie de mane, antequam ad opera status suos concernentia, accedunt pro missis ;* — indulgences de 5 ans accordées aux fidèles qui visiteront la cathédrale à certains jours et feront des aumônes pour sa réparation ou son augmentation : *Cum igitur, sicut accepimus, in ecclesia Rothomagensi, in Ascensionis domini nostri Jhesu-Christi, et Annunciationis, Assumptionis et Conceptionis ejus beate et*

*intemerate Dei genitricis semperque Virginis Marie necnon Sancti Romani festivitatum diebus, matutine et misse majores, celebri ministrorum ecclesiasticorum devotione ac decoro apparatu, ingenti cereorum, candelarum et luminum claritate, decentique et venusto cerimoniarum ecclesiasticarem ordine decantentur et celebrentur, et propterea ad ecclesiam predictam magna conveniat fidelium multitudo;* Rouen, 5 des ides de février 1501. — Autres indulgences (de 3 ans et de 3 quarantaines) accordées par le même, en la même qualité, aux fidèles qui visiteront l'église de Notre-Dame de Rouen, de la Passion à Pâques, *a primis vesperis usque ad secundas ;* veille des nones de mars 1509 (V. S.). — Sceau du cardinal de Challaut.

G. 3613. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier; 3 sceaux.

**1415-1651.** — Décret du concile de Constance : délai d'un jour donné pour entendre le pape Jean XXIII; nomination de commissaires *ad audiendum causas ad sanctam synodum per appellationem vel querelam devolutas seu deducendas et devolvendas;* présence à l'assemblée de l'empereur Sigismond; 13 mai 1415 (expédition délivrée par Jean Guiard, notaire du concile pour la nation gallicane, et revêtue de la marque et de l'attestation dudit notaire). — Lettre du cardinal Julien, légat en Germanie et président du concile de Bâle et des autres pères du concile, à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants, pour leur enjoindre de se rendre au concile ou de s'y faire représenter, en cas d'empêchement de leurs personnes, et de transmettre la même injonction aux prélats exempts et non exempts et aux chapitres des églises cathédrales de leurs diocèses respectifs; Bâle, 5 novembre 1431 ; sceau perdu. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus : d'un mandement du recteur de l'université de Paris, à Pierre Boyvin, professeur en théologie, pour inviter le chapitre à contribuer aux frais de la députation de l'université au concile, — et de l'acte de nomination des receveurs pour recevoir l'argent offert ; à Saint-Mathurin de Paris, 9 mars 1432 (V. S.). — Lettres de Jean Hubert, docteur en décret, prévôt de Saint-Géry, du diocèse de Cambray, vice-gérant de l'évêque de Meaux conservateur des priviléges de l'université, portant révocation des lettres monitoires précédemment données contre les suppôts de ladite université pour la levée d'une imposition ordonnée pour les frais de la députation au concile; à Saint-Mathurin, 11 mai 1433; — présence de Jean Soquet, professeur en théologie, de Pierre de Criel, de Nicolas Bessy et de Jacques Galet, maîtres ès arts. — Quittance donnée au chapitre par Jean Le Galoys, doyen de la Saussaye, chanoine de Rouen, délégué au concile de Bâle, d'une somme de septvingts-dix livres sur ce qui pouvait lui être dû pour sa légation; 5 octobre 1434. — Lettres du roi Henri VI au bailli de Rouen, pour inviter le chapitre à remettre à l'archevêque, pour le pape, l'argent recueilli pour l'union de l'église grecque; le pape avait annoncé « qu'en ses galées vendroient en bref par devers lui l'empereur des Grecs, et le patriarche de Constantinople avec grant quantité de prélatz et nobles de Grèce » ; Rouen, 14 août 1439. — Lettres du bailli de Rouen, Jean Salvaing, contenant acte de la lecture par lui faite aux chanoines 1° des lettres du Roi « pour la remise de toutes les peccunes qui avaient esté données et eroguées par plusieurs personnes, par le moien de certaines indulgences causées pour aider à supporter les grans frais et despences nécessaires à traitier l'union et réduction des Grecs avec les Latins » ; 2° du refus fait par le chapitre, qui réclamait, pour sa décharge, copie des bulles et lettres royaux, 14 août 1439. — Autres lettres du bailli de Rouen, contenant copie des lettres royaux et acte de l'ouverture, faite en sa présence, et d'autorité, dans le trésor de la cathédrale, de deux sacs clos où se trouvait l'argent réclamé par le pape : monnaie en blancs de 10 deniers tournois pièce, et en bretons de 9 deniers pièce; doubles deniers et menue monnaie, le tout faisant une somme de 2,324 livres 3 deniers, évaluée en saluts, au prix de 29 sous 3 deniers le salut, à 1,589 saluts d'or et 2 sous tournois ; présents à cette saisie : l'évêque de Meaux, représentant l'archevêque de Rouen, sire Guy de la Villette, général pour le Roi sur le fait des aides ordonnées pour la guerre; Jean Le Sac, vicomte de Rouen, Jean Le Goupil, maître des monnaies, Richard Goulle, conseiller de la ville, Pierre de Bouquelon, sous-sergent à masse à Rouen, 9 septembre 1439. — Mandement de François de Harlay, archevêque de Rouen, pour indiquer un concile provincial à tenir à Gaillon le jour Saint-Romain; Gaillon, 25 mai 1651. — Arrêt du parlement de Rouen, donnant acte au procureur général de son opposition à l'indiction du concile et portant défense à l'archevêque et autres de s'assembler, à peine de saisie de leur temporel : « Par les édits et ordonnances de Sa Majesté toutes assemblées sont prohibées et défendues dans le royaume, et n'est permis à aucuns de ses sujets icelles convoquer... L'estat ecclésiastique, estant soumis aux mesmes loix du royaume et composant un des estats d'icelluy, ne peut former assemblées pour la tenue de ses conciles sans les ordres exprès de S. M., ainsi qu'il a esté usité de temps immémorial ». — Sceau du bailliage de Rouen ; 2 petits sceaux du même bailliage.

G. 3614. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier (2 imprimées).

**1564-1709.** — Lettres patentes, délibérations capitulaires. — Lettres des archevêques concernant la forme et la manière dont se fait la convocation du clergé, tant pour les assemblées diocésaines que pour les assemblées provinciales. — Procès entre M. de la Place, chanoine, tant en son nom qu'au nom du chapitre, et MM. les députés de la chambre diocésaine de Rouen, sur la question de savoir si le chapitre avait droit de nommer un député en ladite chambre. — Procès-verbal de l'assemblée générale des députés du clergé du diocèse de Rouen au sujet de l'édit du Roi de janvier 1564 (6 avril 1564). — Commission donnée par l'archevêque François de Harlay à François d'Aguillenguy, son grand vicaire à Pontoise, pour tenir, en son absence, l'assemblée provinciale du clergé à Pontoise (Gaillon, 6 février 1641). — Lettres circulaires de Mgr François Rouxel de Médavy et de Mgr Claude-Maur-d'Aubigné, archevêques de Rouen, à leurs révérendissimes confrères les évêques comprovinciaux et suffragants de leur métropole, pour les avertir de convoquer les assemblées du clergé de leurs diocèses respectifs afin de nommer des députés aux assemblées qui doivent se tenir à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mai 1690, au château archiépiscopal de Gaillon, le 25 février 1709. (Imprimés.)

G. 3615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1565-1580.** — Documents concernant les assemblées du clergé. — Sommation par Pierre Daubray, prieur commendataire de Bourg-Achard, aux délégués du clergé de l'église de Rouen pour qu'ils eussent à rembourser 2,410 livres à Jean Voysin, bourgeois de Rouen, à raison de l'achat par lui fait de la seigneurie de la Calhenderie dépendant du prieuré, les deniers de la cotisation ayant été depuis fournis par le prieuré; 19 juin 1565. — Pareille sommation par les religieux de l'abbaye du Valasse pour remboursement de 14,900 livres à Bertren de Bailleul, sieur de Ruffosse,pour l'achat de bois et terres dépendants de ce monastère; 13 juillet 1565. — Sommation par Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, abbé de Jumiéges, pour obtenir mainlevée des seigneuries de l'abbaye, en consentant que, sur l'argent qui lui est dû de la vente de la terre de Morville, les députés du clergé retiennent 1,200 livres pour la cotisation du prieuré d'Anvermeur (*sic*), 1565. — Procuration passée devant les tabellions de Rouen par les délégués de la province de Rouen à Christophe Eude, official de Rouen, et à Guillaume Le Séneschal, docteur en théologie, chanoine de Lisieux, pour assister, au nom du clergé de ladite province, à l'assemblée générale du clergé de France et s'occuper du fait du rachat du temporel de l'église ci-devant aliéné; 9 septembre 1567. — Extrait de l'état fait au privé Conseil, contenant le chiffre de la cotisation du chapitre (1,000 livres), transmis audit chapitre par les trésoriers généraux de France du Bureau de Rouen, 1578. — Lettres adressées au chapitre par ses délégués à l'assemblée générale du clergé de France. — Lettre de Chavaignac : « Quant à l'assemblée générale, aulcuns de nous ont voulu faire entendre que le Roy est d'opinion de accorder autre lieu que celuy qui est désigné par ses lettres; mais on se crainct que ce soit une apelourde pour nous amuser. — Quant à l'affaire du privilége de Saint-Romain, monsieur Sosson, votre procureur, a dit que messieurs du grand Conseil ont donné arrest, par lequel a esté dict que M. de Glypon jouyroit du privilége, mais que les complisses seroient exécutez... parce qu'ilz estoient huguenotz », 13 février 1579. — Lettre de Marian de Martinbos: « Le mercredy 13e de ce moys, le Roy ayant mandé le clergé, luy commanda d'entrer en la chambre de la Royne, prochaine du lieu où il estoit, et là resouldre, avant que de partyr, de luy satisfaire en sa demande, ce qui se passa en la meilleure forme que le lieu, le temps et l'occasion le requéroient. Nous espérons sortir dans cette sepmaine, et dimanche faire notre communion ensemble en la messe que Mgr le cardinal a promis dire... Je vous mandois le commandement que j'avois eub de Mgr le cardinal de vous prier, en son nom, escripre au pape pour Charles monseigneur, qu'il prétend faire son successeur. J'ay entreprins, pour l'opinion que j'ay que votre tabellion ne soyt pas fort usité à tel formulaire, de vous en envoyer une minute. Il est venu une traverse nouvelle au privilége Saint-Romain par le brayer des trois Estats de Bretagne, qui ont requis que l'arrest donné en faveur de la damoyselle de Boisrioult soyt cassé, et que pour l'advenir le dit privilége ne s'extende plus en leur pays. L'heur nous a donné que ce brayer a esté mis ès-mains de monsieur l'archevesque de Lyon pour en faire rapport au Conseil (où il a esté installé depuys peu de jours), ce qu'il m'a promis faire, pour m'estre bon seigneur et amy, le plus favorablement qu'il pourra pour l'église »; Paris, 17 janvier 1580. — Lettre de Mérille au chapitre : « Les prélats doivent présenter remontrances, de la part du clergé de France, pour révoquer les commissions de la levée d'une décime; — on sème le bruit que le Roy veut aller à Saint-Mor mardi prochain; — monsieur de Guise a pris en main l'affaire du sr d'Aubigné pour le privilége de Saint-Romain;

— vous avez entendu la suppression d'offices de judicature nouvellement érigées, avenant la mort, n'y plus pourveoir, et quant aux anciennes, y pourveoir selon la nomination qui en sera faite, par les courts de parlement et autres siéges, de personnes dignes et capables de telles charges... Feut la dicte suppression arrestée, il y a ce jourd'huy 8 jours, au Conseil privé, auquel S. M. demeura depuis midy jusques à 6 heures du soir. L'on dit aussy qu'il proposa retirer les droits de présenter aux bénéfices des domaines engagés ou baillez à usufruit pour y pourveoir de personnes capables ecclésiastiques, et aultres choses qu'il propose faire pour la réformation de tous estats de son royaume. Il a prins pour conseil spirituel monsr de Saint-Germain, que congnoissés, auquel il a faict bailler une chambre proche de la sienne, et le veult ordinaire à sa suitte. L'on a opinion que cela fera beaucoup pour tenir l'estat du royaume. Dieu le veuille bien inspirer! » Fontainebleau, 14 juillet 1582.

G. 3616. (Liasse.) — 23 pièces, papier (12 imprimés); 2 cachets.

**1584-1737.** — Lettres concernant les assemblées du clergé et les décisions qui y avaient été prises. — Lettre de Marian de Martinbos, chanoine de Rouen : « Les députez trouvent sy bon la résolution que vous avez prinse, avecq MM. les grands vicaires et députez du diocèse, d'assembler les bénéficiers, qu'ilz ont donné advis par toutes les provinces d'en faire de mesme, affin d'adviser ensemble quel bon expédient on pourra donner pour sortir de ceste affliction » (surchage sur le clergé, sollicitée par les financiers). Martinbos s'excuse de ne pouvoir aller faire, à Rouen, la fête de Notre-Dame, et engage ses confrères du chapitre à envoyer une députation à Gaillon, « où messeigneurs les prélats, accompagnez de mons. de Nevers, se sont acheminez ce jour d'hui »; Paris, 12 août 1584. — « Oppositions de messieurs de l'église de Paris, et autres bénéficiers du diocèse, aux taxes de la despence extraordinaire de messieurs les députez du clergé de France, contre et au préjudice des reiglemens fais aux Estats, et confirmez par le Roy en l'année 1615. Paris, imprimerie Pierre Durand, 1626. » — Lettres circulaires imprimées des chanoines de Paris à ce sujet. — Lettres imprimées, tant de Moreau, abbé de Saint-Josse, agent général du clergé, que du chapitre de Paris, au sujet des nouvelles ordonnances (le code Marillac), en ce qui concernait l'ordre ecclésiastique, notamment la fixation des portions congrues des curés, en deça de la Loire, à 300 livres, tandis qu'en Bretagne et au-delà de la Loire, elles n'étaient qu'à 200 livres, 1629. — Claude Martin, chanoine, nommé avec Jean-Baptiste de Contes, chancelier de l'église de Paris, pour la conduite des affaires communes des chapitres et ecclésiastiques du second ordre, spécialement de celles résultant des ordonnances portées au parlement le 15 janvier 1629, le Roy y séant (articles 16, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 445 du code Marillac), 1629. — Lettre circulaire imprimée du chapitre de Langres, au sujet de la fixation des portions congrues, 18 février 1634. — Lettre de l'abbé Foucquet, au sujet du droit de contrôle réclamé par les traitants, 1737. — Cachets de Martinbos et de Moreau, abbé de Saint-Josse.

G. 3617. (Liasse.) — 74 pièces, papier (2 imprimés).

**1723.** — Procurations données par les évêques de la province de Normandie, à leurs députés, pour être présents à l'assemblée provinciale le 21 avril 1723. — Certificats donnés à MM. du chapitre, le siége vacant, par les doyens ruraux du diocèse, lesquels attestent avoir notifié les ordres du chapitre aux fins de s'assembler pour nommer des députés de leurs doyennés respectifs à l'assemblée du clergé de la province. — Élections et nominations de députés du second ordre. — Procurations sous-seing données à leurs députés par les chapitres, abbés, abbesses, prieurs, prieures et curés des doyennés du diocèse de Rouen. — Procès-verbaux de l'assemblée du clergé. — Lettres du Roi et des agents généraux du clergé de France, MM. de Premeaux et de Brancas, pour la convocation d'une assemblée générale du clergé de France à Paris, le 25 mai (imprimés). — Cachets de Mgr. Le Normand, évêque d'Évreux, du prieuré de Longueville, des Célestins de Limay.

G. 3618. (Liasse.) — 62 pièces, papier (4 imprimés).

**1733-1734.** — Lettres missives envoyées par messieurs du chapitre, le siége archiépiscopal vacant, aux évêques de la province et aux doyens ruraux, aux fins de l'assemblée du clergé de la province, ordonnée par le Roi. — Procurations notariées données par les évêques à leurs députés pour se trouver présents, en leurs noms, à cette assemblée. — Certificats donnés au chapitre par les doyens ruraux, pour attester qu'ils ont averti les curés et autres supérieurs d'églises de leurs doyennés. — Procurations données par les abbés, abbesses, prieurs, chapitres et curés. — Procès-verbal de l'assemblée du diocèse de Rouen, 13 janvier 1734. — Lettres du Roi, et des agents généraux du clergé, pour la convocation d'une assemblée générale du clergé de France à Paris, au mois de fé-

vrier 1734. — Pièce signée par Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux. — Cachet de l'abbesse de Montivilliers.

G. 3619. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 75 pièces, papier; 1 sceau plaqué, 1 fragment de sceau.

**1276-1648.** — *Compotus decime terre sancte subsidio concesse in Lugdunensi concilio novissime preterito pro tercio anno in civitate et dyocesi Rothomagensi, quantum ad personas ecclesiasticas non exemptas, que tenentur ad solucionem decime memorate;* valeur de la décime pour une année, 9,199 livres 5 sous 6 deniers. — Regnaud Barbou, bailli de Rouen, reconnaît avoir reçu de Regnaud de Yvemesnil, chantre de Rouen, et de Jean d'Albingny, chanoine de Rouen, collecteurs de la décime pour le Roi, 4,000 livres tournois, qui ont été versées à Pierre de Quaours et à Jean Bourdon, maîtres de la monnaie du Roi à Rouen, 1276. — Arrêt du parlement, sur une contestation entre les gens du clergé de Normandie et Blaise Gresle, archevêque de Bordeaux, commis à recevoir un dixième en la province de Rouen; en attendant le jugement du procès, ordonné aux parties de s'abstenir de citations, monitions, fulminations, censures, affixions et publications d'excommuniements, 3 juin 1457. — Lettres du Roi pour les décimes, arrêts du Conseil, arrêts des syndics-généraux du clergé, comptes, rôles, quittances, lettres, mémoires et autres pièces concernant les décimes. — Sceau de la délégation du pape Grégoire XIII, pour l'aliénation de 50,000 écus de rente du temporel des églises de France (fragment). — Sceau plaqué des syndics-généraux du clergé de France.

G. 3620. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1535-1744.** — Mainlevée du temporel du chapitre, par suite de trois décimes accordées au Roi, sous forme de don gratuit, 1er mars 1535. — Extrait du compte des deniers du don gratuit et caritatif (équipolent à une décime), octroyé au Roi en 1541, en ce qui concerne le chapitre de Rouen et les chapelains de la cathédrale. — Lettre du roi François II adressée au chapitre : « Désirant par tous moyens pourveoir à pacifier les troubles et oster aux desvoyez leur mauvaise volunté et opinion, il a mis sus certain nombre de gens de guerre, et, pour payer une partie de leur soulde, il demande aux chanoines de Rouen 3,000 livres qu'ils devront fournir, fallût-il pour cela engager leurs vaisselles et autres précieux meubles, mesmes les reliquaires et joyaux de leur église; Saint-Germain-en-Laye, 8 octobre 1560. — Déclaration du roi Henri III, ordonnant qu'il sera payé aux chanoines, sur les biens confisqués des religionnaires, une somme de 3,000 livres à titre de remboursement; Chartres, 29 juillet 1588. — Entérinement de ces lettres par le trésorier de l'épargne; Chartres, 13 août 1588. — Ordonnance des trésoriers de France à Rouen pour le payement de cette somme, 16 septembre même année. — Procès entre les députés du clergé du diocèse de Rouen et Jean Delaplace, que le chapitre avait nommé, de son autorité, en remplacement de Jean Dadré, décédé, pour ouïr les comptes des décimes, 1611-1612. — Parmi les pièces produites au procès : procès-verbal de la nomination faite, au palais archiépiscopal, par les bénéficiers et gens d'église du diocèse de Rouen, des députés du clergé, 7 avril 1564; — acte constatant que, le 25 mai 1579, quatre chanoines avaient été nommés par les doyens ruraux, agissant en vertu de procurations des curés de leurs doyennés respectifs, comme députés du clergé, conformément au mandement de Le Pigny, archidiacre du Grand-Caux, lequel, au cours de la grande calende qu'il avait faite en la présente année, avait, par l'avis des députés du clergé, donné ordre aux doyens du diocèse, à l'issue de la calende, de faire élection, chacun en leur doyenné, de quatre personnages qualifiés pour remplacer les députés décédés; — diminution de la taxe de Mantes, réclamée par le chapitre. — État des cens et rentes appartenant au chapitre, des charges et pensions à prendre sur lesdits revenus, 1642. — Pièces signées par François II et Henri III.

G. 3621. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, avec 2 pièces annexées, l'une en parchemin, l'autre en papier.

**1593-1594.** — Requête présentée, au nom du chapitre, par Jean Dadré, pénitencier, à Mgr le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France : « Depuis 1589 jusques à maintenant, le revenu des bénéfices des chanoines auroit esté pris et occupé par ceux du parti contraire, à l'occasion des prises des villes de Dieppe, Gournay, Caudebec, Gisors, Louviers Pont-de-l'Arche, Andely, Ellebeuf; » les chanoines n'ont plus de quoi vivre; ils se retirent de Rouen; ils demandent, vu leur pauvreté, à être déchargés des décimes « jusques à ce qu'il plaise à Dieu donner une saison plus tranquille. » — Requête renvoyée par le Conseil d'État à l'agent général du clergé pour avoir son avis. — Commission donnée par le Conseil d'État, au bailli de Rouen, pour procéder à une information sur les prébendes et bénéfices dont jouissaient les chanoines, revenus singulièrement diminués, et généralement réduits à néant par le fléau de la guerre, et prin-

cipalement par les pillages et les ravages de l'armée de Henri IV. — Londinières : « Les fermiers ont reçu de grandes pertes et ravages par les armées de part et d'autre, lorsqu'ils ont assiégé la ville de Neuchâtel » ; — Braquemont, dîmes perçues au profit des gens de guerre tenant garnison à Dieppe; — Saint-Vast, prébende du doyen : revenus saisis, dès le commencement des troubles, par les hérétiques et autres ennemis de la Sainte-Union, notamment par un nommé M. de Hagranville, qui avait obtenu don du roi de Navarre; — Blacarville, village ruiné par les courses extraordinaires des gens de guerre du Pont-Audemer; — Estreville, village ruiné par les armées qui ont pris et repris cette ville; occupé par l'armée du duc d'Aumale en novembre 1590; — Saint-Hilaire de Rouen, église démolie lors du siége mis devant Rouen par le roi de Navarre, paroisse de présent *inutile* et sans laboureur; — Sierville, église démolie presque en totalité, ornements volés par les reîtres et les Anglais; — Yvetot, bourg brûlé par deux fois et en diverses années, tellement qu'il n'est resté que peu de maisons ; deux armées y ont séjourné plus d'un mois ; Montpensier y avait établi son quartier; — Amfreville-la-Mivoie, dégâts causés par la garnison du Pont-de-l'Arche; arbres arrachés pour construire un fort proche de l'église; — Hardouville, église démolie par les gens du roi de Navarre ; — Foucart-Écalles, village démoli par les gens de guerre de Dieppe, ruiné par le gentilhomme du lieu, hérétique huguenot, revenu d'Angleterre; — Bosc-Roger, près Pont-de-l'Arche, les laboureurs s'étaient réfugiés dans les bois. — Autres déclarations du même genre concernant Notre-Dame de Franqueville, Infreville, Barneville, Laize près Caen, Douville, Amfreville, Bourdainville, Boissay, Ernemont, Roumare, Mesnil-Raoul, Saint-Martin de Canteleu, les Ventes-d'Éavy, Roncherolles-en-Bray, Bautot, Malletot et Saint-Ouen du Breuil.

G 3622. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier (3 imprimés).

**1245** (copie)**-1730.** — Mémoires concernant les règlements et les usages du chapitre de Rouen. *De Electione archiepiscopi.* — « Recueil d'anciennes constitutions capitulaires. » — « Statuts du chapitre de l'église de Rouen, août 1361. » — « Règlements du chapitre de Rouen, » première partie composée de 139 articles (s. d.), XVIII[e] siècle (copies). — Réquisitions du promoteur et articles à proposer au sujet de la célébration de l'office et de la discipline ecclésiastique aux années 1611, 1627, 1630,..... 1730. — Propositions du promoteur, 1629 : « Qu'il soit pourveu à ce que les enfants de chœur apprennent le catéchisme, qu'il leur soit enseigné par le maître de grammaire, que le vénérable corps de *saint Sinerus*, évesque d'Avranches, soit tiré de la châsse de tous les saints et mis à part en une nouvelle châsse décemment ornée, à ce que la mémoire n'en soit abolie (Remis à délibérer sur le présent article à une autre fois). » — Règlement concernant les maisons canoniales, 1670. — Règlement pour la célébration des messes de dévotion en l'église de Rouen : « La chapelle des Jardins sera fermée et disposée afin de servir de revestiaire pour ceux qui voudront dire des messes de dévotion, tant aux autels de la Vierge qu'ailleurs, 18 octobre 1637 » (imprimé). — « Règlement du chapitre contre les désordres des tonsures, des longs cheveux, habits de couleur extraordinaire et sotanes de soye sous le surplis, 1640 » (Imprimé).

G. 3623. (Liasse.) — 25 pièces, papier (2 imprimés)

**XI[e] siècle** (copie)**-1760.** — Mémoire intitulé : « De l'exemption des chapitres, » sans date et sans nom d'auteur. — Attestation donnée par Guillaume, évêque de Winchester, chancelier de Guillaume le Roux que, du temps de ce prince et de Guillaume le Conquérant, aucun chancelier ni chapelain du Roi n'a exercé de fonctions dans le chœur de la cathédrale de Rouen, et n'y a chanté *Christus vincit* (copie assez récente et informe). — Délibération du chapitre (19 décembre 1418), portant que, eu égard à l'impossibilité où l'on se trouvait de se procurer du blé, le roi d'Angleterre tenant la ville de Rouen assiégée depuis 5 mois, le pain de matines serait provisoirement remplacé par une rétribution de 2 sous 6 deniers (copie). — Accord entre l'archevêque Raoul Roussel et le chapitre, au sujet de la non-résidence des chanoines sur leurs cures; demanderont dispense à l'archevêque, et mettront à leur place un desservant, 1445. — Extrait d'une bulle portant défense de célébrer aucun office à chant dans l'église cathédrale pendant la célébration au grand autel, 1481 (copie). — Procès entre le cardinal de Joyeuse et le chapitre au sujet des statuts rédigés par ce prélat et de la visite par lui faite de la cathédrale, 1609. — Contestation entre l'archevêque François de Harlay et le chapitre pour la non-résidence, 1637. — Avis demandé au chapitre de Rouen, contre leur doyen, par Louis de Juvigny et Thomas Le Gemmetel, l'un chantre, l'autre pénitencier en l'église d'Avranches, 1615. — Renseignement sur le temps requis pour gagner le gros des bénéfices, 1717. — Mémoire sur la question de savoir si un chanoine pouvait exiger les distributions de Noël et de Saint-Jean aussitôt qu'il était venu, et dans la même année qu'il gagnait la grande résidence, 1760. — Règlements pour les maisons canoniales. — Lettres des agents

du clergé de France au chapitre pour lui demander envoi de documents propres à entrer dans la collection projetée des Mémoires du clergé, 1643, 1644 (Imprimés).

G. 3624. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

**Vers 1180-1266.** — Charte de l'archevêque Rotrou portant : *quod canonici decedentes de universis fructibus prebendarum suarum quos excoluerunt vel excoli fecerunt et de omnibus animalibus suis et de redditibus communie a die sui obitus usque in finem anni ratam disponendi, prout melius eis videbitur, optineant libertatem. Si vero forte canonicus, morte preventus, disponere non potuerit, supradicta dispositio de rebus prebende et communie arbitrio capituli perficiatur.* — Sentence arbitrale prononcée par Richard du Sap, chancelier, R. de Cotevrart et R. Malet, chanoine, sur les difficultés qui s'étaient élevées entre le chapitre et Guillaume de Saane, trésorier, au sujet des échoppes du cimetière ou aître ; — de la sonnerie des cloches ; — des oblations et legs, etc..... *Ordinamus quod cuilibet deferenti rotulum pro mortuis ad dictam ecclesiam dentur 4 denarii de communi pecunia briqueti ; — super articulo quo queritur utrum vendentes in atrio teneantur pulsare campanas, ornare, deornare, cortinare, decortinare ecclesiăm, ad mandatum thesaurarii seu servientis ejus, pronunciamus dictos vendentes qui non conducunt loca in atrio pro certa annua pensione teneri ad dicta servicia et ad pulsandum de die et de nocte, ad mandatum dicti thesaurarii seu servientis ejus ; vendentes vero in atrio, conducentes loca pro certa annua pensione, esse immunes ;...* — à l'inhumation d'un archevêque, son corps reposant sur la terre, autant de cierges brûleront autour de lui, qu'il aura passé d'années comme archevêque ; — petits cierges posés aux piliers de l'église dans les fêtes triples ; 2 cierges sur le maître-autel, devant les reliques ; — longueur du cierge de matines déterminée par 2 marques au dos de la charte, et par une sculpture pratiquée dans un pilier du chœur près de l'autel ; — *De arturo pronunciamus arturum debere poni ubi solebat esse ;* — briquet construit à frais communs, pour y déposer les oblations ; — mention d'un clerc pour le vestiaire, de 2 custodes et d'un sergent laïque à la disposition du trésorier ; — de l'autel de la Vierge Marie, de l'autel Saint-Étienne, 1266. — Déposition de Nicolas Sicol et d'Adam de Beauvais, chanoines des Quinze-marcs, sur l'usage de la sonnerie des cloches en l'église de Rouen, même époque. — Sceau de l'archevêque de Rotrou.

G. 3625. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 fragments de sceaux.

**XII^e^ siècle - 1426.** — Règlements pour le service divin en la cathédrale. — Règlement de l'archevêque Rotrou, portant que, pour avoir part à la distribution des revenus d'Angleterre et aux oblations qui se faisaient le jour de la Pentecôte, il fallait avoir assisté 8 mois aux offices de la cathédrale. — Peines portées par Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, du consentement du chapitre, contre les chanoines qui manquaient à l'office de la messe, 1240. — Règlement de Geoffroi, doyen, et du chapitre de Rouen, concernant l'office divin; le lendemain de l'Assomption 1245 ; ledit règlement approuvé par Pierre de Colmieu, archevêque. — Ordonnance du chapitre interdisant, sous peine de parjure, de révéler les délibérations et actes secrets du chapitre, 1426. — Fragments du sceau de Pierre Colmieu et des sceaux de 2 chanoines.

G. 3626. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 37 pièces, papier (1 imprimé).

**XII^e^ siècle** (copie) **- 1559.** — Réponse du chapitre de Reims à la demande de R., doyen, et des chanoines de l'église de Rouen, sur la question de savoir à qui il appartenait de confirmer l'élection des évêques pendant la vacance du siége archiépiscopal ; sans date, vers 1200. — *Lucii pape III breve ad capitulum ecclesie Rothomagensis ut consacretur Villelmus electus Constantiensis, sede Rothomagensi vacante,* extraits tirés des archives de l'évêché de Coutances, concernant Guillaume de Tournebu, nommé à l'évêché de Coutances, après le décès de Richard de Brohon (copies adressées au chapitre de Rouen par Julien Bellaize, moine bénédictin). — Lettre adressée au chapitre par M. Morin, au sujet du procès entre ledit chapitre, d'une part, et Jaspard Parthoys, curateur de Louis d'Amboise, héritier, par bénéfice d'inventaire, de Mgr le cardinal d'Amboise, et Mgr d'Annebault, d'autre part, 3 août 1559 — Lettre à M. Valdory, ayant la charge des procès et affaires de Mgr d'Annebault, en la cour de Rouen, relativement à la même affaire. — Inventaires de pièces produites dans la cause. — Lettre du chanoine Séquart à M. Guillard, archidiacre, au sujet des taxes que le Roi voulait imposer sur les archidiaconés pendant la vacance du siége : « Voz archidiacres consistent seulement en visitations et déports, et les visitations ne se peuvent faire pour le présent pour la malignité du temps ; et, quand elles se pourroient faire, les curés et vicaires ne veulent payer

aulcune chose desdictes visitations, pour ce qu'ils sont travaillez, tant par les décymes, que par les gens d'armes. Aussy plusieurs desdits curés sont à la présentation de plusieurs gentilshommes huguenots qui ne veulent rien payer; » — en post scriptum : « Dictes, s'il vous plaist, à mons^r de Mouchy qu'il y a 2 conseilleries de huguenots vacantes, et que M. de Gonnor est par de çà pour les vendre, lequel est parent de madame de Brissac », 9 mars 1569 (copie). — Demande d'huiles consacrées par les évêques de la province au chapitre de Rouen, et par le chapitre aux évêques, notamment par Claude de Saintes, évêque d'Evreux, Louviers, 10 avril 1591. — Procès-verbal dressé par Jacques Tourmente et Léger Morier, maçons, des réparations à faire à la chapelle des Ordres (2 croisées de voûte à démolir), 19 juillet 1591. — Procuration passée devant notaire par le chapitre de Rouen, à la mort du cardinal de Bourbon, 2^e^ du nom, pour faire arrêt aux mains des receveurs généraux de l'archevêque, à cause des réparations à faire à l'archevêché, 3 août 1594. — Lettre des agents du clergé de France aux chanoines, pour leur annoncer la révocation des économats dits spirituels, 24 mai 1596. — Procuration donnée par Mgr de Harlay à Jean Desjardins, écuyer, sieur de la Chaussée, pour la recette des revenus de l'archevêché ; Paris, en l'hôtel de l'archevêque, rue du *Roi de Cécile*, 12 juillet 1628. — Signification faite, de la part du chapitre, et par son messager, à Mgr de Harlay, à ce qu'il eût à s'acquitter de sa charge aux fêtes solennelles et journées archiépiscopales, 31 octobre 1617. — Sommation à l'économe de l'archevêché « pour la réparation de l'allée ou appentis dépendant de la conciergerie du palais archiépiscopal, tendant de la porte du côté de l'horloge de l'église et de la chapelle des Ordres, où se tient à présent la juridiction de l'official, attendu qu'elle est enfondrée et ruinée et donne entrée en la cathédrale pour icelle voler pendant la nuit, attendu mesme que les portes de la cour de ladite conciergerie ne ferment en aucun temps, 1652 ». — Délibération par laquelle, sur la demande de Mgr Colbert, archevêque de Rouen, le chapitre nomme deux chanoines pour conférer avec l'archevêque sur leurs intérêts communs, 4 avril 1691 (copie). — Mandement du chapitre, le siége vacant, pour ordonner un *Te Deum* et des prières à l'occasion du sacre de Louis XV; signé : de la Roque-Hue, doyen (de l'écriture de Robinet). — Consultation sur la difficulté qui s'était élevée entre le chapitre et Mgr d'Aubigné, au sujet des remises construites près des piliers de la chapelle Notre-Dame, 1717. — Signification aux moines de Saint-Ouen, pour qu'ils fissent les cérémonies ordonnées par l'arrêt du parlement, pour la réception du cœur de Mgr d'Aubigné, 8 mai 1719. — Lettre de M. de Croismare au chanoine Cuquemelle : pour répondre au désir des chanoines, il a fait faire pour eux un portrait de l'archevêque Robert de Croismare, qu'il avoue n'être qu'un portrait de fantaisie ; il a cependant la consolation de penser que personne ne pourra le contredire, 20 septembre 1737. — Lettre de l'abbé de Saint-Exupère, doyen de Notre-Dame de Paris, au sujet du cérémonial usité du temps du cardinal de Noailles ; pas de dais pour le cardinal dans le sanctuaire ; le prélat s'habillait dans la sacristie, 4 août 1756. — Lettre du receveur général des économats : on allouera au chapitre les frais du service du cardinal de Saulx-Tavannes, 29 mars 1759. — Défense pour la primatie de l'église de Rouen, contre l'archevêque de Lyon (sans nom d'auteur). — Arrêt du parlement de Paris, en faveur du chapitre de l'église de Reims, pour le droit de chapelle ou ornement complet dû par les archevêques, à cause de leur joyeux avénement à l'archevêché de Reims, 1^er^ février 1713 (imprimé). — Signature de Henri de Maupas, évêque d'Évreux. — Deux cachets de Louis du Moulinet, évêque de Séez, et de Léonor de Matignon, évêque d'Évreux.

G. 3627. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1716.** — Réponses d'un chanoine à 100 questions adressées par le Père Le Brun, sur les usages liturgiques suivis dans la cathédrale de Rouen, avec une lettre de remerciement adressée à ce chanoine par M. de la Chauvinière, ami du P. Le Brun.

G. 3628. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

**XVIII^e^ siècle.** — Mémoires sur la sonnerie de la cathédrale : « Ordre pour les fêtes triples, de première et de seconde classe, pour les gros doubles majeurs, par Rigault; — pour les autres festes doubles majeures par Thibault, pour les festes doubles ordinaires par Nicolas, pour tous les dimanches, pour festes semi-doubles, et jours dans les octaves semi-doubles, pour les festes simples et féries pendant l'année. » — Remarques sur le casuel de la sonnerie. — « Remarques aussi que, quand mons^r^ l'archevesque prend possession de l'archevesché, on doibt sonner le soir d'auparavant Rigault et l'*Angelus* pendant un quart d'heure, et lorsqu'il part de Saint-Erbland pour venir à Notre-Dame, on doibt sonner Marie, Quatrune et Georges en vollée jusques à ce que la cérémonie de la prise de possession soit achevée. — Remarques encore que, quand il vient quelque princesse ou prince étranger ou même un Roy et une Reyne, pour assister à quelque office, on doit sonner en entrant et en sortant de l'église les trois mesmes cloches

Marie, Quatrune et Georges. — Remarques que, quand il tonne, on doit sonner d'abord par les cloches de la pyramide, et ensuite, si le tonnerre augmente, on doibt sonner de la tour Saint-Romain. — Remarques encore que, quand, par malheur, il arrive que le feu prend à quelque maison voisine de la cathédrale, on sonne quelque cloche, quelques tintets pressés, comme on sonne ordinairement pour le toqueseing. » — Incomplet, feuillets à moitié détruits par l'humidité; en très-mauvais état.

G. 3629. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

**XII^e^ siècle-1563.** — Accords au sujet du droit d'annate. Baux des annates au profit du chapitre. — Lettre de M. A. Fournier, écolâtre du chapitre d'Amiens, député à Paris pour les affaires dudit chapitre, aux chanoines de Rouen, pour les consulter sur le droit d'annate, 12 avril 1639. — Minute de la réponse du chapitre, de la main du chanoine Le Prévost : « L'usage de notre église est tel que l'annate du gros des dignitez et prébendes d'icelles, vacantes par mort, résignation ou autrement, nous appartient et est receue par le receveur général de notre chapitre et appliquée au payement des gages des chantres et musiciens, nourriture et entretien des enfants de chœur de notre église... Quant aux distributions du pain de chapitre, grandes résidences, assistance des obits et anniversaires ou autres fondations, de quelque nature qu'elles soient, la coustume est que, si lesd. prebendes vaquent par mort, l'annate du pain de chapitre appartient aux héritiers du chanoine défunt, et n'en jouissent les successeurs en la première année de leur réception, non plus que des grandes résidences qui se gagnent, aux jours de Pasques, Pentecoste, Saint-Jean et Saint-Michel, par ceux qui ont assisté au service de la dicte église ou ont esté en gain 4 mois complets, 4 mois auparavant le jour de Pasques, et 4 autres mois complets auparavant la Saint-Michel. » — Bulle du pape Alexandre III, qui approuve l'ordonnance, faite par le chapitre, d'après laquelle *canonici decedentes de universis fructibus prebende sue et rebus communitatis a die sui obitus usque ad finem anni liberam disponendi habeant, prout melius voluerint, facultatem,* Latran, ides de mars. — Bulle du pape Célestin III, approuvant l'antique coutume de l'église de Rouen, suivant laquelle, à la mort de chaque chanoine, *fructus omnes prebende anni illius in quo obierit in usus pios, secundum rationabilem defuncti dispositionem, aut, cessante dispositione, secundum capituli arbitrium, erogentur,* 3 des nones de juin an 2 du pontificat. — Ordonnance de l'archevêque Gautier de Coutances, portant *quod, quocumque canonico Rothomagensi de cetero decedente, omnes fructus et redditus prebende ipsius de anno in quo obierit in utilitates ejus, pro sue voluntatis et dispositionis arbitrio, convertantur* (sans date). — Lettres de l'archevêque Maurice et du chapitre; ils statuent *ut quicumque fratrum nostrorum canonicorum videlicet Rothomag. ad religionem quamcumque de cetero transire voluerit, ut ad hoc forcius invitentur, ex quo votum suum per assumptionem habitus sollempne reddiderit, ita sit ei licitum fructus prebende sue et communie usque ad finem anni percipere et de eis, pro voluntate sua, disponere, sicut in ultima voluntate facere consueverunt ecclesie nostre canonici, cum decedunt,* 1233. — Lettres de l'official de Paris contenant vidimus d'une sentence de P..., évêque de Térouenne, sur une contestation entre le chapitre et maître Robert, frère de Jean Brunel, chanoine de Rouen, décédé, au sujet de la succession de ce chanoine, octobre 1247. — Sceaux d'Alexandre III et de l'official de Paris; fragment du sceau de l'official de Paris.

G. 3630. (Liasse.) — 46 pièces, papier (8 imprimés).

**1437** (copie)**-1766.** — Documents concernant la question de savoir si un chanoine de Rouen pouvait et devait être réputé présent au chapitre pour le gain des fruits, revenus et émoluments de son canonicat, tant qu'il continuait d'enseigner dans une université; ladite question soulevée à propos des prétentions de M. Le Clerc de Beauberon, chanoine de Rouen, professeur de théologie à l'université de Caen. — *Creatio universitatis Cadomensis per summum pontificem Eugenium quartum* (copie collationnée). — Arrêts et règlements pour l'université de Caen. A Caen, 1745 (imprimé). — « Mémoire pour M. Nicolas-François Le Clerc de Beauberon, prêtre, docteur et professeur de théologie en la très-célèbre université de Normandie, ancien recteur de ladite université et chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, appelant, comme d'abus, de la conclusion capitulaire de MM. les doyen, chanoines et chapitre de ladite église métropolitaine et primatiale de Rouen, du 22 juin 1759, contre lesdits sieurs doyen, chanoines et chapitre, intimés » (imprimé).— « Mémoire pour les recteur, doyen, docteurs et professeurs de l'université de Caen reçus parties intervenantes, contre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen, intimés en appel, en présence du sieur Le Clerc de Beauberon » (imprimé). — « Second mémoire pour M. Nicolas-François de Beauberon » (imprimé). — « Observations du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen sur le mémoire du sieur de Beauberon » (imprimé). — « Mémoire

pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen contre le sieur Le Clerc de Beauberon » (imprimé). — « Seconde consultation en faveur des doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen contre les prétentions du sieur Le Clerc de Beauberon. » — Observations sur la lettre de M. Le Clerc de Beauberon à M. le premier président (de l'écriture de Terrisse). — Transaction entre les parties, du 24 août 1766. — Délibération du chapitre de Bayeux lequel, sur la demande de l'évêque de Bayeux, présent au chapitre, déroge à ses usages et statuts en faveur du sieur Huby, chanoine de Thanis, docteur de Sorbonne et professeur royal au collége de Navarre, et accorde à celui-ci la faveur d'être tenu en gain de ses distributions pendant le temps qu'il tiendra ses classes à Paris, 1730.— Pareille faveur accordée par le même chapitre à M. Le Fèvre, chanoine de Brécy, professeur de théologie à l'université de Caen. — Lettre du chapitre d'Amiens, au sujet d'une affaire entre ledit chapitre et Antoine Guenée, professeur de rhétorique au collége du Plessis, prétendant à la compatibilité de son canonicat d'Amiens et de sa chaire à Paris, 1761 (imprimé). — Lettres des avocats Piales et Lemerre, de M. Fremyn de Fontenille, chanoine de Reims, Cotton Des Houssayes, bibliothécaire de la Sorbonne, Thierry, chambrier du chapitre de Paris, etc.

G. 3631. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (8 imprimés); 2 sceaux, 1 fragment de sceau, 1 cachet.

**1237-1785.** — Arrêts, mémoires, pièces de procédures, lettres concernant les priviléges des chanoines, aumôniers, chapelains et clercs de la chapelle du Roi, de la Reine et de la maison royale. — Bulle du pape Grégoire IX, qui nomme *Jean de Campania*, son notaire, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Guillaume, prêtre de Saint-Maclou, doyen de la Chrétienté, Viterbe, 14 des calendes de janvier an 9 du pontificat. — Lettres dudit *de Capania*, portant ratification de l'accord conclu, en son nom, par Pierre, archevêque de Rouen, et par le chapitre, au sujet de ses distributions : il nomme, pour toucher les 50 marcs sterling auxquels avaient été évaluées ses distributions, Scottus et Ridofus, marchands de Florence, 1237. — Nomination par Henri IV, en faveur de Charles de Sillery, garde des sceaux de France, de Charles Robaches, chapelain ordinaire de la Reine et domestique dudit garde des sceaux, au canonicat vacant per la démission de Thibaud Hevin, Fontainebleau, dernier juin 1607. — Instance faite par Robaches, pour être dispensé des résidences rigoureuses, attendu l'actuel service qu'il rendait à Sa Majesté. — Requête présentée à même fin par François Mahault, aumônier ordinaire du prince de Condé, 1625; — Jean Heudebert, aumônier du duc de Longueville, 1628; — Lezeau, officier de la chapelle du Roi, 1729; — Cornet, commensal de l'archevêque, revêtu d'une charge dans la chapelle de la Reine, 1746. — Lettre de la reine Marie de Médicis en faveur du sieur Mahault de Tierceville, son aumônier, Lyon, 18 juillet 1630. — Nomination par le Roi de Jean Révérend, abbé de Saint-Chéron, prêtre du diocèse de Paris, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de François Briffault, 20 mars 1671. — Procès entre le chapitre et ledit Révérend, conseiller, aumônier, prédicateur ordinaire et bibliothécaire du duc d'Orléans, en cette qualité prétendant aux distributions, quoique non présent. — *Dotatio basilicæ regiæ de Lupara*, 1310 (copie). — Déclaration de Louis XIV, qui ordonne la continuation de la bâtisse de la chapelle du Louvre et règle le service des clercs qui y seront employés (copie). — « Cas de conscience dont on demande la résolution à MM. les docteurs de Sorbonne; » la question était de savoir si un chanoine, gouverneur des pages chez le Roi, pouvait jouir des priviléges accordés aux aumôniers du chapelain dans les maisons royales (imprimé). — Lettre du chapitre d'Agde au chapitre de Rouen à cette occasion. — Décision des docteurs de Louvain sur cette question (imprimés). — Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale d'Évreux, contre le sieur Larcher, prêtre du diocèse de Bayeux, chanoine de l'église cathédrale d'Évreux (clerc de la chapelle de madame Victoire). — Consultation pour le chapitre d'Évreux sur le nombre des chanoines privilégiés (imprimé). — Arrêt du grand Conseil du Roi, qui ordonne l'exécution des déclarations des mois de mars et 2 avril 1727 et des arrêts et règlement intervenus en conséquence, en vertu desquels tous les clercs des chapelles et oratoires de Sa Majesté et de la famille royale sont confirmés dans le privilége d'être tenus et réputés présents, en quelque nombre qu'ils puissent être, en toutes les églises du royaume, pour tous les bénéfices, offices et dignités dont chacun d'eux est et sera pourveu, 12 janvier 1785 (Imprimé).—Fragment du sceau de Jean *de Campania*.

G. 3632. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1585-1586.** — Procès entre MM. du chapitre et M. Jean Duhamel, chanoine de Rouen, chantre de la chapelle du Roi, et prétendant, en cette qualité, être tenu présent à l'office canonial. — Écrit de conclusions fourni au parlement de Paris par le chapitre, dans l'instance en requête civile entre ledit Duhamel et les chanoines. —

Consultations d'avocats, arrêts, correspondance. — Lettre de Jean Dadré, chanoine de Rouen.

G. 3633. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (2 imprimés); 1 cachet.

**1350** (copie)**-1769.** — Mémoires, correspondance, pièces de procédure sur la question de savoir si les conseillers clercs au parlement, en même temps chanoines, avaient droit aux distributions, bien que non présents aux offices de la cathédrale. — Indult donné par le pape Clément à Jean, roi de France, et à Jeanne, reine de France, en faveur des chantres et clercs de leur chapelle, portant que ceux-ci gagneraient les fruits de leurs bénéfices pendant qu'ils faisaient leur service actuel près du Roi et de la Reine, à l'exception toutefois des distributions quotidiennes auxquelles ils ne pourraient avoir droit, 1350 (copie). — « Déclaration du Roi, servant aux officiers de sa chapelle et tous autres employés dans les Estats des maisons royales, vérifié au grand Conseil, le 18 mars 1666 » (imprimé). — Règlement du chapitre concernant les assistances et distributions de MM. les chanoines conseillers au parlement de Rouen, 1622 (copie). — Sentence des requêtes du palais à Rouen au sujet des priviléges des conseillers clercs, 1769. — Mémoires sur les prébendes ou gros des prébendes, distributions manuelles en méreaux ou *in cedula*. — Arrêt notable du parlement de Dijon, concernant les priviléges des musiciens, les conseillers clercs au parlement et le droit qu'ils ont aux distributions des églises dans lesquelles ils possèdent des dignités ou bénéfices, 3 février 1746 (imprimé). — Cachet du chapitre de Grenoble.

G. 3634. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

**1591-1736.** — Correspondance, procédure concernant les pensions ou les dispenses accordées aux chanoines étudiants dans les colléges ou universités. — Sur la requête de l'évêque de Rosse, le chapitre ordonne que ce prélat « est licencié et permis envoyer son neveu aux universités de Douay, pays de Flandres, et que le pain de son dit neveu (chanoine de Rouen) luy est accordé prendre ainsi que les autres chanoines pour un an, » 1591. — Requête présentée au chapitre par Girard Deudemare, chanoine : « désirant parvenir à la congnoissance des bonnes lettres, il demande être licencié aller aux universités de Paris avec quelque honneste libéralité, » 1595. — Procès intenté au Châtelet de Paris par M. du Tronq, chanoine, lequel demandait qu'on lui fournît 500 livres de pension, outre le gros de 350 livres de sa prébende, et ce en faveur de ses études de licence, 1692. — Lettres des chanoines de Casteja, Mergé, Rose.

G. 3635. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1587-1675.** — Demandes adressées au chapitre par des chanoines pour être tenus présents, à raison de missions dont ils étaient chargés, soit de la part du chapitre, soit comme membres de l'assemblée du clergé, soit comme étant *de comitatu* auprès de l'archevêque ; par M. de Mouchy, chargé, avec M. de Frontebosc, par la cour, d'une commission contre les hérétiques, usuriers et concussionnaires, 1587 ; — par Jean Dadré, obligé, comme étant l'un des anciens agents du clergé, à assister aux États de Blois, 1588 ; — par Marin Le Pigny, retenu à Paris pour agir dans l'intérêt du chapitre, contre le sieur de Pallecheul, 1594. — Signification faite au chapitre par le sieur de Moloni, évêque de Quilalo, et, en cette qualité, occupé en Irlande à la conversion des hérétiques : il s'était vu refuser par les chanoines, ses confrères, la jouissance de la maison canoniale, devenue vacante par le décès de M. Gaulde, quoiqu'il fût en tour d'être logé, 12 juin 1675. — Lettre signée par monseigneur Rouxel de Médavy, évêque de Séez, 1657.

G. 3636. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1577-1725.** — Notes et documents concernant la réformation du bréviaire de Rouen. — Épître liminaire du cardinal de Bourbon adressée au chapitre, extraite du bréviaire de Rouen, imprimé à Paris par Jacques Kerver ; à Paris, en notre monastère de Saint-Germain-des-Prés, 21 octobre 1577. — Délibération du chapitre, concernant le nouveau bréviaire demandé par le cardinal de Joyeuse, 27 octobre 1607. — Mémoire sur les cérémonies de la messe en la cathédrale de Rouen, 1627. — Projet d'un nouveau bréviaire omposé de la Sainte-Ecriture. — Réflexions sur le calendrier nouveau de l'église de Rouen. — Notes sur le système d'abréviation à employer. — Manière de distribuer les psaumes pour les dire tous dans la semaine. — *Calendarium breviarii Rothomagensis.* — Division du psautier par le P. XXX, de l'Oratoire. — Délibération des commissaires nommés par le chapitre de Rouen pour l'édition d'un nouveau bréviaire, 1699. — Remarques faites sur le bréviaire de Paris, par M. Le Nain de Tillemont. — Contrat passé devant les notaires de

Paris, par monseigneur de la Vergne de Tressan, cède à MM. Nicolas et Philippe Marye, écuyers, frères, le débit et impression des livres d'église à l'usage du diocèse, 1725. — Lettre de l'archevêque au chapitre, pour lui soumettre un projet d'acte capitulaire : il désire qu'il soit fait mention, dans cet acte, de l'engagement pris par le chapitre de ne pas consentir, pendant 20 ans, à l'impression d'un nouveau bréviaire. — Pièce signée par monseigneur de la Vergne de Tressan.

G. 3637. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1548-1558.** — Procès au parlement de Normandie (1557-1558) entre le chapitre de Rouen et quelques membres de cette compagnie pour la rasure de la barbe, ordonnée par les statuts. — Rente, sur l'archevêché, de 200 livres pour les rasures des barbes, invoquée à l'appui de l'ancien statut : — « Porter barbe estoit et est ung grant scandale, non seulement pour les chanoynes et ministres de l'église, mais pour tout le clergé de la province et royaulme. » — Délibérations capitulaires pour la rasure de la barbe : jours fixés pour la rasure, l'Épiphanie, la Purification, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Eucharistie, l'Assomption, fête Saint-Barthélemy, la Nativité Notre-Dame, la Dédicace, Saint-Romain, Toussaint, Noël.

G. 3638. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**Vers 1273- XVII^e siècle.** — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les évêques de Séez : Grégoire Langlois, 3 avril 1391 ; — Pierre Beaublé, vers 1404 ; — Jean III, pénultième d'octobre 1408; — Jean Chevalier, vers 1434 ; — Jean de Pérusse, 26 juillet 1444; — Jacques de Silly, 20 avril 1512 ; — Pierre Duval, 14 août 1548. — Lettre de monseigneur Édouard Molé, évêque de Bayeux, au chapitre : demande de délai pour la prestation de serment, 10 avril 1650. — Lettre de Gilles Boutaut, évêque d'Évreux, par laquelle il prend l'engagement de prêter serment, 1651. — Serments de fidélité des abbés de Beaubec et du Bec-Hellouin. — Diligences pour contraindre les évêques à la prestation de serment. — Fragment d'un mémoire, tendant à prouver que le chapitre de Rouen avait le droit de composer avec les évêques suffragants pour le droit de past et de le convertir en argent, et cela en l'absence de l'archevêque, XV^e siècle. — Ordre à tenir lorsque messieurs les prélats, abbés ou abbesses de la province prêtent le serment de fidélité à l'église de Rouen, sans date, XVII^e siècle.

G. 3639. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 pièce, papier. 2 fragments de sceaux.

**XIII^e siècle -1476.** — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les abbés de Jumièges : Jean (*anno quinquagesimo, die VII^a aprilis*); — Jean de Forris, 7 septembre 1380 ; — Pierre *de Malorege*, Guillaume Nicolas, 1419 ; — Jean, 14 avril 1431 (V. S). — Fragments du sceau de l'église de Rouen.

G. 3640. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 fragments de sceaux.

**XIII^e siècle-1538.** — Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen par les abbesses de Montivilliers : Julienne, Mathilde, Yolande de Préaux, Isabelle, Marguerite, Alice, Durande, 1429, Agnès, Guillemette, 1656, Jeanne, 27 octobre 1503, Isabelle de Clère, 18 juin 1507 (signature), Jeanne Mustel, 19 janvier 1511 (signature), Claire de la Fayete, 1^er février 1538 (V.S.). — *Aelis*, humble abbesse de Saint-Ligier-de-Préaux, ratifie le paiement fait par son receveur d'un cierge à la fête de Notre-Dame-Chandeleur, pesant 29 livres; elle n'avait pas pu « estre à la journée pour le paier, pour l'effrey des anemis qui estoient et sont aux parties, » 1^er mars 1361. — Ratification du même genre et pour un motif analogue par Perronnelle, autre abbesse de Préaux, pénultième de janvier 1419. — Fragments des sceaux de l'abbesse et du couvent de Préaux.

G. 3641. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 2 fragments de sceaux.

**1298-1650.** — Aliénations faites par les archevêques de biens dépendant de l'archevêché, moyennant le consentement du chapitre. — Lettres de Guillaume de Flavacourt, attestant qu'à la suite de sa promotion au siége de Rouen il avait aliéné quelques bois à Déville et à Fresnes-l'archevêque, pour la nécessité ou l'utilité de l'église, Gaillon, lundi après la Saint-Vincent 1298; — dans le corps de l'acte, on a écrit, sur une partie de ligne grattée, *de consensu capituli dicte ecclesie alias non facturi.* — Vidimus desdites lettres par l'official, jeudi fête de Saint-Vincent 1298. — Consentement donné par le chapitre à l'archevêque de Farges de vendre des bois jusqu'à concurrence de 40,000 florins pour l'acquittement de ses dettes, mercredi après la Saint-Michel 1306; au bas, acceptation de cette autorisation par l'archevêque. — Information faite, à Ali-

bermont, par Jean d'Austin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Hanouart, Ouainville et Mauteville, bailli de Dieppe, au sujet de l'échange projeté d'un moulin à eau nommé le moulin de Robert Feugère, dit Galopin, à Saint-Soupplis de Bellengrevillette, près d'Alihermont, contre la maison du Pressoir, près du château de Gaillon, 17 mai 1580. — Signification faite à messieurs du chapitre au sujet des marbres d'une galerie de l'archevêché tombée en ruine, 1604. — Révocation, par le chapitre, de l'acte par lequel il avait agréé la proposition faite par l'archevêque d'aliéner, par forme d'échange, le château de Gaillon ; il s'interdit à l'avenir de recevoir de telles propositions en chapitre, sous quelque prétexte et couleur que ce soit, « comme contraires au bien et honneur de l'église et archevêché et injurieuses à la mémoire de ces grands archevesques qui ont laissé les marques de leur piété et munificence en divers lieux... les bienfaits desquels seront toujours en honneur et révérence au chapitre, » 1637. — Fragments des sceaux de Guillaume de Flavacourt et du chapitre de Rouen.

G. 3642. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier ; 2 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1207-1760.** — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, par laquelle il se reconnaît obligé à fournir au chapitre, à certaines fêtes de l'année, les livraisons de pain et de vin qui avaient coutume de leur être payées du temps de son prédécesseur Rotrou ; à Grandmont près Rouen, 1207. — Lettres de Philippe d'Alençon par lesquelles il reconnaît que les chanoines qui sont canoniquement en récréation ont droit aux distributions de pain et de vin dues par l'archevêché au chapitre, 23 avril 1366 (en double expédition portant sur le repli, l'une, la signature de Thibaud Oger, l'autre, celle de R. *de Fonte*. ) — « Vidimus de la lettre comme Mgr de Rouen (Guillaume de Vienne) accorda à messieurs de chapitre de Rouen à paier deresnavant toutes les rentes que le dit chapitre lui demande », entre autres une rente le jour de la réception *pallii Theobaldi ;* au prieuré du Pré, 6 octobre 1390 ; signé : *per Dominum, de Allapetra.* — Moyens du chapitre contre l'archevêque de Rouen, Hugues d'Orges, pour lors au concile de Bâle, au sujet du refus qu'il persistait à faire de leur livrer le vin à la grande mesure (vers 1432) : « Et premièrement il est vrai que, au commencement, les rentes, terres et possessions des églises cathédrales estoient communes entre les prélats et les chanoines et n'avoient que une table et vivoient en commun ; » — les distributions de pain et vin faites par les archevêques aux chanoines, à certains jours de fête, le droit de past dû par les suffragants de la province, lors de leur serment, étaient « un souvenir et un reste de ce bon temps et de la commune fraternité » ; « depuis les mesures ont été apeticées pour la cloyson de la ville ; — le dit arcevesque n'a voulu entendre à paix, mais s'est efforcé, par luy et par les siens, d'avoir monicions et contraintes du concile de Basle à l'encontre desdits de chapitre, comme il est venu à leur congnoissance, pour les contraindre, sur painne de privation de bénéfice, d'excommunication, d'inhabilitation, etc... qu'ils ne poursuissent leur droit possessoire en ceste cour (le parlement), pour occasion desquelles choses a esté nécessaire ausdits de chapitre faire faire inhibicions, de par le Roy notre sire, aux gens dudit concile, qu'ils n'actemptassent ou innovassent aucunement en ces matières, le procès pendant en ceste court. Item, en vérité, le procureur dudit chapitre estant à Basle a escript de nouvel que le dit arcevesque a obtenu la signature de ladite commission, laquelle, si elle estoit mise à exécution, seroit *de directo* contre l'autorité, prééminence et dignité royale... Les vicaires de l'arcevesque, en son absence, ont tirboullé et tirboullent chapitre en leurs anciennes possessions ; — l'étalon de la chopine est déposé en l'ostel de la ville de Rouen ; les 4 chopines font un gallon et près d'un demion plus que le gallon de la mesure courante à présent. » — « *Littera consensus archiepiscopi Roussel quod per sessionem et presidenciam ejus in choro in pontificalibus* (le jour de la consécration et de la réception du *pallium*), *non officiando, non intendit prejudicare juri ecclesie, cum hoc non possit facere nisi officiando,* 26 juillet 1444. — Lettres du cardinal d'Estouteville au chapitre (*ex Urbe,* 1ª *mensis jannarii* 1471), et du chapitre du cardinal, au sujet de l'union projetée de la trésorerie à la fabrique de la cathédrale et de la distribution du vin et d'un plat de viande les jours que l'archevêque officiait. — Nouveau procès entre les archevêques et le chapitre au sujet des mêmes distributions. — Transaction entre Mgr François de Harlay et les chanoines par laquelle l'archevêque s'engage à leur payer 1,200 livres aux 4 termes de l'année, en compensation des distributions qui n'auront plus lieu, 19 et 23 novembre 1631. — Extrait des délibérations capitulaires : autorisation à l'intendant des affaires du chapitre de recevoir provisoirement les arrérages échus depuis la prise de possession de l'archevêché par Mgr de Harlay, sauf à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de revenir à l'usage des distributions en essence. — Sceau de Gautier de Coutances, de Philippe d'Alençon ; fragment du sceau de Raoul Roussel.

G. 3643. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 3 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1374-1590.** — Mandement des gens tenant à Rouen l'échiquier de Pâques, l'an 1374, à Jean de Lospital et Gobin de Pons, « commissaires sur le gouvernement et recepte du temporel de l'archevesché, » pour faire payer au chapitre les rentes qui lui étaient dues sur l'archevêché pour fondation d'obits, etc... Par les gens tenant l'échiquier signé : de Trigny.— Arrêt de l'échiquier pour le paiement desdites rentes, auquel arrêt sont rapportées des lettres de Charles V (Compiègne, dernier mai 1374, 5 juin 1374): le temporel de l'archevêché avait été saisi, depuis Pâques 1374, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris; les officiers du spirituel de l'archevêché avaient refusé le paiement des rentes, alléguant qu'elles étaient assignées sur le temporel ; — sur le repli de l'arrêt : « Autresfois ainsi signées : par les gens de l'eschiquier et reffaicte veue, la vielle cassée et le registre et collation faicte, de Trigny. » — « Exécutoire (par Simon de Baignox, vicomte de Rouen), de lettres de l'eschiquier, que les gardiens du temporel de mons. l'arcevesque feissent satisfacion de cen qui estoit dehu à chapitre ; » — chevaux saisis à Alibermont pour une somme de 55 francs et menés vendre à Douvrend; réclamés par le fermier qui refuse d'en payer le prix ; — château de Rouen, lieu de la juridiction du vicomte, 28 juillet 1374. — Procès-verbal (redigé par Arnaud de Corbie, chevalier, conseiller du Roi et premier président du parlement de Paris), contre l'archevêque, en l'an 1378 : entend les procureurs de l'archevêque et du chapitre à Rouen, en l'hôtel de la Rose où il était logé, le 15 octobre 1378; pour adjoint, dans la cause, maître Jacques Saquespée, clerc et conseiller du Roi, etc. — Mandement de Charles VI; cas de nouvelleté contre mons. Guillaume de Vienne *pro obitibus non solutis,* dernier septembre 1390. — « Consentement des vicaires de mons. l'archevesque que l'en peust faire exécuter après certain temps le cas de nouvelleté impetré sur cen qu'il doibt. » — Ratification de ce consentement par mons. Guillaume de Vienne, archevêque, 10 décembre 1390. — Mandement de Henri VI, en faveur du chapitre, pour la pension de 253 livres due par l'archevêque, Rouen, 13 juillet 1448; par le Roy, à la relation du Conseil; signé : Manessier. — Relation faite au bailli de Rouen par Jean De la Haie, sergent du Roi, d'une saisie et exécution faite sur l'archevêque, à la requête du chapitre, pour avoir paiement de ladite pension, 31 juillet 1448. — Ordonnance des trésoriers de France, adressée au vicomte de Rouen, commis à la recette du temporel de l'archevêché, tenu en la main du Roi, à cause de son droit de régale, ayant à présent cours par le trépas de feu très-révérend père en Dieu maître Raoul Roussel, pour le paiement de la pension de 253 livres due au chapitre, 16 janvier 1453. — Vidimus des pièces produites par le chapitre pour établir son droit à cette pension, même année. — Extraits de comptes de l'archevêché. — *Sequitur declaracio* 253 *librarum quas debet, quolibet anno, reverendissimus in Christo pater archiepiscopus Rothomagensis capitulo ejusdem ecclesie, et super quibus locis ac rebus, et pro quibus fundacionibus debet predicta summa peti, colligi et levari et per ipsum dominum archiepiscopum aut suos officiarios numerari, solvi et tradi.* — Sceau de l'archevêque Guillaume de Vienne, d'Arnaud de Corbie et de Saquespée.

G. 3644. (Liasse.)— 27 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 3 sceaux, 8 fragments de sceaux.

**1277-1516.** — Difficultés et accords entre l'archevêque et le chapitre au sujet de la perception de l'émolument du sceau pendant la vacance du siége, de la rédaction et de la collation des bénéfices, de la gratuité prétendue par les chanoines pour les citations et autres écritures faites par eux en la cour d'église, des 30 livres de rente pour l'obit de l'archevêque de Marigny, des distributions de pain et de vin, de l'O qui se chante l'avant-veille de Noël, des offrandes qui se font à l'autel quand l'archevêque officie, de la compatibilité des cures avec les prébendes canoniales, du son de la cloche Rigault à l'heure du couvre-feu, tous les jours que l'archevêque passe à Rouen, d'un passage par l'archevêché pour accéder à l'église. — Ordonnance du chapitre, portant que l'argent provenant de l'émolument du sceau, perçu pendant la vacance du siège, sera divisé en trois parts, dont une sera remise au trésor commun de l'église, les deux autres seront partagées entre les chanoines; les chanoines-écoliers admis au partage; fait au chapitre général de l'Assomption 1277. — Ratification par l'archevêque Guillaume de Flavacourt de l'accord fait entre lui et les chanoines, au sujet de la perception de l'émolument du sceau, veille de la Saint-Martin d'hiver 1280. — États de répartition de l'émolument du sceau, vraisemblablement en conformité dudit accord, pour les 3 années de la vacance (de 1277 à 1280) ; total de l'émolument pour toute cette période de temps, 6,450 livres 17 sous 8 deniers; part de l'archevêque, 806 livres 7 sous ; argent réservé par le chapitre et prêté par lui à l'archevêque, 650 livres, y compris 79 livres parisis du sceau de Pontoise. — Collations de prébendes canoniales à Regnaud de Vienne, 1340;

à Jean Guenend et à Géraud *de Brantholomio*, docteur en décrets, 1341; à Simon de Melun, 1342; à Jean de Baugey, 1352; à Ricard Piel, Henri Mauconduit, Jean de Poitou, 1378; — à Jean Quatresols, 1625. — Mention, en 1288, de Gautier dit *Pistor de Curtraco*, notaire apostolique; — de Simon d'Énancourt-le-Sec, doyen de la Chrétienté; — de Geoffroi *de Spedona*, curé de Daubeuf; — de Pierre dit *Vaterius*, curé des Monts. — Sceaux de Regnaut Beaufils, sergent en la sergenterie de Saint-Victor, 1380; de Jean Turbot, sergent à masse à Rouen, même année; du chapitre de Rouen, 1384. — Fragments des sceaux de Charles VI, de l'officialité de Rouen, de Jean, archevêque de Reims, 1340; des archevêques de Rouen Guillaume de Lestrenges et Robert de Croismare.

G. 3645. (Pièce.) — 0m20 de largeur sur 0m13 de hauteur, parchemin.

**1259.** — Procuration donnée par le chapitre aux chanoines, maîtres Michel de Breci et Robert de Grainville, pour appeler, en son nom, au siége apostolique, de l'archevêque Eudes Rigaud *ne idem archiepiscopus, alibi quam in ecclesia Rothomagensi, Radulpho, venerabili electo Ebroicensi, munus consecrationis impendat;* pour appeler, à la même occasion, dudit Raoul, et des évêques suffragants de l'église de Rouen, 1259. — Original, sceau perdu.

G. 3646. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 70 pièces, papier (2 imprimés).

**1454** (copie)**-1611.** — Procès au Conseil d'État et au parlement entre les chanoines de Rouen et Mgr. le cardinal de Joyeuse, au sujet de la visite, faite par ce prélat, du chapitre et de l'église cathédrale, et des statuts qu'il avait donnés aux chanoines. — Procès-verbal de visite faite par le cardinal d'Estouteville, 1454 (copie). — Ordonnance de Mgr. de Joyeuse, portant indication du jour où il se propose de faire la visite de l'église métropolitaine de Rouen, 26 avril 1609 (placard imprimé). — Statuts du cardinal de Joyeuse, Gaillon, 22 octobre 1609; signé : *Fr. cardinalis de Joyeuse.* — Protestation du chapitre contre lesdits statuts. — « Moyens de nullité que proposent les doyen et chanoines de l'église métropolitaine de Rouen, contre les prétendus statuts à eux envoyés par monseigneur le révérendissime cardinal de Joyeuse, archevesque dudit lieu. A monseigneur de Sillery, chancelier de France, 1610 » (imprimés).

G. 3647. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 pièce, parchemin (imprimé).

**1637.** — Contestation entre Mgr. de Harlay, archevêque de Rouen, et le chapitre. — Mandement de l'archevêque contre le chapitre, Pontoise, 3 novembre 1637. — Délibération du chapitre, par laquelle il prescrit à l'archevêque d'avoir à se trouver dans la cathédrale aux fêtes solennelles et journées nommées archiépiscopales, et de ne prendre place au chœur et au chapitre qu'en habit de chanoine (imprimé). — Arrêt de la chambre des vacations qui fait défense à Maurry, imprimeur de l'archevêché, et à tous autres, d'imprimer et afficher aucuns placards sans permission de la cour ou du magistrat. — Lettre de l'archevêque à l'abbesse de Montivilliers, au sujet de sa contestation avec le chapitre.

G. 3648. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (2 imprimés).

**XII^e^ siècle-1744.** — Lettres de R. (Rotrou), archevêque de Rouen, *archidiaconis suis, decanis, presbyteris in parrochia sua consistentibus. Quoniam dilecti filii nostri canonici ecclesie Rothomagensis, impedientibus negociis, non possunt omni tempore nostram habere presentiam, vobis mandamus quatinus ab illis, vel per se ipsos, vel per nuntium suum, vel per litteras capituli, requisiti, super eos qui eis vel hominibus eorum, vel rebus injuriam intulerint, ecclesiastice justicie vindictam confidenter exerceatis.* — Mandement de Henri VI, au bailli de Rouen, pour recevoir opposant le procureur du Roi au bailliage, qui contestait à l'archevêque le droit de donner les noms de cour souveraine ou d'échiquier à la justice qu'il prétendait, à raison de son hôtel archiépiscopal; le procureur considérait comme subreptices les titres qui avaient été obtenus du roi Charles V, par Philippe d'Alençon (copie sous le scel de Pierre Poolin, lieutenant général du bailli, 16 avril 1425). — Mandement de Charles VII au bailli de Rouen : Pierre de Cailleville, écuyer, s'était « faintement porté comme héritier de feu Philippe de Cailleville, chevalier, afin de s'emparer de ses biens, et, pour ce mensonge, avait été condamné à être pilorisé; l'archevêque l'avait réclamé comme clerc et comme tonsuré, au moment de l'arrestation; sur quoi le procureur du bailli avait pourchassé un bref de fief lay et d'aumône contre l'archevêque. Cependant les amis dudit de Cailleville obtinrent des lettres de rémission, et le coupable fut transféré de la prison en l'hôtel du geôlier, où il eût dû rester en attendant

la décision du bref du fief lay et d'aumône; mais il s'était échappé, et l'on ne savait où le retrouver; — le Roi mande « de faire tenir l'archevêque et ses official, gens et officiers paisibles à tousjours de plus aler avant au dit procès meu par raison du dit bref, » 7 juillet 1452. — Reconnaissance, devant le vicomte de Rouen, par plusieurs notaires ecclésiastiques, des signes impériaux et apostoliques mis au bas de deux actes par deux de leurs anciens collègues Robert Gueroult et Jacques Cochon, 20 août 1481. — Sentence de l'official de Rouen, rendue en vertu d'un bref d'Innocent VIII, qui permet au chapitre de faire publier des monitoires contre les détenteurs des revenus du chapitre, 1488. — Quittance de Poullain, tabellion de la cour archiépiscopale : 50 livres pour un an, 1537. — Rôle des amendes de la juridiction des hauts-jours du chapitre taxées sur les dates des sentences de ceux « qui ont esté condamnez en amende par MM. les juges tenant la dite juridiction, » du 17 janvier 1595 au 22 décembre 1610; — mention, dans ce rôle, de Françoise Eustace dame de Fesques, de Jehan de Bezu, écuyer, sieur de Fresnelles, 1596. — Arrêt de la cour de parlement, portant permission de faire publier des monitoires en termes généraux « contre les receveurs et fermiers du chapitre qui, soit par la crainte qu'ils avoient des violences qui se commettoient par personnes puissantes et de grande authorité de la campagne, ou par collusion et intelligence avec les dits seigneurs, avoient laissé usurper les revenus, tenures et droits féodaux du chapitre, » 19 novembre 1649. — Arrêt de la cour de parlement qui maintient les officiers de la haute justice de Mgr. l'archevêque de Rouen, en la ville de Dieppe et autres lieux en dépendant, dans la compétence des matières qui leur étaient contestées par les officiers du bailliage d'Arques, 24 mars 1721 (imprimé.) — Arrêts du parlement sur des appels de sentences de la juridiction des hauts-jours du chapitre. — Procédures exercées en cette juridiction.

G. 3649. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 65 pièces, papier (8 imprimés).

**1289-1783.** — Lettres du bailli de Rouen, contenant notification d'un arrêt de l'échiquier de la Saint-Michel 1289, rendu sur une contestation entre le bailli de Caux et le chapitre; le chapitre maintenu dans son droit de haute justice et de plaid de l'épée à Londinières, Boisseel, Espinay, Fresneel-en-Val, Bailly, Clees, Bonnerue, Baillolet, Durant-Ville, Braquemont, Saint-Quentin, une partie d'Envermeu, Saint-Saire, Angierville, Saint-Vast et Martin-Église, lesdites lettres vidimées par l'official de Rouen (L'original des lettres du bailli est déposé à la bibliothèque de Rouen). — Arrêt du parlement de Paris, mandant au bailli de Caux d'enjoindre au bailli et au vicomte de Rouen de restituer au chapitre ses justiciables, en vertu de la bulle de Grégoire XI, 11 février 1381; *per cameram : de Plantis.* — Lettres de Charles VI (Paris, 10 janvier 1401), mandant au premier sergent sur ce requis « d'assigner et contraindre, à la requête de l'archevêque et du chapitre, tous ceux qui avaient des lettres, instrumens et munimens pouvant servir à la cause pendante au parlement entre eux et Robin Alorge, procureur général dudit seigneur, de les leur mettre aux mains, à charge de restitution » (Copie vidimée par Jean Auber, vicomte de Rouen, 1er février 1401). — Requête présentée au Conseil du Roi par le chapitre, à l'effet d'être maintenu en la jouissance de ses priviléges et immunités, 17 mai 1485; présens : Monsieur le chancelier, les évesques de Saint-Papoul et de Rieux, M. Guillaume Cousinot, le gouverneur d'Auvergne, le tiers président de Thoulouse, maître Pierre de Sacierges et maître Pierre Salat. — Arrêt du parlement de Rouen, rendu sur un procès entre le chapitre, appelant du bailliage de Rouen, et les chapelains titulaires et bénéficiers de la cathédrale : il est reconnu que la punition et correction des chapelains appartenaient au chapitre, dernier avril 1545. — Arrêt de la cour, sur une contestation entre les chanoines et les officiers du bailliage de Rouen, 1687, 1691. — Réponses de l'abbé Terrisse à une série de questions imprimées, relatives au droit de juridiction, adressées par les chanoines de Reims, 1766. — Renvoi par le lieutenant général du bailli de Rouen, à la juridiction du chapitre, d'une affaire entre deux marchands de la rue du Change (Blot et Pouchet), pour une enseigne arrachée, ladite rue du Change étant comprise dans le territoire du chapitre, 1767. — Procès en la haute justice du chapitre, pour vol d'une lampe d'argent en la cathédrale. — « Mémoire des franchises, immunités et exemptions de l'église de Rouen » ; partie d'un registre, assez étendu, relative presque exclusivement au privilége Saint-Romain. — Copie de lettres-patentes confirmatives de la juridiction du chapitre. — Mémoires et arrêts rendus en faveur des chapitres de Tours et de Chartres, au sujet de leur droit de juridiction (imprimés). — Extraits de jugements rendus à la haute justice de la Madeleine de Rouen, 1663-1670.

G. 3650. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 12 pièces, papier (2 imprimés).

**1371-1443.** Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI, « aux dignitez et chanoines de l'église de

Rouen, bénéficiers et autres portant l'habit d'icelle et leurs domestiques, à la recommandation du Roi Charles V ; 4 des calendes de novembre 1371 (imprimé). — Lettres de Simon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de la bulle du pape Grégoire XI et des lettres de Charles V (Paris, 4 juin 1373), adressées aux bailli et vicomte de Rouen, pour faire jouir le chapitre du droit de juridiction en cas criminel et civil sur tous les bénéficiers, serviteurs et familiers de ladite église, juridiction qui leur avait été attribuée par le pape à la demande du Roi. — Copies et vidimus desdites bulles et lettres royaux. — Bref du pape Alexandre V, aux évêques de Normandie, pour leur prescrire de dénoncer, comme excommuniés dans leurs diocèses, ceux qui s'y retireraient après avoir été excommuniés par le chapitre de Rouen, Anagni, 10 des calendes de mai (copie vidimée par Robert Guerould, notaire apostolique, 20 février 1440) (V. S.).

G. 3651. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1423-1445.** — Contestations entre les archevêques de Rouen et le chapitre, pour fait de juridiction. — Clameur de gage-plège prise par l'archevêque contre les chanoines, pour avoir fait arracher de la grande porte de la cathédrale une citation que le promoteur y avait fait apposer, et pour avoir fait mettre ledit promoteur dans la prison capitulaire ; — affaire portée au bailliage et à l'échiquier. — Sentence rendue par Gauchier de Forcalquier, protonotaire, juge délégué par le pape, sur une contestation entre le chapitre et l'archevêque, prenant fait et cause pour son official, qui avait fait admoneste, comme juge compétent, Guillaume Bérard, Guillaume Croc et Robert des Mons, l'un messager, l'autre coutre et le troisième boulanger du chapitre, pour n'avoir fait leurs pâques ; le chapitre prétend qu'à cet égard ils étaient ses justiciables ; — accord entre le chapitre et Mgr. Raoul Roussel, 1445.

G. 3652. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1320-1694.** — Lettres-patentes, arrêts, sentences concernant le droit de juridiction appartenant au chapitre, sur les chanoines, les chapelains et autres familiers de la cathédrale, et l'exemption du chapitre à l'égard de la juridiction de l'officialité diocésaine. — Philippe Cotart, clerc de Bernay, après avoir été détenu aux prisons du chapitre pour certains cas, en est élargi « parmi ce que, en signe de pénitance, il seroit tenu aller en la ville d'Angiers, et là, en la grant église dudit lieu, se représenter par chacune sepmaine, au jour de vendredi, jusques au 15 janvier prochain, et réciter audit jour les sept seaumes », 1411. — Guillaume Viger, prieur du prieuré de Saint-Georges de Gisors, est excommunié par le chapitre pour vol de grains dans la grande huche du moulin de Gisors, 1421. — Appel au pape, par Guillaume Erard, professeur en théologie, vicaire général de l'archevêque Hugues d'Orges et chanoine, d'une sentence rendue contre lui par le chapitre, 1434. — Citation lancée contre le chapitre, à la demande de Hugues d'Orges, prenant fait et cause d'Erard, par Guillaume, évêque de Bellay, commissaire du concile de Bâle (Bâle, 17 mars 1435), ladite citation vidimée par *Socius* Votes, notaire apostolique de Rouen.

G. 3653. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 3 sceaux, 5 fragments de sceaux.

**1281-1487.** — Commission adressée par le chapitre au curé de Douville, aux fins de monitions canoniques contre le curé d'Amfreville, absent de sa cure depuis longtemps, sans permission du chapitre, 1281. — Acte de non-préjudice, délivré par l'archevêque au chapitre, qui lui avait promis de ne pas procéder, sans son avis, contre un chanoine accusé d'homicide, 1293. — Conflits entre le chapitre et les officiers du bailliage de Rouen, à propos de juridiction. — Sentence d'excommunication portée par le chapitre, contre Jean Roger, official de Rouen, lequel n'avait pas voulu rendre aux chanoines Guillaume Duredent, prêtre, chapelain de la cathédrale, emprisonné pour dette, 13 décembre 1333. — Accord au sujet de la juridiction, entre le chapitre et Pierre Roger, archevêque de Rouen ; *datum apud Gaillonem, castrum nostrum Ebroycensis diocesis, die sexta-decima mensis decembris, anno Domini* 1336. — Renvoi fait au chapitre, par Guillaume d'*Espinis*, official, de Hugues Caval, bénéficié en la cathédrale, voleur et homicide, 2 mai 1351. — Excommunication portée contre Jean Petit-Barrier, lieutenant de Guillaume Anceau, bailli de Rouen, pour entreprise sur la juridiction du chapitre, jeudi après la Purification 1371. — Mandement de Jacques de Breszé, grand-sénéchal de Normandie, pour faire assigner devant lui le procureur du Roi du bailliage de Rouen et autres officiers dudit siége, aux fins de juger par provision l'instance, pendante à l'échiquier de Normandie, entre le chapitre et le procureur du Roi, au sujet de la juridiction temporelle dans l'église et le circuit de l'église, 23 juin 1484. — Sceaux de Jean de Chevreuse, sergent à cheval, 1406; de Guillaume Toustain, lieutenant du vicomte de Rouen, 1477 ; petit sceau du bailliage de Rouen, 1434. — Fragments du sceau royal, 1406 ; du chapitre de Rouen et

de quelques curés de cette ville (Saint-Éloi, Saint-Maclou, Saint-Denis).

G. 3654. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier (1 imprimé); 1 plan.

**XII^e siècle-XVII^e siècle.** — Charte de Richard Cœur-de-Lion : *Noverit universitas vestra compositionem factam esse inter dominum W., Rothomagensem archiepiscopum, et canonicos ejusdem ecclesie et cives Rothomagenses in hunc modum : quod murus et sope atrii ecclesie infra proximum natale Domini per eosdem cives reficientur... in eo statu quo erant, quando contentio mota fuit... Apud Argent., IX die novembris anno VI regni nostri.* — Lettres de Jehan Du Quesnay, lieutenant général de Robin Raoulin, bailli du chapitre : adjudication de la coutume de l'aître pour 83 livres, 30 octobre 1425. — Arrêt du parlement de Paris entre Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale de Rouen, demandeur, et les chanoines, défendeurs, « voulant empescher ledit trésorier d'établir aucunes échoppes en l'aître ou parvis de l'église, par lequel arrest la recréance et provision est accordée audit trésorier; ce faisant, permis à lui de faire ledit établissement dans les alignements portés audit arrêt », 7 septembre 1430. — Autre arrêt rendu au parlement de Paris, entre les bourgeois de Rouen, demandeurs, plusieurs merciers, défendeurs, et M. Raoul Roussel, trésorier de Notre-Dame, intervenant au procès, « au sujet des boutiques et échoppes portatives que lesdits bourgeois vouloient empescher dans l'aistre et parvis de ladite église, par lequel il est dit qu'il sera fait information sur les faits respectifs des parties, et cependant, par provision, ordonné que lesdites échoppes seront continuées d'être établies audit parvis pour y vendre merceries et autres denrées sans payer aucuns louages, et au moyen seulement de la sujétion desdits marchands de sonner les cloches de la cathédrale, toutes les fois qu'ils seront pour ce mandés par ledit trésorier ou ses gens, » 8 avril 1432. — Procès-verbal dressé par le lieutenant du bailli de Rouen, en vertu de l'arrêt du parlement, contenant le mesurage du terrain devant le portail Saint-Jean de ladite église, pour y mettre, par le trésorier, des étaux, 3 juillet 1433. — Arrêt de l'échiquier, donnant congé de cour au cardinal d'Estouteville et au chapitre des procès qu'ils avaient entre eux, notamment au sujet de la juridiction dans l'aître et circuit de l'église, 1455 (copie). — « Raisons et moyens, tirez des pièces que produisent les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Roüen, comme directeurs purs et simples et administrateurs du revenu de la fabrique de ladite église contre les prétentions de M. le Porquier, fermier du domaine du Roy » (imprimé). — Sentences du bailliage, arrêts du parlement concernant le pavage autour de l'église et du cimetière, sans date. — Plan du pavage de la rue des Changes, XVIII^e siècle.

G. 3655. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier (16 imprimés).

**1549-1751.** — Arrêts du parlement, sentences données en la haute justice du chapitre contre ceux qui commettaient des irrévérences ou des profanations dans l'église cathédrale, le cimetière, la place de la Cathédrale. — « Arrêt du parlement, portant défense à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles fussent, de se pourmener dedans l'église cathédrale durant le temps de la célébration du divin service, et aux ouvriers de eulx y assembler et illec louer leurs œuvres, 1549. » — « Autre arrêt faisant défense à toutes personnes d'aller aux tavernes, cabarets, jeux de paulme, salles d'escrime, jardins ou autres lieux publics pour y jouer à la paulme, cartes, dez, quilles, chevilles ou autres jeux, aux jours de dimanche ou autres festes pendant que l'on célébrera le divin service du matin, 4 avril 1607 » (Imprimé). — Défense à tous vendeurs de noix et eau-de-vie de s'arrêter dans le cimetière de la cathédrale pour leur trafic, 1643.

G. 3656. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1536-1787.** — Provisions à des offices dépendants du chapitre : baillis, lieutenants, greffiers, tabellions, huissiers et messagers; — cautionnements. — Pierre Bediou, licencié ès-lois, avocat en cour laye, nommé vicomte de Martin-Église, en remplacement de Jean de Caulmont, destitué, pénultième d'octobre 1563. — Jacques Jugan, nommé procureur fiscal au même lieu, en remplacement d'Antoine Le Prieur, destitué, même date. — Charles De la Haye, écuyer, licencié ès-lois, avocat juré au parlement, nommé sénéchal de Roumare, en remplacement de Pierre Houel, avocat, destitué, 6 octobre 1565. — Certificat de catholicité délivré à Guillaume Delamare, sieur de Braquemont, avocat, par ci-devant l'un des élus de l'Élection d'Arques, par Jacques Bras-de-Fer, curé d'Arques, et par Guillaume Bignon, lieutenant, en la vicomté dudit lieu, de M. le bailli de Caux, 5 janvier 1569. — Jean Du Bosc, ancien praticien en la cour du parlement, procureur aux hauts-jours de l'archevêché et à ceux du chapitre, nommé greffier des hauts-jours du chapitre; — information sur sa personne, 1592.

— Information sur Antoine Troches, qui demandait l'état de sergent à Londinières; Abraham Mallot, curé de Clais, l'a vu aux charités et confréries de Clais, Bayollet et Fréauville, et a été avec lui au jubilé de Pontoise, 1603. —Demande, par Mathieu Poullain, sieur du Boisguillaume, avocat au parlement, de l'office de bailli vicomtal en la juridiction du chapitre, et de sénéchal de la basse justice de Roumare, en remplacement de Charles De la Haye, 1604. — Laurent Martel, avocat en la cour, nommé lieutenant du bailli de la haute-justice du chapitre, 7 janvier 1644. — Perchel, avocat en la cour et syndic des avocats, nommé bailli de la même haute-justice, donne sa démission de l'office de procureur fiscal qu'il y remplissait, 5 mars 1749.

G. 3657. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 87 pièces, papier; (2 imprimés).

**1665-1756.** — Sentence de la haute-justice du chapitre servant à établir le droit de juridiction des chanoines, notamment une sentence qui ordonne que toutes les causes et affaires réelles et personnelles, civiles et criminelles, pour les maisons qui sont autour et dans l'enceinte de la cathédrale jusqu'au pavé du Roi, et pour les personnes qui les habitent, seront portées en première instance en ladite haute-justice à l'exception des cas royaux, 27 janvier 1756 (placard imprimé). — Procès instruit en la haute-justice du chapitre contre les auteurs d'un vol avec effraction, commis dans la petite sacristie de la cathédrale, 1709.

G. 3658. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 63 sceaux, 5 fragments de sceaux.

**1245-1640.** — Acte du chapitre par lequel il s'oppose à l'établissement des Frères-mineurs, à Rouen, au lieu dit la Basse-Vieille-Tour, 1245. — Chartes, mandements de l'archevêque, de l'official, du chapitre, au sujet de débats entre eux et les Frères-mineurs pour fait de juridiction : Nicolas Houel *alias* de Basqueville et Michel de Nonant, frères prêcheurs, avaient voulu, de leur autorité, faire construire une chapelle et un couvent dans la ville de Dieppe. Le chapitre, usant du privilége à lui concédé par le pape Martin IV, les avait excommuniés, ainsi que leurs complices qui étaient, à Dieppe : Agnès Miffant, Jean Caletot, Jeanne, sa femme, Pétronille de Héricourt,..... le curé d'Appeville, Jean Moradas, le seigneur et la dame de Hautot, Geoffroy de Saane, curé de Saint-Aubin-sur-Sie. — Les religieux s'adressèrent à l'archevêque de Trèves et à l'évêque de Metz, leurs conservateurs, lesquels donnèrent commission à l'abbé de Saint-Apre de Tulle, et à Werri de Longueville, chanoine et official dudit lieu; ceux-ci donnèrent monition aux chanoines pour lever l'excommunication, et, sur leur refus, rendirent contre eux des sentences de suspense et d'excommunication. — Lettres des chanoines de Rouen au chapitre de Cambray, contenant récit de l'affaire, et prière de s'intéresser en leur faveur et d'écrire pour eux à l'évêque de Metz, qui avait été chanoine de Cambray, et à l'archevêque de Trèves, comme voisin. — Charte de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par laquelle il annonce qu'il a retiré aux Frères-mineurs la permission de faire des convocations de paroisses et de peuples dans le diocèse, de donner des indulgences et d'absoudre des cas réservés; la permission générale qui leur avait été donnée est révoquée ; ils auront besoin, à l'avenir, d'une permission spéciale ; il leur sera loisible, toutefois de prêcher, et de confesser, comme simples prêtres, après avoir fait apparoir de la mission à eux donnée à cet effet par leurs supérieurs, 1285. — Bulle du pape Honorius IV (10 des calendes de septembre an I^er^ du pontificat) à l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy et à Pierre *de Platano*, chanoine d'Évreux, sur la plainte du ministre de la province de France, pour faire lever l'excommunication lancée par le chapitre de Rouen contre Michel, gardien des Frères-mineurs de Normandie, et contre Nicolas de Basqueville. — ***Expense*** *facte per dominum decanum pro ipso et N. archidiaconum Augi, eundo ad decanum contra Fratres minores*, fin du XIII^e^ siècle. — *Vetus diploma ecclesiæ Gallicanæ depromptum ex archivis archiepiscopalis Palatii Rothomagensis* (Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, aux archevêques de Reims, de Sens et de Tours : il insiste sur la nécessité de réunir des conciles provinciaux pour aviser aux dangers qui résultent des pouvoirs donné par le souverain pontife aux Frères-mineurs et prêcheurs, 1282.—Placard imprimé par les soins de l'archevêque François de Harlay). — Arrêt du Conseil contre les religieux qui, dans leurs prédications, avaient détourné les fidèles de l'assistance à la messe paroissiale, 1640 (copie).—Sceau du pape Honorius IV, du gardien des Frères-Mineurs de Rouen, de Pierre *de Platano*, chanoine d'Évreux, de Nicolas de Saint-Georges, clerc du chœur de Rouen. — Sceaux des doyens de Baudemont, de Bray, de Foville, Gisors, etc., des curés de Basqueville, Gisors, Grainville, Meulan, Mortemer, Noyon, Quitry, etc., des prieurs d'Auffay, Basqueville, Beaulieu, Bolbec, Gasny, Neufmarché, Noyon, Quitry; — fragments des sceaux de dlusieurs doyens, curés et prieurs.

G. 3659. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier, 1 sceau.

**1069** (copie)**-1539.** — Charte du roi Philippe de Valois accordant au chapitre de Rouen le droit de prendre, chaque année, pour la fête des Rameaux, une charretée à 2 chevaux de buis en la forêt du Rouvray, Paris, octobre 1320. — Lettres royaux obtenues par messieurs du chapitre pour évoquer, au parlement de Paris, le procès résultant des lettres de doléance prises par Renaut Cousin pour les empêcher, le jour de la procession de Pâques fleuries, « de faire monter en sa maison, étant sur certaine porte de la ville, les prêtres qui devaient chanter le *Gloria laus*, pendant que le corps de Notre-Seigneur reposoit sous ladite porte, » 1er mai 1394. — Procès du chapitre avec la ville et le sieur Alorge, à l'occasion de cette servitude : Alorge avait vendu cette maison de la porte Grand-Pont à la ville pour cause d'agrandissement de voirie, 1539. —Extrait collationné d'un livre écrit en 1069, contenant les observances de l'office divin pour la procession du dimanche des Rameaux (copie par extrait de 1394).

G. 3660. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (5 imprimés); 1 cachet.

**1554-1776.** — Honneurs et préséances. — Arrêt du Conseil privé du Roi, en faveur du cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen : le parlement, par arrêts du 28 janvier 1549, 1er août, 12, 13, 14, 16, 19 octobre 1554, avait entrepris sur la juridiction de l'église, en donnant ordre aux processions et prédications générales ; il avait même fait publier ces arrêts, à son de trompe, par les carrefours de la ville, avec défense au cardinal de déléguer prédicateurs et de pourvoir sur le tour des processions générales, lesquelles se feraient par ordonnances de la cour ; cassation de ces arrêts, 1554. — Débats, pour les séances au chœur de la cathédrale, entre le chapitre et les cours souveraines ; — arrêts du Conseil d'État, du parlement, notes, correspondance avec les autres chapitres du royaume auxquels on demande avis ; — mémoire, composé vers 1618, faisant connaître qu'aux cérémonies générales et publiques qui se faisaient en l'église de Rouen, le chapitre se réservait 14 chaires vers le grand autel, 7 d'un côté, 7 de l'autre, abandonnant le reste des chaires, à savoir 40 au parlement; la chapelle Notre-Dame, à la chambre des comptes ; la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, à la cour des Aides, celle du Saint-Esprit, au présidial, l'hôtel-de-ville étant assis entre le chœur des chanoines et le grand autel. — Lettre de M. le premier président de Montholon, au sujet des préséances, 1776. — Contestations entre le chapitre et les hauts-doyens au sujet des honneurs et de l'encens auxquels ces derniers prétendaient : ordonnance du chapitre sur chaque article des propositions du doyen Claude Bretel, afin d'avoir temps de 3 mois pour relever l'appel par lui interjeté en cour de Rome des ordonnances du chapitre concernant les honneurs contestés, 13 mars 1648 (copie). — Bref de Rome en faveur dudit Bretel, 14 des calendes de mai 1648. — Appel par le procureur général du parlement, comme d'abus, dudit bref, 4 août 1648. — Mémoires du doyen et du chapitre. — Nouvelles contestations pour l'encens entre le chapitre et M. Raoul Bretel de Gremonville, autre doyen, 1652. — Prétention à l'encens, élevée par le premier président. — Extraits du plumitif et autres registres du chapitre au sujet de l'encens pour ce magistrat, 1586-1598. — Lettres de plusieurs chapitres de France au sujet de cette prétention, 1717. — Lettre de Chastellain, chanoine de Paris, prévôt de Normandie en l'église de Chartres, au chapitre de Rouen, à propos d'un procès contre M. Vigor qui contestait à l'église le droit d'exercer le retrait féodal, et qui, battu sur ce point au parlement, espérait obtenir cassation de l'arrêt rendu contre lui, « disant que l'église avoit trop de biens et qu'il lui en falloit bien retrancher, » 1643 (imprimé). — Lettre des chanoines de Nantes, en procès avec l'église collégiale de Notre-Dame, au sujet de la réception de leurs processions ; demande d'avis, 1654 (imprimé). — Lettre des mêmes, annonçant le gain de leur procès, 1655 (imprimé). — Arrêt du parlement de Toulouse pour le syndic du chapitre de l'église de Toulouse, contre les archidiacres de la même église, au sujet des boîtes de confitures dues par le prêvot à certains jours de l'année, 1717 (imprimé). — Cachet de l'église Saint-André de Bordeaux.

G. 3661. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 2 fragments de sceaux.

**1407-1769.** — Reconnaissance par le prieur et les religieux de Saint-Lô de Rouen, que la réception faite de leurs personnes par le chapitre aux processions générales a été un acte gracieux, qui ne leur attribuerait aucun droit au principal ni au possessoire, 1407 ; fragment de sceau. — Pièces de procédures entre les mêmes religieux et le chapitre pour le rang dans les processions : lesdits religieux prétendaient marcher entre MM. du chapitre et les chapelains. — Protestation des abbé et religieux de Fécamp sur ce que, dans l'église Saint-Gervais, MM. du chapitre, en procession, avaient fait porter la croix archiépiscopale,

et que M. le chantre avait voulu donner la bénédiction au prédicateur, 1671. — Assignation aux requêtes du palais, instance du chapitre, au sieur curé de Saint-Herbland, pour le faire condamner à faire tendre devant sa porte et à donner l'encens, lors des processions qui se font de la cathédrale en autres églises, aux jours ordinaires, 1692. — Requête du curé J. Tholle et des trésoriers de l'église Saint-Godard : ils remontrent « qu'en mémoire et recongnoissance de ce que le corps glorieux de mons^r. Saint-Roumain avoit esté enlevé de la dite église et transporté en l'église cathédrale de Notre-Dame, Messieurs les doyen et chanoines avoient accoustumé, de toute antiquité, de faire transporter par chacun an, à l'heure de minuit, de la dite église Notre-Dame en la dite église Saint-Godard, le précieux corps de Notre Sauveur Jésus-Christ, le jour de Pasques fleuries. Depuis 25 ou 30 ans que l'hérésie avoit commencé à s'allumer en France, les dits sieurs avoient changé la dite heure de minuit à 4 heures de matin, ce qui a toujours esté saintement observé, réservé depuis 2 ou 3 ans, à l'occasion de quoy la dite église, n'ayant peu percevoir les dévotions accoustumées, n'a moyen d'entretenir le dit service et faire réparer les grandes ruines advenues à la couverture d'ardoise et vitres. Ils demandent que le précieux corps de Notre-Seigneur soit doresnavant transporté à Saint-Godard, soit en la dite heure de minuit ou 4 heures du matin, » 1598. — Extrait des plumitifs du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, au sujet de la procession de saint Ouen, 1452-1701. — Accord entre le chapitre et les religieux, touchant l'office et cérémonie de la fête de saint Ouen, 25 octobre 1645. — Lettres de Robbe, prieur de Saint-Ouen, 1765, consultation, mémoire au sujet de la séance des reliques dans le chœur de la cathédrale aux processions générales, 1764, 1765. — Lettre de Mgr. de la Rochefoucauld au chapitre, pour lui faire part d'une lettre de M. Bertin, ministre et secrétaire d'État, et d'un mémoire de M. de Beaumanoir, seigneur d'Écouis, pour justifier la conduite des chanoines d'Écouis, relativement à l'habit violet qu'ils avaient pris de leur autorité privée, 1769. — Réponse du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen au mémoire presenté à Mgr. Bertin par le chapitre de l'église collégiale d'Écouis (de l'écriture de l'abbé Terrisse) : « L'usage des soutanes violettes (dans le chapitre), après avoir été interrompu pendant quelque temps, a été rétabli, en 1735, par Mgr. de Tavannes dans un chapitre solennel, le jour du jeudi saint, et auquel il présida lui-même. » — Procès entre le chapitre, Guillaume Mésart, et plus tard, Robert de Coquebourgne, doyen curé de Notre-Dame de la Ronde, au sujet de l'aumusse et camail de gris et menu ver, 1484-1499. — Lettre du cardinal d'Amboise, aux chanoines de Rouen en faveur du doyen de la Ronde, Gaillon, 7 avril (1499) : « Votre frère G. cardinal d'Amboise. » — Nouveau procès pour l'aumusse, 1637. — 2 fragments du sceau de Pierre de Breszé, grand sénéchal de Normandie.

G. 3662. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1677-1789.** — Tarif et baux des chaises de la cathédrale. — Bail à Pierre Le Carpentier, pour 9 années, à raison de 1,950 livres par an : « Place destinée dans l'église pour y mettre les chaises pendant la prédication et service ; gardera 2 rangées de bancs pour MM. du chapitre et le reste du clergé pendant la prédication ; placera la chaire du prédicateur aux lieux où il lui sera indiqué par le clerc du chœur ; le clerc de l'œuvre sera tenu de tenir la porte de l'église ouverte aux heures compétentes au dit preneur pour y placer lesdites chaises, » 1698. — Requête de Henry Barabé, huissier messager du chapitre, locataire des chaises moyennant 3,700 livres par an ; il demande une diminution du prix de location, alléguant que la reconstruction du jubé le privait de la location des chaises du jubé, qu'il était à craindre que, contrairement à l'usage immémorial, les prédicateurs de l'avent et du carême, comme l'avait fait déjà M. Fossard, curé de Bretteville, au carême dernier, ne se bornassent à 3 sermons par semaine, 17 août 1773.

G. 3663. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1510-1628.** — « Extraits d'un registre en parchemin de la cour des Aides en Normandie, relatifs au rang des archevêques, gouverneurs, lieutenants de Roi, membres du parlement dans les cérémonies publiques, notamment aux obsèques du cardinal d'Amboise, et à celles de M. de Villebon. »

G. 3664. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

**1534-1737.** — Participation du chapitre de Rouen à l'entretien et à l'administration de l'Hôtel-Dieu et du Bureau des pauvres valides de Rouen. — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et du parlement, ordonnances de la chambre ordonnée sur le fait de la police des pauvres, règlements, délibérations, requêtes, quittances, etc. — Arrêt du parlement, établissant une cotisation pour les pauvres de Rouen sur l'archevêque, les abbés, abbesses, prieurs, chapitre, à raison de leurs maisons de Rouen, 1534 : coti-

sation de l'archevêque à 500 livres; — de l'abbé de Saint-Ouen à pareille somme; — du chapitre à 200 livres; — de l'abbaye de Sainte-Catherine à pareille somme; — de l'abbaye de Saint-Amand à 100 livres; — de l'abbaye de Fécamp et prieuré de Saint-Gervais à pareille somme; — du prieur de Bonne-Nouvelle à 50 livres. — Arrêt du parlement portant établissement à Rouen, à l'imitation de ce qui se pratiquait à Paris, à Lyon et à Châlons, d'un Bureau qui se tiendra chaque dimanche, au matin, en l'hôtel-Dieu de la Madeleine. — Lettres de Henri II pour l'établissement de commissaires à gouverner et administrer l'Hôtel-Dieu, 27 avril 1553 (copie). — Arrêt du parlement entre le procureur général du Roi requérant l'entérinement desdites lettres, et le frère Jean Le Tellier, prieur, défendeur audit entérinement. — Arrêt du Conseil privé contenant transaction entre ledit prieur et les gouverneurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, 15 décembre 1553.

G. 3665. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 164 pièces, papier.

**1485** (copie) **-1765.** — Préséance réclamée par les délégués du chapitre au Bureau des pauvres valides, contestée par la Chambre des comptes, par la cour des Aides et par le Bureau des finances de Rouen. — Requêtes, mémoires, inventaires de pièces, contredits, arrêts du Conseil et du parlement, correspondance relatifs à ces contestations. — « Forme d'assemblée générale en l'hôtel commun de la ville de Rouen, appelés les députés des compagnies souveraines, en la présence de M^re^ Claude Pellot, premier président au parlement de Normandie, lequel y a présidé, présence aussy de M. Le Blanc, commissaire départy pour l'exécution des ordres de S. M. en en la province de Normandie et Généralité de Rouen, pour délibérer et aviser aux moyens de faire subsister l'hôpital général des pauvres valides, 1679. » — « Rang et séance des officiers de la Chambre au Bureau des pauvres valides. » — Ordre et séance des députés du chapitre aux bureaux de l'administration : « Le chapitre de l'église primatiale et métropolitaine de Rouen est la première compagnie ecclésiastique de la province; c'est le sénat et le conseil de l'archevêque, qui ne fait qu'un même corps avec lui, et qui exerce l'autorité archiépiscopale entière dans la vacance du siége; c'est pour cela que, dans toutes les assemblées publiques de la province ou de la ville de Rouen, où sa présence est jugée nécessaire, il a toujours un des premiers rangs et principalement dans celles qui se font pour la subsistance des pauvres. » — Lettres du chanoine Cuquemelle à Couet de Montbayeux, avocat au Conseil : « M. l'abbé Grésil nous a addressé le mémoire que vous aviez pris la peine de dresser contre la Chambre des contes; nous l'avons lu capitulairement, et tout le monde en a esté très-content. A Paris la Chambre des contes anoblit au premier degré, et juge ses membres pour malversations dans leurs fonctions; à Rouen, elle n'anoblit qu'au 3^e^ degré, et ses membres sont jugés par le parlement, 1727. » — Lettre du chanoine Louis au même : — après avoir parlé de l'affaire de la préséance, il vante incidemment l'évêque de Senez et le plaint des rigueurs dont sont l'objet les appelants : « Vous n'ignorez pas la dure manœuvre que l'on exerce contre les Bénéditins appelans, tant à Saint-Germain-des-Prez que ailleurs, pour les obliger à se retracter; les uns sont exilés, les autres succombent. Il y en a 16 à Saint-Ouen de Rouen qui ont suivy ce dernier party, les supérieurs, pour conserver leur poste, les malades, de peur de l'exil, et plusieurs enfans que l'ignorance a fait recevoir la bulle, sans en avoir jamais entendu parler. Dieu veuille nous préserver de pareille chute! Nous savons ce que nous devrons faire en pareil cas, mais nous ne sçavons pas ce que nous ferions. Nous avons devant les yeux des choses qui nous confirment dans notre sentiment : ce sont les miracles qui s'opèrent à Paris et à Reims. » Suit le récit de ces prétendus miracles, 1726. — « Mémoire au Roy pour le privilége de la fierte » (imprimé).

G. 3666. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier (2 imprimés).

**1036** (copie) **-1777.** — « Ensuyvent les mises faictes par moy Jehan de Quintanadoynes, chanoyne de Rouen, pour la conservation des reliques, chappes et ornemens et joyaux dedens la sacristie de N. D. de Rouen, 1562. » — « Extraict de la conclusion arrestée au conseil estably par le peuple en l'hostel commun de la ville de Rouen le 1^er^ jour de juin 1562 : — En deslibérant ce jour d'huy pour la garde et deffense de la ville assiégée par l'armée et camp du sieur duc d'Aumalle, ayant suscité la guerre contre les habitants d'icelle ville, subjects et fidelles serviteurs du Roy durant sa minorité..... arresté que, pour la fuitte et absence des plus riches de la ville et pour éviter qu'elle ne soit pillée et saccagée.... et pour subvenir aux frais de la garde et deffense des dits habitants et pour iceulx rédimer de captivité, seront prins les vases, vaisselles, statues et images d'or et d'argent..... des églises... » — Extrait de papiers trouvés en la possession du président d'Emandreville, constatant le poids des objets d'or et d'argent de la cathédrale portés à la Monnaie. — Décharge donnée à Jean (Nagerel), chanoine, par Gabriel de Montgommery, des clefs du *grand temple* de Rouen; signé

G. de Mongoumery, s'intitulant gouverneur..... lieutenant pour le Roy, en l'absence de M. le prince (de Condé) en cette ville de Rouen, 24 septembre 1562. — « *Reliquiæ positæ in feretro omnium sanctorum, anno Domini* 1366 » (copie). — Acte de la remise faite au roi Louis XIII, par les chanoines de Rouen, des reliques de saint Sever et de saint Senier, avec quelques renseignements sur le culte dont ces reliques étaient l'objet dans l'église de Rouen et et sur la vie des dits saints, 4 des ides de juin 1639. — Procès-verbal de visite des reliquaires où se conservaient le suaire de saint Just et celui de saint Senier, et du dépôt de ces reliques dans d'autres reliquaires, 1761 ; suaire de saint Sever trouvé « dans une caisse de bois de chêne couverte d'un vieux maroquin avec un dessin en clous de cuivre jadis dorés et de petites plaques de cuivre émaillées sur lesquelles était représenté un dragon. » — Procès-verbal de visite des reliques contenues dans l'ancienne châsse de saint Romain constatant que le corps de saint Romain fut visité, en 1036, par Gradulfe, abbé de Fontenelle, en 1124, par Jean, cardinal de Creme; qu'en 1179, l'archevêque Rotrou fit transférer dans une nouvelle châsse, ornée de pierreries, le corps de saint Romain dont l'antique châsse avait été dépouillée de ses ornements précieux dans un temps de famine et pour venir au secours du peuple, ladite translation faite en présence d'Arnoul, évêque de Lisieux. — Mandement de Mgr l'évêque d'Amiens sur l'ouverture de la châsse de saint Firmin, confesseur, 3e évêque d'Amiens, 1715. — Lettre circulaire du chapitre d'Amiens à l'occasion de ce mandement (imprimés). — Acte de la réconciliation, faite par Claude Bretel, doyen du chapitre, commis par l'archevêque, de l'église de Saint-Ouen qui avait été pollue par effusion de sang, le 21 août, dans une *émotion populaire*, 23 août 1639. — Notification par Mgr. de Harlay de la défense par lui faite au général des Capucins de souffrir auprès de sa personne aucun concours de peuple, d'imposer les mains, de donner aucunes bénédictions publiques ou particulières en faisant des croix au front, ni de publier des indulgences, Gaillon, 12 février 1648 (copie). — Manière de remettre un cordon à la suspension en cas d'accident.

G. 3667. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

**XVe siècle-1693.** — *Responsiones capituli Rothomagensis ad articulos et rationes decani* (incomplet.) — Extraits des plumitifs du chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, concernant les droits et obligations de M. le haut doyen. — Articles et propositions faites par M. Guillaume Péricard, haut doyen et chanoine, touchant les prééminences et honneurs, par lui prétendus à cause de sa dignité décanale (de l'écriture dudit Péricard.) — Arrêt du Conseil touchant la présidence de la chambre des comptes du chapitre, 1688 (copie). — Arrêt du parlement pour l'élévation du *Te Deum*, verset et oraison dans les cérémonies publiques, 1692. — Écrit du chapitre contre MM. le doyen et le chantre. — Sentence arbitrale de M. le premier président de Montholon, en forme de règlement, sur les contestations entre le chapitre et le doyen au sujet de la cérémonie du *Te Deum*.

G. 3668. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier (1 imprimé).

**1438-1740.** — Documents concernant l'élection du haut doyen par le chapitre. — Déclaration passée devant notaire apostolique, pour être envoyée au pape, par les chanoines de Rouen, à l'effet de demander la confirmation de l'élection de Guillaume Erard comme doyen; ils déclarent qu'aucun d'eux ne peut se rendre à Rome, *obstantibus guerris pestifieris, quæ, proh dolor! in partibus Francie, Normannie et circumquaque viguerunt et vigent et itinerum discriminibus;* parmi les procureurs, Martin Pinard, Jean Lohier, Jean de Lenizoles ; parmi les témoins, Geoffroy Du Crotay, Hector de Coquerel; marques des notaires Robert Guerould et *Socius* Votes (Compaignon), et d'un autre Robert Guerould, 16 décembre 1438. — Délibération du chapitre portant préfixion de jour pour l'élection d'un doyen en remplacement de Michel Petit, décédé avant qu'on eût obtenu confirmation de son élection, 25 juillet 1500. — Trois lettres du roi François Ier au chapitre : il lui annonce qu'il a présenté son libraire ordinaire, Claude Chappuis, à notre Saint-Père le pape; — il lui annonce, par une autre lettre, que le pape avait, suivant ladite nomination et les indults, concédé les bulles et provisions au dit Chappuis ; il lui enjoint de le recevoir en cette dignité, sous peine d'encourir son indignation, Amiens 17 mars 1536 ; — autre lettre du même au chapitre : défense de procéder à aucune élection, mais d'avoir agréable et de recevoir au doyenné Jean de Marillac, fils aîné du 1er président du parlement, qu'il avait présenté au pape, Paris, 27 janvier 1541 (V. S.). — Bulle du pape Paul, pour faire recevoir au doyenné M. Claude de Rosel, noble des deux côtés, du diocèse de Bayeux, conseiller au parlement de Normandie, chanoine de Rouen, sur la permutation faite entre le dit du Rosel et M. Henri Boyvin, évêque de Tarse, du dit doyenné contre le prieuré de Notre-Dame du Rocher, au diocèse d'Avran-

ches, 1618. — Acte de réception du dit du Rosel. — Lettre de M. de la Vrillière : Le Roi désire que l'élection du doyen soit différée jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné ; — ordres du Roi joints à cette lettre, 11 février 1715. — Deux autres lettres de la Vrillière : « Sa Majesté a esté surprise qu'après vous avoir mandé, de sa part, qu'elle désiroit que vous me marquassiez les sujets qui peuvent convenir pour ce poste (de doyen), vous n'en désigniez qu'un seul, comme, en quelque manière, pour la restraindre. Vous ne pouvés ignorer que ces sortes de procédez ne conviennent point avec son maistre, et je suis obligé de vous avertir que, si vous ne me proposez incessamment trois sujets, Sa Majesté en pourra bien nommer quelqu'un de son autorité. Ce n'est point que M. l'abbé de la Roque-Hue ne puisse convenir par son mérite et sa doctrine, mais encore une fois Sa Majesté ne veut pas être bornée à seul sujet, Marly, 25 mai 1715. » — Récit fait par MM. Duhamel et de la Villette, commissaires du dit chapitre, députés à Paris auprès de M. de la Vrillière pour l'élection du doyen : il s'agissait de remontrer que le droit d'élection appartenait au chapitre incontestablement et de temps immémorial, et que la présentation de 3 noms au Roi y porterait atteinte. — Lettres de M. Duhamel à cette occasion. — Protestation de 14 chanoines contre la nomination faite par le chapitre de M. de la Roque-Hue ; leur avis est de déférer aux ordres de la cour. — Louis XIV étant mort, lettre du roi Louis XV, de l'avis du duc d'Orléans, régent du royaume, pour permettre au chapitre de procéder incessamment à l'élection de leur doyen avec toute la liberté de leurs suffrages, suivant l'usage ordinaire, 11 octobre 1715. — Démission par M. de la Roque-Hue, des fonctions de grand vicaire général et d'official diocésain et métropolitain, 11 janvier 1717. — Mémoire pour l'économe du vénérable chapitre de l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix, et M. André-Bernard-Constance de Forbin d'Oppède, contre messire François Magnan, sacristain de l'église cathédrale de Senez (imprimé.) — Pièces signées par François Ier, Louis XIV, Louis XV, la Vrillière.

G. 3669. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier (1 imprimé).

**1488-1788.** — Notes et documents concernant l'élection du haut doyen de la cathédrale. — Consultation de Me Hubert, avocat, sur la question de savoir si le pape, en cas de mort, peut prévenir à l'égard des bénéfices électifs après les arrêts qui ont jugé cette matière, 1694. — Permutation entre MM. Raoul Bretel de Grémonville, conseiller au parlement, haut doyen du chapitre, et messire Hardouin Rouxel de Médavy, docteur de Sorbonne, grand archidiacre, 23 octobre 1686. — Procuration dudit Hardouin de Médavy de Grancey, 1er aumônier de S. A. R. Monsieur, duc d'Orléans, haut doyen et chanoine de l'église de Rouen, demeurant au Palais-Royal, paroisse Saint-Eustache, et messire Simon-François Mouret, licencié ès-droits, abbé commendataire de Preuilly, aux fins de résignation et de permutation de leurs bénéfices, 25 août 1691. — Procuration donnée par M. Mouret (Versailles, rue du Vieil-Versailles), pour résigner son doyenné en faveur de Claude Champagne de Séricourt, du diocèse de Troyes, 19 septembre 1694. — Avertissement donné aux chanoines, *per juramentum et domos*, par l'huissier aux juridictions du chapitre, pour qu'ils eussent à assister à l'élection du doyen, 20 mars 1750, 15 avril 1785. — *Forma juramenti* de Gilles Dufour, doyen du chapitre, au souverain pontife, 1695. — Procès entre les héritiers de Louis Blosset, doyen, décédé, et Jean Masselin, nouveau doyen, au sujet des réparations du manoir décanal, du manoir et de l'église de Saint-Vast d'Équiqueville, 1488-1491. — Inventaire et adjudication des biens de Louis Blosset, 1489 : *Liber decretorum, papireus, ex impressione*, 9 *libras*. — *liber decretalium, ex impressione, in papiro*, 4 *libras* 2 *solidos* 6 *denarios ; — Sextus decretalium, papireus, ex impressione*, 40 *solidos ; — Liber Clementinorum, papireus, ex impressione*, 25 *solidos ; — Lectura Panormitani super decretales, in quinque voluminibus papiri, ex impressione*, 12 *libras ; — Repertorium Panormitani, papireum, ex impressione*, 27 *solidos* 6 *denarios ; — Aliud Repertorium Panormitani, papireum, ex impressione*, 27 *solidos* 6 *denarios*; — *Prima pars Dominici de Sancto-Geminiano super Sexto Decretalium*, 40 *solidos ; — Repertorium Brixiense, papireum, in duobus voluminibus*, 105 *solidos ; — Consilia Bartholi, ex impressione, in papiro*, 35 *solidos*; — *Liber Egidii de Roma, papireus, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios ; — Augustinus de Civitate Dei, papireus, in commento, ex impressione*, 100 *solidos ; — Titus Livius, in pargameno*, 4 *libras* 5 *solidos ; — Alter Titus Livius, papireus, ex impressione*, 70 *solidos ; — Secunda secunde Sancti Thome, pargamenea*, 77 *solidos* 6 *denarios ; — Epistole familiares M. Tullii, papireus, ex impressione*, 22 *solidos* 6 *denarios ; — Consilia Oldradi, papirea, ex impressione*, 25 *solidos ; — Virgilius commentatus, in papiro, ex impressione, magistro Johanni Masselin, decano*, 42 *solidos* 6 *denarios ; — Parvum repertorium juris, papireum, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios ; — Textus Sententiarum in pergameno*, 42 *solidos* 6 *denarios ; — Textus Terentii, papireus, ex impressione*, 12 *solidos* 6 *denarios ;*

— *Breviarium doctorum, in papiro, ex impressione*, 18 *solidos; — Repertorium de Lira super Bibliam, in papiro, ex impressione, predicto Masselin*, 17 *solidos* 6 *denarios ; — Rhetorica Aristotelis, in pargameno*, 5 *solidos; — Rhetorica Tardivi, papirea, ex impressione*, 5 *solidos ; — Casus breves seu Notabilia decretalium cum aliis, in pargameno, prelibato Masselin*, 8 *solidos*. — Opposition sur ladite vente par des fournisseurs, domestiques et autres, notamment par Jean Roussel, prêtre, âgé de 63 ans, chanoine de Rouen, Jean Landigoy, prêtre, âgé de 54 ans, Guillaume de Blacarville, prêtre, de 65 ans, serviteurs et commensaux de Blosset, ayant demeuré avec lui à Paris, au presbytère de S. Paul (occupé par le dit Roussel), à Bayeux où demeurait le doyen ; n'ont point été payés de leurs gages ni de leurs frais. — Enquête sur les réparations à faire à Saint-Vast d'Équiqueville : « Eu dessus dit manoir de Saint-Vast, souloit anciennement avoir une grande et sumptueuse maison en laquelle avoit salle, chambres et autres plusieurs édifices, laquelle, par le rapport des anceans, estoit de 36 piés de long et 48 piés de large, laquelle est du tout adnichilée et ruée jus, et fut, ainsi que l'on dit, resequée au temps que feu maistre Nicole du Boys vint à être doyen, la réparation de laquelle maison avoit esté et fut lors taxée à 493 livres. » — « C'est le compte et estat sommerement et de plain de toute la recepte et mise que a faictes M. Noel Ruel, presbtre, procureur et recepveur de deffunct vénérable et discrette personne mons^r^ maistre Loys Blosset, en son vivant, haut doyen et chanoine de Notre-Dame de Rouen, seigneur temporel et espirituel de Saint-Vast, à cause de son doyenné, 1485-1488 ; — Jean du Boys, écuyer, bailli de Saint-Vast ; — Jean Gosselin, vicomte de Saint-Vast ; — official de Saint-Vast ; — Jean Talbot, procureur et substitut du doyen ; — *Ozière* plantée au bout de bas du jardin du *harouel ;* fossé à vive plante au bout de hault du dit *harouel ;* — à mons^r^ feu M^e^ Nicolas Dubois, pour une année de la pension qui lui avoit esté réservée par le Saint-Siége apostolique sur les fruits du doyenné, lorsqu'il le résigna en faveur de Blosset, 100 escus d'or ; » — voyage à Nancy où l'on disait qu'était le doyen ; à Angers où était Georges Blosset, son frère ; — frais de procès à l'occasion de la cure de Saint-Sulpice de la Pierre, dépendant de l'exemption de Saint-Vast, entre le doyen, l'abbé de Saint-Victor et une nommée Katherine Baril, soi-disant dame de la Pierre, « pour despense faicte par le vicaire, recepveur, leurs gens et chevaulx, le sabmedi XXII^e^ jour de décembre que le curé trespassa, mesmes de 20 ou 30 hommes de pais que le dit vicaire et receveur prindrent et menèrent avec eulx pour cuider résister à la force et violence que fist ung nommé messire Jean Le Roux, que présenta à la dite cure la dite Katherine Baril, lequel le Roux, à force de gens d'armes, tint le presbitaire et l'église jusques au lundi ensuivant, et ne peult le présenté de par mon dit s^r^ prendre sa possession sinon par dehors ; fraié pour toute la dite despence, 106 sous. » — Bail de la ferme de Saint-Vast, appelée la ferme du doyenné, 1788. — Lettre circulaire du doyen d'Auxerre ; arrêt du Conseil privé du Roi, suivi de lettres-patentes en faveur du dit doyen et des dignités de la dite église, qui les maintient dans le droit de présider au chapitre et même de l'assembler extraordinairement, quand besoin sera, 1643 (imprimé).

G. 3670. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier (1 imprimé).

**1464-1790.** — Chancellerie de l'église de Rouen. — « Mémoire pour le chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen contre maistre Robert Morelet, chancelier d'icelle esglise, touchant certains gaige-plège et lettres-royaulx pris et obtenus par le dit chancelier contre le dit chappitre à l'occasion de certaine amende par luy faicte et gaigée au dit chappitre : — Le chancelier est subget et tenu à faire ou faire faire les tables d'icelle esglise par lui ou ses commis, c'est assavoir la table du cierge benoist, que l'en renouvelle chascun an ; la table du revestiaire, où sont escripts toutes les dignités et chanoinies d'icelle esglise, qui est ordonnée pour ceulx qui font le service divin en icelle esglise et en laquelle sont escripts ceulx qui sont chascune sepmaine *ad beneficia conferenda*, selon l'ordre de la dicte table du revestiaire... Est bien à noter et peser en cette matière que les personnes ayant dignitez en la dite esglise, incontinent que sont receues à icelles dignitez et mis en possession d'icelles, sont et doibvent estre escriptes en la dicte table du revestiaire, supposé qu'ils n'aient aucune chanoinie ou prébende en la dicte esglise ; et toutes fois ils ne sont jamais escripts en la table qui est derrière le grand autel pour officier et faire le divin service *nec ad beneficia conferenda*. » — Procès entre Étienne Goupillon, nommé par l'archevêque à la chancellerie vacante par le décès de Robert Morelet, et Robert Le Goupil, docteur en l'un et l'autre droit, nommé en vertu du droit de régale, 1474. — Protestation de nullité passée devant notaire, 19 avril 1727, de la part de M. Jacques Routier, chancelier, d'une délibération du chapitre par laquelle on lui avait refusé l'honneur de l'encens et du livre des Évangiles à baiser, un jour de grande fête. — Procès-verbaux de visite des bâtiments, terres et fermes appartenant à M. le chancelier, 2 juin 1757. — Brevet de pension de 1,500 livres, sur l'abbaye de Ligny, en faveur de Jean-Fran-

çois Cornet, du diocèse de Lyon, 23 janvier 1757. — État estimatif des revenus ecclésiastiques dont jouissait le sieur abbé Cornet, chancelier de la cathédrale, 1790. — « Réponse des curez de Paris au 3e factum de messire Claude Joly, chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris, intitulé Éclaircissements... », présentée à Mgr. l'archevêque (au sujet du droit du chancelier sur les maîtres et les maîtresses d'école de charité) (imprimé).

G. 3671. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

**1776-1663.** — Chantrerie de la cathédrale. — Charte de l'archevêque Rotrou, sur une difficulté qui s'était élevée entre Pierre, chantre de l'église de Rouen, et Robert, prieur de Saint-Lô, au sujet de l'école de chant de ce monastère : Cette école ne sera que pour les frères de Saint-Lô, auxquels le chapitre de Rouen payera une pension annuelle de 20 sous. — Procès entre Adam et Claude Sequart, chanoines de Rouen, d'une part, et le chapitre et Guillaume Cossart, d'autre part, au sujet de la prébende et de la grande chantrerie résignées par M. Mallet, 1573. — Procuration donnée par plusieurs chanoines à deux de leurs confrères pour poursuivre la cassation d'une ordonnance du chapitre, au sujet de la réduction de l'office de chantre et sous-chantre, 1663; — mémoire sur les prérogatives et fonctions du grand-chantre (sans date). — Défense par le Roi, au bailli de Caux, de connaître de l'affaire d'entre M. le cardinal de Trévoux, évêque d'Évreux, et Guillaume Romé, chanoine de Bayeux, d'une part, et Henry Lefebvre, gradué, nommé par l'université de Caen à la dignité de sous-chantre de l'église de Bayeux, d'autre part, 1536. — Arrêt du parlement de Rouen qui maintient Me François de Lautrec, chantre de l'église de Coutances, en possession de sa dignité, au préjudice de Jean Duval, 1541. — Sceau de l'archevêque Rotrou.

G. 3672. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 19 pièces, papier (3 imprimés); 1 sceau.

**1266** (copie) **- 1789.** — Trésorerie de la cathédrale. — Accord entre le chapitre et le trésorier de la cathédrale, 1266 (copie). — *Tractatus seu concordia facta inter dominos de capitulo, ex una parte, et thesaurarium hujus ecclesie* (*Guillelmum de Chalenconio*), *ex altera,* penultième de mai 1382. — Union des revenus de la Trésorerie à la fabrique de la cathédrale : le trésorier conservera le fief de Carville près Rouen; il sera maintenu dans ses honneurs et prérogatives au chœur et dans le droit de disposer des deux chapelles de Saint-Jean et de Saint-Eustache; il restera sujet au service du chœur et à l'antienne : *O Clavis David;* la fabrique lui paiera une pension annuelle de 160 écus d'or, 1469. — Bulle du pape sur cette union, 1470. — Autre bulle portant union d'une prébende à la Trésorerie, à charge de réduction, à 120 écus, de la pension de 160 écus due par la fabrique, 22 juin 1472. — Accord entre le chapitre et le trésorier, pour la contribution aux réparations des chancels dépendant de la Trésorerie; le trésorier aura 222 livres de pension, au lieu de 120 écus, 6 novembre 1618. — Remise faite, par le chapitre, à Jacques Masquerel, petit chanoine en la cathédrale et curé de Saint-Herbland, de 2 années d'une rente appartenant audit chapitre à cause de l'annate de la Trésorerie, même année. — Procès entre Charles Dufour, abbé d'Aulnay, trésorier de la cathédrale, et Nicolas Le Brun, curé d'Igoville, pour les dîmes des chardons, dont la culture s'était introduite dans cette paroisse depuis 13 ans environ, 1668, 1669. — Baux faits par le trésorier. — État des revenus dont il jouissait. — « Consultation de maîtres Deghewiet, T. Patou, Le Cocq et C. Delisle sur les dignités de l'église de Cambray.» — Autre consultation de MM. Nouet, Capon et Guillet de Blaru. — Mémoire du chapitre de Cambray, contre les prévot, archidiacres et doyen de la même église, vers 1739 (imprimés). — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3673. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1577-1780.** — Tableaux de l'état et condition des officiers, chapelains de chœur et musiciens de la cathédrale. — Ordonnance du chapitre pour maître Esmond Lemelle, admis à l'office de porte-Dieu aux malades, 1577. — Requêtes présentées au chapitre par plusieurs officiers de l'église pour paiement et augmentation de leurs gages.

G. 3674. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1258-1781.** — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Richard Du Bos, de la paroisse de Notre-Dame de la Ronde, à Jean Bordet, sous-chantre de Rouen, achetant des deniers de H. de Pise, archevêque de *Nicolle,* ancien doyen de Rouen, pour l'œuvre des petits clercs servant à la grand'messe, moyennant 17 livres tournois, d'un tènement en la rue Dordonne, mars 1258 (V. S ). — Lettres de l'archevêque Louis de Harcourt : *Animadvertentes quod in nostra ecclesia pueri altaris in numero quaternario dumtaxat existant, [propter cujus numeri paucitatem di-*

*vinum servicium interdum minus devote minusque reverenter adimpletur*, le prélat décide qu'il y aura, à l'avenir, 6 enfants d'autel ; il supprime, en conséquence, 2 des clercs dits de Darnétal et affecte leur rétribution aux deux enfants d'autel de nouvelle création. Jusqu'alors, il y avait eu seize clercs de Darnétal, huit à la nommination de l'archevêque, prenant chaque jour à la manse archiépiscopale 8 deniers, huit à la nomination du chapitre et prenant chaque jour la même somme sur la bourse du chapitre, 29 décembre 1413. — Bulle du pape Sixte IV, accordée au cardinal d'Estouteville : il affecte 100 écus à prendre tous les ans sur la cure de Saint-Maclou pour l'entretien de 2 enfants de cœur, qui seront ajoutés aux six servant actuellement à l'église ; cure évaluée à 400 écus d'or du coin du Roi, 14 des calendes de juillet 1472. — Procès entre le chapitre, d'une part, et les curés de Saint-Maclou, d'autre part, Jean Le Sueur, Pierre Sequart, Claude Sequart, au sujet du paiement de la pension des enfants de chœur. — Mémoire contre François Le Febvre, autre curé de Saint-Maclou ; revenus de la cure ; perception des dîmes de l'île Amette devant la porte Guillaume-Lion évaluée à 60 livres ; 10 livres sur le couvent des Augustins ; 50 livres pour les droits de mariage ; 500 pour les droits d'inhumation ; 300 pour les droits de baptême ; 500 pour les cires des mortuaires, et cire de la Chandeleur ; 200 pour les distributions des fondations ; 200 pour la *cueulte* que le curé fait le jour de Pâques ; 600 pour les oblations et offertes, 1604. — « Pappier pour la recepte des enfants de cœur commyse à moy René de Clinchamps, presbtre, chanoine de Rouen, par MM. de chappitre, 1555-1557. » — Inventaire des objets mobiliers de la maîtrise. — Sceau du pape Sixte IV.

G. 3675. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier (1 imprimé).

**1289-1785.** — Lettres de l'official de Rouen, contenant un extrait du testament de Philippe de *Umblevilla*, doyen de Rouen, en ce qui concerne les livres légués par lui à la bibliothèque du chapitre, 1289. — Contrat de donation faite au chapitre par Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, de sa bibliothèque de Gaillon et de 600 livres de rente à perpétuité pour les gages du bibliothécaire et pour acheter des livres tous les ans, 13 janvier 1634 (original et imprimé). — Confirmation de ce don par la Reine, Fontainebleau, 27 juillet 1646 ; signé : le cardinal Mazarini. — Lettres-patentes de ratification de ce même don par Louis XIV, septembre 1646 ; signé : Louis. — Arrêt d'enregistrement de ces lettres par le parlement de Normandie, 10 novembre 1646. — Lettre écrite par le chapitre au pape Innocent X pour le prier d'approuver cette même donation, 1646. — Donations faites à la bibliothèque du chapitre par MM. Louis, Pierre Robin Des-Bouillons, Cotton Deshoussayes. — Catalogue, achats de livres, ventes de doubles, règlements. — Lettre de l'abbé Terrisse pour proposer au chapitre, comme bibliothécaire, le sieur Duval, « prestre et titulaire à la cathédrale, homme de bonnes mœurs, qui aime la lecture et l'étude, » 22 septembre 1743.

G. 3676. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier (7 imprimés).

**1249** (copie)**-1786.** — Collége de Justice : Lettres du garde de la prévoté de Paris (9 novembre 1462), contenant vidimus d'un accord entre saint Louis et Drocon de *Melloto*, au sujet des châteaux de Loches et de Châtillon ; 600 livres données audit Drocon, à percevoir chaque année à Paris, décembre 1249. — Donation par ledit Drocon desdites 600 livres à sa sœur Isabelle, en mariage, juin 1265. — Échange entre Mauvoisin et Jean de Chambli, 1303. — Fondation faite par Me Étienne Haro, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen et proviseur du collége de Justice, en faveur de deux enfants de chœur de ladite église qui seront nommés par MM. du chapitre après le décès du fondateur, 12 décembre 1510. — Arrêt du parlement de Rouen portant confirmation d'une sentence des requêtes du palais, donnée entre les maîtres boursiers et écoliers du collége maître Gervais Chrétien à Paris, et Robert Aupoix, curé de Croisille, au diocèse de Bayeux, au sujet des 2 tiers des dîmes de ladite paroisse, par laquelle sentence les boursiers sont maintenus en possession des dits deux tiers des dîmes de ladite paroisse, 19 juin 1546. — Réunion en une de 2 bourses fondées de 5 sous par semaine, 1647. — Collations de bourses. — Modèle de provisions. — Réunion du collége de Justice au collége Louis-le-Grand. — Nomination d'un représentant du chapitre au bureau d'administration du collége Louis-le-Grand. — Copies de délibérations du bureau du collége Louis-le-Grand. — Comptes et états du collége de Justice. — Difficultés entre le chapitre de Rouen et l'évêque de Bayeux au sujet de la nomination du proviseur, lesdites difficultés terminées par une transaction du 15 décembre 1769. — Lettres de Miroménil, garde des sceaux, en faveur du sieur Lamy, de Dieppe, pour lui faire obtenir une bourse au collége de Justice. — Autres lettres de l'abbé Terrisse, Benière, ancien chanoine de Rouen ; — Lebel, recteur de l'université (collége Mazarin, 24 août 1765) ; — Fourneau, grand maître temporaire du collége Louis-le-

Grand, 1769; — Poignard, docteur de Sorbonne, principal du collége Louis-le-Grand, 1772; — Maupeou, Saint-Florentin. — « Compte rendu aux chambres assemblées par M. le président Rolland de ce qui a esté fait par MM. les commissaires, nommés par les arrêts des 6 août et 7 septembre 1762. » — « Précis des observations de M. l'archevêque et du chapitre de Rouen sur le mémoire de MM. les administrateurs du collége Louis-le-Grand au sujet de la place de proviseur du collége de Justice : Me Laget Bardelin, avocat, 1765. » — « Observations pour M. l'archevêque et le chapitre de Rouen, au sujet de la place de proviseur du collége de Justice, actuellement vacante, 1765. » — Mémoire adressé au Roi et à nos seigneurs de son Conseil par le chapitre de Rouen, relativement à la même question, 1766. — Arrêt de la cour du parlement de Paris, du 17 mai 1768. — Lettres patentes du Roi, confirmatives de différentes délibérations prises par le bureau d'administration du collége, données à Versailles le 19 mars 1780 (imprimés).

G. 3677. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (1 imprimé).

**1433-1724.** — Colléges du Trésorier, Lemoine, Bourse de Pavie. — Statuts arrêtés entre le principal et les boursiers du collége du Trésorier, touchant la discipline et l'administration des biens dudit collége dont étaient proviseurs les chanoines et archidiacres de Rouen, 1724. — Ordonnance du cardinal de Richelieu, protecteur et père spirituel de l'ordre de la Trinité : les frères Nicolas Barbelevée et Mathieu Calippe, religieux profès de la Charité de Paris, chassés de leur maison par le frère *Gralerius*, prieur de l'hôpital de Milan, se retireront dans le collége des Trésoriers de Paris, Ruel, 2 juin 1638 (copie). — « Mémoire présenté au Roy et à nos seigneurs de son Conseil par les procureurs, doyen et suppôts de la nation de Picardie, en l'université de Paris; il demande que les prieur et boursiers de la maison de théologie du cardinal Lemoine soient maintenus dans la possession de nommer un principal » (imprimé). — Lettres de Branda, cardinal du Saint-Siége, appelé le cardinal de Plaisance, par lesquelles il donne au chapitre de Rouen, dont il avait été membre, le droit d'envoyer un étudiant de Rouen ou du diocèse de Rouen au collége de Pavie, pour y étudier, l'espace de 6 ans, en théologie, droit canon, médecine ou arts; l'étudiant sera nourri au collége, 28 mai 1433. — Présentations à la bourse de Pavie.

G. 3678. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 2 sceaux pendants, 2 sceaux plaqués, 1 fragment de sceau plaqué.

**1194-1728.** — Charte de Jean, archevêque de Cambray, portant association et confraternité entre les archevêques de Cambray et de Rouen : *Si quando nos aut quemcumque sedis Cameracensis antistitem ex quacumque causa Rothomagensem adire contingat ecclesiam, dominus Rothomagensis nos in domo sua secum colligere et honeste vice versa de bonis episcopalibus, pro suo et capituli arbitrio tenebitur exhibere, ita quod post archiepiscopum primum in ecclesia locum habebimus.....* etc.... » — Lettre du chapitre de Cambray au chapitre de Rouen, pour renouveler la confraternité des deux églises : le chapitre de Cambray envoie à Rouen J., archidiacre, G., chantre, et d'autres chanoines (sans date). — Lettre du même chapitre au même chapitre : demande de prières pour des chanoines décédés : *Dodonem majorem archidiaconum, diaconum, Radulfum, cantorem, magistrum Henricum de Colonia, Nicolaum de Landrechies et Danielem, presbyteros*, 1233. — Lettre du même chapitre : Il s'excuse de de n'avoir point donné à *Ernaldus Mancipi*, chanoine de Rouen, pendant le temps qu'il a passé à Cambray, les distributions canoniales ordinaires (papier, reste d'un sceau plaqué au dos de la pièce, vers 1330). — Renouvellement de l'association entre les deux églises, 1728 (copie). — Recommandations de chanoines décédés. — Minute d'une lettre du chapitre de Rouen à celui de Cambray à l'accasion de la nomination de Mgr. Colbert comme coadjuteur : *Si quantum ecclesiæ Rothomagensi accedit gloriæ, tantum Cameracensi debet esse lætitia, nusquam erit vobis occasio collætandi acceptior, cum nulla unquam se obtulerit nobis gloriandi illustrior. Quid enim honorificentius oculis vestris exponere possumus, quam ecclesiam Rothomagensem ornatam Jacobo-Nicolao Colbert, quem sincera pietas, eximia virtus et expertæ maturitas prudentiæ ita commandabilem fecerunt ut Rex, archiepiscopus, ipse etiam summus pontifex, communi assensu, nulla habita juventutis et nundum adeptæ ætatis ratione, ipsum non modo coadjutorem sed co-archiepiscopum primatiali ecclesiæ præfecerint ac instituerint? Tanta enim fuit in ipsum sanctæ sedis beneficentia, ut ipsi non modo omnes dispensationes et expeditiones gratis et sponte indulserit, sed sanctissimus D. D. papa ipsum novis et insolitis honoribus et muneribus cumulavit ac decoravit.* — Autre lettre du même chapitre au même chapitre : *Vidimus vestram urbem opulentissimam, vidimus arcem vestram munitissimam ab invictissimo Rege nostro Ludovico Magno tam*

*fortiter quam felicitor expugnatas, nec fas fuit in tanto discrimine votâ emittere nec etiam minimo compassionis affectu vobis condolere, ne pietas et vota nostra non modo intempestiva sed etiam flagitiosa fuissent. Quis enim tunc alius nisi summæ letitiæ potuisset esse locus, cum tota Europa in admiratione, tota Gallia esset in exultatione? Exultavimus igitur, sed quæ præcipua tunc fuit et semper erit gaudii nostri causa, quod Rex optimus et piissimus ecclesiam vestram incolumem, non modo servaverit, sed quod omnia jura et immunitates vestras confirmaverit, vosque omnes cum summa hummitate et singulari personarum vertram existimatione in sui gratiam et amicitiam receperit.* — Sceau de Guillaume Gautier, notaire apostolique du chapitre de Rouen, 1414; cachets du chapitre de Cambray.

G. 3679. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1729-1787.** — Lettres du chapitre de Cambray à celui de Rouen, du chapitre de Rouen à celui de Cambray, à l'occasion du décès de leurs confrères de l'un et de l'autre chapitre. — Chanoines de Cambray : Pierre Steivenard, licencié en Sorbonne, 1735; — Jean-Joseph Guillerin de Querdu, docteur en théologie, 1743; — messire Henri-Denis Matte, doyen; — Pierre-François Lamorald de Jacquerie, conseiller vétéran au parlement de Flandre, 10 février 1760; — Antoine-François Estays de Bollogne, prédicateur, 16 janvier 1767; — l'archevêque de Cambray, décédé à Moulins en Bourbonnois, 11 septembre 1774; — Jean-Baptiste-Joseph de Wallers, 1780; — Mgr. Fleury, archevêque, 1781. — Chanoines de Rouen : Saas, 26 avril 1774; — André de Marescot, 1780; — André-Albert Huet d'Amoinville, 1782; — Pierre-René Le Frère des Maisons, 1782; — Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, docteur de Sorbonne, 1783; — Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général, 15 février 1787.

G. 3680. — (Pancarte en 5 peaux, de 0m53 de largeur sur 0m43 de hauteur, réunies par la marge du bas au moyen d'une bande de parchemin où avait été mis le sceau du bailli de Rouen.)

Vers **860-1422.**— Lettres de Jean Salvain, bailli de Rouen (19 octobre 1422), contenant vidimus de lettres du roi Henri V (château de Rouen, 15 août, an 10 du règne), où sont rapportés et confirmés divers diplômes et chartes en faveur du chapitre de Rouen, à savoir : — Diplôme de Charles-le-Chauve portant confirmation des biens de l'église de Rouen : *Quia Riculfus, venerabilis Rothomagensis archiepiscopus, detulit serenitati nostre preceptum avi nostri dive memorie Domni Imperatoris Karoli, in quo continebatur quod, ad petitionem quondam sancte recordationis domini archiepiscopi Remigii, predecessoris sui, quasdam villas viris sancte sue metropolis ecclesie Rothomagensis canonicis, in aula sancte Marie Domino deservientibus... delegasset... Postulans ut, tum ea que prefatus quondam presul Remigius fratribus donaverat, quamque ea que successores ipsius memoratis fratribus contulerant, sed ea que, per consilium et consensum et voluntatem nostram, sepefatis fratribus addiderat denuo, propter rei firmitatem, precepto nostre auctoritatis, confirmaremus... In pago scilicet Rothomaiensi in Vuarinna quam Sequana cingit illos mansellos in Talamone et illum mansum in Uuarinna cum ipsis pratis et in Muro (?) cincto quicquid ad ipsum beneficiolum aspicit, necnon et in Cloviale fagidum cum vineis et pratis vel mancipiis et illam vineam quam Evus, vice dominus quondam Remigii archiepiscopi, eisdem in sua elemosina dedit, et in alio loco, in ipso pago, illum vicum Nialfam et quicquid ad ipsum aspicit et Rosciolum, quem ipsis canonicis bone memorie Helpingus dedit, sed et illum mansum in Geminieto cum omni sua integritate, quem Hardricus partibus prefate ecclesie confirmavit, sed et hoc quod Siefredus Alonus et Coride femina per strumenta... partibus prefate ecclesie tradiderunt, nec non et illum mansum in Miserimis cum ipsa vinea vel campello et una discapo, in ipsa quoque civitate illos mansos quos boni homines prefatis fratribus dederunt, illosque mansos tam infra murum quam foras murum, quos Siefredus et Corida per sua strumenta partibus ejusdem ecclesie tradiderunt, et in Queurico portu mansum unum et illos mansos in Vitlina et Adelecta cum vineis et curticulis, unum videlicet ad Longum pedanum et alium subter eorum vineam situm, in ipso pago Vernum, cum omni sua integritate... In pago quoque Talavo et Vinmavo Brantimeias cum omnibus adjacentiis et appendiciis et silvam que de quodam homine nomine Latrano recepta est, Fontanas quoque super fluvium Fiscannum cum omni sua integritate, Bolari campum similiter cum omni sua integritate, Bodardi villam cum omni sua integritate, Martini ecclesiam cum appendiciis suis, Settem molas similiter, Nundinarias cum appendiciis suis; et in alio loco in ipso pago Uuahardicampum cum omnibus appendiciis, et in Merovilla Cavensi vicum, Uuagregium et quidquid ibi aspicit, Vintolium similiter... In pago etiam Tellauo Vuarinnam monasteriolum cum adjacentiis suis, Morimontem cum adjacentiis suis et Scaticurtem et mansos duos in Mala, sed et in pago Cultis Scaldinnum cum adjacentiis suis, Gressum cum adjacentiis suis, in Signeio monte mansum unum... Addidit quoque... prefatus pre-*

*sul Riculfus... in pago Vilcassino Clevilla que dicitur Nielfa, in Genelclivilla juxta pontem Hilboudi mansum unum... In pago Vilcassino, in villa que diutur Gaugeias...* — Charte de Robert, archevêque de Rouen, et de son neveu Robert, prince *Northmannie;* confirmation, restitution et donations de biens à l'église de Rouen : « *Principale totius Northmanie monasterium, in honore sanctæ Mariæ Dei et hominis matris Virginis dedicatum... Volumnus prius seorsum ponere quæ illic congregata reperivimus, et postea quæ, aliorsim dispersa, illuc aliunde congregavimus; hec quæ secuntur ibi pertinentia illic invenimus reservata. In comitatu Rothomagensi partem ville cujus nomen est Petrevallis, in pago qui dicitur Talou, partem ville unius que Grun villa vocatur et aecclesiam ville Brachemontis vocate et VI ospites apud Lundinarias et totidem apud Cleidas aliasque ex integro villas sic vulgariter nominatas Ausgeri villam, Spinetum, Buxetum, Durandi villam, Bailluletum, S. Vedastum cum ecclesia et molendinis et has totas cum omnibus quæ pertinent ad eas, tam in aquis quam in terris. In Vilcassino Francico unam villam Vi vocatam. Hec, ut est superius prelibatum, reperivimus. Ista vero quæ subnotantur ibi, Deo auxiliante, restituimus : in Vilcassino Northmanico, duas villas, unam nomine Nielfam, alteram Hilbot curt dictam, cum ecclesiis et molendinis et Anfridi villam cum cunctis tam in aqua quam in terra earum appendiciis, in ipso eodemque pago medietatem ville unius quam Teillet nominant cum ecclesia tota et ecclesiam d'Escoz et villam quam Macerias nuncupant et rursus villam quæ Panilliosa dicitur necnon villa quæ Travailliacus vocatur, dimidiam partem in Baschit villa et III capitales hospites in Marculfi villa et duos dimidium centum et V acras in Hulvilla et in Cutverti villa XII hospites cum tota æcclesia. Adhuc autem in ipso eodemque pago super fluvium qui vocatur Andella quatuor partes ville que dicitur Dot villa et super eandem villam aquam Bodeleti partem mediam et quidquid pertinere debet ad ipsam; extra hec in villa que dicitur Colnella partem quam ibi habuit quædam mulier que vocata fuit Vuabulga et ad hunc locum dedit volente simul et donante sorore sua. In comitatu Rothomagensi medietatem ville Ernolt nunc dicte et duas partes cum ecclesia alterius ville Franche villule vocate, et aliam villam dimidiam Put bou nuncupatam. In comitatu Talou, super fluvium qui vocatur Era, Culverti villam cum universis que pertinendo pendent ad ipsam. In comitatu eodem alteram villam Brachemunt dictam cum cunctis quæ constat pertinere ad illam; adhuc autem et in ipso eodem pago tres villas scilicet Seiberti villam, Cleidas, Lundinarias cum ecclesiis et molendinis omnibus, que tam in aqua quam eorum appendiciis. In Calciaco pago Brittam villam cum ecclesia quam Bernardus dedit et dimidiam partem alterius Britte ville et duo molendina juxta murum que dedit Ricardus secundus. De Dourent citeriorem partem cum Ansgerivilla et aecclesiam quae in ulteriori aque ripa sita est.* — Deux chartes de Robert, duc de Normandie, fils de Guillaume-le-Conquérant, la 1re, de 1195, contenant donation *Sancte Marie Rothomagensi* du bernage de Pierreval (*de Petrevalle*); — la 2e, de 1196, portant confirmation de biens situés *in Nielfa*, ayant appartenu à Osbert, prêtre, et à ses fils. — Charte de Richard-Cœur-de-Lion : Donation de 300 muids de vin de rente sur la mueson de Rouen, an 6 du règne. — Deux chartes de Saint-Louis, la 1re (de Vincennes, mars 1269), portant vidimus et confirmation de la vente faite au chapitre, par Amaury de Meulan, de 10 livres de rente sur la vicomté de l'Eau moyennant neuf-vingts livres tournois; — la seconde (de Pont-de-l'Arche, septembre 1259), attribuant au chapitre 15 livres de rente à payer par le bailli de Rouen, en compensation des pertes éprouvées par le chapitre, en maisons, places et jardins, à raison de la construction des halles de Rouen. — Charte de Hugues de Gournay : donation de 40 sous angevins sur la prévôté de Gournay pour un anniversaire. — Charte de l'archevêque Gautier de Coutances : donation au chapitre du dixième de Dieppe. — Charte de Thibaut, archevêque de Rouen : confirmation de transaction entre le chapitre et les héritiers de Guillaume de Longchamp (Jean de Mansegny et Godefroy de Blarru, chevaliers, à cause de leurs femmes), au sujet d'une rente de 100 sous sur le travers de Cailli, donnée au chapitre par ledit de Longchamp; — acte rédigé par Mathieu Le Fèvre, notaire de la cour de l'archevêque, invention de la Sainte-Croix 1225. — Charte de Jourdain, évêque de Lisieux : donation de 100 sous de rente à prendre sur son moulin d'Auppegard pour un anniversaire, 8 des calendes de mai 1218. — Chartes de Guillaume de Gisors et de Jeanne, sa femme : vente à Guiard *de Solario*, bourgeois de Senlis et à Emmeline, sa femme, de 13 muids de blé d'hivernage sur les moulins de Gisors, juin 1230. — Charte de Gervais de Gaillon, chevalier, et du doyen de Gisors, concernant la même rente. Dans la reconnaissance passée devant le doyen, Guiard *de Solario* prend le titre de bailli de Gisors, 1239. — Lettres de l'official de Paris : vente, moyennant 520 livres, desdits 13 muids de blé, à révérend père en Dieu l'archevêque de Rouen par Jean *de Solario*, de Senlis, et Marguerite, sa femme, juin 1253. — Donation de ces 13 muids au chapitre par ledit archevêque, après permission obtenue du pape Innocent IV. — Injonction adressée par le même prélat aux meuniers et fermiers des moulins d'avoir à payer cette rente au chapitre, Déville, 3e férie devant l'Épiphanie 1255. — Vente au chapitre par Robert, abbé, et par le couvent de Royaumont de

biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel et à Romilly, et d'un pré entre Douville et Pont-Saint-Pierre, octobre 1263. — Mandement de Richard Cœur de-Lion à son châtelain et à ses baillis de Drincourt de laisser les chanoines de Rouen jouir de leurs biens, spécialement de leur pâture *de Londineriis*, qui leur avait été adjugée dans l'assise de Rouen, 2 janvier an 1er du règne. — Donation par Guillaume, archevêque d'Auch, de rentes au Grand-Quevilly pour un anniversaire, Paris, pénultième d'août 1325. — Sentence de Pierre de Hangest, bailli de Rouen, contre les fermiers de la vicomté de l'Eau, en faveur du chapitre de Rouen, jeudi après la fête Saint-Martin d'hiver 1314.

G. 3681. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

Vers **860-1444.** — Rouleau intitulé : *Confirmatio cartarum fundacionis ecclesie Rotomagensis* (double de la pancarte analysée sous le n° précédent). — Mandement de Jean, aîné fils du roi de France, duc de Normandie, au bailli de Gisors, pour qu'il ait à empêcher le prévôt fermier d'Andely, lequel voulait contraindre les chanoines ou leurs gens à payer coutume, *treu* ou *thonnelieu* des choses qu'ils faisaient amener à Rouen d'Andely pour leur usage : « à la dite église appartenoit, de son fondement, la ville « et la chastellenie du dit lieu d'Andely », Paris, 13 juin 1334. — Lettres-patentes du roi Henri V, accordant aux ecclésiastiques de Normandie exemption des aides sur les blés et boissons destinés à leur provision ; château de Rouen, 20 janvier, an 7e du règne. — Publication de cette exemption à l'officialité de Rouen, *silencio imposito cum sono virge publice*, et portant excommunication contre ceux qui contreviendraient à cette exemption, 13 février 1419 (V. S.). — Confirmation de ce privilége par Henri VI, château de Berchamstede, 11 mai 1444. — Fragment du sceau de Jean, duc de Normandie.

G. 3682. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 69 pièces, papier (7 imprimés).

**1544-1757.** — Exemptions des droits d'aides sur les boissons. — Exemption pour le chapitre de contribuer à la solde de 50.000 hommes de pied imposée sur les villes closes, 1544,1547. — Exemption, pour le même chapitre, du subside de 15 sous pour muid de vin outre les 5 sous, 1552. — Lettres-patentes, déclarations, arrêts relatifs à cette exemption. — Factum pour les doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen contre les fermiers des 15 sous pour muid de vin, sans date (imprimé). — Adjudication, en la cohue du bailliage de Rouen, par le lieutenant général du bailli, en présence des échevins, de la ferme de l'aide de 30 sous pour queue de vin vendu en détail en la ville de Rouen, à prendre sur les taverniers *tribalans* vin en cette ville, à Paul Perier, huissier, pour le prix de 8,500 livres par an, 1613. — Lettres-patentes portant établissement de la maison hospitalière des pauvres filles orphelines de la congrégation de Saint-Joseph de la ville de Rouen, 1693 (imprimé). — États de ce qui est dû pour l'entrée du vin des chanoines. — Mémoire présenté par le chapitre au contrôleur général, au sujet de l'exemption du nouvel octroi demandé pour la quantité de 170 muids, 18e siècle. — Extrait des comptes des grandes entrées, 1720. — Parmi ces papiers, une lettre de Chanvelin aux chanoines de Rouen, Versailles, 12 février 1737 : « Sur les représentations, messieurs, que vous avez faites et dont j'ay rendu compte au Roi, qu'il n'y a plus, d'un ancien tombeau, construit dans votre église auprès du sanctuaire, et qui renfermoit le cœur du roy Charles cinq, que les restes informes et en ruine, auxquels vous souhaiteriés substituer un monument plus convenable et plus décent, Sa Majesté veut bien vous permettre de démolir cet ancien tombeau, à condition que vous ferés mettre, dans la même place, comme vous l'offrés, une tombe de marbre noir avec une inscription en lettres d'or à la perpétuelle mémoire de Charles cinq. »

G. 3683. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 99 pièces, papier (10 imprimés).

**1657-1698.** — Exemption des aides sur les boissons. — Mémoires, factums, arrêts du Conseil d'État et de la cour des Aides en faveur du chapitre. — « Déclarations du Roy en faveur des ecclésiastiques avec les arrêts de vérification en la cour des Aydes de Rouen, 1657 » (imprimé). — — « Bail fait par le Roi à M. Claude Revol, bourgeois de Paris, de la ferme générale des Aydes de France et autres fermes y jointes, pour 9 années commençant au 1er janvier 1660 et qui finiront au dernier décembre 1668 » (imprimé). — Arrêt du Conseil d'État du 1er février 1662, rendu sur la requête dudit Revol, fermier général des Aides : Il s'était plaint des ecclésiastiques, nobles et officiers des cours souveraines de Rouen qui abusaient de leur exemption ; il arrivait souvent des contestations entre les commis aux portes et les domestiques des officiers qui s'attroupaient et à main forte faisaient passer les vins et boissons sans en payer les droits, et le fermier n'en pouvait avoir raison, à la cour des Aides, à

cause de l'autorité des redevables. « Il n'y a point, ajoutait-il, d'artifice, que ceux-ci n'emploient contre la vigilance des commis ; car encor qu'ils donnent aux autres des certificats de leurs vins et boissons et qu'ils n'en consomment que la moindre partie, ils les encavent en divers endroits pour en oster la connoissanee aux commis. » — Extrait des registres du Conseil d'État : approbation par le Roi des déclarations prises en l'assemblée du conseil et des notables bourgeois de la ville de Rouen, les 21 mars et 9 avril derniers, par lesquelles, en considération des grandes dépenses que Sa Majesté était obligée de faire dans la conjoncture de la guerre, ils avaient supplié Sa Majesté d'accepter la somme de 300,000 livres, laquelle devait être empruntée, versée et payée au garde du trésor royal ; et, pour le remboursement de ceux qui en feraient l'avance, et pour le paiement des intérêts, il devait leur être permis de lever, par forme d'octroi, sur chaque muid de vin entrant à Rouen, 3 livres; sur muid de cidre, 20 sous; sur muid de poiré, 10 sous, et sur barrique d'eau-de-vie, 10 livres, 12 août 1689. — Prolongation dudit octroi, dont l'archevêque et le chapitre se prétendaient exempts. — Factum pour messire Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, primat de Normandie, et les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, défendeurs, contre maître Jean Joublet, fermier du nouvel octroi » (imprimé).

G. 3684. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 212 pièces, papier (73 imprimés).

**1551-1737.** — Exemptions des droits d'aides sur les boissons. — Mémoires pour messieurs du chapitre, au sujet de l'exemption de leurs vins de privilége, arrêts du Conseil d'État, décisions concernant la faculté qui leur était reconnue d'acheter leurs vins sur les étapes et dans les foires ; — procédures, extraits des États du Roi contenant la fixation des vins de privilége de l'archevêque et du chapitre. — Procuration donnée par diverses communautés de Rouen à M. Couet de Montbayeux, avocat au Conseil d'État, pour présenter requête, en leur nom, à l'effet d'être maintenus en possession de leurs exemptions des droits d'aides et d'entrée, 21 avril 1721. — Bail fait par le Roi en son Conseil, le 1er avril 1651, à Me Louis Fauveau, de la ferme des..... trois écus pour tonneau de vin, 40 sous pour tonneau de cidre et 20 sous pour tonneau de poiré, entrant, yssant et passant par les villes, fauxbourgs et banlieues de Rouen, Dieppe et le Hâvre-de-Grâce, des 20 sous pour muid de vin de la ville de Rouen, etc... A Paris, 1651 (imprimé). — « Arrêt de la cour des Aydes de Normandie, portant que les contracts faits entre le Roy et le clergé de France touchant les immunités et privilèges des ecclésiastiques seront registrés ès registres d'icelle pour en jouir conformément aux dits contrats et lettres-patentes adressées à la dite cour. A Rouen, imprimerie de l'archevêché, par Louis Maurry MDC. LII. » — « Déclaration du Roi en faveur des ecclésiastiques avec les arrests de vérification en la cour des Aydes, Rouen, même imprimerie, 1657. » — « Arrest du Conseil d'Estat qui décharge les bénéficiers des taxes faites sur eux par les maires et échevins des villes pour raison des francs-fiefs, 9 septembre 1675. » — « Mémoires de messieurs les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen pour faire connaître qu'il est nécessaire de remettre au dit hôtel-Dieu l'octroy des 5 sous pour ponçon de vin et 2 sous 6 deniers de cidre et poiré, aux termes de la déclaration du Roy de 1650, afin de faire subsister les pauvres malades qui sont en grand nombre (vers 1682) » (imprimés). — « Arrest du Conseil rendu contre Charles Bombé, sous-fermier des aides de la ville et élection de Rouen, en faveur du chapitre et autres communautés de la ville pour l'exemption des droits d'aides sur les vins, 4 novembre 1698 » (imprimé ; — nombreux exemplaires). — Sentence de l'élection de Rouen, du 18 février 1721, contre le fermier des Aides (affaire intéressant M. Mouret d'Auneville). — « Arrêt de la cour des Aides qui décharge les communautés religieuses du paiement des 2 sous pour livre des droits dont elles sont exemptes, 8 février 1707 » (imprimé). — « Lettres-patentes données à Versailles, le 11 février 1723, qui confirment les priviléges et exemptions accordez aux RR. PP. Jésuites de la maison professe de Saint-Louis » (imprimé). — Lettres adressées au chanoine Boyvinet, chargé des affaires du chapitre, en ce qui concernait l'exemption des aides, par Mgr. de Médavy, 10 décembre 1669; — par l'abbé Gaudon, Paris, 21 novembre 1689 : « On a fait mort M. l'évêque de Chaalons-sur-Marne ; il est hors de danger. Les Vénitiens ont fait une chose d'esprit qui doit pleire au pape : de huit ou dix ambassadeurs qui luy envoient, il n'y en a point qui ne soit plus agé que luy ; M. de Lausun fait un équipage extraordinaire pour son voyage d'Irlande. Vous aurés appris la capture de quatre chanoines de Beauvais. Leur évesque les soutient innocents, qu'on s'est mespris, et sollicite pour eux. Qu'il est bon, comme dit le proverbe, de ne se mesler pas des affaires des grands? » — « par M. Mascranny, 1691 : « J'ai du chagrin de voir que M. Pellot exécute si mal les dernières volontés de feu son père. Je crois que le meilleur party, puisque vous voulés bien vous en mesler, seroit que vous prissiez la peine, comme un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen, d'écrire sur ce sujet à M. Richard de la Barollière, doien du grand Conseil, qui est notre parent et exécuteur du testament de feu

M. le PP., afin qu'il employe son ministère pour l'exécution de ses legs pieux. »

G. 3685. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

**1726-1789.** — Exemption de l'aide sur les vins. — Déclarations faites par les secrétaires du chapitre, Lombard et Dupuys, de la quantité de vin exempt de tous droits accordée à chaque chanoine; — certificats des chanoines, 1726-1788. — États de ceux de Messieurs du chapitre qui ont pu faire entrer, chacun 4 muids de vin, pour remplir le privilége de la quantité de 170 muids de vin, pour laquelle le chapitre est employé dans les États du Roi; — en regard des noms, signatures des chanoines prenants, 1734-1789.

G. 3686. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 sceaux.

**1270-1296.** — Amortissements. — Charte de saint Louis portant permission, par motif de piété, à tous laïques de se dessaisir, en faveur des églises, des dîmes qu'ils possédaient dans sa terre et dans les fiefs relevant médiatement ou immédiatement de lui, Paris, mars 1269 (V. S.) — Lettres d'amortissement, moyennant finance, délivrées par le bailli de Rouen, aux chanoines et aux chapelains de la cathédrale pour acquisitions faites depuis 40 ans; — ratification de ces lettres par le Roi. — Amortissement pour le chapelain de Notre-Dame de Moigneville au Vexin-Français, à raison de dîmes à Hélocourt et à Joyel, moyennant paiement de finance par Regnaud d'Ivri, clerc, décembre 1292. — Quittance de finances délivrée au chapitre par Renier Renaut, procureur, à Rouen, pour les receveurs du Roi, Biche et Mouchel, 1294. — Mention de Étienne de Montargis, vicomte de Rouen, jeudi après la Sainte-Luce 1283; — de Pierre de Lattilly, chanoine de Soissons, commis à recevoir les finances des acquits des églises dans les bailliages de Senlis et de Gisors, 1292; — de Regnaud Barbou le jeune, bailli à Rouen, 1294. — Sceau de Philippe le Bel et de Renier Renaut.

G. 3687. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1303-1377.** — Amortissements. — Vidimus par Jehans Reboulez, garde du scel de la prévôté de Meaux (1320), de lettres du roi Philippe le Bel, adressées à l'évêque de Meaux, pour lui ordonner de faire lever, dans son diocèse, la demi-décime qui lui avait été accordée par les prélats du royaume, afin de lui fournir le moyen de s'opposer aux ravages des Flamands, en récompense duquel octroi il avait accordé amortissement aux églises; à Longchamp, mercredi après l'Assomption 1303 : *quia Flamingorum rebellium nostrorum nefanda perversitas magis ac magis cotidie invalescit ad subversionem, destructionem, et excidium regni nostri asperius sue malignitatis conatus exposcit, adeo quod ipsi nuper ad civitatem Morinensem et nonnullas alias villas et loca Morinensis, Attrebatensis et Tornacensis diocesum, cum multitudine satellitum, hostiliter accedentes, Beate Marie Morinensis et aliarum villarum et locorum predictorum ecclesias ipsius Virginis et aliorum sanctorum ymagines existentes in eis..... nefandis ensibus et, temeritate sacrilega, ignis incendio concremarunt, ac civitatem, villas, et loca predicta per depopulationem et cedes..... totaliter destruxerunt.* — Amortissement pour tous les biens, acquis depuis 30 ans, accordé au chapitre de Rouen, sur la demande du chanoine Michel Mauconduit, par le roi Philippe de Valois, à charge d'une messe du Saint Esprit, à son intention, pendant sa vie, et d'un obit pour son âme, après son décès, Villers-Cotterets, novembre 1326. — Confirmation et ratification, par le même Roi (Paris, juillet 1336), de la vente faite au chapitre de Rouen, par Philippe, roi de Navarre, comte d'Évreux, pour 2,000 livres tournois, forte monnaie, de 100 livres de rente sur l'évêque de Beauvais, 5 juillet 1336. — Vidimus par Guillaume Gormont, garde de la prévôté de Paris (15 décembre 1347), de lettres du même Roi (Villeneuve-lès-Avignon, 1344), portant amortissement de 320 livres de rente données au chapitre par le pape Clément VI. — Amortissement, par Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, de 50 livres tournois de rente achetées par Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay et chanoine de Rouen, pour la fondation de l'*Inviolata*, Paris, mai 1362. — Lettres de Simon de Baignox, vicomte de Rouen, contenant vidimus de plusieurs titres concernant cette fondation, notamment de lettres du roi Charles de Valois, en faveur de Pierre de Tournebu, chevalier, par lesquelles il était autorisé à vendre et engager à des personnes séculières ou ecclésiastiques et à des églises jusqu'à concurrence de 200 livres parisis de rente sur le fief de la baronnie du Bec-Thomas, afin de payer les dettes dont il était accablé; — pour la délivrance du château et de la forteresse de Domfront et de plusieurs autres places, alors occupées par les Anglais et autres ennemis du royaume, il s'était engagé envers Thomas Doudalle, chevalier, en d'*immenses* sommes d'argent; il devait encore 2,800 francs d'or du coin du Roi et 2,000 livres de *mulcte*, Paris, avril 1368. — Ratification par le Roi (château de Vincennes, août 1372) de la vente faite par noble et puissant homme Jean de Blainville, dit Mouton, seigneur de

Blainville, maréchal de France, au pape Grégoire XI, stipulant, par Bernard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape aux provinces de Sens et de Rouen, moyennant 3,500 francs d'or du coing du Roi, d'une rente de 349 livres 13 sous affectée à une fondation en l'église de Rouen, 14 juillet 1372. — Autorisation accordée par le Roi aux exécuteurs testamentaires de Barthélemy Regnault d'aliéner, comme chose non amortie, bien qu'elle l'eût été, le fief d'Esmentreville qui avait été affecté à la fondation de ce chanoine, et que le sire de Préaux, Jacques de Bourbon, avait fait saisir comme relevant de lui et comme indûment amorti; lesdits exécuteurs pourront faire assiette d'une autre rente jusqu'à concurrence de six-vingts-dix livres, Senlis, avril 1377.

G. 3688. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 8 sceaux plaqués; 2 sceaux pendants; 1 fragment de sceau.

**1363-1414.** — « Ce sont les parties des rentes et possessions que doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen ont acquis sur la somme de trois cens livres de rente en fieu et en justice dont mencion est faicte en blanc de ces présentes, lesquelles ils ont requis estre emploiées ès dictes III[c] livres à eulz admorties et expédiées par la chambre des comptes, si comme contenu est au dit blanc. Premièrement ils ont acquis du sire de Beausault le fieu de Loumesnil, estant en la vicomté du Neuf-Chastel ou ressort d'icelle, sur l'estimation de cent livres tournois de rente ou environ; item ont acquis, sur la somme de soixante livres tournois à eulz admorties, sanz fieu et justice, dont mention est faite au blanc, les parties qui s'ensuivent, lesquelles ils ont requis estre leur emploiées ès dictes LX livres tournois : Premièrement, des hoirs feu Jehan Dorbec, sur certains héritages assis à Rouen, en la rue de Corvoiserie, près des Changes, devant l'église Saint-Erblant, XX livres tournois de rente; — item, de feu messire Robert Sauvalle, jadiz chanoine en la dicte église, sur deux maisons assises à Rouen, en la rue de la Vicomtée, jouxte le cimetière Saint-Vincent de Rouen, XX livres tournois de rente; — item, de feu maistre Guillaume Paon, jadis chanoine en la dite église, lesquieuls icellui feu maistre Guillaume avoit acquis, c'est assavoir VI livres tournois sur une maison jouxte le presbitaire de l'église Saint-Candre le jeune, et VII livres tournois en Corvoiserie, jouxte les héritages sires Eudes Clément, d'un costé et d'un bout au pavement, pour tout XIII livres de rente ou environ pour le treble Saint-Julien. Escript en la chambre des comptes, le XXVI[e] jour de septembre l'an MCCCLXXIV; signé par *Petrus de Castro.* » — Amortissement, en faveur de l'église de Rouen, par Charles, duc de Normandie, à charge de services religieux à son intention, de 300 livres de rente (Rouen, août 1363); — de 60 livres de rente (*ibidem*, septembre même année); — de 10 livres de rente, pour la fondation que voulait faire Jean de Pontoise, chanoine (Rouen, octobre 1359), ledit amortissement ratifié par le même prince, lorsqu'il fut devenu roi, Louvre-lès-Paris, janvier 1364; — par le même, de 16 livres de rente pour la fondation de feu maître Martin Evrard, son conseiller, chanoine de Rouen (Rouen, juin 1364); — de 50 livres pour la fondation de Vincent Buffet, autre chanoine, Paris, 2 juillet 1365; — de 40 livres de rente pour la fondation d'Avisse, veuve de Guillaume de la Monteure, Paris, 20 décembre 1377 et septembre 1385. — Mémoire pour l'église de Rouen indiquant l'emploi des rentes amorties : « Cy après s'ensuivent les rentes et revenus que tiennent les dits doyen et chapitre à cause des deux fiefz nobles appellez les fiefs de Caillot et de Hastingues, assis en la paroisse de Bermonville. » — Mandements de la chambre des comptes. — Sceaux plaqués de maîtres de ladite chambre. — Sceau de la prévôté de Paris; — fragment du même sceau.

G. 3689. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

**1429-1727.** — Amortissements. — Lettres-patentes, déclarations de biens sujets au droit d'amortissement, arrêts du Conseil, quittances, consultations... — Permission donnée au chapitre par Henri VI (manoir de Shere, 15 janvier 1443), de faire amortir jusqu'à la valeur de 60 nobles d'or de la monnaie d'Angleterre, « au regard à ce que les rentes et possessions valoient ou ont valu selon commune estimation en l'année 1410 ». — Lettres royaux pour le paiement des amortissements, 1[er] mai 1522. — Lettres royaux portant amortissement pour tout le clergé de Normandie, moyennant 80,000 livres, Rouen, août 1522. — Lettres royaux portant amortissement du temporel des églises de Normandie, Écouen, 8 mars 1547. — Autres lettres royaux pour l'amortissement général des biens ecclésiastiques de la même province, Chinon, mai 1551; signé : Henry. — Difficultés à raison des droits d'amortissement réclamés pour les fondations de MM. de la Roque-Hue et de Mascranny (rente sur les États de Bretagne). — Requêtes à l'intendant de Rouen, au Conseil du Roi, au contrôleur général, au duc d'Orléans. — Lettres de M. Louis, chanoine, à M. Couet de Montbayeux, avocat au Conseil (Rouen 29 août 1718) : « Nous sommes icy tous consternez de ce qui se passa à Paris vendredy dernier; et ce qui m'estonne le plus c'est que les Jésuites de toute espèce et

de tout sexe le paraissent infiniment. Il faut que M. le duc du Maine soit bien de leurs amis; » — Rouen, 30 novembre 1719 : « Nous attendons tousjours avec impatience monseigneur notre archevêque, pour rendre la parole aux muets et l'ouye aux sourds en un instant, ce que je n'ay pu faire depuis sept mois ; » — Rouen, 22 novembre : « Il semble que les actions sur Mississipi occupent tellement tout Paris que les affaires sont demeurées. On nous apprit hyer que on devoit supprimer le parlement de Rouen, qu'il y auroit, comme à Lyon, un présidial, un prévost des marchands, qu'on voulait faire de Rouen la ville du monde la plus commerçante. M. Las achète en Normandie pour des sommes immenses de belles terres ; il a acheté depuis peu la terre de Néville, qui vaut 11,000 livres de rente, 460,000 livres. Je l'ay sçeu du vendeur, auquel on en offrit, quelques jours après le marché fait, 600,000 livres. On dispose icy quelques endroits pour y faire trois casernes capables chacune de loger 800 soldats. M. Las a acheté dans le fauxbourg de Saint-Sever plusieurs grandes maisons pour faire des manufactures. Le tonnerre tomba, il y eust hyer 8 jours, en l'abbaye de Fescamp. Il y a eu une femme marquée à la cuisse de la figure d'une étrille et d'un croissant. Le volume de feu étoit plus gros qu'un homme. Cet accident arriva à 6 heures un quart du matin. L'office cessa. Il n'y a eu personne de tué. J'ay reçu cette nouvelle du curé d'Ocqueville qui y fust le lendemain; » — octobre 1719 : « Je suis très-réjouy de l'arrivée des bulles : elles me font espérer que Mgr notre archevesque viendra bientost. Il est venu à Gaillon. Je crois qu'il y est encore. J'eus l'honneur de l'y saluer lundy dernier. Il me receut d'une manière toute gracieuse. Nous avons tout lieu d'espérer qu'il réparera bien des fautes de son prédécesseur; » — 25 novembre 1718 : « Le second avertissement de Mgr de Soissons n'ayant pu parvenir jusques à nous, un ardent constitutionnaire en a fait un extrait qu'il a fait imprimer et distribuer. Ce livre n'ayant pas eu le bonheur de plaire, on l'a dénoncé au parlement. MM. les substituts l'ont examiné, en ont demandé la condamnation, et hyer, à 10 heures du matin, il y eust arrest qui le condamna au feu, et à 3 heures d'après midy le bourreau tenant d'une main un flambeau ardent, et de l'autre le livret, y mit le feu et demeura expectant jusques à ce que tout fust en cendres. Ce livre ne se vendoit pas, mais il se donnoit. On doit imprimer l'arrest. Je vous l'envoiray. Cela ne doit pas faire plaisir à M. de Soissons ny à M. notre archevêque. Comme on se doutoit de quelque chose, on en a escrit à M. le premier président et à S. G. pour les engager à venir empescher cette expédition (suivant le bruit courant); mais ce qui est vray, c'est qu'ils arrivèrent tous deux hyer icy assez tost pour apprendre l'arrest donné et exécuté... Je voy quelques-uns de nos messieurs, mais en petit nombre, qui prennent leurs mesures pour faire leur appel. Je suis chargé d'en faire connoistre les raisons à Mgr notre archevesque par une lettre ample et raisonnée. Je l'ay commencée, mais comme je ne veux pas qu'elle soit réputée mauvaise, quand je l'aurai achevée, je vous prieray d'en prendre la lecture, de n'en pas épargner les endroits qui méritent correction, parce que, ne m'érigeant pas en autheur, je ne me soucie pas par qui le bien se fasse, pourveu qu'il soit bien fait pour engager les autres à le recevoir. Je suis très-persuadé que cela ne fera pas de plaisir à S. G.; mais il n'importe : il faut s'acquitter de son devoir quand on le connoit. — En *post scriptum :* J'aprends à l'instant que le Roy vous a donné une pension de 2,000 livres sur l'Estat ; vous voudrez bien me permettre de vous en féliciter ; » — Rouen 5 octobre 1718 : « Je suis très fasché de la suppression du Conseil de conscience et à cause de moy, car si vous perdez des appointements considérables, je mi trouve fort embarrassé de mon costé : mon quatrième paiement de 611 livres qui a esté retardé jusques à la fin de ce mois me paroit en risque. Je viens d'apprendre que Mgr notre archevêque fait un mandement nouveau qui est imprimé, qu'il doit envoyer chercher 5 à 6 chanoines des meilleures testes, comme M. l'abbé Gueroult, pour conférer avec eux à Gaillon sur la jonction que S. G. doit demander en son chapitre pour la Constitution. Jugez, je vous prie, quel tapage cela va produire dans notre chapitre ; car si nous avons été paisibles quand le tonnerre a grondé, il ne s'en suit pas qu'on le soit tousjours, particulièrement lorsque on demandera des choses que nous ne croyons pas devoir accorder. Je ne parle que du plus petit nombre, car la plus grande quantité de nos confrères aiment la Constitution sans l'avoir jamais connue, nonobstant ce beau principe *Ignoti nulla cupido;* » — Rouen, 8 septembre 1718 : « Dans le temps que j'eus l'honneur de vous escrire, M. Dulot, chanoine, escrivit de son costé à M. l'abbé Bridelle, précepteur de M. l'abbé Desmarest, sur notre même affaire. » — Procuration des États de Bretagne pour emprunter 1,400,000 livres en rente au denier 14, 30 novembre 1711.

G. 3690. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1342-1699.** — Droit de Committimus en faveur de l'église de Rouen. — Lettres-patentes (copies), arrêts du Conseil et autres pièces concernant ce droit. — Lettres du roi Philippe au bailli de Rouen : les chanoines avaient acheté de Guillaume Delaporte, au nom du pape, 110 livres

de rentes pour estre converties en augmentation du service divin ; — « un procès pouvant yssir par voye d'action ou de execucion entre eux et le vendeur, dont partie principal ou des appartenances ou deppendences pourroit estre en plusieurs juridiccions et souz divers juges en Normandie,le Roi, afin que la besoigne ne fust trop délayée et l'ordenance du saint pere empeschée, attribue la connaissance de tous les contens et descors au bailli de Rouen », Moncel lez Pons Sainte Maixence, 28 mars 1342 ; sceau du secret. — Lettres de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen (23 novembre 1451), contenant vidimus de lettres du roi Charles VI, octroyant au chapitre de Rouen « que ils en toutes leurs causes par devant tous juges du royaume soient reçus par procureur ou attourné loyalement établi par lettres de procuration », Paris, 5 octobre 1451. — Lettres de Committimus accordées par le roi Henri II au chapitre de Rouen, novembre 1551 (copie) ; — par le roi Charles IX, avril 1571 (copie). — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui ordonne que, pendant le reste de la présente année et la prochaine 1700, les églises, chapitres, abbayes, prieurez, corps et communautez, et autres prétendans droit de Committimus seront tenus de rapporter ès mains de monsieur le chancelier les lettres de concession dudit droit de Committimus, ou les actes de possession de cent années avant l'édit du mois d'aoust 1669 pour être ordonné ce que de raison, » 3 octobre 1699 (placard imprimé). — Lettres de Committimus accordées par le roi François Ier au chapitre de Paris, Saint-Germain-en-Laye, mai 1544 (copie).

G. 3691. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1619-1691.** — Procès entre l'archevêque de Rouen, seigneur de Dieppe, et le duc de Longueville, baron de Berneval, au sujet des droits d'exemption des vassaux de ladite baronnie ; — entre le chapitre, et les Carmes déchaussés de Dieppe, au sujet d'une rente de 125 livres ; — entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, et les pères de l'Oratoire, d'autre part. — Mgr de Joyeuse avait donné à ces derniers, en la ville de Dieppe, un fonds pour leur établissement. Plus tard, Mgr de Harlay, d'accord en cela avec le chapitre, essaya de revenir sur cette donation et d'en obtenir la révocation. — Opposition de l'archevêque et du chapitre à l'établissement d'un siége présidial à Dieppe, suivant l'édit du mois de novembre 1639.

G 3692. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau, 4 fragments de sceaux.

**1315-1547.** — *Charte aux Normands*, concédée à la province de Normandie par Louis X, dit le Hutin, *apud Cressiacum*, dimanche avant la fête de la Madeleine 1315 (original et copie donnée sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 7 août 1337) ; — par Philippe de Valois, Poissy, mars 1339 (original et copie sur rouleau de parchemin) ; — par Jean, fils aîné du duc de Normandie, Poissy, mars 1339 ; — par Charles VI, bois de Vincennes, 25 janvier 1380 (original scellé et vidimus sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen dont il ne reste qu'un fragment) ; — par Charles VII, Tours, avril 1458 (original et vidimus de Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, 24 juin 1458). — Confirmation des priviléges de la ville de Rouen par Charles VII, Rouen, novembre 1449 (original, sceau brisé, et copie) ; — par Henri II, octobre 1547 (copie).

G. 3693. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

**1585-1787.** — Droit de franche moute, moulins, four de la boulangerie du chapitre. — Baux du four du chapitre à Jean Le Maréchal, 29 juillet 1587 : « Seray tenu et me submets recepvoir les bledz deubz aux sieurs de chapitre par leurs fermiers et autres bleds qui seront par eux achaptez pour leur provision, mettre iceux bledz en leurs greniers, prendre garde aux dits blés, les faire tourner de temps en temps, cribler et vanner ; tenu rendre aux dits sieurs de chapitre, pour chacune myne de blé moulue, 32 livres et demie de pain, poisant chacune livrée cuites 3 livres 1 quarteron, sçavoir est le grand pain blanc ou 2 pains longs blancs, pour le grand pain, 2 livres, chacun des desdits pains longs, 1 livre, et 1 pain biset long, 5 quarterons, le tout cuit ; seray tenu de garder le pain desdits sieurs de chapitre, chacun jour, jusqu'à 10 heures de matin, après laquelle heure passée seray tenu en faire mon profit, et demeureray néantmoins subject et obligé à fournir le pain à ceux de messieurs qui ne l'auroient eu, les jours ensuyvans, m'advertissant le soir de devant ; seray tenu bailler aus dits sieurs de chapitre, leur grand recepveur, et enfants de chœur, vigille des Roys, chascun an, un gasteau à chacun du poix de 10 livres bien assaisonné et affeté, et au distributeur du chœur, tabellion et messager, à chascun un gasteau de 4 livres pièce, aussi affeté et assaisonné, mesme bailler aus sieurs recepveurs, chacun d'eux, au jour de Pasques, 2 nourolles d'une livre

pièce assaisonnées ; seray tenu, au commencement de bled, bailler et livrer aus dits sieurs le recepveur, distributeur, tabellion et messager, 2 petits pains de blé nouveau par chacun an; le boulanger aura une sallette et seule avec la 1re et la 3e des échoppes ; il fera son profit de tout le son; — aura, pour la cuiture de pain, 10 sous tournois par jour, qui est, à la raison de 6 sous 8 deniers par mine de blé, avec la somme de 24 livres pour la moute des blés par chacun an. » — Dispositions analogues dans le bail fait à Regnoult et Jacques Brebion, 1647 : « Seront tenus chacun jour, à 4 heures du matin, mettre devant le four le pain et le rendre prest de l'en retirer à 5 heures et demie, affin qu'il puisse estre froid et rassis pour en faire la livraison à 7 heures et demie. » — « Marché fait avec Robert Le Tellier, boulanger du chapitre, pour la fourniture et livraison de 20 muids de blé à faire le pain de chapitre au prix de 8 livres 8 sous 9 deniers la mine, qui seroit pour muid 202 livres 10 sous, et pour les dits 20 muids la somme de 4,000 livres, » 8 novembre 1630. — Autre marché avec le même pour la fourniture de 15 muids : 8 livres 12 sous 6 deniers la mine, 207 livres le muid, 3,105 livres les 15 muids, 24 novembre 1632 ; — avec Jean Paulmier, boulanger du chapitre, pour la fourniture de 18 muids; 8 livres la mine, 192 livres le muid, 3,456 livres les 18 muids, 14 novembre 1633 ; — avec le même pour la fourniture de 20 muids ; 7 livres la mine, 168 livres le muid, 3,360 livres les 20 muids, 21 septembre 1635 ; lesdits boulangers obligés de recevoir, en outre, les blés que le chapitre faisait venir de Villers et de Guiseniers. — Sentence des requêtes, 24 juillet 1647, qui ordonne la délivrance de 3 muids de blé mis par les Ursulines dans le grenier du chapitre, lesquels avaient été saisis par les chanoines pour insolvabilité de leur fermier : suivant les Ursulines, leurs blés étaient faciles à distinguer de ceux du chapitre ; les uns étaient des blés des Andelys, les autres des blés de la Beauce. — Décrets des biens de Disy et de Houssaye, boulangers du chapitre, 1592, 1647. — Baux, par le chapitre, à Louis-Honoré Le Peinteur, maître boulanger, tenant le four du chapitre, du droit de franche moute que ledit chapitre, a droit d'avoir et prendre sur les moulins de Rouen, consistant en 24 muids de blé de franche moute par an, pour 400 livres par an, 1766. — Réponse au mémoire de la fabrique de la cathédrale au sujet de la maison appelée le *four du chapitre*.

G. 3694. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 1 sceau.

**1469-1734.** — Lettres du Conseil étant en l'Echiquier de Normandie au bailli de Rouen, déclarant que le chapitre de Rouen est exempt de contribuer à l'imposition de 2 sous 6 deniers pour pied d'héritage sur rue affectée à l'achèvement de l'église Saint-Maclou, 24 novembre 1469. — Mandement du bailli au premier sergent sur ce requis pour faire signifier aux trésoriers de Saint-Maclou les lettres précédentes, 7 décembre 1469. — Dispense du même genre accordée par Charles VIII au même chapitre que l'on voulait faire contribuer à l'achèvement de l'église Saint-Lô, 1485. — Rôle de répartition d'une contribution pour le presbytère de Saint-André-hors-ville, 1721. — Signification de la part du chapitre et des religieux de Saint-Ouen qu'ils n'entendent contribuer en rien à la réédification du clocher de Saint-Maclou, 1734. — Sceau de l'échiquier.

G. 3695. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier (4 imprimés); 3 sceaux; 1 fragment de sceau.

**1281-1693.** — Lettres royaux, déclarations du Roi, arrêts, sentences, mémoires, quittances et autres pièces concernant les francs-fiefs et nouveaux acquêts du chapitre. — Lettres du roi Philippe, autorisant J..., archidiacre en l'église de Rouen, cardinal prêtre du Saint-Siége apostolique, à acquérir, *in terra nostra circa Rothomagum*, jusqu'à concurrence de 30 livres de rente à assigner aux églises et établissements pieux, *in hiis que non tenentur per membrum lorice, per francas vavassorias, ant francas serjanterias vel etiam de ducatu Normannie, non cadentibus in garda nec in minutis censibus ant capitalibus*, août 1281. — Lettres du même Roi en faveur du clergé de la province de Rouen, qui venait de lui accorder une décime, 1295. — Charte de Louis XI, pour décharge des francs-fiefs et nouveaux acquêts, novembre 1470. — Sentence donnée par les commissaires du Roi, sur le différend survenu entre les gens d'église et le procureur général pour les États de Normandie, touchant les francs fiefs et autres biens acquis par les gens de mainmorte au territoire du Roi, par laquelle est dit qu'il appartient au Roi contraindre les gens de mainmorte qui ont acquis depuis 30 ans, et les nobles et roturiers, depuis 40 ans, de vider leurs mains dans l'an ou d'en payer la finance pour l'indemnité, 1er mars 1518. — Procuration donnée par les curés, vicaires ou trésoriers des églises paroissiales du doyenné de Brachy pour comparoir, en leur nom, le 12 décembre, à l'assemblée du clergé, pour le fait des francs-fiefs, 10 décembre 1548. — Procuration donnée par l'assemblée du clergé du diocèse de Roueu, 12 décembre 1548. — Sceaux d'un commissaire ordonné

en la vicomté de Rouen, sur le fait des nouveaux acquêts, 1404; — de deux autres commissaires du Roi, 1391; fragment du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3696. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 171 pièces, papier; 2 cachets.

**1507-1774.** — Pièces concernant l'exemption du chapitre pour l'entrée des vins et le droit de franc-salé consistant en une rente de 2 muids de sel par an, à prendre, en ne payant que le prix du marchand, en vertu de la charte de Louis XII. — Charte de Louis XII, portant donation de 2 muids de sel au chapitre pour la fondation d'un obit solennel, janvier 1506. — Lettres patentes de confirmation, mémoires, correspondance; inventaires de pièces. — Lettres de Mgr Colbert et de l'abbé de Lespine; — Pièces signées par Louis XII, François Ier, Henri II, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV. — Cachets de l'abbé de Lespine et de l'abbé Terrisse.

G. 3697. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

**1427-1779.** — Droit de franche moute au profit du chapitre de Rouen, autrement droit de faire moudre chaque année 34 muids de blé aux moulins appartenant à la ville, en payant seulement 10 deniers pour la mouture de chaque muid, aux termes d'une sentence des Requêtes du 28 mai 1626. — Procès avec la ville et avec les fermiers de la ville au sujet de ce droit. — Mémoires pour et contre le chapitre. — Baux du droit de franche moute. — Extraits des comptes des fermiers du moulin à ban. — Sentence du bailliage de Rouen contre un boulanger qui avait fait moudre du blé ailleurs qu'aux moulins à ban de la ville de Rouen, 1634. — Autre sentence du bailliage de Rouen portant règlement pour le curage de la rivière de Robec, 12 juin 1586 (copie).

G. 3698. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 4 sceaux.

**1302-1577.** — Lettres du roi Philippe le Bel, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de ses amis les chanoines de Rouen, à titre de prêt, 500 livres de petits tournois, Vincennes, jeudi avant la Madeleine 1302. — Nicolas Barbes, clerc du Roi et collecteur, pour le diocèse de Rouen, de la décime biennale accordée au Roi par le pape, reconnait avoir reçu des chanoines : 1° une cédule du trésor du Roi à Paris constatant que le Roi leur devait 400 livres qu'ils lui avaient prêtées, le 15 octobre 1339, en 266 pavillons d'or, chaque pavillon pour 24 sous parisis, et en deux sous de denier d'argent à la couronne; 2° un mandement du Roi pour faire déduction de cette somme sur la décime, 30 mai 1342. — Quittances de décimes accordées par le pape au Roi pour la défense du royaume, 1384; — de 100 francs d'or payés au pape par le chapitre pour les dépenses occasionnées par le schisme, 23 avril 1390. — Quittance donnée, par Macé De Launoy, receveur général des finances de Normandie, de la somme de 4,000 livres donnée au Roi par le clergé du diocèse de Rouen pour chasser de la ville d'Harfleur les Anglais qui l'occupaient, 2 et 24 décembre 1449. — Prêts et dons faits par le clergé aux rois François Ier, François II, Charles IX, Henri III. — Quittances de décimes. — Sceaux de Nicolas Barbes, 1342; de Guillaume Benest, sous-collecteur, et de Hue le Renvoisie, doyen de Rouen, commissaire sur le fait du dixième octroyé au Roi par le clergé du diocèse de Rouen, de Jean des Wys, receveur des aides des feux de la vicomté de Rouen, 1383.

G. 3699. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 4 sceaux, 6 fragments de sceaux.

**1207** (copie) **-1639.** — Extrait de la charte de Philippe-Auguste confirmant les franchises des bourgeois de Rouen, 1207 (copie collationnée, 1359). — Lettres du roi Jean au bailli de Rouen pour faire contraindre aux travaux des fortifications de Rouen plusieurs de la ville qui, soubz prétexte de priviléges, refusaient d'y contribuer : *ad presens magna et evidens necessitas imminet ut villa Rothomagensis claudatur ac portis et muris fortificetur ad resistendum inimicis regni nostri*, Pont-de-l'Arche, 11 avril 1345. — Lettres de Robert Garin, lieutenant du bailli de Rouen, contenant vidimus de lettres du roi Philippe adressées au bailli : le maire et les pairs de la ville ne lèveront aucune taille sur les gens du chapitre « jusques à ce que le bailli ait regardé que chascun des habitans ait contribué aux fortifications selon la faculté des possessions qu'il a en la dite ville et banlieue et aultant chascun soi comme chascun des complaignans du chapitre a fait pour soi, » Bois de Vincennes, 18 février 1346; — ordre au sergent du duc à Rouen de défendre au maire de contraindre les chanoines à contribuer à la taille contre l'ordonnance de la composition précédemment approuvée par Sauvage d'Aubigny, chevalier, et Jean Dufour, adonques capitaine de la ville, mercredi avant la Saint-Barnabé 1347. — Accord entre le maire de la ville de Rouen, d'une part, et le clergé de la ville, d'autre part, au sujet des

fortifications, « sur ce que le maire et la ville de Rouen avoient parlé et requis le clergé de la dite ville comme il preissent la VI^me^ partie à faire de la closture que eulx avoient encommenchiée à faire entre la rivière d'Aubette et le pont, aussi comme de l'autre muraille de la ville les dis du clergié avoient fait faire par leur main la VI^e^ partie, et que sur ycelle requeste avoit été débatu par le dit clergé, disant que, combien que eulx avoient été trop grevés et carchiés,... les gens du clergié demandoient attemprance... finalement, pour ce que l'œuvre ne cessast, accordèrent à faire faire du leur, par manière de prest, quant est de présent, une tourelle et 2 perques de mur, qui estoient alouées à faire la somme de VII^c^ escus. » — Lettres de Jean Dorliens, maire de Rouen, portant acceptation de l'offre sus-énoncée des chanoines, sans préjudice des droits de la ville et du clergé: la tourelle et les 2 perches de mur à faire sur le quai de la Madeleine; dernier août 1359. — Lettres de Charles, régent du royaume, duc de Normandie, à Simon Bauldri, maître en la chambre des comptes à Paris, Olivier Le Fèvre, Vincent du Valricher, maître des requêtes des hostieux, Jean Du Bois et Jean d'Orbec, trésoriers de Monseigneur (le Roi) et du régent : il leur est enjoint de procéder à une enquête sur l'importance de certain *assis* (imposition) sur les vins vendus en gros ou en détail, octroyé aux habitants pour les travaux de fortification de la ville; dans le cas où cet *assis* serait suffisant, les gens du clergé seraient dispensés de contribution; dans le cas contraire, les commissaires du régent s'emploieraient à conclure entre les parties un accord par voie amiable, Rouen, 29 septembre 1359. — Lettres d'Audouin Chauveron, garde de la prévoté de Paris, contenant vidimus d'un mandement de Charles VI aux gens des comptes et à tous les justiciers : « Les archevesques, abbez, chapitres, prieurs, doyens et autres gens d'église de de son royaume, à qui en a esté fait commandement de par nous, enverront charioz, charettes, sommiers et chevaux pour iceux servir en l'armée qui se levoit alors ; » il n'y aura d'exception que pour ceux dont les noms ne figureront pas sur les registres de la Chambre des comptes de Paris, Paris, 10 août 1388. — Attestation donnée par les gens des comptes de Paris au bailli de Rouen et au maître de l'écurie du Roi, constatant que ni l'archevêque ni le chapitre de Rouen ne figurent sur les dits registres, 12 août 1388. — Extrait des lettres de sauvegarde accordées par le Roi au chapitre de Rouen, 21 décembre 1401. —Lettres du Roi aux bailli et vicomte de Rouen portant exemption, pour l'archevêque et le chapitre, de fournir personnes pour son armée, montées et armées, ou de composer à certaines sommes, 11 septembre 1410. — Accord entre Louis de Prun, au nom du chapitre, et Jean Le Tavernier, procureur général de la ville, au sujet de la contribution pour les fortifications, 28 mars 1411. — Mandement du Roi aux gens des comptes à Paris et au bailli de Rouen pour ne point comprendre le chapitre de Rouen dans la contribution de charriots pour l'armée levée à l'encontre de plusieurs du sang et lignage royal, Paris, 3 mai 1412. — Copie sous le sceau de Raoul de Gournay, sergent à masse du Roi à Rouen : mandement, par Robert, sire de Hellande, bailli de Rouen, au sergent, de faire livrer à Bureau de Dicy, 1^er^ écuyer du corps du Roi, certaine quantité de chariots attelés de chevaux pour la guerre, par les religieux de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine, par les religieuses de Saint-Amand et par le chapitre, Rouen, 11 avril 1414. — Consentement donné par le chapitre à une contribution pour l'approvisionnement de la ville de Rouen : « Comme les bourgeois conseillers de la ville de Rouen et Pierre Poolin, procureur général d'icelle, soient venus devers nous et nous aient monstré et déclairié la grant nécessité qu'il estoit de pourveoir au fait de la fortification et emparement de la dite ville et de pourchasser et avoir hastivement grans provisions de vivres de plusieurs espesses et aussi de plusieurs abillemens de guerre pour la deffense et garde de la dite ville et pour résister à l'encontre des Anglois adversaires de ce royaulme, que l'en doubtoit que en brief temps ne dussent venir et descendre en ces parties à grant puissance, » 21 mai 1417. — Lettres du garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : mandement au bailli de Rouen de donner mainlevée au clergé de Rouen de leurs biens saisis; ils avaient offert 2,000 livres pour la réparation des fossés de la ville de Rouen menacée par les Anglais; Puiseaux, 1^er^ septembre 1474. — Lettres-patentes de Louis XII adressées à l'Échiquier de Normandie, portant confirmation des priviléges de l'église de Rouen, février 1501. — Lettres du roi François I^er^ : le chapitre sera cotisé, par corps et en général et non par les paroisses, par le bailli de Caux, aux fortifications et munitions de guerre en la ville de Rouen, Paris 1^er^ juillet 1544. — Le conseil général de l'Union en Normandie, établi à Rouen, ordonne que le chapitre sera contraint par toutes voies à payer à Martin Regnard, commis à faire la recette des deniers délivrés pour les affaires de l'Union, 500 écus sol, 20 septembre 1589. — Lettres d'exemption de ban et arrière ban. — Sceau du bailliage de Rouen, de Jean Légier, lieutenant général du bailli Hue de Donquerre; de Raoul de Gournay, sergent à masse de Rouen. — Fragments du sceau de Charles VI et du bailliage de Rouen.

G. 3700. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 24 pièces, papier (3 imprimés).

**1390-1654.**— Exemptions de la solde de 50,000 hommes en faveur de Messieurs du chapitre et du clergé, — de contributions et emprunts pour les gens de guerre, subsides, etc. — Sauvegarde accordée au chapitre par Charles VI, Paris, 1er mars 1389 (V. S.); — gardiens désignés au chapitre, Jacques Borel, vicomte de l'Eau, Robert Chaurre, Étienne Lefebvre, Guillaume Narcot, Jean le Baut, et Gautier le Séneschal, huissier du parlement; Jean Turbot, sergent à masse à Rouen, Robert Dabin, Guillaume Dandebourc, Guillaume Le Cullerier et Colin Dudoit, sergents du Roi. — Autres sauvegardes accordées au chapitre par Charles IX (mandement adressé au duc de Bouillon), Rouen, 11 novembre 1562; — par le gouverneur de Normandie, duc de Joyeuse, Rouen, 23 avril 1583; — par Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, 6 mai 1588; — par le duc de Montpensier, Rouen, 15 juin 1592; — par Charles de Bourbon, comte de Soissons, Rouen, 16 décembre 1610; — par Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, gouverneur de Paris, Ile-de-France et Picardie, Rouen, 26 août 1589; — par Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne de France, Rouen, 13 juillet 1591. — Lettre du Roi aux bailli et conseillers de la ville de Rouen, pour leur enjoindre de ne point comprendre les chanoines dans la contribution pour la solde des gens de pied pour le regard de leurs maisons canoniales et biens ecclésiastiques, Falaise, 19 juin 1545. — Pièces signées par François Ier, Henri IV, Mayenne, le duc d'Aumale, Villarts. — Fragment du sceau d'Henri IV, petit sceau du bailliage de Rouen, cachets de Mayenne et du duc d'Aumale.

G. 3701. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 49 pièces, papier (1 imprimé).

**1522-1726.** — Droit appartenant au chapitre de Rouen, en vertu de lettres-patentes du roi Louis XII (du 12 janvier 1506 et du mois d'octobre 1508) de percevoir, par chacun an, à perpétuité, au grenier à sel de Rouen ou dans les navires chargés de sel arrivant au port de cette ville, 2 muids de sel exempts de gabelle, à charge d'un obit (le 12 août) pour l'âme du Roi. — Lettres-patentes de François Ier (copie); — arrêts de la cour des Aides de Normandie, requêtes du chapitre à ladite cour, procédures, mémoires. — État du prix auquel revient chacun muid de sel chargé en Brouage. — « Estat du prix du muy de sel à quoi il revient à M. Claude Josse, adjudicataire du grenier à sel de France, rendu dans les greniers de Rouen, baillé par Claude de Revol, son commis audit Rouen, suivant l'ordonnance de MM. de la cour des Aides. » — Mémoire pour le chapitre : « pour entretenir le chant par cœur, on choisit des prestres qui ont bonne voix et du talent pour apprendre par mémoire, non-seulement le psautier tout entier, mais encore généralement tout ce qui se chante en plain-chant pendant toute l'année dans tout l'office canonial, en sorte que, sans jamais se servir ny de livre ny de lumière, on peut dire que l'office est mieux chanté dans cette église, à 4 heures du matin, dans le fond de l'hiver, que dans les autres églises du royaume dans les plus beaux jours de l'esté. — Pour engager ces prestres à se captiver à apprendre par mémoire le psautier et tous les offices en plain-chant, ce qui est d'autant plus difficile qu'il faut toujours étudier ce qu'il faut chanter, l'office estant toujours nouveau, on est obligé d'augmenter leurs gages, ce qui se monte à une somme considérable, que lesdits chanoines ont tousjours continué de payer en considération de cette fondation (celle de Louis XII). Lesdits sieurs sont aussi obligez d'apprendre par cœur tout ce qu'ils doivent chanter sans qu'ils puissent se décharger de cette peine sur des chantres, » sans date, XVIIIe siècle. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui décharge le chapitre de Saint-Paul de Narbonne du paiement de la somme à laquelle il avoit été taxé pour la confirmation du franc-salé, à cause de l'avènement de Sa Majesté à la couronne, 27 août 1726 » (imprimé).

G. 3702. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**1400-1494.** — Lettres-patentes, arrêts, sentences, mémoires concernant l'exemption, pour les manants et habitants des villes et paroisses de Martin-Église, Grèges, le Polet, Braquemont, Angerville et Saint-Quentin, hôtes et sujets du chapitre de Rouen, de toute servitude et redevance de motage au château d'Arques; — pour les autres sujets du chapitre, de faire guets, gardes, arrière-guets et charriage au château de Neufchatel de Lincourt. — Lettres de Charles, aîné fils du roi de France, régent le royaume, duc de Normandie, aux bailli de Caux et vicomte d'Arques, pour leur enjoindre « de mettre fin aux entreprises des gens et officiers de la reine Blanche, à cause du chastel et chastellenie de Neufchastel de Lincourt, qui baillé et assis li avoit esté en douaire, lesquels contraignent à contribuer, avec les hommes et habitans et demourans ès-fiefs de la dite dame, et paier certaine somme d'argent, à cause d'une

composition faite pieça par elle avec le captal de Buch, sans autorité et conseil de Monseigneur et de nous; Boulongne sur la mer, sous le scel de notre secret en l'absence du grant, le 18 septembre 1360 » (compris dans un vidimus de Robin Le Verdier, lieutenant commis de Gui de la Villecte, vicomte de Rouen). — Information faite à Neufchatel, le 15 mars 1451, par Gilles du Fay, chevalier, capitaine de la dite ville, pour le fait du guet qu'il prétendait avoir droit de prendre sur les habitants de Londinières, Clais et Baillolet. — Sceau de Clément Bourse, lieutenant général de Jean de Montgommery, bailli de Caux (1435); — fragments des sceaux de Pierre Giel, lieutenant commis de Colard de Mouy, bailli de Rouen; — de Robin Le Verdier, lieutenant commis de Guy de la Villecte, vicomte de Rouen.

G. 3703. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 13 pièces, papier (9 imprimés).

**1532-1726.** — Déclarations du Roi, arrêts du Conseil et du parlement, sentences et autres pièces concernant les exemptions des chanoines : — exemption de tailles, de contraintes par corps, de taxes et d'impositions royales au profit de leurs biens et de leurs fermiers; — de la taxe des aumônes pour les pauvres; — des charges de receveur et trésorier des pauvres. — « Lettres de déclaration du Roy par lesquelles est défendu de n'emprisonner aucunes personnes ecclésiastiques constituées ès ordres sacrez pour condemnation et ordonnance de justice, à faulte du payement de leurs debtes, et pour le payement des décimes et autres subventions ordinaires et extraordinaires. — A Paris, par Frédéric Morel, imprimeur ordinaire du Roi, 1577. » — Déclaration du Roi concernant le remboursement des quittances de finance provenant de la liquidation des offices du parlement de Rouen, de la cour des comptes, aides, domaines et finances de Normandie et des siéges généraux de l'amirauté des eaux et forêts, de la table de marbre établie près ledit parlement et autres supprimés, 22 août 1773. — Tableau des officiers avec leurs noms et qualités, les dates de leur réception et le montant de la liquidation de leurs offices.

G. 3704. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

Vers **1420-1692.** — Aveux et dénombrements des biens et revenus appartenant au chapitre de Rouen et aux divers colléges de chapelains de la cathédrale. — « Déclaration sommaire du bien et revenu en quoy consistent et sont fondez les sieurs doyen, dignités et archidiacres de l'église de Rouen. » — Pièces informes pour la plupart.

G. 3705. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 8 sceaux; 4 fragments de sceaux.

**1309-1399.** — Mandements des archevêques à leurs receveurs, sénéchaux et baillis, arrêts pour le paiement du dixième de Dieppe aux chanoines de Rouen. — Engagement pris par B., archevêque de Rouen, de payer aux chanoines 500 livres en bons et forts tournois, lundi après la Saint-André 1309. — Engagement de l'archevêque Gilles Aiscelin pour pareille somme, Gaillon, 14 décembre 1317. — Estimation faite par le bailli de Dieppe, d'après l'ordre de l'archevêque (Paris, 16 octobre 1350), de la dixième partie de toutes les rentes, émolumens et revenus de la ville de Dieppe et de Bouteilles, de la Nativité Saint-Jean-Baptiste 1350 à la même fête 1351 : experts, quatre bourgeois, Jean Loutrel, Rogier de Ronchey, Raoul de Viteby et Guillaume Philippe; rentes évaluées à 2,306 livres, penultième de juillet 1351. — « Réponses aux contredits que font les doïen et le chapitre de Rouen sur le fait des comptes de la revenue de Dieppe (vers 1369) : — Item au fait des autres mises ès portes de la ville et ou manoir de Dieppe, dont chapitre dit que riens ne doit paier, etc., responsse telles choses honnourables, et ne deussent point estre debatues, mais par espécial celles des portes sont nécessaires, et que les armes du pape, du Roy et de l'église y estoient et sont mises pour demonstrer qu'ils sont en l'obéissance du Roy et ses bien vueillans, et aussi que par moyen la ville appartiengne et soit l'éritage et patrimoine de l'église de Rouen. » — Procès entre le chapitre de Rouen et l'archevêque Philippe d'Alençon et ses successeurs; — arrêts du parlement de Paris, lettres royaux, citations. — Extrait du compte de la régale de l'archevêché de Rouen, vacant par le décès de l'archevêque Jean de Marigny, à partir du 27 décembre 1351; — Jean Lesage, prêtre, *régaliateur*. — Bulle du pape Innocent VI : *Commissio quam habet episcopus Ambianensis in archiepiscopo Rothomagensi, ut compellatur solvere decimam fructuum Deppe et de Boutelles capitulo Rothomagensi*, Avignon, ides de mars an 2 du pontificat. — Mention de la présence de l'archevêque Guillaume « à Gaillon, son chastel, le merquredi ès octaves de l'Apparition de Notre-Seigneur 1321 : — de Guillaume Tiesse, bailli de Dieppe, 1347; — de Pierre de Neufville, sénéchal de l'archevêque, 16 octobre 1350; — de la présence de l'archevêque de Rouen à Paris, « en son ostel au derrière de l'ostel de Madame la duchesse d'Orliens, » 25 mars 1380. — Sceaux de la vi-

comté de Rouen, de Aymeri Guenaut, archevêque de Rouen (1340); — de Jean de Pacy, conseiller du Roi, 1380; — de Jean Waure, huissier du parlement de Paris, 1380; — de Jean Amaurry, sous-sergent à masse à Rouen. — Fragments des sceaux du chapitre, de Gilles, archevêque de Rouen, de Guillaume de Flavacourt, 1319.

G. 3706. (Liasse). — 9 pièces, parchemin; 2 sceaux.

**1198-1378.** — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne aux chanoines la dixième partie du revenu de Dieppe et de Bouteilles, en récompense de la part qu'ils avaient prise à la défense du patrimoine de l'église de Rouen, *contra reges et presides*, 1198 (original, sceau perdu). — Bulle du pape Innocent III, portant confirmation de cette donation, 2 des calendes de mai an 5 du pontificat. — Charte de Robert, archevêque de Rouen, portant confirmation de cette donation et concession au chapitre d'une pension annuelle de 20 livres tournois, novembre 1211. — Vidimus, par l'official de Rouen, de la charte de l'archevêque Gautier, 1308. — Lettre d'Arnaud de Corbie, chevalier, premier président au parlement de Paris, et de Jacques Saquespée, conseiller du Roi en la même cour, contenant vidimus des chartes des archevêques Gautier et Robert, 1211, 1378. — Vente, par Mathieu Le Breton, au chapitre, de 40 sous tournois de rente, moyennant 29 livres payées des deniers laissés par l'archevêque Eudes Rigaud, la dite rente à prendre sur le bateau passeur de Dieppe au Pollet, 1277. — Sceaux d'Arnaud de Corbie et de Saquespée.

G. 3707. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1407-1759.** — Dixième de Dieppe. — Procuration donnée par le chapitre à Arnaud Des Bœufs, Guy Rabachier, Jean de la Porte, Jean Alespée, Robert de Livet, pour recevoir de Guillaume Le Tieullier, prêtre, receveur à Dieppe, la dîme du revenu de Dieppe, 25 février 1406 (V. S.). — Compte de la recette de Dieppe, 1547. — Baux du dixième de Dieppe, du 11 octobre 1589 au 17 octobre 1591. — Accords entre le chapitre et les archevêques pour le domaine de Dieppe, 1548-1631.

G. 3708. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1540-1635.** — Dixième de Dieppe. — Baux du dixième, par le chapitre. — Correspondance, procédures, notes relatives à ce revenu. — Plan de la reconstruction à faire du bâtiment du poids et de la vicomté de Dieppe. — Lettre du chanoine Behotte au chapitre relativement à des contestations avec l'archevêque, 1631.

G. 3709. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1591-1600.** — Dixième de Dieppe. — Procès, aux requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre et Guillaume de Bury, receveur général de l'archevêché, au sujet du décret du dixième de Dieppe. — Lettres adressés par ledit de Bury à M. Regnard, receveur général du chapitre: « De votre maison de Dieppe, ce 5 d'octobre 1597. » — Bail fait par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, à Nicolas de Bury, pour 9 années, de tout le revenu de la vicomté de Dieppe, Bouteilles, le Pollet, Alihermont, Déville, Fresnes-l'archevêque, etc., 9 janvier 1595.

G. 3710. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

**1560-1619.** — Dixième de Dieppe. — Procès, aux requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre et le cardinal de Joyeuse et ses fermiers, pour le paiement du dixième. — « Inventaire des lettres, titres, chartes et enseignements concernant le droit de dixme que ont à prendre les doyen, chanoines et chapitre sur la seigneurie de Dieppe. » — « Copie du compte et estat du provenu de la recepte de la vicomté de Dieppe, Saint-Nicolas d'Allihermont, Douvrend et dépendances pour l'année finie le dernier jour de décembre 1604. »

G. 3711. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1259-1599.** — Charte de saint Louis : *In recompensationem dampnorum que capitulum Rothom. sustinuit, tam in domibus, plateis, jardinis... ratione halarun nostrarum Rothomagi de novo constructarum*, il donne au dit chapitre 15 livres tournois de revenu, à percevoir à Rouen par les mains du bailli; Pont-de-l'Arche, septembre 1259. — Acte passé devant le tabellion-juré des lettres obligatoires de la vicomté de Rouen, par lequel le doyen (Nicolas Oresme) et les chanoines de Rouen délaissent en pur et perpétuel échange, au Roi et à ses hoirs, 60 livres tournois de rente amortie, en récompensation de 60 livres tournois de rente que le Roi leur a baillées, assises sur les halles et moulins de Rouen, de la rente que le Roi a de nouveau acheté à Mgr Mouton de Blainville, maréchal de

France, 16 juin 1367. — Mandement des gens des comptes et trésoriers du Roi étant à l'Échiquier de Pâques tenu à Rouen l'an 1395 (15 mai 1395) au vicomte de Rouen, pour faire jouir le chapitre de Rouen des deux rentes, l'une de six-vingts livres, l'autre de 20 livres sur les halles et moulins de Rouen; requête du chapitre annexée audit mandement. — Lettres de Jean Almaury, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, portant vidimus de ladite requête du chapitre et dudit mandement des gens des comptes : « Comme feu monsieur Mouton de Blainville eust et prist 349 livres 13 sous de rente sur les halles et moulins de la ville de Rouen, moitié à Pâques et moitié à la Saint-Michel, laquelle rente se souloit paier par le viconte de Rouen au chapitre, de fieux et osmosnes ordinaires, et de présent se paie, par les mains des habitants de ladite ville, par certaine ordonnance, lors faite par le Roy notre Sire, laquelle rente icellui de Blainville vendit et transporta à nostre Saint Père le pape Grégoire XI^e^, et lequel feu notre Saint Père le pape les fist ordonner par l'évesque de Carpentras, commis ad ce à paier pour ledit Grégoire notre Saint Père, et en ont lesdits supplians VII^xx^ livres, c'est assavoir XX livres pour chappitre et VI^xx^ livres pour les Clémentins chappelains en ladicte église, et le chapitre de Paris le demourant. » — Autre mandement des gens des comptes et trésoriers du Roi à Paris pour le paiement de la rente de VII^xx^ livres, 8 juillet 1395. — Mandement du Roi au vicomte de Rouen « pour faire payer au chapitre, par les habitants de Rouen, la rente de 558 livres 15 sous tournois acquise par le Roi de feu le mareschal de Blainville, à cause de laquelle rente les chanoines font dire et célébrer, par chacun un, bien et deuement, 754 messes avec autres charges, » Paris 8 janvier 1415. — Lettres de Gaultier Beauchamp, chevalier, bailli de Rouen, pour faire payer aux chanoines les arrérages des rentes qui leur étaient dues sur les halles et moulins de Rouen, Rouen 23 août 1419. — Quittances des rentes dues au chapitre. — Fragment du sceau aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3712. (Rouleau.) — 2^m^45 de longueur sur 0^m^60 de largeur.

**1391.** — Ratification par le roi Charles VI, d'un accord passé entre le chapitre de Rouen et les bourgeois et habitants de Rouen, au sujet de la rente donnée audit chapitre par Charles V, sur les halles et moulins de Rouen. — Les lettres de concession du Roi avaient été déchirées dans l'émeute de 1382, et l'on avait contraint les chanoines à renoncer à cette rente : « Par le fait de la commotion qui avoit esté à Rouen, l'an 1381, avoient esté les gens de ladite église tellement contrains par paroles et menaces que ils avoient baillé la charte de ladite rente, lesquels la dépecièrent, et encores par lesdictes menaces leur avoit esté fait quictance que jamais pour l'église ne seroit rien demandé de ladite rente. » — On a inséré dans cet accord les lettres de Charles V (Paris, juillet 1367) ; — une procuration des chanoines; — et une information faite par le bailli Jehan de la Tuille, à la quelle furent appelés les notables de chaque paroisse, dont les noms sont cités (incomplet) février 1390.

G. 3713. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 6 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1196-1400.** — Droit de mueson ou de modiation (*modiatio*) de l'archevêque et du chapitre de Rouen. — Charte de Richard Cœur-de-Lion, par laquelle il donne à l'église de Notre-Dame de Rouen, «*pro anniversario nostro et pro restauratione amissorum et dampnorum que dominus noster Philippus rex Francie fecit archiepiscopo et ecclesie Rothomagensi, tempore guerre inter nos et prefatum regem*, une rente de 300 muids à prendre sur la mueson de Rouen, Rouen, an 6 du règne. — Confirmation de cette charte par Jean, fils aîné du Roi de France, duc de Normandie, Bonport, février 1349. — Mandements des rois Philippe de Valois (Villers-Cotterets, 1^er^ juin 1340) ; — de Jean, duc de Normandie (Caen, 2 et 24 octobre 1349) ; — des gens des comptes et trésoriers du Roi à Paris, des gens de l'échiquier de Normandie aux bailli, vicomte, vicomte de l'Eau, sergents et sous-sergents à masse à Rouen, au sujet de contestations pour ce droit de mueson. — Arrêts de l'échiquier et du parlement de Paris. — Information, par Nicolas Le Meteer, vicomte de Rouen, en vertu d'un mandement de la chambre des comptes, sur le droit de mueson du chapitre, octobre 1339. — Mandement des gens des comptes le Roy notre sire à Paris au bailli de Caux pour lui enjoindre de payer au chapitre 47 livres 5 sous tournois fors, qu'il leur devoit pour le résidu de leur moison de vin, du temps qu'il était vicomte de Rouen, « en telle manière que il ne doient plus retourner plaintifs par devers vous, car vreement il nous en despleroit, » 4 février 1345. — Mandement de Jean, duc de Normandie, au bailli, pour lui enjoindre d'informer au sujet de certaines fraudes commises par des marchands, lesquels, afin de se soustraire au paiement du droit de mueson (le 19^e^ tonneau de vin de tous vins amenés à Rouen), faisaient mettre leurs vins au nom de plusieurs personnes, Caen, 20 octobre 1349 : — « Par le conseil estant en l'eschiquier des comptes où vous estiez » ; signé : Marueil. — Sentence du

bailli de Rouen, Nicolas Du Bois, constatant la remise faite par Vincent du Valricher, bourgeois de Rouen, à Guillaume Jacob, chanoine de Rouen, distributeur du chapitre, d'un denier injustement perçu, ledit denier cloué au bas de la sentence, 6 mars 1366. — Mandement des requêtes de l'hôtel, adressé au sergent ou sous-sergent à masse de Rouen, pour faire ajourner à l'échiquier Rogier Ravin, lieutenant du bailli de Caux, sur la plainte de Jean Picot, boucher, et de Robert Picot : ils alléguaient « qu'il les avoit grevez et fait tort en leur assignant jour d'asisse, en assises hors de la chastellenie où ils demeuroient, en plusieurs et divers siéges, à l'instance du procureur du Roi au bailliage de Caux, contre raison et la coutume du pays de Normandie... De ces griefs il ne leur loist à appeler, sans avoir recours au Roi par voie de douléance... Le Roi mandait au sergent que, « caution reçue souffisante des dessus dis de poursuir leur douléance et de paier le juge et amende, il ajournast Ravin et fist savoir au procureur du Roi d'estre à l'eschiquier, se il cuidoit que il lui touchast », 17 novembre 1372. — Mandement de l'échiquier à Jean de la Tuile, bailli de Rouen, pour faire vendre aux enchères des vins saisis, 18 juin 1398. — Sceaux de Jean, duc de Normandie, 1349 (fragment). — Sceau de Philippe de Hangest, bailli de Rouen; de Blancbaston, lieutenant du bailli de Rouen et de Gisors, 1396; de Colin Tirel, lieutenant du vicomte de l'Eau; de Guillaume Saquespée, sergent à masse du Roi, 1400.

G. 3714. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 8 sceaux pendants, 10 sceaux plaqués, 13 fragments de sceaux.

**XII^e siècle-1499.** — Mueson de Rouen. — Arrêts du parlement de Paris, de l'échiquier, mandements des gens des comptes, mémoires et autres pièces de procédures, de 1400 à 1500. — Confirmation par Henri VI, roi d'Angleterre (Westminster, août 1445) des priviléges accordés à la ville de Rouen par Henri II, Richard Cœur de Lion, Jean-sans-Terre, saint Louis (copie). — Bulle du pape Innocent IV, portant confirmation de la charte de Richard Cœur de Lion, Latran, 2 des calendes de mai, an 5 du pontificat (copie). — Autre bulle du pape Nicolas V, contre certains marchands qui, par leur fraude, privaient l'église de Rouen de son droit de mueson, 1453. — Requête à très-haut et puissant prince et notre très-redoubté seigneur Monsieur le duc de Sommerset, lieutenant-général et gouverneur de France et Normandie pour le Roi, notre souverain seigneur, contre les marchands qui essayaient de se soustraire au payement de la mueson. — Procès entre le chapitre et Robin Alorge et autres marchands, devant Jehan Acart, conseiller du Roi, en vertu d'une commission spéciale, 1402; — entre le chapitre et les bouteillers de la vicomté de l'Eau, 1482; — en la chambre des comptes, entre les gens d'église prenant fiefs et aumônes sur la vicomté de l'Eau et la ferme des quatre-pieds et le fermier Michel Du Busc, 1466-1471 : « 5 membres à la ferme des quatre-pieds : le 1^er^, l'estallage des bouchers des halles du vieil marché, à cause duquel membre, le samedi après dîner, on percevait, de chacun boucher, pour chacun étal, 2 sous 6 deniers; le 2^e^, le barrage, qui se cueilloit par les portes; le 3^e^, le droit sur les paniers de poisson de mer; le 4^e^, le pesage de toutes les laines et denrées et le poix appelé crochet qui est le poix du lin, du fille de chanvre. » — Fragments du sceau royal de Charles VI, de la prévôté de Paris, de Jean Legier, lieutenant-général du bailli de Rouen, Hue de Donquerre. — Sceaux du pape Nicolas V, de la justice de Normandie (grand sceau); — de la vicomté de Rouen, 1425; — grand sceau aux causes de la vicomté de l'Eau, 1410; — sceaux de Jean Acart, 1402; — de Jean Verel, sergent à masse, 1409; — de Raoul Le Noir, huissier du parlement, 1401. — Sceaux de plusieurs maîtres de la chambre des comptes.

G. 3715. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1500-1789.** — Mueson. — Lettres-patentes, arrêts du conseil et du parlement, mémoires, pièces de procédures concernant ce droit. — Écrit fourni en la cour de parlement par les habitants de Rouen contre les prétentions de l'archevêque et du chapitre de prendre en essence le droit de modiation, 1520. — Lettres du roi François I^er^, portant évocation, en son grand conseil, de toutes les instances pendantes, tant au parlement qu'autres juridictions de la ville de Rouen, entre les archevêques et chanoines, au sujet de leur mueson, et plusieurs conseillers en ladite cour du parlement, prétendant faire entrer des vins en exemption dudit droit, 16 mai 1532 (copie). — Arrêt du parlement de Rouen, du 20 juillet 1553, portant publication et exécution de l'arrêt du privé Conseil, du pénultième de mai 1553, concernant la réduction des 300 muids de vin de la modiation à la somme de 600 livres par an. — Lettres-patentes de Henri II accordées à M. le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, et à MM. les chanoines, par lesquelles ordre est donné au trésorier-général de Rouen de payer, sur la recette du Domaine, tant pour le passé que pour l'avenir, aux dits archevêque et chanoines, 40 sous par chacun des 300 muids de vin, 13 décembre 1553, signé : Henri. — Requête du chapitre à Messieurs les trésoriers-généraux de France établis à Rouen pour faire con-

traindre Nicolas Dassier, commis à la recette du Domaine, à leur payer les arrérages de leur droit de mueson, à 40 sous par muid de vin, 1593 : « pour ce que les supplians sont en nécessités, pressez et chargez d'affaires auxquelles ils ne peuvent subvenir, pour leur estre tout leur revenu prins, saisi et occupé par les ennemys. » — Arrêt du Conseil concernant la rente due au chapitre sur le Domaine, en compensation de la mueson en essence, à savoir 200 livres à l'archevêque, 400 livres au chapitre, 10 juin 1732 (copie.) — Pièce signée par Henri II. — Fragment du sceau du grand Conseil au bas d'un arrêt daté de Châteaubriant, 16 mai 1532.

G. 3716. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier; 3 sceaux pendants, 2 fragments de sceaux pendants; 3 sceaux plaqués.

**1365-1638.** — Lettres et documents relatifs à des faits historiques. — Lettres du roi Charles V : conformément au traité et accord de paix nouvellement conclu entre lui et le Roi de Navarre, il accorde rémission à maître Michel Durand, chanoine de Rouen, lequel tenait le parti dudit roi de Navarre pour toutes offenses crimes et maléfices qu'il aurait pu commettre depuis la Toussaint 1357 jusqu'à la date desdites lettres, Paris, 20 juin 1365. — Lettres de Jean Almaurry, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : décharge donnée au chapitre de Rouen, par Michel de Homblay, d'une somme de 4,000 francs. d'or en écus, de trois chapeaux d'or garnis de pierreries, estimés à la valeur de 4,000 francs, renfermés dans un coffre et mis en dépôt au trésor de l'église cathédrale de Rouen, par très-noble et excellente dame Madame Blanche, reine de France, naguères allée de vie à trespassement, ledit de Homblay agissant comme procureur des exécuteurs testamentaires de ladite Reine, qui étaient Amand de Corbie, chancelier de France; Jean Dieudonné, évêque de Senlis; Jean Cauvart, évêque d'Arras; Pierre de Pacy, doyen de Paris; frère Pierre Basin, confesseur de la défunte ; Guillaume Ferret, Etienne Gieuffroy, Thiébaut Roussel, 4 novembre 1398. — Lettre circulaire, en forme de requête, adressée au Roi, par les ducs de Berry, d'Orléans, le comte d'Alençon, le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac, pour la réformation du royaume, Tours, 2 septembre 1410. — Acte de saisie, faite au nom du Roi et en vertu de ses lettres de commission, par Bureau Bousdrac, secrétaire du Roi, Jacques Cardon, examinateur au Châtelet de Paris, et Jean Narjo, varlet de chambre du Roi, d'une somme mise en dépôt au trésor de la cathédrale de Rouen, pour et au nom de Mademoiselle de Dreux, par MM. le Galois de Pierrecourt, chevalier, et Gilles Havé (18,162 écus en or, 37 nobles d'Angleterre, 1 franc d'or, 91 francs 6 sous en blancs de 8 deniers); le tout dut être transporté à la Bastide de Saint-Antoine, 29 janvier 1411 (V. S.). — Lettres d'abolition accordée par Louis XI (Pont-Audemer, 26 janvier 1465 (V. S.) à ceux qui avaient adhéré au parti de son frère Charles (copie donnée sous le scel des obligations de la vicomté de Rouen). — Vidimus par Antoine du Prat, garde de la prévôté de Paris, de trois lettres-patentes des rois Henri II, François II, Charles IX en faveur du chapitre de Saint-Quentin en Vermandois, ruiné par la guerre : enjoint aux chanoines de toutes les églises cathédrales et collégiales de lui venir en aide au moyen d'une aumône ou secours *caritatif* d'un écu par tête pour chaque chanoine cathédral, de 2 écus par tête pour chaque chanoine collégial. — Mandement donné au chapitre, par le lieutenant-général au bailliage de Rouen, pour faire arrêter, inventorier et mettre en sûre garde les biens, joyaux et écritures appartenant au chapitre, « pillés depuis Pâques dernier et le désastre advenu en la ville de Rouen », 6 février 1562. — Approbation par Louis de Bourbon, prince de Condé, lieutenant-général pour Sa Majesté en Picardie, du compte rendu par Michel de Bauquemare, marchand de la ville de Rouen, préposé par le conseil établi en ladite ville, en mai 1562, année des troubles, à faire la recette et dépense des deniers mis en ses mains pour le service du Roi sous la charge dudit prince de Condé, pour subvenir au paiement de la gendarmerie, fortifications, réparations et subventions des pauvres valides jusques et y compris le 26e jour d'octobre, jour de la prise de Rouen par Charles IX, Condé, 23 juin 1564 (copie.). — Lettre de Gosselin, procureur syndic de la ville de Rouen aux chanoines pour leur demander d'envoyer chaque semaine, à l'hôtel commun, « le paiement de trois hommes fortz, roides et puissants pour commencer à faire la démolition du fort Sainte-Catherine », 16 septembre 1564. — Lettre du chanoine Marian de Martinbos au sujet de la manière dont doit être reçu en l'église de Rouen le nonce du pape, 15 mai 1584. — Lettre adressée au chapitre par les maieur, prévôt et échevins d'Amiens pour l'exciter à se prononcer contre Henri III, « à embrasser la vengeance du massacre si inhumainement commis à Blois » ; ils lui annoncent qu'ils se sont unis avec MM. de Paris et autres villes catholiques ; qu'ils ont fait lever le siége de devant Orléans et qu'ils comptent dans leur parti plusieurs bonnes villes en grand nombre et toutes les villes de Picardie, sauf Boulogne et Saint-Quentin, Amiens, 4 février 1589. — Réponse du chapitre de Rouen à Messieurs d'Amiens (en minute). — Lettres-patentes de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État royal et couronne de France, par lesquelles il accorde au

chapitre de Rouen, à titre d'indemnité, 300 écus à prendre sur les biens des hérétiques, Paris, 15 novembre 1589. — Ensuivent, par déclaration et articles, les pertes et ravages soufferts par Georges Désert, vicaire d'Angerville-la-Martel, et par les fermiers dudit Angerville : « le jour de la foire Saint-Mathieu, séante à Angerville, MM. de la Sablonnière et de Laast, capitaines des gens de pied et de cheval sous le régiment de monsieur de Grillon, avoient logié leurs corps de garde au dit presbytère ; depuis MM. de Borozey, Sablières et Marcelles, aussi capitaines du même régiment, y avoient logé leurs corps de garde; le jour des Innocents, arrivèrent à Angerville plusieurs troupes de l'armée du maréchal de Biron, reistres et souisses, qui pillèrent et ravagèrent tous les grains et mirent le feu au hangard », 23 juin 1591. — Quatre lettres du légat, le cardinal de Plaisance, aux chanoines pour les prémunir contre le découragement, les dissuader d'entrer en négociation (sans en avoir référé à lui, légat, et au pape) avec Charles II, cardinal de Bourbon, Paris, 25 mai 1592, 18 avril, 28 novembre et 22 décembre 1593. — Réponses du chapitre aux dites lettres (en minute). — Articles de MM. du chapitre pour parvenir à une bonne réconciliation avec M. l'archevêque touchant la juridiction du chapitre pendant la vacance du siége, 29 avril 1594. — Minute d'une lettre du chapitre au pape en faveur de Charles de Bourbon, nommé par le Roi à l'archevêché de Rouen, 1594. — Prise de possession par procuration, pour Charles de Bourbon, 24 décembre 1594. — Serment de fidélité, prêté au roi Henri IV par le chapitre de Rouen, janvier 1594. — Lettre de Mgr François de Harlay à M. de Chaumont, bibliothécaire du Roi, qu'il traite de son très-honoré diocésain, au sujet de l'envoi de reliques pour le roi Louis XIII, envoi fait par le chapitre de Rouen; en *post-scriptum*, il prie M. de Chaumont « de faire savoir au Roi qu'il a ordonné, par mandements synodaux, que désormais l'on preschera par tout l'octave de l'Assomption, en mémoire du vœu de Sa Majesté », de Gaillon, 27 décembre 1638 (copie). — Sceaux du duc d'Orléans, du comte d'Alençon, du duc de Bourbon; — fragments des sceaux du duc de Berry et du comte d'Armagnac; — sceaux plaqués du bailliage de Rouen (petit sceau) et du cardinal de Plaisance.

G. 3717. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1588-1671.** — Lettres adressées aux chanoines de Rouen : par Charles de Lorraine : il les prie de surseoir l'affaire des prairies de Petiville, dans laquelle il se trouvait intéressé ainsi que les héritiers de feu monsieur de Laval, Harcourt, 25 février 1588, — de Henry d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de Normandie, en faveur du sieur du Buisson, son aumônier, chanoine, Dieppe, 4 août 1628, Paris, 11 juillet 1642 ; — en faveur des Pères de l'oratoire de Dieppe, Paris, 3 mars 1645 ; — il remercie les chanoines du service du bout de l'an qu'ils ont fait célébrer pour sa femme, camp de Loisy, 24 septembre; — il leur annonce qu'il s'est employé à obtenir de M. Mallet, député de l'archevêque, et de leurs députés, la promesse de surseoir toutes choses jusqu'à sa prochaine arrivée à Rouen, où il espérait se rendre bientôt, dans la passion qu'il avait de rétablir l'union entre l'archevêque et le chapitre, Fontainebleau, 26 août 1661 ; — de Montausier, autre gouverneur de Normandie ; il les remercie de s'être intéressés à la douleur qu'il a eue en perdant madame de Montausier, et d'avoir fait célébrer un service solennel à la cathédrale pour le repos de son âme, Saint-Germain, 20 décembre 1671.

G. 3718. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1483-1703.** — Lettres de Rois et de Reines aux chanoines de Rouen, à savoir: de Louis XI : défense de procéder à aucune élection de futur pasteur, en remplacement du cardinal d'Estouteville, sans avoir sur ce les exprès congé, licence et permission du Roi, Plesseys-du-Parc, 27 janvier 1482 (V.S.); — de Charles VIII : il les prie de s'employer, comme pour le Roi, en faveur de maître Jean Simon, évêque de Paris, lequel avait besoin de faire examiner certains témoins touchant le fait de son évêché, Paris, 7 juillet ; — de Catherine de Médicis, en faveur de Jean Bout, chantre de sa chapelle de musique et chapelain du collége du Saint-Esprit, fondé en l'église de Rouen, Lyon, 10 juin 1571 ; — de la même : elle exprime son mécontentement de la manière dont la garde se faisait à Rouen : tous les officiers du Roi s'en exemptaient ; les artisans et autres personnes de basse condition se plaignaient, disant n'être obligés à garder ceux qui avaient sans comparaison plus de moyens qu'eulx ; « En ceste ville de Paris, qui doibt estre l'exemple et la lumière des autres villes du royaulme, nul ne prétend s'en exempter jusques à ceulx du Conseil du Roy et des premiers de la cour du parlement; » la Reine avait écrit au sieur de Carrouges de tenir la main à l'exécution des ordres du Roi et d'envoyer tous les mois au Conseil un rôle de tous les officiers et autres principaux habitants de Rouen « qui deffaudroient à la dite garde, quoiqu'ils fussent, et sans aucune exception, afin de congnoistre ceulx qui vouldroient mespriser ce qui est de leur conservation conjointe avec le service du Roy et le bien et repos de leur

patrie », Paris, 27 novembre 1587. — Lettre de Henri III aux échevins de Rouen, pour leur annoncer la nomination du duc de Joyeuse, amiral de France, comme lieutenant-général de Normandie, Paris, 8 mars 1583 (copie) ; — du même, aux chanoines : ordre de faire célébrer un service pour ledit duc, tué à Coutras, Paris, 21 février 1588 ; — du même : il annonce qu'il a envoyé à Rouen le sieur de Moy, maître des requêtes, « qui s'expliquera sur les choses qui estoient depuis peu de temps arrivées en la ville de Paris » (les barricades qui obligèrent Henri III de sortir de la capitale), Chartres, 26 mai 1588 ; — du même : ordre de faire des recherches au sujet du rapt dont était accusé Charles de la Roque, conseiller au parlement, Blois, 10 décembre 1588 ; — de Marie de Médicis, en faveur de Charles Robaches, l'un de ses chapelains ordinaires, chanoine de Rouen, Paris, 24 juillet 1609 ; — de Louis XIII, en faveur du sieur Martin, chanoine, qu'il avait mandé près de sa personne, Paris, 12 avril 1633 ; — du même en faveur d'un chanoine, fils de Romain de Moy, maréchal de ses logis, Paris, 14 novembre 1645 ; — de Louis XIV : ordre au chapitre de députer, suivant l'usage, vers l'archevêque, à son retour dans son diocèse, Fontainebleau, 8 août 1661 ; — du même en faveur du sieur de Molony, évêque de Laon, en Irlande, chanoine de Rouen, et qui retournait dans son pays pour y continuer son ministère épiscopal, Saint-Germain-en-Laye, 2 avril 1672 ; — ordre à la compagnie de la Poterie, du régiment d'infanterie de Reniencourt, de partir de Neufchâtel et de s'acheminer à Abbeville, Versailles, 19 janvier 1703.

G. 3719. (Liasse.) — 19 pièces, papier; 4 cachets.

**XV^e^ siècle-1755.** — Lettres diverses adressées au chapitre ou à des chanoines de Rouen : — par G. de Clugny : il offre la continuation de ses bons soins aux chanoines et les remercie du beau drap qu'ils lui ont envoyé, comme témoignage de reconnaissance de ce qu'il avait fait pour eux, Tours, 21 décembre (sans date, en latin) ; — par M. de Mouchy : il demande d'être dispensé de se trouver à Rouen jusqu'à la Pentecôte, Paris, 25 mars 1588 ; — par *Mutius Vitellescus*, général des Jésuites : il les remercie du témoignage de bienveillance qu'ils ont donné au collége de Rouen et à toute la compagnie en honorant de leur présence la cérémonie des fêtes de la canonisation qui avaient eu lieu à Rouen, Rome, 18 juillet 1622 ; — par Lefebvre, prévôt et garde de la ville de Gisors : il répond aux plaintes du chanoine Hersan et de ceux qui voulaient lui faire perdre la fonction de sénéchal du chapitre, juillet 1668 ; — par M. Le Grain, chapelain de la cathédrale de Rouen : il s'excuse de n'avoir pu se rendre au chapitre général de Rouen, étant retenu, comme organiste, à la cathédrale de Boulogne, le 15 août, jour de la fête patronale, 17 août 1704 ; — par Jean, évêque d'Evreux, au sujet d'une affaire portée devant l'official de son diocèse, 15 juillet 1728 ; — par Fontenelle : il leur envoie un exemplaire de la dernière édition de ses œuvres, en souvenir de son frère le chanoine, et tout en regrettant « qu'elles ne soient guères dignes pour la plupart d'entrer dans une bibliothèque telle que celle du chapitre », Paris, 26 février 1763 ; — par le chanoine Le Rat : nouvelles de la santé de l'archevêque : « M. le comte de Saulx, son neveu, vient d'être nommé chevalier d'honneur de la Reine, place très-distinguée, qui a été occupée précédemment par deux maréchaux de France », Paris, 6 novembre 1755 ; — par l'abbé de Boismont : envoi de son discours, Paris, 9 septembre 1750 ; — lettres au sujet des réparations de sa maison canoniale, louée par lui à M. Delaisement, 18 octobre 1754, 24 mai 1755. — Cachets du général des Jésuites, de MM. de Courvaudon, de La Ferté et Boismont.

G. 3720. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 cachet.

**1608-1683.** — Lettre du Père Gontery, jésuite, au chapitre : il demande le prêt d'une mitre et d'une crosse avec un rochet « pour un des plus signalés prélats de France en mérite, qualifié seigneur et curé de Archanville en ce païs et diocèse et qui, des eaux de Forges où il était venu réparer sa santé, sur la demande du dit Gontery, s'était rendu à Dieppe, lieu plein d'infidélité », 28 septembre 1608. — Attestation du chapitre en faveur de François Suarez, évêque de Memphis, qui avait rempli les fonctions archiépiscopales pour Mgr de Harlay, empêché, dans le diocèse de Rouen, 5 des ides d'octobre 1651. — Demande d'avis du chapitre de Beauvais sur le refus fait par l'official de Beauvais, à raison de sa qualité d'official, de souscrire le formulaire contre les 5 propositions de Jansénius, 28 mai 1662. — Trois lettres de l'évêque Molony, chanoine de Rouen, se qualifiant évêque de Laon : l'une, à M. Bizet, secrétaire du chapitre, pour le prévenir qu'il n'osera signer, comme il a fait, sur les registres du chapitre, « s'il arrivoit une persécution dans ce pays (l'Angleterre), comme il se peut faire sans miracle », 4 juin 1672 ; — l'autre, au chapitre, pour réclamer le paiement de sa pension entre les mains de son ami M. Hacquett : « La vie errante que je mesne, allant toujours de lieu en lieu, tant pour éviter le danger de la persécution dont nous sommes accablés que pour instruire le peuple et encourager les pasteurs, est cause que je ne vous escris pas plus sou-

vent », — « je n'ai aucun moyen d'existence ; les catholiques sont si pauvres qu'ils ne peuvent rien nous donner ; le zèle et la prudence nous empêchent de leur estre à charge et nous retirer chez eux », 13 septembre 1674 ; — la troisième, au même chapitre, pour lui annoncer qu'il est arrivé à Londres, sain et sauf et qu'il prétend en partir dans deux jours pour passer plus outre ; il prie ses confrères les chanoines de remettre à mademoiselle Hacquett, à Rouen, les 430 livres auxquelles il a droit, 24 septembre 1677. — Remerciements adressés aux chanoines par Pellot, président au parlement, à l'occasion du service qu'ils avaient fait célébrer pour son père, Paris, 17 août 1683. — Cachet du père Gontery.

G. 3721. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 3 cachets.

**1470-1709.** — Lettres d'archevêques de Rouen : du cardinal d'Estouteville, au sujet de l'union projetée de la trésorerie à la fabrique de la cathédrale, Rome, 8 mai 1470 ; signé : *archiepiscopus vester cardinalis d'Estoutevilla, propria ;* contre-signé : *Jo. Baptista ;* — du même, au sujet de l'union des revenus de Saint-Maclou à la fabrique, en faveur des enfants de chœur dont on voulait augmenter le nombre ; il est aussi question, dans cette lettre, de la fête de Notre-Dame-des-Neiges, d'ornements d'église envoyés par le cardinal, et de l'annonce de son retour après les fêtes de Pâques ; *ex urbe*, 6 décembre 1480 ; signé : *archiepiscopus vester G. cardinalis d'Estoutevilla domini domini nostri pape et sancte Romane ecclesie camerarius, propria ;* contre signé : *Johannes* Le Marquetel ; — du cardinal de Bourbon : il annonce l'arrivée à Rouen d'un homme qui avait sa confiance, envoyé pour parachever le collége des Jésuites, « qui est, dit-il, la chose que je désire le plus du monde », Gaillon, 11 juillet 1570 ; — du même : « Il ne peut aller à Rouen faire sa feste de Noël avec les chanoines, ce qu'il espère récompenser à la feste de Chandeleur et là passer le contrat de ses fondations et des dîmes de Lyons qu'il leur a promises », Paris, 19 décembre 1577. — Passeport pour 3 mois, délivré par Charles, cardinal de Bourbon (neveu du précédent), aux sieurs Péricard, Tibermesnil, Sequart, Guernier, chanoines, qui devaient se rendre à Gaillon pour traiter des affaires de l'archevêché, Gaillon, 25 octobre 1593. — Lettre de Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, pour prier les chanoines de gratifier M. Le Roy de quelque dispense de résider, « attendu qu'il n'y a presque archevesque en ce royaume qui n'aye près de soy un ou deux de ses chanoines », Gaillon, 14 août 1599 ; signé : « votre confrère et meilleur amy à vous faire plaisir, Ch. de Bourbon, archevesque. » — Lettre du bailli d'Arques à Mgr François de Harlay, au sujet des propositions faites par le Père Morin, au nom des Oratoriens de Dieppe, en contestation avec l'archevêque et le chapitre pour leur maison de Dieppe ; apostilles du prélat : « Très-bien, plus que très-bien... Je suis empesché de bastir (l'hôtel pour la vicomté de Dieppe). Au cas qu'il en faille venir là, voyez au juste où peut aller l'entreprise et conduisez la la clef à la main, et ne m'y embarquez pas que vous n'y alliez vous-mesme, pour en mesme temps triompher d'Arques, qu'il faut vistement conclurre à quelque prix que ce soit », sans date. — Lettre de Mgr de Médavy : il remercie le chapitre de la part qu'il a prise à la perte d'une personne qui lui était chère, Gaillon, 25 novembre 1676 ; — du même pour prier les chanoines d'accorder tout ce qui est convenable à la dignité de Mgr de Carthage (Colbert), nommé coadjuteur de Rouen, 22 juillet 1680 ; — de Mgr Colbert à l'occasion de sa nomination de coadjuteur ; il annonce aux chanoines que la cérémonie de son sacre aura lieu en l'église de la Sorbonne le dimanche 4 août, Paris, 31 juillet 1680 ; — du même en faveur de M. De Lan, son théologal, dont la doctrine avait donné prise à quelques soupçons, sans date ; — de Mgr d'Aubigné : il promet d'écrire à M. Desmarets pour une affaire qui intéressait le chapitre, Gaillon, 16 octobre 1709. — Cachets du cardinal d'Estouteville, du cardinal de Bourbon.

G. 3722. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**XII^e siècle** (copie)**-1772.** — Quittances, pièces de procédures, sommations, procurations, mémoires concernant les rentes appartenant au chapitre de Rouen sur la vicomté et la vicomté de l'Eau de Rouen, les vicomtés d'Auge et de Pont-de-l'Arche et le droit d'ensaisinement. — Lettres de Philippe de Magneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de la charte de Jean, fils aîné du Roi, duc de Normandie, (abbaye de Bonport, février 1349), où se trouve rapportée la donation, faite au chapitre par Richard Cœur de Lion, de 300 muids de vin sur la vicomté de Rouen. — Mémoire présenté au Conseil par MM. les agents généraux contre le receveur général des domaines de la généralité de Tours touchant les droits d'ensaisinement et de rachat, 1745. — Mémoire pour servir d'instruction sur la manière dont les bénéficiers et communautés ecclésiastiques de la ville de Rouen doivent entendre et exécuter l'arrêt du Conseil du 17 mars 1750, concernant l'ensaisinement et contrôle des titres de leurs biens. — Quittance de 3,000 livres prêtées au Roi, aux mains de Guillaume Lat, receveur-général des finances, par MM. du chapitre ; 7 écus sol à 50 sous pièce,

17 écus pistolets à 48 sous pièce, testons, reales, douzains et dizains, 22 et 26 octobre 1560.

G. 3723. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier; 1 sceau.

**1412-1759.** —Matières diverses.—Procuration donnée par les prêtres de la Calende pour poursuivre un procès contre les religieux de Saint-Ouen de Rouen et le prieur du Mont-Saint-Michel au Mont-Sainte-Catherine-lès-Rouen, 1er mars 1435. — Délibérations capitulaires de 1628, 1648, 1688, 1693, 1698, 1702, 1759. — Privilége accordé aux archevêques et évêques de Normandie d'évoquer au grand Conseil les contestations survenues entre eux et les curés relativement au droit de déport, 1526-1549. — Sentence des requêtes du palais rendue au profit du chapitre contre David Pradon : celui-ci est condamné à bailler par déclaration les deniers qu'il avait reçus des déports pendant la vacance du siége, 1594 ; joint à cette sentence : commissions de receveur données par le cardinal de Bourbon, audit Pradon, Louviers, 21 février 1592 ; — à Nicolas de Chaillou, Saint-Denis en France, dernier juillet 1593 ; — révocation de ces commissions, Gaillon, 5 novembre 1593. — Lettres de Rogier Martin, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus d'un acte passé devant le garde de la prévôté de Paris (Pierre des Essars, seigneur de Villerval et de la Motte de Tilly), par lequel Marie de Sainte-Maure, dame de Tocé et de Rivarennes, veuve de feu Pierre de la Rocherousse, jadis écuyer du Roi, châtelain de Longueville, donne procuration à ses frères Jean et Ector de Sainte-Maure pour réclamer ce qui peut lui revenir de la succession de son mari, 21 janvier 1411 (V. S.). — Lettres d'Aleaume Cachemarée, huissier de parlement, attestant qu'en sa présence les chanoines de Rouen ont fait remise, aux exécuteurs testamentaires dudit Pierre de la Rocherousse (Olivier Fromentin, doyen de Saint-Brio des Vaulx et Jean de la Rocherousse, écuyer) et au procureur de sa veuve, de 3 coffres, l'un en façon d'arche de mer, les deux autres couverts de cuir, qui avaient été mis en garde dans le trésor de la cathédrale de Rouen ; présents à la remise et à la quittance qui fut donnée au chapitre : Jean de Carrouges, avocat en cour laye, et Étienne Le Gros, chantre et chanoine de Sauqueville, 7 février 1411 (V. S.). — Ordonnance touchant le devoir du distributeur du chapitre, 1621, 1622 :.... « Il doibt savoir que tout chanoine promeu aux sainctz ordres, ayant fait sa résidence rigoureuse, peult prendre, par chacun an, 20 jours, ensemble ou séparément, ainsy qu'il advisera bien estre, pendant lesquels il gaigne toutes les distributions, plus 12 seignées qui durent chascunes 3 jours entiers, et 12 récréations, chacune récréation durant 3 jours entiers et une matinée;.... que tout chanoine qui désire prendre jour, seignée ou récréation luy doibt dire déterminéement qu'il prend un jour ou une seignée ou une récréation et non pas, selon l'abus qui court à présent, luy dire : Si je ne viens, en une telle heure, mettés moy en gain ». — Sceau d'Aleaume Cachemarée.

G. 3724. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 sceaux.

**1347-1682.** — Matières diverses. — Lettre de Claude de Sainctes, évêque d'Évreux : il promet de payer au chapitre 100 livres pour le past, Paris, 10 février 1580. — Lettre de Du Molinet, évêque de Séez, au chanoine Marian de Martinbos : c'est trop exiger de lui que de lui demander 100 livres pour le past, son évêché ne valant pas la 4e partie de celui de Mr de Lisieux qui en a été quitte pour 40 écus, 18 août 1582. — Lettres de Marian de Martimbos au chapitre : « Passant par Bayeux, il a entendu au certain la mort de monsieur l'evesque dudit lieu pour l'âme duquel son église feist samedi ung service et hyer procession généralle pour obtenir de Dieu ung bon successeur; il a parlé au recepveur du défunt du past dont celui-ci était resté redevable », 23 juillet 1582. — Sentence de Antoine Lemercier, lieutenant du bailli de Caen en la vicomté de Bayeux : permission de faire arrêt sur le revenu de l'évêché pour le paiement de 200 livres dues pour le past du dernier évêque, 11 août 1582. — Lettre de Martimbos, au sujet de cette affaire : « J'ai toujours entendu que, lorsque Mgr le cardinal feist son entrée d'archevesque, l'évesque de Bayeux, qui estoit pour lors nommé de Humières, paya 108 escus », 14 août 1582. — Sentence du même lieutenant : « L'argent dû pour la past de l'évesque sera consigné au greffe jusqu'à ce que la cour ait ordonné sur l'appel interjeté en icelle », 3 décembre 1583.—Délibération du chapitre touchant le past offert par Mgr. de Médavy, 31 janvier 1682 : l'archevêque offre de traiter le lendemain les chanoines; une distribution d'argent devait être remise aux chapelains, enfants de chœur et officiers. — Ajournement, en vertu d'un mandement du parlement (17 mai 1389), aux jours du bailliage de Senlis, par Roland de Bais, sergent à cheval, de l'évêque de Beauvais nommé à l'archevêché de Rouen, à l'occasion d'un procès de ce prélat avec le chapitre de Beauvais. L'évêque de Beauvais, quand il fut ajourné, se trouvait à l'hôtel des Loges, près de Lisieux, 1er novembre 1389. — Acte de l'élection faite de Raoul Roussel, comme évêque d'Evreux, par les chanoines de cette ville, 22 octobre 1439. — Jean de Marigny, archevêque de Rouen, déclare le chapitre

exempt du subside que le pape l'avait autorisé à lever sur les personnes ecclésiastiques pour le paiement de ses dettes, 26 mars 1347. — Les vicaires généraux de l'archevêché déclarent le même chapitre exempt du subside que l'archevêque, en vertu d'une concession du souverain pontife, faisait lever sur les villes et cures du diocèse, 8 novembre 1389. — Délibération du chapitre portant qu'il ne pouvait consentir à l'insinuation de la donation de 2,000 livres faite par le cardinal de Bourbon aux Jésuites, avant que le clergé du diocèse n'eût été assemblé, 15 avril 1570. — Requête présentée par le chapitre à M. Piperey, général provincial des monnaies en Normandie, pour qu'il lui fût permis de faire faire 6,000 méreaux de cuivre à la monnaie de Rouen, sans date. — Information au sujet de Jean de Cauville, qui demandait l'office de messager du chapitre. — Sceau de Jean de Marigny. — Contresceau de la cour de Rouen.

G. 3725. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 sceau, 3 cachets; plusieurs fragments de sceaux.

**1290-1785.** — Matières diverses : Demande de gratification par M. Toustain, prêtre, secrétaire du chapitre, pour sa peine d'avoir fait la table des registres capitulaires, 30 septembre 1760; — demande de la place de secrétaire par M. César Robin. — 20 août 1785, « au sieur Broche, organiste, la gratification ordinaire de 100 livres, et sur ce qu'il a été représenté qu'il se faisoit souvent suppléer par des élèves peu instruits, même dans les fêtes principales et aux *Inviolata*, M. le doyen a esté prié de lui donner des avis à ce sujet. — Sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit peut-estre convenable de donner d'autres attitudes aux statues de la Sainte Vierge et de Saint Jean, que celles qu'elles ont dans le modèle présenté par le sieur Clodion, délibéré, il a été dit que la compagnie s'en rapporte entièrement au goût de MM. les commissaires et de l'artiste pour faire les changements qui seront à propos. » — — Lettres de politesse adressées au chapitre par des prédicateurs de l'avent et du carême : Tatou, prêtre de l'Oratoire, 6 novembre (sans indication d'année), O'Haillouran, théatin, 13 mai 1722, De la Tour, 18 octobre 1722, Le Prévost, chanoine de Chartres, 24 octobre 1733. — Acte sous seing par lequel le comte et la comtesse de Rochefort (A. de Silly et M. d'Annebault) reconnaissent que sur les 6,000 écus d'or dus au chapitre par feu M. d'Annebault, héritier du cardinal d'Amboise, le chapitre n'a encore reçu que 14,700 livres, Hébécourt, 9 septembre 1565. — Testament de Marguerite Petit, veuve de défunt Alonce de Civille, bourgeois de Rouen : « Veut être enterrée en l'église de Saint-Herbland, près de son mari et d'Isabeau Le Prestre, sa mère; lègue 50 livres à la fille de François Sagon, pour aider à la marier; mention de Jean Durand, son gendre, et d'Alonce de Civille, son fils, 15 mars 1527. — Délibération du chapitre portant qu'on s'opposera énergiquement aux entreprises du maire et de la commune de Rouen et que les chanoines absents, à leur retour à Rouen, seront invités à adhérer par serment à ladite délibération, sous peine d'être privés de la commune de l'église, mercredi avant la conversion de Saint-Paul, 1290. — Sentence d'excommunication portée par le chapitre contre le maire, les pairs et les sergents du maire, lundi après *Lætare*, 1290. — Acte du chapitre en réponse à un mandement du Roi pour faire lever l'excommunication dont avait été frappé le maire de Rouen Jean Naguet, laquelle empêchait de donner à son corps la sépulture ecclésiastique : le maire a été excommunié, non par l'official, mais par le chapitre, en vertu de l'autorité apostolique; l'absolution lui a été offerte à lui et à ses adhérents; ses amis, avant la réception des lettres du Roi, l'avaient fait inhumer dans l'église Saint-Gervais; jeudi après *Lætare*, 1290. — *Hec sunt domus seu loca super quibus major Rothomagi dedit seu levavit minus juste brevia de feodo contra decanum et capitulum Rothomagense.* — Lettres de Simon, évêque de Paris, constatant la renonciation faite par les pairs et les sergents de la commune de Rouen à l'appel qu'ils avaient interjeté au Saint-Siége contre le chapitre; à Rouen, *sedente scacario*, mardi après *Cantate*, 1291 (en double exemplaire). — Confirmation par Louis XII des foires franches de Rouen, la foire du Pardon Saint-Romain, deux autres foires de 15 jours sans interruption, non compris les dimanches et fêtes, l'une commençant le lendemain de la Purification, l'autre commençant le 1er mercredi après la Pentecôte, Rouen, février 1498 (V. S.) (copie). — Mandement du Roi Henri III, aux échevins de Rouen, pour qu'ils eussent à faire rehausser et relever les murailles qui séparaient leur maison commune d'avec les autres particulières, Paris, 20 juillet 1585 (copie). — Sceau de Simon, évêque de Paris, et de plusieurs chanoines de Rouen. — Cachets d'A. de Silly, de M. d'Annebault, 1565, de l'évêque de Chartres, 1733.

G. 3726 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1609-1736.** — Procès-verbaux des visites des églises de Assigny, Martinéglise, Sainte-Madeleine de Grèges, 1609; — Assigny, Bailly-en-Campagne, Saint-Sauveur de Fresneauval, Saint-Aubin de Hambures, Notre-Dame de Clais, Saint-Remy de Baillolet, Notre-Dame de Londiniè-

res, Grèges, Saint-Martin d'Amfreville-les-Champs, Notre-Dame de Douville, 1624; — Londinières, Baillolet, Hambures, Fresnoy, Clais, Grèges, 1660; — Baillolet, Clais, Fresnoy, Hambures, Londinières, Martinéglise, prieuré de Saint-Étienne, Bailly-en-Campagne, 1662; — Baillolet, Clais, Londinières, Bailly-en-Campagne, Martinéglise, 1720, — Londinières, Baillolet, Clais, Martinéglise, Grèges, Londinières, 1736.

G. 3727. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**1491-1683.** — « Titres des terres, seigneuries et baronnies de Londinières, Clais et Baillolet, circonstances et dépendances appartenant à Messieurs du chapitre de Notre-Dame de Rouen ». — Contrat d'acquisition de la terre des Fosses, 1683; — de la grande ferme de Bailly-en-Campagne, de la seconde et troisième ferme dudit Bailly-en-Campagne, 1661.—Lettres de Charles VIII, portant établissement d'un marché à Londinières et de 2 foires par an, 1491. — Ordonnance du bailli de Caux pour le marché de Londinières, 1491 (copie du 18e siècle).

G. 3728. (Registre.) — 7 pièces, perchemin; 169 pièces, papier.

**1566-1747.** — Sentences de la haute-justice de Londinières. — Lettre écrite au tabellion du chapitre par Jacques De la Couldre, lieutenant-particulier au bailliage de Londinières, pour le prier de s'employer à lui faire obtenir la charge de lieutenant-général du dit bailliage vacante par le décès d'Antoine Picard, 1591. — Certificat de Michel Ragot, curé de Saint-Jacques de Dieppe; — de Jean Fournier, vicaire de la dite église, en faveur de Vincent Lemoyne, avocat et greffier au bailliage de Dieppe, « vray chrestien et catholique, nullement fauteur d'hérésie, » 6 octobre 1594. — Requête présentée au chapitre par Geuffroy de la Place, commis à l'office de procureur fiscal à la haute-justice de Londinières, pour se justifier de certains cas qui lui étaient faussement imposés : « 2 escots d'ormes, abattus à Clais, qu'on lui reprochait de s'être appropriés ont été employés à payer le grand-voieur du Roi, lequel avait fait une chaussée au dit lieu de Clais, au lieu des planches qui avaient été emportées par le vent. » — Requête d'Antoine Troches et de Pierre Lefevre, sergents de la baronnie de Londinières, inquiétés dans la possession de leurs offices par Jean Banquet, sieur de Creully, ayant le parti de la réunion et remboursement des sergenteries. —Sentence de Nicolas Le clerc, avocat du Roi en la vicomté de Neufchâtel, bailli-vicomtal de Londinières, ordonnant que le prétoire du dit lieu serait réparé, 1620. — « Estat des mises, journées, voyages et vacations qu'il a convenu faire à Charles de Carcuit, receveur de la haute-justice de Londinières, pour le procès criminel fait à l'encontre de Symonet Des Croix, pour larcins, lequel Des Croix, par sentence donnée du bailli de Londinières, fut condamné à estre battu de verges jusques à effusion de sang par un jour de marché, banni, ses biens et héritages confisqués », 1566. — Procès contre une fille qui avait fait périr son fruit, 1572; — contre un autre qui avait enfoui son enfant dans une pièce de terre, 1597.

3729. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1560-1644.** — Procès, en 1644, entre le chapitre et Antoine de Creny, écuyer, sieur de Linemare, et François Colombel, son serviteur, pour outrages faits aux fermiers du chapitre : « ayant fait venir en sa maison quelques soldats qu'il fit couvrir de carapoux pour estre deguisés, les envoia de sa maison de Linemare où il demeuroit en la paroisse de Bailly pour outrer les fermiers et dîmeurs des dits sieurs du chapitre et tuer leurs cavales ». —Interrogatoire de Creny; noms et surnoms des témoins. — « Articles de plaintes que baille le chapitre, impétrant de commission obtenue de Sa Majesté et nos seigneurs de son Conseil, contre le dit de Creny à cause de ses alliances avec des Conseillers du parlement de Normandie : Marc-Antoine de Brèvedent, neveu de sa femme, le sieur de Gremonville, Jacques Roque de Varengeville, Henry Danviray, François Auber de la Haye, Adrien Secart sieur d'Auzouville, Pierre de Roussel sieur de Saint-Gilles, Charles et François Anzeray de Courvaudon, Robert de Franquetot, Jean-Baptiste Le Brun, François Voisin sieur de la Haye, Guillaume Gueroult, Pierre Costé du Mesnil, Louis Paulmier sieur de la Bucaille, Charles Labbé sieur de la Motte, Charles Ribault sieur du Mesnil, Antoine de Caradas sieur du Héron, Pierre De la Place sieur de Fumechon, Claude Le Roux sieur de Tilly, Alexandre Bigot, François de Vigneral. — Commission adressée par le Roi au premier de ses conseillers maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel pour faire droit sur l'évocation du chapitre, 10 juin 1644.

G. 3730. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, 8 sceaux; 2 fragments de sceaux.

**1226-1289.** — *Ordinacio, de consensu capituli et magistri Johannis de Sarqueus, archidiaconi tunc temporis in ecclesia Rothomagensi Augi, per reverendum patrem magistrum Petrum Colomede, archiepiscopum, de eccle-*

*sia de Cleies et de capellis de Hambures et de Fresneio et de ecclesiis de Balloleto et de Londenariis... super jure archidiaconatus,* 1226 (copie tirée, en 1335, d'un missel de l'église de Braquemont). — Accord, entre le même Jean de Sarqueus et le chapitre, au sujet du droit archidiaconal à Cloies, Baillolet, Grèges, Londinières et Braquemont, 1280. — Ventes par Mathieu Mignot à Martin De Dun, bourgeois de Dieppe, pour 65 sous tournois, de 7 sous de rente sur une pièce de terre à Martinéglise près de la masure de Nicolas Palecheul, janvier 1242 (V. S.); — par Martin *de Boevilla, armiger*, au chapitre, pour 100 livres tournois, de 7 livres 4 sous en deniers et en chapons, chaque chapon estimé à 6 deniers, juillet 1248; — par Martin Serjant, *de Berengervilla,* du consentement de sa femme Emmeline, pour 25 livres tournois, de 4 acres de terre à Martinéglise *prope Keminum de Calceia apud Valetam*, 1250; — par Robert Le Machon, clerc de Martinéglise, du consentement de sa femme Emmeline, pour 15 livres tournois, d'une pièce de terre près de la rivière *d'Alna,* 1249; — par Martin Serjant, du consentement de sa femme Emmeline, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente sur les biens situés entre la rivière *d'Alna et terram leprosorum de Monte furcarum*, avril 1252; — par *Petrus de Fonte*, du consentement de sa femme Agnès, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1256; — par Jeanne Gouel et Guillaume Varin, pour 19 livres tournois, d'une masure et de 2 pièces de terre à Martinéglise, « entre Guillebert à le Pilée près Albin de le Turaigne et le chemin d'Arques », 1274 (témoin *Dominus Daniel,* prêtre de Grèges); — par Emmeline Franquet, du consentement de son mari, à Robert Canu, pour 7 livres tournois, de rentes à Martinéglise, 1276. — Prise à fieffe par Raoul *de Atrio* et Regnaud Piquet, du chapitre, d'une acre de pré entre le pré du Hoc, le pré de la Chaussée et le pré de la Ferté, 1276. — Ventes au chapitre par Thomas Bernard, pour 4 livres 19 sous tournois, de 9 sous 11 deniers de rente, 1281; — par Michel De Dun, de Dieppe, clerc, à Robert Canu, fils de Guillaume Canu, pour 15 sous tournois, de 7 sous et de 3 gélines, 1280. — Autres ventes au chapitre par Robert Haulenc, pour 40 sous tournois, de 4 sous tournois de rente, 1281; — par Guillaume Symon, pour 10 livres tournois, de 20 sous; — par Hugues *de Brequegniaco*, du consentement de Richard, son fils aîné, pour 45 sous, de 4 sous 6 deniers, 1283; — par Guillaume *de Aencuria,* pour 4 livres, de 8 sous que lui devait *Emmelina Canis,* 1283. — Vente par Andrieu de Cumont, écuyer, à Guillaume Varin, clerc de Martinéglise, d'un tènement à Martinéglise, tenu du chapitre: — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Guillaume de Ancourt, de Michel De Dun, de Thomas Bernard, d'Emmeline Franquet; sceau de l'église de Braquemont, 1335. — Fragments du sceau de l'officialité et de Hugues de Bréquigny.

G. 3731. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 17 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1250-1403.** — Chartes relatives à Londinières. — Arrêt de l'Échiquier de Normandie, de Pâques 1289, portant reconnaissance et confirmation du droit de justice et et du plaid de l'épée appartenant au chapitre de Rouen à Londinières, Boisseel, Espinay et autres terres du bailliage de Caux (copie sous le sceau de la vicomté de Rouen; l'original est à la bibliothèque de Rouen). — Ventes par Guillaume de Fresneel, à Jacques, archidiacre de Rouen, de 20 sous de rente, pour 8 livres tournois, avril 1250; — par Robert li Sauvages et *Aubereda,* se femme, au chapitre de 2 acres de terre, 1253; — par Richard Le Brument, fils de Gautier Le Brument, au chapitre, pour 109 livres tournois, de 24 acres de terre en 3 pièces relevant de maître Laurent de Ricarville, chanoine, par un service de roncin et 20 sous de rente; présent à l'acte Guillaume de Saane, trésorier du chapitre, décembre 1260; — par Jean Le Petit au chapitre, de 30 sous de rente, pour l'obit de Regnaud de Bulles, novembre 1260; — par Raoul Mabille à Raoul Capeval, clerc, de 5 vergées de terre, 1264; — par Béatrice Moy à Guillaume de *Saane*, trésorier du chapitre, de 12 sous de rente pour l'obit du dit Regnaud de Bulles, 1270; — par Raoul d'Aulage, au chapitre, pour 100 sous tournois, d'une rente de 10 sous affectée à l'obit de Jean de Gamaches, chanoine, 1289; — par le même au chapitre, pour 4 livres tournois, de 3 vergées de terre, et d'une rente de 50 sous tournois, 1290. — Approbation par *Droco* de Coubart, chanoine de Rouen, de la vente faite au chapitre par le dit d'Aulage, 1290. — Vente par *Ingerramus* Theroude, au chapitre, de 22 sous de rente affectés à l'obit du chanoine Pierre Germain, 1291. — Renonciation par Jeanne à tous droits qu'elle eût pu prétendre, à titre de douaire, sur une pièce de terre vendue au chapitre par son mari Guillaume de Durantville, pour l'obit du chanoine Robert d'Asnières, 1295. — Vente au chapitre, par Guillaume Le Chandelier et Agnès sa femme, pour 20 livres tournois, d'un tènement à Londinières, 1296; — par Mathieu de Saint-Paer et Jeanne, sa femme, à Jean de Bellebeuf, chanoine de Rouen et archidiacre du Petit-Caux, de 20 sous de rente, 1296. — Reconnaissance par Pierre des Loges, chanoine de Rouen, d'une rente due au chapitre sur la prébende de Londinières, 1290. — Lettres de Robert de Eauvys, clerc établi adonc pour passer les lettres le Royu conté d'Eu contenant la reconnaissance faite, par Pierre Le Mire, d'une dette envers Messire Robert de

Saint-Pierre, chevalier, savoir: « wit vins dis livres de tournois pour le meitié des bles qui suntu manoir au dit chevalier a le Jonquière et pour le meitié de tout le blé, le veche et l'aveine qui sunt en le granche Raoul Boistel a Semermesnil ove le meitie des estrains des pailles des fourrages des ablais dessus dis », 1300. — Vente par le dit Pierre Le Mire, se qualifiant cette fois écuyer, « à honorable colliège le dean et le chapitre de Rouen, de 20 sous de rente à Londinières pour l'obit maistre Lorens Diextaist de Roume, frère messire Pol, jadis nostre chanoine »; — par le même à Monseigneur Robert de Saint-Pierre, pour XVII$^{xx}$ tournois, de 27 acres à Fresnel, 1302; — par Anestese, femme de Jehan Le Mercher, au chapitre, pour 12 livres de tournois de forte monnaie, d'une rente de 22 sous affectée à l'obit de maître Jean d'Osqueville, ancien mestre de l'hôpital du Trésorier à Rouen; et dont était exécuteur testamentaire Michel d'Osberville maître du même hôpital, 1308. — « Instrument de l'amende que Pierre Lemire fist à chappitre de Rouen et comment les diz de chappitre ordonnèrent commissaires pour faire et accepter l'assiette de cent livres tournois de rente que ycellui Pierre avoit venduz au dit chappitre, » 8 juillet 1308; au bas de l'acte le signe et la marque de Raoul Amand *alias* Estrigales, notaire apostolique. — « Lettre de 16 livres de rente vendues à chapitre de Rouen par Jehan Guerrier, de la paroisse de Londinières, pour faire l'obit maistre Wystasse de Touli, jadis chanoine de Rouen » 1320. — Vente par Guillaume Le Mercher, à Barthelémy Regnaud, de 12 livres de rente, 1368. — Lettres de Ricart Henry, tabellion pour le Roi en la vicomté d'Arques, contenant extrait d'un registre des causes des plés et assises tenus pour messieurs de chapitre par Guillaume Beaurain, leur bailli, de 1400 à 1403: procès entre le chapitre et Jean de Bethencourt dit de Cymencourt, écuyer, d'une part, et Jean Montereul, chanoine de Rouen, prébendé à Londinières. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de la vicomté de Neufchâtel, du tabellionage d'Arques, du bailli du chapitre en la rivière d'Eaune, de Pierre Le Mire, de Raoul d'Aulage, de Richard Gautier, de Guillaume Le Brument, de Jean Le Petit, de Mathieu de Saint-Paer. — Fragments des sceaux de Le Mire, Raoul Mabille, *Droco* de Coubart.

G. 3732. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (2 pièces imprimées).

**1565-1752.** — Documents concernant la cure, l'église et le presbytère de Londinières. — Procès de Jean Le Jemble, curé de Londinières, avec les chanoines au sujet de la pension de 150 livres par an qui lui était due sur les dîmes de la paroisse, 1565. — Nomination de Pierre Guérard, par simple dévolut en cour de Rome, à la cure de Londinières, considérée comme vacante par l'incapacité et l'irrégularité de Le Jemble, 1572; — procès à ce sujet entre Le Jemble et Guérard. — Lettres de Charles IX au parlement en faveur de Le Jemble. — Certificat du décès de Le Jemble, arrivé le 14 janvier 1579, le dit certificat délivré sur la demande de Guérard. — Assignation au sieur Hubert Le Seneschal, écuyer, pour qu'il fît disparaître une ceinture qu'il s'était permis de faire peindre en l'église de Londinières et pour qu'il cessât de prendre la qualité de seigneur de Villeneuve, 1629. — Requête des curés voisins du bourg de Londinières pour que le curé de Londinières fît dire, le dimanche, la première messe à 7 heures en été et à 8 heures en hiver, et non à 10 heures, ainsi que cela avait lieu depuis quelque temps, ce qui avait pour effet l'abandon des messes paroissiales, 1742. — Procès pour un droit d'amortissement réclamé à l'occasion de la fondation d'une maîtresse d'école par suite d'une donation de la dame veuve du sieur de Dranville, 1715. — Devis et marchés pour les réparations du presbytère et de l'église de Londinières; travaux adjugés à Pierre Jarry, architecte de Rouen, 1728, 1731. — Autres marchés pour la grange dîmeresse.

G. 3733. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (1 imprimé).

**1556-1787.** — Devis, marchés pour la réparation de l'église de Londinières, 1613; du clocher de cette même église, 1755; de l'église de Clais, 1673, 1709; de la grange dîmeresse de Londinières, 1670; de celle de Bailly-en-Campagne, 1685; des halles de Londinières, 1556, 1664; du moulin du même lieu, 1649, 1712; du moulin de Clais, 1627, 1666; d'un pont de pierre au même lieu, 1585. — Copie d'un arrêt du conseil d'État rendu, conformément à l'avis du sieur de Gasville, intendant, portant confirmation de l'adjudication au rabais faite par le sieur Le Bon à Jacques Feuillet, moyennant 3,400 livres, des réparations et réédifications à faire à la nef, clocher et chapelle de Londinières. Ladite somme sera imposée, en 3 années, sur les habitants et propriétaires de maisons, biens et héritages exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, à proportion de ce que chacun y possède, 15 septembre 1728. On vise, dans cet arrêt, celui du 16 décembre 1684 réglant la forme suivant laquelle il devait être pourvu au rétablissement des nefs et presbytères. — État des fondations anciennes et nouvelles faites en l'église de Londinières. — Copie du contrat de fondation de Marie Le Seigneur, veuve de François Le Porc, chevalier, sieur de Dranville, 1$^{er}$ août 1712. — Requête adressée

au chapitre par Isaac de Lombelon, sieur de la Ferté, au sujet d'une tombe posée par lui dans l'église de Baillolet, haute de trois doigts; il prend l'engagement de la faire aplanir, 1628. — Procès entre le chapitre et le sieur Étienne Panissel, chirurgien, appelant de sentence rendue en la maîtrise d'Arques au siège de Neufchâtel, au sujet d'un batardeau établi par lui dans la rivière de Londinières, 1773. — Autre procès au bailliage de Neufchâtel entre Doublet, fermier des dîmes appartenant au chapitre à Londinières, et le sieur Creton, curé de Croixdalle, pour une pièce de terre située aux confins des dîmages de Londinières et de Croixdalle, 1787. — Lettres concernant la commune de Duranville.

G. 3734. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier (13 imprimés), 1 plan.

**1346-1786.** — « Lettres du bailli au doien et chapitre de Roen en la riviere d'Yaugne : Hervieu de S. Pierre, Alinor, sa femme, et Ernoul Carbonel, de la paroisse de Notre-Dame de Londinières, prennent à rente, à fin de héritage à tous jours mès, pour euls et pour leurs hoirs, du chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois de rente, la foire de Londinières qui est le jour de le Notre-Dame miaoust, amende, se il esquient etc... mercredi après la Saint-Denis, 1346. — Lettres patentes de Charles VIII, portant établissement d'un marché le jeudi de chaque semaine et de deux foires par an, le 29 juin et le 28 octobre, à Londinières; Montils-les-Tours, juin 1491 : « le lieu de Londinières est assis en ung beau païs, circuit et environné de rivière, praerie et d'autres belles terres habondantes en biens, et y ont les supplians justice haulte, moyenne et basse. Aussi souventes foys plusieurs bons marchans y vont, fréquentent, reppairent et font faict de leurs marchandises; » — sur le repli : par le Roy, le comte de Ligney, les sires de Graville, amyral de France, et Myolans et autres, présens; signé : Parent. — Droits de coutume et de hallage audit lieu. — « Extrait de la pancarte et coutume Royale de Normandie en tant que les villes et bourgades où il y aura foires et marchez » (Imprimé). — « Arrest définitif du parlement de Normandie concernant les droits de coutume, de hallage, pesage, mesurage, étalage et autres du bourg de Londinières, 23 may 1749 » (Imprimé). — Pancarte des mêmes droits, même date (Imprimé). — « Arrest de la cour de parlement de Rouen contenant la pancarte des droits du marché d'Envermeu, 28 février 1749 » (Imprimé). — Baux des droits de hallage, mesurage etc... 1689-1786. — Devis et procès-verbaux des réparations à faire aux halles. — « Plan à vue de la majeure partie du bourg de Londinières pour établir à messieurs du chapitre, seigneurs hauts-justiciers de cet endroit, que la place demandée à fieffer par le sieur Dujardin ne les peut préjudicier ny boucher aucunes des yssues des deux halles », fin du XVIII[e] siècle.

G. 3735. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1212-1753.** — Charte de l'archevêque de Rouen portant concession aux hommes du chapitre de droits d'usage en la forêt d'Alihermont, 1212 (charte presque complétement effacée et dont le sceau est en morceaux, retenus seulement par le papier qui les enveloppe). — Lettres de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, contenant vidimus de lettres du Roi (août 1371, 7 avril 1383), d'un mandement du lieutenant-général de Guiffroy de Charny, bailli de Caux (2 juin 1383), de relations de sergents concernant les droits d'usage des vassaux de la seigneurie de Londinières en la forêt d'Alihermont, à propos de contestations entre l'archevêque et le chapitre, lesdites lettres de vidimus du 15 avril 1584. — Procès-verbal de visite du moulin de Londinières et de la ruine qui y est arrivée. — Devis des travaux à faire pour la réédification du moulin, 1619. — Mémoire sur le droit de banalité du chapitre dans l'étendue de la seigneurie de Londinières. — Baux de la ferme des Fosses. — État par nouveaux bouts et côtés d'une ferme appartenant au chapitre au Mont des Fosses. — Réunion des fermes de Villeneuve et de Boisselet, 1752.

G. 3736. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 74 pièces, papier; 3 plans.

**1539-1790.** — Déclaration faite aux assises de Neufchâtel, devant Nicolas Le Porc, écuyer, lieutenant en la vicomté dudit lieu du bailli de Caux, par Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, énonçant que le chapitre ne possédait, dans l'étendue du bailliage, aucunes terres, seigneuries, fiefs ou arrière-fiefs qui n'eussent été amortis, 1[er] mars 1539. — Baux des dîmes de Londinières, Hambures, Épinay, Fresnoy-en-Val, etc., et brevets de caution. — Baux des revenus des prébendes à Londinières : dans les derniers temps, 8 chanoines prébendés : Joseph Prevost de la Croix, Louis-François Perchel, Boisville, de Longchamp, Outrequin, Le Baillif Mesnager, Carrel de Maisonval et Quievremont. — Baux de la recette du chapitre; brevets de cautionnement. — Mémoires et notes relatives à la seigneurie de Londinières. — Ordonnance de M. de Brou, intendant de la généralité de Rouen, qui déclare exempt du droit de visite et de consommation le

pressoir établi sur l'herbage du chapitre, 1760. — 3 plans informes.

G. 3737. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1617-1736.** — Ventes diverses, faites au chapitre de Rouen, de biens situés à Londinières, notamment, en 1641, par le curé et les paroissiens du lieu, de la commune en prairie et herbage. — Adjudication au même chapitre de biens situés au même lieu, qui avaient appartenu au nommé Troches et qui furent décrétés sur Adrien Doullé sieur du Hamel, 1656.

G. 3738. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

**1522-1777.** — Baux par le chapitre des dîmes, du manoir, de la ferme, de la grange dîmeresse et des herbages de Londinières, 1522-1777. — Acquisition par le chapitre, en 1683, de la ferme des Fosses, décrétée sur Antoine du Héron sieur de Béthencourt, ladite ferme ayant appartenu précédemment à Henry de Crény, sieur de Linemare. — Baux de la ferme des Fosses, 1690-1776.

G. 3739. (Liasse.) — 204 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1412-1573.** — Aveux rendus aux chanoines de la cathédrale de Rouen, prébendés à Londinières : Nicole le Conte, Jean Favé, Pierre De la Place, Richard Tourmente, Jean Romé, Robert Nagerel, Philippe Carré, Jean de Quintanadoine, Denis de Brèvedent, Jacques de la Houssaie, etc.; — par leurs vassaux de Londinières, notamment par Adrien de Crenin, écuyer, 1552, par David Godard, écuyer, 1555. — Aveux reçus par Gaston de Grouchi, licencié ès-lois, écuyer, vicomte de Londinières, 1529-1533 ; — Jean de Grouchi, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général du vicomte, 1543; — le même, vicomte à son tour, 1552-1554; — Christophe Dumesnil, licencié ès-lois, vicomte, 1541, 1542; — Jacques Dumesnil, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant-général, 1555, 1556. — Lieux dits : Blancmont, 1533, hameau de Boisseel, 1412, de Bouesseel, 1535, Camp Moucel, 1533, Camp Mouchel, 1559, le Carrel, 1540, terres de la chapelle Saint-Mathurin, 1541, 1556, chemin Arquois, 1553, chemin de la Justice, 1555, hameau de la Croix, 1542, moulin d'Espinay, 1544, froc de la ville, 1412, hameau de Grainville, 1552, le Grandmont, 1553, la Haye Illaine, 1552, le hameau de la Hehane, 1529, le mont de Londinières, 1412, le Tieullay, 1542, les Tremblays, 1552, le Val d'Avignon, 1552, le Valmaineret, 1552. — Dans un aveu de 1412, patois picard : le masure, fro de *le* ville.

G. 3740. (Liasse.) — 214 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1493-1599.** — Aveux rendus aux chanoines de la cathédrale de Rouen, prébendés à Londinières Jean De-Laistre, Guieffroy de Manneville, Jean Le Pelletier, Guillaume Cossart, Robert de Rouvres, Nicolle Mérille, Lengelé, Guillaume Lefebvre, Charles Becquet, Laurent Ballue, Regnaud Vigor, Jacques Royer, notamment par Philippe de Crenin, écuyer, 1551, etc. — Aveux reçus par Robert De la Couldre, bailli de Londinières, 1566, 1575. — Lieux dits : l'Aubespine, 1551, le ruissel et le fossé de Bascon, 1575, les Cateliers, 1552, 1567, la Champagne 1556, les préaux nommés le champ de la Saulx, 1567, le champ d'Oisel, 1575, la chapelle Saint-Mathurin, 1575, la Charuette, 1569, le grand chemin de Dieppe, 1565, la Corberette, 1551, la Croix de la Maladrerie, 1575, la rue de Dernestal, 1581, le camp de l'Érable, 1566, le chemin d'Esgrefoin, 1567, la Fausse eau, 1572, les Fosses, 1567, le hameau de Fresnel, 1552, Gauffosse, 1567, les grandes halles de Londinières, 1575, Guyse, 1551, la Jonquière, 1567, le Merigeret, 1566, les Préaux, 1569, le royon Hennequin, 1569, le royon Vaudières, 1566, Roupiel, 1575, les Saulx-Fortin, 1572, la Torte-espine, 1567. — Mention de « masure amasée, plantée et édifiée », 1565.

G. 3741. (Liasse.) — 167 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1600-1625.** — Aveux baillés aux chanoines de la cathédrale prébendés à Londinières, Thierry Huet, Jean De la Place, Ballue, Guillaume Labbé, Nicolas Brice, Charles Robaches, Pierre Marc, Jean de Hauterive, etc..., à Thomas Marc, chapelain de la chapelle Saint Jean-Baptiste en la cathédrale, pour biens situés à Londinières. — Lieux indiqués : le camp du Sur, 1623, le chemin de la Justice, 1606, la terre de la chapelle Saint-Martin, 1604, le grand chemin de Mortemer à Dieppe, 1606, la ruelle tendant d'Épinay à la forêt des coutumes, 1606, le chemin de la Croix, 1605, le lieu nommé Dernestal, 1605, la rue de Dernestal, 1606, le hameau de Follemprise, 1623, la froide rue, 1606, le fond de Rouge, à Grainville, 1604, le terroir de la haye Guillaume, *ibidem*, 1619, le hameau et le ruisseau de la Hehenne, 1606, le Montaval, 1606, le Rayon Bloquetel au terroir d'Espinay, 1606, le roion Sadet, 1623, la Rouprée, 1606, le lieu nommé les Tremblois, 1623, — le Valmainerès, 1605.

G. 3742. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1404** (copie)**-1750.** — Mémoire du domaine non fieffé du hameau d'Épinay à Londinières. — État et dénombrement de la ferme située à Épinay appartenant au chapitre de Rouen. — Ventes faites au chapitre de terres situées au dit hameau par Hubert Hassassin, 1630 ; — Antoine Troches, 1638, 1659 ; — Nicole Le Bon, veuve de Pierre Cobert et Hubert Le Seneschal, écuyer, soy-disant sieur de Villeneuve, 1644.

G. 3743. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1671-1762.** — Plaids de gage-plège pour la seigneurie de Londinières et dépendances, tenus par les baillis de la haute-justice Robert Mouchard, Antoine-Simon Le Touc, etc., pour les chanoines de Rouen. — En 1672, plaids proclamés par G. Maussieu, prêtre, vicaire perpétuel de Londinières ; déclarations de François Le Porc, écuyer, sieur de Dranville, Aymar Le Sénéchal, Adrien de Dampierre, Étienne le Vasseur, écuyers ; — en 1724, de Louis de Malleville, écuyer, sieur de la Fosse, ayant épousé Geneviève Le Porc, l'une des filles et héritières de François Le Porc, chevalier, sieur de Dranville et de Parfondeval ; d'Adrien de Boulainvilliers, chevalier, ayant épousé Marie-Philippe Le Porc, fille puînée dudit sieur ; de François de Banastre, sieur de Saint-Sulpice-le-Verger, ayant épousé une autre fille du même seigneur ; de Pierre le Blond, représentant Alexandre Le Sénéchal ; de Louis de Dampierre, Adrien le Gros sieur de Belval, Antoine Le Blanc, curé de Hodeng-en-Bray.

G. 3744. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

**1458** (copie)**-1755.** — Plaids de gage-plège de Londinières et sentences de réunion faute d'aveux, etc. Extraits des actes translatifs de propriété relevés sur le registre du centième du bureau de Neufchâtel pour avoir connaissance des treizièmes dûs dans les paroisses de Londinières, Clais et Baillolet. — Blâmes du chapitre sur l'aveu du sieur Anne-Bruno-François de Dampierre, sieur de Grainville, 1527 ; — sur celui de François Langlois, pour une vavassorie prétendue noble à Fresnoy-en-Val, 1745. — Liste des vassaux.

G. 3745. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 13 sceaux, 7 fragments de sceaux.

**1266-1399.** — Chartes relatives à Clais. — Ventes au chapitre, par *Albereda de Baasli*, pour l'obit du chanoine Remi du Tréport ; — par Mathilde du Hamel, 1283 ; — par Robert de Fréauville, Laurent de Fréauville, 1274, 1294, 1306 ; — par Raoul de Hambures, 1293 ; — par Raoul de Duranville, Guillaume de Duranville, pour l'obit du cardinal Jean Cholet, 1294, 1295, — par Robert Le Buef, 1308. — Engagement pris par Jean Langlois, de Clais, envers Pierre Le Porc, écuyer, de vendre pour celui-ci, à esseau, 2 tonneaux de vin au prix de 70 sous, 1321. — Cession faite au chapitre par le dit Langlois, 1333. — Lettres de Richard, curé de Clais, aux chanoines de Rouen, en réponse à la demande qu'ils lui avaient adressée. Il résulte de l'enquête faite par Richard, à Clais et à Baillolet, que chaque chanoine prébendé en ces paroisses avait droit de haute-justice jusqu'à effusion de sang dans l'étendue des prébendes, sauf appel à la haute-justice du chapitre ; que le roi de France avait droit de percevoir dans les mêmes paroisses le droit de fouage, de trois ans en trois ans, que ce droit pouvait valoir 12 livres, que le sergent du Roi ne devait pas citer le dit fouage pour le roi de France, mais pouvait être présent quand il était cité par le sergent du chapitre, que par la coutume le Roi n'exerçait aucun droit de justice dans les dites prébendes, jeudi après la fête de Saint-Pierre ès-Liens 1287. — Lettres adressées par Pierre Osmont, commis d'honorable homme et sage Guillaume de Castres, vicomte d'Arques, à honorables hommes et discrets maître Symon Baudri, Olivier Lefevre, maître des hostiés du Roy et de monsieur le Régent duc de Normandie et dauphin de Viennois, et monsieur Pierres de Nuefville, bailli de Rouen, commissaires en cette partie de noble et puissant monseigneur Louis de Harcourt, lieutenant général ès-parties de Normandie du Régent : relation de citation faite, en vertu de leur commission, à Pierre de Saint-Remy, fils de Pierre de Saint-Remy, 9 avril 1360. — Mention des chanoines Robert *de Theovilla*, 1295-1308, Robert d'Anières, 1292-1295, Rolland, 1294, Robert *de Puteolis*, chantre de l'église de Rouen, 1295 ; — de Guillaume des Essarts, chancelier de l'église de Bayeux, 1316 ; — de Mathieu de *Brueria*, chevalier, 1292 ; — de Colard Le Monnier, sieur de Touffroicalles, 1306 ; — de Fresneuval, 1308, du chemin de Mortemer à Dieppe, de Hambures, Duranville, 1292, 1295, de Doles haies, 1284 ; du Val Boutellier, 1354. — Sceaux de l'officialité de Rouen, du bailli au chapitre de Rouen en la rivière d'Eaune, de Guillaume de Duranville, de Robert de Freauville, de *Felicia*, sa femme, de Laurent de Freauville. — Fragments de sceaux de l'officialité, de chanoine Rolland, de Robert de Freauville ; de la vicomté de Londinières.

G. 3746. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 92 pièces, papier ; 3 petits plans.

**1595-1774.** — Notes et documents concernant l'église Notre-Dame de Clais, les chapelles de Fresnoy-en-Val et de Hambures. — Nomination d'un trésorier pour la paroisse de Clais, 1742; — permission de faire construire une petite maison à usage du clerc ou du vicaire de Clais; — procès-verbal des réparations à faire au presbytère de Clais, 1663. — Reconstruction du même presbytère au siècle suivant; — répartition de la somme de 1,600 livres sur les propriétaires de la dite paroisse, conformément à l'arrêt du conseil d'État du 17 juillet 1755, et à l'ordonnance de l'intendant, du 26 du même mois, pour être employée à partie des travaux. — Plan du presbytère. — Contestations pour les bancs de Fresnoy-en-Val et pour le titre de seigneur de ce lieu, prétendu par le sieur de Monchy.

G. 3747. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

**1538-1788.** — Baux des dîmes de Clais, brevets de cautionnement. — Mémoire des novales que les dîmeurs ont perçues en l'année 1660. — Procès, au sujet de certaines dîmes, entre le chapitre et Carpentier, vicaire perpétuel de Clais, 1666; — entre le même chapitre et Adrien-André-Augustin Blondel, vicaire perpétuel de la même paroisse, au sujet de la dîme des trèfles, culture introduite depuis quelques années seulement en la paroisse, 1783, 1784. — Reprise d'instance pour le même sujet contre le sieur de Hoitteville de Magnitot, autre curé de Clais, 1787. — Autre procès pour la dîme entre le chapitre et Jacques-Armand de Boulainvilliers sieur de Moreuil, 1720.

G. 3748. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 74 pièces, papier (5 imprimés).

**1574-1757.** — Procès pour les dîmes novales entre le chapitre, d'une part, et, de l'autre, les vicaires perpétuels de Clais : Jean Berthin, 1574, Abraham Mallot, 1621 ; ce dernier rappelle que lui et ses prédécesseurs étaient gardes des sceaux de la juridiction et seigneurie de Clais, avaient droit de pêcherie en la rivière et étaient en possession de percevoir les novales. — Procès relatif à des rentes seigneuriales, porté devant le parlement. — « Griefs et moyens d'appel que proposent en la cour les sieurs doyen et chanoines et chapitre de l'Église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, Primatiale de Normandie, appelans de sentence rendue au bailliage de Neufchâtel, le 4 août 1742, contre les sieurs Guillaume-Joseph de Trevet, écuyer, co-héritier en la succession d'Etienne de Trevet, écuyer, sieur du Val-Maurice et de dame Madeleine de l'Estendart, ses père et mère, tant pour lui que pour Nicolas-Constance de Trevet, écuyer, sieur de Fontaineval et Etienne de Trevet, écuyer, sieur d'Aumoy, intimez, et le sieur Etienne Patry, lieutenant général audit bailliage, héritier du sieur Etienne Patry et dame Françoise de Bouges. » M. de Menneval, conseiller rapporteur, Me Langlois de Louvres, avocat, Me Le Tendre, procureur (Imprimé). — Quatre autres mémoires imprimés concernant la même affaire. — Inféodation par le chapitre, à Pierre Hamel, de Dieppe, d'un petit terrain à Hambures, à usage de mare, moyennant un chapon de rente, 1757.

G. 3749. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 3 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1385-1499.** — Contrats de fieffe, par le chapitre, de biens situés à Clais. — Permission, moyennant une rente, à un particulier de Londinières, « d'avoir un avant-sollier portant sur deux potiaux de 50 piez sur rue et de la largeur de la maison pour y mettre un travail idoisne à son mestier de mareschal », 1468. — Mention de : Guillaume Busquet, bailli des chanoines, 1396, Estienne Houé, leur vicomte en leur haute-justice de la rivière d'Aune, 1459-1466, Guillaume de Beaurain, leur bailli, fin du 15e siècle, Guillaume Le Sor, curé de Baillolet, garde du scel des obligations de la vicomté de Londinières, 1478-1488, Simon Crevon, curé de Clais, garde du même scel, 1499, Robert de Launoy, curé d'Hermanville, procureur des chanoines, même année, Pierre Martin, prêtre, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 1409, Jean de Blemont, chanoine de Rouen, 1385. — Lieux dits : le quemin du Chastel, 1385 ; la Fosse eaue, 1488, les cotières du Mont de Clais, 1499. — Trois sceaux des obligations de la vicomté de Londinières (au sceau et au contre-sceau la Vierge tenant l'enfant Jésus). — Fragment du sceau de la vicomté de Londinières.

G. 3750. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (5 imprimés).

**1555-1757.** — Titres de propriété de biens situés à Clais, appartenant au chapitre de Rouen ; — notamment de biens vendus par Nicolas Fautereau sieur de Villiers,

1616 ; par Jacques Fournier; par le sieur Mitton. — Baux de terre. — Sentence des Requêtes en faveur du chapitre contre plusieurs particuliers qui avaient abattu des arbres à Hambures, 1741. — Autorisation donnée par le chapitre d'abattre des arbres sur la ferme de Bonnerue. — Défense au sieur et à la dame de Reneval de chasser sur la terre de Clais, 1751. — Mémoires imprimés relatifs à un procès en parlement au sujet d'un droit de pêcherie en la rivière d'Eaulne entre le chapitre et Jacques-Alphonse Le Bon, prêtre habitué en l'église paroissiale de Notre-Dame de Neufchâtel, ce dernier appelant de sentence rendue en la haute-justice de Londinières, le 5 août 1756.

G. 3751. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1534-1776.** — Baux du moulin de Clais, et brevets de cautionnement. — Devis des réparations à faire au dit moulin. — Plan du village de Clais et de l'emplacement du moulin, XVIII^e^ siècle. — Attestation donnée, aux assises de Londinières, tenues par François De la Couldre : Blanche, femme de Jaspar Crappart, fermier du moulin, « est venue déclarer que le serviteur, chargé de la conduite du moulin, avait été frappé de la contagion, qu'il était mort, à cause de quoi tous les subjets du chapitre, baonniers, avaient délaissé à venir ou envoyer mouldre leurs grains, tellement que le dit moulin était devenu inutile et abandonné, » 5 novembre 1582. — Transaction pour le radier du moulin entre les chanoines et Charles-François Desombres, 1733. — Nicolas Hedde reconnaît avoir reçu du chapitre un 16^e^ de boisseau en cuivre gravé aux armes du chapitre, 1750.

G. 3752. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

**1749-1752.** — Procès entre le chapitre de Rouen et Joseph-Samuel Bruhier, écuyer, sieur de Reneval, pour fait de chasse par celui-ci en la seigneurie de Clais appartenant au dit chapitre, le dit procès porté en la maîtrise des eaux et forêts d'Arques, siégeant à Dieppe, 1749. — Assignations, mémoires, inventaires de pièces, informations. — Sentence contre le sieur de Reneval. — Mention de Jean-Antoine-Sanson Desmarquets, maître particulier en la maîtrise des eaux et forêts à Dieppe, demeurant rue d'Ecosse, paroisse de Saint-Remy.

G. 3753. (Liasse.) — 1 cahier, 61 feuillets, parchemin ; 33 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier.

**1481-1789.** — Prébendes de la chantrerie, de la sous-chantrerie et autres prébendes à Clais. — « Ensuit par déclaration les terres, rentes et revenues appartenantes à monsieur le chantre de Notre-Dame de Rouen, à cause de sa prébende unie à la dite chantrerie, située ès paroisses de Clais et Baiollet et parties d'environ, la dicte déclaration faicte jouxte les anciens enseignements, adveux et papiers de la dicte terre et seigneurie, et par espécial jouxte les adveux baillés par les hommes au temps de monsieur maistre Robert LeGoupil, docteur en lois et décret, chantre et chanoine de la dicte église de Rouen, lequel fut reçu et mis en possession de la dicte chantrerie par messieurs de chapitre l'an 1477, le 23^e^ jour d'avril après Pasques, et auparavant estoit chancellier et chanoine de ladicte église; la dicte déclaration faite l'an 1481. » — Table des tenans de la chantrerie. — Bref du pape Paul III, qui unit une prébende à la sous-chantrerie, 1542 (copie). — Nomination de Pierre Le Bourgeois de Belleville, curé de Belleville, au canonicat et à la prébende de la sous-chantrerie, vacante par la résignation de Pierre Duperroy de Marchaumont, 17 juin 1726. — Aveux, inventaires d'aveux. — Aveu baillé à Antoine de Masquarel, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la ville et du château de Neufchâtel, 1584. — Difficultés entre Pierre-Louis-Maxime Flavigny, sous-chantre, et M. de Dampierre-Grammont, capitaine au régiment-Royal d'infanterie au sujet d'une prairie à Clais, 1754-1756. — Lettres à cette occasion de M. Le Touc et Dampierre. — Plan de la place vague de Duranville. — Adjudication pour 15,500 livres au sieur Bezuel de la terre de Dieugrâce, décrétée sur le sieur Néel de Gaugeville, 1761. — Notes sur les revenus des prébendes de Clais.

G. 3754. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (2 imprimés).

**1751-1778.** — Information faite à Clais par François De la Couldre, bailli de Londinières, au sujet des communes de Duranville dont la propriété était réclamée par le chapitre; déposition de Jean Berthin, curé de Clais, 1571. — Ordonnance de Christophe de Thou, sieur de Saint-Germain la Grande-Paroisse, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, portant que provisoirement il serait sursis à la fieffe et aliénation des communes de Clais et du Marais, Rouen, 18 mars 1577. — Arrêt du Conseil qui maintient le chapitre dans la propriété de la commune de Duranville située à Baillolet, 1761. — Plan de cette commune.— Procès au parlement (1760, 1761) au sujet du droit de pêcherie dans la rivière d'Eaune, entre le chapitre et Jacques-Alphonse Le Bon, prêtre habitué en l'église de Neufchâtel, appelant de sentence rendue au siége de la haute-justice de Londinières, le 3 août 1756; deux mé-

moires imprimés contre ledit Le Bon. — Plan des deux rivières vis-à-vis la masure dudit Le Bon. — Procès pour usurpation de terrain, entre le chapitre et le sieur Charles de France, 1731 ; entre le chapitre et le sieur Havet, 1756. — Arpentage et plantation de bornes ; — arpentage des prairies de Londinières en 1778.

G. 3755. (Liasse.) — 170 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1456-1599.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen pour biens situés à Clais. — Mention de Geoffroy de la Houssaye, chanoine de Rouen, curé de Beaufícel, 1520. — Lieux dits : le fro de la Ville, le Val-Ricart, 1485, le fief du Cierge, 1484, le Val Abelin, l'ourmelet de Neufville, pièce de terre nommée Long-bouel, 1489, les Busquets-Corbehen, le champ du Commun, la fausse eau du moulin, les fiefs du Val-Ricart, le Mont de Clais, le Teurtre, le Val au coulomb, vers 1500, le moulin de Blignon, le camp de Queminet, le camp Picard, la chapelle du Fresnay, le Doüet, les Puchos, le Val-Héron, le Val-Tesson, 1527, Tournecul, 1529, Roupienbec, 1579.

G. 3756. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1603-1760.** — Aveux rendus au chapitre de Rouen pour biens situés à Clais, notamment par François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et héritier d'Elisabeth Brion, 1684 ; — par Jacques-François Dumesniel, comte de Sommery, sieur d'Hémies, capitaine de dragons au régiment de la Suse, 1734 ; — par Charles-Armand de Boulainvilliers, héritier de son frère César-Auguste, 1749 ; — par Louis-Toussaint Langlois, écuyer, sieur de Beaumesnil, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, fils ainé de Louis-François Langlois, sieur d'Escalles, président en l'élection d'Eu, 1760.

G. 3757. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1579-1763.** — Plaids de gage-plège de Clais pour les chanoines de Rouen. — Déclarations des rentes dues au chapitre par Adrien Le Bon, bailli de Londinières ; Jean de Croutelle, écuyer, sieur de Hautcourt, 1673 ; Antoine Duval, écuyer, sieur d'Amonville, 1730 ; Jacques-Armand de Boulainvilliers, 1750 ; Mine-d'orge, curé de Villers-sur-Foucarmont ; Jean-Philippe de Dampierre, sieur de Grandmont, 1755 ; du Landel des Carreaux, écuyer, sieur de Glatigny, 1760.

G. 3758. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

**1543-1746.** — Procès pour rentes seigneuriales avec les sieurs Langlois de Duranville, Langlois d'Escalles, Langlois sieur de Mezicourt, Jean-Armand de Boulainvilliers, sieur de Noreuil, Marie Duval, tutrice des enfants mineurs du sieur de Bonnerue, son frère. — Aveu d'Antoinette de Héron, veuve de Louis Duval, 1655, de Pierre Langlois, 1659, de Nicolas de Mouchy sieur d'Auberville, 1661, de Louis-François Langlois sieur d'Escalles, officier chez le Roi, 1708. — Certificat des habitants de Bosgeffroy, Clais, etc... Ils ont vu à Fresnoy-en-Val, paroisse de Clais, une maison à 3 étages dépendant de la chapelle de Fresnoy, savoir : chambre, cuisine et école, dans laquelle avaient demeuré et étaient morts MM. Lefebvre et Le Blanc, prêtres, chapelains de la dite chapelle de Fresnoy, 1746.

G. 3759. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

**1542-1770.** — Sentence de réunion à la seigneurie de Clais de biens situés audit lieu. — Décret des héritages de Jean Voquet. — Achat par le chapitre, stipulant par M. Le Clercq, chanoine théologal, d'une rente de 70 livres comprise dans la succession d'Adrien Le Touc. — Notes et quittances concernant les dîmes et les rentes seigneuriales. — Lettres royaux contenant forme de relief en cas d'appel d'abus, obtenues par Guillaume Mahieu, curé de Clais, contre le chapitre, pour torts et griefs à lui faits par l'official à l'instance dudit chapitre, 23 décembre 1542.

G. 3760. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

VERS **1510-1790.** — Titres de propriété de la ferme de Hambures à Clais appartenant à la famille de Saint-Ouen, notamment par Nicolas de Saint-Ouen, sieur de Folleny, antérieurement à 1631 ; — par Jacques de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 1631 ; — par François de Saint-Ouen, 1672. — Contrat de mariage entre Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et de Marie-Marguerite de Biencourt, d'une part, et Michel Regnault, fille majeure de défunt Jean-Baptiste Regnault, écuyer, sieur de Grandchamp, et dame Edmée Navarre, 1720. — Vente par le dit de Saint-Ouen, au chapitre de Rouen, de la ferme de Hambures, 1er juillet 1746. — Quittance donnée au chapitre (d'une somme de 11,000 livres restant du prix de la vente) par

Jacques-Jean-Baptiste Potherat de Belly, conseiller au présidial d'Auxerre, tant en son nom qu'en celui de sa femme Marie Regnault, nièce et unique héritière de Michelle Regnault, épouse de Charles-François de Saint-Ouen, 1747. — Procès-verbal de l'état des bâtiments de la ferme de Hambures, même année. — Baux, procès pour rentes seigneuriales. — Ordonnance de M. Feydeau de Brou, intendant de la généralité de Rouen, portant que le hameau de Hambures continuera de faire le service pour les troupes qui passeront par Londinières et qu'il ne sera point sujet à contribuer au paiement de la Romaine établie à Neufchâtel, 25 avril 1761. — Mention de Jean de Larest, écuyer, sieur de Saint-Remy, capitaine de 400 hommes de pied, demeurant en la terre de Hambures, 1559-1568 ; de feue damoiselle Françoise de Larey, veuve de Jacques Martel, écuyer, vivant, gouverneur de Couches, de Judith de Malderrée à qui elle avait donné la terre de Hambures et qui était épouse de Jean de Brihon, sieur de Houpeville, valet de chambre et médecin renoueur ordinaire du Roi, 1622.

G. 3761. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier; 10 sceaux, 1 cachet.

**XII^e siècle-1788.** — Chartes relatives à Baillolet. « *Conventio inter canonicos Sancte Marie Rothomagensis ecclesie et Walterum de Baillolet, hominem suum.* » Wautier et ses fils abandonnent au chapitre la terre qui fut à *Goisfredus* Le Noir ; de son côté, le chapitre leur donne 7 livres de roumois; présent à l'acte, Geoffroi, archevêque de Rouen. — Vente par Robert Doisnel, du consentement d'Alise, sa femme, à Richard *de Sevenna*, bourgeois de Neufchâtel, d'une pièce de terre aux Fontaines de Bailleulet, 1249. — Vente par maître Richard de Sâane, de Neufchâtel, au chapitre de Rouen, d'une pièce de terre aux Sores-Terres, 1253. — Bail à fiefferme par Robert Doisnel à Jean du Marais d'une pièce de terre moyennant 70 sous et une rente annuelle de 6 sous, 1253. — Ventes au chapitre par ledit Doisnel, 1257, par Mathieu de de Baillolet, 1268; — par Jean de Fréauville (rentes à Doles-haies), 1280. — Vente par Jean Quesney et Mathilde, sa femme, à Robert d'Anières, chanoine, exécuteur testamentaire du cardinal Cholet, pour 11 livres, d'une rente de 22 sous pour l'anniversaire dudit cardinal, 1295. — Bail en emphytéose par le chapitre à Jean Quentin d'une masure à Baillolet, 1294. — Lettres de provision de Simon Crevon à l'église de Baillolet, vacante par le décès de Jean de la Voe, 1468. — Copie de la loy apparente prise par Guillaume Cappel, chanoine de Rouen, curé d'Auppegard, contre le chapitre, pour le droit de présenter à l'église de Baillolet, 1488.—Acte par lequel Jacques Le Roy, pourvu de la vicairerie perpétuelle de Baillolet, par la résignation de Nicolas Picard, reconnaît que c'est par erreur que, dans la signature de la provision, le mot de curé a été substitué à celui de vicaire perpétuel, 8 juin 1628. — Démission dudit Jacques Le Roy, 1637. — Lettre de Terrisse, chanoine de Rouen, à son confrère l'abbé Rose pour le prier de présenter en son nom, pour le bénéfice de Baillolet, Nicolas Allan, vicaire de Saint-Gilles de Répainville, 2 mai 1756. — Nomination de Nicolas Bouchard en remplacement dudit Allan, 21 août 1781. — Certificat des paroissiens de Saint-Remy de Baillolet, constatant l'état de ruine du presbytère, 1635. — Requête adressée au chapitre par Marie Duval, afin qu'il lui fût permis de faire mettre une tombe sur le corps d'Isaac de Lombelon, son mari, inhumé au bas du chœur de Baillolet, 1641. — Autre requête adressée au chapitre par Thomas Desfontaines et par les principaux habitants de Baillolet afin d'obtenir l'érection d'une confrérie en l'honneur de saint Hubert « pour lequel la paroisse a toujours eu une dévotion particulière, veu que, par l'intercession dudit saint, plusieurs personnes, qui journellement visitent ladite église où est la chapelle de saint Hubert, sont guéries de la rage, ou morsure des bestes folles et enragées, » 1661. — Don de 24 livres de rente pour fondation pieuse au trésor de Baillolet par Antoine et Catherine de Héron, 1648 (copie). — Déclaration faite, conformément aux ordres du Roi, par le curé et les trésorier et syndic de Baillolet, du poids des vases sacrés en argent de l'église dudit lieu, 23 mars 1690. — Procès-verbal de visite faite par les commissaires du chapitre de l'église de Baillolet : — pas de maîtresse d'école, ni de sage-femme; écoles pour les garçons tenues par le vicaire qui fait aussi le catéchisme; confrérie de saint Hubert ; 212 communiants ayant tous satisfait au devoir pascal, à l'exception de 4 ou 5, 1776. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Robert Doisnel, de Jean Quentin, de Colin De la Mare, sergent, 1488 ; cachet de Terrisse.

G. 3762. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1505-1784.** — « Extrait de l'estat des deniers, deubz par les fermiers, recepveurs et amodiateurs des biens des ligueurs rebelles au Roy et de la qualité portée par ses édictz en la vicomté et ressort de Neufchatel, à recouvrer pour l'année 1590, saisis en la main du Roy, par nous Christofle Bougler, licencié és-lois, lieutenant, en la vicomté et ressort du dit Neufchâtel, de M. le bailly de Caux. » — « Etat des terres qui sont sur l'arrondissement de la dîme de messieurs du chapitre avec leur

nombre, bouts et côtés et les noms de chaque propriétaire, 1753. — Baux des dîmes de Baillolet à Abraham Saillot, curé, 1693. — Procès pour les dîmes entre Jean Benard, installé au bénéfice de Baillolet, et Pierre Troche, receveur du chapitre, lequel l'inquiétait dans la perception des novales, 1615 ; — entre le chapitre et le curé Nicolas Lefevre, fermier des dîmes pour le grand chantre de la cathédrale, 1741 ; — entre le chapitre et le curé Nicolas Bouchard, au sujet de la dîme du trèfle : « Le trèfle est une récolte nouvelle dans la paroisse de Baillolet ; il n'y a pas 40 ans qu'on la cultive dans la paroisse. Cet objet est de si peu de conséquence qu'il se perçoit à peine 5 oboles de dîme de trèfle dans la paroisse », 1783.

G. 3763. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1518.** — Aveux baillés au chanoine prébendé en la paroisse de Baillolet (Guillaume Tulles) par les vassaux de la dite prébende, notamment par Jean Theroulde, curé du dit lieu, Jean Crevon, curé de Clais, Jean Le Bîcheur, vicaire de Lucy.

G. 3764. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1549-1764.** — Réunion d'héritages sis à Baillolet faute d'hommes, pour aveux non baillés, et devoirs seigneuriaux non remplis à l'égard des chanoines seigneurs de Baillolet. — Fieffe par le chapitre à Pierre Le Marchand, d'une pièce de terre située à Baillolet, 1742. — Bail de prairie à Duranville, dépendant de la prébende de la sous-chantrerie, 1549. — Retrait lignages de 2 acres de terre par Gallien Bourgoise, 1618. — Marchés pour la réparation de la grange dîmeresse de Baillolet, 1616, 1716. — Nouveaux bouts et côtés des terres, masures et prairies de la ferme de Duranville appartenant à Madame de Fontenay, héritière au paternel de Charles-Claude Langlois, vicomte de Mezicourt, seigneur de Beaufresne.

G. 3765. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1555-1763.** — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Baillolet, pour le chapitre de Rouen, 1724-1763. — Aveux rendus au chapitre, au chantre et au sous-chantre, pour biens dépendant de cette seigneurie, 1555-1611 ; — Aveu de Charles de Mercastel, sieur de la Haye, pour le fief du Cierge, 1724.

G. 3766. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1515-1769.** — Titres de fondation de la chapelle de Bailly-en-Campagne. — Nomination par les habitants de procureurs pour obtenir l'établissement d'une église, 3 mars 1531 ; engagement pris par les habitants de pourvoir à son entretien, 13 novembre 1532. — Donation faite à la chapelle de Bailly, pour la confrérie du Rosaire, par Marie de Creny, 23 juillet 1658. — Baux de la petite ferme de Bailly-en-Campagne et des dîmes du même lieu. — Acquisition, par le chapitre, de Henri de Creny, sieur de Lignemare, de la grande ferme de Bailly-en-Campagne, en 1661. — Titres de propriété concernant la dite ferme, et pièces de procédures au sujet du droit de colombier prétendu par le dit de Creny. — Aveux de Philippe de Creny, 1552, de Louis de Creny, homme d'armes de la compagnie du sieur de Senarpont, 1559, de Philippe de Creny, 1575. — Lettre d'André de Bourbon, seigneur de Rubempré, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, aux chanoines de Rouen, en faveur de Robert de Creny, sieur de Roupiers, tuteur des enfants sousage de Louis de Creny, enseigne du dit André de Bourbon ; Rieux, 9 septembre 1577. — Certificat de Charles de Clercy, chevalier, sieur du lieu et de Flainville, capitaine des nobles du bailliage de Caux : « par le commandement de M. le grand Sénéchal, lieutenant du Roy en Normandie, montre termée, le 10 août, à Montivilliers, pour les officiers du Roy : Adrien Le Vasseur s'y est présenté en ordre et en acoustrement d'archer, suffisamment monté et armé pour servir le Roy, tant pour lui que pour Philippe de Creny qui lui a été baillé pour aide », 13 août 1523. — Autre certificat de Nicolas Le Porc, écuyer, lieutenant en la vicomté de Neufchâtel, du bailli de Caux : « En procédant à tenir la montre du ban et arrière-ban des nobles tenans de la vicomté pour marcher dimanche prochain, s'est présenté Philippe Le Vasseur, écuyer, sieur de Parfondeval ; taxe à lui accordée sur les hoirs Adrien d'Esmalleville, Charles Landry, Jehan Le Lasnier, Nicolas de la Perreuse et Philippe de Creny, 25 janvier 1542. — Procès-verbaux des dégâts causés à Bailly-en-Campagne et à la Jonquière par la grêle et l'inondation le 25 mai 1638 : — « blés, grains et fruits perdus et gastés, mesmes les terre emportées et dégradées par les eaux jusques au tuf. » — Lettre du curé de Bailly à l'abbé Le Clerc, intendant du chapitre, au sujet d'une fille de la paroisse qui demandait à être relevée du vœu qu'elle avait fait, étant malade, de ne se point marier, 1745.

G. 3767. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1646-1789.** — Plaids de gage-plège de la seigneurie de Bailly-en-Campagne tenus au prétoire ordinaire dudit lieu pour le chapitre de Rouen. — Déclarations des biens relevant de cette seigneurie. — États de ceux qui y furent réunis. — Aveu de Pierre Crevier, vicaire de Bailly, et des habitants dudit lieu, pour la chapelle dudit Bailly, 14 octobre 1672. — « Déclaration au vrai de la consistance et revenu des fermes sises en la paroisse de Bailly-en-Campagne, appartenant à messire Antoine de Creny, seigneur de Bonnemare, la Leuqueue, les Fosses, etc., 1646.

G. 3767. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

**XV^e^ siècle.** — Fragment d'un terrier de Martinéglise. — « Robert Charles, fils Toustain Charles, demie acre de terre à Bruise-carue ; — Raoul Le Denier, une vergée de terre à la voie de Quoqueriamnont ; — Toustain de Palecheul tient deux masures dont la première est jouxte les hoirs Roger Martin. »

G. 3769. (Rouleau.) — 3 m 39 de hauteur, sur 0 m 26 c de largeur, parchemin.

Commencement du XVI^e^ siècle. — « C'est le Roule des rentes de Martinéglise. — Les rentes appartenantes à Mes seigneurs doyen et chapitre Notre-Dame de Rouen en leur haute-justice à Martinéglise : Eliot Orel, 3 sols 10 deniers ; — Billart Charles, 4 sous ; — Messire Joseph Dauten, prestre, 18 deniers ; — le prieur de Saint-Estienne, 4 sous ; — Monsieur de la Mote, 7 sous. »

G. 3770. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 5 sceaux, 4 fragments de sceaux.

**1290-1452.** — Charte de Raoul, prêtre *de Bellavilla*, garde du sceau de la cour de Martinéglise : Eustache de Briquegni, femme d'André de Cumont, cède aux chanoines de Rouen tous les droits auxquels elle pouvait prétendre sur les biens et revenus à eux vendus par son mari, 1290. — Ventes au chapitre par Guillaume Le Neveu, pour 6 livres tournois, de 12 sous de rente, 1291 ; — par Ricart Caletot, chevalier, à Henri Martel, chanoine de Rouen, de 5 sous 10 deniers, « por 60 sous de tornois que il m'en a paié et le dangier cuitier » ; — par Guillaume Dupont, au dit Martel, pour 8 livres tournois, de 16 sous de rente, 1294 ; — par Miles Desportes, de Braquemont, à homme honorable et discret mestre Jehan du Bos-normant, chanoyne de Rouen, pour 63 sous de tournois, de 6 sous de rente ; — par Jean *de Briquegniaco*, au chapitre, pour 40 sous de tournois, de 4 sous de rente, 1298 ; — par Jean dit *Talliator*, pour 12 livres tournois, de 19 sous de rente, affectés à l'obit de Jean *de Elboto*, chanoine et archidiacre du Petit-Caux, 1300 ; — par Gautier Coulon et Ameline, sa femme, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente, 1308 ; — par Jean Lieure, de Notre-Dame d'Envermeu, au chapitre, pour 6 livres 10 sous tournois, de 13 sous de rente, « près la vielz rue et terreor de Martinéglise as pastiz de Belymont » ; — par Jehan Cangepoutre et Perronnelle, sa femme, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente, 1325. — Jean Raoul reconnait devoir au chapitre une rente annuelle de 50 sous ; — par un autre acte, il reconnait, devant l'official, son sceau apposé à l'acte précédent, 1325. — Lettres passées devant Garnier Haquet, prêtre, adonc garde du scel de la baillie de Martinéglise : Vente par Guillaume Canu à Pierre le Prevost, pour 7 livres 10 sous, de 10 sous de rente ; « sunt tenus garantir, délivrer, escheusser, et escanger value à value en leurs propres héritages », 1329. — Lettres du même : Vente par Jeanne Poitevin à Robert Du Bosc d'une pièce de pré, 1329. — Lettres du même : Vente par Guieffroy Bersan au chapitre, pour 16 livres tournois, de 52 sous de rente qui seront affectés à l'obit de Guieffroy Duplessis, 1331. — Vente par Gautier de Buyville au chapitre, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1334. — Divers contrats de fieffe, de 1451, 1452. — Sceaux de la baillie de Martinéglise, de Gautier Coulon, Laurent Lieure, Jean de Bréquigny, Guillaume Le Neveu ; fragments des sceaux de l'officialité, de la baillie de Martinéglise, de Jean *Talliator*.

G. 3771. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1625-1768.** — Délibérations capitulaires, informations, lettres relatives à la juridiction gracieuse et spirituelle des chanoines à Martinéglise. — Information faite, en 1679, contre le vicaire perpétuel de Martinéglise. — Lettre du fermier du moulin de Martinéglise : il prie les chanoines, conformément à la sentence du bailli de la haute-justice de Martinéglise de fulminer un monitoire contre ceux qui nuitamment avaient abattu les grands et petits relais du moulin, 1625. — Assignation de François Hardy, vicaire perpétuel de Martinéglise, à comparoir au chapitre pour répondre aux conclusions que le promoteur entendait prendre contre lui pour avoir, sans le consentement du curé de Saint-Jacques de Dieppe, célébré le mariage de deux personnes de cette dernière paroisse, 1626.

— Requête des habitants pour obtenir du chapitre la prompte réconciliation du cimetière pollu par des ivrognes qui s'y étaient battus à coups d'épée, avec grande effusion de sang; les fièvres règnent dans la paroisse; les enterrements qui sont fréquents ne se font plus que dans l'église, ce qui mécontente les habitants parce que les inhumations dans l'église coûtent plus cher que les inhumations dans le cimetière, 1646. — Les mêmes habitants demandent au chapitre de leur donner un curé qui fasse sa demeure actuelle dans la paroisse; depuis 15 mois le curé était décédé de la maladie contagieuse, et depuis son décès le service divin n'avait été continué, sinon par un simple prêtre dédié pour vicaire de la charité et qui se bornait à célébrer une messe en bas les jours de dimanche, 1646. — Information par Aymar de Couvain, sieur de Radiolles, lieutenant au bailliage de Caux, à l'occasion d'une rixe entre le sieur d'Aulage, Charles et Louis de la Follye, 1649. — Lettres du sieur Delamare, curé de Grèges, contre son vicaire, 1722; — de Musnier, curé de Martinéglise : il demande la permission d'exorciser les chevaux maléficiés du fermier de Palecheul, 1721; — de Grouard, curé de Martinéglise : il demande l'approbation du chapitre pour publier l'indulgence accordée par le pape à ses paroissiens pour le jour de saint Martin, leur patron, laquelle indulgence le Père Blaise, carme déchaussé du couvent de Dieppe, avait apportée de Rome, 1734; — du même : il demande pour vicaire M. Biloquet, qui avait desservi la paroisse de Derchigny, 1748; — du même : pour se dispenser d'assister au synode du chapitre, 1768.

G. 3772. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 21 pièces, papier (2 imprimés).

**1329-1688.** — Sentence de Jean Gale, bailli de Caux, aux assises d'Arques, du mardi avant la Saint-Mathieu 1329, ordonnant la restitution au bailli et chapitre de Martinéglise, du corps de Robert Charles, détenu prisonnier pour soupçon du meurtre d'un sergent du Roi en la forêt d'Arques; innocence du prévenu reconnue en jugement, devant 5 chevaliers jurés (Jean Recuchon, Michel de Berneval, Guillaume Louvel, Raoul Sausse); il avait été, de plus, reconnu que le meurtre avait été commis, sur le sergent, en dehors de ses fonctions; restitution faite au bailli du chapitre, « par ainsi que le prisonnier sera mis au délivre. » — Arrêts de l'échiquier ordonnant le renvoi à l'échiquier suivant de causes entre le chapitre et les officiers du Roi, 1374, 1376, 1386, 1390. — Saisie des juridictions subalternes suivant l'édit du Roi pour la réunion générale du Domaine, 1561. — Mainlevée de la saisie de la juridiction de Martinéglise, laquelle avait été comprise dans la saisie générale des juridictions subalternes de la vicomté d'Arques, 10 juillet 1566. — Débats entre le chapitre et les officiers du Roi en la juridiction d'Arques, lesquels prétendaient assujettir les officiers du chapitre à la comparence aux assises et connaître par appel de leurs sentences, au préjudice des hauts-jours du chapitre. — Arrêt du parlement qui relève le bailli de Martinéglise de l'interdiction, contre lui jugée par sentence du 7 octobre, et fait défense au juge d'Arques de prononcer à l'avenir pareille interdiction, 19 octobre 1688.

G. 3773. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1496-1663.** — Provisions d'officiers en la haute-justice de Martinéglise : Baillis, lieutenants, greffiers, sergents. — Serment de fidélité prêté en chapitre par Vincent de Saint-Martin, nommé au bailliage de Martinéglise, 30 janvier 1608. — Provision de Charles Le Caron à l'office de bailli, vacant par la démission du dit de Saint-Martin, 1er décembre 1611. — Serment de fidélité prêté en chapitre par le dit Le Caron. — Provision de Charles Le Caron au même office, vacant par la démission de son père Charles Le Caron, 1633. — Informations *de vita et moribus* de Guillaume Morisse, prétendant à la sergenterie; — de Jacques d'Yvetot, prétendant à l'état de lieutenant-général, 1584; — de Guillaume Pachou, écuyer, avocat fiscal du cardinal de Bourbon en la ville de Dieppe, prétendant à l'office de bailli, vacant depuis 3 ans par le décès de Louis Colle; déposition en sa faveur de Jean Fournier, vicaire de Saint-Jacques de Dieppe, 1593. — Certificat de frère Bernard Allart, à présent vicaire au monastère de Notre-Dame de Bonport fondé en la ville de Dieppe, et de Pierre Regnault, religieux minime audit monastère, en faveur de Vincent Le Moyne, avocat en cour laye, greffier du bailliage de Dieppe, 1594. — Informations *de vita et moribus* de Nicolas Potier, avocat, prétendant au même office; avait fait ses études chez les Jésuites d'Eu et de Rouen, s'était ensuite rendu aux Universités de Caen et de Paris, 1600. — Information *de vita et moribus*, de Vincent de Saint-Martin, prétendant au même office; déposition des avocats Jean Le Moyne, sieur des Flesches, et David Maynet; de Saint-Martin, avocat au parlement de Rouen, avait fait ses études à Orléans et à Paris; avait hanté le barreau, plaidé et donné son avis dans des procès criminels et civils, 1608. — Information *de vita et moribus* de Charles Le Caron; avait d'abord étudié à Rouen chez M. l'archidiacre Sanson, paroisse de Saint-Laurent; était allé aux Universités de Paris, d'Orléans et de Bourges; était âgé de

35 ans ; était reçu depuis 10 ans avocat au parlement; depuis 8 ans, bailli d'Alihermont et Douvrend pour l'archevêque.

G. 3774. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1533-1748.** — Procès et sentences de la haute-justice de Martinéglise entre divers particuliers. — Taxes pour procès criminels, notamment pour le gîte, garde, visite, transfèrement à la conciergerie de Rouen de bergers accusés de sortilège, 1627. — Lettre de Laignel de Bordeville à M. de Belleville, chanoine, pour le remercier de lui avoir annoncé sa nomination à l'office de bailli de Martinéglise et pour lui recommander M. Manneville, gendre de M. de la Grave, pour la place de procureur fiscal, 1729.

G. 3775. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

**1378-1756.** — Pièces diverses relatives à la seigneurie de Martinéglise : aveux, reconnaissances de rentes, « déclaration de ce que tient l'église de Rouen ès-mettes des bailliages de Rouen et de Caux », 1738, — Sentences relatives à la police, notamment une sentence de Pierre Crucifix, licencié ès-lois, bailli-vicomtal de la haute-justice de Martinéglise, contre quelques particuliers qui s'ingéraient à donner les premières danses, les fêtes des patrons de ce bailliage, ce qui causait des contestations. — Il faudra à l'avenir obtenir une permission de Messieurs ou de leurs préposés, laquelle sera lue et affichée à l'issue des messes paroissiales, 12 juillet 1686. — Devis d'une petite prison de 7 pieds en carré et de 10 pieds de hauteur, 1624. — Réceptions de gardes-chasses, de greffiers, de tabellions. — Lettre de Ribault, avocat à Dieppe, en faveur d'une pauvre femme, à l'occasion de son aveu, 24 novembre 1624. — Sentences relatives au port des meules, à la pêche, aux moulins, etc. — État des personnes sujettes au port des meules. — Résignation du bénéfice de Martinéglise.

G. 3776. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier (1 imprimé).

**1504-1767.** — Résignation de la cure de Martinéglise par Jean Boucquetot, 1584. — Requête de Jacques Theroude, vicaire perpétuel de cette paroisse, pour être payé de sa pension de 60 livres par le chapitre. — Demande d'augmentation de pension par un autre vicaire perpétuel, François Hardy, 1633.—Arrêt du Conseil qui ordonne de lever la somme de 910 livres sur les habitants ou possédants biens à Martinéglise pour les arrérages de l'église, 14 novembre 1690. — « Devis des réparations et réédifications à faire à l'église de Martinéglise près la ville de Dieppe, 1690 » (Imprimé). — « Ce que doivent contribuer au marc la livre, 7,147 livres, qui est le montant du revenu de Martinéglise pour payer 910 livres pour la réédification de l'église et 104 livres qu'on est convenu de débourser pour les frais,.... chacune livre doit payer 2 sous 10 deniers et demi, 1690. » — Mise du prince Stuart en possession du prieuré de Saint-Étienne par Noel Gires, 15 mars 1660. — Permission accordé par le chapitre à Gabriel Sineret, hermite du diocèse de Paris, de s'établir au prieuré de Saint-Étienne. — Procès-verbaux de visite de la dite chapelle, appartenant, au 18e siècle, aux Jésuites de la résidence de Dieppe : « On chantoit seulement tous les ans dans la dite chapelle une messe solennelle avec l'office le jour et feste Saint-Estienne dans le mois d'aoust, auquel on invitoit MM. les curés voisins. Ce jour-là on décoroit la dite chapelle de tapisseries fort propres. » — Requête adressée au chapitre par les paroissiens de Martinéglise : « Depuis deux ans sont demeurés sans pasteur, et il ne leur a été fait aucune prédication de la parole de Dieu, ni administration des saints sacrements, ni célébration de messes ; si quelqu'un vient à mourir, il est inhumé comme une beste brutte, chose indigne entre les chrétiens. Ils s'en sont plaints au bailli de Caux ou son lieutenant, à l'instance duquel arrest a été fait entre les mains des fermiers du chapitre sur tous les deniers qui leur estoient dûs jusques à ce qu'ils fussent pourvus de curé, suivant lequel arrest messire Jehan Le Pel se dit pourvu depuis la Toussaint, mais Le Pel ne réside pas et s'est retiré à Rouen, et de plus il avoit mené une vie scandaleuse quand il estoit vicaire d'Etren ; on est en carême ; ils demandent comme curé Jean Bauldry, natif de Martinéglise et qui ne craint les menaces de ceux de la Religion. » — Lettre de Desmay, chanoine, à M. Cavelier, son collègue, pour le prier de nommer, en son nom, à la cure de Martinéglise, François Prévost, curé de Saint-Riquier, 1er novembre 1624.

G 3777. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

**1502-1773.** — Baux des dîmes de Martinéglise et de Grèges. — Bail des grosses dîmes de Martinéglise au curé Louis Grouard, pour 3 ans, moyennant 1,200 livres par an, et 120 livres de vin, 1773. — Sentence du lieutenant-général du bailliage de Caux, qui ordonne que tous les paroissiens de Martinéglise et de Grèges « feront leurs

dizeaux unzains, pour en estre prins une gerbe pour la dixme par le curé ou proposé à recevoir icelle, à tel bout et costé du dizeau qu'ils adviseront bien, saouf aux laboureurs à paier leurs aousteurs des grains restant du dizeau ou en argent », 1660. — « Arrêt de la cour entre Jean de Cuverville, sieur de Sainte-Colombe, appelant de sentence rendue par le bailli de Caux ou son lieutenant au siège d'Arques, l'unzieme jour d'aoust 1653 et Philippe Dehors, curé de Basqueville, au sujet de la dîme ; gain de cause donné au sieur de Cuverville, 1654. » — Mentions de Raoul Le Roy, clerc de la paroisse de Martinéglise, 1502, de Roger Gaignon, chapelain de Martinéglise ; — de Regnauld Orel, procureur du chapitre, 1507 ; — de François Le Marmier, écuyer, sieur du Mesnil, vicomte de Martinéglise, 1517. — Obligation prise par le fermier « de tenir la maison du manoir seigneurial ouverte et d'y mettre homme que l'on y puisse tenir la jurisdiction, mesme de tenir nectement la tour et chambre du lieu pour Messieurs, mesmes la prison », 1517.

G. 3778. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

**1527-1780.** — Baux généraux du manoir et de la recette du domaine de Martinéglise et de Grèges. — Procès avec les fermiers. — Baux, par le chapitre, de terres situées à Martinéglise, notamment du pré dit la Ferté. — Bail à M. Quiévremont de la Motte, receveur de Martinéglise, de la seigneurie, greffe, tabellionage, moulin, dîmes de Martinéglise, Grèges et Assigny, 1746. — Bail à Regnauld Orel, prêtre, pour 6 ans, du fief, terre et seigneurie de Martinéglise et Grèges, y compris le gauge, revendage, tabellionage, à charge de conduire les procès, de fournir un chartrier, au commencement et à la fin de son bail, contenant bouts et côtés des héritages dépendant du dit fief, vérifiés devant le sénéchal ou vicomte, et de payer les gages des officiers jusqu'à concurrence de la somme de 12 livres par an, moyennant en outre 200 livres de fermage, 1er octobre 1527.

G. 3779. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier, 3 plans (1 imprimé).

**1411-1778.** — Titres de propriété et pièces de procédures concernant les biens communaux de Martinéglise et d'Etran. — Procès avec Jean de Montpellé, écuyer, sieur de Bréquigny, et M. Le Chevallier, sieur de Grèges, 1620, 1778. — Ordonnance du chapitre, rendue sur le rapport des chanoines Robert d'Estouteville et Arnault des Beufs, et conformément aux dépositions de quinze hommes des villes d'Etran, Grèges et Martinéglise, portant « qu'il y aurait un chemin commun et public pour repasser, conduire, mener ou ramener chareites, chevaulx à charge ou aultrement et toutes manières de beteaux... Sera l'erbe qui croistra en icellui chemin commune pour paistre aux bestes du dit lieu, sans que aucun singulier puisse ou doit dire en ce avoir auctorité, l'un plus que l'autre », 1411. — Les habitants de Martinéglise réclament contre l'aliénation faite par le chapitre de paturages appelés les Carreaux, Sang-marests, Mothes, et Islees, 1571. — Ordonnance de Christophe de Thou, grand maître des eaux et forêts, portant que, «, quant à présent, il ne seroit point procédé à la fieffe et aliénation de l'Isle Estren, nommée le Homme, comprise dans les carreaux Sancsmarests, Mottes et Isles, et située entre la rivière et le grand chemin», 1577. — « Estat de réformation des taxes ordonnées par le Roy estre payées par les détempteurs et propriétaires des parts et portions et fieffes de son Domaine pour estre déchargés et dispensés de prendre lettres de ratification sur leurs dits contracts, suivant les arrests du Conseil des 14 décembre 1633, 22 avril et 26 juillet et 27 février 1634 (Imprimé.).

G. 3780. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

**1563-1762.** — Arrêt du parlement rendu sur les conclusions de Bigot, parlant pour le procureur général : « L'édit de pacification est mal observé, et n'en faisoient leur devoir les juges et officiers. Un nommé Guillaume Josel, verdier d'Arques, à Martinéglise, fait ordinairement toutes les semaines presches en sa maison, et, au lieu de tenir les plès et juridiction de la verderie qu'il fait termer, il fait faire aux dits jours les dits presches, et empesche que le curé ou vicaire du dit lieu exerce le divin service. Les juges d'Arques, intimidés, n'osent faire poursuite, bien que les faits soient à leur connaissance. — A Saint-Saëns plusieurs personnes empeschent que l'on ne fasse le divin service. Si aucun homme d'église s'en ingère, il est grandement outragé par eux la nuit qui suit. L'on avoit tué grand nombre de prestres dont n'avoit esté faite aucune poursuite. A Bréauté, dont les religieux de Saint-Lô sont seigneurs, lors des troubles et saccagements des églises du pays, plusieurs personnes avoient pris les clefs de l'église, emporté les vases sacrés et joyaux ; les prêtres n'osoient plus faire acte de culte catholique. » La cour ordonne la punition de ces abus et enjoint aux juges de faire garder et observer les édits, 7 janvier 1563. — Assignations à Guillaume Josel, qualifié de

capitaine de la marine; poursuivi au bailliage de Rouen pour avoir construit, sans permission du chapitre, un colombier sur sa propriété de Martinéglise, fait exercice de la religion prétendue réformée dans sa terre, qui n'était fief noble, enlevé dans le cimetière de Martinéglise, pour son usage personnel, « les pierres de taille qui jà y avoient été apportées pour la reconstruction du clocher, que lui-même peu de temps avant il avait fait démolir; arrêt du parlement sur l'appel de Josel et contre lui, 1564. — Procès-verbaux, poursuites à la maîtrise contre des personnes qui avaient été trouvées chassant indûment à Martinéglise, 1688, 1748. — Quittances de travaux faits à Martinéglise en 1735.

G. 3781. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1368-1722.** — Aveux, contrats de vente et de fieffe de biens situés àMartinéglise et à Grèges. » — Fieffe faite par le chapitre à Regnault Orel, prêtre, demeurant à Martinéglise, « de 2 petites masures tenant ensemble wides et vagans, assis au dit lieu, bornées par le dit Orel, par la rivière du petit pont et par le froc de la ville, » 13 mars 1453 (V. S.). — Donation au trésor de Saint-Remi de Gourel, par Raoul Le Charon, seigneur de Palecheul et de Béthencourt, d'une rente de 30 sous tournois à Saint-Pierre le Viger, 4 juillet 1500. — Vente à M. Bonaventure de Guillebert, seigneur de Rouville, de 3 vergées de terre en masure et pré, à charge de donner, à tout jour et à toute heure, un passage libre le long de tous ses héritages pour la pêche, 16 juillet 1704. — Mention de Guillaume Crénin, écuyer, 1453; Guillaume Gouel, Jourdain Le Conte, écuyers, 1500; Jean Crenin, écuyer, 1594; honorable homme Jehan Huard, bourgeois de Dieppe, 1616; Nicolas Aux-Coulombs, écuyer, bailli de Martinéglise, 1368; Pierre Beaurain, vicomte de Martinéglise, 1410; Regnault Orel, prêtre, tabellion de Martinéglise, 24 novembre 1453; Guillaume Terrien, procureur du chapitre, 1451; Nicolas Le Mercier, vicomte de Martinéglise; Roger Faé, écuyer, son lieutenant général, 1503.

G. 3782. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1384-1666.** — Lettres de Charles VI, du Conseil du Roi d'Angleterre Henri VI, du Conseil du Roi étant en l'Échiquier de Normandie, sous Louis XI, en faveur des vassaux du chapitre de Rouen à Martinéglise, lesquels sont reconnus exempts de services pour le reparage ou motage du château d'Arques, 1384, 1445, 1462. — Appointement entre MM. du chapitre et les habitants de Martinéglise pour le droit de rivage de la rive de Martinéglise: « Pour chacun charriot chargé de lengue ou de billette que ilz ont amené en la dite rive, par chacune sepmaine, 4 deniers; pour chacune carete, 2 deniers; pour chacun cheval, 1 denier, et pour une asne, maille; — pour le temps avenir, quand il avendra qu'ils feront mener lengue ou billette à la dite rive, (seront tenus) à paier le dit rivage celui ou ceulx qui seront marchans ou qui auront acheté les derrées dessus dictes, dont le marché aura cousté plus de 25 livres tournois; et ou cas que le dit marché n'aura cousté que 25 livres tournois, ils n'en paieront ne seront tenus de paier rivage en aucune manière ».— Mention de Jean, sire de Saint-Sauflieu et d'Erquery, chevalier, bailli de Caux, 17 avril 1702; de Jean Pengton, écuyer, lieutenant à Arques pour le capitaine, 2 février 1448 (V. S.); de Jacques Ruault, chevalier, chambellan du Roi, son bailli de Caux et capitaine d'Arques, 21 juin 1462 (V. S.); de Henri Garin, vicomte d'Arques, et de son lieutenant-général Guillaume Étienne, même date; de Caigneux, secrétaire du Conseil étant en l'Échiquier de Normandie, 14 juin 1462.

G. 3783. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 106 pièces, papier.

**1567-1735.** — Procès-verbaux des réparations à faire au moulin, aux ponts et chaussées, au manoir de Martinéglise. — États des réparations, quittances. — Procès, pour les dites réparations, avec les fermiers. — *Saons* baillés par le chapitre et leur meunier à l'encontre des témoins produits par Jacques Houllon et Mariette Harnoys, veuve de défunt Jean Bichot: « La dite enquête est fort suspecte, comme ayant esté faite par Me Guillaume Bignon, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, les officiers duquel lieu sont, en la plus grand part, parens et amis des dits Houllon et veuve Bichot, qui les favorisent grandement. Car la dicte veufve Bichot est niepce de Me Guillaume De la mare, sieur de Braquemont, elleu audit Arques, l'un des plus riches et oppulents du pays, qui gouverne tous les dits juges à sa dévotion ». — Visite des chaussées et des églises de Martinéglise et de Grèges, 1631. — Procès-verbal du dommage causé au fermier des dîmes par le débordement des eaux, 1657.

G. 3784. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

**1518-1771.** — Baux du moulin banal de Martinéglise, des terres et des prairies qui en dépendaient. —

Procès-verbaux de visite du moulin, des meules et des poids. — Procès avec des vassaux pour divertissement de moûte et pour la banalité. — Sentence du bailli de Martinéglise qui condamne le nommé Le Pelletier, fermier du sieur de Bruchault, à payer double moûte au meûnier de Martinéglise pour avoir été saisi revenant de moudre son grain au moulin d'Ancourt, ladite sentence rendue aux plaids de la baronnie tenus en la maison d'un tavernier, parce que le prétoire avait été envahi par les eaux, 15 décembre 1651. — Autre procès avec les vassaux, pour le port des meules de Rouen à Martinéglise. — « Mémoire des personnes subjectz au droict de cottage ». — « Le sieur de Rouville, lieutenant-général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, voulant s'exempter de la banalité du moulin et autres sujétions, imposa au meusnier de Martinéglise qu'il avait de fausses mesures, et pour cet effet se transporta lui-même au moulin, dans lequel il saisit lesdites prétendues fausses mesures, dont il dressa procès-verbal le 7 décembre 1693. Le 12 décembre même année, il donna une sentence par laquelle il décretta ledit meusnier en prise de corps. Le procureur fiscal de Martinéglise ayant demandé son renvoy, ledit sieur de Rouville donna une deuxième sentence qui décretta le meusnier derechef en prise de corps le 19 décembre 1693. » — « Arrest du 15 décembre 1693, qui casse et annule lesdites sentences du sieur de Rouville et renvoie la cause devant le bailli de Martinéglise. »

G. 3785. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1493-1763.** — États et déclarations des rentes seigneuriales, des prés, masures, terres labourables et des dîmes de la paroisse de Martinéglise. — Listes des vassaux qui ont rendu aveu. — Marché avec le sieur Pernet, arpenteur, pour lever le plan de Martinéglise et de Grèges; récépissés dudit Pernet, 1759, 1763. — Extrait d'un compte des cens, rentes et redevances appartenant à MM. du chapitre, à Roumare et à Martinéglise, 1493. — Extrait d'un papier terrier. — Sentences de réunion.

G. 3786. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

**1603-1757.** — Décrets d'héritages sis en la seigneurie de Martinéglise. — Sentences de réunion; — saisies, proclamations, ventes de meubles faites par le sergent de la haute-justice. — Grosse de l'inventaire des meubles et effets de Jean Dubois, 10 août 1733. — Débats de tenure entre le chapitre et Claude Miffant sieur de Fonteuil, 1633; — entre le chapitre et Thomas Girard, référendaire en la chancellerie du Roi, 1649; — entre le chapitre et les sieurs de Coppeauville et Le Cauchois, sieur de Tibermont, 1604. — Duplique contre ces derniers : « Le sieur de Coppeauville chante le triumphe devant la victoire, ou, à mieux dire, se chatouille pour se faire rire; il se persuade qu'il a mis les défendeurs en vauderoute et qu'il les a tellement bouchés que force leur est de se taire ».

G. 3787. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier, 1 plan.

**1566-1664.** — Procès entre le chapitre et Robert de Roquigny, sieur de Pallecheul et d'Imbleval, pour un moulin construit par ce dernier sur la rivière dans le territoire de Martinéglise. — Requêtes, mémoires, arrêts. — Aveu rendu à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, par Charles de la Montaigne, écuyer, sieur de Saane, fils et héritier de Barbe de Clamorgan, sœur de défunt noble homme Jean de Clamorgan, protonotaire du Saint-Siége et en son vivant sieur de Saane, pour le fief de Saane, plein-fief de haubert partagé par moitié entre Antoinette de Clamorgan et ledit de la Montaigne; arrière fiefs : Reuville à Zanon de Héris, sieur de Rouelles, quart de fief; — Pallecheul et Imbleval, à Martinéglise et à Etran, demi-fief de haubert aux hoirs de Lenfant et feu noble homme Guillaume de Roquigny; — Tocqueville aux hoirs de feu noble homme Jean de Saint-Ouen, quart de fief; — une vavassorie noble à Berville et Tocqueville, à Marie Le Prévost, dame de Biville-la-Rivière, 1573. — Clameur féodale faite par le chapitre sur le sieur de Roquigny pour la moitié d'une maison et masure à lui vendues par Guillaume Allain en 1650.

G. 3788. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier, 1 plan.

**1640-1782.** — Baux de la pêche de Martinéglise par le chapitre de Rouen. — Notes, lettres, pièces de procédure concernant la pêche. — Bail de la pêche pour 30 livres à Jacques Aubert, huissier, 1640; — pour 500 livres à Jacques Delamare, en 1782 (prairies jointes à la pêche dans le dernier bail). — Lettre de M. de Ménibus à MM. du chapitre pour les remercier de s'être défaits de la conservation de leur chasse en sa faveur; il promet de n'user de l'autorité qui lui est confiée que pour procurer des amusements convenables à ceux qu'ils jugeront à propos. — Il présente pour garde son domestique; — il lui donnera la bandoulière aux armes du chapitre, laissée chez Paturon. — Il fait observer que la plupart des habitants, petits bourgeois de Dieppe, et même des paysans, tant de la paroisse de Martinéglise que des environs, se

disent tous avoir des permis de MM. du chapitre, 1759. »— Arrêt du Conseil d'État sur la requête des propriétaires des droits de pêche dans les rivières de Saane, d'Eaune, de Neufchâtel, d'Arques, de Scie, contre les cinq seigneurs haut-justiciers de ces 5 rivières, les plus voisines de la mer, lesquels barraient les rivières dans les mois de décembre et de janvier et empêchaient ainsi la fraye de la truite dans les parties supérieures des rivières ; — ces derniers alléguaient les termes de l'ordonnance des Eaux et forêts, au titre *de la pêche*, article 6 ; — les plaignants faisaient observer que, nonobstant les termes de cette ordonnance, les religieux de Fécamp, propriétaires de l'embouchure de la rivière de Paluel, avaient été condamnés à tenir leurs pêcheries ouvertes du 15 décembre au 15 avril :« Dans les cinq petites rivières d'Eaune, de Neufchâtel, d'Arques, de Scie, de Saane et en général dans toutes celles qui arrosent le pays de Caux et qui ont leur embouchure dans la Manche, le fait que la truite y abonde dès le mois de décembre et qu'elle y fraye jusqu'à la mi-mars est si constant et notoire qu'il ne peut être révoqué en doute »; le Conseil d'État, avant faire droit sur la requête, en ordonne la communication aux cinq seigneurs justiciers, 4 juillet 1769.

G. 3789. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 5 plans.

**1472-1763.** — Procès pour la pêche en la rivière de Martinéglise entre le chapitre et les archevêques (Mgr d'Estouteville 1472, Georges d'Amboise vers 1500; — Jacques Aubert, 1625; — François-Paul de Rassent. — Lettres de M. de Rassent, 1729-1732. — Plan représentant l'église et le presbytère de Martinéglise avec leurs environs, sans date, du commencement du XVII^e^ siècle. — Plan de la rivière représentant Saint-Étienne sur un côteau, vers 1634. — Mention de la huche ou du hequage de la pêcherie, 1495-1497.

G. 3790. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 191 pièces, papier.

**1715-1717.** — Procès entre le chapitre et M. François-Paul de Rassent, marquis de Laulne, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur d'Arques, grand-bailli de Caux, pour la propriété de la rivière et la pêche à Martinéglise ; — ledit procès porté en la maîtrise d'Arques et devant la chambre ordonnée par le Roi pour la réformation des Eaux et forêts de Normandie; mémoires, enquête, procès-verbal d'accession de lieu, sentences, 1715, 1716, 1718. — Mémoire des dépens adjugés au chapitre; un témoin, en 1716, affirme « avoir vu une hucherie, aux pieux, à l'embouchure de la rivière de Martinéglise ; on l'avait replacée, à cause que la force de l'eau l'ébouloit et la renversoit; il a toujours vu dans la haute mer les gabariers du Pollet aller et venir pour voiturer les foins des habitans de Martinéglise, lesquelles gabares venaient jusques aux haies du sieur de Rouville, à la planche Boudon ». « Une hucherie, suivant ce témoin, était un ouvrage composé de planches et autres bois de charpente, placé à demeure tout le travers d'une rivière, et qui y tenait par le moyen de pilotis, ouvrage barrant et fermant entièrement la rivière. »

G. 3791. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 156 pièces, papier.

**1480** (copie)**-1761.** — Requêtes, mémoires, notes concernant les procès du chapitre avec M. de Rassent, l'amiral de France et le procureur général du Parlement pour la pêche, sous le point de vue de la compétence, de la propriété et des droits maritimes. — Ordonnance touchant le fait et juridiction de l'amirauté, 1480 (copie). — Procès contre l'archevêque de Rouen devant Robert de Pommereul, seigneur d'Amfreville-sur-Iton, capitaine de Pont-de-l'Arche, maître enquêteur et général réformateur des Eaux et forêts de Normandie et Picardie, et devant son lieutenant général Jean de la Motte, seigneur de Vymont et de Quièvrecourt, 1541-1542. — Adjudication, par les commissaires du Roi, de la pêche en la rivière d'Arques à Pierre Maynet, conseiller au Parlement, Étienne Dumont et Pierre Maurice, 1594. — Baux de la pêche de la sayne par l'archevêque de Rouen, 1630, 1631. — Autorisation accordée par Mgr de Saulx-Tavannes à Nicolas Boislay, bourgeois de Dieppe, de faire établir sur un fonds à lui appartenant à Dieppe, un moulin tournant avec chevaux pour y moudre blé, 1741.

G. 3792. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier (5 imprimés.)

**1732-1775.** — Procès pour la pêche entre le chapitre de Rouen, M. de Rassent et l'amirauté. — « Mémoire sommaire pour messire Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, seigneur d'Archelles, intimé en appel et deffendeur en requête, contre les sieurs doyen et chanoines de l'église cathédrale Métropolitaine de Rouen... appelans de sentence rendue en la maîtrise particulière d'Arques et du Neufchâtel le 9 novembre 1746 et demandeurs en requête du 1^er^ mars 1747. » — « Mémoire pour les sieur doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Notre-Dame de Rouen... contre le sieur de Rassent, sur la question pendante au Conseil de Sa

Majesté qui des deux siéges, ou celui de l'Amirauté, ou celui des Eaux et forêts, doit connoître des contestations que les parties ont entr'elles, au sujet de la pêche en la rivière de Bethune. » — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de Rouen, contre M. le duc de Penthiévre, amiral de France, et le sieur de Rassent, en présence du procureur du Roy de la maîtrise de Dieppe. » — « Mémoire signifié pour Joseph-Alexandre de Rassent.... contre le chapitre de l'église de Rouen et M. l'archevêque de la même ville, 1765. » — Lettres de M. Benière, chanoine, Cousin, Desmarquest, etc.... à M. Le Clercq, intendant des affaires du chapitre au sujet de ces procès. — Lettre de Desmarquest, datée de Cote-Cote, 18 décembre 1757 : il donne son sentiment sur le nom de la rivière au-dessous et au-dessus de Martinéglise et indique au chapitre un moyen de défense emprunté aux procédures de l'amirauté avec la maîtrise : « Jusqu'en 1690 on n'avait jamais vu de carcasse de bateau maritime, au delà du pont du Pollet. — Ce ne fut qu'en cette année qu'ayant esté fait quelque changement dans les jetées du port, les vagues et les flots les tourmentant beaucoup dans le port, les maîtres des bateaux pêcheurs s'avisèrent après la pêche du hareng de démater et désarmer leurs bateaux pour les faire passer dessous le pont du Pollet et les placer au quay des Capucins, échouage des gabares à bois, pour y rester tranquillement pendant les 6 mois qui se trouvent depuis la saison du hareng jusqu'à la saison du maquereau. Cette innovation déplut à la maîtrise qui ne voulut point voir de bateaux maritimes sur son territoire. » — Consultation de l'avocat Roger au bas d'un mémoire de Desmarquest, Rouen, 18 décembre 1757. — Lettre de Cousin : « Les gabares dans les grandes marées apportent 4 cordes de bois et dans les autres 3 cordes et demie; la corde des chantiers a 7 pieds de long, 3 pieds et demi de haut, et les bûches ont 3 pieds et demi ou 42 pouces de long. Les gabares qui vont au bois ont 32 pieds de long, 15 pieds de large, 3 pieds de haut, du dessous au dessus. » Il annonce incidemment que son fils, qui d'abord avait voulu se faire architecte, allait étudier le droit à cause de sa mauvaise vue, et qu'il s'efforcerait de se rendre digne de la place de procureur-fiscal du chapitre à Martinéglise, 14 mars 1758.

G. 3793. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

**1573-1783.** — Pièces diverses concernant les seigneuries de Martinéglise et de Grèges. — Accord entre le chapitre et Claude Gaignon, bourgeois de Dieppe, au sujet d'une volière à pingeons, ou vollée à coulons à Martinéglise, 1573. — Permission accordée par le chapitre, sous certaines conditions, à Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Champaigne, de construire une volière sur sa propriété à Grèges, 1646. — Droit de propriété à titre de déshérence, revendiqué par le chapitre sur la succession de Jacques Aubert, 1666. — Arpentage du manoir seigneurial, des prairies et des communes de Martinéglise par Blondel, 1692. — Devis des ouvrages à faire aux deux ponts de Martinéglise, par suite des dégats qu'avait occasionnés le débordement des eaux, les 6 et 7 février 1715. — Ordonnance du Bureau des finances disposant que les possédants fonds à Martinéglise seraient obligés à contribuer au rétablissement des deux ponts de Martinéglise servant de communication entre Dieppe et le pays de Bray, 1776. — Inventaire des lettres et écritures concernant la seigneurie de Martinéglise et Grèges, 1704. — Procédures, baux, ventes.

G. 3794. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1336** (copie)**-1499.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges. — Bail à fief par le chapitre à Jean de Grèges, écuyer, de 45 acres de terre à Martinéglise, 1336. — Aveu baillé par James de Grèges, 1406; — par Baudouin Le Roy, 1453 : « fieu de cotage; terre sujette à aider à fener la Ferte, à gaitier le prisonnier, nectier la granche de chapitre et amener la meule du moulin au blé, du lieu de Rouen à Martinéglise; maintenir une écluse de 24 pieds de long; de plus sujecte au motage. » — Mention de biens appartenant aux écoliers de Torcy; des lieux dits Bellimont, Montelleres, 1459; — d'une droiture de vollée de coulons, XV^e^ siècle; — d'une pièce de terre dite la Blanquetaque à Martinéglise.

G. 3795. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1505-1599.** — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges; — notamment par Catherine Lermette, veuve de Raoul Blancbaston, seigneur du Boscregnoult, fille de feu Jean Lermette, bourgeois de Dieppe, 1533; — Vincent de Saint-Martin, contrôleur pour le Roi en la marine à Dieppe, 1566; — Jean Orel, Marthe Orel, 1567; — Jacques Blancbaston, tuteur de Simon et de Pierre Blancbaston, fils et héritiers du sieur du Boscregnout, 1575.

G. 3796. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1601-1649.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges, par François

Bonaventure Guillebert, écuyer, sieur de Rouville, 1600; — Georges-Charles Josel, sieur d'Aulage, 1602; — Michel Estancelin, bourgeois de Dieppe, 1608; — Jacques Lenglois, écuyer, sieur de Ramfort, 1610; — Charles Meldron, capitaine de navire, 1611; —les habitants, paroissiens et propriétaires d'Étran, pour un pré dit les Mottais, 1612; — François Josel, écuyer, sieur d'Aulage, fils de François Josel et de Jacqueline Lefournier, 1629; — Charles de Roquigny, bourgeois de Dieppe, ayant épousé Marguerite Bichot, 1629; — David de Creny, écuyer, sieur de Roupiers, 1647; — Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1648.

G. 3797. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1700-1732.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise, et à Grèges, par maître Louis Munier, vicaire perpétuel de Martinéglise, au nom du trésor, comme homme vivant, mourant et confisquant, 1700, 1703, 1711; — par le trésor d'Archelles, 1700; — Louis Godard, premier huissier-audiencier en la maîtrise d'Arques et Neufchâtel, 1700; — Gabriel Le Tellier, bachelier en théologie, curé de Saint-Jacques de Dieppe, prieur de Saint-Étienne d'Arques, 1700; — Jean Avisse, écuyer, procureur du Roi au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1703; — dame Claude Glachant, femme de Charles de Clercy, sieur de Gonneville et, au précédent, veuve de Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Neufvillette, 1704; — Barbe de Creny, veuve de Claude Olery de Loricule, écuyer, 1705; — Élisabeth du Buc, veuve de Jacob de Bruchaut, écuyer, sieur de Plainneville, 1711; — Catherine de Grimouville, veuve d'Antoine de la Rivière, 1711; — Robert Blondel, curé d'Étran, 1711; — David Bauldry, président en l'Élection d'Arques, 1712; — David, Daniel et Claude de Miffant, écuyers, sieurs de Crèvecœur, 1714; — Jacques Chappellier, sieur de Boisguillaume, 1719; — Pierre-Charles Estancelin, bourgeois de Dieppe, 1721; — Simon Duval, comme époux de Marie-Anne Grenon, fille de Jacques Grenon, écuyer, garde de la porte du Roi, 1723; — Laurent Croisé, procureur du Roi au siége royal de l'amirauté de Dieppe, au droit de sa femme, fille de feu Jean Avisse, écuyer, ancien procureur de Sa Majesté en la vicomté d'Arques et d'Anne Guillebert de Villette, 1724; — Nicolas de Roquigny, écuyer, sieur de Pelvert, capitaine d'infanterie, lieutenant, par commission du Roi, de la capitainerie générale garde-côte de Berneval, 1730; — Nicolas Blotin, trésorier de la paroisse de Grèges, 1730; — Louise de Guillebert de Rouville, veuve en premières noces de M. de Villers-Mahommet, et, en secondes, de messire Alexandre de Nollent, capitaine d'infanterie au régiment de Vendôme, 1732; — Guillaume Audren, supérieur de la résidence des Jésuites à Dieppe, prieur du prieuré de Saint-Étienne d'Arques, 1736 (ledit prieuré uni par le Roi à la résidence de Dieppe, après le décès de Gabriel Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe); — Joseph-Thomas Rimbert, curé de Saint-Pierre-le-Vieux, 1737; — Françoise de Miffant de Crèvecœur, héritière de Daniel de Miffant, 1738.

G. 3798. (Liasse.) — 127 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1740-1780.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Grèges et à Martinéglise, par Charles de Lestoille, trésorier de l'église de Martinéglise, 1745; — le trésor de Grèges, 1745; — Claude Estancelin, écuyer, fourrier ordinaire des logis du Roi, 1756; — Abraham-David Bauldry, ingénieur ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Normandie, 1748; — Pierre Roussel, curé de Grèges, 1749, — Jean Parent, écuyer, sieur d'Alençon, Henry Parent, écuyer, sieur de Lannoy, et François Parent, aussi écuyer, fils de feu M. Jean-Henry Parent, 1751; — Jean-Richard Gérard, receveur des grandes entrées à la porte de la Barre de Dieppe, 1752; — Nicolas-André de Monsures, écuyer, demeurant à Saint-Laurent-en-Caux, 1752; — Guillaume-Robert Le Chevallier, sieur de Grèges, 1763; — Pierre-Nicolas-Jacques Paris, sculpteur de Dieppe, 1771; — Jacques-François Dépotaine, ancien officier de cavalerie, au droit de sa femme, Marguerite Estancelin, 1774; — Thomas-Robert Dandasne, écuyer, sieur de Lincourt, chevalier de Saint-Louis, 1774; — Charles-François de Creny, sieur des Essarts, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, fils d'Adrien de Creny et d'Élisabeth de Bruchault, 1777; — Charles-Nicolas Hellouin, chevalier de Ménibus, seigneur d'Alaincourt, de Saint-Aubin de la Coudre, de Lemery, chevalier de Saint-Louis, commandant en chef d'un bataillon de milice garde-côtes, 1778; — Louis Grouard, curé de Martinéglise, 1778; — Jean-Baptiste-Thomas Roussel, curé de Grèges, 1778; — les filles de Louis-Ferdinand d'Abancourt, écuyer, et de Suzanne-Cécile de Blancbaston, 1780; — Jeanne-Angélique Juvin, fille de Charles-Guillaume Juvin, capitaine de marine, 1780; — Jean-Baptiste de Fouquesolle, chevalier, vicomte de Doullens, au droit de sa femme Marie-Rose de Blancbaston, 1780; — Pierre Roüet, officier au régiment de Flandre, au droit de sa femme Julie-Modeste Émar Gally, 1780; — Louis-César de Rassent, seigneur d'Archelles, capitaine au régiment de Champagne, 1780.

G. 3799. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1410-1738.** — Aveux baillés au chapitre, pour biens situés à Grèges et à Martinéglise. — Inventaires d'aveux. — Aveux baillés par Jeanne Dupont, veuve d'Alexandre Bigot, conseiller au Parlement, 1630; — Nicolas Dandasne, écuyer, sieur de Champagne, 1651; — Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1657; — François Feret, écuyer, sieur de Bracquemont, 1657; — Catherine Le Pigny, tutrice des enfants de Jacques de Blancbaston, 1660; — Catherine de Blancbaston, tutrice des enfants de Jean de Rocquigny, sieur de Saint-Gire, 1660; — Jean de Bruchault, écuyer, sieur de Plainneville, 1667; — Louis Severy, trésorier de Grèges, 1700; — Adrien de Creny, 1731.

G. 3800. (Liasse.) — 128 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1651-1699.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen, pour biens situés à Martinéglise et à Grèges : — par Thomas Gérard, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie de Normandie, 1651; — Marguerite Gérard, sa fille, veuve de noble homme Richard Corneille, avocat au Parlement, 1654; — très-haut et très-puissant prince du sang royal d'Écosse, maître Ludovic Stuart, sieur d'Aubigny, pour son prieuré de Saint-Étienne d'Arques, 4 décembre 1655 (ledit prince domicilié alors à Paris au cloître Notre-Dame); — Jean de Rocquigny, écuyer, sieur de Saint-Gire, héritier de Marguerite Bichot, sa mère, 1657; — Henri Parent, sieur de Lannoy, grènetier au magasin à sel de Dieppe, chambre de Saint-Valery-en-Caux, ayant épousé Marie Allain, fille du greffier Nicolas Allain, 1657; — Catherine Le Pigny, veuve de Jacques de Blancbaston, écuyer, sieur de Grèges, 1660; — Pierre de Guillebert, écuyer, sieur de Villette, conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1663; — les héritiers de feu Aymar Pachou, sieur d'Imbleval, 1644; — Charles de Montpelé, écuyer, sieur de Martigny, 1666; — Catherine Mollard, veuve de Jean Avisse, capitaine pour le Roi en la marine, 1667; — Gabriel Josel, sieur d'Aulage, 1678; — les Ursulines de Dieppe, 1687; — Pierre Malaine dit Lusignan, habitant en l'île de la Martinique, ayant épousé Jeanne Michel, sœur et héritière de feu Adrien Michel, 1687; — François de Bosguérard, officier de feu S. A. Mgr le prince, 1695; — François L'Hermitte, capitaine de navire, 1697.

G. 3801. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1612-1660.** — Cahiers de plaids de gage-plège tenus en la baronnie et haute justice de Martinéglise, Grèges et dépendances, sur la réquisition de MM. les chanoines députés du chapitre, par les baillis de la haute justice, en présence du procureur fiscal et du greffier. — Plaids tenus en la maison de l'un des tenants : M. le Caron, bailli et Nicolas Pottier, avocat, procureur d'office, 1612, 1613. — Autres baillis : Pierre Crucifix, licencié ès-lois, s'intitulant bailli seul juge opté au siége de Martinéglise, 1694-1703; — Robert Mouchart, licencié ès-lois, bailli, seul juge opté en la haute justice de Londinières et Clais, sénéchal choisi pour la tenue des plaids de Martinéglise, 1704-1710; — Jacques Le Vasseur, avocat au Parlement, sénéchal de Martinéglise, 1711-1712; — Adrien Cotterel, conseiller du Roi, bailli, juge civil et criminel en la haute justice de Martinéglise, 1713-1717. — Autres baillis : Jean-Baptiste de la Grave, 1723-1729, Marc-François Laignel de Bordeville, 1730-1736, Pierre Gosse, 1737-1745, Pierre Blondel, 1746-1760.

G. 3802. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

**1338** (copie)**-1740.** — Pièces de procédures relatives à l'église de Grèges et concernant des contestations entre les sieurs de Blancbaston, seigneurs de Grèges, et le chapitre de Rouen, pour mouvances de terres et droits honorifiques. — Relation adressée à l'official de Rouen, par le vice-gérant du doyen d'Envermeu, de l'information faite par ce dernier sur la question de savoir si l'église de Grèges était assujettie au droit de déport; procès engagé à ce sujet entre Michel Guérard, diacre, curé de Grèges, et Guy Rabaschier, trésorier de l'archevêché, 1387. — Vente faite par le collége de Torchy dit de Lisieux à Paris (Pierre Thierry, docteur régent en la faculté de théologie, principal, Jean Sabost, antique recteur, Geuffin de la Roche, principal des artiens bacheliers formés en ladite faculté, etc...) à noble homme Pierre de Blancbaston, sieur du Boscregnoult, du fief de Grèges acheté par ledit collége, en 1408, de Jean de Cayeu, chambellan du Roi (4 novembre 1563). — État des revenus et des charges dudit collége, 1550. — Arrêt du Parlement confirmant une transaction par laquelle le sieur Jacques de Blancbaston reconnaissait n'avoir pas droit à un banc dans le chœur de l'église de Grèges, 26 août 1632. — « Articles et faits pertinents concernant les parentelles et

aliances dudit Blanchaston avec certains conseillers du parlement de Normandie. » — Aveux rendus au fief de Grèges par les curés : Jean Asseline, 1501, Michel Bichot, 1565, Jean Guiche, 1569, Guillaume Auvray, 1614 ; — par les trésoriers de la même paroisse.

G. 3803. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1563-1759.** — Procès, pour les dîmes, entre le chapitre et divers particuliers, d'une part, et les curés de Martinéglise et de Grèges, d'autre part. — Déclaration des biens appartenant au trésor de Grèges. — Mémoire sur le patronage et les droits honorifiques de Martinéglise et de Grèges. — Procurations données pour résigner la cure de Grèges par les curés Robert Bourdon, 12 août 1584, Jean Boult, 26 septembre 1585. — Charles Auvré, prêtre, pourvu de la vicairie perpétuelle de Grèges par la résignation de son frère Guillaume Auvré, reconnaît que c'est par erreur que, dans la signature de sa provision, le mot *curé* été substitué à celui de *vicaire perpétuel*, le chapitre ne reconnaissant point de curé dans l'église de Grèges, mais simplement un vicaire perpétuel, 3 juin 1628. — Certificat du vicaire L. Dehornay, constatant qu'Antoine Blanpain, curé de Grèges, était décédé le 16 février 1686. — Requête adressée au chapitre par les paroissiens de Grèges, pour être autorisés à faire construire à leurs frais, à côté du chœur, une chapelle afin d'agrandir l'église, devenue trop petite (du temps du curé Charles Auvré). — Sentence de la haute justice de Martinéglise, qui condamne messieurs du chapitre au payement de 18 livres pour le raccommodage des vitres de l'église de Grèges, décembre 1595.

G. 3804. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1482-1762.** — Aveux, baux de terres ou de dîmes à Grèges. — Décrets d'héritages, fieffes, etc. Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Martin, prêtre, demeurant à Grèges, de 2 masures pour 34 sous, 2 gélines et 2 chapons de rente à héritage par an ; le preneur employera sur les 2 masures 10 livres tournois en réparations dans l'espace des trois premières années, 22 mai 1482. — Bail de 5 acres et 1 vergée de pré nommé le pré de la Frecte, 2 mai 1497 (aux plès de la vicomté de Martinéglise tenus par Guillaume Terrien, vicomte du lieu pour le chapitre). — Bail des dîmes de Grèges à Jacques Forgée, laboureur, pour neuf ans, moyennant 125 livres par an et 82 livres 10 sous pour le vin du bail ; fournira, la dernière année du bail, un état certifié par nouveaux bouts et cotés des terres sujettes à la perception de la dîme, poursuivra jusqu'à la cour tous procès pour dîmes, sans pouvoir transiger sur aucun, sans le consentement par écrit des bailleurs, entretiendra le chancel, fournira chaque année, lors des plaids, 2 canards et 2 paires de poulets, 3 mai 1762.

G. 3805. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

**1253-1779.** — Acte passé devant l'official de Rouen, par lequel plusieurs paroissiens de Grèges se portent pléges pour Nicolas de Grèges, accusé d'homicide : dans un délai de 15 jours, il partira pour la Terre Sainte, ne séjournera pas plus de deux jours en chaque lieu, à moins de maladie, passera sept ans en Terre Sainte, mars 1252 (V. S.). — Forjuration dudit Nicolas de Grèges et de sa femme Alice : abandon de leurs propriétés ; promesses faites par eux au chapitre, juillet 1255. — Mandement de l'archevêque Guillaume de Flavacourt au doyen d'Envermeu, pour qu'il mette en possession de la cure de Sainte-Marie-Madeleine de Grèges Martin Triquet (prieuré du Mont-des-Deux-Amants, dimanche avant la Madeleine 1295) ; à la suite l'acte de serment dudit Martin. — Prise à fieffe par Jean de Grèges, écuyer, de la paroisse de Grèges, de 48 acres et demie 23 perches de terre pour 47 livres 18 sous 6 deniers de rente, 1336. — Lettres de Jean de Saint-Pierre, « bailli au deen et chapitre de Rouen » : Prise à fieffe par Nichole le Fourquier « d'une place à asseoir trois pos pour faire un avant-solier, sur le fro de la ville de Martinéglise, » 1358. — Autres contrats de fieffe. — « Cy suyvent les statuts et ordonnances de la charité instituée soubs le bon plaisir de vénérables et scientifiques personnes les doien et chanoines du chapitre de Rouen, en l'église et vicairie perpétuelle de Grèges, en l'honneur de la benoiste Marie-Magdeleine, associés les festes de la Purification, Notre-Dame, saint Nicolas en may, saint Serain et sainte Barbe. Sy aucun des frères va en pélerinage comme à Romme, Saint-Jacques, Jhérusalem ou autres lieux, loingtains pélerinages, il sera convoyé... jusques à une lieue loing et aura sa messe aux dépens de la charité... Se aucun frère ou seur décédoit, estant en sentence d'excomunication, et luy ou ses amis n'avoient de quoy le faire absouldre, la dicte charité paiera la somme de 5 sols tournois pour obtenir son absoulte..., » XVI[e] siècle. — Baux et aveux. — Fragments du sceau des obligations de la vicomté et de l'officialité de Rouen.

C. 3806. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

**1632-1765.** — Procédures à l'occasion de mouvances et de treizièmes en la paroisse de Grèges, entre le chapitre, M. de Fouquesolles, 1737, Guillaume-Robert Le Chevallier, seigneur de Grèges, Thibermont et autres lieux, président de la chambre des comptes de Normandie, 1760-1765. — Lettres d'avocats et d'hommes d'affaires, relatives à ces contestations. — Lettre du président de Grèges à M. Le Clerc, intendant des affaires du chapitre : il se plaint de ce qu'on ait planté un poteau avec les armes du chapitre sur un fonds de la seigneurie de Grèges, 19 juin 1758. — Vente faite par Pierre Audran, docteur de Sorbonne, principal du collége de Torcy, Claude de Rouen, procureur, Germain Auger et Pierre Odienne, boursiers théologiens dudit collége, à Adrien et François Blanchaston, du fief de Grèges, que le collége avait retiré, en vertu de l'arrêt du grand Conseil du 2 août 1683; prix, 150 livres de rente racquittable par 3,000 livres, 25 juillet 1689.

G. 3807. (Pièce.) — 0m 15 de largeur, sur 0m 15 de hauteur.

**Milieu du XII^e^ siècle.** — Charte de Guillaume de Romare, comte de Lincoln, par laquelle il annonce à Hugues, archevêque de Rouen, qu'il a donné à l'église Notre-Dame *in capite Haihe mee de Romara totam decimam redditus mei... qui pertinet ad honorem haihe Romare, scilicet totam decimam de regardis et totam decimam mense mee et in omnibus tam in pane quam in cibis et potu et in omnibus aliis quibus sustentus fuero et sufficialiter ligna ad comburendum et clausturam ad locum claudendum.*

G. 3808. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**1265-1328.** — Charte d'Alphonse, fils de Jean, roi de Jérusalem, comte d'Eu et camérier de France; il approuve le legs fait par sa femme défunte, Marie, au chapitre de Rouen, d'une rente annuelle de 40 sous tournois et assigne cette rente sur sa vicomté de Roumare; *apud Chisiacum,* lundi après la saint Marc évangéliste, 1265. — Donation faite par Raoul, comte d'Eu, à son amé Raoul du Sauchei, écuyer, pour son bon service, de 60 livrées de rente sur la terre de Roumare, dimanche après la feste Saint Johan-Bauptiste, 1326 : « Voulun et otrion que, se le dit escuier avoit her de sa fame, que li et ses hers cuillet, aient et rechevet ladite rente... et puisset feire lor plainne volenté comme de lor propre héritage. » — Donation faite par le même, à Robert de Houdetot, de tous les proufiz, issues et émolumens de toute la terre appartenant audit comte d'Eu, en la ville de Roumare, à condition de payer à Raoul du Sauchoy la rente de 60 livres : « considéré les curialités et services que, ou temps passé, nons a faiz notre bien amé chevalier mons^r^ Robert de Houtetot, non veullans entrer le vice de ingratuité, mès à yceluy mons^r^ Robert veullans remunier yceuz services... par le conseil de nos très-chiers seigneurs mons^r^ Philippe comte de Valois et d'Anjo, regent les royaumes de France et de Navarre, de mons^r^ Jehan, roy de Bahaingne, de mons^r^ Philippe, conte d'Évreux, de mons^r^ Robert d'Artois, comte de Beaumont et de notre très-amé cousin mons^r^ Mile sire de Noiers, etc. » Paris, 14 février 1327, (V. S.).

G. 3809. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 4 fragments de sceaux.

**1337-1338.** — Renonciation par Jeanne, comtesse d'Eu, à la rente vendue par son mari, le connétable, au chapitre de Rouen, 4 mai 1337 (acte passé devant Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris). — Lettres du bailli d'Eu et de Roumare : Reconnaissance devant Jehan Rousselin, tabellion établi pour passer les actes de la baillie dudit lieu de Roumare, par plusieurs vassaux de la baronnie de Roumare, des rentes dues par eux à ladite baronnie et qui devaient faire l'objet de la vente que le comte d'Eu projetait de faire au chapitre de Rouen, 3 mai 1337. — Vente par Raoul, comte d'Eu et de Guynes, sieur de Roumare, connétable de France, à honorables hommes le doyen Pierre et le chapitre de Rouen, au prix de treize-vingts dix livres 16 sous 3 deniers, du marché de Roumare avec les *halles*, estals, mesures... un mollin sur la rivière de Barentin, les prés jouxte ladicte rivière, la mote environnée des fossés et tous les fossés et la granche estant en icelle mote, les maisons du bourc jusques au moustier Richart Cousin, moyennant 6,499 livres en florins royaux du prix de 16 sous 3 deniers pièce, florins à l'aignel de 15 sous pièce, florins de Florence de 13 sous 3 deniers pièce; Gisors, 5 mai 1337. — Approbation de ces lettres de vente par Jean, duc de Normandie; Gisors, mai 1337; par le Roi, devant les mêmes conseillers et dans les mêmes termes; Gisors, mai 1337 : « Par mons^r^ le Duc, du commandement le Roy, presens mons^r^ de Noyers et mons^r^ le mareschal de Trie et faite par l'ordenance de vous et de mons^r^ de Noyers. J. Verberie... Par le Roy présent, etc. » — Commission donnée par Raoul, comte d'Eu et de Guynes, connétable de France, à ses féaux clercs

Pierre Daunoy et Colart Des Eavys, pour recevoir ladite somme et en donner quittance, Bergerac, 2 juillet 1337. — Ratification de la vente par Raoul d'Eu, « ainsnez fils du connétable, sires de Choisic; » la Ryole, 18 juingnet 1337. — Commission donnée par le connétable à Pierre Motelin, son bailli d'Eu, et à Jean Jacob, son vicomte d'Eu et de Roumare, pour bailler au chapitre saisine corporelle de la seigneurie de Roumare; « donné en nos tentes devant le chastiau de Pommiers en Gascoingne, » 25 août 1337. — Quittance donnée au chapitre d'une somme de 1,359 livres 10 sous, par Pierre Daunoy, clerc de notre sire le Roy, commis de par noble et puissant prince le comte d'Eu (devant Pierre de la Marlière, bailli de Rouen, jour de la Tiphaigne, 1337). — Autre quittance du même, 16 octobre de la même année. — Lettres du même bailli : Vente au chapitre, moyennant 600 livres tournois, de la rente de 60 livres, donnée à Raoul de Sauchey, ladite vente faite par Raoulet de Sauchey, fils et hoir dudit Raoul, âgé de 12 ans, « assisté de ses meneurs et conducteurs haus hommes et puissans mons^r Pierres, sire de Bailleul, mons^r Collart de Hotot, sire de Englesqueville, chevalier, Rogier Malemains, escuier, mons^r Robert de Houdetot et mons^r Enguemer de Sainte-Beuve; » mercredi avant la saint Clément, 1337. — Dispense accordée par Jean, duc de Normandie, sur la demande des meneurs de Raoulet de Sauchey (Pierre, sire de Bailleul, Colart de Hotot, Rogier Malemains), de la disposition de la Coutume de Normandie, portant « que quiconquez choze que les meneurs d'aage dient ou facent en court laye ne doit avoir fermeté ne mais en tant seulement que par la loy et la coutume de Normandie sera jugié en jugement; » Bois de Vincennes, 10 décembre 1337 : « Par le duc au commandement du Roy, à la relation de messieurs le doyen de Beauvez, et G. de Villiers; signé sur le repli : P. Daunoy. » — Quittance de Pierre de Bailleul et de Nicholas ou Collart de Hotot, seigneur d'Anglesqueville-la-Mauconduit, 5 mars 1337, 4 septembre 1338. — Lettres d'amortissement accordées au chapitre de Rouen par Charles V, Paris, décembre 1374. — Vidimus de ces lettres par Symon de Baignex, vicomte de Rouen, 1380. — Vidimus par Michel Durant, vicomte de Rouen, des lettres du duc de Normandie, précitées, de 1337. — Sceau de Nicolas de Hotot, de la vicomté de Rouen; — fragments des sceaux de Jean, duc de Normandie, de Nicolas de Hotot, du bailliage de Rouen.

G. 3810. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1337-1767.** — Vente par Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, au chapitre de Rouen, de la seigneurie de Roumare, avec le marché, les halles, étaux, forfaitures, à l'exception de la haute justice, 1337 (copie). —Confirmation du marché de Roumare (samedi de chaque semaine), 1500. — Mémoires, pièces de procédures sur la question de savoir si le dénombrement de la seigneurie de Roumare devait être présenté par le chapitre devant le bailli du comte d'Eu ou devant le vicomte de la haute justice de Roumare. — Aveux présentés par le chapitre à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes; à Louis-Charles de Bourbon. — Protestation des gentilshommes de Roumare à propos de la rédaction projetée de la Coutume du comté d'Eu, 8 septembre 1675. — Vente par Charles d'Herbouville, seigneur de Saint-Jean du Cardonnay, à Sanson le Vaignon, seigneur du Parc-d'Esneval et du grand Mortemer, du fief du Châtel à Roumare, 24 janvier 1667 (copie). — Arpentage du domaine non fieffé de la seigneurie de Roumare, 1753.

G. 3811. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 120 pièces, papier, 1 plan.

**1456-1769.** — « Inventaire des chartres, lettres et enseignemens de la terre et seigneurie de Roumare, de la vendition d'icelle faite en l'an 1337 par Raoul, comte d'Eu, par le prix de 6,499 livres. » — Noms des vassaux avec indication des redevances. — Extraits des registres du greffe de la haute-justice de Rouen; pièces de procédures. — Sentences de réunion. — Quittances de treizièmes. — Ventes de récoltes saisies sur les fermiers. — Plan d'un chemin de Roumare, dressé à l'occasion d'empiètement commis sur ce chemin, XVIII^e siècle. — Lettre de Carville, agent du chapitre, au curé de Roumare : « Mons^r le curé, je vous prie, au nom de messieurs de chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, de publier demain au prone de la grand messe de votre église que, s'il y a aucunes personnes qui veillent prendre à ferme et à louage, etc...— M'asseurant que n'y ferez faulte, je clorray la présente par mes bien humbles recommandations à votre bonne grace, et prie Dieu, monsieur, qu'il vous doint en santé longue et heureuse vie. De Rouen, ce 26^e jour de novembre 1583. Votre obéissant pour jamais. »

G. 3812. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1411-1769.** — Procès, au bailliage de Rouen, devant le bailli Karados Desquesnes, entre le chapitre et Marguerite d'Esneval, dame dudit lieu et de Pavilly (1411); devant le vicomte de Rouen, entre le chapitre et Louis de Breszé, sénéchal de Normandie, vidame d'Esneval, au droit

de Catherine de Dreux, sa femme (1500, 1501) ; devant Jean d'Esquetot, lieutenant du bailli en la vicomté de Roumare, entre le chapitre et Robert de Croismare, seigneur de Saint-Jean du Cardonnay (1501) ; entre le chapitre et Guillaume Mauviel, seigneur de Puchay et du Parc-d'Esneval (1506), au sujet du droit de *détourner* l'eau de la rivière de Barentin, pour la réparation du moulin de Roumare, de la garenne de la rivière, de la banalité et du chemin du moulin, ledit moulin situé à Villers en la vallée de Barentin. — Requête adressée au chapitre par Noël Le Riche, fermier ; il expose que durant le siége de Rouen, des gens de guerre avaient brûlé tous les ustensiles du moulin à eau des chanoines, situé sur la rivière de Barentin, à 3 quarts de lieue de Roumare. — Procès entre le chapitre et les fermiers pour les réparations du moulin de la seigneurie de Roumare, des halles et autres bâtiments. — Information relative aux communes de Roumare, bornées par les terres labourables de Campeaux, les pâtures du sieur de Clères, appelées les communes de Candos, et le Boschue, 1518. — Procès au sujet des mêmes communes entre le chapitre et Jean de Bresmes, seigneur de Villers : « Dist icelluy escuier que à luy, à cause de la succession de son deffunct père, compecte et appartient le fief, terre et chastellenie et sieurie de Villers, qui est ung noble fief de haubert entier, tenu neuement de haut et puissant seigneur monseigneur le comte de Dunoys, à cause de sa comté de Tancarville et baronnie de Mouville, lequel fief s'estent par toutes les paroisses dudit lieu de Villiers et aussi ès paroisses des Wys, Escalles, Blacqueville, les Ifs, Espinay, Carville, Fréville, Saint-Paër, Bretteville, euquel fief il y a *droit* de chastellenie, place de château ancien, droit de foire par chacun an le jour de Saint-Nicolas, le patronage de l'église, duquel fief sont tenus le fief des Wys et les fiefs nobles de Monthihart et de Saint-Paër, »

G. 3813. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier, 1 plan.

**1316** (copie)**-1741.** — Plan d'une partie de Roumare comprenant le jardinage du Bosc-Hue, les masures et maisons du chapitre ; dessin représentant un paysan qui dirige une charrue traînée par deux chevaux, fin du XVI^e^ siècle. — Terrier de Roumare, XVIII^e^ siècle ; mémoires, devis des réparations faites, à diverses époques, aux bâtiments de Roumare ; quittances d'ouvriers. — Procès pour les bois de Griperel et pour le tiers-et-danger. — Extrait du folio 824 du registre des *Olim* de Paris, 1316-1318.

G. 3814. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

**1387-1532.** — Lettres royaux, mandements des maîtres des eaux-et-forêts, informations, sentences de mainlevée, au sujet des droits appartenant au chapitre de Rouen en la forêt de Roumare : — « Ont droit de prendre et avoir en ladite forêt boys de chesne et de hestre, toutes fois qu'ils en ont mestier, pour faire et réparer leurs maisons, halles et moullins de leur fieu de Roumare, par livrée du verdier ou de son lieutenant, hors deffens. *Item* ont pasturage pour leurs bestes gesans en leur hostel et bois pour le chauffer des demourans audit hostel, hors deffens, livré par ledit verdier, pour lesquelles franchises dessus dictes lesdis doyen et chapitre doivent faire prières et oroysons pour le Roy », 1402. — Sceaux de Jean Braque et de Robert Assire, maîtres enquêteurs des eaux-et-forêts ; fragments des sceaux de Jean, seigneur de Mesnil et de Pierrecourt (1407), et de Robert, sieur de Pelletot (1412), autres maîtres des eaux-et-forêts.

G. 3815. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier, 8 plans.

**1577-1783.** — Procès du chapitre de Rouen avec ses fermiers de Roumare, Daoust et Brunet, 1720, 1782 ; — du chapitre et de son fermier, Jean Lalos, avec messire Robert Vaignon, sieur de Mortemer et du Parc-d'Esneval, au sujet d'un terrain dont le chapitre et ledit Vaignon se disputaient la propriété ; — plans des lieux contentieux, 1761. — Mainlevée de la saisie féodale de la seigneurie de Roumare, 1577, 1652. — Requête présentée par le chapitre, comme patron de Roumare, au Bureau des finances de Rouen, aux fins de faire arpenter et poser des bornes dans toutes les rues de Roumare. — Ordonnance du bailli vicomtal de Roumare, portant que défenses seront faites au chapitre de prendre le titre de baron de Roumare, et de faire poser des bornes dans les rues dudit lieu, et que, dans le cas où il persisterait dans son usurpation, procès-verbal serait envoyé au Conseil du prince, seul seigneur et haut justicier de Roumare, 1756.

G. 3816. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

**1578-1782.** — Procès du chapitre de Rouen avec M. Vaignon de Mortemer, pour anticipations sur les terres des chanoines ; avec les fermiers de la seigneurie de Roumare, Pierre de Caux, Jean-Thomas Brunet. — Mémoires présentés au Conseil de S. A. S. le duc du Maine, comte

d'Eu, en faveur du chapitre, à l'occasion d'un procès avec les officiers dudit comte d'Eu, pour question de compétence. — Lettres adressées au théologal de l'église de Rouen, par les chanoines Des Bouillons et De Lan ; — autres lettres, des avocats Guilloreau et Brillon ; — de M. Vaignon de Mortemer.

G. 3817. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1484-1715.** — Procès entre le chapitre de Rouen et les religieuses de Saint-Amand de Rouen, au sujet d'une rente de 4 mines d'orge sur la grange de Roumare ; — des dîmes de la paroisse. — Accords à ce sujet, 1492, 1583. — Assignations, mémoires ; — copie du dénombrement de l'abbaye de Saint-Amand, baillé au Roi par Madame de Souvré. — Consultation de De Jort, avocat, 1715. — Mention de Robert Lemonnier, curé de Roumare ; de Pierre Raoulin, lieutenant-général de Colart de Moy, bailli de Rouen, 1485 ; de Philippe Duval, vicomte de Roumare ; de Jean Goupil, écuyer, seigneur du Parquet, 1485.

G. 3818. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

**1496-1772.** — Baux faits par le chapitre de Rouen de la terre et seigneurie et des rentes seigneuriales de Roumare ; — du moulin banal de Roumare, situé en la vallée de Barentin, paroisse de Villers et appelé, en 1573, le moulin de Quevaville ; — de la ferme et du manoir seigneurial, pour 9 ans, à Jean-Thomas Brunet, 1772. — Procès entre le chapitre et le sieur Le Riche, fermier, au sujet de *dégradements et méliorations* faits par lui sur la ferme, 1609.

G. 3819. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

**1517-1766.** — Décrets d'héritages de biens situés à Roumare et aux environs et ayant appartenu à Jean et à Colin Le Bas, 1517, 1518 ; — à Ancelot Lemonnier, 1517 ; — à Guillaume Le Chandelier, 1586 ; — à Noël Le Riche, 1603 ; — à Jean Pestel, 1604 ; — à Guillaume Bigot, sieur de la Turgère, conseiller au parlement, 1683 ; — à Pierre Desmeliers, 1766.

G. 3820. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier, 1 sceau.

**1343-1599.** — Fieffes et aveux de terres à Roumare, relevant des chanoines de Rouen, à cause de leur seigneurie dudit lieu : prévôté de Roumare, grand fief du Hamel, petit fief du Hamel, etc... — Aveu baillé par les religieuses de Bondeville pour la terre qui leur avait été donnée par Alice, comtesse d'Eu. — Mention du vicomte de Roumare, 1343 ; du bourgage de Roumare, 1423 ; du chemin herbu menant de la rue de Roumare à la Cauchie Saint-Thomas, 1447 ; des communes et maillières de Roumare. — Sceau aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3821. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1414-1745.** — Ventes et fieffes de biens situés à Roumare. — Lettres de Robert La Vache, vicomte de Roumare pour haut et puissant seigneur mons^r^ le comte d'Eu et garde du scel des obligations dudit lieu : Vente par Jehan Des Vaux à honorable homme et discrète personne mestre Ernoul Auxbeufs, chanoine de Rouen et curé d'Auffay, d'un manoir à Roumare, 1414 ; — par Marie-Élisabeth de Bihorel, fille de Louis-Nicolas-Joseph de Bihorel, sieur de Bellemare, d'une ferme à Roumare, 1720 ; — par Hervé Bernard, sieur de la Porte, procureur du Roi à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Pierre Irrebert, marchand à Rouen ; — par Jean-René de Turgis, sieur de Bullé, maître ordinaire en la Cour des Comptes, aides et finances, à Pierre Henry, marchand à Rouen, 1745. — Baux de terres sises à Roumare.

G. 3822. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin.

**1505-1603.** — Contrats de vente de biens situés à Roumare ; d'acquisition, de transport et de racquit de rentes. — Vente par Marguerite de Quincarnon, veuve de Robert Le Gras, avocat au parlement, de 8 livres de rente à noble homme M^e^ Pierre Le Gras, avocat au siége présidial du bailliage de Rouen, 1572 ; — par Catherine Bouglier, de 12 livres de rente à maître Guiffroy Hallé, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Vigor, plus tard qualifié principal du collége des Bons-Enfants de Rouen, dernier mars 1572. — Racquit fait aux Célestins de Rouen, dont était prieur Étienne Chauffart, d'une rente de 25 livres, par Robert Mautallen, 17 décembre 1580. — Racquit fait par le chapitre d'une rente de 31 livres au sieur Hector Le Guerchois, lieutenant-général en la vicomté de Rouen, ayant épousé Alix de Pellefresne, 1584.

G. 3823. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

**1580-1584.** — Vente par Vincent Deschamps au sieur Robert Mautalent de 43 acres en masures et terres à Rou-

mare, 1580. — Procès au bailliage de Rouen et au parlement, au sujet du droit de clameur féodale exercé par le chapitre contre ledit Mautalent; mémoires d'avocats, assignations, sentences. arrêts, et autres pièces de procédures. — Dans le mémoire de l'avocat Poullain : « De dire que les ecclésiastiques acquerroient tant que les aides et tailles du Roy en seroient diminuez et les taillables apauvris, c'est une maigre considération et sans subject. Les contracts d'emption et de vendition sont de bonne foy et permys égallement aux trois Estats. Si l'un décroît, l'autre s'augmente, et n'est la subvention des ecclésiastiques, soit envers le Roy ou envers le publicq, moindre que des nobles et roturiers. Des exemples de notre temps en rendent ample tesmoignage, soit au paiement des décimes, dons caritatifs et autres aides, soit de l'aliénation du propre bien desdits ecclésiastiques et jusques aux principalles pièces du temporel. »

G. 3824. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

**1520-1769.** — Aveux rendus au chapitre pour biens relevant de la seigneurie de Roumare. — Inventaire d'aveux. — Minute d'une requête du chapitre de Rouen à nos seigneurs de la chambre des vacations pour qu'il fût interdit aux habitants de Rouen, soi-disant de la Religion prétendue réformée, de s'assembler à Roumare pour y faire prêches. — Arrêt du parlement interdisant, conformément aux volontés du Roi, le prêche établi indûment à Roumare par le prince de Portia; 3 lettres du Roi et de Catherine de Médicis (Saint-Maur-des-Fossés, 21 et 22 novembre 1566), adressées aux gens du parlement pour les inviter à tenir la main à ce que le prêche de Roumare n'ait plus lieu; les habitants de Rouen, de la Religion prétendue réformée, auxquels il était trop pénible de porter leurs enfants à baptiser au Pontaudemer, pourront les porter à Rouville, à condition de s'y rendre au nombre porté par l'ordonnance; l'usage du prêche de Rouville sera libre au seigneur, qui l'avait fait établir dans sa maison, pour lui, pour sa famille et sujets. — « Attestation de Mathieu Poullain, avocat en la cour et sénéchal de Roumare, comme l'appel des sentences par lui données en la sénéchaussée de Roumare a été décidé au bailliage de Rouen, 15 octobre 1643. » — Requête au bailli du comté d'Eu par le procureur général dudit comté pour faire assigner les abbés, prieurs, curés et autres ecclésiastiques du comté pour nommer 3 députés pour la rédaction de la Coutume locale du comté d'Eu. — Exploit donné à messieurs du chapitre d'assister à la rédaction de la Coutume. — Protestation des chanoines. — Procédures pour rentes seigneuriales à Roumare. — Exploits de saisies pour rentes seigneuriales.

G. 3825. (Liasse.) — 185 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1600-1697.** — Aveux rendus au chapitre de Rouen pour biens situés à Roumare, relevant de lui à cause de la seigneurie dudit lieu, notamment : par Nicolas Vaignon, procureur au bailliage de Rouen, 1610; — Jacques Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville, 1611; — Pierre Mauger, papetier au Houlme, 1621; — Martin Saver, sieur de la Houssaye, 1623; — Pierre Cavelier, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1642; — Sanson Vaignon, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, greffier en chef du parlement de Normandie, 1646; — Jacques Le Preux, curé de Notre-Dame de Roumare, 1697.

G. 3826. (Liasse.) — 143 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1700-1789.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à Roumare, relevant d'eux à cause de leur seigneurie de Roumare, notamment : par Marie-Geneviève Le Bas, épouse d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, seigneur, haut-justicier d'Houvile, Mortemer, le Coudray, Parc-d'Esneval, Pissy, Feugueray, le Châtel, Montroty, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, et par messire Charles-David Vaignon, ancien officier de carabiniers, fils unique du précédent, 1786; — par Pierre-François-Victor Gaillard, trésorier général de France au Bureau des finances à Rouen, vers 1780; — par Marin-Henry Duval de Calende, curé de Notre-Dame de Roumare, 1780; — par Pierre et Jean-Baptiste Détancourt, négociants, rue de la Grosse-Horloge, 1780; — par Paul Le Jaulne, avocat en la cour, fils aîné de Paul Le Jaulne, substitut du procureur général à la Cour des Comptes, aides et finances, 1720.

G. 3827. (Liasse.) — 222 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

**1487-1787.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, à cause de la seigneurie du Bout-du-Bosc, extension de la seigneurie de Roumare, par Hervé Bernard, sieur de la Porte, procureur du Roi à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1700; — par Guillaume Faucon, sieur du Matré, 1701; — par François-Claude du Tot-Frontin, écuyer, sieur du Bout-du-Bosc, 1726; — par Anne Faucon du Matré, 1742; — par Joseph Torel, écuyer, sieur de Nollette, demeurant à Émanville, 1744; — par Charles-Guillaume-Benjamin Carré, avocat au parlement, 1776; — par Jean-Laurent Irrebert, ancien officier des

côtes, 1780; — par François-Nicolas Ruellon, écuyer, trésorier général de France, 1787.

G. 3828. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

**1492-1772.** — Sentences, réunions, saisies, débats de tenures, blâmes d'aveux, reconnaissance de rentes seigneuriales, promesses de rendre aveu et autres pièces féodales relatives à la seigneurie de Roumare. — Mention de Jean Garin, lieutenant en la vicomté de Roumare; de Nicolas Aux Coullons, bailli d'Eu et de Roumare, et de Guillaume Le Cordier, écuyer, verdier de Roumare, 1492.

G. 3829. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1664-1779.** — Plaids de gage-plège du fief, terre et seigneurie de Roumare et du Bout-du-Bosc, appartenant au chapitre de Rouen, tenus par Robert Basire, avocat en la cour, sénéchal desdites seigneuries, 1664, 1668; par d'autres avocats en la Cour : Charles d'Angerville Anger, 1669-1670; — Noël Germain, 1671-1672; — Agabus Maurry, 1673-1686; — Edme Hardouin, conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, 1679-1684; — Nicolas Le Chandelier, conseiller aux hauts-jours de l'archevêché, 1687; — François-Augustin d'Angerville, 1690, 1693; — Lambert Anfrye, ancien procureur au parlement, 1695-1710; — Augustin Le Bourgeois, sieur de Belleville, conseiller à la table de marbre, 1711-1761; — Alexis Le Bourgeois, 1736; — Pierre Le Marchand, 1744; — Joseph-Nicolas Theroude, 1748; — Jacques-Pierre Lambert, 1766; Pierre-Louis Le Marquier, 1762-1770; — André-Nicolas-Victorien Sacquespée, 1771-1776; — Pierre Le Touc, 1779.

G. 3830. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1370** (copie)**-1763.** — Extraits des comptes du chapitre. — Registres de recette et états des rentes seigneuriales dues au chapitre à Roumare. — Tables des vassaux. — Terrier de Roumare, XVIII^e^ siècle. — « Rentes dues à Monsieur le comte d'Eu en sa vicomté de Roumare. » — « Recepte des Aides de la nouvelle venue à terre de Mons^r^ Engelbert, conte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre, baron de Roumare, per de France, en l'an 1492. » — « Cy ensuict la déclaracion des arrérages de rentes deubz par les hommes et tenants de la terre et seigneurie de Roumare deubz à noble et discrette personne monsieur le prothonotaire de Sandouville, seigneur dudit lieu, à cause de la terre et seigneurie dudit Roumare, qu'il tient de MM. les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, 1525 ».

G. 3831. (Registre.) — In-4°, 14 feuillets, parchemin.

**1377.** — « Chi dessous ensieuent les rentes deues à monss^r^ Guillaume de Chalençon, trésorier et chanoine de la grant église de Rouen, en la paroisse de Douville et illeques environ, à cause de sa prébende, et les personnes qui les doivent selon les escroees et cédules que il en ont baillies, jurées et vérifiés estre vraies, à la poine qui y appartient, par la contrainte de Nicolas Le Conte, bailli dudit lieu, etc... et fu fait le moys de fevrier et le moys de may l'an de grace mil CCC. LXXVII. » — Lieux dits : Fosse du Bequet, la Caynete, Mont-de-Tillart, la Broche Baudri, le Courtil as Crasses, la Voie monneresse, les Aveines et Coustures, les Longues-recs, le Camp as Leus, le Chemin errant de la ville, la Mailliere en Bosqueron, la Crois as Bercheux, le Fossé-Aumont, le Pomeret. — Au v° du 1^er^ feuillet : « Messire Guillaume de Chalençon, trésorier, prébendé à Douville, m^e^ Bertran de *Thiherno* succède après. maistre Robert du Quesnay, après; maistre Jehan de Hautteville, après; maistre Jehan Le Boursier, après; maistre Jehan Le Roy, après Le Boursier; Et puis est succédé maistre Jehan Blondel, chanoine et possesseur d'icelle prébende à Douville l'an LIX, le XXVIII de janvier. — Monsieur le cardinal de Saint-Vital, chanoine de Rouen, prebenday de Douville; maistre Clement le Petit succéda audit cardinal, *receptus anno* 1388; maistre Jehan Lengloys succéda audit Petit, 1395; maistre Pierres Amyot succéda audit Engloys, 1402; maistre Andrieu Marguerie succéda audit Amyot, 1489; maistre Jehan Gouel est succédé après ledit Marguerie. »

G. 3832. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

**Fin du XV^e^ siècle et commencement du XVI^e^.** — « Les masurages de Douville, tant des deux prébendes que de Calleville, qui a à Douville la quinte portion, et les deux prébendes ont le demourant. » — Au commencement du registre, plusieurs feuillets d'une écriture du temps du chanoine Jean Blondel.

G. 3833. (Registre.) — Petit in-folio oblong, papier, 34 feuillets écrits.

**1498-1510.** — Cueilloir de la seigneurie de Roumare dressé par un chanoine prébendé. — Mention du bois de la Quesnete. — Au dernier feuillet verso : « Les ustensils

de ma maison de Douville, deux lits, 3 couches de aez, IIII plas, IIII escueles d'estain, des trenchoueurs, II tables, IIII trestez, II bancs, une scabelle, II formes, II andiers à plat, I palete, II chandeliers de cuivre, I chandelier de bans à croq, I ciel dorsier, III pendans et IIII pièces tout d'une sorte de tapisserie, I tapis sur la table, I ciel et des pendans de toille painte, I verrier et des verres, ung coffre, I martel, I cruche, I autel de noyer à la chapelle, I autel benest portatif, I oreiller de drap, II biaux draps de toille painte de Salomon, ung de tapisserie vieille, II autres de toelle, I drap à morisque vieil, ung mireur. »

G. 3834. (Liasse.) — 5 cahiers, papier, formant 40 feuillets.

**XV^e^ siècle-1757.** — Cueilloirs, inventaires d'aveux, liste des vassaux, terrier de la seigneurie de Douville. — « Papier terrier fait pour la baronnie de Douville, contenant la déclaration par nouveaux tenants, cotés, bouts et continence, de tous et un chacun les biens, droits et revenus en domaine fieffé, appartenant à ladite baronnie... par les ordres et à la requête de noble et discrette personne messire Nicolas-Michel d'Osmond, prestre, docteur de Sorbonne, et de messire Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, de la Faculté de Paris, archidiacre du Petit-Caux, tous deux, au droit de leurs prébendes, seigneurs, hauts-justiciers de la baronnie de Douville, devant nous Jean-François Dieupart, sieur de Fermelonde, avocat au siége présidial d'Andely, bailly, haut-justicier de ladite baronnie. »

G. 3835. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1221-1772.** — Accord conclu entre Baudri *de Longo campo*, chevalier, et les chanoines de Rouen, *super nemoribus, pratis et aqua et quibusdam juribus et rebus aliis ad prebendas de Douvilla et ad capitulum pertinentibus. — Ego habebo quintam portionem in nemoribus pertinentibus ad prebendas... Capitulum poterit libere et quiete... mundare bedum aque sue ubicumque et quandocunque voluerit... Tota aqua cum piscariis et usagio piscandi que currit ad molendinum canonicorum a loco qui dicitur Petra lata usque ad locum illum ubi cadit aqua in aquam sub molendino canonicorum remanebit libera capitulo... Via ad castellum meum*, etc.; arbitres : maîtres Thomas de Fréauville, archidiacre de Baïeux, et G. de Malleis, chanoine de Rouen, pour le chapitre; W. de Mortemer et Wistein de Trubleville, chevaliers, pour Baudri de Longchamp; Henri de Gamaches, clerc choisi par les deux parties; — pour d'autres points en litige, les parties s'en rapportent au jugement des arbitres, 1221. — Lettres de Th., archevêque de Rouen, constatant la renonciation faite par Guillaume *de Longo campo*, frère dudit Baudri, à certains droits qu'il prétendait sur les prébendes de Douville, droits contestés par le chanoine Drogon de Trubleville, 1223, jour de la Madeleine. — Procès au sujet du moulin de Douville, entre le chapitre et Louise de Longchamp, femme de Louis Chauvin, chevalier, au droit de sa femme, seigneur de Douville, et Pierre Le Roy, écuyer, seigneur de Basqueville en Vexin, 1498; — entre le chapitre et M. d'Auneuil, maître des requêtes, seigneur de la même seigneurie de Basqueville, 1733. — Baux du moulin de Douville; — cautionnements. — Mention de Jean Godefroy, lieutenant-général de noble homme pourvu et sage Guillaume Gouel, écuyer, vicomte de Douville, pour Guillaume Le Gras, chanoine prébendé, 1495; — de Jean de Cormeilles, lieutenant de monsieur le bailli de Douville, 1498.

G. 3836. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 62 pièces, papier, 6 fragments de sceaux.

**1281-1759.** — Mandement du chapitre de Rouen au chapelain Richard *de Vesto* pour qu'il mette en possession de la cure de Douville Jean Le Berruier, à qui elle avait été conférée; lundi, fête des reliques de la cathédrale, 1290. — Procuration donnée par Marguerin Hervieu, diacre, pour résigner la cure de Douville, pénultième de septembre 1606. — Autre procuration donnée, pour le même objet, par M^e^ Martin Gueroult, 3 juillet 1637. — Lettres du prêtre de Douville aux chanoines pour leur annoncer qu'il s'était acquitté de leur commission, 1281. — Lettres de Symon *de Bosco-Garneri*, chanoine et sous-chantre de Rouen; il reconnaît qu'il devra payer à l'avenir au chapitre, au terme de la Toussaint, 15 sous tournois, jusqu'à ce qu'il leur ait fourni l'assiette de cette rente en sa prébende de Douville, 1293. — Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme et de Castres, reconnaît que c'est « de la grace et humble volonté des chanoines, et sans préjudice pour l'avenir, que ceux-ci ont octroyé que, une chascune nuit, un de leurs hommes de Douville lui aide à faire gait en son chastel de Douville; donné en notre dit chastel, le 18 juillet 1362. » — Contrats constitutifs de rentes à Douville. — Copies de pièces concernant Douville. — Mention des hers sire Jehan Filleul; — de monseigneur Jehan Erquembourt, prêtre, 1381; — de Philippe de Calleville, chevalier, 1382-1387; — du quemin qui cache à Noion-sur-Andelle (à Douville), 1387; — de Mathieu Tourgis, bailli de Douville, pour Robert du Quesnay, chanoine, docteur en décret, 1405; — de Laurent de Lymare, bailli de Douville, pour Pierre Myotte, autre chanoine, même

année. — Fragment des sceaux de Jeanne de Ponthieu ; — de Robin Mauclerc, de la paroisse de Douville ; — du bailliage de Douville, des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 3837. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier; 1 plan.

**1632-1749.** — Engagement pris par Martin Gueroult, curé de Douville, de payer, à maître Jacques Damien, 60 livres tournois, « pour par ledit Damien faire le service divin, comme dire messes fêtes et dimanches, premières et dernières vêpres aux festes doubles, matines suivant la coustume. » Damien se soumet « décharger ledit curé *apud Deum et homines*, ensemble faire tous les baptêmes, mariages, relevailles, funérailles et inhumations, faire sonner le service en général, quand temps sera, et tous les jours, le salut à l'heure ordinaire. Se submet tenir escolles et moustrer aux enfants et les instruire selon la coustume. » A ce présent Martin Gueroult, laboureur, qui s'engage bailler une maison audit Damien pour sa demeure, et ce pour l'instruction de son fils, 1632. — Assignation, sur la requête du promoteur, à Me Guillaume Courteilles, vicaire perpétuel de Douville, pour qu'il ait à faire résidence et remplir les fonctions curiales, 1642. — Engagement pris par Le Brun Duquesnoy, curé de Douville, de rembourser son frère, avocat au parlement, de tout ce qu'il aura avancé pour lui; celui-ci devait « convenir et aviser avec tel prêtre qu'il souhaiteroit pour desservir le bénéfice de Douville, » 12 décembre 1749. — Legris, vicaire perpétuel, cité à comparaître au chapitre, 1744. — Engagement pris par Charles Le Gay, laboureur, fermier du gros de la prébende de Douville, de payer au chapitre 400 livres pour l'annate de la première portion de ladite prébende, 1741.—Procès contre les héritiers de plusieurs curés de Douville, pour les réparations de l'église et du presbytère. — Plan du presbytère de Douville, vers 1717. — Procès-verbal de visite dudit lieu par Charles-Michel Boivinet, chanoine de la cathédrale de Rouen, assisté de Philippe Boudin, chapelain titulaire de ladite église, pris pour greffier ; — André Dommey, vicaire perpétuel ; — Louis De la Place, syndic de la paroisse, 1704. — Lettre du curé Sennegon ; il consent à se charger de réparer le côté gauche du chancel, si Messieurs du chapitre veulent se charger de réparer le côté droit, 1742. — Acquisition d'une petite île par le trésor de l'église de Douville, 1642.

G. 3838. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

**1267-1772.** — Sentence arbitrale portée par maîtres Richard du Sap, chancelier de l'église de Rouen, et Jean de Gamaches, chanoine, sur un procès entre le chapitre et Geoffroy, curé de Douville, pour les dîmes de la garance de ladite paroisse, le chapitre prétendant qu'elles faisaient partie des grosses dîmes (*majores decimæ*), et Geoffroy, prétendant qu'elles faisaient partie des petites dîmes et qu'elles appartenaient *ad altalagium ;* sentence en faveur du chapitre, 1267, samedi avant la fête Saint-Nicolas d'hiver. — Procès pour les dîmes entre le chapitre, le curé de Douville et les fermiers des dîmes. — Accord entre le chapitre et Jacques Terrien, curé de Douville. — Information sur certains articles baillés par le chapitre et ledit curé sur le différend des dîmes novales, 1528. — Baux des dîmes.

G. 3839. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 128 pièces, papier.

**1223** (copie)**-1775.** — Adjudications des bois de Douville et d'Amfreville-les-Champs ; procès-verbaux d'arpentage de coupes. — Lettres de l'official de Rouen, de l'année 1402, contenant vidimus d'une charte de Thomas, archevêque de Rouen, concernant la renonciation faite par Guillaume de Longchamp, chevalier, en faveur du chapitre de Rouen, 1223. — « Engagement pris par Lucas Le Fevre d'Amfreville-ès-chans de payer au chapitre, 16 livres tournois, pour la tonsure et despouille, pour une fois coupper seulement, de 4 acres de bois rempli et marchant, par demie acre et 12 perques pour bois foré et gasté, wides places et chemins passans, desbuquage, mesurage et paines d'ouvriers, à prendre lesdictes 4 acres et demie et 12 perques ès bois du chapitre entre la voie Aussel et le grand chemin du Bosc-Ellart, » 1464. — Autres adjudications, 1508, 1509; marteau fourni aux adjudicataires, portant l'image de Notre-Dame. — Mention de Platemare 1497, du chemin du Feste, 1508, du Val de la Tuilerie et du bois des Ormes, 1509 ; — de Guillaume Desportes, curé du Mesnil-Esnard, 1508. — Juridiction exercée à Douville, pour les chanoines prébendés, par Alexandre Planterose, avocat à la cour (pour l'absence du bailli), 16 juillet 1613 ; — Adam Betille, avocat à la cour, 13 juin 1619 ; — Jean Laisné, licencié ès-lois, bailli, vicomte de la haute-justice de Douville, 19 mai 1620, 12 février 1622, 24 avril 1623, 18 juillet 1624 ; — le même qualifié de conseiller assesseur au bailliage et vicomté du Pont-de-l'Arche, 1er juillet 1625, 4 juin 1626, 30 juillet 1627, 30 mars 1628, 17 juin 1631, 5 août 1632, 18 novembre 1643 ; — Nicolas Advenant, licencié ès-lois, bailli vicomtal des hautes-justices de Douville, 9 avril 1658, 18 mai 1670. — Arpentage des bois par Charles Le François, architecte ingénieur, arpenteur et toiseur juré à la

cour et bailliage de Rouen, y demeurant, place de la Rougemare, paroisse de Saint-Godard, 1721.

G. 3840. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 142 pièces, papier, (3 imprimés).

**1346-1772.** — Procès relatifs aux bois de Douville. — Contestation avec la maîtrise des eaux et forêts de Vernon et Andely (Nicolas Alorge, sieur du Mesnil Hesbert, maître particulier, Drouet, procureur du Roi), 1688; — avec Jean-Baptiste Le Mettaer, sieur de la Rive et de l'Essart, 1715, 1716. — Plan du bois taillis de ce particulier. — Lettres de Charles Mallet, chanoine de Rouen, à ses confrères : Il explique l'usage légitime auquel ont été affectés quelques arbres abattus, se justifie des reproches qui lui avaient été adressés, et, par occasion, demande à être dispensé, *ad effectum residentiæ* du jour de Pâques, parce qu'il était obligé de se rendre à Paris pour ses affaires, 4 avril 1658. — Information tendant à établir que les sieurs de chapitre n'ont payé aucun droit de tiers et danger pour leur bois de Douville, 10 juillet 1451 (copie). — « Arrêt du Conseil d'État du Roy, du 13 août 1670, portant que tous les particuliers de la province de Normandie prétendant exemption des droits de tiers et danger et les engagistes desdits droits représenteront leurs titres par devant les sieurs commissaires de Sa Majesté, départis ès Généralités de Rouen, Caen et Allençon et le sieur de Mascranny, grand maître des eaues et forêts de ladite province; — suivi d'une ordonnance de M. de Creil, intendant, et de M. de Mascranny, portant que tous les particuliers prétendant exemption desdits droits de tiers danger ou les réclamant à leur profit de leurs vassaux, même les engagistes du Domaine, représenteroient leurs titres au greffe de l'Intendance, dans le délai d'un mois à partir de la signification de l'arrêt, 10 mai 1672. » — Compte des deniers provenant de la vente des bois du quart en réserve faite le 26 octobre 1770, dont les fonds ont été employés aux réparations et réédifications des maisons du chapitre ; devis, mémoires, quittances à l'appui dudit compte, 1774. — Adjudications des bois de Douville; — cautionnements. — Lettres d'Étienne Mansel, prêtre, garde du scel de la châtellenie d'Andely : « Jean-Nicolas, Hue Roisnart, Jean Lespicier et Guillaume Lespicier, son fils, de la paroisse d'Anfreville-ès-cheans se reconnaissent obligés envers les chanoines en une somme de onze-vingts douze livres dix sous pour la tonture et despueille de 31 acres de bois à Douville, appelé le Bos Notre-Dame, » 8 janvier 1345 (*s.* V.). — Plainte contre M. Le Gris, curé de Douville, pour voies de fait sur la personne du garde du chapitre, 1er septembre 1745.

G. 3841. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1495-1746.** — Procédures sur des procès-verbaux dressés par le garde du Pont-Saint-Pierre, contre Louis Delaplace, fermier du chapitre, au sujet de la pêche de la rivière de Douville; marchés faits pour le curage de ladite rivière. — Sentence des requêtes du palais condamnant le garde de la seigneurie du Pont-Saint-Pierre à rendre un épervier, mal pris au fermier du chapitre, et à payer à celui-ci... 100 livres d'intérêts pour les maltraitements qu'il lui avait faits, avec défense de le troubler à l'avenir en la pêche de la rivière de Douville, 25 février 1702. — Bail par Charles Le Clercq, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre, à Louis Delaplace, du moulin de Douville avec l'île du moulin et le droit de pêche sur la rivière d'Andelle, 13 octobre 1746. — Mention de Guillaume Houel, écuyer, vicomte de Douville, pour Guillaume Le Gras, chanoine prébendé audit lieu, ayant pour lieutenant général Jean Godefroy, 1495.

G. 3842. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

**1569-1768.** — Procès pour la banalité du moulin de Douville. — « Sentence rendue ès vicomtez d'Amfreville-les-Champs, tenues en communicté en la paroisse de Basqueville en une masure appartenant à Guillaume Lefebvre, l'un des archers de la garde du Roi, par Romain Godetz, bailli vicomtal dudit lieu pour M. de Viallar, et exerçant la juridiction de M. le bailli vicomtal dudit lieu, pour M. de la Clarte, pour l'absence du sieur bailli et de ses lieutenants, contre deux particuliers qui avaient fait moudre leurs grains ailleurs qu'au moulin du chapitre, dernier mai 1575. — Consultation pour le chapitre de Rouen, concernant la banalité du moulin de Douville et d'Amfreville, avec une sentence de règlement rendue à ce sujet et signifiée aux habitants des deux paroisses à l'issue de la messe paroissiale, 28 août 1759. — Procès en 1760 : Procès-verbal de Louis Le Gay, garde des chasses et banalité de Douville, contre Adrien Carlier, garçon meunier du moulin de Basqueville, appartenant à M. le marquis de Charleval, trouvé dans la grande rue d'Amfreville, conduisant un cheval et un mulet chargé de 3 pouches de grain, pour M. Mouchard, curé de Douville. — Transaction entre le curé et le chapitre : « On n'exigera pas du curé qu'il envoye sa *monnée* au moulin banal, sur l'exposé qu'il a fait qu'il avait eu à se plaindre du musnier toutes les fois qu'il avoit envoyé moudre son blé; il payera comme dédommagement 3 livres par an au chapitre; cette rente cessera par le seul fait

qu'il enverra son blé au moulin, comme il le faisoit avant les contestations ; » — lettres du marquis de Charleval, 1760-1762.

G. 3843. (Liasse.) — 1 plan, 11 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

**1589-1770.** — Procès au sujet du paiement des fermages du moulin de Douville et au sujet des réparations. — Marché fait avec Raoulin Duvetz, charpentier, demeurant à Rouen, rue de l'Épée, pour les réparations du moulin de Douville, 1589. — Lettre du chanoine prébendé au receveur du chapitre pour le prier de payer les ouvrages de réparation exécutés : « Monsieur le recepveur, il me semble qu'il n'est point besoing de vous escripre, car le marché a esté faict par l'auctorité de chappitre, et sy a esté dict que vous seryés pryé de bailler de l'argent aux massons. Je say fort bien que ne recepvez aulcune chose, mais aussy sy lesd. massons n'estoient aydez d'argent, il conviendroit qu'ils quittassent leur marché... me recommandant à vos bonnes graces, De votre maison le huictiesme jour d'apvril. Votre à jamais Mathieu de Bethencourt. » — Autre lettre : « Pierres Forestier, monsieur de Douville m'a commandé de vous escripre la présente pour vous prier de bailler à Pierres Chohet et Isambart Chohet, massons, soyt en blé ou en argent, jusques à la somme de 6 escuz sol, d'autant qu'ils n'en ont peu avoir de notre recepveur de chapitre. Votre humble et obéissant serviteur et amy Charon, serviteur dudit sieur de Douville. » — Extrait des procès-verbaux des manouvriers, maçons et charpentiers qui ont visité le moulin de Douville, 1624.

G. 3844. (Liasse.) — 156 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1494-1783.** — Aveux rendus aux chanoines prébendés de la première prébende de Douville : noble et scientifique personne maître Richard Dabaro, protonotaire du Saint-Siége, 1572 ; — mons^r^ maître Alexandre Gallifer, protonotaire du Saint-Siége, 1588 ; — Mathieu de Bethencourt, autre protonotaire du Saint-Siége, même année ; — Charles de Hacqueville, conseiller et grand aumônier ordinaire du Roi, prieur de Saint-Thomas, archidiacre de Rouen, 1605 ; — Charles-Antoine d'Osmond, archidiacre, 1714 ; — Nicolas-Michel d'Osmond, licencié en la faculté de théologie, promoteur, syndic général du clergé de Normandie, vicaire général du diocèse de Lisieux, abbé de Clairefontaine, 1783 ; — par les abbesses de Fontaine-Guérard, Marie de Roncherolles, 1606 ; Élisabeth de Bigars, 1649 ; Marie-Madeleine de Beaunay, 1739, 1752 ; Marie-Madeleine-Léonor Du Bosc de Radepont, 1782 ; — par les curés de Douville, Jean-Baptiste-Nicolas Mouchard, Pierre-Louis-Romain Cartier, 1760 ; — par Esther-Françoise Coignard, fille et héritière d'Abraham Coignard, vivant noblement, ministre de la Religion prétendue réformée, 1712 ; — par Jacques-Paul Guesdon, avocat au parlement et monnayeur pour le Roi en la monnaie de Rouen, fils de ladite Esther, 1739 ; — par Louis Bigot, écuyer, ayant épousé Angélique de Godefroy, et demeurant à la Neuville-Chant-d'Oisel, 1712 ; — par Charles-Nicolas-Henry Langlois, lieutenant général civil et criminel et de police du bailliage et siége présidial de Gisors, séant à Andely, et président audit présidial, et par son fils Charles-François, écuyer, lieutenant au corps royal de l'artillerie, 1760.

G. 3845. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier, 2 plans.

**1287-1790.** — Réponse adressée par le curé d'Amfreville au chapitre, sur le sujet de la justice et du fouage en cette paroisse : « *Canonici predicti loci plenariam justiciam habent in suis prebendis. Tamen Rex percipit focagium, et valet omni tercio anno IIII^or^ libras cum dimidia vel circiter. Citantur homines ad jurandum focagium de mandato domini Regis per firmarios prebendarum*, 1287. — Procès entre le chapitre et les habitants d'Amfreville, d'une part, et les capitaines du Château-Gaillard, d'autre part, au sujet du guet audit château : Acte par lequel les habitants constituent des procureurs « en toutes leurs causes et besongnes touchant le pourchas de l'affranchissement de faire guet ; pourront prendre en prest argent, vendre rentes, obligier les habitants, les contraindre à faire assiette de deniers, » 1459. — Information faite au sujet de l'exemption du guet, 1459. — Guillaume Abreuecte, écuyer, lieutenant du capitaine de Gaillart, assigné en l'hôtel de Patrix Le Roy, à l'hôtel où pend pour enseigne *l'Écu d'Écosse*, paroisse Saint-Vincent de Rouen, 1489. — Collation à Jean Le Vilain, acolyte, *de gremio chori Rothomagensis ecclesie*, de l'église paroissiale Saint-Martin *de Anffrevilla in campis*, vacante par la nomination de Guillaume Malcomble à l'église de Saint-Germain-en-Campagne, au diocèse de Lisieux, 18 mars 1421 (v. s.). — Résignation de la même cure par Guillaume Malcomble, même date. — Procuration *ad resignandum*, permutation entre Pierre-Simon Foubert, possesseur du bénéfice, curé de Saint-Pierre du port de Villés, et Gilles Le Sage, possesseur du bénéfice de Saint-Martin d'Amfreville-les-Champs, 1768. — Tableau des fondations de l'église d'Amfreville-les-Champs. — Mémoire pour parvenir à retrouver les terres qui appartiennent à ladite église. — Pièces concer-

nant les travaux faits au clocher et au chœur de cette église, de 1588 à 1757, avec 2 plans. — Demande de secours pour les pauvres par le curé, 1790. — Sentence du 12 novembre 1635, condamnant M. Simon Gueroult, vicaire perpétuel d'Amfreville, en 25 livres d'amende pour avoir abattu quelques arbres sur le terrain de son presbytère.

G. 3846. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

**1543-1733.** — Procès pour les dîmes de Notre-Dame d'Amfreville-les-Champs entre le chapitre de Rouen et le chapitre de Notre-Dame de la Ronde, de la même ville; — entre le même chapitre et le curé de Houville; — entre le même chapitre et les curés de la paroisse. — Transaction entre les chanoines et Martin Bréant, recteur et vicaire perpétuel d'Amfreville-les-Champs, au sujet des dîmes grosses, vertes et menues et même des novales; — Bréant y renonce moyennant 15 livres tournois de pension congrue et canonique pour lui et pour ses successeurs, 27 avril 1543. — Même pension accordée, en 1574, au vicaire perpétuel Massin Martin, plus tard chapelain de la cathédrale.

G. 3847. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 148 pièces, papier.

**1389-1752.** — Procès entre le chapitre de Rouen et les fermiers des dîmes d'Amfreville-les-Champs. — Saisie de meubles. — Déclaration des dîmes recueillies par Claude Gasteleau, porteur de procuration du chapitre, en 1709 : 100 gerbes de gerbillons, tant blé, seigle que méteil; 530 gerbes d'orge, dont une partie est mêlée d'avoine; 500 et quelques gerbes d'avoine; 350 gerbes de poix; 560 gerbes de vesce; mention de la culture du sarrasin.

G. 3848. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 54 pièces, papier (21 imprimés), 1 sceau.

**1781.** — Baux de terres à Amfreville-les-Champs. — Fieffe faite par Pierre de Saldaigne, chanoine de Rouen, prébendé d'Amfreville, à Robert Le Roux, écuyer, sieur de Tilly, d'un terrain et de bâtiments situés sur la paroisse Saint-Amand de Rouen, 1588. — « Inventaire des lettres, enseignements des terres, rentes et dîmes d'Amfreville », XVI[e] siècle. — Lettres de l'official de Rouen, contenant un contrat par lequel Gautier et Guillaume Baratte prennent à fieffe du chapitre, pour 16 sous 6 deniers de rente, 2 acres, 1 vergée et 15 perches de bois, 1295. — Lettres de Guillaume Biaufrère le vieux, garde du scel de la châtellenie d'Andely : vente d'un masage à Amfreville par Richart Lenfant et Tiphaine, sa sœur, à Benoet Le Peletier, 1314. — Lettre de Jean Saince, bailli de Madame la Royne Blanche : du consentement de Robert de la Cuisine, procureur de la reine Blanche, ledit bailli « rappelle, casse et annulle un exploit fait par le sergent Jehan de Brunville sur un hôtel et granche dépendant de la prouvende de Thomas d'Estouteville, chanoine de Rouen; il reconnoit que sur ledit hôtel le chapitre avoit toute justice, haute, moienne et basse, » Andely, dimanche 24 mai 1383. — Lettres de Robert Lemaistre, bailli de Gisors, (7 juillet 1407), contenant vidimus de lettres royaux en faveur de la haute justice du chapitre contre Nicolas Julienne, prêtre, pour l'obliger à rétablir, dans l'église d'Amfreville, un banc qu'il en avait enlevé, 1649. — Georges Alorge, seigneur de Sainneville, demande au chapitre de lui permettre de faire publier à Amfreville un monitoire par lui obtenu de l'official de Rouen, 1631. — État des revenus du canonicat d'Amfreville : ferme louée, en 1788, 1,440 livres; droits seigneuriaux, 200 livres; maison rue de la Chaîne, 1,500 livres; rente rue de la Chaîne, 18 livres; rente à Amfreville, 12 livres. Total, 3,170 livres. — Dernier prébendé, Joseph-Noël-Antoine Gondouin des Moulins; il évalue les revenus de sa prébende, y compris ses distributions, à 4,580 livres. — Sceau de l'official de Rouen.

G. 3849. (Liassse.) — 37 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1505-1753.** — Baux des dîmes d'Amfreville-les-Champs. — Reconnaissance passée devant Jean Godefroy, vicomte d'Amfreville-ès-Champs, pour Jacques de Croismare, chanoine de Rouen, chanoine prébendé audit lieu. — Les paroissiens se reconnaissent tenus et sujets envers le chapitre « paier la disme à la dixième guerbe de tous leurs ablez et grains, assis et croissans sur leurs héritages, mesmes des fruits croissans aux arbres, » 1510; — les deux synodes pris comme terme des paiements à faire par les fermiers, lesquels sont habituellement chargés d'entretenir le chancel, de mener et conduire les procès. — Prix du bail en 1505, 94 livres par an; en 1550, 230; en 1574, 365; en 1577, 430; en 1580 et 1583, 500; en 1586, 603; en 1595, 420; en 1601, 250; en 1613, 460; en 1640 et 1652, 560; en 1676, 850; en 1684, 850; en 1700, 800; en 1719, 700; en 1753, 1,015.

G. 3850. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier (3 imprimés.)

**1571-1692.** — Vente faite par messieurs du chapitre à noble homme Herculletz de Sebouville, sieur du Mesnillet, et à Jeanne du Buisson, sa femme, de 50 pièces de terre contenant 20 acres, à Amfreville, 1571. — Procès-verbal des augmentations et améliorations faites par M. Bertout sur lesdites pièces de terre par lui remises à MM. du chapitre, 7 avril 1631 (Jacques Gravois, maître maçon, juré visiteur des ouvrages de maçonnerie du domaine et des fortifications de la ville de Rouen). — Bref mémoire de l'estimation des ouvrages de maçonnerie. — Poursuites au Conseil, en 1671, en vertu de la déclaration du Roi, contre le sieur Toustain, héritier de M. Bertout. — Arrêt du Conseil accordant aux chanoines l'envoi en possession des héritages dudit Toustain, sauf à eux à se pourvoir, pour une moitié des héritages provenant de l'aliénation de 1571, contre les particuliers qui les détenaient.

G. 3851. (Liasse.) — 116 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 4 sceaux.

**1339-1761.** — Fieffes de biens situés à Amfreville-les-Champs. — Titres de rentes appartenant au chapitre de Rouen. — Bail à fieffe par le chapitre à Pierre Le Riche, d'une masure à Amfreville, pour 20 sous tournois, 17 octobre 1341. — Vente au chapitre de Rouen, par Auberi d'Archeles, de rentes à Amfreville, moyennant 250 florins de Florence, 1381. — Bail à fieffe par Guillaume Regnault à Robin et à Pierre Fosse, demeurant à Amfreville, du manoir du Bosc-Elart, précédemment fieffé par Jacques de Martainville, moyennant une rente de 20 livres, 1394. — Vente de cette rente à noble homme Jean de Manseigni, écuyer, sieur de Cantelou, par Guillaume de Martainville, prêtre, curé de Pitres, moyennant 200 écus, chaque pièce de 22 sous 6 deniers, valant 225 livres tournois, qui présentement furent payés en écus d'or et en blancs, de 10 deniers tournois pièce, avec 6 écus pour le vin, 1410.—Assiette de rentes au chapitre par Pierre Le Metaer, maître ès arts, licencié en lois, chanoine de Rouen, sieur de la Pierre, frère de Guillaume Le Metaer, et neveu de Jean Le Metaer, chancelier, chanoine de Rouen, lequel par testament avait donné 48 livres de rente à héritage à l'église de Rouen pour certains services, 1453. — Fieffe par le chapitre à Robert Genneaux, moyennant 8 livres tournois de rente, du manoir et vavassorie du Bosc-Elart, 19 mai 1427. — Mention de Jean Guignon, prêtre, prieur de la maison Dieu d'Andely, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Andely, 1394; — d'assises de Rouen, tenues par Jean Davy, bailli de Rouen, le 17 novembre continué du 5 novembre 1408, le 22 mars continué du 1er mars 1408 (V. S.); par Karados des Quesnes, bailli de Rouen, le 24 juillet 1411; par son lieutenant-commis, Andrieu Beaucompère, les 18, 20 août, 17 septembre 1411; — d'assise à Amfreville-les-Champs, tenue par Perrin Frezel, à ce commis par honorable homme et sage Jehan Bosquet, bailli du lieu, le 20 mai 1412. — 2 sceaux des obligations de la vicomté de Rouen; 2 sceaux de Beaucompère.

G. 3852. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1522-1559.** — Décrets d'héritages situés à Amfreville-les-Champs ayant appartenu à Pierre Bréant, fermier des dîmes, 1559, et à Jacques Bourel, 1536-1537.

G. 3853. (Liasse.) — 148 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1567-1766.** — Aveux rendus par les vassaux d'Amfreville-les-Champs aux chanoines prébendés dudit lieu (François de la Vernade, protonotaire du Saint-Siége, abbé commendataire de Montebourg, 1567; — Jean-Baptiste Du Bosc; — Jacques Le Baillif-Mesnager, 1732; — Joseph-Noel-Antoine Gondouin des Moulins 1781); — par Noël Jean, maître d'école à Amfreville, 1781; — par Gilles-Louis Hallé, comte de Rouville, 2e président à mortier au parlement de Normandie, 1766.

G. 3854. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1239-1474.** — Chartes, sentences, arrêts concernant la rente des moulins de Gisors. — Charte de Guillaume *de Gisorcio*, chevalier, et de Jeanne, sa femme, par laquelle ils vendent à Guiard *de Solio*, bourgeois de Senlis, et à Emmeline, femme dudit Guiard, pour 400 livres parisis, 13 muids de blé de rente sur les moulins de Gisors, juin 1239. — Lettres de l'official de Paris : vente par Jean dit *de Solario*, de Senlis, et Marguerite, sa femme, à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, pour 520 livres parisis, de 13 muids de blé de rente, 1253. — Donation par ledit Eudes Rigaud, au chapitre, desdits 13 muids de blé; Rouen, 5e férie avant la fête Saint-Barnabé 1255. — Lettres du roi Philippe VI (Paris, mardi avant la fête Saint-Jean-Baptiste 1311), contenant vidimus de lettres de Henri II (Guldeford, 26 septembre an II du règne), vidimant et confirmant des lettres de Henri 1er (datées de Radinges) par lesquelles ce roi donnait à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, la moitié du manoir de Kyllum don

il avait donné l'autre moitié au chapitre; parmi les témoins présents à la confirmation de Henri II, Raoul et Henri de Trubleville. — Lettres de l'official de Rouen : Henri de Ferrières, chevalier, et sa femme renonçent à inquiéter, dans la jouissance de la rente sur les moulins, Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, fermier pour le chapitre, et consentent à payer une amende à ce chanoine, 1281 (copie). — Droit du chapitre reconnu par Richart de Merbury, chevalier, seigneur de Gisors, 15 octobre 1425. — Procès à propos de cette rente avec Jean Recusson, écuyer, ayant acquis le fief de Lisle de la dame d'Auvilliers, et plus tard avec le baron de Ferrières. — Conflit de juridiction entre le bailliage de Rouen, la prévôté vicomtale et et le bailliage de Gisors. — Lettres du Roi, mandements des gens du Conseil du Roi en Normandie, attribuant la connaissance de la cause au bailliage de Rouen, par ces considérations qu'il s'y trouvait plus de conseillers qu'à Gisors, et qu'il y avait plus de garantie pour les chanoines, Richard Le Lanternier, prévôt vicomtal de Gisors, étant le frère de Pierre Le Lanternier, avocat, sénéchal, pensionnaire et principal conseil du baron de Ferrières; — à Gisors plaids de la vicomté tenus de quinzaine en quinzaine; — siége des assises de six semaines en six semaines. — Mention de Gilles de Neuville, licencié en ars, prévôt vicomtal de Gisors pour très-excellente princesse madame Katherine, reine d'Angleterre, 9 février 1426 (V. S.); — de Jean Dupré, autre prévôt vicomtal du même lieu, 1459; — de Hugues de Bodil, vicomte de Gisors, 1474; — de son lieutenant Richart Maignart. — Sceau de Pierre Daron, 1459; de Michel Le Flamenc et de Robinet des Essarts, sergents du Roi à Rouen, 1460. — Fragment du sceau de Jean Dupré, prévôt vicomtal de Gisors, 1459.

G. 3855. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

**1460-1598.** — Pièces de procédures (assignations, exploits, sentences du bailliage de Gisors, arrêts du sénéchal de Normandie, du parlement, mémoires, etc.), concernant plusieurs procès pour la rente des moulins de Gisors, à l'ancienne et à la nouvelle mesure, soutenues par le chapitre contre Pierre, seigneur de Ferrières, le cardinal de Pellevé, seigneur du fief de Lisle, Dehors, fermier de ladite rente, etc. — Délibérations capitulaires.— « Attainte de XIII muys de blé par an pour chapitre de Rouen sur les moulins de Gisors et avec ce de l'amende, pour chascun jour de delacion, de 11 sous, à l'encontre de M. de Ferrières » (sentence du bailliage de Rouen, dernier février (V. S.). — Relation faite au bailli de Rouen par Gilles Brunecte, sergent du Roi au bourgage de Gisors, de l'assignation donnée au baron de Ferrières, en vertu des lettres du bailli et attaintes données à Rouen le vendredi dernier jour de février 1459 (v. s.). — Mandement de Pierre de Breszé, grand sénéchal de Normandie, au premier sergent royal, pour faire ajourner à la sénéchaussée ledit baron de Ferrières, condamné au bailliage de Rouen, lequel avait, pour échapper à l'exécution de la sentence portée contre lui, pris doléance sur le lieutenant du bailli sortissant juridiction en l'Echiquier : « Pour ce que icelui Eschiquier n'est pas en termes d'estre tenu en brief, vous mandons que ledit seigneur vous adjournez à estre et comparoir à certain et compétent jour par devant nous ou notre lieutenant en notre siége et aulditoire de Rouen pour veoir donner et adjuger aus opposans (les chanoines) provision en la matière, se par raison faire se doit, » Rouen, 26 avril 1460. — Relation faite au sénéchal par Thomas Bellet, sergent du Roi en la banlieue de Rouen, de l'assignation donnée au baron de Ferrières, 28 avril 1460. — Bail de la rente des moulins de Gisors fait par quelques membres du chapitre au sieur Dehors. — Procès des chanoines avec ce fermier, sous prétexte que le bail n'avait pas été régulier, n'ayant pas été conclu *servatis servandis*, mais fait en chapitre bissonnier; avocats qui parurent dans cette affaire, Turgot, Le Page et Porée. — Mémoire pour les chanoines : « Les sieurs de chapitre remontrent que par chascun jour, à la fin de prime, se dict audit chapitre le *Pretiosa*, où chacun chanoine qui assiste perçoit de distribution 3 deniers, qui se payent à vespres sur la somme de 11 deniers que l'on distribue pour la journée, et combien que l'on die ledit *Pretiosa* audit chapitre, si n'est-il permis ny loisible faire séance ny assemblée ès jours de festes treples, *nisi necessitatis gratia.* » — Bordereaux des espèces payées pour les blés des moulins, en or, 200 écus, quarts d'écu, demi-quarts d'écus; — testons, demy-testons, pièces de 20 sous, gros de nobles, demi-gros de nobles, douzains, dizains, carolus, 1590. — Assises de Gisors tenues par Richart Maignart, lieutenant du vicomte dudit lieu, 1474; — par Hector Du Vyeu, licencié ès lois, lieutenant-général de M. le bailli et capitaine dudit Gisors et des anciens ressorts du bailliage, 1536; — par Étienne Dupont, licencié en chacun droit, lieutenant, en la ville et châtellenie de Gisors, du bailli, 1566; — par Pierre Berthault, licencié ès lois, lieutenant civil et criminel du bailliage de Gisors, 1562-1588; — par Achille Frontin, lieutenant général civil et criminel au même bailliage, 1588-1598.

G. 3856. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1230** (copie)**-1599.** — Procédures concernant la contestation entre le cardinal de Pellevé, seigneur du fief

de Lisle, et le chapitre pour la rente des moulins. — Copie des chartes de Guillaume de Gisors et d'Eudes Rigaud. — Sentences du bailliage de Gisors ; — sentence des Requêtes du palais à Rouen. — Avertissement pour les chanoines contre Mgr. de Pellevé : Nicole de Thou, conseiller du Roi en la cour de parlement, commissaire député par icelle : « Dès l'an 1239, l'archevesque de Rouen, qui lors estoit, auroit donné aulx demandeurs 13 muidz, de blé, et ce pour la fondation des petites heures de Notre-Dame que le dict seigneur archevesque auroit fondées en la dicte église de Rouen. — Depuis se sont les petites heures dictes et dient chaque jour après les heures ordinaires, et ce en considéracion du don et ausmosne qui faict a esté au chapitre de la dicte église. » — Lettres du cardinal Pellevé au chapitre : « Il y a fort longtemps que je n'ay rien receu des moulins et vous en sçavez la cause. Il faut prendre en patience les incommoditez que nous produict le misérable temps où nous sommes. Je veux croire que n'y ferez difficulté, mesme en ma considération et de l'amitié que je vous ay tousjours portée en général et en particulier, que je continueray en tout ce que me voudrez employer et de mesme affection, Messieurs, que je me recommanderay affectueusement à voz bonnes graces et supplieray le créateur vous donner bonne vie et longue. A Paris, le XXVII septembre. » — De la main du cardinal : « Messieurs, faictes estat de moey en toutes occasions comme de milleur amy et frere que seriés avoer. Vostre milleur frère et entier amy le cardinal de Pelleue. » — Arrêt du parlement de Paris qui déclare la rente en blé appartenant au chapitre sur les moulins de Gisors non rachetable et non réductible, 15 janvier 1563.

G. 3857. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (4 imprimés.)

**1566-XVII^e siècle.** — Procès entre le chapitre, les boulangers et les échevins et habitants de Gisors, au sujet de la banalité du four et des moulins de cette ville ; adjudications du four banal. — Factum pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine Notre-Dame de Rouen, demandeurs suivant le mandement de la cour du 16 de mars 1654, contre Monsieur M^e Noel Bruslard sieur de Vaux, conseiller au grand Conseil, et Louis Hermier, meusnier du moulin de Hainval, appartenant audit sieur Bruslard, deffendeur et adjourné. Julien Barbe, mégissier à Gisors, propriétaire du moulin de Moiscourt, assis proche de Gisors, pareillement adjourné et deffendeur » (Imprimé). — « Mémoire pour le chapitre de l'église métropolitaine de Rouen en réponse à celuy distribué par les échevins de la ville de Gisors : — Le fief de Lisle de Gisors dont jouit le chapitre de Rouen n'est pas restreint, comme l'avancent faussement les échevins, à ne compter dans sa mouvance que 30 ou 40 maisons sujettes à la banalité des moulins et du four scitués dans la ville. Il est, au contraire, évident que ce fief embrasse une partie considérable de la ville, qu'environ 200 maisons sont dans sa directe, que non seulement ses vassaux sont obligés de suivre la banalité des moulins et du four, mais même que tous les bourgeois et habitans de la cité sont sujets à cette banalité, » XVIII^e siècle. — Devis de réparations. — Extrait des registres du Conseil d'Etat : Ordonnance portant que les engagistes, possesseurs et détenteurs des domaines, greffes, aydes et tous autres jouissants de droits domaniaux héréditaires, distraits des fermes ou de création nouvelle, payeront entre les mains de M^e François Morice, trésorier général des domaines de France, une année du revenu desdits domaines, 14 octobre 1654, (Imprimé). — « Factum pour les chanoines, seigneurs du fief de l'Isle de Gisors, contre monsieur le procureur général, et les eschevins du dit Gisors, renvoyés en la cour par ordonnance de monsieur de Marillac. »

G. 3858. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

**1709-1782.** — Procès pour la banalité des moulins de Gisors entre le chapitre de Rouen et les meûniers, les boulangers et autres particuliers de cette ville. — Procès-verbaux de contravention. — « Arrest de la cour du parlement de Rouen qui ordonne que l'arrest de la cour, du dix décembre 1709, sera exécuté selon sa forme et teneur ; fait défenses au nommé Barthélemy et à tous autres boulangers de la campagne d'apporter du pain pour le vendre dans la ville de Gisors, à peine de confiscation, à moins qu'ils n'en ayent fait moudre le bled aux moulins de la dicte ville, 12 décembre 1755. » (Imprimé). — Lettres concernant un attroupement séditieux qui avait eu lieu à Gisors ; voies de fait contre Pollet, meûnier, Dubus, son garde-juré, et le nommé Legris, sergent du bailliage. — Deux lettres de M. de Belbeuf, procureur général au parlement, adressées au chapitre à cette occasion. — Lettre de Pollet, 1779 : « Comme aucun des procès faits à ceux qui contreviennent à la banalité ne finissent, je me trouve dans l'état le plus triste. Car tout le public donne la main à la contravention et à me faire mille pièces. Mon huissier est au lit malade, et je n'en trouve point d'autre qui veuille le remplacer. Enfin à présent la farine et le pain se débitent plus que jamais. Je suis seul avec le garde-moulin à veiller et avec le garçon meunier ; l'on nous joue et bafoue avec ignominie, de sorte que mon garde-moulin et garçon meûnier refusent même de m'accompagner à cause de ces affronts, » 1779.

G. 3859. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 147 pièces, papier (1 imprimé.)

**1611-1783.** — Procès pour contravention à la banalité des moulins entre le chapitre et Robert Dary, lieutenant général au bailliage de Beauvais, prenant le fait et cause de François Laisné, fermier du moulin de la porte de Capiville ; — M. des Vaux, propriétaire du moulin d'Hainval, et les sieurs Ricard et Chevalier, meûniers du dit moulin.

G. 3860. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1446-1759.** — Baux de 13 muids de blé de rente dûs au chapitre sur les moulins de Gisors, réduits à 8 muids 16 mines, 1446-1649. — Baux des moulins de Gisors, 1586-1759. — Bail, en 1586, par Robert Le Paige, sénéchal du fief de Lisle et Gisors pour le révérendissime Nicolas cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, 1586 ; — par François Le Goist, secrétaire de Roberte de Pellevé, dame de Saumont-la-Poterie et de Beaufícel, veuve de feu haut et puissant seigneur Nicolas de Moy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Verynes, Ellebeuf-en-Bray et Riberpré, héritière par bénéfice d'inventaire du cardinal de Pellevé, 1596; — par le chapitre, 1607. — Baux du four banal, 1607-1663.

G. 3861. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 640 pièces, papier (3 imprimés.)

**1553-1776.** — Quittances de rentes dues, sur les moulins de Gisors, aux Récollets de Gisors, au prieuré de Gisors, et, à partir du XVII^e^ siècle, aux Jésuites de Rouen, auxquels ce prieuré avait été réuni; — aux religieux de Saint-Martin de Pontoise; — aux religieuses de Fontaine-Guérard (abbesses : Elisabeth de Bigards, 1623-1631; Marie Le Cordier du Troncq, 1677-1714; de Beaunay du Tot, 1727-1755; de Chateaumorand, 1761-1773); — au trésor de l'église de Gisors; — à Madeleine Du Pré, veuve de Robert Huet, à Antoinette de Mornay, à Madeleine Houel, à Thomas de Saint-André, etc... — Consentement donné par les habitants de Gisors à l'établissement des Récollets, 18 juin 1610; lettres patentes pour leur établissement, 4 juin 1616 (copies). — Requête de Charles Rapine, ministre provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, et frère Jacques Du Boys, gardien du couvent de Gisors, au chapitre de Rouen, pour qu'il lui plût leur quitter les rentes annuelles et arrérages dont ils pouvaient lui être redevables, 1631. — Transactions, procédures pour les rentes. — Extrait des registres du tabellionage de Rouen : Vente par le chapitre aux Carmélites de Gisors, représentées par François Sublet, sieur de Noyers, contrôleur général des finances, de présent à Rouen, d'un lieu et héritage bâti de maison, clos de murs, vulgairement nommé le *manoir du fief de Lisle*, acquis par adjudication faite par décret passé au parlement de Paris pour les dettes du cardinal de Pellevé, 29 avril 1633 (copie).

G. 3862. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 390 pièces, papier.

**1588-1782.** — Procès entre le chapitre et les chapelains de Dangu au sujet de la redevance en blé à eux due sur les moulins de Gisors. — « Pour le chapitre de Rouen. Introduction de procez contre le sieur Dangu et ses fermiers pour le blé que lesdits de chappitre ont droit de prendre sur les moullins de Gisors. » — « Copie de la fondation des chapelains d'Angu faite en l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Angu par Pierre de Ferrières, sire et baron d'Angu et seigneur de Gisors et Bezu-le-Long, 1516. » — Appréciation des blés : — 1684, bon blé, 33 sous le boisseau ; le blanc méteil, 28 sous ; le bis blé, 23 sous. — 1687, bon blé, 28 sous; blanc méteil, 24 sous; bis blé, 20 sous. — 1688, bon blé, 25 sous; blanc méteil, 22 sous. — 1693, bon blé, 3 livres 10 sous; blanc méteil, 3 livres 6 sous. — 1698, bon blé, 3 livres; blanc méteil, 55 sous ; bis blé, 45 sous. — Mémoire sommaire touchant les prétentions des curé, chapelains et trésoriers de Dangu sur les moulins de Gisors. — Lettres de M. Deschamps, curé de Dangu, au sujet de contestations avec le chapitre. — Quittances des trésoriers de la paroisse de Dangu pour la rente due à la fabrique dudit lieu.

G. 3863. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 181 pièces, papier ; 3 plans.

**1567-1767.** — Devis de réparations à faire aux moulins et au four banal de Gisors ; mémoires, quittances concernant lesdites réparations. — Procès-verbaux de visite. — « Mémoire des meubles qui ont été baillez et délaissez à Nicolas Fortier, lorsqu'il est entré aux moulins de Gisors, 1633. » — Plan des fossés de la ville de Gisors par où on détourne la rivière, et du pont et porte de Cappeville.

G. 3864. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier; 2 plans, papier (1 imprimé.)

**1570-1765.** — Adjudications de la pêche à Gisors. — Arrêt du parlement de Rouen, rendu en faveur de

Mgr Robert de Pellevé et Roberte de Pellevé, seigneur et dame de Lisle de Gisors, qui les autorise à jouir par provision de toutes les droitures attachées à leur fief, contre les habitants dudit Gisors et Renée de France, duchesse douairière de Ferrare, comtesse de Gisors, 7 février 1570. — Extrait des registres du Conseil d'État : Bail à maître François Euldes des domaines de Navarre et Béarn et de tous les domaines et droits non aliénés qui faisaient partie du royaume et principauté de Navarre et Béarn et de la feue reine Marguerite, 1666. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne le retrait de plusieurs domaines aliénés en remboursant les engagistes, 1666 (copie). — Droit de planche sur la rivière, concédé à Nicolas-Thomas de Saint-André, curé de Gisors, dernier août 1677. — Permission à Simon Regnault, marchand poulailler, demeurant à Gisors, d'établir un gor ou boutique à poisson en la rivière d'Epte : « Il remontre que dès longtemps précédent d'huy il y avoit plusieurs boutiques de bois construites dans la ryvière d'Ebte proche du pont de l'Orloge tirant vers la porte des Aizillieres, dans lesquelles boutiques fermant à clef l'on pouvait réserver et nourrir carpes, brochets, truites et autre poisson d'eau doulce pour la nécessité et commodité publique... A succession de temps lesdits réservoirs s'estoient pouris et ruinez », 1617. — Contestations entre le chapitre et M. de Bouville pour les limites de la pêcherie. — Aveu rendu au Roi par François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg, baron de Dangu, pour la franche-vavassorie de Dangu relevant de la châtellenie de Gisors, 1672 (copie).

G. 3865. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

**1530-1760.** — Procès pour le curage de la rivière d'Epte, entre le chapitre de Notre-Dame de Rouen, d'une part, les tanneurs de l'hôtel de ville de Gisors et divers particuliers, d'autre part. — Procès-verbaux de visite des chaussées; marchés pour le curage de la rivière. — Enquête au sujet de l'usage observé pour le curage par François Auber, conseiller du Roi au parlement. — Déposition de Christophe Lambert, receveur du domaine de Gisors : — « auroit veu curer ladite rivière par plusieurs et diverses fois, et, pour faire ledit curage, a veu que l'on proclamoit à son de trompe, sur les deux ponts de ladite rivière, l'un appellé le Pont-Doré et l'autre le pont de l'Horloge, pour advertir les habitants des rues, tant du bourg que des Patissiers, lesquels habitants s'y trouvoient avec piqs, houes et pelles. » — Reproches fournis par le chapitre contre plusieurs témoins produits à la requête des tanneurs, 1623. — Mesurage de la rivière depuis le moulin jusqu'aux arches des murailles, 1691.

G. 3866. (Liasse.) — 55 pièces, papier (13 imprimés.)

**1599-1754.** — Procès entre le chapitre de Rouen et M. de Belle-Isle, comte de Gisors, au sujet du droit de pêche en la rivière d'Epte. — Inventaire de pièces produites, mémoires : État des mouvances de Mgr le maréchal de Belle-Isle et du chapitre de Rouen sur les rives de la rivière d'Epte. — Réflexions intéressantes sur une évocation au Conseil, sollicitée par Monsieur le maréchal de Belle-Isle, pour dépouiller le parlement de Rouen de la connaissance d'une affaire qu'il y avait lui-même introduite. » — Forme à suivre par les seigneurs des fiefs amortis pour les déclarations et dénombrements qu'ils ont à fournir au domaine du duché de Gisors (Imprimés). — Aveu rendu à Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, baron de Fresnes-en-Vexin, par le chapitre de Rouen, pour le fief de Lisle de Gisors; on y indique « le droit de pourvoir d'un précepteur d'Ecolle, idoine et suffisant audit Gisors pour y instruire les enfants, » 1754.

G. 3867. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

**1530-1642.** — Registre de copies d'aveux baillés aux chanoines de Rouen par leurs vassaux du fief de Lisle à Gisors. — Table au commencement. — Aveux de Pierre Le Tellier, élu en l'Élection de Gisors et Pontoise; — Raoul Dupont, chapelain de la confrérie Notre-Dame de l'Assomption ; — Jean Josset, élu en l'Élection de Gisors ; — Marie Bougler, veuve de Jean Rouvray, président en l'Élection dudit lieu ; — Jean Le Cousturier, écuyer, fils de feu Robert Le Cousturier, écuyer, trésorier des Suisses ; — Jean Advyne, lieutenant en la prévôté vicomtale de Gisors ; — Marguerite Guillot, veuve de Jean de Ladvernot, docteur en médecine ; — Julien Lebret, sieur du Mesnil Guillebert, vicomte de Gisors, 1629 ; — Nicolas Thomas, écuyer, sieur de Latainville, 1631 ; — Renée de Hacqueville, supérieure de l'Annonciade, 1633; — Étienne Thomas, écuyer, sieur de Montroger, 1639; — Jean de la Boissière, sieur de Chambon, 1621 ; — Nicole Dehors, receveur des deniers communs patrimoniaux et d'octroi de Gisors, 1616; — Pierre de Dampierre, écuyer, sieur de Dampierre et de Boismègue, 1642 ; — Isabeau Ogier, veuve de défunt Louis Poisson, vivant maître peintre à Rouen, 1621. — Aveux à révérend père en Dieu Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, et à Roberte de Pellevé, sa sœur, 1565 ; — à mons^r de Ferrières, seigneur et baron de Thury et Dangu, à cause du fief de Lisle, 1530 ; — à Philebert de Chassenage, baron du lieu, et à noble dame

Jeanne Dumont, baronne de la Roche, Bezu, et du fief de Lisle, 1553. — Mention de Gabriel Le Page, procureur général en la cour des Aides de Normandie, sieur de Pinterville, 1615; — de Guillaume de Prestreval, sieur de Saint-Paer, chevalier de l'ordre du Roi, 1596. — Permission à Jean Corneille, docteur en la faculté de médecine, de faire construire une planche sur la rivière d'Epte pour aller de sa maison à son jardin, 1607.

G. 3868. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

**1492-1599.** — Aveux baillés à noble homme Georges Geoffrey, seigneur du fief de Lisle à Gisors, aux us et coustumes de bourgage, 1492; — à noble dame Madame Françoise de Ferrières, fille de haut et puissant seigneur Guillaume de Ferrières, chevalier, baron de Thury, dame de Bezu et de Gisors, 1693; — à Pierre de Ferrières, sieur de Thury, Dangu, Lisle et Bezu, 1508, 1517 et 1530; — par la confrérie de Notre-Dame de l'Assomption, 1530; — par Denis Thomas, avocat en cour laye, bourgeois de Gisors, 1530; — par Antoine Poussin, au droit de sa femme, fille de Guillaume Le Clerc, 1552.

G. 3869. (Liasse.) — 125 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1606-1672.** — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Isabeau Ogier, veuve de Louis Poisson, peintre à Rouen (maison dite la ferme Courault, aux faubourgs de la porte de Cappeville), 1621; — par les Carmélites (maison vulgairement nommée le fief de Lisle, enclos dans leur couvent, à elles vendu par le chapitre en 1633), 1654; — par les Récollets de Gisors, 1654; — par Nicolas Lesueur, horloger, 1656; — par Marie Le Mareschal, sa veuve, 1671; — par Jean Huet, curé de Hadencourt, nommé homme mourant, vivant et confisquant pour les Carmélites, 1665; — par Marie de la Vergne, veuve d'Achilles de Guersent, sieur d'Esgremont, 1666; — par François de Bachelier, sieur de Boissel, 1671.

G. 3870. (Liasse.) — 123 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1672-1698.** — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Étienne Thomas, sieur du Montroger; — Nicolas Lefevre, curé de Neaufle; — Charles Crotté, garde de la porte de la maison du Roi; — François Le Cousturier, sieur d'Armenouville, contrôleur général de la vènerie et fauconnerie de France, demeurant à Gisors; — Michel Briquet, marchand dentelier, demeurant au faubourg de la porte de Cappeville; — Louis de Noyon, sieur de Hérouval; — par la fabrique et par l'Hôtel-Dieu de Gisors, 1672; — par la léproserie de Saint-Lazare, 1673; — par les Mathurins, 1696; — par les Carmélites, 1698.

G. 3871. (Liasse.) — 136 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1700-1775.** — Aveux rendus au fief de Lisle de Gisors, par Nicolas Brossard, sieur de Saint-Brice, ayant épousé Antoine du Castel, fille du sieur de Neufville, 1706; — Nicolas Brisset, sieur de Faucon, garde de la porte de Sa Majesté, fils de défunt Nicolas Brisset, garde-scel et premier échevin de Gisors, 1712; — Françoise de Marette, veuve de Henry Lempereur, sieur de Cantiers; — Jean-Baptiste Pohier, ayant épousé Marie Dehors, héritière de François Mesnager, avocat au grand Conseil du Roi, vérificateur des défauts au siége de la prévôté vicomtale de Gisors; — Pierre de Gardel, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, 1716; — François Vigreux, directeur des Carmélites, 1725; — Gérard Renault, organiste de Saint-Jean de Chaumont, 1747. — Copies d'aveux.

G. 3872. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, papier.

**1608-1654.** — Plaids du fief de Lisle à Gisors, tenus par MM. de Ladvernot et Guersent, sénéchaux, pour MM. du chapitre. — Mention, en 1639, de Robert Denyau, écuyer, prêtre et curé de Gisors; — de Nicolas Lefevre, conseiller du Roi, prévôt vicomtal de Gisors, administrateur et receveur des Récollets; — du faubourg de la porte de Neaufle, de la rue de Cappeville, du fossé aux *Tanneurs*, de la *rue* de Paris.

G. 3873. (Liasse.) — 45 cahiers, papier.

**1618-1774.** — Plaids de gage-plèges du fief de Gisors, tenus par M. Guersent, sieur d'Esgremont, 1618-1646; — François de Ladvernot, 1654; — Louis Lefebvre 1666; — Robert Berée, président en l'Élection de Gisors, 1670; — Robert Berée, président, 1676, 1688, 1698, 1703; — Marc-Antoine de Villeneuve, subdélégué de l'Intendant, 1711, 1715; — Denis-Eustache Fourmont, avocat en parlement au bailliage de Gisors, 1726; — Marc-Antoine de Villeneuve, déjà cité, lieutenant en l'Élection de Gisors, 1733, 1738, 1739, 1741; — Denis-Eustache Fourmont, déjà cité, 1774. — Mention, en 1666 de M. de Fouilleuse, chevalier, sieur d'Espaubourg et de l'Auberye, et de demoiselle Denyau, héritière de Robert Denyau, curé de Gisors.

G. 3874. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1735-1773.** — Cahiers de plaids de gage-plèges du fief et seigneurie de Lisle de Gisors, tenus, pour le chapitre, par les sénéchaux dudit fief, Marc-Antoine de Villeneuve, licencié-ès-lois, avocat en parlement, conseiller du Roi, lieutenant au siége de l'Élection de Gisors, 1742-1753; — Denis-Eustache Fourmont, conseiller, avocat et procureur du Roi au siége de police du bailliage de ladite ville, 1755-1773. — Lettres d'affaires dudit Villeneuve.

G. 3875. (Liasse.) — 87 feuillets, papier.

**XVIII^e siècle.** — Feuilles d'un terrier informe du fief de Lisle à Gisors. — Tables. — « Vallée de Mézière, les révérends pères prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Germer de Fly, pour un arpent de terre ou environ, paroisse d'Éragny; — l'Hôtel-Dieu royal de Saint-Louis, pour un jardin au faubourg de Cappeville; — l'Hôpital des pauvres renfermés de Gisors, pour la pièce des Ormeteaux au faubourg de la porte de Neaufle. »

G. 3876. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

**1336-1477.** — Hommage baillé « à Révérent père en Jésus-Christ Mgr P., par la grâce de Dieu, archevesque de Rouen, par Jean de Ferrières, sire de celuy lieu, pour tout ce qu'il avoit en la ville de Gisors, de la porte de Neafle; » mention des écoles de cette ville, 1336. — Autre hommage baillé à l'archevêque, en la personne de Jean du Mesnil, son vicaire général, par Jean baron de Ferrières, pour le fief et seigneurie de Gisors, tenus nûment et sans moyen de l'archevêché, 1461. — Complainte formée devant le bailli de Gisors par Isembart Cauvel, procureur général de l'archevêque de Rouen, de ce que Jean de Ferrières avait employé, dans l'aveu par lui rendu au Roi, le fief de Gisors ou de Lisle, bien que relevant de l'archevêché; reconnaissance, par le procureur dudit de Ferrières, que ce fief était tenu de l'archevêque, 1476. — Lettres royaux par lesquelles le sieur de Ferrières est relevé et dispensé d'avoir, par inadvertance, fait foi et hommage au Roi du fief et seigneurie de Gisors nommé le fief de Lisle, lequel était tenu de l'archevêque, à cause de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque, 1476. — Acte de foi et hommage fait à l'archevêque, en la personne de Jean de Gouvys, son vicaire en spirituel et temporel, par Jean baron de Ferrière; tiers de fief de haubert, 1477 (copies.)

G. 3877. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

**1416-1457.** — Réception par Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, de l'hommage fait, au nom de Jean baron de Ferrières, par son fils aîné Jean seigneur de Fontenai. — Appointement entre ce prélat et Richard de Tournebus, chevalier, seigneur d'Auvillers, pour l'hommage et tenure du fief de Gisors appartenant audit chevalier à cause de sa femme, fille de feu messire Henri de Ferrières, et tenu par parage du baron de Ferrières; Louviers, 17 janvier 1415 (V. S.). — Vente faite par Alice de Tournebu, dame d'Auvillers, et Guillemette, sa sœur, filles de Richard de Tournebu et de Marguerite de Ferrières, à Jean de Recuchon, seigneur du Quesnay, et Jeanne Brunet, sa femme, des fiefs de Bezu-le-Long, Gisors, 1457 (copies).

G. 3878. (Cahiers.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

**1607-1612.** — Décret, au parlement de Paris, de la seigneurie de Gisors appartenant à Roberde de Pellevé, veuve de Nicolas de Mouy, héritière du feu cardinal de Pellevé. — Opposition à la distribution des deniers provenant dudit décret, 1612.

G. 3879. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1482-1756.** — Fieffe par Philippe de Foulleuse, sieur de Flavacourt et de Basincourt, à un marchand de Gisors, d'une pièce de terre hors la porte de Cappeville auprès du Périer Martelet, borné par la sente qui mène au Val de Mesières, 1482. — Autre fieffe faite par noble homme Jean Duplessis, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et damoiselle Claude de Poupaincourt, sa femme, dame de Fercelles, de la terre qui fut à la dame de la Granche, 1488. — Aveux baillés à Charles Duplessis, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son Conseil d'Etat, premier écuyer de son écurie, comte de Beaumont, et à Esme Duplessis, son frère, l'un et l'autre propriétaires par indivis du fief de la Grange à Gisors, 1601; — à Guillaume de la Boissière, chevalier, seigneur de Chambors, la Grange, Cercelle, etc... 1660; — à Joseph-Jean-Baptiste de la Boissière, chevalier, comte de Chambors-en-Vexin, seigneur de la Grange, Cercelle, le Mont-de-l'Aigle, la Croix-Blanche, ci-devant capitaine au régiment de Bretagne et écuyer ordinaire du Roi, 1756. — Acquisitions faites par le chapitre de biens sis à Gisors; contrats de remboursement de rentes. — Baux du manoir seigneurial du fief de Lisle, des prairies et des re-

devances en grain appartenant au chapitre sur la terre de Bourris.

G. 3880. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1511-1615.** — Procès, à l'occasion des moulins et du four banal de Gisors, entre le chapitre et ses fermiers — Clameur de gage-plège, au bailliage de Gisors, de la part de M. Pierre de Ferrières, baron de Thury, sieur de Dangu, Gisors, Lisle et Bezu, contre 16 boulangers de Gisors qui prétendaient cuire pain bis en leurs maisons pour leurs familles et ménages, « ce qu'ils ne pevent faire, mez eulx et leurs semblables et tous les habitants de ladite ville indifféremment sont subgetz à aller fournyer leur pain bis au four à ban dudit sieur, sur paine de forfaiture, » 8 juillet 1511. — Sentence du bailliage de Gisors au sujet des prétentions du sieur de Lisle d'avoir « droit de four à ban où les habitans de ladite ville et boullengiers, demourans hors le fief Saint-Ouen, sont subgectz aller cuire leurs pains bis, aussi droicture de petis fours sur les boullengiers pour cuire leur pain blanc seulement à 2 deniers et 4 deniers pièce pour certaine redevance à lui deue, » 1 mars 1512. — « Déclaration des dépens, fraictz, mises, journées et vaccacions que a faitz et fraiez honnorable homme Guillaume Jollys, grand recepveur de MM. les chanoynes et chappitre... en la despendence de certaine exécucion par eulx faict faire, en mars 1550, des biens de Jehan Lermerye, bourgeois de Gisors, pour la ferme du blé des moulins. » — Appréciation de grains : 26 février 1590, à la halle de Gisors, boisseau de bon blé, 44 sous; le moyen, 36 sous; le petit, 32 sous; — 9 avril 1590, boisseau de bon blé, 55 sous; le moyen, 50 sous; le petit, 38 sous 6 deniers; — 24 septembre 1590, boisseau de bon blé, 40 sous; le moyen, 30 sous; le petit, 30 sous; — Acte par lequel Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, primat de Normandie, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Mgr le cardinal de Bourbon, son oncle, donne procuration à François Raoul pour recevoir ce qui lui était dû par Jean Advyne et Buffect, fermiers du fief de Lisle, dépendant de son archevesché, pour les contraindre et saisir ce qui se trouvera appartenir au chapitre pour le droit de représailles qu'il avait sur ledit chapitre; Mantes, 29 juillet 1591; — le cardinal était porteur de lettres patentes du Roi en forme de représailles. — Procès à ce sujet : le cardinal contredit la fourniture de 1,000 pains faite, d'après l'ordre du duc de Mayenne, comme ayant été faite au parti des rebelles, vu que la ville de Rouen avait commencé la rébellion dès le mois de février 1589; — le même cardinal contredit la fourniture de 24 mines de blé faite, par ordonnance du sieur de Flavacourt, pour lors gouverneur de Gisors. — Sentence, sur cette affaire, de Jehan Le Sergent, écuyer, vicomte de Pont-de-l'Arche, exerçant la juridiction de M. le bailli de Rouen, suivant l'arrêt du parlement de Rouen, pour lors séant à Caen, 20 mai 1593. — Procès contre Le Heurteur et Cercilly, fermiers des moulins banaux; condamnés à mort pour leurs malversations par sentence du 6 mai 1633, font appel au parlement, s'évadent des prisons; — arrêt du parlement qui adjuge aux chanoines les blés en essence de ces fermiers. — Mention de Jean de la Porte, écuyer, lieutenant général au bailliage de Gisors, 1551; — de Pierre Le Pelletier, son lieutenant; — de Jean Mahault, prévôt vicomtal; — de Toussaint Le Gras, son lieutenant général, même année; — de Louis Le Paige, autre prévôt vicomtal, 1594.

G. 3881. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 70 pièces, papier (1 imprimé.)

**1605-1687.** — Procès, à l'occasion des moulins et du four banal de Gisors, entre le chapitre et ses fermiers. — Certificat des vicaire, échevins, bourgeois et principaux habitants de Gisors : « Au commencement du mois de juin dernier, la maladie contagieuse seroit arrivée furieusement avec grande promptitude et violence aux faulxbourgs et ville du dit Gisors, en telle sorte que est par toutes les rues et endroitz d'icelle, et l'air sy infecté que cela a donné subject à la plus grande partie des dits habitants, leurs femmes et enfans, de fuir et habiter, comme ils font à présent, ès villes et villages circonvoisins pour la conservation de leurs vies. En ceste considéracion, il ne se faict aucun commerce de quelques marchandises que ce soit, aians les marchands des dites villes et villages circonvoisins discontinué à venir aux marchés ordinaires du dit Gisors jusquelà qu'il ne s'y en trouve pas un seul, ce qui aporte notable perte et ruine aux marchans, taverniers, boulangers et autres, notamment à Nicolas Forestier, adjudicataire des moulins à bled... Ville déserte et inhabitée d'aucuns des champs, estans contrains ceulx qui y sont, pour avoir quelque vivre pour leur nourriture, aller 6 lieues loing pour en recouvrer, et ce avec grande paine et désadveu de leur demeure; et sy Dieu, par sa grâce, n'y met la main, ladite maladie augmentant comme elle fait de jour à autre par tous les quartiers, la ville sera entièrement perdue et ruinée, » 27 août 1633; signé : Ridel, Corneille, Le Bret, prêtres, Frontin, lieutenant général, Jumel, commissaire en l'Election, Guersent, sénéchal du fief de Lisle. — Procès verbal dressé, à la requête du chapitre, par un sergent royal, des personnes faisant leur résidence à Gisors :

« la dite maladie contagieuse ayant commencé le dernier jour de juillet 1633 et continué jusques au mois de décembre ensuivant, dans lequel mois les autres habitans qui s'estoient refugiez aux vilages circonvoisins estoient revenus en leurs maisons de temps en temps, et entièrement de retour le jour des Rois derniers (1634), comme il ensuit : » 210 personnes citées ; dans le nombre, un maitre apothicaire, 2 colaisiers, Claude Aubriot, organiste, Jacques Foucault, maître chirurgien, Nicolas Crotté, hôtelier et échevin de la ville, Jean Rassine, conseiller, Michel Bonté, docteur en médecine, Guillaume Dehors, receveur du taillon, Noël Audry, sculpteur, Nicolas Lefevre, prévôt de Gisors, Maurice Le Roux et Henry Le Cousteur, maçons, une sage femme, 10 ecclésiastiques ; « les dames religieuses de l'Anonciade n'ont sorty ny désemparé, qui se consistent en 70 personnes. — Les dames Ursulines qui ont désemparé et l'oultre plus, de 15, qui ont resté et demeuré et seroient revenus le 5 de janvier dernier. » — Compte baillé par Nicolas Le Forestier, fermier des moulins à blé : « pour les frais des esventeurs d'avoir purgé et esventé les moulins par 2 fois, 100 livres. » — Contredictz que baillent les chanoines au compte de Le Forestier : « Il y a toujours eu plus de 200 maisons et familles qui ont resté, sans comprendre le couvent des religieuses de l'Anunciation et le couvent des Ursulines. » — Mention de la condamnation à mort, en 1633, des deux meuniers Jean Le Heurteur et Jacques Cercilly. — Compte de la régie des moulins de Gisors rendu par Guillaume Fouet, commis par justice pour la fuite de Jean de Boos, fermier, 1616. — Procès entre le chapitre et Nicolas de Mouy, chevalier, seigneur de Richebourg, 1645.

G. 3882. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

**1381-1695.** — Décret des biens de Jacques Dollé et de Jean Here, fermiers des moulins banaux de Gisors; — adjudication de ces biens au chapitre. — Bail fait, par les chanoines, à Dollé, des moulins de Gisors pour 6 années moyennant 1,510 livres par an, 1643. — Lettres d'Etienne Marie, « vicomte de Gisors et garde du scel des obligations de la chastellenie d'iceli lieu » : Vente par Michellet Le Grant dit Danquiner à Colin Le Fournier d'un arpent de terre au terroir de Gisors, borné d'un côté par le Vacherot, 1387. — Fieffe faite par les chanoines à Michel de Gaillarbois, curé de Saint-Denis-le-Ferment, de 2 masures avec 8 acres de terre en la dite paroisse, 1675.

G. 3883. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1609-1784.** — Titres, notes, correspondance, consultations d'avocats, pièces de procédures relatives à la banalité des moulins de Gisors. — Consultations de l'avocat Thouret pour le chapitre contre Pollet, réclamant résiliation de son bail, 24 septembre 1779, 6 mai 1780, 3 mars 1781 : « Si ce fermier est troublé, ce n'est pas par le fait du chapitre, » 1 octobre 1782. — Minute d'une requête du chapitre au parlement, à l'occasion des voies de fait commises à Gisors, contre M Le Gris, sergent royal, qui s'était rendu en cette ville pour dresser procès-verbal des contraventions à la banalité.

G. 3884. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1561-1765.** — Arrêt du parlement de Rouen portant que Messire Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, et Roberde, sa sœur, sont maintenus par provision dans le droit de rivière et pêcherie depuis le Praslet jusqu'à la chaussée du moulin d'Hainval, 1520. — Titres concernant quelques héritages contestés. — Procès au parlement au sujet d'un égoût proche le manoir seigneurial de Gisors. — Etats des rentes dues au fief de Lisle. — Requête adressée au chapitre par les filles religieuses du Mont Carmel établies à Gisors, stipulant par Jacques Le Maistre, écuyer, sieur de Saint-Crespin, lieutenant général criminel et civil au bailliage de Gisors, pour obtenir du chapitre la cession de la maison de Lisle, 27 mai 1632. — Requête du chapitre au parlement pour que la dite cour, avant d'entériner les lettres d'établissement des dits religieux, les obligeât à bailler au chapitre un fonds assuré comme garantie des rentes qui lui étaient dues à raison du terrain relevant du fief de Gisors, sur lequel ces religieux étaient venus s'établir, 1er juillet 1617.

G. 3885. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier (1 imprimé.)

**1501** (copie)**-1749.** — Procès au parlement, pour la pêche en la rivière d'Epte entre le chapitre de Rouen et le seigneur de Belle-Isle, 1734-1749.—« Mémoire pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen.., seigneurs propriétaires du fief de Lisle de Gisors et de la rivière d'Epte, depuis la *Croix du Dieu Mallet* jusqu'à la chaussée du moulin d'Hainval, assignés par exploit du 12 octobre 1733... contre messire Charles-

Louis-Auguste Fouquet de Bellisle comte de Gisors etc. » (Imprimé). — Procès-verbaux de l'état des chaussées; — baux de terres; — aveux baillés au chapitre. — Vente du manoir ou fief de Lisle par le chapitre aux religieuses Carmélites, stipulant par François Sublet, seigneur de Noyers, Intendant et Contrôleur général des finances, pour lors à Rouen, 29 avril 1633 (copie). — Transport et cession du fief de Lauberye, demi-fief tenu du fief de Lisle, à Françoise de Suzanne, veuve de Charles de Fouilleuse, seigneur de Flavacourt, Montagny et Bazincourt, demeurant à Montagny, par messire Charles de Fouilleuse, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, 1581.

G. 3886. (Plan.) — Papier, 1 m 12 c de largeur, sur 22c de hauteur.

**1762.** — Plan du cours de la rivière d'Epte depuis le mur de la ville jusqu'au moulin d'Inval, levé par Pierre Louvet, arpenteur royal et géomètre.

G. 3887. (Liasse.) — 28 pièces; papier, 6 plans.

**1736-1766.** — Notes, copies de titres, correspondance, consultations d'avocats, plans informes concernant la propriété de la rivière contestée par M. de Bellisle, comte de Gisors, la banalité des moulins et des fours. Notes de M. Langlois de Louvres, avocat : « Le comté de Gisors est un fief de dignité érigé par François 1er en 1528 pour Renée de France, duchesse de Ferrare. Il n'en a pas plus de vassaux. La Glèbe est le château que Henri II prit, en 1110, sur Thibault le Payen, châtelain de Gisors qui possédoit le fief de Lisle, et le château est un démembrement du fief. » — Lettre de M. d'Outremont à un chanoine de Rouen : « La discussion que vous avez au sujet de la rivière de Gisors regarde aujourd'huy principalement le Roy, attendu la vente que M. le maréchal de Bellisle a fait de son duché à Sa Majesté avec réserve d'usufruit. Comme j'ay eu l'honneur d'être nommé directeur du duché pour le Roy quant à la propriété nue, je dois, tant à ce titre que comme conseil de M. le maréchal, prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à des contestations, » 1 octobre 1760.

G. 3888. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

**1534-1757.** — Diverses pièces de procédure relatives à la banalité des moulins de Gisors, aux réparations des dits moulins et aux fermages dus au chapitre. — Lettres du chanoine Ridel à M. Huet pour l'acquit des rentes assignées sur les moulins, 1635. — Mention d'Emmanuel de Pellevé, chevalier, marquis de Bourris, enseigne des gens d'armes du Roi sous le titre de la Reine, 9 février 1664.

G. 3889. (Pièce.) — 0m 11c de hauteur sur 0m 22c de largeur, parchemin.

**1261.** — Charte par laquelle l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, à la suite de l'achat par lui fait des religieux de Saint-Taurin d'Evreux, d'une maison sise à Louviers au Martré, *in Martreio*, se déclare obligé à payer aux chanoines de Rouen, à la décharge des dits religieux, une rente annuelle de 8 livres tournois, décembre 1260. Sceau à-peu-près complétement perdu.

G. 3890. (Liasse.) — 2 pièces, l'une de parchemin, et l'autre de papier.

**1334-1335.** — Charte de Pierre Roger, archevêque de Rouen, portant fondation, *in capella Beate Marie in capite ecclesie*, de 2 chapellenies perpétuelles qui seront conférées par l'archevêque et ses successeurs à deux chapelains, auxquels on donnera le nom de chapelains de l'archevêque Pierre Roger. — Il rappelle qu'il fut élevé à la dignité pontificale le jour Saint-Grégoire, et qu'il fut appelé au gouvernement de l'église de Rouen, le 14 décembre. — « Ce sont les rentes qui sont nouvellement achetées et acquises, à la ville de Loviers et de Pinterville, pour révérent père en Dieu Monsieur Pierre Rogier... comme singulière personne et de son propre argent, lesquelles rentes il a octroiées, données et transportées au doien et au chapitre de l'église de Rouen pour la fondation de 2 chapelles et 2 anniversaires en la dite église. » — Ces rentes sont constituées, sur 62 personnes, héritages ou maisons. — Charte de l'archevêque datée de Paris, 26 décembre 1334. — Approbation de cette fondation par Pierre, doyen, et par le chapitre de Rouen, vendredi après les octaves de l'Epiphanie, 20 janvier 1334 (V. S.). — Publié par M. Th. Bonnin, *Cartulaire de Louviers*, t. 2, p. 44-56. — Sceaux perdus. — Double exemplaire.

G. 3891. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin; 8 sceaux, 11 fragments de sceaux.

**1300-1538.** — Transports faits à l'archevêque Pierre Roger de plusieurs parties de rentes à Louviers. — Sentences pour lesdites rentes. — Titres constitutifs des rentes. Lettres du roi Jean, autorisant le chapitre, en l'absence du doyen, à fonder procureur, par lettres patentes sous le

sceau capitulaire, en toutes leurs affaires, en demandant ou en défendant, en toutes les cours du royaume; *Datum Remis, sub sigillo nostro quo ante regni nostri susceptum regimen utebamur, die XXVII septembris anno Domini* 1350. — Procuration donnée par le chapitre, en conséquence de ces lettres, à Monsieur Jehan Le Brument, 15 mars 1350 (V. S.). — Mandement des Requêtes de l'hôtel obtenu par les chanoines, établis en la sauvegarde du Roi, pour obtenir paiement, par les mains des trésoriers de l'archevêché, de la rente de 25 livres pour les chapelles fondées par Pierre Roger, pape sous le nom de Clément VI, 1er août 1371 (V. S.). — Baillis de Louviers : Pierre de la Palu, 1333 — 1348; Guillaume des Mouchaux, 1351, (Raoul de Tanville, son lieutenant); Richard de Belleeue, 1367-1369; Richart Bacheller (bailli de Louviers et de Gaillon), 1452. — Frère Robert de Paris, garde de par le Roi du scel des obligations de la vicomté de Beaumont, 1342. — Jean de Valrichier le jeune, clerc tabellion juré des lettres obligatoires de Rouen, 1345. — Lieux dits indiqués à Louviers : Bas Moncel, 1333; Cauchée de Folleville, 1267; rue Mortuaire, 1346; rue Pelot, 1334; la Poterie, 1348; rue aux Vaches, 1333, 1351. — Sceaux de la baillie de Louviers (2 types), des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche, de Geoffroi Palluel, 1300, de Jean Ibert, 1303.

G. 3892. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1240-1666.** — Vente par Guillebert *de Plancheio* à Pierre de la Montre, archevêque de Rouen, pour dix-huit vingts quinze livres, de 26 livres de rente à héritage sur des tènements à Louviers; — mention, dans cette charte, du manoir de Mr. Almauri de Meulan à Louviers, de *aqua de Eure*, du pré Saint-Taurin, de Pierre Bersellou, et, parmi les témoins, de maître Guillaume Landri, pour lors bailli; de messieurs Jourdain du Mesnil, et Barthélemy, prêtre, décembre 1240 (copie sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen). — Acte passé devant l'official de Rouen par lequel Raoul deu Planchier, fils de Guillebert deu Planchier, reconnaît devoir au chapitre 26 livres de rente, 1248. — Vente par Adam Rihaut et Aalis, sa femme, à Monsr Jehan Bataille, prêtre, de 8 sous de rente sur 50 perches de terre et de vigne à Saint-Aubin de Gaillon pour 70 sous parisis, 1325. — Acceptation par Guillaume, archevêque de Rouen, de l'assignation faite par Jehan Bataille, qualifié de chanoine de Saint-Antoine de Gaillon, de 3 sous 6 deniers parisis; *datum in manerio nostro de Gallone*, 3 mai 1326. — Reconnaissance par Jacques Laugier, de Pinterville, des arrérages d'une rente due par lui au chapitre, 1404. — Accord, information au sujet de rentes à Louviers. — Mention de Jean Oynnel, bailli de Louviers, 1325; de Jehan de Mondreville, prêtre, « garde de Gaillon, establi à passer leitres de la baillie de Gaillon, » même date; de Jehan de Marbeuf, lieutenant en la vicomté de Pont-de-l'Arche ès ressorts du bailli de Rouen, 1481. — Petit sceau du bailliage de Louviers.

G. 3893. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1399-1481.** — Vente par Jean De Vaulx à l'archevêque Guillaume de Vienne, pour le prix de 60 livres tournois, d'une rente annuelle de 100 sous tournois sur la halle aux draps de la ville de Louviers, 1399. — Traité de mariage de noble et puissant seigneur Mgr Georges, seigneur de Clères, avec noble dame Madame Marguerite de Nant, veuve de feu Mgr Robert de Sainte-Beufve, chevalier, nièce de Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, et sœur de Léon de Nant, archevêque de Vienne; ces deux prélats s'engagent à donner à ladite Marguerite 2,000 livres de rente annuelle, dernier août 1406 (copie). — Adjudication par décret à Georges de Clères, créancier, à raison de l'acte précédent, de feu Mgr de Vienne, de 15 livres de rente sur la maison de Simon Allain à Louviers, nonobstant l'opposition du procureur du Roi pendant la régale, lequel prétendait que ladite rente faisait partie du temporel de l'archevêché, nonobstant aussi l'opposition du chapitre, ladite adjudication faite, le 6 septembre 1408, par Jean Davy, seigneur de Saint-Père-Avi, bailli de Rouen, tenant les assises de Louviers pendant la régale. — « Mémoire pour Mgr l'archevesque de Rouen (Louis de Harcourt) à l'encontre de Mgr Jorges sieur de Clere, chevalier, et de MM. les doyen et chapitre, pour cause de certaines rentes... que acquist et acheta feu Mgr Guillaume de Vienne à Loviers. » L'archevêque soutenait que son prédécesseur avait acheté ces rentes comme archevêque et avec les fonds de l'archevêché : « Premièrement il est voir que ledit feu Mgr Guillaume de Vienne, archevesque de Rouen, fu moingne et religieux longtemps avant qu'il fust archevesque, et quand il fu archevesque, si fu-il moingne et religieux. Item que icellui Mgr Guillaume de Vienne n'avoit ne n'oult onques ne recueilli aucuns héritages ou revenus de ses ancesseurs, ne il ne l'eust pu, attendu qu'il fu et estoit moingne (abbé de Saint-Martin d'Autun). » — Contrat en forme de transaction par laquelle Georges de Clères, neveu et héritier de Georges de Clères, précité, abandonne au cardinal d'Estouteville, moyennant 230 livres, le droit qu'il pouvait avoir aux rentes acquises à Louviers par Guillaume de Vienne; ledit contrat passé le 21 septembre 1454, le cardinal contractant en personne en pré-

sence de Legier Arnoul, secrétaire du Roi, contrôleur de Normandie, et de Joachim Le Veloux, écuyer, serviteur du comte de Dunois. — Adjudication au cardinal des fonds sujets aux rentes, faute de paiement effectué, 1472. — Nomination par le cardinal de procureurs à l'effet de passer les lettres d'abandon des rentes de Louviers au chapitre de Rouen, pour la fondation de la fête Notre-Dame de la Neige : maître Jean du Mesnil, vicaire général de l'archevêque à Rouen, maître Guiffroy Caroli, son trésorier, Guillaume Mesard, son secrétaire, Rogier Gouel, son sénéchal, Robert de Villeneuve, bourgeois de Rouen ; « à Romme, en notre chambre de notre maison apprès Saint-Appolinaire, en présence de Conrad, évêque de Digne, d'Antoine Rivorie, prieur de l'église cathédrale du Bellay, de maître Jean Chauvaux, trésorier d'Angers, de maître Robert Marguier, chanoine de Rouen et archidiacre du Vexin le Normand, 11 mars 1472. » — Acte de cession des dites rentes aû chapitre ; « à Romme, en nostre hostel près Saint-Appolinaire, en présence du trésorier d'Angers, de Hugues Jacques, vidame de Reims, et de l'archidiacre du Vexin le Normand, » 25 janvier 1474. — Bulle d'indulgences accordées par le pape Sixte IV pour la fête Notre-Dame des Neiges, 17 février 1476. — Nouvelle donation de rentes au chapitre par le cardinal d'Estouteville, Rome, 27 octobre 1480. — Sceau de Sixte IV. — 2 capsules de bois vides de sceaux.

G. 3894. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**XIV^e^ siècle — 1716.** — États des rentes assises à Louviers, Pinterville et aux parties d'environ, dues au chapitre de Rouen. — Inventaire des titres qui les concernent. — Comptes relatifs à leur perception. — Mention, dans un compte de 1452, d'une maison sur la chaussée de Folleville, qui avait été démolie lors du siége mis devant la ville de Louviers par les Anglais en 1418; — dans un autre état, d'une sergenterie, le fief au Bicaulf, tenue de Mgr de Rouen en fief noble. « L'on ne pouvoit mettre les namps en autre garde, fors sur le fieu, mesmes jusques à quinzaine, et puis sont vendus selon la coustume de la ville. » — Lettre de Thomas De la Rue, procureur du chapitre de Rouen, au chanoine Pierre Le François (vers 1452), au sujet des rentes dues audit chapitre ; diminution par suite des guerres : « En la rue de Lisle souloit avoir de beaux et notables ediffices, qui, à l'occasion des guerres, ont esté abattues, et n'y a de présent que les places wides, qui ne valent que peu ou néant; foulerie qui fu Jehan Benoist, pleine de fiens et ordûres, qui cousteroient grands deniers à oster et nestoier ; ne valent pas la dixième partie qu'ilz souloient valoir. » — Sur un feuillet de papier du XV^e^ siècle, qui est un fragment de compte du chapitre : « *De magistris Johanne Bridoul et Johanne Tiesse, petentibus quod scolis grammaticalibus provideatur, de mundacione loci et de reduccione scolarum infra festum sancti Michaelis, alias dimictent locum.* »

G. 3895. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1334-1574.** — Vente faite par Jean Benoist, écuyer, à Jean Langlois, chanoine en l'église Notre-Dame d'Evreux, de 10 livres tournois de rente sur une foulerie à Louviers près l'eau de l'Eure, 10 septembre 1393. — Donation par le même, chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, desdites rentes au chapitre de cette église « pour estre accueilli et participant ès bienffais, omosnes, prières et autres biens espiritueulx qui y seront fais, » 1 février 1402. — Fieffe faite à Robin d'Ivery par messire Pierre de Chauny, prêtre, d'une maison en la paroisse Saint-Jean de Louviers en la rue aux Prêtres, 1451. — Ventes de rentes, fieffes d'héritages moyennant rentes, décrets en la vicomté de Louviers tenue par les baillis dudit lieu : Colin Delacroix, 1402, 1405 ; Richart Bacheler, 1452; Jean Faroul 1455 ; Binot Briselet, 1483, 1492.

G. 3896. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1336-1700.** — Contrats, sentences relatifs aux rentes du chapitre de Rouen à Louviers ; fieffes, révalidations. — Lettres de Pierre de la Palu, bailli de Louviers; aux assises qui furent à Louviers, 1336, messire Richart de Tierreville, prêtre, receveur à Louviers et procureur de l'archevêque, se fait céder par Guillaume Le Roy un étal en la paroisse Notre-Dame de Louviers. — Réquisitoire du procureur fiscal de Louviers « contre plusieurs filles qui, étant tombées dans le désordre et devenues enceintes, par un crime aussi abominable devant Dieu que condamnable devant les hommes, avoient, dans l'espérance de mettre leur honneur à couvert, fait périr le fruit provenu de leur grossesse, les unes en se faisant saigner du pied, les autres en prenant des remèdes violents. » — Mention des assises tenues à Louviers par Roger Gouel, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, 6 septembre 1482; de Jehan Challenge, écuyer, son lieutenant général aux bailliages de Louviers et Gaillon, 1483, 1484; de Guillaume Langlois, autre lieutenant général du sénéchal, 1526, 1527. — Appels portés devant eux des sentences du bailliage de Louviers. — Mention des baillis vicomtaux de Louviers, Pierre du Val-Vendrin, ayant pour lieutenant général Robert

du Val-Vendrin, 1382; Jean Faroul, écuyer, 1455; Binot Briselet, 1483-1492; Jean Challenge, 1503-1522; Simon Langlois, écuyer, 1536; Simon Behotte, 1564; Jean Le Sergeant, 1571-1588; Louis Le Sergeant, 1596-1598. — François Mallet, sieur de Mailly, maire et bailli de Louviers, 1700.

G. 3897. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1540-1643.** — Baux faits par les chanoines de Rouen de leurs rentes à Louviers et à Pinterville. — Fermiers : en 1540, André des Rotieux; en 1564, Michel Le Maistre; en 1568, 1574, 1595, Claude Frigard; en 1626, Pierre Frigard, sergent royal au magasin à sel de Louviers. — Le bail des rentes fait pour 21 livres en 1626. — Procès avec les fermiers.

G. 3898. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1451-1704.** — Procès au bailliage de Louviers, en la vicomté de Pont-de-l'arche et au parlement, à l'occasion des rentes de Louviers, notamment de 1451 à 1493, pour 20 livres de rente sur la foulerie à draps de la rue du Quai, qui fut à Jean Benest, depuis à Guillaume Challenge le jeune et à sa femme, fille du dit Benest, décrétée sur le dit Challenge, et adjugée à Jean Challenge, écuyer, sieur de la Liègue. — Sentence du bailli de Rouen contre le cardinal de Bourbon, qui le condamne à continuer au chapitre de Rouen le payement d'une rente de 14 livres, à prendre sur les halles de Louviers, 1564.

G. 3899. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1288-1300.** — Vente par Jean *de Portis*, de la paroisse de Braquemont, à maitre Philippe de Umblainville, doyen de l'église de Rouen, pour 15 livres tournois, de 30 sous de rente assis sur un masage et sur 13 acres de terre en 8 pièces au Traversain, *apud Longum Boudellum*, *apud Caput ville;* mention de Robert de Nimbac, *armiger*, et d'Adam, recteur de l'église de Folainville, veille de la Toussaint 1288. — Reconnaissance, par le même Jean *de Portis*, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, même date. — Lettres du vicomte d'*Arches;* devant « Jehan Sarrasin, clerc établi pour les lettres notre sire le Roi de l'escriptoire des lettres le Roy en la vicomté d'Arches, Pierre de Derrière-le-mostier, escuier, de la paroisse de Basli, » reconnaît qu'il devait à Nicholas de Mauteville, bourgeois de Dieppe, « 43 livres de tournois de vente de vins, pour un louage que le dit Nicholas tenoit du dit Pierres, lequel il lia delaissié; » — le même reconnaît qu'il devait au même 9 livres 10 sous tournois de vente de vin, 1298. — Le même vend au même Nicolas de Mauteville 68 sous de rente, 4 chapons 2 gélines à Braquemont, pour 50 livres tournois, 1299 (chartes françaises). — Délaissement fait par Nicolas de Mauteville au chapitre de Rouen, des rentes qu'il avait achetées de Pierre Derrière-le-mostier, écuyer, lesquelles les chanoines de Rouen prétendaient avoir le droit de ratraire par bourse, comme étant assises dans leur fief; témoins « mestre Nicole de Torchy, clerc advocat de la court de Roem, M. Osmont de la Chapelle, seeleur de Roem, Jehan Le Courchie, Mathieu de Saint-Vaast, clerc notaire d'icelle court; » — les 50 livres qui servirent au retrait, prises sur les biens légués « par mestre Jehan de Eullebuef, jadis archidiacre du petit Cauz, » pour faire son obit; lundi devant Rouvoisons 1300. — Copies des dites chartes. — Sceaux de l'officialité et de Jean *de Portis* (fragments.)

G. 3900. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier (1 imprimé).

**1549-1773.** — Baux des revenus de la prébende de Braquemont; en 1587, 123 écus 2 tiers d'écu; en 1638, 600 livres; en 1747, 1,100 livres de fermages. — Aveu rendu au chanoine Jacques Canterel, par Jean Langlois, pour biens situés à Braquemont, 1549. — Affiche imprimée pour l'adjudication des dîmes de Braquemont, 1760. — Assignation aux héritiers de M. Coustey, chanoine, pour les réparations du chancel de Braquemont, 1748. — Procuration donnée par M. Mathieu Sehier, chanoine de Rouen, archidiacre du Vexin-Normand, à M. Langlois, curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour régir la prébende de Braquemont, 1759. — Lettre non signée à un chanoine prébendé : « La misère nous occupe prodigieusement... Voilà nos petits bateaux équipés pour la pêche du hareng. Malgré la grande levée des gens de mer faite pour le service du Roi, il y aura suffisamment de matelots pour la pêche, plus même que l'an passé, parce qu'il en est revenu d'Angleterre et de Louisbourg et que les ouvriers, faute de travail, prennent le parti d'aller à la mer, » 10 octobre 1758. — Lettres de M. Dubois, curé de Saint-Remi, relatives à la prébende, 1766. — Lettres de M. Pichon, curé de Braquemont, au chanoine M. Sehier; il recommande à sa charité les pauvres de sa paroisse : « Le grand froid de cet hiver et sa longueur ont causé quantité de maladies et épuisé bon nombre de familles, » 15 mai 1756; — il le remercie du don de 22 boisseaux de bon blé qui avaient été distribués par le fermier, dans les appartements de la prébende :

« La semaine sainte, il s'est élevé une espèce de soulèvement sourd. On m'a déclaré qu'il ne seroit allumé aucun cierge, si au préalable je ne faisois raccommoder les vitres du chœur. Il m'en a couté 10 livres... De tout ceci ne conclués pas, M. l'abbé, que les habitans de Braquemont sont mauvais. Je vous proteste que le gros des paroissiens sont de très-honnêtes gens, aimant Dieu et le service divin, » 12 mai 1766. — Liste des familles pauvres de Braquemont; 27 ménages; « la plupart des enfants ou filent ou vont à l'école, autrefois plusieurs gardoient les vaches. Aujourd'hui presque tous ont vendu leurs vaches pour vivre et payer leur fermage. » — Vente des effets saisis sur Mathieu Berthe, absent depuis 12 ans. — Lettre de l'arpenteur Pernet, à M. Marescot, chanoine prebendé de Braquemont : « Vous avez 434 acres de terre 2 vergées et 35 perches de terre à dîmer, depuis le Camp de César jusqu'à Belleville... Le total du terrain de Braquemont, non compris les terres nouvellement labourées dans la Cité de Lime ou Camp de César, est de 503 acres 1 vergée 11 perches, » 15 juin 1773.

G. 3901. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1553-1557.** — « C'est la déclaration des héritages de la seigneurie de Braquemont, jouxte les escroes bayllez par les hommes et tenans de ladicte seigneurie, appartenant à vénérable et scientifique personne Mgr maistre Pierre Lambert, presbtre, docteur en théologie, chanoyne et pénitencier en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, seigneur prébendé, à cause d'icelle chanoynerie, du dit lieu de Braquemont. » Lieux dits, : L'Amont, l'Avesne, le Bout des masures, la voie du Bosc, Val de Byval, voie de la porte du Chastel, les Fondreaux du Castel, le Carrel ou le Perron, le Cocheul, le Clos Marteau, le Croysil, le Val vers Coqueriaumont, chemin tendant à la Cyté de Lymes, les petites Corvées, les Estocs ou Escoqs, l'Espine, Entre les royons, voye de l'Esquay, Feuguerel, le haut et le bas Festel, la Falaise, le Fro de la ville, Foucqueval, les Fosses, le Four-chemin, les Fourquevoyes, Grymare, les Guerrous, le Haucquet, le Moulin à vent, Val sous le moustier, Parfondval, Voye du port, les Regnardières, le Renel, les Renouvelets, les Tournailles, le Val à la voie d'Arques, les Venteuses. — Jean de Baudouyn, lieutenant général du vicomte de la prébende. — Ajouté au commencement du registre, la table alphabétique des avouants.

G. 3902. (Cahier.) — Petit in-4°, 44 feuillets, papier.

**1677-1719.** — Mémoire des aveux rendus à M. de Manneville, chanoine de l'église de Rouen, seigneur et patron de Bracquemont, Neufville et le Pollet en partie. — On y voit mentionné « l'hopital général du Pollet, par le sieur Jean des Isles, receveur du dit hôpital, comme homme mourant et confiscant pour tout l'hôpital général, consistant en une église, maisons, court et jardin... scizes au Pollet, paroisse de Neuville, borné d'un costé par la bastille et le moulin... d'autre coté le fro de la rue du Val aux connins, d'autre bout le fro de la grande rue nommée la rue du Bras-d'or, qui va au havre du Pollet. »

G. 3903. (2 cahiers.) — In-folio, 42 feuillets, papier

**1716-1773.** — « Etat et inventaire des titres et aveux concernant la propriété, possession et jouissance de la prébende de Braquemont, possédée à présent (en 1716) par M. l'abbé Robert-Léonard Coustey, chanoine de Notre-Dame de Rouen. — Etat et inventaire des contrats, aveux, cueilloirs et autres titres, notes et renseignements de la seigneurie et haute justice de Braquemont et du Pollet en partie, appartenant à messire André Marescot, chanoine de Notre-Dame de Rouen, à cause de sa prébende de Braquemont, 2e portion, » 1773.

G. 3904. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1637-1772.** — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (première portion), notamment par Robert, François-Emard et Adrien Delamare, écuyers, enfants et héritiers de feu Nicolas Delamare, écuyer, sieur de Hauquelu, 1689 ; — par Charles Voutremer, capitaine de navire, 1709 ; — par Louis-Alexandre de la Houssaye, sieur de Saint-Victor, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel en l'amirauté de Dieppe, fils aîné de feu Jacques de la Houssaye, 1716. — Chanoines prébendés, Adrien Behotte, grand archidiacre de Rouen, 1610; — Toussaint Le Febvre, théologal et pénitencier, 1614 ; — Jean Auvré, grand pénitencier; — Raoul Bretel, sieur d'Estalleville, 1698,1700; — François-Hyacinthe Delan, docteur de la maison de Sorbonne, 1714,1718; — Laurent de Guimard, docteur de Sorbonne, grand archidiacre, chapelain de feue Madame la Dauphine, 1717-1730. — Inventaire de pièces relatives à la prébende.

G. 3905. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1474-1756.** — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (2e portion), pour biens situés à Braquemont et à Neuville, notamment par l'hôpital du Pollet, pour ce qui fut à Fabien Dujardin, à Nicolas Druaut, au sieur Godeheut, à Jean Lefrançois etc; — par François Langlois, écuyer, sieur de la Bastille, 1626.

G. 3906. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1495-1757.** — Aveux rendus à la prébende de Braquemont (2e portion), pour biens situés à Braquemont et à Neuville, notamment par David Chauvel, avocat, demeurant à Dieppe, 1687 ;—par Jacques Bruzen, 1626. —Mention du terroir de Caumont, 1495; du pâtis vulgairement appelé la Bastille au Pollet, 1635.

G. 3907. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1577-1758.** — Aveux rendus à la deuxième portion de la prébende de Braquemont, notamment par David Miffant, écuyer, fils de Charles Miffant, 1586; — par Marie Allain, veuve de Simon-François Le Bouteiller sieur de la Hallière, 1704, — par David Frechon et Jacques Le Carpentier, curés de Braquemont, 1709, 1721.

G. 3908. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1588-1757.**— Aveux rendus à la seconde prébende de Braquemont, notamment par François-Bonaventure Guillebert sieur de Ronville, lieutenant général criminel au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1691; — par Isaac Le Dentu, lieutenant civil et particulier en la vicomté du Havre et Montivilliers, bailli de Graville, époux de Marie Gouye, 1711.

G. 3909. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

**1760-1774.** — Nouveaux aveux rendus à la seigneurie de Braquemont, dépendant du doyenné de la cathédrale de Rouen dont était titulaire François-Christophe Terrisse, docteur de la maison de Sorbonne, comme haut-doyen de Rouen, baron haut justicier de Saint-Vast-sur-Equiqueville et de Braquemont en partie, les dits aveux baillés par M. Rigout de Fenemare, conseiller à la cour des Aides de Normandie, fils de Marie Collet, sœur de Nicolas Collet, prêtre de l'Oratoire ; — par Louis-Alexandre de la Houssaye, sieur de Saint-Victor, lieutenant général en l'amirauté de Dieppe ; — par Laurent-Antoine Le Clerc, écuyer, sieur du Tot, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi (pour le fief de Braquemont) ; — par Pierre Bourdon, procureur du Roi au bailliage royal d'Arques; — par Philippe-Denis Descroisilles; — par Pierre Suzanne, écuyer, sieur du Clariel, avocat au parlement, bailli de Saint-Vast. — Mention des lieux dits : la Pierre, les Renouvelets, le Dix huit, Resnel ou Trou d'enfer, le Moulin à vent, Fourqueval, les Essarts, les Rayons.

G. 3910. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1699-1774.** — Aveux rendus à Pierre Féret, écuyer, seigneur en partie de Braquemont, du Plessis et autres terres, pour biens situés à Braquemont, 1699. — Fondation par François-Hyacinthe Delan, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, ancien professeur royal, demeurant à Paris dans l'enceinte de la communauté de Sainte-Pélagie, d'une école pour les garçons du hameau du Puis et des villages de Braquemont et de Neuville : l'instituteur à la nomination du fondateur, de ceux qu'il désignera, ou de ses héritiers ; 2 heures réglées de classe chaque jour ; un seul jour de congé par semaine ou 2 l'après-midi; — défense de recevoir aucunes distributions ni aucuns présents des enfants ; — le maître enseignera l'écriture, l'orthographe, les 4 règles de l'arithmétique et, s'il se peut, la règle de trois et une fois la semaine, le catéchisme ; fera réciter, chaque jour, à chacun de ses écoliers une leçon tirée du catéchisme, du Nouveau Testament, surtout du sermon de Jésus-Christ sur la montagne; sera tenu d'avoir une table d'orthographe afin de faire appeler à ses écoliers les mots sans les voir; aura un exemplaire du Catéchisme de M. l'abbé Fleury et quelque autre livre de piété pour s'instruire lui-même et faire mieux entendre le Catéchisme du diocèse, s'il s'y trouve quelque endroit que les enfants ne comprennent pas ; — rente de 162 livres 10 sous affectée au traitement du maître ; — premier maître nommé, Nicolas Gilles, vicaire de Braquemont, 1749. — Procuration générale donnée à M. Le Cordier, professeur en hydrographie de Dieppe, par M. Delan, pour percevoir les revenus de la prébende de Braquemont, 1753. — Lettre du dit Le Cordier. — Inventaire des aveux de la seigneurie de Braquemont, remis à M. Descroisilles par feu M. Heusey, curé de Neuville, en vertu de la procuration de M. Delan. — Actes par lesquels les porteurs de procuration des représentants de M. Delan approuvent la trans-

lation de l'école, du hameau du Puis, « traversé par un torrent considérable, dans un endroit plus commode, » et s'associent, pour la nomination du maître, les curés de Neuville et de Braquemont. — Mémoire de M. Marescot, prébendé de Braquemont (2e portion) et, en cette qualité, gros décimateur et patron de la paroisse, contre Nicolas Gilles, vicaire de Braquemont, qui s'opposait à l'exécution des dits actes. — Bail par Charles-César de Grosourdy de Saint-Pierre du Châtel, prébendé de Braquemont, à Michel-Mathurin Bruno, curé de Saint-Aubin de Neuville, du gros de la prébende de Braquemont (3e portion), moyennant 650 livres par an, 1756. — Lettres de M. Bruno à M. de Grosourdy. — Autres lettres à M. le chanoine Le Clerc, autre prébendé de Braquemont. — Bail de l'annate de Braquemont. — Contestations pour un droit de 13e avec M. de Grèges, auquel les religieux de Longueville avaient vendu leur fief de Neuville. — Mention, dans une lettre d'un nommé Voutremer, des pâtis de la Cité de Lime, 1768. — Cachets de M. de Grèges.

G. 3911. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1585-1723.** — Plaids de gage-plège des seigneuries dépendantes des deux prébendes de Braquemont (à Braquemont et à Neuville-le-Pollet) et de la prébende du haut-doyen à Saint-Vast (fief des harengs sors et argent), tenus par Antoine Lemoine d'Aubermesnil, vicomte de la haute-justice, 1585; — par les sénéchaux, Nicolas Pottier, 1621,1623; François Pougnant, 1640; Jacques Laignel, avocat à Arques, 1665; Jean Godin, 1665-1672; Renaut Godebit, 1685-1704; Jean-Baptiste de la Grave, 1705-1723. — Sentences de réunion.

G. 3912. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier; 1 plan; 6 cachets.

**1615-1790.** — Copie de la signature de la pension retenue par Mgr. François Péricard, évêque d'Evreux, sur la prébende de Malletot, conférée à Henri Boyvin, 1615. — Dénombrement des aveux rendus à la seigneurie de Malletot, dont était prébendé M. de Bigards de la Londe, haut-doyen de la cathédrale, 1737. — Contestations au sujet d'une pièce de terre, dite improprement la commune de Malletot, contenant de 12 à 13 acres, entre M. Louis-François Rimbert, prieur de Rumilly-le-Comte, chanoine prébendé de Malletot, et Marie-Catherine Pavyot de Hauteville, épouse séparée de messire Nicolas de Frémont d'Auneuil, président honoraire de la 1ere chambre des enquêtes au parlement de Paris, 1769. — Lettres de M. d'Auneuil, de M. Dornay et de M. Rimbert; transaction, 1774. — Débat de tenure entre M. Rimbert et l'abbé de Saint-Wandrille, Armand-Jérome Bignon, de l'Académie française, bibliothécaire de S. M., seigneur des fiefs le Roi dit Brunville et Chambellan, à M. François Varin, seigneur de Bretteville, Bauregard, Saint-Vimer, Saint-Ouen du Breuil, etc, .. conseiller du Roi en la Cour des Comptes, 1769. — Bail des terres de la prébende par M. Bourgeaux, chanoine prébendé, 1787. — Détail des produits de la prébende; — Estimation de ses revenus. — Cachets de MM. d'Auneuil et Dornay.

G. 3913. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (1 imprimé.)

**1428** (copie)**-1675.** — Inventaires d'aveux rendus à la seigneurie de Malletot; — blâmes d'aveux, réunions d'héritages. — Extrait du dénombrement du chapitre, de 1501 : « A l'usage de la prébende de Malletot, en la paroisse Saint-Ouen du Breuil, avons un noble fief à haute justice, moyenne et basse, qui soulloit valoir 40 à 50 livres de rente ou viron et pour le commun chapitre, 13 livres 17 sous. » — « Factum pour maistre Jean-Baptiste de Heudebert, chanoine en l'église cathédralle Notre-Dame de Rouen et aumônier de Son Altesse le duc de Longueville, seigneur haut-justicier de la baronnie de Maltot, prenant le fait de Vincent Savary, son receveur, apelant de sentence rendue aux Requestes du Pallais le 30 janvier dernier 1655 et autrement intimé, contre maistre Romain Varin, conseiller du Roy et auditeur en la Chambre des Comptes,... et Pierre Martel fils Alexandre, partie intervenante, » au sujet d'une rente d'avoine et du droit d'envoyer paître sur la *commune*. (Imprimé). — Transaction pour la tenure des héritages de M. Louis Martel, avocat au parlement de Paris, entre M. Charles de Heudebert, curé de Braquetuit, procureur de M. Jean-Baptiste de Heudebert du Buisson, chanoine prébendé de Malletot, M. Jean de Hugleville et M. Jacques Du Tot, sieur de Varneville, 5 juillet 1646. — Plaids tenus à Malletot par Richard De Cormeilles, lieutenant général du vicomte, 1483; par Robert Lermette, écuyer, avocat au parlement, bailli de la haute-justice, 1623-1627; par Nicolas Lermette, avocat au parlement, pour l'absence du bailli, 1660.

G. 3914. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

**1504-1700.** — Nominations de sergents en la haute-justice de Malletot. — Plaids de gage-plège de cette seigneurie, tenus par des avocats en la cour de Parlement,

Simon Le Villain, vicomte, 1504; René Martel, bailli, 1567; Yvon Vautier, pour l'absence du bailli, 1610; Robert Lermette, bailli, 1628-1647; Marin Guéret, bailli, 1647; Charles Le Signerre, pour l'absence du bailli, 1648; Nicolas Lermette, 1651-1655; David Tesson, bailli, 1670-1672; Pierre Langlois, bailli, 1681-1687; François Faulcon, bailli, 1688-1700.

G. 3915. (Registre.) — 44 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1459-1581.** — Copies d'aveux rendus à la seigneurie de Malletot. — Mention des plaids de la sieurie de Malletot tenus par Simon Le Villain, 1504; par René Martel, bailli vicomtal du dit lieu, 1576; par Etienne Aubourg, lieutenant général du vicomte de Malletot, 1541.

G. 3916. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1451-1595.** — Aveux rendus par les vassaux de la seigneurie de Malletot située à Saint-Ouen du Breuil, aux chanoines prébendés de Malletot, notamment à maître Etienne Yver, archidiacre du Grand Caux, seigneur en parlement, 1459; — à Jean Masselin, haut doyen de la cathédrale, 1480; — à Philippe de Montmorency, protonotaire du Saint-Siège, archidiacre du Vexin français, 1516; — par les vassaux de la dite seigneurie, notamment par Pollet Doré, 1476; — par Robert Martel, avocat en cour laie, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, 1559 etc... — Lieux dits indiqués : Bosc Flamel, le carrel de la prison ou de la Cohue de Malletot, le hameau de la Chaussée, la Commune de Malletot, l'Espinette, le Valmartin. — Aveux à Michel Du Tot, écuyer, sieur de Varneville-aux-Grès, 1453; — à Jacques Du Tot, seigneur et patron du dit lieu, Saint-Ouen du Breuil, Bautot, Gueuteville, Bertheville, 1595.

G. 3917. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1603-1650.** — Aveux baillés à la seigneurie de Malletot, par les vassaux : — aux chanoines prébendés, Guillaume Péricard, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, conseiller au parlement de Normandie, 1603; — François Péricard, protonotaire du Saint-Siège, haut doyen, 1611; — Henry Boyvin, haut doyen, 1614 etc ; — Jean Heudebert, sieur du Buisson, aumônier du duc de Longueville, prieur de Notre-Dame d'Airene et prévôt de la sainte chapelle de Dunois, 1628-1638; — par Pierre Martel, fils aîné de Robert Martel, 1603 ; — par noble homme Jean Martel, avocat en l'Election et magasin à sel de Rouen, 1615; — par Alexandre Martel, ci-devant Élu en l'Election d'Evreux, 1615; — par David Tesson, greffier en la Chambre des Comptes, 1617; — par Artus Tesson, avocat en la cour, 1643 ; — par Jacques Martel, Elu en l'Election de Rouen et contrôleur des aides et tailles, 1647. — Mention de Jean Varin, avocat au parlement, principal commis au greffe civil de cette cour, tenant une aînesse relevant de la seigneurie de Malletot, 1610 ; — de Claude Marie, damoiselle, veuve de feu noble homme Me Romain Varin, avocat en la cour et principal commis au greffe du parlement, tuteur de ses enfants, 1638.

G. 3918. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1651-1697.** — Aveux baillés à la seigneurie de Malletot par les vassaux : — aux chanoines prébendés, Jean-Baptiste Heudebert, précité; — Nicolas-Alexandre Le Cordier du Tronc, prieur de Saint-Etienne; — Barthélemy Le Cordier de Bigards; — par François Varin, gentilhomme servant chez le Roi, 1653 ; — par Romain Varin, écuyer, auditeur de la Chambre des Comptes, 1657-1665; — par Guillaume Grébauval, greffier des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché, ayant épousé damoiselle Marie Le Brument, fille de Nicolas Le Brument écuyer, sieur de Boisflamel, 1685. — Mention de Nicolas de Heudebert du Buisson, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, héritier de son frère Jean-Baptiste Heudebert, 1686.

G. 3919. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

**Fin du XVe siècle-1766.** — Décrets d'héritages relevant de la seigneurie de Malletot. — Décret des héritages d'Etienne Mauger, 1568. — Vente par Marie Berthoult, veuve de Gédéon Du Moustier, sieur de la Chapelle, à Hector Le Guerchoys, vicomte de Rouen, de quelques biens à Butot, 1609; — par Guillaume Morisset à Pierre Le Villain, prêtre habitué à Saint-Vincent de Rouen, de plusieurs rentes, 1627-1634; — à Vincent Auvray, curé de Saint-Georges du Valmartin, de 32 livres de rente, 1639; — à Pierre Puchot, sieur du Plessis, trésorier général des finances en la généralité de Rouen, de 282 livres de rente, 1641.

G. 3920. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 43 pièces, papier 2 (imprimés.)

**1436-1636.** — Permission accordée par les chanoines de Rouen, aux manants et habitants de Nécy, d'envoyer leurs bêtes en 50 acres de terre en pâture, du domaine des

dits seigneurs à charge de payer « par chacun an, pour le temps avenir qu'ilz envoyront leurs bestes ès dits herbages, pour chascune des dites bestes, 3 deniers tournois, et pour chascune beste à laine, 1 denier, » 19 mai 1490. — Arrêts du parlement qui déchargent les habitants de Nécy et les chanoines de la taxe qui avait été exigée par les receveurs des francs-fiefs et nouveaux acquêts, 1606. — Procédures pour les dîmes de Nécy et de la Hoguette. — Lettres-patentes de Louis XI (Montils-lès-Tours, 10 novembre 1470), portant exemption des droits d'amortissement pour les biens que les ecclésiastiques de Normandie pourront acquérir dans un an du jour des dites lettres. — « Arrest du Conseil d'estat du Roy, du 3 de juin 1636, portant descharge de la commission des francs-fiefs et nouveaux-acquêts, avec main-levée des saisies qui auroient esté cy-devant faites : pour raison des bénéfices payans et non payans décimes, mesmes les fabriques, hospitaux, Prestemonies, monastères, maladreries, chapelles, obits, et fondations pies et autres », le dit arrêt rendu sur la requête de Pierre Acarie, official de Rouen, syndic du clergé de Normandie, à propos des saisies opérées par maître Charles de la Mairie, traitant, sur les biens de la fabrique de l'église d'Aumale (Imprimé). — Assiette de la taille de Nécy montant à 317 livres, par Hilaire Le Tellier et Jehan Flain, choisis et élus par les autres paroissiens, 1529. — Acceptation de procuration du chapitre par Nicolas Vauquelin, écuyer, avocat pour le Roi en la vicomté de Falaise, 21 novembre 1524. — Mention de la Noe de Libete, de la voie des Vetz, des Orgeries, de la Riqueudière, des Mortes terres à Nécy, 1437; — de Guillaume Le Verrier, écuyer, licencié ès lois, lieutenant en la vicomté de Falaise du bailli de Caen, 1535; — de Guillaume Mallet, curé de Coquainvilliers, 1532.

G. 3921. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

**1502-1783.** — Collations de la cure de Nécy; pouvoirs donnés à des chapelains; dimissoire. — Nomination par les trois chanoines prébendés de Nécy (Guillaume de Sandouville, Pierre Mesenge, et Me Antoine de Langeac, celui-ci représenté par Mesenge), de Me Jacques Mesenge, du diocèse de Séez, à la cure de Nécy en l'exemption de Nécy, vacante par le décès de Me Robert Gaultier, 1er septembre 1502. — Mise du dit Mesenge en possession de ce bénéfice par l'official. — Pierre Mesenge le jeune nommé, en 1515, en remplacement de Jacques Mesenge, décédé. — Salzard Mesenge nommé, en 1521, en remplacement de Pierre Mesenge qui avait résigné. — Richard Prudhomme nommé le 14 janvier 1650. — Jacques Le Roux, chanoine des 15 marcs, nommé en remplacement d'André Bourdon, 30 août 1705. — Prise de possession de la cure de Nécy par Nicolas Guyon, 28 mars 1706. — Nomination à la même cure, vacante par la résignation de Jean-Philippe, de Me Pierre-Gaspar Chauvin, 19 mai 1734; — comme chapelain à Nécy, de Charles Mallet, 26 août 1749. — Dimissoire accordé par les prébendés à Louis Dubois, de Nécy; ils prennent le titre dans cet acte de *In spiritualibus et temporalibus ecclesiæ parrochialis seu loci de Neceyo domini ac superiores et ordinarii*, 10 juillet 1660. — Difficulté entre le chapitre et l'évêque de Séez à l'occasion de la nomination du curé Guyon (collation et déport); — procès pour dîme prétendue sur les bois Moreaux appartenant au comte de Monteclair. — Lettres d'affaires, notamment des curés, Guyon des Diguerres et Paton. — Lettres de Guyon : « Nétant pas en état de requérir l'insinuation de ma collation, mon père alla à Séez jeudi dernier, et ayant informé l'insinuateur au sujet de son voyage, il lui fit réponse qu'il ne pouvoit insinuer une collation faite par un autre que par Mgr de Séez, » 21 février 1706. — « Je vous dirai que je ne rencontrai personne en mon chemin pour m'empescher de faire l'eau bénite de Pasques. Je ne doute pas que la considération que notre seigneur évêque a pour vous tous, Messieurs, n'ait produit ce bon effet-là. Je souhaite pour le bien de la paix qu'elle se fortifie en lui pour détourner aussi sa troisième menace touchant sa nomination prétendue à vostre bénéfice, » 7 avril 1706. — « Je suis allé immédiatement après la feste du Saint-Sacrement voir le R. P. prieur de Saint-Jean de Falaise au sujet de la mission que vous m'avez ordonnée. Il me remist à dimanche dernier, auquel jour ayant reçu un billet de M. le doyen de la Trinité de Falaise pour me trouver à la calende de Mgr de Séez dans cette semaine-cy, je retourné trouver le R. P. prieur, qui ne jugea pas à propos, non plus que moy, de me trouver si près du seigneur ces jours-là... de peur de blesser vos droits, » 16 juillet 1706.

G. 3922. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1531-1784.** — Baux de la seigneurie de Nécy, de 1594 à 1772. — Par le dernier bail, les 4 chanoines prébendés, Jean Saas, Abraham Sevaistre, Nicolas-François Le Clerc de Beauberon et Guillaume-Joseph Clemence, baillent à ferme, pour 9 ans, à Jacques Chauvin et à son fils Louis-Noel Chauvin de la Normandière, avocat à Falaise, les grosses et menues dîmes, les terres et rentes seigneuriales, le droit de pêche et le quart des treizièmes, moyennant 2,700 livres par an, plus 16 poulardes grasses au temps des Rois et 12 boisseaux de blé. — Procès-verbaux de visite de l'église de Saint-Brice de Nécy par les chanoines pré-

bendés, 1531-1784 : en 1531, poursuites contre 3 particuliers qui avaient cueilli des herbes *ad mulieres decipiendas;* — en 1534, Salesard Mesenge, vicaire perpétuel de Nécy; Noël Gaultier, son chapelain; — parmi les paroissiens, noble homme Nicolas Vauquelin; poursuite contre 4 ecclésiastiques pour inconduite; — en 1536, Noel Gaultier à l'amende pour avoir rempli concuremment, en l'exemption de Nécy, les fonctions d'official et celles de promoteur pour le chapitre, et n'avoir point tenu registre des causes et des expéditions; Mesnard, curé de Linières, nommé official; — en 1703, André Bourdon, curé; le chanoine visiteur enjoint au curé de tenir la main à ce que les parents envoient les enfants à l'école, à dresser la liste des enfants, et à veiller à ce qu'il ne soit pas manqué à un devoir aussi essentiel; — en 1717, 1718, Jean Paton, curé; le chanoine visiteur fait comparaître en sa présence une femme débauchée; — en 1751, Chauvin, curé; — en 1765, 1784, Tabouret, curé. — Relation de la visite et du voyage de M. Le Clerc de Beauberon en 1765; il engage les paroissiens à donner au vicaire 50 livres et le loyer d'un appartement proche l'église, le chapitre donnant de son côté 150 livres et 12 boisseaux de blé; le curé remettra au sieur Perone, sculpteur à Rouen, le devis d'un autel dont la construction était approuvée; parmi les livres liturgiques, 2 missels, 2 processionnaires et 1 rituel romains.

G. 3923. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 91 pièces, papier (1 imprimé.)

**1532-1744.** — Quittances des curés de Nécy pour leur pension. — « Compte et estat des receptes, rentes et revenus de la terre et seigneurie de Nepcy au diocèse de Séez, appartenant à MM. maistre Guillaume Le Parmentier, Nicole Restout, Jehan Busquet et Jehan de la Baratte, presbtres, chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen... rendu par Clément Gaultier, naguaires recepveur de la dite terre, pour ung an commenchant au jour et terme de Saint-Jehan-Baptiste, 1531. » — Déclaration des cultures de Nécy, 1535. — Contestation pour les novales entre les curés et les prébendés. — Procès intenté par les prébendés au sieur Poisson de Grand Pré, propriétaire de la ferme la Cour de Nécy; sentence des Requêtes du palais qui leur fait défense de se qualifier seigneurs de Nécy (Nepcy ou Ennecy), sauf à eux à prendre la dénomination de la *Cour d'Ennecy*, de publier et faire tenir des plaids etgage-plèges dans l'étendue de la dite seigneurie, 1743. — « Déclaration du Roy concernant les portions congrues, du trentième jour de juin 1690. A Rouen, par Eustache Viret. » (Imprimé.)

G. 3924. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1507-1780.** — Décrets d'héritages, fieffe, extraits d'aveux constatant l'obligation, pour certains vassaux, de curer les bieux du moulin, baux, extraits de baux. — Contrat établissant que le lieu dit les *Chambrettes* est de la paroisse de Nécy et non de celle de la Hoguette, 1581. — Comptes des recettes de la terre de Nécy. — Procès pour les dîmes entre les chanoines prébendés et Salezart Mesenge. — Dénombrement des novales. — « Catalogue de ceux qui possèdent des terres à Nécy; sous le titre de personnes qualifiées : les vénérables chanoines, 400 livres de revenu; M. le comte de Monteclair, 900; M. des Yveteaux, escuier, 300; les héritiers de feu M. de Nécy, escuier, 350; le marquis de la Goupilière, 350; Madame de Vauquelin, 450; M. de Tilly, escuier, 450; M. des Logettes et le sieur Varin, escuier, 250. » — Extrait du contrat de la vente faite par François-Gabriel de Vauquelin, écuyer, sieur d'Ennecy, à Jacques et Julien Thomas des fermes de la Bernardière et de la Bergerie à Nécy, 1729. — Registre des treizièmes perçus par les chanoines prébendés sur le prix des ventes; extraits des contrats *treizeimés*.

G. 3925. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

**1486** (Copie)**-1790.** — Notes, correspondance, pièces de procédure relatives à la seigneurie de Nécy et spécialement au vicariat de cette paroisse, et à des bois abattus sur la commune de Champeaux et autres fonds appartenant aux chanoines. — Difficultés entre les chanoines et le curé Nicolas Tabouret en 1772; nécessité d'un vicaire reconnue par tous, mais sa condition rendue impossible; — plaintes du curé, des paroissiens et des chanoines. — Requête adressée au Roi par les habitants en général de la paroisse de Nécy : « Cette paroisse est très-étendue; elle contient plus de 30 villages ou métairies et renferme plus de 700 communiants. Le bénéfice du curé ne consiste qu'en une simple portion congrue, de la somme de 500 livres, à peine suffisante pour le faire vivre. Il n'a point d'autre revenu; ainsi il se trouve hors d'état de donner à ses pauvres, dont le nombre est considérable, le soulagement que son zèle et la charité chrétienne peuvent lui inspirer. Ce sont quatre chanoines prébendés du chapitre de Notre-Dame de Rouen qui sont les seuls seigneurs spirituels et temporels de la paroisse; ils y exercent une juridiction co-épiscopale et en possèdent toutes les dixmes sans aucune exception; mais quoiqu'ils réunissent tous ces avantages, ils n'en sont

ni plus généreux envers les pauvres, ni plus attentifs au maintien de l'administration spirituelle. » — Lettre du curé à M. Sevestre, chanoine : Messieurs ses patrons possèdent toutes dîmes, et cependant ils refusent d'accorder des pouvoirs au vicaire et même de continuer de lui payer 200 livres et 12 boisseaux de blé par an, sous prétexte qu'il ne réside pas. Le curé, étant à portion congrue, ne peut améliorer la condition du vicaire de manière à prétendre à ce qu'il réside; plus de 300 personnes n'ont pas fait leurs pâques; il y a 40 enfants qui sont en âge de faire leur première communion et plus de 20 personnes malades; le curé annonce l'intention de s'adresser aux tribunaux pour se faire rendre justice; — les 30 villages de Nécy : les Moulins; le Montaubert, la Paillerie, le Moulin neuf, la Bricette, l'Islette, le Fossé-Frenil, le Fourneau, la Cour de Nécy, le Bourg, les Vallées, les Champeaux, la Normandière, le Goullet, le Mesnil-Guerard, le Rocher, les Cours Mordouë, la Riqueudière, les Pendants, le bas et le haut Vey, le Belveder, Maisons rouges, le bas de Nécy, le hameau de la Ville, les Menillets, la Bergerie, le haut de Nécy et la Besnardière, 1772. — Etats des revenus des prébendes des 4 derniers chanoines prébendés de Nécy, Sevestre, François Le Clerc de Beauberon, Guillaume-Joseph Clemence, François-Joseph Le Ber.

G. 3926. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1544.** — « Plès et gaige-plège de la terre et seigneurie de Nepcey eu diocèse de Seez pour messieurs maistres Guillaume Le Parmentier, Nicolle Restoult, Jehan Busquet et Jehan de la Baratte, presbtres, chanoines de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen et seigneurs, à cause de leurs prébendes, de la dicte seigneurie de Nepcey, tenus par moy Nicolas Grésille, escuier, séneschal de la dicte seigneurie, le 17e jour de juing l'an 1544, présence de vénérable et noble personne Me Jehan Busquet, dessus nommé, et de Me Philippe Hamel, escuier, avocat, prins pour adjoint. » — Vassaux : Nicolas Vauquelin, écuyer, Sainctin Gaultier, Bricet Potier, Jacquin Fretey etc.... *hébergement* ou *hebergaigement*, jardins, jardinets, courtillages, coutures; acres, vergées, quartiers. — Lieux dits : Réages des Chanevières, de la cour du Val, de la Douyette, des Jardinets, de la Maladerie, des Mesnillets, de la Pierre, de la Voie des voies; — la crière des Chênes, la Vieille crière, les Blanches crières; — le Chemin Estrier, la Brèche du Busquet; — les Buissons au Roi, de la Roe, Cochet, Raoul de Ronnay, dame Jouenne; — la Cabotière, les Carreaux, la commune des Champeaux, le Champ Porion, la Courbette; le Douet de la Couldre, la Douytée; les Esclos; — la fontaine de Vason, la fontaine Hue; la Fontenelle, les Forges; — les Fosses à la Dame, aux Fayez, des Érables, Picquet, les Fosses Brunes; — les Fourches, le bois de Fouyllet, la grande ville de Nepcy, le Hasterel, l'Islette, le Jonquay, La Londe Billeheust, le Longbouel, Mellet, les Orgerils, l'Ourmelet, la Pasquierre, les Perrelles, Perrefite, le Presterel, la Riqueudière, Rougeteurtre, le Tronquay; Val au chevalier, Val de la maire, Val de la Fontenille, Val Sommiere; les Vaudis du Val-Morin, le fief du Vason, le bois du Vey, le mont de la Vignette.

G. 3927. (Registre.) — 74 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

Vers **1544.** — Terrier de la seigneurie de Nécy, commençant par ces mots : « Ensuit le tenement de la vavassorie qui fut à Bigot, dont est à présent aisné et tenant Jehan Besnard, pour lui et ses puisnés. »

G. 3928. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

**1596-1776.** — Plaids et gage-plèges de la baronnie de Nécy tenus pour les chanoines prébendés, par les sénéchaux de ladite seigneurie, généralement avocats à Falaise et licenciés-aux-lois : Mathieu Le Rond, écuyer, sieur de Viéville, 1596-1624; — Mathieu Enguerran, sieur de la Couture, 1626-1628; — Julien Ozenne, sieur de la Blanchardière, 1631-1637; — Alexandre-Marie, sieur des Acres, 1682; — Guillaume de Bellenger, sieur des Fresneaux, conseiller du Roi en l'hôtel-de-ville de Falaise, 1687; — Charles Foucher, 1718; — Jacques Foucher, 1724; — François Gaudin, avocat au parlement de Paris, postulant au bailliage de Falaise, 1736; — Jacques de Benjamin, même année; — François-Gabriel Blanchard, avocat au parlement de Paris, exerçant au bailliage de Falaise, 1776. — Mandements lus et publiés à l'issue et sortie des messes paroissiales. — Plaids tenus près de l'église et du cimetière.

G. 3929. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1520-1599.** — Aveux baillés aux chanoines prébendés de Nécy, pour biens relevant d'eux à cause de leur baronnie de Nécy et sis audit lieu, notamment par Guillaume Vauquelin, sieur de Sacy, 1572; — par Thomas Le Hongre, homme et vassal : « Une pièce de terre en la grand ville de Nepcy, tant en hébergement, court que jardin; — 5 quartiers de terre au réage de dessus les jardins Fouquet, jouxte Guillaume Vauquelin, escuier, sieur de Meheudin;

service de provoté en son lieu; regard de mariage; baonnier au moulin à bled; subget aux pasturages, à 3 deniers par beste, 1 denier par beste à laine, » 1574.

G. 3930. (Liasse.) — 146 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1610-1670.** — Aveux baillés aux chanoines prébendés de Nécy par leurs vassaux dudit lieu, notamment par Jacques de Collibeuf, sieur du Val, représentant le droit de défunt noble homme Julien de Beaurepaire, sieur de Jort et de Pierrefitte, 1622; — par Nicolas de Vauquelin, chevalier, sieur de Nécy et de Habloville, même année; — par damoiselle Élisabeth Sanson, veuve de feu noble homme Gilles Dauvet, sieur de la Normandière, pour le manoir du dit lieu de la Normandière, 1626.

G. 3931. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1736-1763.** — Aveux baillés aux chanoines prébendés par leurs vassaux dudit lieu, notamment par Michel-Antoine-François Poisson, écuyer, sieur de Grandpray, « pour la terre nommée la Cour de Nepcy, consistant en un manoir de maisons, cour et issue d'alentour, avec droit de fuys, place à chennivières, chasse en avenue, » 1762.

G. 3932. (Rouleau.) — 2m 16c de hauteur sur 0m 30c de largeur, parchemin.

**1316-1399.** — Copies de pièces concernant une rente de 300 livres affectée sur la fiefferme de Roger de Mortemer située à Saint-Victor en Caux. — Lettres de Pierre Belagent, garde de la prévoté de Paris (10 juillet 1336), contenant copie de lettres du roi Philippe, lesquelles vidimaient (3 juillet 1336) des lettres de son fils Jehan de France, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, lesquelles vidimaient (1 juillet 1336) des lettres de son cousin Philippe, roi de France, lesquelles vidimaient (février 1320) ses propres lettres, lesquelles vidimaient (octobre 1320) les lettres de Philippe, fils du roi de France, régent les royaumes de France et de Navarre, par lesquelles, sur l'avis du bailli de Rouen, le régent affecte sur le fief tenu par l'abbaye de Saint-Victor, dit vulgairement la ferme de Roger de Mortemer, ferme consistant en 400 livres et 59 sous tournois de rente dus au Roi, 300 livres de rente qui seront payées à Guillaume de Villiers, écuyer, et à Gilles, sa femme, juillet 1316. — Postérieurement cette rente de 300 livres passa à Jean de Villiers, fils dudit Guillaume, et fut donnée par celui-ci à Jeanne, sa sœur, en partage avec Regnaut du Faiel, son mari, lesquels obtinrent l'autorisation de la vendre au chapitre de Rouen. — Lettres de Charles VI, au bailli de Rouen : l'abbé et le couvent de Saint-Victor avaient fait exposer que, « tant par les guerres et gens d'armes qui ont esté, par les mortalités, pestilences, sterilitez de fruis, la dite abbaye, en chief et en membres, étoit en très-grant désolation, ruyne et destruction. » Sur leur demande, le Roi prend en sa main le temporel, et « pour icellui gouverner aux moindres frais, » commet le bailli de Rouen qui fera trois parts des revenus, la première pour les réfections de l'abbaye et des bâtiments en dépendant, la deuxième pour les besoins des religieux, la troisième pour le paiement des dettes, 13 juillet 1398. — Commission du Roi au bailli pour qu'il ne souffre pas que les religieux soient contraints par exécutions sur la poursuite des rentiers, 5 octobre 1398. — Certificat de Jean Mercator, constatant que Hugues, abbé de Saint-Victor, était vrai et continuel écolier de Paris en la faculté de théologie sous maître Jean Luquet, novembre 1398. — Mandement du prévôt de Paris. — Injonction, en vertu de ce mandement, par un sergent du Roi, à Hue de Donquerre, bailli de Rouen, les 16 et 17 janvier 1398 (V. S.), en la grand'cohue du château de Rouen où il tenoit l'assise, à ce qu'il eût à cesser de prendre connaissance des débats intervenus entre l'abbé et le chapitre de Rouen; relation faite par le sergent de la réponse du bailli. (Incomplet.)

G. 3933. (Charte.) — En 3 peaux de parchemin; 1m 65 de hauteur, sur 0m 65 de largeur.

**1475.** — « Sentence diffinitive donnée par les conseillers du Roi ou trésor à Paris entre messeigneurs les doyen et chapitre de l'église de Notre-Dame de Rouen et autres, d'une part, et les religieux abbé et couvent de Saint-Victor en Caux, d'autre part, touchant la fiefferme de Mortemer. » — On rappelle que, par sentence du prévôt de Paris, en mai 1407, à la suite des faits relatés dans l'acte précédent, avait été dit que la saisie opérée par les chanoines de Rouen sur la fiefferme Roger de Mortemer tiendrait, mais que, pour celle opérée par les mêmes, sur les biens d'aumône de l'abbaye, l'opposition des religieux était fondée et que la main du Roi mise sur ces biens serait levée; — que les chanoines firent appel au parlement de Paris; — qu'un arrêt de cette cour, de l'année 1426, confirma la sentence du prévôt; — que pendant longtemps la fiefferme fut régie sous la main du Roi et baillée à loyer par les vicomtes de Rouen et de Neufchatel qui payaient les charges. — De nouvelles difficultés s'étant élevées entre les chanoines et les religieux, la chambre du trésor au palais à Paris dé-

clara les religieux recevables « à renoncer à la fiefferme de Roger de Mortemer, en renonçant toutes voies préalablement par eux à tout et tel droit de rente hypothèque qu'ils ont sur ladite fiefferme, » et les déchargea de tout ce qu'on pouvait leur demander, 6 septembre 1475. — « Dès pieça et dès l'an 1259, l'abbé de Saint-Victor, sans le gré des religieux ne de leur souverain, avoit prins à fiefferme du roy Loys la fiefferme de Roger de Mortemer pour le prix de 399 livres 10 sous tournois, payables à la vicomté de Neufchastel de Lincourt... Depuis, à l'occasion des guerres et divisions, par diverses invasions du roi Édouard, du prince de Galles, du roi de Navarre... de Henri de Lenclastre, le pais de Normandie et mesmement le pais de Caux avoit esté destruit, tourné en grant ruine et comme du tout inhabité.... — Au regard de maistre Robert de Montmiral, estoit vray que à ung chevalier nommé messire Mathieu de Varennes avoit compecté et apartenu une belle terre nommée Guynes, assise près Boulongne sur la mer, et pour ce que, l'an 1311 ou environ, le roy Philippe, qui lors estoit, ot devotion de faire une fondation en l'église de Notre-Dame de Boulongne, il voult avoir, pour faire la dicte fondacion, la dicte terre de Guynes, et pour recompense d'icelle terre avoit baillé au dit messire Mathieu de Varennes une terre nommée Meneval... en la vicomté d'Orbec en toute justice,... et à l'occasion de ce que la dicte terre de Meneval n'estoit souffisante en revenu, pour récompense de la dicte terre de Guynes, le roy Philippe lui avoit baillé 55 livres 4 sous 2 deniers de rente sur la revenue de la vicomté de Rouen... Auquel Mathieu avoit succédé messire Roger de Breaulté, à cause de sa femme, fille du dit de Varenne. — Desquels estoit yssue une fille qui avoit esté conjoincte par mariage à Guillaume Fretel, sieur d'Espouville, au contrat duquel avoit esté baillé la dicte rente... desquels estoit yssue une fille Marguerite, conjointe à Mathelin Brachet, lesquels l'avoient cédée à Robert de Montmiral. »

G. 3934. (Charte.) — En 3 peaux de parchemin ; 1m 63 de longueur, sur 0m 56 de largeur.

**1475.** — Copie de l'arrêt analysé sous le numéro précédent, délivrée par Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, le 11 juillet 1532.

G. 3935. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier (4 imprimés.)

**1459-1749.** — Charte du Roi Louis XI, par laquelle il baille aux chanoines de Rouen, en échange du revenu de la vicomté de l'Eau dont ils jouissaient deux jours entiers, le dernier septembre et le premier octobre, tout le droit qui pouvait lui appartenir en la fiefferme de Mortemer, Plessis-du-Parc lès-Tours, octobre 1478, signé : Loys. — Sentence de Jacques de Croismare, lieutenant général du bailli de Rouen : « Après avoir eu consultation avec le procureur du Roi et ses conseulx et du consentement d'icellui, il consent, en tant que à l'office du bailli appartient, le dit eschange et expédition d'icellui par les fourmes, condicions et moyens contenus ès dictes lettres et expedition de nos seigneurs des comptes, c'est assavoir que jamais iceulx doien et chappitre ne pourront, au moyen du dit eschange, ne soubz umbre d'icellui, ne de la dicte rente de 300 livres, riens quereller, demander ne prétendre sur les autres membres et porcions de la dicte fiefferme Roger de Mortemer ne aucuns d'iceulx, et pourveu qu'ilz satisferont à Robert de Montmirel et autres, se aucuns y a.... et que pour recongnoissance d'icelui seigneur, ilz en feront et paieront désormais, chacun an perpétuellement, la somme de 40 sous tournois à la recepte du domaine de la vicomté de Rouen, 28 septembre 1481 ; signé Cayet. » — Transaction entre les religieux de Saint-Victor et les chanoines de Rouen ; échange fait entre eux de diverses parties de terre, 22 février 1484. — Lieux dits : Camp des Fourques, chemin nommé la Cauchée du Piré, bois de la Fontelaye, petit gardin lès l'abbaye dit le petit Hangard ; grant Hangard et mote, chef mois de la baronnie, d'une contenance de 11 vergées. — Quittances et rentes payées au Domaine par le chapitre.

G. 3936. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier; 1 plan.

**1428-1746.** — Echanges conclus par le chapitre de Rouen avec les religieux de Saint-Victor. — Cession faite par le chapitre aux religieux, stipulés par Louis Bretel, sieur d'Auberbosc, abbé commendataire, conseiller au parlement, et par Dom Charles Coiffier, prieur claustral, d'une motte de terre, contenant 16 perches et demie ou environ, en plate forme, et en sa totalité, compris la dite plate forme et les fossés et circonférence d'icelle motte, contenant 3 vergées 8 perches ou environ, la dite motte appelée le Hangard, bornée par le cimetière, 14 mai 1619. — Arpentage de cette terre. — Ratification de l'échange par le chapitre de l'abbaye de Saint-Victor, 1619. — Autre échange entre le chapitre et l'abbé Terrisse ; — arpentage et plan, représentant l'église, l'hôtel abbatial, les jardins de l'abbaye, la ferme du Hangard etc., 1746.

G. 3937. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 119 pièces, papier (1 imprimé.)

**1466** (copie)**-1678.** — Mémoires, factums, requêtes, copies d'arrêts et autres pièces de procédure concernant le marché de Saint-Victor, que le chapitre de la cathédrale prétendait rétablir, malgré l'opposition du duc de Longueville, de M. Dyel des Hameaux et des habitants d'Auffay. — Inventaires de pièces. — Information au sujet du marché, 1586 : « A toujours ouy tenir aux anciens que les sieurs de chapitre avoient droit de marché au dit lieu de Saint-Victor au jour de samedy, lequel avoit esté discontinué et perdu pour la pestillence advenue au bourg; et de son temps a mémoire qu'il y a 40 ans, que un nommé messire Pierre Carbonnel, recepveur des dits sieurs de chappitre, fist tenir le dit marché au dit lieu de Saint-Victor... Dit que le marché qui tient aujourd'huy à Auffy est le marché qui solloit tenir au dit Saint-Victor... Le revendage des namps se fait aujourd'huy de jeudy au dit lieu d'Auffy, lequel jour de jeudy est le jour du dit marché d'Auffy... Les halles sont encores de présent en estat au dit Saint-Victor, et la cohue estant tombée, (deux) ou 3 ans, n'a veu tenir la juridiction au dit lieu de Saint-Victor au jour de samedy, mais a ouy dire aux anciens qu'elle s'y tenoit... Les proclamations se font, tant pour le Roy que autres, au jour de samedy, mesme le revendage des namps et biens par exécution. Il y a deux foires au dit Saint-Victor qui appartiennent aux dits sieurs de chapitre, et se tiennent aux jours de Saint-Mor et Saint-Victor. Les sergeants de la sergeanterie de Saint-Victor sont les premiers appelés aux plés et assises de Rouen, et les a veu assister aux foires, ne sçait si c'est par subjection ou autrement. » — Articles des parentés et alliances proposés contre les chanoines de Rouen par le duc de Longueville et par M. Jean Dyel sieur des Hameaux. — Factum pour messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen contre monsieur des Hameaux, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé : « Ce procès a commencé au parlement de Normandie, dès l'an 1502, et jusqu'à présent ce n'a esté que procédures par évocation au Conseil, lettres d'estat, intervention de diverses parties, enfin en diverses surprises que la plus fine chicane, jointe à l'authorité des parties, ont pu pratiquer pour en empescher le jugement. » (Imprimé.)

G. 3938. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1556-1756.** — Baux par le chapitre de la recette de la baronnie de Saint-Victor; — réserve faite, dans le bail de 1568, « des droits de réversion par faute d'hoirs et confiscations, si aucuns en enchéent; obligation au preneur d'entretenir le moulin à blé, halles et maisons de Saint-Victor, de payer les gages du sénéchal et de faire un papier déclaratif par bouts et côtés nouveaux, qui sera vérifié et approuvé par devant le dit sénéchal. » — Dans le bail de 1756, obligation au preneur de tenir à ses dépens, une fois l'an, les pleds et gage-plèges de la baronnie, avant la tenue desquels il sera tenu de venir, dans la semaine de la Trinité, demander et prendre la commodité des sieurs du chapitre pour s'y trouver, s'ils le jugent à propos, et à cet effet d'en recevoir le nombre de deux, et de leur fournir et à leurs préposés et domestiques et chevaux, ainsi qu'aux officiers (auxquels il paiera leurs gages), les logemens et nourriture, » prix du bail, 220 livres par an. — Baux de la ferme des Pâtis, consistant en quarante acres de terre.

G. 3939. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 102 pièces, papier (1 imprimé.)

**1446-1775.** — Tables alphabétiques des vassaux de la baronnie de Saint-Victor. — Etat de la banalité du moulin. — Titres de propriété, pièces de procédure et de comptabilité. — « *Dominus abbas Sancti-Victoris in Caleto, in presentia domini thesaurarii et magistri Johannis Pajot, interrogatus, deposuit quod in decimatu monasterii sui capit decimas in modum qui sequitur* (dans les paroisses de Saint-Remy-en-Rivière, Saint-Riquier-en-Rivière, Preuseville, Dancourt, Wanchy). *In parrochia sancti Remigii in ripparia de Fulcardimonte capit omnes majores decimas, etiam rabetarum; curatus habet certam quantitatem grani in pensionem et minutas decimas, ut credit, sed nichil in rabetis*, 1446. — « C'est la déclaration des héritages qui furent et appartindrent à Jehan Valles, assis ès paroisses... pour faire adjourner en cas de délaiz de fieu pour chapitre de Rouen pour 60 sols tournois de rente. » — Devis pour la réparation des halles et maison du Hangart de Saint-Victor, 1581. — Sentence des Requêtes sur un procès entre Charles de Gaillarbois et Marconville, commandeur de Villedieu et Sainte-Vaubourg, François de Circassis, abbé de Saint-Victor, le chapitre de Rouen et les seigneurs de Clères et d'Hectot-l'Auber, au sujet du droit de treizième pour l'acquisition faite par François Jehan, receveur des traites foraines de Normandie, de certains héritages à Saint-Victor, aliénés par Robert Thorel, sieur de la Haye-Gonnor, 1607. — Sentence du bailliage de Rouen, au sujet du moulin banal de la baronnie de Saint-Victor, 1775. (Imprimé.)

G. 3940. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

**1401-1707.** — Fieffe faite par Robert Dehors à Jean Valles, de plusieurs héritages situés à Hugleville, Frettemeule et Saint-Victor, pour 6 livres de rente dont 60 sous à faculté de rachat, 1401. — Mandement du vicomte de Rouen pour le paiement des arrérages de la dite rente, 1448. — Décret des héritages du dit Valles; — adjudication au chapitre, 1457. — Saisies pour non-paiement de rentes seigneuriales. — Ajournements donnés aux vassaux pour comparoir aux plaids. — Appréciation pour l'estimation des rentes : En 1702, à Pâques, mine d'avoine la meilleure, 4 livres 10 sous ; la mine d'orge, 70 sous.

G. 3941. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1469-1710.** — Procès pour mouvances ou rentes seigneuriales entre le chapitre de Rouen, d'une part, et, d'autre part, Louis de Giffard, seigneur de la Pierre et Saint-Maclou de Folleville, 1706-1707; — messire Jacques De Tot, chevalier, sieur de Varneville, conseiller au parlement de Normandie, 1710; — Nicolas Deshours, sergent, 1671.

G. 3942. (Liasse.) — 177 pièces, papier (1 imprimé.)

**XVI^e siècle-1708.** — Procédures pour rentes seigneuriales sur les biens situés en la baronnie de Saint-Victor, états des rentes, projets d'aveux, pièces de comptabilité, lettres d'affaires etc. — Lettre adressée à M. Racine, receveur de la baronnie, par M. Delamare d'Ausseville, au sujet d'une prise de fief sur sa ferme du Piere; — datée de « Votre maison du Piere, » 16 juillet 1650. — Lettre de M. Lucas, avocat, au même receveur, au sujet de la nomination de M. de Setz à la sénéchaussée de Saint-Victor, 1661. — Lettre de M. Ridel, chanoine, au même pour l'inviter à donner ordre au fermier de faire termer les plaids et lui annoncer qu'il s'y rendra avec le promoteur, 1664. — Inventaire des biens meubles de Médard Fournier, garde de la chapelle de derrière le chœur en la cathédrale de Rouen, 1610.

G. 3943. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1540-1577.** — Décret des héritages d'un nommé Carbonnel, bourgeois de Rouen, relevant de la baronnie de Saint-Victor. — Contrats d'acquisition, oppositions au décret, état et distribution des deniers.

G. 3944. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1532-1735.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens relevant d'eux à cause de leur baronnie de Saint-Victor, situés à Augeville, notamment par Gabriel de Limoges, écuyer, tuteur de Péronne de Limoges, 1630; — par David de Brossard, seigneur d'Augeville, Huscourt, 1706; — par Jean de Brossard, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie de carabiniers, seigneur de Grosmesnil, 1735. — Transaction entre M. Louis Bretel, abbé de Saint-Victor, et Michel Peigné, écuyer, sieur de Grosmesnil et Augeville, au sujet de mouvances, 1627.

G. 3945. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1555-1775.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen pour biens situés à Beaumont-le-Hareng, relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Charles Remoussin, curé de Crosville sous Longueville, 1657; — par Michel de Groisille, avocat au parlement de Rouen, 1736. — Sentences de réunion.

G. 3946. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1521-1785.** — Aveux baillés au chapitre de Rouen pour biens situés à Braquetuit, relevant de la baronnie de Saint-Victor-en-Caux; notamment par Jacques de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, 1606; — par Artur Ygou, sieur de Beaumont et de Louvetot, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, 1615; — par David Thomson, écuyer, sieur du Quesné-Doublet, capitaine et premier exempt des gardes du corps du Roi et d'une compagnie dans son régiment de Normandie, fils unique de Thomas Thomson, chevalier, colonel d'un régiment d'infanterie, 1668; — par Jean-Baptiste Cousin, avocat en la cour, Jérémie-Louis Cousin et Pierre Cousin, prêtre, frères, fils et héritiers de Marie Behotte, veuve de Jean Cousin, sieur de Martot, lieutenant général civil au Pont-de-l'Arche et héritière de son frère Nicolas Behotte, avocat au grand Conseil, 1678. — Réunion d'héritages.

G. 3947. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1501-1767.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à Fresnay, relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par noble homme Geoffroy Ga-

vyon, avocat au parlement de Rouen, 1629; — par Marie Guenet, veuve de noble homme Nicolas Coquerel, lieutenant général en la vicomté de Rouen, et Jacques Coquerel, son frère puîné, fils de Nicolas Coquerel, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1632; — par Paul Langlois, avocat au parlement, 1657; — par les trésoriers des églises de Monville et de Fontaine-le-Bourg, 1686 et 1737; — par Estienne Larcher sieur de la Londe et Marie Langlois, sa femme, 1693. — Sentences de réunion.

G. 3948. (Registre.) — 131 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1462-1695.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, comme barons de la baronnie qui fut Roger de Mortemer ou Saint-Victor, pour biens dépendant de ladite baronnie, à cause de la prévôté de Leuilly, et sis à Leuilly, notamment par Robert Thorel, écuyer, sieur de la Haye-Gonnor, Cremonville et Cormeilles, 1603; — Cavelier de Villequier, conseiller à la Chambre des Comptes de Normandie, tuteur de Nicolas et de François Jan, écuyers, enfants de feu noble homme Pierre Jan, sieur de Bretteville, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et héritiers de feu François Jan, leur cousin, lequel était fils et héritier de feu François Jan, sieur de Humesnil, leur oncle, 1621; — Nicolas Jan, sieur de Bretteville et Bauville, conseiller du Roi en tous ses Conseils, 1653, 1657; — Geoffroi Gavyon, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1662; — Jean Guillebert, écuyer, sieur de la Chesnaye, l'un des gardes de Sa Majesté, ayant épousé Marguerite Feron, même année; — Nicolas Le Seigneur, écuyer, sieur de Bautot, Pimont et Vibeuf, 1677; — Geoffroi Gavyon, écuyer, trésorier de France et général des finances en la généralité de Rouen; — Pierre Guelle, curé de Leuilly, 1693.

G. 3949. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

**1671-1775.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, pour biens sis à Leuilly et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Louis Boullon, curé du lieu, 1705; — Anne Le Conte, veuve de maître Nicolas de Rouen, Elu en l'Election de Rouen, 1713; — Judic Lardant, veuve de Jacques Le Seigneur, seigneur de Bautot, 1713; — Alexandre Pavyot, sieur de la Hauteville, conseiller honoraire au parlement de Normandie, 1733; — Pierre Mesgard, curé de Leuilly, 1733; — Pierre de Grouchet, chevalier, seigneur de Soquence, 1742; — Adrien-Isaac Crevel Des Mottes, curé de Leuilly, 1752. — Sentences de réunion.

G. 3950. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1576-1769.** — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens situés à Montreuil et relevant de la baronnie de Saint-Victor. — Vavassorie des Burettes à Montreuil. — Aveux rendus par les chanoines à Pierre Doullé, seigneur de la Heuse, les Autieux, Saint-Martin, Rosay, Montreuil, et à Jacques Doullé, 1632; — à Pierre Guillaumé, seigneur de la Villette et Montreuil, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, 1654; — à Dominique de Guillaumé, chevalier, seigneur de Montreuil et Beauvais, 1700, 1711; — à Louis-David de Caqueray, sieur de Fossencourt, haut justicier de Montreuil, 1769. — Décret d'héritages.

G. 3951. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1597-1775.** — Aveux rendus, pour biens situés à Saint-Maclou de Folleville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, par le chapitre de Rouen, à Louis de Giffart, sieur de la Pierre, Saint-Maclou de Folleville et Lorrey, capitaine du château de Longueville et enseigne des gens d'armes de la compagnie du comte de Saint-Paul, 1597; — à Louis de Giffart, 1655; — à Louis de Giffart, 1699; — à Louis-François-Marie de Giffart, capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 1775.

G. 3952. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1499-1599.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Saint-Victor et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Robert Thorel, sieur de la Haye-Gonnor, avocat au parlement de Normandie, 1597. — Dans l'aveu de Marin et de Catherine Le Potier, pour 5 masures près la place des étaux, mention du droit « d'avoir avant-soliers sur la rue du bourgage, » 1541. — Aveux reçus par Nicolas Dufour, lieutenant général en la baronnie pour le sénéchal, 1525, 1535; — par Raoul Dufour, sénéchal, 1564, 1572; — par Martin De la Planque, sous-sénéchal, 1547. — Nicole Cousin, curé de Fresnay, 1525; — Ouldart Leesse, prêtre, procureur et receveur de la baronnie, 1547; — Raoul Le Cauchois, écuyer, 1535. — Lieux dits : la Cauchie, 1520, la Chaussée, 1572; — moulin de l'Erbalestre, 1568; — les bois de la Fontelaye, 1525; — le hameau de Fourques, 1541; — chemin *harengard*, de Dieppe à Clères, 1560; — manoir du Chemin, 1525; — Mesnillet, 1525; — hameau des Menus boses, 1577; — les Nouyers, 1525; — chemin des Peterons, 1548; — sente

Marguerite, 1520; sente Sainte-Marguerite, 1574; — le Tripot, 1593; — la Vastinelle de Humesnil, 1525; — le hameau de la Folie, à Braquetuit, 1547; — le Couldray et le petit Couldray à Leuilly, 1568.

G. 3953. (Liasse.) — 134 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1600-1699.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Saint-Victor-en-Caux et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Jean Roussel, écuyer, sieur de Saint-Gilles de la Neuville et des Mares, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes, 1601; — Marguerite de Vivefay, veuve de Louis de Pelletot, sieur de Saint-Martin de la Poterie, 1602; — Jean-Baptiste Le Brun, écuyer, sieur de Boisguillaume, Auberbosc, Saint-Pierre l'Avis, Sainte-Marguerite et de Montreuil en partie, conseiller au parlement de Normandie, 1623; — François Racine, fils puîné de Jacques Racine, domestique de la duchesse d'Angoulême, 1624; — Nicolas de Vallongnes, commissaire ordinaire de la marine, et Jacques de Vallongnes, avocat au parlement de Rouen, son père, 1673; — Daniel Thompson, écuyer, sieur du Grand-Quesné, maître en la Chambre des Comptes de Normandie, 1677.

G. 3954. (Liasse.) — 76 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1622-1783.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, comme barons de la baronnie qui fut Roger de Mortemer, pour biens relevant de la dite baronnie et situés en la paroisse de Saint-Victor, notamment par François Lemoyne, sieur de Humesnil, seigneur patron de Bauville, gendarme de la compagnie de la Reine, 1702; — Jacques-François de Baudouin, écuyer, seigneur d'Escalles, 1717; — le trésor de Saint-Victor, représenté par Joseph Boyard, homme vivant, mourant et confiscant, 1736; — Messire Thomas de Thompson, chevalier, seigneur de Saint-Gilles de la Neuville et de Calmesnil, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, 1736; — le trésor de Braquetuit, représenté par Laurent Testelin, homme vivant, mourant et confiscant, 1736; — Elisabeth Trevet, veuve de Bonaventure de Varengue, ancien vice-bailli de Caux, et Charles Bonaventure de Varengue, son fils, avocat au parlement de Normandie, 1738; — Guy Lemercier, seigneur du fief de Humesnil, 1751; — François Acheray, seigneur du même fief, 1752. — Procès pour le paiement des rentes seigneuriales. — Déclarations d'héritages. — Sentences de réunion.

G. 3955. (Liasse.) — 148 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1513-1624.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Pierre Verdier, curé de Vassonville, 1580; — Anne Prin, veuve de Thomas Mustel, maître en la Chambre des Comptes, comme aînée en la succession de Maximilien Prin, seigneur de Vassonville, avocat au parlement de Rouen, et pour les nobles enfants sous-âge de Jacques Du Tot, seigneur de Varneville, et de Geneviève Prin, 1620; — Isaac Dumont, écuyer, avocat au parlement de Normandie, même année. — Lieux dits indiqués : Bois du Fy ou du Fay, 1514, 1535; — hameau d'Escrepigny, 1514; — chemin Mouturen, 1514.

G. 3956. (Liasse.) — 101 pièces, parchemin.

**1624-1676.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par Barbe Nagerel, veuve de Jérémie Baudouin, auditeur en la Chambre des Comptes, 1631; — Thomas Mustel, écuyer, sieur de Fresnes, et Pierre Du Tot, sieur de Varneville, héritiers, à cause de leurs mères, de Maximilien Prin, sieur de Vassonville, avocat au parlement, 1631; — Louis Baudouin, sieur de Beuville, 1636; — Alexandre Maintru, avocat au Conseil à Paris, ayant épousé Madeleine de la Ruelle, fille de feu Me Louis de la Ruelle, avocat au parlement de Rouen, 1663; — maître Pierre de Caumont, interprète pour le Roi des langues étrangères et archer à la marine de France, 1672.

G. 3957. (Liasse.) — 125 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 plan.

**1618-1786.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen, pour biens situés à Vassonville et relevant de la baronnie de Saint-Victor, notamment par messire Charles Du Tot, chevalier, sieur de Varneville, Saint-Ouen-du-Breuil, Vassonville et Bertrimont, 1682; — Maurice Lemaistre, chirurgien à Caudebec, ayant épousé feu Cécile Maintru, fille d'Alexandre Maintru, 1696; — François Le Prévost, écuyer, représentant Isaac Chef d'hostel, sieur de Gouberville, 1698; — Jacques Du Tot, chevalier, seigneur de Varneville... et du fief de Mansigny, conseiller au parlement de Normandie, 1710; par les religieuses du prieuré royal de Saint-Louis à Rouen, 1744; — Gabriel Laurent de Cavelande, trésorier de France et garde des sceaux au Bureau des finances de Rouen, 1735; — Henri du Tot,

marquis de Varneville, 1735 ; — Charles-Nicolas Baudouin, chevalier, sieur de Beuville et des Autieux-sur-Bellencombre, conseiller au parlement de Rouen, 1749; — François-Athanase Le Portier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, agrégé en la faculté de médecine de l'Université de Caen, fils aîné de Jean-François Le Portier, trésorier des ponts-et-chaussées de la généralité de Caen, 1750; — Jean-Eustache de Lys, seigneur de Lezireux, 1759; — Marie-Jeanne Vaultier, veuve de François-Henri de Saint-Aubin, échevin de la ville de Rouen, dame de Varneville-aux-Grès, Bautot, Boisdroullin, même année; — François-Joseph-Toussaint Le Prévost, seigneur de la Londe, officier d'infanterie, 1786.

G. 3958. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 plan.

**1534** (copie) **-1775.** — Aveux et copies d'aveux baillés à la baronnie de Saint-Victor. — Plan de terres appartenant au président de Bailleul, bornées par le chemin de Buchefol et la grande rue du Fresnay. — Nomination, par l'abbé Terrisse, d'un garde pour la banalité du moulin de l'Arbaleste, 1775. — Permission accordée au chapitre, par le Conseil d'Etat de couper les arbres des *pâtis* près Saint-Victor, 1755.

G. 3959. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

**1493.** — « Inventaire des lettres, chartres et autres enseignements des terres et seigneuries de Moustelles en Beauvoisin et de Villers-en-Weulguessin, appartenant au chappitre de Rouen, par transport et délais faiz par l'evesque de Beauvais, par eschange et à cause de 80 livres parisis, que devoit le dit evesque annuellement aus dits de chappitre... Aussi les lettres du Roi du travers du Neufmarchié. »

G. 3960. (Pièce.) — 0m70c de longueur sur 0m30c de largeur, parchemin.

**1496.** — « Ensuit par déclaration les terres de Mèss[rs] les doyen et chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, assis en la parroisse de Villers-en-Weuguessin le Normant, contenant LXI acres et plus en XVIII pièces » aux trièges vers la Quiese, des Autieux et du Petit-Noyer, du Bois-Raoul, de la Cauchie, de la Croix-Noblet, de l'Ourmetel, de la Forge. — Mention de Martin de Rodes, écuyer, de messire Edine le Barbier, prêtre, de Perrin Tournebuc.

G. 3961. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1557-1755.** — Baux par le chapitre de Rouen de ses terres de Villers-en-Vexin. — En 1557, bail à Robert Ernoult, prêtre, chanoine d'Andely, pour 9 années, moyen- 6 muids et demi de blé, mesure de Rouen, payables en 2 termes égaux, la Toussaint et Noel. — En 1755, bail à Jacques Blin, laboureur, moyennant 700 livres par an; fera ou fera faire le service de prévôté à son tour et à ses frais, amendera les chemins, comparaîtra aux pleds de gageplège des seigneuries.

G. 3962. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1502-1650.** — Baux par les religieux de l'abbaye de Mortemer de terres à Villers-en-Vexin, 1502 (copie), 1545. — Aliénation faite par la dite abbaye, pour fournir à la taxe de 700 écus, à laquelle elle avait été imposée, de 40 acres de terre à Villers, 1588. — Adjudication au chapitre Rouen. — Déclaration faite par le dit chapitre de biens relevant de Charles d'O et de Pierre de Roncherolles, chevaliers de l'ordre du Roi, gentilhommes de sa chambre, seigneurs de Villers, les dits biens acquis de l'abbaye de Mortemer, 1633. — Procès entre le même chapitre et la dite abbaye au sujet de 3 acres et demie 16 perches, dont elle faisait la revendication, 1648-1650. — Abbés de Mortemer : en 1545, Jean de Roncherolles ; en 1588, Jean du Bec, évêque de Saint-Malo ; en 1650, Philippe de la Fontaine, conseiller du Roi, maître ordinaire de son oratoire, abbé de Saint-Léger, Forêts, Montier et Marsillac. — Mention de biens situés à Villers, possédés par les Chartreux de Paris, en 1545.

G. 3963. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1537** (copie) **-1758.** — Procès en la haute justice d'Etrépagny et, par appel, au parlement, au sujet de la propriété de 3 acres et demie de terre à Villers, entre Jacques Blin, laboureur, fermier du chapitre, et François-Eléonor Guesnier, receveur de la seigneurie de Villers, d'une part, et le sieur Eloi Le Mercier et maître André-Cosme-Eloi Le Mercier, avocat, son fils, fermiers de la terre de Tilliers, 1753. — Enquêtes, mémoires, exploits, sentences. — Autre procès entre le chapitre et M. Nicolas Le Febvre de Dampierre, avocat au parlement de Paris, seigneur de Tilliers pour droit de champart, 1755-1756. — Extraits d'aveux rendus à Philippe de Roncherolles, 1537 (copie) ; — à

Claude de Créqui, 1552, 1555 ; — à Marguerite de Guisencourt, sa veuve, 1561, 1584 ; — à Henri de Lévi, 1628 ; — à Guillaume Sublet, 1650 ; — à François-Henri de Montmorency-Luxembourg, 1691.

G. 3964. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

**1565-1633.** — « Estat du décret des terres sises à Villers-en-Vexin qui furent à Louïs Chevalier, laboureur, demeurant à Cahaignes, à l'instance du trésorier de la paroisse de Saint-Jean de Dangu ; » — le dit décret poursuivi en la vicomté de Gisors, tenue par Charles Thomas, écuyer, sieur de Latainville et du Bus, vicomte de Gisors pour le Roi et pour la comtesse de Nemours, 1586, 1600 ; — par Julien Le Bret, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de l'hôtel de la reine Marguerite, vicomte de Gisors pour le Roi et pour le duc de Nemours, comte de Gisors, 1608-1613. — Procès, par suite de ce décret, au parlement de Rouen. — « Despence faicte au voiage de Gisors par les députéz du chapitre : jeudi 13 janvier 1600, Couchée à Escouys, 4 l ; vendredi, 14, au mareschal, 10 sous ; au sellyer, 6 sous ; samedi 15, pour la despence de 3 chevaux, à raison de 12 sous par jour pour chacun, pour le boys, poisson du vendredy, 10 livres 5 sous ; dimanche 16, à l'homme pour ramener le cheval de louage et retourner à Gisors, 30 sous ; à Estrepagny, disner, 25 sous ; au mareschal et sellier, 12 sous ; couchée, 30 sous ; lundi 17, viande à disner, 10 sous ; refaçon de souliers et bottes, 15 sous ; mardi, 18, chapon à disner, 14 sous 6 deniers ; 5 fers de cheval, 20 sous. » — En 1565, Henry Le Peletier, vicomte de Gisors.

G. 3965. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1623-1624.** — Décret devant Achille Frontin, sieur de la Conté, lieutenant général civil du bailli de Gisors, pour le Roi et le duc de Nemours, comte de Gisors, des biens ayant appartenu à Thibault Le Roux, sieur de la Sablonnière. — « Déclaration par le menu du fief et sieurie de Rocquemont, sis à Villers-en-Vexin, qui fut au dit Thibault Le Roux : Premièrement le dit fief, anciennement nommé Matignon, est un fief de pleines armes... dont le chef-mois est scitué au dit Villers, auquel fief il n'y a aucun domayne non fieffé, sinon le chef-mois ... lequel fief est tenu du fief de la Bucaille ». — Parmi les vassaux, le sieur de Fleury, grand-maître des eaux et forêts de France, pour 4 acres au triège de la sente de Sainte-Marie-des-Champs ; — Jean Hallé, sieur de Mouflaines, conseiller du Roi en son Conseil d'État, pour 7 vergées ; — Nicolas Pouchet, bourgeois de Rouen, pour 7 vergées ; — Guillaume Blier, curé de Villers, pour une vergée.

G. 3966. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

**1364-1755.** — Pièces de procédure relatives à Villers-en-Vexin. — Lettre du contrôleur des actes à Etrépagny, relative au droit d'amortissement dû par le chapitre pour une acquisition à Villers, 1755. — Pièces de comptabilité relatives à des travaux de réparation sur les fermes de Villers. — Charte de Charles V, portant confirmation des lettres de Jean, évêque de Beauvais, par lesquelles, pour demeurer quitte envers les doyen et chapitre de Rouen de 80 livres parisis de rente sur son château *de Recella*, il leur cède tout ce qui lui appartenait *in villa de Villaribus in Vulganisno Normannie et in villa de Montalles, juxta Novum Marcatum*, 1363, 1364 (copie). — « Ensuivent les reliefs et treizièmes et ventes de boys que a receus messire Robert Berrier, durant le temps qu'il a esté receveur de messieurs de chapitre de Rouen en leur terre de Montelles, 1463 ». — Mémoire sur la terre de Montelles : « En l'an 1318, en juin, le roy Philippes bailla et transporta à Ancel, sieur de Grainville, chevalier, 100 livres tournois de annuelle rente, à prendre sur le revenu annuel de l'évesque de Beauvoys, en laquelle rente le dit evesque estoit tenu au Roy pour un giste. Le dit transport faict pour demeurer quicte de 200 l. de rente annuelle que le dit chevalier prenoit par chacun an au Trésor du Roy... En ce dit an, 23 du mois de juin, le dit Ancel transporta les dictes 100 livres à Louys comte d'Evreux, oncle du dit Roy... En l'an 1336, le roy Philippe, héritier du dit conte, vendit la dicte rente au doyen et chappitre de l'église de Rouen par le dit prix de 2,000 livres... En dit an 1336, en juillet, amortissement fut faict des dictes 100 livres... En l'an 1363, le 5 de febvrier, eschange faict de la terre de Moustelles par le dit evesque et chapitre de Beauvoys à l'encontre de la dicte rente transportée au chapitre de Rouen. » — Baux de la terre de Montelles située à Saint-Pierre-ès-champs ou Saint-Pierre-des-Champs, 1600, 1648 ; prix du bail fait cette dernière année, 405 livres par an. — Brevets de fermiers, 1487-1586. — Fragment d'une enquête faite par Jean Ausoult, licencié ès-lois, bailli et garde de la haute justice de Montelles pour les chanoines : déposition de Toussaint Mallet, curé de Corval ; connait Caperon, sur lequel se faisait l'information ; dès son jeune age celui-ci a fréquenté les écoles ; « est bien escripvant et hantant la pratique du greffe de la Ferté, » 1588.

G. 3967. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1447-1640.** — Contrats et sentences relatifs à Connelle ; — procès entre le chapitre et le chanoine Raoul Bourdon, curé de Saint-Maclou, prébendé de Connelle, au sujet d'une rente que le chapitre réclamait de lui à raison de cette prébende. — Relation de l'assignation donnée par Guillaume Bérart, clerc messager du chapitre, conformément aux ordres du chapitre, à quelques chanoines, pour comparaître, comme témoins, en la vicomté du *Veulguessin d'Andely*, devant Antheaumet de Saveneaumare, lieutenant d'honorable homme et sage Guy Rabaschier, vicomte de Gisors, 1447. — Procuration donnée par le chapitre à Thomas de Saveneaumare. — Sentence arbitrale rendue par Martin, évêque d'Avranches, sur le procès entre le chapitre et le dit Bourdon ; eu égard à la diminution de la prébende, par suite de la guerre, la rente est réduite de 56 sous à 44 sous, et Bourdon est déchargé des arrérages ; à Rouen en la maison du dit évêque et d'André Marguerie, 13 février 1450 (S. V.). — Mention de Jean Duquesnay, bailli du doyen et du chapitre de Rouen, 1448 ; — de Robert Alorge, vicomte de Connelle, 1480 ; — de David Treffeville et Regnaut Le Coq, licenciés ès-lois, baillis vicomtaux de Connelle et gardes du scel aux obligations de la vicomté du dit lieu, le premier en 1556, le second en 1593. — Sceau du chapitre de Rouen.

G. 3968. (Liasse.) — 115 pièces, parchemin.

**1450-1638.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen, prébendés haut-justiciers de Connelle, Cuverville, Marcouville, Houville, Fretteville : Raoul Bourdon, 1450 ; — Jean Valleren, trésorier d'Avranches, en même temps que chanoine de Rouen, 1458-1464 ; — Jean de Poilly, 1475-1478 ; — Robert Fortin, 1483, 1498 ; — Jean Godard, 1525 ; — Jessé Godet, conseiller au parlement en même temps que chanoine, 1527 ; — Jean Girard, 1529 ; — Richard Du Fay, 1538, 1570 ; — Damian de Piscart, 1575 ; — Nicole Grenon, 1580 ; — Marian de Martimbos, 1597 ; — Henri Cavelier, 1618 ; — Pierre De la Mare, 1633, 1638. — Vignes à Connelle. — Trièges, lieux dits : la Carrière au Fay, 1599 ; — les champs Saint-Vast, 1475 ; — le Clos sur les Ruelles, 1597 ; — la côte Maloisel, 1538, 1552 ; — la Fontenelle, 1637 ; — la Fosse du Cornouillier, 1483 ; — les Grands-Camps, 1485 ; — Ile de Connelle ; 1475 ; — la Mautaille, 1638 ; — les Mesnillets, 1571, 1597 ; — le Mur Gaillon, 1483-1527 ; — Port-pinché, 1475 ; — Portpinsay, 1486 ; — le triège du Port-pinché et l'île de Connelle, 1545 ; — les Tournailles, 1483 ; — les Vallots, 1581 ; — la Vigne Coffette, 1571, 1575. — Aveux reçus aux plaids de la seigneurie par les vicomtes ou baillis vicomtaux, Robert Alorge, 1475 ; — David Treffeville, 1538, 1553 ; — Antoine Vaguel, 1570, 1575 ; — Robert Dieupart, 1596 ; — Claude Berthoult, 1618 ; — Hector Viel, 1633, 1638. — Aveu rendu à noble homme Pierre de Bensseradde, seigneur de la Motte d'Argoulle et Auron, maître enquêteur des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors et seigneur des terres de Connelle, Foutipou et Houville, à cause de sa femme Katherine Tiercelin, héritière par bénéfice d'inventaire de feu haut et puissant seigneur messire Anne Tiercelin, chevalier de l'ordre du Roi, châtelain de Possé, Daubeuf, Connelle et le Busc-pain, 18 juin 1603. — Mention de Charles de Gatellet, écuyer, 1527 ; — de Roger de Longchamp, chevalier, 1483.

G. 3969. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1467-1670.** — Aveux baillés aux mêmes par divers vassaux, notamment par Pierre Bernaudine, ancien capitaine lieutenant de la compagnie de la cinquantaine à Rouen, sans date. — Trièges de dessus les Caustieux aux Tonneliers, 1578 ; — de Frileuze, 1614. — Adjudication de biens qui furent à défunt Jacques de Gastelet, écuyer, demeurant à Daubeuf, 1614.

G. 3970. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1458-1657.** — Aveux rendus aux chanoines de Rouen prébendés de Connelle, pour biens relevant de leur dite seigneurie, par Nicolas Lempereur, chirurgien de Madame sœur du Roi, 1598 ; — damoiselle Louise de Malvandre, femme de Charles Lambert, écuyer, sieur du Londel, 1637. — Décret d'héritages à la requête de Jean-Paul Le Conte, sieur de Draqueville, avocat en la cour de parlement, 1612. — Biens situés au hameau de Fretteville, paroisse de Daubeuf. — Mention de Guillaume Godeffroy, vicomte de Connelle, 1458.

G. 3971. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1467-1732.** — Aveux baillés aux chanoines prébendés hauts-justiciers de Connelle, pour biens relevant de la dite seigneurie, notamment par René de Genne, écuyer, sieur du Montmartin, porte-manteau ordinaire du Roi, 1643 ; — François Le Marchand, écuyer, sieur de Bardouville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1650 ;

— Tranquille Alorge, écuyer, sieur de Saineville, 1661. — États des aveux. — Plaids de gage-plège de l'année 1732. — Plan d'une partie de la paroisse de Connelle, représentant le chemin de la Ravine, la terre de M. de Monville, le triège des Cotieux. — Mention, en 1643, des trièges des Étables aux Tibourgs, du Camp Saint, du Port aux Francs, de la Rive aux Telliers, du Motillon, du Port aux moines; en 1650, des trièges des Vallots, sous le Haut bosc, et des Frileuses.

G. 3972. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1446-1785.** — Procès, pour mouvance d'héritages, entre Henri Cavelier, chanoine de Rouen, prébendé de Connelle, d'une part, et Jean Le Vavasseur, et le sieur de Roncherolles, d'autre part, les dits héritages situés à Cuverville; ce procès porté à Andely au siège présidial et aux Requêtes du palais. Parmi les pièces formant le dossier de cette affaire, un aveu rendu à maître Raoul Bourdon, chanoine de Rouen, prébendé à Connelle, par un nommé Raoul Babin, le dit aveu reçu par Polet Bernard, vicomte du dit lieu, juillet 1446; — un autre aveu baillé à Jean Valeren, bachelier en décret, autre chanoine de Rouen, 1457. — Baux par François Ruellon, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, prébendé de Connelle, à Michel-Tranquille Arson, curé de Saint-Vast de Connelle, plus tard à Jean-François Blanchard, des dîmes de la dite paroisse, 1785, 1788. — État du revenu de la prébende de Connelle appartenant, en dernier lieu, à M. Pierre-François Harel, chanoine, 1,800 livres. — Mention de Guillaume Alorge, écuyer, sieur d'Auvillers, lieutenant général ancien, civil et criminel au bailliage de Gisors et président présidial au dit bailliage, 1618; — de maître Pierre-Guillaume Le Febvre, prêtre, desservant la chapelle de Cléry, demeurant à Andely, 1785.

G. 3973. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

**Fin du XIV^e^ siècle.** — « Inventaire des chartes, lettres et enseignemens de la terre et seigneurie de Longmesnil appartenant à chappitre, c'est assavoir de l'acquisition faite par chappitre de la dite terre et seigneurie, du seigneur de Beaussault en l'an mil III^c^ LXIIII. »

G. 3974. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1659.** — « Déclaration de la terre, seigneurie et baronnie de Lomesnil, contenant tant en domaine fieffé que non fieffé, que baille et présente à nos seigneurs les hault doien et chanoinnes, chapitre de la grand église de la cathédrale Notre-Dame de Rouën, faitte et rendue par Guillaume et Marin Langloys, père et fils,... cy-devant fermiers... suivant le bail à eux fait,... 1652. »

G. 3975. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1479-1728.** — Plaids de gage-plèges de la baronnie de Longmesnil et de la seigneurie du Fossé, tenus par Louis Dallonne, sénéchal, 1551;— Adrien Le Bon, bailli de Londinières, 1664; — Charles Engren, avocat en la juridiction de Neufchâtel, pour l'absence du sénéchal, 1671; — Michel Bradechal, avocat en la cour, postulant au siège de Gaillefontaine pour l'absence du sénéchal, 1685. — Quittance de Robert Le Gouppil, chantre de Rouen, d'une somme de 9 livres payée par noble homme Tassin de Cuysi par les mains de l'abbé de Saint-Germer de Fly pour le 13^e^ d'un fief assis à Montelles, 1479. — Criée des prises de fiefs relevant de la baronnie de Longmesnil : « Or ouez, or ouez, l'en faict assavoir à tous que l'en prent et mect en la main de MM. les doien, chanoines et chappitre de la grant église N.-D. de Rouen, à cause de leur baronnerie de Longmesnil, les fyez, vassouries, tenemens et héritages cy-aprez déclarez, en deffault d'homme et treizièmes non payés et aultres droictz et debvoirs sieuriaulx non fais, » 1552.

G. 3976. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1324-1485.** — Prise à fieffe, par Guillaume d'Abancourt, écuyer, demeurant à Abancourt, de Simon Le Porchier de Fremeville, écuyer, de ce que ce dernier possédait en la paroisse de la Bellière, avec la *mote* et le *plesseis*, et les dépendances en la paroisse d'Eregny, de Pommereus, de Gaillefontaines, de Nouiers et de Loncmesnil, 1324. — Prise à fieffe, par Jean Warin, de Jean de Montmorency, seigneur de Beaussault et de Bretheuil, de 3 acres de terre « à Lonc mainill, » 1333.—Autorisation accordée par Charles, duc de Normandie (Charles V), au chapitre de Rouen, sous condition de services religieux, d'acquérir en fief jusqu'à 300 livres de rente, Rouen, août 1363 (copies). — Acquisition par le chapitre, en conséquence de la dicte autorisation, de la seigneurie de Longmesnil : Jean de Montmorency, chevalier, sire de Beaussault et de Longmesnil, vend au chapitre, achetant avec les deniers que lui avait donnés, R. P. en Dieu Mons^r^ Gaillart de la Mote, jadis cardinal de Rome, moyennant 1,300 florins d'or appelés francs, le fief, terres et héritages

qu'il avoit ès parroisses et villes de Lonc Mesnil, du Fossé, de Huppegnies, de Doudiauville, de Pommeureus, de Saint-Michel de Hallecourt, avec les gardes de tous les francs fiefs tenus noblement de la dite seigneurie, à savoir un 8e de fief au Fossé, tenu par Etienne Le Porcher, un 8e de fief possédé par Jacobin du Quesnoy, deux 8es de fief à Jean de Honcourt, le fief du Bec Eschart, plusieurs franches vavassories, les patronages des églises du Fossé et de Longmesnil ; — présents à l'acte : Jean de Helotière, Mahieu Le Porchier et Marquet De Dun, procureurs de Madame Isabelle de Néelle, femme du vendeur, 17 novembre 1364. — Procuration donnée par Jean de Montmorency et par sa femme. — Renonciation par la dite Isabelle aux droits qu'elle pouvait prétendre sur la seigneurie de Longmesnil. — Quittance donnée par Pierre Osmont, vicomte et receveur du *Noefchastel*, d'une somme de 100 francs d'or payée à Blanche, reine de France, dame de la vicomté de *Noefchatel* pour les ventes du fief de Lommesnil, 28 décembre 1364. — Approbation de la vente de Longmesnil par la dite reine, la dite approbation nécessaire parce que cette terre était assise sous sa seigneurie et dans sa vicomté de Neufchatel ; chateau de Neaufle près Gisors, janvier 1365 ; « présents au Conseil de la Reine, maistre Symon Descorchy, le dean de Pontoise, maistre Guillaume Richier. » — Sentence rendue aux jours des eaux-et-forêts tenus à Neufchatel par Raoul Le Potier, lieutenant de noble homme Monsr Jean sire du Mesnil et de Pierrecourt, chevalier, maître enquêteur des eaux-et-forêts de Normandie et Picardie : Congé de cour donné à Martin Manant, Cardot Manant, Henry Varin, Estienne de Néelle, et Jehan Coqueel, « hommes du chapitre qui avoient esté aprouchez en ces jours pour avoir prins un cherf en la terre de Lommesnil. » Le chapitre avait droit de garenne ; et, d'autre part, il n'était pas prouvé que « le dit cherf eust esté esmeuty et fait partir des forests du Roy, de la forest de Bray ne de la forest de Gaillefontaine, » 6 juillet 1412. — Vente par Robin de Roquemont, écuyer, sieur de Roquemont, à Jean Garin, prêtre, curé de Pierrement, précédemment curé de Beaumont-lès-Buchy, des fiefs de la Bellière et du Fossé-en-Bray, le 1er qualifié de quart de fief relevant du Roi, le second de quart de fief relevant du chapitre ; cette vente nécessitée parce que Roquemont se trouvait hors d'état de payer à Jean Garin les arrérages de 44 livres de rente viagère qu'il lui devait et à son fils Perrin et au survivant, en vertu d'un contrat du mois de novembre 1423 ; 17 décembre 1426 (copie). — « Plés tenus au Fossé-en-Bray, en la seigneurie appartenant à noble homme Yvon de Cangriu, escuyer, par moy Toussaint Bouteilles, seneschal, présents Ricard Le Bassac, prestre, Jehan Floquet, escuier, » 1480 ; lieux dits : les Aunoys du Fossé, le ruissel des Burectes, le Camp au Coq, le chemin Saint-Denis, Clenet, la Communecte, le ruissel du Doit (à la Bellière), le ruissel de Longuetrayme ; — Jean de Montlouvet, écuyer. — Contrats de fieffes relatifs aux paroisses de Longmesnil, du Fossé, et de Til-en-Bray ; mention de la Mare Maheult, paroisse du Til-en-Bray.

G. 3977. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1389-1464.** — Baux faits par le chapitre de la seigneurie et de la ferme de Longmesnil et de l'herbage dit l'herbage du Fort-en-Bray en la paroisse du Fossé. — Bail par le chapitre à Gaspard Carit, pour tout le temps qu'il sera chanoine à Rouen, de la terre *de Longomesnillo cum ejusdem terre honore et onere*, à la réserve de la présentation aux églises de Longmesnil et du Fossé ; prix, 90 francs d'or par an ; tiendra peuplée la garenne de connins, mettra des poissons dans le vivier, pourra, pour veiller aux réparations, employer 15 jours chaque année sans être privé des distributions de l'église *que veniunt ad cedulas*, 18 janvier 1389 (V. S.). — Bail fait devant l'official : Guillaume Roumain, chanoine de Rouen, prend à ferme, du chapitre, pour 9 ans, « le fief de Lonmesnil en la chastellenie de Gaillefontaines, à l'exception des patronages d'églises, du fief des Noyers, » pour 40 livres tournois à payer à 2 sennes ; peuplera les viviers de la Motte et de dessous de carpes et de brochets, 1464.

G. 3978. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1412-1753.** — Pièces diverses relatives à Longmesnil. — Bail par le chapitre à Toussaint Lenglés, du moulin de Longmesnil, 1412. — Aveu de terre relevant du chapitre, 1552. — Compromission au sujet d'une difficulté pour une pièce de terre à Gaillefontaine, entre le chapitre et Jacques de Gosselin, écuyer, sieur de Martigny et de Compainville. — Opposition du chapitre au décret des héritages qui furent à Jean Le Normand, pour avoir recouvrement d'une rente de 6 livres sur les dits héritages, 1599. — Information *de vita et moribus* de Jean Cœuillet, lieutenant général en la haute justice de Villedieu, lequel demandait à être reçu à la charge de sénéchal de Longmesnil, vacante par le décès de son père ; déposition d'Artur Fourgon, curé du Fossé-en-Bray, 1618. — Procès au Conseil entre le chapitre et Nicolas Lucas, au sujet d'une clameur féodale dont le chapitre avait été évincé par arrêt du parlement, pour 3 acres de terre en herbage vendues à Lucas par Louis Bourlé, 1652. — Plainte adressée au chapitre par Jean Guerould, curé de Longmesnil, contre des *quidents* dont il signale les violences et les sacrilèges publics, 1655. — Procès entre le chapitre et M. Le Gendre de Collande récla-

mant la réunion de la baronnie de Longmesnil à la châtellenie de Gaillefontaine, 1733. — Requête de Jean-Baptiste Joas, curé de Saint-Martin de Longmesnil, à l'Intendant de la généralité de Rouen : la nef de l'église est inhabitable ; on y descend par 4 ou 5 marches ; le toit est en ruine ; on propose la démolition de la chapelle de Saint-Côme et la réparation de l'église ; les habitants délibérent sur les travaux proposés. — Etat des revenus et des charges de l'église, 1750-1753. — Notes, pièces de procédure concernant Longmesnil.

G. 3979. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 134 pièces, papier (10 imprimés); 2 plans.

**1387** (copie.)-**1756.** — Procès entre le chapitre et M. Augustin Thomas du Fossé, sur la double question de savoir si le sieur Thomas était patron de l'église du Fossé, s'il était seigneur de la paroisse (1722-1732). — « Mémoire pour les sieurs doyen, Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, Primatiale de Normandie, demandeurs en ajournement, Evoquants et deffendeurs. Contre Augustin Thomas, Escuyer, adjourné, Evoqué, Deffendeur et de son chef incidamment Demandeur en Requête, pour faire dire et juger sous le bon plaisir de la Cour, qu'il sera dit à bonne cause l'action des sieurs Doyen, Chanoines et Chapitre contre le sieur Thomas ; ce faisant, le condamner de faire retirer, du chœur de l'Eglise paroissiale du Fossé-en-Bray, le banc qu'il y a faict placer, luy faire deffenses de faire faire à l'avenir pour lui par le sieur Curé du Fossé les prières nominales. — Réponse de Augustin Thomas, Ecuyer, seigneur du Fossé Adjourné, Evoqué et Defendeur aussi en Requête du 12 May 1717, contre les sieurs Doyen, Chanoines etc.. » — Exemplaire de la même Réponse avec notes marginales écrites à la main. — « Réplique pour les sieurs Doien, Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale et Métropolitaine de Roüen, de mandeurs en Adjournement, évoquans et défendeurs à la Réponse d'Augustin Thomas, Ecuïer, ajourné, évoqué, défendeur et incidemment demandeur en Requête »(en double exemplaire).— Autre Réponse de M. Augustin Thomas avec une consultation de Me Nouet. — Autre mémoire pour le chapitre (en triple exemplaire). — « Mémoire servant et de réponses à Griefs et de Griefs que fournit devant vous, Nosseigneurs de Parlement, Me Augustin Thomas, Ecuyer, Seigneur et Patron Honoraire de la Paroisse du Fossé, Intimé et Appellant de sentence rendue aux Requêtes du Palais à Roüen le 22 Mai 1730, contre les sieurs Doïen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathédrale et Métropolitaine de Roüen Appellans et Intimés. Conclusions. Qu'il plaira à la Cour, sur l'Appel interjetté par les sieurs du Chapitre mettre l'Appellation au néant, et sur l'Appel du sieur du Fossé mettre l'Appellation et au néant corrigeant et réformant, déclarer les sieurs du Chapitre non recevables à le troubler dans la possession constante, suivie et immémoriale de jouir seul, à l'exclusion de tous autres, des Droits Honorifiques en l'Eglise Paroissiale du Fossé ». — Mémoires manuscrits ; dans l'un, le Fossé appelé le Creux ; Rouen, Veron ; Thomas, Matois; Montmorency, Montmency. — Deux plans informes des terres avoisinant l'église du *Fossé* ou le *Creux* représentant l'église : le cimetière, le presbytère, le manoir seigneurial, l'herbage de Castelier, le vicariat, l'école et le jardin de l'école. — Transaction entre MM. du chapitre et M. Thomas du Fossé, conseiller au parlement, par laquelle, pour terminer le procès mû entre eux et pendant au dit parlement, au sujet des tenures et mouvances de leurs seigneuries et fiefs respectifs, le chapitre cède au dit sieur du Fossé tous droits honorifiques, rentes seigneuriales qu'il possédait et percevait, ainsi que le domaine fieffé qu'il avait dans la terre et baronnie de Longmesnil et du Fossé ; réserve faite par M. du Fossé au sujet de certaines clauses de ce contrat, 5 avril 1747. — Procès-verbal d'arpentage du domaine non fieffé que possédait le chapitre dans la seigneurie de Longmesnil et du Fossé, 7 octobre 1748. — Etats des pièces remises à M. du Fossé, 1750. — Pièces et copies de pièces concernant la transmission et les droits de la terre du Fossé. — Vente d'un fief au Fossé-en-Bray par Colinet du Quesnel dit Jacquin, écuyer, à Martin de Rocquemont, écuyer, 1387 (copie). — Lots de la succession de Guillaume Floquet, prêtre, sieur du Fossé, fils de défunt Jean Floquet, écuyer, sieur du dit lieu, la dite succession échue à Jean Durand, à cause de sa mère Madeleine Floquet, 1540. — Vente de la seigneurie du Fossé par Claude Masier à Jacques de Moy, 1561, et de la même terre par Jacques de Moy à François Desportes, marchand, demeurant à Forges, 1562; — par Nicolas Desportes à Gentian Thomas, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, 20 octobre 1599. — Aveux rendus pour le fief du Fossé, qualifié de huitième de fief de haubert relevant de la châtellenie de Gaillefontaine, par François Desportes, à Léonor d'Orléans duc de Longueville, 1562; — par Gentian Thomas à Timoléon d'Espinay, sieur de Saint-Luc, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général au Brouage et pays de Saintonge, seigneur de Beaussault... 13 novembre 1603;— par Gentian Thomas à Timoléon d'Espinay, maréchal de France, lieutenant pour le Roi en Guyenne, haut justicier de Beaussault, baron des Baons-le-Comte, Norville, Roquefort, 1643 ; — par Pierre Thomas à François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, 1675 ; — par Antoine-Augustin Thomas à Thomas Le Gendre, écuyer, sieur de Collande, brigadier des armées du Roi,

colonel du régiment royal des vaisseaux, 1714. — Aveux et copies d'aveux rendus aux seigneurs du Fossé, par Jean Manant, curé de la paroisse, pour le manoir presbytéral, 1633 ; — par Pierre Bizault, autre curé, pour l'herbage du Castelier, 1709. — Provisions à la cure. — Dispense de bailler aveu pour le manoir presbytéral accordée, dans un but de piété, par Gentian Thomas, 18 février 1642. — Cahiers de plaids. — Inventaire des meubles, titres et papiers de la succession d'Augustin Thomas, sieur du Fossé, du Bosroger et autres lieux, dressé à la requête de sa veuve, Catherine-Agnès Le Maistre, 1701.

G. 3980. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 31 pièces, papier, (3 imprimés.)

**1395-1722.** — Pièces diverses relatives au Fossé. — Prise à rente par Pierre de Lespine, de noble homme messire Jean de Fay, dit le Villain, chevalier, sieur de Trossi, et de Blanche, sa femme, d'une pièce de pré nommée Rosière, bordée par la rivière *d'Ecte*, novembre 1395. — « Ensuit la déclaration de la terre et seigneurie du Fossé-en-Bray appartenant à noble homme Charles de Stenelay, » fin du xv^e^ siècle ; mention dans cette pièce du pâtis Bourdin, du ruisseau de Longuetraime. — Procès aux plès de la châtellenie de Gaillefontaine tenus par Jean Bellet, écuyer, vicomte de la dite châtellenie, 1526. — Sentences au sujet de la mesure de l'avoine : 4 quartiers de Beaussault font la mine de Gaillefontaine ; le prix du quartier d'avoine est de 7 sous 6 deniers ; celui de la mine, de 30 sous, 1561. — Procès en la haute-justice d'Ecouis : Jean Hallé sieur de Mouflaines, conseiller du Roi en ses Conseils, est envoyé en possession d'une pièce de terre qui lui était contestée par le chapitre, la dite pièce située au triège des Buissons à Longmesnil, 1623. — Procès aux plaids d'héritage de la châtellenie de Gaillefontaine, entre Pierre Manant et Charles Behais, écuyer, sieur de Rosiers, l'un des gardes du corps du Roi sous la charge du maréchal d'Aumont, 1659. — Quittances de M. Bizault, de l'Oratoire, pensionnaire sur la cure du Fossé ; — de M. De la Mulle, curé du Fossé, 1722. — État de la ferme du sieur Jean Duhamel. — Plan informe. — Procès-verbal de visite de l'herbage nommé le Fort-au-Fossé. — Aveux.

G. 3981. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 1 plan informe.

**1488-1962.** — Donation par Henri Riquier, prêtre, bénéficié en la cathédrale de Rouen, au chapitre de cette église, de 5 acres de pré en la paroisse du Fossé, 1488. — Le même Riquier qualifié de serviteur domestique de de M. de Rouville, seigneur du Fossé, même année. — Ventes de rentes à Charles de la Champaigne, conseiller au parlement, par Claude et Charles Delestre, frères, avocats au parlement, demeurant à Gournay, enfants et héritiers de défunt maître Claude Delestre, sieur du Puis, lieutenant du bailli de Longueville en la châtellenie de la Ferté, 29 mai 1596 ; — à noble homme Jean Le Villain, sieur de Bierville, par Nicolas Dehors, général en la Cour des Aides, 31 décembre 1599 ; — à Thomas Du Val, sieur de Bonneval, conseiller au parlement, par Claude Delestre, écuyer, vicomte de Gisors, sieur de Hodenger, ayant épousé Marthe Thomas, veuve de Pierre Quesnon, sieur du Mont de l'Aigle, 1624. — Vente par le même Delestre au chapitre de l'herbage appelé le Fort-au-Fossé, 5 septembre 1626. — Décret des biens ayant appartenu à Nicolas Manant, 1626. — Déclaration de la ferme de Longmesnil en tout son contenu par le sieur Langlois, ci-devant receveur, 1692. — Plan informe de terres au Fossé.

G. 3982. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 129 pièces, papier.

**1573-1718.** — Procès du chapitre de Rouen avec les fermiers et receveurs des seigneuries de Longmesnil et du Fossé, notamment avec demoiselle Louise d'Ouville, veuve du sieur Louis Bougler, sieur du Casier ; pièces de procédure et de comptabilité, — Transaction entre le chapitre et le fermier Martin Le Roy ; rabais eu égard aux pertes que le fermier avait subies et à ce que les terres étaient encore de présent en friche, 1596.

G. 3983. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; (1 imprimé.)

**1524-1703.** — Débats de tenure, pour plusieurs pièces de terre sises en la paroisse du Fossé, entre le chapitre et Abraham d'Abancourt, seigneur du fief de la Bellière et de Maucomble. — Aveu rendu à Pierre de Baudreul, seigneur de la Motte, et à damoiselle Adrienne d'Abancourt par Jean et Nicolas Blondel, 1524. — Décret des héritages de Nicolas Manant ; adjudicataire, Claude Delestre, seigneur de Hodenger, vicomte de Gournay. — Plaids de gage-plège de la terre et seigneurie de la Bellière, 1634. — Mention de Claude Delestre, écuyer, sieur de Hodenger, vicomte de Gournay, 1615 ; — de Nicolas de Bethencourt, sieur de Toupré, licencié ès-lois, lieutenant général du bailli du duché de Longueville en la châtellenie de Gaillefontaine, 1618-1622 ; — des avocats Centurion de Cahaignes et Jacques Cocquerel, 1625.

G. 3984. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1452-1602.** — Débat de tenure pour biens situés à Gaillefontaine. — Procès en la châtellenie de Gaillefontaine, et par appel en l'Echiquier et en la grande sénéchaussée de Normandie, pour la propriété de 14 acres de terre au dit lieu, entre le chapitre, d'une part, Jacques de Bethencourt, Andrieu d'Abancourt et autres, d'autre part, 1488-1499. — Sentence de Jean Le Carpentier, bailli de la dite châtellenie étant pour lors en la main du Roi, 1489. — Mandement du Conseil aux vicomtes de Neufchatel, Arques, Caudebec, Montivilliers ou à leurs lieutenants, pour faire ajourner à l'échiquier ledit Jean Le Carpentier, à la requête du chapitre, 20 octobre 1489. — Mandement de Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, à Guillaume Ausoult, huissier de la cour de la sénéchaussée : « Pour ce que à nous et à notre dicte court appartient à congnoistre en provision des matières pendantes au dit eschiquier et en actendant la décision d'icellui en icelles, commectons que vous adjournez bien et deuement les dits Betencourt, d'Abencourt... et autres, dont requis serez par les exposants, à estre et comparoir à certain brief et compétent jour à notre cour et auditoire à Rouen... Donné à Rouen, le samedi 28e jour de novembre 1489. Par Monsr le conte grant seneschal et réformateur général de Normandie, signé Gueroud. » — Autres mandements de Louis de Breszé, grand sénéchal et réformateur général de Normandie, relatifs à la même affaire, 16 avril et 6 septembre 1499; signé : Petremol et Hamelin. — Vente de rentes à Gaillefontaine par Jean de Flavacourt, écuyer, demeurant en la paroisse de Bussy, à Pierre Lucien, prêtre, demeurant à Paris; — par celui-ci à Raoul Le Potier, avocat et conseiller du Roi au bailliage de Caux, 1452. — Robert Malleheue, lieutenant général de noble homme Pierre de Herbannes, écuyer, sieur de Boves, bailli de Gournay et la Ferté en Bray pour le Roi, 5 juillet 1489. — Mention de la Cauchée Brunehault, du grand chemin de Rouen à Amiens par Gaillefontaine, à Gaillefontaine, 1489; — des Bétoires au dit lieu, 1578; — de Mgr de Saint-Luc, châtelain de Gaillefontaine, 1602. — Sceau de Jacques de Breszé.

G. 3985. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 174 pièces, papier.

**1544-1588.** — Procès à Lillebonne, au bailliage de Caudebec, au parlement, pour la seigneurie du Tot ou Petiville et pour les alluvions, entre le chapitre de Rouen, et les comtes de Harcourt ou leurs représentants : René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, François de Coligny, marquis d'Andelot, et leurs femmes, sœurs et héritières en la succession du sieur de Rieux, comte de Harcourt, Susanne de Bourbon, dame de Rieux, de Douges, du Val-Hainfray, comtesse de Harcourt et usufruitière des vicomtés et châtellenies de Gravenchon et Lillebonne, pour elle et pour son fils Claude de Rieux, sieur de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis. — Mémoires, répliques, articles sur lesquels il fallait interroger les témoins, exploits, etc... — Mémoire de 1544 : « Les sieurs de chapitre produisent un ancien chartrier... faict par Pierre de Grasquesne, sieur du lieu, seneschal de la seigneurie de Petitville, lequel estoit advocat et homme grave et de grands biens, et sire du Val-Hainfray et dont le prédécesseur Jehan de Grasquesne estoit procureur et gouverneur de la chastellenie de Lillebonne. » — Autre mémoire du milieu du XVIe siècle : « Voullant prouver les dits sieurs de chappitre qu'ils ont joy, à droict propriétaire, de tout le revenu seigneurial... du fief du Thot, lieu et paroisse de Petiville... s'aident de la coppie d'unes lettres et chartre en latin, soubz le scel d'armes de Jehan *de Rouneyo*, sieur de Grainville-la-Droueuse, chevalier, et de dame Alexis de Moret, sa femme, icelle Alexis, seur de dame Marguerite de Moret, vefve de Galleran *de Ivryaco*, chevalier, en laquelle chartre est incéré la lettre de la vendue faicte par la dicte Marguerite de Moret, pour sa nécessité, à M. Jehan *de Bullis*, chanoine de l'église N. D. de Rouen eu nom... de très-révérend père en Dieu M. Jehan, par la grâce de Dieu, cardinal du Saint-Siége apostolique et archevesque de Rouen, *de totam terram quam habebam in mariscis in parrochia de Petiville supra Secanam prope Gravenchon in Caleto*, de l'an 1285, *die mercurii post festum sancti Gregorii*,... lesquelles droictures... et marests furent donnez par le dit sieur archevesque aux doien et chappitre... S'aident d'une ancienne charte du roy Philippe... 1292... contenant vidimus et approbacion d'autre chartre du dit Philippe, le tiers fils de saint Loys, de la chartre de Mathieu de Trie et de dame de Moret, sa femme;... d'une autre chartre, donnée soubz le sceau d'armes de hault et puissant sieur Jehan, sieur de Harcourt, vicomte de Chasteleraut, en date du dimenche d'après la Saint-Andrieu 1313, contenant narration que le dit sieur de Harcourt, son sénéschal, et officiers avoient fait prendre le fief et ses appartenances que les dits sieurs doyen et chanoines avoient acquis en ses fiefz de Gravenchon en la paroisse de Petiville... Transaction par laquelle le dit sieur de Harcourt, par le moyen de 200 livres à luy paiez, s'estoit départy de la dicte saisie, et avoit esté accordé que les dits de chappitre tiendroient et releveroient d'ores en avant le fief de Petiville du dit sieur de Harcourt et feroient l'hommage seulement

par l'un de leur chappitre à chacune fois que l'un des seigneurs de Harcourt décéderoit. » — « Déclaration des mises et vacacions faites pour Messieurs les doyen, chanoines... par Messire Jehan Gohorel, presbtre, en leur procès de Lislebonne, » 1553. — Bail par le receveur général de la vicomté de Lillebonne des Plastonnets et Nouettes et de la ferme des Marais sis à Petiville, 1581. — Mandement du duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, à Eustache Trevache, receveur de son comté de Lislebonne, pour qu'il eût à payer, des deniers de sa recette, au chanoines de Rouen, ce qui leur était du, à cause des alluvions de Petiville, suivant l'arrêt du parlement; « donné en notre bourg d'Elbeuf, le 27e jour de septembre 1588, » signé : Charles de Lorraine; et plus bas, de Sainct-père. — Mention des « armaries du chapitre encore plantées en leur église de Petitville, » XVIe siècle; — d'officiers de Lillebonne révoqués « *ad nutum* des comtes de Lillebonne, s'ils ne faisoient à la posté des seigneurs », 1545; — de Thomas duc d'Excestre, comte de Dorset et de Harcourt, 1419; — du duc de Lorraine et de Vaudemont, comte de Harcourt, 1479; — de Jean Langlois, lieutenant général du vicomte de Lillebonne, 18 février 1300; — de Thomas Pougnant, bailli de Harcourt, tenant les assises de Lillebonne, 7 juillet 1400; — de Jouen Le Gay, prévôt du chapitre, 27 janvier 1410; — de Guillaume Marguerie, sieur de Penneville, lieutenant général du vicomte de Caudebec, 1467; — du sieur Le Mareschal, sénéchal de Petitville, plus tard, procureur du Roi au bailliage de Caux, 1469; — de Roger Gouel, bailli de Harcourt, 1er juillet 1479; — de Pierre de Grasquesne, seigneur de Grasquesne, Tregarville, Val-Hainfray, sénéchal de Petitville, 1485; — de Jean Baillart, lieutenant général du vicomte de Lillebonne, 1486; — de Pierre Doulcet, élu de Caudebec, lieutenant du bailli de Harcourt à Lillebonne, 21 décembre 1529; — de Jean Chapelle, licencié ès-lois, lieutenant général, en la vicomté de Lillebonne, de M. le bailli de Harcourt, 1546; — de Jean Du Jardin, naguères procureur d'office en la châtellenie de Lillebonne, même époque; — de Pierre Desmares, sous-sénéchal de Petitville en 1459, « lequel estoit notable personnage, lieutenant du vicomte de Caudebec et depuis lieutenant du bailli de Caux au dit siége; » — d'Adam Desmares, avocat du Roi en la vicomté de Caudebec, bailli de Harcourt ou son lieutenant au siége de Lillebonne en 1468, etc... — Lieux dits : Le fief du Val-Hainfray, 1544; — la prairie d'Estellenc nommée les Noectes de Harcourt, vers 1550; — « le grand et ancien chemin de Lillebonne et du pays de Caux, séparant les fiefs de Harcourt et de Petitville et s'arrêtant en chaussée de chemin ferme près des marais, un peu en deça de la rivière de Seine, vis-à-vis de Courtval, appelé le chemin de Courtval. »

G. 3986. (Liasse.) — 158 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1406-1599.** — Aveux rendus au chapitre de Rouen, pour biens relevant de leur seigneurie de Saint-Martin de Petitville, notamment par Martin Ladoube, Colin Le Seigneur dit Tuby, 1467; — Pierre Benart dit Malo, Guillaume Benart dit Jouennaux, 1468; — Toustain Benart dit Le Thyon, Guillaume Benart dit Lomme, Toustain Benart dit Friant, 1474; — Jean De la Rue dit Jendre, Robinet Le Fevre dit de Long, 1486; — Gabriel Benard dit Malo, Jean Gouel dit Fouquet, prêtre, 1543. — Aveux reçus aux plaids tenus par Adam Desmares, licencié ès-lois, sénéchal de la seigneurie, ayant pour commis Jean Lemareschal, 1469; — Guillaume Desmares, autre sénéchal, 1544; — Pierre Desmares, sous-sénéchal, 1555. — Prise à fieffe par Jean Beignart, dit Le Machon, demeurant à Petitville, du chapitre de Rouen, de 2 pièces de terres « ès marès du Tot... aux champs d'icelle ville de Petitville, » 14 décembre 1406. — Contrat passé au tabellionage de Rouen, le dimanche 10 octobre 1493, par lequel Nicole Canterel, curé de Longueil, neveu et héritier de Guillaume Canterel, chanoine de Rouen, curé de Longueville la Giffard, assigne au chapitre de Rouen, conformément aux volontés de son oncle, et pour une fondation pieuse, une rente de 20 sous par an sur les biens relevant de la seigneurie de Petitville. — Lieux dits : Voie aux Pellerais, 1406; — aux Pererays, 1467, aux Perrerais, 1485; — chemin menant de la grange au mont, 1467; — vivier de Grasquesne, 1543. — Mention de Jean de Grasquesne, écuyer, 1425; — de Pierre de Buillon, écuyer, vicomte de Caudebec, 1529; — de Pierre Le Clerc, licencié ès-lois, sieur du Tuit, bailli vicomtal de Lillebonne, garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu, 22 juillet 1599.

G. 3987. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 142 pièces, papier.

**1575-1778.** — Etat des pièces de terre qui composent la ferme tenue par Pierre Dufour des héritiers de M. Jacques Votte, prêtre, héritier de Jacques Votte, son père, représentant par fieffe le sieur Yvelin de Béville. — Affaire de deshérence par suite de l'absence du sieur Alleaume; élection de curateur au dit Alleaume. — Fieffe faite par François-Henri Yvelin, sieur de Béville, avocat au siége présidial de Caudebec, fils aîné et principal héritier de M. Pierre-Armand Yvelin, sieur de Béville, premier et ancien président en l'élection de Caudebec au dit Alleaume, 1719. — Arpentage du plan général de la seigneurie de de Petitville. — Nomination de prévôt du comte de Lille-

bonne. — Etat des aveux ; table alphabétique des vassaux de la seigneurie de Petitville qui ont baillé aveux. — Copies d'aveux. — Réunion d'héritages. — Mention de Louis His, grènetier au grenier et magasin à sel de Caudebec, bailli vicomte du comté et haute-justice de Lillebonne et Bolbec, 26 novembre 1738 ; — de Louis-François Aubouin, bailli vicomtal du même comté, 1766.

G. 3988. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1252-1476.** — Copie de 53 titres concernant les rentes du chapitre de Rouen à Saint-Vast, remis, en 1476, au doyen Nicolas Du Bosc, la dite copie collationnée, pièce par pièce, par le notaire du dit chapitre, Belengues. — Donation faite au chapitre par Philippe de Boissy, curé de Hotot *juxta Dieppam*, pour faire son anniversaire, de son manoir de Beaurepere qu'il avait acheté de Richard de Groussy, neveu de Mons^r^ Richard Le Porc, 1252. — Vente au chapitre, achetant des deniers de feu Robert de la Porte, en son vivant, chantre de la cathédrale, par Philippe Catel, clerc, et Jeanne, sa femme, pour 30 livres et 10 sous tournois, de 43 sous de rente sur 2 pièces en la paroisse de Saint-Vast, 1297. — Vente au chapitre, achetant des deniers de feu Jean *de Velleboto*, en son vivant, archidiacre du petit Caux, par Jean de Bertreville, chevalier, de rentes à Saint-Vast, 1299. — Vente par Philippe de la Saline, écuyer, au doyen Philippe de Ambleinville ; — et confirmation de cette vente par Nichole de la Saline, femme du dit Philippe ; 61 sous de rente pour 30 livres 10 sous, 1288, 1289. — Vente par Thomas Cacheleu à maître Robert de Tyeuville, chanoine de Rouen, 1309. — Accord entre le chapitre et Jean de la Saline, 1330. — Achat de rentes à Saint-Vast par Pierre Arquier, haut doyen de Rouen, 1337 ; — donations faites au chapitre par le dit Arquier, se qualifiant de docteur ès-lois, de chanoine de Narbonne et de chapelain du pape, 1339. — Achat de rentes pour l'obit de maître Pierre Germain, chanoine décédé, 8 mai 1350. — Achat de rentes par Girard de Branthomme, doyen de Rouen, comme exécuteur testamentaire de maître Etienne De Marc, chanoine de Rouen, 1356. — Achat de rentes et donation de ces rentes au chapitre, par Nicolas Oresme, doyen de Rouen, 1377. — Achat de rentes et donation de ces rentes au chapitre par Hugues Lenvoisie ou le Renvoisie, autre doyen, 1385, 1390. — Lettre adressée à un bailli du chapitre, vers la fin du 14^e^ siècle : « Très chier sire et parfait amy, toute recommandacion premise, plaise vous sçavoir..... Aultre chose ne vous sçay que rescripre. Dieu vous ait en sa sainte garde. Le tout votre petit serviteur Jehan Dujardin, clerc de Saint-Vaast. » — Mention des baillis du chapitre en la rivière d'Eaune, Jean Amable, 1289 ; Jean de Saint-Pierre, 1353 ; — des baillis de Saint-Vast, Jean de Saint-Pierre, 1356, 1358 ; — Colart Le Riant, 1385, 1386 ; — Guillaume de Beaurain, 1402 ; — Guillaume Estienne, vicomte de Saint-Vast, 1460 ; — Simon De Lectre, vicomte de Bures, 1407 ; — de clercs établis pour passer les lettres en la baillie de Saint Vast, 1330-1337. — Cet office rempli, en 1358, par Mons^r^ Jean le Brument, prêtre. — Mention de Mons^r^ Nichole d'Imoville, Mons^r^ Willaume de Bellou, maître Jean Menart, 1309 ; — de Mons^r^ Jehan Doublel, chevalier, 1337 ; — de Regnault de Monteigni écuyer, 1386.

G. 3989. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

**XVI^e^ siècle.** — « Papier des rentes et revenus appartenant à messieurs du chapitre de Rouen en la paroisse et seigneurie de Saint-Vast. » C'est un inventaire des pièces contenues dans le cartulaire analysé sous le n° précédent, notamment de celles qui concernent les fondations de Hugues de Renvoisie, *Gaude* et messe de l'Annonciation à dire le 3 mars.

G. 3990. (Liasse.) — 7 feuillets, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1476-1560.** — Mémoire des rentes et revenus appartenant au chapitre en la seigneurie de Saint-Vast. — *Articuli descordabiles inter dominum decanum ecclesie Rothomagensis et capitulum ejusdem ecclesie. — Sequuntur ea que domini de capitulo ecclesie Rothomagensis dicunt, proponunt et allegant contra dominum decanum ejusdem ecclesie quoad jurisdictionem altam, bassam. Rei veritas est... quod rex Francie vendidit altam justiciam ipisis de capitulo, precio appreciato in omnibus terris ecclesie in tota baillivia de Caleto et nominatim in terra Sancti-Vedasti ; nec potest negare decanus quin in ultimo resorto teneantur ejus homines respondere in altis diebus ipsius capituli, et ita tenet idem dominus decanus ipsam altam justiciam ab ipso capitulo, et temporibus suorum predecessorum visum est quod, si injustitia aliqua fiebat alicui de terra, sive per baillivum, sive per officialem in spiritualibus in terra illa, conquerebantur homines in capitulo, et ibidem eis fiebat justicia.* — Transaction entre le chapitre et le doyen Nicolas Dubois ; arbitres choisis : Jean de Gouvis pour le chapitre, Jacques de Rouville pour le doyen Nicolas Du Bosc. — Sentence arbitrale du 8 mai 1476. — Ratification par le chapitre de cette sentence, 17 mai 1476. — Assignation, à la requête du chapitre, au fermier du doyen,

pour avoir paiement de la rente de 22 livres due par le doyen au chapitre, en vertu de la dite transaction, en échange de rentes contestées.

G. 3991. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 15 cachets.

**1718-1750.** — Provisions données par M.M. de la Roque Hue et Terrisse, hauts doyens du chapitre, aux offices de la haute justice de Saint-Vast. — Il résulte de ces provisions que le haut doyen était seigneur temporel de la baronnie de Saint-Vast, qu'il y possédait haute, moyenne et basse justice, laquelle s'étendait aux paroisses de Saint-Vast et de la Pierre, et à celle de Bracquemont en partie ; qu'il y possédait aussi une exemption avec juridiction quasi-épiscopale. — Vicaires généraux, Pierre-Alexandre Mangeard, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Nicolas d'Alihermont, 23 décembre 1718; — Pierre Guérin, chanoine de Rouen, 5 mai 1750. — Officiaux, Denis Scourjon, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Pierre de Manéhouville, 10 juin 1718 ; — le même Guérin, 5 mai 1750. — Promoteurs, Joseph Gringore, licencié ès-droits, 21 décembre 1718; — Charles-Robert Mouquet, 6 mai 1750. — Greffier de l'officialité, Jean Millard, 5 mai 1750. — Baillis, Joseph Gringore, avocat aux juridictions royales d'Arques, 21 décembre 1718; — M. Suzenne du Clariel, licencié aux lois, avocat au parlement, 12 mai 1750. — Procureurs fiscaux : Henri Boullard, procureur aux juridictions royales d'Arques, 21 décembre 1718 ; — Jacques Mayeu, procureur aux juridictions de Dieppe, 13 mai 1750. — Greffier, Claude Pernet, notaire, demeurant à Bures, 6 mai 1750. — Notaire ou tabellion, Etienne Le Villain, notaire royal au siége d'Arques, 21 décembre 1718; notaire et sergent, Jacques Le Boulenger, 10 avril 1750; sergent, Nicolas Le Villain, sergent royal au siége d'Arques, 21 décembre 1718. — Curé de Saint-Sulpice de la Pierre, Pierre Labsolue, en remplacement de Paul Deshayes qui avait résigné, 13 novembre 1721. — Cachets de MM. de la Roque-Hue et Terrisse.

G. 3992. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**Milieu du XVII^e^ siècle.** — Terrier de la baronnie de Saint-Vast. — « Noble homme Charles Bigot, conseiller au parlement de Normandie, au droit de damoiselle Jehanne Duparc, sa femme, tient de Mons^r^ le haut doyen une pièce de terre au triège de Herchinval. » — François de Ricarville, écuyer. — Incomplet du commencement et de la fin. — Manquent plusieurs feuillets.

G. 3993. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1764.** — Cueilloir des rentes seigneuriales dues à la baronnie de Saint-Vast, par M. de Sommery, capitaine de dragons, Charles Maillet, curé de Saint-Vast, Guillaume Benoit, curé de la Pierre, le marquis de Romé, les mineurs de M. de Waincourt, Pierre Cauchy, etc. — Fief de Bruncosté tenu par foi et par hommage de la dite seigneurie. — Terroirs indiqués : Archinval, les Aunois, Brisecharue, les Carreaux, Cocaignes, les Coudrais, la Fosse-Villeuse, les Grands fourneaux, la Gatte, les Gattes-Vasseur, le Grasmardy, Hennetreu, Houllegate, la Justice, la Langue-Lambert, la Marlière, Nonieval, les Petites Houlettes, Ponval, Rayon Coquet, Rayon des Chandelles, terroir de Rome, Rue du Bosc, Val à leux, Val au doyen, Val Belluche, Val Martin Matte, la Valette.

G. 3994. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1673-1731.** — Aveux et déclarations du fief de Bruncosté, sis à Saint-Vast, relevant de la baronnie du dit lieu, possédé, en 1673, par damoiselle Madeleine, Anne-Catherine et Elisabeth de Sarevilliers, sœurs, cohéritières en la succession de feu Messire Pierre de Sarevilliers, chevalier ; — en 1719, par Gabriel de La Louel, comme héritier sous bénéfice d'inventaire de Catherine de Sarevilliers, sa tante, veuve de Gédéon Gosselin, sieur de Compainville ; — en 1730, par Anne de Sarevilliers, veuve de Messire Louis de Selles, chevalier, seigneur de Létanville, héritière sous bénéfice d'inventaire d'Anne-Louise de La Louel, fille de Gabriel de La Louel ; — en 1731, par Messire Pierre-François Dumesniel, chevalier, seigneur de Sommery, par suite d'achat fait le 22 juillet de cette année. — Ce fief qualifié de huitième de haubert.

G. 3995. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1547-1746.** — Aveux baillés au doyen du chapitre de Rouen, comme seigneur de la baronnie de Saint-Vast, pour biens situés en ladite baronnie, par Pierre de Dampierre, écuyer, sieur de Saint-Agathe, 1613; — Sarra d'Imbleval, fille de défunt Antoine d'Imbleval, sieur de Bretel, 1614; — Guillaume Le Canu, sieur de la Chilardière, 1676; — Pierre Le Vigner, écuyer, sieur de Dampierre, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, fils ainé de Jean-Baptiste Le Vigner, correcteur en la même Chambre, 1718. — Aveux reçus, en 1618, par Jacques

Blocquel licencié ès-lois, bailli vicomtal de Saint-Vast. — Mention des lieux dits : Herchyval, 1547 ; — Hennetreu, de Dieppe à Neufchatel, passant par Saint-Vast, 1613 ; — chemin Val Belluche, les Couldrais, Petit-mont, 1628.

G. 3996. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1612-1764.** — Aveux rendus au doyen de la cathédrale de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast d'Equiqueville et Braquemont, par les vassaux de cette baronnie, notamment par noble homme Nicolas Duplys, sieur du Boscmesnil, 1616; — Adrien Le Carruyer, écuyer, sieur de Bruquedalle, 1629; — Alexandre de Saint-Ouen, sieur de la Haye-le-Comte, 1673 ; — Jacques Dumesniel, écuyer, gentilhomme garde de la manche du Roi, ayant épousé Marie-Gabrielle Le Carruyer, fille aînée de Gabriel Le Carruyer, en son vivant, écuyer, sieur de Sainte-Marie, maître particulier des eaux-et-forêts du bailliage de Caux en la vicomté d'Arques, 1718;— Antoine-Nicolas Dumesniel, chevalier, marquis de Sommery, colonel du régiment de Sommery, 1719. — Lieux dits indiqués : Camp du Navier, chemin de Hennetreu, chemin de Herchival, terroir de Houlegate, terroir des Houllectes, Petit-mont, vavassorie de la Saline, Vocadare, 1629.

G. 3997. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1616-1764.** — Aveux rendus au doyen de la cathédrale de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast-d'Equiqueville, par Jean-Paul de Bures, écuyer, sieur de la Pierre et d'Epinay, 1614; — René Le Seigneur, écuyer, sieur du Chevalier, héritier de Marguerite Le Seigneur de Gueuteville, 1724; — Laurent Dumesniel, écuyer, sieur de Hattevillette, fils aîné et héritier de Catherine Vandart, 1730 ; — Marie-Gabrielle Le Caruyer, fille aînée de Gabriel Le Caruyer, écuyer, sieur de Sainte-Marie, maître particulier des eaux-et-forêts en la vicomté d'Arques, 1733. — Lieux dits indiqués : les Aulnoys, 1664 ; — le Pont de Grez, 1717 ; — le terroir du Mont-de-Notre-Dame, 1730.

G. 3998. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1639-1686.** — Minutes du greffe de la haute justice de Saint-Vast-d'Equiqueville. — Baux judiciaires, acceptations de successions, adjudications d'héritages, nominations de tuteurs.— Baillis : Nicolas Hardy, licencié ès-lois, avocat, 1671, 1672; — Pierre Blocquel, 1663-1671 ; — Lormier, avocat, exerçant la justice pendant l'absence du bailli en 1670. — 24 octobre 1686, Robert Ansel, receveur, demeurant à Lestanville, se présente comme procureur de son frère, Guillaume Ansel, chapelain de S. M., titulaire de la chapelle royale de Sainte-Austreberte.

G. 3999. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1483-1788.** — Pièces diverses concernant la baronnie de Saint-Vast. — Inventaires des titres et papiers de cette seigneurie, dressés par les soins de Messire François-Christophe Terrisse, haut doyen, 1752-1766. — Reconnaissance d'une rente annuelle de 5 livres, due au doyenné par les curés de la Pierre. — Procès pour les dîmes et pour les pâturages. — Aveux. — Lots des biens de la succession de feu maître Jean de Catelier, en son vivant, curé de Bouteilles, 1729. — Contrat de mariage entre François Vatel, chirurgien, et Marie Plesse, fille de maître François Plesse, avocat, contrôleur du domaine de la vicomté d'Arques, 1641. — Curés de la Pierre : Paul Deshayes, oncle de M. Deshayes (chanoine d'Evreux en 1727), 1718; — Labsolue, 1735; — Benoist, 1766.

G. 4000. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1761-1770.** — Aveux baillés à François-Christophe Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, comme seigneur haut justicier de la baronnie de Saint-Vast d'Equiqueville, par Thomas Routier, sieur d'Archimont; — Madeleine-Angélique Gringore, veuve de messire François de Fontaine, écuyer, sieur de Woincourt, 1763 ; — Claude-Pierre Le Roux, chevalier, sieur de Laval, seigneur d'Epinay, représentant par acquisition (1738) le sieur Bourbel de Montpinçon, lequel représentait Madeleine Le Seigneur de Quetteville, cohéritière en la succession du sieur d'Epinay, lequel représentait, à son tour, Jean-Paul de Bures, écuyer, sieur de la Pierre ; — Guillaume le Vaillant, écuyer, sieur du Hamel, ayant épousé Anne-Charlotte de Saint-Ouen, fille d'Aymar de Saint-Ouen;—Nicolas-Laurent Dumesniel, écuyer, fils de Laurent Dumesniel, sieur de Hattevillette, fils de Catherine Vandart; — Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, conseiller au parlement ; — Charles Maillet, curé de Saint-Vast, 1764; — Nicolas-Joseph Gruel, major de la ville de Narbonne, 1766; — les trésoriers de la fabrique de Saint-Vast, 1770 ; — Nicolas-André Le Vaillant, écuyer, sieur du Buisson, 1771. — Aveux reçus par Pierre Buisson, 1771. — Aveux reçus par Pierre Suzenne, écuyer, sieur du Clariel, avocat en par-

lement, sénéchal de la baronnie. — Lieu dit indiqué, la Fosse Villeuse, 1786.

G. 4001. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1664-1787.** — Plaids de gage-plège de la baronnie de Saint-Vast, tenus au manoir seigneurial par Pierre Blocquel, licencié ès-lois, bailli, 1664-1669 ; — Nicolas Hardy, procureur fiscal de la dite baronnie, 1672 ; — Marc Laignel, bailli, 1677-1680 ; — Robert Signol, bailli, 1689-1693 ; — Thomas Plé, lieutenant général du bailli, 1703 ; — François Le Nepveu, sénéchal, 1716 ; — Pierre Gosse, lieutenant général de la baronnie, 1722 ; — Jacques Becu, lieutenant général, 1731-1733 ; — Joseph Gringore, licencié ès-lois, curé de Saint-Vast et bailli, 1750 ; — Pierre Suzenne du Clariel, avocat en parlement, bailli, 1755-1774 ; — Pierre-Jacques-Nicolas Bourdon, avocat au bailliage d'Arques, sénéchal de la dite baronnie pour l'absence de M. Pierre Godefroy, avocat en parlement, bailli, 1780 ; — le dit Godefroy, bailli, 1787.

G. 4002. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1546-1693.** — Contrats passés au tabellionage de Saint-Vast. — Fragment d'un cahier de ce tabellionage ; — Contrat par lequel maître Louis Machon, prêtre, pour lors habitué en la paroisse d'Equiqueville, et auparavant habitué en celle de Saint-Vast, donne à l'église de Saint-Vast, 400 livres à prendre sur son neveu François Le Prévost, 1659.

C. 4003. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

**1609-1769.**—Sentences rendues en la haute-justice de Saint-Vast. — A l'instance de Guillaume Le Canu, sieur de la Chilardière, veuf de Marguerite de Saint-Ouen et héritier, quant aux meubles, de ladite femme, ajournement de Louis Fredin « pour confesser aux faits de défunte Perrette de Saint-Ouen, grand mère dudit Fredin, apposés au pied des obligations dont ledit Le Canu était porteur, » 1662. — Sentence sur un procès entre les habitants de Saint-Vast et Jean Le Coffre, fermier de la dame de la Villette, pour la liberté du passage des bestiaux pour aller aux pâturages des communes dudit lieu, 1736. — Lettre du greffier de la haute-justice de Saint-Vast, au greffier de la juridiction du chapitre, pour savoir quelle est l'intention des chanoines au sujet des appels de la haute-justice de Saint-Vast. Ces appels doivent-ils être relevés au bailliage d'Arques, à la juridiction du chapitre ou bien au parlement? — Sommation à des particuliers d'avoir à procéder au bailliage d'Arques sur les appels des sentences de Saint-Vast, 1690.

G. 4004. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1703-1781.** — Minutes du greffe de la haute-justice de Saint-Vast. — Provisions de Joseph Gringore, avocat, à l'office de bailli ; nommé par Mgr de la Roque-Hue, haut-doyen ; reçu par les hauts-jours du chapitre, 1718. — Nomination de Pierre le François, comme tabellion, 1er août 1737 ; — de Jacques Le Boullenger, comme sergent, en remplacement de Nicolas Le Villain destitué ; — réception de ces deux nouveaux officiers, à la requête de Joseph Gringore, licencié ès-lois, curé de Saint-Vast, agissant au au nom du haut doyen, 1er août 1737. — Nomination de Jacques Mahieu, comme procureur fiscal ; — de Claude Pernet, notaire, comme greffier, 1750 ; — de Jean Hardy (admis, le 23 juin 1761, avocat conseil postulant en la haute-justice), comme tabellion et sergent priseur vendeur, 21 septembre 1761 ; — de Pierre Suzenne du Clariel comme bailli, 1745-1769 ; — de Pierre Godefroy, autre bailli, 1781. — Nomination de tuteurs principaux et consulaires. — Nomination de tuteurs aux enfants mineurs de feu Nicolas-François de Fontaine, écuyer, sieur de Woincourt, demeurant à Saint-Vast ; parmi les parents des mineurs appelés au conseil de famille, Charles-Louis de Fontaine, chevalier, sieur de Cerisy, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du corps, Pierre-Nicolas de Fontaine, chevalier, sieur d'Imbleval, major d'Abbeville, Pierre-Hubert de Fontaine, sieur de Tully, chevalier de Saint-Louis, Nicolas-Armand de Fontaine, chevalier de Saint-Louis, brigadier des chevau-légers du Roi, 23 juillet 1751. — Actes d'acceptation de succession et de renonciation à succession. — 17 août 1718, femmes condamnées pour insolences commises à la procession du Saint Sacrement. — 16 juillet 1739, défense, conformément aux arrêts de la cour, de tirer des coups de fusil spécialement vers la minuit. — 17 décembre 1764, déclaration de grossesse avec indication du père ; enjoint à la femme de veiller à la conservation de son fruit, sous peine de la vie. — 16 décembre 1765, 19 septembre 1768, autres déclarations de grossesse ; une servante se déclare enceinte des œuvres de son maître ; sa déclaration est trouvé calomnieuse ; cette fille est condamnée à 100 livres d'intérêts ; le maître est autorisé à faire publier et afficher la sentence dans toute l'étendue de la haute-justice, aux frais de la fille.— Mai 1781, sur la requête des habitants, réception de Pierre Du Croq, comme garde messier. — 14 avril 1765,

sentence pour l'élagage des haies et des arbres le long des chemins vicinaux, conformément aux arrêts du parlement, des 17 août 1751, 3 mai 1752, 18 janvier 1759.

G. 4005. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

**1717-1789.** — « Déclaration des fiefs, vavassories et héritages dont messire Jean de la Roque-Hue, presbtre, chanoine et haut-doyen de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, seigneur spirituel et temporel de la baronnie et haute justice de Saint-Vast-sur-Equiqueville et de Bracquemont, en partie, et président du clergé, prétend faire réunion en son domaine non fieffé de sa dite seigneurie... à faute d'hommes, adveux, desnombrements et déclarations non baillés, rentes non payées, et autres droits et debvoirs seigneuriaux non faits suivant la coutume, 1717. » — Autres déclarations d'héritages ; — procédures pour leur réunion à la seigneurie de Saint-Vast.

G. 4006. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 173 pièces, papier.

**1567-1777.** — Déclaration par bouts et côtés, baillée au baron de Clères-Panilleuse, par Jean Bigues, chanoine prébendé de Panilleuse, des biens appartenant à ladite prébende, relevant de ladite baronnie, 1567. — Autres déclarations par le chanoine Charles Levesque ; — par le chanoine Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle (à haut et puissant seigneur messire Louis Jubert de Bouville, baron de Dangu, marquis de Clères-Panilleuse, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, conseiller d'Etat ordinaire), 1737. — Déclaration, fournie par le même, du revenu de ladite prébende, consistant en un canton de dîmes, et en 13 acres de terre labourable affermées 950 livres ; avec charge pour le prébendé d'entretenir seul le chancel de la paroisse qui est grand, la grange des dîmes et en partie la porte charretière du presbytère où était ladite grange, 1730. — Baux de la prébende, 1669, 1756. — Procès entre René de Presteval, marquis de Clères-Panilleuse, et Jacques Le Sage, curé de Panilleuse, pour une *trie à pigeons* que ce dernier avait indûment établie et qui faisait tort au colombier dudit marquis, 1671. — Procès pour les dîmes entre Jean Caresmel, chanoine prébendé de Panilleuse, et Robert Goulé, vicaire perpétuel de Panilleuse, fermier des dîmes ; — entre Charles Levesque, autre chanoine prébendé, et le même Goulé, prétendant au tiers des dîmes ; — entre Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle et Pierre Voisin, autre curé de Panilleuse, pour les dîmes 1729. — Devis des réparations à faire au chancel et à la grange dîmeresse de Panilleuse, XVIII^e siècle. — Lettre de Belhoste, curé de Panilleuse, au chanoine prébendé de Panilleuse : « Le temps, toujours très-dur, et les malades de notre paroisse, quoiqu'ils soient à présent en plus petit nombre, me retiennent à Panilleuse... La maîtresse d'école étoit sur le point de nous quitter. La maladie, la disette de nos paroissiens et la sienne l'avoient jetée dans ce propos, que je lui ay fait rompre en lui donnant 9 livres de votre part pour assister ses pauvres. M. de Bonnemare et sa famille n'ont point osé depuis deux mois entrer dans notre église et dans Panilleuse, de peur d'être attaqués de la petite vérolle. Voilà 3 semaines que cette maladie est dans le hameau et qu'elle y fait beaucoup de progrès, » 23 février 1740. — Procès au bailliage de Vernon entre M. Alexandre-Nicolas de Bonissent, chanoine de Rouen, docteur de Sorbonne, conseiller de grand'chambre au parlement, et Jean-Charles Cavelier, vicaire perpétuel de Panilleuse ; — entre le même Bonissent et Jean Chauvet, laboureur, fermier des dîmes, au sujet de la dîme sur 3 pièces de terre ; — arpentage et plan desdites pièces, 1775-1777. — Mention d'André Jubert de Bouville, marquis de Clères-Panilleuse, Intendant de la généralité d'Orléans, 1705 ; — des curés de Panilleuse, George Caillouet, 1650 ; — Pierre de Quièvrecourt, 1694. — Lieux dits : trièges du Petit Tronquet, de la Fosse-Noblet, de la Haute-Borne, de Lecallé, du Cimetière à l'Abbesse, de la Mare de la Ville, du Poirier, 1673 ; triège de la Louve, 1737.

G. 4007. (Registre.) — In-4°, papier, 2 feuillets.

**Fin du XV^e siècle.** — Biens aliénés et retraits. « Inventaire des chartres et lettres d'acquisitions et de don de la terre de Bermonville, avec XX sous de rente à Hasteville, par messire Bernard Carit, evesque d'Evreux, enparavant archidiacre de Eu, de l'admortissement de la dite acquisition et don eu chappitre de Rouen, comme la terre est tenue nuement du Roy notre Sire, la fondation du dit evesque pour la dicte terre, etc. »

G. 4008. (Pièce.) — In-folio, 2 feuillets, parchemin.

**Fin du XIV^e siècle.** — « Affin que messieurs doien et chappitre puissent plainement estre informés des terres et appartenances de Bermonville données par monsieur Bernart Carit, lors archediacre d'Eu et après evesque d'Evreux, vailent pour mémoire, cy ensient les informations qui furent faites, quant il acheta la dicte terre. — Demandes de la valeur de la terre et les responses. » — « *Centum ova valent xx d.* — Combien peuvent valoir X mines d'orge à pris de terre? *quelibet, de presenti*, VI S., *et, in alio tem-*

*pore sine caristia*, VIII s. — Pour combien l'en peut mectre XII journées d'un homme en août? *Quelibet valet, communibus annis*, II s., *licet de presenti valeat* III s., — Pour combien peut l'en mectre le court et usage des fiez? *Valet pro satisfaciendo senescallo feodorum.* — Item de savoir quantes corvées, communes années, peut avoir ès dis fiés, taut de charue comme de hercer, et pour combien l'en peut mectre chacune corvée à pris de terre? *Secundum quod habitatores dictorum feodorum, qui sunt* XV, *habent carrugas, que de presenti sunt* IX *carruge, et solebant esse* XX *habitatores et* X *vel* XII *carruge, et quelibet carruga debet duas dimidias dietarum in anno, et valet quelibet dimidia dieta de presenti* II s., *et antiquitus tantumdem, et quelibet debet habere* II d., *pro dimidia dieta hercie* I d., *et dicta hercia valet de presenti* XII d. *pro dimidia dieta.* — Combien pevent valoir à assiette XXVIII chapons et 1 gueline de rente? *Quilibet capo extimatur, secundum extimacionem Regis, ad* XII d., *et galina ad.* VIII d., *licet de presenti domini temporales recipiant, pro capone,* II. s., *et pro galina,* XII d. — *Dicta feoda debent sequi Regem in gerra per unum diem dumtaxat. — Dicta feoda fuerunt Johannis Postel de Medunta, qui vendidit domino Johanni Valiquet de Valliquierville, militi, que feoda fuerunt retracta per Nicolaum de Servavilla, nouricum Johanne sororis dicti Postelli, presentis venditricis. — Robinus Juvenis, parrochie predicte, etatis* IIII ^xx^ *annorum et dudum firmarius dictorum feodorum dictarum acrarum* XXXV, *ante magnam mortalitatem: quelibet valebat* XXX s. *et* XXV; *et post dictam mortalitatem, per* X *annos et secundum estimationem, quelibet acra poterat valere, una cum alia compensata,* XV s., *et de presenti sunt tradite prout sequitur.* — Réponse d'un clerc à une lettre que lui avait adressée Bernart Carit, Mon revérent seigneur, au sujet de la valeur de la terre de Bermonville : « Notre sire vous ait en sa garde et vous doint bonne vie et longue, Vostre petit chappelain et recommandé Johan Prevel, prestre. » — Noms des terres de Bermonville.

G. 4009. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1216** (copie)**-1536.** — Lettres de Guillaume Gormont, chevalier le Roi, garde de la prévoté de Paris (15 novembre 1346), contenant vidimus de lettres du roi Philippe Auguste, par lesquelles il donnait à Jean Luce, de Rouen, et à ses enfants en légitime mariage une terre sise à Bermonville, qui fut à Guillaume de Hastingues, Pont-de-l'arche 1216. — Vente par Jeanne Postel, déguerpie de feu Nicole de Servaville, aux exécuteurs testamentaires du chanoine Barthélemy Reynaud (achetant pour faire les fonds des fondations pieuses du dit défunt, 3 chapelles perpétuelles en la cathédrale, une de la Sainte-Vierge, l'autre de Saint-Martin confesseur, la troisième de Saint-Barthélemy, et obits), moyennant 223 livres tournois, 1 florin d'or nommé franc pour 20 s., qui furent payées par le changeur Pierre de Weules dit Poutrel, de 2 nobles fiefs séans en la paroisse de Bermonville en Caux, dont l'un était nommé le fieu Taillot, l'autre le fieu de Hastinges, 15 février 1372. (V. S.) Un usufruit devait être payé à Jean de Pontoise, chancelier de la cathédrale, et à Philippe de Pontoise, dit de Saint-Hilaire, chanoine de la Ronde. Au dos de cette pièce : « L'an de grace 1372, le diemenche, tiers jours du moys d'avril, fu cheste lettre leue à l'oie de la parroice de Bermonville, en la présence de discret et honorable homme M. Johan Langevin, curé de la dessus dite paroisse, et de M. Jehan Pevrel, prestres, Amy Huet, Guillaume de la Porte, clerc et plusieurs autres. » — Les exécuteurs testamentaires qui n'avaient pu, ainsi qu'ils l'espéraient, racheter leur usufruit à Jean et à Philippe de Pontoise, ayant résolu de revendre les fiefs de Caillot et de Hastingues, le chapitre de Rouen leur en accorde l'autorisation, 13 juin 1374. — Vente faite à Bernard Carit, archidiacre d'Eu, des deux fiefs de Caillot et Hastingues, par les exécuteurs testamentaires de Barthélemy Reynaud (maître Bertrand de la Roche, chanoine de Rouen, messire Hélies Fouache, doyen de Notre-Dame de la Ronde, Roger de Sept-Périers, prêtre), 13 septembre 1374. — Autre acte capitulaire constatant que les deux fiefs de Bermonville, donnés au chapitre par Bernard Carit et évalués à 60 livres, sont compris dans l'amortissement de 300 livres obtenu du Roi, 6 octobre 1375. — Lettres de Hugues Aubriot, garde de la prévôté de Paris, contenant donation faite par Bernard Carit, évêque d'Evreux, ci-devant chanoine de Rouen et archidiacre d'Eu, au chapitre de Rouen, des deux fiefs de Caillot et Hastingues, moyennant services religieux, 2 août 1379. — Fieffes de terres sises à Bermonville. — Plaids de la seigneurie de Bermonville. — Bail des fiefs de Caillot et Hastingues, 1536. — État du comté de Maulévrier : « Le compté de Maulévrier est ung très-antien compté, relevant nuement du Roy à cause de sa duchée de Normandie, dont il doibt foy et hommage seullement, avec service d'ost et ung esprevier sor pour le droit de fouage qu'il a à prendre sur ses subjects de 3 ans en 3 ans. Il consiste en une vuide place de chasteau, estant à présent en ruyne et antiennement basty de fortes murailles, avec ung donjon et de grandz et larges fossez, estant sur une motte où il y a quelques douze ou quinze acres de boys en fustaye et à présent en taillis. » On cite, dans le domaine fieffé de ce comté, la fiefferme de Bermonville, celle de Presbtreval, nommée anciennement la baronnie du Bec-

aux-Cauchois, baillée par an pour VI$^{xx}$ l. t, sans date, 17$^{e}$ siècle. — État de la terre de Bermonville vers 1379 : Lieux dits indiqués : la Brisque Morice, Fosses Rou, le Faudeis, le Genestoi de Hastingues, le champ de Rusquemare, les Marleis devers Rusquemare, Flesmare, Le Longscevel, la Londe, Fossedale, Ricartmare, Val de Clamare, la Hale Morice, Espelonc, la Putoisière, le grand Busquet. — Sceaux des obligations de la vicomté de Montivilliers; des obligations de la vicomté de Rouen; fragment du sceau des notaires du Châtelet de Paris.

G. 4010. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1571-1655.** — Acte par lequel le chapitre vend, afin de payer les 350 livres de rente en quoi il s'était obligé pour subvenir aux affaires du Roi, à noble homme Nicolas Le Mongnier, sieur de Bermonville, le fief de Caillot et Hastingues, moyennant 3,150 livres, 10 mai 1571. — Retrait de la dite terre, opéré en vertu des édits concernant les biens ecclésiastiques aliénés, 1635. — Transaction à ce sujet entre les chanoines et Michel Le Mongnier, curé de Bermonville, seigneur de la paroisse, frère et héritier d'Abraham Le Mongnier, 27 novembre 1649.— Aveux aux chanoines de Rouen, seigneurs du fief de Caillot et Hastingues. — Bail des terres du chapitre. — « Cuilibet de la somme de 1,900 livres provenant des arrérages de la jouissance des terres de Bermonville depuis le jour de Saint-Jean 1635 jusques au jour de Sainct-Michel 1649, pour estre distribuée à messieurs ayant gaigné leurs grandes résidences de Pasques et Saint-Michel 1649 au nombre de 38, à un chacun la somme de 50 livres. » — Quittance de François de Metel, sieur de Boisrobert, chanoine de Rouen, de la somme de 50 livres pour son cuilibet, Paris, 29 janvier 1650, signé : de Metel. — Mention de Bugard, écuyer, sénéchal de la dite seigneurie, 1607.

G. 4011. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1629-1665.** — Biens aliénés et retraits. — Procès au parlement de Normandie et au Conseil d'Etat, entre le chapitre de Rouen et Claude Bertout, fils et héritier de défunt maître Claude Bertout, avocat au présidial d'Andely, au sujet de biens situés à Amfreville-les-Champs, que le dit défunt possédait au droit d'Hercule de Sebouville, sieur du Mesnillet, ayant épousé en secondes noces Jeanne du Buisson, mère du dit Bertout. — Ces biens aliénés par le chapitre en 1571 avaient été *clamés* par lui, en vertu de l'édit de décembre 1606. — Mémoires, consultations d'avocats, arrêts. — Acte exercé par devant le vicomte de Caudebec, contenant les délais et vente faite par M. Gaulde, chantre et chanoine, au nom de MM. du chapitre, des terres et héritages assis en la paroisse de la Folletière et de Betheville, acquis de Marie Larchevesque, femme de Jean Cotton, sieur d'Espreville, 1650.

G. 4012. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1288-1638.** — Biens aliénés et retraits. — Copie d'une bulle du pape Boniface VIII adressée au roi de France Philippe le Bel, rappelant que les princes temporels ne peuvent exiger de dons ou de prêts des prélats sans autorisation du souverain pontife, si ce n'est pour la défense de l'état; *Datum apud Urbem veterem, 11 kl. augusti, pontificatus anno* 3° (copie du 15$^{e}$ siècle). — « Articles sur lesquels est besoing sçavoyr la volunté du Roy pour plus promptement procedder à l'aliénation du domayne des bénéficiers du diocèse du Mans, avec les réponses du Roi en marge des articles, » 18 novembre 1563 (copie). — Pièces concernant l'aliénation et le retrait d'une maison sise à Rouen, rue Beauvoisine devant la chapelle Sainte-Barbe de l'hôpital du Roi; — d'une maison sise devant le cimetière de Saint-Amand; — d'une maison sise rue de l'Epicerie près la Calende. — Traité de mariage entre Jean Michel, fils de Jean Michel, l'un et l'autre peintres, demeurant en la paroisse Saint-Martin du Pont, et Barbe Martel, fille de Guillaume Martel, éperonnier, et de Marguerite Le Faulcheur; — on donne à la future 50 livres en argent, avec 3 robes, l'une à point de satin, neuve, une autre fourrée de penne noire, et une autre simple, à queue, avec 2 cottes et 3 chaperons, 1554. — Bail fait par le chapitre à Jean Osbert et à Clarice, sa femme, pour le temps de leur vie, d'un manoir en la paroisse Saint-Etienne la grande église, entre le tènement de l'hôpital de la Madeleine et la rue de la Vieux tour, moyennant 28 livres par an, 1288.

G. 4013. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; (1 imprimé.)

**1436** (copie)**-1644.** — Biens aliénés et retraits. — Pièces concernant l'aliénation et le retrait de maisons sises à Rouen, rue Ganterie près la Crosse, rue du Figuier, rue Martainville, rue des Chinchers, rue Notre-Dame et devant l'aître Saint-Vivien. — Donation de 34 sous de rente, faite par Vincent du Vauricher, bourgeois de Rouen, à la confrérie de Saint-Nicolas, fondée en l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rouen, la dite rente à prendre sur Robin Deudemare, à cause d'une maison sise en la paroisse Saint-Laurent, sur le Fossé aux Gantiers, 1436 (copie). — « Édict

du Roy par lequel les ecclésiastiques de France peuvent retirer le temporel aliéné de leurs bénéfices, encores qu'il n'y eust lésion. Avec l'arrest de vérification du Parlement de Rouen. — A Rouen, de l'imprimerie de Martin Le Mesgissier MDC. IX. »

G. 4014. (Charte.) — 0m 18c de hauteur, sur 0m 25c de largeur, parchemin.

**De 1110 à 1128.**—Biens aliénés.—Charte, en forme de chirographe, de Geoffroi, archevêque de Rouen, par laquelle il donne *canonicis sancte Marie* (N. D. de Rouen), *servicium et censum terre de Esseleia cum appendiciis ejus quam, ex concessu Henrici regis, Machario, dapifero meo, hereditario jure dederam pro servicio suo, et censum molendini quod ex proprio sumptu meo feci juxta Matronam, quod eidem Machario dederam.* — Témoins, *Gaufridus, decanus, Osmundus, archidiaconus, Rogerus, secretarius, Ricardus, archidiaconus, Fulbertus, archidiaconus, Waleranus, archidiaconus, Robertus archidiaconus, et totus canonicorum conventus.*

G 4015. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1262-1504.** — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen : acte par lequel *Robertus Roullandi, armiger*, neveu et héritier de feu Guillaume Roulland, son aieul, chevalier, reconnaît que le dit Guillaume avait abandonné aux chanoines de Rouen le droit qu'il pouvait prétendre au patronage de Saint-Martin d'Oissel, mercredi après la Saint-Gervais 1262. — Accord, en l'Echiquier de la Saint-Michel 1317, sauf l'assentiment du Roi, entre le chapitre de Rouen et damoiselle Aalis, femme jadis Jehan Faucon, pour raison du patronage d'Oissel : « Est l'acort tel, se il plest au Roy, que la dite damoiselle ou ses hoirs présenteront une fois, et le dit deen et chapitre et leur successours l'autre, et aura la dite damoiselle cest premier présent... Les parties pristrent à main Monsr Hugues de Chalençon, chantre de Clermont et chanoine de Roen, mestre Johan de Floury, mestre Pierre de Saus et mestre Johan du Buisson, chanoines de Roen. » — Lettres du Roi données à Léri, décembre 1317, approuvant cet accord. — Vidimus des lettres du Roi par les vicaires de l'archevêque, mercredi après la Circoncision 1317 (V. S.). — Présentations à la cure d'Oissel. — Débat entre le chapitre et Guillaume Abaro, seigneur du fief Faucon, pour le patronage, le dit débat terminé par un accord conclu à l'Echiquier entre les parties, 1504. — Fragment du sceau de l'Echiquier, 1317.

G. 4016. (Cahier.) — Petit in folio, 32 feuillets, papier.

**Vers 1550.** — « Pappier terrier contenant les rentes, tant en deniers, grains, œulx, oysseaulx, droictz, droictures... qui appartiennent à messieurs les doyen, chappitre et chanoynes de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen à cause de leur fief, terre et seigneurie d'Oyssel... qui s'estent ès parroisses de Tourville la Ryvière, Saint-Estienne-jouxte-Rouveray, Petit-Couronne. » Trièges à Oissel : le Buisson à la Reine, le Buisson Corbillon, le Buisson Montarde, le Clos au Bouffy, le clos aux Estappes, les Déserts, le Diguet, le Fourquet des Hayes, le Fourquet des Voyes, la Hayette du clos Mallue, la Houpelande, l'Ile de la Hache, l'Ile Saint-Martin, l'Ile aux bœufs dite alors l'Ile du chapitre, le chemin des Londeaux, la Maladerie, la Plante au Leu, le Nettelet, le Quesne Henry, la rue Grix, Sainte-Niquette, le Traversain, la vallée des Cottes ou des Crottes; — à Tourville-la-rivière, la Mare Bourdin ; — à Saint-Etienne du Rouvray, les Quatremares au Longbouel. — A Tourville-la-rivière, pièce de terre « subjecte à passer et rapasser messieurs de chapitre, chacun jour, eulx, leurs gens, serviteurs, domestiques et leurs officiers » ; le port et passage d'Oyssel à Tourville ; dans le domaine non fieffé, « le franc basteau et la droicture de pescher en la rivière de Seine, une pièce d'isle nommée l'isle aux bœufs, de présent l'isle de chapitre. » Mention de Nicostra Deleau, de Guillaume Margas, notaire en cour d'église, du sieur de Montpoignant, de Pierre de Contes, sieur de la Chapelle, de Clément Gontren, sieur du Castelier, de feu Jehan le Lieur, sieur de Bedenne.

G. 4017. (Liasso.) — 75 pièces, parchemin; 5 pièces, papier, 3 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1170-1497.** — Décret, en la vicomté de Rouen, aux plaids de la sergenterie de Couronne, d'une île de 13 acres, sise en la rivière de Seine, paroisse d'Oissel, dite anciennement l'Ile aux bœufs, et alors l'Ile Godefroy, le dit décret fait sur un bourgeois de Saint-Maclou de Rouen, Vincent Godefroy, à la poursuite de Guillaume d'Epinay. — Oppositions au décret. — Appointements entre les chanoines et les fils de Vincent Godefroy. — Acte par lequel Guillemin Godefroy reconnait avoir reçu de son père VIIIxx XII livres d'étain en vaisselle de plats, écuelles, sauciers, gallons, pots, pintes, chopines, demyons et demyarts marqués, à la marque et écrits au nom de Vincent Godefroy ; le fils rendra cette vaisselle ou 25 livres 10 sous

représentant sa valeur dans un délai de six semaines, 23 août 1470. — Testament de Vincent Godefroy, contenant quelques legs pieux, le dit testament passé devant Martin Cauvet, prêtre, à ce commis par messire Clément de la Mote, vicaire de Saint-Maclou, annoncé comme scellé du sceau de la dite église, 22 mai 1481. — Sceau de Guillaume Toustain, lieutenant du vicomte de Rouen, 1479-1480; — de la vicomté de Rouen, 1480; — 2 fragments du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4018. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1563-1577.** — Aliénation, par le chapitre, du fief d'Oissel, d'abord adjugé, par les commissaires ordonnés par le Roi pour l'aliénation des domaines de l'église, à Pierre de Contes, sieur du Castelier. Il fut retrait par le chapitre et aliéné définitivement, en 1579, à Clément Gontren, sieur du Castelier, notaire et secrétaire du Roi, contrôleur en sa chancellerie à Rouen. — Déclaration du fief d'Oissel : « Les quatre acres de terre estantz en l'Isle aux bœufs sont en la pointe d'aval de la dite isle, tellement qu'à raison de la violence du flot et marée estoient quasi toutes mangées, de sorte qu'elles ne servoient pour la p'uspart qu'à faire paistre les bestiaux, et pour ce subject l'on l'appeloit l'Isle aux bœufs, à raison de quoi il fut nécessaire, pour éviter la ruine, relever les terrières tout au tour... Puis après l'on planta grande quantité d'oziers et au dedans grande quantité de haute vigne, de pommiers, periers, cerisiers. »

G. 4019. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1457-1783.** — Aveux rendus à la seigneurie d'Oissel, et au fief Faucon. — Bail de la seigneurie d'Oissel par le chanoine Guillaume le Vendenger à Jean Nervet, 1574. — Commission donnée par Alain, cardinal de Sainte Praxède, dit le cardinal d'Avignon, aux évêques de Lisieux et d'Evreux, pour connaître sans appel d'une contestation entre le chapitre de Rouen et les chapelains de la commune, 1457. — Transaction au sujet d'une rente due aux dits chapelains par le dit chapitre, la dite transaction faite en présence des notaires ecclésiastiques Robert Guerould et Jacques Cochon, dont les marques sont au bas de l'acte, 1471. — Contrat par lequel le chapitre s'oblige à payer aux chapelains des collèges de la Commune et des Clémentins une rente irraquitable de 70 livres pour l'aliénation faite du fief d'Oissel, dont le tiers appartenait aux chapelains pour les 24 obits du cardinal de la Mote, 1577. — Requête adressée aux commissaires députés pour la revente des domaines du Roi par les habitants d'Oissel au sujet de leurs droits d'usage en la forêt et de la commune des Londeaux, 18e siècle.

G. 4020. (Registre.) — Grand in-folio, 90 feuillets, papier.

**1524.** — Biens aliénés. — « Papier terrier *alias* chartrier de la seigneurie et haute-justice de la Neufville Chandoysel appartenante à vénérables et discrètes personnes MM. les doyen, chanoynes et chappitre de la grand église cathédrale Notre-Dame de Rouen, ouquel pappier terrier sont contenuz les noms et surnoms des hommes et tenans de la dicte sieurie subgectz, à cause de leurs héritages, bournez et déclairez eu dit chartrier par boultz et costez, les trièges et lieux où sont scituez et assis lesdictes terres, dont sont redevables ès rentes et chappons y contenuz à mesdits seigneurs, à raison de leurs dits héritages, aulx jours et termes de Saint-Michel et Pasques par moytié, et les chappons au jour de Noël, ce présent chartrier commençant au jour et terme de Saint-Michel 1524; faict ce présent chartrier par moy Loys De Lestre, presbtre, curé de Eragny et beneficié en ladicte église, comme procureur et recepveur pour nos dits seigneurs de la dicte terre. » — Noms des trièges : Beau Repère, le Creux des masures, le Fro-Besoingne, le Surel-Dignant, le Val-froment, la Mare-des-monts, la Mare à corps saints, les Cours-camps, le Clos des tantes près le fief de la Cousture, le Maresc près les Buleteaux, la Fustaye et Camp-Cornu, le parquet des Caillettes, Reel Saint-Jehan, Val-Thibaud, la Mare aux ruisseaux, le Mont-des-Aires, Longuemare, la Mare au Peel, les Boulleaux, le Pré, la Mare de l'Espine, la Coste à l'asne, la Lonchière, Befval, le dessous la Chaussée du Roy, la Coste Richard de la Pie autrement les vallées de Reneville, le Clos du Périer, la Mare Groult, le Cable, les Friches du Cable, le Val de la Loue, l'Essart monsr de Lestre, les vallées de Hugo, la Quevette des Vieilles ventes près le Parcquet, les Cavées près la Fosse carrel, le fief d'Escorchebeuf tenu du sieur de Heucqueville, le Buisson Ihérosmet, le Clos de la Salle. — Le Trésor de la Neuville indiqué pour une vergée et demie de terre au Parquet, donnée par Guillaume Cousin, du Pont-de-l'Arche. — « Le lieu et chamois, maison et masure apellée la maison du chapitre, combien que à présent n'y a nulle édifice construit sur icelle, et souloit estre édifiée et logée, et auquel lieu y avoit maison, prison, chept et chambre à cohue à tenir la juridiction, mais à présent ledit lieu est démoly, et n'est à présent que masure et non plantée. » — Le tabellionage du dit lieu se baille à ferme. — Journal des rentes dues à la seigneurie de la Neuville, composé par le

même De Lestre. — Noms des vassaux classés suivant l'ordre alphabétique des prénoms.

G. 4021. (Charte.) — 0m 30c de hauteur, sur 0m 25c de largeur, parchemin.

**1249.** — Lettres de Jean, évêque d'Evreux, contenant vidimus d'une charte de saint Louis (Paris, décembre 1246), par laquelle, ce roi pour le salut de son âme, de l'âme de son père Louis et de sa très-chère dame et mère Blanche, donne à son abbaye de Royaumont, de l'ordre de Cîteaux, en perpétuelle aumône, les revenus des terres qui par son ordre avaient été données à des colons, en diverses parties de la Normandie, savoir en la forêt d'Eavy (*de Aquosis*), 770 acres accensées pour 5 sous l'acre; — à Braquetuit (*apud Braqueteuth*), 110 acres pour 6 sous l'acre, 78 acres pour 5 sous l'acre, 80 acres pour 4 sous l'acre, 63 acres pour 3 sous l'acre; — en la paroisse de Louvetot (*in parrochia de Lovethot*), 66 acres pour 6 sous 6 deniers l'acre; — en la paroisse des Innocents, 93 acres, données à 2 colons pour 15 livres 5 sous; — en la forêt de Longbouel (*de Loncboel*), 320 acres accensées pour 5 sous l'acre; — en la forêt de Maulevrier (*de Maloleporario*), 274 acres pour 5 sous l'acre; — en la forêt de Bort, 40 acres pour 4 sous l'acre, 85 acres pour 6 sous l'acre, 8 acres pour 40 sous, 8 autres acres pour le même prix, 20 acres pour 100 sous, 20 acres pour le même prix, 20 acres pour 4 livres, 2 acres pour 8 sous, 10 acres pour 40 sous. Somme de toutes les acres, 2,067 acres. — Somme des deniers, 500 livres tournois moins 110 sous. — Le Roi ne retient que la justice *corporum hominum et membrorum*. — Il veut que tous les hommes et leurs héritiers qui possèdent ou possèderont les dites terres en payent les revenus aux moines de Royaumont, chaque année à 2 termes, aux octaves de Pâques et à celles de la Saint-Remy. — Avril 1249. Sceau perdu.

G.4022. (Charte.)—0m 25c de hauteur, sur 0m 33c de largeur, parchemin.

**1263.** — Lettres du roi saint Louis portant confirmation de la vente faite, par les religieux de Royaumont, aux chanoines de Rouen des terres qu'il leur avait données dans la paroisse *Nove ville de Cantu avis*, de leurs droits de coutume en la forêt de Longbouel, d'un pré à Douville, d'une île à Roumilly, cette vente faite moyennant des cens annuels de 50 sous, de 25 sous, de 5 sous. Il retient *solam justiciam hominum et membrorum*. Saint-Denis en France, novembre 1263. Sceau perdu.

G. 4023. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier

**1263** (copie)**-1297.** — Copie de la charte de saint Louis approuvant la vente faite au chapitre par l'abbaye de Royaumont, 1263. — Vente par *Mainfredus dictus* Forment à maître Robert Malet, chanoine de Rouen, moyennant 70 livres tournois, de 14 acres de terre et du manoir de Beaurepaire (*Bellus reditus in parrochia Beate Marie de Cantu avis*), novembre 1267. — Reconnaissance par ledit *Mainfredus* de son sceau par devant l'official de Rouen. — Vente par Garin le Travellie, *de parrochia de Cantu avis*, au chapitre de Rouen, pour 22 livres et demie de tournois d'un tènement, avec une maison nouvellement construite en la dite paroisse, septembre 1287. — Reconnaissance par ledit Garin de son sceau par devant l'official de Rouen. — Acte passé devant l'official, par lequel *Sybiria*, femme du dit Garin, renonce à ses droits sur le dit tènement, 1282. — Fieffe faite par les chanoines au même Garin et à ses héritiers du manoir du chapitre, avec le jardin adjacent, les chapons, la sèche moute et la basse justice : « *Ipse Garinus domos dicti manerii reficiet et reparabit et ponet in bonum statum... et manutenebit... In dictis domibus recipiet et recipere tenebitur de die et de nocte canonicum vel canonicos Rothomagenses, si quem vel quos ad dictum manerium contigerit declinare, causa prandendi, cenandi, pernoctandi vel alias quiescendi, tanquam dominis, et providebit eis, ad sumptus suos, de lectis fornitis, mapis, et manutergiis, de lignis ad comburendum, de stramine et forragiis, tam pro se quam pro equis eorumdem. Recipiet etiam clericum vel clericos eorum, quem vel quos ad dictam villam de Cantu avis, pro redditibus quos habent inibi colligendis vel aliis negociis suis, duxerint destinandum seu destinandos... Recipiet etiam et custodiet malefactorem seu malefactores, si quem vel quos in dicta villa in justicia eorum capi contigerit, tanquam serviens et propositus eorumdem. — Tenebit eciam placita et justiciam, quam dicti domini habent in dicta villa, suis propriis sumptibus, ita quod medietas emolumenti provenientis ex bassa justicia reddetur eisdem, medietas autem alia sua erit. De emolumento autem proveniente ex alta justicia nihil omnino recipiet vel habebit, quam quidem altam justiciam iidem venerabiles viri sibi prorsus... retinuerunt. Habebit insuper dictus Garinus vendas, saisignas et bournagia de domibus et terris...* Paiera en plus 100 sous par an; prête serment; ses héritiers prêteront serment, à leur tour, devant le chapitre, 1287 vendredi après *Cantate*. — Vente par le même au chapitre, pour 9 livres 10 sous tournois, de 18 sous tour-

nois de rente, mars 1295 (V.S.). — Reconnaissance par lui de son sceau, par devant l'official. — Vente par Thomas Le Clerc et Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen achetant avec l'argent et pour l'anniversaire de feu, de bonne mémoire, M. Robert *de Puteolis*, chanoine et chantre de Rouen, pour 12 livres, d'une masure avec édifice, en la parroisse *Beate Marie de Cantu avis*, 1297.

G. 4024. (Pièce.)—0m 10c de hauteur, sur 0m 20c de largeur, parchemin.

**Vers 1263.** — Lettre du prêtre, curé de l'église *de Cantu avis*, au chapitre de Rouen : *Noveritis vos habere in feodo vestro de Cantu avis plenam justiciam de omnibus casibus que ibi eveniunt, in modo quod dominus Rex habet in terra sua usque ad hoc quod, quum latro vel homicida in curia vestra judicatus est ad mortem, universis bonis judicio vobis retentis, servientes domini Regis corpus condemnati spoliatum et nudum, per liberationem vestri servientis extra elemosinam vestram in vico recipiunt et ducunt ad supplicium. De foagio dico vobis quod nonquam Rex ab hominibus vestris residentibus in feodo vestro seu in elemosina vestra in villa predicta habuit nec recepit foagium, nec vos similiter habuistis seu recepistis, nec aliquam justiciam habent servientes domini Regis nec alterius domini supra homines vestros; et ubi volunt molunt, et in mercatis domini Regis et aliorum dominorum sunt quieti et liberi ab omnibus costumis et exactionibus et plenissimam cognicionem de omnibus querelis, causis et rebus aliis, tam de mobilibus quam de immobilibus et de casibus quibuscumque habetis in vestro feodo ibidem existente. — Hec vidi et scivi à viginti quinque annis et intellexi sic fuisse usitatum à tempore à quo non extat memoria. In domino bene et diu valete, viri discreti.*

G. 4025. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

**1391-1463.** — Procès au bailliage de Rouen (1391-1400), entre le chapitre et les aumôniers, tenant de lui à la Neuville-Chant-d'Oisel, et les capitaines du Pont-de-l'Arche, prétendant assujettir les dits aumôniers au guet du dit château. Le Roi avait octroyé à son amé et féal chevalier et chambellan Aubert de Hangest, sire de Heugueville, qu'il fît faire, par ses hommes et sujets, les guets et gardes de son château de la Malmaison qui avait été démoli, et qu'il faisait reconstruire. Colart d'Estouteville, sire d'Auchose, capitaine du Pont-de-l'Arche avait donné à entendre au Roi qu'en ce faisant le château du Pont-de-l'Arche demeurerait diminué de guets et de gardes. Il obtint, sur cet exposé, des lettres adressées au bailli de Rouen et de Gisors, par lesquelles il était mandé à ce fonctionnaire « de récompenser le dit château, en guets et gardes, d'autant de gens et personnes autres et d'autres lieux, soit que ilz feissent guet ou garde ou non, en quelconque forteresse que ce fût, du Roi ou d'autres, soit aumôniers ou autres, comme detrait et osté en estoit par l'octroi dessus dit, fait à icellui de Hangest. » — Le Roi mande au bailli de Rouen, dans le cas où il lui apparaîtra des franchises du chapitre de Rouen, de le faire tenir paisible du guet et garde réclamés, Paris 7 juin 1391. — Mandement de Jean de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, au sergent et sous-sergent à masse à Rouen, aux sergents et sous-sergents du Pont-Saint-Pierre et à tous autres, sur la requête du chapitre et des hommes et aumôniers du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel et de Jean Le Diacre, procureur du Roi au bailliage de Rouen, adjoint avec les sus dits, « pour contraindre le dit capitaine à estre et comparoir de samedi prochain en 8 jours en la cohue du chastel de Rouen pour respondre sur les cas dont mention estoit faite dans les lettres royaux impétrées par les plaignants, » 12 décembre 1393. — Mandement du bailli de Rouen pour assigner Aubert de Valliquerville, qui prétendait exiger certains droits des hommes du fief de la Neuville-Chant-d'Oisel pour prise de loups, 1453. — Quittances données aux chanoines par Guillaume, abbé de Lire, d'une rente due à la dite abbaye par les dits chanoines pour droit de dîme et redîme, 1463.

G. 4026. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1471-1600.** — Prise à fieffe, du chapitre de Rouen, par Jacques et Jean Sanson, de l'hôtel et maison du chapitre moyennant 40 sous tournois par an; les preneurs tenus de trouver prison, geôle et parcage, fourrage pour les chevaux du chapitre, feu, lit, draps et chandelle, lieu pour tenir les pleds, 27 avril 1471. — Appréciation des arrérages des rentes dues par les ayants cause de ces *tenanciers*, à raison de 20 sous par an pour droit de geôle et de parcage, 24 sous pour feu et chandelle, 5 sous pour lit et draps, 6 juillet 1503. — Procès entre le chapitre et Guillaume du Bosc-le-Borgne, chevalier, sieur du lieu et de Compainville, et les fermiers du dit seigneur et de son fils à la Neuville, pour aveux non baillés et prétendus à raison de terres relevant du chapitre; baux faits par les seigneurs du Bosc-le-Borgne, Guillaume et Jean, 1513-1527. — Quittance donnée à un fermier, signée G. de Boz le Borgne, 2 mars 1500. — Décret des héritages qui furent à Gautier Cotton, écuyer, sieur de Berthonville, fils et héritier de Noël Cotton, secrétaire du Roi, 1566. — Cla-

meurs d'héritages. — Acte par lequel le chapitre donne procuration à quelques-uns de ses membres pour comparoir par devant les commissaires établis par le Roi en Normandie pour le fait de la vente et aliénation du temporel de l'église, à l'effet de demander et requérir vente à Pierre de Roncherolles, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes de S. M., sieur de Bouchevillier, du fief et seigneurie du chapitre sis à la Neuville-Chant-d'Oisel, 9 février 1570. — Adjudication de ce fief au dit de Roncherolles, 20 février même année. — Arrêt du parlement entre Pierre de Roncherolles, opposant au décret des biens qui furent à Me Pierre Pilate, contrôleur des finances en la généralité de Rouen, à ce que les dits héritages, assis en la paroisse de la Neuville, tenus et mouvant de la baronnie du Pont-Saint-Pierre, fussent déclarés sujets au guet du château, au baon des moulins et au paiement de la verte moute, qui est la 16e gerbe des grains excroissant sur les dits héritages, avant que de les enlever et transporter hors de la dite paroisse, et que les héritages tenus du fief du chapitre fussent aussi déclarés obligés au dit droit de verte moute, — et Guy Damiens, bourgeois de Rouen, enchérisseur et adjudicataire et Robert Le Bourg, décrétant. La cour de parlement déclare les héritages, tenus de la baronnie, sujets au ban des moulins, et à la verte moute, donne acte aux défendeurs du désistement du dit sieur de Roncherolles, de ses prétentions en ce qui concernait le droit de guet; à l'égard du fief du chapitre, la cour, par le même arrêt, convertit l'opposition du sieur de Roncherolles en protestation, sur laquelle il devait être fait droit après qu'il serait apparu d'un moulin à eau bâti sur le dit fief du chapitre, 22 février 1600. — Mention de plaids de la vicomté de la Neuville-Chant-d'Oisel, tenus par Robert Bridon, lieutenant commis de honorable homme et sage Jean de Cormeilles, vicomte, 1503; — par Raoul Maunoury, vicomte, 1506-1507. — Sceau de Raoul Maunoury.

G. 4027. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1446-1561.** — Plaids, sentences, actes de tutelle et autres actes judiciaires exercés en la haute-justice du fief du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel. — Plaids tenus par Nicolas Le Noble, lieutenant de Jean Garin, vicomte de la Neuville-Chant-d'Oisel; — par son lieutenant Robert Bridon, 1486; — par Robert Maunoury, Pierre Godefroy, autres vicomtes de la Neuville, 1529, 1560. — Vente des meubles d'un paysan, par un sergent, en 1560 : huchette, 15 deniers ; unes *ausmeres*, 40 sous; casaquin de couleur du Roi, 8 sous; casaquin de drap gris, 22 sous 6 deniers; livre d'étain, 4 sous; draps à lit, 22 sous et 13 sous; nappe de 3 aunes, 24 sous; cheval de poil rouge, aveugle, enharnaché, 4 livres 5 sous; cheval de poil rouge, 10 livres 12 sous; petits cochons à 20, 21 et 22 sous 6 deniers; charrette montée de roues, 45 sous 6 deniers; *cartil* sans roues, 15 sous; charrue, 30 sous; herse, 3 sous 10 deniers; 1 faulx, 4 sous 7 deniers; boisseau de pommes, 2 sous 1 denier; 4 bottes de lin, 12 deniers; froment à 3 sous la gerbe; méteil à 2 sous 10 deniers la gerbe ; gros poix à 15 deniers la gerbe ; 3 oisons, 12 sous. — Vente de pommes de bois et de pommes franches.

G. 4028. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1391-1574.** — Contrats de vente faites à divers particuliers de biens relevant du fief du chapitre à la Neuville-Chant-d'Oisel. — Michaut Pousset, fils de feu Rogier Pouchet, de la Neuville-Chant-d'Oisel, donne au chapitre de Rouen une rente de 22 sous en échange d'une autre rente de même valeur, 1391. — Guillaume de Bouelles vend à fin d'héritage, à Jean Du Boys, 10 perches et demie de terre dans un carrel de 17 perches, au triège de la Mare des Monts, pour 31 sous tournois et 7 sous 6 deniers tournois de vin, 2 mai 1503.

G. 4029. (Liasse.) — 198 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 1 sceau.

**1379-1499.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel, relevant du fief du chapitre. — Quelques contrats de fieffe. — Lieux dits indiqués : la Cauchie, le Fourc des deux quemins, 1395; le fié de la Cousture, le Fro Besoigne, Beaurepaire, le Croys des masures, la Mare aux corps sains, le chemin de Longuemare, les Courts champs, le chemin des Cavées, le fié d'Écorchebeuf, le Buisson au Prévôt, 1424; — les terres de Saint-Autin ou Saint-Augtin, 1427; — la Côte à l'âne, 1446; — la Fosse Quevrel, la Mare des monts, le Fro aux moignes, 1447; — le fief Rohan et le Mont des aires, 1468; — le Fro Bolleville, 1499. — Aveux reçus par Isambard ou Bardin de Limare, lieutenant du vicomte, puis vicomte de la Neuville, 1424, 1447; — Guillaume Huillart, vicomte, 1453, 1468; — Jean Le Coq, lieutenant du vicomte, 1483 ; — Robert Bridon, vicomte, 1489. — Sceau d'Isambard de Limare, 1447.

G. 4030. (Liasse.) — 176 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1500-1568.** — Aveux baillés aux chanoines de Rouen pour biens situés à la Neuville-Chant-d'Oisel, relevant du

fief du chapitre, notamment par Bertrand Cavé, avocat au parlement, 1524; — Romphare Dupuis, 1548; — Guillaume Druel, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1553; — par le trésor et fabrique de l'église de la Neuville, 1543. — Aveux reçus par Robert Maunoury, vicomte de la Neuville, 1554; — Étienne Tabourel, licencié ès-lois, commis du vicomte, 1557; — Robert Martel, licencié ès-lois, vicomte, 1558; — Romain Godet, bailli vicomtal, 1568. — Lieux dits, le Parquet des Caillottes, 1543, 1553; — le Grand et le Petit Beaurepaire, 1551, 1553; — Le Fro aux moines, Longuemare, 1553; — la Vente Pouchet, 1549. — Mention de Denis Picard, lieutenant général du vicomte de Heugueville en la baronnie du Pont-Saint-Pierre, 1551.

G. 4031. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1373-1535.** — Fieffes et aveux concernant la Neuville Chant-d'Oisel. — « Contrat par lequel sages et discrètes personnes le doyen et chapitre de la grant église N. D. de Rouen, donnent à droite rente, à tousjours, à héritage, à Guillaume Taon et à Jeanne, sa femme, et à Robert Mignot, fils de ladite Jeanne, un manoir et jardin, borné par le chemin du Roi..., pour 6 livres de rente par an, par ainsi toutes voies que les dits preneurs seront tenus de mettre le dit manoir en bon estat et suffisant, ouquel manoir eux et leurs hoirs recevront les chanoines de la dicte église et leurs gens, toutes fois que il yront en la dicte ville et passeront par icelle, et leur trouveront, pour eulx, pour leurs gens, blancs doubliers et touailles, lis bons et convenables selon leur estat, et sel délié, blanche litière et fourrages pour leurs chevaux, garderont la prison de la dicte ville et prisonniers et malfaicteurs qui y seront mis à cause de la juridiction dudit lieu, auront le profit qui istra à cause du geolage, » 4 octobre 1373. — Fieffes du même manoir : 1425, rente réduite à 45 sous; — 1447, rente réduite à 20 sous; — 1459, rente portée à 50 sous.

G. 4032. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**Fin du XV^e^ siècle-1642.** — « Inventaire des chartres, lettres et autres enseignements de la terre et seigneurie de la Neuville chant-d'Oisel, » fin du XV^e^ siècle. — Vente du fief de la Neuville en 1570. — Arrêt par expédient entre messire Pierre de Roncherolles et le chapitre de Rouen, au sujet de l'action intentée par le chapitre pour rentrer en possession du fief dit le fief du chapitre à la Neuville, par lequel arrêt ledit seigneur est maintenu en la propriété de ce fief, à condition de payer 1,500 livres de supplément, 1612. — Quittance de cette somme, même année.

G. 4033. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1342-1636.** — Biens aliénés et retraits. — Lettres de Rogier Mustel, maire de Rouen. — « Vente faite au chapitre, moyennant 3,000 livres tournois payées en bons florins nommés anglez d'or, du prix de 4 livres 5 sous tournois pièce, par Guieffroy du Val-Richier, fils de feu Jehan du Val-Richier, citeyen de Roen, d'un tènement aveuc le Kay et le fons d'iceli, assis en la paroisse Saint-Etienne de la rue aus Tonneliers de Roen, entre l'éritage Jehan de la Magdelaine, d'une part, et l'éritage aus hoirs Guillaume Dureaume, d'autre part, si comme tout se pourporte du pavement... juquez à l'eaue de Saine par derrière, » jeudi avant Noel 1343. — Aliénation de ce tènement, contenant 2 corps de logis dits les *Seulles*, pour 2, 500 livres en 1571. — Lots entre acquéreurs. — Arrêt du Conseil qui condamne Guillaume Le Breton à se désister des dites maisons et à en laisser la possession au chapitre, 20 août 1635. — Contrats de remise au chapitre des corps de logis en question par les sieurs Le Nud et Le Breton, 1635-1636.

G. 4034. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 plan.

**1577-1671.** — Biens aliénés et retraits. — Vente faite à Pierre Delamare d'une maison sise à Rouen, au coin de la rue Notre-Dame, et d'un corps de maison devant le cimetière Saint-Maclou, 1577. — Remise faite au chapitre de ces maisons, 1634. — Procès-verbal de visite des mêmes maisons par Michel Daust et Noel Divetot, maçons de Rouen, même année. — Vente faite au sieur Guerouit, de maisons en la rue des Savetiers, 1586. — Retrait fait par le chapitre desdites maisons en 1638. — Procès-verbal de visite par Jacques Gravois, maître maçon de la ville, et le même Noel Divetot, 1638. — Plan des maisons, même année.

G. 4035. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1560-1576.** — Biens aliénés et retraits. — Ventes faites par le chapitre de rentes de 100 livres tournois, chaque année, moyennant 1,000 livres, à Isabeau Le Bon, veuve de Michel Perron, avocat au parlement de Rouen; — à Marie Deschamps, veuve de Pierre de Saldaigne; — à Etienne Bigot, écuyer, 24 et 25 octobre 1560. — Lettres patentes de Charles IX pour la cotisation du rachat du

temporel de l'église ; le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, chargé de cette opération, 3 mars 1563 (copie collationnée). — Subdélégués nommés par les délégués du diocèse de Rouen à la cotisation de 136,375 livres sur les bénéficiers du diocèse pour le rachat du domaine ecclésiastique aliéné ; parmi les délégués, Jacques de Giffart, abbé de Saint-Victor-en-Caux, Robert Le Grand, commandeur de Villedieu la Montagne, Nicolas de Braban, doyen de Notre-Dame d'Andely, et Georges d'Orbec, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre, 12 avril 1564. — Consentement donné par le Chapitre à l'aliénation de l'hôtel archiépiscopal sis à Paris, octobre 1564. — Procuration du Chapitre pour l'aliénation de son temporel. — Affiches et proclamations. — « Mémoires et instructions suivant lesquelles les commissaires subdéléguez en chacun diocèse par nous Charles cardinal de Bourbon, Louys cardinal de Guyse, etc... procéderont à l'adjudication des choses mises et exposées en vente par chacun bénéficié, pour satisfaire à la taxe de son bénéfice, » Paris, 11 septembre 1576 (copie).

G. 4036. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1563-1680.** — Biens aliénés et retraits. — Commission adressée par le roi Charles IX au cardinal de Bourbon (3 mars 1563), pour réunir une assemblée du clergé et faire répartir sur les bénéficiers une imposition, à l'effet de parvenir au retrait de leurs biens aliénés en vertu de l'édit du mois de mai 1562. — Copie d'une bulle du pape Grégoire, en faveur de Henri III, autorisant une nouvelle aliénation des biens du clergé, 15 des calendes d'août 1576. — Quittances des receveurs des décimes et subventions (Pierre Ygou, Jheronimo Salvago) pour les sommes payées par le Chapitre à cause de l'aliénation du temporel de l'église, 1574, 1577.

G. 4037. (Charte.) — 0m36c de hauteur sur 0m23c de largeur ; parchemin.

**Vers 1189.** — Biens aliénés. — Charte de Jean comte de Mortain, par laquelle, pour le salut de l'âme de roi Henri, son père, du roi Henri, son frère, ce dernier enterré en la cathédrale de Rouen, de l'âme d'Eléonore, sa mère, il donne à Gautier, archevêque, et au chapitre de ladite cathédrale *cappellaniam de Blya cum omnibus pertinentiis suis, videlicet ecclesiam de Harewurthe cum capellis de Serlebi et de Martonne... ecclesiam de Watelay... ecclesiam de Westmarcham cum capellis de Kyrketonne, Walesby, Hoctonne, Beuertote, Draytonne, Camelestonne et Eggemontonne, ecclesiam de Estmarcham... ecclesiam de Brigeford... Ecclesiam de Ludeham cum omnibus pertinenciis suis, videlicet capella de Gonnetorp, ecclesiam de Gonnolfestonne, terram de Falda etc... Hiis testibus Stephano Ridell, cancellario meo, Hugone de Radinges, Willelmo sancti Nicholai Andegavensis et H. de Croylanda abbatibus, comite Rogero Bigoto, comite Ricardo de Clara, comite Willelmo de Rummara, Galfrido filio Petri, comite Essey, Hugone Bardulfo, Willelmo Briwerre, magistro Benedicto, sigillario meo, Alberico de Ver, Roberto filio Rogeri, Rogero filio Remfredi, Roberto de Wittefl., Othone filio Willelmi, Waltero de Dunstanvilla, Gileberto Basset, Hamone de Valoniis, Theobald. Gualteri, magistro Thoma de Husseburn., Hugone Peverell., Villelmo filio Ricardi, Henrico de Wicheton., Willelmo de Brueria, Alano de Hertilanda, clerico.* — Sceau perdu ; les lacs, en soie violette, subsistent.

G. 4038. (Charte). — 0m31c de hauteur sur 0m34c de largeur ; parchemin.

**1189.** — Biens aliénés. — Charte de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, portant confirmation de la donation faite, à l'archevêque et au Chapitre de Rouen, par son frère Jean comte de Mortain, de la chapellenie de *Blia. — Datum apud Westmon., per manum Willelmi, cancellarii nostri, Elyensis electi, XIIo die novembris, regni nostri anno primo.* — Première ligne en capitale, ainsi que quelques mots dans le corps de la charte : *Marie, Blia, Johannes comes Moretonii.* — On voit par cette charte que la donation de Jean, comte de Mortain, avait eu lieu à la prière de Richard et de la reine Eléonore. — Sceau perdu ; une partie des lacs, en cire violette, subsistent.

G. 4039. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur ; parchemin.

**1200.** — Biens aliénés. — Charte de Jean sans terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie, par laquelle il confirme à Gautier, archevêque de Rouen, et aux chanoines de l'église de Rouen, *capellariam de Blya cum omnibus pertinenciis suis... sicut carta nostra quam eis inde fecimus, dum essemus comes Moretonii, et carta regis Ricardi fratris nostri rationabiliter testantur. Hiis testibus Radulfo Tesson, Petro de Pratellis, Roberto de Turneham, Roberto de Tresgoz, Roberto de Mortuomari. Datum per manum Symonis, archidiaconi Wellensis, apud Cesaris burgum, XXV die septembris, regni nostri anno secundo.* — Sceau perdu ; les lacs subsistent.

G. 4040. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m15c de largeur; parchemin.

**Vers 1200.** — Biens aliénés. — Charte de Geoffroi, élu archevêque d'York, portant confirmation de la donation faite par son frère Jean, comte de Mortain, à la prière de Richard, roi d'Angleterre, son autre frère, et de la reine d'Angleterre Eléonore, de la chapellenie de Blie, à Gautier, archevêque de Rouen, et à l'église de Rouen. *Testibus hiis magistro Simone de Apulia, cancellario Eboracensi, G. de Muscamp, archidiacono de Cliveland., magistro Roberto de Buketorp, magistro Willelmo Norman., Rad. capellano, Petro filio Radulfi.* — Sceau perdu; les lacs, en soie violette, subsistent.

G. 4041. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

**Vers 1200.** — Biens aliénés. — Charte de Jean d'Anagni, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, légat du saint-siége, portant confirmation de la donation de la chapellenie de Blie, conformément aux chartes du roi Richard, de Jean, comte de Mortain, et de Geoffroy, élu archevêque d'York. — Sceau perdu.

G. 4042. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m17c de largeur; parchemin.

**1207.** — Biens aliénés. — Confirmation par Geoffroi, archevêque d'York, primat d'Angleterre, de la donation faite à l'église de Rouen de la chapellenie de Blie. En vertu de l'autorité métropolitaine qui lui appartient, le prélat attribue à l'église de Rouen le droit que Gautier, archevêque de Rouen, de pieuse mémoire, avait en ladite chapellenie. *Testibus hiis Morgano preposito Beverl., Reginaldo et Radulfo capellanis, fratre Guidone de Grandimonte, Ricardo presbytero, Villelmo de Sancto Audoeno, Johanne Lenveise, Osb. de Clera et Rad. de Sancto Macuto, clericis Rothom., et multis aliis. Actum apud domum Grandimontis juxta Rothom., anno incarnationis dominice M° CC° septimo et die festivitatis sanctorum Innocentium.* — Sceau perdu; les lacs subsistent.

G. 4043. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

**1222.** — Biens aliénés. — Prise à ferme par Eustache de Lodehan, clerc, de R., doyen, et du Chapitre de Rouen, ce qui leur appartenait *in ecclesiis de Westmarcham et de Estmarcham* pour 50 marcs de sterlings à payer au prieur de *Blia*. — Sceau; intaille antique.

G. 4044. (Charte.) — 0m04c de hauteur sur 0m17c de largeur; parchemin.

**1225.** — Biens aliénés. — Charte par laquelle Gillebert de Kirketon, clerc, neveu d'Eustache de Lodehan, se reconnaît obligé d'acquitter les chanoines de 2 marcs d'argent par an, qu'ils avaient promis à Geoffroi, clerc, neveu dudit Eustache de Lodehan, novembre 1225. — Sceau; intaille antique.

G. 4045. (Charte.) — 0m29c de hauteur sur 0m35c de largeur; parchemin.

**XIIe siècle. — 1324.** — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen, portant vidimus de 3 chartes, de Henri 1er, de Simon, archevêque de Cantorbéry, et de Henri II, concernant la donation de la terre de *Clera* à l'église de Rouen. — Pièce en fort mauvais état, mutilée et illisible en partie. — Sceau perdu.

G. 4046. (Charte.) — 0m37c de hauteur sur 0m38c de largeur; parchemin.

**1270-1273.** — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen (samedi après la Saint-Luc 1273), portant vidimus d'une charte de noble homme Guillaume de Wintrehelle, chevalier, par laquelle ce seigneur prend à ferme, pour 9 ans, à commencer de la saint Michel 1271, des chanoines de Rouen, leur manoir de *Clera* en Angleterre, moyennant 60 marcs de sterlings par an, payables à Rouen; ne pourra rien vendre ni essarter, sans permission, dans les bois de Holt et de Hellee; « *Tractabo homines manerii secundum usus et legitimas consuetudines patrie, nec sine assensu dictorum decani et capituli eos aliquatenus potero tailliare... Teneor eos justiciare secundum quod eis predicti decanus vel capitulum vel eorum mandatum duxerit injungendum. Item si religionem intravero vel longam peregrinationem, utpote in terram Jerosolimitanam vel Constantinopolim, profectus fuero vel etiam viam universe carnis fuero ingressus, dictum manerium ad dictos decanum et capitulum cum omni melioratione libere revertetur.* — De 3 ans en 3 ans le preneur visitera l'église de Rouen, personnellement, pour rendre compte de l'état du manoir. Westminster, février 1270. — Sceau perdu.

G. 4047. (Charte.) — 0m07c de hauteur sur 0m16c de largeur ; parchemin.

**Entre 1154-1164.** — Biens aliénés. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre, adressée à R., archevêque d'York, et à tous les barons, justices, vicomtes d'Yorkshire, par laquelle il les informe qu'il a concédé à H. (Hugues), archevêque de Rouen, en compensation de son revenu de Gisors, tout ce qui appartint au roi Henri, aïeul dudit roi, au manoir de *Kilum. Testibus Arnulfo, episcopo Lexoviensi, Philippo, episcopo Baiocensi, Reg., comite Corn. Apud Lond.* — Original ; sceau perdu.

G. 4048. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m24c de largeur ; parchemin.

**Vers 1230.** — Biens aliénés. — Etat adressé à Th., archevêque du Rouen, et au chapitre, par leurs hommes, constatant l'état dans lequel Richard Hayrun, fermier de l'église de Rouen, avait laissé le manoir de Killon à la fin de son bail. Aux dernières lignes : *Hoc est instauramentum domus : Una tabula cum duabus trestis, due cuve veteres, tres mensure ad bladum, unus tripes et uncus tanailles, una tina, tres furkesfires à fiens, una trubla, tres sacci veteres, tres veteres quadrige, duo murilegi, tres veteres terres de baste, unum vetus plumbum, duodecim scultelle, duo platelle, duo cifi et nulla mappa.* — 11 sceaux des hommes de l'église de Rouen. — Publié par M. Léopold Delisle, mais d'après le cartulaire de la cathédrale. *Etudes sur la condition de la classe agriole*, etc., p. 303, 304.

G. 4049. (Charte.) — 0m06c de hauteur sur 0m14c de largeur ; parchemin.

**Vers 1230.** — Biens aliénés. — Lettre adressée à Th., doyen, et au chapitre de Rouen, par Richard Hayrun, leur fermier de Killon, relativement aux difficultés qu'il éprouvait de la part des officiers du Roi, de Guillaume *de Brueria* et de leurs vassaux. — *Viris venerabilibus et dominis karissimis Th., decano, et capitulo Rothomagensi suus Ric. Hayrun, salutem et omnimodam reverenciam. Die mercurii prima ante festum sancti Cuthberti, venit mandatum domini Regis, vicecomes Eboraci, quod citaret omnes archiepiscopos, episcopos, abbates, priores, Templarios, Hospit. et omnes ecclesiasticas personas qui libertates sibi vendicant in terris quas tenent, quod coram Rege campareant a die Pasche in XV dies, ostensuri libertates suas et gratiam Regis quesituri, et jam profecti sunt ad gratiam Regis impetrandam duo archidiaconi Eboracensis ecclesie et multi alii Eboracensis provincie ; et quia nullum habemus adjutorem in partibus illis, nescio quid mihi expediat facere. — Willelmus de Brueria adversatur nobis in omnibus pro decimis feni et molendini quas ei detinemus. Necessaria esset presencia decani quia nichil possumus impetrare a curia Regis. Homines vestri ita superbi sunt et rebelles quod nichil pro nobis facere volunt nisi redditus assisos reddere et servicia... Valete.* — Sur une bande en parchemin, cousue à cette lettre : *Mittete mihi aliquem mercatorem qui recipiat denarios vestros. Timeo enim multum eos deferre vel mittere propter terrarum et maris pericula.* — Sceau.

G. 4050. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m20 de largeur ; parchemin.

**1232.** — Biens aliénés. — Chirographe. Prise à ferme par *Walterus* de Taney, archidiacre *Estridig.*, de Guillaume de la Porte, chanoine de Rouen, du manoir de Killum, conformément aux instructions données audit Chanoine, par Maurice, archevêque de Rouen, et par le chapitre dudit lieu, portant que le bail serait fait pour 10 ans, à commencer à la saint Michel 1231, moyennant, pour la première année, 80 marcs sterlings pour le moins jour de la fête saint Marc évangeliste 1232. — Sceau dudit archidiacre ; intaille antique.

G. 4051. (Charte.) — 0m06c de hauteur sur 0m23c de largeur ; parchemin.

**1264.** — Biens aliénés. — Acte par lequel Geoffroi, abbé de Humberstain, Jean, prieur de Spalding, *Walterus* de Ludeham, et Jean Beke, chevaliers, Simon de Lourtorp, seigneur de Lourtorp, Raoul, son frère, Richard de Tornei, *Armiger*, et autres, se portent cautions pour Guillaume Gulaff, fermier du manoir de Killum, février 1261. — 10 sceaux.

G. 4052. (Charte.) — 0m19c de hauteur sur 0m27c de largeur ; parchemin.

**1262.** — Biens aliénés. — Prise à ferme, par Guillaume Gulaff, personne de l'église de Hautonne au diocèse de Lincoln, d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, clerc du collége d'Albane en l'église de Rouen, procureur général du Chapitre de Rouen, pour 7 ans à commencer à la Sainte-Marguerite 1261, du manoir de *Killum sub vallibus*, avec 7 chevaux de charrue, appréciés chacun à 12 sous ster-

lings, 4 bœufs, appréciés à 40 sous sterlings, 168 brebis appréciées chacune à 12 deniers, etc., pour 100 marcs sterlings par an payables à Rouen, février 1261. — Sceau perdu.

G. 4053. (Charte.) — 0m35c de hauteur sur 0m24c de largeur; parchemin.

**XIIe siècle-1275.** — Biens aliénés. — Lettres de l'official de Rouen, *sede vacante*, (jeudi après la Saint-Martin d'hiver 1275), portant vidimus d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, concernant la donation de Killon à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en échange du revenu de Gisors; — 2° d'une charte de Robert, évêque d'Excester, attestant qu'il a été présent à la donation de la moitié du manoir de Killon aux chanoines de Rouen et à la tradition qui en a été faite entre les mains de Gildon, archidiacre de Rouen; — 3° d'une charte de Th. (Thomas Becket), primat d'Angleterre et légat du saint siége, confirmant la donation faite par le Roi de la moitié du manoir de Kilun à l'église *Beatissime Dei genitricis et Virginis Marie Rothomagensis*;—4° d'une charte de R., archevêque d'York, confirmant la donation d'une moitié du manoir de Kilon à Hugues, archevêque de Rouen; — 5° et 6° de deux autres chartes de Henri II, relatives à la même donation; — 7° d'une charte de Richard Cœur-de-Lion, par laquelle il donne à l'église Sainte-Marie de Rouen, *ad opus canonicorum suorum, totum manerium de Clara*, Chinon 2 mars an 1er du règne. — Quelques unes de ces chartes sont rapportées par extrait. — Sceau perdu.

G. 4054. (Pièce.) — 0m25 de hauteur sur 0m27 de largeur; parchemin.

**1342.** — Biens aliénés. — Procuration passée devant Pierre Lambert *de Quevrone* (Crevon), notaire apostolique de Rouen, par les chanoines de l'église de la dite ville. Pouvoir donné par eux à Pierre de Saint-Paul, sergent d'armes d'Isabelle, reine d'Angleterre, de réclamer et recevoir, pour eux et en leur nom, 40 marcs sterlings qui leur étaient dus par Olivier Farsi, prêtre, à raison de la recette de leurs revenus d'Angleterre. Fait en l'église de Rouen, en présence de Guillaume le Blond et de Raoul Postel, prêtres bénéficiés en la cathédrale. — Marque dudit Pierre Lambert.

G. 4055. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m21c de largeur; parchemin.

**XIIe siècle.** — Biens aliénés. — Chirographe. Hugues, archevêque de Rouen, Waleran, doyen, et tout le chapitre de l'église de Rouen, donnent à ferme leur manoir d'Otri, à leurs vassaux d'Otri, pour 40 livres sterlings 6 marcs 8 sous 10 deniers par an; *ea vero condicione hoc factum est quod duos canonicos, qui modo ibunt ad manerium, euntes et revertentes ex toto procurabunt. Huic autem conventioni interfuerunt, ex parte capituli, Juhellus, Turoldus filius Radulfi, Bertrannus de Bailluel, Willelmus filius Alberedi, Willelmus de Spineto, Girardus de Fovea, Willelmus filius Ansfridi.* — Au dos de la pièce 8 lignes écrites : *Hi sunt plegii Walteri de Bosco, de decanatu d'Anfrevilla. Hi sunt plegii omnium catallorum que G. Burnel habet erga magistrum Petrum Blesensem. Hi sunt qui debebant ad opera capituli construenda.*

G. 4056. (Charte.) — 0m14c de hauteur sur 0m20c de largeur; parchemin.

**1267.** — Biens aliénés. — Acte par lequel *Oliverus de Kebriaco, miles, Felicia, uxor nobilis viri Willelmi de Chaeny, militis, Johannes de Colotonne, civis Exoniensis, Willelmus de Chaeny, rector ecclesie de Pontinglonne*, se portent cautions pour Guillaume de Chaeny, chevalier, lequel avait pris à ferme, d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, clerc, procureur du Chapitre de Rouen en Angleterre, pour 10 années, le manoir *de Oteri Sancte Marie*, à l'exception du droit de présenter à l'église d'Otery, droit que s'était réservé le chapitre. Prix du bail, 110 livres sterlinge à payer chaque année à Londres au nouveau Temple, à la fête Saint-Edouard. — 5 sceaux.

G. 4057. (Rouleau.) — 1m20 de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

**1279.** — Biens aliénés. — *Recepta Johannis Marcal, prepositi de Otry Sancte Marie, a dominica proxima ante festum sancti Michaelis, anno regni regis E. sexto, usque ad dominicam proximam ante festum Exaltationis Sancte Crucis, anno E. septimo. Arresta, redditus, fines et perquisitiones, venditio bladi, expense. — Compotus Johannis Markal redditus et auditus coram magistro Johanne Alauda, canonico Rothomagensi, de anno regis E. septimo, usque ad festum Beati Kalixti ejusdem anni.*

G. 4058. (Charte.) — 0m11c de hauteur sur 0m26c de largeur; parchemin.

**1298.** — Biens aliénés. — Charte d'Edouard, roi d'Angleterre. — En conséquence de la trève conclue entre lui et le roi de France, il promet d'indemniser le doyen et

les chanoines de Rouen ou ceux qui à leur instance se seront portés caution pour les sujets du roi d'Angleterre, prisonniers des Français. Gand, 21 février, 26e année du règne. — Beau sceau à peu près entier.

G. 4059. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

**1225-1664.** — Procès aux assises du bailliage de Rouen, au sujet d'une rente appartenant au Chapitre de Rouen, sur le travers de Cailly, par suite d'une donation de Guillaume de Longchamp ; ladite rente, de 100 sous à l'origine, avait été réduite à 50 sous dès 1225. — Chartes de Guillaume de Blarru et de Jean de *Magsineio* (Mansigny), héritiers, à cause de leurs femmes, de Guillaume de Longchamp, par lesquelles chacun d'eux s'engage à payer 25 sous de rente sur le travers de Cailly, le chapitre renonçant à en demander davantage, 1225. — Lettres de Thibaud, archevêque de Rouen, contenant vidimus et approbation dudit accord, 1225 (copie). — Aveu au Roi, pour le quart de la baronnie de Cailly, par Katherine de Vendôme, comtesse de la Marche, de Vendôme, et de Castres ; mention, dans cet aveu, d'une rente de 100 sous due à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, à cause de Jean Masquerel ; d'une autre rente de 25 sous due au chapitre ; — des fiefs relevant de Cailly : un quart de fief en la paroisse de Biennais, un quart de fief à *Saint-Audry* (Saint-André-sur-Cailly), deux huitièmes à Montérollier ; — du moulin du Busquet en la ville de Cailly, 1396. — Procuration donnée par Bernard d'Arminac, comte de la Marche et de Perdriac, vicomte de Carlac et de Murat, seigneur de Leuse, de Cailly, Bois-Normand et Quiquebeuf, 1451. — Sceau de Jean de Mansigny, 1225 ; — fragment du sceau de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen.

G. 4060. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

**1633-1778.** — Vente par Raoulin de la Noe au Chapitre de Rouen, de 2 acres une vergée de terre à Carville-sur-Héricourt, pour 326 livres 10 sous, 1647. — Baux de cette terre. — Nomination d'homme vivant et mourant pour le chapitre. — Aveux aux Chartreux de Bourbon lès-Gaillon, et aux seigneurs de Carville-sur-Héricourt. (Gabriel Doré, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur, en 1774, de Carville, du Baillet et de Bariville).

G. 4061. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1366-1551.** — Contrats de vente et d'échange de fonds situés en la paroisse de Douvrend ; — procédures au sujet de rentes appartenant au Chapitre. — Mémoires, répliques et dupliques. — « Inventaire des lettres et enseignements des terres et rentes à Boessay, à Douvrend, tant des anciennes rentes que Chapitre a audit lieu de Douvrend que de celles de la fondation de monsr maistre Richard Perchard, chanoine de Rouen, pour le *Missus*, aussi les lettres de la fondation que a faicte le dit Perchard pour la fondacion du service de Pasques fleuries. » — Plaids de Douvrend tenus par Nicolas de Martainville, écuyer, bailli du lieu, 24 février 1507 ; — par Abraham Bellebarbe, son lieutenant général, 1507-1510 ; — par Roger Fae, écuyer, lieutenant général du bailli du dit lieu, 1515 ; — par Georges Eulde, autre lieutenant général, 1549. — Sceau des obligations des seigneuries d'Alihermont et Douvrend 1467 ; — fragment du sceau des obligations de la vicomté de Longueville, 1490.

G. 4062. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1545-1625.** — Décret des héritages ayant appartenu à Jean Prévost, sis à Étrépagny, ledit décret passé en la vicomté d'Etrépagny tenue par Antoine Damyens, licencié ès-lois, vicomte du lieu, 1545. — Baux par le chapitre des dîmes d'Etrépagny appartenant audit Chapitre et à l'abbé de Cerisy (grosses dîmes, lins, chanvres et rabettes), 1582. — Autre bail par le Chapitre des dîmes des fieffes proches de la paroisse d'Etrépagny, pour 4 livres par an, à Henry Fleury demeurant à Bezu-le-long, au hameau de Marquebeuf, 1625.

G. 4063. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 4 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1368-1412.** — Lettres de Charles V, par lesquelles il autorise Pierre de Tournebu, chevalier, à aliéner 200 livres de rente sur son fief et baronnie de Tournebu et du Bec-Thomas afin de se mettre en mesure d'acquitter les dettes qu'il avait contractées pendant les guerres contre les Anglais. Pour délivrer le château et la forteresse de Domfront, ainsi que plusieurs autres places occupées par les Anglais en Normandie, ce seigneur s'était obligé envers Thomas d'Oudalle, chevalier anglais, à lui payer 2,800 francs d'or du coin du roi Jean ; cette somme s'était grossie des *moûtes* dues par suite de retard dans le paiement, moûtes

qui déjà s'élevaient à 2,000 livres. Ne pouvant se libérer, il avait demandé l'autorisation d'aliéner une partie de ses biens; Paris, avril 1368. — Amortissement par le Roi des 200 livres de rente vendues par ledit Pierre de Tournebu, avec ratification de son fils Gérard, seigneur d'Auvilliers, les dites rentes assises *in villis de Oyssel, Tourvilla, Parva corona, Magnevilla, Fouquevilla, Landemara, Lymara, Lymbeuf et de Sancto Stephano;* — prix de vente, 2,600 livres tournois, le franc d'or du coing, poids et aloy du Roi pour 20 sous tournois pièce; Bois de Vincennes, mai 1369. — Mandement du Roi aux gens des comptes de Paris, accordant mainlevée au chapitre de 40 livres de rente données audit chapitre par l'archevêque de Lestranges, lesdites 40 livres assises sur les terres que tenait pour lors Pierre, seigneur de Tournebu et du Bec-Thomas, septembre 1405. — Procès au bailliage de Rouen, aux assises du Pont-de-l'Arche, à l'Echiquier, pour justice et droits seigneuriaux, entre le chapitre de Rouen, seigneur de Fouqueville, par suite de la vente de Pierre de Tournebu, et ses fermiers et vassaux, et Thomas Pougnant, avocat du Roi au bailliage de Rouen, « soi-disant tenir aucun fieu ou terre sous le fieu et seigneurie du Bec-Thomas qui appartient à Jehan de Tournebu, escuier, qui a espousé la fille dudit Pougnant. » — Dans un mandement du bailli, Hue de Donquerre, on lit que le procureur du chapitre « avoit donné à entendre en complaignant que au Roy, ses gens ou officiers appartient, par la coustume et usage du pays de Normandie et au droit de sa seigneurie, la court, congnoissance et juridicion de toutes causes et quereles héréditaux en son pays de Normandie, dont descort ou débat est entre personnes privées qui contendent d'aucuns héritages ou droictures, donc le seigneur qui en veult congnoistre n'est l'une des parties à cause des droictures de son fieu, et encores n'en peut-il congnoistre, fors entre luy et son homme, et que nul bas justicier en Normandie ne peut congnoistre de cas hérédital entre deux parties, et se aucun bas justicier à simple court et usage, supposé que il tiengne par baronnie, en prent de ce la congnoissance, il actempte contre le Roy et sa seigneurie et abuse de sa justice, le doit amender au Roy et en estre puny, » 9 décembre 1405. — Ce procès fut continué aux assises du Pont-de-l'Arche entre le chapitre de Rouen et Thomas Pongnant, s'intitulant baron de Tournebu, 1406, et renvoyé en l'Echiquier par lettres du Roi du 12 février 1408. — Dans une sentence de Jean de Villeneuve, lieutenant général de Jean Davy, seigneur de Saint-Père Avy, bailli de Rouen, du 26 mars 1408, allégations ou dits des seigneurs de Tournebu et du Bec-Thomas : « Jà pieça le seigneur de Tournebu et du Bec-Thomas avoit esté lieutenant du Roy en la Basse-Normandie où la guerre estoit lors moult forte, et y avoit lors grant foison de chasteaux et forteresses en la main des Englois, dont le païs estoit en péril d'estre gasté et destruit et tout le royaulme en grant dangier; mais par la poissance, sens, dilligence et vaillance d'icelui chevalier et des siens et des bons loyaux subgés du Roy, et par la bonne guerre qu'il faisoit et fist aux dis Englois, yceulx chasteaulx et forteresses furent et vindrent en la bonne obéissance du Roy et tout le païs aussi, et toutes voies, pour ce que il falut, pour soustenir la dicte guerre, païer les soudaiers que avoit lors le dit seigneur de Tournebu et faire les frais et missions d'icelle guerre..... le dit feu seigneur se obliga, pour le bien du Roy et de son royaulme. » — Sceaux du bailliage de Rouen, de Jean de Villeneuve, de Jean Verel, sergent à masse de Rouen.

G. 4064. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 63 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1705-1773.** — Baux de la terre et seigneurie de Fouqueville et Mandeville appartenant au chapitre de Rouen. — Bail de ladite seigneurie pour 6 ans en 1505; prix du bail, 120 livres par an. — Bail de la même seigneurie en 1755; prix du bail, 960 livres. — Autre bail en 1773; prix du bail, 1000 livres. — Cautionnements des fermiers. — Procurations données par le chapitre pour gérer ladite terre. — Pièces relatives à la recette. — Blâmes d'aveux. — Inventaires de pièces concernant Fouqueville et Mandeville.

G. 4065. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1633-1744.** — Aveux aux seigneurs de Gamaches (Georges Jubert, trésorier de France en la Généralité de Rouen, Michel de Mauviel), par les chanoines de Rouen, pour biens relevant de la seigneurie de Gamaches. — Lieux dits : les Follies, la terre de Sainte Catherine de Velly, triège du Périer de la Coudre, triège de la Vallée des Cornouilliers.

G. 4066. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1621-1623.** — Procès entre le Chapitre et le sieur Louis Pinchon, au sujet d'une pièce de terre usurpée par celui-ci, en la paroisse de Hacqueville, au triège sous la Motte, ledit procès porté aux assises de Charleval tenues par Guyon de Nolleval, bailli, vicomte dudit lieu pour le Roi, et Mgr de Ris, premier président du parlement.

G. 4067. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1584-1598.** — Décret des héritages qui furent à feu noble homme Charles de la Fontaine sieur de Selletot, fils et héritier de feu noble homme Charles de la Fontaine, seigneur de Hautot-Saint-Supplix. — Procès à ce sujet entre le chapitre et Nicolas Hellot, fermier de quelques terres pour Charles de la Fontaine, sieur dudit Hautot. — Lettre adressée à M. Regnard, receveur du chapitre, par Hellot, relativement aux fermages réclamés : « Vous baisant humblement les mains, priant Dieu, monsieur le recepveur, vous donner bonne vye et longue. De votre maison de Hotot-Saint-Sulpice, ce dixième novembre mil V^c^ IIII^xx^ XVIII. Votre humble serviteur à vous obir. Hellot. J'ay baillé XX sous au porteur. »

G. 4068. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, parchemin, papier.

**1549-1587.** — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Alonce Le Seigneur, maître des ouvrages de ladite ville, au sujet de prétendues anticipations commises par ce dernier sur les bois du Grippel ou du Gripperel à Maromme. — Mémoires et autres pièces de procédures. — Vente par Pierre de Croismare, doyen d'Andely, chanoine de Rouen, et par Jacques de Croismare, son frère, sieur des Alleurs, secrétaire du Roi, à Alonce Le Seigneur, marchand de Rouen, de quelques pièces de terre au hameau du Bout-du-Bosc, paroisse de Maromme, tenues des religieux de Fécamp et de la seigneurie de Bondeville, 29 novembre 1549.

G. 4069. (Pièce.) — 1 0^m^ 47^c^ de hauteur sur 0^m^ 10^c^ de largeur; parchemin.

**1096.** — Charte de *Rodbertus, Normanorum Comes, filius Willelmi regis Anglorum.* Pour le salut de l'âme de ses ancêtres, de lui et de ses successeurs, il donne *in prebendam perpetuo jure Sancte Marie Rothomagensi atque Uuillelmo filio Ogeri, ejusdem ecclesie canonico, omnibus que successoribus suis, canonicis, quicquid Osbertus, presbiter, vel filii ejus habuerunt... in Nielfa et in adjacentibus ejusdem Nielfe. Et ut hoc ratum et stabile perpetualiter habeatur, cartulam hanc, pro testimonio, crucis inpressione firmo et sigilli mei privilegio munio et omnibus obtimatibus meis, tam presentibus quam absentibus, ut, pro testimonio suo, cruces hic faciant mando et precipio. Hec autem donatio facta est anno ab incarnatione Domini M° XC° VI°, in nomine Domini nostri Jhesu XPI et in honore genitricis ejus semper Virginis Marie, que cum eodem filio suo regnans assidue interpellat pro dilectoribus et reparatoribus ecclesie sue. — Signa Roberti, comitis ; Willelmi, archiepiscopi Rothomagensis; Odonis, Baiocensis ; Stephani de Alba marla, Willelmi de Archis, Gerentonis, Divionensis abbatis; Roberti filii Aluuardi, Radulphi, cancellarii; Hugonis de Revers, Helgoti, abbatis Sancti Audoeni.*

G. 4070. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 45 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1293-1789.** Lettres de Drevet Pelerin, bailli de Gisors : Vente par messire Guillaume Crespin, sire de Dangu, connétable de Normandie; il baille en fief et héritage et par hommage, à messire Pierre de Chambly, sire de Neaufle-le-Chastel, chevalier, chambellan du roi de France, tout ce qui lui appartient au dîmage de la ville de Neaufle et du moulin Beuzelin, le four de la ville de Neaufle, les prés de Haynval, les exploits de la basse justice de IX^xx^ feux, le travers et le trou du moulin, le travers de Saint-Denis-le-Ferment, la pêcherie de la rivière de Neaufle depuis la ville de Saint-Éloi jusqu'à la rivière d'Epte, pour VIII^xx^ VIII livres de rente annuelle à payer audit Crespin; « et est ledit monsieur Pierre entré en la foy et hommaige dudit monsieur Guillaume, et ledit monsieur Guillaume l'a receu à hommaige des choses dessus dictes. Ce fut fait en l'an de grâce 1293, le jeudy après l'Assomption de Nostre-Dame en aoust » (copie). — État des réparations à faire au chancel et à la grange dîmeresse de Neaufle, 1722. — Bail par Joseph de Gouyon, chanoine prébendé de Neaufle, à Ambroise Guesnier, de la moitié de la dîme de Neaufle, 1786. — Procès aux Requêtes du palais à Rouen entre messire François-Christophe Terrisse, haut doyen du chapitre, titulaire de la prébende de Neaufle, défendeur d'action du 23 juin 1767 et évoquant, en vertu de son committimus, par exploit du 31 octobre suivant, et Pierre-Simon Teterel, curé de ladite paroisse de Neaufle, demandeur en action par exploit du 30 mai 1766, évoqué, en présence des sieurs Guilmin et Fleury, laboureurs fermiers de la dîme appartenant à ladite prébende de Neaufle, défendeurs audit exploit du 30 mai, demandeurs en celui du 23 juin, aussi évoqéus, au sujet de la dîme, 1767. — Mémoires, enquêtes, consultations d'avocats et autres pièces de procédure. — Mémoire pour M. l'abbé Terrisse : « J'ay été pourveu en l'année 1751 de la prébende de Neaufles en Vexin, dont le revenu consiste dans la moitié de la dixme de cette paroisse, l'autre moitié appartenant au curé. Cette dixme qui fait le gros de ma prébende était entre les mains des curés depuis l'année 1735. Le premier bail qui en a été fait au sieur Pierre

Le Gentil, curé (depuis chanoine de la collégiale d'Andely), par M. Rose le jeune, porte la moitié de la dixme de ladite paroisse en toutes ses circonstances et dépendances. M. Cornet, successeur de M. Rose, en 1740, donna ces dixmes sous la mesme dénomination au sieur Desmeliers, successeur du sieur Le Gentil en ladite cure. En l'année 1762, j'en ay passé bail dans les mêmes termes audit sieur Desmeliers ; un autre bail, encore dans les mêmes termes, en 1760, au sieur Téterel, curé. Enfin, en 1765, je n'ay pas continué le bail du curé, parce qu'il vouloit m'engager dans plusieurs procès qu'il avoit avec les habitants, et que d'ailleurs je sçavois qu'il pensoit à résigner sa cure avec pension... Le sieur Téterel, piqué de n'avoir plus ma dixme, a fait des difficultés à mes fermiers sur plusieurs articles, (usage de la grange dixmeresse, prétentions sur toutes les vertes dixmes, lusernes, bourgognes, fèves, haricots, et réclamations, comme novales, des dîmes de 48 arpents.) Pour réussir dans toutes ses prétentions, le sieur curé avoit une fois plus de dixmerons qu'il n'en avoit besoin, presque tous gens étrangers et inconnus, lesquels couroient les champs nuit et jour, tous armés, enlevant tout ce qui leur convenoit. Cette conduite a intimidé mes fermiers qui prétendent qu'on leur a fait un tort considérable. » — Transaction homologuée par les gens tenant les Requêtes du palais à Rouen, 9 avril 1769 ; la prébende réduite à la moitié des grosses dîmes sur le froment, seigle, avoine, orge, pois gris, vesce et vin. — « Les dragées qui sont un mélange de grains sujets à grosse et verte dixme seront dixmées, quel que soit le mélange, savoir les trois quarts comme grosse dixme et l'autre quart comme verte dixme. » — Mention des trièges de la Tuilerie, du Bois Bullotin, de la Fosse Jaille, de la Briqueterie, de la Vallée ou du Gouffre, du Mesnil Randoin, de la Chevrue, des Ruisseaux, des Vignes d'Arches, de la Justice, de la Folie, du Gourgoureau, du Bouillon, de Pleauville, du Cul-de-Sac ou de la Rivière. — Revenu de la prébende, d'après une note de 1789, 2,400 livres.

G. 4071. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1286-1787.** — Prise à fieffe, par Eustache de Cléry, *armiger*, du chapitre de Rouen, d'un manoir et d'une pièce de vigne sis en la paroisse de Bouaffle près Andely, bornés par la forêt de la haie de Gaillart, 1290. — Vente au chapitre de 7 sous de rente à Connelle par Pierre Lemonnier et Perronnelle, sa femme, 1294. — Prise à fieffe, par Colin Le Prévost, du chapitre de Rouen, d'une partie de l'Ile de Connelle, bornée par Pierre de Courcelles, chevalier, 1469. — Vente par Jeanne, femme de Pierre Herbert, *de Cuvertivilla*, à maître Jean de *Aubeigniaco*, chanoine de Rouen, pour 30 livres tournois, de 60 sous de rente sur une terre bornée par celle de Richard de Blaru, chevalier, vendredi après la Saint-Denis 1286. — Bail par le chapitre de biens et de dîmes à Cuverville, 1787. — Prise à fieffe, par un habitant de Saint-Martin de la Fontaine, du chapitre de Rouen, du manoir de la Plane en la dite paroisse, moyennant 6 livres par an, 1378. — Vente par Guillaume Fouques au chapitre, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur tout son héritage en quelque lieu qu'il soit, tant à camp comme à ville, 1316. — Procès au sujet des rentes du chapitre, aux assises d'Andely tenues par Guillaume Jubert, lieutenant général de Jean de la Viefville, chevalier, sieur de Westrehen, bailli et capitaine de Gisors et des anciens ressorts d'icellui baillage, 1493.

G. 4072. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1219-1553.** — Anciens contrats de rentes dues au chapitre. — Vente par Raoul Caperon à Nicolas Le Mercier d'un tènement à Rouen en la rue Potart ; acte passé devant Geoffroy Trentegerons, maire de Rouen ; fragment du sceau de Caperon, 1219. — Vente par *Basiria* de Montfort, veuve de Robert Piage, de Saint-Cande-le-Vieux, à Pierre *de Pomeria*, prêtre, pour 80 livres tournois d'un tènement sis en la dite paroisse ; mention de la rue de Malconseil et de la terre des moines du Val-Notre-Dame, 1258. — Guillaume Bonnechose, pour lui et pour Clémence, sa femme, prend en fieffe, du Chapitre, 2 maisons comprises dans les appartenances du manoir du doyen ; cette fieffe sera annulée, si le chapitre se décide à faire construire un cloître commun pour les chanoines *inclaustrum canonicis inhabitandum*, 1303. — Vente de rentes au chapitre par Guillaume de Cases, écuyer ; mention des enseignes de la Pelle et de la Corne de bœuf sur la place du Vieux marché ; de la rue et du Clos Potart, 1365. — Bail en emphytéose, par le chapitre, à Guillaume Boillemont, demeurant à Boscgouet, d'une pièce de terre en gardins et en camps nommée la *Chesnerie* en la dite paroisse ; — mention des heirs Caradas, 1403. — Lettres du vicomte de Rouen (Roam) : Vente par Michel Le Forestier, du Grant Coronne, à mestre Giles d'Eu, chanoine et sous-chantre de la grant église Notre-Dame de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente annuelle, 1284 (Charte en français, avec le sceau de Michel le Forestier.) — Vente par Guillaume Le Duc, de la même paroisse, au même chanoine, de 2 sous de rente, pour 20 sous, 1287. — Bail en fieffe, par le chapitre, à Jean Rydel, *armiger*, de trois acres de terre à Houville, en Vexin, 1302. — Bail à ferme, par les chanoines, à Jean Lemonnier, pour tout le

temps de sa vie, de leurs biens à Saint-Saire. — Autre bail des mêmes biens à Guillaume Lemonnier, 1322.

G. 4073. (Liasse,) — 22 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1510-1674.** — Anciens contrats de rentes appartenant au chapitre. — Vente par Jean Saulmon, curé d'Esquetot-sur-les-Bans, aux chanoines de Rouen de 15 livres de rente, 23 décembre 1510. — Vente, par Jean de Vieupont, aux mêmes, de 100 livres de rente, 18 février 1511. — Vente par Grégoire Viel à maître Guillaume Le Comte, chanoine, d'une demi-acre de terre en la paroisse Saint-Hilaire, 1523. — Vente par Pierre Ticquet, sieur de Compainville, aux chanoines, de 80 livres de rente à prendre sur tous ses biens, 26 août 1524. — Vente par Marie Le Cordier, veuve de Nicolas Hamelin, conseiller des Généraux en Normandie, de 20 livres de rente à prendre sur tous ses biens, 8 juillet 1531. — Vente par Robert Deshayes, sieur de Saint-Lux près Evreux, aux chanoines, de 30 livres de rente, 13 novembre 1542. — Vente par Pierre Martin, écuyer, sieur de Braquetuit, aux chanoines, de 50 livres de rente, 3 août 1446. — Contrat de constitution de 300 livres de rente sur Jean de Raveton, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Chauvigny en Yray et de Chauvigny, en Crullay, et dame Anne de Mailloc, sa femme, demeurant au manoir de Saint-Aubin-sur-Yton, 30 mars 1581.

G. 4074. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 1 plan, 2 fragments de sceau.

**1285-1758.** — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Eumeline Ferman, veuve, *de parrochia de Marroma*, à Nicolas *de Ansguiervilla*, d'un pré au Grand-Quevilly prés de ceux de Martin de la Heuse, chevalier, 1285. — Vente par Nicolas *de Ansguiervilla*, de la paroisse de Saint-Nicolas le Peinteur de Rouen, son curateur, à maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen, pour 18 livres tournois, de 2 acres de pré, *in parrochia de Grandi-Quevilliaco*, janvier 1285 (V. S.). — Lettres du vicomte de *Roam* : Vente par Andrieu Bouvet à mestre Guillaume de Blais, chanoine adonc en l'église N.D. de Roam, pour 25 livres tournois, d'un tènement assis en la dite paroisse, entre la terre Simon Goobost et la terre Robert Flabmel, lundi devant Pasques fleuries 1285. — Vente par Jean *de Ansguiervilla et Aelicia de Marroma*, sa femme, à Guillaume de Bleiz, pour 100 sous tournois, d'un pré au Grand-Quevilly, 1286. — Vente par Lucas Belet, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers de Clémence la Gaagneresse, pour faire son obit, d'un pré au grand Quevilly, entre le pré des Cardinaux et celui des héritiers de Robert Panche-de-Kevre, juin 1287. — Reconnaissance de cette vente par le dit Lucas et Mathilde, sa femme, devant l'official de Rouen.—Simon Le Cras et Jeanne, sa femme, de la paroisse *Sancti-Petri de Magno-Quevillyaco*, prennent en emphytéose et perpétuel héritage, de maître Guillaume *de Blesis*, une masure en la dite paroisse, entre la terre de Pierre Pochon et la terre de Guillaume Goobout, moyennant une rente annuelle de 25 sous ; emploieront 10 livres à l'amélioration des édifices, mardi avant les Cendres 1295. — Acte par lequel maître Herbert *de Vallibus*, archidiacre du Vexin Français, Grimer de Archelles, chanoine de Rouen, et Jean *de Monvilla, apotecarius*, citoyen de Rouen, exécuteurs du testament de maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen donnent au chapitre, pour l'augmentation de l'obit du dit Guillaume, les terres, rentes, revenus, prés et possessions appartenant au dit chanoine sis au grand-Quevilly, mars 1298. — Vente par Simon du Vaurichier, bourgeois de Rouen, à messire Guy De Lange, prêtre, d'une rente sur le clos Sainte Marie, 1390. — Aveux à Guillaume Doubin, écuyer, seigneur, à cause de sa femme, du Grand-Quevilly, 1432 ; — à noble homme Jacques Garoul et à sa femme, seigneurs du même fief en partie, 1447. — Baux des prairies du Grand-Quevilly. — Arpentage et plan de ces prairies, 1742. — Fragments du sceau de l'officialité de Rouen, XIII^e^ siècle.

G. 4075. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

**1313-1479.** — Titres de propriété du manoir de la Plane ou la Plaigne, sis en la paroisse de Saint-Martin de la Fontaine près Andely. — Lettres de frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Guillaume Bertin et Jehan Dorney, de la paroisse de Houville, et Pierre Bertin, de la paroisse de Heugueville, prennent en fief et en perpétuel héritage, du chapitre de Rouen, « un manoir assis en la paroisse de la Fonteine enprès Andely, en terres, en bos, en vignes, pour 31 livres tournois d'annuel rente (60 sous aux chapeleins que l'archevesque Guillaume Flavacourt fonda en l'église de N. D. de Rouen et 28 livres au chapitre), 1313. » — Fieffes par le chapitre du même manoir, appelé le manoir de la Plaigne, sis en la paroisse de la Fontaine, à Jehan de l'Espiney, écuyer, pour 16 livres tournois de rente annuelle, 1324; — à Remond Hivart et à Jean Bosquet, de la paroisse de Saint-Martin de la Fontaine, pour 6 livres tournois de rente annuelle, 1378 ; — à Jean Chevalier le jeune, pour 8 livres tour-

nois de rente annuelle, 1400 ; — à Jean Marie, de Foutipou (aujourd'hui Flippou) pour 15 livres de rente annuelle, 1454. — Décret de ce manoir, 1459. — Fieffe du même manoir, appelé le fief de Plasne, ratrait par le chapitre à titre de décret, à Jean de Saint-Léger, écuyer, seigneur de Bernières près Tosny, pour 100 sous par an. — Autre décret du dit fief, aux assises d'Andely ; visite et appréciation de ce fief par les nobles, ouvriers et voisins dont les noms ensuivent : Henri de Gaillarbos, Pierre de Monfreville, écuyers ; Robert Derye, Gieuffroi Le Coq, maçons, 1471. — Fieffe du même fief à Guillaume Roger pour 5 livres de rente, 1473. — Remise du dit fief par le dit Poget, au chapitre, 1479. — Bail de 3 acres de terre en la paroisse de la Roquette, pour 3 ans, moyennant 15 sous par an, 1446.

G. 4076. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1266-**Fin du **XV^e^ Siècle.** — Titres de rentes appartenant au chapitre de Rouen dans les paroisses de Saint-Gilles de Répainville, Saint-Hilaire, Longpaon. — Vente par *Antelmus* de Tendos à Richard Osmont, prêtre, de deux pièces de terre en la paroisse *Sancti-Egidii de Respevilla*, pour 45 livres tournois de rente annuelle, 1266. — Vente par Jean Commin, chevalier, pour 62 florins d'or à l'écu, de bon poids, de plusieurs rentes sur des biens situés à Saint-Gilles de Répainville. Le dit chevalier avait d'abord engagé ces rentes, moyennant la dite somme, à Henri Lalemant, bourgeois de Rouen, en se réservant la faculté, moyennant remboursement dans un délai d'un an, de rentrer en possession de ces rentes. Ne pouvant obtenir de Lalemant une prolongation, il les vendit aux religieux de Saint-Georges de Boscherville, qui, du reste, auraient eu le droit, en cas de vente à d'autres, de les clamer, comme seignenrs du fief, 1^er^ mars 1347 (V.S.). — Sentences aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, tenus par Rogier Louvet, maire de Rouen, pour rentes dues au chapitre par Guerry de Mailly, sergent en la mairie de Rouen, et par les hoirs de feu Pierre Du Moustier ; plaids tenus le lundi 27 novembre 1374, continués du lundi 20 du dit mois. — Accord entre le chapitre de Rouen et l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, 1406. — Lettres de Vinchent Du Chastel l'aîné, maire de Rouen : — « Vente devant lui par Pierre de Jumièges, prêtre, à honnourable homme et discret mestre Jehan de Flavacourt, chanoine de l'église de Notre-Dame de Rouen, d'un tènement, si comme il se pourporte en lonc et en lé, ovecques les édifices dessus estans, assis en la paroisse Saint-Ilair jouxte Rouen, entre le tènement Jehan d'Orbec, d'un côté, et le tènement à l'abbé et au couvent de Saint-Ouen de Rouen, d'autre, aboutant au quemin dessus l'eaue de Roobec, d'un bout, et au pré de la ville et au doit d'Enfer par derrière, d'autre bout, pour 60 livres tournois et par 14 livres tournois de rente pour toutes rentes qui sont deuz as chiers seigneurs du fieu, merquedi aprez la Saint Gilles 1325. » — Lettres du bailli de Rouen : Vente devant Symon Lalemant, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, par Raoul de la Capele et Aalis, sa femme, au même chanoine, pour 70 livres tournois, de 7 livres qu'il leur devait sur un manoir appelé la Mote, en la paroisse Saint-Hilaire, entre le manoir aux religieux de Saint-Ouen et le manoir Jehan d'Orbec, vendredi après la Saint-Martin d'hiver, 1325. — Décret d'héritages, 1433 : lieux dits à Saint-Hilaire : les Plains champs, le Quien pendu, le Val Aubery, chemin menant à Beau-Repaire, le Camp-au-Verrier. — Inventaires et états des rentes dues au chapitre, XVI^e^ siècle ; lieux dits indiqués dans ces états : à Saint-Hilaire de Rouen, la Broche du chapitre ou de Notre-Dame du coté de Boisguillaume, la côte nommée Caumont ou de Saint-Joire (Saint-Georges de Boscherville), le coupeau de la Montagne, la Fosse-Pierreuse, la Vallée dame Jehanne aux Chartreux de Rouen, nouvellement réduite en labour. — Sceaux aux obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4077. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1407-1764.** — Arrêt du grand Conseil sur un procès pour la cure de Saint-Ouen du Breuil, entre le cardinal de Bourbon et Jean Bigues, nommé par lui à la dite cure, et Jacques Austin qui prétendait au même bénéfice, comme ayant été nommé par Michel Le Bret, archidiacre du Vexin, vicaire général du même prélat, sur la présentation du sieur Louis Du Tot de Varneville ; gain de cause obtenu par Jean Bigues, 3 juillet 1559. Le patronage était alternatif entre les sieurs de Varneville et l'archevêque. Avaient été curés de Saint-Ouen-du-Breuil, antérieurement à 1559, Louis de Fromenteau, décédé en 1532 ; — Roger de Heugleville, qui résigna en 1533 ; — Dom Jacques du Tot, qui fut pourvu en cour de Rome et qui décéda en 1557 ; — le procès avait été porté au grand Conseil par suite de l'évocation générale obtenue par le cardinal de Bourbon. — Noble homme Guillaume Fresnel, écuyer, sieur de la Rivière lès-Saint-Victor, donne en fieffe à Ricart de Langryme, pour 33 sous tournois, 2 pièces de terre à Saint-Ouen du Breuil, 1407. — Robert Du Gal dit Percheval, écuyer, procureur général de noble homme M^gr^ Raoul Du Gal et de sa femme M^me^ Jeanne Fresnel, donne à fieffe 15 acres de terre en la même paroisse à Robert

Le Fort, prêtre; mentionné dans l'acte, Jean du Moullandry, écuyer, 1424. — Lettres de Pierre Minée, vicomte de Malletot : Andrieu Marguerie. chanoine de Rouen, lequel, en 1429, avait donné au chapitre, en vue de services religieux, les biens qu'il avait à Malletot, fieffe, pour 11 livres de rente annuelle et à charge au preneur de remplir l'office de la sergenterie, un manoir et 30 acres de terre au dit lieu, 1435. — Approbation de cette fieffe par le chapitre, même date. — Accord entre le chapitre et Jean Masselin, docteur ès-lois et en décret, prébendé de Malletot, au sujet des biens qui avaient appartenu à Raoul Du Gal et à Jeanne Fresnel, 18 février 1488. — Aveux au chapitre pour biens dépendant de l'aînesse Fresnel. — Réunion d'héritages faute d'aveux. — Baux des dîmes de Saint-Ouen du Breuil, 1521, 1554, 1589. — Révalidation d'une rente de 5 livres sur Robert et Thomas Le Roux, laboureurs. — Lettres et notes concernant la dite rente.

G. 4078. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 158 pièces, papier.

**1586-1605.** — Procès pour les dîmes de Saint-Ouen du Breuil. — « C'est la déclaration, boutz et costez de plusieurs pièces de terre assises en la paroisse de Saint-Ouen du Breuil,tenuz des sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, que de leur prébende de Malletot, que baillent les dits sieurs du chapitre à Me Guillaume Le Vendenger, soy-disant curé de la dite paroisse de Saint-Ouen du Breuil, Richard Labbé et Nicolas Dumarc, ses vicaires, et à noble homme Pierre Du Tot, sieur de Varneville, patron alternatif dudit bénéfice de Saint-Ouen du Breuil, joincts suivant l'ordonnance de justice. » — Grosse de l'information faite par Louis Le Masson, commissaire à ce nommé par M.M. des Requêtes du Palais, aux fins d'instruire le procès mû entre le chapitre et Guillaume Le Vendenger, curé de Saint-Ouen du Breuil, pour les dîmes, 10 septembre 1586 ; parmi les témoins, Nicolas Martel, ancien procureur commun au bailliage de Rouen, Jacques Le Roux, chapelain de la chapelle de Grosfy, Jean Bigues, chanoine, archidiacre, grand vicaire, agé de 78 ans, lequel déclare avoir été curé de Saint-Ouen du Breuil l'espace de 14 ou 15 ans (à partir de 1559) et avoir résigné à maître Denis Guerard, promoteur du diocèse; — le chapitre est maintenu en pleine possession des deux parts des grosses dîmes excroissantes sur les terres qui dépendaient des fiefs du chapitre et de la prébende de Malletot. — Autres procès contre Robert Verdier, autre curé de Saint-Ouen du Breuil, 1591 — 1605, et contre Pierre Du Tot, sieur de Varneville, patron alternatif.

G. 4079. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

**1211-1435.** — Accord entre le chapitre de Rouen et le chapitre de Beaubec. — Celui-ci reçoit du premier en ferme perpétuelle toutes les dîmes *Sancti-Salvii in Braio*, moyennant une rente de 55 mines de froment par an, *ad consuetudinem pistrini capituli Rothomagensis, nisi terra communi guerra vel tempestate fuerit devastata*, 1211. — Procès pendant l'occupation anglaise, entre les religieux de Beaubec et le chapitre, au sujet du paiement de cette rente ; — mandements du roi Henri VI, ajournements, arrêts. — Sceau de Henri Le Cat, lieutenant en la vicomté de Neufchâtel, pour Jean de Montgommery, bailli de Caux, 1435.

G. 4080. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1776-1778.** — Terrier de la prébende de Saint-Saire, formé de la collection de 35 aveux baillés à Bernard Batailler d'Osmonville, chanoine, seigneur haut-justicier de Saint-Saire, notamment par Charles-Amédée de Brossard, capitaine au régiment de la Reine, écuyer de main de la Reine, chevalier, seigneur patron de Saint-Martin-au-Bosc, demeurant au château de Folny, 1778; — par Jacques-Charles de Grouchet, chevalier, sieur du Mesnil-Saint-Germain, ayant épousé dame Catherine de Boulainvilliers, fille cohéritière pour moitié de Samuel de Boulainvillers, chevalier de Saint-Saire, fils et cohéritier de François de Boulainvilliers, 1778 ; — par Jean-Jacques Horcholle, sieur d'Ambec, élu en l'élection de Neufchâtel, 1778 ; — par Etienne Le Mareschal, écuyer, sieur du Manoir et des Aunais, seigneur en partie de Ricarville et de Folleville en Caux, 1777 ; — par Claude-François de Sesmaisons, marquis de Sesmaisons, comte et patron de Saint-Saire, Nesles, Mesnil-Mauger, seigneur et patron honoraire de Beaubec la ville, fief de Léon, d'Anglesqueville, la Vallée, chevalier de Saint-Louis, lieutenant généneral des armées de S. M., demeurant ordinairement en son château de Saint-Saire, 1776 ; — par Milady Marie-Madeleine-Sophie Talbot de Tyrconnell, ci-devant dame de Madame Clotilde de France, princesse de Piémont, épouse de Charles-François-Gaspard Fidèle, marquis de Vintimille, des comtes de Marseille, brigadier des armées du Roi, Chevalier d'honneur de Madame la comtesse d'Artois, 1776. — Plaids tenus par Charles-François Bodin, avocat au parlement, sénéchal de la haute justice.

G. 4081. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1661-1680.** — Aveux rendus aux chanoines prébendés de Saint-Saire, pour biens relevant d'eux à cause de la haute justice du dit lieu, notamment par Jean Horcholle, sieur d'Ambec, officier en la grand'fauconnerie ; — par Georges Favier, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1688 ; — par Charles Le Mareschal, écuyer, sieur du Manoir et des Aunais, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Gisors établi à Andely, 1661.

G. 4082. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 79 pièces, papier; 1 plan.

**1748-1783.** — Baux et quittances des fermages des terres dépendant de la prébende de Saint-Saire. — Accord entre M. Batailler d'Osmonville, chanoine prébendé, et Nicolas Gallemand, feudiste, pour la rénovation des titres de la prébende, 1773. — Gage-plèges de la seigneurie de Saint-Saire ; plaids tenus pour le prébendé, par François Patris, 1722 ; — par Claude-François Bodin, avocat au parlement, bailli de la haute justice, 1737, 1747 ; — par Antoine-Simon Le Touc, autre bailli, 1753 ; — par Simon-Adam Godefroy de Goville, avocat au parlement, procureur aux juridictions royales de Neufchâtel, sénéchal de Saint-Saire, 1780. — Notes diverses, lettres d'affaires, pour la plupart, de M. De la Coudre, avocat à Neufchâtel.

G. 4083. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Vers **1500-1772.** — Mémoire adressé par le chapitre au cardinal d'Amboise, légat, pour lui demander sa protection dans plusieurs affaires concernant l'église de Rouen, notamment dans l'affaire de Notre-Dame de Beaubequet ou des Ventes d'Eavy ; — la vicairie de Saint-Etienne-la-Grande-Église, etc. — « *Cum die mercurii jejuniorum quatuor temporum post festum Sancte Lucie, in mense decembris, qua in ecclesia Rothomagensi pro evangelio cantatur : Missus est Gabriel angelus a Deo ad Mariam Virginem, cum expositione a Venerabili Beda, presbytero, edita, quod quidem evangelium precipuum humane Redemptionis exordium esse dignoscitur, et die Vigilie Nativitatis Domini nostri Jhesu Christi, qua in eadem ecclesia legitur pro textu evangelii : Cum esset desponsata mater Jhesu Maria Joseph... matutine et majores misse celebri devotione, decoro apparatu, ingenti cereorum lumine et venusto ceremoniarum ordine decantentur, et propterea populi copiosa multitudo, devotionis gratia, dictis diebus ad ipsam ecclesiam confluat, supplicant* (sic) *humiliter decanus et capitulum... ut prefatus dominus cardinalis legatus, auctoritate apostolica, concedat ut perpetuis futuris temporibus omnes civitatis et diocesis Rothomagensis incole, vere penitentes, dictam ecclesiam dictis diebus visitantes... plenissinam omnium peccatorum suorum remissionem consequi valeant.* »—« Annate ou gros de la prébende de Saint-Saire, que souloit tenir mons M^e^ Jehan Fabry, chanoine, mise à prix, croisée adjugée à 50 livres, » 26 novembre 1552. —Lettre de Léguillon, curé de Saint-Saire, aux chanoines, pour leur annoncer qu'il leur envoie 20 écus et pour les prier de ne point oublier les pauvres, 22 juillet 1744. — Quittance donnée par le receveur général du chapitre à Laindet, curé de Saint-Saire, de 30 livres pour 2 années de de 15 livres de rente foncière dues au chapitre sur la cure de Saint-Saire, 2 juin 1772.

G. 4084. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1259** (copie) **-1597.** — Accord entre Nicolas, curé de Saint-Saire (*Sancti-Salvii de decanatu Novi Castri*), et les religieux de Beaubec. En échange des dîmes que ceux-ci lui abandonnent, le curé renonce à une rente de 20 mines de blé et de 10 mines d'avoine sur le clos du Rouge Moulin, et s'engage à leur payer une pension de 15 livres sur sa cure, 1259 (copie). — Autre accord entre les mêmes religieux et le chapitre de Rouen : En échange de 55 mines de froment de rente annuelle qu'ils lui devaient, ils lui abandonnent la pension de 15 livres qui leur appartenait sur la cure de Saint-Saire, ainsi que le patronage de la cure de Notre-Dame de Beaubequet *alias* des Ventes d'Eavy, en se réservant pourtant le droit de faire crier par leurs sergents leurs plaids et assises dans le cimetière de la dite église. On voit par cet accord que la rente de 55 mines avait été constituée lors du bail à ferme perpétuelle des dîmes de Saint-Saire fait par le chapitre aux religieux de Beaubec en 1211 ; 26 mars 1486 avant Pâques (copie). Procès entre le chapitre et Pasquet de Bully, présenté à la cure de Saint-Saire par François de Boulainvilliers, au sujet de la pension de 15 livres réclamée par le chapitre ; le dit procès porté aux Requêtes du palais à Rouen ; les religieux de Beaubec appelés en garantie ; — le 2 avril 1576, le curé s'excuse de ne pouvoir comparaître au palais, parce que sa maison était occupée par les gens d'armes ; — le dit curé condamné à payer la pension par sentence du 28 août 1576. — Assignation, à l'officialité de Rouen, d'Antoine Goust faisant office de curé, par commission, à Saint-Saire, pour avoir à payer la pension de 15 livres, 1597. — « S'ensuit ce qui est trouvé en la paroisse de Saint-Saire appartenant aux religieux de Beaubec ; lieux dits : ostel de Cantecoq,

Rouge-Moulin, Mesnil-Cigot, Oupillières, Bois-Sauvage, le Boc de la Quenotée, le fieu de Braquemont, la fiefferme d'Antifer, relevant du Roi, à cause de la vicomté de Neufchâtel, fin du XVe siècle. — Déclaration des fieffes des terres vagues et bois abroutis en la forêt d'Eavy et d'Arques en 1575 ; lieux dits : Val de Bures, Côte aux Gens d'armes, triège du Goullet, le Grand Val, La Torque, la Coste Cherfault, la garde de Lesnape, les trièges de la Lourie, du Vauroger, du Val de Quefval, du chemin Bigot, du Croq sur les pendants de Torchy, de Frémare et du Val aux Femmes, 1575.

G. 4085. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 7 sceaux, 2 fragments de sceau.

**1486-1504.** — Appointement entre le chapitre et Pierre, abbé, et les religieux de Beaubec, par lequel ceux-ci cèdent au chapitre le patronage de la cure de Notre-Dame de Beaubequet autrement des Ventes d'Eavy et 15 livres de pension sur la cure de Saint-Saire, en échange de 55 mines de froment de rente annuelle qu'ils devaient au même chapitre pour la fiefferme qui leur avait été faite des dîmes de Saint-Saire, 26 mars 1446. — Vidimus de ces lettres par le chapitre, 1489. — Approbation de cet accord par Jean, abbé de Citeaux, Rouen 4 juillet 1490. — Lettres de l'archevêque Robert de Croismare, portant confirmation de la transaction conclue entre l'abbaye de Beaubec et le chapitre de Rouen : En échange de la pension de 55 mines de froment pour les dîmes de Saint-Saire, le chapitre devait avoir le patronage de Notre-Dame de Beaubequet *alias* des Ventes d'Eavy et une pension de 30 livres sur la cure ; le curé d'alors, Jean Bense, y avait consenti ; précédemment, en vertu d'un accord contre lequel le chapitre avait réclamé parce qu'il s'était trouvé trop en perte, cette pension n'avait été portée qu'à 15 livres ; *actum et datum in nostro prioratu Grandimontensi prope Rothomagum, sub sigillo camere nostre, die quarta mensis augusti* 1491. — Approbation de cet accord par le pape Innocent VIII, 8 avril 1492. — Procès au sujet de cette pension entre le chapitre et Jacques Le Sergent, curé des Ventes d'Eavy, le dit procès porté aux assises d'Arques, à l'officialité, en cour de Rome, et renvoyé par plusieurs fois, en vertu de commissions du cardinal d'Amboise, légat, à des juges délégués. — Mémoires, sentences, extraits de délibérations capitulaires et autres pièces. — Sentence contre le dit Le Sergent, par Jacques Le Sénéchal, licencié en droit canon, et Nicolas Payen, licencié en droit civil, avocats en cour d'église à Rouen, juges délégués par l'official, 24 mars 1499. — Commission adressée par Georges d'Amboise, légat du pape Alexandre VI, à l'abbé de Saint-Ouen et au vicaire général *in spiritualibus* de l'archevêché de Rouen, Rouen, 5 des ides de février 1500 ; — au bas : *Gratis, de mandato reverendi domini legati, B. Morini, A. Flores pro abbate Sancti-Ebrulfi, A. Castellimaris, Regens.* — Autre commission adressée par le même à l'abbé de Sainte-Catherine, à Guillaume de Perrieres, chanoine de Bayeux, et à Guillaume Adoubart, chanoine de Lisieux, Lyon, 10 des calendes d'avril 1502. — Autre commission adressée par le même à l'abbé de Saint-Etienne de Caen, au prieur de l'Hôtel-Dieu de Caen et à Jean Le Hericy, chanoine de Bayeux, Lyon, 10 des calendes de mars 1503. — Engagement pris par Le Sergent de payer la rente de 30 livres, 27 mars 1504. — Sceaux de Robert de Croismare, de Pierre, abbé de Beaubec, 1486 ; de Georges d'Amboise, dans une capsule de fer blanc (fragments) ; du bailliage de Caux, de Pierre Auber, prieur de Saint-Lo de Rouen, de Guillaume de Perrieres, de Simon Godefroy, sergent du Roi à Neufchâtel. — Marques de Martin Mesnart, notaire apostolique à Paris ; de Philippe Le Porc, et de Michel de Belengues, notaires apostoliques à Rouen.

G. 4086. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1552-1784.** — Arrêt du parlement de Rouen, donné entre Me Philippe Du Moustier, prêtre, chanoine et chantre de la cathédrale de Rouen, pourvu à la cure des Ventes d'Eavy, et Pierre de Maromme, prétendant aussi à cette cure, lequel arrêt condamne ledit de Maromme à l'amende et adjuge la possession du bénéfice au sieur Du Moustier, dernier février 1552. On voit par cet arrêt que Maromme avait obtenu ce bénéfice par forme de dévolut et qu'il avait été chargé des bénéfices de Saint-Martin de Courcelles, de Saint-Jean de Bouafles, de Saint-Arnoult de Beaumont et de Notre-Dame de Roquemont. Du Moustier se disait pourvu au bénéfice par la résignation de Me Nicolle Restoult à la présentation du chapitre ; il était chargé des bénéfices de Monville et de Pommereux, et avait tenu les bénéfices de Saint-Maclou de Valognes et de Saint-Maurice-sur-Malaunay. — Du Moustier contestait la noblesse de son rival ; « n'estoient raisons valables d'alléguer que aux banquets et aux nopces, le père et ayeul dudict de Maromme estoient tenus et reputez personnes nobles ; ceste raison n'estoit concludente d'estre tenu tel *apud vulgares et plebeios, maxime* en ceste ville de Rouen où apparoissoit à l'œuil que plusieurs enfants, artisans et marchans, se tiltroient nobles, *etiam* du vivant de leurs pères, tenans eschoppes et boutiques de marchandise. » — Acte par lequel Michel Caquelard, vicegérant du doyen de Neufchâtel, met Jean De la Place

chanoine de Rouen, en possession de la cure des Ventes d'Eavy, 24 février 1593.— Davesne, curé des Autieux-sur-Bellencombre et doyen d'Envermeu, écrit que, sur l'avis qu'il avait reçu que le feu était à l'église des Ventes d'Eavy, il s'était transporté, assisté du doyen de Cailly, et avait appris que c'était par le fait d'un couvreur en ardoise ; il évalue la ruine à plus de 10,000 livres, « attendu que la tour, cloches, vitres et la pluspart de la nef étaient brûlées, » 21 mai 1621. — Requête présentée au chapitre par Jacques Dyel, sieur du lieu et du Rouveray, pour demander que le patronage de Notre-Dame des Ventes lui fût concédé plutôt qu'au président du Troncq. — Mémoire sur la nécessité de placer un vicaire à la succursale des Ventes-Saint-Remy où une chapelle avait été construite en 1667 ; auparavant l'office se faisait par le vicaire des Grandes Ventes à la chapelle du Camp Souverain, comme chapelle empruntée. — Engagement pris par Dallet, curé des Ventes d'Eavy, de payer dans 6 mois les arrérages de sa pension, 3 mars 1746. — Titre de révalidation par Robert Roussel, curé des Grandes Ventes, au profit du chapitre, de la pension annuelle de 30 livres, conformément à l'acte du 23 juillet 1494, 25 mai 1784.

G. 4087. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

**1574-1584.** — Procès entre le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, et le chapitre de Rouen, d'une part, et les religieuses de Saint-Amand, d'autre part, au sujet des dîmes des Ventes d'Eavy ; le titre allégué par les religieuses était une charte de Guillaume le conquérant contenant cette clause de donation : *Dono sancto Amando, ad victum ancillarum ibidem congregatarum, decimas quas habeo in forestis de Aleriomonte et de Alwit, tam in essartis quam in denariis.* — Mémoires et réponses. — Inventaires des lettres et écritures produites. — Extraits des comptes de la vicomté d'Arques, constatant les paiements faits à l'abbaye de Saint-Amand sur le produit des ventes de la forêt d'Eavy. — Lettre du chanoine Mérille à ses confrères, au sujet de ce procès qui avait été porté au Conseil. Mérille avait été envoyé à Paris pour impétrer requête civile en faveur du chapitre et s'entendre avec l'avocat Navières : « Navières a plaidé le lundi et mardy près de 2 heures à chaque audience, présence de la dame abbesse de Saint-Amand accompagnée de ses dames et des sieurs Dalconat (d'Arcona), ses nepveux. » Mérille parle ensuite « d'une nouvelle pièce dont l'avocat s'escrima vertueusement. Les gens du Roi conclurent à ce que les chanoines fussent déboutés de la requeste civille et condamnez à l'amende, ce que voiant ledit Navières supplia le Conseil luy donner deux mots, qui en valoient bien trois de réplique, où il rembarra si bien lesdits gens du Roy que le Conseil se contenta, et vindrent aux opinions, où, par les actions il estoit aisé à juger qu'il y avoit de la meslée. Enfin, sans avoir esgard aux conclusions des gens du Roy, feust dict à juste occasion l'impétration des dictes lettres royaulx en forme de requeste civile, arrest inespéré à la dicte dame, d'aultant qu'elle s'asseuroit de ses juges qui luy ont failly au besoing. Je vous laisseré à penser, ajoute Mérille, si elle s'est partie de l'audience avec mal contentement, et votre paoure soliciteur et confrère, qui portoit en précédent visage d'appellant, quelle consolation il peult avoir receue... Priant Notre Seigneur, messieurs, vous donner en très-bonne santé accomplissement de vos saints désirs. De Paris, ce XXIII[e] mars 1583. Votre très humble confrère et serviteur bien affectionné. » — Reconnaissance de Pierre de Bedes, curé de Bully, de Nicolas Le Maistre, curé de Maucomble, relatives à la perception des dîmes des nouvelles fieffes de la forêt d'Eavy, 1578.

G. 4088. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1200-1775.** — Confirmation par Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, de la donation faite à l'église de Rouen, par Lucas de *Teouvilla*, *miles*, *du jus advocationis* qu'il avait en l'église de *Teouvilla*. L'acte de donation est rapporté dans cette confirmation. On y lit : *Ipsum jus... tactis sacrosanctis evangeliis super altare Beate Marie Rothomagensis... abjuravi. Testibus magistro Willelmo de Verdun, magistro Ric. Grin, magistro Symone Eustachio, presbytero... Luca, majore communie Rothomagensis.* — Acte du chapitre constatant que maître Jean de Normanville, curé de Saint-Pierre à la Viz, s'en était rapporté au chanoine Henri Martel, pour le jugement à porter dans une contestation, entre lui curé et le chapitre, au sujet de quelques dîmes à *Thyovilla*, 1294. — Vidimus de cet acte par l'official, même année. — Sentence rendue par Jehan Recuchon, chevalier, tenant les assises de Cany, l'an 1316, le *joesdi* après la Saint-Hilaire pour le bailli de Caux : « Jugié fut et dit de justice, par jugement de chevaliers et autres sages à ce présens, que la possession de présenter à l'église de Saint-Vaast de Tyeuville demourroit au chapitre, nonobstant l'opposition du sénéchal et du prévost de Guillaume de Tanquerville. » — Autre sentence de Michel de la Fonteine, tenant les assises de Cany, l'an 1316, mardi après la Saint-Nicolas d'hiver : Robert de Tyouville, personne de Bosguillaume, confirme la renonciation qu'il avait faite de son opposition au patronage de l'église de Saint-Vast de Tyouville. — Sentence

de Roger Ravin, lieutenant du bailli de Caux, 2 juillet 1375, sur un procès entre Robert Estienne, procureur du Roi, et les chanoines, au sujet de quelques maisons à Thiouville, que ceux-ci prétendaient leur appartenir à titre d'aumône; le procureur du Roi se désiste de sa clameur et bref. — Noble et puissant seigneur Robert de Herbouville, clerc et écuyer, de Thiouville, seigneur temporel de Thiouville, reconnaît avoir reçu des chanoines, décimateurs des deux parts des grosses dîmes de cette paroisse, 100 sous pour la réparation du chancel, 1410. — Renonciation par Charles de Herbouville, écuyer, seigneur de Thiouville, à ses prétentions au patronage de cette paroisse, 21 mai 1527; présents, Jacques de Herbouville, son frère, seigneur du Haguet, et Guillaume de Franqueville. — Requête présentée au chapitre par Anne Du Sart, écuyer, sieur de Thiouville ; il demande une copie de l'acte de donation du patronage de Thiouville pour s'en servir dans un procès contre le sieur de Normanville : « Les figures en bosse placées au costé droit du chœur de la paroisse, avec les inscriptions et épitaphes sur les tombes et armoiries aux vitres, tesmoigneroient assez ledit patronage, » 1633. — Mémoire informe contre le curé Jean-Charles Taude pour les dîmes, vers 1775.

G. 4039. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 90 pièces, papier (6 imprimés.)

**1577-1780.** — Procès du chapitre de Rouen avec les curés de Thionville pour les dîmes de la paroisse, avec le curé Gilles de Gruchet, 1577; — avec le curé Robert Gaude (pour les dîmes des rabettes), 1674; — avec le curé De la Houssaye de Beauchamp (pour les novales), vers 1750; — avec le curé Jean-Charles Taude (pour les dîmes des pois, des vesces et des lentilles), 1776. — Lettre du chanoine Le Royer, écrite en hâte de Basqueville, vers 1577. — Consultations des avocats Roger et Thouret, 1780.

G. 4090. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1502-1772.** — Baux par le chapitre des dîmes de Thionville; le premier bail, celui du 27 janvier 1501, (V. S.), fait à Jehan Hamedart, sacriste de la cathédrale en même temps que curé de Thionville, et à Thomas Le Mire, son chapelain, moyennant 60 livres par an; — le dernier fait, pour 9 ans commençant en 1772, à François de La Lande, laboureur, moyennant 2,000 livres par an. — Parmi les fermiers, Louis Duchesne, avocat à Caudebec, 1598; — Etienne Margue, curé de Thionville, 1700, 1721; — Jacques-Louis de Ruppierre-Mortemer, curé de Thionville, 1732; — Paul-Alexandre De la Houssaye de Beauchamp, autre curé de Thionville, 1738, 1758. — Prix stipulés dans les baux : 190 livres en 1540; 200 en 1549, 1553; 220 en 1565; 250 en 1567; 300 en 1577; 220 en 1599; 280 en 1608; 425 en 1614; 600 en 1647; 650 en 1687; 450 en 1700; 700 en 1732; 600 en 1758.

G. 4091. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

**1226-1261.** — Charte de *Johannes de Ibelont, miles*, par laquelle il donne à Thomas Le Maufe, prêtre, l'église de Saint-Léger de *Ibelont*, dont le patronage lui appartenait, *salvo jure pontificali*, novembre 1226; témoins, Robert, prieur de Sainte Marie-Madeleine de Rouen, Jourdan de *Walikervilla*, *Will. Talebot*, *Galter. de Kareclif*, *milites*, *Galter. de Ivetot.* — Même charte, de la même date, passée devant les mêmes témoins, ne différant de la précédente qu'en ce que la forme *Eblelont*, remplace celle de *Ibelont*, et que le donateur mentionne le consentement de son fils aîné Guillaume. — Charte du même Jean de Ibelont, par laquelle il donne au chapitre le droit de patronage du personat de Ibelont, 1230. — Vidimus de cette donation par l'official de Rouen. — Autres lettres de l'official, contenant abandon par Guillaume de Ebelon, *scutifer*, en faveur du chapitre, et devant H. de Pise, doyen dudit chapitre, de son droit de patronage de Ebelon, dimanche après l'Assomption, 1246. — Autres lettres de l'official, 1259, contenant l'acte de vente faite, en août 1248, au chapitre par Guillaume de Ibelont, *armiger*, et par Isabelle, sa femme, moyennant 14 livres, d'une rente de 20 sous sur 2 manoirs leur appartenant, l'un à *Renervilla*, en la paroisse de Rouville, l'autre à Ibelont, devant le *monasterium* (le moûtier) *ejusdem ville*. — Autres lettres de l'official contenant engagement pris par Guillaume *de Reniervilla*, *armiger*, de la paroisse de Rouville, de payer aux chanoines la rente de 20 sous qu'ils avaient achetée de son père Guillaume de Ibelon, lundi après les octaves de l'Epiphanie, 1261.

G. 4092. (Charte.) — 0m22c de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

**1240.** — Lettres de J., archidiacre de Rouen, contenant vidimus de l'engagement pris par Richard Soflet, prêtre, vicaire (*vicarius*) de l'église d'Yébleron (*de Ibelont*), de ratifier l'appointement fait entre lui et Hugues de Maudestour, chanoine de Noyon, et de se conformer à la sentence arbitrale du prieur de la Madeleine, de Geoffroy de *Maeto*, chanoine, de Gilebert, prêtre, et du curé de Saint-

Vivien de Rouen. Il s'agissait d'une rente de 13 livres, non compris les arrérages, réclamée par le dit Hugues, à raison de la vicairie, conformément à l'accord fait à l'amiable entre Th., archevêque de Rouen, et Thomas de Beusemoncel, chevalier, pour le patronage d'Yébleron. Les arbitres avaient été d'abord Robert de la Heuse, Geoffroi de *Maeto*, et Gui de Vi; mais Robert était mort, et Guy s'était récusé; il avait fallu prendre d'autres arbitres, ceux qui sont ci-dessus nommés. Il est entendu que le vicaire paiera les 13 livres en 4 termes; il percevra les 2 gerbes (2 gerbes sur 3, c'est-à-dire les 2 tiers des dîmes faisant, avec cette rente de 13 livres, le revenu du personat) pendant tout le temps de la vie du dit Hugues, moyennant 72 livres par an, à payer à ce dernier, lequel contribuera à la fourniture des livres d'église et au paiement des subsides que le pape ou le légat pourrait imposer sur les églises du diocèse. — Date de la ratification et du vidimus, jeudi après les octaves de la Pentecôte 1240.

G. 4093. (Charte.) — 0m21c de hauteur sur 0m32c de largeur; parchemin.

**1246.** — Eudes Clément, archevêque de Rouen, affecte au service de l'autel de la Sainte Vierge et d'un autre autel en la cathédrale, les revenus du personat d'Yébleron... *Personatum sive redditus ad personatum ecclesie de Ebelon pertinentes, cujus patronatus ad Rothomagensem ecclesiam noscitur pertinere deputamus servicio altaris Beate Virginis Rothomagensis et alterius ubi, in eadem ecclesia, canonici ad missam conveniunt, et per canonicos ministratur, salva in omnibus ordinatione quam fecit reverendus pater dominus Albanensis, tunc archiepiscopus Rothomagensis, super eodem servicio*, 5 des ides de novembre 1246. — Sceaux perdus.

G. 4094. (Charte.) — 0m27c de hauteur sur 0m22c de largeur; parchemin.

**1247.** — Règlement fait par H. (Hugues) de Pise, doyen, et par le chapitre, conformément aux ordonnances de P., évêque d'Albano (Pierre de Colmieu, d'abord archevêque de Rouen) et de O. (Eudes Clément), son successeur à l'archevêché ; « *Ne tantorum patrum tam provida deliberatio fine debito defraudetur, consentimus jam dictis patribus in predictis, et volumus quod, licet pecunia que de ecclesia de Ebelon de cetero percipietur illis canonicis qui altari servierint, ut dictum est, diebus singulis fuerit distributa, per decanum, tamen, vel ballivum nostros, contra eos qui non resident vel marranciam fecerint sic procedatur, ut de bonis eorum tantum annis singulis capiatur quod commode, si necesse fuerit, pro eis possint solvi deffectus, ut quicunque canonicus post missam noluerit pro absente servisse denarios percipiat contra illum quot illa die communiter fuerint deputati; si vero pro eo voluerit laborasse, nichil occasione illius servicii percipiat illo die...* 4 des ides d'avril 1247.

G. 4095. (Charte.) — 0m16c de hauteur sur 0m22c de largeur; parchemin.

**1247.** — Acte passé devant l'official de Rouen, à la suite de procès à l'officialité et aux assises du Roi à Foville, par lequel le chapitre et Robert, chevalier de Buesemoncel, s'en rapportent à la décision de deux arbitres, Guillaume de Saane, archidiacre du Vexin français, et Guilaume Talebot, chevalier. — Le dit chevalier, en pleine assise du Roi à Foville, avait proposé publiquement que l'archevêque et le chapitre, en achetant le droit de patronage d'*Eblont* de Guillaume d'*Eblont, scutifer*, qui le tenait du dit chevalier, s'étaient rendus coupables de simonie, parce que ce droit était une chose spirituelle ou annexée à une chose spirituelle. Le chapitre réclamait, pour cet outrage si public, proféré en lieu si solennel et devant de si grands personnages, une amende de 40 marcs d'argent; le chevalier de Buesemoncel voulait retraire par bourse le dit patronage; il contestait de plus au chapitre le personat d'Yébleron et les deux tiers des dîmes. — Lendemain de l'Assomption de la sainte Vierge 1247.

G. 4096. (Charte.) — 0m12c de hauteur sur 0m21c de largeur; parchemin.

**1259.** — Lettres de l'official vidimant (samedi après *Oculi mei* 1258), d'autres lettres de l'official contenant la reconnaissance passée devant lui par Richard, prêtre et vicaire de l'église d'Yébleron, de la prise à ferme par lui de *duas garbas decimales*, que percevaient les chanoines à Yébleron moyennant 80 livres tournois. Il s'était de plus engagé à acheter une pièce de terre pour la construction d'une grange, laquelle après son décès deviendrait la propriété du chapitre, jeudi après la Trinité, 1258.

G. 4097. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m23c de largeur; parchemin.

**1260.** — Autre règlement fait par Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen, en vue de remédier à la répartition inégale qui se faisait des revenus d'Yébleron

entre les serviteurs de l'autel ; — le dit règlement fait par Guillaume de Saane, en vertu de l'autorité de l'archevêque et comme le seul exécuteur survivant des volontés de Pierre, évêque d'Albano, lequel avait donné 500 livres pour le service de l'autel. — « *Volo et ordino quod quilibet presbyter ebdomadarius ad quem spectat cura et sollicitudo tocius servicii ecclesie habeat duodecim denarios qualibet die cum aliis duodecim denariis quos habebat per ordinationem de Ybelonc, dyaconus vero sex, et subdyaconus totidem, omnibus diebus dominicis et sollempnibus et aliis omnibus in quibus non est nisi una missa in die. Item quia ebdomadarius diebus dominicis et sollempnibus debet vocare ad prandium pauperes clericos qui sibi serviunt in altari, volo et ordino quod qualibet die dominica et sollempni, scilicet in omni triplici festo et duplici, si bona sufficiant, habeat duodecim denarios cum duobus solidis ante dictis. Hic autem appellatur ebdomadarius non solum cujus est septimana, sed qui facit servicium ipsa die... Item ad honorem Dei et decorem servicii, volo et ordino quod duo de minoribus clericis eligantur per capitulum vel per cantorem et succentorem, qui semper in majori altari assistant presbytero et, cantato Sanctus misse, teneantur cum duobus thuribulis incensare altare usque ad communionem propter reverenciam sacramenti... Qui marranciam fecerit denario suo careat, illa die*, décembre 1260.

G. 4098. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m21e de largeur, parchemin ; 1 fragment de sceau.

**1274.** — Accord, à la suite de procès porté devant le bailli de Caux, aux assises du Roi à Maulévrier, entre Jean de Buesemonchel, chevalier, et le chapitre au sujet du patronage de la vicairie d'Yébleron, *Sancti-Leodegarii de Yblelont.* — Le patronage appartiendra au dit chevalier et à ses héritiers. Le vicaire reçu et institué paiera 13 livres conformément à ce qui avait été entendu entre l'archevêque Thibaud et Thomas de Buesemonchel, chevalier, oncle de Jean de Buesemonchel, soit pour la chapelle de l'archevêque à Déville, soit pour tout autre établissement que ce prélat désignera, moitié au synode de la Toussaint, moitié au synode de la Pentecôte ; les vicaires paieront, pour les 2 parts des dîmes, 10 livres au chapitre conformément à l'accord conclu entre le chapitre et Robert de Buesemonchel, père de Jean, janvier 1272 (V. S.). — Fragment du sceau de Jean de Buesemonchel.

G. 4099. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1347-1348.** — Lettres de Jean, sire de Bauchien, et de Jean, son fils, chevaliers : « Comme de l'église de Ybleront, de laquelle nous sommes patrons, division ait été faite en trois parties, c'est assavoir en un personnage, une cure et une chapelerie pour le vicaire du dit personnage... che ne fu onques notre entente ne n'est que la division qui faite est porte aucun préjudice à honorables segneurs et de grant discrétion le capitre de l'église de Notre-Dame de Rouen, » 25 décembre 1347. — Messire Jean, sire de Bauchien, chevalier, reconnaît par devant Jehan de Caiart, vicomte de Rouen, son sceau appendu à l'acte précédent, lundi 13 jours en mai 1348.

G. 4100. (Pièce.) — 0m21c de hauteur sur 0m33 de longueur, parchemin, fragment de sceau.

**1389.** — Mandement des requêtes de l'hôtel, obtenu par les chanoines de Rouen pour faire assigner devant le bailli de Caux le curé ou personne de l'église d'Yébleron pour cause du refus par lui fait de leur payer les 70 livres de rente ou pension annuelle qu'ils avaient droit de prendre sur les revenus de la cure et personnage, lequel refus avait pour cause les défenses de Jean de Bellengues, chevalier, prétendant au patronage de ce bénéfice, 1er juin 1389. — Fragment de sceau.

G. 4101. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1240** (copie)**-1479.** — Procès, à l'échiquier et en la sénéchaussée de Normandie, entre le chapitre de Rouen et Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, personnagier d'Yébleron, au sujet des dîmes. — Mémoires, réponses, répliques, extraits de comptes, inventaires et copies de titres ; conclusions de Guillaume Picart, procureur du Roi, à l'encontre de Guillaume Roussel. — Nomination, par le vicaire général de l'archevêché, de Guillaume Tarent au personnat d'Yébleron, sur la présentation de Jeanne, femme de Jean de Graville, sieur de Montagu, à cause de sa seigneurie de Beuzemouchel, 1418 (copie). — Extrait de la visite de l'archidiacre de Caux, 1461 : *Ecclesia d'Yebleron fondata in honore sancti Leodegarii fuit visitata. Dominus Guillelmus Le Breton, presbyter, capellanus et firmarius. Ejus presentatio spectat Domino de Moy, ad causam feodi de Beusemoncel. Percipit magister Guillelmus medietatem (decimarum), et curatus residuum.* — Mises faites par Guillaume Roussel au grand Conseil : « 10 chapeaux

de roses aux seigneurs du grand Conseil pour le saon par eux déclaré nul, chaque chapeau, 22 deniers. »

G. 4102. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1418** (copie)**-1479.** — Mémoires concernant le procès entre le chapitre et Guillaume Roussel pour la pension de la cure d'Yébleron; le dit procès commencé devant le bailli de Caux, dévolu par doléance prise par le chapitre en l'échiquier, porté, en matière de provision, en la cour de la sénéchaussée. — Parties mises hors de cour par Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, président de la cour souveraine de l'échiquier (Lire, 16 septembre 1479), en vertu de lettres données à Larchant, le 14 juillet précédent. — Mention de Pierre Cambier, vicaire de l'archidiacre du Grand Caux; — de Thomas de Morant, personnager d'Yébleron sous maître Guillaume Roussel, 1466.

G. 4103. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1430-1745.**—Procès, au bailliage de Caux, et par provision, en la cour de la grande sénéchaussée de Normandie (sénéchaux Jacques de Breszé et Pierre Blosset), entre Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, personataire ou personagier d'Yébleron, d'une part, et le chapitre de Rouen, d'autre part, au sujet des dîmes; requêtes, assignations, arrêts du Conseil, sentences de la cour de la sénéchaussée. — Sentence au profit du chapitre, contre un nommé Barate. — Acte par lequel le chapitre donne pouvoir à quelques uns de ses membres « de soy mettre, condescendre, et compromettre en l'appointement de mons$^{r}$ le patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, de Guillaume Mesard, doyen de N.-D. de la Ronde, vicaire général de l'archevêque de Rouen, de Jean Du Vergier, licencié en lois et en décret, président de la cour des Généraux sur le fait de la justice des Aides en Normandie, et de Jacques de Croismare, écuyer, lieutenant général du bailli de Rouen, sur les descords, procès et questions meus entre le dit chapitre et Guillaume Roussel, » 29 décembre 1478. — Lettres du Roi (14 juillet 1479) et du patriarche de Jérusalem, président de l'échiquier, autorisant le chapitre et Roussel à s'en aller de cour, sans amende. — Compromis entre Roussel et le chapitre : Jean Masselin chanoine, Guillaume Prevosteau, seigneur de Tourny, avocat du Roi en cour ecclésiastique, pris pour arbitres, 12 mars 1478 (V. S.).— Sentence arbitrale prononcée par Laurent Surreau, chanoine de Rouen, et par le dit Prevosteau. Roussel percevra le tiers des dîmes d'Yébleron, et paiera au chapitre une pension de 35 livres par an, 2 septembre 1479. — Ratification par Jacques de Moy, baron du lieu, châtelain de Bellencombre, seigneur patron de Beuzemouchel et d'Yébleron, pour et au nom de son fils Charles, personnagier d'Yébleron, de la sentence arbitrale précédente, 22 février 1506 (V. S.); signature du dit de Moy.— Délibération capitulaire portant que Charles de Moy ne paiera au chapitre que 25 livres au lieu de 35, 23 février 1506 (V. S.). — Autres pièces concernant Yébleron : remise faite par les chanoines à Guillaume de Crepieul, curé d'Yébleron, sur la pension due par lui au chapitre, 1430; — procès entre les chanoines et Hector de Harbouville, seigneur de Verguetot, au sujet de rentes, 1584, 1586; — reconnaissance de M. Gagu, curé d'Yébleron, relative aux dîmes novales, 1745. — Fragment du sceau royal, 1478. — Sceaux de Guillaume Desmares, lieutenant commis du bailli de Caux, de Guillaume Le Rat, sergent de Couronne, 1474, 1475. — Marques des notaires apostoliques Jean Estrelin et Michel de Belengues.

G. 4104. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1587-1740.** — Procès pour les dîmes entre le chapitre et le curé d'Yébleron, M. Demiannay.— Procès-verbal d'arpentage des terres décimables, dont les deux tiers appartiennent au chapitre et l'autre tiers au curé; formation de 3 lots dont l'un est choisi par le curé. — État des terres labourables de la paroisse : 1$^{er}$ lot, en blé, 90 acres 1 vergée; en avoine, 86 acres une vergée; en pois, 23 acres 1 vergée; — 2$^{e}$ lot, en blé 94 acres 2 vergées; en avoine, 68 acres 2 vergées; en pois, 5 acres; — 3$^{e}$ lot, en blé, 93 acres 2 vergées; en avoine, 64 acres 2 vergées; en pois, 19 acres. — Mémoire sur le droit de dîmes, 1738, 1740. — Requête présentée par les paroissiens d'Yébleron au chapitre afin qu'il lui plût ordonner qu'une partie des revenus qu'il tirait de cette paroisse fût employée à la nourriture des pauvres qui y étaient nombreux, conformément à l'ordonnance du bailli de Caux ou de son lieutenant, officiers du Roi et personnes établies au Bureau des pauvres de Caudebec, 1587. — Mention de Louis-Robert de Romé, curé de Rouville, procureur de Messire Thomas-Guillaume Lucas de Beaucourt, intendant du chapitre.

G. 4105. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

**1462-1771.** — Baux des dîmes d'Yébleron appartenant au chapitre de Rouen. — Bail à Pierre Harel, curé d'Yébleron, pour tout le temps qu'il sera curé, de la moitié des deux tiers des grosses dîmes moyennant 35 livres tour-

nois par an, 1518. — Procès au bailliage de Caudebec, entre Claude Corvée, fermier des grosses dîmes du chapitre, et Louis Demiannay, curé d'Yébleron, au sujet de la dîme d'une acre et demie de terre d'aumône appartenant à la cure et que le curé prétendait être exempte de dîmes. — Lettres du chanoine Le Clerc relatives à cette contestation, 1743. — Mention des curés d'Yébleron, Robert Couilleren, 1473 ; Roger Payen, chanoine de Rouen, official, 1518; — de Charles Le Roux, bailli de Caux, héritier d'Anne de Verguetot, sa grand'mère, 1573.

G. 4106. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 sceaux, 2 fragments de sceaux.

**1210-1375.** — Accord conclu entre le chapitre de Rouen, d'une part, Nicolas de Monteigni et Robert d'Autueil, chevaliers, d'autre part, au sujet du patronage des églises de Brachy et de Manneville-la-Gopille : *Capitulum percipiet de eisdem ecclesiis duas partes omnium decimarum bladi et wesdorum, exceptis cortillagiis antiquis.* Les susdits Nicolas et Robert, et leurs héritiers, présenteront au chapitre des vicaires idoines pour la vicairie des mêmes églises, lesquels vicaires percevront la tierce partie des dîmes du blé (*cum altalagiis*) et auront la terre d'aumône et les hôtes, *salva decima 2 garbarum, de quibus reddet unusquisque vicariorum predicto capitulo annuatim 20 solidos usualis monete, nomine pensionis, in duabus synodis.* Présents à l'acte M. Jean de Rouvrei, Ric. de Willekir ; lendemain de la Saint Jean Baptiste 1210. — Accord entre le chapitre de Rouen, d'une part, et Nicolas *de Monteigneio*, chevalier, du consentement de sa femme Isabelle et de ses héritiers, d'autre part, au sujet du droit de patronage des églises de *Magna villa* la Gopille et de Brachy. Après avoir reproduit à peu près textuellement les articles de l'accord précédent, Nicolas donne au chapitre *illud masuagium totum quod Walterus de Canteleu, clericus, solebat possidere apud Brachi, ad facienda ibidem edificia que dicti canonici sibi viderint expedire. Decanus et capitulum fecerunt scribi nomina patris et matris et fratrum predicti Nicolai in libro capituli, in quo nomina illorum scripta sunt, quorum anniversaria fiunt in ecclesia Rothomagensi. Post obitus dicti Nicolai et Isabelle, uxoris sue, mittentur nomina eorum cum nominibus parentum suorum in scriptura,* jeudi après la Saint Romain 1217. — Chirographe : Lettres du chapitre pour faire connaître qu'il a donné à H. de Andeli, chantre et chanoine de Rouen, 6 livres de rente sur l'église de Brachy, à savoir : 4 livres à distribuer aux chanoines qui assisteront à l'obit du dit H. ; 20 sous à donner aux pauvres; 10 sous à donner à l'église de Sainte-Marie-Madeleine, et 10 sous à celle de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades ; 7 des calendes de juin 1218; fragment des sceaux de l'église de Rouen et de H. d'Andely. (Charte en double exemplaire). — Présentation par Guillaume Crespin, chevalier, seigneur de Dangu, à l'église de Brachy, vacante par la mort de maître Nicolas d'Auffay le patronage lui appartenait à cause de son mariage avec Agnès de Trie, au droit de son premier mari Guillaume Martel de Basqueville ; présenté Monsieur Jean Martel *alias* de Ansereville, prêtre, Dangu, 8 mai 1334 ; sceau de Crespin. — Vers le même témps, présentation à la même cure, par Philippe, roi de Navarre, à raison de la garde noble de Martel de Basqueville ; présenté Jean de Paris, chapelain du comte (Paris, 3 juin 1334). — Autres présentations à la même cure, par Guillaume Martel ; présenté Pierre Fourmentin, 1344 ; par Guillaume Martel ; présenté Guillaume Languet, en remplacement de Regnault de Betencourt, qui venait d'entrer en religion, 2 octobre 1375 ; 2 sceaux. — Présentation à la cure de Manneville-la-Goupil par Guillaume Martel ; présenté Guillebert du Valvillier, sous-diacre, chanoine de Saint-Quentin, en remplacement de Monseigneur Guillaume d'Estouteville, nommé évêque d'Évreux, 9 octobre 1375 ; deux sceaux, du dit Guillaume Martel. Les présentations sont faites aux doyen et chapitre de Rouen.

G. 4107. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

**1210** (copie)**-1171.** — Accord entre le chapitre de Rouen et Nicolas de Monteigni et Robert de Autueil, 1210 (copie). — Accord entre le chapitre et Nicolas de Monteigni, 1217 (copie). — Sentence de l'official de Rouen, contenant la renonciation faite par Guillaume dit le Velleus, *armiger*, à ses prétentions sur les dîmes de Manneville, 1255. — Enquête faite à la requête du chapitre et du curé de *Magnavilla* la Goupil, par Jean Mouton, clerc sergent du chapitre, au sujet des dîmes de cette paroisse, de la manière dont elles doivent être portées à la grange et à quel lieu, *maxime de 2 pechiis terre, quarum una dicitur de feodo Aelicie de Bretevilla et vocatur campus de la Braerie, altera vocatur campus Regine ;* parmi les témoins, Roger de Clerci, fermier du chapitre, il y avait 25 ans : *Vidit quod Dominus Robertus de Autolio, rector dicte ecclesie, fecit portari quandam quadrigatam in cimiterio ecclesie, dicendo quod erat jus suum, et quod ibidem debebant partiri garbæ.* Autres témoins, *Guillelmus Gaufridus, Guillelmus de Clara ; Henricus Magister, Jourdanus de Haiis, Durandus de Melle, Johannes d'Estrutat, Johannes Acart, Simon*

*Olearius*, *Ricardus Le Sesne*, 1300. — Mémoire des *ellages* et novales qui sont en la paroisse de Manneville-la-Goupil *dégradés* depuis 40 ans. — Déclarations des terres qui doivent dîme au chapitre, 1753. — Procès pour les dîmes entre le chapitre et les curés. — Baux des terres et de la grange appartenant au chapitre. — Baux des dîmes, de 1507 à 1754. Prix des baux : 55 livres en 1507 ; 200 en 1535 ; 240 en 1530 ; 301 en 1542 ; 190 en 1565, 1569 ; 220 en 1572 ; 250 en 1574, 1578, 1580 ; 200 et 12 mines de blé en 1587 ; 240 en 1598, 1603 ; 280 en 1609 ; 300 en 1612 ; 340 en 1615 ; 350 en 1618, 1624 ; 602 en 1630 ; 700 en 1636, 1643, 1645, 1649, 1651, 1663 ; 650 en 1671 ; 600 en 1684 ; 750 en 1700 ; 920 en 1719, 1727 ; 1250 en 1737. — Procès pour les réparations du chancel, 1563 et autres années. — Procès-verbal des réparations à faire à l'église de Manneville-la-Goupil, dressé par Pierre Hérouard, maçon, 1737. — Mention des curés de Manneville, Delaistre, 1670 ; Jacques Malandin, 1754.

G. 4108. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1531-1752.** — Difficultés entre le chapitre et les paroissiens de Brachy, relativement aux réparations et réédifications de l'église et du chancel du dit lieu, 1566, 1677 ; entre le chapitre, les curés et les paroissiens de Brachy, au sujet des grosses dîmes de la paroisse, 1679, 1752. — Lots que présentent les gros décimateurs de la paroisse de Brachy à M. le curé de la paroisse, aux fins par lui de percevoir la dîme sur un des trois lots qu'il sera à sa liberté de choisir. — Titres de rente due au chapitre sur la cure de Brachy. — Procès, au sujet de cette rente, avec le curé Nicolle de Dampierre, 1537 et années suivantes. — Sceau de Simon Dyel, lieutenant en la vicomté d'Arques du bailli de Caux, 1541.

G. 4109. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1541-1754.** — Baux des dîmes de la paroisse de Brachy. — Prix des baux : en 1541, 190 livres ; en 1561, 210 ; en 1568, 1571, 160 ; en 1574, 190 ; en 1576, 224 ; en 1579, 240 ; en 1594, 200 ; en 1601, 330 ; en 1607, 250 ; en 1610, 280 ; en 1616, 1622, 1625, 200 ; en 1631, 300 ; en 1637, 350 ; en 1643, 410 ; en 1649, 480 ; en 1659, 535 ; en 1677, 535 ; en 1693, 480 ; en 1700, 440 ; en 1711, 800 ; en 1727, 510 ; en 1738, 600 ; en 1754, 800. — Robert Sergent, vicaire de Brachy, fermier de la dîme, en 1641. — Curés de Brachy fermiers de la dîme : Étienne Belamy 1568 ; Étienne Blondel, 1700, 1711 ; Joachim Crespin, 1727 ; Charles Linard, 1754.

G. 4110. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

**1535-1539.** — Procès entre le chapitre et Pierre de Gueuteville, prêtre, fermier des dîmes de Brachy. — Ce fermier, n'ayant point payé le prix du bail, avait été excommunié par l'official *pro judicato* de la somme de 36 livres 9 sous ; il avait interjeté appel comme d'abus au parlement, où le procès avait été porté et suivi contre ses héritiers. Gueuteville prétendait avoir droit à un rabais, à cause des mauvaises récoltes, principalement en l'année 1534, où la plupart des blés, par suite des pluies et des grandes inondations, avaient esté « mesliez, germez et pourris. » — Mémoires, délibérations du chapitre, sentences de l'official, exploits, arrêts du parlement, état des frais et vacations. — Lettre de Baoult à monsieur maistre Mellon Preudhomme, chanoine, grand distributeur, procureur et receveur de l'église cathédrale de Rouen : « Autre chose pour le présent synon, après m'estre à vous *iterum* recommandé de très bon cueur, prieray notre Rédempteur vous donner ce que plus desirez. De Dieppe, en votre maison, le XVIII[e] jour de juin (1536). Votre très humble serviteur et petit clerc. » — Inventaire des meubles de Gueuteville : « Un bonnet rond de rouge escarlate ; 2 chaises de bois à dos, etc. »

G. 4111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1265-1641.** — Accord entre Adam de Saint-Laurent, chevalier, et le chapitre de Rouen, au sujet du patronage et des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres : — choix d'arbitres (le trésorier et le pénitencier de l'église de Rouen), dimanche fête de Saint-Luc 1265 ; — acceptation d'une prolongation de délai pour juger l'affaire. — Enquête, déposition de Louis Auvré, d'Yerville, octogénaire : *Dicta ecclesia sita est in illa baronia, que dicitur baronia Sancti Victoris, et illa baronia data fuit in maritagium, sed nescit a quo, quondam Simoni de Sancto Laurentio, domino dicti loci, cui successit..... Guillelmus de Sancto Laurentio, pater ipsius Ade, de quo agitur, cui Guillelmus succedit Adam predictus. Dicit etiam quod vidit, per XL annos et plus, ut recolit, Gillebertum clericum, rectorem et personam dicte ecclesie Sancti Martini ad Arbores, avunculum patris ipsius qui loquitur, quo tempore vidit et scivit quod idem rector percipiebiat guerbas et fructus decimales dicte parrochie usque dum promoveri fecit ad sacros ordines Radulphum filium dicti Guilberti, cui con-*

*tulit certam partem dictorum fructuum et guerbarum, cui Guilberto dictus Simon contulit dictam ecclesiam, tanquam patronus, et post decessum ipsius Guilberti et dicti Rodulphi vidit et scivit quod ipsum capitulum contulit ipsam ecclesiam Guillelmo (de Boscomaugeri), nuper rectori dicte ecclesie, et postmodum Roberto, modo rectori dicte ecclesie;* mention du séjour de Simon de Saint-Laurent en terre sainte, comme croisé. Un des témoins rappelle qu'il s'était émerveillé que le dit Guilbert eût pu être recteur de Saint-Martin-aux-Arbres tout en étant marié; sans date, mais certainement de l'année 1265. (Copies, l'une du 15e siècle, délivrée avec l'attestation de Guillaume Lambert, notaire apostolique, et une copie en français de cette information.) — Sentence de G. (Guillaume de Saane), trésorier, et de G. *de Sanavilla*, pénitencier et chanoine de Rouen : *Ordinamus jus patronatus ecclesie Sancti Martini ad capitulum et fructus decimales parrochie ad usus proprios capituli pertinere, prefato militi et ejus heredibus super premissis perpetuum silencium imponentes*, le dimanche *d'Invocavit me* 1265. — Charte d'Adam de Saint-Laurent par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église de Saint-Martin-aux-Arbres, février 1265 (originaux et copies). — Sceau d'Adam de Saint-Laurent.

G. 4112. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; fragment de sceau.

**1281-1711.** — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Benjamin et Agnès, sa femme, vendent au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Guillaume de Noion, afin de faire son obit, pour 10 livres tournois, 20 sous tournois de rente sur 2 pièces de terre, *tam in valle de Annevilla, inter terram Johannis dicti de Busco Rabel et terram Guillelmi de Tatemanvilla, civis Rothomagensis;* l'autre, entre la terre du seigneur *de Saucheio*, chevalier, et celle de Robert Le Roy, mars 1280. — Vente par les mêmes au chapitre, pour 50 sous, de 3 sous 10 deniers et de 2 chapons de rente, 1297. — Reconnaissance par lui de son sceau devant l'official, même année. — Prise à fieffe par Jean *de Bosco*, clerc, d'une pièce de terre (1 acre, 14 perches) à Saint-Martin-aux-Arbres; pour 32 sous 11 deniers de rente; le preneur fera construire sur le fief un édifice d'une valeur de 110 sous tournois; il ne pourra vendre ni aliéner, ni charger le fonds d'un autre cens annuel sans la permission du chapitre, lequel y fera exercer sa justice, et auquel d'ailleurs, il paie une somme de 100 sous, 1299. — Reconnaissance, par Jean *de Bosco*, de son sceau devant l'official, même année. — Jugement entre Robert Choisi, procureur du Roi, et Jehan Segeneut, attourné du chapitre, au sujet d'une saisie opérée sur le fief du chapitre; « plaidié en l'assise du Roy devant Oudart d'Attinville, bailli de Rouen; jugié et rendu pour le procureur du Roi contre le procureur du chapitre que il estoit mal diligent d'avoir fait faire la veue, et ne se deffendoit pas que il ne fust tenu à faire amende, lequel ne le voult amender, ains mist les pleges à l'eschiquier, par quoy jour fu assis aux dictes parties au prochain eschiquier, et leur (fu) commandé à baillier leur raisons par escript. » Attestation d'Oudart d'Atainville, bailli de Mascon, sénéchal de Lyon : « Le 24 mai 1377, se retray par devers nous, à Paris, Denis Le Vilain, chanoine de Rouen, qui nous présenta une escroe d'un jugement qui avoit été plaidoié devant nous au temps que nous estions bailli de Rouen et de Gisors, et requist de la recevoir pour accorder, selon la coustume de Normandie, et pour ce que ce touchoit partie, pour laquelle le jugement a esté donné, nous ne volmes pas recevoir et respondimes au dit chanoine que il feist appeler partie par devant le bailli de Rouen pour veoir recevoir la dicte escroe, et, icelle receue et à nous envoyée par le bailli avec celle de partie, se aucune en vouloit bailler, nous estions prests de procéder en l'acort des dictes escroes. » Donné sous le sceau du bailliage de Mâcon, dernier mai 1377. — Clameur féodale d'Ozias de Boniface, sieur d'Esquetot l'Auber et de Saint-Martin-aux-Arbres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur d'Arques, 1606. — Dénombrement des terres relevant du fief de Saint-Martin-aux-Arbres appartenant à Jean Thorel, écuyer, seigneur et patron de Maisons et Nolette, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, en qualité d'héritier bénéficiaire de Guillaume Thorel (sans date). — Vente par le chapitre, au sieur Rouzée, de 24 acres de terre, pour 6,400 livres, 1643. — Défense au curé, par le chapitre, d'inhumer aucun corps dans le chœur de l'église, au préjudice des droits de patronage du chapitre, 18 décembre 1660. — Engagement pris par M. Thorel, envers le chapitre, « de faire réparer et entretenir à toujours, même faire rebâtir, si besoin est, le chancel de Saint-Martin-aux-Arbres, en sorte que jamais rien ne sera demandé aux chanoines, en cas que le procès, qui est pendant entre le sieur Rosée et lui au parlement de Paris, soit jugé au bénéfice du dit Thorel et qu'il soit maintenu aux honneurs de l'église, et ce en considération de ce que les dits chanoines l'ont aidé de pièces pour le faire maintenir aux dits honneurs, » 1681. — Acte par lequel Jean-Baptiste Thorel, haut justicier de Maisons, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, y demeurant, reconnaît que MM. du chapitre sont patrons présentateurs et honoraires de la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, 1681. — Défenses par le chapitre, à Léonard Du-

puis, curé de Saint-Martin-aux-Arbres, et aux trésoriers, syndics et à tous habitants de la dite paroisse, « de permettre qu'aucune personne que ce soit prenne la qualité de patron de la paroisse dans l'inscription qui se fera sur les cloches de l'église que l'on doit fondre et refaire de neuf, » 1711. — Titres de rentes, acquisition par le chapitre de 30 acres de terre appartenant au nommé Vaultier, procureur en la cour des Aides. — Procès avec le dit Vaultier. — Fragment du sceau du bailliage de Mâcon.

G. 4113. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

**1320-1321.** — Documents relatifs au patronage de Saint-Martin-aux-Arbres. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume des Essarts, chanoine de Rouen, a présenté à cette église Nicolas Gobout *alias* de Blinquetuit; il nomme Jean Lenlumineur, *alias* Milhommes, son prêtre, comme procureur, pour requérir que le dit Nicolas fût présenté à l'archevêque, vendredi avant la Chaire de Saïnt Pierre 1320. — Mandement adressé aux vicaires de l'archevêque de Rouen par Robert Recuchon, chevalier, bailli de Rouen : un débat s'était élevé entre les gens du Roi, d'une part (Michel Pinchart, procureur du Roi), et le chapitre, d'autre part, sur le droit de patronage de l'église de Saint-Martin-aux-Arbres; l'église était vacante par le décès de Pierre Dumont; vue avait été termée entre les parties au jour de la Trinité, au matin, en la dite église. Cette vue ne pouvait être faite sans prêtres. C'est pour quoi le bailli prie les vicaires de l'archevêque, « en aide de droit, de faire semondre, de leurs prestres des plus procheins, si grant foison à la dite veue qu'il en puisse demourer 4 sans saon, à la fin que la dite veue puisse estre faite et la cause déterminée, et que as dis prestres... ils fassent enjoindre que eulz soient à l'assise du Pontaudemer le vendredi après la feste de la Trinité où le retour de la veue ira, et qu'il y ait telle personne pour les vicaires qui ait povoir de les faire jurer, comme il appartient, lundi après l'Ascension. » — Mandement des vicaires au doyen de Pavilly pour citer à la vue autant de prêtres qu'il en faudra, 4 juin 1321. — Mandement en latin, adressé par le même bailli à l'archevêque ou à ses vicaires au spirituel; les assises ont eu lieu à Pont-Audemer, le vendredi après la Trinité 1321, continuées du lundi précédent; l'attourné des chanoines a obtenu gain de cause par le jugement des chevaliers; le bailli en donne avis à l'archevêque ou à ses vicaires et lui demande de faire mettre Nicolas Gobout, le présenté du chapitre, en possession du bénéfice; vendredi après la Trinité 1321. — Sentence rendue en faveur du chapitre : on y rappelle que la vue fut faite par 4 chevaliers et par 4 prêtres, mons[r] Raaul de Limésy, mons[r] Jehan du Mesnil Dur escu, mons[r] Jehan de Mesnemares et mons[r] Jehan de Buyville, chevaliers; par mons[r] Guillaume, personne de Hyerville, mons[r] Jehan, personne d'Esquetot, mons[r] Guillaume, personne de Sauchey, mons[r] Gillebert, personne de Mauteville, prestres passez sans saon, présent mons[r] Nicholas Quesnel, deen de Pavellie, » même date. — Nomination par l'archevêque de Nicolas Gobout *alias* de Blinquetuit à la cure de Saint-Martin-aux-Arbres, Paris 11 juillet 1321. — Fragment du sceau de l'archevêque.

G. 4114. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

**1519-1783.** — Baux des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres. — Prix des baux : en 1519, 60 livres; en 1548, 125; en 1559, 140; en 1586, 26 écus; en 1658, 215 livres; en 1676, 220; en 1720, 240; en 1735, 340; en 1744, 380; en 1753, 505. — « Déclaration des pertes que Jehan Vaultier, curé de Saint-Martin-aux-Arbres, a souffertes, depuis 1588 qu'il a commencé à jouir des dixmes (20 écus par an, prix du bail), pour raison des guerres : En l'an 1589, feust pris et pillé au dit Vaultier, tost après la levée du siège de Dieppe, 2 chevaulx de la valeur de 35 écus sol. Luy feust pillé tous ses accoustrements et linge, 20 escus. — Tost après la levée du camp de Dieppe, deffunct le sieur d'Auzebosc, venant à Lymesy, en la maison du sieur de Fontaines-Martel, logea en la dicte paroisse de Saint-Martin-aux-Arbres, estant accompagné de 3,000 hommes en la maison et presbytère, duquel voyage ils auroient consommé tant en bled, avoine, poix, vesche, plus de 4 à 500 gerbes de blé, 25 escus. En l'an 1590, les gens du mareschal de Biron, revenant de Fescamp, logèrent en la paroisse de Saint-Martin-aux-Arbres en grande confusion, 35 écus. Composa, pour sauver le reste de ses biens, à la somme de 15 écus. Les gens de guerre du chasteau de Lymésy, en l'an 1591, prindrent et enlevèrent 2 poussons de sildre de valeur de 21 escus. — Lorsque les gens de guerre vindrent pour prendre la maison de Thiboutot où il y avoit gens en garnison, il feust fait depense 10 escus. — En 1591, il fut mené prisonnier à Etaimpuis, et se rachata pour 30 écus. — Le siège levé de devant Rouen, le roy de Navarre alla à Caudebec, où son camp avoit passé et rapassé par 3 fois par dedans le lieu de Saint-Martin-aux-Arbres et y avoient logé. Tous les grains furent perdus pour le passage des gens du roy de Navarre qui alloient à Yvetot. » — Déclaration de M. Le Clercq, chanoine de Rouen : « Cette paroisse consiste en 800 acres. De ces 800 acres, 200 sont en masures.

Reste 600 acres sujettes à la grosse dîme, qui se partage par tiers entre le chapitre, l'abbé de Fécamp et le curé. L'abbé est tenu de faire les lots, le curé choisit, ensuite le chapitre, » 1743. — Requête de Martin Yon, vicaire perpétuel de Saint-Martin-aux-Arbres : le bénéfice ne consiste qu'à la 6e gerbe, et il n'a été baillé en vicariat que 60 livres aux plus chères années; il demande que les dîmes lui soient baillées pour 80 livres par an, 1616. — Saisie, vente et adjudication des dîmes, 1783. — Procès-verbal de visite de l'église de Saint-Martin-aux-Arbres par Charles Thibault, architecte, entrepreneur à Rouen, 1739.

G. 4115. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**Commencement du XIIIe siècle — 1320.** — Donation par Henri de Boelles, à Henri, clerc, de l'église d'Ernemont (*de Ernoldimonte*), à tenir en pure et perpétuelle aumône, sauf le droit épiscopal. Témoins : Raoul Gornon, *Roberto de Mellevilla, Hug. de Neella, Osb. scementario, Marco carpentario, Rob. de Boellis.* Sans date, fragment de sceau. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen : sur la présentation de Robert Osmond, chanoine de Rouen, il donne à Guillaume Osmond, clerc, la viciarie *ecclesie Sancte Trinitatis de Ernoumont;* présents les chanoines de Rouen, Raoul fils de Geroud et maître Guillaume de Marleiz; les clercs de l'archevêque, maître Jean Le Breton, maître Alain, Laurent de Coutances et Raoul de Saint-Maclou. *Datum per manum Roberti de Sancto Nicholao, capellani et canonici nostri, apud domum Grandimontis juxta Rothomagum, in crastino sancti Andree apostoli,* 1205. — Charte de Guillaume de Boeles, chevalier : il annonce qu'il a résigné en la main de Gautier, archevêque de Rouen, et qu'il a donné à l'église de Notre-Dame de Rouen et à Robert Osmond, chanoine et à ses successeurs, le droit qu'il prétendait avoir en l'église d'Ernemont (*de Ernoldimonte*) et au patronage de la dite église; la dite charte déposée sur le grand autel de la cathédrale. Présents à l'acte *Ric. decano Rothom., Radulfo filio Geroldi, magistro Gilberto de Marleiz, magistro Johanne Britone, Anxello de Augo, Laurentio notario, Willelmo de Sancto Audoeno, Rog. Peregrino, Johanne Lenvili, Osberto de Clera, Martino de Sancto Audoeno, Roberto Blampain, clericis,* nones d'octobre 1286. — Lettres de Simon, cardinal prêtre du titre de Sainte Cécile, légat, à l'archidiacre de Rouen, contenant vidimus de lettres adressées à ce prélat par Jordan, chapelain du Saint-Siége et chanoine de Rouen, pour le prier de nommer, sur sa présentation, à l'église *Sancte Trinitatis de Arnulphi monte,* qui dépendait de la prébende du dit Jordan, Jean Mordant, porteur des dites lettres; la cure était vacante depuis plus de 6 mois par le décès de Gui; l'archevêque Eudes Rigaud, au lieu de nommer à la cure, s'était contenté de désigner, pour l'administration provisoire des sacrements, Jean Mordant; ce dernier remplissait les conditions nécessaires, *bene scit legere et cantare;* Viterbe, nones de mai an 1er du pontificat de Jean XXI. Le légat, après avoir transcrit ces lettres, mande à l'archidiacre de Rouen de le renseigner de *vita, conversatione et moribus* du dit Mordant, natif de son archidiaconé, Paris, 3 des nones de juillet 1277, *apostolica sede vacante.* — Présentation à Guillaume, archevêque de Rouen, par *Guallyardus,* cardinal diacre du titre de Sainte Lucie *in Silice,* chanoine prébendé en l'église de Rouen, de Pierre Adam, son clerc et familier, pour la cure *de Arnulphi monte,* vacante par la mort de Jean Ouen, Avignon, 1er décembre 1320; fragment de sceau.

G. 4116. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1563-1790.** — Documents concernant la prébende d'Ernemont. — Requête présentée aux commissaires ordinaires pour la réformation des forêts par Michel de Monchy, conseiller au parlement, chanoine prébendé, seigneur d'Ernemont et du Boullay, aux fins d'obtenir délivrance de son droit de chauffage en la forêt de Lyons, la dite requête signée Terrien, 1563. — Procès pour la réédification du moulin et pour la réparation du chancel. — Bail de l'annate de la prébende d'Ernemont, 1568. — Baux des biens dépendant de la prébende. — Échange entre le chapitre et Barthélemy de Saint-Ouen, maître ordinaire en la Chambre des comptes, 1664. — États des revenus de cette prébende, possédée, vers la fin du 18e siècle, par Jean-François Cornet et, après lui, par François-Félix de Paul de Marbeuf, dernier titulaire : les bénéfices et profits de ce dernier évalués par lui à un revenu annuel de 5,242 livres, en y comprenant la chapelle du Tilleul à Basqueville, laquelle valait 692 livres, et, déduction des charges, à 4,492 livres. — Curés d'Ernemont : Nicolas Raul, décédé vers 1564; Jean le Vaquer, 1598, 1600; Denis le Vaquer, 1625; Jean Amours, 1624. Guillaume Bussevestre, doyen de Ry en 1564.

G. 4117. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1531-1771.** — Baux des dîmes d'Ernemont. — Prix des baux : en 1531, 69 livres; en 1543, 91; en 1581, 100; en 1590, 140; en 1596, 100; en 1598, 36; en 1611, 10;

en 1614, 160 ; en 1620, 225 ; en 1626, 201 ; en 1635, 250 ; en 1665, 300 ; en 1694, 275 ; en 1720, 280 ; en 1729, 400 ; en 1741, 380 ; en 1754, 1764, 665 ; en 1771, 800. — Curés de la paroisse, fermiers des dîmes : Adrien le Vignier, doyen de Ry, 1590, 1596 ; Pierre Feuquerre, 1694 ; Henri Lemaire, 1720. — Procès entre le chapitre et ce dernier curé au sujet des novales. — Mémoire des novales. — Autre procès entre le chapitre et Nicolas Lemercier, écuyer, curé du Chef-de-l'eau au sujet des limites des deux paroisses, 1675. — Lieux dits indiqués : triège de la Fourche au pendu, chemin de Dieppe, chemin du Lesmont au Londel, 1612 ; hameaux du Bus, du Lemont, ravine de la Fourche, 1729.

G. 4118. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1381-1779.** — « Lettre comment damoiselle Regnaulde, femme de Laurens de Normanville, dit de Hardenville, escuier, vendit à maître Michel Durant, chanoine de Rouen, pour huit-vingts florins nommés francs d'or, le droit au patronage de l'église Saint-Jehan de Tragarville et les dîmes de la dite paroisse, » 26 avril 1381. Dans cet acte passé devant le tabellion de Foville est inséré le pouvoir donné à la dite dame Regnaulde par son mari Laurent de Hardenville. — Procès au bailliage de Caux, entre le chapitre de Rouen et maître Gilles Duval, curé de Saint-Jehan de Traguerville, relativement à la perception des dîmes sur 27 pièces de terre que le curé prétendait être novales, 1539-1544. — Information dans laquelle on reçoit les dépositions de 10 témoins. — Concordat aux assises de Caudebec, tenues par Michel Vaguel, écuyer, lieutenant général du bailli. Les dîmes sur ces 27 pièces de terre sont partagées également entre le chapitre, l'abbaye du Valasse et le curé, 19 septembre 1544. — Baux des dîmes de Triquerville par le chapitre, 1509-1779. — Mention des curés de Triquerville : Jean d'Yvemesnil, 1511 ; Robert Gosselin, 1639, 1650 ; Pierre de la Brière, 1746 ; Jean Bottois, 1761, 1779, ce dernier curé de Sainte-Gertrude en 1571 ; de Jean Alexandre, écuyer, seigneur de Traguerville, 1544. — Lieux dits indiqués : la commune de Carmont, la commune pâture Brevetière, le chemin de Lillebonne et d'Estellen à Foville, le chemin du Douf, la Course au lièvre, les Hautes mares, les Planchons, 1544.

G. 4119. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1286-1583.** — Lettres de Philippe-le-Bel (Paris, janvier 1288), par lesquelles, conformément à l'ordonnance du roi Louis, son ayeul, concernant les dîmes, il permet à l'archevêque (Guillaume de Flavacourt), de posséder les deux parties des dîmes de l'église de Bousquerville que ce prélat avait récemment acquises, dîmes qui avaient été tenues du seigneur de Ferrières, et qui pour lors l'étaient du Roi, les dites dîmes valant environ 28 livres de rente. — Vente par Osber de Fresneuse, écuyer, de la paroisse de Fresneuse, à Guillaume, « par la grâce de Dieu, adonc archevesque de Roan », de la dîme qu'il percevait à Boscherville, moyennant neuf-vingts livres tournois, cette vente faite devant le vicomte de Rouen, vendredi après les Cendres 1284. — Donation faite par l'archevêque au chapitre, à charge de services religieux, des dîmes de *Mara Yvelent* près des paroisses de Roquemont et de Beaumont et des deux parts des dîmes de la paroisse de Boscherville ; Gaillon, fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 1293 (deux exemplaires de cette donation). — Vente par Nicolas Dupré, de Notre-Dame de Boscherville, à maître Robert *de Anieriis*, chanoine de Rouen, moyennant 11 livres, d'une pièce de terre, près de la terre du presbytère, septembre 1294. — Lettres de l'official de Rouen : — Vente par Pierre, recteur de l'église de Boscherville, au chapitre de Rouen, d'une rente de 2 sous, 1 chapon, 1 denier, 10 œufs moyennant 20 sous tournois, 1294. — Vente par Guillaume Norri, au même curé, d'une pièce de terre et d'une rente, 1286. — Vente par le curé à Nicolas Després, 1287. — Fieffes faites par le chapitre, 1334-1339. — Lettres de Robillart Dubusc, écuyer : il avait présenté à l'église de Boscherville Jean Navet, prêtre, au préjudice de Louis Delaunay qui avait pris possession du même bénéfice en vertu de bulles du pape ; les *criées et subhastes* au sujet de ce conflit avaient été commencées ; le chapitre y fit opposition. Robillart Dubusc, pour cette fois, renonça à sa présentation ; présents Robert d'Estouteville, chanoine de Rouen, archidiacre du Neufbourg, et Guillaume d'Anfreville, écuyer, 8 juin 1390 ; en *greigneur* confirmation, Dubusc fit sceller son acte de renonciation du sceau de la vicomté de Rouen. — Provision de la cure de Notre-Dame de Boscherville, donnée par Martin de Martinbosc, vicaire général, à Guillaume Le Roy, chapelain de la cathédrale, curé de Notre-Dame d'Alihermont, en faveur duquel Charles Caron avait résigné cette cure, par permutation, 1583. — Sceau de Guillaume Norri.

G. 4120. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1504-1778.** — Baux par le chapitre des dîmes de Boscherville en Roumois (les deux tiers des grosses dîmes). — Prix des baux : en 1504, 50 livres ; 1507, 62 ; en 1519, 76 ; en 1538, 90 ; en 1540, 120 ; en 1541, 1544,

105 ; en 1549, 1556, 1558, 120 ; en 1568, 205 ; en 1584, 240 ; en 1595, 120 ; en 1597, 75 ; en 1798, 120 ; en 1604, 1607, 150 ; en 1616, 205 ; en 1619, 1626, 210 ; en 1631, 250 ; en 1640, 1643, 310 ; en 1652, 200 ; en 1663, 1677, 330 ; en 1682, 350 ; en 1693, 360 ; en 1720, en 370 ; en 1730, 450 ; en 1735, 1742, 420 ; en 1751, 400 ; en 1758, 570 ; en 1768, 760 ; 1778, 1,020. — Cautionnement d'un fermier par Raoul Le Bret, sieur de Gruchet, homme d'armes de la compagnie de M. de la Mailleraye, demeurant à Plasnes, 1585. — Curés de Boscherville : en 1720, Jean Fouquet ; en 1735, Jacques Duval ; en 1778, Gabriel Véron.

G. 4121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 150 pièces, papier ; 6 plans.

**1551-1778.** — Procès au sujet des dîmes de Boscherville en Roumois entre le chapitre, les fermiers des dîmes et les curés, notamment les curés Jacques Duval et Véron. — Etats des novales. — Mémoire du curé Duval, dans lequel il se vante d'avoir, depuis 20 ans qu'il jouissait de son bénéfice, obtenu plus de 50 sentences en sa faveur contre le chapitre et les fermiers du chapitre, 1744.

G. 4122. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 149 pièces, papier.

**1564-1643.** — Décret, devant le vicomte de Pont-Audemer et Pont-Autou, d'héritages situés à Boscherville, au doyenné du Bourgtheroude, le dit décret poursuivi à la requête du chapitre, pour avoir paiement d'une rente de 270 livres due par Mathieu Carité. — Adjudication des dits héritages au chapitre en 1643. — Transport fait de cette rente au chapitre par Marie Belis, fille de Jean Belis, receveur du Domaine en la vicomté de Rouen, ayant épousé Isaac Antheaulme, greffier hérédital des eaux-et-forêts en la même vicomté, 1638. — Aliénation, par le monastère de Sainte-Catherine-du-Mont, de biens situés au Grand-Couronne (trièges du Clos Sevestre, du Moulin à vent, du Carabasset, du Fossé Blondel) et au Petit-Couronne (trièges du Grand-Essart et des Blanches épines), 1564.

G. 4123. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1313-1759.** — « Inventaire des lettres et enseignements des terres et rentes d'Assegny et aussi des dîmes des rabettes, » fin du XV^e^ siècle. — Mandement du roi Philippe au bailli de Caux : Il y avait débat entre le Roi, à cause de garde-noble, et le chapitre, au sujet du patronage d'Assigny ; le chapitre prétendait avoir titre et contestait la légitimité de la procédure par enquête. Dans le cas où cette prétention serait exacte et où la coutume du pays serait conforme à l'allégation du chapitre, le bailli devra s'abstenir de faire une enquête. Si le titre prêtait au doute, l'interprétation du titre appartenant au Roi seul, le titre devrait être renvoyé au parlement où le chapitre serait assigné pour entendre l'interprétation du Roi, Paris, 14 juillet 1313. — Mandement itératif du même Roi au même bailli, conçu dans les mêmes termes, Paris, 4 mai 1314. — Sentence de Jean De la Porte, bailli de Caux : « Descort avoit été meu ès assises de Eu entre le Roi et le chapitre sur le droit de patronage de l'église Notre-Dame de Essegny, lequel patronage le Roi disoit que à lui appartenoit à cause de la garde de Robert de Essegny, sous-âge, duquel la garde appartenoit au Roi notre sire, pour ce que Raol de Eu, duquel le dit Robert tenoit le fié, estoit en la garde du Roi à cause de sous-âge. — Robert de Essegny proposa aux assises de Eu que il estoit aagié et que sa terre lui estoit rendue piecha du Roi comme à aagié, requérant que la cause lui fust baillée à maintenir et parsuir, et que il fust carchié des erremens tels comme le Roi les avoit envers le chapitre. — Regardé avoit esté par le conseil de l'assise que le fez de la cause devoit estre delessié au dit Robert ; jour de conseil lui fut donné à l'assise de Neufchâtel suivante. » — Aux assises de Neufchâtel 1314, mardi après la Sainte-Catherine, le dit Robert reconnut « que il avoit veu les fez du prince, les lettres, les privilléges constatant que le patronage appartenoit aux chanoines ; il reconnut aussi qu'ils en avoient toujours eu la possession. » Il renonça à ses prétentions. Il fut jugé par les chevaliers et autres sages de l'assise que le chapitre avait *attaint* la propriété et possession du patronage. Cependant les chanoines, « par le conseil de bonnes gens et pour esparnier lour peines et lour travalx, » donnèrent au dit Robert VII^xx^ livres tournois. — Collation par le chapitre de la cure d'Assigny à Mondin Paviot, sur la présentation du chanoine André Marguerie, inscrit *ad beneficia conferenda*, 1449. — Lettres patentes, pour plaider contre Colinet de Pardieu, écuyer, touchant Assigny, devant le bailli de Caux : débat de tenure entre ce seigneur, vassal du comte d'Eu, et les chanoines, 1^er^ septembre 1470. — « Che sont les héritages que entendent à délaissier à nos seigneurs deen et capistre Nicole, Climence et Agnès, enfans sous âge et filles de Jehan Barondieu, 1366. » — Décret d'héritages. — Mémoire des obits fondés en la paroisse de Saint-Médard d'Assigny, dressé par Jean Gervais, curé d'Avremesnil, d'après l'ordre de l'abbé Longuet, grand vicaire (250 obits et de plus 2 messes chaque semaine), 1696. — Requête de Jean-Baptiste Chéron, vicaire perpétuel d'Assigny, pour demander une réduction des fonda-

tions. Le même curé expose au chapitre la prétention de M. de Mailly : « Ce seigneur voulait que le curé le recommandât le premier au prône, comme seigneur spirituel et patron. Il soutenait qu'il n'y avait d'autre fief que le sien en la paroisse, que seul il était seigneur, que les chanoines n'avaient place qu'au lectrin, comme curés primitifs. Il voulait de plus faire mettre ses armoiries aux deux bancs qui tenaient au sanctuaire, avoir une clef pour entrer, quand il lui plairait, par la petite porte, chasser les hommes et les enfants qui aidaient à chanter. » Le curé annonce qu'il ne veut pas plaider; il croit que c'est au chapitre à soutenir ses droits, 30 juillet 1706. — M. Mathon demande au chapitre la place de vicaire d'Assigny, 1647. — M. Daubeuf, curé, demande que le chapitre lui donne un vicaire, 1659. — « Compte que rend Michel Le Diep-pois, presbtre, de la recepte et mise qu'il a receue pour faire la recoeutte de la disme d'Assigny pour l'année 1639 ; frais des aousteurs, en beurre, vin, viande, poisson, goudes de bière. » — Consultation de M. de Héricourt sur un procès entre le curé d'Assigny et le chapitre, au sujet des dîmes, Paris, 4 avril 1751 ; signé : Dehéricourt.

G. 4124 (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1522-1772.** — Baux des 2 tiers des grosses dîmes de Saint-Médard d'Assigny, l'autre tiers appartenant aux religieux du Tréport. — Prix des baux : en 1522, 100 livres; en 1571, 1573, 1575, 1582, 320; en 1587, 300 livres et 6 mines de blé; en 1600, 330 livres; en 1606, 382; en 1608, 330; en 1615, 300; en 1621, 480; en 1627, 505; en 1633, 910; en 1643, 800; en 1650, 700; en 1656, 800; en 1668, 500; en 1671, 600; en 1676, 700; en 1692, 600; en 1693, 625; en 1702, 720; en 1755, 1,300; en 1772, 1,500. — États des terres du dîmage d'Assigny. — Procès avec les fermiers des dîmes. — Curés d'Assigny : Michel Caron, 1544; Michel Le Caron (peut-être le même que le précédent), 1573-1587 ; Antoine Roberge, 1647 ; Jean-Baptiste Daubeuf, 1755; Toussaint Lequien, 1765-1772. — Le curé Roberge demande au chapitre d'augmenter sa pension ; il touchait 80 livres du chapitre, 40 livres des religieux du Tréport et percevait les vertes dîmes, qui étaient de peu de considération depuis les guerres, à cause des incursions des gens d'armes. — La paroisse contenait de 5 à 600 communiants et de 100 à six-vingts mendiants, 21 août 1647; au dos : « A esté dit néant. »

G. 4125. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 35 pièces, papier; 2 imprimés, 1 plan.

**Commencement du XIII^e^ siècle — 1763.** —Donation, par *Walterus de Sancto-Martino*, au chapitre de Rouen, des deux tiers des dîmes de l'église de Cailleville (*de Carlevilla*) ; il retient le droit de présenter un vicaire au chapitre et à l'archevêque, lequel vicaire aura l'*altalagium* et l'autre tiers des dîmes avec la terre d'aumône; présents Gautier, archevêque de Rouen ; Robert de Mortemer, Geoffroy *de Foresta*, Guillaume du Vivier, Roger de Dun, Robert de Peletot, sans date. — Donation par *Roesia de Osbervilla*, veuve de Widon de Rokeford, au chapitre de Rouen, de son droit d'*advocatio* en l'église de Saint-Aubin *de Carlevilla;* elle renonce à ses prétentions, sur l'autel de la cathédrale, en touchant les évangiles. *Testibus magistro Willelmo de Verdun, Magistro Ricardo Grun, magistro Simone Eustachio, capellano; Willelmo de Brueria, Luca majore communie Rothomagi, Rogero de Bellomonte, Gaufrido Cambiatore, Nicolao Grunet, Bartholomeo Batalle, Johanne de Sancto-Candido, Roberto de Menil Clac.* — Lettres de l'official de Rouen : maître Thomas de Putot, curé de Saint-Valery, reconnait, en présence de maître Robert de Saint-Denis, clerc, notaire de la cour d'église, que c'est injustement qu'il a dépouillé le chapitre des deux tiers des dîmes de 12 acres de terre situées à Cailleville et dites *Moumilias*, 1298. — Procès, aux bailliages de Caux et de Rouen, et aux requêtes du palais à Rouen (16^e^, 17^e^ et 18^e^ siècles), entre le chapitre, les curés de Cailleville et le seigneur de la paroisse, au sujet de la dîme des rabettes. — Plan des terres en novales de la paroisse de Cailleville, vers 1780. — Lettre de Quesnel, curé de Cailleville, à M. Rondel, chanoine de Rouen ; il lui apprend que le chœur de son église vient d'être couvert entièrement en ardoise, il demande à être déchargé de toute contribution à cette réparation. Comme jeune curé, il n'a point encore récolté et n'a fait que des dépenses ; il recommande ses pauvres à la générosité du chapitre et demande la préférence, lors du bail des dîmes de la paroisse, 8 novembre 1783. — Mention de Macé Delamare et de Pierre Simon, vicaires de Cailleville, le premier en 1565, le second en 1579; — de Jean Hébert, curé de Pleine-Sève, en 1596; — de Jean Thioudet, lieutenant au siége de Cany pour le bailli de Caux, 1565.

G. 4126. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1507-1777.** — États et baux des dîmes de Cailleville. — Prix des baux : en 1507, 60 livres; en 1519, 72 livres;

en 1522, 102 livres; en 1551, 220; en 1560, 200; en 1563, 210; en 1565, 266; en 1569, 240; en 1572, 282; en 1574, 320; en 1579, 1591, 220; en 1589, 300; en 1612, 325; en 1615, 340; en 1618, 350; en 1621, 250; en 1624, 290; en 1629, 370; en 1635, 570; en 1647, 600; en 1659, 665; en 1692, 450; en 1708, 320; en 1719, 420; en 1728, 480; en 1754, 470; en 1764, 500. Curés fermiers de la dîme : Jean Lefrançois, 1507, 1509; Nicolas Burel, 1541, 1557, 1560; François Heurtematte, 1738, 1754; Jean-Charles Ruelle, 1764-1777. — Le curé devait entretenir le chancel de l'église; recevoir, deux fois par an, 2 des sieurs du chapitre et leur fournir, ainsi qu'à leurs hommes et chevaux, le logement et la nourriture et les autres choses nécessaires à la vie. — État des dîmes : les curés choisissaient un des lots; ils avaient trois jours pour faire ce choix. Ils dîmaient seuls les novales en toutes sortes de grains, les trèfles, les lins, les chanvres, les rabettes, les fruits, les laines, les agneaux, le bois, les fèves et les joncs marins. — Lieux dits indiqués : Bois Roger, la chapelle et la croix de Clemencé, Clermont, le Clos-Hermite, la Commune, la Côte-Madame, les Côtes des Criquets, le Moulin du bois, le Moulin Honguier, Pierreuses-Vallées, la Vieille-Rue.

G. 4127. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1270-1529.** — Contrats de rentes appartenant au chapitre en la paroisse d'Angreville. — Confirmation d'une masure, à Guillaume Gondouin *de Angervilla*, par Guillaume Alein, fils et héritier d'Alein du Bosrobert, 1270. — Confirmation d'une masure, au même Guillaume Gondouin, par *Helias de Berengevilla*, fils et héritier *domini Johannis de Berengervilla*, 1279. — Vente par Guillaume Gondouin et *Aelicia*, sa femme, *de Angrevilla subtus Douvren*, à Jean Vavasseur, de Pucheus, et à *Masilia*, pour 14 livres, d'une masure entre celle de Guillaume Gondouin le Jongleor et celle de Raoul Pluingon; novembre 1284. — Vente de rentes en la paroisse d'Angreville, à Gremer d'Archeles, par Guillaume Alein et Emeline sa femme, de la paroisse du Boscrobert. — Vente par *Aelicia dicta Gardin*, femme de Guillaume Le Bourt, du consentement de son mari, à Grimer d'Archelles, chanoine de Rouen, moyennant 40 sous tournois, d'une rente de 4 sous sur un masage *in parrochia de Anguiervilla*, février 1298. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leur sceau appendu à l'acte précédent. — Vente au même chanoine, pour 28 livres tournois, d'une rente de 40 sous, par *Ansellus Wyart* et Jeanne, sa femme, de la paroisse *de Anguiervilla supra Douvrent*, 1304. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leur sceau appendu à l'acte précédent. — Vente par les mêmes au même chanoine, qualifié homme enourable et discret mon seigneur Grimer, chanoine de Rouen et seigneur d'Angreville, « d'un tiers d'une masure et de 2 pièces de terre assises à Angreville, entre le masure Jehan du Gardin et le masure Guillaume Fouques; » la femme jure « sur les saintes évangilles que jamés el tiers de le dite masure nule chose ne reclamera, » 1308. — Vente par Guillaume Le Merchier, d'Angreville, à monseignieur Grimer de Archelles, de 21 sous de rente, 1309. — *Albericus de Arcellis*, frère, héritier et exécuteur du testament de Grimer *de Arcellis*, transporte au chapitre les quelques rentes achetées par le dit défunt; il avait laissé au chapitre 14 livres tournois pour son obit, lundi avant le dimanche *Invocavit me* 1318. — Achat de rente pour l'obit de défunt Guiffroi Du Pleseis, jadis archidiacre d'Eu, jour de Saint-Denis en *otembre* 1331. — Acte passé par Guillaume Intrant, haut doyen de Rouen, pénultième d'octobre 1434. — Abandon fait par le chapitre à Roger Le Véel, chanoine prébendé d'Angreville, de rente à Angreville, sa vie durant, 1488. — Mention de Baudri du Moulin, maitre de l'hôpital de *Basly* (Bailly en rivière), 1284; — de messire Simon de Palecheul, *adonques prestre* d'Angreville, 1308, garde des sceaux de la baillie d'Angreville, 1310, qualifié *Symo, rector ecclesie de Angrevilla*, 1311; — d'Aussout Du Croc, clerc, « tenant à ferme l'escriptoire des lettres le Roi en la vicomté d'Arches, » 1294; — de Jean Verdier, clerc, « tenant à ferme l'escriptoire des lettres le Roy en la vicomté d'Arches, » 1330; — de Denis Libert, bailli de la seigneurie d'Angreville, 1308; — de Jean Loiseleur, garde ou bailli de la même seigneurie, 1330, 1331; — de Guillaume Beaurain, autre bailli, 1434; — de Jean de Saint-Pierre, bailli du chapitre en la rivière d'Eaune, 1351; — de Renaud de Baly, écuyer, 1329; — de Jean de Kaieu, écuyer, 1329. — Lieux dits indiqués : Antheaumeval, 1331; Cachemont, 1310; camp du Genestoy, 1294; Blanquevoie, 1294; Fauquement, 1293; *iter per quod itur a* Homme, 1293; Hynedalle, 1281, 1294, Pucheus (*Putei*), 1294; Vaticumont, 1281. — Terme Saint-Remi usité à Angreville. — Sceaux du bailliage de Rouen, de Loiseleur, bailli d'Angreville, de Guillaume Beaurain, autre bailli, d'*Albericus de Bosco Bordelli*, 1293, de Marguerie Baudri, 1308.

G. 4128. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**Commencement du XIV^e^ siècle — 1784.** — Aveux rendus par des vassaux d'Angreville aux chanoines de Rouen, prébendés dudit lieu, notamment par Françoise

de Maleville, veuve de Jacques de Creny, écuyer, sieur de Frémontier, et par Marguerite-Louise-Marie-Françoise de Creny, vers 1680; — par Claude Fortin, prêtre, demeurant à Dieppe, 1625; — par Pierre de Malvende, chevalier, seigneur de Puisenval, 1681; — par Pierre Mollart, lieutenant du Roi au siége de la vicomté d'Arques, comme tuteur du noble enfant mineur de feu M. le chevalier de Guiran, seigneur de Pierrepont, et de Catherine-Élisabeth des Authieux, 1733; — par les trésoriers d'Angreville, 1733; — par Charles-François de Caqueray, sieur de Folleville, ayant épousé Marguerite de Malvende, 1733; — par Charles de Vauborel, écuyer, sieur d'Auvillers, ayant épousé Louise de Saint-Gilles, héritière de Charles-François de Beaupré, 1737; — par dame Françoise Maugeard, veuve de François d'Avasnes, écuyer, sieur de Vieux Roy, 1750; — par Louis-Nicolas de Guiran, écuyer, 1751; 1754; — par Pierre-Jacques-Jean Lefrançois, capitaine d'infanterie, pensionnaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, 1784. — Déclaration du domaine fieffé et non fieffé du fief, terre et haute justice d'Angreville, appartenant à messire Louis de Nozereau, chanoine de Rouen, 1690. — *Redditus domini Grimerii de Arcellis ex acquisitione sua et prebenda sua apud Auguiervillam*; rentes dues par Jean Sevrain, Jean *Vavasorius*, de Pucheus, *Radulfus* Baudri, *Albericus de Boscobordelli*, Jean Moisnel, commencement du XIV^e^ siècle. — Lieux dits indiqués : Pucheus, Sevel, commencement du XIV^e^ siècle, la Caffosse, 1676, le chemin des Cornillos, 1723, les Petits Cornillots, 1681, les Coustures, 1690, 1737, la Croix à Notre-Dame, 1681, les Gastes, 1681, le Guidallet, 1681, ou les Gindalles, 1733, la Longue-Raye, 1681, la Maladerie, 1733, les Mousteriaux, 1690, le Petit Val, 1625, 1733, Pierreval, 1681, 1723, le petit et le grand Pierreval, 1733, le Val du Moustier, 1690, Vatimont, 1737, le Vieux Abreuvoir, 1733.

G. 4129. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1498-1532.** — Procès en clameur de loi apparente entre le chapitre et Guillaume Postel, docteur en médecine, chanoine de Rouen, prébendé d'Angreville, au sujet de quelques pièces de terre, le Val Roullant et le Camp Genetoy, que celui-ci prétendait faire partie de sa prébende et qui avaient été fieffés, par le chapitre, à Robin Barbin. — Extrait des faits affirmés par ledit Postel. — Informations, sentences d'Antoine Delamare, bailli du temporel et de la haute-justice d'Angreville, rendues l'une au manoir seigneurial d'Angreville, heures des causes en extraordinaire, ordinaire, comme en demeurant d'assises, les autres en la cohue du Roi à Rouen, lieu emprunté pour ledit procès, 1526. — Autre procès entre Bertrand de Marcillac, doyen du chapitre, prébendé d'Angreville, et Mathieu Postel, prieur du Héron, héritier dudit Guillaume Postel, au sujet des réparations à faire au manoir d'Angreville. — Sentences de Nicolas du Quesnay, sieur du Thuit, bailli d'Angreville, 1532. — Jacques Barbin, curé d'Angreville en 1526.

G. 4130. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1563-1791.** — Lettre de Mainteternes aux chanoines de Rouen au sujet de l'aliénation projetée du gros de la prébende d'Angreville, Paris, 12 décembre 1563. — Marché fait pour les réparations des moulins d'Angreville et d'Alihermont, appartenant au cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 8 janvier 1570. — Ventes ou échanges de terres ou de rentes à Angreville par Robert Le Ber, chapelain de la paroisse Saint-Martin-du-Pont à Rouen, 1645; — par Jacques Gallie, écuyer (à Antoine Duquesne, sieur du Val, demeurant à Rouen, rue du Petit-Salut), 1672; — par le même à Pierre de Malvende, sieur de Puisenval, même année; — par Françoise d'Esmalleville, veuve de Jacques de Creny, sieur de Frémontier, même année. — Bail de la prébende d'Angreville par le chanoine prébendé Robert Richer, 1601. — État du revenu de la prébende d'Angreville appartenant, en dernier lieu, au chanoine Louis Rondel, évalué par lui à 700 livres, ce qui, joint à ses droits d'assistance au chœur, à sa maison canoniale de la rue Saint-Denis, lui faisait un revenu de 4,100 livres.

G. 4131. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1311-1779.** — Baux des dîmes d'Angreville, (les 2 tiers des grosses dîmes). — Prix des baux : en 1509, 30 livres; en 1550, 76; en 1568, 1571, 1574, 80; en 1578, 50; en 1720, 1725, 25; en 1728, 1744, 50; en 1753, 125; en 1753, 400; en 1760, 300; en 1768, 240; en 1778, 250. — Curés d'Angreville, fermiers des dîmes : Jacques Barbin, 1500; Laurent De France, 1578; Henri Périer, 1720; Jean Simon, 1723; Jacques Lemonnier, 1729; François Varengo, 1744; Louis Hardy, 1760, 1778. — Procès pour les dîmes novales de la paroisse entre le chapitre et les curés Simon, 1311; Jean Le Ber, 1567; Olivier de Roquiny, 1569; Jacques Lemonnier, 1738, Louis Hardy, 1755, 1779. — Déclaration du revenu total des années communes du bénéfice d'Angreville : le curé prend le tiers des grosses dîmes, 36 livres 5 sous; la totalité des lins et chanvres, 30 sous; en foin, 52 sous; 4 acres de terre à 30 sous par acre, 6 livres; en laines et agneaux, 100 sous; en pommes

et poires, 30 sous; total, 52 livres 17 sous, sur quoi il paye au Roi, pour les 4 décimes, 13 livres 17 sous; pour les comparences des sennes et kalendes et pour la visitation de l'archidiacre, 10 livres; pour la réparation du manoir presbytéral et de la tierce part du chancel, 10 livres, 7 février 1567. — État du revenu du bénéfice cure d'Angreville, évalué à 592 livres, en 1758; la dîme du charnage, qui consiste en un cochon de lait et quelquefois deux, avec 2 bottes de lin et autant de chanvre, évaluée à 6 livres. — État des réparations à faire au chœur d'Angreville, vers 1763.

G. 4132. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 53 pièces, papier; 4 plans.

**1628-1721.** — Procès, à l'instance de M. François Lieurey, chanoine prébendé d'Angreville, contre les héritiers et légataires de Louis de Nozereau, son prédécesseur, pour les réparations et réédifications qui étaient à faire aux maisons et bâtiments dépendant de ladite prébende, 1717-1721. — Devis de travaux, mémoires de défenses. L'abbé de Nozereau avait légué ses meubles aux deux hôpitaux de Rouen; il laissait pour héritier son frère Michel, marchand à Tours. — Visite des lieux par Étienne Delamotte, maître maçon et entrepreneur des ouvrages en la ville de Dieppe; Jean Capel, Claude Chavagneux dit le Bijois, maîtres charpentiers, 1718; par Jacques Bachelier et Jacques Jüe de la Verte-Rue, entrepreneurs des travaux du Roi à Dieppe, experts désignés par M. de Clieu, sieur de Neuvillette, lieutenant général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1719. — Pièce signée par Millet Desruisseaux, architecte à Rouen.

G. 4133. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

**XVI^e^ siècle-1781.** — Plumitifs des plaids et gage-plèges de la seigneurie d'Angreville, tenus au manoir seigneurial du dit lieu par les avocats, sénéchaux et baillis des chanoines prébendés : Jacques Blocquet, 1627, 1630; — Pierre Blocquet, 1633, 1635; — Nicolas Lormier, ci-devant avocat du Roi au grenier à sel de Dieppe, 1672, 1681; — Pierre Le Dain, doyen des avocats du bailliage de Longueville, 1704; — Joseph Gringore, 1723, 1749; — David Houard, 1750, 1754; — Charles-Nicolas-Vincent, avocat à Neufchâtel, 1756, 1760; — Jean-Pierre Susanne du Clariel, écuyer, 1765-1773. — « Extrait d'un registre auquel sont les escroes des noms et surnoms des personnes lesquelles en doibvent plusieurs rentes franches, à cause des masures, terres et héritages assis en la paroisse d'Angreville, au chapitre de Rouen, » sans date, XVI^e^ siècle. — « Déclaration des maisons, masures, jardins, prairies, terres labourables assises en la paroisse et dîmage d'Angreville, baillée par messire Jean Duhamel, presbtre prébendé, seigneur patron et haulticier (*sic*) d'Angreville, stipulé par M^re^ Louis Le Bas, curé, 1676. »

G. 4134. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**Vers 1170-1616.** — Charte de Rotrou, archevêque de Rouen, contenant donation au chapitre, *ad augmentum communie canonicorum* et à charge de faire son anniversaire après sa mort, de l'église *de Becco Willelmi de Moritania, quam ab ipso et heredibus ejus perquisiverat. Presbyter qui ibi servierit terciam partem habeat decime, et canonici duas et 20 solidos in altari et presentationem presbyteri;* sans date. — Charte du Roi Henri II, duc de Normandie, portant concession, à la commune des chanoines de Rouen, de l'église *Sancti-Martini de Becco, quam Willelmus de Moritania dedit Rotroldo, archiepiscopo,* du consentement de Robert, son fils aîné, et du consentement du Roi; à Argentan, en présence des évêques de Bayeux, de Séez, de Coutances et d'Avranches et de Martin, abbé de Cerisy. — Bulle du pape Alexandre : à la prière de l'archidiacre Robert, il confirme au chapitre *Beccensem ecclesiam,* qui leur avait été donnée par l'archevêque Rotrou, *Tusculum* 12 des calendes de mai. — Accord, en présence de l'archevêque Gautier de Coutances, entre le chapitre et Henri d'Estouteville, précédemment excommunié par contumace pour les droits qu'il s'était arrogés sur l'église du Bec-de-Mortagne au préjudice des chanoines : *Nec per manum Hugonis, sacerdotis, nec alicujus, nomine ipsius, in ecclesia illa ministrabitur, sed per alium presbyterum quemcunque capitulum voluerit. Capitulum vero firmiter eidem Henrico promisit quod, pro amore suo, operam dabit diligentem et pro suo posse, sine suo nimis mittendo, ut Hugo, presbyter, ab illa ecclesia removeatur, et, cum justis modis amotus fuerit, ad preces ipsius et ad presentacionem capituli aliquem de clericis ejusdem Henrici idoneis, excepto Ricardo de Fiscanno et suis, ecclesiam illam sub annua firma 40 librarum concedet, ita tamen quod ipse Henricus jurabit quod nichil amplius deinceps in ecclesia illa clamabit..... Debet etiam capitulum, si pax plenaria facta fuerit inter eos, singulis annis dare pro anima Roberti de Stotevilla, patris ipsius Henrici, in die anniversarii, panem unius summe frumenti pauperibus vel 20 solidatas panis, et faciet ipsius anniversarium in ecclesia, sicut de comite Othone. Ipso vero Henrico defuncto, in die obitus sui, singulis annis similiter pro ipso dabunt panem unius summe frumenti vel 20 solidatas pa-*

*nis, et similiter ejus anniversarium in ecclesia facient;* 8 des ides d'avril 1202. — Charte du même Henri d'Estouteville, par laquelle il renonce à ses prétentions sur l'église *de Becco Moretanie;* témoins Gautier, archevêque de Rouen, *Waltero de Sancto-Walerico, Rothomagensi archidiacono, Nicholao de Estoutevilla, Godardo Mauconduit, Roberto Panchevout.* — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne au chapitre l'église de Saint-Martin *de Becco Moretanie cum capella de Bennevilla,* que Rotrou avait donnée aux chanoines et que ceux-ci avaient revendiquée *post multos labores et expensas contra Henricum de Stotevilla.* Témoins maître Simon, chancelier de Rouen, Robert de Saint-Nicolas, chapelain, maître Jean Le Breton, maître Robert *Balbus*, Guillaume de Pise, Richard Hayron, Laurent de Coutances, clercs. — Robert sire d'Estoutteville renonce à l'opposition qu'il avait formée contre la présentation faite à l'église, du Bec-de-Mortagne, de Renaut Le Veautre, clerc, « par ommes henourables le deen et le chapitre de Rouen; » la cure vaquait par le décès de Pierre de Bruières, prêtre; samedi après la Saint-Denis, 1300. — Nomination par Guillaume, archevêque de Rouen, sur la présentation du chapitre, de Raoul Le Nourrichier à la cure de Saint-Martin du Bec-de-Mortagne, vacante par le décès de Roger Le Cauchois; manoir de Déville, 21 avril 1400. — Lettres du doyen de Valmont pour annoncer qu'il a mis ledit Raoul en possession de son bénéfice. — Acte de résignation de la cure du Bec-de-Mortagne par Adrien Vyon. — Procuration donnée par le chanoine Charles de la Roche pour présenter, en son nom, à la cure du Bec-de-Mortagne, 1616.

G. 4135. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

**1481-1703.** — Procès entre le chapitre et différents fermiers des dîmes du Bec-de-Mortagne. — Inventaire des lettres produites par le chapitre, en la sénéchaussée de Normandie, contre Jean Oursel; le distributeur du chapitre, Delestre, de sa propre autorité, sans le consentement des chanoines qui étaient présents et au très-grand dommage d'iceux, contre la teneur de sa procuration, avait fait bail des dîmes du Bec-de-Mortagne, 1485.

G. 4136. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 49 pièces, papier; 1 plan; 1 sceau.

**1491-1759.** — Procès entre les chanoines, d'une part, les fermiers des grosses dîmes et les paroissiens du Bec-de-Mortagne, d'autre part, relativement aux réparations du chancel. — Commission adressée aux vicomtes de Caudebec, le Neufchâtel et d'Arques; après avoir reçu la requête des chanoines complaignants de Robert Hellart, lieutenant général du bailli de Caux, pour torts et griefs qu'il leur avait faits, ils ajourneront le dit lieutenant général au prochain échiquier, 14 mai 1491. — Sommation, de la part du chapitre, aux paroissiens de faire refaire la tour de l'église, qui menaçait ruine, 1605. — Accession de lieu et procès-verbal, par Robert Dyel, conseiller au parlement, en présence de Renault Lefondeur, maçon, demeurant à Fécamp; « église contenant par dedans 104 pieds sur 21 pieds de largeur; le chancel, depuis le bout de haut derrière le maître autel jusques à une arche contre le hault de laquelle est pozé l'image du cruchefils, laquelle sépare le dit chancel d'avec la nef, a 29 pieds de longueur, estant voulté par arcades faictes de pierre de Carville, et les pendants de pierre de tuf recouverte à la pluspart de plastre, sur laquelle voulte est assise la tour de la dicte église, et depuis le dit arche du cruchefilz, à chacun costé de laquelle il y a ung autel, jusques au pied du carrey d'une tour de pierre de taille encommencée à faire dès longtemps au bout de bas de la dicte église, y a 57 pieds de long, laquelle nouvelle tour par bas a de longueur 18 pieds et de largeur 15 pieds, et sy a la dicte tour 48 pieds de haulteur de pierre de taille, estant demeurée imparfaite et sans comble. » La tour établie sur la voûte du chancel renfermait 2 cloches et était construite de bois en carré, 1607. — Chancel de l'église réédifié, en 1644, par Nicole Frebourg, charpentier. — Voûte de pierre du chancel en ruine vers 1673. — État de la paroisse du Bec-de-Mortagne, 1748, 1751; curé, M. Antoine Michel; vicaire, M. Robert Fribourg; « la paroisse a de 13 à 1,400 acres de terre. La grosse dîme appartient au chapitre, la verte au curé; on estime la cure à près de 14 à 1,500 livres parce qu'il y a un trait de dîmes vers Vilmenil. La contretable menace ruine et est fort indécente. Il faut beaucoup de vitres dans le chœur; la nef est bien. Le thrésor a environ 180 livres de rente. » — « Estat actuel du chœur de l'église du Bec-de-Mortagne avec l'ouvrage qu'il conviendra faire pour le remettre en bon et deu estat. » — Chancel reconstruit à neuf, en 1759, par Charles Le Play, maçon, et François Deshayes, charpentier. — Plan de la plate-forme du chœur de l'église du Bec-de-Mortagne, 1759. — Sceau de Colin Maheult, sergent en la vicomté de Caudebec au siège de Grainville, 1491.

G. 4137. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

**1501-1773.** — Procès, au sujet des dîmes du Bec-de-Mortagne entre le chapitre et les curés, Robert Pezaut,

1501,1502; — Massé Guedier, 1582; — Théophile Happedé, 1693; — Clément Jourdain, 1727; — Jean Mousse, 1773. — Appointement, à la suite d'un procès porté devant Jean Le Carpentier, lieutenant général de Louis de Hédouville, capitaine d'Arques, bailli de Caux, 1er août 1502 : Le curé renonce aux grosses dîmes et à celles des rabettes, si ce n'est sur certaines pièces de terre ; il aura les menues et vertes dîmes et les oblations, pour lesquelles il paiera aux chanoines une pension de 100 sous par an, 1er août 1502. — Information sur les dîmes novales par Louis le Masson, conseiller au parlement. Parmi les témoins assignés figure un tavernier du Bec-de-Mortagne, 1582. — Requête du curé Massé Guedier au chapitre ; il demande qu'on lui accorde le droit de percevoir la tierce partie des dîmes ; son bénéfice est de fort petite valeur, et pourtant la paroisse ne contient pas moins de 500 paroissiens et se compose de 8 ou 9 hameaux distants du manoir presbytéral de demi-lieue ou trois quarts de lieue. — Mémoires des novales réclamées par le curé, 1727. — Baux des dîmes par le chapitre, 1744, 1765. — Mention de Robert Arondel, avocat ; — du manoir de Vertot appartenant à Vivian de Clercy, sieur de Silleron. — Lieux dits indiqués : le carrel Jehan Le Blanc, Caudecoste, le chemin aux Dames, le clos de la Bergerie, les Clos Sasses, la commune du Bec, Golleville, la rivière du Martinet, le moustier du Bec, la Quesnaye, 1502; — le chemin de Fécamp à Foville, le chemin de Valmont à Godarville, le Martinet, Picagny, les Sablonnières, 1582; — les hameaux d'Augeville, de Bultot, de la Campagne, de Coste-Coste, de l'Épine, du Bucquet, de Gonneville, de Picagny, 1727.

G. 4138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier.

**1597-1774.** — Procès entre le chapitre et le sieur Glasset, curé de Daubeuf, au sujet de 2 pièces de terre que le curé prétendait être de son dîmage. — Mémoires, transactions, lettres du curé Mousse et autres pièces relatives aux vertes dîmes et novales de la paroisse du Bec-de-Mortagne. — État des novales au hameau de Gonneville, d'Auffy, de Picagny, de Coste-Coste, en la cour du Busc, à Bultot. — Requêtes présentées au chapitre par les curés du Bec-de-Mortagne: François Fournier, Jacques Cléville (il expose sa pauvreté ; quelques-uns des plus suffisants et apparents de la paroisse sont de l'opinion prétendue reformée, et le reste tellement refroidi en la religion catholique, apostolique et romaine qu'il ne lui reste aucun profit du creux de son église et des dévotions particulières. Il demande au chapitre de lui accorder 100 écus ; la paroisse compte 500 communiants, 1597) ; Pierre Du Bosc, 1624 ; Pierre de Bailleul « depuis 10 ans les vertes dixmes qui estoient autrefois considérables et faisoient la plus grande partie du revenu de ses prédécesseurs, sont, par une trop grande diminution, réduites à la tierce parti de leur ancienne valeur, à raison des masures et maisons entièrement desplantées et désertes ou réduites en labour. La paroisse est des plus laborieuses, composée de 6 à 7 hameaux, situés sur autant de montagnes éloignées presque de demy-lieue l'une de l'autre et chargées de 8 à 900 paroissiens, et si mal scituée pour la santé, à raison des montagnes, que depuis peu d'années il y auroit eu plus de 6 à 7 curés, dont les uns auroient esté obligés d'abandonner le dit lieu, mesme qu'en 3 ans il avoit inhumé plus de 300 corps, morts de maladie causée par la vallée et administré les sacrements aux malades plus de trois cents fois ; » Pierre Osmont, bachelier en théologie (il se plaint de la diminution des vertes dîmes ; depuis 30 ans, des terres qui étaient en masures et couvertes de bâtiments et d'arbres ont été réduites en labour) ; Charles Jourdain, 1725. — Parmi les paroissiens, en 1624 : François Blain, écuyer, sieur de Quenouville ; Jacques de Clercy, sieur du Coudray ; Guillaume Morel, seigneur de Bulletot.

G. 4139 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

**1571-1575.** — Procès, aux requêtes et à la cour du parlement, entre le chapitre et maitre Jean Davy, curé de Vinemesnil, au sujet de plusieurs pièces de terre que le curé prétendait être du dîmage de sa paroisse et que les chanoines soutenaient être de celui du Bec-de-Mortagne. — Mémoire et extrait des terres discordables ; pièces de terre chargées en avoine et dragée ; 1 acre chargé en blé sarrasin. — Pièces de terre *étiboquées* par un sergent. — Information par Nicolas Quemin, licencié ès droits, lieutenant pourvu par le Roi au siége de la ville françoise du Hâvre-de-Grâce, commissaire nommé par les gens tenant les Requêtes du palais, 1575.

G. 4140. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1500-1753.** — Baux des dîmes de la paroisse du Bec-de-Mortagne. — Prix des baux : en 1500, 1503, 100 livres ; en 1507, 300 ; en 1543, 385 ; en 1549, 240 ; en 1550, 450 ; en 1558, 240 ; en 1563, 320 ; en 1570, 450 ; en 1573, 700; en 1582, 1587, 500 ; en 1606, 1611, 600 ; en 1618, 1624, 710 ; en 1630, 765 ; en 1636, 810 ; en 1642, 700 ; en 1657, 820 ; en 1663, 850 ; en 1669, 800 ; en 1672, 700; en 1692, 550; en 1703, 800 ; en 1720, 840 ; en 1728, 1737, 1,000 ; en 1744, 1,250 ; en 1753, 1,850 ; en 1771,

2,600. — Fermiers des dîmes, curés du Bec-de-Mortagne : Severin David, 1663; Pierre Bailleul, 1669, 1672; Fortin, 1700. — En 1500, le fermier était Jacques Barbin, curé d'Angreville.

G. 4141. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 sceau.

**1275-1767.** — « Lettres du vicaire de Pontoise et du Vexin français pendant la vacance du siège : Vente par Jean Harpin et *Aelicia*, sa femme, de la paroisse d'Osmerville, à Ansel *de Insula*, chevalier, pour 55 livres parisis, de 44 mines, moitié blé, moitié avoine, à la mesure de Magny, à percevoir sur la grande dîme de Bouriz, vendredi après les octaves de la Saint-Martin 1275. — Donation faite au chapitre de Rouen, par Guillaume *de Insula*, seigneur *de Bellencuria*, chancelier de l'église de Rouen, d'un muid de de blé et d'un muid d'avoine à percevoir sur la grosse dîme de Bourris, lequel grain devait être réduit en argent et servir à des fondations pieuses : « *Distribuentur inter canonicos presentes per quinque dies diem Pasche sequentes, qualibet die 25 solidi turonenses, videlicet illis qui intererunt misse decem solidi, ita tamen quod canonici regentes chorum et cantantes Alleluia in duplo quam alii percipient et in vesperis 15 solidi turonenses, ita tamen quod canonici cantantes Salve festa dies et cantantes primum Alleluia in choro et cantantes Alleluia in pulpito, in regressu processionis, et presbiter canonicus cantans vesperas cum dyacono et subdyacono revestitis in processione, ac eciam canonicus die lune officium Dei faciens et officium Marie-Magdalene in duplo percipient, et duo peregrini, qui non sunt canonici, percipient sicut unus canonicus qui non facit predicta officia.* — Il sera dit chaque année *Placebo* et *Dirige* et une messe *de Requiem* pour les parents du fondateur le jour de leur décès; pour Ansel *de Insula*, chevalier, seigneur de Bellencour, père du fondateur, le 13 octobre; pour *Sedilia de Tourote*, mère du fondateur, le 24 juin, etc... Samedi après Pâques, 10 avril 1344; sceau avec contre sceau du dit Guillaume *de Insula*. — Procès, au sujet de cette rente, entre le chapitre et les seigneurs de Bourris : Jean de Fontaines, chevalier, 1486; — son fils, Jean de Fontaines, 1502; — Marguerite de Roncherolles, veuve de Jean du Bec, chevalier, sieur de Cany et de Bourris, ayant la garde-noble de ses enfants mineurs, 1504; — Charles du Bec, vice-amiral de France, 1529; — Georges du Bec, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1580; — Catherine Belloteau, veuve de Georges de Pellevé, chevalier de l'ordre du Roi, sieur de Bourris, et Louise Poucher, veuve de Louis de Pellevé, marquis de Bourris, 1647; — Emmanuel de Pellevé, marquis de Bourris, 1680. — Sentence des Requêtes du palais à Paris, autorisant l'adjudication de la terre de Bourris, saisie pour dettes, à charge de payer au chapitre de Rouen, par chaque année, un muid de blé, un muid d'avoine et une rente de 60 sous, 24 octobre 1680. — Baux des redevances dues au chapitre en la seigneurie de Bourris, 1550-1687. — Mention de Robert de Marchevelle, sieur de Vaulx, et de Robert Destin, sieur du Taillis, 1486; — de Nicolas Le Roux, chanoine honoraire de Rouen, curé de Saint-Maurice de Vesly, 1665; — du fief de la Cavalerie appartenant à Jean de Fontaines, 1502.

G. 4142. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1239** (copie)**-1495.** — Lettres du doyen d'Avremesnil (Evrartmesnil), 1246, contenant vidimus d'une sentence portée par Guillaume de Saane et Jean de Saint-Lo, chanoines de Rouen, commissaires nommés par l'archevêque, sur un procès entre Étienne, recteur de l'église d'Hermanville, et le chapitre, au sujet des dîmes : « *Rector percipiet 30 minas bladi, cum aliis 36 minis bladi, quas in grangia capituli percipere consueverat, et ita per totum 66 minas bladi, scilicet 22 minas mestellionis, et 22 ordei et 22 avene, cum forragine etiam 100 gerbarum mestellionis et centum gerbarum ordei et centum gerbarum avene in dicta grangia percipiet annuatim. Percipiet integre decimas bladi quod crescit in antiquis inclusis dicte parrochie... Altalagio et dicta portione forraginis et decimarum contentus erit,* février 1249 (copie collationnée, de 1495). — Acte par lequel Guillaume, archevêque de Rouen, et le chapitre, consentent à ce que la permutation de bénéfices, faite entre Thomas de la Houssaye, recteur de l'église paroissiale d'Hermanville, et Jean de Sarceaux, chapelain perpétuel des chapelles de Saint-Léonard, en la cathédrale, et de Sainte-Catherine, à Saint-Herbland, ait son effet, sous toutes réserves du droit que lesdits archevêque et chapitre prétendaient au patronage de l'église d'Hermanville, 21 août 1324. — Nomination par Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, de Guillaume Le Parquier, prêtre, à la cure d'Hermanville, vacante par la résignation faite, pour cause de permutation, contre la cure d'Épineville, par Guillaume Leureux; ledit Guillaume Le Parquier, présenté par le chapitre, Rouen 2 janvier 1360; signé *Theb. Ogeri.* — Présentation, par le chapitre, de Robert Sauvale, chanoine de Rouen, à la cure d'Hermanville, vacante par le décès du dernier curé; Sauvale avait été désigné par maître Pierre Ascelin, autre chanoine, inscrit sur la table *ad beneficia conferenda;* samedi après la Saint-Martin d'hiver 1369. — Présentation, par le chapitre, de maître Nicolas

Couppequesne, chanoine, à la même cure, 8 août 1408. — « Jugement entre Pierre Burnel, attourné et procureur de révérent père enDieu mon seigneur l'archevesque de Rouen, d'une part, et Guillaume Osmont, attourné et procureur du chapitre, d'autre, sur ce que le dit Osmont, etc... Dist : Nagaires messire Guillaume Le Paquier, curé de l'église parroissiale de Hermanville, alla de vie à trespassement ; et tantost après son décès, monseigneur l'archevesque, votre mestre, donna la dicte église à certaine personne, si avant que le seigneur de Clere, qui se disoit avoir y droiture, prist et leva, à cause de ce, un bref de patronage de l'église à l'encontre de vostre mestre ; et semblablement, pour ce que messeigneurs doyen et chappitre dessus dis estoient et sont vrais patrons... je pris semblablement brief à l'encontre de votre dit mestre. » — L'attourné de l'archevêque soutenait « que le chapitre avait été mal diligent de prendre et lever son bref en temps que faire le pouvoit. Sait tout le pays que la présentation de ladite église appartient à monseigneur l'archevesque. Se aucun se dit patron de aucune église, et sa présentation luy est empeschée, se il la veult recouvrer par bref de patronnage, comme vous voulez faire, il convient que il prengne son dit brief dedens les 6 mois accomplis, après ce que la mort du derrain recteur ara esté noctorement sceue au lieu de son bénéfice, ou sinon, le dyossésain du lieu, à qui appartient la provision des églises, la peut donner, comme de son plain droit, à qui que il lui plaist, jouxte ce que, par le tieuste du registre de Normandie et eu chapistre de bref de patronage d'église, peut plus à plain apparoir, ainsi qu'avoit este jugé à l'échiquier pour les églises de Igneauville et la Roquette... Vous levâtes le saizième jour de juillet 1370, et ledit curé d'Hermanville qui faisoit continuelle résidence sur son bénéfice mourut illec le 1er merquedi de novembre, l'an 1369, qui fut le 6e du dit mois de novembre, et notoirement à grant solemnité fu enterré en son moustier de Hermanville le vendredi subséquent. Pleidié ès assises d'Arques devant Rogier Ravin, lieutenant de monseigneur le bailli de Caux 1370. » — Au dos de la pièce sont transcrits les deux arrêts relatifs à Isneauville et à la Roquette, de 1328 et 1306, cités dans le jugement qui précéde. — Fragment du sceau de Guillaume de Flavacourt.

G. 4143. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1617-1626.** — Contestation, portée au Conseil, entre Nicolas Le Jeune et Macé Le Parmentier, tous deux pourvus du bénéfice-cure d'Hermanville, le premier sur la présentation d'Antoine de Mascarel, baron d'Hermanville, le second sur la présentation d'Antoine Le Marinier, seigneur d'Auppegard, 1618 ; Le Parmentier obtient gain de cause. — Procès entre les chanoines et le même Le Parmentier, au sujet de la pension qui lui était due par le chapitre, 1623-1626. — Mémoire de l'estimation du blé demandé par le curé : mine de froment, 6 livres ; de méteil, 4 livres 16 sous ; d'orge, 4 livres 8 sous ; d'avoine, 4 livres 8 sous, en 1625 ; — de froment, 6 livres ; de méteil, 4 livres ; d'orge, 65 sous ; d'avoine, 60 sous ; cent de feurre, 7 livres 10 sous, en 1616 ; mine de froment, 7 livres 10 sous ; de méteil, 100 sous ; d'orge, 60 sous ; d'avoine 60 sous ; cent de feurre, 5 livres, en 1617 ; — mine de froment, 6 livres 5 sous ; de méteil, 4 livres 10 sous ; d'orge, 65 sous ; d'avoine, 64 sous ; cent de feurre, 6 livres, 1618.

G. 4144. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1454-1678.** — Procès entre le chapitre, les paroissiens d'Hermanville et les religieux de Longueville, relativement aux réparations du chancel de l'église d'Hermanville. — Lettres de Pierre Galopin, secrétaire du Roi, lieutenant général de Jean Havart, sieur d'Orgueil, et de Fresnay-le-Sanson, bailli de Caux, contenant nomination de procureurs pour plaider et transiger, au nom des paroissiens d'Hermanville, par Jean Macquerel, chevalier, sieur d'Hermanville, etc., 24 juillet 1454. — Procès avec les religieux de Longueville, possesseurs de dîmes au trait de Hastingues ; sentences des Requêtes du palais, qui oblige les religieux à contribuer aux dites réparations, 1614. — Marché fait pour la réparation du chancel, entre le curé d'Osmonville, fondé de procuration, et Pierre Le Leureux, charpentier, 1675.

G. 4145. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 105 pièces, papier; 4 plans, papier (1 imprimé.)

**1741-1749.** — Procès entre le chapitre, d'une part, les religieux de Longueville, M. de Thiboutot, et les paroissiens d'Hermanville, d'autre part, au sujet de la réédification du chœur de l'église de cette paroisse. — Devis, procès-verbaux de visite des architectes Thibault et De France, plans de l'église et du clocher, adjudication de travaux, mémoires, requêtes et autres pièces de procédure. — « Le clocher de cette paroisse, qui est entre le chancel et la nef, menaçant ruine et le chancel étant en péril, le chapitre fit sommer les habitants de le remettre en état, et les habitants ayant fait les démarches nécessaires auprès de M. l'Intendant et du Conseil, on a ordonné les réparations et réédifications convenables, tant au clocher qu'à la nef, et, en conséquence, on a

fait un rôle de répartition que M. l'Intendant a déclaré exécutoire. Quoique le chapitre ne possède aucun fonds dans cette paroisse, il a été employé dans le rôle pour la somme de 1,200 livres, payables en deux moitiés, sur le prétexte que les 2 piliers qui soutiennent le clocher vers l'orient sont communs au chœur, et que par cette raison les gros décimateurs doivent payer la moitié de la réédification du clocher. » — Requêtes du chapitre à l'Intendant, procès porté devant le subdélégué, aux Requêtes du palais à Rouen, aux Requêtes du palais à Paris, au bailliage d'Arques où il reçut enfin une solution favorable au chapitre. Une note d'un ancien archiviste du chapitre analyse ainsi ce procès : « MM. du chapitre furent obligés par provision de payer la moitié des 1,200 livres sur une saisie des meubles et effets de leur fermier, ce qui les obligea de se pourvoir aux Requêtes du palais à Rouen pour en obtenir la répétition et pour être déchargez du surplus. M. le marquis de Thiboutot se pourveut pour le contraire, tant pour lui que pour les autres habitants, aux Requêtes du palais à Paris, sur quoy MM. du chapitre obtinrent des lettres en règlement de juges et assignèrent au Conseil ledit sieur marquis de Thiboutot et les paroissiens en assistance de cause, où les parties ayant procédé, on ne voit point quelle fut la décision du Conseil ; mais il est vraisemblable qu'on renvoya les parties procéder devant le juge royal des lieux, puisque MM. du chapitre se pourvurent et obtinrent leur décharge devant le juge du bailliage d'Arques, où, après avoir approché en la cause les religieux de Longueville, possédant le trait de dîme nommé Hastingues en ladite paroisse, et les dits religieux leur ayant donné adjonction et ayant ensuite obéi payer leur part des travaux faits au clocher, procès-verbal ayant été dressé par experts de la situation d'icelui clocher, MM. du chapitre furent déchargés d'y contribuer et récompense leur fut accordée des 600 livres par eux précédemment payées aux dits paroissiens, avec dépens, suivant qu'il est contenu en la sentence du bailliage d'Arques du 30 janvier 1747, depuis laquelle on voit les diligences et saisies faites sur quelques principaux paroissiens, de la part du chapitre, jusqu'en 1749, aux fins de la répétition desdites 600 livres en principal et les dépens. »

G. 4146. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1519-1781.** — Baux des dîmes d'Hermanville appartenant au chapitre de Rouen. — Prix des baux : en 1519 ; 79 livres ; en 1541, 1549, 1564, 140 ; en 1567, 266 ; en 1573, 1579, 280 ; en 1598, 205 ; en 1613, 1616, 200 ; en 1620, 120; en 1622, 1626, 150; en 1635, 265 ; en 1641, 240; en 1647, 200 ; en 1680, 320 ; en 1684, 1691, 300 ; en 1693, 350 ; en 1719, 335 ; en 1729, 435 ; en 1737, 435 ; en 1765, 800 ; en 1774, 1,150 ; en 1781, 1,000. — Curés, fermiers de la dîme : Nicole Cousin, 1541 ; Jean Blancbaston, 1680, 1684 ; Laurent Langlois, 1691, 1693 ; Charles Thoué, 1619 ; Claude Deshayes, 1754, 1765. — Autres fermiers, dame Catherine Pottier, veuve de M. de Paul de Bollaville, et le sieur Louis-Georges de Paul sieur de Greny, son fils aîné, 1737 ; Nicolas Engrand, maître en chirurgie, demeurant en la paroisse du Thil en Caux, 1781.

G. 4147. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

**1573** (copie)**-1621.** — Procès aux Requêtes du palais, entre le chapitre et les fermiers des grosses dîmes d'Hermanville, au sujet du paiement des fermages. — Procès contre Antoine de Masquarel, baron d'Hermanville ; — contre Macé Le Parmentier, curé du dit lieu. — Exploits, arrêts, mémoires de frais. — Requête des chanoines au parlement : ils ont droit de percevoir les dîmes, à charge de 66 mines de grains et de 300 gerbes de pension due au curé ou vicaire perpétuel. — « Encore que lesdites dixmes soient de valeur jusques à 400 livres et plus par an, l'authorité d'Antoine Mascarel, escuier, sieur d'Hermanville, est sy grande non-seulement en ladite paroisse, mais encore à 3 ou 4 lieues aux environs, qu'aucunes personnes n'ozent prendre à ferme lesdites dixmes, synon par sa permission et commandement et d'Octavian Mascarel, escuier, sieur de Neuville, son frère, tellement que lesdits sieurs de chapitre ont été, à chaque nouveau bail, obligez de bailler lesdites dixmes à tel prix qu'ils ont voullu leur offrir ceulx qui estoient envoiez pour cest effect par ledit sieur d'Hermanville, desquels il intervenoit pleige, suivant les brevets de caution, qui montrent l'intérest particulier qu'a ledit sieur d'Hermanville aux baulx desdites dixmes... ce qui est directement contre les ordonnances, qui deffendent aux gentilshommes et autres personnes d'authorité de prendre à ferme aucunes dixmes ni les faire prendre sous noms empruntez, à peine d'estre déclarez roturiers. De plus lui et son frère, par menaces et intimidations, ont détourné tous les laboureurs de prendre à bail les dixmes, et les chanoines ont été forcés de les bailler à ferme, pour un an seulement, à Georges Du Clos pour six-vingts livres. Leurs violences ont été telles que le vicaire perpétuel, qui désiroit prendre les fermes à bail, a été contraint d'abandonner la paroisse, et depuis six semaines il n'y a point eu de grande messe paroissiale, » 1621.

G. 4148. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier (1 imprimé.)

**1622-1775.** — Procès au bailliage d'Arques, aux Requêtes du palais, au parlement et au grand Conseil, entre le chapitre, Antoine de Mascarel, baron d'Hermanville, et le sieur Macé Le Parmentier, curé d'Hermanville, au sujet des dîmes. — Arrêt du grand Conseil contre le sieur Mascarel. — Requête de Guillaume Lamer, fermier des dîmes, au parlement : « Quand il faisoit entrer, par ses serviteurs, les gerbes des dîmes de la paroisse, estoient venus 6 cavaliers, montés à l'advantage, en habits déguisés, pour empescher la récolte par blasphèmes et menaces de leur couper bras et jambes, mesmes de les tuer, en cas qu'ils voulussent persister à ladite récolte, de quoy ils auroient esté tellement intimidés que la plus-part ont abandonné le lieu ; ce qui paroit estre un effect et une suite des mauvais desseins du sieur du Castelier, ayant auparavant envoyé chés tous les laboureurs de son village, ès paroisses circonvoisines, leur faire défense de louer des granges audit suppliant à peine de mort et de bruslement, et, contre les ordonnances, faisant lier de nuit, pour empescher la perception de ladite dixme. Mais passant des menaces aux effects, il en a excédé un de coups de baston et traîné l'autre par les cheveux pour avoir loué des granges audit suppliant, et, non encore content de toutes ces violences, il a fait abattre si grande quantité d'arbres pour boucher les chemins et advenues, mesme faict barricader les granges louées par ledit fermier, qu'il ne peut faire charrier ni engranger lesdictes dixmes », 1653. — Autre requête d'un fermier des dîmes : « Un jour Nicolas Frullet avait tiré sur lui 2 coups d'armes à feu ; quelques jours après, assisté de sa femme et d'un particulier, il l'avait battu et avait voulu l'étrangler avec son manteau, 1655. — État du revenu de la paroisse d'Hermanville, 1728. — Mention de Jeanne Du Crottay, fille de feu Pierre Du Crottay, président au siége présidial de Caux, femme d'Antoine de Mascarel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur d'Hermanville et Padeville, 1628.

G. 4149 (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**1711-1774.** — Procès, aux Requêtes du palais à Rouen, entre le chapitre, prenant fait et cause pour François Laurent, son fermier, des grosses dîmes d'Hermanville, et Jean-Charles Thoué, curé, prenant fait et cause pour Pierre Béatte, laboureur de la paroisse, au sujet de la dîme des rabettes, 1729-1731. — Mémoires des novales, transaction. — Autre procès entre le chapitre et le même curé, au sujet de la dîme sur plusieurs pièces de terre, au trait d'Hastingues, 1732, 1733. — Copies d'aveux rendus par Nicolas Dupont, écuyer, seigneur de Monceaux, à la seigneurie d'Hermanville. — Extraits d'aveux rendus aux religieux de Longueville pour le trait d'Hastingues, 1711. — Lettres du curé Thoué. — Plans informes. — Accord entre le chapitre et les religieux de Longueville pour terminer un différend au sujet des dîmes, 9 juillet 1737. — Dénombrement des terres sur lesquelles M. Deshayes, curé d'Hermanville, a perçu la dîme pour et au nom de MM. du chapitre dans la paroisse d'Hermanville, 1774. — Procès-verbal des terres relevant du fief d'Hastingues, même année.

G. 4150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 96 pièces, papier.

**1617-1749.** — Procès, aux Requêtes du palais, entre le chapitre et Guillaume Fontaine, curé d'Auppegard, au sujet d'une pièce de terre à Hermanville, 1668-1669. — Lettres, notes, copies d'actes et pièces de procédures diverses concernant Hermanville.

G. 4151. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1206-1673.** — Chartes relatives à Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Résignation par Guillaume de Saint-Ouen de Bren-en-Borse, entre les mains de Gautier, archevêque de Rouen, en faveur du chapitre, des droits qu'il prétendait avoir au patronage et à *l'advocatio* de cette paroisse. Témoins *Drogone de Trublevilla, Roberto de Sancto-Nicholao, Ricardo Hairon, Nigasio et Drogone de Trublevilla juniore, canonicis, Johanne Britone, clerico, Reginaldo de Aupegart, Willelmo Le Mesnier, et Radulfo, fratre ejus, Waltero Haket, Johanne Martin de Diepa, Willelmo Colres, Roberto Daniel*, 8 des ides de mai 1206. — Lettres de Gautier, archevêque de Rouen, notifiant la résignation faite par ledit Guillaume de Saint-Ouen de Bren-en-Borse devant lui archevêque ; Grandmont, près Rouen, le 8 des ides de mai 1206 ; présents *Willelmo de Sancto-Paulo, et Radulfo de Daubue, presbyteris, magistro Johanne Britone, Willelmo Urselino de Constanciis et Radulfo de Sancto-Macuto, clericis. Datum per manum Roberti de Sancto-Nicholao, capellani nostri et canonici Rothomagensis*, Rouen 17 des calendes de juin 1206. — Confirmation, par Guillaume de Saint-Ouen, au chapitre, du patronage de Saint-Ouen de Bren-en-Borse, *ita scili-*

*cet quod Gaufridus, filius meus, clericus, unum modium ordei, quandiu vixerit, possidebit per manum illius qui ecclesiam Sancti Audoeni de Bren-en-Borse, nomine capituli, possidebit;* témoins *Reginaldo de Petrevilla, Gilberto de Tilliolo, Roberto de Belnayo, Johanne de Bertrevilla, militibus, Matheo Silvano, Radulfo Vendrin, Bartholomeo Caisnel, Radulfo tunc capellano apud Sanctum-Honoratum;* fait à l'assise d'Arques, calendes de juin 1218. — Concession au chapitre de Rouen, par Pierre de Saint-Ouen, clerc de la paroisse de Saint-Ouen-de-Brenenborse, d'une pièce de 60 pieds sur 40, pour y bâtir une grange, 1252. — Vente par Pierre de Saint-Ouen, clerc, et par Nichole, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant avec les deniers de Pierre d'Eu, chanoine d'Amiens, neveu de feu, de bonne mémoire, Geoffroi, évêque d'Amiens, pour fondation d'anniversaires aux intentions desdits chanoine et évêque, pour 30 livres tournois, d'une rente annuelle de 60 sous tournois assignée à Saint-Ouen de Brenemborse, mai 1268. — Mandement de B. (Bernard de Fargis), archevêque de Rouen, au doyen de Basqueville, pour qu'il eût à procéder à une information au sujet du patronage de Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Sentence aux assises de Neufchâtel contre l'*hoir* du sieur de Basqueville, en la garde du Roi, lequel contestait au chapitre le patronage de Saint-Ouen de Prend-en-Bourse, 1308. — Procédures pour rentes.—Débat de tenure, en 1564, 1580, entre le chapitre et Nicole Martel, sieur de Basqueville, et Jacques de Lindebeuf, écuyer, demeurant à Saint-Ouen de Prend-en-Bourse. — Copies de pièces. — Les chartes sont pour la plupart en très-mauvais état.

G. 4152. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

**Fin du XV^e^ siècle-1776.** — Pièces diverses concernant la paroisse de Saint-Ouen Prend-en-Bourse.— Inventaire des lettres et enseignements relatifs à cette paroisse, fin du XV^e^ siècle. — Engagement pris par Antoine Eulde, écuyer, sieur de Catteville, de payer au chapitre de Rouen la somme de 106 livres, pour les réparations faites au chancel de Saint-Ouen, 1609. — Requête des paroissiens au chapitre : les images de la contrétable sont rompues et brisées ; un peintre du bourg de Basqueville s'était chargé des travaux de restauration du chœur moyennant une somme de 88 livres; en tout le diocèse, il n'y a chœur si mal entretenu, 1622. — Devis de l'ouvrage qu'il convient faire au chœur de Saint-Ouen, contenant en sa longueur 21 pieds sur 17 pieds 6 pouces de largeur. — Sentence de Guillaume de Sanson, lieutenant du bailli de Longueville, pour la cotisation du chapitre en faveur des pauvres : « Il y a, dans la paroisse de 60 à 100 pauvres, la plupart malades; la paroisse est petite et pourvue de peu de gens qui aient puissance de subvenir aux nécessiteux, » 3 juin 1557. — Quittances des receveurs Pierre de Lestre, écuyer, sieur de Saint-Ouen; taxes payées par le chapitre conformément à la sentence du bailli de Longueville, 1557. — Sentence de Guillaume Bignon, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques, contre les fermiers des dîmes du chapitre pour les obliger à contribuer à la nourriture des pauvres; ceux-ci étaient en grand nombre « pour raison de la grand charté et stérilité du temps présent, » 21 janvier 1565. — Requête des paroissiens de Saint-Ouen Prend-en-Bourse aux chanoines de Rouen : « Leur église a été ruinée par les hérétiques, le chœur est défourni de tous ornements et livres. Il y a de cent à six-vingts pauvres, dont plusieurs malades par la grande disette de l'année passée, plusieurs sexagénaires, plusieurs impotents et privés de la vue. Il ne se trouve dans le village que deux maisons qui ayent le moyen de donner l'aumône aux pauvres. Ceux qui vont mendier dans les autres paroisses sont renvoyés suivant l'ordonnance de l'année passée. On demande au chapitre de réparer le chœur d'images, table et vitres et de se cotiser pour subvenir à la nourriture des indigents, » 1588. — Dénombrement des terres en labour. — Déclaration des novales, 1738. — Copies de titres. — Lettres d'affaires.

G. 4153. (Liasse.) — 74 pièces, papier (4 imprimés.)

**1288** (copie)**-1775.** — Procès entre le chapitre et M. Deschamps du Mesnil-Varin, prétendant aux droits honorifiques en l'église de Saint-Ouen Prend-en-Bourse. — Déclaration que baille Robert Doynel, tenant sous la vavassorie Franqueville, dont était aîné Jean de Lestre, fils et héritier de Robert de Lestre, écuyer. — Aveu rendu à Antoine Martel, sieur de Basqueville, Lindebeuf, la Vaupalière, Pormor, par Louis Chaulvyn, chevalier, seigneur de Posse, au droit de dame Louise de Longchamp, sa femme, pour un tiers de fief noble de haubert, nommé le fief d'Auzouville, qui fut M. Jean de Longchamp, dit Brunet, chevalier, père de ladite femme; chef-mois en la paroisse Saint-Ouen de Prend-en-Bourse au hameau d'Auzouville, 1506. — Autre aveu rendu à François d'Orléans, duc de Longueville, ayant la garde-noble de Claude de Lorraine, duc de Guise, par Charles de Martel, pour le fief de Basqueville, aveu dans lequel se trouve mentionné un quart de fief messire Simon d'Auzouville, assis à Auzouville et Saint-Ouen de Prend-en-Bourse, 1541. — « Mémoire pour les chanoines, patrons présentateurs au

bénéfice cure de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, appelans d'ordonnance sur requête donnée par le bailli de Longueville, le 10 aoust 1728, ajournez sur ledit appel, vertu d'arrêt de la cour, du 4 décembre audit an 1728, reçus parties intervenantes sur l'appel interjeté par le sieur abbé de Miromesnil, de la sentence rendue audit bailliage de Longueville le 28 juillet 1730, lesdites appellations et interventions jointes par arrest du 22 février 1732 et de leur chef incidemment appelans de ladite sentence du 28 juillet 1780 par lettres relevées en la chancellerie le..... juillet 1741, au chef seulement qui maintient le sieur Deschamps du Mesnil-Varin en possession des droits honorifiques de la dite église de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse. — Contre messire Pierre Deschamps, chevalier, seigneur du Mesnil-Varin et de Franqueville, se qualifiant seigneur de Saint-Ouen et se prétendant patron honoraire de l'église paroissiale de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, en la présence de messire Claude de Valins, capitaine au régiment du Maine, ayant épousé noble dame Marie-Anne-Angélique Hue de Miromesnil, ayant repris le procès en l'état que l'avoit laissé messire Thomas Hue de Miromesnil, abbé, vicomte de Saint-Urbain, tuteur et gardien noble de la dite dame » (Imprimé en triple exemplaire) : « Vers l'année 1637, les propriétaires d'une roture nouvellement érigée en fief sous le nom de Franqueville-Mallet, située dans la paroisse de Saint-Ouen, commencèrent à usurper les droits honorifiques, de concert avec le curé de ce temps-là, et posèrent dans le sanctuaire de l'église un monument par lequel il paroissoit que le patronage avoit été donné au chapitre par un précédent possesseur de cette roture. — Cette roture, de 72 acres, avait été inféodée par les seigneurs de Basqueville à Alexis de Franqueville, dont elle tira son nom. De là elle passa à Guillaume De la Londe, à Pierre de Lestre, à Jacques de Lindebeuf, à sa fille Perrette, qui épousa Nicolas Mallet, sieur de Cramesnil, qui la donna à son frère Jean Mallet, en faveur duquel, en 1602, elle fut érigée en huitième de fief. De ce Mallet elle passa à Jehanne Mallet, qui épousa Adrien de Bailleul, à François de Bailleul, leur fils, à Yolande de Bailleul, sœur et héritière de celui-ci, qui avait épousé Denis Barbé, sieur d'Orival, secrétaire du Roi, d'où elle est venue au frère du sieur du Mesnil-Varin, héritier en partie d'Yolande de Bailleul... François de Bailleul est le premier qui ait pris la qualité de patron honoraire. A peu près dans le même temps il fit poser dans le sanctuaire de l'église un monument dont il fit le titre de sa nouvelle prétention, accompagné d'une épitaphe à la mémoire de Jean Mallet et de Marie Le Poigneur, ses ayeul et ayeule; d'Adrien de Bailleul et d'Yolande Mallet, ses père et mère. » — Les chanoines contestent l'exactitude de l'épitaphe et de l'inscription en lettres d'or sur marbre noir qui constatait qu'un nommé Guillaume de Lestre, seigneur de Saint-Ouen Prend-en-Borse, avait donné au chapitre le patronage et les dîmes de la paroisse, le 17 des calendes de juin 1369, entre les mains de l'archevêque Gautier. Ils font observer qu'à la date indiquée, le siége archiépiscopal était vacant, que l'archevêque Gautier, le seul de ce nom, était mort en 1207; ils donnent le tableau des familles qui possédèrent successivement la vavassorie de Franqueville Mallet. Ce mémoire est de l'avocat Langlois de Louvres. — « Manifeste qui démontre l'injustice des prétentions des héritiers de la dame Barbé, et qui détruit l'usurpation qu'ils prétendent faire des honneurs de l'église de Saint-Ouen, qu'ils ont fait litrer contre tout droit. Il accuse de faux le sieur Sarrazin, curé scandaleux, connu pour ses crimes, qui ne laissa pas, après la mort du sieur de Bailleul, lequel fut tué l'épée à la main, d'être condamné par le juge d'Arques, à être pendu et brûlé, peine qui fut commuée en celle de la privation de son bénéfice. — Réponse à prétendus griefs du sieur Pierre Deschamps; l'erreur de date dans l'inscription est imputée au secrétaire du chapitre. Cette réponse, imprimée, est de l'avocat Roger. — Mémoires, notes sur les droits honorifiques et les prières nominales. On voit par ces pièces que le chapitre dut abandonner au moins une partie de ses prétentions. Le 9 mai 1755, Jacques-François Compoint du Boulhard, sieur du Tilleul, « vu le désistement du chapitre, en présence de l'archevêque, de faire des appellations au sujet des prières et des droits honorifiques, dans lesquels le sieurs Deschamps, son beau-père, aurait été maintenu, déclare renoncer, tant en son nom qu'au nom dudit Deschamps, à exiger du chapitre aucun paiement des dépens qui seraient prononcés par l'arrêt de la grand'chambre pour accorder acte du désistement en mettant l'appellation au néant avec dépens. »

G. 4154. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1561-1771.** — Baux des dîmes de Saint-Ouen Prend-en-Bourse. — Prix des baux : en 1561, 320 livres; en 1570, 1573, 1577, 410; en 1579, 470; en 1584, 300; en 1593, 480; en 1599, 450; en 1608, 400; en 1636, 840; en 1642, 850; en 1651, 1657, 1,000; en 1670, 850; en 1672, 800; en 1696, 420; en 1702, 840; en 1720, 860; en 1729, 900; en 1738, 950; en 1746, 1,000; en 1755, 1,325; en 1771, 1,650. — Curés fermiers des dîmes : Michel Castel, 1593; Denis Sarrazin, 1642; Adrien Marette, 1720, 1729; Jean-Baptiste Fleury, 1746, 1755. — Pierre-Henry Béate, seigneur du fief d'Ausseville, lieutenant civil

et criminel en l'élection d'Arques, fermier des dîmes en 1771.

G. 4155. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**Fin du XII^e siècle** (copie)**-1728.** — Procès entre le chapitre et les religieux du prieuré de Longueville-la-Giffart au sujet de la dîme sur un trait de dîmes d'Auzouville, donné dans le XII^e siècle audit prieuré. — Confirmation, par l'archevêque Rotrou, de la donation faite à l'aumône de la maison de Longueville, par *Sawalo* de Osouville, de la dîme de son tènement d'Osouville; — à la suite texte de ladite donation faite en présence d'*Andulfus de Guerres, Hebertus de Guerres, Gilbertus Vendrin, Guillelmus Nimis audax, Gaufridus filius ejusdem, Frangardus de Guerres.* — Procès entre le chapitre et le prieuré; conflit, à ce sujet, entre l'official et le bailli de Caux; mandement de l'official, nomination d'arbitres, qui furent deux chanoines de Rouen, Jean d'Aubigny et Pierre Germain; sentence arbitrale, 1288. — Parmi les pièces du procès : *Rationes pro capitulo Rothomagensi contra priorem de Longavilla. — Ecce recepta contentionis Sancti Audoeni de Prenembourse : XL mine et IIII boisselli mestellionis de precio octo solidorum. Item IX mine et demie de revane, IIII solidos. XIII mine ordei, IIII solidos VI denarios. XII mine avene, VI solidos. VIII mine et demie de vesches, de precio III solidorum et octo denariorum. V mine, unus boissellus de pisis, VI solidos VI denarios la mine. VIII boisselli de ruffis, IIII solidos la mine. Demie mine fabarum, II solidos VI denarios,* 1288. — Nouveaux procès pour ce trait de dîmes, aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles. — Mémoire instructif touchant ce trait de dîmes, arpentages, transactions. — Lettre d'un fermier des dîmes; Jean Castel, qualifié de ligueur, mot odieux dans le village : « Un chacun l'appelle ainsi. Ce n'est sans subject parce que c'étoit l'un des disciples de la Champengne, n'aiant eu jamais autres cappitaine que luy. Si ce n'estoient les édits du Roy, plusieurs l'ataqueroient, » 1599. — Mention de messire Jehan de Ganseville, en son vivant, chevalier; — de Nicolas Taquel, curé de la grande portion de l'église de Basqueville, 1467; — des curés de Saint-Ouen Prend-en-Bourse : Georges Guérard, 1551; — Guillaume Potier, 1588; — Jean Damanne, 1600, 1609; — Denis Sarrazin, 1628; — Michel Fontainier, 1662; — Antoine Marette, 1722, 1725. — Lettres de ce dernier : dans l'une il est question d'un paysan qui se prétendait possédé du démon. — Lieux dits indiqués : le Montauban, la sente aux Moines, le chemin de la Croix-Houard, 1725.

G. 4156. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1561-1780.** — Procès entre le chapitre et le curé de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, Nicolas-Marie Deschamps, titulaire du maître-autel de l'abbaye royale de Saint-Amand, à raison de la dîme des novales et de la dragée. — Baux des dîmes, annexés au dossier, notamment le bail fait, en 1755, au curé Jean-Baptiste Fleury. — Accord entre le chapitre et le curé de Bertreville, en forme d'échange, portant que, durant le cours de 5 années, les parties dîmeront chacune sur les pièces de terre y spécifiées, 1614. — Sentence rendue, au bailliage d'Arques, au profit du fermier des dîmes de Saint-Ouen Prend-en-Bourse, contre Nicolas Raulin, laboureur, et M. Sarrazin, curé de cette paroisse; le curé condamné à l'amende pour avoir emporté 10 boisseaux de rabette sur le champ dudit Raullin, 1634. — Lettre de M. Lemoyne, au sujet de la dragée : « C'est un mélange de vesce et d'avoine. L'un et l'autre de ces deux grains isolé est incontestablement sujet à la grosse dîme. Il paroîtroit fort singulier que, les semant confusément, ils fussent pour cela dénaturés, et que la dixme n'en appartint plus aux gros décimateurs. Ce mélange se fait ordinairement pour donner à manger en vert aux chevaux pendant le temps de la récolte, » 1776.

G. 4157. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1207** (copie)**-1557.** — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, par laquelle il donne au chapitre de Rouen l'église *de Saxetot, ad opus cujusdam cerei perpetuo die nocteque ardentis ante Corpus Domini et ante majus altare. Testibus Rogerio, cantore, magistro Simone, cancellario, Henrico de Andel., et magistro Columbo de Mascon., canonicis Rothom.*, fête Saint-Mathieu, apôtre 1207 (copie). — Procès à l'officialité entre le chapitre et Jean Lefèvre, curé de Sassetot, au sujet des dîmes; Robert Le Gouppil et Robert Le Serrurier, prêtres, avocats de la cour d'église, juges délégués par l'official; information; déposition de Jean Doulchet, prêtre, fermier de Saint-Laurent-en-Caux; — de Charles Dumarest, prêtre, chapelain, fermier de l'église de Ribeuf; — de Robert Doulchet, prêtre, fermier de l'église de Sassetot; gain de cause obtenu par le chapitre, 1507. — Nouveau procès pour les dîmes avec le curé Antoine Corne, 1557. — Mention d'Abraham Delaplace, curé immédiatement avant le dit Lefèvre.

G. 4158. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1569-1757.** — Contrats d'acquisitions faites par le chapitre d'une grange, d'une masure, d'un acre de terre labourable à Sassetot-le-Malgardé, 1620-1624. — Aveux rendus par le chapitre à messire Dambray, seigneur de Grainville-la-Renard ; — Adrien Quesnel, chevalier, seigneur d'Iclon, de Saenne et de Saint-Just, 1675 ; — Émar Quesnel, 1717; — Marie Duhamel, veuve de Joseph Richomme, maître ordinaire en la Chambre des comptes, 1753;—Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil,1757. — Procédures pour les réparations du chancel, fait de neuf en 1569. — Requête adressée au chapitre par le curé et les paroissiens de Sassetot-le-Malgardé pour la restauration de leur église : « Il y a 40 ans ou environ, et lorsque les premiers troubles régnaient en ce royaume de France, la pluspart des églises furent pillez, desmolliz et saccagez par ceulx de la R. P. R., et entre autres celle de ladite paroisse, si bien qu'il n'y demeura ung seul image, vitres, anthieux, ni autre chose qui servoit pour la décoration de ladicte église, ne laissèrent un seul carreau du pavé d'icelle, tant au chancel qu'à la nef... L'église est restée depuis sans aucun pavement ni vitres. » Signé : W. Corne. — Marché avec Pierre Benoist, vitrier, demeurant à Saint-Pierre-le-Viger, pour le rétablissement des vitres : mettra à la grande verrière, au-dessus du maître autel, 2 écussons, l'un où sera l'image du patron, qui est saint Vast, évêque ; en la verrière, vis-à-vis du lutrin, sera mis un écusson où sera la figure du soleil ; à l'autre verrière il y aura du verre blanc ; prix, 18 livres tournois, 1602. — Quittance dudit Pierre Benoist. — Procès-verbaux des réparations à faire au chœur et à la grange dîmeresse de Sassetot-le-Malgardé, 22 juillet 1722.

G. 4159. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

**1564-1754.** — Autres procès, pour les dîmes de Sassetot-le-Malgardé, entre le chapitre et le curé ou les curés Wandrille Corne, 1564, 1596, 1614. — Arrêt qui fixe la portion congrue, à payer par le chapitre au curé de Sassetot, à la somme de 40 écus exempte de décimes, 4 août 1598. — Sentence des Requêtes qui maintient le chapitre dans la possession de la dîme des lins et chanvres, ainsi que des autres vertes dîmes dans la paroisse de Sassetot-le-Malgardé, 14 août 1614. — Requête présentée au chapitre par le curé Antoine Marsille : la paroisse contient environ 200 communiants, le curé a pour toute pension six-vingts livres par an sans dîme ni verdage. Depuis 1598, la grosse dîme a augmenté du double ; la pension n'a pas augmenté d'un sou ; il demande qu'elle soit portée à 300 livres, 1653. — Procès avec les sieurs Raoul de Lozier de Bauville, homme d'armes de la compagnie du sieur d'Estrée, et Lemoine, pour violences commises par eux sur les personnes des fermiers des grosses dîmes du chapitre, 1585. — Sommaires conclusions du chapitre, contre Lozier : « Sy le curé de Bosville le veult advouer, la faulte de l'un et l'autre n'en est moindre. Ains de cette part le droict dudict curé, sy aulcun en avoit, s'en va avant le vent pour l'effort et viollence dont luy et ses complices avoient uzé. Son père, avec sa robe, sa plume et sa langue, pouvoit bien en justice prendre sa cause en main pour le curé. Mais les loix deffendent au filz de prendre les armes et en uzer sans auctorité et mandement du magistrat pour tollir et ravir à l'un et bailler à l'autre. L'espée, la rondache et autres battons invasifs, apportez, serrez, cachez sur le lieu, font congnoistre qu'il ny avoit rien que prémédité, délibéré. — » Amand Faustin Cousture, vicaire de Bertreville, demande au chapitre, comme gradué, à être nommé au bénéfice de Sassetot, 1754.

G. 4160. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1500-1781.** — Baux par le chapitre des dîmes de Sassetot-le-Malgardé. — Prix des baux : en 1500, 66 livres ; en 1518, 115 ; en 1538, 206 ; en 1541, 219 ; en 1565, 200 ; en 1574, 1577, 240 ; en 1584, 240 et 2 mines de blé ; en 1586, 210, et 12 mines de blé ; en 1593, 100 livres ; en 1594, 150 ; en 1595, 100 ; en 1598, 1600, 200 ; en 1604, 1607, 300 ; en 1613, 370 ; en 1619, 1621, 300 ; en 1628, 1635, 1640, 360 ; en 1646, 400 ; en 1652, 450 ; en 1658, 410 ; en 1670, 400 ; en 1754, 700 ; en 1764, 1781, 1,200. — Promesses de baux, transactions avec les curés de Sassetot. — Curés : Wandrille Corne, 1574, 1600, 1607, 1613, 1619, 1621, 1625, 1628 ; Antoine Marsille, 1646, 1658 ; Guillaume Dieppedalle, 1671, 1693 ; Guillaume Brunel, 1718 ; Jean Le Roux, 1728 ; Jean-Baptiste Barbe, 1764.

G. 4161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 64 pièces, papier.

**1544-1765.** — Donation de la dîme du personat de Bretteville au chapitre de Rouen, pour la fondation de 2 obits solennels à l'intention de feu messire Louis de Breszé, grand sénéchal de Normandie, ladite fondation

faite à Mauny, par devant 2 tabellions de Rouen, par haute et puissante dame madame Diane de Poitiers, sa veuve, 21 août 1544. — Lettre adressée au receveur du chapitre par le fermier des dîmes, au sujet des poursuites faites par le vicaire de Bretteville contre le chapitre, les religieux de Saint-Ouen, et Nicolas Le Pelletier, curé de la paroisse. Le curé renonce aux dîmes novales, ellages, closages, mais il jouira de la verte dîme, à savoir des lins, chanvres, fruits, rabettes et foins, avec sa dîme personnelle, comme dîme de laine, bestiaux, volaille et bois qui pourront être vendus en la paroisse. MM. du chapitre et les religieux paieront annuellement au curé 90 livres, 1594. — Lettre adressée au chanoine Hersent et au chapitre par M. Le Cervot, curé de Notre-Dame de Bretteville, au sujet de ses prétentions aux novales : « Les curés jouissent des novales par droit commun; la paroisse de Bretteville est une des plus onéreuses et des plus remplies de pauvres qu'il y ait dans tout le pays; le revenu de la cure, tout petit qu'il est, diminue tous les jours par l'usurpation que les fermiers ne cessent de faire des novales. Ce n'est point icy un mystère difficile à comprendre : l'on défriche des cours plantées d'arbres fruitiers; l'on démolit tous les jours des fossés chargés de bois dont les curés percevoient la dîme; l'on sème aujourd'hui des grains en la place de ces cours défrichées et de ces fossés abattus, et les fermiers des grosses dîmes en ravissent les dîmes novales. Le revenu de la cure, ne consistant qu'au seul verdage, est un revenu fort incertain et souvent si modique qu'il ne vaut pas la portion congrue de 300 livres, » 1699. — Le même renonce à ses prétentions aux novales, moyennant une augmentation de 20 livres par an sur sa pension, 1711. — Arpentage, à la requête du curé Jean Gaquerel, de plusieurs pièces de terre réduites en labour depuis 22 ans, 1722. — Requête adressée au chapitre par le curé Gaquerel; il demande qu'on lui accorde un petit canton de terre à dîmer à sa bienséance, pour le prix et sur le pied qu'on le donne aux fermiers, au lieu de la pension qui lui est faite. « La paroisse est composée de plus de 2,000 à 2,200 acres de terre, habitée de 700 communiants et de près de 1,500 âmes dont il s'en est trouvé dans certaines années plus de 500 dans le plus pressant besoin à cause de leur pauvreté. L'église n'a aucun fonds pour faire la condition d'un vicaire. Toute la grosse dîme généralement est partagée entre Messieurs et MM. de Saint-Ouen et viron 300 acres possédées par quelques autres, » 1722. — Accord entre le curé, les chanoines et les religieux de Saint-Ouen; le curé renonce à ses prétentions sur les novales; on lui paiera chaque année 15 livres par forme de nouvelle pension, 1722. — Accord entre le curé Gaquerel et les fermiers, 1738, 1746, 1754, 1756. — Lettre du curé Dessillons à maître Jean Buquet, laboureur, fermier des dîmes. Il refuse la somme de 72 livres qui lui a été offerte, et annonce qu'il dîmera les novales : « Il m'importe fort peu qu'on vous les ait affermées, personne que je sache n'ayant droit de vous passer bail des novales ou de ce qui m'en doit tenir lieu, » 1764. — Accord, en 1765, entre le curé et le fermier. — État des terres dont Buquet a cédé la dîme à M. le curé de Bretteville pour lui tenir lieu de la pension de 72 livres 10 sous.

G. 4162. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1566-1774.** — Lettres et notes concernant les réparations du chancel de Bretteville. — Mandement du lieutenant général du bailli de Caux au premier sergent, à la requête des paroissiens, pour faire arrêt sur les deniers dûs au chapitre et aux religieux de Saint-Ouen, afin de pourvoir aux réparations de l'église de Bretteville, dont le chancel menaçait ruine, 1566 (copie). — Marché fait avec Jean Faucques, vitrier du bourg de Fécamp, pour la restauration en verre blanc de 6 grandes vitres du chancel de Bretteville, 1568. — Mémoire et devis de l'état des vitres du même chancel en 1750. — Lettre du curé Dessillons à un chanoine pour l'informer que, le 6 août 1767, le tonnerre était tombé sur l'église de Bretteville à 6 heures du soir. Le clocher, situé entre le chœur et la nef, prit feu. Tandis que le curé ôtoit le Saint Sacrement, les registres et papiers, tant des actes publics que du trésor, les domestiques du curé sonnoient et appeloient du secours de toutes leurs forces; mais avant qu'on eût assemblé du monde, l'embrasement devint si considérable à la flèche qu'il n'y eut pas moyen d'en approcher. Cependant un charpentier de la paroisse, homme d'adresse, de courage et de religion, osa monter au clocher. Le pauvre garçon risqua mille fois sa vie, et plus de 1,200 spectateurs ne conçoivent pas comment il n'est pas péri. Il étoit armé d'un croq de fer amanché au bout d'une perche, avec lequel il renversoit du haut du toit où il étoit monté les bois enflammés, à proportion qu'ils s'attachoient sur la couverture. On lui approchoit de l'eau qu'il jettoit sur les chevrons et la latte à proportion qu'ils prenoient en feu. Il s'en arrosoit lui-même parce que le peu d'habits qu'il avoit sur le corps étoit à chaque instant prest à s'enflammer. Ce généreux garçon a travaillé avec tant d'intrépidité et de succès que l'on a conservé le chœur; mais le clocher a été entièrement détruit, les cloches cassées et environ la moitié de la nef détruite en couverture. » Le curé estime la perte à 10,000 livres. Il recommande au chapitre et aux religieux de Saint-Ouen « le plus honneste et le plus

généreux de tous les charpentiers », 11 août 1767.—Lettre du même curé aux chanoines pour les remercier d'avoir accordé 5 louis de récompense au charpentier qui s'était signalé dans l'incendie de l'église ; il profite de cette occasion pour les avertir que les paroissiens les ont compris dans un rôle d'imposition pour les réparations de la nef, 1767. — État des terres labourables, masures, clos et closages de la paroisse de Bretteville, situés dans toute l'étendue où MM. du chapitre et de l'abbaye de Saint-Ouen jouissent des grosses dîmes par portion indivise. Total des terres en labour, 1,314 acres ; des terres non labourées, 325 acres, 1774. — Quittances, lettres, et autres pièces concernant le déport de Bretteville, donné, en 1725, au sieur Du Vauchel. Dans une lettre écrite à M. Pellevé, receveur des déports, pour demander le déport de ce bénéfice, Du Vauchel lui fait observer « qu'il serait plus à propos que les cures qui sont en déport tombassent ès mains des ecclésiastiques qu'en celles des paysans, grossiers et rustiques, qui pendant leur régie les détruisent et les bouleversent ; il faut laisser tailler la vigne au vigneron, et conséquemment un chacun doit s'employer dans son état, » 5 octobre 1725. — Dans une autre lettre, du 29 décembre 1726, il parle de la petite vérole qui règnait dans la paroisse.

G. 4163. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1547-1771.** — Baux des dîmes de Bretteville appartenant au chapitre de Rouen. — Prix des baux : en 1547, 120 livres ; en 1568, 170 ; en 1569, 230 ; en 1573, 330 ; en 1576, 340 ; en 1579, 330 ; en 1589, 270 ; en 1593, 180 ; en 1595, 285 ; en 1602, 255 ; en 1608, 270 ; en 1620, 1626, 300 ; en 1632, 330 ; en 1638, 530 ; en 1644, 650 ; en 1653, 1659, 665 ; en 1665, 700 ; en 1671, 600 ; en 1677, 1692, 650 ; en 1702, 700 ; en 1720, 750 ; en 1729, 900 ; en 1738, 1,127 ; en 1747, 1,100 ; en 1754, 1,300 ; en 1755, 1,422 ; en 1771, 2,000. — Curés fermiers des dîmes : Jean Pierre, 1659 ; Michel Dessillons, 1765, 1771. — D'après le dernier bail, le curé fermier était obligé de conserver l'usage, avec les fermiers de l'abbaye de Saint-Ouen, de faire des lots et de les changer tous les 3 ans ; « de fournir dans 6 mois un état des terres et masures défrichées depuis le temps de droit, dont la dîme pourrait lui appartenir, comme novales, sauf au chapitre à le contredire ; de donner, 6 mois avant l'expiration du bail, un état des terres qui auraient été défrichées et qu'il prétendrait être novales ; le curé était obligé, de plus, à supporter les frais de réparation du chancel, et à recevoir, deux fois par an, deux de Messieurs du chapitre et à leur fournir, et à leurs hommes et chevaux, le logement, nourriture et autres choses nécessaires à la vie. »

G. 4164. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 2 sceaux ; 3 fragments de sceaux.

**1470-1667.** — Bulle de Paul II, adressée à l'évêque d'Hippone, qui permet à noble femme Jeanne du Bec-Crespin, dame de Mauny et de Plasnes, veuve de Pierre de Breszé, chevalier, comte de Maulévrier, et à Jacques de Breszé, leur fils, de donner au chapitre de Rouen la grande dîme faisant partie des biens de la chapelle fondée sous le titre d'hermitage en l'église paroissiale de Plasnes, ladite donation faite pour fondation de messes et d'obits à l'intention dudit Pierre de Breszé, inhumé en la cathédrale de Rouen ; Saint-Pierre de Rome, 1470, veille des nones d'avril ; sceau du pape. On rappelle, dans cette bulle, que Pierre de Breszé, *pro defensione rei publice et regni Francorum, in durissimo bello, carrissimo in Christo filio nostro, Ludovico Francorum regi illustri, fideliter assistendo, infortunio cecidit diemque suum clausit extremum.* — Autre bulle du même pape, par laquelle, expliquant la précédente, il autorise de nouveau la donation à faire par Jeanne du Bec-Crespin au chapitre du tiers de la grande dîme de Plasnes, lequel tiers appartenait à la chapelle de l'hermitage, et d'environ 15 acres de terre qui dépendaient de cette chapelle ; Saint-Pierre de Rome, 1470, 6 des ides de décembre ; sceau. — Donation, par Jeanne Crespin, dame du Bec-Crespin, de Mauny et de Plasnes, et par son fils Jacques de Breszé, comte de Maulévrier, au chapitre de Rouen, « du principal et grant revenu des fruictz de l'ermitage de Plennes. Seront tenus iceulx sieurs de chapitre, pour mémoire perpétuel, souffrir asseoir aulx despens de nous, conte de Maulévrier, dedens le mur ou paroy de la chapelle Notre-Dame de Rouen, à l'endroit de la sépulture d'icelluy deffunct, ung épitaphe de la fondacion, sans ce que à cette cause ne aussi de la sépulture ou représentation dudit feu monsieur le comte, qui sera faite selon les délibérations et conclusions de mesdits sieurs de chapitre, ilz ne leurs successeurs puissent aucune chose demander à nous, Jeanne et à Jaques, ne à nos hoirs ou ayans cause, sinon de noz bon vouloir et plaisir ; et y aura en l'épitaphe ou représentation de notre dit seigneur pié et demy de saillie, hors la paroy de ladicte chapelle de Notre-Dame, et eslevé en pinacle ; et, avec ce que dit est, nous Jehanne serons inhumée, se il nous plaist, jouxte mon dit seigneur comte, quant il plaira à Dieu faire son commandement de nous, sans faire sépulture nouvelle, autre que celle de mon dit seigneur, » 26 avril 1471 ; fragments des sceaux. — Acte par lequel Jeanne du Bec-Crespin et son fils Jacques de Breszé, comte de Maulévrier et grand sénéchal de Normandie, déclarent que les sieurs de chapitre ne pourront

être inquiétés ni pour l'acquit des trois messes qui devaient être acquittées par le chapelain de la chapelle de l'hermitage, ni pour les réparations et entretien de cette chapelle et des bâtiments qui en dépendaient, 26 août 1471. — Sentence de Jean Le Maistre, lieutenant général de Germain Le Maistre, commis par Jeanne du Bec-Crespin à l'exercice de la haute justice de Plasnes et Eschauffray, qui autorise Messieurs du chapitre à prendre possession de 14 ou 15 acres de terre, en conséquence de la donation du 26 août 1471 ; 26 novembre 1471. — Acte rédigé par Guillaume Dombreville, notaire apostolique de Rouen, contenant prise de possession par le chapitre de la tierce partie de la grande dîme de Plasnes, 27 novembre 1471; présents Martin Le Goux, l'un des curés de Plasnes, et Henri Dirlande, conseiller en cour laie. — Procès, en la grande sénéchaussée de Normandie et en l'échiquier, entre Jean Le Chevalier, prêtre, hermite de Plasnes, d'une part, et Jean de Courcy, personnager de Plasnes, et le chapitre, d'autre part, 1498, 1500. — Déclaration des terres sur lesquelles le chapitre percevait la dîme. — Mention de Jean Pillon, lieutenant général du bailli d'Évreux; — de Jean Postel, lieutenant général du vicomte d'Orbec, 1498; — des lieux dits : les campagnes des Tuileries, de Gasqueré, du Chesne-au-Loup, des Vallots, de la Boulaye, à Plasnes; du triège du Verderé, à Roste, XVII[e] siècle.

G. 4165. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

**1492-1778.** — Sentence arbitrale de Robert Tiessé, docteur en lois, official de Lisieux, sur un procès entre le chapitre de Lisieux, l'abbaye du Bec-Hellouin, le chapitre de Rouen, Martin Le Gox, curé de la grande portion de Plasnes, Jean de Coursi, personataire dudit lieu, relativement à la délimitation des dîmages de Plasnes et de Bertouville, lesdits dîmages bornés par le grand chemin ferré *magnum iter ferratum;* mention, dans cette sentence, d'une délibération des chanoines de Lisieux, réunis *supra fontes baptismales* de la cathédrale ; — des fiefs d'Anières, Recusson et Maneval ; — de Jean Petit, curé de Monnay, août 1492. — Sentence de Thomas Bellenger, sénéchal de Plasnes, sur un procès entre Gaston de Breszé, vicomte et baron de Fauguernon, seigneur de Plasnes, et les habitants de la paroisse de Plasnes, au sujet de la réparation des fossés du manoir et *chastel* dudit lieu et des herbages des Tuileries; appointement entre les parties; mention des lieux dits Miserues et le Genestay, 1576. — Procès entre Françoise de Breszé, dame de Bouillon et de Plasnes, et le chapitre, pour devoirs féodaux non remplis et prétendus à raison d'héritages relevant de ladite dame, 1576. — Sentence de Simon Foucques, lieutenant en la vicomté de Plasnes du bailli de Mauny : les paroissiens lui avaient remontré qu'il était de l'intérêt du bien public d'instruire et enseigner aux lettres divines et humaines les jeunes enfants des villes, bourgs et villages pour éviter au grand dommage qui, à faute de ce, pourrait advenir; ils invoquaient le 9[e] article des Ordonnances d'Orléans, au titre des *Ecclésiastiques*, portant qu'il serait, en chaque ville et bourg, institué un précepteur pour instruire gratuitement les enfants des lieux, aux dépens de la prébende ou du bénéfice auxquels étaient attribuées les dîmes. — A Plasnes, grand nombre de pauvres enfants avaient bon vouloir d'apprendre et il ne s'y trouvait pas de précepteur. Le lieutenant, d'autorité de justice, ordonne que le personataire et le chapitre payeront, chacun 100 sous par an, et chacun des deux curés 50 sous, pour l'entrètenement du précepteur, lequel touchera, en outre, un loyer et salaire raisonnable des parents des enfants, et que logement sera fourni audit précepteur dans le manoir du personat; Jean Deschesnes, prêtre, est nommé précepteur par la même sentence, 19 novembre 1577. — Procès à ce sujet au Parlement : le chapitre contestait la compétence du lieutenant en pareille matière. — Arrêt du Parlement, du 14 avril 1587, qui impose le chapitre à 15 écus par an pour la subvention des pauvres. — Procès entre le chapitre et les paroissiens de Plasnes, au sujet des réparations des chaussées de la rivière ; le chapitre, par sentence des Requêtes, du 28 juin 1632, est déclaré exempt d'y contribuer, comme ne possédant à Plasnes que des biens de mainmorte. — Acquisitions par le chapitre de quelques pièces de terre, à lui vendues, en 1663, par Robert Morin, au triège de la Venguerie ; en 1711, par Anne Hauvel, veuve de Jean-Bernard Morin, sieur de la Vastine, lieutenant en l'élection de Bernay, héritière de feu Pierre Hauvel, curé de la 1[re] portion de Plasnes. — Aveu baillé par le chapitre, à raison de ces biens, à Louis marquis de Prie, lieutenant général en la province de Languedoc, gouverneur de Bourbon-Lancy, marquis de Plasnes, Courbespine, Coquainville, etc..... 1729, 1732. — Marché fait par Mathieu Barrey de Montfort, ci-devant curé de Plasnes, par Jacques Mathieu du Catelier, curé de Saint-Léger, au nom de M. Declan, personataire, et par Marin-Michel Lécacher, avocat au Parlement, au nom du chapitre, avec un entrepreneur, François Fromage, pour la réparation du chancel de Plasnes, suivant le plan dressé par le sieur de la Varenne, architecte, 28 mai 1751. — Copie du devis des réparations du chœur ou chancel de Plasnes tombant à la charge des gros décimateurs et anciens curés de la paroisse, fait par les sieurs François Le Roy, demeurant à Pont-Audemer, et Louis Boulet, de la paroisse d'Aclon, en-

trepreneurs : chœur de 33 pieds sur 23 1/2 ; signé Viel, curé de Plasnes, 11 mai 1768. — Quelques pièces de procédures concernant, pour la plupart, des contestations à l'occasion du paiement des fermages des dîmes.

G. 4166. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 158 pièces, papier (5 imprimés.)

**1653-1767.** — Procès entre le chapitre et Noël Declan, ancien curé de Maulévrier, prêtre, personataire de Plasnes, d'une part, et Isaïe Puchot de Champré, curé des deux portions de l'église de Plasnes, au sujet des dîmes novales. Declan reprenait le procès en l'état où l'avait laissé le sieur Morin Du Bosc, personataire, décédé en 1716 ; le curé, de son côté, procédait au lieu des sieurs Claude Regnaud, curé de la première portion ; André Thuret, et Secard, curés de la seconde portion, ses prédécesseurs, demandeurs en signification d'une déclaration de prétendues novales, du 16 novembre 1709. — Mémoires, liste de témoins, discussion des titres, requêtes, etc.....— Déclarations des novales, 1666, 1709, 1742. — Mémoire de l'avocat Langlois de Louvres sur la dîme des novales et sur la question particulière de savoir si le défrichement des fossés et des haies qui servent de clôture à une terre sujette à la grosse dîme peut produire aux curés une dîme novale, à l'exclusion des gros décimateurs. — Contredits pour les chanoines, reçus parties intervenantes, et pour messire Noël Declan, ... gros décimateurs. — « Analyse du procès pendant en la cour, appointé en la seconde chambre des Enquêtes entre le chapitre et le personataire de Plasnes contre le curé. » — « Éclaircissement sommaire de quelques difficultés qui restent au procès d'entre le curé de Planes et les gros décimateurs » (imprimés.) Ces mémoires sont de l'avocat Langlois de Louvres. — Lieux dits cités : le village de la Racinière, 1629 ; la rue Chouque, 1637 ; les villages de la Boulaye, du chemin Chaussé, le clos de la Chapelle et de la Hersonnière, la rue Frileuse et le Froc, 1666 ; le village du Moutier, 1671 ; les Friches et les Caillouets, 1684 ; le Bocage, les Buts, le Géneté, Gruchet, la Milatrie, 1742.

G. 4167. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

**1666-1780.** — Pièces diverses relatives au même procès. —« Mémoire servant à prétendus griefs que fournit à nos seigneurs de la cour le curé de Plasnes. » — Requête aux mêmes seigneurs par le même curé (imprimé). Ces mémoires sont de l'avocat Richomme. — Mémoires de dépens. — Extrait des registres du Parlement : transaction, en forme de concordat, entre le chapitre et l'abbé Louis Desmares de Grainville, personataire de Plasnes, et le curé Léonor Viel, relativement aux dîmes de la paroisse, 13 juin 1780. — Lettres d'affaires, notamment du sieur Lécacher. — Lieux dits indiqués : les Buts, les Hayes, les Trois-Cornets, les Tuileries, la vallée Commare, la commanderie de Campigny ; on conteste le nom de chemin à *une sente d'adresse de paroisse à autre*.

G. 4168. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1494-1773.** — Baux, par le chapitre, des dîmes, de la grange et de terres à Plasnes.—Prix des baux : en 1494, 95 livres ; en 1503, 80 ; en 1531, 150 ; en 1543, 200 ; en 1563, 280 ; en 1578, 413 ; en 1581, 450 ; en 1591, 1597, 1606, 350 ; en 1612, 450 ; en 1621, 560 ; en 1630, 635 ; en 1639, 640 ; en 1648, 815 ; en 1653, 700 ; en 1668, 770 ; en 1710, 750 ; en 1714, 780 ; en 1720, 1729, 800 ; en 1736, 1744, 910 ; en 1752, 1,200 ; en 1768, 1,400 ; en 1773, 2,000. — Fermiers, en 1630, Pierre Hardy, procureur du Roi en la vicomté de Montreuil et Bernay ; — en 1739, 1742, Robert Pilache, sieur de la Boulaye ; — en 1648, Guillaume Vastine, curé de Plasnes. — État des terres sur lesquelles le chapitre prétendait la dîme. — Lieux dits indiqués dans le bail de 1494, comme situés à Plasnes et à Boisnay : la Bretonnière, le Chemin Cauchié, le chemin de Paris, le Clos Morin, le Clos Picache, la Fosse Touley, la Haie des Monts, Gasqueray, les Hys, la Mare du Mesnil, les Marnières.

G. 4169. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

**1543-1563.** — Procès, au sujet des dîmes de Ricarville, entre le chapitre et Jean Philippes, curé de la paroisse. — « Examen de témoins faict à Arques devant nous Hucgues Estienne, à la requeste et instance des doyen, chanoines et chappitre Notre-Dame de Rouen, à l'encontre de maître Jehan Philippes, curé de Ricarville, 1544. » — Prise à ferme par Jean Le Pel, prêtre, du dit curé, du bénéfice de Ricarville ; 3 ans, moyennant 90 livres la première année, 95 livres les deux autres ; Le Pel paiera les lettres d'approbation et de non-résidence et les visitations ; il comparaîtra aux calendes et déchargera le curé « envers Dieu et les parroissiens, » 1547. — Appointement, homologué au Parlement, entre le chapitre et le successeur du curé Philippes, Pierre Du Busc, 1554. — Nouveau procès pour les dîmes entre le chapitre, d'une part, et Guy de Ricarville, écuyer, seigneur du lieu, et Noël Le Sellier, curé de Ricarville, 1562, 1563. — Requête du curé Jean

Hubert, au chapitre : il fait valoir que la paroisse est très-pauvre, et demande aux chanoines de lui adjuger les dîmes sa vie durant, 1625. — Requête adressée au bailli de Caux par Jacques de Farouil, autre curé : il demande que, suivant les édits, il lui soit permis de faire venir les gros décimateurs pour être payé de sa portion congrue, 1589. — Mention de Jacques de Quincarnon, écuyer, sieur d'Azeville, garde du scel aux obligations en la duché de Longueville, 1543 ; — de Julien Le Tellier, écuyer, lieutenant commis de la vicomté de Longueville, 1548; — de Guillaume Le Cauchois, curé de Ricarville en 1485 ; — de Jacques Canterel, curé de *Guisenis*, 1554 ; — de Nicolas de Ricarville, écuyer, sieur du lieu, 1544 ; — d'Antoine du Mesnil, sieur du Tot, 1544. — Lieux dits indiqués en 1554 : le chemin du Festier de Baudemont, le chemin de Paris, le chemin de Blancmont, la Commune des habitants, le Camp du Tilleul.

G. 4170. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1509-1781.** — Baux des dîmes de Ricarville appartenant au chapitre.—Prix des baux : en 1509, 32 livres ; en 1540, 95 ; en 1543, 90 ; en 1569, 122; en 1570, 1573, 80; en 1573, 100 ; en 1581, 1587, 110 ; en 1610, 80 ; en 1613, 90; en 1619, 80; en 1625, 1634, 1642, 1648, 1663, 80 ; en 1657, 90; en 1676, 1684, 1692, 100 ; en 1693, 1720, 1730, 80 ; en 1717, 96 ; en 1741, 100; en 1751, 100 ; en 1760, 130 ; en 1766, 1775, 1778, 1781, 160. — Curés de la paroisse, fermiers des dîmes (les 2/3 des grosses dîmes) : Guillaume Maillard, 1569, 1575 ; Thomas Guillevaille, 1587 ; Jean Hubert, 1642, 1648; Jacques Farouil, 1651, 1684; Jean Gelée, 1693, 1730; Louis Le Roy, 1737; Laurent Houel, 1751, 1751 ; Louis Ango, 1760, 1768 ; Charles-Adrien Vincent, 1778, 1781.

G. 4171 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1293-1619.** — Donation faite par Monseigneur Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, au chapitre de Rouen, de toutes les dîmes *tocius parci de Mara Yvelent siti prope parrochias de Roquemonte et de Bellomonte*, Gaillon 1293, original et copie (pièces analysées précédemment). — Procès entre le chapitre et les trésoriers de Beaumont, au sujet des arrérages d'une rente de 30 sous due pour l'entretien de la lampe, 1553, 1578, 1600. — Procès avec les fermiers des dîmes pour non-paiement de leurs fermages, 1550-1600. — Déclaration des terres novales de la paroisse de Beaumont au dîmage du Parc Marie Yvolant, XVI^e^ siècle. — Mention de Jacques Manière, curé de Beaumont, 1798; — du décret de la seigneurie de Beaumont, qui fut à noble homme Jean de Vimont, sieur du lieu, ancien échevin de Rouen, et à ses enfants, sur l'instance de Nicolas Vaignon, procureur commun au bailliage de Rouen, 1600. — Lieu dit indiqué : les Fossés de la Chapelle, XVI^e^ siècle.

G. 4172. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 86 pièces, papier; 2 plans.

**1340** (copie)**-1766.** — Procès, au sujet des dîmes du Parc Mariolant (Marie Vollant, Mary Volant, Marin Volant) entre le chapitre, d'une part, et plusieurs curés de la paroisse de Beaumont (Beaumont près Buchy, Beaumont autrement dit Beaumoncel) : Pierre de Maromme, 1540, 1550; Michel Doublet, et son successeur, Joachim Lignel, 1646, 1647. — Mémoires, sentences du bailliage de Rouen, arrêts du Parlement. — Dans un mémoire, du milieu du XVI^e^ siècle, pour le chapitre : « Fault entendre que le triège (le parc Marin-Vollant) ou dixmage estoit, de ancienneté, ung lieu en boys et buissons, contenant 200 acres ou envyron, lequel lieu apartenoit à une dame qui faisoit sa résidence audit lieu et fist clore toutes les dictes terres de grans fossés, et avoit là une chapelle en son manoir où elle faisoit célébrer messe, et estoit lors ledit lieu tout en bois, en chesne, boulleaulx, et a, par succession de temps, depuis esté fieffé par 5 sous l'acre. Sera prouvé, par les anciens de ladite paroisse et des paroisses circonvoisines, comment Roquemont, Saint-Martin-le-Blanc, que ladicte parroisse de Beaumont, n'estoit, y a cent cinquante ans, parroisse et estoient les habitants en icelle de la paroisse de Saint-Martin-le-Blanc. » — Extraits des comptes du chapitre, notamment de celui de Jean de Nonancourt, archidiacre du Vexin français, distributeur, 1339-1340. — Nouvelles difficultés entre le chapitre et les curés Pierre-Michel Quesnel, 1756-1863 ; Desportes, 1766, au sujet de la dîme sur quelques pièces de terre dépendant du Parc Mariolant. — 2 plans informes. — Mention d'un fermier des dîmes qui fut condamné à mort en 1571.

C. 4173. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1504-1772.** — Baux par le chapitre des dîmes du grand et du petit Parc Mariollant, situés à Beaumont-Beaumoncel. — Prix des baux : en 1504, 42 livres ; en 1542, 100; en 1557, 90 ; en 1576, 1584, 130 ; en 1606, 70 ; en 1614, 1618, 130 ; en 1624, 100 ; en 1630, 1636, 200 ; en 1645, 260 ; en 1651, 1654, 250; en 1677, 180 ; en 1691, 190 ; en 1693, 175 ; en 1701, 200 ; en 1706, 1710, 1719,

180 ; en 1728, 1737, 190 ; en 1748, 260 ; en 1757, 370 ; en 1766, 380; en 1772, 500. — Curés de Beaumont, fermiers des dîmes : Michel Doublet, 1636; Joachim Linel, 1651, 1660. — Bail fait, en 1504, à Jean Godescar, prêtre, de la paroisse de Saint-Martin le Blanc, et à Thomas Godescar, clerc de la paroisse de Montérollier.

G. 4174. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1223-1786.** — Charte de Roger Torel, seigneur *de Buscalla*, par laquelle, au chapitre de Rouen, en présence des frères et des chanoines dudit lieu, la main sur les évangiles, il promet avec serment, pour lui et pour ses héritiers, de ne rien réclamer desdits chanoines ou de leurs fermiers à la Bucaille et à Guiseniers, *apud Buscallam et Gysenies. Teste universitate capituli Rothomagensis et hiis precipue Domino R. de Sancto-Nicholao, cantore, domino B. Crasso, magistro Herberto, domino S. de Droseio, domino M. filio Nicholai, domino R. de Vi, domino J. de Sancto-Ermelando, canonicis Rothomagensibus et sacerdotibus, magistro G. de Malleis, W. fabro, R. succentore, R. de Sancto-Macuto, magistro S. de Bolon, R. de Gynges, magistro Fulcone, magistro Adam de Augo, Johanne Viperel, canonicis Rothomagensibus*, 1223.— Lettres de Jean Lotin, prêtre, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Andely : vente de rentes situées à Guisegnies, par Michel Roussel, à Gieffroy Ytasse, 1382. — Lettres de Jehan Guignon, prêtre, garde du scel des obligations du même lieu : vente de rentes, par Guillaume Le Prevost, à Colin Avouret, 1418. — Donation faite par Jean Roussel, de Guisegnis, aux chanoines de Rouen, de rentes audit lieu, pour célébration d'obit, 1426. — Procès entre les paroissiens de Guiseniers et les gros décimateurs pour les répations du chancel, 1551-1554 ; pour celles du clocher, 1778-1786. — Lettres du chanoine Romé à un homme d'affaires, Le Prevost: « Maître Martin, toultes recommandacions premises, la présente est pour vous avertir... Et n'y faictes faulte. Ce faisant nous fairés plaisir. Que Dieu vous garde. A Rouen, ce IX[e] jour de février l'an mil cinq cens cinquante quatre. Votre bon amy à jamais. » — Lettre des chanoines au même : « Maistre Martin Prevost.... Priant Dieu qu'il vous doint ce que desirez. De Rouen, en notre chapitre, ce dernier jour de janvier mil V[c] LIIII. Vos bons amys de chapitre, Bauldouyn. » — Avis de M. Vauquelin, architecte : « Il résulte de la visite du clocher de l'église de Guiseniers que les 4 piliers qui servent à porter le clocher annoncent par leur construction avoir été élevés, autant pour cet objet que pour recevoir les retombées des voûtes des chapelles et celles des arcs de la nef ; — que ces piliers ne font pas partie du chœur, qui se trouve d'une construction différente. » Il estime que les 4 piliers sont entièrement à la charge des possédants fonds dans la parroisse, 2 décembre 1785. — Procès-verbal de visite du même clocher (dont la reconstruction avait été décidée par les paroissiens en 1778) par Charles Thibault, demeurant à Rouen, rue des Filles Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, et par Jean-Baptiste Le Brument, demeurant audit Rouen, rue Bourg-l'Abbé, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, architectes experts jurés du Roi : « Dans le principe, cette église était composée d'une nef, de deux chapelles et du chœur, ce qui lui donnait la forme d'une croix latine dans son plan ; depuis ont été ajoutées les sous-ailes, et, à différentes époques. La chapelle de la Vierge doit être considérée comme une augmentation ; elle se trouve au midi du chœur. » Liot, curé, présent à la visite, 3 mai 1786. — Mention de Jourdain du Bec, vicomte d'Étrépagny, 1409; — de Roulant Tisserent, lieutenant particulier du bailli de Gisors au présidial d'Andely. — Sceau de la vicomté d'Étrépagny, 1780. — Pièces de procédure relatives aux mêmes contestations pour les novales entre le personnataire Noël Declan, ancien curé de Maulévier, et le chapitre, d'une part, et le curé Isaïe Puchot de Champré. — Mémoire servant à prétendus griefs que fournit à nosseigneurs de la Cour le curé de Plasnes. — Requête à nos seigneurs du Parlement par le même curé, ayant pour avocat M. Richomme. — Lieux dits indiqués : Campigny, la Vallée Commère, Gruchet, les villages des Hayes, de Boisnay, de la Boulaye, des Tuileries, des Busts, des Trois-cornets.

G. 4175. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1544-1782.** — Procès, au présidial d'Andely et au Parlement, entre le chapitre de Rouen et les religieux de Jumièges, au sujet de certaines parties de dîmes. — Aveux rendus aux dits religieux par Gabriel Prévost, fils et héritier de Gabriel Prévost, archer des gardes du Roi, 1613 ; — par Pierre Maignart, écuyer, au droit de sa femme, Geneviève Dessus-les-Ponts, 1625. — Déclaration fournie par Nicolas Seffrie, receveur des sieurs de Jumièges en leur seigneurie de Guiseniers, soi-disant fermier du chapitre de certains héritages, sur lesquels Noël Chapelle, précédent fermier du dit chapitre, avait perçu la dîme, 1626. — Autres déclarations des pièces de terre en contestation. — Arpentage fait par Louis de Pavée, 18 mai 1649. — Deux déclarations, en forme de plans, des dîmes appartenant au chapitre sur les dîmages de Pavée et de la Bucaille, 1782. — Lieux dits indiqués : la Freche de la

Coustume, la Fosse Burel, les Margas, Vauvion, 1581 ; les trièges des Bissonnets, des Broches, de la Fosse, de l'Ormelet, du Poirier, des Saulx-Gavelle, du Vauchel, 1613 ; — du Bois-Breton, de la Fossette, de Frileusse, du Pommier du Chastel, 1634 ; — le Bellenguel, le Bout de Bailly, le Bout de Pavée, Bullehart, le Condos, les Couardes, le fief du Chatel, le Fouret, les Gros-Chênes, les haies Marie, le Varenglier, 1649 ; — le Boisbreton, les Buissonnets, Freulleuse, des Broches les Longues-Rayes, Margas, Querqueleu, Vauvion, 1672. — Pierre Dailly, médecin, propriétaire à Guiseniers en 1634.

G. 4176. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1505-1771**. — Baux par le chapitre des dîmes de Guiseniers. — Prix des baux : en 1505, 76 livres ; en 1545, 1551, 220 ; en 1570, 230 ; en 1577, 175, en 1563, 1600, 84 mines ; en 1624, 150 livres et 50 mines ; en 1630, 1636, 85 mines ; en 1642, 96 mines ; en 1648, 600 livres ; en 1661, 1667, 550 ; en 1700, 680 ; en 1520, 650 ; en 1725, 900 ; en 1737, 1747, 800 ; en 1752, 890 ; en 1763, 1,250 ; en 1771, 1,400. — Curé de Guiseniers, fermier des dîmes : Pierre Duval, 1505. — Pièces relatives à un procès avec le fermier Charles Le Tellier, 1674. — Accord fait entre le dit Le Tellier et Pierre Seffrie, curé de Guiseniers et doyen de Baudemont, 1673.

G. 4177. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 81 pièces, papier (1 imprimé.)

**1425** (copie) — **1779.** — Transport fait par le duc de Bedford aux chanoines de Rouen, des dîmes de Sierville (copie). — Procès au sujet de ces dîmes, notamment avec les curés de Butot et de Sierville. — Adjudication des dîmes de Sierville, pour 325 livres, à Guillaume Baudry, 1557. — État des terres novales de la paroisse de Sierville, 1749. — Affiche pour l'adjudication à faire au rabais des réédifications et réparations du chœur de l'église, de la tour et du presbytère de Sierville, 1734 (imprimé). — Marché avec le sieur Pollier, maître menuisier à Rouen, moyennant 1,200, pour la confection de la contretable de Siervile, 1779. — État des sommes dues à Lemercier pour les ouvrages qu'il a faits à la réédification du nouveau chœur de l'église de Sierville, vers 1767. — Curés de Sierville : Dallet, 1735, 1749 ; Amaury, 1779.

G. 4178. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 68 pièces, papier (2 imprimés.)

**1488-1754.** — Procès à l'officialité, pour les dîmes de Sierville, entre le chapitre, l'abbé de Saint-Wandrille et les religieuses de Bondeville. — « Déclaracion des terres ès quelles les dames religieuses prendront doresnavant à toujours les deux pars des dîmes en la parroisse de Sierville,... ainsi qu'il a esté advisé par 12 tesmoings pour la pacification du descort d'entre MM. du chapitre et les dites dames, » les dites dîmes situées aux traits des Huenières, de la Jonquaye et de la Cauchée et au tríège du Hamel, 1488. — Sentence du bailliage de Rouen sur un procès entre les paroissiens de Sierville et de Butot et les religieux de Saint-Wandrille, barons de Sierville, d'une part, et MM. du chapitre et le curé de Sierville, d'autre part, 12 novembre 1502. — Arrêt du Parlement sur un nouveau procès entre MM. du chapitre et les religieux de Saint-Wandrille, fixant la dîme due par les habitants à la 11e gerbe, 12 juillet 1754. — Procès avec les religieuses de Bondeville, au sujet de la dîme sur certaines pièces de terre. — Arrêt du Parlement contre ces religieuses, 23 mars 1685. — Factum pour dame Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Bondeville, intimée en appel et anticipante, contre Pierre Le Fèvre, laboureur, fermier des dîmes des sieurs doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, appelant de sentence rendue par le bailli de Rouen ou son lieutenant au dit lieu le 20 février 1680. En la présence des dits sieurs doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen, parties intervenantes au procès et prenant le fait du dit Le Fèvre, leur fermier. — Autre factum pour le chapitre, 1680. — Mention de Thomas Ozenne, curé de Butot, 1504 ; — de Robert de Franqueville, écuyer ; — de la terre de Saint-Philebert.

G. 4179. (Rouleau.) — formé de 15 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1499.** — Enquête faite, au sujet de la dîme de plusieurs pièces de terre appartenant à un nommé Jean Le Fèvre : *Annis communibus quelibet acra terre, maxime in dicta parrochia, bonis seminibus onerata, potest fructum afferre, et in tempore messis recolligi et haberi, si videlicet blado*, 200 *guerbœ ; si vero avena*, 250 ; *et si pisis griseis vel orobo seu veschia*, 400 *garbœ ;* 12 témoins entendus (3 laïques, 2 *bigami*, 7 clercs), de la paroisse de Sierville, dont le plus âgé avait 70 ans.

— Mention des *traits* dits le Petit-Trait, la Jonquaye, la Cauchée, les Huennières, le chemin de Sierville à la Meilleraye ; — des dîmes appartenant en la même paroisse aux religieux de Saint-Wandrille et aux religieuses de Bondeville. — Commission de l'official à Guillaume Behier, notaire de la cour d'église. — Quelques actes de l'officialité de Rouen annexés à l'enquête, notamment une déclaration des pièces de terre en litige.

G. 4180. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1496-1769.** — Baux des dîmes de Sierville. — Prix des baux : en 1496, 90 livres; en 1548, 300; en 1554, 322; en 1557, 325; en 1575, 380; en 1587, 60 mines de blé; en 1593, 50 livres; en 1595, 120; en 1598, 240; en 1601, 1604, 1607, 270; en 1613, 400; en 1606, 440; en 1622, 450; en 1628, 515; en 1634, 620; en 1646, 725; en 1659, 1,060; en 1670, 1,050; en 1684, 950; en 1691, 1720; 700; en 1749, 780; en 1755, 1,000; en 1769, 1,200. — Fermiers: Raoul Jehan, prêtre de Sierville, 1496; — Pierre Dallet, curé, 1749, 1755.

G. 4181. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 77 pièces, papier; 1 plan; 1 fragment de sceau.

**1364-1729.** — Lettres de Jean, évêque de Beauvais, contenant échange fait entre lui et les chanoines de Rouen; il leur abandonne les droits de propriété, de seigneurie et de justice qui lui appartenaient, en qualité d'évêque de Beauvais, *in villa de Villaribus in Wilgassino Normannie et in villa de Montallis juxta Novum Mercatum*, pour être déchargé d'une rente de 80 livres parisis sur son château de *Becella*, laquelle rente était échue au chapitre, et avait été due primitivement au roi de France, à cause de son gîte; cet échange est approuvé par le chapitre, 5 février 1363; sceau du chapitre, perdu; fragment du sceau de l'évêque. — Approbation de cet échange par le roi Charles V, Paris juillet 1364 (copies). — Mémoire sur les droits de mort et de vif-herbage, appartenant aux seigneurs qui avaient droit de haute et moyenne justice, XVI[e] siècle. — Bail de terres à Villers, par Jean du Bec, abbé de Notre-dame de Mortemer, 1579. — Vente faite au chapitre de Rouen, par Jean du Bec, évêque de Saint-Malo et abbé de Mortemer, et par les religieux du dit lieu, en vue d'acquitter leur cotisation, de 17 acres, à Villers, moyennant 787 écus sol, 12 mars 1601. — Note sur la mesure de Villers : « la mesure de l'acre de terre de la paroisse de Villers-en-Vexin est de 11 pouces pour pied, 22 pieds pour perche, huit-vingts perches pour acre. La mesure de l'abbaye de Mortemer est de tout temps de 12 pouces pour pied, 24 pieds pour perche et huit-vingts perches pour acre, qui est l'ancienne mesure du Roi, » vers 1601. — Vente au chapitre d'une pièce de terre par Philippe Belier, archer du prévôt général de Normandie, demeurant au Tilly, paroisse de Villers, 1636. — Divers arpentages des terres appartenant au chapitre. — Lettre de Nicolas le Roux aux chanoines, au sujet de leurs affaires à Villers, 1643. — Aveux fournis par le chapitre au propriétaire du fief de Roquemont, Thibault le Roux, écuyer, 1605; — aux seigneurs de Villers et Bazemont, Charles Do et Pierre de Roncherolles, chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes ordinaires de sa chambre, 1633; — Marie de Perriers, veuve de Gabriel Do, chevalier, 1664; — Gabriel-Claude Do, 1699. — Procès avec les fermiers, pour fermages et réparations sur la ferme du chapitre; — avec les religieux de Mortemer pour anticipation. — Plan de terres à Villers. — Lieux dits indiqués en 1528 : les Authieux, le Bois Raux ou Raoul, la Cauchie, le champ du Mont, le chemin de Bray, la Croix-Noblet, la Haute-Voye, l'Ormetel de la Forge, l'Ormelet, la Queze ou la Quieze, le Tellier ou les Telliers; — en 1597, le champ du Mont, la Chaussée, la Pelle à Four, les Ronces, le Tillers; — en 1605, le Pommier du Gras; — en 1633, le Bois-Raoul, le champ du Mont, le chemin de Bray, les Erronces, le Pommier Gras, la Quaize, le Sur; — en 1664, le Bois Rodes, la Croix de Villiers. — Mention de la vallée des Cournouilliers à Gamaches, XVII[e] siècle.

G. 4182. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

**1291-1298.** — Lettres passées devant le vicomte de Gisors : ventes de rentes sises à Lyons : par Isabelle la Berchière à messire Jehan Martin; — par Robert Bersegay et Perronnelle, sa femme, « à maître Jehan, chapelain du castel lou Roy (probablement le même personnage que celui qui est nommé dans les deux articles suivants, Jean de Lyons, qui fut *personne* de Gisors, physicien, clerc du Roi, chanoine de Rouen et de Châlons) et à messire Jehan, son frère »; — par Jehan Lofficial et Jehanne, sa femme, aux mêmes, 1291; — par Henry Peleryn et Jehanne, sa femme, et par Pierre Pelleryn à Jehan Vastepein, 1295; — par les mêmes à maître Jehan, chapelain du castel de Lyons, et à Jehan, son frère, 1295; — par Hue Masse et Hoedeline, sa femme, à maître Jehan Martin, clerc, 1296; — par Jehan de Rosei et Adeline, sa sœur; — par Jehan le Candelier; — par Henri Lourtier et Laubert le Caron, au même, 1297. — Appréciation, en 1297, par Gautier de Henaut, sergent le Roi, de biens saisis sur Garnier Blondel, pour paiement d'une somme de 11 livres 8 sous, due par

lui en vertu d'un contrat de 1296, pour achat de tonneaux de vin et d'un cheval. — Vente de rentes par Lorens Tyait et Emmeline, sa femme, à Lorens Desous-le-moutier, 1398. — Lieux dits indiqués : Bersegay, la Fontaine Raesse, la ruelle Saint-Martin, 1291 ; la fontaine du Roy, 1295.

G. 4183. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

**1305-1319**. — Lettres du garde du scel de la châtellenie de Lyons contenant ventes de rentes ou de biens, en la paroisse de Lyons, à un ecclésiastique qualifié « mestre Jehan, personne de l'église de Lyons, 1305 ; — mestre Jehan de Lyons, fuisician ou fisician, 1305, 1306, 1309, 1312 ; fuisicien nostre sire le Roy, chanoine de Rouen, 1315, 1317; chanoine de Rouen et Chaalons, » 1316, 1319; — par Jehanne Bele Suer, par Macieu de Villeines et Agnès, sa femme, 1305 ; — par Miquiel le Grevrier, 1306 ; — par Robert Arnoul, clerc, et Denise, sa femme, 1309, 1312 ; — par Lorens Oede, clerc, et Jehanne, sa femme, 1312 ; — par Jehan Poussemaussois et Marguerie, sa femme ; — par Lorens le Bouchier ; — par Emmeline Alain et Richart, son *fiex ;* par Robert le Duc et Perronnelle, sa femme, 1315; — par Hue Roussel et Mabire, sa femme, 1316 ; — par Guillaume de la Lande et Nichole, sa femme, de la paroisse du Tronquay, 1317 ; — par Henri le Picart et Jehanne, sa femme ; par Hue Roussel et Mabire, sa femme ; par Emmelet Foubert, par Pierre de Blainville et Jehanne, sa femme, 1319. — Lieux dits indiqués : l'Angle-Aufrey, 1319 ; le Deffens, 1305 ; les Deffens le Roy, 1309 ; le Val des Tesnieres, 1305 ; le Courtilg, 1306 ; Villeines, 1305. — Mention de Jehan Gastepain, garde du scel de la châtellenie de Lyons en la main du Roi, 1306-1309. — Sceau de la châtellenie de Lyons, 1315.

G. 4184. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1321-1331**. — Lettres du garde du scel de la châtellenie de Lyons : ventes de rentes et de biens sis à Lyons, à maître « Jehan de Lyons, clerc nostre segneur le Roy, chanoine de Rouen et de Chaalons : 2 sous tournois de rente pour 18 sous, par Martine déguerpie Symon le Barbier et Beneet, son fiex ; — 1 courtil, par Jean de Saint-Aubin ; — 2 sous de rentes pour 18 sous, par Jaquet Le Sage et Ennes, sa femme ; — 3 sous de rente, pour 27 sous, par Marguerite Alain, de Saint-Engnen sus Ry, 1321; — 1 acre de terre ès Viès Landes par Bertaut Roussel et Perronnelle, sa femme, 1322 ; — 13 sous 6 deniers de rente pour 6 livres 13 sous par Guillaume Le Merchier, clerc, et Emmeline, sa femme, 1323 ; — 5 sous de rente pour 5 sous, par Laubert de Gaugy et Jeanne, sa femme, 1324 ; — 1 pièce de terre au terroir de la Champagne à Rosoi, par frère Jehen Corbin, prieur de Noyon-sur-Andelle, 1324 ; — 4 sous 6 deniers de rente, pour 40 sous 6 deniers, par les susdits Le Merchier et Emmeline, 1325 ; — 5 boisseaux d'avoine sur les terres des Landes, et 12 deniers de rente, pour 7 livres 5 sous, par Heudouin Le Merchier et Jouenne, sa femme, 1329 ; — 3 sous de rentes pour 25 sous, par Simon Gosse, dit de Baveloy, » 1331. — Fieffe faite par Jean de Lyons à Lorens Deschamps et à Galienne, sa femme, d'un masage à Lyons, 1326.

G. 4185. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1273** (copie)**-1618**. — Transaction conclue entre Laurent, abbé, et les religieux de Saint-Vigor de Cerisy, au diocèse de Bayeux, d'une part, et Pierre, abbé, et les religieux de Notre-Dame de Lilledieu, au diocèse de Rouen, d'autre part, touchant l'ancien territoire de la paroisse du Tronquay, avril 1273 (copie). — Lettres de Robert, abbé de Cerisy, des religieux du dit lieu, 24 novembre 1340, portant vidimus et ratification des lettres d'Aymeri, archevêque de Rouen, 11 novembre même année, les dites lettres contenant accord entre l'archevêque, les chanoines et les religieux au sujet des dîmes ecclésiastiques et spirituelles à percevoir, à raison des novales et en dehors de toute paroisse, en la forêt de Lyons. Les 3 quarts appartiendront à l'archevêque ; l'autre quart aux religieux. N'est point comprise dans cet accord la dîme de 20 acres de terres défrichées dans la lande des Entreprestures s'étendant du deffens de Beauveys (Beauvoir-en-Lyons), de la paroisse *de Frayaco, usque ad vallem vocatam Grantval et usque ad terras domini de Monteignyaco,* laquelle dîme appartient aux religieux de Saint-Paul de Lyons. N'y sont pas non plus comprises les dîmes novales des paroisses, celles de Bellelande, de Bellefouache et de Martigny, dont jouissaient les chanoines de Notre-Dame d'Écouis, lesquelles avaient été données à ceux-ci par l'archevêque Bernard, leur avaient été confirmées par le pape, et pour lesquelles il y avait eu accord entre eux et les religieux de Cerisy, entre eux et l'archevêque Aymeri. — Donation par l'archevêque Aymeri, au chapitre de Rouen, de la moitié des trois quarts des dîmes novales des terres défrichées et qui le seraient dans la suite en la forêt de Lyons, à condition de services religieux : « *Ceterum quia ad egregium et excellentissimum confessorem beatissimum Martinum, Turonice provincie, unde originem traximus, specialem patronum, devotionem peculiarem habemus et semper a primevis cu-*

*nabulis habuimus ab antiquo, sperantes, in hujus mundi naufragio, ipsius sancti confessoris intercessionibus adjuvari, et ipsum ante tribunal eterni judicis devocius confidentes reperire patronum et benignissimum advocatum, et propterea ipsum sacratissimum confessorem in dicta nostra Rothomagensi ecclesia desiderantes, juxta id paululum quod possumus, solennius venerari, festum yemale ipsius sancti, tam in ipsa nostra Rothomagensi quam in omnibus et singulis aliis ecclesiis et monasteriis nostrarum civitatis et diocesis, perpetuis futuris temporibus, singulis annis, statuimus et ordinamus, de ipsorum decani et capituli beneplacito et consensu, sub triplici officio solenniter celebrari, et fiet in dicta nostra ecclesia, more solennis triplicis, cum apertione tabularum altaris, luminari et pulsatione solenni.* Présents à l'acte : frère Guy Guenent, prieur *de Luxaco* au diocèse de Poitiers, Jean Potage, Guillaume Aubert, curé de Bleneau et *de Interrannis* au diocèse d'Auxerre; acte passé au château de Gaillon et rédigé par Étienne Burgaud, de Tho au diocèse d'Auxerre, notaire apostolique. — Bulle du pape Clément VI approuvant la dite donation, Avignon, 2 des ides d'octobre an 2 du pontificat; copies de la dite bulle. — « Donation d'Aimeric Guenent, etc... Imprimé à Rouen chez Jacques-Joseph le Boullenger, MDCCLVIII, » exemplaire sur parchemin. — Donation faite par le cardinal de Bourbon au chapitre de Rouen de la dîme de toutes les terres essartées ou à essarter ès forêts et bois dont la dîme lui appartenait dans le diocèse, à raison de sa dignité archiépiscopale, autres toutefois que les terres de la forêt de Lyons, 26 janvier 1577 (copie). — Autre donation par le même prélat à l'église de Rouen, pour la fondation de quatre enfants de chœur, de toutes les dîmes des terres essartées ou à essarter en la forêt de Lyons, 31 mars 1578. — Requêtes du chapitre au Parlement et arrêt de la Cour, du 2 août 1648, pour assujettir les habitants des paroisses y dénommées, en la forêt de Lyons, à approfiter par compte et nombre les dîmes qui appartenaient au chapitre sur leurs terres et que le chapitre ne pouvait percevoir, notamment à cause des incursions et des violences des gens de guerre. — Sceaux de l'archevêque Aimeric et du pape Clément VI.

G. 4186. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 67 pièces, papier (7 imprimés.)

**1235** (copie) **-1775.** — Donation d'Aimeric Guenent; deux exemplaires de l'imprimé indiqué à l'article précédent, l'un sur parchemin, l'autre sur papier. — Mémoires et états concernant les dîmes de la forêt de Lyons. — Procès avec les curés des paroisses limitrophes de cette forêt.—Consultation des avocats de Montholon et Mesnart. — Arrêt du Parlement sur un procès, pour les dîmes de la forêt de Préaux, entre les religieux de Beaulieu, les religieuses de Saint-Amand et Nicolas Boissel, curé d'Épinay, 18 février 1532. — Autre arrêt du Parlement, pour les dîmes de la même forêt, entre les mêmes religieux et religieuses et Bertrand Le Bergier, chanoine de la cathédrale de Poitiers, curé de Carville et de Saint-Ouen de Longpaon, 15 juillet 1563. — Arrêt qui maintient Thomas Gallot, docteur en théologie, chanoine théologal en l'église collégiale de Mortain, pourvu en la prébende de Gorron et possesseur des dîmes des levées excroissantes sur les terres fieffées dedans et au bordage de la forêt de la Lande pourrie, 4 décembre 1614; — mention de Christophe Duhamel, prieur-curé de Saint-Cormier des Billots; de Guillaume Laurent, curé de Notre-Dame de Tinchebray; de Guillaume Onffray, curé de Saint-Pierre de Tinchebray, 4 décembre 1614. — Arrêt du Conseil en faveur du chapitre de Coutances contre Joachim Le Vaufre, curé de Sottevast, au sujet des dîmes des novales de la forêt de Brie, 16 août 1745 (imprimé). On rapporte, à la suite de cet arrêt, la donation faite par Hugues de Morville, évêque de Coutances, au chapitre de Rouen, de *omnes decimas omnium novalium quæ sunt vel futura sunt in quacumque parte diœcesis nostræ, extra metas cujuslibet parochiæ ad opus communiæ Constantiensis in usus canonicorum.* — Transaction faite devant l'évêque entre le chapitre et Guillaume Le Cordier, curé de Sottevast, en la chapelle du manoir de l'évêque, à Valognes, samedi avant la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1333. — « Arrêt du grand Conseil du Roy concernant la dixme des bois, du 27 août 1754, sur un procès entre les chanoines de Lisieux et le duc de Broglie, » (imprimé). — Arrêt du Conseil privé du Roi portant règlement pour la jouissance des fruits des cures jusqu'à la somme de 300 livres annuellement sans y comprendre le casuel et creux de l'église, 1670 (copie).

G. 4187. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 161 pièces, papier (2 imprimés.)

**1341** (copie) **-1767.** — Notes et mémoires sur les dîmes de la forêt de Lyons. — Donation d'Aimeric, archevêque de Rouen (in-folio, imprimé). — « Adveu de l'abbaye de Cerisay contenant toult le revenu et droictures de la dicte abbaye baillé à la Chambre des Comptes et receu par le Roy Charles, le premier jour d'aoust 1450, et entre aultres de toulte la droicture de la forest de Lyons. » — Sentence des Requêtes du palais à Rouen au profit des religieuses de Saint-Sauveur d'Évreux contre le cardinal de Bourbon, archevêque, le chapitre de Rouen, et le curé de

Crétot, joints ensemble, au sujet des dîmes des terres nouvellement essartées et fieffées par le Roi dans les forêts du Trait, Gravenchon et Caudebec, 14 février 1582. — Consultations de l'avocat Langlois de Louvres. — Copie de l'enquête faite à Lyons, à la requête de l'abbé et des religieux de Cerisy, contre l'abbé de Lilledieu, 1737. — États de frais de procès.

G. 4188. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1522-1678.** — Adjudication par Jean Le Sueur, conseiller du Roi en la cour du parlement de Normandie, commissaire du Roi en cette partie, de plusieurs terres vaines et vagues en la forêt de Lyons, 1522; adjudicataire, Antoine du Mesnil-Jourdain, écuyer, sieur de Rosay; tenu de faire à ses dépens, dans le délai d'un an et demi, entre la forêt et les fieffes, « des fosses de 3 pieds de profond à reez de terre et de 3 pieds de haut sur le condos et de 4 pieds de large à fleur de terre. »—Fieffe faite, par les Trésoriers de France, de 9 acres, à la Mare-au-Cerf en la paroisse de Lyons, 1543. — Aliénations, dans la forêt de Lyons, du lieu dit la garde Belleface, par la Chambre souveraine établie par le Roi pour la vente des forêts et bois de Normandie. — Extraits de déclarations fournies pour le terrier de la vicomté de Lyons en 1678. — Lieux dits indiqués vers Rosay : le défends de Touffreville, le Roulle, le Fray Benoist, le Vaumichon, le Gouffre, le Val-aux-Anes, le Vaubaignard, le hameau de la Villenaise, le Camp Courbet, le Camp Saillard, le Quesne Varin, les Gasquerettes, 1522; — vers Fleury, la Lande de Cerisay, la Mère Herbe, le Camp Jean, la Boullaye, la Vallée Godard, le Vau de la Coudraye, le Chêne Hulin, au Tronquay, la Mare au Quesne, 1570; — le Buisson des Saulx, le Clos Bocquet, le chemin de Dieppe à Paris, les Doublets, la Fiefferme, la Fieffe, les Fieffes, la Fontaine du Houx, la Fosse Liénard, la Haye, la Lande Vastel, les Landeaux, les Landes, la Maladerie, les Malières, Maurepas, le Moulin à vent, le Nouveau Monde, le Petit Clos, les Poules, la Penne, la Rocque, la Saussaye, la Sottinière, les Soulles, la Sablonnière, la Vallée Thomire, le Vau Roux, la Vieille Tour, le Viteneuil, à Bezu, 1678; — le Val Saint-Pierre, et le Val Vaudry à Croisy, 1678; — les Angles, les Beauregard, les Blanches Épines, le Bordel, Caillouettes, la Chenotière, la Claire Lande, le Clos Cauchois, le Clos Sonnet, les Cornets, les Cornets Gauquain, la Fieffe Hébert, le Four à Cendre, le Four du Saux, la Fosse Labbé, le Fresne, la ferme de la Garenne, le Grand Fray, les Landes, l'Anglet-Jacquet, la Lande Gouin, Languetuit, Langlet, la Mare Housset, la Mare de Boulay, la Mare Rouge, la Maréchale, la Motte aux Anglais, la Tremblaye, la Trouée de Noyon, le Val Saint-Pierre, le Val des Carrières, le Vallenger, 1679. — Mention d'Antoine Bouju, écuyer, sieur de Saint-Martin, lieutenant du maître des eaux-et-forêts de Lyons, 1522; — de François de Mouy, sieur de Richebourg, 1570; — de noble homme Louis de Benseradde, maître des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors, 1582; — de Philippe de Brossard, de Damien Le Vaillant, de Georges Le Tac, sieur de Hautecourt, de Louis de Courcelle, sieur de Belleface, du sieur de Bernartpré, de Nicolas Le Vaillant, sieur de Rougefosse, 1678; — de Philippe Godart, écuyer, sieur de Glatigny, procureur du Roi au bailliage vicomtal de Lyons, eaux-et-forêts et capitainerie des chasses de Lyons et Gisors, subdélégué de l'Intendant; — de Charles de Dampierre, sieur de Thiboutot, curateur de Paul de Dampierre, sieur de la Bardouillière; — de Jean de Limoges, sieur de Saint-Just, fils du sieur du Fayel et d'Élisabeth Le Diacre; — de Jean de la Varie, etc, 1679.

G. 4189. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

**Fin du XVIII^e siècle.** — « État des dixmes que possèdent Messieurs les haut doyen, chanoines et chapitre de Notre-Dame de Rouen dans la forest de Lions, divisé alphabétiquement par paroisses sous 3 colonnes, la 1re portant les numéros des plans, la 2e les noms des propriétaires; et la 3e subdivisée en 3, porte la contenance de chaque numéro par acres, vergées et perches. » — Les colonnes des contenances sont restées en blanc.

G. 4190. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 117 pièces, papier; 3 plans (2 imprimés.)

**1454** (copie) **-1782.** — Pièces de procédures relatives à divers procès au sujet des dîmes de la forêt de Lyons. — Copies et extraits d'aveux de l'abbaye de Cerisy, 1454. — Procès entre Philippe Collecte, curé de Saint-Denis en Lyons, et les religieux de Notre-Dame de Mortemer pour les dîmes de la Lande Beauffichel et Besseguay sur Lyons, 1503. — Procès entre les chanoines de Rouen, ayant pris le fait et cause de Jean Renard, leur receveur, et Guillaume Bremontier, leur fermier, pour les dîmes, tant anciennes que novales, de la paroisse de Lyons, 1612. — Autre procès avec un nommé Jacques Durand, 1667. — Copie d'aveu rendu à Claude-Louis Fusée, chevalier, comte de Voisenon, sieur du plein fief de Montigny, s'étendant à Nolleval, fief de la Halotière, Sigy, Rouvray, Saint-Samson, Mauquenchy, Roncherolles-en-Bray, Saint-Martin-le-Blanc, le Mauray, seigneur patron honoraire de Mauquenchy, par

Nicolas Doulé, prieur curé de Boissay, demeurant au Montaimé, 1728 (copie). — Procès entre le chapitre et le sieur Duval, curé de Montagny, 1761. — Plan représentant une échelle de 200 toises pour tous les plans du domaine de Lyons appartenant au duc de Penthièvre en 1764. — Plan de la terre du Val-Aubourg, 1771.—Lettres du comte d'Auger : dans une lettre datée de Fleury-la-Forêt, 9 juillet 1774, il prie le chapitre de lui procurer un chapelain en état de tenir les petites écoles : « pourquoi il faut qu'il écrive passablement pour pouvoir apprendre aux enfants, et qu'il sache pour le moins les 4 premières règles de l'arithmétique et l'orthographe ; que d'ailleurs ce soit un homme de bonne vie et mœurs. » — Procès avec Louis Delaunay, curé de Lyons, lequel avait fait enlever 11 gerbes d'avoine récoltées par le fermier de M. Groult de la Chapelle, bailli vicomte de Lyons, au triège de la Bosse, ferme des Landes, 1778. — « Réponse pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen au mémoire imprimé sous le titre de Protestation de nullité, signifié le 20 février 1782 par les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de Cerisy, appellants de sentence rendue au bailliage de Rouen, le 6 mai 1779, en la présence de M. le comte d'Auger. » — « Réponse à griefs et moyens d'appel que donnent, en la 1re chambre des enquêtes du parlement de Normandie, les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen intimés en appel contre M. Paul d'Albert de Luynes, cardinal archevêque de Sens et abbé de l'abbaye de Saint-Vigor de Cerisy, en la présence de M. le comte d'Auger, seigneur et patron de la paroisse de Fleury, 1779 (imprimés).

G. 4191. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

**1551-1781.** — Procès entre le chapitre et les curés de Saint-Denis de Lyons : Jean Brémontier, fin du XVIe siècle ; Martin Bindel, 1614-1624 ; François-Simon Ozenne, 1724, au sujet des dîmes de la forêt de Lyons. — Procès entre le chapitre et les fermiers des dîmes et les cautions desdits fermiers. — Autre procès entre le chapitre, le cardinal de Luynes, abbé de Cerisy, et les religieux de cette abbaye, au sujet de la dîme des bois nouvellement plantés sur les essarts de la forêt de Lyons ; mémoires, consultations d'avocats, 1774-1777. — Baux des dîmes. — Extrait des déclarations fournies au papier terrier de la vicomté de Lyons, par les propriétaires des terres défrichées en ladite forêt, sur lesquelles MM. du chapitre ont droit de percevoir les trois quarts des dîmes, 1678. — Lieux dits indiqués : la lande de Beautil, le triège du Val Bérenger, 1579 ; — Bezegay, le Grand-Fray, le hameau des Livres ou Pré Brandon, les Hogues, la Bosse, le Mané Fourrai, la Côte du Montjoli, la Houssaye, les Landes Louvel, le hameau de la Villenaise, les Tesnières, 1678.

G. 4192. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

**1610-1624.** — Procès au Conseil d'État entre le chapitre et l'abbé de Cerisy, d'une part, et Martin Bindel, curé de Lyons, d'autre part, au sujet des dîmes sur 14 pièces de terre en la paroisse de Lyons. — Mémoires, réponses, enquêtes par Robert Dyel, conseiller au parlement 1613, 1618. — Arrêt du Parlement en faveur du chapitre. — Trièges et lieux dits indiqués : Bezeguay, la Bonnetière, Chef-de-Ville, le Chesne Varin, le Clos Châtelain, le Cornouiller, Croixmesnil, le Destroit, l'Essart Mador, les Landes Louvel, la Maison Blanche, le Manoir Fourré, la Rouge Bortique, Rouge Brecque, Val Baignard, Vallée de Puchay, la Vallerie.

G. 4193. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

**1720-1732.** — Procès entre le chapitre et Simon-François Ozenne, curé de Lyons-la-Forêt, au sujet de certaines dîmes de la forêt de Lyons, sises en la paroisse de Lyons. — Sentence des Requêtes du palais qui accorde au chapitre la provision de ces dîmes ; arrêt de confirmation de cette sentence. — Mémoires, terriers, extrait d'arpentage. — Mémoire des grains enlevés de force par le curé en 1721. — Lieux dits : l'Essart Mador, la Bosse, les Boullots, la Villenaise, le Chesne Varin, la Mare Brocquet, Tesnières, la Vallerie, Hideuse, les Landes Louvel, Val Baignard, Beseguay, la Maison Blanche, la Vallée du Four, la Manoir Fourrel, la Chesnaye Gaffer, le Petit-Clos, Croix-Mesnil, les Fieffes Auger, la Bouffetière, le Détroit, le Clos d'Aragon.

G. 4194. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1606-1733.** — Procès au bailliage de Lyons et aux Requêtes du palais, au sujet des dîmes de Lyons, entre le chapitre et les fermiers pour défaut de paiement des fermages ; — entre le chapitre et les curés pour la dîme des nouvelles fieffes. — Transaction avec le curé Germain Le Maçon, 1578. — Déclaration des terres fieffées en la forêt de Lyons, à Boche, à Bessegué, au Chesne Varin, au Clos Châtelain, à la Mare Broquet, au Petit-Clos, 1598. — Mention des curés de Lyons : Jean Brémontier, 1598, 1606 ; Michel Freslard, sieur de Beauvais, 1669, 1671 ;

Ozenne, 1722; — de Jean Cheramy, curé de Saint-Martin au Bosc, et de Nicolas de Doudeauville, sieur de la Gaudille, 1591 ; — de Marguerite de Fouilleuse, veuve de Jean-Jacques Delamare, écuyer, sieur du Chesne Varin, 1649 ; — des lieux dits la Villenaize, 1607 ; les Boullots, la Mare Broquet, 1649.

G. 4195. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1553-1566.** — Pièces concernant le patronage de Beauficel, alternatif entre l'archevêque et le seigneur du lieu. — Mainlevée donnée par Jean De la Porte, écuyer, lieutenant général du bailli de Gisors, aux héritiers de défunt maître Claude Guyon pour leur fief de Beauficel ; il est reconnu, en la congrégation et assemblée des nobles et noblement tenant fiefs et arrière-fiefs du bailliage de Gisors, suivant les lettres patentes du Roi du 20 juin précédent , que lesdits héritiers étaient exempts du ban et arrière-ban, comme bourgeois de Rouen, 10 juillet 1553 ; signé : J. De la Porte, De la Fontaine, La Vache, Ladvenant. — Acte passé en la sacristie de la cathédrale de Rouen, devant Jacques Dufour, notaire apostolique, par lequel Jacques de la Houssaye renonce à la résignation faite en sa faveur, par son oncle Denis de la Houssaye, de son canonicat et de la cure de Notre-Dame *de Bello-Fichello*, 1554. — A la vacance de cette cure par le décès dudit Denis de la Houssaye, François Guyot, notaire du Roi et seigneur de Beauficel, présente à l'archevêque, pour remplir ce bénéfice, maître Adrien Dubosc, 1555. — Procès à cette occasion entre ledit Guyot, soi-disant patron, Adrien Dubosc et l'archevêque, le cardinal de Vendôme. — Arrêt du Parlement en faveur dudit Dubosc ; provisions qui lui sont délivrées par le vicaire général Michel Le Bret; prise de possession. — Sentence de Robert Grandin, lieutenant particulier du bailli de Gisors et Lyons ; séquestre et adjudication des fruits de la cure de Beauficel par suite d'un procès entre Benoît Adrien, chanoine de Notre-Dame de Blainville, pourvu à la cure de Beauficel, le cardinal archevêque de Rouen et maître Georges Loys, 24 juillet 1566.

G. 4196. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

**1482-1747.** — Procès, entre le chapitre et les curés de Beauficel, au sujet des dîmes d'anciennes et nouvelles fieffes de la forêt de Lyons, limitrophes de ladite paroisse, 1555-1747. — Copie d'un contrat de cession faite, par Guillot Lhuillier, à Jean de la Chapelle, de 7 acres de terre, moyennant 62 deniers de rente par acre, ladite pièce située au hameau du Quesnay et ayant appartenu à messire Guillaume de Calletot, 19 novembre 1482. — Fieffe de 14 acres de terre au lieu nommé le clos des Belles-Épines par Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, 5 août 1488. — Déclaration par Thomas Maignard, général en la cour des Aides, des héritages qu'il tient du Roi en la châtellenie de Lyons, paroisse de Beauficel, 1541. — Extrait des registres du greffe du vicomte de Lyons : décret des biens ayant appartenu à Michel Follie, écuyer, à la requête de Pierre de Courcol, sieur de Fleury, 18 août 1561. — Déclaration par Nicolas Lefebvre, curé de Beauficel, des pièces de terre sur lesquelles il prétendait avoir droit de cueillir la dîme, 1585. — Sentence de Claude Ogier, lieutenant vicomtal, au siége de Lyons, de M. le bailli de Gisors, au profit dudit curé contre Robert Grandin, lieutenant du bailli et capitaine de Gisors, ayant épousé la demoiselle Marie de Ricarville, veuve de Pierre de Courcol, seigneur de Fleury, au sujet de la dîme sur 2 pièces de terre à Beauficel, au triège de Belle-Épine, 1586. — Procès entre ledit curé de Beauficel et Pierre Angren, curé de Fleury, au sujet de la dîme sur lesdites deux pièces de terre, 1593. — Procès entre le chapitre et plusieurs fermiers des dîmes, 1599-1613. — Mention de Richard Maignard, écuyer, vicomte de Lyons et garde des sceaux aux obligations de la châtellenie dudit lieu pour Antoine Postel, baron de Lyons pour le Roi, 1482 ; — de Pierre Freslard, lieutenant du bailli de Gisors à Lyons ; — des curés de Beauficel : Louis Le Lieur, 1667 ; Philippe Folleville, 1722; François Ozenne, 1731 ; — de Charles de Caumont, écuyer, sieur du Bout-du-Bois, 1675.

G. 4197. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1754-1756.** — Baux des dîmes de la paroisse de Beauficel en Lyons. — Prix des baux : en 1543, 16 livres ; en 1549, 20; en 1552, 19 ; en 1570, 11 ; en 1582, 43 ; en 1596, 1603, 76; en 1609, 150; en 1612, 120; en 1618, 135 ; en 1626, 126 ; en 1630, 130 ; en 1636, 120 ; en 1642, 125; en 1655, 1658, 100 ; en 1673, 1678, 1691, 140 ; en 1693, 165 : en 1700, 195; en 1711, 200 ; en 1720, 205 ; en 1725, 235. — Fermier en 1570, 1573, Robert Dieupart, verdier et châtelain de Lyons. — Sentence des Requêtes du palais à Rouen, qui déclare converti et exécutoire le bail sous seing-privé fait par le sieur Toussaint Gallopin, curé de Beauficel, des dîmes des terres défrichées en sa paroisse, moyennant 125 livres par an pendant 6 ans, 3 décembre 1542. — Déclarations, mémoires relatifs à la quantité de terres sujettes à la dîme du chapitre, en la paroisse de Beauficel.

G. 4198. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

**1398-1723.** — Procès pour les dîmes de Beauvoir-en-Lyons. — Relation par le sergent Robin Doyen, à son très-cher seigneur Mgr le bailli de Rouen et de Gisors (Jean de la Tuile) : conformément à son ordre il a assigné le prieur de Saint-Paul en Lyons, en la personne de Michel Hebert, son compagnon, pour avoir à procéder, sur un bref de nouvelle dessaisine pris contre ledit prieur par l'archevêque et le chapitre, au sujet de la dîme des avoines ès *landeaux* de la forêt de Lyons, 3 août 1398. — Procès, aux assises de Lyons, entre l'archevêque Georges d'Amboise et Jean Brunel, curé de Lyons, et le prieur de Saint-Paul de Lyons, pour les dîmes du Camp Caillot en la forêt de Lyons; mémoires et autres pièces de procédure; dans une de ces pièces on remarque cette phrase proverbiale : « Se plus avant il veult demander, il mect sa faucille en autruy blé, qui est chose de malle recommandation », et la mention du hameau des Monts et des Carreaux du Boshyon. — Autre procès, au sujet des dîmes des fieffes en la paroisse de Beauvoir-en-Lyons, entre le cardinal de Bourbon et le chapitre, d'une part, et Mathurin Robillard, curé d'autre part, 1555-1558; — entre les archevêques et le chapitre, les fermiers et sous-fermiers des dîmes et les curés, notamment Jacques Lherminier, 1609; Jean Potin, 1634. — Mention du sieur de Naynville, prieur de Saint-Paul en Lyons, 1634.

G. 4199. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1570** (copie)**-1782.** — Copie d'une sentence des Requêtes, sur un procès entre Guillaume Chauvette, chanoine prébendé en l'église de Tours, aumônier ordinaire du Roi, prieur de Saint-Paul de Lyons, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Vigor de Cerisy, et Jacques Lherminier, curé de Beauvoir-en-Lyons, d'une part, et le chapitre de Rouen, l'abbaye de Cerisy et Antoine Regnart, abbé commendataire de Notre-Dame de Bellozanne, décimateurs de la paroisse, d'autre part, au sujet de la contribution aux réparations du chancel de Beauvoir; ceux-ci sont condamnés à y contribuer en leur contingent, 8 novembre 1600. — Devis des ouvrages qu'il convient faire au chœur et chancel de l'église de Beauvoir-en-Lyons, tant aux maçonneries qu'aux charpentes et couvertures en tuiles; Jacques Hongnard, entrepreneur; devis signé par les décimateurs, le chapitre représenté par le chanoine Le Clercq; de Maupin, abbé de Saint-Laurent; de Belloy, prieur de Bellozanne; Demelle, prieur claustral de Saint-Laurent, et Corneillot, prieur de Beauvoir, 16 juin 1750. — Deux lettres de l'évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, au chanoine Le Clercq, pour lui annoncer qu'il contribuera à la réparation du chancel de Beauvoir, 1748, et pour un quart aux charités que le chapitre fera dans les paroisses de la forêt de Lyons, 1752. — État des terres défrichées dans les paroisses de Beauvoir en Lyons et de Beaufícel. — Copies des adjudications, faites par MM. de Bauquemare et de Thou, des terres fieffées en la paroisse de Beauvoir. — Déclaration des terres d'ancienne et nouvelle fieffe sur lesquelles le chapitre perçoit les trois quarts de la dîme. — Certificats au sujet des terres sur lesquelles le chapitre a droit de percevoir la dîme.

G. 4200. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1566-1763.** — Baux par l'archevêque et par le chapitre de Rouen des dîmes de Beauvoir-en-Lyons, tant des anciennes dîmes que de celles à recueillir sur les terres fieffées, vers la fin du XVI[e] siècle. — Fermiers des dîmes : Denis Le Tonnelier, vicaire de Beauvoir, 1571, 1577; Dom Honoré Caussien, religieux, plus tard sous-prieur du prieuré de Saint-Laurent en Lyons, curé de Beauvoir, 1574-1582; — Adrien Le Vasseur et Adrien Arachequesne, vicaires de Beauvoir, 1594; — Dom Jean Potin, curé de la même paroisse, 1658; — Charles de Caqueray, écuyer sieur de la Crique, maître de la verrerie des Routieux, 1747. — Transaction entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, et Dom Honoré Caussien, précité, au sujet des dîmes novales, grosses, vertes et menues des terres des fieffes puis naguères faites ès enclaves de la forêt de Lyons, contigues à la paroisse de Beauvoir, par Jacques de Bauquemare, premier président du parlement, et autres commissaires du Roi; ledit Caussien se départ de tous procès, et néanmoins, « en cas que les personnes qui auroient fieffé lesdites terres eussent basty et édiffié, bastissent ou édifiassent à l'advenir, et que les habitants d'icelles allassent recevoir leurs sacrements en l'église de Beauvais, ont lesdits archevêque, doien et chapitre remis et remettent audit curé les dixmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, réservé les dixmes des lins et chanvres et grosses dixmes, à titre de ferme, de toutes lesdites dixmes, y compris celles des lins et chanvres et les grosses dixmes, » 13 juillet 1574. — Autres transactions, 1576, 1578. — Lieux dits indiqués : l'Administraquerie, le triége du Cable, la vente des Carreaux, la carrière de Mortemer, Guinquet, le Hêtre Allain, la Mare Julien, le Pré Brandon, 1576; — les Acres, la Boullaye, les cheminages des Routieux, du Clos Grimouyn, de Beauvoir-le-Chouquet, la Croix-à-

Mallet, la Croix-des-Monts, la route qui mène de la Lande à la forêt, le grand chemin royal de Dieppe à Paris, les trièges des Estots, de la Guyenne, du Hasoy, le ruage des Livrais, la Maladerie de Beauvoir, la Mare aux Malades, le Mont-Cornet, le triège du Trou, Claque Oreille, la vente aux Saux, la vente Benoist, la vente Saint-Aubin, le triège des Wlloz, 1578; le triège de la Chienne, le bosquereau du sieur du Hazé, 1598. — Mention de Jessé Thorel, religieux, bailli de Saint-Ouen de Rouen, prieur de Saint-Laurent en Lyons, collateur de la cure de Beauvoir, 1576; — du capitaine de Saint-Ysmes, de Roulant Danjou, curé de la Feuillie, 1578.

G. 4201. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

**1528-1781.** — Procès, au sujet des dîmes des anciennes et nouvelles fieffes de Bezancourt, entre le cardinal de Bourbon, abbé de Cerisy, et les chanoines de Rouen, d'une part, et les curés de cette paroisse et du Tronquay, et les religieux de Saint-Germer de Fly, d'autre part. — Mémoires, sentences, arrêts, lettres de committimus. — Inventaire des pièces produites contre le curé de Bezancourt, Pierre de Foville, abbé de Vauchrestien, 1540. — Mémoire pour le cardinal de Bourbon, 1573 : « Durant les guerres entre les François et les Anglois, qui occupoient lors la Normandie, quelques gens, s'estans retirés au fort de la forest pour la crainte des gens de guerre, auroient fait quelques petites loges. Aussi les rois, princes et seigneurs, qui chassoient souvent en la forest de Lyons, auroient fait faire des feuillées pour y boire et manger, se reposer et mettre à couvert. Par succession de temps, les feuillées et loges ont été faites des hameaux et bourgs, villages et villes. On y a basty des églises et faict des paroisses. La plus ancienne paroisse de ladicte forest est la Feuillie, ainsi appelée des premières feuillées faictes en ladicte forest pour la commodité de la chasse. » — Requêtes adressées au chapitre par les curés de Bezancourt : Jean Haye, 1595; il dit « que la pluspart de ses paroissiens se sont retirés sur les novales pour esviter aux dîmes; » — Mathieu Payelle; il dit que les terres de sa paroisse sont demeurées en friche, à cause des passages des gens de guerre et de la pauvreté du pays. — Procès avec les fermiers pour le paiement des dîmes. — Mention du sieur du Vieu, lieutenant général d'Adrien Tiercelin, chevalier, sieur de Brosse, capitaine du château de Loches, l'un des gentilshommes de la chambre du Roi, bailli et capitaine de Gisors, 2 septembre 1540; — de François Grandin, lieutenant, en la châtellenie de Lyons, du bailli de Gisors, 12 janvier 1541 (V. S.); — de Guillaume Argnoult, curé de Bezancourt, 1528, signalé comme décédé, 1540; — d'Engran de Blainville, autre curé de Bezancourt, 1573; — de frère Jacques Le Cuillier, religieux de Lilledieu, curé du Tronquay, 1573. — Lieux dits indiqués : la Lande Pilavoine, le Landel de Bosquentin, actuellement le Landel Folliot, 1528, 1540; la vallée d'Olle, l'Aventure de Faulte d'argent, le Hamel le long du Bosc 1594; le triège de Faute d'argent, et la Lande Hédiart, 1651.

G. 4202. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1549-1763.** — Baux des dîmes de la paroisse de Bezancourt. — Prix des baux : en 1549, 30 livres; en 1552, 31; en 1555, 27; en 1570, 35; en 1573, 50; en 1588, 190; en 1612, 204; en 1624, 250; en 1636, 350; en 1642, 350; en 1660, 1669, 370, etc. — Fermiers des dîmes : Enguerran de Blainville, 1574; Mathieu Payelle, 1651. — Bail fait, à Richard Robert et à Guillaume Prunier, de 195 acres de terre nouvellement fieffées par M. de Bauquemare, 1573; mention, dans ce bail, de Nicolas Le Bourracher, sieur de Saint-Pierre à Champs, d'Eustache d'Espinay, de Pierre du Bec, sieur de Vardes, de Pierre de Villers, de Damien de Cacqueray.

G. 4203. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (2 imprimés.)

**1488-1703.** — Procès, à l'officialité de Rouen, entre l'archevêque et le chapitre, d'une part, Nicolas De la Rue, curé de Bezu-la-Forêt, et Nicolas Quiefdeville, prêtre, son fermier, d'autre part, au sujet de la perception de la dîme sur la lande de Martigny en la forêt de Lyons, 1488; enquêtes, dépositions de témoins, notamment de Raoul Le Berruyer, chapelain et fermier de l'église paroissiale de Morgny; de Pierre Le Cordier, curé de Lilly; de Jean Mabire, Jovenet Grandin et Thomas Le Duc, clercs de Fleury et de Lilly : *Vidit, quasi ad distanciam* 3 *tractuum arcus ab ecclesia de Besuto, quoddam vetus manerium ruinosum quod alias, ut apparebat et apparet, fuerat sumptuose edificatum et nuncupabatur* le manoir du Roy, *et sedet juxta locum fontis qui vulgo* la fontaine du Houx *appellatur, in quo manerio est quedam capella in honore Sancti Eutropii constructa et fundata, et, prout audivit dici loquens, Jametus Lesage accepit (dictum manerium) a domino nostro Rege... Est quedam capella Sancti Eutropii ubi fiebant peregrinagia et oblationes. Audivit dici a multis senibus quod, quando rex Francie conversabatur et residebat in dicto manerio, quod dicebatur Camera regia, curatus loci de Besuto percipiebat oblationes omnimodas*

*que fiebant in eadem capella. Preterea dicit quod, de tempore sue juventutis, vidit plures arbores fructiferas juxta locum... Vidit, de pluribus annis quibus Johannes Langlois* (le curé de Bezu) *instruebat loquentem et alios nonnullos juvenes in litteris et parvis libris, ante tempus treugarum, (quod) erant in loco dicti manerii aliqui residentes... De tempore Anglorum vidit loquens quod, dum Anglici faciebant piscari vivarium, solvebant eidem curato decimam piscium... Dictum manerium fuit olim mire compositionis, locus insignis et habitatio regalis ubi reges Francorum et principes solebant residere.* — Lieux dits indiqués : le Val Rose, l'Anglet du Roy, la lande de Bellefouache, les landeaux de Martigny, le Tremble au Feugneur, le Merisier Fosse. — Mention de lin livré par *fagots* (*lini tres aut quatuor fagotos*); d'un chene perforé ou coupé *pro signo bourne seu devisie*; du témoignage d'un homme mort, il y avait 6 ans, à l'âge d'environ 120 ans, 1488. — Procès entre le chapitre et les curés de Bezu et de Fleury, Innocent Badde, et Jean Engren; sentence portant que les fermiers des chanoines approfiteront par compte et nombre les dîmes des novales, 1588. — Transaction avec les curés de Bezu, Innocent Badde, 1591; H. Le Chevallier, 1682; François Duval, 1703. — Procès entre le chapitre et ses fermiers des dîmes à Bezu.

G. 4204. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1543-1763.** — Baux des dîmes de Bezu-la-Forêt. — Prix des baux : en 1543, 100 livres; en 1566, 142; en 1573, 230; en 1693, 495; en 1700, 500; en 1746, 1310. — Arpentage de quelques terres en litige, 1621, aux trièges du Haut Chemin ou de la Trouée au Coq, et du Clos Benard. — Copie d'un aveu rendu au seigneur de Mainneville pour 3 acres de terre tenues du fief des Landes. — Lettres du marquis Dauvet, relatives à la mouvance des dites acres. — Cotisation de MM. du chapitre pour la nourriture des pauvres de Bezu, 1623.

G. 4205. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1571-1763.** — Baux des dîmes de la paroisse de Saint-Martin du Coudray. — Procès au sujet des dîmes entre le cardinal de Bourbon, Jean Le Vallois et Eustache Osmont, le premier curé, le second vicaire du Coudray, 1571, 1599. — Accord entre le cardinal de Bourbon et le chapitre, et ledit curé, au sujet « des dîmes novales, vertes et menues des terres des fieffes puis naguères faites aux enclaves de la forêt de Lyons, par messire Jacques de Bauquemare, premier président du parlement, et autres commissaires députés »... Dans le cas où l'on bâtiroit sur les fieffes et où les nouveaux habitans iroient recevoir leurs sacrements en l'église de Couldray, l'archevesque et les chanoines remettroient au curé les dîmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, à la réserve des dîmes des lins, chanvres et grosses dîmes, » 1574. — « Déclaration que baille Michel Mauger, prestre, demeurant en la paroisse du Couldray, des antiennes que nouvelles fieffes, » 1599. — Autre procès avec le curé Charles Osmont, 1651. — Lieux dits indiqués : le Vau Rosier, le triège de Triboullay, la fieffe du sieur de Boisemont, 1599; la Caille de Puchay, le triège du Quesne au Leu, 1602.

G. 4206. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

**1573-1762.** — Transactions, au sujet des dîmes des nouvelles fieffes de la paroisse de Croisy, entre le chapitre et les curés de la paroisse : Jean de Conches, 1574; Jean Nepveu, 1591. — Baux des dîmes de la paroisse de la Haye-en-Lyons, 1587. — Mention, en 1588, de la fieffe du sieur de la Salle, de la fieffe du sieur de Granterre, du cheminage de la Porquerie, du triège de la Houssaye.

G. 4207. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1573-1774.** — Déclarations des terres novales de la paroisse de Doudeauville. — Procès, au sujet des dîmes, entre les chanoines et les curés de la paroisse : Robert de Malhortie, en même temps sous-prieur de Saint-Laurent en Lyons, 1573; Charles Le Moyne, 1588; Louis Potart, 1597; Trougard, 1650; Pierre-François Vallée, 1747. — Rapport fait au chapitre par Antoine Cauchois, chapelain de Doudeauville. Les pièces de terres sur lesquelles le chapitre percevait les dîmes, « ont esté battues d'une telle sorte, de l'orage de la gresle survenue le 16 juillet 1650, que toutes les levées n'ont point vallu l'approufitement, comme en estant esté la plus grande partie sur le champ, n'ayant peu trouver de manouvrier ni de syeurs qui les ayent voulu approfiter à la moitié des espèces..... arbres arrachés par la violence de la tempeste qui arriva le jour susdit environ sur les 9 à 10 heures du soir, » 1650. — Baux des dîmes. — Transaction avec le curé Robert de Malhortie, 1574. — Mention de Nicolas de la Gaudille, écuyer, sieur de la Grippière, de Jacques de la Gaudille, écuyer, sieur de Doudeauville, 1588. — Lieux dits indiqués, en 1597 : la Belle-Lande, le Boc l'Abbé, l'Essart, les Frières, le Grandval, le Hêtre, le Trésor; en 1650, le Bois l'Abbé, la Fieffe Neuve, le Four à chaux; en 1774, l'Acre d'Enfer, la Bellande, la chapelle Sainte-

Véronique, le Clos Jacobin, les Fieffes au Gasse, le Genestray.

G. 4208. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

**1488-1735.** — Lettres de l'official de Rouen : consentement donné par le chapitre à un accord conclu pour l'érection d'un chancel en l'église de la Feuillie ; l'archevêque, le chapitre et les religieux de Cerisy abandonnent aux trésoriers et paroissiens, pour cette construction, la perception des dîmes pendant l'année 1490, sans préjudice de leurs droits pour l'avenir, 9 février 1487 (V. S.). — Quittance d'une somme de 20 livres payée par le chapitre pour sa part de contribution à la réparation du chancel, 1519. — Procès de la paroisse avec le chapitre de Rouen pour les réparations du chancel, 1691-1692. — Titres de propriété de la ferme du Vertfour, en la paroisse de la Feuillie. — Vente de ladite ferme au chapitre, pour 3,800 livres, par Pierre Bouju, chevalier, seigneur de Bosc le Borgne, 3 mai 1645. — Aveu rendu, pour cette ferme, par le chapitre à Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, comte de Gisors, 1735. — Pièces diverses de procédures relatives aux dîmes.

G. 4209. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1522-1543.** — Procès entre le chapitre et Jean Bouju, curé de la Feuillie, au sujet des dîmes. — État de quelques fieffes faites par M. Jean Le Sueur, conseiller au parlement de Rouen, comme commissaire du Roi, en la paroisse de la Feuillie, au triège de la Vallée de la Carrière de Mortemer, au Val des Mazis Bocquet, à la Grippe de Noleval, à la Plange, au hameau des Vieilles-Ventes, à la Vallée Dangereuse, 1522.— Information faite par François Dupré, seigneur de Cossigny, conseiller du Roi au grand Conseil, 1541 ; distance indiquée par jet de boule et trait d'arc. — Fragments de tuileries reconnus en la forêt ; le curé conteste le fait, prétendant qu'il était défendu d'en établir par les ordonnances ; — chaussée menant aux restes d'un ancien château près de l'église ; le curé dit qu'il s'y trouvait autrefois deux tours et que ce château s'appelait Mathebrune ; on trouva, en effet, à un demi-pied de profondeur, du pavé de carreau comme pavé de salle et des carreaux de grès pris dans les racines d'un vieux chêne. — Mention du chemin appelé la rue de Richebourg menant à Fleury-la-Forêt. — Autre information faite, en février 1543, par Jean de Bogis, commissaire du Conseil d'État, au sujet des mêmes contestations. D'après les dires du curé, « la paroisse de la Feuillie s'estendoit, d'un bout, jusques au chemin de Rouen tendant à Gournay, qui passe parmi les Grands Genêts, faisant séparation de la paroisse de Beauvoys et de la Feuillie, d'autre bout, la forest eu triage de Richebourt, d'un boult icelle forest eu triage et de celle de Nolleval et Boulay et d'autre costé la forest et triage des Vieilles-Ventes et jusques au Val de la Couldre. » — Huit hameaux dans cette étendue : le Champ Jehan, le Pavillon, les Vieilles-Ventes, Entre deux Landes, le Haut Manoir, le Breuillet, les Teurtres, les Mazis Bocquet. Depuis 300 ans, il y avait en ces hameaux des terres labourables cultivées et plantées ; ou y voyait encore « apparence de moulin à vent, caves, puits, maisons et édifices, ruinez et tombez par fortune des guerres, famines ou autrement », et des masures délaissées. Le curé prétendait avoir perçu la dîme dans ces hameaux, notamment au lieu dit Mathebrune, ancien château royal ; il prouvait que ces dits hameaux faisaient partie de sa paroisse par l'ancien usage d'y porter successivement le *Corpus Domini* aux processions du Saint-Sacrement le jeudi et le dimanche. Les chanoines prétendaient que ces lieux n'étaient d'aucune paroisse et que la dîme leur en appartenait aux termes de la donation de l'archevêque Aimeric ; qu'au temps de ce prélat, il n'y avait point encore à la Feuillie d'église paroissiale et baptismale. Le peu d'importance de cette nouvelle paroisse était prouvé, suivant eux, par le chiffre du déport qui n'était, pour la Feuillie, que de 5 sous en 1453, de 40 sous en 1460. On prit pour « peindre la figure et faire la pourtraicture » des lieux en contestation, Félix Barate, prêtre, curé des Authieux, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Patrice, « personnage expérimenté en telles affaires et qui par cy-devant avoit faict plusieurs figures par ordonnance de la cour de parlement. » — Arrêt du Conseil sur ces contestations, par lequel on reconnaît au chapitre le droit de percevoir la dîme sur plusieurs pièces de terre, 1543.

G. 4210. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1543-1614.** — Procès au Parlement et au grand Conseil, au sujet des dîmes de la Feuillie, entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et Jean Bouju, curé de cette paroisse, d'autre part. — Mémoires, inventaires de pièces, arrêts, déclarations de frais de procédures. — Mention de la fieffe du Cable au terroir de Beauvois en la paroisse de la Feuillie, 1551. — Autre procès entre le chapitre et Louis de Bouju, chanoine de Rouen, curé de la Feuillie. — Arrêt de la cour de Parlement qui casse et annulle une adjudication faite par le chapitre des dîmes de la Feuillie et enjoint au chapitre d'observer les ordonnances et réglements dans leurs baux

et adjudications, ledit arrêt rendu à la requête d'Adrien Behotte, chanoine, grand archidiacre, appelant comme d'abus de ladite adjudication, 23 janvier 1614.

G. 4211. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

**1586-1602.** — Procès au grand Conseil et aux Requêtes du palais à Rouen, pour les dîmes de la Feuillie, entre le chapitre de Rouen et l'abbaye de Cerisy, d'une part, et Pierre Brunel, curé de cette paroisse, d'autre part. Mémoires, inventaires de pièces, arrêts. — Dans l'inventaire servant d'avertissement, produit par le chapitre par devers le grand Conseil contre Brunel en 1602 : « il y avoit encore ung aultre procès pendant en la cour de parlement de Rouen entre le dit Pierre Brunel et autres partyes pour raison de la cure de la Feuillie. Ceste cure de la Feuillie avoit cy-devant appartenu à M. François de Moy, sieur de Richebourg, lequel la faisoit tenir par M. Rolland Danjou, prestre. Le dit Richebourg fist résigner ladite cure par ledit Danjou audict Pierre Brunel, à la charge que ledit Richebourg jouyroit des dixmes des terres de sa maison dépendant de ladite cure et à la charge aussy de 50 escus de pension pour ledit Danjou et 200 livres pour l'entretènement de deux de ses enfants; en outre, que ledit Brunel résigneroit ladite cure toutefois et quantes et à telle personne qui seroit par luy requis. » — Mention des lieux dits les Ecouflières et les Teurtres.

G. 4212. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1587-1635.** — Procès entre le chapitre et les sieurs Pierre Brunel et René Poisson, curés de la Feuillie, au sujet des dîmes. — Transaction avec le curé Brunel, 13 novembre 1603. — Déclaration des terres dépendant des nouvelles fieffes de la forêt de Lyons, comprises dans cette paroisse, 1617. — Enquête faite par Robert Dyel, conseiller au parlement, commissaire aux Requêtes du palais, 1617. — Extrait d'une sentence des Requêtes qui adjuge au chapitre les grosses dîmes de la Feuillie, dans lesquelles sont comprises celles des rabettes, 7 février 1619. — Transaction entre le chapitre et le curé René Poisson, par laquelle le chapitre cède à celui-ci la dîme sur deux pièces de terre, l'une de 7 acres au Haut-Manoir, triège du Moulin de la Motte, l'autre de 16 acres au Champ Chastellain, 1623. — Arrêt du Parlement du 28 juin 1635, qui condamne les propriétaires et habitants de la paroisse de la Feuillie à approfiter par compte et nombre les dîmes appartenant au chapitre.

G. 4213. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 126 pièces, papier (1 imprimé.)

**1545** (copie)**-1634.** — Procès au grand Conseil et aux Requêtes du palais entre le chapitre et René Poisson, chapelain de la cathédrale et curé de la Feuillie, au sujet des dîmes de la paroisse, 1614-1624. — Mémoires, inventaires de pièces, arrêts. — Déclaration des terres sujettes aux dîmes novales. — Écrit du chapitre contre le curé, 1617 : « Encore que l'escript de response qui leur a esté produict porte en son inscription le nom et le titre de M^e^ Poisson, se disant curé de la Feuillie, néantmoings le temps, que l'on dit père de vérité, qui descouvre les choses les plus cachées, et ce qui s'est passé en ce procès fairont recongnoistre que ce n'est qu'un nom emprunté par M. Paoul Dorcemaine, curé de Saint-Patrix de ceste ville, lequel *arma aliena movet quæ forma precaria celat*, et duquel la passion extraordinaire, en la poursuite sy animeuse de cest affaire, donne subject aux sieurs de chapitre de luy dire que la considération de la personne pour laquelle il poursuit, qui est son parent et son domestique, ne le devroit tellement emporter que d'oublier ce qui est de son debvoir et laisser ce qui est de sa profession pour poursuivre avec tant d'ardeur des procès pour autruy, *ne districta mens per varias causarum curas deffluat et ad celebrandum opus consultum enervata torpescat.* Il doibt craindre ce que disoit un ancien de sa profession, *multi pro parentibus suis perdidere animas, dum in illis plus amant carnem quam spiritum.* » — « Factum pour M. René Poisson, prestre, curé de la paroisse de la Fueillée en Lyons, deffendeur et évocqué, contre Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, demandeurs et évoquans : le différent est pour sçavoir et juger à qui appartiennent les dîmes des terres et novalles de ladite paroisse de la Fueillée, ou au dit curé, ou aus dits sieurs de chapitre. » — « Déclaration des terres contiguës et adjacentes de la paroisse de la Feuillie, fieffées, tant d'ancienneté que de nouveau, dépendant de la forêt de Lyons, » 1615. On y voit mentionnés les hameaux et les trièges suivants : Breville, le Champ Chastelain, le Champ Lict, à présent le Champ Jehan, les Champs Bertault, le Clos-au-Bis, les Cornets, l'Ecouflière, les Fourraux, le chemin de la Gripe, la côte de la Gripe, la Gripe de Nolleval, le Haistroy, le Haut-Manoir, la Lande ou le Moulin, la Lande Cerisey, la Lande du Cocerf, le Landel, la Louvetière, le Lyon Chaud, la Mare à la Boure, la Mare aux Aygneaux, les Mazis, la Mioherbe, la Petite-Lande, les Fosses et la Quette des Minières, la Plange, la Quette, la

Ruette ou le grand Ruage, la Teurtière, les Teurtres, le Val de la Coudre, le Vaudely, les Vieilles-Ventes.

G. 4214. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 114 pièces, papier (2 imprimés.)

**1545-1782.** — Déclaration des terres sujettes à dîmes en la paroisse de la Feuillie. — Procès entre le chapitre et plusieurs fermiers des dîmes. — Procès contre Charles Olivier, verdier de Beauvoir en Lyons, 1618-1620. — Arrêt de la cour du Parlement qui adjuge à Guillaume Barbe le possessoire de la cure de Saint-Eustache de la Feuillie, contre le curé Pierre Brunel, qui en avait été privé pour cause de simonie, 1600. — « Mise pour la despence faicte par M. Pierre de la Place, chanoyne de Rouen, pour aller au grand Conseil pour la wyde du procès de Mgr l'archevesque de Rouen et de MM. du chappitre dudit lieu, à l'encontre de Me Jean Bouju, curé de la Feuillie, pour le descord de la dixme des terres des vieilles et nouvelles fieffes de la forest de Lyons, » 1547. — Requête adressée au chapitre par François de Moy, sieur de Richebourg : « la paroisse de la Feuillie est de grande estendue, y ayant 18 ou 20 hameaux, dont les aucuns sont esloignez de l'église de trois quarts de lieue ou plus. A l'occasion des fieffes naguères faites audit lieu, plusieurs personnes s'y sont retirées et y ont fait bâtir des maisons, ce qui a augmenté les dîmes du chapitre et redoublé la charge du curé. Il lui faut entretenir deux vicaires, nourrir le prédicateur pendant Avent et Carême, payer décimes, calendes, visites, sans être aidé en sorte quelconque de MM. du chapitre. » Il demande pour le curé le tiers de toutes les grosses dîmes, et le bail des deux autres tiers, 1587.

G. 4215. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

**1549-1771.** — Baux des dîmes de la paroisse de la Feuillie, appartenant au chapitre de Rouen. Fermier des dîmes : Nicolas Dieupart, verdier et châtelain de Beauvoir en Lyons, 1573. — Transaction avec Roulant Danjou, curé de la paroisse; celui-ci renonce au droit qu'il prétendait sur la dîme des nouvelles fieffes ; mais au cas où ceux qui y avaient bâti ou y bâtiraient viendraient recevoir les sacrements en l'église de la Feuillie, le curé percevrait les dîmes personnelles, mixtes et vertes de leurs fiefs, à l'exception des dîmes des lins, chanvres et grosses dîmes. De plus, l'archevêque et le chapitre lui permettent de jouir, à titre de ferme, des trois quarts des grosses dîmes et des dîmes des lins et chanvres. — Trièges indiqués dans cette transaction : la Plange, le Chesne-Hutin, Richebourg, les Champs Regnault, la Cuette des Maignières, les Carrières de Mortemer, le Pavillon, la Louveterie, les Fourraux, les Cornets.

G. 4216. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1614-1645.** — Procès intenté par le chapitre, en 1614, au sieur de Richebourg, pour excès et outrages commis par le sieur de Pondau, son frère et domestique, en la personne de l'un des fermiers des dîmes. Personnes assignées à cette occasion : Paul Dorcemaine, curé de Saint-Patrice; Nicolas Cousin, curé de Saint-Étienne la Grande-Église, Sébastien De Caux, vicaire de Saint-Maclou. — Autre procès intenté par le chapitre, en 1644, contre Charles de Mouy, chevalier, sieur de Richebourg, et Nicolas de Mouy, son frère, pour voies de fait commises contre les préposés du chapitre à la perception des dîmes. — Évocation solicitée par le chapitre, à raison des alliances que les sieurs de Richebourg avaient avec plusieurs conseillers au parlement. — Procès-verbal dressé par Grégoire Laffecteur, huissier royal, contre le sieur de Richebourg, pour outrages et menaces proférées par ce dernier, en recevant l'exploit de signification : « Laffecteur, je vois bien que m'en voulez. J'aimerois mieux qu'un autre me feist cella que vous. Je ne suis homme de condicion à traiter de la sorte. Voilà le dernier exploit que vous me ferez, car je vous ferai briser les os. Et moy luy ayant respondu : Mr, qu'il ne vous chaille, quand je ne vous aurois faict l'exploict, un autre l'auroit faict; je travaille d'ordinaire pour les sieurs du chapitre, au moyen de quoy je ne pourrois les esconduire et sy avez quelque chose contr'eux je désire vous servir en cas pareil ; néanmoins, continuant les mesmes blasphemes, attaqua le chapitre, où il se trouvoit un nombre de petits bourgeois, curés, comme Barbe et Briffault, auxquels il feroit bien souvenir de leurs chicanes. »

G. 4217. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1567-1760.** — Baux par le chapitre des dîmes de Fleury-la-Forêt. — Procès au sujet des dîmes entre le chapitre et les curés de cette paroisse : Pierre Engren, 1567-1597; Jean Engren, 1593-1606 ; François Delafosse, 1686. — « Déclaration des masures desquelles le curé a emporté les dîmes de lins et chanvres, » année 1606. — Arrêt de la cour du Parlement qui condamne les habitants de Fleury à approfiter les dîmes appartenant au chapitre par compte et nombre, chacun en leur particulier, si mieux n'aiment lesdits habitants et fermiers payer la juste valeur desdites dîmes en argent, dont ils seront

crus par leur simple serment, 1638. — Diminution, sur le prix du bail des dîmes, réclamée par Adrien Engren, parce que, ainsi qu'il résultait de l'attestation des principaux habitants, il était demeuré dans la paroisse plus de 150 acres en friche, notamment six-vingts acres en une pièce appartenant au maréchal de Saint-Luc, 1640. — Mémoire à consulter sur la contribution aux frais de réparation du chancel de Fleury, fin du XVIII[e] siècle : le seigneur de Fleury, M. le comte d'Auger, percevait sur les terres de ses vassaux (227 acres) le champart des grains et fruits, qui équivalait à la 6[e] gerbe de grain et au 6[e] boisseaux des fruits, à rendre et porter par les vassaux dans la grange du seigneur avant de pouvoir rien enlever de dessus la pièce de terre. Sur le champart, le curé prenait, à la grange du seigneur, la 6[e] gerbe de ce qui y arrivait, ce qui lui produisait la 36[e] gerbe des champs ; 32 acres ne devaient au seigneur que la dîme à la 11[e] gerbe.....

G. 4218. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1543-1784.** — Déclarations des novales de la paroisse de Lilly (Leuilly). — Transaction au sujet des dîmes entre l'archevêque et les chanoines, d'une part, et le curé de cette paroisse, Bardin Maillard, d'autre part, 13 juillet 1573. — Baux des dîmes par le chapitre, 1543-1753. — Lieux dits indiqués : en 1597, Bellefouache, la Charbonnière, les Desalondes (d'un nom d'homme), la terre de la Maladerie, le Parc, la Quesnaye ; — en 1692, les hameaux du Parc de Roume et du Plucot, les trièges du Beauroux, du Ceau du clos, du Clos Carré, de la Commanderie, des Desalondes, de l'Essart, de la Maillerée ; — en 1781, le hameau de l'Anglet, la commune de la Panne, les trièges de la Chevalerie, du Rouge Fossé, de la Vallée Thomas.

G. 4219. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

**1587-1738.** — Baux des dîmes de la paroisse de Lizores. — Curé fermier de la dîme, Simon Pepin, 1610. — Procès entre le chapitre et ledit curé, 1599-1608. — Accord entre le chapitre, le même curé et celui du Coudray au sujet des dîmes des terres des anciennes et nouvelles fieffes contigues à la paroisse de Lizores, 30 octobre 1608. — Procès, en 1705, avec la dame de Boispréaux, pour paiement du fermage par elle dû au chapitre à raison des 3 quarts de la dîme du Coudray et de Lizores, qui lui avaient été rétrocédés par le sieur Olivier. — Mention de Jean de Feugueroles, écuyer, sieur de Cantelou, 1600. — Lieux dits : Beaurepaire, la Salle, le Coisel.

G. 4220. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

**1542-1788.** — Baux des dîmes novales de la paroisse de Longchamp, appartenant au chapitre de Rouen. — Procès entre le chapitre et plusieurs curés de cette paroisse : Robert Grandin, doyen de Vernon, 1584 ; — Guillaume Cantel ; — Jacques Luce, 1666-1676 ; — D'Auberville, 1693 ; — Jean-Baptiste Desplanches, 1747-1756. — Mémoires, états des dîmes, lettres des curés, accords. — Autre procès entre les chanoines et le marquis de Heudicourt, qui se refusait au payement de la dîme, 1672. — Déclaration des terres de la paroisse de Longchamp, au XVIII[e] siècle, où sont indiqués le fief de Bouju, demi-fief de haubert, contenant 134 arpents, aliéné, par les commissaires du Roi, le 26 août 1657, à Pierre Bouvel ; — possédé, au XVIII[e] siècle, par Michel de Roncherolles, marquis de Manneville, suivant déclaration de Jean Grandin, écuyer, sieur de Gaillonnière, avocat au parlement, bailli de Manneville, procureur dudit de Roncherolles ; — le hameau de Biffauvel, les trièges de la Briqueterie, du Chêne-aux-Barbeaux, de la Feugue, d'Hamerottes, le hameau aux Poules. — Accord entre le chapitre et maître Louis Allain, curé de Longchamp, 1788. — Procès avec les fermiers du chapitre à raison du paiement de leurs fermages. — Extrait des registres du parlement : « La cour, les chambres assemblées, en délibérant sur les affaires de la santé publique de Rouen, et les moyens de pourvoir au grand et excessif nombre de pauvres qui y affluent de toutes parts, dont l'on a recogneu procéder principallement le mal contagieux, duquel cette ville est affligée, ordonne que les habitants de chaque paroisse de Normandie, tant des villes, bourgs que villages, nourriront les pauvres nécessiteux de leurs paroisses, auxquels à ceste fin est enjoint de s'y retirer pour en estre faict roolle et estat par les curez ou vicaires et trésoriers de chacune desdictes paroisses, et à l'yssue des messes parroissiales s'assembler par lesdicts curés, vicaires, trésoriers et habitans pour, par l'advis des principaulx d'iceulx habitans, faire les cotisations sur chacun d'eulx pour la nourriture et subvention desdits pauvres, selon qu'en leur conscience ils jugeront pouvoir porter et omosner chacune sepmaine. » — Taxes déclarées exécutoires sur les cotisés, y compris les ecclésiastiques et gentilshommes, 16 novembre 1622 (placard imprimé). — Sentence rendue en la vicomté de Longchamp, tenue à Maineville, par Pierre Foucault, licencié ès-lois, comme le plus ancien avocat, pour la récusation de M. le bailli-vicomte, 13 mai 1623, sur la requête des habitants de Longchamp, représentés par leur

procureur, lequel remontre que depuis la cherté ils ont nourri les pauvres du village au nombre de 40 et plus ; il est ordonné que les fermiers des dîmes seront contraints au paiement de leurs taxes, sauf leur recours contre leurs maîtres. — Lieux dits indiqués : en 1582, la Bellande, le Bus Fauvel, la Chesnée aux Moines ; — au XVI[e] siècle, le Clos Polart ; — en 1598, le Bosc-l'Abbé, les Cornets Luce, les Cornets de la Neuve-Grange ; — au XVII[e] siècle, la Feugue. — Mention de Thibault Pennier, doyen de Gisors, et de Robert Caronnet, curé de Saint-Aubin près Rouen, 1552.

G. 4221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 114 pièces, papier.

**1591-1773.** — Procès, au sujet des dîmes de la paroisse de Lorleau (Lourleau, Lorliau), entre le chapitre de Rouen et les curés de cette paroisse, Robert Le Halleur, 1596-1599 ; — Olivier Petit, 1633 ; — Desrues, 1722. — Déclaration des fieffes sujettes aux dîmes novales en ladite paroisse, 1599. — « État des terres sur lesquelles MM. du chapitre doivent percevoir la dixme en la paroisse de Lorleau, extrait du papier terrier de la vicomté de Lyons, 1742. » — Autre procès (1747-1749) entre l'abbaye de Cerisy et le chapitre de Rouen, d'une part, et, d'autre part, les chanoines réguliers du prieuré de Saint-Laurent en Lyons ayant pour prieur, en 1748, M. de Maupin, se qualifiant abbé de Saint-Laurent, pour la dîme de la plaine de Saint-Crespin en la paroisse de Lorleau, à laquelle lesdits chanoines réguliers prétendaient droit en vertu d'une charte de Henri II, roi d'Angleterre, qui leur avait aumôné *locum Sancti-Crispini, qui est in foresta de Leonibus, cum tota terra integre eidem loco pertinenti.* — Lieux dits indiqués : Bosc-Covyer ou Boscovier, Caillouette, les Champs de la Lande, le Clos Guérard, les Cornets Gaugain, la Croix de Beauchesne ou Beauquesne, la Croix de Lyons, l'Essart aux Moines, les Feuguettes ou Feugettes, les Hautes-Avesnes, la Houssaye ou Houchée, la Lande Acheline ou Asseline, les Landettes, Le Mont-au-Prêtre, les Tramesziaux, la Vallée de Vaux, le Val-Saint-Paul, 1596, 1599 ; — les Faudettes, 1633 ; — les hameaux de Caillouette, de la Lande Saint-Ouen, de la Mare des Saux, du Mont-au-Prêtre, 1742 ; — les trièges de Baucouyer, des Caudestres, de la côte de Lorleau, de la Grande Fieffe, de la Harengerie, des Hautes-Avesnes, de la Vente Legère, 1742. — Mention de Jean Du Tot, prieur commendataire de Saint-Laurent en Lyons.

G. 4222. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1543-1763.** — Baux des dîmes de la paroisse de Saint-Martin de Lorleau, appartenant au chapitre de Rouen. — Fermiers des dîmes, les curés de la paroisse : Valérien de Biville, sieur des Noyers, 1573 ; — Louis Quenault, 1576 ; — Pierre De Caux, 1624. — Transaction entre le chapitre et le curé Laurent Le Halleur, 29 mai 1591 : « Ledit Halleur s'est submis à l'advenir de administrer les saints sacrements aux habitans des nouvelles fieffes, tant à ceux qui sont de présent édifiées que aux habitans des bastiments qui pourront par cy-après estre édiffiez sur lesdictes nouvelles fieffes, en faveur et contemplacion duquel acquiescement lesdits sieurs ont accordé audit curé, par forme de pension annuelle, la somme de 40 sous tournois, à prendre sur le fermage de leurs dictes fermes, tant grosses que sur le verdage,... et oultre ont accordé audict curé les dixmes personnelles des habitants sur les nouvelles fieffes, » 1591. — Lieux dits indiqués : la Lande-Asseline, le Mont-aux-Prêtres, Saint-Paul, la Torquette, les Trois-Meseaux, 1576 ; — la Lande Saint-Ouen, la Houssaye, 1588. — Mention de Robert Cavelier, propriétaire à Lorleau, 1624.

G. 4223. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier ; 1 plan.

**1540-1783.** — Baux des dîmes des novales de Montagny, appartenant au chapitre de Rouen. — Procès, au sujet des dîmes, entre le chapitre et les curés de Montagny, Jean Le Blanc, 1598 ; — Claude Besney ou Bené, 1600 ; — Nicolas Louvemont, 1679 ; — Charles Anquetin, 1699 ; — Jean Duval, 1758. — Déclaration des terres défrichées en la paroisse de Montagny, 1663. — Déclaration du fief de Mont-Aimé, appartenant à Nicolas Daverhoult, chevalier, 1680. — Copie des lettres d'érection de la terre de Mont-Aimé en quart de fief, en faveur de Nicolas Daverhoult, en considération des services par lui rendus dans le régiment de Menneville, aux batailles de Rocroy, de Lens et dans la guerre de Guyenne, février 1657. — Déclaration du revenu de la cure de Montagny, appartenant à Pierre-François Denise, 1729 ; cure évaluée par lui à 500 livres à peine, en 1749. — Aveu au comte de Gisors, par Cécile Doulay, veuve de François de Bertengles, procureur du Roi à Lyons, pour le manoir de Mont-Aimé à Montagny, 1763. — Arpentage des terres de Montagny, par Claude-François Barbaret, 1765, à l'effet de constater les terres relevant de la seigneurie de Montagny, dont la dîme appartenait au curé, et celles relevant du domaine du Roi, ou du Mont-Aimé, dont la dîme appartenait au chapitre et à l'abbaye de Cerisy. — Plan annexé. — Lieux dits : en 1540, le Mont-Cornet ; — en 1590, les Terriers ; — en 1680, le fief de Mont-Aimé, la fieffe du Puis ; — en 1765, l'Herbagette du Mont-Aimé, les Gattes à Béguin, le hameau de la Grande-Lande, le hameau de la Petite-Lande, Courcelles,

la Côte de la Vigne, le fond de Serville et les Montsberts, Larbouvillère.

G. 4224. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 178 pièces, papier (2 imprimés.)

**1487-1784.** — Procès pour les dîmes entre les chanoines de Rouen et les curés de Morgny, Thomas Mariage, 1407; Jacques de la Poterie, 1539; Adrien de Moncuyt, doyen de Gisors, 1588; Jean Marc, 1613; Jean Dupuis, 1656, 1657; Romain Goullart, 1663; Philippe de Mauviel, 1693; Antoine Le Vasseur, 1721. Information par François Grandin, lieutenant, en la châtellenie de Lyons, du bailli et capitaine de Gisors, accompagné de Christophe Cavelier, avocat, pris pour adjoint, au sujet des droits prétendus par le curé Jacques de la Poterie, 1538; déposition d'Étienne de Beauvais, sieur de Beauficel; mention du voyage fait à Morgny par le trésorier de l'archevêque, accompagné de plusieurs gentilshommes, et notamment du sieur de Touffreville, bien montés, *embâtonnés*, qui vinrent enlever les dîmes. — Autre enquête par Jacques Daniel, conseiller au parlement, et maître Yon, avocat en la cour, pris pour adjoint, au sujet des dîmes, à l'occasion d'un procès avec Pierre Vasselin, avocat en la cour, curé de Morgny; déposition de Jean Le Loureur, faiseur de lanternes à Puchay; mention d'une verrière à la lande de Beautil, 1549. — « Arrêt du parlement qui confirme une sentence des Requêtes du palais, laquelle avait adjugé audit Vasselin la dîme de 7 pièces de terre y mentionées, 6 mai 1550. — Mémoire pour les sieurs doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Rouen, propriétaires des trois quarts des dîmes, qui se doivent percevoir sur les terres appartenantes au sieur chevalier du Til, défrichées en la forêt de Lyons, situées en la paroisse de Morgny-la-Forêt, et Jacques et Nicolas Rousselin frères, fermiers des dites dîmes, contre Me Antoine Le Vasseur, prêtre, curé de la dite paroisse de Morgny, originairement défendeur et évoqué par les dits sieurs du chapitre » (imprimé). Il s'agissait de la dîme d'un petit bois taillis nommé le Clos Denis, dont la coupe avait été faite pour la première fois en 1717. — Transaction entre le chapitre et le dit curé, 1725. — Transaction entre les religieux de Cerisy, le chapitre de Rouen et Pierre-Jacques Despierres, curé de Morgny, au sujet des dîmes, 12 octobre 1700, la dite transaction homologuée par arrêt du parlement, 15 juin 1784. — Lieux dits indiqués : l'Anglet au Roi, Bellefouache, les Orgerieux, 1487; — la chapelle Sainte-Catherine de Maurepas, les Bruslins, la Cryée, la Lande Haranc ou Lande Perrin Harenc, la Lande de Vaux ou Veault, 1539; — la Lande d'Oultre Bos, la Lande de Beautil, vers 1550.

G. 4225. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

**1598-1781.** — Procès entre le chapitre et les fermiers des dîmes de Morgny. — Extrait des déclarations données par les propriétaires des terres fieffées et défrichées dans cette paroisse (hameaux de la Lande Perrin Haren, Brouard, des Brulins, de l'Anglet, de la Curie, de Frileuse, de Saint-Germain, de la Cuette; trièges de Porrier, des fieffes de l'Angle, du Vertbuisson, de Beautil, des Mallières, des Greniers, du Clos Denis, de la Folie, des Osieux, des Champs de l'Hermitage, du Petit Anglet, des Trembliers, de la Mare de Blé, de la Folie, des Feugueux, de la Fieffe, du chemin des Fuguieres, XVIIe siècle. — Mémoires et états des dîmes. — Requête du chapitre à l'Intendant aux fins d'être déclaré déchargé de toute contribution aux réparations du clocher; ordonnance conforme à la requête, 1717. — Titres de propriété d'une rente à Morgny. — Vente par Blaise Le Blicq au chapitre de 3 écus sols et un tiers d'écu de rente à héritage par an, laquelle rente était due par Baujois Lenfant, écuyer de cuisine de feu Mgr. le cardinal de Guise, demeurant au Vauroux, paroisse de Bezu en la Forêt, 1598.

G. 4226. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 26 pièces papier.

**1537-1753.** — Baux des dîmes de la paroisse de Morgny appartenant au chapitre de Rouen. — « Mémoire des terres relevantes de M. le marquis du Thil, à cause de son fief du Thil en Forêt, autrement relevantes du Roy à cause de sa vicomté de Lyons. » — Aveu rendu à Jacques Jubert, marquis du Thil, seigneur de Morgny, Aveny, Daumesnil, et des fiefs de Jubert, de Malterre et de Pitres, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils d'État, par François de Rosny, pour biens situés au triège du Haut-Moncel : — « Doit au seigneur les deux parts de menues dîmes, comme de poulains, veaux, cochons, agneaux, chevreaux, et, après son décès, la meilleure grosse bête de son étable, après une choisie par les héritiers de l'avouant, et, dans le cas où il n'auroit grosse bête, 8 sous parisis qui seront gagés trois jours après son décès pour être payés dans un délai de 40 jours; pour chacun des porcs allant aux étoubles, 1 denier au jour Saint-Jean décolasse, foire d'Etrépagny, » 1671.

G. 4227. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1591-1756.** — — « Déclaration que baille le sieur Flamant, fermier des dixmes novales du Neufmarché appartenant à Messieurs du chapitre de N. D. de Rouen, » 1686.

— Baux des dites dîmes par le chapitre, 1591-1746. — Rétrocession de bail fait, en 1756, par Charles-Adrien Le Vaillant, écuyer, maître de la Verrerie Neuve, 1756. — Mention de Thomas Le Manant, sieur du Plis, et d'Abraham d'Abancourt, sieur de Maucomble, 1591. — Lieux dits indiqués : en 1591, le chemin qui mène de Dieppe à Paris, les Camparts, la Coustume à la Veuve, les Flamets, la Maison du Bos, les Monts, les Neufbans; — en 1686, le Val Guizon;—en 1756, le chemin des Petrons, le Vauguison.

G. 4228. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1505-1781.** — Procès, au sujet des dîmes de Nolleval, entre le chapitre et les curés de cette paroisse : Florent ou Ferrand Binet, 1618, 1621 ; Jean Le Long, 1663. — Baux des dîmes de Nolleval appartenant au chapitre de Rouen, 1505-1757. — Fermiers des dîmes de Nolleval et de Montagny : Pierre Le Nouvel, curé de Nolleval, 1505; Gilles Cacquerel, demeurant à la Haye-de-Bezu, 1549. — Lieux dits indiqués : en 1621, les trièges de Beaumont, de Beauvais, du Fourray.

G. 4229. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

**1582-1752.** — Baux des dîmes de Boschyon et de Noyon-le-Sec appartenant au chapitre de Rouen. — Bail des dîmes de 194 acres de terre sises à Noyon-le-Sec et à la Neuve-Grange, moyennant 195 livres par an et 36 livres pour le vin à maître Pierre Levesque, notaire à Lyons, 1612. — Lieux dits indiqués : en 1582, la Caille de Noyon, le Bas de la Caille, le chemin de la Basse-Voie, le Cornet Raulin, la Rue de Frileuse, le Sault Buisson, la Vallée de Caillouette.

G. 4230. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier (1 imprimé.)

**1571-1753.** — Procès entre le chapitre et les curés de Puchay, au sujet des dîmes de la paroisse; états et déclarations des terres sur lesquelles le chapitre a droit de percevoir les dîmes. — Procès, au bailliage de Lyons, entre Catherine Verdure, veuve de Guillaume Pinel, et ses cohéritiers, fermiers des dîmes novales de la paroisse de Puchay, le curé de Puchay, André Le Viderel, et le chapitre, 1743. — Autre procès, pour la dîme des nouveaux essarts, entre le même curé et le sieur Le Baube, 1753. — Lieux dits indiqués : le Vaurose, le Clos-Gautier, 1595; — le hameau de Goupillières, les trièges des Cornets de la Neuve Grange, des Landeaux, du Grand Courtil, de Caillouette, XVII^e^ siècle. — Arrêt du Conseil entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et d'autre part, les curés des paroisses limitrophes de la forêt de Lyons : Martin Lemire, religieux de Lilledieu, curé du Tronquay; Martin Beverie, prieur de Mortemer, pour lui et pour les curés de Boscquentin et Montrosty; Jean Bresmontier, curé de Lyons; Innocent Badde, curé de Bezu; Laurent Le Halleur, curé de Lorleau ; Pierre Quartier, curé du Neufmarché; Martin Moysy, curé de Périers; Michel Dieul, curé de Lilly; Jean Huet, curé de Bezancourt; Antoine Nollent, curé de Beaufícel; Cardin Beuzelin, curé de Boschyon; Romain Guillard, curé du Mesnil-sous-Fry; Jean Angren, curé de Fleury; Guillaume Le Pelletier, curé de Longchamps; Charles Doulchin, curé de Doudeauville, et Eustache Martin, curé de Puché. Le chapitre, pour les trois quarts, les religieux de Cerisy, pour l'autre quart, jouiront des grosses dîmes sur les terres novales, fieffées d'ancienneté et de nouveau, dépendant de la forêt de Lyons, soit qu'elles soient assises dans les paroisses susdites ou hors d'icelles, de nulle paroisse; ils jouiront aussi des dîmes des lins et chanvres, sans préjudice des dîmes personnelles, mixtes et vertes (non compris les lins et chanvres), que les curés prendront sur les habitants des terres novales, qui vont recevoir leurs sacrements en leurs églises, 18 mars 1596.

G. 4231. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1549-1755.** — Baux des dîmes de la paroisse de Puchay, appartenant au chapitre de Rouen. —Transaction entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, d'une part, et Pierre Dumoncel, curé de Puchay, d'autre part : celui-ci reconnaît que l'archevêque et le chapitre sont légitimement fondés aux droits qu'ils prétendent aux dîmes des fieffes; mais au cas où des personnes ayant fieffé, bâti et édifié, iraient recevoir les sacrements en l'église de Puchay, le curé aurait de ces personnes les dîmes personnelles, mixtes et vertes desdites fieffes, réservé les dîmes des lins et des chanvres et les grosses dîmes, 1574. — Lieux dits indiqués : le triège de la Mare Perrée, la Caille du Coudray, 1576; — le triège des Ricards, Verderie en Lions, le Clos Millet, le triège des Flesseaux, 1583.

G. 4232. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1557-1777.** — Enquête faite, au sujet des dîmes de Rozay-en-Lyons, sur la requête de noble homme Nicolas de Benseradde, seigneur de la Motte. — Déclarations des terres sujettes à novales, 1557. — Procès avec les fermiers des dîmes et requête de ceux-ci pour obtenir une diminu-

tion sur le prix de leurs fermages ; — attestation du vicaire et des principaux habitants, constatant que plusieurs terres sont restées en friche, 1614. — Sentence rendue aux plaids de gage-plège du marquisat de Rosay, tenus au château dudit lieu pour messire Nicolas de Frémont, marquis de Rosay, seigneur d'Auneuil, conseiller du Roi en tous ses Conseils, grand audiencier de France, 1687. — Acquisition d'une acre de terre en masure et terre labourable au triège du Chesne-Varin, 1662. — Aveu rendu à Nicolas de Frémont, par le chapitre, 1681. — Lieux dits indiqués : le triège du Val Ozanne, la Villenoise, 1557 ; — les Entreprinses, le Gouffre, les Cailloux, le Cornet de Coutume, la Grand route, le Souillart, vers la même époque ; — le Chêne-Varin, la Gaquerette, 1688 ; — le hameau de la Champagne, 1621 ; — le Défends, le Hêtre à Dieu, le Val-aux-Anes, 1777. — Mention de Pierre de Benseradde, sieur d'Argoule et de Rozay en partie, grand maître particulier des eaux-et-forêts au bailliage de Gisors ; — de Pierre Le Roy, écuyer, sieur d'Houville.

G. 4233. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

**1553-1777.** — Baux des dîmes appartenant au chapitre de Rouen en la paroisse de Saint-Martin-au-Bosc. — Transaction avec messire Bon Delaunay, curé de cette paroisse, au sujet des dîmes novales des fieffes faites par Jacques de Bauquemare, sieur de Bourdeny, 1er président du Parlement ; le curé renonce à ses prétentions ; « mais au cas où les personnes, qui auroient fieffes, eussent basty et édifié, bastissent et édifiassent à l'avenir, et que les habitans d'icelles allassent recevoir leurs sacrements à l'église de Saint-Martin, les sieurs archevêque, doyen et chapitre lui remectent les dixmes personnelles, mixtes et vertes des fieffes, réservé les dixmes des lins, chanvres et grosses dixmes. D'abondant ils lui accordent qu'il joisse, à titre de ferme, de toutes les dixmes de 15 acres de terre, moictié de trente fieffées par le dit sieur de Bourdeny à noble homme de Fors, sieur de Quictry, par le prix de 20 sols de ferme. — Mention des Acres de Saint-Martin, 13 juillet 1574. — Déclaration des dîmes, par Robert Fournot, 1595. — Lieux dits : le Genestray, 1595 ; — les fieffes Perrot, les fieffes de Saint-Martin, 1753 ; — la Lande Vinay et la Folie Boudin, 1771.

G. 4234. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

**1572-1748.** — Procès pour les dîmes avec les curés du Tronquay : frère Jacques Le Cuillier, 1574, 1576 ; frère Martin Lemyre, 1591. — Production du chapitre contre le dit Lemyre, 1596. — Arrêt du Parlement, ordonnant « que les habitants du Tronquay approfiteront la dîme pour les chanoines parce que ceux-ci ne pouvoient trouver aucunes personnes qui voulussent prendre à ferme les dîmes des fieffes de la Grand-Fray, » 1629. — Autre procès avec frère Nicolas de Caumont, chanoine de l'ordre de Prémontré, prieur curé du Tronquay, 1731, 1741. — Procès au grand Conseil pour les réparations du chœur et du chancel du Tronquay, 1747. — Transaction entre MM. les décimateurs du Tronquay (Pierre de la Rue, abbé de Lilledieu, vicaire général de l'évêque de Québec et des autres colonies de l'Amérique, demeurant à Paris, à la communauté des Missions Étrangères, le chapitre, Mgr de Luynes, évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, au sujet des limites de l'ancien et du nouveau territoire de la paroisse du Tronquay, 26 octobre 1746. — Procès-verbal d'arpentage avec plan, dressé par Jean Lécuyer, même année.

G. 4235. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier (7 imprimés.)

**1574-1782.** — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Pierre De la Rue, abbé de Lilledieu. — « Extrait des pièces remises à monsieur l'avocat général » (imprimé, 2 exemplaires). — « Mémoire signifié pour messire Pierre De la Rue » imprimé avec notes marginales manuscrites. — Procès avec les curés du Tronquay et les fermiers des dîmes. — États, déclarations des dîmes. — Transaction entre les chanoines et frère Martin Lemyre, prêtre, profès religieux en l'abbaye de Lisledieu, et curé du Tronquay en Lyons : « Le dit curé s'est submis à l'advenir d'administrer les sacrements aux habitants des nouvelles fieffes, tant à ceux qui sont de présent édifiées que ceux habitants des bastimens qui pourront estre cy-après édifiés sur lesdictes nouvelles fieffes. Les chanoines lui accordent 4 écus de pension annuelle, ainsi que les dîmes personnelles des habitants des nouvelles fieffes, » 29 mai 1591. — Bail des dîmes à Robert Roucoullet, vicaire des Hogues, 1606. — Sentence des Requêtes qui permet au receveur général du chapitre d'obtenir des censures ecclésiastiques pour avoir révélation de ceux qui avaient enlevé nuitamment les grains saisis chez Denis Daniel dit Hautot, 1653. — Vente des meubles de Dom Antoine Le Danois, curé du Tronquay, pour avoir paiement des arrérages qu'il devait comme fermier des dîmes, 1672. — Lieux dits indiqués : les Molaises, 1624 ; — le Clos Cauchoix, la Fieffe aux Oiseaux, la Fieffe Levesque, Languelet, Lanquetuit, la Mare aux Grives, le Planitre, la Tremblaye, 1756.

G. 4236. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 88 pièces, papier (2 imprimés.)

**1668** (copie)**-1732.** — Procès entre le chapitre de Rouen et M. Pierre De la Rue, abbé de Lilledieu, au sujet des dîmes sur quelques cantons en la paroisse du Tronquay. — Mémoires, factum, contredits. — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, intervenants, prenant le fait et cause de Charles Damourette, leur fermier, intimés, demandeurs et défendeurs, contre messire Pierre De la Rue, abbé commendataire de l'abbaye de Lille-Dieu, ordre de Prémontré, prenant le fait et cause de Pierre Dumesnil, son fermier, appelant, défendeur et demandeur, 1732. » — Lettres patentes de confirmation des priviléges de l'ordre de Prémontré et d'évocation générale au grand Conseil, 1718 (imprimés).

G. 4237. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 86 pièces, papier (4 imprimés.)

**1733-1737.** — Procès au grand Conseil entre MM. du chapitre de Rouen, l'abbé (Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux), et les religieux de Saint-Vigor de Cerisy et M. Pierre De la Rue, abbé de l'Isledieu, au sujet des dîmes de la paroisse du Tronquay, dans les trois triéges ou cantons appelés les Champs du Moulin, les Champs de la Couture, et les Champs de la Grand-Fray. — Mémoires, enquêtes, arrêts. — « Mémoire signifié pour messire Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Vigor de Cerisy, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint Maur, et les prieur et religieux de ladite abbaye, demandeurs, contre messire Pierre De la Rue, abbé commendataire de l'abbaye de l'Isle-Dieu, défendeur. » — « Observations pour l'abbé de l'Isle-Dieu, défendeur, contre les abbé et religieux de Cerisy, demandeurs. » — « Addition de mémoire pour M. l'évêque de Bayeux, abbé de Cerisy, et les prieur et religieux de ladite abbaye, demandeurs, contre le sieur abbé de l'Isle-Dieu, deffendeur. » — « Mémoire pour messire Pierre De la Rue, abbé de l'abbaye de l'Isle-Dieu, curé primitif de la paroisse du Tronquay, défendeur, contre le chapitre de Rouen, demandeur en requête civile » (imprimés).

G. 4238. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

**1549-1756.** — Baux des dîmes de la paroisse du Tronquay, appartenant au chapitre de Rouen, notamment des dîmes de la fieffe d'Olivier de Limoges, écuyer, 1549, 1552. — François Cellier, curé du Tronquay, fermier des dîmes, 1574. — Déclaration, dans un bail de 1584, des terres fieffées par le premier président de Bauquemare, aux triéges du Boullay, de la Grand-Fray, de la Croix de Vascueil, du Fresnay, du Valaubourg, des Hogues, de Sainte-Honorine. — Requête présentée au chapitre par Élie Delamare, prieur curé du Tronquay, pour obtenir la continuation, pendant 6 ans, du bail des dîmes, 1640. — Mention des triéges des Bruslins et de la Garenne, 1691; — du Val Saint-Pierre, 1693.

G. 4239. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1602-1777.** — Baux des dîmes appartenant au chapitre en la paroisse des Hogues, succursale du Tronquay, à Sainte-Honorine et aux Molaises. — Procès avec le fermier des dîmes, 1660. — Requête adressée au chapitre par frère Jacques Tubœuf, religieux de l'abbaye de l'Isle-Dieu et curé des Hogues : depuis 6 ans il a administré les sacrements aux habitants de la terre des Molaises nouvellement défrichée ; il demande au chapitre quelque portion de dîmes ou une pension pour récompense de ses peines, 1660. — Procès entre le chapitre et Jacques-Augustin Le Tellier, religieux de l'abbaye de Lilledieu, prieur curé de la paroisse des Hogues, au sujet des dîmes, 1776, 1777.

G. 4240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 plan (1 imprimé.)

**1554-1781.** — Déclaration des terres qui doivent dîmes au chapitre de Rouen en la paroisse du Mesnil-Lieubray. — Sentence du bailliage de Rouen en faveur de Me Le Cellier, curé du dit lieu, contre le fermier des dîmes, 1774. — Transaction entre le chapitre de Rouen et messire Pierre de Lory, curé du Mesnil-sous-Vienne, au sujet des dîmes au triège de derrière les jardins du Timbre, 1595. — Mémoire des terres sujettes à dimes, à Sainte-Honorine et à Beauvoir. — Baux des dîmes du hameau de Sainte-Honorine en la paroisse de Périers. — Baux des dîmes appartenant au chapitre en la paroisse de Transières. — Procès, au sujet des dîmes, avec maître Antoine Delassaux, curé de cette paroisse, 1697. — Mention des curés de Transières : François Roussel, 1513; Marie Regnouard, 1620, 1625. — Donnation d'Aymeric Guenent, exemplaire imprimé en 1758.

G. 4241. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

**1341** (copie)**-1782.** — Pièces diverses (baux et pièces de procédures) concernant les dîmes du chapitre dans les paroisses de Beaufícel, Beauvoir, Bezancourt, Bezu, Boquentin, Doudeauville, Fleury, Lyons-la-forêt. — Copie de la donation d'Aymeri Guenent. — Assignation au sieur de Beaufícel, devant le prévôt de Paris, conservateur des priviléges de l'université, à la requête de maître Michel Picot, prieur du prieuré de Saint-Paul de Lyons, écolier étudiant en la dite université, 1661. — Arrêt du parlement de Rouen en faveur de l'abbaye de Cerisy, concernant la dîme des bois exerus ou à excroître dans l'étendue de la vicomté de Lyons, 23 juillet 1782.

G. 4242. (Registre.) — Grand in-folio, 18 feuillets, papier.

**XVII^e siècle.** — Arpentage fait par le sieur Delavigne des terres défrichées dans la forêt de Lyons et faisant alors partie des paroisses riveraines : Beauvais-en-Lyons, Bezancourt, Montrôty, Neufmarché, etc. — Paroisse de Heudicourt, lieu dit le Buisson de Hannecroulte ; paroisse de Longchamp, Bifauvel.

G. 4243. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1186-1337.** — Charte de *Walterus de Bordinvilla, miles :* Du consentement de Matilde, sa femme, de Geoffroi, son frère, de Guillaume, son fils, il résigne entre les mains de Gautier, archevêque de Rouen, le droit de présentation à l'église de Saint-Pierre de *Bordinvilla* (Bourdainville), la dite donation faite le jour des octaves de Saint-André, à Grandmont, et renouvelée, le jour de la Conception de Notre-Dame, en l'église de Rouen, avec offrande de la charte sur le grand autel, en présence de Jean Fessart, pour lors maire de Rouen, etc. — Charte de Gautier, archevêque de Rouen, portant confirmation au chapitre de Rouen de l'église de *Bordinvilla, quam post multos labores et expensas contra Walterum de Bordinvilla, militem, evicimus, salvo jure pontificali, salva etiam honesta sustentatione sacerdotis in ea ministrantis.* L'archevêque assigne, avec le consentement du chapitre, sur cette église, une rente de 100 sous pour l'anniversaire de sa mère, la moitié du reste des revenus pour l'anniversaire du roi Henri, fils de l'Impératrice, l'autre moitié pour l'anniversaire de Richard, archidiacre, neveu du dit archevêque ; témoins : Robert de Saint-Nicolas, maître Gillebert *de Marl.*, chanoines de Rouen, maîtres Everard *de Calvincuria*, Jean Le Breton, Guillaume de Saint-Paul et Raoul de Daubue, prêtres. — Charte de G. (Guillaume) de Saane, trésorier de Rouen, arbitre choisi pour régler le différend survenu entre le chapitre et Jean de *Bordainvilla, armigerum*, au sujet du patronage de *Bordainvilla* ; — après information, et conformément à l'avis de personnes prudentes, le trésorier prononce *jus patronatus dicte ecclesie necnon possessionem... ad capitulum ecclesie Rothomagensis de jure pertinere debere*, 1264. — Lettres de l'official de Rouen, constatant le désistement de Jean de Bourdainville-la-Cauchie, *armiger*, de l'opposition qu'il avait mise au droit de patronage prétendu par le chapitre sur l'église de Bourdainville, 1315. — Lettres adressées à l'archevêque de Rouen par P. de Hangest, bailli de Rouen, pour l'informer que le vicomte de Rouen, lequel avait fait, au nom du Roi, opposition au même droit de patronage, s'en était désisté, *salva tamen questione proprietatis*, 1314 (les dites lettres données en copie, sous le sceau des obligations de la vicomté de Rouen). — Lettres de Jean Recuchon, chevalier, seigneur de la Londe et de Bourdainville : il reconnaît qu'il n'a aucun droit à l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bourdainville. Il avait d'abord réclamé le droit de patronage, en voyant, ainsi qu'il le disait, « comme la dite église sieche en mon maner de Bourd. et soit enclose en mes gardingz et terres de toutes parties et douée des dismes de mon fieu, jadis fondées des ancheseurz de Bourdeiville, de qui gay la cause, » 1337. — Lettres du vicomte de Caudebec attestant que le dit Recuchon avait reconnu son sceau appendu aux lettres précédentes.

G. 4244. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, (1 imprimé.)

**XIII^e siècle** (copie)**-1784.** — Procès au sujet des droits honorifiques et des droits de patronage de l'église de Bourdainville. — Extraits des pouillés et des registres de collations de bénéfices, autrement dit collationnaires, de l'archevêché. — Vente devant le garde de la prévôté de Paris par haute et puissante dame Jeanne Daunou, veuve de haut et puissant seigneur messire Philippe de Soissonage, premier baron de Dauphiné, dame et baronne de la Roche Millay en Nivernois, à honorable homme Guillaume Le Roy, laboureur et marchand, demeurant en la paroisse de Bourdainville-la-Chaussée, du fief, terre et seigneurie du dit Bourdainville, consistant en un quart de fief de haubert, à elle échu par le décès de Pierre de Ferrières, baron de Dangu, la dite vente faite moyennant le prix de 9,000 livres tournois, 1561. — Plainte adressée au chapitre de Rouen par deux anciens paroissiens de Bourdainville, contre Guillaume Le Roy, garde du corps

du Roi, seigneur temporel en partie de la paroisse. Le dit Le Roy avait fait placer dans le chœur de l'église paroissiale un vaste banc pour lui et pour les siens; le long des murs, une ceinture de noir avec ses armoiries ; un cercueil haut élevé, sur la sépulture de son père, aussi avec ses armoiries; il n'y avait plus moyen pour les prêtres de porter chapes ni d'aller et venir dans le chœur, 1581. — Visite de l'église par Jacques Cavelier, lieutenant général au bailliage de Rouen, et par Louis Du Bosc, conseiller au présidial du dit lieu : Le Roy essaye de justifier ses prétentions : « La représentation de la sépulture n'est pas mise là pour y demeurer à jamais. C'est ung honneur qui se faict aux corps des défunts seigneurs, pour y demeurer an et jour seulement, et sitost que l'anniversaire du bout de l'an est fait, on tire ceste représentation, et on couvre le lieu de quelque tombe honneste. » — Contredits donnés à Le Roy : « Son père Guillaume n'estoit pas descendu des seigneurs de Bourdainville, avoit toujours été roturier et homme du tiers estat, payant taille jusques à 2 ans ou environ précédent son décès, qu'il avoit achapté unes lettres d'anoblissement, lequel anoblissement ne puist transir en la personne du dict Guillaume Le Roy, son fils, comme le Roy l'a voullu et déclaré par son édit, à l'instance des Estats généraulx du pays de Normandie; avoit voulu depuis 14 ou 15 ans usurper la plus part du chœur par un grand banc pour y asseoir sa femme, sa mère et chambrières; et encore, par une plus grande arrogance, avoit faict faire un autre grand siége à l'entrée du dit chœur, au devant du pupître pour premièrement y faire une station et de là aller prendre siége dedans le dit banc, comme de l'évesque diocésain. Le chœur avoit 14 pieds et demy de largeur; le banc avoit 5 pieds de largeur sur 6 de longueur et 4 pieds et demi de hauteur, tellement que tous les paroissiens étoient contraints de se tenir debout pour voir la sainte hostie à l'élévation. Le cercueil avoit 3 pieds et plus de largeur sur 9 pieds de longueur. Autrefois il n'y avoit aucun banc, siège ny séance pour les femmes des seigneurs. Il n'y avoit d'autres sièges que ceux qui étoient le long des parois pour la séance des hommes. » — Pièces produites à l'appui de l'opposition faite par les paroissiens : un placard imprimé d'un édit de Henri III, portant que « ceux du duché de Normandie qui souloyent estre imposez à la taille et qui, depuys le trespas du feu Roy Henry, avoient mpétré annoblissements et affranchissements, moiennant finance payée, en jouiroient pour le temps de leur vie seullement, sans qu'ils passassent à leur postérité, » 18 avril 1579 ; — un arrêt du parlement de Normandie, sur un procès pour les droits honorifiques en l'église de Croay, entre Christophe Suhart, seigneur de Croay, et Antoine d'Apchon, abbé de Cerisy, avril 1559; — un autre arrêt du même parlement, sur un procès au sujet d'un banc en l'église de Bures en Basse-Normandie, entre Gilles de Bures, patron de Bures, et Jean Guernon, seigneur de Lespine, 16 mars 1582. — Lettre de M. Auber, sieur du fief de Chaumont et Bourdainville, à Cavelier, son receveur au dit lieu, pour le prier de défendre ses droits, 1581. — Révalidation d'un titre de rente de 16 livres à Bourdainville, 1784.

G. 4245. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1316-1677.** — Lettres du doyen de Valmont : Il annonce que, lorsque d'après l'ordre des vicaires de l'archevêque, il avait procédé à la 3e subhastation au sujet du patronage de l'église de Benneville, sise dans son doyenné, Pierre Maquerel, *armiger*, sergent de Robert d'Estouteville, *scutifer*, et Guillaume Jean, prévôt du dit seigneur, avaient formé opposition à la présentation faite par le chapitre de Guillaume Vasselin, ancien curé de Neuville, au diocèse de Sens, en faveur duquel Jean *de Conceyo* avait résigné, pour cause de permutation, la dite cure de Benneville, mais que le dimanche avant la fête Saint-Laurent, au moment où il y avait le plus de monde à l'église pour entendre la messe, les dits Pierre Maquerel et Guillaume Jean avaient renoncé à leur opposition, 1316. — Acte par lequel Henri d'Estouteville, chanoine de Lisieux, garde de la terre de son cher seigneur et frère Mr Robert d'Estouteville, sire de Valmont, donne procuration pour requérir bref du patronage de l'église de Banneville contre le chapitre, 1332. — Procès à Montivilliers, aux assises tournantes de patronage et aux assises communes devant le bailli de Caux, Jehan Gale et ses lieutenants (Guillaume Dugart, 1333, Richart Du Bois, prêtre, Jean Lullier ou Lurier), entre Robert d'Estouteville et Robert d'Estouteville, son fils, qui décédèrent l'un et l'autre dans le cours du procès, et Colard d'Estouteville, sous-âge, au sujet du droit de patronage de Baigneville. — Constitution et révocation de procureurs. — Procuration pour présenter à la cure de Baigneville, 1677.

G. 4246. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1300-1301.** — Achats, par le chapitre de Rouen, de rentes à Houville en Vexin pour les obits de Nicolas *de Pressorio*, archidiacre du Vexin-Normand, et de Jean *de Eulleboto,* archidiacre du Petit-Caux. — Ventes par Jean Bouguenel et Mathilde, sa femme: — par Geoffroi Evrouin et Béatrice, sa femme. — Mention de Robert Le Roy, prêtre de Hanesies; — de Raoul *Droconis*, prêtre,

juré et délégué par l'official ; — de Pierre de Limoges, prévôt d'Andely, et de Guillaume Biaufrere, tabellion juré du dit lieu.

G. 4247. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier

**1459-1602.** — « Ce sont les faits et articles sur lesquels vénérables et discrètes personnes les doyen et chappitre de la grant église N. D. de Rouen requièrent plusieurs tesmoings estre ouyz, jurez et examinez par vertu de certaines lectres royaulx par eulx obtenues, données à Paris le XXII[e] jour de février l'an mil CCCC. cinquante neuf, pour leur valoir et servir à futur ce qu'il appartiendra en certaines causes meues ou esperées à mouvoir entre iceulx doyen et chappitre, d'une part, et Denis Le Prevost et sa femme, au sujet d'une rente de 14 livres sur un fieu ou vavasseurie à Noyers qui fu à Jehan le Monnier dit Huet. » — Information faite à Beauvais par Simon Courtois, prévôt d'Augy, et Thibaut Despaulz, auditeur du Roi au bailliage de Senlis ; témoin, damoiselle Perronnelle la Nourrichiere, femme de noble homme Guillaume Fardeau, écuyer, seigneur de Thère-lès-Beauvais, 1459.

G. 4248. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1260-1496.** — Vente par Jean dit Sautel, clerc, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente à Pitres, 1260. — Fieffes faites par le chapitre de maisons et masures sises à Pitres, à Guillaume de Cuverville, 1399 ; — à Guillaume Auguier, 1410; — à Pierre Burnel (maison, masure, guardin et terre en la paroisse de Pitres, bornés par messire Pierre de Gencourt, chevalier, et la rue du Tailleis), 1417 ; — à Guillaume Gossent, 1489 ; — à Jean Dufay, 1496. — Quelques pièces de procédures relatives aux dites ventes.

G. 4249. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau.

**1294-1545.** — Vente par Mahieu Serart à monsieur Robert de la Porte, chantre de l'église de Rouen, pour 8 livres tournois, de 25 sous de rente à Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre. — Même vente devant l'official ; le même acheteur paraît sous un nom un peu différent *Robertus de Puteolis, cantor Rothomagensis*, 1294. — Autres contrats de rentes appartenant au chapitre en la même paroisse et en celle de Romilly. — Mention, dans un contrat de 1445, « d'un fossé fait de nouvel, venant de la basse court de Logempré en la rivière d'Andelle. » — Lieux dits indiqués à Romilly : la Fustaye, 1492 ; la Rue Bellingue, 1510; la seigneurie des Mynières et une pièce de terre entre Bec et Andelle, 1527 ; la rue du Béquet, la fosse de l'Esseau, le triège de la Petite Vallée, 1539 ; les trièges d'entre Bec et Andelle, 1544 ; le Reposeur, 1542, 1545. — Sceau de Mahieu Serart ; forme hexagonale, fleur de lis.

G. 4250. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1563-1785.** — Inventaires des titres concernant la prébende de Saint-Quentin sur Envermeu. — Baux des biens dépendant de ladite prébende, dont furent titulaires MM. Claude Sequart, 1565 ; — Charles le Clercq, docteur de Sorbonne, 1735-1746 ; — Charles Delanney, 1785. — Échange entre le dit abbé Le Clercq et messire Nicolas de Cacqueray, chevalier, seigneur de Saint-Quentin et Prieuré. — L'abbé Le Clerc donne au dit sieur de Cacqueray le fief et vicomté de Saint-Quentin, faisant le gros de sa prébende, relevant du Roi, en échange de 10 acres de terre, 1735. — Estimation des dites terres.

G. 4251. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; 4 sceaux.

**1266-1790.** — Charte de Robert de Mansegny, *armiger*, de la paroisse de *Tylia*, portant donation à maître Adam *de Vernello*, chanoine de Rouen, pour son usage et celui de ses successeurs chanoines, d'une acre de terre en la dite paroisse, entre le tènement de ce chanoine et celui *presbyteratus ecclesie de Tylia*, juillet 1266 ; présents au contrat : maître Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, Robert de Fresquiennes, vicomte de Rouen, et frère Adam Rigaut, de l'ordre des Frères mineurs. — Lettres de l'official, constatant la reconnaissance faite par ledit Robert de Mansegny de son sceau appendu à l'acte précédent. — Lettre adressée au chapitre de Rouen par le prêtre du Til : suivant le mandement du chapitre il s'est enquis, en présence du fermier d'Adam *de Vernello*, des droits de justice appartenant au dit chanoine sur les hommes du Til : *Inveni par inquisitionem quod dominus Rex nullam juridicionem habet in hominibus dicte prebende nisi solummodo focagium, quod valet de triennio in triennium quinque solidos turonensium ; totam aliam justiciam habet dictus canonicus supra ipsos*, 1287. — Prise à fieffe par Guillaume de Cantelou, clerc, de la paroisse de Til en Vueguesin, de monsieur Tybaut de la Haie, chanoine de Rouen, d'une masure en la dite paroisse, 1340. — Baux de la prébende du Thil appartenant aux chanoines Nicolas Paris, 1679 ; Gilles-Marc-Antoine Denis, con-

seiller au parlement, 1742; — Isaac Papillault, 1785, 1790. — Curé, René Vallot, 1679; fermier, en 1785-1790, Jean-Baptiste Guesnier. — Prix du bail, en 1790, 3,000 livres, avec obligation de fournir au curé 96 boisseaux de blé et sept-vingts quatre boisseaux d'avoine, rez en coupe, mesure de Gisors, au terme de la Chandeleur. — Sceaux de Robert de Mansegny; — de l'officialité de Rouen, 1266; — des obligations de la châtellenie de Gisors, 1340.

G. 4252. (Plan.) — 1m de hauteur sur 1m 64c de largeur.

**Fin du XVIIe siècle.** — « Plan du cours de la fontaine de Notre-Dame de Rouen. » — Au haut du plan, un écusson colorié, écartelé des armes de Rouen et de celles de Normandie, posé sur 2 bâtons de chantre en sautoir, surmonté de la croix archiépiscopale et de la mitre, avec cette devise *Cum leonibus lusit quasi cum agnis. Eccles.* 21 v. 93. — On voit représentées sur ce plan les églises de Saint-Ouen, Saint-Maclou, Saint-Amand, la cathédrale, la Madeleine, Saint-Denis, Saint-Cande-le-Vieux, Saint-Martin, Saint-Cande-le-Jeune, Notre-Dame de la Ronde, Saint-Herbland, Saint-Martin sur Renelle, Saint-Patrice, Saint-Laurent, Saint-Godard, Saint-Lo, les Carmes, l'Oratoire, les filles du Saint-Sacrement, le Palais de Justice, la Cour des Aides, le bailliage, la porte Bouvreuil; 5 tours, la tour du Donjon, la tour neuve et la tour aux fous, etc. — Porte le n° 13 de la collection des plans et terriers.

G. 4253. (Plan.) — 2m02c de hauteur sur 1m22c de largeur.

Vers **1710.** — Plan représentant le cour de la fontaine Notre-Dame, de la source Gaalor à la porte Bouvreuil. — Ce plan paraitavoir été levé par le chanoine Delaisement. — Porte le n° 32 de la collection des plans et terriers.

G. 4254. (Plan.) — 0m62c de hauteur sur 1m32c de largeur.

Vers **1710.** — Plan représentant le cours de la fontaine Notre-Dame, du château à l'abbaye de Saint-Amand, en passant par les jardins de MM. Lemarié, conseiller au bailliage, de Buron, de Varneville. — Ce plan paraît avoir été levé par le chanoine Delaisement. — Porte le n° 32 *bis* de la collection des plans.

G. 4255. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 plan.

**1362 — XVIIIe siècle.** — Fontaine de Notre-Dame. — Titres de propriété d'une rente de 20 sous due à la fabrique de la cathédrale sur un tènement d'abord qualifié de « garding et fonds de terre, avec arbres dessus croissants », plus tard bâti, situé en la paroisse Saint-Godard, « borné d'un bout par les anciens murs de la ville, de l'autre bout, le chemin qui meine de la porte de Bouvreuil à la rue d'Aubevoye, » 1362; « borné d'un bout par la rue au Cordier, et, d'autre bout, par les vieux murs de la ville, » 1480; désigné sous le nom d'hôtel à l'enseigne du Faucon, du Beffray, 1483; borné par la rue au Cordier, tendant de la rue Beauvoisine aux murs de la ville, 1493. — Ce tènement, vendu en 1362 par Colin Le Prevost et par Maheut, sa femme; fieffé par le chapitre, en 1369, à Thomas Andrieu, en 1390, à Jehannet Goulle, appartenait, en 1455, à Étienne Lambert; vers 1540, à noble homme Pierre Le Vassor, receveur général des finances de Normandie et à dame Marguerite de la Place; après eux, en 1545, par droit de succession, à Jeanne Le Vassor; au commencement du XVIIe siècle, à Vincent Le Seigneur; en 1617, à Nicolas Tesson, ayant épousé une des héritières dudit Le Seigneur; plus tard à MM. de Nogent et Herambourg. — Par le contrat de fieffe de 1369, Thomas Andrieu reconnaissait au chapitre un droit d'« alée et venue parmi le gardin pour aler à la caudiere de la fontaine. » Le contrat de 1390 reconnaissait au même chapitre « le droit d'aler et venir à la fontaine avec défense au preneur d'édifier entour la maçonnerie de ladite fontaine. » — Mention, dans un arrêt de l'échiquier de 1455, « d'un petit huis au jardin dudit Lambert, lequel yst en la rue des Petits-Camps, que demandoit le chapitre pour aller faire visitation en la cave où descend l'eau de la fontaine Notre-Dame. »

G. 4256. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 34 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1319-1708.** — Fontaine de Notre-Dame. — Mandement de l'official de Rouen à tous prêtres et chapelains de la cité et des faubourgs contre certains fils d'iniquité qui s'étaient permis d'empêcher et de détourner *aquam seu cursum aque fontis in cimiterio ecclesie Rothomagensis stabiliti ad deserviendum presbyteris et capellanis in dicta ecclesia divina celebrantibus ac eciam ad communem utilitatem civium civitatis, hospitalis Beate Marie Magdalene ac omnium per dictam civitatem transeuntium*, 1319. — Monitoire imprimé « contre ceux qui malicieusement, en

la fonteine ancienne de ceste ville de Rouen, située devant le grand portail de la cathédrale, avoient mis des immondices, » 1554. — On voit par des arrêts du parlement que Pierre Toustain avait visité le cours d'eau, cette année-là; qu'une nouvelle visite fut faite, en 1567, par Jacques Chanevière, maître juré des ouvrages de maçonnerie de la ville, et par Jehan Guiffard, maître maçon juré pour la police de la même ville, et par Pierre Luce, maître juré du métier de *plommyer*. — Visite par Pierre Hurey, maître maçon pour l'hôtel commun de Rouen, Martin Joachim, maître charpentier audit hôtel commun, d'après l'ordre d'Alonce Leseigneur, maître des ouvrages et fortifications, « de la citerne et département des eaux provenantes des eaux des fontaines qui viennent de la source de Carville et conduites à cette ville, tant pour la commodité de l'archevêché que pour les nécessités de la ville, » 20 août 1591 : « Avons trouvé la voulte procédante de ladite citerne en grand ruine et preste à tomber, d'aultant que le boullevert du fort de la Croys est construit sur ladicte voulte, laquelle n'est accueillie du costé de devers la riviere de Robec. » — Procès au sujet des fontaines, avec Heuzé, entrepreneur des réparations, les religieuses de Saint-Amand et l'hôtel Dieu. — Visite des conduits de la fontaine Notre-Dame depuis le parvis jusqu'à l'hôtel-Dieu par Guillaume Doulcet, maître maçon de l'hôtel commun, Jacques Chanevière, Guillaume Chrétien et Jehan Guiffart, maîtres maçons, 17 juin 1566. — Visite par Guillaume Tourmente et Mathurin Carrey, maîtres maçons à Rouen, et par Hugues Adans, clerc de l'œuvre de la fabrique, des fontaines du chapitre, 11 février 1610. — Mention de la maison où demeuraient les sieurs de Canonville, Boyvin et Francisque, où se trouvait de présent le manége à piquer leurs chevaux, assise en la rue Saint-Godart, dans le jardin de laquelle maison il y avoit une descente d'un degrey pour aller, tant aux voultes et courtz des fontaines de ladite église que de l'abbaye de Saint-Amand, » même année.

G. 4257. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 1 plan.

**1576-1755.** — Extrait du registre de la ville, « auquel est fait description des origines et sources de toutes les fontaines de la ville. » — Procès-verbaux dressés, en 1576, par Robert Marguerie, maître fontenier; en 1590, par Jacques Tourmente, maître maçon de la cathédrale, et par Pierre Luce, plombier de la dite église. — État des conduits et canaux de la fontaine Notre-Dame, par Louis Roussel, clerc de l'œuvre, et par Denis Capelet, maçon. — « Extrait de différents mémoires informes, trouvés après la mort de M. Delaisement, chanoine de Rouen, prébendé de Bracquemont, par lui dressés, dans la visite des fontaines du chapitre en 1709 et 1710, lesquels ont été fournis par M. Delaisement, son jeune frère, lorsqu'on a fait faire un plan de ces fontaines le 1er septembre 1716. » — Observations de M. Le Cloustier, ingénieur ordinaire du Roy, et de frère J.-B. Barbier, religieux bénédictin, sur les eaux du chapitre de la cathédrale de Rouen, 1755. — Grosseurs et diamètres des tuyaux des fontaines de l'hôtel du Bec, de la sacristie de Notre-Dame et de la fontaine de l'aître. — Quittances des ouvriers employés aux réparations des fontaines en 1540. — Sucre (112 sous 6 deniers) donné aux maçons Robin Delahaye, Nicolas Quoniam, Nicolas Berrier, Nicolas Morel et à Aymon, serviteur de Simon Vitecoq. — Bière, vin et pain offerts aux charpentiers Robert Becquet, Toussaint Becquet, Collin Gemmes, Roger du Busc. — Procès contre Pierre Luce, entrepreneur des canaux de plomb. — Autre procès contre Louis Heuzey, maître maçon, adjudicataire des travaux à faire à la fontaine Notre-Dame, 1699-1620. — Procès verbal dressé par Noël Retour, autre maître maçon à Rouen, 1629. — Procès-verbal dressé par Paquet le Genevois et Noël Pochon, maîtres maçons à Rouen, à la suite de la visite faite par eux d'un cours d'eau passant dans la casemate de la porte d'Arras, traversant le fossé d'entre la porte Cauchoise et la porte Bouvreuil, vers la rue Étoupée; ils constatent que ce cours d'eau était trop faible pour être employé aux fontaines de la ville, 1606.

G. 4258. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 1 plan.

**1640-1733.** — Fontaines de Notre-Dame. — Transaction entre le chapitre de Rouen et MM. les conseillers, maire et échevins de l'hôtel de ville de Rouen, au sujet de la fontaine construite au bas de la rue de la Seille, alimentée par un aqueduc provenant de la source de Gaalor, 8 août 1733. — Permission accordée par MM. du chapitre à Lanfranc de Moges, écuyer, sieur de Saint-Georges, conseiller au parlement, de faire percer dans le jardin de sa maison, sise en la paroisse Saint-Godard, un puits pour puiser de l'eau par seau ou par pompe, tout proche et joignant le regard des aqueducs des fontaines de la cathédrale, 22 février 1638. — A la dite permission est jointe la requête du dit Lanfranc de Moges, dans laquelle on trouve énoncé qu'il y avait un puits ou regard construit d'ancienneté dans son jardin, tant pour servir d'évent aux fontaines que de puits pour la commodité de sa maison, et que sa maison était celle des seigneurs le patriarche d'Harcourt, d'Auzebosc et de Buron. — Permission accordée par le même chapitre à Jacques Du Tot, sieur de

Varneville, conseiller du Roi au parlement, de faire poser et mettre un petit tuyau de communication attaché et soudé sur le côté du gros tuyau des conduites des fontaines de Notre-Dame, à l'endroit où la voûte qui renferme ce même tuyau de conduite passe dans un coin de la cave de la maison du dit sieur de Varneville, sise rue et paroisse Saint-Godard, vis-à-vis de la rue de l'École, 1er octobre 1710. — Procès-verbal dressé par Henry Delaisement, chanoine, du canal de la fontaine du parvis de Notre-Dame, depuis le jardin de M. du Tot de Varneville jusqu'à Bouvreuil. — Plan de la pompe de M. de Varneville. — Delaisement observe dans le jardin de M. de Varneville, « une muraille de traverse qui descend jusque dessus la banquette du canal de pierre. Cette muraille commence environ 2 toises au delà du talus de l'escarpe de la porte Bouvreuil sous le fossé et continue jusque sous le parapet d'une fausse braye qui estoit construite et où est présentement bastie la caserne ou maison d'un chapelier nommé Pellerin. L'épaisseur de cette muraille est de 40 pieds. Comme elle est fort ancienne, il y a apparence qu'elle a été construite pour empescher que les ennemis ne puissent surprendre les habitants de la ville en y entrant par l'aqueduc comme a fait le prince Eugène à Crémone. » — M. de Buron expose l'origine de la maison qu'il occupait : « Elle venait anciennement du patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux, dont on voit encore les armoiries taillées en relief sur la pierre dans la cour de cette maison. On voit pareillement les mêmes armoiries taillées dans la pierre dans la maison voisine qu'occupe présentement M. de Langrie. Elles sont adossées contre le gros mur du côté de M. de Varneville ; on voit aussi ces mêmes armoiries sur une vitre de Saint-Godard près la petite porte qui regarde la maison de M. de Buron où on voit le patriarche avec sa croix qui tient sur sa poitrine un écusson de gueule à 2 fasces d'or. M. de Buron nous a fait observer que son jardin, aussi bien que les autres jardins voisins, étaient les anciens fossés de la ville et que sa maison est bâtie dans la massonnerie d'une tour. En effet la muraille de cette maison porte plus de 7 pieds d'épaisseur du côté du jardin. Le patriarche d'Harcourt faisait sa résidence dans cette maison et dans la maison voisine, lorsqu'il présidait le clergé dans les assemblées des États de Normandie, du temps de l'Échiquier, et parce qu'alors, l'archevesque de Rouen était brouillé avec la cour de France, ce fut pour cette raison que l'évesque de Bayeux, de la maison d'Harcourt, fut fait patriarche de Jérusalem, afin qu'il eust droit de présider au préjudice de l'archevesque de Rouen. » — Procès, en 1614 et 1665, entre le chapitre et M. François de Quintanadoine, sieur de Brétigny, maître des comptes, propriétaire d'une maison dite les *Armes de François Ier*, sise rue Ganterie, vis-à-vis de la rue de l'Écureuil, sous laquelle passait le canal de la fontaine Notre-Dame. — Procès-verbaux dressés par Gilles de Fermanel, conseiller au parlement, et par Henri Gosset, maître maçon ordinaire de l'hôtel commun, et par Guillaume Gravois, autre maître maçon. — Autres procès, en 1648, 1649, 1669, entre le chapitre et les religieux de Saint-Lo.

G. 4259. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1571-1677**. — Procès, au sujet des fontaines, entre le chapitre de Rouen, les abbés du Bec, pour l'hôtel du Bec, l'abbesse de Saint-Amand, pour l'abbaye de Saint-Amand, et les propriétaires de l'hôtel d'Estellan en la rue aux Oues (Georges Pillavoine de Boisemont et du Couldray, héritier du sieur de Sallemanque, 1596; Cavelier de Villequier, 1620; Claude Hébert, conseiller de la ville, 1676.) — Vente par haut et puissant seigneur messire Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carrouges, l'un des lieutenants généraux du Roi en Normandie, pour l'absence du duc de Bouillon, et haute et puissante dame Madelaine de Ponpadon, sa femme, à noble homme André de Salmanque, sieur de Lormaye, d'un tènement de plusieurs corps de maisons, cours, fontaines, assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune, dit la *maison* d'*Estellent*, entre la veuve de feu Vincent Puchot, et Jean Le Prévost, sieur de Cocherel, conseiller au parlement, à eux échu de la succession d'Isabeau Le Picart, mère de la dite Madeleine, cette vente faite pour 5,000 livres tournois, 14 juillet 1571; présents, Pierre Carré, secrétaire du sieur de Carrouges; François Gauthier, homme de chambre du dit seigneur. — Procès-verbaux des maçons Jean Petit et Laurent De la Croix, 1596. — Quittance des maçons Énoch Gellouys et Michel Duhen ; signatures et *mercs*.

G. 4260. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1490-1742**. — Fontaine du chapitre. — Procès entre le chapitre et l'abbé du Bec, au sujet de la fontaine du Bec et des réparations à faire aux tuyaux. — Procès-verbal dressé, en 1490, par Pierre Daré, lieutenant général du bailli, à la suite de visite et d'information faites au sujet de la fontaine du Bec. Le tuyau de l'abbé du Bec soudé sur le gros tuyau de la fontaine Notre-Dame en l'hôtel du Bec, en la ruelle tendant de la Courvoiserie à la rue aux Juifs, avait été coupé et étoupé par ordre du chapitre, 1490. — « Autre procès-verbal, dressé par experts (Noël d'Yvetot, Henri Gosset, maçons à Rouen, pour l'hôtel commun) contradictoirement, entre M. de Vicq, abbé du

Bec et MM. du chapitre, de la grosseur des tuyaux de la fontaine qui vient du Mont-aux-Malades par la porte Bouvreuil en la cuve de la rue Saint-Godard, d'où elle descend par la rue de l'Aumône et la rue du Bec, au parvis et sacristie de Notre-Dame, le dit procès-verbal dressé en exécution d'un arrêt du parlement, du 11 février 1651, pour servir à régler la part contributive du dit abbé aux travaux que nécessitaient les dites cuves et fontaines. — Procès relatif à la dite fontaine du Bec, transactions et projets de transaction entre le chapitre, l'abbé du Bec, Claude Hébert, propriétaire de l'hôtel d'Étellan, rue aux Oues, et les religieuses de Saint-Amand pour leurs parts contributives dans les frais de réparation des fontaines.

G. 4261. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1270-1281**; — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Aignan près Rouen. — Vente par Robert Le Carbonnier à Laurent *Camerarius,* pour 22 livres tournois, de 40 sous de rente sur le fief qu'il tenait du dit Laurent *in parrochia Sancti-Agniani,* mars 1270 (V. S.). — Vente au même *Laurentius Cambellanus, miles*, par Guillaume Tostain et par Jeanne, sa femme, pour 4 livres tournois, de 7 sous 6 deniers et d'un demi chapon de rente, janvier 1280 (V. S.), acte passé devant Durand Filleul, maire de Rouen.

G. 4262. (Charte.) — 0m15c de hauteur sur 0m27c de largeur.

**1199.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand de Rouen. — Charte de *Robertus, filius Radulfi de Bosco Roaharth*, par laquelle il donne à Dieu et la bienheureuse Marie, en aumône, 3 sous de rente qui lui étaient dûs par Richard de Malpalud, chanoine, pour une terre en la rue Saint-Amand près du mur qu'avait fait construire Raoul fils d'Étienne. Mention de l'offrande de cette donation sur le grand autel de la cathédrale, *supra majus altare matricis ecclesie Rothomagi*, avec touchement des saints évangiles ; 40 sous angevins donnés par le dit Richard au dit Robert. *Actum est hoc anno Dominice Incarnationis M°. C°. IC°. IX°. coram magistro Rogero Normanno tunc decano. Testibus hiis Roberto capell., Helia, Henrico, Luca, Nicholao, sacerdotibus ; Roberto Osmundi, Waltero de Casteneio, Nicholao de Mala palude, Guidone, Drogone de Trublevilla, Henrico de Andeleio, diaconis ; Hugone de Vilereio, Gilleberto filio Willelmi, Petro de Richespat, Petro de Isnelvilla, Willelmo de Brueria, magistro Johanne Cornubiense subdiaconis, Ada de Watnevil., Roberto de Meisniclac, Girollo Hastelou, Matheo Magno et multis aliis, tam clericis quam laicis.*

G. 4263. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m17c de largeur.

**Vers 1180.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par Durand... et Ooldis, sa femme, à Richard, *clerico de Malapalude*, d'un héritage situé en la rue Saint-Amand dépendant du fief de Robert, fils de Clarenboud, à tenir de celui-ci par 36 sous-monnaie de Rouen, de rente annuelle. De plus, *pro concessu emptionis hujus hereditagii, dedit idem Ricardus ipsi Roberto unum bisancium de recognitione et Willelmo primogenito suo unum anulum aureum. Actum est hoc publice in communia Rothomagi coram Barth. Fergant, tunc majore, et coram paribus communie. Testibus Willelmo de Malapalude, Waltero filio Ger.; Bartholomeo Bataille, Nicholao Groignet, Roberto de insula, Rogero Dorgueil, Rogero de Bello monte, Stephano filio Tehardi, Dur. mercero, Symone Naguet, Ricardo le traveillie, Willelmo Comin, Petro Archiepiscopo, Gisleberto Rufo, Johanne Noel, Willelmo Groscoer, Drogone rufo, Willelmo Boic, Roll. nepote Walteri filii Ger., Rad. de Vinea, Rob. filio Drogonis, Malgero de Sancto Laudo et multis aliis, tam clericis quam secularibus.* — La partie supérieure de cette charte a été fort endommagée par l'humidité. Sceaux perdus ; les lacs de soie subsistent.

G. 4264. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**Premières années du XIII^e^ Siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Robert, *prior de Monteleprosorum super Rothomagum ejusdemque loci conventualis universitas* concédent à Gui, chanoine de Rouen, une terre située devant le mur de Saint-Amand près du tènement qui fut à Aeliz Rabot, à tenir dudit couvent par 7 sous de rente annuelle ; permission à l'acquéreur d'édifier cette terre de bois ou de pierre, de l'aliéner et engager à qui il lui plaira, même à un couvent régulier ou à un chapitre séculier, sauf la rente susdite *et jure dominico.* Les vendeurs, après avoir annoncé qu'ils avaient mis leur sceau à cet acte, annoncent qu'ils y ont aussi fait mettre celui du chapitre de Saint-Lo, *concedentibus Ada, tunc priore, et conventu ejusdem loci, quibus de prefata terra annuatim reddere tenemur duos solidos. Actum fuit hoc coram Johanne Luc., tunc majore Rothomagi, et sigillo communie Rothomagi confirmatum. Testibus Johanne Fessart, Nicholao de Deppa, Radulfo Judeo et aliis multis.* Lacs de sceau en fil. — Chirographe : charte de Roger, doyen de l'église de Rouen, et du chapitre ; à la prière de Gui, chanoine de la même église, ils concèdent à Tierri, fils d'Isabelle, et à la dite Isabelle, pour en jouir, leur vie

durant, une terre située en la rue Saint-Amand, près de la maison de pierre du chapitre *a fine muri juxta puteum usque ad vicum versus Rodobeccum et usque ad vicum juxta murum Sancti Amandi*, moyennant 2 sous de rente. Le chapitre paiera ce qui est dû au seigneur du fief. — Après le décès des preneurs, la terre reviendra au chapitre et servira, avec un autre terre donnée par le susdit Gui, à l'anniversaire de ce chanoine. Lacs de sceau en fil. (Double exemplaire). — Autre charte de R. (Roger), doyen de l'église de Rouen, et du chapitre du dit lieu : Gillebert, fils d'Audieve Bordel, avait vendu à Guillaume Le Caman un tènement tenu du fief du chapitre en la rue de la Porte de Robec et avait juré, en présence du chapitre, la main sur les évangiles, de n'y plus rien réclamer, la dite vente faite sauf le droit du chapitre consistant en une rente de 3 deniers ; la dite charte annoncée comme ayant été revêtue du sceau du chapitre, et, bien que rédigée au nom du doyen, passée devant Robert du Châtel, maire de Ronen, et confirmée du sceau de la commune. *Testibus Odone Lemarchaant, Thoma Dostel. Gill, de Till, Willelmo capellano, Baldoin. filio Gondoin., Rad., Judeo, Nicholao filio Mathei, Matheo filio suo, Bertin., Morin.* Lacs de soie. —

G. 4265. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

**1222-1280.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par Raoul Amiot, au chapitre de Rouen, de tout le tènement qu'il avait acheté de Roger de Gaugi, en la paroisse de Saint-Amand, entre la terre qui fut *Bertranni cancellarii* et celle de Pierre de Godarville, comme elle s'étend de la rue jusqu'à la terre du chanoine Gilebert de Marleiz, à tenir dudit Raoul et de ses héritiers par une rente de 10 sous tournois. *Pro hujus igitur hereditatis concessione dederunt michi dicti decanus et capitulum* 23 *libras turon. de recognitione*, 1222; lacs de sceau en fil. — Vente par Thomas Frankelin, du consentement de *Mabiria*, sa femme, à Geoffroi, *bolengario*, et à Ade, sa femme, pour 4 livres tournois, de 10 sous de rente sur 2 tènements sur le Petit-Robec depuis la rue jusqu'au mur de la cité, février 1234; acte passé devant Raoul Amiot, maire de Rouen. — Lettres du chapitre de Rouen, contenant donation à maître Guillaume de Saint-Quentin, chanoine de Rouen, pour en jouir sa vie durant, du tènement précédemment occupé par Isabelle et par son fils *Tierricus*, chanoine de Sausseuse, sis en la rue de Saint-Amand, 1248. — Lettres de l'official de Rouen : Laurent Desy, de la paroisse de Saint-Maclou, reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Robert de Sens, archidiacre du Vexin-Normand, et pour son anniversaire, moyennant 22 livres tournois, 40 sous de rente sur le tènement de maître Girard de Corion, en la paroisse de Saint-Amand, près des murs du Roi, septembre 1259. — Vente par Jean d'Orbec, fils de Nigaise d'Orbec, à maître Jean de Surchon, chanoine de Rouen, pour 10 livres tournois, de 21 sous de rente sur un tènement au bout *vici Sacerdotissarum Rothomagi*, ledit acte passé devant Nicolas Naguet, maire de Rouen, février 1279. — Sceau de Thomas Frankelin.

G. 4266. (Charte.) — 0m24c de hauteur sur 0m21c de largeur.

**1211.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Charte de Richard, d'*Aelicia*, sa femme, de Guillaume, frère de ladite *Aelicia*. Ils concèdent et confirment, moyennant une rente, à Gui, chanoine *Sancte Marie Rothomagi, matris ecclesie, terram que est in vico retro murum Sancti Amandi, de feodo leprosorum Rothomagi, qui est inter terram quam predictus Guido tenet de prenominatis leprosis et terram que fuit Nicholai Gregorii, et sicut illa se proportat a terra prenominati Guidonis usque ad vicum qui ducit a muro Sancti Amandi usque ad portam Rodobecci.* Guy leur donne 6 livres tournois *de recognitione. Coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi*, 1211, *testibus Nigasio, canonico Rothomagi*, etc. — Charte lacérée sur un des côtés; 3 lacs de soie.

G. 4267. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

**1295-1321.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Amand. — Vente par *Yseudis*, veuve de Regnaud Ridel, femme pour lors de Vincent *de Houssaia*, à monsr Osmond *de Capella*, prêtre, pour 200 livres tournois, d'un tènement, paroisse de Saint-Amand, *a pavimento domini Regis per ante usque ad tenementum Andree de Haiis, presbyteri;* acte passé devant Pierre *de Carevilla*, maire de Rouen, janvier 1294 (V. S.); lacs de sceau en fil. — Reconnaissance de cette vente, devant l'official, jeudi après la Purification, 1294 (V. S.).—Prise en emphytéose et en perpétuel héritage, du chapitre de Rouen, par ledit Osmond, d'une pièce de terre avec l'édifice qui y était construit, en la paroisse Saint-Amand, d'une longueur de 94 pieds *ad pedem pertice*, 1295. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus de lettres du chapitre de Rouen, par lesquelles les chanoines donnent en emphytéose *domino Osmundo de Capella, presbytero, tunc sigillifero curie Rothomagensis, quoddam tenementum* dépendant d'eux en pure et perpétuelle aumône, situé entre le tènement tenu d'eux pa Raoul *de Hericuria*, archidiacre d'Eu, et celui où était

décédé récemment le chanoine Paul Romain, 1298. — Fieffe faite par les chanoines à Jean de Arondel, citoyen de Rouen, d'une maison *per bassum cum primo stagio desuper existenti*, 1303. — Lettres de Jean Cabot, maire de Rouen : Les exécuteurs testamentaires de maître Osmont de la Chapelle délaissent, à maître Pierre Giraut, 2 tènements de maisons en la paroisse Saint-Amand, à charge à l'acquéreur de payer les rentes, et moyennant 400 livres tournois payés en florins à la *mache*, samedi après la Saint-Clément en novembre 1313 ; « présents ces pairs c'est assavoir Jacques et Robert du Chastel, frères, Vincent du Val-Richier et plusieurs autres. » — Lettres de l'official de Rouen : Jean Dehors reconnaît avoir pris en perpétuel héritage, des chanoines, une masure avec les édifices y étant, dépendant de leur pure aumône, située en la paroisse Saint-Amand, entre la porte du manoir desdits chanoines, tenu par Raoul *de Haricuria*, archidiacre d'Eu, et le tènement du même chapitre, tenu par Jean Coton, 1295. — Acte par lequel *Petrus Geraldi, canonicus Rothomagensis*, reconnaît devoir, comme prêt, *discreto viro* Jean Sauvale, citoyen de Rouen, la somme de huit-vingts florins, 1316. — Lettres de l'official de Rouen : Reconnaissance par Jean de Lescalier, prêtre, par *Ernaudus dictus Giraldi* (Gyrault), clerc, neveu, héritier et exécuteur du testament de Pierre *Giraldi*, du sceau dudit Pierre, décédé, mardi après l'Épiphanie 1318. — Sentence de Vincent du Chastel le jeune, maire de Rouen, qui adjuge à Jean Sauvale, changeur de Rouen, 13 livres de rente sur les maisons de Pierre Gyrault, en paiement des huit-vingts florins empruntés par celui-ci en 1316, ladite adjudication faite à la suite de *criées* et subhastations en pleine paroisse et à heure de messe, conformément à la coutume et à *l'espéciauté* de la ville, à la suite aussi de l'estimation faite de la valeur des immeubles par les charpentiers jurés de la ville, maîtres Guillebert de Couronne, Robert d'Aumalle, Colin Walleran, et Guillaume Lartois, 1319. — Délais fait par Jean Sauvale et par Perronnelle, sa femme, à vénérable homme et discret maître Bernard *de Casis*, pour sept-vingts et dix-huit florins d'or de Florence, d'un droit de propriété qu'ils avaient sur les maisons du dit Pierre *Giraldi*, ledit délais fait devant Gueroud *de Marromma*, maire de Rouen, 1er mai 1321. — Petit sceau de la commune de Rouen, à l'agneau pascal, 1319.

G. 4268. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1349-1781.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand de Rouen. — Guillaume Viel, de la paroisse du Mesnil-Esnart, prend à rente et perpétuel héritage « du chapitre de l'église Notre-Dame de Rouen, le doyen absent, un manoir oveuc le fons de l'éritage, assis en la rue de la Caene, en la parroice Saint-Amant, entre le tènement du dit capitre, d'un bout, là où demoure à présent honorable homme messire Gillez de Maldestour, et d'un costé ensement le tènement d'iceluy chapitre, pour 60 soulz tournois, » 1349. — Lettres de Richard Ravin, lieutenant pour le vicomte de Rouen en la juridiction de la dite ville et banlieue : Aux plès d'héritage de la dite juridiction, adjudication au chapitre d'un tènement contenant plusieurs maisons et édiffices, en la rue de la Cayne, près d'un tènement autrefois occupé par le chanoine maître Rogier Mustel, actuellement occupé par le chanoine maître Henri de Fécamp, pour non-paiement de la rente due sur ce tènement au dit chapitre par Jean De la Haye dit Jentil et par Jean Viel, 2 septembre 1392. — Prise à fieffe du même tènement, moyennant 60 sous de rente, par le dit Jehan De la Haie, 22 décembre 1392. — Mandement de Guillaume Roulant, bailli de la Madeleine de Rouen, au sergent de Lescure, pour mettre à exécution des lettres obligatoires, penultième de mai 1396. — Sentences du vicomte de Rouen et contrats de vente et de révalidation concernant une rente de 6 livres sur une maison rue de la Chaîne. La dite maison, située entre le presbytère de Saint-Amand et le collège du Pape, appartenait, en 1781, à Marie-Anne Thomas Daussy, veuve de Laurent-Louis Desmarets, seigneur de Saint-Aubin, conseiller en la chambre du parlement de Normandie, sœur et héritière du chanoine Jacques Thomas Daussy.

G. 4269. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1335-1588.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand. — Lettres de Robert du Chastel, maire de Rouen : Délais par Raoul Le Cordonnier, à discret homme et honorable maître Arnault Mancipy, chanoine de Rouen, d'un tènement auprès de la fontaine Saint-Amand, à charge de payer 51 sous de rente au chapitre et 5 sous aux religieux du Mont-aux-Malades, vendredi après la Saint-Hilaire 1336. — Délais fait du dit tènement au chapitre par Ernaut Mancipy, 1337. — Vente par Nicolas Naguet à Arnault Mancipy, pour 40 livres tournois, de 4 livres de rente sur un tènement devant le *tuel* de la fontaine et sur un autre sis en la paroisse Saint-Étienne la grande Église, 1335. — Abandon de cette rente au chapitre par Mancipy, 1336. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Vassal d'un tènement en la rue de la Chaîne, entre celui de Roger Le Masurier, prêtre, décédé, et celui de Richart Lasne, près de l'héritage où demeurait vénérable homme *dominus Egidius de Malo-*

*Diversorio*, chanoine, pour 50 sous tournois, mercredi après la Saint-Denis 1350. —Vente par Guillaume Le Cauf, de la paroisse Saint-Herbland, au chapitre, pour 5 florins d'or de l'écu du coin du Roi, de 10 sous de rente rue Saint-Nicolas, 1359. — Mahieu Le Sueur, comme procureur de sa femme, héritière de feu Pierre Bon-ami, jadis son oncle, vend à Perronnelle, déguerpie du dit Pierre, la moitié de deux maisons en la paroisse Saint-Amand, 1370. — Accord au sujet des arrérages d'une rente due sur une maison qui avait été précédemment vendue à Paul Le Sergent, 1588. — Obligation prise par Arnoult Le Prévost de ne point faire bâtir dans une cour qui lui appartenait proche d'une maison de MM. du chapitre, 1501. — Vente par MM. du chapitre d'une maison devant le cimetière de Saint-Amand à maître Jean Le Manicher, clerc de Saint-Herbland, 1577.

G. 4270. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

**1334-1684.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Amand de Rouen. — Contrats de vente, de fieffe, et pièces de procédures concernant des rentes appartenant au chapitre sur des maisons rues de la Chaîne et des Bonnetiers, et sur une autre maison rue des Savetiers, à l'enseigne du Cornet. — Vente faite par Jacques de Croisset à maître Arnault Mancipy, chanoine, achetant pour l'annuel de Philippe de Flavencourt, jadis archidiacre de Rouen, de 20 sous de rente sur un tènement rue de la Caene, 1334. — Délais fait au chapitre de Rouen par le dit Mancipy de la dite rente, 1336. — Procès entre le chapitre de Rouen et François Mahault de Tierceville, d'abord chanoine, plus tard official de Rouen, au sujet de la maison qu'il occupait, 1665. — Mémoires et quittances d'ouvriers pour réparations faites à la dite maison.

G. 4271. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1448-1541.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-André en ville. — Procès au sujet des arrérages d'une rente due au chapitre sur une maison et tènement à l'enseigne de la Hache, qui fut Jehannet de Baudribosc, assis en la paroisse Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, 1448-1541.—Vente par Jean de Saint-Maurice, agissant au nom de Richard, son père, à Raullin Autel, de 6 livres 10 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, au coin de la rue Saint-Andrieu et de la rue de la Vicomté, où pendait pour enseigne l'image de Notre-Dame, et sur une autre maison en la paroisse de Saint-Denis, 1453.

G. 4272. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

Vers **1200-1208.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Jeune. — *Jacobus qui fuit filius Luce Parvi*, du consentement d'*Aelina*, sa femme, concède à Enard *de Ripa* tout le tènement qu'il avait *in vico Waltrariorum, sicut illud se proportat inter terram ipsus Enardi et viculum qui descendit a vico Sancti Candidi ante masagium Ricardi Parvi usque in vicum retro, versus vicum Tonnellariorum*, moyennant une rente de 20 sous. Enard paye audit Jacques 70 livres d'angevins *de recognicione* ; à Aelina, sa femme, *unam robam viridis et cunicularum* ; à Nicolas, son fils, *unam tunicam et unum sorcotum. Factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi. — Aelina que fuit uxor Willelmi filii Enardi et Enardus*, son fils, concèdent en pure aumône aux chanoines de Rouen 20 sous de rente *in quodam tenemento retro vicum Tallatorum ;* annonce du sceau de la commune mis à ladite donation, Enard, donateur et fils de la donatrice, étant alors maire de Rouen. — Hugues Grognet, du consentement de *Gencia*, sa femme, et de ses enfants Roger, Nicolas, Guy, Tiphaigne, concède à Robert Lavenier un tènement devant l'aître *Beate Marie, matris ecclesie Rothomagi, situm inter tenementum quod fuit Gardini Corrigiatoris et tenementum quod fuit Roberti de Maisnilclac*, moyennant 15 sous de rente. Robert Lavenier paye, de *recognitione*, à Hugues Grognet, 35 livres tournois ; à *Gencia*, sa femme, 10 sous, et à chacun de ses enfants 2 sous. *Actum fuit hoc coram Nicolas de Depa, tunc majore Rothomagi*, décembre 1208.

G. 4273. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1230-1432.** — Clerc de ville.—Paroisse Saint-Cande le Jeune. — Guillaume, fils *Enardi de super ripam*, concède au chapitre 16 sous de rente sur un tènement *in vico Weaustrariorum*, entre le tènement de Raoul Planteparisi et la ruelle de Richard le Petit, à charge de payer audit Guillaume et à ses héritiers *quasdam cerothecas de* 3 *denariis* à la Saint-Michel ; 30 livres données par le chapitre *de recognitione*, février 1230. — Lettres de Th., doyen, et du chapitre relatives à la même concession, même date. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Enart, de la paroisse Saint-Herbland, vend au chapitre, pour 10 sous tournois, une rente de gants à lui due sur 2 tènements situés en la paroisse Saint-Cande le Jeune, entre le tènement des hoirs Planteparisi, et la ruelle de Barbaste, juin 1267. — Lettres d'Eudes Clément, maire de Rouen :

« Messeigneurs doyen et chappitre de Notre-Dame de Rouen avoient fait adjourner par Guillon Sarra, sergent en la mairie, les hoirs ou ayans cause de feu Robert de Bondeville pour « gaigié à tenir d'eulx chartains héritages, c'est assavoir une maison et le fons de la terre assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune, entre la maison as Boursetes et la rue Barbastre, pour 60 soulx de rente par an ; » à la suite d'une enquête où parurent 12 bourgeois qui furent saonnés par justice, passés et jurés à dire vérité en la cause, les biens en question furent adjugés au chapitre par le conseil des sages assistant aux plés (plés d'héritages qui furent l'an de grâce 1370, le jeudi 20e jour de juin, continué du lundi précédent 10e jour dudit mois). — Lettres du bailli de Rouen : Devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, Jean Morice et Nicole, sa femme, de la paroisse de Saint-Andrieu de la Porte aux Fèvres, reconnaissent avoir vendu au chapitre 50 sous de rente sur la maison et sur le fonds de la terre Raoul Catel en la paroisse Saint-Cande le Jeune pour 20 sous tournois, lundi devant la Saint-Martin d'hiver 1316. — Lettres de Jean Tavel, vicomte de l'Eau de Rouen : Maître Nicole Le Couete, chanoine de Rouen, confesse, pour lui, ses héritiers et ayant cause, devoir à Robinet Alorge, sous-âge, fils de Robert Alorge, bourgeois de Rouen, héritier de Robert Capellet à sa femme, et à ses hoirs, 50 sous tournois sur un tènement où soulait pendre l'enseigne des *Trencheurs*, assis en la paroisse Saint-Cande le Jeune en la rue aux Tailleurs, jouxte les hoirs sire Eudes Clément et Ricart Du Busc, d'autre côté les religieux du Mont-aux-Malades, 2 février 1403. — Autres pièces concernant les rentes dues au chapitre. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1381 ; — sceau de Laurent de Limare, lieutenant général de Michel Durant, vicomte de Rouen, 1432.

G. 4274. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1356-1781.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Jeune. — Contrats et pièces de procédure concernant une rente appartenant au chapitre sur un tènement de maisons en la paroisse Saint-Cande, près de l'église et du presbytère, ayant issue sur la rue aux Oues et sur la rue aux Tailleurs. — Vente de ce tènement, devant Jean Mustel, maire de Rouen, par Regnaud Le Loquetier, demeurant à Paris, à monseigneur Guillaume Paon, prêtre, chanoine du Mans et de Rouen, moyennant 200 florins d'or à l'écu du Roi ; ledit tènement indiqué comme borné par l'héritage Jacques du Chastel, samedi avant la Saint-Thomas, apôtre, 1356. — Ce tènement de maisons appartenait, en 1524, à Louis Du Bosc, sieur d'Emandreville ; — il fut vendu, le 18 février 1550, par Catherine Du Bosc, femme de Pierre Du Bosc, sieur de Grainville, lieutenant particulier du vicomte de Rouen, par Marie Du Bosc, femme de Jacques Morin, sieur de Benyville, demeurant à Caen, par Jeanne Du Bosc, affidée à Pierre Duquesne, sieur de Caillouet, sœurs et héritières de Pierre Du Bosc, à Étienne Deshayes, bourgeois de Rouen, (dans le contrat ce tènement de maisons est indiqué comme borné par Alonce de Civille, vicomte de Rouen) ; — décrété sur ledit Deshayes ; — vendu à Noël Boyvin, président en la Chambre des comptes ; — il échut à son fils Daniel Boyvin, sieur de Canouville, conseiller du Roi, trésorier général de ses finances à Rouen, dont la veuve, Marie Voysin, eut à soutenir un procès avec le chapitre, 1608 ; — appartenait plus tard à Louis Le Cordier, chevalier, sieur du Tronq, président en la Chambre des comptes ; — fut vendu par le fils de ce dernier, Louis Le Cordier, sieur de la Pille à Pierre de Ferrare, sieur de la Harelle, 1652 ; — vendu par M. de Ferrare à Antoine Asselin, banquier à Paris, marié à Anne-Guillaume de la Bergerie, qui lui survécut et le possédait en 1734 ; — appartenait plus tard à Jean-David Chauvin, chevalier, sieur d'Offranville, maréchal des camps et armées du Roi, ayant épousé Anne Asselin, fille et héritière du précédent ; — vendu par lui, au nom de sa femme, et pour ses cohéritiers, à Nicolas Gaillard, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, audiencier en la chancellerie de Normandie ; — possédé, en 1781, par Étienne Gaillard, écuyer, demeurant à Paris.

G. 4275. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 sceau.

**Vers 1187-1209.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. — Charte d'Étienne *Marescallus :* Concession *Gocelino Coquo* et à Marie, sa femme, d'une terre en la paroisse *Sancti Candidi super ripam, juxta ruellam de Potart de feodo episcopi Lexoviensis*, moyennant 12 sous angevins de rente ; 11 livres d'angevins *de recognitione. Actum coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi.* — Charte de Raoul, évêque de Lisieux : Confirmation de la concession précédente. — Charte d'Étienne Le Mareschal : Du consentement de Thomas, son fils aîné, et de Robert, son autre fils, il vend à Durand, chanoine de Saint-Cande sur Rive, pour 4 livres tournois, 7 sous de rente sur son tènement *in vico sancti Candidi juxta ruellam de* Potart. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi. — Isabella, uxor Reginaudi de Offreville*, et le dit Regnaud, du consentement de Richeude, leur fille, vendent au même Durand une partie de terre et de maison

en la rue *Sancti Candidi de Ripa,* pour 14 livres d'angevins et pour un anneau d'or *de recognitione*, donné à ladite Richeude. *Actum coram Matheo Grosso, tunc majore Rothomagi.* — Isabelle, femme *Reginaldi de Anfrevilla*, et Richeude, sa fille, vendent à Durand, clerc, la partie de terre et de maison qui leur était échue de Marie, femme de Gocelin *Coquus,* sœur de ladite Isabelle, *in vico Sancti Candidi de Ripa*, pour 14 livres d'angevins et un anneau d'or à Richeude. *Actum coram Matheo Grosso, tunc majore Rothomagi.* — *Matillis Grossa*, Amauri et Roger, ses fils, concèdent à Durand, clerc, une terre en la rue Saint-Cande sur Rive. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Lettres de Robert, archevêque de Rouen : *Geroldus* de Cotevrart et Richeude, sa femme, avaient fait un procès à Durand, clerc, au sujet d'une terre et d'une maison en la rue Saint-Cande sur Rive, entre la ruelle *de Portardo et terram que fuit Johannis* Noël. Durand représenta qu'antérieurement à son mariage avec *Geroldus*, Richeude avait, devant le maire et la commune de Rouen, renoncé à tout droit sur la dite maison. Accord fut fait entre les parties dans la cour de l'archevêque : *Geroldus et Richeldis, uxor ejus, predictam terram cum domo, prenominato Durando, clerico, tactis sacrosanctis evangeliis in eadem curia nostra... abjurarunt... et propter hanc abjurationem... dedit predictus Durandus, clericus, prefatis Geroldo et Richeldi, uxori sue, centum solidos turonensium de gratia sua. Et quia curia nostra recordationem habet, presenti scripto, ad hujus rei testimonium, sigillum nostrum, cum sigillo curie nostre, duximus apponendum. Testibus Willelmo de Sancto Paulo, canonico Rothom., magistris Arnulfo de Verli, tunc officiali, et Johanne Britone, Petro de Buhat, presbytero, Gerardo de Tokevilla et Willelmo filio Ascii, clericis et multis aliis. Datum anno gratie M° CC° octavo, in vigilia Annunciationis Beate Marie.* Sceau de la cour archiépiscopale. — *Geroldus* de Cotevrat et Richeude, sa femme, reconnaissent le droit de propriété de Durand, clerc, sur un tènement en la rue Saint-Cande sur Rive, entre la ruelle de Potart et la terre qui fut à Jean Noël. Pour cette reconnaissance, Durand leur donne 100 sous tournois. *Actum fuit hoc coram Nicholao Pigache, tunc majore Rothomagi*, 1208. — *Acardus Karafin et Matillis,* sa femme, du consentement de Julienne, mère de la dite *Matillis*, concèdent à Durand, clerc, chanoine de Saint-Cande de Rouen, toute leur terre de la ruelle Potart, pour 5 sous tournois de rente; 13 livres tournois et 1 anneau d'or à Julienne *de recognitione. Actum fuit hoc coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi.* — *Durandus de Livei, presbyter Sancti Candidi*, donne à Robert de Cambremer, son neveu, pour son bon service, tout le tènement de pierre et de bois qu'il avait en la paroisse Saint-Cande, moyennant une rente annuelle de gants, de 3 deniers; 40 livres tournois de *recognitione. Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Vente par *Albereda de Gaugeio* à Robert de Liveice, pour 13 livres tournois, d'un tènement en la rue *Sancti Candidi super Rippam* qu'elle tenait d'Étienne Blundel; 5 sous tournois *de recognitione*, octobre 1221. *Actum coram Roberto de Castro, tunc majore Rothomagi.*

G. 4276. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1225-1246.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. —Guillaume Trenchant, du consentement de Heudeborge, sa femme, donne à Gautier, trésorier de Rouen, et à ses successeurs, 20 sous de rente, à Rouen, *ad portam Magni pontis*, en échange des eaux appartenant à la trésorerie, à Carville, que ledit Trenchant fera venir à son moulin, *scilicet aquam que venit de manerio suo per pratum suum et aliam aquam que exit de aqua que dicitur Aubete. Coram Alano Britone, tunc officiali Rothom.*, 1225, *mense* (le nom du mois laissé en blanc).—Jeanne *de Altaribus*, veuve, et *Lieiardis* de Cambremer, sa sœur, du consentement de Renaut Belot, mari de ladite *Lieiardis,* et de Robert Belot, son fils, concèdent à Richard de Livaie leur droit sur le tènement qui fut à Robert de Livaie et à Guillaume Le Baube, prêtre, défunt, sis en la paroisse *Sancti Candidi senioris*, moyennant une rente annuelle de 2 onces de cumin et la rente due aux chefs seigneurs; 20 livres tournois et 8 sous *de recognitione*, janvier 1234. *Actum coram Radulfo Amiot, tunc majore Rothomagi.* — Robert, dit *Faber*, et Guillaume *Hardoini*, son tuteur, concèdent à Richard de Livaie, pour son service et en remboursement de 50 livres qu'il avait prêtées audit Robert, la moitié de l'héritage de défunt Guillaume *Balbus*, en la paroisse Saint-Cande sur Rive, entre la rue de Potart et les jardins d'Amaury le Gros, avril 1234. — Parmi les témoins, mons^r^ Simon, prêtre de Saint-Patrice. — *Egidia*, femme de Jean *de Carevilla*, du consentement de son mari, vend à Laurent *dicto Crasso*, pour 13 livres et demi de tournois, 25 sous de rente à Rouen sur un tènement en Grand-Pont, avril 1238. *Coram Nigasio de Carevilla, tunc majore Rothomagi.* — Jeanne, prieure de Bondeville, et tout le couvent du dit lieu concèdent à maître Robert *Plastrierio* un tènement en la paroisse et en la rue *Sancti Candidi senioris,* moyennant une rente et 8 livres *de recognitione,* novembre 1246. Parmi les témoins, Guillaume de Saane, archidiacre du Vexin, Richard, prêtre de Sainte-Croix. Lacs de fil.

G. 4277. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

**1450-1454.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Cande le Vieux. — Délais fait par Jean Alorge, écuyer, pour être quitte des rentes qui y étaient assignées, d'une maison située en la rue Potart, 1450. — Procès devant le vicomte de Rouen, au sujet des rentes appartenant au chapitré de Rouen, à l'abbaye de Sainte-Catherine du Mont, à la chapelle Saint-Nicolas, fondée en la cathédrale et dont était titulaire Nicole Davy. — Transaction entre le chapitre, les religieux de Sainte-Catherine et le chapelain.

G. 4278. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**Vers 1180-1195.** — *Tustanus* le Maçon et *Bona*, sa femme, vendent à Roger de Warwic, chapelain du Roi, leur *mansura* en la rue Saint-Denis, qu'ils tenaient du fief de l'archevêque d'York, laquelle était entre la *mansura* de Richard Le Moine et le domaine dudit archevêque, *a vico usque ad murum castelli,... sicut se proportat a turre ejusdem muri usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobecam*, pour 7 livres d'angevins, à charge de payer au dit archevêque une rente annuelle de 2 sous 6 deniers pour tout service; 5 sous *de recognitione. Factum fuit hoc in plena communia, coram Bartholomeo Fergant, tunc majore Rothomagi.... Testibus his Gaufrido, decano Rothomagi, Radulfo de Wanevilla, sacrista, Jeremia, Rad. filio Tehardi, Willelmo de Ripa, canonicis Rothom.*, etc. — Roger, archevêque d'York, confirme ladite vente. Le bien vendu est ainsi désigné : *mansuram apud Rothomagum de feoudo nostro in vico Sancti Dionisii cum gardino et tota terra de retro supra fossatum a dextris et a sinistris, sicut terra se extendit a turrenula muri castelli usque ad antiquum murum civitatis versus Rodobeccam.* Il confirme, par la même charte, l'aliénation faite audit Roger de Warwic par le prieur du Pré, bailli dudit archevêque, d'une autre masure, relevant du même fief. Témoins *Gaufridus, Rothomagensis decanus; Rodulfus de Wannevill., thesaurarius Eboracensis; Jeremias, archid., magister Vacarius, magister Ausgotus, Radulfus, prior de Gloescestria,.... Bartholomeus Fergant, tunc major communie Rothomagi....* — Roger de Warwic, chanoine de l'église de Rouen, concède à Elye de Warwic, son neveu, pour son service, toutes les terres et toutes les maisons avec les jardins qu'ils avaient à Rouen, *in vico Sancti Dionisii, que sunt de feodo Thome de Ponte-Episcopi, cum masura Nicholai de Monte et omnes terras et domos de feodo Beate Marie, que sunt a predicta masura Nicholai usque ad parvum molendinum Beate Marie cum terra etiam quam emi de tenemento Osberti de Sornet et caio super Secanam... et terras et domos apud Pontem Hunfridi... Actum fuit hoc coram Matheo Grosso, tunc temporis majore Rothomagi. Testibus hiis Waltero de Sancto-Walerico, Rothomagensis ecclesie archidiacono, Roberto de Sancto Ermerlando, ejusdem ecclesie canonico... Gaufrido vicecomite.*

G. 4279. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 sceau.

**1214-1266.** — Raoul Grognet, citoyen de Rouen, assigne sur son tènement de pierre et de bois, situé en la terre *Bertranni cancellarii et terram Rogeri* Bras-de-fer, la rente de 40 sous léguée au chapitre de Rouen par son père Benoît Grognet, chanoine, 1214, *coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Étienne fils de Geroud, vend pour 9 livres 10 sous tournois, à maître Robert Blancpain, son tènement sis en la paroisse de Saint-Denis, à lui échu de son frère Hugues, prêtre, 1220. *Actum coram Nicholas Pigache, tunc majore Rothomagi.* Sceau dudit Étienne. — Robert Godebort et *Tecia*, sa femme, vendent *Gaufrido Anglico de Fonte, bolengario*, pour 20 livres tournois, 40 sous de rente sur un tènement, ruelle Saint-Denis, décembre 1235. *Actum coram Radulfo Amiot, tunc majore Rothomagi.* — André Le Chinchier, du consentement d'Émeline, sa femme, concède *Jordano Condemoslle* et à Anfrie, sa femme, leur part d'un tènement en la paroisse Saint-Denis pour une rente annuelle d'une once de cumin à Pâques, et à charge de payer au seigneur de la terre *avenantum redditus qui de toto tenemento debetur;* 113 sous *de recognitione*; terre à Malpalu (*apud Malam Paludem*) donnée en contre-plège, août 1226. *Actum coram Johanne de Caudebec, tunc majore Rothomagi.* — Vente par Jean Petit à Robert Delamare, pour 50 sous tournois, de 5 sous de rente, paroisse Saint-Denis, entre le cimetière de l'église Saint-Denis et la terre *Roberti de Campania*, juillet 1266. *Actum coram Guillelmo de Crosseto, tunc majore Rothomagi.*

G. 4280. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

**Fin du XII^e^ siècle-1300.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Jean, évêque d'Évreux, donne au chapitre une rente de 40 sous angevins à prendre sur le revenu de ses maisons devant Saint-Denis. — Richard de Willequier, *miles*, concède au chapitre de Notre-Dame de Rouen le tènement tenu du fief du dit chevalier en la rue Saint-Denis, *sicut se proportat inter viam Regis et*

*murum veteris turris a tenemento prefati capituli de super Rodob. usque ad tenementum Hugonis Parvi bursarii*, pour 11 sous 6 deniers de rente, *salvo prefato redditu et jure dominico;* 20 livres tournois *de recognitione.* — Nicolas *Rufus, qui fuit filius Johannis filii Estacii*, concède au chapitre 35 sous de rente sur un tènement *in Veteri Lormeria*, à charge de payer par an une demi-livre de poivre; 17 sous tournois *de recognitione.* — *Drogo de Trublevilla*, chanoine de Rouen, donne au chapitre sa maison de pierre de la rue Saint-Denis, avec la terre et les maisons qui y étaient construites, *a terra que fuit Waleranni, canonici Rothomagensis, usque ad terram que fuit Petri Boic, precentoris, domum scilicet quam ego emi a Thoma, thesaurario Ebroicensi, in qua prefatum capitulum percipit quadraginta solidos and. annuatim de dono, bone memorie, Johannis filii Luce, quondam episcopi Ebroicensis, in die obitus sui solvendos.* — Lettres de R., doyen, et du chapitre de Rouen : Permission à *Drogo* de Trubleville, tant qu'il vivra, *ordinare de nepote suo Drogone, clerico, filio Willelmi de Trublevilla vel de qualibet alia persona, de corpore capituli, ut primo loco post ipsum maneat in eadem domo, salva pensione centum solidorum andeg. annuatim solvenda capitulo ad obitum suum.* — André Le Chinchier, et sa femme, Pierre Le Dengié et *Rikeudis*, sa femme, etc... concèdent au chapitre de Notre-Dame de Rouen le tènement qui leur était échu de Robert *de Kayo*, en la paroisse Saint-Denis. Ils reçoivent du chapitre 20 livres tournois, 1226. 1 sceau (Charte mutilée). — Fragment d'une charte d'Eustache de Tostes par laquelle il vend à *Drogo* de Trubleville, chanoine de Rouen, certains biens auprès de l'aître de Saint-Denis et à Boisguillaume, 1221. — Lettres de l'official de Rouen : Nicholas Luillier, de la paroisse de Saint-Nicolas du Pont Saint-Pierre, renonce aux droits qu'il avait sur trois maisons sises en la rue Saint-Denis dans le fief du chapitre; H. de Pise, pour lors doyen du chapitre, 1245. — Lettres de l'official : Maurice de Saint-Lo, clerc, comme curateur de sa sœur Thomasse de Saint-Lo, renonce aux droits qu'elle pouvait avoir sur les maisons ayant appartenu à maître Jean de Saint-Lo, chanoine, dont maître Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen était l'exécuteur testamentaire, 1259. — Autres lettres de l'official : Adam *de Homma* donne au chapitre ses droits sur un tènement tenu par Pierre de Vire, entre *Rodebeccam et vicum Sancti Dionisii*, 1300.

G. 4281. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**Commencement du XIII^e^ siècle — 1270.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis.— S., abbé, et le couvent de Saint-Étienne de Caen, à la requête de W., archevêque de Rouen, et de R., évêque de Bayeux, donnent au chapitre de Rouen, une maison et une masure tenues autrefois par *Guihennocus*, chanoine de Rouen, des dits abbé et couvent moyennant 10 sous de rente, à condition que maître *R. Balbus*, tiendra cette maison et masure sa vie durant, moyennant ledit cens; après la mort de *R. Balbus*, le chapitre en disposera à sa volonté. — Confirmation par Robert, évêque de Bayeux, de la concession faite au chapitre de la maison que tenait autrefois Guihanou. —Lettres de Th., archevêque : André Le Chenchier et Chrétienne, sa femme, Pierre Le Denge et Rikeude, sa femme, Thomas Le Talleor et *Aelicia*, sa femme, Jourdain *Famulus* et Anfrie, sa femme, ont fait don au chapitre du tènement qui leur était échu de Robert *de Kayo* et d'*Aubereda*, sa femme, en la paroisse Saint-Denis, entre la terre de Roger de Biville et la terre de *Basiria* la Changeresse; le chapitre leur avait donné pour cette concession 20 livres tournois, 1226. — Eustache *de Tostis*, et Mathieu, du consentement d'*Albereda* et d'*Avitia*, leurs femmes, vendent au chapitre, pour 100 sous, 10 sous de rente sur un tènement, entre la maison de Richard *de Bosco-Willelmi* et l'aître Saint-Denis, 1230. — Le chapitre abandonne au prieur et aux frères de l'hôpital de la Madeleine de Rouen une rente de 10 sous à Autretot, et de 2 sous sur une maison en la rue Cauchoise, en échange d'une rente de la même valeur qu'ils prétendaient pouvoir prendre sur une maison sise en la paroisse Saint-Denis, provenant du don de Richard Héron, ancien chanoine, 1254. — Lettres de l'official de Rouen : Robert De la Chambre, bourgeois de Rouen, vend au chapitre, pour 65 livres tournois, 4 livres de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Denis *ante veterem turrim*, 1260. — Vente par Guillaume de Normare, chevalier, à maître Nicolas de Savigny, chanoine de Rouen, et à Jean de Cent-Puits, clerc, exécuteurs testamentaires de maître Roger de Dargies, ancien chanoine, achetant avec les fonds dudit Roger, pour l'augmentation de l'obit de défunt maître Richard de Fornival, chancelier d'Amiens, pour 55 sous tournois, de 6 sous tournois sur deux tènements, l'un pour lors occupé par Jean de Morgnival, chanoine de Rouen, l'autre par Jean de Cateville, chevalier, 1270. Sceau de l'officialité.

G. 4282. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

**1272-1304.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Nicole de Berville, veuve, prend en emphytéose, des chanoines de Rouen, un tènement en la paroisse Saint-Denis, qu'avait tenu d'eux maître Eustache de Mesy, cha-

noine, près de la terre que tenait d'eux Jacques de Corbie, autre chanoine, et d'une autre terre appartenant aux héritiers de mons^r^ Jean de Lindebue, chevalier, moyennant 25 livres de rente. La dite Nicole employera 100 livres à l'amélioration de ce tènement. Elle ne pourra *feodare, vendere, distrahere seu allienare aut extra manum suam ponere in fortiorem personam seu aliam personam dictis decano et capitulo equipollentem, seu etiam Domino Regi aut communie Rothomagi, nec etiam edificare aliquid... per quod visiones tenementorum canonicorum valeant stupari,* janvier 1271 (V. S.). Témoins, mons^r^ Jean de Ons, chapelain en l'église de Rouen ; Tierri, *apothecarius* ; Jean d'Orléans. — Lettres de l'official : Reconnaissance par la dite Nicole de son sceau appendu à l'acte précédent, mars 1271 (V. S.). — Vente par Robert *de Mara et Ascelina*, sa femme, à Jean de Morgnival, chanoine de Rouen, achetant au nom du chapitre, avec les fonds légués par feu maître Raoul d'Aubusson, chanoine de Rouen et doyen de l'église de Chartres, pour l'obit du dit d'Aubusson, de 5 sous de rente sur une maison près du cimetière de Saint-Denis, octobre 1275. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les dits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Vente par Guillaume *de Bollebecco* et Marguerite, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant avec les fonds de défunt maître Isembard *de Placentia*, chanoine de Rouen, pour son obit, de 20 sous de rente sur un tènement ruelle de Malconseil, pour 18 livres tournois, janvier 1283. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les dits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, vendredi après la conversion de Saint-Paul 1283. — Vente par les mêmes aux mêmes, mai 1283. — Vente par Adam, dit de Synos, et Marguerite, sa femme, aux mêmes, achetant avec les fonds du dit Isembart, de 10 sous de rente près du tènement de Jean Le Changeour, mai 1285. — Autres ventes par le dit de Synos, 1285, 1286. — Engagement pris par Gautier de Bollebec de payer, à l'avenir, au chapitre, 40 sous de rente sur une maison, paroisse Saint-Denis, qui fut à Guillaume de Bollebec, 1304

G. 4283. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

**1302-1463.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Fieffe faite par le chapitre à Philippe Barbe, à sa femme et à leurs héritiers, d'une maison comprise dans les dépendances de celle qu'occupait, pour tout le temps de sa vie, maître A. Rigaud, doyen, jeudi après *Oculi mei*, 1302. — Autre fieffe faite par le chapitre à Jean Laoment et à Nicole, sa femme, de 3 *stagia*, sis en la paroisse Saint-Denis, *in Moncello Sancti Dyonisii*, mercredi veille de la Toussaint, 1302. — Bail fait par le chapitre à Richard Le Nouvel d'un manoir qu'occupait pendant sa vie maître Jean de Morgnival, chanoine, 1310. — Autres titres de rente.

G. 4284. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1293-1608.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Lettres de l'official de Rouen, 1293, contenant vidimus de lettres du doyen et du chapitre par lesquelles ils baillaient en perpétuelle emphytéose, à Nicole *de Bervilla*, veuve, un tènement en la paroisse Saint-Denis, près des maisons de maître Eustache de Mesy, chanoine, de Jacques de Corbie et des hoirs de Jourdain de Lindebue, chevalier, *ita quod dicta Nicola a seu ejus heredes de cetero dictum tenementum cum pertinentiis ejusdem, in cujus melioratione debent ex nunc ponere centum libras turon., non poterunt in parte seu in toto feodare, vendere, distrahere seu alienare aut extra manum suam ponere in fortiorem personam seu aliam personam nobis equipollentem seu etiam domino Regi aut communie Rothomagensi,* janvier 1271. — Extraits du compte du clerc de ville justifiant le paiement des rentes dues au chapitre pour ce tènement, 1526-1592. — Vente par Louis de Petremol, président au parlement, à Louise De la Fosse, d'une maison en deux corps de logis, ayant appartenu à Richard Le Pelletier de Martainville, correcteur en la Chambre des comptes, rue Saint-Denis, sujette à deux rentes, l'une de 18 livres, l'autre de 40 sous envers le chapitre, 25 février 1558. — Autres contrats relatifs à cette maison.

G. 4285. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1354-1667.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Donation faite au chapitre par Romain Le Roussel et Cécile, sa femme, d'un tènement qu'ils avaient acquis d'Osmont Le Bouteiller, aboutissant au pavement du Monchau Saint-Denis, 1354. — Vente faite au chapitre par Tybaut Le Comte et par Jeanne, sa femme, pour 112 francs d'or payés par la main de Vincent Buffet, chanoine, comme exécuteur testamentaire de feu maître Étienne Larmeurier, jadis chanoine, de 12 livres de rente sur une maison rue de la Caucheterie, lundi après la Saint-Grégoire en mars 1361. — Acte capitulaire : Vincent Buffet, au nom que dessus, ordonne que sur la somme de 12 livres de rente par lui achetées de Thibaud Le Conte, le chapitre prendra 4 livres 10 sous en compensation de 4 livres tournois assignées pour le premier obit du dit Larmeurier, sur une maison de feu

Richard Le Tailleur, *ultra pontem Rothomagi, que siquidem quatuor libre redditus in nichilo vel quasi vertuntur, ratione fortaliciorum ville Rothomagensis*, et que les chapelains et autres serviteurs des trois maisons des Clémentins, de Darnétal et d'Albane percevront les 7 livres 10 sous restant, *interessendo quatuor obitibus sive commemorationibus dicti magistri Stephani in obitario factis... annotatis*, 2 mai 1363. — Vente par Jean Courel au chapitre, « pour 30 francs d'or, de la monnaie du lés du testament de feu maître Estienne Larmeurier, par la main de mons^r Vincent Buffet, » de 60 sous de rente sur une maison en la ruelle de Putumuche, paroisse Saint-Denis, jeudi après Saint-Grégoire en mars 1360. — Vente faite par Roger Dars et ses enfants, à Jean Bouchard, d'une maison située en la rue Saint-Denis, près du cimetière de la paroisse, à charge d'une rente au chapitre ; la dite maison abattue plus tard et son emplacement enclavé, en 1513, dans l'enceinte de la nouvelle église. — Mention des rues de la Fourrerie et de la Feverie, paroisse Saint-Étienne la grande-Église, 1388 ; — de la rue qui mène de la Madeleine à Saint-Denis ; — du pavement de Chauchetterie, 1391 ; — des étuves des moulins, de la maison du coin du monceau Saint-Denis, 1460 ; — de la maison faisant le coin des rues de l'Épicerie et de la Huchette, 1565; — des enseignes de la Selle, 1396, du Rouge-Lion, 1460, des Trois Saussiers, 1637 ; — de la porte du pont Honfroi, 1388 ; — de la halle aux merciers, 1396 ; — de Remond de Saintes, ayant épousé Denise, veuve de Jacques Roussel, propriétaire, domicilié sur la paroisse Saint-Denis, 1396.

G. 4286. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, 1 sceau.

**1374-1644.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Denis. — Titres concernant plusieurs rentes appartenant au chapitre. — Vente par Michault Simon et par Collecte, sa femme, à maître Guillaume Letèvre, chanoine de Rouen, curé de Saint-Denis, d'une maison en la rue du Monchau Saint-Denis, 1441. — Acte passé au tabellionnage de Saint-Gervais de Rouen, par lequel le dit Guillaume Lefèvre donne au chapitre, pour son obit, un tènement à 2 louages en la dite rue, 12 novembre 1437 (Nicole Durescu, prêtre, garde du scel des obligations de la terre de Saint-Gervais de Rouen pour l'abbé de Fécamp). — Acte par lequel Jacob de Gournay, dit Le Heru, se désiste, en faveur de Colin Lefèvre, du droit de jouissance viagère qu'il avait aux biens de Thassin Lefèvre, en vertu de lettres de don, données à Rouen le 12 septembre, à la relation de M. le comte de Warwick, lieutenant et gouverneur général de France et de Normandie, 18 mai 1439. — Vidimus d'un contrat, du 4 septembre 1409, portant vente par maître Guillaume Carrel, chanoine de Rouen, à Jehan Collombel dit Petit, d'une maison à l'enseigne du Fer-du-Moulin, à charge de payer la rente de 6 livres 18 sous au chapitre, 17 octobre 1419. — Extraits des comptes du clerc de ville. — Sceau de Guillaume Lemelle, lieutenant général de Jean Lemoine, vicomte de Rouen.

G. 4287. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**1229-1289.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Éloi. — Lettres de Th., archevêque de Rouen. *Levota, mulier anglica et vidua*, du consentement d'Odeline, sa fille, donne en fieffe et héritage, pour 20 livres tournois de *recognitione* à Pierre de Ginges, clerc, la moitié d'un tènement qui fut à *Gocius Le Gallier in vico Herbario*, mai 1228. Annonce du sceau de la cour de l'archevêque. *Per manum Mathei Fabri, clerici.* — Lettre de Th., doyen, et du chapitre de Rouen : Pierre de Gingues, moyennant 10 livres tournois qui lui sont payées par son frère Simon, jure, *tactis sacrosanctis evangeliis*, qu'il ne réclamera rien à l'avenir, sinon une paire de gants blancs de 3 deniers chaque année, sur une terre et les maisons qui y étaient édifiées, *in vico Herberio;* annonce du sceau de la cour de Rouen; *actum, sede Rothom. vacante*, juillet 1230. — Lettres des mêmes : *Goscius Galliator et Haisia*, sa femme, moyennant 60 sous tournois et un anneau de 5 sous *de recognitione* qui leur sont payés par Pierre de Gingues, clerc, jurent, *tactis sacrosantis evangeliis*, qu'ils ne réclameront rien, sinon une once de poivre chaque année, sur la moitié d'un ténement sis *in vico Herbario;* annonce du sceau de la cour de Rouen, avril 1230, *sede Rothomagi vacante. Valete.* — Lettre de l'official de Paris : *Ydra*, femme de Simon Le Moutardier, ratifie la vente faite par Simon, son mari, de deux maisons en la rue *Herbarie in censiva Sancti Laudi*, à Raoul de Gingues, chanoine de Rouen, avril 1234. — Vente par Pierre *Anglicus*, de la paroisse Saint-Éloi de Rouen, aux chanoines de Rouen, achetant avec les fonds de défunt maître Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 6 livres 10 sous, de 10 sous de rente sur un tènement *in vico Herboso*, juin 1289 ; présents, Richard de Duclair, Firmin Le Fèvre, et Nicolas de Torchy, clercs. — Lettres de l'official de Rouen : En présence de Nicolas de Torchi, clerc, notaire juré de la cour du dit official, Pierre *Anglicus* et *Emelina*, sa femme, reconnaissent leurs sceaux apprendus à l'acte précédent, jeudi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, 1289.

G. 4288. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1356-1611.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Éloi. — Prise à fieffe par Jehanne, femme de feu Mahiet Le Tailleur, dit Cocherel, du chapitre de Rouen, d'un jardin avec les arbres y étant, paroisse Saint-Éloi, près des Filles-Dieu, moyennant 10 sous de rente, 29 juillet 1379. — Procuration donnée, devant le lieutenant commis du vicomte de l'Eau, par messire Jean Chrétien, chevalier, 8 janvier 1421. —Reconnaissance faite, au nom du dit chevalier, d'une rente de 50 sous due par lui sur une maison, rue des Béguines, 9 mars 1423. — Mention de la vente faite, en 1441, par Guillaume Chrétien et par sa femme, de 4 livres de rente sur une maison, rue des Béguines. — Requête des chanoines à Nos seigneurs de la Chambre des comptes du Roi à Rouen : Pour l'accroissement de la basse cour du palais royal, le roi d'Angleterre avait fait démolir des édifices sur lesquels il percevaient une rente de 50 sous tournois ; ils demandent à être déchargés d'une rente équivalente qu'ils devaient à la vicomté de Rouen pour un *alleur* qui fut à Jean du Change et pour une vide place, rue Vatier-Blondel, 1439. — Mandement des gens des comptes du Roi à Rouen, à Guy de la Villecte, commis à faire la recette et dépense des deniers ordonnés être employés ès œuvres du palais royal, le dit mandement conforme à la requête, 1442. — Transport fait par Jean Duclos à maître Guillaume Morel, chanoine de Rouen, pour 100 livres tournois, d'une rente de 4 livres 15 sous due par maître Raoul Martin, avocat en la cour de l'official de Rouen, 1356. — Sentence de Jacques Le Lyeur, maire de Rouen, relative à la dite rente, 25 avril 1358.

G. 4289. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**Commencement du XIII^e siècle-1614.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers. — Vente par Richard Petit aux chanoines de Rouen de 20 sous de rente sur un tènement dépendant de leur fief, en la rue des Tonneliers. *Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — Concession par Richard Tardif et par Agnès, sa femme, aux chanoines, d'une rente de 20 sous sur un tènement *super ripam ;* 70 livres tournois *de recognitione. Actum coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi ;* lacs de fil. — Concession par Laurent de Donjon, du consentement d'*Aelicia*, sa femme, aux chanoines, de 23 sous de rente en la rue des Tonneliers, moyennant une once de cumin chaque année à Noël ; 21 livres *de recognitione*, mai 1227. — Lettres de l'official de Rouen : H., doyen, et le chapitre de Rouen fieffent à Jean Testemole et à *Albereda*, sa femme, de la paroisse *Sancti-Stephani aus Tonneliers*, une maison à tenir d'eux, *tanquam propriis dominis de elemosina*, pour 30 sous de rente, avril 1247. — Vente par « Jehane, déguerpie Guillaume Ricouart, par Grimer, Guillaume et Gieffroy dits Ricouart, ses fils et hoirs dudit Guillaume Ricouart, mort, à maître Gieffroy de Breenchon et à maître Pierre de la Porte, chanoines, pour 20 livres tournois, de 40 sous de rente sur un tènement à Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, 1320. — Attestation donnée par Jehan Cabot, maire de Rouen, lundi après la Saint Martin d'été 1320, que personne ne s'était opposé aux lettres de baillie ci-dessus analysées. — Contrat par lequel Thomas Osmont, sieur de Beauvilliers près Lisieux, à la caution de Henri Le Vavasseur, s'oblige en 30 sous de rente envers MM. du chapitre, moyennant 300 livres à lui payées, 1534. — Décret d'une maison ayant appartenu à Binet Le Clerc, et depuis à Guillaume de Bourdeny, son petit-fils, située en la paroisse Saint-Étienne, à l'enseigne de la Tête Sarrasine, 5 novembre 1535. — Vente par Robert Deschamps et Étiennote, sa femme, à Étienne Marcel, bourgeois de Rouen, d'un tènement de maison en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, entre les maisons où pendaient les enseignes du Chapeau Rouge, des Quatre fils Emond, et l'image de Saint-Martin, 23 novembre 1442.

G. 4290. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

**Commencement du XIII^e siècle-1236.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Vente par Robert Lavenier à Robert du Châtel, citoyen de Rouen, de 8 livres de rente sur un tènement en pierre et en bois près de l'aître de Notre-Dame de Rouen, vers la rue Saint-Martin ; 80 livres tournois de *recognitione. Actum fuit hoc dum idem Robertus esset major Rothomagi.* — Geoffroi Groignet renonce, en faveur des exécuteurs testamentaires de l'archidiacre de Rouen (Jean de *Salomonis villa*, Th., doyen de Rouen, Jean de *Droseio, G. de Capravilla,* chanoines de Rouen), à ses prétentions sur une rente de 10 livres qu'il leur avait vendue, à percevoir sur une maison de pierre et de bois située en la rue Saint-Romain, *juxta vicum qui ducit a vico predicto ad Sanctum-Nicholaum ;* il reçoit 12 livres pour cette renonciation, juillet 1226. — Lettres de l'official de Rouen : Durand du Pont-Audemer, frère de Guillaume du Pont-Audemer, donne en pure aumône à l'église de Notre-Dame de Rouen une rente d'une paire de gants, de la valeur de 3 deniers, sur une maison située devant la porte

de l'archevêque, maison donnée au chapitre par ledit Guillaume du Pont-Audemer, 1236.

G. 4291. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

**1208-1549.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Transaction entre le chapitre et Jean de la Houssaye, comme tuteur de sa fille Eustache, au sujet d'un tènement en la paroisse *Sancti-Stephani majoris ecclesie, situm ante plateam in qua venduntur ova et casei*, 1308. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Du Tot, d'un tènement qui fut à Jean de la Houssaye, devant la Fourmagerie, pour 33 livres de rente, 1346. — Procuration pour plaider donnée par Philippe, prieur de la Chartreuse de la Rose de Rouen, 10 janvier 1431. — Décret de ce tènement en 1439. — Fieffe faite par le chapitre à Raoul Le Sauvage, moyennant 60 livres de rente, « d'un manoir, tel que le tenoit honorable homme et discret mestre Jeh. de Crasmesnil, jadis archidiacre de Rouen, d'un tènement au dessous de la salle dudit manoir, aboutissant au pavement du Duc, lequel tint jadis Martin de Tourny, » vendredi avant la Purification Notre-Dame, 1349. — Autre acte par lequel ledit Le Sauvage donne au chapitre, en contre-plége de ladite rente, une rente de 20 livres sur plusieurs maisons, 1355. — Reconnaissance de ces rentes par Raoul Le Sauvage, bachelier en théologie : Il reconnait que son père avait donné à fieffe plusieurs portions de maisons à Richard Le Sauvage, représenté pour lors par Étiennot du Tot, à Roger du Tot et à Robert Sachin, 1424. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume Le Pegnie, d'un tènement contenant deux étages, entre le manoir du chapitre et l'héritage du chapitre, moyennant 7 livres de rente, mercredi après la Saint Denis, 1341. — Sceau de Jean Gresille, lieutenant général de Guy de la Villette, vicomte de Rouen, 1437.

G. 4292. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 12 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1343-1769.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Fieffe faite par le chapitre à Simon Le Brument, d'une chambre basse et du premier solier qui est par dessus en un tènement près de celui de Bertelemieu Regnaut, septembre 1343. — Fieffe faite par le chapitre à Guillaume du Broq, d'un manoir tenu naguère par Alips de Mangneville, déguerpie de Jehan Nenouin le jeune, sis en la paroisse Saint-Étienne la Grande-Église, entre l'héritage du chapitre où demeurait maître Guillaume de Flavaucourt, archidiacre du Petit-Caux, et la taverne du Soleil; d'autre bout, entre l'héritage qui fut à noble homme Robert de Houdetot, chevalier, et le pavement devant la cour de l'official, 1352. — Opposition au décret de l'hôtel où pendait l'enseigne de la Coupe, 1455. — Donation par Jean Douchin et par sa femme, au trésor de Saint-Maclou, de l'hôtel de la Coupe pour fondation pieuse en ladite église, 20 février 1477 (V. S.). — Décret de cet hôtel, sur Noël Guerould, sieur du Manoir; — opposition au décret dudit hôtel, lequel fut adjugé à Fernand de Palme, tuteur des enfants mineurs de Pierre de Chalon, 1631. — Vente de l'hôtel de la Coupe par MM. de Chalon, l'un chevalier et l'autre baron de Crétot, au sieur Guillaume-Prosper Petit, de deux maisons situées en la rue Saint-Romain, paroisse Saint-Étienne la Grande-Église : l'acquéreur se soumet de faire payer, à l'acquit des vendeurs, 10 livres par an et une pinte ou 3 demions de vin vermeil, bon et pur, chaque jour de l'année, le tout de rente foncière perpétuelle et irraquitable au trésor de Saint-Maclou, et de faire porter ledit vin chaque jour en l'église dudit Saint-Maclou, à 6 heures du matin, pour aider à célébrer les messes qui se disent en ladite église, 14 novembre 1732. — Note au sujet de la vente faite par M. de Crétot, à la communauté de Saint-Yon, d'une maison sur laquelle était affectée une rente de 30 livres pour le chapitre et de 15 livres pour la fabrique. — Autorisation donnée par la communauté de Saint-Yon au frère Aphrodise pour reconnaître la rente que leur maison de la rue Saint-Romain devait au chapitre, 1769. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant général deGuillaume Gombaut, vicomte de Rouen, 1455.

G. 4293. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 34 pièces, papier (1 imprimé.)

**1430** (copie)**-1747.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Titres d'une rente de 4 livres sur le presbytère de ladite église, rue des Bonnetiers. — Sentence rendue aux assises du bailliage de Rouen, qui renvoie à la huitaine la complainte en gage-plège de maître Pierre Caron, curé de Saint-Étienne : « Pour cause de sa cure, il prétendait avoir droit de prendre et percevoir les deniers et oblations qui étaient offerts en l'honneur et révérence du corps Notre-Seigneur, estans dedens le mur de la chappelle mons^r Saint Jacques en ladite église Notre-Dame, et mesmement autres oblacions faictes et offertes à cause des funérailles et autres droits parrochiaulx des personnes inhumées en sa dicte cure, » 16 septembre 1486. — Information faite (6 avril 1551) par Jehan Cleriel, enquêteur

et examinateur pour le Roi, au sujet de la rente due par le curé de Saint-Étienne la Grande-Église, dépositions de Jean Le Doux, prétendant aux ordres, de Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor, distributeur du chœur de la cathédrale, de Jean de Croismare, chanoine de la cathédrale, ancien curé de Saint-Étienne; il l'avait été pendant 5 ans, finis à la Saint Jean-Baptiste 1550. — Procès aux Requêtes du palais, en 1546, entre MM. du chapitre et les paroissiens de Saint-Étienne, au sujet des réparations du presbytère. — Mémoire de l'avocat Langlois de Louvres. — Copie de sentence du chapitre qui approuve le testament du sieur Rosse et l'acquisition d'une maison pour servir de logement au curé de Saint-Étienne la Grande-Église, 1430 (Imprimé).

G. 4294. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1303** (copie)**-1674.** — Clerc de ville.— Paroisse Saint-Étienne la Grande-Église. — Fieffe faite par le chapitre, à Simon Cayet, secrétaire du Roi, et à Raouline, sa femme, d'un hôtel et tènement en la rue aux Barbiers auquel pendait l'enseigne de l'Aigle-d'Or, aboutissant par derrière au chemin sur Robec; on excepte de cette fieffe l'étage de bas d'un louage enclavé dans ledit tènement et le petit jardin du bout qui joignait à l'héritage du sire de Scales, lequel louage était occupé par Jean de Mainneville, hucher, pour le temps de sa vie; mais on y comprend le dessus dudit étage « depuis le planchié ou sollier premier, » 14 juin 1440. — Mention, en 1458, de Perrenot Cayet, sous-âge, fils et héritier par bénéfice d'inventaire dudit Cayet. — Engagement pris par mons^r^ Hugues du Chastegnier, chanoine de Rouen, de payer au chapitre une rente annuelle de 12 livres 10 sous, pour une maison qui lui avait été vendue par Jean de La Roche, 16 juin 1363. — Mention d'une maison sur la paroisse de Saint-Étienne la Grande-Église que tenait l'évêque d'Avranches, même date. — Relief d'appel des prieur et religieux de Longueville contre Jean Clerel, chanoine de Rouen, Jean Cotton, Nicolas Arnoult, Alain de Malmaison. — Ceux-ci s'étaient fait adjuger, le 17 mai 1577, par les commissaires des cotisations sur le clergé, une maison et un héritage situés en la paroisse Saint-Étienne, rue des Bonnetiers, destinés pour la commodité desdits religieux, « lorsque eulx ou aulcun d'eulx faisoit voyage et séjour audit Rouen », 1600.

G. 4295. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

**1228-1271.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — *Margareta* Cabert, veuve, concède à Guillaume d'Isneauville et à Emeline, sa femme, un tènement à Rouen *in Alba via, inter terram Acardi Lepareur et terram Roberti Lebateor... a vico per ante usque ad viam Pentoriorum per retro*, février 1228 (V. S.). — Vente par Jean Revel et par Agnès, sa femme, à Jean de Monteigni et à Guillaume de Monteigni, frères, de 5 sous de rente sur un tènement paroisse Saint-Godard, *inter terram Johannis de Fonte et terram Ricardi de Monte Judeorum, a vico ante usque ad terram Pardonis*, juin 1246. — Concession par Guillaume d'Isneauville, à Gueroud de Mauteville, d'un tènement *in Alba via*, aboutissant par derrière *ad terram Pentoriorum*, à charge de payer audit Guillaume une rente d'une once de cumin à Noël ; aux seigneurs du tènement (*dominis tenementi*) une rente de 34 sous et de 2 chapons ; 100 sous *de recognitione. Actum coram Gaufrido Gigan, tunc majore Rothomagi*, mai 1253. Sceau de Guillaume d'Isneauville ; fragment du sceau de la commune de Rouen. — Concession par Nicolas *de Communia*, à Pierre Le Capelier, d'un tènement *in vico Sancti-Nicholai de Bellovidere... Coram Joanne Pigache, tunc majore Rothomagi*, octobre 1256 (Deux chartes chirographaires). — Vente par *Gillebertus* Le Marié à Hugues Le Pele, anglais, et à *Hellvisia*, sa femme, pour six-vingts livres tournois, d'un tènement, paroisse Saint-Godard, *in Gourneto*, allant de la rue *ad murum ville. Actum coram Bertino de Castro, tunc majore Rothomagi*, avril 1266. — Vente par Guillaume dit Blondel et par Laurence, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de feu maître Raoul *de Albussone*, doyen de Chartres et chanoine de Rouen, pour l'obit du dit d'Aubusson et de ses père et mère, pour 60 sous tournois, de 6 sous de rente sur une pièce de terre à Saint-Godard et sur un tènement à Saint-Amand, janvier 1270. (V. S.) Sceaux de Guillaume Blondel et de sa femme. — Lettres de l'official : Reconnaissance par lesdits vendeurs de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. Sceau de l'officialité.

G. 4296. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**Commencement du XIII^e^ siècle-1268.** — Clerc de ville.—Paroisse Saint-Godard. — Confirmation par Robert Louvel, au chapitre, de toute la rente qui leur avait été donnée dans son fief, *in Alba via, extra portam Bel-*

*vacensem Rothomagi*, par Roger, *precentor* de la cathédrale, à charge de payer chaque année 2 sous 6 deniers audit Robert; 1 marc d'argent *de recognitione. Factum coram Matheo Grosso, tunc temporis majore Rothomagi.* — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra coram nobis*, Jacques Petit et *Aelina*, sa femme, reconnaissent avoir concédé au chapitre 20 sous de rente sur un tènement tenu par *Renoudus* Claron, *in Alba via*, s'étendant de la rue jusqu'aux tènements de la rue Bouverol, mars 1226. — Jacques Petit, du consentement d'Aeline, sa femme, concède à l'église de Rouen 28 sous de rente, à savoir 20 sous au chapitre, et 8 sous au clerc de chœur, sur le tènement de *Renoudus Clarum in Alba via*, mars 1228. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul du Vivier et *Aziria*, sa femme, vendent au chapitre 11 sous de rente, moins la valeur d'une demi-once de poivre, *in Alba via*, octobre 1241. — Lettres de l'official : *Aelicia de Donjone*, veuve, reconnaît avoir laissé au chapitre, pour 45 sous tournois, une rente de 100 poires sur une maison de la rue Guifart, près de la maison qui fut à Vautier, l'archidiacre, devant le manoir de l'évêque de Séez, et une rente de 6 onces de poivre sur une place dite *Lecie* de Pavely, en la paroisse *Sancti-Gildardi prope castrum domini Regis*, août 1248. — Lettres de l'official : *Ingerannus* et Pierre Boissel renoncent, en faveur du chapitre, au droit qu'ils prétendaient en une rente de 100 sous tournois sur un tènement en la paroisse Saint-Godard, avril 1268. — Autres lettres de l'official : Jean de Saint-Amand, de la paroisse de Saint-Aubin en Campagne, vend au chapitre, pour 55 sous tournois, 5 sous 6 deniers de rente sur un tènement qui avait appartenu à feu, de bonne mémoire, Guillaume de la Porte, chanoine de Rouen, *in vico Bouvereul*, le dit acte daté par mégarde 2 octobre 1208. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra*, Laurent du Donjon *et Aelicia*, sa femme, vendent au chapitre 20 sous 6 deniers de rente sur certains tènements en la paroisse Saint-Godard, et *in veteri vico Scutario*, moyennant une once de poivre à Noël; 10 livres *de recognitione*, juin 1226.

G. 4297. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1232-1390.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — Fieffe faite par *Nigasius, clericus, filius quondam Rogeri Grossi*, à Ansquetil, *de vico Bouvereul*, et à Aelice, sa femme, d'une masure de terre *apud Maiete, in campo Pardonis, inter terram Roberti Chincherii et terram Walteri Sutoris*, septembre 1232. — Prise à fieffe, par Guillaume Ricouart, du chapitre de Rouen, de 2 places vides en la paroisse Saint-Godard, près du champ du Pardon, 1294. — Reconnaissance par lui, de son sceau, devant l'official. — Prise à fieffe, par Guillaume Amouretes, du chapitre de Rouen, d'un tènement en la rue Bouverel, s'étendant du pavement jusqu'au Champ du Pardon, juillet 1296. — Reconnaissance par lui, de son sceau, devant l'official. — Vente par Lorent le Vaasseur et par Jeanne, sa femme, à Gieffroy de Brienchon, chanoine, pour 20 livres tournois, de 40 sous de rente sur un tènement devant la porte du Châtel, 1320. — Abandon fait par ce chanoine au chapitre, moyennant livres 20 tournois, de la rente spécifiée dans l'acte précédent, 1321. — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Dumoustier, d'une maison en la rue d'Aubevoie, près de la maison appelée la Ferache, 1354. — Autres fieffes faites par le chapitre d'une vide place en la même rue, 1382; — d'une masure, maison et jardin près des murs de la ville, des Peronnez et de Jacquette de la Ferache, 1390.

G. 4298. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1242-1596.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Godard. — Lettres de l'official de Rouen : *Emelina, quondam filia Galteri Sutoris, dum erat sine marito*, reconnaît avoir vendu au chapitre de Rouen, *sede decani vacante*, pour 40 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement proche du *Campum Pardonis, in vico de Maiete*, février 1241. — Lettres de l'official : *Hugo Sutor et Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 40 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement, même rue, 1241, samedi après la Saint-Barnabé. — Lettres de l'official : Geoffroi Le Bateor, du consentement de Mathilde, sa femme, reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant des deniers de feu Robert de Sens, archidiacre du Vexin-Normand, afin de faire son anniversaire, pour 10 livres 15 sous tournois, 20 sous de rente sur un tènement à Saint-Godard, *inter terram Gilleberti dicti Bele oncle et terram Guillelmi Ermenfrei*, juillet 1259. — Vente par Jean, dit Escorneveron, et Agnès Acart, sa femme, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de défunt Raoul d'Aubusson, afin de faire son obit, pour 50 sous tournois, de 5 sous de rente sur un tènement à Saint-Godard, près de la terre de l'abbé et du couvent de Mortemer, novembre 1283. — Lettres de l'official : Reconnaissance par les vendeurs de leurs sceaux apposés à l'acte précédent. — Délais fait au chapitre par Taisecte de Cressi, femme de Jehan de Cressi, absent, d'une maison en la paroisse Saint-Godard, pour être déchargée de la rente, 25 octobre 1391. — Autre délais fait, par Robert Labbé, d'une maison *as Pentheurs de Saint-*

*Godart*, 4 juillet 1392. — Fieffe faite par le chapitre aux trésoriers de Saint-Godard (Jean As Rousses, Guillaume Claron, Richard de Duclair, clercs, et Nicolas Le Roux), d'une place vide près du cimetière aboutissant à la terre du prieur et du couvent du Mont-aux-Malades, septembre 1276. — Pièces de procédures relatives à des rentes dues au chapitre en la paroisse Saint-Godard.

G. 4299. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier (1 imprimé.)

**1231-1776.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Herbland. — Lettres de Th., doyen, et du chapitre de Rouen : *Constituti in jure in curia nostra, Awardus Anglicus* et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 20 livres 13 sous tournois, une rente de 40 sous sur un tènement *in bolengeria Rothom., ante atrium Beate Marie,* 1231. — Prise à fieffe du chapitre, par Jehan, dit Thomas, d'un tènement à Saint-Herbland, rue Grandpont, 1304. — Vente par Guillaume de Beaunay, *armiger, domino Radulfo dicto Souris,* chapelain perpétuel en l'église de Rouen, pour 50 livres de bons tournois ou septvingts et dix livres de faible monnaie, de 100 sous de rente sur un tènement à Saint-Herbland, près de celui que tenait du prieur du Mont-aux-Malades Jean Bonenfant. *Actum coram Roberto de Castro, tunc majore Rothomagi,* mars 1306. — Lettres de l'official de Rouen : Le dit Souris, exécuteur testamentaire de feu maître Hébert de Vaux, archidiacre du Vexin-Normand, cède au chapitre cette rente de 100 sous, jeudi après la Nativité de la Sainte-Vierge 1313. — Fieffe faite par Jean d'Orbec, bourgeois de Rouen, à Pierre Leclerc, d'une maison paroisse Saint-Herbland, 1355. — Titres de rentes sur la maison à l'enseigne de la *Lamproie.*

G. 4300. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1300-1722.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Hilaire. — Guillaume Duhamel prend en emphytéose, du chapitre de Rouen, un acre de terre avec masage, en la paroisse *Sancti-Hilarii de Carevilla,* que dame Patrice de Fécamp leur avait donnée en aumône. — Lieux dits indiqués dans l'acte : les champs Traversain, Corbillon, Bucquelont, *Magna fovea, Dumi, Tropicus,* Eschambelet, le Mont de Carville, mars 1299 (V.S.). — Lettres de l'official de Rouen : Le vendeur reconnaît son sceau appendu à l'acte précédent, mercredi après *Invocavit me,* 1299 (V. S.).— Procès entre Charles-Michel Le Mennicier, curé de Saint-Hilaire de Rouen, fils et héritier de Charles Le Mennicier, seigneur de Martigny et de la Hezardière, lieutenant général au bailliage de Saint-Lô, et de dame Marie Hue, d'une part, et Jacques Le Mennicier, écuyer, sieur du Perron, son frère aîné, au sujet de la succession de leur père, 1705-1722.

G. 4301. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m24c de longueur.

**Commencement du XIIIe siècle.** — Vente par Jean *de Casten.*, à Gautier, chanoine de Rouen, son oncle, d'une partie de masage qui fut à son grand père Everard *de Casten. in Ganteria. Hanc conventionem tenendam contra omnes homines et feminas et in curia domini Regis et in curia communie Rothomagi juravit idem Johannes super sacrosancta predicto Galtero... Pro hujus autem venditionis concessione, habuit Erm., uxor ipsius Johannis, de recognitione, unum annulum aureum, et Evrardus, ejus filius, alium anulum aureum. Actum fuit hoc coram Galtero de Wannevilla, tunc domini Regis ballivo, et coram Luc. de Donjon, tunc majore Rothomagi et paribus.* — Parmi les témoins, *Willelmus Maskerel, miles.*

G. 4302. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

**Commencement du XIIIe siècle — 1258.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — *Jacobus filius Luce Parvi* confirme à Enard de la Rive tout le tènement qu'il avait *in vico Waltrariorum.., inter Barbastre et terram et domum et feniculum,* moyennant une rente de 20 sous; — 70 livres d'angevins *de recognitione. Factum coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi.* — Partage entre *Aubereda* de Baudessart, veuve, *Petronilla* Vaslet, sa sœur, avec le consentement de son mari Raoul Le Torneur, et *Renoldus* Fergant, leur neveu, de la succession de Roger Vastel et de Mathilde Vastel, sa femme. *Actum coram Rad. de Boes, tunc majore Rothomagi,* mars 1223; lieux indiqués: *super Renellam; extra Portam Calcensem, in vico sancti Johannis.* — Lettres de Th., doyen, et du chapitre de Rouen: *Constitute in jure in curia nostra, Heremburga, Igerlent et Petronilla,* sa fille, promettent, avec serment sur les évangiles, de ne rien réclamer sur le tènement par elles vendu à Geoffroi *de Valle Richerii in Wanteria;* les 20 sous tournois de rente qu'elles payaient au dit Geoffroi seront payés par elles au chapitre, à qui ils avaient été donnés par le dit Geoffroi pour le salut de l'âme de Jean De Rouen, son oncle, chanoine de Rouen, 1229. — Lettres de l'official de

Rouen : Agnès Wastel, *de parrochia Sancti-Johannis Rothomagi super Renellam*, du consentement de Guillaume Vastel, clerc, son mari, reconnaît avoir vendu à Gautier, trésorier, à Guillaume Delaporte et à maître Adam d'Eu, chanoines de Rouen, pour 90 livres tournois, un tènement en la dite paroisse ; les dites 90 livres provenant pour moitié des biens des maître Gautier de Petit-Pont, chancelier de Rouen, l'autre moitié des biens du dit maître Adam, octobre 1244. — Vente par *Ernaudus* Bordon à Guillaume le Gaagneor, pour neuf-vingts et 12 livres tournois, de 12 livres de rente sur un tènement *prope portam Macelli, inter terram heredum Roberti filii Alani et vicum de Dordonne. Actum coram Gaufrido de Valle Richerii, tunc majore Rothomagi*, mars 1256. — Fieffe par le chapitre, à Guillanme, dit Lami, d'un tènement *in Vanteria*, moyennant 8 livres de rente par an ; le preneur emploiera, dans un délai de 2 ans, 200 livres *in edificatione tenementi*, 1258.

G. 4303. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**Commencement du XIII^e^ siècle — 1567.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — Concession par Adam *de Vasnevilla* à Robert Le Borne, et *Alberede de Caio*, sa femme, d'une masure à tenir de lui et de ses héritiers par 14 sous de rente ; *quedam carcaria* de *recognitione*. — Lettres de l'official de Rouen : Geoffroi de Wincestre et Béatrice, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Raoul, chapelain des religieuses de Saint-Amand, pour 7 livres tournois, une rente de 15 sous en la paroisse de Saint-Jean sur Renelle, janvier 1233. — Lettres de l'official de Rouen : Jean, dit de *Frenellis*, et Nicole, sa femme, reconnaissent avoir pris en emphytéose, du chapitre de Rouen, un tènement en la rue de Wanterie, pour 10 livres 10 sous tournois ; les preneurs s'engagent à employer, dans un délai de 3 ans, 40 livres tournois à l'amélioration de ce tènement ; ne pourront *distrahere, vendere, vel alienare nec aliquo alio redditu onerare, nisi de ipsorum decani et capituli licencia speciali*, 1290. — Thomas, dit le Buef, prend en emphytéose, du même chapitre, une place ou cour en la paroisse Saint-Jean, mars 1295. — Reconnaissance devant l'official, par Thomas le Buef, de son sceau apposé à l'acte précédent. — Autres contrats de fieffe de maisons situées en la même paroisse. — Mention de la ruelle Escuiere, 1328 ; — de la rue Parchiere et de la haulle aux Cordouaniers sur la paroisse Saint-Jean sur Renelle, 1359.

G. 4304. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier (2 imprimés.)

**1230-1785.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Jean sur Renelle. — Lettres de Thomas, doyen, et du chapitre de Rouen : *Constitutus in jure in curia nostra coram magistro Alano, tunc officiali, sede nostra vacante*, Guillaume Blanchard reconnaît avoir, du consentement de *Murieldis*, sa femme, donné au chapitre de Rouen 5 sous de rente sur son tènement rue Escuere, mai 1230. — Reconnaissance par Jean Millart, avocat, de rentes par lui dues au chapitre sur les héritages qu'il tenait en la rue Saint-Jean, 28 septembre 1417. — Transport fait par Michel Daniel, à MM. du chapitre, de 7 livres de rente sur une maison à l'enseigne du Pot d'étain, rue Vanterie, paroisse Saint-Jean, 11 mars 1390. — Transport fait par Roger Mustel, aux mêmes, de 35 sous de rente sur la même maison, 22 mars 1390. — Transaction entre Jean, prieur, et le couvent du Mont-aux-Malades, d'une part, et le chapitre de Rouen, d'autre part, au sujet de rentes sur la même maison. Les preneurs, « en considération à ce que les chanoines sont ainsnés rentiers, et que le dit héritage estoit ruyneulx et y failloient grans reppara-cions et aussi estoit chargié de plus de rente que il ne valloit, » quittent à ceux-ci 26 sous de leur rente de 56 sous et en déchargent le dit héritage pour toujours, 9 septembre 1391. — Fieffe faite par le chapitre, à Jean Auzout, du tènement du Pot d'étain, à charge de rentes au dit chapitre, aux religieux du Mont-aux-Malades et au chapelain de la chapelle Saint-Pierre en la cathédrale, 24 janvier 1402.

G. 4305. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1211-1514.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Donation par Guillaume, clerc, *de vico Sancti-Martini*, du consentement d'*Aelicia*, sa femme, à *Emmelina de Sancto-Nicholao*, d'une masure de 70 pieds de longueur, à tenir du dit Guillaume par 5 sous de rente ; 35 sous tournois *de recognitione*, 1211. — Robert *de Walliquiervilla*, clerc, *et Emelina*, sa femme, prennent en emphytéose, du chapitre, un tènement en la paroisse Saint-Laurent *supra fossetum Cyrothecariorum, inter vicum Scolarum gramaticarum et tenementum Gaufridi dicti Caillot*, moyennant 57 sous de rente, décembre 1289. — Vente par les mêmes Robert et sa femme, au chapitre, pour 40 sous, de 3 sous de rente sur le même tènement, décembre 1293. — Lettres de l'official : Reconnaissance par eux de leurs

sceaux appendus à l'acte précédent, jeudi avant Noël 1293. — Lettres de l'official : *Martinus Illuminator et Isabellis*, sa femme, reconnaissent devoir 60 sous de rente au chapitre pour le dit tènement qu'ils avaient acheté de Robert *de Walliquiervilla*, 1295. — Lettres de l'official : *Radulphus dictus Illuminator, clericus, et Petronilla*, sa femme, reconnaissent avoir pris en emphytéose, du chapitre de Rouen, pour 50 sous de rente, *duo stagia tenementi..... in vico qui dicitur vicus Scolarum*, contigus au tènement fieffé par Martin *Illuminator*, 1297. — Contrats de fieffe relatifs au même tènement. — Lettres de l'official de Rouen : *Albereda* la Petevine, du consentement de Guillaume Ad Noiaus, son mari, vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu maître Jean Burnel, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 10 livres tournois, de 20 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Laurent, avril 1250. — Lettres de l'official : André de Goy, du consentement d'Agnès, sa femme, vend au chapitre, pour 32 livres, 60 sous de rente sur deux tènements, 1258. — Maître Guillaume *Pictaviensis, clericus*, avocat en l'officialité, prend en emphytéose, du chapitre, une place vide, à Saint-Laurent, qui fut à Guillaume As Noiaus, entre la terre du même Guillaume, dite Coqueshale, et son tènement, 1292. — Lettre de l'official : Reconnaissance par Guillaume *Pictaviensis* de son sceau appendu à l'acte précédent. Sceau de l'officialité.

G. 4306. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier (1 imprimé.)

**1221-1774.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Vente par Guillaume Collete et *Albereda*, sa femme, du consentement de leurs fils et de leurs filles, à Roger de Beaumont, pour 130 livres d'angevins, de leur maison *de Wanteria, de feodo Monete, que est inter domum que fuit Willelmi Merlenc et domum Laurentii filii Basirie ;* de leurs maison sur *Rodobecc. de feodo Nicholai filii Haisie*, et de leur terre *de campis super Rothomagum, de feodo abbatis de Cerisi ;* à chacun des fils et à chacune filles une tunique *de recognitione. Actum fuit hoc, concessione Roberti, abbatis de Cerisi, tunc domini terre camporum, qui inde habuit, de recognitione, XL solidos and. Actum fuit hoc coram Galtero de Wannevilla, tunc domini Regis baillivo, et coram Luc. de Donjon, tunc majore Rothomagi.* — Concession par Marie, veuve de Robert de Foville, à Roger, doyen de la cathédrale, de tout le tènement qui lui appartenait *in Wanteria*, à tenir d'elle et de ses héritiers par une rente d'une once de poivre ; 40 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc, anno gratie* 1227, *coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi... mense novembris.* — Agnès Wastel, épouse de Guillaume Wastel, vend à André Gibout, pour 67 livres, 10 livres de rente à Rouen, sur un tènement *in Wanteria* et sur un autre *in vico Caprario. Actum fuit hoc, anno Domini* 1239, *mense junio, coram Roberto filio Alani, tunc majore Rothom.* — Fieffe faite par Roger Mustel, écuyer, de la paroisse Saint-Patrice, fils de Roger Mustel, à Mahiet et à Jean Vastel, d'une masure et d'un jardin en la rue sur le Fossé aux Vantiers, près des héritages qui furent à monsieur de Heugueville, à cause de sa femme, et depuis aux religieux de Saint-Wandrille, 1434. — Accord entre MM. du chapitre et Gilles Anzeray de Courvaudon, président au parlement, au sujet d'un mur mitoyen entre la maison du dit président et la maison occupée par le chanoine Brice, rue Beauvoisine, 1615.

G. 4307. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux ; 5 fragments de sceaux.

**1282-1500.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Lettres d'Étienne de Montargis, vicomte de Rouen : Adjudication par décret « à honnorable et discret mestre Estienne de Senz, adonc archdiacre du Grant-Cauz en l'église Nostre-Dame de Roem, pour 80 livres tournois, d'un tènement contenant huit estages, assis en la paroisse Saint-Lorenz de Rouem, entre la terre Geufroy Caillot et le pavement de la rue de l'Escole de gramaire, si comme il se pourporte de la rue dessus le foussé, d'un bout, dusques à la terre Jehan Papin, d'autre bout ; 1281, dimanche devant quaresme pernant. » — Lettres de l'official de Rouen : En présence de maître Robert *de Fraxinis*, clerc de la cour de Rouen, avocat juré,... Jeanne *de Pomereia*, femme de Clément *de Karevilla*, reconnaît avoir vendu à maître Étienne de Sens, archidiacre du Grand-Caux, pour 80 livres tournois, le tènement spécifié dans l'acte précédent, novembre 1282. — Vente du dit tènement, devant Pierre *de Karevilla*, alors maire de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Jean Davoudet reconnaît avoir donné au chapitre tout ce qui lui appartenait sur certains tènements sis à Saint-Laurent en la rue des Écoles de Rouen, *in vico Scolarum Rothom.*, lesquels lui étaient échus de la succession de feu, de bonne mémoire, maître Étienne de Sens, vendredi après *Oculi mei* 1284. — Vente par le même, qualifié bourgeois de Sens, pour 10 livres tournois, de tout le droit qu'il avait en un tènement ou 8 maisons *in vico Scolarum grammaticalium, sicut se proportant de super fossatum per ante usque ad terram Johannis Papin per retro. Actum coram Johanne de Cambio, tunc majore Rothomagi*, mars 1284 ;

fragments du sceau de Davoudet. — Autres lettres de l'official : Maître Pierre de Sens, curé de l'église de Corny, exécuteur du testament de maître Étienne de Sens, reconnaît avoir donné, pour le repos de l'âme du dit Étienne, son oncle, tout le droit qu'il avait sur les tènements de la rue des Écoles, dimanche après l'Assomption 1285. — *Petronilla de Flagiaco, relicta Petri dicti de Flagiaco,* Richard, son fils, majeur de 14 ans, mineur de 25 ans, Jacques, Robert, Agnès, Romaine, Perronnelle, Odeline, Thiphaigne, autres enfants et héritiers du dit Pierre, mineurs de 14 ans, du consentement de Pierre de Saint-Saëns, leur cousin, curateur dudit Richard et tuteur des autres mineurs, reconnaissent n'avoir aucun droit sur le dit tènement, 1288. — Fieffe faite par Guillaume Alorge, à Guillaume Le Daneis, d'une maison rue de l'École de grammaire, 1390. — Délais de la dite maison au chapitre, 1403. — Donation faite aux chanoines, par Pierre Andelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, prêtre, tabellion du chapitre, d'une maison et d'un jardin en la rue de l'École de grammaire, bornée par le tènement de la dite École et par la rue Beauvoisine, en face du portail de la chapelle de l'Hôpital du Roi, à charge de services religieux, 13 mai 1494 — Contrat par lequel MM. du chapitre transportent à Louis Du Bosc, écuyer, seigneur d'Esmentreville, une rente de 4 livres à prendre sur une maison située rue de l'École de grammaire, en échange d'une rente de 5 livres appartenant au dit Du Bosc sur une maison du chapitre située sur les paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Amand, 15 mars 1500. — Sceaux de l'officialité de Rouen, de Jeanne *de Pomereia*, de Jean Davoudet, (fragments), de Pierre de Flagy, de Jean Gresille, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4308. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 sceau.

**1426-1476.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Laurent. — Décrets de maisons situées rue Beauvoisine, adjugées à Colin De la Pierre et à Guillaume Roque, 1451, 1471. — Procès avec les héritiers de Guieffroy Carbonnier, pour une rente de 30 sous sur une maison, rue de Boutihart; adjudication de cette maisou au chapitre, 1426. — Acte par lequel Guillaume Ango renonce, en faveur du chapitre, à la rente qu'il pouvait réclamer sur ladite maison, 1437. — Acte par lequel Nicole Maulin, chapelain de la chapelle Saint-Honoré en l'église des Filles-Dieu, consent à une réduction de la rente qu'il percevait à raison de cette chapelle sur cette même maison, 1438. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4309. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

**1238-1508.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Lo. — Lettres de l'official de Rouen : Jean *Marescallus* et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Nicolas *de Claustro*, clerc, pour 100 sous tournois, 10 sous de rente sur deux tènements en la paroisse Saint-Lo, *in Grandi ponte*, février 1237 (V. S). — Lettres de l'official : Laurent Le Cras se reconnaît obligé envers le chapitre, à 25 sous de rente, pour legs faits par Roger et Mathieu du Mesnilclac et par Raoul de Grandpré, 9 octobre 1238. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas *de Claustro* reconnaît avoir donné, des biens de Gautier du Pont-Audemer, prêtre, défunt, au chapitre de Rouen, en pure et perpétuelle aumône, 10 sous de rente sur deux tènements en Grand-Pont, 1240. — Lettres du vicomte de Rouen : « Jehanne Daubemalle, fame jadis de mestre Pierre Daubemalle, » reconnaît avoir vendu... « à homes sages et honestes le deen et le chapitre de l'iglise Nostre-Dame de Rouen, pour 22 livres tournois,.... 40 soulz de rente de monoye courante en Normendie... de chent deus soldz de rente que ladite Jehanne avoit sus une meson assise en la paroisse Saint-Lo de Rouen, entre la meson Mich. Le Pelletier et la meson mestre Philippe Lespicier, » lundi emprès la Saint-Andrieu 1291. — Vente faite par Robert Naguet l'aîné, bourgeois de Rouen, au chapitre, pour 70 livres tournois, de 8 livres 10 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Lo, 1341. Au dos, mention de la lecture et publication de ce contrat devant dix paroissiens de Saint-Lo, *in ingressu et cymicterio ecclesie dicti loci.* — Sentence de Jean Le Fèvre, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison située en la paroisse de Saint-Lo, appartenant à Guillaume de Pierreville, faute de paiement d'une rente de 7 livres 8 sous, mercredi avant la Saint Clément, 1344. — Sentence de Jean de Saint-Liénart, lieutenant de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, en la juridiction de ladite ville et banlieue, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison appartenant aux hoirs Michel La Ratte, faute de paiement des arrérages d'une rente de 20 sous, 19 avril 1384. — Achats de rentes par Jean de Pontoise, chanoine de Rouen. — Donation faite à MM. du chapitre, par ledit Jean de Pontoise, de plusieurs parties de rentes, mercredi avant la fête Saint-Maur 1360.

G. 4310. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1343-1717.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Fieffe faite par les chanoines à Ricart Malot, citoyen de Rouen, d'un manoir ou maison en Grand-Pont, pour 7 livres 10 sous de rente. « Le preneur ne ses hoirs ne pourra carchier ledit hostel ou tènement de greigneur rente, sans la licence espécial des dis seigneurs, et, se il avenoit que il le carchassent, la rente de quoi il l'aroient carchié seroit acquise franchement et plainement as diz seigneurs... et aussi ne pourront vendre ladicte maison ou tènement ne mectre hors de leurs mains sans l'espécial licence des devant diz seigneurs, » 1343. — Fieffe faite par les mêmes à Benect Le Monnier et à Philippote, sa femme, « d'une maison avec les édifices, le jardin, les arbres dessus estans, en la rue de Grant-Pont, borné par le manoir appartenant au chapitre, où demeure à présent mestre Rogier Mustel, archidiacre du Grant-Caux. — Le preneur ne pourra carchier l'héritage de gregneur rente que celle due au chapitre, ne vendre ne amesnyer sans le congié des bailleurs, » 1380. — Sentence de Guillaume Druel, écuyer, lieutenant général du vicomte de Rouen, qui condamne les trésoriers de la paroisse Saint-Lo à payer au chapitre les arrérages d'une rente de 8 livres sur la maison où pendait l'enseigne du Bers, 18 février 1554. — Adjudication par décret à Guillaume Daguenet, conseiller en cour laie, de deux maisons en la paroisse Saint-Lo, qui furent à Jean Boniface, à charge de rente aux religieux de Saint-Lo et aux hoirs de Denis Gastinel, 16 mai 1418. — Sentence qui condamne maître Georges Nagerel, docteur en médecine, au paiement et continuation d'une rente de 10 sous envers les chanoines, à cause de sa maison située en la paroisse Saint-Lo, 9 avril 1565. — Vente par Martin Dieppedalle, chanoine de Rouen, à Jean Dumoustier, écuyer, seigneur de Houguemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, demeurant à Rouen, rue Ancrière, d'un tènement de maisons appliqué en deux corps de logis, derrière le palais à l'enseigne de Bacchus, 12 décembre 1689. — Vente du même tènement à la ville de Rouen, que représentait le maire Léonor du Bosc, seigneur de Radepont, par Jean-Baptiste Ango, marquis de Lezeau, conseiller du Roi au parlement de Normandie, ayant épousé Catherine Dumoustier, 10 mai 1717.

G. 4311. (Pièce.) — 0m,08 de hauteur sur 0m,14 de largeur.

**Commencement du XIII^e^ siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Charte de Guillaume, archidiacre de Rouen, par laquelle il donne *Ricardo Anglico, servienti suo, pro suo servitio*, une maison et une terre en Grand-Pont, tenue du chapitre.

G. 4312. (Pièce.) — 0m,15 de hauteur sur 0m,20 de largeur.

**Vers 1221.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Lo. — Charte de Roger Malasnon, par laquelle il concède à Richard de Cornoille une masure en la rue Saint-Lo, moyennant 10 sous de rente; 9 livres *de recognitione. Actum coram Roberto de Castello, tunc majore Rothomagi.* Sceau de la commune de Rouen, en deux fragments recollés, en mauvais état; sceau de Roger Malasnon.

G. 4313. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau, 2 fragments de sceaux.

**Commencement du XII^e^ siècle-1305.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — *Robertus Anglicus, tinctor, et Matillis,* sa femme, concèdent au chapitre 20 sous de rente sur un tènement devant l'église *Sancti Macuti, inter tenementum Walteri Caliboche et tenementum Gaufridi de Bordeni,* à tenir desdits bailleurs, moyennant une rente de 2 onces de poivre; 9 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi.* — *Robert Pilemen,* du consentement d'Hélissent, sa femme, vend à *Gaufrido Anglico de Fonte* et à *Ada,* sa femme, pour 4 livres tournois, 10 sous de rente sur des tènements sis *super parvum Rodobeccum*, avril 1234. *Actum coram Rad. Amiot, tunc majore Rothomagi.* Sceau de Pilemen; fragment du sceau du chapitre. — Hugues *de Novo mercato* vend à Nicolas Fauvel, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour 12 livres tournois, sa moitié d'un tènement à Saint-Maclou, mai 1172. *Actum coram Johanne Pigache, tunc majore Rothomagi.* — Raoul *de Bernayo, civis Rothomagensis,* vend à maître Philippe *de Flavencuria,* chanoine de Rouen, pour 6 livres et 10 sous tournois, 10 sous de rente sur un tènement rue *Gocii de Crieul*, août 1305. *Actum coram Vincencio Michaele, tunc majore Rothomagi.*

G. 4314. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

**1389-1774.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. Clos Saint-Marc. — Vente de rentes au chapitre par Jean Lemonnier et Colette, sa femme, 29 août 1391. Au dos : « Ces lettres furent leues soubs le maistre portail de l'église Saint-Maclou de Rouen tout haut à l'iessue de la

messe, à oye de paroisse, le dymence XX^e^ jour janvier l'an 1403, en la présence de Raoul Osmont, sergent, etc. » — Fieffe faite par MM. du chapitre à maître Guillaume Le Cras, prêtre, notaire en la cour archiépiscopale et auditeur de témoins en icelle, « d'une wyde place avec les parais autour d'icelle, en laquelle jà pieçà, comme en lieu saint, l'en souloit célébrer et dire messe. — Ledit Le Cras, meu de devocion en son courage, avoit conceu et proposé, à la louenge et gloire de notre Sauveur Jhesu-Crist,... de rétablir et douer chapelle ; » le droit de patronage de cette chapelle demeurera au chanoine qui aura l'administration des chapelains Clémentins, 1^er^ août 1431. — « Cy ensuit la déclaracion des héritages que l'éritier messire Guillaume Le Cras délessa aux notaires... par le traictté faict entre eulx. » — Donation faite par Jean Le Cras, neveu et héritier de Guillaume Le Cras, à la confrérie des notaires de Rouen, d'une vide place au clos Saint-Marc, à charge d'en faire 20 sous de rente à MM. du chapitre et d'y faire construire une chapelle. Présents à recevoir ledit contrat les notaires de la cour, messire Simon Davy, Robinet Gueroult, Baudouin Eude, prévots et gouverneurs de la confrérie Notre-Dame des notaires, messires Pierres Le Noble, Guillaume Colles, dit Boscguillaume, Nicole Le Vasseur, Guillaume Manchon, Jehan Guedon, dit Berthin, Pierres Cochon, Estienne Rondel, Martin Estienne, Jehan Mareschal, prêtres ; Raoulin Le Normant, Perrin de Brametot, Robert de Passy, Perrin Boissel, Jehan Le Terrier, dit Gosset, maître Étienne Dumesnil, Compaignon Votes, Jehan Bolin, Guieffinet du Val, Jehan Bergaut, Pierre Abechire, Jehan Le Normant, Pierre Hebert, Pierre Lamy, Jehan Loysel, Nigaise Turgis, notaires de la cour, tous frères de la confrérie, 8 août 1433. — Acte par lequel Roger Mustel, vicomte de l'Eau, propriétaire d'une maison au Clos Saint-Marc, s'oblige à continuer au chapitre le paiement d'une rente réduite de 24 sous à 10 sous, 4 octobre 1429. — Sceaux de Guillaume Le Melle, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1442, et de Jean Gouel, autre lieutenant général du même vicomte, 1442.

G. 4315. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1218-1786.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. Clos Saint-Marc. — *Robertus* Herout et Béatrice, sa femme, prennent en emphytéose du chapitre, pour 12 livres de rente, *quandam insulam, que dicitur Insula Sancti-Marci, sicut se proportat longe et late a Secana usque ad aquam que dicitur Aubete et usque ad fossetum inter insulam predictam et insulam que fuit Johannis de Torchiaco, cum ponte, duabus cameris bassis versus pontem et cum usu in via per quam itur de ponte ad Clausum Sancti-Marci*, 1318. — Sceau dudit Herout et de l'official. — Reconnaissance par lesdits preneurs, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Fieffe faite par le chapitre, à Nicole Lasne, d'une portion de terrain en l'Ile Notre-Dame, aboutissant à l'eau d'Aubette et au chemin des Pentheurs, 1350 ; sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Vente faite par Pierre Dorgueuse, dit Cabot, du métier de charpentier, à la confrérie des Agonisants en l'église paroissiale de Saint-Pierre du Châtel, représentée par Jean Cheval, prêtre, maître en charge, d'une petite maison au Clos Saint-Marc, 1^er^ août 1676. — Fieffe faite par Jeanne Daubepierre à messire Thomas Delamare, prêtre, natif de Saint-Éloi de Fourques, d'une maison sur la rivière d'Aubette, 1459. — Accord au sujet de la rente due sur cette maison, « en laquelle il y a une aire bas..... au premier estage de hault 2 chambres et en une d'icelles une cheminée... ouvreur où l'en fait la lasverie avec une petite salecte, où il y a une cheminée... maison à 2 estages et plusieurs soliers garnis de lucarnes, » 1459. — Mention dans une sentence, du 3 février 1378, d'un décret de 3 maisons « au lieu nommé l'Ile Notre-Dame, joignant d'un coté la rivière d'Aubette, d'un bout la rue qui tend à ung pont par dessus lequel l'on passe pour aler au Clos Saint-Marc. » — 2 sceaux de Jean Gouel, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1473.

G. 4316. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1396-1568.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Maclou. — Titres d'une rente de 3 livres 10 sous due au chapitre par les Augustins de la ville, à cause de plusieurs maisons situées rue des Crottes. Jacques-Joseph Léger, prieur, 1741 ; Nicolas de Martignac, docteur en théologie, autre prieur en 1786. — Autres lettres d'une rente de 56 sous sur une brasserie à l'enseigne du Gros Denier, rue Damiette, 1517. — Acte par lequel Guillaume Bourel, 17 novembre 1396, reconnaît devoir à MM. du chapitre une rente de 10 sous sur une vide place en la rue Robert-le-fils-Guy, achetée par lui, le 9 novembre 1396, de messire Robert d'Espreville, prêtre, curé d'Espreville et de damoiselle Katerine d'Espreville, déguerpie de feu Guillaume d'Espreville jadis écuyer, mère dudit messire Robert. — Sentence de Jean Auber, vicomte de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison et jardin rue au Figuy (Fils-Gui), faute de paiement des arrérages d'une rente de 5 sous, 28 janvier 1407. — État et affinement du décret des héritages de Denis Hedou et de Nicolas Deschiens, rue

du Figuier, 1568. — Mention de la rue au Fils-Guy, du fossé du pré de Martainville, du pavement de la voie de Panpoul, 1437; — de défunt maître Arnault aux Bœufs, chanoine, défunt, 1437. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général de Jean Le Roux, vicomte de Rouen, 1471; — petit sceau de la vicomté de Rouen.

G. 4317. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1302-1646.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées dans les rues de Malpalu et de Martainville. — Jean de Gamaches et Odeline, sa femme, prennent en emphytéose du chapitre un tènement *in vico de Malapalude*, près du tènement de maître Jean de Meulan, chanoine, 1302. — Transaction entre le chapitre et Guillaume Godefroy au sujet d'une rente « sur une maison rue Malpalu, près du manoir habité par mons^r^ Hugues Le Renvoysie, à présent grant doyen et euquel manoir demoura piéçà maistre Jehan de Meulenc, chanoine de Rouen, » 24 février 1392. — Sentence de Jean Pitemen, lieutenant pour sire Godefroy Dureaume, maire de Rouen, qui autorise MM. du chapitre à prendre possession d'une maison sise en la paroisse Saint-Maclou, en la Boucherie, près du presbytère de cette paroisse, faute par les hoirs Eudet d'Osmonville d'en avoir payé la rente, 7 septembre 1369. — Acte par lequel Robert Alorge baille aux chanoines 30 sous de rente « sur la maison de feu Laurenche, jouxte le pavement du Roi nommé le Monchel Saint-Denis, pour demeurer quitte d'autres rentes assignées sur une maison, appartenant à Remon de Saintes, sise en la paroisse Saint-Martin, » 7 octobre 1389. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen, 1302; sceau de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, 1393.

G. 4318. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 3 fragments de sceaux.

**1381-1696.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées rue Notre-Dame. — Fieffe faite par MM. du chapitre à Ricarde, déguerpie de feu Pierre de la Pommeraye, « d'un gardin, du fons de terre et des arbres dessus croissans, » pour 10 sous tournois de rente, 1381. — Fieffe faite par Pierre de la Mote, écuyer, grènetier de Caudebec, à Pierre Pantouf, maçon, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, d'une maison et tènement contenant 2 louages en la rue Notre-Dame, dimanche 15 novembre 1461. — Fieffe faite par le chapitre, à Pierre Dubosc, d'une maison, d'un jardin et d'une vide pièce en la rue Notre-Dame, bornés par madame de Planes, 28 octobre 1392. — Autre fieffe par le chapitre, à Martin Baillart, « d'une maison et tènement, d'un côté près de la maison de la Lanche, d'autre côté près la rue Notre-Dame, d'un bout au pavement par où l'on va à Martainville, et d'autre bout à Jehan Lemoyne. » (Sans date.)

G. 4319. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 3 sceaux.

**1395-1763.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes dues au chapitre sur des maisons situées rues du Petit-Ruissel, de la Vérité, de la Vigne. — Donation faite au chapitre par Guillaume Deschamps, chanoine et chancelier de l'église de Rouen, de 30 sous de rente sur deux maisons, l'une à Saint-Vivien, et l'autre en la rue du Petit-Ruissel, « cest don fait pour et afin que, pour le temps avenir, ledit donneur, ses amis et bienfaicteurs, eu temps passé et avenir, soient et demeurent à tousjours perpétuellement ès biens fais, prieres et oroisons des enffans d'autel et que le maistre ou maistres desdits enffans de autel de l'église de Rouen soient tenus quérir, trouver, bailler et livrer auxdis enffans, qui sont six en nombre, par chacun an, à la feste de Toussains, à chascun d'iceulx, ung bonnet de drap de laine à oreilles, bon et suffisant, de couleur vermeille, pour eschiver aux froidures du temps d'yver et obvier aux inconvéniens d'yceulles, qui peuvent avenir souventes fois aux enffans dessus dis, pour le jeune age en quoy ilz ont accoutumé servir en ladicte église de jour et de nuit, lesquelz bonnez lesdits enffans pourront porter aux heures et par le temps qu'ilz ne officieront point en ladicte église, toutes foys que il plaira auxdis maistre ou maistres leur faire porter, » 16 janvier 1427; « présent messire Renault Larcevesque, prestre, curé de Saint-Patris. » — Fieffe faite par le chapitre, à Paul Le Breton, d'une vide place, rue de la Vigne, 1395. — Lettres de Henri Le Cauchois, lieutenant général de Jean Segueut, ayant le gouvernement de la justice et juridiction de la mairie de Rouen : cession faite à MM. du chapitre, par les héritiers de Paul Le Breton, d'une vide place en la rue de la Vigne pour demeurer quittes des 10 sous de rente dûs à cause de cette place, penultième d'octobre 1418. — Fieffe par le chapitre à Tassin Amyot d'un tènement contenant plusieurs louages, rue de la Vigne, près de la rue de la Gloe, 20 septembre 1426.

G. 4320. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 11 sceaux.

**1294-1645.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de rentes appartenant au chapitre sur des maisons situées en la rue Vatier-Blondel, appellée plus tard rue de la Chèvre. — Charte de Robert le Cambellenc, par laquelle il prend en emphytéose du chapitre *primam domum tenementi sui quod habebant de sua elemosina in parrochia Sancti-Machuti, in vico Galteri Blondel, quod tenementum fuit quondam Petri dicti Anglici, quod cóntinet quatuor stagia seu estages*, pour 24 sous tournois de rente, et à charge d'employer, dans un délai de 3 ans, 10 livres tournois à l'amélioration de ladite maison, août 1294. — Reconnaissance faite devant l'official, par ledit Robert Le Cambellenc, de son sceau appendu à l'acte précédent. — Maître Jacques Verchier, secrétaire de l'archevêque de Rouen, ratifie la vente faite par Colin Lavenu, son procureur, à Étienne Haquet, bourgeois de Rouen, de 30 sous de rente, 23 janvier 1402. — Maisons décretées sur Gauvain Mauviel, 1471 ; sur Jean de Limoges, 1513 ; — adjugées à Vincent de Gruchet, sieur de Soquence, 1554. — Vente par Jean Ogier à maître Berthelmieu Regnault, chanoine de Rouen, pour 45 francs d'or, de 100 sous de rente, sur 3 maisons rue Vatier-Blondel, 18 janvier 1369. — Plan informe d'un jeu de paume à l'enseigne du Chêne, situé rue Vatier-Blondel, en partie couvert, et en partie découvert, 1641. — Titres d'une rente de 6 sous sur une maison près des Augustins et de la halle aux Merciers, 1468-1545. — Sceaux de Jean de Saint-Liénart, lieutenant du vicomte de Rouen, 1384 ; — de Jean Cavelier, lieutenant commis de Pierre Lamy, autre lieutenant du vicomte de Rouen, 1462, 1468 ; — des obligations de la vicomté de Rouen, 1369, 1409.

G. 4321. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

**1241** (copie) **-1736.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Maclou. — Titres de diverses rentes appartenant au chapitre. — Lettres du doyen et du chapitre de Rouen : *De assensu Reverendi patris, Dei gracia, Rothomagensis archiepiscopi, concessimus (Rogero), presbytero Sancti-Macuti, domum nostram quam habemus juxta predictam ecclesiam Sancti-Macuti et quam tenebat a nobis magister Johannes de Campis, canonicus Rothomagensis, pro annuo censu decem librarum.* État de la maison : *Domus undique clausa muris lapideis, ex omni parte tecta tegulis. Ibi est cellarium votivum ; de super est aula, quatuor camere, garda-roba cum expensa, cum granariis superioribus. Item duo stabula et fenile cum solio et coquina, viridarium ante et retro et puteus*, janvier 1240. — Sentence de Jean Mustel, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison, faute par les propriétaires d'avoir payé la rente qu'ils en devaient, samedi après les octaves de la Chandeleur 1351. — Fieffe faite par le chapitre, à Jean Le Jeune, d'une vide place sur l'eau de Robec, bornée d'un côté par maître Robert de Croismare, 1422. — Donation faite au chapitre de 6 livres tournois de rente par maître Jean Roussel, chanoine de Rouen, conseiller du Roi, héritier de son oncle Raoul Roussel, archevêque de Rouen, et de son frère Guillaume Roussel, chanoine de Rouen, 3 janvier 1481. — Titres de propriété de ladite rente : Vente par Pierre Paon, bourgeois de Rouen, à Raoul Roussel, trésorier de l'église de Rouen, maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, de 6 livres de rente, 22 janvier 1438. — Adjudication faite en l'officialité du déport de l'église de Saint-Maclou, vacante par la démission d'Adam Sequart, à Guillaume Flavigny, notaire apostolique, à charge de payer 100 livres de rente au chapitre pour l'entretien des enfants de chœur et 10 livres pour la fieffe du presbytère, 19 janvier 1564.

G. 4322. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

**Commencement du XIII^e^ siècle-1283.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-du-Pont. — Guillaume Groignet donne à Guillaume, son filleul, fils de sa sœur Aelis *in engio*, 10 sous de rente *in vico Sancti Martini ante atrium*, qui lui avaient été donnés par Gautier du Châtel *pro servitio quod ei feci quando cum eo fui ultra mare...*, à tenir par une paire de gants blancs chaque année. Guillaume, clerc, père du donataire, donne au donateur un anneau d'or de *recognitione. Actum fuit hoc coram Radulfo de Cotevrart, tunc Rothomagi majore.* — Guillaume, archidiacre de Rouen, donne à Richard *Anglicus*, son sergent, pour son service, un masage, *in Magno ponte*, moyennant 12 deniers par an ; acte antérieur au mois de mars 1212. — Lettres de l'official de Rouen : Pierre May et *Aelicia*, sa femme, vendent à Nicolas *de Claustro*, clerc, pour 4 livres et demie de tournois, 10 sous de rente, 1244. — Richard du Marché, *sutor*, et *Haisia*, sa femme, vendent au chapitre, pour 20 livres tournois, 20 sous de rente, avril 1260. — Michel Pelerin et *Aelicia*, sa femme, vendent au chapitre, pour 7 livres et demie de tournois, 20 sous de rente, 1293. — Sceau de l'officialité de Rouen, 1244.

G. 4323. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1322-1635.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-du-Pont. — Abandon fait par Nicole Naguet aux chanoines de Rouen de 75 sous de rente en 100 soudées qui lui appartenaient sur un tènement en la paroisse Saint-Martin jouxte le pont de Rouen, 1322. — Sentence de Jean de Caiac, vicomte de Rouen : il avait commandé à Jehan Dugrey, sous-sergent de Rouen, « de prendre en la main du duc un tènement qui fut Guillaume d'Angerville, en la paroisse Saint-Martin-du-Pont pour savoir se il seroit aucun qui le dit heritage vousist tenir dudit seignour par 50 soulz tournois de rente, qui deuz en estoient, lesquelx 50 soulz de rente avoient esté acoustumez à estre rendus audit seigneur par les comptes de la baillie de Rouen en la Cambre des Comptes. » Le 23 décembre, « aux plés viconteaux de la serjanterie de Coronne, » Gieffrey Lamy se présente et s'engage à payer au domaine du duc de Normandie 4 livres de rente sur cette maison qu'il avait achetée. — Vente par Guillaume de Servaville à Simon Baudry, chanoine de Rouen, chantre de *Liesiex*, pour 100 royaux d'or, de 10 livres de rente, ladite vente vidimée en 1387. — Sentence d'Eudes Clément, maire de Rouen, sur un procès entre messire Jehan Havart, prêtre, chapelain d'une chapelle fondée en l'église Saint-Martin-du-Pont et Jehan Morisse, dit Halle, 19 décembre 1370, signé : P. Douche; petit sceau de la mairie de Rouen à l'agneau pascal. — Jean Marguerie délaisse 45 sous de rente à Jehan Havart, prêtre, procureur de Jehannin de Montaubert, chapelain d'une chapelle fondée, pour l'âme de feu Raoul Le Tavernier, en l'église Saint-Martin jouxte le pont, 1366. — Approbation dudit délais par le vicaire de l'archevêque Philippe d'Alençon, 6 avril 1366; signé : *R. de Fonte.* — Lots entre Me Jean Tuvache, conseiller en cour laie, à cause de Catherine Heuzé, sa femme, et Pierre Heuzé, de la succession de Pierre Leclerc, 1517. — Sentence qui accorde à MM. du chapitre les arrérages d'une rente sur une maison à l'enseigne de la Pomme d'or, appartenant à Vincent de Gruchet, sieur de Soquence, 1514. — Accord, à la suite d'une opposition faite par MM. du chapitre pour 6 livres de rente sur une maison à l'enseigne du Fardel, rue et paroisse Saint-Martin-du-Pont, au coin de la rue des Barbastres, 1443; ladite rue désignée sous le nom de rue du Fardeau en 1541. — Mention d'un tènement à l'évêque d'Avranches, paroisse de Saint-Nicolas, 1322; d'un hôtel à l'enseigne des Quatre fils Aymon, rue Saint-Martin-du-Pont, 1463. — Sceaux des obligations de la vicomté de Rouen; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1467.

G. 4324. (Charte.) — 0m,20 de hauteur sur 0m,21 de largeur.

**1201.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Guillaume de la Barre, orfèvre, et *Liescia*, sa femme, du consentement de Guillaume, leur fils, de *Benedicta*, leur fille, et de Guillaume d'Arondel, clerc, leur neveu, vendent aux chanoines *Sancte-Marie de Rothomago* 22 sous de rente sur les tènements que Robert *de Poncello* et Lambert d'Isneauville tenaient desdits Guillaume et *Liescia, super Renellam in parrochia Sancti-Martini;* ces tènements seront à l'avenir tenus du chapitre. *Factum fuit hoc in ecclesia Sancti-Ermelandi, anno Dominice Incarnationis* 1201, *concessione sacerdotum de Kalenda Rothomagi, salvo redditu suo..... Ad hujus igitur rei confirmationem factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc majore Rothomagi et sigillo communie confirmatum.* Mention, dans cet acte, des rues *Renelle Parcamenariorum* et d'une autre où se trouvait la maison de Nicolas *de Stoutevilla.* Lacs de soie.

G. 4325. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

**1224-1304.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Partage de la succession de Roger Vastel et de Mathilde Vastel, sa femme, entre *Aubereda* de Baudessart, veuve, Perronnelle Vastel, sa sœur, du consentement de Raoul Le Torneur, son mari, et Renoud Fergant, leur neveu, de rentes assignées sur des tènements situés *super Renellam. Actum anno Domini*, mars 1223, (V. S.) *coram Radulfo de Boes, tunc majore Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par *Emelina* la Tardive, de la paroisse *Sancti-Martini super ripam*, de la vente faite par elle au chapitre, pour 10 livres tournois, de 10 sous de rente en ladite paroisse; lesdites 10 livres provenant des biens de Gautier de Pierrepont, janvier 1239 (V. S.). — Reconnaissance, par *Richeldis, dicta* Fouache, de la vente faite par elle au chapitre, pour 8 livres et demie de tournois, de 15 sous en la paroisse *Sancti-Martini supra Renellam,* avril 1260. — Vente par Guillaume Le Feron à maître Jean *de Albeniaco,* chanoine de Rouen, pour 30 livres tournois, d'un tènement en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. *Actum fuit hoc coram Jacobo dicto Gallico, tunc majore Rothomagi,* 1283. — Vente par Lucie, femme de Michel Leconte, au même chanoine, pour 14 livres tournois, d'un tènement entre la rue *de Burgo Gilleberti et tenementum Aelicie Michiel. Actum fuit hoc coram Guillelmo de Sancto-Leonardo, tunc majore Rothomagi,* février 1289 (V. S.). — Lettres du vicomte

de Rouen : vente par maître Robert de Faleise et Luce, sa femme, à maître Jehan Daubeigny, chanoine de Rouen, pour 16 livres tournois, de 30 sous de rente, *merquedi* après la Chandeleur 1286. — Donation faite au chapitre par Guillaume Blondel et Agnès Blondel, d'une pièce de terre en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1296. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Bouiart et à Roberge, sa femme, d'un tènement dit *Burgus Guilleberti*, en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, mardi après Noël 1303. — Reconnaissance par eux, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, mardi après l'Épiphanie 1303 (V. S.).

G. 4326. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1354-1685.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Martin-sur-Renelle. — Prise à fieffe par Guillaume Vatier et Jeanne, sa femme, du chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, d'une maison à Saint-Martin-sur-Renelle, mardi après la Conception Notre-Dame 1354; ledit acte délivré en vertu d'un mandement de Jean Deshayes, lieutenant général de Guillaume Le Dyacre, vicomte de Rouen, adressé à Jacques Pougnant ayant le droit et la garde des registres de feu Jean Le Caretier, piéçà tabellion de ladite vicomté. La *lettre* contenant la fieffe ci-dessus indiquée avait été, par mauvaise garde, perdue et adirée; ordre à Jacques Pougnant « de la refaire des propres mots trouvez aux registres, de la signer de son signe manuel et de la bailler au chapitre, en faisant mencion en icelle que, se la premiere lettre faicte de ladicte prinse estoit trouvée, icelle et celle qui auroit esté refaicte ne vaudroit que une en effect et substance; ordre aussi à Jehan Segouin, à présent garde des seaulx des obligations de la vicomté, de la sceller bien et deuement desdits seaulx, non obstant la mutacion d'iceulx faicte depuis ladicte prinse, » 11 mai 1406. — Titres de rente sur une maison au bas du petit cimetière, rue aux Seneschaulx, 1453. — Délais fait par Guillaume de Croismaré, conseiller en cour laie, à Louis du Buc, de 2 louages près de la maison des Chapelets et de l'hôtel Saint-Wandrille en la rue du Fossé aux Gantiers, 27 mars 1440.

G. 4327. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier; 1 fragment de sceau.

**1250-1763.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Michel. — Lettres de l'official : Michel Orselin et Valentin Orselin, frères, de la paroisse d'Écalles, du consentement de Julienne, femme dudit Michel, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 56 livres 5 sous, un tènement en la paroisse Saint-Michel, mars 1249 (V. S.). — Roger Le Cotonneor et *Maziria*, sa femme, locataires dudit tènement sis en la rue Orselin, renoncent à leurs droits en faveur du chapitre, moyennant 10 livres tournois, même date. — *Magister Galterus de Sancto-Hylario, cementarius, magister operis scilicet ecclesie Rothomagensis*, prend en fieffe du chapitre, pour 8 livres tournois par an, la maison de feu Guillaume Orselin, ancien chanoine de Rouen, sis en la paroisse Saint-Michel, qui paraît être la même que le tènement indiqué aux lettres précédentes, août 1251. — Lettres du vicomte de Rouen : Renaud, dit Renier, clerc, délaisse en échange « à hommes honorables et discrès, le deen et le chapitre de Rouen, 40 sous tournois de rente en un tènement contenant 4 estages en la rue Escuière de Rouen, » janvier 1285 (V. S.). — Lettres de Robert du Chastel, le jeune, maire de Rouen : Guillaume du Chastel se reconnaît, lui et ses héritiers, obligé envers le chapitre au paiement d'une rente annuelle de 18 sous pour la maison de la Roche, samedi avant la Chaire Saint-Pierre 1334. — Lettres de Vincent du Chastel, maire de Rouen : Heude de Bondeville était tenu « envers très noble et puissante madame Blanche de Bretaigne, dame de Conches, en la somme de 709 livres par vertu de lettres de baillie. Guerart Coulomp, porteur desdites lettres, au nom de ladite dame, se présente devant le maire pour les faire entériner et faire saisir tous les biens meubles et héritages appartenant audit Heude; manoir assis en Vanterie et 19 livres de rente sur le manoir Vatier de la Planque adjugés à Jean Rousselet, samedi devant la Nativité Notre-Seigneur 1319. — Jean Roussel et demoiselle Masse, sa femme, demeurant au Pont-de-l'Arche, donnent en pur don et perpétuel mariage à Fouques de Roues et à demoiselle Perronnelle de la Bouloie, sa femme, sœur de ladicte demoiselle Masse, 7 livres de rente sur la maison Gautier de la Planche, mercredi après les octaves de la Chandeleur 1327. — Les mêmes Fouques de Roues et Perronnelle de la Bouloie donnent « aux religieuses de Saint-Mahieu jouxte Rouen lesdites 7 livres de rente à la vie de seur Agnès et de seur Sezille dites de Roues, seurs dudit couvent, » 1328. — Cession de cette rente au chapitre « par la *prieuse* et le couvent des seurs de Saint-Mahieu, » 1340. — « Fouques, seignour de Rouez, écuyer, demeurant en la contée du Maine, donne à seur Ennes de Rouez » congé de vendre, comme elle l'entendra, les 7 livres de rente, 1339. — Mention de maires Rouen : Jean Filleul, 15 décembre 1341 ; Jean Le Fèvre, jeudi avant la Saint-Clément 1344; — Guillaumme de Lille, chancelier de la cathédrale, 15 décembre 1341; — de Pierre de l'Ospital, prêtre, garde du sceau des obligations de la vicomté de Pont-de-l'Arche, 1319; — de la rue de la Poterne, près de la rue

aux Tonneliers, à Rouen, 1285. — Fragment du sceau de la mairie de Rouen, 1344.

G. 4328. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

**1308-1782.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Michel. — Fieffe faite par Jean du Bosc-Normant, chanoine, à Simon Andrieu, d'une maison, paroisse Saint-Michel, 1308. — Cession faite par Simon Andrieu et par Jeanne, sa femme, à Jean Rose, dit du Châtel, de la même maison, à charge de payer audit Simon la somme de 6 livres et de faire au chapitre une rente annuelle de pareille somme, 1314. — Sentence de Jean Le Fèvre, maire de Rouen, qui envoie MM. du chapitre en possession d'une maison, faute de paiement de rente, par le sieur Jean de Laistre, propriétaire, jeudi après *Lætare* 1340. — Révalidation de 20 livres de rente due au chapitre sur une maison appartenant à la veuve et à la fille de Jacques-Charles Gravé, maître en chirurgie, située place du Marché-aux-Veaux, 1782. — Quittances de Jean Le Dyacre et de Raoulin de Guiffart, procureurs l'un de messire Étienne de la Granche, l'autre de madame de la Granche, auxquels il était dû, par Guiffin Le Tourneur, une rente de 10 livres sur une maison au Marché-aux-Veaux, 1383, 1400. — Sceau de Jean Le Dyacre. — Petit sceau de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1455.

G. 4329. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

**1331-1492.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicaise. — Vente par Nicole Le Vaasseur aux exécuteurs de noble dame madame Aelis de Marigny, jadis dame de Canteleu, pour 20 livres tournois, de 50 sous de rente sur un tènement contenant trois étages situé en la paroisse Saint-Nicaise, 1331. — Don par monseigneur Roger Carrel, prêtre, aux chanoines de Rouen, de 12 livres de rente qu'il avait achetées de Jeanne Darondel, dit Lalague, sur un héritage près des murs de Saint-Ouen, 1341. — Vente par Guieffroy Le Tourneur à Ricard du Mesnil, chanoine de Rouen, pour 6 livres tournois, de 10 sous de rente sur le tènement qui fut à Thomas Quesnel, assis en la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 1349. — Prise à fieffe, par Jean de Cauville, d'une vide place à Saint-Nicaise, entre l'héritage des Filles-Dieu et Simon du Broc, 1361; au dos de la pièce, au dessous de notes en plain-chant, *Corde mundo letabundo Christo demus preconia cujus dono sunt Mellono collata celi gaudia Venite.* — Prise à fieffe, par Pierre Tierry, pour 6 sous de rente, d'une vide place en ladite paroisse, en la rue Flamenville, entre ladite rue et les Filles-Dieu, 20 avril 1380. — Fieffe faite par Guillebert Erquembout, écuyer, demeurant en la paroisse Saint-Sauveur, à Guillaume de la Londe, de certains héritages entre les rues de Flandre et de Tirevit, 1491. — Mention, en 1437, de la maison où demeurait madame Marguerite de Léon, dame du Bec-aux-Cauchois, en la paroisse Saint-Nicaise.

G. 4330. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

**1430-1776.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicaise. — Vente par messire Jean Ogier, prêtre, à maître Martin Loison, son cousin, de 40 sous de rente à héritage que lui devaient Perrinet et Jehannin, dits les Villains, enfants et héritiers de feu Jehan Le Villain, sur un tènement édifié de maison avec jardin contenant 2 sièges de pentheur, en la rue aux Bureliers, et sur un autre tènement, rue Croismare, 1430. — Vente de ladite rente par Martin Loison à Roger Gouel, avocat et conseiller en cour laie, 1438. — Vente par Étienne Blanquet à Godefroy Dureaume, de 15 sous de rente sur un jardin, rue de Flandre, 1437. — Fieffe faite par les chanoines à Colin Lefranc, du métier de draperie, moyennant 6 livres, de 10 sous de rente sur un hôtel qui avait autrefois appartenu à messire Gaultier de Bouquelon, 1459. — Vente faite par Raoulin Queval à maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, de 4 livres de rente à héritage à prendre sur une maison en la paroisse Saint-Nicaise, 1482. — Procès avec Jacques de Civille, sieur de Saint-Martin-aux-Buniaux, au sujet des arrérages d'une rente due par lui pour une maison derrière le chœur de Saint-Nicaise, 1533; ladite maison indiquée comme appartenant à Alonce de Civille en 1541; — comme enclavée dans le monastère des religieuses Saint-Joseph, rue Poisson, en 1774. — Vente par Antoine Hellouin, écuyer, sieur de Langerie, fils aîné du baron du Mesnil-Bosc, président en la cour des Aides de Normandie, à M. Pierre Fauvel, écuyer, sieur de Touvens, conseiller en la grand' chambre du Parlement, d'une maison et jardin rue de l'Épée, précédemment habitée par maître Jean Delamare, secrétaire du duc d'Orléans, ayeul maternel du vendeur, 1678; ladite maison appartenant, en 1736 et 1776, à la communauté de la Providence.

G. 4331. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

**Commencement du XIII^e^ siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Concession par le chapitre, à Luc Lespicier, d'une masure en la rue Saint-Romain vers Robec, pour 40 sous de rente par an. — Donation par Gui, chanoine de Rouen, à ses frères du chapitre,

de terres édifiées avec un verger dans la rue qui longe le mur de Saint-Amand. — Donation par Robert, fils de Raoul *de Bosco Rohardi*, chevalier, à l'église Sainte-Marie de Rouen, de 3 sous de rente sur le tènement que Richard de Malpalu, doyen de Rouen, tenait de lui *in vico Sancti-Amandi juxta murum quem fecit Radulfus filius Stephani. Factum fuit hoc coram Radulfo Grognet, tunc temporis majore Rothomagi.* — *Willelmus qui fuit filius Ernaudi de Celario* et Aveline, sa sœur, du consentement d'Emmeline, leur mère, vendent au chapitre, pour 20 livres tournois, leur masage en la rue Saint-Romain entre le tènement de Henri d'Andeli, chantre de l'église de Rouen, et celui que le chapitre avait eu de Roger d'Andeli, chevalier ; le tènement vendu était tenu des religieux du Mont-aux-Malades, auxquels était due une rente de 10 sous et d'un millier de pommes à la Toussaint. Robert, prieur du Mont-aux-Malades, et les religieux de cette maison interviennent au contrat pour le ratifier. *Actum fuit hoc coram Nicholao de Dieppa, tunc majore Rothomagi.*

G. 4332. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

**1226-1272**. — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Vente par Robert Crestien et par *Matillis*, sa femme, au chapitre de Rouen, moyennant 80 livres tournois, de la moitié de tout le masage qui fut à Roger *Buglarius*, en la rue Saint-Nicolas, entre la terre de Richard de Leenchestre et celle de Jean Le Blazunnier, 1226. — Lettres de l'official de Rouen : Thomas Freschet, de la paroisse Saint-Nicolas, et Guillaume de Houville, son frère, reconnaissent que feu leur frère Robert Freschet, prêtre de Houville, avait légué au chapitre 10 sous de rente sur un tènement sis à Rouen, octobre 1238 ; — Nicolas Cheval et Mathilde, sa sœur, reconnaissent avoir vendu à Roger de Saint-Silvestre, pour 60 livres tournois, leur moitié du tènement qui fut à Vincent Cheval, prêtre, en la Saint-Romain, juin 1239 ; — les mêmes reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 40 livres tournois, le droit qu'ils avaient sur le tènement qui fut au même prêtre, en la même rue, entre la terre du chapitre qui fut à Richard de Leecestre, ancien chanoine de Rouen, et celle de Guillaume Le Blond, juillet 1239. — Lettres de l'official de Rouen (*sede vacante*), jeudi après la Madeleine 1275, vidimant des lettres de l'official, lesquelles contenaient concession par les chanoines, pour tout le temps de sa vie, à leur clerc Jean Bordet, pour 60 livres tournois, du tènement de Vincent Cheval, prêtre de Saint-Nicolas, novembre 1239. — Autres lettres de l'official : accord entre Osbert Cheval et Mathilde, sa femme, de la paroisse Saint-Nicaise, d'une part, et le chapitre, d'autre part, au sujet du droit prétendu par les premiers sur ledit tènement, juillet 1246. — Perronnelle, femme d'Étienne Coye, de Brionne, vend à Richard Osmond, prêtre, pour 68 livres tournois et pour 7 livres tournois de *recognitione*, un tènement sis en la paroisse Saint-Nicolas, mai 1271 ; parmi les témoins *Michaele Vitrario.* — Reconnaissance de cette rente devant l'official. — Vente par Adam Balague à Nicolas Le Broudeeur, pour 20 livres tournois, de 30 sous de rente sur un tènement en la paroisse *Sancti-Nicholai* le peinteur. *Actum coram Johanne Pigache, majore Rothomagi*, juin 1272.

G. 4333. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

**1273-1286.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Lettres de l'official de Rouen : accord au sujet d'un tènement sis en la paroisse Saint-Nicolas, entre Richard Osmond, prêtre, d'une part, Guillaume *Ad ordeum*, Etienne *Vitriarium*, son frère, Guillaume *Tabernarium* et Isabelle, sa femme, avril 1273. — Chirographe : fieffe faite par Richard Osmond, chapelain en l'église de Rouen, à Mathieu de Conches dudit tènement pour 9 livres de rente. *Cyrographum... partitum coram Johanne de Cambio, tunc majore Rothomagensi*, juillet 1277. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas Le Brousdeeur, du consentement d'Aelice, sa femme, reconnaît avoir vendu aux chanoines achetant avec les fonds de feu Regnaud, archidiacre du Petit-Caux, pour son obit, moyennant 25 livres tournois, 30 sous de rente, mardi avant la Saint-Denis, 1279. — Vente par Jean de Montaigny, clerc, et par Nicolas, son frère, à maître Simon Maurice, chanoine de Rouen, pour 25 sous tournois, de 2 sous de rente sur un tènement rue Saint-Nicolas, près de celui que tenait Nicolas de Bethisy, archidiacre de Talou. *Actum coram Matheo de Ferrariis*, mars 1286. — Lettres de l'official : vente par les mêmes, mineurs de 25 ans, avec l'autorisation de Roger de Montaingny, leur curateur, au même chanoine, d'une rente de 2 sous sur le tènement qui fut autrefois au prieur de Longueville, en la paroisse Saint-Nicolas, vraisemblablement le même que celui qui est indiqué à l'acte précédent, samedi avant les Rameaux 1286.

G. 4334. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1335-1644.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Fieffe faite par le chapitre à *Robergia* La Tanquerelle et à ses héritiers d'une maison rue Saint-Nicolas

le peinteur, bornée par celle des héritiers de maître Pierre Géraud, alors habitée par Mons^r Bernard *de Cazis*, trésorier de Rouen, et par le manoir de Mons^r Guillaume de Lille, chancelier de Rouen, 3 mai 1335. — Fieffe faite par le chapitre à Henri Le Sage, clerc, d'un manoir sis sur les paroisses de Saint-Nicolas le peinteur et de Saint-Amand, « entre les tènements des diz segnours, il est asavoir entre la maison là où demouroit jadiz messire Pol Tartaro, canoine de ladicte église, et la maison là où demouroit ensement... messire Guillaume de Lille, » 1350. — Fieffe faite par le chapitre, à Gautier Héron, d'un tènement en la même paroisse, entre Pierre Gaalon, dit de Trachi et la ruelle du chapitre, et entre le pavement et le tènement où demeurait Mons^r Ernaut Mancipi, au temps qu'il vivait, 1343. — Fieffe du même tènement à Guillaume Delamare, et à Jeanne, sa femme, 1352 ; la ruelle du chapitre est désignée sous le nom de « ruelete appartenant aux chanoines. » — Accord entre le chapitre et Nicolas Dufour, bourgeois de Rouen, marchand, demeurant en la paroisse Saint-Maclou, au sujet de l'allée d'une maison canoniale tenue à louage par maître Jean Le Lieur, curé d'Auteville et chanoine de Rouen, 10 mai 1518. — Acte capitulaire, portant diminution de 20 livres par an sur le prix de louage d'une maison occupée par Charles du Ver, chanoine, 20 décembre 1581 ; signé : de Monchy, M. de Martinbos, Bigot, Tourmente, Péricard. — Procès entre le chapitre et Étienne Cheminel, au sujet d'une porte ouverte par celui-ci sur la petite rue des Chanoines, 21 février 1643. — Permission accordée par le chapitre, aux trésoriers de la paroisse Saint-Nicolas, de prendre, dans le cimetière de la paroisse, pour y construire des maisons et boutiques, 70 pieds de longueur sur 18 pieds de profondeur, « en sorte qu'il reste du cimetière 70 pieds de longueur sur 20 de profondeur, lequel espace sera clos et fermé de murailles pour y inhumer dorénavant les corps. Ils laisseront, du côté de la maison canoniale du sieur de Mathan, chanoine, 32 ou 33 pieds pour servir d'entrée tant à l'église qu'à ladite maison canoniale, et, à l'autre bout du cimetière, près du collége du chapitre, ils y conserveront une allée de 6 pieds de clair pour servir d'entrée et de sortie aux maisons canoniales des sieurs le Pigny, de Mathan, Blondel, De Caux. » Les trésoriers avaient exposé « que cette clôture était nécessaire pour esvitter aux insolences qui s'y commettoient au cimetière, qui apportoient scandalle et ruine aux vitres. » Les maisons canoniales, jusque-là, avaient droit de passage par ce cimetière. Gilles Dadré, curé, Thomas Duval, sieur de Bonneval, conseiller au parlement, Pierre Brice, auditeur des comptes, Jean Brice, sieur de Mezenguemare, trésoriers, janvier 1644. — Sentence d'Eudes Clément, maire de Rouen, 24 décembre 1370. — Mention d'une maison à l'enseigne de la Croix de fer, rue Saint-Nicolas, 1450.

G. 4335. (Charte.) — 0^m,08 de hauteur sur 0,^m18 de largeur, parchemin ; 1 sceau.

**Commencement du XIII^e siècle.** — Charte de R., doyen, et de tout le chapitre de Rouen, par laquelle ils concèdent, moyennant 20 sous et 1 millier de pommes *marchaante* de rente, à Hugues Caval, prêtre, leur tènement de la rue Saint-Romain qui fut à *Ernaldus de Cellario*, entre le tènement qui fut à Yves de Vieupont, archidiacre, et celui de Gervais Richevilein. — Sceau du chapitre de Rouen, en bon état de conservation.

G. 4336. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1266-1267.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Concession en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de son âme, par Perronnelle, veuve de Gilebert de Thaon, *Filiabus Dei Rothom.*, de 48 sous de rente en la paroisse Saint-Nicolas, septembre 1266. — Sentence des gens tenant le siége présidial ordonné au bailliage de Rouen contre Robert Jollys, curé de Saint-Nicolas ; on reconnaît que le chapitre avait droit à une rente foncière de 40 sous sur la maison presbytérale, 8 mai 1581. — Fieffe faite par les chanoines à Alexandre Le Court et à Maaline, sa femme, d'un tènement entre le cimetière de l'église Saint-Nicolas et le manoir « de capellains du vicaire, que notre saint père le pape qui est à présent a fondés et establis, » 1351. — Vente par Jean Le Prévost et par Maheut, sa femme, à Guillaume Havart et à Jeanne, sa femme, pour 52 florins royaux, de la moitié d'une maison, et des édifices dessus assis, en la paroisse Saint-Nicolas le peinteur, entre le cimetière, l'hôtel de notre saint père le pape, Gilles de Maudestour et le pavement, 27 janvier 1360 ; acte passé devant Guillaume Le Grant, maire de Rouen. — Sentence des gens tenant le siége présidial à Rouen, portant que l'arrêt fait par le receveur du chapitre entre les mains de Jacques Dubosc, locataire de la maison de l'Écu de verre, appartenant au vitrier Noël Tardif, aura son effet, jusqu'au paiement des rentes et des arrérages des rentes assignées sur ladite maison, 7 juin 1574. — Fieffe faite par les chanoines à Guillaume Boulefer, clerc, et à sa femme, d'une maison en la paroisse Saint-Nicolas, moyennant une rente annuelle de 24 livres et 20 florins d'or ou francs une fois payés, dernier juin 1361 ; ladite maison était à l'enseigne du Cornet d'argent et située devant la cour de l'official. — Fieffe faite par le chapitre à Jehan

Salvart, maçon, demeurant en la paroisse Saint-Lo, d'un tènement contenant plusieurs étages, sis en la paroisse Saint-Nicolas, rue Saint-Romain, derrière la cour à l'official, près de l'hôtel où pendait l'enseigne du Cornet d'argent, pour 16 livres de rente, 26 octobre 1408. — Titres concernant la rente due au chapitre sur la maison du Cornet d'argent. — Mention de Jean Redford, bailli de Rouen, 3 octobre 1449 ; — de Jean Le Roux, maçon de Rouen, 4 mai 1437, 29 janvier 1441 (V. S.) ; — de Simon Lenoir, autre maçon, 12 mars 1448. (V. S.). — Sceaux de Guillaume de la Fontaine, lieutenant général du bailli de Rouen; — de Pierre Daron, lieutenant général du bailli de Rouen, 1460 ; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1458 ; — des obligations de la vicomté de Rouen, 1460 ; — de Guillaume Godefroi, lieutenant général de Guillaume de Croismare, sénéchal de Saint-Gervais, 1442. Ce dernier sceau est entouré d'un bourrelet de lanières de parchemin.

G. 4337. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1449.** — « S'ensuit mises faictes, de par messieurs de chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, en l'ostel et tènement du Cornet d'argent, assis en la paroisse Saint-Nicolas le painteur de Rouen, commenchant le lundy XII[e] jour du mois de mai 1449 et paiés par les mains de Lucas Langlois, clerc de ville de ladicte église. » Gages de maçons (Jean Malet, Guillaume Du Glen), de plâtriers, de charpentiers, de huchers, 5 sous par jour; gages de couvreurs, 4 sous 6 deniers et 3 sous 9 deniers par jour; demi-journée de maçon, 3 sous 4 deniers; gages d'apprentis de maçons (Robert Morgant, Guillaume Du Glen), 2 sous 6 deniers par jour; gages de valets de bras, 3 sous par jour. — Mont de plâtre, 24 sous; benelée de sablon, 3 sous; somme de chaux, 6 sous; livre de plomb, 12 deniers; millier de tuile, 45 sous; fil d'archal, pour lier les cheminées. « A un sieur d'ais, pour le siage d'une boisse, 15 deniers. A un hucher, pour 9 fenêtres couliches neuves par lui faites, au prix de 5 sous pièce, 45 sous. — Pour 5 loquetières, à chacun un loquet, vendues à 3 sous pièce, 15 sous; pour 15 cliclettes à nilectes pour fenestres, 11 sous 3 deniers; pour 10 cliclettes à huis avec les tireux, 10 sous. — Pour une verge de fer, ung crampon et 2 bendes de fer mis à tenir la potence et le tableau de l'enseigne de l'hôtel, 5 sous. — A Jehan Soudain, pour avoir peint ung tableau auquel est figuré l'enseigne du Cornet d'argent, 6 sous. » — Somme toute, 314 livres 12 sous. — Il n'est point question de vitres pour les fenêtres. La feuille qui sert de couverture au cahier est une sentence de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, juge délégué par le souverain pontife, au sujet de provision de bénéfice en faveur de Guillaume Le Breton, chanoine de Sens. (Incomplet.)

G. 4338. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier, 1 fragment de sceau.

**1380-1778.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Nicolas. — Vente faite par Noël Le Machon et par Jeanne, sa femme, de Saint-Nicolas le peinteur, à Étienne de Baudribosc, bourgeois de Rouen, pour 20 francs d'or, de 40 sous de rente sur une maison en ladite paroisse, 1380. — Donation faite au chapitre par maître Guillaume de Baudribosc, chanoine de Rouen, curé de Louvetot, de 4 livres de rente sur une maison près de l'héritage où pend l'enseigne de la Croix-de-fer, près de celui qui avait appartenu à un nommé Crasbouel, pâtissier, à charge de services religieux, 2 mai 1441. — Mention d'une maison assise rue Saint-Nicolas près du four du chapitre et où pendait l'enseigne du Croissant, 1578 ; — de Jean Le Cheron de Freneuse, sieur de la Salle des Bois et d'Épreville, 1738. — Fragment du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4339. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**Commencement du XIII[e] siècle-1585.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Patrice. — Donation de *Gislebertus de Wanteria qui fuit filius Roberti filii Gilleberti de Wanteria*, du consentement d'Hélie, son frère, *canonicis Beate Marie matris ecclesie Rothomagensis*, de 20 soudées de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Patrice, entre le tènement de Guillaume As denz et celui qui fut à Guillaume de Saint-Patrice; 10 livres tournois de *recognitione*. — Lettres de l'official de Rouen : Roger de Saint-Wandrille et Mathilde, sa femme, du consentement de Jean de Romare et d'*Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Raoul, chapelain des religieuses de Saint-Amand, pour 100 sous tournois, 10 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Patrice, entre la terre de Guillaume de Chambremer et celui de Gillebert Le Chinchier, janvier 1233 (V. S.); — Richard Duval, Martin et *Ada*, sa femme, du consentement de Martin et De Nicolas, leurs fils, reconnaissent avoir vendu à Guillaume De la Porte, chanoine de Rouen, pour 50 sous tournois, 5 sous de rente sur un tènement entre la terre de Guillaume Le Gauverre et celle de Simon Le Torneor, samedi après l'Invention de

la Sainte Croix, 1238. — Pierre dit *de Aulagia* reconnaît avoir vendu au chapitre, *ad opus capellanie Johannis de Roia, quondam archidiaconi Rothomagensis in Wlcassino Normannie*, pour 100 livres tournois, 10 livres de rente sur 2 maisons, l'une en la paroisse Saint-Patrice, entre la rue aux Truies et la terre qui fut Geoffroi Langlois, l'autre en la rue de la Corveserie en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, septembre 1249. — Fieffe faite par Guillaume Paix-de-cœur, conseiller en cour laie, domicilié sur la paroisse Saint-Laurent, à Guillaume Fortin, autre conseiller en cour laie, domicilié sur la paroisse Saint-Lo, d'une maison située en la rue aux Maillots, 13 avril 1504. — Mention de maisons aux enseignes de la Chièvre et du Chapon, rue aux Truies, 1488; — de la rue qui descend à la taverne des Maillots, 15 novembre 1518; — de Jacques Bordel, président du Roi à l'Échiquier, domicilié sur la paroisse Saint-Patrice, 17 décembre 1512; — d'Alonce de Civille, sieur de Bouville, conseiller au parlement, domicilié sur la même paroisse, 10 octobre 1585; — des avocats et conseillers en cour laie : Geuffray Goudart, 1488; Isembart Busquet et Robert Ango, 1527, 1536; Nicole Le Noble, 1541; — de Guillaume Ango, écuyer, sieur de Veules, 1488; — de Thomas Duval, hucher, *locatif* de Loys Deshayes, sieur du Bosc Gueroult, 1533, 1534; — de noble homme Martin de Lespine, sieur du Boscgueroud, 1585.

G. 4340. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

**1362-1634.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Patrice. — Lettres du roi Charles V, portant amortissement de 6 livres de rente achetées de Jean Gaillart par Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay, chanoine de Rouen, lesdites rentes assises sur les maisons de la Grosse-tête et du Greil, 20 février 1362. — Dans ces lettres est vidimé l'acte de vente, passé devant le maire Simon Du Broc, le 23 janvier 1362. — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Chahote, d'une maison en la paroisse Saint-Patrice, entre l'héritage des héritiers de Pierre Lalemant et André Desmares, 24 août 1389. — Vente par Guillaume Le Fèvre et par Jeanne, sa femme, à maître Jean de Pontoise, chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, à Godefroi Durcaume et à maître Jean Petit-Pontoise, exécuteurs du testament de feu maître Martin Evrart, jadis chanoine en ladite église, pour 60 royaux d'or, de 6 livres de rente, 1362. — Lettres de Simon Du Broc, maire de Rouen : vente par Jean Gaillart « à honorable homme et de grant discrétion maître Jean de Pontoise, chanoine de Rouen, excéquuteur de feu maître Martin Evrart, pour 20 royaux d'or, » de 40 sous de rente sur les maisons de la Grosse tête et du Greil, 24 janvier 1368; fragment du sceau de la commune de Rouen, grand sceau au léopard. — Donation au chapitre, par les exécuteurs testamentaires de Martin Evrart, des rentes indiquées aux actes précédents, 19 janvier 1363, — Lettres de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen : « Isabellot Davy, de l'aage de 5 ans ou environ, fille et héritière de feu Jehan Davy, conduicte, menée et conseilliée et aplegiée par Isabelle Segueut, son aelle, Guillotte Segueut, ante de sa mère, Michel Segueut et Jehan Segueut, ses oncles, et Jehan Roussel, son ami prochain, sur ce bien conseilliée par ses dis amis, quicte, cède et délaisse au chapitre de Rouen son droit sur 8 maisons sises à Rouen, » 24 septembre 1391.—Procès avec les héritiers de Roger Ango, sieur des Fontaines, frère et héritier de feu maître Jean Ango, avocat en la cour, l'un et l'autre enfants et héritiers de Guillaume Ango, pareillement avocat en la cour, — à l'instance d'Anne de Quintanadoines, damoiselle, veuve de David Ango, 19 avril 1597.

G. 4341. (Charte.) — 0m,12 de hauteur sur 0m,16 de largeur, parchemin.

**Commencement du XIIIe siècle.** — Donation en pure et perpétuelle aumône, faite par Mathieu Legros et par *Matillis*, sa femme, du consentement d'*Amarricus* et de Roger, leurs fils, au chapitre de Notre-Dame de Rouen, de 20 sous de rente, en partie sur le tènement que tenait d'eux *Philipus Legalis qui fuit filius Alberici Legalis* et qui avait été à Engelard de Maromme, en la paroisse Sainte-Marie la Petite, en partie sur un autre tènement en la paroisse Saint-Patrice. *Actum coram Enardo de Ripa, tunc majore Rothomagi : Testibus hiis Henrico de Hosa, Roberto de Freschenes, militibus...* Sceau de Mathieu Le Gros, qui fut maire de Rouen. Sceau commun à Amauri et à Roger, fils dudit Mathieu, ainsi qu'on le voit par la légende : *Sigillum Amaurici Grossi et Rogeri fratris sui.* M. Léopold Delisle a signalé, comme une particularité notable, la disposition de cette légende sur 2 lignes d'écriture.

G. 4342. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 sceau, 2 fragments de sceau.

**1318-1378.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Paul. — Vente par Nicole le Pesteur à Monsr Jehan Du Hamel, prêtre, pour 40 livres tournois, d'une masure avec les édifices dessus mis, en la paroisse Saint-Paul, 1318. — « Délais fait par Monsr Nicole de Saint-Joire, prêtre, exé-

cuteur du testament de Mons^r Jehan Du Hamel, prêtre, à Mons^r Nicole Destenemare, prêtre, exécuteur du testament maistre Jehan de Flouri, jadis chanoine de Rouen, » pour 40 livres tournois, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur l'héritage indiqué dans les lettres précédentes, « merquedi après la Saint-Barnabé, apostre, » 1325. — Délais fait du même droit au chapitre de Rouen par Mons^r Nicole Destenemare, même date. — Fieffe faite par le chapitre, à Mons^r Guillaume Pouchin, prêtre, d'un tènement en la paroisse Saint-Paul, 1323. — Sceau et fragment de sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Fieffe faite par le chapitre à André Durand d'une vide place en la paroisse Saint-Paul, bornée d'un côté par Jean Chantdoue, 28 mars 1378.

G. 4343. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier, 1 sceau.

**Commencement du XIII^e siècle-1634.** — Clerc de ville. —Paroisse Saint-Pierre du Châtel. — Donation par Gautier Le Bende, clerc, aux chanoines de Rouen, de 10 sous de rente sur une maison de pierre et de bois *in vico Sancti-Petri de Castello... Actum fuit hoc coram Johanne Luce, tunc majore Rothomagi. Testibus hiis* (les noms sont restés en blanc). — Concession par Guillaume Le Bastart le jeune, *qui fuit filius Isenbardi de Ripa*, aux chanoines de Rouen, de 18 sous de rente qui lui étaient dus par *Matillis juvenis* la Sauniere, à savoir 5 sous *ad Veniam Sancti Romani*, pour un tènement qu'elle tenait de lui *in vico Fabrorum*, à tenir ladite rente du chapitre pour une paire de gants blancs (*quasdam cirotecas albas singulas*) à Pâques ; 8 livres 10 sous *de recognitione*. — Lettres de l'official : Richard Cornoualle, pelletier, de la paroisse *Sancti Ermelaudi*, reconnaît avoir donné aux chanoines, pour le salut de l'âme d'*Anfrida*, sa mère, afin de célébrer un obit au jour anniversaire du décès de ladite femme, 40 sous de rente sur des tènements en la paroisse Saint-Pierre du Châtel et en la rue Wautriere, février 1272 (V.S.).—Lettres de Simon Du Broc, maire de Rouen : vente par Robin Dufay à Jacques Carmen et à sa femme, pour 36 florins nommés francs d'or, de 60 sous de rente sur une maison à Saint-Pierre du Châtel, rue de Balbastre, 12 novembre 1363. — Vente par Jacques Carmen, au chapitre, de ladite rente, pour 25 livres tournois, 22 décembre 1385. — Mention, au dos de la pièce, de la lecture de l'acte, le dimanche 2 décembre 1386, à Saint-Cande le jeune. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1468.

G. 4344. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1231-1666.** — Clerc de ville. — Paroisses Saint-Pierre le Portier et Saint-Pierre l'Honoré. — Accord entre le chapitre et Vincent de Grouchet, sieur de Soquence, au sujet des arrérages d'une rente due sur une maison située rue Cauchoise, joignant au presbytère de Saint-Pierre le Portier, 1543. — Lettres de l'official de Rouen : vente par *Renoudus* et *Richeudis*, sa femme, à maître Gillebert, pour 10 livres tournois, d'une rente sur une maison en la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, *in veteri vico Escuiere*, juin 1231, *sede Rothomagensi vacante*. — Fieffe faite par le chapitre à Pierre Chauvin, fondeur en la monnaie, de 2 maisons avec cour, puits et jardins, situées en la paroisse Saint-Pierre l'Honoré, bornées par le pavement de la rue de Neuve rue, 4 décembre 1430. Une de ces maisons, ayant été décrétée sur Pierre Chauvin, est fieffée par le chapitre à Jean de Cherville, fondeur, moyennant une rente de 8 livres, 13 juin 1442.

G. 4345. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**Commencement du XIII^e siècle — 1789.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Sauveur. — Vente par Guillaume de Saint-Contest aux chanoines de Notre-Dame de Rouen, pour 110 sous tournois, de 10 sous de rente qui lui étaient dus par Étienne Farsi, *de estagiis et terra que de me tenebat ad hereditagium..... in parrochia Sancti Salvatoris. Actum fuit hoc coram Johanne Fessart, tunc majore Rothomagi, et sigillo communie Rothomagi confirmatum. Testibus his Roberto Beaufiz, Rad. de Cailleio, Nicholao filio Mathei, Laurentio de Dunjun, Willelmo Le Munnir et pluribus aliis*. — Donation faite au chapitre par Pierre de Préaux, chevalier, de 20 soudées de rente sur le tènement d'Étienne de Vilers sis à Rouen *ante Piloricum ;* sur celui de *Radulfus Anglicus, apud Ermentruvillam*, décembre 1233. — Lettres de l'official de Rouen : donation faite au chapitre par Jean Pigache, fils de Perronnelle Pigache, pour l'anniversaire de sa mère, de 20 sous de rente, novembre 1271 ; — vente par maître Arnoul de Gamaches, clerc, et par Perronnelle, sa femme, à G. de Saane, trésorier de l'église de Rouen, achetant avec les deniers de feu maître Laurent de Ricarville, chanoine de Rouen, pour l'anniversaire de celui-ci, moyennant 16 livres 10 sous tournois, de 30 sous de rente, mai 1274 ; — donation faite au chapitre par Martin Pigache, fils et héritier de Nicolas Pigache, pour l'obit de son père,

de 20 sous de rente, mars 1272 (V. S.). — Titres de rentes sur des maisons sises rue de la Pie, au Vieux marché, sur le presbytère de Saint-Sauveur rue du Vieux-Palais; maisons aux enseignes du *Pot d'Étain*, des *Petits Bas*, des *Trois Rois*. — Procès au sujet desdites rentes; sentences des maires de Rouen : Vincent du Chastel le jeune, jeudi après la Quasimodo, lundi après *Oculi mei*, 1318; Jean Le Fèvre, mercredi et jeudi avant la Saint-Clément, 1344; Jean Le Lyeur, ayant pour lieutenant Jean Le Barrier, dit Petit, 19 mars 1357; Guillaume de Siherville, ayant pour lieutetant Étienne Caillot, 29 avril 1357; Jean Dorliens, 19 juillet 1359. — Fragment du sceau de l'officialité de Rouen. Sceau de Laurent de Limare, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1431.

G. 4346. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1218-1741.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vigor. — Donation faite au chapitre par Jean Luce, *intuitu pietatis*, pour le salut de Nicole, sa femme, de 20 sous de rente sur un tènement situé en la rue Saint-Vigor et en la rue aux Fèvres. *Quod ut ad majorem transeat futurorum noticiam, sigillo meo cum sigillo communie, presentem cartam confirmavi*, octobre 1218. — Prise à fieffe par Guillaume Pynel, clerc, du chapitre de Rouen, d'une pièce de terre ou place vide sise en la paroisse Saint-Vigor, rue Cauchoise, allant du pavement de la rue Cauchoise à la rue Saint-Vigor, août 1296. — Lettres de l'official : reconnaissance par ledit Guillaume Pynel de son sceau appendu à l'acte précédent, mardi après *Reminiscere*, 1276. — Vente faite par Robert Loison le jeune et par Bietris, sa femme, aux exécuteurs de noble dame madame Aelis de Marregny, jadis dame de Canteleu, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, 1331. — Procès entre le chapitre et Jean Le Roux, chevalier, sieur d'Ouville, pour arrérages de rentes, 1543-1557.

G. 4347. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

**1248-1691.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vincent. — Lettres de l'official de Rouen : assignation faite par *Adia* Hurtet, mère de Vincent urtet, sur Hune maison, rue Waque, paroisse Saint-Vincent, d'une rente de 50 sous leguée au chapitre par son fils, février 1247 (V. S.); — *Robertus dictus* Vilein et Mathilde, sa femme, reconnaissent avoir vendu au chapitre, pour 8 livres tournois, une rente de 20 sous sur un tènement en la rue Ancrière, mai 1250; — Jean *Rosselli*, *aluctarius*, reconnaît avoir vendu à Jean Lesleu et à Mathilde, sa femme, pour 40 sous tournois, un tènement en la même paroisse, à charge d'une rente de 6 deniers, octobre 1250; — *Galterus* Goute l'eyaue et *Helvidis* dite Poupart, sa femme, vendent au chapitre, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, maître Isembard de *Pleusencia*, chanoine de Rouen, pour son obit, moyennant 25 livres tournois, un tènement sis en la paroisse Saint-Vincent, rue Ancrière, vendredi avant Pâques, 1284; — Jean dit de Gisors, fils et héritier de feu Guillaume de Gisors, délaisse au chapitre le droit qui pouvait lui appartenir sur le tènement vendu par lesdits *Galterus* Goteleiaue et Helvide Poupart, sa femme, jeudi après la Conception Notre-Dame, 1284. — Jean dit Le Bourgois, de la paroisse Saint-Éloi, vend au chapitre, pour 17 livres tournois, 30 sous de rente sur 2 tènements rue Ancrière et rue des Écoles, avril 1290. — Lettres du vicomte de Rouen : vente par Simon Lavenier et par Jouane, sa femme, « à mestre Guillaume de Blois, chanoine en l'église Nostre Dame de Rouen, pour 80 livres de tournois,... de chent soubz de rente de monnoye courant en Normendie, rue Ancrière et ou Viez marchié de Rouen près de l'aître Saint-Michiel, » mercredi après la Saint-Vincent 1294. — Lettres de l'official : vidimus d'une clause du testament de maître Guillaume *de Blesis*, chanoine de Rouen, contenant donation aux chanoines et clercs du chœur de la cathédrale, qui assisteront à sa sépulture et à son service, tant aux vêpres qu'à la messe, à savoir aux chanoines, de 100 sous, aux clercs, de pareille somme; — aux chanoines de Rouen et aux clercs de la commune, d'une rente de 100 sous sur une maison, rue Ancrière, pour son anniversaire, mercredi, fête de Saint-Barnabé, 1298. — Sentence du bailliage de Rouen qui colloque MM. du chapitre sur les deniers provenant de la vente par décret de l'office de receveur du Domaine, ayant appartenu à maître Charles Belis, pour les arrérages de 2 rentes, l'une sur la cour des Aides, l'autre sur la vicomté de l'Eau, 27 juillet 1601.

G. 4348. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1280-1585.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas dit *de Kalliaco* et *Floria*, sa femme, vendent au chapitre, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, monsieur Berard *de Pileo* ou *de Pileio*, ancien chanoine de Rouen, 4 sous 2 deniers de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Vivien, mars 1280 (V. S.). — Vente par Jean dit Richevilein, au chapitre, achetant avec les deniers du même chanoine, pour 9 livres tournois, de 20 sous sur la maison de Jean Maillet près du Pont dame Renaude, mai 1280.

*Testibus hiis Roberto de Nevilla, presbytero, Ricardo de Valle, Johanne Busquet, magistro Roberto de Falesia, clerico et multis aliis.* — Reconnaissance par ledit vendeur, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent. Sur le repli : *Falesia gratis pro capitulo.* Les deux actes sont de la même écriture, vraisemblablement de la main de Robert de Falaise, clerc de l'officialité. — Autres lettres de l'officialité : Raoul le Lonc reconnaît avoir vendu au chapitre, achetant pour l'obit de Jean du Val richier, moyennant 100 sous tournois, 10 sous tournois sur un tènement rue Bougerue, juillet 1281. — Vincent Le Herichié vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, pour 8 livres tournois, de 12 sous de rente sur un tènement en la rue de la Fontaine-Saint-Ouen, paroisse Saint-Vivien, mercredi avant la fête Saint-Remi, 1289. — Reconnaissance par ledit vendeur et par Helissende, sa femme, devant Nicolas de Torchy, clerc notaire de l'officialité, de son sceau appendu à l'acte précédent, jeudi avant le Pardon Saint-Romain, 1289. Les deux actes sont de la même écriture. — Lettres de l'official : Jean *de Magdalena* se reconnaît obligé envers le chapitre à une rente annuelle de 17 sous 6 deniers, à raison de l'obligation de Gautier de Gans et d'Emmeline, sa femme, 1292. — Guillaume Boudin prend en emphytéose, du chapitre de Rouen, la moitié d'une place vide en la paroisse Saint-Vivien, octobre 1294. — Reconnaissance par ledit Boudin, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, vendredi après la Trinité, 1295. — Le même particulier prend en emphytéose, du chapitre, une place vide près de sa maison, mercredi après les octaves de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 1296. Sceau dudit Boudin. — Reconnaissance par lui, devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, dimanche après la Translation de saint Benoît, 1296. — Fragment du sceau de l'officialité.

G. 4349. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 4 sceaux, 3 fragments de sceaux.

**1292 — XVII^e siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Acte passé devant Jehan Filleul, maire de Rouen, par lequel Guillaume Beauvallet, « cyteien de Roen, gage à Nicole de la Fontaine de mettre amendement jusqu'à la valeur de 40 livres en un héritage que ladite Nicole lui avait baillé en fieu, samedi emprès le diemenche des Brandons, » 1291 (petit sceau à l'agneau pascal). — Chirographe : Guillaume Beauvallet prend en fief et héritage, de Nicole de la Fontaine, pour 6 livres, 10 sous de rente sur un tènement situé en la rue de la Fontaine-Saint-Ouen, 1292. — Sentence de Jean Filleul, autre maire de Rouen, rendue « en la quemune » tenue par lui le 11 octobre 1367 (?) sur un procès pour arrérages de rente entre Robert Deschamps et Jean Le Barrier dit Petit. — Vente par Vincent Le Prévost et par Perronnelle, sa femme, à monsieur Barthélemy Regnaud, chanoine de Rouen, pour 65 francs d'or, de 7 livres de rente sur un tènement à Saint-Vivien, 1367. Au dos de ce contrat : « Ceste présente lettre de vente a esté leue devant l'église de Saint-Vivien, au portail du pavement, en l'an de grâce 1367, le dimenche avant la feste Saint-Ilaire, confesseur, 9^e jour de janvier. Thémoins ces et à leur présence Pierres Challes, Pierre Rage, Guillemme de Bondeville, Guillaume Le Biauvallet, Johan Diville, monsieur Guillaume du Montdelif, Johan Cauchon, Colin Heleboc, Johan Duval, Pierres Lemonnier, clerc de Saint-Vivien de Rouen et autres plusieurs. » — Délais fait au chapitre par les chapelains de la commune de la cathédrale, « d'un gardin, rue de la Fontaine Saint-Ouen, où souloit estre une maison démolie à l'occasion des guerres et du siége mis devant Rouen ; » le chapitre les tient quittes d'une rente de 25 sous et des arrérages de cette rente, 21 juin 1420. — Donation faite au chapitre par Denis Gastinel, maître ès-arts, licencié en droit canon et civil, chanoine de Rouen, de 4 livres de rente, 1^er décembre 1440. — Procédures au sujet de rentes. Sentences des maires de Rouen : Jean Le Fèvre, jeudi avant la saint Clément, 1344; Jean Mustel, 9 janvier 1355; Jacques Le Lyeur, ayant pour lieutenant Jean Le Barrier dit Petit, 19 mars 1357 ; Jean Dorliens, 3 et 19 juillet 1359. — Mention au dos d'un contrat, de lecture à la paroisse, le 2^e dimanche après les octaves de la Tiphaigne, 1358 ; — de Regnault Le Gay, vicomte de l'hôtel-Dieu de la Madeleine, 1418. — Partie notable du grand sceau de la commune de Rouen au mouton, 19 juillet 1359; fragment du même sceau, même date; petit sceau à l'agneau pascal, 1291, 1357 ; fragment notable du sceau de la Madeleine, 1418. — Sceaux de Richard Ravin, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1388; de Guillaume Du Fay, lieutenant général de Jean Le Sac, vicomte de Rouen, 1441.

G. 4350. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

**1387-1767.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Contrats de rentes, rue de la Marèquerie à Saint-Hilaire et près de la sacristie et du presbytère de Saint-Vivien. — Colin Le Roux, de la paroisse Saint-Maclou, consent que les chanoines « fassent leur pure et pleine justice sur une maison contenant 2 étages, gardin et arbres

près de la Fontaine-Saint-Ouen, pour 15 sous tournois de rente ; il emploiera 20 livres à l'amendement dudit héritage, » 17 mai 1401. Au dos de l'acte, mention de la lecture qui en avait été faite à l'église Saint-Vivien, devant le portail « à oye de paroisse, » un dimanche de juillet, 1402. — Accord entre les religieux de Saint-Ouen et les héritiers de Louis Segueut, avocat en cour laie, au sujet de rentes dues sur une maison, rue de l'Étal-aux-Chevaux, paroisse Saint-Vivien, 1466.

G. 435. (Rouleau.) — 0m,17 de hauteur sur 0m,21 de largeur; 1 sceau.

**Commencement du XIIIe siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — *Anketillus, filius Willelmi filii Anfridi,* et ses frères *Gillebertus, Anfridus et Hugo,* concèdent à Guillaume, chapelain, une masure en la rue des Penteurs, à tenir d'eux et de leurs héritiers *in libero feodo et hereditate*, moyennant une rente annuelle de 10 sous de monnaie courante à Rouen, *salvo jure dominico ;* 20 sous angevins *de recognitione. Testibus Radulfo, Rogero, Roberto, presbyteris de Sancto-Audoeno.* Sceau dudit *Anketillus*, avec cette légende : *S. Aunchetilli clerici.*

G. 4352. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**Commencement du XIIIe siècle. — 1366.** — Clerc de ville. — Paroisse Saint-Vivien. — Lucas, *filius Johannis*, donne en perpétuelle aumône, à l'église Notre-Dame de Rouen, 40 sous angevins, et, à l'église Notre-Dame d'Évreux, 20 sous de la même monnaie, à percevoir chaque année pour l'anniversaire de son aïeul Lucas, fils de Jean, de son aïeule Perronnelle, de son père Jean, fils de Lucas, de son homme Wandrille, *in gardino Sancti Viviani.* Ledit Wandrille promet en présence de tout le chapitre de payer ladite rente. *Testibus hiis Rogero, tunc decano, Roberto Helya et Nicholao, capellanis.* — Roger Le Machun, du consentement d'*Ada*, sa femme, concède au chapitre 20 sous de rente à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien ; 9 livres 10 sous tournois *de recognitione*, 1220. — *Johannes clericus, qui fuit filius Johannis* Le Clootier, vend au chapitre 20 sous de rente en la paroisse Saint-Vivien, entre le chemin et la coûture de Saint-Ouen ; il assigne en contre-plège son *capitale manerium. Ego igitur et Agnes, mater mea, et Maza, uxor mea, spontanea voluntate, juravimus in curia Rothomagensi, coram magistro Alano Britone, tunc officiali, quod nullo modo contra hoc in aliquo tempore veniemus, et propter hoc dederunt mihi ipsi decanus et capitulum decem libras turonensium de recognitione. In cujus rei testimonium ego procuravi sigillum curie Rothomagensis cum sigillo meo litteris istis apponi*, 1222, avril, sceau de l'officialité. — Charte du même, passée devant le même official et à la même date, mais ne mentionnant pas la *recognitio.* Sceau de l'officialité. — Lettres de l'official de Rouen : Nicolas d'Arras donne en pure et perpétuelle aumône, aux chanoines de Saint-Laurent en Lyons, 20 soudées de rente sur le tènement de Robert Le Faachier, de Mathieu Le Chartein et des hoirs de Guillaume *Textor*, avril 1235. — Vente au chapitre de Rouen par Symon Du Broc, héritier par inventaire de feu sire Symon Du Broc, son oncle, pour 300 florins de Florence, de bon or et de bon poids, de 30 livres 2 sous 1 denier de rente à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien-sur-Robec, devant la maison qui fut Pormorant..., à la Foullerie, en la ruelle as Bouchiers, à la Crois de Pierre, en Quoquereaumont, en la rue des Camps, en Orberue, à Saint-Maclou, en la maison des Cappellés sur le Petit Ruissel, rue de la Vigne, rue Notre-Dame, rue des Crotes, outre le pont de Torchi ; en la paroisse Saint-Nigaise, rue Flamenville ; à Saint-Cande le Viel, sur la maison des Maillos, 18 avril 1366.

G. 4353. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1221-1767.** — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente par *Wio* Belebarbe et Murrieut, sa femme, à Robert du Châtel, de 10 sous de rente, sur un tènement *ante ecclesiam Beati Audoeni apud Rothomagum. Actum... anno Domini* 1221, *dum idem Robertus esset major Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : Raoul *de Vivario* et *Aziria*, sa femme, reconnaissent avoir vendu aux chanoines, pour 4 livres et 15 sous tournois, 10 sous de rente *in Alba via*, 1241. Sceau de l'officialité. — Chirographe : partage entre Gillebert Goscelin et Nicolas Goscelin, son frère, d'un tènement en la paroisse Saint-Ouen, de Robec au pavement. *Coram Nicolao Fessart, tunc majore Rothomagi*, mars 1260. — Échange de rentes entre Jean du Valricher et le chapitre, juillet 1266. — Lettres de l'official : reconnaissance par ledit Jean du Valricher, de son sceau appendu au contrat précédent, même date. — Vente par Laurent Le Carpentier à Guillaume Dumesnil et à Gervais Desmulx, exécuteurs testamentaires d'Avisse La Harenguière, pour convertir à la fondation d'une chapelle, de 12 livres de rente, 7 mars 1385.

G. 4354. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1225-1667.** — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente par Adam de Gateville, du consentement de Jeanne, sa femme, aux chanoines de Rouen, de 25 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Ouen, en la rue Sainte-Croix, et outre le pont de Seine, *super calciatam*, mars 1225. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : Jeanne, femme dudit Adam, présente en la cour de l'archevêque, devant Alain Le Breton, chanoine de Rouen et official, fait serment, *tactis sacrosanctis*, de ne rien prétendre sur ladite rente, 1225, vendredi après *Reminiscere ;* lesdites lettres, de la même écriture que le contrat précédent. — Autres ventes faites au chapitre par Guillaume Pitdoue et par Jacques de Croisset, *Actum coram Gueroudo de Marromme, tunc temporis majore Rothom.*, mardi avant la Chaire saint Pierre, 1320.— Accord entre le chapitre et Josset Thibout, au sujet d'une rente due sur une maison à l'enseigne des Barillés près de Jean Le Mestre dit Gallymart, au pavement de la Boucherie Saint-Ouen de Rouen, 1er mai 1428. — Vente faite aux chanoines, par Michel Le Barrier, de 100 sous de rente sur l'hôtel où pendait l'enseigne des Boulettes, 20 décembre 1444. — Mention, dans un contrat, du 18 mai 1380, d'une maison occupée par Guillaume de Bayex, rue Saint-Ouen de Rouen. — Sentence du bailliage de Rouen sur un procès entre les religieux de Saint-Ouen et les fermiers des moulins pour la conduite de l'oison, 20 juin 1637 : l'abbé de Saint-Ouen et son receveur condamnés à la prestation annuelle, aux échevins, « de 2 plats de pains de preude femme, et à la conduite d'un oyson ayant des lacs de soie au col, depuis la maison abbatiale jusques au grand moulin à ban de la ville, avec 2 hommes le tenant par le bout des ailes et deux autres jouant du violon, » 20 juin 1635.

G. 4355. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1396-1766.** — Clerc de ville. — Paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. — Vente faite par Jean et Jean Queval, frères, fils de Guillaume Queval, à maître Jean Gouel, chanoine de Rouen, de leur part en une maison à l'enseigne du Château rouge, en la rue de derrière le logis au boulanger de Saint-Ouen, 2 novembre 1473. — Vente par Jean Decamp à Matelin Lostelier et à sa femme d'une partie de la même maison, 2 septembre 1476. — Vente faite par ledit Matelin, de cette partie de maison, indiquée comme située en la rue tendant de l'aître Saint-Ouen à la Rouge mare, le long des murs de l'abbaye, 21 décembre 1477. — Cession faite par Roger Gouel, bailli d'Harcourt, à Guillaume Gouel, son fils aîné, d'une rente sur ladite maison, 13 février 1478, ladite maison appartenant, en 1709, aux Ursulines de Rouen, achetée d'elles en 1749, par M. De la Roche, doyen du collége des médecins de Rouen.

G. 4356. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

**1232-1291.** — Clerc de ville. — Paroisse Notre-Dame la Ronde. — Lettres de Th., archevêque de Rouen : *Benedicta*, veuve de Richard *de Fonte*, présente en la cour de l'archevêque, fait serment, *tactis sacrosanctis*, de ne rien réclamer, sur une rente de 4 livres par elle vendue au chapitre de Rouen, ladite rente assise sur un tènement *in Corveiseria ab oppositis ecclesie Sancte Marie Rotunde*, samedi avant les Rogations, 1227. — *Bertinus Faber, filius quondam Oudardi Fabri*, du consentement de Margerie, sa femme, vend à Robert, fils Alain, pour 9 livres tournois, 20 sous de rente sur deux tènements, l'un *in parrochia Sancti Andree Fabrorum. Actum coram Gaufrido Gigante, tunc majore Rothomagi.* Sceau dudit vendeur. — Lettres de l'official de Rouen : *Tierricus Aurifaber et Basiria,* sa femme, donnent en fieffe à *Pierre de Allagio*, clerc, pour une rente de 20 livres tournois et pour 20 sous *ad opus dicte Basirie,* une pièce de terre avec édifice et deux fenêtres au-dessous dudit édifice en la rue de la Corveserie, septembre 1249 ; les mêmes reconnaissent avoir vendu, pour 9 livres tournois, les 20 sous de rente indiqués aux lettres précédentes, février 1249 (V. S.) ; — Jean et Mathieu, fils de Laurent, assignent à *Aelicia*, leur sœur, et à ses héritiers, sur le tènement de Roger Cordele, la rente de 60 sous qu'ils lui avaient donnée lors de son mariage avec Richard de Cornewaille. *Actum coram Gaufrido de Valle-Richerii, tunc majore Rothomagi*, février 1250 (V. S.), compris dans un vidimus de 12 94. — Nicolas Fessart reconnaît aux chanoines le droit de percevoir, en vertu d'un legs de *Rohesia*, sa mère, une rente de 20 sous sur la maison d'Ernaud Bordon, sise en la rue de Dordone, mars 1251 (V. S.).—Le même délègue et attourne ledit Ernaud pour payer ladite rente, affectée à l'anniversaire de ladite *Rohesia*, 1255 ; — le même Ernaud *Bordon et Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Bertin *de Calido monte*, pour sept-vingts dix livres, 12 livres de rente sur un tènement sis en la même paroisse, *ad portam de Machacre, in Vanteria, inter vicum de Dordone et terram que fuit Roberti filii Alani*, mai 1257. — *Galterus Bordon* et Emmeline, sa femme, vendent à maître Bordet, sous-chantre de Rouen,

achetant avec les deniers de vénérable père H. de Pise, archevêque *Nichotiensis*, ancien doyen de Rouen, *ad opus minorum clericorum in Rothomagensi ecclesia ad majorem missam servientium*, pour 9 livres 10 sous tournois, une rente de 20 sous *in vico* de Dordone, mars 1258. — Lettres du vicomte de Rouen : Gautier Lenglais, de la paroisse « Notre-Dame la Rouonde, » reconnaît devoir à Robert de Saint-Denis, clerc, 100 sous tournois à titre de prêt, vendredi après les Brandons, 1290. — Sentence de Thomas Naguet, maire de Rouen : envoi de maître Robert de Saint-Denis en saisine de la maison dudit Lenglais, pour non-paiement de son obligation ; ladite maison indiquée comme située « en la rue deu conte de Leincestre, aprésagée par les jurés de la ville, c'est assavoir par mestre Osber d'Arches, Robert de la rue Beauveisine, Guillebert le Carpentier, Jehen de Malauney, décembre 1291.

G. 4357 (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1334-1643.** — Clerc de ville. — Paroisse de Notre-Dame de la Ronde. — Vente par Robert Campion et Aelis, sa femme, aux chanoines de Rouen, pour 25 livres tournois, de 5 sous de rente, 1334. — Vente par Isabelle Blanchaston, déguerpie de feu Guillaume Blanchaston, aux exécuteurs testamentaires de maître Étienne Larmeurier, chanoine de Rouen, pour convertir au profit de l'église cathédrale, de 10 sous de rente en 3 parties, savoir 4 livres sur une maison située en Courvoiserie, 4 livres sur une autre maison en la rue de Richebourg, 2 livres en la paroisse de Saint-Lo, 1354. — Donation faite aux chanoines, par messire Vincent Buffet, chanoine de la grande église de Notre-Dame de Rouen, d'un hôtel, maison ou manoir sis en la paroisse Notre-Dame la Ronde, « jouxte la porte de Machacre, aboutissant par derrière à la rue appelée la Porte-aux-Fèvres, en la paroisse Saint-Pierre du Chastel, » samedi après la Nativité Notre-Dame, 1362. — Mention, dans un titre du 9 mai 1407, d'un héritage près de la rue de Richebourg, à Saint-Martin du Pont, « par quoy étoit pour lors le chemin de l'entrée de la ville de Rouen, par ce que le droit chemin par où l'en vient de Saint-Sever à Rouen estoit estouppé empres l'entrée de la porte du pont, tant de mur que de fossé. »

G. 4358. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin 33 pièces, papier.

**1231-1736.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Amand, Saint-André de la Porte-aux-Fèvres, Saint-Cande le Jeune, Saint-Denis, Saint-Étienne des Tonneliers, Saint-Étienne la grande église. — Vente par *Awardus Anglicus*, et par Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen, pour 20 livres et 13 sous, d'une rente de 40 sous sur un tènement *in Bolengeria Rothomagensi, ante atrium Beate Marie, inter terram Stephani de Cotevrart et terram Andree Boic*, 1231. — Vente par Colin Erchemer et par Raoulle Erchemer, sa fille, à Jacques Baudry, pour 25 livres tournois, de 50 sous de rente en la paroisse Saint-Denis, 1383. — Vente par Colin Delamote à Guillaume Ango, aux vies de lui et d'Agnés, sa femme, et du survivant, de 20 livres de rente sur la maison de Robert Baudry, paroisse Saint-Étienne la grande église, 1406. — Extrait du contrat relatif à la vente faite par Isabeau Deschamps, veuve de Salomon Dubois, à Charles Boulaye, lieutenant particulier au bailliage, d'une maison rue Grand-Pont, paroisse Saint-Cande le Jeune, 1651. — Mention, en 1410, de la rue dite le Mouchau de Saint-Denis. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1410.

G. 4359. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau; 2 fragments de sceau.

**Commencement du XIII^e^ siècle-1776.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Godard, Saint-Herbland, Saint-Laurent. — Concession faite par Étienne Le Marescal, aux chanoines de Rouen, de 16 sous, sous la réserve de 8 deniers de rente, sur un tènement tenu de lui par Sylvestre de *Orguiell. in Corveseria*; les chanoines donnent en plus, pour cette concession, audit Étienne, 7 livres tournois ; — 3 sous tournois *de recognitione* à Robert, fils du même Étienne, 2 sous à Richard, son autre fils. *Actum coram Johanne Luc., tunc majore Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : *Odelina*, femme d'André *Bursarius*, du consentement de son mari, reconnaît avoir concédé en fief et en héritage à Jeanne du Châtel et à Nicolas et Jean, ses fils, pour dix livres tournois, la moitié d'un tènement, près du champ du Pardon, septembre 1236. — Autres lettres de l'official : Gautier Malwyton et *Aelicia*, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Simon Passe-avant et à *Aelicia*, sa femme, pour 9 livres 2 sous tournois, un tènement en la rue Bouveroel, mai 1245. — Donation par Robert du Bec, chapelain en la grande église de Rouen, à Notre-Dame et à saint Romain, pour le repos de l'âme de Jeanne Marie, de 5 sous de rente, *ad opus duorum presbyterorum qui portabunt Corpus Christi apud Sanctum Gildardum de nocte et reportabunt de die in Ramis Palmarum, item feretrum Beate Marie in festis ipsius et feretrum Beati Romani in festis ipsius*, samedi après l'Invention de la Sainte-Croix, 1297. —

Lettres de l'official : reconnaissance par ce chapelain de son sceau appendu à l'acte précédent, samedi après *Misericordia Domini*, 1297. — Titres d'une rente de 5 livres 11 sous sur une maison rue Ganterie, appartenant, en 1776, à Louis Le Boucher. — Vente par Guillaume de Fondimare, prêtre, à Jean Secart, écuyer, sieur de Saint-Arnoult, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et à Adrien Secart, son fils unique, sieur d'Auzouville et conseiller du Roi au Parlement, d'une maison rue de l'École, à charge de payer une rente de 25 livres au chapitre, 28 décembre 1636. — Mention de la saisie faite, le 18 septembre 1480, sur les biens de Jean Soudain, peintre, dans une maison de la paroisse Saint-Laurent, au coin de la rue des Écoles-de-Grammaire; — de Jean Gambon, dit Gambonnet, hucher, 1453. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen ; 2 fragments du sceau de l'Officialité.

G. 4360. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

**1305-1783.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Lo et de Saint-Maclou. — Lettres du vicomte de Rouen : devant Adam Dorliens, tenant à ferme les lettres de la vicomté de Rouen, vente par Guillaume Le Bourc à Mons^r^ Michiel d'Osberville, garde de l'Hôpital au Trésorier en la rue Saint-Ouen de Rouen, pour 13 livres 10 sous tournois, de 20 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Lo, près la rue de Grand-Pont, veille de mi-août 1305. — Autre vente par le même au même, dimanche après la Saint-Gilles, 1305 ; au dos de la pièce : *anno* M°CCC° *quinto, die Innocentium, lecta fuit quarta, et fuerunt isti presentes Johannes Bourdon, Guillelmus Nepos, Petrus Le Verrier*, etc. ; — autre vente par le même au même, jeudi après la Toussaint 1305. — Cession de rente faite par Mons^r^ Aubin Le Prevost, mestre de l'Ospital le Roy en la rue de Saint-Ouen, 1338. — Accord entre les chanoines et Robert Alorge l'aîné, bourgeois de Rouen ; les chanoines renoncent à leurs prétentions sur un héritage qui avait appartenu à un nommé Le Tailleur, au delà de la Seine, près de la barrière du Pont, et Robert Alorge leur baille en échange une rente de 24 sous sur deux maisons, l'une occupée par Tassin Ancel, boulanger, devant le moulin du chapitre, l'autre occupée par les hoirs de Remont de Saintes au long de la rue du Mouchel de Saint-Denis devant Robec, 3 mars 1409.

G. 4361. (Charte.) — 0^m^28^c^ de hauteur sur 0^m^20^c^ de largeur.

**Vers 1189.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin du Pont. — *Bartholomeus qui fuit filius Benedicti de Orbec et Henricus, frater ejus*, concèdent *Ade, fratri Willelmi Speciarii, masuram que est in capite vici Sancti Martini et in capite vici Haustariorum ante atrium Beate Marie, cum terra et domo et toto porprisio*, à tenir par 13 livres 10 sous d'angevins de rente, payables en trois termes, Purification de la Sainte-Vierge, Pentecôte et Saint-Michel. Adam donne à Barthélemy 2 besants d'or *de recognitione* et à son frère Henri 1 besant d'or. *Actum fuit hoc coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi.*

G. 4362. (Charte. — 0^m^24^c^ de hauteur sur 0^m^18^c^ de largeur.

**Vers 1180.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin du Pont. — *Hawisa*, femme de Bernard Comin, Guillaume, son fils aîné, et ses autres enfants, du consentement dudit Bernard, vendent à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, une portion d'héritage qui avait appartenu à Raoul, fils d'Étienne, son frère, une maison qui avait appartenu à *Iboldus* de Grand-Pont avec le verger adjacent. Prix de vente indiqué, sept-vingts livres d'angevins et un palefroi. *Actum est hoc publice in plena communia Rothomagi, coram Bartholomeo Fergant, tuno majore Rotomagi. Testibus Hugone de Cressi, R., abbate Mortui maris, Willelmo de Malapalude, Willelmo de Brealte, Galtero filio Ger.*, etc. — Restes des lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4363. (Charte.) — 0^m^18^c^ de hauteur sur 0^m^20^c^ de largeur

**Vers 1180.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — *Hawisa*, femme de Bernard Comin, vend à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, une part de la maison qui fut à Robert, fils d'Étienne, et la maison qui fut à *Iboldus* de Grand-Pont. *Actum est publice coram Rotrodo, Rothomagi archiepiscopo, Roberto decano, Rad., cancellario, Petro cantore.* — Restes des lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4364. (Charte.) — 0^m^30^c^ de hauteur sur 0^m^26^c^ de largeur.

**Vers 1189.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre : sur la demande de Bernard Cumin et de *Hawisa*, sa femme, de Guillaume, leur fils aîné, et de leurs autres enfants, et de Raoul de Saint-Amand, héritiers de Raoul fils d'Étienne, il confirme à maître Gautier de Coutances, clerc du Roi, la maison qui fut à Raoul fils d'Étienne, sise à

Rouen *super Grandem-pontem*, que le roi Henri, père dudit Henri II, avait confirmée et que ledit Gautier avait achetée, en présence des justices du Roi, et en présence de la commune de Rouen. Il confirme au même Gautier de Coutances la maison d'*Iboldus de Grandiponte* qu'il avait achetée de Bernard Cumin. *Testibus Ricard., Winc. et Gaufrido, Elien, episcopis, Rogero Le Bigot, Rann. de Glanvilla, Willelmo Marascall, Gerard. Talebot, Roberto de Tregoz, Adam de Ikebo, Simone de Marisco, apud Westmonasterium.*

G. 4365. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m20c de largeur.

**Fin du XII^e^ siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Gautier de Castellon donne et confirme à Guillaume Grognet, fils de Nicolas Grognet, une rente de 20 sous à Rouen, à savoir 10 sous d'angevins *que Claremboldus Rufus* rendait pour la terre qu'il tenait en la rue Saint-Martin, pour laquelle ledit *Claremboldus* était homme dudit Gautier, — et 10 sous dûs par les hoirs de Pierre de Bures, en la même rue Saint-Martin, pour une terre qui fut à la dame Aviegne, avec hommage. *Emma*, femme dudit Gautier, et Gillebert, son fils, consentent à cette donation. — Le même Gautier s'engage de plus à conduire Guillaume Grognet et sa compagnie à Jérusalem et à les ramener, *sicut legitimum hominem meum;* il lui promet la 5^e^ partie du conquêt qu'il fera *in itinere Jerusalem*. Guillaume fait hommage et donne 50 livres d'angevins *de recognitione, et hoc mihi tenendum, sicut domino, juravit, et ego ei, sicut legitimo homini meo. Actum fuit hoc coram Luca de Donjon, tunc majore Rothom.*

G. 4366. (Charte.) — 0m27c de hauteur sur 0m18c de largeur.

**Fin du XII^e^ siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Lettres de Raoul, chancelier du roi d'Angleterre, de Guillaume de Malpalu, justicier du Roi, de Barthélemy Fergant, maire de la commune de Rouen : Gautier *de Castellione* et *Hemma*, sa femme, fille de la vicomtesse, vendent à maître Gautier de Coutances, trésorier de l'église de Rouen, la dot de ladite *Hemma*, consistant en 10 marcs d'or sur la maison qui fut à Raoul fils d'Étienne, son mari. Présents, Hubert, chanoine de Lisieux, Thibaut, chanoine de Tours, etc... Restes de lacs en soie de 3 sceaux.

G. 4367. (Charte.) — 0m25c de hauteur sur 0m18c de largeur.

**Fin du XII^e^ siècle.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-du-Pont. — Double de la précédente charte. Quelques noms de témoins diffèrent.

G. 4368. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**Commencement du XIII^e^ siècle-1775.** — Clerc de ville. — Paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle et de Saint-Martin-du-Pont. — Concession par Robert du Chastel, à Guillaume Néel, d'un tènement sur le fossé, entre la terre de Richard Drubec et la terre qui fut à Robert de Grosparmi, moyennant une rente de 20 sous; 7 livres tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram me ipso, dum eram major Rothomagi, et sigillo communie confirmatum.* — Lettres de l'official de Rouen : Michel Tardif (avec Asceline, sa femme), Jacques et Alexandre, ses frères, de la paroisse de Saint-Martin-sur-Rive, reconnaissent avoir ratifié la vente faite par Emmeline la Tardive, leur mère, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente, sur un tènement sis en ladite paroisse, entre la terre de Gautier Blondel et celle de Tiphaigne la Grosse, avril 1242. — Jean Duquesnoy, fils de Clément Duquesnoy, chevalier, reconnaît que les chanoines ont droit de percevoir une rente de 20 sous sur un fonds de terre à Saint-Martin-du-Pont, entre la rue Saint-Martin et la rue de la Poterne, qui mène à *l'abevreure*; août 1341. — Autre acte de reconnaissance, relatif à la même rente, de Clément Duquesnoy, fils aîné de feu Clément Duquesnoy et de Perrinet Duquesnoy son frère, 9 juillet 1389; mention dans cet acte « de l'héritage qui fu mestre Jehan Julien, arbalestier. » — Mention de la rue de Trihorie, 18 juillet 1520.

G. 4369. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

**Commencement du XIII^e^ siècle — 1707.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saint-Patrice. — Vente par Jehan Pillée, chainturier, et par Isabelle, sa femme, à Jean Dufour, de la paroisse Saint-Maclou, de 60 sous de rente sur une maison rue Écuyère, paroisse Saint-Michel, 14 novembre 1493. — Vente par Raoul Maslart, à *Anfrida Grossa* et à Mathieu, son fils, pour 6 livres d'angevins, du fief que *Tigerus de Casteneio* tenait dudit Raoul en la paroisse Saint-Patrice,

moyennant 8 sous de rente. *Actum fuit hoc in Rothomago, coram Luca de Donjon, tunc majore Rothomagi. Testibus hiis Johanne, presbitero Sancti Patricii, Rogero de Fossa* etc. — Vente par Robert *Mercator* et par Emeline, sa femme, à Robert fils d'Alain, bourgeois de Rouen, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur un tènement tenu de Geoffroi Salimen, *in vico Stoupato extra portam... Actum fuit hoc ex assensu dicti Gaufridi Salimen, domini istius feodi, anno Domini* 1238, *mense Augusto, coram Nigasio de Carvilla, tunc majore Rothomagi.* — Sceau de Robert *Mercator* (fleur de lys); fragment du sceau de Geoffroy Salimen (une tête coiffée d'un bonnet).

G. 4370. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**Commencement du XIII^e^ siècle — 1631.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Paul, Saint-Pierre l'Honoré, Saint-Pierre-le-Portier. — Accord entre les religieux de Sainte-Trinité au mont de Sainte-Catherine (Dom Étienne Le Carpentier, bailli) et le chapitre de Rouen, au sujet de quelques héritages sis au Nid de chien, que lesdits religieux prétendaient relever de leur seigneurie, 1483. — Vente par Jean Saget aux chanoines de Rouen, pour 13 livres tournois, de 34 sous de rente dûs par Lucas, fils d'*Alveredus* le Boglier, par Jean de Daieville, serviteur de l'archevêque, par Simon *Aurifaber*, *in Novo vico et in alio vico...* 12 livres tournois *de recognitione* à Nicolas et à Julienne, enfants dudit Saget. *Sciendum est quod Aeliz de Calli dedit viginti solidos hujus redditus ad obitum Radulf. de Calli, viri sui, et undecim solidos ad obitum Willelmi Caval, et tres solidos ad obitum suum proprium. Actum fuit hoc coram Joanne Luca, tunc majore Rothom... Testibus Enardus* (*sic*) *de Ripa, Willelmo Blundel, Hugone de Bosco Gir., presbitero, Clar. Dauborvill., Erkenb. de Watevill.* — Vente par Robert Saget aux chanoines de Rouen (*Beate Marie Rothomag. matris ecclesie*) de 20 sous de rente sur son masage, entre l'aître *Sancti Petri Lembæ* et le tènement de Guillaume Cornicle, *sicut se proportat a via usque ad atrium Sancte Crucis. Actum fuit hoc coram Nich. de Depa, tunc majore Rothomagi.* — Fiefte faite, moyennant 60 sous de rente, par *Matillis dicta Domina de Povilla*, du consentement de son mari, à Guillaume Le Cordier et à *Chechiria*, sa femme, d'une terre *extra muros Rothomagi, sicut se proportat integre a porta Calcensi usque ad calceiam de ante domum Huardi, cum omnibus pertinenciis, domibus, arboribus et erbagiis, exceptis vivariis. Actum anno Domini* 1238, *mense januarii, coram Roberto filio Alani, tunc majore Rothomagi.* — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Le Cordier, du consentement de Mathilde, sa femme, l'un et l'autre de la paroisse Saint-Éloi, reconnaît avoir vendu à Jean Crestien et à Perronnelle, sa femme, pour 24 livres tournois, le même tènement, mai 1246. — Autres lettres de l'official : *Aelicia*, veuve de Richard *Talliator*, du consentement de Simon de Maleville, son mari, reconnaît avoir quitté et délaissé à Gautier dit Vilain et à Haise, sa femme, le droit qui lui appartenait sur un tènement en la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier, entre le cimetière de Saint-Pierre et la terre de Robert le Drapier, mars 1240.

G. 4371. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

**1217-1760.** — Clerc de ville. — Paroisses de Saint-Vigor, Saint-Vincent, Saint-Vivien, Sainte-Croix des Pelletiers, Carville. — Guillaume *Gasco*, du consentement de *Huelina*, sa mère, et de *Haisia*, sa femme, concède à Elye de Crandone un tènement en la paroisse Saint-Vigor, moyennant 6 deniers de rente et à charge en outre d'acquitter les rentes dues au seigneur du fief; — 24 livres tournois *de recognitione* audit Guillaume *Gasco*, une tunique de 20 sous tournois, et 10 aunes de toile à *Haisia*, sa femme. *Factum fuit hoc coram Johanne Luca, tunc majore Rothomagi*, juin 1217. — Jean Roussel, harenger, (*aluctarius*), concède à Jean Lesleu et à Matilde, sa femme, un tènement en la paroisse Saint-Vincent, entre la terre de Simon de Costentin et celle de Nicaise fils James, pour 6 deniers de rente et à charge en outre de payer les rentes dues au seigneur; 40 sous tournois *de recognitione. Actum fuit hoc coram Gaufrido de Valle Richerii, tunc majore Rothomagi.* — Thomas James, vend à Gautier Gouteliaue, pour 17 livres tournois, une pièce de terre en ladite paroisse, entre la terre de Jean Lesleu et celle de feu Guillaume Le Saim(ier). *Actum fuit hoc coram Johanne Naguet, tunc majore Rothomagi,* décembre 1270. — Lettres de l'official de Rouen : Lambert dit Walegrin, du consentement d'*Albereda*, sa femme, reconnaît avoir vendu à Nicolas Fauvel, clerc, pour 15 sous et un *monile* d'argent *de recognitione*, une pièce de terre sise en la paroisse Saint-Vivien, entre la terre de Gillebert Loisel et la ruelle Saint-Ouen, *salvo jure dominico et redditu domini capitalis*, juillet 1260. — Autres lettres de l'official : le même Walegrin vend au même Fauvel, qualifié chapelain en l'église de Rouen, pour 40 sous tournois, un tènement à Saint-Vivien, janvier 1261. (V. S.) Sceau de l'officialité. — Laurence, fille de *Durande*, du consentement de Richard de Langetot, son mari, concède à Thomas Dupont, un tènement à Darnestal, entre la terre de Nicolas

Ermenrée, la rue et le chemin du Roi et la ruelle qui conduit à l'église de Carville. *Actum fuit hoc anno Domini* 1237, *mense januarii, coram Nigasio de Carvilla, tunc majore Rothomagi.*

G. 4372. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

**Commencement du XIII[e] siècle-1470.** — Clerc de ville. — Contrats de rente : don au chapitre d'un tènement tenu de Robert Merlenc. *Factum fuit hoc coram Roberto Beaufiz, tunc majore Rothomagi.* Charte mutilée. — Lettres de l'official de Rouen : Maurice de Saint-Lo, clerc, et *Thomasia* de Saint-Lo, sa sœur, (ce clerc avait été donné par l'official comme curateur à ladite *Thomasia*, mineure) abandonnent à Guillaume de Saane, trésorier de l'église de Rouen, exécuteur du testament de maître Jean de Saint-Lo, chanoine, tout le droit qui pouvait appartenir à ladite *Thomasia* sur la succession dudit chanoine, 1259, *die martis post dominicam qua cantatur Cantate.* Sceau de l'officialité. — Accord, à la suite du décret d'une maison sise à Rouen, rue des Barbiers, laquelle avait appartenu à Jacques du Tot, 19 septembre 1470.

G. 4373. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

**1531-1769.** — Clerc de ville. — Cueilloirs et états des rentes dues au chapitre en la ville de Rouen. — Baux desdites rentes. — Procuration donnée par le chapitre à Jean Heudequin, prêtre, pour recueillir les cens et louages de maisons et les revenus dus à l'église de Rouen, « accoustumez estre coeuliz par le recepveur de l'église, appelé communément le Clerc de ville, » penultième d'octobre 1531. — Bail fait, au nom du chapitre, par Robert-Léonard Coustey, docteur de Sorbonne, intendant des affaires du chapitre, à maître François Dumontier, receveur général dudit chapitre, pour 750 livres par an, de toutes les rentes foncières, vulgairement nommés Clerc de ville, 1721. — Procès au sujet desdites rentes. — Notes diverses qui paraissent avoir accompagné autrefois les pièces.

G. 4374. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1554-1744.** — Maisons canoniales. — Extrait des registres du chapitre de l'église primatiale de Normandie, 17 août 1670, 2[e] chapitre général : « Règlements faits, renouvelés et publiés, touchant les réparations des maisons dudit chapitre adjugées aux chanoines, le présent règlement fait après avoir veu les anciens registres et ordonnances dudit chapitre faites sur pareilles questions, tant ès années 1393, et 1394 qu'autres suivantes. » — « Projet de règlement sur l'assurance des baux des maisons canoniales, » de l'écriture de l'abbé Terrisse. — Copie d'une réponse du chapitre de Rouen au chapitre de Bordeaux, au sujet des maisons canoniales. — États des réparations à faire aux maisons canoniales, 1554-1594. — Procès-verbal de visite d'un mur bornant une maison canoniale de la rue du Bac, ledit procès-verbal dressé par Philippe Éloy, voyeur pour le Roi à Rouen, Jacques Chanevière, Jean Chalon, Pierre Chrestien, Pierre Delarue et Jacques Tourmente, maîtres maçons, 26 janvier 1554. — Estimation des réparations à faire à la maison précédemment occupée, rue aux *Hous*, paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, par Claude Chapuis, haut chantre, 1560. — Visite d'une maison occupée par MM. de Martimbos, chancelier, et Clerel, chanoine, 1560 : « En la sallette, 4 chassis de voirre qui servent de fenestre en deulx croisez. — Deux huys de drap avecq leurs châssis, oultre les huis ordinaires. — En la grande salle ung tableau enclavé sur le manteau de la cheminée. — En la chambre sur ladite grande salle, 2 châssis de voirre auxquels sont enclavés les fenestres en 2 demyes croysées nouvellement faictes, regardant sur ledit jardin. Item des châssis de voirre en 2 autres croiséez que lesdits sieurs de Martimbos et Clerel ont dit avoir affection de changer et les rendre de la sorte que lesdictes deux demyes croiséez, lesquels châssis desdictes deux croiséez servent de fenestres. Item les nattes que lesdits sieurs ont dict estre prestes de attacher quand les peintres auront achevé en ladicte chambre. — Item ung huis de drap avecq les châssis, oultre l'huys ordinaire. — Item au manteau de la cheminée y a attente pour mectre ung tableau que lesdicts sieurs prétendent mectre, qu'ils accordent, y estant mis, demeurer en ladicte maison aussy bien que les ovalles de marbre qui sont audit manteau de cheminée. A une chambre demye croisée fournie de châssis de voirre, auquel les fenestres sont enclavez et icelles fournies de victres painctes. — En la chambre du sieur de Martimbos, ung tableau sur le manteau de la cheminée, deux huys verds oultre les ordinaires. — En ung oratoire où cabinet une vitre où est painct l'image du crucifix et du serpent d'arain avecq les devises, 13 petits tableaux enclavez au lambris dudit oratoire, ung huis de drap verd avec le châssis. En l'estude du sieur de Martimbos, y a 2 pipitres, de longueur de 9 à 10 espaces, à 3 estages, couverts de toile verde, 1 carthe de la généalogie des roys de France ; 1 carthe cosmografique universelle ; 1 carthe de la description de la Palestine ; 1 huys

de drap vert avecq le châssis oultre l'huys de bois de chesne. — En l'estude du sieur Clerel, trois châssis de bois de chesne et volets comme les autres fenestres cy-dessus mentionnez avecq les vitres, ausquelz sont dépaintes les armoiries de monseigneur le Cardinal. » — Visite de la même maison en 1578. — Visite de la maison canoniale de feu M. Eulde, en son vivant, chanoine et official de Rouen, échue au tour de M. Richer. — Vente audit Richer des meubles, comme bancs, porches, huis, serrures, nattes, châssis, vitres... sur lesquels avaient droit les héritiers dudit Eulde.

G. 4375. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

**1600-1649.** — Maisons canoniales. Baux, adjudications; procès-verbaux de visite; états des réparations. — Adjudication à noble et discrète personne, maître Jean Le Roy, chanoine, pour son tour de maison canoniale, de la maison ci-devant occupée par maître Charles de Ver; la dite maison assise devant les murs de l'abbaye de Saint-Amand, 17 novembre 1604; signé : Le Roy. — Lettre du chanoine Vigor, au chanoine Martin, datée d'Évreux, 22 décembre 1608 : il lui annonce qu'étant à Rouen, il y avait 3 semaines, il avait remis entre les mains de MM. du chapitre, la maison canoniale qui lui avait été adjugée à son tour et ordre, d'autant qu'il avait résigné à son frère sa chanoinerie; « il estime que les adjudications à la vie d'un qui a résigné ostent et diminuent le bien d'un particulier. » — Adjudication à M. Langlois, chanoine, de la maison canoniale, rue du Bec, paroisse Saint-Lo, vacante par le décès de Guillaume Péricard, évêque d'Évreux, ci-devant haut doyen du chapitre, 1614. — Procès entre le chapitre, d'une part, et, d'autre part, François Péricard, évêque d'Avranches, et Romain de Boyvin, sieur du Vaurouy, trésorier général de France, ayant les droits cédés dudit évêque, au sujet de la maison canoniale de la rue du Bec qui avait été adjugée à ce prélat, 1629. — Devis de travaux à faire à la maison du chanoine Titelouze, 1629. — Procès entre le chapitre et les héritiers de défunt M. Louis Bretel, archevêque d'Aix, ancien haut-doyen du chapitre (Raoul Bretel, sieur de Gremonville, président au Parlement, Claude Bretel, sieur de Lanquetot), au sujet de la maison canoniale dudit archevêque en la paroisse Saint-Nicolas, 1645. — Procès-verbaux de la visite générale des maisons canoniales, faite par 2 chanoines, assistés de Noël Dyvetot, maître maçon, de Guillaume Boyvin, maître charpentier; maisons des chanoines : Grenier, rue des Parcheminiers; Mallet, rue des Bonnetiers; Le Pigny, Le Vendenger, rue de la Chaîne; Brice, rue de l'École; de Bretteville, official, et de Hauterive, rue Saint-Nicolas; Marc, Briffault, Secart, rue des Chinchers; Le Roy, Pavyot, rue des Chanoines; Dubuisson, de Mathan, rue de l'Archevêché; Deudemare, rue Saint-Denis (louait sa maison à un médecin portugais); de Tierceville, rue des Bonnetiers; Vigor, rue Saint-Amand (louait sa maison à M. du Vicquet). Une maison de la rue des Chinchers était occupée par M. de la Fontaine, conseiller au Parlement, 1624.

G. 4376. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

**1650-1699.** — Maisons canoniales. Baux, adjudications, états des réparations. — « Devis des réparations, tant grosses que menues, qu'il convient de faire en la maison canoniale de M. de Boisrobert, abbé de Châtillon, située rue Malpalu, 1650; signé : de Metel. Cette maison resta à M. de Boisrobert, jusqu'à l'époque de son décès en 1663. — Adjudication à M. Charles Mallet, de la maison occupée par feu M. Alphonse de Bretteville; — procès, au sujet des réparations, avec la sœur du défunt, Charlotte de Bretteville, veuve du sieur Saver, trésorier de France au Bureau des finances de Rouen, 1663. — Acte par lequel Jean de Molony, évêque de Laon en Irlande, et chanoine prébendé à Rouen, pour lors logé à Paris au séminaire Saint-Sulpice, renonce à son tour de maison canoniale, moyennant une pension de 700 livres par an, avec 80 livres en plus pour le gros de sa prébende; il constitue pour procureur à Rouen, à l'effet de toucher lesdites sommes, Georges Haquet, marchand, bourgeois de Rouen, 16 janvier 1676; signé : « Molony, évesque de Laon. » — Maison de M. de Caux, rue de la Chaîne, 1656; de M. Gaude, rue des Chanoines, 1661; de M. l'archidiacre Duhamel, rue Saint-Denis, 1670; la maison de M. Gaude, louée par lui à M. Boudard, correcteur en la Chambre des comptes. — Mention de Henry Gosset, maître maçon de l'hôtel-de-ville de Rouen, 1656-1673.

G. 4377. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

**1675-1699.** — Maisons canoniales. Baux, adjudications de maisons, états des réparations. — Délibération capitulaire, du 1er juin 1676 : le promoteur du chapitre remontre que, par un statut du 22 août 1626, il a été ordonné que chacun de MM. les chanoines habitera sa maison canoniale, et que, en cas d'excuse légitime, nul des dits sieurs ne pourra faire bail de sa dite maison canoniale à aucune personne qu'au préalable, il ne l'ait fait agréer par le chapitre, parce qu'aussi lesdites maisons

canoniales ne pourront être louées à aucunes personnes de la religion contraire à la catholique, ny à des hosteliers, taverniers et sucriers. Le sieur de Moy a, ce nonobstant, loué sa maison à des maîtres de coches d'eau de Rouen à Paris pour en faire un lieu public de toute sorte de gens et de toute qualité qui pourront coucher, boire et manger dans ladite maison.... ce qui seroit un scandale pour l'église. » Le chapitre, convoqué *per juramentum et domos*, vu la non-comparence dudit de Moy, lui donne 8 jours pour répondre sur le réquisitoire du promoteur. — Antoine de Hincourt, chanoine depuis 21 ans, demande à être reçu chanoine honoraire, et à conserver sa maison canoniale pendant le reste de sa vie, considéré qu'il a employé plus de 1,500 livres en réparations, et qu'il a été intendant des affaires du chapitre pendant plus de 12 ans, 1676. — Procès, cette même année, au sujet du refus fait par un chanoine de poursuivre les héritiers de son prédécesseur pour réparations de maisons canoniales. — Travaux à la maison de M. de Sérieourt en 1683. — Maison de M. Brice, chanoine et conseiller à la cour de parlement, rue de l'Archevêché, donnée à M. de la Roque, archidiacre de Rouen, 1693. — Maison de M. de Fieux, abbé de Bellozanne, même rue, donnée à M. Gueroult de Saint-Clair, 1694. — Maison de Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre, petite rue des Chanoines, paroisse Saint-Nicolas, 1698. — Journée de maçon, 25 sous ; de manœuvre, 14 sous. — Mention de Jacques Le Brun, commis par Sa Majesté à l'emploi d'expert, juré visiteur toiseur et arpenteur, en la ville et Généralité de Rouen, 1692-1693 ; — de Clément Lebreton, son successeur, 1694-1699 ; — de Christophe Le Forestier, greffier de l'écritoire, charge créée pour recevoir les rapports des experts, 1692-1699.

G. 4378. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

**1700-1725.** — Maison canoniales. Baux, adjudications de maisons, états des réparations. — M. Henriqués de Reneville, conseiller au Parlement, locataire de la maison canoniale de M. Auvray, chanoine et pénitencier, 1701. — Maison de M. de Sérieourt, près de Saint-Amand, échue à à M. de la Londe, plus tard doyen du chapitre, 1709. — Maison de M. de Vigneral, rue de la Chaîne, échue à M. Hacquet, 1710. — Maison de M. Guerout près de Saint-Nicolas, échue à M. de la Villette, 1721. — Maison de M. Hacquet le jeune, échue à M. Blain, 1721. — M. Reu, docteur en médecine, locataire de cette maison pour M. Blain, en 1724. — Maison canoniale de M. Charles, rue des Bonnetiers, échue à M. Francisque De Lan, et, après celui-ci, à M. Davoult, grand chantre. — Procès-verbal dressé par Millets Deruisseaux, architecte à Rouen, des réparations à faire à la maison de feu M. l'abbé Le Breton, pour lors occupée par M. Louis, chanoine, 15 janvier 1770.

G. 4379. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

**1726-1749.** — Maisons canoniales. Procès-verbaux de visite, états des réparations. — Représentation faite au chapitre par M. Cornet, à l'occasion du différend survenu touchant l'adjudication d'une maison canoniale accordée, à vie naturelle, à M. Davoult, grand chantre, 21 août 1745 : « Ont déclaré MM. les chanoines, par voix d'acclamation et unanimement, qu'ils se sont déterminés par la triste situation où se trouve M. le chantre, et qu'ils n'entendent point que cet exemple puisse autoriser pareille grâce avant 10 ans de logement à des chanoines qui se trouveraient, en des cas moins favorables. — En conséquence, tous M. M. opposants à la délibération du 17 mai ont déclaré qu'ils accédoient de tout leur cœur à cette délibération et se désistoient de leur opposition. » — Maison de M. de la Roque-Hue, rue Saint-Romain, échue à M. Dubos de Montbrison, 1730. — Maison de M. Gondouin des Moulins, échue à M. Le Bovyer de Fontenelle, 1734 ; après lui, à M. Le Clerc. — Maison de M. du Tot Frontin, échue à M. de Gouy, 1736. — Maison de M. de Canappeville, rue Saint-Romain, échue à M. de Marcouville, 1744. — Maison de M. Louis, rue des Cinq-Cerfs (anciennement Chinchers), échue à M. Terrisse, 1744. — Maison de M. de Captot échue à M. de Ménibus, 1748. — Mémoires des réparations faites à la maison de M. Dubos de Montbrison, en 1733 et 1734 ; journée de maçon, ces années-là, 25 sous ; de manœuvre, 14 sous.

G. 4380. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 119 pièces, papier.

**1751-1799.** — Maisons canoniales. Baux, adjudications ; procès-verbaux de visite, de la maison de M. l'abbé de Boismont, 25 juillet 1752 ; — de celle de M. Davoult, grand chantre, rue Saint-Romain, précédemment occupée par M. De Lan, 17 juin 1754 ; — de celle de M. l'archidiacre Schier, rue des Chanoines, précédemment occupée par M. de Gouy, 1758 ; — de celle de M. Cornet, rue Saint-Nicolas, précédemment occupée par M. Gosselin, 4 juillet 1761 ; — de celle de M. l'abbé Perchel, même rue, précédemment occupée par M. l'archidiacre Rose, 22 décembre 1762 ; — de celle de M. l'abbé Saas, rue des Chanoines, 1766 ; — de celle qui fut accordée, à

M. Fossard, à vie naturelle, rue du l'École, 1777 ; — de celle de M. l'abbé de Goyon de Saint-Loial, occupée précédemment par ledit Fossard, décédé chanoine honoraire, 23 janvier, 1784; — de celle M. Bridelle, archidiacre, près de Saint-Amand, précédemment occupée par M. Ruellon, 2 avril 1785. — Bail, par Bertrand-Joseph Boby, de sa maison canoniale, rue Saint-Nicolas, à M. Nicolas Midy du Perreux, négociant, ancien prieur de juridiction consulaire, lieutenant de la bourgeoisie de Rouen, 23 février 1752. — Bail par Nicolas Tyrel de Boismont, chanoine, demeurant à Paris, rue d'Enfer, hôtel de Chaulnes, paroisse Saint-Séverin, à M. Charles-Michel Delaisment, apothicaire, d'une grande maison rue de la Chaîne, moyennant 850 livres par an, 23 janvier 1754. — Bail par Nicolas-Alexandre de Bonissent, conseiller au Parlement, chanoine de Rouen, demeurant rue Croix-de-Fer, paroisse Saint-Nicolas, de la même maison de la rue de la Chaîne à Charles-Louis-Denis Ballière-Delaisment, apothicaire à Rouen, membre de l'Académie de cette ville, 17 mai 1784. — Bail par Louis-François Perchel, chanoine de Rouen, d'une grande maison canoniale, rue Saint-Nicolas, paroisse Saint-Amand, à Jean-Baptiste-Louis-Léonor du Hecquet, capitaine de cavalerie, écuyer de Monsieur frère du Roi, 4 juin 1785. — Messire de Lanney, prêtre, chanoine de Rouen, conseiller du Roi et son avocat général honoraire en la Cour des comptes, aides et finances, demeurant rue Saint-Romain, 1787. — Jacques Hongnard, maître maçon, entrepreneur des travaux du chapitre, 1753.

G. 4381. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 79 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1431-1788.** — Baux des maisons appartenant au chapitre de Rouen situées rues Beauvoisine, des Carmes, de la Chaîne, de Martainville (au coin de la rue des Filles-Notre-Dame), de la Prison. — Pièces de comptabilité concernant les réparations faites, en 1615, à la maison de M. de la Rocque, trésorier de la cathédrale, située rue des Carmes. — Baux du grand et du petit moulin de la Tuerie sur Robec, appartenant au chapitre : prix du bail, 55 livres 11 sous en 1431 ; — 2,010 livres en 1747.

G. 4382. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

**1492-1788.** — Baux de maisons appartenant au chapitre en la ville de Rouen. — Appointement, entre MM. du chapitre et M. Guerout, de Maromme, au sujet d'une maison canoniale, occupée par Jean Estrelin, chanoine prébendé, située rue de la Chaîne, à la suite d'une visite d'experts, parmi lesquels était Jean Le Boucher, maître du métier de maçonnerie, commis sous le juré des œuvres dudit métier, 13 août 1492.

G. 4383. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

**1271-1775.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul Blondel reconnaît avoir délaissé à Mathieu Blondel 30 sous 9 deniers de rente sur une pièce de terre à Saint-Gervais près Rouen, *inter viculum per quem itur ad fontem Seint Firieul* et la terre d'Estout d'Estouteville, chevalier, depuis la terre aux hoirs de Jean Blondel, jusqu'au chemin qui conduit *ad fontem Romaisierie*, avril 1271. — Autres lettres de l'official : Guillaume Bonnechose et Clémence, sa femme, reconnaissent avoir reçu de maître Adam Rigaud, doyen de Rouen, pour tout le temps de la vie dudit doyen, une maison dépendant du manoir dudit doyen, moyennant 8 livres tournois par an, 1302. — Monsieur Bertaut Brienchon, chevalier, reconnaît devoir à monsieur Mathieu Campion, chevalier, la somme de douze-vingts livres tournois pour vente d'un cheval, lundi après la Saint-Denis, 1343. — Sentence de Vinchent de Saint-Liénart, lieutenant pour Jacques Baré, maire de Rouen, sur un procès entre lesdits Mathieu Campion et Bertaut Brienchon, lundi après le dimanche que l'on chante *Oculi*, 1344; héritage saisi, sur la paroisse Saint-Lo, pour paiement de cette dette. — Acte par lequel noble homme mons$^{r}$. Macy Campion transporte à fin d'héritage au chapitre de Ronen, pour 100 livres tournois, son droit en l'héritage saisi, 1346. — « Lettre comment Pierre de Lespine et Jehanne, sa femme, vendirent à chappitre de Rouen l'ostel de la Lanche en la paroisse Saint-Maclou l'an mil CCCC et dix-sept. » — — Titres de propriété d'une maison située devant l'église Saint-Amand, adjugée, en 1674, à MM. du chapitre, au décret des héritages de maître Nicolas Hébert, représentant les sieurs de Dampierre. — Titres de propriété d'une autre maison, rue et paroisse Saint-Denis, ladite maison vendue par Audoulet Genest à Jehan de Rougepont antérieurement à 1392. — Donation faite par maître Denis de la Houssaye, chanoine de Rouen, au chapitre, d'une maison et jardin sis en la paroisse Saint-Nicaise, rue de Maulévrier, à charge de payer 5 sous de rente dus aux religieux de Saint-Ouen et de distribuer annuellement le revenu de ladite maison aux chanoines qui assisteront, depuis l'octave des Rois jusqu'à la Septuagésime, aux vêpres du vendredi, aux matines, et à la messe du samedi, 20 janvier 1545.

G. 4384. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1413-1778.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Fieffe faite par MM. du chapitre à Guillaume Lenfant et à Jeanne, sa femme, de la maison où pendait l'enseigne du Cornet d'argent, en la paroisse de Saint-Nicolas le painteur, devant la cour de l'official; mention, dans cet acte, d'un tènement « contenant 3 estages assis en la paroisse Saint-Nigaise, entre le pavement, d'un costé et d'un bout, et, d'autre costé, les Jacobins Martin et Isabel la Chanteresse, » 1413. — Les chanoines reconnaissent avoir reçu de noble homme Jacques de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller du Roi et président au siège présidial de Rouen, la somme de 7 livres 10 sous tournois pour le racquit du principal de 10 sous de rente et de 60 sous d'arrérages sur une maison, rue de la Vicomté, paroisse Saint-Vincent, appartenant audit de Brèvedent, à cause de Marie Deschamps, sa femme, 1569. — Bail fait à Jean Decrétot, commis à la recette des décimes du diocèse, tant pour lui que pour Nicolas Toutain, bourgeois de Rouen, d'une maison, paroisse Saint-Maclou, rue Notre-Dame, moyennant 60 livres par an, janvier 1586. — Adjudication au chapitre, en 1526, d'une maison située devant l'abbaye de Saint-Amand, près de celle qui dépendait de la prébende d'Amfreville, ladite adjudication faite par décret sur maître Antoine Thorel, chanoine, pour différentes sommes dont il était redevable au chapitre. MM. du chapitre, ayant été dépossédés de cette maison par arrêt de la cour, à l'instance des religieuses de Saint-Amand, qui prouvèrent que la maison en question avait été fieffée aux auteurs de Thorel pour 100 années, Guillaume Le Danois, avocat, aux droits duquel était Thorel, s'oblige par transaction, du 24 janvier 1540, à payer et à rembourser MM. du chapitre de la somme de 3,000 livres, pour les indemniser de l'éviction qu'ils avaient subie.

G. 4385. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

**1434-1763.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Baux, pièces de procédures. — Fieffe faite par les trésoriers de la paroisse Saint-Maclou à Robert Hersent du tènement où pend pour l'enseigne la Coupe, borné par les chanoines de Rouen, par l'hôtel à l'enseigne du Soleil. « Le preneur fournira 3 demions de vin vermeil bon pour chacun jour de l'an à perpétuité, pour aider à célébrer les messes de la paroisse, ledit vin à porter ou faire porter, chaque jour, à 6 heures du matin, » 21 septembre 1505. — Ordonnance du Conseil général des finances de l'Union de Normandie établi à Rouen, ordonnant le paiement à MM. du chapitre de 2 rentes sur les biens des enfants de Pierre Videcoq, hérétique absent, à cause de la succession de leur défunte mère, 9 août 1589; par ordonnance du Conseil, signé : Guerard. — Arrêt d'enregistrement fait en 1659, par évocation au parlement de Grenoble, d'un jugement rendu, en 1658, par l'archevêque de Rouen, sur un différend survenu entre les chanoines de l'église dudit lieu relativement à l'adjudication des maisons canoniales. — Titres concernant une maison rue des Cinq-Cerfs, occupée successivement par MM. Le Pigny, Louis Terrisse et de Quiefdeville de Belmesnil. — État des ouvrages à faire à la maison canoniale de M. l'abbé Boby, chanoine, 1751.

G. 4386. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 55 pièces, papier, (1 imprimé.)

**1515-1751.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Vente par MM. du chapitre, à Adam Sement, d'un tènement de maisons en la cour aux Clercs, rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, 1er mars 1577. — Arrêt du Conseil contre la veuve et les héritiers de Jacques Baudry, qui renvoie MM. du chapitre en possession dudit tènement de maisons, à charge de remboursement, 18 septembre 1634. — Décret d'une maison et d'un jardin sis rue de l'Épée, ayant appartenu à maître Guillaume Du Criel, receveur du chapitre, adjugée aux chanoines pour reliqua de compte, 1er décembre 1547. — Mémoire et estimation des *méliorations* faites à cette maison par Simon de Gouberville, notaire apostolique, depuis l'acquisition qui en avait été faite du chapitre par ses prédécesseurs, 1635. — Bail emphytéotique de cette maison pour 99 ans au sieur Hongnard, maître plâtrier, 1751. La rue de l'Epée, ainsi dénommée dans l'acte du 1er mars 1577, paraît indiquée comme lieu de situation du champ au Régent, dans une sentence du 18 janvier 1515.

G. 4387. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 168 pièces, papier.

**1590-1779.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Fieffes et baux de maisons construites rue des Changes sur l'emplacement de l'ancienne Loge aux maçons, depuis la tour de Beurre jusqu'aux degrés du portail de la Calende. — Douze maisons; manquent les titres relatifs aux maisons 7, 8 et 9. — Procès-verbal, dressé par Noël Divetot et autres ouvriers, des réédifications et réparations à faire aux maisons construites

près de la Tour de beurre, 26 juin 1629. — Pièces relatives à des procès avec la fabrique Saint-Étienne la grande église.

G. 4388. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

**1442-1746.** — Maisons et rentes du chapitre de Rouen en la ville de Rouen. — Procès relatifs aux maisons du chapitre. — « Mémoire des meubles restés après l'inventaire faite par les Mercheurs croisseurs, lesquelles hardes enlevés par le concierge de l'Auney pour estre esventés suivant l'ordonnance de monsieur le lieutenant général civil et le reste des meubles restés en ladicte maison mis en mémoire par nous Jehan Barbé et Charles Lucet, esventeurs en ceste ville, à la requeste de messieurs les chanoines de Notre-Dame de Rouen ; » 18 livres pour avoir éventé ladite maison, mai 1626. — Mention de l'hôtel des Flagons appartenant aux paroissiens de Saint-Maclou, situé près de l'hôtel canonial dit l'hôtel du haut doyen, occupé par le cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen, chancelier de France, ledit hôtel sis rue Malpalu, 12 mai 1442. — Mention de Charles-Guillaume-Michel de Fermanel, seigneur du Favril et du Houvet, locataire d'une maison du chapitre, paroisse Saint-Amand, 1745.

G. 4389. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 plans.

**XVII^e^ siècle - 1789.** — Maisons du chapitre à Rouen. — Plans divers ; plan de la reconstruction projetée d'une maison, située rue du Bec, servant aux messageries de la Basse-Normandie. — Autres plans d'une maison à reconstruire rue de l'Épée, de la maison canoniale de l'abbé Duval, rue Saint-Nicolas ; — d'une maison rue des Cinq-Cerfs, autrefois dite rue des Chinchers. — Extrait des règlements du chapitre de Rouen pour l'assurance des maisons canoniales, 1765.

G. 4390. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 4 sceaux ; 2 fragments de sceau.

**1289-1475.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Amand. — Lettres du vicomte de Rouen : « Riqueut Reingot, veive, et Jehan Reingot, son fils, confessent avoir vendu à monseigneur Pierre de Talemoustier, prestre, pour 80 livres de tournois, 2 tènements en la paroisse Saint-Amand de Roan, devant le mur de l'abéie de Saint-Amand, entre le tènement du chapitre de Roan, où monseigneur Andrieu Delahaie, prestre, manoit adonques, et un autre tènement du chapitre où mestre Mathieu de Crevecuer, chanoine de Roan, manoit adonques, jeudi après la Tiphaigne 1288 (V. S.). » — Contrat de vente de ces deux tènements par devant Robert du Châtel, maire de Rouen, janvier 1288 (V. S.) ; sceau de Jehan Reingot (agneau pascal) ; fragment de celui de Riqueut Reingot. — Donation faite au chapitre par Bernard *de Casis*, chanoine et trésorier de l'église de Rouen, exécuteur testamentaire principal de Pierre *Geraldus*, chanoine de Rouen, d'une maison en la paroisse Saint-Amand, à charge de services religieux pour lui et pour ledit *Geraldus ;* mention dans cet acte de maître Arnaud Mancipi, chanoine de Rouen ; de Thibaud Delahaye, autre chanoine ; de Guillaume *de Insula*, chancelier, 26 février 1339. — Donation par Roland Boniface, chanoine de Rouen, au chapitre, d'un tènement de maisons autrefois tenu à rente par Roberge la Tanquerelle, 2 janvier 1410. — Vente de rentes à Pierre Le Franchois, chanoine de Rouen, par Marie de Bréauté, abbesse de Saint-Amand (du consentement de l'archevêque), 3 juillet 1447 ; — par Guillemote Ducroq, autre abbesse de Saint-Amand, 15 septembre 1463. — Mention de Jean Duquesnay, sénéchal et garde du temporel et des aumônes de l'archevêché, 5 juillet 1449 ; — de Pierre Danescuit, curé de Critot, 22 mars 1352. — Sceau de Laurent de Lymare, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1427 ; — de Jacques Garoul, autre lieutenant général du même vicomte, 1457.

G. 4391. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier ; 1 sceau.

**1430-1766.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Amand. — Lettres de Michel Durant, vicomte de Rouen ; adjudication par décret à MM. du chapitre d'une maison appartenant à Jacques Bourel, à l'enseigne du Mouton, rue aux Prêtresses, 20 décembre 1430 ; sceau de Durant ; mention *d'aprésagement* fait par Alexandre de Berneval, maçon. — Fieffe faite par le chapitre à honorable homme et sage maître Jean de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, « d'un tènement de maisons contenant plusieurs louages où il avoit une ruelete séant environ le parmi, rue de la Cayne, près du collège des Clémentins, » 24 janvier 1447 (V. S.). — Acte par lequel Jean Charité et sa femme se constituent, envers le chanoine Jean Esterlin, débiteurs de 20 sous de rente. — Adjudication par décret audit Esterlin de la maison dudit Charité, 19 décembre 1487. — Donation au chapitre par le même chanoine de

la même maison à charge de célébrer un obit le 5 février de chaque année, 2 octobre 1492. — Adjudication par décret, au profit de la fabrique de la cathédrale, d'une maison ayant appartenu au chanoine Robert Busquet, rue de la Chaîne, 1615. — Baux de maisons situées rues de la Chaîne, de Saint-Amand et des Cinq-Cerfs, autrefois rue des Chinchers (1614) et plus anciennement (1515) rue des Prêtresses.

G. 4392. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier; 5 sceaux.

**1467-1503.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisse Saint-André hors ville. — Vente à Guillaume Bosquet, écuyer, sieur du Mesnil-sur-Barentin, 10 janvier 1479 (V. S.). — Jean Enguerren dit Gault, *cordouennier*, baille à rente à Jean Legros, pelletier, un tènement de maisons et jeu de paume ayant pour enseigne le Regnart, sis en la paroisse Saint-Andrieu hors la porte Cauchoise, 19 juin 1487. — Vente de rentes sur ledit jeu de paume par le même Enguerran à Guillaume *Chappel* (Cappel), chanoine de Rouen, 17 septembre 1487. — État des deniers provenant du décret dudit jeu de paume, adjugé audit Guillaume Chappel, en la vicomté de Rouen, 17 mai 1496. — Donation faite au chapitre de Rouen par ce chanoine des maisons et jardin par lui acquis en la paroisse Saint-André de la porte Cauchoise, pour la fondation d'une chapelle de Saint-Guillaume en la cathédrale, 11 et 12 décembre 1503. — Mention de Robert Le Lieur, sénéchal de la terre de Saint-Gervais, 10 janvier 1479 ; — de frère Clément Hays, maître ès arts, religieux de Fécamp, garde des obligations de la terre de Saint-Gervais, 21 août 1478, 10 janvier 1479 (V. S.) ; — de Nicolas Du Costé, curé de Saint-Andrieu de la porte Cauchoise, 13 juillet 1487 ; — de la rue tendant de la porte Cauchoise à la croix d'Yonville, plus tard désignée sous le nom de rue du Renard, du nom du jeu de paume placé à l'entrée de cette rue, 1496. — Au dos des pièces attestation de lecture de contrats à l'issue des messes parroissiales, par Guillaume De la ville, clerc de Saint-Andrieu, près Rouen, 28 août 1478 ; — par Jean Delamote, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Vigor, 22 avril, 23 septembre 1487 ; — par Robert Regnoult, clerc de la paroisse Saint-Andrieu de Rouen ; signé Robert R., 16 août 1495. — Sceau des obligations de la terre de Saint-Gervais (3 mitres et 1 crosse) ; — grand sceau de la vicomté de Rouen ; 3 petits sceaux de ladite vicomté.

G. 4393. (Registre. — In-folio, 20 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1563-1566.** — « Ensuivent les mises faites par nous Jaques Canterel et Jehan Vymont, chanoines et super-intendants du coffre de la fabrique Notre-Dame de Rouen pour les maisons de la porte Cauchoise appartenant au chapitre de ladite église par commission dudit chapitre. — Nicolas Gelouys, maçon, demeurant rue du Vieux-Palais devant la maison de M. de Brévedent. » — On paye à « Pierre Laurent, maître maçon et voyer pour le Roi, pour lui et pour 3 autres voyers qui avaient visité la place où était assis le tripot du Regnard et autres places appartenant au chapitre hors la porte Cauchoise, pour avoir bourné, aligné et laysé lesdites places jouxte le pavé du Roi, 102 sous, » 7 mars 1565. Les travaux sont visités par Jacques Chanevyère, Pierre Laurent, Guillaume Chrétien, Jacques De la Croix, et Pierre Quesnel, maîtres maçons de la ville; on leur donne, pour leur peine, un écu sol ; on paye à Noël Le Tardif, vitrier, 22 livres 10 sous pour vitres par lui mises aux maisons le 18 octobre 1565. — Journée de platrier, 8 sous; de manœuvre, 5 sous.

G. 4394. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1515-1737.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-André hors ville. — Baux et fieffes par les chanoines. — Procès entre les chanoines et Jean Beaurepère dit Grosbois, jardinier; — mention de culture de raves et d'artichaux dans son jardin; — vente pour 20 sous de ces légumes, à la requête du chapitre, 20 juillet 1573. — Baux de l'auberge de la Petite-Notre-Dame. — Requête adressée par le chapitre à nos sieurs du Conseil général de l'Union en Normandie établi à Rouen; « ils ont été avertis d'une ordonnance du Conseil portant que certaines maisons, assises aux faubourgs de la porte Cauchoise, seraient abatues, notamment, celles du chapitre; ils demandent qu'estimation soit faite des bâtiments préalablement à toute démolition, à l'effet de se faire indemniser, soit sur les deniers communs de la ville soit sur les recettes générales, » 1er août 1589. — Procès-verbal dressé par Jean de la Faye, lieutenant criminel au bailliage de Rouen, commissaire député par messieurs du Conseil général de l'Union, 1er septembre 1589. — Estimations faites par Jacques Tourmente, maître maçon, par Mahiet Everard, maître vitrier.

G 4395. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

**1558-1780.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-André hors ville. — Baux de maisons, contrats de révalidation de rente. — Requête de Pierre Julien, fermier des maisons de Cauchoise; il demande qu'on les fasse clore et expose les grandes pertes et dommages qu'il a eues et encores avait de présent « tant à l'occasion qu'il ne peult avoir hostes pour y loger que pour les robemens de fustailles, bois et autres choses, » mars 1565. — Autre requête de Jean Gombault, pauvre homme, chargé d'enfants, ayant pris à louage une maison à l'enseigne de Notre-Dame; il rappelle qu'à cause des gens de guerre « qui ont tousjours été et séjourné aus faulxbourgs depuis le mois de juillet et de l'abattement prétendu faire d'icelle, il n'a pu en jouir ni en faire son profit, » 1590. — Fieffe faite par le chapitre à Pierre Vauquelin, moyennant une rente de 20 livres, d'une vide place où pendait l'enseigne de Notre-Dame hors la porte Cauchoise, 21 août 1596.

G. 4396. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1239-1790.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisses Saint-André de la Porte-aux-Fèvres, Sainte-Croix, Saint-Ouen, Saint-Denis, Saint-Cande-le-Jeune, Saint-Cande-le-Vieux. — Vente par Jean le Clouetier, de la paroisse Saint-Andrieu de la Porte-aux-Fèvres, « à honnourables hommes et discrès le doyen et chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour convertir à la fabrique de ladite église, pour 10 francs d'or, de 20 sous de rente sur une maison en ladite paroisse, 1363. — Décret des héritages de défunt Jean de Gournay, 7 juin 1560; au dos de l'acte : « La somme de quatre livres tournois, contenue en l'autre part, a esté receue dudit de la Vespriere, enchérisseur, par moy Guillaume Moncuyt, commis à la recepte des deniers de la fabrique du grand temple de Notre-Dame de Rouen, par messieurs du Conseil estably par le peuple au gouvernement d'icelle, » 13 août 1562. — Donation faite à la fabrique de la cathédrale par Martin Le Bovyer et par Jeanne, sa femme, de 50 sous de rente sur une maison à l'enseigne de l'image Saint-Jacques, rue aux Oues, à charge de services religieux, 23 juin 1438. — Adjudication par décret à Martin Le Bovyer, d'une maison à l'image de Saint-Jacques, rue aux Oues, paroisse de Saint-Cande-le-Jeune, 1447. — Mention, dans cet acte, du paiement de 50 livres tournois en doubles, ayant cours les 3 pour 5 deniers, le 28 août 1424; — d'*apprésagement* de maison par Jean Roussel, maçon, 28 mars 1446 (V. S.). — Vente par le chapitre à Jean de Alava, gentilhomme espagnol, d'une maison canoniale située rue aux Oues, occupée, à sa vie naturelle, par noble homme maître Guillaume Péricard, conseiller en la cour et chanoine de Rouen, ladite vente faite afin de procurer à la fabrique les moyens « d'obvier aux apparentes ruines dont les voultes de la cathédrale estoient menacées, attendu que les couvertures de plomb se trouvoient fort endommagez et brisez, » 1591. — Lettres de l'official de la cour de Lisieux : Raoul Godart et Guillaume Godart ratifient l'accord fait entre le chapitre de Rouen et leur frère *Galfridum de Liveia,* clerc, au sujet du tènement qui fut à défunt Guillaume dit *Balbus,* chanoine de Rouen en la paroisse Saint-Cande-le-Vieux, rue Potart, février 1238 (V. S.). — Donation faite à la fabrique de la cathédrale par maître Nicole Sarrazin, archidiacre du Vexin français, de 8 livres de rente sur une maison, rue de l'Aumône, paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Amand, à charge de services religieux, 27 août 1501.

G. 4397. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 1 plan, (1 imprimé.)

**1432 (copie) - 1765.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Information au sujet d'une place le long du mur du palais archiépiscopal, rue des Bonnetiers, 1587. — Bail fait par MM. de ville des halles et marchés parmi lesquels la Calende est indiquée : « Les vendeurs de petits souliers pourront estaller et vendre où il leur plaist à la Calende, » le 24 mai 1432 (copie). — Adjudication faite, en l'hôtel-de-ville, des deniers communs et d'octroi, dans laquelle on énonce l'obligation de faire nettoyer les places publiques et la Calende, vers 1540. — Arrêt du Conseil qui renvoie au parlement de Rouen la requête présentée par MM. du chapitre contre M. Claude Viallet ou ses préposés, pour être maintenus en possession de la place (ou cimetière) nommée la Calende, dans laquelle place ledit Viallet prétendait affermer le droit d'étaler, 5 mars 1671. — Arrêt du parlement qui maintient MM. du chapitre en possession de la place de la Calende, au préjudice dudit Viallet, 11 août 1673. — Avis du parlement qui, d'après les déclarations respectives du fermier du Domaine et de MM. du chapitre, accorde définitivement à ces derniers la place de la Calende pour en jouir à titre de cimetière, 1er mars 1675. — Plan de la place de la Calende. — Sentence du bailliage de Rouen, qui règle le remboursement des particuliers propriétaires d'ouvreurs ou échoppes dans la place appelée les Petits Changes, le long des murets du cimetière de Notre-Dame, depuis la Calende jusqu'à la

cour des Généraux, lesquels ouvreurs ou échoppes avoient été abattus par ordre du Roi, » 1508 (copie du XVI^e^ siècle). — Fieffes faites par le chapitre de terrains le long de la cour dite la Loge aux maçons. — « Raisons et moyens tirés des pièces que produisent les sieurs Doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine et primatiale de Rouen, comme Directeurs purs et simples et administrateurs du revenu de la fabrique de ladite église, contre les prétentions de M^e^ le Porquier, fermier du domaine du Roy » (imprimé). — Baux de maisons et de boutiques le long de la Loge aux maçons.

G. 4398. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1409-1790.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Vente faite par Jean Guerin, chapelain de Notre-Dame de la Ronde, aux exécuteurs testamentaires de Jean Rosse, d'une maison sise rue des Barbiers devant la porte de Mgr l'archevêque pour servir de logement aux curés de Saint-Étienne la grande église, à charge aux curés de faire dire, tous les samedis, une messe de Notre-Dame à note dans l'église de Saint-Étienne, au retour de matines de la grande église, 18 février 1419 (V. S.). — Copie de 2 accords entre le chapitre et le curé de Saint-Étienne la grande église, 15 décembre 1486, dernier février 1496 (V. S.). — Fieffe faite par le chapitre à Jean Peppin, à sa vie et à celle de sa femme et du survivant, moyennant 10 sous par an, « d'une échoppe dedens le chimetiere de ladicte église devant la maison Cavé, d'un costé aux murs dudit chimetiere, d'autre costé et d'un bout audit chimetiere, » 8 janvier 1409 (V. S.); — « à Jean Rosse, et à Guillemeite, sa femme, à leurs vies et du survivant d'eux, de 2 échoppes en un tènement assises en l'eitre du chimetiere d'icelle eglise jouxte le portail as degrez, et avec ce auront iceulx preneurs en icellui chimetiere de la place suffisamment pour meictre leurs derrées devant icelles eschoppes, moyennant 6 livres 10 sous par an et à charge de payer chacun an 4 sous tournois pour étalage as fermiers de la coustume dudit chimetiere. » Il était interdit aux preneurs de demeurer de nuit auxdites échoppes, 8 février 1412 (V. S.); — à Jean Baillet, d'une autre échoppe « devers la rue de la Feurrerie, à l'endroit de 2 échoppes séantes sur le pavement du Roi et qui appartenoient à Huet Dumarest, orfèvre, ladite fieffe faite à la vie dudit Baillet et de sa femme, lesquels pourtant n'y pourroient gésir de nuit ni y faire queminée passante, » 1418; — à Jean de Manneville et à Jacquette, sa femme, d'une échoppe avec un passage devant l'uis Jehan Cavé, en l'eitre de l'église Notre-Dame ou costé devers les échoppes que avoient fait faire plusieurs orfèvres, » 9 avril 1421; — à Jean Wibert et à Thomasse, sa femme, à leurs vies et du survivant, « d'un tènement et édifices jouxte la maison de Erbanne près du manoir de maistre Jean de la Porte, chanoine, et le long des rues d'Erbane et de la Feronnerie, » 8 décembre 1412. — Fieffe faite par le chapitre à Nicolas Lescuyer, libraire, d'un emplacement « poury construire deux boutiques de bon bois qu'il devait couvrir d'ardoise au pied de la Tour de beurre, dans le cimetiere de ladite église, depuis le premier pilier près le sacraire de l'église Saint-Étienne jusques au bout de la marque pour ce faite au bout de ladite Tour vers la rue et barreire, » 23 février 1581. — Bail à Morin du Souillet, libraire, d'une échoppe; le preneur s'engage à fournir au chapitre, pour la chambre des comptes dudit chapitre, 4 mains de papier, marque de pot, 1 quarteron de plumes et de l'encre, 1592, 1598. — Contrat par lequel MM. les échevins de Rouen donnent à la fabrique « une petite maison affichée contre la tour des 4 cloches, avec une petite échoppe près de la porte d'Albane, à charge aux chanoines d'entretenir à perpétuité et de fournir l'huile de la lampe d'argent pendue devant l'autel de la Sainte-Vierge en la cathédrale suivant le vœu solennellement fait par la ville pour la cessation de la maladie contagieuse dont Rouen était affligé depuis de longues années, 2 juillet 1647. — Baux de maisons rue des Bonnetiers, des Chanoines, du Change, des Quatre-Vents, etc.

G. 4399. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

**1589-1777.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne la grande église. — Baux des échoppes du portail des libraires; la plupart de ces baux sont faits à des gens de métiers, autres que des libraires, malgré l'ancienne désignation du portail qui fut maintenue. — Jean Petit, libraire, fils de Jean, 12 mai 1589. — Antoine Orange et Nicolas Lescuier, libraires, 1601. — François Courrier, maître facteur d'épinettes, 27 février 1604. — Adrien Violet, vendeur d'images, 1725. — François le Grand, maître fondeur doreur, 1772.

G. 4400. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1588-1775.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Étienne des Tonneliers. — Vente faite par Taurin Bournel, sieur de Villers, bourgeois de Rouen, et par Marie Le Cacheur, sa femme, fille et héritière en partie de feu Christophe Le Cacheur, sieur de Bellegarde, lieutenant gé-

néral aux eaux-et-forêts du bailliage de Rouen, à Jacques Des Hommets, d'un tènement de maison nommé les Terres-Neuves, près du cimetière de Saint-Étienne des Tonneliers et de Nicolas Langlois, sieur de Mauteville, premier président en la Chambre des comptes, 8 juillet 1584. — Mention de la rue Raquoy (26 mars 1759), plus tard rue des Iroquois; — d'une maison à l'enseigne de Notre-Dame, rue Bonnefoy, devant les murs des Cordeliers, 1672.

G. 4401. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1272-1790.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisses de Saint-Gervais, Saint-Godard, Saint-Laurent. — *Aelicia* del Croquet, veuve, Guillaume del Croquet, son fils et Jeanne, sa femme, de Saint-Gervais près Rouen, vendent *domino Roberto de Avicularia, presbytero, capellano in ecclesia Rothomagensi,* pour 6 livres tournois, 12 sous de rente *apud Ynovillam* (sic), sur un clos entre la terre de Thomas Naguet et celle de *Reginaldus* del Croquet, depuis le chemin du Roi jusqu'au jardin *de Mota,* janvier 1271 (V. S.). — Lettres de l'official : lesdits vendeurs reconnaissent leurs sceaux appendus à l'acte précédent, même date. — Remise faite par les nommés Pain à MM. du chapitre d'une pièce de terre en la paroisse Saint-Gervais lès Rouen, dite le Clos aux Barbiers, 16 avril 1635. — Donation faite au chapitre de Rouen, par Robert Estrigalles, clerc du Roi et de Mons[r] le duc de Normandie, d'une maison en la rue Beauvoisine, paroisse de Saint-Laurent, 11 février 1360 (V. S.). — Lettres d'amortissement de cette maison, avril 1361. — Sentence de révalidation d'une rente foncière de 100 sous, à prendre sur un tènement de maisons sis devant l'aître Saint-Laurent, et appartenant à Richard Corneille, 18 mai 1628. — Devis estimatif d'une partie de bâtiments à démolir et à reconstruire, à gauche, en entrant dans la maison canoniale de M. l'abbé Fossard, paroisse Saint-Laurent, rue de l'École, 1765.

G. 4402. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 111 pièces, papier, (2 imprimés.)

**1426-1767.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisse de Saint-Lo. — Lettres patentes par lesquelles Jean, roi de France, confirme la donation faite à la fabrique de la cathédrale par Jean de Nonancourt, archidiacre du Vexin français, de sa maison située en la paroisse Saint-Lo, entre les maisons de Jean et Jean dits les Vilains, et une partie du jardin du curé de Notre-Dame de la Ronde, Paris, septembre 1354. — Titres de propriété et baux, concernant des maisons situées rues du Bec et aux Juifs, entre l'héritage qui fut Mahiet de Gournay et la rue Baracte, 4 juin 1426. — Procès entre la fabrique de la cathédrale, d'une part, et, d'autre part, M. de la Roque, trésorier, Guillaume Péricard, chantre, Mgr François Péricard, son frère, évêque d'Avranches, au sujet de la grande maison de la rue du Bec. — « Déclaration des meubles, aggrémens et ornemens pris et frayez et accommodés, par M. Guillaume Péricard, aux maisons à luy par cy-devant adjugées, à sa vie naturelle, lesquelz il entend donner et délaisser au proffit de la fabrique, en considération de la réserve desdictes maisons qu'il prétend estre faicte par M[rs] du chapitre à maître François Péricard, son frère, aussy chanoine, » 26 juin 1586 : — « Porches dans les diverses chambres, des faux sommiers autour de la grande salle, un poêle de terre plombée, fort bien accommodé, en la sallette, des châssis de verre, des ais, armoires et pupitres tout autour de la bibliothèque, un cabinet portatif de lambris pour serrer des papiers et escritures, des tableaux placés aux cheminées, un voloir à double fil d'archal, des sièges aux galeries basses et un porche dans le jardin. » — Prisée et estimation des chevaux, coches, carrosses et autres équipages servant à l'exploitation des messageries de Paris à Rouen et autres, 1718 (Imprimé.).

G. 4403. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

**1347-1770.** — Fabrique de Notre-Dame de Rouen. Paroisse de Saint-Lo.—Maisons rue aux Juifs et devant la fontaine Saint-Lo. — Fieffe faite, par maître Jean de Nonancourt, à Thomas de Berville et à Luce, sa femme, d'un jardin en la paroisse Saint-Lo, moyennant une rente de 70 sous aux religieux de Saint-Lo et de 50 sous audit bailleur, 26 décembre 1347. — Révalidation, devant le vicomte de Rouen, en faveur de la fabrique de la cathédrale, de cette rente de 50 sous, laquelle avait été donnée par ledit de Nonancourt, 8 août 1408. — Bail par le chapitre, pour 6 ans, à Louis et à Daniel Loudet, frères, libraires et imprimeurs, d'une maison, rue aux Juifs, près du palais, où pendait ci-devant pour enseigne le Bon Pasteur, 30 août 1633.

G. 4404. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1620-1690.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisses de Saint-Martin-du-Pont et de Notre-Dame-la-Ronde. —

Titres d'une rente de 50 livres sur une maison rue Grand-Pont. — Procès-verbal de la visite faite par Laurent De la Croix, maçon, etc... d'un tènement de maison vulgairement appelé l'hôpital Saint-Martin-du-Pont, dont était alors chapelain Adrien Bérenger, chanoine de Rouen, 1627. — Arrêt de la cour du Parlement qui autorise ce chapelain à prendre 700 livres par 50 livres de rente pour, avec 300 livres qu'il accordait, être employées aux réparations et réédification de cette maison, 24 janvier 1628. — Devis de travaux, quittances ; procès pour le payement de cette rente.

G. 4405. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1394-1783.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse de Saint-Maclou. — Donation par Robert Alorge, au chapitre de Notre-Dame de Rouen, pour convertir à la fabrique de cette église, de 30 sous de rente sur une maison près de Remond de Saintes, « pour faire sonner les veilles et jours des deux festes Saint Martin àcareillon, » ainsi que cela avait lieu aux fêtes solennelles de Notre-Dame, 15 décembre 1394. — Transaction au sujet d'une maison que Jean Le Sesne, dit Le Grand, drapier, faisait construire sur le talus de Robec, 29 juin 1428. — Fondation faite par Colin Le Roux, bourgeois de Rouen, demeurant paroisse de Saint-Maclou : « Meu de dévocion, en révérence de notre créateur, de sa benoîte mère et madame Sainte Anne, afin que la feste d'icelle madame Sainte Anne qui eschiet, chacun an, au mois de juillet, fust sonnée à careillon comme les fêtes de Notre-Dame, il donne au chapitre une rente de 20 sous à prendre sur 4 louages rue du Sac yssant du pont de Robec, » dernier avril 1444. — Approbation de cette fondation par le chapitre, 4 mai même année. — Copie de lettres d'appel et de doléance obtenues par Nicolas de la Chesnaye, au sujet de l'Ile Notre-Dame, en laquelle MM. du chapitre et les conseillers de la ville lui contestaient le droit de faire des constructions du côté de la Seine et de la rivière d'Aubette, 1530 : « Remonstroit que ledit héritage luy appartenoit jusques aus murailles d'icelle ville du costé d'icelles murailles et que la fieffe d'icelluy héritaige avoit esté premièrement faicte par lesdits de chappitre en l'an 1377, eu mois de juillet, à Jehan Le Gras, qui seroit temps précédent la creue et augmentation d'icelle ville, depuis lequel temps il n'avoit esté fait aucun don par le Roy, aus dits de la ville, des fossez et arrière-fossez, et avoient iceulx de la ville obtenu icelluy don en l'an 1224, qui seroit plus de 79 ans en précédent la creue de ladite ville... Du costé de la rivière de Sayne la dite ysle et héritage se borne eu canel. » — Baux de maisons rues de Notre-Dame et du Figuier. — Mention de Jean Le Boucher et de Michel Le Cignerre, maçons de Rouen, 8 juillet 1499 ; — des conseillers en cour laie, Guillaume Le Prévost, Nicolas Le Noble, Antoine Bigot, Nicolas Pongnon et maître Gervais Bonamy, même date ; — de Guillaume Dubosc, écuyer, sieur de Branville, et de Marie, sa femme, de noble homme Nicolas Mallet, sieur de la Vallée, 12 mai 1536 ; — de Lucas Allain, curé de Saint-Vivien, résorier du collège des notaires apostoliques, 7 juillet 1626 ; — des rues Trappetouppe, et Busquet, en la paroisse Saint-Maclou, 1538.

G. 4406. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier, 3 sceaux, (1 imprimé.)

**1437-1762.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse de Saint-Nicaise. — Vente par Perrin Henry, taillandier, au chapitre de Rouen, pour l'obit de feu maître Guy de Besenchon, chanoine, d'une maison en Orberue, à l'enseigne de la Faucille, près de maître Gilles Deschamps ; exécuteurs testamentaires de Guy de Besenchon indiqués dans l'acte : Jean Le Roy, chanoine de Rouen, Guy Davoult, chanoine de Vernon, Richard La Buffe, chantre et chanoine d'Écouis, Pierre Pigache, bénéficié en la cathédrale, et Pierre de Rezes, clerc, 11 septembre 1437. — Procès, au sujet de cette rente, en la sénéchaussée de Normandie ; mandement à Louis de Breszé, comte de Maulévrier, grand sénéchal et réformateur général de Normandie ; mandements dudit grand sénéchal ; signés : Le Saonnyer, 16 mars et 7 avril 1496 ; Maignart, 17 juillet, 12 octobre 1498. — Achat de rentes, en la paroisse Saint-Nicaise, par le chanoine Guillaume Cappel, 1490-1493. — Baux de maisons rue de l'Épée et des Maîtresses. — Acquisition par le chapitre d'une maison rue de l'Épée, décrétée sur Guillaume Du Cryel, receveur de la fabrique, 1547. — Sceaux de la vicomté de Rouen et du grand sénéchal Breszé.

G. 4407. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1358-1558.** Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Patrice. — Lettres de Jehan Martin, bailli du trésorier de l'église Notre-Dame de Rouen en sa juridiction et terre de Karville près de Rouen, jeudi après l'Assomption Notre-Dame 1359, portant vidimus de deux lettres obligatoires : 1° Donation par Raoul du Bouelay, bourgeois de Rouen, et par Maheut, sa femme, à l'église Notre-Dame

de Rouen, « pour faire le sonnage au carreillon en ladite église chascun an, à chascune des cinq festes de Notre-Dame, comme l'en fait ès festes des féries de Noel, de six livres de rente sur des maisons à Rouen et à Saint-Aignan, mercredi jour de la feste Saint-Jehan décollassé, » 1358; — samedi après la Saint-Aubin, en mars 1358 (V. S.). — Procès au sujet de cette rente. — Vente faite par Thomas Pascal, président aux enquêtes du parlement de Paris, à maître Arthur Daunoy, chanoine de la Sainte-Chapelle du palais à Paris, d'un jardin en la paroisse Saint-Patrice, 27 juillet 1519. Au dos de la pièce, mention de la lecture qui en avait été faite, à l'issue de la messe paroissiale, par Guillaume Yvelin, prêtre, clerc de ladite église. — Donation faite par ledit Daunoy, qualifié archidiacre du Vexin Normand, au chapitre de Rouen, d'un jardin et tènement situés en la paroisse Saint-Patrice *prope oratorium Sancti Mauri,* achetés par l'un des héritiers de feu maître Mathieu Pascal, 4 mai 1520.

G. 4408. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1238-1776.** — Fabrique de la cathédrale. Maisons et rentes. Paroisses Saint-Nicolas et Saint-Pierre du Châtel. — Lettres de l'official : Martin de Boes, clerc, fils de Raoul de Boes, assigne au chapitre, pour l'obit de maître Richard, ancien pénitencier, 22 sous de rente sur une maison *in vico Sancti Romani, in parrochia Sancti Nicholai*, près du tènement de l'évêque d'Avranches, que tenait alors Robert de Saint-Silvestre, et de celui de Guillaume d'Eu; mention du fossé de la ville, mai 1238. — Autres lettres de l'official : assignation par le même au chapitre, pour l'obit de son père et de sa mère, de 20 sous de rente sur la maison de Robert de Saint-Silvestre, rue Saint-Romain, même date. — Lettres de Jean Cabot, maire de Rouen : vente par Jean de Carville, à maître Guillaume d'Albussac, chantre de Rouen, pour 200 livres tournois, d'une maison en la paroisse de Saint-Nicolas le painteur, entre la maison de maître Guillaume de Ry et celle des prêtres du Saint-Esprit, 18 février 1387 (V. S.). — Le même Guillaume (d'Erbulsac) achète de Jean de Saintes, pour 60 livres tournois, un tènement en la même paroisse, de Jean de Pygnolet, dit d'Arondel, et de Mons^r^ Jehan Berenger, prêtre, lundi avant la Saint-Luc évangéliste, 1340. — Vente « par honorables hommes et discrets Mons^r^ Étienne De Marc et maître Pierres de Limoges, procureurs de révérent père en Dieu Mons. Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque de Fréjus, à Ricart Delamote, peletier, pour 250 livres tournois, d'un tènement en la paroisse de Saint-Nicolas-le-painteur, » samedi avant la pentecôte, 1340. — Fieffe faite par le chapitre à Jean Image et à Jeanne, sa femme, d'un tènement en la paroisse Saint-Nicolas près d'Alexandre Campion, *alias* Le Merchier, moyennant une rente de 100 sous par an, 9 mars 1346 (V. S.). — Fieffe faite par le chapitre, à Guillaume Delarue et à Thomasseite Delarue, sa femme, d'une maison et des édifices assis en la paroisse Saint-Nicolas-le-painteur, que Jean Bavent avait tenus à viage, situés entre Jean Ducroq et Cardinet Ducroq, 2 juillet 1388. — « Lettre comme la forge estant en la maison où demeure Raulin Pinchon, emprès la maison canoniale où demeure maître Denis Le Villain, fu abattue par le commandement de justice », à cause du danger du feu. — Fieffe faite par le chapitre « à Jehanne, veuve de feu Henri Dubosc, d'une maison, estages, édiffices en la paroisse Saint-Pierre le Châtel près de maître Adam de Baudribosc, » 18 avril 1415. — Don par Jensson Salvart d'une rente de 10 livres, à sa fille Agnesot, au traité du mariage faisant entre elle et Colin Marc, fils de Binet Marc, 24 juin 1420. — Ladite Agnesot dite Agnès, veuve en secondes noces de Robin Delisle, orfévre, vend cette rente pour 150 livres à Jean Poly, marchand de draps, 24 septembre 1466. — Lots et partages entre Jean Delisle, maçon, et Robert Delisle, orfévre, de la succession de Guillaume Delisle, orfèvre, frère dudit Jean, oncle dudit Robert, 9 décembre 1503.

G. 4409. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier; 1 sceau.

**1356-1554.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Paroisses Saint-Paul et Saint-Pierre-le-Portier. — Titres de rentes sur la paroisse Saint-Paul. — Vente par Jacques Dehors et par Maheut, sa femme, à maître Martin Évrart, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour 200 livres tournois, de 20 livres de rentes sur un manoir en la paroisse Saint-Pol ; mention dans cet acte de lieux dits : le Bosc de Sainte-Caterine, Doubles hayes, 1343. — Transport fait à l'église de Rouen, par les exécuteurs testamentaires dudit maître Martin Évrart (Jehan Pontoise, chanoine de Rouen, et maître Jean Évrart, dit Petit Pontoise), de 20 livres de rentes, 11 septembre 1361. — Décrets d'héritages, procédures. — Acte passé devant Jean Du Passeur, notaire apostolique de Rouen : Guillaume *de Verno*, chanoine de l'église de Ségovie, comme procureur de Bertrand Delamote, trésorier, chanoine de Rouen, loue, moyennant une pension anuuelle, à Guillaume Le Fèvre et à Marie, sa femme, de la paroisse Saint-Pierre-le-Portier, une place vide, sise rue aux Chevaux, en ladite paroisse. A Rouen, *in domo in qua*

*inhabitant gentes dicti thesaurarii, presentibus discretis viris Guillermo de Verno, domicello, et Gaufridode Bosco, Uticensis et Rothomagensis dyocesis testibus*, 14 septembre 1356. — Marque du notaire Jean Du Passeur. Sceau des obligations de la vicomté de Caen, 1431 (fruste).

G. 4410. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 32 pièces, papier; 2 sceaux.

**1289-1760.** — Fabrique de la cathédrale. Paroisse Saint-Nicolas, rues Saint-Nicolas, des Chanoines, et Saint-Romain.—Jean du Val-Richer l'aîné, de la paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers, vend au chapitre, achetant avec les fonds de feu, de bonne mémoire, maître Jean de Jumièges, archidiacre du Vexin-Normand, pour l'obit de ce chanoine, moyennant 48 livres tournois, une rente de 60 sous sur des tènements rue Saint-Romain en la paroisse Saint-Denis, juin 1289. — Approbation, par Mathieu du Val-Richer, de cette vente devant l'official, mars 1289 (V. S). La femme renonce au bénéfice du sénatus-consulte Velléien, à tout aide de droit introduit en faveur des femmes. — Reconnaissance par Jean du Val-Richer et par Alips, sa femme, du sceau dudit Jean appendu à l'acte précédent, samedi avant la Trinité 1289.— Fieffe faite, par le chapitre, « à Juliane de Vauchelles, déguerpie de Symon de Vauchelles, jadis son mari, citoyen de Rouen, d'un manoir en la paroisse de Saint-Nicolas-le-peinteur, entre la maison de Raoul Le Cordouanier et l'aleur d'un manoir tenu du chapitre par mons^r Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, » 1343. — Ameline, déguerpie de feu Gautier Piedehuche reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, du chapitre, une maison en la paroisse Saint-Nicolas, près de la maison du chanoine maître Nicolas de Veires, 22 avril 1358. — Donation faite au chapitre par maître Jean du Bec, trésorier et chanoine de Rouen, d'un tènement de maisons sis aux paroisses Saint-Nicolas et Saint-Amand, lequel lui avait été adjugé au décret des biens de Jean Pillavoyne, ladite donation faite à charge de faire célébrer 4 obits chaque année, les 8 d'octobre, de janvier, d'avril et de juillet, 1^er août 1495. — Donation au chapitre, par Pierre Delaplace, chanoine, de 10 livres de rente à prendre sur une maison où pend l'enseigne de l'Écu de France, vis-à-vis de la porte de l'Archevêché, à charge d'obits et d'une rente au profit de la cathédrale, 11 août 1565. — Bail d'une maison devant le portail aux Libraires à Michel Souillet, libraire et imprimeur, et à Catherine Maubert, veuve de feu Manassés de Préaux, 1641. — Sceau de Pierre Gyel, lieutenant commis du bailli de Rouen, 1490, de Nicole Alorge, écuyer, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1517.

G. 4411. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

**1482-1697.** — Fabrique de la cathédrale. Rentes à Saint-Gervais, à Darnétal, à Monville, à Saint-Valery.—Bail judiciaire de la terre de la Motte en la vallée d'Yonville, à charge de payer 20 livres de rente au chapitre, ledit bail fait par Antoine Le Pelletier, sieur de Claville, tuteur de Marie Le Pelletier, fille de Pierre Le Pelletier, sieur de la Motte, 2 octobre 1593. — Contrats de fieffe d'une maison, à Saint-Pierre de Carville; mention, au dos de ces contrats, de la lecture qui en avait été faite, à l'issue des messes paroissiales, par Geuffroy Ticullier, clerc de la paroisse de Saint-Pierre de Carville, 5 septembre 1490, 15 septembre 1499; par Nicolas Le Metaer, clerc de la paroisse de *Lompain*, 20 janvier 1497. — Fieffe faite par Jean Le Gouppil à Jean Boullenger et à sa femme, à leur vie et à la vie du survivant, et après leur décès, aux hoirs dudit Boullenger, « d'une maison, cour, *roussables* assis au hable de Saint-Valery en Caux, » moyennant 8 livres de rente racquittable dans un délai de 10 ans, dernier septembre 1482.— Transport fait, par Jean Le Goupil, à Jean le Perdrix, de cette rente de 8 livres, 17 novembre 1487; mention, au dos de ce contrat, de la lecture qui en avait été faite à Saint-Valery, le dernier juillet 1491, en présence de messire Bertin de la Chambre, de messire Guillaume Porel et de maître Martin Lomme, prêtres, par Gilles Pietres, clerc matriculier de l'église dudit lieu. — Donation faite au chapitre par Laurent Le Perdrix de 4 livres de rente, à charge audit chapitre de fournir un cierge du poids de 30 livres en la chapelle de Notre-Dame derrière le chœur, au côté gauche de l'image Notre-Dame, lequel cierge sera allumé aux 5 fêtes de la Vierge et aux 4 grandes fêtes de l'année, 14 janvier 1506, (V. S.). — Mention de frère Clément Hays, maître ès arts, religieux de Fécamp, garde du scel des obligations de la terre de Saint-Gervais, 1487; — de Nicolas Le Noble, bailli et garde du scel des obligations de la seigneurie de Fontaine-Jacob pour les religieux de Sainte-Catherine du Mont, 1518; — de Jean Le Prévost, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée, 1552.

G. 4412. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1268-1622.** — Fabrique de la cathédrale. Rentes à Saint-Aignan près Rouen. — *Radulfus dictus de Sancto Aniano*, de la paroisse Saint-Aignan, du consentement de Jeanne, sa femme, donne, pour le salut de son âme, *Deo et fabrice Beate Marie Rothomagensis*, quelques rentes en

ladite paroisse, mai 1268; présents Richard Osmond, prêtre, maître *Acardus Latomus*, mai 1268. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par les dessus dits de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. — Autres lettres de l'official de Rouen : Guillaume Martel reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, des chanoines de Rouen, une partie de tènements de maisons et jardin en la paroisse Saint-Aignan, lesquels biens avaient été donnés au chapitre par Raoul Helène (le même qui est désigné, dans l'acte de 1268, sous le nom de Raoul dit de Saint-Aignan), 1279. — Copie de la donation faite à la fabrique de la cathédrale par Raoul du Bouelay et par Maheut, sa femme, 1358.— Pièces de procédures au sujet de rentes à Saint-Aignan. — Mention, dans un contrat de vente de 1612, de Laurent Mathias, commis par les marchands à faire et passer les polices d'assurances.

G. 4413. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

**1278-1489.** Fabrique de la cathédrale. Biens à Sotteville près Rouen. — Vente par Raoul Le Moller, du consentement de Mathilde, sa femme, à Guillaume Richard et à Geoffroi de Saint-Paul, frères, pour 55 sous tournois, de 7 sous de rente *in parrochia de Sotnevilla juxta Rothomagum de exemptione et jurisdictione... decani ecclesie Sancti Candidi Senioris,* août 1278; parmi les témoins Robert, *rector de Sottevilla.* — Lettres du doyen de Saint-Cande le Vieux : reconnaissance en sa présence, par lesdits vendeurs, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent. Ils renoncent *exceptioni non numerate pecunie, non solute, non tradite, exceptioni doli mali, exceptioni deceptionis ultra medietatem justi precii, omni juris auxilio canonici et civilis et omnibus aliis exceptionibus et allegationibus,* samedi après la fête Saint-Pierre ès liens, 1278. — Lettres de l'official d'Évreux : Guillaume Hellouin et Marie, sa femme, de la paroisse de Pacy, reconnaissent avoir vendu à maître Jean de Flavencourt, trésorier de l'église de Rouen, un *herbergamentum,* à Sotteville, 1296; la femme renonce au bénéfice du sénatus-consulte Velléien, *illique consuetudini Normannie per quam mulieres solent repetere dotes suas dotaliter aut maritagia impedita in foro seculari post mortem maritorum suorum,* 1296. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Lambert, de la paroisse *Beate Marie de Sotevilla juxta Rothomagum,* reconnaît avoir pris de Philippe *de Flavacuria,* trésorier de l'église de Rouen, en emphytéose et en perpétuel héritage, un tènement à Sotteville près du puits de ladite ville, jeudi après la conversion de Saint Paul, 1300. — Colin Héris prend à rente pour toujours de Me Raoul Roussel, trésorier de la cathédrale, une pièce de terre en masure à Sotteville, près du puit de la Montée, 1421.

G. 4414. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

**1490-1783.** — Fabrique de la cathédrale. Rente de 2 muids de vin sur le bénéfice-cure de Saint-Martin de la Roquette en Vexin, remplacée plus tard par une rente de 13 livres. — Donation faite à la fabrique par maître Jean de Gouvys, docteur ès lois, chanoine de Rouen, de 60 perches de vigne à Saint-Martin de la Roquette, à charge de fournir le pain et le vin pour les messes qui seront dites en l'église de la cathédrale, 1490. Cette donation ayant été refusée, le même chanoine donna à Louis de Groussy, curé de Saint-Martin de la Roquette, les 60 perches, à charge, à lui et à ses successeurs, de fournir tous les ans au chapitre 3 demi-queues de vin du crû de la paroisse, en l'hôtel de la fabrique, pour les messes à dire en l'église cathédrale; les fûtailles devaient demeurer à la disposition de celui qui ferait la distribution du vin, 1491. — Procès au sujet de cette rente, en la grande sénéchaussée de Normandie, entre le chapitre, d'une part, et Geuffray de La Houssaye et Jean de Feuguerolles, prétendant au bénéfice de Saint-Martin de la Roquette, d'autre part.—Arrêt de cette cour, 15 janvier 1494 (V. S.);signé : « par monseigneur le comte (Loys de Breszé), grant séneschal et réformateur général de Normandie, Le Saonnyer. » — Extraits de comptes. — Autres procès relatifs à cette rente.

G. 4415. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1397-1728.** — Fabrique de la cathédrale. Constitutions de rentes et racquits. — Prêt fait par la fabrique, au receveur des nouveaux acquêts du chapitre, d'une somme de 200 livres tournois, dernier janvier 1536 (V. S.). — Acte par lequel les chanoines fournissent (13 mai 1397) assiette de rente jusqu'à concurence de 25 livres pour compléter la somme de 60 livres qu'ils avaient baillée au Roi, en échange de pareille rente sur les halles de Rouen, cette fourniture faite à la demande des religieux de Sainte-Catherine-du-Mont, auxquels le Roi avait fait don des rentes qu'il tenait du chapitre pour fondation d'une messe perpétuelle, à dire chaque jour en la chapelle Sainte-Catherine de leur monastère. — Acte par lequel Paul Autin, procureur et supérieur de la commanderie de Saint-Antoine de Rouen, en son nom et se portant fort pour Guillaume Autin, visiteur général de l'ordre, reconnaît avoir reçu du chapitre la somme de 4,000 livres pour le rachat

du principal de 200 livres de rente au denier 20, 24 octobre 1685. — Acte par lequel le père Joseph-Benjamin Brassin, recteur du collège de Rouen, et le père Louis Judde, procureur du même collège, reconnaissent avoir reçu des chanoines, 1,800 livres pour le rachat de 75 livres de rente (fondation de messire Marc Chalon de Maigremont), 25 mai 1728. — Joint à cet acte le contrat dudit Maigremont : « Désirant contribuer à l'avancement de la jeunesse et sachant qu'il n'y a point de motif plus capable de porter les jeunes gens à l'étude qu'une récompense proportionnée à leur age et à leur travail, pour récompenser la diligence des plus studieux et exciter les plus lâches à vaincre cette indifférence qui les empêche de profiter dans les sciences, il avoit donné un fonds assuré pour faire distribuer de petits prix deux fois l'année dans toutes les classes du collège archiépiscopal, de telle sorte qu'il n'y eût presque point de mois où l'on ne composât dans quelqu'une des classes, savoir pour la première fois, dans le mois de novembre, en rhétorique, en vers où l'on donnera 4 prix ; en décembre, en seconde, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en janvier, en troisième, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en février, en 4e, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en mars, en 5e, en prose, où l'on distribuera 4 prix ; en avril, en 6e, en prose, où l'on distribuera 4 prix. Pour la seconde fois on composera, dans le mois de may, en rhétorique, en amplification, etc... » Jean de Grieu, recteur, 24 septembre 1695.

G. 4416. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 82 pièces, papier; 4 cachets.

**1482-1748.** — Fabrique de la cathédrale. Rentes en partie racquittées ; procès au sujet de ces rentes. — Donation par Guillaume Cheval, prêtre, demeurant à Maulévrier, à la fabrique de la cathédrale de Rouen, de 10 sous de rente sur 2 maisons en ladite paroisse et en celle de Rençon près du chemin du Roi, tendant de Sainte-Gertrude à Rençon, 25 octobre 1482. — Jean Auber, sieur de Gomerville, contrôleur du grenier à sel établi pour le Roi à Harfleur, procureur de noble homme Nicolas Raullin, sieur d'Aussetot, et de noble homme Nicolas d'Écretteville, marchand, demeurant à Harfleur, vend au chapitre de Rouen, pour la fabrique de l'église cathédrale, 100 livres tournois de rente à prendre sur les biens desdits d'Aussetot et d'Écretteville, moyennant la somme de 1,000 livres, 12 novembre 1536. — Titre d'une rente de 30 livres sur la recette générale de Rouen, moyennant 300 livres payées par le sieur Pierre Duflo ; signatures et cachets des commissaires du Roi, de Bauquemare, Leconte, Bonacorci, 13 février 1568. — Requête adressée par les chanoines à Mgr de Méliand, intendant en la Généralité de Rouen, pour faire ordonner au receveur de la ville de Rouen de leur payer 714 livres 5 sous de rente aumonés à leur église par le roi Charles V, 1683. — Louis-Alexandre de Savary, grand maître des eaux-et-forêts de Normandie, vend à la fabrique de l'église métropolitaine de Rouen 150 livres de rente, moyennant 3,000 livres, 1744.

G. 4417. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier, (9 imprimés.)

**1324-1789.** — Fabrique de la cathédrale. Maisons à Rouen, rentes à Rouen et ailleurs, rentes sur l'État, sur le clergé, sur la ville de Rouen, sur les moulins Caquerel appartenant à la ville, sur l'ordre de Malte. — Vente faite par Drieu de Cherens et par Jacqueline, sa femme, de la paroisse de Saint-Nicolas le painteur de Rouen, à maître Richart de Droitecourt et à maître Jean de Lyons, chanoines de Rouen, « mestres de la forge de la cathédrale », pour neuf-vingts dix livres, d'un tènement de maisons à Rouen, vendredi avant les Cendres, 1324. — Donation faite par Guillaume du Désert, bourgeois de Rouen, et par Alips, sa femme, à la fabrique de la cathédrale, de la moitié d'une maison à Saint-Pierre du Châtel, 18 juillet 1403. — Contrat par lequel nobles hommes Monsr Raoul Dugal, chevalier, seigneur du Gal et du Plessis, et Robert Dugal, dit Percheval, écuyer, son frère, vendent, chacun pour le tout, à noble dame madame Jehanne Daunou, veuve de feu monsr Jacques d'Aurrichier, chevalier, 20 livres tournois de rente sur un fief nommé le Bosc-Michiel, assis à Auffay, appartenant audit chevalier, ladite vente faite moyennant la somme de 100 livres tournois payées en 4 nobles, 46 écus et 30 petits moutons de bon or, pesant 1 marc 1 once, 2 estrelins et demi moins d'iceux marc et once, et en 5 sous tournois de monnaie. Cette rente pouvait être racquittée dans un délai de deux ans et n'était constituée que pour la vie de ladite dame, de Colin Dumont, fils de Michel Dumont, et du survivant, 4 mars 1422. — Contrat par lequel ladite dame Dumont transporte à maître Michel Dumont, avocat, conseiller en cour laie, cette rente de 20 livres, 26 avril 1427. — Transport de la même rente, par Michel Dumont, à maître Andrieu Marguerie, chanoine, 17 mai 1427. — Titres d'une rente de 10 sous sur la maison des Petits-Souliers, paroisse Saint-Maclou, 1421, 1422, etc. — Constitution de 1,150 livres de rente, au principal de 23,000 livres, par Mgr et madame Jubert de Bouville, solidairement, avec délégation sur le fermier de Nezay, paroisse de Mezières, au profit de la fabrique de la cathédrale de Rouen, 1734.

G. 4418. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

**1459-1696.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Anciennes rentes et maisons appartenant à la fabrique de Rouen à Déville, Honguemare, Hugleville, etc...—Opposition du chapitre au décret du fief du Mesnil-Pavyot, pour avoir paiement de 150 livres de rente de l'obligation de noble dame Louise de Saint-Mards, veuve de feu messire Jean des Essarts, chevalier et seigneur du lieu, 1525. — Procès avec noble homme Valeren d'Espinay dit Deshays, sieur de Saint-Lux, écuyer d'écurie ordinaire du Roi, pour une rente de 50 livres tournois, 1554-1556; Jean de Valliquierville, sieur du lieu, garant pour ledit d'Espinay. — Mention d'Adrien Deshayes dit d'Espinay, prieur de Saint-Nicolas d'Évreux, 1542.

G. 4419. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

**1492-1759.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Anciennes rentes et maisons appartenant à la fabrique à Rouen et ailleurs. — Donation faite au chapitre de Rouen par Richard Ango, chanoine, de 25 livres de rente à Déville, « à charge de faire ardoir les 12 cierges qui sont à l'entour du cueur de la cathédrale durant les obits dudit donneur, par lui fondez en ladite église, qui sont les 3e, 4e jours de janvier, aussi de faire mettre à tousjours ung chandelier et ung cierge de cire à l'endroit du cadren d'icelle église, où ledit donneur sera enterré et semblablement de faire sonner durant lesdits obits une cloche nommée Thibault, » 20 novembre 1499. — Vente faite par Pierre Courtois, demeurant à la Bouille, à messieurs du chapitre, de 60 livres de rente, à prendre sur les biens dudit vendeur, que cautionne Claude Delisle, verdier de la Londe, 1577 (copie collationnée). — Sentence des Requêtes par laquelle il est dit à bon droit la saisie faite, par le chapitre, du bateau de Bouille, appartenant à Jean Delisle, verdier de la Londe, pour avoir paiement de ladite rente, 4 décembre 1641; fermier dudit bateau, Jacques de la Métairie. — Procès entre le chapitre et Guillaume Le Bas, menuisier, au sujet d'une maison rue Ganterie, aliénée par le chapitre en 1586.

G. 4420 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 sceaux, 1 fragment de sceau.

**Vers 1180.** — Bulle du pape Alexandre III, adressée à Geoffroi, doyen du chapitre de Rouen. — Il confirme *institutionem super redditibus de Anglia et oblationibus pentecostes de auctoritate Hug., Rothomagensis archiepiscopi, et communi assensu totius capituli rationabiliter factam... Tours, 4 des Calendes de décembre.* — Vente par *Gaufridus dictus Lathomus* aux chanoines, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, *O. Rigaudi*, archevêque de Rouen, pour 7 livres et demie de tournois, de 15 sous de rente à Martinéglise, février 1277 (V. S.). — Lettres de l'official : le même vendeur reconnaît son sceau appendu à l'acte précédent, vendredi après la Purification de la Sainte Vierge, 1277 (V. S.).

G. 4421. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

**1397-1517.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Mandement du Roi aux généraux conseillers sur le fait des aides ordonnées pour la guerre : ordre de bailler aux chanoines de Rouen 300 francs d'or à employer « en une aigle de laton pour faire lestrin pareil à cellui de l'église de Notre-Dame de Paris, » Paris, 27 février 1396 (V. S.); « par le Roy, présens messire Jacques de Bourbon, l'evesque d'Aucerre et le Besgue de Villaines. » — Mandement du Roi à Michel des Sablons, receveur général des aides ordonnées pour la guerre, pour le paiement « de ladite aigle de laiton, à faire lectry, » Paris, 5 avril 1399. —Mandement des généraux conseillers sur le fait des aides à Alexandre le Boursier, receveur général sur ledit fait, pour l'accomplissement du mandement du Roi, 14 décembre 1400. — Troisième mandement aux généraux conseillers sur le fait des aides, pour le paiement de ce même lutrin, Paris, dernier février 1403. — Acte du chapitre par lequel il reconnaît avoir reçu, après vérification, de Godefroy Hale, orfévre de Paris, par les mains du chanoine Jean du Gué, une image de Notre-Dame de 207 marcs 6 onces et demie, conformément à un vœu fait par feu Louis, duc d'Aquitaine et dauphin de Viennois, le jour que ce prince était venu à la cathédrale de Rouen; le dauphin avait voulu que cette image pesât 200 marcs; l'image dépassant le poids de quelques marcs, les chanoines avaient payé en plus à l'orfévre 292 livres; ils déchargent cet artiste, Jean du Gué et les exécuteurs testamentaires du dauphin, 1er août 1420. — Acte passé devant un notaire apostolique, Guillaume Canevote : Guillaume, cardinal d'Estouteville, donne aux chanoines *crochiam seu baculum pastoralem cum mitra sua pra ordinibus, consecrationibus, benedictionibus et aliis actis episcopalibus solemnibus in ecclesia Rothomagensi ac capella archiepiscopali fiendis.* A Rome, présents maîtres Robert Marnière, archidiacre du Vexin normand, Guillaume Auber, chanoine de Rouen,

et Hugues Jacques, doyen de la collégiale de Mezières, au diocèse de Reims et secrétaire dudit cardinal, 10 mai 1470. — Acceptation de cette donation par le chapitre, 11 juillet de la même année. — Lettres du roi François Ier aux généraux conseillers ordonnés sur le fait de ses finances : pour la réparation et restauration des tour, cloches, couverture, voûtes de la cathédrale de Rouen, Louis XII avait donné au chapitre 12,000 livres tournois, mais 2,000 livres seulement leur avaient été payées. Le roi François Ier ordonne que le restant, à savoir 10,000 livres, leur seraient payées, à charge de prières pour lui, pour la Reine, et de 2 mémoires, l'un de monsr saint Jean-Baptiste et l'autre de monsr saint Pol, qui étaient les patrons et *adjoints* de lui et de sa mère ; Rouen, 18 août 1517, signé Françoys : par le Roy, le sire de Boisy et autres présens. — Vidimus du même don.

G. 4422. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 1 sceau ; 5 dessins.

**1361-1787.** — Fabrique de la cathédrale de Rouen. Lettres de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen. Il reconnaît avoir reçu du chapitre, en compensation de 500 sous de Jean, auxquels il prétendait droit, les ornements suivants : *bonam capellam nigram, scilicet casulam albam, amictum, dalmaticam, tunicam*, 2 *cappas*, 2 *stolas*, 3 *manipulos*, 3 *colleria, frontellum dorsellum, toailliam nigram ponendam supra genua pontificis et faudestolium nigrum, sub precio* 80 *scudatarum, etc.*, 3 *acus aureos cum* 3 *bonis saphiris et satis bona quantite de balsamo... pulcrum librum Episcopale nuncupatum in* 3 *voluminibus*, 50 *scutorum ; 1 magnum missale Euvangelistarum et epistolarum*, 50 *scutorum. Item* 2 *coffros capelle quorum unus depingitur cum angelis, et alter cum capitibus reginarum*, 4 *scutorum. Item bonam mictram dicti defuncti* (Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen) *de brouderia apreciata* 100 *scutorum*, 20 février 1361, signé : *Theb. Ogeri*. Sceau de l'archevêque. — « Visite de l'épi du comble de dessus le chœur et de la plate-forme du lieu pour mettre le Saint Georges, ensemble pour avoir visité la lanterne pour y mettre le Saint Georges. Par les maîtres maçons : Jehan Le Roux, Étienne Guiffart, Regnault Thyrouin, Jehan Boudin, Robert Touchet, Guillaume Dodemen, Delarue,... Lemasson, tailleur d'images, » 13 mars 1539. — Visite de 2 portes de bois près la tour Saint-Romain par Robert Becquet, 21 janvier 1544 (V. S.). — Visite de la tour et du beffroi de la lanterne par Simon Vitecoq, maçon, et par quelques autres ouvriers ; ils constatent que le branlement de la tour procédait du branlement des cloches parce que ce branlement touchait au corps de ladite tour de la lanterne ; qu'il fallait descendre les cloches à la 3e hauteur du franc épi, aux 2 côtés du degré, l'un vers la Calende, et l'autre vers les Libraires, 26 juin 1546. — Réponses du chapitre aux raisons de Nicolas Carrat, au sujet du bois de la pyramide, vers le milieu du XVIe siècle. — Quittances de l'année 1568, notamment de l'organiste François Josseline, de Pierre Yon, prêtre, garde du reliquaire de l'Angelot ; à cette époque, prix de la journée d'un charpentier, 8 sous. — Fourniture de cire verte au scelleur de l'archevêché, 1592. — Requête d'Abraham Lévy, hébreu de nation, chrétien de religion, professeur du Roi en langue hébraïque ; il demande à être employé à faire leçon et enseigner ladite langue ; on lui accorde une gratification d'un écu sol, 24 janvier 1599. — Mémoire des dépenses faites pour fonte de cloches en 1687 ; on avait fait la cloche dite Victrice, en y employant le métal de la cloche dite le petit Ouinet, descendue de la tour Saint-Romain, et on l'avait montée dans la pyramide. — Demande de gratification par Toutain, prêtre, maître de musique, sans date. — État des réédifications de charpente qu'il convient faire aux combles de la cathédrale, 1722. — Mémoire et quittance de Le Prince : il avait gravé l'inscription du tombeau de Charles V, au milieu du chœur, peint le piédestal du cierge pascal et le piédestal en maçonnerie de la chaire archiépiscopale, 1738. — Mémoire pour l'autel de la cathédrale ; une somme de 40,000 livres suffirait pour l'achever, 1737. — Arrêt du Conseil d'État : approbation de la délibération de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, portant qu'il serait accordé, pendant 15 années consécutives, une remise annuelle de 10,000 livres sur les décimes des manses archiépiscopale et capitulaire et des bénéfices du chapitre, pour pourvoir aux réparations de la cathédrale, estimées à 200,000 livres, 15 mai 1759. — Autre arrêt du Conseil d'État, du 16 février 1773. — 5 dessins de projets pour l'autel du chœur de la cathédrale. — Quittance de C. Broche, 1787. — État des officiers, chapelains et musiciens de la cathédrale, XVIIIe siècle.

G. 4423. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1522.** — Fabrique de la cathédrale. Nominations, procurations et cautionnements des clercs de l'œuvre, des sacristes et des receveurs de la fabrique, maître Pierre du Ruel, curé de Saint-Élyer, 1536 ; — Guillaume de Flavigny, notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, etc... — « Inventoire faicte par Jehan Pinart, naguères clerc de l'euvre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen, par le

commandement de MM. les doyen et chappitre dudit lieu, 1528 : Un gros chable court avec les brachelés, servant à l'establie de l'engin pour les dalles d'entour le ceur. Ung autre petit chable, servant aux pilliers carrés d'entour le ceur. Ung moyen chable qui fut faict pour servir à la lanterne pour lorsque on y besongna. Ung autre long chable pour servir à housser à la lanterne. Une gye neufve pour servir à l'estoille qui se monte au ceur le jour de l'Anonciation, avec quatre autres gyes moyennes. Fons d'un benesquier de plom. Huit ou dix panneaux de verre. Six berseaulx à verrier. Un grant bancquet plat qui est appelé Saint Roumain, avecques les longues quaisnes qui ont servy à soutenir le cruchefilz ou temps passé. Un grant compas pour tiercer les très de l'église. » — État de ce que Mustel, clerc de l'œuvre, est obligé de payer sur ses appointements, pour les sonneries : « Obit d'Amboise, 32 hommes la veille, et 32 hommes le jour, à 4 sous ; 4 hommes, à 2 sous, pour le marteau; 6 livres 16 sous, » 1740. — Charges du clerc de l'œuvre, 1740. — Obligations du clerc de l'œuvre, 1760. — Charges du suisse de l'église métropolitaine, 1740 : obligé « de placer la chaire à prêcher dans les endroits nécessaires pour certaines cérémonies ordinaires pendant l'année, sçavoir de la placer d'un pilier plus haut qu'elle n'est habituellement pour le sermon du dimanche de la Septuagésime, et de la mettre immédiatement au-dessous de la lanterne et dans le milieu de la nef pour les sermons du mercredi des Cendres, du Jeudi Saint et du Synode. Sera obligé d'assister le mercredi des Cendres à l'expulsion des pénitents, à 7 heures et demie du matin ainsi qu'à la messe. Il viendra le Jeudi Saint à 7 heures du matin pour la rentrée des pénitents et à la messe, ainsi qu'à 2 heures d'après midy pour la Cène, auquel il prendra garde que personne entre dans le parquet qui est dans la nef que ceux qui auront besoin, et à 3 heures yra chercher Mgr à l'archevesché pour le conduire à la sacristie et ensuite à la nef, et après que l'on aura lavé les pieds des pauvres, conduira Monseigneur au chapitre et du chapitre, après la Cesne, à l'Archevêché. Il viendra le Vendredi Saint, à 4 heures du matin, pour aider à garder les formes du sermon. Il conduira les pénitents le mercredi des Cendres de la chapelle de Saint-Pierre dans la nef, leur donnera à chacun une bougie, se tiendra au grand portail pour reprendre les bougies, lorsque les pénitents sortiront, et, le Jeudi Saint, il les conduira de la chapelle de Saint-Pierre le long de l'église, les fera sortir et les fera rentrer par la grande porte pour les faire paraître, une bougie à la main, devant Mgr l'archevesque ou M. l'official. » — Inventaire des meubles d'un maître des enfants de chœur (Eustache Picot) : « six livres de motets en musique des œuvres de Pevernage; une couche de bois de nouyer, garnie d'un ciel de tapisserie, avec 3 pendants de camelot rouge, avec une toile peinte à la ruelle, » 1604. — État de ce que doit faire le balayeur, 1707.

G. 4424. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

**1630-1631.** — Compte d'Adrien Bérenger, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1630. — Emphytéose, pour 25 ans, de l'échoppe près le portail de Saint-Mellon, à Romain de Beauvais, pour 20 livres par an; — l'échoppe avait été construite aux frais du preneur, conformément à son bail du 6 septembre 1611. — « De Denis Gaillard, curé de la Roquette, 3 demi-queues de vin, à livrer par lui chaque année en la cave de la fabrique, à ses dépens, pour la célébration des messes de l'église. — De François Péricart, évêque d'Avranches, pour le louage de la grande maison et devantures d'icelle, rue du Bec, et de la maison sise rue aux Juifs, 600 livres. — De messieurs de la ville, pour les cierges et torches aux obits de Charles V, pour nettoyer la sépulture d'albâtre et images de Notre-Dame, 20 livres 15 sous. — Oblations aux reliquaires de l'Angelot, 6 livres 8 sous. — Offertoires de ceux qui ont communié à la Toussaint, 4 sous; le jour de la Conception, 5 sous ; à Pâques, 5 sous ; à la Pentecôte, 4 sous ; à l'Assomption, 8 sous. — A M. Titelouze, chanoine, pour une année de ses gages d'avoir touché les orgues, 120 livres. — A Dumonstier, » pour avoir taillé une hune à Georges d'Amboise, estant à Montperreux, 13 livres 8 sous. »

G. 4425. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

**1631-1632.** — Compte d'Adrien Bérenger, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, pour une année commençant à la Saint-Michel, 1631. — « De M. Hallé, archidiacre et chanoine, prince du puy de Sainte-Cécile, 60 sous. — Du distributeur pour l'ouverture de la terre lors de l'inhumation de M. Hallier, pénitencier, 30 sous. — Du même, pour l'offertoire et pour les toiles du service célébré en ladite église à l'intention de M. de Chanvalon, décedé, père de l'archevêque, 60 sous. — Pour charrier l'arbre donné par le président de Saint-Aubin et destiné à servir de hune à Georges d'Amboise, 38 livres 6 sous. — Au maçon Noël d'Yvetot, pour travaux à la maison de l'évêque d'Avranches, 24 livres. — A Michel Lallemand, libraire, pour avoir taillé des figures à mettre au haut des feuillets des pardons, 60 sous. — A Toussaint Le Tondeur pour avoir écrit quelques évangiles et fourni

le vélin, 8 livres 6 sous. — Au même pour avoir écrit sur la porte de l'église : *Grand Jubilé*, 12 sous. — Pour le pain et le vin présentés à M. l'official, qui avait prêché le jour de l'Assomption, 50 sous. »

G. 4426. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1632. — « De Mᵉ Godart, chanoine et trésorier, prince de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — De Nicolas Cucul, la somme de 16 livres pour ung benestier de pierre qu'il a faict proche le grand portail suivant l'ordonnance, 16 livres. — A Nicolas Quesnel, pour avoir ferré les armoires de la bibliothèque, 80 livres. — Fil d'archal employé à la bibliothèque, 54 livres. — A Laurent Le Sage, pour le bois de la bibliothèque, 230 livres. — A Nicolas Autin, orfévre, 61 livres 5 sous. — Aux sieurs Cavelier, merciers, la somme de 61 livres 16 sous, pour satin et taffetas qu'ils ont vendu pour faire des bannières. — A Jean Bernard, peintre, pour avoir peint les bannières, 18 livres. »

G. 4427. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

**1633-1634.** — Compte d'Abel Bérenger, procureur au parlement, ayant été continué à faire la recette de la fabrique de Notre-Dame de Rouen, en remplacement de feu maître Adrien Bérenger, décédé, pour un an commencé à la Saint-Michel 1633. — « Du feu sieur Bérenger, chanoine, et prince de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — Au couvent des cordeliers, pour un cordelier qui a touché les orgues, 240 livres. — A Blaise Brétel, légataire aux meubles de feu Titelouze, organiste, 40 livres, pour 4 mois de service fait par ledit Titelouze. — Continuation de travaux à la bibliothèque. — Frais de port de la bibliothèque de l'archevêque, 159 livres 9 sous. — A Jean Benard, peintre, 123 livres, pour avoir peint les 2 bannières. »

G. 4428. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

**1634-1635.** — Compte de M. Brasdefer, chanoine et procureur de la fabrique de Notre-Dame, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1634. — « De M. de Caradas, grand vicaire de M. l'archevêque, la somme de 60 sous, pour mon dit sieur de l'archevêque, prince de la confrérie de Sainte-Cécile. — 3 livres à Jacques Lefèvre, organiste, pour une année de ses gages. »

G. 4429. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

**1635-1636.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1635. — « 60 sous pour M. Fremart, prince de la confrérie de Sainte-Cécile. — Aux Cavaliers, 28 livres pour 7 aunes de tafetas cramoisi. — A Catherine Maubert, pour 3 bréviaires destinés aux enfants de chœur, 7 livres 10 sous. — A Guill. Cornier, parcheminier, pour 9 cahiers de vélin, 5 livres. — A Toussaint Le Tondeur, pour avoir écrit et noté 8 cahiers de vélin et corrigé plusieurs livres, 18 livres. — A Pierre Henry, peintre, pour avoir repeint la vieille bannière, 5 livres. — A Jehan Duval, graveur, pour 3 figures, pour l'impression des feuilles des pardons, 15 livres. »

G. 4430. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

**1636-1637.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1636. — « Du distributeur, pour l'enterrement, toiles et offertoires de M. l'archidiacre Acarie, 4 livres 10 sous. — A Noel d'Yvetot, maçon, pour avoir fait une galerie à la croisée de l'église, 100 livres. — Au même, pour l'ouvrage des archives du chapitre, 483 livres. — A Simon Driet, pour la sonnerie du *Te Deum*, à cause de la réduction de Corbie, 8 livres. — Sonnerie d'une procession à Saint-Nicaise le 6 juillet, 30 sous ; d'une procession générale faite le 20 septembre, 9 livres 9 sous. »

G. 4431. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1637-1638.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel 1637. — « De MM. les intendans pour les oblations faites au jour des Rames devant le *Corpus Domini*, les serviteurs payés, 12 livres. — Pour l'offertoire de MM. qui ont communié le jour de Toussaint, 5 sous 4 deniers ; l'offertoire du jour des morts, 19 sous. — De M. le curé de Saint-Laurent, pour l'année de sa principauté de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — Paiement faità Noel d'Yvetot, pour avoir travaillé le long du cimetière de Saint-Étienne en la Loge aux maçons et au pulpitre pour placer la contretable et l'autel de la chapelle de la Vierge. — 72 colonnes de bois, 28 balustres taillées et tournées à la chapelle de la Vierge par Michel Desmarest et par Mathurin Doublet. — A Toussaint Le Tondeur, 20 livres, pour avoir noté et écrit à la main un

livre à chanter les respons au pulpitre. — A Jeanne de Pitres, pour 9 cahiers de parchemin, 4 livres. — Sonnerie du *Te Deum* et procession générale pour la naissance de M. le Dauphin, 18 livres 18 sous. »

G. 4432. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1638-1639.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1638. — « De M. l'archidiacre Le Pigny, pour l'année de sa principauté de la confrérie de Sainte-Cécile, 60 sous. — A Jean et Henry Cavelier, 37 livres 7 sous, pour 5 aunes 3 quarts de taffetas de Tours cramoisy, à 6 livres 10 sous l'aune. A Pierre Richard la somme de 8 livres, pour un petit coffre de velours garni d'or et d'argent pour porter les reliques à S. M. — A Jean Racine, sculpteur, pour avoir fait un bras à l'image de la Vierge et petit Jésus, un coussin, une main et 2 chapeaux, 34 livres. — A Jean Raulet, batelier, pour avoir apporté un arbre pour Georges d'Amboise, 13 livres. — Au charretier pour avoir apporté ledit arbre, 4 livres. — A Jean de Saint-Guy, peintre, 100 livres, à déduire sur son marché; au même 138 livres, pour reste de payement de l'ouvrage de peinture qu'il a fait à la chapelle de la Vierge. — A Symon Grevin, pour avoir doré l'encastillement de l'autel de la Vierge, 12 livres. »

G. 4433. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1639-1640.** — Compte du même pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1639. —« De messire François Péricard, pour demi-année du louage de sa maison rue du Bec, 325 livres. — De Guillaume Boyvin, conseiller au parlement, abbé de Montmorel, pour demi-année du loyer de ladite maison, suivant l'adjudication à lui faite après la mort de l'évêque d'Avranches, 415 livres. — Remises faites aux locataires de Darnétal, pour pertes par eux souffertes aux logements des gens de guerre. — Oblations faites aux reliques de l'Angelot dont était garde Nicolas Belesme, 104 sous. — A Jacques Lefèvre, organiste, pour une année de ses gages, 300 livres. — A Louis Louvet, menuisier, pour avoir travaillé 14 jours au confessionnal, 12 livres 12 sous. — A Jean Tassel, pour avoir sonné Rigault au couvrefeu pendant le séjour de M. l'archevesque, 7 livres 10 sous; pour avoir sonné au *Te Deum* pour Casal, Arras, la naissance du second fils de France, prières de 40 heures, procession de la mi-août, 23 livres 18 sous. — A Symon Grevin, pour avoir fait des bordeures à la robe et manteau de la Vierge et fait quelque moresque à un tableau, 13 livres. — A Simon Brière, pour être venu visiter la cloche de Georges d'Amboise, 11 livres 10 sous. »

G. 4434. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1709-1710.** — Compte de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — « A Dagincourt, organiste, 500 livres. — A René Le Vieil, vitrier, pour une année de ses gages, 100 livres. — A Me Gravois, maçon, 523 livres. — A Quibel, chapelain, pour avoir composé le directoire, 15 livres. »

G. 4435. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

**1710-1711.** — Compte de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame.— Dagincourt, organiste, 500 livres; — Clavier, orfévre; — Gravois, maître maçon; — Courieul, vitrier. — « Du sacriste de la petite sacristie, pour 43 pierres bénites, dont il y en a deux de données, 123 livres. »

G. 4436. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

**1711-1712.**—« Compte que rend M. Robert Gueroult de Saint-Clair, chanoine, receveur de la fabrique de Notre-Dame.— Estat arresté au chapitre, le 23 août 1698, des charges auxquelles Louis Roussel, clerc de l'œuvre et coutre de cette église s'est obligé : il fera la visite de temps en temps des dehors et du dessus de l'église et particulièrement de la charpente de la pyramide et de celle des tours ; il sera présent en personne, lorsqu'on travaillera aux plombs de la pyramide et sur l'église sans que rien l'en puisse excuser... Estant revestu de sa robe longue, il viendra faire la révérence le samedi à M. le semainier qui fera la semaine en propre personne, aussitôt qu'il aura commencé les vespres. Il transportera la chaire du prédicateur aux lieux qu'il conviendra. Il mettra et en retirera le tapis. Il fournira le buis le dimanche des Rameaux et le raisin nécessaire pour la bénédiction du vin nouveau le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. » — Dagincourt, organiste, 500 livres; Jacques Courieul, vitrier.

G. 4437. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1712-1713.** — « Compte onzième de M. Robert Gueroult de Saint-Clair, presbtre, chanoine en l'église métro-

politaine de Rouen, receveur de la fabrique de Notre-Dame. » — Ausieur Vauldry, bibliothécaire de Notre-Dame, pour ses appointements, 200 livres. — Legs de M. de Moy pour la décoration de la chapelle des Rois, 300 livres. — De M. de Sérieourt, pour l'agrandissement de la petite sacristie « où y a une décoration propre à exciter la dévotion des fidèles, 1,000 livres. » — Dagincourt, organiste, 500 livres; — Jean Gravois, maçon; — Jacques Courieult, vitrier; — Clavier, orfèvre. — Mises extraordinaires à la pyramide.

G. 4438. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1713-1714.** — Compte de Louis-Pierre Louis, prêtre, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Au sieur Vauldry, bibliothécaire de Notre-Dame, pour l'année de ses appointements, 200 livres. — Dagincourt, organiste, 500 livres. — A M. des Ruisseaux, architecte, par ordre de MM. de chapitre, 114 livres. — Au nommé Pierre Hardy, maçon, pour le four de Le Tellier, boulanger, 51 livres. — Jacques Courieul, vitrier.

G. 4439. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1714-1715.** — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Dagincourt, organiste; — M. Jacques Caplet, maître maçon; — Jacques Courieul, vitrier.

G. 4440. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1715-1716.** — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 500 livres. — Au sieur Le Roux, chapelain, pour avoir fait le directoire, 15 livres, l'obituaire, 10 livres. — Jacques Caplet, maître maçon. — Jacques Courieul, vitrier. — Travaux au vitrage de la chapelle de la commune. — 1 tige à la cloche Thibault, 60 livres; — un battant à la cloche nommée la Princesse, 305 livres; — contre-anneau à ladite cloche. — Visite des cloches par Pierre Buret, fondeur, 8 livres.

G. 4441. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

**1716-1717.** — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 500 livres. — Au sieur Le Roux, chapelain du chœur, pour avoir fait le directoire, 15 livres; l'obituaire, 10 livres. — A Jacques Caplet, maître maçon, pour les bornes de la Calende, 69 livres. — Courieul, vitrier; travaux à la chapelle de Notre-Dame de Pitié. — Au sieur Henry Canu, maître fondeur, pour avoir travaillé aux balustres de cuivre et y avoir fourni quelques petits agréments, 150 livres.

G. 4442. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

**1717-1718.** — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — Dagincourt, organiste, 600 livres. — A Caplet, pour réparations des murs du parvis, 29 livres 13 sous. — Jacques Courieul, maître vitrier; travaux aux vitres de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, 94 livres; à la vitre de la rose de dessus le grand portail, 45 livres; à la chapelle de la petite Pitié, 91 livres.

G. 4443. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1718-1719.** — Compte de Louis-Pierre Louis, receveur de la fabrique de Notre-Dame. — A Dagincourt, organiste, 600 livres. — A maître Le Roux, chapelain, pour avoir fait le directoire, 15 livres; l'obituaire, 10 livres. — A Jacques Caplet, pour avoir accommodé 500 pavés de Caen à faire des pierres d'autel, 7 livres 10 sous le cent. — Achat de tuiles de Barneville. — A Louis Gréard, recteur des Jésuites, pour les prix des écoliers, 75 livres.

G. 4444. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

**1440.** — « *Compotus Johannis Le Cordier, presbyteri, in ecclesia Rothomagensi beneficiati, ex parte dominorum de capitulo dicte ecclesie commissi ad regimen capelle seu cappellanie Sancti Eustacii fundate in prefata ecclesia, pro anno incipienti in festo Omnium Sanctorum anno Domini* 1440, *quo tempore dicta capella vacabat; et vacaverat per mensem precedentem dictum festum Omnium Sanctorum vel circa, per assecutionem alterius beneficii incompatibilis in dicta ecclesia, obtenti per venerabilem et discretum virum magistrum Jacobum de Haiis, tunc capellanum dicte capelle et de presenti canonicum in ecclesia sepe dicta Rothomagensi.* »

G. 4445. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 112 pièces, papier. 1 plan.

**1495-1788.**—Quittances concernant la fabrique de la cathédrale;—pièces de comptabilité.—Cédule par laquelle Gilles Barbey donne quittance à son très honoré seigneur et oncle maître Jean Rouxel, prêtre, curé d'Orbec, d'une somme de 100 livres, 4 janvier 1494 (V. S.). — Mandat de paiement, sur le coffre du trésor du chapitre, à M. Le Tellier, chanoine de Rouen, « de 50 écus sol pour subvenir par lui à avoir une haquenée à faire la mise du voyage à luy commis d'aler à Paris solliciter les procès dudit chapitre, » pénultième de mai 1561. — Contrat de 25 livres de rente foncière par chacun an, à commencer du jour de Noël 1644, sur la maison canoniale de M. Barbey, chanoine, dépendant de la fabrique, « à cause d'une portion du jardin des enfants de chœur, à luy accordée par le chapitre pour faire un hangart ou remise de carrosse du coté des escuries de la dite maison canoniale, savoir 20 livres pour les dits enfants de chœur, et 100 sous pour le maistre, » 12 juillet 1649. — Procès-verbal de visite des orgues de la cathédrale, par Jacques Boyvin, après qu'elles eurent été réparées par Robert Clicquot, 14 juin 1689. — Autres attestations de Le Sueur, 14 et 17 juin, du sieur Hugo, des sieurs Clément et Germain Lefebvre, 18 juin même année. — Réponse du clerc-de-l'œuvre aux griefs du chapitre. — Demande de gratification adressée au chapitre par le sieur Desmazures qui voulait prendre sa retraite. — Poursuites contre quelques receveurs de la fabrique. — Procès avec Pierre Luce, pour travaux de plomberie en 1590. — Plan représentant l'élévation d'un étage sur la bibliothèque capitulaire, destiné à l'installation des archives, 1788.

G. 4446. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1515-1790.** — Pièces justificatives de divers comptes du chapitre et de la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Quittance de 20 sous pour avoir fait sonner la cloche de Marie d'Estouteville en la procession générale du 15 juin 1578. — Quittance de Jacques Tourmente, maître maçon, pour avoir abattu le reste de la voûte de la chapelle des Ordres à l'archevêché, 18 août 1591. — Quittance de Jean Boust, chantre ordinaire de la Reine-Mère, chapelain du Saint-Esprit, 1585. — Autre quittance pour avoir affiché avec des fiches de fer le grand tableau de la cour archiépiscopale et le grand calendrier d'icelle à la chapelle des Ordres où se tenait la dite juridiction, 1591. — Ordonnance pour faire payer à maître Hubert, prédicateur de l'avent et du carême derniers, 40 livres sur le déport de Saint-Patrice, 27 juillet 1592. — Acte par lequel Robert Goust, facteur d'orgues, fait amende honorable à Claude De Villars, autre facteur d'orgues, travaillant aux orgues de la cathédrale, pour l'avoir frappé et outragé sans raison, 15 juillet 1642. — Procuration donnée par Marie Égasse, veuve de Pierre Desenclos, pour toucher ce qui restait dû à son mari par le chapitre, 1669. — Quittance générale d'un autre facteur d'orgues, Robert Clicquot, de Paris, 1686. — Cédules pour les chapelains qui avaient assisté aux offices, 1759, 1762, etc. — Liste imprimée de chanoines avec indication de leurs domiciles, 1769. — Derniers baux des chaises : 4,000 chaises à 250 livres. — Mention de Jean Goujon, appariteur de la cour ecclésiastique, 1591; — de Morel, curé de Vy, 1755. — Quittance de Boisrobert, signée : de Metel, 29 septembre 1647.

G. 4447. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1786-1787.** — Comptes des messes acquittées par la fabrique de la cathédrale de Rouen, du 1er octobre 1786 au 30 septembre 1787, le dit compte présenté à la chambre par Me Diville, préposé à la sacristie. »— Total des messes acquittées pendant l'année, 3,841.

G. 4448. (Charte.) — 0m18c de hauteur sur 0m26c de largeur, parchemin.

**1274.** — Charte de Jean Bordet, chanoine de Rouen. Dépositaire de fonds provenant de legs destinés à la fondation d'obits, legs faits par Jean de Limoges, par Wermond, prêtre, et par Jean Lépicier, prêtre, pour l'obit de Gautier, trésorier, Bordet avait acheté d'*Aubereda* de Langle une terre sise *apud Joncariam*. Du consentement du chapitre, il la baille à cette femme et à ses héritiers, pour 70 sous de rente, 1274, mercredi après l'Épiphanie. Fragments des sceaux de ce chanoine et du chapitre.

G. 4449. (Charte.) — 0m42c de hauteur sur 0m30c de largeur, parchemin.

**1409.** — « Cy ensuit la désignacion de plusieurs rentes assises en la ville de Rouen et environ, lesquelles furent jadis achatées, tant par feu Berthelemy Regnault, jadis chanoine de Rouen, pour lors qu'il vivoit, que aussi par

aucuns des exécuteurs, après son trespassement, lesquelles ont esté, tant par le dit feu mestre Berthelemy, que par ses exécuteurs, cédées, transportées et baillées aux doyen et chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen, pour faire et célébrer chacun an, en la dicte église, plusieurs uuiversaires (*sic*) et autres commémoracions et anteines, lesquelles rentes.. yceulx doyen et chappitre ont autrefois supplié en la Chambre des Comptes et encores suppliant et entendent poursuir où il appartiendra estre allouées et employées en la somme de cinquante livres de rente que le roy Charles quint, à qui Dieu face vray pardon! amorti hors fief et justice, pour acomplir l'ordonnance et fondacion dudit feu maistre Berthelemy Regnault, et lesquelles rentes ont esté acquises et conquestées par XL ans en ça. »

G. 4450. (Pièce. — 0m64c de hauteur sur 0m63c de largeur, parchemin.

**1517.** — Lettres patentes de François Ier, qui ordonne à ses Trésoriers et Généraux à Rouen de faire payer au chapitre, en 10 années, une moitié sur les revenus de son domaine, l'autre moitié sur les revenus de ses finances extraordinaires de Normandie, 10,000 livres restant des 12,000 livres données par le feu roi, pour la réparation et restauration des tours, cloches et couverture de la cathédrale, Rouen 1517; les dites lettres et les lettres des trésoriers de France, ainsi que celles des Généraux sur le fait de ses finances, expédiées en conséquence, vidimées par Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4451. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

**1595.** — « Ordre tenu à l'inhumation du deffunct sieur amiral (Brancas de Villarts), depuys les Célestins jusques à Notre-Dame. Premièrement marchoit ung homme vestu en deuil, portant ung baston noir en sa main comme maistre des cérémonyes, suyvy de vingt hommes vestus de robes noires avec le babelou, portans chacun une clochette, et alloit tousjours sonnantz par les rues. » 5 septembre 1595. (Publié par Me G. Bouteiller, pour la Société Rouennaise des Bibliophiles).

G. 4452. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin.

**1716-1717.** — Contestation entre le chapitre de la cathédrale et Mgr d'Aubigné, au sujet de la construction de la chapelle de l'archevêché. — Certificat de l'architecte Millet des Ruisseaux, 15 mai 1716. — Procès-verbal de visite par Barthélemy Dodelin, maître plâtrier, 9 août 1716. — Consultation des avocats Dallet, Duval, Duhamel, Chevalier, Perrinelle, 13, 17 et 18 janvier 1717. — Mémoire à consulter pour MM. du chapitre : « Monsieur l'archevesque ayant démoly l'ancienne officialité parce qu'elle étoit si près des bastiments de l'archevesché qu'elle bouchoit une partie du jour de la grande salle appellée la *Salle des Etats*, a fait bastir, du costé du midy, une chapelle dont la partie destinée pour placer le sanctuaire joint la chapelle Saint-Pierre, qui est dans l'église cathédrale, et est appuyée sur les ars boutants de ladite église, de sorte qu'elle porte un très grand préjudice à cette église. » — Extraits de délibérations capitulaires. — Accord entre l'archevêque et le chapitre. — Lettres d'un avocat de Paris à M. de la Roque, doyen de la cathédrale : « Je me souviens que feu M. de Harlai, archevesque de Paris, aiant voulu forcer le chapitre de N.-D. de recevoir le P. Torrentier, de l'Oratoire, qu'il avoit fait grand pénitencier, sans qu'il renonçât à l'Oratoire, contre l'usage du chapitre de n'admettre aucune personne de communauté, d'autant plus qu'il faut être en état d'assister aux matines de minuit, tous ceux qui lui étoient dévoués lui déclarèrent qu'ils mangeroient plutôt jusqu'à leur aumusse que de souffrir cette nouveauté; et il aima mieux renoncer à cette entreprise que de perdre ainsi tant d'amis.... Le cardinal de Noailles a changé d'avis au sujet de son mandement contre les Jésuites. Il a compris qu'il falloit frapper et ne point parler, ce qu'il a fait. Il les a tous interdits absolument, ce qu'il leur fit signifier, il y eut hier 8 jours. Dès le même jour il rétablit les confesseurs de la reine d'Angleterre, de Madame et du Régent, qui le lui demandèrent, mais pour eux seulement. Les autres princes, à qui il ne refusera pas non plus une telle grâce, ne l'ont pas encore demandée. Le P. Tournemine aiant un beau panégyrique tout prest de saint Régis, qu'il devoit prononcer dimanche au collège, les supérieurs des 3 maisons allèrent le vendredy précédent à l'archevêché pour supplier S. E. de lui permettre de le prononcer, mais ils ne purent parvenir jusqu'à elle, et son secrétaire leur dit qu'ils étoient encore bien heureux qu'on ne leur fist pas fermer leurs églises. Ainsi il n'y eut point de sermon, mais seulement une grande musique. Il est vrai que le P. de la Ferté avait auparavant remercié le Régent pour l'avent, voiant bien, dit-il, que cela n'étoit point agréable à M. le cardinal de Noailles. Le cardinal de Rohan, qui a récrit, a marqué qu'il ne prendra pas de part à cela, et qu'il n'avoit accordé la chaire au père de la Ferté que supposé qu'il pût obtenir les pouvoirs de

M. de Paris. » — « Vous auriez eu assés de sujet de remercier votre archevêque, quand l'affaire du doienné fut commencée, en ayant usé d'une si mauvaise manière avec vous, et il est peu de vos amis qui ne souhaitassent que vous prissiez alors ce parti. Vous devez savoir l'entreprise du père de la Ferté, qui osa prêcher dimanche devant le Roy, sans en avoir le pouvoir du cardinal de Noailles, ce qui n'intrigue pas peu celui-ci. »

G. 4453. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1479-1790.** — Pièces concernant des maisons ou des rentes appartenant au chapitre et à la fabrique de la cathédrale à l'intérieur de Rouen. — Nicole Le Fèvre, prêtre, reconnaît qu'une maison à 2 louages, située paroisse de Saint-Vivien, qui avait été décrétée à la requête de Jean Raoulin, pour 32 livres 10 sous, étoit pour et au nom des religieux de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine; mention dans cet acte de l'hôtel de la Chichefache et de la ruelle du même nom, 1479. — Sentence du bailliage de Rouen, qui accorde à MM. du chapitre les arrérages de 25 sous de rente sur une maison située en la paroisse Saint-Cande, où pendait l'enseigne des Pastureaux, appartenant à la veuve et aux héritiers de Vincent Puchot, au droit de Charles Le Pelletier, sieur d'Estouteville, 24 novembre 1567. — Information, en 1563, « au sujet des pilleries, saccagements, romptures, bruslemens et emport de bien, faits l'année précédente par aucuns séditieux, tenant le parti de la nouvelle religion, sur les maisons du chapitre hors Cauchoise. » Clerel, chapelier, l'un des anciens de la R. P. R., accusé d'être l'un des principaux auteurs de ces dégâts.

G. 4454. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

**1463-1783.** — Comptes divers du chapitre. — « État de l'affinement des comptes de M. Jehan Fiquenel, recepveur du chapitre..., » 1464. — Mention de Léger de Saint-Laurent, receveur du domaine de la vicomté de Rouen en 1455, 1456; — d'une rente de 50 sous due sur le travers du Neufmarché, 1457, 1459; — de Robert Guerould et de Jean de Gisors, collecteurs du décime accordé par le clergé à Notre Saint Père le Pape, 1457 (Incomplet). — *Papirus magni cuilibeti ecclesie Rothomagensis, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis anno Domini M° quingentesimo quadragesimo primo summa,* 1540 l.; récépissés des chanoines, de Marcillac, Chappuys, etc. — « Compte fait entre Jacques Vaussier et Guillaume Moncuyt des rentes seigneuriales dues à Préaulx », 1554. — « Compte de Mathieu Bignon, l'un des chappellains du collège des Clémentins et distributeur du chœur de l'église N.-D. de Rouen, 1587-1588. » — « Registre sommier sur lequel tous les biens, cens, rentes et autres revenus appartenant en commun au chappitre de l'église métropolitaine de Rouen sont expliqués. » — Tableau des baux des années 1701, 1702. — États des revenus, des recettes et dépenses du chapitre. — État du bien et revenu de MM. du chapitre de Rouen en 1675; total, 32,016 l. — Bref état de la recette faite par MM. du chapitre : chaises de l'église, en 1741, 3,186 livres; en 1743, 2,142 livres. — État des rentes foncières nommées le Clerc de ville, 1759. — Les obits de la grande cédule. — États des aveux et des baux.

G. 4455. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

**1525-1784.** — Procès en la vicomté, au bailliage, au parlement, aux années 1540, 1541, 1543, 1544, 1545, tant contre Jean Morel et Colette Du Criel, sa femme, se disant héritiers bénéficiaires de maître Guillaume Du Criel, prêtre, receveur de la fabrique aux années 1521-1524, pour le payement de reliquats de comptes, que contre maître Jean Le Blond, avocat en la cour, procureur dudit Morel, aux fins par MM. du chapitre d'avoir réparation des termes injurieux employés contre eux par ledit Le Blond, dans un écrit en forme de plaidoyer du 14 décembre 1540, désavoués par ledit Morel. — Information contre Guillaume Du Criel, procureur de la fabrique, au sujet de bois qu'il était accusé d'avoir pris aux chanoines pour une maison qu'il faisait bâtir à Répainville; déposition de Laurent Becquet, maître charpentier en la ville de Rouen, alors âgé de 30 ans ou environ, 10 novembre 1525; — des maçons de l'église, Nicolas De Caux, Pierre Vatier, Pierre Bellefin, Nicolas Lyégart, Robin Delahaye, 20 septembre 1525. — Autre procès contre Laurent de Maromme, l'un des capitaines de la ville, autre receveur du chapitre, 1514. On voit par une requête de ce comptable que, durant les premiers troubles de l'an 1562, les papiers des chanoines avaient été pillés, et que lui-même avait été détenu prisonnier, pendant 2 mois, dans la tour du Colombier. — Mémoires de frais et débours faits par les procureurs du chapitre au Grand Conseil contre André Mol de Lurieux, avocat aux Conseils, successeur aux pratiques de maître Couet de Montbayeux, 1741. — Procuration donnée par le chapitre aux demoiselles Le Febvre de Malortie, pour administrer tous les revenus du chapitre de Rouen, 1784.

G. 4456. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (3 imprimées).

**1527-1750.** — Pièces de comptabilité du chapitre. — Affiche pour le bail de la recette générale du bien et revenu de l'église de Rouen, de Saint-Michel 1693 à 1702 (Imprimé). — États des reveuus et des charges; fragments de comptes, pièces relatives à des procès avec différents receveurs, Laurent de Maromme, fin du XVI^e^ siècle, Martin Regnard, 1608, Charles De Laistre, 1655, Dumontier, 1724. — Mémoires des terres acquises par MM. du chapitre de Rouen depuis l'année 1555 jusqu'en l'année 1642, qu'ils ont payé les droits d'amortissement desdites terres. — Baux de la recette du Clerc de ville. — Lettre adressée à Dumontier, receveur général du chapitre, par M. Candau, curé d'Angerville-l'Orcher, en faveur de M. Tardif, prieur de Saint-Sauveur-la-Campagne, au sujet de la pension due au chapitre sur le bénéfice de cette dernière paroisse, 1724.

G. 4457. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 197 pièces, papier.

**1668-1721.** — Pièces de procédures concernant l'apurement du compte de Jean Prudhomme, receveur à forfait de MM. du chapitre, comme subrogé, par acte du 28 juillet 1688, aux droits des sieurs Autin et d'Orival, autres receveurs, ledit compte fait et arrêté avec les héritiers de M. de la Morlière, prenant fait et cause pour ledit Prudhomme. — « État du produit de la recepte générale du chapitre suivant les baux à ferme faits aux particuliers 1687. » — État de ce que les fermiers du chapitre doivent à la Pentecôte, Saint-Jean, et Saint-Michel 1689. — Compte que rend Jean Prudhomme, fermier du chapitre, 1694. — Mémoires, inventaires de pièces, quittances, etc.

G. 4458. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1606-**(copie)-**1668.** — Procès au parlement, en 1668, entre Raoul Bretel de Gremonville, chanoine et doyen de Notre-Dame de Rouen, conseiller au parlement, d'une part, et Nicolas Paris, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand en ladite église, et autres dignités, d'autre part, au sujet du pouvoir de présider en la rendition des comptes du receveur général. — Mémoires, assignations, extraits de délibérations capitulaires à ce sujet.

G. 4459. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1591-1593.** — Pièces justificatives du compte de l'archevêché, le siège vacant.—Mandement pour faire payer 4 écus sol, « pour aider au bâtiment de l'église et monastère des Capuchins suyvant qu'il a esté cy-devant ordonné, et ce en considéracion et recongnaissance de plusieurs sermons faits par le P. gardien desdits Capuchins en l'église de céans depuis Pâques jusques au jour de Pentecôte aux jours de fêtes, aux 3 jours de Rogations, etc., » 3 août 1592. — « Déclaration du pain qui a esté baillé aux prisonniers étant aux prisons de la cour archiépiscopale, par Jehanne De Fresnes, veuve de défunt Jeh. Le Mareschal, boulanger du chapitre, du 10 mai 1591 à semblable jour 1592. » Parmi les prisonniers, frère Jacques Corneille. — Quittances de Jean, évêque de Rosse, évêque suffragant, 200 livres par an, 2 octobre 1591 ; — des grands vicaires, Péricard, 19 septembre et 18 décembre 1592, Sequart, 1^er^ septembre et 19 novembre même année; de l'official Guernier, 22 mai 1592, 24 juin 1593 ; du scelleur Bigot, 15 septembre 1592; du promoteur Cossart, 5 mars 1593. — Quittance de maître Hubert, qui avait prêché l'avent de 1591 et le carême de 1592 en la cathédrale ; on lui avait attribué 40 livres à prendre sur le déport de la cure de Saint-Patrice qui avait été adjugé au curé de cette paroisse maître Dujardin, 27 juillet 1592, 8 janvier 1593.

G. 4460 (Liasse.) — 54 pièces, papier.

**XV^e^ siècle — 1789.** — Divers inventaires partiels des documents conservés dans les archives du chapitre de Rouen. — Inventaires de pièces produites à l'occasion de procès. — Notice du XV^e^ siècle : « Les lettres des chartres et autres enseignements de chappitre de Rouen sont en VIII^xx^XI coffres. Desquelles celles des rentes et revenues dedens la ville de Rouen sont en XXIX coffres, lesquelz sont dedens les armaires en chappitre quotées Rouen, qui est pour la première partie de l'inventaire ». — Fragment d'un inventaire des titres de l'archevêché, XV^e^ siècle : « Ung fardelet de lectres en papier et parchemin, logées ensemble, touchant le descord de la rivière et du moulin de Maromme. » Les pièces se trouvaient, comme celles du chapitre, classées dans des coffrets, marqués au bout en lettres et en lettres d'*algorisme*.

G. 4461. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier.

**1570-1615.** — Pièces de procédures concernant des procès entre le chapitre et Jean Le Blanc, curé de Montagny, 1601 ; — Philippe Goudot, curé de la 2e portion de Plasnes (dîmes et portion congrue) ; — Jean-Pierre Ballue, maître des Compies, héritier de son frère, Adrien Ballue, chanoine (réparations d'une maison canoniale occupée par ledit Adrien) ; — Guillaume Hérambourg, 1er huissier en la Chambre des Comptes ; — Jean de Mouchy, curé de Smermesnil ; — Guillaume Auber, sieur de Montigny ; — Claude Caron, bailli de Martinéglise, 1603 ; — les religieux de Longueville, 1615. Les dites pièces ne concernent que des commencements d'instances et provenaient du cabinet d'Amboise Marc, procureur du chapitre.

G. 4462. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**Vers 1400 — Fin du XVIIIe siècle.** — Lettres diverses concernant le chapitre. — Lettres de Hue de Donquerre, bailli de Rouen, à une personne qu'il qualifie « de très chiers et amé frères. » Il l'informe « que maître Tristan Dubos, son cousin germain, était venu devers lui, ainsi qu'il dînait en son hôtel, en la compagnie de Raoul d'Anquetonville, et lui avait dit que Jean de Thimencourt était à Paris ». Il prie son correspondant « de se garder. Il n'a point de confiance, vu ses parolles, en tels geunes gens qui n'ont sens ne bien en eux, et aussi considéré qu'il est banny du royaume de France, et si est bien taillés de faire du mal » dont, ajoute-t-il, « je voulroye qu'il fut noyés, car il n'a que perdre, et se a de très mauvès garçons en sa compaignie. Si veul bien et vous prie que vous en parlés à Messeigneurs de cappitre, qui se gardent et especialement à maistre Robert D'Estouteville, s'il vous semble que bon soit. Je leur en eusse escript, mais maistre Robert de Lyvet me dist que ce n'étoient que menaces de picars... Escript à Paris le XXVIIe jour d'avril à XII heures. » — Lettre du cardinal de Bourbon à l'un de ses vicaires généraux, Jean Bigues ; il lui recommande M. Brouet, qui allait à Rouen prendre possession de sa prébende, et le prie de se rendre près de lui : « Je finiray en priant Dieu, Saint-Désir, qu'il vous continue ses saintes grâces. A Paris le VIe de juillet 1574, Votre bon maistre et amy C. Cardinal de Bourbon. — Copie d'une lettre adressée au commandeur de Grillon en faveur du pauvre curé de Montfort, doyen de Pont-Audemer, détenu prisonnier, ni signée, ni datée, mais certainement de 1593. — Requête du chapitre au Parlement contre Jean de Brèvedent, lieutenant général du bailli de Rouen, au sujet des poursuites faites criminellement par celui-ci postérieurement à l'insinuation du privilège saint Romain, contre un particulier qui avait voulu dérober les chevilles des artilleries sur les remparts de la ville. — Requête des maîtres et gardes du métier de cordonnerie à Rouen, au sujet d'un étal de cordonnier placé au long de la croix, dans le marché (de la Calende), « chose qui étoit contre les reigles, coustumes et ordonnances du métier, » fin du XVIe siècle. — Lettre de M. de Chaumont, garde de la Bibliothèque du Roi à Mgr de Harlay, archevêque de Rouen ; il demande des reliques pour le Roi : « Depuis que l'en a sceu que Sa Majesté vouloit avoir un reliquaire dans son oratoire, toutes personnes dévotes, et mesme quelques-uns de Messieurs les Prélats, lui ont donné des reliques les plus sainctes et les plus asseurées. » Le Roi en désire de saint Romain. M. de Chaumont prie l'archevêque de lui en procurer, Saint-Germain, 18 décembre 1638. — Supplique d'un pauvre homme de journée, du bourg de *Dernestal*, 1640 ; — de Georges Fachinières, chapelain du chœur de la cathédrale, fin du XVIIIe siècle.

G. 4463. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1728-1756.** — Lettres de divers musiciens, concernant, pour la plupart, la maîtrise de la cathédrale : Françoise-Antoine Fouet, maître de musique à la cathédrale de Lisieux, 21 février 1728 ; — Fouet, son frère, maître de musique de la cathédrale de Coutances, 29 février, même année ; — Montjoye, musicien de Saint-Germain-l'Auxerrois, 19 octobre 1741 ; — L. Homel, maître de musique de l'église de Paris ; il recommande M. Goulet, l'un de ses clercs ; il atteste que ce musicien a fait chanter, à Notre-Dame, un motet à grande symphonie avec un applaudissement unanime de tous Messieurs et des connaisseurs, 12 mai 1741. — Ayant appris que la maîtrise de Rouen était vacante par le départ de M. Madin, Lassus, prêtre, maître de musique de la cathédrale du Mans, demande à le remplacer, 15 mai 1741. — Lettre de Guillery, maître de musique de Saint-Germain-l'Auxerrois, en faveur de Lassus, 17 mai, même année. — La même place est sollicitée par Cavignon, prêtre, maître de musique de l'église de Mâcon, et par Lesueur. — Lettre de M. Fanton, maître de musique de la Sainte-Chapelle à Paris, à M. Toutain, maître de musique de la cathédrale de Rouen : « M. Sionet nous a fait icy un grand récit de votre motet de la Conception. Je prends beaucoup de part aux éloges que vous recevez dans votre patrie. Vous faites mentir le proverbe : *Nemo propheta*

*in patria sua*. En retenant M. Sionet, vous lui avés fait perdre 60 livres, qu'il auroit gagné par des processions qui se sont faites icy pour la Rédemption des captifs. C'est moi qui avois entrepris celle des pères de la Mercy, qui ont duré trois jours. Le 1er jour, j'ay donné mon *Te Deum* à tymbales et trompettes, qui a fait un effet merveilleux et a été très bien exécuté et très applaudi, « 16 décembre 1750. — Pélisson s'offre pour remplacer Toutain, qui s'était brouillé avec le chapitre, Clermont, 11 août 1753. — Autre demande de Trabouillet, maître de musique de l'Insigne église de Saint-Diez en Lorraine, 4 juillet 1753. — Attestation de M. Goullet, maître de musique de l'église de Paris, en faveur de M. Aubert qui demandait la maîtrise de Rouen, 22 mars 1756. — Ingrain, organiste de Saint-Étienne-du-Mont, et Olivier, organiste des Grands-Augustins, demandent à être admis au concours ouvert par le chapitre de Rouen (sans indication d'année). — Tenaille, chanoine de Saint-Jean-le-Rond, informe un des chanoines de Rouen du succès remporté par Fromental, maître de musique de la cathédrale de Rouen ; ce dernier avait fait chanter, à Notre-Dame de Paris, un motet à symphonie qui avait fait l'admiration de tous les connaisseurs.

G. 4464. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1720-1767.** — Lettres adressées au chapitre de Rouen par des chanoines étudiants, pour être dispensés de comparaître aux chapitres généraux ou pour obtenir paiement de leurs pensions : Chaillou, 1721, Denis, 1727, Duguesclin, 1727, de la Bellonnière, 1723, Mergé, 1730, 1735, Le Clercq, 1726 et Le Clerc de Bauberon, 1767. — Autres lettres de Bridelle, chanoine, au sujet de la juridiction des testats et du franc-salé; — de M. Houel, doyen d'Andely, et de M. Fouquet de Belle-Isle (datée de Bisy, 20 mai 1723), au sujet des droits honorifiques prétendus par ce dernier en l'église collégiale d'Andely ; — de l'abbé Terrisse : il s'estime heureux que le chapitre ait pu obtenir pour l'église 4,000 livres, et ne serait point surpris si cette somme se trouvait réduite à 10,000 écus, malgré tous les soins que s'était donné l'archevêque, Versailles 15 décembre. — Dans une autre lettre, Bridelle annonce que l'évêque de Dol veut bien se charger de l'ordination pendant la vacance du siège, qu'il a pris toutes ses mesures pour son voyage et qu'il se servira de son équipage et de ses chevaux, 9 décembre 1722.

G. 4465. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

**Commencement du XVIe siècle — 1787.** — Lettres d'affaires adressées à divers chanoines et agents du chapitre, Benard, 1573, de Bouju, 1689 (relativement au décret de la terre de Blaise), Langlois, chantre de la cathédrale, 1613, Le Riche, 1637, Desjardins, sieur de la Chaussée, 1640-1650, Briffault, 1643, Caresmel, 1646, Barbé, 1652, Ridel, 1666-1680, de la Hogue, 1677, M. de Hincourt, promoteur général, Hercent, 1686, Coustey, intendant des affaires du chapitre, 1720, Hacquett, 1723, Grésil, 1730, Davoult, grand chantre, 1733, du Tot-Fronton, 1735, le Baillif-Mesnager, intendant des affaires du chapitre, 1735, de la Bellonnière, 1737, Lucas, 1739, Benard, 1753, de Saint-Aubin, 1768, Cornet, Toustain, Dumontier, receveur du chapitre, 1730-1734. — Lettre de M. de Honcourt : « Monsieur le distributeur Me Nicolle de la Chesnaye, je me recommande à vous tant comme je puis. Mon compère Toussaint de Bouteilles m'a dit aucune chose dont vous lui avés parlé... Et à Dieu soiés que vous doint ce que desirés. Escript à Honcourt, ce mercquedi XXIIIe jour d'octobre, le tout vostre, de Honcourt. » — Lettre adressée au procureur de la fabrique : « Monsieur le procureur, toulte humble recommandation premise, je vous assure que ce jourd'hui ay escript par messager à M. de Hagranville (le curé du lieu), qu'il ait à vous bailler la somme de 55 livres pour les pardons... Et à Dieu, monsieur le procureur..... De votre maison de Ponthoise près la Belle-Croix, le XIX de janvier 1559; votre très humble serviteur à jamais, Jehan Fallet, curé de Broville. » — Paisant, prêtre, demeurant à Colleville, expose à M. Le Riche, chanoine, la pauvreté de cette paroisse : « Le bénéfice souffre par suite de la misère du temps. Il y a 50 acres de terre qui ne se labourent pas par la pauvreté. » Il en offre 260 livres, 5 octobre 1638.—La Vallée écrit, de Caen, 28 août 1639, à M. de la Chaussée (Desjardins) : « Pour la graine que vous nommés colsac, vous me faictes trop d'honneur de m'en donner advis, puisqu'il y faut sy peu de labeurs comme vous m'escrivez. Sy vous avez agréable de m'en envoyer ce qu'il vous plaira, je l'esprouveray sur les terres de M. le procureur général, et sy elles se portent bien par deça, nous en ferons peupler sur les votres selon les occurrences. Je croy que vous avés bien sceu que en ceste ville il s'est ellevé une sédition populaire contre le monopolier, qui de faict et de force ont ruyné 7 à 8 maisons, tant des droictz que de la gabelle, au particulier employé dans les partis, qui n'a peu estre appaizé que de ce

jour par la présence et travail que Me de Matignon y a apporté avec les merc, eschevins de la ville et la noblesse qui l'a assisté. » — L'abbé de Sauchay, nommé par le chapitre pour faire le sermon du prisonnier, prie les chanoines de le dispenser de cette charge, à cause du mauvais état de sa santé, 14 avril 1744. — Le Bel, prieur du Mont-Saint-Michel, informe le chapitre que le sieur Duval était arrivé au Mont-Saint-Michel le 28 août 1746. — Le chanoine Bonnel, occupé à prêcher un carême, s'excuse de ne pouvoir aller prendre part à l'élection du doyen, Paris, 9 mars 1750. — Lettre de l'abbé Dillon, datée de Paris, le 13 mars de la même année, pour annoncer qu'il va se rendre à Rouen pour cette élection. — Lettres relatives à la prébende de Nécy, appartenant, dans les derniers temps, à M. Leclerc de Bauberon.

G. 4466. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1573-1755.** — Lettres diverses relatives aux affaires du chapitre. — M. Morel, curé de Montrigaud en Dauphiné. « Pourvu de cette cure sous le vocable de saint Romain, il n'a trouvé ni personne ni livre qui pût lui apprendre ce que ce saint avait été, en sorte qu'il se trouvait aussi digne de blâme que les Athéniens qui, du temps de saint Paul, adoraient un Dieu inconnu. On faisait la fête de ce patron aveuglément, le 18 novembre. » Il fait observer qu'il y avait un autre saint Romain qui n'avait pas été évêque, mais martyr, 1744. — Lettre du prieur et commandant pour le Roi au Mont-Saint-Michel. Il refuse de consentir à ce que la pension du sieur Duval ne soit que de 500 livres au lieu de 600, prix fixé par le Roi : « Cet exilé, d'un très mauvais caractère, donne plus d'embarras que tous les autres exilés, » 15 juillet 1750.

G. 4467. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**XVIIe siècle — 1771.** — Lettres de chanoines, de chapelains et autres concernant les affaires du chapitre. — Demande de secours au chapitre par L. Ballue, étudiant : *L. Balutius canonicis Rotomagens S. P. D... Bene Valete, et me in stadio legali currentem, juris vestri studiosissimmum, benigne adjuvate.* — Annonce au chapitre, par M. Rose, chanoine et chancelier, du décès de son frère, Louis Rose, décédé ce même jour à Paris, 17 décembre 1739. — Lettre de M. de Grimaldi, vicaire général, au sujet de sa nomination à l'archidiaconé du Petit-Caux Paris, 20 juin 1740. — M. Noël de Sainte-Marie remercie le chapitre de lui avoir donné avis du décès de l'abbé de la Londe, haut doyen, ainsi que du jour fixé pour l'élection de son successeur au doyenné; Sainte-Marie l'Aumont 1750. — Denize prie l'abbé Cornet de vérifier, dans le livre *Benedictus Dominus in donis*, si les fiefs de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque y sont relatés et si la directe y est désignée. Il s'agissait d'un procès avec MM. d'Auneuil, Lemonnier et les Chartreux, 13 janvier 1752. — M. Osmont, curé de Londinières, s'excuse de ne s'être pas rendu au chapitre de l'année dernière, sur le grand nombre des pauvres et une dépense fort honnête, dont il était à peine sorti, pour la réparation de son presbytère. Il prie le chapitre de le dispenser de comparaître le lendemain de la Saint-Michel prochaine, devant le chapitre; la récolte des fruits, qui est le seul bien qu'il ait dans la paroisse, plusieurs paroissiens malades et un vicaire qui n'a pu encore obtenir de pouvoirs, lui paraissent des motifs valables d'excuse, 16 septembre 1757. — Lefebvre annonce qu'il vient d'expédier de Paris, par le carrosse, à l'adresse des chanoines, pour la cathédrale, un bénîtier bien conditionné et conforme au plan et marché, le dit bénîtier pesant 12 marcs 6 onces et demi-gros; prix, 830 livres 15 sous, 27 mars 1758. — Lettre de Monnoye, prieur de Sausseuse.

G. 4468. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**XVe siècle — 1698.** — Lettres diverses adressées à MM. du chapitre de Rouen. — Requête de Mathieu Valen, maître ès-arts et conseiller en cour laye, demeurant à Dieppe. Il demande la place de bailli dans les terres de Martinéglise, en remplacement de feu Guillaume de Beauvais, décédé, pour le cas où Nicolas Auxcoullons, vicomte aux dites terres, ne serait pas nommé bailli, sans date, fin du XVe siècle. — Requête des frères mineurs de Rouen *conspicuis et colendis dominis canonicis cathedralis ecclesie Rothomagensis.* Ils demandent un secours à l'occasion de leur chapitre général, qui devait se tenir à Rouen à la Pentecôte suivante, « *ad quod numerosam valde fratrum multitudinem diversis ac longinquis e nationibus pro religionis manutenentia convenire necesse est.* (Sans date.) — Lettre de Marin Guernier et de Marian de Martinbos pour rendre compte de ce qu'ils avaient fait, à Paris, auprès des syndics du clergé, 7 avril 1567. — Lettre adressée au chapitre par ses sujets de Londinières, Clais et autres terres de *par deça*, pour être renseignés sur la conduite à tenir avec un nommé Chaillou, qui avait fait lire et publier un mandement à l'issue des messes paroissiales desdits lieux : « Nous ne faisons estat de aller par devers monsieur Chaillou, que n'ayons de vos nouvelles, si ne nous envoye quérir prisonniers. Sans date, fin du XVIe siècle.—

Lettre de Marian de Martinbos au sujet de la réconciliation à opérer entre le chapitre et le cardinal de Bourbon, Mantes, pénultième de mars 1594. — Guillaume Le Danoys « envoyé par le chapitre vers ledit Martinbos, lui porter lettres missives à Mantes, ayant été volé et robé sur le chemin avec grand danger de sa vie, » demande à être payé de son voyage ; on lui donne 2 écus et demi, 25 avril 1594. — Lettre du chanoine Behotte au sujet des contestations entre le chapitre et la Chambre des Comptes pour les préséances, Paris, 13 avril 1618. — Certificat de Charles Des Marests, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, en faveur de François Delamare, sous-clerc de cette paroisse, 4 septembre 1652. — Lettre adressée à MM. du chapitre par Anne-Marie-Louise d'Orléans ; elle a su qu'ils étaient dans le dessein d'agir contre le sieur de Bétancourt pour une affaire qui lui était arrivée depuis peu ; elle savait que ce n'était qu'un *rencontre* et non un combat prémédité ; elle les prie, en sa considération, de ne faire aucune poursuite, et les assure « qu'elle tiendra la main à ce qu'ils aient tout sujet d'estre satisfaicts de la conduite dudit sieur de Bétancourt », Vernon, 20 juillet 1663.

G. 4469. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1573-1763.** — Lettres adressées au chapitre de Rouen. — De Montboyssier, délivré par le privilège Saint-Romain, en 1573, écrit au chapitre pour être défendu contre ceux qui prétendaient que ce privilège ne pouvait servir qu'à ceux du diocèse de Rouen, 3 septembre 1583. — Lettre de Charles de Lorraine pour engager les chanoines à se prêter à l'établissement que la maréchale de Joyeuse et quelques dévotes personnes voulaient faire d'un monastère de Carmélites à Rouen, Reims, 14 mai 1591. — Lettre de M. Joly, au sujet de la bulle relative à la suppression des fêtes : « La suppression de la solennité de la Conception de la Vierge étonne beaucoup de monde. » Il expose qu'il lui sera difficile de trouver des Suisses, à moins de 100 écus pour un homme, ou à 250 livres avec un habit. « Ils ont presque tous leurs femmes, et l'on ne choisit pas aisément, parce qu'ilz ayment mieux la guerre que d'avoir soing de chasser le monde, et qu'ilz voyent que leurs compagnons ont icy ou dans Notre-Dame de bons appointements, » Paris 19 mars 1643. — Lettre de remerciement de Mgr de Bezons, Paris, 17 octobre 1721. — Lettre de frère Denis de Saint-Clément, ministre provincial des religieux Pénitents, au sujet d'un religieux (le père Mathieu), auteur d'un libelle diffamatoire et très séditieux contre toute la Congrégation. Il refuse de renvoyer à Rouen ce confrère dangereux, auquel le chapitre et M. Delan, pendant la vacance du siège, paraissaient avoir pris intérêt, 21 janvier 1722. — Lettre de M. Delan, à la suite de la visite qu'il avait faite au père Mathieu ; en Sorbonne, 20 janvier 1722. — Lettre de Croisé (de Dieppe) au sujet des persécutions que la supérieure et le chapelain de l'Hôtel-Dieu faisaient endurer à sa sœur, 18 décembre 1731. — « Un officier ingénieur de S. M. prétend avoir trouvé un procédé pour faire sonner facilement par deux personnes la cloche Georges d'Amboise, » 6 août 1735. — Lettre de Robinet, chanoine de Paris : il informe ses anciens confrères de Rouen de la nécessité où se trouve le chapitre de Paris de vendre une tapisserie donnée par l'abbé Des Roches, du temps de Richelieu, et qui représentait les principaux mystères de la religion. Cette tapisserie avait coûté 20,000 écus. On la donnera pour 18 ou 20,000 livres. Elle se composait de 16 pièces et avait 60 aunes de long, 29 juillet 1732. — Delan, détenu à Sainte-Pélagie, s'excuse de ne pouvoir prendre part à l'élection du haut doyen, 9 mars 1750. — Lettres des religieuses des deux monastères de la Visitation, relatives aux fêtes de la béatification de leur fondatrice, 1752. — Lettres de Le Clercq : nouvelles de la santé du Cardinal, 6 septembre 1757. — Lettre de Cotton des Houssayes, datée de Sorbonne, 25 novembre 1759, au sujet de l'affaire de M. de Bauberon. — Lettre de l'archevêque de Reims adressée à M^lle^ de Moy, au sujet du paiement des pensions, 19 janvier 1763. — Lettres, sans date, du chanoine Grésil, relatives au décès de M. l'abbé Chaussay ; — de Terrisse, pour informer le chapitre de la nomination du cardinal de Tavannes à la place de proviseur de Sorbonne ; — de Thomas du Fossé, au sujet de la réparation d'un chemin.

G. 4470. (Liasse.) 42 pièces, papier.

**1719-1740.** — Lettres adressées au chapitre de Rouen. — M. Gosselin prie les chanoines d'être favorables à la réception de son frère Bon-Charles Gosselin, en faveur duquel il avait résigné son canonicat, à charge d'une pension de 200 livres ; il demande les draps de l'église, autrement dit le titre de chanoine honoraire, Vaudreuil, 11 juin 1719. — M. De la Tour, lieutenant général aux Andelys, demande que les pénitents de cette ville soient chargés de la station du carême, 1722. — M. de Marchantmont, chanoine honoraire, âgé de 67 ans, demande à être dispensé de comparaître, le 17 août, au chapitre général, Sainte-Croix-sur-Buchy, 14 août 1726. — M. Hacquett prie les chanoines de recevoir son petit neveu Jean-Georges Le Baillif-Mesnager à la prébende qu'il avait résignée en sa faveur, 7 décembre 1731. — M. de Marchantmont les prie

de mettre M. Pinchard, docteur en théologie, en possession de la chapelle Saint-Barthélemy, qu'il avait résignée en sa faveur, Sainte-Croix-sur-Buchy, 26 juillet 1732 — M. Bridelle demande à être dispensé de l'obit du sel, Amiens, 12 août 1733. — M. de Canappeville demande aux chanoines de recevoir son neveu à la prébende de Nécy qu'il avait résignée en sa faveur, 9 avril 1733. — Lettres du chanoine Grésil : « J'ay remis, suivant vos ordres, à M. Romieu, avocat au Conseil, les 8 louis qui avaient été confiés par M. le curé de Fallaise pour contribuer aux (frais des) lettres de grâce de Dubuisson et complices (délivrés en vertu du privilège Saint-Romain). Elles ont été adressées avant-hier à Mgr l'archevêque par M^me^ la comtesse de Chatelus. C'est notre prélat qui opère ces merveilles dans son diocèse. Que son règne soit long, etc., » 29 mai 1737. — Lettres du même : « On commencera mardy à charger dans le bateau les marbres de votre autel. Dans la même semaine, il partira, » 9 mai 1737. — « Le doreur me sollicite pour qu'on luy renvoye de Rouen l'agneau paschal et autres morceaux à dorer. Il ne m'a pas été possible depuis huit jours d'approcher des ministres agités des couches de la Reine qui devoient estre chaque jour, » 18 juillet 1737. — Godefroy, desservant à Hambures, est éloigné en vertu d'ordre du Roi, 1738.

G. 4471. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

**1741-1762.** — Lettres adressées au chapitre de Rouen. — Anger, doyen de Mortain, prie les chanoines de l'informer s'il est d'usage que leurs maisons soient imposées pour les réparations à faire aux presbytères des paroisses où elles sont situées. Les habitants de Mortain s'étaient avisés de taxer les maisons canoniales, sises à Mortain, pour la construction d'un presbytère neuf, bien que la collégiale leur accordât un autel dans son église pour le desservice de leur paroisse, et qu'ils ne contribuassent en rien aux réparations de l'église, du clocher, des orgues, ni même de l'horloge, la seule de la ville, 18 novembre 1742. — M. Flavigny prie les chanoines de recevoir son neveu, Louis-Maxime Flavigny, au canonicat qu'il avait résigné en sa faveur, 14 octobre 1748. — Sœur Belard, supérieure de la Visitation, remercie les chanoines de la faveur qu'ils lui avaient faite de promettre de venir processionnellement, le mercredi 16 août, à la messe solennelle pour la béatification de la bienheureuse mère Jeanne-Françoise de Chantal, 10 août 1752. — Mouchard, curé de Douville, prie les chanoines de contribuer aux travaux de son église, notamment à la décoration du sanctuaire : « L'église, qui estoit sans chaire, presque sans autel, sans sacristie, sans contretable, est maintenant enrichie d'une chaire, d'un chœur réparé en tombes neuves, d'un sanctuaire élevé au-dessus du chœur de deux marches, d'un autel posé sur une 3^e^ marche, d'une contretable qui était très jolie et faisait l'admiration d'un chacun, » 1753. — Le chanoine Desmoulins, infirme, vieux, retiré à Falaise, prie les chanoines de recevoir son neveu au canonicat qu'il avait résigné en sa faveur, 14 novembre 1756. — Le curé de la Feuillée (la Feuillie), Le Halleur, demande un vicaire pour sa paroisse, qui comptait alors plus de 2,000 âmes et de 16 à 1,800 communiants, 1758.

G. 4472. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1726-1752.** — Lettres adressées à M. Cuquenelle, chanoine de Rouen, par Boutigny, curé de Beaumont, 18 juin 1726 : « Depuis le synode, que j'eus l'honneur de vous représenter la misère des pauvres habitants du Grand et Petit Parc, j'ay attendu avec impatience quelques secours de la part de MM. du chapitre. Jusqu'à présent je n'ay point encor reçu aucunes nouvelles, quoyque la misère augmente tous les jours. Est-il possible, monsieur, que je seray chargé tout seul du soulagement de ces misérables, sans que MM. les gros décimateurs entrent dans mes peines? *Clamant nudi, clamant famelici, conquerunt-tur et dicunt, etc.* Jamais il ne fut un temps plus favorable pour exercer la charité, » 18 juin 1726; — par M. Villeneuve, de Gisors; manque de fonds à Gisors pour le soulagement des pauvres, particulièrement des pauvres honteux, qui n'ont ni pain, ni habits, ni bois dans une saison aussi rigoureuse, 13 janvier 1729; — par le chanoine Grésil (datée de Paris, 27 janvier 1751); il parle de l'affaire du chapitre avec le duc de Penthièvre, il rend compte de ses démarches auprès du chancelier, en recommandant aux chanoines une grande discrétion : « Il seroit à propos de n'ouvrir ma lettre qu'au chapitre vendredy, parce qu'il y a toujours des oreilles étrangères et curieuses dans la sacristie, qui pourroient reporter dans le quartier Saint-Nicaise ce que j'ai mandé. »

G. 4473. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

**1727-1734.** — Lettres adressées à M. Le Bourgeois de Belleville, chanoine, intendant des affaires du chapitre, au sujet des biens des chanoines, des réparations d'églises, etc... par des curés, des avocats et autres personnes : Boutigny, curé de Beaumont; — Le Gendre, curé de Saint-Pierre-l'Avis (réédification du chœur de Thiou-

ville) ; — Samson, curé de Douville ; — Lepreux, curé de Roumare ; — Julienne, curé d'Amfreville-les-Champs ; — Ruppierre, curé de Thiouville ; — Thoué, curé d'Hermanville ; — Liégeard, curé d'Amfreville. — Lettre de M. Croisé, de Dieppe, 1731 : il disculpe sa sœur, religieuse, du reproche que la supérieure de son couvent lui faisait d'être endoctrinée et de parler trop hardiment des matières du temps. — Lettre de M. Robinet, 15 octobre 1730 : « Je désire, au moins autant que vous, le succès de la lotterie pour décorer l'église de Rouen. J'allai, il y a quinze jours, dîner chez M. le curé de Saint-Sulpice, à dessein de lever l'obstacle qu'il a mis à ce dessein. Je l'ai trouvé peu disposé à concourir à une bonne œuvre. Il compte que son église sera finie en cinq ans. C'est beaucoup éloigner notre décoration. »

G. 4474. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1757-1765.** — Lettres adressées à M. Le Clercq, chanoine de Rouen, théologal et intendant des affaires du chapitre, par les religieuses du Saint-Sacrement, au sujet du rétablissement de leur maison. — Lettre de la sœur Saint-Louis : « C'est la reine Anne d'Autriche et Thérèse d'Autriche qui, l'une et l'autre, ont esté les premières protectrices de cet institut. » — Lettres des sœurs Le Bel, Le Clercq du Tilloy. — Lettre de M. Jehan de Beaumont, curé de Saint-Nicolas de Rouen, 1757-1760.

G. 4475. (Liasse.) — 61 pièces, papier;

**1757-1766.** — Lettres écrites à M. Le Clercq, chanoine de Rouen, intendant des affaires du chapitre, par son cousin Forcedebras, et par sœur Cécile Forcedebras, de la Visitation Sainte-Marie ; — par Denis Eustache Fourmont, procureur du Roi de police à Gisors ; — par Lemarchant de Tronville. — Forcedebras, clerc de procureur à Paris, exprime la crainte que ce titre ne le dispense pas du tirage au sort ; il demande s'il ne serait pas plus sûr de s'engager par inscription à étudier en droit. On avait annoncé que le duc d'Orléans avait offert au Roi de commencer le tirage par ses domestiques. Forcedebras se plaint d'ailleurs de son procureur, Me Huguet : « Travailler sans relâche depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin, ne connaître ni fête ni dimanche que par une messe basse souvent entamée, se lever à 7 heures et n'être pas encore au lit à minuit, essuyer des brutalités lorsqu'on n'est pas au chantier à l'heure d'étude, du reste fort bien, » 27 décembre 1757. — Lettres de M. Lemarchant, chanoine d'Amiens : « Je souhaite que l'affaire du préfet des jésuites de Rouen (Mamachi) n'ait point de mauvaises suites pour lui. Elle aurait dû rendre ses confrères plus circonspects. Je crains cependant que ceux d'Amiens ne s'attirent aussi des désagréments par une version latine que le préfet en rhétorique vient de dicter ici à ses écoliers, et dont il a donné la traduction en français que vous trouverez ci-jointe, » 4 avril 1759. — « Il est arrivé ici des lettres-patentes, enregistrez au parlement pour la confirmation du collège ; le nombre des régens est fixé au nombre de cinq pour les humanités, un professeur de rhétorique et deux pour la philosophie avec un principal. Le Roy veut que l'enseignement public de la théologie soit continué chez les Dominiquains, ainsi qu'il l'était ci-devant suivant la fondation. En conséquence les deux professeurs nommés par notre évêque (et qui enseignaient la théologie depuis Pâques au collège) sont congédiés. Je doute qu'il soit content de cette disposition. Il est actuellement dans le cours de ses visites. M. Houleau, chanoine de Saint-Nicolas, directeur des religieuses de la Visitation et maître des conférences de théologie, est mort hier au soir après une maladie assez longue, » 23 juin 1763. — Lettre de l'abbé Trouvain, d'Amiens : « Il se fait de grands mouvements sur nos côtes en bateaux plats. Nos gribannes d'Amiens et d'Abbeville ont eu ordre, la semaine dernière, de se rendre à Saint-Valery et s'y sont rendues. Mais que veut-on et que peut-on faire avec une pareille marine, propre tout au plus à faire la pêche des maquereaux? Tout ceci est un jeu, *ad populum phaleras.* »

G. 4476. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1445-1765.** — Lettre de remerciement du cardinal de Saulx-Tavannes à M. Le Clercq, 30 juin 1757. — Autres lettres adressée au même par différentes personnes, A.-D. — Lettre de M. Bellot, curé de Saint-Cosme et Saint-Damien de Paris : « Vous savez l'exil de Mgr notre archevesque. Il est parti la nuit du 6 au 7, accompagné de deux de ses neveux. Il doit arriver aujourd'hui à Repaire, château appartenant à monsieur son frère, qui est à 4 lieues de Sarlat. Il a nommé quatre grands vicaires, qui sont MM. Renaud, Robinet, Lécluse, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et l'ancien évêque de Québec, » 12 janvier 1758. — M. de Brou, Intendant de Rouen, recommande le sieur Nepveu, ancien trésorier des gardes-côtes, lequel aspirait à la place d'agent et de receveur du chapitre, 5 janvier 1760. — L'abbé Cotton des Houssayes, se plaint de sa mauvaise santé, et annonce qu'il s'est mis, par une sorte de désespoir, entre les mains d'un fameux médecin, lettre datée de Sorbonne,

12 juin 1760. — Cousin, de Dieppe, entretient l'abbé Le Clercq de diverses affaires. — Daubeuf, curé d'Assigny, expose la misère de sa paroisse, affligée par *les véroles*, 1760. — Desmarquets (historien de Dieppe), se plaint du vicaire de Saint-Saens, dont étaient très mécontents les propriétaires et habitants et M. d'Oissel, le seigneur de la paroisse : « M. Marescot, vicaire général, veut, sous prétexte que le rituel dit que le prosne doit se faire *intra solemnia*, que le curé de Saint-Saens le fasse après l'évangile. Le curé de Saint-Saens, suplié par tous les habitants et propriétaires de continuer de le faire après la procession, a répondu à M. Marescot conformément aux désirs de ses paroissiens. A Saint-Saens, le prosne s'est fait de toute ancienneté après la procession, » de Cote-Cote, 5 novembre 1765. — M. Dormeau, curé de Gisors, prie le chapitre d'accorder des provisions pour la place de principal du collège, « à laquelle on croit que Mgr de Bellisle n'a pas droit de nommer, » 18 décembre 1746. — Paroisse de Bezu-la-Forêt accablée de pauvres en 1753. — A Gisors, en 1767, disette de vivres ; les deux tiers des habitants dans l'indigence; les journaliers sans ouvrage. )

G. 4477. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1747-1763.** — Lettres adressées à M. Le Clercq, par diverses personnes F.-N., notamment par M. Fossard (lettres datées d'Yvetot, 1763) ; — Lagneau, procureur du collège de Dainville, 1762 ; — Le Bel, recteur de l'Université. Ce dernier adresse à M. Le Clercq, son cousin, un Essai historique sur ses oncles, et le prie d'en faire hommage à l'archevêque, 25 octobre 1762; il lui annonce aussi la mort de M. Salmon, grand maître de Mazarin, son remplacement probable par M. Riballier, syndic de la Faculté. Il le prie d'appuyer son frère Le Bel, qui aspirait à la procure du collège Mazarin ; il avait fait présenter un traité de l'Incarnation, de M. Robbe, par M. de la Houssaye, à l'archevêque de Rouen, 24 novembre 1765 ; — il lui annonce que M. Riballier a été nommé à l'unanimité, 29 novembre 1762. — Lettre de M. de Miroménil : il recommande à M. Le Clercq, M. Cousture, curé de Sassetot, 18 février 1763.

G. 4478. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

**1748-1765.** — Lettres écrites à M. Le Clercq par diverses personnes O.-V., notamment par Saint-Aulaire, Sencier, Tascher : « Vous avès un homme à Rouen qui s'est rendu très fameux par de nouvelles pompes qu'il a inventées et dont il a même fait à Paris des expériences qui ont supérieurement réussi. Il s'agiroit de vouloir bien vous aboucher avec l'homme (M. Le Rat) et de tirer de luy un manuscrit ou imprimé, contenant la qualité, les propriétés et le prix de ces pompes, tel en un mot que je puisse l'envoyer à une ville de province qui vient d'éprouver un incendie, » 23 mars 1758. — Lettre de Terrisse : « Je pars mardy pour Saint-Victor et j'y reçois mercredy M. l'archevêque, l'évêque de Rhodés, M. de Brou et une botte de grands vicaires. Toute cette compagnie restera chès moy jusqu'à samedy, et elle me causera un peu de tracas. Mille compliments à M. Sencier, notre ancien camarade cardinalitien. Est-il toujours bien gros? » Rouen, 21 septembre 1760. — Lettre de M. Vallé : « J'ay été réveillé ce matin de bonne heure par la triple artillerie de la Grève, de la Bastille et des Invalides qui annonce le *Te Deum* qu'on doit chanter aujourd'hui à Notre-Dame en actions de grâce des exploits de M. de Broglie. Nous aurons vendredi prochain un service aux Invalides pour M. de Belle-Isle, où le père de la Neuville fera son oraison funèbre, » Paris, 3 avril 1761.

G. 4479. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m17c de largeur ; parchemin; 1 sceau.

**Vers 1160.** — Bulle du pape Alexandre III, adressée à Rainier, chanoine et maître des écoles de Rouen. *Terram Sancti Romani cum capella a venerabili fratre nostro Hugone, Rothomagensi archiepiscopo, canonice tibi concessam, retenta sibi et successoribus suis annua pensione quinque solidorum Rothomagen, monete... confirmanus... Datum Senonis, VII Kl. julii.* — Sceau bien conservé.

G. 4480. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m27c de largeur ; fragment de sceau.

**1128.** — Charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, adressée à P., première abbesse de Fontevraud, et au couvent dudit lieu. — « *Bonam vestram conversacionem considerans, peccatorum pondera meorum conspiciens, diemque extremum metuens*, il donne à ce monastère une rente de 100 livres de *rothomagensibus denariis*, à prendre sur sa monnaie de Rouen ; une autre rente de 30 marcs d'argent sur la ferme de Londres ; une autre de 20 marcs d'argent sur la ferme de Winchester. — Rouen 1228, *pontificatum romane sedis Onorio gubernante, Ludovico in Francia regnante*, etc. »

G. 4481. (Charte.) — 0m17c de hauteur sur 0m32c de largeur; parchemin.

**XIIe siècle.** — Charte de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, adressée aux archevêques de Cantorbéry et d'York, aux évêques de Londres et de Winchester, à tous les évêques, abbés, comtes, barons et à tous les fidèles, pour leur signifier la donation faite par lui, en 1130, à l'abbaye de Fontevraud, confirmée par l'autorité *domini et bone memorie Innocentii pape, summi pontificis*, approuvée par les évêques, barons et personnes du royaume et de Normandie. Il la confirme de nouveau, en annonçant l'apposition de son sceau. Présents Hugues, archevêque de Rouen... *Apud Carnotum, in octabis Epiphanie Domini peracta feliciter.* Rognée dans la partie inférieure. — Sceau perdu.

G. 4482. (Charte.) — 0m12c de hauteur sur 0m22c de largeur; beau sceau.

**XIIe siècle.** — Charte de Henri II, roi d'Angleterre, par laquelle il concède en perpétuelle aumône *Sancte Marie de Rothomago* et à Hugues, archevêque de Rouen, et à ses successeurs, *totum manerium de Bintheworda. Testibus Philippo, episcopo Baiocensi, Rotroldo, Ebroicensi episcopo, Thoma cancellario, Willelmo filio Ham., Guarino filio Geroldi, camerario, apud Northunt...* — Sceau bien conservé.

G. 4483. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m17c de largeur, parchemin; sceau.

**XIIe siècle.** — Charte de C. (Constance), duchesse de Bretagne et comtesse de Richemont, portant confirmation de la donation que son mari G., duc de Bretagne et comte de Richemont, avait faite à l'église de Rouen, pour le repos de l'âme de son illustre frère, le roi Henri le jeune. — Sceau.

G. 4484. (Charte.) — 0m24c de hauteur sur 0m19c de largeur; parchemin; sceau.

**Fin du XIIe siècle.**—Charte de Richard Cœur-de-Lion, portant confirmation, en faveur de l'archevêque, de l'église de Rouen, des évêques et des églises cathédrales de Normandie, *matricibus ecclesiss*, de dispositions relatives aux trèves : « *De occisoribus qui hominem in trewis et pace ecclesie occidunt et trewas infringunt, quod si si* (sic) *occisorem illum aliquis duello appellare voluerit, duellum illud in curia nostra tenebitur; et si inde convictus fuerit, episcopus in cujus diocesi hoc factum est, emendam suam i novem libras de pecunia convicti, per manus justicie nostre, habebit. — T. B., archiepiscopo Turon., R., episcopo Andeg... Data per manum Johannis de Alencon, vicecancellarii nostri et Lexov. arch., prima die marcii, apud Chin., anno primo regni.*—Sceau très bien conservé.

G. 4485. (Charte.) — 0m30c de hauteur sur 0m22c de largeur; parchemin; sceau.

**Fin du XIIe siècle.** — Charte de Jean, comte de Mortain. Pour le salut de son âme et de l'âme du roi Henri, son frère, du roi Henri le jeune, son frère, qui a sa sépulture en l'église de Rouen, sur la demande de sa mère la reine Aliénor, il donne à l'église de Rouen, à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, et à leurs successeurs, la chapellerie *de Blya* avec ses appartenances, à savoir l'église de Hareverthe avec les chapelles de Serleby et de Marthon., l'église de Wathelay, celle de Westmarcham, avec les chapelles de Kirketon, Walesby, Hocton., etc... *Hiis testibus Stephano Ridell., cancellario meo, Hugone de Radingis, Willelmo Sancti Nicholai Andegavensis et de Croiland abbatibus.* — Sceau avec contre-sceau très bien conservé.

G. 4486. (Charte.) — 0m16c de hauteur sur 0m21c de largeur; parchemin.

**Fin du XIIe siècle.** — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, portant donation de la chapellerie de *Blya* à ses quatre chanoines, *scilicet, Nicholao, Petro, magistro Eustachio et Roberto de Sancto-Nicholao. Hiis testibus magistro Simone, cancellario, magistro Garino, archidiacono, magistro Johanne Sagiensi, magistro Johanne de Villaribus, Roberto de Sancto-Ermelando, Nicholas de Mala palude, Roberto Osmundi, Ricardo de Malapalude, Willelmo de Brueria, canonicis Rothom.* — Sceau perdu.

G. 4487. (Charte.) — 0m14c de hauteur sur 0m41c de largeur; parchemin.

**Fin du XIIe siècle.** — Charte de Jean, doyen de l'église de Rouen. Il fait connaître que, dans le temps où,

en l'absence *venerabilis patris et domini nostri Walteri, Rothomagensis archiepiscopi, curam tocius archiepiscopatus gereret, Ric. miles de Tuit* avait resigné la dîme et la terre que Robert *clericus*, avait *aput le Tuit Simer*, et que ce même *Ric., miles*, possédait comme fief laïque. Cette dîme et cette terre avaient été données en perpétuelle aumône, par le dit doyen, à Guillaume, clerc, fils de Nicolas dit Le Sénéchal. Sans date. — Sceau perdu.

G. 4488. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m16c de largeur; parchemin.

**Fin du XII^e^ siècle.** — Charte de Hugues de Creissi, adressée *omnibus amicis et hominibus suis, Francis et Anglicis.*—Il annonce qu'il a donné à Guillaume Le Martre sa terre de *Depa, juxta domum Rad. de Bellevilla, in petreio super portum de Depa,* moyennant une rente de 20 milliers de *ruffo allectio*, et que, par l'effet de cette donation, le dit Guillaume est devenu son homme. Sans date. — Sceau perdu.

G. 4489. (Rouleau.) — 0m95c de hauteur, sur 0m20c de largeur; parchemin.

**1198** (copie). — Lettres de W. (Gautier), archevêque de Rouen, et du chapitre, contenant approbation de l'échange fait avec Richard Cœur-de-Lion, 1198; — autres lettres du même archevêque, contenant donation faite par lui au chapitre de la dîme du revenu de Dieppe et de Bouteilles (copie de la fin du XIV^e^ siècle.)

G. 4490. (Charte.) — 0m10c de hauteur, sur 0m16c de largeur, parchemin; sceau.

**1207.** — Charte de Gautier, archevêque de Rouen. — Il donne à son clerc, maître Jean Le Breton, l'église *de Anglica villa* auprès de Criketot, *salvo jure pontificali,* sauf ainsi la rente en harengs que les archevêques avaient droit de percevoir chaque année en la dite église. *Testibus Willelmo, archidiacono, Roberto de Sancto-Nicholao et Willelmo de Sancto-Paulo, canonicis. Datum apud Sanctam Werburgam, per manum magistri Everardi de Calvincuria, clerici nostri, anno Incarnationis dominice* 1207, *4° nonas julii.* — Sceau bien conservé.

G. 4491. (Charte.) — 0m12c de hauteur sur 0m28c de largeur; parchemin; sceau.

**1208.** — Sentence arbitrale portée par l'archevêque de Rouen, Robert, sur une contestation entre les chanoines, d'une part, et Nicolas de Dieppe, *citoyen* de Rouen, d'autre part, au sujet de la maison de Laurence, sœur dudit Nicolas, que celle-ci avait donnée en perpétuelle aumône au chapitre. Annonce du sceau de l'archevêque et de celui de la commune. Rouen 1208, *infra octabas sancti Johannis-Baptiste.* —Beau sceau, avec contre-sceau, de l'archevêque.

G. 4492. (Charte.) — 0m10c de hauteur sur 0m17c de largeur; parchemin; 1 sceau.

**1227.** — Charte de Thibaud, archevêque de Rouen. Il avait vu la charte de feu, d'heureuse mémoire, Gautier, son prédéceseur, scellée de son sceau et de celui du chapitre, ladite charte contenant que le prélat avait donné en aumône, à l'abbé et au couvent de Cîteaux, dix mille harengs (*allectia*) par an, à prendre au port de Dieppe. Cette rente avait été rachetée, pour 100 livres tournois, par Thibaud. Du consentement du chapitre, celui-ci donne aux mêmes religieux une rente de 10 livres tournois sur la vicomté de Dieppe, 1227, veille de la Circoncision de notre Seigneur. — Sceau de l'archevêque, rompu à la partie supérieure. Le sceau du chapitre perdu.

G. 4493. (Charte.) — 0m05c de hauteur sur 0m 16c de largeur, parchemin; 1 sceau.

**1227.** — Passe-port délivré par Jean *de Porta*, châtelain de Rouen, conformément aux ordres du Roi et après prestation de serment de ne rien faire contre le Roi, ni contre le royaume, au doyen et à deux de ses chanoines qui se rendaient en Angleterre pour les affaires de l'église de Rouen, Rouen, avril 1227. — Sceau du dit Jean de la Porte, 3 fleurs de lys.

G. 4494. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m39c de largeur, parchemin; 16 sceaux.

**1236.** — Acte constatant le résultat du scrutin qui eut lieu, le lundi après les octaves de la Sainte-Trinité, pour la désignation d'un évêque, en remplacement de l'évêque d'Évreux, Richard.— Quelques chanoines absents avaient

donné procuration à des confrères. La plus grande partie des voix favorable à l'archidiacre Raoul *de Cirreio*. Maître Jean de Caen, constitué procureur pour élire ledit Raoul, comme évêque et pasteur, ce qu'il fit. En foi de quoi tous souscrivirent et mirent leur sceau à l'acte, avec leurs noms et surnoms, et comme suscription, une marque particulière placée en général au-dessus du mot *subscripsi ;* entre les deux dernières lignes, en petite écriture, *Pax Dei nobiscum Amen*, mots qui paraissent être la suscription de *Ric. de Passorio*. Parmi les votants, Henri, abbé du Bec.—Sceaux de F., doyen, de Guillaume, chantre (représenté debout, tenant d'une main un bâton, l'autre main sur la poitrine) ; de Guillaume, archidiacre; de Jean, archidiacre (représentés debout tenant dans leurs mains un livre appuyé sur leur poitrine); de R., trésorier (salutation angélique ; au-dessous le trésorier à genoux) ; de l'abbé du Bec, etc.

G. 4495. (Charte). — 0m13c de hauteur sur 0m21c de largeur, parchemin; fragment de sceau.

**1266.** — Charte de *Obrea de Angulo, relicta Aleaumi de Joncaria, defuncti,* par laquelle elle vend à maître Jean Bordet, sous-chantre de Rouen, pour lors son seigneur, 8 acres et demie de terre et 60 perches et toutes les rentes qu'elle avait sur le tènement dudit sous-chantre, moyennant 55 livres et 10 sous de tournois, décembre 1226. — Fragment de sceau.

G. 4496. (Charte.) — 0m31c de hauteur sur 0m26e de largeur, parchemin ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1287.** — Sentence arbitrale en français prononcée (par Jehen, sire de Harecourt, Nicolas Malesmeins, Jehen de Beaumont, chevaliers, et mestre Mahieu de Crievecuer, chanoine de Rouen), sur un procès entre honorable père monseigneur Guillaume, archevêque de Rouen, et monseigneur Nicholas de Hotot, chevalier, au sujet de la haute justice sur le fief de Espinoy et sur la banlieue de la ville de Rouen. Il est reconnu que la haute justice appartenait à l'archevêque, dimanche de *Misericordia Domini*, avril 1287. — Sceau de Jean de Beaumont (personnage à cheval et armoiries), petit fragment du sceau de l'archevêque; 4 sceaux manquent.

G. 4497. (Pièce.) — 0m40c de hauteur sur 0m47c de largeur ; parchemin.

**1412.** — Lettres de Jeh. Gehe, clerc notaire et secrétaire du Roi, et de Jacques Cardon, examinateur de par ledit seigneur au Châtelet de Paris, commissaires de par icellui seigneur en cette partie. — « Le Roi, pour pourveoir hastivement, ainsi que besoing estoit, aux grans périlz et inconvéniens qui estoient en aventure de briefvement avenir au royaulme, à cause des rébellions et désobéissances faictes par aucuns seigneurs de son sang et lignage et autres, leurs alliez et complices, avoit ordonné aux dits commissaires de prendre et faire apporter à Paris la somme de 12,000 livres t. de certaine grant finance qui avoit esté et estoit mise en garde en l'église de Rouen, montant à plus de 30,000 ou 40,000 livres. » Cette somme devait être versée à Alexandre le Boursier, receveur général, avec assignation, pour sa restitution, sur le fait des aides, 7 janvier 1411. — Procès-verbal de transport en la grande église de Rouen, en présence des chanoines, de Drouet Beaucompère, lieutenant, de Karados Desquesnes, bailli de Rouen, des avocats et du procureur du Roi, etc. : un grand coffre, en façon de coffre de mer, avait été déposé, il y avait 2 mois, au trésor de la cathédrale, au nom de mademoiselle de Dreux, par l'abbé d'Eu, par Le Galois de Pierrecourt, chevalier, et par Gilles Havé, mais sans que les chanoines eussent voulu en accepter la garde, ni prendre connaissance du contenu ; coffre enlevé et ouvert ; on en prend 12,000 livres: on le referme, sans faire inventaire du surplus, et on le rend au chapitre, dimanche 17 janvier 1411. (V. S.)

G. 4498. (Pièce.) — 0m19c de hauteur sur 0m21c de largeur; papier.

**1471.**—Mandement d'Edouard, prince de Galles.—Un de ses hommes-liges, natif du pays de Galles, était détenu aux prisons de Dieppe pour la mort d'un homme de cette ville, pour lequel cas d'autres avaient été exécutés. Il prie ses chers et bons amis les officiers du Roi de le remettre aux officiers de l'archevêque, qui le réclamaient comme clerc. « Car, ajoute-t-il, monsr le Roy de France nous a autorisez faire grâce en semblable cas que celui de notre dit subget, duquel désirons fort la délivrance. Escript à Rouen, le XIe jour de janvier (1471). Signé : Edouard. »

G. 4499. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 plan; fragment du sceau royal.

**1175-1789.** — Pièces diverses relatives au chapitre de Rouen.— Charte de W., évêque du Mans : il fait savoir que André, abbé de Saint-Pierre de la Coûture, avait reçu, des mains d'Eudes de Coutances, un besant que celui-ci lui devait, à titre de pension, *pro ecclesia de Nevilla*, sise

en l'évêché de Bayeux. Présents *Ivo, magister scolarum Cenom. (bajulus)* Freslon, prieur, Guillaume prévôt, Gautier, bailli de l'abbé, 1175. — Retrait féodal fait, par l'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux, d'une masure en la paroisse d'Asnières, hameau du Moucel, 1642. — Aveu de Pierre Pesant, écuyer, sieur de la Beausse, pour une pièce de terre au Bout-du-Bosc, en la seigneurie de Roumare, 1646. — Adjudication des dîmes de la paroisse de Cailleville, 1708. — Mention de Pierre Dallet, curé de Sierville, depuis peu de temps décédé, 23 avril 1768; — de Jean Danten, curé d'Amfreville-les-Champs, 1649. — Transaction entre le curé d'Hermanville et le chapitre au sujet de la tierce des dîmes de ladite paroisse, 25 juin 1454 (copie). — Brevet du don fait par le roi Henri IV, étant au camp d'Arques, à Jean de Dampierre, écuyer, sieur de Malandrin, en considération des services faits à S. M. à Arques, du droit de dîmes que les chanoines de Rouen avaient en la baronnerie de Londinières, acquises à S. M. par la rébellion desdits chanoines tenant le parti des rebelles, 23 septembre 1589 (copie). — Don par le même roi, au sieur de Creny, des deux tiers des dîmes de la seigneurie de Bailly-en-Campagne, camp de Dieppe, 6 octobre 1589 (copie). — Don au même Jean de Dampierre, par le même roi, des deux tiers des dîmes de la baronnerie de Londinières, camp de Villepreux, 29 mai 1591 (copie). — Don au sieur du Mesnil, par le même roi, des deux des dîmes tiers de la terre de Clais, camp de Gisors, 23 juin 1591 (copie). — Lettres du roi Henri IV portant décharge, en faveur des chanoines, de la somme à laquelle ils avaient été cotisés pour la nourriture des pauvres valides de Rouen, Rouen, 4 février 1597, signé : Henry; fragment du sceau royal. — Analyse et extraits de pièces concernant des rentes à Londinières. — Plan d'une partie de la paroisse de Montroti. — Mention de maître Aubin Melhoste, naguère curé de Saint-Léger-du-Bourdeny; de Pierre Des Hais, curé moderne, 13 mai 1592. — Acte passé devant Guillaume Manchon, notaire apostolique de Rouen : accord entre les religieux de Saint-Georges de Boscherville, et le curé de Sainte-Hélène *de Aubervilla*, au doyenné de Valmont, au sujet des dîmes des *eslages*, 16 juillet 1433; pour lors curé de cette paroisse, maître Jean Rubé, maître ès arts; mention, dans cet acte, de la chapelle ou léproserie *de Cruce lapidea;* — de Isembard Fleurie, curé du Pont-Autou, témoin à l'acte. — Note sur les fiefferme et vavassorie noble de Méserville près d'Ivetot, vers 1780. — Plan informe d'une terre à Roumare. — Bail aux enchères de prairies au Grand-Quevilly, 1548. — Arrêts du parlement relatifs aux dîmes de Hattenville et Serville (1623); du Héron, 1573; de Saint-Laurent de Coudeel, 1564; de Saint-Aubin de Scellon, 1561; de Bébec, 1531. — Mention de Bernardin de Saint-François, évêque de Bayeux, en procès avec l'archevêque et le chapitre. — Mention de Jacques La Métairie, tenant à ferme le bateau de Bouille, appartenant au sieur de Lisle, 1639. — Bail de terre Rocquefort, vers 1789.

G. 4500. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier (2 imprimés.)

**1266** (copie) — **1767.** — Extraits et copies de documents concernant les exemptions des maisons canoniales et les privilèges des commensaux des chanoines. — Lettre de Fervaques, gouverneur de Normandie, au cardinal de Joyeuse, pour lui annoncer l'envoi de lettres du Roi au sujet de l'heureux accouchement de la Reine; Fervaques, le XVIII[e] avril 1608, signé : Fervaques. — Délibération du chapitre qui maintient M. Jolly, chanoine, dans la préséance sur d'autres chanoines, 1638. — Statut pour la jubilation de MM., 1581. — Règlement pour les dispenses, 1637. — Réunion de rentes seigneuriales de prébendes au corps du chapitre. — Mémoire contenant les raisons sur lesquelles se fonde M. Le Clerc de Bauberon, docteur et professeur en théologie en l'Université de Caen, pour avoir la préférence sur le sieur Le Frère des Maisons, conseiller au parlement de Normandie, archidiacre de Séez, tant au sujet de la préséance que du droit aux maisons canoniales. — Consultation des avocats Langlois de Louvres et Piéton, tendant à engager MM. du chapitre à intervenir comme parties dans un procès entre deux prétendants à la cure de Saint-Nicolas : l'un en vertu de la présentation de M. Le Clerc de Bauberon, l'autre en vertu de la présentation de M. Le Frère des Maisons, 1763. — Consultation de deux avocats de Paris, Mey et Piales, dans la même affaire, 1763. — « Arrest du parlement de Bretagne qui fait défenses, aux recteurs de la ville et faubourgs de Nantes, de porter l'étole, en présence du chapitre de l'église cathédrale de la même ville, à toutes les cérémonies où il se trouve, 17 août 1763. » (Imprimé). — Copie de lettres de Pierre Belagent, garde de la prévôté de Paris, contenant vidimus de lettres de non-préjudice accordées par saint Louis aux évêques et aux chapitres de Normandie, qui lui avaient exceptionnellement accordé un aide, *auxilium mediocre pro facto galearum ad munimen et tuitionem contra galiotas et piratas*, Paris, veille de S. Mathias 1266 (copie peu ancienne et incomplète). — Lettres de Robert Garin, lieutenant du bailli de Rouen, contenant vidimus de lettres du Roi, pour annoncer « qu'il avoit mis en souffrance ce qu'il avait demandé aux personnes de sainte église du bailliage pour cause des finances des acquès fais par eulx au temps passé, tant en ses fiefs

et arrière-fiefs, comme ès fiefs et arrière-fiefs de leurs églises; Saint-Germain-en-Laye, 5 mai 1345. — Commission donnée par Jean, évêque de Cambray, conservateur des privilèges accordés au chapitre de Rouen par l'autorité apostolique, aux prieurs de la Madeleine et de Saint-Ouen de Rouen. Il les autorise à délivrer, à l'instance du chapitre, des lettres citatoires contre tous violateurs de ces privilèges, que le chapitre de Rouen voudra poursuivre devant ledit archevêque de Cambray, 23 octobre 1414. — Rapport de MM. les commissaires députés par le chapitre pour aviser aux moyens d'empêcher les promenades en l'église cathédrale, 1622.—Quelques pièces concernant les droits de haute justice du chapitre, le droit de mueson et l'exemption de la pistole pour minot de sel. — Mémoire instructif pour la tenue des plaids, 1721. — Observations présentées par les commissaires à la suite de la tenue des plaids. — Etat des affaires du chapitre. — Extrait des visites des commissaires du chapitre : « 1720 : personnat d'Yébleron, dont est titulaire le sieur abbé Fossart : a les deux tiers des grosses et vertes dîmes, le chapitre les 2 tiers de l'autre tiers, et le curé le surplus. — Voûte du chancel menace ruine. — Le sieur Fossart paye 150 livres pour l'entretien du vicaire. — A Trouville, doyenné de Foville, chancel en bon état, contretable fort belle, que M. le curé a fait faire; 600 acres de terres labourables et 80 en masure; litre autour de l'église, en dedans et au dehors.—A Manneville-la-Goupil, nef entièrement ruinée; chœur couvert de paille; 1,450 acres de terres labourables ; chapitre seul gros décimateur ; loue les dîmes 920 livres. — 1721, au Fossé, banc où sont les armes des Thomas. Cependant il ne paraît aucunes armes ni litre autour de l'église. On a appris que le sieur Thomas s'était fait rendre un aveu, par les trésoriers, d'une chapelle ou sacristie tenante au chœur. »

G. 4501. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 78 pièces, papier (2 imprimés.)

**1371-1789.** —Pièces diverses relatives au chapitre de Rouen. — Attestation devant le bailli de Dieppe, Jean Lenglois, que Perrinet de Foumuchon pouvait être âgé de 22 ans ou environ, 19 novembre 1371. — Lettres de Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : approbation par Jeanne, veuve de Jean Mouton, sire de Blainville, chevalier, maréchal de France, de la vente faite par celui-ci à Me Benard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape ès diocèses de Sens et de Rouen, pour 3,500 francs d'or, de 349 livres 13 sous sur la ville de Rouen, 18 juillet 1372. — Procuration générale *ad lites*, donnée par le chapitre de Rouen, 2 octobre 1419. — Procuration donnée par Jean Boucard, évêque d'Avranches, et par Olivier David et Nicolas Le Prêtre, chanoines de la même ville, tous trois exécuteurs par bénéfice d'inventaire de Martin Pinard, évêque d'Avranches, pour agir auprès des conservateurs des privilèges de l'Université de Caen, à l'effet de contraindre Mathieu Du Fossé, écolier de ladite Université, receveur de la baronnie et du temporel dudit évêché, à rendre compte de sa recette, 17 juillet 1461, ledit acte passé devant Nicolas Martin, notaire apostolique; marque de ce notaire. — Acte par lequel André Le Roy et Marin Lorin, soldats sous la charge du capitaine Lyon, cèdent au chapitre, moyennant 6 écus d'or soleil, 24 pièces de tapisserie ayant appartenu au dit chapitre, pour lors déposées chez Lussault, l'un des capitaines de la ville de Paris, rue des Vieilles-Etuves, près de la Croix du Tirouer. Ces tapisseries étaient devenues leur propriété, « au droit du butin par eux fait durant la prinse par assault et sac de la ville de Rouen, » 11 janvier 1562 — Requête du fermier des moulins du chapitre: il priait les chanoines de lui accorder une remise sur ses fermages, « à cause qu'il avoit été affligé de la contagion dedans les dits moulins, et ce par 4 fois, la 1re le 18 septembre 1634, la seconde le 2 juin 1635, la 3e le 26 septembre 1637, la 4e le 1er août 1638 ; les moulins avaient été fermés chaque fois, comme il était du reste constaté par les rapports de l'enquêteur Harenc et des éventeurs, lesdits rapports joints à la requête. — Délibération du chapitre pour la réduction des gages des officiers, à cause de la diminution des rentes : « Le dernier (chanoine) logé fera le festin de l'Ascension, sans aucune superfluité, et défendu d'y employer plus de 300 livres, parce que les 400 livres que le chapitre donnoit seront abattues, » 15 novembre 1675. — Remontrances du clergé au Roi au sujet du vingtième, 1749. —Arrêt du Conseil d'État qui casse et annulle toutes les procédures des chanoines et du chapitre de Rouen et leur fait défense de troubler à l'avenir l'économe dans ses fonctions, 31 juillet 1762 (Imprimé). — Pièces concernant le droit de committimus, les emprunts, les droits de préséance, des rentes sur la recette générale, sur les Eaux et Forêts et sur le Clergé, les moulins, le four, et les fontaines du chapitre. — Assignation et saisies-arrêts de deniers, aux mains du receveur du chapitre, à la requête du receveur des économats, 1746-1761. — Fragments d'inventaires. — Mention de Guillaume Feré, maître de la confrérie de Notre-Dame, 1554.

G. 4502. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**1460-1650.** — Provisions à des prébendes. — Nomination de Guillaume Auber, maître ès-arts et licencié ès-

lois, originaire de Rouen, au canonicat et à la prébende de défunt Guill. Le Machecrier, 22 mai 1460. — Renonciation par Thomas Josselin, maître ès-arts et licencié en décret, à ses prétentions sur le canonicat et prébende au sujet desquels il était en procès avec ledit Guillaume Auber; marque du notaire apostolique, Jean de Gisors, même année. — Lettres de Guillaume de Bricquebec, licencié en droit civil, archidiacre du Baptois en l'église de Coutances, vicaire général de l'archevêque de Rouen : il nomme au canonicat de défunt Guillaume Auber, maître Robert Godeffroy, prêtre, maître ès-arts et en médecine, 26 août 1482. — Accord au sujet de ce même canonicat, entre ledit Godeffroy et Nicolas Loyset, prêtre, maître ès-arts ; ledit Loyset pourvu de la cure de Saint-Sanson de l'Aunay, au diocèse de Bayeux, que possédait ledit Godeffroy, 24 juillet 1484. — Mention de Jean de Bours, évêque de Laon, qui précédemment avait possédé la prébende de Braquemont, 21 août 1576. — Procuration donnée par Jean Touchart, prêtre du diocèse de Paris, pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat et du grand archidiaconé auxquels il avait été nommé par le cardinal de Bourbon, 6 juin 1594. — Procuration donnée par Jean Le Roux, clerc, du diocèse de Rouen, étudiant d'humanités au collège de Navarre, à maître Jean Hallé, curé du Grand-Couronne, pour prendre possession, en son nom, des bénéfices qui lui seraient conférés, 25 août 1632. — Prise de possession par le dit Hallé, en vertu de cette procuration, du canonicat vacant par le décès de Nicolas de Haulteryve, 26 août 1632; signature dudit Hallé et de Pierre Acarie. — Procuration donnée par François Le Metel, clerc du diocèse de Bayeux, à Michel Defrance, prêtre habitué à Rouen, pour prendre possession, en son nom, d'un canonicat auquel il venait d'être nommé, par suite du décès d'Adrien Bérenger, 8 mai 1634. — Procuration donnée par *illuster juvenis* François de Harlay, étudiant au collège de Navarre, pour signifier le refus qu'il faisait d'accepter la nomination faite de sa personne, par Pierre Acarie, au canonicat vacant par le décès de Jean Le Vendanger, dernier mars 1635. — Autre procuration donnée à maître Charles Brasdefer, chanoine, par François Le Metel, *alias* de Boisrobert, abbé commendataire de Notre-Dame de Châtillon ; abbaye de Saint-Ouen, 2 octobre 1644. — Procuration donnée par François de Fortia, clerc, du diocèse de Paris, prieur de Notre-Dame de Boschet-en-Brie, Saint-Nicolas de Chasteau-Regnard et Notre-Dame de Busançois, pourvu par l'archevêque de Rouen du canonicat vacant par le décès de Glachant, 5 septembre 1650. — Fragment du sceau de Guillaume de Bricqueville; 3 marques de notaires apostoliques.

G. 4503. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1587-1588.** — Procès au Conseil privé du Roi entre Adrien Ballue, chanoine de Rouen, et Charles de La Roque, autre chanoine, trésorier de la cathédrale, abbé de la Noe, conseiller au parlement, accusé de rapt. — Mémoires, inventaires, pièces de correspondance; supplique de Charles de La Rocque : il remontre qu'ayant été donné arrêt au parlement de Rouen en sa faveur, Adrien Ballue, chanoine, aurait présenté requête à S. M., sur laquelle ordre avait été donné d'appeler le suppliant au Conseil. De La Roque expose qu'il était question de l'exécution d'un arrêt de la cour, laquelle ne pouvait appartenir à autre juge qu'à ladite cour, suivant les édits et ordonnances, que déjà le principal de la cause avait été renvoyé vers icelle; il demande que l'instance d'entre les parties pour l'exécution de l'arrêt y fût aussi renvoyée. — Lettres du cardinal de Bourbon, datées de Saint-Germain-des-Prés, 18 octobre 1587, qui nomme vicaire général, pour le diocèse de Rouen, ledit Charles de La Roque.— Lettre de révocation de ce vicaire général. — Lettre de Marian de Martimbos au chapitre, datée de Blois, 8 décembre 1588. Il s'étonne que les chanoines se soient engagés avec Ballue dans une affaire aussi fâcheuse, qui avait tourné contre eux « à ce point qu'ils avoient failli estre condampnez en une grosse amende et à de grands dommages et que, sans la présence de monseigneur le cardinal, qui aymoit leur compagnie, ils eussent eu cette maulvaise rencontre. » La cause d'ailleurs avait été plaidée à Rouen pendant que le Roi y était. Il rend témoignage « du déplaisir qu'il a de veoir une compaignie, sy célèbre et pleine de tant de gens d'honneur et de savoyr, succomber de cette façon. » « Je croy, ajoute-t-il, que le sieur Dadré n'est pas moings en collère que moy, ny monsieur Pigney aussy, qui part ung de ces jours pour s'en retourner, duquel vous sçaurez les autres particularités ». — Lettre du cardinal de Bourbon à Bigues de Saint-Désir, son vicaire général; il lui annonce qu'il a écrit en général à ses vicaires, official et promoteur pour tenir la main à la recherche de ceux qui n'ont point fait l'abjuration et profession de foi selon la sainte intention du Roi; il loue la diligence du premier président et du chapitre pour découvrir la vérité du scandale advenu, et annonce que M. Dinet, docteur de la Reine, lui avait fait « ce bien de prendre les prédications des Rogations. » — Lettre de l'avocat Serralier à Adrien Ballue. — Minutes de lettres adressées à un personnage que l'on qualifie Monseigneur, et qui contiennent des détails intéressants sur les États généraux de Blois. Ces dernières lettres ont été pu-

bliées dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*.

G 4504. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 51 pièces, papier.

**1615-1636.** — Titre clérical, signification de grades, requêtes présentées au chapitre à l'effet d'obtenir monitoires. — Lettres de Jacques Le Doulx, évêque d'Ebron, vicaire général du cardinal de Bourbon, certifiant qu'il avait donné la confirmation et la tonsure à Jean Alexandre, fils de Cardin Alexandre, vendredi saint, 1er avril 1575. — Significations de grades : de maître Girard de Cottem, du diocèse de Gand, licencié; — des maîtres ès-arts, Vincent Hébert, 1624; Michel Nepveu, 1632; Charles Duval, 1635; Jacques Despériers, du diocèse de Lisieux, 1635; Jacques Prévost, du diocèse d'Évreux, 1636; Jean Racyne, de la paroisse de Neuville, au diocèse de Lisieux, 1636, etc.

G. 4505. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**Fin du XIIe siècle — 1763.** — Pièces relatives aux paroisses de Rouen : Saint-Maclou, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Vigor. — Procès avec François Le Fèvre, curé de Saint-Maclou, au sujet de la pension due par lui, à raison de son bénéfice, 1604. — Charte de Henri, comte d'Eu. Il notifie que pour le salut de son père et de sa mère, de Henri, roi d'Angleterre, pour le salut de son âme et de Mathilde, sa femme, il avait donné, au chapitre de l'église de Rouen, *ecclesiam Sancti Nicholai de Rothomago, in perpetuum possidendam et in proprios usus convertendam*. Parmi les témoins, Hugues, abbé d'Eu, Geoffroy de Bérengerville, sénéchal d'Eu.— Copie de cette charte, de l'écriture de dom François Pommeraye, avec une lettre écrite, sur une bande de papier, par le même à un chanoine dont le nom n'est pas indiqué. — Extraits des obituaires de la cathédrale de Rouen, concernant Saint-Nicolas. — Procès entre le chapitre de Rouen et les trésoriers et paroissiens de l'église Saint-Nicolas, « à cause de plusieurs maisons, manoirs canoniaulx, » appartenant audit chapitre, notamment à cause de ceux qui étaient occupés par les chanoines Robert Perchart et Jean Esterlin, lesquels prétendaient avoir droit « de aler, venir, passer et repasser à pied et à cheval, pour eulx, leurs gens et serviteurs, demourans en iceulx manoirs, porter, faire porter à chevaulx, charretes et chariots leurs provisions de bois et bevraiges et aultres choses à eulx nécessaires et convenables... par dedans le cymetière de ladicte église Saint-Nicolas. » Les paroissiens avaient « de nouvel fait asseoir certaines pièces de bois près et joignant de l'uisserie de l'issue des manoirs, »... 1488. — Requête du curé et des trésoriers de la paroisse de Saint-Nicolas (signée : Noël Bynet, de Bourey), à l'effet d'être autorisés à faire construire des bâtiments au-devant du cimetière de leur église, 1602. — Accord conclu entre le chapitre et le curé et les trésoriers de Saint-Nicolas : le chapitre permet à ceux-ci de faire bâtir sur une portion de leur cimetière, à condition de laisser, du côté de la maison canoniale du sieur de Mathan, de 32 à 33 pieds de largeur, pour servir d'entrée tant à ladite église qu'à la dite maison canoniale; 2° à l'autre bout du cimetière joignant le collège du Pape, de garder et conserver une allée de 6 pieds de clair pour servir d'entrée et de sortie aux maisons canoniales des sieurs Le Pigny, de Mathan, Blondel et De Caux, 6 janvier 1664. — Certificat délivré par J. de Bosguerard, curé de Saint-Nicolas, en faveur de maître Potier, prêtre du diocèse de Lisieux, 25 avril 1674. — Procès entre le sieur Lattelays et le sieur Fils, l'un et l'autre nommés à la cure de Saint-Nicolas, le premier par M. Gondouin Desmoulins, chanoine, l'autre par M. Leclerc de Bauberon, autre chanoine, 1763. — Consultation de l'avocat Piales. — Mention de Guillaume Le Peley, curé de Saint-Pierre le Portier, vers 1614. — Requête adressée au chapitre par Robert Yve, curé de Saint-Sauveur, aux fins d'être autorisé à aliéner une portion du terrain de son presbytère à François Eschard, sieur du Gourrel, avocat en la cour, 1609. — Autre requête du curé et des paroissiens de la même église, à l'effet d'être autorisés à faire bâtir dans le cimetière quelques petites boutiques le long du mur, sur la longueur de six-vingts pieds de largeur par le bout vers la poissonnerie, 1621. — Note au sujet de la destruction de l'église Saint-Sauveur, destruction projetée par MM. de ville pour la construction du nouvel hôtel-de-ville de Rouen. — Procès entre le chapitre et Jacques Bunel, curé de Saint-Vigor, chapelain du collège de Darnétal, au sujet de la disparition des balances qui chaque jour servaient à la pesée de la pâte employée à la fabrication du pain du chapitre au four capitulaire; les balances avaient été, disait-on, portées chez ledit Bunel, lequel avait été précédemment distributeur du chœur de la cathédrale, 1557.

G. 4506. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**Commencement du XIIIe siècle — 1754.** — Pièces relatives aux paroisses de Rouen : Saint-Amand, Saint-Eloi, Saint-Godard, Saint-Maclou, Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-Nicaise, Saint-Patrice, Saint-Sauveur, Saint-Vigor. — Gage-plège pour le chapitre dans un procès

entre Guillaume Faroul, exécuteur testamentaire de Me Michel Faroul, chanoine, portant l'habit de chanoine de l'église de Rouen, et maître Guillaume Henaut, curé de Saint-Amand de Rouen, pour droit de sépulture, 1495. — Charte d'un nommé François de Montauberger, chevalier, portant donation, à l'église de Saint-Maclou, de 1,000 livres tournois, et à l'église de Saint-Eloi, de 200 écus, en mémoire de sa femme Ameline, enterrée dans une chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin, 1248. Cette charte, registrée au greffe des insinuations ecclésiastiques, présente tous les caractères de la plus insigne fausseté. A la suite, acte de la prise de possession, par maître Antoine Vincent, de la chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin, en l'église paroissiale de Saint-Eloi, 1754. — Acte de publication de bans par M. Pontrevé, curé de Saint-Godard, 11 avril 1736. — Accord entre le chapitre et Jean *de Aulagia*, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, au sujet du patronage de la chapelle fondée en ladite église pour le salut de l'âme de feu, de bonne mémoire, frère Eustache, jadis évêque de Coutances ; patronage reconnu alternatif, samedi après les octaves de l'Epiphanie 1209 (*sic*), pour 1289 ?— Requête adressée au chapitre par les curé, trésoriers et paroissiens de Saint-Martin-sur-Renelle, à l'effet d'être autorisés à employer certains fonds à construire, sur les deux bouts de leur cimetière, en réservant un espace ample et capable pour la sépulture des morts, 12 juillet 1635. — Procuration pour présenter à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Jacques Le Forestier, docteur en théologie, 27 juin 1693. — Lettres de Guillaume Marguerie, lieutenant-général du bailli de Rouen, à Ricart Viart, ouvrier du métier de laver draps en la grande draperie de Rouen, pour faire et ouvrer comme maître dudit métier en la ville de Rouen. Il s'était alloué à Hue Auberi, maître du même métier, « pour avoir la franchise dudit métier par le service d'un an, et avait fait *convenir* devant le maire les trésoriers de l'église paroissiale de Saint-Nigaise pour leur bailler un florin franc d'or ou la monnaie à la value, que chaque maître dudit métier avait accoutumé païer par certaine ordonnance et accord fait sur ce, quand ils sont maîtres et ont appris ledit métier de draperie en la ville de Rouen, » 25 juillet 1380. — Supplique adressée à la Cour des Comptes par Louis Deshayes, prêtre, chapelain titulaire de la chapelle Saint-Jacques fondée en la paroisse Saint-Herbland, en instance à l'encontre de François Le Mesle, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à raison de la cure de Saint-Patrice ; il demande extrait de l'aveu rendu par le chapitre, 1754. — Lettres d'Antheaume de Maromme, maire de Rouen : vente par Andrieu Falet et par Mabile, sa femme, à Raoul Raoul, pour 7 florins d'or au royal et demi royal, de 25 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Paul, 25 mars 1359. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la vicomté de Rouen, 6 septembre 1391, au sujet d'une rente sur plusieurs maisons à l'enseigne du Caudron, rue de Martainville. — Vente faite par Robert Fallue, à Guillaume Ango, d'une maison à deux étages, paroisse Saint-Sauveur, 22 octobre 1400. — Chirographe : accord, en l'assise du Roi à Rouen, au sujet du patronage *ecclesie Sancti Salvatoris de foro Rothomagi*, entre le chapitre de Rouen et Guillaume Delamare ; patronage reconnu appartenir au chapitre. *Prefatum vero capitulum, pro anima prefati Willelmi et patris ejus et antecessorum suorum, in die crastina post Nativitatem beate Marie, diem anniversarium celebrare promisit, et in eadem die pro supradictis animabus unum sextarium frumenti, de bonis ecclesie, pauperibus erogare ;* sans date ; *teste capitulo.* — Lettres du doyen et du chapitre de Rouen : *Basiria* de Saint-Léonard avait, par testament, ordonné que sur ses biens 16 livres de rente seraient affectées à la fondation d'une chapelle de Saint-Pierre en l'église de Saint-Sauveur ; les chanoines de Rouen accordent que Jean de Saint-Léonard, et, après lui, son fils aîné, présenteront à ladite chapelle. Après eux le patronage appartiendra au chapitre, janvier 1277 (V. S.). — Mention de Jaspar Bunel, curé de Saint-Vigor, 1543.

G. 4507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

**1451** (copie)**-1738.** — Pièces diverses. — Requête adressée au chapitre par les curés, trésoriers et paroissiens de Saint-Maclou, afin que, par la permission dudit chapitre, leur patron saint Maclou fût inséré dans le nouveau missel, pour rendre ce saint plus célèbre et mieux connu par le diocèse... « La vie de saint Maclou est aussy bien approuvée, accomplie et remplie de grands myracles que pas une qui se lise dans les légendaires..... La parroesse a toujours esté estimée la première du dyocèse ; les saintes huyles y sont conservées et distribuées ; on s'est toujours servy de leur croix pour conduire les processions synodales et générales. » Signé : Le Febure, Simon Le Maistre, 1622. — État des paroisses du doyenné du Havre, 1720. — Copie de l'ordonnance du bailli de Rouen touchant la construction d'une grande salle commune, 11 mars 1493 (d'après l'original conservé aux Archives communales de Rouen).— Copie des lettres patentes du roi Louis XII, touchant l'établissement de la cour souveraine de l'Echiquier, 12 août 1499. — Sentence de Tanneguy Le Veneur, comte de Tillières, capitaine et bailli de Rouen, assisté de son lieutenant général Jehan de Brèvedent, « sur un différend meu, le

5 du mois d'octobre 1576, entre les ecclésiastiques, gentilshommes, ceux du tiers état de la vicomté de Rouen, d'une part, et les conseillers échevins de ladite ville, pour la forme de procéder à l'élection d'un de chaque ordre de ladite vicomté, pour la convocation des États généraux du royaume et pour la question de savoir ceux qui devoient avoir voix et suffrage à ladite élection, » 10 octobre 1576; signé, Carrouges.—Sommation à Robert Planchon, préposé à la recette des deniers provenant des indulgences et pardons, 7 juillet 1626. — Provisions de geôlier en l'officialité de Rouen, par Charles de Bourbon ; Gaillon, 27 décembre 1600. — Procuration donnée par Jaquelyne du Boisriou, demeurant à Dinan en Bretagne, à Robert Guy-Hommais, pour se présenter, en son nom, à la procession générale du prisonnier, ledit acte portant donation de 20 écus d'or 10 sols pour l'augmentation de la confrérie Saint-Romain, 19 mai 1582. — « Inventaire des lettres, tiltres et enseignements, confirmacions des roys de France et arrests de la court de parlement, concernants le privillège de monsieur saint Romain », sans date. — Remarques sur la requête au sujet du privilège. — Lettre de François Dampierre, prisonnier au bailliage de Rouen : depuis 3 ans il est dans les fers ; il prie le chapitre de le délivrer, 1738. — Copie d'un certificat de l'archevêque, relatif aux reliques données par le chapitre à Louis XIII. — « Moyen de bien conduire une pépinière. » — Certificat relatif aux fonctions du chantre de la cathédrale. — Extraits de délibérations capitulaires, 1652-1659.—Procès entre le chapitre et les héritiers de Jean Graffart, receveur général à Rouen, 1569. — Rapports des plaids, 1731, 1732. —Etat de vérification de la jouissance du bail des revenus du chapitre, fait pour 9 ans aux sieurs Autin et Dorival, 1688. — Permission accordée au doyen de faire bâtir une chapelle, en la place où était la porte nommée la Loge aux Maçons, 15 février 1608.— Note relative à la famille de La Porte, 1597-1605.

G. 4508. (Registre.) — Grand in-folio, 11 feuillets, papier ; relié en parchemin.

**1688**. — « Inventaire des titres et écritures dont s'aydent Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... pour justifier leur droit de Haute-Justice civille et criminelle dans leur église, tous les lieux adjacents et dépendants ; confirmée par arrest contradictoire du 16 août 1667, pour servir de première production et de deffenses, contre messire Pierre Dumontier, conseiller du Roi, lieutenant général criminel et les sieurs juges et officiers du bailliage et siége présidial de Rouen, impétrants de mandement de la cour du XI[e] septembre 1687. Signifié le 28 juillet 1688. — Monsieur Costé de Saint-Supplix, conseiller rapporteur. Cerisey, procureur. »

G. 4509. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1449-1789.**— Lettres d'amortissement accordées par le roi Henri VI, à la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier, d'une rente de 100 sous donnée par un bourgeois Etienne de Baudribose, pour fondations pieuses, ladite rente affectée sur la maison du Signot. — Pièces concernant des maisons et des rentes appartenant au chapitre et à la fabrique de Rouen à l'intérieur de Rouen. — Contrat de cession faite à la fabrique d'une maison à l'enseigne des Trois Trancheurs, sise en la paroisse de Saint-Nicaise, en la rue d'Orberue, suivant les intentions de maître Jean Le Cornu, archidiacre du Vexin français, par Guillaume Cappel, son exécuteur testamentaire : « 2 ymages, l'une de Saint-Michel et l'autre de la Magdalene, posez et assis bien et bonnestement et agréez ainsy qu'ils sont de présent, establiz en 2 pilliers à l'encontre de la chapelle Notre-Dame d'icelle église, avec ung benesquier de cuyvre, assis soubz le dit ymage Saint-Michel, et aussy ung grant chandellier de cuyvre pendu et estably à l'entrée de la dite chappelle prez la sépulture dudit deffunt maistre Jehan Le Cornu, auquel chandelier sont 13 branches, » 11 décembre 1503. — Nicolas Choisy, sieur de la Viardière, locataire des maisons appelées les Seulles, en la rue aux Charettes, en procès avec le chapitre, au sujet des porches et vitres qu'il voulait enlever, 1578. — Sentence rendue par les commissaires nommés par le chapitre, entre le sieur Gosseaume, chapelain, et M[e] Etienne Sanson, au sujet de la somme de 100 livres de pension sur le bénéfice cure de Saint-Laurent de Rouen, 1586. — Marché fait avec Robert Le Tellier, boulanger du chapitre, 1625.

G. 4510. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier ; 1 sceau, 2 plans.

**Commencement du XV[e] siècle — 1789**. — Titres de rentes et pièces relatives aux maisons canoniales. — Clameur de bourse d'Arnault Le Goupil, contre Martin Le Bouvyer, 1443.—« Vechi les rentes que Guillaume de la Porte baille par devers honorables hommes et discrés les seigneurs de capistre Nostre-Dame de Rouen, retenant ledit Guillaume que, se eulz ne valent la somme, de la parfaire ou de paier jusque à tant que faite soit, et obéissant à touz

jours à faire ce que raison sera, » commencement du XV^e^ siècle. — Etats des réparations de vitrerie à faire à la maison de M. Tourmente. — Procès-verbal de visite de la maison de feu M. Jean Aubourg, janvier 1562 ; signé : Noël Le Tardif, maître vitrier à Rouen ;—autres procès-verbaux de Jean-Jacques Gravois, maçon ;—de Jean Ballier, menuisier, 1689. —Bail d'une maison rue de la Chaîne, à Pierre-Jacques-Thomas Subito l'aîné, marchand fabricant de papiers à Saint-Ouen de Longpaon, 1781. — Mention de l'enseigne de l'Epée, paroisse Saint-Vivien, 1408. — Sceau de Pierre Lamy, lieutenant général du vicomte de Rouen.

G. 4511. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1377-1666.** — Titres relatifs à d'anciennes rentes hypothèques appartenant au chapitre de Rouen. — Lettres de Richart Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, contenant vidimus d'un bail fait par le Roi à Henri, Pierre et Gillet dits Patenostre, Richart Becart, Héliot Loisel, Jacques Lamy, pour 1,680 livres tournois, de l'imposition du blé et de tout grain vendus en la ville et banlieue de Rouen, pour un an, décembre 1377. — Vente par maître Denis Pilée, licencié en décret, au nom du chapitre de Rouen, à maître Jean Chèvre, doyen de l'église Saint-Jean des Vertus, d'une maison située au cloître Saint-Benoît le Bien-Tourné, ayant appartenu à Jacques Fouquet, chanoine de Rouen, décretée sur ce chanoine pour défaut de paiement d'une rente de 15 livres tournois, 1472. — Fondation, par Jacques Le Fèvre, chanoine de Rouen, de services religieux en la cathédrale ; rentes à Sierville, 15 septembre 1587.

G. 4512. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

**1518-1757.** — Titres relatifs à d'anciennes rentes hypothèques, ayant appartenu au chapitre, la plupart racquittées ou inconnues. — Ordonnances du chapitre pour le racquit des rentes. — Rente de 80 livres, au denier 25, faite par MM. du chapitre à l'abbé Brice, le 6 juin 1691, transportée par les héritiers dudit Brice au président de Nogent, le 4 décembre 1717, racquittée, le 20 nombre 1719. — Quittance de remboursement d'une rente de 800 livres que le chapitre faisait à M. Le Guerchois, 9 mars 1720.—Mention de deux maisons rue Croix-de-Fer, ayant appartenu à défunts Olivier et Noël Tardif père et fils (verriers), 1580 ; — de Nicolas Régnier, laboureur à Esteville-sur-Cailly (rente de 200 livres à prendre sur ses biens), 7 août 1535 ; — de noble homme Robert d'Orival, sieur de Rosay, 1567 ; — de Guillebert de Lymoges, protonotaire de l'évêque d'Evreux, même date ; — de François Brossard, écuyer, sieur de Saint-Martin, ayant épousé Charlotte, fille du sieur de Frenelles, 1661.

G. 4513. (Registre.) — In-4° oblong, 251 feuillets, papier.

**1693-1782.** — Cueilloir des rentes appartenant au chapitre, dans la ville de Rouen, et dans diverses seigneuries. — Les 64 premières pages sont restées en blanc.

G. 4514. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

**1436-1632.** — Prise à fieffe, par les notaires de la cour d'église de Rouen, d'une place sise au Clos Saint-Marc, autrefois affectée au culte divin, et où Guillaume Le Cras, leur confrère, depuis peu décédé, avait commencé la construction d'une chapelle à leur usage. Ils s'engagent envers le chapitre de Rouen, leur bailleur, à payer une rente annuelle de 30 sous au dit chapitre, *douer* la dite chapelle d'une autre rente de 20 livres ; ils payent, en plus, 10 livres au chapitre et 20 livres aux chapelains Clémentins ; au nombre des notaires qui figurent dans cet acte : Nicolas Taquel, avec le titre de prévôt de la confrérie, Guillaume Colles dit Boscguillaume, Guillaume Manchon, Pierre Cochon, 16 octobre 1436. — Présentations à cette chapelle, dont la collation appartenait au chapitre, par les prévôts de la confrérie, et, à partir de 1586, par le collège des notaires ; prévôts : Jean de Gisors, 1454, Roger Le Veel (*Vituli*), 1473, Jean Le Porchier, 1485, Jean Besnier, curé de Basqueville, 1491, Jacques Motin, 1503, Robert Goulle, 1506, Pierre Bouqueray, 1521 ; chapelains présentés : Jacques Cochon, 1472, Jean Le Terrier, *alias* Gosset, en remplacement du dit Jean de Gisors ; — Jean Feré, en remplacement du dit Le Terrier, 1474 ; — Guillaume Le Danois, en remplacement dudit Jean Feré, 1491 ; — Geoffroy Le Gallois, en remplacement dudit Le Danois, 1503 ; — Robert Le Nouvel, en remplacement de Pierre Du Gardin 1506 ; — Pierre Du Gardin, en remplacement de Geoffroi Le Gallois, 1521 ; — Etienne Haulteryve, en remplacement de Regnauld Lesueur, 1586 ;— Nicolas Le Pelletier, en remplacement du dit Haulteryve, 1586 ; — Mathieu Champion, en remplacement de Massin Martin, 1609 ; — Romain Du Fay, en remplacement du dit Champion, 1632. — Sceau de la confrérie des notaires, 1556. — Sceau plaqué du collège des notaires, 1632.

G. 4515. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 138 pièces, papier (16 imprimés); 5 sceaux plaqués.

**1344-1766.** — Lettres d'amortissement; arrêts du Conseil d'Etat. — Mémoires, quittances concernant les droits d'amortissement. — Lettres du roi Philippe, adressées aux commis et députés sur les finances des acquêts fait par les gens d'église et non nobles au bailliage de Rouen et au bailli de Rouen ou à son lieutenant, portant amortissement de VI$^{xx}$ 111 livres de rente en faveur du chapitre de Rouen, Paris, 26 décembre 1344. — Lettres du roi Charles VI, portant amortissement de 80 livres parisis de rente, que Robert *de Bossayo*, chevalier, maître d'hôtel du Roi, pourra donner à des établissements pies, ledit amortissement accordé en considération des services rendus par ce chevalier au Roi et à ses prédécesseurs, 25 mai 1401. — Lettres d'amortissement accordées par Louis XI au chapitre de Rouen, jusqu'à concurence de 160 livres de rente annuelle, à condition, par le chapitre, de faire dire, à l'autel Saint-Pierre assis en la nef, près de l'entrée du chœur, une messe basse, chaque jour de l'année, à l'heure de tierce, pour le salut de l'âme du Roi, et de faire écrire, en tableau de pierre, contre le prochain pilier dudit autel, ladite fondation, août 1465. — Dépôt par Robert Goupil, chanoine de Rouen, aux archives de l'hôtel-de-ville, de la charte de Louis XI, du mois de novembre 1470, touchant l'amortissement général des héritages des fiefs acquis par les gens d'église de Normandie et de l'anoblissement des gens non nobles tenant fiefs nobles. Cette charte avait été accordée sur la demande des Etats de cette province. La remise de ce document motivée sur ce que la ville de Rouen était chef du pays, pénultième de septembre 1470. — Lettres patentes, données à Montils-lès-Tours, par lesquelles le même roi, rappelant les lettres précédentes, ajoute à l'amortissement général le pouvoir, pour les gens d'église de Normandie, de faire, pendant une année encore, de nouvelles acquisitions, sans être obligé de lui en payer finance, 10 novembre 1470; signé, Loys. — Lettres d'amortissement accordées par Louis XII, pour 500 livres de rente, Blois, septembre 1506. — 5 sceaux plaqués des gens des comptes.

G. 4516. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (imprimé); 4 sceaux pendants, 2 fragments de sceau; 48 sceaux plaqués.

**1385-1730.** — Aveux et dénombrements du temporel, du chapitre de Rouen, XV$^{e}$ siècle, 1501, 1520, 1642, 1663, 1578 (copies). — Requête du chapitre, lettres royaux, mandements des gens des comptes aux baillis. — Délais accordés pour bailler aveu, arrêts de mainlevée. — Déclaration des acquisitions faites en la vicomté de Neufchâtel, vers 1404. — Avertissement de ce qu'il faut faire pour la vérification du dénombrement, vers 1520 : « Pour le territoire de l'église avec le cimetière, l'atache du cierge benist, une attestation de l'an 1503 comme les ossements furent trouvez, en faisant la croix du Port Morant. » — État des ventes, fieffes et échanges faits depuis 1556 jusqu'en 1643. — État du revenu et des charges du chapitre. — Mandements royaux datés de Mantes, 7 juin 1387; — de Rouen, 6 juillet même année; — de Paris, 16 avril 1388 avant Pâques; — de Paris, 26 juillet 1389, 21 février 1389 (V. S.), 20 juin 1392, 16 février 1392 (V. S.), 24 janvier 1395 (V. S.), 26 janvier 1396 (V. S.), 1$^{er}$ février 1397 (V. S.), 15 janvier 1398 (V. S.), 9 janvier 1399 (V. S.), 30 janvier 1402 (V. S.), 14 février 1403 (V. S.), 10 février 1404 (V. S.), — de Tours, 22 septembre 1450; — de Paris, 9 décembre 1452; — de Rouen, 17 mai 1485 « par le Roi en son Conseil, présents les ducs d'Orléans et de Lorraine, les comtes de Clermont, de Bresse et de Périgord, Vous, les evesques de Saint-Papoul et de Rieux, le sire de Montereul, M$^{e}$ Gacien Favre, tiers président de Thoulouse, M$^{e}$ Pierre de Sacierges, maître des requestes »; — de Partenay, 5 avril 1486; — d'Amboise, 21 mai 1489; — de Tours, 20 juillet 1490; — d'Amboise, 4 mars 1490 (V. S.). — Entre autres, lettres de Charles VI, aux gens ordonnés sur le fait de son domaine, par lesquelles, pour le grand amour et affection que son seigneur et père avait à l'église de Rouen, en laquelle son cœur reposait, il leur mande de laisser, pendant deux ans, jouir les chanoines de leurs acquisitions faites depuis 40 ans, sans en bailler finance ni en bailler déclaration, Rouen, 6 juillet 1387. — Répit donné aux chanoines, pour amortir leurs rentes jusqu'à concurrence de 250 livres de revenu pendant 2 ans, par le Conseil du roi d'Angleterre, Rouen, 13 avril 1448 : « A l'occasion de la guerre, les rentes et revenues de ladite église sont presque toutes tournées en non valeur, obstant ce que la greigneur partie des dictes rentes sont assises en Caux et ailleurs, en pays dépopulé et inhabité. » — Fragment du sceau royal, sceau de la vicomté de Rouen (grand sceau aux causes), 1390; — de la vicomté de Caudebec, 1404 (février surmonté d'une fleur de lys); — de Maignart, lieutenant du vicomte de Gisors; — de Richard Bacheler, lieutenant général de Pierre Bacheler, vicomte de Pont-de-l'Arche, 1464. — Sceau plaqué de Louis de Harcourt, archevêque de Narbonne, l'un des commissaires du Roi en Normandie, au bas d'une ordonnance datée de Carentan, 3 janvier 1452 (V. S.). — Nombreux sceaux plaqués des gens des comptes du Roi à Paris.

G. 4517. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

**1517.** — Vérification du dénombrement des biens appartenant au chapitre de Rouen, avec justification des droits de propriété et des privilèges y spécifiés. Impossibilité de fournir les titres d'un certain nombre de seigneuries (Londinières, Clais, Baillolet, Grèges, Martinéglise, Saint-Vast, Angerville, Saint-Saire, Braquemont, Saint-Quentin). « Les chanoines treuvent, par leurs anciens chartriers et registres, que l'église de Rouen a esté bruslée et destruite par feu, par 2 ou 3 fois, depuis 7 ou 800 ans, et principalement depuis que lesdites terres et seigneuries leur appartiennent; et en l'une fois le feu fut mis par une mocion populaire ès maisons et chartriers de l'église et des chanoines, tellement que grant partie des d. escriptures furent bruslez, aucuns des chanoines tuez et meurdriz, leurs biens pillez, et exceps innumérables commis, dont plusieurs maulx s'ensuivirent.., dont advint que le Saint-Siège apostolique y mist la main et print congnoissance du dit affaire, en mectant toute la ville et les habitans en interdit et sentence d'excommunication, lesquelz exceps et oultrages ainsi faiz se moustrent et preuvent par ung très ancien registre, escript en parchemyn, de bien vieille et antique escripture, duquel ilz ont faict apparoir... Toutesfoys, pour entendre dont leur est premierement venu et procédé les dictes terres,.. nous ont remoustré qu'ils treuvent bien que anciennement, du temps que l'empereur et roy de France Charlemaigne vivoit, il y eust ung archevesque de Rouen, nommé *Remigius*, oncle dudit Charlemaigne et frère de Pepin, père d'icellui Charlemaigne, lequel estoit constitué en grant auctorité en France et Allemaigne, et avoit une singulière dévocion et affection d'augmenter la dicte église de Rouen et le service d'icelle en l'onneur de Dieu et de sa glorieuse mère. Voiant que lors la dicte eglise estoit bien povrement douée, et qu'il n'y avoit que 10 ou 12 ou autre petit nombre de chanoynes et quelque autre nombre de chappellains... délibéra... les augmenter de 40 chanoynes ou prébendes, et pour leur fondacion... leur bailla,.. du consentement dudit Charlemaine, plusieurs terres, rentes, revenus et seigneuries... Et treuvent en leurs Chroniques que le dit *Remigius* fut ung homme si dévot et de si bonne vie que l'on tient qu'il est canonisé en Allemaigne où a esté son trespas... De laquelle fondacion... lesdits de chappitre nous ont moustré une lettre en parchemyn, faicte en latin, de si grant ancienneté et escripte de si estrange escripture qu'il est comme impossible la savoir luyre. » — Manque le premier feuillet.

G. 4518. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1712.** — « Déclaration des dixmes, rentes, terres, moulins, maisons et autres biens apartenants à Messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Rouen en commun, et à Messieurs les chanoines prébendez d'icelle en particulier, tant à cause de leurs maisons canoniales que de leurs prébendes, comme aussy des biens que possède la fabrique de ladite église, les collèges d'Albane, Dernétal, du Pape et Saint-Esprit, et ce que possèdent aussy les petits chanoines des Quinze marcs et Quinze livres, et les autres chapelains titulaires fondez en icelle église, le tout conformément aux déclaracions particulières par eux données audit chapitre, emploiées dans la présente déclaration pour satisfaire à l'arrest du Conseil du 22 décembre, 1711. »

G. 4519. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 1 plan.

**XII^e^ siècle** (copie) — **1776.** — Pièces concernant diverses paroisses ou localités : Alihermont, Baillolet, Bailly, Bautot-sur-Clères, Beauficel, Beaumont, Bourris, Boutencourt, Centacres, Chantelou, Crulay, Dieppe et Douville. — Fragment d'un mémoire contre les religieuses de Saint-Amand pour les dîmes de la forêt d'Alihermont, XVI^e^ siècle. — Brevets de caution pour le fermage des dîmes de Baillolet et de Bailly-en-Campagne, 1548, 1640. — Toussaint Le Brument, curé de Saint-Maurice, nommé en cour de Rome à la léproserie de la Madeleine de Bautot-sur-Clères, XVII^e^ siècle. — Assignation à Antoine de Nollent, curé de Beauficel, 1594. — Arpentage de pièces de terre novales, au Parc-Mariolan, paroisse de Beaumont, 1776; plan. — Procuration donnée à son frère Claude Le Prince, bourgeois de Rouen, par Jean Le Prince, prêtre, du diocèse de Rouen, chapelain titulaire de la chapelle ou chapellerie de Notre-Dame de Pitié à Saint-Germain de Bourris, maître ès-arts en l'Université de Paris et par icelle gradué, nommé et dûment insinué et qualifié sur l'archevêché et chapitre de Rouen, etc..., 3 mars 1725. — Réitération de grade par le même, à l'effet d'être nommé à la chapelle de Sainte-Colombe en la cathédrale, vacante par le décès de Michel Le Sade, curé de Connelle, janvier 1748. — Donation faite au chapitre, par l'archevêque Rotrou, de l'église *Sancti Quintini de Botencourt*, que l'archidiacre *Rainaldus* avait résignée entre les mains de l'archevêque, en le priant de faire cette donation; 2° d'une portion de dîme cédée par Isachar de Botencort, chevalier, et par Thibaud, son fils, sans date (copie du XVII^e^ siècle). — Pro-

cès-verbal de l'église de Boutencourt au vicariat de Pontoise, par Étienne Sanson, chanoine, archidiacre en l'église de Rouen; 150 communiants, 1063. — Requête adressée au chapitre par Claude de Landes, écuyer, sieur de Beaurepaire, et par Jeanne Du Bosc, sa femme : il demande à échanger avec eux la présentation du bénéfice de Rebais contre celui de Boutencourt, près de Flavacourt, 1603. — Procès-verbal de visite de l'église de Rebais par Michel de Mouchy, conseiller au parlement, chanoine de Rouen, haut-justicier d'Ernemont et du Boulay : il avait trouvé « le cancel couvert en partie de tuille, en partie de sentes, et icelluy lambrissé de bois par dedans, comme aussi est la nef, auquel cancel y avoit une belle table d'autel, où il y avoit l'histoire de la passion de Notre-Seigneur, représentée par personnages, en bosse, paints en or... en laquelle église y avoit 5 autels, comprins le grand autel... fort beau portail basti de pierres... église fondée sous l'invocation de Mons^r. saint Denis, enclose d'un cimetière fermé de muret de caillou... 50 feux et quelque huit-vingts communiants, » 1603. — Adjudication du déport de Centacres pour 250 livres, 1724. — « Ce sont les articles sur lesquels Pierre Séjourné, lieutenant général du prévost de Ponthoise et les habitans du village de Chantelou, paroisse de Triel, entendent faire examiner tesmoings en informacion, par vous, Mons^r. le vicaire de Révérent Père en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen en son siège et vicariat dudit Ponthoise... afin que par mon dit sieur l'archevesque, ses vicaires généraulx, ou par vous, soit permis, aus dicts Séjourné et habitans, faire construyre et édiffier, à leurs despens, une chappelle au dict lieu de Chantelou, à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de la court céleste et au salut des ditz. Séjourné et habitants. » — Procès au sujet d'une rente de 300 livres dues par M. François Le Goués, écuyer, prêtre, curé de Saint-Martin de Crulay, comme héritier de M. de Raveton, sieur de Chauvigny, 1666, 1667. — Donation, par Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, au chapitre, du dixième de Dieppe (copie). — Procès en dévolut, intenté, en 1575, par Mathieu de Béthencourt, chanoine de Rouen, contre Adrien de Courcy, chanoine de Bayeux, ci-devant titulaire de la prébende de Douville, 2^e^ portion; — autre procès entre le même Mathieu de Béthencourt et Nicolas Lemaistre, receveur de Douville.

G. 4520. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1200-**(copie)**-1676.** — Pièces relatives à Dieppe. — Charte de Jean-Sans-Terre, au sujet des plaids de l'épée dans les terres cédées par Richard Cœur-de-Lion en échange de Dieppe; il les concède à l'archevêque de Rouen et à ses successeurs, *ita tamen quod justitia fiat per visum capitalis senescalli nostri Normannie, si presens fuerit, vel proximi nostri baillivi, cum ad hoc per archiepiscopum vocatus fuerit, nihil ibi facientis, nisi ut tantummodo vi deat justiciam fieri*, Argentan, 7 juin, an 2 du règne (copie du XVII^e^ siècle). — A la suite, copie de lettres adressées aux chanoines par François de Harlay, archevêque de Rouen, pour les engager à recevoir, comme frère, Robert Le Roy, prêtre du diocèse, devenu d'avocat du siècle, client de l'église, Gaillon, 26 juillet 1640. — *Erenburgis, quondam uxor Gilleberti* Wasse, vend à Cécile, femme de Jean Morin le jeune, 10 sous de rente à Dieppe sur des biens situés entre la masure des hoirs Osbert Potin et celle d'*Emelina* de Sorham, fille de Guillaume Le Brun, janvier 1257; parmi les témoins Robert *de Andeleio*, pour lors bailli de Dieppe. — Mandement pour le payement des sergents de Dieppe et des frais de justice, 1543. — Sentence de Charles Maynet, lieutenant du bailli de Dieppe, qui permet aux chanoines d'établir un commis à Dieppe pour recevoir le dixième des droits de la vicomté dudit lieu, 15 juin 1575. — Réception de Jean-Baptiste Le Roux à l'office de courtier-auneur des marchandises de drap aux nouvelles halles de Dieppe, 15 décembre 1604. — Procès entre les pères de l'Oratoire, d'une part, et l'archevêque et le chapitre, d'autre part, au sujet de l'établissement de ces pères à Dieppe : ceux-ci appelaient comme d'abus, 1639. — Procès entre le sieur Du Bosc et le sieur Masquerel, ledit procès porté, par appel, aux hauts-jours du chapitre, 1676. — Mention de Daniel de Geutteville, lieutenant-général au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, 1630; — de Guillaume Gallye, licencié ès-lois, bailli de Dieppe, 1548; — de Louis Osmont, sieur de Bauquemare et du Petit-Rouen, autre bailli de Dieppe, 1604.

G. 4521. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 44 pièces, papier; 1 sceau.

**Fin du XII^e^ siècle — 1774.** — Pièces relatives à la forêt d'Éavy, à Ernemont, Épinay, Étran, Fécamp, la Ferté-en-Bray, Flippou (autrefois Foutipou), Saint-Maclou-de-Folleville, la Fontaine-Bellenger, Fontenay, le Fossé, Fouqueville, Fréauville, Fresnes-l'Archevêque, Fresnes-le-Plan, Fretteville. — Mémoire du cardinal de Bourbon et des chanoines de Rouen contre les dames de Saint-Amand, au sujet des dîmes de la forêt d'Éavy. — Marie Bretel, veuve de messire Adrien de Mouchy, seigneur d'Ernemont, 1663. — Procès avec Louis Du Breuil, curé d'Épinay, pour la dîme de la Grand-Fray, 1659. — Procès pour le fermage d'une pièce de pré dite le Homme à Étran,

1598. — Lettres du Roi qui déclarent les biens de l'abbaye de Fécamp non soumis à l'édit du dernier jour de septembre 1543, pour la réunion au domaine des choses concédées, aliénées et transportées par lui ou par ses prédécesseurs, Fontainebleau, 22 décembre 1543. — Mention de Jean de Byville, écuyer, demeurant à la Ferté-en-Bray, 1543. — Opposition au décret des biens de Robert de la Chesnaye à Orgeville, Foutipou et Amfreville, 9 octobre 1597. — Procès avec le fermier de la terre de Fourques à Saint-Maclou de Folleville, 1706. — Procès entre Jacques Fretté, curé de Saint-Quentin de la Fontaine-Bellenger, et les religieux de Fécamp, gros décimateurs, 1712. — Loys Loys, curé de Fontenay, nommé par le cardinal de Bourbon son procureur pour la perception du déport de la cure de Fontenay, Mantes, 6 juillet 1591. — Plan informe d'une partie de la paroisse du Fossé-en-Bray, XVIII[e] siècle. — Procès entre le chapitre et le sieur Beaucousin, curé du Pontcheuil, pour arrérages de rentes seigneuriales à Fouqueville, 1738. — Lettres de l'official de Rouen : *Rogerus de Freauvilla, miles,* reconnaît avoir vendu, pour 100 sous tournois, 3 acres de terre en ladite paroisse, 1255 ; sceau de l'officialité. — Taxe de frais de justice aux assises de Fresnes-l'Archevêque, tenues par Nicolas de La Porte, lieutenant-général du sénéchal et garde du temporel, 19 septembre 1526. — Titres d'une rente de 5 livres au hameau du Mesnil-Clac à Fresnes-le-Plan, 1528-1774. — Charte de Henri *de Longo campo* : il donne au chapitre 20 soudées de rente *apud Fretevillam,* à percevoir de son homme Enguerran de Cognele, sans date ; sceau perdu.

G. 4522. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1785-1789.** — Compte que rend à MM. du chapitre de Rouen M. Jacques-Adrien-Charles de Beaulieu, du revenu de leur seigneurie de Fouqueville et Mandeville, pour les années 1783, 1784, 1785. — Autre compte du même revenu, rendu par le sieur Pierre Maheult, pour les années 1786, 1787, 1788 et 1789. — Quelques pièces justificatives annexées auxdits comptes.

G. 4523. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier; 2 plans; 1 sceau.

**1416-1783.** — Documents relatifs au fief de Lisle à Gisors. — Lettres de Gaultier Le Petit, prêtre, commis par le Roi à la garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de l'acte de réception, par Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, de l'hommage à lui rendu, au château de Louviers, 17 janvier 1415, par Jean de Ferrières, chevalier, sieur de Fontenay, au nom de son père, Jean, sire et baron de Ferrières, pour la terre de Gisors, 7 février 1415 (V. S.). — Vente faite par Alips de Tournebu, dame d'Auvilliers, et par demoiselle Guillemecte de Tournebu, sa sœur, filles et héritières de défunt noble homme mons. Richart de Tournebu, en son vivant chevalier, et de noble dame madame Marguerite de Ferrières (en leur vivant seigneurs, ledit chevalier, d'Auvilliers, de la Motte de Cesny et de Grimbosc, ladite dame, des seigneuries de Gisors et de Bezu-le-Long,) à noble homme Jean de Recuchon, écuyer, seigneur du Quesnay, et à damoiselle Jeanne Brunet, sa femme, desdits fiefs de Gisors et de Bezu, ledit fief de Bezu tenu du Roi, et le fief de Gisors tenu de révérend père en Dieu mons. l'archevêque de Rouen, 18 juin 1457. — Acte de l'hommage fait à l'archevêque par le baron de Ferrières, pour le fief de Lisle de Gisors, 1460, 1477. — Sentence relative aux droits de coutume, notamment au droit de havage, prétendu par l'exécuteur des sentences criminelles, 1557. — Cession du fief de Lauberye, situé aux faubourgs de Gisors, qualifié de demi-fief de haubert, par Charles de Fouilleuse, sieur de Flavacourt, lieutenant de 100 hommes d'armes sous la charge du marquis d'Elbeuf, à Françoise de Susanne, sa mère, veuve de messire Charles de Fouilleuse, 19 février 1581. — Vente par ladite Françoise de Susanne à Robert Le Bret, écuyer, sieur d'Ernemont, 13 mai même année. — Pièces diverses concernant le pré et le fief de Lauberye, relevant du fief de Lisle. — Baux des moulins et du four banal de Gisors. — Procès pour la banalité. — Sentence qui condamne Jean Daigneaux, régisseur du fief de Lisle, des moulins banniers et du four à ban de Gisors, à payer à Messieurs du chapitre la rente de blé à laquelle ils avaient droit, 4 août 1604. — Procès pour contravention aux droits de banalité. — Baux de la pêche. — Procès avec le maréchal de Belle-Isle, comte de Gisors, pour les mouvances. — « État des fiefs du chapitre de Rouen qui ne peuvent être mouvants du duché pairie de Gisors, ainsi que des principaux titres sur lesquels se fonde le chapitre. » — Noms de tous les habitants du faubourg de la porte Capeville de la ville de Gisors, avec les maisons qu'ils occupent dans ledit faubourg et des seigneurs dont elles sont mouvantes et relevantes. — Notes de l'avocat Langlois de Louvres. — État des rentes et redevances seigneuriales du fief de Lisle. — Arrêt du Conseil d'État relatif à l'échange conclu entre le Roi et le comte d'Eu, 14 mars 1762. — Sentence des Requêtes au sujet de la construction d'un mur entrepris par M. Lecousturier, procureur du Roi à Gisors, 16 juillet 1612. — Procès au sujet d'une rente de blé avec le curé, les marguilliers et les chapelains de Saint-Jean de Dangu, 1779. — Difficulté au

sujet de la concession faite (13 juin 1779) à Charles Hucher, tanneur, par Mgr le comte d'Eu, propriétaire du duché de Gisors, à l'effet de construire par ledit Hucher un moulin à tan sur la rivière d'Epte, 1779. — Sceau de la sénéchaussée du temporel et des aumônes de l'archevêché, 1477.

G. 4524. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**1457-1768.** — Pièces concernant Gaillon, Gaudreville, Gisors, Godarville, Gouy, Grand-Quevilly, Gravenchon, Grèges, Grézilles. — Bail d'une maison à Gaillon, par Nicolas Damonville, seigneur de Vigny et des Ifs, 1692. — Supplique adressée à l'archevêque de Rouen par Étienne Lambert, présenté à la cure de Saint-Léger de Gaudreville, et à qui l'évêque d'Évreux avait refusé l'institution canonique ; il la sollicite de l'archevêque de Rouen, à la suite d'appel comme d'abus au parlement de Rouen, 1759. — Procès pour les moulins de Gisors. — Sentence rendue par Richart Le Lanternier, prévôt vicomtal de Gisors, dans un procès entre le chapitre et Jean de Recuchon, écuyer, soi-disant seigneur de Gisors, 15 juillet 1457 ; mine de blé appréciée à 9 sous parisis. — Certificat de saisie de 4 vaches par un sergent de Godarville, XVI[e] siècle. — Mention de maître André Daniel, curé de Gouy, receveur de la fabrique de Notre-Dame, 1600. — Bail, par le chapitre, de prés sis au Grand-Quevilly et au Petit-Couronne, 1742. — Dispense de parenté pour Robert Le Coq et Jeanne Varin, l'un de Saint-Georges de Gravenchon, l'autre de Notre-Dame de Gravenchon, 1579. — Lettre relative à des réparations à faire sur la seigneurie de Grèges, 1757. — Roussel, curé de Grèges, renonce à la portion congrue fixée à 500 livres par an par l'édit du mois de mai 1768, moyennant certains avantages qui lui seront faits par le chapitre, 25 octobre 1768. — Requête des paroissiens de Grèges au chapitre : ils demandent qu'on donne, comme vicaire à leur curé, M. Vain, prêtre habitué en leur paroisse, 1747. — Marthe Coton, fille de feu maître Noël Coton, sieur de Grézilles et de Berthouville, secrétaire du Roi, 1606.

G. 4525. (Liasse). — 7 pèces, parchemin; 34 pièces, papier (2 imprimés.

**1375-1776.** — Pièces relatives au fief de Hastingues, aux localités de Heuqueville, Lœuilly, Lisors, Londinières, Longmesnil, Mantes, Martinéglise, Montreuil, Ouville-l'Abbaye, Paris, Périers-sur-Andelle, Planes, Pontoise. — Le chapitre reconnaît avoir reçu de Bernard Carit, archidiacre d'Eu, collecteur du pape, par les mains de Guillaume Benoît, sous-collecteur, 70 francs d'or que ledit Bernard devait pour l'amortissement du fief de Caillot et Hastingues, 1375. — Adjudication du déport de Heuqueville, doyenné du Havre, au nouveau curé Guillaume Scelles, prêtre du diocèse de Bayeux, et à Daniel Scelles, ancien consul des marchands de Caen, 1723 ; revenu évalué de 15 à 1,800 livres ; 230 communiants, 10 religionnaires ; 2 acres de terre d'aumône ; 800 acres de terre labourable dans la paroisse ; le curé seul gros décimateur ; le défunt curé, Ambroise de Mayel, écuyer, décédé le 19 juin 1723. — Plan d'une masure appartenant au sieur de Soquence, en la paroisse de Lœuilly. — Bail de la dîme de Lisors, 1710. — Bail d'une ferme à Épinay, paroisse de Londinières, 1740. — Présentation, par le chapitre, de Guillaume Le Gras, prêtre, licencié en droit, à la cure de Longmesnil, vacante par le décès de Jean Manant, 1533. — Lettres de l'évêque de Chartres, pour faire mettre en possession du prieuré de Saint-Georges de Mantes, Joachim Dreux, maître en théologie de la Faculté de Paris, 1710. — Réception de Charles Le Caron, avocat au parlement de Rouen, à l'office de bailli en la haute-justice de Martinéglise, 1633. — Adjudication du déport de l'église du Mesnil-Rury, 1723. — Aveu au chapitre, pour une pièce de terre à Montreuil, 1607. — Adjudication du déport de l'église d'Ouville-l'Abbaye, vacante par le décès d'Adrien Blondel, décédé le 24 juin 1725 ; bénéfice à la nomination des Feuillants d'Ouville, qui donnaient à leur curé 230 livres et la verte dîme. Ledit bénéfice pouvait valoir 600 livres d'après la déclaration du curé de Gonseville, doyen de Canville ; adjugé au nouveau curé Nicolas Fisset, 1726. — Assignation d'un particulier, en l'hôtel du Saint-Esprit à Paris, 1416. — Bail de dîmes à Périers-sur-Andelle, 1753. — Accord pour les dîmes de Planes, 1776. — Permission donnée par Bordereau, vice-gérant de l'officialité de Pontoise, d'enterrer dans le cimetière de Notre-Dame de Pontoise, sans toutefois sonner les cloches, ni faire bruit, le corps d'un enfant que l'on supposait être venu au monde mort-né, et que le père, un meûnier d'Osny, avait exposé devant l'image de la Vierge, au portail de l'église de Notre-Dame de Pontoise, « afin d'impétrer d'icelle vierge qu'icellui eust vie, » 1635.

G. 4526. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**Commencement du XIII[e] siècle-1780.** — Pièces concernant les paroisses de Martainville, Martinéglise, Mesnières, Milleville, Mauquenchy, Montelles, Montivilliers, Moulineaux, Muids. — Sentence donnée à la vicomté de Rouen, sur un procès, pour arrérages de rente, entre le chapitre et Richard Le Pelletier, sieur de Martain-

ville, et Aliénor Langlois, veuve de feu noble homme Le Pelletier, seigneur d'Estouteville sur Buchy, 1554. — Lettres de Nicolas Auxcoullombz, écuyer d'écurie du Roi, bailli de Martinéglise et garde du scel des obligations dudit lieu : fieffe faite par Guillemin Orel, demeurant à Martinéglise, au hameau de Thibermont, à Lorens Langlois, prêtre, « d'une mote de terre contenant 3 vergées, bornée par Jean Cregnyn, écuyer, » 1493. — Déclaration baillée par Jean Huart, bourgeois de Dieppe, des héritages qui lui étaient échus par la mort de noble homme Guillaume Martin, ancien conseiller échevin de la ville de Dieppe, son frère utérin, à Martinéglise, 1616. — Requête de M. Lemarchand, curé de Martinéglise : Louis Grouard avait résigné en sa faveur cette cure et désirait pouvoir lui rétrocéder le bail de la grosse dîme. Le nouveau curé prie les chanoines de lui accorder cette nouvelle faveur. — Le même prie le chapitre d'ordonner que les fêtes de la translation de saint Martin et de saint Adrien, patrons de la charité de Martinéglise, soient désormais célébrées le dimanche le plus proche du jour qu'elles tomberont, avec injonction aux membres de ladite charité de s'y conformer, sous peine d'être exclus du corps, 20 septembre 1780. — Vente par Nicolas Le Maistre, curé de la 1re portion de Mesnières, 1er chapelain dudit lieu et curé de Maucomble, au chapitre de Rouen, d'une maison, masure, etc., sis à Mesnières, pour 450 écus sol, 4 septembre 1598. — Bail de ces biens par le chapitre, 1602. — Déclaration par bouts et côtés des mêmes biens. — Procès pour fermages. — Charte de *Helias* de Lindebue, chevalier : il se porte caution pour Raoul de Lindebue, son neveu, et pour Alice, femme dudit Raoul, qu'ils se conformeront à la sentence portée par les juges délégués par le pape (Philippe, évêque de Beauvais, les abbés de Froidmont et de Saint-Lucien de Beauvais) sur un procès pour l'église de Saint-Quentin de Milleville, sans date. — Arpentage et plan de terre au hameau de Randillon, paroisse de Mauquenchy, 1755. — Baux de la terre de Montelles, 1550-1629. — Bail de terre à Moulineaux, 1664. — Déclaration de biens à Muids, 1632. — Mention de Nicolas Le Clerc, soi-disant curé ou vicaire de Lillebonne, 1550.

G. 4527. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1460-1754.** — Seigneurie de Nécy, appartenant au chapitre de Rouen. — Sentences rendues aux plaids de cette seigneurie, du temps de Gérart Braz-de-Fer, qui en était sénéchal. — Aveux rendus à la vavassorie ou fief du Vason. — « Ci ensuit par déclaration les droits, franchises, libertés et usages, avecques les singulières parties de la valleur des quatre prébendes de Nécy : Droit de donner et faire avoir tonsure à clers leurs subgetz, manans et demourans en icelles prébendes; et, pour avoir ordrez, les subgez d'icelles ne les pourroient avoir, sans l'otroy et consentement d'iceulx chanoines, et d'avoir de eux *a quocumque*, et ne sont en riens subgectz à l'évesque de Séez, que il y peult de droict faire cemonse, citation ou escommiche. Le curé a le creux et le besemain à l'église, » sans date. — Baux et procédures. — Aveu baillé par Élisabeth de Sanson, veuve de feu noble Gilles Dauvet, pour le manoir de la Normandière, 1686.

G. 4528. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; fragment de sceau.

**1253-1766.** — Pièces relatives à Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Martin-de-la-Fontaine, Saint-Médard, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Pierre-de-Franqueville, Saint-Sauveur-la-Campagne, Saint-Sulpice-de-la-Pierre, Saint-Thomas-la-Chaussée, Saint-Vigor, Salerne, Salmonville, Saumont-la-Poterie, le Saussay, Séez. — Déclaration de biens ayant appartenu au sieur Thomas Le Vavasseur, sis à Saint-Martin-de-Boscherville et à Duclair, 1709. — Copies et extraits de pièces concernant le fief de la Plasne en la paroisse de Saint-Martin-de-la-Fontaine, 1313-1479. — Procès avec maître Adrien Du Bosc, vicaire de Saint-Médard près Basqueville, au sujet de la pension donnée sur ce bénéfice au chapitre par François Resve, chanoine, 1605. — Vente de rente à Jacques Martel, avocat en-la-cour, demeurant paroisse Saint-Vigor, par un laboureur de Saint-Ouen-du-Breuil, 1636. — Procès pour les dîmes de cette paroisse. — Saisie de récolte, à Saint-Pierre-de-Franqueville, sur la poursuite du chanoine Louis de la Place, 1632. — Titres d'une pension annuelle de 10 livres, appartenant au chapitre, sur la cure de Saint-Sauveur-la-Campagne, 1603. — Remise sur son loyer sollicitée par un fermier des chanoines, Jean Crevon, de la paroisse de Saint-Sulpice-de-la-Pierre, 1366. — Bail d'une ferme de Saint-Thomas-la-Chaussée, par Jeanne Surreau, veuve de feu M. De la Haye, à Pierre Pigace, 1569. — Vente par Nicolas Garet, à Raoul Capendu et à Perronnelle, sa femme, pour 100 sous tournois, de 11 sous de rente, *in parrochia Sancti-Vigoris de Wimonvilla, de decanatu de Gomervilla*, janvier 1252 (V. S.); fragment de sceau ovale; fleur de lys. — Jehan Le Heurteur, sieur de Saint-Martin, trésorier de Saint-Vincent de Nogent, 1572. — Aveu pour biens situés à Salerne, relevant de la baronnie dudit lieu, 1687. — Fragment de lots de biens à Salmonville, XVIe siècle. — Procès entre Louis Folie, curé de Saumont-la-Poterie, et Balthasar Poitevin, abbé commendataire de

Saint-Ouen, pour une pension sur ce bénéfice, 1625. — Aveu de biens à Robertcamp, paroisse du Sauchay, commencement du XVI[e] siècle. — Sentence de l'officialité de Séez pour Galeran Laisné, contre Thomas Chauvin, curé de Saint-Hilaire; affaire de dîmes, 1639. — Extraits de titres concernant Sierville.

G. 4529. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**Fin du XV[e] siècle.** — « Inventaire des chartres, lettres, droits, enseignemens et escriptures touchant les acquisitions et admortissemens de la fiefferme de Roger de Mortemer, par messieurs les doien et chapitre de Rouen, ensemble des adveux baillez par les hommes et subjectz d'icelle fiefferme, tant au devant de la dicte acquisition par iceulx de chappitre que depuis, aussi des fieffes faictes par les dits de chappitre des terres, prés, boys et autres choses de la dicte fiefferme, tant en la paroisse de Saint-Victor en Caux, à Vassonville, Braquemont, Estampuis et autres plusieurs paroisses et divers lieux. »

G. 4530. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier, sans couverture.

**Fin du XVI[e] siècle.** — « Advertissement des moyens par lesquels la baronnie de Saint-Victor ou fiefferme de de Roger de Mortemer est venue et escheue au chapitre de Rouen, — mesmes des revenues et appartenances à la dicte baronnie. » — « S'ensuivent donques les terres et redevances prinses par l'abbé *Acius* à ferme... *Pomerium Regis continet duas acras et tres virgatas... In campo des Perreys, qui est de baronia, sunt LXXX XVII. acre terre, et site sunt in Magna Vastina.*

G. 4531. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

**1517-1768.** — Aveux rendus à la baronnie de Saint-Victor pour biens situés en la paroisse d'Étaimpuis, notamment par Adrien de Pelletot, sieur de Saint-Martin-de-la-Poterie, écuyer, 1552; — par Marie Duquesne, sa veuve, 1559; — par Antoine Drouet, avocat au parlement, fils ainé et principal héritier de feu maître Pierre Drouet, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, 1621; — par Jacques de Clères, écuyer, sieur des Hacquets, fils de Marguerite Ouyn, 1622; — par Jossé Robert, conseiller au présidial de Rouen, héritier, au droit de sa femme, de feu noble homme Antoine Drouet, 1627; — par Adrien Robert, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1657; — par Anne Vauclin, veuve de Jean David, sieur des Menusbosces, 1681; — par Marie de Varangues, veuve de Nicolas de Claire, garde du Roi, sieur des Hacquets, 1693. — Sentences de réunion.

G. 4532. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1577-1774.** — Baux des droits seigneuriaux de la baronnie de Saint-Victor. — Baux de la ferme du Hangard. — Cahiers de recette, états des droits seigneuriaux, inventaires des aveux. — Terrisse, doyen de l'église de Rouen, et abbé de Saint-Victor, reconnaît que ce n'est qu'à titre de pure tolérance, de la part du chapitre, qu'il a pu ouvrir une porte dans le mur du jardin de ladite abbaye pour entrer dans la cour de la ferme du Hangard, 1751.

G. 4533. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (3 imprimés.)

**1616-1776.** — Procès entre le chapitre et Madeleine Le Moine, femme civilement séparée d'avec le sieur du Tremblay, au sujet de la banalité du moulin de Saint-Victor, 1710. — Autres procès avec François Le Masson et Dussaussoy. — Sentence du bailliage de Rouen qui condamne Jean Le Nouvel, fermier du moulin de la Pierre, à payer à François Le Masson, fermier du moulin banal de Saint-Victor en Caux, assis en la paroisse de Vassonville, la somme de 300 livres pour la valeur de la confiscation des objets sur lui saisis, et en 20 livres d'intérêts avec dépens; lui fait défenses, et à tous autres, de faire chasser eux-mêmes à l'avenir les *monnées* des vassaux des paroisses dépendantes dudit moulin banal, 4 juillet 1775 (Imprimé). — « Précis pour MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen... appellés et anticipans, contre le sieur Louis Du Saussoy, meûnier, appelant de sentence rendue en la maîtrise des eaux-et-forêts de Rouen, le 5 août 1775, et anticipé » (Imprimé). — Sentences de réunion, faute, par les vassaux de la paroisse de Vassonville, d'avoir rendu leurs aveux et de s'être acquittés des devoirs seigneuriaux, 1644-1758.

G. 4534. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1607.** — « Papier journal de la terre et baronnie de Saint-Victor en Caulx, appartenant à messieurs les doyen, chantre et chanoynes de la grande église de Notre-Dame de Rouen, auquel est contenu les noms et surnoms des vassaulx, tenantz et rellevantz de la dicte baronnie, ensemble

les redebvances en quoy ilz sont tenus par les adveulx par eux présentés, cy-après dabtez, en la présence de Me Pierre Maillard, sous-sénéchal de la baronnie, et de François Leconte, greffier. »

G. 4535. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier ; recouvert en parchemin.

**1692-1703.** — Registre pour servir à la recette des rentes et droits de la seigneurie de Saint-Victor. — Paraphé par François Faulcon, avocat, sénéchal de ladite seigneurie.

G. 4536. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

**Commencement du XIIIe siècle-1727.** — Pièces concernant le paroisse de Saint-Martin-de-Tatemanville, Théméricourt, Thiédeville, Torcy, Tourville-la-Rivière, Veauville. — Guillaume *de Bosco Malgerii* et Gillebert, son frère, donnent en perpétuelle aumône au chapitre leur droit au patronage du personnat et de la vicairie de Saint-Martin *de Tatemanvilla*, commencement du XIIIe siècle. — Mention de dom Roger Fautrel, curé de Théméricourt, 1471. — Bail du déport de Thiédeville, 1727. — Titres d'une rente de 300 livres due au chapitre par Jean Blosset, écuyer, sieur de Torcy, fils de Jean Blosset, chevalier, seigneur du Plessis Patey, pour le paiement de laquelle le chapitre avait fait opposition au décret de la terre de Torcy, 1524. — Déclaration de biens à Tourville-la-Rivière, 1563. — Accord pour fermages, entre Jean Le Cauchois, laboureur à Veauville, et Mathieu de Béthencourt, chanoine de Rouen, 1598.

G. 4537. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

**1411-1780.** —Pièces relatives aux localités suivantes : Acquigny, Angiens, Ardenne, Auteverne, Auzouville, Barentin, le Bec-de-Mortagne, Belbeuf, la Bellière, Bénesville, Beuzeville, le Boulay, Bouquetot, Brachy, Brétigny, Bures. — Aveu rendu à haute et puissante dame Anne de Laval, baronne d'Acquigny, etc., par Olivier de Banastre, sieur de Hérouville, cohéritier, à cause de demoiselle Louise de Goulley, sa femme, en la succession de noble homme Guillaume de Goulley, 1618 (copie incomplète). — Partages entre Oyenne Le Bon, femme de Thomas Thindalle, gentilhomme anglais, et Espérance Le Bon, sa sœur, héritières de Claude Le Bon, sieur de Fourneaux, 1587 (copie incomplète). — Arrêt du parlement, entre frère Bonaventure Hardy, religieux profès de l'abbaye de Silly, prieur curé de Fougy, prieur claustral de l'abbaye de Bellozanne, pourvu de la chapelle de Saint-Thomas de Lyon sur la mer, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame d'Ardenne, et les religieux, prieur et couvent de l'abbaye d'Ardenne, au sujet de ladite chapelle de Saint-Thomas, 1637. — Lettres de M. Auvray, prêtre à Silleron, relatives au déport de Saint-Martin d'Angiens, 1724.—Aveu rendu à Claude Daniel, marquis de Boisdennemets, par Nicolas Michel d'Osmond, chanoine, pour biens sis à Auteverne, 1780. — Mention du fief Hasart à Auzouville, ayant appartenu à défunt Jean Le Prevost, 1549. — Décret, passé en 1452, d'une maison située à Barentin, où pendait l'enseigne de *l'Écu de France*, pour les arrérages d'une rente viagère de 6 livres, en laquelle Robin Langlois s'était engagé, en 1411, envers Jean de La Porte, chanoine de Rouen, et Guy de La Porte, écuyer, son fils. — État des terres défrichées à Beauvoir en Lyons et en diverses autres paroisses limitrophes de la forêt de Lyons. — Copie de documents concernant le Bec-de-Mortagne (les originaux existent), commencement du XIIIe siècle, etc. — Procès entre le chapitre et Abraham d'Abancourt, écuyer, sieur de Maucomble, au sujet de pièces de terre à la Bellière, comprises au décret des biens de Nicolas Manant, 1622. —Déclaration de terres sises à Elbeuf, au hameau de la Poterie, XVIIe siècle. — Procès avec Pierre Lefebvre, curé de Bénesville, 1653. — Saisie des biens du sieur Leclerc, à Beuzeville près Bosc-le-Hard, 1772. — Procès avec Guillaume Le Couriel, curé du Boulay, 1647. — Pierre Le Vicomte, seigneur de Saint-Hilaire, avait fondé une messe à célébrer chaque mois en la chapelle du manoir seigneurial de Fréville, paroisse de Bouquetot ; cette fondation est augmentée par le fils de ce seigneur, Armand Le Vicomte, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, Fréville, Ruffault, La Luzerne, 6 septembre 1682. —Mention de Nicole de Dampierre, curé de Brachy, 1539. — Aveu de biens à Brétigny et à Salerne, 1687. — Procès entre le curé de Bures, François Le Grand, et le déportuaire, Jean Fournyer, prêtre, 1548.

G. 4538. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 71 pièces, papier (2 imprimés.)

**1572-1778.** — Pièces concernant les localités suivantes : Canouville, Chapelle-Saint-Ouen, Clais, Connelle, Croixdalle, Crullay. —Deux aveux de biens relevant de la seigneurie de Canouville, 1572, 1604. — Mention de M. Dumesnil, curé de la Chapelle-Saint-Ouen, 1770. — Traité de mariage entre Jacques Viel, officier en la maison du Roi, et Madeleine Dampierre, fille de Marc Dampierre, sieur de Molandrin, et de Françoise d'Imbleval; biens à Clais, 1681. — Sentences concernant la prébende et sei-

gueurie de Connelle, 1618. — Aveux rendus à M. de Mercastel, pour biens situés à Croixdalle, 1758-1778. — Mention du sieur Le Gouez, curé de Crulay, 1666. — Procès-verbal de visite d'une place vague, située à Dieppe, entre la muraille de l'auditoire et la maison de M. Chauvel ; Jacques Bouquet, architecte de la maison de monseigneur l'archevêque, 7 février 1650. — Décret de la maison du *Chariot d'or*, relevant du fief de Varangeville et située à Dieppe, 1659. — Affiches pour annoncer la tenue des plaids royaux du Domaine. — Opposition de la ville de Dieppe à la tenue des plaids, « lesquels d'après lesdites affiches devaient se tenir en l'hôtel commun de la ville, par devant M. de Radiolles, lieutenant au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, ou M. Duhamelet, aussi lieutenant général en la même vicomté, subdélégués de monseigneur de Creil, Intendant, attendu que c'était une nouveauté prétendue faire par lesdits subdélégués, sans faire apparoir d'aucun ordre du Roi, ni d'autorité du Conseil, et que de tout temps lesdits plaids avaient été tenus, par-devant le vicomte d'Arques ou son lieutenant, au prétoire royal de la porte de la Barre de cette ville, qui était le siège ordinaire de la juridiction royale pour le fait du domaine, » 25 juin 1675. — Procès pour le moulin de Douville. — Commission donnée par le chapitre, au vicaire perpétuel de cette paroisse, pour informer au sujet d'une demande adressée au chapitre à l'effet d'obtenir dispense du 3e au 3e degré de consanguinité, 1761.

G. 4539. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**Commencement du XIIIe siècle** (copie)**-Fin du XVIIIe siècle.** — Pièces relatives au bourg de Darnétal et aux paroisses de Daubeuf et de Déville. — Lettres de l'official de Rouen : la veuve de Guillaume de Goy renonce, en faveur de Guillaume de Brienchon, chanoine, moyennant 53 sous tournois, à la succession de son mari, 1318, lundi après la Saint-Martin d'hiver. — Plan de terres situées le long de la sente tendante de Sainte-Marguerite à Blosseville-Bonsecours, dite la sente du Trésorier, XVIIIe siècle. — Lettres de l'official de Rouen, de 1259, contenant vidimus de lettres de R., doyen du chapitre de Rouen, attestant que Henri de Longchamp avait donné, pour le repos de l'âme de son père, de sa mère et de son frère le chancelier, au chapitre de Rouen, 20 sous de rente à Freteville sur Enguerran de Cognele, sans date. — Lettres de Hue, sire de Donquerre, bailli de Rouen : Jehan Guerres, de la paroisse de Daubeuf en Veuguesin, reconnaît qu'il est aîné d'une *ainsneeche* ou vavassorie assise en ladite paroisse, en la haute justice de Connelle, sur laquelle les doyen et chanoines de Rouen ont droit de prendre 20 sous tournois de rente. Cette rente était due par plusieurs tenants et puînés, 22 janvier 1405 (V. S.). — Saisie de biens à Déville. — Blâme d'aveu en la haute-justice de Déville : François Barate, écuyer, sieur des Tourelles, sénéchal et garde du scel des aumônes de l'archevêché, 1675.

G. 4540. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

**XVe siècle-1788.** — Pièces concernant les localités suivantes : Écaquelon, la Feuillie, Fleury-en-Lyons, Grand-Quevilly, Gravenchon (forêt), Grumesnil, la Haye de Routot, Hermanville, Honguemare, la Houssaye. — Procuration donnée pour comparoir aux plaids et gage-plèges des seigneuries d'Écaquelon, et Boishéroult, appartenant à messire Jacques Morin, sieur de la Rivière, 1754. — Procès relatifs aux dîmes de la Feuillie et de Fleury-en-Lyons. — Bail des dîmes des hautes fieffes sur les paroisses du Grand-Quevilly et du Petit-Couronne, 9 février 1788. — Procès avec l'abbesse Madeleine de Montenay et les religieuses de Saint-Sauveur d'Évreux, ainsi qu'avec les religieux de Saint-Wandrille, pour les dîmes des essarts faits dans les forêts de Gravenchon et du Trait, 1579. — Consultation à ce sujet : « Le cas est. Ung archevesque a donné à son chappitre, lequel a son revenu distinct et séparé d'avec celuy de l'archevesque, toutes les dixmes des terres qui ont esté de nouveau et seront à l'advenir essartées et réduictes en agriculture ès forestz de son dioceze, pour la fondacion de certain divin service mentionné en la dicte donation. *Queritur* sy, pour la validité de la donation des dictes dixmes, desquelles de droit commun la disposition appartient audit archevesque, est requys confirmacion du pappe. » — Aveu rendu à Jean de Fréville, seigneur de la Haye de Routot, par Samuel de Fréville, sieur du Désert, son frère, pour une aînesse appelée l'aînesse maître Regnault Turgard, 1657. — Lettres de relèvement adressées au bailli de Caux, relatives au manoir des Heaux, qui avait été précédemment vendu par Jean Justice à Thomas Gondouin, XVe siècle. — Mention d'Anne Serviat, veuve du sieur d'Hermanville, et de défunt Jehan Ducher, prieur de Saint-Saens, 1604 ; — de Jacques Hélise, religieux en l'abbaye du Bourgachard, curé de Honguemare, pourvu de la chapelle du prieuré de Notre-Dame du Bosc, 1653.

G. 4541. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**XVe siècle-1785.** — Pièces relatives aux paroisses de Hacqueville, Harcanville, le Havre, Hennesis, Hugleville,

Incarville, Inerville. — Aveux baillés à Antoinette de Giffart, veuve de François de Noyon, écuyer, seigneur de Flumesnil, d'Arthie et de Cantiers en partie, ayant la garde de ses enfants, par Barthélemy Hallé, sieur de Barselou, conseiller sécrétaire du Roi, maison et couronne de France, chanoine, archidiacre d'Eu en l'église de Rouen, comme procureur du chapitre, 1633; — à Anne de Boulainvilliers, veuve de messire Charles de Rambures, gouverneur de Dourlans et du Crotoy, par le même, 1633; — à messire Fauvel, écuyer, sieur de Touvents, châtelain de Hacqueville et Richeville, conseiller du Roi en la grand' Chambre du parlement de Normandie, par Philippe Charles, chanoine, autre procureur du chapitre, 1683. — Donation par noble et discrète personne maître Antoine de Banastre, seigneur et patron de Harcanville et curé dudit lieu, au trésor de son église, stipulé par Pierre Duval, à présent trésorier, et du consentement de Robert Deshaies, prêtre, et de Jean Le Voyer, écuyer, sieur de Montagu, d'une pièce de terre à Carville-sur-Héricourt, à charge de services religieux, 1613. — Procès entre Raoul Le Voyer, écuyer, sieur de Montaigu, et Pierre Troques, écuyer, sieur de Varangeville, 1649. — Sentence de Thomas Postel, seigneur des Mignières, conseiller du Roi au parlement, commissaire et exécuteur de l'arrêt de cette cour « touchant la ville Françoise et Havre-de-Grâce. En procédant à l'arrêt du 13 mai rendu au profit de Louis de Vendôme, prince de Chabanois, vidame de Chartres et seigneur de Graville, touchant le territoire de ladite ville, à l'encontre du procureur général du Roi, de Guyon Le Roy, chevalier, sieur de Chillou, vice-amiral de France, et des habitants d'Ingouville, il s'étoit trouvé plusieurs difficultés au fait des baux et fieffes faites de plusieurs places assises en ladite ville, tant par ledit de Chillou, avant l'arrêt de séquestre, que par le lieutenant général du bailli de Caux, après la déclaration dudit séquestre, à raison de ce que lesdits de Chillou et le lieutenant du bailli avoient, en faisant lesdites fieffes, donné faculté et pouvoir de racquitter, franchir et amortir grand portion d'icelles rentes seigneuriales, qui estoit alliénation de fief, et sans avoir fait réservation des droit féodaux et seigneuriaux, ainsi que avoit dit et disoit ledit sieur de Graville ou son procureur. » Guillaume du Fossé, pour lui et pour Jean Richard et Nicolas dit Le Porc, prend, de nouvelle fieffe, du sieur de Graville, une place en la ville Françoise-de-Grâce, aboutissant à la rue Sainte-Adresse, moyennant 4 livres de rente, et à charge de relief et d'aveu et de service de prévôté. — Mention de Hugues de Gauguedor, écuyer, secrétaire du sieur de Graville, 6 septembre 1524. — Déclaration des dîmes de Hennesis, XVI[e] siècle. — Mention de Nicolas Cousin, curé de Hennesis, 1662. — Titre de rentes à Hugleville près Pavilly; mention, dans cette pièce, d'une maison à Rouen, rue Saint Étienne-des-Tonneliers, laquelle, après avoir appartenu à feu Robert Alorge, avait été donnée par le Roi à Emond de Harcourt; d'une autre qui, après avoir appartenu à Ricart Mictes, était devenue la propriété de messire Jean Salvaing, bailli de Rouen, vers 1440 (titre mutilé). — Aveux de biens à Incarville; procédures pour droits de treizièmes. — Procès avec les religieux de Jumièges, appelants du bailli de Gisors, 1582. — Procès avec Catherine Ballue, femme de Socrate Auber, pour biens situés à Isneauville, 1598.

G. 4542. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 43 pièces, papier; 1 sceau; 2 plans et 3 plans informes

**1491-1784.** — Pièces relatives aux localités suivantes : Jumièges, Laize, Londinières, Lyons, le Mesnil-Lieubray, le Mont-aux-Malades, la Neuville-Chant-d'Oisel, Neuville-Ferrières, Notre-Dame-de-Valliquerville, Noyon-le-Sec, Orival, Paris, Petiville, Puchay. — Sentences rendues aux plaids de la sergenterie de Saint-Joire, tenus à Rouen, au sujet d'une rente de 18 sous, vendue en 1439 à Adam Bachelier, bourgeois de Rouen, par Jean Boutart et par Pierre Duval, de Jumièges. — Aveux de biens dépendants de la prébende de Laize. — État de la recette de cette prébende. — Provisions de maître Anne du Buisson au canonicat et à la prébende de Laize, vacants par la résignation de Jérôme De la Place, pour cause de permutation dudit canonicat contre la prébende des Monts en l'église de Bayeux, dont jouissait ledit du Buisson, 9 octobre 1595 (incomplet). — Mention de Martin Brudel, curé de Lyons, 1623. — Sentence arbitrale, par provision, en faveur du curé de Lyons, Charles Guyot, au sujet de la dîme d'une pièce de terre nommée les Gaquerelles, possédée par le sieur du Chesne-Varin; cette dîme lui était contestée par François Davreville, prieur de Vilaines et de Sainte-Catherine-lès-Rouen, 1638. — Procès entre M. Seyer, curé du Mesnil-Lieubray, et le sous-fermier des dîmes appartenant au chapitre; — plans informes des pièces de terre donnant lieu à cette contestation, 1775. — Décret d'héritages situés au Mont-aux-Malades. — Plan d'une partie de bois, dite la Vente de Paris, sise à la Neuville-Chant-d'Oisel, 1768. — Requête à la chambre du clergé, concernant le manoir de la chapelle d'Houpillières-Quesnel, en la paroisse de Neuville-Ferrières, 1714. — Proclamation du déport de Notre-Dame-de-Valliquerville, 1593. — Accord au sujet de quelques dîmes à Noyon-le-Sec, 1595. — Bail du déport d'Orival au doyenné de Longueville, 1723. — Donation faite par Élisabeth Vulart à l'Hôtel-Dieu de Paris, 1676. — Mention de Thomas Lestivoudois, chapelain du collége du Saint-Esprit en la

cathédrale, curé de Petiville, 1526. — Mention du hameau des Arpens à Puchay, 1621. — Sceau de la vicomté de Rouen pour la sergenterie de Saint-Georges.

G. 4543. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

**1206**(copie)-**1780.** — Pièces relatives aux localités suivantes : Rocquemont, Roncherolles-sur-le-Vivier, Roncheville, Roumare, Saint-Ouen-prend-en-Bourse, Saint-Remy, Saint-Victor-en-Caux, Saumont-la-Poterie, le Thil, Thiouville, Tourny, Velly, Vinemerville, Ymare. — Réunion, faute d'aveux, d'héritages relevant de la seigneurie de Rocquemont, dont était seigneur Charles d'Abancourt, sieur du Helloy, 1652. — Bail à fieffe du fief Quiefdeville, sis à Roumare, à Jehan Desvaux, 1428 (copie). — Bail à fieffe, du fief Beynier, sis en ladite paroisse, à Jean Lemonnier et à Pierre Deschamps, 1456. — Aveux rendus au chapitre, pour biens sis à Roumare, par Sanson Vaignon, greffier au bailliage de Rouen, fils de Nicolas Vaignon, procureur audit bailliage, 1623. — Blâme de l'aveu de Robert Vaignon, brigadier des armées du Roi, 1742. — Procès pour les halles de Roumare. — Vente d'une pièce de bois à Roncherolles-sur-le-Vivier, 1577. — Sentences rendues aux plaids de la vicomté de Roncheville, XV[e] siècle. — Copies de chartes de Guillaume de Saint-Ouen, relatives à Saint-Ouen de *Brenenborse*, 1206-1218 (copies). — Mention de Jean Lemaistre, curé de la 1[re] portion de Saint-Remy-en-Campagne, 1557. — Factum pour Adrien Descambres, fermier des grosses dîmes de Beuzeville-la-Grenier, appartenant à l'abbé de Saint-Victor, contre les fermiers des grosses dîmes de Cottévrard, appartenant aux religieux de Jumièges. — Transaction pour le déport de Saumont-la-Poterie, 1726. — Arpentage de terres à Thiouville, à la requête du curé, Paul-Alexandre De la Houssaye de Beauchamp, 1765. — Procès pour les dîmes de Tourny, 1604. — Mention de M. Le Roux, prêtre, chanoine de Rouen, curé de Velly, 1647. — État des tenures de Vinemerville, XVII[e] siècle. — Mention de Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, 1722.

G. 4544. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; pièces, papier; 2 fragments de sceau.

**1264-1669.** — Pièces concernant les paroisses d'Acquigny, Alihermont, Alisay, Andely, Arques, Assigny, Aubevoie, Auppegard, Autretot. — Délais fait par Simon Baudouin, à Guillaume Goulley, écuyer, d'une vergée de terre située au Fauq, en la paroisse d'Assigny, 1518. (Acte passé devant Jeh. Challenge, vicomte d'Acquigny, pour le comte de Laval, baron de Crevecœur, etc...). — Déclaration de terres situées dans les paroisses du comté d'Alihermont, XVI[e] siècle. — Guillaume d'Alisy, *armiger*, concède à O., archevêque de Rouen, le droit qu'il pouvait avoir sur une masure vendue audit prélat sur son fief à Alisy, 1264, avril; témoins : Robert *de Puteolis*, chanoine de Rouen, etc.; fragment du sceau dudit Guillaume. — Lettres de l'official de Rouen : *Littera de emenda prepositi* de Andely (Pierre de Lymoges), *pro eo quod leraverat coustumam de bladis ad usum venerabilium et discretorum virorum decani et capituli Rothom. deputatis, contra immunitatem eorumdem*, fin du XIII[e] siècle. — Procès au bailliage d'Andely et en la vicomté du Vexin d'Andely, entre le chapitre et le couvent de Sausseuse, au sujet de la dîme sur quelques pièces de terre, 1508, 1510; mention de Robert du Vieu, lieutenant général du bailli de Gisors; — de Robert La Vache, écuyer, lieutenant du vicomte de Gisors, à Andely. — Taxe accordée par Thomas Postel, conseiller au parlement, à Achille De la Mote, demeurant à Arques, pour frais de procédures, 1534. — Acte passé devant Jean Haulteryve, notaire apostolique, par lequel Guillaume Hellot, curé d'Assigny, donne procuration pour résigner cette cure, 29 janvier 1594. — Lettres de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, par lesquelles il autorise les chanoines à posséder des biens à eux donnés ou acquis *in parrochia de Albavia* et dans les paroisses voisines, 1298; fragment du sceau de ce prélat. — Notes extraites de quelques pièces de procédures touchant la dîme d'Auppegard, 1667. — Vente par Denis Lemperière et Nicolas Arnoult, marchands, demeurant à Buchy, à noble homme Jehan Tullon, sieur d'Autretot, de 50 livres de rente hypothèque, 1552. — Lettres de Guillaume, archevêque d'Auch, par lesquelles il donne au chapitre de Rouen 20 livres de rente amorties sur la vicomté d'Auge, que lui avait données le roi Charles, d'illustre mémoire, Paris, 20 août 1334. — Lettres du même archevêque à honorable homme et sage le bailli de Caux, relatives à ce don; mention, dans cet acte, d'Aalis de Flavacourt, sœur de ce prélat, jadis nonain de Saint-Amand de Rouen, 22 avril 1335. — Vidimus par Regnaut Machart, bailli de Caen, mercredi après Noël 1352, des lettres du roi Philippe, par lesquelles celui-ci permettait à Charles, comte de la Marche, son frère, de concéder jusqu'à 200 livres de rente sur la vicomté d'Auge, *exceptis castris et fortaliciis*, novembre 1319. — Amortissement de ladite rente accordé au chapitre par Thomas, fils du roi d'Angleterre et de France, duc de Clarence, comte d'Aumale, grand sénéchal d'Angleterre, *et capitalis capitaneus anterioris gardie et constabularius exercitus domini Regis*, Rouen, 15 janvier, an 7 du règne. — Mandement adressé au vicomte d'Auge

par Vaultier Inteberghe, écuyer, grand sénéchal ès vicomtés d'Auge, Orbec et Pont-Audemer pour le duc de Clarence, conformément aux lettres de ce prince, 24 octobre 1420.

G. 4545. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1457-1744.** — Pièces relatives aux paroisses de Baillolet, Bailly-en-Campagne, Barentin, Bautot, Beaucamp, Berneval, Berville en la vicomté de Pontoise, Bierville, Blaqueville. — Plaids et gage-plèges de Baillolet ; aveux rendus aux chanoines prébendés, notamment à Romain Saumouchart, par Jean Léger, de Dieugrace, pour une terre au terroir de Duranville, 1529. — Plaids et gage-plège de Bailly-en-Campagne, 1744. — Lettre de Renoult, desservant de Barentin, contre le sieur Vincent, adjudicataire du déport de cette paroisse, 1736. — Citation à maître Jacques Du Bois, curé de Bautot et chapelain de la cathédrale, 1587. — Correspondance et pièces de comptabilité concernant le déport de la cure de Beaucamp au doyenné de Saint-Romain. — Lettres du sieur Calhal de Bretteville, prêtre : il demande à M. Adam, receveur des déports, de lui faire avoir le déport de Beaucamp. « Là où il est (à Rogerville), quoiqu'en vivant très légèrement, il n'a pas son nécessaire pour se vêtir, ses paroissiens s'imaginant que l'on n'a pas besoin de prières quand on est mort, et n'en faisant dire aucunes. Il n'a eu, dit-il, que 35 messes depuis qu'il y est ; encore en avait-il dit 26 pour le trésor. Tout le reste avait été à l'honneur des trois personnes de la Sainte-Trinité. Il donnerait volontiers tout son casuel pour 40 sous, » 28 août 1723. — Nomination de Thomas Delesque à la cure de Notre-Dame de Bruneval ou Berneval, 1736. — Absolution pour un curé de Bierville, au vicariat de Pontoise. — Élection de tuteur pour un mineur de la paroisse de Bierville, 1557. — Vidimus, par l'official de Rouen, du testament de Richard Goulle, « passé en la main de Me Pierre Vimont, son curé, en la paroisse Saint-Étienne la grande église, » 1457. — Vente par Jean Le Bouillier, écuyer, de la paroisse de Blaqueville, à Robert de Maignemare, chevalier, sieur de Bellegarde, de 12 livres de rente pour six-vingts livres tournois, 1er août 1499. — Vente par René de Maynemares, seigneur de Bellegarde, à Pierre Le Boucher, prêtre, seigneur de Bellenger, de biens sis à Blaqueville et aux Ifs, 1516.

G. 4546. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1453-1776.** — Pièces concernant les paroisses de Boisguillaume, Boislevêque, Bourdessus près Beaumont-le-Roger, Bourgdun, Boutencourt, Braquemont, Bretot, Bretteville, Buchy, Bully. — Jacques Vyenot, doyen de la Chrétienté, annonce au trésorier de l'archevêché qu'il ne s'est pas présenté d'adjudicataire pour le déport de Boisguillaume, 26 mai 1538. — Procuration donnée à Jean Varin, curé de Boisguillaume, 1605. — État du décret des héritages de Raulin Malœuvre et de Marguerite Doubté, sa femme, situés au Boisguillaume, 1549. — Aveux rendus à Anne de Montmorency, grand maître de France, pour biens situés à Boislevêque, relevant de sa seigneurie de Préaux, 1542, 1545, etc. — Bail à louage du manoir du Jonquay en la paroisse d'Épreville en Roumois, 1515. — Opposition, par le curé de Bourdessus, à la publication d'un monitoire de l'évêque d'Évreux, obtenu par Laurent Féron, contre les auteurs d'un vol commis en la maison des Genestais, 1650. — Procuration donnée par Richard de Saint-Morice, bailli du Bourg de Dun, pour messire Andrieu, sieur de Rambures, d'Escouyes et du Bourg de Dun, 1453. — Dîme de Boutencourt, possédée par Bradechal, curé dudit lieu, 1656. — Baux de la prébende de Braquemont, dont, en 1789, la 1re portion, évaluée à 850 livres, appartenait au chanoine Marion ; la 2e portion, avec les deux tiers des dîmes, évaluées à 3,340 livres, appartenait au chanoine Quiefdeville ; la 3e, évaluée à 900 livres, appartenait au chanoine Adrien Osmont. — Lots de la succession de Nicolas de Corneville, à Bretot, 1676. — Bail des dîmes de Bretteville, 1747. — Procès contre maître Pierre de Bedes, curé de Bully, au sujet des dîmes de cette paroisse, 1577.

G. 4547. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1285-1780.** — Pièces concernant les paroisses de Canappeville, Saint-Martin de Canteleu, Capeval, Saint-Pierre de Carville, Carville-Héricourt, Caudebec. — Présentation, par messire Gaspard de Champagne, comte de la Suze et Belfort, marquis de Normanville, mestre de camp d'un régiment français, à la cure de Canappeville, vacante par le décès de Charles Dufour ; présenté Émery de Loubert, écuyer, clerc tonsuré, 1648. — Adam dit *Renerus*, *Petronilla*, sa femme, et maître Guillaume *Renerus*, prêtre, leur fils, vendent *domino Roberto de Puteolis*, archidiacre du Vexin français en l'église de Rouen, pour 53 livres tournois, 100 sous de rente *in parrochia de Cantulupi*, août 1285. — Lettres de l'official de Rouen : les mêmes reconnaissent leurs sceaux appendus à l'acte précédent, et la vente faite par eux au dit Robert de *Puteolis*, lundi avant l'Assomption 1285. — Lettres du vicomte de Rouen : le même Adam Renier reconnaît

avoir vendu « à homme honorable et discret messire Robert De la Porte, adonques arcediacre en l'église de Rouen, 100 sous tournois de rente à Saint-Martin de Canteleu, moyennant 53 livres tournois » ; mention du sceau de la vicomté de Rouen et du sceau du dit Adam, lundi après la Saint-Laurent 1285. — Robert *de Puteolis*, alors chantre à Rouen, et qui, malgré la diversité de nom, paraît être le même que Robert De la Porte, donne, à charge de services religieux, aux chanoines de Rouen, les rentes énoncées dans les documents précédents, dimanche avant la Saint-Simon et la Saint-Jude 1295. — Bail fait par Pierre-Louis Delaballe, prêtre, religieux de l'ordre de Malte, procureur de M. le bailli d'Argenteuil, receveur du dit ordre dans la langue française, aux sieurs Boissy, laboureurs, de la ferme de la Beguinière à Canteleu, 1780. — Transport fait par Robert Le Riche, chapelain de la cathédrale, à Guillaume Piédeliévre, receveur général du chapitre, d'une créance de 270 livres sur Mathieu Le Halleur, curé de Capeval, 1621. — Vente par Guillaume de Brametot, à Gervais Cavelier, d'une vide pièce de terre à Saint-Pierre de Carville, 1391. — Déclaration de biens à Carville-sur-Héricourt, 1774. — Procès pour le recouvrement des arrérages d'une rente sur Romain Petit-Seigneur, enquêteur pour le Roi en la vicomté de Caudebec, 1575-1578.

G. 4548. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

**1527-1784.** — Pièces concernant les paroisses de Celloville, Clais, Claville, Colleville, Corny, Crétot, Crulay, Croixdalle et Croixmare. — Assignation, sur la requête de Nicolas Delérue, curé de Celloville, décimateur pour un tiers de la paroisse, à un nommé Mullot, fermier du reste des dîmes, 1777. — Adjudication du gros de la prébende de Clais, 1552. — « Déclaration des héritages que Jehan Labbé a eus et acquis de Jehan Le Parmentier, sis à Claville, » XVI[e] siècle. — Robert Le Riche, chapelain en la cathédrale et curé de Colleville, reconnaît devoir, à titre de prêt, à François Portier, 100 livres tournois. — 2 lettres adressées à ce curé par P. Paisant, prêtre, demeurant à Colleville, son chapelain et fermier, 14 juillet 1638, 5 juin 1639, l'une et l'autre commençant par ces mots : « Mons[r], après vous avoir présenté mes humbles recommandations sans oublier madame votre seur et ses enfants » ; plaintes contre le magister ; en 1639, le doyen « bon ami du curé Le Riche avoit donné bien de la pratique au chapelain touchant la procession générale. » — Nomination de Robert Reboursel à la cure de Corny et prise de possession de ce bénéfice par procureur, 1527. — Bail à ferme, par le chapitre, à Jehan de Lourailles, des dîmes de Saint-Gilles de Crétot, 1577. — Procès entre le chapitre et François Le Gouez, curé de Crulay près Laigle, pour le paiement des arrérages d'une rente, 1668-1673. — Procès, au sujet des dîmes de Croixdalle, entre l'archevêque et le chapitre, 1648 ; — entre le curé de la paroisse et Pierre Doublet, fermier des dîmes pour le chapitre, 1784. — Lettre adressée au receveur du chapitre par François Gaillardon, fermier du moulin et des prairies de Croixmare, 1756. — Frais de poursuites contre M. de Fermanel à Crosville, 1746.

G. 4549. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

**1473-1789.** — Pièces relatives à Dangu, Douville, Drucourt. — Assignation donnée à Noël Pichard, curé de Dangu, 1617. — Acte de visite, par les commissaires du chapitre, des églises de Douville et d'Amfreville *in campis* ; ordonné, aux paroissiens de Douville de faire réparer *gradus per quos itur ad sacrarium et reliquias sancti Lupi* ; Jacques de Cahengues, curé de Douville, 1473. — Nomination, par les deux chanoines prébendés de Douville, à l'office de sergent du plaid de l'épée à Douville, de Nicolas Juppin, en remplacement de Pierre Le Gay, décédé, 1578. — Amendes de la haute-justice de Douville, 1621. — Procès entre les chanoines, prenant le fait de leur fermier, Guillaume Faucon, et évoquant en vertu de leur droit de commitimus, et Pierre Fouquet, curé de Douville, 1684. — État des novales réclamées par Robert-Fabien Edet, curé de Douville, et indûment dîmées par le fermier du chapitre, 1775. — Baux des prébendes ; états des revenus dont jouissaient les deux derniers chanoines prébendés, Nicolas-Michel d'Osmond, lequel possédait, outre sa prébende canoniale, l'abbaye de Clairefontaine, près de Vesoul, le prieuré de Saint-Côme du Mont, à Carentan, la chapelle de Saint-Martin en l'église d'Étrépagny, et 500 livres, comme syndic promoteur du clergé de Normandie ; Jacques Ravette l'aîné, lequel possédait, outre sa prébende canoniale formant la deuxième portion de celle de Douville, le prieuré de Saint-Simon de Bressieux qui lui valait une pension de 6,000 livres. — Procès entre Jacques Gueroult, vicaire de Douville, et Nicolas Desprets, avocat, XVI[e] siècle. — Frais de procès, quittances pour travaux faits au moulin de Douville, baux, etc. — Requête adressée par un curé aux chanoines, pour les prier d'obtenir de l'Intendant la permission de faire faire à corvée une tranchée à l'effet de dessécher le marais, forme plaisante donnée par le curé à sa requête, sérieuse pour le fond : « Supplie humblement Louis-Charles

Le Brun du Quesnoy, ayant épousé en secondes nopces noble et vénérable damoiselle Marie de Douville (N.-D. de Douville), fille aisnée de très illustre dame Marie (Notre-Dame de Rouen), métropolle de Rouen, et vous remontre qu'il luy paraît extrêmement surprenant que la dite dame son épouse, ayant toujours été, tant pour le temporel que pour le spirituel, sous la tutelle d'un corps aussi surveillant que respectable et généreux, elle soit ainsi dénuée et dépourvue de tout son nécessaire. » — Mention de Nicolas Ricquier, vicaire de Saint-Saturnin de Ducourt, 1678.

G. 4550. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 97 pièces, papier; 1 fragment de sceau, 2 cachets.

**1464-1777.** — Pièces concernant diverses paroisses : Écrainville, Elbeuf-sur-Andelle, Envermeu, Étainhus, Étouteville, la Fontaine-Bellenger, la ferme des Fossés, la Fresnaye, Gisors, Grand-Couronne, Hambures, Harfleur. — Sentence de Pierre de Marcelles, conseiller assesseur en la vicomté de Montivilliers, tenant la juridiction pour l'absence du vicomte du dit lieu, sur un procès entre les chanoines et Charles Martel, sieur de Montpinchon, au sujet de biens situés à Écrainville provenant de la succession de Jean Isnel, sieur de Biville et de Jourdemare, 1591. — Adjudication du déport de la curé d'Elbeuf-sur-Andelle à Robert Foloppe, chanoine de Blainville, 1724; — de celui de Notre-Dame d'Envermeu, à Nicolas Lemere, 1724; — de celui d'Étouteville, au doyenné de Cailly, à Louis Liot, marchand à Cailly, 1725. Ce bénéfice était vacant par suite de décès. Une lettre de Taine, curé de Braquetuit, annonce que le bénéfice valait de 17 à 1,800 livres, que la dîme avait été louée cette année 1,500 livres. — Requête du fermier du déport d'Étainhus : « A l'occasion de la guerre des Bourguegnons, qui avoit été en août 1472, les gens d'armes du Roy avoient prins et dégasté tous les foins et grant partie des labours du dit déport, mesme les gens du paiz avoient délaissé la plus grant partie de leurs labours ès champs ou ès granges et s'en estoient fuiz. » — Fragment d'une déclaration de biens situés à la Fontaine-Bellenger, XV^e^ siècle. — Bail des terres des Fossés à Londinières, 1686. — Adjudication du déport de la Fresnaye à Marc-Antoine Auber d'Hénouville, prêtre, 1725. — Lettres d'affaires relatives à Gisors, 1777. — Procuration par Pierre de Melun, prêtre, chapelain de la chapelle de la Madeleine, appelée du Quesne-Chenu, au Grand-Couronne, pour résigner la dite chapelle. — Acte de la résignation faite, au nom dudit chapelain, par frère Jehan Mauduit, prieur de Notre-Dame de Grandmont, et par Robert Lesueur, chantre de l'église de Rouen, 1464. — Bail de la dîme de Hambures, 1711. — Robert Auvray, sieur de Boisyvon, prend à ferme de Mellon Preudhomme, curé de Corny, chanoine de Rouen, une pièce de terre, maison et masure sises à Harfleur, en la rue Saint-Martin, entre noble homme Jean Delamare, et un surnommé de Lisle, 1539. — Saisie faite, à la requête du dit Preudhomme sur les biens du dit Auvray et de sa femme, Françoise de Drozey, 1542. — Fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1464. — Cachets de MM. De la Rue d'Épinay; — Chevron, procureur à Gisors; — Thierry, magistrat à Pont-de-l'Arche.

G. 4551. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1292-1743.** — Pièces concernant diverses paroisses : Laize, Lillebonne, Limésy, Lindebeuf, Londinières, Louvigny, Marcouville. — Quittance pour le fermage de la prébende de Laize, 1636. — Mention de Jacques Yvelin, avocat, procureur fiscal au comté de Lillebonne, 1678. — Déclaration de terres affermées par Jean Le Prévost, curé de Saint-Thomas-la-Chaussée, en la paroisse de Limésy, vers 1556. — Catherine Du Fay, veuve de messire François de Nollent, baron de Lindebeuf, demeurant à Rouen, rue Notre-Dame, paroisse Saint-Maclou, du consentement de Pierre-François de Nollent, son fils, demeurant à Lindebeuf, reconnaît avoir vendu à M^e^ Nicolas Le François 300 livres de rente restant de sa dot, à prendre sur les héritiers de Pierre Du Fay, sieur de la Mezangère, père de ladite dame de Lindebeuf, et en quoi il s'était obligé par contrat de mariage du 7 novembre 1667, 1702. — Nomination, par le chapitre de Rouen, de Jean Titelouze, prêtre du diocèse de Saint-Omer, chanoine de Rouen, à la cure de Londinières, vacante par le décès de Louis Duval. — Plaids et gage-plèges de la seigneurie de Londinières. — Mention de Raoul Fillesac, receveur fermier des sieurs du chapitre en leur terre et seigneurie de Louvigny, 1625. — Vente par Jean *de Busco*, au chapitre de Rouen, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente à Marcouville, février 1292. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance, par ledit Jean *de Busco*, de son sceau appendu à l'acte précédent, serment fait sur les évangiles d'observer ledit contrat, mardi avant les Cendres 1292. — Autres lettres de l'official : Cécile, femme dudit Jean Du Busc, renonce à tout droit sur le bien vendu, jeudi avant les Rameaux, 1293.

G. 4552. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

**1525-1771.** — Pièces concernant diverses paroisses : la Neuville-Chant-d'Oisel, Neuville-le-Pollet, Notre-Dame de Boscherville, Saint-Remy d'Osmonville, Pavilly, Petit-Quevilly, Petit-Couronne, Perruel, Pôville. — Engagement pris, par le fermier des dîmes de la Neuville, de payer dans une huitaine le prix de son bail, 1593. — Aveux rendus pour biens à Neuville-le-Pollet, tenus de la prébende de Braquemont ; mention de la rue de la Bastille, 1536-1628. — Procuration donnée par Ancelin Ygoult pour résigner, en son nom, la cure de Notre-Dame de Boscherville, 1592. — Permutation entre Charles-Henri Le Roy, chapelain de Saint-Julien de Reneville, curé de Saint-Remy d'Osmonville, et Charles-Denis Grenet, chapelain de Sainte-Catherine, seconde portion en la cathédrale, 1771. — Bail des dîmes du bourg et paroisse de Pavilly, par François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, abbé de Saint-Victor de Paris et de Saint-Georges de Boscherville, 1755. — Procès entre Thomas Fleury, chapelain de la cathédrale, curé de Perruel, appelant comme d'abus de sentence donnée au chapitre de Rouen, et les paroissiens de cette paroisse, 1634. — Procès entre Jean Bauldry, avocat en cour ecclésiastique, curé du Petit-Couronne, et le chapitre, 1578. — Insinuation de grades pour le bénéfice de Saint-Pierre du Petit-Quevilly, par Noël Lefez, vicaire de Saint-Ouen du Tuit-Simer, 1760. — Bail du pré dit le Fort en la paroisse du Fossé, 1746. — Mention de Guillaume De la Rue et de Charles Picot, fermiers de l'église de Petiville, 1525. — Vente par Jean Symon, laboureur, à Louis Bellouyn, drapier, d'une petite masure à Pôville, tenue du fief de la Pinelière, 1587.

G. 4553. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1339**(copie)-**1780.** — Pièces concernant diverses paroisses : Raimbertot, Roncherolles-sur-le-Vivier, Roumare, Sainneville, Saint-Aubin de Pacy, Saint-Clair près Gournay, Saint-Cyr du Vaudreuil, Saint-Étienne-du-Rouvray, Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jean-sur-Cailly, Saint-Jouin. — Fragment d'une information sur des dîmes à Raimbertot, 1558 (copie). — Procès avec maître Thomas Lestiboudois, curé de Roncherolles-sur-le-Vivier, receveur de la fabrique de la cathédrale, 1525. — Aveu pour une pièce de terre dépendant de la seigneurie de Roumare, à Saint-Jean-du-Cardonnay, 1698, 1780. — Bail de terres à Saineville par Pierre Le Petit, seigneur dudit lieu, conseiller au parlement, 1661. — Décret de 6 livres de rente sur certains héritages qui furent à Jehan Beneet, jadis vicomte de Rouen, assis à Saint-Aubin de Pacy, 1336. — Benoit, ou Beneet, était resté redevable de grandes sommes sur sa recette. Le Roi manda aux baillis de Rouen et de Gisors, Oudard Le Coq et Jehan Loncle, de le contraindre *vigoureusement* lui et ses pléges. — Demande du déport de Saint-Clair près Gournay, 1726. — Procuration pour régir les revenus du déport d'Écots, 1725. — Certificat de catholicité délivré par Simon Lescuier, curé de Saint-Cyr du Vaudreuil, en faveur de Jean-Maximilien de Graffart, 1613. — Robert Le Riche, chapelain de la cathédrale, curé de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg ; — Guillaume de Morchesne, sieur du lieu et de Martigny, conseiller au parlement, 1629. — Procès entre les chanoines et Paul Cécile, clerc de la paroisse Saint-Étienne-du-Rouvray, fermier de prairies sises à Quatremares pour l'archevêque de Rouen, 1614. — Bail fait par Robert Le Riche, curé de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, à Nicolas de Longuemare, de la cure dudit lieu. — Georges Dupuis, curé de Saint-Jean-sur-Cailly, frère et seul héritier de maître Robert Dupuis, référendaire en la chancellerie de Normandie, 1689. — Bail du déport de l'église de Saint-Jouin à Guillaume Barentin, 1543.

G. 4554. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1532-1766.** — Pièces concernant diverses paroisses : Roumare, Saint-Arnoult-sur-Ry, Saint-Jean-du-Cardonnay, Saint-Jouin, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Saire, Saint-Vast-d'Équiqueville, Sandouville. — Quittance pour une signification de sentence rendue en la justice de Roumare, 1766. — Vente par Jean Montcuit l'aîné, drapier de Ry, au trésor de la confrérie de Mons$^{r}$ Saint-Soupplis en l'église de Ry, de 10 sous de rente à héritage, à Saint-Arnoult, 1532. — Procès pour la dîme entre le chapitre et le curé de Saint-Jean-du-Cardonnay. 1571. — Procès entre Jurion Costentin, receveur des deniers de don gratuit ou décimes accordés au Roi, et Mathieu Regnauld, prêtre, qui avait été vicaire de la cure de Saint-Jouin, par bail à lui fait par le curé, maître Jacques d'Anneville, lequel avait ensuite permuté avec maître Jean Martel, 1545. — Bail par le chapitre, à Jacques Tourneroche, des dîmes de Saint-Martin-aux-Arbres, 1744. — Mention du tabellionage de Malletot, à Saint-Ouen-du-Breuil, 1608. — Bail du gros de la prébende de Saint-Saire, 1739. — Quittance de droits d'échange payés au garde du trésor par Terrisse, haut doyen de la cathédrale, seigneur de Saint-Vast-d'Équiqueville, 1766. — Jean

Pimont, curé de Sandouville, certifie que la commanderie de Sainte-Vaubourg a grand nombre de mouvances en cette paroisse, 1754. — Adjudication du déport de Sassetot, vacant par le décès du sieur Hubert, à Nicolas-Joseph Collos, vicaire, 1726. — Charles Le Bourgeois, vicaire de Varengeville-en-Caux depuis 7 ans, demande la place de préposé en la sacristie des messes de la cathédrale, 1762. — Lettres relatives au déport de Veauville-l'Échelle, estimé à 1,200 livres, accordé, au prix de 450 livres avec les charges, à M. Lemarinier de Cany, 1743. — Adjudication du déport de Saint-Nicolas-de-Veules à Jean-Baptiste Godard, nouveau curé, 1724. — Lettre au sujet du desservice de cette paroisse, du frère René de Saint-Pierre, religieux pénitent du couvent de Saint-Valery, 24 décembre 1727. — Requête de plusieurs paroissiens de Villers, au vicaire de Pontoise, à l'effet d'être autorisés à fonder une confrérie de Saint-Michel; ils avaient fait le voyage de Saint-Michel du Mont-Tombelaine dit le péril de la mer, 1753.

G. 4555. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1460-1786.** — Pièces classées par noms d'archevêques ou de chanoines. — Amboise (Georges d'); quittances de sommes d'argent à valoir sur le legs fait à la fabrique de la cathédrale par le cardinal d'Amboise, 1555, 1563. — Auber (Guillaume); sentence du garde de la prévôté de Paris qui le maintient en possession de la prébende canoniale à laquelle il avait été nommé par le cardinal d'Estouteville, au préjudice de Thomas Josselin, étudiant en l'université de Paris, qui y avait été nommé par l'archevêque, comte de Lyon, comme souverain, 13 décembre 1460. — Aubourg chantre, ayant pour héritière Marie Aubourg, 1689. — Ballue (Adrien), 1598. — Balsac (Charles de), conseiller et aumônier du Roi, doyen de la cathédrale de Tours, abbé de Saint-Georges-de-Boscherville, résidant à Mantes, 5 avril 1594. — Barbey (Nicolas), intendant des affaires du chapitre, 1607, 1613, 1646. — Baroche, nommé au canonicat de Baillolet, en 1788, prieur du prieuré du Wast, en la sénéchaussée du Boulonnois, 1788. — Baudouin (Antoine), 1622. — Bauldry (Guillaume), licencié ès lois, bachelier en décret, 1440. — Bazot (Claude), 1613. — Bec (Jehan du), trésorier; donation faite par lui au chapitre d'un tènement de maisons sis aux paroisses Saint-Nicolas et Saint-Amand, à charge de 4 obits solennels, 1495 (copie de 1543). — Belbeuf (Pierre-Augustin Godard de), archidiacre de Pontoise, en faveur duquel avait été créé, par permission du pape, un canonicat en l'église de Rouen, 1770. — Behotte (Adrien), 1610-1613. — Bellenger, 1786. — Benard (Jean), 1589, 1594, 1602. — Béthencourt (Mathieu de), 1594, 1602. — Bérenger (Antoine), 1635. — Bénard (Jean), 1589. — Bertault (Marc-Antoine), 1727. — Briffault (Jean), intendant du chapitre, 1640. — Bezons (Mgr de); pièces relatives à sa succession, 1737.

G. 4556. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

**1312-1788.** — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de chanoines. — Bigues; mémoire des chanoines en réponse aux lettres impétrées par M. Jehan Bigues, grand archidiacre de Rouen, au sujet de sa cotisation dans la taxe de 16,000 livres de subvention sur le chapitre. « Sera dict que, si les archidiacres de ladite église n'ont temporel, ils prengnent 50 solz de chacune paroisse dépendante de leurs archidiaconés en faisant la visitacion, faisant le cours de laquelle, il ne leur couste pas ung sol pour leur despence. Ilz ont (comme le confesse ledit Bigues) la tierce partye des depportz et vaccacions des bénéfices deppendans de leurs dits archidiaconez. Ledit Bigues, combien que, communes années, sa dignité de grand archidiacre vaille 2,000 livres de revenu, ayant 4 à 500 paroisses dépendantes de sa dignité, ne paye pour les décymes que la somme de VII$^{xx}$ l. t., par chacun an. » — Blanchaston; procès contre les héritiers de Guillaume de Blanchaston, grand vicaire de Pontoise, pour les deniers provenant des aumônes de la fabrique de la cathédrale, 1560. — Blandinière (l'abbé de la), 1742. — Blondel (Jacques), archidiacre, 1648. — De Bonissent (Nicolas-Alexandre), chanoine prébendé de Panilleuse, abbé commendataire de Boisaubry en Touraine; bail du revenu de ladite abbaye de Boisaubry et des biens dépendant de la terre de Panilleuse, 1785-1786. — Bouju (de), official, 1591. — Bourdigal (de), 1608. — Boyvinet (Charles-Michel), fils de Joachim Boyvinet et de Charlotte Boileau, ledit Joachim, greffier de la seconde chambre des requêtes au parlement de Paris, 1671. — Bras-de-Fer (Charles), 1642. — Bretel (Raoul), chanoine et doyen de Rouen, conseiller au parlement, 1603. — Bretteville (Alphonse de), chanoine, prieur de Saint-Blaise de l'Huy et de Saint-Martin de Crasville; contestation avec François Anzeray de Courvaudon pour ces bénéfices, 1630. — Brianchon (Geoffroi de), clerc du Roi, trésorier du Roi, chanoine de Rouen; procès avec Alis le Picart, à l'échiquier de Rouen, 1312-1322; sceau de l'échiquier (petit sceau rond, en cire rouge, fleur de lis surmontée d'une couronne), 1312; sceau de la vicomté d'Auge, 1312. — Brice (Barthélemy), chanoine et conseiller au parlement, 1637. — Brice (Nicolas), 1634. — Bridelle (Pierre-Charles-Honoré), docteur en théologie de la maison de Sorbonne, vicaire général de Rouen, abbé de

Notre-Dame du Val; acte de partage des biens et revenus de l'ancien domaine de cette abbaye, 1781. — Briffault (François), 1667. — Burnel (Robert), 1558. — Busquet (Robert), 1566.

G. 4557. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; (2 imprimés.)

**1526-1789.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Cabar (François), conseiller au parlement et grand archidiacre de Rouen, 1590. — Canyvet (Jacques), trésorier de la cathédrale, 1617; remise faite à son neveu Jacques Canyvet, demeurant à Dieppe, des lettres d'anoblissement accordées à Nicolas Canyvet, de Dieppe, par Jacques, roi d'Écosse, 24 octobre 1529. — Caresmel (Jean), 1670. — Cavelier (Henri), 1620. — Challenge (Guillaume), chantre de Rouen, 1526. — Chalon Maigremont (Marc de), 1648. — Champagne de Séricourt (Claude), trésorier de la cathédrale, 1709. — Chappuys (Claude), libraire ordinaire du Roi; lettres du Roi, ordonnant de le faire mettre en possession de sa prébende canoniale, et, sur le refus des chanoines, de faire arrêt sur leurs biens, Paris, 29 mai 1563. — Clémence (Guillaume-Joseph), chanoine de Rouen, prieur de Saint-Martin-lès-Machecoult, au diocèse de Nantes, chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Jacques d'Écrouenne, au diocèse de Poitiers, de la chapelle Sainte-Catherine de Flavacourt, 1785-1789. — Cornet (Jean-François), chanoine, chapelain titulaire de Notre-Dame de Lortial et de Notre-Dame d'Halbout; de la chapelle de l'hôpital Saint-Martin à Rouen; de la chapelle Saint-Laurent de Monneville, 1780-1785; transanction entre lui et les religieux de Saint-Étienne de Caen. — Bail, au sieur Boieldieu (le père du célèbre musicien), d'une maison sise rue Grand-Pont, 1785.

G. 4558. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

**1336-1784.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Dabaro, 1579. — Decaux (Guillaume) 1629. — De la Hogue, 1676. — Delaplace (Pierre), chanoine, docteur en médecine, décédé vers 1539. — Delaplace (Jean), fils et héritier de défunte demoiselle Anne Lefevre, 1592; intendant des affaires du chapitre, 1603. — Delaplace (Charles), conseiller en la cour des Aides, 1639. — De la Roque (Charles), trésorier du chapitre, conseiller au parlement, 1581. — De la Rue (Jean-Baptiste), 1735. — De Lille (Guillaume), 1336; sentence, à sa requête, aux assises d'Arques tenues par Jean Leullier, lieutenant pour le bailli de Caux. — Deschamps (Jean), 1560. — Desjardins (Jean), sieur de la Chaussée, 1638-1639. — Dieppedalle (Martin), 1674. — Du Pos (Antoine), docteur de Sorbonne, syndic du clergé du diocèse de Rouen, prieur de Sainte-Cécile et de Saint-Vincent, son annexe, au diocèse de Luçon, 1725-1733; contestations entre lui et le sieur Gofury, curé de Montrouge, soi-disant pourvu du prieuré de Saint-Philbert de Pontcheraut et de Notre-Dame de Javersay, son annexe. — Duhamel, archidiacre, 1686. — Esmangard, 1769. — Feret (Hyppolyte), 1630. — Fieux (Étienne de), abbé de Bellosanne, exécuteur du testament de monseigneur de Médavy, 1692. — Fossard, archidiacre, 1774-1784.

G. 4559. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin 59 pièces, papier.

**1471-1790.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Gallifet (Alexandre); condamné à une amende honorable envers M. Pigny, archidiacre, 1601. — Gaudon (Sylvain), 1679, 1688. — Gommé d'Angerval (Jean-Pierre), prieur de Sainte-Marguerite près Pont-Audemer et de Notre-Dame-des-Bois près Harfleur; taux des revenus dépendants de ces bénéfices, 1785-1787. —Goupil (Robert), docteur en lois et en décret; contestation avec Robert Morelet pour la chancellerie, 1471, 1474. — Goyon (Joseph de) déclaration des revenus attachés à sa prébende de Neaufle 1790. — Grenier (Marin), 1568. — Guérin (Pierre), pourvu d'un canonicat, comme ancien gradué en l'Université de Paris; procès entre lui et le chapitre, 1668-1673. — Guernier (François), official, 1600. — Guernier (Marin), 1576; — Gueroult, conseiller au parlement, 1722. — Guimard (Laurent), clerc de la chapelle de la duchesse de Bourgogne; procès entre lui et le chapitre, au sujet des privilèges des clercs des chapelles du Roi et des princes; consultation des avocats Couet de Montbayeux et Le Merre, 1708, 1710. — Hacquet, *senior*, 1704. — Hacqueville (Charles de), archidiacre du Vexin-Français, par suite de résignation faite en sa faveur, pour cause d'échange, par Geoffroi Danten, auquel il avait résigné le prieuré de Saint-Maur de Beaussault, 1602. — Hallé (Pierre), 1592. — Hélie (Louis), 1656, 1663. — Hincourt (Antoine de), intendant des affaires du chapitre, 1665.

G. 4560. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

**1460-1762.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Jacquart (Claude), trésorier, frais de procédures, 1624. — Jassy (Henri-Félix); son brevet de nomination à une chanoinerie, 1651. — Josselin (Thomas), maître ès arts, licencié en décret; en contestation pour une prébende avec

Guillaume Auber, 1460. — Joubert (Jean), archidiacre du Grand-Caux, 1564. — Lambert (Christophe), 1608. — Langlois (François), aumônier ordinaire du Roi, 1604. — Le Clercq (Charles), titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Pitié de Rubecourt, 1733, 1739. — Le Clercq (Jean-Baptiste-Amand-Fidèle), frère du précédent, comme lui fils de Jean Le Clercq et de Françoise Forcedebras, d'Amiens, ancien clerc du collège du cardinal Lemoine à Paris, archidiacre en l'église de Rouen, 1733, 1762; lettres adressées à ce chanoines par Lagneau, procureur du collège de Damville, 1762; — par un nommé de Villeneuve, de Gisors : « Voilà l'allure du célèbre carrosse de Gisors à Paris, jadis charette comme celui de Rouen. Il part d'ici tous les mercredis, 9 heures du matin, va dîner à Chars, coucher à Pontoise, et jeudi dîner à Paris ; le prix est de 7 livres, 10 sous d'aller, et autant à revenir. Pour ce il repart de Paris le vendredy, vers midi, comme en allant, et arrive icy (à Gisors) sur les 3 heures après midy. On s'en loue assez, sinon d'y estre quelquefois trop en presse, n'étant que de 12 et Me Hue en augmentant le nombre tant qu'elle peut. » — Procès-verbaux de visite des églises de l'archidiaconé d'Amiens en 1671, des mêmes églises par Jean Forcedebras, archidiacre, 1709. — Brouillon d'un sermon dudit Le Clercq. — Le Febvre (Toussaint), docteur en théologie en l'Université de Paris, demeurant au collège de Navarre, frère de Raulin Le Febvre, de Rouen, 1606. — Le Febvre (Jean), 1590. — Lemercier (Jean), 1640. — Le Metel de Boisrobert (François); copie de ses lettres de tonsure 1623, de ses lettres de sous-diaconat, 1634. — Lengelay (Guillaume), 1674. — Le Painteur, doyen de Notre-Dame de la Ronde, 1586, 1589. — Le Pigny (Martin), archidiacre; en procès avec son confrère, M. De la Place, qui avait tenu sur son compte des propos calomnieux, 1603-1611. — Le Prevost (Jean), 1635, 1648. — Le Prevost (Nicolas), secrétaire de l'archevêché. — Le Roux, curé de Velly, 1647. — Le Royer (Nicolas), 1643. — Le Vendanger (Adrien), 1627. — Le Vendanger (Guillaume), 1590. — Le Vendanger (Jean), 1620. — Le Tardivel (Michel, 1606. — Lesselye, évêque de Rosse, 1591.

G. 4561. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

**1590-1668.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Mancenet (Émile), XVIe siècle. — Marette (Anselme), 1617. — Martin (Charles), 1605. — Martin (Eustache), en procès pour une prébende qui lui avait été résignée par Me Robert Viart, lequel en avait été pourvu par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, ladite prébende étant devenue vacante par le décès de Christophe Thorel, 1593, 1605; lettres signées par le duc de Mayenne, Soissons, 5 octobre 1591. — Martinbos (de), fin XVIe siècle. — Mathan (Henri de), archidiacre, XVIIe siècle. — Morenne (Claude de), prédicateur et aumônier ordinaire du Roi, curé de Saint-Merry, à Paris, archidiacre du Vexin-Français, et vicaire de Pontoise, 1595. — Mouchy (Michel de), conseiller au parlement, 1590. — Morel (Nicolas) ; en contestation, pour une prébende, avec Regnaud Vigor, conseiller au parlement, 1590. — Moy (le sieur de). — Paris (Nicolas), docteur en théologie en l'Université de Paris, 1650-1668. — Péricard (Guillaume), 1591.

G. 4562. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier; 1 sceau.

**1527-1544.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Mellon Prudhomme, licencié en droit civil, avocat au parlement de Rouen, chanoine de Rouen, curé de Saint-Martin de Cormeilles en Parisis (cure à la collation du chapitre de Paris) et de Corny, désigné souvent sous le nom de M. de Saint-Remy. Documents relatifs à sa cure de Cormeilles. Acte par lequel il nomme Jacques Laisné, prêtre, son procureur pour accepter, en son nom, la cure de Cormeilles et pour en prendre possession, 1er novembre 1527. — Baux faits de cette cure, pour 3 ans, à Robert Alynne, prêtre, vicaire de Cormeilles, natif de Saint-Aubin près Gaillon (bail passé devant Jean Thouroude, notaire apostolique à Paris), 1527. — pour 6 ans, à Guillaume Compagnon, et à Jean Lasnier, prêtres, 1532;—au même Compagnon, 1538, 1542. — Bail, à Jean Lasnier, d'une maison dépendant de ladite cure, 1542. — État des réparations faites à la maison de Cormeilles, 1541. — Sentence du vicaire général de l'évêque de Paris, par laquelle il lève les censures portées contre le curé de Cormeilles pour défaut de paiement de 8 livres tournois, représentant 2 parties des décimes accordées au Roi pour la rançon des enfants de France, 27 mai 1531 ; signé Blondeau ; sceau plaqué d'Étienne Léger.—Procès au sujet des dîmes entre les religieux de Saint-Denis, seigneurs châtelains de Cormeilles, et le curé, 1529, 1544. — Autre procès entre le curé et Allynne, fermier de la cure, 1529. — Quittances de Gabriel Pelourde, chanoine de Paris, assigné par le pape, pour une pension de 30 livres, sur le bénéfice de Cormeilles. — Requête adressée par Mellon Prudhomme à monseigneur le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis : « La cure de Cormeilles est à la collation de MM. de Paris ; on y compte plus de 400 feux, qui font de 8 à 900 personnes chefs d'hostel, à communier sous la charge du suppliant, non compris les enfants et serviteurs, qui sont en trop plus

grand nombre. La paroisse contient plus de 1,500 ou 2,000 arpentz de vignes, dont il y en a 4 ou 500 de novales, rédigées en agriculture et nature de vignes depuis 20 ou 30 ans, outre les terres portant grain, la dîme desquelles vignes et terres appartiendroit de droit commun au suppliant et par espécial celles des novales. Néanmoins l'abbé et les religieux ont toujours voulu enlever les dîmes des vins et grains, tant vieilles que novales, mesme les menues dîmes, comme agneaux, sans lui en faire part en plus avant que de 3 muids de vin par an et 16 setiers de grains, seigle et avoine, d'une valeur de 6 livres par an en la plus chère année. La portion est trop moindre que canonique, ores que ledit bénéfice ne fût que vicariat perpétuel. » Il demande, en conséquence, au cardinal « de lui faire la raison desdites dîmes, selon sa saine conscience, et en ayant esgard aux grandes charges du suppliant, et qu'il a ordinairement 2 chapelains sur le lieu *in subsidium*. » — Lettre, à ce sujet, de F. Pierre Pichonnat, religieux de Saint-Denis ; il se dit chargé par le cardinal et par le grand prieur « de faire voiage à Cormeilles de compaignée avec le curé sur le lieu pour s'informer de la vérité de la quantité certaine des novales », et il termine ainsi sa lettre : « Mons., après m'estre recommandé à votre bonne grace, prieray le Créateur vous donner bonne et longue vie. De Paris, au logis Saint-Denis à Paris, le premier jour d'aoust 1544. Le votre humble serviteur. » — Lettre d'Etienne Liger au sujet de la levée des censures dont il est question ci-dessus : « Monsieur, je me recommande à votre bonne grace... Mons^r, je vous remercye de ce qu'il vous a pleu avoyr le curé de Sydeville pour recommandé. Aultre chose, mons^r, pour le présent, sinon que je prie Dieu vous donner ce que plus désirez. De Paris, ce XXVI may par le votre humble serviteur. » — Lettre pour annoncer la mort d'un vicaire : « Mons. de Sainct-Remy, je vous advise que il a pleu à Dieu de prendre notre vicaire, votre serviteur, que Dieu absoulle, dont mon frère et moy et tous vos parroissiens sont fort marrys d'avoir perdu ung sy homme de bien comme cestuy-là, car c'est celluy qui ne fust jamez noté ne repprins. » Ils le prient « de venir pour regarder le moyen de y boutter quelque homme de bien qui puisse faire acquict de la conscience de son curé... De Corny, ce dimenche XIIII^e jour de juin, Ceulx qui désirent d'estre à jamez vos paroissiens et bons amys, de Freville. » — Deux lettres du chapelain Guillaume Retout : « Monseigneur et maistre, humblement me recommande à votre bonne grace... » Il se félicite d'apprendre que le curé viendra « à cette pâques. » « Quant à vous parochiens, ajoute-t-il, il ne tient en moy qu'il ne facent leur debvouer, mays *durum est assueta relinquere*. Il y en a de si invétérés qu'il n'ont cure ne de Dieu ne de l'église. Toutesfoys je ne suys pas chien endormy, quar je crie souvent aprez eulx, par quoy ay la haine des mauvays, *sed laudabile est*. Entre les autres, Regnault Le Grant m'a toujours estey fort contraire, et s'est efforcé et efforce de jour en jour de me faire desplesir, *sed spes mea in Domino*. Faisant fin en priant le Créateur vous donner en santé longue vie. De par le tout votre petit chapellain et serviteur à jamays, Guillaume Retout, presbtre. »

G. 1563. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1451-1565.** — Pièces diverses classées par noms de chanoines : Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, d'abord distributeur du chapitre, curé de Saint-Martin d'Harfleur, etc. — Indult d'Etienne Gabriel, archevêque de Bari, évêque de Liège, légat en France, qui permet à Mellon Preudhomme de posséder plusieurs bénéfices incompatibles : à Poissy, au diocèse de Chartres, 3 des calendes de mai 1523. — Nomination, par Guillemette de la Platière, abbesse de Montivilliers, de Mellon Preudhomme à ladite cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Sébastien Firelin ; la dite nomination faite devant Bénigne Chauvignot, notaire apostolique, au château *de Espiniis*, diocèse de Langres, 7 mai 1563. Sceau de cette abbesse. — Procuration donnée par Preudhomme pour prendre possession, en son nom, de la cure d'Harfleur, 17 mai 1563. — Lettres de Jean de Castignolles, chancelier, chanoine, official de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon : Guillemette de la Platière, pendant les troubles derniers, avait été chassée de son abbaye, ainsi que les autres religieuses ; elle avait été contrainte de se refugier à 70 lieues de là, chez son frère, le sieur de Bordillon, maréchal de France. Informée de la vacance de la cure d'Harfleur, par suite du décès de Firelin, elle y avait nommé Preudhomme ; mais, privée de secrétaire, elle avait omis de notifier au doyen de Montivilliers et autres officiers ecclésiastiques de procéder à la mise en possession du nouveau titulaire. Preudhomme, empêché par là de jouir de son bénéfice, s'était adressé à l'official de Rouen qui donna le mandement pour procéder à la mise en possession, 17 mai 1563. — Ces lettres n'eurent point d'effet ; nouvelle nomination de Preudhomme audit bénéfice par Jean Du Fayet, prieur *de Cantonio* au diocèse de Rodez, vicaire général de Guillemette de la Platière : la cure est indiquée comme vacante par le décès de Michel Baillehache, 27 juillet 1563. Sceau dudit Du Fayet. — Titres de biens et de rentes, sis à Harfleur et aux environs, ayant appartenu aux familles Reboursel et Preudhomme. — Lettres du doyen de Montivilliers, attestant la validité du titre clérical produit par Jean Preudhomme, le-

quel avait l'âge et les qualités requises pour aspirer légitimement aux ordres, 10 décembre 1463. — Aveu baillé par Jacques Preudhomme pour biens sis à Harfleur, 1518. — Acte passé devant un notaire apostolique, par lequel Marguerite, femme de Guillaume Preudhomme, demeurant à Harfleur, approuve la cession faite par son mari au frère de celui-ci, Mellon Preudhomme, chanoine de Rouen, curé de Corny, et prieur de Notre-Dame du Bois-lès-Harfleur, de ce qui lui revenait dans la succession de leur oncle Robert Reboursel, chanoine de Rouen, docteur en théologie, originaire d'Harfleur. Lesdits Guillaume et Mellon Preudhomme étaient fils de Guillaume Preudhomme et de Jeanne Reboursel, 1535. — Mention de Guillaume Le Roy, curé de Saint-Martin d'Harfleur, 10 décembre 1463; — de Louis Toustain, secrétaire du Roi, maître de ses comptes à Paris, 1472; — de Michel Doublet, lieutenant général de noble homme Louis Painbleu, écuyer, vicomte de Montivilliers, 18 mai 1465; — de Jean Le Carpentier, écuyer, tenant les assises de Montivilliers, comme lieutenant général de René de Cossé, sieur de Brissac, bailli de Caux, 27 janvier 1504 (V. S.), 22 avril 1505; — d'Etienne Le Roux, écuyer, lieutenant en la vicomté de Montivilliers du bailli de Caux, 20 juin 1505; — de noble homme Ector du Sel, chevalier, sieur de Longuesse, 1462; — d'Hector Pestel, chevalier, sieur de Saint-Sauveur en la Campagne, 1484; — de Louis Viennens, écuyer, sieur de Senytot, même année; — de Robert Erquembourg, écuyer, sieur de Vitreville, héritier de Guillebert Erquembourg, sieur de Cantipou, 1497. — Sceau des obligations de la vicomté de Montivilliers, 1488.

G. 4564. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 61 pièces, papier (2 imprimés); 1 plan.

**1563-1745.** — Pièces classées par noms de chanoines : Quevillon (François), 1623; — Robert (Nicolas), bachelier en théologie, pourvu de l'archidiaconé d'Eu en l'église de Rouen et de la prébende théologale et pénitencerie, en procès avec Claude d'Ailly, se prétendant pourvu dudit archidiaconé; avec Charles Philippe, se disant pourvu de la prébende théologale et de la pénitencerie, et avec Nicolas Paris, docteur en théologie, se prétendant pourvu dudit archidiaconé et de ladite prébende, 1639. — Restoult (Jacques), 1563; — Ridel, 1662; — Robaches (Charles), du diocèse d'Amiens, 1588-1601; — Roque (Jean), 1588; — Routier (Jacques), chancelier, en procès avec Antoine Du Bos de Montbrisson, autre chanoine, et avec Joseph-Jérôme du Cornet, seigneur d'Arteuille, au sujet d'une allée, 1730 (2 exemplaires); — Sanson (Etienne), archidiacre du Vexin-Normand, curé de Saint-Laurent; procès au sujet de son testament et du don fait par lui, à son église paroissiale, d'une pièce de tapisserie représentant l'histoire de saint Laurent, 1592-1617. — Sequart (Adam et Claude), 1572; — Seglezo, vulgairement Seglize (Nicole M[a]), aumônier de la Reine mère, abbé de Gastine, dont l'héritier fut Marc-Antoine Seglezo, écuyer tranchant de la même reine, sieur de Bouges, capitaine de Vernon, 1571; — Seraucourt (M[r] de), fin du XVII[e] siècle. — Brevet du Roi en faveur de Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, auquel il fait don des fruits et revenus de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, 30 novembre 1745.

G. 4565. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1511-1789.** — Pièces classées par noms de chanoines. — Tardivel (Michel), grand distributeur, 1542; — Terrisse (l'abbé); pièces relatives à la prébende de Saint-Eloi. — Testu (Claude), clerc du diocèse de Tours, nommé à l'archidiaconé du Vexin-Normand, par Louis de Mainteternes, abbé commendataire de Notre-Dame de Chastes, vicaire général du cardinal de Bourbon, château de Gaillon, présents Pierre de Sabbateri, abbé de Calers, et Nicolas de Braban, abbé de Valmont, 24 juin 1570; — Thibaut (Toussaint); acte par lequel François Bourgoing, prêtre et supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, approuve la prise de possession faite par le père Toussaint Thibaut, prêtre de la même congrégation, de la prébende théologale et pénitencerie de la cathédrale de Rouen; il ne procurera ni consentira l'union de ladite prébende à la congrégation; ledit père Thibaut se soumettra à la juridiction du chapitre et se conformera aux cérémonies, habits et usages de la cathédrale de Rouen, ladite congrégation étant instituée pour servir l'église dans les fonctions ecclésiastiques et lier ses membres au clergé hiérarchique et spécialement à celui des églises cathédrales et métropolitaines, Paris, 12 janvier 1646. — Trosnel (Nicolas), conseiller au parlement, 1595; — Tuvache de Verville (Louis-Théopompe); brevet du Roi par lequel il est fait don à cet ecclésiastique de 2,000 livres de pension sur les revenus de l'évêché de Blois, que le Roi venait d'accorder au sieur de Lauzières Themines, 4 août 1776, signé : Louis. — Ver (Louis de), 1604; — Vereuil (Isaac), 1591; — Vigor (Regnault), conseiller au parlement, 1604; — Vymont (Jean), 1593; — Vironceau (Philippe), 1675.

G. 4566. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces papier.

**1458-1763.** — Pièces classées par noms d'hommes : Abancourt (Andrieu d'), 1489; — Albertas (Jean-Augus-

tin), 1599 ; — Alexandre (Robert), XVI^e siècle ; — Alexandre (Jacques), 1661 ; — Alexandre (Charles), sieur du Bourg, 1763 ; — Allix (Antoine), 1646 ; — Anquetil (François), 1627 ; — Anquetil (Symon), 1674 ; — Auber (André), prêtre, receveur de la fabrique de la cathédrale, 1544 ; — Auber (Jean et Thomas), sieurs de la Haye, Montigny, fin du XVI^e siècle ; — Aubert (Socrate), ayant épousé Catherine Ballue, 1598 ; — Aubourg (Charles), sieur de la Rommerie, 1704 ; — Aulage (Guillaume d'), 1458 ; — Ausoult (Colin), orfèvre, 1504 ; — Auvray (Nicolas), 1630. — Acte constatant le paiement effectué, lors d'un contrat de mariage, par Simon Anquetil, d'une somme de 700 livres : 12 doubles ducats à 2 têtes, 70 livres, 16 sous ; un noble rose, 6 livres 15 sous ; 8 doubles ducats, 16 livres ; 40 écus, 104 livres ; 10 pistolets, 26 livres ; 4 écus d'alliance, 10 livres, 4 sous ; 35 anges, sept-vingts dix livres 10 sous ; un philippus, 34 sous ; 2 obelles aux ferts (?), 4 livres 10 sous ; 10 obelles à 14 sous pièce ; 6 testons et demi, 15 livres 18 sous ; 10 testons de Lorraine, 110 sous ; 82 réales de 4 sous 3 deniers pièce ; douzains et liards, 100 livres ; carolus, 100 livres ; pièces de 10 sous tournois, 6 deniers et 15 deniers, 28 livres, 10 sous ; monnaie, 63 sous 6 deniers, 20 avril 1567. — Cession faite, par Charles Alexandre, à Jean-Ignace Le Danois, curé de Salmonville-la-Sauvage, d'une pièce de terre sise à Servaville, 1763.

G. 4567. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 1 sceau.

**1340-1764.** — Pièces classées par noms d'hommes : Baillard (Robert), sieur de Hautot, 1702 ; — Bailleul (Pierre), prêtre, 1509 ; — Banastre (Guillaume de), sieur du Mesnil, 1616 ; — Baratte (Jean), 1660 ; — Baudouin (Pierre), solliciteur des affaires du chapitre, 1659 ; — Baudry (Pierre), 1530 ; — Bauquemare (Marguerite et Marie dites de), femmes de maîtres Louis Le Masson, conseiller au parlement, et de Guillaume Lermette, avocat, 1594 ; — Beaucousin (Pierre), receveur du chapitre, 1606 ; — Beaulieu (Henri de), marchand à Rouen, 1612 ; — Beaurepaire (Sanson de), 1485 ; — Belin (Michel), 1611 ; — Bellemanière (Jean de), procureur du chapitre, 1340 ; — Belleville (le sieur de) et le sieur de Saint-Saens, son fils, 1655 ; — Benard (Guillaume), sieur du Rezay, conseiller clerc au parlement de Paris, 1651 ; — Bernières (Louis de), sieur du Breuil, 1656 ; — Bertout (Claude), sieur de la Haye Gonnor, 1588 ; — Bigot (Alexandre), prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles, syndic général du clergé de Normandie, fils et héritier, avec son frère Robert Bigot, d'Alexandre Bigot, baron de Monville, conseiller du Roi en ses conseils et président à mortier au parlement, 14 décembre 1677 ; — Bignon (Armand-Jérôme), patron de la Maufle, commandeur prévôt, maître des cérémonies des ordres du Roi, bibliothécaire de Sa Majesté, l'un des 40 de l'Académie, 1764 ; — Biset (Gabriel), secrétaire du chapitre, 1680 ; — Boderie (Philippe Lefebvre, sieur de la), lieutenant du comte de Brissac, gouverneur et capitaine de Falaise, 1589 ; — Bodin (Charles), écuyer, 1661 ; — Boisleaue (Jean-Baptiste), marchand à Rouen, XVII^e siècle ; — Bosc-le-Borgne (Jehan du), écuyer, sieur dudit lieu, 1527 ; — Bosc-Heroult (le sieur de), 1646 ; — Bouafle (Claude), chirurgien, 1637 ; — Boulainvilliers (Claude-Armand de), 1742 ; — Bourbon (Anne de), veuve du duc de Longueville, 1664 ; — Boyvin (Daniel), châtelain de Canouville, vers 1607 ; — Brayer (Colin), 1470 ; — Brémontier (Jacques) 1663 ; — Breszé (Louis de), comte de Maulévrier et Katherine de Dreux, sa femme, 1500 ; — Breval (le marquis de), vers le milieu du XVII^e siècle ; — Brunel (Louis-Georges), 1620 ; — Bulteau (Pierre), écuyer, sieur de Préville, demeurant à Rouen, rue de l'Ecole, inquiété pour sa noblesse, 1698 ; — Buquet (Guillaume), écuyer, sieur des Roques, 1598. — Procuration donnée par les chanoines, à Jean de Bellemanière, pour soutenir, en leur nom, des procès contre Jean de Compiengne, Vincent du Valricher, Jean Cueur, Martin et Philippe De Lail, 21 novembre 1340. — Vente par Jehan de Mont-Louvet l'aîné, demeurant en la paroisse du Fossé en Bray, à messire Sanxon de Biaurepaire, prêtre, demeurant aux Forges en Bray, de 20 sous de rente, pour 10 livres tournois, pénultième de décembre 1478. — Sceau des obligations de la vicomté de Gaillefontaine pour le comte et la comtesse de Tancarville, 1479.

G. 4568. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1379-1784.** — Pièces classées par noms d'hommes : Caignet (Nicolas), 1544 ; — Canu (Marguerite), 1669 ; — Caritté (Mathieu, Nicolas, Pierre, Valentin), 1583, 1599, 1629, 1640, 1642, etc. ; — Chambellan (Louis de), décédé, laissant pour veuve Marie Le Pelletier, 1670 ; — Chaulieu (Guillaume Anffrye de), 1688 ; — Chenu (René), 1616 ; — Le Chevalier, avocat à Rouen, domicilié au Cornet, rue des Savetiers, paroisse Saint-Amand, 1697 ; — Coquatrix (Guillaume-Eléazar), clerc, 1782 ; — Coquerel, 1659 ; — Coquerel (Marthe), femme d'Etienne Bigot, écuyer, 1644 ; — Cornier (Jean), mercier grossier, 1618 ; — Cossart (Guillaume), 1573 ; — Costentin (Jean), août 1615 ; — Cotton (Gautier), 1569 ; — Courcy (Richard de), 1379 ; — Coursy (Guillaume de), sieur des Roys, 1565 ; — Courtin (de), seigneur de Guiry, conseiller au parlement de Paris, 1666 ;

— Creny (Antoine de), écuyer, sieur de Linemare, 1643; — Croismare (Jean de), vers 1560, et fin du XVI[e] siècle. — Arrêt de l'échiquier de Pâques tenu à Rouen, 1379, entre mons[r] Richart, seigneur de Courcy, chevalier, d'une part, et le chapitre, au sujet « de certain hostel pour soy herbergier et autres utensilles et estoremens d'ostel que li devoient trouver les doyen et chapitre en la ville de Rouen; » fragment du sceau de l'échiquier; signé sur le repli : Par la court de l'échiquier : de Trigny. — Mémoire pour Jean de Croismare, ancien super-intendant des deniers du chapitre, au sujet de sa recette. — Lettres d'ordination et signification de grades de René Chenu, natif de La Rochelle, au diocèse d'Avranches, 1616-1632. — Acte par lequel Chaulieu, comme abbé commendataire d'Aumale, nomme Jacques Tranchepain, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, à la charge de doyen et d'official d'Aumale, Paris, 2 juillet 1688; signé : Anffrye de Chaulieu; sceau du dit abbé. — Procès-verbal d'examen de sœur Clotilde du Sacré-Cœur de Jésus (Clotilde Colignon), préalablement à sa profession de carmélite à Gisors; le dit examen fait par Vinot, curé de Gisors, en vertu de mandement de l'archevêque, 1749.

G. 4569. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

**1503-1788.** — Pièces classées par noms d'hommes : Dampierre (Anne de), écuyer, sieur de Grainville, 1641; — Dauphin, bourgeois de Rouen, 1788; — Davreville (Louis), écuyer, sieur de la Trinité, demeurant à la Trinité Mesnil-Josselin, 1625; — De Dun (Jean), sergent à Longueville, 1621; — De Frêne (Jean-Claude), 1766; — Delafontaine (Gilles), principal commis au greffe du parlement, commencement du XVII[e] siècle; — De Laistre, receveur du chapitre, 1654; — Delamare (Cardin), 1615; — Delamare (Nicolas), 1620; — De la Place (François), greffier en l'élection de Rouen, 1569; — De la Rue (Mathieu), charpentier, 1631; — De la Porte (Robert), 1608; — De la Porte (Jean), lieutenant en la vicomté de Rouen, 1625; — De Launay (Robert), procureur général du chapitre, 1503; — De Lisle (Jean), écuyer, sieur de Rademont, ci-devant châtelain et verdier de la Londe, fils de Claude De Lisle, 1641; — Denys (Guillaume), procureur au parlement, 1668; — Descelliers (Jean, Charles, Guillaume), écuyers, sieurs d'Englesqueville, 1573; — Deschiens (Catherine), femme de Denys Hervé, 1574; — Deschonia (Jean), écuyer, sieur de la Cipiere, fils de Paul Deschonia, sieur de la Ferrat et de Jeanne de Croizant; son contrat de mariage avec Marie des Planties; parmi les témoins, Jean Des Jardins, sieur de la Chaussée, chanoine de Rouen, prieur de Notre-Dame de Busançois. — Desenclos (Pierre) facteur d'orgues, et sa veuve Marie Egasse, 1669; — Deshommets (Jacques), bourgeois de Rouen, 1604; — Desmares (Jacques), 1553; — Desmarets (Robert), sieur de Saint-Aubin, 1533; — Desplanques (Antoine), chanoine de Saint-Quentin, héritier de son frère, feu noble homme Isambert Desplanques, seigneur de Cayeu, Baratre, Lesquipée, l'un des 100 gentilshommes de la maison du Roi et maître d'hôtel du cardinal de Bourbon, 1585; — Du Breuil (Louis), curé d'Epinay, 1659; — Du Busc (Jacques), sieur des Coudreaux, 1618; — Du Bosc (Guillaume), avocat, 1618; — Duchesne, bailli de Dieppe, 1713; — Du Fay (Robert), official, ayant pour légataire aux meubles Georges Du Fay, août 1597; — Dumesniel (Jehan), écuyer, sieur de Tostes et de Toqueville, 1595; — Dumoucel (Jacques), écuyer, sieur de Varengeville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1630; — Dumouchel (Guillebert), sieur de Lymoges, demeurant à Croisy, 1582; — Duval (Alexandre), conseiller et aumônier du Roi, 1661; — Dyel (Jean), sieur des Hameaux, premier président en la cour des Aides, 1620.

C. 4570. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

**1493-1719.** — Pièces classées par noms d'hommes : Farouil (Charles et Jacques), écuyers, frères et héritiers de feu noble homme Jacques de Farouil, 1624; — Ferrières (Pierre de), seigneur de Gisors et de Dangu, 1530; — Flavigny (Eustache), fils et héritier de Guillaume Flavigny, ancien receveur général du chapitre, 1602; — Fleury (le sieur de), capitaine d'une compagnie au régiment de Créquy, 1646; — Flesques (Charles de), sieur de Bourneville, 1633; — Fouet (Guillaume), 1618; — Fresquiennes (l'abbé de); mémoire des livraisons qui lui ont été faites en sa maison de Norville, 1668. — Frigard (Pierre), sergent royal, 1621; — Frotier (François), marchand à Rouen, 1633; — Furon (Antoine), fils et héritier de Dagoubert Furon, 1638; — Garin (Jean), lieutenant général du vicomte de Rouen, 1533; — Giffard (Jean), sieur du Perrey, archer des gardes du corps du Roi, 1632; — Groulart (Claude), sieur de Torcy, conseiller au parlement, héritier de Claude Groulart, sieur de la Cour, premier président au parlement de Normandie, ayant acquis plusieurs héritages en la paroisse de Saint-Aubin-en-Caux, de Charles Maynet, ci-devant lieutenant général du grand-maître des eaux et forêts au siége général de la Table de marbre du palais à Rouen, 1613; — Gueroult (Etienne), 1719; — Halley (Guillaume), 1603; — Halley (Jean), sieur d'Orgeville, conseiller du Roi en la cour des Aides, 1637; — Hamelin

(Guy), 1632 ; — Harderey (Guillaume), écuyer, demeurant à Guenonville, 1493; — Hébert (le capitaine); prière de le recommander à la chambre de justice dont les membres sont désignés avec leurs adresses : M. de Pommereul, président, rue Hautefeuille ; M. Herval, rue Sainte-Avoye ; M. de la Brosse Montmor, rue du Temple ; les gens du Roi : mons^r^ d'Argenson, procureur général ; M^e^ Matharel, avocat général, sans date, XVII^e^ siècle. — Hedou (Denis) ; décret de ses biens, 1573. — Herys (Adrien de), écuyer, sieur du Bois, neveu de maître Mathieu de Béthencourt et héritier, au droit de sa femme, Marie Le Vacher, de Nicolas Le Vacher, huissier au parlement, 1583 ; — Hesbert (Louis), contrôleur en l'élection du siége de Pont-de-l'Arche, 1611 ; — Hesbert (Thomas), de la compagnie de la Cinquantaine. On saisit sur lui un pot de gros étain par échantillon de ses marchandises. On annonce la vente de ses biens « au prochain marché et revendage de la Vieille-Tour, » au lieu et heure accoustumés à vendre namps, 1622. — Huault (Jacques) 1621. — Mention de Charles Maynet, ci-devant lieutenant général du grand-maître des eaux-et-forêts au siége général de la Table de marbre du palais à Rouen, héritier de son frère Thomas Maynet, 1613 ; — de maisons et héritages nommées les *Terres neuves*, anciennement la porte aux Charretiers, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, rue aux Charretiers, devant la Poissonnerie, au bout du pont, 1565.

G. 4571. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

**1533-1753.** — Pièces classées par noms d'hommes : Manant (Pierre), 1660; — Marais (Charles), avocat au parlement, héritier de Madeleine de Monfault, 1648 ; — Marc (Antoine), chanoine de Rouen, 1599 ; — Marc (Ambroise), procureur du chapitre, 1612; — Marescot (Marguerite de), 1612 ; — Mariage (Robert) ; pareatis sur compulsoire du petit sceau, 1618. — Maromme (Laurent de), receveur du chapitre, 1568 ; — Martel (Charles), sieur de Basqueville. Aveu à lui rendu par Robin de Dun pour biens à Guenonville, relevant de la seigneurie de Guenonville, ayant appartenu à Anne de Graville, mariée à Pierre de Balsac, baron d'Entragues, dont les enfants avaient été mis sous la garde dudit Martel, 1533. — Martel (Marguerite), sœur et procuratrice de Charles Martel, châtelain de Basqueville et Brachy, 1623 ; — Martel (Jacques), écuyer, ayant laissé pour veuve Françoise de Larrey, 1589 ; — Masquarel (Octavien de), 1621 ; — Mauduit (Jacques), écuyer, 1524 ; — Maunepveu (Jacques), bourgeois de Rouen, 1560 ; — Maupert (Jean), chapelain de la chapelle Saint-Jean et Sainte-Marie-Madeleine, fondée à l'église de Paris, et curé de Saint-Pierre de Bouligny, au diocèse de Chartres, 1581 ; — Mantallent (Guillaume), marchand drapier, 1599 ; — Maze (Colette), 1599 ; — Mircy (Richard), 1600 ; — Molard (Antoine), avocat, 1617 ; — Montmyrel (Etienne de), conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, 1549 ; — Montpensier (le duc de), lieutenant général au gouvernement de Normandie, 1604 ; — Morin (Jacques), seigneur de la Rivière, Ecaquelon, Boscheroult, Illeville, 1753 ; — Motteville (Bruno-Emmanuel de), 1714 ; — Moy (Pierre de), conseiller du Roi au siége présidial de Rouen, 1637 ; — Moynet (Jacques), sieur de Tancourt, conseiller au parlement, 1608 ; — Nervet (Jean), 1579 ; — Orival (Pierre d'), receveur du chapitre, 1603 ; — Osmont, autre receveur, 1668 ; — Oudry (Henri) ; certificat de catholicité en sa faveur, 1572.

G. 4572. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

**1356-1779.** — Pièces classées par noms d'hommes : Ferdemoulin (Jacob), apothicaire à Rouen, 1642 ; — Fontaine (François de la), écuyer, sieur de Vernouillet et d'Archemont, 1608 ; — Fortia (Bernard de), conseiller du Roi en ses conseils, 1649 ; — Foubert de Saint-Hilaire, 1779 ; — Fours (Marguerite de), 1616 ; — Gaillardbois (Jean de), écuyer, sieur de Bionval, gentilhomme de la Vénerie du Roi, 1593 ; — Guiry (Anne de), évêque de Lisieux, 1591 ; — Gontren (Clément), fermier du gros des harengs de la ville de Rouen, 1557 ; — Goulley (Guillaume de), 1623 ; — Gourio (Gabriel), sieur de Lezireux et son frère François Gourio, sieur de la Salle, 1650, 1651 ; — Grange (Etienne de la), ayant pour procureur et pour receveur Jehan Le Diacre ; quittance dudit Le Diacre. — Guisencourt (Guy de), seigneur de Travailles, XVI^e^ siècle ; — Hangest (Aubert de), seigneur de Heugueville ; lettres de donation à lui faite par le roi Jean, Paris, 19 mai 1356. — Harlay (Achille de), seigneur de Breval ; — Hellande (Jean de), écuyer; aveux à lui rendus pour biens situés à Epretot, XV^e^ et XVI^e^ siècles. — Hérault (Michel), de Raimbertot, XVIII^e^ siècle ; — Hestray (Jacques de), écuyer, sieur de Criquebeuf et Rogerville, XVI^e^ siècle ; — Hohard (Jehan), sieur de la Prée, 1619; — Hugleville (Jean de), écuyer, sieur du Mesnil, fils de feu François de Hugleville, écuyer, sieur de Montpinchon, et de demoiselle Madeleine de la Houssaye, 1669. — Sceau de Jean Le Diacre, 1384.

C. 4573. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

**1379-1382.** — Pièces classées par noms d'hommes : Labbé (Raoul), sieur de la Motte, 1620 ; — Laloyer

(Louis), 1665; — Lambert (Christophe), receveur du domaine en la vicomté de Gisors, 1610; — Langlois (Guillaume); achat par lui de 100 sous de rente à Rouen pour 50 livres tournois, 16 mars 1462 (V. S.). — Languedor (Françoise-Aimée), baronne du Becthomas, demeurant chez les Cordelières de Neufchâtel, 1782; — Larchevesque (Geuffroy), 1647; — Larchevesque (Henri), sieur de Beauregard, 1616; — Larchevesque (Nicolas), de l'exemption de Saint-Cande, licencié en droit canon, 1632; — Lataignant (Charles), prêtre, 1649; — La Vieille (Guillaume), sieur de Montigny, 1509; — Le Bailly (Pierre), sieur de la Métairie, 1689; — Le Bailly (Thomas), avocat, 1613; — Le Bas (Guillaume) et Jehan Laigle, menuisier à Rouen, 1587; — Le Boucher (Jacques-Léonor), sieur de Hérouville, capitaine d'une compagnie de cavalerie, 1700; — Le Boullenger (César), procureur fiscal en la haute justice de Londinières, 1634; — Le Cacheur (Christophe), 1379-1563. Anciens titres de propriété; dans le nombre : acte passé devant Guillaume Osmont, lieutenant de Pierre De la Ferrière, maire de Rouen, 4 novembre 1380; — vente faite par Durand Grente, à Alips La Rousse, de 100 sous de rente sur une maison en la paroisse de Saint-Etienne-aux-Tonneliers, 25 janvier 1394; au dos de cet acte : « L'an de grace mil CCC IIII$^{xx}$ et quinze, le dimenche VIII$^{e}$ jour du moys de juing, fu ceste lettre leue en l'église de Saint-Estienne aux Tonneliers, en l'endroict de l'eure que les gens vont à l'offrende à la grant messe de ladicte église, en la présence de plusieurs bonnes gens, dont les noms ensuivent, premièrement sire Roger Louvet. Item ledit jour et an fu leue ceste lettre semblablement à l'issue de la grant messe de l'église Saint-Martin-du-Pont, en la présence des gens dont les noms ensuivent... » — « Traité de mariage qui au plaisir Dieu sera fait et solempnisé en la face de sainte église, entre M$^{e}$ Robert Eude le jeune, fils aisné de Robert Eude, bourgeois de Dieppe, et Jehanne, fille de Nicolas Marguerie, bourgeois de Rouen. » Nicolas Marguerie donne à sa fille un fief noble nommé le fief du Val à Freuleville en Caux, une robe ouverte, une houpelande d'escarlate vermeille, une autre houpelande d'escarlate violette, 2 autres houpelandes, 2 cotes simples avec chaperons et ceintures. Robert Eude donne à son fils son fief noble de Gueuteville en Caux, 1450.

G. 4574. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1528-1752.** — Pièces classées par noms d'hommes : Le Carpentier, 1601; — Le Cornier (Pierre), sieur et patron de Sainte-Hélène, conseiller du Roi en la cour des Aides; aveu à lui rendu par Jacques Dorey, baron de Saint-Pierre du Mesnildot, pour biens tenus du fief de Villermont à Sotteville-sous-le-Val, 1635. — Le Cousturier (Gilles), de la ville de Grâce, 1572; — Le Danois, appariteur en la cour d'église, fin du XVII$^{e}$ siècle; — Le Dieppois (maître Michel), chapelain de Notre-Dame de Rouen, 1647; — Lefaulcheur (Jean), 1587; — Lefebvre (Nicolas), sergent dangereux aux eaux-et-forêts du bailliage de Gisors, vicomté d'Andely, 1603; — Lefebvre (Pierre), vassal du seigneur de Menesqueville pour biens situés au triège de la Planche-Bottée, 1752; — Leforestier (Robert), sieur de Durcet, 1595; — Leforestier (Robert), juge verdier et capitaine des chasses des eaux-et-forêts du comté de Louviers, 1700; — Le Gorjoys (Nicolas), diacre du diocèse de Coutances, 1594; — Le Gras (Catherine), dame douairière de Boishéroult, 1568; — Le Guerchois (Pierre), bourgeois de Pont-de l'Arche, 1603; — Le Hucher (Pierre), 1605; — Le Leu (Nicolas), 1590; — Le Louche (Robert), 1627; — Lemaire (Philippe), sieur de Boucherville, 1602; — Lemaire (maître Jean), 1528; — Le Normand (Richard), 1559; — Le Parmentier (Charles), 1619; — Le Pesant (Pierre), notaire et secrétaire du Roi, 1607; — Le Porq (François), seigneur de Dranville et de Parfondeval, ayant épousé Marie Le Seigneur, veuve de Louis de Banastre, 1670; — Le Fortyer (Grégoire), marchand de Rouen, 1579; — Le Prevost (Claude), 1614.

G. 4575. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

**1470-1766.** — Pièces classées par noms d'hommes : Le Riche (Robert), du diocèse du Mans, prieur de Notre-Dame de Dissey, 1616; — Le Roux (Guillaume), sieur de Grez, époux d'Anne de Berquetot, dame de la Bouteillerie, 1562; — Le Roux (Charles), sieur d'Espouville, de Grez, du Jardin, la Bouteillerie, Berquetot, Esmondeville, bailli de Caux; aveu à lui rendu pour la vavassorie de Coquereauville, à Epouville, 1564. — Le Roux (Guillaume), de Dieppe, 1597. — Le Roy (Jacques), chanoine de Notre-Dame d'Amiens, 1675; — Le Roy (Pierre), grènetier au grenier à sel de Dieppe, 1766; — Le Seigneur (Alonce), 1588; — Le Seigneur (Gilles), sieur du Mesnil, 1572; — Lesperon (Jacques), sieur d'Amfreville, fils et héritier de maître Antoine Lesperon, avocat, 1612; — Lefebvre (Jean), prêtre, chanoine prébendé de l'Espine, 1588; — Lestiboudois, 1545; — Le Tellier (Martin), 1662; — Le Tenneur (Françoise), femme de Claude de Villers, facteur d'orgues, 1656; — Levemont (Pierre de), chevalier, sieur de Sainte-Marie des Champs, 1645; — Le Villain (Jean), prêtre de la paroisse Saint-Nicaise; contrats de rentes lui appartenant, 1470, 1478, 1481; sceau des obligations de la

vicomté de Pont-de-l'Arche, 1470. — Le Villain (Charles), praticien en cour, 1594; — Le Voyer (Raoul), écuyer, sieur de Montegu, 1649; — Lhureulx (Richard), 1544; — Liegeard (Robert), prêtre, du diocèse de Rouen, principal du collège de Senlis, 1714; — Livet (Clément de), 1657; — Louchard (François), sieur de la Quevallerie, 1637; — Lozier (Raoul de), écuyer, homme d'armes de la compagnie du sieur de l'Estrée, gouverneur au pays de Boulogne, en procès pour dîmes avec les curés de Bosville et de Sassetot, 1685; — Lynant (Vincent); — Lyon (Jean), 1685; — Le Picard (Madeleine), veuve de Me Romain Le Petit-Seigneur, en son vivant, avocat au présidial de Caudebec, 1597.

G. 4576. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

**1493-1769.** — Pièces classées par noms d'hommes : Payelle (Mathieu), prêtre, 1660; — Pellevé (Robert de), évêque de Pamiers, 1563; — Périer (Nicolas), fils et héritier de Claude Périer, du Pont-de-l'Arche, 1669; — Petit-Seigneur (Nicolas), enquêteur à Caudebec, 1604; — Picart (Pierre), fils de feu Jean Picart, procureur du Roi et Elu de Rouen. « Inventaire d'aucune partie de la vaisselle d'argent et autres bagues appartenant audit Pierre Picart; ledit inventaire, dressé pour l'archevêque de Rouen, oncle et tuteur de ce mineur, en la présence de monsr de Normanville et de la dame, sa femme, mère du même mineur, de Guillaume Jubert, lieutenant général du bailli de Gisors et de Jehan de Bresmes, écuyer, sieur de Villers, autres oncles et tuteurs : 2 pots d'argent goderonnez; une coupe goderonnée demi-dorée, en laquelle il y a un émail d'or, 2 salières martelées, 1 gobelot couvert, doré dedans et dehors, un petit gobelot tout plein, 1 pot à l'eaue, 3 cuilliers, une salière double martelée, une bague où pend une chaîne, une fleur de lys de diamant, un signet d'or gravé aux armes du défunt, un aignel auquel a ung ruby caboche, un autre agnel esmaillé de blanc, une autre verge où il y a ung diamant à pointe, une verge émaillée de noir où il y a ung diamant à tablette, une croisette d'or où il y a 4 perles à un petit dyamant, à 6 vysages, *ung agnus Dei* pendant au col, où il y a à ung des cotez ung verni (?), une verge d'or en laquelle y a ung visage de camahieu, une verge où il y a un oeul de chat, une autre verge ou signet de la vielle fachon, auquel a dedens ung vumys (?) enchassé et sans gravier... ungs petitz couppeletz d'or... 33 gectoirs d'argent... ung desiré d'or de Saint-Pierre et Saint-Pol, ung mouton à grosse queue, ung vieil demy escu, un tissu cramoisy large ferré d'argent doré à 7 greigoys... » 21 mai 1493. — Piedeleu (Pierre), receveur de la ville de Rouen, 1575; — Poisson (Jacques), sieur des Monts, ayant épousé Philippe Restault, fille du sieur de Fortmoville, 1580; — Pollin (Toussaint), bourgeois de Rouen, XVIe siècle; — Poret (Nicole), sieur de Corval, 1665; — Postis (Louis), écuyer, sieur de la Boissière, ayant épousé Marie-Jeanne Giot, 1769; — Poterie (René de la), sieur de Pommereux, 1667; — Poullain (Jean), 1659; — Poullain (Mathieu), avocat, ayant épousé Marie Ballue, 1589; — Pradon, 1608; — Primerany (Antoine de), receveur de l'abbaye du Bec, 1612; — Primoult (Rouland et Alexis), 1610, 1627; — Prunier (Laurent), courrier de Rouen en Flandre, locataire de plusieurs maisons près du Pont Tharitaine, 1619; — Puchot (Pierre), sieur de Cidetot, conseiller au parlement, 1598; — Quiévremont (François de), chevalier, seigneur de Heudreville, Boudeville en Caux, etc., 1649.

G. 4577. (Liasse.) — 6½ pièces, parchemin; 48 pièces, papier

**1503-1719.** — Pièces classées par noms d'hommes : Rames (Jean de), sieur de Chavigny, Saint-Aubin, etc., 1581; — Rassent (noble homme Robert), avocat au parlement, sieur de Boscrobert, 1573; — Regnard (Martin), receveur du chapitre; laissant pour héritiers ses fils Jean et Jean Regnard, frères, et pour veuve Marguerite Tallebot, 1616; — Ribault (Paul), sieur de Beaucamp et du Boscbenard-Commin, propriétaire à Saint-Thomas la Chaussée, 1585; — Rogere; lettre de lui à madame Le Riche, demeurant au collège du Pape, près Notre-Dame; il la prie, en *post-scriptum*, de faire ses baisers à monsr Le Riche, 1643. — Romé (Jean), praticien en cour laye, seul héritier d'honorable homme Martin Romé, héritier de défunts maîtres Guillaume et Jean Romé, chanoines, 1571; — Romé (Nicolas), chevalier, baron du Bec-Crespin, seigneur de Fresquiennes; aveu à lui baillé par Abraham Ferry, laboureur, de la paroisse de Sausseusemare, pour biens relevant de la seigneurie de Bretteville, second siège de la baronnie, 1653. — Roncherolles (Pierre de), baron de Heuqueville et du Pont-Saint-Pierre, ayant laissé pour veuve Marguerite de Chastillon, Louis, sire de Roncherolles, son fils, Françoise de Roncherolles, veuve de Jean de Vieupont, baron du Neufbourg, Marie de Roncherolles, femme de Jean de Gouvys, sieur de la Mare, etc., 1505; — Rondes (Jean et Guillaume dits de), 1503; — Saint-Germain (le sieur de), Jacques Durand, Elu en l'élection de Gisors, 1636; — Saint-Gervais (M. de), conseiller au parlement; lettres d'affaires qui lui sont adressées par un sieur Des Vallées, 1719. — Saint-Ouen (Jean de), sieur d'Ernemont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1646; — Sellier (François), 1678;

— Sourdon (Louis), docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, stipulant par Guillaume Sourdon, bourgeois de Rouen, 1670; — Souvré (Gilles de), gouverneur de Touraine, en procès avec le chapitre pour la propriété du greffe du bailliage de Rouen, sur lequel le chapitre prétendait hypothèque à raison des fiefs et aumônes, 1598; — Turpin (Pierre), chanoine de la Saussaye, 1595; — Vasselin (Adrien), 1622; — Vaultier (Martin), 1616; — Vaultier (Raphaël de), écuyer, sieur des Deffends, 1649; — Vigor (Regnard), conseiller au parlement, 1627; — Vigor (Pierre), autre conseiller au parlement, 1632; — Villetart (Mathieu), sergent royal à Rouen, 1565; — Vincent (Nicolas), clerc, de la paroisse de Vaucelles; certificat en sa faveur du curé Jacques Le Boucher, 1660, 1668. — Vivefay (Guillaume de), sieur de la Salle, 1672.

G. 4578. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 2 cachets.

**1628-1775.** — Pièces classées par noms de chanoines : Bonnissent (Nicolas-Alexandre de), prébendé, patron et gros décimateur de Panilleuse; accord entre lui et Pierre-Nicolas Marest, curé de cette paroisse, au sujet de la dîme, 1748. — Boyvin (Guillaume de), conseiller au parlement; assignation faite, sur sa requête, au chapitre de Rouen, à propos d'une contestation avec le sieur Aubourg, chanoine, 11 août 1646. — Charles (Simon); brevet du roi Louis XIII qui lui fait don des droits d'amortissement dus à Sa Majesté par le chapitre et par les religieuses hospitalières de Saint-Louis de Louviers, 30 mars 1628. — Le Ber (Joseph-François), *moderator alumnorum seminarii de Sancto Nicasio;* brevet du roi Louis XV, qui le nomme à la chapelle de Notre-Dame de Bonnevictoire en la cathédrale de Noyon, 1771. — Rimbert (Louis-François), d'abord chanoine de la collégiale de Saint-Pierre au parvis de Soissons et curé de Saint-Brice de Sergy, nommé à la chapelle de Sainte-Catherine du château de Marigny-le-Châtel en Champagne, sur la présentation d'Antoine-Hyacinthe de Mainville, brigadier des armées du Roi, capitaine des chevau-légers d'Orléans, comte de Marigny, 1733; — à celle de Saint-Vincent de Vouarée ou Houarée, pour laquelle il fut en contestation avec Godefroy de Berly. — Baux, quittances, pièces de correspondance et de procédures relatives à ces deux chapelles, 1732-1775. — Cachets de l'abbé Alexis du Roux de Chevrier, et du marquis de Boursonne. — Mandement de payement délivré par M. Jean de la Roque-Hue, vicaire général de l'archevêque, syndic des députés du clergé du diocèse de Rouen, 1713.

G. 4579. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 sceau, 1 cachet.]

**1306-1708.** — Pièces classées par noms d'hommes : Abancourt (Abraham d'), sieur de Maucomble, 1626; — Baillard, sieur du Courant, vers 1708; — Berly (Godefroi-Maurice-Charles de), du diocèse de Soissons, présenté à la chapelle de Saint-Pierre de Vouarée, diocèse de Troyes, vacante par le décès de Louis de Sueur. Présentateurs, Charles-Alexis Le Roux de Chevrier, Charles de Capendu, seigneur de Boursonne, 1735. — Carren (Pierre), nommé à la chapelle Saint-Marc, par les notaires, procureurs et appariteurs de la cour ecclésiastique, confrères de ladite chapelle, congrégés à son de cloche en la même chapelle, issue de la messe, 1692; — Civille (Vincent de), sieur de Bouville, héritier, au droit de son épouse, de Geoffroi Ballue, sieur de la Graverie, 1603-1608; — Darry (Robert), lieutenant général à Beauvais, 1618; — Du Saussay (Léonard), 1597; — Fauvel (Jean); prend à rente, du chapitre de Rouen, une pièce de terre à Saint-Pierre de Carville, 1411. — Fry (Jean de), demeurant à Neufchatel, époux de la veuve de défunt Pierre Minedorge, 1596; — Gabbé (Roulant), de la paroisse de Blacqueville; son contrat de mariage avec Marion Morant : la future apporte 2 robes de drap noir, une doublée de satin de soie, au poing de taffetas, et l'autre ronde, doublée de doubleure clerette, 2 paires de bracherolles, etc., 1564. — Godallier (Guillaume), clerc et étudiant; titre clérical, 1668. — Gruel (Ladislas), présenté à la chapelle de Saint-Maur au cimetière de Beauvoir, aux faubourgs de Rouen, 1628 (acte expédié en 1641, par Jean Le Prevost, pour lors notaire apostolique). — Haumont (Jacques et Etienne de); aveux de biens relevant de la seigneurie de Dangu, 1496, 1536. — Jaudin (Guillaume), curé de Sasseville, 1566; — Langlois; demande au chapitre à être dispensé jusqu'au chapitre général *per modum recreati*, 1616 (cachet à ses armes). — Lanquetonneur (Jean), citoyen de Rouen; reconnaissance de son sceau devant l'official de Rouen; 1306. — Mahiet du Cardonnay, dont la femme était dame de Travailles, 1399; — Médavy (Charlotte de Haultemer, veuve de feu haut et puissant seigneur M^re^ Pierre de Rouxel (sieur de), en son vivant, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, l'un de ses lieutenants généraux au gouvernement de Normandie; — elle était fille et héritière en partie de feu Mgr le maréchal de Fervaques, en son vivant, seigneur de Fervaques et de Mauny, comte de Grancé. Elle donne à Pierre Fargeot, procureur au bailliage de Rouen, l'office d'avocat et procureur de la ba-

ronnie de Mauny, vacant par la résignation de Me Richard Mustel, nommé bailli de Mauny; Médavy, 26 juillet 1618. Signé : Charlotte de Hautemer; contre-signé : Vaultier. Sceau de ladite dame.

G. 4580. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1486-1790.** — Pièces classées par noms d'hommes : Moncuyt (Guillaume), receveur de l'église de Rouen, 1553; — Montespedon (Jean de) dit Houaste, 1486; — Preudhomme (Mellon), conseiller au Parlement, curé de Bourdainville; il avait succédé, dans cette cure, à Jean de Castignolles, official de Rouen, dont les exécuteurs testamentaires étaient Jean et Colas Le Sauvage, avocats, 1564; — Rallemont (Guillaume de), sieur du Bosc; décret d'héritages, 1571; — Regnard (Martin), bourgeois de Rouen, receveur du chapitre, 1603; — Restault (Laurent), sieur de Formauville, conseiller du Roi au Parlement, fils et héritier de feu noble homme Antoine Restault, sieur de Formauville, lieutenant général du bailli de Rouen en la vicomté de Pontautou et Pontaudemer, 2 mai 1595; — Rodicq (Paul), huissier de salle de feu de monsr le duc de Montpensier, 1609; — Saas (Jacques), prêtre du diocèse de Rouen, présenté à la cure de Franqueville, par Gaston, fils de France, oncle du Roi, duc d'Orléans, de Valois, d'Alençon, de Chartres et comte de Blois; Blois, 5 février 1654; signé Gaston, contre-signé Goulas; — Sergent (Laurent), 1575; — Simon (Jacques), épicier à Rouen, 1715; — Subito (Pierre-Thomas), 1782; — Testre (Nicolas); signification de grades, 1660; — Therin (Jacques-François), feudiste, 1790; — Tiremois (Jacques de) prieur de Villaines, paroisse de Lyons, 1668; — Varroc (Pierre-Claude de), seigneur de Hoesville, seul fils et héritier de messire Pierre de Varroc, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Cour des comptes, aides et finances de Normandie, 1756; — Voesin (Daniel), sieur de Canouville, 1606; — Vimont (Robert), procureur du Roi aux Eaux-et-forêts du bailliage de Gisors, 1603; — Vullart (Jean), marchand de Paris, 1653; — Yauvart (Michel), prêtre habitué en la cathédrale de Rouen.

G. 4581. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (1 imprimé.)

**XIe siècle** (copie)**-1774.** — Pièces diverses. — *Donum venerabilis Hugonis, episcopi Baiocensis, cum Emma, soror sua, abbatissa fuit loci* (Saint-Amand de Rouen). — Fieffe faite par *Emelina* de Cantecoq, veuve, *domino Guillelmo de Boelle, presbitero*, d'un héritage à Saint-Saire en Brai, avril 1233 (copie). — Permission accordée à Baudouin de Siegy, hermite, nommé à la chapelle ou oratoire de l'hermitage construit en l'hôtel de Sainte-Barbe, en la paroisse de Belbeuf, de célébrer ou faire célébrer, par un chapelain approuvé, les solemnités de la messe sur un autel de pierre consacré et décemment orné, *excommunicatis et interdictis nec non purificationibus mulierum et benedictionibus nubentium penitus exceptis*, 1463, 17 juin. — Adjudication du déport de l'église de Prouvemont, 1548. — Brouillon d'une lettre écrite, de Blois, à un prélat de Normandie, contenant des renseignements historiques sur les États de Blois et sur le rôle des députés de la ville de Rouen, notamment du sieur de Hanyvel, 1588 (publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie.*) — Mention de Mathieu Godeheult, capitaine en chef de la Cinquantaine de Rouen, 1616. — Mandement pour faire payer 150 livres à employer aux frais nécessaires pour les enfants de chœur, à cause de la contagion arrivée en leur maison, 1626. — Baux des maisons et jardins appartenant au chapitre hors la porte Cauchoise, 1635-1652. — Nomination de Nas Thoué, à la chapelle de Saint-Mesmin de Magnitot, 1702. — Mandement de monseigneur l'archevêque de Rouen, au sujet des prêtres et réguliers approuvés de son diocèse, 22 janvier 1720 (imprimé). — Liste de chanoines et de chapelains, 1658-1659. — État des pièces tirées des archives du chapitre, 1736-1742. — Cahiers de tournées de plaids, 1753, 1754, 1764. — Quelques pièces de comptabilité.

G. 4582. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

**1447-1448.** — *Compotus Johannis Deudemare, canonici ecclesie Rothomagensis, receptoris peccuniarum proveniencium de receptionibus dominorum episcoporum, canonicorum et capparum eorumdem ac capellanorum in dicta ecclesia Rothomagensi instituendorum, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis anno Domini* 1447 *et finiente eodem festo anno revoluto. — Pro receptione et cappa magistri Hectoris de Coquerel, ad canonicatum et prebendam vacantes per mortem magistri Guillermi de Baudribosc*, 25 *libras. — Misie : pro regimine puerorum chori*, 120 *libras. Item pro instructione ipsorum in grammaticalibus*, 5 *libras. — Quibusdam nantis*, 10 *solidos. — Quibusdam marinariis de Horlandia, ex ordinatione dominorum*, 10 *solidos. — Ex mandato, duobus presbyteris, de ordine beati Anthonii in Indya*, 10 *solidos. — Quibusdam servitoribus domini cardinalis Sancti-Angeli*, 30 *solidos.*

G. 4583. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur, parchemin.

**XVe siècle.** — Mandement du doyen et de l'official de Montivilliers, à tous les prêtres, curés, vicaires, chapelains de l'exemption, pour qu'ils permettent aux envoyés de la fabrique de l'église métropolitaine de Rouen, de publier les indulgences attachées aux aumônes à faire en faveur de ladite fabrique, et de recueillir librement lesdites aumônes.—Date omise, pièce incomplète et lacérée en partie.

G. 4584. (Pièce.) — 0m28 de hauteur sur 0m19 de largeur, papier.

**1527.** — Lettre adressée, de Paris, par un prêtre du nom de P. Le Seyeur, logé au collège du Saint-Esprit, à Jossé De la Garde, docteur en théologie. Après l'avoir entretenu de ses affaires, il lui parle de la sentence prononcée contre Saint-Vallier, fauteur de M. de Bourbon et de la commutation de la peine de ce seigneur. Publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*. — Cette pièce provient de la couverture d'un registre de compte du chapitre de Rouen.

G. 4585. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1719.** — Arrêt du Parlement de Normandie sur un procès entrepris entre les religieux de Saint-Ouen de Rouen et MM. du chapitre, à l'occasion des obsèques de monseigneur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen. « Estant décédé le 22 de ce mois, MM. du chapitre de Rouen se disposaient à faire ses obsèques sans au préalable apporter le corps du défunt en l'abbaye de Saint-Ouen, quoiqu'il soit d'un usage pieux et immémorial que, lorsque aucun des archevêques actuellement revestus de cette dignité décède et est inhumé à Rouen, les sieurs du chapitre de l'église métropolitaine de ladite ville, accompagnez de leur clergé et de tous ceux qui sont tenus de leur assister dans cette cérémonie, doivent porter le corps du défunt en chair et en os jusqu'à la croix dans le parvis de Saint-Ouen. »

G. 4586. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1763-1764.** — Pièces justificatives du compte de la fabrique de la cathédrale de Rouen. — Travaux de plomberie sur l'église. — Réparations faites aux orgues par Le Fèvre.

G. 4587. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau; 1 fragment de sceau.

**1259** (copie)**-1472** (copie). — Lettres de l'official de Rouen, 1316, contenant vidimus d'une charte de saint Louis, *inclite ac sanctissime recordationis beati Ludovici*, par laquelle il donne aux chanoines de Rouen 15 livres de rente à percevoir à Rouen, par les mains du bailli, à titre d'indemnité pour les dommages qu'ils avaient éprouvés, à raison des halles récemment construites, Pont-de-l'Arche, septembre 1259. — Lettres de Hugues Aubriot, garde de la prévoté de Paris, 11 octobre 1373, contenant vidimus de lettres de Charles V, octobre 1373, contenant elles-mêmes vidimus de lettres de Philippe le Bel, mai 1302, portant assignation de 2,000 livres parisis par an sur les halles et moulins de Rouen, à Oudard de Chambli, en échange de la ville et de la terre du châtel et de la châtellenie de Gaudelus, qui lui avaient été cédés par celui-ci. — Charte de Charles, roi de France, portant donation, à l'église de Rouen, d'une rente de 558 livres 15 sous, à prendre sur les halles de Rouen, ladite rente achetée par lui de messire Jean de Blainville, dit Mouton, héritier de sa mère Jeanne de Chambli, laquelle était fille *Grismotonis de Chambeliaco*. Cette rente, payable par les mains du vicomte de Rouen, avait pour but la fondation de services religieux en la cathédrale. Chaque jour le chapitre devait faire célébrer deux messes basses, dites les messes du Roi, *in choro, super altare, regium etiam altare nuncupatum, juxta majus ipsius ecclesie altare a sinistra parte constructum*, Paris, 2 juillet 1367 ; deux magnifiques lettres majuscules ornées à la première ligne de la charte, K et A.— Lettres de Philippe de Mangneville, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, contenant vidimus de lettres patentes de confirmation (1er août 1372) de la vente faite, le 14 juillet précédent, par Jean de Blainville, dit Mouton, chevalier, maréchal de France, en son nom et au nom de sa femme, Jeanne de Guerarville, au pape Grégoire XI, représenté par maître Bernard Carit, chanoine de Paris, collecteur du pape aux provinces de Sens et de Rouen, pour 3,300 francs d'or du coin de France, d'une rente annuelle et perpétuelle de 349 livres 13 sous sur la ville, la halle et les moulins de Rouen. — Donation faite par Guillaume, évêque de Carpentras, légat du pape en cette partie, au chapitre de Rouen, d'une rente de six-vingts livres tournois faisant partie de la rente précédente, 25 octobre 1374. — Procès, pour le paiement de cette rente, entre la ville de Rouen et le chapitre. Oudard d'Atainville, bailli de Rouen, pour avoir ouvert les halles et ôter l'arrêt mis sur lesdites halles

et sur l'eau de Seine, à la requête des chanoines, pour avoir paiement de leurs rentes, assigné au Parlement de Paris, en vertu de mandement du Roi. — Sceau de Jean Lappariteur, sergent à verge du Roi, 1373; fragment du sceau de la prévôté de Paris, 1374.

G. 4588. (Pièce.) — 0m41c de hauteur sur 0m49c de largeur ; parchemin.

**1379.** — Décret de Jean, évêque de Palestrina, légat *a latere*, qui ordonne aux chanoines de Rouen de paraître devant lui, à Paris, pour règler ce qui regardait le testament de Barthélemy Reynaud, professeur en droit canon et civil, dont était exécuteur testamentaire Pierre Brunet, prêtre, du diocèse de Limoges, curé d'Auzouville, 27 avril 1379. — Copie délivrée par le notaire apostolique, Jean Des Prés ; marque dudit notaire.

G. 4589. (Charte.) — 0m20c de hauteur sur 0m30c de largeur; fragment de sceau.

**1395.** — Lettres de François, archevêque de Narbonne, camérier du pape, au collecteur et au sous-collecteurs de la chambre apostolique dans le diocèse de Rouen. — Il leur fait savoir que le pape, en considération des services qui lui avaient été rendus par l'archevêque de Rouen, abandonnait à celui-ci les déports des bénéfices du diocèse de Rouen : *fructus et proventus seu deportus primi anni vacationis singulorum beneficiorum perinde libere percipiat ac si de illis hujusmodi et quevis alie reservationes, ex similibus vel dissimilibus causis, sub quavis verborum forma, minime facte forent.* — Avignon, 8 mars 1394 ; fragment de sceau en cire rouge.

G. 4590. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

**1543-1763.** — Aveux rendus à Henry de Lévy, pair de France, duc de Ventadour; — à Guillaume Sublet, conseiller du Roi en ses conseils ; — à Louis-Guillaume Jubert de Bouville, successivement baron de Dangu, pour biens relevant de la seigneurie de Tillières, par des chanoines de Rouen, 1633, 1662, 1736. — Aveu rendu à Antoine Mascarel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur d'Hermanville, pour biens relevant de ladite seigneurie, 1586. — Baux des dîmes de Rosay, 1543-1763 ; Ferrand Le Gemble, Martin Havet, fermiers des dîmes, cautionnés par Jacques de Bensseradde, écuyer, sieur d'Aron, 2 mai 1619, 12 avril 1631.

G. 4591. (Plaquette.) — In-4°, 6 feuillets, papier, imprimé.

**1748.** — « Mémoire sommaire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église royale de Saint-Quentin en Vermandois, seigneurs-patrons et hauts-justiciers du Bourg-Dun, Sotteville-sur-la-Mer, la Chapelle-sur-Dun, Saint-Nicolas-de-Veulles, Saint-Remy-des-Champs et autres lieux, Intimés, contre messire Adrien d'Herbouville, apelant de sentence rendue au bailliage d'Arques, les 7 et 8 mai 1737. » — Point en contestation : droits honorifiques, prières nominales, litre ou ceinture funèbre prétendus en l'église du Bourg-Dun par ledit sieur d'Herbouville.

G. 4592. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**Commencement du XIIIe siècle** (copie)-**1710.** — Procurations à l'effet de résigner des chapelles de la cathédrale ou d'en prendre possession. — Lettres de tonsure de Nicolas Daubin, 17 décembre 1677, signées par l'archevêque François Rouxel de Médavy. — Extrait du cartulaire de Philippe-Auguste sous la cotte 2670 : *Inquisitio facta pro quibusdam feodis archiepiscopi Rothomagensis*, copie délivrée sous le sceau d'Armand-Jérôme Bignon, bibliothécaire de Sa Majesté en l'hôtel de la Bibliothèque du Roi, le 14 juin 1751 ; signé Bignon. — Sentence du lieutenant du bailli de Caux en la vicomté d'Arques; mainlevée en faveur du chapitre, avec délai pour bailler dénombrement, 1er juin 1549 ; signé Dyel (Symon), lieutenant, G. Terrien, etc. — Fragment d'un compte de la débite, 1573. — Adjudication des dîmes de Cailleville, 1551. — Requête d'Alexandre de Courcy, naguères curé de l'église de Saint-Pierre du Fossé-en-Bray, de présent pensionnaire de la tierce partie de tous les fruits dudit bénéfice, afin d'être payé de sa pension pour l'an du déport, 1564. — Procès entre le chapitre et les sieurs Thomas Sensières, Guillaume d'Ailly, curés de Saint-Denis et de Saint-Vigor de Rouen, 1625. — Protestation contre une nomination à la chapelle Saint-Marc, 1692.

G. 4593 (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**XVIIIe siècle.** — « Inventaire de pièces et escritures concernant les rentes foncières que possèdent les chappelains de la Commune fondée en l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen. » — État des rentes dues au collège de la Commune. — État des pièces du collège de la

Commune, inventoriées lors de l'information commencée le 3 décembre 1766 et finie le 30 mars 1767. — Analyses, en forme de bulletins, des titres de propriété appartenant au collège de la Commune.

G. 4594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier (4 imprimés.)

**IX^e siècle** (copie)**-1762.** — Mémoires imprimés et manuscrits concernant différentes contestations survenues entre les chanoines et les chapelains du collège de la Commune. — Copies de pièces. *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi ecclesia* (imprimé). — Charte de donation de la chapelle de Blie (copie). — Approbation, par Pierre de Crevecœur, curé de Saint-Just près Vernon, Pierre de Crevecœur, curé de Boscroger, Jacques de Crevecœur, curé de Saint-Sauveur de Rouen, de la fondation faite par Mathieu de Crevecœur, chanoine de Rouen, leur frère, d'une chapelle en la cathédrale, 1303 (copie). — Mémoire des raisons et des pièces dont les chapelains de la Commune se sont servis, et qu'ils ont produites contre le chapitre, pour être maintenus dans leur privilège d'examiner leurs comptes, XVII^e siècle. — Mémoire pour servir au procès du chapitre contre quelques chapelains, au sujet des aumusses et habits de chœur, que lesdits chapelains doivent porter différents de ceux des chanoines : « Camail et aumusses de dos de gris avec feuillets et queues d'hermine ou façon d'hermine et parements de velours aux chapes d'hiver, » interdits, 1724.

G. 4595. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1420-1728.** — Procès entre le chapitre et les chapelains du collège de la Commune. — « Ensuit par déclaration les rentes sur lesquelles les prestres et clercs du colliège de la Commune fondé en la grant église Notre-Dame de Rouen ont fait justice pour 200 livres d'arrérages de 80 livres tournois de rente par an, que dient avoir droit de prendre lesdits prestres et clercs de la Commune sur icelles rentes. » — « Ensuit la charge des messes, tant haultes que basses, dont sont chargiez les chappellains de la Commune fondées depuis XX ans. » Messes à dire dans les chapelles Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Saint-Sébastien, Saint-Sever, Saint-Mellon, du Jardin. — Accord entre le chapitre *et cappellanos et clericos communiam ecclesie percipientes, habito respectu ad temporis occurenciam propter pestilenciam guerrarum...* MM. de chapitre paieront aux enfants d'autel 18 livres tournois ; aux enfants de basse forme, 21 livres dues auxdits enfants par les clercs de la Commune ; ils paieront de plus à ceux-ci 100 livres tournois, etc., 1420. — Quittance, donnée par le procureur des chapelains percevant la commune de l'église de Rouen, d'une somme de 34 livres, pour une année de leur part des obits, 1454. — Lettres du Roi accordées à MM. du chapitre, pour faire montrée des héritages sur lesquels les chapelains de la Commune prétendaient 80 livres de rente, 21 juin 1460. — Ordonnance du chapitre qui annule la nomination faite d'un chapelain titulaire pour poncteur de la Commune, et qui ordonne que le poncteur sera pris parmi les chapelains des 2 collèges d'Albane et de Darnétal, 1589. — Ordonnance, rendue par les commissaires du chapitre, qui condamne Nicolas Auber, défauteur de la Commune, à payer 85 livres 10 sous audit collège, pour fautes relevées dans son dernier compte, et qui ordonne qu'à l'avenir les feuilles de comptes seront faites en double : l'un des doubles sera déposé au coffre de la Commune, l'autre restera aux mains du distributeur, 14 février 1590. — Requêtes présentées au chapitre, par les chapelains de la Commune et autres prenant part aux obits et fondations, à l'effet d'avoir permission de faire faire des méreaux de cuivre pour être distribués aux obits, 1595. — Délibération des chapelains de la Commune, par laquelle ils s'accordent 3 jours de saignée par mois, ladite délibération cassée par le chapitre parce qu'elle avait pour but de les dispenser d'assister à la messe de la Commune, ainsi que faisaient les chapelains d'Albane et de Darnétal, 1609. — Contestation, pour la préséance au chœur et aux processions, entre les chapelains de la Commune et ceux des 15 marcs et des 15 livres, 1620. — Arrêt du Parlement en faveur de MM. du chapitre contre les chapelains du collège de la Commune au sujet de la présentation et de l'examen des comptes, 1629. — Ordonnance de la chambre diocésaine, qui porte que les chapelains de la Commune bailleront déclaration de leurs revenus et de leurs charges, laquelle sera communiquée aux sieurs du chapitre pour être ensuite fait droit aux parties de leurs taxes pour les décimes. — Sentence de ladite Chambre, qui condamne les chapelains à payer la taxe des décimes à laquelle ils avaient été imposés par le chapitre, 1648. — Nomination à la cure de Roncherolles par les chapelains de la Commune, en présence des intendants ; deux chapelains exclus de l'assemblée parce qu'ils portaient des aumusses contraires à l'usage, 1728. — Contrat de vente de 30 livres de rente par les chapelains de Darnétal au collège de la Commune, au capital de 300 livres, 15 sols ; — de 6 écus d'or sol et de 2 tiers d'écu de rente, par les mêmes, au même collège, 1580. — Décret des biens de Nicolas Le Prévost, notaire de l'archevêché, 1629 (dossier provenant du palais de justice).

G. 4596. (Brochure.) — In-4°, 78 cuillets, papier. (Imprimé.)

**IXe siècle-1762.** — « Mémoire pour les sieurs chapelains titulaires du collège de la Commune, fondé en l'église métropolitaine de Rouen », contre le chapitre, à l'occasion du projet d'union de leurs revenus qu'ils ont eu la douleur d'apprendre avoir été à la pluralité des voix déterminément concerté. — Première proposition : les chapelains titulaires de la Commune ne possèdent aucuns biens pour chanter et assister à l'office canonial ; ceux dont ils jouissent ont même une destination toute différente. — Seconde proposition : Les revenus attachés au collège des Clémentins sont suffisants pour entretenir autant de chantres qu'il est nécessaire pour chanter avec décence l'office canonial. — Troisième proposition : le chapitre est par état obligé de stipendier ses chantres et ses musiciens et de suppléer de sa propre mense à leurs besoins.—Quatrième proposition : il n'y a ni utilité ni nécessité dans cette union. Signé P.-J. Magnen, Le Compte, F. Bellamy, prêtres ; Me Lemoyne, avocat. — A la suite plusieurs pièces : Appel des chapelains titulaires de la Commune, relevé par devant le légat d'Avignon contre les chanoines et chapitre de Rouen, 1457. — *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi ecclesia, quo, deperditis instrumentis omnibus, universa bona et dominia eidem conservantur.* —Donation d'Aimeric Guenent, archevêque de Rouen, du 29 avril 1341, à l'église cathédrale de Rouen, de la moitié des trois quarts des dîmes novales des terres défrichées de la forêt de Lyons et la confirmation de cette même donation faite par le pape Clément VI, à Avignon, la seconde année de son pontificat. — *Charta Osberti de Rouvraio super ecclesia de Roncherolles. — Charta super decimis ejusdem parochiæ de Roncherolles. — Alia charta Rogerii de Busco super eisdem decimis. — Recognitio ejusdem chartæ et cessionis coram officiali Rothomagensi. — Alia charta cessionis et compositionis super eisdem decimis facta ab Adamo de Merreval. — Recognitio superioris chartæ coram officiali Rothomagensi.* — Extrait de lettres accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, au collège de la Commune, portant surséance d'un an pour payer l'amortissement de 100 livres de rentes appartenant audit collège, 5 septembre 1440. — Lettres d'amortissement de Henri VI, roi d'Angleterre, en faveur du collège de la Commune, 8 avril 1448. — Transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16e jour de décembre 1545, entre messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen et les collèges et chapelains et toute la communauté des titulaires et bénéficiers en icelle. — Ledit mémoire signifié au chapitre, au domicile de Toustain, secrétaire, 9 janvier 1760. — Ce volume contient 2 parties distinctes : l'une de 24, et l'autre de 26 pages.

G. 4597. (Brochure.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

**1759.** — Double du mémoire précédent, contenant en plus la feuille de titre : « Mémoire, etc... avec les pièces justificatives dudit mémoire. A Rouen, de l'imprimerie de Nicolas Besongne, cour du Palais MDCC.LIX. »

G. 4598. (Brochure. — In-4°, 31 feuillets, papier.

**1762.** — « Mémoire pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, contre les chapelains titulaires du collège de la Commune, Appelans comme d'abus de l'ordonnance de M. l'archevesque du 12 octobre 1759 et de tout ce qui a esté fait en conséquence. Me Perchel, avocat. A Rouen, de l'imprimerie de la veuve Besongne, cour du Palais.»—Exposition du fait. —Moyens d'appel comme d'abus. — Réponse à ces prétendus moyens d'abus. Première proposition : l'exemption d'un chapitre n'empêche point que l'évêque ne puisse valablement procéder à l'extinction des bénéfices de son église cathédrale. — IIe proposition : la qualité de chanoine, dont est revêtu M. l'archevêque, ne le met nullement hors d'état de procéder à l'union des chapelles de son église. — IIIe proposition : il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement du Roi avant de procéder à l'union des bénéfices qui peuvent tomber en régale, mais seulement pour décréter l'union, ou même pour l'exécuter, et le chapitre l'a obtenu. — IVe proposition : le consentement des patrons et collateurs n'est nullement nécessaire avant de procéder à une union ; celle des patrons même laïcs ne l'est tout au plus que pour la décréter. — Ve proposition : on a pu passer outre à l'information, nonobstant les oppositions interjetées par les titulaires ou même par les patrons et collateurs.

G. 4599. (Brochure.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1609-1762.** — « Moyens d'abus proposés par les chapelains titulaires du collège de la Commune, fondé en l'église métropolitaine de Rouen, contre les ordonnances de M. l'archevêque, obtenues par les doyen, chanoines et chapitre de ladite église, les 12 et 22 octobre 1759, aux fins de parvenir à l'union et extinction des titres et mense dudit collège. A Rouen, chez la veuve Besongne, impri-

meur libraire, cour du Palais, 1762. » — Principes sur les unions. Premier moyen d'abus : exemption de la juridiction de M. l'archevêque pour quelque matière que ce soit. — Second moyen d'abus, résultant de la qualité de chanoine qu'a M. l'archevêque. — Troisième moyen d'abus : M. l'archevêque est collateur de plusieurs chapelles employées dans le projet de réunion. — Quatrième moyen d'appel : défaut de consentement des patrons et collateurs. —Cinquième moyen d'appel, résultant de ce qu'au mépris des oppositions, il a été passé outre à l'instruction. Me Lehoué, avocat. A la fin, protestation du chapitre contre les statuts de M. le cardinal de Joyeuse, 1609.

G. 4600. (Plaquette.) — In-8°, 9 feuillets, papier.

**1289-1427**. — « Extrait du testament de feu Eminentissime Jean Cholet, cardinal de l'Église romaine, et archidiacre de celle de Rouen, par lequel il paroist qu'il a eu la volonté de fonder une chapelle à perpétuité dans l'église de Notre-Dame de Rouen : mais il paroist aussi, par l'acte du chapitre de l'année 1296, que ladite fondation n'a point eu lieu ; et c'est une erreur de dire que le cardinal Cholet a fondé la chapelle de Saint-Jean-Baptiste (qui est du collège de la Commune de *Clericis Chori*, fondée dès le VIIIe siècle) à la charge de trois messes la semaine. — Sans date ni nom d'imprimeur. Vraisemblablement imprimé vers 1725.

G. 4601. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier; 1 sceau.

**1300-1769**. — Pièces diverses concernant le collège des chapelains de la Commune. — Règlement donné par G. (Guillaume de Flavacourt), archevêque de Rouen, et par le chapitre de Rouen *clericis sexdecim matutinarum chori Rothomagensis*, le jour de Pâques 1300. « *Ut ad officium divinum devote ac fideliter exequendum efficiamini prumptiores, ac ut defectus omnimodi cessent, victum vestrum cuilibet de nostro proprio duximus augmentandum, ordinantes hiis presentibus quod omnes et singuli in matutinis, missa majori et in vesperis interesse continue teneantur. Si vero aliquis alique dictarum horarum non continue interfuerit, totam dietam amittet, et si quid illa die receperit, totum restituere teneatur. Ideoque precipimus quod singuli tria signa, cuilibet bene nota, habere teneantur, que horis predictis suo distributori singulariter in fine hore cujuslibet assignabunt.* — Extrait de la bulle d'Urbain V, confirmative des statuts du chapitre, qui défendaient à tous chapelains, prenant part à la Commune, de s'absenter hors de la ville sans permission (copie). — Mémoires et délibérations du chapitre, tendant à établir que les chapelains du chœur sont amovibles, et que de toute ancienneté ils ont été assujettis à réciter de mémoire l'office divin, sous peine d'être privés de leurs places. — Autres délibérations pour obliger les chapelains curés à résider sur leurs cures ou pour les dispenser de la résidence. — Délibération du chapitre, ordonnant que les chapelains de la Commune s'assembleront, devant MM. les intendants de la Commune, pour nommer un piqueur qui soit de leur collège et non autrement, 18 août 1605. — Procès au chapitre contre les chapelains Guillaume Le Signere et Charetier, dont la place avait été déclarée vacante, faute par eux d'avoir récité de mémoire l'office du chœur. — Appel comme d'abus de l'ordonnance du chapitre, 1678. — Lettre adressée, au nom des chapelains, à MM. de la Commune, à M. l'abbé de Lécaude, chanoine et archidiacre de Nevers, par Bellamy, au sujet de l'union projetée des chapelles, 22 février 1759. — « Mémoire pour chappitre de Rouen contre les chappelains de la Commune en cette esglise à contredire et impugner certaine justice faicte par ceulx de la Commune pour les arrérages de IIIIxx livres de rente, sur plusieurs maisons assises en ceste ville. — Premièrement lesdits chapellains de la Commune s'intitulent les chappelains du collège de la Commune, usurpans ce nom, car onques ne eurent colleige ne habitacion en ceste ville, ne ailleurs, exceptés ceulx qui sont des colleiges de Erbane et Darnestal, et semble mieulx, soubz correction, qu'ilz soient chappellains dispers par ceste cité que d'aucuns colleiges, » sans date, XVe siècle. — Vente par messire Guillaume Du Mouchel, prêtre, aux prêtres et clercs de la communauté de la grande église Notre-Dame de Rouen, de 4 livres tournois de rente à héritage, 1418. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Quittances de rentes. — Procédures pour les rentes.

G. 4602. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1440-1541**. — « Ensuit par déclaracion les héritages, rentes et revenues assis eu baillage, ville et banlieue de Rouen, acquises depuis LX ans par les chappellains de l'église Notre-Dame de Rouen, non amortis, que baillent lesdits chappelains pour être amortis au bon plaisir du Roy, notre sire, en obtempérant aux mandements des officiers d'icelluy seigneur. » (Sans date). — Lettres de répit pour l'aliénation de biens non amortis, et lettres d'amortissement, septembre 1440 ; —Westminster, 27 novembre 1447, —Rouen, avril 1448. (Sur le repli des lettres données à cette dernière date) : « *Per Regem, ad relacionem domini ducis Somerseti, locumtementis generalis, Francieque et Nor-*

*mannie gubernatoris;* signé Lombart. — Vidimus de l'amortissement accordé par François Ier aux églises cathédrales et autres communautés ecclésiastiques de Normandie, 1541.

G. 4603. (Rouleau.) — 0m75c de hauteur, sur 0m30c de largeur; parchemin.

**1392.** — « *Tercius terminus communitatis capellanorum et clericorum ecclesie Rothomagensis, incipiens in festo pasche anno domini M°CCC° nonagesimo secundo, et finiens in festo beati Johannis-Baptiste, in quo fuit distributor dominus Johannes Savari, qui nichil amisit, lucratus fuit LV solidos IX denarios.* — Noms (sans prénoms) des chapelains; indication des sommes à eux payées.

G. 4604. (Cahier.) — Grand in-folio, 16 feuillets, parchemin.

**1545.** —« Concordat pour le fait des fondations, biens et revenus de l'église cathédrale, entre le chapitre et les collèges et chapelains et toute la communaulté des titulez, fondez et bénéficiez en icelle, tant de la Commune, collèges des Clémentins, Albane, Darnestal, Sainct-Esprit, les Petits-Chanoines, etc. »

G. 4605. (Cahier.) — 21 feuillets, parchemin.

**1279-1600.** — Recueil de plusieurs contrats de fondations faites en faveur du collège de la Commune, lesdits contrats extraits des registres du tabellionage de Rouen. — Fondations de messire Jean Briselance, curé de Saint-Aubin près d'Arques (messes à dire en la chapelle Saint-Mellon), 1482; — de Nicole Osmont, curé de Tourville-la-Rivière (messe en la chapelle Saint-Nicolas), 1491; — de Denis Pillée, curé de Limésy (messes en la chapelle Saint-Mellon), même date; — de Jacques de Menucourt, clerc matriculier de la paroisse Saint-Étienne la grande église (messe en la chapelle Sainte-Barbe près l'église de la paroisse Saint-Étienne), 1522, 1523; — de Pierre De la Place, chanoine et conseiller au parlement (messes en la chapelle Saint-Pierre, et Saint-Paul), 1525; — de Pierre Le Brument (messes en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié), 1525; — de Gaspard Bunel, prêtre, curé de Saint-Vigor (messes en l'autel et chapelle du collège), 1538; — de Guillaume Simon, prêtre (messes en la chapelle du collège), 1678; — de François Cossart, prêtre (messes dans la chapelle du collège), 1615; — de Thomas Marc, curé de Saint-Martin d'Oissel (messe en la chapelle du collège), 1634; — d'Étienne Dufour, 1581, 1586; — de Fouques Person et d'Étienne Sanson, chanoine (messes en la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul), 1600. — Fondation par Étienne de Sens, archidiacre du grand Caux; messes à dire *in capella quæ modo dicitur capella Roberti dicti Blancpain, in honore beati Lupi et Columbe, virginis et martyris,* dimanche après la Saint-Martin d'été, 1279.

G. 4606. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 48 pièces, papier, 1 plan.

**1400-1789.** — « Ensuyvent par déclaration les héritages et rentes foncières, non raquitables, acquises par les chappellains du collège de la Commune puis 30 ans, » 1519. — Extraits de comptes du collège de la Commune. — Fondations pieuses faites par M. Nicolas Du Bosc, chapelain du collège, 1582 (copie); — par Denis Bobée, autre chapelain (messe basse tous les mardis de l'année à célébrer en la chapelle Sainte-Anne), 1681; — par Marie Choisy, veuve de Jean Itasse (messe en la même chapelle), 1682. — Fieffe faite par les prêtres et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen, à Guillaume Le Séneschal, d'une vide pièce située en la paroisse Saint-Lô de Rouen, bornée par Jean Basin, 5 avril 1399 (v. s.) — Vente par haut et puissant seigneur messire François Martel, chevalier, seigneur de Fontaine, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, à Pierre Le Testu, marchand, d'un tènement de maison à l'enseigne *du Singe,* paroisse Saint-Cande-le-Vieux, rue de la Madeleine, près de maître Raoul Labbé, sieur de la Motte, conseiller au Parlement, 1604. — Titres de propriété d'une maison située sur l'eau de Robec, près du moulin de Saint-Ouen, acquise, par décret, en 1510. — Procès au sujet d'une rente foncière sur une maison de la rue Percière, à l'enseigne des *Deux-Anges,* appartenant, en 1669, à Marie Cavelier, veuve de feu Laurent Le Sonneur, mercier grossier à Rouen, — ladite enseigne remplacée, en 1737, par celle de *l'Orme.* — Baux et emphytéoses de maisons sises à Rouen. — Plan géométral d'un tènement de maisons à usage de tannerie, situé à Rouen, rue du Figuier; signé par Louis-Augustin Hardy, architecte, ancien expert et arpenteur du Roi, 3 novembre 1787.

G. 4607. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 30 pièces, papier, 1 sceau.

**1432-1732.** — Fondations de messes et d'offices religieux à célébrer par les chapelains du collège de la Commune. — Fondations de Jean Giboult, dit Le Bourgeois, et de Jeanne, sa femme, de la paroisse Saint-Étienne la grande église (rente sur une maison à l'enseigne du *Gros Denier,* en la paroisse Saint-Maclou; messe à dire en la chapelle

Saint-Liénart, du côté de la Madeleine), 19 juillet 1432; — de Jean Berengault, chapelain de la chapelle Saint-Sever, 1er octobre 1437; — de Jeanne, déguerpie de feu Guillaume Le Fèvre, représentée par ses exécuteurs testamentaires Jean Basin, Audry Sac, Michel Basin et Marquet Bataille (messes en l'église Saint-Denis), 8 mai 1445; — de Jean Vauquelin, 10 septembre 1456; — de Robert Le Forestier et d'Isabelle, sa femme (messes à dire en la chapelle Saint-Michel de l'église Saint-Étienne des Tonneliers), 7 juin 1470; — de Guillaume Du Désert, chanoine, 4 décembre 1471; — de Philibert Fournier, chanoine, 20 juillet 1470; — de Guérard Eudeline, curé de Saint-Sauveur, chapelain de l'une des chapelles de Saint-Romain, 19 octobre 1482; — de Gautier Duval, chapelain, dernier août 1482; — de Guillemette Jourdain, veuve de défunt Pierre Jourdain, en son vivant, verrier et maître de la verrerie de Lyons, lors de son trépas, bourgeois, demeurant en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, ladite veuve demeurant à l'image Saint-Jacques, 20 mars 1481; 29 juin 1484 (maître Nicolas de la Rue, curé de Saint-Martin de Bezu, en la forêt de Lyons, cousin et héritier en partie dudit Jourdain); — de Gieuffroy Tougris, chanoine des Quinze-Marcs, curé de Saint-Liénard de la Cerlangue; son testament : « Je laisse à un sien fils (le fils de son frère), qui prétend à l'église, ma bible de *Lira*, mesel et breviare et tous autres livres en latin, couvers d'aiez et de parchemin; item, à mon dit frère je luy laisse mes grans croniques de France et tous mes autres livres en franchois; item, à maître Jehan Tiboult, chapelain, mon coffre de l'église et demys-temps; à mons. le chantre mes 3 bancs, 2 tables, ma roe couverte de drap, 2 chaires avec les bouquets, » 20 octobre 1509.— Autres fondations de Jean Bacheler, curé de Bionval (messes en la chapelle Saint-Maclou et en celle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée à côté la nef), 14 août 1510, 1536; — de M. Le Secourable, archidiacre, 1517; — de Robert Pesant, curé du Bec-de-Mortagne (messes à dire en la chapelle Saint-Mellon, ou Notre-Dame de Pitié en la nef au senestre côté), 18 août 1520; — de Guillaume de Sandouville, protonotaire du siège apostolique (messes au jour et fêtes des octaves de Saint-Mellon, en la chapelle dudit Saint-Mellon, qui est le lieu acoustumé de célébrer les messes haultes ordinaires du collège), 29 octobre 1522; — de Jacques Bourjotel, archidiacre, 20 mai 1551.— *Sequuntur ibi redditus qui debentur a capitulo ecclesie Rothomagensis annuatim communitati capellanorum et clericis dicte ecclesie*, rouleau de papier.—Réponses du chapitre aux demandes des chapelains, autre rouleau de papier, l'un et l'autre de l'époque de l'occupation anglaise. — Marques de notaires apostoliques, Robert de Passy et Jean Dauvergne. — Sceau des obligations de la vicomté de Rouen, 1445.

G. 4608. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

**1212-1359.** — Lettres de Robert, archevêque de Rouen, au sujet de la donation faite par lui, de sa *commune* ou de l'équivalent, aux clercs du chœur de Rouen, 16 des calendes de mai 1212. — Fieffe faite par Bernard de Formeries et par Aimable, sa femme, *Renaudo Anglico* Le Candelier et à Mathilde, sa femme, d'une pièce de terre en la rue Étoupée, *in vico Stopato;* 10 sous de rente; 20 sous tournois *de recognitione* et une guimpe de soie pour Aimable; fait en septembre 1230, devant Nigaise, alors maire de Rouen. — Reconnaissance de cette fieffe devant l'official, *tactis sacrosanctis evangeliis*, novembre 1231. — Vente par Renaud Le Candeleir et par Mathilde, sa femme, à Robert Bibois, de Sorham, de ladite pièce de terre; acte passé devant Geoffroi Gigan, maire de Rouen, octobre 1232. — Reconnaissance de cette vente devant l'official, même date. — Lettres de Robert Bibois, adressées à Gilebert le Caneir et à tous autres : il notifie la donation faite par lui à Jean Bibois, son fils, de sa maison de la rue *Atupe;* présents Richart, vicaire de Sorham; sans date. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par Jean Bibois, de la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, de la vente faite par lui, du consentement de Béatrice, sa femme, à Roger *Kevrelus* et à Sebile, sa femme, pour 8 livres tournois, d'un tènement sis en ladite paroisse, mars 1249. — Ratification par *Amabilis* de Formeries, veuve, de la vente faite par Jean Bibois à Roger *Kevrelus* et à Sebile, sa femme, d'un tènement qu'il tenait du fief de ladite Aimable en la paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, mai 1249. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par Roger Kevrel, et par Sebire, sa femme, de la vente faite par eux, *clericis de choro Rothomagensis ecclesie*, pour 9 livres 5 sous tournois, d'un tènement sis en la rue Étoupée, mars 1252 (V. S.) — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance, par Robert Dumesnil, de la vente faite aux clercs du chœur de l'église de Rouen, achetant des deniers de défunt Hélie Le Poitevin, pour son obit, de 10 sous de rente, mai 1256. — Autres lettres de l'official : reconnaissance par Béatrix, fille de Bernard de Formeries, femme de Gautier Vandenguier, *universitati clericorum chori*, pour 6 livres et demie de tournois, de 10 sous de rente, octobre 1259. — Vente par Odo de Synoz, clerc, chanoine d'Évreux, aux clercs du chœur, achetant avec les deniers de feu, de bonne mémoire, Eudes Bigot, chanoine de Rouen, de 20 sous de rente, pour l'obit dudit Bigot, 1285.

G. 4609. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

**1296-1775.** — Titres de propriété de maisons et de rentes sises à Rouen, dans les paroisses de Saint-André hors ville (hôtellerie à l'enseigne de la Petite Notre-Dame); — de Saint-Cande le Vieux; — de Sainte-Croix-Saint-Ouen (maison rue de l'Hôpital, près de l'Oratoire); — de Saint-Denis; — de Saint-Etienne la grande église. — Vente, par *Guillermus de Bardouvilla, clericis chori* de la grande église de Rouen, pour 84 livres tournois, de 7 livres de rente sur le tènement de Tiphaigne *Ad cutellos*, sis en la paroisse Saint-Denis, 1296. — Reconnaissance, passée par lui devant l'official, de son sceau appendu à l'acte précédent, même date. — Vente faite par Jourdain Le Merchier, et par Erembourg, sa femme, par Jean et Roger, leurs enfants, « à la communauté des clercs de cuer de l'église de Notre-Dame de Rouen, pour 10 livres et 10 soubz tournois, de 20 soubz de rente sur un tènement de la rue aux Merchiers, » 1322. — Vente faite par Audry Sac et par Maline, sa femme, « par avant femme de feu Michel Durant, en son vivant, receveur général de Normandie, » de 10 livres tournois, pour 100 livres tournois, 12 novembre 1452. — Donation par Jean Aubrye et par Jeanne, sa femme, aux clercs de la Commune, à charge de services religieux, de 105 sous tournois de rente, sur un hôtel situé en la paroisse Saint-Etienne la grande église, devant la cour de l'église, près de l'enseigne de la Pierre, 5 octobre 1472. — Vente faite par M. de Chalon, aux frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon, d'une maison située rue Saint-Romain, 28 février 1736. — Sceau de *Guillermus de Bardouvilla.*

G. 4610. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1422** (copie)**-1763.** — Titres de propriété de maisons et de rentes, sises à Rouen, paroisse Saint-Godard, rues Beauvoisine, du Beffroy, et du Coquet, et au porche Saint-Godard. — Vente faite par Robert Trencart, conseiller en cour laie, aux chapelains de la communauté du chœur de la cathédrale, pour 24 saluts d'or, d'une vide place, devant Saint-Godard (5 octobre 1435); ladite place à lui précédemment adjugée par Pierre Poolin, lieutenant général de Jean Salvain, bailli de Rouen (2 juillet 1422), en vertu d'un mandement du roi Henri V (château de Rouen, 29 mars, an VII du règne « pour l'adjudication des vides places, non closes et inhabituées estant à Rouen, lieux d'infections et d'immondices. » — Acceptation, par les chapelains et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen, de la donation à eux faite, à charge de services religieux, « par Thomasse, déguerpie de feu Cardinet Le Tellier, meue en dévotion, de IX^xx X livres tournois, pour faire édifier maison au clos Saint-Godard, » 23 mars 1433; annonce du sceau de ladite communauté; sceau perdu. — Fieffe faite, par les prêtres et clercs de la Commune, à Guillaume Ibert, de la haute maison de pierre du porche Saint-Godard, 2 septembre 1434. — Acceptation par les chapelains de la Commune, de la donation à eux faite d'une maison rue Beffroy par Lyénor, veuve de Guillaume Du Londel, sœur de feu Jean Le Courtois, prêtre, en son vivant, chapelain de ladite Commune, en exécution de ses volontés dernières, et à charge de célébrer 2 hautes messes solennelles par an, le 5 mars et le 5 octobre; 5 avril 1483. Au dos de l'acte : « L'an de grâce 1503, le X^e jour d'octobre, en la chapelle Saint-Mellon, en la présence de tous messieurs de la Commune de Notre-Dame de Rouen, a esté célébrée une messe solempnelle pour deffuncte Lyénor, seur de deffunct messire Jehan Le Courtoys... Tesmoing le signe manuel de moy Jehan Le Boulenger, presbtre, curé de Saint-Georges d'Orival, exécuteur dudit deffunct Le Courtoys, cy-mis. » — Baux à Marie-Anne Poerier Taillepied d'Amfreville, 1762; — à Françoise-Elisabeth de Rassent, 1763. — Mention de Jean Mahommet, chapelain de la chapelle Saint-Louis en l'hôtel des Béguines de Rouen, 1455.

G. 4611. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1298-1765.** — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune à Rouen, situées paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean (rue du Tambour). — Lettres du vicomte de Rouen : vente par Roger Postel et Erembourc de l'Ouralle à mons. Jehan d'Aubourville, prêtre, pour 10 livres tournois, de 20 sous de rente « sur une masure avec les édifices dessus mis, assis en la paroisse Saint-Jehan-sur-Renelle de Rouen, en Vanterie, » samedi après la Sainte-Catherine, 1298. — Lettres de l'official de Rouen : donation faite par ledit Jean d'Aubourville, prêtre, chapelain en la grande église, aux clercs de chœur, *intuitu caritatis et in honore Dei et beate Marie Virginis et sancti Mellonis*, de 20 sous de rente, juin 1301. — Décret des héritages de Jehan Toustain, pour les 4 louages de l'Escauderie (rue de la Renelle), paroisse Saint-Jean, 1458. — Mémoires concernant les travaux faits à une maison, rue du Tambour, 1713-1714. — Baux, 1751-1765.

G. 4612. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

**1298-1767.** — Titres de propriété de rentes et de maisons sises à Rouen, dans les paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Lô. — Vente faite par Tassin Aoustin et par Robine, sa femme, « ou paravant, femme de feu Jehan Delesques », à Guillaume Roussignol, d'une maison à l'enseigne de l'*Angre*, pour 90 livres tournois, payées présentement en 60 saluts d'or de bon or et de bon poids, courant alors pour le prix de 30 sous tournois chaque pièce, 26 juin 1446. — Fondation par Jacques le Tanneur, marchand à Rouen, d'une messe à note, à dire en la chapelle Saint-Mellon par les chapelains de la Commune; il leur donne à cet effet 15 livres tournois, « considérant que Dieu, le créateur, par sa bonté et clémence, luy avoit, en ce monde mortel, donné ses biens temporeulx largement et habondamment, mesmes que sont procédez de luy et de sa femme grande et notable lignée, vivant en bonne prospérité... non voulant demourer ingrat desdits biens, honneurs, lignée et prospérité, mais de tout son pouvoir l'en remercier et rendre grâces, » 15 février 1524. — Procès entre les chapelains et les tanneurs de Rouen, au sujet de l'entretien des taluts de la Renelle, 1635; — entre eux et Georges Alorge de Senneville, pour un mur mitoyen, 1629. — Lettres du vicomte de Rouen : vente faite « par Jehane d'Aubemalle, de Saint-Vivien de Rouen, à la communauté des clercs de cuer de la grant église Nostre-Dame de Rouen, pour 20 livres tournois, de 40 soubz de rente sur 2 mesons en la paroisse Saint-Lô, » 1298. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, 14 décembre 1395, pour le paiement des rentes de 40 sous aux chapelains de la Commune sur une maison rue *as Juids*, ladite sentence prononcée à la suite d'enquête pour constater le bien affecté à la rente en question.

G. 4613. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

**1392-1770.** — Titres de propriété de rentes ou de maisons sises en la paroisse Saint-Maclou, rue des Crottes, près des Augustins, de Mamuchet, de Saint-Marc, du Sac, proche des Etuves du Rouvray, des Prêtresses ou des Savetiers. — Fieffe faite par Nicolas Fauvel, chanoine et sous-chantre de l'église de Rouen, à Etienne Quevron et à Emmeline, sa femme, d'un tènement en la paroisse Saint-Maclou, moyennant 60 sous de rente, mars 1292. — Lettres de l'official de Rouen : reconnaissance par lesdits preneurs, devant l'official, de leurs sceaux appendus à l'acte précédent, même date. — Donation par messire Jean Ou, prêtre bénéficié en la grande église, aux chapelains de la Commune, d'une maison sise rue de Maumuchet, à charge de services religieux, 4 septembre 1498.

G. 4614. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

**1390-1776.** — Titres de propriété de rentes et de maisons sises à Rouen, paroisse de Saint-Maclou, rue Martainville. — Fieffe faite par messire Jehan Le Bas, prêtre bénéficié en l'église Notre-Dame de Rouen, à Robinet De l'If, parcheminier, de la paroisse Saint-Jean, d'une maison, jardin et *appentif*, rue de Martainville, 6 juillet 1480. — Donation par ledit Le Bas, aux chapelains de la Commune, de la rente de cette fieffe, à charge de services religieux : présent au contrat, messire Jehan Houel, curé de Bloville, dernier août 1500. — Ordonnance de Pierre Le Baillif, conseiller du Roi, inspecteur des bâtiments de la ville et faubourg de Rouen, comme commis par maître François Le Vie, acquéreur des offices d'inspecteur, suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juin 1707, pour la construction d'une fosse d'aisances en une maison près du vivier de la porte Martainville, 3 mai 1708.

G. 4615. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau.

**1315-1775.** — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, paroisses de Saint-Martin-sur-Renelle, de Saint-Michel, de Saint-Nicaise, de Saint-Nicolas, de Saint-Paul, de Saint-Vincent. — Vente faite par Raoul Du Homme et par Jacqueline, sa femme, « à la communauté des clercs du cuer de la grant église Notre-Dame de Rouen », pour 30 livres tournois, « d'une meson avec le font de la terre, » assise en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, dimanche après Quasimodo 1315. — Sentence rendue par Jean Cavelier, lieutenant commis de Jean Auber, vicomte de Rouen, aux plaids d'héritage de la ville et banlieue de Rouen, à la suite d'enquête et de proclamation; héritage adjugé aux clercs de la Commune, faute de paiement de rente par les propriétaires absents; gens de l'enquête au nombre de 12, « saonnés par justice, passés et demourés sans saon et soupechon et jurés à dire vérité en la cause,.. déposent par seremens à un acort. Par le conseil des juges assistens ès plès, le lieutenant, comme justice, octroye à l'attourné des clercs ses requêtes, et donne en mandement, à tous les sergents de ville et baulieue, de bailler saisine et possession des héritages auxdits clercs ou à leur commandement portant ces lettres, » 1397.

G. 4616. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 50 pièces, papier; 4 sceaux.

**1237-1764.** — Titres de propriété de rentes ou de maisons appartenant au collège de la Commune, situées à Rouen, en la paroisse Saint-Vivien, rue des Matelats, Orberue, Poitron et Pomme-d'Or et à la boucherie Saint-Vivien ( maison de la Gerbe d'Or, hôtel des Matelats, rue Orberue, 1493, hôtel du Grand Godet, même rue.) — Lettres de l'official de Rouen : Hugues Larchonneor et *Adia*, sa femme, héritiers de *Morioldis* la Carpentière, donnent aux clercs du chœur de la cathédrale, en compensation d'une rente de 40 sous, le tènement de ladite *Morioldis*, sis à Saint-Vivien, samedi après la fête sainte Marie-Madeleine, 1237. — Vente par Guillaume de Brai et par Mathilde, sa femme, au chapitre de Rouen, *ad opus clericorum chori*, pour 6 livres tournois, de 12 sous de rente *apud Quoquerelmont*, en la paroisse Saint-Vivien, novembre 1251. — Vente par Jean de Paris, au chapitre de Rouen, achetant des deniers de Pierre, évêque d'Albano, ancien archevêque de Rouen, d'une rente à Saint-Vivien, 1253. — Fieffe faite par les clercs de chœur, à Gautier de Floques et à Jeanne, sa femme, d'un tènement, rue Tousée, février 1300 (v. s.). — Lettres passées devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Laurent Le Lièvre et Typhaigne, sa femme, prennent en fieffe et en perpétuel héritage, de mestre Richard Le Foulon, chanoine de Rouen, un tènement, paroisse Saint-Vivien, moyennant une rente annuelle de 30 sous, mardi après la Saint-Mathias, apôtre, 1317. — Abandon fait de cette rente aux clercs de la Commune, par les exécuteurs testamentaires de Richard de Droitecourt, autrement dit Le Foulon, chanoine (maître Jean de Lyons, autre chanoine, messires Jehan Jarding, Raoul Souris et Jehan Le Boucher), mercredi après la Sainte-Croix en septembre 1326. — Sentences rendues, aux plaids d'héritages de Rouen, par Raoul Duclos, lieutenant pour le maire sire Jacques Filleul, 26 octobre 1364. — Mention de Pierre le Cynière, maçon à Rouen, 20 septembre 1470 ; — de Jean de Bresmes, écuyer, sieur de Villiers, 1493 ; — de Simon Osmont, écuyer, sieur de Fresquiennes, et de Jeanne de Bresmes, sa femme, héritière du précédent, 1509 ; — du *pallis* du cimetière Saint-Vivien, 18 février 1447. — Sceaux des obligations de la vicomté de Rouen, 1457 ; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1451 ; — de Pierre Lamy, lieutenant général du même vicomte, 1463.

G. 4617. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

**1244-1772.** — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, paroisse Saint-Vivien, rue de Bas, Bougerue, des Champs, Coquereaumont, de l'Étal-aux-Chevaux, près la porte Saint-Hilaire. — Vente par Guillaume Blanchart et par Julienne, sa femme, aux clercs du chœur de Rouen, pour 4 livres tournois, de 10 sous de rente sur un tènement *in vico qui dicitur Bougerue*, 1245. — Vente aux mêmes par *Adia, uxor Hugonis Larchoneor*, de 10 sous de rente sur un tènement que *Giroudus* de la Vacherie, Jean Coispel, et *Haisia* Agache tenaient d'elle en la ruelle *per quam itur ad penturia*, 1246. — Vente aux mêmes par Hugues Larchonneor et par *Adia*, sa femme, pour 30 sous tournois, de 5 sous de rente, 1253. — Vente par Osbert *Ad virtutes* et par Marie, sa femme, à maître Jean de Saint-Lô, chanoine de Rouen, pour 100 sous tournois, de 10 sous de rente sur un tènement près de Robec, septembre 1244. — Guillaume de Authemy et *Haisia*, sa femme, prennent en emphytéose ou héritage et fieffe, de vénérable et discrète personne mons^r^ Nicolas Fauvel, chanoine et sous-chantre de l'église de Rouen, un tènement entre la terre qui fut à Gillebert Loisel et la ruelle de Saint-Ouen, 1292. — Sentence rendue, aux plaids de Rouen, au sujet d'une rente, par Raoul Duclos, lieutenant pour sire Jacques Filleul, maire de Rouen, 26 octobre 1364. — Donation faite par messire Thomas Legrand, curé de Chérences, près la Roche-Guyon, et chapelain de Sainte-Colombe en la cathédrale, aux chapelains de la Commune, d'un tènement de maisons près du moulin de Chantereine et de la porte Saint-Hilaire, à charge de services religieux en la chapelle Sainte-Colombe et en la chapelle Saint-Mellon, 14 août 1472. — Appointements entre les chapelains et les exécuteurs testamentaires dudit fondateur pour réduction de fondation ; — les exécuteurs remettent manuellement auxdits chapelains 60 livres tournois à convertir en rente, un calice d'un marc d'argent, « un petit missel complet des festes trepples, doubles et dominicales, fermé à 2 fermans d'argent, un chasuble de sargette noire, l'estuy à corporeaux, 2 chopinettes d'estain, une porte-paix, avec un coffre fermant à 2 clefs, où sont les ournemens, le tout estant de présent à ladite chapelle Sainte-Colombe, » 1482.

G. 4618. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 128 pièces, papier.

**1591-1778.** — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune, sises à Rouen, au clos des Parcheminiers, rue Martainville et près de la porte Martainville. — Vente faite par les chapelains de la Commune à Thomas Teuffray, poudrier, demeurant en la paroisse Saint-Pol, d'un vieux tènement de maisons près de la porte de Martainville, 1591. — Procès-verbal de visite de ces maisons par les maçons Jacques de Ry et Guillaume Lincel, 20 février 1615. — Sentence de la vicomté de Rouen, qui renvoie les chapelains en possession de maisons qui avaient été fieffées au sieur David Barjolle, dans la cour des Parcheminiers, 21 mai 1744. — Procès-verbal de visite de ces maisons par Jean-Pierre De France et par Pierre Le Brument, experts jurés des bâtiments, priseurs et arpenteurs pour la ville de Rouen et ressort du parlement, 13 juillet 1744. — Emphytéose faite par le collège de la Commune à François Cordier, marchand amidonnier, d'une maison au clos des Parcheminiers, 1er septembre 1778.

G. 4619. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1370-1395.** — Titres de propriété de rentes et de maisons appartenant au collège de la Commune. — Vente de 12 sous de rente par Jean Varnier, « de Deeville, » à monsr Raoul Drouet, prêtre, 1319. — « Donation faite par ledit monsr Drouet à la communauté des prêtres et des clercs du cuer de l'église Notre-Dame de Rouen » de cette rente, pour fondation de 2 messes perpétuelles, 1330. — Fondation du chanoine maître Guillaume *de Rivo :* « la lettre de chapitre pour XX sous de rente donnez as chapelains et clercs de la Commune de l'église qui chantent une messe de Saint-Esprit pour moi, ma vie durant, et après ma mort, des trépassez, en la chapelle Saint-Jehan, après le premier huyt de prime, *ad primam pulsationem hore prime*, » mardi après l'Assomption de la sainte Vierge, 1333. — Fieffe faite par Jean Le Paumier, « aux prestres et clercs de la Commune de la grande église, d'une pièce de terre à camp assise à Saint-Gilles de Respeville. » — Acte par lequel Jean De la Ruelle reconnaît « que les prestres et clercs de la communauté de l'église Notre-Dame de Rouen ont droit de percevoir une rente de 10 sous sur une maison de la paroisse « Saint-Pierre l'Ounouré, » 1394. — Sentence de Richard Ravin, lieutenant du vicomte de Rouen, en la juridiction de la ville et banlieue, en faveur desdits prêtres, auxquels cette rente avait été contestée, 9 mai 1395.

G. 4620. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

**1574-1766.** — Titres de propriété du collège de la Commune. — Titres relatifs à 2 pièces de terre à Grigneuseville. — Aveux baillés à Gabrielle de la Radde, dame de Ramburelles et de Grigneuseville, 1629; — à Absalon-Claude-Jean Daspremont, marquis de Veudy, gouverneur de Montmédy, lieutenant général des armées du Roi au pays de Flandre, mestre de camp général des carabins de France, seigneur de Grigneuseville, à cause de dame Marie-Gabrielle de Grouche, son épouse, 1658; — à Marie-Gabrielle de Grouche de Chepy, dame de Grigneuseville, veuve et non héritière de messire Abraham Dozanne, chevalier, capitaine au régiment de Picardie, 1700. — Aveux et baux de prairies sises au Petit-Quevilly, relevant de l'abbaye du Bec-Hellouin.

G. 4621. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

**1255-1785.** — Titres de propriété de terres et de rentes appartenant au collège de la Commune. — Titres relatifs à une rente de 2 livres 5 sous due par la confrérie de Saint-Ouen-de-Longpaon. — Fieffe faite à Jean des Essarts, bourgeois de Rouen, par les chapelains du collège de la Commune, d'une masure à Saint-Pierre de Carville, au hameau de Longpaon, près de la chapelle dudit lieu et du chemin du Roi, tendant à *Darnestal*, 16 avril 1488. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Hervé, de la paroisse Saint-Pierre de Carville, vend au chapitre de Rouen, achetant des deniers d'Hélie Peitevin, pour l'anniversaire de celui-ci, moyennant 10 livres tournois, 20 sous de rente sur 3 acres de terre sises en ladite paroisse, entre *Crucem que dicitur Aloete... a quemino de Carevilla usque ad queminum de Darnestal*, novembre 1255.

G. 4622. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1388** (copie)-**1747.** — Procès pour le patronage et pour les droits honorifiques et les prières nominales de la paroisse de Roncherolles-en-Bray, entre les chapelains de la Commune et le sieur Lestendart, seigneur de Roncherolles. — Présentations à la cure, par le collège de la Commune; collations par l'archevêque. — Extrait de l'inscription gravée sur une pierre enfermée dans le côté droit de la muraille du chœur de l'église de Roncherolles-en-

Bray, placée à côté de l'image de saint Maur, en laquelle se lisent les paroles qui suivent, en prose rimée :

Au mois de mars vingt septième jour,
Mil cinq cents quarante sept, par bon amour,
Et délection envers notre Seigneur Dieu,
Les paroissiens et thrésoriers de ce lieu,
Ont commencé à rédifier le chœur.
D'entreprendre ont eu courage et cœur, etc.

— Inscriptions des cloches. — Sentence arbitrale de Claude d'Abancourt, seigneur de Rouvray, brigadier des chevau-légers de la garde du Roi, et d'Antoine de Béthencourt, seigneur du Plis, sur une contestation, pour droits honorifiques à Roncherolles, entre Jean-Louis de Lestendart, écuyer, de Roncherolles, et Louis de Lestendart, écuyer, sieur de Liffremont, 1700 (copie). — « Défenses pour maître Nicolas Le Thiays, prêtre, docteur en droit, de la Faculté de Paris, chapelain titulaire de la chapellenie de saint Jean-le-décolé, fondée en l'église métropolitaine de Rouen, pourvu au bénéfice cure de Roncerolles-en-Bray, par M^rs les chapelains du collège de la Commune, fondé en la même église cathédrale, seigneurs, patrons et présentateurs de ladicte église et cure de Roncerolles, contre M^e François de Saint-Oüen, escuyer, prestre, présenté audit bénéfice de Roncerolles, par messire Jean-Louis de Lestendart, chevalier, soy-disant seigneur et patron de ladicte église et cure de Roncerolles. » — Droits de prières nominales reconnu à François de Caqueray, écuyer, sieur de l'Essart, ayant épousé Marie-Elisabeth de Lestendart, et à messire Étienne Desmarest, sieur de Lannoy, l'un des anciens capitaines au régiment d'infanterie de Touraine, ayant épousé Françoise-Charlotte, fille puinée du même seigneur, 1720. — Election d'une personne à présenter à la cure de Roncherolles par les chapelains de la Commune, par voie de scrutin et en présence des chanoines, intendants du collège de la Commune, 1747.

G. 4623. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 pièces, papier; 1 sceau 1 fragment de sceau.

**1311-1771.** — Titres d'une rente de 21 livres 12 sous due, à titre de pension, aux chapelains de la Commune, par le curé de Roncherolles-en-Bray. — Acte par lequel *Petrus Geraldi*, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêque, reconnaît avoir reçu de Jean Savalle, fermier du déport de l'église de Roncherolles, 26 livres 13 sous 4 deniers pour le déport, 1311. — Sentence arbitrale portée par *Geraldus de Brantholomio*, doyen, Martin Evrard et Michel Durand, chanoines à Rouen, sur un procès entre les chapelains de la Commune et Guillaume de Tonneville, curé de Roncherolles-en-Bray : on reconnaît le droit que les chapelains avaient à une pension de 21 livres sur la cure de ladite paroisse, 1359. Sceau dudit *Geraldus de Brantholomio*. — Lettres de l'official de Rouen, contenant vidimus de ladite sentence, 1359. — Procès avec Pierre Le Bouchier, curé de Roncherolles, 1453; — avec Pierre Fortin, autre curé de Roncherolles, 1488, etc. — Lettre de M. Guérard, autre curé de Roncherolles, à l'abbé Lecomte, vicaire de Saint-Nicolas, chapelain de la Commune : « Plusieurs (paroissiens de Roncherolles) qui cy-devant vivoient aisément, se trouvent à l'étroit et subsistent par l'indulgence des créanciers. Tels sont sous mes yeux plusieurs fermiers, sans compter plus de 20 familles pauvres qui ont besoin de secours, » 1771.

G. 4624. (Liasse.) — 49 pièces, papier (1 imprimée.)

**1580-1768.** — Procès au sujet des dîmes, en la paroisse de Roncherolles-en-Bray, entre les chapelains de la Commune et les curés, Jacques Le Crep, 1580; — Jean Le Nouvel, 1722-1725. — Déclaration des terres novales. — « Factum pour les sieurs chapelains titulaires de la Commune de l'église cathédrale de Rouen, patrons du bénéfice cure de Roncherolles-en-Bray, décimateurs d'un canton de dixmes, apelants de sentence rendus au bailliage de Rouen le 7 mars 1722, contre maître Jean Le Nouvel, curé de Roncherolles, intimé en apel. En cause, Pierre Fleury et Michel Toussaint, fermiers des dixmes des sieurs chapelains, » imprimé. — Baux des dîmes.

G. 4625. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

**1548-1550.** — « Pappier terrier pour servir d'enseignement à l'advenir pour MM. les chappelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen, des terres en labour assises en la paroisse de Roncherolles-en-Bray et ès parties d'environ, subjectes et affectez en dixmes coustumières envers mes dits sieurs, dont les limittes d'icelles terres commencent du lieu nommé la Bruière de Fretencourt, tendant le long du chemin le Duc à Liffremont jusques au chemyn aux Péterons, tendant le long des terres de la Tillaye jusques au chemin tendant de Forges en Bray à Buchy, et dudit chemin tirant droict à la Croix du parc de Heez et de ladite Croix revenant au Chemin aux Anes et de là, par la sente qui maine de Randillon à Saint-Vincent, et dudit Randillon jusques à la rivyère d'Andelle, et le long d'icelle jusques au Vyvier Duc, à finir à ladite Bruyère, lequel présent terrier, par discrete personne messire Jehan Thiebourg, presbtre, et Jehan de Graves, a esté faict dresser, suyvant la submission en quoy ilz se

seroient submis par le bail ou baulx à eux faitz par les dicts sieurs chappelains, » 1542, 1548. — Mention de Jean de Betencourt, de Charles de Boissay, sieur du Grand-Quesnay, baron de Mesnières et de Cailly ; — du sieur de Cotteblanche, de Pierre Daniel sieur de Liffremont, du sieur de Grances et de Jean de la Mote, écuyers.

G. 4626. (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

**1566.** — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par Thomas Le Mayre, suivant son bail du 13 mai 1566. — Le chemin, dit des Péterons dans le terrier précédent, est appelé le chemin des Chassemarées dans celui-ci. — Mention des trièges de Blanchevoie, de la vallée du Bec, du Buc Gosmel, vers la Chaulle, des Crouttes, des clos des Grances, du Grand-Quesnay, de la Haute Rue, de la Haye aux Chiens, du Suret, du Camp du Mouchel.

G. 4627. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

**1577-1599.** — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par Jacques Blondel et Laurent, fils aîné et héritier de défunt Martin Dabancourt, suivant leur bail de 1577. — Mention des lieux dits Bieval, l'Epine Dangereuse ; — des hoirs ou représentants de Henri Laurent et Antoine de Gruchy ; de Guillaume Acard, curé de Mauquenchy, et de François Pinel, vicaire de Roncherolles-en-Bray ; — de Georges Desmarets, écuyer.

G. 4628. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1659-1660.** — Papier terrier de Roncherolles-en-Bray, dressé, pour les chapelains de la Commune, par maître Robert de Malon, curé de Mauquenchy, suivant son bail de 1659. — Mention des lieux dits l'Argillière, l'Eau du Val, la Haye Madame, les Hayes de Mauquenchy, le Petit-Quesnay, le Val-Advisse. — Pour couverture une feuille de parchemin d'un ancien missel.

G. 4629. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

**1660.** — « Papier des terres labourables dont MM. les chappelains du collège de la Commune, sieurs et patrons de la cure de Roncherolles-en-Bray, ont accoustumé de tout temps de percevoir les dixmes, »... ladite déclaration attestée véritable par Robert de Malon, curé de Mauquenchy.

G. 4630. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1730.** — « Papier terrier pour MM. les prestres et chapelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen, sieurs et patrons du bénéfice cure de Roncherolles-en-Bray, contenant les terres labourables sur lesquelles lesdits sieurs chapelains ont accoutumé de percevoir les dixmes. » — A la dernière page, liste des trièges : la Mare Angenot, la Haie Homo, Entre les 2 Quesnes, le Bosgamel, les Bosquereaux, la croûte d'Aumale, la Haute Rue.

G. 4631. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

**1768-1790.** — « Grand livre contenant le compte général, tant des rentes que fermages et des dixmes de Roncherolles, des terres, prairies de la campagne et loyers des maisons de la ville, appartenant au collège de la Commune. » — Du sieur Le Compte, prêtre.

G. 4632. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 pièces, papier.

**1746.** — « Nouveau papier terrier dressé, en l'année 1746, de concert entre MM. les Chartreux de Gaillon, gros décimateurs de la paroisse de Mauquenchy, monsieur Le Mercher de Longpré, curé dudit Mauquenchy, et les sieurs clercs de chœur de l'église cathédrale de Rouen et métropolitaine de Normandie, des pièces de terre sises ès-paroisses de Roncherolles-en-Bray, Mauquenchy, etc., sur lesquelles lesdits sieurs clercs de chœur ont droit de percevoir la dixme, suivant les nouveaux tenants, bouts et côtés desdites pièces. »

G. 4633. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

**1526-1669.** — Comptes des clavigers du collège de de la Commune. — Le registre commence par ces termes : « L'an de grace mil cinq cens vingt six, le deuxiesme jour de may, après que messire Guillaume Le Maignen, presbtre, eust rendu son compte de clavisger, il partist de l'office, et pour luy y entra maistre Jehan Gallandi, pour exercer ledit office avec messire Raoul Duval, presbtre. »... A la fin : « Inventoire faicte du meuble appartenant aux chappelains du collège de la Commune,... ladite inventoire faicte en l'an 1535, le 17e jour d'aoust, par maistre Jehan Alyne, etc... Messel en parchemin escrit à la main, les fermans garnis d'argent... Un messel, non complect, où l'en

soulloit lire les messe Telliere... Ung chapelle de ostade perse, fornye de casuble... Une aultre chappelle de satin blanc de Burges... Ung chasuble de demye ostade noire... chape de tryllis blanc... » — (Registre endommagé par l'humidité.)

G. 4634. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

**1526-1677.** — Compte des mises faites par les clavigers du coffre du collège de la Commune. — Mention de maître Pierre Du Bosc, seigneur de Grainville-sur-Fleury, 1527 ; — de Jehan Richard, libraire de la paroisse Saint-Nicolas, 1519 ; — de noble homme Éustache d'Amfreville, sieur de Bellefosse, d'Aristote Le Sesne, avocat en cour laye, 1534 ; — de Jean Auber, écuyer, seigneur de Gomerville, de Jacques Restoult, sieur de Fontaines, de Jean Le Vasseur, verdier de Roumare, 1535 ; — de Pierre Le Clerc, sieur de Croisset, au plège de Jean Durant, sieur de la Rivière, 1536 ; — de Jean Baoult, sieur de Tonneville, 1540 ; — de Nicole Vereul, avocat en Parlement, 1544. — (Registre fort endommagé par l'humidité.)

G. 4635. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

**1559-1561.** — « Ensuit la recepte et deniers par moy (Duhamel) receuz du collège, dont il convient que je tienne compte sur la mise par moy faicte, cy-après déclarée depuis le 14e jour de mars 1559, » — jusqu'en 1561.—« Payé pour l'appoinctement faict avec Tournebus, de 25 sous tournois de rente foncière parisis qu'il avoit droict de prendre, par chacun an, sur une pièce de vigne, tant plantée que à planter, contenant 5 vergées ou environ, jouxte l'accord faict, et pour 25 années d'arrérages de la rente, laquelle rente et arrérages ledit Tournebus a transporté au collège par la somme de 45 livres tournois. »

G. 4636. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

**1565-1785.** — Emphytéose faite par les chapelains du collège de la Commune à Pierre-François Yvelin, jardinier à Darnétal, d'une pièce de terre au Grand-Couronne et au Grand-Quevilly. — Déclaration de certaines terres et héritages appartenant à plusieurs personnes, situés et assis en la paroisse de Mauquenchy-en-Bray, dont les dîmes appartiennent à l'abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont près Rouen, fin du XVIe siècle. — Etat de biens situés à Mauquenchy et Glatigny. — Procès pour les dîmes entre les chapelains de la Commune et les curés, 1724-1744. — Bail de terres au Petit-Quevilly, 1787. — Bail des dîmes de Roncherolles-en-Bray, 1783. — Décret des biens du sieur Claude Hays, bourgeois de Pont-de-l'Arche, 1565.

G. 4637. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, parchemin.

**1521-1522.** — « Le premier compte de Henry Hamon, presbtre, recepveur, commis par les prestres et chappelains du collège de la Commune fondé en l'église Notre-Dame de Rouen à faire la recepte des cens, rentes et revenues dudit collège, pour l'année de la dicte recepte commenchant au terme et jour Saint-Michel 1521 includ et comprins, et finissant audit terme Saint-Michel 1522 exclud. »—Mention de Jean Auvray, sieur de la Poterie, de Guillaume de Clercy, sieur de la Goupille, de Pierre Daniel sieur de Liffremont, de Pierre de Hallouse, sieur de Bruquedalle, de Jean Mustel, sieur de Bosroger, de Jean Pillavoine, sieur de Geuffosse, de Jehan de Sourtembosc, sieur du Busc, de Guillaume Challenge, conseiller au Parlement, et de Thomas Mallartus, verrier, de la paroisse de Bolbec en Caux. — En marge du 1er feuillet, d'une écriture plus récente : « En 1521 et 1522, il y eut grande cherté de blé, et valloit 25 et 30 sols la mine ; mais en 1523, le blé ne vallut que 15 sols la mine. En 1524, il y eut cherté de vin. Le ponson valloit 10 livres et 12 livres ; mais en 1525 il ne vallut que 3 livres le ponson, et mine de blé, 18 sols. »

G. 4638. (Registre.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier.

**1522-1523.** — « Le deuxiesme compte de Henry Hamon, presbtre et recepveur, commis par les presbtres et chapelains du collège de la Commune... »— Mention de Romain Surreau, sieur de Malaunay, de Robin Le Cornu, sieur d'Espreville, de Pierre Graffart, curé de Harville ; — de Guillaume Du Criel, curé de Roncherolles-en-Bray ; — de Jean de Cormeilles, conseiller du Roi au Parlement ; — des étuves de la Seille ; — des 9 louages, aux 2 côtés du porches Saint-Godard. — L'un des locataires mort de peste.

G. 4639. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1523-1525.** — « Les derniers comptes de deffunct maistre Henry Hamon, presbtre, lors de son décès et en paravant recepveur et procureur général, deuement institué et commis par les presbtres et chapelains du collège de la Commune. » — Gages de maître Jean Le Tellier, conseiller en cour laie, 40 sous ; — de Thomas de Bru-

mare, défauteur du collège, 18 livres. — Mention de Jean Poisson, chapelain de la chapelle Sainte-Colombe.

G. 4640. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, parchemin.

**1527-1528.** — « Le premier compte de Jehan Deschamps, presbtre, recepveur, commis par les presbtres et chappellains du collège de la Commune,... pour l'année commenchant au terme et jour Sainct-Michel 1527 includ, et finissant audit jour Sainct-Michel 1528. » —Mention de la maison du Mont-Saint-Michel, de l'enseigne de l'image Saint-Christophe, paroisse Saint-Pierre-le-Portier; — de la maison du Griffon, paroisse Saint-Michel; — de la maison où pendait le Chapeau rouge, auparavant l'image Saint-Sébastien, paroisse Saint-Jean ; — de la rue d'Escauderie, de présent nommée la rue de la Renelle, même paroisse; — de la rue des Camps-Mahiets, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré ;—des étuves du Gredil, en la rue Etoupée, même paroisse ; — d'une maison au haut de la rue Beauvoisine, près la porte au côté de Saint-Nigaise, « où souloit avoir les touralles » ;— de Symon Osmont, écuyer, sieur de Bardouville; — de maître Jehan de Cormeilles, conseiller du Roi au Parlement, aux droits de messire Jean Picart, chevalier, sieur de Radeval, pour une maison près de la fontaine de la Crosse, bornée par l'hôpital du Roi;— de Thomas Berard, maçon, ayant pris à fieffe, pour 8 livres tournois par an, une maison en la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen près du logis de la Crosse.

G. 4641. (Registre.) — Grand in-folio, 34 feuillets, parchemin.

**1528-1529.** — « Le segond compte de Jehan Deschamps... pour l'année commenchant au terme et jour Saint-Michel 1528. » — Mention de maître Jehan Lamy, avocat en cour laie, propriétaire de 2 pièces de terre ou de pré près l'hôtel de la Motte ; — de Pierre Dubosc, sieur de Grainville sur Ry ; — de Jean d'Orival, sieur de Larré, demeurant à Notre-Dame de Vaudreville, près Longueville; — de Nicole Le Vasseur, curé de Berville.

G. 4642. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1529-1530.** — « Le compte premier de Pierre Balligan, presbtre, recepveur, commis par les presbtres et chappellains du collège de la Commune... à faire la recepte pour l'année commenchant au terme et jour Saint-Michel 1529. » — Mention de Christophe Baudouyn, notaire et chapelain de la chapelle Saint-Jean-Baptiste en la cathédrale ;— de Jean Poisson, curé de Saint-Aubin et distributeur de la Commune ; — de Nicolas Piédeleu, receveur des deniers communs de la ville ; — de Pierre Boissel, clerc de la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers; — de Pierre Lescot, clerc de la paroisse de Saint-Denis.

G. 4643. (Registre.) — Grand in-folio, 28 feuillets, parchemin.

**1530-1531.** — « Le second compte de Pierre Balligan... pour l'année commenchant au terme et jour Sainct-Michel 1530. » — Obits Gautier, Bacheler, Désert, Deschamps, Pepin, Druger, fêtes Saint-Mellon, Saint-Martial, Saint-Anne, Saint-Vivien, fondation du *missus et cum esset desponsata.* — Bail d'une maison à messire Denys, clerc de Saint-Laurent, durant la vie de lui et de sa mère.

G. 4644. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, parchemin.

**1545-1546.** — « Le premier compte que rend et baille Laurens Accart, presbtre, procureur et recepveur, commys par le collège de la Commune, et l'un d'iceulx... pour une année commenchant au jour et terme Sainct-Michel 1545. » — Mention de la rue des Canmahiets, anciennement dite des Petites-Changes; de la maison où étaient anciennement les étuves de la Seille, rue de la Seille ; de la maison à l'enseigne du Carolus, anciennement à l'enseigne de l'Ours bâté; d'un tènement de maisons rue du Figuier où les drapiers avaient fait leur foulerie ; de la terre des Marettes, à Sotteville ; — de Florent Coppin, joueur d'instruments, rue Étoupée ; — de Jean Lefort, fondeur, paroisse Saint-Vivien ; — de Guillaume de la Chesnaye, médecin ; — de Pierre Davoult, curé de Malleville ; — de Jean Le Veneur, curé de Saint-Aignan-sur-Ry ; — de Roger Duval, sieur de Vertot ; — de Jacques Baoult, sieur de Tonneville ; — des avocats, Robert Fautrel, Guillaume Le Pesant. — « Pour 1 livre de getons, 8 sous 10 deniers.— A Guillemyne Leger, paouvre femme mendiente, laquelle est morte de peste en moys de may, en la maison de laquelle n'ont esté trouvez aucuns biens, et demouroit icelle en une des maisons de Chanterayne, par le prix de 25 sous par an, (relaxé) 25 sous. »

G. 4645. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1546-1547.** — « Le second compte que rend et baille Laurent Accart... pour une année commenchante au jour et terme Saint-Michel 1546... » — Mention de la peste qui avait été en une maison de Chanteraine, occupée

par une *mendienne*, pour le prix de 40 sous par an, et en une autre dite des Raverdiz ; — des réparations faites à une autre maison du collège par Jehan De la Rue, maçon ; — de maisons à l'enseigne du Turc ; — de Jean De la Porte, sieur de Château-sur-Epte ; — de Jean d'Esquetot, sieur d'Esmontot ; — de maître Olivier Regnard, sieur des Isles. — Gages aux avocats Guillaume Courant et Guillaume Le Pesant, à Sanson Vastier, clerc matriculier de Saint-Denis ; à maître Martin, clerc de Saint-Étienne-des-Tonneliers ; à Jacques Picquot, clerc de Saint-Martin-du-Pont.

G. 4646. (Liasse.) — Grand in-folio, 44 feuillets, parchemin.

**1553-1554.** — « Le quatriesme et dernier compte que rend et baille Pierre Ollyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège des chappellains de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1553. » — Mention de Robert Burnel, chanoine de Rouen, curé de Roncherolles-en-Bray ; — du gouverneur de l'hôpital du Saint-Esprit, au pied de la montagne Sainte-Catherine ; — de Guillaume Gaillard, curé de Belbeuf, au lieu de Le Roy, curé de Fleury ; — de Guillaume de Valliquierville, curé d'Yville-sur-Seine ; — de Gilles Alorge, sieur de Gruchet et du Pont-Autou ; de Jehan Dufour, sieur d'Héronchel ; de Robert de Hardelay, sieur de Mallemains ; de Pierre Du Mouchel, sieur de Mellemont ; de Pierre Mustel, sieur de Lermesnil ; de Jehan Raoullin, *alias* le Fliquier, sieur du Bosc-le-Borgne. — Travaux de pavage dans les cours des maisons de Martainville. — Ouvrages de maçonnerie exécutés par les maçons Jehan La Biffe et Jacques Moulin. — 3 verrières, payées au verrier Olivier Tardif 22 sous 6 deniers. — Prix de plaidoyers des avocats Guillaume Le Courant, Jean Le Pesant, 7 sous 6 deniers, 5 sous 3 deniers, 4 sous 20 deniers. — A mons[r] Theroulde, avocat, pour avoir plaidé par 3 fois, 5 sous.

G. 4647. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1555-1556.** — « Le compte que baille M[e] André Auber, en lieu de M[e] Denis Auber, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège des chappellains de la Commune... à faire la recepte,... pour ung an commenchant au jour et terme Saint-Michel 1555... » — Mention de la rue d'Épicerie joignant la vieille halle aux merciers, paroisse Saint-Denis ; — d'une taverne à l'enseigne du Havre-de-Grâce, en la vieille Harenguerie, paroisse Saint-Vincent ; — du lieu nommé la Maresquerie, en la rue des Picquechins, paroisse Saint-Vivien ; — de Pierre Ducoté, curé de Bautot, chapelain de la Commune ; — de M[e] Jacques Le Clerc, curé de Mauteville-l'Esneval ; — de Noël Symon, curé de Pissy ; — de Laurent Accard, curé du Plessis, chapelain de la Commune ; — de Jacques de Heris, curé de Reneville-en-Caux ; — de M[e] Olivier Regnard, sieur des Isles ; — de Robert de Manneville, élu du Roi à Rouen ; — de Marin Ango, maçon de la ville de Rouen ; — de dom Georges d'Orbec, maître de la fabrique de Saint-Ouen.

G. 4648. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1556-1557.** — « Le compte que rend et baille M[e] André Auber, presbtre, pour et en lieu de deffunct M[e] Denis Auber, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1556. »—« A Jehan La Biffe, masson, paoure homme, desnué de biens et chargé d'enffans, luy a esté remys la somme de 40 sous pour une année de louage de la maison des Estuves qu'il tenoit. » — A Pierre Couppel, menuisier, pour avoir fait trois fenêtres en ladite maison, 30 sous 6 deniers le pied. — Honoraires d'un plaidoyer, 20 deniers.

G. 4649. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1557-1558.** — « Le premier compte que rend et baille M[e] Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1557. » — « Pour avoir fait faire ung hec à couvrir le puys de Sainct-Godard et y mettre une serrure, 32 sous 6 deniers. — Pour avoir changé une chopinette en la chapelle Saint-Nicolas, 2 sous. — A mons[r] Le Gras, pour plaidoyers, 5 sous, 7 sous 6 deniers. — Pour les gectons pour calculer ce présent compte, 5 sous 6 deniers. — Pour la despence faicte en l'audition de ce présent compte, 12 livres. »

G. 4650. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1558-1559.** — « Second compte que rend et baille M[e] Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1558. » — « Payé pour une estamppe pour estampper les choppinettes de la Commune, 8 sous. — Pour paye des 16 chopinettes qui furent achetées, à mettre aux chapelles de la Commune, 15 sous. » — Visite du puits du porche Saint-Godard par les maçons Laurent Hamon et Jacques Tourmente... Payé

pour le vin de Saint-Martin et *estriennes* des clercs du greffe, « tant de bailliage que vicomté que de notre procureur, suivant les bonnes coutumes, » 20 sous. — Mention d'Olivier Tardif, verrier, et de Noël, son fils, demeurant en la paroisse Saint-Nicolas ; — de Jean Le Cornier, curé de Freneuse ; — de noble homme Nicolas Du Quesnay, sieur de Neauville.

G. 4651. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1559-1560.** — « Tiers compte que rend et baille Me Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune à faire la recepte, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1559... » — « 18 sous tournois pour avoir fait bénir les 5 calices d'argent de la Commune et avoir fait asseoir 5 petites armoyres de boys aux 5 chapelles de ladite Commune. » — Pour avoir fait deux clefs aux coffres de Saint-Léonard et des Innocents. — Serrrure neuve à un coffre de la chapelle Saint-Mellon. — Mention de Guillaume Le Coq, chapelain de la chapelle Saint-Louis aux Béguines ; — d'Étienne Payel, sieur de Fourges ; — de Noël Tardif, verrier.

G. 4652. (Registre.) — Grand in-folio, 42 feuillets, parchemin.

**1560-1561.** — « Quart compte que rend et baille Me Pierre Olyvet, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1560... » — Pour le luminaire et bougie de la présente année, 53 livres 4 sous. — Pour les jetons, pour jeter et calculer ce présent compte, 10 sous. — Payé à maître Gilles Le Sauvage, avocat en vicomté, la somme de 60 sous pour une année de ses gages. « Faut allouer la somme de 100 sous pour le reste du louage de la maison de Le Challeur, à raison qu'il fut appréhendé de justice et condamné à être pendu par arrêt de la court, pour raison du trouble qu'il commist au jour du Saint-Sacrement, et tous ses biens prins et enlevez de justice. » — Maisons situées à Bouvreuil, « brulées à cause de la guerre et désastre advenu en ceste ville de Rouen. »

G. 4653. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, parchemin.

**1561-1562.** — « Cinquiesme compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1561. » — Relâches à Benoît De Sailly, menuisier : la maison qu'il occupait avait été pillée et détruite « par les souldarts à l'entrée de la ville ; » la couverture de la maison avait été rompue « par l'estonnement et forche du canon de l'artillerie du Roi. » Autre locataire tué à l'*Entrée* de la ville, d'autres morts de peste durant le désastre.

G. 4654. (Registre.) — Grand in-folio, 47 feuillets, parchemin.

**1562-1563.** — « Sixiesme et dernier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commenchant au jour et terme de Sainct-Michel 1562. » — Un des 16 louages du porche Saint-Godard, occupé par Jacques Duval, libraire. — Remise faite aux Augustins de Rouen « pour grandes pertes, ruines et dommages qu'ils ont soufferts en l'année du désastre... » — « A Jacques Tourmente, machon, pour avoir dressé et mys en estat deu 4 aultieux pour la Commune, c'est assavoir Bachelet, Pityé, Saint-Nicolas et Saint-Léonard, 10 livres 10 sous. — A Benoist De Sailly, menuisier, pour avoir faict les sièges et fourmes de la Commune, 12 livres 10 sous. — Pour 3 messeaulx à servir aux chapelles De la Commune, 78 sous. — Pour 2 serrures mises au coffre des lettres de la Commune, 47 sous 6 deniers. — Audit Tourmente, pour avoir dressé l'autel de la chapelle Sainte-Colombe et enchayné les formes de la Commune, 30 sous. — Au serrurier, pour avoir faict 6 chandelliers de fer à mectre aux chapelles de la Commune, 10 sous. — Remise sollicitée par le *computant*, « pour raison des grandes pertes qu'il avoit souffertes, au temps du désastre, à cause de sa recepte, et qu'il avoit continuellement six souldars en sa maison, dissipans son bien. »

G. 4655. (Registre.) — Grand in-folio, 46 feuillets, parchemin.

**1564-1565.** — « Second compte que rend et baille Me Fouques Person, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1564. » — Mention de la Vache couronnée et de l'Échiquier, rue Cauchoise ; de la Croix-Blanche, paroisse Saint-Vigor ; du Descapitolle, au Vieil-Marché ; des Trois-Mores, rue Écuyère ; du Colimachon au Marché-aux-Vaux ; du Chapeau rouge, rue Vanterie ; du Long paon, auparavant des Teurterelles, près de la porte Beauvoisine. — « A Benoist De Sailly, menuisier, pour avoir raccoustré le banc à la chapelle Saint-Léonard de Saint-Nicolas, 50 sous. — Pour une serrure à mettre au grand coffre de la chapelle Saint-

Nicolas, 4 livres. — Pour une livre de jectons pour calculler le présent compte, 12 sous 6 deniers. » — Compte écrit avec soin. — Titres et sous-titres à l'encre rouge; lettres ornées; la première lettre du registre, S capitale, ornée de têtes d'hommes.

G. 4656. (Registre.) — Grand in-folio. 32 feuillets, parchemin.

**1565-1566.** — « Premier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commis par le collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1565. » — « Aux clercs du greffe de mons^r le vicomte, pour le vin de la Saint-Martin et les estrennes, affin d'avoir le moyen de voir les décretz qui se passent ordinairement, 6 sous. — Aux clercs de notre procureur, pour le vin de Saint-Martin et estrennes, 5 sous. — Pour une livre de getons, pour calculer le présent compte, 12 sous 6 deniers. »

G. 4657. (Registre.) — Grand in-folio, 39 feuillets, parchemin.

**1566-1567.** — « Second et dernier compte que rend et baille Pierre Olyvet, presbtre, procureur et recepveur commys par le collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1566. » — Mention de Marie Raoulin, veuve de noble homme Jean Le Lieur, sieur de Bédane; — de Pierre Tourmente, curé de Londinières; — de Guillaume Crevon, prêtre, clerc de la paroisse Saint-Godard, « pour la maison que tenoient MM. de la ville pour loger les soldards, assise devant le grand portail de Saint-Godard, à luy baillée pour 6 ans à commencher après que les soldards seront hors de ladite maison, 15 livres. »

G. 4658. (Registre.) — Grand in-folio, 32 feuillets, parchemin.

**1568-1569.** — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis par les chappellains du collège de la Commune fondé en l'église cathédrale Nostre-Dame de Rouen à faire la recepte des rentes,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1568. » — Mention du Descapitolle au Vieux-Marché; — de Robert Baratte, avocat, sieur de la Houpière; — de Jean Dufour, sieur d'Héronchel; — de la maison de la Coqueluche au Pont-Onffroy.

G. 4659. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, parchemin.

**1569-1570.** — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1569. » — Mention du ruissel du Ponchel; de l'enseigne de la Tête-d'Or au Pont-Onffroy; des enseignes du Gredil, de l'image Notre-Dame de Boulogne, rue du Figuier; — de la Charité de Saint-Ouen de Long-Paon; — de Loui, Du Bosc, contrôleur de sel de Rouen.

G. 4660. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1570-1571.** — « Compte et estat que rend et baille Foucques Person, procureur et recepveur commis par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1570. » — « De Jacques Baratte, paintre, à présent deffunct, pour la maison où pend pour enseigne les Reverdys, paroisse Saint-Maclou, 20 livres. » — Mention de Mathieu Le Roux, orfèvre, maître de la Monnaie à Rouen; des hoirs maître Jacques Centsols, conseiller au Parlement; — de la maison où pend pour enseigne le Chat, près du Tripot des 7 têtes. — 1^re^ lettre du compte, C, ornée.

G. 4661. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, parchemin.

**1571-1572.** — « Compte et estat que rend et baille M^e^ Foucques Person,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1571. » — A Pierre Laudasse, avocat en vicomté, pour une année de ses gages, 60 sous. — « Pour la despence ordinaire faite à l'audition de ce compte, 12 livres 10 sous. — Pour une livre de gettons pour calculer ce présent compte, 14 sous. » — Mention de maître Guillaume Fierabras, médecin. — 1^re^ lettre du compte, C, ornée.

G. 4662. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1572-1573.** — « Compte et estat que rendent et baillent M^e^ Robert Boucquetot, presbtre, et son frère Jehan Boucquetot, procureurs et receveurs commys par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1572. » — Mention d'un mirouier, demeurant en la rue Écuyère; — de la maison à l'enseigne des Papillons, autrefois de l'Étrille, sur l'eau de Robec; — de Thomas Le Maire, tabellion, tenant à ferme les dîmes de Roncherolles et Mauquenchy, pour 9 ans, 100 livres par an. — Première lettre du compte, C, remarquablement ornée.

G. 4663. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, parchemin.

**1573-1574.** — « Compte et estat que rendent et baillent Me Robert Boucquetot, presbtre, et son frère Jehan Boucquetot, procureurs et recepveurs commys par les chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençeant au jour et terme Sainct-Michel 1573. » — Mention des avocats Laudasse, Lhermette, Ango ; — de Jean Picot, clerc de Saint-Martin-du-Pont ; — de Richart de Lécluse, clerc de Saint-Denis ; — d'une maison vacante « parce que celuy qui l'occuppoit cy-devant estoit de la religion, et s'estoit rendu fugitif de ceste ville. »

G. 4664. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

**1581-1582.** — « Sixiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1581. » — Mention de Jacques Le Cresp, curé de Roncherolles-en-Bray ; — de Guillaume de Croismare, sieur de Saint-Léger, propriétaire d'une maison, rue aux Ours ; — de Jehan Pillavoyne, sieur de Vieillefosse. — « Pour le vin de Sainct-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs du parlement, bailliage et vicomté, afin d'avoir délivrance des actes et sentences, 5 sous. » — Endommagé par l'humidité.

G. 4665. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

**1582-1583.** — « Septiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1582. » — Mise pour la réédification d'un long tènement de maison, contenant 4 louages, assis en la rue du Lièvre, en présence de maître Guillaume Plantehoulx, à ce commis ; — de Laurent De la Croix, maçon ; — de Denis Cousin, maître charpentier ; — de Laurent Houllegate, menuisier ; — de Jehan Bezoche, vitrier.

G. 4666. (Registre.) — Grand in-folio, 43 feuillets, papier.

**1583-1584.** — « Huictiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1583. » — « Pour ung chasuble noir, servant journellement en la chappelle du collège, 9 livres 10 sous. » — Mention de Michel Carié, receveur du Mont-aux-Malades ; — de maître Guillaume Crevon, clerc de Saint-Godard ; — de maître Robert Hélie, avocat, occupant une maison, paroisse Saint-Godard.

G. 4667. (Registre.) — Grand in-folio, 47 pièces, papier.

**1584-1585.** — « Neufiesme compte et estat que rend et baille Pierre Gohé, presbtre, procureur et receveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1584. » — Mention des hoirs Jehan Le Cacheur, sieur de la Motte ; de Nicolas Bigot, sieur de la Quaine, au droit de sa femme, fille de Nicolas d'Esquetot ; de Jean Le Coq, avocat en cour d'église. — A Richard Le Pelay, brodeur et chasublier, 49 livres 12 sous. — « A Jehan Petit et Michel Le D(e)ntre, libraires, pour avoir relié, refaict et recouvert de neuf, baillé plusieurs messeaux..., 27 livres 9 sous. — A frère Nicole Thevenin, religieux des frères Augustins, pour avoir escript et notté en parchemin plusieurs messes contenant 5 cahiers, 13 livres 14 sous. »

G. 4668. (Registre.) — Grand in-folio, 50 feuillets, pàpier.

**1585-1586.** — « Sixiesme et dernier compte que rend et baille Pierre Gohé, prebstre, naguères receveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1585. » — Mention de monsr de Berengeville, avocat en la Cour ; — de maître Guillaume Daniel, écuyer, commis au greffe de la vicomté de Rouen ; — de mons. Hédiart, conseiller en la Cour, propriétaire d'une foulerie d'alun, vers la fontaine Saint-Ouen Maresquerie.

G. 4669. (Registre.) — Grand in-folio, 42 feuillets, papier.

**1586-1587.** — « Premier compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1586. » — Mention de maître Jean De la Porte, conseiller en la Cour des Aides ; — de Jean Doucet, sieur de Piencourt ; — d'Antoine Caradas, sieur du Héron, demeurant près de la fontaine de Lisieux ; — de Jean Raullin Fliquier, sieur du Bosc-le-Borgne ; — d'une rue nommée le Porche Dodalle, vers la rue des Champs.

G. 4670. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier.

**1587-1588.** — « Second compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1587. » — Mention de maître Roullant Bunel, tabellion du chapitre, chapelain de la chapelle Saint-Louis, fondée au prieuré des Béguines ; — de Jehan Cornier, curé de Freneuse ; — d'Alphonse Darande, sieur de Craville, et d'Antoine Langlois, sieur de Louvres, au droit des demoiselles leurs femmes, héritières de défunt noble homme maître Jacques Centsolz, au plège de maître Richard Hays, curé de Reneville.

G. 4671. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

**1588-1589.** — « Tiers et dernier compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1588. » — Réparation aux maisons des étuves du Rouveray. — Consultation de M. Le Sauvage, avocat, 10 sous. — Remise à « ung nommé....., lequel est sy poure qui n'a pas de pain à bouter sous ses dens. » — Biens d'absents, saisis par MM. de l'Union, notamment une maison d'un nommé Jacob Duberle, l'un des anciens de la nouvelle religion. » — « La charité de Longpaon est en recepte à 45 sous, dont n'ay rien receu, de mes trois années, à raison de la ruyne qu'ils ont eu du champ du roy de Navarre. — Noble homme Nicolas Quoquerel et Jehan Regnault sont en recepte à 45 livres, dont n'ay rien receu... à raison qu'ilz ont esté tous pillez et ruinez de ceux de Dieppe et de ceulx du roy de Navarre et des autres compaignyes, et ledit Quoquerel est deffunct à Dieppe, et tout son bien perdu. — Martin Dabencourt et Jacques Blondel sont en recepte à 260 livres, dont n'en ay receu que la somme de 130 livres... à raison qu'ils ont esté ruinez et pillez jusques à leur chemises, de l'armée de monsr du Maine, et en aprez prins et mys en renson de ceulx de Dieppe. »

G. 4672. (Registre.) — Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

**1589-1590.** — « Quatriesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1589. » — « A Martin Poupelis, serrurier, pour avoir racoustré une fourme de la chapelle de ladite Commune, comme avoir désassis et rassis ung candelier de fer en la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. — A mons. Crestien, avocat, pour un plaidoyer, 14 sous 6 deniers. — A Guersent, procureur, pour avoir assisté audit plaidoyer et consulté l'avocat, 5 sous. — Monsieur Gueroult est en recepte à 115 sous,... dont n'a esté rien receu, et m'a faict responce, sur ce que je luy ay demandé, que n'estoit pas temps de demander de l'argent, et qu'il failloit attendre que la guerre fust faillie, et, sy j'en avoys, que je ferais bien de lui en bailler. » — Biens saisis par MM. de l'Union ; revenus réduits à rien « par la malice des temps, ravages, pilleries qui se font par le pays. »

G. 4673. (Registre.) — Grand in-folio, 39 feuillets, papier.

**1590-1591.** — « Cinquiesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1590. » — « Jehan Poupart est en recepte à 10 sous, et, au chapitre d'arrérages, à 30 sous, dont n'a esté rien receu, à raison que MM. de l'Union touchent le revenu, n'ayant esgard à personne. » — Maisons sans habitants ; — maison donnée au capitaine Morgny. — Mention « de ravages et pilleries au pays. »

G. 4674. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

**1591-1592.** — « Sixiesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1591. » — « Pour avoir faict houser et nettoyer les chapelles dépendantes du collège, 111 sous. — A Estienne De l'Aigle, poure homme... pour ung voyage faict en la maison de Jehan Regnaut, demeurant à Lestentot, affin de recouvrer payement de la somme de six-vingts quinze livres,... lequel n'a trouvé que la femme, qui luy a dict qu'elle avoit perdu 2 de ses enffans après son mary, et qu'elle auroit besoing de mendier son pain, et qu'il ne demeuroit personne sur l'héritage, et que deux enffans qui luy restoient n'estoient avec elle à raison qu'elle ne les peult nourrir ; — pour son dict voyage, 4 livres tournois. — Au sergent Buquet, pour s'estre transporté en la maison du capitaine Le Bourg, pour avoir payement de la somme de XI livres, ensemble se nantir des biens exploitables, pour l'assurance du terme de Pasques, lequel a trouvé l'huys fermé, et (après avoir) heurté par plusieurs foys... ayant tiré procez-verbal, se

retira en vicomté pour avoir mandement d'ouverture, et exécuta ensuite ledit Le Bourg et ses biens... Vendit les biens à la Basse-Vieille-Tour. » — Maisons au faubourg Cauchoise, démolies. — Compte endommagé par l'humidité, sans couverture.

G. 4675. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

**1592-1593.** — Septième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel (1592.) « — Au sergent Denys, envoyé tout exprès de ceste ville aux champs et maisons de la damoiselle de noble homme Nicolas Du Quesnay, vivant sieur du Fresnay, et Laurent Regnault, pour recouvrer paiement... N'a trouvé aucuns biens pour sur iceux dresser ou faire son exécution, ains a trouvé les lieux en totalle ruine et toutes les terres en friche sans estre labourées et sans fermiers... — Maître Michel Guilberchin, prêtre, tué pourement devant Saint-Nicolas, en revenant de soupper, ès festes de Noël. » — Rentes retenues par MM. de l'Union. — Pierre Marc, chanoine, privé de son bénéfice de Roncherolles-en-Bray ; le gentilhomme du lieu en jouit. — Maisons abattues et ruinées par le commandement du gouverneur et de MM. de la ville ; autres maisons sans locataires, à cause de la maladie contagieuse. — « Fermier, 2 ans prisonnier à Dieppe et depuis prisonnier à Rouen et du tout ruyné et destruit. » — Manque la feuille de titre.

G. 4676. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

**1593-1594.** — Huitième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1593. — Biens portés au marché et revendage de la Vieille-Tour. — « Pour le vin de Sainct-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs du parlement, bailliage et vicomté, 30 sous. — Les hoirs de noble homme Nicolas Quoquerel sont en recepte à 45 livres, et, au chapitre d'arrérages, à 225 livres, dont n'a esté rien receu, à raison que les lieux et héritages obligez en la dicte rente sont tous ruinés, et les terres en friches, sans fermiers. » — Mention ailleurs de « paysans si poures qu'ils n'ont pas une poure beste pour labourer, et ont esté tous ruinez. » — David Duquesnay, sieur de Nyauville, homme d'armes de monsieur l'Amiral. — Remise d'un tiers des rentes suivant l'édit du Roi.

G. 4677. (Registre.) — Grand in-folio, 27 feuilets, papier.

**1594-1595.** — Neuvième compte de Pierre Monnoye, receveur du collège de la Commune, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1594. — A monsieur Le Sauvage, conseil du collège, pour plaidoyer, 5 sous 3 deniers. — Mention de maison qui avait été brûlée et abattue par le commandement de monsieur de Villars, après le siège levé. — Manque le premier feuillet.

G. 4678. (Registre.) — Grand in-folio, 25 pièces, papier.

**1595-1596.** — « Dixième compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour un an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1595. » — Mention de la demoiselle Jeanne Du Boys, veuve du sieur des Alleurs ; — des hoirs monsieur Heudiard, conseiller à la Cour ; — de François Viger, référendaire en la Cour ; — de Guillaume Lescuyer, archer de la garde du Roi, demeurant à Braquetuit, hameau de la Folie ; — des héritiers de Thomas Teuffrey, poudrier.

G. 4679. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

**1595-1596.** — Minute du compte précédent. — Manque le feuillet de la fin et la couverture.

G. 4680. (Registre.) — Grand in-folio, 31 feuillets, papier.

**1595-1596.** — « Unziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, procureur et recepveur des chappellains de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme de Sainct-Michel 1596. » — Consultation de M. Le Sauvage, avocat, 15 sous 10 deniers. — « A l'huissier Symon, pour s'être transporté au hamel de Lestentot, pour faire arrest ès mains de Pierre Delahaye, fermier des héritiers de noble homme Nicolas Quoquerel, vivant maître de la Chambre des Comptes, 3 écus 9 livres. »

G. 4681. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

**1597-1598.** — « Douziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1597. » — « Pour despence ordinaire faicte en l'audition de ce compte,

12 livres 10 sous. — Pour 4 livres de gettons, la somme de 110 sous. — Au Sauvage, avocat, pour avoir plaidé, 2 sous 6 deniers. — A Richer, procureur, pour avoir registré la cause, 5 sous; pour la présentation, 2 sous. — Jehan Gare est en recepte à 10 livres, dont n'a esté rien reçu, et n'y a moyen de s'en faire paier, à raison de la pauvreté qui est en luy, et fault que le recepveur Regnart le nourrisse tous les jours pour l'honneur de Dieu. »

G. 4682. (Registre.) — Grand in-folio, 33 feuillets, papier.

**1598-1599.** — « Traizième compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune,... pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1598. » — « A Jacques Sohier, vitrier, pour avoir faict de neuf 7 vitres à lozenges à 2 yeux de voirre, etc..., 6 livres. » — Mention de Nicolas Barentin, clerc de Saint-Denis; — de Nicolas Le Nud, clerc de Saint-Étienne-des-Tonneliers; — de Pierre Martin, distributeur de la Commune. — L'article de 45 sous, pour le vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, ne paraît pas avoir été alloué.

G. 4683. (Registre.) — Grand in-folio, 35 feuillets, papier.

**1599-1600.** — « Quatorziesme compte et estat que rend et baille Pierre Monnoye, presbtre, procureur et recepveur des chappellains du collège de la Commune, pour ung an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1599. » — « Pour 4 livres de gettons, 110 sous. » — Mention de Jean de la Haye, maître de la Truie qui file, à Sotteville; — des hoirs de M. de Gamaches, pour les hoirs de Guillaume Bertout, sieur de la Haye-Gonnor.

G. 4684. (Liasse.) — 8 cahiers, in-folio, contenant 308 feuillets, papier.

**1603-1610.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Pierre Monnoye, Thomas Marc. — Manquent les comptes pour les années 1601, 1602. — 4 livres de jetons, 4 livres, 1603; 6 livres, 1604, 1605, 1606, 1608, 1609; 7 livres, 1610. — Vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, avocats et procureurs, 30 sous, en 1604 et 40 sous, en 1605 et autres années. — Avocats consultés : de Bretignières, Chrestien, Coteret, De Lestre, Dentu, Laudasse, Le Boullenger, Guillaume Le Noble, Lorée, Prin, Sallet, Vynement. — Prix d'un missel acheté chez Crevel, libraire, 7 livres 2 sous, 1603. — « A Me Pierre Martin, distributeur du collège de la Commune, la somme de 40 livres, pour une année de ses gaiges, outre la somme de 12 livres, pour une année aussi de ses gaiges d'avoir affiché chaque jour, en la chappelle du collège, estiquettes pour faire sçavoir les chappellains qui ont célébré la messe les jours précédens, et autres estiquettes faisant congnoistre les messes qui se doibvent célébrer chaque jour de chacun mois de l'année, 52 livres, » 1610.

G. 4685. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 455 feuillets, papier.

**1610-1620.** — Comptes du receveur du collège de la Commune, Thomas Marc, prêtre. — Mention d'un tènement de maisons, nommé autrefois le Porche Madame, de présent le Porche Maldisné, paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers; — du Capitolle au Vieux-Marché; — de la rue Damiette, dite d'Ecosse, paroisse Saint-Godard; — de la maison de l'Eléphant, dite autrefois de la Couronne d'or, paroisse Saint-Étienne-des-Tonneliers; — des enseignes du Chapeau blanc, rue Ancrière, de la Vache couronnée, de l'Ecuyer, rue Cauchoise; des 2 Anges, rue Ecuyère; des Trois Avirons, rue d'Orberue, 1610. — Vin de la Saint-Martin aux clercs des greffes, des avocats et des procureurs, 30 sous, 1610. — 4 livres de jetons, 8 livres, 1610, 1620. — Remise de loyers pour cause de maladies contagieuses, 1619. — Clercs des paroisses Saint-Denis, Saint-Étienne-des-Tonneliers, Saint-Martin-du-Pont : Nicolas Barentin, Nicolas Le Nud, Philippe Le Blanc, 1610. — Martin de Hally, sieur de La Chapelle, conseiller au Parlement, rue Étoupée. — Pierre Selles, fondeur, paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 1610. — Jacques Gravois, Guillaume Loisel, maçons, 1620. — Fleurent Coppin, Pierre Parnuit, joueurs d'instruments, même année.

G. 4686. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, contenant 297 feuillets, papier.

**1621-1630.** — Comptes du même. — Manquent les comptes de 1628, 1629. — « A Georges Le Planquois, grossier mercier, 19 livres 7 sous, pour avoir livré 10 aunes, 3 quarts de camelot cramoisi rouge, pour faire un contre autel et les 2 pendants qui servent à la chapelle Bachelier. » — On continue d'afficher des étiquettes à la chapelle du collège pour *dénoter* le nombre de chapelains qui avaient célébré le jour précédent et pour faire connaître les hautes messes à célébrer chaque jour du mois en la chapelle du collège. — Jacques Clément et Lincel, maîtres maçons; — Thomas Liégeart, maçon tombier, ayant succédé à Robert Liégeart, autre maçon tombier, 1621.

G. 4687. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio, comprenant 274 feuillets, papier.

**1633-1640.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Antoine Marc, commis à la recette du grenier à sel de Bernay, frère et héritier de défunte et discrète personne, Me Thomas Marin, prêtre, receveur du collège ; Jacques Le Danoys, Michel Yauvart, Jean Lernault. — Mention de M. de Pagalde, au droit d'Isabeau Labbé, sa femme, en premières noces, femme de Jean Guenet, lieutenant en la Table de marbre du palais ; — de Nicolas Coquerel, lieutenant général en la vicomté de Rouen, au droit de Marie Guenet, sa femme, fille du même Jean Guenet ; — de Guillaume Desdames, apothicaire, fils de Jacques Desdames, aussi apothicaire; — de Pierre Gellouis et Jean Cappelle, maçons. — 4 livres de jetons, 8 livres. — Remises sur les loyers à cause de la contagion. — Maison à l'enseigne de la Bible d'or, précédemment à l'enseigne des Trois Mores, rue Écuyère, 1638.

G. 4688. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 274 feuillets, papier.

**1641-1650.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Jean Lernault, Robert Duchesne, Robert Le Quesne, son frère et son héritier, 1650. — Mention de M. de Bétancourt, ayant épousé la fille de Mathieu Planchon, contrôleur des tailles en l'Élection de Rouen ; — de Girard Le Sonneur, chirurgien; — de Pierre Bachelier, lieutenant à la Table de marbre ; — de M. Hue, écuyer, sieur de la Rocque, conseiller du Roi au Parlement, pour Me Michel Hue, aussi conseiller, son père, propriétaire d'une maison, rue des Carneaux, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — d'Antoine Hélie, faiseur de cordons à chapeaux. — 4 livres de jetons, 8 livres, 1645.

G. 4689. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, comprenant 282 feuillets, papier.

**1651-1660.** — Comptes du receveur du collège de la Commune, Guillaume Symon, prêtre, chapelain. — Mention de Philippe Carré, chanoine en l'église de Rouen, fils et héritier en partie de Nicolas Carré, mercier grossier ; — de Louis Costé, libraire ; — de la veuve de Nicolas Duhamel, avocat en la Cour ; — « de Jean Varin, commis au greffe civil du Parlement, fils de Catherine Coppin, veuve de Raulin Varin, avocat au bailliage et vicomté de Rouen, en précédent, Fleurent Coppin, joueur d'instruments ; » — d'Isaac Delahaye, médecin. — Dépense faite en l'audition des comptes, 13 et 40 livres; jetons présentés à MM. les intendants, 4 livres ; jetons des sieurs chapelains auditeurs des comptes, à raison de 10 sous chacun, 6 livres 10 sous, 1655.

G. 4690. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 225 feuillets, papier.

**1661-1670.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Guillaume Symon, Charles Duval, prêtres, chapelains. — Mention de M. Robert, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, ayant acquis par décret une maison près du Gros-Horloge ; — de M. Chalon, baron de Crétot, conseiller secrétaire du cabinet de la Reine, au droit de Noël Gueroult, sieur du Manoir ; — de Jean Borel, tabellion ; — de Pierre Picot, chanoine à Rouen. — A M. Duhamel, distributeur, pour avoir fait imprimer les feuilles des Cuilibets, 3 livres. — Aux chapelains députés à l'audition des comptes, 36 livres. — A Michel Morel, pour avoir nettoyé les chapelles de la Commune, nettoyé les chandeliers et chopinettes, mis des bancs sous le chapitre aux jours des assemblées, 8 livres, 1666.

G. 4691. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 504 feuillets, papier.

**1671-1680.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Charles Duval, Guillaume Symon, prêtres, chapelains. — Mention de Pierre Brice, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes, au droit de Jean Le Gras, marchand, pour une maison sise en la rue de la Croix-de-Fer où soulait pendre pour enseigne le *Petit Gril ;* — de Guillaume Le Vaillant, joueur d'instruments, 1674 ; — de M. Bigot, sieur de Graveron, conseiller à la Cour des Aides; — de M. Richeome, auditeur en la Chambre des Comptes ; — de Jean Le Vavasseur, avocat; — de Françoise Du Becquet, veuve de feu M. Lanfranc Durant, avocat en la Cour, 1675.

G. 4692. (Liasse.) — 10 cahiers contenant 551 feuillets, papier.

**1681-1690.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Gervais Descambosc, prêtre, chapelain, Jean Racine, prêtre, pour et au nom de Catherine De Lespine, veuve de Me Jacques Descambosc, tutrice principale de Catherine-Marguerite Descambosc..., etc. (héritiers de leur frère Gervais Descambosc), Jean Patriarche, chapelain de

la chapelle Saint-Eustache. — Mention de M. Suard, notaire secrétaire de la Cour ; — de Marie Cavelier, veuve de Laurent Le Sonneur ; — du sieur Meilibuc, conseiller en l'élection de Rouen ; — de Barjolle, conseiller au bailliage ; — de Jacques Le Boullenger, libraire, représentant Jacques Le Boullenger, son grand-père, procureur au Parlement ; — de M. de la Bunodière, conseiller échevin de la ville de Rouen, 1685. — Au sieur Baudouin, ivoirier, pour un crucifix, 7 livres ; consultation d'avocat, 15 sous, 1687.

G. 4693. (Liasse.)—8 cahiers, in-folio, comprenant 298 feuillets, papier.

**1690-1700.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Jean Patriarche, Etienne Delamare, prêtres, chapelains. — Mention de la veuve de Me Pierre Maurice, sieur de la Motte, secrétaire de S. A. R. Madame, ancien président en l'élection de Rouen, propriétaire de la maison où pend pour enseigne *La Vache Couronnée*, rue Cauchoise ; — de M. de Moy, sieur de Ribouville, conseiller au Parlement, représentant M. de Moy, auditeur en la Chambre des Comptes ;— de M. Le Pesant, sieur de Boisguillebert, conseiller au Parlement, propriétaire d'une maison, rue Sainte-Croix-Saint-Ouen, près des pères de l'Oratoire, devant la porte de derrière de la grande Crosse, 1697.

G. 4694. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 492 feuillets, papier.

**1700-1709.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Etienne Delamare, Charles Luce et Denis Bardel. — Mention de M. Le Pesant, sieur de Boisguillebert, conseiller du Roi au Parlement, ayant acquis, des filles et héritières du sieur Le Vaillant, une maison sise en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, proche des pères de l'Oratoire ; — de M. Reu, docteur en médecine, ayant épousé la fille de Me Guillot ; — de M. de Brinon, ayant épousé madame Coquerel, fille et héritière de M. Coquerel, conseiller à la Cour des Aides, 1708.

G. 4695. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 443 feuillets, papier.

**1710-1720.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Charles Luce, Denis Bardel, et Louis Ribart, chapelains. — Mention de M. Cavelande, conseiller en la Cour, ayant épousé mademoiselle Le Chevalier, héritière de M. Le Chevalier, trésorier de France ; — de M. de la Bunodière, auditeur des Comptes, fils et héritier de M. de la Bunodière, échevin de Rouen ; — de M. Giot, conseiller du Roi à la Cour des Aides, héritier de M. Giot, conseiller à la Cour, 1718.

G. 4696. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 457 feuillets, papier.

**1721-1730.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Louis Ribart, Etienne Grebauval, chapelain, curé de Roncherolles-en-Bray. — Mention de M. Richomme, conseiller en la cour des Comptes, propriétaire d'une maison rue Étoupée ; — de M. Machuel, libraire, ayant acquis une maison où pend pour enseigne *Les Clefs*, rue des Champs-Mahiet (Camaillers), paroisse Saint-Patrice ; — des héritiers de M. Planterose, secrétaire du Roi, propriétaire d'une maison, rue de la Seille, 1728.

G. 4697. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 349 feuillets, papier.

**1731-1740.** — Comptes du receveur du collège de la Commune, Me Louis Le Grain, chapelain. — Mention de M. Godefroy, sieur de Cressanville, conseiller au Parlement, fils et héritier de demoiselle Rousseau, propriétaire d'une maison, rue Grand-Pont, près de la cour du Tableau ou de la Longue-Allée ; — de M. Berruyer, sieur du Vaurouy, héritier de M. Louvet, conseiller en la Cour ; — du sieur Le Demandé, avocat du Roi au bailliage de Rouen, ayant épousé demoiselle Le Prompt, 1738.

G. 4698. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 101 feuillets, papier.

**1741-1750.** — Compte du receveur du collège de la Commune, Louis Le Grain. — Mention de M. Dandasne, ayant épousé Marie-Madeleine Hesnard, héritière de M. Hesnard, conseiller au bailliage de Rouen ; — de M. Brunel, conseiller au Parlement, héritier d'Anne-Catherine Le Forestier ; — de M. Cavé, au droit de sa femme, fille et héritière du sieur Le Nud, ayant acquis de M. Brice une maison sise en la rue Croix-de-Fer ; — de M. Delamare, directeur de la Monnaie, ayant épousé la fille et héritière de Me Theulin, avocat au Parlement, 1748.

G. 4699. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 402 feuillets, papier.

**1751-1760.** — Comptes du receveur du collège de la Commune, Me Jean-Pierre-Abraham Drouet, prêtre, cha-

pelain titulaire et défauteur dudit collège. — Mention de M. Le Cordier de Bigards, président à mortier honoraire au Parlement, propriétaire d'une maison, rue Tirelinceul; — de la marquise de Boniface, propriétaire d'une maison, rue Pomme-d'Or; — de M. Poret de Boisemont, procureur général à la Chambre des Comptes, propriétaire d'une maison, rue Martainville; — du sieur Caussi, faïencier à Saint-Sever, 1758.

G. 4700. (Liasse.) — 7 registres in-folio, 3 in-4°, comprenant. 259 feuillets, papier.

**1761-1770.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune Drouet, Me Pierre-Jacques Le Compte, semi-prébendé des Quinze-Marcs.—Mention de M. Carré, avocat, ayant épousé Marie-Anne Duval, veuve du sieur Vautier, propriétaire d'une maison, place du Marché-aux-Veaux; — de Varin, chanoine de Coutances, propriétaire d'une maison, rue des Corroyeurs; — de la marquise de Biron, propriétaire d'une maison, rue de l'Hôpital, 1768.

G. 4701. Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 168 feuillets, papier.

**1771-1780.** — Comptes des receveurs du collège de la Commune, Le Comte, Nicolas Rocque, chapelain titulaire. — Mention du président de Courmoulins; — du président de Bailleul; — du sieur Guérard, curé de Roncherolles.—« Pour les vêpres de Saint-Luc, 3 livres; pour la manuelle de Saint-François, 41 livres; pour la manuelle de Saint-Mellon, 41 livres; pour les matines et messes du mercredi des quatre-temps, de la vigile de Noël, du jour de Saint-Etienne, 67 livres, 14 sous, »1777.

G. 4702. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 154 feuillets, papier.

**1781-1788.** — Comptes du receveur du collège de la Commune, Nicolas Rocque.— En 1788, recettes 11,701 livres; dépenses, 10,608 livres. —Compte examiné par les commissaires et auditeurs, MM. Dezeaunée, petit chanoine ancien; Robin et Deville, auditeurs; Crevel, commissaire; MM. Maubert, titulaire ancien; Monfort, claviger et commissaire; Dupuis, défauteur; Houlbrèque, auditeur; Desnoyers, chapelain de chœur ancien et commissaire; Le Leu, claviger; Mutel, Mignot, Duprey, auditeurs, en présence de messire De la Rue de Lespinay, chanoine et trésorier, 1788.

G. 4703. (Liasse. —33 pièces, papier.

**1754-1785.** — Comptes de Drouet, receveur du collège de la Commune. — Pièces justificatives des comptes de 1785. — Cédules par mois pour la rétribution de 79 messes, à 20 sous, et de 25 assistances, à 7 sous, ensemble des assemblées, à 3 sous; quittances des chapelains.

G. 4704. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 128 pièces, papier.

**1785-1789.** — Pièces justificatives des comptes du collège de la Commune. — 100 livres d'honoraires par an au poncteur; en 1786, 2 journées d'ouvrier et 1 journée de manœuvre à Rouen, 4 livres 10 sous. — Cédules par mois; mention de la distribution manuelle du jour de la Présentation, pour laquelle est distribué, entre les chapelains, 41 livres 2 sous.

G. 4705. (Pièce.) — 0m,38 de hauteur sur 0m,58 de largeur, parchemin.

**1270-1275.** — Lettres de l'official de Rouen (samedi après la fête de la Madeleine, 1275), contenant vidimus d'un mandement du chapitre adressé aux chanoines semainiers, des relations de ces chanoines, d'un mandement de Jean de Noientel, archidiacre de Rouen, vice-gérant de l'archevêque Eudes Rigaud, d'un mandement de ce prélat, de relations d'Etienne du Pont-Saint-Pierre, curé d'Amfreville-la-Campagne, de Jean *de Germeriis*, recteur de Saint-Étienne en la grande église, etc. — Poursuites contre Jean *de Gallandia* ou *Garlandia*, anglais, titulaire d'une des prébendes des 15 marcs en la cathédrale de Rouen, lequel s'était absenté sans permission, bien que, à raison de cette prébende, il fût obligé à la résidence. Affaire portée au chapitre, à la cour ecclésiastique de Rouen et à la cour du roi d'Angleterre, par suite de cette circonstance que Jean de Garlande était retourné en Angleterre, et que c'étaient les revenus de la chapelle de Blye, en Angleterre, qui formaient la dotation des prébendes des 15 marcs. — Sentence de Jean de Kyrkeby, doyen de Wyburn, de Jean de Saint-Denis, curé de Kyminton, clerc du roi d'Angleterre : *Cum inter magistrum Johannem de Gerlanda, presbyterum et canonicum quindecim marcharum in ecclesia Rothomagensi, de illis quatuor prebendis que constitute sunt in capellania de Blya, ex parte una, et magistrum Stephanum de Ponte-Sancti-Petri, clericum, et procuratorem seu atornatum decani et capituli Rothomagensis, ex altera, dudum super articulis infra scriptis orta esset coram domino Regema*

*teria questionis, tandem idem dominus Rex dedit nos, super eisdem articulis, predictis partibus auditores, ut, auditis rationibus utriusque, ordinaremus finaliter inter eas secundum quod de jure foret ordinandum. — Cum dictus Johannes, sub debito juramenti sui, affirmasset quindecim marchas de anno resignacionis predecessoris sui sibi debitas et non solutas fuisse, ipsas ei adjudicavimus. De participatione autem communie panis et vini et pecunie obituum inter canonicos Rothom. distribuende, et qualiter dicti magister Johannes et concanonici sui legere vel cantare debeant et de stallo habendo in dicta ecclesia inter majores, qualiter vel per quos exitus seu proventus capellanie de Blia provenire debeant ad manus decani et capituli predictorum, cum de hiis nobis ad presens liquere non possit ad plenum, nichil certum decrevimus ordinandum sed eosdem magistrum Johannem et concanonicos ad venerabilem patrem Rothomagensem archiepiscopum, per ordinationem nostram, auctoritate domini Regis factam, duximus remittendos, etc...* Westminster, le lendemain de la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, 1271.— Approbation de cette ordonnance par le roi d'Angleterre, Westminster, 16 juin, an 5 du règne. Sceau perdu.

G. 4706. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

**1201** (copie)-**1778.** — Chartes de Gautier, archevêque de Rouen, portant donation, à ses 4 chanoines, de la chapellenie de Blye, des fruits de leurs prébendes, pendant une année qui suivra leur décès, de manière à ce qu'ils puissent en disposer par testament, etc. (Copie). — Titres d'une rente de 16 sous sur une maison, rue de Coquereaumont, 1441. — Provisions aux prébendes des 15 marcs et des 15 livres. — Question jugée en faveur du chapitre par arrêt du 7 août 1620 : les 4 petites prébendes des 15 livres ne peuvent se résigner ni s'obtenir en cour de Rome. — Ordonnances de monseigneur de La Rochefoucauld, qui unit et affecte à la mense capitulaire les 30 livres de rente à prendre sur la vicomté de l'Eau de Rouen, formant le revenu de deux des petites prébendes des 15 livres, pour être ladite somme perçue dans la suite par le receveur du chapitre et employée à faire acquitter annuellement par les musiciens qui seront revêtus de ces prébendes, ou par d'autres, à leur défaut, un nombre de messes proportionné à ladite somme, suivant l'intention des fondateurs, Rouen, 3 juin 1778.

G. 4707. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 24 pièces papier.

**1520-1574.** — Collège des Quinze-Marcs. — Procès entre les chapelains dudit collège et MM. du chapitre, au sujet de la part que les premiers demandaient aux fondations et obits; ledit procès porté au bailliage de Rouen, à l'officialité, devant les commissaires nommés par le pape, Michel Guiffard, haut doyen en l'église cathédrale d'Évreux; Jean Chesneau, chancelier de l'église d'Avranches, conseillers du Roi au Parlement. — Informations, mémoires. — « C'est la déclaration que baillent les chapellains bénéficiez, titullez et fondez en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, aux chanoynes et chappitre dudit lieu, des chartres, fondations, dons et omosnes faictz en la dicte église, et lesquelz lesdits chappellains entendent soutenir qu'ilz ont droict de prendre et percepvoir partie d'icelles, recours ausdites chartres et autres escriptures concernans et faisans mention desdites fondations, dons et omosnes, desquelles lesdits de chappitre sont gardains. » — Les prêtres, vulgairement appelés petits chanoines des Quinze-Marcs, demandaient à être salariés « de la célébration d'une messe que chaque jour ils disaient en haut, en la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, du tiers du service au chœur, de la lecture du *Martologue* en carême et de la célébration des petits obits. »

G. 4708. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 106 pièces, papier (1 imprimé.)

**1371** (copie)-**1747.** — Procès entre les chanoines de Rouen, d'une part, et Henry Boulan et Martin Cressigny, prêtres, petits prébendés des Quinze-Marcs, au sujet des aumusses; ledit procès porté devant l'official d'Évreux, juge délégué du saint-siège. — Ces petits prébendés s'étaient présentés sans aumusses et revêtus simplement du surplis, et, sur la demande qui leur avait été faite par M. Pavyot de la Villette, grand archidiacre, présidant au chapitre, pourquoi, contre et au préjudice des règlements à eux connus, ils paraissaient sans aumusses, Boulan aurait répondu « que c'étoit pour éviter le scandale et ne pas porter les aumusses qui faisoient peine à la compagnie. » — Requête desdits chanoines des Quinze-Marcs à l'official d'Évreux : « Claude-David Liard, chanoine et promoteur du chapitre, avoit entrepris d'avilir leurs canonicats et de les réduire à la qualité des chapelains de l'église cathédrale... Se seroit avisé, pour les confondre avec les chapelains et autres petits bénéficiers et officiers de ladite église, de requérir et faire ordonner, par forme de règlement général, le 1er avril 1724, une deffense à tous petits prébendés des 15 marcs et des 15 livres, chapelains titulaires, chapelains de chœur, musiciens et habitués, de se servir de camails et aumusses de petit gris avec feuillets et queues d'hermine, ou façon d'hermine, ni de parement de velours à leurs chapes d'hiver, sous peine d'interdiction » — D'a-

près les prétentions du chapitre de Rouen l'aumusse et le camail de dos de gris devaient être réservés aux chanoines. Les chapelains devaient porter l'aumusse et le camail d'écureuil et de calabre et la chape d'hiver fournie de parement de camelot rouge cramoisi. — Correspondance entre le chapitre de Rouen et les chapitres d'Auxerre, d'Avranches (dont était doyen M. G. Artur, juillet 1726), de Bayeux, de Bordeaux, de Bourges, de Coutances, de Lisieux, du Mans, de Meaux, de Tours. — Notes sur l'habit des chanoines; — sur les aumusses et sur ceux qui ont droit d'en porter; — sur l'état des chapelains de la Commune et des collèges. — Extraits de délibérations capitulaires. — « Bulle d'exemption octroyée par le pape Grégoire XI aux dignitez et chanoines de l'église de Roüen, bénéficiers et autres portans l'habit d'icelle, et leurs domestiques, à la recommandation du roy Charles V, 1371. » (Imprimé.)

G. 4709. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 103 pièces, papier; (3 imprimés.)

**1633** (copie)-**1731.** — Suite du procès du chapitre de Rouen avec les prébendés des Quinze Marcs pour l'aumusse. — « Mémoire pour servir au procez des vénérables doïen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropole de Rouen, primatiale de Normandie, intimez. Contre maîtres Bouland et Cressigny,... concernant les habits de chœur qu'ils doivent porter, et pour réponse à leur mémoire imprimé ci-joint. M. DCC. XXX. » — « Mémoire pour servir au procès des vénérables doïen, chanoines et chapitre, contre quelques chapelains de ladite église, au sujet des aumusses et habits de chœur. » (Imprimés). — Notes sur l'antiquité des clercs de chœur de l'église de Rouen. — Déclaration de 24 chapelains pour désavouer le procès de Boulan et Cressigny après plusieurs admonitions affichées, tant dans la sacristie que dans la chapelle de la Commune, 1724. — Actes constatant les usages de différents chapitres en ce qui concernait les aumusses : « Les doyen et chapitre d'Avranches attestent que, suivant les anciens usages et statuts de ladite église, l'habillement de chœur des dignités et chanoines est distingué, pour l'esté et l'hiver, de celuy des chapelains et habitués de ladite église. Celuy des dignités et chanoines pendant l'esté est l'aumusse de petit gris avec queues d'hermines au bas, et celui des chapelains est l'aumusse de peaux rousses avec queues de mesme; celuy des habitués ou chantres est un morceau de drap noir qu'ils portent sur le bras en forme de chausse fourrée au bout d'une peau rousse, s'ils sont dans les ordres sacrés, sinon toute simple. L'habit d'hiver des dignités et chanoines est la chappe garnie de velours et le camail, bordé à la tête d'un croissant de petit gris; celuy des chapelains, des habitués ou chantres est la chappe simple et un camail dont la tête est bordée d'un croissant de peaux rousses pour ceux qui sont dans les ordres sacrés. Ceux qui n'y sont pas ont une chappe simple et un camail qui n'est point bordé à la tête. Il est pourtant à remarquer que le sous-chantre, qui est le premier du bas chœur, porte les mêmes habits que les chanoines, » 26 juillet 1726; signé Gabriel Artur, doyen d'Avranches; par commandement : Gauchet, secrétaire ordinaire.

G. 4710. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

**1357-1783.** — Sentence de Jean Engremer, lieutenant pour Guillaume de Sierville, maire de Rouen, au sujet d'une rente de 20 livres appartenant aux chanoines des Quinze Marcs, rue Damiette, 13 octobre 1357. — Requête présentée à l'archevêque par ses dévots orateurs, *canonici minorum prebendarum quindecim marcharum et quindecim librarum*, au nombre de 8. On voit par cette requête qu'ils étaient tenus, à raison de leurs prébendes, *in ecclesia Rothomagensi assistere, necnon diebus singulis missam beate Marie retro chorum celebrare atque illis diebus, saltem paucis exceptis, invitatorium et portionem lectionum et responsoriorum in matutinis, in missa vero gradale, pluraque alia officia decantare*, 1515. — Procès au bailliage de Rouen, entre les chanoines et les petits chanoines, « au sujet de la détention de leurs chartres, lettres et écritures et de certaines fondations comme de la fondation d'Emery, où ils étaient nommés de 60 livres, et de la fondation de la messe Notre-Dame, laquelle messe était dite et célébrée chacun jour par un des petits chanoines, sans gages ny aucun émolument temporel, qui n'est pour vivre, » 1545. — Autre procès pour le même sujet, 1564. — Présentation, par le chapitre, de Nicolas Le Halleur, clerc, musicien, à une des 4 petites prébendes des 15 livres, vacante par le décès de Michel Martin, 20 octobre 1649. — Collation, par le chapitre, d'une des 4 chapelles des Quinze Marcs à Jacques Crevel, bibliothécaire dudit chapitre, 23 juillet 1783. — Requête présentée par les chanoines de Rouen à monseigneur de La Rochefoucauld : ils exposent qu'il y avait dans leur église 4 chapelles ou petites prébendes, dites des 15 livres, fondées en 1189 par Richard Cœur-de-Lion, qui en avait affecté le revenu, savoir : 30 livres pour 2 d'icelles sur l'archevêché de Rouen, et pareille somme pour les deux autres, sur les domaines de la ville de Rouen. Lesdits chapelains étaient chargés de célébrer la messe à l'intention du fondateur, de Henri II, son père, et de Henri le jeune, son frère, dont le corps, ainsi que le cœur de Richard, reposait dans le sanc-

tuaire de la cathédrale. Les revenus des deux premières prébendes étaient payés très exactement; mais il n'en était pas de même pour les deux autres : la rente de l'une n'avait point été payée depuis 1748; la rente de l'autre ne l'avait pu être depuis 1762, et, en conséquence, les messes dues à ces illustres fondateurs n'avaient point été acquittées. La raison de cette suspension de paiement venait de ce que ces prébendes, à la demande de M. le cardinal d'Amboise, II[e] du nom, et du chapitre, avaient été rendues amovibles et avaient été affectées aux musiciens de la cathédrale par décret du pape Clément VII. Or, les musiciens étaient peu stables dans les églises; les payements de ces rentes étaient retardés de trois ans; souvent ces musiciens disparaissaient avant d'avoir pu recevoir le premier paiement. D'ailleurs les formalités et les petites dépenses nécessaires pour l'enregistrement de leurs provisions et pour le recouvrement d'une somme si modique les rebutaient, et ils y renonçaient d'autant plus volontiers que cette somme ne servait qu'à leur fournir des honoraires de messes, et qu'ils en avaient suffisamment par ailleurs. Il en résultait que l'intention des fondateurs se trouvait presque totalement frustrée. Le chapitre propose, comme remède à ces inconvénients, de réunir à la mense capitulaire cette partie du revenu desdites prébendes, pour être perçue par le receveur du chapitre et être employée à faire acquitter annuellement par les musiciens un nombre de messes proportionné à ladite somme. Cette requête est renvoyée par l'archevêque au vice-promoteur de l'officialité, et ensuite à l'abbé Dulau, vice-gérant de la même juridiction. — Avis favorable de Tuvache de Vertville, vice-promoteur, 1778.

G. 4711. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

**1[re] moitié du XVI[e] siècle.** — Obituaire à l'usage des petits chanoines des 15 marcs et des 15 livres. — Au commencement, notices sur les fondations de l'obit de feu maître Étienne Yver, archidiacre du Grand-Caux; — des obits de Richard Ango, chanoine; — de Guiffroy Tougris, chanoine des 15 marcs, curé de Saint-Léonard de la Cerlangue, 1507; — de Guillaume de Sandouville, seigneur de Sandouville, pronotaire du saint-siège apostolique et chanoine de Rouen; — de Jean De Lestre, chanoine; — du président Robert de Bapaumes, chanoine. — A la fin : « Ensuivent les obits que le recepveur des huit petits chanoynes doibt par chacun an distribuer en ceur. »

G. 4712. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

**1369-1631.** — Titres de rentes appartenant aux petits chanoines des 15 marcs et des 15 livres. — Jean Le Cras, de la paroisse de Saint-Maclou, prend à fieffe d'honorables et discrètes personnes messire Guillaume Coudray, messire Jehan Le Jongleeur, messire Guillaume Thorenc et messire Regnaut Desprez, chanoines, en l'église Notre-Dame de Rouen, « des prouvendes appellées les Quinze Mars, un manoir, les arbres et édifices dessus estans en la paroisse Saint-Maclou, rue de Damiette », pour 10 livres par an, 28 octobre 1369; ladite maison à l'Écu de Castille en 1435. — Abandon fait dudit manoir par Colin Toustain, pour être déchargé de la rente, 15 mars 1454. Ce manoir est indiqué comme borné par l'hôtel du Pot-d'Étain et par les religieux des Deux-Amants. — Acte passé au tabellionage de Rouen, par lequel les chanoines du collège des 15 marcs, moyennant la somme de 60 livres tournois, par eux reçue des exécuteurs testamentaires de Richard Poullois, chanoine du même collège, s'engagent à faire dire 2 basses messes, chaque mois de l'année, en l'église Saint-Étienne-la-Grande-Église, « en remorisant les âmes des fondateurs et bienfaicteurs qui pieça donnèrent et omosnèrent à icelui colliège l'ostel et héritage où pend l'Escu de Castille et leurs autres fondeurs et bienfaiteurs, » 6 février 1466. (V. S.). — Opposition par Abel Hellot, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, chanoine des 15 marcs, stipulant pour le corps de ladite chanoinerie, au décret des héritages d'Antoine Morel, 1621.

G. 4713. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

**Fin du XII[e] siècle** (copie)**-XVIII[e] siècle.** — « Description sommaire des titres qui ont donné lieu à l'établissement des prébendes des 15 marcs, des ordonnances et règlements faits pour leur prescrire un service dans la cathédrale, des difficultés et procès qu'ils ont eu avec le chapitre, de la nature de leurs bénéfices, des biens qu'ils ont acquis pour leur compte particulier et de ceux qu'ils possédoient en commun avec les prébendés des 15 livres, » mémoire du XVIII[e] siècle. — *Fundatio canonicorum de Blia, quos vulgo quindecim marcarum aut minores canonicos vocant.* — *Institutio quatuor canonicorum de Blia, vulgo quindecim marcarum, etc... De munere et officio minorum canonicorum, ex veteribus statutis, observationes aliquot* (copies).— Procès, au bailliage de Rouen et devant les délégués du saint-siège, entre les chanoines de la cathédrale et les 4 petits chanoines des

Quinze Marcs;— Michel Guiffart, doyen d'Évreux, et Jean Chesneau, chancelier d'Avranches, et, après celui-ci, Guillaume Martin, aussi chancelier d'Avranches, conseillers au Parlement de Normandie, juges délégués du saint-siège, 1568, 1570, 1571. — Mémoires pour et contre le chapitre : « Dient et confessent les doyen et chapitre que ladite église cathédrale et métropolitaine de Rouen est fondée et composée d'un archevesque et d'un doyen à l'élection des chanoynes et chapitre; de 9 dignitez et de 48 chanoynes faisant le chapitre à la provision de l'archevesque, *pleno jure;* de 4 collèges : des Clémentins, auquel sont demeurants 16 chappellains; l'autre est appelé le collège de Darnestal, auquel sont 14 autres chappellains; l'autre est appelé le collège d'Albane, auquel sont 8 aultres chappellains, et l'autre est appelé le collège du Saint-Esprit, auquel sont 6 autres chappellains, la provision desquels chappellains, sçavoir est de ceulx dudit collège des Clémentins appartient, *pleno jure*, auxdits doyen et chapitre avec moitié des 14 chappellains dudit collège de Darnestal et la présentation des 6 chappellains dudit collège du Saint-Esprit. Le reste, sçavoir est la provision des 8 chappellains dudit collège d'Albane et de l'aultre moitié d'icelui collège de Darnestal appartient, *pleno jure*, au s^r^ archevesque avec les collations des 6 chappellains d'icellui collège du Saint-Esprit. Plus confessent ladite église estre composée d'aultre nombre de chappellains qui se appellent les chappellains de la Commune, ayant chapelles fondées en ladite église... Davantage elle est composée de 8 autres chappellains, fondez en 2 fois, participants audit collège de Commune, desquels 8 chappellains 4 sont vulgairement appellez les petits chanoynes des 15 livres, la présentation desquels appartient aus dits doyen et chapitre, et la collation audit s^r^ archevesque, *et hii non conqueruntur*, combien qu'ilz soient subjectz à aultant de service, mesmes aux messes *de beata*, comme les inthimez; et les 4 autres sont les inthimez, *qui antiquitus appellabantur quatuor presbyteri Walteri, Rothomagensis archiepiscopi, habentes duntaxat stallum in choro, ex gratia et de consensu canonicorum dicte ecclesie, et singuli eorum portione que per manum dicti archiepiscopi eis fuerat assignata contenti, ita quod nichil in participatione communi canonicorum perciperent*, et du depuys ont esté appellez par ledit *Walterus quatuor sui presbyteri*, se réservant icelluy *Walterus*, pour luy et ses successeurs archevesques de Rouen, la pleine disposition d'iceulx, comme estant leur fondateur et dotateur et leur ayant assigné revenu *super portione reddituum cappellanie de Blya sibi donatorum... reddendo inde annuatim capitulo Rothomagensi* 15 *marchas argenti et sibimetipsis* 60 *marcas*, qui seroyt, pour chacun des 4 petits prébendez, 15 marcs, *unde amodo dicti sunt et appellati* les 4 petitz chanoynes des 15 marcs. » — Accord fait, le 1^er^ mars 1572, entre les chanoines et les petits chanoines.

G. 4714. (Liasse.) — 11 cahiers, in-folio, comprenant 217 feuillets, papier.

**1570-1580.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Pierre Olyvet, Pierre Gohé, Guillaume Plantehoux, Robert Guenet, Remy Bourdon. — Robert Fourmentin, défauteur du chœur, 1^re^ année de ses gages, 40 sous tournois. — Pour 12 basses messes pour M^e^ Pierre Alatrayme, en son vivant tabellion à Rouen, le dernier de chaque mois, 36 sous; — 2 hautes messes fondées par M. de Sandouville, le 4 novembre, le vendredi des 4 temps de l'Avent, à 23 sous pour chaque messe, 46 sous; — 1 basse messe chaque semaine, au jour de dimanche, en tout 52 messes, à 3 sous, 7 livres 16 sous.

G. 4715. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 203 feuillets, papier.

**1581-1590.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Fouques Person, François Perier, Jehan Hermyer, Charles Beauval, Jacques Billières. —« Pour le convoy du *corpus Domini*, depuis l'autel jusques au thésor, le jour des Rames et du Saint-Sacrement, de la fondation de Pierre Agasse, 16 sous. — Pour une haute messe célébrée le jour des morts, *pro commemoratione fratrum nostrorum, de ordinatione collegii*, 28 sous. — Pour la fondation de la haute messe célébrée le jour des Rames, *de quinque plagis*, pour M^e^ Hubert Le Couteux, comprins les 8 enfants de chœur, 38 sous. »—Mention d'assemblées en la chapelle du collège, à l'occasion de procès; rente due par Guillaume Pepin, non reçue « pour ce que ledit Pepin estoit au Ponteaudemer, portant les armes, et estoit party de la ville de Rouen à l'instant du massacre des princes, et n'avoit laissé qu'un peu de meubles de bois, qui furent disputez entre MM. de l'Union et l'hôte de la maison, » 1590.

G. 4716. (Liasse.) — 10 comptes in-folio, comprenant 267 feuillets, papier.

**1591-1600.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Jacques Billières, Jean Gruchet, Nicolas Heudouyn, Fouques Person. — Mention de Robert Le Fèvre, médecin, propriétaire de la maison du Chardon, rue Beauvoisine;— de noble homme Jacques Doublet, propriétaire, à cause de sa femme, veuve de défunt mons^r^ de Bures, d'une maison, avec jardin, rue Saint-Laurent, à l'enseigne de la Lévrière. — Pour 4 obits d'Armarie, célébrés le

4 novembre, l'onzième de janvier, 8 mai et 8 août, 64 sous, 1591. — Au chapitre des reprises, une somme de 10 livres, qu'on n'avait pu toucher « à cause que les sergents de la vicomté de Rouen ne pouvoient exécuter, et que le receveur n'avoit pu aller en la vicomté du Pontaudemer à cause des voleurs, » 1594. — Autres reprises à cause des troubles et de la *malice des temps*. — Poupart, du *Boullehard*, qui était obligé au paiement d'une rente envers le collège, est signalé comme insolvable et « si pauvre qu'il est appelé de tous ceux qui le congnoissoient Trouvé malheur, » 1592.

G. 4717. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 203 feuillets.

**1602-1610.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Fouques Person, Louis Hertin. — Pour avoir fait faire 2 clefs au coffre de la chapelle, 8 sous. — « Planchebourg délivré par MM. de la Cour, faisant la visitation des prisonniers du bailliage, la vigile de Noël, à la charge toutefois de porter le chapeau vert, ou autrement d'être retrudé prisonnier jusques au plein paiement de la somme. — Pour un chapeau vert baillé audit Planchebourg, 28 sous. — Pour un voiage fait par Antoine Lefebvre, chapelain du collège, à Grigneuseville et Boullehart, pour savoir si ledit Planchebourg portoit ledit chapeau vert à la teste, par Picard, sergent, jouxte sa rellation, 10 sous. »

G. 4718. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 242 feuillets, papier.

**1611-1620.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Louis Hertin, Gilles de Roigny, Jean de Tournebuc. — Mention de noble homme Pierre Baulmer, receveur de la cour de Parlement ; — de la maison à l'enseigne du Cheval-Noir, près de la Croix-de-Pierre ; — du jeu de paume du Coquet, paroisse Saint-Godard, rue de la Harpe ; — du clos des Arbalétriers près de la rue Beauvoisine ; — de la maison à l'enseigne de la Grosse-Armée, même rue, 1616.

G. 4719. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 275 feuillets, papier.

**1621-1630.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Michel Yauvart, Antoine Le Febvre. — Mention de la maison à l'enseigne de la Cuillère-à-Pot, rue Vatier-Blondel ; — d'une autre à l'enseigne du Temps-Perdu, rue Malpalu ; — d'un autre à l'enseigne de la Fleur-de-Lys, rue Cauchoise, 1630. — Lefèvre, Cresté, Patrix, Aupoix, Jossé, Fleury, chapelains du collège d'Albane en 1629. — Mention de la chapelle du collège.

G. 4720. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, comprenant 126 feuillets, papier.

**1631-1640.** — Comptes des receveurs du collège d'Albane, Antoine Le Febvre, Michel d'Avranches. — « A Bouteilles, de noble homme Me Jacques de Croismare, sieur des Alleurs, à présent madame de Bauquemare, veuve de feu Me Jacques de Bauquemare, en son vivant président au Parlement, sur une pièce de terre, au terroir des Marestz, 5 s. 6 d. » — Mention de Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques sur Darnétal. — Pour 3 jours de plâtrier et d'un manœuvre, à Rouen, 7 livres 10 sous, en 1640.

G. 4721. (Liasse.) — 13 registres in-folio, comprenant 168 feuillets, papier.

**1641-1656.** — Comptes du receveur du collège d'Albane, Michel d'Avranches. — Travaux faits, en la maison du collège, par Noël d'Yvetot, maçon, 1647, 1648. — « Payé pour un canon, pour servir à dire les messes du collège, et pour la refaçon d'icelui, par l'advis des chapelains, 10 sous. — Pour la dépense faite le jour de Saint-Jacques, 8 livres. — Payé, pour l'audition de ce compte, aux chapelains assistants, 12 livres, 1650. »

G. 4722. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1563-1766.** — Titres de propriété appartenant au collège d'Albane, en la paroisse de Bosc-le-Hard. — Contrat par lequel Nicolas Pigney se constitue, au profit des chapelains d'Albane, en 20 livres de rente hypothèque, moyennant un capital de 200 livres à lui payé comptant, 1574. — Décret des biens de Nicolas Pigney, 1603, 1604. — Vente par Nicolas et Jean Le Vieil, aux chapelains d'Albane, d'une ferme au hameau de la Rue Villaine, 1612. — Aveux rendus à noble homme Gilles Anzerey, sieur de Boisnormand, 1er avocat au Parlement, au droit de Marguerite Auber, sa femme, fille aînée de Guillaume Auber, sieur de Gouville et du Bois-Durant, 1605 ; — au même, alors président au Parlement, comme tuteur de Marthe Anzerey, sa fille, héritière de ladite Marguerite Auber, sa mère, 31 juillet 1619 ; — à Georges Langlois, sieur de Plainbosc, trésorier général de France, au droit de Marie Auber, sa femme, 1636 ; — à Anne de Monteclair, veuve de Georges de Motteville, 1er président en la Chambre des Comptes, 1698 ; — à Bruno-Emmanuel de Motteville comte de Motteville *alias* Claville, 1728. — Procès au sujet de ces biens ; baux.

G. 4723. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1519** (copie)**-1655.** — Titres de rentes hypothèques appartenant au collège d'Albane, depuis longtemps tombées en non valeur. — Lots et partages, entre Marie Le Gras et Guillaume Le Prévost, au nom de sa femme, de la succession de Pierre Roze ; mention d'un tènement rue du Petit-Ruissel, paroisse Saint-Maclou, 1519. — Publication de saisie en décret faite à l'église d'Ymare, à la requête des chapelains d'Albane, 1655.

G. 4724. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier (1 imprimé.)

**1206** (copie)**-1768.** — « Déclaration que donnent maîtres Jean La Caille, Pierre Varin, Étienne Varembault, et Hippolyte Du Clos, prestres, chanoines des Quinze Marcs, » des rentes à eux appartenant, 1693. — Lettres de provision aux chapelles des Quinze Marcs. — Liste des provisions qui se trouvent dans les registres de l'archevêché. — Lettre à l'archevêque, au sujet des prébendes des Quinze Marcs, sans date ni signature. — Ordonnances du chapitre contre des petits prébendés, pour non résidence. — Copie de la fondation des 4 chanoines des Quinze Marcs, 1206. — Mémoire contre quelques chapelains, au sujet des aumusses..... Perchel, avocat (Imprimé).

G. 4725. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

**1678.** — « Inventaire des lettres et escriptures consernant le bien et revenu du collège d'Albane, tant héritages, maisons, rentes foncières que hypotecques, conformément aux comptes rendus cy-devant, par devant MM. les intendants et chapellains dudit collège, suivant l'ordonnance de MM. du chapitre. »

G. 4726. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1245** (V. S.)**-1257.** — Fondation du collège d'Albane, par Pierre, évêque d'Albane, 1245 ; bulles de confirmation de ce collège, de ceux de Darnétal, du Saint-Esprit et des 8 petites prébendes, 1334, 1481 (copies collationnées). — Lettres de l'official de Rouen : « Vente faite par Pierre de Touberville et par *Haisia*, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers *venerabilis patris P.* (*Petri*), *domini Abbanensis, olim archiepiscopi Rothomagensis*, à l'usage de 10 clercs par lui fondés, de 20 sous de rente sur 2 tènements, *in vico de Coqueriaumont*, mars 1245 (V. S.). — Vente aux mêmes, pour le même objet, par Guillaume le Pareour et *Aelicia*, sa femme, de 20 sous de rente, *in vico qui vocatur Aubevoie*, juin 1246; — par Jean *Pagani*, de 9 livres 11 sous de rente en la paroisse Saint-André, *in vico Fabrorum*, février 1247 ; — par Robert dit Le Villain, de la paroisse Saint-Vincent, et par Mathilde, sa femme, de 37 sous de rente, paroisse Saint-Patrice et Saint-Lô, août 1253; — par *Petronilla*, nièce de Mathilde Naquet, femme de Richard de l'Ile, anglais, de la paroisse de Saint-Jean d'Elbeuf, d'un tènement en la paroisse Saint-Maclou, octobre, même année ; — par Béatrice, du Mont-aux-Malades, Jean et Jeanne, ses enfants, de 3 sous de rente sur un tènement en la paroisse Saint-Vigor, uin 1257.

G. 4727. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 17 pièces, papier; fragment de sceau.

**1245-1774.** — Titres de rentes appartenant au collège d'Albane sur des maisons sises à Rouen, rue des Champs, Coquereaumont, Massacre, Percière, derrière les murs de Saint-Ouen, paroisse Saint-Clément. — Lettres de l'official de Rouen : Roger Bonami, *Petronilla*, sa femme, de la paroisse Saint-Clément de Rouen, reconnaissent avoir vendu aux chanoines de Rouen, achetant des deniers *P.* (*Petri*), *domini Albanensis, olim archiepiscopi Rothomagensis*, à l'usage de 10 clercs par lui fondés en la cathédrale, pour 10 livres et demie de tournois, 20 sous de rente, *in quodam tenemento... in dicta parrochia sito, ut dicitur, inter terram que fuit Isabellis Trente-guerons, per versus Rothomagum, ex una parte, et terram que fuit Thome Blainvilein et aquam que vocatur Barbequene, ex altera, et abutat ad queminum quod est inter duos pontes per ante et ad Secanam per retro.....*, décembre 1245 ; fragment de sceau. — Autres lettres de l'official : Jean *Paganus*, de la paroisse de Bréauté, reconnaît avoir pris en fief et perpétuel héritage, des clercs d'Albane, pour 32 sous de rente, un tènement de maison en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, 1291. — Autres lettres de l'official : Jean du Becquet et *Adia*, sa femme, reconnaissent avoir pris en fief et héritage, des clercs d'Albane, Guillaume Le Boucher, Nicolas d'Alihermont, Guillaume de la Chapelle, Robert du Bec, Guillaume de Puisieux, Robert Agathe, Jean Després, prêtres, et Gautier Le Daneys, diacre, un tènement rue de l'Arquet, paroisse Saint-Maclou, pour 25 sous de rente par an, même année. — Contrat passé devant Guillaume de Saint-Léonard, maire de Rouen, par lequel Raoul Le Candelier, prend en fief *a communitate clericorum Albanie in eclesia Rothomagensi*, un tènement sis en la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, février

1301 (V. S.). — Ordonnance de François de Marcillac, seigneur de Gressinhac, 1er président au Parlement, 8 novembre 1532. — Mention de Jean Viel, maçon, et de Guillemette, sa femme, domiciliés sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1485 ; — de Cécile Minfant, veuve de Costentin de Bures, conseiller du Roi au Parlement, 1557.

G. 4728. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1247-1640.** — Titres de rentes appartenant au collège d'Albane, en la ville de Rouen. — Lettres de l'official de Rouen : Vente par Jean Gonde, de la paroisse Saint-Godard, et par Mathilde, sa femme, aux chanoines de Rouen, achetant des deniers de P. (Pierre), évêque d'Albane, pour les clercs d'Albane, de 30 sous de rente, rue Berfrei, etc... février 1246 (V. S.). — Autres lettres de l'official de Rouen : Guillaume, recteur de l'église d'Hermanville, baille aux clercs d'Albane, en contrepliège d'une rente vendue par son frère, Jean *de Calvomonte*, aux clercs d'Albane, 20 sous de rente au Petit-Couronne, 1298. — Lettres passées devant Michel Le Poulletier, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : Les prêtres et clercs du collège d'Albane avaient droit de percevoir 30 sous de rente sur un héritage sis en la paroisse Saint-Godard, près de l'hôtel de la Harpe, entre les rues Saint-Godard et Beffroy, lequel héritage fut à monsr de Boessay, chevalier, et à sa femme,... au droit d'elle. « A l'occasion de la guerre et du temps du siège de la ville de Rouen, cet héritage avait été tout décheu et dégasté, tellement que de présent n'est mais que une wyde place, sans édiffices. » Guillaume de Rouves, pour lors propriétaire de ce terrain, s'engage à payer pour l'avenir une rente de 20 sous au lieu de 30 sous, et les clercs d'Albane promettent de s'en contenter, 26 janvier 1431 (V. S.). Ce terrain avait été acheté, par ledit de Rouves, de Guillaume Maquerel, chevalier, et de madame Isabel de Boessay, sa femme.

G. 4729. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

**1453-1787.** — Titres de rentes et de propriétés, appartenant au collège d'Albane, sis à Bouteilles, Carville, Couronne, Saint-Gilles de Répainville, Saint-Thomas-la-Chaussée et Sotteville. — Baux de maisons et fermages. — Lettres de Jacques De la Tour, vicomte d'Arques : Remise faite par les chapelains du collège d'Albane, ayant alors pour bailli Girard de la Barre, sur une rente d'un muid de sel qui leur était due par Adam Henry, de la paroisse de Bouteilles, et par Laurence, sa femme, sur une saline et *bordel* à Bouteilles, près du fossé faisant la séparation des salines de Bouteilles et de celles d'Epinay, et près aussi de la Dieppete. Adam Henry n'aura plus à payer que 8 boisseaux de sel *delié*, eu égard « à la ruyne, inutilité et décadence en quoy étoit ladite saline et bordel, » 10 mai 1453 ; présents messire Regnault Orel, prêtre, doyen d'Envermeu, et messire Georges de Larris, prêtre. —Arrêt de la Cour des Aides, au sujet de cette rente, 1511. — Certificat donné par Louis de Bures, écuyer, sieur d'Espaneville, grènetier du magasin à sel établi par le Roi à Dieppe, et par maître Jean Véron, commis de monsieur le contrôleur audit magasin, attestant qu'il avait été permis aux chapelains du collège d'Albane de prendre 8 boisseaux de sel sur les héritages qui furent Guillaume Henry, de Bouteilles, pour lors représenté par les héritiers de défunt noble homme Jean Ango, en son vivant, sieur de la Rivière, 22 août 1554. — Mention, 18 mai 1556, du décret des héritages qui furent audit Jean Ango, en son vivant vicomte et capitaine de Dieppe. — Constitution par Nicolas Le Brumen, sieur du Boscflamel, de 21 livres 8 sous 6 deniers de rente au denier 26, au profit du collège d'Albane, 1669. — Révalidation par Pierre-Marin Vatier, curé de Sotteville lès-Rouen, d'une rente de 10 sous, 1787.

G. 4730. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

**1245-1771.** — *Ordinaciones facte per dominum Petrum, pro tunc episcopum cardinalem Albanensem*, Lyon, fête de saint Laurent 1245 (copie de 1654). — Articles des mêmes ordonnances, suivis de notes sur les points douteux. — Quelques pièces de comptabilité concernant le collège d'Albane. — Actes constatant la juridiction du chapitre sur les chapelains du même collège. — Procès entre le chapitre et Jean Hesnouin, prêtre, chapelain du collège d'Albane, appelant comme d'abus d'une ordonnance du chapitre, du 19 août 1672, laquelle ordonnance avait fixé le nombre des chapelains des 3 collèges à 23, et avait renvoyé tous ceux qui n'avaient pu satisfaire à la récitation par cœur de l'office, 1672. — Prébende du collège d'Albane conférée, par le vicaire général du cardinal d'Estouteville, à Jean Dubignon, sous-diacre, 1463. — Titres de rentes ; — procès auxquels elles donnent lieu. — Mention de Jean Toustain, sieur de Palleusemare et de Beaumont, conseiller du Roi, lieutenant-général particulier du bailli de Caux au siège de Cany, 1662 ; — de Françoise Eustace, dame de Fesques, veuve de Charles Le Vasseur, conseiller au siège présidial de Rouen, 1588.

G. 4731. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1678.** — « Inventaire des lettres et escriptures consernant le bien et revenu du collège de Darnestal, tant héritages, maisons, rentes fontières, hypotecques, conformément aux comptes rendus cy-devant par devant MM. les intendants et chappellains dudit collège, suivant l'ordonnance de messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Rouen. »

G. 4732. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

**1468-1469.** — « Compte de Jehan Ou, presbtre, recepveur du collège de Darnestal, fondé en l'église Notre-Dame de Rouen pour l'an commenchant à la Saint-Michel 1468, le terme exclut, et finissant à ladicte feste l'an révolut et le terme inclut. — Sur l'ostel Colin Le Sergent, assis en la paroisse Notre-Dame de la Ronde, d'un bout au Lyon d'or, d'aultre bout au pavement, d'un costé Michel Le Barrier, d'aultre costé Jehan Auber, 22 sous 6 deniers... Pour la chappe nommée *perférée*, de Romain Porel, a esté paié aux chappellains 4 sous. — Pour osier à lier la vigne du collège et pour lier la haie du gardin, 15 deniers; pour tailler ladicte vigne, 22 deniers... Pour 3 fourches qui soutiennent la tonnelle estant sur le prail du gardin, 15 deniers. —Pour avoir fait porter une belenée de nectieures, 7 deniers. — Pour avoir fait relier le baril qui sert à garder l'eaue pour enrouser le gardin, 12 deniers. »

G. 4733. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

**1469-1470.** — « Compte de Jehan Ou, presbtre, receveur du collège de Darnestal, fondé en l'église de Notre-Dame de Rouen, pour l'an commenchant à la Saint-Michel 1469, le terme exclut, et finissant à ladicte feste l'an révolut, le terme inclut. — Sur l'ostel qui fut Michel Durant, où souloit estre la Chambre des Comptes, en la paroisse Saint-Cande-le-Jeune, 12 sous tournois. — Pour un clavel de l'estude, 11 deniers.—Pour avoir porté en Seine 4 belenées des nettieures, 2 sous 6 deniers.—Pour 2 journées de 2 gardiniers qui labourent, ordonnèrent le gardin et lièrent la vigne et rapparent la haie, à 3 sous 9 deniers pour jour, 15 sous. — Pour un quarteron de long fichis, trois faiz de latis, un sommier de 23 piez ou environ qui traverse la tonnelle et une fourche à servir à ladite tonnelle, 7 sous 6 deniers. — Pour deux cens et demi de tourbe assise soubz ladite tonnelle, 10 sous. »

G. 4734. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

**1300-1549.**—Fondation de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, en faveur des 16 clercs des matines du chœur de Rouen, dits plus tard les clercs du collège d'Albane, jour de Pâques 1300 (2 copies collationnées, l'une de 1538, l'autre de 1544.) — Ordonnance de Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, portant réduction à 14 du nombre des 16 chapelains de Darnétal et augmentation de deux enfants de chœur, dits *pueri alteris*, qui jusque-là n'étaient que 4 « *Consideramus quod olim, per predecessores nostros Rothomagenses archiepiscopos, octo clerici quorum cuilibet cotidie de redditibus ad mensam archiepiscopalem spectantibus octo denarii, pro ipsorum victu, per manus thesaurarii seu receptoris reddituum ad dictam mensam spectantium et per decanum et capitulum tunc existentes, octo alii clerici, quibus qualibet die de redditibus ad bursam communem capituli spectantibus tanta summa, per manus distributoris, ministrare consueverit, qui clerici simul commorantur et communiter ac vulgariter sexdecim clerici de Danestallo nuncupantur, de quibus octo ad collationem dignitatis archiepiscopalis et octo ad collationem decani et capituli dignoscuntur pertinere, ordinamus et statuimus, quousque redditus pro dictis duobus pueris sustinendis nobis largitione principum aut erogatione fidelium seu alias accrescant, quod denarii unius octo clericorum de Danestallo, quos nos archiepiscopus conferre ac, ut prefertur, solvere, et similiter denarii unius octo clericorum de Danestallo, quos nos decanus et capitulum conferre et, ut prefertur, solvere consuevimus, ad usum et sustentacionem duorum puerorum altaris, supra dicto quaternario nunero adjungendorum, applicentur et approprientur. Sic erunt de cetero in nostra ecclesia 6 pueri altaris et 14 clerici de Danestallo*, 29 décembre 1463. (Copies délivrées par les notaires apostoliques Guillaume Gautier, 1413, Robert *Nigelli*, 1420.)—Fondation de maître Guillaume des Essarts, chanoine de Rouen : don de 6 livres et demie de rente *clericis de Albania, de Danestallo et quatuor pueris altaris*, mardi après les Rameaux, 1331. — Acte du chapitre, par lequel, au moyen de la donation faite d'une somme de 500 livres tournois par les exécuteurs testamentaires de Jean Geffroy (chanoine de Rouen, curé de Saint-Laurent de Rouen, originaire de la paroisse de Saint-Éloi de Noyon) aux clercs ou chapelains du collège de Darnétal, ceux-ci s'obligent à dire, pour le repos de l'âme dudit Geffroy, dans la chapelle de Saint-Éloi, au côté gauche de la nef, 3 messes basses entre matines et primes, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine et une

haute messe de *requiem* à notes, le lendemain de la fête sainte Madeleine, avec la collecte *Inclina, Domine, aurem tuam*, 10 avril après Pâques 1467.—Fondations de messire Eustache Framery, l'un des chapelains du collège de Darnétal, 2 septembre 1497; — de Guillaume Andelin, curé d'Amfreville, tabellion du chapitre de Rouen, 1506; — de Guillaume Cappel, chanoine, 1510; — de Pierre Andelin, curé d'Auzouville-sur-Ry, 1511; — de Catherine De la Chesnaye, veuve de défunt Richard Baillyvet, 1517; — de Jeanne Rousée, damoiselle d'Imfreville, 1519; — de Jehan Ou, chapelain du collège des Clémentins, curé du Mesnil-Théribus; messe à célébrer en la chapelle Saint-Éloi, septembre 1519; — de Guillaume Le Parmentier, chanoine de Rouen, neveu de maître Guillaume de Sandouville, chanoine (messes à dire en la chapelle Saint-Sever près des fonts, où avait été inhumé ledit de Sandouville), 1533; — de Jean De Lestre, chanoine, ayant pour neveu Louis De Lestre, curé d'Éragny, 1549.

G. 4735. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1470-1763.** — Titres de propriété de rentes appartenant au collège de Darnétal. — Vente par Mathelin Lamy et par Robine, sa femme, du Boisguillaume, à Jeh. Ducrotay, maître ès-arts, prêtre bénéficié en la cathédrale, de 22 sous 6 deniers de rente sise à Rouen, 22 janvier 1470 (V. S.). — Vente par Guillaume Le Couteulx, drapier d'Elbeuf, au collège de Darnétal, de 20 sous de rente « à convertir à l'entrètenement de la chappe servant par les féries au cueur d'icelle église, » pour 10 livres tournois, 25 janvier 1492 (V. S.) — Autre vente par Robinet Centsouls, de la même ville, aux mêmes, d'une rente égale, pour le même prix, 1498. — Déclaration de rentes foncières appartenant aux chapelains de Darnétal. — Titres de propriété de biens sis à Romilly. — Vente par Jean Vastel, avocat en la Cour de Rouen, de 32 livres de rente foncière à Romilly, 4 août 1616.

G. 4736. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

**1474-1765.**—Lettres-royaux obtenues par Jean Broquet, chapelain du collège de Darnétal, pour être maintenu en possession de percevoir sa part et portion des deniers dudit collège, nonobstant l'opposition du chapitre, 1543. — Ordonnance du chapitre pour assujettir les chapelains du collège de Darnétal à assister à l'heure de sexte, sans qu'ils en puissent être excusés sous prétexte des 2 heures d'absence qu'ils prennent chacun jour, 1621. — Extraits des registres capitulaires, revêtus du cachet du chapitre et de la signature de son secrétaire : actes constatant l'installation de chapelains aux places des collèges d'Albane et de Darnétal. — Cette cérémonie se faisait par l'installation des titulaires dans les basses formes ou stalles du chœur, et dans le fait de les conduire à la chapelle des collèges et à celle de la Commune dont il touchaient la porte et la grille de fer; un chanoine présidait à la cérémonie. — Plusieurs sont nommés, après avoir chanté dans le chœur, et avoir fait preuve de leur talent comme chantres. — Les nominations sont faites à charge aux chapelains de réciter de mémoire tout le psautier et l'office qui se chantait en l'église cathédrale, dans les temps marqués, sous les peines portées par les règlements. — Transaction faite entre Michel Paon, serrurier, et les chapelains de Darnétal, au sujet d'une cloison de leur hôtel, 1474. — Ordonnance de MM. du chapitre, rendue sur la requête des chapelains de Darnétal et sur le rapport des commissaires, par laquelle est ordonné qu'à l'avenir la petite maison de fond en comble, sise dans l'enclave du collège, sera mise en tour pour être optée comme les autres dudit collège, et que les 2 petites chambres, cave et *seulle* seront réunies pour toujours aux boutiques sur la rue, pour être louées au profit du collège, 1635.

G. 4737. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 220 feuillets, papier.

**1493-1556.** — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jehan Catherine, 1493; — Raoul du Val, 1535, 1536, 1537, 1542, 1543, 1544; — Regnaud Broquet, 1547; — Jean Le Chandelier, 1555-1556. « Donné à Jehan Légier, de Reuville en Caux, la somme de 4 livres tournois, affin que doresnavant il paie bien deuement ses arrérages, et aussy que on luy avoit jà pieçà promis luy donner l'année, que les Bourguignons furent au païs de Caux desrainement, » 1493-1494. — « Recepte pour la fondation de Thomas De la Chesnoie, en son vivant, marchant et bourgoys de Rouen, lequel a donné la somme de 1,000 livres tournois avec plusieurs ournemens d'eglise, comme callisse, chasubles et autres choses, pour dire et célébrer une basse messe par chacun jour de l'an à perpétuité. »—Mise « pour la cappe que l'en faict *per ferias*, » 1535-1536. — Dans le chapitre des frais de procès, 18 deniers pour les chapeaux de Saint-Martin; 4 livres 10 sous pour un voyage fait à Bolbec de 2 hommes et chevaux, 1542-1543. — Dans un chapitre d'autres frais de procès, 3 sous 4 deniers « pour les eryvières des clercs des procureurs »; 2 sous 6 deniers à Cadyot, avocat, pour savoir son opinion, 1543-1544. — « Le 14e de janvier 1544 (V. S.) payé à maistre Nicole Danten, advocat en parlement, pour avoir servy en

la matière d'entre noble homme Pierre de Brenouville, sieur de Raffetot, et faict l'appointement et quictances, 16 sous 6 deniers. — Le 26 mars, pour la façon du jardin, pour 2 journées d'hommes, 6 sous ; pour leurs despens, 4 sous ; en graines, 18 deniers ; en clous, 6 deniers ; en ozier, 4 deniers ; pour faiz d'espines, 4 sous, 14 sous 4 deniers. — Le 25e de juillet 1545, a esté délivré cinq gallons de vin et 1 pain de chappitre à maistre Jehan Vasse, lieutenant des assises, par le commandement de maistre Regnault Brocquet, 7 sous 4 deniers. — A Cadyot, avocat, pour savoir sy nous debvyons bailler cauxion, 20 deniers. — A Matonville, advocat au Neufchatel, 1 pot de vin, à cette fin qui fût pour nous à notre matière, 3 sous. — Pour 3 pots de vin de Beaune, 2 grands pains de chappitre, et pour le porteur, présentez au lieutenant du bailly de Bollebec, par le commandement des chapelains, 23e jour de juin 1548. — Item, envoyé cieulx Aubert, procureur en parlement, par le commandement des chapellains, le 24e dudit moys, 2 grands pains de chappitre et 2 pots de vin de Beaulne, 7 sous. — Pour les chappeaulx de roze de la Saint-Martin, 3 sous. — Pour l'assistance des advocatz, 8 sous. — A l'advocat qui plaida la matière, 2 sous. — Aux clercs, pour leur vin de la Saint-Martin, 2 sous. — A Cadyot, pour avoir plaidé, 20 deniers. — A Poullain, pour avoir plaidé, 2 sous 6 deniers. — A Courant, pour avoir plaidé, 2 sous, 1557. »

G. 4738. (Liasse.) — 5 registres in-folio, comprenant 254 feuillets, papier.

**1561-1567.** — Compte des receveurs du collège de Darnétal, Jacques Noël, Marin Beurryot. — « Des héritiers de défunt Me Loys Picard, chevalier, sur une maison assisse à Saint-Cande-le-Jeune, de présent appartenant à M. de Carrouges, 12 sous tournois. — Pour les touffeaux de la Saint-Martin d'été, 2 sous 6 deniers, 1560-1561. — A 2 machons, pour avoir rompu une muche en la maison du sieur Vigor, là où estoient les calices du collège, 12 sous tournois. — A Jacques Tourmente, pour avoir dressé ung autel à la chapelle du collège, 12 sous tournois. — En havet et en pavée, le jour du Saint-Sacrement, pour tendre devant le collège, 2 sous 6 deniers ; le jour des octaves, en feuillye et en pavée, 12 deniers. — Pour ung chandelier de cuivre à mettre à l'église, 4 sous. — Pour ung myssal, 12 sous. — A Guillaume Davareul, hucher, pour avoir fait ung marchepied de boys contre l'autel de la chapelle dudit collège, que aussy pour avoir refaict les 2 coffres d'icelle, 36 sous tournois. — Pour 2 pouchettes à mettre les calices, 3 sous tournois. — Le 24 septembre, à Jacques Tourmente, pour dresser ung autel à la chapelle là où l'on dit la messe De la Chesnaye, 6 sous tournois. — Pour la façon de 4 chandeliers de fer à mettre aux chapelles où l'on dict les messes du collège, 12 sous tournois. — Au maistre de la Cloche d'argent, pour acquitter un pot d'estain que la compagnie du capitaine Guerould avoit prins chez Me Raoullin Le Sage, en deffaulte d'avoir esté au guet, pour ce payé ung teston de 12 sous tournois. — Payé à Christophe Maucorps, pour avoir esté au guet, suivant le commandement des chapelains, 7 sous 6 deniers. — Au serrurier, pour avoir faict une viz et une serpentine à ung canon de harquebuze, que Me Pierre avoit baillé au collège, 28 sous 4 deniers. — Audit Maucorps, pour avoir esté au guet le jour et la nuit, 7 sous 6 deniers. — A monsr De la Haye, pour 1 flesque et un petit couleuvrin de corne, 7 sous 6 deniers. — Pour ung morion, 65 sous. — Pour de la pouldre à canon et de la mesche pour aller au guet, 4 sous. — Pour ung rascleur avec une bacquette pour mettre à ladite harquebuse, 3 sous 6 deniers. — Le dymenche de Pasques fleuryes, quant les huguenotz feirent une allarme à la ville, pour avoir esté au guet devant l'église N. D. — Pour aller visiter les huguenots... — Payé, en la *cloche criminelle*, pour avoir donné le vin de 4 heures au capitaine Guerould, notre capitaine, 15 sous. — Pour ung corselet, fourni de bourguignote, 16 livres 5 sous. » — On va au devant de M. de Brissac et de M. de Bourdillon. — On dresse une déclaration des pertes « advenues au collège par le fait des huguenots, » 1563, — Pour une clochette à mettre à la chapelle, 6 sous. — Pour avoir fait 2 potences de fer pour la pendre, 6 sous. — Pour avoir fait bénir l'autel de l'ancienne chappelle Saint-Romain, pour dire la messe De la Chesnaye, 15 sous, » 1566.

G. 4739. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 278 feuillets, papier.

**1570-1600.** — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jacques Noël, Marin Beurriot, Georges Ladorne, Robert Torchy, Pierre Gohé, André Daniel, Étienne Vif, Guillaume Le Pley. — « Le jour Saint-Martin d'esté, pour avoir eu des touffeaux, des cacquelins (*sic*) à la haute messe dite en la chapelle du collège, 12 sous 6 deniers. — Pour avoir faict reffaire le coffre de la chapelle de Geuffroy, 2 sous 6 deniers, » 1570. — « Pour une basse messe célébrée par chacun jour de l'an, à perpétuité, en la nouvelle chapelle Saint-Romain (fondation de Bretel), 61 livres 2 sous. — Le jour de Saint-Sacrement, pour avoir achatté de la feullie pour mettre devant le collège, en défaulte de tapisserie, 6 sous 6 deniers. » — Jardinage, 7 sous 6 deniers par jour. — Ficelle pour attacher le noyer du jardin. — « Le jour Saint-Martin, au tendeur, pour avoir tendu la

tapisserie du collège, pour les touffeaux, havets, herbes à semer, 15 sous. — Pour avoir racoutré un banc à la chapelle du collège, 20 sous. » — Serrure mise au coffre de la chapelle du collège, 16 sous. — Journée de plâtrier, 12 sous, 1573. — « Pour avoir du havet et un faiz de boullot, pour tendre devant le collège, le jour et octave du Saint-Sacrement, 5 sous », 1577. — « A M. Billon, pour une voirrière neuve qu'il a faict mettre en sa chambre, au lieu d'un chassis de papier, 16 sous, » 1587. — « Pour les craquelins et touffeaux distribués à la messe haute du jour et feste Saint-Martin, 18 sous, » 1598. — « A un pauvre homme, pour avoir rompu la nège et le verglas, par le commandement du sergent du cartier, » 1600.

G. 4740. (Liasse.) — 12 cahiers comprenant 208 feuillets, papier.

**1600-1620.** — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Guillaume Le Pley, Martin Le Vif. — « A Georges Roussel, chasublier, pour avoir racoustré ung chasuble de trippe de velours rouge et ung contre-autel de satin, ung corporalier et aultres ornements, 7 livres. — Pour 1 calice d'argent, pesant 1 marc 2 onces, 40 sous. » — 1 millier et deux cents et demi de tuile, 10 livres 10 sous. — 13 journées et demi d'ouvrier, à 16 sous; 9 journées et demie de manœuvre, à 9 sous pour jour, 1618. — « A Philippe Goust, vitrier, pour avoir fourny le voirre de 4 chassis en carré, le tout contenant 32 pieds et demy, 100 sous, » 1620.

G. 4741. (Liasse.) — 11 registres in-folio, comprenant 212 feuillets, papier.

**1620-1632.** — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Michel Yauvart, Jehan Le Cordier, Antoine d'Argillière, Jacques Le Danoys. — « Payé à Marin Feconde, ordurier, pour avoir nettoyé les ordures du collège, 4 livres, » 1621. — Payé aux serviteurs de l'église « pour leur manuel, assavoir pour le garde angelot, 37 sols 4 deniers; au garde de la chapelle Notre-Dame, 29 sols 6 deniers; pour le tabellion, 29 sols, et pour le coûtre, 9 sols 9 deniers. — Payé à noble et discrète personne maître Jean Sequart, presbtre, chanoine en ladite église, commis des autres chanoines boursier des enfants de chœur, pour le manuel des haultes messes et obits, auxquels doibvent prendre lesdicts enfans de chœur, jouxte les fondations, présens en chappitre, à la réquisition et demande dudit sieur Sequart, au nom desdits enfants, pour la conservation de leur droit, 8 livres 4 sous 6 deniers, » 1623. — « Pour avoir faict racoutrer un banc estant dans l'esglise, 25 sous. — Pour l'avocat Barbe, d'avoir plaidé, 3 sous. »

G. 4742. (Liasse.) — 14 cahiers comprenant 200 feuillets, papier.

**1633-1656.** — Comptes des receveurs du collège de Darnétal, Jacques Le Danois, Jean Le Cordier, Jean Le Vigneyr, Charles Duval. — « A maître Guillaume Le Vieil, maître vitrier à Rouen, 20 sous, 1640. — A Jehan Le Bourg, chapelain du collège, 10 sous, pour un terme de ses gages pour avoir paré l'autel de la chapelle du collège, » 1648. — Mention d'Antoine Mareste, avocat général du Roi à la Cour des Aides, 1651. — « Aux chapelains, pour despence qui a esté faicte le jour de la Translation saint Martin, patron du collège, 20 livres.

G. 4743. (Cahier.) — In-folio, 12 pièces, papier.

**Fin du XVII[e] siècle.** — Inventaire particulier des titres, pièces et écritures concernant les biens et revenus du collège du Pape, ci-devant dit des Clémentins.

G. 4744. (Charte.) — 0m40c de hauteur sur 0m41c de largeur.

**1344.** — Acte par lequel le chapitre de Rouen reconnaît avoir reçu de Hugues *de Castanea*, chanoine de Bourges, au nom du pape, 2,400 livres pour l'achat des rentes devant servir à la dotation du collège des Clémentins, 24 février 1343 (V. S.). Fait en chapitre, en présence de Guillaume Blancpain, avocat de l'officialité de Rouen. — Marques et souscriptions des notaires apostoliques, Lambert *de Quevrone* et Eustache Des Champs.

G. 4745 (Bulle.) — 0m,65c de hauteur sur 0,m88c de largeur, sceau.

**1350.** — Fondation du collège des Clémentins à Rouen par le pape Clément VI (Pierre Roger), précédemment archevêque de Rouen. Ladite fondation faite pour 16 clercs ou chapelains, dont 12 prêtres, 2 diacres et 2 sous-diacres; 6 des prêtres doivent dire ou faire dire à perpétuité chacun une basse messe pendant une semaine, et les 6 autres la semaine suivante; plus ledit collège tenu à une haute messe votive, chaque semaine, pendant la vie du fondateur, à une haute messe des défunts, après sa mort. Pour être admis au nombre des chapelains, obligation de se mettre en état, dans un délai de 2 ans, de réciter de mémoire le psautier, l'antiphonaire, faute de quoi les chapelains pourront être privés de leur place; obligation de vivre en commun dans une maison qui sera à cet usage. — Nomination aux places, attribuée à Jean de Nonancourt, archi-

diacre du Vexin français, Avignon, 8 des calendes de juin, an VIII du pontificat.

G. 4746. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1340-1461.** — Copies de la bulle de fondation des Clémentins. — Acte passé en chapitre, en présence de Robert Guerould, notaire apostolique, par laquelle les chanoines disposent d'une somme de 1,000 écus, donnée par le cardinal d'Estouteville, en faveur des Clémentins et en vue de l'augmentation du service divin. Ces chapelains prennent l'engagement d'acquitter un certain nombre de messes pour le cardinal ; dernier janvier (V. S.). A la 1re ligne de la pièce, 4 lettres ornées, U. S. C. L. Marque et souscription du notaire.

G. 4747. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 1 fragment de sceau.

**1400-1732.** — Contrats de fondation en faveur du collège des Clémentins : de François Autin, chapelain, 31 décembre 1629; — de Lanfranc Bigot, chanoine, 29 janvier 1613; — de Barthélemy Brice, chanoine, 21 novembre 1653 ; — de Nicolas Brice, chanoine, 4 juillet 1625, 31 mai 1627 ; — pour Pierre de Cherville, chantre, 17 mars 1402; — de Pierre De la Place, conseiller au Parlement, 29 avril 1575 ; — de Jeanne Duval, 24 juillet 1576 ; — de Gaspard Duclos, chapelain, 30 mars 1626; — du cardinal d'Estouteville, 31 janvier 1460;— pour Jean Hacquet, chanoine, 14 mars 1722 ; — de Jean Havart, prêtre (20 sous de rente pour chanter l'*istoire* propre de sainte Katherine, 24 décembre 1400 ; — de Jean Hermier, chapelain en l'hôpital du Roi et l'un des chapelains du collège du Pape, 23 janvier 1612; — de Guillaume Hubert, chapelain, 26 mai 1624 ; — de Guillaume Lengellé, chanoine (pour une messe en l'honneur des plaies de N. S., le jour des Rameaux, au retour de la procession qui se fait à Saint-Godard), 1570 ;— de Jacques Lefebvre, chanoine, 15 septembre 1587 ; — de Guillaume Le Logeois, 21 février 1631 ; — de Marin Le Pigny, docteur en médecine, conseiller, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi, archidiacre du Grand-Caux, vicaire général du cardinal de Bourbon, 6 décembre 1602 ; — de Jean Lherminier, 26 septembre 1651; — de Fouques Person, 13 juin 1607 ; — de Robert Torchy, chapelain, 1613 ; — pour les Innocents d'Andely (Jacques Turgis, Robert Tallebot, Charles Le Brasseur), 25 juillet 1631. Fragment du sceau du chapitre de Rouen.

G. 4748. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

**1365-1736.** — Lettres d'amortissement accordées aux Clémentins par Charles V, Paris, septembre 1376; sceau royal. — Copies de lettres d'amortissement. — Sentence de mainlevée, rendue le 8 août 1365, en faveur des Clémentins, par Symon de Baigneux, vicomte de Rouen, et par Jehan Le Breton, procureur du Roi au bailliage de Rouen, l'un et l'autre commissaires de par le Roi sur le fait des finances des acquêts faits depuis 40 ans par les gens d'église et non nobles aux bailliages de Rouen et de Caux. — Mémoires, lettres à l'Intendant au sujet de poursuites du fermier du Domaine, 1729, 1733, 1736. — Ordonnances de MM. de Gasville et de M. de la Bourdonnaye, Intendants.

G. 4749. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

**1350-**(copie)**-1758.** — Déclarations données au Roi, par les chapelains Clémentins, de leurs fiefs de Boisguillaume, Barentin, Beaumont-le-Hareng, 4 mars 1539, 16 mai 1551. — Déclaration du revenu temporel du collège des Clémentins, dans laquelle est mentionné le fief de Boisguillaume, y compris les 48 arpents de bois exempts du droit de tiers et danger, 14 juin 1673. — Arrêt de la Cour des Comptes de Rouen, qui donne acte aux Clémentins de la déclaration par eux donnée de leurs revenus temporels, et leur en accorde dernière mainlevée, à charge de faire et continuer, à la recette du Domaine, 20 sous 6 deniers de rente pour l'aliénation du droit de tiers et danger, 28 juin 1673. — Sentence du bailliage de Rouen, qui ordonne que les lettres patentes du serment de fidélité prêté au Roi par les Clémentins, la déclaration de leurs revenus temporels et l'arrêt de dernière mainlevée par eux obtenu en la Chambre des Comptes, seront registrés ès registres du greffe du bailliage, et, en outre, leur accorde acte de la lecture et publication faites, audience séante, des pièces ci-dessus, 20 décembre 1673. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui dispense les Clémentins de donner nouvelle déclaration de leurs biens, vu qu'il n'y avait point eu de changement depuis 1673, 4 août 1698. — Déclaration donnée par les chapelains Clémentins, d'Albane et de Darnétal, 14 mars 1718. — Arrêt de mainlevée, 2 septembre 1718. — Cahier de recette. — Registre concernant les affaires de Mrs les Clémentins, 1741. — Procurations données par les Clémentins pour la gestion de leurs biens. — Pièces relatives aux droits d'amortissement et de committimus. — Copie de la bulle de 1350.

G. 4750. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**Vers 1435-1655.** — Remontrances faites au chapitre par les chapelains du collège des Clémentins, au sujet de l'administration de leurs revenus et de leur assistance aux offices : « *Coram vobis venerabilibus, circumspectis ac doctissimis viris dominis decano et capitulo ecclesie Rothomagensis humiliter dicunt et exponunt devoti oratores et cappellani vestri assidui de collegio Clementinorum in ecclesia Rothomagensi fundato, per modum supplicationis et sub benigna dominatione, correctione et supportatione vestris, que sequuntur.* » - Réponses du chapitre : « Beaus amis, vous sçavés comme, à l'instance et pourchas de vostre collège, vostre nouveau ballif et le desrenier recheu en vostre hostel a presenté une supplicacion à mes seigneurs au nom de vostre collège... Or chà, venons à vous respondre... Se vos revenues ne sont si bones comment ilz souloient estre, vous povez penser que aussy ne sont celles de chapitre, et que encor celles de chapitre le sont plus que les vostres, nonobstant que ilz sunt courchiés que les vostres ne sunt meillieures. Mais, se Dieu plaist, les choses amenderont, et fault que vous et nous ayons bone pacience, et que prenons en gré ce que nous povons avoir, en espérance que les choses amenderont. Et quant à mess[rs], vous les trouverez tousjours en bonne intention et ferme propos de vous complaire et de entendre au bien et l'utilité de vostre hostel, tant en général comme en particulier, et tellement que vous en debvrés estre contens, » vers 1435. — Transaction entre le chapitre et les chapelains au sujet des fondations, aumônes, legs, donations, 16 décembre 1545. — Requête présentée par les chapelains du collège des Clémentins « à noz très honorez seigneurs mess[rs] du chappitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen. » Ils demandent que les 2 messes quotidiennes du Roi (Charles le Quint), pour chacune desquelles ils n'avaient que 2 sous 6 deniers, lorsque pour les faire célébrer par aucun prêtre ou chapelain, à leur défaut, il leur fallait payer 4 sous, pour le moins, soient mises et réduites à une seulement, « chose qui a esté facilement permise par le Roy à présent, tant à la ville de Paris que aultres lieux, mesme en ceste ville de Rouen, par l'advis et oppinion des thésauriers, marguilliers et parrochiens de chacune paroisse, considérantz la charté des vivres et accoustrementz qui est pour ce jourd'huy, et que ung paouvre presbtre ne pourroit vivre et s'entretenir d'une fondation, s'il l'avoyt en quelque église. Ce que faisant, mess[rs], obligerez les suppliantz à jamais de prier Dieu pour la manutention de voz nobles seigneuries, » vers 1580. — Sentence de l'officialité qui ordonne qu'information sera faite au sujet du scandale arrivé à une inhumation, occasionné par l'entreprise de quelques ecclésiastiques sur les droits des Clémentins, 20 octobre 1638. — Autre sentence de l'officialité, qui maintient les Clémentins dans la préséance sur tous autres ecclésiastiques aux inhumations où ils seront appelés, à l'exception cependant des chapiers et des vicaires, 30 mars 1639. — Autre sentence de l'officialité pour le même objet, 5 octobre 1652. — Arrêt du Parlement qui confirme cette dernière sentence, et servant de règlement pour le pas et la préséance aux inhumations, 22 décembre 1654. — Extrait d'une délibération du chapitre, qui fait défense aux Clémentins de passer aucun bail ni faire aucun marché, des biens et terres appartenant à leur collège, sans y appeler MM. les intendants, 8 novembre 1655.

G. 4751. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 36 pièces, papier, 8 plans.

**1379-1789.** — Titres de propriété de maisons et de rentes appartenant au collège des Clémentins en la ville de Rouen. — Sentence rendue aux plaids d'héritage de la ville de Rouen, tenus par le lieutenant général du vicomte, qui condamne Jean Crasbouel à payer, à Guillaume Alorge, 20 sous de rente, dues à ce dernier sur une maison rue Grand-Pont ; ledit Guillaume fils de feu Robert Alorge et d'Alips, 1430, — Fieffe faite à Pierre Fourmentin, brasseur, par Jean Desloges, avocat et conseiller en cour laye, d'une maison, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, 15 février 1457. — Vente par ledit Desloges au chapitre, pour le collège des Clémentins, de 10 livres de rente sur ladite maison, moyennant 100 écus d'or, « laquelle somme les chanoines disoient estre venue des deniers de la fondation de la messe fondée en l'église cathédrale par feu prince de noble mémoire mons[r] Jehan, en son vivant, duc de Bethfort, » 12 mars 1458. — Vente de rentes par les conseillers échevins de Rouen, sur les revenus de la ville; — sur les traites domaniales, 1585. — Vente par Jean De Bauquemare, bourgeois, marchand, demeurant paroisse Saint-Cande-le-Vieux, et par Jacqueline Maze, sa femme, à Lucas Boullays, d'un grand tènement de maison, rue aux Oues, à l'enseigne *du Barbeau*, borné par la maison qui fut au sieur d'Estelan, de présent à noble homme André de Sallamanque, par Pierre de Gruchet, sieur de Limare, et par la maison de l'hôpital Saint-Martin, par derrière par la rue du Fardeau, 12 octobre 1590. — Vente par Alexandre de Bonshons, écuyer, sieur de Couronne et de Criqueville, fils et seul héritier de feu messire Robert de Bonshons, chevalier, conseiller du Roi en ses

Conseils d'État et président en sa cour de Parlement de Normandie, à Me Pierre Soyer, écuyer, sieur d'Intraville, conseiller du Roi au Parlement, d'une grande maison, rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, 22 janvier 1662. — Vente par François Le Cornier, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène, Saint-Jouin, baron d'Angerville-la-Martel, conseiller du Roi en ses Conseils et en son grand Conseil, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, fils et seul héritier de Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, en son vivant conseiller d'État ordinaire du Roi en tous ses Conseils et en sa grand'chambre du Parlement de Normandie, à dame Léonor Depaz, veuve dudit feu sieur Le Cornier, sa mère en loi, d'une grande maison rue Beauvoisine, paroisse Saint-Laurent, bornée par la rue du Gril, 8 juin 1667. — Vente par Charles Duval, écuyer, sieur de Lescaude, fils aîné de Jacques Duval, conseiller au Parlement de Rouen, demeurant en cette ville, rue de l'Archevêché, à Judith de Languedor, veuve de Jean De La Place, sieur de Fumechon, président en la Chambre des Comptes, d'un tènement de maison rue de l'Archevêché, 23 mai 1681. — Plans de maisons appartenant au collège des Clémentins, rue Saint-Nicolas.

G. 4752. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

**1661-1790.** — Baux de maisons appartenant aux collèges des Clémentins et de Darnétal. — Baux à Philibert Léger, sacriste de Saint-Nicolas, plus tard, curé d'Amfreville, d'une partie de maison dans le collège du Pape, 1727, 1735 ; — du même appartement, à Marie-Anne Clérot, 1738 ; — au sieur Mautor, imprimeur, 1748 ; — d'une maison rue Saint-Nicolas, à Jacques Tourtoulon, sieur des Plantiers, prévôt général de la Haute-Normandie, 1727 ; — à Pierre Ribart, marchand, 1728 ; — de deux portions de maison dans le collège du Pape, au sieur Pierre Léger, maître peintre sculpteur, 1728 ; — de maisons dans le même collège, à Marie Martin, veuve de François Boistard de Prémagny, avocat à la Cour des Comptes, Aides et Finances, 1741 ; — à François-Terrisse, grand archidiacre, abbé de Saint-Victor, même année ; — à Robert Ellye ou Élie, docteur en médecine, 1728, 1746, 1756. — Baux à demoiselle Jeanne Coquerel, maîtresse d'école, d'une maison au collège de Darnétal, 1780 ; — à Maurice-Élisabeth de Lavergne de Tressan, vicaire général de Rouen, abbé commendataire de la Sainte-Trinité de Morigny, d'une grande maison rue de l'Hôpital, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1783 ; — de la même maison, à François-Alexandre Le Roux, écuyer, secrétaire du Roi, 1789.

G. 4753. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

**1488-1766.** — Pièces concernant les rentes appartenant aux Clémentins en la ville de Rouen. — Acquisition faite par eux de 10 livres de rente à prendre sur Jean Pillavoine et sur Jeanne, sa femme, bourgeois de Rouen, moyennant 100 livres de capital, provenant de la fondation de défunt maître Charles, archidiacre du Petit-Caux, lesdites 100 livres payées en 33 écus d'or à la couronne, baillés pour 35 sous tournois pièce, 9 écus d'or à la rose baillés pour 36 sous 3 deniers pièce, le reste en grands blancs du coin du Roi, ayant cours pour 12 deniers, 29 septembre 1488. — Transport fait de la même rente, pour le même prix, à Jean Du Bec, trésorier de la cathédrale, 8 avril 1492. — Amortissement par le chapitre d'une rente de 25 livres, due aux Clémentins par 500 livres de capital à employer aux réédifications nécessaires en une maison de la rue de l'Épée. — Fieffe faite par les Clémentins d'un jardin derrière l'hôtel de leur collège, pour 60 livres de rente, à Me Jacques Thomas, écuyer, sieur d'Aussy, à Simon-Jacques Thomas, chanoine, et à messire Laurent-Louis Desmarest, chevalier, sieur de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, 10 février 1717. — Quelques pièces de comptabilité, parmi lesquelles l'approbation de la reconstruction de l'hôtel du collège suivant les plans et devis du sieur Fierville, architecte à Paris, 1758.

G 4754. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier, 4 plans (2 imprimés.).

**1350-1784.** — Titres de propriété, décrets d'héritages, baux, adjudications de coupes de bois à Boisguillaume. — Vente par noble homme Me Robert Thomas, chevalier, demeurant à présent aux Autieux, aux chanoines de Rouen, achetant avec l'argent du pape Clément Sixte, pour le prix de 1,800 livres tournois de forte monnaie, de tout l'héritage appartenant audit chevalier, sis à Boisguillaume, 26 mars 1350. — Confirmation de cette vente par Jeanne de Trouchevilliers, femme dudit Thomas, 12 avril même année ; prix de cette acquisition payé aux vendeurs en florins d'or à l'écu, vieux et nouveaux, de 16 sous 8 deniers pièce. — Lettres de Henri VI, roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, portant confirmation du droit de basse justice, prétendu par les Clémentins dans l'étendue de leur fief de Boisguillaume, 24 janvier 1448 (V. S.). — Vérification et publication de ces lettres. — « C'est la déclaration que baillent les presbtres, chappelains du collège

des Clémentins, pour le fief du Boisguillaume, 1673. » — Procès à l'occasion d'une anticipation du fermier de l'Hôtel-Dieu, sur le chemin des Planches. — Mémoire de tous les contrats translatifs de propriété faits depuis 40 ans en la seigneurie du Boisguillaume, 1765. — Plan de la rue Herbeuse et des pâtures appartenant aux Clémentins. — Réception de Louis Burette, garde-chasse des sieurs Clémentins, 1720. (Imprimé.) — Devis des réparations à faire au manoir du Boisguillaume.

G. 4755. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 72 pièces, papier.

**1454-1772.** — Pièces diverses relatives à la seigneurie du Boisguillaume. — Mandement de Charles VII (adressé aux baillis et vicomtes de Rouen, d'Évreux, de Caux et de Cotentin), donnant mainlevée aux Clémentins de leur seigneurie du Boisguillaume, conformément aux octrois faits par le Roi, lors de la réduction de la ville de Rouen en son obéissance, aux gens d'église et nobles qui lui feraient serment de fidélité. Le Roi rappelle que des jugements rendus à l'Échiquier, en 1300 et 1327, avaient reconnu, contrairement aux prétentions des maires de Rouen, que les seigneurs successifs de ce fief, Robert et Guillaume Thomas, avaient droit de treizièmes, aides, coutumes, simple justice sur leur fief du Boisguillaume, lequel fief avait été aliéné par Nicolas Thomas, en 1350 ; Preuilly-le-Château, 18 juillet 1454. — Extraits d'aveux. — Déclaration par bouts et côtés et contenance des biens roturiers relevant du noble fief du Boisguillaume, pour parvenir à réunion, 1748. — Extrait contenant l'analyse des titres relatifs aux biens du collège des Clémentins, et notamment à leur seigneurie du Boisguillaume. — Procédures pour délits dans les bois. — Plan informe.

G. 4756. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

**1398-1749.** — Titres de propriété de biens et de rentes assis au Boisguillaume, appartenant au collège des Clémentins ; baux, fieffes, sentences, transactions. — Vente faite, par Pierre Le Masurier, « aux prestres et clercs nommez les Clémentins », de 2 acres de terre au Boisguillaume, pour 23 livres tournois avec 10 sous pour le vin du marché, 1398 ; au dos : « Ceste lettre fu leue en la paroisse du Boisguillaume l'an 1403... 22 octobre, en la présence de messire Michel Colles, prestre. » — Fieffe faite par les Clémentins, à Jean Paumier, d'une pièce de terre moyennant 17 sous de rente, dont une partie, 12 sous 10 deniers, « seront emploiés en 4 messes matinalles fondées par feu maistre Robert Doulzmesnil, chanoyne et soubz-chantre de la cathédrale, » 12 novembre 1410. — Fieffe faite à Sandrin Fortin, de 21 acres nommées la Cousture sur le chemin de Cailly au Boisguillaume, moyennant 7 livres 10 sous de rente et 2 chapons, 22 septembre 1478. — Transaction entre les chapelains et Pierre Braque, écuyer, seigneur du Boisguillaume, aux termes de laquelle ce dernier cède aux chapelains le droit qu'il pouvait avoir sur un manoir et un jardin près du chemin des Maillères, 1479. — Sentence du bailliage de Rouen qui permet au sieur Guillaume Le Brun, avocat, d'achever la construction d'un colombier en son manoir du Boisguillaume, sauf à le démolir, si, en définitive, il ne pouvait établir son droit ; des témoins déclarent qu'il avait succédé, dans la possession de ce fief, « aux surnommez Braque, derrains sieurs du Boisguillaume, gens nobles et de toute ancienneté, et qu'ils avoient veu en essence autrefois, sur ce fief, un colombier à pied, garni de bullins depuis le haut jusques au bas, » 19 juillet 1538. — Vente faite par Jean Anceaulme, laboureur, à Philippe Rousseau, capitaine en chef de la compagnie des 104 arquebusiers de Rouen, d'une vergée de terre au Boisguillaume, 1591. — Sentence rendue aux Requêtes du palais, 20 février 1619, par laquelle est dit que le fossé de dessus le bord de la rue Herbeuse, demeurera au même lieu, que la mare du Flaquet sera maintenue pour la commodité des riverains, et que le sieur Poulain pourra continuer de prendre la qualité de seigneur du Boisguillaume, 20 février 1619. — Vente par Marie-Antoine de Brevedent, conseiller du Roi en tous ses Conseils, lieutenant-général et président au siège présidial de Rouen, Louis de Brevedent, écuyer, sieur de la Houssaye, Charles de Brevedent, écuyer, et Jacques de Brevedent, aussi écuyer, frères, demeurant à Rouen, rue des Chamayers, paroisse Sainte-Marie-la-Petite, tous fils et héritiers de feu M. Marc-Antoine de Brevedent, lieutenant-général au bailliage, etc... à Pierre Bernière, maître coutelier, d'une masure, rue Herbeuse, 7 mars 1680. — Arrêt du Parlement, sur le haro intenté par le collège des Clémentins, aux fins d'empêcher les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen de faire continuer le plan de plusieurs pièces de terre dépendant de la ferme de la Grande-Madeleine ; le collège est débouté de ses prétentions, 20 novembre 1721.

G. 4757. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier (10 imprimés.)

**1697-1724.** — Procès au sujet de la propriété de la rue Herbeuse, entre les Clémentins et les riverains Selles et Le Nouvel ; mémoires des avocats Renault et Denis ; griefs, solutions et autres pièces de procédures. — Point en contestation. Prétention des chapelains : « La rue Her-

beuse n'est point un chemin royal ni de traverse, vicinal ni latéral ; elle ne conduit d'une ville ou d'un bourg à un autre : c'est un terrain vague, enfermé dans le fief et seigneurie des demandeurs, pratiqué pour aller de leur manoir seigneurial, où il commence, à leurs pâturages qui sont à l'extrémité de ladite rue. Les demandeurs perçoivent un droit seigneurial de 18 deniers d'*issue de ville* par chaque masure où il y a maison et qui est bornée de ladite rue Herbeuse. Ce terme d'*issue de ville* s'entend pour avoir droit d'aller et venir, ainsi que les bestiaux, par ladite rue, pour entrer dans leurs masures. » Prétention des deux riverains : « La rue Herbeuse est un chemin libre et commun à tous ceux qui y veullent passer, sans que les Clémentins la puissent fermer ni en empêcher le passage à qui que ce soit, soit à pied, à cheval ou en charrette. C'est un chemin pour venir de tous costez en ceste ville de Rouen. » — Sentence rendue au bailliage de Rouen, 13 mars 1723, entre les chapelains et les sieurs Le Nouvel et Selles, par laquelle il est dit, sans avoir égard aux lettres de loi-apparente desdits chapelains, que la rue Herbeuse est chemin public et commun. — Affaire portée au Parlement. — « Requête présentée à nos seigneurs de Parlement par les chapelains, expositive du procès qu'ils ont contre les sieurs Selles et Le Nouvel, au sujet de l'anticipation par eux faite sur la rue Herbeuse, 1725. » — « Factum pour les sieurs prêtres chapellains du collège des Clémentins de Notre-Dame de Rouen, seigneurs du fief du Boisguillaume, demandeurs, contre les sieurs François Selles, apotiquaire à Rouen, et Michel Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, deffendeurs. — Me Renault, avocat. » (Imprimé.) — « Mémoire raisonné des pièces que fournissent les sieurs prêtres, chapelains du collège des Clémentins, fondé en l'église métropolitaine primatiale de Normandie, seigneurs dudit fief scis au Boisguillaume, rue Herbeuse, pour répondre aux deux factums que le sieur Selles, marchand à Rouen, et le sieur Le Nouvel, auditeur en la Cour des Comptes, leur ont fait signifier les 6 et 7 de juillet dernier. » — « Réponse que fournit le sieur François Selles, marchand à Rouen, au mémoire en forme de factum, signifié à la requête des sieurs Clémentins, le 27 de septembre dernier, en la présence du sieur Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur en sa Cour des Comptes, Aides et Finances, reçu partie intervenante. — Denis, avocat. »—« Réponse au factum pour M. Le Nouvel, écuyer, conseiller du Roy, auditeur de la Cour des Comptes, contre les sieurs prestres Clémentins, en la présence du sieur Selles... » — « Addition au factum du sieur Le Nouvel, auditeur. »

G. 4758. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier (8 imprimés).

**1734-1754.** — Procès entre les chapelains Clémentins et Adam de Hautot, au sujet d'une sente aboutissant à la rue Herbeuse. — « Mémoire pour les prestres chapelains du collège des Clémentins fondés en l'église de Notre-Dame de Rouen, seigneurs du fief, terre et seigneurie du Boisguillaume, demandeurs, contre Adam Hautot, maître du métier de cartier en cette ville, défendeur, et les prieure et religieuses de la communauté des filles hospitalières de Saint-Joseph, de la même ville, reçues parties intervenantes, en la présence de dame Marguerite Rolland, veuve et héritière de M. Jean Dumontier, conseiller du Roy, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aydes et finances. Me Le Marquier, avocat. » — « Solution que donne Adam de Hautot, marchand à Rouen, deffendeur, pour servir de réponse » au mémoire précédent. Me Billouet, avocat, 1734. — « Griefs et moyens d'apel que proposent, en la grand'chambre du Parlement, les prestres Clémentins,... seigneurs du fief de la rue Herbeuse, en la paroisse du Boisguillaume, appellans de sentences rendues au Bureau des Finances dudit Rouen, les 16 aoust 1732 et 16 avril 1736, contre le sieur Adam Hautot. Me de Bethencourt, avocat. » De l'imprimerie de la veuve de Pierre Machuel, rue Saint-Lô (4 exemplaires). — Autre procès entre les Clémentins et François Valtier, appelant de sentence rendue par le sénéchal de la seigneurie du Boisguillaume, aux plaids du 29 mai 1748 ; blâme d'aveu. — Consultation de l'avocat Langlois de Louvres, 1750. — Requête de Louis Bernier, maître coutelier à Rouen, à nos seigneurs de Parlement en la Cour des Requêtes, contre le sieur François Valtier, agent des affaires de l'Hôtel-Dieu, au sujet d'un chemin intercepté. Me Le Marquier, avocat, 1744. (Imprimé.) — Autre requête du même contre le même ; même avocat, même année : « Sitôt qu'on est parvenu au haut de la montagne, en sortant de Rouen par la porte Beauvoisine, on aperçoit le chemin qui mène dans le village du Boisguillaume. Il est à côté du chemin appellé communément la rue Sainte-Venisse et au levant de ladite rue ; il est bordé de côté et d'autre en la plus grande partie par les hayes des masures de ce village. Il subsiste actuellement pendant près de trois quarts de lieue jusqu'à ce que l'on soit arrivé à l'héritage du sieur Valtier, qu'il a acquis du sieur Guillot, prêtre, curé du Val Martin. Il disparoit en cet endroit, parce qu'il a été enfermé. » (Imprimé.)

G. 4759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1608-1700.** — Plaids et gage-plèges du fief ou terre et seigneurie du Boisguillaume, la rue Herbeuse, appartenant aux Clémentins, tenus par les sénéchaux de ladite seigneurie, avocats au Parlement : Pierre Marc, 1608, Jean De la Faye, 1659 ; — Pierre De la Faye, 1672, 1674 ; — Edme Hardouin, sieur de Saint-Martin, 1677, 1678, 1679, 1692 ; — Charles Dupuis, 1693-1694 ; — Jean Le Prevost, 1695, 1696, 1697, 1700. — Appel des masuriers de la seigneurie aux fins de nommer un prévôt. — En 1690, le sieur Bazire, Abraham Ferrant, M. Du Moustier, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen ; — Jean Le Comte, briquetier ; — Pavyot de la Villette, maître des Comptes.

G. 4760. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

**1701-1774.** — Plaids et gage-plèges de la seigneurie du Boisguillaume ou de la rue Herbeuse, appartenant au collège des Clémentins, tenus par les sénéchaux de ladite seigneurie, avocats au Parlement : Jean Le Prevost, 1701, 1706 ; — Charles Routier, 1710, 1739 ; — Pierre-Charles-Richard Le Marquier, 1741, 1768 ; — Robert de Plane, 1770 ; — par François-Louis Le Prevost, conseiller du Roi au parlement de Paris, lieutenant-général en la maîtrise des eaux et forêts de Rouen, 1774.

G. 4761. (Liasse.) — 112 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1464-1783.** — Aveux rendus à la seigneurie du Boisguillaume, par les vassaux dont les noms commencent par les lettres A, B, C, D. — Aveux de Robert Bazire, écuyer, avocat en la Cour, seigneur du fief du Boisguillaume, ayant appartenu aux religieuses de Bondeville, et depuis à Mathieu Poulain et Mathieu Poulain, aïeul et père de demoiselle Marie Poulain, femme dudit Bazire, 1653 ; — de Renault Bazire, écuyer, 1691 ; — de Nicolas Bazire, écuyer, 15 novembre 1728 ; — de Georges Du Moustier, avocat au Parlement, fils et héritier de feu Pierre Du Moustier, bourgeois de Rouen, 1656 ; — de Jean Du Moustier, écuyer, sieur de Saint-Thomas-la-Chaussée, conseiller du Roi, maître en la Chambre des Comptes, fils et héritier de feu M. Du Moustier, sieur de Mellemont, lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, 1692 ; — de Pierre-Guillaume De la Vigne, ajusteur à la monnaie de Rouen, fils et héritier de Charles De la Vigne, monnayeur de Rouen, lequel était fils d'un autre Charles aussi monnayeur, 1749 ; — de Marie-Thérèse de Pardé, veuve de Pierre Billon, 1782 ; — des dames hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph, 1783. — Lieux dits indiqués : la Bresque abattue, 1464 ; — le Bucquet Fosmont, 1483 ; — le chemin du Duc tendant à Cailly, 1465 ; — le Clos-Carbonnier, 1514 ; — le chemin des Planques, 1483 ; la Madeleine, 1465 ; — le Plessis, 1483 ; — la ruelle au Bourrelier, 1464 ; — Sainte-Venisse, 1489 ; — le Val ou Vauchel du Gueron, 1464, 1487, 1539. — Sénéchaux du fief de Boisguillaume : honorable homme et sage Guillaume Picart, 1464, 1465 ; — Morieult, 1463 ; — Colin Le Tellier, 1490, — Jean Le Tellier, 1504-1525 ; — Gieffray Marie, 1539 ; — Martin Marie, 1542 ; — Robert Maunoury, 1551-1555 ; — Jean Le Damoisel, 1564 ; — Pierre Marc, 1606-1607 ; — Robert Marc, 1624-1638 ; — Jean De la Faye, 1657 ; — François Le Prevost, 1782.

G. 4762. (Liasse.) — 152 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1466-1782.** — Aveux rendus à la seigneurie du Boiguillaume par des vassaux dont les noms commencent par les lettres E. F. G. H. J. L. ; notamment par l'Hôtel-Dieu de Rouen, dont était prieur Nicolas Coquet, 1514 ; — par Nicolas Le Cordier, écuyer, verdier et châtelain de la forêt du Rouvray, 1574 ; — par François Louvel, écuyer, sieur de Janville, conseiller secrétaire du Roi, au nom de sa femme Marguerite Le Roy, fille d'un procureur au Parlement, 1618 ; — par Jean Lemeau, avocat au Parlement, fils de maître Jean Lemeau, adjoint aux enquêteurs et enquêtes du siège présidial et vicomté de Rouen, 1614 ; — par Jean Lemeau, avocat en la Cour, commis au greffe civil d'icelle, 1637 ; — par Alexis Lemeau, avocat en la Cour, commis au greffe civil d'icelle, 1690 ; — par maître Pierre Le Jaulne, avocat au Parlement, 1654 ; — par Michel Le Nouvel, avocat au Parlement, 1699 ; — par Pierre-François Le Duc, avocat au Parlement, fils et héritier de Pierre Le Duc, huissier au Parlement, 1720. — Lieux dits : la Briqueterie, 1607 ; — la Haye, 1613 ; — le Corbelet ou le Clos Corbelet, 1614 ; — la couture de Cailly, la Houssaye, 1617 ; — le grand chemin tendant de Rouen à Cailly, 1621.

G. 4763. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1465-1773.** — Aveux rendus à la seigneurie du Boisguillaume, par des vassaux dont les noms commencent par les lettres M, N, O, P, Q, R, S, T, V, notamment par Hercule Maunoury, bourgeois de Rouen, 1598 ; — par les héritiers de Barbe Grisel, femme de Jean Maunoury,

fille d'un Robert Grisel, praticien au Parlement, 3 juillet 1614; — par Christophe Rousseau, capitaine en chef de la compagnie des 104 arquebusiers de Rouen, dit le capitaine La Motte, 1607; — par son fils Guillaume Rousseau, ancien capitaine des 104 arquebusiers, 1624; — par Nicolas Rousseau, son fils, l'un des capitaines de la compagnie des arquebusiers et par son frère Christophe, 1640; — par Étienne Sansson, archidiacre, curé de Saint-Laurent, et par son frère Laurent, l'un et l'autre fils de Louis Sansson, 1612; — par Mathieu Poulain, avocat en la Cour, seigneur d'un fief du Boisguillaume acquis des religieuses de Bondeville, 1614; — par Antoine Marette, conseiller échevin de Rouen, 1638; — par Antoine Marette, avocat au Parlement, 1670; — par Jacques-Nicolas Souatin, autre avocat au Parlement, 1735; — par Pierre Seyer, imprimeur de l'archevêque, 1769, 1783; — par Louis-François Tricotté, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, ayant épousé Marie-Anne-Thérèse Ratiéville, 1771; — par Élisabeth Pintart, femme séparée quant aux biens d'avec Pierre-Louis Pintart, président en l'élection de Clermont, 1772. — Lieux dits : chemin de Cailly, 1483; — le Clos Postel, la sente des Planchettes, la terre du Pont ou de l'Épinette, la ruelle nommée Ronde-Crotte, la sente Gueroud, 1614.

G. 4764. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

**1563-1782.** — Aveux rendus aux Clémentins, seigneurs du fief du Boisguillaume, par différents particuliers. — Comptes de la confrérie de Sainte-Véronique établie en l'église du Boiguillaume, 1676-1689; mention des inhumations faites par les soins de la confrérie. — Requête des propriétaires et habitants de la paroisse du Boisguillaume : « Pour la commodité des habitants du hameau de Sainte-Venisse, les curés de cette paroisse étoient dans l'usage d'envoyer un prestre pour célébrer la messe en la chapelle de Sainte-Véronique les fêtes et dimanches, à l'exception de celles prohibées par Mgr l'archevesque, et des autres fêtes triples où il falloit dire matines, ce qui s'est toujours inviolablement pratiqué jusqu'en l'année 1741, que le sieur Valtier, qui possède une ferme audit hameau, attaqua, aux Requêtes du palais, le sieur Trancard, curé, ainsi que les trésoriers, pour les obliger à faire faire les réparations et réédifications nécessaires à ladite chapelle. » Transaction fut faite par le curé, de sa seule autorité, avec ledit Valtier auquel il permit d'avoir un banc dans ladite chapelle et promit de faire dire la messe tous les jours et fêtes. Les paroissiens virent là un abus qui pouvait causer du scandale, en ce que les habitants de ce hameau se faisaient un prétexte de cette messe pour se dispenser d'assister à la grand'messe paroissiale, tandis qu'il y avait des hameaux, plus éloignés du centre de la paroisse, qui n'avaient pas la même faveur. M. Terrisse, vicaire général, fut prié de dispenser le curé d'envoyer un prêtre dire la messe en la chapelle de Sainte-Véronique aux fêtes et dimanches où il y aurait matines, vers 1741.

G. 4765. (Grand cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

**1343-1349.** — Copies de titres de rentes ayant servi à la dotation du collège des Clémentins, lesdites rentes sises à Rouen, à la Rue Saint-Pierre, à Ocqueville et à Sasseville. — Vente par Jean de Tonneville dit Floridas, et par madame Jeanne, sa femme, au chapitre de Rouen, moyennant 400 livres « tout en flourins à l'escu, chacun flourin pour 22 sous 6 deniers, provenant des biens donnés par le pape Clément Sixte, d'un manoir appelé la ferme Maribadon, tenue du duc sans moyen, assise en la paroisse de Saint-Ouen-de-Touberville jouxte la forêt de Moulineaux, » mercredi après la Sainte-Croix, en septembre 1349. — Acte par lequel Yde de Rony, comtesse de Dreux et dame d'Areines, établit comme son procureur général, pour garder la terre de Cany-Canyel, Robert Le Prevost, 2 décembre 1344. — Mention de Colin de Saintot, écuyer, 1345; — de Jean de Tourgoville, chevalier, 1345; — de Guillaume du Mesnil-Godeffroy, chevalier, à la Rue Saint-Pierre, 1346.

G. 4766. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier; 1 plan.

**1371-1789.** — Titres de propriété de biens appartenant au collège des Clémentins, situés à Amfreville la-Mivoie, Amfreville-les-Champs, Darnétal, Émanville, Pitres, Romilly, Saint-Gilles-de-Répainville, Vénables. — Vidimus de Michel Durant, vicomte de Rouen, 14 septembre 1423 : « Informacion faite, au Port-Saint-Ouen, par Guillaume Campion, procureur des eaux et forests du Roy, le jeudy 9e jour d'octobre l'an de grâce 1371, du commandement de ses chiers seigneurs et maistres Pierres Le Cordier, lieutenant, et Pierre de Courcelles, chevalier, et Hue de Prouveville, maistres et enquesteurs des eaues et forests... Sur ce que la main du Roy avoit esté mise en une ysle nommée l'ysle Loncbouel, séant en Saine devant Amfreville, près de Rouen, pour ce que l'en disoit que ladicte ysle avoit esté de nouvel acreue et qu'elle n'estoit pas nommée ès roulles des comptes de la vicomté de Rouen, et que l'on n'en faisoit aucune redevance au Roy

notre sire, Jehan Dupuis, qui estoit tenant de partie d'icelle ysle disant qu'elle estoit d'ancienneté acreue et est des fieuz nommez le fieu Postel, lequel fieu tiennent à présent le doïen et chapitre de N. D. de Rouen ; » — arrêt de l'Échiquier des eaux et forêts tenu à Rouen au terme Saint-Michel 1371, par les maîtres enquêteurs; — sentence de Pierre Le Cordier, lieutenant général du comte de Tancarville, souverain maître réformateur général des eaux et forêts, 8 septembre 1378; — mainlevée donnée à Dupuis. — « Déclaration de l'isle de Longbouel, assise en la rivière de Saine, ès enclaves de la sergenterie de Couronne,... ensemble des noms et surnoms des tenants d'icelle (au nombre d'une quinzaine), lesquels baillent et présentent icelle déclaration aux chappellains des Clémentins, » 1542. — Déclaration fournie par les mêmes chapelains, en exécution des ordres du Roi de l'année 1540, de leur temporel en la vicomté de Pont-de-l'Arche : « En la sergenterie de Freneuse, 1 fief noble à cour et usage, nommé le fief du Basset à Cléon,... l'île Postel. — En la vicomté de Rouen, l'île Longbouel. » — Décret des biens, situés à Darnétal, paroisse Saint-Ouen de Longpaon, rue des Apôtres, ayant appartenu à Jean Dumesnil, 1629-1630. — Déclaration baillée par maître Barthélemy Brice, au nom du chapitre, à très haut et puissant prince Mgr César, duc de Vendôme, Mercœur... Beaufort, pair de France, seigneur des fiefs nobles de Longpaon et la Geôle, gouverneur de Bretagne, pour biens relevant dudit fief de la Geôle au bourg de Darnétal, 24 juillet 1641. — Décret de biens situés à Pavilly, rue du Sac, 1537. — Vente faite par Romain Hayet, à Fouques Person, chapelain, d'une pièce de pré à Pitres, 1597. — Aveux rendus au marquis de Pont-Saint-Pierre, pour ladite pièce de pré ; plan de cette pièce. — Vente faite par Jean Nouffard, à François Le Doux, d'une maison et masure à Saint-Gilles-de-Répainville, à charge d'une rente payable aux Clémentins, 1669. — Fieffe faite par les Clémentins, à Laurent Batencourt, de 9 pièces de terre situées à Venables, provenant du décret de Le Roy, 1561.

G. 4767. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

**1568-1642.** — Pièces concernant des rentes ou des propriétés appartenant aux Clémentins, sises en diverses paroisses, Barentin, Beaumont-le-Harenc, Beuzeville, Meulers, Mont-aux-Malades, Saint-Ouen de Longpaon, Saint-Ouen-de-Touberville, Sainte-Croix près Blainville, Tourville-la-Rivière, etc. — Vente faite par les Clémentins à Robert Le Nud, sieur de la Cour d'Ausseville, d'un fief ou partie de fief, en la paroisse d'Ocqueville, pour 800 livres ; ledit fief précédemment acquis par lesdits chapelains, de Jean de Tourgoville, écuyer, 29 août 1561. — Contrat par lequel les Clémentins cèdent à Charles Gouel, châtelain de Posville et de Villers, chevalier de l'ordre du Roi, le fief de Barentin en échange de 140 livres de rente, 19 juillet 1571. — Vente faite par les mêmes, au sieur Duhamel, receveur de la seigneurie du Bosgouet, d'un fief noble à Vattetot, Calletot, Appeville et Montfort, 1575. — Vente faite par les mêmes, à Nicolas Le Gentil, bourgeois de Rouen, du fief de Maribadon, sis à Saint-Ouen-de-Touberville, par le prix de 450 livres, 13 octobre 1575. — Vente par les mêmes, 16 septembre 1621, au sieur Jean Bertout, du même fief, en possession duquel ils étaient rentrés suivant arrêt de la Cour du Parlement ; prix 1,900 livres. — « Information préparatoire faite par 2 chanoines... au sujet de la vente projetée d'un fief sis à Beaumont-le-Hareng avec extension à Beuzeville. » Parmi les témoins, Jean Martin, curé de Beaumont, âgé de 60 ans. — Vente dudit fief, à la suite de cette enquête, au sieur Ygou, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, 4 juin 1586.

G. 4768. (Registre. — In-4°, 238 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1516-1544.** — « Plés de la terre et seigneurie de Beaumont-le-Hareng pour MM. les doyen et chappitre de la grant esglise Notre-Dame de Rouen, à l'usage des Clémentins fondez en ladicte église, tenus audit lieu par moy Raoul Maunoury, sénéchal de ladicte seigneurie, le samedi 28e jour de mars 1516. » — Plaids pour les années 1516-1544, tenus par les conseillers Raoul et Robert Maunoury. — En 1521, on estime le cent d'orge à 3 mines et la mine à 40 sous; le cent de blé à 3 mines et la mine à 10 sous; le cent de pois blancs à 3 mines et la mine à 90 sous ; le cent de pois gris à 25 sous; le cent de vesce à 20 sous.

G. 4769. (Cahier.) — Grand in-folio, 7 feuillets parchemin.

**1321-1348.** — « *Ecce Regestrum omnium reddituum emptorum per nos capitulum ecclesie Rothomagensis, et litterarum inde confectarum pro fundacione et dotacione cappellanorum et clericorum sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis, divina providentia, pape sexti et de peccunia ejusdem, qui cappellani et clerici Clementini in ipsa ecclesia perpetuo vocabantur, confectum anno Domini millesimo CCCmo quadragesimo octavo mensis... die, quarum litterarum tenores secuntur per ordinem sub hac forma.* — Vente par Adam de Saint-

Laurent, chevalier, de rentes à Vattetot, Estreville, Colletot, Cauverville, Montfort et Appeville, 1312, ladite vente approuvée par Jeanne de Tournebusc, sa femme, 1343; — par Vinchent Aubin, bourgeois à Paris, 1343; — par Robert Le Maistre, de la paroisse de Saint-Michel-du Vieux-Marché, 1344; — par noble homme Mgr Raoul d'Estouteville chevalier (« rente sur le manoir dit le Colombier, les gardings, les prés, la mote, à Saint-Gervais jouxte Rouen) »; vente faite au chapitre, 1321; — par Jean de Tourgauville, chevalier, et par madame Marguerite, sa femme, de la paroisse de Gonfreville-l'Auricher (rentes à Osqueville), 1345. — Mention de Robert de Saint-Gilles, prêtre, tabellion juré des lettres obligatoires de la vicomté de Rouen, 1345; — de Robert Le Sens, *personne* de Baville, 1324; — de Pierre de Saint-Laurent, de Jean du Hestray, de Jean de Gansseville, écuyers, même année.

G. 4770. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1416-1417.** — « *Compotus Roberti Le Sarmonnier, presbyteri, de redditibus et misiis factis racione collegii seu domus Clementinorum in ecclesia Rothomagensi fundatorum, termino incipiente in festo sancti Michaelis anni Domini* 1416 *et finiente eodem festo, anno revoluto. — Dominus Jeh. Braque, miles, supra domum R. de Leuney* 40 *solidos. Dominus Johannes de Hericuria, supra domum suam in vico Vicecomitatus*, 9 *libras. Dominus de Clera, supra domum suam in parroicia Sancti Eligii*, 60 *solidos. — Locagia terrarum de Bosco Guillelmi : Per mandatum dominorum meorum fui laborare quinque acras terre, et solvi, pro qualibet acra, pro laborando, X solidos. Valent* 50 *solidos. Item emi quinque minas vicie, pro mina* 6 *solidos* 3 *denarios. Valent* 31 *solidos* 3 *denarios. Item, pro mensurando et portando ad Boscum Guillelmi,* 2 *solidos* 6 *denarios. Item pro seminando dictam viciam et pro expensis per plures vices*, 5 *solidos. Somma parcium*, 4 *libras* 8 *solidos* 9 *denarios. Item vendidi* 5 *acras dicte vicie*, 7 *libras turonensium. Die* 13 *novembris, recepi a tabellione castri Rothomagi* 4 *litteras*, 18 *solidos* 4 *denarios. Item*, 10ª *novembris ivi ad placita apud Castrum Rothomagi... Pro lavando ornamenta Pape et Regis et reparando dicta ornamenta*, 5 *solidos.* — Louage de cheval, 2 sous 6 deniers par jour; — pour sa dépense, par jour, pareille somme. — Dépenses pour fouir le jardin du collège de Rouen et en attacher les vignes. — Mention du colombier et des lépreux du Boisguillaume. — Belle écriture.

G. 4771. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1455-1459.** — « Compte particulier des arrérages extraiz des comptes Jeh. Carrel, presbtre, recepveur des Clémentins rendus et finis à la Saint-Michel 1455. » — 1456, louage d'un cheval, 2 jours, 5 sous. — Dépense de l'homme et du cheval, 6 sous 4 deniers. — Nombre de deniers « inutiles et non recouvrables pour ce que les héritages sont en fresche et ne sont occupés de quelque personne. » (Incomplet.)

G. 4772. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

**1526-1559.** — « Ensuyt ce qui a esté receu et mis au coffre du collège des Clémentins par messires Jacques Colles, Jehan Desquesnes et Guillaume Le Cointe, presbtres, clavigers du dit collège, pour ceste année 1526. » — Autres comptes pour les années 1527-1559. — Mention de Martin Bretel, chanoine, promoteur d'office de la cour ecclésiastique, 19 janvier 1543; — de Guillaume Tillart, secrétaire du cardinal d'Amboise, 7 mai 1549; — de Jean Le Bouvyer, avocat à Pont-de-l'Arche, 22 mars 1537; — de Raoul Boullenc, chanoine d'Évreux, conseiller du Roi au Parlement, 5 juin 1538; — de Jacqueline Vasouyc, veuve de Jehan d'Orbec, sieur de Sydeville en Caux, 5 octobre 1532; — de Guillaume Poisson, sieur de Riville, 17 décembre 1540; — de Nicolas de la Perreuse, sieur de Fresquiennes, 11 mars 1541; — de Mathieu Favé, sieur de Forests, 8 janvier 1544; — de Jean Dufour, tapissier, paroisse Saint-Denis de Rouen, 13 juin 1530.

G. 4773. (Registre.) — In-folio, papier relié en parchemin; 71 feuillets, papier.

**1532-1533.** — « Compte et estat de la recepte des rentes appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... fait et rendu par Guillaume Le Cointe, presbtre, l'un des chappellains d'icelluy collège, à ce commis par MM. de chappitre en la dite église, pour l'an commenchant au jour Saint-Michel 1532 et finissant au terme Saint-Michel 1533 l'an révolut. » — A Barentin, le manoir de la seigneurie nommé « le chastel de Barentin, » la chapelle Saint-Hellier, la mare Saint-Hellier. — A Rouen, la maison des Tartelettes, paroisse Saint-Maclou, la foulerie d'Espagne. — Mention de Jean Laudasse, sénéchal de Balymadon (*sic*); — de Robert Des Essarts, de Jean Le Tellier, et de Jean Poulain, avocats en cour laie; — de feu Guillaume Le Prevost, avocat en cour laie; — d'Isa-

beau Le Houppeur, veuve de feu maître Philippe Le Porc, avocat en cour d'église ; — de Raoul Banastre le jeune, sieur de Routes, et de Pierre Banastre, son frère, sieur de Flamanville; — de Louis Pevrel, sieur de Montérollier, héritier de son frère Antoine Pevrel, chevalier, sieur dudit lieu. — Mention de pièces de comptabilité signées en la chapelle du collège. — Belle lettre ornée, C., au commencement du volume.

G. 4774. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1538-1539.** — « Compte et estat de la recepte des rentes appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Guillaume Le Cointe, presbtre, pour l'an commençant au jour Saint-Michel 1538 et finissant au terme Saint-Michel 1539, l'an revolu. » — « Payé aux chappellains du collège qui ont célébré et servy chacun jour de l'an, à leur tour, une basse messe, pour chacun XL sous, VI$^{xx}$ VIII livres tournois. — Pour les gages du clerc du cœur, d'avoir prins garde à la célébration et service de ladite messe, XL sous. — Pour le vin et espices, en calcullant le présent compte, 100 sous. »

G. 4775. (Registre.) — 43 feuillets, papier.

**1560-1561.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par maistre Romain Auvray, recepveur desdits chapelains, (pour une année) commençant au jour et terme Saint-Michel 1560. » — Mention de Pierre Le Roy, sieur de Baqueville ; — de maître Jean Doulcet, avocat au Parlement ; — de Louis Pevrel, abbé de Saint-Victor, — de feu Jean Le Prevost, prêtre, en son vivant, curé de Saint-Thomas la Chaussée ; — d'Antoine Alexandre, sieur des Trois Pierres, demeurant à Saint-Gilles de la Neufville, et de M$^{e}$ Olivier Regnard, sieur des Isles, demeurant à Harfleur.

G. 4776. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

**1561-1562.** — « Le compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenant aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins, faict et rendu par Mathieu Bignon, presbtre, l'un des chappellains du dict collège et recepveur d'iceux, pour l'an commençant au jour et terme Sainct-Michel 1561... » — Autres comptes du même, pour les années 1562, 1563, 1564. — Mention d'une maison assise devant la maison mons$^{r}$ de Rouen, « où souloit pendre pour enseigne le Sauvage, » près de la maison canoniale occupée par M$^{e}$ Pierre Du Mesnil, chanoine et curé de Brionne, paroisse Saint-Nicolas ; — d'une autre maison à l'enseigne du Cheval bardé, devant l'église Notre-Dame de la Ronde ; — d'une maison à l'enseigne du Phénix, rue Percière ; — d'une maison nommée la maison de Harcourt, à l'enseigne de la Croix-Blanche, paroisse Saint-Vincent ; — d'une autre à l'enseigne du Lys benest, devant l'église Saint-Étienne des Tonneliers ; — d'une autre à l'enseigne de la Bonne Foy, devant la maison des Cordeliers, paroisse Saint-Pierre du Châtel ; — d'une maison au coin de la rue aux Tailleurs, devant le tabellionage, paroisse Saint-Cande le jeune ; — d'une maison à l'enseigne de la Trinité ou de la Pelotte couronnée, rue Potart, 1562.

G. 4777. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1569-1570.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, pour l'an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1569. » — Mention de maître Jacques Le Chandelier, conseiller du Roi au Parlement ; — de François de Civille ; de maître Michel Mallet, chantre et chanoine de Rouen, possédant par fieffe la foulerie d'Espagne ; — de Pierre Vallée, propriétaire de la maison de la Pucelle, paroisse Saint-Nicaise.

G. 4778. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1573-1574.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenant aulx presbtres et chappellains du collège des Clémentins,. . faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, pour l'an commençant au jeur et terme de Sainct-Michel 1573. » — Mention d'une maison nommée les Piliers au port de Ducler, sur laquelle était assignée une rente de 8 livres 10 sous, donnée par défunt noble homme Richard du Fay, chanoine, seigneur du Taillis, 7 mars 1573. — « Pour la mise du jardin, pour avoir coupé et lié la vigne, en osier, cherfouir, etc... 9 sous par jour, 48 sous. — Pour avoir faict racoutrer la harquebuze du collège, 10 sous. — Pour avoir faict mettre une coeffe dedens le morion du collège, 7 sous 6 deniers. — Pour avoir faict apporter les armures qui estoient en la maison de ville, 2 sous 6 deniers. — Payé à Arnoult Muzet, pour avoir esté la 1$^{re}$ fois à la garde, à cause que le collège n'y avoit été encores, 6 sous. » — Première ligne du compte en noir et vermillon.

G. 4779. (Registre. — In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1574-1575.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenantz aulx presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, l'un d'iceulx, pour l'an commençant au our et terme de Sainct-Michel 1574. » — Mention de maître Pierre Le Boullenger, curé de Routot et d'Escretteville ; — de dom Jacques Vivian, religieux de la Madeleine et chapelain du château. — Frais de lettres *tabellionées*, 4 sous; « aux porteurs desdites lettres, à chacun 10 deniers pour lettre, ainsy qu'il est accoustumé, 6 sous 8 deniers. » — Première ligne du compte en lettres alternées, vertes et noires.

G. 4780. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1575-1576.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierre Olyvet, presbtre, l'ung d'iceulx, pour l'an commençant au jour et terme de Saint-Michel 1575. » — « Alloué au computant 40 livres tournois pour la diminution des monnoyes, à cause du décri d'iceulx, faict par le Roy et advenu le mardy 18e jour de novembre 1577.—Payé pour vin et espices, en calculant ce présent compte, 10 sous. »

G. 4781. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1579-1580.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenuz appartenantz aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Pierres Olyvet, presbtre et l'ung d'iceulx, pour ung an commençant au jour et terme Saint-Michel 1579. » — Mention de Thierry Duhamel, curé de Bourdainville, chapelain des Clémentins ; — des hoirs maître Robert de Rouves, en son vivant, chanoine de Rouen et prieur de Saint-Gilles;— de maître Jacques de Pestremol, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, sieur de Bierville et Boissay, demeurant à Paris ; — de Jacques Thorel, sieur de Gamaches ; — de Charles Vatecar, sieur du Mesnil-au-Doyen, demeurant audit lieu, paroisse de Mauquenchy.

G. 4782. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 64 feuillets, papier.

**1601-1602.** — « Compte et estat de la recepte et myse des rentes et revenu appartenant aux presbtres et chappelains du collège des Clémentins,... faicte par Robert Torchy, l'un d'iceulx, procureur et recepveur du dict collège, pour une année commençant le jour Sainct-Michel et finissant la veille du dit jour prochain ensuivant 1602. » — Visite de la muraille située entre le collège et le presbytère de Saint-Nicolas par le maçon Tourmente. — « Payé au curé de Saint-Nicolas 2 écus, suivant qu'il avoit été accordé par Me de Bretheville pour lui aider à réparer la muraille. »

G. 4783. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 74 feuillets, papier.

**1603-1604.** — Compte de la recette et dépense du collège des Clémentins, dressé par Jehan Bricquesard, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant à la Saint-Michel 1603. — « Pour les frais faictz par le dit comptable, pour la commission à luy donnée, avec et en la presence de M. Loys Sanson, l'un des chapelains pour ce député en l'assemblée faicte en la chapelle du collège, affin d'accéder et veoir les terres assises à Saint-Martin-aux-Arbres, à eulx offertes à vendre par Robert Vaultier, 20 sous. — Pour avoir fait faire et approuver par ung huissier la coppie du committimus du dit collège, qui est de fort longue déduction, pour s'en ayder aux affaires d'iceluy, 30 sous. »

G. 4784. (Liasse.) — 66 feuillets, papier.

**1604-1605.** — Autre compte, présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1604.—Mention de Claude Josse, ci-devant receveur des greniers à sel; — de maîtres Nicolas Dassier et Jehan Blye, receveurs du Domaine du Roi en la vicomté de Rouen ; — de Nicolas Bourdet, curé de la Neuville; — de Galien de Béthencourt, conseiller à la Cour. — « Paié pour les psaultiers et services célébrez à l'intention de deffunctz maîtres Jacques Noël et Jehan Henault, vivants chappelains du dit collège, la somme de 6 livres. »

G. 4785. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1609-1610.** — « Compte et estat de la recepte des rentes et revenus appartenantz aux presbtres et chappe-

lains du collège des Clémentins... faict et rendu par Nicolas Aubert, presbtre, l'ung d'iceulx, procureur et receveur dudit collège pour une année commençant au jour et terme Saint-Michel 1609. » — Mention de la maison à l'enseigne du *Lys Benoist*, qui fut Pierre Daron, devant l'église Saint-Étienne-des-Tonneliers ; — d'une autre à l'enseigne de la *Bonne Foy* devant les murs des Cordeliers ; — d'une autre à l'enseigne de la *Pelotte Couronnée*, rue Potard, paroisse Saint-Cande-le-Vieux. — « Pour avoir changé *les chopinettes* de la messe du Roy, 6 sous... Remonstré que tost après la mort du Roy feurent raccoustrez les 2 harquebuses du collège, ensemble fut achapté demye livre de pouldre à canon, 4 brasses et demye de mesche, 1 livre de balles... le tout, 30 sous. »

G. 4786. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

**1613-1614.** — « Conte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins, fondé en l'église cathédral Notre-Dame de Rouen, faict et rendu par Jehan de Tournebuc, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant au jour et terme Saint-Michel, 1613. » — « A Nicolas Morin, cirier, pour le luminaire de la chapelle du collège, pour une année, 21 livres. — A maître Jehan Duparc, clerc de cœur de ladite église, pour une année de ses gaiges, pour ouvrir les carolles pour dire les messes de M. Le Gras, 40 sous. — A Bourdin, pour 2 chopinettes, pour servir à la chapelle du collège, 6 sous. — Pour 2 clefs du coffre Notre-Dame. »

G. 4787. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

**1615-1616.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1615. — « A un jardinier pour avoir taillé la vigne du jardin du collège, foui et semé icelluy, 10 sous par jour. — Botte de bois et 4 fourches de chêne pour accommoder la vigne, 20 sous. — Somme d'osier, 15 sous. — Payé en gruynées, 15 sous. — Demi-quarteron d'ormeaux pour planter au jardin, 12 sous. — Pour les craquelins, herbes à semer dans la chapelle, que pour la récréation du jour monsieur Saint-Marcial, 6 livres. »

G. 4788. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

**1616-1617.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1616. — Mention de M. Rocque Gènetay, conseiller du Roi au Parlement ; — de Marie Pesant, veuve de feu M. Du Val, sieur de Bonneval ; — de Pierre de Genneville, secrétaire de la chambre du Roi ; — de Gilles de Hérembourg, sieur des Casteliers, à cause de sa femme, fille de feu maître Jean Dufour, greffier à la Cour des Aides ; — de Jacques Lemonnier, voyeur des chemins du bailliage de Rouen.

G. 4789. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

**1617-1618.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1617. — « A esté frayé par ledit contable, pour l'assignation faicte donner à Marin Boyvin, fermier du Boscguillaume, par ung appellé Lemonnyer, se disant voyeur au bailliage et vicomté de Rouen, à la requeste de M. le procureur du Roy, pour amender les chemins aboutissans aux héritages des chapelains, où il fut ordonné que le lieu seroit accédé, 20 sous. — Audict Lemonnyer, voyeur, pour son sallère et fere cesser ceste poursuitte, 4 livres. — Pour le voïage faict par le contable à la ville de Lisieux, pour déclarer à l'official dudit lieu que les chapelains dudit collège se portoient pour appelants de la sentence par luy donnée, 7 livres 10 sous. »

G. 4790. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

**1618-1619.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1618. — « A Duparc, pour une année de ses gaiges d'avoir paré et déparé les austelz où ont esté célébrez les messes du roy Charles cinquième. — A maître Jacques de Lespine, procureur commun au bailliage et vicomté de Rouen, pour une année de ses gaiges, 30 sous. »

G. 4791. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

**1619-1620.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1619. — « Faict à allouer au contable, la somme de 40 livres qu'il a payées, par le commandement des chapelains, à 2 femmes, pour avoir esventé la maison et manoir sieurial du Boscguillaume, où demeure Marin Boyvin, ayant icelle maison esté infectée de la contagion, eu esgard à la ruyne et pauvreté dudit Boyvin, 40 livres. » En marge : « Rayé d'autant que les chappellains n'y ont donné leur consentement. » — « Pour la diminution des monnoyes durant l'an de ce présent compte, 60 sous. »

G. 4792. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 46 feuillets, papier.

**1622-1623.** — « Compte et estat de la recette et mise des rentes et revenus appartenans aux presbtres et chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Nicolas Grisel, procureur et receveur dudit collège, pour une année commençant au jour et terme Sainct-Michel, 1622. » — Mention de M. de Bimorel, conseiller au Parlement, *acquisiteur* par décret de justice de plusieurs maisons ayant ci-devant appartenu à M. Roque Gèneté, près du cimetière de Saint-Nicolas ; — de Noël d'Yvetot, maçon ; — de Jehan Berruyer, menuisier. — 12 livres pour avoir fait *accommoder* le jardin du collège.

G. 4793. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 40 feuillets, papier.

**1628-1629.** — « Compte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenans aux presbtres chappellains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Jacques Le Danois, procureur et recepveur dudit collège, pour une année commenchant au jour et terme Saint-Michel, 1628. » — Frais de procès. — 22 août 1629, « payé à M. Le Tellier, pour avoir dressé le facton pour le procès du Boscguillaume, 60 sous ; — et pour son clerc d'avoir escrit et mis au net ledict facton, 13 sous. — Payé à MM. du chapitre présens au rapport de ce présent compte, lesquelz ont gaigné leur grand résidence, à sçavoir : MM. le haut doien, chantre, thésaurier, le grand archidiacre, etc., en nombre de 40, la somme de 10 livres. »

G. 4794. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 35 feuillets, papier.

**1630-1631.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1630. — « De Jean de Tournebus, sieur de la Fontaine, 140 livres pour une année de louage de 3 maisons assises en la rue de l'Épée. — De maître Jacques Pradon, procureur au bailliage de Rouen, est deu par an 35 livres, par contrat du 23 mars 1629, dont était plège Georges Pradon, son frère, marchand mercier grossier, demeurant à Rouen, 35 livres. »

G. 4795. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 33 feuillets, papier.

**1631-1632.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1631. — Pour un coffre de bois à mettre à la chapelle des Innocents, 40 sous. — Mention de Jérémie Deshommetz, conseiller au Parlement ; — des héritiers de maître Adrien Favier, contrôleur en la Chambre des Comptes ; — de feu Jean Barré, en son vivant, l'un des curés de Saint-Cande-le-Vieux.

G. 4796. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 31 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1632. — A un avocat pour un plaidoyer, 3 sous. — Sommation au frère de Jacques Pradon, procureur, pour entendre au décret des héritages dudit Pradon, comme plège. — « Payé aux esleus de chœur de l'église cathédrale la somme de 6 livres, pour une année échue à la Saint-Jean. »

G. 4797. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 36 feuillets, papier.

**1635-1636.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1635. — Mention d'honnêtes femmes Catherine Le Vesier, veuve de feu maître Jacques Le Piart, avocat en la cour, et Marie Jacques, veuve de feu maître Gautier Dufour, autre avocat en la cour, demeurant paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen ; — de noble homme maître Pierre Aubourg, conseiller du Roi et président en l'élection de Rouen ; — de Claude Patrix, l'un des chapelains du collège.

G. 4798. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 36 feuillets, papier.

**1637-1638.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1637. — Mention de M. Le Vendenger, curé de Biennais, locataire d'une maison du collège ; — de M. Du Chasteau, religieux de la Madeleine. — « Pour la fondation de 2 haultes messes fondez par mons^r^ Cavelier Grigneuzeville à la chapelle du collège est deub par an, par MM. du chapitre, au terme de Pasques, 7 livres. »

G. 4799. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 40 feuillets, papier.

**1638-1639.** — « Compte et estat de la recepte faicte des rentes et revenus appartenant aux presbtres chapelains du collège des Clémentins,... faict et rendu par Jean du Vigueir, receveur dudit collège, pour une année com-

mençant au jour et terme de Saint-Michel, 1638. » — « De noble homme messire Antoine Du Biez, sieur du Grand-Prey, à cause de la damoiselle sa femme, fille et héritière de feu noble homme Jean de Boivin, sieur du Grand-Prey, 40 livres. » — Mention de Jacques Le Vendenger, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, locataire du chapitre; — de Charles De la Roque, orfèvre à Rouen.

G. 4800. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier. .

**1640-1641.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1640. — « A Jean Le Vicil, maître vitrier, 100 sous, pour avoir desmonté 6 chassis de voirre carré, avoir fourni 10 pièces de verre carré et 4 lozenges, etc. » — Mention des héritiers de Jacob Cavelier, au lieu de noble homme Georges Laillet, sieur de Saint-Clair; — des tenants de l'île Postel, assise en la paroisse de Tourville-la-Rivière, contenant 9 acres. »

G. 4801. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 39 feuillets, papier.

**1641-1642.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1641. — « Des religieuses Béguines, à cause d'une maison où pend pour enseigne l'*Ours Basté*, rue Saint-Vigor, 12 livres. — De Jeanne Baltazar, veuve de feu Pierre de Chaumont, propriétaire par adjudication d'une maison assise devant l'église Saint-Estienne-des-Tonneliers, où pend pour enseigne le *Lys Benoist*, 20 sous. »

G. 4802. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 34 feuillets, papier.

**1642-1643.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1642. — « A Denis Laisné, conduisant les benaux, la somme de 40 sols pour 10 voyages pour vuider le heurt des vendenges du collège, à raison de 4 sols pour chacun voyage, 40 sols. » — Mention d'Isaac d'Espiney, menuisier; — de M. Le Picard, avocat. — « Paié à ung tendeur de draps, pour avoir tendu 2 pièces de serge blanche devant la maison du collège le jour du Saint-Sacrement, avoir fourni le havet et herbes à semer et pour sa peyne, 15 sols. »

G. 4803. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

**1643-1644.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1643. — « A maître Jacques de Lespine, procureur au bailliage de Rouen, pour 1 année de ses gages escheue à la Saint-Michel 1644, 30 sols. — A Jacques Morelet, jardinier, pour avoir taillé et couppé la vigne du jardin et avoir fourny l'osier, 40 sols. — Paié à mons^r^ Postel, chappelain dudit collège, la somme de 38 sols pour avoir porté la grappe au pressoir et avoir rapporté le vergus provenant de ladite grappe en la maison dudit collège, 38 sols. »

G. 4804. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

**1647-1648.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1647. — « A François le Prevost, blanchœuvre, pour avoir blanchy des chandeliers à grappe, pour mettre à la chapelle du collège, 35 sols. » — Mention de Nicolas Cheron, menuisier; — de Robert Lysant, maître maçon; — de Jehan Le Vieil, maître vitrier; — de Jacques Pradon, religieux à Beaulieu.

G. 4805. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 30 feuillets, papier.

**1648-1649.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1648. — « Paié à Jean Artus, teinturier, la somme de 20 sols, pour avoir tendu une pièce de drap devant le collège, durant l'octave du Saint-Sacrement. » — Mention des héritiers de maître Nicolas Lefebvre, médecin.

G. 4806. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 31 feuillets, papier.

**1649-1650.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1649. — Mention de Charles De Lestre, receveur général de MM. du chapitre; — de Guillaume Hubert, distributeur des 4 collèges. — « Au comptable pour une année de ses gaiges, pour avoir négotié ladite recepte durant le présent compte, neuf-vingts livres. — Pour avoir dressé la minute au greffe de ce présent compte en 2 volumes reliés, à savoir ung pour ledit collège, et l'autre pour ledit comptable, contenant 2 mains de pappier, 7 livres. »

G. 4807. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin; 27 feuillets, papier.

**1650-1651.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1650. — Mention

de MM. Le Petit et Le Sauvage, avocats ; — du sieur d'Yvetot, maître maçon ; — de Guillaume Le Vieil, vitrier ; — de Louis Duval, curé de Saint-Jean du Cardonnay ; — de Thomas Mustel, écuyer, représentant Jacques Bertoult, fils et héritier de feu Me Jean Bertoult, conseiller du Roi en la Cour des Aides.

G. 4808. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 28 feuillets, papier.

**1653-1654.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1653. — Mention de Jacques Godart, écuyer, sieur de Belbeuf, conseiller du Roi au Parlement, représentant le droit d'Artur Ygou, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; — de Robert Varin, curé de la paroisse de Bondeville ; — de Pierre Le Tellier, peintre, locataire d'une maison comprise dans le collège, au prix de 40 livres tournois.

G. 4809. (Registre.) — In-folio, relié en parchemin ; 28 feuillets, papier.

**1654-1655.** — Compte présenté par le même, pour l'année commençant à la Saint-Michel, 1654. — Mention du même Le Tellier, locataire pour 40 livres d'une maison sise dans le collège des Clémentins ; — de Charles Osmont, receveur général du chapitre ; — de Robert Fleury, distributeur des 4 collèges. — « Payé à Mrs du chapitre présents au rapport de ce présent compte, qui ont gagné leur grande résidence, au nombre de 45, 11 livres 5 sous. » En marge : « Donné aux chappelains comme à l'ordinaire, parce que le présent article ne sera plus emploié aux comptes dudit collège. »

G. 4810. (Liasse.) — 7 cahiers, comprenant 340 feuillets, papier.

**1660-1670.** — Comptes et états de la recette des rentes et revenus appartenant aux prêtres chapelains du collège des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, faits et rendus par Charles Duval, prêtre, receveur desdits collèges. — Mention de Pierre Le Tellier, peintre, locataire pour 50 livres, d'une maison comprise dans l'enclos du collège, 1660-1670 ; — de Romain Bocquet, maître maçon, 1666 ; — de Clérot, avocat, 1664 ; — de noble homme Jacques Doublet, ayant épousé la veuve de M. De Bornes, 1662 ; — de Jean Duchesne, sieur des Chasteliers, bailli d'Elbeuf, représentant, à cause de sa femme, Gilles Hérambourg, propriétaire d'une maison à l'enseigne de la *Botte royale*, près de la Grande-Crosse, paroisse Saint-Laurent, 1667 ; — de Henri Gosset, maître maçon, 1661 ; — des héritiers Grisel, propriétaires d'une maison rue du Petit-Musc, obligée à une rente envers le collège d'Albane 1662 ; — de Guillaume Le Vieil, vitrier, 1666 ; — d'Antoine Marette, avocat général à la Cour des Aides, 1661 ; — de Frédéric Talon, avocat au Parlement, 1661.

G. 4811. (Liasse.) — 8 cahiers, comprenant 298 feuillets, papier.

**1671-1684.** — Comptes et états de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, faits et rendus par Jean Harel, Pierre-Marc-Guillaume Lespeudry, Charles Loyer, procureurs et receveurs desdits collèges. — Le Tellier, peintre, était encore, à la Saint-Michel 1671, locataire, pour 50 livres, de la maison du collège des Clémentins. Dans le compte de l'année suivante, on substitue à son nom celui d'un nommé Lenfant, chapelain. — En 1676 : « De M. le président Aubourg, au lieu de Catherine Thorel, veuve de défunt Nicolas Aubourg, pour une maison à l'enseigne des *Balances*, devant le presbytère Saint-Maclou, 50 sous. » — Mention des avocats Bavan, Jacques Castel, Dauphin, de Fréville, Hardouin ; — d'une maison à l'enseigne des *Moissons*, rue de la Pie, 1684.

G. 4812. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, comprenant 412 feuillets, papier.

**1684-1692.** — Comptes de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Charles Loyer, Étienne Delamare. — Mention de Frédéric Talon, avocat, 1684-1690 ; — de M. de La Carbonnerie, conseiller au bailliage ; — de M. du Bocage, propriétaire d'une maison rue de la Prison ; — de M. Smith, interprète, demeurant rue des Cordeliers, 1688 ; — de M. de Paul, président en l'Élection, fils et héritier de Nicolas de Paul, marchand épicier, à Rouen, ayant vendu au sieur Asselin, ancien échevin de Rouen, une maison dite la maison d'Harcourt, anciennement à l'enseigne de la *Croix-Blanche*, rue de la Vicomté, bornée d'un côté par la rue Herbière, 1692 ; — du sieur Castel, prêtre, fils et héritier de Jacques Castel, avocat à la Cour ; — du sieur Léger, peintre, occupant, pour un loyer de 100 livres, une maison du collège des Clémentins, même année.

G. 4813. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio, comprenant 378 feuillets, papier.

**1692-1699.** — Comptes de la recette des rentes et revenus appartenant aux chapelains des collèges du Pape,

d'Albane et de Darnétal, rendus par le receveur desdits collèges Étienne Delamare, chapelain. — « Du sieur Baudren, graveur, 52 livres, pour louage d'une maison qu'il tient du collège des Clémentins. — Du sieur Léger, peintre, 100 livres, pour le loyer de sa maison, 1692. — Des sieurs prestres du séminaire archiépiscopal, représentant les notaires de la cour d'église, pour un tènement de maisons, sis devant le jeu de paume du Coquet qui mène au portail Saint-Godard, 20 sous, même année. » — Mention de M. de Pas, écuyer, héritier de feu M. de Pas, sieur de Beaulabbé, son père, héritiers l'un et l'autre de madame Léonor de Pas, veuve de M. Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller d'État, 1696 ; — du sieur Grisel, commis par Sa Majesté pour le recouvrement des biens des religionnaires fugitifs, 1699 ; — d'une maison à l'enseigne des *Sibyles*, paroisse Saint-Pierre-le-Portier, même année. »

G. 4814. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio, comprenant 378 feuillets, papier.

**1700-1706.** — Comptes de la recette des rentes et revenus appartenant à messieurs les chapelains des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par le receveur desdits collèges Étienne Delamare, chapelain. — Mention de M. Hérambourg, sieur de Goubermare, fils et héritier de M. Hérambourg, maître des Comptes ; — de Charles Michel, curé de la Rue-Saint-Pierre, 1701 ; — de M. De la Haye, capitaine des arquebusiers ; — de M. Compoint, receveur des saisies réelles, 1702 ; — de M^lle^ de Fumechon, héritière en partie de Judith de Languedor, veuve de M. De la Place, sieur de Fumechon, président en la Chambre des Comptes, 1703 ; — de M. de Fréville, curé de Villequier, occupant une maison dans le collège du Pape, 1706. — Natte neuve pour achever de natter la salle des chapelains au Boisguillaume, 10 livres, 1701. — Bail fait par Samuel Jansse, avocat, héritier de M. Lucas Jansse, 1704. — Le peintre Léger encore mentionné comme locataire de 2 maisons dans le collège du Pape, 1706.

G. 4815. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio, comprenant 308 feuillets, papier.

**1707-1712.** — Comptes des rentes et revenus appartenant à MM. les chapelains des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Étienne Delamare, Charles Luce et Denis Bardel. — Mention de maître Denis Yart, curé de Notre-Dame de Sotteville-lès-Rouen ; — d'une maison nommée la Foulerie d'Espagne, sur l'eau de Robec, fieffée à M. Mallet, chanoine, 1708 ; — de M. Scott de la Mezangère, ayant épousé madame de Pas ; — de Charles Léger, chirurgien à Darnétal ; — de Guillaume Huillard, curé de Grand-Couronne, 1712. A cette dernière date, Léger, peintre, encore locataire du collège des Clémentins.

G. 4816. (Liasse.) — 7 cahiers in-folio, comprenant 305 feuillets, papier.

**1715-1719.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs Charles Luce, Denis Bardel, Louis Ribart, chapelain. — Mention de M. Fourcroy, régisseur des biens des religionnaires fugitifs ; — d'un nouveau bail de neuf ans fait par le peintre Léger ; — de M. Le Marié, conseiller au bailliage de Rouen, 1719.

G. 4817. (Liasse.) — 6 cahiers in-folio, comprenant 305 feuillets, papier.

**1720-1726.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Louis Ribart, chapelain, Denis Bardel. — Mention de M. de Morinval, régisseur des biens des religionnaires fugitifs ; — de M. de Prémagny, tenant à loyer la maison neuve du collège des Clémentins pour 550 livres ; — d'une somme de 1,165 livres avancées par le sieur Delamare, pour la construction de cette maison, 1726. — Denis Cappelet, maçon, chargé de réparations à la maison du collège.

G. 4818. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 287 feuillets, papier.

**1726-1732.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Denis Bardel, Michel le Charestier. — Mention de M. Papavoine, doyen de Motteville, et de M. Regnault, curé de Saint-Vigor ; — de M. Ellye, médecin ; — de M. Baratte, avocat en la Cour, — de Denis Cappelet, maçon, 1732. — « M. Léger père, tient 2 portions de maison dans le collège du Pape, pour 150 livres ; M. Léger fils, presbtre, tient une portion de maison dans ledit collège par 80 livres », même année. — En double, le compte de la Saint-Michel 1731 à la Saint-Michel 1732.

G. 4819. (Liasse.) — 6 registres in-folio, comprenant 235 feuillets, papier.

**1733-1738.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par les receveurs desdits collèges Michel Le Charestier, Pierre-Alexandre Le Febvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen. — Mention de M. le président de Bernières, de M. Dubois, correcteur des comptes, ayant épousé demoiselle Gueroult de Manneville ; — du sieur Dericq, conseiller aux requêtes ; — de M. Panel, greffier aux consuls ; — du sieur Roland, échevin de cette ville, 1738. — M. Léger est encore mentionné dans le compte de la Saint-Michel 1733 à la Saint-Michel 1734. Son nom ne se retrouve plus dans les comptes des années suivantes.

G. 4820. (Liasse.) — 6 registres, in-folio, comprenant 272 feuillets, papier.

**1739-1745.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par le receveur desdits collèges Pierre-Alexandre Le Febvre-Malortie. — Payé au sieur Bénard, le 19 octobre 1744, 2 livres 10 sous pour l'acquit du feu sieur Bigot, célébré ledit jour en la chapelle des Trois-Rois. — Mention des chapelles Saint-Mellon, Sainte-Clotilde, Sainte-Anne. — Travaux faits par le sieur Le Roux, vitrier. — « Pour la façon du compte, papier, reliure et double d'icelui, 12 livres. — Payé pour les chapelains assistants à l'examen du présent compte, 54 livres. »

# TABLE

DU

## TROISIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

NOTA. — Les chiffres indiqués dans cette table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.


Comptes, pièces de comptabilité, récépissés de pièces, états des affaires litigieuses, projets et minutes d'actes capitulaires, 3173-3270. — (Comptes des nouveaux acquêts, 3204-3221.)

Terriers, cueilloirs, plaids, 3271-3341.

Procès-verbaux de visites d'églises, 3342-3343.

Droits du chapitre pendant la vacance du siège, 3344-3345.

Diverses juridictions du chapitre, hauts-jours, juridiction gracieuse, juridiction dans le circuit de la cathédrale; — sur les membres de la famille capitulaire; — justices seigneuriales; — juridiction des testats et intestats, 3346-3397.

Droit pour le chapitre d'administrer les sacrements et d'inhumer, 3398-3412.

Testaments des archevêques, 3413-3420; — des chanoines, des chapelains, des officiers ecclésiastiques et laïques du chapitre, 3421-3469.

Compatibilité des bénéfices à charge d'âmes avec les chanoinies; — monitoires, titres cléricaux, 3470-3474.

Privilège Saint-Romain, 3475-3518.

Chapelles de la cathédrale, 3519-3552.

Confréries en la cathédrale, 3553-3568.

Fondations pieuses en la cathédrale, 3569-3587.

Bulles des souverains pontifes, indulgences, décrets de conciles, assemblées du clergé, décimes, règlements et usages capitulaires, privilèges du chapitre, bréviaire, 3588-3637.

Serments de fidélité prêtés à l'église de Rouen, 3638-3640.

Aliénations du temporel ecclésiastique, conflits de juridiction, contestations avec les frères mineurs, 3641-3658.

Droits en la forêt de Rouvray, honneurs et préséances, reliques, 3659-3666.

Doyens, chanceliers, trésoriers, officiers de la cathédrale, 3667-3673; — enfants de chœur, 3674; — bibliothèque, 3675; — collèges, 3676-3677; — confraternité entre le chapitre de Rouen et celui de Cambray, 3678-3679.

Confirmation de biens, exemptions, amortissements, committimus, charte aux Normands; droit de franche-moûte, francs-fiefs et nouveaux-acquêts, franc-salé, etc..., 3686-3703.

Déclarations, aveux et dénombrements; dixième de Dieppe, droits sur la halle et les moulins de Rouen, *Mueson* à Rouen, 3704-3715.

Lettres diverses de rois, d'archevêques, etc., 3716-3722.

Matières diverses, 3723-3726.

Biens du chapitre : Londinières, 3727-3744; — Clais, 3745-3760; — Baillolet et Bailly-en-Campagne, 3761-3767; — Martinéglise et Grèges, 3768-3806; — Roumare, 3807-3830; — Douville, 3831-3844; — Amfreville-les-Champs, 3845-3853; — Gisors, 3854-3888; — Louviers et Pinterville, 3889-3898; — Braquemont, 3899-3911; — Malletot, 3912-3919; — Nécy, 3920-3931; — Saint-Victor, 3932-3958; — Villers-en-Vexin, 3959-3966; — Connelles, 3967-3972; — Longmesnil et le Fossé, 3973-3984; — Petiville, 3985-3987; — Saint-Vast-sur-Equiqueville, 3988-4005; — Panilleuse, 4006; — Bermouville, fiefs de Caillot et Hastingues, 4007-4010.

Biens aliénés, notamment biens d'Angleterre, 4011-4058 (fief de la Neuville-Chant-d'Oisel, 4016-4032); — paroisses diverses (Cailly, Carville-sur-Héricourt, Douvrend, Néaufle, etc.), 4059-4076.

Dîmes, droits de patronage appartenant au chapitre à Saint-Ouen-du-Breuil, 4077-4078; — Saint-Saire, 4079-4082; — Ventes d'Eavy, 4083-4087; — Thiouville, 4088-4090; — Yébleron, 4091-4105; — Manneville-la-Goupil, 4106-4107; — Brachy, 4108-4109; — Saint-Martin-aux-Arbres, 4110-4114; — Ernemont, 4115-4117; — Triquerville, 4118; — Roncherolles, 4119-4122; — Assigny, 4123-4124; — Cailleville, 4125-4126; — Angreville, 4127-4133; — Bec-de-Mortagne, 4134-4140; — Bourris, 4141; — Hermanville, 4142-4150; — Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, 4151-4156; — Sassetot-le-Malgardé, 4157-4160; — Bretteville, 4161-4163; — Plasnes, 4164-4168; — Ricarville, 4169-4170; — Parc-Mariolant à Beaumont près Buchy, 4171-4173; — Guiseniers, 4174-4176; — Sierville, 4177-4180; — Villers-en-Vexin, 4181; — forêt de Lyons et paroisses y comprises, 4182-4242; — Bourdainville, 4243-4244; — Baigneville, 4243-4245.

Biens à Houville, Noyers, Pitres, Pont-Saint-Pierre, Til-en-Vexin, etc., 4246-4251.

Fontaines du chapitre, 4252-4260.

Clerc de ville, 4261-4373.

Maisons canoniales et rentes du chapitre à Rouen, 4374-4389.

Biens de la fabrique de la cathédrale, pièces relatives à la fabrique, 4390-4453.

Comptes du chapitre, procès avec les receveurs, inventaires de pièces, etc., 4454-4461.

Lettres adressées aux chanoines, 4462-4478.

Bulles, chartes, 4479-4499.

Exemptions des maisons canoniales, provisions à des prébendes, significations de grades, etc., 4500-4504.

Pièces relatives aux paroisses de Rouen et autres, 4505-4554.

Pièces classées par noms d'hommes, d'archevêques, de chanoines et autres, 4555-4580.

Pièces diverses, 4581-4592.

Collèges des chapelains de la commune, 4593-4704; — des quinze marcs et des quinze livres, 4705-4713; — d'Albane, 4714-4730; — de Darnétal, 4731-4742; — des Clémentins, 4743-4809; — Comptes de ces trois derniers collèges, 4810-4820.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME DE LA SÉRIE G.

# COLLECTION

DES

# INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

---

*SEINE-INFÉRIEURE*

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

# INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

---

# SEINE-INFÉRIEURE

---

Archives ecclésiastiques. — Série G (Nos 4821-6220)

---

TOME QUATRIÈME

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

**DE PAUL DUPONT**

24, RUE DU BOULOI, 24.

—

1887

LIBRARY
SEP 1 7 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

CD
1215
S6A46
t.4

Département de la Seine-Inférieure.

# INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

## SÉRIE G.

G. 4821. (Liasse.) — 9 registres in-folio, contenant 365 feuillets, papier.

**1729-1740.** — Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par Michel Le Charestier, et Alexandre Lefebvre-Malortie. — « 1735, du sieur Hérambourg de Goubermare, fils et héritier du sieur de Goubermare, avocat en la Cour, pour une maison devant le portail de l'église Notre-Dame de la Ronde, appelé le Cheval bardé, 10 livres; — du sieur Papavoine, doyen de Motteville, et du sieur Regnault, curé de Saint-Vigor, héritier du sieur Castel, avocat en la Cour, pour un tènement de maison vis-à-vis du portail Saint-Étienne, où pendait pour enseigne les Petites Benoises, 1 livre. — Le sieur abbé Léger, au droit du feu sieur son frère, pour une portion de maison dans le collège du Pape, pour 150 livres, l'année échue à la Saint-Michel 1735, 150 livres. — Dudit sieur abbé, pour 6 mois de la portion qu'il occupoit dans ledit collège par 90 livres par an, reçu de Saint-Michel à Pâques, 45 livres. — De la demoiselle Léger, pour les 6 autres mois de ladite maison, par rétrocession suivant l'approbation du chapitre, pour la demi-année échue à la Saint-Michel 1735, 45 livres. »

G. 4822. (Liasse.) — 10 registres in-folio, contenant 428 feuillets, papier.

**1741-1750.** — Comptes que rend Pierre-Alexandre Lefebvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen, de la recette qu'il a faite des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. — 1745, du sieur Pain, auditeur des comptes, ayant acquis du sieur de Morainville le champ du Houx, contenant 17 acres et demie, 6 livres. — Du sieur Maure, receveur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 378 livres. — Maisons occupées dans le collège du Pape, par MM. Hélie, médecin; Mustel, prêtre; Longuet, Guenée, De la Perrière, par mesdames veuve de Prémagny et Gresset. — Du sieur Martel, à cause d'une maison devant le parvis de Notre-Dame, où pend pour enseigne la Fleur de Lys, 2 livres.

G. 4823. (Liasse.) — 5 registres in-folio, formant 215 feuillets, papier.

**1745-1750.** — Comptes de recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, présentés par Alexandre Lefebvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen. — En 1749, mention de M. Papavoine, doyen de Motteville, et de M. Regnault, curé de Saint-Vigor, héritier de M. Castel, avocat à la Cour, à cause du tènement de maison vis-à-vis du portail Saint-Étienne, où pend pour enseigne les Petites Benoises; — de M. Hérambourg de Goubermare, propriétaire d'une maison devant les Minimes; — des sieurs Boullays, Crevecœur, Hérambourg, Moulin, Du Bosc, et du collège de Navarre, propriétaires de l'île Longbouel, en la sergenterie de Couronne.

G. 4824. (Liasse.) — 5 registres in-folio, contenant 210 feuillets, papier.

**1751-1755.** — Comptes du même pour les mêmes collèges. — Mention, en 1755, de M. Dubois, correcteur des comptes, ayant épousé demoiselle Gueroult de Manneville ; — des héritiers du sieur Scott de la Mesangère, ayant épousé madame Dupas, pour une maison rue Beauvoisine, alors occupée par ledit de la Mesangère; — de Françoise Feugrais, veuve de Gonsalve Frelande; — du sieur Veulle, curé de la paroisse de Sotteville, représentant le sieur Hiard, ci-devant curé de la même paroisse.

G. 4825. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 330 feuillets, papier.

**1751-1758.** — Comptes que rend Pierre-Alexandre Lefebvre-Malortie, de la recette qu'il a faite des biens et revenus des collèges du Page, d'Albane et de Darnétal. — 1745, maisons occupées, dans le collège du Pape, par MM. Hélie, médecin; Mustel, Boussard, Longuet, Vauquelin, Delamare, Hays, vitrier; par l'abbé Desmarest, etc. — Germain Valentin tient la ferme seigneuriale du Bois-guillaume pour 360 livres par an. — Le sieur Séjourné tient, dans la même paroisse, 3 acres de terre, par bail pour 9 années, moyennant 30 livres par an.

G. 4826. (Liasse.) — 5 registres, in-folio, contenant 202 feuillets, papier.

**1756-1760.** — Comptes du même et de Jacques-François Renault, chapelain de chœur et distributeur du chapitre, pour les mêmes collèges. — En 1760, maisons occupées dans le collège du Pape par M. Hélie, médecin; Guerard de la Couture, le sieur Le Coq, procureur; Longuet, Delamare, Pattin, Du Busc, Vauquelin, Hays, vitrier; l'abbé Desmarest, Prunier; — mention de la veuve Banastre, occupant une maison au coin de la Rougemare et de la rue Beauvoisine, où pendait pour enseigne le Chardon.

G. 4827. (Liasse.) — 10 registres in-folio, contenant 412 feuillets, papier.

**1761-1769.** — Comptes que rendent maître Jacques-François Renault, chapelain de chœur, distributeur du chapitre, et Michel Delamare, bourgeois de Rouen, de la recette des biens appartenant aux collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. — 1765, payé au sieur Thibault, architecte, 125 livres. — Somme totale de la dépense pour le bâtiment du collège du Pape, 4,270 livres. — 1768, maisons occupées, dans le collège du Pape, par les sieurs Lucas, Grard, tapissier; Garault, Gosselin. — Total de la recette, 17,297 livres; de la dépense, 15,587 livres.

G. 4828. (Liasse.) — 7 registres, in-folio, contenant 269 feuillets, papier.

**1770-1774.** — Comptes que rendent Michel-Nicolas Delamare et Jean-Toussaint Lefebvre, bourgeois de Rouen, de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. — Doubles de comptes. — 1774, comptes des deniers provenant des chapelles éteintes et réunies à la mense desdits trois collèges des chapelains de chœur, par le décret de Mgr l'archevêque, du 22 décembre 1767; lettres patentes sur icelui décret, du mois de janvier 1768, enregistrées au Parlement le 28 mars audit an. — Chapitre concernant le gros des chapelles éteintes : Saint-Jean l'Évangéliste, première portion, ancien titulaire, Louis-Augustin Le Carpentier; — chapelle Saint-Leu, ancien titulaire, M. Abraham Drouet; — chapelle Saint-Julien, deuxième portion, ancien titulaire, M. Daubeuf; — chapelle de Saint-Thomas le Martyr, première portion des Innocents, ancien titulaire, M. Le Baron; — chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste à l'autel de Saint-Jean-des-Fonts, dit des Estrenges, ancien titulaire, M. Longer, septième portion; — Saint-Jean le Décollé, première portion de Saint-Jean-en-la-Nef, aux Belles Verrières, ancien titulaire, M. Coustey; — chapelle Saint-Barthélemy, ancien titulaire, M. Courtois; — chapelle Saint-Romain-le-Vieux, ancien titulaire, M. Valot; — chapelle Sainte-Madeleine, troisième portion des Innocents, ancien titulaire, M. Mouchard; — chapelle des Ordres, ancien titulaire, M. Toustain. — Le comptable fait recette de 4,000 livres reçues de MM. du chapitre pour l'entretien de la musique.

G. 4829. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 241 feuillets, papier.

**1775-1783.** — Comptes que rend Jean Toussaint Lefebvre, procureur en l'Élection de Rouen, de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. — 1783, à M. Lesueur, chanoine, intendant de la petite sacristie, pour frais de pain et vin, 100 livres; — au sieur Jardin, 7 livres 4 sous pour ses étrennes et avances pour le reverbère, suivant mandat du 9 janvier 1783; — 3 livres 18 sous pour les honoraires de MM. les chapelains

aux assemblées tenues pendant l'année 1783 ; — 30 livres à MM. les chapelains, à raison de 12 livres à chaque commissaire et de 3 livres à chacun des autres assistants à l'examen du compte.

G. 4830. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

**1721-1734**. — Compte journal des revenus des collèges du Pape et d'Albane. — Recettes inscrites par année. — Le comptable a inscrit, pour ses affaires particulières, nombre de notes étrangères à la comptabilité des collèges. — Registre informe et fort incomplet.

G. 4831. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

**1735-1759**. — Compte journal des revenus des collèges du Pape et d'Albane. — Les recettes y sont inscrites par année. « M. Elye, médecin, tient une maison dans le collège par bail pour 9 années commencées à Pâques 1728, pour 260 livres. » Il l'occupait encore en 1759. « Le sieur abbé Léger, une partie de maison dans ledit collège pour 9 années commencées à la Saint-Jean 1731 pour finir en 1740, pour 90 livres par an ; par un nouvel arrangement le présent bail résolu à Pâques, 1735, et la jouissance de ladite maison transmise à la demoiselle Léger, sœur dudit sieur. — Ledit sieur abbé Léger, au droit de feu son père, d'une portion de maison qu'il occupoit de son vivant, par bail qui doit finir à Noël 1737, sera chargé, depuis la Saint-Michel 1734 jusqu'audit jour de Noël 1737, de la somme de 150 livres par an. » — Nouveau bail, fait le 16 juillet 1735, pour 9 années, qui commenceront à Noel 1737 et finiront en 1746 ; le bail résolu et passé à M. Dasville, à commencer à Pâques 1740.

G. 4832. (Liasse.) — 330 pièces, papier.

**1773-1780**. — Pièces justificatives des comptes des trois collèges unis pour les années 1773, 1774, 1780. — Mandats pour faire payer à maître Liancourt, poncteur des chapelains, la somme de 6 livres qu'il avait distribuées aux ecclésiastiques qui avaient porté les vases des saintes huiles et le cierge pascal à Pâques et à la veille de la Pentecôte, 3 juin 1780 ; la somme de 9 livres qu'il avait distribuées aux ecclésiastiques qui avaient fait les fonctions de porte-mitre, de porte-crosse, de porte-chape de Mgr l'archevêque le jour de Noël 1779, suivant la délibération du chapitre du 20 décembre 1773 et l'article 17 du décret de réunion des chapelles. — « A un jeune homme de la paroisse d'Ectot, au-dessus d'Elbeuf, diocèse d'Evreux, qui s'étant présenté, le lundi 6 décembre 1779, pour être chapelain de chœur dans notre église, avait été retenu dans une assemblée tenue le 7, dans la sacristie, jusqu'au chapitre du vendredi suivant, dans lequel il avait été jugé insuffisant pour remplir une place de chapelain de chœur. Pour les 4 jours de son assistance et de son service payé à ce jeune homme, à raison de 35 sous par jour, 7 livres. » — Feuilles des musiciens : A M. Riquez, maître de musique, 500 livres par an.

G. 4833. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

**1731-1772**. — Registre où sont inscrits les contrats de révalidation des rentes foncières dues aux chapelains de la cathédrale, notamment par Jacques Cécile, maître maçon à Rouen ; — par Charles-Louis Pain, ancien auditeur des comptes ; — par Marie-Barbe Bocquet, veuve du sieur Dugard, avocat au Parlement.

G. 4834. (Registre.) — In-folio, feuillets, papier.

**1710-1721**. — Délibérations prises par les chapelains des collèges, en présence des chanoines intendants. — 11 mars 1713, acceptation d'une fondation proposée par Étienne Delamare ; basse messe à dire tous les lundis de chaque semaine, en la chapelle Sainte-Anne, par le chapelain de la confrérie de Sainte-Anne, 26 mai 1714. — Plaids du Boisguillaume termés au 19 janvier suivant. — 7 novembre 1715, continuation de bail au peintre Léger ; signature de cet artiste.

G. 4835. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1426-1785**. — Pièces diverses concernant les 3 collèges réunis. — Fragment de registre qui contient la fondation de Mellon Preudhomme pour la fête de la Visitation. — Donation faite aux clercs des 3 collèges de la grande église (Darnétal, Albane et les Clémentins) et aux enfants d'aube, par maître Gilles Deschamps, chanoine et chancelier de la cathédrale ; par Robert et Jean Deschamps, ses frères ; 50 sous de rente annuelle à distribuer entre lesdits prêtres, clercs et enfants, « qui seront continuellement aux vegilles et messe que a fondé en ladite grant église feu révérend père en Dieu, homme de bonne mémoire, maistre Gilles Deschamps, en son vivant, evesque, » 6 juillet 1426. — Donation par maître Martin Bretel, prieur de Crasville, chanoine de Rouen, de 50 livres de rente aux chapelains des 4 collèges, à charge d'assister aux 12 obits fondés par lui en la cathédrale, 3 mars 1543. — Engagement pris par Pierre Mullon, chapelain de la cathédrale et curé de Sotte-

ville-lès-Rouen, de payer 5 livres de rente en exécution du testament d'Adrien Ballue du (1er avril 1599), 17 avril 1601. — Fondation de Thomas Gueudeville, bourgeois, demeurant en la paroisse de Saint-André de Rouen, 28 avril 1674. — Autres fondations : de Marie Choisy, veuve de Jean Itasse, 14 mars 1684; — de Catherine Pihan, 15 décembre 1687 et 1er septembre 1692; — des trois derniers maîtres de la confrérie de Saint-Mellon (fondation de services en l'honneur de la Vierge Marie, sous le titre de Notre-Dame de Grâce et du bienheureux saint Mellon), 17 octobre 1699; — d'Étienne Delamare, chapelain, 11 mars 1713; — de Catherine Le Febvre, veuve de Nicolas Deshays, 26 décembre 1722. — Emprunt de 6,000 livres pour la reconstruction d'une maison dans le collège du Pape, 1759. — Racquits de rentes. — Procurations. — Suppliques présentées au chapitre. — Jean Heaume, chapelain de la cathédrale, titulaire de la chapelle Saint-Fiacre-lès-Gaillon, en procès avec les Chartreux, qui prétendaient que cette chapelle avait été unie à leur couvent, 1619. — Nominations de chapelains à la chapelle Saint-Marc.

G. 4836. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

**1576-1788.** — Donations et fondations en faveur des 3 collèges. — Arrêt des commissaires députés par le Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts en Normandie : les chapelains des 3 collèges (Clémentins, Albane et Darnétal) et ceux du Saint-Esprit déchargés de la demande contre eux formée de fournir déclaration de leurs biens et revenus temporels et de payer finance, et mainlevée à eux accordée de la saisie de leurs biens, 10 août 1576. — Fondation par Claude et Thomas Le Chevalier, frères, pour eux et pour leur sœur Marguerite Le Chevalier, 16 mai 1722. — Donation faite par messire Jean Hacquet, prêtre, chanoine de la cathédrale, d'une somme de 3,600 livres qui devait servir à la construction d'une maison dans le collège du Pape et rester affectée pour la sûreté de la fondation de 4 basses messes chaque semaine et de 4 obits par an, 14 mars 1722. — Autre donation de 350 livres en faveur des 3 collèges par Jean Signerre, doyen des chapelains, 24 mars 1722. — Autre donation aux chapelains des 3 collèges d'une somme de 1,800 livres par Charles-Antoine d'Osmont, chanoine et archidiacre, 13 juin 1722. — Baux de maisons sises à Rouen et des prairies du Petit-Couronne et du Grand-Quevilly par les chapelains des 3 collèges.

G. 4837. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

**1371-1668.** — Pièces diverses relatives aux chapelains Clémentins. — Ratification par arrêt de la Chambre des comptes de Paris, juin 1372, d'une sentence de Robert Le Fèvre, lieutenant du vicomte de Rouen : adjudication de biens ayant appartenu à feu sire Jean d'Orbec, trésorier de France et de Normandie, dont les enfants étaient représentés par messire Pierre Le Lyeur, prêtre, leur tuteur et curateur, pour paiement de sommes dues au Roi par le dit Jean d'Orbec, et assignées par le Roi à noble homme messire Guillaume de Dormans, chevalier, chancelier du Roi au Dauphiné de Viennois; parmi les biens saisis, une rente de 8 livres sur la maison qui fut Jean Philippe, en la paroisse Saint-Herbland, adjugée à Thomas Le Tourneur, 1371. — Lettres de Louis de Cormeilles, vicomte de l'Eau de Rouen, contenant vidimus (29 novembre 1449) de la charte du Roi Charles VII, accordée à la ville de Rouen, lors de la capitulation : « S'ensuivent les points et articles que requièrent très humblement au Roy, notre souverain seigneur, les gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans en sa cité de Rouen, » novembre 1440. — Extrait du registre du greffe du bailliage de Rouen : publication des lettres patentes données le 2 mai 1536, touchant l'exemption de ban et arrière-ban accordée aux gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Rouen, 10 mai 1541. Expédition donnée aux chapelains du collège du Pape de la publication desdites lettres patentes du 2 mai 1536. — Arrêt du Conseil qui exempte les doyen, chanoines et chapelains de bailler déclaration du dénombrement des fiefs et seigneuries qu'ils tiennent en la vicomté de Rouen, et leur accorde délai d'un an pour fournir déclaration de leurs biens en roture, 10 septembre 1572. — Copie de lettres patentes du roi Charles VII, confirmatives de la basse justice du fief de Boisguillaume appartenant aux Clémentins, 18 juillet 1454. — Règlement pour ces chapelains, 1628. — Compte de Guillaume Hubert, chapelain des Clémentins et distributeur de la communauté des chapelains de la cathédrale, « des obits et fondations appartenans à iceux, » 1634. — Sentence de l'officialité, du 21 octobre 1652, qui en confirme une autre, du 5 desdits mois et an, touchant la préséance des Clémentins sur tous autres ecclésiastiques du diocèse aux inhumations. — Procès au sujet de la *préférence* prétendue, en faveur des chapelains de la cathédrale, dans la location des chambres du collège des Clémentins, 1658. — Baux.

G. 4838. (Registre.) — In-folio, non relié, 125 feuillets, papier.

**1640.** — « Papier chartrier et inventaire général des titres, lettres et enseignemens concernans la fondation et dotation de la chapelle et collège du Saint-Esprit, autrement de Flavacourt, fondée en l'église cathédrale...

ensemble le bien et revenu dont jouissent à présent les chapelains d'icelle, fait et dressé, en l'année 1640, par M. Thomas Lasnon, procureur à la cour de Parlement, à présent procureur receveur du dit collège. »

G. 4839. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

**1305** (Copie)**-1505.** — Contrat de fondation du collège du Saint-Esprit par Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, Gaillon, samedi après la conception de la Sainte-Vierge 1305, avec l'approbation de ladite fondation par le chapitre, vendredi après les octaves de l'Épiphanie 1305 (Vidimus de l'official de Rouen, 1361, lundi après la fête de Saint-Pierre ès-liens). L'archevêque rappelle les titres qu'avait acquis l'église de Rouen à sa reconnaissance, depuis le temps où elle l'avait adopté comme fils, dans sa jeunesse, jusqu'au jour où elle l'avait choisi pour pasteur. Pour lui témoigner sa gratitude, il fonde, en la dite église, six bénéfices *in capella Sancti Stephani que est juxta portam ecclesie a parte veteris turris sibi jam per capitulum assignata, donec de alio eque bono vel meliori loco in ipsa ecclesia sit provisum, quorum siquidem redditus et proventus beneficiorum ad summam septies viginti et decem librarum parvorum turonensium se extendent, que sex capellanis ydoneis et honestis per archiepiscopos conferentur.* — Longue indication des revenus, affectés en grande partie sur des maisons de Louviers. — La maison du chanoine Simon du Boscroger, *ante portam septentrionalem ecclesie*, leur est assignée pour demeure. — Bulle du pape Sixte IV, portant confirmation de cette fondation, 3 novembre 1474. — Vidimus par l'official de Rouen, 1502, penultième de février, de ladite bulle. — Sceau du pape Sixte IV.

G. 4840. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; fragments de sceau.

**1392-1686.** — Fondations faites en faveur du collège du Saint-Esprit par Pierre Dieudonné, curé de Saineville, 1407; — par Guillaume Le Tieulier, curé d'Anglesqueville-sur-Saenne, 1416; — par Thomasse, veuve de feu Richard Le Tellier, 1428; — par Jean de Rinel, notaire et secrétaire du Roi (il donne 44 livres tournois, à charge d'une messe à dire chaque jour de l'année pour lui et pour les demoiselles Oudine et Guillemette, ses femmes, pour ses enfants, pour ses père et mère, etc... Il mentionne que Guillemette, sa première femme, avait été enterrée dans la chapelle du Saint-Esprit à la cathédrale), 14 octobre 1447. — Lettres d'amortissement obtenues du roi d'Angleterre en vue de cette fondation, 10 août 1443, 18 avril 1447; vérifiées par les gens des comptes du Roi à Rouen, 12 novembre 1444, 6 octobre 1447. — Approbation de cette fondation par le chapitre, 7 décembre 1447. — Autres fondations faites par messire Pierre Pajot, 9 février 1460; — par Gieffroy Charles, archidiacre du Petit-Caux, 1478; — par le chapelain Guillaume Le Caron, 1529; — par Marie Margas, veuve de feu noble homme Jean Cavelier, sieur des Buquets et d'Orcher, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Rouen, en exécution des volontés de son dit mari (haute messe à chanter et célébrer au prétoire du bailliage, le premier jour des assises après la Saint-Michel), 22 septembre 1612; — par Marin Le Pigny, archidiacre (pour le faux-bourdon du jour Saint-Luc à la cathédrale), 24 mars 1614. — Fragment du sceau du chapitre et de celui des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4841. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier

**1310-**Vers **1710.** — Sentence arbitrale de Guillaume *de Trya*, archidiacre du Vexin normand, portant interprétation de deux articles des lettres de fondation du collège du Saint-Esprit, relatifs aux distributions, mardi, veille de la Madeleine 1310; fragments des sceaux dudit archidiacre et du chanoine Henri Amand; sur un des fragments, armoiries. — Fieffe faite par Jean de Carqueleu, à Simon De la Mote, d'une maison en la paroisse *Saint-Eblant* de Rouen, 1356; sceau des obligations de la vicomté de Rouen. — Lots de la succession de Marion, femme de Colin Bonté, et d'Alips, femme de Colin Marguerie le jeune, filles de Jean Le Tellier, entre maîtres Michel et Guillaume Bonté, 1444. — Vente faite par Michel Bonté, à Richard Goulle, de 15 livres de rente sur une maison de la paroisse Saint-Herbland, 1445. — Vente par le même Richart Goulle, à maître Jehan de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, de 15 livres tournois de rente sur la dite maison, moyennant 300 livres tournois payées en 200 saluts d'or, avec 4 saluts d'or pour le vin du marché, 29 mai 1446. — Consentement donné par Richard de Brumare à ce que Jean de Rinel jouisse de 17 livres de rente, à savoir: de 15 livres sur la maison de la rue Saint-Herbland, de 2 livres sur l'hôtel de Poucon de Rency, 26 septembre 1447; sceau aux causes de la vicomté de Rouen (armoiries de France et d'Angleterre). — Fondation faite, en faveur du collège du Saint-Esprit, par maître Jean Lenfant, chancelier d'Alençon; Jean de Gouvys, chanoine de Rouen et de Lisieux; Nicole Bertin, chanoine de Lisieux; Jehan de Croismare, écuyer, seigneur

de Saint-Jean du Cardonnay, exécuteurs testamentaires de feu maître Jean Bidault, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux et chanoine de Rouen, Reims, Lisieux et Le Mans. Par son testament Bidault avait voulu être enterré en la chapelle de Saint-Esprit où avaient également élu leur sépulture et fait plusieurs fondations maître Jean de Rynel et Guillemette Bidault, sa femme, sœur du dit Bidault ; — il avait voulu aussi « aucune fondation estre faicte par ses exécuteurs pour l'âme de lui et de feu révérend père en Dieu messire Pierre Cauchon, en son vivant, évesque de Lisieux et par avant de Beauvais, » 25 mai 1454. — Requête présentée à l'abbé de Saint-Ouen, vicaire général du cardinal d'Amboise, « par les chapelains de Flavencourt qui sont six en nombre, vulgairement nommés du Saint-Esprit, pour être payés de la somme de VII^xx X livres, 27 janvier 1502 ; signé : *A. Abbas S. Audoeni, vicarius.* — État des revenus et des charges du collège du Saint-Esprit, 1606. — Procès-verbal dressé par Jacques Milletz Desruisseaux, architecte, des réparations à faire aux maisons du collège ; signé : Milletz Desruisseaux ; sans date.

G. 4842. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

**1390-1608.** — Évocation au Parlement de Paris d'un procès engagé entre l'archevêque de Rouen et les chapelains du collège du Saint-Esprit, au sujet de la rente due à ces derniers sur l'archevêché : « étoient tenus de célébrer chacun jour 2 messes en l'église cathédrale, l'une à note et l'autre basse, et de estre et servir chacun jour à la grant messe et à la messe de Notre-Dame et aus processions d'icelle église, » dernier septembre 1390. — Procès en cour de Rome entre les chapelains du collège du Saint-Esprit et les chanoines, qui prétendaient les assujettir à rendre compte de leurs revenus, 1466. — Procès entre le chapitre et le cardinal d'Estouteville, lequel prétendait avoir seul droit de juridiction sur les chapelains du collège du Saint-Esprit. — Arrêt de l'Échiquier, 28 novembre 1474, en faveur du chapitre. — Accord entre maître Isembart Cauvel, procureur général du cardinal archevêque, et Jacques de Rouville et Jean du Bec, chanoines, au nom du chapitre : « Le chapitre, en tant que touche les fais personnels, crimes et délits des chapelains, posé qu'ils fussent commis à l'hostel des Chapelets, pourra en connaître ; d'autre part, il accorde que toute la justice des chapelains en tant que touche ledit hostel, réparations et entretenement d'icellui et autres revenus de la fondation et dotacion de M. de Flavencourt soit et demeure à l'archevesque. Quant au regard de faire résider les chappelains sur le lieu, boire et menger ensemble, le chapitre consent que l'archevêque les y puisse contraindre par sustraction de la revenue de la fondation tant seulement, » 3 juin 1481. — Lettre du cardinal d'Estouteville aux chapelains du Saint-Esprit : « *Dilecti nostri, salutem...* Nous vous renvoyons votre compagnon porteur de cestes, lequel avons très bien et deument expédié comme vous verrés par les bulles sur ce expédiées. Nous escripvons à notre vicaire et chapitre en votre faveur affin qu'ilz ne vous troublent point... Et pour tout vous ferez bien de vous gouverner en telle manière que n'ayons point de reprouche de vous, mais que vous fachiez bien votre devoir ; et le temps advenir, quand le cas s'offrira, nous vous aurons en bonne recommandation. Le présent porteur vous dira de notre bonne santé. *Valete felices, Rome die septima decembris M. CCCC LXXIIII, Archiepiscopus vester cardinalis Destouteville.* Signé plus bas : *Jo. Fortin.* Au dos : *Dilectis nostris capellanis Sancti Spiritus fundatis in ecclesia nostra Rothomagensis* ; restes d'un cachet rouge. — « *Supplicatio facta a domino archiepiscopo et capitulo Summo Pontifici ut de cetero vicarie et cappelanie conferri possint musicis et expertis cantoribus in ecclesia Rothomagensi,* » an 6 du pontificat de Clément VII. — Vérification au Parlement de la signature obtenue en cour de Rome pour la réunion des 4 petites prébendes des 15 livres et des 6 places du collège du Saint-Esprit et pour leur affectation à l'usage des musiciens de l'église cathédrale de Rouen, 20 juin 1618. — Règlement du chapitre pour l'exécution des fondations du collège du Saint-Esprit, 1608. — Sceau de l'Échiquier, 1474.

G. 4843. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**1540-1692.** — Pièces constatant que les chapelains du collège de Saint-Esprit étaient soumis à la juridiction correctionnelle du chapitre. — Thomas Lestiboudoys, l'un des chapelains, s'adresse à l'archevêque afin qu'il lui soit permis de conserver « quelques petitz oyseaulx qu'il a par récréation en sa chambre, comme teurtres blanches, roussignolz, linotz, serins, carderonnettes et aultres de semblable qualité qui ne peulent nuyre ne préjudicier à personne de ce monde, » 1540. — « Articles que baille M. Michel De Barc, presbtre, chappelain, à MM. du vénérable chapitre à l'encontre de M^e François Perier et Jacques Billeres, aussi presbtres chapellains, 1589. » — Sentence du chapitre en faveur de 2 chapelains du collège du Saint-Esprit qui s'étaient absentés pour se rendre dans leurs bénéfices du diocèse d'Evreux après le siège levé de la ville de Rouen, 22 octobre 1592. — Ordonnance de monseigneur Colbert, qui délègue M. François Mascranny pour visiter

le collège du Saint-Esprit, 1682. — Procès-verbal de la visite faite par M. Charles Mallet, vicaire général, 1680.

G. 4844. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1643-1700.** — Chapelles du collège du Saint-Esprit. — Lettres de présentation par le chapitre; provisions par l'archevêque. On remarque que les chapelains *sunt semper, pro solo nutu capituli ac archiepiscopi, amovibiles et revocabiles*, et que les chapelles sont affectées *ad usum cantorum seu musicorum in ecclesia Rothomagensi.*—Nomination de Toussaint Blondel, 1643 ; — de Jean Esnault, 1667. — Présentation de Me Jean Du Breuil, *in arte musica expertus*, 1659; — d'Antoine Lemaire, du diocèse de Beauvais, 1660 ; — de Jean Colon, du diocèse de Langres, 1660; — de Jean Le Mesle, du diocèse de Bayeux, 1669.

G. 4845. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1314-1750.** — Titres de rentes appartenant aux chapelains du collège du Saint-Esprit sur des maisons sises à Rouen, paroisses de Saint-Martin du Pont, Saint-Nicaise, Saint-Patrice, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Pierre-l'Honoré. — Contrat par lequel Pierre Jourdain, dit le Verrier, et Guillemette, sa femme, demeurant à Rouen, en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, font une fondation en cette église : « Pourront faire mettre à leurs dépens dans le chœur de ladite église, une tombe sous laquelle ils ont esleu et ordonné leur sépulcre; fourniront le verre d'une fourme de verrière ou la somme de 4 livres tournois, » 7 février 1472. — Robert Marguerie, prêtre, donne « aux capellains de la capelle du Saint-Esprit 40 sols de rente, » 1387. — Fieffe faite à Pierre Loguehon, de la paroisse de Saint-Pol, par Jehan Gouppil, « d'ung gardin situé en ladicte paroisse, qui fu à feu Guillaume Le Gras, que de nouvel ledit Gouppil avoit actrait en sa main par procès sur ce faict pour 20 soulz de rente et les arrérages coustumiers, » 4 novembre 1423. — Fieffe faite à Jean Duhay dit Baudet, « dynant de la paroisse Saint-Patrice, par Jaquet Duchemin, sergent du Roi, d'un tènement contenant 2 maisons et vides places en manière de cour, paroisse de Saint-Pierre-l'Ounouré, rue Neufve Rue, »1430. — Guillaume, dit des Balenches, et Jeanne, sa femme, vendent à Jean Sauvalle, pour 22 livres tournois, 40 sous de rente sur un tènement paroisse Saint-Pierre-le Portier. *Actum fuit hoc coram Guillelmo de Alneto, tunc majore Rothomagi*, octobre 1314.—Acte passé devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, par lequel « Jehan Sauvale, citeien de Rouen, vend as chapelains de la chapelle que révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt fonda, pour 20 livres tournois, 40 sous de rente en la rue Cauchoise, » 1320. — Sceaux de Jacques Erquembout, lieutenant commis de Jean Lemoine, vicomte de Rouen, 1443; — des obligations de la vicomté de Rouen, 1446; — de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1455; — fragment du sceau de la commune de Rouen, 1320.

G. 4846. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 7 pièces, papier, 2 sceaux.

**1320-1738.** — Titres de rentes appartenant aux chapelains du collège du Saint-Esprit sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Vincent, Saint-Vivien, Saint-Herbland, sur l'archevêché. — Lettres du vicomte du Pont-de-l'Arche : « Par devant mons. Pierres de l'Ospital, adonc garde du seel des obligations de la vicomté du Pont de l'Arche, fu présent Robert de Chautmont qui vendit as chapellains que très révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt, jadis archevesque de Roen, fonda en la mère église Notre-Dame de Roen... 25 sous tournois de rente... sus un tènement en la paroisse Saint-Vinchent, en la rue Ancrière, 1320, joesdi prochain avant la Magdalaine ; » fragment de sceau. — Accord entre Jehan de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, et Cardinot de Brumare, marchand de Rouen, au sujet d'une maison en la rue Grand-Pont, paroisse Saint-Herbland, 26 septembre 1447. — Accord entre les chapelains du Saint-Esprit et Guillaume Toustain, au sujet de la maison de la rue Grand-Pont, connue plus tard par l'enseigne de la Lamproie, 10 décembre 1455. — Procès, au sujet de la rente de 150 livres dues sur l'archevêché, entre les chapelains et les archevêques. — Arrêts de l'échiquier de Normandie, 1453 (fragment de sceau), 1474 (sceau). — Accord entre le cardinal d'Estouteville et les chapelains, 13 février 1474; entre monseigneur d'Amboise et les mêmes chapelains, 12 avril 1517. — État des réparations à faire à la maison du collège qui avait été occupée par le chapelain Barate, 1515.

G. 4847. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

**1329-1676.** — Titres de rentes appartenant au collège du Saint-Esprit sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Amand, Saint-Croix-Saint-Ouen, et Saint-Gervais. — Acte par lequel Jean de Saint-Lienart « délaisse as chapelleins de la chapelle de Saint-Esperit, que

l'archevesque Guillaume de Flavencourt fonda en l'église Notre-Dame de Rouen, 60 sous de rente sus un tènement et sus le fons de la terre assis en la paroisse Saint-Ouen de Rouen, aboutant as murs de Saint-Amand, pour 60 sous de rente que les dis chappellains avoient sus une foulerie qui fu Rogier Loisel, au Pont Dame Regnaude, » 1329. — Vente par Jehan Le Candelier, « as chapelains fondés par révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt, jadis archevesque de Rouen, pour 32 livres, de 2 maisons à Saint-Gervés jouste Rouen, » 1320. — « Jehan Delamare et Typhaigne, sa femme, prennent en fieffe de mons^r Thomas de la Theroudière, mons. Robert Dumoustier, mons. Robert Henry, mons. Guillaume d'Esteinmare, mons. Jehan Rigalt, chapelains de la chapele que l'archevesque Flavencourt fonda en l'église Notre-Dame de Rouen, un tènement et les édifices contenant deux estages et le gardin en la paroisse Saint-Gervés, entre les hoirs Houleffart Lalement et Anquetil Le Feron, pour 40 sous de rente, » 1330. — Lettres d'Eudes Clément, maire de Rouen (24 avril 1372), attestant que Denis Delamare délaissa aux chapelains, de la chapelle du Saint-Esprit un tènement assis en la paroisse Saint-Gervais, et que lesdits chapelains, « en pitié et en omosne, lui donnèrent les arrèrages ; » signé : Douche. — Petit sceau de la ville. — Fragment du sceau des obligagations de la vicomté de Rouen.

G. 4848. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

**1389** (copie)**-1784.** — Copie donnée sous le scel de Guillaume Quinel, sergent du Roi à Rouen, 28 octobre 1408 : acte par lequel Jean Moisson, de la paroisse Saint-Jean-sur-Renelle, prend à fieffe, de Colin Le Couvers, un jardin en la paroisse Saint-Godard, entre la rue Bouvereul et le camp du Pardon, 1389. — Procurations données par les chapelains du collège du Saint-Esprit pour recevoir leurs revenus, et passer déclaration au sujet du droit d'amortissement. — Baux de maisons appartenant au collège : à Jean-Nicolas Ribard, négociant; — à Léonard Dupuys, secrétaire du chapitre ; — à Louis Lesueur, chanoine.

G. 4849. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

**1420-1764.** — Titres de rentes appartenant au collège du Saint-Esprit, sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Jean, Saint-Maclou et Saint-Martin-du-Pont. — Vente par honorable homme et sage Richart de Brumare, grènetier de Caen pour le Roi, aux chapelains de la chapelle du Saint-Esprit, de 20 sous de rente, paroisse Saint-Jean, 28 mai 1459 ; au dos, mention de la lecture du contrat « à ouie de paroisse, » au portail de Saint-Jean, par le clerc de la paroisse Jaquet Delamare. — Nicolas Basin, contrôleur du grenier à sel établi pour le Roi à Caudebec, donne quittance, aux mêmes chapelains, de 20 livres tournois pour arrérages de rente, 15 octobre 1459. — Le même reconnaît avoir reçu 20 livres pour racquit de rente sur l'hôtel où pendait l'enseigne du Tambour, 3 juillet 1460.— Noble homme Thomas Basin, écuyer, seigneur d'Héronchel, héritier en partie de Michel Basin, pour lui et soi faisant fort de ses frères, héritiers comme lui dudit Michel, et Marie Le Roux, veuve de Michel Basin, sieur de Lanquetot, autre frère dudit Thomas, reconnaissent avoir reçu des chapelains du collège le racquit d'une rente de 20 sous, 19 novembre 1478. — Donation faite par François Cossard, prêtre, au collège du Saint-Esprit, de 24 livres de rente sur une maison rue des Bonnetiers, à charge de services religieux, 1615. — Sentence rendue, 27 juin 1420, sur les Changes à Rouen, l'assise dudit lieu séant, par Jean Choppillart, lieutenant général de noble homme mons^r Gaultier de Beauchamp, chevalier, bailli de Rouen, sur un procès pour 2 maisons données au collège du Saint-Esprit, paroisse Saint-Maclou, rue aux Prêtresses, par Pierre Dieudonné, entre lesdits chapelains et Laurent Bruncoste.

G. 4850. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1454-1765.** — Titres de rentes ayant appartenu aux chapelains du collège du Saint-Esprit, et qui depuis longtemps, pour la plupart, avaient été amorties, ou étaient tombées en non valeur. — Décret des biens ayant appartenu à Thomas Semen, situés à Rouen, à Notre-Dame de Neuville, à Saint-Pierre et Saint-Cyr de Salerne, à Bretigny, à Saint-Pierre de Berthouville, 1569. — Vente par Jean Delamare, sergent à masse à Rouen, aux 6 chapelains du Saint-Esprit, de 60 sous de rente sur une maison rue de Damiette, 1454. — Mention de maître Jean Duhamel, chantre ordinaire de la chapelle de musique du Roi, chapelain du collège du Saint-Esprit, et de maître Nicolas Morel, maître des enfants de chœur, 1581.

G. 4851. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1503-1737.** — Titres de rentes, pour la plupart amorties ou inutiles, ayant appartenu aux chapelains du collège du Saint-Esprit. — Arrêt sur les biens d'Isabeau Masse, veuve de feu Antoine Martel, sieur de Basqueville, pour tout ce qu'elle pouvait devoir à Gabriel de Pommereul, héritier de Costentin de Barville; biens situés à Brachy, saisis, 1524.—Mention des avocats Jean Le Tellier

et Jean Deshayes ; — des conseillers au Parlement Guillaume Adoubart et Thomas Postel ; pièces signées par ces deux conseillers, 1523.

G. 4852. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

**1399-1594.** — Procès au sujet de rentes dues aux chapelains du collège du Saint-Esprit. — Vente par Ricart Ausoult et par Robine, sa femme, à messire Jean Morin, messire Richard le Pegnié, messire Robert Conart, chapelains, et à leurs successeurs, de 40 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Vivien, 6 décembre 1399. — Procès, pour la rente due aux mêmes chapelains sur l'archevêché, avec l'évêque de Rosse, suffragant du cardinal de Bourbon ; — avec noble homme Richard Des Arpens, l'un des anciens capitaines des bourgeois de Rouen, tenant à ferme les prairies de Sotteville, 1590, 1593. — Mémoire des chapelains contre l'évêque de Rosse : « Qu'ilz ne soient trop plus favorables que le dict sieur archevesque, n'y a difficulté : leur fondation est une charge réelle, à laquelle l'intégral du dict archevêché est ypotecqué... Ils ne possèdent autres offices, dignitez, pention ou aucun autre revenu. Tout au contraire le dict sieur évesque qui s'en passera bien aisément. Sa demande n'est autre chose qu'une pension, proceddée de la bonté de mon dict sieur le cardinal. Qu'à celle le temporel y soit obligé, le dict défunct sieur archevesque n'a peu constituer suffragant pour son soullagement, pour en charger les chappelains... » — Mention de Jean Goujon, 16 mars 1523 ; — de Pierre Lynant, libraire, 1534 ; — de Jean Puchot, vicomte de Rouen, 28 septembre 1556.

G. 4853. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

**1508-1558.** — Procès entre les chanoines et les chapelains du Saint-Esprit, d'une part, et les sieurs Le Rebours et Pierre Lynant, libraires, d'autre part, au sujet de la devanture de la maison du collège du Saint-Esprit à l'enseigne de la Croix-d'Or, devant le portail aux libraires. Cette maison avait été louée ou fieffée à un nommé Le Roux et à sa femme, qui y avaient fait des améliorations et l'avaient successivement louée à un imaginier, à un brodeur, à Pierre Lynant, libraire. Les chapelains voulurent rentrer en possession de cette maison et en faire sortir les locataires, prétendant que cette devanture faisait partie de la maison de leur collège et qu'elle était nécessaire au logement des chapelains ; mémoires, exploits et autres pièces de procédures. « Ne vault l'allégation du mestier de libraire du dit Lynant, car plus honneste ne plus convenable métier n'y pourroit avoir en la dite maison, » 1538. — Visite des lieux par les maçons Pierre Grégore, 1521 ; — Rouland Le Roux, 1522.

G. 4854. (Liasse.) — 8 registres, petit in-4°, contenant 93 feuillets, papier.

**1493-1500.** — Comptes et états de la recette et dépense faites par Jean Buctet, Pierre Damelle, Guillaume Duval, chapelains et receveurs du collège du Saint-Esprit. — 1493, bière fournie aux cureurs du puits. — Pour avoir fait hausser toutes les cheminées du collège, 7 sous. — 1498, paroisse Saint-Nicolas : « De Jehan Le Forestier qui doibt par an de louage, à cause d'une portion de maison où pend l'enseigne des Chappellés, appartenant au dit collège, 13 livres. — 1 gallon de vin de Beaune à mons^r le soubz-chantre, pour la payne qu'il a prinse touchant le procès du Merle, 5 sous. — Pour avoir appoincté et nectié les apostres et chappelle et pour l'arbre de la feste de Penthecouste, 18 deniers. — Pour les chapiaulx des apostres de la chapelle, 12 deniers. — A Estienne Becquet, carpentier, 20 sous. — Réparation à la maison du graveur. »

G. 4855. (Liasse.) — 8 cahiers petit in-4°, contenant 79 feuillets, papier.

**1485-1491.** — Comptes et états de la recette et dépense faites par Charles Mansel, et Jean Buctet, chapelains et receveurs du collège du Saint-Esprit. — 1486, « le jour de Penthecouste, pour despence faicte à digner, jour de la feste du collège, 35 sous. » — 1489, « présenté, de par le collège, 2 pos de vin à digner à maistre Robert Le Fort, quand il poia sa bien allée du collège, 4 sous. — Le jour de Penthecouste, par le collège, donné aux enffans de chœur, pour avoir chanté la haulte messe du collège en la chapelle, 6 sous. — Travaux à l'ostel du graveur. — A Jehan Dumoult, orfèvre, pour avoir redoré la couronne du Saint-Esprit, 25 sous. » — 1490, « acheté ung carteron de poudre fine et ung chinquoin de safren pour donner, de par le collège, à la mère de maistre Robert Lefort, 5 sous 6 deniers. »

G. 4856. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, contenant 72 feuillets, papier.

**1479-1482.** — Comptes de la recepte et mises faites par Charles Mansel, chapelain et receveur du collège du Saint-Esprit. — 1482 : « pour avoir nestié les courtines et les 2 ymages de la chapelle, 15 deniers. » — Biens à

Epreville en Roumois, à Saint-Nicolas de Guenouville, à Saint Martin de la Prée, à Saint-Laurent en Caux, à Louviers, à Honguemare.

G. 4857. (Liasse.) — 6 registres, in-4°, contenant 71 feuillets, papier.

**1475-1478.** — « Comptes et estats de la recepte et mise faictes par Jean Crespin, Jean Manchon, Charles Mansel, Pierre Falaise, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit. » — 1475, « pour un pot de vin clairet, 2 sous » — 1476, « à Robinet Pinel, clerc de Saint-Maclou de Rouen, le 24e jour d'avril, pour la lecture des lettres de 4 livres de rente, 3 sous 8 deniers; — à ung orfevre, pour avoir refaict la croix de la chappelle qui estoit rompue, 22 deniers; — pour avoir refaict la couronne de Notre-Dame par le consentement de tous, 15 sous; — à Jehan Le Moyne, paintre, pour avoir paint la nue de dessoubz la Trinité, le visaige et les mains de Notre Dame et reverny le tablel de la chapelle, 8 sous 3 deniers. — Item, pour herbe à semer les jours de Penthecouste, de la Trinité et du Saint-Sacrement, 6 deniers. — A messire Jehan Martin, payé pour ses faultes pendant qu'il fust à Romme, 44 sous. — Le 24e jour de novembre, au curé de Breteville, chapelain de Poueli, grand maistre d'hostel de mons. de Rouen, donné à luy affin qu'il présente nos lettres touchantes le faict de notre collège au dit sieur, et aussi que le dit de Bretteville aye souvenanche de remonstrer, par le mémoire à luy baillé, au dit sieur notre fait et estat, 10 sous. — Baillé, le premier jour de l'an, à Bataille, par le commandement des compagnons, 5 sous 6 deniers. » — 1477, « 2 pitons pour porter une verge de fer en quoy la cornice se porte de la chappelle; corde et ficelle pour tendre la courtine de la chapelle; pour le fût du ciel de la d. chappelle, qui est tout neuf, 16 sous 3 deniers. — Pour 5 cartiers de toille pour parfornir le ciel de la d. chappelle, pour cause qu'il estoit trop estroit pour couvrir les apostres, 9 sous. — Vin d'après digner, aux ouvriers, 9 deniers. »

G. 4858. (Liasse.) — 6 cahiers, petit in-4°, 80 feuillets, papier.

**1471-1475.** — « Comptes et estats de la recepte et mise faictes par Charles Mansel, Pierre Falaize, Jean Crespin, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit. » — 1471, « le samedi, vigille Saint-Jehan-Baptiste, pour ung pot de œillés donné à mons. maître Guiffroy Caroli, trésorier de mons. de Rouen. » Journée de couvreur de tuile, 4 sous 6 deniers; de son serviteur, 2 sous 6 deniers; de valets, 20 deniers; millier de tuile, 30 sous. — 1472, louage de 2 chevaux pour un jour et demi, 7 sous 6 deniers; fer de cheval, 10 deniers. — Mention, en 1472, de Briselet, bailli de Louviers; — en 1473, de Jean Marc-d'Argent, curé de Cailly; — en 1474, de Simonnet Mordant, avocat à Andely.

G. 4859. (Liasse.) — 5 cahiers, petit in-4°, contenant 64 feuillets, papier.

**1467-1470.** — « Comptes et estats de la recepte faicte par Jehan Crespin, Jehan Bernard, Pierre Barate, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit ». — Mention, en 1467, de la paroisse Saint-Ouen de Sainte-Croix de Rouen; — de MM. maistre Jacques et maistre Philipes de Reynel, héritiers de feu maistre Jehan de Reynel, occupant une grande maison rue de la Cayne; — de Jean Marc-d'Argent, curé de Cailly. « Pour avoir fait nestier les ymages de la chapelle du Saint-Esprit, la vigille de Penthecouste, 15 deniers. » — 1468, « pour avoir fait réparer la couronne Notre-Dame de notre chapelle, 2 sous 6 deniers. — Pour ung estuy d'osier pour mectre le calice de notre chapelle, 20 deniers. — Pour avoir fait apliquer le jardin du collège en semenches. — Le jour de Penthecouste, en chapiaux pour les apostres de la chapelle, 20 deniers. » — 1470, « pour avoir nestié les ymages de la chappelle et pour avoir mis appoint le tablel où est la representacion du crucifix en ladite chappelle, 3 sous. » — Les feuilles de parchemin dont on a fait la couverture de trois de ces comptes ont été empruntées à un rouleau contenant l'information faite, par autorité de justice ecclésiastique, au sujet d'un acolyte, de la paroisse de Montreuil, qui aspirait à l'ordre de sous-diacre; renseignements sur ses parents: on l'avait vu aller aux écoles de Montreuil, remplir les fonctions de clerc matriculier en l'église dudit Montreuil, recevoir la tonsure; on l'avait vu *tonsuratum et bendatum in fronte*, bendé *gallice*. — Mention de la peste qui avait régné à Montreuil en 1436.

G. 4860. (Liasse.) — 6 cahiers, in-4°, in-folio, contenant 102 feuillets, papier.

**1501-1521.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Jean Buctet, Thomas Lestivoudois, Raoul Desmazeris, Jean Le Mercier. — 1500, « pour refaire notre viel banc de l'église qui fu depesché en temps de pardon, 12 deniers. » — 1501, « achaté 3 coffrets pour mectre noz lectres du collège, 20 deniers. — Pour une fourme de hucherie qui a esté mise là où estoit notre viel banc, 7 sous 6 deniers. — A 6 compaignons qui aidèrent à dire la messe, 5 sous. — A la femme qui avoit fait les chapeaulx

des ymaiges, 12 deniers. » — 1517, « pour 2 clefs de l'uis de devant, baillés aux gens logés en nostre maison en la venue du Roy, 2 sous. » — 1519, « à messire Jehan, chappelain de mons. de Neauville, 10 solz, pour ung cayer de parchemin, et pour avoir escript et notté 2 messes et pour les avoir enlumynées et cousues en notre livre. » — Sur une feuille de garde du cahier de 1512 :

« Estre trop franc et soy fier
Au beau parler de maintes gens,
Ont fait maintes hommes mendier,
Estre povres et indigens.
Jour et nuyct las ! mon cueur souspire,
Ma douleur croist et empire,
Pour vous, madame et maistresse,

Mectez moy hors de la tristese qui maine de mal en pire.

Qui aura petri sy voye au four :
L'amour de moy sy est enclose,
En ung joly gardinet,
Où croît la rose et le muguet.
Homme bonhomme, femme bonne femme.
Katherine Belleseur. »

G. 4861. (Cahier.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

**1522-1523.** — « Le compte fait et rendu par moy Guillaume Le Caron, presbtre, procureur et receveur et l'ung des chapellains du collège du Saint-Esprit, fondé en l'esglise cathédrale Notre-Dame de Rouen, des rentes, louages des maisons, héritages et autres revenuz appartenant audit collège, pour ung an commencé le jour et terme Sainct-Michel 1522. » — « De la maison où pend l'enseigne des Chapellés, assise en la paroisse Saint-Nicolas, où de présent demeure Pierre Lynant, libratier, laquelle il tient à louage par le prix de 28 livres. — De la maison où pend l'enseigne de la Croix-d'Or, joignant à la dessus dicte maison des Chappeletz, laquelle tient Denis Le Rebours, à cause de sa femme, à titre de fief, 16 livres. » — Mention de Jean Bauquemare, avocat, paroisse Saint-Lô; — de Thomas Rouel et de Thomas Scheult, huchers.

G. 4862. (Liasse.) — 13 cahiers in-folio, contenant 148 feuillets, papier.

**1531-1535.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Raoul Desmazeris, Guillaume Le Caron, Rolland Baudren, Michel Bordel, Thomas Lestivoudois, Pierre Crespin. — 1521, « recepte des maisons et louages où pend l'enseigne des Chappelés, que tiennent la veufve Richard Le Roux et ung libratier, au droict de Richard Masse, 44 livres. — De mons. de Isneauville, de don faict par luy pour réédifier le degré de la court, 10 livres. — A ung charpentier, nommé La Personne, pour le degré de la court, pour le bois, façon et sa paine, 12 livres 10 sous. — En ruben, pour reffaire les pendans de entour l'autel, 4 deniers » — 1522, un pot de bière et un pain d'un liard donnés aux ouvriers qui montèrent les goutières à la maison des Chappelets, 6 deniers. — Journée de manouvrier à 2 sous; journée de piâtrier, à 4 sous. — Deux cahiers ont pour couverture des feuillets de parchemin, ayant fait partie d'un livre de droit canonique, du XV^e^ siècle.

G. 4863. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio, contenant 194 feuillets, papier.

**1536-1559.** — Comptes des receveurs des chapelains du collège du Saint-Esprit, Guillaume Le Roy, Thomas Lestivoudois, Nicolas Gueuteville, Dominique Dujardin, Jean Blaizet. — 1536, « de M^e^ Jehan Le Lieur, haut doyen de Notre-Dame de Rouen, sur une maison et jardin, assis en la rue Saint-Mor. — Maison à l'enseigne de l'Ours basté, sur Robec, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. » — Mention de noble homme Marin Graffart, sieur du Parc de Melleuont, demeurant à Roumare. — « A celuy qui a tendu et détendu la chapelle au karesme, 18 deniers. » — 1537, « pour une couronne de plomb doré pour l'image Notre-Dame en la chapelle, 10 sous. » — 1540, « à ung bon homme pour avoir vuydé les ordures qui estoient à la hucherie de M^e^ Nicolle Testart, 5 sous 6 deniers. — A Jehan de Marigny, serrurier, pour avoir faict 4 pattes pour tenir le tablel de notre chappelle qui voulloit tumber, 3 sous 6 deniers. » — Mention de Quentin, plombier de Notre-Dame de Rouen. — 1541, « le 20^e^ de janvier, pour avoir faict venir le maistre machon de Notre-Dame, Robert Becquet, charpentier, et Robin Delahaye, machon, pour visiter la maison de Lynant, 10 sous. » — 1544, maison de la Croix-d'Or, occupée par le libraire Pierre Lynant; maison des Chappelets, occupée par le libraire Jean Mallart. — 1545, maison à l'enseigne des Tourelles, rue Cauchoise. — 1546, « pour avoir tendu et détendu la tapisserie en la chapelle pour la fête de Pentecouste, 5 sous. » — 1550, journée de cheval, 15 sous.

G. 4864. (Liasse.) — 11 cahiers in-folio, contenant 160 feuillets, papier.

**1552-1570.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Jean Blaizet, Pierre Du Busc, curé de Ricarville, Pierre Olyvet, Soyer Le Quien. — 1554, au mois d'avril, voyage au *Bocachart*, à la poursuite d'un décret : « Ne fut faict aucune chose à cause de la monstre des gens de guerre qui se faisoit au Pontaudemer. » Ferrure achetée à la Vieille Tour. — 1559, « pour le banquet de la Pentecouste, 74 sous 6 deniers. » — 1565, « payé pour 6 septmaines de la réparation du fort Sainte-Katherine à 18 deniers pour septmaine, 9 sous. » — 1567, « à Marin Le Clerc, menuisier, pour avoir fait la clôture et l'huis de la chapelle, 7 livres 10 sous et 18 sous. » — Coffre dans la chapelle. — « A Louis de Seniguehen, pour avoir noté et escript ung livre en parchemin où sont plusieurs messes, 16 livres. » — 1570, « aux chapelains pour aler à la garde l'un après l'autre, de 12 en 12 jours, 7 sous 6 deniers. — 3 livres 10 sous pour pièches de tapisserie à tendre la chapelle le jour de Pentecouste, 30 sous. »

G. 4865. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 89 feuillets, papier.

**1572-1584.** — Comptes du receveur du collège du Saint-Esprit, Soyer Le Quien. — 1575, « pour faire un fust à la harquebouse, 32 sous. Pour avoir poly et faict une coiffe au morion, 10 sous 6 deniers. Pour une placque avec le cordon, 20 sous. Pour demye livre de poudre, 12 sous. » — 1575, « à Nicolas Petit, pour avoir esté à la garde toute l'année, pour la corde et mèche, 20 livres 12 sous 6 deniers. » — 1576, au même Petit, 7 livres 10 sous. — 1578, « pour 1 calice d'estain pour la chapelle, 15 sous. »

G. 4866. (Liasse.) — 15 cahiers in-folio, contenant 212 feuillets, papier.

**1600-1615.** — Comptes du receveur du collège du Saint-Esprit, Pierre Martin. — 1615, « de damoiselle Marie Margas, veuve de défunt noble homme Me Jehan Cavelier, sieur des Buquets, conseiller du Roi au Parlement, de la donation par elle faite audit collège, à la charge de chanter en musique une haute messe en la chapelle du bailliage, le 1er jour de l'assise d'après la Saint-Michel et au retour chanter *un libera* dans l'église Saint-Laurent, auquel lieu est inhumé ledit sieur des Buquets, 10 livres. » — De Richard Lallemant, libraire, pour une année du louage de maison où il demeure, suivant son bail de 1608, 100 livres.

G. 4867. (Liasse.) — 8 cahiers in-folio, contenant 102 feuillets, papier.

**1621-1631.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit : Pierre Martin, Pierre Heurtault, prêtres et chapelains. — 1631, maison appartenant au collège du Saint-Esprit encore occupée par le libraire Richard Lallemant. — « Pour l'assistence des chapelains à l'audition et examen du compte, à raison de 40 sous à chacun, 10 livres. — Payé au comptable pour la façon de son compte, 60 sous. »

G. 4868. (Liasse.) — 11 cahiers in-folio, contenant 229 feuillets, papier.

**1632-1646.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Pierre Heurtault, Clément Le Boullenger, prêtres et chapelains, Thomas Lasnon, procureur au Parlement. — 1643, 1645, 1646, d'Étienne Mazeline, faiseur d'images, demeurant à Saint-Nicaise, proche des Minimes, pour une année échue de rente par lui due sur une maison acquise par lui de Richard Baudouin, épicier, rue du Bourg-l'Abbé, 20 sous. — Offices célébrés en la chapelle du Saint-Esprit, la veille et le jour de la Pentecôte, 32 sous; craquelins et bouquets, 69 sous. — Mention de M. Le Bret, joueur de violon et maître de danse.

G. 4869. (Liasse.) — 11 cahiers in-folio, contenant 118 feuillets, papier.

**1648-1658.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Charles de Bures, Clément Le Boullenger. — 1657, de Philippe et René Tiercelin, Jean Hardy et M. du Thuit, propriétaires du fief de la Plaigne, en la paroisse du Thuit, près du Petit-Andely, 60 sous; — de Jean Boudet, facteur d'instruments, pour louage de maison, 240 livres; — de M. Barbé, chanoine en la cathédrale, exécuteur du testament du sieur Yauvart, curé de Saint-Hilaire, petit prébendé en ladite cathédrale, 20 livres.

G. 4870. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 170 feuillets, papier.

**1659-1668.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Clément Le Boullenger, maître de la musique de l'église cathédrale, et Clément Trubert. — 1668, pour le jour Saint-Luc, distribué aux musiciens pour leur assistance au service dudit jour, suivant la fondation de défunt M. Le Pigny, archidiacre, 3 livres. — « Payé à M. Ridel,

chanoine et intendant de la bourse des enfants de chœur de la cathédrale, pour les droits à eux attribués à cause du service qu'ils rendent à aucuns, 30 sous. »

G. 4871. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 179 feuillets, papier.

**1668-1678.** — Compte du receveur du collège du Saint-Esprit, Clément Trubert. — 1678, pour 12 messes de la fondation de M. de Sandouville, le premier samedi de chaque mois, 42 sous. — « Pour la messe qui se dict en la chapelle de Saint-Sever, de la fondation de M. de Sandouville, 6 livres 10 sous. » — Compte clos par Étienne de Fieux, abbé de Beaulieu, official et vicaire général de l'archevêché, chanoine, archidiacre de la cathédrale et intendant du collège du Saint-Esprit.

G. 4872. (Liasse.) — 10 cahiers in-folio, contenant 193 feuillets, papier.

**1679-1688.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Clément Trubert, André Renard. — 1689, reçu de M. Le Bourgeois, avocat au Parlement, 100 sous pour une maison rue de la Renelle, où pendait autrefois l'enseigne du Tambour; — de M. Druel, avocat général en la Cour des Aides, 28 sous pour une maison rue Dinanderie; — de M. Geoffroy Le Bret, joueur d'instruments, 4 livres 10 sous, pour une maison rue Pigeon; — de M. Couture, conseiller du Roi, payeur de MM. de la Cour des Aides, 40 sous pour une maison acquise par lui de M. Mahault, sieur de Tierceville, rue de la Chaîne. — Compte clos par M. de Fieux.

G. 4873. (Liasse.) — 20 cahiers in-folio, contenant 100 feuillets, papier.

**1689-1712.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit : André Renard, Pierre Picard, André Féron. — 1712, « Saint-Nicaise, M. Mazeline, sculpteur, fait 20 sous sur une maison proche les Minimes. — Bonsecours, M. de Formont doit 20 sous sur une maison et jardin sises à Eauplet. — Le Thuit près d'Andely, M. Charpin, écuyer, sieur de Tourville, doit 60 sous sur le fief de la Pleigne. » — Comptes signés par MM. Guillaume Hercent et Louis-Pierre Louis, chanoines, vicaires généraux, le siège archiépiscopal vacant.

G. 4874. (Liasse.) — 24 registres, in-folio, formant 115 feuillets, papier.

**1713-1746.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Henri Féron, Robert Brunet. — 1746, « le Thuit, près Andely, M. Le Monnier, fermier général doit 3 livres sur le fief de la Plaigne. — Quinquempoix, M. le marquis de Cany, tuteur honoraire de M. de la Vaupalière, doit 100 sous sur plusieurs maisons et terres labourables sises à Quinquempoix. — Saint-Laurent de Rouen, M. Dastron doit 10 livres sur une maison rue de l'Écureuil. » — Comptes signés par les vicaires généraux Bridelle et Terrisse.

G. 4875. (Liasse.) — 18 cahiers in-folio, contenant 112 feuillets, papier.

**1747-1772.** — Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Robert Brunet, Louis Thirel. — 1763, rente de 5 livres due par M. Bigot, pour une maison, rue du Tambour, où pendait le Tambour; — rente d'une livre de 8 sous due par les héritiers de M. de Franqueville, pour une maison rue de la Dinanderie; — autre rente de 2 livres 6 deniers due par M. de Sorquainville, conseiller au Parlement, pour une maison rue de la Chaîne; — de 5 livres due par M. Le Boucher, curé de Routot, pour une maison rue des Carmes; — d'une livre due par M. Le Brument, pour une maison à Eauplet. — Compte signé par les vicaires généraux Terrisse et Sehier.

G. 4876. (Liasse.) — 65 cahiers, papier contenant 723 feuillets, papier.

**1683-1772.** — Doubles des comptes du collège du Saint-Esprit. — 1710, 25 sous pour la messe chantée le jour de la Pentecôte, devant la chapelle du Saint-Esprit; — 8 livres pour la rentrée du bailliage; — 3 livres pour le faux-bourdon de Saint-Luc. — 1729, les héritiers de feu M. de Formont l'aîné doivent au jour Saint-Jean 20 sous, sur une maison et jardin sis à Eauplet. — Arrérages dus pour 21 années. — Acquisition de cette maison et de ce jardin par les demoiselles Neveu, en octobre 1722.

G. 4877. (Liasse.) — 11 cahiers in-folio, contenant 138 feuillets, papier.

**1587-1599.** — Comptes des receveurs des chapelains du collège du Saint-Esprit, Pierre Gohé, Pierre Le Quien, Pierre Martin. — 1593, « payé à Ézéchiel Heuzé, maître

maçon, pour avoir quis tous les matériaux qu'il a convenu avoir pour la réparation d'une dalle en la maison de Richard Lallemant, libraire, 14 livres 11 sous. » — 1596, le receveur, pour se faire payer d'une demi-année du déport de Beaufiœl, avait envoyé homme exprès deux ou trois fois audit lieu « pour la difficulté des chemins à cause des volleurs et soudartz qui couroient par les champs. » — « De Jehan de la Crotte, bonnetier, pour avoir esté à la garde les 8 et 29 mars 1597; à Robert Mansel, pour avoir esté à la garde le samedi de Pâques, 5 avril, le 19 avril, le 6 mai, 13 sous pour chaque fois. » — 2 feuilles d'un jeu de cartes de la marque Guillem Guérin et Jean Guérin dans le carton qui sert de couverture à un des cahiers de cette liasse.

G. 4878. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1508-1772.** — Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité fournis à l'appui des comptes. — Quittance de Nicolas Le Beuf, sonneur en l'église : 30 sous pour avoir, pendant une année, paré et déparé l'autel de la chapelle, 1591. — Quittance de Richard Le Pelay, *broudeur* à Rouen : 110 sous pour avoir raccoutré ung chasuble de satin cramoisi à fleurons d'or; — 21 livres, 5 sous pour le dîner de la Pentecôte, 1614.

G. 4879. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1513-1764.** — Fondation par Pierre de Croismare, doyen de l'église d'Andely, chanoine de Rouen, du collège dit des Quatre-Parts, « en faveur des chapelains des quatre collèges des Clémentins, du Saint-Esprit, d'Albane et de Darnétal qui sauroient la musique, autres que le reste des musiciens et leurs maîtres, lesquels seroient nommés par lui durant sa vie, et après son décès, par celui qui succéderoit à la prébende du Thil, et ce du conseil et du consentement du doyen et chantre. » — Ratification par le chapitre, 19 avril 1513. — Pierre de Croismare, son neveu et héritier en partie, comme lui chanoine prébendé du Thil et doyen d'Andely, paye au chapelain 1,400 livres à cause de ladite fondation (copies). — État du revenu du collège des Quatre-Parts. — Titres de propriété à Préaux. — Aveux baillés par les chapelains aux barons de Préaux, Henry de Montmorency, pair et connétable de France, 1598; — Henry, duc de Montmorency et de Dampville, amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, 1623; — Louis de Valois, comte d'Alais et de Clermont, colonel de la cavalerie légère de France, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, épouse de Charles de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, 1638; — messire Hercule Mercalet, prince de Rohan et de Maubuisson, marquis d'Anonay, comte de la Voûte, Tournon et Albon, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Champagne et de Brie, 1698-1713; — Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Épinoy, duc de Rohan-Rohan, pair et maréchal de France, ministre d'État, capitaine, lieutenant général des provinces de Flandre et Hainaut, gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille, 1764. — Baux. — Procès contre Jacques Canivet, chapelain et receveur du collège.

G. 4880. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier (2 imprimés.)

**1584-1705.** — Pièces de procédures concernant quelques rentes hypothèques appartenant au collège des Quatre-Parts. — Donation audit collège de 30 écus de rente par Pierre Mullon, chapelain en la cathédrale, 1591. — Constitution de 10 écus sol de rente au profit du même collège, et moyennant un capital de 100 écus sol, par Esmes Fillastre, marchand de grains, et par Marguerite Du Busc, sa femme, 1600. — Déclaration du Roi, du 4 octobre 1704, arrêt du Conseil d'État, du 24 janvier 1705, relatifs aux droits d'amortissement. (Imprimés.)

G. 4881. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

**1580-1782.** — Comptes et états des rentes et revenus appartenant aux 4 chantres du collège des Quatre-Parts. — 1607, journée et louage d'un cheval, 16 sous. — Pièces justificatives des comptes. — Quittance donnée par M. Formental d'une somme de 6 livres 15 sous pour sa quote-part du fermage de Préaux, 1733. — Quittances des deniers payés aux chapelains des Quatre-Parts suivant ce qu'ils ont gagné par chaque terme pour leurs gages d'après les feuilles du défauteur du chœur, 1611, 1612. — Mémoires sur le collège des Quatre-Parts : « Cette fondation est faite pour 4 chapelains qui chantent sur le livre et sçachent la musique et doivent estre des 4 collèges. Ces chapelains chantres doivent assister, tous les jours de l'année, à la grande messe depuis le commencement jusqu'à la fin, sans admettre aucune excuse, non pas même pour maladie ou pour les affaires du chapitre ou de leur collège, cette fondation étant purement de grâce, à quoy ils seront même obligez par serment... Pour laquelle assistance un chacun desdits quatre chapelains aura de revenu la somme de 7 livres 10 sous. »

G. 4882. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; fragments de sceaux.

Vers **1208-1253**. — Anciens titres concernant les biens des clercs du chœur de la cathédrale. — Charte par laquelle *Osbertus* de *Roureio*, en présence de Robert, archevêque de Rouen, de R., doyen, et des chanoines de Rouen, au chapitre de Rouen, renonce, en faveur des clercs du chœur de la cathédrale, à ses prétentions en l'église de Roncherolles en Brai, vers 1208. — Donation faite par Étienne de Boes et *Mabilla*, sa femme, aux mêmes, du droit qu'ils prétendaient à 2 gerbes de dîmes sur le fief de mons. de Maukenchi, septembre 1232. — Accord fait entre Roger *de Busco, miles*, et les clercs de chœur, au sujet de dîmes à Roncherolles, qu'il réclamait comme héritier de Roger Malebranche, clerc, avril 1234. — Lettres de l'official de Rouen, par lesquelles ledit Roger *de Busco* confirme ledit accord, vendredi avant la fête Saint-Philippe et Saint-Jacques même année. — Autres lettres de l'official : Adam de Merreval et *Theophania*, sa femme, fille de feu Roger Malebranche, renoncent à leurs droits sur les dîmes dudit Roger Malebranche, novembre 1236. — Chartes des mêmes Adam de Merreval et *Theophania*, relatives aux mêmes dîmes, janvier 1236 (V. S.) 14 octobre 1253. — Abandon fait par Jean *de Roboreto, miles*, des droits auxquels il pouvait prétendre en la paroisse de Roncherolles, notamment au fief du Mont de Mauquenchi, mai 1253. — Eremborc Merlenc et Pétronille, sa fille, vendent aux clercs du chœur 10 sous sur un tènement sis à Rouen *in Wanteria*, avril 1229. — Confirmation de ladite vente devant Th., archevêque de Rouen, avril veille de la Saint-Marc l'Évangéliste 1229; annonce du sceau de la cour de l'archevêque. — Vente par Roger Cloel, par Pétronille, sa femme, et par *Eremburgis*, mère de ladite Pétronille, aux clercs de chœur, de 10 sous de rente sur leur tènement *de Wanteria*, samedi dans les octaves de l'Épiphanie 1231. — Confirmation de ladite vente devant l'official, janvier 1231. — Fragments des sceaux d'Erenborc Merlenc et de Roger Cloel; — du sceau de l'official.

G. 4883. (Charte.) — Parchemin; 0m 17c de hauteur, sur 0m 23c de largeur; fragment de sceau.

**1309.** — Acte par lequel Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, prend en emphytéose, moyennant une rente de 20 livres tournois à payer par l'archevêque, une maison appartenant à maître Simon *de Boscogarneri*, chanoine de Rouen, à raison de la prébende qu'il possédait en l'église de Rouen, ladite maison *ante porticum novum ejusdem ecclesie a parte septentrionali juxta domum magistri Petri de Carvilla..... pro inhabitacione perpetua sex capellanorum quos nuper in ipsa ecclesia instituerat, certis sibi beneficiis assignatis, qui capellani de Flavacuria noncupantur*, mercredi veille de la Toussaint 1302; fragment du sceau dudit archevêque.

G. 4884. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 55 pièces, papier.

**1331** (copie)**-1774**. — Copie de la bulle du pape Grégoire XI, concernant l'exemption concédée au chapitre de Rouen et l'attribution accordée par lui audit chapitre de toute juridiction spirituelle et criminelle sur tous les bénéfices de la cathédrale, etc., 1371. — Extrait de la bulle d'Innocent VIII, qui permet aux chanoines de modifier les usages de l'église, quand il le croiront opportun, 1489. — Confirmation, par l'archevêque Georges d'Amboise, des statuts du chapitre relatifs à la récitation par cœur de l'office divin exigé des chapelains des 3 collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, 1522. — Poursuites contre les chapelains. — Délibération du chapitre, portant que la comparence des chapelains aux chapitres généraux aura lieu désormais le 6e jour chômable après la fête de l'Assomption, et qu'on fera lecture des statuts et règlements, 1625. — « Advis des commissaires et députés de nos seigneurs du chapitre de Rouen touchant la discipline de l'église. Il est deffendu aux chappelains estant au chœur de lire leurs bréviaires ou autres livres en exécution de l'ordonnance du 22 août 1618, à peine d'être interdits de l'entrée du chœur. » — Avis pour le spirituel : « Mettre quelque discipline dans le collège de l'Albane. Les chapelains y vivent avec trop de liberté et sans ordre, ce qui détourne de très honnestes prestres de se présenter pour remplir les places vacantes. Il seroit à souhaiter que l'on pût établir une communauté à peu près comme celles de Saint-Patrice, ou comme les communautés des paroisses de Paris. Pour établir une communauté ecclésiastique dans le collège de l'Albane, il faudroit y bâtir quelques bâtiments qui ne cousteroient pas tant que la contretable, et qui seroit bien plus utile, étant bien plus à la gloire de Dieu d'établir les temples vivants de Dieu que le temple matériel. Il est bon de joindre la musique au plein chant, pourvu que on observe un juste tempérament pour se conserver des prêtres pour dire la messe »; sans nom d'auteur. — Certificat du chapitre, constatant que de tout temps les chapelains n'ont pu disposer du temporel de leurs collègues sans le consentement du chapitre, 1661. — Règlement qui fixe à 32 le nombre des chapelains : 16 feront le service pendant une semaine, et les 16 autres la semaine

suivante. Ils seront tenus néanmoins d'assister à tout l'office les dimanches et fêtes, 1656. — Procès-verbaux des visites faites dans les maisons des quatre collèges des Clémentins, du Saint-Esprit, d'Albane et de Darnétal. — Visite de la chapelle du collège d'Albane, 1622. — Transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16e jour de décembre 1545, entre MM. les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Rouen. — Mention, en 1690, de Robert Pocquelin, prêtre, chapelain titulaire de la chapelle de la Sainte-Trinité, et de Jean Cavelier, clerc, chapelain de la chapelle Saint-Pierre sous le Crucifix: depuis plusieurs années ils s'étaient dispensés de la comparence. — Poursuites contre les chapelains, notamment, en 1669, contre les nommés Varin et Hamel, pour s'être permis d'arracher une ordonnance du chapitre affichée en la petite sacristie et de l'avoir affichée au poteau et carcan du parvis avec l'effigie du promoteur. — Appels comme d'abus.

G. 4885. (Rouleau.) — 1m,48c de longueur, sur 0m,25c de largeur.

2e moitié du XIVe siècle. — *Hec sunt memoralia agendorum, proloquendorum et etiam ordinandorum erga dominum nostrum papam circa negocia agenda, tangentia capitulum ecclesie Rothomagensis et capellanos ejusdem ecclesie. — De privilegio domini pape Martini Rothomagensi ecclesie, diu est, concesso, cum additionibus ibidem postmodum additis, confirmando et renovando, fiat supplicatio, que eidem tradita fuerit, et tunc, si tradita est, fiat sicut immediate dicitur. Item cum predictum capitulum predicte ecclesie Rothomagensis judicem nullum habeat nisi dominum nostrum papam ad compellendum dominum archiepiscopum Rothomagensem qui nunc est vel ejus successores super decima Dieppe et Butellarum et earum pertinenciarum, predicto capitulo a domino archiepiscopo in dictis locis debita et per sedem apostolicam confirmata, et cum controversia super hoc movetur, quandoque esset nimis durum et sumptuosum ad curiam Romanam accedere et ibidem litigare, fiat Domino nostro supplicatio ut predicto capitulo det judices et conservatores dominos archiepiscopum Turonensem et episcopum Ambianensem cum illa clausula quod, si non amoo, saltem unus eorum, qui dictum archiepiscopum vel ejus successores seu quosvis alios molestatores, impeditores vel perturbatores dicti capituli super decimis supra dictis a molestatione, impedimento et perturbatione cessare compellant per censuram ecclesiasticam, et permittant dictum capitulum sua possessione pacifice gaudere, maxime quia in conservatoria dicto capitulo per dominum nostram papam concessa dictus dominus archiepiscopus et ejus gentes sunt excepti, et dicta supplicacio tradatur eidem signanda, nisi tradita fuerit, quia tunc fiat sicut supra in fine prime memorie est dictum. — Sequuntur redditus omnes empti pro vicariis seu capellanis et eorum diminuciones post eorum emptiones subsequute causa mortalitatis et guerrarum et ex causis aliis legitimis sine culpa capituli.* »

G. 4886. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier (4 imprimés.)

**1487-1610.** — Lettres royaux donnant congé au chapitre et aux chapelains « de paciffier et appoincter de la matiere et descord d'entre eulx », 9 avril 1645. — Accord entre le chapitre et les chapelains, passé devant Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 16 décembre 1555. — Signature obtenue en cour de Rome, portant confirmation de cette transaction, 27 mars 1546. — Vérification de cette signature à l'officialité de Rouen, 8 avril 1565. — Acte passé entre MM. du chapitre et les chapelains pour la réformation de certains articles mal énoncés en ladite transaction, 19 août 1546. — Délibération capitulaire portant que les officiers et serviteurs de l'église gagneront les obits et les fondations *pro omnibus*, conformément à l'accord de 1545. — 3 exemplaires imprimés, du XVIIe siècle, « de la transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16e jour de décembre 1545, entre messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, et les collèges et chapelains et toute la communauté des Titulaires et Bénéficiez en icelle. » — Transaction, passée au chapitre de Rouen, entre les chapelains de Darnétal et d'Albane et les petits prébendés des 15 Marcs et des Quinze Livres, au sujet d'une contestation pour la distribution de 40 sous de l'obit de Regnaud d'Ivemesnil, 17 novembre 1487.

G. 4887. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 12 cahiers, papier.

**1541-1543.** — Procès, au bailliage et au Parlement, entre les chanoines et les chapelains, ces derniers prétendant droit au tiers des fondations faites en l'église cathédrale. — « Extraict de certain registre antique, estant au chappitre de Notre-Dame de Rouen, fermé de ès couvertz de cuyr ferré de 5 clous de cuyvre..., en premier costé duquel, par dehors, est escript : *Ordinatio quomodo et qualiter archiepiscopus Rothomagensis in archiepiscopatu recipi debeat*, contenant des extraits des registres capitulaires de 1366 à 1542. — « Copie de certain registre en papier, produict au greffe de mons. le bailly de Rouen

par maistre Jehan Le Plastrier, chapelain en l'église de Notre Dame de Rouen, à l'encontre des habituez en icelle église, » 1543. — « Ensuyt la déclaration des fondations et obitz èsquels les chapellains beneficiez en l'église Notre Dame de Rouen demandent droict leur estre faict. » — — Extraits des registres du chapitre touchant le privilège de MM. du chapitre de donner l'habit de l'église à leurs familiers et commensaux. — Copies de cédules des nouveaux acquêts, contenant des listes de chapelains. — États de pièces produites. — Significations, mémoires pour les chapelains, mémoires pour les chanoines. — Écrit de défense fourni par le chapitre, 1543 : « Extrait d'un viel livre et cronique ancienne deument collacionné, *parte vocata*, commençant *Gallie provincie sunt II^c et octo etc.*; au premier feuillet duquel livre, 1^ere page, est escript ce qui ensuit : *In prefata civitate Rothomagensi extitit eggregius Mellonus, in ordine primus...* Et au vingt et troisiesme feuillet du dit lyvre, en la tierce et seconde pages, est escript : *anno Domini CCC° XII°, hoc tempore cellebratur concilium Nycenum, Arrelatense quoque primum, in quo fuit Avydianus, Rothomagensis archiepiscopus*, vyron lequel temps ou peu après fu faict edict, statut et ordonnance que chacun d'iceulx chanoines seroit tenu d'avoir ung clerc familier et commensal, instruict et bien commencé, pour chanter et officier en icelle église, auquel ilz donnoient l'habit et draps d'icelle, *quem introducebant in chorum, in primam vel secundam formam, ad cantandum et officiandum, et sic in chorum introducti dicebantur Clerici chori.* — Au trentiesme feuillet, 1^ere collunne de la première page : *Anno Domini millesimo centesimo decimo quinto, urbs Rothomagi pene tota combusta est igne exorto a vico Judeorum...* — Au 32^e feuillet : *Anno Domini millesimo centesimo septuagesimo tertio, quinta feria majoris ebdomade, ignis in civitate exortus tredecim parrochias, cum ecclesiis, ex toto combussit; multi etiam homines in ipso igne consumpti sunt.....* Au 33^e feuillet, seconde colunne de la 1^ere page : *Anno Domini millesimo CXCIIII°, die Pasche, dirrupte sunt omnes domus canonicorum Rothomagi et distracte omnes possessiones eorum. Anno Domini millesimo CCIII°, nonis octobris, combusta est ecclesia S. Macuti et Sancti Dionisii et magna turris ecclesie Rothomagensis cum majori parte civitatis, presente rege Anglie... Anno Domini millesimo CC. IIII°, idibus aprilis, in nocte Pasche, tota ecclesia Rothomagensis combusta est cum omnibus campanis, libris et ornamentis et maxima pars civitatis et multe ecclesie...* Les chapelains sont bien logez, gratis, bien assignez sur le revenu d'icelle église pour vivre, tenant bonne case et portans habitz à rechanger, de velloux et soye, myeulx ou plus hardiment que les deffendeurs, sans sollicitude de quelconque affaire, synon d'aller et comparoir à l'église au service dyvin, qui leur semble estre une grant charge par ce qu'ilz ne goustent la vocation à quoy ilz sont appelez. » — Signification faite au chapitre par les chapelains afin d'avoir extrait et copie « d'un tableau de cuyvre apposé au cœur, en ung pillier, au dessus des chaires soubz le pied de l'ymage S. Michel, faisant mention de la donation du sel donné aux doyen et chanoynes par feu, de bonne mémoire, le roi Loys XII. » — Projets de transaction. — Transaction entre le chapitre et les chapelains, 1545 (copie). — Requête présentée à la cour pour obtenir homologation de cet accord, 1546.

G. 4888. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier (2 imprimés).

**1546-1723**. — « C'est la déclaration que baillent les chappellains bénéficiez tittuléez et fondéez en l'église cathédrale Nostre Dame de Rouen aux chanoines et chappitre du dit lieu, des chartres, fondacions, dons et omosnes faictz en la d. église, et lesquelz les d. chappellains entendent soustenir qu'ilz ont droict de prendre et percevoir partie d'icelles, recours aus dites chartres. » — « C'est la déclaration des (chartres), lettres, tiltres, fondacions, que les chappelains... demandent estre exhibées et mys en évydence par les doyen et chanoines : Item ung obitaire estant au chapitre, lequel servoit et estoit commun en précédent celui qui est de présent derrière le maître austel du chœur de la dite église. » — Réponse des chanoines : « Il n'y a riens au dit obitaire qui ne soit à cil de derrière le chœur, qui est commun à tous, comme bien le sçavent les demandeurs. Toutesfoys offrent leur monstrer. » — « Item ung registre anticque, estant au dit chappitre, fermé de ayz couvertz de cuyr ferré de 3 clouz de cuyvre à chacun costé, à 2 fermantz de cuyr, en premier costé duquel par dehors est escript : *Ordinacio quomodo et qualiter archiepiscopus Rothomagensis in archiepiscopatu recipit debeat.* — Item ung livre antique, couvert de bois, sur la couverture duquel y a, de chacun costé, ung ymaige d'yvoire et bordé de cuivre, contenant le nombre de 104 feuillets en parchemyn, » 1545. — Déclarations, baillées en la Chambre des comptes de Normandie, des biens et revenus du collège du Saint-Esprit, 1640, 1688, 1717 : — « Une maison faisant 2 appartements, que Mgr Guillaume de Flavacourt, archevesque de Rouen, fondateur, a acquise et donnée pour loger les 6 prestres chapelains du d. collège, scize devant la porte septentrionale de la dite église, paroisse de Saint-Nicolas, rue de l'archeveschè. »

G. 4889. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1565-1651**. — « Registre des quictances et actes expédiez par Gouberville, notaire et tabellion du chapitre de l'église cathédral Notre-Dame de Rouen, et baillez aux personnes cy-aprez nommez soubz leurs seingz et par les moyens cy-aprez déclarez, » 1565-1571. — Cahiers des quittances données au distributeur de la communauté par les chapelains, suivant les *cuilibets* d'un chacun en particulier, 1618-1651. — Comptes de Mathieu Bignon, distributeur du chœur, 1581-1586.

G. 4890. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

**1569-1782.** — Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité concernant les collèges des chapelains de la cathédrale de Rouen. — « Mémoire des journées d'homme et des mathéreaux employés à la fontaine du collaige d'Erbenne, 17 juin 1659. » — Quittance de Pierre Regnard, fleuryer, demeurant à Rouen : « A reçu de Pierre Yon, prêtre, chapelain en la cathédrale, 75 sous tournois pour fourniture de pain à dire la messe, 1570. » — Mémoires présentés aux héritiers de Thomas Viart, curé d'Autretot; arrêt mis sur les deniers de la succession par Guillaume De Laune, doyen de Fauville, 1570 : « robe de sarge d'Orléans, à usage d'homme d'église, laissée par le défunt à Jean Lescache, prêtre de Rouen; au sacriste et gardien de la chapelle de derrière, au clerc de chœur et coûtre de l'église, pour avoir porté le corps de Notre-Seigneur et administré le sacrement d'extrême unction, ainsy qu'il est accoustumé, 12 sous, 5 deniers ; le jour de l'inhumation, au coûtre, pour avoir préparé les formes pour le convoy, 12 sous; au clerc de l'euvre, pour avoir fait la fosse en la chapelle Sainte-Anne et pour avoir porté les chandeliers cheux le deffunct, pour mettre cyerges pour brûler sur le corps et pour le sallaire de porter le corps jouxte les coustumes de la dite église, 30 sous, 8 deniers. » — Quittances données, par des religieux mendiants, de sommes par eux reçues pour leur assistance au convoi.

G. 4891. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 163 pièces, papier.

**1618-1784.** — Quittances données aux receveurs des collèges. — Feuilles des assistances des chapelains tant à l'office canonial qu'aux obits. — Quittances données par les chapelains aux receveurs généraux des deniers communs de la ville de Rouen (Pouchet, 1660; Georges de Fosse, 1665; Étienne de la Croix, 1666-1671 ; Blaise Brindeau, 1673-1677 ; Nicolas Boutigny, 1679-1680), pour le paiement de 378 livres 2 sous 8 deniers dus, chaque année, sur le revenu de la ville, pour la fondation du pape Grégoire et pour les obits du roi Charles V. — Mandement à M. Guillaume Piédelièvre, grand receveur du chapitre, de payer à Pierre Langloys, maître orfèvre et graveur à Rouen, la somme de 30 livres 8 sous tournois pour avoir fait et livré le nombre de 1600 méreaux pour la communauté des chapelains de la cathédrale, 8 février 1618.

G. 4892. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier (1 imprimé).

**1334** (copie)**-1790.** — Pièces diverses relatives aux chapelains de la cathédrale. — Copies des bulles du pape Benoît, 1334, du pape Sixte, 1481. — Lettres de Committimus accordées aux chapelains de la cathédrale, 1571, 1671. — Statuts touchant la discipline ecclésiastique des chapelains et habitués de la cathédrale, faits dans les chapitres généraux et solennels des années 1676 et 1679, confirmés et réitérés dans le chapitre général de l'année 1683, et autres règlements et ordonnances des chapitres des années suivantes. — Règlement, du dernier mars 1596, portant que les chapelains des 3 collèges ne pourront être admis aux ordres du sous-diaconat « qu'ils n'aient rendu par mémoire tout le psautier; à l'ordre du diaconat, qu'ils n'aient rendu, avec le psautier, la moitié de l'office qui se chante en la cathédrale, et à l'ordre de prêtrise, qu'ils n'aient entièrement satisfait à rendre tout le service qui se chante en la même église. » — Comptes et extraits de comptes. — Mémoire des fonds appartenant aux collèges : « Il y a 3 collèges qui sont la principale subsistance des chapelains choristes : le collège d'Albane fondé pour 6 chapelains choristes; le collège de Dernetal fondé pour 8 chapelains choristes; le collège du Pape, autrement dit des Clémentins, fondé pour 16 chapelains choristes. Le nombre des 30 chapelains choristes que demandent les fondateurs des dits collèges a esté réduit au nombre de 22, à raison de la diminution des biens. Les 22 chapelains choristes servent au chœur, par semaine, 10 en une semaine, et 12 en l'autre. Le revenu de la Commune est de la somme de 3391 livres. 50 chapelains titulaires, en comptant les 8 petits chanoines, perçoivent les distributions de la Commune avec les 22 chapelains choristes qui sont agrégés en la dite Commune et perçoivent également comme les titulaires, » XVII[e] siècle. — Délibérations des 3 collèges, 1788-1790. — Mémoire de M. Ridel, promoteur du chapitre, contre un chapelain. — Extraits

des registres capitulaires : délibération du 30 avril 1752, portant que les enfants de chœur seront à genoux aux messes de la Commune, lorsqu'il y a fondation pour eux. — Mémoire des titres et actes qui servent à établir le droit du chapitre pour la juridiction spirituelle, ecclésiastique et correctionnelle, fin du XVII[e] siècle (Imprimé).

G. 4893. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 108 pièces, papier (1 imprimé).

**1539-1774.** — Pièces diverses relatives aux chapelains de la cathédrale : Toussaint Blondel, 1643; Jacques Boulloche, licencié ès-droits, clerc du diocèse de Rouen, chapelain de la chapelle Saint-Blaise de la Commune Notre-Dame de Rouen, 1639; — Pierre de Brebant; — Robert Bucquet, 1609; — Jacques Buret, 1643; — André Delamare, curé de Darnétal, 1623; — M[e]. Duchesne, 1661; — Louis Guillot, chapelain de la chapelle Saint-Jacques Saint-Christophe, 1583; — Thomas Horcholle, docteur de Sorbonne, titulaire de la chapelle Saint-Martin, 1688; — Guillaume Hubert, 1636; — Jacques Le Baillif, du diocèse de Rouen, bachelier en Sorbonne, titulaire de la chapelle des Trois Martyrs, vulgairement appelée du Saint-Esprit, 1714; — Thomas Le Chevalier, 1625; — Toussaint Le Fèvre, docteur régent en théologie de la faculté de Paris, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, 1607; — Jean Le Queu, 1584; — Robert Le Riche, 1614 etc.; — Jean Le Tellier, curé de Saint-Martin de Canville, 1570; — Guillaume Michel, 1568; — Pierre Monnoye; — Fouques Person 1592; — Jean Vallongne, 1647. — Mathieu Grieu, prêtre, demande aux chanoines « à estre pourvu à la charge et estat auquel estoit institué par eux feu messire Pierre Millet, pour vaquer à l'administration des sacrements aux supposts de l'église, au temps et inconvénient de la maladie de peste, en donnant au suppliant les draps de l'église et le logis. » Les draps de l'église lui sont accordés, *ad onus visitandi infirmos*, 26 avril 1539. — Pièces de comptabilité concernant un sieur Charles Hunot, fils d'Eustache Hunot, procureur du Roi au siège de Moulins, mis en pension chez Jean Duchesne, prêtre, chapelain en l'église de Notre-Dame de Rouen, 1661. — Quittances de Boujonnier, docteur en médecine, de Jean-Baptiste Heurtault, chirurgien, 1661. — Mémoire d'apothicaire, 1661; ordonnances de médecin. — Plainte adressée au chapitre de Rouen par Pierre de Moy, chanoine, contre M. Duhamel, archidiacre, qui avait mis un nommé Larchevêque, soi-disant gradué, en possession d'une chapelle, bien que celui-ci eût refusé de signer le formulaire, 1676. — Testament de Denis Clavier, chapelain titulaire en l'église de Rouen; « donne au trésor de Saint-Paul 500 livres pour fonder 12 saluts du Saint-Sacrement après les vêpres les 4 dimanches de l'avent et 6 dimanches de carême, les dimanches de la Saint-Jacques et Saint-Christophe et d'après la Saint-Denis, » 10 avril 1720. — « Griefs et moyens d'appel que proposent, devant Nos Seigneurs de Parlement en la chambre de la Tournelle, au procès apointé au Raport de M. Vigneral, conseiller, les sieurs prêtres chapelains du collège du Pape, d'Albane et Darnétal, fondez en l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, appelans de sentence rendue aux requêtes du Palais le 26 janvier 1737, contre M[e] Guillaume Le Signerre, curé de Contremoulins, et Jean Le Signerre, bourgeois d'Honfleur, héritiers de feu M. Jean Le Signerre, leur oncle, vivant l'un des dits chapelains, Intimés en appel. — M. de Bettencourt, avocat, 1737. » — « Titulaires qu'il faut presser pour payer les messes qu'ils doivent à la petite sacristie de Notre Dame à cause de leurs chapelles », vers 1744. — Gouel, chapelain condamné pour avoir, par suite de sa négligence, empêché que le dais fût porté par les chapelains à la procession des Rameaux.

G. 4894. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

**1420-1780.** — Pièces diverses concernant les collèges de la Commune, de Darnétal, des Quatre Parts, des Quinze Marcs et du Saint-Esprit. — Lettres de Pierre Dubusc, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : vente par Robin Alorge, bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse de Saint-Martin du Pont, « aux prêtres et clercs de la communauté du cueur de la grant église Notre-Dame de Rouen, de la moitié d'un mur et du fons de la terre d'icelle moitié avecques la paroy et le fons de la terre depuis iceluy mur jusques ou derrière de l'ostel où soulloit demourer messire Jehan Chauvin, prestre, assis en la paroisse Saint-Godart de Rouen, » 21 juillet 1420. — Fragment d'un mémoire adressé au chapitre à propos de contestation pour les distributions, vers 1440 : « Si nous semble que vous, messeigneurs, qui estes si prudens et si notables, et qui estes prestres et devez estre de bonne conscience et faire à autrui comme vous vouldriez que on vous feist, que vous n'avez regard aux povres chapellains et clercs de la Commune, dont il en a XIIII du collège de Darnestal et VII du collège d'Albane, lesquelx sont tous les jours, à toutes les heures et autre divin service et qui est fait chacun jour en ladicte église de Notre-Dame. » — Copie du « rôle baillié par ceulx de la Commune, contenant les demandes que lesdits de la Commune font à mess[rs] de chappitre de l'église Notre-Dame de

Rouen » vers 1540. — Nomination, par le cardinal d'Estouteville, de Jean Belot, du diocèse d'Amiens, à une des prébendes du collège de Darnétal, 1464 (sceau de la cour archiépiscopale). — Baux, 1770, 1773. — Requête présentée au chapitre par Jacques Canivet, chanoine, nommé aux Quatre Parts, au sujet de la mauvaise administration des revenus dudit collège, 1619. — Acte de la démission de Me Athanase Auger, vicaire général du diocèse de Lescar, chapelain de l'une des 4 chapelles des 15 marcs, 7 octobre 1780. — Accord pour une maison entre les chapelains du collège du Saint-Esprit et Anne, veuve de défunt Richard Le Roux, 1523; signature de maître Pierre De Lourme, juré et maître des œuvres de maçonnerie pour le Roi en la ville de Rouen. — Présentation de Pierre Mondain, clerc tonsuré, du diocèse de Bourges, *tenorista in arte musica expertus*, à une des chapelles du collège du Saint-Esprit, 1631.

G. 4895. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

**1759-1768.** — Documents concernant l'union des chapelles. — Provisions données par Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à maître Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Cande le Jeune, pour remplir les fonctions de promoteur dans l'affaire de l'union des chapelles, 10 octobre 1759 (copie). — Requête du chapitre de Rouen à l'archevêque, pour la réunion d'un nombre de titres ou chapelles érigées dans la métropole, de manière à en faire servir les fonds au rétablissement de l'office divin dans son ancienne splendeur. (Imprimé, 4 exemplaires.) — « Mémoire instructif pour les titulaires prébendés et chapelains de chœur de l'église cathédrale de Rouen, consentant à l'union des chapelles poursuivie par le chapitre, et devenus parties intervenantes dans la cause en appel comme d'abus pendante en la cour, contre les titulaires et prébendés opposants à ladite union et appelants comme d'abus de l'ordonnance de M. l'archevêque, du 12 octobre 1759, pour voir dire que, dans le cas où les appelants succomberaient, ils seront condamnés personnellement aux dépens sans qu'il puisse en être rien tiré sur la manse commune. » — Mémoire à consulter, avec la consultation de l'avocat Le Merre. — Requête présentée à la grande chambre du Parlement par les prébendés, titulaires et chapelains de chœur de l'église métropolitaine de Rouen et membres du collège de la Commune. — Procès-verbal et inventaire des titres et papiers du collège de la Commune, dressé par Alexandre de Marbeuf, chanoine, comte de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jacut, vicaire général de Mgr l'archevêque de Rouen, 3 décembre 1766. — Appel des chapelains par-devant le légat d'Avignon. — Décret de Mgr de la Rochefoucauld, touchant l'extinction des chapelles du collège de la Commune et de plusieurs autres titres et leur union aux 3 collèges des chapelains du chœur, 22 décembre 1767. — Lettres patentes sur ledit décret, janvier 1768. — Publication dudit décret. — Arrêt du Parlement, 18 mars 1768.

G. 4896. (Volume.) — In-4°, 163 pages (imprimé).

**1741.** — « Mémoire en faveur de la communauté de Messieurs les chapelains de l'église cathédrale de Soissons, servant de réponse à la requeste de Messieurs les vénérables prévôt, doyen, chanoines et chapitre de ladite église cathédrale, du 8 janvier 1736, pour parvenir à l'extinction des chapelles de leur église. A Soissons, chez Adrien Sellier, imprimeur-libraire, rue Saint-Nicolas. MDCCXLII. » Endommagé par l'humidité.

G. 4897. (Plaquette.) — In-4°, 23 pages (imprimé).

**1763.** — « Mémoire pour Louis-Augustin Le Carpentier, prêtre, chapelain titulaire en l'église cathédrale de Rouen, accusé, contre le sieur Pierre Waltelet, négociant à Reims, en qualité de tuteur naturel et légitime de Robert Waltelet, son fils mineur, accusateur. » — A Rouen, de l'imprimerie de Jacques Dumesnil, rue Poterne, 1763.

G. 4898. (Liasse.) — 11 cahiers, papier, comprenant 175 feuillets, papier.

**1617-1630.** — Comptes de François Austin, Jean Le Cordier, Guillaume Hubert, chapelains, distributeurs de la communauté des chapelains de la cathédrale pour les obits et fondations qui leur appartenaient. — 1617, « payé à maistre Nicolas Aubert, presbtre et distributeur de MM. du chapitre, la somme de 20 sous tournois, pour avoir délivré pain et vin au recepveur de l'hostel de ville à cause des obits du Roy, 20 sous. — Pour 1 casse à mettre les méreaux, 20 sous. — Pour une bource à distribuer les méreaux, 14 sous. »

G. 4899. (Liasse.) — 11 cahiers, papier formant 160 feuillets, papier.

**1631-1651.** — Comptes de Guillaume Hubert, chapelain, distributeur de la communauté des chapelains de l'église cathédrale; pour les obits et fondations qui leur appartenaient. — 1651, « distribué la somme de 10 livres

aux chappellains, serviteurs et enfants de chœur, qui ont assisté à la procession de Saint-Gervais, le mardi des Rogations, ladite somme provenant de la réception de MM. les chanoines. — Distribué aux chappellains, serviteurs et enfants de chœur, qui ont assisté aux vigilles, messes des trespassez, qui ont esté célébrées pour les deffuncts chanoines de Cambray, VI livres. »

### Officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen.

G. 4900. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1531-1550.** — « Ensuyvent les noms des prisonniers de la court ecclésiastique, commençant le jour Saint-Michel 1531 et finissant à semblable jour l'an revolu et accomply, faict par moy Gervays Demaleville, concierge et garde des prisons de très révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Rouen, au dit lieu. » — A la suite des noms, l'indication de la libération, de la somme due au concierge; en marge, l'indication de l'engagement pris par le prisonnier d'acquitter sa dette, de la poursuite à faire pour obtenir l'exécution de cette obligation ou de l'abandon de cette créance, *se obligavit, prosequatur obligatio, transeat.* — « Messire Raoult Gotz, délivré par l'entrée de la Royne le IX^e^ jour de février (1531), 75 sous 6 deniers. — Robert Lengloys fut délivré le vendredi 29^e^ jour de décembre, 51 sous. — Guillaume Gregey fut porté à la Magdalene, à raison de maladie, le X^e^ jour d'octobre. — Deub pour le pain, 6 sous tournois. » — Listes pour les années suivantes. — « Noms des prisonniers lesquelz se sont renduz prisonniers à la venue et entrée du roy d'Escosse, faicte le lundi XIX^e^ jour de mars 1536, qu'ilz ont esté deslivrez et mis hors des prisons de la court ecclésiastique. »

G. 4901. (Registre.) — In-folio, 817 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1621-1622.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — Adrien Behotte, chanoine et archidiacre, nommé vicaire et procureur général au spirituel, avec charge de faire les visites, 13 septembre 1621. — Jacques De la Vallée, du diocèse de Chartres, curé du Mesnil-sous-Verclives, nommé doyen rural du doyenné de Gisors, en remplacement de Jean Le Blanc, démissionnaire, 5 mars 1621. — Jacques Laisement, curé de Flumesnil, nommé doyen du doyenné de Baudemont, en remplacement de Clément Blin, décédé, 21 avril 1621. — 12 mars 1621, « contre un jacobin prêchant à Elbeuf, lequel prétendoit, de son mouvement particulier, faire le dimanche suivant une procession générale de paroisse en autre sous le nom d'une certaine confrérie du nom de Jésus, de laquelle confrérie l'usage ne pouvoit être que dans les maisons et cloistres des Jacobins, où elle étoit érigée. » — 21 juin 1621, Noël Georges, grand prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, appelant de l'official d'Avranches, par son avocat, Jean Fortin. — 20 août 1622, Louise Martin, abbesse de Bival, contre Jacques Pellet, curé d'Auberville. — Mention de la confrérie du Mesnil-Esnard et de la charité de Blosville, dernier juin 1621 ; — de la confrérie de Saint-Valentin de Jumièges, 9 juillet 1621 ; — de la confrérie de Saint-Maurice à Saint-Sever de Rouen, 8 avril 1612 ; — de celle de Saint-Christophe à Saint-Jacques-sur-Darnétal, 16 juillet 1622; — de la charité Saint-Étienne d'Elbeuf, 13 août 1622 ; — de la confrérie de l'Annonciation de Notre-Dame à Saint-Antoine de Rouen, 2 septembre 1622; — de Roland d'Ailly, curé de Saint-Vigor, de Guillaume De la Vigne, curé de Saint-André hors Cauchoise, à Rouen, 21 juin 1621 ; — de dom Poncet Tabur, curé de Saint-Lô de Rouen, 8 juillet 1621 ; — de Jean Pepin, curé de Saint-Sever de Rouen, 8 avril 1622.

G. 4902. (Registre.) — In-folio, 902 feuillets, papier.

**1623.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — 28 janvier, mention de la confrérie de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise de Rouen. — 6 avril, les trésoriers de Saint-Vigor, contre le curé, qu'ils voulaient faire condamner à prendre un chapelain pour l'administration des sacrements. — Dernier mai, procès de Nicolas Fizelier, curé de Saint-Martin-au-Bosc, et de Nicolas Plaisant, curé de Richemont, contre le père recteur du collège des Jésuites d'Eu. — 14 juin, présentation par le promoteur général d'une commission de l'archevêque, pour la visite du monastère de Saint-Saëns, des prieurés de Bellencombre, Saint-Laurent d'Envermeu et d'Auffay, et des églises paroissiales d'Alihermont. — Dernier juin, mention de la confrérie de Saint-Blaise à Saint-Herbland de Rouen; — de Gilles Thierry, curé de Saint-Léger de Bourdeny. — 9 septembre, mention de la confrérie de Saint-Gilles à Saint-Gilles de Répainville. — 3 novembre, Antoine Duquesne, écuyer, sieur de la Rivière, contre Jacques de Rive, curé de Sainte-Opportune.

G. 4903. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

**1636.** — Fragment de plumitif de l'officialité de Rouen. — Sébastien de Roye, curé de Dangu, nommé

doyen de l'archevêché pour le doyenné de Gamaches, par lettres datées de Pontoise, 12 juin 1636. — Registre endommagé par l'humidité, sans couverture.

G. 4904. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1632.** — Fragment d'un registre de l'officialité de Rouen. — 12 mai, mention de la chapelle Sainte-Croix et Saint-Laurent à Pavilly. — 26 mai, mention de François de Bury, prêtre, curé de Saint-Nicaise. — 3 juin, Barbe Caron, veuve de défunt Alexandre Danyel, demeurant en la paroisse Saint-Vivien, demanderesse en perfection de mariage contre Jean Le Boucher, du métier de la draperie.

G. 4905. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

**1637.** — Fragment du plumitif de l'officialité de Rouen. — 28 avril, Robert Duchesne et Jean Duval, chapelains de la commune de Saint-Maclou, contre Sébastien De Caux, curé de Saint-Maclou. — 12 mai, sacristie de de Saint-Ouen, lieu de la confrérie fondée pour le métier de crédier. — 13 mai, Nicolas Le Mansois, chapelain de Saint-Pierre de Carville. — 16 mai, « défenses à toutes personnes dépendant de la juridiction ecclésiastique de divertir ni faire divertir les clients, qui y ont cause, de prendre tels procureurs et avocats qu'ils voudront, mais les laisser suivant leur volonté, à peine d'interdiction de leurs charges pour 8 jours. » — 23 mai, « Monseigneur l'archevesque a voulu comparoir en la jurisdiction pour la tenir luy-mesme et remettre toutes les choses en estat ainsy qu'elles estoient du passé, et acte du serment presté par M. De la Faye, et déclaré que le greffier du secrétariat de l'archevêché mettra, à l'adjonction du promoteur subsidiaire, au greffe de ceste court, aultant des ordonnances faictes contre plusieurs presbtres durant la visite généralle, pour y avoir recours. » — Le curé de Couronne prête serment d'avocat. — 23 mai, audience tenue par l'archevêque. Il fait « plusieurs remontrances de ce qu'il y a quelques personnes qui proposent qu'il ne peult donner de jugement en beaucoup de choses qui se passent en ceste court. » Il déclare « qu'il entend prendre connaissance de toutes les affaires qui s'y passent. » — Il ordonne la transcription au plumitif d'une déclaration de Bretonneau, prieur de la Trinité et curé de Valliquerville, par lequel celui-ci désavoue certaines propositions insérées dans un livre intitulé *Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Pontoise*, à la rédaction duquel il avait pris part avec M. Féret, grand vicaire de Pontoise. — Audiences tenues par l'archevêque, 25, 27 mai, 8 juin. — Jean Le Clerc, curé de Routes, nommé doyen rural du doyenné de Canville, 23 avril 1637. — Adrien De la Faye, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, avocat en la cour ecclésiastique, nommé vice-gérant de l'officialité métropolitaine et diocésaine, 8 juin 1637.

G. 4906. (Registre.) — Petit in-folio, 136 feuillets, papier.

**1638.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — 12 février, à propos d'une défense faite par le curé de Quevillon, conformément à l'usage de la paroisse, à toute femme, de prendre du pain bénit au panier, excepté à la patronne du lieu. — Alexandre Bugard, nommé examinateur des témoins de la cour ecclésiastique, en remplacement de Pierre Langlois, décédé, 8 février 1638. — 13 mars, Laurent Hardouin, greffier en la cour ecclésiastique, se plaint de ce que les appariteurs font plusieurs assignations pour amender ou sauver un défaut sans avoir le défaut en main, ce qui est directement contre les règlements et rend inutile l'office de greffier et la tenue du plumitif. — 19 avril, mention de la confrérie de la Sainte-Trinité aux Augustins de Rouen. — 23 avril, défenses aux confrères de la charité du Mesnil-Esnard de boire aux tavernes aux dépens de la confrérie.

G. 4907. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1639.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — 7 mars, transaction entre Martin Mesenge, curé de Sahurs, et François Le Bailli, chapelain de la chapelle de N.-D. de la Paix en ladite paroisse, fondée le 6 février 1636. — Romain Du Fay, chapelain de la confrérie Saint-Gourgon, Sainte-Marie et Sainte-Clotilde, en la chapelle Saint-Marc, contre la confrérie prétendue érigée par les maîtres tireurs de fil de fer sous le titre de Saint-Louis, Saint-François, Sainte-Clotilde, en la chapelle de Saint-Louis, à Saint-Maclou de Rouen. — 20 juin, mention de la confrérie de Saint-Honoré au monastère des Filles-Dieu. — 25 juin, Gilles Thierry, curé de Saint-Léger de Bourdeny. — 17 septembre, mention de la confrérie de Notre-Dame de Toute Joie aux Augustins de Rouen. — 19 novembre, « enjoint à tous les doyens de visiter tous et chacun les presbytères et chancels de leurs doyennés et d'en apporter les procès-verbaux au greffe dans le prochain jour plaidable d'après les Rois... à peine d'interdiction. » — 29 novembre, « sur ce que le promoteur général a fait appeler le doien de la Chrétienté, les supérieurs de Saint-

Lô, des Carmes, Récollets, Capucins, les Pénitents de Saint-François, les Célestins, les Augustins, les Jésuites, les Augustins, la Madeleine, tous assignez vertu de notre mandement du XXVI[e] de ce mois, pour à eulx veoir faire deffences de procéder ailleurs qu'en ceste cour sur la question du droit parrochial, privilège des réguliers pour le faict des sépultures, enterrements des paroissiens, lesquels appelés en la manière accoustumée ne se sont comparus, ni aucuns pour eux fondés, fors et réservé le prieur de la Magdeleine, par procureur. » Nouvel ordre à eux d'avoir à comparaître. — 5 décembre, contre plusieurs curés de Rouen qui ne faisaient le catéchisme en leurs paroisses, au mépris du règlement de l'archevêque.

G. 4908. (Registre.) — 277 feuillets, papier

**1641.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — M[e] Guillaume Amelin, curé de Saint-Godard de Rouen, nommé par l'archevêque à l'office de doyen de la Chrétienté, Gaillon, 10 janvier 1641. — Lettres de l'archevêque, adressées an supérieur de l'Oratoire et aux Oratoriens de Rouen, approuvant la fondation faite par Michel Baudry, prêtre de l'Oratoire du diocèse de Rouen, et par noble homme Denis Morin, bourgeois de Paris, pour l'établissement de missions à faire par 3 prêtres, agréés de l'archevêque, pendant 3 semaines, de la veille de la Pentecôte jusqu'à la fête du Saint-Sacrement, Pontoise, 28 novembre 1640. — 1[er] août, Baptiste Demarre, médecin *spargirien*, et Michel Jean, sieur de Saint-Michel, opérateur, déclarent « pour répondre à l'assignation à eulx faicte pour leur veoir faire deffenses de monter en théastre les jours de festes et dimanches, qu'ils sont authorisés par arrest du Parlement à vendre et distribuer leurs médicaments, et pour cest effect monter sur le dit théastre, pour à quoy faire et pour plus facilement enseigner le peuple, les jours de feste et dimanches sont plus propres, attendu que le simple peuple est à loisir ès dits jours ; que néantmoins ils ne montent que apprez le service divin, d'autant que l'on s'est formalisé de quelques farces qui ont esté jouées ès dits jours, déclarant que pour l'advenir ils ne monteront sur le théastre ès dits jours pour enseigner le peuple et leur distribuer leurs médicaments, et où ils ne joueront à l'advenir aulcunes farces. » — 7 août, mention de la confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne des Tonneliers. — 23 août, cure de Saint-Pierre de Carville vacante par la résignation faite en faveur de M[e] Jean Hazet par Laurent Roger. — 29 octobre, enregistrement d'une lettre du Roi à l'archevêque de n au sujet de la prédication, faite à Saint-Denis, par le prieur du Mont-aux-Malades, « lequel avait attaqué le R. P. Jacques Sirmond, de la compagnie de Jésus, confesseur du Roi, et avait été si osé que de prendre pour les points de son sermon de prouver que le P. Sirmond était ignorant, impudent, arrogant et médisant. Dans la même lettre, le Roi ordonne à l'archevêque de reprendre le curé de Saint-Maclou qui s'était permis des attaques du même genre contre le même père, Compiègne, 22 octobre 1641. — 14 novembre, mention de la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Joseph à la cathédrale. — 29 novembre, contre le curé de Saint-Remy de Dieppe, qui s'était permis d'admettre de son autorité privée un prédicateur pour prêcher l'avent et le carême, au préjudice de celui que l'archevêque avait envoyé pour la station de ladite ville.

G. 4909. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier, sans couverture.

**1642.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 17 mars, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, à Saint-Paul de Rouen. — 20 mars, mention de la confrérie du Rosaire, fondée en l'église de Carentan. — 2 mai, mention de la confrérie de Saint-Marc, Saint-Gourgon et Sainte-Clotilde, à Rouen. — 4 juin « noble et discrète personne M[e] Toussaint Thibault, docteur en droit canon, provicaire général de Monseigneur l'archevêque de Rouen, ci-devant doyen de Neufchâtel, demandeur, pour le paiement des droits décanaux à lui dus par les curés de ce doyenné. — « Enregistrement, le 6 septembre 1642, de lettres de l'archevêque, adressées aux doyens et archiprêtres de son diocèse, sur la plainte qui lui avait été faite qu'en diverses paroisses les chancels et les maisons affectées au logement des curés, comme aussi plusieurs prieurés conventuels, chapelles, hôpitaux, léproseries et chapelles domestiques étaient en ruine. Il commet Jacques Bocquet, architecte de son château archiépiscopal de Gaillon, pour faire une revue et visite générale de tous les lieux ci-dessus spécifiés, ensemble des maisons qui doivent porter la croix pour marque de leur dépendance et connaissance de l'autorité archiépiscopale; des places, bancs, armoiries usurpés, avec ordre de dresser bon procez-verbal des ruines, manquements et réparations nécessaires. Donné au château de Gaillon, 3 décembre 1641. » — Mention, à la même date, de la confrérie des Trois Nativités à Saint-Maclou. — Dernière audience le 28 septembre.

G. 4910. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier relié en parchemin.

**1643.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — 23 janvier, Ursulines de Rouen, représentées par An

toine Trouvé, leur chapelain et confesseur. — Abel Guerould, licencié en décrets, curé d'Ypreville, au doyenné de Valmont, nommé doyen rural de ce doyenné, en remplacement de Chefdeville, démissionnaire, 25 mai 1643. — Simon Le Fèvre, bachelier en théologie, curé de Saint-Aubin en Rivière, nommé doyen rural du doyenné de Périers, en remplacement de Jacques Lemonnier, démissionnaire, même date. — Mention de la grande confrérie de Saint-Jacques en Gallice, fondée à Saint-Vivien de Rouen, dont les confrères étaient en procès avec la petite confrérie de Saint-Salvateur fondée aux Jacobins, 11 mars; — de la confrérie de Saint-Nicolas à Isneauville, 1er juin. — de celle de Saint-Laurent, à Saint-Laurent de Rouen, 3 septembre; — d'Antoine de Hincourt, chanoine d'Écouis, vice-gérant de l'officialité, 22 mai; — de Piédevant, curé de Forêts, 12 juin.

G. 4911. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1644.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — Pierre Seffrye, curé de Travailles, nommé doyen rural *archipresbyteratus seu sub-penitentiariatus decanatus de Baudemonte*, en remplacement de maître Antoine de Hincourt, vice-gérant en l'officialité, démissionnaire, Gaillon 29 décembre 1643. — 18 janvier, entre les trésoriers de la paroisse de Saint-Vivien, et Nicolas Turgis, curé de cette paroisse, au sujet de l'usage pratiqué en ladite église, touchant les cierges et le luminaire. — 12 février, mention de maître Pierre Du Perroy, doyen de la Chrétienté, curé de Saint-Étienne des Tonneliers; — 11 mars, mention de la confrérie de Sainte-Clotilde, à Saint-Maclou de Rouen. — Nicolas Paris, grand pénitencier, nommé vicaire général; lettres de l'archevêque, datées de Gaillon, 1er mars 1644, pour déclarer que ces deux offices de grand pénitencier et de vicaire général peuvent être remplis concurremment par le titulaire. — 19 octobre, liste des officiers de l'officialité : 9 avocats (Laurent Martel, Jean De la Faye, François Vereul, Pierre Pellerin, Pierre De Caux, Jacques De la Faye, Charles Cauvin, Jacques Lemonnier, de Hincourt. — Jean Lemonnier, curé de Saint-Maurice au doyenné de Pavilly, nommé à l'office d'enquêteur en l'officialité, en remplacement de Claude Morange, Gaillon, 12 octobre 1644.

G. 4912. (Registre.)— In-folio, 181 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1645.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — Lettres de l'archevêque : — sur ce qui lui aurait été remontré par les curés des cinq paroisses du comté d'Alihermont, qu'elles étaient enclavées dans le doyenné d'Envermeu, et que néanmoins elles étaient comprises dans le doyenné de Longueville, ce qui leur causait un notable préjudice ainsi qu'aux pauvres écoliers de leurs paroisses, pour être trop éloignées du district du doyenné de Longueville, l'archevêque démembre lesdites cinq paroisses du doyenné de Longueville et les réunit au doyenné d'Envermeu, Gaillon, 2 novembre 1644. — Auber Douillon, prêtre, nommé par l'archevêque à un office de notaire et tabellion à l'officialité, 25 juillet 1645. — 16 septembre, mention de la charité et confrérie de Notre-Dame, Saint-Nicolas et Saint-Maur, fondé à Longueville.

G. 4913. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1646.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — Lettres de l'archevêque : — Nicolas Lemaistre, grand vicaire, prédicateur distingué, et que l'on avait admiré dans la chaire de la cathédrale pendant le carême, appointé pour une pension de 500 écus sur les revenus de l'archevêché, 16 mars 1646. — 7 mai, mention de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel aux Carmes de Rouen. — 5 juin, Jean Le Monnier, bachelier en droit canonique, curé de Saint-Maurice, nommé archiprêtre ou doyen rural et pénitencier du doyenné de Pavilly, en remplacement d'Étienne Louvet, curé de la première et de la seconde portion de Pavilly, démissionnaire, Gaillon, 19 avril 1646. — 15 septembre, Jean Hodart, dit *a Christo*, religieux profès de l'ordre des Frères Prêcheurs, natif de Montivilliers.

G. 4914. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1649.** — Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. — Mention de Philippe Josse, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde, 4 mars 1649; — d'Anne de Souvré, abbesse de Saint-Amand, en procès pour la dîme des Ventes d'Éavy, 12 mars; — de la charité et confrérie de Notre-Dame de Bonsecours en la paroisse de Blosville, 15 mars; — d'Olivier Lecallard, curé de Hauville, au diocèse de Lisieux, en procès avec Jacques Le Gendre, prêtre habitué en ladite paroisse, auquel il avait défendu de porter le surplis, 13 avril; — de Jacques Le Doux, haut-doyen et official d'Évreux; — de maître Adrien De la Montagne, écuyer, sieur de Crasville, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Ouen le Mauger, même date; —

de Jacques Bruhier, curé de Notre-Dame de Neufchâtel, 28 avril. — Lettres de l'archevêque, par lesquelles il nomme vicaire général maître Toussaint Thibaut, docteur en théologie, chanoine de Rouen, *ecclesiastes et major penitentiarius,* 13 juillet. — On a transcrit, sous la date du 11 décembre 1648, une sentence entre Louis Sevrey, procureur général de l'officialité, et l'official de Rouen, Adrien De la Faye. Le premier était demandeur en requête, du 9 novembre 1648, « à ce que l'ordonnance rendue par l'archevêque le dernier jour d'août précédent, en forme de règlement entre ledit Sevrey, procureur général, et l'official sur la fonction et exercice de leurs charges, fût exécutée par provision, en attendant le vide de l'appel qui avait été interjeté en cour de Rome par ledit official.

G. 4915. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1650.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — Gabriel Bizet, prêtre, nommé notaire, tabellion et enquêteur de l'officialité, en remplacement de Simon de Gouberville, 27 janvier. — Nicolas de Dieppe, curé de Notre-Dame d'Envermeu, nommé archiprêtre et doyen rural du doyenné d'Envermeu, en remplacement de Guillaume Pinchon, curé de Saint-Nicolas d'Alihermont, 26 mars; reçu le 12 avril. — 18 juillet, contre le vicaire des Ifs, qui portait le Saint-Sacrement aux malades sans flambeau, torche ni lanterne, et qui, au lieu d'apprendre à ses écoliers à servir Dieu, leur apprenait à faire des pétards et leur vendait de la poudre. — Louis Sevrey nommé auditeur juge, en d'autres termes, official en la cour métropolitaine, en remplacement d'Adrien De la Faye, 24 juillet. — Antoine de Hincourt, nommé promoteur général en remplacement dudit Sevrey, 8 août. — 10 octobre, mention de la confrérie de Notre-Dame de Bonsecours, des 11,000 vierges et des 10,000 martyrs et de Saint-Charles-Borromée. — 4 novembre, *appeaux* des officiers de la cour ecclésiastique; sept avocats (Laurent Martel, Jean De la Faye, François Vereul, Pierre De Caux, Pierre Pellerin, Gabriel Bizet, Nicolas Roger).

G. 4916. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1653.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 17 février, difficulté pour la préséance entre l'avocat d'office et le promoteur subsidiaire; l'avocat d'office, d'après la décision de l'archevêque, aura par provision la préséance, et cependant il sera informé de l'usage et de ce qui a été pratiqué ci-devant. — 1er mars, mention de la confrérie de Saint-Sébastien en la cathédrale de Rouen. — Jean Douvre, curé d'Alvimare, nommé archiprêtre ou doyen rural du doyenné de Foville, en remplacement de Jacques Le Maignant, curé de Saint-Antoine la Forêt, démissionnaire, 17 mars 1653; reçu le 8 avril suivant. — 12 mai, les confréries de la grande confrérie de Saint-Jacques de Compostelle contre les confrères de la petite confrérie de Saint-Salvateur. — 2 juillet, contre Guillaume Kelly, prêtre hibernois. — 27 août, Élie Pinchon, curé de Notre Dame de Boislévesque, nommé vicaire général de Charles de Mayol, prieur de Beaulieu, 14 août 1653. — 6 septembre, paroisse de Bouteilles, sans prêtre pour administrer les sacrements, quoique par plusieurs ordonnances il eût été enjoint au doyen du lieu d'y préposer un prêtre approuvé pendant la détention du curé du lieu; chancel en totale ruine. — Jean Mauger, curé de Saint-Hildevert de Gournay, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Bray, en remplacement du curé de Dampierre, démissionnaire, 28 octobre 1653. — Jean Chevalier, curé du Thil, nommé archiprêtre et doyen rural et propénitencier du doyenné de Gisors, en remplacement de frère Potin, curé de Beauvoir-en-Lyons, démissionnaire, 7 novembre 1653. — Charles Bérenger, de Bosquentin, nommé à l'office d'inquisiteur en remplacement de Jean Lemonnier, 10 novembre 1653. — 22 novembre, procès pour des bancs en l'église de Velli.

G. 4917. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1654.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 9 avril, Louis Rose, curé de Touffreville, nommé archiprêtre et doyen rural du doyenné de Cailly, en remplacement de Nicolas Le Saulnier, révoqué. — 20 mai, Pierre le Crep, curé de Saint-Aignan, nommé à la même fonction pour le doyenné de Ry, en remplacement de Thomas Pinel, curé de Rebets, décédé. — 30 juin, contre le curé de Saint-Remy de Dieppe, qui se permettait de marier des personnes étrangères à sa paroisse, sans bans, ni cérémonies. — 2 juillet, Charles de Hauteryve, nommé notaire tabellion à la cour ecclésiastique. — 4 septembre, mention de la confrérie de Saint-Cyr, à Saint-Maclou de Rouen. — 28 septembre, contre certains moines de Fécamp non réformés, vagabondant à Rouen, portant grands cheveux poudrés, hantant les jeux de paume et autres « où se tiennent berlans et table ouverte. »

G. 4918. (Registre.) — 287 feuillets, papier.

**1655.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — Simon Roussseau, du métier d'ivoirier, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Martin sur Renelle, prisonnier aux prisons de la cour ecclésiastique, à l'instance de Marie Hébert, demande à être dispensé de la publication des 2e et 3e bans de son mariage avec ladite Marie : « Il a reconnu les promesses de mariage d'entre eux suivies de copule charnelle, sur quoi la cour avoit ordonné qu'il seroit procédé à la célébration de leur mariage, les cérémonies au préalable gardées. » — 25 mars, « sur ce que le prévôt général a remonstré qu'il avoit eu advis que le jour d'hier le curé de Mainières allant à sa paroisse pour y faire ses fonctions, administrer les sacrements à ses paroissiens, avoit esté rencontré par le sieur baron de Mainières, lequel, en continuation de ses menaces, l'avoit exceddé, meurtri en plusieurs parties de son corps, spécialement au visage, avec menaces que, s'il alloit en la paroisse de Mainières, il le tueroit; que ledit baron de Mainières avait fait desmollir et abattre le presbytaire de la paroisse de son authorité propre, il sera incessamment informé desdites menaces, exceds et violences. » — Charles Godin, curé d'Auquemesnil, nommé archiprêtre et doyen du doyenné d'Eu, en remplacement de Charles Le Vasseur, démissionnaire, 26 mars 1655. — 7 juin, enjoint à tous les curés et supérieurs de maisons religieuses de souffrir en leurs églises le tronc pour les pauvres conformément aux arrêts. — Le Cornier, chanoine, archidiacre de la cathédrale, déchargé, sur sa demande, des fonctions de vicaire général, Gaillon, 20 août 1655.

G. 4919. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1657.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 9, 17, 23 janvier, procès entre Charles Du Four, abbé d'Aulnay, et le père Jean de Brisacier, recteur du collège de Rouen. — 16 janvier, Clément de Voisin, prêtre du collège des Jésuites, impétrant de bref du pape pour la nullité de ses vœux. — Enregistrement du diplôme de licencié en droits obtenu à l'université de Caen par Adrien Picard, prêtre de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, 7 mars. — 5 juillet, mention des collèges de Notre-Dame de Bonsecours, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean-Baptiste et des confréries de la Conception et de sainte Catherine, à Saint-Remy de Dieppe. — 7 août, procès entre les maîtres de la confrérie de Bonsecours et Hugues Fremont, curé de Blosville, lequel, de son autorité privée, avait arraché le tableau qui était attaché avec une chaîne de fer en la chapelle de l'église dudit lieu. — 7 août, procès entre les Jésuites d'Eu, prieurs de Saint-Martin-au-Bosc, et Nicolas Houdin, curé. — 28 octobre, Jean, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, chargé par l'archevêque de Rouen de la visite générale du diocèse (dédicaces d'églises, consécrations d'autels, etc.) — 10 novembre, Pierre Gaud, curé d'Houville, nommé archiprêtre doyen rural et propénitencier du doyenné de Gamaches, en remplacement de Julien Laurent, curé de Heuqueville, démissionnaire. — 14 novembre, Louis Helye, maître ès-arts, chanoine de Rouen, nommé promoteur sudsidiaire ou volant (*cursor*), en remplacement de Pierre Seffrie, curé de Guiseniers, doyen de Baudemont.

G. 4920. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1657-1662.** — Plumitif d'office de l'officialité de Rouen. — 16 mars 1657, défenses à toutes personnes d'empêcher le prédicateur de la station de Quillebeuf de confesser, suivant la permission à lui donnée. Deux prêtres, Brunel et Desmoulins, s'ingéraient de confesser sans approbation, et voyant qu'ils n'inspiraient aucune confiance au peuple, ils avaient vu de mauvais œil que le prédicateur attirât à lui les pénitents. — 17 mai, les curés de la ville de Dieppe contre les maîtres et frères de charités et confréries établies en ladite ville. « Aux seuls maîtres et frères des charités est defféré le port et la conduite des corps des défunts, de quelque maladie qu'ils soient décédés. Le maître en charge sera immédiatement devant le corps pour donner les ordres nécessaires à la conduite d'icellui, et s'il arrive que les défunts soient de plusieurs charités, les maîtres auront la même marche. » — 23 juin, « discipline énervée au prieuré du Mont-aux-Malades. » Il ne s'y trouve que deux religieux prêtres, qui ne peuvent acquitter les fondations. Ils y appellent des étrangers, gens à leur dévotion. Ces deux prêtres sont encore entre les mains de la justice, et non purgés des accusations portées contre eux. L'archevêque nommera un visiteur. — 14 janvier 1658, ordre au doyen de Gisors de visiter les chancels et presbytères de son doyenné. — 30 mars, contre deux prêtres habitués de Saint-Jacques de Dieppe, qui avaient été nuitamment par les rues avec des violons donner des aubades. — Dernier août, le doyen ou son vice-gérant dressera procès-verbal de la chapelle de Sauquentot, chapelle bâtie dans le manoir seigneurial dudit lieu, dans laquelle on avait célébré la messe, jusqu'au jour où ledit manoir avait été vendu au sieur de Civille-Saint-

Mars, de la R. P. R., lequel y avait fait cesser la célébration de ladite messe, bien qu'il y eût pour la dire une fondation de 50 livres de rente. — 26 septembre 1659, nef de Saint-Denis d'Héricourt en totale décadence.

G. 4921. (Registre.)—In-folio, 234 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1659.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — Charles Dufour, abbé de Notre-Dame d'Aulnay, nommé vicaire de l'archevêque en ce qui concernait la justice, dernier décembre 1658; lettres enregistrées le 8 janvier suivant. — 5 mars, mention de la confrérie de Notre-Dame de Bonsecours, fondée à Blosville. — 22 mars, mention de la même confrérie et de la charité de la Trinité en la même paroisse. — 20 mai, mention de la confrérie de Notre-Dame de la Miséricorde à Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. — Lettres du Roi à l'archevêque de Rouen : « Sur les plaintes qui me furent cy-devant faites que la discipline régulière estoit mal observée daus l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen...., j'ordonnay, par mes lettres des XIX et XXVI du mois passé, au prieur claustral de ladite abbaye, de surceoir la réception de 3 ou 4 novices..... Mais comme depuis j'ay fait réflection et considéré que cette affaire étoit purement ecclésiastique et de religion, j'ay révoqué lesdits ordres, » 25 mai 1659. — Délibération du chapitre de l'abbaye de Saint-Ouen : « Arresté que l'archevêque seroit supplié de se donner la peine de visiter le monastère pour faire congnoistre au Roy que, sans cause, les religieux avoient esté calomniés. Déclarent vouloir vivre désormais sous l'autorité et dépendance de l'archevesque, sans toutefois dépendre en aucune manière de MM. les grands vicaires et archidiacres, de MM. de son conseil ». — Alphonse de Chalon, licencié ès-droits, nommé juge ecclésiastique, official ordinaire et métropolitain, en remplacement de François Mahault, sieur de Tierceville, démissionnaire, 1659; — lettres enregistrées, le 18 octobre même année. — Pierre De France, curé de Sainte-Anne de Varvannes, nommé archiprêtre, doyen royal et propénitencier du doyenné de Basqueville, en remplacement de Mordant, curé de Tostes, démissionnaire, 18 juillet 1659. — Jean De la Haye, curé de Restouval, nommé au même office pour le doyenné de Foucarmont, 14 août même année.

G. 4922. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

**1662.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — M. de Chalon, official. — 17 janvier, Robert Lévesque, maître en charge de la confrérie de Notre-Dame, fondée à Saint-André hors Cauchoise. — 23 juin, enregistrement de la commission de doyen du doyenné de Longueville, donnée à Jacques Laurent, curé de Longueville, par Mgr de Harlay (20 mai 1662). — 26 août, confrérie de Saint-Clair aux Cordeliers de Rouen. — Nicolas Le Rebours, ancien maître de la charité de Bonsecours. — 28 août, Georges Tinel, maître en charge de la confrérie de Saint-Ouen à Saint-Ouen de Lougpaon. — 30 septembre, Michel Bourdon, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Michel d'Ingouville, Notre-Dame et Saint-François du Havre-de-Grâce, ses annexes, prétend que la chapelle et territoire de la citadelle du Havre font partie de sa paroisse; qu'il a tout droit d'y administrer les sacrements à ceux qui y résident, d'y faire l'office, prêcher, donner les sacrements aux malades. Le jour de la Saint-Louis, il s'y était rendu pour y dire la grand'messe et pour y faire l'office à son ordinaire; mais frère Athanase, capucin, qui y était aumônier ou chapelain, en ayant été averti, « s'en seroit offensé et auroit déclaré que cela lui appartenoit en qualité d'aumônier, et qu'en cette qualité, il pouvoit aussi administrer les sacrements de viatique et d'extrême-onction, sans pouvoir ni consentement du curé. » M. Bourdon demande que défenses soient faites au frère Athanase d'administrer à l'avenir les sacrements, sans permission du curé, et au frère Jean Damascène d'y prêcher sans la même permission. — 17 octobre, supplique adressée à l'archevêque par les capitaines de navires de la ville du Havre : « ayant bien cent ou VIxx navires qui vont la pluspart tous les ans à la pesche des morues et autres endroits où la nécessité du commerce les oblige de naviguer, lesquels ne fournissent pas moins que le nombre de 5,000 hommes et plus soumis à la conduite pastorale de l'archevêque, qui tous, pendant 8 ou 9 mois que dure ordinairement leur voyage, sont privés d'assister aux solennités les plus grandes de l'église, d'entendre aucune messe, ny recepvoir aulcun sacrement pendant un si long temps, de sorte qu'on en voit plusieurs aujourd'hui dedans le Havre, au fond de l'hiver, qui depuis 40 ans et plus qu'ilz voyagent sur mer, ne se sont encore trouvés de Pasques, de Pentecote, feste du Saint-Sacrement pour rendre leurs debvoirs et honneur à N. S. dans le temps où tous les crestiens s'en acquittent avec tant de zèle, et néantmoins se voient exposés à mille dangers tant par les tempestes... que de la part des pirates et ennemis du nom crestien, qui en détiennent encor aujourd'hui plusieurs dedans les fers, ne pouvant encor taire les besoins qu'ont lesdits capitaines des grâces du ciel pour la conduite de leurs matelots dont l'humeur grossière, n'estant bien réglée, les porte dans beaucoup de blasphèmes, excès et péchés... Demandent à l'archevesque de leur accorder une procession

dans l'église de Notre-Dame du Havre, leur paroisse, où le Saint-Sacrement soit porté avec révérence à l'heure du salut, le jour et feste de la Conception immaculée de Notre-Dame, qu'ils prennent pour leur patronne, auquel temps ils sont tous de retour de leur voyage, et de permettre au curé du Havre de porter ledit Saint-Sacrement en la procession solennelle qui se fait tous les ans le jour de l'Épiphanie, devant la grande messe et de l'exposer pendant la dite messe et les 2 vespres, affin que ce jour, destiné à l'adoration de ce grand roy des roys, leur soit comme un supplément de la feste du très Saint-Sacrement et des autres dont ils sont nécessairement privés. » Ils promettent d'avoir soin « que toutes les rues par où marchera la procession soient tapissées honorablement comme il couvient. Ils prépareront en quelques endroits des tabernacles et tant lesdits capitaines de navires, que pilotes, contremaîtres et tout leur équipage, marcheront avec piété, 4 à 4, tenant un cierge en main en suite des confrères du Saint-Sacrement et de MM. les officiers de la ville. » — Au bas : « Soit ainsi qu'il est requis. Donné au Havre, au cours de notre visite générale, le 27 apvril 1662. Signé : Fr., archevesque de Rouen. » Enregistré au greffe de l'officialité, 17 octobre 1662. — 24 novembre, adjudication, pour 253 livres, des réparations à faire au chancel de Sahurs. — 28 novembre, nouvelle mention de la confrérie de la Miséricorde, fondée en l'église Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. — 7 décembre, mention de la confrérie de Bonsecours à Saint-Remy de Dieppe.

G. 4923. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1664.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — Jean Alexandre, curé de Douvrend, nommé archiprêtre ou doyen rural et propénitencier du doyenné d'Envermeu, en remplacement de Pierre Frémont, décédé, *cum onere solvendi, juxta antiquum morem, mensæ archiepiscopali, in sinodo æstivali, 4 libras, et secretario nostri archiepiscopatus in unaquaque sinodo, 16 solidos turonenses* (29 déc. 1663); reçu le 16 février 1664. — 7 mars, contre le surnommé Hallez, prêtre, chapelain du Temple, qui s'ingérait de célébrer mariage en la chapelle du Temple sans aucun pouvoir. — Benoît Drouin, prêtre, nommé notaire et tabellion en la cour ecclésiastique au lieu de Romain Du Fay, prêtre, décédé, 15 avril 1664. — 9 juin, mention de la confrérie de Saint-Michel à Saint-Maclou de Rouen ; — de Bedien Maurenge, prêtre, docteur en Sorbonne, cy-devant curé de Rozay, à présent pensionnaire sur les fruits de ce bénéfice. — 5 juillet, adjudication des réparations à faire au presbytère et au chancel d'Admesnil. — Adrien Talbot, curé de Boscrobert, nommé archiprêtre ou doyen rural et propénitencier du doyenné de Longueville, en remplacement de Jacques Laurence, curé de Longueville, démissionnaire, 17 août 1664; — reçu le 5 novembre. — François Regnault, curé de Crasville-la-Malet, nommé au même office pour le doyenné de Canville, en remplacement de maître Robert Amelin, décédé, 2 décembre 1664; reçu le 3 du même mois.

G. 4924. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1666.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 14 janvier, Guillaume Amelin, ancien curé de Saint-Godard, pensionnaire sur les fruits de Saint-Denis d'Hacquelon. — 15 janvier, Martin Dauno, curé de Notre-Dame d'Arques, contre David Le Viconte, prêtre habitué. — François Daguillenguy, prêtre du diocèse d'Acqs, doyen de Saint-Mellon de Pontoise, nommé à la vicairie gracieuse, à Pontoise, 6 janvier 1666. — 11 février, mention de la confrérie de Saint-Victor à Saint-Cande-le-Jeune. — 8 mars, plainte du promoteur contre les religieux de Mortemer, qui menaient « une vie déréglée et pleine de libertinage, au scandale du public, à quoi les supérieurs de l'ordre n'apportaient aucun remède. » — 26 mars, mention de la confrérie de Saint-Michel, à Saint-Nicaise de Rouen. — Nicolas Le Febvre, avocat au Parlement, nommé avocat général en la cour ecclésiastique par l'archevêque de Rouen, 29 avril 1666. — Robert Langlois, curé de Saint-Ouen-des-Champs, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Pont-Audemer, en remplacement de Georges Le Nud, décédé, 9 juin 1666. — Guillaume Godard, curé de Cappeval, nommé au même office pour le doyenné d'Envermeu, en remplacement de Jean Alexandre, décédé, même date. — Guillaume Chéron, curé d'Osmonville, nommé au même office pour le doyenné de Basqueville, en remplacement de Pierre De France, décédé, même date. — 14 juillet, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen. — Procès contre François Le Blond, vicaire de Saint-Jacques de Neufchâtel, ci-devant directeur et confesseur des Bernardines du couvent de l'hôpital de ladite ville, lequel avait réclamé des honoraires pour l'administration des sacrements. — 10 septembre 1666, Charles de Bourrey, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Bourgoult. — 17 septembre, Robert, prêtre habitué à Saint-Nicolas de Rouen, faisant la charge de maître de la confrérie de Sainte-Reine. — Jean Ibel, confrère de la confrérie de Notre-Dame de la Miséricorde, à Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. — 19 octobre, à l'of-

ficialité de Rouen, 4 avocats (Gabriel Bizet, Pierre De la Faye, Guillaume Bottey, Edme Hardouin), 3 enquêteurs, 12 procureurs, 4 appariteurs.

G. 4925. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1667.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 19 janvier, Guillaume Fouchet, prêtre, chapelain de la confrérie de Toussains, fondée en l'église de Saint-Léonard d'Alençon, appelant de sentence rendue en l'officialité de Séez. — 7 février, Léonard de Salorney, religieux profès en l'abbaye de Saint-Wandrille, prieur de Saint-Saëns, en procès pour dîmes avec Louis Concedieu, curé de Saint-Martin-le-Blanc. — Marie Thomas, fille de défunt messire Jean Thomas, en son vivant, lieutenant général criminel à Rouen, demanderesse en nullité de mariage prétendu contracté entre elle et Adrien d'Andrieu, écuyer, sieur de Recusson. — Philippe Hébert, prêtre, docteur en théologie, curé d'Anquetierville, nommé promoteur subsidiaire en remplacement de Louis Élie, prêtre, qui venait d'entrer dans l'ordre de Prémontré, 20 mai 1667; reçu le 23 du même mois. — Claude Morange, avocat au parlement de Paris, pourvu en survivance de la charge de garde des sceaux de l'archevêché; nommé secrétaire de l'archevêché, en remplacement d'Abraham Huet, décédé, 28 mai 1667; reçu le 6 juin suivant. — L'archevêque lui octroie la survivance dudit office, dont était pourvu Pierre-François Morange, son fils, avocat au Parlement, même date. — 3 décembre, Pierre Carran, nommé notaire en la Cour d'église, en remplacement de Noël Robert, décédé. — 20 décembre, mention de la confrérie de Saint-Job, fondée à Saint-Jean de Rouen. — de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église Saint-Georges du Gros-Theil.

G. 4926. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1668.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — 27 février, mention de la confrérie de Notre-Dame de la Délivrande, à Saint-Vivien de Rouen; — 4 mai, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, fondée à Saint-Martin de Cléon; — 16 juin, mention de la confrérie Saint-Jacques, Saint-Christophe aux Augustins de Rouen; — 18 juin, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, Saint-Thibaut et Sainte-Anne, à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen. — Pierre Massé, curé de Rebais, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Ry, en remplacement de maître Pierre Le Crep, démissionnaire, 16 mai 1668; reçu le 4 juillet suivant; — 6 juillet, mention de l'état d'abandon dans lequel était tombé la chapelle de Colleville, au doyenné de Valmont. — Adrien Alexandre, curé de Sorquainville, nommé archiprêtre doyen rural et propénitencier du doyenné de Valmont, en remplacement de maître Abel Guérout, décédé, 16 mai; reçu le 6 juillet. — 3 novembre, mention de la confrérie de Saint-Simon et Saint-Jude à Saint-Maclou de Rouen. — 16 février 1669, les religieux de la Madeleine de Rouen contre les maîtres de la confrérie de la Glorieuse Résurrection de Notre-Seigneur, de Saint-Lazare et de Sainte-Marthe, fondée au cimetière de Saint-Maur de Rouen. — Edmond Panel, nommé par l'archevêque notaire procureur en la cour ecclésiastique, 19 février 1669. — 26 février, mention de la confrérie de Saint-Eutrope, fondée à Notre-Dame de la Ronde; — 17 août, mention de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église Saint-Pierre de Déville; — 21 novembre, mention de la confrérie des Trois Nativités, à Saint-Nicaise de Rouen.

G. 4927. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1671.** — Plumitif de l'officialité, commençant le 19 avril et finissant le 19 décembre 1671. — Raoul Bretel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, doyen de l'église de Rouen, nommé vicaire général, par le chapitre, le siège vacant, 19 mars 1671. — Jean Aubourg, grand chantre, Charles Dufour, trésorier, Pierre Ferrare, nommés aussi, par le même chapitre, vicaires généraux, même date. — Official, Alphonse de Chalon; promoteur général, Barthélémy Brice. — 19 octobre 1671, *appeaux* des officiers de l'officialité, Antoine de Hincourt, promoteur général, Gabriel Bizet, Edme Hardouin, Pierre De la Faye, avocats.

G. 4928. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1672-1673.** — Affirmations de voyage au greffe de l'officialité. — Affirmation de maître Pierre Jourdain, prêtre, curé de Saint-Jacques de Lisieux; — de Michel Formont, curé de Saint-Sauveur de Caen; — de François Le Lanternier, curé de Vatteville; — de Jacques Le Choesne, docteur en théologie, curé de Fidelaire; — de Jacques De Launay, docteur de Sorbonne, curé de Breteuil; — de noble et discrète personne Jean-Baptiste De Clieu, prêtre, docteur de Paris, curé du Havre-de-Grâce (venu à Rouen aux fins de poursuivre l'instance qu'il avait intentée en cette cour à l'encontre de François Hue, prêtre, l'un des choristes de Notre-Dame du Havre), 21 août 1673. —

Défaut donné au sieur Le Doux, prêtre, chapelain de la confrérie de Bonsecours, fondée à Blosville, et à Pierre Bonmartel, clerc de ladite confrérie, contre Émart, maître en charge de la même confrérie, 15 septembre 1673.

G. 4929 (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696-1697.** — Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. — 18 mai 1696, Antoine Duquesne, écuyer, lieutenant de cavalerie, demandeur en perfection de promesses de mariage, contre damoiselle Marie-Barbe Féron, défenderesse : « Nous avons veu la déclaration de ladite damoiselle Féron, qu'elle n'entend achever les secondes promesses de mariage intervenues entre elle et ledit sieur Duquesne; icelles de rechef déclarées nulles et résolues; permis auxdites parties de se pourvoir ailleurs par mariage où Dieu leur inspirera; ladite damoiselle Féron, pour la légèreté de sa foi, condamnée en 10 livres d'aumône envers les pauvres de la conciergerie de cette cour et aux despends des 2 instances envers ledit sieur Duquesne, sauf la question des inthérests, pour lesquels renvoyé se pourvoir devant les juges auxquels la connaissance en appartient. » Signé : Clément. — 22 juin 1696, René Le Vieil, maître vitrier, contre Alexandre Le Maistre, clerc de la confrérie dudit métier. « Ordonné qu'à l'avenir il sera présenté audit Le Vieil du pain bénit comme il a été usité à l'égard des autres maîtres. » — Les maîtres anciens et particuliers de la confrérie de Notre-Dame de Liesse, contre Pierre Dormesnil, maître dernier élu de ladite confrérie. — Joseph de Y de Séraucourt, nommé vicaire général par Mgr Colbert, Rouen, 10 juin 1696. — Monitoire accordé à messire Pierre Savary, seigneur de Saint-Just, 11 août 1696. — Entérinement de bref de nullité de promotion à l'ordre de sous-diaconat, pour messire Pierre Scot de Fumechon, conseiller au Parlement. — 14 août 1696, « la mession termée jusqu'au vendredi 19 octobre prochain, le lendemain de la feste de S. Luc, parce que toutes fois l'on recommencera à pleder pour les causes nouvelles et provisoires le 1er vendredy d'après la feste de Notre-Dame de septembre, et ainsi continué toutes les sepmaines jusqu'après la Saint-Luc. » — *Appeaux* le 19 octobre, le lendemain de la Saint-Luc : 6 avocats (Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Pierre Marsollé, Aubry de Bellegarde, Pierre Le Desvé); 6 procureurs, 3 huissiers, 1 greffier. — Dudit jour, Pierre Renoult, maître en charge de la confrérie de Saint-Blaise, contre le curé de Saint-Herbland. — 30 octobre, Roger Andrieu, maître en charge de la confrérie de Saint-Pierre de Rome, contre Geuffray Cauvel, maître en charge de la même confrérie l'année précédente. — Dernier décembre 1696, dispense du 3e degré de consanguinité et du 2e au 3e d'affinité à maître François Varin, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et à damoiselle Marie-Madeleine Mouret. — 4 juin 1697, Louis Deschamps, religieux de l'abbaye de Valmont, prieur de Notre-Dame au Bosc, contre le prieur et les religieux de ladite abbaye. — Revenu de cette abbaye évalué à 23,000 livres. — Dernière audience, 28 septembre 1697. « Fin à cause du changement de formule dont la marque a changé au 1er octobre 1697. — » Nombreuses dispenses de consanguinité et d'affinité. — Adjudication de dîmes et de déports, et de réparations à faire aux églises.

G. 4930. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1697-1699.** — Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. — 19 octobre 1697, *appeaux* des officiers de l'officialité : avocats, Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Simon Froger, Pierre Marsollé, Pierre Le Desvé, Aubry de Bellegarde. — 15 novembre 1697, mention de Louis De Mouy, promoteur de l'officialité d'Avranches. — Réception, le 16 janvier 1698, de Charles Duchesne, prêtre du diocèse de Paris, nommé le 2 du même mois, par Mgr Colbert, garde des archives de l'archevêché de Rouen. — 21 janvier 1698, dispense de consanguinité pour Jean de Rocquigny, écuyer, et Louise de Rocquigny, du diocèse de Rouen. — Révocation (Paris, 5 mars 1698), par Mgr Colbert, de Charles Guérard, notaire procureur de l'archevêché en la cour ecclésiastique. — 15 avril 1698, difficultés au sujet d'une fondation faite par le feu curé de Saint-Jean sur Cailly. — 16 avril 1698, restitution des statuts de la confrérie de Notre-Dame d'Houppeville. — 27 mai 1698, consentement donné par Gédéon de Manneville, curé d'Ymare, à l'établissement d'un notaire en cette paroisse. — 21 octobre 1698, nouveaux *appeaux* des officiers de l'officialité; 2 nouveaux noms d'avocat, Toustain et Cerisey. — Nombreuses dispenses de consanguinité et d'affinité; monitoires, adjudications de dîmes et de déports, etc.

G. 4931. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

**1703-1704.** — « Registre plumitif du greffe de l'officialité de Rouen pour les causes du diocèse. » — Dispense du 2e au 3e degré de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Henri Charles Le Veneur, capitaine dans le régiment royal des Cravattes, et à Marie-Catherine de Par-

dieu, 1703. — 8 mai 1703, procès entre Antoine Delahays, demandeur en assignation et en perfection de mariage, et Louise Auber et Marie Baudouin, sa fille, défenderesses. Vitecoq, procureur, déclare que ladite Baudouin n'entend point accomplir les promesses de mariage; l'official accorde acte de la déclaration de ladite Baudouin, déclare les promesses résolues, permet aux parties de se pourvoir ailleurs par mariage où Dieu leur inspirera; ladite Baudouin condamnée à 40 sous d'aumône envers les pauvres pour la variation et légèreté de sa foi, aux dépens envers ledit Delahays, sauf la question des intérêts, pour lesquels le demandeur est renvoyé se pourvoir devant les juges auxquels la connaissance en appartient, 11 mai 1703. — Acte de réception de M. Jean De la Voipière pour exercer, par commission, l'office de notaire procureur en la cour ecclésiastique. — L'audience du mardi 12 juin 1703 n'a pas lieu, non plus qu'au palais, à cause de la nouvelle de la mort de M. de Montholon, 1er président. — Dispense du 3e au 4e degré de consanguinité à messire Alophe de Gaudechart, marquis de Bachiviller, lieutenant général des armées du Roi, et à demoiselle Marie-Françoise-Paule de Gaudechart, 1713; — à Philippe-Guillaume Bigot, chevalier, sieur de Graveron Turgère, conseiller au Parlement, et à Marie-Anne Dupont, fille de défunt Charles Dupont, trésorier général des finances, 1704. — Adjudications finales des revenus temporels des paroisses de Louvetot, Mouflaines, Cordelleville, Montérollier, Guaineville, Anglesqueville-la-Braslong. — Actes de serment des doyens : des Loges, Étienne Le Vasseur, curé de Mantheville, 15 septembre 1703; — de Périers Gravanterre, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, 22 décembre 1703; — d'Aumale, Pierre Charles, curé de Launoy, 7 mai 1704; — de Saint-Georges, Louis de Fergeol de Villers, curé d'Hénouville, même date; — de Longueville, Thomas Beaurain, curé d'Auffay, même date. — 20 mai 1704, sur la requête du curé de Letteguive, défenses à Jean Pinchon d'exercer les écoles en ladite paroisse. — En 1703, MM. Aubry de Bellegarde, François Toustain, Jacques de Manneville, avocats à l'officialité; — 7 procureurs dont un était prêtre, 2 huissiers. — Bernard Couet, licencié ès-lois, nommé official le 4 novembre 1703. — Alexis du Tot-Frontin, docteur en théologie, nommé promoteur le 3 novembre, même année. — Pierre Robin des Bouillons, docteur en théologie, nommé avocat général, 13 mai 1704.

G. 4932. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier, cartonné.

**1708-1711.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. Affaires gracieuses et contentieuses de l'officialité métropolitaine et de l'officialité diocésaine. — 1re audience, du mardi 14 août 1708, devant M. l'abbé de la Roque, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Rouen, grand vicaire de Mgr l'archevêque et official en la cour ecclésiastique métropolitaine et primatiale. — Adjudications finales de déports. — Frère Dagobert Millet, nommé à l'abbaye de Marcheroux, en remplacement de Philippe Seguin, décédé, par bulle du pape, des calendes d'octobre 1708. — Claude Genard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, nommé prieur de Notre-Dame de Bonnenouvelle. — Boulainvilliers, sieur de Beaubec, déclare qu'il n'entend accomplir les promesses de mariage, qu'il a faites, pour les raisons employées dans son écrit dont il obéit faire la preuve, dernier janvier 1710. — Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Louis-François de Lestandart, écuyer, originaire de Neufchâtel, et à Marguerite-Madeleine-Claude de Mercastel, de Grandcourt, 6 août 1710; — à Nicolas-Louis de Brinon, chevalier, conseiller au Parlement, et à Anne Baudouin du Basset, 31 janvier 1711. — Antoine-Roger Corbin, prêtre, licencié ès-lois de la faculté de Caen, reçu avocat (ministère public) en l'officialité de Rouen, 4 décembre 1708. — *Appeaux* de la cour de l'officialité : 5 avocats, Aubry, Toustain, Louis Perchel, Manneville, Augustin Le Bourgeois. — Déclaration faite par le frère Victor de Saint-Michel, nommé dans le monde Jacques-Michel Du Marech, diacre, religieux profès du tiers ordre de Saint-François de la province Saint-Yves, qu'il persiste dans ses vœux; accompagné lors de cette déclaration par le gardien du couvent de Courbevoie, 13 juillet 1711. — Nouvelle mention de la confrérie Notre-Dame de Miséricorde, en l'église Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 18 septembre 1711. — Adrien Henry, curé du Mesnil Réaume, nommé par l'archevêque, Mgr D'Aubigné, à la charge de doyen d'Eu; reçu le 3 juillet 1709.

G. 4933. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1718-1719.** — Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. — 1re audience, du 26 avril 1718, devant M. l'abbé Robinet, vice-gérant. — Dispense de consanguinité à l'effet de contracter mariage à Emar de Torcy, chevalier, sieur du Boschullin, et à Marie-Anne-Charlotte de Torcy, veuve du baron du Saussay, calendes d'avril 1718. — Mandement de Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen, au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjetés au futur concile, 10 septembre 1718. — Enregistrement, 8 mars 1719,

des statuts de l'association de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours, érigée en l'église paroissiale de Blosseville, dit Bonsecours-lès-Rouen. — Mention, le 26 avril 1718, des maîtres de la confrérie de Saint-Sever.

G. 4934. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

**1719.** — Plumitif de l'officialité diocésaine. — 1re audience devant Alexis du Tot-Frontin, docteur en théologie, official nommé par le vénérable chapitre de Rouen, le siège archiépiscopal vacant. — Antoine-Roger Corbin, prêtre, curé de Saint-Denis de Rouen, promoteur nommé et substitué par ledit chapitre. — 19 mai 1719, René Langlois, écuyer, sieur de Tintot (*sic*), et damoiselle Catherine-Angélique Langlois, sa fille, contre Vulfran d'Orival, écuyer, sieur de Criel. — « Par le dit sieur d'Orival a été déclaré qu'il n'entend accomplir les promesses de mariage sur les raisons qu'il déduira en temps et lieu, ce qu'il a signé. Signé de Criel; ouy maître Antoine-Roger Corbin, prêtre, avocat en cette cour pour le promoteur, nous avons accordé acte de la déclaration de la partie de D'Asseville (nom d'un des procureurs) de ce qu'il n'entend accomplir les promesses de mariage avec la partie de Bellegarde, iceluy condamné en 10 livres d'aumônes applicables à la décoration de la chapelle de la conciergerie de cette cour et à la nourriture des prisonniers de la dite conciergerie et aux dépens envers le dit sieur de Tintot et la dite damoiselle Langlois, et pour les inthérests renvoyé devant les juges auxquels la connaissance en appartient. »

G. 4935. (Liasse.) — 44 feuillets, papier.

**1720.** — Plumitif de l'officialité de Rouen. — Réception, le 1er janvier 1720, de Me Alexis Frontin du Tot, docteur en théologie, nommé, par Mgr Armand Bazin de Bezons, official diocésain, du 19 janvier 1720 ; — d'Antoine Roger Corbin, nommé promoteur par le même archevêque, même date. — 27 février 1720, a été déposé, au greffe de l'officialité diocésaine, le consentement donné par Mgr l'archevêque de Rouen en faveur de dame Marie-Louise de la Roche-Aymon, religieuse professe du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, à ce que la résignation qui lui a été faite en cour de Rome sortît son plein et entier effet. — 5 avril 1720, dépôt fait au greffe de la cour par le R. P. dom René Rigault, prieur de Saint-Silvestre de Claire, de l'ordre de Saint-Benoît, des titres concernant les revenus dudit prieuré. — Semblables déclarations de dom Alexandre de Lestorelle, prieur de Saint-Michel du Tréport, fondé de procuration de Christophe Juger, cellérier de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, pourvu du bénéfice de Notre-Dame de Rougecamp ; — de dom Pierre Thibault, prieur de l'abbaye de Fécamp, fondé de procuration de dom Guillaume Romain, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas de Vitefleur ; — de François Mesange, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas d'Angers ; — de dom Thomas Billouet, prieur de Notre-Dame de Bernay, fondé de procuration de Denis Hébert, pourvu du prieuré simple et régulier de Saint-Martin de Pressagny (9 avril) ; — de dom Augustin Guillain, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Michel de Vernonnet (10 avril) ; — de Martin Élias, prieur claustral de Longueville, procureur de dom Joseph Dehaires, prieur de la chapelle de Notre-Dame des Neiges, au Pollet (11 avril) ; — de Jean Guérin, prieur titulaire du prieuré de Notre-Dame d'Auffay (13 avril) ; — de dom Charles Dujardin, prieur de Saint-Evroult, procureur d'Antoine Donnant, pourvu de la sacristie de Notre-Dame d'Auffay (13 avril) ; — de dom Louis Rosty, prieur claustral de Saint-Martin d'Auchy-lès-Aumale, procureur de Louis de Venois, prieur de Saint-Germer de Fly, et de Charles de Creny, religieux de ce dernier monastère, pourvu de la chapelle de Ronceroye (15 avril) ; — de dom Pierre Thibault, prieur de la Trinité de Fécamp, procureur de Pierre Bourgouin, prieur de Notre-Dame du Bourg-Baudouin ; — de dom Pierre Richer, grand prieur de Saint-Pierre de Corbie, procureur de dom Pierre Allemand, prieur titulaire du personnat ou prieuré simple de Dampierre-sous-Arques (20 avril) ; — de Robert Quimbel, prieur de l'abbaye de Préaux, procureur de Louis Jacques, titulaire du prieuré de Saint-Maur de la forêt de Brotonne, appelé l'Hermitage ; — de Michel-Jacques Le Grix, sous-prieur de Saint-Georges de Boscherville, procureur de dom Mathieu Hue, prieur de l'abbaye de Lire (22 avril) ; — de dom Guillaume Lévesque, prieur claustral de Bonnenouvelle, procureur de dom Charles de Messac, prieur de Saint-Aubin de Villaines, et de dom Jacques de Maillé, prieur de Beaumont-le-Perreux (23 avril) ; — de Nicolas Gervais, prieur de Corneville, procureur d'Alphonse Roger, prieur de Sainte-Catherine de Rondemare (16 mai) ; — de Léonard Dauzoult, chanoine de Graville, procureur de Laurent Lenoir, prieur du Boiscommun en Gatinais, et chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de la Soubretonne (28 mai). — Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, portant règlement pour la sépulture des corps des fidèles, 28 mai 1721. — Arrêt de la cour de Parlement pour l'homologation de ce mandement, 29 mars 1721 : « Il arrive aujourd'hui que dans les villes et dans les cam-

pagnes on enterre indifféremment presque tous les fidelles dans les églises, sous l'ombre d'une somme très modique, qui ne peut estre un titre suffisant pour establir en ceux qui la donnent la qualité de bienfaicteurs. Un abus si contraire à l'ancienne discipline ne tend à rien moins qu'à diminuer le respect dû à ces lieux sacrez, à en éloigner les fidelles par la crainte du mauvais air qu'on y respire, et peut avoir des suites fâcheuses qu'il convient de prévenir. A ces causes, conformément aux décisions des concilles et aux règles establies par celuy de Rouen en 1581, Nous avons, par ces présentes, ordonné ce qui suit: 1° On enterrera dans les églises seulement les ministres du Saint-Autel, et ceux d'entre les laïques qui sont authorisez à y estre inhumez par leurs titres ou par la qualité de bienfaicteurs de l'église. 2° Pour estre bienfaicteur de l'église, et y estre inhumé en cette qualité, dans les villes, on donnera à la fabrique du trésor au moins 50 livres par chaque corps qui sera enterré dans le chœur, et 30 livres pour ceux qui seront inhumez dans la nef ou dans un autre endroit de l'église. Dans les paroisses de la campagne, pour estre enterré dans l'église, on donnera au moins 20 livres. 3° Ceux qu'on inhumera dans les églises seront enfermez dans un cercueil et mis dans une fosse de 4 pieds au moins de profondeur, et attendu qu'il pourroit y avoir des paroisses qui n'auroient point de cimetière, nous ordonnons aux curés d'exhorter les marguilliers et trésoriers des églises qui manquent de cimetière de faire les diligences nécessaires auprès des juges et principaux habitans des paroisses pour que, dans un mois du jour de la publication de la présente ordonnance, il soit donné un lieu convenable. » — Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, nommé doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 24 janvier 1720. — Pierre Le Normand, curé d'Ermenonville, nommé doyen du doyenné de Canville, 31 mai 1721.

G. 4936. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, cartonné.

**1720-1723.** — « Registre des productions, clausions et apports des procès et des défauts des officialités diocésaine et métropolitaine, commencé le 12 février 1720 et finissant le 19 janvier 1723. » — 28 mars 1720, défaut donné à Me Charles-André Le Charestier, procureur de Me Jean-Baptiste de Bonnechose, prêtre, curé de la Croutte, diocèse de Lisieux, appelant de sentence rendue, en l'officialité dudit lieu, le 3 février 1720, contre Me Jean-Thomas, curé de la paroisse des Loges. — 12 août, même année, François Bence, associé de la confrérie du Saint-Sacrement en la paroisse de Saint-Sever, à Rouen, contre les maîtres de ladite confrérie. — 5 octobre, même année, Pierre de Lestendart, seigneur de Gruchy, contre Geneviève de Torcy. — 7 janvier 1721, Nicolas-François Fauvel, docteur en théologie, curé de Saint-Sauveur et promoteur de l'officialité de Caen, contre les supérieures et sœurs des Nouvelles Catholiques.

G. 4937. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

**1720-1723.** — Plumitif de la cour métropolitaine de Rouen. — 20 septembre 1720, réception, comme vicegérant en l'officialité, de M. Jean Blancfort, sous-doyen de l'église de Bordeaux, licencié en l'un et l'autre droit, nommé à cette fonction par Mgr de Bezons. — Adjudication des déports de Chauvincourt, Cuy, Saint-Aignan au doyenné d'Eu; Menouval, Baromesnil, Bouafles, au doyenné de Foucarmont; Saint-Martin du Plessis, la Heuze, la Vieux-Rue, Notre-Dame du Tot, Nullemont, Haucourt, Boscbenard-Cressy, Saint-Marguerite de Caprimont, Pierrefiques, Courcelles, Gonneville, Quiberville, Saint-Vast du Val, Basqueville, Angreville, Blacqueville, Saint-Aignan-sur-Ry, Manneville-la-Goupil, etc...

G. 4938. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets papier, cartonné.

**1721-1722.** — Plumitif d'audience de l'officialité diocésaine et métropolitaine, le siège vacant. — « Ce jourd'huy 17 octobre 1721, jour d'audience, s'est transporté en la cour ecclésiastique, le siège archiépiscopal de Rouen vacant, monsieur le haut doyen de l'église métropolitaine et primatiale de Normandie, accompagné de monsieur du Tot-Frontin, nommé official général; monsieur de Fontenelle, vice-gérant; monsieur Le Baillif, nommé promoteur, tous prêtres, chanoines de ladite église; du sieur Hesnauld, prêtre, licencié de Sorbonne, nommé advocat d'office, de Me Henri Féron, nommé greffier de ladite cour par acte capitulaire du jeudi neuvième de ce présent mois et an, où estant, après la déclaration faite par mon dit sieur le doyen de la vacance dudit siège archiépiscopal par la mort de Mgr l'illustrissime et révérendissime Armand Bazin de Besons, et le serment prêté par mes dits sieurs cy-dessus nommez, et avoir été enjoinct par mon dit sieur, au nom du chapitre, à tous et chacuns advocats, nottaires, procureurs et autres praticiens de ladite cour ecclésiastique, d'obéir auxdits officiers et de respecter et exécuter leurs ordonnances, mon dit sieur le doyen a installé monsieur du Tot-Frontin, official, dans la chaire de justice et messieurs de Fontenelle, Le Baillif et Hesnauld aux places de la séance ordinaire pour leurs offices, et ledit Me Féron

s'est placé au bureau du greffe. » — 13 décembre 1721, dame Françoise-Louise de Hennequin, épouse de Me Antoine De la Motte, chevalier, seigneur d'Anglesqueville-Ymare, contre Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, pour insultes et voies de fait dans le chœur de l'église.

G. 4939. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, cartonné.

**1722-1723.** — Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine. — 10 juillet 1722, Guillaume Hubert, frère de la charité de Sainte-Geneviève du Bourgbaudouin, contre Guillaume Colas, maître en charge de ladite charité. — 7 août 1722, Jean-Baptiste Bence, contre Louis Dujarrier-Bresnard, curé de Saint-Sever, pour question d'honoraires. — 14 novembre 1722, Nicolas Le Marié, trésorier de la confrérie du Rosaire, contre Jean Corbin, prêtre, curé de Pressagny-l'Orgueilleux.

G. 4940. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, cartonné.

**1723.** — Plumitif de l'officialité diocésaine. — 18 février, Ridel, vicaire perpétuel de la collégiale d'Andely, contre le sieur Houel, doyen de ladite collégiale, « au sujet de la réprimande faite par ledit doyen audit Ridel, aux secondes vespres du jour de Pâques 1721, parce que ce dernier avoit fait refus de chanter l'*alleluya*, comme il y étoit invité par le chapier. » — 2 mars 1723, Antoine-François Papelart, chanoine régulier de Saint-Augustin, pourvu du prieuré simple et régulier de Saint-Antoine de la Soubretonne. — 23 avril, Pierre Heuzé, notaire royal au bailliage et vicomté de Cany, pourvu par M. le président d'Hocqueville, propriétaire des notariats royaux dépendant dudit bailliage de Cany et du notariat apostolique pour le doyenné de Canville, d'une commission pour faire l'exercice desdits notariats.

G. 4941. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

**1723-1724.** — Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. — 1er février 1724, Marc-Antoine Le Pelletier, prêtre, sous-vicaire de la paroisse Saint-Vivien, contre Pierre Caille, prêtre habitué en ladite paroisse. — 2 juin 1724, Robert Cabaret, chapelain titulaire de la chapelle Sainte-Anne de l'Aunay à Saint-Georges du Vièvre. — 27 juin 1724, Philippe Viquesnel, prieur-curé d'Amfreville-sous-les-Monts. — Adjudications de déports.

G. 4942. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier, cartonné.

**1724-1725.** — Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. — Réception (21 juillet 1724) d'Urbain Robinet, prêtre du diocèse de Nantes, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, archevêque de Rouen, à l'office d'official de la cour ecclésiastique et métropolitaine, 15 juillet 1724. — Jacques-Antoine de Hénaut, licencié en théologie, curé de la paroisse Saint-Denis de Rouen, pourvu de l'office de vice-promoteur, même date. — Pierre Bridelle, docteur en théologie, chanoine de Rouen et vicaire général, pourvu de l'office de vice-gérant, 18 août 1724. — Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, chanoine de Rouen, pourvu de l'office de promoteur, même date. — Thomas Le Chartier, prêtre, docteur en théologie, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, nommé doyen de la Chrétienté, 9 décembre 1724. — Pierre Bridelle, nommé official en la cour métropolitaine, 14 avril 1725. — Adjudications de déports.

G. 4943. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier, cartonné.

**1725-1727.** — Plumitif des officialités métropolitaine et diocésaine de Rouen. — 8 novembre 1726, procès entre les maîtres de la confrérie de la Sainte-Trinité, fondée en l'église Saint-Vivien de Rouen, et le curé et les trésoriers de ladite paroisse. — Adjudication du revenu temporel de l'année d'option du bénéfice cure de la paroisse d'Étouteville, à maître Gilles-François Duval, prêtre, curé de ladite paroisse, pour la somme de 300 livres (27 juin 1727).

G. 4944. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier, cartonné.

**1724-1726.** — Plumitif de l'officialité métropolitaine et diocésaine de Rouen. — 20 avril, Urbain Robinet, pourvu par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, des offices de vice-gérant en la cour métropolitaine et d'official en la cour ecclésiastique dudit lieu, 14 avril 1725. — 28 mai 1726, Jean Corbin, curé de Pressagny, pour insultes à Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, seigneur de la paroisse, etc., condamné à faire, pendant trois années consécutives, une retraite de dix jours dans le séminaire archiépiscopal, au temps qui lui sera fixé par Mgr l'archevêque ou par ses vicaires généraux; demeurera suspens jusqu'à ce qu'il ait fini sa première retraite. — Adjudica-

tion de déports. — Louis-Alexandre Lemarquier, curé de Petitville, nommé doyen du doyenné de Saint-Georges, 15 octobre 1726.

G. 4945. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**1727-1730.** — Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. — 17 septembre 1728, maître Martin Périer, prêtre, vicaire de Saint-Étienne d'Elbeuf, desservant la chapelle de Sainte-Marguerite pour messire Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye d'Eu, contre Me Langlois, curé d'Orival. — Adjudications de déports. — 21 décembre 1728, Charles-Antoine de Saint-Jean, curé d'Anvéville, pourvu du bénéfice de Sainte-Austreberte de Veauville-sous-les-Baons, comparaît au greffe des affirmations de la cour ecclésiastique « pour déclarer qu'il laisse en option ledit bénéfice de Veauville, pour M. le promoteur général faire faire les proclamations nécessaires aux fins de l'adjudication du revenu d'icelui bénéfice. »

G. 4946. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, cartonné.

**1727-1733.** — Plumitif d'audience des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. — Pierre Bridelle, prieur de Beaulieu, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, nommé official par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, 30 mars 1731. — Le même, nommé vice-gérant de la cour métropolitaine, même date. — François-Christophe Terrisse, docteur en théologie, archidiacre du Vexin-François, nommé vice-gérant de la cour ecclésiastique, même date. — Jacques-Antoine de Hénaut, nommé promoteur général de la cour métropolitaine, vice-promoteur en la cour ecclésiastique, même date. — François-Joseph Poussard du Vigean, nommé conseiller assesseur dans les deux cours, même date. — Claude-François de Montboissier-Canillac, prêtre du diocèse de Saint-Flour, docteur en théologie, chanoine comte de Lyon, nommé au même office, même date. — Adjudication de déports. — Avocats de l'officialité en 1728 : messires Toustain, Augustin Le Bourgeois, Vaultier, Jacques-François Billouet, Pain de Villars, De la Brière.

G. 4947. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, cartonné.

**1733-1741.** — « Registre des productions, clausions et des deffauts et déclarations de changements de domiciles des religieux pourvus de bénéfices depuis le 22 décembre 1733 jusqu'au 10 février 1741. » — 30 mars 1735, les maîtres de la confrérie du Saint-Esprit, Saint-Blaise et de tous les saints, fondée en la paroisse de Saint-Vivien. — Du 29 juillet 1735, défaut requis par Me Laurent Vitecoq, procureur de dom Antoine Prevost, prestre religieux profez de l'ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, demandeur en signification et assignations faites par exploit de Jean Pichenot, huissier à verge au Châtelet de Paris, du 26 mars dernier, aux fins de sa translation en l'abbaye de Notre-Dame de la Grenetière, ancienne observance de Saint-Benoît, contre révérendissime dom Hervé Ménard, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à Paris en l'abbaye de Saint-Germain des Prés. — 17 novembre 1736, dom Pierre Lenfant, prieur de l'abbaye de Bernay. — 7 août 1737, Gilles-François de Cossé, seigneur de Cahuet, capitaine d'infanterie au régiment de Bourbonnois, ingénieur ordinaire du Roi, résidant à Brest, demandeur en résolution de promesse de mariage, contre Marie-Anne Martel, de Dieppe, qui s'était dite faussement issue de la maison de Fontaine-Martel, lorsqu'elle n'était que fille de paysans. — 22 novembre, confrérie de Notre-Dame et de Saint-Catald à Notre-Dame de Bondeville. — 31 janvier 1738, Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, pourvu de la cure de Prouvemont, déclare qu'il laisse en option ladite cure de Prouvemont, pour l'adjudication en être faite par l'archevêque.

G. 4948. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, cartonné.

**1727-1733.** — « Registre des productions de la cour ecclésiastique, commencé le 20 juin 1737 et finissant en 1733. » — 29 juillet 1727, Marin La Caille, prêtre habitué en l'église de Saint-Pierre d'Yvetot, chapelain de la confrérie du Rosaire, établie en ladite église, contre Pierre Larpenteur, curé d'Yvetot. — 24 janvier 1728, dom Pierre Allemand, religieux bénédictin de la Grâce, au diocèse de Carcassonne, pourvu du prieuré simple et régulier de Dampierre-sous-Arques. — 19 janvier même année, Louis Delamare, ci-devant curé de Notre-Dame du Pré de Pont-Audemer, contre les maîtres de la charité de ladite paroisse. — 8 avril 1729, dom Amable Marette, procureur syndic des bénédictins de la province de Normandie, demeurant à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

G. 4949. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier, cartonné.

**1734-1736.** — Plumitif de l'officialité diocésaine. — Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé official en l'arche-

vêché de Rouen et juge ecclésiastique métropolitain, par Mgr de Saulx-Tavannes; — le même nommé promoteur du diocèse. — Pierre Bridelle, docteur en théologie, prieur de Beaulieu, archidiacre du Grand-Caux, nommé vice-gérant, 4 février 1734. — Pierre Quimbel, licencié en théologie, curé de Saint-Étienne la Grande-Église, nommé vice-promoteur en la cour ecclésiastique, 7 juillet 1734. — Olivier Blondin, docteur de Sorbonne, curé de Penly, nommé doyen du doyenné d'Eu, 4 juin 1734. — Jean-François Valtier, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde, conseiller au Parlement, 19 juin 1735.

G. 4950. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier, cartonné.

**1733-1734.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — « Du 24e jour d'avril 1733, jour d'audience, s'est transporté en la cour ecclésiastique, le siège archiépiscopal vacant, M. le haut doyen de l'église métropolitaine et primatiale de Normandie, accompagné de M. du Tot-Frontin, nommé official général; M. Cuquemelle, vice-gérant; M. Denis, nommé promoteur, et M. Landry, vice-promoteur, tous prêtres, chanoines de la dite église; du sieur Quimbel, prestre, vicaire perpétuel de l'église de Saint-Étienne la Grande-Église, comme avocat d'office de M. Bouquet, nommé greffier, où estants après la déclaration faite, par mon dit sieur le doyen, de la vacance du siège archiépiscopal par la mort de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louis de la Vergne de Tressan, et le serment prêté par mes dits sieurs cy-dessus nommés, le doyen a installé M. du Tot-Frontin, official, dans la chaire de justice. » — Adjudications de déports. — 4 décembre 1733, frère Pierre Fossard, religieux hermite de Saint-Augustin, impétrant de bref de Clément XII, pour être relevé de ses vœux.

G. 4951. (Cahier. — In-folio, 17 feuillets, papier, cartonné.

**1734-1753.** — Plumitif de la cour métropolitaine. — Charles Hébert, licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Cande-le-Jeune, nommé promoteur général en la cour métropolitaine par Mgr de Saulx-Tavannes, 5 juillet 1734. — M. François Hodoul, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Châlons, nommé promoteur subsidiaire, 1er juin, même année. — 17 mars 1752, dom Benoît Goujet, religieux de la congrégation de Saint-Maur, contre dom René Laneau, supérieur général de ladite congrégation, appelant de sentences rendues en l'officialité d'Évreux les 7 et 23 septembre 1751. — 8 août 1752, les recteur, prévôt et frères de la confrérie du Saint-Sacrement de Pont-l'Évêque contre les échevins, prévôt et frères servants de la charité dudit lieu.

G. 4952. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, cartonné.

**1736-1742.** — « Plumitif de l'officialité diocésaine commencé le 26 octobre 1736 et finissant le 13 avril 1742. » — 10 mai 1737, la confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel, érigée en l'église collégiale et paroissiale du Bourgtheroulde, contre la charité érigée en la même église. — Thomas Rogier de Neuilly, docteur en théologie, curé de Saint-Patrice de Rouen, nommé doyen de la Chrétienté, 18 septembre 1741. — Pierre Guérin, docteur en théologie, nommé procureur subsidiaire de l'officialité diocésaine et métropolitaine, 7 avril 1742.

G. 4953. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier, cartonné.

**1742-1744.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — Engagement pris, par Louis Émery de Rocquigny, clerc tonsuré, du diocèse de Rouen, de faire les réparations nécessaires au prieuré de Crasville-la-Roquefort, conformément aux lettres de provision en commende de ce bénéfice, qu'il avait obtenues du Saint Père; — Jacques-François de Pestel, seigneur de Saint-Laurent en Caux, marquis de Normanville, demeurant à Rouen, rue de la Pie, sa caution, 11 mai 1742. — Jean-Pierre De France, architecte, prête serment de bien et fidèlement procéder, onjointement avec M. Bourgeaux, curé d'Avremesnil, doyen du doyenné de Brachy, au procès-verbal et devis estimatif desdites réparations. — Pareil serment prêté par Pierre Jarry, architecte. — Guillaume Mouchet, curé d'Infreville, nommé, par Mgr de Saulx-Tavannes, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 28 mai 1743. — Adjudications de déports.

G. 4954. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier, cartonné.

**1744-1746.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — Gabriel Cautillon, pourvu par l'archevêque de la commission de concierge des prisons de la cour ecclésiastique et officialité de Rouen, 19 juin 1744. — 11 janvier 1746, Étienne Martin de Boisville, maître ordinaire en la Chambre des comptes, demandeur en perfection de promesses de mariages, contre Madeleine Querel, veuve de Marin Querel, châtelain de Goustimesnil, et demoiselle Marie-Madeleine Querel, affidée du dit de Boisville. Promesses déclarées résolues; permission aux parties de se pourvoir par mariage où Dieu les inspirera; la demoi-

selle Querel condamnée aux dépens. — 5 août 1746, le marquis de Sebeville, contre le sieur Maubert, prêtre, au sujet de la translation de la chapelle de Sainte-Anne et de Saint-Gourgon dans un oratoire nouvellement construit au château du sieur de Sebeville. — Adjudications de déports.

G. 4955. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier, cartonné.

**1746-1750.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — Claude-Louis Rose, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine, chancelier de la cathédrale de Rouen, vicaire général, nommé official diocésain par Mgr de Saulx-Tavannes, 19 novembre 1746. — Pierre Dubois, curé de Biennais, nommé doyen du doyenné de Cailly, prête serment, le 22 décembre 1736, ainsi que Antoine Couillard, curé de Saint-Michel de la Haye, nommé doyen du doyenné de Pont-Audemer. — Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire général, curé de Saint-Maclou, nommé vice-gérant en l'officialité, prête serment, le 21 avril 1747. — Adjudications de déports.

G. 4956. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier, cartonné.

**1750-1760.** — Plumitif de l'officialité diocésaine. — 15 juin 1751, le curé de Saint-Remy de Dieppe, contre maîtres Nicolas Le Grand, Charles-Nicolas Le Prestre et Joseph Benoist, tous prêtres, officiers en ladite église Saint-Remy. — 11 décembre 1753, Pierre Guérin, prêtre, du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé promoteur de la cour diocésaine et métropolitaine, par Mgr de Saulx-Tavannes, dernier octobre 1753. — Philibert-Pierre Marescot, nommé vice-gérant du promoteur de la cour diocésaine, même date. — 13 mars 1756, frère Pierre Le Saulnier, restitué en l'état de liberté, nonobstant la profession faite par lui au couvent des Cordeliers de Rouen. — 27 juillet 1756, Pierre-François, Fumée, licencié en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Navarre, aumônier du Roi, prieur de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde de Poitiers, abbé de l'abbaye royale du Valasse, contre les prieur et religieux de ladite abbaye du Valasse : « Il sera par nous (official) fait accession de lieu, à l'effet de visiter la chapelle dite de Notre-Dame des Manoirs du Valasse et de constater si l'office parochial s'y peut faire d'une manière décente et commode, tant dans l'état où elle est que lorsqu'elle sera mise en bon et deu état de réparations; ensemble de la chapelle de l'église conventuelle où les dits offices se sont faits ou se peuvent faire. » — 7 janvier 1757, le frère Beaumont est débouté de son action en réclamation de vœux par lui intentée; ses vœux déclarés bien et dûment faits dans la maison du Val-aux-Grès. — 20 mai 1757, le promoteur général, contre toutes personnes se prétendant fondateurs, ou bienfaiteurs, ou toutes autres parties intéressées à contester l'extinction et suppression du titre de la conventualité des filles de la congrégation de Notre-Dame de la maison de Saint-Joseph, de la ville de Gournay, et l'incorporation de ces religieuses aux dames Ursulines de cette ville.

G. 4957. (Registre.) — In-folio, 68 feuilets, papier, cartonné.

**1746-1757.** — Registre pour l'enregistrement des sentences sur requête rendues en l'officialité de Rouen. — Monitoires, réformations de noms dans les actes de naissance ou des lettres d'ordres. — 17 mars 1751, Louis-Nicolas Cabeuil, écuyer, conseiller et ancien échevin de Rouen, expose qu'il est né le 13 octobre 1685, a été baptisé en la paroisse Saint-Maclou, que dame Catherine Jorre, son épouse, est née le 6 octobre de l'année 1694, a été baptisée le 8 du dit mois en l'église Saint-Jean, que leur mariage a été célébré dans ladite église le 27 février 1713, et que, dans l'acte de leur mariage, on l'a inscrit sous les noms de Nicolas-Louis au lieu de Louis-Nicolas. — 9 juin 1752, procès du sieur Jean-Jacques Outin, prêtre, curé de Saint-Godard de Rouen. — 18 avril 1753, Jean-Baptiste de la Berquerie, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, fils de Nicolas de la Berquerie, écuyer, sieur du Tronquay, et de noble dame Marie-Louise de la Berquerie, originaire de la paroisse de Saint-Léger-au-Bois, expose que dans sa lettre de tonsure, 3 noms ont été attribués à son père Jacques-Nicolas-François, au lieu du seul nom de François qui lui appartenait.

G. 4958. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier, sans couverture.

**1758-1760.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — Claude-Louis Rose, du diocèse de Paris, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et archidiacre du Grand-Caux, vicaire général de l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld, nommé par lui official diocésain, 22 juillet 1759. — Adam-Charles Esmangard, curé de Saint-Maclou, docteur en théologie, nommé vice-gérant de l'officialité, 4 octobre même année. — Philibert-Pierre Marescot, licencié en théologie, chanoine, nommé promoteur, 22 juillet même année. — Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise, nommé vice-gérant du

promoteur dans les deux officialités, 25 janvier 1760. — Jacques-Philippe Parent, licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Cande-le-Jeune, nommé promoteur spécial dans l'affaire de la suppression des chapelles de la cathédrale, 10 octobre 1759. — Jean de Dieu Remond de Boisgelin de Cucé, bachelier en théologie, licencié en droit canon, vicaire général, nommé assesseur en l'officialité diocésaine, 3 juillet 1760. — Marc-Antoine de Noé, licencié en droit canon, abbé de Simore, nommé au même office, même date.

G. 4959. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier, cartonné.

**1753-1760.** — Plumitif de l'officialité métropolitaine. — Louis-Mathieu Sehier, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen et vicaire général, nommé vice-gérant de l'officialité métropolitaine, 6 juin 1753. — François-Christophe Terrisse, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Victor en Caux, nommé official métropolitain, dernier octobre, même année. — Pierre Guérin, prêtre du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé promoteur métropolitain, même date. — Philibert-Pierre Marescot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, nommé vice-promoteur, même date. — 23 mai 1759, M. Grésil, nommé official général ; M. Bordier, vice-gérant; M. Marescot, promoteur; M. Hébert, vice-promoteur, à la vacance du siège, prennent possession de leurs charges.

G. 4960. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, sans couverture.

**1757-1762.** — Plumitif de l'officialité diocésaine. — Monitoires, aggraves et réaggraves, décrets de prise de corps, réforme de noms, etc. — 9 novembre 1759, fulmination de la bulle qui autorise frère Jean-Mathurin de Caze, capucin profès de Paris, actuellement dans la maison des Augustins réformés de Rouen, à vivre dans cette dernière communauté conformément à la règle qui s'y observe. — 26 octobre 1762, frère Guillaume-Charles-François Boulon de Launay, religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique de Moulins, transféré aux Bénédictins de l'ancienne maison et abbaye de Saint-Pierre de Preuilly.

G. 4961. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1760-1779.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — 29 mai 1761, réception de M. Marc-Antoine de Noé, licencié en droit canon, abbé commendataire de Simore, vicaire général de Mgr de la Rochefoucauld, comme conseiller assesseur en la cour ecclésiastique, office auquel il avait été nommé le 25 mai 1761. — Réception au même office d'Alexandre de Marbeuf, prêtre du diocèse de Rennes, comte de Lyon, abbé de Saint-Jacut. — 22 janvier 1762, en l'officialité, devant M. Esmangard, vice-gérant, et M. l'abbé de Marbeuf, en la présence de M. Marescot, promoteur général, frère Robert Canlers, recteur du collège de Rouen, tant pour lui que pour les autres supérieurs des maisons de Rouen et religieux y demeurant, demande qu'il lui soit permis de déposer une déclaration signée de lui et des autres profès, ladite déclaration portant engagement d'enseigner, dans leurs leçons de théologie publique ou particulière, la doctrine établie par le clergé de France dans les quatre propositions de l'assemblée de 1682; — reconnaissance de l'autorité des évêques de France, et renonciation expresse à tous privilèges à ce contraires qui auraient été accordés ou pourraient être accordés à la société : — « que si, ce qu'à Dieu ne plaise, il pourrait arriver qu'il nous fût ordonné, par notre général, quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer, sans péché, nous regarderions cet ordre comme illégitime, nul de plein droit. » Acte original annexé au registre, et revêtu de 32 signatures. — 26 novembre 1762, Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie, reçu à l'officialité de la cour ecclésiastique de Rouen, 19 février 1763. — Philibert-Pierre Marescot, licencié en théologie, archidiacre d'Eu, nommé vice-gérant de l'official, 6 avril 1763. — Nicolas Gruchet, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Beuzeville-la-Guérard, nommé assesseur en l'officialité, 18 avril 1763. — Adrien Osmont, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Saint-Nicaise, nommé promoteur des deux officialités, 13 avril 1763. — François-Joseph de La Rochefoucauld de Momont, prêtre du diocèse d'Angoulême, licencié en la Faculté de théologie de Paris, vicaire général de Rouen, official *ad hoc*, dans le procès des chapelains de la cathédrale contre le chapitre, 21 janvier 1765. — Philibert-Pierre Marescot, nommé official diocésain, 27 avril 1767. — André Marescot, licencié en l'un et l'autre droit, nommé assesseur en l'officialité, 30 mars 1768. — Pierre-Charles-Honoré Bridelle, du dioeèse d'Amiens, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, nommé vice-gérant de l'officialité diocésaine, 9 décembre 1768. — Le même Bridelle, nommé official diocésain, 6 avril 1773. — Henri-Charles Du Lau d'Allemans, du diocèse de Périgueux, licencié en théologie de la maison de Navarre, nommé vice-gérant de l'official diocésain, 13 mars 1775. — Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, licencié en

théologie, nommé vice-gérant du promoteur, même date. — Le même Tuvache, nommé promoteur des deux officialités, 12 janvier 1779. — Adrien Osmont, nommé official diocésain, même date.

G. 4962. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, couvert en parchemin.

**1760-1790.** — Plumitif de l'officialité métropolitaine. — 23 juin 1762, procès entre les chanoines d'Avranches et Guillaume Auber, sous-chantre de la cathédrale dudit lieu ; « sous-chantre tenu de porter la chape les samedis de Pâques et de Pentecôte à la messe, sans néanmoins être tenu d'y annoncer le *gloria in excelsis* et l'antienne de *magnificat* aux vespres du samedi de Pâques au célébrant, excepté dans le cas où ce seroit un chanoine qui diroit les messes. » — Adrien Osmont, curé de Saint-Nicaise, nommé promoteur des deux officialités, 13 avril 1763. — Dernière audience, du 8 octobre 1790, tenue par l'abbé Carrey de Saint-Gervais, vice-gérant, en présence de M. l'abbé Le Vitre, prêtre, pour l'absence du promoteur général.

G. 4963. (Registre.) — In-folio, comprenant 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1779-1790.** — Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. — 16 août 1782, réception de Guillaume-André-René Baston, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Rouen, à l'office de vice-gérant du promoteur, auquel il avait été nommé par Mgr de la Rochefoucauld, le 21 décembre 1781. — 19 avril 1787, réception de Georges-Frédéric de Riom de Pradt, prêtre du diocèse de Clermont, docteur en théologie de la Faculté de Paris et de la maison de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, à l'office de vice-gérant de l'official, auquel il avait été nommé le 7 du même mois. — 8 avril 1783, le marquis de Cany contre toutes personnes intéressées, ou se prétendant l'être, à contester l'extinction du titre de la cure d'Harcanville, seconde portion, et union des revenus qui y étaient attachés. — 5 juillet 1784, le même, contre toutes personnes intéressées, ou se prétendant l'être, à contester la suppression du titre d'une des cures de la paroisse de Fontaine-le-Dun. — 13 mai 1785, Ezéchiel-Joseph Dieullois et Jean-Baptiste-Papillon, curés, le premier de Saint-Martin, le second de Notre-Dame de la paroisse de Canville, contre la commune de ladite paroisse opposante à l'ordonnance du 19 mai 1784, qui partageait les fonctions spirituelles des deux cures. — Dominique-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, nommé vice-gérant de l'official diocésain, 7 avril 1787. — 26 février 1788, les propriétaires, syndics, trésoriers, paroissiens et principaux habitants de la paroisse Saint-Paër, contre le comte d'Épinay, qu'ils voulaient faire débouter de sa demande en désunion de partie des dîmes et du territoire de la cure de Saint-Paër et en union de ladite partie désunie à la cure des Vieux. — Lettres du Roi qui nomment Jean-Eustache-Nicolas Le Marchand à l'office de notaire apostolique au diocèse de Rouen, dans l'étendue de l'exemption de Fécamp, 12 mars 1788. — Adjudication de déports. — Résiliations de promesses de mariage. — Dernière audience, 29 octobre 1790, l'abbé Osmont official, Tuvache de Vertville, promoteur général.

G. 4964. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier, cartonné

**1746-1755.** — Fulminations de bulles. — Armand-Gaston-Félix d'Andlau, prêtre, du diocèse de Toul, docteur en théologie de la Faculté de Paris, conseiller du Roi en ses conseils, aumônier ordinaire de Sa Majesté, nommé au prieuré conventuel et électif de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades, par brevet de Sa Majesté, et pourvu en commende d'icelui par bulle du pape (7 des calendes de décembre 1746), sur la vacance de ce prieuré, arrivée par le décès de Jean-Louis Du Lau. — Marie-Françoise de Moy d'Ectot, religieuse professe de Saint-Saëns, impétrante de bulle de provision (14 des calendes de décembre 1746), du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, sur la résignation à elle faite, en cour de Rome, par Marie-Catherine de Brévedent. — François-Louis Hellouin de Ménibus, chanoine de Rouen, nommé au prieuré de Beaulieu, par brevet de Sa Majesté et pourvu en commende par bulle du pape, du 19 des calendes de février 1746, sur la vacance de ce prieuré, arrivée par le décès de l'abbé Bridelle. — Pierre-François Fumée, pourvu de l'abbaye du Valasse par bulles du pape, 1747. — Renée Piffand de la Houssaye, religieuse professe de Sainte-Madeleine d'Essey, diocèse de Séez, impétrante de bulles du pape (3 des ides de juillet 1747), du prieuré conventuel et non électif des religieuses de Notre-Dame d'Yvetot, sur la résignation à elle faite par Marie-Françoise Soyer d'Épiney. — Catherine-Augustin de Limoges, religieuse de Saint-Saëns, pourvue de l'abbaye de Saint-Saëns par bulles du pape, 4 juillet 1748, sur la démission de madame de Lorraine d'Elbeuf. — Marie-Françoise Morant, religieuse du monastère du Parc-aux-Dames, pourvue par bulle du pape, du 3 des calendes de février 1748, du prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de dame Guenet. — Louis Du Vezier de Lépinay, vicaire général au diocèse de Bayeux, pourvu par bulle du

pape, du 17 des calendes d'avril 1749, du prieuré de Saint-Martin de Bellencombre, sur la vacance de ce prieuré arrivée par le décès du sieur Baudet. — Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, docteur en théologie, aumônier ordinaire de la Reine, abbé de Saint-Jean de Falaise, pourvu en cour de Rome (3 des nones de mars 1750), sur la nomination du Roi, de l'abbaye royale de Notre-Dame de Mortemer, vacante par le décès de Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tarbes. — Marguerite de Moy de Saint-Aignan, religieuse de Saint-Saëns, pourvue par bulle (10 des calendes de mars 1753), du prieuré de Saint-Saëns, sur la vacance arrivée par le décès de la dame de Limoges. — Dispense de consanguinité pour contracter mariage, accordée à messire Gilles Hallé de Rouville, conseiller du Roi en ses conseils, Président à mortier au Parlement, et à demoiselle Marie-Barbe-Sophie Puchot, 5 des calendes de juillet 1749; — à Charles-François Toustain de Frontebosc, lieutenant au régiment de Champagne, et à Marie-Charlotte de Clercy, 1749; — à Henri-Louis-Claude-René de Marguerie, chevalier, seigneur de Colleville, et à Marie-Madeleine de Héron de Neufville, 1750; — à Jean-Alexandre du Tot, comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et à Louise-Catherine de Brévedent de Berville, 1750; — à messire Jean-David Chauvin, chevalier, seigneur d'Offranville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment des gardes françaises, et à Anne Asselin, 1751; — à François-Adrien Le Vaillant, écuyer, sieur des Marais, de la paroisse de la Feuillie, et à dame Catherine-Suzanne Le Vaillant, veuve de Pierre-Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Monval, de la paroisse de Maucomble, 1753; — à Pierre Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, et à Marie-Élisabeth Flavigny, 1753; — à Charles-Michel Grandin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine, et à Louise-Bonne Le Vaillant, demeurant à Maucomble, 1755; — à Louis de Biran, ci-devant commandant de bataillon au régiment de Bretagne, chevalier de Saint-Louis, et à Catherine-Agathe-Pétronille Boutren de la Fresnaye, veuve de Louis Filleul de la Fresnaye, 1755.

G. 4965. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, cartonné.

**1755-1762.** — Fulminations de bulles. — Pierre-Cosme de Savary de Bielles, chanoine de l'église de Vienne, vicaire général dudit diocèse, pourvu de l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy, par bulle du pape, 13 des calendes de février 1755. — César-Guillaume de La Luzerne, clerc tonsuré du diocèse de Paris, pourvu par le pape, 8 des ides de septembre 1756, sur la nomination du Roi, de l'abbaye de Notre-Dame de Mortemer, sur la vacance arrivée par le décès de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire. — Claude-Philibert Villaume, nommé, parmi les frères laïques de l'Institut des écoles chrétiennes en ce diocèse, frère Gaëtan, impétrant de signature ou bref à lui accordée par le pape, 3 des calendes d'août 1756, portant que les vœux simples de chasteté, pauvreté et obéissance qu'il avait prononcés sans solennité, même les vœux de stabilité dans ledit institut, et d'enseigner gratuitement les enfants, seraient commués en œuvres de piété, charité et pénitence. « Ne pourra se marier qu'une fois; s'il survit à la dissolution de son mariage, il sera tenu de vivre dans le célibat, comme étant alors lié, ainsi qu'il était avant son mariage, par le vœu de chasteté. Sera tenu ledit Villaume d'approcher, chaque année, outre le temps de Pasques, aux quatre principales festes, des sacrements de pénitence et même d'eucharistie, de l'avis de son confesseur, auxquels quatre dits jours il récitera les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies et les oraisons, laissant le reste à la miséricorde de Dieu et à sa femme, » 20 octobre 1756; signé : Rose, official. — Dispense pour contracter mariage à François Hérambourg, maître ordinaire en la Cour des comptes, et à Thérèse-Henriette Le Chevalier, 1755.

G. 4966. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier, cartonné.

**1762-1780.** — Fulminations de bulles. — Dispense pour contracter mariage accordée à Pierre-Jean-Baptiste Conradin de Catillon, enseigne de vaisseau, et à demoiselle Marie-Félicité Conradin, 1703; — à Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Esneval, fille du président d'Acquigny, et à Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, 1763; — à Honoré-Charles-David de Caqueray, sieur de Lorme, et à Marie-Louise-Angélique Godard de Mesangueville, 1764; — à Jacques-François Cavelier de Cuverville, et à Marie-Claude-Élisabeth Grenier de Cauville, 1765; — à Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, seigneur de Saint-Denis de Bosguérard, président aux requêtes du palais à Rouen, et à Marie-Geneviève-Nicole de Roussel, 1765; — à Henri-Charles-Jean-François de Brévedent de Sahurs, conseiller au Parlement, et à Marie-Marguerite-Madeleine de Romé, 1769.

G. 4967. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

**1780-1786.** — Registre de fulminations de bulles pour dispenses d'empêchements canoniques. — Dispense à Pierre-Louis-Charles de Fréville Saint-Clair, 1784; — à Jean-Philippe Cavelier, écuyer, sieur de Mocomble, et Marie-Clotilde Le Bailly de la Falaize, 1785.

G. 4968. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1787-1790.** — Fulminations de bulles — Dispenses accordées, à l'effet de contracter mariage : à Claude-François de Caqueray, écuyer, sieur de La Roquette, et à Antoinette-Élisabeth de Caqueray de Vaudancourt, 1788 ; — à Nicolas-Louis-Benjamin Le Vacher de la Veronerie, avocat, du diocèse d'Évreux, et à Mélanie Collombel, 1788; —à Timoléon Mauviel, chevalier de Saint-Louis, et à Anne Thérèze Larchier de Bièvedent, 1789.

G. 4969. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, cartonné.

**1741-1789.** — Déclarations passées au greffe de l'officialité. — Défauts requis ; — mise en option de bénéfices; — productions de pièces, changement de domiciles. — 29 août 1743, René-Thomas Gouget, prieur de Saint-Pierre de Préaux; François Chapel, prieur de Sainte-Radegonde. — 9 septembre 1743, Jean-Louis De la Clef, prieur de Saint-Martin de Pressagny ; Jacques-Denis Picard, prieur de Saint-Nicolas de Longchamp ; — 25 avril 1744, Charles Duval, prieur-curé de la paroisse des Chéris; — 24 novembre 1745, Charles-Guillaume Cardin Morin du Marais, écuyer, prieur de la Madeleine près Vernon; — 26 juillet 1752, Étienne Marchais, prieur de Notre-Dame au Port, autrement dit Saint-Dignefort; — Jean-Nicolas Cousin, prieur de Saint-Antoine la Sous-Bretonne; — 17 septembre 1754, Jean-François Deschamps, prieur de Saint-Jacques du Val-Hullin ; — 14 septembre 1756, Nicolas Faverotte, prieur de Bonnenouvelle; — 13 septembre 1757, Claude de Boisvallée, prieur du Sépulcre de Fécamp; — 1er juillet 1761, Jérome Chastelus de Sainte-Colombe, prieur conventuel de Sainte-Foi de Longueville, demeurant au prieuré de la Charité-sur-Loire ; — 16 octobre 1761, dom Nicolas Fizelier, sacristain de Saint-Germain-des-Prés, prieur de Notre-Dame d'Auffay ; — 17 mai 1762, Thomas Langoiran, prieur de Notre-Dame de Rougecamp; — 25 janvier 1764, dom Guillaume Lucas, prieur de Sainte-Radegonde ; — 11 mars 1766, Louis-Nicolas-Marie Grognet, prieur de Notre-Dame ou Sainte-Marie d'Auffay.

4970. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier, cartonné.

**1744-1790.** — « Registre des écroux pour le privilège de Saint-Romain. » — « Du 4 may 1763, se sont présentés à moy, concierge de la prison de la cour ecclésiastique de Rouen, François Coriton et Jean Le Gloahec, de la paroisse de Carnac, diocèse de Vannes, lesquels se sont constitués volontairement prisonniers ès dites prisons pour par eux jouir du privilège de Saint-Romain, ce qu'ils ont signé. »

C. 4971. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1630-1661.** — Procès jugés en l'ofifcialité de Mortagne, au diocèse de Séez, et portés par appel en l'officialité de Pontoise. — « Inventaire des pièces et production que met et produit devant le grand vicaire de Pontoise, ou son vice-gérant, Jean Chartier, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Toussaint de Mortagne et promoteur en l'évêché de Séez, en l'officialité de Mortagne, et curé de Saint-Julien-sur-Arthes, à l'encontre de Jean Matart, curé de Saint-Cir, appelant d'une sentence de l'official de Séez. » — Registre pour toutes les appellations de Mortagne, commençant au 12 janvier 1630. — Procès, devant le juge métropolitain du siège de Pontoise, entre Thomas Chauvin, curé de Saint-Hilaire, et les habitants, trésoriers et marguilliers dudit lieu, d'une part, et Galleran Laisné, d'autre part, pour une question de déport, 1640. — Ancelme Chevalier, prêtre, licencié ès-droits, doyen de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne et official de Séez au siège de Mortagne.

G. 4972. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1639-1689.** — Affaires portées de l'officialité de Séez en celle de Rouen. — Procès pour promesses de mariage entre Guillaume Tizon et Madeleine Gislain, 1644 ; — entre Romain La Loy et Marie Forges, 1646. — Procès entre Jean La Loy et Joseph Le Gendre, libraire, demeurant à Mortagne, paroisse Sainte-Croix, 1646. — Autre procès entre le procureur syndic et les trésoriers de la paroisse de Saint-Hilaire et les religieux de Saint-Martin de Séez, 1639. — David de Berneval, curé de Sainte-Marguerite et doyen d'Aumale, donne procuration pour faire remise entre les mains de l'archevêque de son office de doyen en official d'Aumale, 29 septembre 1639. — Philippe Mathieu, prêtre, nommé par l'autorité archiépiscopale doyen d'Aumale, 1er octobre 1639. — Guillaume Anffrye de Chaulieu, abbé de Saint-Martin-d'Auchy lès-Aumale, nomme François Trenchepain, prêtre, maître ès-arts, curé de Sainte-Marguerite, promoteur de l'officialité d'Aumale, 2 juillet 1688. — Ledit Trenchepain, et un autre Trenchepain, curé d'Aumale, promettent de remettre à l'arche-

vêque les provisions de promoteur et d'official, qui leur avaient été données par l'abbé d'Aumale, 14 janvier 1689. — Sceau et signature de l'abbé de Chaulieu.

G. 4973. (Cahier.) — In-4°, 18 feuillets, papier, cartonné.

**1760-1784.** — Registre pour les défauts et productions de l'officialité métropolitaine et diocésaine. — 13 juin 1783, Me Desroques, procureur de noble et discrète personne Adrien de Thunes des Rouelles, curé de Trouville-sur-mer. — Mémoires des dépens adjugés à François Mesnil, laboureur, contre Jeanne Bosvy, veuve de Pierre Hébert, 1762.

G 4974. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1426**(copie)**-1786.** — Provisions à des offices. — Lettres de nomination de Jean Bigues, grand archidiacre, comme vicaire au spirituel et au temporel de l'archevêché de Rouen, 22 août 1573; signé : C. Cardinal de de Bourbon. — Jean Gougeon, appariteur en la cour ecclésiastique, 1586. — Toussaint Le Febvre, docteur en théologie, fait signifier ses grades à André Guyjon, vicaire général de l'archevêque de Rouen, etc., 1608. — Claude Gérenton, licencié en droit canon, curé de Saint-Pierre de Doumesnil, ancien aumônier et maître des cérémonies de l'archevêque, nommé par lui promoteur général de l'officialité de Pontoise, 1627. — Nicolas Eudes, chanoine de Paris, conseiller du Roi au Parlement de Paris, nommé official au comté du Perche, par François de Harlay, archevêque de Rouen : *Dantes eidem et concedentes plenam auctoritatem... res, bona et jura spiritualia et temporalia archiepiscopatus et primatiæ Rothomagensis in dictis regione et districtu protuendi et defendendi, alienata quæcunque et illicite distracta et a quibusvis personis indebite occupata omnibus viis et justiciæ remediis recuperandi et in pristinum statum reponi et reduci procurandi, omnes et singulas appellationum causas, civiles, criminales et mixtas per quasvis personas, ecclesiasticas, regulares et seculares ac etiam laicas, nobis et nostræ jurisdictioni superiori subjectas, ab officiali in urbe Mauritaniæ per reverendissimun dominum Sagiensem episcopum instituto interpositarum seu interponendarum, quarum cognitio et decisio ad nos, ratione prefatæ nostræ archiepiscopalis et primatialis dignatatis aut alias, pertinent, cum omnibus et singulis earum incidentiis, connexis et dependentiis universis, juris ordine servato, vice et loco nostri, intra dictum ressortium Parlamenti Parisiensis audiendi, decidendi, cognoscendi ac fine debito terminandi, etc.*, 11 septembre 1680. — Ordonnance de Monseigneur de Harlay, faite en l'église du Bourgtheroude en sa visite de la calende, 16 avril 1638 : « Tous les supérieurs des maisons de religion de la ville de Rouen seront advertis incontinent et sans délay par le curé de Berville-sur-Seine, l'un de nos notaires et procureurs de nostre officialité, de s'employer en sa mission et visite générale, tant ès lieux par où il passera, pour exhorter le peuple à se disposer de recepvoir la confirmation de la bénédiction archiépiscopale et entendre la parole de Dieu, qu'ès lieux où il avoit passé pour tirer le fruit de la présente visite. » — Requête de Jaques de Monthiers, docteur en théologie, chanoine de la chapelle royale et collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, afin d'être maintenu, comme avocat d'office de l'officialité de Pontoise, dans sa place au-dessus du promoteur, 1692. — Lettres de provision pour Pierre Bridelle, vice-gérant de l'official diocésain, 1734; — pour Jean-Baptiste Carrey de Saint-Gervais, promoteur diocésain, 1734; — pour Pierre Bridelle, official diocésain, 1736. — Nominations de notaires, de procureurs et d'appariteurs en l'officialité; — procès-verbaux de réceptions; — arrêt de l'Échiquier, au sujet de la verge d'argent qu'avait droit de porter l'official, 1426 (copie.) — Arrêt du Parlement de Paris, relatif au greffe de l'officialité de Rouen; mention de Jacques Pradon, avocat au Parlement de Rouen, et de Marie de Lastre, sa femme, 1637.

G. 4975. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 2 sceaux pendants; 1 fragment de sceau pendant; 4 sceaux plaqués.

**1439-1772.** — Présentations à des bénéfices dans le diocèse de Rouen, etc. — Présentation à la chapelle ou léproserie de Beaumont, en la paroisse de Bréauté, par Guillaume, prieur de Saint-Lô de Rouen : il use du droit de présentation, par suite des devoirs non rendus par Gautier de Hongerford, chevalier, seigneur de Neeville et d'un fief à Bréauté, dans la mouvance des religieux de Saint-Lô, possédé autrefois par M. Roger de Bréauté, 1437 (sceau du prieuré). — Permission accordée par Louis de Luxembourg pour la publication des indulgences de la maison Dieu du Saint-Esprit *in Saxia*, 1439. — Présentation par Raoul, prieur de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale, à la cure de Saint-Valery, doyenné d'Aumale, 1459. — Résignation de la cure d'Héronchel par Jean Meriel, 1465. — Mandement des vicaires généraux de l'archevêché, au doyen rural de Ry, au sujet de la présentation faite par Jean d'Estouteville, sieur de Torchy et de Quevron, à l'église de Quevron (Crevon), 1476; — information faite par le doyen : 25 paroissiens; revenu de l'église, 30 livres *in*

*portatis* (sceau du doyenné). — Mandement du même genre au sujet d'une présentation faite par le prieur de Saint-Lô à la cure de Castenay, 1493 ; — information : 50 paroissiens; revenu de l'église, 50 livres (fragment du sceau de l'officialité).—Prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Oissel par Jean Favé, chanoine de Rouen, 20 avril 1504. — Présentation par Nicolas, prieur de Saint-Lô, à la chapelle de Notre-Dame du Grippel, 1525. — Prise de possession, par Guillaume Cavelier, de la cure de Senteuil au vicariat de Pontoise, en vertu de bulle du pape, 1540. — Présentation, par le Roi, à la cure de Saint-Pierre du Boscguérard 1641 ; signé : Louis. — Présentation par Pierre Gallie, seigneur de Brez, à la chapelle de Saint-Denis de Brez, en la paroisse d'Envermeu ; présenté, David de Foville, écuyer, clerc, 1647 ; sceau plaqué dudit Gallie. — Présentation par Adrien Martel à la cure d'Emaleville, 1671; sceau plaqué dudit Martel. — Présentation par Claude de Roucherolles, à l'hermitage de Saint-Antoine, en la terre de Pont-Saint-Pierre, 1674. — Jacques-André Du Pille, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des finances du Lyonnois, prie l'archevêque d'accepter l'acte de dotation de la chapelle du château de Bertichères, 1710. — Présentation à la cure de Saint-Sauveur de Tocqueville, par Jean Macé, abbé d'Eu, 1758 (sceau plaqué dudit Macé) ; — à celle de Bléville, par Mathieu Pesié, prieur du Val-aux-Grés, conseiller au Châtelet de Paris, 1662 (sceau dudit Pesié) ; — à la cure de Brémontier par Louis-Sextius de Jarente, abbé de Saint-Wandrille, 1772 (sceau dudit abbé). — Approbation des statuts de la confrérie de Saint-Étienne du Rouvray, 1718.

G. 4976. (Lissse.) — 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier, 1 sceau.

**1639-1733.** — Résignations de bénéfices, présentations, provisions à des bénéfices dans les diocèses d'Angers, d'Avranches, de Bayeux, de Coutances. — Présentation à la cure du Luot, par Louis De Launay, chevalier, seigneur du Luot et de la Villarmoys; présenté, Jacques Hullin, curé de Sainte-Pience, 1639. — Acte du refus ait par Gabriel de Boislesve, évêque d'Avranches, d'accorder lettres de *visa* et collation sur les lettres de provision obtenues par Jean Du Parc, de la cure de Saint-Martin de Marcilly, sur la résignation de François Dirois ; ledit évêque logé en son hôtel, à Paris, au cloître Notre-Dame, 27 février 1653. — Présentation par Nicolas de Bailleul, seigneur de Saint-Cyr de Bailleul, à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, fondée en ladite paroisse par défunt Denis Le Bigot, vicaire, 1663. — Résignation de la cure de Saint-Médard des Chéris par Antoine Grosbots, chanoine régulier de la congrégation de France (abbaye de Montmorel), en faveur de Jean Gaultier, autre chanoine régulier, prieur curé de Saint-Martin de Martigny, 5 septembre 1687. — Résignation d'un canonicat en la cathédrale d'Avranches par Barthélemy-Pierre Le Pelley, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, étudiant à Paris au collège d'Harcourt, en faveur de François Autin, 1743. — Présentations aux cures de Sallenelle, 1648 ; de Beauchesne, 1650 ; de Saint-Martin-de-Villers, 1654; de Saint-Barthélemy et Saint-Ouen d'Isbardel, 1661 ; de Crioult, 1666; de Granteville, 1720 ; de Saint-Vigor-du-Maizet, 1720. — Réquisition de la chapelle de Saint-Michel, en l'église Saint-Patrice de Bayeux, pour maître Pierre Hallez, clerc du diocèse de Bayeux, maître ès-arts, docteur ès-droits, professeur d'éloquence au collège d'Harcourt, en l'Université de Paris, et gradué nommé de l'Université de Caen sur le chapitre de Notre-Dame de Bayeux, 1650. — Réquisition d'une chanoinie au même chapitre pour Antoine Talon, prêtre du diocèse de Châlons, bachelier en théologie, 1657. — Permutation de bénéfices entre Michel Radulph, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine de la prébende de Danvou en la cathédrale de Bayeux, et Étienne Signard, curé de Saint-Cosme de Fresnay-sur-la-mer, 1685 ; — entre le même Radulph, grand archidiacre de Bayeux, et Pierre-François Blouet de Camilly, docteur de Sorbonne, archidiacre d'Yesmes, 1685. — Benoist Le Maizerel, ci-devant vicaire de Saint-Pierre de Fontenailles, résignataire de la cure dudit lieu, 1733.

G. 4977. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, 4 sceaux.

**1639-1720**. — Présentations à des bénéfices, résignations, provisions de bénéfices dans les diocèses de Chartres, Coutances, Évreux. — Présentations à la cure de Saint-Étienne de Grimouville, diocèse de Coutances, par le Roi, 1639 ; — à la cure de Cerisy, par Jean Richer, seigneur de Cerisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1650 ; — par Guillaume Cotterel, grand-prieur de Saint-Ouen, à la cure de Saint-Floscel, 1664; — par Michel Phelypeaux de la Vrillière, abbé de Saint-Lô, à la vicairie perpétuelle de Saint-Thomas de Saint-Lô, 1669 ; — par Pierre, évêque de Boulogne, autre abbé de Saint-Lô, à la cure de Saint-Patrice de Grimesnil, 1720. — Présentation à la chapelle de Marie, Jacques et Salomé en la cathédrale d'Évreux, 1639 ; — à la cure de Sainte-Opportune-au-Bois, au diocèse d'Évreux, par Louis de Roncherolles, doyen d'Écouis, 1648 ; — à la cure de Canappeville, même année; — à celle de Saint-Didier près Elbeuf, 1649 ; — à celle de Saint-Martin-des-Prés

par Jean Courtin, marquis de Givry, 1661 ; — à celle de Saint-Pierre d'Incarville, par Albert Marchant, prieur de Fécamp, même année ; — à celle de Saint-Germain de Louviers, par Laurent Hunaut, prieur de Saint-Taurin, 1663. — Nomination à celle de Saint-Pierre-de-Jouy, 1664 ; — à la trésorerie de Gaillon, 1665. — Réquisition de la cure de Saint-Martin de Brosville pour Jean Allais, maître ès-arts, gradué sur l'évêché d'Évreux, 1669. — Présentation à la cure de Saint-Julien du Boisnormand, par Marie du Rouyl, 1684 ; — à la cure de Gauciel, par Nicostrate Bara, prieur de Jumièges, 1716, et par Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges, 1717. — Sceaux dudit abbé, de l'évêque de Boulogne, de Jean Richier, de Marie de Rouyl.

G. 4978. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

**1648-1770.** — Présentations à des bénéfices, résignations, provisions de bénéfices, aux diocèses de Lisieux, Meaux, La Rochelle, Saintes, Séez, etc. — Débat pour la cure de Saint-André de Clairbec, au diocèse de Lisieux, entre André Pellerin et Jacques Hauzey, 1660. — Collation de la cure de Saint-Maurice de Nonant (première portion) à Jean Maillard, 1680. — Présentation, par Roger de La Rochefoucauld, abbé du Bec-Hellouin, à la cure de Saint-Ouen de la Noe, de Jacques-Claude Aveline, de la paroisse Saint-Patrice, fils de Charles Aveline, de la paroisse Saint-Patrice, écuyer, et de Catherine de Paul, 1709 ; — à celle de Croisilles, par Charles Dujardin, prieur de Saint-Évroult, 1719 ; — à celle de Notre-Dame du Hamel, par le même, 1721 ; — à celle de Saint-Pierre de Boymaux, diocèse de Saintes, par François Daguillenguy, doyen de Saint-Mellon de Pontoise et vicaire général du cardinal Grimaldi, abbé de Saint-Florent, 1661 ; — à celle de Sainte-Anastasie de Briquebec, au diocèse de Séez, par François de Tour, écuyer, 1648 ; — à celle d'Isbardel, par Guy de Chaumont, chevalier, marquis de Vuitry, 1661 ; — à celle de Saint-Martin de Tourailles, 1679 ; — à celle de Miguillaume, 1680. — Lettre de M. Huguet, prêtre, du diocèse de Paris, curé d'un diocèse voisin, pour annoncer à l'archevêque son désir de se démettre de sa cure en faveur de Louis Rozé, prêtre, du diocèse de Rouen, ancien missionnaire, maître ès-arts, gradué ès-droits des Facultés de Paris, et particulièrement estimé du duc de Penthièvre, 1770.

G. 4979. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1535-1763.** — Pièces concernant les paroisses de Rouen, classées par ordre alphabétique de paroisses. — Le Gros, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, demande des permissions de prêcher et de confesser pour M. Laurent, prêtre de sa paroisse. — Procès entre Michel Lamy, prêtre, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin fondée en l'église paroissiale de Saint-Éloy, et Louis Brisemontier, prêtre sacriste de ladite église, 1719. — Lettre de M. Robinet à M. de Marchantmont, curé de Saint-Godard, 1720. — Requête de Jacques de Pontrevé, curé de Saint-Godard, contre les trésoriers de sa paroisse, qui voulaient pourvoir à certaines places du chœur, 1738. — Procès entre les prêtres de Saint-Godard, Hattinguais et autres, et l'abbé Henry, clerc des sacrements, 1781 ; — entre les mêmes et M. Outin, curé, prenant fait et cause du dit Henry, 1782. — Procès entre le curé et les trésoriers de la paroisse Saint-Jean, d'une part, et Jacques-Michel Hautement, sieur du Jonquay, à l'occasion de la réduction des fondations, 1726. — Lettres de provisions de Pierre de Foville à la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église Saint-Laurent, 1535. — Fondation faite, en l'honneur du Saint-Sacrement, en l'église Saint-Maclou, par Élisabeth Pirou, veuve de Jacques Dufour, 1688 (copie). — Requête de M. Filleul, curé de Saint-Michel, pour l'établissement, dans son église, de la prière du matin et du soir, 1783. — Réquisitoire du vice-promoteur contre une espèce d'association sous le titre du très Saint-Sacrement en l'église Saint-Sever, 1728 ; — contre certains particuliers qui, nonobstant le règlement fait par le curé, faisaient sonner les cloches en volée, au péril de les casser de nouveau, sous prétexte de distinguer les enfants des trésoriers ou ceux qui avaient des trésoriers pour parrains, 1730 : « L'usage, sagement authorisé par l'église, d'accompagner la cérémonie du baptême du son des cloches pour annoncer aux peuples la joye que ressent cette pieuse mère d'avoir donné un enfant à Dieu, est dégénéré en abus dans plusieurs endroits, ce qui auroit esté poussé à cet excès dans la paroisse de Saint-Sever, au faubourg de cette ville, que toutes les cloches en auroient été cassées. » — Mention de Jaspar Bunel, curé de Saint-Vigor, 1540. — Réduction d'une fondation faite, en 1624, par Noël Jamelin, vicaire de Saint-Vivien, depuis curé de Sainte-Croix des Pelletiers.

G. 4980. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

**1721-1788.** — Procès relatifs aux curés, fabriques et paroisses d'Ambrumesnil, 1728 ; — de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, 1777 ; — des Authieux, sur le Port-Saint-Ouen, 1783 ; — de Beslon, 1719 ; — de Bionval, 1730 ; — de Blacarville (clerc pour tenir les petites écoles

et pour chanter au chœur), 1728; — de Blangy (Notre-Dame et Saint-Denis de) acquit des fondations, 1788; — de Bolleville (limites pour les dîmages entre les paroisses de Bolleville et d'Alliquerville, paroisses séparées par la chaussée de Lillebonne à Fauville), 1722; — de Brestot (chapelle de Saint-Nicolas en l'église dudit lieu), 1730; — de Daye (procès entre le curé Julien De Blé et Jean Le Painteur, sieur de Boisjugan), 1721; — de Sainte-Marguerite de Ducy, au diocèse de Bayeux, 1728; — d'Écos, 1741; — de Saint-Étienne d'Elbeuf (chapelle Sainte-Marguerite, à la présentation de l'abbé Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier), 1728; — de la Ferté-en-Bray (procès-verbal des réparations à faire au presbytère), 1788; — de Fouilloy (chapelle établie par Jean de Chèrye, chevalier, au lieu de l'ancienne), 1721; — de Fleury-la-Forêt, dont était curé Louis-Dominique Tricano, chapelain du Roi en son château de Chaville, 1762; — de Gaillefontaine (chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas en l'église dudit lieu), 1722; — de Saint-Hildevert de Gournay (chapelle du grand autel du coté gauche), 1778; — de Gueures (état de l'église paroissiale constaté par une visite du curé de Gruchet-Saint-Siméon, témoin synodal du doyenné de Brachy), 1762. — Visites archidiaconales du doyenné, nombre des communiants : à Ambrumesnil, 200; à Biville-la-Rivière, 80; à Blancmesnil, 60; à Brachy, 120; au Gourrel, 60; à Gueures, 260; à Herbouville, 70; à Hermanville, 140; à Lammerville, 400; à Longueil, 400; à Offranville, 900; à Ouville-la-Rivière, 220; à Pourville, 25; à Raimfreville, 100; à Ribeuf, 20; à Saint-Denis d'Haquelon, 60; à Saint-Just, 40; à Sainte-Marguerite, 120; à Saint-Ouen-le-Mauger, 200; à Saint-Ouen-sur-Brachy, 100; à Sassetot, 300; au Thil, 350; à Varangeville, 350; à Gonnetot, 250; — à Brachy, au Gourrel, à Gueures, beaucoup de protestants; 150 à Lammerville, 1762.

G. 4981. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1654-1789.** — Procès concernant les curés, les fabriques ou les paroisses d'Harcanville, 2e portion, 1783; — de Notre-Dame du Havre, 1752; — d'Hémyes (acquit de messes de fondation), 1721; — d'Hermival (fondation de François Du Bosc, chevalier, sieur du lieu), 1743; — d'Ingouville (réduction de fondations), 1762; — de Marcouville (procès entre Jean-Adrien de Guérin, seigneur du lieu, et le curé Pierre de la Houssaye, 1727; — de Malleville-sur-le-Bec, chapelle de la Sainte-Vierge, 1728; — du Mesnil-Durécu, 1725; — du Mesnil-Esnard (inhumation des trésoriers), 1725; — du Mesnil-Lieubray (réparations du presbytère), 1789; — du Mesnil-Réaume (réparations de l'église), 1721; — de Ménilles, 1730; — de Montfort-sur-Rille (réparations de l'église), 1739-1776; — de Motteville-Claville, 1765; — de Neufbosc, dont avait été curé François Boulot de Valcour, 1737; — de Notre-Dame de Neufchâtel (réduction des fondations), 1728; — de la Neuville-Chant-d'Oisel, 1752; — de Noyon-le-Sec, 1721; — d'Ouville-l'abbaye, 1788; — de Saint-Michel de Préaux (procès entre l'abbesse de Préaux et Me Jacques Halley, curé de la seconde portion), 1654-1664; — de Puchervin, 1728; — de Saint-Aignan-sur-Ry, 1721; — de Saint-Denis-des-Ifs, 1734; — de Saint-Denis-le-vêtu, 1729; — de Saint-Georges du Theil (chapelle de Sainte-Marie ou Saint-Mauxe), 1764-1767; — de Saint-Georges du Vièvre, dont était curé Fernand Hesbert, 1726; — de Saint-Paër, 1788; — de Saint-Remy en Campagne (réunion des 4 portions de la cure), 1725; — de la chapelle de Saint-Anne d'Aunay, 1726; — de Sainte-Marie-des Champs (fondation d'obits par Nicolas Lécuyer), 1727; — de Sassey, au diocèse d'Evreux, 1733; — de Senneville, 1789; — de Thouberville, cure régulière, 1778; — de Trouville-sur-mer (Adrien de Thunes, curé, en contestation avec ses paroissiens depuis plus de 27 ans; cabale formée contre son honneur et contre sa vie), 1775; — de Varaville, au diocèse de Bayeux (appel du refus de visa sur les provisions obtenues par Claude-Louis Le Chanoine, en vertu de ses grades), 1752; — de Vatteville, 1763; — de Saint-Éloi des Ventes, 1747; — de Villers-en-Vexin, 1723; — de Vimont (chapelle des Maillomois), 1768; — de la cathédrale d'Avranches (procès entre le chapitre et Guillaume Aubert, sous-chantre), 1762; — de la cathédrale de Lisieux (prébende de Crevecœur), 1725; — de la cathédrale de Rouen (union des chapelles), 1766.

G. 4982. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1302-1780.** — Paroisses du diocèse de Rouen. — Information, au sujet d'une chapelle de Sainte-Marguerite, transférée, par M. Du Val de Maudétour, en la cour d'honneur de son château de Maudétour, paroisse de Morgny : « place où étoit l'ancienne chapelle à 100 pas de la maison seigneuriale, à côté de laquelle place est une grosse butte de terre où l'on fait à présent de la brique; auquel lieu, suivant la tradition, il y avoit un château. » Un témoin dépose « avoir entendu dire que le prêtre qui jouissoit autrefois de ladite chapelle, ayant été maltraité par les seigneurs de Maudétour, fut obligé de l'abandonner et de se retirer chez un curé de La Pommeraye, chez lequel il mourut, et qu'il donna audit curé les dîmes qui

appartenaient à la chapelle. » Mondétour possédé pendant quelque temps par le sieur de la Basoche, qui se retira en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes, 1728. — Lettre de l'évêque de Metz, annonçant qu'en raison de son abbaye, il avait présenté à la cure du Mesnil le sieur Neveu; il engage le destinataire de cette lettre à se rendre à Rome en suivant l'exemple de l'abbé de Saint-Simon et du cardinal de Luynes : « Vous êtes, lui dit-il, dans le cas, plus que personne, de profiter d'un pareil voyage et de ses conséquences, » 1758. — Requête présentée à l'archevêque par frère Gilles Le Chevalier, prieur-curé de la paroisse de Sainte-Geneviève du Mesnil-Lieubray, aux fins d'obtenir la confirmation d'une confrérie sous l'invocation de cette sainte. — Projet de statuts, XVII[e] siècle. — Procès au sujet de la translation de la chapelle de Saint-Gorgon, du hameau de Bosc-Évrard, dans le château de Montérollier, appartenant à Bernardin-François Cadot, marquis de Sébeville, ancien mestre de camp de dragons de l'ancien Languedoc, 1746. — Prise de possession de Saint-Sulpice de Cergy, 1656. — Procès entre Pierre Cotelle, curé de Perruel, et les religieux de Lilledieu, qui s'étaient immiscés d'entreprendre sur les droits des curés en administrant les sacrements, dans l'enclave de leur maison abbatiale, à la fille du concierge de l'abbé, 1728. — Procès au sujet de la chapelle de Bonnemare; — après information de l'état de cette chapelle pour savoir si elle était libre de bénéfice, information faite par le doyen du doyenné de Périers, M. Robinet, vicaire général, révoque la permission qui avait été accordée d'y célébrer les saints mystères, et la déclare interdite, 20 décembre 1729. A cette date, la terre de Bonnemare appartenait à M. André Cromelin, banquier à Paris, zélé protestant. — Lettres de Philippe, roi de France, approuvant l'accord fait entre l'archevêque et le comte d'Eu, au sujet du patronnage d'une nouvelle église fondée « *in quibusdam novis essartis foreste de Auguo, in loco qui Richemont appellatur. Actum apud abbatiam Longi-campi, die mercurii ante penthecosten, anno Domini* 1303; original, sceau perdu. — Procès, pour le prieuré de Sainte-Catherine de Rondemare, entre Jean du Désert et Jacques Person, 1592. — Approbation donnée par l'archevêque à Mgr de La Rochefoucauld, pour transporter, de l'église du noviciat des Jésuites, dans la chapelle du collège, le cœur d'Isabeau du Moncel et le corps de Gilles Du Fay, 1763. — Bail par Richard Le Vasseur, curé de Saint-Denis-des-Monts, de ladite cure pour 120 livres tournois, 1511. — Le Corbeiller, curé de Saint-Nicolas-d'Alihermont, demande pour vicaire François David, 1764. — Statuts de la confrérie du Saint-Rosaire à établir à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 1729. — Plainte contre le curé de Sainte-Opportune, que son état de surdité rendait impropre au ministère, 1752. — Réparations à faire au presbytère de Servaville, 1780. — Inventaire des fondations réduites par sentences de l'officialité depuis 1736. — Mémoire en faveur des curés, contre les possédants fonds dans les paroisses, à l'effet d'établir que ceux-ci devaient leur fournir un logement et que, par ce mot, il fallait entendre, non seulement les maisons à demeurer, mais aussi les maisons de ménage que les paroissiens devaient fournir et entretenir, la seule charge des curés étant de faire les menues réparations comme usufruitiers, sans date.

G. 4983. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 sceau.

**1512-1786.** — Paroisses du diocèse de Rouen. — Assignation, sur la requête de l'archevêque de Rouen, pour radiation de l'imposition mise sur son moulin et bois de Saint-Nicolas-d'Alihermont, pour réparations faites à l'église, 1765. — Requête présentée à l'official de Rouen, par Gabriel Quentin, titulaire de la chapelle de Saint-François du Boislabbé, au sujet de l'acquit des fondations de ladite chapelle, 1683. — Bref du pape accordant des indulgences à la confrérie de Notre-Seigneur agonisant, fondée à Notre-Dame de Bonsecours, 1732. — Visite de l'église du Boscrenoult, au doyenné de Bourgtheroulde, 1780. — Procès entre Christophe Halley, vicaire de Buchy, et le curé de cette paroisse, au sujet des ornements nécessaires pour exercer les fonctions vicariales, 1786. — Procès pour la division du territoire et des dîmes de Canville, 1786. — Procès entre les habitants de la paroisse de Criquiers, et Jean Descours, curé, au sujet du refus fait par celui-ci de laisser au vicaire l'usage des vases et ornements nécessaires pour l'exercice des fonctions vicariales, 1756. — Adjudication du déport de Déville par Nicolas Anguyer, doyen d'Eu, 1512. — Bail par Émile Mancenet, de la cure de Saint-Jacques de Dieppe, 1566. — Statuts de la charité de Doudeville, pièce incomplète et mutilée, sans date, XV[e] siècle. — Bail fait par Robert-Jean-Mathieu Le Forestier, chanoine de Saint-Louis de la Saussaye, et chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Félix et Saint-Adaucte, en la paroisse de Saint-Étienne d'Elbeuf, 1768. — Lemieux, curé de Gaillon, doyenné de la Chrétienté, certifie qu'il n'a, pour l'usage de son église, que 2 calices, 1 ciboire, 1 soleil et 1 boîte pour les saintes huiles, le tout d'argent, que les croix et autres objets utiles au desservice sont de cuivre, 1760. — Dumarests, curé de Gomerville, prie l'archevêque de venir au secours de son église, qui était dans le plus triste état, ouverte de tous côtés, exposée à toutes les injures du temps, 1734. — Procès

entre François-Lubin Godivier, curé de Saint-Georges du Gros-Theil, demandeur en suppression de 2 autels établis en son église sous le titre de Sainte-Barbe et Saint-Lubin, et François Duchemin, opposant à cette suppression, comme représentant de Guillaume Duchemin, qui avait fondé une messe à dire tous les samedis audit autel Saint-Lubin, 1755. — Procès pour inhumations en l'église Notre-Dame du Havre, 1728; — entre les maire et échevins de ladite ville, d'une part, et le curé, le sieur Pouget, Nollent, principal du collège, Rousselin, clerc des sacrements, au sujet des inhumations, 1729. — Procuration *ad resignandum* donnée par Jacques Du Parc, curé de la seconde portion de Longueil, 1734. — Sceau de Michel Anguyer.

G. 4984. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1508-1756.** — Proclamations, adjudications de déports, dons, pensions sur les déports. — Déports du Catelier pour 35 livres, 1548; — de Guillemerville, pour 20 livres, même année. — Baux de dîmes de quelques paroisses. — Adjudications finales du revenu de l'année d'option de quelques bénéfices. — Mandement du cardinal d'Amboise à son trésorier, pour l'avertir qu'il avait donné le déport de la cure d'Ypreville à maître Jean Dathis, curé, pour le prix du bail actuel de ce bénéfice; de Mouchy-le-Perreux, le 7 juin. Signé : « Vostre bon amy Damboyse, archevesque de Rouen ». — Mention de Pierre de Cuverville, doyen du doyenné de Cauville, 1508; — de Le Riche ou *Divitis*, doyen du doyenné de Longueville, 1518 (sceau de ce doyen); — de Robert Boissyere, doyen du doyenné de Gisors, 1525; — de Jean de Bulletot, doyen du doyenné de Valmont, 1530, — de Jean Desmarets, doyen du même doyenné, 1530; — de Jean Desmarets, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 1537.

G. 4985. (Liasse.) — 33 pièces, papier (2 imprimés).

**1732-1733.** — Baux faits des déports de l'archevêché de Rouen, vacant à la suite du décès de Mgr de Tressan (arrivé à Gaillon, le 18 avril 1733), par Jean-Pierre Pellevé, procureur au Parlement de Rouen, chargé de la régie et recette desdits déports, etc. — Cure de Notre-Dame de Longuerue, vacante par la résignation de Pierre Dufour, à M. Guenet de Saint-Hélier, conseiller au bailliage et siège présidial de Rouen, 400 livres, 28 février 1733; — cure de Marcouville, vacante par le décès de l'abbé de Marcouville, à son frère François de Guérin, chevalier, sieur de Marcouville, 450 livres, 19 mars 1733; — cure de Saint-Léonard de Maulévrier, à Jean-Fabien de la Bruière, avocat au Parlement, demeurant à Rouen; — cure de Saint-Godard, 500 livres, 9 août 1732; — cure de Notre-Dame de la Londe, à Louis-René Langlois, chevalier, prêtre, du diocèse de Paris, qui en avait été pourvu par le président de la Londe, 570 livres, 17 mai 1733.

G. 4986. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1722-1744.** — Adjudications des dîmes et autres revenus temporels des cures tombées en option. — Publications pour l'option. — Demandes de tout ou partie du prix de l'adjudication pour les fabriques, conformément à la déclaration du Roi, de 1681, portant que, dans les années d'option, le revenu des bénéfices qui se trouverait excéder les frais de desservice et charge desdits bénéfices, serait attribué aux fabriques et appliqué à les pourvoir de linge, d'ornements, à la réparation et à la décoration des églises.

G. 4987. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1719-1767.** — Demandes d'approbations de confréries et de charités; informations, procédures. — Contestations entre le curé du Bec et la charité dudit lieu, au sujet de l'acquit des fondations, 1729. — Règlement donné aux parties par Barthélemy Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen du doyenné de Pont-Audemer, en vertu de la commission à lui adressée par l'archevêque, même année. — Statuts d'une confrérie sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de Saint-Sébastien et de Saint-Adrien, pour l'enterrement des défunts, en la paroisse de Bellefosse, 1725. — Statuts de l'association de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours, en l'église de Blosville, dit Bonsecours-lès-Rouen, 1719. — Procès entre la confrérie du Saint-Sacrement et les maîtres de la charité, en la paroisse du Bourgtheroulde, 1737; — entre François Coignard, curé de Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Gosselin, au sujet des messes des confréries et charités, 1751; — entre les frères de la confrérie du Rosaire, fondée en l'église Notre-Dame d'Eu, et le curé, 1728. — Statuts d'une confrérie du Saint-Sacrement, en l'église de Saint-Ouen de Flancourt, 1725. — Procès entre les frères de la charité de Boissay et ceux de la charité de Malleville, 1725. — Statuts de la charité de Saint-Adrien et Sainte-Barbe, pour l'enterrement des défunts, en la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Montrôty, 1727; — approuvés sur la requête de Nicolas Bénard de Mothin, curé, lequel avait exposé que sa paroisse contenait 2 grandes leues de circuit, qu'elle était composée de 450 commu-

niants et de plus de 200 enfants, et qu'il ne se trouvai personne pour porter les corps en terre, comme il étai, arrivé pendant une maladie populaire qui avait enlevé plus de 60 personnes en moins de 3 semaines, 1727. — Plainte des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement, en la paroisse d'Orival, contre le trésorier en charge de la paroisse, qui leur avait refusé le droit de porter le dais aux processions du Saint-Sacrement, 1729. — Procès entre Isaïe Puchot de Champrey, curé de Saint-Sulpice de Plane, et les frères de la charité de la paroisse, 1766 ; — entre Louis Delamare, ci-devant curé de Notre-Dame du Pré, à Pont-Audemer, et les frères de la charité de ladite paroisse, 1728. — Confréries de la Sainte-Vierge à Saint-André-hors-Cauchoise à Rouen, 1725; — de Saint-Quentin, Saint-Urbin et Saint-Valentin, pour la communauté des Chaudronniers, à Saint-Martin-sur-Renelle, 1719. — Association du Saint-Sacrement à Saint-Sever, 1728. — Confréries de la Sainte-Trinité, Sainte-Quitaire, Sainte-Marguerite, Sainte-Catherine, Sainte-Barbe, Sainte-Austreberte et Sainte-Véronique, à Saint-Vivien, 1726; — de Saint-Nicolas de Tolentin, aux Augustins déchaussés, 1721 ; — de Saint-Roch, aux Carmes, 1722; — de la Sainte-Trinité, Saint-Pierre et Saint-Paul, pour les menuisiers, *ibidem*, 1726; — de Saint-Dominique pour les tailleurs, au prieuré de Saint-Lô, 1736. — Procès entre les Jacobins de Rouen et François Coignard, curé de Saint-Remy de Dieppe, qui s'était immiscé à donner l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique, ce qui était une dépendance de l'ordre des Jacobins, 1722. — Confrérie du Rosaire et charité de Saint-Laurent, 1725. — Charité à Saint-Georges du Vièvre, 1769. — Statuts de la confrérie de Saint-Joseph, érigée en l'église de Notre-Dame du Vaurouy, 1729.

G. 4988. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1719-1789.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes et prieurés, etc.. — Andely (doyenné) : en remplacement de Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, évêque de Cahors, ayant résigné, Louis-Henry de Caulaincourt, du diocèse de Noyon, 7 des calendes de novembre 1741; — en remplacement de Jean-Charles Fouquet, ayant résigné, Jean-Baptiste Le Rat, chanoine de Notre-Dame d'Andely, 16 des calendes de janvier 1766; — en remplacement de Louis-Antoine Le Danois, conseiller clerc au Parlement, ayant résigné, Jérome-Léonor Lemercier des Hautes-Loges, prêtre du diocèse d'Évreux, prieur de Notre-Dame-sur-l'Eau, au diocèse du Mans, 26 février 1778. — Prieuré de Saint-Jean-Baptiste : en remplacement de Marie-Louise de la Roche-Aymon, première du nom, ayant résigné, Marie-Louise de la Roche-Aymon, deuxième du nom, 20 décembre 1717. — Aumale (abbaye de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale): Jean-Audemer Joly de Fleury, 4 novembre 1729, en remplacement d'Édouard Colbert de Turgis, décédé; — Pierre-Cosme de Savary, de Brèves, chanoine de Vienne, vicaire général du diocèse de Vienne, 13 des calendes de février 1755; — Louis-François de Poix, comte de Lyon, vicaire général du diocèse de Lyon, 15 des calendes de septembre 1781, en remplacement de Savary de Brèves, démissionnaire. — Beaubec (abbaye de Notre-Dame de) : Jean-Paul Dortigue, religieux profès de l'abbaye du Thoronet, au diocèse de Fréjus, veille des calendes d'octobre 1765. — Bec (abbaye du) : Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, ministre du roi de France au département de la feuille des bénéfices; prestation de serment, conformément à l'acte *de forma juramenti*, 30 mars 1782. — Bellencombre (prieuré de Saint-Martin de) : Pierre-Auguste Godart de Belbeuf, vicaire général du diocèse de Verdun, février 1769; — Pierre-Jacques Thorel, archidiacre de Mortain, vicaire général d'Avranches, en remplacement de Pierre-Auguste Godart de Belbeuf, nommé évêque d'Avranches, démissionnaire, 1er juillet 1781; — Jacques Punctis de Cindrieux, chanoine de Rouen, conseiller clerc au Parlement, en remplacement de M. Thorel, décédé, 9 mars 1789. — Bival (abbaye de) : Marie-Lucie de Fouilleuse, religieuse de Voisins, au diocèse d'Orléans, en remplacement de la dame de Fours, décédée, 6 des ides de mai 1719; — Barbe Le Guerchois, religieuse de Fontaine-Guérard, en remplacement de la dame de Fouilleuse, décédée, 12 des calendes de mars 1721; — Françoise-Julie de Sesmaisons, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, en remplacement de la dame de Bois-le-Vicomte, 3 des calendes d'août 1759 ; — Élisabeth de Sarcus, religieuse de Saint-Paul de Beauvais, en remplacement de la dame de Sesmaisons, 6 des ides de janvier 1768 ; — Mélanie de Gomer, religieuse de Vareville, en remplacement de la dame de Sarcus, démissionnaire, 8 des calendes de mars 1782. — Bondeville (abbaye de) : Renée-Rosalie de Brunet de Fontenaille, ides d'août 1764. — Bourgachard (prieuré de) : Simon de Montjoye, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, en remplacement de Mathurin Brochand, décédé, 8 des calendes de décembre 1735; — Paris-Jean Faur de Raze, du diocèse de Besançon, ministre près du Roi, de M. l'évêque de Bâle, en remplacement de l'évêque de Bâle, démissionnaire, mai 1770.

[G. 4989. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1719-1788.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. — Corneville (abbaye de) : François Borros de Gamanson, du diocèse de Périgueux, en remplacement du sieur d'Allemans, démissionnaire, 11 des calendes de février 1766. — Écouis (doyenné d') : Pierre-François Denize, curé de Fresnes-l'Archevêque, en remplacement de Louis-René Petit, ayant résigné, 3 des ides d'août 1788. — Eu (abbaye d') : Claude-Jean Macé, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, conseiller au Parlement de Paris, en remplacement de Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, 6 des calendes d'août 1745. — Fécamp (prieuré du Sépulcre à Saint-Léger de) : Placide Delegris, religieux de Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de dom Claude du Boisvallée, religieux de Saint-Évroult, ayant résigné, 18 septembre 1788. — Fontaine-Guérard (abbaye de) : Anne Foubert de la Bastide de Château-Morand, 3 décembre 1759 ; — Marie-Madeleine-Léonor de Radepont, religieuse aux Ursulines de Rouen, en remplacement de la dame de Château-Morand, 3 des calendes d'octobre 1777. — Foucarmont (abbaye de) : Joseph-François-Marc Laurencin, docteur de Sorbonne, demeurant au collège de Saint-Bernard, à Paris, en remplacement de dom Jacques-Louis Dequesnes, décédé, 15 des calendes de janvier 1773. — Isle-Dieu (abbaye de l') : François-Marie-Fortuné de Vintimille, des comtes de Marseille, aumônier du Roi; prestation de serment, 25 septembre 1779; — François-René-Alexandre de Maillé, vicaire général du Puy; prestation de serment, 7 juillet 1788. — Jumièges (abbaye de) : Claude de Saint-Simon, clerc du diocèse de Paris, bachelier en théologie, 4 des nones de mars 1719; — François-Camille de Lorraine, doyen de l'illustre cathédrale de Strasbourg, abbé de Saint-Victor de Marseille, 1760; — François-Marcel de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, en remplacement de l'abbé prince de Lorraine; prestation de serment, octobre 1788. — Longchamp (prieuré de Saint-Nicolas de) : dom Jacques-Denis Picard, bénédictin de Saint-Nicaise de Reims, résidant au prieuré de Fives, ayant résigné en faveur de Jacques-Antoine Lacheré, 1788. — Mont-aux-Malades (prieuré du) : Jean-Louis Dulau de la Coste d'Allemant, du diocèse de Périgueux, élu évêque de Digne, en remplacement de Robert Pérot, décédé, 8 des calendes d'octobre 1742; — Hubert de Lentillac, vicaire général de Poitiers, en remplacement de l'abbé d'Andlau, démissionnaire; prestation de serment, 14 mars 1781; — François-Xavier Talbert, écuyer, prêtre, chanoine en l'illustre église métropolitaine de Besançon, vicaire général du diocèse de Lescar, en remplacement de l'abbé Hubert de Lentillac; prestation de serment, 18 août 1781.

G. 4990. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1721-1782.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. — Montivilliers (abbaye de) : Éléonore Gigault de Bellefont, religieuse de Beaumont, en remplacement de Laurence-Madeleine Sadot de Sebeville, démisionnaire, nones de décembre 1740; — Claudine-Germaine de Conty d'Hargicourt, bénédictine de l'abbaye d'Origny, au diocèse de Laon, en remplacement de la dame de Bellefont, décédée, 12 des calendes d'août 1763; — Anne de Grossolles de Flamarent, religieuse professe de la maison de Paravis, au diocèse de Condom, grande prieure de l'abbaye de Fontevrault, en remplacement de la dame d'Hargicourt, décédée, 18 mai 1778. — Mortemer (abbaye de) : Étienne-Joseph de la Fare, prêtre, du diocèse de Paris, vicaire général de Soissons, en remplacement de Denis-François Le Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, 14 des calendes de juin 1721; — César-Guillaume de la Luzerne, clerc tonsuré du diocèse de Paris, en remplacement de Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, 8 des ides de septembre 1756; — Thomas-Pierre-Antoine de Boisgelin, agent général du clergé de France, vicaire général d'Aix, en remplacement de Mgr de la Luzerne, évêque, duc de Langres; prestation de serment, 4 novembre 1782. — Neufchâtel-en-Bray (prieuré de Saint-Thomas de) : Françoise Le Veneur, religieuse du couvent de Saint-Saëns, en remplacement de Marie-Anne Le Normand, 8 des calendes d'août 1742; — Marie-Thérèse Rosée, religieuse de Bellefont, 5 des calendes de décembre 1760. — Ressons (abbaye de) : Jean-Baptiste Du Bos, diacre du diocèse de Beauvais, 6 des ides de mars 1722.

G. 4991. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1738-1784.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. — Saint-Georges de Boscherville (abbaye de) : François, duc de Fitz-James, évêque nommé de Soissons, 4 des nones de mai 1738; — Claude du Cheylar, ancien aumônier ordinaire de la Reine, vicaire général de Dijon, en remplacement de M. de Brunet de Tressemanes, ancien évêque de Glandève, démissionnaire; prestation de serment, 25 septembre 1779. — Saint-Laurent-en-Lyons (prieuré de) : Raymond Mary, prêtre, du diocèse d'Alet, conseiller au Parlement de Paris, en rem-

placement du sieur de Maupin, 14 des calendes de décembre 1771. — Saint-Victor-en-Caux (abbaye de) : François-Christophe Terrisse, 4 des calendes de septembre 1740. — Sausseuse (prieuré de) : Jean De Mauge, prêtre, du diocèse de Tulle, en remplacement de Claude de Bonnedame, décédé, veille des calendes d'août 1743; — Pierre-Anastase Torné, du diocèse de Tarbes, en remplacement du sieur De Mauge, 1764. — Tréport (abbaye du) : Jacques de Ligneville, chanoine de Nancy, en remplacement du sieur de Guasco, 3 des calendes d'août 1781. — Trésor (abbaye du) : Ursule d'Alègre, ci-devant grande prieure de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, en remplacement de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu, démissionnaire, 1er des calendes de juillet 1760; — Gabrielle Venture de Pontlevés, religieuse de la congrégation du Verbe Incarné d'Anduze au diocèse d'Alais, en remplacement d'Ursule d'Alègre, 30 novembre 1761; — Jeanne-Marie de Damien de Vernégué, ursuline de Sallons en Provence, en remplacement de la dame de Pontlevés, nones de novembre 1765; — Marie-Charlotte Vesier de Granges, religieuse de l'abbaye de Monningues, au diocèse de Vabres, ides de juillet 1779. — Val-aux-Grès (prieuré de Saint-Jacques du) : Charles de Feitiz de Saint-Capraize, vicaire général du diocèse de Troyes, en remplacement de l'abbé Midor; prestation de serment, 6 avril 1784. — Valmont (abbaye de) : Joseph-Philippe Le Royer des Forges, prêtre, grand vicaire du diocèse du Mans, en remplacement de Lort de Serignan, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque de Mâcon, décédé, 10 des calendes de janvier 1764. — Villaines (prieuré de Saint-Aubin de) : Étienne Le Picard, en remplacement de Charles de Messacq, démissionnaire, 1734. — Yvetot (prieuré d') : Françoise Soyer d'Epinay, en remplacement de Laurence-Madeleine Soyer d'Intraville, ayant résigné, 1738.

G. 4992. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1721-1787.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc., à Rouen. — Bellefont (prieuré de) : Clémence-Renée de Varennes de Chambray, religieuse de Saint-Sauveur au diocèse d'Évreux, en remplacement de sœur Castel de Saint-Pierre, décédée, 9 des calendes d'avril 1745. — Bonnenouvelle (prieuré de Notre-Dame du Pré de) : Charles-Jean Le Gorju, prêtre du diocèse de Coutances, licencié en droit de la Faculté de Paris, chanoine d'Autun; prestation de serment, 1er mai 1784. — Filles-Dieu (prieuré des) : Marie-Madeleine-Gabrielle de Beaunay du Tot, en remplacement de Marie-Françoise Morand, 8 des calendes de mai 1760. — Madeleine (prieuré de la) : Jean-Jacques Béhic, prieur, curé de Précorbin en basse Normandie, en remplacement de Louis-Auguste Marye, décédé, 6 des ides de janvier 1767; — Maurice-Claude-Clair de Montandré, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement dudit Béhic, décédé, veille des nones d'octobre 1777. — Saint-Amand (abbaye de) : Claude-Thérèse Durfort de Lorge, du monastère de Conflans, en remplacement de Marie-Élisabeth de Barentin, décédée, 6 des nones de juillet 1721; — Marthe de la Baume de Suze, prieure perpétuelle du prieuré royal de Poissy, 14 des calendes de décembre 1771; — Jeanne-Nicole de la Guiche, abbesse de Beaumont-lès-Tours, en remplacement de ladite dame de la Baume, 16 des calendes de mars 1786. — Saint-Louis (prieuré de) : Françoise de Briquemault, en remplacement de la dame de Pommerval, décédée, 5 des calendes de mars 1726; — Louise Heiss, religieuse de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement de Françoise de Briquemault, décédée, 7 des calendes de février 1741; — Charlotte-Élisabeth de Barbançon, religieuse de l'abbaye des Chases au diocèse de Saint-Flour, en remplacement de la dame de Planterose, décédée, 14 des calendes de décembre 1773; — Anne-Guy de la Rivière, religieuse aux Ursulines de Caen, en remplacement de ladite dame de Barbançon, démissionnaire, ides de juin 1781. — Saint-Ouen (abbaye de) : Georges-Louis Phelypeaux, archevêque de Bourges; prestation de serment, 1er octobre 1777; — Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, principal ministre d'État; prestation de serment, 12 décembre 1787.

G. 4993. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

**1234-1785.** — Fulminations de bulles de provisions à des abbayes et prieurés, etc. — Démission de Marie de Frémont, religieuse professe de Saint-Amand de Rouen, supérieure des Bénédictines de Dieppe, 28 avril 1722. — Obédience accordée par l'archevêque à dame Constance de Granbonne, prieure perpétuelle des Bénédictines dites de Saint-Léonard de Dieppe, pour aller passer trois mois dans sa famille et se retirer ensuite dans une maison religieuse, 1739. — Inventaire des biens de cette communauté au moment de la suppression qui eut lieu cette année-là. — Accord entre Jean, abbé de Bonport, Nichole, abbé du Valasse, Jean, abbé de Beaubec, Guillaume Thouroude, élu de l'église de Notre-Dame de Mortemer en Lyons, d'une part, et mons. Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, d'autre part. L'église de Mortemer se trouvant destituée d'abbé et de pasteur, les trois abbés de Bonport, du Valasse et de Beaubec, assemblés à Rouen, pour l'oc-

casion de la guerre, afin d'élire un abbé audit lieu de Mortemer. Les religieux de Beaubec avaient fait élection dudit Thouroude, en l'hôtel de l'église de Beaubec, et cette élection avait été confirmée audit hôtel par les abbés, comme commissaires en cette partie de l'abbé d'Ourscamps, père abbé de l'abbaye de Mortemer. L'archevêque, « pour ce que lesdites élection et confirmation s'étaient faites à Rouen, sans son congé, leva du bailli de Rouen une clameur de gage-plège, » contre ceux qui avaient pris part à cette élection et à cette confirmation. Ceux-ci accordèrent que ces deux actes ne porteraient aucun préjudice à l'archevêque, que le droit des parties serait maintenu de part et d'autre, « afin que le cas fut sopité comme non advenu. » Thouroude supplia l'archevêque de ne point lui refuser le bénéfice de bénédiction. L'archevêque accueillit favorablement sa demande, et lui « accorda bénignement que par quelconque evesque qu'il pourroit trouver et recouvrer en ses cité et diocèse, il pût recevoir ledit bénéfice d'absolution. » (Copie informe, du temps.) — Ordonnance de monseigneur de la Rochefoucauld pour procéder à une enquête *de commodo et incommodo*, au sujet de la suppression des communautés du Bourgachard, Sausseuse, Saint-Laurent en Lyons, Val-aux-Grés et Beaulieu, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, réforme de Mr Moulin, non réunis à la congrégation de France, 11 mars 1770. — Démission par Jean-François Marescot, du prieuré de Beaumont-le-Roger, en faveur de Charles Amelot, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, dernier mai 1686. — Henri-Marie Bernardin de Rosset Deceilhes, clerc du diocèse de Narbonne, chanoine de Paris, abbé de Notre-Dame de Montréal, nommé abbé de Saint-Georges de Boscherville par bulle des ides de novembre 1736.— Acte du refus fait par Thomas Besnard, curé de Saint-Pierre, l'un des vicaires généraux du diocèse de Séez, d'accorder à frère Étienne Basset visa de collation du prieuré de Sainte-Marie de la Cochère, 1721. — Nomination de vicaire par Pierre de Ferrare, abbé de Notre-Dame de Fontaine-le-Comte, au diocèse de Poitiers, chanoine de Rouen, 23 mai 1689. — Pierre-Denis Landré, prêtre, du diocèse d'Ypres, présenté par l'archevêque de Rouen à la chantrerie de Saint-Antoine de Gaillon, en remplacement de Jacques Annette, démissionnaire, 29 avril 1729. — Accord fait entre Thibaut, archevêque de Rouen, et le couvent de Saint-Pierre de Chartres, au sujet du droit de visite dans le prieuré de Liancourt et de la procuration due à l'archevêque à cette occasion, 1224 (copie collationnée par Jean Le Portier (*Janitoris*), notaire apostolique de Chartres 1487.)— François-Jérôme Tamborneau, conseiller du Roi en la grand chambre du Parlement, nommé au prieuré de Royal-Pré, en remplacement du sieur De Moy, décédé, par bulle du pape, de la veille des calendes de janvier 1656. — Georges du Not, sous-diacre, du diocèse de Séez, nommé abbé de Notre-Dame d'Épinay, *alias* Saint-Pierre-sur-Dive, sur la résignation de maître Alexandre, sire de Bréauté, 3 des ides d'octobre 1656. —Arrêt du Parlement au sujet des Frères des écoles chrétiennes, 5 août 1785. — Pierre Clément, et après lui Cuthbert Parker, nommés au prieuré de Saint-Quentin de Villers, 1687. — M. Dargenson remercie l'archevêque d'avoir suspendu la permission qui lui avait été demandée par les Bénédictines anglaises de faire des prières publiques pour la prospérité des armes du prétendant jusqu'à ce qu'il eût été informé des intentions de Sa Majesté. Le Roi, ne pouvait que louer la piété de ces religieuses et approuver verbalement que l'archevêque permît des prières dans les chapelles de leurs communautés, en leur défendant toutes affiches et promesses d'indulgences, Fontainebleau, 21 octobre 1745.

G. 4994. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

**1693-1736.** — Déclarations de domiciles faites à l'officialité par différents titulaires de bénéfices réguliers, conformément à la déclaration du Roi du 1er février 1720 : dom Jacques de Maillé, prieur de Beaumont-le-Perreux, après Alexandre Bigot;— Pierre de L'Épine, conseiller du Roi au Parlement, chanoine de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale ; — dom André-Étienne Gueudeville, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; — dom Denis Rosty, prieur claustral de la même abbaye; — dom Louis de Venois, prieur de Saint-Germer; — Marin Goujet, prieur de Notre-Dame de Sigy.—Provisions, résignations. — Titres en vertu desquels dom Guillaume Robin, religieux bénédictin, jouit du prieuré de Saint-Éparche de Fleuzy.

G. 4995. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier.

**1710-1786.** — Procès concernant les établissements réguliers : collégiale d'Andely; contestation entre le doyen Florent Houel et Germain Ridel, vicaire perpétuel en l'église Notre-Dame, 1722. — Hôpital des pauvres malades de Bayeux; procès entre Jacqueline Guérin, sœur hospitalière, et le sieur Lefebvre, prêtre du séminaire dudit lieu, accusé d'avoir attaqué plusieurs dogmes de la religion, soutenu par Louis Hamon, supérieur du séminaire, 1724, 1725. — Prieuré de Beaulieu ; union de la mense conventuelle au séminaire Saint-Vivien, 1772. — Prieuré du Bourgachard, dont était prieur Simon de Montjoye, cha-

noine de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg; procuration pour visiter le prieuré, en louer les lieux, etc... 1736. — Prieuré de Notre-Dame du Bourg-Baudouin, dont étaient prieur dom Antoine Magnié, 1736; dom Pierre-Benoît Arnauld, sous-prieur de Saint-Pierre-le-Vif lès-Sens, 1750. — Monastère de Brionne; union des biens de ce monastère au couvent de Saint-Louis de Rouen, 1737. — Nouvelles Catholiques de Caen; procès entre elles et François Fauvel, docteur en théologie, curé de Saint-Sauveur, promoteur en l'officialité : les religieuses attaquaient une ordonnance de l'évêque de Bayeux qui leur imposait, comme directeur du spirituel et du temporel, le sieur Suhard, doyen du Saint-Sépulcre, 1721. — Abbaye de Saint-Vigor de Cerisy opposante à l'extinction du titre du bénéfice cure de Neuville-sur-Port et à l'union de ses revenus à celui de Hupain, 1774. — Collégiales de Sauqueville et de Charlemesnil, 1772. — Hôpital de Charleval, 1736. — Prieuré de Chesnegalon, au diocèse de Séez, dont avait été prieur Me Jacques Vitecoq, 1787. — Prieuré de Saint-Sylvestre de Clères, dont était prieur René Rigault, prieur de la Trinité de Tiron, sur la résignation de Michel Heutté, 1721. — Prieuré de Saint-Martin de Crasville obtenu en commende par Louis Hémery de Roquigny, clerc tonsuré, du diocèse de Rouen, 1742. — Prévôté de Notre-Dame de Dampierre-sous-Arques, dépendant de Corbie, dont était titulaire dom Jean-Jacques Thomas, 1747. — Chapitre d'Écouis; contestation entre Nicolas Bouteille de la Boissière, receveur de la collégiale d'Écouis, et le chapitre d'icelle collégiale; le comte de Gamaches, patron de la collégiale, invoquant l'exécution stricte des statuts, avait demandé l'expulsion des femmes retenues auprès des chanoines à titre de domesticité ou de parenté, 1783. — Monastère de Saint-Étienne de Fontenay où dom Benoît Goujet voulait obtenir sa translation, 1752. — Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, 1731. — Translation du titre du prieuré de Saint-Ouen Saint-Maur ou de l'Hermitage en la paroisse de Saint-Sanson d'Etreville, 1781. — Abbaye de Jumièges, 1726. — Abbaye de Longues, dont on demandait l'extinction en ce qui concernait la mense monacale, 1772. — Couvent de Lyons; plainte de sœur Françoise Quesneil de Saane contre sœur de Hauteloge, 1718.—Annonciades de Montfort, 1770.—Prieuré de Saint-Nicolas de la Fresnaye dont était titulaire dom Pierre De Neue, 1723. — Abbaye de Préaux et chapelle Saint-Ouen et Saint-Maur, 1763. — Prieuré de Saint-Martin-de-Pressagny-l'Orgueilleux, 1710. — Hôtel-Dieu de Rouen, 1723. — Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset, près Rouen, en contestation avec Perchel, curé de Canteleu, 1728. — Prieuré de Saint-Laurent en Lyons, 1772. — Prieuré de Saint-Louis de Rouen; procès entre la prieure, Françoise de Briquemault, et le prince de Lambesc, comte de Brionne, 1736. — Séminaire Saint-Louis des pauvres prêtres du diocèse de Rouen, 1732. — Prieuré de Sainte-Radegonde, 1740. — Commanderie de Sainte-Vaubourg, 1758. — Prieuré de Sausseuse, 1772, 1786. — Prieuré du Val-aux-Grés, 1772. — Madeleine de Vernon, 1737. — Prieuré de Saint-Aubin de Villaines, 1730.

G. 4996. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1774.** — Procès-verbaux de visite des églises et des greffes des bailliages, conformément aux ordres de l'archevêque, à l'effet de constater si le dépôt du double des actes de l'état civil avait été régulièrement effectué auxdits greffes, ainsi que le prescrivait l'ordonnance de 1736. — Certificat de M. Des Vaux, curé de Buglise, témoin synodal du doyenné du Havre : « En faisant la visite des différentes paroisses du ressort du bailliage du Havre, j'ai remarqué que depuis quelques années le certificat du dépôt des registres n'étoit plus inscrit, comme précédemment, sur la dernière page; mais que, conformément à la lettre de l'ordonnance de 1736, le certificat était donné par le greffier sur une feuille volante de papier commun, sur quoy j'ai observé que cette manière de donner un certificat est susceptible d'inconvénient, en ce que les registres des paroisses étant souvent déposés dans des lieux humides, si on colle le certificat à la couverture du registre, il peut se détacher; si on l'attache avec des épingles à la dernière feuille, l'épingle peut la déchirer. Dans l'un et l'autre cas, le certificat peut aisément se perdre, et MM. les curés ne pouvant plus le produire, se trouveront repris sans l'avoir mérité. » — Lettre de M. Le Febvre, curé de Saint-Maurice, doyen de Neufchâtel : « J'ay reçu l'ordre que Monseigneur l'archevêque nous a adressé dans toutes les paroisses pour connoître et vérifier si MM. les curés auroient renvoyé tous les ans les registres au greffe royal. J'ai communiqué cet ordre à MM. les curés du Mesnil-Mauger et de Notre-Dame de Neufchâtel, témoins synodaux. Nous sommes très dévoués à exécuter les ordres de Monseigneur. Mais d'abord j'oserai prendre la liberté de représenter qu'il n'y a point de doyenné dont les chemins soient aussi impraticables que dans le pays de Bray : ce doyenné s'étend depuis Bures jusqu'aux Noyers, ce qui compose 6 lieues de long et partout 3 lieues de large. L'on n'entend que plainte, cris, accidents et assignations pour les chemins. Ce sont de fréquentes sources, fondances, en sorte qu'il n'est point possible de faire des visites à présent sans danger. Il faut au moins le mois de juillet, » 15 juillet 1774.

G. 4997. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

**1505-1649.** — Procès devant la cour ecclésiastique. — François de Clermont, cardinal, abbé commendataire de Saint-Wandrille, propose ses causes de récusation contre Guillaume Le Gras, official de Rouen, et contre Étienne Haro, chanoine, lesquels avaient été délégués, avec Guillaume de la Treilhe, par le cardinal d'Amboise, comme juges dans l'affaire de la confirmation de l'élection qui avait été faite, par les moines de Saint-Wandrille, de Jacques Hommet, comme abbé dudit monastère. Le Gras est originaire de Caudebec; plusieurs de ses propriétés relèvent de Saint-Wandrille et spécialement de l'office de la paneterie, dont le titulaire a pris une grande part à l'élection de Hommet. Haro est lié particulièrement avec ledit Hommet, qui a été son élève et a vécu longtemps avec lui, et pour lequel il a témoigné un intérêt qui exclut l'impartialité, 1505. — Gage-plège pris par l'archevêque, le même cardinal d'Amboise, contre Louis Daré, lieutenant général du bailli de Rouen. Arthur Fillon, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou, avait fait citer en cour ecclésiastique Pierre Poitevin, Colin Le Rebours et Jeanne Bonté, veuve de Robert Le Lieur, en matière décimale, dont la connaissance appartenait de droit au juge d'église. Daré cependant s'en était attribué la juridiction. Affaire attribuée à l'Échiquier, 1508. — Appel à l'Échiquier par Pierre de Bailleul, curé du lieu, au diocèse de Lisieux, en cas d'abus, contre le même Arthur Fillon, soi-disant vicaire général de l'archevêque, Guillaume Le Gras, official, Richard Du Fay, promoteur. Défense avait été faite audit Bailleul par le juge ecclésiastique de résider à Rouen; rencontré en la cathédrale par le promoteur, celui-ci l'avait fait appréhender au corps pour être conduit aux prisons ecclésiastiques par un sergent de la cour archiépiscopale, à la suite d'une altercation assez vive entre ledit de Bailleul et ledit promoteur, auquel s'était joint Simon Adam, docteur en théologie, pénitencier de l'évêque d'Évreux; suspense, refus d'absolution *ad cautelam*; Pierre de Bailleul, prétendait que le terrain de la cathédrale ne dépendait pas de la juridiction de l'archevêque, mais de celle du chapitre, sous l'autorité immédiate du Roi; affaire portée à l'Échiquier; mémoires, contredits, informations, 1509. — Procès en la prévôté de Pontoise, et par appel au bailliage de Senlis, entre Mathurin Sédille, curé de Saint-Martin de Commeny, et Jean Giffart, écuyer, sieur de Havincourt, au sujet de la perception des dîmes en ladite paroisse, 1526. — Procès, dont l'objet n'est pas indiqué, entre Guillaume Haudeuc, prêtre, l'un des subsidiaires ordinaires de l'église paroissiale de Saint-Lô de Rouen, d'une part, et Nicolas Le Forestier, prêtre, chargé du fait de Robert Baulde, aussi prêtre, d'autre part, 27 mars 1543 (V. S.), 22, 26 avril après Pâques; 12, 15 mai 1544. — Sentence de l'official de Saint-Vast qui déclare Claude Cornière déchargé d'une somme de 60 sous qui lui était réclamée par un nommé Robert Elluyn, 1516. — Extraits des registres du greffe de l'officialité de Mantes. — Procès entre le promoteur des causes d'office et Jean de Beauvais, curé de la Chaussée, 1649.

G. 4998. (Liasse.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

**1610-1612.** — Procès à l'officialité et au bailliage de Rouen, contre Adam Le Normand, curé de Senneville. Voies de fait sur un rôtisseur de la rue des Augustins, près de la maison où pendait pour enseigne le *Temps perdu*. Informations par Christophe Mirebeau, vice-gérant de Jacques Masquerel, curé de Saint-Herbland, doyen de la Chrétienté, 1610. — Plainte contre le même, en 1611, au sujet de violences sur Jean Péron, laboureur à Senneville.

G. 4999. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

**1712-1723.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre le sieur Desmonts, prêtre, vicaire de la Remuée, soi-disant aumônier du comte d'Eu, pour mariages clandestins par lui célébrés, dans des paroisses étrangères, sans publications de bans, ni permission des curés, 1718. — Plainte de François-Michel Brice, écuyer, de Joseph Cousin, sieur de Gruchy, et de Le François, architecte, à l'occasion d'un tumulte qui avait eu lieu, vers les 10 heures du matin, en la rue Pincedos, entre les paroissiens de Saint-Patrice et ceux de Sainte-Croix-Saint-Ouen, lors de la procession du Saint Sacrement, même année. — Messire Claude de Saint-Simon, abbé commendataire de Saint-Pierre de Jumièges, remontre à l'officialité que les moines de son abbaye commettaient continuellement des usurpations sur les fonds dépendants de la mense abbatiale; des fruits avaient été enlevés par les religieux, nonobstant ses observations; l'un des religieux, le père Longer, l'avait insulté, et le prieur n'avait rien fait pour punir l'insolence dudit Longer, 1723. — Poursuites contre Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, pour insultes et voies de fait, dans l'église, sur la personne de Françoise de Hennequin, épouse d'Antoine De la Motte, chevalier, seigneur d'Anglesqueville et d'Ymare; — contre le sieur Framboisier, curé de Saint-Hildebert de Gournay. —

Michel Hemery, prêtre, ci-devant curé de Longueville au diocèse de Coutances, demande à être relevé de la dispense contre lui prononcée pour défaut de comparence à la calende. — Pièces signées par Urbain Robinet, vicegérant de l'officialité, et par Carrey de Saint-Gervais, promoteur général.

G. 5000. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1725-1727.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre le sieur Hais, curé de Valliquerville, pour avoir rejeté avec mépris l'ordre qui autorisait le sieur Étienne Geffroy à prêcher et à confesser dans sa paroisse. — Mention de Jean-Baptiste De la Touche, sieur de Fauville; — d'Urbain Aubert, marquis de Tourny et de Pressagny-l'Orgueilleux; — de Jean Besnard, prêtre, chapelain desservant la fondation d'Anne Balandonne, veuve de Robert Benard, en l'église de Bosville, ladite fondation remontant à 1701; — de Robert Cabaret, chapelain de la chapelle Sainte-Anne de l'Aunay, en la paroisse de Saint-Georges du Vièvre.

G. 5001. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1728-1730.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre Louis Le Houx, prêtre de l'Oratoire, domicilié à Dieppe depuis plusieurs années : paraissait attaché aux doctrines de Jansénius; disait la messe d'une manière singulière, prononçait les secrètes de la messe et les autres parties du canon, même la consécration, d'un ton extraordinairement haut et qui scandalisait le public, 1728. — Plaintes de M. de la Boissière, seigneur de Fallencourt, et de M. René de Ternisien de Valancourt, curé de cette paroisse, contre le sieur Jacques Chiré, prêtre, domicilié à Puchervin, qui, de son autorité privée, s'était attribué les fonctions curiales en la chapelle de ce hameau; le curé de Fallencourt avait été insulté par lui, le jour de la fête de Saint-Aignan, patron de la chapelle de Puchervin, où, suivant un ancien usage, ledit curé s'était rendu pour y dire la messe, 1730.

G. 5002. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1730-1736.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre François Peillon, curé de Sainte-Marie-des-Champs, accusé d'avoir favorisé la banqueroute d'Adrien Neveu et de sa femme, et d'avoir recélé leurs meubles, 1732; — contre frère Michel Brière, religieux au prieuré de Beaulieu, pour emportements et violences : condamné à se retirer pendant 6 mois consécutifs au prieuré du Bourg-achard, 1734. — Mention, en 1735, d'un pèlerinage à Saint-Adrien fait par le curé de Lorleau avec 60 de ses paroissiens. — Acquittement de François Peillon, en 1736.

G. 5003. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1736-1741.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre le sieur Foucault, prêtre, pour avoir insulté, d'une manière atroce, le curé du Vieux-Manoir, dans une assemblée considérable des prêtres des doyennés de Cailly et de Ry, le 29 mai 1736. — M. Joseph de Grainville, curé de Vatteville en Vexin, reconnaissant avoir mal à propos et sans raison interrompu les messes paroissiales le dimanche 30 décembre, afin d'éviter plus amples procédures, se soumet à se retirer dans le séminaire archiépiscopal pendant 3 mois et à payer 10 livres d'aumône aux pauvres de sa paroisse, 1737. — Poursuites contre une sœur du couvent des Bernardines de Neufchâtel; évasion; déposition des religieuses, Marie-Anne Le Normant, abbesse; Charlotte-Julie Le Normant, prieure, 1738. — Poursuites contre François Le Tailleur, religieux de la réforme de Friardel, curé de Rosay-en-Vexin, pour duretés adressées à quelques-uns de ses paroissiens, 1739.

G. 5004. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

**1741-1744.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre Laurent Le Prévost, curé de Drosay, pour insultes par lui adressées à Vulfran d'Orival, écuyer, sieur de Criel, et à la dame Michelle Oger, sa femme. — Accord entre les dits seigneur et dame et le curé, 1742. — Informations contre Michel Duval, vicaire de Penneville, au sujet du feu mis au presbytère de cette paroisse. — Procès, pour la même affaire, devant Michel-Alexandre Le Maistre, président, lieutenant civil et criminel au bailliage et siège présidial de Caudebec, 1744. — Mention de Jean-Baptiste de Clercy de Mathonville, chevalier, seigneur patron de Baudribosc, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel du grand bailli de Caux, au siège de Cany.

G. 5005. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1745-1759.** — Discipline ecclésiastique. — Mention d'un pèlerinage fait par les frères de la charité d'Yerville à Saint-Adrien le lundi de la Pentecôte 1747. — Poursuites contre frère Augustin, prêtre, religieux pénitent de la

maison de Neufchâtel, lequel, bien que sans pouvoirs ni permission, avait prêché dans plusieurs paroisses du doyenné de Neufchâtel, 1751. — Procès au sujet de l'évasion d'une des religieuses annonciades de Rouen, Marguerite Pain. — Déposition de Madeleine de la Ferrière, supérieure, 1757.

G. 5006. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1761-1787.** — Discipline ecclésiastique. — Poursuites contre Jacques Outin, curé de Saint-Godard ; déchargé, par sentence définitive du 8 août 1766, de l'accusation contre lui formée, et renvoyé dans l'exercice de ses fonctions par sentence définitive du 8 août 1766. — Procès entre M. Pierre Dormesnil, curé de Montfort, et M. Nicolas Gannel, écuyer, sieur d'Amfreville, curé de Glos-sur-Rille, à propos de communion pascale, 1774, 1775. — Poursuites contre M. Mullot, curé de Raimfreville, pour avoir refusé d'admettre les enfants à la première communion ; — pour avoir depuis plusieurs années changé l'heure fixée par l'usage du diocèse pour la célébration de la messe paroissiale et des vêpres, sans permission des supérieurs, 1780.

G. 5007. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

**1721-1784.** — Procès au sujet de religieux et de religieuses : Pierre Fossard, hermite de l'ordre de Saint-Augustin de Rouen, 1733 ; — Robert Le Danois, curé de Valmeray, prieur de N.-D. d'Auffay; réparations à faire au prieuré; contestations à ce sujet avec les religieux de Saint-Évroult, 1784; — dom Jacques Bourgouin, prieur de N.-D. du Bourg-Baudouin, 1721 ; — Marie-Céleste d'Épiney de Beaumanoir, supérieure de la Visitation de Caen, 1765; — dom Antoine Le Prevost, prêtre religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, transféré à l'abbaye de Notre-Dame de la Grenetière, diocèse de Luçon, 1736; — les Annonciades de Montfort ; — Louis-François Procope de Douay, cordelier de Rouen, 1761 ; — le frère Delaunay, dominicain, 1762;— Pierre-Adrien Roy, prieur de Sausseuse, 1772.

G. 5008. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 217 pièces, papier.

**1463** (copie)**-1675.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. Mandement du prévôt général de l'Ile de France au premier de ses archers ou autre, de prendre et appréhender au corps plusieurs criminels, de les amener en bonne et sûre garde aux prisons du petit Châtelet, et, au cas où ils ne pourraient être appréhendés, « de les ajourner à 3 brefs jours, en cas de ban, leurs biens saisis et anottez en la manière accoutumée. » 20 novembre 1634. — Louis David, écuyer, sieur des Bretonneries, prévôt général de MM. les maréchaux de France, notifie que, vu la plainte à lui rendue par Pierre Agnez, curé de Courtemanche, à l'encontre des auteurs d'une tentative de vol et d'assassinat commis sur la personne du dit curé, les défauts en cas de ban sont bien et dûment obtenus, même année. — Cimetière de l'église de Vaux pollué par une attaque à main armée sur la personne de M. de Saint-Simon, seigneur du village de Vaux ; procès-verbal dressé à cette occasion par M. Richard, curé de Triel, en vertu d'une commission du grand vicaire de Pontoise, 1660. — « Inventaire des bulles d'indulgence et autres pièces que mettent et baillent devant vous, Monseigneur l'archevesque de Rouen, les curés et marguilliers de l'église paroissialle de Saint-Pierre de Ponthoise, pour montrer qu'en ladite église, à l'exclusion de toute autre église de ladite ville, doit être maintenue la confrérie du très saint Sacrement de l'autel... » 1665. — « Mémoire pour M. André Charton, prêtre, curé et marguillier de Saint-Cir, stipulant les intérêts de sa paroisse, opposant à fin de charges et de distraction aux criées de la terre de Saint-Cir, contre dame Catherine Hotman de Morfontaines, poursuyvante les dictes criées. Quoyque par le testament de deffunct Marc de Moreuil, l'un des seigneurs, en date du dernier janvier 1620, il auroit ordonné à ses héritiers de remettre en possession de ladite église les terres dont il avoit eu la jouissance pendant sa vie et de faire recouvrir et réparer icelle à ses dépens, au lieu d'y avoir esté satisfait par ses dits héritiers, ils auraient non seulement retenu à leur proffit les dites terres, mais de plus faict abattre et retrancher la moitié de ladite église, pris et emporté les matériaux à leur usage, mesmes ceux du clocher, qui a esté abattu et destruit ou par leur ordre ou par leur négligence, comme aussy ceux du cimetière qui depuis un long temps est anéanty, ouvert et exposé au passage de toute sorte de bestiaux. Dans la paroisse il n'y a plus à présent d'habitants ni de maisons, si ce n'est la maison seigneuriale et celle d'un berger et le presbytère, » 1675. — Accord entre Philippe de Fouilleuse, seigneur temporel de Montagny, Nicolas Dupré, curé de Saint-Martin de Montjavoult, Jacques Le Vacher, chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe de Montagny, au sujet de l'administration des sacrements en cette chapelle, dont ledit seigneur et ses prédécesseurs étaient réputés fondateurs : « Pourra le chapelain recevoir les testaments, codicilles et dernières volontés de tous ceux qui décéderont

audit lieu de Montagny et les rédiger en forme deue par escrit, » 1463 (copie).

C. 5009. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 170 pièces, papier.

**1512-1653.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise.—Réclamations par l'archevêque, Mgr Georges d'Amboise, d'un nommé Guillaume Le Coq, prisonnier du Roi à Pontoise, lequel avait été saisi en l'église et cimetière de Saint-Martin de Pontoise, 1512. — Renvoi devant l'officialité de Pontoise d'une poursuite faite devant le prévôt maire de Pontoise, à la requête de Pierre Hourre, clerc tonsuré, pour raison d'injures, 1516. — Sentence donnée par le prévôt de Pontoise, 22 octobre 1517, portant refus de restituer à l'archevêque un clerc marié. Il y eut appel de cette sentence. — Requête de Mathieu Havard, curé de Saint-Martin d'Issou, des marguilliers et habitants de la paroisse. Ils exposent que, des 5 autels qui existent dans leur église il y en a 2, construits devant le crucifix et devanture du chœur, qui sont inutiles, ni titrés ni fondés, et qui sont grandement incommodes parce qu'ils interceptent la vue du chœur, 1640. — Avis, conformément à la requête, de Pierre Gauthier, maître ès-arts, curé de Porcheville, qui avait été délégué par le vicaire de Pontoise, 14 mars, même année. — Visite du lieu destiné à une chapelle, au château de Bouillaumé, paroisse de Lierville, par le propriétaire de ce château, Antoine de Joigny, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Bellebrune, Boubiers, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Hédin et comte de Saint-Paul, 18 novembre 1647. — Information contre Louis Gérard, chapelain de Menouville, qui usurpait la qualité de curé, bien que Menouville ne fût que secours d'Arouville. Il se considérait comme du doyenné de Meulan, bien qu'il fût du doyenné de Chaumont, et s'était permis d'interrompre l'ancienne coutume de conduire les habitants de son village en procession à l'église paroissiale d'Arouville, le jour de Pâques, 1653. — Louis Guersent, curé de Saint-Germain de Boury, Claude Poncher, marquise du lieu, etc., demandent la permission de faire établir en leur église une confrérie du Rosaire, 1653. — Mention de Pierre Reboulle, lieutenant du bailli de Senlis en la ville et châtellerie de Pontoise, 1512; — de Mathieu Le Tur, licencié en chacun droit, « prévôt vicomtal et garde le Roi de la ville et château de Pontoise, » 1516.

G. 5010. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 168 pièces, papier.

**1602-1657.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. Plainte de Jacques Dance, écuyer, l'un des 100 gentilshommes du Roi notre sire et capitaine d'Artye, contre le curé dudit lieu; mention de l'invitation à dîner qui avait été faite audit capitaine le jour de saint Aignan, patron d'Arthie, par honnête personne Charles Davesne, « qui pour lors faisoit la feste de ville comme estant le roy de la confrérie de Saint-Aignan, » 1602. — Lettres de Jean Anroux, vicaire général de l'archevêque de Rouen à Pontoise, qui nomment Nicolas Fournier, vicaire à Chanteloup, en la paroisse de Triel, 1632. — Supplique dudit vicaire au grand vicaire de Pontoise, contre Charles Maupin, curé de Triel; celui-ci lui avait fait bail, en 1635, pour 6 ans, de toutes les dîmes de Triel, à condition que ledit vicaire se contenterait du *creux* de l'église. « Pendant 2 années continuelles depuis le dit bail que la peste avoit affligé et rendu comme désert le village de Chanteloup, il avait mis sa vie au hasard; cependant, pour toute récompense, le suppliant avait été un dimanche ignominieusement traité et chassé, issue de vêpres, de l'église dudit Chanteloup par Me Florentin Alardin, nouveau curé de Triel, » 1639. — Information au sujet de la profanation de l'église et du cimetière de la Lande-Anson; coups de fusil et de pistolet tirés dans le cimetière par Louis de Rouvray, qui avait pénétré ensuite dans l'église et avait frappé de son épée Claude de Rouvray; église interdite en attendant réconciliation; cordes des cloches de l'église détachées; portes ôtées et remplacées par des épines et des ronces, en signe de désolation, 1657.

G. 5011. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

**1607-1660.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Sentence de Charles Desboves, protonotaire, vicaire de Pontoise et official pour le cardinal de Joyeuse, sur un procès pour le service divin en la chapelle de Haravilliers, entre François et Jean Deslions, seigneurs de Theuville, et Bertrand Patté, curé de Haravilliers, 1607. — Requête de Maximilien de Monthiers, chanoine en la collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, pour être maintenu en possession d'une des hautes chaires de ladite collégiale, 1624. — Procès entre le chapelain de Notre-Dame de Pontoise et le curé Mellon Soret, au sujet du refus fait par le chapelain, conformément à l'ordonnance des marguilliers, de délivrer les méreaux au curé, 1630. — Enquête au sujet des dîmes de Hadancourt, dans une contestation entre les chanoines de Mantes et le curé Gilles Civet, 1636. — Testament passé devant Antoine Devert, vicaire de Saint-Maclou de Pontoise, par Gaspard Choppart : veut être inhumé en la chapelle de Saint-Nicolas en ladite église, au lieu où avait été inhumé Jacques Aubry,

curé de Puiseux. — Legs à la confrérie du Saint-Sacrement et de la Passion; à celles de Notre-Dame des Neiges, de Liesse, de Sainte-Anne, de Saint-Roch, de Saint-Jean en l'église de Notre-Dame de Pontoise, 1637. — Procès entre Jacques Eudet, curé de Frémainville, et François Mallelenson, maçon, réclamant le paiement de ce qui lui était dû par le curé, 1637. — Requête de Charles Andrieu, marchand, demeurant à Pontoise : avait été élu, avant le carême, à la charge de marguillier de l'église Saint-Pierre par le commun peuple et tous les anciens paroissiens, et cette élection avait été confirmée par l'archevêque en sa visite pastorale, le 25 octobre; il demande à être déchargé de sa fonction, 1637. — Procès-verbal de la visite faite de la chapelle Saint-Leu, autrement dite de Frocourt, par Hippolyte Féret, grand vicaire de Pontoise : habitants, convoqués au son de la cloche; déclarent, « d'une commune voix et avec grande compassion, qu'ils estoient, ainsy que des brebis esgarées, sans aucun pasteur; qu'ils ne savoient à qui s'adresser pour demander les sacrements. » Autrefois ils allaient entendre l'office au prieuré de la Rocheguyon; mais depuis longtemps ils n'avaient vu, audit prieuré, ni sacrement de l'autel, ni fonts baptismaux, 1638. — Requête présentée à l'official par François Foubert, curé de Puiseux, pour être autorisé à reculer l'autel du chœur de son église; Daguillenguy, vicaire de Pontoise, députe Guillaume Crespin, officier de la cour, pour informer sur ladite requête, 1648. — Charles Chevillier, curé de Vaulx, remontre au grand vicaire que le 8 mai il serait arrivé une querelle et batterie entre quelques particuliers dans le cimetière de sa paroisse; — Claude de Saint-Simon, châtelain de Vaulx, 1660.

G. 5012. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 84 pièces, papier.

**1616-1676.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Scandale en l'église de Saint-Denis de Serens, le jour des Innocents; lutte entre Louis de Hardeville, dit Courtemanche, et André de Clercy, qui se disputaient la première place dans le chœur, 1618. — Information par Pierre, vicaire général de Pontoise, sur le rapport à lui fait du tumulte et batterie et effusion de sang qui avaient eu lieu dans l'église Saint-Maclou de Pontoise et dans la chapelle de Saint-Denis, le jour de la Purification, à l'issue de la prédication et avant les vêpres; Charles de Machy, conseiller du Roi, prévôt maire de Pontoise, 1623. — Information au sujet d'une dispute entre Michel Poupel, organiste de l'église Notre-Dame de Pontoise, et le maître des enfants de chœur de Saint-Paul de Paris, appelé à Pontoise, « pour jouer d'une petite orgue, à l'occasion de la [illegible]e de Notre-Dame des Neiges, » 1623. — Procès entre les marguilliers de l'église de Chanteloup et Charles Maupin, curé de Triel, 1638. — Demande faite par le curé et les habitants de la paroisse d'Ivry-le-Temple, pour obtenir l'autorisation de faire établir en leur église une confrérie du Rosaire, 1641. — Visite du maître-autel de l'église de Boissy-le-Roy, 1641. — Information au sujet d'une chapelle construite en la paroisse de Jusiers, au hameau de Haumont, 1648. — Procès-verbal de visite d'une partie de l'église de Notre-Dame de Magny, même année. — Requête adressée au grand vicaire de Pontoise, par frère Charles David, gardien du couvent de l'observance de Pontoise, par Antoine Robert, curé de Triel, par les marguilliers et par le syndic de Triel, afin d'obtenir que, conformément au contrat passé entre eux le 12 avril 1651, il fût procédé à la bénédiction d'un nouveau cimetière, à l'hermitage, pour les pestiférés de Triel. Accord passé entre frère Jacques Collet, hermite, et les habitants de Triel : « Ledit hermitage, cour, jardin, demeurant à la ville pour en faire un hostel de santé pour y retirer ceux qui seroient par après infectés de contagion, mesme pour y faire un cimetière destiné à l'enterrement de ceux qui mourront de la contagion à Triel. Cependant ledit Collet demeurera audit hermitage avec un autre prêtre ou lay que les habitants y pourront mettre, avec l'approbation du seigneur et de MM. les officiers du Roi et à charge audit Collet et à celui qui sera constitué avec luy de prendre soin des malades. » Collet s'engageait à porter la croix devant les processions aux jours de fêtes et dimanches aux Rogations etc... — Hôpital donné, sous certaines charges, aux religieux de l'observance de Pontoise, 1650; cités : François Corroyer, procureur syndic des habitants de Triel; Charles David, gardien du couvent de l'observance; François Du Mesnil, provincial de la province de France parisienne; Jean Caron, lecteur en théologie et prédicateur de Triel; Fleurimond Bruslard, marquis de Genlis, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Mgr le duc d'Orléans, agissant au nom et comme tuteur de Fleurimond Bruslard, doyen du conseil de S. M., seigneur par engagement du domaine de Triel. — Église d'Éragny polluée dans un combat entre Louis de Rouvray, seigneur de la Lande, et M. de Chantemesle; déposition de M. Martin, curé d'Éragny; mention de leçons faites par le curé à 7 ou 8 petits écoliers qu'il avait chez lui, 1657. — Demande pour l'établissement d'une confrérie du Saint-Nom de Jésus à Trye-Château, 1658. — Adrien Escouvette, curé de Mont-Herlent, demande la permission de faire fermer de fossés et de vives haies « une place près l'église, qui n'estoit pas bénite, où les jeunes gens se donnoient la

liberté d'introduire toutes sortes de jeux, de récréations, de danses mesme et de paulme, » 1661. — Thomas Navarre, prieur du prieuré de Saint-Laurent de Concervain, demande le retranchement, dans l'église du prieuré, « d'une place inutile, non pavée, et où il n'y avoit de saint que les vieux vestiges d'un autel et quelque reste de fonts, » 1663. — Visite de l'église Saint-Clair dans le Vexin, 1675 : « autel de la paroisse daus une nef distincte de la grande; — châsse de Saint-Clair en grande vénération, et où il arrive grande multitude de pèlerins. » Nicolas Aubourg, prieur du prieuré de Saint-Clair. — Ordonnance pour le service divin à Saint-Clair, 1675 : « Il y aura aussi une maîtresse d'école pour les filles, veu qu'il est autant et plus important qu'elles soient aussi bien instruites que les garçons, pour laquelle l'on prendra, d'un revenu de la fabrique, la somme de 60 livres, laquelle sera payée par quartier. » A la fin : « Je Marie delamoignon, comtesse de Broglie, promès de donner par chaque année pour la metresse d'écolle la somme de 60 livres. Fait à Saint-Clair le 30e de juillet mil-six-cens-soisante-et-quinze. M. de Lamoignon. » — « Statuts et ordonnances que les confrères de la charité érigée en l'église parochiale de Saint-Crespin et Saint-Crespinian de Chaussy, en l'honneur de Saint-Michel, Saint-Roch, Saint-Sébastien, sont tenus de garder et observer. »

G. 5013. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier.

**1623-1643.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Information faite, au porche de l'église de Saint-Martin de Chaumont, par M. Le Porquier, doyen de Chaumont, contre le curé de Vaumain. — Défense faite audit curé « de plus prêcher aucune doctrine spéculative, mais seulement morale, comme des commandements de Dieu et de l'Église, et pour plus grande réparation du scandale public par lui commis, condamné à une amende pour la réparation des vitres de l'auditoire de Pontoise, » 1623. — Contre le curé d'Hérouville, « homme fort fascheux et difficile, qui ne pouvoit garder de clerc, cause pour quoi la jeunesse demeuroit sans estre instruite et perdoit le temps, » 1625. — Contre Michel Le Boullenger, curé de Vy, doyen de Magny, « pour avoir prêché en l'église de Commeny le jour de la Conception de la Vierge, ès avents derniers, une doctrine contraire à celle que tenoit toute l'Église, dont avoit couru grand murmure et scandale par tout le vicariat, » 1632. — Contre le curé de Trouville, pour interruption du service divin en la chapelle de Saint-Lubin, où l'on devait dire tous les dimanches la messe et faire le pain bénit, 1636. — Mention de Jean Bourderet, doyen de Meulan, 1623 ; — de Jean-François de Barbisey, chevalier de l'ordre du Roi, seigner d'Hérouville et d'Auvers, 1626.

G. 5014. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1634-1650.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Plainte des habitants de la Bosse contre leur curé, qui depuis un an s'était absenté, « en sorte que le service divin n'avait été fait qu'à demi, principalement aux derniers avents, et que de 5 à 600 communiants 100 à peine avaient pu faire le saint jubilé, faute de prêtre, tandis qu'avant le curé actuel ils avaient quatre prêtres bien entretenus et vivaient honorablement sans sortir du village, » 1637. — Demande de Me Pierre Romaru, chapelain de l'église Notre-Dame d'Auvers, en réparation d'injures et *contumelies* à lui faites par frère Jean Jaulnay, prieur et curé de ladite église, même année. — Débats entre Mellon Du May, l'un des curés de Saint-Maclou, et le sergent du lieutenant de Pontoise, envoyé par ce magistrat pour garder la première place dans *l'œuvre* pour entendre la prédication ; le curé, nonobstant la défense du sergent, avait pénétré dans *l'œuvre*, et avait fait interrompre la prédication, 1639. — Claude Langlois, curé d'Aménucourt, condamné à jeûner trois jours de chaque semaine, pendant l'espace de trois mois, à réciter lesdits jours le psaume *Miserere mei, Deus*, avec le chapelet de Notre-Dame, nu-tête et à genoux ; « administrera soigneusement et promptement les sacrements nécessaires à salut et ordinaires de l'église aux malades de sa paroisse ; instruira ou fera instruire tous ses paroissiens par catéchismes ou sermons familièrs ès choses de la foi et piété chrestienne ; aura un vicaire ou du moins un clerc pour enseigner les jeunes enfants dans six semaines au plus tard après la prononciation du jugement ; condamné à 15 livres parisis d'amende, le tiers applicable à la fabrique de l'église d'Aménucourt, et les deux autres tiers en autres œuvres pies, qu'il consignera au greffe de la cour, et tiendra prison *quousque solverit*, » 1638. — Plainte portée par Jacques Sifflet, écuyer, sieur du Mesnil, conseiller du Roi, gentilhomme de sa chambre et maître des Eaux et forêts du comté de Maulévrier et Meulan, contre le curé de Juziers, René Remy, qui s'était permis de faire enlever de l'église de Juziers la tombe du père dudit sieur du Mesnil, « une belle tombe près des fonts baptistaires, au milieu de laquelle estoit enchâssée une ovale de marbre noir, contenant sommairement l'élection de sépulture faite audit lieu par le feu sieur du Mesnil, père du complaignant, décédé dès le 13 de septembre 1625. »

5015. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 108 pièces, papier.

**1640-1658.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Visite faite, en vertu d'une commission de l'archevêque de Rouen, par Claude Gérenton, chanoine de la collégiale de Saint-Mellon, vice-gérant en l'officialité, du maître-autel de l'église Saint-Maclou de Pontoise : « Porte fermée à clef du côté gauche dudit autel, donnant sur une petite montée de pierre de quelque 12 degrés conduisant à un lieu en forme de voûte derrière ledit autel, auquel lieu souloit estre, y avoit quelque temps, l'ancien tabernacle où estoit le Saint-Sacrement... duquel lieu l'on pend les jours de festes le Saint-Sacrement pour le monstrer et exhiber au peuple, d'autant que la monstre du Saint-Sacrement ne peut être resserrée au nouveau tabernacle, qui est sur le grand autel, à cause de la grandeur de ladite monstre et de la petitesse et estressisseure de l'ouverture et entrée dudit tabernacle, lequel lieu, en forme de voulte, peut avoir quelque 3 pieds de largeur. » La voûte paraît inutile; on pourraît la supprimer, reculer l'autel et ainsi agrandir le chœur, 1640. — Mainlevée accordée à Julien Léveillé, chapelain et administrateur de la chapelle et hôpital de Saint-Antoine de Chaumont, des fruits, profits et émoluments de ladite chapelle, 1642. — Lettre adressée à M. Jacques Anroux, vice-gérant en l'officialité de Pontoise, par une prieure, sœur Corbinelly, en faveur d'un ecclésiastique : « La paix de Jésus vous soit pour salut! L'honneur que j'ay eu autrefois d'avoir demeurer dans l'Hôtel-Dieu de vostre ville me faict espérer que vous n'orez pas désagréable une très humble supplication en faveur d'un curé qui m'est recommandé d'un des bons amis de mon père, » 1643. — Procès contre Robert Le Fèvre, religieux augustin, ayant desservi Notre-Dame de la Désirée, 1643.

G. 5016. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 150 pièces, papier.

**1644-1675.** — Discipline ecclésiastique. — Vicariat de Pontoise. — Ordonnance de François Daguillenguy, vicaire et official de Pontoise, autorisant la démolition d'une partie du chœur de la collégiale de Saint-Mellon, qui menaçait ruine, et le déplacement du grand autel, 1644. — Fragment des statuts d'une confrérie fondée en l'église de Seraincourt, même année. — Requête de Jean Jugan, curé de Bréanson : il prie l'official de Pontoise « d'ordonner que la procession se fera, non plus par le milieu de la cour de son presbytère, mais dans le cimetière autour de la croix, » 1650. — Pierre Lemarié, curé de Chaussy et les paroissiens du lieu demandent l'approbation d'une confrérie sous l'invocation de Saint-Michel, 1655. — Ordonnance de l'archevêque (14 décembre 1658), qui révoque toutes les procédures qui avaient été faites, tant par lui que par les officiers de la cour d'église de Pontoise, contre Charles Chevillier, curé de Vaulx, doyen de Meulan; Denis Pasquier, curé de Chars; Jean Richard, curé de Triel, « à propos de leur instance en modération de leurs taxes, dans le régalement des décimes. » — Suspense prononcée contre François Sezillé, religieux profès de Sausseuse, curé d'Aménucourt, dit Beauregard, pour s'être dispensé de comparaître aux synodes, 1658. — Sentence de M. Daguillenguy, grand vicaire de Pontoise, ordonnant l'emprisonnement de Richard, curé de Triel, lequel avait refusé de signer le formulaire de profession de foi contre le Jansénisme. Les prisons de Pontoise ne paraissant pas assez sûres, on invoquera l'autorité du Roi, 25 octobre 1661. — Plainte contre Gilles Thirel, chanoine en l'église Saint-Mellon, curé de Saint-André de Pontoise : « Le jour de la fête patronale, il avoit fait retirer les reliques, baisemains, tapis, nappes et cierges, qui avoient accoustumé d'estre mis sur l'œuvre, et le tout fait poser sur une table vis-à-vis, gardée par deux choristes, et depuis ledit temps avoit continué de rendre l'œuvre inutile au moyen de ladite table, » 1670. — Plainte contr Adrien Escouvette, curé de Montherlent, doyen de Chaumont en Vexin, 1672. — Mention de Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Courcelles, maître-d'hôtel de la Reine, et de Marie Benoît, son épouse, 1656; — de Louis de Saint-Simon Sandricourt, seigneur d'Amblainville, même époque; — de la confrérie de Saint-Sébastien à Lainville, 1657.

G. 5017. (Cahier.) — In-folio, 2 feuillets, papier.

**1534.** — *Status emendarum applicatarum pro fractibus, misiis et expensis fidei inquisitionis pro anno compoti facti in festo Sancti-Michaellis in mense septembri anno Domini* 1534. — *In decanatu Christianitatis, Petrus Delamare,* 10 *solidos. Nicolaus Dupré, diocesis Ebroicensis,* 50 *solidos.* — Signé : Du Fay.

G. 5018. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1723-1764.** — Discipline ecclésiastique. — Procès contre des ecclésiastiques. — Marie-Madeleine Colpart, femme d'Antoine Masquerier, contre le curé de Clères, Michel Feray, qui lui avait refusé la communion pascale; elle demande mandement pour faire venir par-devant l'of-

ficial ledit curé aux fins de se voir blâmer, et aussi de se voir condamner à faire réparation d'honneur à l'issue de la grand messe. — Nicolas Desquinemare, prieur du bénéfice cure de Bully, prisonnier à la Conciergerie du palais à Rouen, par suite de la dénonciation de Laurent Gaudouet, laboureur en ladite paroisse, 1724. — Marie-Madeleine de Crosville, veuve de François Fouquet, seigneur de Reuville, contre Pierre Belard, curé de cette paroisse, le sieur Revers, son vicaire, et le sieur Le Tort, prêtre de la même paroisse, pour refus de sacrements, 1725. — Poursuites contre Noël-Étienne Hubert, curé de Puchay, pour discours contraires à la doctrine de l'Eglise et actes de révolte, 1725. — Poursuites contre Louis-François Broussaud, curé d'Ambrumesnil, pour avoir marié, contre les lois de l'Eglise, Abraham Baudry et Marthe Felle, de la R. P. R., 1728 ; condamné pour ce fait à se retirer au prieuré de Beaulieo, pour y faire pénitence pendant un mois. — Certificat de Ph. Bressey, prieur de Beaulieu, en faveur du curé d'Ambrumesnil, 5 septembre 1728.

G. 5019. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 5 imprimés.

**1720-1789.** — Pièces diverses. — Dispenses d'irrégularité, provisions à des offices, informations sur des titres cléricaux, permissions de quêter, certificats de pauvreté, permissions d'inhumer, présentations aux ordres, etc. — Requête présentée à l'official par Louis Delaisement, clerc du diocèse de Rouen, licencié aux droits, avocat en Parlement : il expose qu'après avoir reçu la tonsure cléricale et les quatre ordres mineurs, il avait contracté mariage par paroles de présent avec une femme veuve, depuis décédée, pour quoi il avait encouru une irrégularité que les canonistes nommaient bigamie interprétative. Souhaitant être réhabilité et être remis en l'état où il était avant son mariage, il avait obtenu du pape une bulle de dispense *ad ordines et beneficia*, et demandait en conséquence sa réhabilitation, 1740. — Joseph Monvoisin, diacre, habitué à Saint-Philbert-sur-Boissey, impétrant de lettres de dispense d'irrégularité pour avoir porté l'étole, comme prêtre, à une procession, et avoir fait plusieurs fois la bénédiction de l'eau bénite à la place de son oncle, curé, empêché par ses infirmités, 1720. — Jean Baudet, prêtre, licencié ès-droits de l'Université de Caen, pourvu par le commandeur de Villedieu-lès-Bailleul de l'office de vice-gérant de l'Ufficialité de Villedieu-lès-Bailleul, Villedieu-sous-Saultchevreuil, Villedieu-sous-Montchevreuil et annexes, vacant par le décès de Me Étienne Engeran, 1721. — Claude de Maupin, prêtre, du diocèse de Paris, chanoine de Sains-Orens d'Auch, nommé par brevet du Roi du 2 février 1725, au prieuré commendataire de Saint-Laurent de Lyons. — Présentés aux ordres par le séminaire de Saint-Nicaise : pour le diaconat, François Revert; pour le sous-diaconat, Pierre-Augustin Holley. — Certificat en faveur de Charles-Dominique Nicolle, donné par le curé de Fresquiennes, 8 septembre 1782.

G. 5020. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1722-1745.** — Pièces relatives aux églises. — Beaunay, au doyenné de Basqueville: demande de réduction des fondations, 1724. — Bellon, au diocèse de Coutances: requête adressée à l'official métropolitain de Rouen, par Claude-Marie-Laurens, veuve de Taneguy Pierre Liout, sieur de Boismont, président en l'élection de Vire et Condé, par Guillaume-Charles Brouard, sieur de Clermont, lieutenant général au bailliage de Vire, ayant épousé Jeanne Liout, habitants de la petite Colombe en Bellon, pour obtenir la continuation du service en l'église de la Sainte-Trinité en Bellon, 1738. — Blacqueville : Louis Voisin, sieur du Neufbosc, en procès, pour réparations des insultes commises en sa personne lorsqu'il faisait travailler à une chapelle en l'église de Blacqueville, 1725. — Bonnetot : le curé demande qu'une somme de 120 livres, prix de l'année d'option de ce bénéfice, soit affectée à l'achat des objets nécessaires au culte, 1745. — Crasmesnil : procès pour rétribution de services religieux, 1722. — Freneuse : Charles Le Gris, vicaire, 1723. — Gournay en Bray (N.-D. de): adjudication de l'année d'option, 1739. — Hautot-Saint-Sulpice : procès entre les paroissiens et Denis Crosnier, curé, 1724. — Neufchâtel (N.-D. de) : procès au sujet de la réduction d'une fondation, 1728. — Saint-Aignan-sur-Ry : Gilles Le Scellier, vicaire, 1722. — Touffreville-la-Corbeline : visite de l'église par Louis-Alexandre Le Marquier, curé de Petitville, doyen du doyenné de Saint-Georges; chœur en ruine totale; gros murs hors d'aplomb, 1743. — Vascueil (Saint-Martial de) : année d'option, 1730. — Rouen (cathédrale de) : fondation de Marguerite Le Chevalier. — Saint-Sauveur de Rouen : réduction de la fondation du curé Michel Voisin, 1740.

G. 5021. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1722-1736.** — Pièces concernant les communautés religieuses. — Écoutecoq (prieuré de Saint-Martin d') : prieur, dom Jacques-Benoist; déclaration faite par lui qu'il entend faire sa résidence au monastère de Saint-Père de Chartres, 1736. — Bourgbaudouin (prieuré de Notre-Dame du) : dom Antoine Magnié, prieur, 1734. — Caen : Céleste

d'Espincy de Beaumanoir, supérieure du monastère de la Visitation, 1725. — Neufchâtel (prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr): Renée-Julienne Hurault, pourvue de ce prieuré sur la nomination du Roi, après le décès de madame de Boisgeffroy, 1722. — Rouen (Hôtel-Dieu de): procès fait aux religieux et religieuses à cause du refus fait par eux de recevoir sœur Le Roux à profession, 1724. — Valmont (abbaye de) : François-Michel Plainpel y est transféré en vertu d'un indult, 1723.

G. 5022. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 79 imprimés).

**1780-1787.** — Informations sur la vocation des religieuses, par des délégués de l'archevêque Mgr de la Rochefoucauld : — Catherine-Angélique-Camille Delamare, carmélite de Dieppe, 1786; — Marie-Henriette Hallé d'Amfreville, ursuline de Gisors; — Catherine de Limagnes, de Sainte-Rosalie, religieuse de l'Hôtel-Dieu d'Eu; — Marie-Thérèse Duputel, ursuline de la même ville, 1787.

G. 5023. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1718-1725.** — Contestations à propos de confréries. — Confrérie en la chapelle Saint-Sever de la cathédrale de Rouen, pour les bonnetiers. Les confrères demandent au chapitre de faire célébrer une haute messe avec *Te Deum* et musique pour le rétablissement de la santé du roi Louis XV. — Confrérie de Notre-Dame en la cathédrale : Joseph Cousin, élu chapelain, 1723. — Charité de Saint-Sever en l'église paroissiale de ce nom, à Rouen : Louis-Alexandre, élu maître, poursuivi comme se refusant à accepter sa nomination, 1723. — Confrérie de Saint-Honoré pour les boulangers, aux Filles-Dieu, 1718. — Confrérie de la Très-Sainte-Trinité, à Saint-Ouen de Rouen, 1725. — Fondation d'une confrérie de Notre-Dame de Liesse, des bienheureux saint Antoine et saint Adrien, en la paroisse du Vieux-Manoir, 1725.

G. 5024. (Liasse.) — 13 pièces, papier; (6 imprimés).

**1651-1745.** — Monitoires, censures ecclésiastiques et réaggraves: — contre quelques particuliers qui retenaient les titres et papiers de la ville et communauté du Tréport, 1659; — contre ceux qui avaient soustrait des effets appartenant à Marguerite De Clieu, veuve d'Adrien Masquerel, sieur de Burel, 1672; — contre ceux qui avaient commis des vols au préjudice de Jean Hatteville, écuyer, sieur de Chambry, présomptif héritier de Dominique Hatteville, sieur de Boisguillaume, son frère, 1721; — contre ceux qui avaient mis le feu au presbytère de Manneville, monitoire de conséquence (plusieurs exemplaires), 1745. — Requête présentée à l'archevêque de Rouen, par Jean Le Normand, évêque d'Évreux, seigneur patron de Damemarie, à cause de la baronnie de Condé, pour faire publier monitoires contre ceux ou celles qui avaient connaissance que les armoiries et écusson de messires Ambroise et Gabriel Le Veneur, anciens évêques d'Évreux, étaient en bosse et en relief et taillés dans la pierre, sur le frontispice de la porte de l'église de Damemarie; — de ceux qui savaient et qui avaient « veu qu'au-dessus de l'écusson il y avoit une crosse de laquelle on voyoit encore le bout au bas dudit écusson; — de ceux qui avoient veu ou qui avoient connaissance que dans ledit écusson, qui estoit entre deux bustes représentants lesdits seigneurs évêques, il y avoit une barre ou bande brochante du haut en bas dudit écusson de la gauche à la droite, sur laquelle il y avoit 3 croix en sautoir en forme de X, qui étoient les armes de Tillières et Le Veneur et les mêmes qui étoient aux vitres du chœur de ladite église et de la chapelle de Saint-Sébastien. »

G. 5025. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier; (6 imprimés).

**1684-1785.**—Monitoires.—Monitoire de conséquence, obtenu par Louis de Thufles, écuyer, sieur de Catillon et du Chef-de-l'Eau, contre un certain quidam, curé, qui aurait commis plusieurs méchantes actions, 1684. — Monitoires obtenus, en 1785, à l'occasion de soustractions considérables dans la succession de la dame Bonnechose, demeurant à Eslettes; — d'un vol avec effraction commis à Reneville, dans le pavillon du sieur Valentin; — d'abattis d'arbres, chez Jean-Baptiste Fiquet, avocat, notaire à Criquetot-l'Esneval. — Réaggraves à l'occasion de l'assassinat d'Étienne Beauvallet dit Bertouville, marchand bijoutier du Bec-Hellouin, et de l'assassinat de Jean-Martin Gaumont, syndic de la paroisse d'Angoville.

G. 5026. (Liasse.) — 2 pièces, papier ; 20 imprimés.

**1694-1718.** — Monitoires. — Un monitoire de l'année 1694, à la requête de Jacob Parnuit, de Caudebec, contre ceux qui s'étaient emparés des titres pouvant servir à justifier sa généalogie. — Monitoires et réaggraves de l'année 1718. — « De la part de messire Jean Le Normand, évêque d'Évreux, baron de Condé, et à cause de ce patron de l'église de Damemarie. Monitoire en forme de droit, au sujet des droits honorifiques de l'église paroissiale de Damemarie, qu'un certain quidam prétend s'attribuer, au préjudice dudit évêque, aux fins d'avoir révélation

de ceux ou celles qui ont connoissance que les armoiries et écusson de messires Ambroise et Gabriel Le Veneur, évêques d'Évreux, successivement et immédiatement l'un après l'autre, étoient en bosse et en relief et taillées en bosse dans la pierre, en bosse sur le frontispice de la porte de Damemarie, du côté du midi; — de ceux qui sçavent ou qui ont vu qu'au-dessus de l'écusson il y avoit une crosse; — de ceux ou celles qui ont vu ou qui ont connoissance que dans ledit écusson qui est entre 2 bustes représentants lesdits seigneurs évêques, il y avoit une barre ou bande brochante du haut en bas dudit écusson, de la gauche à la droite, laquelle y paroit encore, et sur laquelle il y avoit 3 croix en sautoir en forme de X, qui sont les armes de Tillères et Le Veneur, et les mêmes qui sont aux vitres du chœur de ladite église et de la chapelle de Saint-Sébastien ; — de ceux ou celles qui ont connaissances que lesdites croix et crosses furent cassées et rompues en une nuit, etc., » 1er juin 1718. — Monitoire obtenu par Jacques Ribaut, écuyer, seigneur des fiefs du Mesnil-Beaucamp et Boscbénard-Commin, qui s'étendent aux paroisses de Saint-Michel d'Hénouville, Saint-Thomas de la Chaussée et Saint-Martin de Boscherville, contre ceux qui se donnent la liberté de chasser avec chiens sur les fiefs de l'exposant, tuent le gibier de poil et de plume, tuent les pigeons du colombier à coups de fusil, etc., » 25 août 1718. — Monitoire obtenu par le procureur du Roi pour avoir révélation de ceux qui avaient mis le feu au presbytère de la succursale de Grosfy, 9 juillet 1718. — Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjettez au futur concile; — placard signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen. Par Monseigneur (en écriture) : Thierry.

G. 5027. (Liasse.) — 62 imprimés.

**1719-1720.** — Monitoires et réaggraves, obtenus par André Le Carpentier, sieur d'Épineville, seul et unique héritier d'Adrien Le Carpentier, son frère, mort à Morville, le 26 octobre 1718, contre ceux qui avaient soustrait la meilleure partie de sa succession, notamment 3 gobelets d'argent en forme de bateaux; — par Marie de Farcy, veuve en premières noces de Louis Aubry, receveur des tailles de Bayeux, en secondes noces, femme de Louis Hardy, contre ceux qui lui avaient dérobé quelques nippes et vaisselle d'argent; — par Pierre-Armand Féret, seigneur de Villers, et Jean Avisse, écuyer, contre ceux qui avaient pillé la maison de Pierre-Bonaventure Guillebert, sieur de Rouville, dont ils avaient la curatelle; — par Jacques-François de Martin, sieur de la Pihaudière, héritier d'Alexandre Guérard, écuyer, seigneur et patron de Bourdainville, contre les quidams qui avaient fait enlever, le jour du décès dudit seigneur, un petit bahut couvert de cuir noir et avaient rempli d'objets volés une valise jaune avec des agréments jaunes; — par Pierre Le Carpentier, marchand à Rouen, ayant épousé Catherine Léger, sœur et héritière de Jacques Léger, lequel était héritier bénéficiaire en partie de feu Nicolas Léger; — par Pierre-Gaspard de la Rivière, écuyer, seigneur du Thuit-Hébert; — par Jacques de Malherbe, écuyer, ancien avocat en la cour, contre certains quidams, lesquels avoient comploté de l'assassiner; — par Jules-Armand De la Roque, baron de Chaufray, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, au bailliage d'Alençon, contre ceux qui avaient commis des soustractions en la succession de son frère, l'abbé De la Roque, curé d'Écalles-Alix; — par Charles du Mesnil-Rurry et dame Louise-Thérèse Simon, son épouse, dame de Vasleville, baronne de Leuroux, Brion et autres lieux, seule héritière par bénéfice d'inventaire aux propres maternels, meubles et acquêts et propres qui ne sont point de ligne de défunt messire Alexandre-Charles-Claude de Bréauté, son neveu, décédé mineur; — par Jacques Vitrel de la paroisse de Trouville au bailliage de Pont-Audemer, contre les auteurs et complices de l'assassinat commis en la personne de son fils, Jacques Vitrel, le 26 novembre 1717, près du puits appelé Josaphat.

G. 5028. (Liasse.) — 60 imprimés.

**1721.** — Monitoires et réaggraves obtenus par dame Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre, écuyer, sieur des Essarts, conseiller en la cour de Parlement, tutrice principale des enfants mineurs de feu Me Pierre Le Noble, écuyer, conseiller et avocat du Roi aux Requêtes du Palais, et substitut de M. le procureur général audit Parlement et présomptifs héritiers de feu Me François Le Noble, écuyer, sieur de Montpoignant, docteur en médecine du collège de Rouen, pour découvrir les auteurs de vols commis en ladite terre de Montpoignant, à Saint-André-sur-Cailly; — par les paroissiens de Brionne, pour découvrir les auteurs des profanations commises dans le cimetière de cette paroisse (ossements jetés en terre profane; cimetière totalement *acheminé;* vaches et chevaux introduits dans le cimetière et sous le porche); — par François Le Petit, seigneur de Renicourt, avocat fiscal de la maîtrise des Eaux et forêts du comté de Gournay; — par les sieurs Le Sens, écuyer, seigneur du Gros-Pommier, et André Duquesne, écuyer, seigneur du Val-Roger, héri-

tiers du feu sieur Duquesne, leur oncle, curé de Saint-Sylvestre ; — par Louis-Bernard Asselin, écuyer, seigneur de Longchamp ; — par Pierre-Gaspard Cabut, sieur du Bouthomas, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel en l'Amirauté de France, au siège de Caudebec ; — par haut et puissant seigneur François de Harcourt, duc et pair de France, lieutenant général en Franche-Comté, marquis de La Mailleraye (pour l'embellissement de la terre de La Mailleraye, il avait fait planter une avenue de plus de 1,800 hêtres, laquelle fut commencée au mois de novembre 1720; certains quidams eurent assez de témérité pour en tordre, rompre et casser 85); — par Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier et prieur de Sainte-Foy de Longueville, contre les recéleurs de titres concernant ledit prieuré ; — par René-Claude-François Dumets, chevalier, seigneur de Hécourt, ayant épousé Marie-Catherine de Caulière, fille et héritière en partie de dame Marie-Catherine de Chauvenet.

G. 5029. (Liasse.) — 36 imprimés.

**1722.** — Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre ceux qui avaient injurié les pères et frères quêteurs du couvent des Pénitents de cette ville et avaient composé contre eux des libelles et chansons diffamatoires ; — par Alexandre Maheuls, écuyer, sieur de Moüen, près Caen ;— par le procureur fiscal au bailliage d'Eu, contre ceux qui depuis trois ans semaient des libelles et chansons diffamatoires dans cette ville contre plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, même contre les magistrats ; — par Michel Poterat, écuyer, sieur de Saint-Étienne, héritier aux meubles de dame Louise Le Boulenger, son épouse (vols de marchandises de faïence) ; — par le procureur du Roi au bailliage de Montivilliers, contre ceux qui avaient mis le feu aux bâtiments de la ferme de Hellande; — par Louis-Jacques De la Mare, écuyer, sieur de Tessy, contre les complices de la subornation et séduction de la dame son épouse ; — par le procureur du Roi au bailliage de Neufchâtel contre ceux qui avaient exposé un enfant nouveau-né sous le portail de l'église de Nesle en Bray ; —par Guillaume-Alexandre de Vieux-Pont, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des citadelles et ville de Charlemont et des deux Givets, contre certains quidams ou quidames qui avaient pillé ses bois du Neufbourg ; — par Jean-Gabriel-Alexandre Hellouin, baron de Mesnilbus, héritier pur et simple de Marc-Antoine Hellouin de Mesnilbus, 1er avocat général au Parlement de Normandie ; — par Guillaume D'Esprés, chevalier, seigneur de Bébec, Frettemeulle et autres lieux ; — par Marie Cuvelier, veuve de François Sonning, écuyer, sieur de Norival.

G. 5030. Liasse. — 43 imprimés.

**1723.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Charles Le Capelain, écuyer, sieur de la Berquerie, contre les auteurs de la tentative d'assassinat commise en sa personne, au passage du Val-du-Nouret ; — par Joseph Estancelin, sieur d'Espinay, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations du bailliage et comté d'Eu ; — par Antoine Guigner, prêtre, curé de Quitry ; — par le procureur fiscal de la haute justice de Mortemer, contre certains quidams ou quidames qui avaient exposé ou fait exposer un petit enfant nouveau-né dans un champ à Sainte-Beuve-en-Rivière, lequel enfant fut mangé par des chiens ; — par Gilles-Henry Maignart de Bernières, chevalier, seigneur de Bautot, Honguemare et autres lieux, président à mortier honoraire au Parlement, contre des voisins mal intentionnés, qui depuis plusieurs années arrachaient les entes de ses avenues ; — par Denis Benoist, capitaine de milice du régiment de Criel, et ses cohéritiers aux successions de Charles et Gabriel Denis, prêtres, leurs oncles ; — par Guillaume Dauphin, prêtre, chanoine de la Saussaye, aumônier du duc d'Elbeuf, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Louis Dauphin, son neveu ; — par Jean-Baptiste de Montagu, écuyer, demeurant au Grand-Andely ; — par Jean Langlois, curé de Freneuse. — « Monitoire de conséquence obtenu par le procureur général au Parlement, contre certains quidams accusés d'avoir commis des usures ou de les avoir favorisées ; » — Monitoire pour Nicolas de Bosregnoult, écuyer, sieur de Lantheuil.

G. 5031. Liasse. — 1 pièce, papier; 35 imprimés.

**1724.** — Monitoires obtenus par Jean Le Saas, laboureur, de Saint-Pierre-de-Franqueville ; — par André-Claude de Chéry, écuyer, sieur de Villancourt, chevalier de Saint-Louis, pour faire établir par preuve testimoniale son droit à avoir un banc dans le chœur de l'église de Montmarquets et pour obtenir révélation de ceux qui avaient dérobé le titre justifiant de sa possession ; — par Charles Buquet, seigneur de Chandoisel, conseiller honoraire au Parlement, maire de Caudebec ; — par Gaspard Du Nepveu, écuyer, sieur de Saint-Georges ; — par François Romé, écuyer, seigneur de Folleville, président aux Requêtes, contre les auteurs de l'outrage qui lui avait été fait, le 29 février 1724,

dans le chauffoir des actrices de l'Opéra ; — par Charles-Joseph De Dessus-le-Pont, écuyer, demeurant à Vernon.

G. 5032. (Liasse.) — 31 imprimés.

**1725.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Louis Voisin, écuyer, sieur du Neufbosc, seigneur et patron de Saint-Melagne, Saint-Cloud, du Ramier, etc., pour avoir révélation de ceux qui avaient commis des dégâts dans sa chapelle en l'église de Blacqueville; — par Guillaume Du Haussey, écuyer, seigneur de la Touche; — par le procureur du Roi au bailliage royal-vicomtal de Longueville, pour avoir révélation et connaissance des concussions, malversations et autres prévarications commises par un certain quidam faisant les fonctions de procureur ; — par le procureur fiscal de la haute justice de Mainneville, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne du chevalier de Sebouville, tué en la paroisse de Longchamp, le 23 avril 1719; — par François de Raymond, pour lui et pour Gabriel de Raymond, son frère; — par Catherine Le Forestier, veuve de M. Brunel, héritière de M. Le Forestier, conseiller secrétaire du Roi ; — par messire Antoine De la Roche, chevalier, marquis de Rambures, colonel du régiment de Navarre ; — par Philippe Hue, fermier de Charles-François de Becdelièvre, abbé de Bord, pourvu du prieuré de Bezu.

G. 5033. (Liasse.) — 52 imprimés.

**1726-1728.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Jacques de Brossard, écuyer, sieur de Ressenroy, demeurant à Grandcourt, seul fils et héritier de messire Charles de Brossard, chevalier, seigneur de Saint-Brice, son père ; — par Me Michel Le Mesnil, curé de Saint-Wandrille, contre les auteurs de chansons diffamatoires ; — par Nicolas d'Auberville-sur-Yères, conseiller au conseil souverain de Dombes, seigneur d'Auberville-sur-Yères, Étalonde, Mancheville, bailli juge civil et criminel du comté d'Eu ; — par M. Le Chevalier, 1er avocat général au Parlement, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne de Bernard Lavoisé ; — par Gilles-Henry Maignart, marquis de Bernières, seigneur de Quevillon, Président honoraire au Parlement ; — par le procureur fiscal de la haute justice de Mauny, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne de Françoise Tirard, veuve de Jean Bazin, de la paroisse de Barneville ; — par le procureur fiscal au duché d'Étouteville, contre ceux qui avaient mis le feu au moulin du Bec-de-Mortagne ; — par le procureur fiscal de la juridiction d'Aumale contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Nicolas Hagard du Porgeron, brigadier des sergents et gardes des bois de ce duché ;— par Nicolas de Fremont, marquis de Rozay, seigneur d'Auneuil, Argueil, Fry, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel ; — par le procureur du Roi au bailliage du Havre-de-Grâce, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne du sieur Destonnère, prêtre irlandais ; — par Antoine André, écuyer, sieur d'Arquanchy, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Marie-Florence de Moisant, son épouse, proche la communauté des Nouvelles Catholiques de Rouen, rue Étoupée, 27 septembre 1717. L'assassinat avait été commis par la dame de Berville, fille de ladite Moisant, issue d'un premier mariage, à la complicité de quelques personnes. Les parents de la dame de Berville prétendaient qu'elle était décédée à Londres, en Angleterre, avant sa condamnation à mort, qui avait eu lieu au présidial de Rouen le 5 septembre 1722. Mais on disait que le décès était une supposition, et qu'on avait vu la dame de Berville à Jersey, à Guernesey, à Dieppe, à Honfleur, etc.; — par Gabriel Maurice, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, contre les auteurs de libelles diffamatoires ;—par le procureur du Roi du bailliage et du siège présidial de Gisors séant à Andely, contre ceux qui avaient (1728) brisé les statues de Sainte-Barbe et de la Sainte-Vierge, placées sur les piliers du cimetière de Saint-Sauveur du Petit-Andely du côté de la chapelle de Saint-Sauveur, et avaient mutilé 2 autres piliers dudit cimetière derrière la chapelle de la Vierge, sur lesquels étaient représentés deux lions.

G. 5034. (Liasse.) — 41 imprimés.

**1729.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Pierre Gilles, curé de Bionval ; — par les demoiselles Alorge de Gamaches, filles et héritières de messire Tranquille Alorge, sieur de Gamaches et de Marie-Céleste Dedun ; — par Pierre-Georges Le Febvre, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de Vastimesnil ; — par François de Vildor, écuyer, gendarme de la garde du Roi, seigneur de la baronnie de Villers-sur-Foucarmont; — par Madeleine Danviray, veuve et héritière de Toussaint Guenet, seigneur de Franqueville, conseiller au Parlement; — par Jacques Baudouin, écuyer, seigneur et patron d'Écalles, héritier de feu Jacques Baudouin, prêtre, écuyer, ancien curé de Saint-Germain-sur-Cailly; — par les religieuses de Saint-Louis de Poissy, contre certain quidam qui ne cessait de tirer sur les pigeons à Boisemont près Andely ; — par Charles-Louis Isnel, écuyer, seigneur de Combles, contre ceux qui avaient voulu le voler et l'assassiner; — par Jo-

seph Candau, bourgeois de Bordeaux, frère et héritier de Jean-Joseph Candau, curé d'Angerville-l'Orcher; — par Jean-Baptiste-François Le Soudier, sieur de Saint-Blaise, seigneur d'Isigny, fermier général du comté de Brionne; —par le procureur du Roi du bailliage de Caudebec, contre ceux qui avaient volé les papiers de la fabrique de Saint-Pierre d'Equimbosc et de la confrérie de Saint-Lubin.

G. 5035. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 39 imprimés.

**1730-1731.** — Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre les auteurs du vol de chandelle commis à l'hôtel de ville de Rouen;—par le procureur du Roi du bailliage de Lyons, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Jean Tournel, arpenteur, auprès du bois du Clos-Tailleur; — par Claude Bertout d'Heudreville, conseiller au Parlement; — par le procureur fiscal de la haute justice de Rouville, contre des mal intentionnés qui faisaient périr par le poison des bestiaux en la paroisse d'Alizay; — par M. Bourdon, procureur du Roi en l'élection d'Andely, pour vol commis dans sa maison, au Petit-Andely; — par le sieur Le Vaillant, écuyer, sieur de Saint-Vincent, maître de la verrerie des Routieux; — par Charlotte de Villepoix, épouse de Louis de Guiran, seigneur de Pierrepont, Melleville et Cote-Cote; — par François de Guérin, seigneur patron de Marcouville; — par les intéressés en la manufacture royale de la verrerie de Saint-Paul-lès-Rouen, et par François Clément, propriétaire d'un héritage situé en la paroisse du Fossé, donné par lui à ferme auxdits intéressés; — par le procureur du Roi du bailliage de Lyons, contre ceux qui avaient mis le feu aux murs d'une ferme assise au hameau de Saint-Germain, paroisse de Morgny, appartenant aux religieux de Gaillon, 1731; — par Armand-Louis Duplessis de Richelieu, comte d'Agenois, gouverneur de La Fère, demeurant à Paris, rue de l'Université, héritier par bénéfice d'inventaire de monseigneur Louis-Armand de Vuignerod, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, son père, ayant épousé madame Charlotte Mazarini, contre ceux qui s'étaient rendus coupables de vols à son préjudice. « Feue dame Charlotte Mazarini auroit, le 30 du mois de juillet 1728, fait charger et conduire, dans un bateau, à la porte de la Conférence de la ville de Paris, pour faire transporter en la ville de Rouen, à certaine abbaye de filles, plusieurs meubles, vaisselle d'argent, et autres effets d'un grand prix en 30 balots. Au commencement du mois de may 1725 il avoit été envoyé à ladite dame, à son adresse, à Dieppe, où elle s'étoit retirée en sortant de Rouen, une lettre de change de 1,800 livres. Ladite lettre de change seroit arrivée à Dieppe dans un monastère de filles religieuses, ladite dame y étant dans son lit malade de la maladie dont elle seroit décédée un ou deux jours après la réception de ladite lettre; » — par Pierre Le Febvre, écuyer, sieur de Beauval, héritier de François Le Febvre, écuyer, sieur de Guillerville.

G. 5036. (Liasse.) — 44 imprimés.

**1732-1733.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Marie-Catherine Marye, veuve et héritière de Thomas Planterose, écuyer, négociant à Rouen, tant pour elle que pour les autres intéressés au chargement du navire commandé par Pierre Lair, du Havre, naufragé le 1er novembre 1731, à la traverse d'Aizier; — par Henri Henriquez, écuyer, seigneur du Fayel, maître ordinaire en la Cour des comptes; — par Barthélemi Dugard, avocat en la cour, bailli de la haute justice de Darnétal; — par Anne Hervot, épouse d'Adrien Duparc, écuyer, sieur de Loumare, contre ceux qui l'outrageaient, à la sollicitation de son mari; — par Jean-Baptiste de Monsures, écuyer, seigneur d'Érigny, ayant épousé dame Marthe Le Grand, fille d'Alexandre Le Grand, écuyer, sieur de Neuville-la-Loge, et de dame Marthe de Mouchy, veuve en premières noces de Pierre Le Vaillant, écuyer, sieur des Couples; — par François de Guerin, écuyer, seigneur et patron de Marcouville; — par le procureur du Roi de la vicomté de Rouen, contre les auteurs d'un assassinat commis en la personne de Pierre Laurence, praticien au faubourg Saint-Sever;—par le procureur du Roi du siège présidial de Gisors, séant à Andely, contre les auteurs de l'effraction et vol commis dans la maison du nommé Le Comte, demeurant dans l'île du château au Petit-Andely.

G. 5037. (Liasse.) — 54 imprimés.

**1734-1736.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Nicolas Bernard de Mothin, prieur et curé de Montrôti, contre les auteurs d'un charivari injurieux à sa personne; — par le procureur du Roi au siège présidial de Caudebec, contre les auteurs du vol fait avec effraction à une des vitres de l'église paroissiale d'Hanoüard et au tabernacle, où avoient été pris le saint-ciboire et des hosties consacrées; —par François Heudier, receveur de l'archevêque en sa terre de Corny; — par le procureur du Roi de la maréchaussée générale de la haute Normandie, résidence de Caudebec, contre les auteurs de l'incendie du moulin de la Fosse à Grainville-la-Teinturière; — par messire Nicolas de Guillaume, chevalier, seigneur de la Villette,

Ricarville, etc.; — par le procureur du Roi au mesurage et aux envois des sels de la ville et caves de Dieppedalle lès-Rouen; — par Louis Raimboult, procureur au parlement de Rouen, et demoiselle Marie-Anne De Laistre, veuve de Jacques Raimboult, autre procureur au Parlement, contre les auteurs des enlèvements commis en la succession de Jacques Raimboult, prêtre, curé du Val-de-la-Haye; — par Alexandre Gripière, écuyer, sieur du Quesnay, demeurant à Illeville-sur-Montfort; — par Pierre Angot, veuve de Louis Angot, ancien curé de Saint-Sauveur de l'Isle-Dieu en Poitou et ensuite curé de Saint-Jean de Dangu; — par le procureur général du Parlement, contre les auteurs du vol fait au sieur Vinot, curé de Gonnetot.

G. 5038. (Liasse.) — 48 imprimés.

**1737-1740.** — Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi du bailliage et siège présidial de Rouen, contre les auteurs d'un vol par effraction commis en la maison du sieur Le Moyne, rue de Maulévrier, vis-à-vis les Mathurins; — par l'Intendant, contre ceux qui depuis plusieurs années commettaient des vols fréquents de laines, pièces de draps et coupons de draps dans les maisons et magasins des fabricants (draps de la manufacture d'Elbeuf); — par Jacques-Armand de Mercastel, seigneur de Montfort et Saint-Ouen-le-Mauger; — par le procureur fiscal du duché d'Aumale, contre les auteurs de l'incendie arrivé à plusieurs bâtiments de Nicolas-Louis Léger, sieur de Blangue, dépendant de la ferme sise au hameau de Sailly, paroisse de Bouafle; — par dame Marguerite-Claude-Élisabeth Talbot, dame de Saint-Ouen-au-Bosc, Gruchet et autres lieux, veuve de Nicolas d'Hugleville, chevalier, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne dudit sieur; — par Bénigne-Étienne Poret de Boisemont, conseiller au Parlement; — par Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, comte d'Eu, contre ceux qui avaient mis le feu à la maison du garde de Campeneuseville; — par le procureur général du bailliage d'Amiens, contre les auteurs de vols avec effraction faits chez le curé de Grandcourt; — par Pierre-Augustin Langlois, premier échevin en titre de la ville de Gisors, et Marguerite Luce, son épouse, contre les auteurs de chansons calomnieuses; — par Françoise-Agathe Vaultier, fille de Robert Vaultier, sieur de Dammartin; — par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre un certain quidam ayant malversé dans les fonctions de sa charge de sergent royal audit siège.

G. 5039. (Liasse.) — 2 pièces, papier; 56 imprimés.

**1741-1745.** — Monitoires et réaggraves obtenus par Gilles-Antoine Geoffroy Le Diacre, chevalier, seigneur de Martimbos, conseiller en la grand'chambre du Parlement, contre les auteurs de dégâts en sa terre d'Anglesqueville; — par Georges Richard, de la paroisse de Raffetot, cohéritier en la succession de M. Nicolas Richard, curé de Folleville; — par Nicolas-Jean de Dampierre, écuyer; — par Pierre Costé, chevalier, sieur de Triquerville, fils de Pierre Costé, sieur du Mesnil, conseiller du Roi au Parlement de Normandie; — par Philippe-Antoine-Victor de la Rivière, baron et haut justicier de Baudemont; — par le vice-promoteur de l'officialité, contre ceux qui avaient mis le feu au presbytère de Penneville; — par M. Le Carpentier, seigneur patron de Bosguérard et Auzouville, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie.

G. 5040. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier; 16 imprimés.

**1753-1785.** — Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur général du Roi, contre ceux qui, la nuit du 17 au 18 septembre 1763, avaient affiché au coin de la grande rue, en face de l'église Notre-Dame, un placard écrit en gros caractères à la main, commençant par ces mots: « Soutenons notre Parlement, et finissant par ceux-ci: Vive notre Parlement! Vive la Chambre des Comptes! etc. » — par Louis-Henry de Gouel, sieur de la Porte, garde du corps du Roi, 1763; — par le procureur général du Roi, contre ceux qui avaient volé des marchands dans la côte de Montville à Eslettes, 1785.

G. 5041. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

**1763-1787.** — Dispenses d'irrégularité *super defectu natalium*, etc... — Procès contre des ecclésiastiques, etc... Enquête au sujet des lettres de dispense d'irrégularité obtenues par Charles-François Patry, conseiller et procureur du Roi au bailliage de Neufchâtel, 1721: l'irrégularité résultait, pour lui, de l'exercice de ses fonctions de magistrat. — Sentence par laquelle Adrien Feugueray, diacre, de la paroisse d'Yvetot, est relevé de toute inhabilité, rehabilité dans ses ordres de mineur, sous-diaconat et diaconat, avec liberté par lui de se promouvoir à celui de prêtrise. Le 21 janvier 1726, il avait, par malheur, en déchargeant un petit fusil, tué Jacques Yvelin,

son frère utérin. Ledit Feugueray sera tenu de réciter une fois la semaine, pendant trois mois, l'office des morts en entier et les litanies de la Sainte-Vierge, et après qu'il aura été promu à l'ordre de prêtre, il célébrera douze messes par an, pendant trois ans, avec le *De profundis* pour le repos de l'âme dudit Yvelin, 1727. — Mention de la confrérie de Notre-Dame d'Alençon, 1720 ; — de Robert Cabaret, chapelain de la chapelle de Sainte-Anne d'Aunay, 1728; — de Guillaume Aubert, sous-chantre de la cathédrale d'Avranches, 1756. — Information au sujet de Jacques Dufrische, curé de la seconde portion de Gasprée, au diocèse de Séez, 1663. — *Ordo prœmiorum anni* 1763 (pour le séminaire Saint-Nicaise).

G. 5042. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1699-1786.** — Procès pour relèvement de lettres de prêtrise et de vœux; translation d'ordre. — Autun (Jean-Guillaume-Nicolas), capucin, sous le nom de frère Ausbert; avait fait profession contre son gré au couvent de Bayeux, 1776; — Baudouin (Jean de), sous-diacre, 1699; — Daquin (Pierre Le François dit), frère laïque des écoles chrétiennes de la communauté de Saint-Yon; commutation des vœux simples qu'il avait fait de chasteté, pauvreté et d'obéissance en d'autres œuvres de piété, 1746; — Luc de la Méauffle, religieux profès du tiers ordre de Saint-François, en religion Mathieu de Saint-Bernard, 1730; — De la Perche (Jacques), religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, 1772; — Delaunay (Charles-François), religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique, 1762; — Douay (Louis-François-Procope de), religieux de l'étroite observance de Saint-François, 1760 ; — Fossard (Pierre), religieux profès dans le couvent des hermites de Saint-Augustin, 1732-1743 ; — Godeffroy (Claude), religieux pénitent, 1738; — Gouget (Dom Benoît), bénédictin à Conches, 1751; — Huisnes (Charles-Joseph), cordelier de Rouen, aumônier du duc d'Elbeuf, 1725 ; — Laignel (Armand), du tiers ordre de Saint-François à Rouen, 1743; — Le Breton de Verte-Mare (René-Louis-François), chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la réforme de Moulins, 1786; — Le Prevost (Étienne-François), prêtre, 1734; — Le Saulnier (Pierre), frère mineur de l'observance de Saint-François de Rouen, 1755; — Orillac (Anne-Joseph d'), ursuline de Gisors, 1751 ; — Puissans (Marie), Emmurée de Rouen, 1767; — Trie de Pilavoine (Pierre de), de la congrégation de Saint-Maur 1715 ; — Vaquier (Jean-Baptiste) chartreux du Val-Dieu, 1783; — Bontran (François-Jacques-Nicolas), religieux de Friardel, demande sa translation au couvent des Mathurins de Rouen, dont la règle était plus austère, 1744.

G. 5043. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1721-1728.** — Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordination ou de profession. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. A.-G. — Catherine-Marguerite Adam, fille de Louis Adam et de Marie Duquesne, demeurant sur la paroisse Saint-Vivien, 1734. — Frère Jean-Thomas-Gédéon Anquetil, cordelier de Rouen, 1756. — Jacques-François Bouju, écuyer, ayant épousé Françoise-Marguerite Le Mazurier d'Amfreville, remontre qu'au nom de sa femme, dans l'acte de naissance de son enfant, le curé a substitué par mégarde le nom de dame Françoise-Marguerite de Sequeville, 1723. — Déposition de Louis Charles Le Mazurier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, âgé de cinquante-neuf ans. — Louis-Nicolas Cabeuil, écuyer, 1751. — Louis-François-Augustin de Boutehen, prêtre, écuyer, même année. — — Antoine-François de Brossard, fils de François de Brossard, sieur de Cressy, et de Claire Le Cauchois, 1721.

G. 5044. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1121-1789.** — Réformations de noms dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordination ou de profession. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. H.-V. — Richard Holley, vicaire en la paroisse d'Angerville-l'Orcher, né en 1733, à Fauville, 1768. — Nicolas-Félix Le Blanc, sieur de l'Épinay, contrôleur triennal du receveur payeur des gages des officiers à la Cour des Comptes, 1759. — Pierre Léger, 1721. — Pierre Verrier, sieur des Petits-Prés, ancien capitaine d'infanterie, 1721. — Amable-Nicolas-Louis Marye, fils de M. Nicolas Marye, ancien conseiller échevin de Rouen, et de demoiselle Louise Le Baillif, 1721. — Laurent-Alexis Mazeline, diacre, de la paroisse de Saint-Vincent, à Rouen, fils de Charles-Adrien et de Marie-Anne Raffey, 1766.

G. 5045. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1718-1761.** — Réformations de noms dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordres ou de profession. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme, A. D.— Asselin de Frenelles (Françoys-Amable-Charlotte), épouse de messire Henri-Joseph Chevalier, marquis de Manneville, 1724. — Bertout (Aldegonde-Marie-Thérèse), fille de Vincent Bertout, demeurant à Latréaumont, pa-

roisse de Pavilly, mariée à Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur, 1731. — Cabeuil (Louis-Nicolas), conseiller et ancien échevin de Rouen, marié à Élisabeth-Catherine Jorre, 1745. — Cavelande (Jean-Georges de), chevalier, seigneur de Caudemuche et du Bellay, conseiller à la Cour des Comptes, marié à Anne-Marthe Le Gendre, 1735. — Dalo (Marguerite-Élisabeth Tharel), veuve de Jacques-Charles Coquerel, seigneur d'Andé et du Vieux-Rouen, 1740. — Dehousey de Saint-Paul (Marie-Marguerite; déposition de François Bellamy, vicaire à Saint-Nicaise), 1737. — De la Rocque (Jacques), chevalier, seigneur de Saint-Germain des Angles et des Fenestreaux, marié à Marie-Anne Le Couturier, 1725. — Des Portes (Louis), chirurgien ordinaire du corps du Roi, servant par quartier, marié à Marie-Anne Le Fevre, 1718. — Du Chastel (Philippe), écuyer, de la paroisse de Grugny, 1744. — Dujardin (Vincent), canonier sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, mort en mer, 1737. — Dussaux (Pierre-Joseph), commis aux vivres sur le vaisseau *le Comte de Paix*, naufragé près de l'île Dinague, 1725.

G. 5046. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1718-1745.** — Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordre ou de profession. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E.-Y. — Galopin (Nicolas) dit La Chesnaye, décédé au Trou-Zacky, dépendant de l'île française de Saint-Domingue, 1729. — Godefroy (Pierre-Nicolas), conseiller du Roi en la Cour des Comptes, marié à Catherine-Charlotte Roussel, 1739. — Guibert (Guillaume), acolyte, de la paroisse Saint-Ouen de Longpaon, 1718.

G. 5047. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

**1668-1754.** — Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordre ou de profession. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. L-V. — Le Ver, (Marie-Marthe), fille de Louis-François Le Ver, sieur du Mesnil, et de Geneviève-Élisabeth de Bigan, 1735. — Midi (Jacques-Toussaint), fils d'un négociant de Rouen, 1729. — Niel (Adrien), étudiant au collège royal de Rouen, 1738. — Pain (Louise-Françoise-Marthe), fille de Louis Pain, marchand à Rouen, et de Françoise Geneve, 1738. — Paulmier (Mathurin), engagé sur le vaisseau du capitaine Douillard, marié à Marie Duquesne, 1728. — Pavie (Antoine), chirurgien à Duclair, 1743. — Plaimpel (Michel-François), bénédictin de Valmont, 1724. — Rocquigny (François-Alexandre), clerc tonsuré, fils de Vivien Roquigny, sieur de Bulonde, et de Madeleine Demares, 1754.

G. 5048. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1721-1786.** — Résiliations de promesses de mariage. — Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. — Anne Le Brun, veuve du sieur Pierre Le Brument, en son vivant, expert juré des bâtiments, à Rouen, contre le sieur Baudin, 1759. — Caqueray (Jean-Félix de), contre Louise Éléonor d'Hanache, 1767. — Formule ordinaire : « La cour ecclésiastique, parties ouies et le promoteur général, dit à bonne cause l'action de la partie de N.; faisant droit sur icelle, a déclaré les promesses de mariage d'entre les parties de N. et N. résolues. Ce faisant, leur permet de se pourvoir par mariage où Dieu leur inspirera, et, pour les intérêts, si aucuns sont dus, renvoyé les dites parties devant le juge auquel la connaissance en appartient. »

G. 5049. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 135 pièces, papier.

**1721-1789.** — Résiliations de promesses de mariage. — Procédures au sujet des oppositions à la publication des bans et à la célébration des mariages. — Noury (Jean-Louis), ouvrier en verre de la verrerie de Daugu, de la paroisse de Saint-Aubin, contre Marie-Catherine Léger, 1775. — Paillard (François de), sieur de Hardivillers, contre Marie-Anne Delamare, son affidée, 1723. — Louis Pradon et Marie-Catherine Loppide, demandent la résiliation de leurs promesses de mariage, parce qu'ils n'ont pu obtenir le consentement de leurs parents, 1721.

G. 5050. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

**1721-1789.** — Résiliations de promesses de mariage. — Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. — Grenier (Cyprien), sieur de la Saussaye, contre Marguerite Le Poilley du Perron; appel de l'officialité de Bayeux à la cour métropolitaine de Rouen, 1765. — Gautier de la Benardière (René), seigneur de Tournay, contre Louise-Thérèse de Vaux; appel de l'officialité de Séez à la cour métropolitaine de Rouen, 1759. — Harel (Pierre), sieur de Fumechon, avocat, contre Marie-Catherine Le Clerc, 1721. — Hays de la Motte (Claude-François), contre Françoise Petit, 1762.

G. 5051. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 134 pièces, papier.

**1701-1789.** — Résiliations de promesses de mariage. — Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. — Procès entre Adrien Laisné et Jeanne Fromage; le mariage avait été contracté parce que ledit Laisné avait célé le dégré de pauvreté qui existait entre eux; la femme demande que ce mariage soit déclaré nul et abusif, 1702. — Langlois (Charles), sieur de Plichon, contre Catherine Le Paon, 1721.

G. 5052. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

**1704-1789.** — Procès en résolution de promesses de mariage et de fiançailles, et au sujet d'oppositions formées à la publication des bans; nullité de mariage pour cause d'impuissance. — Certificats de pauvreté délivrés par des curés à des paroissiens à l'effet de les faire décharger des droits dus à l'officialité. — Procès en perfection de mariage entre Nicolas de Romé, chevalier, garde du corps du Roi, demeurant chez son père, à Tocqueville-les-Murs, et Catherine-Charlotte Loquet, veuve de M. Joachim-Michel Sauvalle, substitut au Parlement de Normandie, 1733.

G. 5053. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 126 pièces, papier; 1 sceau.

**1724-1788.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. A-B. — Adam (Adam), marchand à Rouen, rue Eau-de-Robec, et Marie-Anne Duval, 1750. — Amiot (Étienne-Henri) et Geneviève de Radiolle, 1750. — Asselin (Pierre-Alexis), sieur Desparts, commissaire des gurrres, et Anne-Marguerite Asselin, 1747. — Bellosane (Jean-Jacques de), de Saint-Jean d'Eu, et Marie-Charlotte-Adrienne d'Imbleval, 1750; — Brèvedent (Henri-Charles-Jean-François de), de Sahurs, conseiller au Parlement, et Marie-Marguerite-Madeleine de Romé, 1769. — Sceau du pape Clément X à une bulle.

G. 5054. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 219 pièces, papier.

**1721-1785.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. C.-D. — Caqueray (Honoré-Charles-David de) et Marie-Louise-Angélique Godard de Mesangleville, 1764. — Cavelier de Cuverville (Jacques-François), chevau-léger de la garde du Roi, et Marie-Claude-Élisabeth Grenier de Cauville, 1760. — Cauffer (Jean-Baptiste-Joseph), conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Marguerite-Cécile Louvel, 1748. — Conradin de Catillon (Pierre-Louis-Baptiste), enseigne de vaisseau, et Marie-Félicité Conradin, 1763. — Conradin de Flamare (Louis), ancien commissaire général de la marine, demeurant à Saint-Aubin-des-Cercueils, et Claudine-Séraphine Conradin, 1789. — Bunaudière (Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la) et Marie-Geneviève-Nicole de Roussel, 1765, — Doncourt (Pierre de) et Clotilde de Piscart, 1753. — Pollin (Jacques-Jean-Baptiste), sieur du Moucel, mousquetaire du Roi, et Marie-Louise Froudière, 1758. — Durand (Alexis-Alexandre), maître en la Chambre des Comptes, et Marie-Adélaïde-Hortense Marye, 1777. — Thuit (François-Nicolas-Henry Racine du), baron de Monville, et Amable-Charles-Félicité Lucas de Boucourt, châtelaine de Martot, 1753. — Du Tot (Jean-Alexandre), comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et Louise-Catherine de Brèvedent de Berville, 1751. — Certificat délivré par Delespine, principal du collège et curé de Saint-Ouen d'Offranville, 1762.

G. 5055. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1727-1788.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E.-T. — Fautereau (Charles-Louis-Étienne de), chevalier de Saint-Lazare, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, et Marie-Anne-Élisabeth de Fautereau, 1772. — Fontenay (Pierre-Nicolas de), négociant à Rouen, et Marie-Élisabeth Ribard, 1776. — Forfait (Pierre Jacques) et Marie-Anne-Thérèse Levesque, de la paroisse de Saint-Jean de Rouen, 1750. — Fréville (Pierre-Jacques de), écuyer, de la paroisse de la Haye-de-Routot, et Marie-Geneviève de Fréville, 1764. — Godde (Marc-Antoine), seigneur d'Ansenne, Monthiers, de N.-D. de Sery, et Marie-Madeleine-Françoise Godde, veuve de Christophe La Motte, négociant à Rouen, 1775. — Hallé (Gilles-Louis), de Rouville, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement, et Marie-Barbe-Sophie Puchot, 1749.

G. 5056. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

**1723-1789.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. — Pièces classées par ordre alphabétique de nom

d'homme. L. — Le Bourgeois (Jean), de Dieppe, et Henri-Élisabeth-Rose Amiot du Mesnil, 1777. — Le Coq (François-Pierre), écuyer, et Marie-Jacqueline du Londel, 1748. — Le Noble (Noël-Gilles), capitaine au régiment du maréchal de Turenne infanterie, et Anatole Le Noble, 1780. — Le Roux d'Esneval (Anne-Marie-Françoise), fille de Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, seigneur d'Acquigny, président à mortier au Parlement, et Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, 1763. — Le Vaillant (François-Adrien), sieur des Marez, et Catherine-Suzanne Le Vaillant, 1753.

G. 5057. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1722-1789.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. L.-R. — Lemaistre (Jean-François), capitaine de navire, et Catherine Oursel, 1725. — Rouen de Bermonville (Adrien-Amable-Marie), président en la Cour des Comptes, et Amable-Madeleine-Marguerite-Lucie Caillot de Coquereaumont, 1772. — Marguerye (Louis-Claude René de), seigneur de Colleville, et Marie-Madeleine de Héron de Neufville, 1750. — Mauviel (Timoléon de), chevalier de Saint-Louis, et Anne-Thérèse Larchier de Bièvredent, 1789. — Médine (Robert-Charles-Isembard de) et Anne Duval, 1726. — Rondel (Guillaume-Louis), capitaine au régiment de Béarn, et Marie-Marguerite d'Houppeville, 1773.

G. 5058. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1721-1778.** — Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. S.-V. — Semichon (David), bourgeois de Paris, et Madeleine Patté, veuve de Nicolas Semichon, de la paroisse de Saint-Léger-au-Bois, 1751. — Senneville (Charles-David-Godefroy de), chevalier, seigneur de Senneville, Daubeuf, Vertot, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, et Marie-Adélaïde Pavyot, fille de feu M. Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, 1770.

G. 5059. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1656-1653.** — Procès à l'occasion de célébration de mariage; — pour accomplissement de promesses matrimoniales; — refus de publication de bans; — résiliations de promesses. — Informations, sentences. — Certificat donné par Christophe Collenier, dit La Fontaine, et Michel Des Vaulx, sieur de la Vallée, chevalier au régiment du duc d'Anjou : ils déclarent qu'en l'année 1650, le régiment de Mgr le duc étant aux environs de Réthel, un soldat de la compagnie de M. le chevalier de Berieulx, nommé Guillaume Léger, dit Pontoise, s'étant écarté pour aller à la petite guerre, avait été tué par des bourgeois en embuscade et enterré sur place par ses camarades, notamment par Pierre Cousin, dit la Fleur, 1653.

G. 5060. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1724-1784.** — Procédures au sujet d'opposition à des publications de bans, à des dispenses d'empêchement à des mariages pour cause de consanguinité, etc. — Réhabilitation de mariage conclu entre Charles Dezieux et Madeleine Le Quen, qui s'étaient épousés sans savoir qu'ils étaient parents à un degré prohibé, 1780. — Trois lettres du ministre Vergennes à Mgr de la Rochefoucauld, au sujet de permissions de mariage sollicitées par Doray, protestant, et par le sieur Brecthel, membre du Conseil de la République de Genève, 1784. — Information à l'effet de constater la liberté dont pouvait jouir Pierre de Saint-Saulieu, originaire des îles françaises de Saint-Domingue, lequel désirait épouser Marie-Anne de Saint-Saulieu, fille du sieur de Saint-Saulieu de Sainte-Colombe, 1735. — Louis Auber, sieur du Parquet, substitut au bailliage et vicomté d'Exmes et Trun, et Marie-Louise Dupont Chapelle, fille d'un avocat d'Argentan, demandent mainlevée de l'opposition mise à leur mariage, 1734. — Certificat de deux prêtres, directeurs des Gravelines de Rouen, Trentham et Meynell, du comté de Middlesex, constatant « que c'est la coutume en Angleterre que les femmes, dans les actes publics, ne portent que les noms de leurs maris, » 1758.

G. 5061. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1671-1789.** — Pièces diverses. — Permission de se remarier donnée à Catherine Bourdon, dont le mari, Georges Le Mareschal, de Guerbaville, avait péri sur les bancs de Flix en 1665. — Nicolas Chéron, ancien curé de la paroisse Saint-Jean de Louviers, appelant d'une sentence rendue en l'officialité d'Évreux, 1742. — Dom François Chapel, prieur de Sainte-Radegonde, près Neufchâtel, résidant à Saint-Laurent de Beauvais, 1742. — Réclamation faite contre l'émission de ses vœux par frère Armand-Jean Laiguel, du monastère du tiers ordre de Saint-François de

Rouen, 1743. — Procès entre les marguilliers de Notre-Dame de la ville d'Eu et le curé Charles Salmon, 1749. — Demande en relèvement de vœux formée par frère Laurent-Étienne de Beaumont, contre dom Jean Le Cousté, prieur du Val-aux-Grès. — Instance en réclamation de vœux formée par Pierre Saulnier, contre frère de Courcy, provincial de la province de France parisienne, supérieur des Cordeliers de Rouen. — Instance en translation d'ordre formée par Charles-Joseph d'Haisnes, contre les Cordeliers de Rouen. — Rectification de l'acte de vêture de Simon-Denis Harel, cordelier de Rouen, 1756. — Dom François Robert, prieur de N.-D. de Rougecamp, 1757. — Instance en translation d'ordre formée par Jean-Mathurin De Caze, capucin de Rouen, 1769. — Procès entre Jacques Delaferrière, curé de Buchy, et le vicaire de la paroisse, maître Halley, 1786. — Minute de la sentence de fulmination de bulle pour madame d'Épinay Saint-Luc, nommée à l'abbaye de Bondeville, 14 juillet 1789.

G. 5062. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

**1719-1790.** — Pièces annexes des actes de mariages — (Dispenses de bans, informations pour cause de consanguinité, actes de baptême et de décès, consentement des parents, publications de bans). — Pièces classées par noms d'hommes. — Ab. Al. — Dispenses de bans à Jean-Baptiste Alorge, écuyer, sieur de Clermare, veuf de Barbe de la Houssaye, et à Anne Carpentier, 26 novembre 1753. — Promesses de mariage entre messire Robert-François, vicomte d'Aché, enseigne des vaisseaux du Roi, fils de François-Placide, comte d'Aché, et de Louise-Marguerite Du Chesne, d'une part, et Jeanne-Louise de Roquefeuil, fille de René, chevalier, vicomte de Roquefeuil, chef d'escadre, domicilié à Brest, 1778. — Autres promesses de mariage entre Me Ambroise-Hubert-Alexandre Alexandre, avocat au Parlement, et Cécile-Rose De la Cour, fille du sieur de Ranconnière.

G. 5063. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

**1713-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par noms d'homme. — Am. An. — Sommations respectueuses faites par Louis-Charles-Joseph Ango d'Écouché, chevalier, âgé de 33 ans, à sa mère, Marie-Catherine Du Moutier, veuve de Jean-Baptiste Ango, marquis de la Motte-Lézeau, conseiller au Parlement, domiciliée rue de la Seille, à l'effet d'obtenir son consentement au mariage du dit sieur d'Écouché avec Marie-Catherine-Marguerite-Adélaïde-Sophie Hébert de la Pleignière, 30 avril 1748. — Promesses de mariage entre messire Pierre d'Anseaume, écuyer, sieur d'Houdan, de Grosmesnil, capitaine de cavalerie et garde du corps, veuf de Marie-François Le Sénéschal, d'une part, et Françoise-Louise Caqueray de Saint-Quentin, d'autre part, 24 juillet 1759. — Certificat de bans, faits en l'église N-D. du Havre, du mariage à célébrer entre Jean-Baptiste Ancelot, fils majeur de Jean Ancelot et de Suzanne Maubert, natif de Goderville, domicilié au Havre depuis 15 ans, d'une part, et Anne-Françoise Colleville, d'autre part, 18 novembre 1765. — Promesses de mariage entre messire Antoine-Joseph-Thomas Amyot, fils majeur de feu Joseph-Antoine-Alexandre Amyot et de feue dame Marie Le Bourgeois, veuf en deuxièmes noces de demoiselle Renée-Élisabeth-Fortunée Gueroult, fille d'un trésorier général de France au Bureau des finances, sieur du Mesnil-Gaillard, paroisse de Sotteville-sur-Mer, d'une part, et demoiselle Marie-Marthe-Adélaïde-Julie Lamy, de la paroisse Sainte-Marie-des-Champs, fille majeure de feu maître Pierre-Antoine Lamy, avocat au Parlement, et de dame Marthe-Françoise Le Prêtre, d'autre part, 1778. — Promesses de mariage entre Charles-François Andrieu, avocat au Parlement, fils majeur de feu maître Charles Andrieu, avocat, ancien syndic des procureurs, et de Marie-Jeanne Duhamel, de Saint-Laurent de Rouen, d'une part, et Louise-Marguerite Goutard, fille du premier huissier de la Cour des Comptes, d'autre part, 22 janvier 1782. — Certificat de M. Courant, docteur en médecine et chirurgie de l'Université et Académie d'Iéna, agrégé du Collège des chirurgiens de Rouen, membre de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de cette ville. — Acte de baptême délivré par Jean Sober, abbé de Saint-Gilles de Presbourg, en Hongrie.

G. 5064. (Liasse.) — 360 pièces, papier.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par noms d'homme. — Ar. Av. — Publication, à Saint-Eloi de Rouen, de bans de mariage entre Georges-Michel Aumont, avocat au Parlement, fils de Georges Aumont et de feue dame Marie-Anne Gaultier, de la paroisse Saint-Patrice, d'une part, et Marie-Françoise Cossart, fille mineure d'Étienne-Nicolas Cossart, doyen des huissiers au Parlement de Normandie et de l'Amirauté, et de Marie Barbe Guillot, d'autre part, 9 décembre 1776. — Consentement donné par Louis-Alexandre-Laurent, comte d'Auger, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur patron de Fleury-la-Forêt, Houville, Muids, et par dame Marie-Élisabeth Desprez, son épouse, demeurant en leur château de la Feuillie, au mariage de leur fils aîné, haut et puissant seigneur Pierre

Alexandre d'Auger, mestre de camp de cavalerie, capitaine lieutenant de la compagnie de Monsieur frère du Roi, baron de Bellètre, avec Catherine-Louise Grossin de Bouville, fille de Louis-François Grossin de Bouville et d'Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville, 1781. — Promesses de mariage entre messire Marie-Jacques-François-Alexandre Asselin, sieur de Villequier, conseiller au Parlement, fils de Jean-François-Alexandre Asselin, baron de Villequier, et de Marie-Anne-Françoise Le Cornu de Bimorel, baronne de Crèvecœur, d'une part, et Catherine-Éléonore Dambray, fille mineure de feu Jacques-Henri Dambray, sieur de Montigny, Centacres, etc., ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Charlotte-Françoise de Chère, d'autre part; — entre Pierre-Alexis Asselin Desparts, sieur de Chandoisel, chevalier de Saint-Louis, veuf d'Anne-Marguerite Asselin, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Julie-Françoise France, veuve de François-Guillaume Le Menu, garde du Roi; — entre messire Joseph-Maximilien Dastron, chevalier, sieur de Criquetot-l'Esneval, fils de François-Adrien Dastron, chevalier, colonel de dragons, et de Marie-Madeleine Le Roux du Bourgtheroulde, d'une part, et noble dame Marie-Suzanne Frontin, fille de François Frontin de Varsenne, sieur de Saint-Pierre d'Épinay, d'autre part; — entre Barthélemy-André Auzanet, écuyer, avocat en la Cour, veuf de Jeanne-Geneviève Bérenger, fils d'André Auzanet, écuyer, sieur de La Seraffy, greffier en chef du Parlement, et de défunte Marie-Madeleine Person, de Sainte-Marie-la-Petite, d'une part, et Marie-Anne Le Vasseur, fille de Nicolas Le Vasseur, sieur de Thiberville, d'autre part; — entre Barthélemy-Claude Auzanet, écuyer, capitaine au régiment de Vintimille, fils dudit Barthélemy-André Auzanet, et Marie-Françoise Louise Lemarchand, fille de Louis Lemarchand, président au bailliage et siège présidial de Caudebec, 1790.

Sceau de la ville de Vernon.

G. 5065. (Liasse.) — 305 pièces, papier.

**1702-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bab-Bar. — Acte d'inhumation, en l'église Saint-Patrice de Rouen, de Marthe Desnoyers, femme de Louis Baillard, sieur du Parc, conseiller en la Cour des Comptes, 8 octobre 1710. — Bans du mariage qui doit se faire, à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, entre Pierre-Jacques Bachelet, et Honorine Machuel, fille de J.-B. Machuel, maître des ponts et passages de Normandie, et de Barbe Le Vavasseur, 27 septembre 1751. — Consentement donné par Luc-Marie Bachelier, maître à danser, de Mouceaux en Brie, au mariage de son fils, Luc-Marie Bachelier, ciseleur de bijoux à Rouen, avec Anne Gaillard, 28 mai 1760. — Procurations données pour tenir, en leurs noms, sur les fonts baptismaux l'enfant dont était enceinte Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civille, dame de Rames, épouse de M. de Bailleul, président à mortier au Parlement de Rouen, par Françoise-Élisabeth Bailleul, épouse du marquis du Moncel, et par Jean-Hyacinthe-Alexandre Vaultier du la Granderie, chevalier, sieur de Bellay, de Louraille, seigneur patron d'Imbleville, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château du Bellay, paroisse d'Hénouville, 1er mai 1779. — Promesses de mariage entre Charles Isembard de Médine, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, capitaine des vaisseaux du Roi, fils de Charles-Robert Isembard de Médine, sieur de la Houssaye, et de feue noble dame Anne Duval de Sainte-Marie, de la paroisse de Butot-en-Caux, d'une part, et Marie-Adélaïde Nourry de Bénouville, fille de Jean-Baptiste Nourry de Bénouville, sieur de Bénouville, Serville, Étretat, lieutenant des vaisseaux du Roi, d'autre part; — entre Jean-Baptiste Baillard, sieur des Cours, conseiller au présidial de Rouen, capitaine en chef de l'une des douze compagnies de milices bourgeoises, fils de Louis-René Baillard, écuyer, d'une part, et Suzanne-Catherine de Bonissent, d'autre part. — Certificat signé par les officiers du régiment d'Eu : Castellane, colonel; Villaret, capitaine; Remuzat, major; Carré, aumônier; de Dunkerque, 8 juin 1753. — Sceau du régiment.

G. 5066. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

**1715-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bas. Baz. — Lettre de M. Benard, curé de Saint-Jacques de Dieppe, par laquelle il dénonce à l'officialité le sieur Boursault, curé de Brumesnil, lequel, sans permission de lui curé de Saint-Jacques, et de son confrère, le curé de Saint-Remi, s'était permis de marier deux personnes de leurs paroisses et de la R. P. R; Abraham Baudri et Mlle Felle; Dieppe, 3 juillet 1728. — Bans de futur mariage entre maître Pierre-Denis Baucher de Bellemare, procureur du Roi au bailliage de Pont-Audemer, fils de Gaspar Baucher, avocat en la Cour, et de Madeleine Guimonneau, d'une part, et Marie-Catherine-Françoise Piedelièvre, fille de Jean-Philippe Piedelièvre, sieur de la Pommeraie, greffier en chef de l'élection de Pont-Audemer, d'autre part, 5 juillet 1751; — entre messire Charles-Nicolas Baudouin de Beuville, sieur des Autieux, conseiller au Parlement, fils de Charles Baudouin et de Marie-Anne Faupoint, de Sainte-Croix-des-Pelletiers, d'une part et Marie-Madeleine Jean, veuve de

Pierre Gosse, avocat au Parlement, fille de Jean Jean, conseiller échevin de Dieppe, et de Marie-Madeleine Bourdon, d'autre part, 7 février 1752; — entre Jean-Charles-Frédéric Baugrand, fils de Louis Baugrand, ancien officier du Roi, et de Marie-Marguerite Barré, d'une part, et Marie-Madeleine-Clotilde Barbe Le Vavasseur, fille de Pierre Le Vavasseur et de Barbe Sanadon, de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, d'autre part, 26 mai 1777; — entre Claude-Antoine-François de Bavie, sieur de Clusse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, et Marie-Antoinette de Pouques d'Herbinghen, 14 janvier 1780. — Promesses de mariage entre Antoine-Charles-Alexandre de Bazin, écuyer, sieur de la Guerrière, et demoiselle Anne-Catherine-Baptiste-Victoire Guyot de Mongrand, 1788; — entre messire Jean-Pierre de Batailler d'Omonville, sieur d'Allo, de la Berquerie, maître en la Cour des Comptes, fils de Jean-Baptiste de Batailler, et de Marie-Anne Le Gros, veuf d'Anne-Charlotte-Jeanne Bigot de Bevreuil, d'une part, et Antoine-Gertrude Grandin de Molincourt, fille de Claude-Alexandre Grandin de Molaincourt, sieur de Raimbouville, seigneur de Notre-Dame du Parc, du Mesnil-Gourel, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Marguerite Baudouin, d'autre part, 1785.

G. 5067. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 410 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1714-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Béa-Ben. — Bans de futur mariage entre Pierre-Nicolas Baudouin sieur de Gonzeville, conseiller au Parlement, de la paroisse Saint-Éloi, et Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon, 20 janvier 1714; — entre Pierre-Nicolas-Charles-Jean-Philibert de Bellemare, demeurant au Thuit-Hébert, et Marthe-Marguerite-Henriette de Fourneaux, avril 1753; — entre Jacques De Lannoy, conseiller au Parlement, sieur de Bellegarde, de la paroisse Saint-Godard, et Marguerite-Françoise Le Roux d'Imonville, mai 1764; — entre Anne-Louis-Roger de Becdelièvre, vicomte de Cany, enseigne des gens d'armes Bourguignons, fils de Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et de Charlotte Paulmier de la Bucaille, d'une part, et Élisabeth-Marie Boutren d'Hatanville, dame de Grosmesnil, fille de Jean-François-Marie Boutren, chevalier, sieur d'Hatanville, du Gourel, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et d'Élisabeth-Marie-Françoise Boulais, dame de Catteville, d'autre part, juin 1768; — entre Charles-Alexandre de Beaunay, chevalier, sieur d'Osseville, fils mineur de Nicolas-Alexandre de Beaunay du Tot et de Catherine Le Petit du Catillon, d'une part, et Marie-Agnès-Sophie de Hallet de Vallière, d'autre part, 1780; — entre Simon Belhomme sieur de Mauquenchy, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, veuf de Marie Le Boucher, d'une part, et Marianne Morin, veuve de M. Emmanuel Doyen, ancien avocat au Parlement, banquier en la cour de Rome, d'autre part, sans date; — entre Jean Belhomme de Glatigny, sieur de Mauquenchy, Saint-Maurice, fils de Simon Belhomme et de Marie Le Boucher, précités, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, d'une part, et Marie-Anne Martin de Boisville, fille d'Étienne Martin de Boisville, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Anne Belhomme, d'autre part, 1781. — Promesses de mariage entre messire Louis-Marie Baudouin du Thil, conseiller au Parlement, sieur de Doudeauville, Aubergeon, Grosmesnil, fils de feu messire Pierre Baudouin, chevalier, sieur du Basset, conseiller de MM. les conseillers au Parlement, et de feue noble dame Marie-Anne le Ver de Villers, d'une part, et Catherine Guéroult de Saint-Aubin, veuve de messire Auguste-Edmond de Palme de Carille, sieur de Feuguerolles, maître en la Cour des Comptes, fille de François Guéroult de Saint-Aubin et d'Élisabeth Camin, de Saint-Croix-Saint-Ouen de Rouen, d'autre part, 1743; — entre François-Antoine Baudry, fils de feu Nicolas-Balthazar Baudry, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de la Haute-Normandie, et de Marie-Michel-Antoinette Petit, de Saint-Nicaise de Rouen, d'une part, et Émerentienne Febvrier, fille d'Étienne Febvrier, ajusteur en la monnaie de Rouen, et de Marie-Anne de Courbesâtre, d'autre part, 1777; — entre Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et Charlotte Paulmier de la Bucaille, sans date; — entre Charles-François de Bellemare, chevalier, sieur de Duranville, fils de Gabriel-Joseph de Bellemare et de Marguerite Rousseau, d'une part, et Marie-Anne Duhamel, fille de Jacques Duhamel, chevalier, sieur d'Oissel, président à la Cour des Comptes, et de Marie-Scott de Fumechon, d'autre part, 1727; — entre Jacques-Nicolas de Bellemare du Mesnil-au-Vicomte, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, capitaine de dragons, fils de messire Cir-François-Sébastien de Bellemare, chevalier de Saint-Louis, et d'Élisabeth de Canouville, d'une part, et Charlotte-Antoinette-Julie Thyrel du Boscbénard, fille de Charles Thyrel du Boscbénard, seigneur de cette paroisse, et de Catherine-Charlotte Hallé, d'autre part, avril 1779. — Permission donné par Mgr de Matignon, évêque de Coutances, au curé de Cerisy, de publier les bans du futur mariage à célébrer entre Joseph Richier, chevalier, sieur de Cerisy, l'Isle, fils de Jacques Richier et de Marie-Valentine Voisin de Guenonville, d'une part, et Marie Guenet de Saint-Just, fille de Jacques-André Guenet de Saint-Just, conseiller au Parlement, et de Marie du Marest, d'autre part, sep-

tembre 1748. — Madeleine Mallet de Graville, épouse de François de Baudot de Senneville, donne procuration pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, châtelain du Château-Soyer, conseiller au Parlement, et de Louise-Marthe de Romé, 24 juin 1777. — Pièce signée par Rommecourt, maréchal des camps et armées du Roi, 1er août 1745. — Sceau de Bonaventure de Lescalle, sieur de Vaulx, capitaine au régiment de Saint-Évremont, 1724.

G. 5068. (Liasse.) — 314 pièces, papier.

**1716-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Be. — Dispense de bans pour futur mariage entre Jean-Charles Berée, négociant à Rouen, natif d'Étrépagny, fils de Charles Berée et de Marie-Marguerite Charon, d'une part, et Marie-Barbe Sevestre, de la paroisse Saint-Godard de Rouen, 30 septembre 1748; — entre Charles-Antoine de Bernart, marquis d'Avernes, capitaine lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes sous le titre de gendarmes d'Artois, chevalier de Saint-Louis, fils d'Eustache-Louis-Antoine de Bernart, comte d'Avernes, et de Marie-Hélène de Beauvau, veuf de Marie-Charlotte-Françoise-Élisabeth-Parfaite Le Cornier de Sainte-Hélène, d'une part, et Marie-Françoise-Henriette de Rallemont, fille de Michel-François de Rallemont, sieur d'Écrainville, et de Marguerite-Françoise-Élisabeth de Foville, d'autre part, 1777; — entre François-Joseph de Berneval, chevalier de Saint-Louis, aide-major de Montlouis, fils de Joseph de Berneval et de feue dame Marguerite Saint-Jouaire, de Saint-Jacques de Neufchâtel, d'une part, et Jeanne-Françoise Chary, fille de Jean-Paul Chary et de Françoise Vallé, pensionnaire à l'abbaye de Gomerfontaine, d'autre part, 2 février 1778; — entre Charles-Jean-Louis de Bernières, conseiller rapporteur du point d'honneur, fils de Jacques-Louis de Bernières et de feue dame Marie-Anne Cheronet, d'une part, et Marie-Anne-Robert Satrain, fille d'un conseiller à la Cour des Comptes, 1779. — Promesses de mariage entre Charles-Adrien de Beschard, sieur de Colbosc, et Thérèse-Marguerite Le Goüeslier de Montcarel, fille d'un commissaire examinateur au bailliage d'Auge, 27 juillet 1766; — entre François-de-Sales-Charles Béville, fils de Pierre Béville, conseiller du Roi en l'élection d'Orléans, et Marie-Madeleine-Rose Carré, 1767. — Consentement donné par Jeanne-Adrienne de Louvigny, veuve de François de Bernières, sieur des Vaulx, au mariage de François-Armand-Charles de Bernières, sieur des Vaulx, gendarme du Roi, avec Louise Gaillard, fille de Louis Gaillard, seigneur de Mortemer et de Clercy, et de Charlotte Thorel, 1780.

G. 5069. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 185 pièces, papier.

**1717-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bi. — Bans de mariage entre Jacques-Jean Bigot, d une part, et Marie-Louise Caillot, fille de Thomas Caillot, sieur de Coqueromont, et de Madeleine Baillard, d'autre part, 1717; — entre Jean-Jacques Bigot, chevalier, sieur de Freuleville et de Crasville, capitaine au régiment de Beauvillers, fils de défunt Nicolas-Alexandre Bigot, chevalier, sieur de Somménil, Freuleville, Cleuville, et de Marthe Coquerel, d'une part, et Marie-Florimonde-Sophie de Saint-Léger, fille d'Étienne de Saint-Léger, sieur de Montslieu, et de Marie-Florimonde Bellotte, de Saint-Rémy de Laon, d'autre part, février 1751; — entre Nicolas-Fabien de Biran, maréchal des logis des chevau-légers de la garde du Roi, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Nicolas-Fabien de Biran, marquis de Biran, et de feue Marie-Anne Filleul de la Fresnaye, d'une part, et Charlotte-Sophie Marsollet, fille de feu M. Pierre Marsollet, avocat au Parlement, et d'Anne-Claude-Élisabeth Mouchard, d'autre part (bans à Auzebosc et à Saint-Patrice de Rouen), octobre 1766; — entre haut et puissant seigneur messire Jean-Robert Bigot, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Villemerville, Veulettes, Sassetot, la Turgère, conseiller du Roi en ses conseils, doyen de MM. les présidents à mortier au Parlement de Normandie, d'une part, et Marie-Louise-Charlotte Le Blond de Sauchay, fille de François-Charles Le Blond, baron de Sauchay, et de Marie-Françoise Du Bosc de Radepont, de la paroisse Saint-Patrice de Rouen, d'autre part, juillet 1786. — Promesses de mariage entre Thomas-François-Jacques de Billeheust, chevalier, sieur de Saint-Aubin-au-Bois, Sainte-Marie-des-Monts, de Beslon, la Chapelle-Cesselin, la Barberie, haut justicier d'Argenton, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine commandant des chasseurs au régiment du Maine, fils de Jean-François de Billeheust, et de noble dame Bertrande Duhamel, de Notre-Dame de Vire, d'une part, et Catherine Ango de Lézeau-d'Écouché, fille de Louis-Charles-Joseph Ango de Lézeau et de Marie-Marguerite Hébert de la Pleignière, d'autre part, 1781. — Promesses de mariage entre Pierre de la Bigne, écuyer, sieur de Monfroux, fils de Bernardin de la Bigue, sieur de Tessel, et de Jacqueline de Launay, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse Becquet de Longmesnil, d'autre part, sans date.

G. 5070. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

**1733-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bl. — Dispense de bans pour le mariage de Pierre-Nicolas-Alexandre Charles de la Blandinière, fils de défunt Pierre-Jean-Charles de la Blandinière, et de Marie-Louise Le Mettais, d'une part, et Marie-Françoise de Martel, fille de Louis de Martel et de Françoise de Becdelièvre, d'autre part 1752. — Permission donnée par M. d'Étampes, commandant du régiment de Rouen, brigadier des armées du Roi, à Vigor Blanchemain, sergent, de contracter mariage avec Marie-Madeleine Lancesseur, Rouen, juin 1772.

G. 5071. (Liasse.) — 294 pièces, papier ; 1 sceau.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bo. — Bans de mariage entre Michel-Gabriel de Boniface, comte de Bosc-le-Hard, et Marie Guillard, 1710 ; — entre François de Boniface, comte de Bosc-le-Hard, et Élisabeth de Théroude, avril 1713 ; — entre Pierre Bollogne, greffier aux hauts-jours de l'archevêché, et Marguerite Berthelot, 1727 ; — entre Nicolas de Bosc-Regnoult, sieur de Lanteuil, fils de Nicolas de Boscregnoult et d'Élisabeth Ribault, d'une part, et Catherine Lemaistre, fille de M. Simon Lemaistre, sieur d'Ectot, et d'Hélène-Françoise de Bailleul, d'autre part, juillet 1743 ; — entre Louis-Félix Lucas, sieur de Boscoursel, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Louise-Marie-Madeleine-Jeanne Midy, janvier 1747 ; — entre Pierre-François-Claude-Guy Duval de Bonneval, sieur de Serqueux, fils de Thomas-Charles Duval de Bonneval, sieur de Lescaude, Saint-Crespin, et de feue dame Marie-Françoise Maynet, dame de Hodeng, d'une part, et Constance-Aimée-Charlotte-Françoise Druel d'Angoville, fille de messire François-Alexandre Druel d'Angoville, haut justicier du Mesnil-Gremichon, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Renée-Aimée de Bellemare, d'autre part, septembre 1748 ; — entre Jacques-François-Adrien Boïeldieu, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, et Anne-Marguerite Dumonchel, mars 1772 ; — entre Jean-Pierre Borel, conseiller intime du duc des des Deux-Ponts, veuf d'Anne-Marie-Julienne Frenzt, fils de Jean-Pierre Borel, lieutenant particulier civil du bailliage et siège présidial de Rouen, et de Marie-Louise Lemarchand, d'une part, et Charlotte-Scholastique Jourdain, fille de M. Jourdain, sieur du Coudray, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre du comte d'Artois et de Marie-Anne-Scholastique Deschamps, d'autre part, 1776 ; — entre Adrien-Louis de Romé et Marie-Rose-Amable Grandin de Raimbouville, avril 1783 ; — entre Antoine-Adrien-Dauphin Boïeldieu, veuf de Suzanne Le François, et Adélaïde Le Page, veuve d'Antoine-Charles Voisin, août 1785. — Dispense de consanguinité à Jean-François de Bosmelet, conseiller au Parlement, pour son mariage avec Madeleine-Antoinette Clément, fille d'Ambroise-Alexandre Clément de Verneuil, conseiller au Parlement de Paris, et de Madeleine Brochant, 6 mai 1787. — Promesses de mariage entre Claude, marquis de Boisdennemets, sieur d'Auteverne, Château-sur-Epte, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Jeanne-Élisabeth de Borel de Clarbec, 1751. — Acte d'inhumation, à Notre-Dame d'Yerville, d'Antoine de Bordeaux, sieur de Janval, 27 juillet 1722 ; — de sa femme Catherine Le Pigné, 5 juillet 1736 ; — à Boscregnoult, de Nicolas-Brice de Boscregnoult, sieur de Lanteuil, 1er août 1758. — Sceau de François-Gabriel Dumoustier, sieur de Canchy, lieutenant-général du bailliage de Caen, maire de cette ville, 1742.

G. 5072. Liasse. — 348 pièces, papier; 2 sceaux.

**1715-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bou. Bourd. — Bans de mariage entre Robert-François Langlois de Catteville et Élisabeth-Marie-Madeleine Le Roux d'Esneval, février 1715. — Promesses de mariage entre Amand-Constant de la Boulaye, chevalier, sieur de Boscroger, ci-devant lieutenant dans le régiment de Rouergue, fils de François-Gabriel de la Boulaye, et de Louise Le Grand, d'une part, et Louise-Rosalie de Flavigny, fille de feu maître Jacques-Louis de Flavigny, ancien bailli d'Elbeuf, et d'Anne Ausout, d'autre part, août 1765 ; — entre Louis Roger de la Boulais, étudiant en droit, fils de Pierre-Guillaume Roger, avocat au Parlement, domicilié rue des Charrettes, paroisse Saint-Éloi de Rouen, et de Marguerite Le Largue, d'une part, et Marie-Angélique-Élisabeth de la Grande-Houssaie, veuve de Guillaume-Augustin Ferrand, officier d'échansonnerie chez le Roi ; — entre Jean-Baptiste-Pierre Conradin du Castillon, enseigne de vaisseaux du Roi, fils de Pierre-Laurent-Séraphin Conradin, officier de la marine, et d'Henriette-Hélène Glier, d'une part, et Marie-Félicité Conradin, fille de Guillaume-Claude Conradin, officier de cavalerie à Saint-Domingue, et de feue Marie-Élisabeth De la Rue, d'autre part. — Sceaux plaqués du bailliage de Guise, 1773 ; — de Nicolas Cousin, lieutenant-général de police à Saint-Germain-en-Laye, 1788.

G. 5073. (Liasse.) — 256 pièces, papier.

**1712-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Bourc. Boz. — Bans de mariage entre Alexandre-Joseph de Bourgoise, sieur de Pommereval, Beaucoursel et le Valhquet, baron de Manneville, d'une part, et Marguerite-Iphigénie Scott de la Mesangère, d'autre part (bans en l'église Saint-Nicaise de Rouen), 1734; — entre Marie-Jean-François Boutren, sieur de Hatanville, conseiller au Parlement, et Élisabeth-Françoise-Marie Boulais (bans en l'église Saint-Laurent de Rouen), novembre 1743.

G. 5074. (Liasse.) — 314 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1727-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Br. — Catherine-Françoise-Charlotte Garnier de la Cour du Bois, veuve de Pierre Suzanne, chevalier, sieur de Bréauté, la Chapelle, etc..., donne procuration à Marie Midy, épouse de Claude Guillebon, sieur de Neuilly, la Folletière, etc., pour tenir, pour elle, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Pierre-Jean-Laurent Suzanne, sieur de Bréauté, conseiller au Parlement, son fils, avec dame Anne-Madeleine-Claude-Constance Guillebon, 22 juin 1767. — Bans de mariage entre Jacques-Étienne Brunel, sieur du Quesnay, conseiller au Parlement, et Marie Henriette de Bourgoise, août 1727; — entre Noël-Daniel de Brossard, sieur de Royville, et Madeleine de Bailleul, janvier 1748; — entre Pierre-Jacques-Louis de Brossard, sieur de Torcy, fils de Jacques-Louis de Brossard, sieur de Ressenroy, et de Marie-Anne de Caqueray de la Salle, d'une part, et Rose-Engadême Dacheux, fille d'Alexis Dacheux, sieur de Saint-Maixent et de Rose-Engadème de Brossard (à Maucomble), février 1779. — Promesses de mariage entre Jean-François-Charles de Brihon de Fiinquemare, chevalier, sieur de la Viézaire, fils de feu Louis-François de Brihon et de Marie-Anne de Romé, d'une part, et Marie-Françoise-Élisabeth Fauconnet de Bonneville, fille de Louis Fauconnet, maître en la Cour des Comptes, et d'Élisabeth-Catherine Le Pietret du Mesnillet, 1752; — entre Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Poutraincourt, ancien capitaine au régiment de Bourbon infanterie, et Adélaïde-Geneviève Lucas de Boucourt, 1768; — entre Antoine-Paul-Martin Brochant, écuyer, garde du Roi, fils de Pierre-Paul-Hilaire Brochant, auditeur honoraire en la Cour des Comptes de Paris, maître en celle de Normandie, et de Marie-Geneviève Nau, d'une part, et Marie-Angélique Victoire Le Roy, fille de Jacques Le Roy et de Madeleine-Angélique Néel de Gouberville, août 1777; — entre Jean-Baptiste de Brossard, sieur d'Inval, et Marie Le Vaillant de Cottencourt, 1778; — entre Guillaume-Pierre Brandin, sieur de Saint-Laurent, et Françoise-Marguerite Le Tavernier du Perray, fille de François-Louis Le Tavernier du Perray, ancien avocat au Parlement, et de Françoise Bremontier (Saint-Nicaise de Rouen), sans date. — Sceau aux causes de la ville d'Anvers, 1785; — de la ville de Gand, 1789.

G. 5075. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 174 pièces, papier.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme — Bu. — Procuration donnée par messire Guillaume Le Coustu-rier de la Motte-Freneuse, curé de Veauville-les-Baons, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Marie-Marguerite de la Haye du Mont, sa petite nièce, avec Geoffroy-Augustin-Laurent de la Bunodière, 10 août 1779. — Acte d'inhumation, en l'église de Saint-Epvre à Nancy, d'Élisabeth Bertout, originaire de Rouen, épouse de Nicolas-Isembard Busquet de Caumont, conseiller au Parlement, 3 décembre 1766. — Bans de mariage entre Pierre-François Aubert des Busquets, de Saint-Ouen de Pont-Audemer, et Anne Godebin, de Saint-Maclou de Rouen, 1723; — entre Pierre Brunel, avocat au Parlement, et Marie-Catherine-Charlotte Hynard (permission de célébrer le mariage aux Récollets de Rouen), août 1746; — entre Marin-Claude Bulande, veuf de Marie-Françoise Soyer, et Marie-Anne-Catherine-Élisabeth De Bray, août 1752; — entre Nicolas-Pierre de Bugard, sieur de la Salle, et Catherine-Simon, juillet 1756; — entre Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière de Bourville, dit de Marais, sieur de Saint-Denis du Boscguérard, président au Parlement, veuf de Marguerite Chantin, et Marie-Geneviève-Nicole de Roussel de Goderville, 1765; — entre Jean-Marie-Nicolas de Buzerolle, capitaine au corps royal du génie, de Landau en Alsace, et Marie-Joseph-Marguerite Dagneau, pensionnaire chez les Annoneiades de Gisors, 1778; — entre Nicolas-Isembard Busquet de Caumont, conseiller honoraire au Parlement, veuf d'Élisabeth Bertout, et Catherine-Louise-Cécile Fauconnet de Bonneville, 1779; — entre Laurent-Denis de la Bunodière de Bourville, premier président aux requêtes du Palais, et Marie-Françoise de Rouen de Bermonville, 1782.

G. 5076. (Liasse.) — 370 pièces, papier.

**1727-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Cab. Caq. — Bans et promesses de mariage entre Charles de Caqueray, sieur de la Crique, veuf de Marie-Thérèse de Gaillardbois, fils de Louis de Caqueray, sieur des Carreaux, et de Marie-Charlotte de Bongards, d'une part, et Louise-Bonne Le Vaillant, fille de François Le Vaillant, sieur de Grandprey et de Montreuil-en-Caux, et de Catherine de Guillaume de la Villette, d'autre part, août 1748; — entre Charles-Ferdinand de Caqueray, seigneur de Boisgrisel, ancien capitaine de cavalerie, et Marie-Marguerite-Thérèse Cavelier, mars 1767; — entre Adrien-Abraham de Caqueray de Plainesevette et Anne de Dilac Lackay, août 1768; — entre Geoffroy-Joseph de Caqueray, seigneur de Gaillonnet, veuf de Louise de Caqueray de Croismare, et Louise-Angélique de Caqueray, fille de Charles-Philippe de Caqueray, sieur des Landes, avril 1768; — entre Louis-François de Caqueray, sieur des Hameaux, et Marie-Françoise de Monchy, fille du maître tiseur de la verrerie de Varimpré, novembre 1778; — entre messire Antoine-Pierre-Louis-Thomas Caillot, sieur de Coqueromont, président en la Cour des Comptes de Normandie, et Marie-Barbe Luce de Lesdo de la Rivière, février 1751; — entre Romain-Gaspard Cabeuil, fils de Romain Cabeuil, auditeur honoraire en la Cour des Comptes, et de Catherine de Lanney, d'une part, et Anne-Madeleine Ollivier, fille de Louis-Daniel Ollivier, avocat du Roi aux requêtes du Palais, 1766; — entre Louis-Charles-Joachim de Cantel, sieur de la Mauduite, officier au régiment de mestre de camp général des dragons, et Marie-Thérèse-Angélique Le Blond d'Hauquelus, 1779; — entre Claude-Olivier Caminade de Castres, officier des ordres du Roi, contrôleur général des menus de Mgr le duc d'Orléans, veuf de Marie-Sophie Dionis, et Anne-Flore-Félicité Lamyrault, 1789.

C. 5077. (Liasse.) — 207 pièces, papier.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Car. Bans de mariage entre maître Alexis-François de Carrey de Saint-Gervais et Marie-Cécile de Martinville de Thionville, 1710; — entre Roger-Robert de Carrey de Saint-Gervais, fils des précédents, d'une part, et Marie-Henriette Dumoucel, fille de Charles-Alexandre-Henri Dumoucel, président au Parlement de Normandie, et de Marie-Françoise Goulard, d'autre part, sans date; — entre Claude-Louis-Aimable Carrel de Thibouville, conseiller au Parlement, fils de Louis-Nicolas Carrel de Mesonval, sieur de Thibouville, lieutenant général de l'Amirauté de France à Rouen, et de Marie-Anne-Rose-Elie Baron de Thibouville, d'une part, et Marie-Catherine-Françoise Le Bachelier, fille de François-Mathieu Le Bachelier, négociant, et de Catherine de Pontrevé, d'autre part, 1768; — entre messire Eustache-Clément Carrefourt de la Pelouze, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Champagne, fils de feu messire Abraham Carrefourt de la Pelouze, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur général de l'artillerie, et de dame Gabrielle-Marie Vernas, d'une part, et Sophie Bunel, d'autre part, octobre 1778. — Promesses de mariage entre Joseph Carié du Gravier, écuyer, gendarme de la garde du Roi, et Françoise de Pardieu, fille de François-Alphonse de Pardieu, seigneur de Croisset, mai 1749.

G. 5078. (Liasse. — 246 pièces, papier; 1 sceau.

**1717-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ca. Ce. — Acte de baptême de messire Claude-Nicolas-François Grenier de Cauville, né du mariage de François-Claude-Étienne Grenier de Cauville et de Marguerite Talbot de Saint-Ouen; parrain, Nicolas Grenier de Cauville, curé de Raimbertot, 3 août 1743. — Bans de mariage entre Hervé Le Velain, sieur du Catel et du Plessis, et Louise de Miffant, 1733; — entre Louis de Castellan, fils du maître de la verrerie royale de Nevers, et de Marie Le Gentil, d'une part, et Louise-Françoise Moulin, d'autre part, 1735; — entre Charles-Jacques-François Cavelier, sieur de Saint-Jacques, fils de Charles-Jacques Cavelier, et de Catherine-Scholastique de Villeneuve, d'une part, et Marie-Catherine Jouën de Bocquemare, d'autre part, octobre 1751; — entre Pierre Cécile dit Marin, et Marie Ternisien (bans en l'église de Saint-Étienne du Rouvray, de nul diocèse, de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, dépendant immédiatement du Saint-Siège), janvier 1757; — entre Jacques Cavelier, capitaine de sapeurs au corps royal de l'artillerie, fils de Claude-Antoine Cavelier, sieur de Quiévrecourt, et de Marie Simon de Saint-Simon, originaire de Niederbrun, d'une part, et Madeleine Pape, d'autre part 1777; — entre Adam-Entiche Cavelier, chevalier de Mocomble, sous-lieutenant au régiment de Royal-Lorraine cavalerie, fils de Barthélemy-Philippe Cavelier et de Catherine Le Neuf de Tourneville, d'une part, et Marie-Anne Osmont, veuve de Joseph de Becquet, sieur de Boisbénard, d'autre part, 1778; — entre Jacques-Marie-Louis Cavelier, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, et Anne Joubert de

la Bastide de Château Morand, 1789. — Promesses de mariage entre Claude-Nicolas-François Grenier de Cauville et Anne-Emilie Varin de Saint-Ouen, 1782. — Lettre adressée, à propos de dispense de bans, à l'abbé de Tressan, vicaire général, par R. Bénard, curé d'Offranville près Dieppe, 4 décembre 1779 : « Dans le tirage qui s'est fait dernièrement pour la milice des côtes, nous avons eu le plus grand embarras pour tirer nos clercs. Un de mes voisins a même eu le désagrément de voir tomber le sien au sort, en qualité de marinier. Il est clair que l'ordonnance qui n'exempte du tirage que les clercs tonsurés pourroit estre plus estendue et comprendre également dans l'exemption les clercs non tonsurés qui, dans nos campagnes, sont certainement plus communs que les premiers. Pour parer à cet inconvénient, que la loy devroit avoir prévu, n'étant pas naturel que l'on nous enlève des gens dont absolument nous ne pouvons nous passer, je ne trouve qu'un moyen, c'est que l'archevéché daigne nous donner, en faveur de nos clercs, des lettres d'approbation. Je vous prie donc de vouloir bien en faire expédier deux, une pour maître Adrien Chaillou, clerc chantre et maistre d'école de notre paroisse d'Offranville, l'autre pour maître Étienne Martin, également clerc de Sauqueville, tous deux essentiels dans leur place, tant pour l'administration des sacrements et la célébration de l'office divin que pour l'instruction de notre jeunesse. » — Sceau de François de Ruben de L'Ombre, lieutenant particulier à Limoges, 1789.

G. 5079. (Liasse.) — 356 pièces, papier.

**1710-1790** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ch. — Bans de mariage entre Jacques-Antoine de la Champagne et Geneviève de Bordeaux de Janville, avril 1742; — entre Pierre-Nicolas-Alexandre Charles de la Blandinière, fils de Pierre-Jean Charles de la Blandinière, baron d'Ourville, et de Marie-Louise Le Mettais, d'une part, et Marie-Françoise de Martel, d'autre part, 1752; — entre Pierre de Chauffour de Boisduval, veuf de Suzanne-Françoise-Rose Gueret, et Anne-Claude Auzanet, veuve de Nicolas Le Roy, septembre 1754; — entre Jean-René Chapelle de Pont-Chapelle, sieur de Leveillerye, et Agathe-Aimée-Charlotte Boullier, mars 1755; — entre Jacques Suzanne, sieur de la Motte du Busc, etc., et Élisabeth Delavotte, novembre 1761; — entre Augustin-Joseph Charcellay Debors, lieutenant des maréchaux de France, fils de Pierre Charcellay, avocat au Parlement de Paris, subdélegué de l'Intendance de Touraine, d'une part, et Victoire-Marie Reculé, d'autre part avril 1766; — entre Robert-François-Sébastien de la Chenardière, domicilié à Duclair, fils de Sébastien de la Chenardière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, d'une part, et Françoise-Adrienne Bérigny, octobre 1768; — entre François-Louis de Clériсy, capitaine de cavalerie de Languedoc, et Geneviève-Dorothée Masseline, novembre 1776. — Promesses de mariage entre René-André-Henri Chapelle de Courteilles, sieur de Crèvecœur, Courteilles, Pont-Ecrepin, et Madeleine-Françoise Le Carpentier du Boscguérard, sans date; — entre Louis-Nicolas, marquis de Guiran, capitaine de cavalerie, et Marie-Pétronille Le Vigner de Dampierre, sans date; — entre Paul Chanceaulme, avocat, et Rose-Roch Fontaine, juin 1782.

G. 5080. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1717-1790**. — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Cl. Cl. — Bans de mariage entre Charles-Éléonore de Cléry, capitaine au régiment de Bricqueville, et Marie-Anne-Louise d'Hoiteville, 1751; — entre Jean-Baptiste de Cléry, écuyer, sieur de Matonville, et Anne-Françoise de Vaudretz, janvier 1752; — entre François de Clerval, sieur de Passy, chevalier de Saint-Louis, veuf de Marie-Anne Hequet, et Marie-Toussaint Grandin, veuve de Jacques-François Perron, médecin des armées du Roi, janvier 1769; — entre Gabriel de Clieu, seigneur d'Erchigny, ancien gouverneur de l'île Guadeloupe, commandant de l'ordre de Saint-Louis, et Marie-Élisabeth Le Roux du Fay, octobre 1770; — entre Julien Clouard, avocat à Mortain, et Marie-Jeanne Caruel, fille de Jean-Vincent Caruel, avocat à Rouen, sans date. — Promesses de mariage entre Pierre-Alphonse de Civille, chevalier, châtelain de Rames, seigneur patron de Gomerville, et Marie-Julie-Félicité Le Blond du Sauchai, 1753.

G. 5081. (Liasse.) — 270 pièces, papier.

**1709-1790**. — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphahétique de noms d'homme. — Co. — Bans de mariage entre Jacques-Nicolas Colleaux, vicomte de Caudebec, et Marie-Anne de Quillebeuf, juin 1727; — entre Louis-César-Auguste de Corday, chevalier, seigneur de la Vieille, Orbigny, etc..., fils de Louis-Guillaume de Corday et de Marie-Jeanne-Aimée de Rabodanges, d'une part, et Anne-Victoire d'Écorches, d'autre part, janvier 1771; — entre Marie-Charles-François Coquerel d'Iquelon, officier au régiment de cavalerie royal Normandie, d'une part, et Catherine-Amable Grandin, dame

de Mansigny et de Valtot, fille de Charles-Michel Grandin, sieur de Mansigny, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Bourbon, 1778 ; — entre Jean-Baptiste-Zacharie Combault de la Brigandière, avocat au Parlement, et Céleste-Sophie-Aimée Baron, 1780. — Promesses de mariage entre Jean-Louis-Armand-Emmanuel-Hélie de Combray, chevalier, et Geneviève Gouin d'Épinay, 1761 ; — entre Alexandre-Félix-Nicolas Deschamps, écuyer, juge consul et négociant à Rouen, fils d'Alexandre-Charles Deschamps, ancien premier échevin, et Marie-Thérèse Walsh, mars 1766 ; — entre Joseph-Charles de Cormeilles, écuyer, sieur du Vieuxbourg, et Marie-Catherine Dujardin, 1766. — Bans de mariage entre Marie-Nicolas Corneille, ancien conseiller au Parlement, veuf d'Adélaïde Fortié, et Marie-Louise Bosquet de Saumont, juin 1788. — Acte d'inhumation de ladite Fortié, dans le caveau des seigneurs de Merval, à Merval, annexe de Brémontier, 1er septembre 1786.

G. 5082. (Liasse. — 263 pièces, papier.

**1728-1792.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Da. — Bans de mariage entre Christophe Tirebarbe, sieur d'Aubermesnil, avocat au Parlement, et Catherine Moulin, 3 janvier 1746 ; — entre Jean-Philippe de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal infanterie, et Marie-Rose de Crény, novembre 1751 ; — entre Joseph-Maximilien Dastron, de Criquetot-l'Esneval, et Marie-Suzanne Frontin, de Ratiéville, 1760 ; — entre Jean-Pierre David, docteur en médecine, et maître en chirurgie de Paris, originaire de Gex, en Bourgogne, paroisse de Saint-Pierre, fils de Claude-François David et de Louise-Étiennette Vueillet, d'une part, et Charlotte-Bonne Le Cat, fille mineure de Claude-Nicolas Le Cat, docteur en médecine, professeur démonstrateur royal en anatomie et chirurgie, et de Marguerite Champossin, d'autre part (bans en l'église prieurale et paroissiale de la Madeleine de Rouen, dite le Lieu de Santé), novembre 1763 ; — entre Louis-François Davasnes, chevalier, fils de Guillaume-Louis Davasnes, écuyer, et de Marie-Louise de Guérin, d'une part, et Marie-Constance-Henriette Le Mazier, fille de Jean-Charles Le Mazier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et de Marthe-Constance Parent, d'autre part, juillet 1768 ; — entre Philippe-Auguste Morin d'Auvers, chevalier, conseiller au Parlement, fils aîné d'Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur d'Auvers, baron de Prétot, et de Marguerite Chesnel, d'une part, et Marie-Julie-Félicité Tocqueville, fille de Philippe Tocqueville, avocat au Parlement, et de Marguerite Duval, d'autre part, mai 1778. — Promesses de mariage entre Nicolas Lesperon d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Victoire Lallemant, fille de Richard Gontrand Lallemant, écuyer, maire de la ville de Rouen.

G. 5083. Liasse. — 1 pièce, parchemin ; 250 pièces, papier.

**1705-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Co. — Bans de mariage entre Guillaume de Cotton, écuyer, sieur de la Jonquaye, de Saint-Nicaise de Rouen, et Thérèse Fossard, août 1747 ; — entre Louis-Joseph Cousin, contrôleur de la manufacture de tabac à Dieppe, fils majeur de Jean-Martin Cousin, avocat au Parlement de Paris, d'une part, et Marie-Marguerite-Charlotte Concedieu, octobre 1765 ; — entre Pierre-Gilles-François Costé de Triquerville, conseiller au Parlement, et Jeanne-Geneviève Vaignon de Mortemer, février 1775 ; — entre Jacques-Georges-Antoine-Dominique de Courtois de Minut, marquis de Castera, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, d'une part, et Marie-Louise Le Chevalier, fille de Guillaume-Robert Le Chevalier, seigneur de Grèges, conseiller du Roi, ancien président en la Cour des Comptes, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement, et de Marie-Louise Ménage, résidant à Paris, juillet 1776 ; — entre Louis Conradin de Flamare, commissaire des ports et arsenaux de la marine, et Marie-Anne-Angélique Duval, fille de David Duval, membre de la chambre d'agriculture du Port-au-Prince, octobre 1778. — Promesses de mariage entre Martial-François de Coustin, comte de Manadan, capitaine au régiment de Beauvais, et Marie-Madeleine La Eut, de la Guadeloupe, janvier 1767 ; — entre François-Louis Charlemagne de Couvert de Coulons, président au Parlement, fils de François Charlemagne de Couvert, comte et vidame de Saint-Pierre, gouverneur des ville et château de Bayeux, et d'Hélène-Charlotte Aubert, dame de Sacy, d'une part, et Hélène-Agathe Le Cordier de Bigars, d'autre part. — Dispense d'empêchement, pour cause de consanguinité, à Pierre-Jean-Baptiste Conradin du Catillon, enseigne de vaisseau, et à Marie-Félicité Conradin, juillet 1763. — Procuration donnée par Marguerite-Charlotte Proust du Martray, veuve de Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, brigadier des armées du Roi, dame de Houilles, à Mme Vaignon, pour nommer, en son nom, l'enfant à naître du mariage de Pierre-Gilles-François Costé de Triquerville et de Geneviève Vaignon de Mortemer, 4 novembre 1775.

G. 5084. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1696-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Cr. Cu. — Bans de mariage entre Jean-Charles de Crosville, écuyer, fils de feu Pierre de Crosville et d'Anne Lamy, d'une part, et Marie-Anne de Miffant, fille de Louis de Miffant de Monville et de Marie Busquet, d'autre part, février 1731 ; — entre Pierre-Auguste Langlois de Criquebeuf, fils de Nicolas-François Langlois, chevalier, sieur de Criquebeuf, conseiller au Parlement, et Marie-Anne de Gourdeaux ; — entre François Crespin, avocat au Parlement, et Marie-Catherine Martel, fille de Pierre Martel, autre avocat au Parlement, novembre 1740 ; — entre Louis de Crény, fils de Louis-Adrien de Crény et de Marie-Anne Groulard, d'une part, et Marie-Catherine-Madeleine Daniel, d'autre part, 1748 ; — entre Louis-Adrien de Crény, sieur de Beauregard, capitaine au régiment de la Marche infanterie, fils de Louis-Adrien et de Marie-Anne Groulard, d'une part, et Marie-Madeleine de Caqueray, d'autre part, octobre 1751 ; — entre Marie-Pierre-Auguste Langlois de Criquebeuf, gendarme de la garde du Roi, et Marie-Anne-Charlotte-Adelaïde Varin de Bretteville, octobre 1772; — entre Robert-François Cresté, veuf de Julie Setfrye, et Catherine Ferment, juillet 1776 ; — entre Charles-François de Crény, écuyer, ancien porte-étendard des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de S. M., fils de Louis-Adrien, ancien garde-côte, et de Marie-Élisabeth de Bruchant de Plaineville, d'une part, et Marie-Anne-Élisabeth de la Houssaye, veuve de Bernard Dieulois, ancien avocat au Parlement, mai 1783. — Promesses de mariage entre Jacques de Croismare, fils d'Adjutor de Croismare et de Françoise Duval, d'une part, et Marie-Louise Alorge, d'autre part, janvier 1724 ; — entre Jean-Baptiste Courois de la Motte, veuf de Marguerite-Anne-Élisabeth Cotton Deshoussayes, et Rosalie Bauguet de la Rocque, 1766 ; — entre Robert-François Cresté de la Neuville, sieur de la Quevallerie, lieutenant général de la prévôté générale de la Haute-Normandie, et Julie Seffrie, 1768 ; — entre André-Jean-Baptiste de Brévedent, chevalier, sieur de Saint-Nicol, et Thérèse-Victoire de Choine de Tricqueville. — Actes d'inhumation, à Saint-Honoré, de Louis de Miffant, sieur de Monville, 1696 ; — de sa veuve, Marie Busquet, 1720.

G. 5085. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Delab. Delal. — Bans de mariage entre Charles-Nicolas Delalonde de Médine, sieur des Mares, de Vattetot, etc., et Marie-Charlotte d'Hesbert, 1768 ; — entre Joseph-Pierre Delaborde Abany, capitaine au régiment de Navarre, et Marie-Thérèse Le Roux, fille d'Antoine Le Roux, négociant à Rouen, même année ; — entre Jacques-Nicolas Delahaye, fils de Silvestre Delahaye, procureur du Roi en la maîtrise des ports et havres, et d'Élisabeth Goret, d'une part, et Marie-Catherine-Adélaïde de Paillard d'Hardivilliers, d'autre part, juillet 1780 ; — entre Jacques-Mathieu Delacour, écuyer, sieur du Millerot, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, et Catherine-Élisabeth D'Amonville, d'Andely, mars 1781 ; — entre Pierre-Romain Delalonde du Thil et Marie-Françoise-Victoire Varengue, mars 1786 ; — entre Guillaume-Louis De la Follie, négociant à Rouen, et Marie-Anne Borchers, fille de Jacob Borchers, ancien consul du roi de Suède, juillet 1768. — Promesses de mariage entre Charles-François Delabonde, sieur d'Iberville, président en la Chambre des Comptes de Normandie, fils de Henri Delabonde, écuyer, sieur de Soisy, vicomte de Thorigny, et d'Anne-Henriette Morant, d'une part, et Catherine Le Cordier de Bigars, fille de François Le Cordier, marquis de la Londe ; — entre Marie-Françoise Quirin Delabrière, fils de Fabien Delabrière, monnayeur en la monnaie de Rouen, d'une part, et Françoise Le Canu, fille de Jean-Baptiste-Michel Le Canu, ingénieur en optique, membre de l'Académie de Rouen ; — entre François-Amable De la Brière, sieur du Thil-Bernard et du Goulot, fils du bailli de Maulévrier, et Marie-Sophie Bénard, fille de Henri Bénard, directeur des Aides et receveur des gabelles de Caudebec. — Acte de l'inhumation, dans le chœur de Saint-Aubin du Petit-Couronne, du corps de Guillaume-Louis Haillet de Couronne, lieutenant-général au bailliage de Rouen, décédé à à l'âge de 46 ans, 13 février 1740. — Procuration donnée par Marie-Élisabeth-Simonne Chevalier, veuve de François-Eugène Thiébault, avocat au Parlement de Paris, à Renée-Susanne Mathez pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage d'Angélique Berée et d'Anne-Jacques-Philippe Chevalier, sieur de la Lande, gentilhomme du duc d'Orléans, 9 novembre 1784.

G. 5086. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

**1705-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Deb. Dek. — Bans entre Charles de Hanoy, avocat au Parlement, procureur du Roi en l'Amirauté, aux sièges de Caudebec et de Quillebeuf, et Marie Le Carpentier, décembre 1724 ; —

entre Jean-Louis de Foville, écuyer, sieur de Saint-Remy, et Marie-Anne Dacheux, fille de Louis-Auguste Dacheux et de Jeanne de Boulainviliers, avril 1757; — entre Jérôme-François-Marie de Croutelle, sieur des Valours, et Marie-Louise-Renée-Cécile de Béthencourt, avril 1765. — Promesses de mariage entre Louis-Antoine-Anne de Biard des Fins, avocat au Parlement, et Marie-Catherine-Françoise du Londel de la Haitraye, veuve de maître Louis-Pierre Bouvier, avocat au Parlement, fille de feu François-Frédéric du Londel de la Haitraye, avocat au Parlement, et de Marguerite-Catherine Lemoine, octobre 1773; — entre Louis-Marie-Antoine de Bonnechose, écuyer, sieur de la Cour de Bosc, fils de Marc-Antoine de Bonnechose, sieur de Sadrancourt, et de Marie-Barbe Costart, de Pierrefittes, d'une part, et Marie-Anne-Gabrielle Louvel de Répainville, fille de Robert Louvel de Répainville, contrôleur général des restes en la Cour des Comptes de Normandie, et de Marie-Catherine Haguelon, d'autre part; — entre Pierre de Hanoy, sieur de la Coffinière, procureur du Roi en l'Amirauté de France, aux sièges de Caudebec et de Quillebeuf, et Marie-Olive-Angélique Delauney. — Dispense, pour cause de consanguinité, accordée à Jean-Ferdinand de Foville et à Aimable-Alexandrine Le Roux de Biville.

G. 5087. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

**1719-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Delam. Delay. — Bans de mariage entre Charles-Ferdinand de Caqueray, sieur de Boisgrisel, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre, et Marie-Marguerite-Thérèse Cavelier, fille du sieur de Quiévrecourt, mars 1767; — entre François De la Mouque, veuf de Marie-Anne-Catherine Bréant, et Marie-Aimable-Charlotte de Brossard de Vauroux, veuve d'Alexandre de Brossard, 1789. — Promesses de mariage entre Jacques De Lannoy, chevalier, sieur de Bellegarde, conseiller au Parlement, fils de Jacques De Lannoy, sieur du Bois, conseiller au Parlement, et de Marguerite Lhermitte, d'une part, et Marguerite-Françoise Le Roux d'Imonville, mai 1764; — entre Jacques-Henri-Narcisse De la Neufville, avocat au Parlement, et Anne-Thérèse De Forge, octobre, 1768; — entre Jean-Charles Delamare, sieur de Longuevilie et de Farcy, ancien gendarme de la garde du Roi, et Bonne-Françoise-Angélique Le Boucher, fille du sieur d'Hérouville, chevalier de Saint-Louis, mai 1776.

G. 5088. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

**1733-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Delar. Delav. — Bans de mariage entre Joseph-Thomas Delarue, avocat à Coutances, et Louise-Angélique De Glos, septembre 1768; — entre Jean Delassus de Montreau, lieutenant de grenadiers au régiment de Lassare, chevalier De Saint-Louis, et Marie-Barbe-Elisabeth Lemeau, veuve d'Antoine-Nicolas Picquefeu, ancien brigadier des gardes du corps, août 1777; — entre Benoît-Louis-François De la Rocque, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Louise-Appolline Cabot de Cailletot, 1778. — Promesses de mariage entre Robert-Alexandre De la Vache, sieur de Radeval, officier du régiment de Cambis, fils d'Alexandre-Jean-Gilles De la Vache, baron du Saussay, d'une part, et Anne de Létoille, d'autre part, octobre 1759; — entre Nicolas De la Rocque du Framboisier, conseiller du Roi, président en l'élection et ancien maire de Pont-Audemer, et Louise Lézurier, fille de Louis Lézurier, négociant, ancien prieur consul et ancien administrateur général de l'hôpital général de Rouen, 1766; — entre François-Jules-Victor De Laubel, avocat au Parlement de Paris et au bailliage de Gisors, conseiller médecin du Roi audit bailliage et médecin de l'Hôtel-Dieu royal et de la chambre de ladite ville, et Marie-Adelaïde Fourmont, 1781. — Procuration donnée par Catherine de L'Étoile, veuve de Louis de la Viéville, chevalier de Saint-Louis, pour nommer, en son nom, l'enfant à naître du mariage de Louis-Benoît De la Rocque et de M^me^ Cabot de Cailletot, 9 avril 1780.

G. 5089. (Liasse.) — 257 pièces, papier.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dele. Deq. — Bans de mariage entre François De Pas, sieur de Moulineaux, et Marie-Thérèse-Éléonore de Saint-Ouen d'Ernemont, février 1729; — entre Alexandre-François-Gilbert de Lombelon, comte des Essarts, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Trazegnies, fils de François-César de Lombelon et de Marie-Éléonore de Bordeaux, d'une part, et Marie-Françoise Claude de Chalon, d'autre part, 1759; — entre Théodore de Paix de Cœur, écuyer, officier au bataillon de Gisors, fils de Nicolas de Paix de Cœur, écuyer, sieur de la Saussaye, et d'Aldegonde de Bertout, d'une part, et Marie-Thérèse-Élisabeth Hatteville, d'autre part, 1765; — entre Nicolas de Quiros, capitaine d'infanterie, et Françoise Le Mastre de Claville

fille d'un président au Bureau des Finances, novembre 1768; — entre Nicolas-Mathieu de Longuemare de la Salle, négociant, sieur des Groiseliers, etc..., et Marthe-Gabriel Aubin Bellevue, fille d'Aubin Bellevue, capitaine de cavalerie, originaire de la Martinique, janvier 1780; — entre Alexandre-François-Louis de Paix de Cœur, chevalier, sieur du Catillon, et Antoinette-Marguerite-Aimée Langlois de Jainville. — Promesses de mariage entre Jacques-Louis de Montalent, sieur d'Étennemare, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du Roi, et Marie-Anne-Jeanne Tondeleu, 1751; — entre Jean-Antoine de Nelle, chevalier, gentilhomme de S. A. S. le prince de Conti, et Marguerite-Geneviève Delamare, 1779. — Certificat signé par le chevalier d'Argens, commandant du régiment royal des Vaisseaux, attestant que le comte Demarles, capitaine dudit régiment, était mort des suites de ses blessures après la bataille de Lawfeldt, 1er décembre 1759.

G. 5090. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Der. Desn. Bans de mariage entre Isaac-Pierre Desforges, de Sainte-Croix Saint-Ouen, avocat, et Madeleine-Marguerite-Louise de Tourny, décembre 1738; — entre Pierre-Louis-Christophe Desforges, avocat au Parlement, fils des précédents, et Marguerite-Rose-Victoire Lebahy, fille d'Antoine-Robert Lebahy, ancien avocat au Parlement, et de Marie-Thérèse-Dorothée Dubosc, septembre 1777; — entre François-Bruno Deshayes de Colleville, peintre du Roi et de son Académie de Rouen, fils majeur de Jean-Dominique Deshayes, bourgeois de Rouen, et de Marguerite Le Comte, d'une part, et Henriette Caudron, fille mineure de François Caudron, conseiller du Roi, juge au grenier à sel de Rouen, et de Marie-Marguerite D'Avala, de Saint-Éloi de Rouen, d'autre part (bans à Saint-Godard), 15 décembre 1766; — entre Joseph Bréant Deslandes, fils de Joachim Bréant, écuyer, sieur des Soreaux, ancien garde du corps du Roi, officier en l'hôtel des Invalides, et de feue Jeanne-Madeleine des Groizilles, de Bezu-la-Forêt, d'une part, et Constance Parent d'Althemare, d'autre part, octobre 1775; — entre Louis-Sébastien-Hyacinthe Desdouits, chevalier, et Madeleine-Taneguie-Bibiane de Rieux, août 1776; — entre Nicolas Desnoyers de Boissay, lieutenant d'infanterie au régiment de Monsieur, et Louise-Catherine-Aimée Jacques du Bocage, dame de Sévis, fille de Jean-Antipas Jacques, sieur du Bocage, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine-Aimée Pain-Détancourt, juin 1778; — entre Louis-Nicolas Deslonchamps, bourgeois de Rouen, fils de Nicolas-Gervais Deslonchamps, docteur en médecine, et Marie-Madeleine Bréant, fille du procureur fiscal en la haute justice d'Étrépagny, août 1779. — Promesses de mariage entre Louis-Jacques-François Desmarest, conseiller au Parlement, et Marie-Marie-Madeleine-Thècle Duval de Morgny. — Actes d'inhumation, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Guillaume Desfourneaux, conseiller secrétaire du Roi, époux de Marie-Françoise Lambert, 16 avril 1753; — aux Récollets de Rouen, de Pierre-Adrien de Rouen de Bermonville, sieur du lieu, d'Alvimare, d'Autretot, baron de la Luthumière, doyen des présidents de la Cour des Comptes, aides et finances, décédé sur la paroisse Saint-Patrice, à l'âge de soixante-dix-sept ans, 6 mai 1769.

G. 5091. (Liasse.) — 149 pièces, papier; 2 sceaux.

**1719-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Deps. Dez. — Bans de mariage entre Jean-Nicolas-André Despommares, chevalier, capitaine de cavalerie, fils de Jean-Nicolas-André Despommares, châtelain d'Auzebosc, Touffreville-la-Corbeline, conseiller en la grand'chambre, sous-doyen des conseillers du parlement de Normandie, et de Marie-Anne-Victoire Caillot de Coquereaumont, d'une part, et Françoise-Catherine Guéret, fille d'un avocat au Parlement, ancien maire de Caudebec, et de Jeanne-Françoise-Catherine de Gruchet, ladite future demeurant à Caudebec, chez les religieuses dudit lieu, d'autre part. — Permission accordée par Mgr de la Rochefoucauld d'ondoyer le fils de M. Despommares, conseiller au Parlement, 1er janvier 1767. — Sceau de la ville de Merckten, en Brabant; — de Nicolas Gibert, lieutenant-général au bailliage de Pont-Audemer, 1790.

G. 5092. (Liasse.) — 88 pièces, papier; 2 sceaux.

**1708-1781.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dh. Di. — Bans de mariage entre Guillaume d'Houppeville, écuyer, conseiller maître en la Cour des Comptes de Normandie, et Marie-Madeleine Maillard, novembre 1740; — entre Jean-Louis D'Hoiteville, sieur de Geneville, veuf de Marie-Louise Le Bastier, et Françoise-Charlotte Bonnel, février 1753; — entre Jean-Baptiste-François d'Imbleval, garde du corps, fils d'Adrien-François d'Imbleval, et de Marie-Madeleine Le Duc, d'une part, et Marie-Calixte Le François de Bellengreville, fille mineure de Romain Le François de Bellengreville, porte-étendard des gardes du

corps, d'autre part, novembre 1776; — entre Jacques-Philippe-François-Hélène Dyel de Graville, écuyer, fils de Jacques-Félix Dyel de Graville, et de Louise-Angélique Laignel, d'une part, et Désirée Le Pelé, fille de François Le Pelé et de Louise-Rose Perray, de Saint-Valery-en-Caux, d'autre part, septembre 1779. — Promesse[s] de mariage entre Jacques-Pierre Dieres, avocat au Parlement, et Geneviève Huet. — Sceau de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; — de la ville de Gand, 1779.

G. 5093. (Liasse.) — 168 pièces, papier; 2 sceaux.

**1703-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Do. — Bans de mariage entre Adrien-Jean-Guillaume Dorrington, écuyer, officier au régiment de Berwick, et Marie-Adélaïde-Victoire Picquet de Boisricourt, 1779. — Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Boniface Darius, fils de Jean Darius, avocat au Parlement, élu en l'élection d'Evreux, lieutenant particulier en la vicomté dudit lieu, d'une part, et Marie-Thérèse Cousin, d'autre part, janvier 1767; — entre Abdon-Victor Hély d'Oissel, sieur de Saint-Saens, Oissel, Saint-Etienne du Rouvray, président en la Cour des Comptes de Normandie, conseiller honoraire au Parlement, fils de Pierre Hély, écuyer, président au Bureau des finances, et d'Anne-Renée Le Faé, d'une part, et Antoinette-Gabrielle Monginot, d'autre part, mai 1769; — entre Louis-François Douësy, chevalier, conseiller au Parlement, fils de François Douesy, chevalier, seigneur de Montfort, Boisrichard, Boisbouru, patron d'Ollandon, et de Marie-Anne Paulmier, d'Evreux, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse des Mollières de Laumondières, d'autre part; — entre Claude-Charles-François Douësy et Marie-Alexandre Thomas de Marguerit. — Sceau de l'officialité d'Évreux, aux armoiries de l'évêque, 1741; — de la ville de Valenciennes.

G. 5094. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1703-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dr. — Bans de mariage entre Robert Drieu, buvetier titulaire de la Cour des Aides, et Marie-Catherine-Chailloux, 1767; — entre Louis-Jacques Drogy, conseiller au bailliage de Coutances, et Désirée-Victoire Fouquet, janvier 1777; — entre Pierre-Jean-Baptiste Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, conseiller au Parlement, et Marie-Cécile Alexandre, juillet 1787.

G. 5095. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1713-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dub. — Bans de mariage entre André Du Bosc, conseiller au bailliage de Rouen, et Anne Cappelet, juillet 1744; — entre Jean-Antipas du Bocage, et Catherine-Anne Pain-Détancourt, février 1756; — entre Pierre Dubreul, contrôleur ambulant des Aides, inspecteur général de la ville de Rouen, et Marie-Marguerite-Élisabeth-Félicité De Forges, 1768; — entre Nicolas-Joseph Brice de Boscregnoult, d'Hénouville, et Marie-Louise-Denise de Postel, mai 1786. — Acte de baptême de Marie-Julie, fille de Jérémie-Michel Le Carpentier, sieur du Mesnil des Hayes, doyen des correcteurs en la Cour des Comptes, et de Marie-Françoise Selles, 17 novembre 1765.

G. 5096. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1704-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Duc. Duc. — Bans de mariage entre Jean-Baptiste-François Duclos, conseiller au Parlement, et Marie-Charlotte-Angélique d'Epinay, 2 juillet 1738; — entre Louis-Charles Duchemin, avocat au Parlement de Paris, fils de feu Louis-Gabriel Duchemin, avocat au Parlement de Normandie, ancien maire échevin et lieutenant-général de police au Havre, et de Françoise-Angélique Plaimpel, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Costé, d'autre part, février 1767; — entre Gabriel-Robert Duchemin, docteur en médecine, fils des mêmes, d'une part, et Françoise Le Vavasseur, fille de Jean Le Vavasseur, conseiller du Roi, et d'Élisabeth Desmeules, d'autre part, janvier 1768; — entre Charles-Marie-Vivien du Caron, chevalier, sieur des Mesnils, ci-devant officier au régiment de Médoc infanterie, fils de Jacques-Charles du Caron et de Marie-Thérèse Aprix de Vimont, d'une part, et Félix-Élisabeth-Catherine Le Vasseur de Biville, fille de Nicolas-David Le Vasseur, sieur de Saint-Rémy, et de Marie-Louis-Alexis-Félix de Limoges, d'autre part, 1777; — entre Philippe-Amable Duclos, avocat au Parlement, et Françoise-Augustine Le Carpentier du Torpt, décembre 1784; — entre Jean-Marie Du Caurroy, sieur de la Croix, avocat au Parlement, lieutenant particulier au bailliage de Gerberoy, et de Marie-Anne Lévesque de la Rocque, d'une part, et Pauline-Charlotte Guerould, fille de Jean-François Guerould, avocat en Parlement, avocat général fiscal du comté-pairie d'Eu, et de Pauline-Charlotte Félix, d'autre part. — Inhumation, à

Saint-Jean d'Eu, de Catherine Doulley, épouse de Jacques-François Du Chaussoy, écuyer, sieur de Saint-Pierre, 7 juillet 1737. — Sceau de Pierre De la Roque de Bernières, sieur de Montfort, lieutenant-général au bailliage d'Auge, 1743.

G. 5097. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 2 sceaux.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Duf. — Bans de mariage entre François-Étienne Dufour, écuyer, sieur de Plumetot, trésorier général de France, et grand-voyer au Bureau des finances de Rouen, fils de feu Me Michel Dufour, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, et de Marie-Marguerite Pollet, veuf de Marie-Madeleine Ferey, d'une part, et Louise-Françoise-Catherine Bonnel, fille de feu M. François Bonnel, écuyer, sieur de Flumesnil, substitut au Parlement, avocat du Roi aux requêtes du Palais, et de Françoise-Anne Ridel, d'autre part, février 1764; — entre Pierre-Robin Du Fay, écuyer, conseiller du Roi, correcteur en la Cour des Comptes, d'une part, et Geneviève-Barbe Dorré de Bariville, fille de Charles Dorré, sieur de Bariville, trésorier général de France, grand voyer en la Généralité de Rouen, et veuve de Pierre-Daniel Viguerard, sieur de Caumont, correcteur en la même Cour, d'autre part, mars 1768; — entre François-Christophe Dufriche Desgenettes, avocat au Parlement, fils de feu Nicolas Dufriche Desgenettes, aussi avocat au Parlement, et de feue dame Françoise Le Sergent, originaire de Séez, paroisse Saint-Ouen, demeurant depuis un an à Rouen, sur la paroisse Saint-Patrice, d'une part, et noble dame Anne de Broë, fille de messire Edme-Charles de Broë, en son vivant, directeur à Bernay, paroisse Notre-Dame de la Couture, et d'Anne Guillmien de Trépigny, d'autre part, mars 1771; — entre Alexis Du Fay, sieur de Fourmetot, et Marie-Marguerite-Françoise de Manneville, juin 1773. — Inhumation, en l'église Notre-Dame-des-Vaux, de Jean-Baptiste du Faguet, sieur de Mombert, avocat au Parlement, 12 janvier 1739. — 2 sceaux de Pierre De la Rocque de Bernières, lieutenant-général au bailliage d'Auge, 1742.

G. 5098. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1702-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dug. Dul. — Bans de mariage entre Thomas Duhamel, négociant à Rouen, paroisse N.-D.-de la Ronde, fils de Jean Duhamel, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et d'Anne Houel, d'une part, et Marie-Anne-Dorothée Drely, d'autre part, février 1781. — Promesses de mariage entre Charles Duhamel, chevalier, seigneur patron de Ramfeugères, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Jacques Duhamel, chevalier, seigneur d'Oissel, président en la Cour des Comptes, et de Marie Scott de Fumechon, d'une part, et Adrienne-Françoise De la Houssaye, fille de feu Lanfranc De la Houssaye, sieur de Bourdonney, d'autre part.

G. 5099. (Liasse.) — 123 pièces, papier; 1 sceau.

**1719-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dum. Dun. — Bans de mariage entre Guillaume Dumont, écuyer, sieur des Groiseilliers, de la paroisse d'Écrainville, et Élisabeth Le Parmentier, du Bec-aux-Cauchois, juillet 1720. — Promesses de mariage entre Alexandre-Charles-Marie Dumoucel de Torcy, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au Parlement, fils de Charles-Marie-Alexandre Dumoucel, seigneur haut-justicier de Quilly, Cinteaux, Cauvicourt, etc., président à mortier au Parlement, et de Marie-Françoise Groulart de Torcy, d'une part, et Louise Desmarets de Saint-Aubin, fille de Louis-Jacques-François Desmarets de Saint-Aubin, conseiller honoraire au Parlement, et de Marie-Madeleine-Thècle Duval de Morgny, d'autre part, août 1777. — Sceau d'Adrien Besüel, lieutenant criminel assesseur au bailliage de Neufchâtel, subdélégué de l'Intendant, 1er septembre 1746.

G. 5100. (Liasse.) — 137 pièces, papier; 1 sceau.

**1695-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dup. Duq. — Bans de mariage entre Étienne Dupuis, bourgeois de Rouen, et Marie-Marguerite Tinon, fille de Hubert Tinon, sieur de la Troche, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Caen, octobre 1749; — entre Antoine Dupont, chevalier, sieur d'Anglesqueville, Tous-les-Mesnils, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de bataillon au régiment de Foix, fils de Nicolas Dupont, chevalier, sieur de Mouceaux, Tous-les-Mesnils, et de Marie-Madeleine Blondel, d'une part, et Henriette-Suzanne l'Hermette, fille de Nicolas l'Hermette, sieur de Bertrimont, et de Françoise-Marguerite-Catherine Ruellon, d'autre part, août 1766. — Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Louis Duperré, chevalier, sieur de Beaumont, conseiller au Parlement, demeurant à Rouen rue du Cordier, fils de Jean-Baptiste-Louis Duperré du Veneur, chevalier, sieur de

Saint-Léonard de Beaumont-Boscmouchel, du grand et petit parc Mariollant, du Tremblé, de la Heuze et du Veneur, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine Vanlaere, dame du Petit-Roquemont, d'une part, et Anne-Charlotte-Louise-Rosalie Heurtault, fille de Jean-Charles Heurtault, chevalier, sieur de Lammerville, et de Thérèse-Rosalie-Odile Héron, d'autre part, avril 1781. — Sceau de l'abbaye de Fécamp, 1757.

G. 5101. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1719-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Dur. Dut. — Bans de mariage entre Jacques-Alexandre Du Throne, avocat au Parlement, et Marie-Françoise Boulogne, fille d'un procureur au Parlement, veuve de Louis Fréret, avocat, février 1763; — entre Alexis-Alexandre Durand, conseiller maître en la Cour des Comptes, Aides et Finances, fils de Jean-Vincent Duramé et de Marie-Catherine des Essarts, d'une part, et Marie-Hortense-Adélaide Marye, fille de Jean-Baptiste-François-Augustin Marye, juin 1777. — Promesses de mariage entre Guillaume-Michel Dureau de La Bouffardière, officier d'infanterie, fils de Jean Dureau, officier de la maison du Roi, et de Marguerite Fleurye de Langelerie, de Mamers, d'une part, et Marie-Louise-Reine de Genne de Montmartin, fille de feu M. Philippe-Dominique de Genne de Montmartin, chevalier de Saint-Louis, garde du Roi, et de Marie-Claude-Geneviève Mengin.

G. 5102. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

**1715-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Du. Dy. — Bans de mariage entre messire Augustin-Prosper Duval, sieur de Morgny, Mondétour, Neuville-Ferrière, fils de Jean-Yves-Michel Duval, sieur de Morgny, président en la Cour des Comptes de Normandie, et de Marie-Barbe-Thècle Lesdo, d'une part, et Esther-Marie-Madeleine Pigou, veuve de Charles-Antoine Godefroy, sieur de Cressanville, conseiller au Parlement, et de Marie-Esther Haillet, d'autre part, 1765; — entre Pierre-Jean Duval, négociant au Havre, fille de Pierre Duval, d'une part, et Marie-Françoise-Bernarde Mariany, fille de Claude-Joseph Mariany, ancien directeur de la Compagnie des Indes, septembre 1768; — entre Pierre-Louis-Jérôme Duval de Lescaude, chevalier, ancien officier des vaisseaux du Roi, fils de Léon-Thomas-Charles Duval, chevalier, sieur de Lescaude, Saint-Crespin, Hodeng, ancien maire de la ville de Rouen, et de feue noble dame Suzanne Richomme, d'une part, et Marie-Anne Le-comte de Montullé, d'autre part, mai 1768; — entre Pierre Guillaume Duval, chevalier de Varangeville, seigneur de Triagnel, ancien brigadier de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, lieutenant-colonel de cavalerie, fils puîné de Vincent-Raoul Duval et de Marguerite Fossard, d'une part, et Marie-Anne-Louise-Marie de Brihon, d'autre part, 1777; — entre Laurent-Romain Duval, chevalier, sieur de Brunville-Chambellan, conseiller au Parlement, fils de Laurent-Robert Duval de Langrume, sieur de Piquelay, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, et de Marguerite Le Vasseur, d'une part, et Élisabeth-Henriette Baudouin, d'autre part, 1777; — entre Louis-François Dyel de Vaudroque, sieur de Limpiville, et Antoinette-Suzanne Fortier, novembre 1784. — Promesses de mariage entre Raoul-Louis Duval, baron de Beaumets, seigneur de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Varangeville les deux Églises, conseiller au Parlement, fils de Vincent-Raoul Duval et de Marguerite Fossard, d'une part, et Antoinette-Marie-Éléonor Guyot, fille d'Alexandre-Laurent Guyot, seigneur patron d'Etalleville, Ectot-l'Auber, conseiller au Parlement, et de Marie-Geneviève-Éléonor de la Broise, d'autre part, 1768.

G. 5103. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1698-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — E. — Bans de mariage entre Claude-Pierre Estièvre, écuyer, sieur de Geffosse Argences, conseiller au Parlement, fils de Pierre Estievre et d'Anne-Thérèse Auber, d'une part, et Marguerite-Françoise Dufour, fille de Jean-Pierre Dufour, sieur du Bosgouet, baron du Pin, procureur général en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de Catherine Asselin, d'autre part, avril 1736; — entre Charles de Martinville d'Estouteville, marquis d'Estouteville, Eudemare, le Vieux Manoir, et Louise-Pétronille de Brinon, janvier 1742; — entre Timoléon-Antoine-Joseph-Francois-Louis-Alexandre, comte d'Espinay Saint-Luc, marquis de Lignery, fils de François d'Espinay Saint-Luc, marquis de Lignery, mestre de camp de cavalerie, et de Marie-Madeleine-Louise-Catherine de Samson, dame de Lorchères, d'une part, et Marie-Bernardine Cadot de Sebbeville, fille de Bernardin-François Cadot de Sebbeville, sieur de Boulleville, colonel du régiment du Vieux-Languedoc dragons, et de Barbe Anzeray de Courvaudon, d'autre part, septembre 1760; — entre Paul-Jacques-Philippe Ellies de Préval, écuyer, ancien lieutenant d'infanterie, receveur des domaines du Roi, natif de Longuemare, fils de Pierre-Nicolas Ellies de Préval et de Catherine-Mar-

guerite-Constantine Le Mercier, d'une part, et Marguerite-Mélanie Mallet de la Bucaille, 1781. — Promesses de mariage entre François-Pierre Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, fils de Jean Eudes et de Marie-Prudence Brasse, d'une part, et Anne-Edmée Du Mesnil Gerard, fille de feu M. du Mesnil Gerard, avocat au Parlement de Normandie, d'autre part, 1755; — entre Antoine-Robert d'Esmalleville, marquis d'Esmalleville, sieur de Panneville, baron des baronnies de Fréville et Carville, seigneur de Cany, le Vuy, le Vaudain, fils de Clande-Robert-Vincent d'Esmalleville, marquis d'Esmalleville, et de Marie-Antoinette-Gabrielle Coquet de Totteville, dame de Rabu, Mouay, Ternau, d'une part, et Alphonsine-Marie Le Vigner de Dampierre, fille de Pierre-Eustache Le Vigner de Dampierre et de Marie-Angélique de Civille, d'autre part. — Procuration donnée par Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, baron d'Acquigny, pour nommer, en son lieu et place, l'enfant à naître du mariage de son fils, M. d'Esneval, avec Marie-Françoise-Félicité de Morant, 7 janvier 1777.

G. 5104. (Liasse.) — 167 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

**1694-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Fa. Fe. — Bans de mariage entre Charles-Guillaume-Louis-Michel de Fermanel, écuyer, sieur de Faveril, et Marie-Élisabeth Rogier de Neuilly, mai 1738; — entre Pierre-Jacques Fauvel, avocat au Parlement, fils de feu Pierre-Henri Fauvel et de Marie Lechalard, d'une part, et Suzanne Bazin, veuve de Louis Quesnay, août 1778; — entre François Ferey, avocat, fils de Georges-François Ferey et de Marie-Thérèse Gachassin, originaire de Curaçao, d'une part, et Louise-Madeleine-Félicité Moignot, d'autre part, septembre 1786; — entre Antoine Fagot, avocat au Parlement, de la paroisse de Gaillefontaine, et Anne de la Chapelle. — Acte de baptême, en l'église de Saint-Lô de Rouen, de Pierre-Robert Ferrand, fils de Charles Ferrand, marchand libraire, et de Marie-Madeleine Le Bulle; parrain, Robert Machuel, marraine, Marie-Catherine-Agnès Hérault, 1er juillet 1721. — Consentement donné par Catherine Julien, veuve de Nicolas Félix, maître ordinaire de la musique du Roi, au mariage de son fils avec Rose de Pardieu de Croisset, appelée communément mademoiselle d'Argillet, fille de François de Pardieu châtelain de Croisset, et de Marguerite de la Chesnaye, 19 mai 1731.

G. 5105. (Liasse). — 85 pièces, papier.

**1727-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Fi. — Bans de mariage entre Pierre-Joseph Fiquet du Boccage, receveur des tailles de l'Élection d'Arques, domicilié à Dieppe, paroisse de Saint-Remy, fils de Jean Fiquet, greffier en chef du Bureau des finances de Rouen, et de Marie Auzou, d'une part, et Marie-Anne Le Page, fille de Louis Le Page, ancien consul, et de Marie-Anne Bouette, domiciliée à Rouen, paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'autre part, mars 1727; — entre Jean-Jacques Fils, avocat au Parlement, procureur fiscal en la haute-justice du marquisat de Graville, et Suzanne Bocquet, 1762; — entre Jean-Charles Le Filleul, sieur de la Hélinière, sieur des Monts, chevau-léger de la garde du Roi, fils de M. Jean-Charles Le Filleul, sieur de la Hélinière, commissaire de la noblesse en l'Élection de Lyons, et de Marie Seffrie, de Lyons-la-Forêt, d'une part, et Marie-Élisabeth-Amable Duval d'Arnouville, fille de Pierre-Antoine-Louis Duval, sieur d'Arnouville, Boscmichel, et d'Élisabeth-Aimable Grandin de Raimbouville, d'autre part, juin 1774; — entre Jean-Nicolas-Firmin Rollequin d'Imbleval, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, fils de Louis-François Rollequin d'Imbleval, sieur de la Fresnaye et des Essarts, capitaine de cavalerie, et de Marie-Geneviève Paiuthibault, d'une part, et Adélaïde d'Eu, de Breteuil-sur-Dun, fille d'un lieutenant général honoraire au bailliage de l'artillerie de France, octobre 1780. — Promesses de mariage entre messire Pierre-Romain Fiquet, écuyer, sieur d'Auzeville, fils premier puîné de Jean Fiquet, sieur de Normanville, Auzeville, Saint-Pierre Lavis et Riville, et de Marie-Thérèse Marquet, d'une part, et Marguerite-Jeanne Le Balleur, fille de feu Nicolas-Pierre Le Balleur, sieur de Froberville, et de feue Marguerite Bréant, d'autre part, janvier 1768. — Inhumation, à Lyons-la-Forêt, le 26 mai 1740, de Marie Seffrie, femme de M. Le Filleul, sieur des Monts, précité, décédée à l'âge de 30 ans.

G. 5106. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'hommes. — Fl. — Bans de mariage entre Louis-Charles Flavigny, avocat au Parlement, fils de feu Alexandre Flavigny, ancien avocat du Roi au bailliage de Pont-de-l'Arche, et de Marguerite Barbe Routier, domiciliée à Rouen, paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, d'une part, et Jeanne-Henriette de Chevremont, fille de Pierre de Chevremont, négociant à Rouen, ancien juge prieur de la juridiction consulaire, et de dame Jeanne-Françoise Pilet, veuve de M. Louis-Théodore Dupuis de Torcy, conseiller maître en la Cour des Comptes, d'autre part, mars 1776; — entre Pierre Floquet et Marie-Catherine Roussel, née à Wolfenbuttel, 1789. — Promesses de

mariage entre Jean-Pierre Fleury de Bosc-Roger, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Lyons-la-Forêt, et Élisabeth Duval, fille de feu Pierre Duval de Perrelle, avocat au Parlement, sieur d'Imberville, et de feue Marguerite-Élisabeth Mouquet, août 1777. — Acte de baptême de Jean-Baptiste-Antoine Flandain, fils d'Antoine Flandain, maître de manufacture en faïence à Saint-Sever, près Rouen, et de Marie Le Carpentier, 31 décembre 1723. — Inhumation, à Saint-Sever, d'Antoine Flandain, 9 avril 1748; — de sa femme, Marie Le Carpentier, 29 avril même année.

G. 5107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 186 pièces, papier.

**1685-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Fo. — Bans de mariage entre Guillaume Fourneaux, conseiller notaire et secrétaire du Roi, et Marthe-Françoise-Charlotte Lambert, septembre 1731 ; — entre Anonyme Romieu de Fonteneuf, d'Yvetot, et Marie-Marguerite Le Vasseur de Thiberville, juin 1750 ; — entre Alexandre de Folleville, écuyer, seigneur de Beaufiel, Maurepas, Blainville, conseiller auditeur en la Cour des Comptes, et Marguerite De la Cour, fille d'un autre auditeur, octobre 1762; — entre Pierre-Nicolas De Fontenay, négociant, ancien administrateur de l'Hôtel-Dieu et ancien juge consul, veuf d'Élisabeth-Marguerite-Thérèse Hurard, fils de Nicolas-Eustache De Fontenay et de Marie-Élisabeth Grandin, d'une part, et Marie-Élisabeth Ribard, fille de Jean-Philippe-Nicolas Ribard, négociant, officier chez le Roi, ancien conseiller-échevin, ancien consul, et de Marie-Catherine Guillemard, d'autre part, juin 1776; — entre Pierre-Stanislas Foache, conseiller notaire et secrétaire du Roi, négociant à Rouen, fils de Martin-Pierre Foache et de Catherine Jorre, d'une part, et Henriette-Agathe-Rose de Mondion, d'autre part, juin 1780 ; — entre Pierre-Alexandre Forfait et Aimée Feret, 1790. — Promesses de mariage entre François-Étienne Fouques, procureur aux sièges royaux de Gisors, fils de feu Guillaume-Étienne Fouques, avocat au Parlement, et d'Anne-Marguerite Lenfant, d'une part, et Marie-Marguerite-Victoire Thinon de la Troche, d'autre part, mai 1752; — entre Charles-François Fouet de Cremainville, écuyer, conseiller honoraire en la Cour des Comptes, veuf de Marie-Adélaïde Danican d'Annebault, d'une part, et Madeleine Marais, d'autre part, 1772. — Acte de baptême, à Saint-Jean de Rouen, de Pierre-Alexandre-Laurent Forfait, fils de Pierre Jacques Forfait et de Marie-Anne-Thérèse Levesque, avril 1752. — Permission d'ondoyer l'enfant de messire de Folleville, président à mortier au Parlement, 16 janvier 1787. — Sceau du diocèse de Rouen pendant la vacance du siège, 1719.

G. 5108. Liasse. — 143 pièces, papier ; 1 sceau.

**1696-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Fr. Fy. — Bans de mariage entre François-Léonor-Louis-Jacques Frontin, sieur du Candeau, veuf de dame Potard, et Marguerite de Grainville de Boisnormand, juin 1753 ; — entre François-Louis Frontin, veuf d'Élisabeth du Ruel, fils du sieur de la Joserie, et de Catherine de Grosmesnil, d'une part, et Madeleine Pelletot, de la paroise de Leuilly, d'autre part, 1768 ; — entre Joseph Frontin de Varenne, sieur de Saint-Pierre d'Espinay, du Val de Ruel, et Charlotte Cléron, fille d'un hydrographe du Roi, octobre 1776 ; — entre Jean-Michel-Pierre de Fréville, sieur de Lorme, fils de Jean-Michel-André de Fréville et de Cécile de Hanoy, veuf de Jeanne Adélaïde Le Breton, d'une part, et Marguerite-Élisabeth-Jeanne Lucas, août 1765; — entre le même, se qualifiant procureur du Roi en l'Amirauté de Caudebec, demeurant à Vatteville, veuf de ladite Lucas, d'une part, et Marie-Anne Poignon de la Londe, fille de feu De la Londe et de Marie-Anne Héduit, veuve de Jean-Baptiste-François-Augustin Marye, négociant à Rouen ; — entre Antoine-Jean-Baptiste de Fréville, sieur de la Haye-de-Routot, capitaine d'infanterie, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Geneviève de la Houssaye, d'une part, et Marie-Marguerite-Pétronille Hébert, fille de Jean-Pierre-Nicolas Hébert, sieur de Montigny, maréchal des logis des gardes du corps, et de Marie-Anne-Catherine Le Jaulne, d'autre part, mai 1781 ; — entre Simon-François Frion de la Tour et Marie-Catherine Botley, 1741 ; — entre Antoine-René Prunier de Franconville, avocat au Parlement, fils d'Antoine Prunier, ancien avocat au Parlement, et d'Élisabeth Moreau, d'une part, et Marie-Marthe-Élisabeth Deshayes, d'autre part, septembre 1766. — Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, accordée à Charles Frambroisier, faïencier, et à Marie-Madeleine Heugue, 1760. — François Bazin, chevalier, sieur de la Guerrière, lieutenant-colonel d'infanterie, donne procuration pour nommer, en son nom, l'enfant à naître de madame de Fresquiennes, 3 mars 1783. — Sceau de Jean-François de la Cropte de Bourzac, évêque de Noyon, 1741.

G. 5109. Liasse. — 143 pièces, papier ; 1 sceau.

**1694-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ga. — Bans de mariage entre François-Paul Gallois, écuyer, avocat du Roi au Parlement, et Marguerite Lambert de la

Vacherie, janvier 1729; — entre Nicolas-Joseph Gally, écuyer, sieur de Saint-Denis, fils de David Gally et de Madeleine-Thérèse Le Page, d'une part, et Marie-Anne-Élisabeth de Crény de Plainneville, fille de Louis Adrien de Crény et de Marie-Élisabeth Bruchant, d'autre part, novembre 1744; — entre messire Jean-Marc-Antoine Gally de Perduville, chevalier, capitaine d'infanterie, fils de Jean Gally de Perduville et de Madeleine Le Vaillant, d'une part, et Louise-Charlotte de Marle, fille de Pierre de Marle, sieur Fourges, et de Marie-Agnès Daniel de Fours, d'autre part, décembre 1767. — Sceau de la ville de Bolbec.

G. 5110. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 175 pièces, papier, 1 sceau.

**1699-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ge. Go. — Bans de mariage entre Charles-Nicolas Godefroy, conseiller au Parlement, et Marie-Anne-Françoise de Cauverville, novembre 1720; — entre Jacques Godier, avocat au Parlement, de la paroisse de Saint-Cande le Jeune de Rouen, et Marie-Anne Routier, septembre 1727 ; — entre Pierre-Charles-Henri-François de Godefroy, sieur de Vermont, ancien officier an régiment d'infanterie du Roi, major commandant la capitainerie garde-côtes de Beuzeville, chevalier de Saint-Louis, fils de Pierre de Godefroy et d'Ursule-Jourdaine Le Marquetel, d'une part, et Françoise-Rosalie Boullier des Ventes, fille de Pierre-Maurice Boullier, conseiller du Roi, général des monnaies du Roi en la Haute-Normandie, et de Françoise de la Londe Gondouin, d'autre part, avril 1750 ; — entre Philippe-Dominique Nicolas de Genne, écuyer, garde du corps, seigneur de Montmartin, fils de Dominique de Genne, écuyer, sieur de Montmartin, ancien capitaine au régiment Perrin, et de Marie-Charlotte Odoard, d'une part, et Marie-Claude-Geneviève Mengin de Fondmarin, fille de Richard-André Mengin de Fondmarin, sieur du Val-d'Ailly, et d'Anne-Geneviève-Élisabeth-Ursule Le Pelletier, d'autre part, novembre 1765 ; — entre Nicolas Gibert, écuyer, conseiller au bailliage de Pont-Audemer, fils de Nicolas-Pierre Gibert et de Marie-Anne-Marguerite Le Fevre, d'une part, et Marie-Marguerite Dufour de Plumetot, d'autre part, 1775 ; — entre Pierre Godefroy, négociant à Rouen, et Jeanne-Madeleine-Adélaïde Le Vavasseur, juin 1779; — entre Georges-Nicolas Géricault, avocat au Parlement, fils de feu Ouën Géricault, sieur de la Palière, et de Marguerite-Charlotte Haye, d'une part, et Louise-Jeanne-Marie Caruel, fille de Jean-Vincent-Charles Caruel, avocat et procureur au Parlement, et de Louise-Thérèse de Poix, d'autre part, février 1790. — Acte de baptême, en la paroisse Saint-Cande le Jeune de Rouen, le 2 août 1699, de Charles-Antoine Godefroy, fils de Pierre-Nicolas Godefroy, conseiller maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Charlotte Roussel. — Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Charles-David Godefroy de Senneville, chevalier, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, et à Marie-Adélaïde Pavyot, fille de feu Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, août 1770. — Promesses de mariage entre Nicolas-Antoine de Giverville, sieur de N.-D. du Torp, et Aimable-Adélaïde Hurard de Catillon, fille de Robert-François-René Hurard de Catillon, chevalier de Saint-Louis, brigadier des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, et de Marie-Élisabeth Le Roux du Fay. — Sceau de François-Xavier, évêque de Tulle, 1775.

G. 5111. (Liasse.) — 111 pièces, papier; 1 sceau.

**1701-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Gou. Goy. — Bans de mariage entre Ignace-Joseph-Casimir Goube, avocat au Parlement de Flandre, contrôleur général des fermes du Roi, fils de Jean-Baptiste Goube et de Marie-Claire Durand, de Saint-Vincent de Rouen, d'une part, et Marie-Adélaïde Bilcocq, fille de Jean-Baptiste Bilcocq, receveur des gabelles à Rouen, et de Marguerite-Barbe Goubet, de Saint-André de Rouen, d'autre part, janvier 1777. — Promesses de mariage entre Charles de Gonor, écuyer, fils de feu Me Jean de Gonor, d'une part, et Renée de Troude d'Aptot, fille de Charles de Troude, chevalier, sieur d'Aptot, ancien major des gendarmes du Roi, et de Marie-Madeleine Hébert, d'autre part. — Sceau de M. Walrant, curé d'Arlon, 1745.

G. 5112. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 169 pièces, papier; 2 sceaux.

**1702-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Gr. Bans de mariage entre François Groulart, marquis de Torcy-le-Grand, seul fils de François Groulart et d'Élisabeth Gaulmin, d'une part, et Marie-Françoise Portier d'Ancourteville, d'autre part, 1727; — entre Pierre-Alexandre de Grandoit, écuyer, avocat au Parlement de Paris, et Louise-Françoise-Antoinette de Caqueray de la Roquette, septembre 1765; — entre Pierre-Nicolas Grossin du Breuil, fils de Louis Grossin de Saint-Thurien, et de Marie-Catherine de Formont, d'une part, et Marie-Geneviève Rousse l de Goderville, d'autre part, février 1768; — entre Pierre-François-David Grandin, écuyer, sieur de Saint-Martin fils de feu Étienne-François Grandin et de Suzanne Nepveu des

Valtières, d'une part, et Marie-Anne Barbey de Senneville, d'autre part, 1773; — entre Albert-Mathurin-Michel Groult, chevalier, comte de Saint-Paër, mestre de camp de cavalerie, et Anne-Rosalie-Aimée De la Vache du Saussay, février 1781; — entre Michel-Étienne-Nicolas Grébauval, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Amable-Julie Lange, fille de feu Jacques-Antoine Lange, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, pensionnaire au couvent de Bellefont, 1790. — Promesses de mariage entre Louis-François Grossin de Menneval, conseiller au parlement, fils de Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, Bouville, le Breuil, vicomte de Menneval, président en la Cour des Comptes, et de Catherine de Formont, d'une part, et Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville, fille de Jacques Bulteau, chevalier, sieur de Franqueville, Hecquemauville, conseiller du Roi en la grand'chambre du parlement, et de Marie-Anne-Marguerite-Suzanne-Louise Duquesne de Brotonne, d'autre part, octobre 1752; — entre François Griffon, sous-brigadier des gens d'armes de la garde du Roi, sieur de Banne, lieutenant-colonel de cavalerie, veuf de Marie-Anne-Charlotte de Védie, d'une part, et Françoise-Victoire Hermant d'Abrancourt, d'autre part, 1777; — entre Charles-Marie Grente de Sahurs, ancien officier de cavalerie, sieur de la Poterie, Pontautou, fils de Jacques Grente de Sahurs, conseiller honoraire en la grand' chambre du parlement, et de Marie de Lezenable de Sahurs, d'une part, et Adélaïde Lucas, fille de Louis-Félix Lucas, sieur de Boscoursel, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Madeleine-Jeanne Midy, d'autre part, 1778; — entre Charles de Groff, conseiller de S. A. électorale de Bavière, et Jeanne Gosseler. — Dispenses de consanguinité à l'effet de contracter mariage obtenues par Pierre de Gruchet et par Marguerite de Bonissent, 1722; — par Charles-Michel Grandin, chevalier de Saint-Louis, et par Louise-Bonne Le Vaillant de Maucomble, 1755; — par Jean-Baptiste-Pierre Grandin, fabricant de draps à Elbeuf, veuf de Marie-Marthe-Félicité Duruflé, et par Marie-Anne-Geneviève-Julie Hayet, 1767; — par Guillaume-Nicolas Grenier d'Ernemont, chevau-léger de la garde du Roi, et par Catherine-Suzanne de Bréauté, avril 1787. — Procuration donnée par Louis Grente de Grécourt, premier avocat général au parlement, pensionnaire de Sa Majesté, conseiller d'honneur aux Conseils de Monsieur, à Pierre-Adrien Le Vavasseur, pour nommer en son nom l'enfant à naître du mariage de Charles-Marie Grente de Sahurs et de dame Lucas de Boscoursel, 1782. — Procuration donnée à même fin par Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval, lieutenant-général des armées du Roi, et par Marie-Charlotte de Quinemont, 1782. — Baptême, à Gisors d'Alexandre Gruel, fils de messire Alexandre Gruel, sieur de Formancourt, brigadier des gardes du corps du Roi, 13 avril 1738; — à Saint-Aubin-le-Cauf, de Louis-Charles Joseph Groulard et d'Élisabeth-Bonne d'Étrépagny, 17 novembre 1744. — Sceaux du gardien des Récollets anglais de Douay, F. Henri Apleton, 1752; — du régiment infanterie de Boulonnois, pour lors à Rouen, et dont était lieutenant-colonel commandant Reboul, brigadier des armées du Roi, 10 mai 1783.

G. 5113. (Liasse.) — 153 pièces, papier; 2 sceaux.

**1715-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Gu. Gy. — Bans de mariage entre Alexandre-Laurent Guyot, chevalier, conseiller au parlement, veuf de Marie-Geneviève-Léonor de la Broise, d'une part, et Anne-Charlotte-Catherine Dyel de Marcilly, fille de Louis-François Dyel du Parquet, sieur de Marcilly, Champigny, Saint-Laurent-des-Bois, et de Jeanne-Claude-Françoise-Élisabeth de Grillet, d'autre part, mai 1751; — entre Jacques-Éléonor Guedier, sieur de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et Marguerite-Catherine Duval, fille de Vincent-Raoul Duval, chevalier, baron de Beaumets, avril 1755; — entre Louis-Claude Baillard de Guichainville, conseiller au parlement, sieur d'Iclon, Leprevier, etc., et Marie-Marthe Landry, janvier 1765; — entre Antoine-Jean-Baptiste Guyot, châtelain d'Amfreville-sur-Iton, ancien lieutenant au régiment d'Orléans, et Marie-Françoise Dubosc de Bondeville, mai 1766; — entre Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Guyot, sieur des Plis, veuf de Marie-Madeleine Le Chevalier des Ifs, et Marie-Barbe-Françoise Hébert, août 1777; — entre Pierre-Laurent-Augustin Gueroult du Quesnoy, capitaine de cavalerie, et Marie-Anne-Louise Mauger (à Lammerville), janvier 1777; — entre Guillaume Guérard, avocat au parlement, veuf de Marie Hecquart, et Marie-Catherine Sehet, décembre 1780. — Promesses de mariage entre Guillaume-François Gueroult, chevalier, fils de Guillaume Gueroult, sieur d'Étainhus, du Verdray, etc., et d'Anne-François de Beaunay, d'une part, et Marie-Catherine-Félicité Duval, fille d'Yves-Michel Duval, président en la Cour des Comptes, sieur de Morgny. — Sceau de l'évêque de Bayeux, 1736; — de Nicolas Gibert, lieutenant général au bailliage de Pontaudemer, 1781.

G. 5114. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

**1703-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ha. — Bans de mariage entre Nicolas Haynard, avocat au par-

lement, et Marie Planterose, août 1727 ; — entre André Halley, sieur de Courcelle, et Marie-Anne-Élisabeth De la Tour, février 1736; — entre Pierre-Claude-François Hays, écuyer, sieur de la Motte, avocat au parlement, fils de feu M. François-Pierre Hays, écuyer, sieur de la Motte, conseiller du Roi, correcteur en la Cour des Comptes, et de feue Marguerite de Dessuslamare, d'une part, et Madeleine-Marguerite-Julie Delacour, fille de feu M. Jean Delacour, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite-Amable Le Carpentier, d'autre part (bans à Saint-Patrice de Rouen), février 1768; — entre Michel Hayer, sieur de la Mare du Bosc, veuf de Rosalie Godet, et Louise Barbeau de la Couperie, janvier 1769; — entre Charles-André Havas, feudiste, inspecteur de la librairie et imprimerie à Rouen, et Marie-Anne Belard, septembre 1780; — entre Jean-Baptiste de Hardeley, et Louise-Françoise Carrié du Gravier, juin 1781. —Promesses de mariage entre Jean-Pierre Hallé, chevalier, sieur d'Amfreville, fils de Jean-François Hallé, en son vivant, maître particulier des eaux et forêts de Caudebec, et de Marie de Gousteau, d'une part, et Henriette-Marguerite de Gaugy, d'autre part, sans date; — entre Pierre-Robert Haveron d'Escalles, seigneur de la paroisse d'Escalles-sur-Cailly, Tremblay, etc., gendarme de la garde du Roi, fils de feu Pierre-Robert-Romain Haveron, avocat au parlement, lieutenant général de la vicomté de l'Eau, et de Marguerite Mouchard, d'une part, et Louise-Éléonor Le Roy, fille de Claude-Bernard Le Roy, écuyer, lieutenant de cavalerie à la suite des troupes du roi de Pologne, et de Louise-Françoise Le Hucher, d'autre part, juin 1776. — Consentement donné par Louis-François d'Hautecloque, sieur de Monthurel, ancien porte-étendard des gens d'armes de la garde du Roi, au mariage de son fils, Jean de Hautecloque, officier au bataillon des chasseurs du Gévaudan, avec Angélique-Julie De la Motte, 1790. — Procuration donnée par Jeanne Le Chapelain, veuve de Jacques de Gaallon, chevalier, sieur des Carreaux, demeurant à Avranches, paroisse de N.-D. des Champs, à Antoinette-Marie-Anne-Julie Haillet de Couronne, pour nommer à sa place l'enfant de Marie-Anne-Julie Forestier, épouse de Jean-Baptiste-Guillaume Haillet, ancien président et lieutenant criminel du bailliage de Rouen, seigneur du Grand et Petit-Couronne, de Saint-Martin, des Sept-Frères, Bois-Olivier, Narbonne, etc., 6 septembre 1788.

G. 5115. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1702-1790**. — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Héb. Hel. — Bans de mariage entre Pierre-Thomas Hellot, capitaine d'infanterie, et Marie-Élisabeth Macé, juillet 1736; — entre Pierre-Louis-Alexandre Hellot, négociant, commensal de la maison du Roi, ajusteur en la monnaie de Rouen, et Marie-Louise Le Painturier, fille de feu Alexandre Le Painturier, sieur de Guillerville, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien directeur et trésorier de la monnaie de Rouen, février 1751; — entre Louis-Dorothée Hellot, avocat à Pont-l'Évêque, et Marie-Françoise-Joseph Sagot de Montjean, fille du lieutenant général de Gournay-en-Bray, juillet 1765; — entre Charles-Amable Hébert, sieur de Beauvoir, de la Folletière, baron du Vertbosc, fils de Charles-Amable-Étienne-François Hébert et de Charlotte-Jourdaine Desmares, dame de Hautot-Saint-Sulpice, d'une part, et Catherine-Sophie Boutren, fille de Charles-Jacques-François Boutren, sieur des Ifs, et de Catherine Le Couteulx, d'autre part, août 1766 ; — entre Adrien-Thomas-Pierre Helley, seigneur de Jumièges, conseiller du Roi et de S. A. S. le duc d'Orléans au bailliage d'Honfleur, et Marie-Catherine Le Boullenger de Beauregard, mai 1768; — entre Claude Hébert, écuyer, veuf en premières noces de Madeleine-Catherine Le Planquois, en secondes noces, de Marie-Marthe-Catherine Le Pigny de Bimare, fils de Claude Hébert et de Marie-Anne Jourdain, d'une part, et Marie-Augustine Bocquet de Boismont, d'autre part, avril 1777. — Procuration donnée par Anne-Marguerite Hély, épouse de messire Le Chevalier, doyen de la Cour des Comptes, pour nommer, en son lieu et place, l'enfant à naître du mariage de M. Hély, président en la Cour des Comptes, son frère, et d'Antoinette-Gabrielle Monginot, 27 janvier 1777.

G. 5116. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. —Hem. Heu. — Bans de mariage entre Jean-Charles Heurtaut, sieur de Gruchet, et Marie-Catherine Grossin de Saint-Thurien, juillet 1729; — entre Guillaume Heugue, de Saint-Sever à Rouen, et Marie-Madeleine Godard, octobre 1736; — entre Claude-Pierre Héry, avocat au parlement, et Marie-Marguerite Lagnel, novembre 1742; — entre René Hervieu, avocat au parlement, fils de feu Thomas Hervieu, capitaine des milices gardes-côtes, et de Jeanne Le Griffon, d'une part, et Marie-Marguerite-Françoise Quilleau, d'autre part, mai 1751; — entre Jean-Charles Heurtault, chevalier, sieur de Lammerville, veuf de Marie-Catherine Grossin, fils de Jean-Charles Heurtault, sieur de Gruchet, conseiller au parlement, et de Marguerite L'Herneault, d'une part, et Thérèse-Rosalie-Odile Héron, fille

d'un commissaire des guerres, d'autre part, mars 1755; — entre François Hérambourg, veuf de Marie-Françoise Bourgouin, et Thérèse-Henriette Le Chevalier, mars 1756; — entre Charles-Alexandre, marquis d'Héricy, baron de la Ferté-Fresnel, patron alternatif dudit lieu, fils de Louis-Philippe d'Héricy, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Uzès, et de Marie-Anne-Charlotte-Henriette Le Franc, d'une part, et Marie Hyacinthe Le Seigneur de Reuville, fille de François-Louis Le Seigneur, chevalier, seigneur de Reuville, Montigny, Doudeville, conseiller honoraire au parlement, demeurant à Rouen, rue d'Ecosse, et de Marie-Marguerite Heusch, d'autre part, février 1775; — entre René-Pierre-François Hervieu du Homme, avocat au parlement, fils de René Hervieu, et de Marie-Marguerite-Françoise Quilleau, d'une part, et Marie-Anne-Françoise-Lizot, fille de Pierre Lizot, avocat du Roi au bailliage de Beaumont-le-Roger, d'autre part, 1788. — Promesses de mariage entre Charles-François d'Hermenge, avocat au parlement, fils de François d'Hermenge, procureur du Roi en l'amirauté de Coutances, et de Catherine de Champrepus, d'une part, et Marie-Anne Yon, d'autre part, 1725; — entre Nicolas Henriqués, sieur du Fayel, conseiller au parlement, et Barbe-Marie Viguerard de Caumont, novembre 1778. — Acte d'inhumation, à Saint-Sever près Rouen, 20 juillet 1736, de Marthe-Jeanne-Catherine Féron, âgée de 21 ans, femme de Guillaume Heugue, marchand.

G. 5117 (Liasse.) — 133 pièces, papier.

**1696-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Hi. Hy. — Bans de mariage entre Lanfranc De la Houssaye, écuyer, sieur du Bourdonné, de la paroisse de Ramfeugère, et Marie-Catherine Chéron du Coudray, juin 1719; — entre Jean-Vulfran De la Houssaye, sieur des Longschamps, et Esther Chauvin, dame de Varangeville, novembre 1728; — entre Louis Hubert, écuyer, fils de Robert Hubert, sieur d'Hermanville, et d'Anne Le Telier, d'une part, et Marie-Anne de Béthencourt, fille de René-Sanson de Béthencourt, d'autre part, mars 1734; — entre Louis-Philippe De la Houssaye, capitaine de cavalerie, de Saint-Ouen de la Vespière, et Marie-Cécile-Adrienne Rioult, fille de Nicolas Rioult, capitaine de dragons, août 1757; — entre Louis Hillaire, écuyer, fils de Joseph Hillaire et de Marie-Anne Le Febvre, de Duclair, d'une part, et Marie-Anne de Sarcus de Rocquemont, pensionnaire depuis 8 à 9 ans à l'abbaye de Saint-Aubin, près Gournay, d'autre part, septembre 1766; — entre Jean Holker, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des manufactures, fils de Jean Holker, écuyer, et d'Alles Morris, veuf d'Élisabeth Hulton, d'une part, et Marie-Marguerite-Thérèse Ribard, fille de feu Jean-Nicolas Ribard, négociant, et d'Élisabeth-Thérèse Sandelion, veuve de Pierre-Jacques Testart, écuyer, sieur de Bellemare, Sacquenville, etc., d'autre part, novembre 1776; — entre Jean-Baptiste-Louis Huger, conseiller du Roi, maître en la Cour des Comptes, et Catherine-Thérèse Berthols du Boscteroulde, août 1778; — entre François-Marc-Gabriel d'Hugleville, conseiller au parlement, fils de François d'Hugleville et de Marie-Jeanne Varin, d'une part, et Marie-Charlotte de Vergnette de Verdun, d'autre part, septembre 1778; — entre le même, devenu veuf, et Françoise-Ursule Varin de la Chaussée, janvier 1782; — entre Pierre-Alexandre Hurard, sieur d'Assigny, et Félicité-Joseph Sival, mai 1782; — entre Jean-Joseph-Suzanne-David Houard, de Saint-Remy de Dieppe, et Marie-Madeleine-Catherine De la Porte, de Neuville-le-Pollet. — Promesses de mariage entre Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, sieur de Tourville, Beaumets, Saint-Aubin-sur-Scie, conseiller du Roi au grand Conseil, fils de Thomas Hue, marquis de Miroménil, et d'Anne Lambert, d'une part, et Marie-Anne-Louise-Georgette Du Hamel, fille de haut et puissant seigneur Louis Du Hamel, sieur de Bretteville, président à mortier au parlement de Normandie, et de Marie-Anne-Catherine Du Fay, d'autre part, août 1749. — Consentement donné par Marie-Françoise Michelet, veuve de messire Jean-Hyacinthe Hocquart, intendant de la marine au Havre, au mariage de son fils Toussaint Hocquart, aide-major de la marine, avec Marguerite-Francine, veuve de M. de Benouville, 5 juin 1741. — Acte d'inhumation, dans le chœur de l'église d'Hugleville en Caux, le 26 novembre 1780, de Marie-Charlotte Vergnette, femme de M. d'Hugleville, décédée à l'âge de 22 ans. — Sceau du régiment d'infanterie de Boulonnois, à Rouen, 10 mai 1783.

G. 5118. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 183 pièces, papier; 1 sceau.

**1709-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — I. J. — Bans de mariage entre Louis Jubert, et Marie-Françoise de Brévedent, 1724; — entre Pierre Isnel, sieur du Val du Tot, et Anne Le Balleur, veuve de François Frévaux de Rouen, et fille de Jean Le Balleur, sieur de Limermont, novembre 1727; — entre Pierre Isabel, directeur des domaines du Roi, et Geneviève-Radegonde Siouret, fille d'Alexandre Siouret, ancien avocat au parlement, juin 1763; — entre Pierre Léonard Jarry, écuyer, conseiller auditeur

en la Cour des Comptes, fils de feu Pierre Jarry, maître des ouvrages et fortifications de la ville de Rouen, et de Marie-Catherine Cordonnier, d'une part, et Marie-Rosalie Vaselle, d'autre part, mai 1759; — entre Jacques-François Joubert de la Bastide, écuyer, chevalier, comte de Châteaumorand, natif du Repaire, en la paroisse de Vaury en Poitou, capitaine au régiment de colonel général cavalerie, d'une part, et Marie-Julie de Manneville, fille de Robert de Manneville, correcteur en la Cour des Comptes, d'autre part, juin 1769; — entre Jean-Pierre Jannot, sergent-major au régiment de Penthièvre, et Marie-Gabrielle-Angélique de Malherbe, fille de Nicolas de Malherbe et de Marie-Gabrielle-Angélique Beauvais, août 1776;— entre Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, sieur du Verger, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Elisabeth d'Houdemare de Vandrimare, fille d'un ancien conseiller maître en la même Cour, septembre 1776; — entre Jean-Baptiste Jamard, avocat au parlement, receveur de la chancellerie de Caen et secrétaire greffier de la commission royale séante audit lieu, veuf de Marie-Jeanne Quinette, d'une part, et Marie-Anne-Elisabeth Coquatrix, d'autre part, février 1778.—Promesses de mariage entre messire Guillaume de Jouenne, chevalier, sieur du Fresne, et Louise-Marie-Hélène Néel, fille du sieur de Tierceville et d'Hélène Gohier, octobre 1727. — Petit sceau de l'officialité de Montivilliers à un acte de 1753, avec cette légende : *Sigillum parvum curie nostre.*

G. 5119. (Liasse.) — 118 pièces, papier ; 3 sceaux.

**1695-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lab. Lal. — Bans de mariage entre Charles-François De la Bonde, écuyer, sieur d'Iberville, fils de Henri De la Bonde, sieur de Soisy, et d'Anne-Antoinette Morant, d'une part, et Marie-Catherine Le Cordier de Bigars, fille de François Le Cordier de Bigars, marquis de la Londe, et de Marie Voisin, d'autre part, décembre 1724. — Promesses de mariage entre Guillaume La Foy, avocat au parlement, fils de feu Guillaume La Foy et de Suzanne de Gouy, d'une part, et Marie-Marthe-Calixte Du Pas, d'autre part, août 1777; — entre Richard Gontrand Lallemant, fils de Nicolas Lallemant, ancien conseiller échevin de Rouen, et de dame Marie-Antoinette-Françoise Cornu, d'une part, et Marie-Thérèse-Joseph Loomans, fille de feu M. Loomans et de Jeanne-Thérèse Gorlier, d'Arras, d'autre part. — Sceaux des régiments de Bourbonnois, de Boulonnois, du régiment provincial de Rouen. — Pièces signées par le chevalier de Casteja, lieutenant-colonel d'infanterie, major du régiment de Bourbonnois.

G. 5120. (Liasse.) — 167 pièces, papier; 2 sceaux.

**1714-1790.** — Pièces annexes des actes de mariages, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lam. Laq. — Bans de mariage entre Jean-Gabriel Langevin, écuyer, fils de François Langevin, sieur de Faux et de Lastelle, avocat du Roi au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, d'une part, et Elisabeth Néel, fille de Jean-Pierre Néel, avocat au parlement, et d'Elisabeth Maduel, d'autre part, octobre 1727; — entre Pierre-Augustin Langlois, premier échevin en titre de Gisors, veuf de Marguerite Luce, d'une part, et Thérèse-Henriette-Victoire Thierry, fille d'un élu, janvier 1751; — entre Pierre-Adrien-Alexandre Langlois du Manoir-Plichon et Catherine-Élisabeth-Françoise Tison, septembre 1761; — entre Charles-Victor-Pierre Langlois, écuyer, sieur de Petiteville, fils de Charles Martel Langlois, sieur de Petiteville, et de Marie-Anne-Urbain Dilois, d'une part, et Marie-Madeleine-Eléonor Maurice, d'autre part, janvier 1777;—entre Robert Langlois de Chalengé, receveur des Aides, fils de Jacques-Christophe Langlois de Chalengé, avocat au bailliage d'Avranches, et de Françoise Roger, d'une part, et Marie Lemonnier de la Hêtrée, d'autre part, janvier 1777; — entre Pierre-Nicolas-Étienne Langlois, fils de feu Pierre-Nicolas Langlois, avocat au parlement, et de feue Marie-Bonne-Marguerite Albitte, d'une part, et Louise-Henriette-Claude Guesdon, fille de Pierre-Charles Guesdon, avocat au parlement, et de Marguerite Philippe, d'autre part, mai 1780; — entre Charles-François Langlois, écuyer, sieur de la Bucaille, Fleurigny, Guiseniers, fils de feu messire Charles-Nicolas-Henry Langlois, lieutenant général du bailliage d'Andely, et de Marie-Catherine Duval, d'une part, et Félicité-Monique Le Roux du Fay, fille de Jean-François Le Roux, écuyer, sieur du Fay, et de Marie-Catherine de Bonissent du Boshyon, veuve de Jean-Louis Richomme, sieur d'Hénouville, d'autre part, novembre 1780; — entre JacquesÉlie de Lamblardie, fils de Pierre-Élie de Lamblardie, et de Marie Catron, d'une part, et Hélène-Marguerite Bérigny, fille de Jean Bérigny et de Suzanne-Marguerite Malé, d'autre part, septembre 1780; — entre Guillaume Lambert des Fourneaux, chevalier, 2e président au Bureau des Finances de Rouen, et Marie-Françoise Lieude de Sepmanville, mai 1780; — entre Pierre-Jacques Langlois, chevalier, sieur de Louvres, officier au régiment de Blésois, fils d'Adrien-François Langlois, écuyer, sieur de Louvres, et de Marie-Anne Le Roy, d'une part, et Françoise-Adélaïde de Pardieu, fille de messire Hyacinthe-François de Pardieu et de Barbe Le Bas de Moncomble, d'autre part, janvier 1781 ; — entre

Joseph-François Lange de la Maltière et Marie-Anne-Charlotte-Adélaïde Varin de Bretteville, septembre 1781. — Promesses de mariage entre François-Robert Landault, écuyer, sieur de Beaufort, l'un des chevau-légers de la garde, fils de Robert Landault, sieur de Beaufort, ancien maréchal-des-logis des chevau-légers, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Bailleul, d'une part, et Marie-Elisabeth Delacour, fille de M. Etienne Delacour, président en l'Election d'Andely, Vernon et Gisors, et de Marie-Catherine Duval, de Saint-Sauveur d'Andely, d'autre part, mars 1747; — entre Jacques-Antoine Lange, écuyer, trésorier général de France au Bureau des finances de Rouen, fils de Jacques Lange, docteur en médecine à Rouen, et de Marie-Madeleine Fauxpoint, d'une part, et Julie-Aimée Morisset, lieutenant de la mairie de Caudebec, d'autre part. — Inhumation, en l'église de Saint-Nicaise de Rouen, le 20 janvier 1779, de Pierre-Auguste Langlois, chevalier de Criquebeuf, sieur de Jeucourt, gendarme de la garde du Roi. — Sceaux de la ville du Havre, 1727; de Mgr François de Narbonne, évêque d'Evreux, 1778.

G. 5121. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 147 pièces, papier; 1 sceau.

**1699-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lar. Lebon. — Bans de mariage entre Ambroise Laumosnier, et Françoise-Marie-Catherine Petou, août 1759; — entre Thomas-Michel le Bissonnais de Maisonval, procureur du Roi en l'Election de Rouen, et Louise-Elisabeth-Marie Bethfort, février 1767; — entre Constant-Fidèle-Amand Le Bas, sieur de Feuguerolles, fils de feu Pierre-Georges Le Bas, conseiller en l'Election d'Andely, et de Marie-Madeleine Carlier, d'une part, et Marie-Aimable Tehy, d'autre part, juin 1777; — entre François-Charles-Nicolas baron de Larchier, lieutenant des maréchaux de France, officier de cavalerie au régiment de Bourgogne, fils de Louis-Nicolas et de Suzanne-Charlotte de Carette, d'une part, et Marie-Catherine Guedier de Frenelle, fille de feu Jacques-Eléonor Guedier, de Sainte-Geneviève, chevalier, sieur de Saint-Aubin du Viennois, de la Motte-Frenelle, Poissy, conseiller au parlement, et de Marguerite Duval, de Varangeville, d'autre part, octobre 1778. — Acte de baptême, à Saint-Vincent de Rouen, le 21 octobre 1710, de Charles, fils de Charles Le Baillif et de Marthe Dehors; parrain, Michel Ruellon, avocat à la Cour; marraine, Jeanne Verrier, femme de Philippe Le Baillif, conseiller échevin. — Procuration donnée par Louis-Nicolas Larchier, chevalier, sieur de Courcelles, Hauteville, Auchy, demeurant à Gournay, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage de François-Charles-Nicolas Larchier, baron de Courcelles, et de Marie-Marguerite Guedier de Frenelles, 3 septembre 1779. — Autre procuration donnée par Marie-Louis-Joseph Larchier de Courcelles, officier au régiment de Royal-Lorraine, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage du baron Larchier de Courcelles, 25 juin 1785. — Sceau de l'hôpital de Grainville-la-Teinturière.

G. 5122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 163 pièces, papier.

**1710-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lebor. Lebu. — Bans de mariage entre Angustin Lebourgeois de Belleville, avocat en la Cour, conseiller de ville, quartenier, administrateur de l'hôpital général de Rouen, d'une part, et Geneviève-Barbe Huault, fille d'Adrien Huault, lieutenant en l'Election de Rouen, et de Geneviève Lebaron, d'autre part, août 1768; — entre Augustin-Ambroise Leboucher du Mesnil d'Hérouville, ancien gendarme de la maison du Roi, domicilié à Blacqueville-en-Caux, et Catherine Jadouille, veuve de Phillippe Bellet, octobre 1780; — entre Louis-Charles-Denis Le Boullenger, avocat au parlement, et secrétaire du point d'honneur, fils de feu Denis Le Boullenger et de Marie-Françoise Cars, originaire d'Étrépagny, d'une part, et Marie-Louise-Octavie Brechillet Jourdain, fille de Jean-Marie Brechillet Jourdain, avocat, d'autre part (bans à Gisors), avril 1781; — entre Jean-Baptiste Le Breton, imprimeur en indiennes, et Catherines Renout, avril 1785; — entre Amand-Constant Le Boullenger, du Bosgouet, conseiller au parlement, fils de Léonor-Pompée Le Boullenger, chevalier, sieur du Bosgouet, les Roques, Saint-Gilles, conseiller en la grand'chambre du parlement, et de Thérèse-Amaranthe Fiquet, d'une part, et Marie-Thérèse Guedier du Viennois, dame de Saint-Aubin, fille de feu messire Jacques-Eléonor Guedier de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et de Marguerite-Catherine Duval de Varangeville, d'autre part, mai 1790; — entre Michel Le Breton, notaire à Rouen, fils d'Eustache Le Breton, marchand à Louviers, et Geneviève-Elisabeth Ratiéville; — entre Jacques-Joseph-Jean-Baptiste Le Boullenger, imprimeur du Roi, fils de feu Jacques-Joseph-Nicolas Le Boullenger, imprimeur du Roi, et de Marguerite-Françoise Fleury, d'une part, et Marie-Jeanne Lemaire, d'autre part. — Promesses de mariage entre Louis-Félix Le Boucher, écuyer, sieur d'Hérouville, et Madeleine-Angélique Deshayes, veuve de Georges Le Jaulne, écuyer, sieur de Salmonville-la-Rivière et de Berneval, 1746.

G. 5123. (Liasse.) — 153 pièces, papier; 1 sceau.

**1706-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Leca. Lecl. — Bans de mariage entre Guillaume-Nicolas Le Couteulx, sieur de Beaumesnil, fils d'Etienne Le Couteulx, conseiller maire de Rouen, capitaine des bourgeois de cette ville, d'une part, et Anne-Marie d'Herbouville, fille d'Adrien, marquis d'Herbouville, colonel et ancien brigadier des armées du Roi, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay ; opposition mise à la publication des bans par le marquis d'Herbouville; procès à ce sujet, à l'officialité, 1720 ; — entre Jean-François-Robert Le Chevalier, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et Marie-Louise Grossin, janvier 1736 ; — entre Etienne-Marin Lecacher, sieur de Bonneville, et Marie-Anne-Elisabeth de Varengue, juillet 1752; — entre Pierre-Jacques Le Carpentier de Combon, écuyer, seigneur de la baronnie de Combon, conseiller du Roi au parlement, domicilié à Rouen, paroisse Saint-Patrice, fils de Robert-Philibert Le Carpentier des Longsvaux, écuyer, sieur du Trembley, Combon, Sainte-Opportune, et de Jeanne-Marguerite Le Blond, d'une part, et Marie-Catherine-Elisabeth de Cotton, dame du Vertbois, Gauvé, Mauviel, fille de Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel-Elie de Cotton, d'autre part, juin 1755 ;— entre Pierre Carpentier correcteur en la Cour des Comptes, d'une part, et Anne-Catherine De la Querière, fille de Pierre De la Querière, conseiller du Roi et son avocat en son Hôtel de la monnaie de Rouen, et d'Anne-Catherine Dubourg, d'autre part, août 1765; — entre Romain Varin, seigneur de Saint-Ouen du Breuil, d'une part, et Marie-Anne-Esther-Eléonore Le Cloustier, fille de Mathieu Le Cloustier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie royal Roussillon, ingénieur en chef des villes de Dieppe et du Havre, et de Marie-Anne Bichot, d'autre part, mai 1776; — entre messire François-Désiré-Jacques-Frédéric-Augustin Le Chartier de Beuzevillette, chevalier, sieur de Feugré, chevau-léger de la garde du Roi, fils de Jean-François-Louis Le Chartier et de Marie Macon de Lintot, d'une part, et Marie-Louise-Françoise de Foville, dame de Saint-James, fille de Marc-François de Foville, chevalier de Saint-James, et de Barbe-Louise-Suzanne Le Pelletier d'Ectot, d'autre part, novembre 1777 ; — entre Louis-Henri-Jacques Le Chartier, écuyer, sieur de L'Oraille, ancien officier au régiment d'infanterie royal Comtois, fils de messire Olivier Le Chartier, écuyer, sieur de la Bricardière, et de Françoise de Guillaume la Villette, d'une part, et Catherine d'Etrépagny, fille de Louis-Charles d'Etrépagny, chevalier, seigneur et patron honoraire de Martigny, d'autre part, novembre 1780. — Sceau de M. Gibert, lieutenant général du bailliage de Pontaudemer.

G. 5124. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1698-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Leco. Led. — Bans de mariage entre Jacques Le Corbeiller, bailli et maître des eaux-et-forêts du duché d'Estouteville, et Françoise-Rose Vasse, fille de feu Jean Vasse, négociant, octobre 1741 ; — entre Jules Le Diacre, sieur de Martimbos, fils de Gilles-Antoine Geffroy Le Diacre, sieur de Martimbos, de Saint-Sylvain et de Rabu, châtelain d'Anglesqueville, Estimoville, Genneville, conseiller en la grand'chambre, et de feue Catherine de Miffant, d'une part, et Marie-Geneviève-Charlotte Le Diacre des Essarts, veuve de Jean-Baptiste de Crosville, chevalier, seigneur de Crosville, doyen des présidents de la Cour des Comptes, fille de Jacques Le Diacre des Essarts, sieur du Mesnil-Tournant, lieutenant de Nos Seigneurs les maréchaux de France, d'autre part, janvier 1744 ; — entre François-Éléonor-Benoist Le Couteulx, conseiller, avocat du Roi aux requêtes du palais et substitut du procureur général au parlement, fils de feu Etienne Le Couteulx, conseiller du Roi en l'amirauté d'Honfleur, d'une part, et Marie-Anne-Rose Grossin des Cateliers, d'autre part, mars 1752 ;—entre Charles-Antoine-Timoléon Le Dain d'Esteville et Madeleine Hubert, veuve de Jean-Baptiste Gouyn de Brunelle, août 1757 ; — entre Pierre-Marin-Amable Le Demandé, avocat du Roi au bailliage, siège présidial, vicomté de l'Eau de Rouen, conseiller en l'hôtel commun de cette ville, fils de feu Pierre-Jean-Jacques Le Demandé, ancien avocat du Roi, et de Marie Le Prompt, d'une part, et Marie-Anne-Elisabeth Bournisien, d'autre part, mai 1766; — entre Michel-Jean Le Courtois, écuyer, sieur d'Heudreville, trésorier de France au Bureau des Finances de Rouen, fils de feu M. Michel Le Courtois, avocat au parlement, et de Marguerite Du Rocher, d'une part, et Julie-Adélaïde L'Hermette, fille de Nicolas L'Hermette, sieur de Bertrimont, et de Françoise-Marguerite-Catherine Ruellon, d'autre part, août 1766; — entre Jacques-Nicolas Le Cordier, écuyer, sieur de Glatigny, lieutenant-colonel du régiment de dragons Conti, et Louise-Elisabeth de Bertangle, février 1779 ; — entre Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye, fils de feu Jean-Jacques-Vincent Le Couteulx de la Noraye, député au conseil de commerce pour la ville de Paris, syndic de la Compagnie des Indes, et d'Hélène-Olympe Palerne, d'une part, et Marie-Madeleine-Jeanne Le Bou-

cher, fille de Jean-Jacques-Gaspard Le Boucher, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, d'autre part, décembre 1779; — entre Jacques-Jean Le Corbeiller, administrateur né de l'hôpital général de Dieppe, d'une part, et Marie-Madeleine-Diphne-Rosalie Theroult du Mesnil Benard, fille de feu messire Charles-Claude-Augustin Theroult, capitaine d'infanterie en la légion de Bellisle, d'autre part, octobre 1780. — Promesses de mariage entre Louis-Marie-François-Auguste Le Coq, chevalier, patron de Reuville, ancien mousquetaire de la 1re compagnie de la garde du Roi, conseiller au parlement, fils de feu François-Antoine-Nicolas Le Coq, chevalier, seigneur de Houtteville, et de Françoise-Augustine de Pierrepont, épouse en secondes noces de Henri-Charlemagne Puttocotte de Revilles, d'une part, et Marie-Thérèse Guedier de la Motte, fille de Jacques-Eléonor Guedier de Saint-Aubin, conseiller au parlement, et de Marguerite-Catherine Duval de Varangeville, d'autre part, octobre 1783. — Consentement donné par Anne-Marguerite du Thuit Pollet, veuve de Louis-François Le Comte de Nonant, sieur de Pierrecourt, au mariage de sa fille Marie-Thérèse Le Comte de Nonant, avec Jean-Marie Pompone Le Comte, sieur de Monthulley, Tournetot et le Bocage, juillet 1745. — Procuration donnée par Marie-Catherine Le Cordier de Bigars, veuve de Charles-François De la Bonde d'Iberville, président en la Cour des Comptes, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de madame la présidente d'Esneval, sa petite-fille, 3 avril 1777.—Acte de baptême, à Saint-Sauveur de Caen, le 29 octobre 1754, de Louis-François-Auguste, fils de François-Antoine-Nicolas Le Coq de Houtteville, et de François-Augustine de Pierrepont. — Acte d'inhumation, à Saint-Ouen de Bures, le 1er juillet 1767, de Louis-Antoine Le Coq, sieur de Houtteville, fils de Nicolas-François Le Coq, sieur de Beuville, décédé à l'âge de 45 ans.

G. 5125. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

**1712-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lefa. Lefeb. — Bans de mariage entre Adrien-François Lefebvre de Gossé, fils de feu Adrien Louis-François-Marie Lefebvre de Gossé, avocat au parlement, et de Françoise-Charlotte-Angélique Bouchard, d'une part, et Catherine De la Place, d'autre part, février 1766. — Promesses de mariage entre Charles-Antoine Le Febvre, négociant à Rouen, officier des bourgeois, de la paroisse Saint-Éloi, fils de Charles-Élie Le Febvre, négociant à Rouen, ancien consul, premier échevin de l'Hôtel-de-Ville, administrateur perpétuel de l'hôpital général et pensionnaire du Roi, et de Louise-Élisabeth Dumarest, d'une part, et Rose-Élisabeth Du Montmeau, d'autre part, 27 avril 1768; — entre Marie-Madeleine Ceron, d'une part, et Jean-Philippe-François Le Febvre du Plys, sieur de Franqueville, écuyer, conseiller du Roi, juge en la monnaie de Rouen, seigneur patron de Notre-Dame de Franqueville, fils de feu M. Jean-François Lefebvre, sieur du Plys, aussi juge en ladite monnaie, et de Jeanne-Françoise Marmouze, d'autre part. — Procuration donnée par Madeleine Gouault, veuve de Pierre-Nicolas Dufour, conseiller du Roi, juge garde honoraire en la monnaie de Troyes, à Catherine-Jeanne-Henriette Trugard de Maromme, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de Marie-Anne De Nesle, femme de Jean-Baptiste Le Febvre, négociant à Rouen, 28 janvier 1767; — par Marie-Anne-Françoise Le Febvre de Vatimesnil, épouse de Pierre-Denis Le Tendre de Tourville, écuyer, seigneur patron de Tourville, Littetot, conseiller avocat du Roi au Bureau des Finances, à sa fille Marie-Antoinette-Charlotte Le Febvre de Vatimesnil, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de Marie-Jeanne-Hélène Gaudin, épouse de Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, conseiller au parlement de Normandie; ladite Gaudin, nièce de Joseph-Marie Gaudin, avocat au parlement, demeurant à Feurs-en-Forez, 20 mars 1786. — Acte d'inhumation, à Saint-Denis d'Évreux, le 9 juin 1755, de Louise-Catherine-Charlotte de Ninand, épouse de Joseph Le Febvre, avocat au parlement et au bailliage et siège présidial de Rouen.

G. 5126. Liasse. — 97 pièces, papier.

**1709-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Le Fee. Le Fr. — Bans de mariage entre Pierre-Louis Le Féron de Hautonne et Anne-Marie-Élisabeth Lemaître, avril 1732; — entre Claude-François Le François, sieur de la Plesse, veuf de Marie-Geneviève Le Vaillant, et Marguerite Moreau, octobre 1766; — entre Alexandre-Louis-Joseph Le Franc, écuyer, sieur d'Assignies, capitaine de cavalerie et l'un des anciens gardes du corps, fils de Guillaume-Éverard-Joseph Le Franc, écuyer, sieur d'Assignies, en son vivant, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, et de Jeanne-Louise Le Comte, d'une part, et Marie-Marthe-Judith Varin du Breuil, d'autre part, décembre 1776.—Promesses de mariage entre Thomas-François Le Tort d'Anneville, fille de feu messire Pierre Le Tort, écuyer, seigneur et patron d'Anneville, et de Françoise-Jacqueline Le Saulnier, de la paroisse d'Anneville, au diocèse de Coutances, d'une part, et Ambroisine de Vauquelin, fille de Jean-François de Vauquelin et

de Catherine-Hyacinthe De la Houssaye, d'autre part, mai 1780.

G. 5127. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

**1685-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Leg. Lek. — Bans de mariage entre Pierre-Jean-Baptiste Le Gendre, fils de François Le Gendre, écuyer, sieur du Boulay, et d'Anne Vauquelin, d'une part, et Antoinette-Marguerite de Cahaignes, fille de feu Charles-Robert de Cahaignes et de Marguerite Lucas, et veuve de Joseph de Malortye, sieur de Campigny, d'autre part, mai 1741 ; — entre Louis-François Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville et d'Arondel, patron honoraire de Saint-Martin sur Bellencombre, conseiller au bailliage de Rouen, et Madeleine Alorge, juillet 1743 ; — entre Augustin-Félix Le Hure, chevalier, seigneur patron de Cernières, fils de Jean-Baptiste Le Hure de Boscdroit et de Françoise Caillet des Viviers, d'une part, et Amable-Rose-Blanche Pesnelle de la Varenne, fille de feu Jacques-François-Romain Pesnelle de la Varenne, conseiller au parlement de Normandie, et de Marie-Élisabeth Bertout, épouse en secondes noces de Nicolas-Isembart Busquet, chevalier, seigneur de Caumont, d'autre part, octobre 1784 ; — entre Georges-Henri Le Jeune de Grisy, conseiller au parlement de Normandie, fils de Jacques-Henri Le Jeune, sieur de Grisy, Martigny et autres lieux, conseiller honoraire au parlement, et de Marie-Catherine Le Bigot de Martigny, d'une part, et Marie-Thérèse Auzanet, fille de Barthélemy-André Auzanet, correcteur honoraire en la Cour des Comptes, d'autre part, août 1777. — Acte de baptême, à Canappeville, le 16 janvier 1692, de Pierre-Jean-Baptiste Le Gendre, fils de Jean-Baptiste Le Gendre, sieur du Boulay, et d'Anne Vauclin. — Inhumation au même lieu, le 1er mars 1712, de François Le Gendre, sieur du Boulay. — Sceau plaqué de Mgr Louis-Albert de Lezay-Marnesia, évêque d'Évreux, 1764.

G. 5128. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

**1676-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lel. Lem. — Bans de mariage entre Charles-François-Nicolas Lemaistre, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France de la Généralité de Rouen, fils de Nicolas Le Maistre, sieur de Claville, et de feue Marie-Geneviève Rosée, d'une part, et Marguerite-Geneviève Le Cousturier, fille d'un procureur du Roi en l'Election de Rouen, 1731 ; — entre Richard-Pierre Le Lorier, avocat au parlement, et Jeanne-Louise De Fontenay, février 1732 ; — entre Claude-Charles Le Masurier de Sequeville et Marguerite Deudemare, septembre 1733 ; — entre François-Guillaume Le Menu de la Noë, écuyer, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, pensionnaire de Sa Majesté, fils de feu M. François Le Menu de la Noë et d'Anne-Thérèse Garnier, d'une part, et Marie-Julie-Françoise France, fille de feu M. Guillaume France, ancien conseiller échevin de Rouen, et de Catherine-Élisabeth Blard, d'autre part, octobre 1755 ; — entre Nicolas Lemery et Geneviève-Blanche Siouret, janvier 1761 ; — entre Georges-Alexandre Le Machois, avocat au parlement, et Marie-Marthe-Victoire Heuzey, février 1777 ; — entre André-Grégoire-Louis Le Maistre de Normanville, maître des comptes, fils de Nicolas-Louis Lemaistre, trésorier général de France honoraire au Bureau des Finances, et d'Anne Le Noble, d'une part, et Catherine-Elisabeth Guédier de Saint-Aubin, fille de feu Jacques-Eléonor Guédier de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et de Catherine Duval de Varangeville, août 1777 ; — entre Pierre Lemoyne d'Hoinville, d'Elbeuf-sur-Andelle, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers, et Marie-Anne-Louise-Catherine Bence, 1779 ; — entre Jean-Baptiste-Pierre Lemazurier, chevalier, sieur de Durdan, du Quesnay, etc., et de Marthe-Anne Du Noyer, d'une part, et Charles-Marie-Anne Le Demandé, fille de feu Pierre-Marin-Amable Le Demandé, avocat et procureur au bailliage et siège présidial de Rouen, mars 1788 ; — entre Louis-Nicolas Le Mercier, écuyer, sieur des Hautes-Loges, ancien capitaine de dragons, et Anne-Elisabeth de Biran. — Promesses de mariage entre Charles-François-Nicolas Le Maistre, veuf de Marguerite Le Cousturier, d'une part, et Catherine de Lorgeril, veuve de François de Baudouin et fille d'Alexandre de Lorgeril et de Françoise Fiquet, d'autre part ; — entre Jean-Baptiste-Antoine Lemaître du Parc, écuyer, ancien gendarme de cavalerie, et Marie-Françoise-Adélaïde Throne. — Permission de contracter mariage donnée à Henri Lemonnier (*Muller*, du nom de sa famille) ; venu d'Allemagne, et entré domestique chez M. de Geffosse ; avait perdu ses parents en Bretagne ; avait suivi des vendeurs de chansons, qui couraient le pays et qui l'avaient abandonné dans le pays de Caux, où il avait été recueilli par charité), avril 1742. — Acte de baptême de Marie Le Mettayer, fille de Charles Le Mettayer, sieur de la Rive et d'Anne de Gennes, à Notre-Dame de Venables, 7 octobre 1710.

G. 5129. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

**1706-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Len. — Bans de mariage entre Noël-Gilles Le Noble, écuyer, capitaine au régiment du maréchal de Turenne, fils de Jean-Baptiste Le Noble, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, et de feue Françoise-Laurence Morin, d'une part, et Anatolie Le Noble, fille de feu Nicolas Le Noble, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Anne-Françoise Auber de Prébaulieu, juillet 1780. — Promesses de mariage entre Pierre-Gabriel-Dominique Le Normand, écuyer, sieur de Bretteville, fils de Charles-François-Dominique Le Normand de Bretteville et de Marie-Dorothée de Querrière, d'une part, et Elisabeth-Madeleine-Françoise Le Gras de Bardouville, d'autre part, mai 1767; — entre Philippe Le Noble, veuf de Marie-Anne Viard, et Geneviève-Françoise Lemire, veuve de Jean-Jacques-François Le Febvre, avocat au parlement, février 1778; — entre François Le Noble, chevalier, sieur de Bailleul, fils de François Le Noble, chevalier, sieur de Bailleul, Chavigny, le Peray, conseiller au parlement de Normandie, et de Marie-Claude Vial, d'une part, et Rose Du Vaucel, fille de feu Nicolas Du Vaucel, procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville d'Evreux, et de Rose Le Mareschal, d'autre part.

G. 5130. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

**1720-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. —Leo.—Leq.—Bans de mariage entre Christophe-Nicolas Le Picard des Allais, écuyer, garde du corps du Roi, fils de Nicolas Le Picard, procureur au parlement, et de Marie-Charlotte Huet, d'une part, et Félicité-Perpétue-Constance-Françoise Le Prévost des Mésangères, d'autre part, octobre 1751; — entre François Le Pouq de Lannoy, avocat au parlement de Normandie, fils de François-Gaston Le Pouq, sieur de Lannoy, conseiller du Roi en la sénéchaussée du Boulonnois, et de Madeleine-Anne Réal de Rouen, et Marguerite-Elisabeth Le Roy, mars 1751; — entre Jacques-Guillaume Le Picard, négociant, ancien prieur-consul, veuf de Marie-Hénriette Bordier, d'une part, et Marie-Catherine Bordier, fille de Jacques Bordier, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général en l'amirauté de Rouen, et de Marie-Louise-Madeleine Le Moyne, d'autre part, décembre 1778; — entre Jean-Baptiste-Michel-Sébastien Le Painturier de Ricarville, écuyer, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Saintonge, chevalier de Saint-Louis, fils d'Alexandre Le Painturier de Guillerville, écuyer, sieur de Ricarville, et de feue Louise Le Duc, d'une part, et Marie-Thérèse Lallemant, fille de Richard-Gontran Lallemant, écuyer, ancien premier échevin de la ville de Rouen, et de Marie-Thérèse-Joseph Coomans, mai 1778; — entre Alexandre-Dominique Le Painturier de Ricarville, frère du précédent, et Marie-Jeanne-Elisabeth Bonnemains, novembre 1779; — entre Paul Le Jaulne, substitut du procureur général en la Cour des Comptes, fils de Paul-Charles-Augustin Le Jaulne, substitut en la même cour, et Marguerite Baudet. — Promesses de mariage entre Jacques-Guillaume Le Picard, négociant à Rouen, fils de Jean-Jacques Le Picard, changeur pour le Roi en la monnaie de Rouen, et de Marie-Anne Alexandre, d'une part, et Marie-Henriette Bordier, fille de Charles-Nicolas Bordier, ancien conseiller, deuxième échevin de Rouen, et de Catherine-Julie Behic, d'autre part, avril 1773. — Consentement donné par J.-B. Le Prince, demeurant à Londres, au mariage de son fils, Marie-François, avec M^lle^ Raimbot, de Saint-Patrice de Rouen, 25 juillet 1754.

G. 5131. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 314 pièces, papier.

**1694-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ler.—Les.—Bans de mariage entre Pierre de Lestendart, écuyer, et Madeleine de Sainte-Hélène, février 1708; — entre Jean Le Roy, écuyer, et Jeanne Langlois, octobre 1720; — entre messire François-Louis Le Seigneur, sieur de Reuville, conseiller au parlement, fils de Louis Le Seigneur, chevalier, sieur d'Amontot, Vicquemare, le Hertelay, Montigny et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Claire-Angélique de Lépinay, d'une part, et Marie-Marguerite Heusch, fille de feu Pierre-Claude Heusch, secrétaire du Roi, et de Marguerite Fouquet, d'autre part, 1741; — entre Adrien Lesueur, sieur de Volconte, et Marie-Catherine Varin, 1730; — entre Etienne Lesueur, sieur de Volconte, et Anne de Saint-Ouen d'Ernemont, avril 1743; — entre Louis-François Bézuel, avocat à Neufchâtel, et Marie-Louise-Nicolas Lesueur, de la paroisse de Saint-Saëns (dispense pour cause de consanguinité), 1751; — entre Pierre-Louis-Jérôme Duval de Lescaude et Marie-Anne Leconte de Montullé du Bocage, mai 1768;— entre Charles-Louis-Denis Ballière De Laisement et Marie-Catherine Quevillon, septembre 1770; — entre Emar-Jacques Lestorey de Boullongne, fils de Pierre-Jacques Lestorey de Boullongne, écuyer, seigneur de Saint-Denis de Chef-de-Caux, Vitanval, ancien maire échevin du

Havre, négociant en ladite ville, et de feue Judith-Catherine Baudry, d'une part, et Marie-Henriette Méry, fille de Michel-Louis Méry, écuyer, conseiller secrétaire du Roi près le parlement de Toulouse, ancien juge consul de Rouen, ancien conseiller, deuxième échevin de ladite ville, et de Reine-Clotilde Doudet, d'autre part, juillet 1776; — entre Jacques-Guillaume Le Sage, avocat au parlement, juge garde en la monnaie de Rouen, veuf de dame Marie-Elisabeth de Coullaré de la Fontaine, et Marie-Anne-Rose-Victoire Aumont, fille de Georges Aumont et d'Anne Gautier, juillet 1776; — entre Robert-Armand Le Sens de Lyon, chevalier, vicomte de Folleville, conseiller du Roi en ses Conseils, président à mortier au parlement de Normandie, fils de Claude-Henri-Robert Le Sens, comte de Lyon, ancien capitaine de gendarmerie, et de Marie-Armande-Eléonore Le Sens de Folleville, d'une part, et Adélaïde-Louise Bigot, fille de Jean-Robert Bigot, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinemerville, Veulettes, Sassetot, doyen des présidents à mortier du parlement, et de Françoise Duhamel de Mellemont, février 1781. — Promesses de mariage entre Jacques-Guillaume Le Sage, précédemment cité, fils de feu Jacques Le Sage et de feue Angélique-Geneviève Eustache, d'une part, et Marie-Élisabeth de Coularé de la Fontaine, fille de Nicolas-Pierre de Coularé de la Fontaine, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général des restes des finances de la Cour des Comptes de Normandie, et de feue dame Marie-Elisabeth Le Roy, du Grand-Andely, d'autre part, mars 1767. — Procuration donnée par Elisabeth Lambert d'Herbigny, veuve de François-Guillaume Briçonnet, conseiller d'honneur au parlement de Paris, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Robert-Armand Le Sens de Lyon et de M[lle] Bigot, 8 juillet 1784.— Actes d'inhumation, en l'église d'Ernemont, le 22 mai 1710, de Barthélemy de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, conseiller en la Cour des Comptes, major de la milice des bourgeois de Rouen, décédé à Rouen, paroisse Saint-Laurent; le 2 juillet 1730, de Madeleine Lefebvre, dame du Mouchel, sa veuve.

G. 5132. (Liasse.) — 148 pièces, papier; 1 sceau.

**1694-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Let. — Bans de mariage entre Mathieu-Marie-Joseph-Siméon-Julien Le Tellier de Brotonne, conseiller du Roi, maître en la Cour des Comptes, fils de feu M. Siméon Le Tellier, conseiller secrétaire du Roi, et de Catherine Mauviel, d'une part, et Marie-Anne-Catherine-Barbe Le Roy, fille de feu René-François-Aimable Le Roy, écuyer, sieur de Sainte-Madeleine, et de Marie-Anne Hébert, d'autre part, janvier 1752; — entre Jean-Baptiste de Lestendart, sieur du Boulay, Liffremont, Forgette, gentilhomme de la manche, chevalier de Saint-Louis, veuf d'Elisabeth Grandoy, et Louise-Elisabeth Grimoult, du Petit-Andely, novembre 1753; — entre Jean-Charles-Maximilien Le Tousey, fils de Jean Le Tousey, ancien procureur et avocat au parlement de Normandie, et Marie-Angélique-Blanche du Mesnil de Saint-Hilaire, août 1778. — Promesses de mariage entre Marie-Jean Le Tellier de Vaubadon, conseiller au parlement, fils de Marie-Charles-Pierre Le Tellier de Vaubadon, Quiry, la Luthumière, conseiller honoraire au parlement, et de noble dame Anne-Madeleine-Françoise-Julienne de Partyet, d'une part, et Elisabeth-Charlotte-Alexandrine du Mesnildot, fille de Charles-César du Mesnildot, comte de Tourville, et d'Alexandrine-Corentine du Mesnildot, d'autre part, septembre 1786. — Acte d'inhumation de Daniel Le Tourneur, libraire, homicidé en la boutique de sa mère, 31 mars 1718. — Sceau d'Etienne Patry, lieutenant général du bailliage et ancien ressort de Neufchâtel, 1752.

G. 5133. (Liasse.) — 175 pièces, papier; 1 sceau.

**1708-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Leu.—Lev.—Bans de mariage entre Henri-Alexis Le Vaillant, écuyer, fils d'Emard Le Vaillant, sieur des Cateliers, et de feue Marie-Charlotte de la Merye, d'une part, et Louise-Catherine de Boisnay, fille de feu Nicolas de Boisnay, sieur du Bus, et de Marie d'Estival, d'autre part, avril 1723; — entre Jean-Louis Le Vacher, officier chez le Roi, écuyer, fils de Jean-Thomas Le Vacher, ancien officier chez le Roi, et de Louise Le Romain, de Breteuil, d'une part, et Marie-Madeleine Maille, fille de feu Jean Maille, marchand drapier en la manufacture royale de Louviers, et d'Elisabeth Le Midrier, d'autre part, juin 1751; — entre Pierre Le Verrier des Petits-Prés, fils de Pierre Le Verrier, ancien capitaine au régiment de Navarre, et Marie-Anne-Angélique-Fortunée Le Carruier de Muchedent, janvier 1766; — entre Antoine-Simon-Pierre Le Vieux, ancien juge-consul de Rouen, et Marie-Madeleine-Françoise Ribard, janvier 1766; — entre Jean-Pierre Leullier, veuf de Marguerite Greval, d'une part, et Catherine-Elisabeth De Monceaux, veuve de Claude Du Harlay, sieur de la Cour-Bonnet, d'autre part, février 1768; — entre Pierre-Alexandre Le Vaillant, écuyer, sieur de la Panne, fils d'Adrien Le Vaillant, écuyer, sieur de Marochamp, et de Marie-Claire de Brossard, d'une part, et

Françoise-Bonne-Esprit de Caqueray, fille de Pierre-Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Monval, et de Catherine-Suzanne Le Vaillant, d'autre part, octobre 1768; — entre Louis-Laurent-Jean-Baptiste Le Vaillant, chevalier, sieur du Douet, fils de Louis-Damien Le Vaillant et de Marie-Anne-Suzanne de la Berquerie, d'une part, et Françoise-Marcelle de Brossard, fille de Charles-Amédée de Brossard, chevalier, sieur de Saint-Martin, et d'Angélique de Bourbel, d'autre part, 1775; — entre Louis-François Le Vaillant, écuyer, sieur de Vallecourt, fils de Louis-François Le Vaillant de Vallecourt et de Marie-Barbe Le Chevalier, de Montroti, d'une part, et Marie-Angélique de Caqueray de Monval, fille de feu Pierre-Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Monval, et de Catherine-Suzanne Le Vaillant de Grandpré, d'autre part, septembre 1779; — entre Denis Le Vaillant, écuyer, sieur de Beauséjour, lieutenant d'infanterie, fils de Charles-David Le Vaillant, écuyer, sieur de la Mesangère, et de Marie-Anne de Caqueray, d'une part, et Marie-Anne-Charlotte-Henriette de Limoges, fille de Jean-Jacques-Henri, comte de Limoges, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, sieur d'Aulnoy, etc., et de Marie-Anne-Françoise-Julie de Crény, d'autre part, septembre 1780; — entre Louis-Auguste Le Vaillant, écuyer, sieur de Rougefossé, fils de Claude Le Vaillant, écuyer, sieur de la Fieffe, et de Marie-Antoinette de Bettencourt, veuf de Louise-Adélaïde de Caqueray de Frileuse, domiciliée à Bezu-la-Forêt, d'une part, et Félicité-Olympe Le Vaillant de Monchy, fille de Pierre Le Vaillant de Monchy et de Marie-Constance-Antoinette de Caqueray de Saint-Quentin, des communes du hameau de Frileuse, paroisse de la Neuve-Grange, d'autre part, novembre 1788; — entre Jacques Le Vaillant de Saint-Amand, fils de feu M. François Le Vaillant de Saint-Amand et de feue Rose-Elisabeth de Caqueray de Monval, d'une part, et Angélique-Charlotte de Brossard de Saint-Hilaire, fille de Jacques-François de Brossard de Saint-Hilaire et de feue dame Thérèse-Elisabeth de Brossard du Vaux-Roux, d'autre part, novembre 1790. — Dispense de consanguinité à Pierre Le Valois, brigadier des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis, et à Catherine-Antoinette Lefrançois de Monchauvel, décembre 1746; — à Louis-Alexis Le Vaillant de Charny, travaillant à la verrerie du Cornet, et à Catherine-Rose Darandelle de Condé, de la paroisse des Vieilles-Landes, janvier 1782; — à Joseph-Antoine-Siméon-Auguste Le Vaillant de Hautecourt, écuyer, et à Catherine-Bonne de Caqueray de Monval, (verrerie du Lihut), août 1761. — Sceau de la ville de Brionne.

G. 5134. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

**1692-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Lh.—Lu.—Bans de mariage entre Jean-Baptiste-Nicolas de Livet, chevalier, sieur d'Arantot, conseiller au parlement, fils de Jean-Baptiste-Robert de Livet et de feue Anne-Marguerite Adam, d'une part, et Marie-Madeleine-Thérèse Jouvin de Malouy, fille de Robert Jouvin, écuyer, seigneur patron de Saint-Pierre de Malouy, greffier en chef de la Cour des requêtes du parlement, et de Cécile-Thérèse-Elisabeth Le Dannois, d'autre part, avril 1780; — entre Louis-Adrien Lucas, chevalier, conseiller au parlement de Normandie, seigneur de Saint-Ouen-le-Mauger, fils de Louis-Félix Lucas, écuyer, sieur de Beaucoursel, maître honoraire en la Cour des Comptes, et de Louise-Marie-Madeleine-Jeanne Midy, d'une part, et Anne-Jeanne-Remy Asselin Desparts, fille de Pierre-Alexis Asselin, écuyer, sieur Desparts, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordinaire des guerres au département de Rouen, et de feue noble dame Marie-Marguerite Asselin, avril 1781. — Promesses de mariage entre Paulin Lucas, antiquaire du Roi, maréchal des logis de Madame la dauphine, fils de feu Charles Lucas, marchand joaillier à Rouen, d'une part, et Marie Rivière, fille de Philibert Rivière, officier au grenier à sel de Rouen, et de François Arnault, d'autre part, avril 1720; — entre Louis-Adam Loriot, inspecteur des bâtiments du Roi, architecte du domaine général de Versailles, et Jeanne Rivière, fille du même Philibert Rivière, octobre 1728; — entre Jean-Baptiste-François-Hippolyte-Casimir, comte de Toustain Limesy, chevalier, officier au régiment Commissaire général de la cavalerie, fils de Charles-François de Toustain, marquis de Limésy, et de Marie-Charlotte de Clercy, d'une part, et Madeleine-Charlotte-Sophie de Toustain, fille de Remi-Charles, marquis de Toustain de Viray, lieutenant-général des armées du Roi, et de Catherine-Angélique-Hélène de Papavoine, dame de Canappeville, d'autre part, octobre 1786.

G. 5135. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

**1692-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Mab. — Man. — Bans de mariage entre Henri-Joseph de Manneville, marquis de Charlemesnil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Dieppe, et Françoise-Amable-Charlotte Asselin de Frenelle, octobre 1724; — entre Louis-Charles-Nicolas Malfilâtre, avocat au parlement de Rouen,

et Marie-Louise-Angélique Cabut, janvier 1743 ; — entre messire René de Macon, chevalier, sieur de Saren, et Anne-Marguerite Gédéon de Beffroy, fille de Louis de Beffroy, chevalier, baron d'Anoncelle, Sierge et Grange du Bois, et de Marie-Elisabeth Le Furnier de Neufville, septembre 1749 ; — entre Guillaume-François de Manneville, chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et Jacqueline-Félicité de Pardieu, juin 1779 ; — entre Benjamin-François-Joseph de Madre, chevalier, sieur de Beaulieu, et Marie-Elisabeth-Charlotte Grisel, septembre 1780 ; — entre Edouard Mallet de la Fontaine, négociant, et Marie-Jeanne-Françoise-Adélaïde Macarel, fille de Pierre-Michel Macarel, négociant, et de Marie-Anne-Françoise Malétra, novembre 1780 ; — entre Gilles-François Mallet de Graville, écuyer, sieur de Mailly, fils de Pierre-François Mallet de Graville et de feue Marie-Geneviève-Marguerite-Charlotte Cauvin, d'une part, et Jeanne-Marguerite de Julienne, d'autre part, septembre 1780 ; — entre Mathieu Noël-Paschal Maille, entrepreneur des manufactures de son nom à Louviers, et Catherine Martin, fille de Claude-Nicolas Martin, ancien négociant, officier des troupes bourgeoises de Rouen, novembre 1783. — Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Zéphirin de Manneville, écuyer, fils de Jacques de Manneville, référendaire en la chancellerie près le palais, d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise de Bouju, d'autre part.

G. 5136. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1706-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Mara. — Mari. — Bans de mariage entre Gaspard de la Marche, écuyer, de la ville d'Evreux, et Marie-Angélique-Suzanne de Grof, avril 1747 ; — entre Henri-Louis-Claude-René-Bon de Marguerye, chevalier, seigneur patron de Colleville, de la paroisse Saint-Malo de Valognes, d'une part, et Marie-Madeleine du Héron-Neufville, dame de Belloy, fille de Joseph Vidor du Héron, sieur de Neufville, la Motte, Saint-Remy-en-Rivière, et de Madeleine-Angélique Cornu, dame de Belloy, d'autre part, février 1751 ; — entre Charles-Antoine Marcadé, fils de Charles Marcadé et de Françoise Menier, de Saint-Eloi de Rouen, d'une part, et Marguerite de Gournay, veuve de Jean-Baptiste Follain, d'autre part, octobre 1768 ; — entre Pierre-Louis Marquier, avocat au parlement, fils de maître Pierre Richard Marquier, ancien avocat, et de Marie-Thérèse Marc de la Saussaye, de Saint-Godard de Rouen, d'une part, et Marguerite Paysant De la Fosse, d'autre part, août 1768 ; — entre Charles-Louis de Margeot, chevalier, sieur du Camp de la Mare, ancien mousquetaire du Roi, fils de François de Margeot de Corches, sieur du Parc, et de Françoise-Angélique Deshays, d'une part, et Jeanne-Françoise de Margeot, dame honoraire de Livet-sur-Authou, la-Girardière etc., fille de François-César de Margeot et de Marie-Anne Le Cousturier, d'autre part, novembre 1778.

G. 5137. (Liasse.) — 149 pièces, papier ; 2 sceaux.

**1686-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Marl. — Mary. — Bans de mariage entre Marc-Antoine-Charles-Robert de Marle, écuyer, sieur de Lizors, et Marie-Françoise-Claude de Chalon d'Auberville, mars 1747 ; — entre Pierre-Antoine Marteau, docteur en médecine de la faculté de Reims, et Marguerite-Cécile Beuvain, fille de Nicolas Beuvain, avocat au parlement de Paris et aux juridictions d'Aumale, août 1751 ; — entre Charles-Jérome de Martainville d'Estouteville, chevalier, seigneur baron d'Estouteville, marquis d'Eudemare, fils de feu Charles de Martainville d'Estouteville et de Marie-Louise-Pétronille de Brinon, dame de Meulers, d'une part, et Marie-Louise-Charlotte de Bailleul, fille de Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seigneur patron de Bailleul-Anzerville, Saint-Arnoult, Croixmare, Vilmesnil, Serville, Bénarville, Gonfreville, Mentheville, Baigneville, président à mortier au parlement, et de noble dame Marie-Charlotte-Renée de Brinon, dame patronne châtelaine de Fortmauville, août 1767. — Acte de baptême, à Saint-André de Rouen, de Louis-Augustin Marye, fils de Nicolas-Marye et de Louise Le Baillif ; parrain, Jacques Le Baillif ; marraine, Marie-Marguerite Marye, femme de M. Formont, 28 mars 1686. — Lettre de madame Chalon de Marle à M^lle^ d'Auberville, datée de Lizors, 17 août 1747 : « Je serai charmée, Mademoiselle, que le sang espagnol qui coule dans mes veines passe de race en race ; car je le crois plus constant et plus solide que le français. » — Lettre adressée à l'archevêque de Rouen par le commandant, le maire et les échevins de la ville du Havre, 20 octobre 1751 ; « Notre ville s'est déterminée, en conséquence de la lettre de M. le comte de Saint-Florentin, à doter et marier 21 pauvres filles, à l'exemple de Paris, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Afin de rendre ces mariages plus solonnels, on les a fixés, sous le bon plaisir de Votre Grandeur, au jeudy 28 de ce mois, feste de Saint-Simon et Saint-Jude, après le *Te Deum* qui sera chanté dans la principale église du Havre, vers les 4 heures après midy, en présence de tous les

corps. Comme il est d'usage au Havre, dans les grandes cérémonies, de faire monter sous les armes la garnison et toute la bourgeoisie, on a choisy ce jour de feste à cause de la misère du temps, pour avoir l'honneur de supplier Votre Grandeur de vouloir bien, en faveur de cette cérémonie, accorder la permission de célébrer ces mariages à jour de feste et le soir de dispenser les parties contractantes de la nécessité d'être fiancés les jours précédents, mesmes de deux baons restés à publier pour quelques-unes dont les noms sont contenus en la liste ci-jointe. » — Liste jointe à la pétition. — Lettre de M. Terrisse, vicaire général, au secrétaire de l'archevêché : l'archevêque avait tout accordé, excepté la permission de marier le soir; précautions à prendre à l'égard du curé, « qui est d'un caractère contredisant. » — Sceaux de l'évêque de Lisieux, 1758, et de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

G. 5138. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

**1717-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Mas. — Maz. — Bans de mariage entre Nicolas-David-Amand-Constant de Mauduit, chevalier, sieur de Semerville, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates du Roi, fils d'André de Mauduit, sieur de Sermerville, Carantonne, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et de Marie-Anne Thuret, d'une part, et Françoise-Henriette Baillieu-Picot de Miserey, fille de Nicolas-Henri Bailleu-Picot de Renneville, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, sieur de Miserey, Irville, et de Marie-Louise Lecomte, d'autre part, janvier 1768; — entre Adrien-Guillaume-François Maseline, ancien lieutenant du régiment de Bourgogne-Cavalerie, à présent capitaine à l'hôtel royal des Invalides, fils d'Adrien Maseline et de Marie-Anne Raffey, d'une part, et Françoise-Marie Laubert, d'autre part, février 1781. — Promesses de mariage entre Joseph-Pierre-Gabriel-Noël de la Morinière, contrôleur des actes à Elbeuf, veuf de Marie-Anne-Françoise Durand, et Marie-Madeleine Le Maître, veuve de Thomas Le Grand, février 1757. — Promesses de mariage entre Charles-Thomas-Joseph Mazier, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment Dragons du Roi, fils de Charles Mazier, capitaine de vaisseau, et de feue dame Marie Fizet, de la paroisse d'Offranville, d'une part, et Anne Outin, fille de feu M. Nicolas-Mathieu Outin, avocat au parlement, et d'Anne Navaille; — entre Gilles-René-Jean-Guillaume de Mauduit, sieur de la Rosière et du Pontif, fils de Jean-François de Mauduit, chevalier, sieur de la Rosière et du Pontif, et de Marie-Barbe-Jeanne Auvray, d'une part, et Louise-Suzanne-Angélique-Désirée de Vattemare, fille de Daniel de Vattemare, chevalier, sieur de Vasouy, Clercy la Motte, et de Marie-Angélique de Nouroy, d'autre part.

G. 5139. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

**1691-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Me. — Bans de mariage entre Charles-Alphonse Ménage, écuyer, sieur de Bodue, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et Anne-Françoise Varin de Croixmare, fille de feu François Varin, sieur de Bretteville, conseiller maître honoraire en la Cour des Comptes de Normandie, et de feue Marie-Anne-Cornelie Hays, ladite Anne-Françoise, pensionnaire à Bellefond, à Rouen, décembre 1766; — entre Georges Marye, sieur de Merval, fils d'Etienne-Nicolas-André Marye, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien maire de Rouen, et de Marie-Julie Godeheu, de Saint-André de Rouen, d'une part, et Marie-Anne-Eléonor-Félicité Le Planquois, fille de Nicolas Le Planquois, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Madeleine Motte, d'autre part, février 1767; — entre Maximilien-Onésiphore Mercastel, comte de Mercastel, ci-devant page de Monseigneur le comte de Provence, officier au régiment de Royal-Champagne, fils d'Emard-Nicolas de Mercastel, sieur de Saint-Etienne, Croixdalle, Alihermont, capitaine de cavalerie, et de Marie-Henriette-Victoire Gallye d'Ibouville, d'une part, et Marie-Cécile-Geneviève d'Imbleval, fille de Louis-François d'Imbleval, sieur de la Fresnaye, ancien garde du corps, et de Marie-Geneviève Painthibauld, d'autre part, septembre 1779; — entre Georges-Christophe O'Meighan, lieutenant en second au régiment irlandais Walsh, d'une part, et Isabelle-Alix-Julie O'Meighan, sa cousine, fille de Christophe O'Meighan, gentilhomme irlandais, chevalier de l'ordre du Christ, domicilié à Rouen, hors le pont, paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'autre part, décembre 1786; — entre Charles-Alexandre Isembart de Médine, chevalier, sieur de la Houssaye, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Robert-Charles-Isembart de Médine et d'Anne Duval de Sainte-Marie, d'une part, et Julie-Adélaïde Le Boullenger, fille de Léonor-Pompée le Boullenger, chevalier, sieur de Boscgoult, les Roques et Saint-Gilles, conseiller au parlement, et de Thérèse-Amaranthe Fiquet, juin 1789; — entre Jean-Baptiste Menu de Bois-Jouvin, négociant, ancien juge con-

sul et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et Marie-Anne-Madeleine Godefroy, août 1766. — Promesses de mariage entre messire Charles Isembart de Médine, écuyer, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, capitaine des vaisseaux du Roi, fils de Charles-Robert Isembart de Médine, chevalier, sieur de la Houssaye, et d'Anne Duval de Sainte-Marie, de la paroisse de Butot, d'une part, et Marie-Adélaïde de Noury de Bénouville, fille de défunt Jean-Baptiste Noury de Bénouville, chevalier, sieur de Bénouville, Serville, Etretat, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Marie-Suzanne Pavyot, d'autre part; — entre François Mesnard, chevalier, sieur de Conichard, intendant général des postes, et Marie Thérèse Brochant, fille de Pierre-Paul-Hilaire Brochant, auditeur honoraire en la Cour des Comptes de Paris.

G. 5140. (Liasse.) — 114 pièces, papier; 2 sceaux.

**1698-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme.— Mi.— Bans de mariage entre Pierre-Louis de Milleville de Bétancourt et Anne-Françoise Le Blond de la Ville du Bois, janvier 1782; — entre Pierre-Emmanuel Miollis, sous-lieutenant au régiment de la Sarre, et Marie-Agathe-Rose Langlois de Saint-Cyr, mai 1778. — Certificat du major et des officiers dudit régiment, constatant que ledit Miollis n'avait contracté aucun engagement de mariage; parmi les signatures celles du chevalier de Verac, du chevalier de Rignac, de Duparquet et de Galliffet, 12 février 1778. — Promesses de mariage entre Louis-Emmanuel Midy, conseiller échevin de Rouen, fils de Louis Midy, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien prieur juge-consul de la juridiction consulaire de Rouen, et de Marie-Madeleine-Adélaïde Le Planquois, d'une part, et Marie-Henriette Vachier, fille de Henri-Joseph Vachier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, trésorier des gages de MM. les officiers de la chancellerie près le parlement de Rouen, sieur d'Andé et du Mesnil d'Andé, décembre 1765; — entre Jean-Baptiste Michel, écuyer, sieur d'Anserville, garde du corps, capitaine de cavalerie, fils de défunt Jean-Baptiste Michel, écuyer, sieur d'Anserville, et de Marie-Michel, d'une part, et Marie-Julie Lempereur, sieur de Guerny, Douxmesnil, conseiller en la Cour des Aides, et de Marie-Louise Drouet, d'autre part, août 1780. — Sceau du régiment de la Sarre et de Scipion-Jérôme, évêque de Toul, 1739.

G. 5141. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 2 sceaux.

**1716-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre de noms d'homme.— Moc.-More.— Bans de mariage entre François-Jacques Chable de la Moisandière, conseiller du Roi, vicomte de Brionne, et Marie-Madeleine Bouchard, septembre 1737; — entre Charles de Mondion, chevalier, sieur de Montmirel, fils de Charles de Mondion et de Renée De la Barre de Valliquierville-en-Caux, d'une part, et Catherine de Martonne, fille de Jean-Baptiste de Martonne, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Catherine Duhamel, veuve de François-Alphonse de Marbeuf, de Saint-Godard de Rouen, d'autre part, mai 1742; — entre Nicolas Moreau, veuf de madame de Mothe-Thorre, et Marie-Catherine Faulcon, veuve de Pierre Hinard, juillet 1750; — entre Jean-Marie-Pompone Le Comte de Montullé et Marie-Thérèse Le Comte de Nonant, juillet 1745; — entre Jean-Baptiste de Monthiers, et Marie-Anne-Françoise Dumoncel, fille de Pierre-Nicolas Dumoncel et de Madeleine-Françoise de Garsault, mai 1755; — entre César-Anne de Monsures, chevalier, officier au régiment Dauphin-Dragons, de la paroisse de l'abbaye de Fourcarmont, fils de feu M. Jean-Baptiste de Monsures, sieur d'Erigny et de Marthe Le Grand, d'une part, et Marie-Catherine-Charlotte de Cacheleu, dame de Baromesnil, d'autre part, février 1767; — entre Jean-Baptiste Mollien, fils de Jean-Pierre Mollien et de Madeleine Hébert, de Saint-Maclou, d'une part, et Marie-Anne-Catherine Bouet, fille de Jacques Bouet et de Catherine Fiquet, d'autre part, septembre 1718; — entre François Mollien, veuf de Marie-Catherine Febvre, et Marie-Anne-Marguerite Marguerin, 1768; — entre François-Alphonse de Monsures, chevalier, sieur d'Erigny, ancien capitaine du régiment de Condé-Infanterie, veuf en premières noces d'Anne-Françoise du Blaisel, fils de Jean-Baptiste de Monsures, sieur d'Erigny, et de feue Marthe Le Grand, d'une part, et Jeanne-Emilie de Caumont, fille de François-Marie, comte de Caumont, sieur de Villers, Roupier, ancien major de dragons, et de Marie-Louise-Eléonor-Sabine Le Messier, dame du Mesnillet, septembre 1777; — entre Nicolas Mollien, fils de feu Jean-Baptiste Mollien et de Marie Mauduit, veuf de Marie-Anne Hébert, de Saint-Cande-le-Vieux, d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise Bailleul, fille de Jacques Bailleul et de Marie Rosnay, de Saint-Herbland, d'autre part, mars 1778. — Requête adressée au lieutenant général du bailliage de Rouen par Guillaume-Simon de Mont-

goubert, pour avoir mainlevée de l'opposition mise par sa mère à son mariage avec la demoiselle Lucas, 1736. — Sceau de la ville de Renaix en Flandre, 1749.

G. 5142. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

**1682-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Mori.-Moz. — Bans de mariage entre Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur de Berthouville, Ressencourt et d'Auvers, et Anne-Marguerite Chesnel de Penilleuse, avril 1745 ; — entre Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, sieur de Montemer, et Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, avril 1745 ; — entre Pierre-Bernard Morin, écuyer, et Marie-Clotilde Du Londel, avril 1765 ; — entre Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, fils d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, et de Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, d'une part, et Marie-Marguerite Madeleine de Romé, veuve de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, sieur de Sahurs, décembre 1775 ; — entre Philippe-Auguste Morin d'Auvers, chevalier, conseiller au parlement, fils aîné d'Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur d'Auvers, baron de Prétot, et d'Anne-Marguerite Chesnel de Penilleuse, et Marie-Julie-Félicité Tocqueville, fille de Philippe Tocqueville, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite Duval, mai 1778 ; — entre Marie-François-René de la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, fils de François de la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, avocat au parlement, et de Marie-Anne-Catherine Bréant, d'une part, et Louise-Henriette-Flore Le Fèvre, fille de Louis-François-Philippe Le Fèvre, avocat au parlement, bailli vicomtal de Roncherolles-en-Bray, avocat et procureur fiscal du bailliage de Gaillefontaine, et de Marie-Catherine Delamare, d'autre part, avril 1780 ; — entre Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement, ancien administrateur de l'hôpital général, conseiller-échevin à Rouen, fils de Jacques Moulin et de Louise Marette, veuf de Madeleine-Louise Lécuyer, d'une part, et Catherine-Adélaïde Goeslin, fille de Jean-Edme Goeslin, écuyer, 1er huissier au parlement de Normandie, et d'Elisabeth-Octavie-Catherine Borel, d'autre part, janvier 1781. — Actes d'inhumation, à Saint-Jean d'Elbeuf, 8 août 1755, de Marie-Jeanne Durant, femme de Joseph-Pierre-Gabriel Noël de la Morinière, contrôleur des actes ; — dans le chœur de l'église de Bardouville, le 4 septembre 1773, de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, conseiller honoraire au parlement, chevalier, seigneur et patron alternatif de Bardouville, Berville-sur-Seine, décédé le 2 septembre précédent, à l'âge de 62 ans. — Sceau de Jean-Pierre Borel, lieutenant particulier au bailliage de Rouen, 24 avril 1772.

G. 5143. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

**1649-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme.— Mu.-N.-O. — Bans de mariage entre Jacques Mullot, avocat au parlement, fils de Pierre Mullot, conseiller du Roi, assesseur en la vicomté de Rouen, et de Marie Cécile, d'une part, et Françoise Menu, d'autre part, février 1717 ; — entre Henri-Philippe-Robert de Neufville, sieur d'Echauffour, fils de feu Henri de Neufville et de Jeanne-Thérèse Collet, de Bavent, au diocèse de Bayeux, d'une part, et Catherine Dufour, fille de Jean-Pierre Dufour, sieur du Baugouet, baron du Pin, procureur général en la Cour des Aides, et de Catherine Asselin, d'autre part, juin 1735 ; — entre Marie-Joseph-Edouard de Nollent, et Aimée-Damienne de Courbezastre, mai 1748 ; — entre Nicolas Nepveu, sieur d'Espinay, conseiller au parlement, veuf de Marie-Marthe Néel de Tonnetuit, et Françoise Dallet, août 1753 ; — entre Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Varennes, baron de Belleroche, mestre de camp de cavalerie, fils de feu Joseph de Nagu et de Marie-Anne de Montholon, dame de la Plisse, d'une part, et Adélaïde-Louise Duhamel d'Orcher, dame du Marais-Vernier, fille de feu Charles-Etienne Duhamel de Mellemont, chevalier, sieur du Marais-Vernier, conseiller au parlement, et de Françoise Planterose, dame de Gonfreville-l'Orcher, d'autre part, mai 1760 ; — entre Michel Odièvre, de Saint-Maclou de Rouen, et Marie-Anne-Marguerite Pinand, sa cousine, d'Octeville-en-Caux, avril 1762 ; — entre M. Fiquet de Normanville, et Catherine Marguerite-Rosalie Le Jardinier, avril 1764 ; — entre Pierre-Denis d'Origny, écuyer, garde du corps, compagnie du Luxembourg, et Marie-Anne Du Vicquet de Saint-Inglever de Lenclos, juin 1768 ; — entre Jacques De la Neufville, fils d'Isaac-Jacques De la Neufville, avocat, veuf en 1res noces de Jeanne-Aimée le Vaillant, et en 2mes noces de Marguerite-Suzanne L'Heure, d'une part, et Marie-Thérèse Le Piot, fille de feu François Le Piot, ancien aide-major du régiment de Marteville, mars 1771 ; — entre David Nagle, fils de Maurice Nagle et de Catherine Butler (d'Irlande) et Marie-Anne Wilson, fille de Jean Wilson et de Marie Vincent, de Saint-Sever de Rouen, septembre 1777 ; — entre François-Laurent Odoard, sieur du Hazé, capitaine au corps de carabiniers de Monsieur, chevalier de Saint-Louis, fils de Philippe-Lanfranc Odoard et de Marie Dugal, de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Le

Brument du Boscflamel, veuve de François Baudouin des Cambres, d'autre part, août 1777 ; — entre Louis-Daniel Olivier, avocat en la cour, et Marie-Marguerite de Saint-André. — Acte de baptême, à Saint-Jean-en-Grève à Paris, de Charles-Gabriel, fils de Joseph de Nagu, marquis de Varennes, lieutenant-colonel des gardes du corps suisses de la Reine, seconde douairière d'Espagne, et de Marie-Anne de Montholon, 6 mai 1729. — Acte d'inhumation, au même lieu, dudit Joseph de Nagu, mort à l'âge de 48 ans, 28 octobre 1730. — Acte d'inhumation, à Saint-Martin-sur-Renelle, 7 novembre 1751, de Marie-Marthe-Elisabeth Néel de Tonnetuit, femme de Nicolas Nepveu, décédée à l'âge de 29 ans.

G. 5144. (Liasse.) — 283 pièces, papier.

**1715-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Pa. — Bans de mariage entre Louis Parent, fils de Louis Parent et de Marguerite Sadée, d'une part, et Louise-Marie Duval du Sortoir, fille d'Isaac Duval du Sortoir et de Louise Hébert de Saint-Gervais, d'autre part, mai 1724; — entre Charles-Gaspar Papavoine de Teuville, fils de Jacques Papavoine de Canappeville, conseiller honoraire au parlement, et de Marie Bordel du Plessis, d'une part, et Marie Claire Angélique Le Seigneur, fille de Louis Le Seigneur, sieur de Reuville, Amontot, et de Marie-Angélique Lespiney, avril 1741 ; — entre Louis-César de Paul, écuyer, sieur de Boislaville, et Marie-Thérèse Julienne Picquet, avril 1744; — entre Louis-François Patry, sieur du Précommun, et Marie-Anne-Barbe Le Diacre, septembre 1756; — entre Théodore de Paix-de-Cœur, officier de bataillon de Gisors, fils de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur, écuyer, sieur de la Saussaye, et d'Aldegonde de Bertout, d'une part, et Marie-Thérèse-Elisabeth Hatteveille, fille de Jean-Charles Hatteveille de Chambry, garde du corps, et de Marie-Thérèse de Ferrare, veuve de Noël Blondel, chevalier de Saint-Louis, septembre 1765 ; — entre Louis-François-Marc de Paul, sieur de Francmanoir, capitaine de cavalerie, fils de Louis-César de Paul, sieur de Boislaville, et d'Henriette Pottier, d'une part, et Marie-Anne-Adélaïde-Julie Hébert, janvier 1766 ; — entre Charles-Philippe-Alexandre de Pacarony de Molincourt, écuyer, fils de Charles-Philippe-Alexandre de Molincourt et de Geneviève Ruellon, d'une part, et Marguerite-Angélique Le Bret, fille de Charlotte Drouet d'Esmanville, d'autre part, février 1767; — entre Louis-Pierre-Thomas-Bonaventure de Paul des Héberts, écuyer, fils de Pierre-Charles-François de Paul des Héberts, trésorier général de Fance, au Bureau des Finances, et de Marie-Madeleine-Cécile Pottier, d'une part, et Marie-Rose Lamy, fille de Louis-Jean Lamy de Quibermont, ancien receveur payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes, février 1768 ;— entre Pierre-François de Paul, sieur de Loury, ancien officier au régiment de Béarn, fils de Pierre-Charles François de Paul des Héberts, et de Cécile Pottier, d'une part, et Marie-Madeleine-Anne Le Duc, fille de Pierre Le Duc, auditeur honoraire en la Cour des Comptes, mai 1768; — entre Jean-Baptiste-Michel-Sébastien Le Painturier de Ricarville, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Saintonge, et Marie-Thérèse Lallemant, mai 1778; — entre Jean-Pierre-Bruno Pain, avocat au parlement, et Anatole-Victoire Travers, mai 1780 ; — entre Thomas-Sébastien Paisant de la Fosse, greffier garde des archives de la cour, et Marie-Thérèse-Aimée de la Neufville, novembre 1783 ; — entre Jacques Parent, sieur d'Althemare, fils de Louis Parent, sieur de Saint-Ouen-sous-Brachy, et de Marie-Madeleine Sannier, d'une part, et Henriette-Adélaïde-Sophie Vieillot, fille de Nicolas Vieillot, président au grenier à sel de Saint-Valery-en-Caux, marguillier de Saint-Rémy de Dieppe. — Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Hector-Nicolas Pavyot, sieur de Saint-Aubin, Lezeville, président en la Cour des Comptes, et à Henriette Duquesne de Brothonne, dame de Tocqueville, février 1740. — Promesses de mariage entre Charles-Mathieu Papavoine, négociant à Louviers, fils de Charles-François-Pierre Papavoine et d'Anne-Catherine Piéton, d'une part, et Catherine-Thérèse-Aimée Grandin, fille de Michel Grandin, négociant à Elbeuf, et de Marie-Anne Flavigny, d'autre part, février 1778.

G. 5145. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

**1711-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Pe. — Bans de mariage entre Nicolas-François Hérambourg, écuyer, conseiller du Roi en la Cour des Comptes, fils de défunt messire Nicolas Hérambourg, écuyer, conseiller en la même cour, et de Barbe-Françoise L'Argillé, d'une part, et Marie-Calixte Hébert, fille de François Hébert, avocat au parlement, sieur des fiefs du Boscfollet et du Moulin, et de défunte Marie-Trérèse Besnière, d'autre part, septembre 1724; — entre Charles Perchel, imprimeur, fils de Jean Perchel et de Marie Castel, d'une part, et Catherine Marmion, d'autre part, novembre 1778; — entre Jean-Nicolas Pelletier et Marie-Anne-Catherine-Geneviève Curmer, fille de Jean-Baptiste Curmer, et de Catherine Durand, de Saint-Pierre de Carville, octobre 1780. — Acte d'inhuma-

tion, à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 2 juillet 1770, de Jean-Baptiste Desabaye, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté de la maréchaussée générale, monnayer de France et négociant à Rouen.

G. 5146. (Liasse.) — 183 pièces, papier; 2 sceaux.

**1677-1690**, — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ph.— Pi. — Bans de mariage entre Charles-Barthélemi de Pillon, écuyer, sieur de la Tillais, fils de Charles de Pillon et de Marie-Charlotte Ribaut du Mesnil, d'une part, et Marie-Catherine Absolut, d'autre part, octobre 1716; — entre Louis-Henri Laurent, écuyer, sieur du Clariel, et Marie-Catherine-Antoinette de la Houssaye du Bourdonné, mai 1740; — entre Antoine-Nicolas Picquefeu de Neuville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps, capitaine de cavalerie, fils de feu Jean-Louis Picquefeu, ancien garde-marteau aux eaux-et-forêts en la maîtrise de Rouen, et d'Anne Coiffrel, d'une part, et Marie-Barbe-Elisabeth Le Meau, fille d'un officier invalide, d'autre part, août 1768; — entre Pierre-Maximilien Picquet, écuyer, sieur de la Houssi ette, du Clariel, etc., fils de Pierre Picquet, écuyer, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine Colombel, d'une part, et Françoise-Elisabeth Eloy, de Clères-en-Caux, d'autre part, janvier 1768; — entre Emmanuel-Antoine-Réné Pinceloup de Maurissure, auditeur en la Chambre des Comptes, fils d'Emmanuel-René-François Pinceloup de Maurissure, ancien maire de Nogent-le-Rotrou, et de Judith Després de Buré, d'une part, et Louise-Marguerite Le Sage du Mesnil-Hurel, fille de François-Richard Le Sage du Mesnil-Hurel, mestre de camp de cavalerie, et de Marie-Marguerite Guillier, d'autre part, mars 1781; — entre Jean-Baptiste-Patrice Picquenot, fils de Michel Picquenot et de Marie-Elisabeth Dillard, de Monville, d'une part, et Marie-Anne Du Thil, fille de Georges Du Thil, et de Marie-Marguerite Le Retour, aussi de Monville, d'autre part, novembre 1779; — entre Esprit-Augustin-Louis de Piperey, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Marolles, conseiller au parlement, fils d'Esprit de Piperey, chevalier, et d'Agnès Le Court de Noirval, veuf de Ravennes de Picquot, d'une part, et Jeanne-Louise Carrel de Thibouville, fille de Claude-Louis-Aimable Carrel, chevalier, sieur de Thibouville-la-Rivière, Corneville, la Masoue, conseiller de grand'chambre au Parlement, et de Françoise-Catherine Le Bachelier, d'autre part, février 1785; — entre Marc-Antoine-Félix Pinard de Boishébert, capitaine dans le corps royal du génie, fils d'Aimable-Guy-Bertrand Pinard, docteur en médecine à Rouen, et de Marie-Anne Le Mercier, d'une part, et Julie-Henriette Bournisien Despréaux, fille de Pierre-Nicolas Bournisien et de Marie-Catherine Le Mercier, d'autre part, octobre 1785. — Procuration donnée par Jacques Pinand, ancien curé d'Octeville, official de Montivilliers, demeurant à Octeville, pour nommer, à sa place, l'enfant né du mariage de M. Pinand, ancien capitaine de frégate du Roi, et de demoiselle Fourny, fille d'un procureur du Bureau des Finances à Rouen, 10 mars 1767. — Sceau de la juridiction royale du Fort-Royal de l'île de la Martinique, alors exercée par Jean-Médéric-Moreau, 24 octobre 1749.

G. 5147. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 274 pièces papier; 1 sceau plaqué.

**1712-1790**. — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Pl.-Po. — Bans de mariage entre Jean-Philippe Pointcheval, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, et Marie-Jeanne-Angélique-Dorothée Huet, février 1752; — entre Robert Potier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, fils de Robert Potier, écuyer, sieur de Butot, et de Marguerite Marquet, veuf de Louise de Radiolles, d'une part, et Marie-Madeleine d'Imbleval, fille de feu Pierre-François-Vulfran d'Imbleval et de Marie-Anne du Castel, d'autre part, Janvier 1752; — entre Charles de Pottret, écuyer, gendarme de la garde ordinaire du Roi, fils de François de Pottret et d'Anne-Françoise Ferey, d'une part, et Marie-Madeleine-Félicité de Rougeville, fille de François de Rougeville, conseiller en la Cour des Comptes, et de Madeleine Louise-Geneviève Midy, d'autre part, février 1763; — entre François-David Planteroze, écuyer, ancien commissaire provincial des guerres de la Généralité de Rouen, d'une part, et Marie-Madeleine Trudaine, veuve d'Antoine du Laurent de Crose, président au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, d'autre part, novembre 1765; — entre Jean-Baptiste-Louis-Benjamin Pontus, avocat au Parlement, et Catherine-Anne Delaistre, fille de Pierre-Paul Delaistre, contrôleur du receveur payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine-Clotilde Bréant, janvier 1766; — entre Jacques-Robert Parnuit, procureur du Roi en la maîtrise des eaux-et-forêts de Caudebec, lieutenant des troupes bourgeoises de Rouen, et Marie-Anne-Céleste Canivet, juillet 1766; — entre Jacques-Henri-Anselme-Joseph-Auguste Poret de Boisandre, ancien capitaine de cavalerie, capitaine gouverneur du château et parc de Bagnollet, écuyer, commandant les écuries et vénerie de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, seigneur du Val de Rouvre, fils de Jacques-Joseph de Boisandre, et d'Hyacinthe Anselme de Hardouin, d'une part, et Marie-Louise Robert de Saint-

Victor, fille de feu Louis Robert, chevalier, sieur de Saint-Victor, conseiller au Parlement, et de Marie-Françoise-Charlotte Hellouin, décembre 1766; — entre Joseph-Louis Plaimpel, écuyer, sieur d'Heugueville-la-Ferté, conseiller du Roi, lieutenant général civil en la marine et amirauté de France au siège royal du Havre et Harfleur, fils de feu Jean-Baptiste Plaimpel, écuyer, lieutenant général civil et criminel en l'amirauté, et de Jeanne Thorel de Maison, dame de Touffreville, d'une part, et Mélanie-Joseph Desticher, fille de feu Jean-Baptiste-Pierre Desticher, ancien échevin du Dunkerque, et de Marie-Geneviève Tugghe, juin 1780. — Promesses de mariage entre Nicolas-Louis Pommeraye, conseiller maître ordinaire en la Cour des Comptes, fils de Louis Pommeraye, aussi conseiller maître en la même Cour, seigneur et patron honoraire du Grand-Couronne, et de feue Marie-Catherine Le Couteulx, d'une part, et Marie-Louise Christine-Duval, fille d'Yves-Michel Duval, chevalier, président en la Cour des Comptes, patron de Morgny, et de Marie-Barbe-Thècle Lesdo de Rivière, avril 1760; — entre messire André-Michel-Alexandre de Poërier, chevalier, comte d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils d'Adrien-Charles de Poërier, marquis d'Amfreville, seigneur et haut justicier d'Amfreville, Brousval, Taillepied, Neuville, et de Cécile-Françoise-Gabriel de Poërier, d'une part, et Marie-Marguerite Berthelot de Belloy, veuve de Louis-François de Chalon, seigneur d'Auberville-la-Manuel, conseiller au Parlement, fille de feu Simon Berthelot, écuyer, sieur de Belloy, Versigny le Sart, et de Claude Landais, d'autre part; — entre Michel Plichon, avocat au Parlement de Rouen, et Marie-Anne-Louise-Catherine Bance. — Acte de baptême, en la paroisse Saint-Crespin-sur-Scie, de Pierre-Claude Plougoulm, fils de Pierre Plougoulm, maître-d'hôtel de M. Dambray, février 1764. — Sceau de la juridiction royale de Cassel, 1771.

G. 5148. (Liasse.) — 195 pièces, papier; 1 sceau.

**1716-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Pr. — Q. — Bans de mariage entre André de Quintanadoine, écuyer, sieur de Betteville, fils de François de Quintanadoine, seigneur et patron de Boscguerard, Brétigny, et de Madeleine Vettier, de Pont-l'Evêque, d'une part, et Marie-Geneviève Baudry, fille de feu Nicolas-Charles Baudry, chevalier, seigneur d'Imbleville, Tiédeville, Querville, des Perrois, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Deshommets, d'autre part, juillet 1724; — entre Claude-Jacques Quevremont de Montbillet, avocat au parlement, et Jeanne Pigache, veuve de Nicolas Le Grand, septembre 1776; — entre Louis-Valentin-Rupert Quibel, officier de la maison du Roi, négociant à Rouen, et Louise-Catherine-Victoire Pain-Détancourt, fille de feu M. Louis-Adrien Pain-Détancourt, négociant, et de Catherine-Victoire Cobert, février 1782. — Promesses de mariage entre François-Guillaume Prier d'Hatanville, écuyer, conseiller du Roi, capitaine de cavalerie, lieutenant de la prévôté générale de Normandie, fils de Guillaume Prier, négociant, maire et échevin de la ville du Havre, et de Marie de Paix-de-Cœur, d'une part, et Catherine-Françoise Dennel, fille de Louis-Charles Dennel et de Catherine Morel, receveuse générale de la principauté et paroisse de Saint-Pierre d'Yvetot, février 1757; — entre Jean-Baptiste de Quèvremont de la Motte, marchand tonnelier, fils d'Etienne de Quèvremont, sieur de la Motte, bourgeois de Dieppe, et d'Anne Cherus, d'une part, et Louise d'Elippe, fille de Henri d'Elippe, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment Royal-Roussillon cavalerie, et de Françoise d'Imbleval, d'autre part. — Sceau de la juridiction du bourg de Vaize, près Lyon, 1765.

G. 5149. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

**1702-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ra. — Re. — Bans de mariage entre François-Guillaume de Rély, écuyer, sieur de Gournay, et Jeanne-Catherine Mouchard, mai 1725; — entre Claude-François-Jacques Rabier, capitaine de navire, fils de Claude Rabier, trésorier de Saint-François du Havre, et Marie-Jeanne-Elisabeth Dorion, août 1765; — entre Jean-Claude Rabier, fils de feu François-Olivier Rabier, et de Marie-Geneviève Ferey, d'une part, et Marie-Catherine-Victoire De la Votte, fille de Jacques-Nicolas De la Votte, sieur de Clermont, et d'Elisabeth-Françoise Deberry, d'autre part, juin 1766; — entre Charles de Raimfreville, chevalier, sieur de Noyers, fils de feu Charles-François de Raimfreville et de Louise de Caqueray, d'une part, et Françoise-Thérèse de Caqueray, fille de Charles de Caqueray et de Marie-Thérèse de Gaillardbois, d'autre part, juin 1766; — entre Nicolas-Emmanuel Renaut, marchand à Rouen, veuf d'Angélique Tuvache, et Marguerite de Paix-de-Cœur, avril 1775; — entre messire César-Louis de Rassent, marquis chevalier, vicomte et seigneur d'Archelles, Bretteville, ancien capitaine commandant au régiment de Champagne, chevalier, de Saint-Louis, fils de feu messire Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, sieur d'Archelles, grand bailli d'épée du pays de Caux, major d'infanterie, et de

feue noble dame Jeanne-Françoise-Angélique-Charles de la Blandinière, d'une part, et Charlotte-Jeanne-Prosper Bigot du Manoir, fille de messire Nicolas-Alexandre Bigot, chevalier, seigneur patron de Sommenil, seigneur de Cleuville, Buvreil et autres lieux, ancien maire de Rouen, élu au tour de la noblesse, et de feue noble dame Charlotte-Prosper Du Bosc, d'autre part, mai 1784. — Acte de baptême, à Archelles, 9 juin 1744, de César-Louis de Rassent, précité; parrain, Louis le Cordier de Bigars, comte de la Heuze. — Actes d'inhumations, à Butot, le 10 novembre 1731, de Marguerite de Paix-de-Cœur, fille de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur et d'Aldegonde de Bertout; —à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, le 16 mai 1742, de Charles-Emmanuel Regnault, avocat au Parlement, ancien trésorier de cette paroisse, décédé à l'âge de 68 ans; — à Monville, le 6 janvier 1748, de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur de la Saussaie, décédé à l'âge de 45 ans; — à Archelles, le 29 novembre 1774, de Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, vicomte d'Archelles, major de la capitainerie garde-côtes, décédé le 28 novembre, à l'âge de 66 ans.

G. 5150. (Liasse.) — 131 pièces, papier; 2 sceaux.

**1718-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ri. — Bans de mariage entre Gédéon-Robert Richier, écuyer, sieur de Cerisy, Lisle, Boscbestre, fils de feu Jacques Richier, écuyer, sieur de Cerisy, et de Marie-Valentine Voisin, d'une part, et Marie-Madeleine Asselin de Fresnelles du Moucel, fille de François Asselin, sieur du Moucel, et de Marie-Françoise de Rouen de Bermonville, d'autre part, juillet 1742; — entre Joseph Richier, sieur de Cerisy, fils des mêmes, et Marie Guenet de Saint-Just, fille de Jacques-André Guenet de Saint-Just, chevalier, seigneur patron des Jonquerets, sieur de la Pille, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Du Marest, d'autre part, septembre 1748; — entre Jean-Louis de Richemont, écuyer, et Félicité-Monique Le Roux du Fay, avril 1754; — entre François-Nicolas Rivière, avocat au Parlement de Paris, conseiller du Roi et de Monsieur, vicomte de Moyaux, procureur du Roi et de Monsieur en la vicomté du Sap, et Marie-Rosalie-Anqueulle, mars 1780; —entre Pierre-François de Ribaucourt de Rogemont, écuyer, garde du corps de Son Altesse Royale le comte d'Artois, fils de Jean-Antoine de Ribaucourt et d'Anne-Charlotte Barbier, d'une part, et Marie-Angélique-Rose d'Abancourt, fille de Louis-Ferdinand d'Abancourt, et de Cécile-Suzanne de Blancbaston, d'autre part (à Fallencourt), juillet 1780. — Acte d'inhumation, à Saint-Nicaise de Rouen, le 16 avril 1736, de Jean-Joseph Richomme, conseiller en la Cour des Comptes, décédé à l'âge de 40 ans. — Petit sceau de l'abbaye de Fécamp, 1760.

G. 5151. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 223 pièces, papier.

**1677-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ro. — Ry. — Bans de mariage entre Jean-François de Mauduit, écuyer, sieur de la Rosière, du Pontif, etc., et Marie-Barbe-Jeanne Auvray, février 1736; — entre Nicolas-Philippe-Claire de Roquigny, écuyer, sieur de Sainte-Claire, garde du corps du Roi, fils de Nicolas de Roquigny, écuyer, sieur de Pellevert, capitaine garde-côtes, et de Marie-Thérèse Godebit, d'une part, et Catherine-Elisabeth Jacob, fille de François Jacob, bourgeois de Dieppe, et de Catherine Crespin, d'autre part, février 1740; — entre haut et puissant seigneur Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, brigadier des armées du Roi, veuf en premières noces d'Eléonore-Gabrielle-Louise-Françoise de Crux; en deuxièmes, de Marie-Thérèse-Sophie de Rouvroy, fils de Jean-Baptiste de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, et de Marie-Madeleine Colbert de Blainville, demeurant à Paris, au palais d'Orléans, dit Luxembourg, d'une part, et M^lle^ Charlotte-Natalie de Manneville, fille de Henri-Joseph de Manneville, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques, et d'Amable-Françoise-Charlotte Asselin de Frenelle, marquise de Manneville, d'autre part, avril 1751; — entre Joseph de Robillard, écuyer, veuf en dernières noces de Marie-Anne Jean, fils de feu messire Jean de Robillard, écuyer, et de feue dame Françoise Élie, d'une part, et Marie-Anne Delaporte Le Marié, veuve de feu Michel-Hubert Beaugrourd, avocat, fille de feu messire Pierre De la Porte, écuyer; et d'Anne Le Pigner d'Arques, de la paroisse Saint-Godard de Rouen, d'autre part, août 1754; — entre Guillaume-Pierre-Marin Rondeaux, marchand à Rouen, fils de Guillaume Rondeaux et de Madeleine-Catherine Moüette, d'une part, et Marthe-Elisabeth Neveu, fille de Jean-Baptiste Neveu et d'Anne-Charlotte Gaillard, d'autre part (à Saint-Lô de Rouen), janvier 1761; — entre messire Louis Robert, chevalier, seigneur patron de Saint-Victor-la-Campagne, conseiller du Roi en ses Conseils, son président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant en son hôtel, rue des Maillots, à Rouen, fils de feu messire Louis Robert de Saint-Victor, conseiller honoraire au Parlement, et de feue noble dame Marie-Françoise-Charlotte-Emilie Hellouin du Quesnay, d'une

part, et Marie-Anne-Françoise-Reine Le Camus, demeurant au couvent des religieuses de Bellefond, rue Beauvoisine, fille de M. Antoine-Brice Le Camus, nommé François Le Camus l'aîné par lettres-patentes de Sa Majesté, seigneur de Montaure et du Vieux-Rouen, et de Madeleine-Catherine-Reine Charles, dame de Courtevillier, d'autre part (à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen), juin 1766; — entre Claude-Alexandre de Roquigny, écuyer, sieur du Catelet, ancien capitaine de cavalerie, officier major des ville et château de Dieppe, fils de feu messire Nicolas de Roquigny, écuyer, chevalier de Saint-Louis, commandant la capitainerie garde-côtes de Berneval, et de feue Marie-Angélique Godeby, veuf de Geneviève Bachelier, d'une part, et Marie-Anne-Suzanne Petit, fille de Nicolas-Louis Petit, receveur de Monseigneur l'amiral pour le département de Dieppe, et de Catherine Langlois, d'autre part, septembre 1768; — entre Nicolas-Jean-François de Romé, chevalier, baron haut-justicier du Bec-Crespin, sieur de Fresquiennes, conseiller au Parlement, fils de feu messire Nicolas-Louis de Romé, chevalier de Saint-Louis, et de Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquierville, dame d'Allouville, d'une part, et Catherine-Adélaïde Hescamps de Coltot, fille mineure de Jean-Louis-Jacques Hescamps de Coltot, sieur de Grosfy, conseiller au Parlement, et de feue Anne-Adélaïde Le Painturier de Guillerville, d'autre part (à Saint-Patrice de Rouen), février 1777; — entre Pierre de Roüot, officier au régiment de Flandre, fils de Christophe-François de Paul de Roüot, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, sieur de Fossieux, et de Marie-Madeleine de Boudet de Marrange (de Pont-à-Mousson), d'une part, et Julie-Modeste-Aymard Gallye du Plessis, fille de feu Nicolas-Joseph Gallye, écuyer, sieur de Saint-Denis, et de Marie-Anne-Elisabeth de Creny de Plainneville, d'autre part, octobre 1779; — entre maître François-Guillaume Roussel, avocat en la Cour, et Aimable-Victoire-Honorine Vallée de Prémare, février 1781. — Promesses de mariage entre Romain-Abraham de Rouen, chevalier de Bermonville, chevalier de Saint-Louis, seigneur et patron honoraire de Connelles et de Saint-Pierre-de-la-Garenne, fils de défunt Adrien de Rouen et de Madeleine Le Guerchois, d'une part, et Marie-Madeleine-Marguerite Baudouin, fille de Pierre-Nicolas Baudouin, chevalier, seigneur de Gonzeville, le Thil, la Londe, Boissay-le-Châtel, Tilly, Saint-Pierre-le-Petit, conseiller en la grand'chambre du Parlement et de Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon, pensionnaire du couvent de Bellefond, d'autre part, septembre 1742; — entre Pierre-François Roger du Quesné, avocat au Parlement, fils de Pierre-Guillaume Roger, ancien syndic de l'ordre des avocats du même Parlement, et de Marguerite Le Largue, d'une part, et Anne-Marguerite-Charlotte Bourdet, fille de feu M. Charles Pompone Bourdet, gentilhomme servant de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, et de Marguerite-Françoise Blavet du Marais, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, d'autre part, mai 1768; — entre Pierre-Adrien de Rouen, chevalier, sieur de Bermonville, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de feu Adrien de Rouen de Bermonville, conseiller en la même cour, et de Madeleine Le Guerchois, d'une part, et Marie-Marguerite-Louise Heurtaut, fille de Jean-Charles Heurtaut, chevalier, sieur de Lammerville, et de Marie-Catherine Grossin de Saint-Thurien, d'autre part. — Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Adrien-Amable-Marie de Rouen de Bermonville, sieur de Bermonville, Valliquierville, Alvimare, Cléville, les Ifs, Autretot, Cantelou-le-Bocage, Forest, Percy, Saint-Germain, Saint-Martin de Varville, Foucarville, baron de la Lutumière, président en la Cour des Comptes, fils d'Adrien-Hector de Rouen de Bermonville, et de Marie-Marguerite-Suzanne Lesdo de Valliquierville, et à Aimable-Madeleine-Marguerite-Luce Caillot de Coquereaumont, fille d'Antoine-Pierre-Thomas-Louis Caillot, chevalier, sieur de Coquereaumont, président en la même Cour, et de Marie-Barbe-Luce Lesdo de Valliquierville, juin 1772.

G. 5152. (Liasse.) — 192 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1699 — 1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. —Sa.—Bans de mariage entre Barthélemy de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, et Louise-Gabrielle de Boniface, septembre 1730; — entre Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, et Elisabeth Le Noble du Perrey, juillet 1745; — entre Nicolas-Charles de Saint-Ouen, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de M. Louis de Saint-Ouen, d'une part, et Marie-Madeleine Homo, d'autre part, juin 1748; — entre Jean-Antoine-Samson Desmarquets, conseiller du Roi, maître particulier des eaux-et-forêts d'Arques et Neufchâtel, fils de feu M. Jean-Louis Desmarquets, négociant à Dieppe, et de Madeleine de la Viéville, d'une part, et Françoise-Charlotte Le Paige, fille de feu M. Jean-Baptiste Le Paige et de Françoise Varangue, de Saint-Saëns, d'autre part, août 1751; — entre Pierre Satrain, écuyer, conseiller auditeur en la Cour des Comptes, fils de Pierre Satrain et de Marie de Réauté, d'une part, et Catherine-Angélique Lamant, d'autre part, février 1752; — entre François-Gabriel-Emmanuel-Hubert-Dominique du

Saix, écuyer, et Claude-Elisabeth-Scholastique Marsollet, fille de Pierre Marsollet, avocat au Parlement, et d'Anne-Claude-Elisabeth Mouchard (à Saint-Patrice de Rouen), d'autre part, décembre 1762; — entre Nicolas-Dominique de Saint-Pierre, capitaine de navire, fils de feu Nicolas de Saint-Pierre et de feue Catherine Godebout, natif de la paroisse Notre-Dame du Havre-de-Grâce, d'une part, et Marie-Anne Cousin de Grainville, fille de messire Guillaume Cousin, sieur de Grainville, écuyer, aide-major de cette ville, et de noble dame Madeleine-Geneviève Masselin, d'autre part, octobre 1768; — entre Pierre-François-Amand Sacquespée, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, fils de Maurice-François-Denis Sacquespée, ancien procureur et avocat au Parlement, et de Marguerite Ferrière, d'une part, et Marie-Marthe-Catherine Brunel, d'autre part, juillet 1769; — entre Gaspard-Auguste de Sarcilly, fils de Pierre-Georges de Sarcilly, chevalier, sieur d'Ernes-le-Châtel, et de Gabrielle-Marthe de Morel, d'une part, et Marie-Louise-Agathe de Filleul, fille de messire Louis-Dominique Filleul de la Fresnaye et d'Anne-Catherine-Agathe-Dominique Boutren, d'autre part, avril 1771; — entre Louis Robert de Saint-Victor, veuf de Madeleine-Françoise Le Camus, et Adélaïde de Grenier de Cauville, janvier 1787. — Promesses de mariage entre Charles-François de Saint-Ouen, chevalier, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et de Marie-Marguerite d'Oriencourt, d'une part, et Élisabeth Le Noble du Perrey, d'autre part; — entre Charles-Adrien de Saffrey, sieur du Boslabbé, fils de Noël-François de Saffrey, sieur du Boslabbé, avocat, et de Marie-Marguerite du Guernier, d'une part, et Jeanne Guérard, d'autre part. — Consentement donné par Claude de Vial, veuve de François Le Noble, chevalier, seigneur de Bailleul, Chavigny, le Perrey, conseiller au Parlement, domiciliée à Bailleul, au mariage de sa fille Elisabeth Le Noble du Perrey avec Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 21 juillet 1745. — Inhumations, à Notre-Dame de Neufchâtel, de dame Michelle Renaut, femme de Charlotte-Françoise de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 4 otobre 1743; — à Notre-Dame de Louviers, de Madeleine-Catherine-Reine Charles, veuve d'Antoine-Brice Le Camus, décédée à l'âge de 38 ans, 25 décembre 176 . — Sceau d'Étienne Patry, lieutenant général du bailli de Caux au siège de Neufchâtel, 1743.

G. 5153. (Liasse.) — 215 pièces, papier; 1 sceau.

**1615-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre aphabétique de noms d'homme. — Sc. —Sy. — Bans de mariage entre Jacques Susanne, écuyer, sieur de la Motte du Busc, et Françoise-Elisabeth De la Votte, novembre 1761; — entre Pierre Susanne du Clariel, écuyer, veuf, fils unique de Nicolas Susanne, capitaine de dragons dans le régiment d'Estrades, et de Catherine Dedun, d'une part, et Françoise-Marie Marquet de Vassonville, janvier 1767; — entre Désiré-Henri Seffrye, avocat en Parlement, conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage d'Andely, patron de Molaincourt, fils de François-Martin Seffrye, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Election d'Andely, et de feue dame Anne-Françoise Coutant, d'une part, et Rose-Thérèse-Apolline Crommelin, fille de Samuel Crommelin, changeur du Roi en la cour des monnaies, et d'Anne-Joséphine-Thérèse Fleury, d'autre part, août 1778; — entre Louis-Jacques-Antoine de Sourdeval, capitaine au corps royal d'artillerie, régiment de Toul, chevalier de Saint-Louis, fils de Claude-Antoine de Sourdeval, écuyer, et de Jeanne-Julienne Duparc de Lokemaria, natif de Calais, d'une part, et Angélique-Sophie Plaimpel, fille de Robert Plaimpel, docteur en médecine, et de Catherine Le Tourneur, d'autre part, août 1778; — entre Jean-Barthélemy Selles de Boscherville, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, seigneur patron honoraire de Notre-Dame de Boscherville, fils de Jean-François Selles et de Marie Lecomte, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse-Victoire De Jaulne de Salmonville, d'autre part, août 1779. — Promesses de mariage entre Raoul de Sonning, chevalier, sieur de Sorquainville, fils de Raoul de Sonning, chevalier, et de Marie-Anne Le Masson, d'une part, et Eléonore-Adélaïde-Françoise Duval d'Amonville, fille de Pierre-Antoine-Louis Duval, sieur d'Amonville, et de Marie-Elisabeth-Amable Grandin de Raimbouville, d'autre part, octobre 1776. — Contrat de mariage entre Jean de Fautereau, baron de Crétot, et Marie de Cauquigny, fille de Pierre de Cauquigny, écuyer, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, 1615. — Acte d'inhumation de Jean-François Selles, seigneur de Notre-Dame de Boscherville, décédé, à l'âge de 73 ans, 9 octobre 1774. — Sceau de la ville de Mons en Hainaut, 1745.

G. 5154. (Liasse.) — 147 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1690-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ta.-Ti. — Bans de magiage entre Charles-Joseph Taillepied de Plémont, fils de feu Antoine Taillepied et de Marie-Françoise de Corsembleu, d'une part, et Marie-

François Addée, d'autre part, mai 1766; — entre Charles-Jean-Baptiste de Tilly de Prémont, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, fils de Louis de Tilly, ancien capitaine au régiment de Berry, et de Marie-Anne Janvau d'Heresne, de Vernon, d'une part, et Marie-Julie-Françoise France, fille de feu Guillaume France et d'Elisabeth-Catherine Belard, veuve de Pierre-Alexis Asselin Desparts, commissaire ordinaire des guerres, d'autre part, novembre 1776; — entre Marie-Guillaume-Augustin Tison Desmarets, avocat en Parlement, fils du feu maître Nicolas Tison et de Jeanne-Françoise Carré, de Hardinvast, au diocèse de Coutances, d'une part, et Louise-Julie Cabut, fille de feu maître Jacques-Simon Cabut, avocat au Parlement de Normandie, et de Marguerite-Françoise Benoist, d'autre part, août 1776; — entre François de Tirebarbe, écuyer, sieur de Laville, officier au régiment de Boulonnois, d'une part, et Louise-Charlotte Dufour de Longuerue, d'autre part, août 1780; — entre Pierre Taillet, conseiller échevin de Rouen, veuf depuis 10 ans de Marie-Catherine Galopin, fils de feu Pierre Taillet, ancien juge-consul, et de Marie Laugeois, d'une part, et Marie-Anne de Farcy, veuve depuis près de 2 ans de M. Robert Desfriches, et fille de Jacques de Farcy, secrétaire du Roi, président en l'Election, et de Léonor Huet, d'autre part. — Inhumation à Saint-Maclou de Mantes, le 1er août 1659, d'Antoine Taillepied de Plémont, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, décédé à l'âge de 68 ans. — Sceau du bailliage du duché-pairie d'Aumale, 1778.

G. 5155. (Liasse.) — 249 pièces, papier ; 1 sceau.

**1709-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. —Th.— Bans de mariage entre Pierre-Christophe Thélot, sieur de la Binaudière, ancien garde du corps du Roi, et Marguerite Boullan, décembre 1741 ; — entre François-Nicolas de Thunes, sieur du Haguet, fils de François de Thunes, sieur des Bouelles, et de dame de Livet de Sorquainville, veuf de François-Ursule de Cailleville, d'une part, et Marie-Madeleine Le Vigner de la Londe, fille de Jean-Baptiste Le Vigner, sieur de Marly, et de Marie-Madeleine Ouldart, d'autre part, 1749; — entre Joseph-François Thieffray, avocat en Parlement, fils de Nicolas Thieffray, bourgeois de Dieppe, et de Marie-Françoise Thieffray, d'une part, et Marie-Anne Martin de Saint-Pierre, âgée de 33 ans, fille de Louis de Saint-Pierre, bourgeois de Rouen, et de Marthe Desportes, veuve de Jean-Baptiste-Adrien Arnois, sieur de Captot, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, d'autre part, janvier 1752; — entre Jacques-Louis-Hippolyte Thillaye, écuyer, sieur du Boullay, fils de Louis-Nicolas Thillaye de Boisenval, écuyer, sieur du Boullay, conseiller notaire et secrétaire du Roi, et de Marie-Anne-Antoinette Couture, de Lisieux, d'une part, et Marie-Catherine-Mélanie Botereau, fille de Jacques Botereau, négociant, ancien prieur et juge-consul à Rouen, et de Marguerite Martine-Catherine Le Couteulx, d'autre part, mars 1767; — entre Jean-Baptiste-Thomas de Thibout, chevalier, marquis de Durcet, fils de Jacques-Claude de Thibout, chevalier, seigneur de Grais, de Durcet, Landigou, etc., et de Marie-Rose de Montpinçon, d'une part, et Marie-Marthe d'Escorches, fille de feu Robert d'Escorches, chevalier, sieur de Champhault, Cherville, etc., et de feue Anne-Victoire de Gyémare, d'autre part, septembre 1770; — entre François-André Thierry, sieur du Puis, ancien contrôleur du receveur des gages de la Cour des Comptes, fils de Charles Thierry, écuyer, garde du corps de feu le duc d'Orléans, régent de France, et de Jeanne Parrin, d'une part, et Bonne-Aimable-Charlotte de Groulard, fille de Louis-Charles de Groulard, chevalier, et de Bonne-Elisabeth d'Estrepagny, d'autre part, octobre 1776; — entre Nicolas-François-Louis Thieffray, avocat au Parlement de Rouen, fils de Joseph-François Thieffray, écuyer, sieur de la Mare, la Ville, et de Vattetot dès Clémentins, conseiller en la Cour des Comptes et avocat audit Parlement, et de Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, d'une part, et Thérèse-Françoise Le Bailly, fille de Charles-Hector Le Bailly, écuyer, sieur de Taillanville et du Bec, ancien contrôleur général des finances à Rouen, et de feue dame Françoise-Thérèse Drouet, d'autre part, février 1786 ;—entre Jean-Jacques Collin de la Thuillerie, veuf de Jeanne-Louise de Renouard, et Anne-Elisabeth-Sophie Chef d'Hostel, mai 1786; — entre Jean-Jacques-Prosper de Thiboutot, écuyer, employé dans la régie générale, fils de messire Jacques-Gilles de Thiboutot et de Marie-Catherine-Cécile Richer, d'une part, et Thérèse-Rose Bouret, fille de Jean-Augustin Bouret, ancien négociant, et de Marie-Rose Jean, d'autre part, avril 1790. — Promesses de mariage entre Jean Thorel, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, fils de Jean-Baptiste Thorel et de Marguerite Bence, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Le Devé, fille de maître Pierre Le Devé, avocat au Parlement, et de Marie Le Tellier, de Saint-Patrice de Rouen, d'autre part. — Procuration donnée par Jean-Baptiste-Etienne Asselin, ancien prieur consul et échevin à Rouen, négociant, pour nommer, à sa place, l'enfant né du mariage de sa fille Aimée-Catherine et de M. Thieullen, avocat au Parlement, 1789. — Sceau de la prévôté de Montbard en Bourgogne, 1775.

G. 5156. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

**1707-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — To. — Tu. — Bans de mariage entre François Groulart, marquis de Torcy-le-Grand, seigneur de Saint-Aubin-le-Cauf, Etables, etc., et Marie-Françoise Potier d'Ancourteville, avril 1727; — entre Joseph-Louis-Antoine Mauduit, écuyer, sieur de Tourville-la-Rivière, Bédane, conseiller en la Cour des Comptes, et Marie-Louise de Bullande, février 1741 ; — entre Nicolas-Joseph de Turgis et Marie-Françoise-Elisabeth Alexandre, février 1743 ; — entre Nicolas de Turgis, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, conseiller assesseur de la maréchaussée, subdélégué de la ville et Election de Rouen, prévôt des monnayeurs de cette ville, fils de feu M. Nicolas-Joseph de Turgis, monnayeur du serment de France, et de feue dame Marie-Françoise-Elisabeth Alexandre, d'une part, et Marie-Antoinette-Anne-Elisabeth Borel, fille de Jean-Pierre Borel, conseiller intime de S. A. S. Mgr le prince palatin duc régnant des Deux-Ponts, et de feue dame Anne-Marie-Julienne Frantzel, d'autre part, mai 1786. — Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Jacques Noël-Nicolas Turgis, avocat au Parlement, fils de Jacques Turgis, avocat au Parlement, et de Madeleine Thierrée de Campullay, et à Marie-Anne-Reine Thorel de Boistoutin, 1767. — Procuration donnée par Charlotte, comtesse de Gourcy, douairière de haut et puissant seigneur Claude-François, marquis de Toustain, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage de Rémy-Charles, marquis de Toustain, chevalier, sieur d'Abancourt, et de madame Papavoine de Canappeville, 2 novembre 1765.

G. 5157. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

**1711-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme.—U. — Vaz. — Bans de mariage entre Jean-Guillaume-Lanfranc Vallée de Prémare, avocat au Parlement, et Marie-Anne Héron, octobre 1746 ; — entre Jacques-Noël de Varvanne, fils de feu François-Alexandre de Varvanne et de Marie-Rose de Turgis, d'une part, et Marie-Madeleine Thieré, d'autre part, janvier 1766 ; — entre Pierre-Thomas-Jacques Varin, seigneur de Mont-de-l'If, avocat au Parlement, fils de Pierre-David Varin, conseiller et procureur du Roi en la vicomté de Rouen, et de Marie-Catherine-Romaine Colleaux, d'une part, et Marie-Madeleine-Rosalie Le Tendre, fille de Denis Le Tendre, procureur au Parlement, et de Marie-Madeleine Le Roy, d'autre part, octobre 1766 ; — entre Romain Varin, sieur de Saint-Ouen du Breuil, fils de François Varin, sieur de Bretteville, Saint-Ouen, et de Marie-Anne-Cornélie Hays, d'une part, et Marie-Anne-Esther-Eléonore Le Cloustier, fille de Ferdinand-Mathurin Le Cloustier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie Royal-Roussillon, ingénieur en chef des villes de Dieppe et du Havre, et de Marie-Anne Bichot, dame des fiefs du Bus, Vauvert, etc., d'autre part, mai 1776 ; — entre Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, chevalier, officier au régiment royal de carabiniers, fils d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, du Parc-d'Esneval et du Châtel-Montroty, Pissy, Feugueray, ancien capitaine de cavalerie, et de Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, d'une part, et Marguerite-Madeleine Romé, veuve en premières noces de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, chevalier, sieur de Sahurs, Berville, Bardouville, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement, fille puînée de feu messire Nicolas-Louis de Romé, baron du Bec-Crespin, sieur de Fresquiennes, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquierville, d'autre part, décembre 1775; — entre Pierre-Antoine-Modeste Varanguien, notaire royal au bailliage de Rouen pour le notariat de Saint-Georges, fils d'Antoine Varanguien, écuyer, et de Marie-Madeleine Jollivet, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Carmont, d'autre part, juillet 1777 ; — entre Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, chevalier, seigneur et patron de Vatimesnil, Sainte-Marie-des-Champs, le grand Saint-Martin, l'Isle, le Quesney et Griserue, conseiller au Parlement de Normandie, fils de défunt Michel-Pierre-Georges Le Febvre de Vatimesnil, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de noble dame Marie-Anne-Catherine Charles, de Saint-Laurent de Rouen, d'une part, et Marie-Jeanne-Hélène Gaudin, fille de Jean-Marie Gaudin, écuyer, sieur de Feurs en Forez, secrétaire général des postes, et d'Hélène-Madeleine Jouvencel, dame de Feurs, Douzy, d'autre part, février 1783 ; — entre Nicolas-Bonaventure de Varengue, écuyer, garde du corps du Roi, fils de Charles-Bonaventure de Varengue, ancien avocat au Parlement, et de Marie-Anne de Rouen, d'une part, et Anne-Louise Hamelin des Hoguettes, fille de Pierre Hamelin des Hoguettes, écuyer, ancien garde du corps, lieutenant des Invalides, et d'Anne-Catherine Billouet, d'autre part. — Promesses de mariage entre Jean-Hyacinthe-Alexandre Vaultier, chevalier, sieur de la Granderye, capitaine au régiment de Mgr. le Dauphin Infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean

Vaultier, chevalier, sieur des Essarts et de la Granderye, et de Madeleine-Marie-Anne Parisot, d'une part, et Marie-Anne-Madeleine de Civille de Rames, fille de feu François-Alphonse de Civille, châtelain de Rames, et de Marie-Anna Baudry d'Imbleville, pensionnaire chez les religieuses de Bellefont, d'autre part, février 1746. — Actes de baptême, à Saint-Louis de Versailles, 10 septembre 1770, de Jean-Marie Gaudin; — d'inhumation, à Varvannes, 24 avril 1738, de François-Alexandre de Varvannes, sieur du lieu; — d'inhumation à Graville, 1er mai 1744, de Jacques Vacquerie, capitaine de navire au Havre; — d'inhumation, à Saint-Louis de Versailles, 28 janvier 1770, de Jean-Marie Gaudin, secrétaire général de la surintendance des postes. — Procuration donnée par Sophie-Eléonore de la Fresnaye, épouse de Louis-Anne Grente de Grécourt, chevalier, sieur de Grécourt, premier avocat général au Parlement, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux l'enfant de Louis Vaussy, 3 juillet 1788.

G. 5158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 235 pièces, papier.

**1711-1790.** — Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Ve. —Y. — Bans de mariage entre Laurent-Joseph Yeury, imprimeur, fils de Romain-Joseph Yeury, imprimeur, et de Marie, Guyon d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise Sannier, d'autre part, juin 1758; — entre Mathieu Wilcock, veuf d'Ester Bent, et Fanny Philips, fille catholique anglaise, tourière des Gravelines, octobre 1776; — entre Jean-François-Timoléon Viger, conseiller du Roi, lieutenant général civil, criminel et de police en l'amirauté à Caen, et Marie-Marguerite-Véronique Malfillâtre, veuve de défunt Jacques-Pierre-Nicolas Le Duc, avocat, septembre 1776; — entre Alexandre-Louis-Denis Voisin, notaire royal au bailliage de Caux, siège d'Arques, et notaire à Dieppe, fils d'Antoine-Toussaint Voisin, négociant, ancien prieur juge-consul à Dieppe, et de Catherine-Rose Roger, d'une part, et Marie-Suzanne-Gabrielle Dubosc, fille de Jean-Baptiste-David Dubosc, syndic et doyen des procureurs de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de Suzanne Ravel, d'autre part, juillet 1777; — entre Daniel-Alexandre Ubeleski, contrôleur des vingtièmes, fils de Daniel-Alexandre Ubeleski et de Catherine Guerinier, d'une part, et Anne-Félicité Voisin, fille desdits Antoine-Toussaint Voisin, et Catherine-Rose Roger, février 1777; — entre André Windling, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment de Soissonnois, et Élisabeth Bezin, novembre 1779; — entre Louis-Ferdinand-Joseph Willart, négociant, fils de Pierre-Jacques-Alexandre Willart, avocat au Conseil d'Artois, ancien échevin de la ville d'Arras, et de Marie-Jeanne-Joseph de Cardevaque, d'une part, et Françoise-Adélaïde Pimare, fille de Guillaume-Nicolas Pimare, négociant, ancien gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Rouen et de Marie-Anne Marye, d'autre part; — entre Pierre-Jacques Vieillot, avocat au Parlement à Yvetot, et Catherine Félicité OEillard, 1780. — Promesses de mariage entre Mathieu Wolferston, écuyer, officier au régiment de Fitz-James, fils de Mathieu Wolferston et de Catherine Robinet, d'une part, et Denise-Claude Paillot, veuve de Nicolas Lavigny, négociant à Elbeuf, fille de Louis Paillot, officier chez le Roi, et de Denis Le Jeune, d'autre part, août 1750; — entre Louis-François de Villacueil, écuyer, et Marie-Anne-Henriette Carteron, juillet 1777.

G. 5159. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

**1671-1790.** — Dispenses pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, oppositions à des publications de bans. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. —A. — François Alexandre, écuyer, de la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, et Marie-Louise de Grandoigt, 1749. — Louis Ango, avocat en la haute justice de Gaillefontaine, et Geneviève Hullin, 1759. — Jean Asseline, marinier, bourgeois de Dieppe, et Catherine Allain, 1721. — Jean-Baptiste Auber, écuyer, garde du corps de Madame la duchesse de Berry, et Marie Delaistre, 1718. — Nicolas Aurouin, sieur des Portes et fils de Jean Aurouin, sieur des Portes, conseiller du Roi, et Françoise-Charlotte Chireuil, 1722.

G. 5160. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

**1671-1788.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, oppositions à des publications de bans. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Be— Bi. —François-Bonaventure Fierars de Baudribosc, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et Jeanne-Françoise Paon de Baudribosc, 1729. — Aymar Baudry et Marie-Thérèse-Catherine de Longuemare, l'un et l'autre négociants au Havre, 1735. — François Baudouin, écuyer, sieur du grand Quesnay, demeurant à Fultot, et Elisabeth Beaurain, 1754. — Jacques Beaugendre, écuyer, sieur des Essarts, et Marie Lescourmel, 1719. — Louis-François de Beaunay et Marie-Madeleine de Beaunay, 1743. — Nicolas de Beaunay, et Gabriel-Claude-Madeleine de Bailleul, 1720. — Jean-Baptiste-Joseph Belhomme de

Glatigny et Marie-Anne Martin du Valdard, 1781. — Pierre-Jean-Baptiste Aubery de Bellegarde, avocat au Parlement, et Marguerite Meslin, 1729. — Jacques-François Billouet, avocat à Rouen, et Catherine-Elisabeth Aubery, 1729. — Louis de Biran, écuyer, ci-devant commandant de bataillon au régiment de Bretagne, et Catherine-Agathe-Pétronille Boutren, veuve de messire Le Filleul, sieur de la Fresnaye, 1755.

G. 5161. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, oppositions à des publications de bans. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Bl. — Bu. — Etienne Martin de Boisville, conseiller maître ordinaire en la Cour des comptes, et Marie-Catherine Querel, 1746. — Nicolas de Bommy et Anne-Angélique-Elisabeth d'Abancourt, 1718. — Jacques-François-Félix Bonnet, écuyer, sieur de la Tour, et Louise-Françoise-Agathe Bonnet de la Tour, 1789. — Jean-Philippe-Gabriel de Boulainvilliers et Elisabeth-Catherine de Caqueray, 1741. — Nicolas-Fabien De la Brière et Marie-Anne de la Marcotte, 1731.

G. 5162. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. C. — Pierre-Alexis-Madeleine Cabot, sieur de Cailletot, maître ordinaire en la Cour des comptes, fils de Pierre-Charles Cabot, procureur du Roi en la Monnaie de Rouen, et Marie-Madeleine Le Sort, février 1746. — Claude-François de Caqueray, sieur de la Roquette, et Antoinette de Caqueray de Vaudancourt, avril 1788. — Antoine-François de Caqueray, de la paroisse du Caule, et Marie-Françoise de Caqueray, de Sainte-Beuve-aux-Champs, novembre 1733. — François de Caqueray, sieur de Bourneville, et Anne Deschamps, septembre 1730. — Jean Carrey, sieur de Bellemare, et Marie-Angélique de Banastre, 1722. — Jean-Philippe Cavalier de Mocomble et et Marie-Clotilde Le Bailly de la Falaize, 1785. — Pierre-Louis-Charles de Fréville, et Marie-Louise-Suzanne de Fréville, 1784. — Nicolas-Bruno-Emmanuel Coignard, conseiller du Roi, notaire et greffier de l'hôtel de ville de Rouen, et Marie Anne-Jeanne Anquetin, 1756. — André Hallé de Courcelles, capitaine de dragons, et Marie-Anne-Elisabeth de la Tour, 1736.

G. 5163. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 187 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Da. — De. — Thomas Dagier, écuyer, sieur de Tourville, et Madeleine Le Sens, dame de Coquemeville, 1723. — Charles-François Darandel, seigneur de Guemicourt, et Marie-Anne-Angélique de Quincourt, 1719. — François-Alexandre de Banastre, et Marie-Françoise Arnoys de Hautot, 1722. — Louis-Ferdinand d'Abancourt, écuyer, sieur du Mesniel, patron de Falancourt, et Anne-Barbe de Rouen de Bermonville, 1737. — Jean de Brossard, sieur de Grosmesnil, et Anne-Esther de Brossard, 1722. — Jacques de Fréville et Marie-Anne Marguerite Frontin, 1739. — Alexandre de Gonnelieu et Anne-Marguerite-Françoise de Gonnelieu, 1721. — Jean-Baptiste Delarue, capitaine de cavalerie, et Marie-Geneviève-Françoise Postis, 1756. — Joseph Demarre, et Vincenne. — Prudence de Blondin, veuve de Louis d'Imbleval, sieur de Brétigny, 1740. — Pierre de Milleville, sieur de Huppy, etc., et Marie de Lesnable, 1719. — Jean-Baptiste Despériers, capitaine d'infanterie, et Catherine Le Gris, veuve de Jean-Baptiste Alorge, sieur de Clairemare, 1720. — Emar de Torcy, seigneur de Boschullin, et Marie-Anne-Charlotte de Torcy, veuve du baron de Sauchay, 1718. — Etienne-Nicolas de Trevet, seigneur d'Osmoy, gendarme du Roi, et Anne-Geneviève de Grandcourt, 1720.

G. 5164. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 174 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Di. — Du. — Jules Le Diacre de Martimbos et Marie-Geneviève-Charlotte Le Diacre des Essarts, 1744. — Pierre Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, et Marie-Elisabeth Flavigny, 1754. — Jean Duchemin, peintre en faïence à Saint-Sever, faubourg de Rouen, originaire de Glos, et Marie-Louise Jeannot, 1720. — Charles-François Du Fossé de Vatteville, capitaine au régiment de Béarn, et Marie-Anne Du Fossé de Vatteville, 1741. — Guillaume Durand, écuyer, sieur de Boudeville et Boisemont, et Marie de Bonissent, veuve de Pierre Gueroult, sieur du Verdray, 1671.

G. 5165. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 143 pièces, papier.

**1637-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E. — F. — Pierre Famin, négociant au Havre, et Marie-Marguerite Picard, 1756. — Louis-Abraham Ferrant, maître chirurgien à Buchy, et Anne Mothais, 1720. — Pierre de Foville, chevalier, sieur de Boissy, demeurant à Etennemare, et Marguerite Ozenne, fille de feu Jean-Corneille Ozenne, du Havre, 1731. — Antoine Foucquet, maître chirurgien au bourg de Jumièges, et la demoiselle Blocquet, 1731. — Denis Fremynot, chirurgien pour les malades de la contagion, et Charlotte Le Cignerre, veuve de Jean Roussel, 1er huissier aux hauts jours de l'archevêché, 1637.

G. 5166. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. G. — Louis de Gaillardbois et Julienne de Gaillardbois, 1722. — François Galye, seigneur d'Hibouville, et Marie-Madeleine-Thérèse-Henriette Galye, 1748. — Jean-François Girardin, avocat au Parlement, demeurant à Gisors, 1780. — Charles-Antoine Godefroy, écuyer, seigneur de Croissanville, conseiller au Parlement, 1739. — Jacques Goujon, maître sculpteur à Rouen, paroisse Saint-Godard, âgé de plus de 86 ans, et Anne Crespin, de Dieppe, 1725. — Alexandre-François de Grolé, écuyer, légitimé de Lorraine, ancien capitaine au régiment de Mailly, et Madeleine-Victoire de Postis, 1755. — Etienne de Grouchet, seigneur de Soquence, et Marguerite de Bonissent, 1721.

G. 5167. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 215 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité à l'effet de contracter mariage; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. H. — J. — Louis Hardy, bourgeois de Rouen, et Marie de Farcy, veuve de Louis Aubry, écuyer, receveur des tailles à Bayeux, 1719. — Pierre Harel, sieur de Fumechon, avocat, et Barbe Pepin, 1722. — Henri-Charles-Hébert, avocat au Parlement de Normandie, et Marguerite-Cécile Hébert, 1740. — Louis-Jacques Hescamps, sieur de Irreville, maître des Comptes à Rouen, et Catherine Le Baillif, 1723. — Charles-Nicolas Hellouin de Menibus et Marie-Anne-Rose Croisé, 1743. — Nicolas-François Hérambourg, maître des Comptes, et Marie-Calixte Hébert, 1724. — François Houdetot et Marie-Constance Espinay, de la paroisse Saint-Pierre d'Anneville, 1718. — Jean-Jacques d'Houdemare, seigneur de Vandrimare, et Marie-Anne-Françoise Boutren, 1721. — Charles de Houdetot et Jeanne-Louise d'Herbouville, 1731.

G. 5168. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 243 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. La. — Lef. — Pierre Lavesne, avocat au bailliage de Caux, demeurant à Montivilliers, et Marie-Catherine-Françoise Grégoire, 1723. — Denis-Michel-Pierre Le Bas, élu en l'Election de Gisors, et Marie-Charlotte Le Baube, veuve de Martin-Chrysostôme Seffrie, 1741. — Jean-Simon Le Carpentier, écuyer, de la paroisse de Cauverville, et Catherine-Elisabeth Flavigny, de la paroisse Saint-Etienne d'Elbeuf, 1759. — Michel-Auguste Le Cerf de la Tourelle, gentilhomme ordinaire du Roi, et Barbe-Catherine Grossin de Saint-Thurien, fille de Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, président en la Chambre des comptes, 1745. — Antoine Le Couteulx, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Madeleine Le Couteulx, 1761. — Jean-Barthélemy Le Couteulx et Anne Le Couteulx, 1775. — Pierre-François Le Duc, avocat en la cour, et Marguerite Duval, 1726.

G. 5169. (Liasse. — 257 pièces, papier.

**1671-1790.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Leg. — Lu. — Jean Lemercier, président en l'Election d'Andely, Vernon et Gournay, fils d'Hector Lemercier, en son vivant, avocat au siège royal d'Andely, et Catherine Le François, veuve de Pierre Drouard, président en la même Election, 1671. — Pierre Le Prévost, sieur de la Mésangère, et Françoise Adrienne Porée, 1722. — Charles le Roux, capitaine de navire, demeurant à Berville-sur-Seine, et Jeanne Davoult, 1725. — Thomas-Aimable-Nicolas Lesdo, conseiller au Parlement, et Barbe-Marguerite Hallé, 1723. — Paulin Lucas, antiquaire du Roi et maréchal de logis de madame la Dauphine, demeurant à Paris, rue des Poulains, âgé de 44 ans, et Marie Rivière, de Rouen, 1720.

G. 5170. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

**1671-1790.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — M. — Adrien-Amable Marie de Rouen, chevalier, seigneur et patron de Bermonville, président en la Cour des comptes, et Amable-Madeleine-Marguerite-Luce Caillot de Coquereaumont, 1772. — Georges Narrays, écuyer, correcteur, en la même cour, et Marie-Jeanne-Claude de Garsault, 1726. — Jean-Baptiste de Mauviel, et Anne-Françoise-Geneviève Larchier, 1748. — Nicolas-Jacques Mazet fils, maître sculpteur et menuisier, demeurant au Pollet, paroisse de Neuville, et Jeanne-Nicole Sevestre, 1735. — Adrien-Judith Mouchard, sieur du Goulley, et Marie-Élisabeth de Saint-Ouen, fille de François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil.

G. 5171. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. N.-O.-P. — Claude Odoard, sieur du Hazé, et Anne Duchesne, 1720. — Jacques-Adrien-Guillaume Plaimpel de Nipiville, capitaine d'infanterie au régiment de Rouergue, fils de Jacques Plaimpel des Portes, conseiller juge aux juridictions des sels du Havre, et Louise-Félicité Plaimpel, fille de Jean-Baptiste Plaimpel, lieutenant de l'amirauté, 1769. — Jacques-Michel Plaimpel, correcteur en la Chambre des comptes, et Marie-Anne Guesdon, 1757. — Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, et Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Esneval, 1763.

G. 5172. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — Q.-S. — Alexandre Racine, graveur à l'hôtel de la Monnaie, et Marguerite-Madeleine Renault, 1731. — Charles-François de Ranfreville, écuyer, seigneur des Noyers, et Louise de Caqueray, 1729. — François Roger, ancien gendarme de la garde du Roi, et Françoise-Madeleine de Brossard, 1722.

G. 5173. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — T.-Z. — Joseph-François Thieffray, avocat au Parlement, et Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, veuve de Jean-Baptiste-Adrien Arnois, sieur de Captot, 1752. — Thomas de Thomson, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment du Maine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Gilles, Calmesnil, etc., et Marie-Anne-Barbe Hubert, fille de Jean-François Hubert, conseiller au Parlement, seigneur d'Aubevoye, 1730. — Charles-François Toustain de Frontebosc, lieutenant au régiment de Champagne, et Marie-Charlotte de Clercy, 1749. — Charles-Alexandre-François de Varvannes, écuyer, et Aimée-Rose de Martin, 1759. — Marc-Antoine de Verton, lieutenant en l'Election d'Eu, et Marguerite-Jeanne-Victoire de Vadicourt, 1742. — Eustache Viret l'aîné, marchand imprimeur libraire à Rouen, et Marguerite Le Courtois, 1720.

G. 5174. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

**1618-1679.** — Dispenses, pour cause de consanguinité. — Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — A.-C. — Contredit de Jacques Benoist : « De faict, *quotiescunque requiruntur verba de substantia et forma, actus non sufficit per equipollens, sed in forma specifica debet perfici*, dict le droict. Or, la forme essentielle au fait de mariage, tant de présent que à futur, il fault par nécessité que la demande de l'un et la responce de l'autre suive. Comme en mariage de présent la forme est telle : *Ego te in meam accipio*, l'autre respond : *Ego te accipio in meum*. Et en mariage à futur, *utroque dicente alteri : Ego te accipiam in meam, et ego te in meum (capit. penult. de Sponsa et matrim. Extra.)*, 1622. — Certificat de Jean Botte, chanoine de Saint-Mellon de Pontoise, en faveur de Jean Aubin, sous-diacre, 1er septembre 1658. — Certificat de Mgr Jean-Pierre, évêque de Belley, constatant qu'il avait donné la tonsure à Jean Aubin, 20 décembre 1646 ; alors vicaire de l'archevêque de Rouen au vicariat de Pontoise. — Sceau de Mgr de Médavy, 1677.

G. 5175. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

**1616-1673.** — Dispenses pour cause de consanguinité. — Procès à l'occasion de promesses de mariage ;

informations. Vicariat de Pontoise. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — D.-M. — Louis du Pillier, écuyer, sieur de Cléville, au diocèse de Chartres, remontre, au nom de Pierre du Pillier, son fils, l'un des mousquetaires de la compagnie du Roi, que « poussé d'une charité chrétienne, pour recouvrer l'honneur d'une cousine, qu'elle avoit misérablement perdu par la persuasion et dampnables recherches d'un particulier, demandoit à l'épouser, après avoir obtenu dispense du 2e degré de consanguinité, » 1643. — « Interrogatoire pris par nous, Claude Gerenton, licencié en droict canon, chanoine de l'église collégiale et royale de Saint-Mellon de Ponthoise, vice-gérant de M. le grand-vicaire de Ponthoise », au sujet de promesses de mariage. La fille « demeure d'accord d'avoir donné la foy du mariage au défendeur et mesme beu avec luy au nom de mariage. »—Lettre du curé de Folainville à M. Langlois, vice-gérant du grand-vicaire de Pontoise, au sujet de bans de mariage : « Je me suis remis en mémoire, escripvant la présente, de vous avoir veu aultrefoys bien souvent avec monsieur votre père en la chambre de monsr. Duval deffunct, estant escollier, et l'on m'a rapporté, il y a desjà longtemps, que Maître Robert Duval, docteur et lecteur du Roy en la place de son oncle, son successeur, vous a prié de me laisser vivre le reste de ma vie en repos, recongnoissant que je ne suis si noir qu'on m'a faict et représenté. » 1645.

G. 5176. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

**1621-1677.** — Dispenses pour cause de consanguinité. — Procès à l'occasion de promesses de mariage ; informations. Vicariat de Pontoise. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — E.-J. — « Brief inventaire de production qui met et produit à cour, vers le grand-vicaire et official de Ponthoise, Anne Chesnu, fille de deffunt Louis Chesnu, vivant marchant, demeurant à Chaumont, et de Marie Poussin, ses père et mère, demanderesse en publication de bans. » 1635. — Dispense de degré d'affinité, accordée par Mgr de Harlay à Fiacre Gilbert et à Barbe Bouchart, Gaillon, 25 décembre 1638. — Romain Bouchart, père de ladite Bouchart, « avoit conseillé audit Fiacre Gilbert de se rendre de la religion prétendue réformée, et l'avoit mené à Limay où se tenoit le presche. » — Certificat de Michel Bonamy, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf et des *thésauriers* marguilliers de ladite église en faveur de Pierre Grandin, affidé par main de prêtre avec honnête fille Anne Le Vavasseur, 1639. — « Articles accordés entre Pierre De Vaulx et Pierre Hurault sur la rupture des accordailles d'entre ledit Hurault et Perrelle De Vaulx, fille dudit Pierre De Vaulx. Ladite De Vaulx rendra audit Hurault, pour les bans qui ont esté proclamés, 3 livres ; pour la ceinture, 15 livres ; pour la bague d'or, 5 livres 10 sous ; pour une bague d'argent, 12 sous ; pour une demi-douzaine de lacet, 18 sous ; pour un millier d'épingles, 10 sous ; pour une croix d'argent, 3 livres ; pour un livre, 40 sous. » Ledit Pierre Hurault était domestique de la maison de M. le marquis de Bussy, 1645. — Sceau de Mgr de Harlay, 1640.

G. 5177. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

**1616-1672.**—Dispenses pour cause de consanguinité. Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. — Pièces classées par noms d'homme. — L. — « Pour le mariage proposé entre Jean Le Page et Guillemette Lespine, Pierre Jehan, beau-père dudit Le Page, promet faire nopces de 4 plats, sans qu'il en couste aucune chose audit Le Page, et sans qu'il puisse rien espérer aux estraines, ains seront au profit dudit Le Page ; promet habellier ledit Le Page d'un habit neuf complet. » 1624. — Sentence d'Anroux, vice-gérant du grand-vicaire de Pontoise : « Nous avons résolu et résolvons les promesses de mariage faites entre les partyes et condamné et condamnons la défenderesse de prendre sur elle tout le fait et charge de la rupture et résiliement des promesses de mariage qu'elle a cy-devant faictes et de bailler et délivrer, à ses fraiz et despens, lettres de rémission de foy.. ; et, pour avoir par elle faussé sa foy, l'avons condamnée à consigner en notre greffe la somme de 8 livres parisis, pour estre omosnée et distribuée à œuvres pies et à réciter les sept psalmes pénitentiaux à genoux et dévotement en une église devant le Saint-Sacrement par 3 vendredys, luy faisant defenses de plus se résilier de telles promesses sur plus grande peine et ès despens de l'instance. » 1641. — André Le Beau, fils de François Le Beau, receveur de la terre de Trie-Château, demandeur en exécution de promesses de mariage contre Jean Moreau, 1654.

G. 5178. (Liasse.) — 5 pièces parchemin; 87 pièces, papier.

**1619-1672.** — Dispenses pour cause de consanguinité. — Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. — Pièces classées par noms d'homme. — R.-V. — Marie Gaultrin, fille, ci-devant demeurant à Magny, de présent à Pontoise, requiert contre Pierre Santerre, jeune homme de Magny, l'accomplissement des promesses de mariage qu'il lui avait faites ; dispensés de bans ; mariés aux Ursulines de Pontoise, le 27 octobre 1659. —

Information au sujet de prétendues promesses faites par Marie de Vic, fille d'Haranvilliers, à Robert Yolende, charretier en ladite paroisse : « Est demeurée d'accord que, le jour saint Pierre, revenant de vespres, elle auroit trouvé son aïeul, sa mère et un sien oncle avec les parents du deffendeur assemblés, où, son aïeul lui auroit dit, à elle respondante ,qu'il l'avoit accordée audit deffendeur, et qu'il falloit qu'elle beust à luy au nom de mariage, ce qu'elle auroit refusé faire, et n'auroit voullu boire en aucune façon ; — qu'elle ne lui a jamais rien donné, sinon un gallant pour mettre à son chapeau. Ne sçait si sa mère lui a donné un collet, ainsi qu'il est porté par le faict. — Qu'il est vray qu'elle auroit entendu proclamer une ou deux fois les bans de mariage en l'église de Haravillé, et qu'elle ne s'y seroit opposée, ne sçachant pas si cela estoit nécessaire, et qu'elle ne pensoit pas que cela l'intéressast. Est demeurée d'accord que le deffendeur luy a donné quelques nipes à la feste de saint Lubin, mais qu'elle ne croioit pas pour lors que ce fust à l'intention du mariage, parce qu'il y avoit d'autres filles en leur compagnie à qui il en auroit donné comme à elle. » — Sceau de Mgr de Harlay, archevêque de Rouen.

G. 5179. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1704-1777.** — Dispenses, pour cause de consanguinité et d'affinité, à l'effet de contracter mariage. — Requêtes adressées au chapitre, informations par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — A.-D. — Permission accordée par l'abbé Duhamel, vicaire général, le siège vacant, au curé de Saint-Godard, d'ondoyer le fils de M. le président Duhamel. — Mention de Nicolas Thomas, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou de Rouen, doyen de la Chrétienté, 1721 ; — de Claude Petit de Captot, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Maclou et doyen de la Chrétienté, 1734 ; — de François Hecquet, curé de Beaumont, doyen d'Aumale, 1722 ; — de Jean-Baptiste Davoult, licencié en théologie, curé de Mezières, doyen du doyenné de Baudemont, 1722 ; — de Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 1733 ; — de Jean Bouhours, curé de Saint-Remy-en-Campagne, témoin synodal du doyenné d'Eu, 1723 ; — de Nicolas Gravanterre, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, doyen du doyenné de Périers, 1723 ; — de Le Sauvage, curé d'Ecretteville, doyen du doyenné de Valmont, 1722 ; — de Louis Horcholle, docteur en théologie, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde, 1724 ; — de Claude Gaugain, curé de Notre-Dame de Doudeville, 1732 ; — de Louis-Alexandre Le Marquier, curé de Saint-Martin de Petiville, licencié de Sorbonne, 1723.

G. 5180. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1671-1789.** — Dispenses à l'effe de contracter mariage, accordées par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — E.-L. — Dispenses de bans à Gaspard Hennequin et à Marguerite-Madeleine Cabeuil ; — à maître François Jouault, sieur des Champs, licencié ès-lois, et à Catherine-Charlotte Le Marchandel, de Saint-Godard de Rouen ; — à Robert-Philibert Le Carpentier, sieur de Longueaux, et à Jeanne-Marguerite Le Blond, 1723 ; — à Pierre-François Hays de la Motte et à Marguerite De Dessuslamare ; — à Pierre-Mathurin Grésil, avocat au Parlement, et à Catherine de Guillots, veuve, 1733. — Information au sujet d'une dispense pour cause de consanguinité, sollicitée par Jean Fiquet, fils de Jean Fiquet, greffier en chef au Bureau des finances, et par Marie-Thérèse Marquet, fille de Pierre Marquet, ancien prieur, juge consul des marchands de Rouen, 1724. — Mention de François Ruellon, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, 1761 ; — de M. de Villerval, curé du Thil, doyen du doyenné de Brachy, 1724 ; — de Jacques Benard, curé de Saint-Jacques de Dieppe, doyen du doyenné de Longueville, 1733 ; — de Barthélemy Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen du doyenné de Pont-Audemer, 1753. — En tête des dispenses de bans, vignette représentant le sceau du chapitre de Rouen ; nouvelle vignette en 1789.

G. 5181. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1680-1754.** — Dispenses à l'effet de contracter mariage, accordées par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. — M.-V. — Dispenses de bans à Louis Parent, écuyer, et à Louise-Marie Duval du Sortoir ; — à Jean-Nicolas Ribart, de Saint-Eloi de Rouen, et à Elisabeth-Thérèse Saudelion, 1724 ; — à Jean-Nicolas Potier, et à Marie-Françoise Royer d'Eron, 1733. — Dispenses, pour cause de consanguinité, à Jacques-Joseph de Nollent, et à Marie-Armande Blaise Feret (généalogie), 1733 ; — à François de Paillard de Hardivilliers et à Marie-Madeleine de Montalent. — Requête des parties : « Supplient humblement François de Paillard et Marie-Madeleine de Montalent, tous deux majeures et libres de condition, et vous remontrent que, depuis un nombre considérable d'années,

leurs familles sont en proceds pour raison de partage de quelques petits biens, en sorte que la haine s'en est perpétuée de race en race, et a même causé la ruine des deux familles et la dissipation de la meilleure partie de leurs biens, qui sont actuellement si médiocres que la prudence ne leur permet pas de s'en expliquer par rapport à leur condition et à leur naissance ; et, comme pour conserver le peu qui reste, il n'y auroit pas de moyen plus seur que de les réunir en unissant les suppliants par mariage légitime, d'autant plus qu'ils sont aujourd'hui les uniques descendants de chaque branche, que la suppliante a le malheur de n'avoir encor été recherchée de personne pour se procurer un établissement... ils ont esté conseillés de se présenter devant vous, à ce qu'il vous plaise accorder aux supplians une dispense de l'alliance au 3e degré. » 1724. — Mention de Guillaume La Feteur, curé de Saint-Vast-du-Val, doyen du doyenné de Basqueville, 1722; — de Jacques Le Charpentier, licencié en théologie, chapelain titulaire en la cathédrale, curé de Braquemont, doyen du doyenné d'Envermeu, 1733; — de Jean-Jacques Dailly, curé de Saint-Martin de la Roquette, doyen du doyenné de Gamaches, 1719; — de Guillaume Deslandes Davilly, curé de Tierceville, doyen du doyenné de Gisors, 1722.

### Officialité de Fécamp.

G. 5182. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier, non relié.

**Fin du XVIIe siècle.** — « Dissertation touchant le droit qu'ont les Religieux de conférer ou de nommer à tous les bénéfices de leurs monastères pendant que le siège abbatial est remply et pendant qu'il est vacant. » — « L'abbaye de Fescamp ayant vacqué par la mort du plus illustre de tous les abbez (Casimir, roy de Pologne) qui en ont occupé le siège, et ayant esté nécessaire depuis ce temps là de pourvoir à quelques cures dont les pasteurs estoient décédez, les Religieux de ce monastère ont présenté à Mgr l'archevesque de Rouen des personnes capables de posséder ces cures vacantes, ce qu'ils ont fait en la manière usitée par tous leurs prédécesseurs, qui, en des cas semblables, avoient tousjours nommez ou conférez tous les bénéfices, dont la disposition appartenoit à l'abbaye de Fescamp. Quelques ecclésiastiques qui aspiroient à ces cures, ne pouvant pas y parvenir par les voies ordinaires et légitimes, en ont recherché une toute nouvelle, et qui n'a point d'exemple dans les siècles passez ni dans celuy-cy, car ils se sont adressez à Monseigneur l'archevesque de Rouen, duquel ilz ont surpris la religion, en luy persuadant que le droit de nommer à tous les bénéfices qui dépendent des abbayes de son diocéze pendant la vacance du siège abbatial luy appartenoit. » — L'auteur a divisé son mémoire en plusieurs chapitres dont voici les titres : « Pendant les premiers siècles de l'Église les peuples contribuoient de leurs suffrages à l'élection de leurs pasteurs et les présentoient aux évesques. — Les fondateurs des églises ont succédé au droit des peuples. — De l'origine des prieurés conventuels. — De l'origine des prieurés simples, des prévostés, et des prieurés comme administration et comme bénéfices réguliers. — De la commende des prieurez. — Des offices claustraux. — Les Religieux ont pourveu, ou seuls ou conjointement avec leur abbé, à tous les bénéfices dépendant de leurs monastères jusqu'à l'establissement des commendes. — Du droit des abbez commendataires dans les abbayes qui leur sont données en commende et de leurs obligations. — Les évesques n'ont acquis aucun nouveau droict depuis l'establissement des commendes qui les authorise à conférer de plain droict les bénéfices des Abbayes, le siège vaccant. — Discussion des raisons desquelles on se sert pour établir le nouveau droict prétendu par les évesques. »

G. 5183. (Volume.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**Fin du XVIIe siècle.** — « Défense de l'exemption et de la jurisdiction de l'Abbaye de Fescamp, pour servir de reponse à la requeste et au mémoire de Monsieur l'archevêque de Rouen, et de monsieur l'archevêque de Carthage, son coadjuteur, demandeurs. » — 1re partie. Que l'abbaye de Fescamp est exempte de la juridiction des archevêques de Rouen, et qu'elle a droit d'exercer la jurisdiction spirituelle sur les paroisses de son exemption. — Seconde partie. Réponse aux objections de messieurs les archevêque et coadjuteur de Rouen, » sans indication d'imprimeur, de lieu, ni de date.

G. 5184. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

**1re moitié du XVIe siècle.** — Recueil de formules. *Mandati forma ad indulgentias publicandas. — Mandati forma ad predicamdum verbum Dei. — Forma approbationis tituli. — Procuratio ad acceptandum quodcumque beneficium et ad lites et ad alios actus. — Procuratio ad resignandum. — Procuratio ad resignandum, pensione retenta. — Procuratio ad inthimandum nominationem et litteras gradus. — Procuratio per modum resignationis in annua pensione. — Procuratio ad acceptandum et consentiendum resignationem pensionis. — Breviculus super hoc. — Procuratio ad acceptandum et ad quosdam alios actus. — Inductio in possessionem. — Compromissum. —*

*Prorogatio compromissi. — Mamdatum ad indulgentias publicandas.— Alia forma pro afflictis. — « Vicarius, etc., universis ecclesiarum rectoribus et personnis ecclesiasticis, in exemptione Fiscannensi constitutis, ad quos presentes devenerint, salutem in Domino. Vobis et cuilibet vestrum, singulis, supradicta auctoritate dicti reverendi patris, qua fungimur in hac parte, mandamus quatinus Michaelem T., pauperem nautam seu marinarium, parrochie Sancti N., Rothomagensis dyocesis, presentium latorem, cum ad vos, ecclesias, domos et loca vestra declinaverit, Christi fidelium elemosinas petiturus, pro redemptione N., pauperum etiam nautarum, nuper per nonnullos Burgundos, inimicos nostros, captorum et prisonariorum detentorum, non habentium unde valleant et possint suam dictam redemptionem solvere, pietatis intuitu, hinc ad festum Penthecostes proximum, recipiatis et a subditis vestris recipi faciatis, eos inducendo, verbo pariter et opere, ut de bonis suis eisdem misericorditer largiantur. Omnibus autem et singulis, vere penitentibus et confessis, qui eisdem pauperibus pias dederint elemosinas, auctoritate qua fungimur, centum dies de injunctis penitentiis, misericorditer in Domino relaxamus, presentibus post dictum festum N. minime valituris. Datum Fiscanni, sub sigillo nostro. — Dimissoria pro religiosis. — Commissio scolarum. — Apprabatio tituli assignati in propriis bonis titulati. — Collacio burse vacantis in collegio de Torchiaco. — Collacio cujusdam officii. — Dispensatio pro debitis solvendis ad tempus. — Collatio prioratus. — Collatio cujusdam beneficii per resignacionem. — Littere rogatorie forma. — Procuratio ad consentiendum reservationes pensionis annue. — Procuratio ad resignandum, retenta pensione. — Dispensationis forma pro quodam leproso de non eundo ad leprosariam. — Collationis forma cujusdam officii. — Forma commissionis ad revocandum et alium committendum. — Alia forma commissionis et destitutionis. — Forma litterarum minorum et majorum ordinum. — Suspensionis et excommunicationis forma. — Forma appunctuamenti pro episcopatu. — Procurationis forma super hoc. — Forma resignationis abbatie. — Procuratio pro eodem.* — Forme de fieffe. — Forme de requeste et certification. — Formes de quittances, etc. — *Forma vicariatus.* — Liste de curés ayant asssité aux synodes, 1540, 1541.

G. 5185. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier, sans couverture.

**1539-1544.** — Style ou modèles d'actes pour l'officialité et le secrétariat de l'abbaye de Fécamp. — Présentation à une cure vacante *per obitum.* — Commissions de garde des bois; — de sergent de la vicomté de la mer; — de receveur des amendes de la cour ecclésiastique; — de concierge de la maison abbatiale. — *Dispensationis forma de non eundo ad leprosariam pro leproso aut suspecto morbi lepre. — Forma permissionis pro religiosis coram quibuscumque judicibus litem agere et prosequi volentibus. — Alia forma. — Forma dandi protestatem alicui episcopo ut sacros celebrare possit ordines in exemptione Fiscannensi.* — Commission de l'office de messier. — *Permissio erigendi crucem.* — Nomination de procureur général au bailliage et sénéchaussée d'Argences. — *Forma littere obedientie pro religiosis studium adire volentibus.* — Nomination de jaugeur. — *Mandatum ad denunciandum ordines celebrandos Fiscanni. — « Talis, parrochie N., lator presentium, laborans morbo quo S. Meianna a Christi fidelibus pie invocatur, admittatur ad questas faciendas hinc ad talem diem. Datum,* etc. » — Commission pour tendre aux alouettes et corneilles. — Lettre de fieffe à honorable homme maître Guillaume Terrien, licencié ès-lois, procureur du Roi au bailliage de Caux, 11 mars 1539. — Commission de sous-sénéchal. — Nomination à l'office de jardinier (un religieux). — *Forma littere tonsure clericalis data beneficio registri. — Forma citationis pro religioso.* — Nomination à l'office de promoteur. — Nomination au prieuré de Saint-Gabriel. — Charles de Rouveroy, autrement dit de Saint-Symon, abbé de Saint-Saulve de Montreuil, nommé procureur général du cardinal de Lorraine. — *Collatio officiorum per permutationem,* etc.

G. 5186. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

**Fn du XVII^e^ siècle — 1729.** — Autre formulaire. — *Exeat,* refus, mandement pour prêcher, permission de publier des indulgences. — Provisions de bailli. — Provisions de promoteur d'Argences. — *Officialis fiscannensis provisio.* — Dispenses de consanguinité. — Copie de la bulle de Mgr l'abbé de Villeroy, 1698. — Provisions de l'official d'Evesquemont. — *Institutio decani in Caleto.* — Commission pour visiter les églises. — Permission de bénir une chapelle. — Permission de démolir une chapelle (la maladrerie de Mondeville). — Visite du couvent et clôture des religieuses Annonciades de Fécamp, 1709. — Visite de la relique du Précieux Sang, par l'abbé de Villeroy.

G. 5187. (Registre.) — 0^m^21^c^ de hauteur sur 0^m^17^c^ de largeur, 63 feuillets, papier; recouvert d'une feuille de parchemin.

**1404-1435.** — Sentences de l'officialité de Fécamp. — *In nomine Domini amen. Cognito de causa officiali mota*

*et pendenti coram nobis, officiali Fiscampnensi, inter promotorem causarum officii curie nostre, nomine procuratoris ipsius officii et pro ipso officio, ex una parte, et Johannem Belin, de parrochia Santi Petri Veteris, pro ejus filio, parte ex altera, super pollucione cimiterii Sancti Petri Veteris, per dictum filium facta, ut dicebatur, Nos, visa informatione, de mandato nostro facta et de consensu partium, et diligenter inspecto de omnibus aliis que nos et animum nostrum movere possunt, de jurisperitorum consilio, Dei nomine primitus invocato, solum Deum pre oculis habentes, pronuncianus et decernimus dictum promotorem intentionem suam minime probavisse; quapropter pronunciamus et decernimus dictum cimiterium non esse pollutum, sententia diffinitiva in his scriptis, expensis hinc inde confusis. Datum anno Domini* 1424, *die ultima septembris.* — Acte par lequel Estoud (d'Estouteville), abbé de Fécamp, donne à frère Nicolas Ducroq, l'office d'hospitalier du monastère de Fécamp, vacant par le décès de frère Simon de Brilly; Fontaine-le-Bourg, 16 août 1413. — Pierre Thyebout, clerc, bachelier en ars, juré notaire et tabellion en la cour de Fécamp pour passer toutes lettres obligatoires ou autres, 3 janvier 1413; était maître des écoles de Saint-Valeri ès-Plains. — Sentence sur un procès entre maître Pierre de Chaumont, curé de Paluel, et les habitants du hameau de Conteville: le curé obligé à fournir un chapelain pour l'église de Conteville, lequel chapelain y administrera les sacrements et y fera l'office divin, 15 décembre 1413. — Mention d'ordinations: — En 1413 *Magister Johannes Manchon, de Galardia, exemptionis fiscannensis, subdiaconus et curatus de Maromma, ad diaconatus ordinem.* — Procès contre Jean Hamart, du diocèse de Séez, accusé d'avoir épousé deux femmes. — « L'an mil IIII$^{c}$ et XVI, le jeudi XXIII$^{e}$ jour de juillet, Cardin de Bailly, fils de Johan de Bailly, de la paroisse de Breneval, fut trouvé mort au hable de Fescamp, et fut porté enterrer à Saint-Nicolas, et le pleja Johan Desfresnes, de la paroisse de Saint-Etienne, en paine de X livres tournois, qu'il n'estoit en sentence d'excommiche ou autrement, pour quoy il fu mis en terre benete le vendredi ensuivant. — Colin Dumouchel, fils de Petit-Jehan Dumouchel, de la paroisse de Breneval, fut trouvé mort au dit hable, et fu enterré à Saint-Nicolas, et le plega le dit Johan Desfresnes en la paine de X livres tournois en la manière dessus dicte. » — Mention de lettres d'approbation de chapelains. — Procès entre Guillaume Benard, ancien maire de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Froberville, et Robert Lemaître, maire moderne, 1433. — Approbations de testaments.

G. 5188. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, y compris les pièces annexées, papier.

**1681-1703.** — Plumitif du greffe de l'officialité de Saint-Gervais de Rouen, dépendant de Fécamp. — Jacques le Febvre, greffier en la haute justice de Monville, reçu à la fonction du greffe de la haute justice de Saint-Gervais. — Conclusions d'Avice, promoteur, au sujet de l'usage invoqué par les maîtres du métier de toilier de placer le pain bénit et de faire célébrer la messe, par préférence aux frères et associés de la confrérie des toiliers, 1698.

G. 5189. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1690-1691.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — 17 mars 1691, procès entre le curé de Saint-Valery-en-Caux, et Jacques Bréant, trésorier de la même église, maître de la confrérie de Notre-Dame de Bonport, au sujet des messes de la confrérie. — 13 juin, mandement accordé au promoteur contre le curé de Saint-Gervais de Rouen. Le promoteur avait exposé que, « quoyque les curez sçachent assez l'obligation qu'ils avoient d'assister au synode de leur diocèze, néantmoins le curé de Saint-Gervais-lez-Rouen, de l'exemption de Fescamp, avoit faict jusques à présent un si grand mespris de ses supérieurs et de son debvoir, que, depuis quatorze ou quinze ans qu'il est en possession de son bénéfice, il n'a jamais assisté ni comparu au synode. »

G. 5190. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier, cartonné.

**1692-1697.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — 28 août 1692, lettres du Roi, données au camp de Namur, 9 mai 1692, par lesquelles il nomme, à la fonction de notaire apostolique et de greffier des Domaines des gens de main-morte à Fécamp, Pierre le Baude, contrôleur des exploits. — 20 décembre 1692, opposition mise par Louis Lescolier, écuyer, sieur de Sainte-Marie, à la délivrance des bans de mariage d'entre Charles Vasse, écuyer, sieur de Grandcamp, et Marie Madeleine Lescollier, fille de feu Jean-Baptiste Lescollier, sieur de Cailletot.

G. 5191. (Cahier.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

**1698-1700.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — René Massuet, moine de la congrégation de Saint-Maur, nommé pénitencier et official de l'exemption de Fécamp

par Martin Fillaud, prieur et vicaire général au spirituel de toute l'exemption, 26 octobre 1699. — Enregistrement, le 17 décembre, même année, de la condamnation et défense, par notre Saint-Père le pape Innocent XII, du livre imprimé à Paris, en 1697, sous le titre : « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, etc. »

G. 5192. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

**1700-1705.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — 11 mai 1702, le promoteur contre Adrien de Lastre, curé de Saint-Nicolas de Fécamp, qui n'avait point ouvert le jubilé au jour prescrit. — Procès en résolution de promesses de mariage. — Opposition à la publication de bans.

G. 5193. (Registre.) — 41 feuillets, papier, cartonné,

**1705-1712.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp.— 27 mars 1706, Paul D'Anfossy, curé de Vittefleur, maintenu dans le droit de dire la messe de Saint-Sébastien qui se dit dans l'église de Vittefleur, pour la confrérie de Saint-Sébastien, tous les lundis, préférablement à tous autres prêtres. — 17 janvier 1708, Charles Bosquer, prêtre, docteur-ès-lois canoniques et civiles, official de Saint-Gervais lès-Rouen, vice-gérant de l'officialité de Fécamp, après la mort du père François Enguehard. — 19 janvier, même année, dom Guillaume Bessin, docteur en théologie, reçu official de Fécamp, sur la nomination faite de sa personne à ladite charge par le père dom François du Vivier, prieur et grand-vicaire. — 16 mars 1708, Noël Cornuau, docteur en théologie de la faculté de Paris, nommé vicaire général de l'abbé François-Paul de Neufville de Villeroy.

G. 5194. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1712-1715.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — Procès entre les habitants de Conteville et le curé de Paluel : « Par sentence du 1er mars 1713, il est dit que la sentence donnée par l'official de Fécamp, en l'année 1493, sera exécutée; qu'en conséquence les habitants du hameau de Conteville auront la liberté, qu'ils ont toujours eue, de faire dans l'église de Conteville, succursale de Paluel, tous leurs debvoirs de religion, d'y assister au service divin et d'y recevoir les sacrements dans tout le cours de l'année sans exception, soit par les mains du curé de Paluel, toutes fois et quantes qu'il voudra s'y transporter et les administrer en personne, soit par celles du vicaire desservant, qui sera tenu d'informer ledit sieur curé de ceux desdits habitants qui n'auraient pas satisfait à leurs devoirs; qu'aux jours de dimanche et feste, la messe sera célébrée dans l'église de Conteville à 9 heures, parce que la messe matinale qu'on dit à la chapelle de Janville sera commencée à 7 heures; que si, à certains jours de dévotion et aux jours les plus courts de l'hyver, la messe de Janville est retardée en sorte qu'elle ne soit pas finie avant 9 heures, on pourra, ces jours-là, différer la messe de Conteville jusqu'à dix heures, » 2 décembre 1713.—Nicolas De la Vigne, échevin en charge de la charité de Saint-Antoine de Manneville ès-plains. — Honoré de Tournely, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Martin de Pleinpied et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, nommé par François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, abbé de Fécamp, vicaire général pour ledit abbé, Paris, 17 janvier 1715.

G. 5195. (Cahier.) — In-4°, 28 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1715-1719.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp.— 16 octobre 1715, « le vicaire desservant l'église de Conteville y célébrera la messe, pour les habitants du lieu aux jours de dimanche et de feste, à l'heure et à la manière accoutumée; pourra néantmoins ès dits jours ledit vicaire offrir le saint sacrifice aussy à l'intention des particuliers qui le demanderont et luy donneront rétribution, excepté les festes solennelles de Noël, Pasques, Ascension, Pencôte et celle du patron de ladite église de Conteville, esquels jours ledit vicaire ne pourra recevoir, pour la grande messe, d'autre rétribution que les offrandes ordinaires. » — 2 mai 1716, Michel De la Mare, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en théologie, nommé par le R. P. dom Pierre Thibault, grand-prieur de l'abbaye, à la charge d'official de cette cour, prête serment. — Acte de sa nomination, 15 décembre 1715. — Acte par lequel, pour raison à lui connue, Mgr François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, abbé de Fécamp, révoque les lettres de grand-vicaire données par lui à M. Honoré de Tournely, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, pour nommer aux bénéfices vacants dépendant de l'abbaye et aux bourses du collège de Lisieux, Lyon, 3 décembre 1716.

G. 5196. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier, sans couverture.

**1719-1721.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — Romain De la Londe, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, licencié en droit canon, de l'université de

Caen, nommé par Mgr François-Paul de Neufville de Villeroy, abbé de Fécamp, assesseur et vice-gérant de l'official, Fécamp, 2 août 1719. — 27 octobre 1721, « sur le haro, crié par Madeleine Le Sauvage, sur Pierre Boucault, capitaine et contrôleur en la franchise de Saint-Valery, pour qu'il fût ordonné, vu leur contrat de mariage, qu'il fût procédé à la célébration de leur union. »

G. 5197. (Cahier.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

**1727-1735.** — Plumitif de l'officialité de Fécamp. — Maître Antoine Carpentier, prêtre, curé de Saint-Valery, nommé archiprêtre ou doyen de l'exemption de Fécamp, par le prieur Pierre Thibault, 2 novembre 1729. — Le même, nommé promoteur de la même exemption, en remplacement de Michel Le Chevalier, décédé, dernier octobre 1729. — Pierre Lemaître, prêtre, religieux de Fécamp, licencié en l'un et l'autre droit, nommé official par le même prieur, 1er juin 1731. — 22 décembre 1731, Charles Majol déclaré exempt de la charge de maire de la confrérie de Saint-Thomas, en l'église paroissiale de Saint-Thomas de Fécamp, à raison de sa charge d'huissier royal commissaire au grenier à sel.

G. 5198. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

**XVIe siècle - 1679.** — Statuts synodaux de l'exemption de Fécamp. — 1637, *inhibemus ne sacerdos exigat in sponsalibus promissionem per verba de presenti. — Habeat quœlibet parrochia, si fieri potest, scolas publicas ad quas profiscisci possint infantes. — Ordinamus quod, in singulis missis parrochialibus, fiant observationes et processiones pro sanctissimo domino nostro papa, prosperitate regis et reginæ et statu regni Franciæ, pro fructibus terræ, ut ad premissa populus facilius inducatur.* — 1655, *parrochi, singulis annis, baptisatorum, matrimonio junctorum et mortuorum libri copiam seu exemplar, debite subsignatum, in secratariatu officialitatis nostræ asservandum, in synodo representabunt. — Cœmeteria ita claudantur ut bruta animantia ea ingredi minime possint. — Omnibus et singulis clericis ac viris ecclesiasticis, nobis subditis, expresse prohibemus ne arma portent, ne ita comam nutriant ut capilli aures contegant, ne sine tonsura ac veste clericali incedant, quœ vestis, intra locum domicilii, ad talos, extra vero illum, saltem ad genua usque protendatur.* — 1658, *festum Dedicationis ecclesiæ Fiscannensis, quolibet anno, die 15 junii, celebrari solitum, veniens in sabbato quatuor temporum infra octavam Pentecostes, transferetur in feriam 2am post festum sanctissimæ Trinitatis.* — 1679, *statuimus ut quilibet fidelis parrochiarum nostræ exemptionis 2 nummos persolvat fabricæ ecclesiarum pro sepultura in ecclesiis personarum supra 18 annum, et pro inferioribus 1 nummum. — Habeat quœlibet parrochia, si fieri potest, scholas publicas, in quibus pueri pietatem et litteras edocentur.* — Défense aux ecclésiastiques de *porter galleriuclos villosos, nec pallia violacea nec globulos gemmatos, manicis undulatis insertos.* — Forme du synode tenu à Limoges du temps de l'évêque François de la Fayette.

G. 5199. (Registre.) — 49 feuillets, papier.

**1507-1512.** — Registre du secrétariat de l'officialité de Fécamp, contenant les listes des clercs tonsurés ou promus aux ordres par permission du vicaire général d'Antoine Bohyer, abbé de Fécamp. — Ordres célébrés par Toussaint, évêque de Thessalonique. *Die XXVIta maii* 1507, *benedictum fuit altare Beate Marie de Veullis per predictum reverendum patrem.* — 27 mai, *apud locum de Ingouvilla benedicta fuerunt altaria Sancti Nicolai et Sancte Barbare in navi dicte ecclesie per prefatum reverendum patrem* — 28 mai, *benedictum fuit altare in honore Sancti Vanningi et Sancte Eulalie in ecclesia Fiscannensi juxta capellam in qua monstratur Sanguis Christi, per eumdem reverendum patrem.* — Dernier mai, *ea die, dedicata fuit ecclesia Sancti Stephani per eumdem reverendum patrem.* — 11 juin, *confirmatus et tonsuratus fuit Johannes de Rubergues, filius Coleneti, parrochie Sancti Leonardi.* — Liste des enfants tonsurés à Fontaine-le-Bourg par Antoine Bohyer, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen de Rouen. — Promus à l'ordre de prêtre, le 18 septembre : 1512, frère Olivier Carrel, carme de Rouen ; Pierre Léonard, du diocèse de Tulle, curé de Muids ; Roger de Rouve, religieux du couvent de Saint-Lô de Rouen ; Guillaume de Silly, curé de Senneville ; Roger Dollebel, curé des Autieux, au diocèse de Rouen ; Henri Lesueur, curé de Lamberville ; Jean Chesneau, curé de Baudribosc ; Guillaume Le Roux, du diocèse d'Evreux, abbé commendataire d'Aumale et curé d'Ecrainville ; Guillaume De la Croix, carme de Pont-Audemer. *Ea die benedicta fuerunt, in ecclesia Fiscannensi, altaria Beate Marie ad Virgines et Sancti Johannis-Baptiste per eumdem reverendum patrem.* — *Die dominica XIXa dicti mensis septembris, benedicta fuerunt quatuor altaria ecclesie Sancti Fromondi Fiscannensis.* — Liste des enfants tonsurés par Antoine Bohyer, en la chappelle Notre-Dame de l'abbaye de Fécamp, le 26 septembre 1512. A la requête de Thomas de Rubergues, procureur de l'église de Fécamp, les officiers et les avocats de l'officialité de Fécamp recon-

naissent que le registre, bien que non signé par feu maître Guillaume Guerould, secrétaire de l'abbaye de Fécamp, est bien de sa main et peut être considéré comme authentique. La feuille de parchemin, qui tient lieu de couverture, est un fragment d'une sentence de l'officialité sur un procès entre Bertrand Guillebert, Abel Coton et Jean Goubin, au sujet d'une dette pour construction de maison, 1480.

G. 5200. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1540-1551.** — Registre contenant les expéditions passées au chapitre, en l'officialité et au secrétariat de Fécamp. — 11 novembre 1540, *dominus vicarius dedit facultatem et licentiam Andree Manicier, se tenenti pro suspecto morbi lepre, in parrochia Sancti-Stephani Fiscannensis commoranti, vivendi extra leprosariam, in loco ab aliis domibus remoto et non alias, ac in loco sacro, ubi non fuerit hominum frequentatio, per curatum suum, aut ejus vicarium, aut aliquem pereum deputatum, missam celebrari faciendi, atque ibidem aut etiam domi sue, interveniente infirmitatis necessitate, sacramentum penitentie et eucharistie ab eo recipiendi.* — 19 novembre, même année : « Congé a esté donné, par monsieur le vicaire général, à Guillemin Barre et à Guillaume Merian, de Saint-Etienne de Fécamp, de pêcher et tirer la saine au havre de Fécamp et au bord de la mer. — 12 novembre, *commissio officialis Sancti-Gervasii, vacantis perobitum magistri Nicolay Despinay, data fuit, per dominum reverendum abbatem Sancti-Salvii, vicarium generalem, magistro Roberto Brunel, curie ecclesiastice Rothomagensis advocato, cum honore, fructibus etc. ad id pertinentibus.* — « Ce jour d'huy, XIII[e] de mars mil V[c] quarante et ung, en chapitre de l'église et abbaye de Sainte-Trinité de Fescamp, où le prieur et religieux estoient assemblez à son de cloche et heure deue et accoustumée, fust proposé par révérend père en Dieu Domp Charles de Sainct-Symon, abbé de Saint-Saulve de Monstreul, et vicaire général pour monseigneur le R[me] cardinal de Lorrayne, abbé commendataire de la dicte église et abbaye de Fescamp : le dict sieur de Sainct-Saulve a commission de dire aux dits religieux que mon dict seigneur le R[me], leur abbé, les voulloit faire chanoines, lesquels, tous en général, unanimement, ont dict et donné responce au dict sieur de Saint-Saulve, qu'ilz étoient les très humbles et très obéyssantz religieux de mon dict seigneur et qu'ils se submetoient totalement à son bon voulloir et plaisir, fust de les faire chanoines, ou de les laisser moynes. » Signé : Bediou. — 29 avril 1542, Nicolas Haumont, *alias* Moreau, prêtre, nommé promoteur subsidiaire en l'officialité du consentement de Gabriel de Longchamp, promoteur. — 6 avril 1543, Richard Lecerf, prêtre, nommé notaire par Jean Le Hère, prêtre, vicomte palatin, en vertu du pouvoir qu'avait celui-ci de nommer 30 notaires publics. — 25 juin 1543, Pierre de Prestreval, religieux incorrigible, envoyé à Cluny, *ubi religionis zelus viget.* — Charles de Rouveroy, abbé de Saint-Saulve, révoqué par le cardinal de Lorraine, de ses fonctions de vicaire général, juillet 1543. — Titres patrimoniaux. — Dimissoires. — Don des écoles d'Argences à Richard Rabasse, administrateur de la léproserie de Mondeville, et appariteur au dit lieu d'Argences, 5 octobre 1541 ; — de Saint-Gervais, près Rouen, à maître Louis Parnuit, clerc, 25 mars 1541 ; de Saint-Riquier ès-plains, à Paul Toustain, *alias* Callez, 25 avril 1541 ; d'Etretat, à Guillaume Follet, clerc, 2 juillet 1542 ; de Saint-Pierre-le-Vieux, à Jean Guedon, 22 octobre 1542 ; de Saint-Valery ès-plains, à Nicolas Dyel, 9 mai 1543 ; à maître Mathieu Cotherel et Jean Cotelle, en remplacement de maître Raoul Nicolle, qui s'était retiré, 3 février 1545 ; à Michel Le Conte, 29 juillet 1547 ; à Mathieu Le Saunier, juillet 1548 ; au même, par prolongation, 12 avril 1550 ; à Pierre Chrestian de Quenouville, en cas du consentement du dit Le Saunier, dernier juin 1551 ; de Notre-Dame d'Ourville à Médard Golon, 9 juin 1548 ; à Alexandre Petit, 25 mars 1544 ; à Michel de Livet, 5 septembre 1545 ; à Bardin Verdière, en remplacement de Robert Le Bourgeois, révoqué, 21 mai 1548 ; à Philippe d'Hérentost, 12 avril 1550 ; à Mathieu Virelle, 9 août 1551 ; d'Eletot, à Guillaume Le Cerf, clerc marguillier de la dite paroisse, 14 septembre 1543 ; de Vittefleur, à Jean Sevestre, 2 août 1545 ; à Thomas Lespiciere, juillet 1547 ; à Regnaud Aultin, et à Paul Toustain, *alias* Callez, août 1544 ; de Limpiville, à Nicolas Davy, septembre 1545 ; de Paluel, à Philippe David, 9 août 1548 ; de Saint-Léonard de Fécamp, à Remy Le Saunier, 16 octobre 1548 ; de Saint-Léonard de Fécamp, à Remy Le Saunier, 16 octobre 1558 ; d'Ingouville, à Nicolas Gestin, prénultième de juin 1551 ; de Veules, à Mathieu Le Saunier, 7 août 1551 ; de Saint-Martin de Maromme, à Abel Laffille, 21 août 1551 ; de Blosseville, à Martin Cavelier, 9 septembre 1544 ; de Manneville ès-Plains, à Laurent Monnet, 1549.

G. 5201. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1559-1569.** — Registre des expéditions faites au chapitre de Fécamp. — 1[er] décembre 1559, *ordinatum fuit quod sollennitas Beate Barbare virginis et martyris, que abhinc quinque aut sex annis celebrata fuit, more festorum duplicum, die quarta decembris, posthac, quotannis,*

*eadem die quarta, celebrabitur ad festum duodecim lectionum.* — 2 juin 1561, lendemain de la Trinité, appel au chapitre des prieurs des prieurés dépendant de l'abbaye de Fécamp; même appel, le lendemain de la même fête, 1562. — 15 décembre 1560, vol de volailles, notamment de coqs d'Inde; — 20 octobre 1561, vol d'ornements ecclésiastiques. — Dernier octobre 1561, Robert Martin, prêtre, reçu médecin ordinaire de l'abbaye, aux appointements de 40 livres par an; Guillaume Le Fort, reçu apothicaire. — 17 juillet 1562, plaintes contre plusieurs personnes qui, la nuit précédente, seraient allées en armes aux Plantis et auraient outragé les serviteurs de l'abbaye. — 18 avril 1546 (V. S), — 45 religieux en l'abbaye de Fécamp. — Pénultième de juillet 1564, permission donnée à Jacques de Buffes d'aller passer 3 mois à Paris, à condition de résider au collège de Montaigu. On propose d'aliéner l'hôtel de Fécamp à Paris pour se procurer les fonds nécessaires au payement de la cotisation réclamée par le Roi; la dite aliénation réalisée en novembre 1568. L'hôtel de Fécamp indiqué comme situé rues Serpente et Haute-Feuille. — 7 mai 1568, vin de Gascogne mentionné comme n'étant pas propre à boire au couvent. — 2 juillet, même année, défenses aux religieux de porter des armes à feu; protestation de dom Jacques Le Monnier, religieux, qui déclare qu'il n'y aurait pas sûreté à sortir sans être armé. — 9 mai 1561, 2 août 1566, 7 mai 1568, défenses faites aux religieux, sous peine de désobéissance, d'aller à la chasse avant que la moisson ne fût finie, c'est-à-dire avant la mi-août. — Rapports des religieux avec les protestants : on leur défend, le 2 juin 1561, de converser *cum his qui dicuntur* huguenotz *aut* grimautz; le 7 novembre 1561, de lire « le catéchisme de Calvin » et autres livres; le 2 juillet 1563, de lire des livres suspects; le 11 août, même année, de converser, jouer ou manger *cum his qui se substraxerunt a religione catholica;* le 11 octobre 1564, de se promener autour du chœur, et de recevoir dans leurs chambres les serviteurs de la nouvelle religion; le 25 avril 1565, de les introduire dans l'abbaye (M. de Bourneville, religieux, accusé d'en avoir introduit); le 5 octobre 1565, de converser *cum sectatoribus nove religionis.* — 21 juillet 1561, contre un novice, Hector Le Febvre, qui avait parlé peu convenablement de la messe. — 2 juillet 1568, contre dom Guillaume de Normanville, qu'on parle d'excommunier. — 26 septembre 1566, avis donné qu'on se proposait de s'emparer de l'abbaye par surprise. — 14 décembre, on parle d'avancer l'heure des vêpres, « par ce temps d'hiver, que les jours sont courts et que les malins et malveillants pourroient offenser et molester ceulx qu'ils voudroient, ou bien se pourroient coucher en quelques chapelles, pour par après, faire tel mal qu'ils voudroient. » On se contente de décider qu'on tiendra les portes fermées les jours ouvriers. — Prédicateurs : Permissions données de prêcher l'avent et le carême à Saint-Valery, pour frère Jean Foutrel, bachelier en théologie, 17 janvier 1558 (V. S.); — pour Michel Le Roy, carme, 4 février, même année; — pour Gaultier Lambert, jacobin de Rouen, 15 octobre 1559; — à Veules, pour frère Le Hontigois, franciscain de Rouen, 16 février 1560 (V. S.); — à Saint-Valery ès-plains, pour Jean De Ville, franciscain de Rouen, 26 septembre 1560; — à Saint Martin de Veules, pour Jean Coudrelle, franciscain de Sainte-Claire de Rouen, 21 novembre 1560; — à Saint-Valery ès-plains, pour Gabriel Tourtouyn, religieux du même couvent, 17 septembre 1561; *ibidem*, pour Laurent Picard, franciscain de Paris, 15 août 1563; — à Fécamp, pour Pierre Lacherey, jacobin de Rouen, 8 août 1564; — dans les églises de l'exemption, pour Jean Cavelier, augustin de Rouen, 19 octobre 1564; — à Veules, pour Fiacre Picard, franciscain, 28 novembre 1564; *ibidem*, pour Laurent Picard, franciscain, 22 octobre 1565; — à Fécamp, pour Pierre *Burgensis*, jacobin de Lisieux, 17 juin 1566; — à Veules, pour Pierre Lamyron, franciscain, 1er janvier 1567; — à Vittefleur, Paluel, Saint-Riquier, pour Pierre Synot, franciscain de Pont-Audemer, 2 janvier 1567; — à Fécamp, pour le dit Pierre *Burgensis*, 3 avril 1567; — à Veules, pour le dit Pierre Synot, pénultième de mai 1567; — à Vittefleur et autres lieux, pour frère Martin Anserey, même date; — à Saint-Valery ès-plains, pour le dit Pierre *Burgensis*, 4 janvier 1568; — à Saint-Valery ès-plains et Veules, pour le même Pierre *Burgensis*, dit frère Pierre Bourgeot, et Guillaume Burnot, autre jacobin de Lisieux, 25 février 1568 (V. S.); — à Fécamp, pour le même Pierre *Burgensis*, 3 janvier 1569 (V. S.). — Ecoles: 7 mars 1559, *dominus Carolus Mayne, presbyter, obtinuit licentiam, a domino vicario generali, puerulos abecedarios, ad numerum plus minus duodecim, in parrochia Sancti Stephani Fiscannensis, docendi et erudiendi.* — Don des écoles : de Saint Martin de Veules à maître Robert, 6 juillet 1560; — d'Ourville, à Pierre Gueuteville, 12 septembre même année; — de Saint-Martin de Veules, à maître Jacques Le Conte, 10 juillet 1561; — d'Ypreville, à maître Philippe Daubeuf, prêtre, 17 septembre 1561. — 12 septembre 1560, *data fuit facultas a domino vicario magistro Nicolas Boyvin, docendi abecedarios in parrochia Sancti-Nicolai* (Fiscannensis). — 26 avril 1564, écoles des 10 paroisses de Fécamp données à maître Robert Delauney, prêtre, avec défenses à tous autres d'enseigner les enfants sans sa permission.

G. 5202. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier, sans couverture.

**1622.** — Visites d'églises et de presbytères dans les paroisses de l'exemption de Fécamp, par Nicolas le Roy, licencié ès-droits, official de Fécamp. — Manoir presbytéral de Vittefleur, léproserie de Saint-Thomas de Vittefleur, chanceaux de l'église de Pleinesève, de Saint-Martin de Veules, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Pierre-le-Petit, de Notre-Dame de la Gaillarde, de Tourville-la-Chapelle, d'Eletot.

G. 5203. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

**1648.** —Visites des églises de l'exemption de Fécamp, par M. Aymard de Fontaines, vicaire général de Fécamp. — Veules, Manneville, Pleinesève, Saint-Aubin-sur-Sie : chapelle au hameau de Miromesnil, appartenant à l'Intendant de la province; Saint-Pierre-le-Vieux, la Gaillarde, Ingouville, Saint-Martin de Vittefleur, Saint-Martin de Paluel, Saint-Sauveur de Conteville. — Paroisses de Fécamp : Saint-Fromond, confrérie de la Très-Sainte-Trinité : « de si longue antiquité que de mémoire l'homme ni de tradition des pères, il se voit qu'icelle confrérie aye esté en autre lieu qu'en cette église» ; — confrérie du Saint-Sacrement. — Sainte-Croix de Fécamp, confrérie du Saint Nom de Jésus.

G. 5204. (Registre.) — In-folio, 709 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1622-1684.** — Procès-verbaux des visites des églises comprises dans l'exemption de l'abbaye de Fécamp. — Eglises de Fécamp en 1629 : Saint-Etienne, curé, Jacques Gilles; neuf prêtres ; confrérie de Saint-Pierre, Saint-Clément. —Sainte-Croix, curé, Daniel Fauverel ; deux prêtres. —Saint-Thomas, curé, Pierre Lacaille ; un prêtre ; charité de Saint-Thomas. — Saint-Fromond, curé, Nicolas Godouville ; quatre prêtres. — Saint-Léger, curé, Charles Boudeville. — Saint-Ouen, curé, Guillaume Godouville. — Saint-Valery, curé, Jean de Villiers. — Saint-Benoît, curé, Richard Hermant; confrérie de Saint-Fiacre. — Saint-Nicolas, curé, Charles Bourdel; deux prêtres. — En 1646, à Vittefleur chapelles Notre-Dame et de Saint-Jacques ; autel de Saint-Nicolas ; — à Saint-Martin de Paluel, chapelle Notre-Dame de Janville sur la montagne de Paluel, dépendant de l'église paroissiale ; Saint-Sauveur de Conteville, dépendant de Paluel, aide et dépendance de Paluel. — A Saint-Valery, chapelles de Notre-Dame et de Notre-Dame de Bonport. — En 1658 à Saint-Gervais de Rouen, chapelles de Saint-Maur et de Saint-Roch du Lieu-de-Santé.—En 1659, à Saint-Martin-de Veules, ordre de mettre des canons sur tous les autels et des grilles à tous les confessionnaux. — 16 septembre 1670, à Veules : « Les garçons seront enseignés par MM. les prêtres habitués, choisis et nommés par MM. les curés; les filles le seront par des femmes et filles, choisies comme dessus. » — 7 octobre 1682, église de Saint-Martin de Veules visitée par dom Jacques Remy ; curés : François Le Sauvage et Nicolas Fouchard; confrérie du Rosaire. — Visites faites, en 1622, par Jean-Baptiste Barcillon, docteur en théologie, prieur de Saint-Pierre de Tropiac, grand-vicaire et administrateur général au spirituel et au temporel des abbayes du Mont-Saint-Michel et de Fécamp pour Mgr Henri de Lorraine, abbé; — de 1625 à 1629, par Charles de Campion, grand-prieur de Fécamp, vicaire général du même ;—en 1650, par Michel de Forges, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé; — en 1655, 1656, par Marc Bastide ; — en 1658, par Albert Marchant ; —de 1664 à 1667, par Placide Roussel ;—de 1669-à 1671, par Benoît Bugnie, prieur, grand-vicaire de dom Casimir, roi de Pologne et de Suède, abbé de Fécamp ; — de 1672 à 1676, par Albert Marchant; — en novembre 1677, par Hugues Mathoud, prieur de la grande abbaye de Caen, fondé de procuration du prieur de Fécamp ; — de 1678 à 1681, par dom Benoît Cocquelin, prieur de Fécamp ; — en 1683, par Jacques Remy, autre prieur. — En 1622, Nicolas Le Roy, official de Fécamp ;—en 1683, Guillaume Blanpain, curé de Saint-Valery de Fécamp, promoteur de l'exemption. —Signature de dom Guillaume Fillastre, 1683.

G. 5205. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

**1685-1698.** — Procès-verbaux de visites des églises et chapelles du bourg de Fécamp et des environs par les prieurs : Jacques Remy, 1685 —10 mars 1687 ; — Gabriel Dudan, 29 mars 1688 — 10 avril 1688; — Innocent Bonnefoy, 14 décembre 1690 — 3 avril 1696; — Martin Fillaud, 26 mars 1697 — 4 avril 1698. — Huit pauvres à l'hôtel-Dieu en 1698 ; Nicolas Brebion, chapelain.

G. 5206. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1699-1707.** — Procès-verbaux de visites des églises de l'exemption de Fécamp par Martin Fillaud, prieur de l'abbaye de Fécamp, et vicaire général, accompagné de Michel Chevalier, curé de Sainte-Croix, promoteur; —

par François Du Vivier, autre prieur. — Les églises visitées ne sont autres que celles de la ville de Fécamp, l'hôpital et Saint Jacques du Sépulcre dudit lieu, Limpiville, Eletot, Tremauville, Notre-Dame de Baudouin du Bourg. — 31 mars 1707, Saint-Ouen de Fécamp. Le curé se plaint de ne pas avoir de clerc pour lui aider à administrer les sacrements et à chanter l'office. Ordonné à la communauté de s'assembler le dimanche suivant à l'issue de la messe pour en délibérer, et, à faute de ce, le curé se retirera par devant le lieutenant général de Montivilliers, pour lui être sur ce pourvu et donné exécutoire d'une somme convenable à cette fin sur la communauté.

G. 5207. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

**1709-1735**. — Procès-verbaux des visites des églises et chapelles du bourg de Fécamp et des environs par Guillaume Bessin, doyen et official de Fécamp, 8 avril 1709 ; — par Nicolas Sacquespée, sous-prieur, 9 avril 1709 ; — par Mathieu Gilbert, prieur, 13 août, 23 août 1709. — Visites de Mgr François-Paul de Neufville ; 16 mars 1710, Sainte-Croix de Fécamp ; 17 mars, Saint-Etienne ; 6 avril, Saint-Léger ; 7 avril, Saint-Fromond ; 8 avril, Saint-Thomas. Mgr de Villeroy, accompagné, dans ses visites, de Noël Cornua, son grand-vicaire, de Jean-Baptiste Savey, religieux carme, son théologien. — Autres visites faites par dom Jean-Etienne Badier, prieur, 26 août 1711, 19 mars 1714 ; — par Pierre Thibault, autre prieur, 17 août 1714, 23 février 1720 ; — par Pierre Cordier, autre prieur, 31 mars 1721, 17 avril 1722 ; — par Pierre Thibault, de nouveau prieur, 27 mars 1724, — 25 avril même année ; — par Pierre du Biez, autre prieur, 1er avril 1726 — 15 avril même année ; — par Claude Du Pré, autre prieur, 17 mars 1727 — 21 avril 1729 ; — par Pierre Thibault, de nouveau prieur, 7 mars 1730 — 17 mars 1734 ; — par Jean-Pierre Lemaistre, sous-prieur et official, 29 juillet 1734 — 6 mai 1735.

G. 5208. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1601** (copie) **- 1696**. — Listes des curés de l'exemption de Fécamp ayant comparu aux synodes. — *Statuta synodalia anni* 1637. — *Omnibus et singulis, qui tam jure quam consuetudine nostræ synodo tenentur interesse constituimus ut compareant personaliter, singulis annis, in dicta nostro synodo, feria 4ª ante festum Pentecostes in ecclesia abbatiali, hora matutina. — Item predecessorum nostrorum statuta innovantes, juxta antiqua decreta conciliorum provincialium, statuimus et ordinamus quod presbyteri parrochiales et eorum vicarii et alii, quibus est facultas recipiendi testamenta, integre dictam minutam testamenti postea transcribant in suo registro, quod tenebuntur semper domi habere apud se, in quo per ordinem describantur singulorum parrochianorum voluntates ultimæ, et sit registrum subsignatum manu illius qui eas receperit, et illud, quoties erit ordinatum, exhibeant ut, si super grossa testamentorum hujusmodi oriatur contentio, ad registrum possit haberi recursus.* — 1655, ordonnance synodale : « Nous ordonnons aux curés d'enseigner le catéchisme tous les dimanches et festes entre vespres et complies ou autre heure qu'ils jugeront plus commode, afin que le peuple y puisse plus facilement assister. — L'usage des confrairies, qui est de soy très saint et très utile aux fidelles, estant souvent corrompu par les abus et les mauvaises pratiques qui s'y peuvent glisser, si l'on n'y apporte le remède convenable, aucune confrairie ne sera establie ny entretenue dans notre exemption qu'elle n'ait esté approuvée par nos prédécesseurs ou par nous par escrit. C'est pourquoy nous enjoignons aux curés de nous faire apparoître de leur érection et approbation. » — Défenses aux curés de porter armes à feu, d'avoir les cheveux longs, de paraître sans soutane. — 1656, ordre aux curés de Fécamp de tenir l'usage romain et rituel romain pour faire leurs fonctions pastorales. — Commission de vicaire général donnée par le cardinal de Joyeuse, abbé de Fécamp, à Charles de Campion, 1601 (copie).

G. 5209. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1642-1642**. — Listes des curés de l'exemption de Fécamp ayant comparu aux synodes. — *Commissio officii episcopalis exercendi per suffraganeum in exemptione Fiscannensi* (à Jean évêque d'Hippone), 10 juin 1552. — « Ordonnance faicte au chapitre général de la congrégation tenu à Fescamp », septembre 1611. — 1614, enjoint aux curés de l'exemption d'apporter au greffe de la cour copie des baptêmes, morts et mariages et des testaments. — Contre les curés qui portaient cheveux longs, hauts collets et peccadilles. Enjoint aux curés de Fécamp de prendre le pain à communier d'entre les mains du sr Croniquier de l'abbaye, de la Passion au jour des Rames ; — les saintes huiles d'entre les mains du même, au jour de Pentecôte. — 1633, ordonné, conformément aux ordonnances synodales, aux curés, d'apporter les registres des mortuaires, mariages et baptêmes, dans 4 mois, entre les mains du greffier de l'officialité. — 1629, contre les curés qui avaient continué de solenniser le 4e férie de Pâques au préjudice des ordonnances synodales et de l'ordre de l'archevêque de Rouen,

et spécialement contre ceux qui avaient dit en chaire « que les antiens qui avaient institué cette fête étaient aussi sages que ceux qui l'abrogent, ce qui avait excité un murmure populaire. » — Lettre de Pierre De Caux, curé de Saint-Gervais de Rouen. Il s'excuse de n'avoir point comparu, en 1638 et 1639, aux synodes de Fécamp, parce qu'il était engagé à la poursuite de la paroisse de Saint-Pierre de Neufchâtel, qui lui avait été résignée, et qu'il avait pour partie Mgr. l'archevêque, lequel voulait y maintenir celui qu'il y avait nommé, 18 octobre 1639.

G. 5210. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

**1650-1652**. « Registre contenant les dimissoires qui ont esté baillés en ceste présente année 1650, avec les approbations des confessions et autres choses faites par le Révérend Père Prieur dom Martial de Forges, vicaire général au spirituel et temporel de Mgr. de Metz, abbé de l'abbaye de Fescamp. ». — Approbation des Révérends pères Pénitents, du quinzième de juin 1650, tant du couvent de Saint-Valleri, que de celuy de Veulles, pour prescher et confesser dans l'exemption de Fescamp. » — « Septembre, le samedi, 10e jour, a esté baillé un dimissoire, *in forma communi seu a quocumque*, à maître Adrian Coudray, fils de Jacques, et de Marie Perré, sa femme, de la paroisse de Saint-Estienne de Fescamp, pour se faire promouvoir à l'ordre sacré de soubs-diacre. — Le mardy 6e jour, le Révérend père Prieur a permis la publication d'un bref d'indulgences concédé par nostre Saint Père le pape Innocent 10e, en date du 3e de janvier 1650, à l'église de Saint-Martin de Vittefleur, pour le temps et espace de 7 ans, en faveur de ceux qui visiteront la dicte église le jour de saint Sébastien depuis les 1res vespres jusques au soleil couché de la d. feste. — Item, le mesme jour, le Révérend père prieur a permis la publication d'un autre bref d'indulgences concédé par nostre Saint Père le pape Innocent 10e, en date du 3e de janvier 1650, à l'église de Saint-Martin de Vittefleur, pour le temps et espace de 10 ans, en faveur de l'âme du frère ou de la sœur de la confrairie de Saint-Sébastien du dit Saint-Martin de Vittefleur décédée en charité, quand quelque prestre dira la messe le jour des trespassés ou un chacun jour de l'octave ou bien le mercredi de chaque sepmaine à l'autel de la dite confrairie de Saint-Sébastien. — Le 10 décembre, le Révérend père prieur a permis de faire la queste dans l'exemption de Fescamp pour maître Lhommer Hubert, prestre, Pierre et François des Huberts, marchands du diocèse d'Angers, détenus captifs entre les mains des Turcs, à Thunis en Barbarie. » — 14 décembre, baillé une obédience à frère Alphonse Le Clerc, hermite de Veulles, pour aller à Rome et à Notre-Dame de Lorette. — 10 janvier 1651, commission à maître Charles Petit et Gaspard Cohuet « pour la délivrance de Nicolas Pirot, habitant du dit bourg de Fescamp, détenu captif à Marseille. » — 3 mars, publication d'indulgences pour l'ordre de la Vierge Marie fondée à Bourges, les dites indulgences à gagner au monastère des Annonciades de Fécamp. — Autres expéditions faites par le Révérend père Dom Marc Bastide, prieur de Fécamp, vicaire général du même abbé. — Indulgences pour les églises de Saint-Valery-en-Caux, Saint-Fromond de Fécamp, Saint-Aubin. — 1er mai, procession générale pour la paix. — Synode annuel. — 22 mai, permission aux curés de Fécamp « de recommander aux charités de leurs paroissiens Gabriel Périer, qui n'avait de quoi faire panser un mal de tête qui l'empêchait de gagner sa vie ». — 26 mai, permission d'ériger une confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Valery-en-Caux. — 3 juin, consentement accordé aux Annonciades de passer sous la conduite des Cordeliers de la province parisienne.

G. 5211. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

**1544-1584**. — Appel comme d'abus porté au Parlement de Normandie, contre l'official de Fécamp, par Claude Piot, prêtre, 1544. — Information faite par l'official contre maître Baptiste Jouette, curé de Paluel, conçu en cette forme : *Officialis Fiscannensis omnibus presbyteris nobis subditis salutem. Citetis peremptorie coram nobis, ad diem sabbati proxime venturam, decimam quartam hujus mensis aprilis, magistrum Baptistam Jouette, curatum Sancti-Martini de Paluello, ad instantiam venerabilis promotoris causaram officii curiæ nostræ, super sibi objicendis et ad quod justum fuerit responsurum, cum inthimatione quod, nisi in die coram nobis comparuerit, ipsum a divinis suspensum declarabimus. Quod inde feceritis nobis fideliter rescribatis. Datum sub sigillo curiæ nostræ, anno Domini millesimo quinquentesimo octogesimo quarto, die mercurii undecima mensis aprilis.* — Signé : Nicolas Fiquet.

G. 5212. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 163 pièces, papier.

**1609-1650**. — Procès en l'officialité de Fécamp : entre dom Pierre de Hervieu, chroniquier de l'abbaye, procureur dûment fondé du cardinal de Joyeuse, abbé de Fécamp, et Richard Herment, curé de Saint-Benoît, au sujet d'un étui de corporalier et d'une paix émaillée, enlevés de la maison du feu sieur infirmier, 1614 ; — contre un chapelain, que son curé accusait de ne fréquenter ordinai-

rement la *réconcialition*, 1614 ; — contre le maître de la confrérie Notre-Dame, Saint-Michel et Sainte-Catherine fondée en la paroisse de Limpiville, pour voies de fait contre le curé Toussaint David, qui lui avait reproché de n'assister au service de la dite charité et au convoi des frères et sœurs décédés, 1621. — Lettre de Sanson, vicaire de Saint-Pierre-le-Vieil, portant dénonciation contre le curé : il s'excuse de ne pouvoir aller trouver l'official, « étant obligé à ses écoliers, au nombre de plus de 50, en sa charge, » 1628.— Plainte de Charles de Rety, religieux de Fécamp, contre Nicolas Durand, curé de Saint-Benoît, pour injures, 1638; — du même contre le curé de Saint-Nicolas, pour *pasquin* diffamatoire, 1645.

G. 5213. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

**1651-1669.**— Procès en l'officialité de Fécamp, contre le sieur Le Sauvage, curé de Saint-Valery, 1654 : « Enquis s'il avait faict ou faict faire le cathéchisme au peuple suivant l'ordonnance de la dernière visite, a répondu que non, attendu qu'il ne l'a point jugé nécessaire, veu la fréquence des prédicateurs qui ont occupé la chaire, qui indiquaient pleinement à un chacun les voies de leur salut. — Enquis s'il ne sçait pas qu'il y a grant quantité d'âmes en la paroisse, ignorantes, qui ont besoing d'une instruction plus familière, a respondu qu'il n'en a point de congnoissance certaine, ains qu'il a plustot creu qu'ils en estoient imbus par l'instruction de plusieurs maistres d'escholes qui enseignent la jeunesse en sa paroisse et par leurs pères et mères; » — contre Nicolas Tesnières : appelé par son curé dans la sacristie, avait refusé de souscrire aux constitutions et décisions de foi faites par le pape Alexandre VII contre les 5 propositions ; suspens *a divinis*, 1661 ;—contre Nicolas Feré, clerc de l'église de Vittefleur, qui, le jour de la procession générale, s'était absenté de l'église et paroisse, et n'avait donné aucun ordre ledit jour pour l'instruction de ses écoliers, 1664. — « Copie d'un arrêt du Parlement de Normandie, par lequel, sur l'appel interjeté comme d'abus par M. François le Sauvage, presbtre, curé de la 1re portion de la cure de Saint-Martin de Veules, de l'exemption de Fécamp, du mandement obtenu par le promoteur de la dite exemption, pour faire dire que le dit curé sera tenu d'observer les règles de l'église, sans y rien innover, et de la commission donnée à l'un des religieux de ladite abbaye pour exercer la charge d'official en la dite exemption, il est dit que, sur l'appel comme d'abus, les parties sont renvoyées hors de cour et de procès, et permis au dit Le Sauvage, dans les jours qu'il ne se dit point de salut en l'église de Veules, d'en dire et faire dire un, auquel il pourra se servir des ornements de l'église, pourvu que ce soit aux heures réglées par l'acte de visite du 3e janvier dernier 1664. »

G. 5214. (Liasse.) — 106 feuillets, papier.

**1670-1678.** — Procès en l'officialité de Fécamp, contre Louis Gosse, curé de Saint-Ouen de Fécamp, 1670; —contre Marin Corbiller, 1672.—« Extrait du registre des visites des paroisses dépendantes de l'exemption de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Fescamp au païs de Caux : Aujourd'huy vingt-neufiesme jour de septembre 1675, Nous frère Albert Marchant, humble prieur de l'abbaye de Fescamp et vicaire général de la dite abbaye et de son exemption, sommes arrivés, sur la fin des vespres, accompagné de dom Paul Le Coq, pris pour notre secrétaire, où nous avons esté receus par Me Jean Rousseau, prebstre, vicaire de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fontaine-le-Bourg. Nous estant informé où estoit le sieur curé, ne paraissant pas dans la paroisse, nous a esté respondu qu'il estoit prisonnier dans les prisons du Palais à Rouen. De plus nous estant informé qui faisoit les fonctions curiales, on nous a dit que, les dimanches et festes, il venoit icy un presbtre de Rouen, appelé Franconville, lequel, après avoir chanté la messe paroissiale, s'en retournoit à Rouen sans faire autres fonctions en la dite paroisse ; et d'autant que le dit sieur Franconville ne s'est présenté à nous pour nous faire apparoistre de ses lettres de prestrise ny du pouvoir qu'il avoit de célébrer hors le diocèse de Rouen la saincte messe, ny fait apparoir de son *exeat*, avons ordonné que dans 15 jours il nous fera voir ses lettres de presbtrise,... à peine de suspense *ipso facto*.

G. 5215. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier.

**1680-1699.** — Procès en l'officialité de Fécamp. — « Mémoire au sujet de l'exécution de deux sentences rendues par M. l'official de Séez les... jour de septembre et... jour d'octobre, mois présent, contre Nicolas Fouchard, 1682 :—il se seroit réduit à venir servir en l'église de Saint-Martin des Enclos, lieu de son origine et de sa naissance, où il aurait esté receu par dom Benoist Coquelin, prieur et grand-vicaire de l'exemption de Fescamp au mois de janvier de l'année 1682. Le mesme supérieur de Fescamp dom Benoist Coquelin luy donna ensuite, et dans la même année 1682, une commission pour prescher l'advent et le caresme en la station de Veulles, composée de plusieurs paroisses, ce qui soit dit pour faire voir que le dit Fouchard s'est acquitté de son devoir sacerdotal, quand il a

cherché de servir dans l'église de Saint-Martin de Veulles, et qu'il n'y est point demeuré otieux pour recevoir simplement les revenus. Il peut encore faire observer, sans en tirer vanité pour luy-mesme, que le mesme official de Fescamp, qui luy faict à présent son procès, luy a quelquefois donné commission pour recevoir les abjurations de ceux qui sont infectés d'hérésie et, entre autres, de remettre dans le sein de l'église Nicolas Le Carin, escuier, sieur de Veulles en partie. » — Visite de la chapelle dédiée à Notre-Dame en la paroisse Saint-Nicolas de Fécamp, par dom Marc Bastide, vicaire général au spirituel et temporel de l'abbé de Fécamp, 28 juin 1653.

G. 5216. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1707-1708.** — Procédures en l'officialité de Fécamp contre un prêtre de Vittefleur pour insultes et mauvais traitements faits par lui à maître Paul D'Aufossy, curé dudit lieu. — Requêtes, assignations, informations, interrogatoires, conclusions. — L'affaire avait été portée devant le vicomte de Caudebec et Cany, le sieur Colleaux. — Guillaume Bessin, doyen de l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Fécamp, official de l'exemption.

G. 5217. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

**1414-1766.** — Procédures en perfection de mariage; — dispenses pour cause de consanguinité. — Sentence de l'official de Fécamp qui adjuge l'un à l'autre, comme époux et épouse, Richard Martel et Laurence Du Bosc. *Et incontinenti dicte partes fuerunt affidate coram nobis in manu sacerdotis, videlicet per discretum virum magistrum Johannem Housseti, presbyterum, injungendo reo, ad penam excommunicacionis, et decem librarum turonensium contra ipsum committendarum, quod cicius quam poterit matrimonium procuret solennizari in facie ecclesie*, 1414. — *Motiva brevissima pro Johanna Toustain, rea, contra Johannem Parvi, actorem in causa matrimoniali*, vers 1436. — Traité de mariage entre Jean De Rougeville, d'Ingouville ès-plains, et Catherine Le Poulletier, d'Etalleville, 1674. — Procès en dissolution de mariage, 1675 : « En conséquence du rapport tant des chirurgiens que de l'obstétrice, nous avons ordonné, que, veu le peu d'amitié qu'il y a entre les parties et le peu de temps qu'ilz sont conjoinctz en mariage, qu'ils vivront séparément par l'espace de trois semaines de ce jour, pour ensuite venir déclarer s'ils persistent à vouloir demander à demeurer séparés ; cependant que la femme demeurera en la garde de son frère, auquel avons enjoint d'en faire bonne et seure garde. »

G. 5218. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier

**1396-1674.** — Monitoires obtenus en l'officialité de Fécamp par Pierre La Niepce, sieur d'Anneville, Élu, conseiller du Roi, en l'Élection de Montivilliers, héritier de Pierre La Niepce, sieur d'Anneville, pour avoir révélation de ceux qui détenaient des titres de propriété qui lui étaient réclamés par son frère Charles La Niepce, avocat au parlement de Normandie, 10 septembre 1618 ; — contre les auteurs de l'assassinat commis à Gueuteville, en la personne de Pierre Piot, avocat au siège de Cany, 1641 ; — contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Pierre Du Mouchel, fils d'Isaac Du Mouchel, lieutenant au gouvernement de Fécamp, 1645 ; — contre un officier de l'Élection de Montivilliers, lequel, abusant de sa charge, au préjudice du public et des pauvres laboureurs de ladite Élection, avait pris et exigé, directement ou indirectement, par ses mains ou par personnes interposées, grand nombre de présents en argent et blé pour les faire décharger de leurs taxes, 1650; — contre les auteurs (personnes masquées et inconnues) de l'assassinat commis en la personne de Pierre Blot, 1653; — contre Étienne de Nollent, sieur de Mailloc, et Robert de Mailloc, écuyer, son frère, hommes violents qui maltraitaient les sujets du Roi et les vassaux des religieux de Fécamp en leur baronnie d'Hennequeville, 1671; — contre ceux qui, après avoir pénétré en l'église de Saint-Martin de Veules pendant la nuit, avaient brisé l'orgue de cette église, 1674. — Censures demandées par Lanfranc Le Coq, écuyer, procureur de messire Louis Berrier, conseiller d'État, chargé de la direction des finances, 1670 ; — par Hilarion Prat, célérier du prieuré de Longueville, contre ceux qui récélaient les titres, aveux, contrats de fieffe, papiers de recette, registres de plaids de la seigneurie de Sotteville-sur-Mer appartenant à ce prieuré, 1674; — par Charles Fontaine, faisant la fonction de procureur du Roi en l'amirauté de Fécamp, au sujet des pillages, abus et désordres commis dans l'étendue de l'amirauté de Fécamp au fait des vaisseaux y amenés ou échoués, ledit Charles Fontaine agissant au nom de l'Intendant, monseigneur de Creil, qui avait pour subdélégué le sénéchal de Fécamp, 1674. — Aggrave d'excommunication prononcée par l'official de Fécamp contre Jean De la Touraille, 1396. — Permission de choisir un confesseur pour les cas réservés, accordée par Nicolas Lesbahy, précepteur de Saint-Jean-le-Vieux de Paris, à Jean le Bas, prieur de

Saint-Martin-du-Bois, conformément aux indulgences concédées par le Saint-Siège aux bienfaiteurs de cette maison, 1480.

G. 5219. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 40 pièces, papier, 18 sceaux plaqués.

**1323-1654.** — Dimissoires accordés dans l'exemption de Fécamp. — « *Frater Robertus, divina permissione, abbas humilis monasterii Fiscannensis ad romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Rothomagensis diocesis, dilecto nobis in Christo Johanni de Plumetot, dyacono, rectori ecclesie Sancti Thome de Fiscanno, nobis pleno jure subjecte, salutem. Ut a quovis archiepiscopo, vel episcopo, catholico, citra-montano, gratiam et favorem sedis apostolice obtinente, sacrum presbyteratus ordinem, ad dicte tue ecclesie titulum, recipere valeas, ipsi antistiti tibi dictum ordinem, ac tibi recipiendi eumdem, tenore presentium, concedimus facultatem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus litteris apponendum. Datum anno Domini millesimo CCC^mo^ vicesimo tercio, die veneris post Misericordia Domini.* — Dimissoire accordé par Robert de Neufbourg, prieur de Seria au diocèse de Nevers, vicaire général de Jean de Lorraine, abbé de Fécamp, à Jean Galle, diacre du monastère de Fécamp, 19 janvier 1526 (V. S.). — Dimissoire accordé par Henri de Lorraine, abbé de Fécamp, à Noël Benard, sous-diacre de l'exemption de Fécamp, Paris 1625; signé et scellé par Henri de Lorraine. — Dimissoire accordé par Nicolas Martinnet, docteur en théologie, pénitencier et vicaire général du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp, à Jean Despommares, religieux profès dudit monastère, fils de noble homme Jean Despommares et de Susanne Deschamps; donné au manoir presbytéral de Saint-Pierre-le-Viger, 20 septembre 1639. — Dimissoire accordé par Georges de Grandin, prieur du monastère de Fécamp, vicaire général de Henri de Bourbon, abbé de ce monastère, à Louis d'Hainseville, de Foville-la-Chapelle, 17 septembre 1652; — par le même, à Claude de Beauval, fils de Claude de Beauval et de Vincente de Hornay, 25 mars 1653. — Marques des notaires apostoliques, Nicolas Viart, 1476, et *Marius Delphini*, 1462. — Sceaux du cardinal de Bourbon, du cardinal Henri de Lorraine, de Charles de Campion, de Georges de Grandin.

G. 5220. (Liasse.) — 104 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 7 sceaux pendants, 45 sceaux plaqués.

**1398-1665.** — Lettres *d'a quocunque* (dimissoires), lettres d'ordres. — Dimissoire accordé par Estoud, abbé de Fécamp à Jean le Petit, clerc de la paroisse de Saint-Valery-ès-Plains, 20 septembre 1398; fragment de sceau. — Lettres de Guillaume, évêque de Lisieux, attestant que, l'année 1398, le samedi des quatre-temps après l'Exaltation de la Sainte Croix, faisant les ordinations en sa chapelle des Loges près de Lisieux, il avait promu au sous-diaconat, Jean Le Petit, acolyte, de l'exemption de Fécamp; fragment de sceau. — Lettres *d'a quocunque* accordées par le vicaire général d'Antoine, abbé de Fécamp, à Jean Fortin, prieur de l'hôpital ou maison Dieu de Saint-André de Veules, 1^er^ mars 1500. — Lettres scellées ou signées par Jean de Lesselie, évêque de Rosse, vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 1584; — par François de Péricard, évêque d'Evreux, et par son successeur, Gilles Boutault; — par Guillaume, évêque de Porphyre, faisant les ordinations au palais épiscopal de Lisieux, en 1488; en l'église de Montreuil, du diocèse de Lisieux, 26 mars 1501; — par Jean, évêque *Castoriensis*, faisant les ordinations en l'église du prieuré de Sainte-Barbe, même diocèse, 20 décembre 1550; — par Charles, évêque de Castres, 10 avril 1500; — par Henri, évêque de Philadelphie, 14 et 19 septembre 1590; — par Jean de Malevaud, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, vicaire général *in pontificalibus delegatus* (ordinations à Bolbec), 7 mai 1658; — par Jean-Pierre, évêque de Belley, abbé d'Aunay, vicaire général *in spiritualibus* de l'archevêque de Rouen, 1647-1648; — par Charles de Campion, prieur de Fécamp, 1638; — par Henri de Bourbon, évêque de Metz, abbé de Fécamp, 1652; — par Ladislas, évêque de Saint-Omer, 1665.

G. 5221. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; fragment de sceau.

**1348-1673.** — Titres cléricaux, approbations des dits titres. — Guillaume de Callemesnil, écuyer, sieur de Vertot, et Pierre De la Fontaine avaient donné à Gaultier De la Fontaine, fils aîné du dit Pierre, « afin qu'il peust parvenir aux saintes ordres, » une pension viagère de 20 livres. Par contrat passé le 6 avril 1478 (V. S.), Pierre De la Fontaine promet payer, par sa main, par exécution sur tous ses biens, à Guillaume de Callemesnil, une rente de 10 livres. — Contrat de constitution de 20 livres tournois de rente faite par Jean Fae, écuyer, secrétaire du Roi, par demoiselle Colecte Palefroy, sa femme, seigneurs du fief de Clères, sis à la Gaillarde, en faveur de leur fils, Jean Fae le jeune, 1485. — Mention de Philippe de Plumetot, prieur couventuel et claustral de l'église de Fécamp, vicaire général de cette abbaye, 1423. — Marques des notaires Robert le Ber, 1465; — *Marius Delphini*, 1466. — Fragment du sceau des obligations du bailliage de Fécamp, 1408.

G. 5222. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

**1651-1666.** — Titres cléricaux, pièces classées par ordre chronologique. — Louis Binet, étudiant au collège de Dieppe 1653. — Richard La Niepce, étudiant, fils de Charles La Niepce, sieur d'Anneville, Elu en l'Election de Montivilliers, 1659. — Jacques La Niepce, fils du même, 1664. — Nicolas Deshayes; pension de 50 livres à lui donnée par Jeanne Le Lieur, veuve de Charles de Dampierre, châtelain de Thiboutot, et par Charles de Dampierre, châtelain de Thiboutot, à Maniquerville, 1665. — Jean Le Febvre, étudiant en théologie au collège de Navarre, 1666.

G. 5223. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

**1667-1673.** — Titres cléricaux classés par ordre chronologique. — Richard De la Court, étudiant au collège d'Harcourt, 1667. — Nicolas Hermey; pension à lui donnée par Charles Le Maistre, président en l'Election de Caudebec, 1667. — Nicolas Bauchet, ayant fait ses études de philosophie au collège de l'Oratoire de Dieppe, 1673. — Pierre Audran, étudiant en théologie en l'Université de Paris, 1672. — Jean Le Clerc, étudiant au collège des Jésuites de Rouen, 1673.

G. 5224. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1674-1717.** — Titres cléricaux, pièces classées par ordre chronologique. — Adrien Desmares, étudiant au collège de Rouen, fils de Philippe Desmares, officier chez le Roi, demeurant à Fécamp, 1676. — David Couillard; pension viagère de 50 livres à lui donnée par Nicolas Le Roux, baron du Bourgtheroulde, 1676. — Jacques Vasse, étudiant au collège de Rouen, fils de Thomas Vasse, d'Elbeuf, 1779. — Pierre et Georges Le Mettay, de Fécamp, 1703.

G. 5225. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1648-1788.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — A.D. — Agis (Louis), 1684; — Albite (Louis), 1662; — Amontons (David), 1669; — Anquetil (Philippe), de Granville, 1677; — Aroux (Jean), bachelier en théologie, demeurant à Paris, au collège Louis le Grand, 1764; — Aubert (Roland), 1676; — Audran (Pierre), 1675-1683; — Auvray (Michel), 1724; — Bacheley (Jean-Michel), prêtre habitué en l'église Saint-Vigor de Rouen, 1742, 1743; — Badet (Celsus), 1655; — Baledent (Jean), 1723; — Bardou (Jacques), 1683; — Barrois (Robert), 1735; — Beaufrère (Elie), 1654; — Bellant (Paul), 1680; — Bellin (David), 1675; — Benard (Pierre), 1733; — Bence (Jacques), 1659; Beusebocq (Jean-Etienne), 1769; — Bizet (Philémon), 1696; — Blancrenon (Louis), 1690; — Blondel (Guillaume), du Havre de Grâce, 1732; — Bourdon (Jean), 1648; — Bréard (Nicolas), 1788; — Broche (Jean-Edmond), 1702; — Bucaille (Pierre), 1744; — Buisson (François), 1676.

G. 5226. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

**1653-1767.** Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — C-D. — Callard (François), 1690, 1695; — Cauvet (Pierre), de Caen, 1734-1725; — Cavelier (Jean-Clément), 1731; — Cavey (Marin-Euverte), 1736; — Chantin (Louis), 1719; — Chapais (Pierre-Bernard), 1732; — Chrétien (Antoine-Jean), 1724; — Collé (Pierre), professeur au collège du Trésorier, 1666; — Coisy (Pierre), 1739; — Dair (Charles), 1727; — Dalibert (Pierre-Benoît-Bernard), 1766; — Dallet (Nicolas), 1681; — Daniel (François), 1721; — Davesne (Jean), 1683; — David (Jacques) 1686; — De la Croix (Jean-Baptiste-Etienne), 1734; — De la Bigne (Emilian), 1655; — De la Fosse (Pierre), 1655, — De Laistre (Robert), 1655; — Delamare (Joseph), 1736 — Delassize (Jacques-Edouard), 1744; — Delaunoy (François-Thomas), 1767; — De Lestang (Philippe), 1732; — Denis (Robert), 1677; — Deschamps (Jean), 1685; — Désert (Nicolas), 1657; — Deshay (Louis), 1692; — Deshays (Nicolas), 1707; — Des Meilliers (Antoine), 1666, — Desmonts (David), 1680; — Dethan (Charles), 1713; — Digois (Jean-Félix), 1734; — Du Bloq (Louis-Nicolas); 1736; — Du Bosc (Pierre), 1675; — Du Croq (Adrien); 1695; — Dufresne (Charles), 1674; — Dugardin (Jacques), 1703; — Dunoyer (Arthur), 1671; — Duval (Marin), 1666.

G. 5227. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1649-1769.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — E-G. — Enault (Jean-François), 1687; — Féron (Jean-François), 1769; — Féron (Henri), 1707; — Ferrand (Louis), 1679; — Ferrey (Gilles), 1694; — Feuilloley (François), 1739; — Feugray (Jean), prêtre habitué en l'église collégiale de Saint-Pierre d'Yvetot, 1744; — Feugueray (Jean), 1726; — Fossard (Michel), d'Anceaumeville au doyenné de Pavilly, 1722; — Fou-

chard (Nicolas), 1663; — Foucquet (Pierre), 1675; — Fouquet (Jean-Charles), 1726; — Fourier de Lisle (Michel), 1724; — Frébourg (Jean-François), 1747; — Fresnel François), 1682; — Gaillard (Jacques-Louis), vicaire de la paroisse d'Heudebouville, 1745; — Gaillard (Pierre), 1734, 1737; — Gaillard (Charles), 1707, 1730; — Gallet (François), 1687; — Gaultier (Claude), 1698; — Gautier Guillaume), du diocèse d'Evreux, 1690-1698; — Gauthier (Jean), 1691; — Gaydon (Catherin), docteur en droit canon, 1652;—Germain (Dominique), 1678;—Gilles (Guillaume), 1694; — Gobbé (Charles), 1728; — Godebout (Paul), 1733; — Gosselin (Nicolas), 1654; avait été tonsuré en l'église du monastère de Valmont par l'archevêque de Rouen, dans le cours de ses visites pastorales; étudiant, en 1649, au collège de Navarre; — Goujon (Guillaume), 1736; — Grenet (Jacques), 1655; — Grésil (Jean), 1683; — Gueille (Jean-Baptiste), bénédictin, 1650; — Guérard (Louis), 1674; — Gueroult (Nicolas), 1679; — Gueroult (Alexis), 1684; — Guilbert (François-Emmanuel), 1735.

G. 5228. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

**1664-1769.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués.—H-L.— Haize (Charles), 1683;— Halley (Julien), 1671; — Hamel (Mathieu), 1727-1728; — Hardel (Louis), 1738; — Hardy (Thomas), demeurant au collège du Plessis, 1740; — Hauguel (Jean), 1743; — Hébert (Robert), 1743; — Hermel (Charles), 1664; — Hermen (Pierre), du diocèse de Bayeux, 1739; — Héron (Jacques), 1689; — Hervieu (Pierre), 1738-1740; — Hesnard (Antoine), 1688; — Hirou (Louis), de la paroisse des Biards, 1671; — Horcholle (Thomas), 1684; — Houard (Guillaume), fils de Guillaume Houard et d'Hilaire Le Sage, de Saint-Jacques de Dieppe, 1733; — Housset (Claude-Noël), 1769; — Houtteville (Jacques), 1727; — Hullard (Nicolas), 1729; — Igou (Louis-Gatien), 1725; — Igou (Jean-Nicolas), 1671; — Jobbé (François-Augustin), 1732; — Jouanne (Robert-Magloire), 1743; — Jouen (Louis), 1769; — Jourel (Nicolas), 1718.

G. 5229. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

**1654-1769.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — L. — Lamoureux (Henri), 1689; — Langlois (Jean), 1700; — Langlois (Michel-André), 1728; — Larchevesque (Pierre), 1682; — Le Bâtard (Jean-Pierre), 1738; — Le Bienvenu (Martin), chanoine de la Saussaye, 1679-1680; — Le Blanc (Pierre), 1744; — Le Blanc (Noël), 1677, 1655; — Le Blond (Michel), 1670; — Le Bonnois (Pierre), 1677;—Le Boucher (François), 1689; — Le Bourguais (Guillaume), 1729;—Le Bouis (Nicolas), 1673; —Le Breton (Jean), 1724; — Le Brument (Louis), 1692; — Le Brun (Jean), 1685; — Le Corbeiller (Joseph), 1727, 1728; — Le Cesne (Jacques), 1697; — Le Canu (Jean-Baptiste), 1740; — Le Charpentier (Raoul), 1682; — Le Chevalier (Michel), 1681; — Le Chevalier (Michel-Louis), 1764; — Le Clerc (Claude), 1680; — Le Court (Philippe), 1732, 1733; — Le Coustre (Pierre), 1680; — Le Dué (Rolland-Edmond), 1750; — Le Febvre (Nicolas), 1671; — Lefez (Noël), 1743; — Le Forestier (Antoine), 1670; — Le Forestier (Jacques), 1680; — Le Forestier (Pierre), 1654-1669; — Le François (Jean-Louis), 1766; — Le Fuel (Louis), 1679; — Léger (Nicolas), 1683; — Le Hoc (Louis), 1643; — Le Hucher (François), 1676; — Le Maigre (Robert), 1687; — Le Maistre (Nicolas), 1666; — Le Maistre (Jacques), religieux de Saint-Etienne de Caen, 1658; — Lemarchand (Guillaume-François), 1769; — Le Marchand (Antoine), 1728; — Le Marchand (Robert), 1767;—Le Mazurier (Michel), 1696;—Le Mercier (Pierre), 1681; — Le Mire (Robert), 1769; — Le Monnier (Adrien), 1679;— Le Monnier (Charles-Nicolas-François), 1764; — Le Pelletier (Charles), 1680; — Le Peuffier (Jean), 1682; — Le Rat (Denis), 1727;—Le Sauvage (Jacques), 1677; — Le Tellier (Vincent), 1694; — Le Tonnelier (Guillaume), 1665; — Le Vesier (Jean-Baptiste), 1691; — Lhermitte (Mathieu), 1743; — Lucas (Pierre-Eustache), 1740; — Lioult (Antoine), 1654; — Lisant (Noël), 1655; — Louvel (Pierre), 1744; — Louvet (Etienne), 1727; — Lohier (Jean), 1726, 1737; — Loisel (Georges), 1729; — Loiseleur (Georges), de Caudebec, 1673; —Lucas (Pierre), 1639; — Lucas (Jean-Baptiste-François), de Saint-Godard de Rouen, 1730; — Lynant (Marin), 1683. — Deux gravures représentant, l'une saint Romain, l'autre le pape Léon X et François 1^er^, avec cette inscription : *Leo papa X et Franciscus I^us^ Franc. Rex graduatis favent*, 1517. — Pièces ornées des armoiries de Mgr. de Bourbon, 1665.

G. 5230. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1650-1789.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — M-R. Magin (Pierre), 1692-1696; — Mahin (Louis), 1727;— Maimbray (Nicolas), 1695; — Maintrieu (Pierre), 1682; — Maillard (Jean-Jérôme), 1650; — Malouin (Jacques), 1676; — Manoury (Charles), 1729; — Marcotte (Jacques), 1681; — Marcotte (Guillaume), 1681;

— Maurry (Abraham), 1675; — Maze (Philippe-Pierre), 1764; — Menard (Pierre-Paul), 1695-1698; — Mesières (François de), 1654; — Meurice (Antoine), 1728; — Michel (Pierre), 1675; — Mocquet (François), 1675; — Moges (Pierre de), 1676; — Montbray (Louis de), 1671; — Etienne Mondehare, 1688; — Moy (Michel de), 1681; — Mallotin (Pierre), 1672; — Nicolle (Louis), 1681; — Noël (Jacques-Etienne), 1764; — Le Nourry (Denis), 1693; — Noyer (Louis), 1657; — Osmont (Pierre), 1724; — Pardessus (Thomas), religieux de Saint-Pierre-en-Vallée, 1748; — Peaudeleu (Guillaume), 1766; — Pennetot (Michel), 1669; — Petit (François), 1744; — Piednu (Jacques), 1694; — Pinare (Pierre), 1747; — Poutrel (Jacques), 1653; — Prévost (Jacques), du Havre, 1675; — Raimbert (Jean), 1734-1738; — Raisin (Etienne), 1681; — Rouget (André), 1720-1729; — Regnoult (Pierre), 1679; — Regnauld (François), 1655; — Regnault (François), 1726; — Regnault (Pierre), 1764; — Reusse (Charles), 1681; — Reusse (Robert), 1679; — Richer (François), 1766; — Ringot (André), 1675; — Rouault (Michel), 1678; — Robinay (Georges), 1764; — Robin (Pierre), 1656; — Rocher (Jean-Baptiste-Louis), 1742; — Roquelay (Pierre), 1744; — Rouen (Claude de), 1689-1698; — Rougeville (François), 1659; — Roulland (Michel), 1735-1738; — Routier (Jean), 1682. — Routier (Henri-Louis), 1782; — Ruault (Charles), 1673; — Ruffin (Nicolas), 1685.

G. 5231. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1655-1766.** — Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. — Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. — S. Y. — Sagot (Charles), 1684; — Sallet (Germain), 1683; — Salletré (Denis-Elie), 1732; — Sanson (Jean-Baptiste), 1689; — Sauvage (François), 1663; — Savary (François), 1769; — Selle (Charles), 1742; — Simenel (Pierre), 1659; — Soulas (Jacques), 1680; — Soulas (Henri), 1678; — Tallebot (Pierre), 1671; — Than (Robert de), 1733; — Theroulde (Louis), 1688; — Theroulde (Antoine), 1654; — Thieffray (Jean), 1666; — Tougard (Jacques-Nicolas), 1734; — Touzé (Isaac-Guillaume), 1747; — Turpin (Paul-Charles), 1734; — Turin (Pierre-Toussaint), 1744; — Valentin (Jean-Jacques), 1766; — Vallois (Guillaume), 1744; — Varambault (Charles), 1664; — Varin (Jean-Baptiste), 1731; — Vaultier (Martin), 1655; — Vassal (Jean), 1741; — Vasse (Charles), 1728; — Vigeon (Claude), 1685; — Viénard (Antoine), 1741; — Viger (Laurent), 1681; — Vittecoq (Nicolas-Victor), 1722; — Vittecoq (Joseph-Louis), 1741; — Yvon (Jean-Baptiste), 1745.

G. 5232. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 137 feuillets, papier.

**1519-1768.** — Significations de grades. — Liste des gradués sur l'abbaye de Fécamp depuis l'année 1680 jusqu'en 1703. Dans le nombre, Jacques le Forestier, ayant signifié ses grades en 1680, rempli plus tard de la cure d'Isneauville; — Jacques Soulas, rempli de la cure de Glicourt; — Jacques Aubourg, rempli de la cure de Sainte-Marie la Petite à Rouen; — Nicolas-François Prevel, rempli de la cure de Villers; — Guillaume (Gilles), rempli de la cure d'Ancourt, en 1695; — Charles Sagot, rempli de la cure de Saint-Melain en 1694; — Alexis Gueroult, rempli de la cure de la Gaillarde en 1692; — Michel Bultel, rempli de la cure de Louvetot en 1698; — Jean-François Esnault, rempli de la cure de Ducler en 1691; — François le Boucher, rempli de la cure de Toussaint en 1701; — Guillaume Gaultier, rempli de la cure d'Heudebouville en 1698; — Louis Blangrenon, rempli de la cure de Saint-Georges en 1694; — François Callard, mort curé de Luc, en 1599; — Pierre Magin, rempli de la cure de Daubeuf; — Michel Le Mazurier rempli de la cure de Sainte-Paix en 1699; — Jean Ruffy, rempli de la cure de Saint-Nicolas de Cottévrard; — François Aubourg, rempli de la cure de la Trinité du Mont. — Sceau pendant de l'Université de Paris, 1743.

G. 5233. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1242-1468.** — Actes passés devant l'official de Fécamp. — Vente faite par Raoul *Pelliparius* et par Emmeline du Busc, sa femme, à *dominus* Robert le Boitor, prêtre, pour dix livres tournois, de 7 quartiers d'orge de rente à Saint-Aubin-sur-Scie (*super Sedam*); *quod ut ratum et stabile permaneat presenti carte sigilla nostra duximus apponenda, et est sciendum quod ego dicta Emmelina supra sacrosancta juravi coram officiali Fiscannensi... et ad majorem securitatem et auctoritatem prestandam sigillum curie Fiscann. presenti scripto apponi procuravi. Actum anno Domini M° CC° XL secundo, mense junio.* Sceau perdu. — Lettres de l'official de la cour de Fécamp : Pétronille, femme de Raoul Baudery, de la paroisse Saint-Denis d'*Espovilla*, de l'exemption de Montivilliers, se soumet, du consentement de son mari, à la juridiction de l'official de Fécamp, en reconnaissant avoir vendu, pour 25 livres, aux religieux de Fécamp, 47 sous 9 deniers et 3 chapons de rente, mercredi après Quasimodo 1282. — Lettres de l'official de Fécamp : *Theophania*, veuve de Guillaume Le Marcheant, de Normanville, se soumet à la juridiction de cet official, et reconnaît tenir quittes les religieux de Fé-

camp pour 20 sous tournois à Boulleville en la paroisse Saint-Pierre-en-Port, 1298. — Lettres de l'official de Fécamp : en présence de Jean de Plumetot, prêtre, clerc juré de l'officialité, Alice, femme de Pierre de Beuran, *alias* Le Chambellenc, jure sur les saints évangiles qu'elle ne contreviendra pas aux dispositions comprises dans une charte qui avait été insérée à ces lettres : *Concessit quod, si ipsam contra premissa venire contigerit, quod nos ipsam excommunicatam et tanquam perjuram puniamus. In cujus rei testimonium sigillum curie nostre Fisc., ad relacionem dict commissarii et jurati nostri cui fidem adhibemus, presentibus litteris duximus apponendum*, 1325; sceau perdu. — Lettres de l'official de Fécamp : Guillaume de Heurtevent, Guillot Olivier et André Langloys, confessent devoir à Jean de Baudribosc, maître des bois de l'église de Fécamp, 26 francs et 3 sous tournois pour routages, 1433; fragment du sceau de l'officialité. — Vidimus, en 1468, par l'official de Fécamp, d'une bulle du pape Alexandre, par laquelle il exempte les religieux de Fécamp de payer des dîmes pour leurs cultures ; Anagni, an premier du pontificat.

G. 5234. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

**1035** (copie) - **1691.** — Confréries en l'abbaye de Fécamp. « Les noms des frères et seurs de la confraerie Saint-Cosme et Saint-Damyen de Fécamp l'an mil CCC quatre vings et VII. » Dans le nombre « dampt Michel Myffant, M. Robert Du Hestrey, curé de Saint-Martin ax Buneaux, Me Gueffroy le Prevost, curé de Barville, Jehan de Bavent, escuier, Symon de Dun, escuier. » — Copie des statuts de la confrérie de Notre-Dame érigée en 1267, réformés en 1536 : « Le messager de la dite frarie ira par la ville annoncer la mort du trépassé ou trépassée et dira en ceste manière : « Les frères et seurs de la frairie Notre Dame, dictes vos patenostres pour l'âme de tel ou telle ; » et seront tenus tous les frères et seurs, quant ils pourront dire chacun quarante fois *Pater Noster et Ave Maria.* » — Extrait du registre de la confrérie de la très sainte Trinité de Fécamp ; copie d'une prétendue charte de Guillaume, premier abbé de Fécamp, de l'année 1035 : « A tous fils de Sainte Eglise, qui est notre sainte mère, qui ce présent escrit verront et orront, Guillaume, par la grâce de Dieu premier abbé de Fescamp, et tout le couvent de ce lieu, salut en notre Seigneur perdurable. Sçachez que vecy comment la confrairie de la Ste Trinité de Fescamp fut commencée et establie. Premièrement asséstost après que le doux Jésus-Christ eust visité et dédié cette église à l'honneur et louange de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit en Trinité, deux preudhommes, bourgeois de la dicte ville de Fescamp, estoient en la dicte église et parloient l'un à l'autre et disoient ainsy : « Certe, belle chose seroit à faire une confrairie de la Sainte-Trinité, etc. » Mention, dans cette charte, de l'usage de la cervoise à Fécamp, des méseaux de Toussaint et d'Hableville. — Confirmation par le vicaire général de l'abbé de Fécamp des statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité, 28 août 1536. — Procès contre le curé de Saint-Fromond, pour la translation en l'église abbatiale de la confrérie de la Sainte-Trinité fondée en son église, 1648. — Parmi les pièces de ce procès, une pièce imprimée intitulée : « Arrest de la cour de Parlement au profit de M. Guy Arthaud, prieur et curé primitif de l'église parrochiale de Saint-Barthélemy de la ville de Paris, contre M. Pierre Roulle, vicaire perpétuel en la dite église, 1647. » — Statuts faits par les vicaires généraux de l'abbé de Fécamp pour la confrérie du très Saint-Sacrement établie dans le bourg de Fécamp, 16 août 1629, avec la réformation d'iceux faite par l'official, 16 août 1629. — Nouveaux statuts, 1655, 1685. — Bref d'indulgences accordées par Clément X, 1675. — Comptes. — Statuts de la confrérie de Sainte-Cécile établie en la chapelle de cette sainte en l'église de l'abbaye, 1691. — Parmi les signataires. F. Guillaume Fillastre, savant benédictin.

G. 5235. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

**1402.** — Vidimus par l'official de Fécamp d'une charte de Raoul, abbé de Fécamp, par laquelle il approuve le rétablissement de la confrérie des Jongleurs, et l'admet à la participation des bienfaits de l'abbaye. *Ad divine clementie gratiam promerendam nihil eque gratum est quam ut, ad impletionem legis Christi, invicem onera nostra portemus, ut proximorum infirmitates nostras compassione faciamus. Eapropter infirmitati compatientes et devocionem accendentes, intra caritatis nostre sinum, in unitate fraternitatis, quosdam homines seculares, arti joculatorie deditos, volenter et diligenter admisimus quorum, etsi ludicra et lubrica sit vita, fundamentum tamen fidei, quod in Christo fundatum est, facit optimo capiti membra coherere debilia, que videlicet res non quidem nova nec recenter inventa, sed tempore, beate memorie, Ricardi primi Normarmorum ducis, inchoata, tempore secundi Ricardi, dumnique Willelmi abbatis primi, perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit etatem. Sed, ingruentibus malis malorumque temporum importunitatibus, habundante inquitate, refrigescente caritate, defecerat post mortem regis Henrici primi, donnus vero Henricus, pie memorie, abbas, eorumdem fratrum anxie petitioni satisfaciens, antiquam fraternita-*

*tem renovavit, et, tocius capituli assensu, eos in fraternitatem recepit et collegit. Ego vero, Rodulfus, abbas, nolens in hoc tam illustrium virorum non imitari vestigia, predictorum fratrum me fratem constitui, et eis omnium benefactorum nostrorum in missis, in vigiliis, in jejuniis, in elemosinis, in orationibus et omnibus Deo placitis, tocius consensu capituli, participationem dedi et concessi, quatinus, caritate juvante, et ipsi nobiscum, et nos cum illis in leticia et exultatione, in simphonia et choro, in tympano et psalterio, in cordis et organo, in manibus tenentes cytharas et phyalas plenas odoramentos, conspectui summi regis valeamus apparere..... Singulis annis, die ordinationis Beati Martini, convenient tam joculatores quam qui eorum fraternitati se junxerunt, quos nichilominus in nostra colligimus fraternitate, factaque solenni processione totius conventus ipsorumque joculatorum, colligentur de singulis eorum denarii quinque, quorum talis erit distributio, ut partes due in leprosos Fiscampni transeant, pars vero tercia generaliter distribuatur in pauperes, quarta autem ad luminare ecclesie, quinta vero ad opus ipsius cum legatis mortuorum conferatur. Hanc fraternitatem tenentes, seu joculatores, seu milites, sive quilibet alii, quicquid in obitu suo relinquent ad opus ecclesie conferetur. Hujus vero fraternitatis constituimus Henricum de Cravencum magistrum et rectorem*, 3 juillet 1402. — Marque du notaire apostolique Guillaume d'Amiens. — Charte de Raal, humble abbé de Fescamp, laquelle n'est autre chose qu'une traduction de la charte latine. Cette seconde pièce a été publiée par M. Fallue dans son *Histoire de l'abbaye de Fécamp*.

G. 5236. (Pièce.) — 0m60c de hauteur sur 0m55c de largeur.

**1376-1403.** — Confréries dans les paroisses de Fécamp. — Vidimus par-devant l'official de Fécamp (30 août 1403) de l'institution faite de la confrérie de Saint-Nicolas en la paroisse de Saint-Nicolas, avec confirmation des statuts de cette confrérie par Philippe, abbé de Fécamp, 14 août 1376 : « *Item signifer et consortes sui reperient, quociens acciderit, pro hujus confratrie veneratione, unum vexillum in honore Beati Michaelis depictum cum una campana. In festo quo supra* (la fête de Saint-Nicolas), *fratres et sorores mimos seu joculatores habebunt suis expensis, tales quos voluerint, et facient unam processionem solennem juxta confratrie Sancti Martini estivalis morem. Item quilibet frater et soror erunt obligati, de suo fideliter adquisito, quando fuerint in extremis laborantes, legare luminari ecclesie Sancte Trinitatis Fiscannensis et huic confratrie sublimande. — Item nullus seu nulla in hac confratria recipietur, qui sint excommunicationis sentencia irretiti. Item nullus seu nulla, qui aliquem rancorem (habuerit) adversus fratrem seu sororem suos, in die festi quo supra comedet, bibet seu participationem habebit cum aliis fratribus seu sororibus suis, donec fratri suo vel sorori reconcilietur.* Parmi les témoins Jean Descambusc, *autelier* de Fécamp, Michel Auberi, curé de Sainte-Marie-Madeleine dudit lieu. — Marque de Jean Housset, notaire apostolique. — Sceau perdu.

G. 5237. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1376** (copie)**-1750.** — Confréries dans les églises de la ville de Fécamp. — Confrérie du très saint et très auguste nom de Jésus en l'église Sainte-Croix, approuvée le 12 juin 1644 : « Le maire et ses eschevins nommeront un clerc entre les frères, lequel sera tenu, la veille des sièges, à 10 heures du matin, marchant par les rues, la clochette à la main, advertir les frères et sœurs de la solennité de la confrairie pour les faire rendre à l'esglise. » — Statuts de la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Clément établie en la paroisse de Saint-Etienne, 1604. — Statuts de la confrérie de Saint-Joseph, établie en la même paroisse, 1647. — Confrérie de la Sainte-Trinité en l'église de Saint-Fromond, 1376 (copie). — Confrérie de la charité des Agonisants en l'église de Saint-Léger, 1684. — Confrérie de Saint-Ouen, 1404 : « Item, quant un des frères ou seurs seront trespassés, chacun frère et seur dira, pour le salut de l'âme de luy, vingt-cinq patenostres. Item, chacun frère et seur seront obligez de faire laiz à iceste fraarie selon leur volonté et quantité de leurs biens. Item nul, ne nulle qui ait rancune ou maltalent à frère ou seur de ceste fraarie ne mangera, ne bevra, ne aura participation aux bienfaits d'icelle jusques à tant qu'il sera reconcilié audit frère ou seur par le conseil ducuré dudit lieu ou du bastonnier » (copies). — Autres statuts de la même confrérie, 1660. — Compte de cette confrérie, 1750. — Statuts de la confrérie de Saint-Jacques en la chapelle du Saint-Sépulcre, 1398. — Marque du notaire apostolique Guillaume d'Amiens.

G. 5238. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1424-1713.** — Confréries dans les paroisses dépendant de l'exemption de Fécamp, situées en dehors de cette ville.— Confrérie de Saint-Furcy, à Elétot, fondée du consentement de Dom Philippe de Plumetot, prieur claustral et conventuel de l'abbaye de Fécamp, 1424 : « Après la

messe dicte, tous les frères et seurs seront tenus de aler disner ensemble chieulx le prévost de la dicte confrarie à tout son pover, et tant comme ils seront XII, il ou elle sera le XIIIe... Item, se aucun des frères ou seurs de la dicte confrarie aloit en aucun lointain pellerinage, chacun frère ou seur luy aydera de VI deniers une foys et non plus, s'il ne luy plaist. Item, se aucun des dis frères ou seurs estoit en aucune sentence d'escoumiche pour aucun cas, chacun frère et seur luy aydera de VI deniers une foys et non plus, s'il ne luy plaist. Item, se aucune haingne ou descort par aucune aventure estoit entre aucun des frères ou des seurs, le prévost et les esquevins, avec partie des frères, les doivent mettre à accort, sauf le droit d'office. » — Nouveaux statuts de cette confrérie, approuvés par le cardinal de Lorraine, abbé de Fécamp. — Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église d'Ingouville, 16e siècle (copie informe). — Mention d'une confrérie de Saint-Antoine en l'église de Manneville-ès-Plains, 1713. — Statuts de la confrérie du Saint-Nom de Jésus à Notre-Dame de la Gaillarde, 1666. — Statuts d'une confrérie de la Sainte-Trinité en l'église de Saint-Martin de Paluel, approuvés par Dom Guillaume Auvray, prieur de Fécamp, 1449; par Dom Claude Roussel, autre prieur, 1664. — Statuts de la charité de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Plaine-Sève, 1626 (copie). — Statuts de la confrérie de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Nicolas, Saint-Marcou et Saint-Eloi en l'église de Saint-Pierre-le-Petit, 16e siècle : « Item chacun frère et seur paiera son siège, vienne on non au disner, s'il n'est hors du pays, ou s'il ne le faict assçavoir huict jours devant la dicte feste ; et en cas qu'il seroit mallade, ou se aulcune des seurs estoit en gésine, le dit frère ou seur envoyra querir son lot comme à ung des présentz. Item, s'aucun frère ou seur estoit exillé de feu d'avanture, chacun frère et seur luy seroit tenu aider de douze deniers tournois ou de boys à la vallue, s'il le requéroit. Item, se aulcun frère ou seur estoit détenu prisonnier ès mains des ennemys et n'eust de quoy soy rachapter ne de quoy paier sa ranchon, chacun frère et seur luy seroit tenu aider de cinq deniers tournois, s'il le requéroit. Item, se aulcun frère ou seur de la dicte ville et banllieue alloit en pellerinage, comme Jhérusalem, Rome, Saint-Jacques en Gallice, chacun frère et seur de la dicte ville et banllieue le seroit tenu convoier hors de la dicte ville à toult la croix et bannière de la dicte confrarie, sur paine de deux deniers tournois d'amende, en cas qu'il n'y auroit excusation raisonnable et que l'en eust faict asçavoir au varlet et le dit varlet aux frères. Item, se aulcun des dits frères ou seurs estoit aprouvé mesel en la dicte ville et banlieue, le seroient tenus convoier jusque à sa malladrerie, pourveu qu'elle ne seroit hors de la dicte ville et banllieue, le maistre varlet et porteurs (sic), leurs sourplis et capperons vestus à toult la croix et bannière et clochette, et sy luy feroit l'en semblable service comme à ung trespassé, en l'église où il seroit demourant, en la dicte ville et banllieue, comme dict est, et doresnavant ne paieront paoinct de boesseau d'orge, le toult en paine de cinq deniers tournois d'amende, et sy seroit le dit varlet tenu crier par les carfours comme pour ung trespassé. » — Bref d'indulgences accordées par le pape Alexandre VII, en faveur de la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde à Saint-Pierre-le-Vieux, 1667 ; approuvées par Claude Roussel, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé Henri de Bourbon.

G. 5239. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

**1464-1680.** — Confréries dans des paroisses dépendant de l'exemption de Fécamp, situées en dehors de cette ville. — Confréries du Saint-Sacrement, 1652 ; — de la Sainte-Vierge et Sainte-Anne, 1587 ; — de Saint-Dominique, 1604 ; — de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Evangéliste, 1561, 1680 ; — de Saint-Michel l'Ange, 1587 ; — de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1583, en l'église paroissiale de Saint-Valery-ès-Plains; — du Saint-Sacrement de l'autel, 1684; — du très saint Viatique, 1655 ; — de la Sainte-Vierge, 16e siècle ; — de Saint-Joseph, en la chapelle de Notre-Dame de Bonport au havre de Saint-Valery, 1588 ; — du Rosaire, 1627 ; — de la Sainte-Vierge, de Saint-Joseph, des Saints-Anges gardiens, sans date ; — de Saint-Clair, Saint-Claude, Saint-Antoine et Sainte-Agathe, 1626 (titres originaux brulés durant le temps de la maladie contagieuse arrivée en 1623) ; — des 5 plaies de Notre-Seigneur, de Saint-Jérôme, Saint-Antoine de Pade et madame Sainte-Barbe, 1560 ; — des Innocents, 1554 ;—de Saint-Martin, Saint-Cosme et Saint-Damien, en l'église de Saint-Martin de Veules, 1572 : « Item, se aucuns des dits frères ou seurs est en sentence d'excommunication, et il n'ayt de quoy se faire absouldre, il luy sera aydé des deniers de la dicte confrairie pour soy faire absouldre, s'il le requiert, pourveu que en précédent il ayt bien payé ses débites ; mais s'il se tient plus de quarante jours en la dicte sentence depuis qu'il sera venu en sa congnoyssance, il sera mis hors du nombre de la dicte confraerie et rayé au livre d'icelle. » — Confréries de Saint-Nicolas, 1467 ; — de Saint-Sauveur, 17e siècle ; — de Saint-Sébastien, 1563, à Vittefleur. — Dans les statuts de la confrérie de Saint-Nicolas, de 1464, on remarque les clauses suivantes : « Item, se auchun frère ou seur de de la dicte confrérie aient l'un vers l'autre descord, dis-

cussion, haingne ou rancune, ilz seront mandés, par les dits prévost et eschevin, en la présence du curé du dit lieu, ou de leur chapellain, pour accorder, s'il se peult faire, et, ou cas qu'ilz refuseront ou contrediront, ilz seront annunchiez à office dedens quinze jours ensuivans pour y pourveoir par justice, comme il appartiendra. Item, s'il y a auchun des dits frères ou seurs qui soit en sentence d'excommiche, et il n'a de quoy soy faire absouldre, on luy aydera des biens de la dicte confrairie jusques à la somme de V sous tournois, pourveu qu'il n'ait esté plus d'an et jour en la dicte sentence pertinacement; et, s'il estoit ainsi qu'il eust soutenu la dite sentence par an et jour pertinacement, comme dict est, et il n'eust mis paine d'en estre hors, il sera débouté et séparé totallement de la dicte confrairie. Item, s'il y a auchun frère ou seur en la dicte confrairie, aïant dévocion d'aler oultre mer, comme Romme, Saint-Jacques ou aultre saint et dévot pélerinage, on luy aydera des biens d'icelle confrairie, se l'aisement y est et il le requiert deuement. Item, si aucun d'iceulx frères ou seurs estoit par fortune de guerre prisonnier, et il n'eust de quoy se raquiter, ou, se par fortune de feu sa maison estoit arse, l'en luy aydera des biens de la dicte confrairie jusques à la somme de V sous tournois, se l'aisement y est, pour une foys seullement. »

G. 5240. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier (1 imprimé).

**1139** (copie)**-1693.** — Procès des religieux de Fécamp avec l'archevêque de Rouen, au sujet de leur exemption. — Requête présentée au Roi par M. Rouxel, archevêque de Rouen, et Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, contre MM. les religieux de Fécamp pour le droit de l'exemption de ces derniers, sans date ni signature (copie). — « Mémoires historiques pour la justification des privilèges de l'exemption de l'abbaye de Fescamp et des églises qui en dépendent. » — « Extrait de la bulle du pape Innocent II, donnée à l'instance du Roi de France (Louis VII), qui confirme, le siège vacant, au prieur et aux frères présents et à venir tous les biens et privilèges de leur abbaye » (copie). — « Transaction entre Mgr l'archevesque de Rouen et le cardinal d'Angers, administrateur perpétuel de l'église et abbaye de Fécamp, par laquelle il est dit que le dit sieur abbé a pu faire publier, dans les paroisses de Saint-Gervais de Rouen et de Fontaine-le-Bourg, qui sont dans l'exemption de Fécamp, que toutes les personnes de la dite exemption seulement pourroient aller prendre les ordres de l'évesque de Grisopole, abbé de Bonport, à ce commis par le dit abbé de Fécamp, 1483 » (copie). — Accord pour la juridiction entre les religieux de Fécamp et l'archevêque de Rouen, 1491. — Extraits faits, en la Chambre des comptes de Paris, en vertu de l'arrêt des seigneurs de cette juridiction, des comptes des décimes de Rouen des années 1522 et suivantes, à l'effet de connaître les bénéfices qui étaient réputés de l'exemption de l'abbaye de Fécamp (extraicts faits en l'année 1693). — Protestations faites avec opposition, de la part du grand-vicaire et des religieux de Fécamp, au seigneur archevêque de Rouen, quand il vint à Fécamp pour y remplir certaines fonctions épiscopales; réponse de l'archevêque, 1676. — Divers documents des officialités et juridictions ecclésiastiques des abbayes de la Chaise-Dieu, Cluny, Rédon, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Denis en France, Corbie. — Mémoire touchant la conservation de la juridiction épiscopale de Saint-Germain-des-Prés, sans date.

G. 5241. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1650-1675.** — Provisions à la charge de vicaire général, par les abbés de Fécamp : Henri de Bourbon, Casimir, roi de Pologne; — de Martial de Forges, 14 mai 1650; — de Benoît Bugnie, 4 novembre 1669; — d'Albert Marchant, tous prieurs claustraux. — Provisions à la même charge, par l'abbé de Fécamp, Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, prince de Neufbourg, de François Verjus, bachelier en théologie, prêtre de l'Oratoire, 25 aout 1673. — Procès au Conseil d'Etat, entre les religieux de Fécamp, d'une part, et le prince de Neufbourg et François Verjus, d'autre part, au sujet des fonctions de vicaire général données à ce dernier. — Mémoire des religieux : « Disent par devant vous, Messeigneurs du grand Conseil, que l'opposition sur laquelle il eschet de prononcer, comme elle est libellée par les actes qui seront produicts, ne peut recevoir aucune difficulté. Elle est explicquée dans les actes, et elle n'a esté formée que pour empescher le dit sieur Verjus de se dire vicaire général ou spirituel de la dicte abbaye et s'opposer à une entreprise qu'il veult faire, soubz prétexte d'un prétendu grand vicariat, et sur la jurisdiction spirituelle quy appartient à l'abbaye de Fescamp, et sur la présentation des bénéfices qui deppendent de la mense conventuelle. Les dits religieux prétendent que le dit M. François Verjus, sur le fondement du dit prétendu grand vicariat, ne peut exercer aucune juridiction spirituelle dans les terres de l'abbaye de Fescamp, et qu'à l'égard de ce qui concerne les bénéfices, il peut seulement disposer de ceux qui sont à la collation et présentation du dit abbé. » — Le prince de Neufbourg avait été pourvu de cette abbaye par bulles du 1er juillet 1673, à condition, comme il n'avait que

18 ans, que le prieur claustral serait l'administrateur et le supérieur de la juridiction spirituelle jusqu'à ce que le dit prince de Neufbourg eût atteint l'âge de 25 ans. — « Réflexions sur le factum pour monsieur le prince de Neufbourg, abbé de Fescamp, contre les religieux de la même abbaye. » — Factum pour les religieux de l'abbaye de Fescamp, deffendeurs, contre le R. P. François Verjus. » — « Response au factum de maître François Verjus. » — « Factum pour monsieur le prince de Neufbourg. » — Inventaire de pièces, etc.

G. 5242. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 56 pièces, papier (1 imprimé).

**1428-1755.** — Provisions aux offices des officialités de Fécamp, de Saint-Gervais de Rouen, d'Evêquemont et d'Argences. — Officiaux de Fécamp : Charles Parent, prieur de Fécamp, nommé, 7 décembre 1519; — Jacques Le Febvre, février 1645; — Michel Prevost, 4 avril 1659; — Benoît Quesné, licencié en droit canon et civil, 2 juillet 1666; — François Breton, docteur en droit, 14 juin 1671; — Gabriel Flambart, licencié en droit civil et canon, 28 juin 1673; — Guillaume Besnard, 10 juin 1674; — Martin de Ratabon, 1er mai 1680; — Louis de Gouy de Cartigny, 24 août 1684. — Mention de Nicolas Le Roy, curé de Pavilly, official de Fécamp, 1623; — de Daniel le Roy, official de Fécamp, décédé en 1659. — Nommés promoteurs de Fécamp : Mathieu Autin, bachelier en théologie, 7 janvier 1427 (V. S.); — Pierre Miriot, curé de Saint-Léonard de Fécamp, 25 octobre 1645; — Pierre Dupont, curé de Notre-Dame de la Gaillarde, 5 octobre 1646; — Jean Bona, curé de Saint-Riquier-ès-Plains, 4 septembre 1648; — Guillaume Le Cerf, curé d'Elétot, 1653 (on lui donne pour suppléant, à cause de son âge de 85 ans, Michel Le Chevalier, curé de Saint-Benoît, 1655); — Jean Auger, 2 avril 1663; — Guillaume Blampain, curé de Saint-Valery de Fécamp, 14 août 1663. — Archiprêtre du doyen rural de Fécamp, le même Blampain, 13 mai 1680. — Nommés officiaux de Saint-Gervais-lès-Rouen : Robert Burnel, avocat en cour d'église, en remplacement de Nicolas d'Espinay, décédé, 12 novembre 1541; — Guillaume Le François, licencié en théologie, curé de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, en remplacement de Roger le Danois, décédé, 25 février 1682; — Louis de la Rivière, licencié ès-lois, prieur de Saint-Ouen de Rouen, 26 juillet 1755; — promoteurs : Adrien Picard, licencié en droit, vicaire de Saint-Nicolas de Rouen, 18 août 1674; — Roger Le Danois, licencié en théologie, 21 décembre 1675; — Edmond Panel, 28 juin 1677. — Pouvoirs donnés par le vicaire général de Fécamp à Benoît Quesné, pour faire la visite de l'église de Saint-Gervais, 7 avril 1669. — Bénédiction par Charles Bosquier, official de Saint-Gervais, d'une chapelle sise à Saint-Gervais, au hameau de Bapaume, appartenant à Catherine Le Marchand de Bardouville, veuve de François-Henri Le Seigneur, conseiller au Parlement, 1706. — Commissions de vicaires généraux. — *Monita ad confessarios exemptionis Fiscannensis,* 1700 (Imprimé).

G. 5243. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

**1265** (copie)**-1732.** — Mémoires avec pièces justificatives, ayant pour objet d'établir le droit, pour les religieux, de nommer, *sede vacante*, aux bénéfices vacants. — « S'il appartient aux moines de pourvoir aux bénéfices de leurs abbaies, le siège abbatial vacant, ou bien si cela est dévolu aux évêques diocésains. » — « Factum pour les religieux, prieur et couvent de Fescamp, et M. Pierre Magin, prêtre, par eux présenté à la cure de Saint-Denis d'Espreville, appelans contre Messire Jacques-Nicolas Colbert, archevesque de Rouen, primat de Normandie, intervenant au procès, et contre Marin Bidault, prestre, soy-disant par luy pourvu du même bénéfice, intimez. — Seconde partie : Des droits particuliers des privilèges de l'abbaye de Fescamp. — Troisième partie : De la possession. » — Consultation de M. Vaillant, avocat à Paris, 1696. — « Mémoires pour respondre au factum de Monseigneur l'archevêque de Rouen contre les religieux de Fescamp. » — Collations de cures. — Extraits des registres des expéditions du monastère de Fécamp. — « Abrégé des raisons pour la provision des bénéfices, *sede vacante.* » — Jugement rendu par le pape Clément IV en faveur des abbé et couvent de Fécamp, appelants de sentence rendue par l'official de Rouen, qui avait pourvu Guillaume de Cahors, clerc, de la cure de Hattenville, nonobstant appel, 1265 (copie). — Plusieurs pièces de l'écriture de Gulllaume Fillastre.

G. 5244. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

**1552-1768.** — Provisions à des cures dépendant de l'abbaye de Fécamp. — « Le Poullier ou répertoire des bénéfices... dépendant de l'abbaye de Fescamp » (copie de 1627). — « Poullier ou répertoire des bénéfices dépendant de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fescamp jouxte l'estat qui en a esté dressé par maistre Guillaume Michel, secrétaire de la dicte abbaye.. *Monasterio Fiscannensi sunt beneficia sine cura, quæ sequntur: Capella obitus abbatis Henrici. Capella obitus domini Michaelis. Scholas-*

*tica Fiscannensis, cum magisterio. Scholasticus cum decem clericis suis. Capella de Malo-Pertuso. Hospitalis sive Domus Dei. Capella seu prioratus Sancti Sepulchri juxta Ficannum. In Rothomagensi diocesi capella leprosorum de Veullis.* » — Etat des offices de l'abbaye de Fécamp, avec leur valeur : « Maître des novices en grandmaire, 300 livres. Maître des enfants de cœur, 250 livres. La Bassecontre, pain, vin et viande. Maître des novices du cloistre, 25 livres. Le chapelain d'honneur *domini abbatis*, 5 livres. » Bénéfices dépendant de Fécamp avec leur valeur : chapelle des lépreux de Veules, 30 livres, sans date. — « Mémoire des fondations et obits qui sont en la paroisse de Saint-Estienne (de Fécamp). » — Collation faite par Georges de Grandin, vicaire général de Henri de Bourbon, abbé de Fécamp, à Philbert Gruchet, de la cure de Saint-Patrice d'Argences, 1650. — Lettre adressée à dom de la Rivière, grand prieur de la Sainte-Trinité de Fécamp, par Gougeon, curé de la paroisse de Saint-Patrice d'Argences, pour lui recommander son église, qui manquait d'ornements, et les pauvres de la paroisse, 1768.

G. 5245. (Liasse.) – 51 pièces, papier.

**1554-1758.** — Provisions à des cures et chapelles dépendant de l'abbaye de Fécamp. — « *Feria quarta ante festum Pentecostes, secundum consuetudinem exemptionis Fiscannensis, adesse debent D. D. curati aliique beneficiati infra nominati sanctæ synodo, coram domino vicario generali.* » — Guillaume Le Breton, curé de Saint-Valery-ès-Plains, déclaré privé de sa cure, comme hérétique, 1599. — Pierre Le Breton, prêtre, habitué à Tourville-la-Chapelle, et les paroissiens de la paroisse prient les religieux de Fécamp de nommer à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Claude Beauval, Jean Fillé, très digne prêtre, habitué en l'église de Saint-Jacques de Dieppe, « comme estant de la famille de plusieurs prestres, habituez de leur vivant en ladite paroisse,sorty des vassaux de la baronnie dudit lieu, lesquels ont tous fait du bien et profit à l'esglise tant par leurs fondations que aumosnes. » — Mention de Jacques Malouin, curé de Saint-Etienne-le-Vieux de Caen, docteur en théologie, principal du collège du Bois, official pour l'exemption de Fécamp en la baronnie d'Argences, 1695.

G. 5246. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier (1 imprimé).

**1554-1789.** — Prieurés et autres établissements religieux dépendant de Fécamp. — Annonciades : Lettres patentes autorisant l'établissement à Fécamp d'un monastère des religieuses de la Vierge Marie, dites des Vertus, fondé en 1648, par Jacques Berruyer, conseiller d'Etat et par Anne Placin, son épouse, 1651 (copie). — Arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes (copies). — Requête adressée par ces religieuses à dom Romain De la Londe, grand-prieur, contre le père Jacques-André Ruel, provincial des cordeliers de la province de France parisienne : elles se prétendent exemptes de sa juridiction et soumises à celle de l'abbaye. — Procès-verbal de la visite faite par le P. Ruel. — Permission donnée par dom Louis de la Rivière, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé Charles-Antoine de la Roche-Aymon, à sœur Anne Deliée, des Annonciades, de se retirer à Caen pour le rétablissement de sa santé, 1764. — Acte de la consécration de l'église des capucins par André, évêque de Finebor, 25 juin 1669 (copie). — Aveux rendus pour biens dépendant de l'hôpital de Fécamp. — Provisions au prieuré de Notre-Dame de Baudouin-Bourg, 1554-1614; — au prieuré du Sépulcre, 17e siècle. — Bail par François Desmarquets, prieur du Sépulcre, des terres et manoirs de ce prieuré, 1574; — par M. de Cindrieux, du prieuré de Saint-Pierre de Mantes, 1789. — Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme des commissaires pour examiner les expédients les plus convenables, à l'effet de procurer aux communautés de filles religieuses du royaume les secours dont elles peuvent avoir besoin, 19 avril 1727 (placard imprimé).

G. 5247. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

**1305** (copie)**-1703.** — Visites des églises de l'exemption de Fécamp. — Lettres de Mathieu de Naples, archidiacre du Grand-Caux (Rouen, après la translation de saint Benoît, 1305); — de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen (Gaillon, 17 juillet 1305) : ils reconnaissent que ce n'était que par permission des religieux, et sans préjudice du droit de ceux-ci, que ledit archidiacre, faisant la visite de son archidiaconé, pourrait s'arrêter dans les églises et prieurés de l'exemption de Fécamp (copie). — Acte par lequel Pierre, abbé de Fécamp (*Fiscanni, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis*), délègue Adam Auffroy, et maître Pierre de Barville, clerc de la cour spirituelle de Fécamp, pour faire la visite de toutes les églises et lieux saints de l'exemption (copie). — Commission pour visiter les églises, donnée à Benoît Quesné, official, par Placide Roussel, prieur et vicaire général, 1669; sceau plaqué de l'abbaye. — Mémoire indicatif de ce qui doit faire l'objet de la visite : *De visitatione Sanctissimi Sacramenti. De altaribus et de majori. De visitatione sanctarum reli-*

*quiarum. De visitatione tocius ecclesie. De visitatione sacristiæ*, 1648. — *Registrum visitationis ecclesiarum exemptionis Fiscannensis apud Argentias facte per venerabilem virum magistrum Nicolaum Le Suer, officialem Fiscann., ad hoc per reverendum in Christo patrem et D. D. abbatem Fiscann. commissum specialiter et deputatum, anno Domini* 1506 : — Notre-Dame d'Amondeville : Jean Le Gras, curé ; *fiat piscina prope fontes ad abluendum manus, dum baptisantur pueri. — Fieri faciant ambonem novum in pulpito. — Amoveantur archæ in navi ecclesie existentes. — Reparetur benegerium* (sic), *seu vas in quo reponitur aqua benedicta prope magnam valvam dicte ecclesie.* — Saint-Denis d'Amondeville ; église en ruine depuis plusieurs années, à l'exception de la tour et d'une chapelle du côté droit. C'était un ancien prieuré (où résidaient 4 ou 5 religieux) avec titre d'église paroissiale, l'église de Notre-Dame n'étant autrefois qu'une chapelle de 60 feux et de XII *recipientes communionem seu sacramentum Eucharistiæ in Pascha.* — Saint-Patrice d'Argences ; église incendiée, il y avait trois mois avec 70 maisons. — Eglise Saint-Jean d'Argences ; cimetière commun aux deux paroisses. — Saint-Barthélemy de Froidmantel ; 10 feux, 30 communiants. — Notre-Dame de la Paix. — Saint-Thomas de Saint-Gabriel, même année 1506. — Visites des églises Saint-Thomas, Saint-Fromond, Sainte-Croix, Saint-Etienne, Saint-Benoît, Saint-Nicolas, et de la léproserie de Fécamp, 1587 ; mention de quelques lépreux enfermés en ladite léproserie. — Autres visites, 1614, 1615, 1618. — Visites des églises d'Elétot, 1615 ; — du prieuré de Saint-Gabriel, des églises de Sainte-Paix, Notre-Dame des Prés de Mondeville, du Mesnil-Frementel et d'Argences, en 1622 ; — de la chapelle de Notre-Dame, paroisse Saint-Nicolas de Fécamp, 1653 ; — de Saint-Gervais de Rouen, 1674 ; — de Fontaine-le-Bourg, 1682. — Procès-verbal de la visite faite, par le R. P. visiteur, de plusieurs reliques déposées dans le trésor de l'abbaye de Fécamp, 1685 ; — de celles qui étaient déposées en la chapelle des capucins de Fécamp, 1703.

G. 5248. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

**1540-1560.** — Procès, au bailliage de Caux, entre l'official de Fécamp Antoine Le Roux et le promoteur Thomas de Rubergues, d'une part, et les curés et trésoriers de Notre-Dame-de-la-Gaillarde, d'autre part, au sujet du droit de visite, prétendu par les premiers sur ladite église, 1540. — Autre procès, aux Requêtes du palais à Rouen, entre les religieux de Fécamp et les curés des paroisses de l'exemption, au sujet du droit de visite. — Curés : de Notre-Dame-de-la-Gaillarde, Nicolas Desprez ; — de Saint-Pierre-le-Vieil, Nicolas Sere ; — de Plainesève, Jean Le Chevallier ; — de Manneville, Adrien Dumont ; — de Saint-Pierre-le-Petit, Pierre Gouette ; — de Neuville, Michel Le Saunier ; — de Saint-Aubin sur Dieppe, Nicolas Des Aubris ; — de Tourville, Nicolas de Beauval, 1660.

G. 5249. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

**1374-1694.** — Bulle du pape Nicolas IV, qui donne pouvoir à l'abbé de Fécamp de réconcilier les églises et chapelles de son exemption et même, au besoin, de les faire réconcilier par un simple prêtre (copie de 1557). — Brefs du pape Alexandre VII et du pape Innocent XII, portant concession d'indulgences à l'autel de saint André en l'église abbatiale de Fécamp, 1694 (anneau du pêcheur au second bref). — Bref d'indulgences pour l'église Saint-Gabriel (copie). — Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, pour la souscription du formulaire contre les 5 propositions de Jansénius ; signatures des religieux de Fécamp, 17 juillet 1661. Les religieux souscrivent, avec protestation que c'est sans préjudice de leurs privilèges et de leur juridiction spirituelle. — Mandement de frère Benoît Bugnie, prieur de Fécamp, vicaire général de dom Jean Casimir, roi de Pologne et Suède, abbé de Fécamp, contenant defenses de jeter les reliques des saints et les pains d'agnus composés de leurs ossements dans les incendies pour éteindre le feu, 9 avril 1672. — Approbation, par l'official de Fécamp, du testament de Jeanne de Boulon, femme de Jean Le Cavelier, d'Elétot, 18 octobre 1369. — Testament de Roger Du Quesne, demeurant « dedans les metes de l'abbaie de Fescamp en la paroisse Saint-Fromont, » 1374. Le testament et l'approbation par l'official, qui est au bas, sont de la même main. — Testament de Guillaume Cavelier, curé d'Auberville, reçu par Jean Bovyer, curé de Saint-Fromond. — « Mémoire de parler de ce qui ensuit à Morelet. Premièrement... Quant les exécuteurs renonchent à la exécucion, et la femme du trespassé renonce aux biens meubles, la court laye veult avoir la congnoissance et la distribucion de tous les biens, par quoy le droit parroissial y est egené et la court de l'église. Item, se un fait cemondre un autre homme lay ou femme, comme exécuteurs d'un trespassé, et icelle court en veult avoir la congnoissance. — Item, se un clerc fait cemondre un lay, posé que le lay ne viengne décliner la court, il font mestre de fait en prison le clerc et prendre son temporel. — Item, *queritur* pourquoy le lay ne vient aussi bien décliner la court, quant il est cemons, comme fait le clerc, quant il est adjourné. — Item, un prestre a fait son testament et trespasse. A lessié XL sous de rente à vie sur

tous ses héritages à un autre pour parvenir aux ordres de prestre, lequel il est parvenu, sans ce que obligacion soit sur ce passée : *Queritur quis debet cognoscere.* » — Permission de quêter daus les églises de l'exemption de Fécamp, accordée par l'official de Fécamp aux frères de la Madeleine de Rouen : ils pourront publier leurs indulgences, exposer les besoins de leur maison, *sine tamen predicationis forma, et pannos in quibus fit extrema uncio, ad cubandum pauperes et sepelliendum mortuos, quos non decet ad alios usus quam pios applicari, et omnia alia caritatis subsidia quecumque a Christi fidelibus debite requirere,* 1399. — Pouvoir pour prêcher à Saint-Valery, donné à Cardin Carrey, docteur en théologie de l'ordre des mineurs du couvent d'Evreux par François Bertrand, économe de l'abbaye de Fécamp, 21 avril 1596. — Lettre adressée à l'official de Fécamp par Dorothée Philippe, prédicateur de l'ordre de saint François, pour qu'il lui fût permis de prêcher l'avent et la quarantaine à Elétot, 28 novembre 1643.

G. 5250. (Pièce.) — Parchemin ; 0m36c de hauteur, sur 0m34c de largeur.

**1462-1463.** — Lettres de Jean, abbé de Fécamp, adressées à l'official, aux avocats, procureurs et notaires de la cour ecclésiastique dudit lieu, contenant règlement pour la juridiction qui est exercée : *De observatione terminorum in judiciis et extra contenditur, et qualiter procedi debeat hesitatur, multorumque subditorum nostrorum querela super eisdem nostrum pulsavit auditum, asserentium videlicet et dicentium advocatos ipsos metas postulandi excedentes. Sic interdum extendunt sue potestatis officium ut quod, ab utriusque juris conditoribus finem litibus imponere cupientibus, salubriter, per circumspectam eorum vigillantiam, in premissis est provisum, per incuriam seu postulancium ipsorum ignorantiam, cedat in litigantium detrimentum. Nos igitur subditorum nostrorum commodis, quia humana natura novas semper deproperans edere formas, lites quotidie invenire conatur, nunc designatione terminorum eorumdem et novorum editione statutorum, prout nobis est possibile et quatenus nobis a jure conceditur, ambiguitatem et incertitudinem hujusmodi dispendium pluribus afferentem, de jurisperitorum consilio et assensu, tollendo, ac qui termini substantiales et juridici in curia nostra ecclesiastica imposterum teneri debeant elucidando, pro utilitate juridictionis nostre et subditorum nostrorum, vobis harum serie, camere nostre sigillo munitarum, voluntatem nostram transmictimus, hujusmodi continencie et tenoris, quam a vobis imposterum precipimus inviolabiliter observari,* Fécamp, 23 juillet 1463. Attestation et marque *de Marius Delphini,* notaire apostolique. Au dos. *In auditorio publico domini officialis, tunc sedentis pro tribunali, magistri Roberti Heldos, lecta fuerunt et publicata in albo contenta per egregium decretorum doctorem magistrum Ricardum Hobe, curatum de Argentiis, exemptionis Fiscampnensis, anno et indictione et pontificatu in albo designatis, mensis vero jullii die XXIIIa, presentibus ibidem reverendo patre domino et magistro Nicholao Pintel, priore claustrali monasterii Fiscampnensis, sacre pagine professore, ac dampno Johanne Desert, cantore ejusdem monasterii, necnon venerabilibus et discretis viris fratre Ricardo Bertin, ordinis fratrum predicatorum, penitentiario Fiscampnensi, magistro et dominis Johanne de Pratis, promotore, et Johanne Bernardi, sigillefero curie ecclesiastice Fiscampnensis, cum pluribus aliis fide dignis, tam presbyteris, quam clericis ac notariis ac tabellionibus publicis, testibus ad hec vocatis et rogatis.* Signé : *Delphini.* Sceau perdu.

G. 5251. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**XIIe siècle** (copie)**-1727.** — Mandement de l'abbé de Saint-Josse au diocèse d'Amiens, conservateur des privilèges accordés par le siège apostolique aux religieux de Fécamp, au prieur du Petit-Beaulieu près Chartres, contre l'official de Chartres, subdélégué par le doyen dudit lieu... et autres, lesquels, à l'instance des curés de Notre-Dame et de Saint-Cyr-du-Vaudreuil, avaient prononcé sentence d'excommunication contre l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bailli de Fécamp, vendredi après la Saint-Vincent 1278. — Lettres d'envoi de ce mandement à l'abbé de Saint-Etienne de Caen, subdélégué de l'abbé de Saint-Josse. — Mandement adressé à l'official de Coutances, se portant pour conservateur général des privilèges accordés aux croisés dans le diocèse de Rouen, par le doyen, le scholastique et l'official de Lisieux, sur un procès entre les religieux de Fécamp et Robert De Prunier, prêtre, Lisieux, 1288. — Mandement d'Osmond de la Chapelle, scelleur de la cour de Rouen, commissaire nommé par l'archevêque pour les affaires de la Terre Sainte, dans le diocèse de Rouen : il reconnaît que sa monition ne peut regarder l'abbé de Fécamp, *vel ejus membra seu personas ecclesiasticas in exemptione dicti abbatis existentes,* 1291. — Vidimus par Charles V, roi de France (Melun, mars 1377), d'une charte de Henri II, confirmative des privilèges accordés à l'abbaye de Fécamp par le duc Richard et par Guillaume, roi d'Angleterre (copie). — Mandement de Char-

les VI, adressé au bailli de Caux ou à son lieutenant, sur la plainte des religieux de Fécamp contre les Elus ordonnés en la vicomté de Montivilliers sur le fait des aides, lesquels avaient emprisonné Jean Le Nerf, dit Dauphin, non marié, sujet et justiciable en juridiction spirituelle et ecclésiastique desdits religieux : le prisonnier sera rendu aux complaignants, et les Elus viendront répondre de leur fait au prochain Echiquier, pénultième de novembre 1392. — Mandement du même roi aux gens tenant l'Echiquier, sur une contestation entre le bailli de Rouen et l'abbé de Fécamp, au sujet d'un clerc, non marié, ancien receveur de Fécamp, emprisonné à Fontaine-le-Bourg, ramené à Rouen par le sergent royal Sacquespée ; les parties viendront par-devant l'Echiquier pour leur être fait droit, 1409 ; détails sur les difficultés que le sergent Sacquespée éprouva pour faire tenir la citation à l'abbé, pour lors en son manoir de Fontaine-le-Bourg, sous le prétexte que ledit abbé était *mal disposé*, et qu'après son dîner il reposait en sa chambre ; petite verge aux fleurs de lys jetée par le sergent en dedans de l'enceinte du manoir, en signe de l'exécution de sa commission. — Nomination par Jean, abbé de Fécamp, de 4 vicaires généraux (Simon *de Bellovisu*, prieur claustral, Jean *Volatoris*, aumônier, Robert de Saint-Jean, Pierre de Montaigu, sacriste, Robert de Verson, autelier), Tulle, dernier janvier 1360 (V. S.) — Mandement du prieur de Graville, juge délégué par le pape pour une affaire concernant l'autelier de Fécamp, 13 février 1363. (V. S.) — Nomination à la charge de portier de l'abbaye de Fécamp, par Etienne de la Grange, chanoine de Nevers, vicaire général, de Jean, abbé de Fécamp, 1363. — Appel à la cour de Rome par l'abbé de Fécamp, contre l'archevêque de Rouen, sur le fait de la publications dans les églises de l'exemption de Fécamp, des indulgences accordées par le pape, 17 avril 1491 ; marque de Guillaume Duval, notaire apostolique. — Permission donnée par Jordan, évêque de Sabine, à frère Jean de Dun, religieux de Fécamp, de choisir tel confesseur qu'il voudra, Saint-Pierre, 8 des ides d'avril, an 1er du pontificat d'Eugène IV.— Nomination de Jean Le Roy, clerc, à l'exercice des écoles d'Ingouville, 3 septembre 1541 ; — démismission de Guillaume Michel, prêtre, ayant le régime des écoles de Fécamp, avec l'usage d'une maison dite le Valasse, 25 août 1601. — Acte d'abjuration de Catherine Le Teurtre, de Luneray, 1727.

G. 5252. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier (1 imprimé.)

**1408** (copie)**-1772.** — Réquisition adressée, *in subsidium juris*, « à l'official de Paris, par *Estodus* d'Estouteville, abbé de Fécamp, contre frère Jean Bouesgue, religieux aumônier de Fécamp, pour mauvaise administration des biens dépendant de son office et le peu de soin qu'il prenait de secourir les pauvres et les lépreux, 19 mars 1408 (V. S.) (copie). — Appel comme d'abus interjeté en la cour du Parlement de Normandie, par l'abbé et par l'aumônier de l'abbaye de Fécamp, d'une sentence rendue par l'official de la dite abbaye, par laquelle, « sur le différend qui étoit entre les trésoriers de la paroisse de Saint-Léonard et l'administrateur de la léprosarie dudit Fécamp, à l'occasion de deux personnes de la dicte paroisse, condamnées comme lépreux par lesdits trésoriers, et que ledit administrateur refusoit de recueillir, comme le nombre de douze, pour lequel ladite léprosarie étoit fondé, étant rempli, » 1546. — Lettres de l'official de Rouen, sur une contestation entre les paroissiens de Saint-Gervais et les religieux de Fécamp, au sujet des réparations et reconstructions à faire à l'église de Saint-Gervais : « *In qualibet parrochiali ecclesia, maxime civitatis et diocesis Rothomagensis, Christi fideles, audiendo servicium fieri et celebrari, clerici in principali et digniore, videlicet in cancello, laici et bigami, in mediocri, et mulieres; in inferiori, videlicet in navi partibus, sedere et se habere debebant et consueverant ; in loco predicti Sancti Gervasii erat solum dicta pars superior per modum cancelli, que non sufficiebat ant sufficere poterat pro divino servicio fiendo et celebrando in eadem ecclesia, et ut parrochiani utriusque sexus dicte parrochie in ipsa parrochia, sicut premittitur, se haberent.* Nécessité reconnue de faire une nef; les paroissiens et les religieux pourront contribuer aux frais de construction, sans préjudice du droit que les uns et les autres prétendent de n'y être point obligés, 1428. — Visite par l'official de Fécamp de l'église de Saint-Martin de Veules, à l'effet de constater les réparations à faire au chancel, 1612. — Consentement donné par Henri de Lorraine, abbé commendataire et perpétuel administrateur de l'abbaye de Fécamp, à l'établissement d'un couvent de pères du tiers ordre de Saint-François à Saint-Valery, 5 mai 1623 (placard imprimé). — Consentement donné par les religieux de Fécamp, « à ce que Mgr. François de Harlay, archevêque de Rouen, continue l'exercice de la juridiction spirituelle, laquelle il est en possession d'exercer dans l'Hospital de la Santé, basty dans l'estendue de la paroisse de Saint-Gervais, laquelle, au surplus, demeurera dans son exemption ordinaire soubz la juridiction spirituelle de l'abbaye de Fescamp, » 1660. — Extrait du livre des actes capitulaires de l'abbaye de Fécamp, du 9 septembre 1651, au sujet de la chapelle domestique des religieuses de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, et des droits du curé de Saint-Gervais de Rouen, pour le pain bénit, les dîmes et les sépultures. — Ordonnances faictes en la paroisse de

Saint-Martin de Vittefleur, en 1662.— « Affiche pour la feste de la bienheureuse Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades. » — « Mémoire pour les religieux de Fescamp, au nombre de 10, avec deux prestres chapelains dudit lieu, au sujet du rang que ceux-ci prétendoient dans deux cérémonies qui avaient lieu en l'église abbatiale, l'une, le dimanche des Rameaux, l'autre, le jour de l'Ascension, 1728. » — Correspondance et consultation des avocats Nouet, Chevallier, De Héricourt, au sujet des vœux des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Fécamp, 1737. — Au bas d'une lettre de dom Trablaine, écrite de Paris : « Les supérieurs ont été bien reçus du Roi et de M. le cardinal. Sa Majesté a répondu au compliment du T. R. P. Tant que vous continuerez de faire comme vous faites, je vous accorderai ma protection. L'on fait monter à un million le ravage que le feu a fait à l'Hôtel-Dieu de Paris; il y deux sales de brûlées, tout le linge, deux mil couvertures neuves et quantité d'autres effets. Une quarantaine de personnes qui travailloient à éteindre le feu ont été ensevelies sous les ruines, entre autres, un capucin et une religieuse. » — Fragment d'un cahier contenant, entre autres pièces, la requête des trésoriers et notables de la paroisse de Saint-Etienne de Fécamp pour qu'il leur fût permis de faire substituer d'autres offices à ceux qui avaient été fondés, en 1643, par Nicolas Dumont. — Procès-verbal de l'élection d'un député ecclésiastique par les curés de Fécamp, 20 février 1757 (élection faite en présence de dom Louis De La Rivière, grand-prieur, dans la salle d'entrée de l'abbaye). — Requête adressée au prieur de Fécamp, vicaire général de l'exemption, par Jean-Baptiste De La Rue, grand-trésorier de la Cathédrale, à ce qu'il lui fût permis d'ériger une chapelle domestique, sur son domaine, en la paroisse Saint-Gervais, 8 mai 1772.

G. 5253. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

**1352-1431.** — Sentences rendues en l'officialité de Fécamp; pièces de procédures concernant cette juridiction. —Lettres du vicomte de Montivilliers, contenant vidimus de lettres du roi Jean qui lui mandaient, sur la plainte des religieux de Fécamp, d'ajourner à l'Echiquier le bailli de Caux et le sergent Jean Du Jardin, Paris, janvier 1351 (V. S.). —Raisons alléguées par Geraud Belandan, curé de Saint-Valery, pour décliner la compétence de l'official de Saint-Gervais dans un procès entre le dit Geraud et Raoul Patage, bourgeois de Rouen, 1368. — Vérification de sceau de notaire par l'official de Paris, 1359. — Réquisition de l'official de Fécamp à celui de Lisieux in *subsidium juris*, 1383. — Requête adressée par Mathieu, abbé de Notre-Dame d'Ardenne, à l'official de Fécamp, pour obtenir la restitution d'un religieux fugitif, afin de pouvoir le faire punir suivant les règles de l'ordre, 1387. — Poursuites au sujet de Gilles Campion, curé de Saint-Pierre-le-Vieux; excommunication, aggrave, publiées dans les écoles *vici Clausi Brunelli, in presencia magistrorum et scolarium ibi tunc existentium*. Au dos de la pièce: « Vechy la coppie des escumiches et des asoutes du curé de Saint-Pierre-le-Viel. » — « L'absolucion de légat (Louis, cardinal de Bar) pour Pierre Cointre, de Saint-Vallery-ès-Plains. » Il avait frappé un nommé Jean Malerbe qui, en lançant contre lui des flèches, l'avait blessé à la poitrine; il lui avait donné des coups d'épée et de bâton, Paris, an 1er du pontificat d'Alexandre V. — Approbation de cette absolution par l'official de Rouen à qui elle avait été adressée, 1409. — Sentence de l'official de Fécamp contre Guillaume de Tourville, 1412. — Lettres de sauvegarde délivrées par un vice-gérant du conservateur des privilèges de l'université de Paris, à Geoffroy Deruel, curé de la paroisse d'Anquetierville, au diocèse de Rouen, 1413. — Sentence d'excommunication contre Guillemine, femme de Pierre Larondel, 1413. — Sentence de Jean Nibel, official de Lisieux, contre Regnaud de Hausey, receveur et mesnager de l'évêque de Lisieux, pour dégâts causés par lui dans les bois de l'évêque, 1413. — Sentence de l'official d'Amiens, juge délégué par le Saint-Siège, sur un procès entre Guillaume de Tourville et Guillaume de Abramis, promoteur de l'officialité de Fécamp; Guillaume de Tourville avait été poursuivi pour avoir porté une main sacrilège sur Jean de Hainsseville, 1414. — Sentence de l'official de Fécamp, sur un procès entre Jean Langlois et Jean Verdière, 1416.— *Informacio facta per me Silvestrem Louvel, presbyterum, commissarium in hac parte venerabilis et discreti viri domini officialis Fiscannensis in presentia domini Guillelmi Trepel, presbyteri, curati de Novavilla supra Deppam, per me vocati... die dominica XXIX. Januarii anno domini Mo CCCC XXIXo apud, Deppam, super injectione manuum facta per Guillelmum Prietres in personam Galtere, uxoris Colini Dupont, parrochie Sancti Albini super Syam, juxta tenorem mandati dicti domini officialis, mihi presentati ex parte thesaurariorum predicte ecclesie Sancti Albini, ipsa informacio facta in modum qui sequitur*, etc.; 1429.

G. 5254. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1451-1697.** — Sentences données en l'officialité de Fécamp; pièces de procédures concernant cette juridiction.

— Lettres de l'official de Paris : En présence de deux notaires apostoliques, Cardin Le Bourc et Henri Alexandre ont reconnu leur seing et leur souscription apposés à certaines lettres, 1451. — Lettres passées devant Guillaume Guerould, notaire apostolique, par lesquelles Nicolas Pintel, aumônier de Fécamp, déclare qu'il n'a point pris et ne prend point sous sa responsabilité la garde d'un prisonnier, Pierre Bongars, qui avait été saisi à Saint-Gervais de Rouen, à cause de ses démérites, et conduit à Fécamp, 1492 ; marque et attestation du notaire Guerould. — Sentence rendue par l'official de Fécamp, sur un procès entre Jean Aubert, prieur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et messire Bérenger Des Bus, au sujet d'une somme d'argent réclamée de ce dernier, 1537. — Dénonciation des curés de Fécamp, contre un religieux capucin, frère Marion, à l'occasion de certaines propositions par lui soutenues dans les prédications qu'il avait faites en l'église Saint-Fromond et en la chapelle de Notre-Dame de Baudouin-Bourg : « Pour donc commencer, il se remarque que, le premier dimanche d'octobre dernier, le dit capucin monta sur la montaigne où est basty le prieuré et sainte chapelle de Notre-Dame, et illec prescha à la messe, qui d'ordinaire et toute antiquité est dite et célébrée les dimanches du matin, avant les messes paroissiales, pour n'empescher personne d'assister à la messe de paroisse. » Information faite en conséquence de cette dénonciation. Parmi les témoins,« frère Horace Pauger, religieux carme, à présent demeurant à l'abbaye de Fescamp, y faisant les livres d'église à chanter. Dit que ledit religieux capucin, au commencement de son discours, fit faire quelques interrogatoires et demandes par enfants en forme de catéchisme, lequel néanmoins n'en donna aucune explication ni enseignement, ainsi qu'il est accoustumé d'estre fait, mais print son livre des pseaulmes de David en français, de la version de Marot, duquel il lut plusieurs versets en français. » L'accusation portait principalement sur ce que ce religieux contestait l'obligation d'assister à la messe de paroisse, de se soumettre aux derniers décrets du concile de Trente et aux dispositions du concile provincial de Rouen de 1582. « Tout ce considéré, il vous plaise donc, monsieur (Charles de Campion, grand-prieur et vicaire général), soubs le nom et aucthorité de mon dit seigneur l'abbé, lequel tient en (ce) lieu qualité d'évesque, tenir la main et repurger tel scandale, et qu'en suite du saint et universel concile de Trente, les esglises paroissiales du dit bourg et d'ailleurs, dépendant de ceste exemption puissent tousjours demeurer limittées, et chaque curé avoir son troupeau péculier, qu'il le puisse congnoistre et de luy seul licittement recepvoir les saints sacremens de l'église, » 1627. — Poursuites contre Pierre Poisson, desservant en la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, paroisse Saint-Aubin-sur-Sie, 1697.

G. 5255. (Cahier.) — 42 feuillets, papier, sans couverture.

**1re moitié du XVIe siècle.** — Formulaire d'actes concernant la juridiction ecclésiastique. — *Memoriale secunde diei. Memoriale ad dicendum hinc inde, alioquin concludendum. Commissio ad taxandum reparationes et utensilia. Citatio ad decanum et heredes super hoc. Rescriptio commissarii. Commissio ad recipiendum executiones ad beneficium inventarii. Receptio executorum ad beneficium inventarii. Commissio ad faciendum inventarium. Citacio in causa appellationis a diffinitiva. Excommunicatio super hoc. Memoriale prime diei qualiter extitit fundatum juridice. Anticipatio. Excommunicatio super hoc. Mandatum subhastationum. Estiquetta. Initium inventarii. Memoriale subhastationum. Contumacia opponentis non comparentis. Transportus. Littera celebrati matrimonii de mandato judicis. Commissio ad recipiendum juramentum litis decisorium a presbytero vel clerico in foro seculari. Commissio ad examinandum testes in foro seculari. Citatio super hoc. Commissio ad quos de jure. Commissio ad omnes testes. Commissio per rogatum in provincia. Commissio per rogatum extra provinciam. Grossa ejusdem cum monitione. Citatio per tria edita in causa matrimoniali de presumpto in absentia viri.— Cupit. Monitorium generale. Absolutio ejusdem monitorii. Compulsorium in forma communi. Processus bulle provisionis. Citacio in plena parrochia contra minorem. Excommunicatio super hoc. Citacio ad dandum treugas. Treuge. Citatio ad luendum. Decretum vendicionis ipsius pignoris. Evocatio. Mandatum ad situandam tailliam. Commissio ad examinandum testes in foro seculari. Citatio super hoc. Compromissum. Prorogatio compromissi. Citatio ad emologandum. Emologatio. Citatio coram judicibus delegatis. Inhibicio pro clerico matriculari. Renunciatio executorum. Renunciatio executorum cum susceptione oneris executionis per heredes. Vicariatus. Procuratio ad resignandum. Obligatio super hoc. Procuratio ad resignandum, retenta pensione. Procuratio ad acceptandum et consenciendum reservationem pensionis. Quidam breviculus super hoc. Alia procuratio ad acceptandum et ad quosdam alios actus. Altera procuratio ad resignandum ab habente protestatem substituendi. Procuratio ad resignandum causa permutationis. Alia procuratio ad consentiendum reservacionem pensionis annue. Appunctuamentum pro episcopatu. Procuratio super hoc. Instrumentum cujusdam mediatoris concordie suprascripte. Resignacio pro abbate.*

*Altera procuratio pro eodem. Procuratio super hoc ad acceptandum monasterium et consenciendum reservacionem alicujus manerii ab eo dependentis. Quedam submissio pro compermutacione. Appunctuamentum. Subscriptio ejusdem. Alia intimacio.*

G. 5256. (Cahier.) — 14 feuillets, papier.

**XVI^e siècle.** — *Stilus pro secretario. Resignacio ecclesie parrochialis facta per curatum pure et simpliciter in manibus ordinarii. — Collatio prioratus per obitum. Alia collatio pure facta per procuratorem. Alia collatio facta per obitum. Collatio capelle causa permutacionis cum ecclesia parrochiali. Idem. Collacio facta causa permutationis et hoc per procuratorem. Alia collatio per inhabilitatem. Alia collatio per resignacionem pure et simpliciter facta in manibus ordinarii. Alia collatio de eodem beneficio Sancti-Leonardi per simplicem resignacionem in manibus ordinarii factam per procuratorem. Alia collatio causa permutationis facta per procuratorem de quadam capella ad ecclesiam parrochialem. Alia collatio per resignacionem simplicem de capella Beate-Marie de Gripello. Alia collatio prioratus per resignacionem simplicem. Approbatio sive commissio ad deserviendum quoddam beneficium ecclesiasticum in absentia curati. Littera de non residendo supra beneficium. A quocunque ad omnes. Pro curato. Pro religiosis. Pro clerico ad minores duntaxat. Obedientia pro religioso. Aliud mandatum breve. Mandatum ad questam. Subscriptio coppie cujusdam instrumenti. Littera pro religioso ad scolas profecturo.* — Ce style paraît avoir été compilé par Robert Cardon. On peut le conjecturer d'après ces vers écrits sur le premier feuillet.

Celuy qui fist de sa char don
Veuille saulver Robert Chardon,
Non pas Chardon qui drap chardonne
Mais dom Robert qui sa char donne
Car myeulx sçavoit la char donner
Que de chardon drap chardonner.

G. 5257. (Cahier.) — Petit in-4°, 10 feuillets, papier; couvert d'une feuille de parchemin écrit.

**1500-1506.** — « *Ordinationes Fiscanni et alibi in Exemptione celebratæ annis* 1500, 1505 *et* 1506. » — *Anno Domini millesimo quingentesimo, die XIIII^o mensis septembris, reverendus in Christo pater et dominus dominus Henricus, miseratione divina, Philadelphie episcopus, de licencia et permissu domini Vicarii generalis rever. in Christo patris et domini domini Anthonii de la Haye, abbatis monasterii Sancte-Trinitatis Fiscannensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, sacramentum confirmacionis et tonsuram clericalem contulit infrascriptis, oriundis in exemptione Fiscannensi, et hoc apud Fiscannum; super quo litteras obtinuerunt iidem clerici, etc.* Acolytes : Fortin, prieur de Saint-André de Veules ; maître Jean Le Goux, curé de Conteville ; bénédiction d'un autel en la chapelle Notre-Dame du monastère de Fécamp. Le même prélat confirme, à Vitefleur le 15 septembre ; à Veules le 16 ; Saint-Pierre-le-Vieux le même jour ; à Saint-Valery le 17 ; à Fécamp le 18 et le 19 ; — fait les ordinations, le 19, en la chapelle *ad Virgines*, en l'église de Fécamp ; confirme, à Fécamp, le 1^er décembre. — Antoine Bohier, abbé, donne la tonsure à nombre d'enfants, en la chapelle de Notre-Dame à Fécamp, le dernier novembre 1505 ; au prieuré de Notre-Dame de Baudouinbourg, le 6 juin 1506 ; en la chapelle de Notre-Dame *ad Virgines*, le 8 juin.

G. 5258. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

**1535-1549.** — « Liste de plusieurs qui furent confirmez ou ordonnez à Fescamp, avec permission du grand vicaire, par l'archevesque de Thessalonique au mois de décembre 1535, entre lesquels il y en a des diocèses de Rouen, d'Avranches et d'Evreux, reçus par dimissoires. » — A la fin deux actes de vérification de ce registre par le vice-gérant (Nicolas Haultmont) de l'official de Fécamp.

G. 5259. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

**1536.** — *Sequuntur nomina et cognomina ordinatorum per reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum Guillelmum, divina miseratione, Thessalonicensem archiepiscopum, sacros ordines celebrantem de licencia et permissu domini de Saint-Simon, vicarii generalis domini reverendissimi cardinalis de Lotharingia, abbatis Fiscannensis, videlicet in ecclesia parrochiali Sancti-Gervasii juxta Rothomagum, exemptionis Fiscannensis, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo sexto, die vero sabbati vigilie Pasche ultima martii :* 10 prêtres, 4 diacres, 3 sous-diacres, 5 acolytes, 11 tonsurés. A la fin : *Clemens des Hiis, homo grandeevus, parrochie Sancti-Gervasii juxta Rothomagum predicte exemptionis Fiscannensis, solum confirmationis sacramentum (recepit).* — Signé par le greffier de la cour ecclésiastique de Saint-Gervais, Gaultier.

G. 5260. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

**1545-1550.** — Liste des personnes tonsurées et ordonnées à Fécamp. « *Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto, die vigesima nona maii, apud Fiscannum reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, Castoriensis episcopus, de licentia et permissu venerabilis ac religiosi viri dompni Johannis de Lo[illegible]champ, prioris claustralis monasterii Sanctissime Trinitatis Fiscannensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ac vicarius in spiritualibus et temporalibus generalis reverendissimi in Christo patris et domini Johannis, eadem miseratione, tituli Sancti Honoffrii, Sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis, a Lotharingia vulgariter nunpati, abbatis commendatarii predicti monasterii Fiscannensis, sacramentum confirmationis et tonsuram contulit clericalem infrascriptis in exemptione Fiscannensi oriundis, super quo litteras obtinuerunt predicti clerici, etc.* » — Liste des personnes tonsurées à Fécamp, le dernier octobre 1550. Signé : Bediou.

G. 5261. (Cahier.) — 3 feuillets, papier.

**1552.** — Ordination faite par Mgr Jean, évêque d'Hippone, du consentement de M. Nicolas de Bris, docteur en théologie, vicaire général du cardinal de Lorraine, abbé du monastère de Fécamp, dans la chapelle de Notre-Dame de ce monastère, les 10 et 11 juin 1552. Sous-diacre Jacques Fresnel, curé de Sant-Denis de Pierrefitte. — Jean de Halbout, curé de Limbeuf au diocèse d'Évreux.

G. 5262. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

**1561-1570.** — *Registrum in quo continentur collationes et presentationes beneficiorum et officiorum factæ per venerabilem et religiosum virum dominum Arturum Damerval, doctorem theologum, priorem claustralem monasterii Sanctissime Trinitatis Fiscannensis ac vicarium in spiritualibus et temporalibus generalem reverendissimi ac illustrissimi domini domini Caroli a Lotharingia abbatis commendatarii dicti monasterii Fiscannensis,* 5 juin 1565. — Office de promoteur, vacant par la mort de maître Raoul Le Bert, conféré à Robert Houllebraque, prêtre. — Résignation de cet office par Houllebraque, le 23 janvier suivant ; — Pierre Dalençon, prêtre, nommé pour le remplacer, le 4 février. — Mention de Robert de Godeffroy, sénéchal de Fécamp ; — de maître Guillebert Pépin, pénitencier ; — de noble homme maître Robert Mysourat (pour Mysouart), sieur d'Hermanville, avocat au parlement, sénéchal d'Argences.

G. 5263. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

**1561-1570.** — Double du précédent cahier.

G. 5264. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1578-1645.** — *Copia. Registrum in quo continentur collationes et presentationes beneficiorum et officiorum a monasterio Fiscannensi dependentium per venerabilem virum domnum Arturum Damerval, doctorem theologum, priorem claustralem dicti monasterii Fiscannensis necnon vicarium in spiritualibus et temporalibus generalem reverendissimi ac illustrissimi domini domini cardinalis a Guysia, ejusdem monasterii abbatis commendatarii, factas.* » — Aymard de Fontaines, archi-prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé Henri de Bourbon, confère la chapelle dite La Canne fondée audit monastère, vacante par la démission de Claude de Hébert, à dom Jean de Pommares, religieux de Fécamp, 1645.

G. 5265. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

**1651-1657.** — « Extrait des expéditions faites par le révérend père Dom Marc Bastide, presbtre, religieux, humble prieur de l'église et abbaye de la Sainte-Trinité de Fescamp, de l'ordre de Saint-Benoit, de la congrégation de Saint-Maur, dépendant immédiatement du Saint-Siège apostolique, vicaire général au spirituel et temporel en l'exemption de Fécamp de très haut et très puissant prince messire Henry de Bourbon, abbé commendataire de la dicte abbaye. » — Permission de publier les indulgences accordées à ceux qui visiteront l'église de Saint-Valery le jour de la Pentecôte, août 1651 ; — celles qui ont été concédées à l'église de Saint-Fromond, 11 septembre même année ; — à l'église de Saint-Aubin, 9 février 1652 ; — à la chapelle de Notre-Dame de Janville, 11 septembre 1653 ; — à l'église de Paluel, même date ; — aux Pénitents de Veules, 15 juillet 1655 ; — aux religieux de l'Annonciade, 7 janvier 1657. — Mandements ou missions pour prêcher, données, pour l'avent et le carême à Dom Étienne Josselain, sous-prieur de l'abbaye de Fécamp, aux églises et paroisse de Limpiville et Trémauville, 9 décembre 1651 ; — pour le carême, au Père Helbout, de l'ordre de Saint-François, à Élétot, 12 février 1652 ; — pour le carême, à frère François de la Chapelle, théologien de l'ordre des frères mineurs,

aux paroisses de Limpiville et Trémauville, 2 mars 1652; — pour l'avent et le carême, à frère Alipe Collart, théologien de l'ordre des Carmes, aux mêmes paroisses, 2 décembre 1653; — pour le carême, à Mathias de Male, capucin, à Saint-Aubin sur Sie, 16 février 1654; — pour prêcher les controverses, à maître Girard Grenier De la Place, 20 novembre 1654; — pour l'avent, à Thomas Regnault, docteur de l'ordre de Saint Dominique, à Limpiville et Trémauville, 1 décembre 1656. — Pouvoirs pour confesser; — pour faire la visite des paroisses de l'exemption; dimissoires, etc. — Le Père Fulgence de Vernon, capucin supérieur des missions, prié d'envoyer des pères missionnaires dans les paroisses de l'exemption, 28 mai 1655.

G. 5266. (Cahier.) — 19 feuillets, papier.

**1691-1692.** — « Registre de l'officialité de l'abbaye royalle de Fescamp, commenceant le 16e jour d'août 1691 et finissant le 17e de janvier 1692. » — 10 janvier 1692, procès entre le sieur du Mets, tant pour lui que pour ses cohéritiers, et le sieur Nepveu, prêtre, titulaire de la chapelle Notre-Dame des Vertus. — 13 janvier 1692, recherche faite, au chartrier de l'abbaye, du contrat, du 12 décembre 1646, concernant cette chapelle; — possession de la chapelle reconnue incompatible avec le bénéfice cure dont le sieur Nepveu était pourvu.

G. 5267. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1616-1626.** — Copie de quelques actes de l'officialité de Corbie, dont les religieux de Fécamp eurent occasion de s'aider pour la défense de leur officialité. — Ordonnance de l'officialité de Corbie pour le service qui devait être célébré en l'église de l'abbaye pour Mgr le cardinal Mazarin, abbé et comte de Corbie, 14 mars 1662. — « Permission accordée par Jean-Baptiste de Mouly, grand prieur et official de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, à François Carpentier, marchand boucher, de tuer et débiter, durant le carême, les viandes nécessaires pour les malades de Corbie, en leur faisant apparoir permission par ceux qui en demanderont, signées de la main propre du dit official et non autrement, à la charge de donner aux pauvres malades, qui auront le billet de l'official, les têtes et issues des animaux et de plus environ 15 livres de bonnes viandes, » 1662.

## Officialité de Montivilliers.

G. 5268. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier; couvert en parchemin, d'un côté seulement.

**1406-1485.** — Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers; affaires rangées par paroisses et suivant l'ordre chronologique. — *Anno* 1409, *jovis ante Penthecosten Domini, fuit presens Guillelmus Hachart junior, Sancti-Salvatoris (de Montivilliers), qui fecit emendam pro eo quod, jam diu est, injunctum fuerat dicto Hachart quod desponsaret quamdam mulierem, sub certa pena contra ipsum commissa, et non obstante quod erat excommunicatus, sacramentum Eucaristie recepit in die Resurrexionis ultime preterite. Ad hoc fuerunt presentes Sandretus Hachart, ejus frater, et Johannes Quemin, textores, qui pro eo fidejusserunt, et de dictis emendis principales remanserunt; et iterum eidem Hachart fuit injunctum ut eam desponsat infra festum Sancti Johannis-Baptiste proximi, ad penam excommunicationis et decem librarum.* Signé: Bellin. *Et de predictis similiter fidejusserunt. Taxatio, LX solidi pro omnibus. Hodie sabbati ante Nativitatem Domini, anno X°, dictus Hachart junior solvit VII solidos VI denarios, et post solvit XX solidos, et quitus quia pauper.—Hodie VIII[a] jullii, dominus Johannes Le Clerc fecit emendam et gagiavit in judicio ex et pro eo quod, infra tempus preceptum in sinodo, non tradidit nomina testatorum et intestatorum in sua parrochia defunctorum; item quod non nominavit excommunicatos dominica die. — Eadem die, dominus Robertus Jehan, presbyter, matricularius ecclesie, fecit et gagiavit emendam ex et pro eo quod permisit excommunicatos in ecclesia, de quibus viderat excommunicatorium absque absolutione, et quod non legerat seu nominaverat ex registro suo excommunicatorum nomina, ut facere debuerat. — Ad noticiam pervenit quod Robertus Le Roy, filius Ricardi Le Roy, de Ripa, alias Cliguele, operavit in arte textorie in festo sancti Bartholomei, apud Sanctum-Sulpicium... Item operavit in festo Sanctorum Gervasii et Prothasii operando lanas. — Ad noticiam devenit quod Johannes Aoustin et Johannes Coquerel, infecti sunt morbo lepre et debent a sanorum consorcio segregari... Super hoc citentur thesaurarii. — Anno Domini millesimo CCCC° XXI., die ultima mensis maii, dominus Guillelmus de Vallemont, presbyter, prisionarius noster, et in carceribus nostris detentus, restitutus per locumtenentem domini cappitanei Monasterii Villaris, videlicet quia imponebatur eidem quod plura verba injuriosa et male sonancia de burgensibus et*

*habitantibus dicte ville locutus fuerat, videlicet quod idem prisionarius dixerat dicto locumtenenti : « Provideatis in facto vestro quia sunt in mari plura vasa et maximum navigium veniens in auxilio Dalfini, et, si venirent in villa ista, habitantes dicte ville traderent eum cum complicibus suis inimicis suis. » Interrogatus idem prisionarius et ad racionem positus, dixit per suum juramentum quod verum est quod bene dixit dicto locumtenenti quod erat magnum navigium in mari, veniens in auxilio dicti Dalfini, ut audivit, et nihil aliud dixit ei, nec unquam de dictis burgensibus. — Treuge et injunctiones. — Anno quadringentesimo nono, die veneris post Misericordia Domini, Guillota des Mes, parrochie Sancte-Crucis Monasterii-Villaris, judicialiter abjuravit omne genus divinationis et sortilegii, sub penis relapsus in jure contentis, et, pro penitentia salutari, sibi fuit injunctum, nonobstante longa carceris detencione, quod vadat, infra festum Penthecostes Domini, peregre ad Nostram-Dominam de Bononia, et, quod inde referat nobis, sub sigillo dicte ecclesie, litteras testimoniales. Presentibus domino Guillelmo de Frevilla, milite, magistris P. Bellin, et Johanne Bassi, advocatis.* — Mention de provisions de cures. — *Anno quadringentesimo VIII° prima die junii, Guillelmus de Longuel, vicecomes Monasterii-Villaris, diem suum clausit extremum in presencia magistri Thome Dulcis, rectoris scolarum.* — Un acte de 1485 au folio 21 ; mais l'ensemble des actes n'est que des premières années du XV^e^ siècle.

G. 5269. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1424-1464.** — Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. — Montivilliers, 1451, *Guillermus Desmons, Petrus Ausseurre, Colinus Ausseurre, Johannes Detancourt fecerunt emendam ex et pro eo quod, die dominica quinta mensis septembris, de nocte, hora quasi decima, prenominati fecerunt tumultum et commotionem maximam per vicos adeo quod quamplures de villa fuerunt turbati, et ob hanc causam dominus cappitaneus ipsius ville surrexit à lecto suo et accurrit, pedibus nudis, per villam, ad removendum hujusmodi commotionem, juxta informationem desuper confectam etc... Taxata pro quolibet X. s.* — 1462, *Matheus Cornet, clericus, thesaurarius ecclesie parrochialis Sancti-Salvatoris Monasterii-Villaris, operarius in arte cere, fecit emendam ex et pro eo quod fecit plures cereos et falces in dicta parrochia minus debite... contra statuta operatorum illius artis.* — *Anno Domini millesimo CCCC° LIIII^to^, die jovis post festum Beati Andre apostoli, injunctum fuit Guillelmo Canevote, clerico, ut amodo vivat honeste et uxorem suam tractet decenter, ut decet in matrimonio vivere, et ne habeat eam verberare indebite et ne etiam se inebriet,... ad penam centum solidorum turonensium, excommunicationis et carceris, cui injunctioni parere promisit.* — *Die jovis, sexta marcii, Guillelmus Alvin* (?), *diaconus, fecit emendam ex eo quod confessus fuit porrexisse animo irato et malivolo, die quinta dicti mensis martii, Petro de Fontaines, clerico, unum panem gallice* Symenel *a quo percussus fuit per guttur et dentes satis fortiter, cessante effusione sanguinis ; taxata X. solidi ; solvit VII solidos VI. denarios.* — *Die lune ante festum Sancti Michælis in Monte Tumba* (1455), *dominus Johannes Fremont, presbyter, fecit emendam ex eo quod confessus est scripsisse propriama nu et littera autentica quoddam tabellum vocatum seu nominatum* l'Essequier Notre-Dame, *quod appositum fuerat in ecclesia parrochiali Sancti-Martini de Harefloto, in quo nonnulla erronea continebantur et contra fidem sancte matris ecclesie, prout per inspectionem dicti tabelli contineri videtur. Taxata X. solidi.* — 1456, condamnation à 12 sous d'amende, pour avoir fait charrier du merrien le jour Saint-Mathias. — 1459, condamnation à l'amende d'Étienne Viart, prêtre, maître ès-arts, pour insultes faites par lui aux recteurs des écoles de Montivilliers, le mardi avant la fête Saint Jean-Baptiste, pendant la messe de Saint Nicolas, et le soir, pendant les jeux et les danses des écoliers. — 1452, *Colinus Maugier fecit emendam ex et pro eo quod, licet sciret dominum Galterum Maugier, ejus fratrem, presbyterum, actamen fecit eum adjornari per Robertum Maillet, clientem regium, in assisiis ville Monasterii-Villaris, coram judice laicali, coram quo non tenetur respondere, in hoc transportando jurisdictionem ecclesiasticam. Taxata X. solidi.* — *Johannes Reaulte, clericus parrochie Sancti-Germani, fecit emendam ex eo quod manus violentas apposuit in personam domini Galteri Maugier, presbyteri, capellani Sancti-Germani et patris spiritualis dicti Reaulte et burgavit ipsum cum manibus suit... Anno Domini millesimo CCCC^mo^ LXII°, die XXI mensis marcii, perturbavit predicationem, dirigendo verba sua ad predicatorem, perturbando eum, fecitque magnum scandalum in ecclesia, et fuit sibi injunctum por dominum decanum quod iret ad carceres, qui inobediens renuit ire, tanquam inobediens, rebellis mandatis superioris sui et judicis ecclesiastici.* — Paroisse du Manoir : *Hodie lune post Jucunditatem, anno predicto* (1428), *Johannes Auber et Nicolaus Rose, thesaurarii ecclesie de Manerio, fecerunt emendam ex et pro eo quod, auctoritate sua propria, procuraverunt, erga vicecomitem Monasterii-Villaris, habere certum mandatum pro faciendo quandam assietam super parrochianis dicti loci pro reparacionibus ecclesie sue, et*

*de facto habuerunt dictum mandatum, quasi villipendendo jurisdictionem ecclesiasticam, virtute cujus fecerunt plures justiciari et in pleno foro bona vendere. Taxatus ad XX. solidos ; solvit X. solidos.* — Harfleur 1430 : *Johannes Robert, Henricus More, Roulandus Roussel, barbitonsores in villa de Harefloto, fecerunt emendam ex eo quod pluries operati fuerunt de arte sua in diebus dominicis, et fuit eisdem injunctum ne de cetero habeant talia nec eciam in diebus solempnibus, ad penam excommunicationis et viginti solidorum. Taxata pro quolibet X. solidi ; solvit.* — *Anno Domini m° CCCC° XXX III°, die jovis ante festum Omnium Sanctorum, constituti Guillelmus Bacon et Guillelmus Scennebaut, parrochie de Harefloti, qui recognoverunt et confessi fuerunt ad firmam accepisse, pro uno anno incipiendo die sabbati in vigillia dicti festi,... dictam ecclesiam (de Harfleur) cum omnibus suis juribus, pro precio et summa XL sex librarum turonensium et promiserunt facere deservire, comparere in synodis.* — *Mercurii post festum Beati Vincencii anno LII°, Johannes Toustain, receptor subsidiorum regiorum in vicecomitatu Monasterii-Villaris, burgensis de Harefloto, fidejussit Perrenetum Guillart et Collectam de Renes, insimul adjudicatos in virum et uxorem,.. de reddendo ecclesiam indempnem, casu quo reperiretur aliquod impedimentum intervenire quin debeant ut vir et mulier insimul cohabitare, sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentibus domino Guillelmo Regis, curato de Hareffloto, Guilletmo Lefranchoiz, armigero, cum pluribus aliis.* — Octeville, 1429 : *Ad noticiam devenit quod Johannes Destupeny, de parrochia de Octevilla, plura verba enormia protulit contra fidem, videlicet quod, quando corpus hominis de mundo decessit, anima moritur et multa alia de quibus apparebit per informationem.* — 1434, *sabbati post Exaltationem Sancte Crucis, Johannes Destepigne emendam fecit ex eo quod ipse recognovit quod, die festi Sancti Salvatoris ultimo preteriti, ipse fecit ligari garbas suas tota die hujus festi. Taxata V solidi ; solvit.* — Harfleur, 1459 : *Johannes Morel, Guiffinus Rogier et Jacobus de Vaumielle, barbitonsores, fecerunt emendam, die sabbati post festum Translationis Beati Benedicti, ex eo quod fecerint barbas et crines omnibus advenientibus in soppis die Dedicationis de Harefloto. Nihil.* — *Anno Domini M° CCCC° LIX°, die jovis ante festum Sancti Bartholomei, Guillermus Le Franc et Colinus Langlois, clerici, fecerunt emendam super eo quod, post plura verba contumeliosa, habita cum quodam juvene armato, clientulo Roberti du Sel, scutiferi, ratione et ad causam cujusdam porcelli, ipsum clientulum de dicto porcello percusserunt pluries... et, adveniente nocte,.. ipsis circa horam decimam de nocte vigillias noctis facientibus supra muros ville Harefloti, alter ipsorum hurtavit seu butavit de subtus muros ad terram subtus, adeo et taliter quod (clientulus) cecidit supra quemdam* puy *gallice de ligno, a quo fuit quasi letaliter percussus. Taxata pro Colino Lenglois, LX. solidi.* — *Treuge et injunctiones. Anno Domini M° CCCC. XXXII°, die VI^ta^ mensis maii, fructus ecclesie parrochialis Sancti-Martini de Hareffloto deliberati fuerunt domino Johanni Mauton, rectori dicte ecclesie, alias per nos, in cursu visitationis, arrestati, et se submisit manutenere domum presbyteralem in statu quo est.* Signé : *G. de Haia.* — *Anno Domini M° CCCC° XXXIV, hodie jovis post festum Exaltacionis Sancte Crucis, frater Philippus Salemon, presbyter, religiosus abbassie Beate-Marie de Bella-Stella, ordinis Premonstratensis, Baiocensis diocesis, prisionarius incarceribus nostris detentus et per gentes regias nobis restitutus ob suspictionem latrocinii et apostasie per ipsum, ut dicitur et sibi imponitur, perpetratorum, per nos, ad supplicationem et requestam venerabilis in Christo patris domini Machœlis, dicte abbassie abbatis et sui prelati, contentam, in quibusdam litteris, sigillo ipsius abbatis sigillatis, per litteras domini officialis Lexoviensis verificatis, erga nos et curiam nostram seu officium nostrum remansis, fuit traditus et liberatus fratribus Johanni Sevestre et Matheo Auctoris, ejusdem religionis, et domino Johanni Onffredi, decano de Beverone, in eisdem litteris ipsius abbatis nominatis, etc.*

G. 5270. (Registre.) — 119 pièces, papier.

**1433-1484.** — Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. — 16 août 1482, *venerabilis vir magister Johannes Poillevillain, presbyter, curatus de Harfloto, denunciavit officio quod dominus Guillelmus Du Moustier, presbyter, hac die, in qua fiebant processiones publice pro anniversario Reductionis Normannie, non obstante prohibitione ipsius curati, dum magna missa celebraretur, pro solemnitate ipsius Reductionis presumpsit missam celebrare in altari collaterali altaris in quo celebrabatur magna missa, de quo fecit scandalum.* — Mardi après Quasimodo 1482, *dominus Petrus Le Champenoys, presbyter, interrogatus ex officio, dixit et declaravit quod, die lune post Pascha novissime fluxa, dum esset in capella prioratus Beate-Marie de Bosco, paratus ad celebrandum missam, accesserunt ad eum tres homines, quorum nomina et cognomina nescit ; tamen deponit quod dominus Johannes Horslaville bene eos cognoscit, qui quidem rogaverunt eumdem ut eos vellet audire de confessione, et postmodum administrare eisdem corpus Christi sine licencia alicujus. Dixit insuper quod prior predicti*

*prioratus de Bosco, qui ibidem presens erat, dixit quod hoc poterat licite facere, quodque dicti supplicantes non erant de jurisdictione Monasterii-Villaris, nec in territorio ejusdem jurisdictionis. Dixit insuper quod recepit tres albos pro eorum confessionibus, celebravitque, eadem die, pro quodam armato hospitato ante domum dicti Le Champenoys, cujus nomen ignorat. — Anno Domini millesimo quadringentesimo-octuagesimo secundo, die veneris ultima mensis januarii, magister Hector Le Franc, presbyter, interrogatus ex officio, deponit quod quamdam moralitatem ad sex personagia, quod vendicabat Ricardus Passavant, non vidit nec habuit aut scit quis possideat, sinanter ab octo diebus citra. — Dominus Petrus Le Champenoys, presbyter, deponit : ab octo diebus citra non vidit dictam moralitatem, nec scit quis habuit aut habet.* — Mardi avant Pâques 1481, *Nicolaus Osmont, clericus parrochie de Harefloto, citatus ex officio et interrogatus per ejus juramentum si fuerit presens in extractione cujusdam austerlini Radele Au sac a cimiterio de Chamfleury, aut manum apposuit in ejus personam, ad eumdem extrahendum et privandum franchisia dicti cimeterii,* se rapporte à l'information. — *Die XXVI*[ta] *mensis octobris,* 1481., *frater Guillelmus Parvi, ordinis fratrum minorum de tertio ordine, de conventu Vernonis, interrogatus ex officio, respondit quod non est presbyter. Item quod, in festo Sancti Michœlis in Monte-Gargano novissimo, in ecclesia de Fontenayo, in vesperis, predicavit de mandatis Christi et assumpsit thema: « Si diligitis me, mandata mea servate, » de licentia curati, sine aliis litteris aut mandato. Asserit quod fuit vestitus Vernonis, circa festum Penthecostes, in mense maii. De data suarum litterarum et post ejus vestitum, stetit per mensem in conventu predicto. Asserit quod, post ejus vestitum, stetit per mensem in conventu predicto. Asserit quod pater ejus adhuc vivit et facit moram Constanciis. Asserit eciam quod fuit tonsuratus apud Periers a quodam episcopo claudo. Dictus frater Guillelmus confessus fuit predicasse apud Sanctum-Jovinum, apud Gonnevillam, apud Tilliolum, apud Poteriam, apud Anglicam-Villam, sed depost quod predicaverat in Fontenayo ubi fecit primum sermonem.* Le dernier octobre, on lui défend, sous peine d'excommunication et de prison, de prêcher sans permission, et on lui enjoint de vivre suivant les règles de son ordre. — Nombreuses permissions données par l'abbesse de Montivilliers, à partir de 1461, d'enterrer dans l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers (dans la vieille nef, dans la nouvelle nef, dans la sous-aile de la chapelle Saint-Nicolas, auprès de la chaire du prédicateur, etc), moyennant certains droits à payer aux trésoriers de la paroisse. Inhumation du corps d'honnête femme Marguerite, femme de Jean Deschamps, sieur d'Esnitot, 25 octobre 1508; — du corps de demoiselle Tassine, femme de Robert Deschamps, écuyer, mai 1509; — du corps de maître Robert Lesueur, prêtre, avocat en cour ecclésiastique (*infra veterem navem, ante cathedram predicatoris*). — 7 juin 1481, permission d'inhumer le corps de Jean Colzos, écossais, tué par les Anglais dans un combat naval. — Mention de collations et de prises de possession de bénéfices. — Cure de Sainte-Croix, vacante par le décès de Robert Du Moustier, conférée à Jean Coste, 4 décembre 1459; — cure de Notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de G. de La Haye, conférée à Guillaume Godin, 28 octobre 1463; — cure de Saint-Julien de Rouelles, vacante par le décès de Jean Pignon, donnée à Richard Hachart, qui en prend possession le 4 juin 1471; — cure de Sainte-Croix de Montivilliers, résignée par Philippe Bacon l'antépénultième de janvier 1474, conférée à Pierre Courel, lequel en prend possession le même jour. — *Articulus illorum qui possunt inhumari in ecclesia Sancti-Salvatoris juxta compositionem alias in scacario factam :* « Et si ne pourront iceulx parroissiens ou trésoriers faire enterrer en ladicte église (Saint-Sauveur), quelconque personne que ce soit, si ce n'est par le congié ou licence de l'abbeesse ou tresorière de ladite église, de leur doyen ou official ou de l'ung d'iceulx, mais, le congé demandé par les amys ou exécuteurs des trespassés, ladicte abbesse, pour honneur et contemplacion du dit cappitaine (*sic*), et pour la bonne amour et affection qu'elle veult avoir auxdits habitants, a accordé que elle ou la tresorière de ladite église, leur doyen ou official ou l'ung d'euls, ne pourront refuser ledit congié ne empescher aus dits paroissiens et habitans, pour le temps advenir, que eulx ne puissent enterrer quatre personnes notables d'icelle parroisse dedens le corps de ladite église pour chacun an, oultre le canchel d'icelle église en allant vers la grant porte de ladite église, et se plus y en avoyt qui eussent dévotion d'estre enterrés en ladite église, ce sera et demourra du tout en l'ordonnance et plaisir d'icelles religieuses etc... » — Pièces ajoutées : Permission accordée par l'abbesse d'inhumer en l'église de Sainte-Croix de Montivilliers le corps de Michel de Suresnes. Il était venu en cette ville comme capitaine, et avait été inhumé dans le cimetière de la paroisse ; ladite permission accordée, en considération du Roi, 28 décembre 1433. — Permission à Nicolas Le Fae, qui devait dire sa première messe en l'église Saint-Sauveur, de faire ouvrir la grande porte de cette église, samedi avant la fête Saint-Godard et Saint-Médard, 1434. — Pareille permission accordée, le 10 juillet même année, à Jean Lefèvre dit le Flamenc.

G. 5271. (Registre.) — In-folio, 418 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1462-1513.** — Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. — Les affaires rangées par paroisses et suivant l'ordre chronologique. — Saint-Sauveur de Montivilliers, 1462 : *Magister Guillelmus Le Vavasseur, presbyter, plicavit emendam ex eo quod, die mai clericorum, in ecclesia Sancti-Salvatoris, dum magna missa celebraretur, cepit filium Guillelmi Hamel per aures et dedit sibi unam aut duas alapas, non corrigendo sed pocius ira, et modum excedendo. Taxata X solidi. Solvit II solidos VI denarios.* — 1467, *Guillermus Lambert plicavit emendam ex eo quod ipse, quadam die Sancti-Stephani, dum ludebatur misterium Nativitatis in ecclesia Sancti-Salvatoris, animo injurioso, percussit Lemonnier Cailouel ad sanguinem. Taxata XXX solidi.* — 1473, *hac dominica antepenultima augusti, Stephanus des Cures, macellio, plicuit emendam, quia hodie, coram hostio domus Martini Le Post, in stallo porticus exposuit carnes vendicioni contra legem et consuetudinem, atque eas vendidit absque licencia nostra, unde fuit scandalum apud bonos et graves. Taxatus ad XXX solidos. — Die mercurii post Quasimodo, Guillelmus Morice, clericus, plicuit emendam quia publice juravit, per sanguinem Dei, quod uxor Guillelmi Le Carpentier, parrochie Sancti-Salvatoris, a qua petebat clericus domine thesaurarie denarium debitum, pro instanti anno, ad causam cerei benedicti, non solveret ipsum denarium, et quod non debebatur, et confessus fuit perperam jurasse, et hujusmodi denarium esse juste debitum... Emenda fuit sibi remissa, ad requestam predictorum Nerval et Caillouel, casu quo in similem casum non reincidat.* — 1476, *dominus Robertus Viart, presbyter, fecit emendam eo quod, contra prohibitionem dominorum decani et officialis, ne presbyteri de cetero portarent pileum, deportare presumpsit.* — 1478, *Thomassia Pierres confessa est peperisse de facto Francini Le Fevre, ejus affidati, et non fuit purificata, sed presumpsit intrare ecclesiam et audire partem misse que tunc celebrabatur, de quo plicuit emendam, et de emenda solvenda pro ea fidejussit Guillelmus Sautel, quem promisit servare indempnen. Elegerunt domicilium in domibus quibus morantur. Taxata ad summam XXX solidorum pro jure purificationis et pro emenda. Solvit III denarios. — Die septima mensis marcii, anno nonagesimo quarto, Johannes de Saumonchel fecit emendam ex et pro eo quod, quadam die ad quam citatus erat in causa peccuniaria, declinaverat forum, asserens quod erat bigamus, et postea per nos interrogatus declaraverat quod, licet affidasset quamdam nomine Perrinam, quam secum tenebat in sua doma, propter quam se asseruerat se esse bigamum, nondum tamen cum ipsa solemnizaverat matrimonium in facie ecclesie.* — 21 juin 1496, défense à Nicolas Lescolier, prêtre, de continuer à porter *pilleum cum corneta*, au lieu d'un *capucium cum corneta, more aliorum sibi similium, nec deferret camaillum ant similem habitum non sibi congruum, sine auctoritate et licencia nostris.* — Harfleur, 1469, *dominus Guillelmus Comitis, presbyter, plicavit emendam ex eo quod ipse, vultu dissimulato et diversis coloribus depicto et tyrannico et habitu dissoluto, dum ludebatur misterium Sancte Katerine, intravit ecclesiam Harefloti et accepit patenam sacerdotis celebrantis et dabat populo in offertorio.* — 1486, 17 octobre, *Johannes Regnault, clericus, plicavit emendam ex eo quod excommunicationis sententiam per annum in se sustinuit contra plures a quibus non procuravit tempore durante absolvi, et cum hoc in festo Pasche ultime fluxo non fecit suum pascha, et nichilominus carnes comedere non erubuit, ac in ecclesia, cum aliis catholicis frequentare, claves sancte matris ecclesie contempnendo, de qua emenda promisit dare fidejussores solvenda. Elegit domicilium in domo qua moratur. Et promisit facere pascha infra festum Nativitatis Domini inclusive. Taxata ad sommam XXI. solidorum; solvit* à Hays.

G. 5272. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier, couvert d'une feuille de parchemin.

**1497-1511.** — *Registrum expedicionum causarum officii inceptum anno Domini millesimo CCCC° nonagesimo-septimo de... ta mensis septembris. — Emende a tempore adventus Re. do. Isabellis Le Clerc, abbatisse Monasterii-Villaris. — Nomina eorum qui debent emendas, de tempore reddicionis compotorum emendarum precedentium, per me receptarum, Re. do. Isabelle* Le Clerc *abbatisse...* « Deniers et amendes reçues par moy depuis le compte des amendes précédentes renduz à ma dame Isabeau Le Clerc, abbesse de Montivilliers, eu moys de juillet V^c VII, le jour contenu en son papier journal et relachez par madicte dame, faicte jouxte et ainsi qu'il ensuit. » Signature de « Y., abbesse de Moustiervillier. » — *Injunctiones et inhibitiones de anno Domini M° CCCC nonagesimo-septimo, die quinta-decima septembris. — Litteræ concessæ de gratia speciali.—Litteræ de loco originis; annexæ bannorum; litteræ approbationis...; non residentiæ etc... Statuta confratriæ Beate Marie de Gournayo fuerunt approbata die XIIII^a augusti, anno quingentesimo quinto, de quibus emolumentum recepit officialis, tam pro domina, quam decano absenti.—Anno* (1505) *die*

*quinta decembris, littera fuit concessa procuratori hospitalis Beate-Marie Magdalenes usque ad annum. Officialis recepit totum.* — La feuille de parchemin qui sert de couverture à ce registre n'est autre chose que les statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité fondée en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers pour les ouvriers du métier de foulerie (du temps de l'occupation anglaise).

G. 5273. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier, relié en parchemin, fort endommagé par l'humidité.

**1498-1528.** — « *Registrum excommunicatorum curie spiritualis Monasterii-Villaris.* » Noms rangés par paroisses. — A la fin : *Extranea jurisdicio : Parrochia de Harefloto anno millesimo CCCC nonagesimo nono. Abs.* (*Absolutus*). *Petrus de Grouchy, excommunicatus pro contumacia contra Johannem Heliem. De die XIII aprilis.* — *Absolutus, Johannes de Lisle, excommunicatus pro contumacia contra procuratores confratrie Beate Marie. De die XXII aprilis.* — *Absolutus, Johannes Savari, carnifex, excommunicatus et aggravatus pro judicato contra Nicolaum le Pescheur de...* — *Absolutus, Colinus Maugart, excommunicatus pro contumacia contra Guidonem Morel, de die XXVIII maii, etc... Absolutus, Dominus Robertus Roussel, presbyter, suspensus a divinis pro judicato VII. solidorum VI. denariorum contra dominum Hugonem Preudomme, presbyterum, de die XXI marcii.* Tout le volume, à peu de lignes près, a été raturé. La mention *absolutus* écrite en marge, en regard de presque tous les noms. A la fin du registre quelques baux. Bail par lequel maître Jean Pepin, prêtre, reconnaît avoir pris à ferme muable, de l'abbesse Jeanne de Chambray, *ecclesiam parrochialem seu vicariam Beate-Marie de Insulabona... ad sex annos et sex levatas, precio et somma quadraginta librarum pro quolibet dictorum annorum*, 28 mars 1502. (V. S.)

G. 5274. (Registre.) — In-folio, 102 pièces, papier, relié en parchemin.

**1517-1579.** — « *Registrum sententiarum curie Monasterii-Villaris, incipiens anno Domini millesimo quingentesimo decimo-septimo, Pascha Domini currente duodecima mensis aprilis.* » — Sentence sur une contestation entre Thomas Richart, procureur de la confrérie Saint-Gilles fondée en la chapelle et léproserie de Saint-Gilles aux faubourgs de Montivilliers, et Jean Liegard, administrateur de ladite léproserie, au sujet des réparations à faire à la nef de ladite chapelle (21 avril 1517). — A la requête du promoteur et sur la dénonciation des trésoriers de la paroisse d'Octeville, Jean Hardi et Jean le Page sont déclarés infectés de la maladie de lèpre; « *dicimus et declaramus ipsos esse de lepre morbo tactos et infectos et propterea a sanorum consortio esse separandos* (22 mai 1517). — Même sentence contre Jean Fromont, prêtre de Saint-Sauveur de Montivilliers; lèpre constatée par maître Michel Cornet, prêtre, médecin, et par les chirurgiens Simon Lambert et Pierre Imbert, 7 août 1517. — Jacquette, femme de Martin Canu, de la même paroisse, déclarée non lépreuse d'après le témoignage du même médecin et du chirurgien Nicolas Gieuffroy, 13 août 1517. — Germaine Le Hardi et Jean Le Roy déclarés, d'après le témoignage de Pierre Louvel, prêtre, médecin, et du chirurgien Hector Cornille, *omni suspitione morbi lepre non carentes, non tamen adeo infecti quin adhuc debeant a sanorum consortio separari*, 26 avril 1518. — Richard Coquerel déclaré lépreux d'après le témoignage dudit Cornet et du chirurgien Pierre Gaultier, 17 mai 1518. — Jean Remond déclaré lépreux sur la plainte du trésorier de sa paroisse, 28 mai 1518. — Jeanne Tanquerel déclarée lépreuse, 4 août 1518. — Pierre Jennes, de Harfleur, déclaré lépreux sur la plainte des trésoriers de la paroisse, après inspection faite dudit Jennes, par Michel Cornet, médecin, Pierre Louvel, prêtre, médecin, et par les chirurgiens Pierre Gaultier et Hector Cornille, 22 mai 1519. — Pierre Hemeri, trésorier de Saint-Sauveur de Montivilliers condamné à procurer à un lépreux, natif de la paroisse, *omnia et singula per thesaurarios leprosis debita*, 22 juin 1519. — Jean Le Large et Olivier Le Hardi, d'Octeville, déclarés lépreux sur la plainte du trésorier de la paroisse, après inspection faite par le chirurgien Nicolas Gieffray, 24 janvier 1523 (V. S.) — *Alizona*, femme de Luc, déclarée lépreuse; les trésoriers d'Harfleur tenus de la pourvoir, 24 avril 1524. — Nicolas Le Valloys, de Saint-Sauveur de Montivilliers, déclaré lépreux sur la plainte du trésorier de la paroisse, après inspection faite par Pierre Louvel et Hector Cornille, 18 mai 1525. — On juge d'après l'avis de Pierre Louvel qu'il faut attendre avant de déclarer lépreux un nommé Jean Le Conte, d'Octeville, 15 octobre 1526. — Jeanne Thierry d'Octeville, déclarée lépreuse, 5 mars 1527. — Guillaume Noyon, d'Octeville, déclaré lépreux, 4 mars 1527. — Sur l'avis de Pierre Louvel, on juge qu'Alexandre Jonquet, dénoncé par les trésoriers de la paroisse de Harfleur, n'est pas lépreux; cette sentence sera publiée, *attento denunciationis modo*. La dénonciation avait été faite dans le cours de la visite de l'official, *in plano prono misse parrochialis ubi ad divina audienda populi multitudo confluit*, 4 février 1528 (V. S.). — On attendra avant de déclarer lépreux un nommé Jean Viard, de Montivilliers, 4 mars 1528. — Sur le témoignage de Pierre Louvel, Guillemette Pepin, d'Épouville, déclarée

lépreuse, 14 janvier 1529 (V. S.). — On déclare que Robine, femme d'Étienne Auvray, n'est pas lépreuse, sans s'arrêter à la dénonciation des trésoriers de la paroisse de Saint-Germain de Montivilliers, 1er avril 1530. — Robert Hervieu, de la paroisse de Saint-Martin-du-Manoir, déclaré lépreux, d'après le témoignage de Guy Becquet, prêtre, licencié en la faculté de médecine, et de Jean Lescolier, apothicaire, 17 mai 1531. — Nicolas Hue, de Saint-Sauveur de Montivilliers, déclaré lépreux d'après le témoignage dudit Lescolier, 24 mars 1532 (V. S.). — Jean Daniel d'Octeville, déclaré lépreux d'après le témoignage de Guillaume Caruel, ailleurs *de Caruella,* professeur de la faculté de médecine, 22 octobre 1534. — Jacques Le Comte et Cardin Hardy, de la même paroisse, déclarés lépreux, d'après le témoignage du même médecin, 29 juillet 1535. — Agnes Goullé, de Fontenay, déclarée, lépreuse, d'après le témoignage du même médecin, 8 mai 1536; — l'administrateur de la léproserie de Saint-Gilles condamné à la recevoir, 24 mars 1536 (V. S.). — Sur le témoignage du même Caruel, on déclare que Pierre Léger, d'Octeville, n'est pas exempt de soupçon de lèpre, mais qu'il peut se préserver de cette maladie *aliquibus medicamentis idoneis,* 18 mai 1537. — Martine Paon, veuve d'Étienne Harenc, déclarée lépreuse sur le témoignage de l'apothicaire Jean Lescolier, 28 août 1539. — Marguerite Viard, déclarée lépreuse par maître Guillaume Audouard *alias* Le Breton, prêtre, médecin, et par Robert Pallefrier, chirurgien, ainsi que par Pierre Houel, licencié en médecine, et par Nicolas Grèges, chirurgien au Havre, demande à être reçue à la léproserie de Saint-Gilles; l'administrateur condamné à la recevoir, 11 juin 1541. — Pierre Herault, d'Octeville, déclaré lépreux, sur le témoignage d'Audouard et de Lescolier, 27 avril 1542. — Jeannetonne, femme de Guillaume Le Beuf, de Rouelles, déclarée lépreuse, sur le témoignage de Pierre Houel, médecin, 13 juillet 1542. — Nicolas Allix *alias* Le Bastard, marin, de Montivilliers, déclaré lépreux sur le témoignage de Guillaume Audouard, médecin, 8 mars 1542 (V. S.). — Jean Gouye, de Rouelles, déclaré lépreux sur le témoignage d'Adam Deschamps, licencié en médecine; mais en même temps, et sur le témoignage de ce médecin, on déclare que Laurence, femme de Marin Benin, n'est pas lépreuse, 21 mars 1551 (V. S.). — Robine Macouart, de Sanvic, déclarée lépreuse sur le témoignage d'Audouard, 26 novembre 1554. — Bertin Dufour, de Harfleur, déclaré lépreux sur le témoignage de Deschamps, pénultième de janvier 1555 (V. S.). — Thomas Doynel, de la paroisse de Saint-Barthélemy, excommunié et condamné à l'amende et à 15 jours de prison au pain et à l'eau pour n'avoir pas fait ses pâques, 16 mai 1519. — Sur la plainte de Philippe d'Octelondé, prêtre, Jean Marc est condamné à l'amende et à la prison *in pane tristicie et aqua doloris,* pour lui avoir lancé une pierre et l'avoir blessé à sang, 5 mars 1531 (V. S.). — Cimetière de Sainte-Croix de Montivilliers déclaré pollu; trésorier de la paroisse condamné aux frais de la réconciliation, sauf son recours contre un nommé Marinel, 8 octobre 1532. — Cimetière de Saint-Martin d'Octeville déclaré pollu; trésoriers de la paroisse condamnés aux frais de la réconciliation, sauf leur recours contre les nommés Le Page et Frères. — 12 juin 1543, cimetière de l'église de Harfleur déclaré pollu. — 24 juillet 1544, cimetière de Saint-Martin-du-Manoir, déclaré pollu. — 5 février 1547, cimetière de Saint-Julien de Rouelles déclaré pollu. — *Anno predicto* (1518), *die sabbati mensis septembris, Johanna, relicta deffuncti Petri Enault, citata, fuit in uxorem et sponsam adjudicata Johanni Le Maistre; et similiter dictus Le Maistre, citans, fuit in virum et sponsum adjudicatus dicte Johanne, attentis propositis dicti citantis et confessione dicte citate; et fuit celebratum matrimonium, ex ordinatione domini officialis, in parrochia Sancti Salvatoris. Actum ut supra.* — 21 juillet 1547, à l'instance de Marie Morel, affiée *per manus sacerdotis* avec Guillaume Baudre, ledit Baudre est cité en plein prône de la messe paroissiale de Saint-Sauveur de Montivilliers par 3 dimanches consécutifs; on reconnaît qu'il est absent et vagabond depuis les « affiailles ». *Juramento dicte Marie, per quod asseruit rem fuisse et esse inter eos integram ac sponsalia per verba de futuro duntaxat inita, etate dicte Marie que nubilis est et mater fieri cupit ac aliis que juris sunt considereatis,* on lui rend sa liberté. — 16 juillet 1530, homme condamné à la peine de l'échelle pendant un jour et à 15 jours de prison au pain et à l'eau pour s'être fiancé avec une femme après pactes matrimoniaux conclus avec un autre et suivis de naissance d'enfant. — 3 février 1535 (V. S.), Robert Mangin, clerc, condamné pour blasphèmes proférés et autres excès, commis dans le cimetière d'Octeville; excommunié; subira la peine de l'échelle jusqu'à une heure de l'après-midi, le jour de la condamnation; le dimanche de la septuagésime, sera exposé en chemise, sur un échafaud devant la porte de l'église, avec cet écriteau sur la tête : « Robert Mangin, d'Octeville, blasphémateur du nom de Dieu et faulteur en ce cimetière et autres lieux, etc. » 13 juin 1544. — Procès au sujet de l'exécution d'un testament fait par Adrien Reaulté, de la paroisse de Saint-Germain de Montivilliers, en faveur de ladite église. — 7 septembre 1547, procès contre Pierre Pyot, prêtre de Saint-Sauveur de Gueuteville, au sujet d'un scandale arrivé en cette église le jour de Saint-Nicolas; avait, pendant la célébration de la messe paroissiale, sans la permission du curé, chanté un cantique

en français en l'honneur de saint Nicolas, contenant ces paroles : « Celuy Sainct n'eust prebende *in puris et nudis* pour avoir une bonne offrande sur un *De profundis*». Item : « Avoir plusieurs bénéfices, c'est une oultre-cuydance et nostre enfer qui danse, » etc. — Mention des confréries de Saint-Sébastien à Harfleur, 20 juillet 1551 ; — de Notre-Dame *ibidem*, dernier mars 1557 (V. S.) ; — du Saint-Sacrement à Saint-Sauveur de Montivilliers, 24 mai 1560 ; — de Jean Bénard, promoteur, 8 mars 1542 ; — de Nicolas Lengloys, curé de Saint-Nicolas de Veules, 28 septembre 1548 ; — du bail fait des fruits et revenus de Saint-Martin d'Harfleur, 16 mai 1550 ; — de l'usage de 2 collectes, l'une pour les défunts, l'autre pour le luminaire de Notre-Dame, en l'église d'Épouville, 28 juin 1556.

G. 5275. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1572-1602**. — *Registrum sentenciarum curie ecclesiastice exemptionis Monasterii-Villaris inceptum in anno Domini* 1572. — 23 juillet 1573, « Perrine Duval, d'Octeville, déclarée infectée et gastée de la maladie de lèpre : pour ceste cause elle doibt estre séparée et ségrégée de la compagnie et communion des sains. — Ordonnons qu'elle sera, à ceste fin, conduicte et mise à la léprosarie d'icelle paroisse d'Octeville, ainsy qu'il est accoustumé, et aux charges de droit. » — 25 août 1583, contre un nommé Jean Rouvin, mendiant : « Avoit *rué* plusieurs coups de baston sur la teste d'un nommé Thomas, pauvre débile d'entendement et furieux par intervalles ; » condamné à tenir prison fermée... sera livré au gardien de l'hôpital de ce lieu « pour estre serré au cep dudit hôpital et y demeurer l'espace d'une heure... Ne pourra entrer et tournier en l'église pour y mendier, sur peine d'estre mys et détenu au cep dudit hospital l'espace de 3 heures et d'excommunication. Pourra demeurer au porche de l'église, pour y attendre l'aumosne et la demander en toute humilité et révérence, en se y comportant selon l'état de mendicité. » La sentence sera publiée au prône de la messe paroissiale de l'église Saint-Sauveur. — 11 février 1585, sur la plainte des habitants d'Harfleur, leur curé Robert Le Valloys, qui ne résidait pas parce qu'il s'était fait pourvoir d'un bénéfice en l'évêché de Lisieux, est évincé de sa cure d'Harfleur. — 6 septembre 1588, Eustache Le Blond, prêtre, poursuivi pour avoir soutenu des propositions contraires à la foi catholique. — 22 février 1593, procès entre Eustache Houlley, docteur en théologie, curé d'Harfleur et Jacques Roc, au sujet de droits de sépulture (3 sous 9 deniers). — 19 novembre 1593, Jacques de Gruchi et Marguerite Michel, affidés, résilient la foi qu'ils s'étaient mutuellement donnée. — 26 novembre 1593, Jean de Genouville, licencié en droit canon, doyen et juge ordinaire de l'exemption de Montivilliers, nomme son vice-gérant François Du Bosc, curé de Saint-Germain de Montivilliers. — 26 septembre 1594, procès pour dîmes entre frère Eustache Houlley, curé d'Harfleur, et Jacques Vanyer. — 18 octobre 1594, Étienne Avril, Jean Geffroy, Mathieu Allain, Guillaume Tanquereul, Pierre Louedin, Charles Le Comte, prêtres, en procès avec Pierre Le Gros, institué maître et régent pour instruire la jeunessse aux écoles publiques et générales de Montivillers, suivant la commission qu'il avait obtenue de l'abbesse Guillemette de la Platière, lequel contestait à ces ecclésiastiques le droit de tenir enfants et de les instruire particulièrement en leurs chambres et maisons privées. Défenses faites aux dessus dits Avril, Geoffroy et Mathias « de n'admettre ne recepvoir aulcuns enffants en leurs chambres ou maisons pour les instruire, ains renvoyer ceulx qu'ils tiennent de présent aux escolles générales dans la fin du mois d'octobre, sur peine, à chacun qui défaillera,... de dix livres d'amende,.. sauf toutes foys que chacun d'eux pourra avoir et tenir, soubz le bon plaisir de la dame abbesse ou de ses officiers, 2 enfants telz qu'ils vouldront estre pour les instruire en leur chambre, » 17 octobre 1594. — 10 février 1597, Pierre Dupuis, prêtre, poursuivi pour sortilège : « avait transcrit de sang de brebis, en un quartier de parchemin fait de la peau d'un agneau, les sacrés et saints évangiles de messes selon saint Luc, *In principio* selon saint *Jehan*, et *genealogia Domini nostri Jesus Christi secundum Matheum*... Tiendra prison fermée et jeûnera au pain et à l'eau 8 jours, sauf le jour de dimanche ; » amende de 2 écus. — Après la mort de Jean de Genouville, François Du Bosc, prêtre, licencié en décrets, nommé doyen de l'exemption de Montivilliers par l'abbesse Louise de l'Hospital, 24 janvier 1598. — Jean Viger, prêtre, avocat en l'exemption, nommé par le même secrétaire, 25 septembre 1602 ; — parmi les témoins Jacques Gallemand, curé d'Aumale

G. 5276. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1633-1633**. — Registre contenant les causes de la juridiction ecclésiastique et les synodes de l'exemption de Montivilliers. — François Du Bosc, prêtre, doyen et official, 1623. — Synode d'été tenu le 13e jour de juin 1623. Il est ordonné aux curés qui n'ont apporté les registres (de mariage et de baptêmes) de les apporter au synode prochain, à peine de 100 sous d'amende. — Synode tenu le 3 juin 1624 ; ordonné de se conformer aux cérémonies du missel romain suivant l'ordonnance de l'archevêque du synode

dernier. — Mandement accordé pour faire citer les curés et vicaires qui n'ont apporté registre des baptistaires. — 21 juin 1624, défense à tous ecclésiastiques d'entrer au barreau sans bonnet carré, à peine de 30 sous d'amende. — 27 mai 1625, ordonné « que certaine sentence d'excommunication contre les duels sera publiée par les curez par 3 dimenches continuels ; et leur sera délivré coppie par le secrétaire dans 15 jours et sera leu et registré en l'officialité. — Les curez ramèneront les parroissiens en leurs églises le mardy de Pentecoste, ainsy qu'il a esté cy-devant ordonné, à payne de 100 sols d'amende. Faisant la visite des parroisses, les curés feront diligence de faire représenter les registres des comptes des églises pour estre de nous approuvés ainsy que aux aultres parroisses. » — Procession du jour de l'Assomption 1626 ; « à la requeste du promoteur, il a esté ordonné que les curez et chapelains qui n'ont point assisté à la procession payeroient 10 sols d'amende. » — 26 février 1627, « Jehan Heroult, cité à la requête de sa femme pour estre separez du lict et de la table, confesse l'avoir frapée pour correction, l'avoir batue par plusieurs foys, et est d'accord d'estre séparé du lict et de la table pour estre en repos de conscience. » —2 novembre 1629, « défenses aux curés vicaires de ceste exemption de ne permettre enterrer aucun corps dans le chœur de leurs paroisses sans le consentement de Madame (l'abbesse), à peine de l'amende au cas appartenant. »— Jean Cally, prêtre, de la paroisse Saint Pierre de Grebec, au diocèse de Séez, reçu licencié en droit à Caen, pénultième de février 1631 ; nommé doyen et official en remplacement de François Du Bosc, décédé, 8 mars 1631.

G. 5277. (Registre.)— In-folio, 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1634-1646.** — « Registre des causes de l'officialité de l'exemption de Fécamp depuis l'année 1634 jusqu'à 1646. » — Provisions, formulaire de dimissoire donné par l'archevêque de Rouen, synodes etc... — Charles Philippe, bachelier en théologie, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé vicaire général de l'abbesse Louise de l'Hospital, 10 avril 1634 ; témoins Charles Quemin, avocat, et Jacques Fillastre, docteur médecin. — Le même nommé official, même date.... — 5 juin 1635, *Casus reservati exemptionis Monasterii-Villaris*. — « De la réquisition du promoteur, sur le règlement de la sonnerie des cloches des paroisses Saint-Sauveur, Saint-Germain et Sainte-Croix, deffenses sont faites, aux clercs des dites paroisses, de sonner le premier coup de matines, pour quelque solennité que ce puisse estre, que après que le son des cloches de Madame aura sonné l'office de matines ; et sera observé par les dits clercs l'ancien règlement, qui est que, aux festes sollennelles, pour les matines, pour le premier coup, Saint-Sauveur sonnera le premier, Saint-Germain le second, et Sainte-Croix après. Deffenses de la mesme requisition leur sont faictes de sonner pour les trespassés, soit trespas ou lesses, que aprez cinq heures du matin après l'*Ave Maria*, et ne sonneront les cloches après l'*Ave Maria* au soir pour quelque occasion que ce soit pour baptesme ou enterrementz, soubz paine de l'amende au cas appartenant, ce qui leur sera signifié par l'appariteur. » — 1er mars 1636, en la chapelle Saint-Edmond, abjuration d'Adrien Vincent. — 20 mai 1636, « en présence des curez présentz (au synode) et comparenz, le promoteur a requis et demandé, défense être faite de publier aulcuns mandements, fulminatoires, dispenses, indulgences, jubilez, lettres recommandatoires, tant pour les pauvres que les voyageurs, que missions de prédicateurs, et toutes aultres telles lettres et mandats provenants d'autre part que de ceste exemption, à peine de 10 livres d'amende et de suspense *ipso facto*... Le susdit promoteur a requis et demandé que deffenses soient faictes à tous presbtres qui prétendent dire messe dans la paroisse Notre-Dame de Gournay de le faire que premièrement ils n'ayent porté lettres de prestrise de vie et mœurs et de leurs habitudes au sieur curé de la dicte paroisse, et donné leurs noms pour estre enregistrés au registre de la sacristie du dit lieu, suivant lequel et par l'ordre dudit curé, ils ne pourront dire la messe que pour les personnes seullement, quels qui leur seront donnez et ordonnez, et non aultrement, sans que eulx mesmes osent et puissent prétendre dire messe pour ceste personne cy, ny celle-là. » — 3 juillet 1637, Rollant Dantan, hermite, renvoyé à son hermitage à Caudebec. — 26 octobre 1626, Charles Philippe, grand vicaire et official, mande aux curés et vicaires de l'exemption « qu'attendu l'inconvénient des maladies contagieuses et en particulier celle dont est affligée l'abbaye de Montivilliers, eu esgard au soin et diligence qu'on apporte à la comparence du synode d'esté, il dispensoit les dits curés et vicaires de la comparence au synode d'hiver prochain. » Copie de cette ordonnance attachée à la porte de l'abbaye et à celle de l'église Saint-Sauveur. — Le même, « après avoir vu par lettres les intentions de S. M. Très Chrétienue, tendant à la fin d'une bonne paix pour toute la chrétienté exhorte les peuples de l'exemption d'avoir recours au mérite des saints acrements, à l'efficace du jeûne et prières publiques, » 10 janvier 1638. — Jacques Peley nommé secrétaire de l'exemption, en remplacement de Guillaume Maugendre, décédé, 17 mai 1638. — 28 juin 1638, « ordonné que les curés de ceste exemption ne diront leurs messes paroissiales ne plustot que 9 heures ny plus tard que 10 aux jours de festes et dimanches. » —

12 juillet 1638, « nous a esté remonstré par le curé de Gournay que plusieurs presbtres qui venoient au dit lieu s'ingéroient et s'immisçoient à prendre des messes en cachette des pélerins qui venoient en dévotion audit lieu pour dire à leur commodité, et qu'il estoit constant qu'ils s'en acquittoient très mal, ce qui tournoit au grand scandale de toute l'église, mesmes qu'ils faisoient comme commerce et convenoient de prix pour icelles, et que de tout cela il s'en estoit ensuivi desjà un grand murmure et bruit parmy le peuple... Deffenses sont faites à tous presbtres, de quelque qualité qu'ils soient, de prendre aucune messe à dire, soubz quelque prétexte que ce soit, dans le dit lieu, à peine de suspense *ipso facto*. A eux enjoint de s'adresser au dit sieur curé ou à ses preposez. » — 9 juin 1639, mention de Jean Roussel pourvu à un bénéfice cure en remplacement de Pierre Eudet, décédé. — Charles Philippe, official de Montivilliers, commis pour informer de ce qui était à faire pour le prieuré de la charité de Notre-Dame des Billettes, vacant par la mort de feu frère Paul Jouen, attendu l'extinction de l'ordre des dits Billettes, 15 août 1640. — Charles Philippe continué dans ses fonctions d'official par l'abbesse Anne de l'Hospital, 8 juillet 1643. — 7 juillet 1645, information au sujet du nommé De Launey. Une femme dépose « qu'il résidoit en quelqu'une de ces isles où l'on fait le petun, mais ne sçait laquelle. »

G. 5278. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1647-1667.** — Registre de la juridiction ecclésiastique de Montivilliers. — 6 février 1647, procès entre Jacques Delauné, de la paroisse d'Octeville, et Jeanne Mouton, sa femme. A son retour de Kébec, après 15 ans d'absence, l'avait trouvée vivant maritalement avec Jacques Lenfant; — prétend lui avoir fait écrire par le père Claude Quentin, jésuite, demeurant à la Nouvelle France. — En 1647, Charles Philippe, vicaire général et official; Peley, secrétaire. Nomination d'Étienne Frontault, curé de Notre-Dame de Gournay, vulgairement de Consolation, à la charge de promoteur, 23 novembre 1647; — de Charles De la Tour, maître ès-arts, curé de Saint-Martin d'Harfleur à l'office de vice-gérant de l'official, vacant par le décès de Jean Le Magnan, 12 décembre 1652; — de Jacques-Louis Desfosses, curé de Saint-Sanson de Geffosse, prieur de Saint-Corneille, à l'office de grand vicaire, 19 avril 1682; — à celui d'official, 8 juillet, même année; — d'Étienne Frontault, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, à l'office de promoteur, juin, même année; — de Pierre Bœuf, bachelier en théologie, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, à l'office de vice-gérant de l'officialité, 13 juillet même année. — Ledit Desfosses se démet de sa charge d'official, le 23 août 1667.

G. 5279. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1667-1673.** — Registre des causes de la cour ecclésiastique de l'exemption de Montivilliers commençant au lundi 3 octobre 1667. — A cette date, enregistrement des lettres de provision de Pierre-François Blouet de Camilly, docteur en théologie, et vicaire général de l'abbesse de Montivilliers, comme official ordinaire en l'exemption dudit Montivilliers, 2 septembre 1667. — 30 janvier 1671, abjuration de Madeleine, Liot, en la chapelle Saint Edmond. — 6 novembre 1672, en l'église abbatiale, à la grille de Madame, devant le dit Blouet, abjuration d'Alexandre Le Vavasseur, de profession militaire, natif de Mortagne. Parmi les témoins, Simon, le chevalier de Montbron, Beaumanoir. — 15 mai 1673, abjuration de Samuel Perdriel.

G. 5280. (Cahier.) — Fragment d'un registre contenant 12 feuillets, papier, sans couverture.

**1433-1487.** — Expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. *Anno Domini M° CCCC^mo^ LXXXVI°, die sabbati V^a^ Augusti, Natalis de Nouray fuit elargitus a carceribus in quibus detinebatur ex et pro eo quod, juxta confessionem suam, tres uxores duxerat in facie ecclesie atque suam fidem fregerat, fuitque inscallatus, juxta sententiam nostram, per duos dies jovis, et secum dispensatum de 3^a^ eo medio quod fecit emendam ad voluntatem justitie.*

G. 5281. (Cahier.) — Petit in-4°, 14 feuillets, papier, sans couverture.

**1606.** — Registre de la cour ecclésiastique. — 9 mars, défenses à tous prêtres de fréquenter les tavernes et lieux publics sur peine de 10 livres d'amende. — 13 avril, Guillaume Le Comte, curé de Saint-Germain, Jacques Le Post, avocat. — Le cahier va du 9 mai 1606 au 8 août, même année.

G. 5282. (Cahier.) — Petit in-4°, 28 feuillets, papier, sans couverture.

**1606-1609.** — Registre de la cour ecclésiastique de Montivilliers. — 19 octobre, noble et discrète personne M^e^ Gaspar Longuet, prêtre, bachelier en théologie, reçu avocat; prête serment en présence de Grégoire Morin et

de noble homme Nicolas Cacherat. Le même est reçu à l'état et office de promoteur le 19 novembre. Le cahier va du 25 octobre 1606 au 3 août 1609.

G. 5283. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, recouvert en parchemin.

**1678-1680.** — Registre de l'official de l'exemption de Montivilliers. — François Simon, prêtre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers requiert l'enregistrement de ses lettres de provision à la charge de promoteur, du 25 août 1678.

G. 5284. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier, sans couverture.

**1680-1683.** — Registre pour servir à l'enregistrement des causes de l'officialité de l'exemption de Montivilliers. — Dernier octobre 1680, les choristes de l'église Saint-Sauveur, s'étant dispensés de célébrer les messes de la confrérie de Nôtre-Dame aux Clercs, fondée en ladite église, allèguent qu'ils n'étaient point payés de leurs distributions, et que d'ailleurs leur rétribution était trop petite. L'official ordonne qu'à l'avenir il leur sera payé 10 sous pour la célébration de chaque messe. — Louis Vauthier, prêtre, licencié en droit canon, docteur en théologie, pourvu par madame Laurence-Madeleine de Kado-Sebeville, abbesse de Montivilliers, aux charges de grand vicaire et official de l'exemption, 25 septembre 1683.

G. 5285. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier, sans couverture.

**1688.** — Registre pour servir à l'enregistrement des causes de l'officialité de Montivilliers. — 12 février 1688, « en l'officialité devant M. de Bruneval, official, pour dire cause de l'arrest par lui fait à la publication des bans de mariage entre la demanderesse et Pierre Toustain ; Damien Despommare, de Sainte-Croix de Montivilliers, vers Catherine Basdemer, veuve en dernières noces de Pierre Cornet. »

G. 5286. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1732.** — Registre plumitif de l'officialité de Montivilliers. M. Savary, official. — Réduction des fondations à Saint-Sauveur de Montivilliers; nombre des choristes réduit à 4. — Procès entre Charles de Karuel, chevalier, seigneur de la Payennière, et Louis Le Gros, curé de Sainte-Croix.

G. 5287. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier, sans couverture.

**1673-1677.** — Registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc.—22 mai 1674, 9 heures du matin, prédication faite par le sieur Daniel, prêtre, bachelier en théologie, vicaire de Notre-Dame du Havre. — « Les séculiers retirez et sortis, on a traicté de la direction du clergé, et exhorté tant que faire se pourroit les ecclésiastiques à vivre dans la modestie et décence et particulièrement touchant les habits et l'usage des soutanelles. Les conférences se commenceront le prochain vendredy d'après l'octave du Saint-Sacrement en la chapelle de l'abbaye, où tous les ecclésiastiques sont exhortés de se trouver. » — 2 juin 1676, synode : « L'article des statuts synodaux sera observé touchant ce que doibvent chanter messieurs les curés le mardy de Penthecoste en la procession qu'ils doibvent à l'abbaye, sçavoir en entrant dans le chœur ou nef l'antienne : *Hodie completi sunt,* le verset et oraison, l'antienne *Regina Cœli,* le verset, et en partant ou s'en allant après le salut et hommage rendu à Madame, messieurs les officiers, l'hymne *Veni Creator.* Comme aussy a esté enjoint à messieurs les curés et vicaires titulaires d'envoier, au greffe de l'officialité, une coppie des baptesmes, mariages et inhumations, et ce dans le prochain synode, ainsy qu'il est en usage de temps immémorial. Les conférences commenceront le vendredy d'après l'octave du Saint-Sacrement dans la grande salle de l'abbaye sur les deux heures. Enjoint aux ecclésiastiques de s'y trouver particulièrement aux presbtres et vicaires habitués dans les paroisses, à peine d'interdiction. » — 18 octobre 1676, abjuration de Marie de la Masure, fille puînée de feu Samuel de la Masure, sieur du Parc, et de Marguerite Deschamps, de Gonfreville l'Orcher. — 24 janvier 1677, visite de l'église d'Harfleur : « Défenses à toutes personnes de tenir escolle, s'il n'a aprobation de nous (official) par escrit. Deffences aussy aux maistres d'escholle de recepvoir chez eux des filles, et aux maistresses des garçons en leurs escholles, et enjoint ausdits maistres et maistresses de faire à leurs escholiers le catéchisme une fois la sepmaine. Comme aussy défendons très expressément à pères et mères de donner à instruire ny envoyer leurs enfants à l'escholle chez les maistres de la religion prétendue réformée, à peine d'excommunication, conformément aux saints décrets et constitutions de l'église et arrests du parlement. » — Dimanche, 28 mars 1677, abjuration d'Esther Le Sueur, fille de Jacques Le Sueur.

G. 5288. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier, sans couverture.

**1677-1680.** — Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'église, ordonnances, etc. — 7 mai 1678, « le promoteur se plaint contre le sieur curé d'Harfleur de ce que, mardy dernier, feste de Pentecoste, il vint en procession en cette église abbatialle, comme il est usagé de faire annuellement et de tout temps immémorial, mais dans un ordre qui donnoit plustost du scandalle que de l'édiffication, n'ayant clochette, bannière, ny prestres à la dicte procession. » Défense du curé : « Il avoit fait son devoir d'anoncer la dite procession... L'heure estant venue, il auroit envoyé le soubz-clerc sonner les cloches pour y convoquer les prestres (qui sont dans sa paroisse jusques au nombre de unze et qui y font tous les jours l'office), et pour donner le signal de la dite procession aux confrairies et aux peuples pour les convier d'y assister suivant la coustume de tout temps pratiquée, mais le dit soubz-clerc lui auroit raporté qu'il auroit trouvé les cordes de toutes les cloches arrestées, et l'ayant de rechef envoyé avec ordre de monter au clocher pour détacher les cordes, il auroit de rechef respondu que les portes du clocher estoient fermées, et qu'il ne pouvoit trouver aucun des sonneurs et des officiers de l'église parce que le clerc, le clocheteur, le bedeau, le sonneur et autres semblables officiers se sont tous absentez. — Au retour de la procession, s'estant voulu informer qui pourroit avoir esté cause de ce désordre et du scandale qu'il auroit causé, il auroit apris qu'un prestre, nommé maistre Adrien Braquehais, auroit dit au sieur Le Clerc, prestre, vicaire... qu'il luy auroit esté défendu d'aller en la dite procession de la part de monsieur le duc de Saint-Aignan, des eschevins de la ville. » — Abjurations. — Consentement donné par l'abbesse Léonor de Bellefont à l'érection d'une chapelle de Saint Georges au château de la Bouteillerie à Rouelles, 1679.

G. 5289. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, sans couverture.

**1684-1687.** — Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc. — 30 mai 1684, « sur la conclusion du promoteur, les deffenses cy-devant faictes aux ecléciastiques d'aller au cabaret dans la banlieue de leur demeure déclarée réitérée à peine de suspense *ipso facto*. Enjoignons aux curés d'avertir, à leurs prosnes, les trésoriers de rendre leurs comptes dans 3 mois, ou autrement qu'il sera par nous passé outre à l'excommunication. Enjoignons aussi aux dits curés d'avoir soing de faire clore leurs cimetières, et deffendons d'y mettre pasturer les bestiaux. » — Contre un nommé Ferry, maître d'école en la paroisse Saint-Paul lès-Rouen, qui enseignait des enfants de l'un et de l'autre sexe en un même lieu. Comme cela est contraire à la police de l'église, aux bonnes mœurs et aux décrets des saints conciles, défenses à lui faites, sur peine d'excommunication *ipso facto*, « d'enseigner les enfants de l'un et de l'autre sexe en un même lieu, ni même les filles en lieu séparé. » — 27 mai 1687, « nous conformant à l'usage de ce qui est observé dans l'archevesché de Rouen, nous avons statué qu'il ne sera plus tenu qu'un synode par an, qui sera tenu en esté suivant l'usage et au jour ordinaire. »

C. 5290. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1688-1695.** — Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des vicaires de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. — François de Bruneval, grand vicaire et official; Daniel Prudhomme, secrétaire. — 7 juin 1689, « sur ce qui nous a esté représenté par M. le promoteur que les processions du mardy des festes de la Pentecoste, des paroisses de Saint-Sauveur, Saint-Germain et Sainte-Croix, ne gardoient pas l'heure à eux cy-devant prescritte de se trouver en ladite église abbatialle, et que les autres processions des autres paroisses, passantes par le milieu de l'église de Saint-Sauveur, y interrompoient le service divin et public par leur chant et sonnerie..... ordonnons que la procession de Sainte-Croix se trouvera en ladite église abbatialle à 9 heures, immédiatement celle de Saint-Germain à 9 heures et demie, et celle de Saint-Sauveur à 10 heures, et que les processions passantes par ladite église de Saint-Sauveur pendant que l'on y célébrera le service divin et public cesseront de sonner leurs clochettes et de chanter, sitost qu'elles seront parvenues à la grande porte de ladite église Saint-Sauveur jusqu'à ce qu'elles soient entrées par la porte de Saint-Thomas. » — 28 août 1689, à Harfleur, maîtres Joseph et Le Chevalier, maîtres des écoles; Marie Belenger, maîtresse d'école. — 30 septembre 1691, à Octeville, Vincent Druel, clerc, maître d'école. — 7 octobre 1691, à Rouelles, Guillaume Bobec clerc, maître d'école. — 14 octobre 1691, à Saint-Martin-du-Manoir, Nicolas Fleurie, clerc et maître d'école. — A Saint-Sauveur de Montivilliers, 10 août 1792, Nicolas Fouquet, maître des écoles. — A Saint-Germain de Montivil-

liers, 17 août 1692, Robert Mauger, maître des écoles. — A Sainte-Croix de Montivilliers, 24 août 1692, Jean Suzenne, maître des écoles.

G. 5291. (Cahier.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1695-1698.** — Continuation du registre du secrétariat et de l'officialité de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, ordonnances, etc. — Sainte-Croix de Montivilliers, les sieurs Bellosanne et Colin, prêtres, maîtres d'écoles, en 1695. — 19 juin 1696, « nous avons ordonné qu'aucuns jeunes ecclésiastiques ne s'ingéreront au ministère de la prédication sans une expresse permission de nous (official), qui leur sera accordée en conséquence de l'attestation qu'ils nous apporteront comme leur curé les connaît de vie, mœurs et doctrine. » — François de Bruneval, curé d'Octeville, se démet de la charge d'official, 2 septembre 1696. — François Simon, licencié en droit canon, curé de Saint-Sauveur, pourvu à cette charge, 3 septembre, même année. — Démission dudit Simon, 13 septembre, même année. — François de Bruneval est de nouveau nommé official, 7 novembre, même année.

G. 5292. (Registre.) — Petit in-folio, 39 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698-1718.** — Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. — François de Bruneval, licencié en droit canon, curé d'Octeville, grand vicaire et official ; Louis Fontaine, curé de Gournay, son secrétaire ; J. Le Grix, autre secrétaire. — Visite de l'église d'Harfleur, 20 juillet 1704 : Germain Vincent, curé, 6 prêtres choristes, 3 prêtres habitués, un prêtre clerc, 2 sous-diacres, une sage-femme approuvée ; Marie Bellenger, maîtresse d'école. — Visite de l'église de Sainte-Croix de Montivilliers, le 26 octobre 1704 : en la chapelle de Saint-Gilles, confrérie à laquelle appartiennent plus de 1,500 personnes. — Ordonnance relative à la chapelle de Saint-Nicolas sur le fief du Mesnil-Tournant, 6 novembre, même année. — Requête du curé d'Harfleur au sujet de la dévotion de Notre-Dame-des-Flots, dont l'image était exposée au portail de son église ; établissement de la fête de Notre-Dame des Flots fixée au dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge ; translation de l'image de Notre-Dame-des-Flots dans la chapelle de la Très Sainte Trinité qui appartient à M. de Saint-Supplix..

G. 5293. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1704-1714.** — Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, ordonnances, etc. — Antoine Diacre, licencié ès-lois, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé promoteur de l'exemption par l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, 24 juillet 1704. — 22 juin 1705, « sur la complainte du curé de Saint-Martin au Bosc, ordonné, vu l'usage de ladite paroisse, la petitesse d'icelle et le peu de valeur du pain qu'on présente à bénir tous les dimanches, que celui pain bénit sera fait par ménage et non point par masure, laquelle ordonnance sera leue au prône de la messe paroissiale dudit lieu. » — Information de l'affinité au 2e degré entre M. de Réauté, sieur de Valsemont, et Mlle de Beaunay d'Esnanville. — Procès-verbal de la bénédiction de la nouvelle chapelle de Saint-Nicolas en la maison du Mesnil-Tournant, sur la prière de Marie-Françoise de la Barre, veuve d'Alexandre de Bailleul, 13 septembre 1707. — 21 août 1712, la bannière du clergé aura la préférence sur celles des confréries de l'église Saint-Sauveur, ladite bannière ayant pour représentation d'un côté l'image de Saint Sauveur et de l'autre celle du Très Saint-Sacrement. — Bénédiction de la nouvelle chapelle du Saint-Esprit de la Payennière, 20 février 1713. — Vérification de la relique de sainte Liberate. — Reconstruction du cimetière de Saint-Sauveur.

G. 5294. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1719-1724.** — Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc. — François de Bruneval, licencié ès-lois, curé d'Octeville, grand vicaire et official. — Visite de l'église d'Harfleur, 12 mai 1720 : « Nous avons ordonné que doresnavant il n'y aura que l'école de la Providence, de la fondation de feu M. Lavesne, qui subsistera, et défendons à tout autre de s'ingérer d'enseigner les enfants, soit garçons ou filles, sans être approuvés de nous. — Nous avons ordonné qu'il sera incessamment pourvu aux réparations de la chapelle de Saint-Michel, pour empescher non seulement l'indécence, mais les inconvénients qui pourroient arriver, à cause du mauvais état des vitres de ladite chapelle de Saint-Michel, qui pourroit donner entrée à l'é-

glise. » — Synode de la seconde férie après la Trinité 1720 : « Défenses faites de rechef à tous confesseurs de prendre aucune rétribution manuelle de leurs pénitents. » — Jean-Baptiste-François de Beaunay, licencié ès-lois, curé de Saint-Germain de Montivilliers, nommé promoteur en remplacement d'Antoine Diacre, curé de Saint-Sauveur, 9 août 1720. — Visite de la chapelle de Saint-Nicolas sur le fief du Mesnil-Tournant, 16 juin 1722. — Affaire de mariage. — Abjuration.

G. 5295. (Cahier.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier, recouvert d'une feuille de parchemin.

**1725-1737.** — Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. — François de Bruneval, licencié ès-lois, curé d'Octeville, grand vicaire et official. — 18 juin 1726, mandement de M. le grand vicaire en forme de règlement, pour les heures de la célébration de l'office divin : « Les matines des festes solennelles pendant l'été seront sonnez à 4 heures et demie pour commencer précisément à 5 heures, et pendant l'hiver à 5 heures pour être commencez précisément à 5 heures et demie. Les grandes messes de paroisse des dimanches et des festes seront sonnez à 9 heures et demie pour commencer précisément à 10 heures. » — Antoine Séry, licencié ès-lois, curé de Saint-Germain de Montivilliers, nommé promoteur par l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, 4 avril 1729. — Ordonnances rendues, par Michel-Joseph Savary, prêtre, licencié ès-lois, grand vicaire et official de l'exemption et curé d'Octeville, dans le cours de sa visite en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, 10 avril 1729. — Mandement donné au sujet de l'office divin, des rits et des cérémonies de l'église dans les trois paroisses de Montivilliers, 4 septembre 1729. — Ordonnances et règlements pour l'église de Gournay, 20 novembre 1729 : « La paroisse de Gournay est différente des autres en ce que son église est aussi un lieu consacré à une dévotion particulière, à la Sainte-Vierge. Comme paroisse, elle a sa communauté composée du sieur curé et des habitants ; mais le nombre de ses prêtres est plus grand parce qu'il s'y rend, dans tous les temps, un nombre considérable de personnes, soit pour approcher des sacrements, soit pour accomplir des vœux ou faire célébrer des messes. »

G. 5296. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1743-1750.** — Continuation des registres du secrétariat de l'exemption et officialité de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes (à partir de 1745), visites d'église, etc., — Jacques Pinand, licencié ès-lois, curé d'Octeville, nommé official par M^me^ de Montivilliers (Madeleine-Léonor Gigault de Bellefonds) 4 mai 1741. — Jacques-Antoine Sery, curé de Saint-Germain, nommé promoteur, 5 mai 1741. — Louis-Nicolas-Bernardin Lefebvre, nommé secrétaire et greffier de l'officialité, le 29 mai 1743. — Visite de l'église de Sainte-Marie-au-Bosc, le 1^er^ octobre 1748. — Jean Courtillers, clerc de la paroisse et maître d'école.

G. 5297. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1514-1454.** — *Sequuntur visitationes ecclesiarum parrochialium tocius exemptionis Monasterii-Villaris, incipientes anno Domini millesimo quingentessimo decimo-quarto.* — Visites faites, en 1514, par M^e^ Jean Raoullin, licencié en droit canon, doyen de Montivilliers. — Visite, le 10 juillet 1514, de l'église de Gueuteville. *Primo, circa sacramenta ecclesiastica, fuerunt rite et honeste reperta. — Fontes baptismales puri et nitidi reperti fuere. Injunctum tamen fuit thesaurariis ejusdem ecclesie, ad penam centum solidorum, ut hujusmodi fontes plumbo desuper cooperire faciant, ne exinde pulvis infra dictos fontes defluat. — Curatus dicte parrochie est magister Nicolaus Bigot, et sub eo est dominus Petrus Lenglois, per nos approbatus. — Thesaurarius antiquus ecclesie predicte est Ludovicus Berger. — Modernus est Nicolaus Piot. — Guillermus Piot, modernus scabinus caritatis Sancti Sansonis, fundate in predicta ecclesia. — Dominus Johannes Piot, antiquus, non reddidit compotum. Idcirco sibi injunctum fuit ut infra festum Ommium Sanctorum reddat dictum compotum ad penam centum solidorum et suspense, atque evacuet manus suas de argento, avena et ordeo per ipsum eidem confratrie debitis. — Magister Guillermus Le Seigneur, prepositus confratrie Sancti Fiacrii, pro annata preterita, reddidit compotum. — Dominus Petrus Lenglois est prepositus confratrie Sancti Juliani, redditaque fuerunt compota pro octo annatis. — Johannes Le Gendre est modernus scabinus predicte confratrie Sancti Fiacrii.* — 17 du même mois, visite de

l'église Saint-Sauveur de Montivilliers; curé Étienne Du Four; confréries de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas, de Notre-Dame des Clercs, de la Sainte-Trinité, du Saint-Sacrement de Saint-Michel, des Saints Cosme et Damien, de Saint-Éloi, de Saint-Jean. — Défenses aux prêtres de cette église de porter *pilea, calceos fenestratos aut tunicas cum colleto depresso.* — Église *Beate-Marie in Bosco;* Thomas Avril, vicaire temporel nommé par l'abbesse; — confrérie Notre-Dame; deux calices d'étain. — Église Notre-Dame de Gournay visitée le 1er février; Pierre Godin, curé; confrérie de Notre-Dame. — Église de Sanvic, visitée le 13 février; Jean le Maignen, curé, avec 2 vicaires. — Église d'Octeville, visitée le même jour; curé Jean le Lieur, chanoine de Rouen; — confréries de Saint-Martin, de Notre-Dame, de Saint-Sébastien. — Église de Rouelles, visitée le 18 du même mois; confrérie Saint-Julien. — Église de Fontenay, visitée le 26 du même mois; Louis Morin, curé; confrérie de Notre-Dame et de Saint-Symphorien et Saint-Michel. — Église d'Harfleur, visitée le 14 mars; Jean Rose, curé; confréries de Notre-Dame, de Saint-Martin, de Saint-Sébastien, de Saint-Crespin et Saint-Crespinien; de Saint-Éloi. — Église d'Épouville, visitée le 15 mars : Jean Jouen, curé; confrérie de Saint-Denis. — Église de Rolleville, visitée le même jour; Jean Morel, curé; confrérie de Saint-Hilaire. La même église visitée le dimanche de Quasimodo 1517 : *Clericus matricularis est Martinus Yrouet, qui pro sui salario et labore ac serviendo in dicta ecclesia, prout debet et tenetur clericus matricularis, juxta consuetudinem parrochialium ecclesiarum jurisdictionis nostre, a divitibus, duas quadrigas ducentibus in suis culturis et laboribus, percipiet et habebit, singulis annis, duos solidos turonensium, ab aliis, unam tantum ducentibus sive habentibus quadrigam, decem octo denarios, a ceteris autem dicte parrochie, sive pauperibus et mediocribus, nullam habentibus quadrigam, duodecim denarios pro singulis annis, mediatim solventibus, videlicet in termino festi Exaltationis Sancte Crucis et in termino festi Pasche Domini. Ordinavitque et decrevit dominus decanus quod, de cetero, presbyteri non erunt clerici matriculares dicte ecclesie, sed alii clerici qui nondum sacrum presbyteratus susceperint ordinem, qui quidem clerici matriculares predicti erunt contenti stipendiis, et hoc de consensu parrochianorum in dicta visitatione.* — 25 janvier 1524 (V. S), visite de l'église Saint-Paul de Rouen, dont était vicaire Jean Pollin. *Inhibitum fuit Nicolao Mauconduit, tabernario, ne, pendente divino servitio in dicta ecclesia, admittat aut sustineat aliquos, maxime de dicta parrochia, in ejus taberna, et per quos scandalum oriri possit sub penis excommunicationis* et *carceris, emende.* — *Robertus Noel, tabernarius et citatus, fuit vocatus, qui non comparuit. Quapropter, instante promotore, fuit contumax reputatus, et, exigente contumacia, excommunicatus declaratus, et decreta littera ad ipsum denunciare excommunicatum faciendum. Dictus autem Noel, sic excommunicatus, post spacium quasi duarum horarum, in aula prioratus predicti loci comparuit, coram domino decano, petens et requirens absolvi ab hujusmodi contumacia et excommunicatione contra eum decreta, fuitque, attenta hujusmodi humili requesta, et consentiente dicto promotore, absolutus et talis declaratus, mediante emenda taxata ad sommam quinque solidorum, quam plicuit, postque similis inhibitio facta fuit eidem, sicut et dicto Mauconduit, cui parere promisit cum effectu.* — Église Saint-Barthélemy, visitée par maître Jacques le Roux, doyen de l'Exemption, le 16 janvier 1527. (V. S). *Injunctum fuit thesaurariis facere habeant sive procurent unam parvam cathedram ad faciendum pronum et predicandum verbum Dei infra mediam kadragesimam, et eciam habeant clericum matricularem qui vicario auxilietur in administratione sacramentorum infra octavam, sub pena emende.* — Église de Saint-Martin du Manoir, visitée le 12 avril 1530 : *Inhibitum fuit Petro Le Quesne, tabernario dicte parrochie, ne lusores taxillorum sive chartarum, nec etiam filias aut mulieres male famatas aut scandalisatas in sua domo sustinere habeat, etiam nullos ad bibendum admittat, pendente potissimum divino servitio, sub penis excommunicationis, carceris et viginti librarum.* — Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 14 avril : *Decretum fuit ut missa beati Sebastiani, que alta voce in eadem ecclesia decantari solita erat, juxta consuetudinem celebrabitur, non obstante vicarii contradictione, salvo tamen jure suo.* — *Ordinatum fuit ut missa alta et solemnis, que diebus dominicis et festivis parrochialis est, dicatur, videlicet in estate, hora nona vel circa, et in hyeme, inter nonam et decimam et, illam ut sic dicere habeat vicarius, injunctum fuit, sub pena emende.* — Église de Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 25 janvier 1530 (V. S.). : maître Thomas Rose, curé, résidant. Defenses *omnibus tympanizatoribus sive histrionibus ne, durante divino servitio, aliquos tumultus sive grandisonas vocalitates de suis instrumentis faciant.* — 24 avril 1531, église de Saint-Martin du Manoir visitée : *Faciendo inquisitiones, fuit per parrochianos querimonia allata contra Robertum Hervieu alias De la Pierre, dicendo quod erat de morbo lepre suspectus et scandalizatus; eapropter, instante promotore, thesaurariis injunctum fuit ut illum convenire et citare faciant et de causa responsurum infra quindenam.* — Église de Sanit-Barthélemy, visitée le 6 mai 1514 : *Curatus dicti loci magister Nigasius de Nerval, presbyter, curie nostre advocatus, non residens, et sub eo dominus Johannes Heuzé, presbyter, ad deserviendum per nos approbatus, et*

*quia inventus fuit non habere copiam statutorum synodalium, instante promotore, fuit in emendam condempnatus. Insuper illi injunctum ut registrum matrimoniorum in ecclesia predicta celebratorum et infantium per eum baptizatorum nobis afferre habeat in proxima synodo, sub pena emende.* — Église de Rouelles, visitée le dernier mai 1535 : *Antiquus thesaurarius dicte ecclesie. Johannes Desert, reddidit compotum. Modernus, Johannes Descures, molendinarius. Cui injunctum fuit ut citius quam commode fieri poterit, altius erigere faciat duo altaria propre crucifixum dicte ecclesie existentia, illisque erectis pendentem e latere faciat constituere et apponere.* — Église de Fontenay, visitée le 17 mai 1536 : *Antiquus thesaurarius dicte ecclesie, Adrianus Ansel, reddidit compotum et continuatus cum nobili viro Clemente de Beaunay. — Hoc in anno nova navis ecclesie fuit incepta.*

G. 5298. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets papier, relié en parchemin.

**1578-1611.** — « *Visitationes ecclesiarum parrochialium exemptionis Monasterii Villaris, facte per dominum decanum.* — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 13 juin 1580 : *Curatus dicte ecclesie, magister Robertus le Valloys, presbyter, religiosus, nunc non residens, et sub eo dominus Michael Polin, presbyter, in quo se intromisit ad deserviendum in ecclesia.* » — « A esté ordonné au vicaire de citer le maistre d'escolle à bref jour pour monstrer sa commission; aussy ordonné à Me Marin Du Croq, chappellain de Sainte-Catherine, de bailler par estat le revenu dans trois jours de ladite chapelle. » — Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 10 septembre 1581 : « Ordonné au thesaurier (*sic*) rendre son compte, d'avoir ung clerc pour enseigner les enffantz et servir à l'esglise. » — Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 17 septembre, même année : « A esté ordonné au curé de faire faire une contretable et ung ymage de Sainct-Martin, et de faire refaire la tour. » — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 7 mai 1582 : « Maistre Jehan Forel, soy-disant maistre des escolles dudit lieu de Harfleur, cité, instance du promoteur à jeudi prochain. » — Église Saint-Barthélemy, visitée le 14 mai 1582 : « Ordonné au curé d'avertir le sieur thésaurier de rendre ses comptes et de l'inciter faire faire ung ymage de Sainct-Barthélemy et ung crucifix. » — Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 14 mai 1582 : « Ordonné au curé de faire faire une contretable, ung ymage de crucifix et ung sainct Martin et d'en advertir les parrochiens ». — Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le pénultième de juin 1587 : « A esté accordé par les parrochiens que maistre Robert de Gruchy, pour faire le service de clerc tant qu'il sera, aura 2 sols pour chacun feu. » — Église Saint-Martin du Manoir, visitée le 9 juillet 1580 : « Maistre Raulin Aulbin, soubz diacre, maistre d'escolle en la dite paroisse Saint-Martin, a juré et promis d'enseigner les enffantz en la foy et religion catholique, apostolique et romaine. » — Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 24 avril 1583 : « Commandé au curé de faire cesser les joueurs durant le service, *alias* les citer ». — Église Saint-Michel de Fontenay, visitée le 27 avril 1583 : « Ordonné au thésaurier faire faire ung benoistier à la porte de l'église et avoir une custode our le *Corpus Domini*, sur peine de son nom privé. » — Église de Saint-Barthélemy, visitée le 27 avril, même année : « Christofle Sorin, maistre d'escole, cité en personne à comparoir demain par devant Mons^r le doyen pour estre interrogé de quelle religion il enseigne ses enffantz. » — Église de Notre-Dame de Gournay, visitée le 18 septembre 1584 : « Nicolas Geffroy sera assigné pour dire les raisons pour quoy il a mis son grain dans l'église. » — Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 4 mai 1586 : « Mandé au maistre d'escolle de venir faire profession de sa foy à bref jour. » — Visite de l'église de Saint-Denis de Sanvic, le 22 juillet 1587 : « A esté faict venir Pierre Aubergue, lequel avoit faict une fosse dans le chœur de l'esglise pour inhumer la femme du capitaine Peley; a esté mis en amende et à lui faict deffense de ne se ingérer à l'advenir ne faire aucune fosse dans ledit chœur si ce n'estoit pour le curé. » — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 19 septembre 1588 ; Jacques Desportes, curé ; « sur la requeste que a présenté le maistre d'escolle vers lesdits parrochiens pour redresser les enffans, tant à l'église que à instruire, ordonné audit aimstre d'escolle et à maistre Cyprien Ducroq, qu'ils seront ensemble pour instruire et chastier les enffantz, tant à l'esglise que à l'escolle ; et à ung nommé Alleaume, escripvain, luy en est permis d'enseigner une douzaine, et ont juré ne enseigner qu'en la religion catholique, apostolique et romaine. S'est présentée Agnez Therou, laquelle a esté permise de enseigner les filles. Et pour les gages que perçoit maistre Guillaume de Bleues, ancien maistre d'escolle, sur l'hôtel de la ville, les dits parrochiens ont dit unanyment qui luy seront continuez à luy seul, pour autant qu'il sert à chanter au service de l'église et qu'on l'a faict venir à ceste occasion. » — Église de Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 11 septembre 1595 : curé, frère Eustache Houlley, pourvu au dit bénéfice par Barbe Cavelier, abbesse de Rome, par dispense de Sa Sainteté. — Église de Saint-Denis de Sanvic, visitée le 17 octobre 1595 : « Ordonné au trésorier de faire faire ung tabernacle et ung ymage de saint Denys le plus tost que faire se pourra. » — Église

de Saint-Hilaire de Rolleville, visitée le 23 juin 1596 : « Ordonné au curé et aux paroissiens de faire faire ung ymage de crucifix et de saint Hilaire dedans un an. » — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 9 mai 1599 : « Sur une requeste présentée par le maistre d'escolles de ce que plusieurs tiennent escoles, comme Guillaume Poetevyn, frère de maistre Louys, et aultres, ordonné qu'ilz seront citez. » — Église Saint-Hilaire de Rolleville, visitée le 19 septembre 1599 : « Ordonné que le tabernacle sera raccommodé de verre ». — Église d'Octeville, visitée le 17 octobre 1599 : « L'église tombe en ruine, peu d'ornements, une seule cloche. » — Église de Saint-Martin de Harfleur, visitée en 1602; frère Eustache Houlley, curé; on baillera des torches au clerc, quand on portera Dieu aux malades. Défenses à la sage-femme « de porter les enfants des huguenots à la presche. » — Église Saint-Paul de Rouen, visitée le 18 avril 1603, par Jean Quatresols, doyen de Gournay, délégué par le doyen de l'exemption : *Tam vicario quam parrochianis injunctum fuit ut cruces in terra super monimenta defunctorum sculptæ delerentur.* — Église de Saint-Michel de Fontenay, visitée le 9 novembre 1603 : « Ordonné que les parrochiens auront ung clerc pour respondre la messe et endoctriner la jeunesse. » — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée par Jean Quatresols; Eustache Houlley, curé; « ordonné au thésaurier de faire faire une croix au Champ-Fleury. »—Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 11 novembre 1606 ; Eustache Houlley, curé; « le ciboire de la croche sera osté ou redoré par le pied. Le trésorier fera son possible pour avoir la contretable de l'autel. »

G. 5299. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1612-1647.** — « Registre des visites des paroisses de l'exemption (de Montivilliers) et appellation des curés desdites paroisses depuis l'année 1612 jusqu'en l'année 1646. » — « L'an de grâce 1612, l'église paroissiale de Saint-Martin de Harfleur a esté visitée par vénérable et discrette personne M^e^ Jacques Gallemant, de l'autorité de noble et discrette personne M^e^ François Du Bosc, presbtre, licencié ès-droictz, doyen et official de l'exemption de Montivilliers... Noble et discrette personne M^e^ Gaspard Longuet, presbtre, docteur ès-droictz, promoteur de ladite exemption et curé d'icelle paroisse, résidant. — Toutes les escolles de toute la ville se finiront de relevée à mesme heure, afin que tous les enfans, tous ensemble, aillent à l'église pour y chanter le *Salve* à l'heure que l'ordonnera M. le curé... Les tombes où le signe de la croix est emprainte seront levez, ou seront defetes. L'image sainte Anne de la chapelle du Champfleuri sera faicte refaire, et l'image de Notre-Dame sera faicte neufve. Le curé fera enlever de l'église tous les images rompus et brisez. Les garçons et les filles yront séparément à l'escolle, les garçons chez les maistres, les filles chez les mestresses. Les mestres et mestresses d'escolles procureront que leurs écolliers et écollières assistent aux prosnes et catéchismes et se confessent une foys le moys au curé ou aultre à son absence. On achètera, aux despens du trésor, une custode honneste pour mettre sur le ciboire pour porter les sacrements aux malades, et ung fallot ou lanterne qui ne servira à aultre usage. L'on achetera ou fera faire 4 petites croix qui seront bénistes pour porter aux malades agonisants. » — Église Sainte-Croix de Montivilliers, visitée, le 13 mai 1612, par le doyen : « Le jour et feste de la Nativité Nostre-Seigneur, en la messe de minuict, sera receu le pain à bénir, invitant toutes foys les parroissiens en Notre-Seigneur de oster et fuire toute sorte de desbauches, danses et festins qui ont peu estre faicts par cy-devant, sur painne d'encourir la malédiction de cil qui en ce jour est venu nestre en ce monde pour nous délivrer de damnation. » — Église Saint-Paul de Rouen, visitée le 8 mai 1612 : « Deffenses de tenir les escolles dans l'église et pour trouver ung lieu temps d'ung moys est donné. »— Église de Gueuteville, visitée le 7 octobre 1610 : « Deffenses faictes de tenir les escolles dans l'église à peine d'excommunication. » — Église Saint-Martin du Manoir, visitée le 28 décembre 1617 : « Le curé catechesera les paroissiens et petits enfants les dimenches comme il est obligé de droict, et ne s'absentera de la paroisse pour faire voyage d'un jour, sans commettre presbtre à son absence. » — Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le pénultième de décembre 1617 : « Nous avons veu une forme de moitié de bras de bois doré et argenté par dehors, au milieu duquel est un ental au travers d'une verrie ou morceau de verre. Avons veu un os de longeur de demy cartier, sans écriteau ny d'enseignement autour... Défense de l'exposer au peuple pour estre vénéré jusques à ce que autrement nous soit apparu. » — Église de Sanvic, visitée le 14 avril 1619 : « Ne sera admis aulcun à quester sans nostre spécial mandement, à quoy le trésorier aura l'œil; ensemble seront chassés hors le cimetière les vendeurs et marchands de pain et aultres choses. » — Église de Lillebonne, visitée le 4 juin 1620 : « Il sera payé doresnavant, pour droict de sépulture, pour chacun corps qui sera inhumé dans l'église, la somme de 50 sols, et dans le chœur 6 livres, et seront les héritiers obligez faire réparer et garnir lesdites sommes, avant l'inhumation, entre les mains du trésorier. » — Église Saint-Martin au Bosc, visitée le 11 octobre 1620 : « Le trésorier tiendra compte du droict des

inhumations et des gerbes omosnées à l'église. Doresnavant sera payé, par chaque corps, qui sera inhumé dans l'église 60 sous, avec la permission du vicaire et trésorier. Mons^r. le vicaire ensaignera le catéchisme à la petite messe ou vespre. Il sera rachepté un fallot de fer-blanc pour assister le Saint-Sacrement. » — Église Saint-Germain de Montivilliers, visitée le 17 novembre 1620 : « Le cymetière de dehors la ville sera clos de pierre et pour le moins d'un fossé aux despens du trésor. » — Église de Saint-Denis d'Épouville, visitée le 21 mai 1623 : « Deffenses ont esté faictes à Robert Saillot de instruire la jeunesse au préjudice du magister et clerc de ladite paroisse préposé à le faire, lequel en a faict complaincte contre luy. » — Eglise d'Octeville, visitée le 6 décembre 1624 : « Nous avons ordonné que doresnavant les personnes fiancées ou accordées feront et célèbreront leur mariage dès 3 mois après lesdites affidations, sur peine d'excommunication, et lesdites affidations déclarées nulles. »— Église d'Harfleur, visitée le 11 août 1625 : « Jacques Aliaumes, procureur Saint-Martin(nom d'une confrérie), excusé, et par M^e Pierre Le Dentu, eschevin (de la même confrérie) a esté dict que il s'estoit présenté pour aller à la procession à Montivilliers à la Pentecôte et ne fut point assez dit les comptes estre bien rendus. »—Église de Lillebonne, visitée le dernier may 1629 : « Ordonné que l'on obtiendra la confirmation de l'institution du Rosaire en forme pour estre valable dans ladite église ». — Saint-Martin du Manoir, visitée le 24 septembre 1629 : « La chapelle, vulgairement appelée la chapelle d'Esnitot, est de présent toute découverte ». Cette chapelle, appelée précédemment la chapelle Saint-Léonard, est signalée comme appartenant alors à MM. d'Esnitot et d'Escures. — Église Saint-Martin de Harfleur, visitée le 8 octobre 1632 : « Les trésoriers ont demandé que les personnes qui ont des baons et places dans ladite église optent et choisissent l'un et que l'autre soit osté, et que les places et baons des familles extaintes soient et passent au profit du trésor de ladite église et dont ils pourront disposer avec le consentement du curé : ainsy accordé et ordonné. » — Église de Saint-Martin de Harfleur, visitée par Charles Philippe, grand vicaire, le 3 août 1636 ; chapelle de Notre-Dame ou du Rosaire ; chapelle de Saint-Jacques ou de la confrérie du Mont-Carmel ; chapelle de Saint-Sébastien ou de la confrérie du saint Nom de Jésus ; chapelle de Sainte-Catherine, avec titre, à la présentation du sieur de Bonnechose ; autres chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, de la Madeleine, de Notre-Dame-du-Nételet, de Saint-Michel, de la Sainte-Trinité ; — 11 prêtres ; Antheaume, régent en la langue latine ; — Jacques et Alexandre Deslane, maîtres d'écriture, admis à tenir écoles. — Église d'Octeville, visitée le 7 juillet 1641 : « Jean Le Portuais, vicaire, recueillera lettre d'approbation pour tenir l'escolle, et la mesme deffense à luy faicte que par cy-devant aux autres, pour ce qui est des livres des escolliers. » — Église d'Harfleur, visitée le 14 juillet : « Par le sieur curé a esté fait plainte que la pluspart des enfantz de sa paroisse alloient, au grand préjudice de l'honneur de Dieu et de l'église et scandale du prochain, à l'escole chez un maistre de la R. P. R. De la réquisition du promoteur, veu l'ordonnance du Roy, l'arrest et règlement de la court et plusieurs sentences des lieutenants généraux et particuliers de ceste vicomté, deffenses sont faictes aux pères et mères et autres ayans des enfans soubz leur charge, d'envoier doresnavant lesdits enfants chez le maistre, à paine d'excommunication en cas de pertinacité. »

G. 5300. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1646-1666.** — « Registre des visites des paroisses dépendantes de l'exemption de Montivilliers, faites par monsieur le grand vicaire et official de l'exemption dudit Montivilliers ou par autre de son ordre et authorité. — Des synodes d'hyver et d'esté du clergé de ladite exemption. — Des approbations des vicaires et presbtres pour ouir les confessions dans le district de la dicte exemption. — Des dispenses des baons de mariage et autres donnéez par ledit sieur grand vicaire et official. — Des dimissoires pour tonsure, quatre mineurs, soubz diacre, diacre et presbtre. — Des monitoires et fulminatoires et autres actes qui regardent la juridiction gratieuse. — Des comparences que les curez et chappellains titulaires doibvent ès processions qui se font en l'église abbatiale les jours de l'Ascension de Notre Seigneur et l'Assomption de la Vierge, après les vespres, comme aussy des processions que lesdites paroisses doibvent faire en ladite église abbatialle le mardy des festes de Penthecoste. » — Fontenay, 25 février 1646 : « Pierre Mitouflet, clerc de ladite église, s'est aussy comparu, auquel nous avons ordonné de recœuillir lettre d'approbation pour tenir l'escolle, et deffense faicte au clerc de permettre que ses escolliers apportent livres deffendus, comme aussy luy a esté enjoinct de faire dire le cathéchisme à sesdits escolliers. » — Saint-Barthélemy, même jour : « S'est comparu..... clerc de ladite paroisse, auquel avons enjoint recœuillir lettre d'approbation pour tenir l'escolle, etc... » — Sanvic, 4 mars ; le curé Jean Léger déclare que tous ses paroissiens faisaient « leur debvoir de chrestien à Pasques et festes sollennelles de l'année, et ne sçavoit aucun désordre ny scandale en sa paroisse. » — Rolleville, 11 mars : « André Bachelé, clerc

de la paroisse, ouy par nous (official), a dit qu'il avoit viron neuf ans qu'il faisoit ledit office, et qu'il avoit esté continué et approuvé par nous à notre dernière visite. A luy enjoint de recœuillir lettre d'approbation comme aussy d'amener les escolliers à l'église tous les soirs après l'escolle et après le son de la cloche, ainsy qu'il est usagé en plusieurs paroisses, luy avec eux, chanter le *Salve* ou autres prières, ainsy que le curé en ordonnera. » — Épouville, même jour : « Nicolas Pasquier, clerc; à luy enjoint de recœuillir lettre d'approbation pour tenir l'escolle et d'estre soigneux que ses escolliers apprennent leur catéchisme. » — Saint-Martin-du-Manoir, 18 mars : « Enjoint aux parroissiens de bailler un clerc au sieur curé, tant pour l'assister à l'administration des saints sacrements, qu'à chanter l'office et tenir l'escolle pour l'instruction des enfants. Parroissiens très peu instruits; pour à quoy rémédier, avons ordonné au curé de faire lecture des instructions contenues au livre du Prosne, des livres de Gerson, de l'*Imitation de Jhésus-Christ* et de l'*Introduction à la vie dévote,* et mesme de prier souvent ledit sieur Frontault, curé de Gournay, de prescher en ladite paroisse, et ses paroissiens de descendre, de fois à autre, en ladite église de Gournay pour y entendre les instructions et prédications. » — Saint-Paul de Rouen, 19 août 1646 : « Ayant fait comparoir par devant nous Jean Dubusc, maistre d'escolle en cette paroisse, nous luy avons fait injonction de prendre de nous (vicaire général) permission en bref de tenir lesdites escolles sur les paynes au cas appartenant. » — Saint-Samson de Gueutteville, 28 octobre : « Enjoint à Jacques Dupuitz, vicaire, de faire lire et apprendre le catéchisme aux escolliers, prendre garde qu'on ne lise aucuns livres suspects et deffendus dans son escolle. » — Montivilliers, 8 novembre 1650 : « En faveur de l'escolle de philosophie de ceste ville, enseignée par discrepte personne maistre Estienne Frontault, presbtre, curé de Saint-Sauveur de ce dit lieu, promoteur d'office de ceste dite exemption, seront favorisez les estudiantz à la réception aux ordres, tant sur l'examen que interstices, et, afin que aucun desdits estudiantz n'abuse de la grâce que nous promettons leur faire et ne vienne à se relascher dans ses estudes, nous avons déclaré qu'aucun d'iceux ne pourra estre admis et reçu à l'examen pour les ordres, qu'après avoir fait cognoistre sa capacité par un examen général et public, faict dans ladite escolle, par ledit sieur Frontault, et autre qu'il advisera bien estre, et après nous avoir de ce rapporté bon certifficat signé de sa main, laquelle présente ordonnance sera attachée dans ladite escolle. » — Saint-Paul de Rouen, 1er septembre 1652 : A la question s'il y avait école dans sa paroisse, le curé Nicolas Selles a répondu « que le maistre d'escolle estoit décédé depuis quelque temps et qu'il n'y en avoit pas pour le présent. Sur quoy avons enjoint aux curé et paroissiens de veiller à trouver un maistre d'escholle, lequel sera tenu de prendre de nous lettres d'approbation. » — Rolleville, 6 juin 1660 : « Marguerite Neron, obstétrice, interdite de ses fonctions pour sa non-comparence. Enjoint au curé d'avoir soin que le catéchisme soit fait dans les petites écoles une fois la semaine. » — Épouville, même jour : « Enjoint au curé d'aller fort souvent visiter les petites escholles, de faire que les enfants soient instruits des choses nécessaires à salut, lequel a promis, et, pour marque de son obéissance et bonne volonté, a bien voulu signer avec Pierre Hamon, son clerc. » — Sanvic, 13 juin : « Me Raoul Broslin, presbtre, faisant l'office de clerc et tenant les écoles. A luy enjoint de faire le catéchisme à ses escolliers et de prendre garde qu'ils n'apportent des livres deffendus, ce qu'il a promis avec le sieur curé, et ont ensemblement signé. » — Rouelles, même jour : « Philippe Hauguel, clerc, confirmé audit office; à luy enjoint de faire réciter le catéchisme à ses escolliers, et au sieur curé d'y veiller, ce qu'ils ont promis exécuter, en signe de quoy ils ont signé. » — Octeville, 20 du même mois : « Antoine De la Halle, clerc, continué audit office; à lui enjoint de faire réciter à ses escolliers, tous les soirs, en les congédiant, quelque article du catéchisme des points les plus nécessaires, ce qu'il a juré et promis faire et signé, et le sieur curé avec luy. » — Saint-Barthélemy, même jour : « Sur la demande faite au sieur curé s'il faisoit le catéchisme et en quel temps (et sa réponse) qu'il le faisoit seulement en caresme, veu aussi qu'il n'a ny presbtre ny clerc qui l'assiste, à luy enjoint de faire venir un presbtre pour ce sujet. » — Sainte-Marie au Bosc, 24 du même mois : « Enjoint au curé de continuer et de faire le catéchisme, au moins une fois la sepmaine, aux petits enfants dans l'escolle, comme il enseigne luy-mesme au lieu de clerc, ce qu'il a promis faire. » — Harfleur, 27 du même mois : « Pierre Théroulde, sous-diacre, tenant les escoles et collège pour la langue latine, a promis et juré faire le catéchisme à ses escolliers, ce qu'il a signé. Jean Bénard, maistre escrivain, a promis et juré faire le catéchisme tous les jours à ses escolliers en les congédiant. Signé Bénard. — Jeanne Lalouette, instruisant les filles, continuée, et à elle réitéré les mesmes ordres touchant l'instruction et catéchisme, comme aussy deffenses à elle faites et ausdits Theroult et Bénard de prendre garde que les enfants n'apportent des livres prophanes et apochryphes pour apprendre à lire. — Le curé a dit et déclaré que Nicolas Lambert, Jean Selles et Jean Vincent, de ce lieu, n'ont fait leur devoir de chrétien à Pasques. Enjoint au curé de les voir et faire en sorte qu'ils rentrent à eux mesmes et, au cas d'obstination, seront cités

dans un mois, à la diligence du promoteur, pour comparoistre par devant nous. » — Sainte-Croix de Montivilliers, 4 juillet, écoles tenues par Nicolas Néel, prêtre habitué.— Fontenay, Pierre Mouton, clerc, continué ; « à luy enjoint de faire dire le catéchyme tous les jours en congédiant ses écoliers. » — Saint-Sauveur de Montivilliers : « Jean Paré, instruisant la jeunesse au latin ainsi que Daniel Preudhomme et Charles Cousté, tous prêtres. Jean Boutevillain, écrivain, tenant écoles. » —Saint-Germain de Montivilliers : « Mᵉ Michel Glachet, presbtre, vicaire approuvé et continué, tenant escolles; à lui enjoint de faire dire le petit catéchisme à ses écoliers, tous les jours, en les congédiant, lequel a juré et signé. » — Saint-Martin-du-Manoir : écoles tenues par le vicaire. — Notre-Dame de Lillebonne, 1ᵉʳ août : Jacques Le Picard, clerc et maître d'école. — « Est à noter que le synode d'hiver n'a esté tenu ceste année (1660), à raison du décedz de madame Loyse de l'Hospital, décédée le 12 juin 1661, du consentement et advis de MM. les curez. »

G. 5301. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1666-1673**. — « Registre dans lequel sont contenues les visites des églises parroissiales dépendantes de l'exemption de Montivilliers, faites par monsieur le grand vicaire et official d'icelle ou autre par luy preposé... Les synodes d'hyver et d'esté, és-quels doibvent comparence les curez, sçavoir celuy d'esté, le mardy d'après la commémoration des Trespassés. — Les jours ausquels il se faict procession en l'église abbatiale, où les dits sieurs curés et chappellains titulaires doibvent pareille comparence, sçavoir le jour de l'Ascension et le jour de l'Assomption de Notre-Dame. — Ensemble les jours auxquels les dites paroisses doibvent venir processionnellement en la dite église, qui sont le mardi de Penthecoste. — Les noms de ceux qui aspirent aux ordres et ausquels on donne dimissoire pour tous les ordres mineurs et majeurs. — Les approbations des vicaires pour desservir dans la dite exemption par presbtres habitués et receus pour ouir les confessions. — Les dispenses des baons de mariage et autres, comme aussy les dissolutions des promesses de mariage. — Les monitoires, fulminatoires et autres actes non concernant la jurisdiction du for contentieux. Le tout comme il est en usage de temps immémorial, dressé et mis en ordre par moy soubz signé, presbtre, curé de Rogerville, secrétaire de l'exemption, ce jourd'huy 15ᵉ d'octobre mil six-centz soixante et six. Signé : J. Peley. » — Nomination par Léonore de Bellefont, abbesse de Montivilliers, de Pierre-François Bloüet de Camilly, docteur en théologie, de la faculté de Paris, à la charge de vicaire général de l'exemption de Montivilliers, 12 mars 1667. — 8 novembre, même année, après l'oraison synodale, « a esté remonstré par le promoteur qu'il auroit eu advis de quelque abus qui se passe chez les peuples touchant les enfans que l'on diffère d'apporter aussy tost à l'église pour y être baptizés, et quelques uns obligent les sages femmes de les baptizer en la maison soubz je ne sais quel prétexte, et ainsy exposent le salut de l'âme des dits enfants en péril, au mépris et contre les canons et status, requérant pour ce, que deffenses soient faites très expresses aux sages femmes de les baptizer pour quelque prétexte ou considération que ce soit hors la nécessité... Lettre accordée au dit promoteur, la dite réquisition sera ponctuellement observée, et ordonné de délivrer acte et coppie aus curez pour estre leue, au prosne des messes. » — 28 juin 1668, « sur le débat meu entre les trésoriers de Saint-Paul lès-Rouen et les confrères de la confrairie de la Charité Saint-Pierre et Saint-Paul à qui cueilleront le premier aux messes de la dite confrairie, il a esté ordonné qu'aux dites messes de confrairie les confrères marcheront les premiers, et non pas aux messes de paroisse. » — 29 juin, Robert Renier nommé maître de la charité de Saint-Paul, condamné à en remplir les fonctions. — 5 novembre 1667, transcription d'un arrêt du Conseil d'État, intervenu sur les contestations formées par quelques réguliers du diocèse d'Agen, tant au sujet de la prédication de la parole de Dieu que de l'administration du sacrement de pénitence, 4 mars 1669. — 13 mars 1671, en la chapelle Saint-Eadmond de l'abbaye de Montivilliers, abjuration de damoiselle Anne de Brachon, agée de 28 ans, fille de feu Ephraim de Brachon, écuyer, sieur de Senitot, demeurant à Harfleur.

G. 5302. (Registre.) — Petit in-folio, 13 feuillets, papier, recouvert d'une feuille de parchemin.

**1533-1553**. — *Registrum collationum sen commissionum beneficiorum ecclesiasticorum exemptionis Monastérii Villaris, per me, Adrianum Benard, de mandato domine abbatisse, signatarum, inceptum anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo-tertio, die quarta aprilis ante Pascha. — Anno Domini millesimo quingentesimo XLVI., die vero ultima decembris, nobilis et potens dominus Franciscus de Vendosme, vice-comes Carnotensis et Dominus de Gravilla, litteratorie presentavit, ad causam sui dominii de Graville, Reverende domine abbatisse Monasterii Villaris, Anthonium Duval, clericum, tanquam idoneum et sufficientem, ad capellam Beate Magdalene vulgariter appellatam de la Couldre, sitam in parr. de Harfloto. —*

1547, *Reverenda Domina abbatissa commisit dominum Nicolaum de Saint-Ouen, presbyterum, ad deserviendum in divinis ecclesiæ parrochiali Sancti Pauli, membro dependenti ab abbatia Monasterii Villaris, vicarium temporalem.* — La feuille de parchemin qui sert de couverture est un fragment d'une sentence de Richard le Caron, lieutenant particulier, en la vicomté de Rouen, des eaux et forêts du Roi.

G. 5303. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1572-1639** *Registrum collationum, provisionum, et commissionum beneficiorum ecclesiasticorum, secularium et regularium, a monasterio Beate Marie ad moniales Monasterii Villaris, ordinis Sancti Benedicti, deppendentium et ad dispositionem domine abbatisse ejusdem Monasterii pro tempore existentis spectantium et pertinentium, in anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo secundo, in mense aprili, inceptum, ut plenius infra scribitur.* — Résignation de l'abbaye de Montivilliers par Guillemette de la Platière, en faveur de sœur Barbe Cavelier, 17 novembre 1588. — Acte de l'élection faite, par le couvent de Montivilliers, de la dite Cavelier, comme abbesse, 28 janvier 1589. — Office de doyen et d'official de Montivilliers, vacant par le décès de François Du Bosc, donné à Jean Cally, 8 mars 1631. — Nominations de promoteur : Robert Hermelinne, en remplacement de Jean Delamare, curé de Notre-Dame de Gournay, démissionnaire, 20 décembre 1605 ; — Gilles Sombert, curé de Saint-Germain de Montivilliers, en remplacement dudit Hermelinne, démissionnaire, 19 octobre 1606; — Gaspard Longuet, en remplacement dudit Sombert, démissionnaire, « 19 octobre 1607; — Alexandre Mahieu, en remplacement dudit Longuet, décédé, penultième de décembre 1613. — Cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Pascal Credon, conférée à Robert Le Valloys, 1573 ; — même cure, conférée à Jacques Desportes, pour non résidence dudit Le Valloys, 15 avril 1585; — au même Desportes, en remplacement de Marin Ducroq, décédé, 21 septembre 1588 ; — à Eustache Du Houlley, prêtre, docteur en théologie, en remplacement de Jacques Desportes, démissionnaire, 7 janvier 1591; — à Gaspard Longuet, en remplacement de frère Eustache Du Houlley, de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, décédé, 27 novembre 1608; — à Alexandre Mahieu, en remplacement de Longuet, décédé, 5 octobre 1613; — à Robert Lemonnier en remplacement dudit Mahieu, 28 avril 1618 ; — à Julien Gueret, maître ès-arts, en remplacement de Robert Lemonnier, curé de Saint-Germain de Montivilliers, démissionnaire, 12 ma 1618 ; — au même Gueret, en remplacement de Thomas Le Magnen, décédé, 15 août 1619 ; — à François Du Bosc, doyen official de Montivilliers, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, en remplacement dudit Gueret, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, ayant résigné le 24 décembre 1619; — à Alexandre Mahieu, en remplacement dudit Du Bosc, ayant résigné, 27 octobre 1620; — à Jean Le Magnen, en remplacement dudit Mahieu, démissionnaire, 18 septembre 1625. — Vicariat de Lillebonne donné à Jean Hautot, 3 mai 1576; — à Raoul Hapel, 11 août 1583 ; — à Robert Varin, 6 décembre 1586; — à François Courtois, sur la démission dudit Varin, 12 novembre 1604; — à Pierre Eudet, sur la démission dudit Courtois, 7 novembre 1608; — à Jean de Roussel, diacre, en remplacement dudit Eudet, 1er juin 1639. — Charles Philippe, bachelier en théologie, nommé à la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers, 12 novembre 1630 ; — à celle de Saint-Germain de Montivilliers, 1634, ledit Philippe qualifié, en 1639, vicaire général et official de Montivilliers.

G. 5304. (Cahier.) — In-4°, 7 feuillets, papier, non relié.

**1459-1568.** — Extraits des registres de collations de bénéfices de l'abbaye de Montivilliers. — Guillaume Adoubart, doyen de Montivilliers, nommé à la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers, en remplacement de Guillaume Crespin, décédé, prend possession de ce bénéfice, 6 juin 1500. — Jacques Rouverel, official de Montivilliers, nommé à la cure de Saint-Martin-du Manoir, 18 septembre 1501. — Permutation de bénéfices entre Paschase Clément, curé de Saint-Étienne la grande église de Rouen, et Jean Aline, curé de Saint-Julien de Rouelles, 17 juin 1525. — Cure de Saint-Martin d'Octeville, vacante par le décès de Jean Le Lieur, conférée à maître Guillaume Caruel, docteur en médecine, 13 septembre 1536. — Chapelle de Saint-Nicaise en l'abbaye de Montivilliers conférée au même Caruel, 8 mai 1537. — Adrien Benard, plus tard promoteur de l'exemption et curé de Sanvic, nommé à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, en remplacement de Thomas Roze, décédé, 1545. — Jean Bellenger nommé vicaire de Saint-Paul de Rouen, en remplacement de Gervais Roussel, 1 juin 1568.

G. 5305. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1450-1620**. — *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum per Reverendam dominam Monasterii*

*Villaris abbatissam collatorum.* — Prieuré de Saint-Paul de Rouen, conféré par l'abbesse de Montivilliers à sœur Isabelle de Beaunay, qui succède à Jeanne Martel, nommée abbesse de Montivilliers, 18 janvier 1511; — à Louise de Coursy, après la mort de ladite de Beaunay, 17 octobre 1525; — à Alison Mustel, en remplacement de ladite de Coursy, démissionnaire, 8 janvier 1525 (V.S); — à Marguerite Poullemieux, en remplacement d'Isabelle Belain, décédée, 8 septembre 1558; — à Marie de Serviat, en remplacement de Marguerite Poullemieux, ayant résigné, 23 octobre 1558; — à Jacqueline Du Chastel Chassy, en remplacement de Marie de Serviat, révoquée, 15 juillet 1561. — Cure de Saint-Martin d'Harfleur conférée à Jean Rose, sur la résignation de Mathieu Le Lieur, 26 janvier 1509; — à Adrien Benard, en remplacement de Thomas Rose, décédé, 6 novembre 1545; — à Étienne Aubery, en remplacement de Sébastien Ferebout, déclaré incapable, pénultième d'octobre 1561; — à Paschase Arden, du diocèse d'Évreux, en remplacement de René Benoyst, du diocèse d'Angers, démissionnaire, 14 février 1565. — Vicariat de Notre-Dame de Lillebonne donné *ad nutum* par les abbesses de Montivilliers, à Jean Le Vavasseur, 4 janvier 1499; — à Jean Pepin, 15 janvier 1499; — à Richard Passavant, 22 mars 1502; — à Jean Pepin, 28 mars 1502; à Robert de Blez, 14 janvier 1516; — à Jean Du Charroy, 22 juillet 1522; — à Maurice Morin, 23 janvier 1523; — à Jean Le Clerc, en remplacement de Morin, révoqué, 25 mai 1527; — à Guillaume Le Berquier, en remplacement de Nicolas Le Clerc, révoqué, 20 décembre 1537; — à Pierre Hotot, en remplacement de Guillaume Le Berquier, 7 novembre 1543; — à Sébastien Rivière, en remplacement de Pierre Hotot, révoqué, 25 octobre 1545; — à Geoffroy Andrieu, 1er décembre 1569. — Cure de Saint-Sauveur de Montivilliers conférée à maître Guillaume Adoubart, en remplacement de Guillaume Crespin, 14 mai 1500; — à Mathieu Le Lieur, en remplacement de François de Tiercent, décédé, 2 juin 1508; — à Adrien Benard, en remplacement de Mathieu Dufour, décédé, 8 décembre 1551. — Actes par lesquels les prédicateurs de l'avent et du carême reconnaissent avoir reçu permission de prêcher sous l'autorité de l'abbesse de Montivilliers: Avent à Saint-Martin d'Harfleur, Jean de Saint-Martial sous-prieur des feuillants d'Ouville, 30 novembre 1608; — avent, à Saint-Sauveur de Montivilliers, Antoine De Heu, docteur en théologie de la faculté de Paris, 1er décembre 1508; — avent à Harfleur, en 1609, carême à Harfleur, en 1610, Jacques Demay, docteur en théologie de la maison de Sorbonne; — carême à Saint-Sauveur de Montivilliers, 1611, Jacques Jehan, bachelier en droit canon, curé d'Arques; — carême à Harfleur, en 1612 Jacques Gallemant, docteur en théologie; — avent à Harfleur, en 1613, le dit Jehan, qui se qualifie non plus curé, mais minime; — carême à Harfleur, en 1615, Jean Quatresolz, docteur en théologie de la maison de Sorbonne; — avent à Saint-Sauveur de Montivilliers, en 1620, François Loryotus, de la Compagnie de Jésus. — Taxe et valeur des cures et chapelles de l'exemption de Montivilliers appartenant de plain droit à la collation de l'abbesse dudit Montivilliers en l'an mil IIIIc XXX IIII. » — Même taxe pour l'année 1500.

G. 5306. (Cahier.) — Petit infolio, 8 feuillets, papier, sans couverture.

**1539.** — *Visitationes ecclesiarum exemptionis Monasterii Villaris pro anno Vc XXXIXo, Pascha eveniente VIa aprilis.* — Saint-Denis de Sanvic; Saint-Martin d'Octeville: *Injunctum fuit vicario, sub penis canonicis, ut per tres dies Continuos in pleno prono misse parrochialis, inhibeat omnibus et singulis, cujuscumque status et Conditionis extiterint, ne, diebus festivis et specialiter et expresse durante divino servitio, ludos quillarum exercere ac ludere habeant, sub penis excommunicationis, carceris et aliis canonicis, ratione scandali de quo plene informati fuimus per parrochianos in cursu visitacionis.* — Saint-Julien de Rouelles; — Gournay, confrérie fondée sous le titre de la Sainte-Vierge; — Saint-Martin du Manoir; — Saint-Denis d'Épouville; — Saint-Barthélemy de la Neuville; — Saint-Hilaire de Rolleville; — Saint-Sauveur de Montivilliers; le curé, Mathieu Dufour, étudiant à Paris; — Saint-Martin d'Harfleur; curé maître Thomas Rose; injonction au curé de remettre, de 3 mois en 3 mois, la copie des testaments et des codicilles par lui rédigés et expédiés; — Notre-Dame du Bois; — Sainte-Croix de Montivilliers.

G. 5307. (Cahier.) — Petit infolio, 4 feuillets, papier, sans couverture.

**1541.** —« *Jhs Ma. Visitaciones ecclesiarum exemptionis Monasterii Villaris pro anno Domini millesimo quingentesimo XLIo.* — Saint-Martin du Manoir; — Notre-Dame de Gournay; confrérie *sub titulo Beate Marie*; — Saint-Denis de Sanvic; — Saint-Martin d'Harfleur; — Saint-Michel de Fontenay; — Saint-Julien de Rouelles; — Saint-Barthélemy; — Saint-Martin d'Octeville; — Saint-Denis d'Épouville.

G. 5308. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

**1514-1712.** — Visites d'églises et de presbytères ; pièces relatives à leurs réparations ; inventaires de mobiliers. — Visite du prieuré et de l'église paroissiale de Saint-Paul de Rouen. — 28 mai 1566 : *Fontes baptismales qui a Huguenotis seu ecclesiarum diruptoribus fuerant, durantibus bellicis tumultibus, demoliti, inventi sunt satis decenter reparati, sed sacrarium nondum reparatum est ; quapropter thesaurariis ac parrochianis subtus moniales injunctum fuit ut citius quam fieri poterit reparare procurent. In eadem ecclesia non est curatus, sed vicarius auctoritate domine domine abbatisse Monasterii Villaris commissus et deputatus et ad ipsius domine abbatisse nutum revocabilis, vocatus dominus Gervasius Roussel, presbyter, de cujus commissione, de die* 21 *mensis septembris anni Domini* 1564, *constitit.* — Marie de Serviat, prieure de Saint-Paul, en même temps prieure de l'hôpital de Vernon ; le chapitre avait été détruit ; les religieuses, au nombre de 4, se réunissaient dans le chœur de l'église. — 20 mai 1586, Jeanne Frontin, prieure, avec Madeleine Feu. On leur enjoint de prendre un habit en tout semblable à celui des religieuses de Montivilliers. — Visite de l'église paroissiale de Saint-Paul par Jean Quatresolz, docteur en théologie et doyen de Gournay, délégué du doyen de Montivilliers, en la présence de Jean de Quintanadoyne, sieur de Brétigny, prêtre, 18 avril 1603 ; enjoint au curé et aux paroissiens « d'ôter les croix posées en terre sur les tombes des trespassez. » — Autres visites, 7 avril 1641 et 19 février 1646 ; Marie Bernard, prieure ; Nicolas Selle, curé ; 2 autels, outre le grand autel, dédiés à la Sainte Vierge et à Saint Nicolas ; confrérie Saint-Pierre et Saint-Paul ; — Jean Du Busc, maître d'école : on lui enjoint « de prendre permission en bref. » — Visite de l'église de Saint-Barthélemy, 21 septembre 1568 ; Jean Le Coq, curé ; « pour raison que la presche selon la Religion prétendue refformée estoit ordinairement faicte en la dite paroisse et que à icelle affluent ordinairement grand nombre de peuple de la dicte Religion, pour crainte que ilz avoient qu'ils ne fussent derechef desmoullys par iceulx dictz de la Religion, les parrochiens catholiques n'avoient encore faict rédiffier les fonts baptismaulx et sacraire desmollys en l'an 1562. » Marie De la Lande fait serment de bien et fidèlement exercer l'office *d'obstetrice*. Porche démoli. — Visite de l'église Saint-Germain de Montivilliers, 1614. On constate « la *déformité* de 2 images représentant les bienheureux Saint Crespin et Saint Crespinien en forme de cordonniers et personnages prophanes, l'un tallant sur une table de cuir, l'autre cousant un soulier, fort mal proportionnés, pouvant plus tost donner scandale que émouvoir le peuple chrestien à dévotion. » — Information sur l'incendie du manoir presbytéral de Gueuteville, 1615. — Inventaire du mobilier et des titres de l'hôpital des Billettes à Harfleur.

G. 5309. (Pièce.) — Papier, de 0m 30c hauteur sur 0m 21c de largeur.

**XVIe siècle.** — *Forma visitandi parrochiales ecclesias. De scolis ac bibliothecis. Schole diligenter repurgande ; lectiones in bonis litteris prescribende sunt. Didascali, quoad conditionem et vitam attinet, diligenter examinandi sunt, et omnes libri inspiciendi, qui, si suspecti aut vetiti fuerint, abjiciantur. Ubi de stipendio satis provisum non fuerit in concilio prescripto, provideatur.*

G. 5310. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier, sans couverture.

**1544.** — « *Anno Domini millesimo quadragesimo quarto, die undecima mensis junii, reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, Hipponensis episcopus, in ecclesia abbatiali Monasterii Villaris, de licentia et permisione reverende in Christo matris Clare de la Fayette, abbatisse Monasterii Villaris, sequentibus tonsuram contulit clericalem.* » — 153 noms indiqués. Dans le nombre *Guillelmus Deschamps, filius nobilis viri magistri Petri Deschamps, procuratoris regii in vicecomitatu Monasterii Villaris, parrochie Sancti-Salvatoris dicti loci Monasterii Villaris.* — *Johannes Payen, scutifer, filius deffuncti quondam nobilis viri Ludovici Payen, parrochie Sancte-Crucis dicti loci Monasterii Villaris.*

G. 5311. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier, sans couverture.

**1529-1531.** — « Amendes taxées par Messieurs les doyen, official, promoteur et advocatz de la cour d'église de Madame de Montivilliers, baillées à recevoir pour ma dicte dame. » — « De Martin de Pymont, de Harfleu, pour une amende taxée à la somme de trente sols tournois ou dit an Ve XXIX. » En marge : « *Nichil* pour ce qu'il a esté remis par Madame, en faveur de monsieur de Fontaines, à qui il est parent. » — « Item, de noble homme Guillaume de Beze, escuyer, sieur du Breuil, pour une amende taxée à la somme de... »

G. 5312. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1531-1570.** — Listes des curés et des chapelains convoqués et ayant comparu aux synodes d'été et d'hiver de l'exemption de Montivilliers. — 1532 : *Primo monentur*

*omnes et singuli curati et vicarii ut, novissimis synodi nostre inherendo vestigiis, registra matrimoniorum in ecclesiis eorumdem celebratorum exhibeant; etiam, si ab illo tempore quidpiam delicti carptu dignum aut reprehensione evenerit, nobis denuncient et accusent, sub penis in ultimo decreto contentis.* — Synode d'été 1533 : *Decrevit presens synodus processionem semel in ebdomada fieri in parrochiis vestris ob aeris intemperiem, ut divina piaretur ira, dicendo et cantando in his:«Domine non secundum... facias nobis.»* — Synode d'été 1536 : *Item omnibus curatis et vicariis injungimus ut gregem sub ipsis commissum et creditum moneant exhortenturque in pleno suarum missarum parrochialium prono, Altissimo fundere preces ut pacem nostris concedat temporibus, pro regia incolumitate, hacque de causa hebdomadatim processionem faciant sub pena emende.* — Synode de l'Ascension 1543 : *Processio non fuit facta in festo Assumptionis Beate Marie ratione pestis tunc vigentis in hoc Monasterii villaris oppido.* — Synode d'été 1549 : Curé de Gournay condamné pour n'avoir point apporté le registre des enfants baptisés en son église. — Synode d'hiver 1567 : *Insuper nota et manifesta sunt bellorum incendia. Eapropter hortatur et admonet presens synodus ut clerus devotas preces ad Cunctipotentem fundere habeat pro pacis bonitate, Regis nostri incolumitate et victoria, atque ut tranquillam invicem possimus ducere vitam.* — Fragment d'une feuille d'indulgences, imprimée en gothique, en faveur de l'hôpital de la Charité Notre-Dame sur le fleuve de Roignon au diocèse de Châlons.

G. 5313. (Registre.) — 56 feuillets, papier.

**1620-1644.**— « Ensuivent les noms et surnoms des enfans des parroisses de l'exemption de Fescamp, qui se sont présentez à l'examen pour avoir lettres dimissoires pour aller aux ordres par devant vénérables et discrettes personnes maistres Nicolas Le Roy, presbtre, licencié ès-droits, official de Fescamp, et Balthazar Martin, presbtre, docteur en théologie en l'université d'Avignon, et curé de l'église parochiale de Saint-Pierre-le-Viger au diocèse de Rouen, vicaires généraulx en spirituel et temporel de Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire de l'église et abbaye de S^te^ Trinité de Fescamp, » 1620. — Approbations de titres. Le registre se poursuit jusqu'en 1644. A la fin : « *Littera revocationis. Littera obedientiæ.* » Quelques collations de bénéfices et autres actes, comme permissions de confesser et d'administrer les sacrements. — *Visas* d'indulgences.

G. 5314. (Pièce.) — Papier, 0^m^ 20 de hauteur sur 0^m^ 32 de largeur.

**1368.**— Mandement de Charles V au bailli de Caux. Jean Ribaut, vicomte de Montivilliers, avait pris « Gieffroy Bourache, lequel notoirement estoit tenu pour clerc, et l'avoit fait amener parmi la ville sur un cheval, les piez et les poins liez ; et, pour ce que le dit clerc cuidoit que l'en le menast pendre, se feust laissié cheoir de dessus le dit cheval ; et, pour ce qu'il ne se laissoit mener, l'eussent batu, féru et traîné par la ville tant et si désordénement que toute sa robe, brayez et brayer furent derompues et despecies, et le dit clerc tout senglent et tout emboué, et ycellui menèrent tout nu hors d'icelle ville ;.. rescouz par plusieurs clercs ; temporel des religieuses saisi.»..« Ou cas que les dictes religieuses s'offerront d'ester à droit, » ordre de leur rendre leur temporel, Paris 4 mars 1367 (V.S.). Original, sceau perdu.

G. 5315. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

**1386-1691.** — Affaires jugées en l'officialité de Montivilliers. — Mandement du doyen de Montivilliers à 14 prêtres et à 42 clercs, à ce qu'ils eussent à saisir au corps, et à conduire aux prisons de la juridiction ecclésiastique, en s'aidant, s'il était besoin, du bras séculier, 18 clercs, dont les noms sont rapportés, lesquels avaient été excommuniés, aggravés et réaggravés par l'autorité ecclésiastique du dit lieu, dimanche après la Purification de Notre-Dame, 1386. — Procès contre un particulier qui avait, en plein tribunal, injurié l'official, en lui disant : « Tu feras tes fiebvres quartaines *gallice*, *in dedecus, injuriam et opprobrium non solum judicis sed justicie*, 19 avril avant Pâques 1529. — Contre Étienne Auber, curé de Saint-Martin-du-Manoir, sur le fait d'un scandale «advenu pour raison du reffus ou dillacion faicte par le dit Auber de conférer et administrer le sacrement de baptesme à l'enfant de Guillaume De Lestre, » 1568; — contre Jean Le Fevre dit Hallebert, prêtre, pour avoir blasphémé, fréquenté les hérétiques, chanté les psaumes de David en français, s'être moqué des indulgences et des cérémonies de la messe, 19 juin 1569; — contre Jean Brilly, prêtre, pour avoir fait trafic et prêté à intérêts; 1 mois de prison et 20 livres d'amende applicables à la réparation de la juridiction ecclésiastique, détruite par les ennemis de l'église, 1569; — contre un nommé Jean Scelles, procureur en cour laye, qui s'était, « le jour de veille de Pâques, ingéré de ouir plusieurs personnes en confession sacramentelle, comme s'il eust esté ordonné presbtre et receu povoir de conférer le bénéfice d'absolucion, » 13 avril 1574. — Quelques affaires portées par appel devant l'official de Rouen.

G. 5316. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

**1500-1724.** — Procédures criminelles à l'officialité de Montivilliers, au sujet d'un Égyptien tué à Notre-Dame

du Bec-de-Mortagne, dans une dispute, à la paume, entre le capitaine des Égyptiens et un autre Égyptien nommé le Lazare, qui se faisait fort de M. de Prestreval, 1518; — d'un homme (Edmond Dorenge), blessé au cimetière du Champfleury près d'Harfleur, 1533; — contre Nicolas Vennyer, prêtre,qui, « sans respect ne révérence à l'honneur de Dieu, avoit oultragé et maleficié François Faucques jusques à effusion de sang; condamné à tenir prison un mois entier au pain et à l'eau, et à 50 livres d'amende,pour estre icelle somme employée, moitié à la restauration du prétoire de la juridiction, et l'autre moitié aux pauvres par les mains de l'aumônier de Madame l'abbesse, » 1572; — contre Jean Nepveu, curé de Rolleville, lequel, « oublieux de son devoir, avoit souvent refusé d'administrer les sacrements à ses paroissiens qui les lui réqueroient à leur besoin et nécessité, » 1626; — contre le même, pour autres faits, 1629; — contre les choristes d'Harfleur pour insubordination; « le curé prend la parabole du centenier, disant qu'il n'avoit pas le même avantage que lui, parce que quand il disoit à l'un : Va, il alloit; à l'autre : Viens, il venoit, à l'autre : Faictes, il le faisoit; mais que l'on pouvoit dire de ses prestres ce que le prophète royal disoit : *Manus habent et non palpabunt*, parce que, s'il commandoit à l'ung de faire diacre, il disoit qu'il ne le pouvoit pas; à l'autre, de chanter, il disoit qu'il estoit enrumé; à un autre de porter chappe, il disoit que ce n'estoit pas son tour, » 1685; — contre Guillaume Fréchon, curé de Saint-Sauveur d'Octeville, pour avoir refusé la communion à un paroissien, 1724; — contre Denis Bavent, clerc marié, pour avoir donné la mort à Gillet Jabart de la paroisse d'Épouville; le dit Bavent, agé de 28 ans, ayant reçu la tonsure à Montivilliers,lorsque l'église fut dédiée,provoqué, insulté et frappé à coups de couteau par le dit Jabart, 1522; — contre Raoul Pelle, prêtre, pour excès commis par lui contre des paysans; lui et ses complices, se faisant passer pour des *aventuriers* et fourriers,avoient pillé certaines fermes en annonçant aux paysans « qu'ilz auroient bientôt des gens d'armes et qu'il falloit habiller les lieux, » 1524; — contre Jean Hacquet, avocat en cour séculière, pour avoir porté la main sur Jean Le Héris, *alias* Boquet, clerc, au porche de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers. Déposition de Catherine, veuve de Jean Bellemare : *Cum ipsa esset in porticu ecclesie Sancti-Salvatoris, expectans baptismum cujusdam infantis Cardini Fourmilly, existente hora quasi nona de sero, vidit Johannem Le Héris, alias Boquet, sedentem in dicto porticu sub crucifixo cum aliis viris. Advenit magister Johannes Haquet, qui se direxit dicto Bocquet, nescit propter quam causam, ac per capillos accepit et traxit, propter quod multum clamare cepit idem Boquet, ratione cujus maxima ibidem convenit multitudo populi; dicitque quod secundo idem Hacquet accepit dictum Boquet ante ymaginem Sancte Barbare, ipsum trahendo per capillos et extrahere volendo a dicto cimiterio*, 1525. — Guillaume Péricard et Charles Turgot, conseillers du Roi au parlement, juges délégués de S. S. en la cause d'entre Louis Le Masson, curé de Saint-Barthélemy, appelant des sentences de l'exemption de Montivilliers en la cour métropolitaine de Rouen et de la sentence du métropolitain, d'une part, et le promoteur de l'officialité de Montivilliers, d'autre part 1606.

G. 5317. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1506-1519.** — Minutes de sentences portées en la cour ecclésiastique de Montivilliers. — Honnête homme Jean Mitouflet, ancien trésorier de l'église de Rolleville, poursuivi par Robert Houllemare, trésorier moderne de la dite église, au sujet d'un marché avec Toussaint Ruffin, d'Harfleur, pour la réparation du chancel de Rolleville. D'autres ouvriers avaient proposé un marché plus avantageux, mais les paroissiens avaient préféré le dit Ruffin. — *In nomine Domini amen. Visa per nos Nigasium de Nerval, presbyterum, curie Monasterii Villaris advocatum, a venerabilibus et circumspectis viris decano et officiali dicti loci Monasterii Villaris commissarium in hac parte deputatum, relatione venerabilis et honestorum virorum magistri Michaelis Cornet, presbyteri, medici, et Simonis Lambert et Petr Imbert, cirurgicorum, de mandato predictorum dominorum, super palpatione et visitatione domini Johannis Fromont alias le Grand, presbyteri, parrochie Sancti Salvatoris, de morbo lepre suspecti, instante promotore causarum officii denuncianteque Jacobo Preudhomme, thesaurario dicte parrochie, facta, insequendo dictam relationem, cui se retulit dictus Fromont, dicimus et declaramus dictum Fromont esse de dicto morbo lepre tactum et infectum et propterea a sanorum consortio separandum et segregandum, prout, in quantum possumus, separamus et segregamus ita et salvis denunciantis expensis ita pronunciantes. Lata veneris septimo augusti anno Domini* 1517.

G. 5318 (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1506-1709.**— Procès, en l'officialité de Montivilliers, à l'occasion de délits. — *Informatio preparatoria facta per nos officialem et secretarium curie ecclesiastice Monasterii Villaris, ex mandato et decreto reverende domine domine Guillemette de la Platière, abbatisse ejusdem loci Monasterii Villaris, super eo quod quidam religionis frater Guillermus Breument, ordinis Sancti Augustini Rothomagensis, qui sermones quadragesimales fecerat in ecclesia*

*parrochiali de Harfloto, nostre exemptionis in quadragesima novissime lapsa, plures propositiones predicaverat scandalosas, erroneas et male edificativas, plurima conventicula secreta et conciliabula occulta fecerat, plures libellos erroneos disperserat, in maximam nostre sancte matris Ecclesie injuriam et scandalum*, 1558. — Conflit de juridiction entre l'autorité séculière et l'officialité au sujet d'un *moral* joué à Montivilliers par Pierre Cervet, maître Guillaume Champaigne et Jean Le Sauvage, 1559. — Lettre de Pont-Chartrain à l'abbesse de Montivilliers pour la charger de veiller sur la conduite d'un ecclésiastique nommé Laurent Le François, retiré à Harfleur; Marly, 6 novembre 1709.

G. 5319. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

**1724** (copie)**-1789.** — Testament de M. François Cassé, prêtre, docteur de Sorbonne, principal du collège de Lisieux à Paris, par lequel il lègue une rente de 111 livres pour contribuer à l'éducation d'un écolier demeurant dans ce collège ou à Saint-Sulpice, et prie madame de Montivilliers de nommer un sujet pour jouir de cette rente, alternativement avec MM. le curé, le maire et les échevins de la ville du Havre, 5 mars 1724 (copie). — Extraits de ce testament. — Présentations à cette bourse par les abbesses de Montivilliers, Madeleine-Laurence de Sebeville, Madeleine-Léonore Gigault de Bellefont, Anne Grossolles de Flamarens : — de Jean-Baptiste Glier, — de Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre, — de Louis-Patrice Hamel, — d'Auguste Léger. — Lettres de MM. Le Chevalier, principal du collège de Lisieux, et De la Roche, supérieur du collège de la Sainte-Famille, du maire et des échevins de la ville du Havre (Du Bocage de Bléville, Romain Plaimpel). — Sceaux des abbesses de Bellefont et de Flamarens.

G. 5320. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1405** (copie)**-1626.** — Confréries. — « Ensuivent les statuts et ordonnances de la confrairie de Mons. Saint Sébastien fondée en la paroisse du glorieux Saint Martin d'Octeville, » 1619. — « Cy ensuivent les statuts et ordonnances de la confrairie de Mons[r] Saint-Pierre, Saint-Paul, jà pieça fais et establis et approuvés (à Saint-Paul près Rouen) : Si aucun trespassé n'avoit toille pour estre ensepvely, la frairie luy en trouvera; et, si aucun est en sentence d'excomminche et n'a de quoy se faire absouldre, la frairie luy aidera de vingt solz pour une fois pour le faire absouldre, pourveu qu'au temps passé il ait fait son devoir en la dite confrarie. — *Item*, si aucun va en loingtain pèlerinage, comme à Romme, à Saint-Jacques en Galice ou à Saint-Gilles en Provence, il ara cinq solz de l'hostel, s'il les veut prendre, et si sera convéé jusques à la banlieue, et si aura une messe de Saint Esprit aux despens de la dite confrarie, » 1405 (copie). — Autres statuts de la même confrérie, 17 siècle.

G. 5321. (Charte.) — 0[m] 18[c] de hauteur sur 0[m] 25[c] de largeur.

**1386.** — Mandement du doyen de Montivilliers au curé de Saint-Sauveur et aux prêtres, curés, chapelains de l'exemption, pour qu'ils eussent à dénoncer excommuniés un certain nombre de paroissiens de Saint-Sauveur de Montivilliers dont les noms sont indiqués : « *Publice in ecclesiis vestris, singulis diebus dominicis et festivis, candelis accensis et extinctis, campanisque pulsatis.* — 14 lanières découpées dans le bas de la charte où se trouvaient apposés les sceaux des curés et des chapelains. Tous les sceaux sont tombés.

G. 5322. (Liasse.) — 297 pièces, papier.

**1750-1788.** — Significations et réitérations de grades sur les bénéfices dépendant de l'abbaye de Montivilliers. — Louis Pinand, prêtre, du diocèse de Rouen, vicaire de la paroisse d'Octeville, titulaire du personat de Sainte-Marguerite de Vattetot-sous-Beaumont, maître ès-arts en l'Université de Caen, 12 mars 1766. — Simon-Frédéric-Amand Gautier, prêtre du diocèse de Rouen, maître ès-arts en l'Université de Paris, 21 mars 1788. — Lettres d'ordres. — Certificats de grades obtenus.

G. 5323. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin (un imprimé, papier).

**1347-1752.** — Permissions de quêter et de publier les indulgences dans les églises de l'exemption. Mandement du doyen de Montivilliers. *Omnibus et singulis presbyteris, cappellanis ceterisque ecclesiarum rectoribus in nostra juridictione constitutis mandamus quatenus nuncium hospitalis Monasterii Villaris, cum ad vos et ecclesias vestras accesserit, fidelium elemosinas petiturus, pie benigneque admittatis, vestros in Domino exhortantes parrochianos ut, de bonis suis sibi a Deo super terram collatis eidem hospitali pias elemosinas et gratas caritativo subsidio erogent et largiantur, ut, per subventionem quam vos et ipsi feceritis, pauperibus dicti hospitalis consulatur, indulgentias dicti hospitalis eisdem exponentes seu exponi permittentes, ut per hoc et alia que feceritis eterna gaudia adipisci valeatis. Volumus autem in premissis a quacunque predicatione cessari et predictam questam unacum questa matris ecclesie Rothomagensis preferri, nonobstante quacunque alia inhibitione in contrarium facta*, 1347, *die jovis festo*

*Commemorationis fidelium.* — Quêtes pour les religieux de la Sainte-Trinité outre-mer; — pour les Bons Enfants de Rouen ; — pour l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, 1528; — de nouveau pour les Bons Enfants de Rouen, 1531, 1533, 1534, 1536 ; — pour la Madeleine de Rouen, 1532; — pour les frères de Sainte-Marie d'Harfleur, 1532. — « Pardons et indulgences de plénière rémission accordées à perpétuité par nos Saints Pères les Papes aux confrères, sœurs et bienfaiteurs du monastère et hôpital de Notre-Dame de Mont-Serrat, et de nouveau confirmées par Notre saint Père le Pape Benoist XIV, » 1752. (Placard imprimé.) — Sceau plaqué de l'officialité de Montivilliers. (*Sigillum parvum curie nostre*).

G. 5324. (Liasse). — 25 pièces, papier (2 imprimés).

**1606-1762.** — Mandements, ordonnances pour l'exemption de Montivilliers. La plupart des mandements sont de Jacques Pinand, prêtre, licencié ès-lois, vicaire général et official de l'exemption. — « Ordonnances establies par le doyen et official de l'exemption de Montivilliers, de l'authorité de révérende dame Loyse de l'Hospital, abbesse de l'abbaye dudit Montivilliers, en son exemption. Nous déclarons, suivant les ordonnances et constitutions de l'église, que les mariages doivent estre faicts en la présence du curé de la paroisse ou d'un autre prestre ayant licence dudit curé avec deux ou trois tesmoins, la publication des baons préalablement faicts ou de ce dispense obtenue pour cause raisonnable, et que tous mariages faicts autrement sont invalides et de nul effect, le présent décret ayant lieu le trentième jour après la publication d'icelluy. Il est enjoint à tous curez et autres de recevoir seulement un parrin et une marrine aux baptesmes et leur annoncer l'affinité spirituelle qu'ils auront contractée. Il n'est permis à aucune personne, de quelque nôblesse, sexe, condition ou âge qu'elle soit, d'entrer en la closture des religieuses, sur peine d'encourir par le fait sentence d'excommunication, si ce n'est par la licence du supérieur portée par escrit, laquelle ne se doit bailler sinon en cas de nécessité, » 15 septembre 1606. — Ordonnance de Pierre-François Bloüet de Camilly, docteur de Sorbonne, grand vicaire et official, contre les ecclésiastiques qui, au scandale des peuples, jouent à la boule et autres jeux dans les rues et places publiques, 1678.— Ordonnance de Michel-Joseph Savary, licencié ès-lois, vicaire général et official : adoption des nouveaux bréviaire, missel, livres de chant et rit du diocèse de Rouen, 1729.

G. 5325. (Charte.) — Parchemin, 0m, 24 de hauteur sur 0m,32 de largeur.

**1455.**— Sentence du doyen et official de Montivilliers, sur un procès entre Jean Réart et Catherine, fille de Jean Jean, fiancés par paroles *de futuro*. Réart réclamait la solennisation du mariage; Catherine, effrayée de la dureté de Réart, s'y refusait. Elle avait fait vœu de continence et de chasteté. L'official, considérant *multum esse periculosum ipsam Katheinam, propter juvenilem etatem sine suspitione incontinentie in seculo remanere,* lui avait enjoint, sous peine d'excomunication, de prendre l'habit de religieuse. Réart ayant contracté mariage avec une autre, pendant que Catherine cherchait vainement à se faire recevoir dans un couvent parce qu'on lui objectait son âge, sa pauvreté, son défaut d'instruction (*illiteratura*), l'official permet à celle-ci de demeurer chez ses parents, en observant toutefois son vœu de continence.

G. 5326. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

**1553-1763.** — Fondations dans les églises et les chapelles, visites d'églises, approbations de reliques, abjurations, pièces diverses concernant le culte. — Procès pour les limites des paroisses d'Harfleur et de l'Heure, du côté de la Pêcherie, entre M. Charles de la Tour, curé d'Harfleur, et Pierre Le Mascrier, curé de Saint-Nicolas de l'Heure, 1660 : « Le sr de la Tour déclare qu'il prétendoit faire veoir et justiffier que la rivière de Harfleur prenoit son cours et alloit se rendre à l'ancien Hoc et se deschargoit dans le Seine par le Noir rocher ou Noir Perré, et que l'herbe franche des marestz du dit Hoc et de la pescherie s'estendoit et continuoit antiennement beaucoup plus vers la rivière de Seine et bien loing au delà de ladite pointe du Hoc qu'elle ne fait pas de présent, en telle sorte que toute la portion de terre sur laquelle s'est augmentée et advancée le dit Hoc estoit aussy en maretz et enffermé avec celluy dudit Hoc entre ladite rivière de Harfleur et celle de ladite Seine et conséquemment que l'accroissement et augmentation dudit Hoc s'est faite sur le fonds desdits maretz du Hoc. » — « Information faite par Sébastien Rivyère, presbtre, official de Montivilliers, et à la requête de maître Adrien Brossard, promoteur, sur la quérimonie et plainte faite par révérende dame madame Claire de la Fayette, abbesse dudit lieu, à l'encontre d'un nommé Le Marinel, » 1553. — « Remontrance à M. l'official sur le bruit commun provenant du débat qui est entre les P. P. Capucins et les religieux de Saint-François (Pénitents), touchant leur tiers ordre, » vers 1658. — Bénédiction de la chapelle neuve construite par Charles Le Roux, bailli de Caux, en sa terre de Grais à Épouville, 1609. — Information au sujet de la démolition de la chapelle de Saint-Gilles à Montivilliers, 1708.

G. 5327. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

**1595-1700.** — Procédures pour cause de mariage. — Dispenses sur l'empêchement de consanguinité et d'affinité.

— Mention de M. Vautier, docteur en Sorbonne, grand vicaire et official de l'exemption de Montivilliers, 1684; — de François de Bruneval, licencié en droit canon, autre grand vicaire et official de ladite exemption de Montivilliers, 1690; — de François Simon, licencié ès-lois, curé de Saint-Sauveur et promoteur de la même exemption, 1700.

G. 5328. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

**1528-1694.** — Mandements du doyen de Montivilliers pour la publication des excommunications, aggraves et réaggraves; pour la publication des monitoires. — Un de ces monitoires, accordé sur la plainte de Colin Fremin, paroissien de Cauville : étant à boire dans la taverne de Guillaume Maillart dit Escosse, à Cuverville, il avait reçu d'un inconnu un coup de taille par le genou gauche, 20 août 1528.

G. 5329. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1634-1765.** — Monitoires pour l'exemption de Montivilliers. — Mandement fulminatoire adressé au curé de Saint-Paul par Charles Philippe, official de l'exemption de Montivilliers, sur la requête de Charles de Mathan, sieur du Mont, et de Jean de Mathan, sieur de Beaucoudray, écuyer ordinaire du Roi, pour avoir révélation de ceux qui avaient volé les meubles de leur frère Henri de Mathan, conseiller au parlement, et prieur de Bourg-Achard, pendant sa dernière maladie, 12 août 1645. — Monitoire de François de Bruneval, official de Montivilliers, pour avoir révélation de ceux qui avaient déprédé les meubles de Jean Langlois, sieur de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis, décédé le 24 juin 1729.

G. 5330. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

**1525-1776.** — Dimissoires ou lettres d'*a quocunque* et autres pièces concernant les ordinations. — Lecture, à l'officialité de Montivilliers, le 5 mars 1638, « de l'écrit contenant le formulaire des dimissoires que l'on aura à donner, suivant le droit de cette juridiction, aux personnes dépendant d'icelles qui prétendront parvenir aux saints ordres, le dit formulaire convenu et arrêté entre l'archevêque de Rouen et l'official de Montivilliers Charles Philippe. » — Information faite par Vincent Eude, écuyer, licencié ès-lois, lieutenan général à Dieppe du sénéchal de l'archevêché, « touchant les ordres d'un nommé Adrien Cowl, soi-disant prêtre, détenu aux prisons de Montivilliers. » — On interroge les compatriotes dudit Cowl, les écossais David Lasson, âgé de 37 ans, et Guillaume Gellis, âgé de 44 ans; mention de la chapelle des Écossais en la paroisse Saint-Jacques de Dieppe, 1525.

G. 5331. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1502** (copie) **-1573.** — Procès porté au Conseil de Mgr le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, sur la question de savoir si, dans les églises de Sainte-Marie-au-Bosc, Saint-Paul de Rouen, Notre-Dame de Lillebonne, les ecclésiastiques nommés à ces églises par l'abbesse de Montivilliers étaient, à proprement parler, des curés tenus à comparaître aux synodes du diocèse ou simplement des vicaires révocables à la volonté des abbesses. — Requêtes, mémoires à ce sujet : « Il n'a jamais esté veu ny oy que aux saennes l'on appelle les vicaires fermiers. Seullement y sont appellez les curez et vicaires perpétuelz. Ceste comparence est requise et recherchée vers ceulx-là simplement qui sont titulaires du bénéfice. Leurs vicaires fermiers n'y sont aulcunement appellez et moins pour leur non-comparence mys en amende. Sçayt de certain le Conseil dudit sieur illustrissime que aux saennes ne sont pas appellez les vicaires, ains simplement les bénéficiers titulaires. Sy les fermiers vicaires y comparent, leur comparence n'est receue en leur nom, ains comme procureurs du bénéficié titulaire. Quelle occasion donc peult avoir le Conseil dudit sieur illustrissime de requérir la comparence des presbtres commys par ladite dame abbesse aux saennes? Elle de son chef n'y puyst estre assubjectie, encor que par devers elle et à elle seule appartienne la cure et rectorie desdites églises. A moindre raison en puist estre recherché celuy qui n'a que une simple charge ou commission de fermier d'huy à demain. Sy puys vingt-cinq ou trente ans et en aulcunes années les doyens ou archidiacres, pour se faire recongnoistre, se sont ingérez, pour l'ampliation et agrandissement de leur autorité, insérer au roolle de leur comparence aulcuns des commys de ladite dame, voire que à quelque foys lesdits commys y ayent comparu, cela ne puist faire tort ne préjudice à ladite dame, d'autant qu'ils n'avoyent charge, pouvoir ny permission d'elle de faire ladite comparence. D'autre part sera considéré que aulx sennes dudit sieur archevesque, le doyen de ladite dame est appellé et y faict sa comparence ordinaire. La comparence dudit doyen n'est poinct pour subjection ou recongnoissance que ladite dame y soit tenue de son chef et comme abbesse. Car, de ceste part, elle en est exempte, et n'y puyst estre asservye de comparoir, soyt en personne, soyt par son procureur ou son doyen; mais ceste comparence de son doyen se faict à raison des troys bénéfices dont il est question, lesquelz ne sont de la mesme nature et condition des aultres bénéfices de son exemption. »

G. 5332. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1494-1739.** — Nominations de vicaires généraux, de promoteurs et autres officiers de l'exemption de Montivilliers. — « Articles ou mémoire dressé pour estre veu et examiné par madame de Montivilliers et son Conseil touchant l'estat et office de promoteur en son exemption, affin d'y estre pourveu et remedié, s'il est trouvé juste et raisonnable, » 1611. — Charles Philippe, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé vicaire général et doyen par l'abbesse Louise de L'Hospital, avril 1634 (copie). — Nicolas Le Jeune, licencié en droit canon, nommé promoteur par l'abbesse Agnès, dernier juillet 1494. — Procès entre l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, et Guillaume Frechon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers. A la mort de Michel-Joseph Savary, grand vicaire et official, le 12 décembre 1735, maître Jacques-Antoine Séry, prêtre, curé de la paroisse Saint-Germain, institué grand vicaire, avait adressé un mandement aux curés de l'exemption pour faire sonner, suivant l'usage, les cloches de leurs paroisses. M. Fréchon avait refusé de déférer à ce mandement ; il alléguait que le dit mandement était nul dans la forme, parce que M. Séry ne pouvait agir qu'au préalable ses provisions de grand vicaire ne fussent insinuées suivant l'article 21 de l'édit de 1691. — Sceau de la dite abbesse.

G. 5333. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 34 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

**1610-1762.** — Pouvoirs pour visiter les paroisses, pour administrer les sacrements etc... dans l'étendue de l'exemption de Montivilliers. Approbations de vicaires. — Louis Frechon, prêtre de la Congrégation des missions, 28 janvier 1721. — Sceau de Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, à un acte daté de Paris, 1623.

G. 5334. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1558-1568.** — Attestations faites par les prédicateurs qu'ils avaient reçu, de l'abbesse de Montivilliers, la permission de prêcher l'avent et le carême à Harfleur, et à Montivilliers : René Benoyst, bachelier formé en la faculté de Paris, 25 novembre 1558; — Jean Blondel, prieur des carmes de Rouen, 3 décembre 1559; — Pierre Tourmol, lecteur en théologie, novembre 1560; — Mathieu Maillard, dominicain de Rouen, 18 février 1560 (V.S.); — Christophe Perrotel, religieux de Valmont, prieur de Notre-Dame du Bois, 1565.

G. 5335. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

**1532-1591.** — Procurations pour accepter des bénéfices. — Jacques Desportes, curé de Saint-Martin d'Harfleur, 1591; — François Dercambourg, curé de Saint-Martin du Coudray 1589; — Jean Auberée, curé de Notre-Dame de Gournay, même année; — Adrien Le Liepvre, religieux de Graville, prieur de Notre-Dame de la Brisette au diocèse de Coutances, 1578.

G. 5336. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier; 1 sceau.

**1554-1695.** — Provisions à des bénéfices, collations, permutations. — Jean Javeaulx, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, résigne, 5 novembre 1554, son bénéfice qui est donné, le lendemain, à François Fromentin. — Jacques de Rely, maître ès-arts, nommé, le 6 octobre 1554, à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par la résignation d'Adrien Bénard; — Pierre Crestey nommé, le 7 novembre de la même année, en remplacement de Jacques de Rely, qui avait résigné. La même cure conférée, quelques jours après, à François Thouars, bachelier en droit canon. — Résignation de la cure de Saint-Hilaire de Rolleville par maître Philippe Le Roux, 27 juillet 1554. — Cure de Saint-Sauveur conférée à Robert Lyot, 6 octobre 1554. — Sceau de de Barbe Cavelier, abbesse de Montivilliers.

G. 5337. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

**1525-1613.** — Testaments reçus par les curés ou les vicaires des paroisses de l'exemption de Montivilliers. — Testament de Louis Auber, écuyer, sieur de Gomerville, de la paroisse de Saint-Martin d'Harfleur : « donne aux 4 frairies de la paroisse, c'est assavoir : Notre-Dame, Saint-Martin, Saint-Sébastien, Saint-Crespin, à chacune 10 sous tournois ; — à Notre-Dame de Gourné, ung casuble et une aube de la valeur de 4 livres; — à la Magdaleine de Rouen 20 sous ; — à Louis Champion, son filleul et son serviteur, 30 livres tournois ; — à 10 filles pouvres à marier, à chacune 40 sous tournois ; — à messire Richart Gohart, son chapelain, sa robe courte de drap noir avec la panne noire de sa robe de sarge ; — don de 4 livres de rente racquittable aux habitants d'Harfleur pour les aider à avoir une maison à tenir les écolles, parce que les habitans feront faire dire par le maistre d'escolle, aux écoliers d'icelle, ung *De profondis* après le salut, lequel est dit en la dite église de jour en jour ; — 20 sous de rente à ung homme d'église qui donnera, chacun jour, après le dit salut, de l'eau bénîte aux assistants de l'église par le congé du curé ou vicaire. Laisse le résidu de ses biens meubles à son fils Jehan Auber et à

mettre en bienfaits pour le salut de son âme, et de ses amys trespassés, ses debtes paiées. » Passé devant maître Thomas Rose, son curé; annonce du sceau du curé; présents Richart Gohart, prêtre, et noble homme Nicolas Raulin, sieur d'Ansetot, 4 juin 1526. — Testament de Robert Le Galloys, prêtre, demeurant en la paroisse de Saint-Denis d'Épouville, 1567.— Testament d'Antoine Verdière : « prend pour faire ses funérailles et obsèques la somme de 5 sous; donne à la *frairie* de Saint-Sauveur de Montivilliers la somme de 30 sous; à la *frairie* de la Trinité la somme de 15 sous; à la *frairie* Notre-Dame même somme ; à ses deux filles Charlotte et Catherine, à chacune d'elles 200 livres pour les pourveoir en mariage en leur an profitable; à Thomasse, sa femme, tous ses acoustrements, bagues et jouyaux, avecques ung bahut plain de linge, son dresseur avec le miroier qui est dessus, 2 coupes de cristallin... etc.; à Andrieu Pau, bourgeois de Montivilliers, une arbalestre espagnoille, » 1570. — Testament de Gervais Goulley, curé d'Épouville, 1613.

G. 5338. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1589-1661.** — Inventaires de mobiliers de curés, faits après décès. — « Inventaire et description des biens meubles délessés par le décez de deffunct maître Guillaume Dauger, curé de Sainte-Croix de Montivilliers. Ledit inventaire fait par Jean de Genouville, curé de Saint-Sauveur, doyen dudit lieu, assisté de discrète personne maître Denis Jourdain, curé de Saint-Germain de Montivilliers, promoteur aux causes d'office de la juridiction ecclésiastique, et de maître Jehan Delamare, curé de Gournay, prins pour adjoint, » 1589. — Inventaire du mobilier de Jean Le Métivier, curé de Sanvic, 1607 : « Une chaire de bois soubs laquelle est une petite armoire fermant à clef; une autre chaire de bois de chesne à bras; 3 chaires basses, deux couvertes de paille, et l'autre, de bois de chesne. » — Inventaire du mobilier de Jean Delamare, curé de Notre-Dame de Gournay, 1608 : « ung tableau d'un allemant, chaires de bois à dossier. »

G. 5339. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1565-1725.** — Titres cléricaux classés, par ordre alphabétique. — A. — D. — Alet (Richard), 1623; — Alleaume (Jacques), 1642; — Allorge (Dominique), 1666; — Ancel (Georges), 1677; — Aprix (Nicolas), 1625; — Auvray (Pierre), 1647; — Baril (Jacques), 1670; — Baucher (Jacques), 1691; — Beaugendre (Nicolas), 1624; — Beaunay (Charles de), fils du sieur d'Esnanville, 1703; — Beaunay (Jean-Baptiste-François de), 1701; — Bellet (Simon), 1663; — Benetot (Jean), 1663; — Berquin (Denis), 1690; — Bertin (Pierre), 1666; — Blondel (Robert), 1632; — Blondel (Maurice), 1676; — Boivin (Pierre), 1638; — Bosquet (Jean), 1671; — Bouette (Pierre), 1633; — Braquehais (Adrien), 1663; — Bréard (Jacques), 1705; — Bruneval (François), 1669; — Calleville (Henri), 1662; — Caretier (Romain), 1639; — Clément (Pierre), 1669; — Coruble (Nicolas), 1675; — Couillard (Guillaume), 1712 — Damaise (Pierre), 1618; — Dauno (Pierre), 1669; — De la Croix (Pierre), 1686; — Decreteville (Nicolas), 1647; — Dede (Pierre), 1626; — Desgrez (Jean), 1650; — Delafontaine (Pierre), 1651; — De la Halle (Jean), 1671; — Desmarestz (Philippe), 1629; — Dono (Martin), 1646; — Doré (Georges-Thomas), 1725; — Dothemare (Michel), 1632; Doublet (Nicolas), 1680; — Douyère (François), 1651; — Dufour (Pierre), 1667; — Dumont (Richard), 1685; — 1701; — Dumont (Pierre), 1698; — Dupuis (Barthélemy), 1677; — Du Testre (Nicolas), 1660; — Duval (Antoine), 1651; — Duval (Charles), 1688; — Duval (Guillaume), 1667. — Une feuille de titres cléricaux, de 1565.

G. 5340. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

**1466-1757.** — Titres cléricaux, classés par ordre alphabétique de noms de personne. — F.-L. — Flambel (Jouennet), 10 livres de rente 1406, — fragment du sceau du bailliage de Fécamp; — Fauquer (Philippe), clerc matriculier en l'église de Sainte-Croix de Montivilliers, 1681; — Fauquet (François), 1703; — Feray (Nicolas), 1653; — Fillastre (Louis), fils de feu maître Jacques Fillastre, docteur en médecine à Montivilliers, et de Françoise Barbey, 1681; — Fillastre (Philippe), fils des mêmes, 1665; — Fleury (Jean), 1642; — Fondimare (Sébastien), 1635; — Fondimare (Jacques), 1693; — Fondimare (Pierre), 1672; — Fouquet (Nicolas), 1606; — Gauldrey (Pierre), 1519; — Geffray (Nicolas), 1667; — Gimey (Laurent), 1620; — Glachet (Mathurin), 1680; — Goupil (Louis), 1622; — Grenier (François), 1642; — Haize (Antoine), 1685; — Haize (Charles), 1679; — Hantier (Robert), 1620; — Hauchecorne (André), 1664; — Hauguel (Philippe), 1670; — Haumont (Jean), 1649; — Haunay (Pierre), 1672; — Hautot (Louis), 1663; — Hermel (François), 1622; — Heuzé (Jean), 1649; — Houlemare (Charles), 1663; — Imbert (Jacques), 1666; — Jourel (Pierre), 1676; — Lambert (Nicolas), 1682; — Le Bouvier, 1711; — Le Breton (Adrien), 1711; — Le Chevalier (Pierre), 1677; — Le Febvre (Charles), 1662; — Le Febvre (Guillaume), 1665; — Le Febvre (Jean), 1670; — Le Febvre (Louis), 1666; — Le François (Laurent), 1632; — Le Magnen (Jacques), 1626; — Le Mascrier (Louis), 1643; — Le Mascrier (Pierre), 1663; — Le Page (Étienne), 1672; — Lepeley (Jacques), 1627; —

Le Post (Philippe), 1634; — Le Prévost (Jean), 1653; — Le Rouge (Philippe), 1631; — Le Roux (Richard), 1662; — Le Roux (Louis), 1710; — Le Sage (Guillaume), 1623; — Le Sage (Jean), 1664; — Le Sage (Philippe), 1638; — Le Sauvage (Jean), 1702; — Le Sellier (Georges), 1641; — Le Sueur (Louis), 1757; — Le Tellier (Guillaume), 1673; — Le Tellier (Louis), 1638; — Le Tellier (Michel), 1631; — Le Tenneur (François), 1624; — Louedin (Jean), 1627; — Louvel (Jean), 1635.

G. 5341. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

**1620-1707.** — Titres cléricaux, pièces classées par noms de personne. — M-Y. — Maillard (Charles), 1662; — Maillard (Jean), 1672; — Malendre (Jacques), 1689; — Malendre (Nicolas), fils d'un avocat au bailliage de Caux, 1689; — Marc (Nicolas), 1695; — Martin (Marin), 1705; — Martin (Eustache), 1620; — Maugis (Jacques), 1633; — Michel (Étienne), 1639; — Minet (Pierre), 1705; — Néel (Louis), 1665; — Néel (Nicolas), 1655; — Paon (Pierre), 1648; — Paré (Nicolas), 1664; — Parey (Jacques), 1678; — Parey (Jean), 1645; — Parey (Pierre), 1632; — Peley (Nicolas), 1643; — Patin (Jean), 1685; — Perquier (Denis), 1690; — Pigny (Adrien), 1671; — Preterre (Bertrand), 1682; — Preudhomme (Daniel), fils d'un avocat, du même prénom, 1644; — Preudhomme (Daniel), 1691; — Quemin (Charles), 1649; — Quemin (Jean), 1635; — Ricart (Étienne), 1633; — Richard (Nicolas), 1670; — Richer (François), 1624; — Rubey (Robert), 1661; — Ridel (Nicolas), 1698; — Tanquerel (Jean), 1627; — Tennière (Nicolas), 1666; — Tesnière (Adrien), 1703; — Tessier (Jacques), 1630; — Testard (Charles), 1666; — Theroult (Thomas), 1653; — Thirel (Louis), 1662; — Tillart (Jean), 1629; — Touraille (Jean), 1664; — Vastier (Philippe), 1620; — Yoult (Jean), 1707; — Yvelin (Adrien), 1672; — Yvelin (Dominique), 1673.

G. 5342. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

**1091-1763.** — Pièces diverses. — Présentation par Regnaud, châtelain de Beauvais, de Robert, dit de Saint-Laurent, à la cure de Saint-Barthélemy *de Novavilla*, 1091 (sic); copie informe sur papier. — Inventaire par l'autorité ecclésiastique de Montivilliers de mobiliers de curés après décès. — Actes de l'état civil pour les paroisses de Sainte-Croix de Montivilliers, Épouville, etc. — « *Sequuntur nomina infantium baptizatorum in ecclesia parœciali Sancte Crucis Monasterii Villaris a synodo estivali, que acta fuit die martis XXVI^a^ mensis maii anno Domini M° V^c^ quinquagesimo primo, usque ad synodum hyemalem. Guillermo Dauge, presbytero, dicte ecclesie vicario.* — Signification de grades, indults, etc. — Sceau de M. Laporte, capitaine du 2^e^ bataillon du régiment de Touraine, 1702.

G. 5343. (Liasse.)—25 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 6 sceaux; 1 fragment de sceau.

**1262-1609.** — Titres de fondation ou de dotation de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine en l'église de Montivilliers. — Présentations à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la Couldre à Harfleur. — Donation par Jean Malet, chevalier, seigneur de Graville, à Thomas Le Clerc, bourgeois de Montivilliers, d'une rente de 10 sous *ad subsidium cujusdam capellanie quam intendebat facere in ecclesia Beate-Marie Monasterii Villaris*, 1262 (vidimus de 1409). — Affectation par ledit Thomas Le Clerc d'une rente de 18 livres au chapelain de cette chapelle; acte suivi de la collation faite de ladite chapelle par l'abbesse de Montivilliers, Alice, à Eustache Descures, 1262; parmi les témoins, Gautier de Houlemare, doyen de Montivilliers. — Acte par lequel Guillaume Mathieu reconnaît que lui et ses héritiers sont tenus à une rente de 20 sous envers Eustache Descures, chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Montivilliers, pour être réputés quittes d'un tiers d'une journée de cheval à raison d'une vavassorie à Saint-Pierre de Raimbertot, 1269. — Henri Paviot, chevalier, seigneur de Bléville, confirme la donation faite par Thomas Le Clerc, d'une rente sur des biens dépendant du fief de Touffreville, juin 1263, (vidimus de 1469). — Acte par lequel Jean Le Sueur, de Touffreville, se reconnaît obligé envers le chapelain de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine de Montivilliers à 9 sous 6 deniers de rente pour 3 pièces de terre, 1266. — Présentations à la chapelle de la Madeleine de la Couldre à Harfleur : par Thierry Fossequin, procureur de Louis de Robessart, seigneur de Graville, 21 juillet 1423; — par Jean, sire de Graville, conseiller chambellan du Roi, maître des arbalétriers de France; Montcontour, 12 juin 1436; — par Marie de Montauban, épouse *et procuresse* générale de Jean de Graville, chambellan du Roi, sieur de Marcoussis, la Brisette, Bois-Malesherbes, 8 novembre 1462; — par Louis, sieur de Graville, Marcoussis, Séez, Bernay, chambellan du Roi, amiral de France, 7 juillet 1494; — par le même, 25 décembre 1501; 6 décembre 1502 (actes signés par son secrétaire Du Souchay); — par François de Vendosme, vidame de Chartres, seigneur de Graville; Ferté-Imbaut, 25 novembre 1546; — par Jean de Vymont, sieur du Château-Sohier, Saint-Aubin, Mesnil-Tade, gouverneur de la terre et seigneurie de Graville, 22 septembre 1556. — Indulgences accordées par André, cardinal de Saint-Martin des Monts, à ceux qui visiteraient, à certains jours, la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la Couldre, et contribueraient par leurs aumônes à sa restau-

ration, 1490.—Georges Langlois, sieur des fiefs de Plainbosc et de Collemoulins, se portant comme représentant des fondateurs de la chapelle de la Couldre, expose à l'abbesse de Montivilliers que cette chapelle a été ruinée pendant les troubles, et demande qu'il lui soit permis, en attendant sa reconstruction, de faire dire la messe en lieu décent dans son manoir seigneurial de Collemoulins, attendu l'éloignement de ce manoir de l'église d'Harfleur, 3 novembre 1579. — Présentation par Nicolas Langlois, sieur de Collemoulins, conseiller du Roi en son grand Conseil, de Jean Du Flou, prieur des Billettes à Harfleur, à la chapelle de Sainte-Madeleine de la Couldre, dite vulgairement de Sainte-Suzanne de Collemoulins, 1609. — Marques des notaires apostoliques Guillaume Carton Étienne Le Belet, 1471.— Sceaux de Fossequin, Jean de Graville, Louis de Graville (fragments), du vidame de Chartres, de Jean de Vymont. — Pièces signées par Jean et Louis de Graville.

G. 5344. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

**1362-1676.** — Collations, par l'abbesse de Montivilliers, des chapelles : de Saint-Aubin, près Harfleur ; — de Saint-Michel, de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Martin d'Harfleur. — Lettres de l'official de Montivilliers, contenant vidimus du testament de Guillemette, veuve de Guillaume Poupelin, de la paroisse d'Harfleur (de *Hareflocto*), 14 octobre 1362 : legs à la charité de Notre-Dame de la Fontaine ; à l'œuvre de Notre-Dame de Rouen ; à la Madeleine de Rouen ; au Mont-aux-Malades ; aux Bons Enfants de Rouen ; aux *priourtés* de Saint-Dinefort et de Notre-Dame du Bosc ; « aux 13 povres qui porteront les torches, le jour de l'enterrement, pour les vêtir de noir ; à Guillemin Berenguier, son filleul ; à la fame Jehan Berenguier le jane (1 anel d'or) ; à ses neveux, fils de Robin Hellart, 80 réaux, pour les tenir à l'escolle ou aprendre mestiers ; à Guillaume de Grouchi ; legs pour une chapelle fonder, constituer et ordonner eu nom de Dieu et de la Vierge Marie et de Madame Sainte-Katherine et de toute la court de Paradis en l'église de Saint-Martin de Harfleur ; » mention du sceau de l'église d'Harfleur qui avait été apposé à ce testament : vidimus par l'official de Montivilliers, 1363 ; vidimus du vidimus par l'official du dit lieu, 1372. — Requête présentée « à révérende dame Madame l'abbesse de Moustiervillier par Robert Erquembourc, escuier, procureur des manans et habitans de la ville de Harfleur, Jehan de la Masure, Loys Guillart, escuiers, Martin Frequetel et Jehan Le Sauvage, trésoriers de la parroisse de Saint-Martin dudit Harfleur, Loys Viennens, Loys Auber, Nicollas Raoullin, Richart de la Reue, etc., parroissiens de ladite parroisse : Comme il soit ainsi que aucuns desdits habitans, meuz en devocion ayent impétrés des cardinaux du Saint-Siège apostolique certains pardons et indulgences pour ceulx qui aideront et impartiront de leurs biens à édiffier et construire une chappelle ou oratoire au nom et à la louenge de Madame Sainte Aulne, à ung chemetière assis hors la dicte ville, nommé vulgairement le Champ fleury, laquelle construction lesdits habitans ont intencion en bref commencher et parfaire, ce qui ne pevent ne veullent pas faire sans votre congé et permission, soubz qui et en votre exemption le lieu est assis... il vous plaise, comme ordinaire et collatrice d'icelle paroisse, ce permettre. » — Copie des pardons accordés par les cardinaux, 6 avril 1517, sur la demande de 3 marchands d'Harfleur, Jean Féré, Jean Fortin, Eustache Lefort. — Approbation par l'abbesse de Montivilliers, 25 avril 1518. — Permission donnée par Jeanne Domont, abbesse de Montivilliers, à Griffin, évêque de Bangor, de bénir certains autels en l'église de Saint-Martin d'Harfleur et en la chapelle Notre-Dame de la Fontaine, dernier septembre 1411.

G. 5345. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 4 sceaux, 1 sceau plaqué.

**1408-1662.** — Lettres de Jeanne Domont, abbesse de l'église Notre-Dame de *Monstiervillier* (24 mars 1407), portant confirmation de la fondation faite en l'église d'Harfleur par Jean Loiselet dit Nectelet, d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, moyennant 42 livres de rente amortie ; « cette chapelle avait été tout de nouvel édiffiée... accouplée au corps de l'église et enclavée au cousté du canchel Saint-Jehan. » — « Chy ensuivent les rentes appartenantes à la chapelle Notre-Dame fondée en l'église de Harefleu par Jehan Loisellet dit Netelet, donc Dieu ait l'âme. » — Débats au sujet du droit de présenter à cette chapelle, dite plus tard la chappelle de Notre-Dame du Netelet. — Présentations à cette chapelle ; par Jean Bonne-derrée, héritier et successeur de feu Jean Loiselet, dit Nectelet, 1423, 1424, 1428) ; signe constamment J. Derée, quoique appelé dans les actes Bonne-derrée) ; — par Laurence Berengier, veuve de Jean Barbotin, nièce de feu Jean Loiselet, 21 juillet 1459 ; — par Raoulin Cappel, 9 septembre 1482, 1489 ; — par Raoul Cappel, tuteur de Guillaume Cappel sous âge, représentant l'hoirie et succession de Jean Loiselet, 1496 ; — par Richart de la Reue, au droit de Colette Cappel, sa femme, 1513 ; — par Richard de la Reue, écuyer, seigneur de Cormeilles, 1517 ; — par Robert le Percher, écuyer, et demoiselle Isabeau de la Roe, femme dudit Le Percher, 1529 ; — par Robert Tirel, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Rebommare, lieutenant général du vicomte d'Auge, au droit de sa femme, fille de Richard de la Roe, 1559 ; — par Isabeau de la Roe, veuve de Robert le Percher, procureur du Roi en la vicomté de Monti-

villiers, 1560;— par Mathurin de Blais, sieur du Quesnay, conseiller du Roi en son conseil d'État et au parlement de Normandie, ayant épousé Marie Tirel, 1624, 1626; — par Pierre Costé, sieur de Saint-Supplix, châtelain d'Harfleur, conseiller du Roi en ses Conseils et doyen du parlement de Normandie, représentant le droit de Marguerite Tirel, 1662. — Sceau de Bonne-derrée (fragment), de Barbotin, de Le Percher, de Robert Tirel. — Sceau plaqué de Pierre Costé. — Marque du notaire apostolique *Robertus Nigelli*, 1424.

G. 5346. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

**1320-1645.** — Présentations à la chapelle de Saint-Léonard à Rouelles par *Johannes Malet, miles, dominus de Gerardi-villa* (à la chapelle *Sancti-Leonardi de Valle Baudrici*), 1320, 1324, — par Jean Malet, chevalier, sire de Guerarville, 26 mai 1355; — par Marie de Montauben, épouse de noble et puissant seigneur Messire Jean, seigneur de Guerarville, chevalier, sieur de Marcoussis et du Bois Mallesherbes, janvier 1486;— par Jean de la Masure, écuyer, sieur du Chesne, 1526; — par François 1^er^, ayant la garde-noble des mineurs de Louis de Vendosme, sieur de Graville, 1536; — par Jacques Ligier, sire et châtelain de Graville, Grandcamp et de Creully, sieur d'Abbecourt, Montmartre et de Clignancourt, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1593; — par François de Vignerot, seigneur du Pont de Courlay et de Glenay, lieutenant général pour le Roi ès mers du levant, général des galères de France, marquis et haut justicier de Graville, Grandcamp, gouverneur pour Sa Majesté des villes et citadelles du Havre de Grâce, Moustier-Villiers et Harfleur en l'absence de Monseigneur l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu et de Fronsac; Toulon 6 octobre 1636; — par Armand de Maillé, duc de Fronsac, marquis de Brezé et de Graville, pair, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, 1645. — Sceaux de Jean de Guerarville, 1466; — de Brezé. — Signatures de Brezé, de du Pont de Courlay et de l'abbesse Louise de l'Hospital.

G. 5347. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1398-1400.** — Arrêt des gens tenant à Rouen l'Échiquier de Paques l'an 1400 (copie). Vérification d'un accord passé (29 janvier 1398) entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur de cette ville, au sujet des contributions, pour les fortifications des droits de coutume et de pesage, de la fontaine Saint-Germain, du port Gaiffre — « qui souloit estre en ladite ville ou près d'illec et ou, quel venoient les vesseaulx chargés de denrées et marchandises, et qui présentement se trouvoit annulé, au grand dommaige et préjudice du bien public; » — au sujet aussi de droits et usages de l'église. Les religieuses voulaient contraindre les paroissiens « à mettre le vessel où estoit le corps Notre Seigneur le jour du Saint-Sacrement autre part que sur le grand autel de ladite église; — elles détenaient « une grant table dorée et imaginée que avoit jà pieça donné par dévotion feu monsieur Regnault des Isles, chevalier, lorsqu'il vivoit; » — au sujet des droits de sépulture; — de la garde des clefs etc. — Double expédition, des 17^e^ et 18^e^ siècles.

G. 5348. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

**1396-1526.** — Débats entre les religieux de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur de cette ville au sujet des droits que les uns et les autres prétendaient en cette église. — Mémoires, arrêts, sentences, mandements, etc. En 1414, opposition par les paroissiens à ce que les religieuses fissent faire une fosse en l'église paroissiale pour faire refondre une cloche : « Comme lesdictes religieuses se vouldrent entremectre de faire faire la fosse pour mettre le moulle à fondre ladicte cloche, lesdits parroissiens vindrent prestement, meuz et eschauffez, à plus grant nombre que cent personnes, empeeschèrent les ouvriers à force publique et à cry de haro, en disant au mestre, se il fondoit ladicte cloche, que les portes de la ville lui seroient trop petites ainsi que se ilz le voulsissent mettre à mort et que jamés n'en peust yssir. Disoien toultre l'un à l'autre : « Maugré Dieu, frappon la hache parmy les moulles, » en parlant parolles excessives contre lesdictes religieuses jusques aux vespres, et contretindrent par force à l'official dudit lieu la fermeture des huis de ladicte église, et se tindrent toute la nuit en icelle église, cassèrent et deppéchèrent de fait les soufflés ou soufflet que l'en avoit là apporté en icelle fonture, et, comme lesdictes religieuses chantoient à l'église en faisant leur service, ils chantoient avecquez elles et responnoient teliers, foulons et aultres gens de mestier qui là estoient, et disoient : *Amen*, en forme de mocquerie et de derrision, en injuriant lesdictes religieuses, » 1424. — Autre contestation pour l'ouverture de la grande porte; les paroissiens l'exigeaient « en révérence d'une messe nouvelle que l'en célébroit en ladite église et en l'amour du chappelain qui la disoit, » 1434. — De 1504 à 1526, contestations pour la sonnerie. — « Ce sont les articles sur lesquels les religieuses abbesse et couvent de Moustiervillier requièrent les tesmoins qui seront par eulx produits et examinez pour leur servir à l'encontre de M^e^ Pierre Deschamps, procureur du Roy en la vicomté de Montivillier, et les thésauriers de l'église parroissial Saint-Sauveur dudit Montivillier, le jour suivant la commission

de la court dablée du XI[e] jour d'aoust mil V[c]XXV. Et premièrement, en suposant pour la vérité du faict que ladicte abbaye de Montivillier soit de fondation royale et que l'église dudit monastère soyt incorporée et unye avec ledit monastère, joinct que ladicte église pour ung seul corps soit appropriée pour faire le service desdictes dames et pour les parroissiens de Saint-Saulveur, et pour l'administration des sacrements desquelz parroissiens y ait eu de temps immémorial ung vicaire perpétuel, dont la collation et totalle provision appartient à l'abesse dudit Moustiervillier, dient icelles dames qu'il y a XL ans en précédent et du depuis, il y avoit en ladicte église tour et clocher, où sont les cloches sonnantes au divin service desdictes dames jusques au nombre de six, joinct que le son desdictes cloches pour toutes les heures de l'église est oy de toute la ville et faulxbourgs et espéciallement en toute l'estente de ladicte parroisse Saint-Saulveur dudit Montivillier. Item, eudict an, de XL ans en précédent et depuis, il a esté acoustumé, observé et gardé en toute ladite ville de Montivillier que le pardon de nonne, que l'en a acoustumé sonner à XII heures de jour, a esté sonné par toute la ville de Montivillier par les cloches dudit monastère... et que autant en a esté faict pour le salut et *Ave Maria* de sept heures de soir. Item, que eudit temps, de XL ans en précédent et de temps immémorial et du depuis lesdits XL ans, il n'y avoit, à ladicte église Saint-Saulveur, autres cloches que celles qui estoient à la tour dudit monastère, réservé deulx cloches qui estoient en l'une des tours du portal de devant, qui servoit à l'usage desdits paroissiens de Saint-Saulveur... Item que depuis cinq à six ans en ça le vicaire moderne de Saint-Saulveur, c'est assavoir M[e] Estienne Dufour, a faict faire une cloche et icelle faict monter et mectre à ladicte tour de devant à mynuict et au desceu desdictes dames, qui est de plus gros son et estonnement que toutes les autres cloches de ladicte ville de Montivillier et excèdent tout autre son de cloches d'icelle ville, pesant quatre mille livres ou environ, en manière que, à raison de l'impétuosité dudit son, les dames ne pevent oyr le son de leurs cloches, quant il est question de dire leur service, » 1524. — Autre procès, en 1494, entre les paroissiens et le curé à propos d'une quête que les premiers voulaient faire en l'église Saint-Sauveur « pour le luminaire à entretenir devant l'image du glorieux martyr M[r] Saint-Sébastien afin d'éviter à la peste qui de nouvel et de présent est commencée en la ville, » ladicte quête empêchée par le curé.

G. 5349. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

**1397-1542.** — Pièces de procédures (arrêts, sentences, mémoires, etc.) concernant les contestations survenues entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur dudit lieu, pour raison de la construction de plusieurs autels, des fonts baptismaux, etc., d'un *image* du crucifix au portail. — « Ensuit les noms et sournoms, âges et demeures des tesmoings enquis et examinez sur les VIII[e], IX[e], X[e] et XI[e] articles baillez de la partie des trésoriers et paroissiens de la paroisse de Saint-Sauveur de Moustiervillier, à l'encontre des religieuses abbesse et couvent dudit lieu, pour le descord des fons à bastiser, estans en icelle paroisse de Saint-Sauveur; » parmi eux, Guillemette la Vicomtesse, sage-femme, Jean Raoullin, doyen de Montivilliers, Richard Passavant, promoteur dudit lieu, Robert Morieult, avocat au Parlement, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Michel, âgé de 44 ans, Artus Fillon, chanoine de Rouen et curé de Saint-Maclou, âgé de 40 ans, vers 1517.

G. 5350. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

**1513-1730.** — Débats entre les religieuses et les paroissiens au sujet du culte dans l'église de Saint-Sauveur. — Messe de la nuit de Noël célébrée habituellement à l'autel du chœur par le curé; pour les autres offices, les paroissiens se contentaient de la nef de l'église où il y avait 2 autels, l'un de Saint-Sauveur, l'autre de Saint-Nicolas, et d'une grande chapelle, au côté du chœur, « où il y avoit jusques au nombre de 12 ou 13 autels. » Le Parlement ordonne, en 1513, de faire une *figure* de l'église. — Sommation à François Simon, curé de la paroisse Saint-Sauveur, pour qu'il eût à célébrer la messe de minuit en l'église de l'abbaye suivant l'usage, et non dans l'église Saint-Sauveur, 1693. — Pareille sommation en 1730.

G. 5351. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

**1521-1626.** — Requêtes présentées à l'abbesse de Montivilliers par les curés, trésoriers et paroissiens de Saint-Sauveur, à l'effet d'être autorisés à mettre des tombes, poser des images, clore des chapelles en la dite église. — Pierre Deschamps, procureur du Roi en la vicomté de Montivilliers, demande la permission « de faire (asseoir) certain monument ou tombe de pierre sur la sépulture d'Adam Deschamps, sieur de Grengues, aussi procureur du Roi en la dite vicomté, » 7 décembre 1521. — Maître Jean Hacquet, écuyer, avocat pour le Roi au bailliage de Caux, demande à faire rétablir, au circuit d'une des chapelles (celle où était la vitre de la Transfiguration), une ceinture de noir avec ses armoiries. « Aucuns, ne sçavoit de quel esprit, avoient effacé et dilué cette chainture. » — « Nicolas Lescolier, écuyer, sieur d'Aubyéville, capitaine d'une *na-*

*vyre* naguères équipée en guerre contre les ennemis, supplie l'abbesse que une ensaigne par luy et ses compaignons vertueulx prise contre les adversaires du sang de France, soit installée en l'église de Saint-Saulveur pour la dévotion et confidence qu'ils ont eue à Notre Seigneur, » 14 octobre 1542.

G. 5352. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1529-1636.** — Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, pour avoir permission de faire des travaux de décoration et autres dans l'église de Saint-Sauveur dudit lieu ; — par les trésoriers et paroissiens; ils demandent « d'ériger un chœur de ladite église en plus hault que le pavement de la nef, ensemble l'autel en plus éminent et orné lieu que paravant et l'élargir, du costé du cimetière, et, aux coins de la closture, asseoir deux bouettes à mettre les torches du Saint-Sacrement, » 1529 ; — par les mêmes ; ils demandent à faire faire à la couverture de la soubz-aile de Saint-Nicolas, 2 ou 3 petites lucarnes avec vitres, pour donner clarté, 1539; — par les mêmes ; ils demandent à mettre et apposer pavement et carreau en l'église de Saint-Sauveur, suspendre l'image d'un ange ou torche pour être allumé à l'élévation du *Corpus Domini*, édifier un banc ou siège pour asseoir les paroissiens, 1554 ; — par Jean Paon, thésaurier de Saint-Sauveur; il demande « à faire poser et afficher un petit banc ou table devant le pilier nommé et appelé le pilier des pardons, pour servir à mettre sur les reliques aux bonnes festes, » 14 mai 1584; — par le curé, trésoriers et paroissiens pour établir, outre les 2 autels ou chapelles de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, un troisième autel dédié à la Nativité Notre-Dame, 1603; — par François Dubosc, curé, « pour faire poser, aux piliers de la nef, les images des apôtres et évangélistes, ensemble des 4 docteurs, » 1614 ; — par les curé, trésoriers et paroissiens, pour faire établir, sur le grand autel de l'église, « un grand tableau en forme de retable avec colonnes, pilastres, arquitraves et cornisses, et au dessus 2 figures d'ange, avec l'image du *Salvator* au milieu, et, en plate peinture, l'istoire et mistère de la Transfiguration de Notre-Seigneur, » 1617;— par les curé, trésoriers et paroissiens, pour faire mettre un tableau du Rosaire en la chapelle de Notre-Dame et percer, à cette fin, une nouvelle porte à leur sacristie par dedans la chapelle Saint-Jean, 1635 ; — par Thomas Hermerel, vicaire, « pour faire bâtir un confessionnaire de bois, de six pieds de long et 2 pieds de large, du côté de la chapelle de Saint-Nicolas entre les 2 premiers piliers d'en bas de la clôture du chœur, » 1604; — par Pierre Hantier, contrôleur pour le Roi en l'Élection de Montivilliers, pour clore de bois la chapelle de la confrérie de Saint-Sauveur, 1579; — par Étienne Quemin, procureur de cette confrérie, « pour mettre 4 petits chandeliers de bois aux escuelles d'estain où seront posés 4 cierges, le tout sur le travers de la chapelle de la confrérie, comme aux chapelles de la confrérie de la Trinité et du Sacrement et de peindre en huile l'histoire de la Transfiguration de Saint Saulveur » 1585 ; — par Geoffroy Moustier, procureur de la confrérie de la Sainte-Trinité, « pour faire clore de clôture de bois de menuiserie la chapelle de la Sainte-Trinité et y mettre et apposer 4 cierges, » 1583 ; — par Gilles Cauchoys, procureur de la confrérie de la Sainte-Trinité, « pour mettre une porte à la clôture de la chapelle de cette confrérie, » 1638; — par Philippe Cardon, tanneur, procureur de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, « pour faire clore de menuiserie la chapelle du Saint-Sacrement, comme était celle de la Trinité, de faire peindre icelle chapelle, et y faire représenter une histoire du Saint-Sacrement en huile sur la pierre, au milieu sous la vitre, » 1584 ; — par les frères de la confrérie du Saint-Sacrement pour faire établir une clôture de bois pour clore leur chapelle, 1653 ; — par les frères servants de la charité Notre-Dame-aux-Clercs, « pour faire mettre et attacher ung poille sur l'autel érigé en l'église en l'honneur de la Vierge afin d'empescher les ordures qui tombent à cause de la nef qui n'est encore voûtée, » 1611 ; — par les confrères de la charité Notre-Dame, « pour faire mettre au nouvel autel de la sacrée mère de Dieu, une dévotte et accomplye figure de la Vierge, » 1615; — par les procureurs et frères servants de la charité Saint-Nicolas, « pour faire apposer sur l'autel de la chapelle Saint-Nicolas, un tableau en forme de contretable, » 1626; — par les maîtres jurés du métier de mercier, pour faire mettre en l'église une figure de saint Louis, roi de France, 1622;— par Jean Lemarchand, Élu en l'Élection de Montivilliers, pour faire établir une clôture de bois à la place de l'ancienne qui était trop vieille, en la chapelle Notre-Dame, 1619 ; — par Robert Dumont et Robert Dothemare, « pour avoir permission de poser en l'église Saint-Sauveur, ung image de saint Robert, abbé, leur patron, entre le tableau du Rosaire et l'image de Saint-Yves, » 1636.

G. 5353. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1569-1614.** — Requête adressée à l'abbesse de Montivilliers par les vicaires de Saint-Sauveur de Montivilliers, pour qu'il leur fût permis de célébrer la messe et de donner la sainte communion au peuple, comme de coutume, en ladite église, le jeudi et le samedi saint. — Antérieurement à 1605, la communion avait eu lieu en la petite chapelle de l'hôpital ou à l'autel de Saint-Michel de l'église abbatiale. — L'usage avait toujours été de ne célébrer ce jour-là aucun office en l'église de la paroisse.

G. 5354. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1629-1630.** — Sentences, arrêts, procédures concernant le droit de bancs en l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers. — L'abbesse maintenue au droit d'érection et assiette d'autels, chapelles, images, bancs et sièges.— « Défenses faites à maître Daniel Cavelier, avocat, ayant épousé Marie Le Post, sœur et héritière de Me Clément Le Post, de troubler et empescher l'abbesse à la jouissance d'un banc par elle fait mettre au 3e pilier de la nef et de prendre par ladite Le Post, sa femme et famille, aucune séance audit banc. »

G. 5355. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

**1513.** — Clameur de gage-plège obtenue par les religieuses de Montivilliers contre les paroissiens de Saint-Sauveur au sujet du passage des charrois de l'abbaye par le cimetière de ladite paroisse. — Mention de Pierre Hacquet, écuyer, procureur de la ville de Montivilliers ; — d'Étienne Le Roux, écuyer, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté de Montivilliers; — de Jean de Bavent, lieutenant général du bailli de Caux.

G. 5356. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1725-1726.** — Requête adressée à Madame de Montivilliers par Jean Lemasson, trésorier en charge de l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers. En 1719, le Trésor de cette église possédait au moins 1,200 livres de rente; en 1720, ceux qui devaient des rentes en avaient racquitté 700 en billets de banque, qui ne produisaient aucun intérêt, en sorte qu'il ne restait plus que 4 à 500 livres, revenu absolument insuffisant pour acquitter les gages des choristes, payer la cirerie, acquitter les fondations, pourvoir aux réparations. L'organiste, à lui seul, prenait 170 livres, et il était difficile de supprimer cet emploi, sans renoncer à un usage général dans toutes les églises de la province. En conséquence, le requérant demandait la permission de taxer toutes les places de bancs qui étaient dans l'église, sans pourtant donner atteinte au droit de l'abbesse de disposer desdites places en faveur de telles personnes qu'il lui plairait. — Requêtes adressées à l'abbesse par des particuliers, pour obtenir place de bancs, à la suite de la révocation prononcée de toutes les permissions antérieures, notamment par Jacob Le Roux, écuyer, sieur de Touffreville; — Jean Fils, procureur au bailliage et vicomté de Montivilliers et greffier de l'abbaye royale ; — Robert Perdriel, écuyer, sieur de Bellemare, conseiller avocat du Roi; — Guillaume L'Heureux, conseiller et procureur du Roi au siège de police de Montivilliers ; — Jean-Baptiste Thorel, écuyer, sieur de Maisons; — Bernardin-Louis Laurent Prudhomme, avocat au bailliage de Caux, garde du temporel de l'abbaye royale de Montivilliers; — Diane-Madeleine de Bailleul ; — Artus Le Delié, substitut au bailliage et vicomté de Montivilliers; — Marie-Anne Le Sauvage, veuve de Me Clément Cavelier, en son vivant, doyen des avocats du bailliage de Montivilliers ; — Louis Lavesne, avocat au bailliage de Caux ; — Marie-Anne Le Roux de Jourville, veuve du sieur Louis-Augustin de Malhortie, organiste de Saint-Sauveur. — Permissions signées de Laurence-Madeleine de Sebeville, abbesse de Montivilliers.

G. 5357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

**1540-1615.**— Sentences, arrêts, accords concernant les inhumations en l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers.— Bail des droits de sépulture, pour 5 ans, par Louise de l'Hôpital, abbesse, à Robert Du Perroy, fossoyeur : 40 sous par chaque corps inhumé dans la sous-aile de l'église, depuis l'autel de Saint-Nicolas jusqu'à la paroi du bout; 20 sous, dans le reste de l'église, 1608. — Opposition au placement d'une tombe sur la sépulture de Jean Preudhomme, frère de maître Richart Preudhomme, lieutenant du vicomte de Montivilliers, 1540. — Acte des déclarations des paroissiens, lesquels consentent qu'il soit pris, pour les personnes au-dessus de 20 ans, 6 livres ; au-dessous de 20 ans, 60 sous, pour droit d'inhumation en la nef de Saint-Sauveur, 1614.

G. 5358. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

**1477-1522.** — Procès, entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur, au sujet d'orgues faites par maître Pierre Le Potier, organiste, qu'ils voulaient faire mettre en la dite église, «ou lieu et establie estant sur la grande porte au bas de la nef où estoient mis et apposés les autres orgues qui par ci-devant avoient servi à la dite église, » 1477.— Permission donnée par Jeanne Mustel, abbesse de Montivilliers, aux paroissiens de Saint-Sauveur, de démolir des orgues, *magna et antiqua, in ambone sive pulpito ecclesie, juxta sive prope turrim que vulgariter dicitur* la Tour couppée et d'en établir de nouveaux à la la place d'un oratoire ou chambrette de pierre annexée à ladite tour vers le grand autel, ayant une petite fenêtre par laquelle on pouvait voir dans l'église, 19 juin 1522; présent à l'acte le neveu de l'abbesse, Jean Mustel, sieur du Bosc Roger, avocat du Roi au bailliage de Rouen. — Marques des notaires apostoliques Jean Savary, Sébastien Rivière.

G. 5359. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

**1506.** — Défenses, de la part de l'abbesse de Montivilliers, à frère Richard Du Busc, cordelier, de prêcher en

l'église de Saint-Sauveur. — Procès à cette occasion, en l'Échiquier, entre les paroissiens et l'abbesse. — « Marin des Voisins, religieux de l'ordre de Saint-François réformé, nommé, par l'abbesse, religieux expert, bien scivent et lettré, prêchera nonobstant l'opposition des paroissiens. » — Jean Peronneau, sergent en la sergenterie de Montivilliers, n'avait osé remettre l'assignation à Du Busc, parce que, lorsqu'il s'était présenté à la maison du dit Du Busc, il avait trouvé un nommé Jean Quemin, procureur commun en cour laye, tenant un gros baton de bois, qui l'avait menacé. — Mention de Christophe de Gruchy, clerc d'office en l'exemption de Montivilliers ; —de Jean de Bavent, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général en la vicomté de Montivilliers;— de René de Cossé, premier panetier du Roi, bailli de Caux.

G. 5360. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

**Fin du XV^e^ siècle-XVIII^e^ siècle.** — Bail fait, par l'abbesse de Montivilliers, de toutes les oblations faites en l'église de Saint-Sauveur, à l'autel Saint-Nicolas et à tous autres, après la messe paroissiale, 1517.—Aveu rendu aux religieuses de Montivilliers par Étienne Frontault, curé de Saint-Sauveur, promoteur de l'exemption: « A cause de son bénéfice doit à mes dites dames prières et oraisons, honneur et fidélité ; subjet de comparoir aux processions que se font en l'abbaye, aux festes de l'Ascension, mardi de la Pentecôte, jour de l'Assomption de la Vierge, aux synodes d'hiver et d'esté, comme l'un des 4 chanoines de l'abbaye à cause du dit bénéfice, de dire et célébrer les grandes messes conventuelles aux jours de féries avec les 3 autres chanoines ; de porter et enterrer, avec les 3 autres chanoines les corps des religieuses; — de dire la messe qui se célèbre à minuit dans l'église de la dite abbaye le jour de Noël ; de célébrer, en la dite église, les messes et offices du jeudi absolu, vendredi saint et samedi de Pasques, » 1663 (copie). — « Ensuit la recepte de la valleur et revenue de l'office de la trésorie de l'église et abbaye et monastère de Notre-Dame de Montivilliers, tant des oblacions que des rentes à icelles offices appartenantes pour ung an commenchant le premier jour de mars l'an de grace mil cinq-cens vingt : A celluy qui a fait l'office de angre à Pasques et pour les gans d'icelluy, la somme de IIII. sous VI derniers ; — aux housseurs pour la housseure de la feste de Pasques, la somme de V. sous ;—. pour la sonnerie de maistre Guillaume Oberi (Aubery), presbtre, V s ; — pour deux cens de fagots pour faire le pain à chanter, XL sous ;— pour la sonnerie de l'obit maistre Jehan Daudel, presbtre, curé de Saint-Germain, III sous. » — Mémoire pour l'augmentation et accroissement de la nef de l'église Saint-Sauveur : elle était « de si petite estendue, capacité et largeur, eu regard au peuple estant en icelle, que, ès festes sollempnelles, une grant partie d'iceulx parroissiens ne povoient convenablement estre en icelle église, oir et entendre le divin service, ne voir ne aourer dévotement, à la grant messe parroissial, ès jours sollempnés, le Saint Sacrement de l'autel en oyant la grant messe parroissial d'icelle parroisse, » fin du siècle.

G. 5361. (Charte.) — 0^m^ 36^c^ de hauteur sur 0^m^ 20^c^ de largeur.

**1287** — Vidimus par G. (Guillaume de Flavacourt), archevêque de Rouen, samedi après la Saint-Pierre ès-Liens 1287, d'une sentence apostolique (du pape Innocent), portée sur un procès entre l'abbesse de Montivilliers, d'une part, et ledit archevêque et le chapitre de Rouen, d'autre part, (Latran, 4 des ides de mai an 18 du pontificat), la dite sentence, adressée à l'abbesse : « *Cum fuerit pro monasterii tui parte probatum quod instituis et destituis decanum in ipsis ecclesiis et confers easdem, et quod, tu et decanus tuus Christianitatis, tenetis placita, et per te vel tuos citaciones fiant, quodque decanus archiepiscopi ad idem monasterium in expensis propriis affert crisma, tradens illud decano tuo distribuendum per ipsum inter clericos ecclesiarum illarum, et quod archidiaconus Caleti vel officialis tibi fidelitatis exhibet juramentum, super hiis pro monasterio judicantes, te ab impetitione predicti archiepiscopi duximus absolvendam, sentenciantes nihilominus ut in predictis ecclesiis visitacionem, reconsiliacionem per decanum tuum et compulsionem clericorum ad ordines habeas, sicut hactenus habuist, illa consuetudine reprobata secundum quam decanus archiepiscopi duos solidos pro crismate recipere consuevit. Ceterum, cum pars archiepiscopi sufficienter probatione docuerit quod ipse clericos ecclesiarum illarum ad ordines promovet et examinat promovendos ecclesias dedicat et altaria consecrat, et quod presbyteri ecclesiarum ab eo crima recipiunt et ad sinodum ejus vadunt, necnon parrochiani earumdem ecclesiarum ad Rothomagensem penitentiarium veniunt, a sacerdotibus suis missi, quodque per appellacionem in causis spiritualibus coram archiepiscopo litigant, et quod archidiaconus Caleti, vel ejus officialis et tu vel tuus decanus insimul tenetis placita Cristianitatis super clericis et laicis predictarum ecclesiarum et super hiis cognoscitis, judicatis et punitis pariter delinquentes, et, quando archidiaconus vel officialis ipsius placita tenet, recipit duos panes et totidem picherios vini, super hiis partem tuam, eidem archiepiscopo, nomine Rothomagensis ecclesie, duximus condempnandam.* — L'archevêque déclare qu'il n'entend pas que son official attente à l'avenir contre la dite sentence. — Fragment de sceau.

G. 5362. (Charte.) — 0m 16c de hauteur sur 0m 33c de largeur.

**1344.** — Mandement de « Jehan, ainsné filz du roy de France, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine : Au bailli de Caux ou à son lieutenant, salut. — Les religieuses abbeesse et couvent de Monstiervillier nous ont donné à entendre, disans que, jasoit ce que elles aient toute juridicion esperituele en leur eglise et ou dit lieu de Monstivillier et meismement en tout le pourpris des mesons de leur abbaie... ...notre viconte de Moustiervillier, de sa propre auctorité et volenté, et sans ce que il eust commission espécial du duc ne du bailli pour ce faire, est alé au lieu des prisons des dictes religieuses, et, sous couleur de ce que un prisonnier, leur clerc et justiciable,.. s'estoit fait bertouser en la dite prison, malacieusement pour soy faire requerre comme lay,... ledit vicomte l'avoit enlevé des prisons. » Celui-ci avait porté plainte au bailli, qui avait saisi le temporel des religieuses pour cause de désobéissance, parce qu'elles s'étaient opposées à la délivrance du prisonnier. — Défenses au bailli de molester les religieuses à raison de ce fait, Château-Thierry, 3 août 1344, « sous le seel nouvel du duc. » Sceau perdu.

G. 5363. (Pièce.) — parchemin; 0m 45c de hauteur sur 0m 47c de largeur.

**1314.** — *Littere composicionis facte inter dominum Egidium, Rothomagensem archiepiscopum, et ejus capitulum, ex una parte, et abbatissam et conventum Monasterii Villaris.* — Le désaccord était né entre les parties dès le temps de Bernard de Fargis, archevêque de Rouen, au sujet d'évocation que prétendait faire l'official de Rouen à son tribunal, d'affaires concernant les justiciables de l'exemption de Montivilliers : « *Nos (archiepiscopus) igitur, pacem et tranquillitatem nostre ecclesie Rothomagensis... affectantes,..de consensu nostri capituli, ordinamus, salvis sententiis Innocentii, pape, inter nostros et dictarum religiosarum predecessores latis, videlicet quod officialis noster scribet decano et officiali Monasterii Villaris, non in juris subsidium, sed per modum mandati, quod decanus et officialis Monasterii Villaris mandata nostri officialis.., per omnia adimplebunt. Officialis autem noster, antequam concedat mandata hujusmodi, se super premissis summarie informabit an scilicet contractus vel quasi, delictum vel quasi in nostra jurisdictione inita fuerint seu eciam perpetrati (sic), saltem per requirentis hujusmodi citationem proprium juramentum. Rogata vero decanus et officialis Monasterii Villaris nostri officialis Rothomagensis in predictis casibus adimplebit, informacione de qua premissum est per dictos decanum et officialem Monasterii Villaris facienda similiter precedente.. Item volumus et ordinamus, cum juri sit consonum, quod officialis noster rogata predictorum judicum in juris subsidium sibi facta, admittat ac execucioni debite faciat demandari in casibus supradictis, et de monendo vicecomitem Monasterii Villaris et ballivum Caletensem de capiendo et justiciando excommunicatos a predictis decano et officiali Monasterii Villaris et censura ecclesiastica, ut premittitur, compellendo eosdem faciat, prout antiquitus fieri consuevit. Insuper ordinamus quod officialis noster Rothomagensis fidem adhibeat litteris, instrumentis sigillo curie Monasterii Villaris sigillatis...* Paris, 11 février 1314. — Sceau perdu.

G. 5364. (Rouleau.) — parchemin et papier; 0m 42c de largeur sur 0m 92c de hauteur.

**XVe siècle.** — Copie. — Bulle du pape Innocent au sujet des constestations survenues entre l'archevêque de Rouen et l'abbesse pour la juridiction : « *Cum fuerit pro Monasterii parte probatum quod abbatissa instituit et destituit decanum in ipsis ecclesiis et confert easdem, et quod ipsa et decanus suus Christianitatis placita tenent et per ipsam vel suum citationes fiunt, quodque decanus tuus ad idem Monasterium in expensis propriis affert crisma, tradens illud decano abbatisse, distribuendum per ipsum inter clericos ecclesiarum, et quod archidiaconus Caleti vel officialis ipsius abbatisse fidelitatis exhibet juramentum, super hiis pro Monasterio judicantes, abbatissam ab impeticione tua duximus absolvendam,* Latran, 4 des ides de mai an 18e du pontificat. — Accord entre Gilles, archevêque de Rouen et les religieuses de Montivilliers, analysé ci-dessus. — *Deliberatio consilii Rothomagensis super facto Monasterii Villaris* au sujet de 2 clercs, Nicolas de Beaunay et Thomas de Renierville, que le maréchal de France avait fait saisir dans les limites de la juridiction de Montivilliers, pour cause d'homicide commis en la personne de Jean de Bar, qui avaient été réclamés par l'official de Rouen. — Rouleau de la seconde moitié du 15e siècle.

G. 5365 (Charte.) — 0m 36 de hauteur sur 0m 42 de largeur.

**1314.** — Double de la charte précédente. Le sceau était différent. C'était probablement le sceau du chapitre. Ce sceau est perdu. Il n'en reste que les lacs. La mention *Triplicata* inscrite sur le repli, fait connaître que 3 expéditions avaient été dressées de cet accord.

G. 5366. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin,

**1314.** — Triple de l'accord ci-dessus analysé. A cet accord est annexé un acte du chapitre de Rouen, par lequel

il donne son consentement. *Actum in capitulo nostro Rothomagensi, die dominica qua cantatur Oculi mei, anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo.* Sceaux perdus.

G. 5367. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1599. XVII^e siècle.** — Requêtes présentées à l'abbesse de Montivilliers pour avoir permission de tenir des écoles à Montivilliers et à Harfleur. — Pierre Delarue, originaire du Havre, écrivain, «professeur aux arts mathématiques, appelé à Montivilliers par plusieurs personnes, notamment de la justice, pour enseigner aux personnes dignes de la vertu ces nobles arts tant dignes et recommandables, » 17 novembre 1599; — Jean Selles, père de 4 enfants, associé à maître Adrien Boutevillain, maître des écoles générales de Montivilliers, et à Jacques Faulquet, diacre, pour tenir lesdites écoles générales ; » il demande qu'on lui assure des gages, 1603 ; — Philippe Morieult, licencié ès-lois, enseignant la langue latine à Montivilliers, 10 janvier 1610; — Jean Boutevillain, fils d'Adrien Boutevillain, précité, enseignant les enfants en la religion catholique, apostolique et romaine, 1622 ; — Bernard Alary, maître écrivain, venu se fixer à Montivilliers « pour enseigner les belles écritures et l'arithmétique ; » — Pierre Lacourt, écrivain, enseignant « l'écriture française et l'italique, l'arithmétique et à jouer de quelques instruments à la jeunesse d'Harfleur ; » — Thomas Le Leu, enseignant aux enfants de cette même ville « les langues grecque et latine, à lire et à écrire ; » — Jean Gonfrey, prêtre, enseignant aux mêmes enfants « la science d'écriture, chiffrer, compter et lire, » 14 octobre 1609 ; — Pierre Le Brun, prêtre, admis à tenir des écoles à Harfleur « pour instruire la jeunesse en l'art d'escrire, chanter le plain-chant et lire selon la forme de la religion catholique, » 9 octobre 1609. — Pierre Hantier et autres jeunes hommes demandent la permission de faire bâtir un théâtre contre l'abbaye de Montivilliers « pour la représentation d'une pièce sainte à l'honneur de Dieu, » 4 août 1604. — Jean Viger demande la place d'organiste à Saint-Sauveur de Montivilliers.

G. 5368. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

**1558-1686.** — Abbesses de Montivilliers et prieures de Saint-Paul; professions de foi, informations *de vita et moribus;* visites d'églises ; concordats. — Visite par Jean de Genouville, licencié ès-lois, doyen de Montivilliers, de l'église Saint-Paul : Marie de Serviat, prieure, absente et résidant au prieuré de Vernon ; église en ruine depuis 1562 ; comble de l'église appuyé sur 2 arbres mis debout pour l'empêcher de tomber; chapitre sans *verrines,* bancs, ni chaires; temple et église paroissiale sans porte, 1572. — Certificats relatifs à des professions religieuses à Montivilliers, du temps de l'abbesse Guillemette de la Platière, 1576. — Procuration donnée, par les religieuses de Montivilliers, à Denis Jourdain, curé de Saint-Germain du dit lieu, pour prendre l'administration du temporel et du spirituel, le siège abbatial vacant, et pour faire toutes les oppositions nécessaires contre toutes personnes qui voudraient s'attribuer la dignité abbatiale, au préjudice de Barbe Cavelier, étant abbesse sous le bon plaisir du saint-siège, 28 janvier 1588. — Profession de foi de ladite Barbe Cavelier. — Information sur sa conduite, 1589. — Concordat entre elle et les religieuses au sujet du prieuré de Saint-Paul, dont elle prit possession en vertu de la résignation de Jeanne Frontin, et qu'elle put faire réparer grâce aux secours de son père, Jacques Cavelier, lieutenant général du bailli de Rouen, 1598. — Nouvelle profession de foi de cette religieuse, comme prieure de Saint-Paul, même année. — Profession de foi de Gabrielle de l'Aubespine, religieuse de Montivilliers, nommée au prieuré de Saint-Loup, diocèse d'Orléans, 1625. — Consentement donné par les religieuses de Montiviliers à la nomination, comme coadjutrice de l'abbesse Louise de l'Hospital, d'Anne de l'Hospital; signatures des religieuses, 3 décembre 1616. — Profession de foi d'Anne de l'Hospital. — En 1625, à Montivilliers, 4 religieuses du nom de l'Hospital : Louise, l'abbesse, âgée de 55 ans ; Anne, âgée de 30 ans ; Madeleine, âgée de 39 ans; Jacqueline, âgée de 40 ans. — François de Bruneval nommé official par l'abbesse Laurence-Madeleine de Sebeville, 1686.

G. 5369. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1285** (copie)**-1617.** — Titres pour servir à établir la possession des religieuses de Montivilliers en ce qui concernait leur exemption. — Bulle du pape Martin IV pour relever l'abbesse de Montivilliers d'une sentence arbitrale donnée par l'archevêque de Rouen au préjudice de l'exemption de Montivilliers, Pérouse, nones d'octobre, an 4 du pontificat (copie). — Vidimus par un notaire apostolique d'un concordat passé entre l'archevêque et l'abbesse de Montivilliers pour la juridiction, 1314. — Sentence arbitrale sur un procès entre Pierre de Saint-Pierre ès-Champs curé d'Octeville, et les paroissiens de ladite paroisse, au sujet des droits curiaux : *Item, super decima bonorum mobilium parochianorum facientium testamenta sua, quam decimam dictus rector habuit et levavit a tempore suæ institutionis, pronunciamus quod erit in electione testatoris seu facientis testamentum, legare dicto rectori ita bonum et pingue legatum quod dictus testator faciet in suo testamento cuicunque personæ, legatis filio suo pro exercendo*

*scholas, vel filiæ suæ maritandæ duntaxat exceptis, vel legare dicto rectori decimam antedictam, super receptis a tempore retroacto a dicto rectore, ab impetitione dictorum parochianorum dictum rectorem absolventes*, 1303, (copie). — Accord entre Guillaume, archevêque de Rouen, et Marguerite, abbesse de Montivilliers, au sujet de deux clercs (Colin de Beaunay et Thomas de Renierville), accusés d'homicide et poursuivis pour ce fait à l'officialité de Rouen, Palais royal à Paris, 19 octobre 1318. — Sentence donnée aux assises de Montivilliers par Guillaume Le Prevost, lieutenant du bailli de Caux, Jean sire de Saint-Saulieu : défenses aux sergents de contraindre les clercs, tant mariés que non mariés, « à aller aux veues, aux haros, et en aultres plusieurs choses, tant pour guettier gens qui pour maléfices se boutoient ès lieux de franchise, que de garder namps et de les faire porter au marchié, » mars 1402. — Nouveaux débats entre l'archevêque et l'abbesse, 1488, 1490. — Protestation à l'occasion de la visite faite du monastère de Montivilliers par monsieur maître Arthur Fillon, vicaire général du cardinal d'Amboise, 2 septembre 1500. — Commission rogatoire adressée à l'official de Rouen par l'official de Montivilliers, pour faire citer le bailli de Caux et le vicomte de Caudebec, au sujet de l'arrestation, dans le cimetière de Gueutteville, d'un nommé Huguet Dubosc, 1509. — Lettre de R. Du Fay, official de Rouen, à l'abbesse de Montivilliers, pour l'engager à se joindre au chapitre de Rouen afin de s'opposer aux prétentions des gradués, 1528. — Visite du monastère de Montivilliers par Robert Reboursel, vicaire général de l'archevêque, 1529. — Appels à l'officialité de Rouen ; appels comme d'abus.

G. 5370. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (1 imprimé).

**1735** (copie)**-1750.**— Requête et pièces pour M. l'archevêque de Rouen contre les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Montivilliers ; M. Bertin, maître des requêtes, rapporteur. Avocats M^es^ Restaut et Bocquet de Chanterenne. — Arrêt du Conseil d'État, du 5 juin 1750, qui reçoit l'archevêque appelant comme d'abus de la bulle d'exemption en faveur de l'abbaye de Montivilliers du 8 juillet 1384. — Mémoire contre l'exemption de Montivilliers, de la composition de l'abbé Cornet. — Extrait des archives de l'archevêché de Rouen. — « Mémoire présenté à M^gr^ l'archevêque de Roüen, primat de Normandie, par le s^r^ Ozenne, indultaire sur l'abbaye de Montivilliers, pour censurer l'entreprise monstrueuse de la dame abbesse du dit lieu. » — Copies de pièces concernant la juridiction spirituelle de l'abbaye de Montivilliers. — Lettre adressée à l'archevêque de Rouen par le frère de Montaigu, dominicain (Caen, 28 juillet 1726), au sujet d'une affaire qu'il avait avec le curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, pour une lettre qu'il lui avait écrite sur le pouvoir des ordinaires quant à l'approbation des confesseurs. — Lettres de l'abbesse de Montivilliers à l'archevêque de Rouen : « Je réitère mes très instantes supplications, et vous conjure de vous y laisser fléchir, en m'accordant de laisser subsister nos privilèges, tels que mon abbaye en a jouy jusqu'icy..... Je me jette de nouveau à vos pieds, avec la confiance que vos bontés jusqu'icy m'ont inspirée, vous conjurant, Monseigneur, de vous laisser fléchir par des dispositions aussi sincères que les miennes, » 1745. — Lettres de l'archevêque d'Arles au même prélat pour lui recommander sa sœur l'abbesse de Montivilliers. « Ma sœur n'a pris encore, que je sache, aucune détermination. Elle fait rassembler et examiner ses titres. Je luy ay plus d'une fois détaillé toutes les raisons qui doivent la porter à souscrire à l'accommodement proposé. Elle redoute excessivement l'improbation du public et de sa communauté, et voilà ce qui la retient, » 1746. — Lettre de Pinand, official de Montivilliers, à l'abbé Cornet, secrétaire de l'archevêque : il le prie de le faire dispenser de comparaître au synode de Rouen ; de ne point lui en vouloir de la nécessité où il se trouve de défendre l'exemption de Montivilliers ; et d'intercéder pour lui auprès de l'archevêque ; de faire conserver à M. Boulais le bénéfice de Bléville ; 22 may 1746 ; signé : « Pinand, curé d'Octeville, et, si vous le permettez, official de Montivilliers. » — Lettre de M. Le Masson, prêtre, à l'abbé Saas, chez M. Blondel, prêtre, rue des Jésuites à Rouen, 1^er^ avril 1747 : il demande qu'on lui rende les pouvoirs de confesser qui lui ont été ôtés par le prétendu grand vicaire de l'exemption, en punition de quelques discours, tenus par le dit Le Masson sur la validité de l'institution du dit grand vicaire. « Il est désagréable de dépendre de gens qui font tous les jours mille impertinences, et qui punissent, par des affronts, le premier coup de langue qui échappe contre leurs sottises. Il sera fort aisé de dépouiller peu à peu notre grand vicaire de sa juridiction. Plusieurs prestres, sur mes pas, s'adresseront à M^rs^ les grands vicaires de Rouen, pour estre approuvés. Plusieurs curés n'attendent que le moment favorable. A la première semonce, ils rentreront sous l'obéissance de leur supérieur légitime, » 1^er^ avril 1737. — Procès pour la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers entre Jean Roussel, clerc, bachelier formé en théologie, frère Jean De Laistre, religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne, licencié en droit canon, Adrien Bernard, clerc gradué aux arts, tous trois prétendant droit au possessoire dudit bénéfice, d'une part, et Mathieu Dufour, clerc, écolier étudiant en l'Université, y prétendant aussi droit ; copie

d'arrêt du parlement de Normandie, du 23 juillet 1534, en faveur du dit Dufour. — Règlement de l'archevêque de Rouen, touchant la forme des démissoires que donne l'official de Montivilliers, 12 septembre 1637. — Visite de l'abbaye de Montivilliers, par Antoine Gaulde, grand vicaire de l'archevêque, 28 avril 1667. — Sentence de l'official contre Pierre Tesnière, curé de Saint-Barthélemy près Montivilliers, qui avait manqué d'assister à la dernière calende tenue par l'archevêque à Écrainville; mandement pour faire venir le curé de Saint-Sauveur, soi-disant promoteur de l'exemption de Montivilliers; cependant les ordonnances contre le curé de Saint-Barthélemy seront exécutées, 1675. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui, par provision et en attendant qu'il ait été statué par sa majesté sur l'exemption prétendue par le chapitre de l'église collégiale de Dole, ordonne que M. l'archevêque de Besançon pourra visiter la dite église etc.,2 avril 1746.»(Imprimé).— « Justes raisons pour Robert Lemonnier, curé de Saint-Germain de Montivilliers, pour la préséance ès assemblées, processions et synodes, » qui lui était contestée par Me Guillaume Le Masuyer, curé de Sainte-Croix, 1617.— Difficulté pour un banc, auquel M. de Reaulté, sieur de Valsemont, vicomte de Montivilliers, prétendait avoir droit en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, 1695. — Requête d'un nommé Durocher, à l'official de Montivilliers, pour le rétablissement de la chapelle de Notre-Dame des Flots à Harfleur, sans date. — Suppression de fêtes en l'exemption de Montivilliers conformément au nouveau règlement de l'archevêque, 1700. — Dispense de bans pour le mariage de noble homme Louis-Georges Odoard Feudrix (le savant Bréquigny), écuyer, paroissien de Saint-Sauveur de Montivilliers, et Charlotte-Nicolle Mallet de Graville, de la paroisse Saint-Éloi de Rouen, 1er janvier 1739.

G. 5371. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1745-1749.** — Lettres adressées à l'abbesse de Montivilliers, à propos de son procès pour l'exemption : par l'archevêque de Rouen, Mgr de Saulx-Tavannes: « Je cherche à conserver à votre abbaye de l'honorifique et de la distinction, autant que cela peut être praticable, et même bien au delà de ce à quoy je consentirois, si l'affaire est portée en justice; » — « Je pensois que nous pourrions finir l'affaire de votre prétendue exemption au moyen de la conciliation que je vous proposois. Mais M. l'archevêque d'Arles m'a fait dire que vous étiez deffinitivement déterminée à la deffendre juridiquement. C'est malgré moy que j'en viens au seul parti qui me reste de l'attaquer en règle. J'auray par devers moy la consolation de n'avoir rien négligé pour éviter une pareille procédure;» — « A ma place, Madame, vous feriès de même. Vous auriés votre devoir à remplir. Je me flatte que vous êtes bien persuadée que ce n'est que ce motif qui me fait agir, et qu'il n'y a rien de personnel. Mais, persuadé intérieurement que votre droit est mauvais, j'aurois toute ma vie à me reprocher de laisser subsister, en connaissance de cause, un abus aussi monstrueux;» — par l'archevêque de Tours : « Vous n'ignorez pas quel a été le sort de la fameuse abbaye de Cluny. Nommé conciliateur par le Roy, j'avois proposé un arrangement qui conservoit à cette abbaye une décoration. Les religieux, qui avec le cardinal ne voulurent pas se soumettre à nos articles, ont tout perdu, » 20 juillet 1745; — « M. l'archevesque de Rouen réclame ses droits comme tous les évêques qui sont rentrés dans la possession de leur juridiction. Ils ne font pas le procès à leurs prédécesseurs : ils se bornent à remplir leurs devoirs, » 12 août 1745; — « Je ne peux donner à Monsr l'archevêque de Rouen un conseil que je ne recevrois pas, et que je ne serois pas disposé à suivre. Il ne faut pas vous flater : tous vos privilèges attaqués ne peuvent subsister, » 23 novembre 1745; — par le duc de Beauvillier, par MM. de la Grandville, Lescalopier de Nouras, l'abbé de Pomponne, l'abbé de Saint-Cyr, de la Roche, Gaucher. — Deux lettres dont la signature a été biffée, des 23 et 31 octobre 1725, contenant des conseils sur la conduite à tenir dans l'affaire de l'exemption : « Vous tenteriés en vain d'obtenir de la cour de Rome qu'elle prît votre fait et cause à l'occasion de l'attaque dont l'exemption de votre abbaye est menacée : il paroist que la cour de Rome a pris le party de fermer les yeux sur le projet formé d'anéantir en France tous les privilèges émanés de cette cour, et vraisemblablement cette conduite est un trait de prudence de sa part... En effet, loin que l'intervention de cette cour pût faire un motif de ménagement, de la manière dont on pense aujourd'hui en France, c'en seroit peut-être un pour exciter d'autant plus le zèle des moteurs de ce projet; » — « Je serois fort embarrassé, dans le petit nombre des avocats de parlement qui sont au fait de ces matières, de vous en indiquer un qui se chargeast de travailler dans cette affaire. Les plus capables en ce genre sont attachés au clergé, et ne voudront pas prendre party dans une affaire qui peut devenir celle du clergé, et qui est contraire aux vues de ce corps. » — Lettres écrites à l'abbé Pinand par l'abbé Rose, 1748; — par l'abbé Terrisse : « Vos mémoires ont sur ceux de M. Cornet une supériorité éclatante. Quiconque les lira sans prévention en jugera de même. Avec tout cela gagnerés-vous votre procès ? C'est ce dont je doute. On ne veut plus aujourd'hui d'exemptions; la mode en est passée; on les regarde comme des abus, et dans le fond on n'a pas grand tort. » — Lettres de MM. Masselin et Du Catelier.

G. 5372. Liasse.) — 71 pièces, papier (1 imprimé).

**1735-1752.** — Procès entre l'abbesse de Montivilliers et l'archevêque de Rouen, au sujet de l'exemption de Montivilliers. « Exposition et défense de la jurisdiction spirituelle et épiscopale de l'abbesse du royal monastère de las Huelgas, de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Burgos ; composée par l'ordre d'Isabelle de Tèbes, abbesse de ce monastère, par D. Fr. Michel Defuentès, premier professeur en théologie de l'Université de Salamanque, général de l'ordre de Saint-Bernard, évêque et seigneur de Lugo, imprimée pour la seconde fois du temps que le même monastère étoit gouverné par Marie-Madeleine de Villaroel, dame de Baça » ; traduction de la main de Bréquigny. — Minute d'une lettre de cet érudit, où il rend compte de ses démarches auprès de l'abbesse de las Huelgas. — Lettres de l'abbesse de Conversano, 1749 ; — de l'abbesse de Montivilliers, de Pinand, de dona Joseph a Carrillo, abbesse de l'abbaye de las Huelgas : « J'ay l'honneur de vous remettre l'incluse pour Madame de France, l'épouse du Sérénissime Infant don Philippe. Le Seigneur luy donne l'efficace qu'il faut, affin que M^gr^ l'archevêque de Rouen se démonte de ses chicanes ou de son obstination contre votre monastère, comme j'en prie le Seigneur, avec toute cette communauté. Il m'auroit été facile d'avoir des lettres de notre cour pour Madame de France ; mais on m'a persuadée que ma prière seroit le plus fort moyen pour votre affaire, veu la très grande affabilité et les sincères offres de la protection que Madame nous fit l'après-diné que elle entra dans ce monastère, conversant comme si elle étoit une religieuse de la même communauté, » 15 mai 1749 ; — de M. de Courmoulins, président au parlement de Normandie : « C'est par votre lettre (une lettre de Pinand) que j'ay appris le mariage de M. de Bréquigny avec M^lle^ de Crasmesnil, alliance très convenable. Je ne connais de cette demoiselle que le nom, mais je présume très favorablement de ses qualités personnelles, d'autant plus que M. de Bréquigny s'est déterminé par inclination à l'épouser. Vous voudrez bien néanmoins, dans votre première lettre, me dire quelque chose de sa personne. J'appréhende que le bien ne soit pas considérable, » Sainte-Barbe près Gaillon, 15 juin 1739 ; — de frère René-Prosper Tassin, bénédictin, Paris, 28 mai 1748 ; — de Restaut, avocat au Conseil.

G. 5373. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

**1745-1750.** — Lettres adressées à Madame de Bellefont par des abbesses qui avaient des intérêts analogues à ceux qu'elle essayait de défendre, ou par des dames dont le crédit lui avait paru utile : — sœur de Clermont, abbesse de Chelles, 28 janvier 1746 ; — sœur de Montmorin, abbesse de Fontevrault, 13 avril 1746 ; — sœur de Montmorin, abbesse de Jouarre, 29 janvier et 8 mars 1746 ; — sœur de la Rochefoucault, abbesse de Montmartre, 25 octobre 1745 ; — L.-H. de Bourbon : « Quand j'ay quelque chose à demander, c'est M. l'archevesque de Tours ; mais, dans ce cas icy, je crois qu'on ne le trouveroit pas disposé à agir contre son confrère. J'habite, comme vous sçavez, Madame, mon couvent, sans connoistre personne, et étant, je croy, connue de peu de gens. Je croy avoir éprouvé ce que je vous dit à l'occasion de l'abbaye de Noyon, que j'avais fort à cœur de conserver à cette abbaye, et je n'ay pu réussir. Il est vray que cette affaire dépendoit de l'évesque de Mirepoix, que j'ay éprouvé dans cette occasion estre cent fois pir que le cardinal. On ne se seroit pas douté de trouver plus roide et plus dur que luy, cela est pourtant ; » — de la marquise de Bellefont, 10 janvier 1746 ; — de Madame de Bellefont-Vergetot ; — de Madame du Chastellet-Bellefont ; — de Madame Mazarin-Bellefont ; — de Madame de Noailles, duchesse de Villars : « J'ay parlé à M. l'archevêque de Rouen. Il désire le bien, la paix et l'union. Il m'a dit qu'il vous avoit proposé un accommodement, et que vous ne l'aviez pas accepté. Ses raisons me paraissent sans réplique. » — Deux lettres sans signatures : « Madame Infante m'a reçüe dans la grande perfection et bien promis de prendre vivement vos intérests. J'ay choisy le moment où il y avoit peu de monde chez elle affin de la bien instruire de votre affaire ; » — « N'ayez point d'inquiétude, Madame, sur la dépense que vous me causerez. Elle sera médiocre parce que je ne suis pas assez riche pour faire travailler Natier, et que, parmi les autres, ce ne sont pas les plus chers qui attrapent mieux la ressemblance. Je tascheray d'en trouver un qui peigne ressemblant, et je serai sûre que vous excuserez la vilaine peinture, tant je compte sur vos bontés. »

G. 5374. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1745-1749.** — Lettres adressées à Madame de Bellefont, abbesse de Montivilliers, ou à M. Pinand, official du dit lieu, curé d'Octeville, par les avocats au Conseil Le Varlet et Restaut, au sujet du procès de l'abbaye et de l'archevêque pour l'exemption de Montivilliers. — Lettre de M. Le Varlet à l'abbesse : « Mon cher ami le père Duplessis est dans le dernier des chagrins : il vient de perdre une chère nièce qu'il aimoit tendrement, et qui faisoit tout son plaisir et sa satisfaction. Cette jeune enfant, de 13 à 14 ans, belle, spirituelle, et qui promettoit beaucoup, a été enlevée par une fluxion de

poitrine, » 24 décembre 1745. — Lettres de M. Restaut à M. Pinand: « Je vous suis véritablement obligé des démarches que vous avez faites pour me mettre en relation avec les deux savants bénédictins. Indépendamment de mon utilité particulière, je compte tirer de grands avantages et de grands secours de leur connoissance pour l'affaire de Madame l'abbesse. J'ai un parent aux Blancs-Manteaux, et j'y connois beaucoup Dom Morice. Mon parent s'appelle dom Jalabert. Je dois, d'un autre côté, aller dîner après ces fêtes, avec M. le curé de Saint-Sauveur, chez M. Lavocat, bibliothécaire de Sorbonne, qui veut me charger de revoir un de ses ouvrages, et qui, en revanche, me promet de me fournir des instructions pour notre affaire, » Paris, 24 décembre 1747; — « J'ay reçu le manuscrit espagnol que vous m'avez adressé, et je me dispose à en faire imprimer la traduction. Puisqu'on ne peut pas en trouver l'imprimé à Paris, il sera bon que vous fassiez venir un exemplaire d'Espagne, » 24 mars 1749; — « Vous ne m'avez pas encore parlé du jugement rendu par le Conseil d'Espagne, en 1729, en faveur de l'abbaye de Lasuelgas. Vous me ferez plaisir de m'en envoyer une copie, pour voir si nous pourrions en faire quelque usage. Je me dispose à faire imprimer séparément la traduction de l'ouvrage de l'évêque espagnol, » 2 mai 1749; — « J'oubliois de vous dire que j'ai remarqué, dans le plaidoyer de M. Talon, concernant le procès d'entre M. Bossuet et l'abbesse de Jouarre, qu'il n'étoit rien moins que favorablement disposé pour les exemptions en général, et surtout pour celles des abbayes de filles, malgré la confirmation de celle de l'abbesse de Fontevrault. Je suis surpris que l'écrivain de M. l'archevêque ne se soit pas prévalu de bien des endroits de ce plaidoyer. Vous êtes dans l'erreur si vous croyez que les belles-lettres entrent pour quelque chose dans mes occupations. Il y a bien des années que les affaires multipliées de ma profession ne me permettent plus de m'y appliquer. Je n'ai pas même le temps de travailler à la 6e édition de mon ouvrage (sa Grammaire), qui manque absolument depuis plusieurs mois. Jugez de là si je m'occupe bien agréablement. Mais il est certain au moins que je le fais avec tout le zèle et toute l'attention dont je suis capable pour la défense de ceux qui me confient leurs intérêts, » 3 juin 1739. — La plupart des lettres de Restaut sont munies de son cachet : une bande représentant des *rets* et deux *Tau*.

G. 5375. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1745.** — Lettres écrites à l'abbesse de Montivilliers ou à l'abbé Pinand, au sujet de l'affaire de l'exemption, par Dom Hervé Boissel, prieur, Dom René-Prosper Tassin, et Dom Charles-François Toustain, religieux de Saint-Ouen de Rouen, 1745. — Lettre de Dom Tassin : « N'y eût-il que la reconnaissance due aux princes et aux prélats qui ont accordé à votre église un si beau privilège, vous ne pouvés l'abandonner. Outre qu'il n'a rien d'odieux, puisqu'il émane originairement de l'autorité archiépiscopale, il est apuyé par des titres incontestables. » — Autres lettres de Dom P. Boucher, prieur, et de Dom Gérard de Nayville, religieux de Fécamp. — Six lettres de Dom Toussaints Duplessis, datées de Saint-Germain des Prés : « Nous vivons dans un temps très défavorable aux privilèges des monastères. Par conséquent il faut gagner du temps et tirer en longueur ; » — « La cour de Rome eût fait votre affaire, il y a deux ou trois cens ans, mais le temps est passé. On ne connoit plus cette justice-là en France. Ce seroit un coup d'épée dans l'eau. J'ose vous demander en grâce de ne me nommer en rien. M. l'archevêque de Rouen n'est déjà pas trop mon ami; vous l'envenimeriez davantage, s'il savoit que je me mêle de cette affaire. » — Renseignements fournis par l'abbesse à Dom Duplessis pour le XIe volume du *Gallia Christiana*.

G. 5376. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1745-1749.** — Lettres ou copies de lettres de l'abbesse de Montivilliers ou de l'abbé Pinand concernant l'affaire de l'exemption. — Lettre de l'abbesse à un archevêque (probablement l'archevêque de Tours): « J'ay receu la lettre dont vous m'avez honorée, avec le projet de conciliation y joint. Ce projet m'annonce que M. l'archevêque de Rouen veut attaquer l'exemption dont jouit mon abbaye depuis un grand nombre de siècles. Cette nouvelle, je vous l'avoue, a été pour moy un coup de foudre. Pourquoi ce prélat envie-t-il à une maison qui lui a toujours témoigné tant de soumission et de respect, un privilège qui ne fesoit point d'ombrage à ses prédécesseurs? » — Lettre de la même à Mgr de Saulx-Tavannes : « Qu'il me soit permis de réclamer votre charité compatissante en faveur de Madame de Sebeville, ma devancière et ma bienfaitrice, plus que nonagénaire, pour qui le dépouillement que vous proposez seroit un véritable coup de poignard. » — Lettre de M. Pinand à M. Ribard à Rouen, pour le prier de lui dire son avis au sujet d'une lettre qu'il se proposait d'adresser à l'abbesse de las Huelgas.

G. 5377. (Liasse.) — 335 pièces, papier.

**1532-1764.** — Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, pour obtenir banc ou sépulture en l'église Saint-Sauveur : — par maître Robert Lemaire, fils et hé-

ritier de défunt maître Nicolas Lemaire, en son vivant, enquêteur pour le Roi en la vicomté de Montivilliers, ayant puis naguères épousé Barbe Faucon, fille et héritière de défunt maître Guillaume Faucon, procureur du Roi en l'Élection du dit Montivilliers et aussi héritière de défunt maître Guillaume Carteron, en son vivant, official : il demande permission « de faire asseoir un petit banc en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de l'église neuve de Saint-Sauveur, pour y asseoir la dite Barbe, sa femme, à ouyr le divin service, en considération que c'est la place de ses ancestres, et qu'ilz ont esté tous inhumés en la dite chapelle; aussy que le dit deffunct Carteron a omosné la vitre figurative de la vie de monsieur Saint-Jean-Baptiste, laquelle est de présent en la dite chapelle, ainsi qu'il appert par la soubscription d'icelle vitre ; » — par Jean Du Bosc, notaire royal en la ville et vicomté de Montivilliers : il demande qu'il lui soit permis « de faire asseoir ung scabeau ou pierre, en la vieille nef, sous les grandes orgres,» 1579; — par Guillaume De Caumont, licencié en lois : il prétend avoir droit, à raison de la maison où il réside, « d'avoir place en l'église Saint-Saulveur, pour asseoir sa femme près le pillier de Saint-Sébastien, auquel lieu il avoit intention faire mectre une petite chaire pour asseoir icelle sa femme.»

G. 5378. (Liasse.) — 254 pièces, papier.

**1537-1728.** —Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers pour obtenir banc ou sépulture en l'église de Saint-Sauveur : — par Marguerite Vyard, veuve de défunt Guillaume Vymarc, en son vivant, bourgeois, marchand, demeurant au dit lieu : elle demande « de faire assoer une tombe de pierre sur laquelle estoit engravé ung tableau de cuyvre, dedens lequel estoient engravés et escripts poultraictz et noms de Richard et Nicollas dictz Vymarc, père et fils, pour servir de mémoire des dictz deffuntz dessus la fosse en laquelle ilz avoient esté inhumez, » sans date ; — par Nicolas Grouard, avocat : il demande « à faire réédifier et asseoir une petite basse chère, tabouret ou pierre, au lieu et place où a de coustume de soy mettre et assoir Anne Haquet, sa femme, fille de deffunt noble homme maître Jehan Haquet, près d'un pilier où l'on faisoit la recette des pardons,» sans date ; — par Jean Viger, prêtre, natif de Montivilliers et chapelain ordinaire de l'église Saint-Sauveur : il demande la charge de joueur des orgues, vacante par le décès de Pierre Boullenc, 1602 ; — par Nicolas Deschamps, écuyer, conseiller et premier avocat du Roi ès sièges de bailliage et vicomté de Montivilliers : il demande « à Madame qu'il lui plaise lui concéder la séance pour la damoiselle sa femme, enfants et famille, en la grande nef de l'église, joignant et autour du second piller de la nef, auquel, d'un costé, est le banc des pardons, et à ceste fin luy permettre faire attacher et poser un banc clos et fermé de 3 pieds et demy de large et long de viron 6 pieds, » 1605.

G. 5379. (Liasse.) — 303 pièces, papier.

**1629-1699.** — Requêtes adressées aux religieuses de Montivilliers pour obtenir la permission d'enterrer en l'église Saint-Sauveur de cette ville : Pierre Diacre, 1er avocat du Roi au bailliage et vicomté de Montivilliers ; — Louis-François Lemasson, fils d'Adrien Lemasson, lieutenant du bailli de Caux au siège de Montivilliers, 1629 ; — l'enfant d'Antoine Deschamps, écuyer, sieur d'Escures, lieutenant criminel en la vicomté de Montivilliers, 1630; — Nicolas Deschamps, avocat du Roi au siège de Montivilliers, 1632 ; — Jeanne Michel, femme de Jean le Sauvage, avocat et 1er échevin de Montivilliers, 1688; — Marguerite Gueroult, fille de Guillaume Gueroult, sieur du Verdré, lieutenant général civil et criminel au siège présidial de Caux, 1698.

G. 5380. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

**1705-1763.** — Requêtes adressées aux religieuses de Montivilliers, pour obtenir permission d'enterrer en l'église de Saint-Sauveur de la dite ville : M. Glier, lieutenant en l'amirauté du Havre ; — Charlotte de Bailleul, femme de Jacob Le Roux, sieur de Touffreville, 1701 ; — Charlotte de Canouville, veuve de messire Hector Desmares, chevalier, sieur de Tournay, 1706 ; — Marie-Anne-Élisabeth Claude, fille de Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers, 3 février 1716 ; — Anne Delahaye, veuve de Georges Feudrix, 11 août 1736; — Louis-Georges Feudrix, précité, 1er avril 1742 (la demande est faite par son fils Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de Bréquigny, demeurant à Montivilliers) ; — messire François de Bouriol, sieur des Lombars, ancien commandant au régiment Royal-Comtois, 1742 ; — Louis de Beaunay, 1753; — Françoise de Beaunay, épouse de M. Guillaume Guerout, écuyer, sieur du Verdré et d'Étainhus, ancien lieutenant général au bailliage du pays de Caux, 1756 ; — Louis de Poriot, lieutenant au régiment de Touraine, 1756 ; — Nicolas-Alexandre de Beaunay d'Englesqueville, 1757.

G. 5381. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 79 pièces, papier (2 imprimés).

**1760-1775.** — Constestations au sujet du droit de disposer des bancs et des frais de leur réparation entre les religieuses de Montivilliers et les trésoriers et paroissiens de Saint-Sauveur du dit lieu. — Procès porté au parlement. « Réponse à griefs que présentent à nos seigneurs du parlement, en la IIe chambre des Enquêtes, les dames Abbesse, Prieure et Religieuses de l'abbaye royalle de Montivilliers, intimées en appel et incidemment appelantes; contre les sieurs trésoriers, propriétaires et habitans de Saint-Sauveur de Montivilliers appelants de sentence rendue au bailliage du dit lieu le 11 novembre 1767 et intimés sur l'appel incident. » (Imprimé). — « Observations pour les dames Abbesse, Prieure et religieuses de l'abbaye Royale de Montivilliers. » (Imprimé). — « Griefs et moyens d'appel que mettent et donnent devant nos seigneurs de parlement, en la seconde chambre des Enquêtes, les trésoriers, propriétaires et habitants de Saint-Sauveur de Montivilliers, appelants de sentence rendue en bailliage à Montivilliers, le 16 novembre 1767. » — Lettres de l'avocat Langlois de Louvres, de M. Le Sens de Folleville, conseiller au parlement, au sujet de cette affaire. — Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, à l'effet d'obtenir concession de bancs en l'église de Saint-Sauveur, les dites requêtes souscrites par la dite abbesse, 1775.

G. 5382. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier.

**1585-1788.** — Procès pour les sépultures en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers entre les trésoriers et paroissiens de cette église et les religieuses de Montivilliers. — Sentence rendue sur un haro crié par M. Louis de Grouard, avocat du Roi, tant pour lui que pour damoiselle Anne Haquet, sa mère, « pour empêcher que le carreau de la chapelle de Saint-Sauveur fust levé et en icelle fait aucune fosse pour inhumer le corps de Me Guillaume Le Seigneur, par laquelle il est dit à tort le dit haro crié, et, vû le consentement de la dame abbesse, que le corps sera inhumé dans la chapelle sans attribution d'aucun droit à aucune des parties, » 6 février 1585. — Preuves du droit et possession des curés de Saint-Sauveur en l'église de l'abbaye et de leur juridiction sur les domestiques y demeurants. — Extraits des registres mortuaires. — « Extraits des registres des choses mémorables et dignes de remarque qui sont arrivées en l'abbaye de Montivilliers, le 1er commençant au mois de février 1601 et finissant au mois de mars 1660, et le second commençant au mois d'avril 1660 et finissant au mois d'avril 1733. » — Acte du 17 mai 1637, constatant la présence à Montivilliers d'Anne de Gonzague, fille de S.A.S. de Mantoue, marraine d'Anne, fille de Robert Le Baube. — Sentence de M. Michel-Joseph Savary, official de Montivilliers et curé d'Octeville, rendue sur le réquisitoire du promoteur, ordonnant que, conformément au règlement pour la sépulture des corps, homologué au parlement le 29 mai 1781, on enterrerait en l'église Saint-Paul de Rouen seulement les ministres du saint autel et ceux d'entre les laïques qui se trouveraient autorisés à y être inhumés par leurs titres ou par la qualité de bienfaiteurs; qu'on donnerait à la fabrique ou trésor au moins 30 livres; que les corps seraient enfermés dans un cercueil et mis dans une fosse d'au moins 4 pieds de profondeur, 1788.

G. 5383. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1532-1722.** — Procès pour empêcher l'établissement de prêches et d'écoles protestantes à Montivilliers. — Déposition de maître Guillaume De la Champagne, « l'un des anciens advocats et bourgeois de la ville de Moustiervillier, aagé de 80 ans ou environ; dict qu'il a veu le commencement des premiers troubles advenus en ce pays pour le différent de religion. N'a veu ceulx de la religion prétendue refformée faire faire presche avec ministre ou autre chez Robert Viard... Ont un lieu et place pour faire l'exercice de leur religion au manoir seigneurial de Bévillier et une forme de temple, » vers 1609. — « Bref mémoire pour deffendre, soubz l'advis du sieur Conseil, sur l'assignation faite à la Chambre de l'édict au procureur scindic des habitans de Montivilliers, instance des personnes faisant profession de la religion prétendue réformée habitans en la dicte ville de Montivillier. » — Supplique pour Jean de Larrey, écuyer, avocat, demeurant à Montivilliers, stipulant, tant pour lui, que pour les autres habitants de la dite ville faisant profession de la religion et pour François Poncet, maître d'école. — Sentence contre Jacques De la Haize, de la paroisse de Villainville, qui était venu tenir écoles publiques à Montivilliers sans autorisation, et bien qu'il fût de la religion prétendue réformée, 1603. — Divers mandements et sentences de l'officialité de Montivilliers.

G. 5384. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 39 pièces, papier (1 imprimé).

**1434-1639.** — Long mémoire, en forme de rouleau, concernant un procès entre les religieuses de Montivilliers

et les paroissiens de Saint-Sauveur, au sujet de l'ouverture des portes de l'église, 1434. — « Ensuivent les articles sur lesquelz les religieuses abbesse et couvent de Monstierviller requéroient, à monsr le vicomte de Caudebec ou son lieutenant commissaire du Roy en ceste partie, les tesmoingts par elles produicts estre inquis et examinés contre Jehan Hacquet, les curés, trésauriers et paroissiens de Saint-Sauveur du dict Moustiervillier, » 15e siècle. — « Articles touchant la clausion de la porte, » vers 1525. — « Procès verbal contre les parroissiens de Saint-Saulveur faict par Monsr Postel (conseiller au parlement), commissaire sur quelques atemptatz » commis au préjudice des religieuses, 1522. — Arrêt du parlement qui fait défense aux dits paroissiens de faire sonneries plus longtemps qu'il n'était réglé par l'usage, 1526. — Sentence de l'autorité séculière faisant défense à toutes personnes de vendre ni de charrier pour apporter leurs denrées les jours de fêtes et de dimanches, 1550-1615. — Autres sentences contre les bourgeois de Montivilliers, pour avoir joué dans la halle, jeté des pierres dans l'enclos de l'abbaye, tiré sur les pigeons et fait des immondices contre les murs du cimetière ou de l'abbaye, 1548-1601. — Procès au Conseil d'État au sujet d'irrévérences et d'insolences commises par des bourgeois de Montivilliers le jour de la Fête Dieu. — Plaintes de Louise de l'Hospital, abbesse de Montivilliers ; — de François Du Bosc, curé de Saint-Sauveur, doyen et official de l'exemption du dit lieu : ils exposent « les désordres et abus qui se commettoient le jour et feste solempnelle du Saint-Sacrement par ung fort grand nombre de personnes téméraires, gens de néant et débauchez, qui, avec masques aux visages, en habits dissolutz, desguisez et difformes, avec armes et tambours, marchoient, tout le jour et la nuict subséqutive et mesme précédente d'iceluy, par les rues du dit Moustiervilliers avec esmotions publiques, actions insolentes, battants et frappants les uns et les autres, se meslantz ainsy pesle-mesle avec la procession solempnelle qui se faict le dit jour, entrantz dans l'esglise, ainsi masquez, sonnettes en leurs jambes. » — Lettre de Brissac aux bourgeois de Montivilliers : « J'ay empesché que on ayt rapporté tout cela au Conseil, et par ainsy que les couppables n'ayent eu le chastiment qu'ilz eussent trop bien mérité... J'ay chargé M. de Craville d'aller, incontinent ma lettre receue, à Montiervillier pour vous dire le grand tort que vous vous faictes de vous gouverner ainsy. Vos animositez sont trop recongnues icy, et m'asseures que le cœur en seigne aux gens de bien de vostre ville, et est une grande honte de faire mesler des masques, des diables et des danseurs de sonnettes avec le Saint-Sacrement, » Paris, 10 juillet 1605. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville ; — réparation donnée aux religieuses; poursuites abandonnées, 1604-1605. — Arrêts du parlement, l'un, du 16 septembre 1608, contenant défenses de porter armes, masques et habits déguisés aux jours de fêtes à Montivilliers ; — l'autre, du 11 oct. 1608, défendant aux habitants de la même ville « de faire ni commettre à l'avenir aulcunes insolences, momeries et représentation de personnages et théâtres publics. » — Consultation des docteurs de la faculté de Paris (N. Isambert, G. Froger, J. Charton, R. Duval, M. Grandin) ; — des avocats Camus et de Sainte Marthe, touchant l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'abbaye de Montivilliers, 1639.

G. 5385. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

**1522-1765.** — *Injunctiones, precepta et inhibitiones facte et publicate in sinodo juridictionis et exemptionis Monasterii Villaris celebrata, per dominum decanum, in capella abbatiali dicti loci Monasterii Villaris, anno Domini* 1522, *die martis post festum Trinitatis* 17a *junii. — Precipitur vobis, curatis et vicariis, quatinus habeatis librum qui manuale dicitur... etiam habeatis registrum excommunicatorum et absolutionum eorum ne inter parrochianos jurgium aut scandalum oriatur. — Item precipitur et injungitur vobis omnibus, curatis et vicariis, quod habeatis registrum testamentorum parrochianorum vestrorum, hujusmodique testamenta afferatis infra mensem post obitum illorum, ut approbata et reprobata videri possint, sub suspensionis et centum solidorum (pena), et quod, sub eisdem penis, habeatis registrum hujusmodi infra quindenam magistro testatorum et intestatorum curie nostre exhibere et afferre. — Item precipitur vobis ut habeatis registra infantium per vos baptizatorum, inserendo inibi nomina patrum et matrum necnon patrinorum et matrinarum.* — Autres instructions synodales de 1526, de 1528 : « *Item quod moneant, sub penis canonicis, omnes et singulos suos parrochianos de solvendo ecclesie sanctimonialium hujusce cenobii denarium, per eos debitum et die martis post festum Penthecostes solvi consuetum, singulique denarios sue parrochie recipiant et post, finita processione, nobis afferant* » ; — de 1529 : *Item injungit hec synodus omnibus curatis et vicariis ut, singulis diebus dominicis, in prono missarum parrochialium, precepta dominica ac sancte matris ecclesie publicare habeant, et, si sint aliqui de heresi aut errore suspecti aut scandalizati, qui contra orthodoxe fidei nostre religionem aut ecclesie canones, decreta et ordinationes male sentiant, nobis denuncient, sub pena emende* ; — de 1531 : *Moderna et presens statuit et injungit synodus omnibus et singulis curatis et vicariis... ut matrimoniorum per eos in ecclesiis suis celebrandorum registra veraciter faciant, eorumque copiam synodatim nobis afferre habeant,*

*sub penis suspensionis a divinis et emende arbitrarie;*— de 1532-1535, de 1537, de 1543, de 1550, de 1553, de 1564 : *Item cum de jure, vel potius de communi ecclesie consuetudine, jam diu decretum sit matrimonia minime celebrari nisi temporibus a jure statutis, tribus bannis per tres dies dominicos continuos prius solemniter factis, nichilominus, propter scismata aut opinionum diversitates, que antea orta sunt, hec laudabilis et approbata consuetudo pene abrogata existit. Eapropter, eam renovando et continuando, hac presenti constitutione synodali inhibemus, singulis curatis et vicariis ne in futurum hanc violare seu contra eam attentare quis eorum presumat, sub penis carceris et emendis et aliis penis a jure statutis. Et quia bella ac seditiones propter opinionum et heresium diversitates que hucusque in hac patria orta sunt, nonnulla nostre juridictionis templa aut sacella demolita seu diruta fuerunt ac ita demolita quod in his nullum a duobus annis vel circiter divinum servitium in eisdem celebratum fuerit, presens injungit synodus omnibus et singulis curatis et cappellanis, seu eorum vicariis, ut citius quam fierit poterit, ad minus infra quindecim dies, se in suis beneficiis recipere habeant, ibidem divinum servitium celebrare sub penis a jure statutis. Quod si ita dirupta vel polluta fuerint ut minime in eis celebrari deceat, id domino promotori denunciare habeant ;* — de 1566, de 1576, de 1609 : Ordre à tous les curés de produire, au greffe secrétarial, les statuts des charités et confréries ; aux régents et maîtres d'écoles, d'obtenir des lettres d'approbation ; défense aux curés de permettre d'attacher dans leurs églises des bancs, ou ceintures de deuil ou armoiries, à moins du consentement de l'abbesse. — Ordonnances particulières publiées en assemblées synodales, 1607, etc...— Mandements du vicaire général et official ordonnant des prières dans les églises de l'exemption, 1722 — 1747. — Ordonnance conforme à l'ordonnance de l'archevêque, du 17 mai 1762, qui fixait la translation de la fête et office de Saint-Romain au 3e dimanche d'octobre. — Formule pour les vœux du baptême aux premières communions.

G. 5386. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

**1444-1588**. — Procès pour crimes en l'officialité de Montivilliers. — 1444, frère Guillaume Poudremont, religieux de la charité de Notre-Dame sous la règle de Saint-Augustin, rendu à l'officialité par le comte de Schrosberi, capitaine d'Harfleur ; venait du couvent de Senlis ; avait apporté à frère Richard Barbes, soi-disant prieur de la maison d'Harfleur, une cedule contenant *mirabilia et frivola*, qui devaient arriver au mois de septembre 1444. *Dicit quod quidam nauta ville Deuppe, nuncupatus Cronier, existens extunc Parisius, sibi tradiderat, qui venerat de novo de partibus Loteringie, ubi erat, ut dicebatur, rex Francie, et inibi tradita fuerat eidem. Interrogatus qua de causa apportaverat ipsam cedulam ville Harefloti, dicit quod ignoranter hoc fecit, nec ad aliquem finem male intendebat, ut asseruit per ejus fidem et sub voto sue religionis. Verumptamen dicit quod intendebat restituere ipsam cedulam ipsi Le Crognier, commoranti Deppe. Interrogatus utrum publicavit ipsam cedulam seu legi multis fecit, dicit quod non, nec eciam nullam fidem adhibet in eam, neque adhibuit et credit quod eclipsis solis et lune est quid naturale, neque est mirandum de contentis in dictis litteris, maxime de aliquibus.* » — 1525, procès contre Jean Dupont, prêtre de la paroisse de la Caude, au diocèse de Lisieux ; promu au sacerdoce par Nicolas, évêque de Véry, suffragant de l'archevêque de Rouen. François de Fourmentin, seigneur de Collemoulins, le reçut dans sa maison pendant un an, *ante pestem que ultimo viguit apud Hareflotum*, pendant lequel temps il célébrait la messe, tant dans la chapelle de Fourmentin, que dans la chapelle de la Couldre en l'église d'Harfleur; « fut aussi commis par les frères de la confrérie de Saint-Sébastien d'Harfleur pour célébrer la messe pour les frères de la dite confrérie qui décéderoient. »— « Information faicte par nous Adam Deschamps, licencié en loix, lieutenant, eu siège d'Espouville et ès parties d'envyron, de monsieur le bailly de Longueville, pour le faict de la mort de deffunct Gillet Gabart, que l'en disoit avoir esté tué par Denis de Bavent. » — 1545, procès devant Nicolas Lemaire et Robert Prudhomme, enquêteur pour le Roi en la vicomté de Montivilliers, à la requête de Philippe Brachon, écuyer, sieur de Bévilliers, stipulant pour Raoulin Surplis, son berger, contre l'un des gardes et forestiers des Hallates. — 1558, contre frère Guillaume Bavent, de l'ordre de Saint-Augustin de Rouen, *qui sermones quadragesimales fecerat in ecclesia parrochiali de Harfloto... in quadragesima novissime lapsa, plures propositiones predicaverat scandalosas, erroneas et male edificantes; plurima conventicula secreta et conciliabula occulta fecerat; plures libellos erroneos disperserat, in maximam nostre sancte matris ecclesie injuriam et scandalum.*

G. 5387. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1609-1728.** — Procès pour crimes en l'officialité de Montivilliers. — 1610, Nicolas Le Clerc, clerc de l'église d'Épouville, poursuivi à la requête de maître Gervais Goullay, prêtre, curé de la dite paroisse, pour le scandale commis par le dit Nicolas Le Clerc.« Demeure constant que

le dit Le Clerc, contre sa profession, a souvent joué aux dez, nonobstant les deffenses qui lui en sont faictes par les constitutions synodales de cette juridiction, et non content, oublieux et ignorant de l'honneur et du respect qu'il doit à son curé et pasteur comme à son père spirituel, l'a, comme un autre Cham, vilipendé, mesprisé et indignement et scandaleusement repris en présence de tous ses autres enfans, ses parroissiens, et avec parolles, sales et indécentes à son habit, a secoué le joug de l'obéissance qu'il luy debvoit. » — 1626, poursuites contre Nicolas Hébert, curé de Fontenay, «lequel se seroit tant oublié de son debvoir de pasteur et du soin qu'il doibt avoir de ses ouailles, que, depuis quelques jours, il auroit laissé mourir une pauvre fille nommée Robine, sans lui administrer aucuns sacrements de pénitence, eucharistie ny d'extrême onction, encore qu'il en eust esté bien et deuement requis et adverty ; — qu'il auroit permis que la dite Robine eust esté portée en terre dans un beneau, sans estre assistée d'aucun ecclésiastique, ny son convoy honoré de croix, de bannière ny d'aucun luminaire, mais auroit esté inhumée, dans le cimetière de la dite paroisse de Fontenay, par un pauvre homme laïque, sans aucunes prières et suffrages ecclésiastiques, au grand scandalle de tous les habitans de la dicte paroisse.»

G. 5388. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

**1535-1691**. — Informations, sentences de l'officialité de Montivilliers au sujet d'affaires criminelles; pièces classées par paroisses : Fontenay, Gueutteville, Harfleur, Sainte-Croix, Saint-Germain et Saint-Sauveur de Montiviliers, Rolleville, Saint-Barthélemy, Saint-Martin du Manoir. — Fontenay; le curé Nicolas Hébert prévenu de ne pas faire le catéchisme toutes fois et quantes qu'il a été reconnu être nécessaire, 1623. — Gueutteville; le jour de la Pentecôte, tumulte dans l'église par le fait d'un nommé Vivien Laudoys qui avait attaché des étoupes et des hannetons au dos d'un nommé Ridel, 1535. — Harfleur; émotion populaire, au moment où l'official allait visiter et bénir le tabernacle de l'église de cette ville, 1672, — Montivilliers (Saint-Sauveur) ; chapelain accusé de tenir maison ouverte à des joueurs de dés et de cartes, 1609.

G. 5389. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1501-1593**. — Procès pour mariages en l'officialité de Montivilliers : — « *Advertere*. Pour suplier à Mons^r^ le doyen avoir esgard à ce qui est faict au procez d'entre Nicolas Auger et Mariecte Desmoulins, spécialement pour garder le bon droict que la dicte Marguerite ha, et, combien qu'il ne soyt par les actes conclud par icelle que à la prendre en mariage et prendre l'enfant, si esse qu'elle entend que, en cas qu'elle tumbast de sa cause pour le mariage, il Auger soyt tenu à prendre l'enfant et payer la défloration avec intérest, qu'elle estime à 60 livres, sauf la modération de justice. *Advertere* aussi que comme la dite Mariecte estoyt en la grande doulleur d'enfantement, elle auroyt esté adjurée par la sage-femme de dire à qui estoyt l'enfant, et qu'elle estoit au péril de mort, et aussi qu'elle ne pourroit estre délivrée sans dire à qui appartenoyt l'enfant: a juré que jamais aultre homme n'a eu congnoissance charnelle d'elle, fors le dit Auger, » 1569. — Traités de mariage.

G. 5390 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 136 pièces, papier.

**1605-1648**. — Procès pour mariages en l'officialité de Montivilliers. — Mariage célébré en la chapelle Saint-Jacques de l'hôpital d'Honfleur, entre Antoine Lenfant, d'Octeville, et Jeanne Mouton, 14 novembre 1642. — Lettre de Jacques De Launay, datée de Québec, 26 octobre 1646, adressée à sa femme Jeanne Mouton, pour la prier de venir le trouver à la Nouvelle France sur les vaisseaux qui devaient partir au mois d'avril : « Nous vivrions ici, dit-il, fort paisiblement ensemble. » — Lettre du Père Claude Quantin, de la Compagnie de Jésus, datée du collège de Clermont, 7 février 1647, adressée au curé d'Octeville, pour le prier de voir la dite Mouton et de l'exciter à écrire à son mari : «Les lettres pourroient être adressées au père Seguiran qui demeure au collège de Rouen, qui les enverroit à la Rochelle où le père Quentin devoit s'embarquer pour se rendre à Québec.» — Lettres du Père Charles Lallemant (Paris, 9 février 1646), et du Père François de Bargon, supérieur de la résidence de Pontoise (Pontoise, 21 février 1646), relatives à la même affaire.— Libelle pour Colette Vincent, à l'encontre de Jean Dubois, jeune homme non marié ; citations d'Ovide, d'Aristote, de Cicéron, de Tite-Live, etc..., 1606.

G. 5391. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

**1650-1702.**—Procès pour mariages en l'officialité de Montivilliers. — Vérification de bulles de dispense pour cause de consanguinité, obtenues par Jean Le Picard, écuyer sieur de Sainte-Marie, fils de Jean Le Picard, écuyer, sieur de Breuillet, et par Élisabeth-Marie Le Seigneur, fille de feu Pierre Le Seigneur, sieur de la Chapelle, et d'Anne Le Page, 1668. — Sentence de l'official de Rouen confirmative d'une sentence de l'official de Montivilliers, rendue pour cause de mariage entre Jean Gueroult et Antoinette Cavelier, 5 avril 1672.

G. 5392. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1597-1735.** — Copie de l'absolution et dispense donnée à maître Nicolas Le Franc, prêtre en l'exemption de Montivilliers, par Alexandre, cardinal de Sainte-Praxède, légat en France, pour l'irrégularité que ce prêtre avait encourue par le fait d'avoir célébré la messe avant l'âge compétent, 1597. — Modèle de démissoire donné par l'archevêque de Rouen; de sa main : «Montivilliers, au cours de notre visite, » 12 septembre 1637. — Certificats de bonnes vie et mœurs en faveur de clercs aspirants aux ordres, 1700-1724. — Certificat de M. Auber, curé de Saint-Martin-du-Manoir: il a administré les sacrements à plusieurs personnes de la nouvelle opinion qui avaient abjuré entre les mains de l'évêque de Rosse et du doyen de Montivilliers: Eustache Le Blond, prêtre, Nicolas Le Sage et sa femme, Louis Labbé, sa mère et sa femme, 1586. — Abjuration de Marie Andrieu, 1691. — Permission donnée par l'abbesse de Montivilliers au grand vicaire de faire la levée du corps de feu M. Savary et de le conduire à travers l'église de Saint-Sauveur, jusque dans l'église abbatiale où se fera l'inhumation, 12 décembre 1735.

G. 5393. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 31 pièces, papier, 1 sceau.

**1701-1763.** — Requêtes à l'effet d'obtenir dispense pour cause de consanguinité; informations transmises à l'official de Montivilliers; dispenses accordées. — Bref de dispense accordé à François Jouen et à Françoise De la Motte, 1729. — Sceau plaqué de l'officialité de Montivilliers.

G. 5394. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

**1636-1750.** — Certificats de publications de bans de mariage adressés par les curés de l'exemption de Montivilliers à l'official de la dite exemption. — Bans de mariage entre Pierre Blondel, écuyer, et Anne-Marie Dumouchel, de Notre-Dame de Lillebonne, 1682 ; — entre Jacques Dicquemare, du Havre, et Marguerite Le Mennessier, 1690; — entre Charles Deschamps, chevalier, du Havre, et Anne Le Chevalier, 1691 ; — entre Charles-François-Alexandre Baiart, écuyer, du Havre, et Bonne-Félice-Françoise Kadot de Sebeville, 1701 ;—entre Jean-Baptiste-David Yvard, lieutenant général de police et ancien vicomte de Montivilliers, âgé de 28 ans, et Louise-Cécile Philippe, 1750.—Permission donnée par M. Diacre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, et par M. Fontaine, curé de Saint-Germain de la dite ville, à M. Jean-Baptiste de Reaulté, sieur de Valsemont, lieutenant général de police à Montivilliers, et à M^lle^ Anne-Françoise de Beaunay, de se marier en tel lieu et devant tel prêtre qu'il leur plairait, 1705.

# CHAMBRE DU CLERGÉ, BUREAU DES DÉCIMES

## DU DIOCÈSE DE ROUEN.

G. 5395. (Registre.) — Grand in-folio, 66 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1600.** — « Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les depputez du clergé de France tenue en ceste ville de Paris, ès mois de may, juin et juillet mil six cens, pour l'audition des comptes de maistre Philippes de Castille recepveur général du dit clergé, des décimes des années 97, 98, compte des Rhodiens et fraiz des assemblées. » Parmi les députés, Guillaume Péricard, conseiller au parlement de Rouen, abbé de Saint-Thaurin et doyen de l'église de Rouen. — « Vendredi 9 juin, le sieur abbé de Saint-Thaurin, doyen de l'église de Rouen, auroit remonstré qu'à la lecture du procès-verbal on auroit nommé le sieur Séguier, doyen de l'église de Paris, devant luy, et demande que son rang luy feust gardé, pour estre doyen d'une église métropolitaine, et le dit sieur Séguier d'une cathédralle seulement, lequel sieur Séguier auroit respondu que c'estoit une assemblée ecclésiastique, où en toutes les dignitez esgalles on auroict seullement eu esgard à la provision et réception; requéroit qu'on lui gardast son droict, suivant tant de préjugez qui s'en estoient ensuiviz ; sur quoy, après que le sieur Gillot, aussy doïen de l'église de Langres, se feust joinct à la dicte requeste et requis que l'antiquité de sa réception luy feust confirmée, auroit esté ordonné qu'on auroit esgard seullement à l'antiquité de la provision et réception, selon laquelle les dictz sieur Séguier et Gillot, comme plus antiens, précéderoient sans préjudice du droict et prérogatives des provinces. » — 16 juin, secours aux sieurs Henri Constable, gentilhomme anglais, et Pierre Le Roy, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée. — 24 juillet, pension de 400 livres à Jacques Johnstobon (sic), gentilhomme anglais, ministre converti, qui avait fait abjuration entre les mains du grand pénitencier de l'église de Paris. — 29 juillet, pension de 200 livres à maître Victor Cahier (sic), autre ministre converti. — Copie collationnée à l'original par M^r^ A. Le Blanc, secrétaire de l'assemblée.

G. 5396. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, relié en parchemin.

**1602.** — « Procès-verbal de l'assemblée générale du

clergé de France tenue à l'hôtel épiscopal de la ville de Paris, pour procéder à l'audition, examen et clôture des comptes de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé de France.» — Parmi les députés : Jean Fortin, docteur en la faculté de théologie à Paris, grand doyen de l'église d'Avranches, François Cabart, grand archidiacre de l'église de Rouen, conseiller du Roi en sa cour de parlement du dit Rouen. — 30 mai, « le promoteur auroit remonstré que, le siège épiscopal du Mans vacquant, ung nommé Ourseau auroit obtenu provision du Roy de l'officialité, le prétendant vacquer en régalle, ce qui est de très dangereuse conséquence, et que partant il y auroit eu appel interjecté comme d'abus par le chapitre de l'église cathédralle du dit lieu en la court de parlement de Paris, auquel appel le dit chapitre désireroit qu'il pleust à l'assemblée avoir agréable que les agens du clergé se joignissent, pour le grand intérest que le dit clergé peult avoir à des ouvertures sy pernitieuses; sur quoy auroit esté advisé que les dits agens se joindroient au dit procès, au nom de tout le clergé, et feroient les poursuittes nécessaires, aux fraiz du dit diocèse du Mans. » — 3 juin, « messire Pierre de Réveilles, abbé d'Aurillac, vicaire général de Mgr l'archevesque de Narbonne, auroit présenté une lettre de Mgr le cardinal de Joyeuse, en datte du 30e mars 1602, par laquelle il escrivoit qu'il auroit esté depputé de la province de Tholouze pour se trouver en ceste assemblée, et qu'il avoit beaucoup de regret de n'y pouvoir assister, ayant reçu commandement exprès de sa majesté pour l'aller promptement servir à Rome. » — 3 juillet, « sur ce que le promoteur auroit prié Messieurs de depputer aucun de l'assemblée pour supplier Monsieur le chancellier et Messieurs du Conseil qu'il leur pleust tenir la main à ce que le renvoy de la cause du chapitre de Rouen contre quelques particuliers ne fût évoquée du parlement du dict Rouen, soubz prétexte qu'il y a quelque nombre des dicts chanoines qui sont conseillers en la dicte court de parlement, auroit esté ordonné que les agens se transporteroient vers mon dict sieur le chancellier pour assister en ceste affaire les depputez du dict Rouen, au nom des srs de la dicte assemblée, comme estant chose qui concerne et regarde le général du clergé. » — Dimanche 11 août, discours de clôture de l'archevêque de Bourges :.. « Ceste congrégation a esté faicte spécialement pour la conservation des pains de proposition du sacré patrimoine de Dieu, destiné à la conservation des siens; mais avec ce ont esté traictez plusieurs poinctz concernant l'honneur et manutention de la hiérarchie de son église, dont l'exécution est sy nécessaire en ce temps, qu'à faulte de ce nous prévoyons une désolation de l'église de Dieu. Ces affaires ayant eu sy bon commencement, sy heureuse suitte et conduitte, il nous reste à désirer une heureuse conclusion. » — Copie collationnée à l'original par M. Aubert, secrétaire de l'assemblée.

G. 5397. (Registre.)— In-folio, 51 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1610**. — « Procès-verbal de l'assemblée de Messieurs les Prélatz et autres ecclésiastiques depputtez du clergé de France pour l'audition et closture des comptes de Me François de Castille, receveur général du dit clergé, tenue à Paris pour l'année 1610. » — 2 mai, l'assemblée se réunit à l'hôtel du cardinal de Joyeuse. — Députés pour la province de Rouen : le seigneur cardinal de Joyeuse, François Péricard, évêque d'Avranches, Jean Berthault, évêque de Séez. — « Auroit esté remonstré par mon dit seigneur le cardinal de Joyeuse que le règlement fait en l'assemblée dernière portoit expressément que l'assemblée des comptes se tiendroit ailleurs qu'en la ville de Paris, et qu'il estoit expédient de résoudre en quelle ville, lieu et jour se tiendroit l'assemblée et l'heure qu'on y entreroit; ce qu'ayant esté mis en délibération, auroit esté arresté par toutes les provinces, que, pour le changement arrivé depuis le règlement, la dite assemblée se tiendroit pour ceste fois seulement, et sans tirer à conséquence, en ceste ville de Paris, au couvent des Augustins, en la salle des escolles de théologie.»— 3 août, on invite à assister à l'assemblée le cardinal du Perron, comme métropolitain, et l'évêque de Paris, comme diocésain. — Députation pour aller saluer le Roi, la Reine et le Chancelier. — 6 août, rapport de la députation. — 13 août, le cardinal du Perron vient à l'assemblée. — Le 14, il remontre « qu'il y a un notable personnage converti depuis peu de jours à la religion catholique, apostolique et romaine, fils d'un père qui est d'un éminent sçavoir, lequel, n'estant content de sa conversion, le veult faire enlever de ceste ville et conduire en une autre de la religion prétendue refformée, ce qui est craindre, si la compagnie n'ordonne et assure d'une pension le dit personnage, désnué et dépourveu de moyens. Sur quoy a esté ordonné, délibération prise par provinces, qu'il sera couché sur l'estat qui se faira pour les ministres convertis, pour la somme de six cens livres, et le payement luy sera faict tout ainsi qu'il sera ordonné par Monseigneur le cardinal du Perron. — Le seigneur évesque d'Acqz a représenté que plusieurs et notables sommes de deniers avoient esté données aux libraires et imprimeurs, tant des Pères grecqz, que des livres de chant de l'église, dont les dits libraires n'auroient encores rendu compte, et qu'il seroit à propos d'y pouvoir, sur quoy, délibéracion prise par provinces, il a esté arresté que l'impression des Pères grecqz, estant fort utille à l'église, sera continuée, suivant la résolution

prise à la dernière assemblée, et à ces fins la somme de mil escuz ordonnée pour l'impression des livres de chant de l'église demeurera en fondz pour en accommoder les imprimeurs des Pères grecz. » — 21 août, « Mgr l'évesque d'Avranches auroit esté prié par la Compagnie de se disposer pour faire les très-humbles supplications au Roy et à la Royne de la part de l'assemblée. » — 16 août, « S. M. sera suppliée d'escrire à Monsr le gouverneur de la province de Bretagne à ce que l'entrée aux Estats ne soit point aux abbez commendataires avec le camail, attendu que, suivant l'ordre et usage, il ne peult appartenir qu'aux seuls évesques, et non aux abbez commendataires. » — 2 septembre, au sujet des violences du sieur d'Aumont, seigneur de la Châtre, lequel, sans aucun subjet, empêche Louis Bonnet, chanoine de la Châtre, et Le Febvre, curé du lieu, dans la fonction de leur charge. Il en sera porté plainte à la Reine. — 4 sept., « résolu que MM. les archevesques et évesques seront exhortés, en toutes actions publiques, de porter leur rochet et camail ou musette, et, allant à l'église pour le service divin, prédications, processions, leçons et autres semblables, la grande chappe épiscopale et pontificale, et aus dits habitz user de rochet en leurs diocèses, de coulleur propre à la dignité épiscopalle, sinon aux advens et caresmes, jours de jeûnes, vendredis et autres exceptez, èsquels ils seront vestus de noir, suivant le cérémonial ; et, s'ilz sont religieux, seront de la coulleur propre à leur ordre, et porteront le mantelet ou musette et camail. » — 15 septembre, « sur ce qui a esté représenté par les srs prévost, chanoines et chappitre de l'église St Estienne de Thoulouse qu'au mois de décembre dernier la dite église auroit esté bruslée, dont la ruine est si grande qu'elle ne pourroit estre remise pour 200,000 l., à la reffection de laquelle ilz ont commencé à y travailler par le moyen de la libéralité qu'il ont receue de Monseigneur le cardinal de Joyeuse, qui est l'archevesque de la dicte église, lequel, continuant le zelle et bonne affection au bien du chappitre, auroit faict don de 50,000 l., on accorde que le clergé de Toulouse soit déchargé d'une année des décimes ordinaires pour estre les deniers employez à la réparation et réfection de leur église. » — 23 septembre, plaintes au sujet des lettres d'abolition obtenues par un capitaine protestant nommé Portal, coupable de vol et de sacrilèges dans une église de l'evéché de Saint-Papoul. — Copie collationnée à l'original par Pierre De la Roche, secrétaire de l'assemblée.

G. 5398. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1612.** — « Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les cardinaux, archevesques, évesques et autres prellatz et depputez du clergé de France pour l'audition et closture des comptes de Me François de Castille, receveur général du clergé en l'année 1612. » — 19 mai, le cardinal du Perron et l'évêque de Paris sont priés d'assister à l'assemblée. — 21 mai, députation nommée pour aller saluer le Roi et la Reine. — 24 mai, remise faite par le Roi au cardinal de Bonsi, de 4,000 livres par an de ses décimes, en considération des services rendus par lui à l'État et à l'Église. — 16 juin, lecture de la lettre de la Reine pour réclamer du clergé le paiement d'une somme de 300,000 l.; — au sujet du cimetière de Crocy, au diocèse de Séez, dont une partie avait été donnée à ceux de la R. P. R. — L'évêque de Bayonne se plaint « des injures, indignités et outrages qui lui ont été faits par le comte de Gramont, gouverneur de cette ville. — 9 juillet, « le sieur de Villenosse ayant représenté l'assassinat commis en la personne du curé de Vernueil, diocèse de Soissons, par ung gentilhomme de la R. P. R., nommé Des Jardins, qui auroyt, luy sixiesme, assassiné et pongnardé le dict curé en son logis, sur ce qu'il pansoyt que le dict curé eust déterré sa femme hérétique, ensevelye de force dans le cœur de son église, a esté ordonné que les agens se joindront au dit procès, aveq le sindic du dict diocèse de Soissons, pour poursuivre, aux fraiz et despens du clergé, la réparation du meurtre commis. » — 10 juillet, on s'occupe de nouveau du vol de reliques commis dans la ville de Saint-Papoul par Portal. — 18 juillet, lecture d'une lettre envoyée par Mgr. le cardinal Arrigonne à Mgr. le nonce du pape, portant « que Sa Sainteté, désirant pourvoir aux grands inconvénients qui peuvent arriver à l'impression des livres sur la matière *de auxiliis*, luy auroit faict commandement d'escrire à mon dit seigneur le nonce qu'il le fist savoir aux supérieurs des Religions et Universitez d'estudes, et mesmes aux ordinaires des villes et pays de sa nonciature, qu'il ne permettent point, ny laissent la liberté d'imprimer aucun livre qui traite directement, ou indirectement de la dite matière *de auxiliis*, ni mesme prenant occasion d'escrire sur Saint-Thomas ou en quelque autre façon et manière que ce soyt, mais ceux qui auront vollonté de mettre en lumière quelque chose sur ce sujet soient obligez d'envoyer premièrement à la sainte inquisition générale de Rome leurs compositions..... » — Incomplet; un grand nombre de feuillets rongés par les souris.

G. 5399.(Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, cartonné.

**1612.** — « Procès-verbal de l'assemblée de Nos Seigneurs les cardinaux, archevesques, evesques et autres

députés du clergé de France pour les affaires du dit clergé et pour l'audition et closture des comptes de Me François de Castille, receveur général du dit clergé. » — Parmi les prélats, François de Harlay, primat de Normandie.—2 juin, « Monsieur l'évesque d'Orléans a remonstré que l'église faisoit une grande despence pour l'entretenement des ministres convertis, et toutes fois jusques à présent qu'elle n'avoit apporté aucun profit ni honneur au clergé; qu'au contraire plusieurs d'entr'eux ne vivoient comme le changement de religion le désiroit; qu'il estimoit qu'on y pourroit apporter tel ordre qu'à l'advenir l'église en recepvroit de l'utillité; — qu'il seroit à propos d'instituer une maison commune de tous ceuls qui estoient au clergé et règler leur vie et leur estude en telle sorte qu'ils tesmoignassent par leurs meurs estre véritablement convertis. » — 10 juin, 1,200 livres accordées aux Augustins pour la perfection du grand autel de leur église.—12 juin, « Mgr l'évesque de Paris ayant présenté une lettre des Jésuites aux fins de disposer la compagnie à quelque gratifficacion pour le voyage qu'ils désirent faire à la Chine, sur quoy l'assemblée, désirant participer à ceste bonne œuvre, leur a ordonné 1,000 l. pour le dit voyage, et à mesme temps a esté résolu que les deux qui travaillent, soubz le père Frontin, sur la Bible donnée par M. le cardinal de la Rochefoucauld, auront chacun 200 l. par an pour leurs vacations. » — 14 juin, secours de 150 livres au père Raoul, cordelier, jadis ministre converti. — 3 juillet, « Monsieur de Villenosse ayant rapporté la requeste de Richer, imprimeur, aux fins de faire casser la sentence rendue contre luy par le lieutenant civil, sur le faict de son bannissement, et d'estre payé des impressions qu'il auroit faictes pour le clergé, auroit esté ordonné que Mgr de Carcassonne seroit prié de parler de la dicte sentence à Monsieur le Chancelier et d'adviser avec luy les moyens d'y pourvoir, soit par cassation ou suppression, et que le dit sieur de Villenosse arresteroit les parties du dit Richer. » — 5 juillet, « Mgr l'évesque de Paris ayant proposé à la compagnie le proffit et utilité qu'apporte la mission de Constantinople pour la réduction des âmes à l'église, pour laquelle mission entretenir supplioit icelle, de la part des Jésuistes, vouloir continuer la gratiffication de deux mil livres par an, comme leur avoit esté accordé par don gratuit en la dernière assemblée, la Compagnie, ayant égard à la recommandation faicte par mon dit seigneur de Paris, a ordonné au sieur de Castille, receveur général du clergé, de leur bailler, pour une fois tant seulement et par don gratuit, la somme de 3,000 l. » —10 juillet, « Monsieur de Villenosse ayant représenté à la Compagnie que Me Nicolas Gaultier, prestre, ministre converty, attesté et recommandé par Mgr le cardinal de Guise, homme de très grande condition et espérance, désiroit estre couché dans l'estat des pensions des ministres convertis, et qu'estant de la qualité requise, le dit sieur de Villenosse prioit la compagnie de luy ordonner quelque pension raisonnable pour la nourriture de trois petis enfans qu'il avoit, » accordé 300 livres. — 15 juillet, « Mgr l'évesque d'Avranches est entré dans l'assemblée; auroit dict que, sur l'advertissement qu'il auroit eu des mauvais discours que le sieur Fortin, doyen du dit Avranches, auroit tenu de luy en la dicte assemblée, il auroit creu estre de son debvoir de l'esclaircir des occasions que le dit sieur Fortin auroit prins de se plaindre de luy, et après avoir faict recognoistre le tort que le dit sieur Fortin avoit d'avoir parlé de luy indiscrectement à la dicte Compagnie, luy auroit esté respondu par Mgr l'archevesque de Rouen, président, que la Compaignie n'avoit jamais receu aucunes mauvaises impressions de ses déportemens à l'endroit du dit Fortin, et que l'assemblée l'avoit exhorté et conseillé de luy rendre tout l'honneur et tout le respect qu'il luy debvoit et de terminer à l'amiable le différent qui est entr'eux. » — Pension de 200 livres à Laqueux, ministre converti. — Signé par M. Dalmas, secrétaire de l'assemblée. —Quelques feuillets rongés par les souris.

G. 5400. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1619.** — « Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France pour l'audition des comptes de Me François de Castille, receveur général du dict clergé, tenue ès villes de Paris et de Blois en l'année 1619, » exemplaire pour la province de Rouen. — 28 juin, le clergé donne adjonction à Louis de Renty, ci-devant abbé de Saint-Sever, que le sieur du Rollet, grand prévôt du Normandie, détenait prisonnier à la conciergerie de Falaise. — 1er juillet, « le sieur promoteur auroit rapporté la requeste des pères Maronites, par laquelle ils exposent que Monsieur de Breves les ayant faict venir du collège de Rome à Paris pour traduire la bible de la langue arabique en latin, qu'ayant mis cest œuvre à sa perfection, ils n'en demandoient autre récompense sinon que leur labeur ne fust point inutille ny infructueux, et qu'il feust imprimé pour l'utillité du publicq, bien et honneur de l'église et de la religion chrestienne, qne partant ils supplyoient l'assemblée de contribuer à l'impression de ceste traduction; » secours accordé. — 4 juillet, Mgr l'archevesque de Sens ayant remonstré à la Compagnie qu'il estoit à propos d'advertir et exhorter Messieurs les prélats de ce royaulme de faire solemniser la feste de saint Louis, chacun en son diocèse, la Compagnie auroit ordonné qu'il seroit faict une depesche par tous les diocèses à MM. les prélatz pour les exhorter à la solempnité de la dite feste.»—5 juillet, secours de 300 livres aux Jacobins de Toulouse pour les aider

à faire la châsse de saint Thomas d'Aquin, « estant bien raisonnable de donner quelque partye de nos biens à celluy qui nous a faict sy grand part de ses labeurs et travaulx. » — 6 juillet, pension à Pierre Lecomte, ministre converti. — 8 juillet, pension à Simon de Cazalles, ministre converti. — 8 juillet, enregistrement des lettres du Roi qui exemptent le cardinal de Retz du paiement des décimes. — Signé par M. de Toiras, secrétaire de l'assemblée.

G. 5401. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1261.**—Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue à Paris en mai 1621. — Parmi les prélats qui y assistèrent, M. Henri de Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches. — 19 mai, l'assemblée n'approuve pas la nomination qui avait été faite de ce prélat : « Ordonné qu'à l'advenir un évesque ou coadjuteur ne pourra tenir le lieu du second ordre ny estre depputé en ceste qualité, et en cas de contravention, que tels depputés n'auront scéance, voyaige ny retour. Néanmoins on prie le seigneur de Tharse de demeurer en l'assemblée. » — 9 juillet, « Mgr l'évesque d'Évreux ayant faict le rapport de ce qui se passa lorsqu'il salua S.M., de la part de la Compaignie, au camp de Saint-Jean-d'Angély, et du désir que S. M. avoit que l'on fist prières pour la bénédiction de ses armes et l'heureuse issue de ses sainctes entreprinses, auroit esté ordonné qu'il seroit escrit à Messeigneurs les prélatz, de la part de l'assemblée, pour les convier d'ordonner, en leurs diocèses, les prières de quarante heures, et que par mesme lettre Messeigneurs les prélatz seroient exhortés de faire recommander aux aumônes de leurs diocézains la réparation du Saint-Sépulchre, suyvant l'intention et lettre que S. M. en a escrite à l'assemblée, de laquelle la teneur s'ensuit. » — 17 juillet, « Mgr l'évesque de Grasse a faict entendre à la Compagnie que l'hospital de la Charité de Paris, composé partie de François, partie d'estrangers Italiens, divisé en intention et volonté sur le faict de la réformation prétendue par une partie des dicts religieux, sur laquelle le parlement ayant donné arrest et entrepris de cognoistre de la dicte refformation, au préjudice de la jurisdiction de l'église.., ordonné que Messeigneurs les archevesques de Lyon, évesque d'Augustopolis, coadjuteur de Chartres et autres depputtez verront le Roy et communiqueront avec Mgr le cardinal de Rets, comme très informé de ceste affaire. »

G. 5402. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier (84 imprimés).

**1518-1782.** — Titres généraux, concernant les assemblées générales du clergé et les impositions ecclésiastiques. — Vidimus par Jean, évêque de Senlis (Angers, 23 juin 1518) des bulles du pape Léon X, qui accordent au roi François Ier le pouvoir de lever des décimes sur les ecclésiastiques et gens de mainmorte du royaume de France, 3 des ides de novembre 1517, 18 des calendes de décembre 1518, (Imprimé sur parchemin en caractères gothiques.) — Lettres des agents généraux du clergé de France. — Départements faits et arrêtés en l'assemblée générale du clergé de France. — Extraits en ce qui concernait le diocèse de Rouen. — Arrêt du Conseil d'État, du 25 mai 1694, qui confirme les religieuses de l'ordre des Carmélites et celles de la Visitation dans l'exemption des droits de dons gratuits, décimes ordinaires et extraordinaires, dont elles ont toujours joui (Imprimé). — Extrait des registres du greffe du Bureau du clergé du diocèse du Mans, 8 juillet 1705; remontrances faites à l'assemblée générale du clergé de France, au sujet de l'exagération des décimes : « Les chapitres, abbés, prieurs, communautés, curés et bénéficiers de ce diocèze sont tellement épuisés par les charges ordinaires et extraordinaires auxquelles ils sont imposés, qu'ils se trouvent dans l'impuissance de les payer, laquelle impuissance paroît, non seulement par l'abandon que plusieurs bénéficiers ont déjà fait du temporel de leurs bénéfices et du service divin, mais encore par les sommes considérables qui sont dues au receveur, et dont il ne peut faire le recouvrement. Cette impuissance paroît encore par plus de 300 requestes et oppositions, signifiées au Bureau de ce clergé, de la part des bénéficiers, pour avoir diminution de leurs taxes ou bien une pension alimentaire. Ayant vu l'état et les taxes de plusieurs diocèses voisins, il a trouvé qu'elles étoient si différentes de celles de ce diocèse, que, lorsqu'un bénéfice d'un autre diocèse, de 600 livres de rente par exemple, portoit 100 livres pour sa part des taxes, un bénéfice de ce diocèze, de pareil revenu de 600 livres, en portoit plus de 200 pour sa part des impositions, ce qui donne un sujet continuel de se plaindre aux bénéficiers de ce diocèze, et prouve manifestement la nécessité d'apporter un prompt remède à cette grande disproportion. Le diocèse du Mans, bien que ne faisant pas la 40e partie du clergé du royaume, porte cependant la 20e partie du don gratuit et de la subvention ... Plus de la moitié des chapelles de ce diocèze sont abandonnées à cause de l'excès des taxes dont elles sont chargées. » — Lettres des députés en l'assemblée générale du clergé de France, au sujet des entreprises du doyen-curé de la ville d'Antibes, contre M. l'abbé d'Antelmy, nommé par le Roi à l'évêché de Grasse; — au sujet des entreprises de frère Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival, contre la juridiction de l'évêque de Toul, 1726; — au sujet de la commission pour l'affaire des foi et hommage, 1741 (Imprimé). — Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue, en 1750, sous la pré-

sidence du cardinal de la Rochefoucauld, copie non signée. — Répartition par métropoles sur tous les diocèses du Royaume sur le pied du département de 1755 (Imprimé). — État des dettes particulières de chaque diocèse au 1er août 1758. — Réunion de tous les emprunts au denier vingt, depuis et compris l'emprunt de 1734 jusqu'à celui de 1762 inclusivement (Imprimé). — État des impositions du clergé en général, 1er avril 1762. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui décharge du droit de nouvel-acquêt les baux qui seront faits par les abbés ou prieurs en faveur de leurs religeux, soit qu'ils soient passés pour un terme au-dessus de 9 années jusqu'à 29, soit même qu'ils soient faits pour avoir lieu pendant la vie des abbés ou prieurs, du 29 janvier 1776 (Imprimé). — Arrêt du Conseil d'État du Roi au sujet des droits d'amortissement et nouvel-acquêt en ce qui concerne les maisons abbatiales, prieurales, canoniales ou autres de même nature, 29 janvier 1776 (Imprimé). — Arrêt du Conseil d'État au sujet de l'exemption du droit d'amortissement accordée aux dîmes acquises par les curés des paroisses au profit de leurs cures, 29 janvier 1776 (Imprimé). — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 10 décembre 1775, pour le paiement de la somme de 16 millions de livres de don gratuit accordé à S. M. par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1775 (Imprimé). — Contrat fait et passé entre Nos Seigneurs du clergé de France et monsieur Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du dit clergé de France, et monsieur Bollioud, son fils, adjoint à la dite place de receveur général, le 13 décembre 1775 (Imprimé). — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 10 décembre 1775, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le dit clergé de France (Imprimé). — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui confirme et autorise les délibérations de l'assemblée générale du clergé de France, des 13 juillet et 18 septembre 1775, au sujet de la somme de 16 millions de livres de don gratuit accordée à S. M., 12 octobre 1775 (Imprimé). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1775. Du lundi 18 septembre 1780 (Imprimé). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1780 (Imprimé). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1782 (Imprimé). — Lettre d'envoi signée par l'abbé de Périgord.

G. 5403. (Liasse.) — 23 pièces, papier (107 imprimés).

**1640-1785.** — Imprimés, arrêts du Conseil, circulaires concernant les affaires du clergé général de France. — Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, 7 juillet 1685, 30 décembre 1693. — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, portant que les officiers des décimes et acquéreurs de gages payeront, par augmentation de finance et sans augmentation de gages, la somme de 295,659 livres 8 sous 7 deniers, 21 décembre 1693. — Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, portant réglement des sommes payées et à payer par M. Pennautier, receveur général du clergé de France, suivant les ordres de l'assemblée, montant à 540,000 livres, dont est pourveu à son remboursement par imposition sur les diocèses, 2 janvier 1694. — Lettres patentes pour le don gratuit de 1695. — « Lettres patentes du 18 octobre 1695 pour l'imposition et levée de 4 millions de livres accordez à S. M. pour le clergé de Franee pour secours extraordinaires au lieu de la capitation. » — Arrêt du Conseil d'État portant surséance des poursuites faites contre les ecclésiastiques pour raison des aveux et dénombrements, 17 août 1695. » — « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-quatre aoust 1700, pour le payement de la somme de trois millions cinq cens mil livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par le dit clergé. » — « Arrest du Conseil d'Etat du dernier aoust 1700 pour le recouvrement du don gratuit de trois millions cinq cens mil livres accordé au Roy par le clergé en la même année. » — « Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, convoquée par permission du Roy à Saint-Germain en-Laye en l'année 1700. » — « Mémoire instructif pour Messieurs les syndics du clergé des diocèses du royaume au sujet du remboursement des augmentations de gages ; le dit mémoire fait par Nos Seigneurs les députez de l'assemblée générale du clergé de France, tenue par permission du Roy à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1700. » — « Lettres patentes pour la levée du don gratuit accordé au Roy par l'assemblée générale du clergé de France tenue a Paris en l'année 1705. » — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, qui décharge les officiers des officialités du payement des sommes pour lesquelles ils ont esté compris dans les rolles arrestez en exécution de l'Édit du mois de juillet 1704, avec défenses à Guillaume Le Noir, chargé du recouvrement des taxes des justices des seigneurs, de faire aucunes poursuites contre eux pour raison de ce, 31 juin 1705. » — « Arrêts du Conseil d'État du Roy, des 27 novembre 1696 et 11 janvier 1706, et lettres-patentes de S. M., du 23 du dit mois de janvier, enregistrées au Grand Conseil le 26 février de la dite année 1706, pour faire payer à monsieur Le Petit, secrétaire du Roy, de six mois en six mois, par les œconomes créez dans chaque diocèse du royaume, les

sommes auxquelles sa Majesté, en nommant aux bénéfices, a fixé par ses brevets le tiers des revenus d'iceux, en faveur des nouveaux convertis, les dites sommes franches et quittes de toutes charges, même des 2 sols pour livre attribués ausdits œconomes par l'Édit de leur création au mois de décembre 1691. » — Requête adressée au Roi par les propriétaires des anciennes rentes assignées sur le clergé pour obtenir, sans réduction, le remboursement de leurs rentes. — Requête des agents généraux du clergé en réponse à la précédente requête, 1720. — Autre requête des propriétaires des anciennes rentes sur le clergé. — État de distribution des bureaux de Messeigneurs les Prélats et de Messieurs du second ordre, députés à l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année 1765. — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris au couvent des Grands-Augustins en l'année 1785. — Circulaires, lettres d'envoi des agents généraux du clergé de France. — Lettre circulaire des députés en l'assemblée générale du clergé de France pour rendre témoignage en faveur des abbés Tubeuf et de Beauregard, anciens agents du clergé, et de M. de Manevillette, contre les imputations du sieur de la Morinière, ancien receveur général, qui, par son manquement et son impuissance, avait mis la recette générale du clergé dans des embarras inextricables, 1650. — Mémoire de M. l'évêque de Limoges au sujet de l'opposition faite, par le chapitre de sa cathédrale, à l'accommodement projeté avec le sieur de Lépine, ancien receveur des décimes de son diocèse, 1728. — Mémoire pour les sieurs curés des bourgs et paroisses du diocèse de Rouen, sujets aux droits d'entrées pour les aides, 1740. — Lettres des agents généraux du clergé de France, les abbés de Jumilhac et de Crillon, au sujet du service de la garde des côtes de Normandie, dont les ecclésiastiques demandaient que leurs domestiques fussent exemptés, ainsi que l'étaient ceux des gentilshommes, 19 mai 1758. — Copie de la lettre de M. de Moras, ministre de la marine. — Lettre de l'abbé de Broglie au sujet de l'arrêt du contrôle, 30 octobre 1760. — Décision du Conseil concernant le vingtième des maisons canoniales, 17 novembre 1775.

G. 5404. (Liasse.) — 24 pièces, papier (30 imprimés).

**1659-1785.** — Extraits des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France ; arrêts du Conseil d'État, lettres patentes. — Arrêt du Conseil d'État pour le recouvrement du don gratuit du clergé, du 21 septembre 1675. — Extraits des états et départements des sommes auxquelles le diocèse de Rouen a été taxé, les dits extraits collationnés par les agents généraux du clergé de France, l'abbé de Guémadeuc, l'abbé Lessenis, 1666 ; — l'abbé Desmaretz, l'abbé de Besons, 1681 ; — l'abbé Phélypeaux, l'abbé de Villars, 1687 ; — les abbés Colbert et Colbert Villacerf, 1695 ; — l'abbé d'Aquin, 1695 ; — P. de Langle, évêque de Boulogne, 1698 ; — l'abbé de Cosnac, 1700 ; — les abbés de Maulévrier et de Poudenx, 1705 ; — l'abbé Turgot, 1709 ; — les abbés de la Bastie et de Rastignac, 1741 ; — l'abbé de Broglie, 1762 ; — l'abbé de Vogué et Dulau, 1770 ; — l'abbé de Barral, 1785. — « Estat et liquidation des intérests qui seront payés par les diocèses qui ne paieront leur cotte-part et portion du don gratuit de trois millions de livres qu'en 6 termes, » 1681. — État des remboursements faits par le diocèse de Rouen à la recette générale du clergé en l'année 1720. — Déclarations du diocèse de Rouen pour satisfaire aux délibérations du clergé de France, 1725, 1726. — « Déclaration que fournit le diocèse de Rouen pour faire connaître sa situation depuis le 1er octobre 1738, jusqu'au 1er octobre 1739, par rapport aux emprunts et aux remboursements qu'il a faits sur les dons gratuits de 1710, 1711, 1715 et 1723, dont il s'est racheté. » — Divers départements des sommes à imposer sur le clergé du diocèse de Rouen. — État des sommes pour lesquelles le diocèse de Rouen a été employé dans les départements de 1725 et 1730. — « Diocèse de Rouen. Départements arrêtés par l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1770, en conséquence de la nouvelle répartition qu'elle a ordonnée sur le pied du département général qu'elle a rectifié, arrêté et constaté, à commencer par le terme d'octobre 1770.

G. 5405. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

**1693-1789.** — Constitutions de rentes, au profit du clergé du diocèse de Rouen, sur le clergé général de France, sur les domaines, les tailles et les gabelles. — Réductions. — Quittances. — Mention de Jean-François Cornet, chanoine honoraire et chancelier de l'église métropolitaine de Rouen, ancien vicaire général et syndic du même diocèse, 1781.

G. 5406. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier (26 imprimés).

**1697-1772.** — Lettres patentes, arrêts du Conseil, mémoires, correspondance au sujet des droits d'amortissement et de contrôle. — « Lettres d'amortissement général pour tous les bénéficiers et gens de main-morte qui ont payé le droit d'amortissement, Versailles, mars 1701. » — « Déclaration du Roy portant amortissement général en faveur des gens de main-morte pour tous les biens dont ils ont payé l'amortissement, en exécution de la Déclaration du

9 mars 1700, et qui les décharge du payement des sommes auxquels ils avoient esté taxés en vertu de la Déclaration du 4 octobre 1704 pour le sol pour livre, faute d'avoir pris des lettres particulières d'amortissement, Versailles, 16 juin 1705. » — « Déclaration du Roy portant que les ecclésiastiques, bénéficiers, communautez séculières et régulières, curez, fabriques, confrairies et généralement tous gens de main-morte, payeront les droits d'amortissement des rentes constituées à prix d'argent à leur profit depuis le 1er janvier 1600, ensemble de tous les autres biens par eux acquis depuis le 1er janvier 1702, et qu'en payant par eux les sommes fixées par la dite Déclaration ils seront dispensez d'obtenir des lettres d'amortissement, Fontainebleau, 4 oct. 1704. » — Circulaire adressée par les agents généraux du clergé de France (L. de Briteüel et de Nicolay) au sujet de l'indemnité à offrir aux greffiers des insinuations ecclésiastiques pour être dispensé de faire insinuer une certaine catégorie d'actes, notamment les dispenses de parenté pour cause infamante par rapport aux mariages, 1746. — Déclaration du Roi qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, enregistrées le 4 septembre suivant, ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner, dans six mois pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices, 17 août 1750. — Autre circulaire des agents généraux du clergé au sujet d'un nouvel édit sur les acquisitions des gens de main-morte. — Lettres de l'évêque de Grenoble au sujet de cet édit : « Il ne s'agissoit de rien moins, suivant lui, que de l'anéantissement de tous les nouveaux établissements et dépérissement des anciens et de la perte des revenus des bénéfices particuliers. » Il regrette « de n'avoir point assez dit dans ses différents mémoires, quoiqu'il y en ait assurément assez pour la meilleure de toutes les causes, dès que l'on se décidera par les anciens principes ; mais la nouveauté gagne à un point qu'il ne faut presque pas se flatter que l'on veuille à l'avenir se contenter du soleil qui éclaira nos pères, » 1749. — Lettre circulaire des agents généraux du clergé annonçant l'envoi d'un nouveau règlement, rendu le 23 avril 1751, sur le fait des droits d'amortissement et de francs-fiefs, 1751. — Mémoire pour l'assemblée générale du clergé au sujet de la Déclaration du Roi concernant l'amortissement des contrats de constitution à prix d'argent faits au profit du clergé. — « Arrest du Conseil d'État du Roi portant règlement pour le controlle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de main-morte, 16 décembre 1727. » — Circulaire des agents généraux du clergé au sujet de cet arrêt. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, concernant les droits de contrôle et d'insinuation, 3 mars 1739. » — « Mémoire servant d'instruction, pour l'exécution de l'arrest du Conseil d'État du Roi du 30 mars 1740, en interprétation de celui du 3 mars 1739, concernant les droits de contrôle. »—« Arrest du Conseil d'Estat du Roi qui affranchit toutes les communautés ecclésiastiques, de l'un et de l'autre sexe, du royaume, tant des diocèses qui font corps du clergé de France, que de ceux des pays conquis et reconquis, de tous les droits de controlle qui peuvent être dûs pour raison des actes inscrits et à inscrire dans leurs registres capitulaires jusques et compris le dernier décembre 1740, moyennant un abonnement de la somme de 120,000 livres qui sera payée par le clergé général, 30 août 1740. »—« Arrest du Conseil d'Estat du Roy en interprétation de celui du 3 mars 1739, concernant les droits de controlle, 30 août 1740. »—« Arrest du Conseil d'État du Roi du 11 avril 1752 au sujet du contrôle des baux des bénéfices et même des dîmes. » — « Mémoire pour servir d'instruction sur la manière dont les bénéficiers et communautés ecclésiastiques doivent entendre et exécuter l'arrest du Conseil du 11 avril 1752, concernant le controlle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. » — « Copies des observations et des lettres écrites aux agents généraux du clergé de France, par M. le garde-des-sceaux, et par M. Chauvelin, intendant des finances, pour servir d'interprétation à l'arrêt du Conseil du 11 avril 1752, concernant le controlle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. » — Lettres circulaires des agents généraux du clergé au sujet du droit de contrôle. — « Arrest du Conseil d'État du Roi, en interprétation des arrêts du Conseil des 11 avril 1752 et 25 mai 1759, concernant la perception des droits de contrôle des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte, 2 septembre 1760. » — « Mémoire du clergé de la province de Rouen au sujet des vexations qu'il souffre de la part des fermiers du contrôle à l'occasion de l'arrest du Conseil du 3 mars 1739 (de l'écriture de l'abbé Cornet.) » — Autre mémoire au sujet du contrôle des actes des notaires à Paris. — Lettres diverses au sujet du droit de contrôle.

G. 5407. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier (42 imprimés).

**1701-1714.** — Procès-verbaux des assemblées générales du clergé. — Lettres circulaires. — Lettres patentes, arrêts du Conseil. — Extraits des états et départements, et autres documents, tant manuscrits qu'imprimés, concernant les impositions ecclésiastiques. — « Délibérations de l'assemblée générale du clergé de France du neuvième juillet 1701, pour l'emprunt de 1,400,000 livres pour achever de payer les 3,500,000 livres de don gratuit accordées au Roy en l'assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye en 1700, ensemble la Déclaration de Sa

Majesté qui confirme l'emprunt, donnée à Versailles au mois d'aoust 1701. — A Paris, chez François Muguet, premier imprimeur du Roy et du clergé de France, rue de la Harpe aux Trois Rois. » — « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 5 juillet 1710, pour le paiement de la somme de vingt-quatre millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé » (Imprimé). — « Observations sur le mémoire du diocèse de Rouen. » — « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 13 juillet 1711, pour le payement de la somme de huit millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé » (Imprimé).

G. 5408. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 271 pièces, papier.

**1567-1788.** — Nominations faites par les prêtres curés, et par les supérieurs des communautés religieuses, dans les divers doyennés du diocèse de Rouen, de députés aux assemblées du clergé du dit diocèse. — Signatures nombreuses, spécialement pour les années 1730, 1735, 1740, 1742, 1745, 1747-1748. — M. l'abbé de Saint-Pierre, archidiacre du Vexin-français, nommé député par les prêtres du doyenné de Baudemont, 7 décembre 1746. — Lettre de M. Bouret, curé de Notre-Dame de Meulan, à M. Cornet : il avait été nommé député à l'assemblée provinciale ; il s'excuse de ne pouvoir s'y rendre « à cause des grosses eaux qui rendent le chemin difficile, » 4 février 1760.

G. 5409. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**XVIII^e siècle.** — Mémoire sur la composition de la Chambre souveraine établie à Rouen, composée de 10 personnes, dont trois doivent nécessairement être conseillers au parlement ; les 7 autres censés députés des 7 diocèses. Ces places venant à vaquer, l'archevêque y nomme par provision, et sa nomination est ensuite ratifiée dans l'assemblée provinciale. — Mémoire du parlement de Provence sur la forme en laquelle MM. les conseillers en la dite cour doivent être élus, commis et convoqués pour assister au Bureau général des décimes. — Observations sur la Chambre souveraine ecclésiastique. — Copie des brevets de nomination pour les syndics généraux de la province de Normandie. — Lettre de l'évêque de Séez, par laquelle il se plaint à l'archevêque de Rouen de ce que l'abbé Rocques, archidiacre de Séez, eût été nommé par l'archevêque à la place de syndic député à la Chambre souveraine de Rouen pour le diocèse de Séez, 13 novembre 1735.

G. 5410. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier, sans couverture.

**1568.** — Procès-verbal de l'assemblée du clergé du diocèse de Rouen. — 4 février, élection de 6 notables personnes du clergé pour faire la cotisation et département des sommes demandées par les lettres du Roi du 28 décembre 1567 : Jean Nagerel, archidiacre ; Émile Mancenet, curé du Boisguillaume ; de Martimbos, promoteur de la cour ecclésiastique, curé d'Avesnes ; Denis Guérard, curé de Saint-Godard de Rouen ; Fremyn Doury, curé de Saint-Cande le jeune, de la même ville ; Dom Georges Dorbec, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre. — 9 février, le curé du Bourgtheroulde « remontre que les juges et officiers royaux de Pont-Audemer avoient faict une cottisation pour souldoyer 50 soldatz de pied levez à la ville de Pont-Audemer, en laquelle ils avoient comprins tous les bénéficiers ecclésiastiques de leur ressort, et qu'ilz l'avoient cottizé, pour son bénéfice qui estoit de petite valeur, à la somme de 100 sous. » On s'adressera à MM. de Carrouges pour faire cesser cette cotisation, attendu le contrat du Roi fait avec le clergé, par lequel le clergé est exempt de cette imposition. — 21 février, décès et inhumation de Mancenet. — 25 février, plainte contre Allain, capitaine du Château Gaillard, qui avait cotisé les bénéfices du ressort de la châtellenie d'Andely pour la solde des soldats de la garnison.

G. 5411. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1588-1592.** — « Registre commencé le seizième jour de juillet mil V^c quatre-vingtz huict par moy Guillaume de Flavigny, advocat en la court archiépiscopale à Rouen et greffier de Messieurs les députez du clergé du diocèse du dit lieu, pour les affaires qui se sont présentez par devant les dits sieurs depuys le dit jour, et qui ont esté par eulx expédiez et exercez entre plusieurs particuliers pour le faict des décimes, subventions du clergé, soyt entre les receveurs commissaires des dictes décymes et aultres, comme il sera dict cy-après, au lieu que par cy-devant semblables actes et expéditions ont esté enregistrés au mesme registre où sont contenus les affaires qui concernent tout le corps en général du dict clergé, lequel registre a esté continué pour les dictes affaires concernant le dict clergé en général ; et si d'adventure en ce présent s'en trouvent aulcuns qui regardent le dit corps du clergé, néanmoins ils seront encores enregistrez au dict aultre registre, pour y avoir re-

cours. » — « Du lundi XXVI^e^ jour du moys de février (1590), deux heures aprez midy, assemblez au palais archiépiscopal, les s^rs^ Bigues, de Bouju, Ballue, Péricard, Thorel, Bigot, Guernyer et Hamelin, sur deux requestes présentez par Decrétot (receveur des décimes), remonstrant qu'il estoyt prisonnier par ordonnance de Mess^rs^ du Conseil de l'Unyon pour VI^XX^ escus ordonnez au s^r^ de Fonteines-Martel, et si estoyt poursuivy pour plusieurs aultres sommes ordonnez, tant à M^gr^. le duc d'Aumale, que au capitaine des Arpens, assavoir au dit s^r^ d'Aumale III^c^ escus, et au dit des Arpens V^c^ escus, qu'il ne pouvoit payer, ayant jà avancé par ordonnance du dit Conseil VI^m^ escus. » — Péricard est chargé de présenter cette requête au Conseil.

G. 5412. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1594-1597.** — « Registre des conclusions de Messieurs les vicaire général de l'archevesché de Rouen et députez du clergé du diocèse du dit lieu pour les affaires du dit clergé.» — « Le lundy de relevée, trentiesme jour du dit moys, en la Chambre du clergé, devant Messieurs de Balsac, vicaire général de M^gr^. Charles de Bourbon, archevesque de Rouen, Bigot, Péricard, Guernyer et Hamelin, depputez du clergé, le dict sieur de Balsac a présenté unes lettres missives de mon dit seigneur, adressantes aus diz sieurs depputez, par lesquelles il leur mande que il envoye le dit sieur de Balsac pour, en son lieu et place, adviser avec les dits sieurs depputez et depputer gens capables, suffisans, pour comparoir en l'assemblée généralle du clergé qui se doibt tenir et est termée à Parys au moys de mars prochain, desquelles lettres missives et d'autres envoyez par Messieurs les anciens et modernes agens généraulx du clergé de France, mesmes d'un extraict d'un arrest donné au Conseil privé du Roy, lecture a esté faicte, Il est ordonné que les dictes lettres missives et extraict demeureront au greffe pour faire et accomplir le contenu d'icelles, et que il sera envoyé par les provinciaulx affin de les advertir qu'ilz ayent à faire assembler à chacun de leurs diocèses pour députer personnes capables pour se trouver, en ceste ville, au vingtième de ce moys, et qu'il sera escript à tous les doyens de ce diocèse qu'ilz ayent à faire assemblée, chacun en leur doyenné, de tous les bénéficiers, pour depputer l'un d'entre eulx en chaque doyenné, affin de comparoir, en ceste dicte ville, à l'assemblée de ce diocèse, termée à ceste fin au quinziesme jour du mois prochain, et a ceste fin le dit sieur Péricard prié de dresser la minute des lettres missives, et ce pendant on advisera de donner ordre aux affaires particulières. »

G. 5413. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, couvert en parchemin.

**1605.** — « Registre des conclusions et ordonnances de Messieurs les vicaire général et depputez du clergé du diocèse de Rouen, à commencer depuys l'entrée de M^gr^ le cardinal de Joyeuse, archevesque dudit Rouen, qui fut le jeudy troisième jour de novembre mil six centz cinq. » — « Le mardy XXII^e^ jour du dit mois de novembre, le vicariat donné par mon dit seigneur à M. de Saint-Taurin, hault doyen en l'église de Rouen, a esté leu en la juridiction ecclésiastique du dit Rouen, M. Guernyer, official, tenant la chaire. — Ledit jour, a esté faicte pareille lecture du vicariat donné par mondit seigneur à M. André Guyjon, prieur de Saint-Saulveur, et ce en ladicte jurisdiction ecclésiastique. »

G. 5414. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1677-1679.** — « Mémoire de la recette (des décimes) pour le terme d'octobre 1677. » — Le registre s'étend jusqu'au 13 octobre 1679. On n'y trouve que des noms de paroisses et des chiffres : 10 septembre 1677, le curé de Saint-Quentin, 13 livres 14 sous 2 deniers; le curé de Saint-Jacques-d'Alliermont, 20 livres 13 sous 5 deniers. »

G. 5415. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1700-1702.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 3 avril 1700, requête de Marie-Madeleine Herouet, dame de Grainville, épouse non commune en biens de M. Barthélemy Dufour, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et en précédent veuve de M^r^ Abraham Huet, écuyer, sieur de Grainville, conseiller du Roi en la cour des Aides, et receveur ancien des décimes de la Généralité de Caen (1^er^ février 1700). — 31 octobre 1700, extrait d'une transaction en forme de lots et partage entre Guillaume Amontons, de l'académie royale des sciences, David Amontons, prêtre, curé de Fresnes-l'Esplan, et Martin Amontons, marchand à Rouen, au sujet de la succession de leur cousin issu de germain, Jacques Delahaye, marchand à Rouen.

G. 5416. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1702-1716.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 6 décembre 1706, « M. Louis Formont, receveur des décimes et subventions de ce diocèse de Rouen, a représenté à la Chambre que la recepte de la subvention des ecclésiastiques dudit diocèse de Rouen estant composée de près de 6,000 personnes contribuables, sçavoir 1,900 bénéficiers ou communautez payans décimes, et environ 3,500 tant fabriques, prestres et patrimoines non payans décimes, dont le recouvrement est sy difficile dans le temps présent et d'un si grand détail qu'il ne peut y subvenir, pour quoy il prie la Chambre de le descharger du recouvrement de la subvention desdictes fabriques, prestres et patrimoines et d'y commettre, en son lieu et place, telle personne qu'elle jugera à propos... la Chambre commet Charles Luce, notaire à Rouen, et Denis Bardel. » — 8 janvier 1710, la Chambre commet maître Santerre, procureur à Magny, pour faire l'exercice des offices de greffier des domaines des gens de main-morte et de contrôleur, pour toute l'étendue du vicariat de Pontoise, sous la direction de Charles Luce. — 13 février 1712, il sera incessamment fait 4 brefs états des sommes particulières contenues aux anciens départements, un pour l'ordinaire, l'outre-plus, l'extraordinaire, l'alternatif et le triennal; le second pour les ministres et l'augmentation des ministres; le 3e pour les 2 sous pour livre, les augmentations de gages 1646 et les rentes et gages 1705, et le 4e pour les augmentations de gages et rentes de 1675, 1690, 1693, 1695. Signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen. — 14 septembre 1712, Louis Formont décédé; les offices seront remboursés. — 25 janvier 1713, Nicolas Marye, conseiller secrétaire du Roi, nommé pour faire la recette des décimes, subventions, don gratuit et autres impositions de l'année 1713. — 24 mars 1713, Louis Grossin, seigneur de Saint-Thurien, maître en la Cour des Comptes, et Pierre Scot de Fumechon, président à mortier au parlement, héritiers, à cause de leurs femmes, dudit Louis Formont, reçoivent du clergé, pour le remboursement des offices dont il jouissait, 57,575 livres. — 29 octobre 1715, Mlle Mesnager représente que feu M. Mesnager, son frère, ambassadeur plénipotentiaire à la paix d'Utrecht, avait légué par son testament 20,000 pour marier 40 pauvres filles, enfants trouvés de l'hôpital de Rouen; legs converti en rentes sur le clergé; signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen.

G. 5417. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1716-1721.** — « Registre des délibérations de la Chambre du clergé de Rouen, commencé le jeudy 23e avril 1716. » — 7 avril 1718, « le greffier priera M. Thierry de permettre qu'on réforme le département des prestres de 1717 sur son registre des calendes; mais, comme il a été représenté qu'on n'a pas tenu de calendes pour le doyenné de la Chrétienté, ny l'année dernière, ny la présente, et qu'il n'y a pas d'exactitude dans le regsitre de M. Thierry pour le départ des prestres, ny pour les lieux où ils sont allez, et que d'ailleurs il s'est fait bien des changemens depuis les calendes de l'année dernière, on a résolu de différer la réforme du département jusqu'après les calendes de cette année, qui vont commencer après pasques prochain. » — 18 septembre 1718, « l'assemblée s'est tenue en la chambre de Mgr l'archevêque, en présence de sa grandeur, et il y a été arresté qu'on remboursera incessamment l'office de receveur général provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, dont est propriétaire la dame de Mannevillette, et qui est exercé, par commission, par le sieur Léonor Gallois. — 22 septembre 1718, l'assemblée s'est tenue dans la chambre de Mgr l'archevêque, où la Chambre a arreté de vendre à M. Marye (Nicolas) fils, écuyer, l'office de receveur provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, gages et augmentations des gages, au moyen que ledit sieur Marye tiendra MM. du clergé quittes et déchargés de 78,617 livres qu'il avait prêtés pour rembourser ledit office. — État de liquidation des dettes du diocèse, dressé conformément à l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. — Nomination par Mgr de Besons de M. Jean-Baptiste Duhamel, grand trésorier de la Cathédrale, à la place de syndic en la Chambre du clergé; — de M. Nicolas Thomas, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou, à la place de syndic en la même Chambre, 16 mai 1720. — Actes de consentement à la réduction des rentes constituées sur le clergé en conséquence de l'arrêt du Conseil du 27 juillet 1720. — 18 septembre 1720, M. l'abbé du Tot-Frontin, installé comme président en Chambre du clergé au lieu et place de M. l'abbé de la Roque-Hue, démissionnaire.

G. 5418. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1716-1724.** — Délibérations de la Chambre ecclé-

siastique du diocèse de Rouen, à partir du 1er janvier 1721 jusqu'au 17 février 1724. — 5, 11 juin 1721, décharges aux curés de Fesques, de Saint-Remi-en Rivière, dont les paroisses avaient été ruinées par la grêle de l'été 1720. — 14 octobre 1723, requête présentée à la chambre par messire Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, chanoine, grand archidiacre de l'église de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, afin d'être immatriculé sur les registres du clergé pour jouir de 3 parties de rente, l'une de 280 livres constituées au profit de M. Charles-Hyacinthe Pavyot du Bouillon de Mussegros, la seconde de 160 livres au profit de M. Jacques Bulteau, conseiller au parlement, la 3e de 20 livres au profit de M. Urbain Robinet, chanoine. — Écrit dans un autre sens : « Registre pour les affaires de la subvention, don gratuit, etc.... commencé le jeudy 20e février 1716. » — Cette partie du registre s'étend jusqu'à l'année 1719.

G. 5419. Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier relié en parchemin.

**1724-1733.** — Registre des délibérations de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen depuis le 19e février 1724 jusqu'au 5 janvier 1733. — Contrat de mariage entre Louis-Gabriel Bazin, marquis de Bezons, gouverneur de Cambray, fils de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, et de Marie-Marguerite Le Menestrel d'Hauguel, et Marie-Anne Bénard, fille de François Bénard, marquis de Maisons, et de Marie-Madeleine de Sabine, 1723. — Lettres de provisions de Philippe Marye, écuyer, à l'office de receveur des décimes du diocèse de Rouen, 14 juillet 1724. — Lettres patentes pour l'établissement des petits séminaires de Rouen, mai 1714. — Nomination de messire François de Lastic de Saint-Jal, licencié en théologie de la faculté de Paris, doyen de l'église collégiale d'Andely, à la place de syndic de la Chambre du clergé, 29 décembre 1724. — Lettres de provisions de Louis-François Soret à l'office de receveur des décimes du vicariat de Pontoise, 11 janvier 1725. — 21 février 1726, M. Urbain Robinet est déchargé de 60 livres de subvention pour son prieuré de Sigy, en considération des peines qu'il prend pour le diocèse, à l'occasion des nouveaux bréviaires et missels. — 29 mars 1726, Jean Fiquet, receveur général de l'évêque de Montpellier pour les biens et revenus du prieuré de Sainte-Foy de Longueville. — M. Pierre Bridelle, abbé de Notre-Dame de Madion, nommé président de la Chambre du clergé, 6 juin 1726. — Immatriculation, sur les registres du clergé, de Marie-Madeleine Amontons, fille et unique héritière de défunt Guillaume Amontons, de l'académie royale des sciences, 19 décembre 1726. — Extrait mortuaire (11 juillet 1726) de messire Esprit Juvénal des Ursins, marquis de Trainel, seigneur de Doue, colonel du régiment de dragons d'Orléans, enterré, en la cathédrale de Paris, dans la chapelle de Saint-Remy. — 18 novembre 1728, immatriculation, sur les registres du clergé, de Bernardin-François Kadot, marquis de Sebeville, ayant épousé Barbe Anzeray de Courvaudon, fille d'un président à mortier au parlement. — M. Urbain Robinet, nommé syndic du clergé au lieu de l'abbé de Saint-Jal, nommé à l'évêché d'Uzès, 14 décembre 1728. — 14 juillet 1729, distribution de 310 jetons d'argent à MM. de la Chambre pour leurs honoraires et assistances. — 4 janvier 1731, pareille distribution. — 21 mars 1731, 100 livres par an de gratifications à R. P. Dom Toussaints Duplessis, bénédictin, chargé par l'archevêque de composer une histoire complète de l'église et diocèse de Rouen. — Christophe Terrisse nommé promoteur syndic en la Chambre du clergé, au lieu et place de M. Robinet, official de Paris, 21 mars 1731.

G. 5420. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1733-1754.** — Délibération de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 8 avril 1733, secours accordé au séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, rétabli par Mgr de Tressan, pour y élever 150 jeunes clercs, à raison de 80 livres de pension pour les humanités et les philosophes, et de 30 livres pour les théologiens. — Mention des ravages causés par l'orage du 1er mai 1733. — 17 décembre 1733, immatriculation, sur les registres du clergé, de Jacques-Guillaume Le Diacre, conseiller au parlement, et de Geneviève Le Couteulx. — Jacques Le Baillif-Mesnager, chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Hacquett, démissionnaire, 2 juillet 1734. — Mention de ravages causés par la grêle du 19 juin 1734. — 3 novembre 1735, secours aux Eudistes du séminaire archiépiscopal de Rouen pour la construction de leur nouvelle chapelle. — François Cornet, chanoine, sous-chantre de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Alexis du Tot-Frontin, décédé, 26 mars 1736. — Jacques de Gaillardbois de Marcouville, bachelier ès-lois, chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé en remplacement de Jean-Baptiste Duhamel, décédé, 22 mai 1738. — Adam-Charles Esmangard, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Martin-du-Pont de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de Jacques Routier, chancelier de la cathédrale, décédé, 2 juillet 1738. — Consentement donné par l'évêque d'Évreux à ce que la paroisse de Notre-Dame et le château de Gaillon fussent distraits de son diocèse et unis à celui de Rouen,

5 septembre 1739.—18 juin 1739, vente faite par MM. Marye frères, au clergé du diocèse de Rouen de tous les livres à l'usage de ce diocèse qui leur restaient de l'édition faite par leurs soins; prix, 40,000 livres; le profit de la vente de livres sera attribué au séminaire Saint-Nicaise; les 4 volumes du bréviaire in-8° se vendront, en blanc, 14 livres; reliés, 22 livres. — 17 novembre 1740, il sera imposé 1,500 livres par an sur le diocèse pour venir en aide aux prêtres renfermés pour cause d'aliénation mentale. — Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de Notre-Dame d'Andely, conseiller au parlement, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Antoine Du Bos de Montbrison, 27 avril 1742. — Mention des dégâts causés par la grêle du 6 juillet 1742. — 13 février 1744, immatriculation, sur les registres du clergé, de Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, chevalier, seigneur de Saint-Guillaume du Désert, conseiller au parlement, héritier de son frère l'abbé de la Bunodière, docteur de Sorbonne. — Jean-François Cornet, chanoine de la collégiale d'Andely, nommé greffier de la Chambre, en remplacement de Thomas Prevel, qui avait rempli cette charge pendant près de 30 ans, et à qui l'on accorde une pension de 300 livres, 16 août 1745. — 22 octobre 1746, allocation pour un nommé Duval, prêtre du diocèse, renfermé au Mont-Saint-Michel; avait été poursuivi comme incendiaire devant plusieurs tribunaux qui ne l'avaient ni condamné ni absous. — Gilles-Thomas de Ruellen du Tiercent, abbé de Beaulieu, nommé syndic du clergé, en remplacement de Pierre Bridelle, décédé, 27 mars 1747. — 15 novembre 1747, « en la Chambre tenue extraordinairement au palais archiépiscopal, en présence de Mgr l'archevêque, où étaient MM. de la Londe, Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Cornet, de Marcouville, Esmangard, d'Amfreville, et du Tiercent, Mgr l'archevêque a dit que, par l'examen qu'il a fait luy-même, et par le compte qu'il s'est fait rendre de l'administration du temporel des maisons religieuses de filles de son diocèse, il voit que la plupart sont dans une fort triste situation, qu'elles manquent des choses les plus nécessaires, et qu'il est impossible qu'elles se soutiennent plus longtemps, à moins que l'on n'y apporte un prompt remède; que cependant l'on ne peut pas leur reprocher mauvaise économie, qu'elles dépensent fort peu personnellement, mais que le mal vient de plus loin; que plusieurs de ces maisons ont été établies sans fondation, que d'autres ont souffert considérablement par la réduction qui fut faite des rentes en l'année 1720; que c'est cette diminution de revenu qui insensiblement les a endettées et les a réduites à la misère. » Pendant 10 ans, on paiera jusqu'à 12,000 livres par an aux communautés du diocèse nécessiteuses. — Adrien Boïeldieu, nommé huissier de la Chambre, 30 octobre 1748. — François-Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor, nommé syndic du clergé en remplacement de François Cornet, démissionnaire, 31 octobre 1748; ledit François Cornet, nommé syndic promoteur en la Chambre, en remplacement du dit Terrisse, démissionnaire, même date. — François-Jacques-Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin français, nommé syndic au lieu de M. du Tiercent, décédé, octobre 1748. — Mention des pertes éprouvées, par suite d'orage et de grêle: par les Célestins de Rouen; le tonnerre est tombé sur leur église, le 14 juin; dégâts évalués à plus de 8,000 livres; — par beaucoup de curés (grêle des 14 juin, 10, 12, 17, 18 juillet et 12 août). — 7 octobre 1750, lecture par M. Terrisse d'un mémoire sur la confection d'un nouveau département général, c'est-à-dire d'une nouvelle répartition des impositions du clergé. Il se plaint des reproches adressés aux Bureaux diocésains dans la Déclaration du Roi du 17 août précédent: « La justice qui caractérise toutes les démarches de Mgr l'archevêque, l'a porté à vouloir connoistre par luy-même et dans le plus grand détail la valeur des bénéfices et des charges qu'ils sont en état de supporter. Animés par son exemple et dirigés par ses avis, nous sommes parvenus à faire un département si exact que, de près de 3,000 bénéficiers, qui composent le clergé de ce diocèse, on n'en a pas vu un seul se plaindre, à la Chambre souveraine, de la surtaxe de ses impositions, preuve bien convaincante de la justice et de la sagesse de nos répartitions. Étoit-ce donc dans de pareilles circonstances que nous devions voir notre conduite exposée à des reproches si affligeants et si peu mérités? » — 22 décembre 1750, délibération pour une nouvelle édition du graduel, celle de 1726 étant absolument épuisée. — État des paroisses ravagées par la grêle, les 18 juillet et 13 août 1751. — Jean-François Cornet, greffier secrétaire de la chambre, nommé syndic promoteur, en remplacement de son frère François Cornet, décédé, 11 septembre 1751. — M. Thomas Le Rat, Chanoine, nommé syndic, en remplacement de M. Barthélemy Le Cordier de Bigards de La Londe, décédé, 16 mars 1752. — 25 septembre 1753, M. Cornet, syndic promoteur, lit son mémoire sur un projet de nouveau département. — Il sera fait une nouvelle édition de l'antiphonier.

G. 5421. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1754-1774.** — « Registre des délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, commencé le 17 janvier 1754. » — 19 juillet, « Mgr. l'archevêque a dit que, connaissant l'utilité tant du séminaire archiépiscopal

que du petit séminaire des pauvres clercs et le grand bien qui en résulte pour son diocèse, il s'est appliqué jusqu'icy à assurer l'établissement de ces deux maisons; qu'il leur a procuré, en différents temps, des secours pour la construction de leurs bâtimens, mais que ces secours, quoique considérables, n'ont pas été suffisans, à beaucoup près, pour l'entière construction desdits bâtimens ; que dans le séminaire archiépiscopal il n'y a point encore de chapelle, ce qui seroit cependant très nécessaire ; que, d'un autre côté, les bâtimens du petit séminaire, dans l'état où ils sont, ne suffisent point pour loger le nombre des jeunes clercs qu'il est en état de nourrir presque gratuitement ; que pour les aider l'un et l'autre à achever leurs bâtimens, il leur a fait une donation pure et simple de la somme de 60,000 livres, savoir 40,000 livres au séminaire archiépiscopal, et 20,000 livres au petit séminaire des pauvres clercs, ne croyant pas pouvoir faire un meilleur usage de son revenu que d'en employer une partie à cette bonne œuvre; que, voulant en même temps récompenser plusieurs de ses domestiques, qui luy sont attachés depuis longtemps, son intention est de se réserver, sa vie durante, l'intérest de la dite somme à raison du denier 25. » — 16 janvier 1755, décharge en faveur des Minimes de Dieppe. Leurs supérieurs, dans le dessein de se procurer le moyen de faire rebâtir leur église, détruite, il y a soixante ans, n'avaient laissé dans la maison que deux religieux au lieu de cinq, afin que ce qui aurait servi à la subsistance des trois autres pût être employé à remplir les engagements pris par la maison avec l'architecte. — 13 avril 1759, le chapitre de l'église métropolitaine expose que ladite église, bâtie à la fin du 10e siècle, se trouve, par sa vétusté, dans un dépérissement qui fait craindre la ruine prochaine de ce vaste et magnifique édifice; que l'énorme pesanteur des couvertures de plomb, à force de fouler sur les charpentes, a causé la rupture de presque toutes les poutres ou sommiers; la dépense à faire évaluée à 237,000 livres... On demande décharge pendant 18 ou 20 ans de l'imposition des décimes, tant de la mense archiépiscopale que de la mense capitulaire, des dignités, prébendes et autres bénéfices de ladite église, parce que les sommes destinées au paiement de ladite imposition seront employées aux réparations... Revenu de la fabrique évalué à 14,000 livres, sur lesquelles on ne peut prendre plus de 2,000 livres pour les réparations... On accordera, pendant 15 années, une remise annuelle de 10,000 livres. — 23 septembre 1760, M. Cornet, syndic promoteur, rend compte des démarches qu'il a faites à Paris, pendant l'assemblée générale du clergé, relativement à la confection du nouveau département général; il remet sur le bureau un nouveau pouillé des contribuables du diocèse. — 9 février 1764, remise des décimes au curé de Cressy, dont l'église avait été endommagée par le tonnerre. — 25 mars 1766, il sera fait de nouveaux jetons, par la Chambre, du même poids que les anciens, mais à Paris; l'on y conservera le côté où est la devise *Excubat ante aras;* mais on mettra, de l'autre côté, *Labor et honor.* — Mention de la réédification de la nef de Bierville. — 23 juillet 1767, mention des dommages occasionnés par la grêle du 2 août 1766. — 24 décembre 1767, mention d'un décret de l'archevêque qui divisait les deux églises de Dénestanville et de Lintot, et érigeait celle de Lintot en église paroissiale. — Provision de Georges Marye sieur de Merval à l'office héréditaire de receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, rétabli par délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 7 juillet 1723, 1er octobre 1767. — 2 avril 1768, le clergé prend part pour 40,000 livres à la souscription de charité pour subvenir au soulagement des pauvres ouvriers de la ville de Rouen. — 27 mai, projet proposé par l'archevêque pour l'impression d'un rituel; l'ouvrage coûtera 6 livres 10 sous ; 2,000 exemplaires. — M. Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, doyen de la Chrétienté, nommé syndic, en remplacement de M. Esmangard, décédé, 30 septembre 1769. — Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, chanoine, nommé syndic, en remplacement de M. Papavoine de Canappeville, décédé, 20 mai 1770. — M. François Laurent, chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, nommé syndic, en remplacement de M. Cotton Deshousayes, démissionnaire, 23 décembre 1771. — 23 décembre 1772, la remise de 10,000 livres accordée à l'église de Rouen sera continuée pendant 4 années pour les réparations de la cathédrale, à condition que les chamoines y contribueront des deniers de la fabrique. — M. Jacques-Philippe Parent, curé de Sainte-Cande-le-Jeune de Rouen, nommé syndic, en remplacement de M. François Laurent, 12 octobre 1773. — 22 décembre 1774, secours pour la reconsction de l'église de Bolbec, incendiée en 1765.

G. 5422. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1775-1790.** — « Registre des délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, commencé le 14 décembre 1775. » — 28 mars 1778, la remise annuelle de 10,000 livres accordée, en 1772, sur les décimes des manses archiépiscopale et capitulaire pour la reconstruction du jubé et des chapelles y jointes de la cathédrale, sera continuée pendant 3 années à commencer au 1er janvier 1777. — Simont Soret, avocat au parlement, nommé receveur particulier des décimes dans l'archidiaconé de Pontoise, en remplacement de Philbert-Mellon Soret, son père, 25 février 1778. — Claude-Clair de Montandre, prieur de

la Madeleine, nommé, le 25 mars 1779, syndic du clergé, en remplacement de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, décédé. — 20 mai 1779, teneur d'un arrêt du Conseil pour la pension des ecclésiastiques du diocèse renfermés pour cause de démence ou d'épilepsie ; 3,000 livres au lieu de 1,500 livres ; la pension pourra être portée à 350 livres. — Louis-Théopompe Tuvache, licencié en théologie, chanoine, nommé, le 15 janvier 1783, syndic en remplacement de M. Parent, décédé. — Dieudonné-Louis Crullé, prieur curé de Saint-Lô, nommé, le 15 janvier 1783, syndic en remplacement de M. de Montendre, décédé. — 20 mars 1783, mention des dégâts causés par le tonnerre à l'église de Saint-Rémy-en-Campagne. — 3 juillet 1784, secours de 6,000 livres pour la reconstruction de l'église de l'Hôpital général de Rouen. — Philippe-Nicolas Le Hot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, nommé, le 25 septembre 1784, syndic en remplacement de M. Gaudion, décédé. — Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, nommé président de la Chambre du clergé, le 28 avril 1785, en remplacement de M. Terrisse, décédé. — François Le Cerf, curé de Saint-Nicaise de Rouen, nommé, le 17 mai 1785, syndic en remplacement de M. Terrisse, décédé. — Charles-François Massienne, curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, nommé, le 17 mars 1787, syndic en remplacement de M. Pion, décédé. — Dom de Lesnable, procureur syndic des Bénédictins pour le ressort du parlement de Rouen, nommé, le 26 décembre 1787, syndic en remplacement de M. Massienne, décédé. — Joseph-François Le Ber, chanoine, nommé le 7 octobre 1788, syndic en remplacement de M. Marescot, décédé. — La dernière délibération est du 16 août 1790.

G. 5423. (Registre.)—In-folio, 51 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1716-1720.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 8 avril 1716, Charles-Étienne Maignart, chevalier, seigneur de la Vaupalière, Posville, Hauville, conseiller au parlement de Normandie, neveu et héritier en partie de Marie Maignart de Bernières, comtesse de Créquy, demeurant à Rouen, rue et paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, donne à l'abbaye royale de Saint-Jean du Neubourg, dont était abbesse Charlotte Maignart de Bernières, 7,000 livres, conformément aux intentions de la dite dame de Créquy, 12 mars 1716; — le dit monastère représenté par Me Michel Fossard, archidiacre d'Évreux, prédicateur du Roi.—Transaction en forme de partage, du 28 juin 1715, entre messire François-Xavier Déry, seigneur de Moyville, conseiller au parlement de Normandie, et son frère Joseph Déry, seigneur de Gaudeville, au sujet de la succession de leur oncle, Michel Échard, curé de Moyville, seigneur de Commanville, frère du père Échard, dominicain. — Vente par Nicolas-Alexandre Le Cordier, marquis du Tronq, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du Roi, fils et seul héritier de Marie Bontemps, veuve de Nicolas-Alexandre Le Cordier, seigneur du Tronq, 1er président en la chambre des comptes de Normandie, à Pierre-Philémon Savary, grand maître des eaux-et-forêts de Normandie, et à Angélique Le Cordier du Tronq, sa femme, de 1,613 livres 12 sous de rente, 17 juin 1717. — Nicolas Marye, écuyer, pourvu de l'office de receveur général provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, dont jouissait autrefois la veuve de messire Adrien de Hanyvel, comte de Mannevillette, 6 octobre 1718 ; institué en possession de cet office par Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France. — 1er décembre 1718, la Chambre nomme les sieurs Nicolas et Philippe Marye, fils de Nicolas Marye, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France pour exercer, conjointement avec lui, la recette et maniement des décimes, subventions et autres impositions du clergé. — 4 décembre 1719, délibération au sujet du remboursement à M. de Pontcarré de 52,402 livres pour la charge de contrôleur général provincial alternatif des décimes de la Généralité de Rouen, supprimée par arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. — Donation faite à l'Hôpital général des pauvres valides de Rouen par damoiselle Marie Mesnager, fille majeure et de libre condition, sœur et héritière de feu messire Nicolas Mesnager, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ambassadeur et plénipotentiaire pour S. M. très-chrétienne à la paix d'Utrecht, en exécution du testament de son frère, 14 novembre 1715.

G. 5424. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

**1635-1642.** — Plumitif d'audience de MM. les syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie au palais à Rouen. — 21 février 1642, lecture du procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue au palais archiépiscopal de Pontoise, le 12 février 1641, portant, entre autres choses, nomination de MM. Brice et Boyvin, conseillers au parlement de Normandie et chanoines de Rouen, du sieur de Grémonville, grand doyen, d'Aquilenguy, grand archidiacre, d'Ailly, grand vicaire, et Ridel, chanoine, comme syndics généraux ; enregistrement de lettres de provision de la charge de syndic provincial, aux gages de 400 livres par an, en faveur de M. Jean Caresmel, chanoine et archidiacre: « Sera la juridiction tenue tous les lundys, et seront les procureurs tenus expédier devant

Mrs les sindics nommez et, en leur absence, devant le premier de MM. les conseillers clercs trouvez au Palais. » — Lettres de François de Péricard, évêque d'Évreux : « Suivant les lettres de S. M. écrites à Versailles, le 14 décembre dernier, par lesquelles il étoit permis au clergé de France de s'assembler en la ville de Mantes, le 15 du présent mois, aux fins d'aviser aux moyens de donner à S. M., pour le secours qu'elle attendoit en la pressante nécessité de ses affaires, la somme de 6 millions de livres en trois ans ou le tiers des bénéfices, » une assemblée provinciale avait été tenue, à Pontoise, le 12 février 1641, par ordre de l'archevêque de Rouen ; débats pour les préséances entre les députés des diocèses ; on députe à l'assemblée générale, pour le premier ordre, le dit de Péricard, et, pour le second, M. Merlet, abbé de Saint-Lô au diocèse de Coutances. — Nomination de syndics pour la Chambre souveraine de la province. — Taxes accordées aux députés.

G. 5425. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1642-1648.** — Plumitif du greffe de MM. les syndics généraux du clergé de la province de Rouen. Conseil. — 4 août 1642, M. Gratien Coquart, avocat au parlement et référendaire en la chancellerie de Normandie, reçu à la charge de greffier des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Modération ou décharge de taxes. — Lettres de Mgr Léonor de Matignon, évêque de Coutances : Conformément aux lettres de S. M., écrites à Paris, le 19 décembre 1644, par lesquelles il était permis au clergé de France de s'assembler à Paris, le 25 de ce mois de mai 1645, pour délibérer des affaires qui concernent le clergé, une assemblée générale avait été convoquée à Rouen par l'archevêque ; les députés de la province délé-guèrent à l'assemblée générale, pour le premier ordre, les évêques de Séez et de Coutances, et, pour le second ordre, Claude Bretel de Grémonville, haut doyen de l'église de Rouen, et M. d'Aquillenguy, grand vicaire de Pontoise. M. de Bretteville, chanoine de Rouen et prieur de Saint-Blaise de Luy, nommé syndic à l'assemblée de la province de Rouen, en remplacement de M. le Royer décédé. Taxes accordées aux députés, mai 1645.

G. 5426. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier, non relié.

**1642-1652.** — Plumitif d'audience des syndics généraux du clergé de la province de Rouen. — 9 février 1643, « devant MM. les sindics généraux du clergé de France en la province de Normandie, présents MM. Blondel, de Roussel, Brice, Boivin et Bretel... Me Morlet, advocat, pour les héritiers de feu Me Anthoine De la Vigne, chanoine en l'église collégiale de Mortaing, diocèse d'Avranches, appelans de sentence donnée des sindics particuliers du diocèze de Bayeux, a conclu qu'il a esté mal jugé par les dits sindicz, qu'il doit estre déchargé, et que la partie de Basin doit estre condamnée. » — 22 avril 1651, mention de frère Pierre de Saint-Laurent, prieur curé de Saint-Laurent de Montfort.

G. 5427. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

**1648-1660.** — Plumitif d'audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 15 mai 1649, Abraham Huet reçu à la recette provinciale des décimes du diocèse de Rouen — 19 décembre 1650, MM. De la Place, sieur de Fumechon, conseiller en la cour et chanoine en l'église de Rouen, Le Pigny, archidiacre, Caresmel, archidiacre, Gaulde, chantre et chanoine, Le Brun, chanoine et grand vicaire, nommés syndics généraux en l'assemblée provinciale tenue à Gaillon en 1650, sont reçus à prêter serment en cette qualité. — Copie du procès-verbal de l'assemblée provinciale du clergé tenue à Gaillon par l'archevêque en l'année 1650 : nomination de députés à l'assemblée générale du clergé : pour le premier ordre, Édouard Molé, évêque de Bayeux ; pour le second ordre, François de Harlay, abbé de Jumièges. — Nomination de syndics généraux. — Taxes accordées aux députés. — 30 avril 1652, Abraham Huet reçu comme receveur triennal hérédital des décimes du diocèse de Rouen, en vertu d'une commission d'Adrien de Hanyvel, sieur de Mannevillette, conseiller du Roi en ses Conseils, receveur du clergé de France.

G. 5428. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, papier, non relié.

**1652-1660.** — Plumitif d'audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — « Jeudy 14 décembre 1656, devant MM. les syndics généraux du clergé de France, présens MM. Brice et De la Place, M. Louis Theroulde, advocat pour maistre Pierre de Marbray (sic), prieur de Saint-Léonard de Vains, demande deffault contre Osmont, procureur des sindics particulliers du diocèze d'Avranches ; et, au regard du sieur évesque d'Avranches, adjourné vertu de mandement de Messieurs les sindics généraux, demande le renvoy au Roy, attendu l'assignation qu'il luy a esté commise, instance du dict sieur évesque, et demande surcéance de toutes exécutions au regard du sieur Angot, recepveur des

décimes du dict diocèse, ayant exécutté au préjudice de l'arrest des dits s^rs sindics généraux, pour le rejet faict sur le dict prieuré ; demande aussy surcéance jusques au règlement de juge, tant du dit rejet que de la taxe nouvelle. » — 11 mars 1660, « maître Gréard, advocat pour le sieur de Dramart, recepveur ancien des décimes de Lisieux, de présent arresté prisonnier, requeste du receveur provincial des décimes dont le sieur de Cortonne est obligé de le décharger, conclud à bonne cause l'arrest de prison du dit de Cortonne, jusques à ce qu'ilz aient esté ouis en compte devant le commissaire, et qu'il doit estre élargi. » — 16 septembre 1660, mention de Julien Nouel, curé de la grande portion de la cure de Parigny.

G. 5429. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier, non relié.

**1672-1679.** — Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 18 mars 1675, « les syndics généraux ont ordonné que Michel Mesnier du Bosquet, curé de Boissy, Jean Gosset, sieur des Acres, et Nicolas du Houx, ses cautions, seront pris et appréhendés aux corps, mis et constitués prisonniers en la conciergerie de la cour... leurs biens saisis et annotés en main de justice. » — 4 juin 1675, Martin Dieppedalle, chanoine de Rouen, installé comme syndic général. — 4 août 1678, « sur ce qui nous a esté remontré que plusieurs particuliers s'estans retirez au greffe des syndics généraux pour retirer des extraicts des arrests et grosses des actes cy-devant exercez, lesquelz ne s'y trouvent, actendu que tous les papiers concernantz les dits syndics généraux, qui estoient entre les mains de M^e Coquart, vivant greffier, furent mis après son décedz entre les mains de M^e Pierre... lequel étant pareillement décédé, la veuve ou héritiers en sont demeurez saisis ou le sieur Brindeau, qui a épousé la dite veuve,... les syndics généraux ont ordonné et ordonnent que le dit sieur Brindeau et autres, qui sont saisis des titres et pièces concernant les syndics généraux, les apporteront incessamment au greffe d'iceux, à quoy faire y seront contraints par toutes voyes deues et raisonnables. » — 22 août 1678, M. Alexandre Bigot, prieur de Saint-Gilles, nommé syndic général, Gaillon, 1^er juin 1678. — M. Pierre de Ferrare, conseiller au parlement, nommé aussi syndic, 15 du même mois.

G. 5430. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier, non relié.

**1680-1683.** — Plumitif d'audiences des syndics généraux du clergé de France au diocèse de Rouen. — 25 février 1682, enregistrement des lettres de commission de receveur provincial alternatif des deniers de la Généralité de Rouen donnée à Léonard Gallois par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé. — 9 juillet 1682, mention de M. Le Poupinel, receveur des décimes de Coutances.

G. 5431. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier, non relié.

**1684-1694.** — Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Georges Dunot, conseiller au parlement, nommé par M^gr de Médavy syndic général, Rouen, 5 mai 1686. — 6 mai 1686, maître Jacques Le Poupinel, sieur de la Besnardière, conseiller du Roi, propriétaire des offices de receveur des décimes du diocèse de Coutances. — 4 décembre 1687, Louis de Gosselin, écuyer, sieur de Noyers et d'Anisy, receveur provincial des décimes de la Généralité de Rouen ; enregistrement des lettres de provision qu'il avait obtenues de M. de Pennautier, receveur général du clergé de France. — Nomination, par M^gr Colbert, de l'abbé Jean-Baptiste Duhamel, conseiller au parlement, à la place de syndic, en remplacement du sieur abbé Brice, décédé, Rouen, 3 juillet 1693.

G. 5432. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier, non relié.

**1695-1696.** — Plumitif des sentences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 21 mai 1695, René Champenois, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, appelant contre les doyen, chanoines et chapitre du dit lieu. — 8 juin 1695, Jérôme Benard, prêtre, substitut du clergé du diocèse de Séez. — Nomination, par M^gr Colbert, à des charges de syndics généraux du clergé, de MM. Gueroult, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, de Vigneral, chanoine de Rouen, 19 mars 1696.

G. 5433. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

**1696-1698.** — Plumitif des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 14 février 1697, maître Gabriel Hébert, chanoine, procureur syndic de la Chambre ecclésiastique de Lisieux, contre les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux. — 8 août 1697, Julien Béchet, prêtre, tant pour lui que pour les autres prêtres de la paroisse de Barenton, contre Louis

De Mouy, prêtre, curé de la paroisse de Notre-Dame des Champs, procureur syndic du clergé d'Avranches; Béchet, défendu par Néel: — « Le dit sieur De Mouy, par sa bouche, a dit que l'imposition n'est point excessive, et que tous les autres prestres du diocèse ont esté imposez à pareille somme que ceux de la paroisse de Barenton ; et, pour le justifier, obéit représenter les départemens du dit diocèse. »

G. 5434. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier, non relié,

**1698-1709.** — Plumitif des sentences des syndics du clergé de France en la province de Normandie. — 12 mai 1701, « maistre Michel Tirel, Jean de Boisne, prestres de l'église de Notre-Dame de Vire, tant pour eux que pour les autres prêtres de la confrérie de l'Angevine et autres confréries de la dite église, appelans contre les syndics particuliers du clergé de Bayeux, en la présence de Mons^r^ l'évesque de Bayeux. » — 9 juillet 1702, Claude Le Doulx l'un des 8 chanoines de l'ancienne fondation de l'église cathédrale d'Évreux, contre les syndics particuliers du clergé du diocèse de Bayeux. — Règlement pour la tenue de la Chambre du clergé tous les mardis de chaque semaine : « Ordonné, par forme de règlement général, qu'à l'avenir, pour le bien de la justice et l'accélération des affaires, les assemblées ordinaires se tiendront dans l'archevesché, quand monsieur l'archevesque sera en cette ville de Rouen, et en son absence dans la grand'Chambre du parlement, » 8 mai 1704.

G. 5435. (Cahier.) —In-folio, 39 feuillets, papier, non relié.

**1709-1752.** — Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 16 mars 1709, « les assemblées du clergé se tiendront les mardis, de quinzaine en quinzaine, ou plus souvent, si tes affaires le requièrent, selon l'ancien usage, dans le lieu ordinaire et accoustumé. » — 22 avril 1709, « la jurisdiction du clergé sera tenue à l'avenir dans la chambre du conseil de l'officialité, lieu ordinaire d'icelle. » — Plus tard, certainement à partir de 1718, sinon antérieurement, cette juridiction se tint au palais de justice. — Lettre de Daguesseau à son neveu l'archevêque de Rouen, qui l'avait consulté sur les attributions des Chambres ecclésiastiques, Versailles, 5 mai 1739. — Nominations par les archevêques de Rouen, à des places de syndics généraux, de Louis-Henri de Romé de Vernouillet, grand archidiacre du diocèse de Lisieux, 16 mai 1725; — d'Étienne Le Bas du Coudray, chanoine de Lisieux; — de Louis-François Néel, grand trésorier de l'église cathédrale de Bayeux, abbé commendataire de Notre-Dame de Silly et conseiller au parlement, 22 mars 1731; — de Charles-François Dupré de Pierreville, chanoine de Coutances et conseiller au parlement, 14 novembre 1731; — d'Adrien-Pierre-François Trolley des Roques, chanoine, archidiacre de l'église de Séez, conseiller au parlement, 29 avril 1735; — d'Étienne Le Bas du Coudray, conseiller au parlement de Normandie, 1^er^ juillet 1737; — de Christophe de Germont, conseiller au parlement de Normandie, 2 avril 1739; — de Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes, chanoine de Coutances, conseiller clerc au parlement; Jean-François Valtier, doyen curé de Notre-Dame-de la Ronde de Rouen, conseiller clerc au parlement; François-Jacques-Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-français, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Nicolas Papavoine de Canappeville, démissionnaire); Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de Notre-Dame d'Andely, conseiller au parlement, 3 mai 1740; — de Claude-François Duval de Gravigny, conseiller clerc au parlement, en remplacement de l'abbé de la Londe démissionnaire, 20 septembre 1740; — de Pierre-Nicolas-Anne Dumoustier de Cauchy, conseiller clerc au parlement, 6 avril 1741; — de Jacques Richer de Cerisy, prêtre du diocèse de Coutances, chanoine de Rouen (en remplacement de M. l'abbé de Vernouillet, décédé), 22 novembre 1742; — de Nicolas-Michel d'Osmont de la Roque, licencié en théologie, chanoine de Rouen, 20 avril 1748; — de Pierre-René Le Frère de Maisons, chanoine de Séez, conseiller-clerc au parlement, 23 avril 1748; — de Louis-Dominique Le Chevalier, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (en remplacement de M. Valtier, décédé), 28 octobre 1748; — de Jean-Baptiste-Remy Le Bas de Fresne, chanoine, archidiacre de l'église de Lisieux, conseiller au parlement (en remplacement de M. Poërier-d'Amfreville, démissionnaire), 14 avril 1750; — de Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, 27 avril 1751; — de Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes (en remplacement de M. Duval de Gravigny, décédé), 1^er^ avril 1752; — de Charles-Pierre Baillard des Cours, conseiller au parlement (en remplacement de l'abbé de Suslandes, démissionnaire), 16 avril 1753.

G. 5436. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

**1757-1771.** — Plumitif des sentences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — 17 mai 1757, maître Jean-Amédée-Guillaume Le Bansais de Viéval, bachelier en licence de théologie de la faculté de Paris, curé du Mesnillard, première nomination de Mgr le

duc d'Orléans, et syndic des curés du diocèse d'Avranches. — 3 mai, enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État qui fait défenses au dit sieur Le Bansais de se dire et qualifier, dans aucuns actes, syndic des curés du diocèse ou député à la Chambre ecclésiastique, à peine de 2,000 l. d'amende. —20 juillet 1758, l'abbé Perchel, chanoine de l'église de Rouen, conseiller clerc au parlement, prié de faire par *intérim* la charge de promoteur en la Chambre ecclésiastique. — 11 janvier 1759, réception de messire Nicolas-Michel d'Osmont, vicaire général de l'archevêque, nommé par l'assemblée du clergé de Normandie tenue en la ville de Pontoise, à la place de promoteur général de la Chambre souveraine du clergé de la province, en remplacement de messire Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, décédé, 21 août 1758. — Nominations, comme députés de diocèses au Bureau des syndics généraux, de Gabriel-Pierre Le Neuf de Sourdeval, abbé de Notre-Dame de la Prée, conseiller-clerc au parlement, 28 décembre 1758 ; — de Henri-Bruno Ango de Lézeau, archidiacre d'Eu, conseiller clerc au parlement (en remplacement de M. de Pierreville), 12 février 1760 ; — de M. l'abbé de Bonnissent, conseiller clerc au parlement (en remplacement du dit de Lézeau décédé), 29 mars 1762 ; — de messire Anne-Louis Perchel, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Louis-Dominique Le Chevalier, démissionnaire), 29 mai 1763 ; — de Jacques-Damien Ricquier de la Cauvinière, chanoine de Lisieux, conseiller clerc au parlement (en remplacement de l'abbé de Sourdeval, décédé), 4 février 1764 ; — de Jacques-François Augustin Carrey de Saint-Gervais, chanoine de Rouen (en remplacement de l'abbé Perchel nommé conseiller en la Chambre souveraine du clergé), 6 mai 1767 ; — de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, conseiller clerc au parlement, 15 août 1567 ; — d'Adrien-Jean-Théodore Le Blond de la Ville-du-Bois, chanoine de Lisieux, 22 juin 1770 ; — à des places de conseiller en la Chambre souveraine : de Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller au parlement (en remplacement de l'abbé Germont, décédé), 29 mai 1763;— de Pierre-René Le Frère de Maisons, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement (en remplacement de l'abbé de Suslandes, décédé) 1er avril 1767; — d'Anne-Louis-François Perchel (en remplacement de l'abbé Le Chevalier, décédé), 1er avril 1767; — de Charles-Pierre Baillard des Cours, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville), 22 juillet 1770.

G. 5437. (Liasse.) — 68 feuillets, papier.

**1762-1789.** — Feuilles du plumitif de la Chambre souveraine du clergé de Normandie, qui se tenait au palais, dans le cabinet doré, de 1774 à 1789. — Jeudi 17 mars 1774, en la Chambre supérieure ecclésiastique de la province de Normandie, tenue en une salle du palais archiépiscopal de Rouen, sur les onze heures et demie de matin, à laquelle a présidé Mgr l'archevêque, en présence de M. l'abbé d'Osmond, promoteur général, installation des nouveaux syndics généraux : Pierre-Jean-Baptiste Despaux, Étienne-Théodore de Vigneral, Isaac Papillault, Adrien Osmond, Thomas Hardouin d'Oillanson de Courcy, Bernard Batailler d'Omonville. — Nominations, à des places de syndics, de Denis-Robert-Joseph Le Prevost de la Croix, conseiller clerc au parlement, 25 juillet 1776; — d'Antoine-Marie-François Hallé d'Amfreville, chanoine d'Écouis, conseiller au parlement, 16 décembre 1784; — à des places de conseiller en la cour souveraine, de Pierre de Rualem, abbé de Bellétoile, 14 avril 1783; — de Jacques-Raphaël-François De la Cour, archidiacre de Bayeux, 14 avril 1784.

G 5438. (Registre.)—In-folio, 78 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1569-1579.** — « Registre pour Messieurs les vicaires généraux de l'archeveschié de Rouen pour Monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque du dit lieu et Messieurs les députez du clergé du diocèse de Rouen, pour les décymes et subventions accordez au Roy, commençant le unziesme jour de janvyer mil Vc soixante et quatorze, auquel registre sont insérez et enregistrez les lettres patentes, édicts, lettres missives, mémoires de parlement et aultres instructions à eulx adressez et receuz depuys le dit jour unziesme de janvyer Vc LXXIIII pour le faict des dictes décymes et subventions. » — La première pièce transcrite est intitulée : « Édict sur l'érection des receptes de décimes et subventions du clergé en tiltre d'offices formez, donné à Amboyse en l'an Vc LXXII, lequel n'a sorty effect. » — « Autre édict donné, à Monceaux, le XIIIIe juing Vc LXXIII, contenant nouvelle érection des dits offices. »—»Permission donnée au clergé de prendre deniers par forme de prest pour faire pourvoyr ceulx qui les auront prestez des receptes des décimes érigez en offices.» — « Contract de vendicion faicte au sieur Jherôme Salvago des receptes de décymes en plusieurs diocèses, savoyr est Lyon, Mascon, Chaallon, Langres, Authun, Rouen, Avranches, Lisieux, Évreux, Coustances, Bayeux, Sées et Vienne. » — « Ratiffication par le Roi du contract cy-dessus. » — « Contract faict avec noble homme Françoys de Vigny pour faire la recepte généralle de tous les décymes et subventions du clergé de tout le royaulme de France, aux charges conte-

nues en iceluy contract. Confirmation (par le Roi) du contract cy-dessus. » — « Lettres missives de Messieurs les syndics généraulx du XVIII[e] de décembre V[c]LXXIII, receuz le dix[e] de janvyer V[c]LXXIIII. » — « Lettres de Messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et de Lorreyne, du VI[e] de janvyer, receus le X[e] du dit moys V[c] LXXIIII. » — « Brevet de cauxion présenté par le sieur Salvago le XI[e] de janvier V[c]LXXIIII. » — « Responce aux lettres de Messieurs les syndicz généraulx du XVIII[e] décembre. Responce aux lettres du s[r] de Vigny. » — « Estat de la quotisation de ce diocèse dressé par Messieurs les sindics généraulx, à Paris, le premier jour de janvier, receu le dernier du dit moys V[c]LXXIIII. » — « Lettre de la vefve de feu Claude Le Presbtre que le dit sieur de Vigny, receveur général, dict avoyr continuée à la charge qu'avoit son dict deffunct mary, qui estoit de commis en ceste Généralité, escriptes du XIX[e] et receue les dernyer de janvier V[c]LXXIIII. » — « Lettres des Messieurs les vicaire et députez de ce diocèse à Monseigneur le cardinal, escriptes du dernyer de janvyer V[c]LXXIIII, portez par Jehan Fauvel, envoyé exprès.» — « Lettres des dits sieurs députez de ce diocèse à Messieurs les sindics généraulx, portez par le dit Fauvel l'an et jour sus-dit. » — «Responce à la lettre de la dicte vefve Le Presbtre. » — « Lettres du Roy adressantes au bailly de Rouen, interprétatives d'aultres précédentes, pour faire saisir le revenu des bénéfices vacans (1[er] février 1574). » — « Sommation faicte à Messieurs les vicaires et députez, instance de Choisy, naguères recepveur des décymes... Contract fait entre Pierre Ygou et Guillaume Le Fieu pour la recepte des décymes. » — Brevet de caution baillé par M. Le Fieu. — Réception de M. Le Fieu comme receveur des décimes. — Subvention pour la solde de 4,000 hommes de pied et de 1,000 chevaux pendant 6 mois aux dépens du clergé. — Lettres du Roi pour le règlement des monnaies, 18 novembre 1577. — Département de la somme de 1,137 écus sol, à laquelle le diocèse de Rouen a esté quotisé pour sa quotte-part et portion de la vente de 50,000 escus de rente sur le revenu temporel du clergé de ce royaume, permise et autorisée, tant par la bulle de notre Saint-Père le Pape, que par les lettres-patentes du Roi. »

G. 5439. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier, non relié.

**1588-1590.** — Plumitif de la Chambre du Conseil des affaires du clergé du diocèse de Rouen. — 29 décembre 1588, « devant les sieurs Bigues, vicaire général, et Guernyer, député. — Le commandeur de Gratemont taxé à XVIII livres tournois, suyvant la requeste par luy présentée, a esté permys faire bail pour V ans de XV mynes d'orge deubz à ladicte commanderie par le s[r] de Bosctaquet, à cause de quelques héritages à luy appartenans, assis en la parroisse de la Fontelaye, à la charge de payer et avancer la taxe, après qu'il n'avoyt aultre meilleur moyen ny moins incommode à son dit prieuré. »

G. 5440. (Registre.) — In-folio, feuillets, papier, relié en parchemin.

**1599-1602.** — « Registre commencé, ce 25[e] jour de may 1599, par moy Jehan de Haulteryve, presbtre, chanoine de l'église cathédralle et greffier de Messieurs les depputez du clergé du diocèse de Rouen, pour toutes les affaires qui se traicteront par devant les dits sieurs depputez en la Chambre du conseil et jurisdiction du dit clergé.» — 25 mai 1599, « par M. Péricard a esté proposé que, pour le décedz d'aucuns des depputez, la jurisdiction des depputez du clergé estoyt défournye de nombre suffisant, qui estoit cause que mon dit sieur Pigny, au cours de la grande calende qu'il avoyt faicte en ceste présente année, avoyt (par l'advis de Messieurs les vicaires et depputez) enjoinct et faict commandement à tous les doyens et curez de ce diocèze, à l'issue de leur calende, faire élection, chacun en leur doyenné, de quatre personnages qualifiez qu'ils adviseroient estre plus capables, pour estre aux lieux et places des dicts deffuncts, et des dictes élections en raporter procez-verbal par chacun des dits doyens, affin de confirmer par Mon seigneur et les sieurs depputez les dites élections, pourquoy ont esté tous les doyens appellez, l'un aprez l'autre, et chacun en leur rang et ordre, pour savoir d'eulx s'ils avoient satisfaict au commandement du dict sieur Pigny, lesquelz sont tous comparus en personne, et ont respectivement exhibé et mys sur le bureau leurs dictes élections, d'eulz signez et de une bonne partie de leurs curez, se faisant fortz pour tous les autres, lesquelles veues et leues, s'est trouvé que, à la pluralité des voix, le dit sieur Pigny et MM. François Cabart, conseiller du Roy en la cour de parlement de Rouen, chanoine et grand archidiacre, Jean Dadré, pénitencier et chanoyne, et Antoine-Marc, chantre et chanoyne en la dite église de Rouen, estoyent depputez par les dits curés. » — 18 juin 1599, mention d'un arrêt obtenu par le cardinal de Givry contre les députés de ce diocèse pour le fait de sa taxe de député aux États de Blois de 1588 (taxe de 980 écus). — 29 novembre, mention de l'adjudication qui avait été faite de la maison du prieuré de Bourgachard, sise à Rouen, au sieur Paulmier. — 8 décembre 1600 « ordonné que doresnavant, quand il sera feste le vendredy, qui est le jour ordinaire pour tenir la jurisdiction du clergé, la dite assemblée sera continuée au

samedy ensuyvant » . — 15 avril 1602, M. Cabart député à Paris pour ouir les comptes du s[r] de Castille. — Dernière délibération 7 juin 1602.

G. 5441. (Cahier.) — 28 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 3 septembre 1632, M[e] Robert Ruellon, receveur des décimes, s'oppose à l'état des deniers provenant de la vendue des biens de défunt Mathieu Champion, en son vivant, curé de la paroisse de la Mivoie. — 3 décembre 1632, permission donnée à Robert Hayet, prisonnier, de sortir des prisons 3 jours la semaine sous la conduite et garde du concierge.

G. 5442. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

**1640-1642.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 28 mai 1640, Adrien de Mondion, écuyer, sieur de la Salle, plège de Jean Coudré, fermier des dîmes d'Appetot, appartenant à l'abbé de Saint-Georges. — 8 juin 1440, Jacques Vincent, fermier des bénéfices de Notre-Dame et de Saint-Jacques de Neufchâtel et de Saint-Vincent de Nogent. — 5 avril 1641, M. Caresmel, chanoine et archidiacre de Rouen, syndic et promoteur de la Chambre et syndic de la province, demande à la Chambre de lui payer, la somme de 180 livres, à lui taxée par M[gr] d'Évreux pour les frais de son voyage et séjour à l'assemblée provinciale le 13 février dernier. — 7 octobre 1641, M. Morange dépose sur le bureau un paquet envoyé par l'agent général du clergé pour faire la taxe et levée des impositions sur les curés et chapelains du diocèse. — 25 octobre 1641, acte accordé à M. Toussaint Thibault de la lecture de ses lettres de sous-vicaire, et ordonné qu'en cette qualité, il présidera en la Chambre, en l'absence de M[gr] ou de son grand vicaire.

G. 5443. (Cahier.) — 44 pièces, papier.

**1642-1644.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 2 septembre 1642, « acte accordé à vénérable et discrète personne maître Claude d'Ailly, chanoine en l'église de Notre-Dame de Rouen, de la nomination faite de sa personne par M[gr] l'archevêque, pour remplir la place qu'occupoit défunt M[e] Nicolas Le Royer, chanoine et chantre de la dite église, en la dite Chambre. Ordonné qu'il exercera par provision, à la charge de se faire confirmer par les chapitres, lors de la première assemblée diocésaine du clergé. » — 26 février 1644, M. Nicolas Paris, docteur régent en théologie de la faculté de Paris, exhibe les lettres de M[gr] qui le nomment son grand vicaire dans le diocèse. — 18 novembre 1644, « la Chambre, faisant droit sur la requeste présentée par M. Guillaume Cacherat, cy-devant ministre et à présent converti à la foy catholique, . . a ordonné et ordonne que le receveur général du clergé sera exhorté de donner au dit Cacherat une rescription de la somme de 600 livres, à prendre sur le receveur particulier de ce diocèse, « aux fins de fournir à l'impression d'ung œuvre très utille et avantageux à l'église catholique. »

G. 5444. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

**1645-1647.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 21 avril 1645, « acte a esté accordé à M. Antoine d'Hincourt, presbtre, curé de Villers, vice-gérant en l'officialité de Rouen et doyen de Gamaches (esleu et nommé en l'assemblée diocésaine du clergé tenue le jour d'hier dans la grande salle du palais archiépiscopal, pour sindic et député en la dite Chambre de la part des curez), du serment, par lui fait, de bien et deûment servir le clergé du diocèse dans la dite charge. » — Acte pareil à Michel Doublet, curé de Torcy-le-Grand, nommé syndic des curés du diocèse. — 26 mai, M. De la Place-Fumechon, chanoine de Rouen, prieur du Héron, conseiller au parlement, nommé syndic de la Chambre du clergé, en qualité de prieur, par M[gr], au lieu de feu M. de Mathan, prieur de Bosc-le-Hard conseiller au parlement, reçu en cette qualité. — 23 mars 1646, M. Le Maistre, docteur de Sorbonne, s'estant présenté à la Chambre pour y présider, en qualité de grand vicaire de M[gr], M. Caresmel promoteur de la Chambre, a requis la lecture des lettres de vicariat ; enregistrement des dites lettres, datées de Gaillon, 16 mars 1646. — 28 mai 1646, « sur la proposition faite par monsieur Caresmel qu'il convenait faire imprimer et exécuter l'arrest du Conseil privé, du 17[e] mars dernier, obtenu sous son nom contre le s[r] de Boissay pour la démolition du temple encommencé à bastir sur la paroisse du dit lieu de Boissay, la Chambre a ordonné que le dit arrest sera imprimé et signifié. » — 28 mai 1646, « sur la proposition, faicte par M. Gaulde, de ce qu'il auroit eu advis, de M[gr] l'archevesque, que l'assemblée générale du clergé, qui est à présent séante à Paris, avoit accordé au Roy grande somme de deniers pour assister S. M. aux urgentes affaires de ce royaulme, et qu'il seroit à propos d'appeler quelques personnes des plus capables e expérimentez bénéficiers du diocèse, tant pour ce sujet, que pour la conservation des privilèges du dit diocèse et autres affaires

qui se traitent en la Chambre, lesquels fussent assiduz et actuellement résidantz en cette ville, l'affaire mise en délibéation, il a esté dit que Dom Guillaume Cotterel, prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, seroit appelé en la dicte Chambre, en qualité de sindic supernuméraire, et jusques à la première assemblée diocésaine, et sans tirer à conséquence. » — 3 août 1646, M. de Grémonville, haut doyen en la Cathédrale, a présenté les lettres de l'archevêque qui lui donnent pouvoir de présider en la Chambre. — 28 septembre 1646, remontrances au Roi contre la taxe des bénéficiers du diocèse faite en l'assemblée générale du clergé tenue à Paris. — 12 octobre 1646, 200 livres d'aumône aux religieuses de Sainte-Claire de Gravelines.

G. 5445. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier, non relié.

**1647-1648.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 11 janvier 1647, Nicolas Vyon, bourgeois de Dieppe, commissaire pour la régie du prieuré de Cotte-Cotte.— 12 avril 1647, aumône aux religieuses anglaises de l'ordre de Sainte-Claire. — 27 septembre 1647, décret des héritages de feu M. Robert Ruellon, receveur des décimes, situés à Touffreville et Lisors. — 13 décembre 1647, M. Blaise Bretel, procureur de Jean de Mathan, écuyer, héritier de feu M. Henry de Mathan, chanoine, archidiacre du Vexin et prieur du Bourg-Achard. — 27 mars 1648, mention de l'adjudication par décret au sieur Thomas Corneille, par devant le bailli d'Écouis, des héritages de feu M. Robert Ruellon: « La Chambre a ordonné que M. Abraham Huet recevra du dit sieur Corneille la somme de 600 livres, et que le surplus du contenu aux exécutoires sera reçu par M. Baudouin, en faisant lequel payement par le dit s[r] Corneille, vertu de la présente ordonnance, il demeurera valablement déchargé des sommes contenues aus dits exécutoires. »

G. 5446. (Cahier.) — 64 feuillets, papier, non relié.

**1648-1650.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 4 septembre 1648, modération de taxe accordée à maître Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris, prieur du prieuré de Saint-Martin d'Aix au doyenné de Chaumont. — 24 février 1649, « la Chambre extraordinairement assemblée, sur l'advis, donné au syndic de la province, que MM. les commissaires des cours souveraines devoient se trouver après midy chez M. Abraham Huet, receveur des décimes de ce diocèse pour veoir quel argent il a entre ses mains procédans des dictes décimes, ensemble ses registres, oüy les conclusions du syndic et promoteur, la Chambre a ordonné et ordonne que MM. Michel Doublet, ung des commissaires députez de la dicte Chambre, se transportera présentement, avec le greffier et huissiers de la dicte Chambre, chez le dit sieur Huet, pour faire apporter dans l'archevesché les registres et coffres de recepte ; et cependant deffenses sont faictes au dit Huet de ne rien payer que par ordre de la dite Chambre, et en outre ordonné que les commissaires cy-devant nommez verront de rechef M. le duc de Longueville pour l'assurer que la Chambre est dans les mesmes sentiments dont les dits commissaires luy ont donné parolle. » — 2 juillet 1649, « suivant et conformément à l'intention de M[gr] l'archevesque, la Chambre a ordonné et ordonne que M. Gaulde, son grand vicaire, présidera doresnavant en la Chambre du clergé privativement et à l'exclusion de tous les autres grands vicaires de l'archevesché. » — 2 décembre 1650, « ordonné qu'il sera mis entre les mains du doyen de Gamaches la somme de six-vingts livres pour aller, en Basse Normandie, signifier à Nos Seigneurs les prélats l'indiction du concile provincial et inviter les chapitres des églises cathédrales, à raison de 100 sous par jour, à la charge de rapporter ses procès-verbaulx. »

G. 5447. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier, non relié.

**1651.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 24 novembre 1651, M. Abraham Huet, demandeur, pour avoir payement de la somme de 45 livres 15 sous 7 deniers deüe par noble et vénérable personne M. Arthus Danviray, chanoine de Rouen, pour décimes de sa prébende et 12 livres 2 sous 11 deniers pour décimes de sa cure d'Infreville. — Requête présentée par maître Charles Riotte, conseiller du Roi et Élu en l'Élection de Melun, ayant épousé Françoise Le Conte, fille et héritière de feu M. Louis Le Conte, propriétaire du quart de l'office de receveur alternatif des décimes du diocèse de Rouen ; « il fait apparoir qu'à cause de sa femme il lui seroit échu en partage la 3[e] partie du quart du dit office. »

G. 5448. (Registre.) — 56 feuillets, papier.

**1652.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 16 février 1652, 500 livres allouées à M. Joly, chanoine de Rouen, pour remboursement de ses avances : « Il avoit poursuivy, au Conseil privé du Roy, tant par ordre de MM. les agents généraux du clergé, que de M. Ca-

resmel, agent de la province, une affaire de conséquence et très importante au clergé, où il s'agissoit d'ung retrait féodal au rapport de M. de Guay et de la Guette, maîtres des requestes de l'hostel, où il auroit fait juger la question à l'advantage de l'Église. » — 4 novembre 1652, Abraham Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, présente les lettres par lesquelles l'archevêque de Rouen le nomme secrétaire de l'archevêché en remplacement de feu maître Benjamin Esprit, décédé, Gaillon, 20 octobre 1652.

G. 5449. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

**1652.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 12 avril 1652, M. Huet demandeur pour avoir payement de la somme de 740 livres, 13 sous 9 deniers, à laquelle les religieux, officiers de l'abbaye de Fécamp, avaient été taxés pour le sacre de S. M. — 24 mai, 30 livres dues par les religieux de Bellozanne pour le même motif.

G. 5450. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier, non relié.

**1653-1654.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 15 septembre 1653, « a esté représenté à la Chambre par M. Gaulde, qu'un particulier avoit proposé à Mgr l'archevesque une chose fort advantageuse pour le clergé de ce diocèse, qui est qu'il offroit de prester au clergé sur le pied du denier 18, pour faire le remboursement du principal de la somme de 4,536 livres 12 sous, à laquelle somme le diocèse a esté imposé en l'année 1636, qui court à rente du denier 12, au proffict d'ung particulier acquéreur d'une partie de 100,944 livres aliénée par le clergé de France en la susdite année 1636, au moyen duquel remboursement le diocèse profiteroit de 1,512 livres par chacun an, ce qui ne seroit à négliger, sur quoy Mgr désireroit avoir l'advis de la Compagnie; l'affaire mise en délibération, il a esté résolu que l'on accepteroit les offres du dit particulier. » — 2 décembre, racquit de rentes proposé par M. Caresmel. — 3 juillet 1654, « M. Gaulde a fait rapport à la Chambre que M. d'Hincourt, promoteur général de cet archeveseché, l'un des sindics de la dicte Chambre, luy a mis entre les mains une requeste tendant à ce qu'il pleust à la Chambre se joindre à la poursuite que le dit sieur promoteur fait, en la ville d'Eu, pour l'homicide nuitamment commis en la personne du deffunt curé de Nuillemont, qui auroit esté tué d'un coup de fusil portant 16 balles qui ont esté trouvées dans le corps du dit curé, cet accident estant arrivé pour maintenir par iceluy curé les droicts de dixmes de sa paroisse. » M. Doublet, syndic, prendra la conduite de cette affaire.

G. 5451. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier, non relié.

**1654-1655.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 8 janvier 1655, « M. Gaulde a référé à la Chambre qu'à son dernier voiage de Paris, il avoit, par ordre de la Compagnie, poursuivy deux affaires, et pendant son séjour au dit lieu de Paris, obtenu arrest au parlement, conformément aux intentions de la Chambre, portant évocation au dit parlement du procès extraordinaire, pendant et indécis au bailliage du comté d'Eu, pour raison de l'homicide commis en la personne du deffunt curé de Nuillemont : » on le remboursera de ses avances. — 14 mai 1655, « M. Caresmel a esté et est autorisé de faire travailler à ung pignon de la Chambre du clergé, qui est sur la conciergerie de l'officialité et de faire renduire la muraille de dehors. » — 28 mai, « M. Gaulde représente à la Chambre que tous les ecclésiastiques continuoient d'estre vexez et troublez en leurs privilèges, tant pour le regard des aydes, entrée de villes, tailles et autres droits et immunitez du clergé. » — 9 août, Thomas De Laulnay nommé greffier des insinuations ecclésiastiques.

G. 5452. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier, non relié.

**1655-1657.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 30 octobre 1659, « a esté représenté à la Chambre que Mgr l'archevesque avoit esté député à la dernière assemblée diocésaine pour la provinciale, et que, quand il estoit député, l'on avoit accoustumé de luy faire quelque présent, ainsy que l'on avoit fait à feu Mgr l'archevesque à la précédente assemblée, et qu'il estoit à considérer que Mgr avoit faict des despenses extraordinaires à la dicte assemblée dernière provinciale, mesmes du depuis auroit faict ung voïage à Paris, et à Fontainebleau pour soustenir les intérests de l'Église: » .. il sera payé à Mgr 1,500 livres. » — 26 novembre, « sur ce qui a esté représenté par le promoteur de la Chambre que, M. Gaulde ayant esté prié de se transporter à Paris pour poursuivre l'establissement d'ung séminaire dans le diocèse de Rouen, il estoit à propos de prier le dit sieur Gaulde de se charger de tous les mémoires et instructions concernant les immunitez, privilèges et exemptions du clergé, pour les mettre, ou coppies d'iceux mémoires et instructions, entre les mains de Nos Seigneurs les députez de la province de Rouen et faire tout ce qu'il conviendra pour le bien, utilité, soulagement et descharge du clergé du dit diocèse, sur quoy, l'affaire mise en délibération, il a esté dict que le dict sieur Gaulde sera prié de se charger des

dits mémoires et instructions pour en informer Nos Seigneurs les députés. » — 3 décembre 1655, « sur ce qui a esté représenté à la Chambre du clergé de ce diocèse que, dans le dernier synode d'hyver, plusieurs chapitres, abbez, prieurs, et notamment les doyens et curez, tant de la ville de Rouen que des autres villes, comme aussy les doyens ruraulx et curez de la campagne, auroient remonstré à Mgr l'archevesque, en forme de plainte, en présence de Mrs les archidiacres, grands vicaires et officiers de la cour ecclésiastique, qu'il estoit à désirer qu'il fust estably ung séminaire et lieu de retraite pour former et instruire, tant ceux qui aspirent estre promeus aux ordres sacrez, que ceux qui y ont esté desjà admis et ceux qui seront pourveus aux bénéfices, spécialement ceux à qui on commettra la charge des âmes et l'exercice des saints sacremens, ou qui seront destinez à chanter l'office divin et servir Dieu avec capacité et uniformité dans les cérémonies de l'église, dont il se trouvoit fort peu qui en fussent capables, particulièrement à la campagne, que mesme il n'y en avoit nombre suffisant pour servir et ayder les curez en l'exercice et fonctions de vicaires ou de clercs dans les paroisses, dont pour ce sujet avoient esté envoiez des députés et plusieurs procurations pour se trouver en la dicte Chambre du clergé et requérir qu'il y fust pourveu, ensuite de quoy la dicte Chambre auroit député quatre des dits sindics pour conférer et adviser, avec mon dit seigneur l'archevesque, des moyens et manière de pouvoir parvenir à ung dessein si utile et nécessaire à l'église et le supplier très humblement de l'ayder et favoriser de sa protection, à quoy il auroit très volontiers condescendu, et qu'à présent, l'affaire estant venue à ce poinct et si advancée, il ne restoit plus qu'à députer quelqu'un de Mrs les syndics, qui voulust prendre la peine de se transporter à Paris pour obtenir du Roy et du Conseil permission de faire réussir et achever le dit dessein. » M. Gaulde est désigné : il s'agissait d'obtenir la permission de lever pour l'établissement projeté 6,000 livres par an sur les bénéficiers du diocèse. — 2 juin, mention de l'assassinat commis en la personne du curé d'Héberville. — 20 octobre, paiement à Laurent Maurry pour 200 exemplaires d'un monitoire pour avoir révélation des auteurs de ce crime. — 30 janvier 1657, M. Gaulde envoyé à Paris pour obtenir modération sur le don que l'assemblée générale du clergé réuni à Paris devait faire au Roi. — 18 juin 1657, remerciements à la Cour des Aides qui n'avait pas voulu prendre d'épices pour la vérification des contrats du clergé avec le Roi.

G. 5453. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier, non relié.

**1657-1658.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Mention, le 5 octobre 1657, de Noël Porcher et de Paul Anquetil, commissaires établis au revenu du prieuré de Saint-Paul en Lyons ; — 3 novembre, de Louis Le Chevalier, établi régisseur au bien et revenu de la cure de Saint-Pierre de Carville ; — 8 mars 1658, de frère Nicolas Prevel, religieux profès de l'abbaye d'Albecourt, ordre de Prémontré, et prieur de Saint-Blaise près Poissy au vicariat de Pontoise.

G. 5454. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier, non relié.

**1659-1660.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Mention, le 21 mars 1659, de frère Michel Foubert, chanoine régulier du prieuré de Sausseuse et prieur-curé de Fours au doyenné de Chaumont; — 28 mars, de M. Bérenger, chapelain de la chapelle de Sainte-Marguerite fondée à Saint-Laurent de Rouen et de l'hôpital de Saint-Martin-du-Pont en la même ville.

G. 5455. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier, non relié.

**1661-1662.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 14 mai 1662, « M. de Fresquiennes, archidiacre et chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, a esté receu et admis en la Chambre, en qualité de syndic, à la charge de se faire confirmer à la première assemblée diocésaine, et de faire le serment en tel cas requis et accoustumé.—22 décembre 1662, « M. Abraham Huet, receveur des décimes au diocèse de Rouen, demandeur pour avoir payement de la somme de 35 livres à luy deue par le chapelain de Saint-Aboud, pour trois termes de ses décimes.

G. 5456. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier, non relié.

**1663.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 3 mars, vérification du contrat par lequel Henri Collot, écuyer, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré vend à noble homme Jérôme Mezière, conseiller du Roi, receveur des décimes à Pontoise et contrôleur ordinaire de la maison de la Reine, 300 livres de rente, à prendre sur les revenus de la charge de receveur des décimes de Pontoise, dont est pourvu par commission Abraham Huet, lequel office appartient pour moitié au dit sieur Collot.

G. 5457. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier, non relié.

**1664-1665.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 22 octobre 1664, le sieur Tousseville reçu à la charge de receveur alternatif pour moitié des

décimes du diocèse. — 4 septembre 1665, la Chambre ordonneque, « sans avoir égard à la sentence du bailli de Caux, comme donnée par attentat, les sieurs Jean Gueroult et de Laulnay régiront le revenu du temporel de la cure d'Auberville-la-Manuel, et par corps, avec deffenses à eux de se pourveoir ailleurs, pour le faict de la dite régie, qu'en la Chambre, à peine de 500 livres d'amende. »

G. 5458. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier, non relié.

**1664**. — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 15 février, « sur ce que M. d'Hincourt, chanoine en l'église de Rouen et l'un des sindics et députés de la Chambre du clergé, s'est soumis, pour et au nom de M. Paris, chanoine et archidiacre de la dite église, de paier au sieur Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, ce qu'il lui est deub de décimes par le dit sieur Paris, demandant qu'en ce faisant mainlevée luy soit accordée des bien saisis, à protestation de se pourveoir à l'encontre de la saisie, ainsi qu'il advisera bien estre, la Chambre a donné acte audit sieur d'Hincourt des dites soumission et protestation et mainlevée des biens saisis. » — 30 août, mainlevée des saisies opérées sur les biens de M. David, chanoine, pour le paiement de ses décimes.

G. 5459. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets papier, non relié.

**1665-1667**. — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 5 février 1666, procès entre Philippe de la Fontaine, abbé de l'abbaye de Mortemer, et les religieux, prieur et couvent de la dite abbaye. — 20 juillet 1661, vérification d'un contrat par lequel messire Michel Tubeuf, évêque de Saint-Pons de Tommières, donne à maître Simon Tubeuf, maître d'hôtel ordinaire du Roi, 3,224 livres d'augmentation de gages annuels, à prendre à la recette provinciale des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5460. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier, non relié.

**1667-1668**. — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 4 juillet 1667, procès entre Claude Le Jeune, veuve de maître Abraham Huet, vivant receveur des décimes, et M. Abraham Huet, conseiller du Roi et général en sa Cour des Aides de Normandie, fils aîné et héritier du dit défunt, en partie, d'une part, et Louis, Jean et Antoine Huet, fils puînés et héritiers du dit défunt. — 23 janvier 1668, Jean Huet, avocat en la cour, pourvu de la charge de receveur triennal des décimes. — Vérification des lettres de commission obtenues par Guillaume d'Ecqueville, de M. Adrien de Hanyvel de Mannevillette, receveur général du clergé, pour faire la recette provinciale alternative des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5461. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, papier, non relié.

**1668-1672**. — Registre du greffe de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — Affirmations et défauts. — 25 février 1671, Gilles Le Rebours, curé de Saint-Martin-aux-Buneaux, demandeur en assignation à l'encontre de Jean Le Seigneur, frère et procureur de Pierre Le Seigneur, chanoine de Vincennes, pensionnaire sur le dit bénéfice de Saint-Martin, affirme être venu exprès du dit lieu à Rouen, distant de 12 à 13 lieues, aux fins de poursuivre son instance en la Chambre du clergé et relever son défaut, si bien est, dont il a requis acte aux fins de son voyage. »

G. 5462. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, papier, non relié.

**1669-1671**. — Plumitif de la Chambre du clergé. — 7 février 1670, opposition sur l'état, ordre et distribution des deniers provenans de la vendue des biens meubles restés après le décès de feu M. Charles Advenel, vivant prêtre, curé de la première portion de Cailly, faite par M. Charles de Guillots, sergent royal au dit Cailly, à l'instance de M. Noël Germain, avocat du Roi au bailliage de Rouen. — 5 juin 1672, « la Chambre a ordonné et ordonne qu'il sera mis par le sieur Mazière, receveur des décimes au vicariat de Pontoise, la somme de 1,000 livres entre les mains du sieur Huet, receveur des décimes au diocèse de Rouen, pour estre icelle somme emploiée aux plus urgentes affaires du clergé. » Signé : Morange.

G. 5463. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

**1671-1672**. — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 12 juin 1671, « le sieur Huet, demandeur contre M. Jacques Lemonnier, presbtre, curé de Saint-Sever, présent en personne et assisté de maître Charles de Haulterive, son procureur; parties ouyes, la Chambre a ordonné et ordonne que le dit sieur curé paiera, par chacun an, la somme de 15 livres pour les décimes de son bénéfice, suivant la réduction cy-devant faicte par la dicte Chambre ». — 14 août 1671, Denis Le Gauchois, greffier en la Cour des Aides de Normandie, receveur général de l'abbaye de Jumièges, agissant en vertu de la procuration de l'archevêque de Paris, abbé de Jumièges, se

désiste de l'action par lui intentée au Conseil privé du Roi à l'encontre de Jean Huet, receveur des décimes, en conséquence des saisies opérées par ce dernier.

G. 5464. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

**1673-1674.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — On rapporte les contrats d'aliénation de la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse et archevêché de Rouen. — 13 avril 1674, requête de demoiselle Marie Millet, veuve de M. Jean Delamare, avocat au parlement de Paris et ès Conseils du Roi, et tutrice de ses enfants ; enregistrement de l'acte de tutelle.

G. 5465. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier, non relié.

**1674-1675.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 23 août, M. Adrien de Hanyvel, sieur de Mannevillette, stipulé par Guillaume d'Ecqueville, demande l'enregistrement des lettres de provision, à lui expédiées par le Roi, de l'office de conseiller receveur général provincial triennal héréditaire des décimes et subventions du clergé de la Généralité de Rouen. — 22 février 1675, décharge sur les décimes à François Coignard, curé de Blacarville, attendu que, le 5 du mois d'août 1675, une tempête furieuse, suivie de grêle, avait entièrement gâté et ruiné tous les grains de son dîmage.

G. 5466. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

**1679-1680.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 20 octobre 1679, « M. Bigot, promoteur, ayant eu communication du proceds-verbal duquel il résulte que maître Jean Huet, recepveur des décimes, s'est absenté et a soustrait et diverti les deniers de sa recepte, requiert qu'il soit pris et appréhendé au corps et constitué prisonnier. » — Informations à ce sujet, inventaires de pièces.

G. 5467. (Cahier.) — Grand In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

**1680-1682.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 15 octobre 1681, réception, comme syndic de la Chambre, de Claude Champagne de Séricourt, nommé par Mgr Rouxel de Médavy (Meulan, 29 septembre 1681.) — 5 décembre 1681, « la Chambre, conformément aux conclusions du sieur promoteur, a ordonné, que le sieur Huet prendra communication des estats, comptes et départements concernant la fonction de receveur ancien des décimes de ce diocèse. » — M. Guillaume Grébauval, notaire apostolique du diocèse de Rouen, nommé à la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques du dit diocèse, 30 janvier 1682.

G. 5468. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier, non relié.

**1683-1684.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 14 octobre 1684, Jean-Baptiste Le Canu, prêtre, curé de Saint-Gervais-lès-Rouen, demande à être reçu syndic en la Chambre. — Lettres de l'archevêque Mgr François Rouxel de Médavy qui le nomment à cette charge, en remplacement de Jean de Sahurs, curé de Saint-Pierre du Châtel, décédé, Rouen, 13 octobre 1684.

G. 5469. (Cahier.) — Infolio, 15 feuillets, papier, non relié.

**1685-1687.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 13 juillet 1685, Étienne De la Coste, laboureur de la paroisse de Sainte-Marguerite sur Duclair, commissaire établi à la régie du revenu temporel du bénéfice cure de ladite paroisse, saisi à la requête de l'archevêque. — 8 mai 1686, requête de Nicolas Fontaine, héritier en partie de défunt Nicolas Fontaine, propriétaire en partie de l'office de receveur ancien des décimes, à ce qu'il plût à la Chambre voir les lots faits entre ses frères et lui.

G. 5470. (Registre.) — Infolio, 25 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1691.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 10 mars, l'archevêque Mgr Colbert nomme pour présider à sa place M. Clément, son vicaire général, lors présent. — 21 juin, décharge d'imposition en faveur de l'hôtel-Dieu de Pontoise, chargé d'un grand nombre de malades, fondé par saint Louis. — 16 novembre, « la Chambre a ordonné que les curez, qui ont cessé d'être doyens, seront imposés au don gratuit pour autant de termes qu'il en restoit à payer au temps que leur dite qualité de doyen a cessé. »

G. 5471. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1692-1695.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Président M. Clément, vicaire général. — 17 avril 1693, enregistrement des lettres de provision de M. Pierre-Louis Reich de Pennautier à l'office de receveur général provincial des décimes de la Généralité de Rouen. — 13 août 1693, M. Pierre de Lespine, chanoine

en l'église de Rouen, conseiller du Roi au parlement, reçu à faire la fonction de syndic et de député du clergé de ce diocèse au lieu de M. de Marguerit de Guibray. — 17 novembre 1694, décharge accordée aux Ursulines de Dieppe, en considération de la perte qu'elles ont soufferte par le bombardement de Dieppe. — 21 février 1695, présentation à la Chambre d'un brevet du prieuré du Val-aux-Grés en faveur du sieur Dubois.

G. 5472. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1695-1696.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — 4 février 1696, « sur la requeste présentée par Mᵉ René de Vertot, curé de Saint-Paër et prieur du prieuré de Pubel, contenant qu'il est pourvu depuis 2 mois du dit prieuré, qu'il en a trouvé les terres incultes depuis 4 ans, que, pour les mettre en valeur et les restablir, il y a establi un fermier avec des besteaux qui ont esté saisis à l'instant pour les arrérages des décimes à la requeste du sieur (Abraham) Huet (receveur des décimes), qui prétend les faire vendre incessamment, s'il n'y estoit pourvu; » surséance accordée. — 24 mai, décharge en faveur de Dom André Fabry, curé de Saint-Lucien au doyenné de Ry.

G. 5473. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696-1697.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — Louis Formont, ancien prieur des consuls des marchands à Rouen, nommé à l'office héréditaire de receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen, en remplacement d'Abraham Huet, décédé, décembre 1696. — Le même nommé receveur particulier triennal des décimes. — 9 février 1697, décharge à M. Pierre de Lespine, nommé à l'abbaye d'Aumale, 4 juillet 1697; enregistrement d'un contrat de fondation de messire Claude de Champagne de Séricourt: « deux messes basses les festes et dimanches à 11 heures et 11 heures et demie à l'autel de la chapelle des Vœux en la cathédrale. »

G. 5474. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier, dérelié.

**1697-1699.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 18 juin 1698, donation faite par Jean Huet, sieur du Tronquay, au prieuré royal de Saint-Louis établi à Rouen place de la Rougemare, en faveur de l'entrée de sa fille Marie-Madeleine dans ce couvent, dont était alors prieure Marie de Grieu.

G. 5475. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

**1753.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Vendredi 24 mai 1754, pour M. Philippe Marye, receveur des décimes, contre Pierre Picard, fermier du moulin à draps situé en la paroisse de Longpaon, appartenant à la succession du sieur Le Roy, curé d'Estouteville.

G. 5476. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1694-1701.** — Plumitif pour les affaires d'administration de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 23 mai 1696, « la Chambre a ordonné qu'il sera à l'avenir tenu des assemblées à 9 heures et demie les samedys pour veoir ce qu'il conviendra faire pour l'exercice des greffiers des domaines des gens de mainmorte, et que ce qui sera réglé dans les assemblées sera mis dans un registre séparé, qui ne contiendra que les affaires pour les domaines. » — 2 juin 1696, « il a esté travaillé à disposer les bureaux pour l'exercice des greffes des domaines des gens de mainmorte. » — 3 novembre 1696, « il a esté convenu et arresté, avec Nicolas le Tourneur, qu'il se submet relier tous les registres des baptesmes, mariages et inhumations pour le diocèse et les parroisses y enclavées et fournir le carton, le tout moyennant six deniers pour chaque petit registre et dix deniers pour chaque grand registre, outre lesquelles sommes il sera payé au dit Le Tourneur, pour l'impression de l'intitullé des dits registres, la somme de neuf livres, et en cas que l'on en couvre partie en parchemin, le dit parchemin luy sera fourny par la Chambre. » — 7 novembre, « il a esté arresté qu'il sera cherché un lieu pour déposer les registres des baptesmes. » — 3 octobre 1699, « sur ce que le greffier de la Chambre a fait lecture d'une lettre du sieur Santerre, commis à l'exercice du greffe des domaines des gens de mainmorte à Magny, qu'il vient de recevoir, la Chambre a ordonné au dit greffier de rescrire ce jourd'huy au dit Santerre qu'il marche son chemin, fasse des diligences contre les réfractaires et tout ce qui concerne l'exercice de son greffe, sans qu'il aye rien qui l'en doive empescher, qu'elle a marqué au sieur son frère ses sentiments là dessus, qu'il aye à les suivre, et qu'il ne craigne point les plaintes et clabauderies, lorsqu'il fera bien, et qu'elle le soustiendra en ce cas. »

G. 5477. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1702-1705.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 20 décembre 1702, « sur la requeste

présentée par maître Pierre Feugueray, presbtre, curé de la paroisse d'Ernemont, doyenné de Ry, administrateur de l'hôpital, maison charitable et Écolles des filles d'Ernemont, tendante à ce qu'il plaise à la Chambre veoir l'acte du 16 novembre 1702, par lequel Mgr Pierre Clément, évesque de Périgueux, a reconnu que la partie de 200 livres de rente au denier 20, constituée à son profit sur les décimes de ce diocèse, 15 septembre 1690, appartient au dit hospital, qui en a fourni les deniers... La Chambre ordonne l'enregistrement de l'acte de 1702 .» — Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier en l'église cathédrale de Rouen, nommé vicaire de l'archevêque en la Chambre du clergé, 26 décembre 1702. — Messire Henry de Mouchy, chanoine, grand vicaire, nommé syndic en la même Chambre, même date. — Transaction entre Marie-Marguerite Le Cornier, veuve et héritière de feu Me Charles Dupont, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Rouen ,et Marie-Anne Dupont, fille majeure de la dite dame, touchant le partage de leurs successions mobilières et immobilières; la dite Marie-Marguerite, sœur de Robert Le Cornier, seigneur et patron de Cideville, et de Jean-Charles Le Cornier, lieutenant aux gardes, décédé, 1702. — 29 mars 1704, « messire Alexis du Tot-Frontin, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, promoteur de l'officialité, représente qu'il a plu à Mgr l'archevesque le nommer pour remplir la place de syndic, vacante par le décès de l'abbé de Mouchy, 25 mars. »

G. 5478. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1705-1706.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 3 mars 1705, lots et partages de la succession de Me Nicolas-Antoine Godefroy, conseiller au parlement de Normandie. — 21 août 1706, accord entre Marguerite de Boyvin de Vaurouy, héritière de défunt Me Henry de Boyvin, son frère germain, seigneur de Vaurouy, docteur de Sorbonne, prieur de Chaillac, chanoine honoraire de Rouen, et messire Antoine-Jérôme de Boyvin de Vaurouy, aussi docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Brignon et chanoine de Saint-Pierre de Lille en Flandre. — 17 mars 1706, lots et partages des acquêts et conquêts de la succession de feu Me Dominique Sonnes, vivant maître chirurgien à Rouen.

G. 5479. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1702-1717.** — Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, décharges et diminutions de décimes. — 1er avril 1705, la Chambre a déchargé plusieurs prêtres de Rouen, directeurs des conférences : Pierre Heuzé, vicaire de Saint-Jean ; Marc Quillet, de Saint-Pierre du Châtel ; Thomas Thiboult, de Saint-Étienne des Tonneliers; Nicolas Thoué, de Saint-Laurent; Louis-Charles Lemaire, de Saint-Nicolas; Nicolas Coudray, sous-diacre, de Saint-Pierre l'Honoré. — 10 novembre 1705, diminution accordée à Nicolas Desquinemare, curé de Bully, attendu la modicité du revenu et la grande mortalité arrivée dans sa paroisse. — 27 février 1706, « sur la requeste présentée par le sieur Thomas, curé de Saint-Maclou et doyen de la Chrétienté, la Chambre a deschargé le suppliant de son imposition de don gratuit, comme les autres doyens, à commencer du terme d'octobre dernier.» — 30 octobre 1708, « sur la requeste présentée par maître Richard Simon, prestre, demeurant à Dieppe, la Chambre a ordonné que le suppliant payera 4 livres de subvention à commencer de l'année présente. » — 1er octobre 1710, décharge à maître Pierre Crosnier, prêtre, maître de musique à Gisors.

G. 5480. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1707-1715.** — Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — 16 février 1707, lots de la succession de Marie Graindor, veuve de messire Louis Dufay, marquis de la Haye-du-Puits, président à mortier au parlement, entre ses parents et héritiers, Jacques du Tot, seigneur de Varneville, et Jean de Lemperière, seigneur de Bénouville, conseiller au parlement (15 mai 1706.) — 11 janvier 1708, extrait du contrat de mariage d'entre Monsieur maître Pierre Le Noble, substitut au parlement de Normandie, et Catherine Le Diacre, fille de feu Monsieur Guillaume Le Diacre, écuyer, sieur du Mesnil-des-Essarts, conseiller du Roi au dit parlement, et de Geneviève le Couteulx, 9 juillet 1707. — 25 février 1718, Louis Formont, écuyer, secrétaire du Roi, maison et courronne de France et de ses finances, receveur des décimes du diocèse de Rouen, subrogé au lieu et place de Philippe Rocuchon, requérant la saisie des biens meubles de Jacques de la Brière, curé du Boscguérard. — 13 mars, installation, comme président de la Chambre, de M. Jean de la Roque-Hue, nommé à cette fonction par l'archevêque le 10 du même mois. — 31 janvier 1709, extrait du testament de Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier de la cathédrale de Rouen, 8 novembre 1707. — 18 juin 1710, Charles Le Boullenger, seigneur de Chaumont, Boisfremont, conseiller du Roi en la cour des Comptes, demeurant à Rouen, place de la Rougemare, comme procureur de Marie Le Camus, veuve de messire Adrien de Hanyvel comte de Mannevillette, marquis de Crèvecœur,

vend à Jacques Pesnelle, avocat au parlement, un office de conseiller du Roi trésorier de France, 2 juin 1708. — 30 juin 1711, M. Hacquett l'aîné nommé syndic du clergé.— 19 décembre 1711, M. Antoine Du Bos de Montbrisson, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé en remplacement de M. de Lespine, décédé. — 14 janvier 1713, Jean-Nicolas Delespiney, écuyer, seigneur et patron de Montigny, demeurant à Rouen, rue de l'Écureuil, paroisse Saint-Laurent, renonce à rien prétendre à 50 livres de rente constituée à son profit par les syndics et députés du clergé (30 janvier 1710), laquelle rente il déclare appartenir à MM. les administrateurs de la maison des écoles gratuites et charitables de l'Institut du R.P. Barré, définiteur de l'ordre des Minimes, establies à Rouen, rue de l'Épée, et unies à l'Hôpital général. Signé : Delespiney.

G. 5481. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1564-1567**. — Procès-verbaux des délibérations des délégués du clergé pour le temporel de l'église aliéné. — « Le jeudy VI[e] jour d'apvril après Pasques MV[c]LXIIII, fut tenue l'assemblée et congrégation généralle des archevesque de Rouen ou ses vicaires, chapitres de l'église cathédrale de Rouen et collégialles, abbés, prieurés et communaultez et autres dignitez et bénéficiés contenuez en l'édict de l'aliénation du temporel de l'église et révocation d'icellui, présidants en icelle assemblée Messieurs M[e] Adam Sequart, doyen de ladicte église de Rouen, et Jehan Bigues, grand archidiacre de Rouen, vicaires du R[me] et illustrissime Cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, en laquelle assemblée ont esté nommés et députez, pour faire la quotisation... ledit sieur Bigues, MM. M[e] Jehan Nagerel, archidiacre du Vexin-Normand, pour le chapitre de Rouen; Jacques Giffard, abbé commandataire de Saint-Victor-en-Caux, pour les abbés; Nicollas Bréban, doyen d'Andely, pour les collégialles; Damp Georges d'Orbec, prieur de Saint-Martin-soubz-Bellencombre pour les prieurs; et pour procéder aux rachaptz et aultres négoces concernantz le rattraict des terres vendues et allienez, ont esté nommez M[es] Jacques Le Tessier, chanoyne de Rouen, et Guillaume Mancenet, curé du Bois-guillaume. » — 10 avril, frère Bertrand Le Grand, commandeur de Villedieu en la Montagne, délégué par MM. les chevaliers de Rhodes ; — on lui enjoint de présenter la cotisation des Rhodiens pour voir la taxe des bénéfices de leur ordre dans le diocèse de Rouen. — 30 octobre 1564, les délégués consentent à ce que l'archevêque de Rouen vende la maison archiépiscopale de Rouen située à Paris, comme le moins commode de tout son revenu.— 21 février 1564 (V. S.), consentement donné à l'aliénation faite par les religieux de Jumièges de la terre de Norville à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, ledit consentement obtenu par Charlotte d'Esquetot, dame d'Estelan, agissant comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfants sous-âge. — 2 mars 1564, consentement donné à la vente faite par le sieur de Giffard, abbé de Saint-Victor-en-Caux, de sa maison abbatiale, assise en la paroisse Saint-Laurent de Rouen, à M[e] Pierre Le Gras, avocat au bailliage. — 7 mai 1567, mention de l'emprisonnement aux Généraux de Guillaume Lat. — 10 décembre 1567, sur la demande du cardinal de Lorraine, on approuve la vente proposée de la maison de Fécamp, sise à Paris, rues Serpente et de Haute-Feuille. — État de la cotisation et département fait sur les bénéficiers pour faire le remboursement des terres, rentes et revenus vendus et aliénés de l'église, 6 avril 1564.

G. 5482. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1574-1575**. — Bulle du pape Grégoire contenant permission de vendre et aliéner du patrimoine de l'église de France, lettres patentes, lettres missives du Roi au cardinal de Bourbon, arrêts du parlement de Normandie et autres documents relatifs à cet objet. — « Mémoire pour l'instruction et intelligence du contenu en la bulle que Sa Saincteté a naguères envoyée par le syndic général du clergé de France et affin aussi d'entendre l'intention de Messeigneurs les cardinaulx commissaires députez pour l'exécution de ladicte bulle et pour satisfaire, par mesme moyen, au désir et intention du Roy. » — « Mémoires et instructions suyvant lesquelz seront faictz les adjudications des choses mises en vente par les bénéficiers de ce royaulme pour satisfaire à leur cotte-part et portion de ce à quoy ilz sont taxez pour l'alliénation accordée au Roy par notre sainct père du temporel de leurs bénéfices ceste présente année mil V[c] soixante-quatorze. » — Assemblée des chapitres, abbés, prieurs, dignités et communautés au palais archiépiscopal de Rouen le 19 janvier 1575. — « Département et cotisation de la somme de 100,000 livres à laquelle le diocèse de Rouen auroyt esté imposé par Messeigneurs les cardinaulx de Lorrayne et de Bourbon, déléguez de notre sainct père le pape pour la vente et alliénation du temporel de l'église pour la somme d'ung million de livres. » — Lettres du cardinal de Bourbon aux députés du clergé de son diocèse ; lettres adressées audit cardinal. — « Mémoires et instructions suyvant lesquelz seront faictes les adjudications des choses mises en vente par les bénéficiez de ce royaulme pour satisfaire à leur quotte-part et portion de ce à quoy ils sont taxez pour l'alliénation, accordée au Roy par notre saint père, du temporel de leurs bénéfices pour l'année mil cinq cens soixante et quatorze. »

G. 5483. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1575.** — « Compte de la vente et alliénation d'un million de livres levez au diocèse de Rouen en l'année 1575, non comprins le vicariat de Ponthoise. » — « Transcript du vidimus des lettres-patentes du Roy données à Paris, le 22e jour d'octobre 1575, adressantes à Monsieur l'archevesque de Rouen ou ses vicaires pour lever sur les bénéficiers de son diocèse ledit million. » — Vidimus d'autres lettres du Roi, données à Paris le 18 décembre 1575. — «Extrait du roolle et deppartement faict au Conseil privé du Roy, le dernier jour de juillet 1574, pour la cottisation de la somme qui fut levée sur le diocèze en l'année 1574. » — « Compte de Me Pierre Ygou, receveur hérédital à condition de rachapt perpétuel des décymes et subventions du clergé au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, de la recepte et despence qu'il a faictes à cause des deniers que le Roy, par ses lettres-patentes transcriptes au commencement de ce compte, a ordonné estre levez sur les fruictz et revenu des bénéficiers estans soubz la charge de ce dict comptable, en quoy n'est comprins le vicariat de Ponthoise, auquel y a ung receveur particullier pourvu, pour leur contribution à la somme de 30,330 livres tournois, à quoy ledit diocèse de Rouen a esté cottisé pour sa cottepart et portion d'un million de livres. » ... Signé : Bigues, de Martimbos, du Fay, Ballue, Clerel, Thorel.

G. 5484. (Registre.)-In-folio, 73 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586-1589.** — « Registre faict par moy Guillaume de Flavigny, avocat en la court archiépiscopale à Rouen et greffier de Messieurs les députez du clergé du diocèse dudit lieu, pour les actes, ordonnances et expéditions faictes et exercez par Messieurs les commissaires députez pour l'exécution de l'alliénation de partie du temporel ecclésiastique, suyvant les bulles de notre saint père le pape, en date de Rome, au moys de janvier M. Vc quatre-vingtz six, aultres que les ventes dudit temporel pour lesquelles y a ung registre plumitif à part. » — 15 juillet 1586, MM. Bigues, grand archidiacre, vicaire général, de Bouju, Ballue et Thorel, députés du clergé pour traiter et délibérer de ses affaires. — Le 18 du même mois, Jacques Cavelier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Rouen, met au greffe « unes lettres missives de la majesté du Roy à luy adressez, faisantes mention de la commission à luy adressée et de la diligence dont il y debvoit user, donnez à Sainct-Maour, du dernier de juing dernièrement passé. » — 11 septembre 1587, « a e é ordonné que des deniers à Dieu, provenans des ventes et adjudications du temporel ecclésiastique, sera distribué au Bureau des paouvres valides dix escus, au Bureau des paouvres malades trente escus, aux religieuses de Sainte-Clère vingt escus, aux Carmes et Cordeliers, chacun couvent, six escus, et aux religieuses de Saincte-Brigide, six escus. » — 16 janvier 1589, « sur la requeste présentée par le sieur de Maucomble, adjudicataire de la terre et seigneurie de Pommereux-en-Brey, dépendante de l'abbaye du Bec, exposée en vente, pour raquitter quelques parties de rente constituez sur ladicte abbaye, et adjugée audit sieur de Maucomble, au prix de 6,600 livres, » on l'autorise à mettre cette somme aux mains du receveur des décimes.

G 5485. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586-1588.** — « Procez-verbal des ventes et adjudication de partie du temporel d'aulcuns bénéfices ecclésiastique du diocèse de Rouen, eschanges, engagemens, baulx à ferme à longues années en emphitéose. — Vente à faculté de rachat perpétuel, et subsidiairement purement et simplement, des choses exposéz pour les bénéficiez pour satisfaire au payement des sommes ausquelles leurs bénéfices ont esté respectivement quotizez pour leur contingente portion de la somme de 46,666 escus deux tiers, à laquelle le dit diocèse de Rouen a esté quotisé pour sa part et portion de la somme de 50,000 escus de rente que notre sainct père le pape Sixte, cinquiesme de ce nom, a permis aux ecclésiastiques alliéner du bien temporel des églises de ce royaulme de France, à l'instance de Sa Majesté, pour subvenir aux fraiz de la guerre contre les hérétiques etc... ausquelles ventes... a esté procédé par nous Jean Bigues... Jacques Cavelier, subdélégués, au diocèse de Rouen, des commissaires déléguez de notre sainct-père le pappe.— Transcription de la bulle, des lettres-patentes, des instructions des délégués;—du département fait sur les bénéfices. — Aliénation par l'abbaye de Mortemer, d'un manoir, à Rouen, paroisse Sainct-Cande-le Vieux, à Jean-Jacques Romé, sieur de la Fontaine, président en la Chambre des Comptes, 15 janvier 1587;— par l'abbaye de Saint-Ouen, du fief du Manoir-sur-Seine, relevant de la baronnie de Quièvreville, le patronage réservé à Charles Guerould, notaire et secrétaire du Roi 19 janvier 1587; — par l'abbaye de Fécamp, de la seigneurie de Villers-Saint-Paul, au diocèse de Beauvais, à dame Renée d'Este, duchesse douairière de Genevois, 7 avril 1587 ; — par l'archevêque, d'une portion de fief à Saint-James-d'Alihermont à Gédéon de Foville, 5 mai 1587; — par l'abbaye de Jumièges, du fief de la Vieillemare, en la vicomté de Pont-Audemer, à André de Fantereau, sieur de

la Mare, 26 mai 1587; — par l'abbaye de Beaubec, du fief de Braquetuit, à Arthur Ygou, sieur de Beaumont, 27 mai 1587; — par l'abbaye du Bec, du fief des Faulx près le Bourgtheroulde, au sieur du Bourgtheroulde, 11 mars 1588.

G. 5486. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586-1604**. — « Transcrit d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy et des lettres-patentes du dict seigneur, du vingt-sixiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingt dix-sept, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de Messieurs les déléguez de notre sainct-père le pappe et depputez par sa Majesté pour l'exécution de ce qui reste de l'alliénation de partie du temporel du clergé de France, en datte du vingt-deuxiesme jour d'aoust ensuivant au dit an, avec l'exploict de la signiffication d'icelles, faicte au sieur de Castille, recepveur général de la dicte alliénation, le saiziesme jour des dicts moys et an, par lesquelles il est dict qu'il sera régallé et assis la somme de douze mil sept cents escus sol sur les bénéficiers du dict diocèze de Rouen, dont la teneur ensuict. » — « Compte des héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, en son vivant, sieur de Meresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie, et recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dict lieu (non comprins le vicariat de Ponthoise), des receptes et despenses pour eux faictes par maistre Jehan De Cretot, procureur en la Chambre des dicts comptes et leur commis à la dicte recepte, à cause des deniers des alliénations du bien temporel du dict clergé levez au dict diocèze de Rouen és années mil cinq cens quatre-vingt six et quatre-vingt huict, lesquels ont esté intervertiz pendant les troubles, depuis regallez par vertu et ainsy u'il sera déclaré cy-après en ce présent compte selon et ainsy qu'il ensuict. » Total de la recette, 12,626 écus 18 sous 3 deniers; de la dépense, 12,649 écus 34 sous 5 deniers. — Signé, le 28 mai 1604, par MM. Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, A. Marc.

G. 5487. (Registre.) — In-folio, 612 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1587-1604**. — «Transcript des lettres de bulle de nostre saint père le pappe Sixte cinquième, données à Rome le trentiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingtz sept, adressées à nos Seigneurs les prélatz et delléguez de Sa Sainteté pour la vente du bien temporel des esglises du royaume de France, jusques à la somme de cinquante mil escus de rente restant à alliéner, suyvant autre bulle du trentiesme janvier cinq cens quatre-vingt six et des lettres-patentes du Roy, données à Paris le dix-neufiesme jour d'aoust au dict an cinq cens quatre-vingtz sept, intervenuz pour la vériffication de la dicte dernière bulle, ensemble du bref de nostre dict saint père le pappe, donné à Rome le deux^me^ jour de novembre au dict an et des lettres-patentes de Sa Majesté, intervenuz pour la vériffication du dict bref, données à Paris le quinziesme jour de décembre ensuivant au dict an, le tout imprimé en vidimus dont la teneur ensuict. » — « Extraict du département faict sur les bénéficiers du diocèse de Rouen cy-apprès escriptz pour leur contribution à la somme de vingt mil quatre cens saize escus, à quoy le dict diocèse a esté cottisé pour sa part, tant de la somme de cinq mil escus accordez au Roy par Messieurs les prélatz et députez généraulx du clergé de France assemblez à Paris, au moien que Sa Majesté s'est départie de l'effect et exécution de la bulle de nostre sainct père le pappe du trentiesme juillet mil cinq cens quatre-vingt sept et bref du deuxiesme de novembre ensuivant, concernant la levée des cinquante mil escus de rentes du bien temporel de l'église de France que de la somme de cent cinquante-neuf mil cent vingt escus dix-sept solz pour les gaiges accordez au sieur Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, ayant advancé la dicte somme et frais faicts, en traictant avec Sa dicte Majesté la remise de l'exécution de la dicte bulle, lequel extraict a esté faict pour mettre ès-mains du recepveur des décimes et subvention du dict diocèse de Rouen, hormis le vicariat de Pontoise, ou de son commis, pour advertir les dictz bénéficiers de leurs dictes taxes et procéder à la levée d'icelles par les voies et formes contenues au mandement pour ce faire à luy baillé. — Autre transcript du mandement de Messieurs les commissaires du dict diocèse de Rouen pour la dicte alliénation, en dabte du dernier jour d'octobre mil cinq cens quatre-vintgz huit, adressant aux doïens du dict diocèse, leurs vice-gérants ou sergeant royal premier sur ce requis, pour, en vertu d'icelluy, signifiér à chacun des desnommez auz dicts roolles cy-dessus et cy-apprés transcriptz, les taxes à quoy ils avoient esté respectivement cottisez pour la dicte alliénation, afin d'y satisfaire dans le temps limité, en fin duquel mandement est le formulaire de l'exploict à faire pour ce aux dictz bénéficiers, le vidimus imprimé cy-rendu dont la teneur ensuict. — Autre transcript d'une ordonnance du feu sieur de Villartz, en la quallité y denommé, dabtée du vingt-ungniesme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingts unze, signiffiée, de son commandement, aus dicts présents comptables ou leurs dits commis, par Auger, huissier, le vingt-septiesme jour du dict mois et an et confirmée par arrest de la cour de parlement lors séante à Rouen le vingt-huic-

tiesme d'iceulx mois et an, contenans à ce que les deniers de la présente recepte, de quelques temps et nature qu'ils feussent, feussent dès lors en avant payez ès mains de maistre Martin Regnard, lors commis à la recepte généralle des finances en Normandye, ainsy qu'il est contenu ès d. pièces dont la teneur ensuict. — Autre transcript de l'éedict du Roy notre sire au mois d'avril mil cinq cens quatre-vingtz quatorze, intervenu sur la réduction à son obéissance de la ville de Rouen et autres villes de la province de Normandie y spéciffiées, le dict éedict deuement vériffié où besoing a esté, par lequel, entre aultres choses, Sa Majesté a vallidé, loué et approuvé tout ce qui a esté payé par quelques comptables, de quelque nature que ce soit, tant par les arrestz de la court de parlement, Conseil de l'Union, ordonnances des gouverneurs et commandans, que de tous aultres supérieurs, en quelque sorte et manière que ce soit, ayant le dict éedict voullu les dicts comptables en estre tenus quites et déchargez ores et à l'advenir ainsy qu'il est amplement contenu par icelluy, dont le vidimus est cy rendu et la teneur ensuict. — Autre transcript d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy, du vingt-sixiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingtz dix-sept, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de Messieurs les delléguez de nostre sainct père le pappe et depputez par Sa Majesté pour l'exécution de ce qui reste de l'alliénation de partie du temporel du clergé de France, en dabte du vingt-deuxiesme jour d'aoust ensuivant ou dict an, avec l'exploict de la signification d'icelles faicte au sieur de Castille, receveur général de la dicte alliénation le saiziesme jour des dictz mois et an, par lesquelles il est dict qu'il sera régallé et assis la somme de douze mil sept cens escus sur les bénéficiers du dict diocèse de Rouen contribuables aus dictes aliénations ainsy et pour les causes y contenues, dont la teneur ensuict. »—« Compte des héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, luy vivant sieur de Méresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie et receveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dict lieu (non comprins le vicariat de Pontoise), des receptes et dépence pour eulx faictes par maistre Jehan Decrétot, procureur en la dicte Chambre des dis Comptes et leur commis à la dicte recepte, à cause des deniers levez sur les bénéficiers du dict diocèse de Rouen (non comprins le dict vicariat de Ponthoise), pour leur contribution à la somme de vingt-mil quatre cens saize escus, à quoy le dict diocèse a esté cottisé pour sa part, tant de la somme de cinq cens mil escus, accordez au Roy par Messieurs les prélatz et depputez généraulx du clergé de France assemblez à Paris, au moyen que Sa Majesté s'est départye de l'effect et exécution de la bulle de nostre sainct père le pappe, du trentiesme juillet mil cinq cens quatre-vingt sept et bref du deuxiesme de novembre ensuivant, concernant la levée de cinquante mil escus de rente du bien temporel des églises de France, que de la somme de cent cinquante neuf mil deux cens vingt escus dix-sept sols pour les gaiges accordez au sieur Scipion Sardini. »— Recettes, 39,007 escus; dépenses, 39,369 écus 32 sous 5 deniers. Signé, le 28 mai 1604, par les députés du clergé Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Dadré, Guérin, A. Marc.

G. 5488. (Cahier.) — 7 feuillets, papier, non relié.

**1703.** — Procès-verbal dressé par Michel Mullot, huissier du Roy, visiteur priseur vendeur en son amirauté de France au siège de la Table de marbre du palais à Rouen, des exploits par lui faits en différentes paroisses, à la requête de Louis Formont, receveur des décimes, aux fins du recouvrement de la subvention due au Roi par les prêtres nommés en son État. — Doubles emplois constatés ; fausses énonciations : « Item, en la paroisse de Cailleville, pour faire payer M^e^ Gabriel Eudes, vicaire au dit lieu, ce que je n'ay pu faire, estant un vieil prestre, sans gaiges, qui va chercher à vivre sur le commun des curés ses voisins, et qui n'a que son lit pour tout meuble... Item, en la paroisse de Saint-Martin du Manoir, pour faire payer M. Jouenne, ancien curé de Saint-Martin du Manoir. Il s'est trouvé dans cet article 2 incongruitez, la 1^re^ est qu'il n'y a point d'ancien curé de Saint-Martin du Manoir, mais un ancien curé de Sainte-Marie-au-Bosc, et la seconde est que, m'estant transporté au dit lieu de Sainte-Marie-au-Bosc, j'ay trouvé un ancien curé qui se nomme Jouen, et non pas Jouenne, auquel ayant pris une petite cassette fermée à la clef, l'ayant engagé d'en faire ouverture et s'estant trouvé dans icelle une petite bourse dans laquelle il y avait 4 livres 10 sols d'argent, ce qui l'obligera me payer une année de sa subvention avec bien de la peine. C'est un vieil homme qui a plus de 70 ans, qui a fait la folie de résigner son bénéfice sans pension. Le nouveau curé le nourrit par reconnaissance, pour quoy il supplie la Chambre de le descharger pour l'advenir. »

G. 5489. (Cahier.)— 14 feuillets, papier.

**Vers 1716.** — Copie de compte de dépenses et de lettres, à l'usage de M. Thomas Prevel, prêtre, secrétaire de la Chambre ecclésiastique de Rouen.

G. 5490. (Liasse.)— 30 pièces, parchemin; 1 pièce, papier, 2 sceaux.

**1519-1553.** — Lettres du Roy adressées à tous ses justiciers, officiers et à leurs lieutenans: « Considérant l'évident

et grand péril en quoy pourroit tomber la Chrétienté, si Dieu, par sa grâce, ne la préservoit et inspiroit les princes chrétiens à eulx unir ensemble et faire la guerre pour obvier aux entreprises du Turcq, le Roy accepte le contenu ès bulles du pape pour la levée de 2 décimes entières, Bourges, 4 mai 1543» (imprimé sur parchemin, en caractères gothiques avec ces mots écrits à la main : « Par le Roy en son Conseil, Dorne. » Annexé à ces lettres un vidimus fait par l'évêque de Macon de bulles du pape Clément (Bologne 4 des ides de février 1532), le dit vidimus daté de Bourges, 3 mai 1533 (imprimé aussi sur parchemin, en caractères gothiques, avec ces mots écrits à la main : *De mandato prefati Reverendi domini episcopi Matisconensis, David, notarius apostolicus,* et un sceau plaqué sur cire rouge et papier, de l'évêque de Macon.)—Lettres du Roi adressées aux gens du parlement de Rouen pour leur signifier l'évocation faite au grand Conseil, des matières relatives au don gratuit, équipolent à 3 décimes, qui lui avait été accordé par le clergé, avec mandement au premier huissier royal ou sergent, sur ce requis, de faire exprès commandement à tous les redevables des dites décimes, d'avoir à payer leurs cotisations, en les contraignant, les gens d'église par saisie de leur temporel, les lais, par prise, vente et exploitation de leurs biens meubles et immeubles et emprisonnement de leurs personnes, Lyon, 21 août 1536. — Lettres du Roi à ses baillis, vicomtes, justiciers et officiers, leur ordonnant de prêter à l'archevêque de Rouen l'aide du bras séculier, pour contraindre les gens d'église au payement du don caritatif de 3 décimes, Rouen, 5 décembre 1537.— Vidimus de lettres du Roi qui déclare n'avoir aucunement entendu ni entendre les Hôtels-Dieu, hôpitaux, maladreries, léproseries, non érigés en titre de bénéfices, être compris en la taxe, cotisation ou imposition des décimes et dons gratuits, Paris, 17 janvier 1544 . — Lettres du Roi adressées au cardinal d'Amboise pour l'imposition des écoliers, commissaire et autres exemptés en l'année 1516, taxés au lieu des hôpitaux, Hôtels-Dieu et léproseries pour les parties de non-valeurs, 15 juin 1546. — Vidimus par Duprat, garde de la prévôté de Paris, de lettres du Roi par lesquelles il affranchit, quitte et exempte les maîtres doyens, docteurs et régents de la faculté de théologie en l'université de Paris, actuellemenent résidants en lad. université, et 2 bedeaux d'icelle, du paiement et contribution des décimes, Tours, 40 mai 1551.— Lettres du Roi Henri II au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, « par lesquelles il lui ordonne de faire rassembler les gens d'église et clergé de son diocèse, en aucun nombre compétent des principaux d'iceux, et de leur requérir, de par le Roi, de lui octroyer, par don gratuit et octroi caritatif, la somme de 62,812 livres, équipolent à 4 décimes des fruits de leurs bénéfices, à payer à 2 termes égaux, les 15 avril et 15 juillet de l'année courante, « Blois, 8 janvier 1551 (V. S.). — Mandement du Roi au bailli de Rouen pour ce qu'il ait à bailler l'aide du bras séculier à l'archevêque de Rouen pour contraindre les redevables au paiement du prêt de 20 livres par clocher; en cas d'appel, juridiction est attribuée au Conseil privé, 11 mars 1551 (V. S.). — Lettres du Roi au même pour lui ordonner de convoquer le clergé de son diocèse, lequel élira 6 notables personnages, lesquels ou les quatre d'iceux procéderont, avec l'archevêque, ses vicaires ou députés, à rédiger le nombre des clochers et lieux pieux du diocèse, et à faire conséquemment la taxe et département de 20 livres pour clocher, le fort portant le faible, Reims, 11 mars 1552 (V. S). — Lettres du même au même pour lui ordonner de convoquer le clergé de son diocèse et de lui requérir, de par le Roi, par forme de don gratuit et octroi caritatif, la somme de 62,812 livres, équipolent à 4 décimes, à payer à 2 termes égaux, les 15 février et 15 juin de l'année prochaine, Châlons, 17 novembre 1552. — Nouvelle demande d'un octroi pareil, 13 novembre 1553.— Mandement de Georges d'Amboise, comme délégué du souverain pontife, au doyen d'Envermeu, pour faire dénoncer excommunié Nicolas Maraut, prêtre, récollecteur à l'août dernier des fruits de l'église de Meulers, qui s'était refusé au payement de 14 livres, cote de la décime, 10 août 1519. — Commission donnée par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, à Mathurin Sédille pour faire la levée d'un don gratuit, équivalent à 3 décimes, accordé au Roi, moyennant qu'il voulût bien donner mainlevée du temporel de l'église; Vigny, dernier février 1535; sceau de l'archevêque, en cire rouge. — Taxe des chanoines et des chapelains de la cathédrale, par Jean de Castignolles, chancelier et chanoine de l'église de Rouen, vicaire spécial en cette partie de l'archevêque de Rouen, 1535. — Commission donnée par Georges d'Amboise au dit de Castignolles pour faire la cotisation sur le clergé, assembler le clergé, lui exposer les affaires du royaume et contraindre les bénéficiers au paiement de leurs taxes, 27 mars 1541 (V. S.).— Extrait du rôle de cotisation, délivré par Jacques Bourjotel, greffier de la cour archiépiscopale, 24 décembre 1542. — Procès au bailliage pour le paiement des décimes de Saint-Jouin, 1544.— Sentence de l'official de Rouen, délégué de l'archevêque, contre les administrateurs des hôpitaux et maladreries pour le paiement de leurs décimes, 17 septembre 1546. — Acte dressé par l'official et vicaire général du cardinal d'Amboise, constatant le refus fait par le clergé du diocèse de Rouen d'accorder au Roi un don gratuit équipolent à 2 décimes, qui était demandé par lettres-patentes du 12 avril ; ordonné et conclu que les dites lettres, pour la révérence d'icelles, contre les contrevenants

au contenu en icelles, sortiront leur plain et entier effet, mesmes contre les non comparens, lesquels sont déclarés contumaz, » 15 juin 1547; grand sceau de la cour archiépiscopale; signatures de Charetier, Lemaistre, Lemercier.

G. 5491. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1552** — « Déclaration du nombre des clochers estant au diocèse de Rouen avec la taxe et quottisation de vingt livres tournois pour chascun des ditz clochers, le fort portant le foyble, comprins malladeryes, hospitaulx et chappelles non subjectz à décimes, avecques aucunes confraries taxez subsidiairement pour supporter aucuns des dits clochers qui n'estoient suffisantz à porter les vingt livres tournois. » — Doyenné de la Chrétienté: Saint-Éloy, *nihil.* — Saint-André, 10 livres 18 sous 3 deniers. — Saint-André-hors-la-porte, 20 livres. — Sainte-Croix de Saint-Ouen, 6 livres 1 sou 6 deniers. — Saint-Amand, 10 livres. — Sainte-Croix des Pelletiers, 18 livres 7 sous 9 deniers. — Saint-Cande-le-Jeune, 20 livres 3 sous. — Saint-Denis, 20 livres. — Saint-Erblanc, 22 livres 12 sous. — Saint-Godard, 24 livres. — Saint-Hilaire, 16 livres. — Saint-Jean, 12 livres 10 sous. — Saint-Laurent, 34 livres 17 sous 6 deniers. — Saint-Michel, 18 livres 12 sous 5 deniers. — Sainte-Marie-la-Petite, 58 sous 6 deniers. — Saint-Lô, 28 livres 7 sous 6 déniers. — Saint-Martin-sur-Renelle, 26 livres 8 sous 9 deniers. — Saint-Martin-du-Pont, 21 livres 3 deniers. — Saint-Maclou, 50 livres 8 sous. — Saint-Nicolas, 20 livres. — Saint-Nigaise, 12 livres 16 sous 6 deniers. — Saint-Pierre-l'Honoré, 65 sous 3 deniers. — Saint-Pierre-le-Portier, 112 sous 6 deniers. — Saint-Pierre-du-Châtel, 17 livres 15 sous 6 deniers. — Saint-Patrice, 20 livres. — Saint-Sauveur, 22 livres 10 sous. — Saint-Étienne de la grande église, 64 livres 16 sous. — Saint-Sever, 28 livres 16 sous. — Saint-Étienne des Tonneliers, 25 livres. — Saint-Vivien, 33 livres 16 sous. — Saint-Vincent, 60 livres. — Saint-Vigor, 4 livres 10 sous. — Notre-Dame-de-la-Ronde, 31 livres 10 sous. — L'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, 350 livres. — L'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 150 livres. — Subsidiaires : les confréries de Dieu, la Vierge Marie, Saint-Paul, Saint-Cosme et Saint-Damien et Saint-Sébastien à Carville, 63 livres ; la charité et confrérie du Saint-Sacrement au même lieu, 45 livres; — la confrérie de Notre-Dame de la Recouvrance aux Carmes, 166 livres 60 sous ; — la confrérie de la Passion à Saint-Patrice, 19 livres 16 sous; — la confrérie Saint-Leu à Saint-Maclou, 84 livres 16 sous 6 deniers ; la confrérie Saint-Fiacre à Notre-Dame de Rouen, 45 livres; — la confrérie Saint-Romain au même lieu, 11 livres 4 sous 6 deniers; — la confrérie Sainte-Anne au même lieu, 4 livres 14 sous 6 deniers; — la confrérie Saint-Vincent à Saint-Vincent, 11 livres 5 sous; — la confrérie Saint-Martin-du-Pont, 4 livres 19 sous; — la confrérie Saint-Nicolas à Saint-Nicolas, 34 sous; — la confrérie Saint-Andrieu aux Augustins; — le collège des notaires fondé à Saint-Marc, 11 livres 14 sous. — « Somme totale de la taxe et quotisation des clochers et subsidiaires de l'archevesché de Rouen.... 31,269 livres 15 sous 6 deniers, dont, pour le Roy, à raison des 1,433 clochers sus dits, à 20 l. pour chacun, la somme de 28,660 livres tournois et le reste pour les fraiz qui montent à 2,509 livres 18 sous. » — Au chapitre des dépenses : « Pour avoir faict imprimer de deux à troys mil mandements de Messieurs les vicaires, envoiez aux doyens, avecques les roolles, pour convocquer les desnommez au patent du Roy des dits 20 livres affin d'admonester ung chacun d'aporter à la congrégacion les déclarations du revenu et joyaulx de toutes les églises... 50 l. » Signé : de Castignolles, Romé, Preudhomme, M. Le Bret, de Boulainvillers, Boutren, Philippes de Tonneville, N. de Sâne.

G. 5492. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier (4 imprimés).

**1540** (copie)-**1766**. — Départements des décimes sur les bénéfices du diocèse, etc. « Déclaration des Hostels-Dieu, hospitaulx et malladeries de l'archevesché de Rouen exemptez, par le Roy notre sire et par ses lettres-patentes et déclaration donnez au moys de juillet de l'an 1544, de payer les octroys, dons gratuits et décimes qui se lèvent pour le dit sire. » — Copie des Déclarations du Roy, du 17e juin 1540, qui exemptent des décimes les hospitaux et maladeries, léproseries et autres, non érigés en titre de bénéfices, avec une sentence du bailly de Rouen, du pénultième aoust au dit an, qui enjoint de restituer les décimes qu'ils auroient payé, le tout signifié le 4 septembre 1540, requeste des administrateurs des hôpitaulx à Rouen. » — « Détail pour donner une entière connoissance comment la répartition des arrérages payez pour raison de l'emprunt de 5,500,000 livres a esté faite, 1725. » — « État des pièces justificatives de l'État fourny par le clergé du diocèse de Rouen, le 3 décembre 1739, pour faire connoître sa situation par rapport aux dons gratuits remboursables depuis le 1er octobre 1738 jusques au 1er octobre 1739. » — Contrats passés par le clergé du diocèse de Rouen pour le rachat et amortissement des rentes sur le clergé, 1670, 1690, 1693 (imprimés). — « Déclaration que fournit le diocèse de Rouen pour faire connoître son administration depuis l'année 1710, par rapport aux emprunts et aux remboursements qu'il a faits depuis la dite année 1710 jusques au premier octobre 1738, sur les 24 millions de 1710, 8 millions de 1711, 12 millions

de 1715, et 5 millions 500,000 livres de 1723, dont il a fait le rachat. — Le diocèse de Rouen devoit originairement, pour sa quotte-part, en cas de rachat des 24 millions, 8 millions, 12 millions et 5 millions 500,000 livres, la somme de 2 millions 289,679 livres 12 sols. » — « Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que justifiant, par le clergé du diocèse de Rouen, qu'il aura remboursé, dans les temps marquez par les délibérations du clergé général, les sommes dont il est tenu par les dites délibérations pour sa cotte-part des emprunts des années 1710, 1711, 1715 et 1723, il sera bien et valablement déchargé des dites sommes, » 8 avril 1727. — Arrêt de la cour des Aides en Normandie au sujet des tailles et des droits d'aides auxquels on avait prétendu imposer le clergé, 18 janvier 1652. — État signé par l'abbé de la Luzerne.

G. 5493. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 134 pièces, papier (12 imprimés).

**1575-1788.** — Pièces diverses concernant la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. — Mandements des vicaires du cardinal de Bourbon commissaires pour l'aliénation du temporel de l'église, 1575. — Arrêt du Conseil d'État au sujet des secours accordés aux pauvres communautés religieuses, 28 novembre 1747. — Autre arrêt du même Conseil au sujet des secours à fournir aux ecclésiastiques qui pourroient dans la suite être renfermés pour cause de démence ou d'épilepsie, 23 avril 1779. — Déclaration des revenus et des charges du bénéfice de Saumont-la-Poterie dont était titulaire Marin Deporges (copie de 1788) : 330 communiants, pauvres pour la plupart; patronage à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen. — État et distribution du principal et arrérages des rentes appartenant à Denis Mesquin, sur la recette des décimes du diocèse de Rouen, 1656. — Pièces de comptabilité; quittance de finance de l'office de greffier des insinuations, 1693 (copie). — Quittances des receveurs des décimes; — état et mémoire des frais qui ont été faits pour les réparations urgentes et nécessaires de la Chambre du clergé, 1686. — Déports des cures d'Aincourt et d'Us. — Nomination, par l'archevêque de Rouen, d'Abraham Fouet, à l'office de greffier de la juridiction supérieure des Hauts-Jours et des officialités de Rouen, 21 mars 1714. — Nomination de Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, abbé de Madion, chanoine de Rouen, à la place de président de la Chambre ecclésiastique, 6 juin 1726. — Quelques extraits d'actes de l'état civil et de nomination de tutelle : Acte de l'inhumation, à Saint-Sauveur de Rouen, de Marthe-Élisabeth Saxu, veuve en 1res noces de Jacques-Henri De la Haye, en secondes noces, de Jacques-Daniel-Nicolas-Théodore Lesueur de Fumechon, lieutenant en l'Élection de Rouen, laissant un fils Jean-Baptiste-Bruno De la Haye, lieutenant en la dite Élection, 27 juin 1782. — Acte d'inhumation de messire Augustin-François de Malherbe, sieur de Juvigny, décédé à Caen le 26 décembre 1788. — Lettre de l'abbé Cornet, presque septuagénaire et depuis près de 40 ans au service de la Chambre du clergé : il se félicite qu'on lui ait donné pour collègue Dom de Lesnable, 1788. — Lettre de l'abbé Le Rat, curé de Saint-Nicolas, 1788. — Quelques procurations.

G. 5494. (Liasse.) — 4 pièces, papier (15 imprimés.)

**1599-1729.** — Édit sur le règlement général des décimes; fragment d'un livre imprimé. — Procès, devant les syndics généraux de France en la province de Normandie, entre Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Évreux, appelant de la saisie et proclamation faites pour parvenir à la licitation de son office et reçu opposant à l'exécution de l'arrêt prononcé par 2 des dits syndics, 4 janvier 1678, d'une part, et Me Jean Huet sieur du Tronqué, receveur des décimes au diocèse de Rouen. Assiette sur le diocèse de Bayeux pour les frais de la prochaine assemblée du clergé; signé par l'évêque de Bayeux, 1672. — « Extrait des registres du Conseil d'État privé du Roy, entre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, demandeurs aux fins de la requête insérée en l'arrest du Conseil du 27 avril 1696, et exploit d'assignation donné en conséquence, le 15 may ensuivant, et en requête verbale énoncée en l'appointement de règlement de l'instance, signé le 14 juillet 1696, d'une part, et les syndics particuliers du clergé de Bayeux, deffendeurs, d'autre part, » 13 mars 1697: — les religieux sont déboutés de leur demande en cassation et requête verbale et les parties renvoyées par-devant les syndics généraux du clergé de Normandie. — « Requeste présentée par le chapitre d'Évreux à Nos Seigneurs les syndics généraux du clergé de la province de Normandie contre la prétention de l'évêque messire Jacques Potier de Novion de nommer lui seul aux places de syndics et de députés à la Chambre ecclésiastique du diocèse le 23 janvier 1704. — Mémoire pour messire Henry Picot d'Esguisy, prêtre, chanoine en l'église cathédrale d'Évreux, l'un des administrateurs de l'hôpital du dit lieu, ajourné et deffendeur, contre messire Jacques Potier de Novion, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque d'Évreux, demandeur en ajournement, en la présence de Me Pierre de Langlade, lieutenant général au bailliage d'Évreux, Guillaume Lorée et Me Eustache le Bourgeois, receveur du dit hôpital, pareillement ajournez, et des sœurs de la Charité du même lieu, demanderesses en

requête d'intervention. M. de Boisguillebert, conseiller rapporteur,» vers 1705. — «Mémoire pour M. l'évesque d'Évreux et les sieurs le Normand, syndic des curés, et de Maupeou, syndic promoteur du clergé, demandeurs en cassation, contre les sieurs de Lanzizière et Forest, au sujet de la nomination de syndics. M. Amelot, rapporteur,» vers 1705. — Requête « à Nos Seigneurs des requestes de l'hôtel, juges souverains en cette partie, par Antoine Huet, sieur d'Ambrun, créancier de la succession de feu Jean Huet, sieur du Tronquay, conseiller du Roy et receveur des décimes du diocèse de Rouen, demandeur suivant la commission de la cour du 2 décembre 1697 et sa requête du 30 juillet 1698, et incidemment deffendeur contre demoiselles Jeanne, Catherine et Louise Huet, filles majeures, héritières de Jeanne de Bernières, leur ayeule, et de Louise Hébert, leur mère, deffenderesses et incidemment demanderesses suivant leur requête du 5 septembre 1698.» — « Sommaire des raisons que propose à la cour Guillaume de Grébauval, notaire en la ville de Rouen, contre les sieurs syndics et députez du clergé du diocèse de Rouen et maître Thomas de Launay, ses parties,» (vers 1693).— Mémoire sommaire pour les chapitres des églises cathédrale de Noyon, royales de Saint-Quentin et Péronne, et collégiale de Nesle et les prieurs et religieux des abbayes de Saint-Éloy de Noyon, d'Ourscamp, de Saint-Quentin en l'Isle et du Mont-Saint-Quentin, demandeurs, intervenant et prenant le fait et cause de leurs fermiers et adjudicataires assignés et poursuivis pour les droits d'enregistrement et de contrôle de leurs actes au greffe des domaines des gens de mainmorte contre les députés à la Chambre diocésaine de Noyon, défendeurs, » (postérieur à 1715). — « Requête présentée à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France par Jean-Baptiste Durey, président du grand Conseil, Nicolas Doublet, seigneur de Persan, conseiller en la cour du Parlement de Paris, et autres créanciers du clergé de France, contre le sieur Ogier, receveur général du clergé, pour obtenir le paiement d'arrérages de rentes qui leur étaient refusés sous prétextes d'offres de remboursement, » 1725.— « Requête présentée au Roy et à Nos Seigneurs de son Conseil par les mêmes créanciers contre le même Ogier. — Mémoire et avis de M. de Vastan, sur la demande des religieuses Ursulines de la ville de Vire en exemption des droits de brassage de cidre qui se lèvent au profit des hôpitaux. Fait à Caen, le 20 mars 1729. »

G. 5495. (Liasse.) — 59 pièces, papier (1 imprimé).

**1397** (copie)-**1762**.— «Sommaire des raisons de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem contre la prétention que pouroient avoir Messieurs du clergé général de France. L'ordre réclamait l'affranchissement de toutes subventions quelconques à lever sur le clergé pour quelque cause et occasion que ce fût. » — Requête adressée au Roi par le commandeur de Vayvre, ambassadeur ordinaire de l'ordre près Sa Majesté, vers 1636. — Sentence des syndics généraux du clergé de France en Normandie sur la requête du chapitre de la chapelle du château de Gaillon, tendant à réduction de taxe, 1652. — Lettre de M. Des Noyers, curé de Charleval, au sujet des revenus du prieuré de Charleval, 1762. — Requête adressée à la Chambre du clergé du diocèse de Rouen par les correcteur et religieux du couvent des Minimes de Beauvais, pour demander à être dispensés de l'imposition à raison de leur ferme de Saint-Antoine d'Ennery, 1754. — Bail de biens dépendant du prieuré de Bouconvilliers, 1729. — Procuration donnée par Mathurin Brochant, prieur de Saint-Lô du Bourgachard, 1729. — Baux de biens appartenant au chapitre d'Écouis, 1705, 1709, 1711, 1712, 1716, 1717, 1723. — Lettre de M. Aleaume, à l'abbé Cornet, pour obliger les Chartreux de Gaillon à payer à Évreux les décimes afférents aux biens qu'ils possèdent dans le diocèse d'Évreux, 1759. — Engagement pris par les Carmélites de Gisors de payer leur quote-part de l'imposition du don gratuit de 8 millions de livres, nonobstant la clause portée dans les lettres patentes confirmatives du contrat passé entre Sa Majesté et le clergé, 1712. — Requête en réduction de décimes présentée par Joseph Boniface, ministre du couvent de Liesse-lès-Gisors, 1759. — Requête à même fin présentée par l'évêque de Metz, abbé de Jumièges, 1756. — Rapport sur une contestation à propos de décimes entre l'abbé et les religieux de l'Ile-Dieu, 1745. — Baux de biens dépendant de la maison de l'oratoire de Marines, 1697-1726. — Bail, par le collège Louis-le-Grand à Paris, de la ferme de Notre-Dame de Montalet, à Gargenville, 1721. — Procuration donnée par Louis de Thesut, abbé de Saint-Martin de Pontoise, 1728. — Lettres portant réunion de la chapelle de Saint-Jacques de l'hôpital de Pontoise à l'hôpital des renfermés, 1657 (copies). — Requête des prieure et religieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise pour être exemptées des tailles, impositions et subsides. — Copie des lettres du roi Charles VI en faveur de cette maison, novembre 1397. — Procédures pour le prieuré de Pubel en 1728; de Durdan, prieur. — Requête de François, duc de Fitzjames, évêque de Soissons, abbé de Saint-Georges de Boscherville, pour demander que la quote-part de son imposition fût fixée sur le même pied que les bénéfices simples du diocèse. — Déclaration et bail des revenus, à l'appui de la requête, 1756.

G. 5496. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 58 pièces, papier.

**1604-1763.** — Arrêt du Conseil qui autorise les Bénédictins de Beaumont-en-Auge à disposer de 2 petites portions de futaie dépendant de leur monastère pour la construction de bâtiments nécessaires à leur collège où 6 gentilshommes étaient reçus sur la nomination du duc d'Orléans, 1760. — Partage des biens ordinaires et domaines, rentes et revenus de l'abbaye du Bec-Hellouin, comprenant les biens du petit couvent aumônés avant l'introduction de la commande et les biens retirés par les religieux de l'abbaye, avec les suppléments, le dit partage fait en conséquence des arrêts du Conseil des 8 juin 1711 et 1713. — Bail de la manse abbatiale par l'abbé Mgr Louis de Bourbon, comte de Clermont, abbé de Saint-Germain des Prés et de Chailly. — Lettres de Laujon, intendant général des finances du comte de Clermont, 1760. — Baux de terres par Antoine de Lonceaux, trésorier de Notre-Dame d'Écouis, prieur de Saint-Michel de Bolbec et titulaire de la chapelle de Saint-Martin de Fontaines lès-Bolbec 1721-1728. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, pour l'enregistrement des lettres patentes du Roi du mois d'octobre 1683, en faveur des Bénédictines de Dieppe, 11 août 1684. — Procès-verbal des travaux de restauration à faire à l'église, beffroi, bâtiments de l'abbaye de Notre-Dame d'Eu; lettres de l'abbé de Canillac, de Tardieu, prieur et curé de l'abbaye d'Eu et de Varembault, procureur de la dite abbaye, 1741. — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges par Guillaume de Montague, du diocèse de Toulon, docteur en théologie, 1639. — Bail de la chapelle de Notre-Dame des Halles, sise à Fours en Normandie, à Bertin Guesnier receveur du duc de Chatillon en sa terre du Halot, paroisse de Civières, Élection de Gisors, 1709 (copie collationnée par Toussaints Du Plessis, secrétaire du chapitre de Saint-Germain des Prés). — Baux faits par le receveur général de l'abbaye de Saint-Germer de Fly, dîmes de Ménerval, Fresne, Noyers, Jammércourt, Ernemont, Loconville et ferme de Gasny; terres de Reilly et de la Lande, 1604-1728. — Ordonnance de Mgr de La Rochefoucauld par laquelle il transfrère à perpétuité le titre du prieuré de Saint-Ouen, Saint-Maur dit l'hermitage, en la chapelle de Saint-Sébastien sise en la paroisse de Saint-Sanson d'Étreville, 1763 (copie collationnée). — Baux des terres de l'abbaye du Valasse, notamment de la ferme de Valence en la paroisse de Flins. 1719-1724. — Baux de biens appartenant au prieuré de Saint-Jacques du Val-Hullin dont était titulaire Dom Michel Plaimpel, religieux de Valmont, 1727-1728.

G. 5497 (Liasse.) — 32 pièces, papier 6 imprimés.

**1639-1772.** — Taxations du syndic général de la province et frais communs des assemblées provinciales. — Pièces concernant les défenses faites par le parlement de Rouen d'imposer les fabriques, 1757. — Réponse aux observations qu'on pourrait faire au sujet de l'imposition des fabriques, 1757. — Copie d'une lettre écrite par le syndic du clergé du diocèse à MM. les agents généraux. — Lettres de MM. de Lamoignon, Saint-Florentin, des abbés de Crillon, de Jumilhac, de l'archevêque de Saulx-Tavannes, relativement à cette imposition, même année. — « Copie de l'arrest du Conseil d'État, portant exemption de la convocation et contribution du ban et arrière-ban pour tous les ecclésiastiques du royaume, avec décharge des assignations à eux données et mainlevée des saisies faites sur eux pour raison de ladite convocation, » 1635. — Lettre de J.-B. Barbier, cellérier du Mont-Saint-Michel, au sujet de la pension du sieur abbé Duval, 1750. — Extrait des registres du greffe du Bureau du diocèse du Mans, contenant des remontrances contre l'exagération des décimes. — Circulaire des agents du clergé pour engager les bénéficiers à mettre leurs deniers en actions intéressées sur la Compagnie des Indes, 1720. — Extraits des quittances et autres actes justificatifs des remboursements faits par le clergé du diocèse de Rouen compris en l'état certifié véritable par Mgr l'archevêque de Rouen et MM. les syndics et députés du clergé dudit diocèse, 3 avril 1750. — « Mémoire avec le modelle d'extrait de quittance de remboursement que les diocèses doivent envoier à l'assemblée générale du clergé. » — « Très humbles représentations à Mgr le chancelier, au nom du clergé de la province de Normandie, au sujet de l'édit du 14 avril 1749, » (copie). — Mémoire sur la déclaration du 17 août 1750 (de l'écriture de l'abbé Cornet). — Mémoire au sujet des dîmes : « la pluspart des seigneurs et les propriétaires de terres et héritages sujets à dixme, non contents d'avoir planté sur leurs fonds des arbres de toutes espèces en nombre considérable, en sorte que par cette plantation leurs terres ne pouvant plus être ensemencées de grains et fruits... tel curé dont le bénéfice luy rapportoit 100 pistolles de revenu en est privé d'un tiers au moins..... ils ébranchent ces mêmes bois de haute futaye, et de ces branches ils font des fagots ou bourrées qu'ils vendent, et dont ils refusent la dixme aux décimateurs. » — Tarif ou pied de l'imposition des différents contribuables du diocèse de Rouen. — Réclamation de M. Le Nostre, curé d'Argueil, au nom des curés du doyenné de Bray : « Autrefois les boissons formoient la partie

la plus considérable du revenu des cures. Aujourd'huy la Picardie, qui étoit le débouché, est totalement plantée et donne abondamment de manière que la dîme des fruits est à charge par les frais indispensables pour en faire la récolte; la dîme des grains, quoique modique, y diminue cependant encore tous les jours. Il n'y a dans ce pays, presque que l'on convertit en bouveries, que closages qui, dans les temps passés, portoient presque toujours des grains décimables. Le dépérissement des cures du doyenné de Bray est notoire... Les curés succombent et leur état mérite attention, » 14 février 1765. — « État des principaux titres en vertu desquels le Roi nomme et confère, avec plusieurs questions devant servir aux instructions nécessaires pour le travail du Pouillé général des bénéfices de nomination et collation royale, dans l'estendue du Royaume, pour lequel Sa Majesté a donné des ordres. » (Imprimé.) — « État de certains bénéfices qui ont été donnés plusieurs fois par le Roi et sur l'existence ou nature desquels on a quelques doutes qu'on prie de lever relativement aux questions de l'imprimé (précédent). » — Lettre de l'évêque d'Orléans, relative à ce travail, 12 juin 1759. — Lettre du même à l'archevêque : « L'intention de Sa Majesté étant de pourvoir en partie à la subsistance et entretien des Jésuites par le produit des revenus des bénéfices qui leur étaient unis, et qui ont été mis en régie, Sa Majesté désire que le Bureau diocésain les traite favorablement dans les impositions des décimes, en laissant subsister les anciennes, sans avoir d'égard aux augmentations portées par les nouveaux baux que l'économe général vient de faire ou fera à l'avenir ; le Roi espère du zèle de l'archevêque qu'il voudra bien concourir à une œuvre aussi pieuse, » 14 novembre 1763. — Lettre de l'archevêque de Rouen, pour être communiquée à Messieurs de la Chambre ecclésiastique : il espère qu'ils se conformeront aux intentions du Roy avec d'autant plus de plaisir que l'on a été touché de commisération à la vue de tant d'infortunés, Gaillon, 16 novembre 1763.

G. 5498. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier (4 imprimés).

**1686-1741** — Arrêt d'abonnement, moyennant 4,000 livres et les 2 sous pour livre, du droit pour les eaux et fontaines du diocèse de Rouen, 26 mars 1697. — Quittance de la taxe des fontaines, 1698. — Constitution de rente sur le clergé du diocèse au profit de Barthélemy Mascranny, sieur de la Verrière, conseiller du Roi au parlement de Paris, 1686. — Amortissement de ladite rente échue à Marie-Madeleine-Émilie de Mascranny, seule fille et unique héritière de Barthélemy et de Marie-Jeanne-Baptiste Le Febvre de Caumartin, 1700. — Titres de rentes au profit des héritiers de Marie Maignart, femme d'Alexandre, comte de Créquy, 1716-1718. — Procès au sujet des décimes de la cure d'Arques, 1714-1722. — Titres d'une rente due à Bonne-Constance Le Mesnier, veuve de Nicolas Mitastre, 1733-1741. — Sceau plaqué du diocèse de Rouen, représentant un archevêque tenant de la main droite une croix et de la main gauche une crosse, avec cette légende: *Sigillum diocesis Rothomagensis*, 1722.

G. 5499 (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

**1694.** — « Rolle des sommes que le Roy, en son Conseil, veut et ordonne estre payées par tous les ecclésiastiques, communautés séculières, de quelque qualité et condition qu'ils soient, pour être confirmées dans l'usage, possession et jouissance des eaux dérivées des rivières navigables et non navigables, ruisseaux, sources et fontaines, ensemble de celles arrêtées, retenues ou détournées de leur cours ordinaire, le tout conformément à l'édit du mois d'octobre 1694. » État non signé.

G. 5500. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (3 imprimés).

**1688-1766.** — Notes et états concernant les insinuations ecclésiastiques, les droits d'enregistrement et de contrôle; les offices de contrôleurs des décimes, les déports, le droit d'indemnité. — « Déclaration du Roy qui règle le droit d'indemnité dû à Sa Majesté par les ecclésiastiques et gens de mainmorte pour les acquisitions qu'ils font dans l'estendue des seigneuries et justices royales, » 21 novembre 1724. — Mémoire adressé à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé à l'occasion de la déclaration du 21 novembre 1724, » affaire délicate qui intéressoit essentiellement tout le clergé et principalement les hôpitaux, les séminaires et les fabriques des paroisses. » Cette déclaration ordonnait que, « pour tenir lieu de l'indemnité qui seroit due par Sa Majesté à cause des acquisitions que les gens de main-morte feroient dans l'étendue de ses mouvances, censives et hautes-justices, il seroit payé annuellement et à perpétuité, à son domaine, les rentes foncières et non rachetables, à raison du denier 30 de la somme à laquelle se trouveroit monter le droit d'indemnité sur le pied fixé par les coutumes et usages des lieux pour les acquisitions faites dans ses mouvances et censives. » — « Compromis sur les droits de déport de l'archevêché de Rouen, entre les héritiers de feu M. Colbert, archevêque de Rouen, et M. d'Aubigné, son successeur, » 24 mai 1711. — Mémoire sur le droit de déport

de l'archevêché de Rouen. — État des pièces jointes aux mémoires de la succession de Mgr de Tressan « pour prouver que les déports des cures sont un casuel qui échoit par la mort du curé, et que les fruits qui en proviennent doivent appartenir à l'évêque qui estoit titulaire lors du déceds du curé, quoique la perception des fruits ne se fasse qu'après la mort de l'évêque. »

G. 5501. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

**1690-1713**. — Quittances de rachat du don gratuit de 1711. — Pièces concernant l'amortissement de rentes créées en 1690 et 1696. — Pièces signées par Pierre-François Ogier, trésorier et receveur général de France, et par les agents généraux dudit clergé Louis-Antoine cardinal de Noailles, l'abbé de Broglie, l'abbé du Cambout.

G. 5502. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

**1691-1732**. — Arrêts du Conseil, contrats, transactions et autres pièces concernant le droit d'économat sur l'abbaye de Fécamp, une difficulté entre les propriétaires de l'office d'économe-séquestre du diocèse, et Claude de Damas, marquis de Thiange, époux de Geneviève-Françoise de Harlay de Breval, seule et unique héritière par bénéfice d'inventaire de François de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris, à raison de l'abbaye de Jumièges dont celui-ci était abbé, 1704. — Contestations entre Claude Monginot, abbé de Marcheroux, et les religieux au sujet de leurs parts respectives dans les nouvelles impositions. — Traités passés entre les religieux et les prédécesseurs de cet abbé, 1665, 1727. — Contestation pour les décimes entre l'abbé et les religieux du Valasse, 1732. — Contrats de constitution de rentes sur le clergé, au profit de l'Hôtel-Dieu de Rouen. — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant évocation générale au grand Conseil des procez du sieur de Coulange, économe nommé par Sa Majesté à l'administration des revenus de l'abbaye de la Très sainte Trinité de Fescamp, ordre de Saint-Benoist, 1693. » (Imprimé.)

G. 5503. (Liasse.) — 32 pièces, papier (14 imprimés).

**1698-1765**. — Décharge donnée à M. Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France, de contrats, titres et pièces concernant les décimes du diocèse de Rouen, 1698. — Acte de la remise entre les mains de M. Coignard, notaire, de 3 quittances dudit Pennautier; de 5 quittances du même, 1699 (imprimés). — État des pièces justificatives de l'emploi de 73,984 livres reçues par ledit Pennautier pour l'amortissement de 4,624 livres à quoy le diocèse avait été taxé pour sa part de 100,000 livres, pour servir au payement des intérêts de 4,200,000 livres empruntées par le clergé pour partie de 6 millions de livres accordées au Roi, 1706. — Lettre de l'évêque de Châlons à l'archevêque de Rouen, au sujet d'une demande faite à la Chambre par le sieur Monginot, pour obtenir diminution de la taxe de l'abbaye de Montier-en-Der et du prieuré de Verno, uni à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, 1738. — Déclaration du diocèse de Rouen pour les offices et les anciennes rentes, 1744. — Extrait d'une sentence rendue au bailliage de Rouen, 18 décembre 1744, entre messire Joseph Dapchier, comte de la Baume, et Jean-Eustache Dulis, seigneur de Beauce. Classes des différents contribuables du diocèse de Rouen pour le département général, 1744. — Déclaration du diocèse de Rouen pour les dons gratuits, 1710. — Anciennes rentes et offices du diocèse, 1750. — Projet pour simplifier les comptes, 1750. — Mémoire sur un projet de département pour mettre une juste proportion dans les impositions des diocèses. — Projet d'un nouveau département rédigé par l'abbé Cornet, suivant une délibération du 30 avril 1754 (de la main dudit abbé). — État et département de la somme de 289,718 livres qui doit être imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiers, corps et communautés du diocèse de Rouen, 1754. — Évaluation du revenu des différents contribuables du diocèse réduit suivant le nouveau projet de l'assemblée de 1755. — Remboursement sur les anciennes rentes et offices, 1765.

G. 5504. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 33 pièces, papier (2 imprimés).

**1704-1761**. — Lettres patentes de confirmation de deux petits séminaires en la ville de Rouen (imprimé). — Fondation de M. de Sérieourt en faveur du séminaire Saint-Vivien, 1704. — Fondation de Pierre Choppin, curé du Hertelay, en faveur d'un pauvre étudiant de la paroisse de Bolbec, 1749. — Contrats de rente au profit du séminaire Saint-Nicaise. — États des revenus du séminaire archiépiscopal. — Mémoire sur les petits séminaires de Rouen établis par messire Jacques-Nicolas Colbert. — Requêtes des supérieurs et prêtres des petits séminaires pour être exemptés des droits d'amortissement. — Lettre du Cardinal de Saulx-Tavannes à l'abbé Cornet : « Le bouillon des pauvres et l'instruction de la jeunesse ne sont-ils pas exempts du droit d'amortissement et les places gratuites ne sont-elles pas regardées comme instruction de la jeunesse? Ne pourroit-on pas les fonder pour faire rester plus longtemps dans le séminaire, et au delà du temps prescrit, ceux qui, denuez de sciences, mais marquant des dispositions, pourroient rester au séminaire pour s'y fortifier? Voiés sur tout

cela si j'ai tort ou raison, » 27 janvier. — Codicille du cardinal de Saulx-Tavannes en faveur du grand séminaire et de ses domestiques (Paris, 8 janvier 1759). — Vente par la communauté d'Ernemont, aux prêtres du petit séminaire, d'un tènement de maisons au haut de la rue des Champs dans la cour Godart, 1725. — Mémoires, correspondance au sujet du droit d'indemnité demandé du séminaire Saint-Louis de Rouen par le sous-fermier des domaines, 1750, 1761. — Consultation des avocats Lemerre, Dejoüy, Brouod, Brunet et Le Rat, 1759. — Contrat de vente, à la communauté des pauvres prêtres, par Louis de Cotton, sieur du Verbois, du jeu de paume appelé le Verdelet, rue des Carmélites, paroisse Saint-Godard, y compris les rets, rideaux et verges de fer, 28 novembre 1721. — Requête adressée aux président et syndics de la Chambre du clergé, par les religieuses hospitalières de Notre-Dame du Refuge de Rouen, ruinées entièrement par les billets de banque et n'ayant plus pour subsister que 550 livres de rente, 1724. — Bail de terre par Jacquemet, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, desservie en l'église Saint-Sauveur de Rouen, 1726. — « Fondation par Monseigneur Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, de 33 places dans le séminaire de Caen, évêché de Bayeux, pour procurer à de jeunes ecclésiastiques le moyen de parvenir aux saints ordres, » 1714. (Imprimé.)

G. 5505. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1705-1721**. — Quittances délivrées au diocèse de Rouen par Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France, des sommes versées par ledit diocèse pour le rachat de diverses impositions. — Pièces signées par le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'abbé de Brancas, l'abbé de Macheco de Premeaux.

G. 5506. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

**1709-1737**. — Pièces justificatives des payements faits par les différentes communautés pour se racheter de leur cote-part de l'imposition de 1710 pour les 24 millions de subvention. La taxe du diocèse de Rouen avait été fixée à 18,932 livres dans l'assemblée générale du clergé. — Contrats d'emprunt, quittances. — Mention d'Alexandre Vaudin, prieur de Saint-Lô, 1709; — de Joseph Le Paulmier, prieur de Saint-Wandrille, 1710; — de Luc de La Leuzetière, prieur de la Chartreuse de Rouen, 1712; — de Pierre De La Haye, prieur de Grandmont-lès-Rouen; — de Jacques Prevel, curé de Saint-Amand de Rouen, supérieur des pauvres filles pénitentes de la rue de la Cigogne, 1724; — de A. Desmarets, prieur de Villarceaux, 1715; — de Dalmas de Boissy, prieur de Grandmont; — de Pascal Le Tonnelier, prieur de la Chartreuse; — d'Antin, supérieur de Saint-Antoine de Rouen; — de Romain Longer, prieur de Jumièges, 1720; — de Pigoust, prieur de Saint-Lô de Rouen, 1737.

G. 5507 (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier, sans couverture.

**1711**. — Liste par noms de bénéfices des personnes convoquées à l'assemblée du clergé du diocèse de Rouen tenue le 15e jour de mai 1711, par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen.

G. 5508. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier, non relié.

Vers **1724**. — « Mémoire pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé par rapport aux opérations qui ont été faites en exécution de la délibération de l'assemblée générale du premier septembre 1723. » — Reproche fait à M. Ogier, receveur général, « d'avoir distribué à MM. de ladite assemblée, un mémoire imprimé qui est précisément contradictoire aux délibérations du clergé, et qui contient une infinité d'erreurs dans lesquelles il ne fût pas tombé, s'il eût commencé par établir les faits, ceux qui paroissoient les plus éloignés étant quelquefois les plus importans à savoir. » Sans date ni signature (copie d'une écriture très soignée).

G. 5509. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

**1608** (copie) **- 1790**. — État du diocèse de Rouen. Noms des bénéfices. Dates des vacances. Dates des baux. Revenus. Charges ordinaires. Décimes. Restant net. Observations, 18e siècle. — Quittances des gratifications accordées aux doyens. — Présentations à des cures et chapelles du diocèse de Rouen; démissions : Meulers (Saint-Valery de), au doyenné d'Envermeu; présentés par Pierre de Brinon, doyen en la cour du parlement; — Pierre de Brinon, président en la Chambre des comptes : — Paul Godefroy, en remplacement d'André Questu, décédé, 1644; — René Le Chartier, en remplacement de Nicolas Varin, décédé, 1686; — Jean-Baptiste-Michel-Dominique De la Croix, en remplacement du dit Le Chartier, décédé, 1731; — par M. de Martainville d'Estouteville : Jean Horcholle, en remplacement du dit De la Croix, décédé, 1774. — Neuville-le-Pollet; présenté par le prieur de Longueville. Robert Chapelle, en remplacement de M. Chevalier, décédé, 1662. — Chapelle de Notre-Dame des Arènes, autrement des

Grèves au Pollet ; présenté par le prieur de Longueville P. de Bellièvre, Jacques le Roux en remplacement d'Adrien De la Faye, décédé, 1650. — Requête du curé Robert Chapelle, du clergé et des paroissiens de Neuville-le-Pollet à l'archevêque de Rouen, pour lui demander l'approbation d'un bref d'indulgences en faveur de la confrérie de Notre-Dame de Bonnefoy avec les prières des 40 heures le 8 septembre en la chapelle du Pollet, 1692. — Procès-verbal de visite de la chapelle de Notre-Dame aux Avoines sise en la paroisse de Saint-Martin en Campagne, 28 mai 1668. — Cure de Saint-Nicolas d'Alihermont ; démission de Pierre de Fremont, curé, 1697. — Requête adressée à l'archevêque par les curés du comté d'Alihermont, tendant à ce que défense fût faite au doyen d'Envermeu « de connaître de la sépulture de leurs corps, laquelle seroit faite gratis par le plus ancien curé des 5 paroisses » 18e siècle. — Statuts de la confrérie du Saint-Nom de Jésus, de la Sainte-Vierge, Saint-Barthélemy et Saint-Marc en la paroisse des Ifs, 1680. — Requête des habitants des Essarts, proche la chapelle, cure et hameau d'Ardouval, dépendant de l'abbaye de Notre-Dame du Tréport, pour qu'il plût à l'archevêque commettre un prêtre aux Essarts, fin du 17e siècle. — Présentation par Nicolas de Riencourt à la chapelle d'Estotonne fondée en l'honneur de la Sainte-Vierge, 1691. — Copie d'une transaction entre le seigneur de Vardes de Maineville et maître Luc Philippe, chapelain dudit Maineville, 1608. — Arrêt du parlement sur un procès entre le frère Pierre Dupont, religieux de Notre-Dame d'Eu, curé de la paroisse de Criel, pourvu de la chapelle Saint-Thomas dudit Criel, et les religieux réformés de ladite abbaye, 1693. — Devis des réparations à faire au presbytère de Notre-Dame de Cressy, ledit devis rédigé par Jean-Pierre De France, architecte à Rouen, rue des Faux, en conséquence de l'ordonnance de l'Intendant, 6 juillet 1731. — Certificats donnés par quelques curés du nombre de prêtres attachés à leurs églises, 1762. — Notes indiquant les titulaires et les revenus des cures de Saint-Gervais, Saint-Hilaire, Saint-Laurent, Sainte-Marie-la-Petite, Saint-Michel, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Sauveur, 1790. — État des prébendes tombées en annates, 1748, 1750. — Lettres patentes portant confirmation de l'établissement des Pénitents à Saint-Valery-en-Caux, 1647. — Pièces de comptabilité.

G. 5510. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier (50 imprimés).

**1381** (copie) **- 1788.** — Vente, par l'abbaye de Saint-Ouen, du fief d'Épinay à Épinay près Saint-Aubin-la-Rivière, non compris le patronage, à Isembard Du Bosc, sieur du Boscdennebout, 4 décembre 1564 (fragment.) — Vente de terres par l'abbaye du Valasse pour le payement des 3,900 livres auxquelles elle avait été taxée, 1577. — Requête adressée au Roi et au privé Conseil par le chapitre de Rouen au sujet du département des décimes, 16e siècle (minute). — Requête de l'archevêque de Rouen, Mgr François de Harlay, pour obtenir décharge d'arrérages de décimes. — Ordonnances de l'assemblée générale du clergé adressée à l'archevêque de Rouen pour le payement des décimes du diocèse, 1606. — Sommations pour payement de décimes. — Mémoire des Chartreux de Rouen au sujet des rentes au-dessous de 20 livres, que le Roi veut rembourser aux gens de main-morte, conformément à la lettre circulaire de la Chambre ecclésiastique de Rouen, du 6 mars 1788. — Lettres pour le même objet, signées par sœurs de Flamarens, abbesse de Montivilliers, sœur Berger, prieure de Saint-Jacques d'Andely, Catherine De la Rue d'Iclon, prieure des Emmurées, Bloquel, curé de la Londe en Vexin. — Copie de lettres de Charles, aîné fils du Roi de Navarre, du 27 août 1381, mandant au vicomte de Pontaudemer d'avoir à payer au prieur de Saint-Philibert-sur-Risle, une rente de 10 livres. — État des deniers empruntés par MM. les syndics particuliers de la Chambre du clergé du diocèse, en 1683, pour faire le remboursement de plusieurs parties d'augmentation de gages d'officiers et rentes hypothèques dues par le clergé au denier 14 et au denier 18. — Emploi des deniers empruntés. — Inventaire des quittances de finances des augmentations de gages attribués aux officiers des décimes, en conséquence des assemblées de 1675, 1690, 1693 et 1695. — Quittances des officiers et domestiques de feu le cardinal de Saulx-Tavannes. — Lettres de François d'Acquillengny, grand archidiacre de Rouen, vicaire de Pontoise, autorisant l'établissement à Chaumont d'un couvent de Récollets, 1640 (copie). — Lettres de nomination de François-Christophe Terrisse au grand archidiaconé de l'église de Rouen, vacant par le décès de Nicolas-Gilles de Pavyot de la Villette, Versailles, 16 décembre 1738.

G. 5511. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1687-1776.** — Quittances pour réparations extraordinaires faites en la cathédrale de Rouen aux années 1687, 1688, 1689, et pour les travaux du jubé en 1776. — Projet de délibération de la Chambre ecclésiastique pour aviser à la restauration de la cathédrale ; dépense évaluée à 237,000 livres. — État des revenus et charges de la fabrique de l'église métropolitaine. Revenu, 14,316 livres ; charges, 11,850 livres, 1759. — Lettres de Terrisse à M. Cornet, 1759.

G. 5512. (Liasse. — 1 pièce, parchemin; 360 pièces, papier.

**1691-1742.** — États des recettes et dépenses faites par M. Laurent Vitecoq, greffier des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de main-morte. — Acquits et autres pièces justificatives; dans le nombre, baux du prieuré du Val-aux-Grès; Pierre Puchot des Alleurs, chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel, commandeur de la commanderie du Val-aux-Grès, 1692. — Extraits de l'état du Roi expédié pour les charges assignées sur les domaines de la Généralité de Rouen pour l'année 1710. — Travaux faits à la Chambre du clergé en 1700. — Mandement de l'archevêque de Rouen à M. Robin de Lisle, greffier des insinuations, pour qu'il ait à livrer à MM. de la Chambre du clergé le logement qu'occupait le sieur Grebauval, fermier des déports, 1699.—Lettres de M. Robin de Lisle relatives aux affaires du clergé.

G. 5513. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 245 pièces, papier.

**1695-1789.** — Pièces de comptabilité de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Quittances de rentiers ou de fonctionnaires: Nicolas-Hercule Bijard, correcteur des Minimes de Rouen; — Buré, supérieur des petits séminaires ou séminaire de Saint-Nicaise, 1739; —Le Clercq, supérieur de la Communauté des pauvres prêtres, 1740; —M. de Villelongue, abbesse de Voisins, 1716; —Catherine-Marie de Saint-Joseph, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, 1697; — Catherine de Sainte-Suzanne, supérieure du même établissement, 1739; — Marie Hazon, supérieure de la congrégation de Saint-Joseph, 1695, 1696, 1697; —Anne-Catherine Aubourg, supérieure du 2e monastère de la Visitation de Rouen, 1739; — Philippe Prévost, curé de Saint-Denis de Brametot, 1717; — Jacques Rolland, gouverneur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1697; — Duboys, administrateur des Écoles du Père Barré, 1739; — Bulteau, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1698, 1699; — Pierre Le Pesant, chevalier, sieur de Boisguilbert et de Pinterville, lieutenant général au bailliage de Rouen, héritier de demoiselle Louise Le Page de Pinterville, 1695, 1696; signé Lepesant ou Lepesant Boisguilbert; — l'abbé de Vermouillet, procureur syndic général du clergé (142 livres de gages par an), 1740; — Jean-Baptiste le Noble, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, 1739. — Gratifications accordées aux doyens, 1789.— 100 jetons d'argent remis à M. Cornet, 1739.

G. 5514. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

**1739-1781.** — Comptes de la vente des livres du diocèse. — État des livres du diocèse trouvés en nature au séminaire après la mort de M. Buré. — Lettre de M. Du Boys, vicaire général d'Avranches, au sujet du dommage arrivé à des livres expédiés, faute d'avoir pris les soins nécessaires pour les bien emballer, Avranches, 20 janvier 1743. — Certificat de Jean Sexty, maître relieur de livres, demeurant à Avranches, constatant que la perte, pour 2 antiphonaires, 10 graduels, 10 rituels, se montait à 127 livres, 1743.

G. 5515. (Liasse). — 41 pièces, papier.

**1731-1763.**—États et correspondances relatives aux pauvres communautés religieuses. — Lettre de Chauvelin à l'archevêque de Rouen: « La situation des communautés de filles religieuses du royaume a paru à S. M. mériter depuis plusieurs années une attention particulière; » envoi d'ordre expédiés pour défendre de recevoir des novices dans plusieurs de ces communautés, 4 mai 1732. — Autre lettre du cardinal de Rohan; l'archevêque devra rendre compte du nombre de religieuses qu'il y a actuellement dans chacune des maisons et communautés auxquelles il a été défendu de recevoir des novices, 17 février 1736. — État des lettres de cachet envoyées par M. le garde des sceaux à M. l'archevêque de Rouen, portant défenses aux supérieures des maisons religieuses y dénommées d'y recevoir des novices. — État des communautés de filles du diocèse auxquelles le Roy a accordé des pensions, et des religieuses qui sont décédées depuis 1731 jusqu'en 1736, du nombre des 10 plus anciennes, sur la tête desquelles les pensions avaient été assignées. — État des communautés à supprimer, 1736. — Autre lettre du cardinal de Rohan à l'archevêque: « S. M., de l'avis de la commission, a jugé à propos de supprimer les États de secours qui jusqu'à présent ont été payés aux communautés religieuses par forme de pensions viagères sur la tête des 10 plus anciennes religieuses. Tous les ans il sera arrêté, au Conseil, un état de distribution, dans lequel seront toujours employées les maisons auxquelles deffenses ont été faites de recevoir des novices, » 1737. — Lettres du cardinal de Rohan; demande des renseignements sur les maisons religieuses: « Il est inutile de vous représenter que les maisons qui depuis plusieurs années sont employées dans nos états ont dû se rétablir, et qu'il est juste que celles qui jusqu'à présent n'ont pu y être comprises fussent secourues à leur tour, si leurs besoins sont certains, »

2 juin 1741. — Proposition de changements d'après l'état de 1742. — Nouvel état des communautés religieuses auxquelles il a été fait défenses de recevoir des novices, 1741. — Minute d'une lettre de l'archevêque, vraisemblablement adressée au cardinal de Rohan : « Il y a longtemps, monsieur, que je suis fort embarrassé au sujet des communautés de filles de mon diocèse, qui, pour la plupart, meurent de faim. Je ne peux pas leur reprocher mauvaise économie: elles dépensent fort peu pour elles personnellement, mais le mal vient de plus loin. La très grande partie de ces maisons ont été établies sans fondation, et tout ce qui est de nouvel établissement ayant presque tout leur revenu en rentes, elles ont souffert des diminutions causées par les opérations du sistème, et elles n'ont point pu jusqu'à présent se rétablir. » L'archevêque demande que son Bureau diocésain soit autorisé à employer, tous les ans, jusqu'à la concurrence de 12,000 livres par an, pendant 10 ans, à secourir les pauvres communautés de filles. Pour donner l'exemple, il consent à ce que la cote de l'archevêché soit augmentée de 1,000 livres par an. — Lettre de Saint-Florentin. — Quittances de secours. — États des communautés. — États d'emploi des fonds de secours. — Lettre de sœur De Moy de Saint-Aignan à l'archevêque pour l'informer « du désastre affreux que les eaux ont faites dans son abbaye. Les portes de clôture, fermées à double serrure avec barres de fer, ont été brisées ; un mur considérable renversé, ce qui a fait rentrer l'eau avec tant de violence dans l'intérieur de la maison qu'il y en avoit près de 6 pieds de hauteur, » 7 février 1757.

G. 5516. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

**XVIII^e siècle.** — « Estat des monastères de religieuses du diocèse de Rouen, distribuez selon l'ordre dont ils font profession. » — Noms des couvents; nombre des religieuses; revenu de chaque maison. État des batiments, 18^e siècle. — État des couvents de religieuses au Vexin français, 18^e siècle. — État des revenus des Ursulines de Pontoise. — « État sommaire des communautés que j'ay visitées en 1752 : Abbayes de Saint-Saëns, d'Arques, de Bival, hospitalières, Ursulines, Visitation de Dieppe, prieuré de Neufchatel. — État des manses conventuelles.

G. 5517. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier (imprimé).

Vers **1763.** — État des différens contribuables du diocèse de Rouen. — Noms des bénéfices, imprimés; chiffres écrits à la main par l'abbé Cornet : bénéfices simples, offices claustraux, cures, petits bénéfices simples, chapelles à résidence, manses conventuelles, abbayes et prieurés réguliers, mendiants, collèges, communautés de filles, communautés de filles non imposées, récapitulation. — Comparaison entre l'imposition des cures suivant le pouillé du diocèse de 1760, et la même opération suivant le pouillé de 1763 : 47 cures de 300 livres, 9 de 350, 63 de 400, 9 de 450, 91 de 500, 23 de 550, 164 de 600, 26 de 650, 145 de 700, 21 de 750, 120 de 800, 30 de 850, 92 de 900, 14 de 950, 84 de 1,000, 4 de 1,050, 60 de 1,100, 14 de 1,150, 73 de 1,200, 8 de 1,250, 52 de 1,300, 10 de 1,350, 48 de 1,400, 3 de 1,450, 33 de 1,500, 7 de 1,550, 34 de 1,600, 25 de 1,700, 31 de 1,800, 9 de 1,900, 18 de 2,000, 13 de 2,100, 5 de 2,200, 5 de 2,300, 8 de 2,400, 3 de 2,600, 5 de 2,700, 7 de 2,800, 4 de 3,000, 5 de 3,200, 2 de 3,600, 4 de 4,000, 2 de 4,500, 3 de 4,800, 1 de 5,000.

G. 5518. (Cahier.) — 39 feuillets, papier, cartonné.

**XVII^e siècle-1737.** — Liste des bénéfices du diocèse de Rouen, commençant par les dignités et les prébendes canoniales, 2^e moitié du 17^e siècle, suivi d'extraits des registres, départements et comptes des décimes, subventions et autres impositions du clergé du diocèse de Rouen étant aux archives de la Chambre syndicale dudit diocèse, concernant l'abbaye de l'Isle-Dieu (de l'écriture de l'abbé Prevel, secrétaire de ladite Chambre).

G. 5519. (Liasse.) — 48 feuillets, papier.

**1770.** — « Compte cinquième de la recette et dépense que rend à Messieurs les chapelains des collèges du Pape, d'Albane et Dernétal, en la présence de MM. les chanoines intendants desdits collèges, Michel-Nicolas Delamare, bourgeois de Rouen, pendant l'année qui a commencé le jour de Saint-Michel 1769, et qui a fini à pareil jour de Saint-Michel 1770. »

G. 5520. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1205.** (copie)**-1767.** — Déclarations du temporel de l'archevêché et du chapitre de la cathédrale de Rouen, des revenus et des charges de quelques-unes des chapelles de la cathédrale. — Archevêché, revenu net, 72,000 livres, vers 1750. — Chapitre, revenu net : le revenu ordinaire des canonicats, évalué à 1,100 livres; « dans le cas où les chanoines seroient en gain et assisteroient tous régulièrement, pain de matines, 145 livres; méreaux, obits, distributions 276 livres; grandes résidences, 200 livres; petites résidences ou quilibets, 160 livres; distributions manuelles,

21 livres; total, 802 livres, vers 1750; revenu net du chapitre, 31,364 livres, 11 sols 4 deniers, somme partagée entre 51 chanoines, dont le chapitre est composé, Mgr l'archevêque compris, qui en est le chef et qui gagne comme les chanoines, quand il est présent; fait pour chacun de mesdits sieurs annuellement 614 livres 19 sous 6 deniers, » 1741. - Augustins : 20 religieux, tant prêtres que frères profés et 1 novice, Jacques Nicolle, prieur, 1729. — Antonins établis à Rouen depuis 1391; revenus, 7,089 livres; charges, 6,819 livres; 8 religieux au lieu de 10; Boujonier, vicaire, 1729. — Prieuré de Bonnenouvelle; prieur, Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, 1729. — Célestins de Notre-Dame du Val: 8 religieux; Hyonnet, procureur, J. Passot, prieur, 1728. — Chartreuse de Saint-Julien; total des revenus, 30,250 livres; des charges, 29,617 livres; Benoît Boyer, prieur, 1729. — Dominicains; total des revenus, 8,678 livres; des charges, 4,680 livres; 25 religieux; P. Vincent, prieur, 1729; on déclare qu'anciennement le couvent comptait jusqu'à 100 religieux. — Eudistes, chargés de la direction du séminaire archiépiscopal; leur chapelle tombe en ruine; nécessité démontrée d'en construire une autre; J-Er. Auvray, supérieur, 1735. — Feuillants; total des revenus, 4,055 livres; des charges, 2,428 livres; 8 personnes; Thomas de Saint-Gabriel, prieur, 1729. — Collège des Jésuites; total des revenus, 36,966 livres; des charges, 15,424 livres; 31 pères; parmi eux, 2 régents de théologie et 1 préfet de hautes études, 3 prédicateurs pour prêcher des carêmes et des avents, et 2 pères anciens; J.-B. Brassin, recteur, 1729. — Séminaire Joyeuse; pension des écoliers, 50 écus, 1709. — Noviciat des Jésuites, de 10 à 12 jésuites; Étienne Rossignol, recteur, 1729; Froger, recteur du même établissement, 1709. — Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, chapelle du Vieux palais, bénéfice simple en dépendant; Marye, prieur, 1729. — Mathurins de Rouen; Philémon de la Mothe, ministre, 1727; Nicolas de La Mothe Dujon, prieur ministre de la Villeneuve-près-Chelles, 1728. — Minimes, établis en 1601; 7 prêtres, 4 étudiants, 1 frère convers et 2 domestiques; Moilleron, correcteur, 1729. — Mont-aux-Malades; Simon, prieur, 1708; 7 chanoines réguliers; Robin, prieur claustral, 1728; total des revenus, 5,077 livres; des charges, 2,592 livres; Cécile, prieur, 1767. — Chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde; Valtier, doyen, 1729. — Pénitents de Rouen; revenu, 611 livres; 40 religieux; Bernardin de Saint-Romain, gardien, 1729. — Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset; 10 religieux; frère Élie de Saint-Romain, gardien, 1729. — Saint-Lô de Rouen; total des revenus, 10,609 livres; des charges, 6,236 livres; 13 chanoines; Hurard, prieur, 1729. — Sépulcre de Rouen; maison canoniale, paroisse Saint-André; J. de Brèvedent, chanoine, 1547 (copie).—Quelques copies d'actes concernant l'abbaye de Sainte-Catherine, réunie aux Chartreux de Rouen.

G. 5521. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

**1645** (copie)-**1743**. — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de la Chrétienté. — Communautés de femmes. — Annonciades de Notre-Dame des Dix Vertus à Rouen, en vertu de lettres patentes de 1645. Total des revenus, 4,415 livres; des charges, 1,427 livres; reste net, 2,988 pour nourrir et entretenir 24 religieuses de chœur, 3 converses, 3 tourières et 3 domestiques; M. Duhamel, supérieure; C. Petion et Catherine LeQuesne, dépositaires, 1729; — en 1757, obligées de reconstruire à neuf la partie de maison qui servait au logement des pensionnaires. — Dominicaines du Précieux-Sang au faubourg Cauchois, établies en 1658; 13 religieuses de chœur, 3 converses, en 1743. — Abbaye de Saint-Amand; total des revenus, 31,415 livres; des charges, 20,266 livres; reste net, 11,148 livres pour 42 religieuses de chœur, 1 novice, 3 postulantes, 15 sœurs converses, 7 servantes, 2 tourières, etc... en tout, 83 personnes; sœur de Lorge, abbesse; de Lestoille, prieure; de Longaunay, sous-prieure; de Languedor et Gréard, discrètes; Gréard Deportes, dépositaire, 1729. — Revenus du prieuré du Bourg-de-Saane dépendant de l'abbaye de Saint-Amand, 740 livres; charges, 338 livres; Marie-Marthe de Languedor, prieure, 1729. — Religieuses de Saint-François et de Sainte-Élisabeth; copies des titres de leur établissement à Rouen; certificats en leur faveur; « mémoire des pièces qui prouvent que les religieuses hospitalières de Sainte-Élisabeth, ordre de Saint-François, établies à Rouen, sont exemptes de payer les droits d'amortissement, pour servir de réponse à celui du sieur Garaman, sous-fermier desdits droits.» — Lettre de M. Le Coq de Villeray à Mgr l'archevêque de Rouen pour lui recommander ces religieuses; charges de ces religieuses, Paris, 27 mars 1749.—Déclarations desdites religieuses : ces religieuses sont sorties du monastère de Louviers, qui est le premier et le seul de leur institut; ont 25 lits pour 25 pauvres femmes malades incurables; n'ont pas de domestiques ni de bureau d'administration; l'abbé Terrise, supérieur du monastère; Élisabeth Lescuilier dite du Saint-Esprit, supérieure, 1749. — Visitation de Rouen, 1er monastère; 45 religieuses de chœur; 9 sœurs domestiques; 1 novice; 2 sœurs tourières, etc... : en tout 80 personnes; Marie-Anne Gréard, supérieure; Louise-Madeleine Valtier, assistante, Marguerite-Séraphique Gréard, conseillère, 1730.

G. 5522. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1708-1756.** — Déclarations du temporel des communautés du doyenné d'Aumale. — Abbaye de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale : Pierre de l'Espine, abbé, 1708. — Manse conventuelle : il n'y a plus que 3 religieux, à cause de la modicité des revenus, qui ne sont que de 546 livres, déduction des charges; ils ont à supporter les frais d'entretien de l'église, qui a 25 toises de long sur 7 de large et 14 de hauteur, 1729; maison composée de 5 religieux, si pauvre, qu'elle ne subsiste que des bienfaits de leurs confrères, qui lui ont fourni des sommes assez considérables pour aider à la rétablir, et sans lesquels elle seroit encore dans la poussière, » 1756. — Monastère de Sainte-Catherine de Sienne ,ordre de Saint-Dominique, fondé en 1572; 27 religieuses de chœur, 6 sœurs converses et une tourière, 1728.

G. 5523. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1729-1766.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses.— Doyenné de Basqueville : — Prieuré de Saint-Thomas-sur-Scie, paroisse de Saint-Maclou de Folleville ; Nicolas Ferey, prieur, 1729. — Doyenné de Baudemont : —Chapelle de Notre-Dame des Halles dite de Saint-Blaise, paroisse de Fours, réunie à la manse conventuelle de Saint-Germain-des-Prés; procuration pour faire la déclaration, signée : Fr. Toussaints Du Plessis. M. B., secrétaire du chapitre, 7 janvier 1729. — Prieuré de Saint-Martin de Pressigny-l'Orgueilleux; Dom Denis Hebert, prieur, 1729. — Prieuré de Saint-Michel de Vernonnet; frère Auguste Quillain, prieur, 1729. — Notre-Dame de Sausseuse; Robert Le Terrier, prieur claustral; François Sadon, sous-prieur; Gerard Kint, prêtre; Louis Chappe, diacre; Louis Huby, diacre; Louis de Maussabre et Jean-Baptiste Masson, sous-diacres, 1727; baux de dîmes du prieuré de Sausseuse. — Autre déclaration vers 1766: « La maison de Saulseuse est située, dans un lieu très sain, à 1 lieue de la ville de Vernon sur une colline. L'air y est pur et très salutaire pour la santé. Les bâtimens sont en très bon état. Elle a été rebâtie en 1765. La façade de la maison se présente sur un vaste potager, coupé par un spacieux étang, rempli de poisson et d'une très grande ressource pour la communauté. On peut loger 12 religieux dans cette maison. Il y a une très bonne bibliothèque. Les étrangers y sont logés fort à leur aise, dans des appartements décemment, mais simplement meublés. » Pierre-Adrien Roy, prieur ; autres religieux, Nicolas-Martin Descamps, Louis Prévost, Ferdinand Decaix, etc. — Doyenné du Bourgtheroulde : — Abbaye de Notre-Dame-du-Bec-Hellouin ; Jean de Sainte-Marie, prieur, 1729 ; P. Lenfant, prieur ; Valincourt, sous-prieur; Mathurin Larcher, R. Rivière, Philippe Peauger, sénieurs, 1756 ; réception des hôtes évaluée, en 1729, à 5,000 livres. — Collégiale de Saint-Laurent du Bourgtheroulde ; patronage appartenant à Marie Voisin, veuve et héritière de messire François Le Cordier de Bigards, procureur général au parlement ; Guestard, curé doyen, 1729. — Saint-Martin d'Écoutecoq ; Dom Mathieu Hue, prieur, 1729. — Bénédictines de Brionne, fondées par Henri de Lorraine, comte de Harcourt en 1642; dame Croissy de Bougy, prieure perpétuelle; état non daté. — Ursulines d'Elbeuf ; 25 religieuses professes du chœur; 6 sœurs converses; 10 pensionnaires, 1730.— Biens possédés à Boscroger par le chapitre de Saint-Louis de la Saussaye, vers 1729.— Doyenné de Brachy: — Biens de l'abbaye de Tiron à Luneray; Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé de Tiron, 1er aumônier de feue Madame, l'un des 40 de l'Académie française, 1729. — Chapelle de Sainte-Catherine du Bourg-de-Saâne à la nomination de la prieure du Bourg-de-Saâne; Fouré, chapelain, 1729. — Saint-Laurent de Ribeuf; Amable-Nicolas-Louis Marye, prieur, 1729. — Sauqueville (Notre-Dame de); 6 prébendes, auxquelles nomme le marquis de Charlemesnil ; Héricher, doyen, 1729; Foubert, doyen, 1751.

G. 5524. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1701-1751.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses. — Doyenné de Bray : — Bellozanne (Notre-Dame de); Henri Blavette, prieur, 1729; de Belloy, prieur, 1751; cette dernière année, 8 religieux et un organiste; par autorisation du général, la communauté a fait démolir et relever de fond en comble, en 1750, la moitié de ses bâtiments claustraux, suivant le devis de Louis Gallot, expert juré dans la Généralité de Rouen. ; Denis Léger, docteur en Sorbonne, abbé commendataire, en 1729. — Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay ; 9 prébendes; 1,800 livres de gros et environ 120 livres de distributions, 1702; Larchier de Gondeville, doyen, 1729. — Congrégation de Notre-Dame-de Gournay, dite de Saint-Joseph ; sœur de Dampierre, supérieure, 1724; communauté ruinée « par le malheur général des billets de banque dont elles ont receu, pour rembours de leurs fonds et rentes, jusqu'au nombre de 50,000 livres .— Saint-Aubin de Gournay ; 24 religieuses professes ; Louise Bouhier, prieure, 1728, 1751; baux des biens dépendant de ladite communauté. — Saint-François de Gournay ; 27 religieuses ; Françoise de Grouchy de

Robertot, supérieure. — Ursulines; 36 religieuses; sœur de l'Assomption, supérieure, 1729. — En 1717, elles exposent qu'elles sont réduites dans une si grande misère, causée par le malheur des temps et les réductions des rentes de l'Hôtel-de-Ville et par les grandes chertés des années précédentes que, sans le secours de leurs parents et amis, elles auroient été obligées d'abandonner leur monastère.

G. 5525. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1728-1754.** — Déclarations du temporel des communautés du doyenné de Canville : — Monastère de Notre-Dame d'Ouville-l'Abbaye : « Ce monastère est du 11e ou 12e siècle. Les Feuillans y sont entrez en l'année 1603, en vertu de lettres patentes données en 1602. » Mention de l'incendie du clocher, qui fut frappé de la foudre, le 26 novembre 1719, lorsqu'on avait à peine fini de le réédifier ; 6 religieux, à savoir 3 prêtres, 2 clercs et un frère donat; Jacques-René de Saint-Hilarion, prieur, 1729; total du revenu, 6,003 livres ; des charges, 2,900 livres ; 6 religieux ; Antoine de Sainte-Madeleine, prieur, 1754. — Prieuré de l'Huy, sous le titre de Saint-Blaise, à Grémonville; Louis-François Gigot, clerc minoré, prieur, 1729; avant lui, le prieur était Pierre Le Trecher de Rafoville, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, secrétaire du comte de Pontchartrain, ancien ministre et secrétaire d'État.

G. 5526. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1728-1762.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Chaumont : — Prieuré de Saint-Père d'Amblainville ; titulaire Antoine-Hémery Bornier, curé de Notre-Dame de Taillefontaine, qui donne procuration pour bailler la déclaration demandée, 1728; déclaration faite par Jean De Machy, fermier, même année. — La Trinité du Fay pour la rédemption des captifs à Ambleville, ministrerie où l'on ne résidait plus, 1761; Durand, ministre, 1766. — Couvent de Notre-Dame de Bonne-Espérance de Caillouet, à Saint-Jean de Chaumont, bâti sur un fond donné par Jacques Doublet, religieux de Saint-Denis et prieur de Saint-Pierre de Chaumont, 28 octobre 1589; Charles de Saint-Blimond de Laillier de Saint-Lieu, ministre, 1728. — Prieuré de Saint-Pierre de Chaumont ; prieur, François Bonvoust de Prulay, 1728. — Prieuré de Saint-Martin-d'Aix de Chaumont; Jean Lesueur, prieur, 1728. — Religieuses hospitalières de Saint-Antoine, paroisse de Laillery; 19 religieuses et sœurs converses ; Charlotte de Myr de Saint-Alexis, prieure ; Marie de Boulainvillier de Sainte-Ursule, sous-prieure, 1729. — Abbaye royale de Notre-Dame de Gomerfontaine, de la fondation de Hugues de Chaumont, fils de Henri Ier, roi de France ; sœur de la Viefville, abbesse; sœur M.-L. de la Viefville, prieure; 2 côtés du cloître en ruine; 32 religieuses de chœur, 16 converses, 2 confesseurs, 18 domestiques, 1728. — Prieuré de Notre-Dame de Laillerie ; François Duval, prieur, 1729. — Saint-Pierre de Liancourt; Jacques-Alexandre Boucher, prieur, 1729; N. Pestel, prieur, 1751. — Prieuré de Saint-Martin de Marquemont en l'église de Saint-Martin de Pontoise; Dom Martin Sallais, prieur, 1729. — Prieuré de Sainte-Anne Nouveau-Lieu, André Dappougny, chanoine, prieur, 1728.

G. 5527. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1729-1762.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses. — Doyenné d'Eu : — Hôpital de Saint-Louis à Criel, auquel a été réunie la maladrerie de Saint-Claude de Guilmécourt; administrateur, le curé du lieu, F. Marchant, 1729. — Abbaye de Notre-Dame d'Eu; Getz, procureur de ladite abbaye; revenu net, 6,756 livres ; « la quantité des réparations absorbe, depuis plusieurs années, une bonne partie du revenu. La vétusté d'une grande église, couverte en plomb, le terrain de ladite abbaye, environné de terrains de la hauteur de 40 pieds, annonce un avenir encore plus dispendieux, » 1762. — Ursulines d'Eu, de la fondation de Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise; 25 religieuses professes de chœur; 8 converses; 8 petites pensionnaires; 2 dames retirées; état postérieur à 1726. — Prieuré de Sainte-Croix; Gabriel Rapine, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de l'église de Tours, prieur commandataire, 1729. — Abbaye de Saint-Michel du Tréport; reste net, 3,273 livres; Jacques Chatton, prieur; Joseph Piolé, procureur; la communauté, qui se composait toujours de 9 ou 10 religieux, n'en compte que 4 depuis plusieurs années, « tant parce que leur sacristie a esté incendiée, en l'année 1725, ce qui a esté pour eux une perte d'au moins de 15,000 livres, que parce que les continuelles et fréquentes maladies, qui depuis longues années ont désolé leur monastère, les ont obligé à contracter des dettes, joint à ce que les vivres sont augmentés de moitié aussi bien que leurs charges, de sorte que leur église et leurs biens réguliers, qui sont exposés aux plus violentes tempestes de la mer, et qui sont prests de tomber en ruine de vétusté, les engagent à des réparations presque continuelles et à des sommes très considérables, puisque les devis qui en ont esté faits, en l'année 1727, montent à la somme de 40,000 livres, » 1729. — Prieuré de Notre-Dame de Rougecamp ; Dom Louis L'Émerault, prieur, 1729.

G. 5528. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1695-1770.** – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Fauville. — Prieuré de Saint-Benoît de Cléville, dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen ; prieur, messire Jérôme-François Pillon, licencié en théologie de la maison de Navarre, qui avait succédé à M. Roulland, docteur de Sorbonne ; dans le temporel, « une place nommée vulgairement le carreau de Cléville, un des plus grands du pays de Caux, et qui n'est d'aucun rapport, » 1729. — Abbaye du Valasse ; Henri Oswal de la Tour d' Auvergne, archevêque comte de Vienne, abbé ; revenu net, 9,036 livres, 1729. — Prieuré du Val-aux-Grès ; messire Mathieu Pesié, prieur ; — adjudication des revenus, terres et dîmes de cette maison, 1727 ; — antérieurement, messire Guillaume Dubois, conseiller du Roi en ses Conseils, précepteur de S. A. R. Mgr le duc de Chartres, pourvu en commende dudit prieuré ; procuration signée par ledit Dubois, 16 avril 1695. — Extraits des registres capitulaires du couvent du Val-aux-Grès, concernant la suppression projetée de cette maison, 1770. — Déclarations des 2e, 3e et 4e prébendes de la collégiale d'Yvetot fournies par les titulaires François Chauvigné, Marin Delaporte, Delaporte l'aîné, 1729.

G. 5529. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

**1701-1756.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gamaches. — Chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame d'Andely ; chapitre composé d'un doyen, 6 chanoines, 4 vicaires perpétuels, 1 diacre, 1 sous-diacre, 1 sacriste ; le doyenné et les six canonicats, ainsi que les quatre vicairies perpétuelles, sont à la nomination et collation de l'archevêque ; le diaconat, le sous-diaconat et la sacristie à la présentation du doyen ; Dugueselin, doyen, 1730. — Bénédictines de Saint-Jean-Baptiste d'Andely fondées, en 1634, par messire Hamon de Baudry, seigneur de Piencourt et de Thony ; 20 religieuses de chœur et 13 converses à nourrir, vêtir, blanchir, chauffer, à 200 livres par tête ; total des revenus, 4,562 livres ; des charges, 6,050 livres ; sœurs de la Roche-Aymon, abbesse, de la Roche-Aymon, prieure, Jeanne Val, religieuse, 1718. — Hôtel-Dieu de Saint-Jacques d'Andely, réduit en clôture de religieuses en 1640 ; 22 religieuses de chœur ; 5 converses et 2 sœurs données ; sœur de Gaillarbois-Marcouville, prieure ; sœur de Saint-Gabriel, sous-prieure, 1729. — Couvent des Pénitents d'Andely établi, en 1346, dans une place qui appartenait à Jean De la Vente ; communauté composée de 7 prêtres et 2 frères laïcs religieux, 1729. — Ursulines d'Andely ; 21 religieuses de chœur, 3 novices, 8 converses, 1729 ; — 18 religieuses de chœur, 3 novices, 9 converses, 1756. — Prieuré des Deux-Amants ; l'ouragan du 2 février a fait tomber une partie des bâtiments du prieuré ; l'orage et la grêle, le 17 août, ruinèrent la paroisse de Bacqueville, 1701 ; — 10 religieux chanoines réguliers, 4 prêtres, 6 étudiants ; total des revenus, 4,267 livres ; des charges, 1,455 livres ; il reste, pour la nourriture et l'entretien de 10 religieux, 2,811 livres ; Vignon, prieur, Jobert, ancien prieur de Gaillarbois, seigneur et professeur, Boucher, procureur, 1728. — Collégiale de Notre-Dame d'Écouis ; « doyen et chanoines du chapitre, exempts de l'ordinaire, ayant le droit et l'exercice de la juridiction ordinaire exercée par le sieur doyen, official et promoteur élus par le chapitre, lequel fut fondé, l'église en entier construite, et 12 maisons autour d'un cloître, bâties audit Escouis, l'an 1310, par le roy Philippe dit le Bel et par messire Anguerrand de Marigny, grand chambellan du Roy, » 1729. — Prieuré de Saint-Étienne de Hacqueville ; Philippe Bence, prieur, 1728. — Prieuré de Vesly ; François-Honoré Choiseul de Meuse, prieur commendataire, 1728.

G. 5530. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1728-1730.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gisors. — Prieuré de Notre-Dame de Beaumont-le-Perreux ; Dom Jacques de Maillé prieur, 1729. — Prieuré de Saint-Remi de Bezu-le-long ; Dom Louis Bureau, prieur, 1730. — Prieuré de Saint-Nicolas de Longchamp, dépendant de Saint-Étienne de Caen ; Pierre L'Ecureau de Berchère, prieur, 1728, 1730. — Annonciades de Gisors ; 25 dames de chœur, 5 converses ; revenus, 3,000 livres ; charges, 1,300 livres ; sœur Catherine de Gaillarbois de Saint-Denis, supérieure ; Philippe Rossignol, dépositaire ; Marie Menardeau, vice-gérante, 1729. — Carmélites de Gisors, fondées, en 1631, par M. de Noyers, secrétaire d'État ; 39 religieuses de chœur, 8 sœurs converses ; revenus, 2,386 livres ; charges, 4,368 livres ; sœur Catherine de la Conception, prieure, 1729. — Mathurins de Gisors, sous le titre de Notre-Dame de Liesse, établies en 1606 ; 9 religieux, 2 frères servants ; Charles de Saint-Blimond de Lallier de Saint-Lieu, ministre, 1729.

G. 5531. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1728-1758.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gisors. — Ursulines de Gisors ; Françoise de Belloy de Sainte-Ursule, supérieure ;

53 religieuses, dont 42 de chœur et 11 converses, 1728. — Rente de 21 livres sur le domaine de Gisors, déclarée par Michel-Georges Fournier, qui en jouissait comme abbé de Notre-Dame de Grandchamp, 1728. — Abbaye de Notre-Dame de Mortemer ; siège-abbatial vacant par le décès de messire Martin de Ratabon, ancien évêque de Viviers ; 10 religieux ; Maurice Legoux, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur ; François Cornu, sous-prieur ; Charles-Gabriel Sion, procureur ; reste net, déduction des charges, 1,742 livres, 1728.— Prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons ; 8 religieux de chœur ; Le Parmentier, prieur claustral ; de Maupin, prieur commendataire, 2 frères, 1729. — Prieuré de Villaines ; Charles de Messac, prieur, 1728.

G. 5532. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1728-1755**. — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Longueville. — Abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arques, de la fondation de M. de Guiran, seigneur de Dampierre, en 1636 ; 12 religieuses, 4 sœurs converses ; sœur L. M. de Beaunay du Tot, abbesse, 1729. — Déclaration de ce que Charles d'Orléans de Rothelin, docteur de Sorbonne, possède, comme abbé de Notre-Dame de Cormeilles, dans le doyenné de Longueville, 1728. — Minimes de Dieppe, établis en 1581 ; 4 religieux prêtres, 1 frère convers ; frère Romain Chandelier, correcteur, 1729 ; — « leur église a été presque entièrement détruite dans le bombardement, il y a 60 ans ; ils ont traité avec M. Fontaine, architecte de Dieppe, pour sa restauration, » 1755. — Prieuré de Sainte-Foy de Longueville ; offices claustraux de l'aumônerie, du chantre, du célerier, 1729. — Collégiale de Sainte-Catherine de Charlemesnil ; Guillaume de Guiran, trésorier, 1728. — Prieuré de Tous les Saints à Saint-Martin-sous-Bellencombre ; Nicolas-Jean-Baptiste Beaudet de Morlet, prieur commendataire, 1728.

G. 5533. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

**1729-1756**. — Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Magny et Meulan. — Ursulines de Magny, établies en 1639 ; 41 religieuses de chœur ; 2 novices, 13 sœurs converses ; charges excédant le revenu de la somme de 3,848 livres ; sœur Marthe-Ursule de Sainte-Gertrude, supérieure, 1729. — Prieuré de Saint-Sulpice de Sailly ; Dom Guillaume Vedeau de Grammont, prieur, 1729. — Annonciades de Notre-Dame de la Paix, établies à Meulan en 1638 ; 31 religieuses de chœur ou converses ; 6 séculières, engagées sans pension ; 1 postulante, 2 tourières ; Marie-Anne Gouffier de Bonivet de Jésus, supérieure ancelle, 1729. — Prieuré de Saint-Nicolas du Rosnel à Haravillers ; François de Venois, prieur, 1729. — Déclarations des biens possédés par l'abbaye de Montmartre à Auvers près Pontoise ; Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne, abbesse, 1729 ; — par la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr-lès-Versailles, dans les paroisses du diocèse de Rouen ; Marie-Madeleine de Glapion, supérieure, 1729 ; — par l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, à Auvers ; Louis de Chaumejan de Fourille, abbé, 1729. — Prieuré de Saint-Quentin dans la paroisse de Valmandois ; Martin Sallais, prieur, 1729, 1756.

G. 5534. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1728-1771**. — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Neufchatel. — Abbaye de Notre-Dame de Beaubec ; Charles du Sauzet du Mas, abbé régulier, en procès avec Nicolas Du Mesniel pour le patronage et les droits honorifiques de la paroisse de Sainte-Geneviève, 1732. — Prieuré de Saint-Maur de Beaussault ; prieur, Guillaume-Nicolas Mouchard, docteur ès-droits, prieur depuis plus de 40 ans ; prieuré à la nomination de l'abbé du Bec-Hellouin ; prieur obligé, en qualité de gros décimateur de la paroisse, aux réparations du chœur de l'église paroissiale ; tenu aussi aux réparations de la chapelle du prieuré, 1728. — Abbaye royale de la Madeleine de Bival ; 16 dames religieuses de chœur, 5 sœurs converses dont la plupart sont fort âgées et infirmes ; 7 servantes ; total du revenu, 6,060 livres ; de la dépense, 8,062 livres ; « les dites dames s'étant aperçues, il y a déjà plusieurs années, que leurs dépenses excédoient le revenu de leur maison, elles n'ont pu trouver d'autre recours que celuy d'avoir chez elles le nombre de 7 à 8 pensionnaires qui se trouvent nourries avec elles, leur produisent environ 1,200 livres par an, ce qui, avec le secours que plusieurs dames reçoivent de leurs familles, tant par pensions que bienfaits, les met bien juste en état de faire leurs menues réparations seulement et de payer leurs décimes. Pour leurs réédifications, elles ne le peuvent ; »—sœur Barbe Le Guerchois, abbesse, Marie-Madeleine d'Écaquelonde, prieure, Françoise Le Cauchois Blangiel, Élisabeth Asselin de Saint-Just, Louise-Claude Bruel, Hélène d'Erneville, toutes anciennes religieuses, 1726. — Prieuré de Notre-Dame de Clairruissel, membre de l'abbaye royale de Fontevrault, fondé par Hugues de Gournay pour l'entretien de 35 ou 36 religieuses ; il y en avait 38 en 1729 ; total des revenus, 6,717 livres ; des charges, 4,700 livres ; sœurs Élisabeth de Héron, prieure, Anne-Antoinette de Clercy, dépositaire, Marguerite Du Fay du Taillis,

boursière, 1728. — Abbaye de Foucarmont ; total des revenus, 18,451 livres ; des charges, sans y comprendre les décimes, 10,445 livres, vers le milieu du 18e siècle. — Déclarations des biens possédés par l'abbaye de Royaumont dans le diocèse de Rouen ; F. N. Lambelin, prieur, 1728. — Prieuré de Sainte-Radegonde lès-Neufchatel ; Guillaume-Henry, prieur, 1728.

G. 5535. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

**1728-1745.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Pavilly et Périers. — Abbaye de Saint-Denis de Bondeville, de l'ordre de Cîteaux ; revenus, 7,436 livres ; dépenses, 8,488 livres ; 20 religieuses ; état signé par les sœurs M. Marguerite de Morel-d'Aubigny, Louise Jourdain, Catherine Raffy, 1728. — Collégiale de Saint-Michel de Motteville ; 4 chanoines, Hubert, Lenud, Froissard, Dupont, 1745. — Abbaye de Notre-Dame de Fontaine-Guérard ; revenu net, 4,910 livres ; 19 religieuses de chœur, 9 sœurs converses, un organiste, un frère donné, un religieux confesseur et 1 chapelain ; parmi les grosses et urgentes réparations, « rétablir le haut des piliers butants de l'église en dehors, qui sont fort dépéris par l'injure des temps, dont la réparation devient considérable par la difficulté d'y dresser des échafauds pour y replacer les pierres de taille ; » — sœur de Beaunay du Tot, abbesse ; Anne Drouard de Louvry, prieure ; Marie-Anne Thorel, dépositaire, 1728.

G. 5536. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

**1728-1729.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Pont-Audemer. — Déclaration de ce qui appartient à Louis-Gabriel Gueret, prieur commendataire de Saint-Philbert-sur-Risle, en la paroisse d'Appeville, doyenné de Pont-Audemer, 1729. — Abbaye de Notre-Dame de Corneville ; François-Alexis Joubert de la Bastide de Châteaumorand, abbé ; de Brie, prieur ; Chrétien, Des Aigles, Blanchin, religieux, 1728. — Prieuré de Saint Lô du Bourgachard ; « suivant le concordat fait et passé devant Vincent Blondeau, notaire au bailliage et vicomté du Pont-Authou et Pont-Audemer, le 21 juin 1691, entre messire Mathurin Brochant, docteur en théologie, prieur commendataire dudit prieuré, et les sieurs prieur claustral et religieux, ont été faits 3 lots entr'eux des biens et revenus dudit prieuré ; sçavoir le premier pour lesdits religieux, le second pour ledit prieur, le 3e pour les réparations et charges dudit prieuré ; » — 13 religieux profès novices et postulants, et 6 frères convers ou donnés ; Lenormant, prieur claustral, 1729. — Mention de sœur Anne Gaudros, supérieure de l'hôpital du Bourgachard, 1729. — Annonciades de Montfort, de la fondation du marquis de Blérancourt en 1639 ; sœur de Saint-Dominique, supérieure, 1728. — Prieuré de Saint-Ymer en Auge ; Henri-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, prieur, 1728.

G. 5537. Liasse. — 2 pièces, papier.

**1729.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Ry. — Abbaye de Notre-Dame de l'Isle-Dieu ; revenu partagé en 3 lots par acte passé en 1649 ; revenus de la mense conventuelle, 1,069 livres ; charges, 3,150 livres ; religieux, frères L. Faguet, M. Froudemiche, Ch. Le Bourgeois, 1719. — Collégiale de Saint-Michel de Blainville fondée, en 1488, par Jean d'Estouteville ; 6 chanoines ; revenus, 3,447 livres ; charges, 2,534 livres ; chanoines, Lurienne, Lepesqueux, Le Sançois, Laurent, Pelletier, 1729.

G. 5538. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1715-1756.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Saint-Georges. — Abbaye de Jumièges ; de 15 à 20 religieux de chœur ; 1 ou 2 commis ; Claude de Saint-Simon, abbé ; mense conventuelle : revenus, 24,578 livres ; charges, 17,355 livres ; frère Thomas Billouet, prieur, 1729. — Abbaye de Saint-Georges ; gages de l'organiste, 250 livres ; frère Paul Bunette, prieur ; revenus de la mense conventuelle, 10,403 livres ; charges, 4,826 livres, 1729. — État par extrait des baux du revenu de la mense conventuelle, retraits, acquisitions et petit couvent de Saint-Wandrille, 1756. — Déclarations du temporel ; Balthazar-Henry de Fourcy, docteur de la maison de Sorbonne, abbé commendataire, 1729. — Copie du bail de ladite abbaye, 1725. — Mense conventuelle : 35 religieux de chœur ; 2 commis et 2 convers ; revenus de cette mense, 31,492 livres ; charges, 19,697 livres ; F. J. Foulques, prieur, 1729.

G. 5539. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1715-1729.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Saint-Romain et de Valmont. — Prieuré du Bosc-l'Orcher ; « M. l'abbé de Valmont a droit de présenter 3 religieux de l'abbaye de Valmont, et le seigneur d'Orcher en accepte un. C'est au-

jourd'hui M. de Vitri qui est seigneur de Gonfreville-l'Orcheu. Le titulaire est obligé d'entretenir 2 chapelles, celle de Notre-Dame-au-Bosc, et celle de Saint-André en la paroisse de la Poterie, annexe de Notre-Dame-au-Bosc,» 1728. — Prieuré de Sainte-Honorine de Graville; bâtiments fort grands et anciens; 3 bénéfices simples dépendant du prieuré de Graville, ceux de Saint-Dignefort, ou Notre-Dame au Port, de Saint-Antoine à Bléville, de Notre-Dame de la Salle au diocèse de Coutances; 5 religieux; de Calloët, prieur, 1729. — Abbaye de Notre-Dame de Valmont; Louis de la Fayette, abbé commendataire; Michel Plaimpel prieur titulaire; 3 religieux, 1729. — Prieuré de Saint-Jacques du Val-Hullin, paroisse de Saint-Vigor; prieur titulaire, Michel Plaimpel, religieux de l'abbaye de Valmont, 1729. — Déclaration du revenu du couvent de Saint-Wandrille, à Saint-Martin de Veules, habité par des Pénitents du 3e ordre de Saint-François, 1729.

G. 5540. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1691-1698.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses. — Vicariat de Pontoise. « Estat des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, et la dépence qui s'y fait par chacune année, et la manière avec laquelle l'hospitalité y est pratiquée, de jour et de nuit, par les dames religieuses hospitalières, et l'employ de la dot des filles qui y ont esté receues depuis trente ans. » Tous les revenus de l'Hôtel-Dieu ne se montent qu'à 18 ou 20,000 livres par chacun an. Il faut nourrir journellement 45 ou 50 malades, qui occupent les 45 lits des 4 salles. Il y a ordinairement 40 religieuses. » — Procès, en la Chambre du clergé, entre les dames religieuses, se prétendant exemptes des décimes ordinaires, et le promoteur de la dite Chambre, 1697. — Mémoire des menues pensions des religieuses.

G. 5541. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1728-1758.** — Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Pontoise. — Abbaye de la Grâce-de-Dieu en la province de Leicester, établie à Pontoise en vertu de lettres-patentes du mois de juillet 1659; Élisabeth Waddrington, abbesse; Marie-Madeleine Belayse, prieure; Agnès-Arthur-Marine-Catherine Maurine, Anne-Catherine Hoggerston, Marine Hanloke, Placide Wetenhale religieuses, 1729. — Carmélites de Pontoise; 38 religieuses, 1730; — 25 religieuses professes de chœur; 9 converses, 1 novice et postulante, 1758. — Cordeliers de Pontoise, ayant leur emplacement situé dans la place de l'Étappe près du palais archiépiscopal. — Mathurins de Pontoise, maison établie par 2 hermites, au hameau dit de l'Hermitage, vers 1575; 3 prêtres, 2 diacres et 1 clerc perpétuel; Mimin, ministre, 1729. — Abbaye de Saint-Martin de Pontoise; Martin Sallais, prieur; revenus, 7,179 livres; charges, 11,745 livres, 1729; — même prieur, 1756; les charges n'étaient plus alors que de 3,440 livres. — Chapitre de Saint-Mellon de Pontoise, 1728. — Prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise; B. Fitz-Roy, prieure; Angélique de la Fontaine, sous-prieure; 15,450 livres pour la nourriture et médicaments de 102 personnes, savoir 40 malades dans l'hôpital, 34 religieuses de chœur, compris la prieure, 12 sœurs converses, une sœur associée et 15 domestiques et gens de journée, 1729. — Prieuré de Saint-Pierre de Pontoise; Dom Jacques Legris, prieur, 1729. — Ursulines de Pontoise, établies en 1612; Marguerite Le Père, dite de Saint-Raphaël prieure, 1729. — États des charges et revenus des différentes communautés de Pontoise, vers 1730.

G. 5542. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

**1728-1756.** — Déclarations de diverses communautés religieuses : — Feuillants d'Ouville; monastère incendié le 9 février 1737. — Annonciades des Dix-Vertus, établies à Fécamp en 1648; Catherine Berry, supérieure; Marie-Françoise de Feudry, vice-gérante; Germaine de Gouffier, discrète, 1730. — Abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp; François-Paul de Neuville de Villeroy, abbé. Total des revenus de la mense conventuelle et des offices claustraux, 64,319 livres; des charges, 40,939 livres; — payé annuellement pour l'entretien de la musique, gages des musiciens, nourriture et entretien des enfants de chœur, du maître et du sous-maître, 4,500 livres; — à l'organiste et souffleur, 500 livres; — au maître des grandes écoles, 120 livres; Claude Du Pré, prieur; De Guyenne, dépositaire; Julien Le Goux, sénieur; Gérard Denayville, sénieur et célerier, 1729. — Ursulines du Havre, fondées en 1627; Cécile de Nourry de Bénouville, supérieure; 30 religieuses de chœur, 3 novices, 6 converses, 2 tourières, 1728. — Abbaye de Montivilliers; lettres de Madame de Bellefont, abbesse, à l'abbé Cornet, syndic du diocèse, 1756.

G. 5543. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

**1705-1758.** — Réponses de quelques curés à un questionnaire adressé par l'archevêché sur les saints patrons des églises, les titulaires des cures, les revenus des cures, les revenus du trésor, le nombre des communiants. — 30 états pour des paroisses du pays de Caux; ne sont ni signés ni datés. — Émalleville; nom de la patronne, sainte Anne; nom

du curé, Le Tellier; communiants, 140; patron, M. d'Émalleville; revenu : la paroisse contient plus de 600 acres; toute la dîme appartient au sieur curé ; estimé 1,000 livres. Fondations : il y en a dont les rentes se montent à 66 livres ou environ. Les comptes se rendent. Station, le prédicateur de la station de Criquetot. Nouveaux convertis: deux familles, qui font 7 ou 8 personnes ; aucune ne fait son devoir. — Ces états ne sont pas antérieurs à 1720. — Quelques certificats constatant le nombre des prêtres habitués dans quelques paroisses et l'absence de vicaires, 1705-1714. — Quelques états de l'argenterie des églises, 1758.

G. 5544. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

**1770.** — Copie de l'état des portions congrues, fourni à l'assemblée générale de 1770, le dit état dressé par l'abbé Cornet ; état divisé en 6 colonnes; à la 1re, les noms des bénéficiers ou autres contribuables décimateurs ; à la 2e, le revenu antérieur des contribuables décimateurs ; à la 3e, les noms des curés (par noms de bénéfices) et ensuite des vicaires auxquels il est dû supplément ou partie de supplément de portion congrue ; à la 4e, le revenu antérieur des curés congruistes, quotité de la contribution au supplément des vicaires ; à la 5e, le montant de chaque article de supplément ; à la 6e, les totaux de suppléments dus par chacun des contribuables décimateurs. — L'archevêque, pour un revenu de 72,000 livres, devait 261 livres de supplément. Le chapitre, composé de 10 dignitaires et de 50 chanoines, pour un revenu de 71,600 livres, devait 2,776 livres de supplément ; la collégiale d'Andely, pour un revenu de 8,000 livres, devait 534 livres de supplément ; l'abbaye de Fécamp, pour un revenu de 73,000 livres, devait 1,954 livres de supplément ; l'abbaye de Saint-Ouen, pour un revenu de 54,000 livres, devait 602 livres de supplément ; l'abbaye de Saint-Wandrille, pour un revenu de 50,000 livres, devait 1,411 livres de supplément; l'abbaye de Jumièges, pourvue d'un revenu de 50,000 livres, devait 575 livres de supplément.

G. 5545. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1728-1757.** — Déclarations données à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France qui sera tenue en 1730 et à Messieurs du Bureau du diocèse de Rouen par les bénéficiers du doyenné d'Aumale : — Claude Langlois, curé d'Aumale ; 540 livres de revenus, y compris 150 livres provenant du casuel, « la plus grande partie des paroissiens étant des journaliers et beaucoup de pauvres qu'il inhume par charité ; » — François Hecquet, curé de Saint-Martin de Beaucamp-le-Vieux ; « 15 l. pour les rétributions ou droits casuels, la pluspart des habitans de la dite paroisse étant des mendiants, ayant besoin plutôt d'être assistez, que de donner aucune rétribution. » — Louis Vallet, curé de Beaufresne : « Beaufresne dépendoit autrefois de Haudricourt; les seigneurs l'ont fait ériger en cure. Je ne suis que le 6e curé. » — Jacques Quenard, curé de la Boissière, « dépendant pour le spirituel de Rouen et pour le temporel de l'Intendant d'Amiens ; cure dépendant de la commanderie de Ville-Dieu-la-Montagne ; 40 ménages ; ils vont tous à l'aumône, quand le blé est à 40 sous, à la réserve de 8 ménages qui vivent à la peine de leurs bras ; » — Jacques Barré, curé de Saint-Denis de Coupigny ; nommé, il y avait 9 ans, par Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. — Langlois, vicaire perpétuel de Gollechelles ou Gourchelles ; après avoir protesté que, à raison des privilèges de l'ordre de Malthe, dont dépendait son église, il n'était tenu à aucune imposition, il déclare « que, comme vicaire perpétuel, il est toléré, par Mgr le commandeur de Villedieu-en-la-Montagne, patron, collateur de plein droit, seul seigneur spirituel et temporel, bas, moyen et haut justicier, voyer et gruyer de l'église, village, terres et bois de Gollechelles, de percevoir la dixme à lui aumônée, en 1202, par un comte d'Aumale, tiltre passé dans l'église de Saint-Pierre du dit Aumale, présence des principaux du clergé et noblesse du canton, où se fit la fondation du dit village, croisades contre les Arabes, qui vouloient envahir l'Europe et empire d'Occident. » Après s'être fait violence pour rédiger sa déclaration, il finit en disant : « La plume me tombe des mains, et avec admiration je me jette entre les bras de la divine providence et signe tout le contenu: Langlois, vicaire perpétuel de Gollechelles, ordre de Malthe, sans préjudice au dit ordre, qui donne dénombrement gratis, paye à la manse, la manse au Roy, séparément du clergé ». — Nicolas Dellienne, curé de Fourcigny, nommé par le commandeur de Villedieu ; « le curé est obligé de vivre de son patrimoine, ce qui est de notoriété publique, puisque plusieurs, non pourvus de bien patrimonial, ont abandonné le dit bénéfice pour continuer de vicarier. » — Adrien Caron et Leonard Jouy, curés de Haudricourt, 1728, 1751. — Requêtes d'Antoine Tripier, curé de Lannoy, paroisse *accidentée*, en 1751, par la grêle, 1754. — Déclaration de Charles-Félix Beuvain, curé de Rotois et témoin synodal du doyenné d'Aumale ; « depuis 10 ans qu'il est curé, les revenus du bénéfice sont considérablement diminués. Depuis l'hiver de 1740, les arbres fruitiers ne rapportent presque plus ; M. le comte d'Eu, duc d'Aumale, fait conserver avec un soin extraordinaire le gibier ; les bêtes fauves, telles que cerfs, biches,

sangliers, qui s'y sont extrêmement multipliés, désolent les dépouilles du dimage de Rotois, qui se trouvent environné par les bois appartenant à ce prince ; — un terrain considérable a été mis en friche et planté, » 1750.

G. 5546. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

**1701-1761.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par des bénéficiers de divers doyennés. — Doyenné de Bacqueville : chapelle Saint-Eutrope de Pierreville, à Bacqueville-en-Caux ; chapelain, Robert Langlois, curé de Saint-Germain de Louviers ; patron, le marquis de Bacqueville, 1728. — Biville-la-Baignard ; Jean-Baptiste-Julien Gervais, curé ; « l'état de ce curé est réduit à celui du plus modique fermier de la paroisse, puisque le payement d'un domestique, sa nourriture, celle de 3 chevaux et leur entretien, consomment totalement, non seulement la récolte des terres attachées à son bénéfice, mais encore la tierce dixme des grains et des fourrages qu'il perçoit, » vers 1760. — Chapelles de Beaunay et Saint-Léonard en 2 portions à Biville-la-Baignarde ; Louis-Guillaume de Mathan, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, chapelain, 1729. — Bonnetot ; Pierre Godefroy, curé ; « le bénéfice est diminué considérablement par le grand chemin de Rouen à Dieppe, qui y a été pratiqué dans toute sa longueur sur 60 pieds de large, et par la diminution des fruits propres à faire du cidre. Le lendemain de l'Ascension, il tomba une grêle si grosse et si nombreuse qu'il semblât que la paroisse devoit périr... tous les seigles ont été perdus. On les a coupés à la Pentecôte ; les pommiers ne produiront pas la 20e partie de ce qu'on devoit espérer, » 1762. — Crespeville ; Antoine Durand, curé, 1710. — Chapelle Saint-François du Bois-l'Abbé à Crosville ; construite par François Gaffé, curé de Manéhouville ; patron, le comte de Mainneville ; Gabriel Quentin, chapelain, 1708 ; — David Oger, chapelain, 1728. — Eurville ; Pierre de Frémont, curé à portion congrue, 1701. — Gonneville, 1re portion ; Michel de Beaumont, curé ; son presbytère incendié, 1701. — Lestanville ; Guillaume Ancel, curé, vers 1701. — Thiédeville ; Jacques-Christophe Millet, curé ; « il n'y a dans la paroisse qu'un fermier qui ait quelques ressources, mais il est de la religion protestante. »

G. 5547 (Liasse.) — 65 pièces, papier.

**1727-1751.** — Déclarations faites à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Baudemont. — Arcancy ; Charles Desolle, curé ; Mme la marquise de Vertilly, patronne ; le curé, gros décimateur. « Comme je n'ai guères plus de 100 ou 112 communiants, tous bûcherons, charretiers ou batteurs en granche, tout mon casuel se réduit à quelque liard ou deux tous les dimanches ; les inhumations et autres fonctions et administrations des sacrements ne sont point exigibles pour les curez prenant dixmes, par arrest du 14 may 1708 ; » produit du bénéfice, 718 livres ; charges, 406, » 1728 ; — Louis-Romain Esnard, curé, 1751. — Auteverne (Notre-Dame d') ; Nicolas Berthault, bachelier en théologie, curé ; patrons, les Chartreux de Gaillon, aux droits de l'abbaye de Sainte-Catherine ; décimateurs, les Chartreux, les Jésuites de Rouen et le curé ; 50 feux ; casuel évalué à une pistole ; pauvres en très grand nombre, 1729. — Aveny (Notre-Dame d') ; Étienne Branche, curé ; patron, M. le comte de Broglie, ambassadeur du Roi en Angleterre ; « les vignes de ce dîmage ayant été arrachées en grand nombre à cause de leur stérilité, les terres labourables étant devenues fort maigres, et le gibier du seigneur détruisant beaucoup, le revenu, loin d'augmenter, est considérablement diminué... S'il est vray que, par arrêts du parlement de Rouen et d'autres tribunaux, le casuel ne soit point exigible par les curés percevant dixme, il est inutile d'en parler icy ; du moins les particuliers sont fort dans ce goût-là, car ils donnent très rarement à ce sujet. Comme la paroisse d'Aveny ne contient que 23 feux assez modiques, le casuel n'en pourroit être que très mince. Ils ne donnent rien au batême ; il n'y aura point de filles à marier de longtemps. Il se fait environ 2 enterrements par an, qui ne sont pas payez. Le luminaire des grandes personnes ne vaut pas 20 sous à chaque convoy, et les vivants ne donnent que quelques liards à l'offrande, » 1729 ; — Valence, curé, 1746. — Baudemont ; Claude-Nicolas Le Febvre, curé ; patron, Pierre Danviray, chevalier, seigneur de Machonville, président en la Chambre des Comptes, 1728. — Berthenonville (Saint-Ouen de) ; Louis-Georges Escoulant, curé ; patrons, les héritiers de M. Mathias Brière, receveur des tailles de la ville de Gisors. — Bionval (Saint-Ouen de) ; P. Gilles, curé ; « point de casuel. Je ne puis avoir au plus que 10 sols d'offrande, ne prenant rien pour les mariages, ni enterrements, n'ayant dans la paroisse que 20 communiants, » 1729. — Bois-Jérôme (Saint-Sulpice de) ; Jean-Baptiste Bobé, curé ; patron, M. Bonnedame, prieur de Sausseuse ; casuel estimé à 15 livres, 1729. — Bouafle ; Nicolas Queudray, curé, 1728 ; — Antoine Delabarre du Mesnillet, curé, à portion congrue ; patronage à l'abbesse de Préaux, qui jouit des deux tiers des grosses et vertes dîmes et même de la dîme domestique. « Déclare le sieur curé ne recevoir aucun casuel à cause de la pauvreté des habitants ; il ne prend rien aux baptêmes, inhumations

et presque jamais rien aux mariages ; » 63 feux, 240 communiants; habitants fort pauvres, 1751. — Bus; Robert Vatel, curé ; « dans la paroisse, il y a un hameau sous le titre de Saint-Remy, éloigné d'une demi-lieue, composé de 25 maisons dont Mme l'abbesse du Trésor perçoit la dîme, » 1728. — Cahagnes (Saint-André de) ; Charles-Antoine Le François, curé ; patron, Claude Daniel, seigneur de Boisdennemets. « Je n'ay jamais rien pris pour le casuel dans ma paroisse ; mais depuis 6 mois je l'ay abandonné à un clerc que j'ai gagé pour m'aider à l'administration des sacrements, à chanter mon office et à tenir les petites écoles, » 1729. — Chapelle-Saint-Ouen; Charles Feugueur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1720. — Château-sur-Epte (Saint-Martin du); Nicolas Dufour, curé ; patron, messire François de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur de la personne de S. M., 1729. — Civières (Saint-Martin de); Nicolas Blemeray, curé ; patron, l'abbé du Bec ; seigneur honoraire, le duc d'Aulonne ; le curé n'a qu'un tiers de la dîme, les 2 autres tiers sont à l'abbaye du Bec. La dîme domestique, comme la laine et les agneaux, a pu valoir, en moyenne, 30 livres ; 70 feux; paroissiens très pauvres; casuel évalué à 6 livres, 1729. — Corbie; Thomas Ferme-l'huis, curé ; patrons, madame de Marcouville et les enfants de M. de Coquereaumont, héritiers de feue Madame d'Estrimont, leur mère et aïeule, 1729. — Courcelles ; Troussel, curé, 1729. — Dampmesnil-sur-Aveny ; Pierre Charpentier, curé; patron, le comte de Broglie; il ne fait mention du casuel, « car ce sont tous pauvres gens qui ne payent ny baptesmes ny enterrements, et je n'ay jamais eu d'envie de leur envoyer de sergeant à cet effet. Peut-être 2 mariages par an, 6 livres. Il faut remarquer que nos bénéfices, et spécialement celui-cy ne valent plus ce qu'ils ont peut-estre valu du temps de vos évaluations dans vos archives. Cet ancien temps a bien changé... Les terres sont devenues icy comme stériles, spécialement depuis le déluge du jour de l'Ascension : il y a viron 16 ou 17 ans, que les terres de Dampmesnil, sur leur hauteur, et les maisons d'Aveny furent entraînées dans la rivière avec la meilleure partie des habitants que j'ay enterrés moy-mesme, faute de porteurs. Les vignes sont si sujettes aux grêles et aux gelées et autres intempéries, que, dans une nuit fatale, ce qui n'arrive que trop souvent, ces pauvres gens se voyent réduits à la mendicité par rapport aux grands travaux et frais que demande la vigne, sans parler de plusieurs habitants qui les ont arrachés par désespoir, » 1728. — Écos (Saint-Denis d') ; Nicolas Le Cellier, curé ; patron, M. de Bouville, seigneur de Pannilleuse, Intendant d'Orléans ; décimateurs, le curé, les religieux du Bec, le prieur de Sausseuse, l'abbé de Saint-Taurin, 1729. — Fontenay (Notre-Dame de) ; Étienne Harcourt, curé ; patron, le marquis de Chaulieu ; casuel évalué à 12 livres, 1729. — Forest (Saint-Sulpice de) ; Nicolas Noyer, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; dîmes aux religieux de cette abbaye, 1728. — Fourges ; François Boulay, curé ; patron, Joseph-Louis de Montenay, lieutenant de cavalerie, 1728 ; — Jean-Émerie-Robert Gavelle, curé, 1748. — Bosroger, succursale de la paroisse. — Fours (Saint-Sauveur de), cure régulière ; Jacques-Denis Chevron, prieur-curé ; patron, le prieur de Sausseuse, 1729. — Chapelle de Notre-Dame des Halles, dite de Saint-Blaise à Fours, réunie à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Gasny (Saint-Martin de) ; Étienne Darré, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1729. — Giverny (Sainte-Radegonde de) ; Charles Desvages, curé ; casuel estimé à 10 livres, 1729. — Guiseniers ; Pierre Pantin, curé ; patron, l'abbé de Jumièges. — Hennesis ; J. Le Roux, curé ; patrons alternatifs, le marquis de Mouy et le comte de Boursonne, grand-maître de la forêt de Villers-Cotterets, 1728. — Hébécourt (Notre-Dame de) ; Jean-Jacques Henriquez de Renneville, prieur-curé, à la portion congrue ; patron, M. Bonnedame, prieur de Sausseuse, gros décimateur, 1728.

G. 5348. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

**1696-1750.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Baudemont.— Mesières ; Pierre Rupalley, curé ; patrons, les religieux du Bec, 1728. — Molaincourt (Notre-Dame de); Thomas Dumontier, curé ; patron, Charles-Philippe-Alexandre Paccarony, chevalier; « pour les offrandes, un liard tous les dimanches. La paroisse de Molaincourt n'est composée que de 7 feux, qui font 18 communiants, tous gens pauvres et presque réduits à l'aumône, » 1729. — Mouflaine ; Charles-François Mouchelet, curé et doyen de Baudemont ; patrons alternatifs, les Chartreux de Paris et la marquise de Vertilly; les deux tiers de la grosse dîme appartiennent aux religieuses de Maubuisson, l'autre tiers au curé : « Toutes déductions faites du produit de 614 livres en l'autre part, il ne reste que 110 livres 5 sols pour fournir, pendant le cours de l'année, à paier le vin, la viande, et les habillements et autres choses nécessaires. Ce ne seroit pas bien de quoi faire le doien, si Dieu n'y suppléoit par ses bénédictions, » 1728. — Notre-Dame de l'Isle; Jacques Josset de Jaintainville, curé ; patrons alternatifs, l'abbé de Bernay et le chapitre de la collégiale de Vernon, 1750. — Chapelle de Sainte-Geneviève au hameau de Pressagny-le-Val à Notre-Dame de l'Isle, bâtie par les habitants, dans une place qui leur avait été

donnée par l'amiral d'Annebaut; patron, M. de Bouville, seigneur de Pannilleuse; chapelain, Pierre De Lachis, 1728. — Pannilleuse; Pierre Voisin, curé; patron, M. de Fontenelle, comme chanoine prébendé de Rouen, 1729. — Pormort, 1re portion; Philippe de Roussel, curé, 1729; — 2e portion, Pierre Le Métayer, curé, 1729. — Pressigny-l'Orgueilleux; Dom Louis Pisane, prieur titulaire de l'abbaye non conventuelle de Saint-Martin-de-Pressigny-l'Orgueilleux, résidant en l'abbaye de Reims, 1696; — Jean Corbin, curé; patron, l'abbé de Bernay, 1728. — Quitry; Guignes, curé, à portion congrue; les religieux de Saint-Wandrille, décimateurs, 1728. — Riquiécourt (Notre-Dame de); Denis Gilles, curé; patrons, les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs : « Pour le casuel néant, n'y ayant dans la paroisse que 9 maisons où sont gens pauvres, et ne reçoit tous les dimanches qu'un liard d'offrande de celle qui présente le pain bénit, » 1729. — Saint-Germain de Haricourt; Claude-Nicolas Marcadé, prêtre, chanoine régulier de Sausseuse, prieur-curé; patron, M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse; les grosses dîmes au curé; le casuel, néant, 1729. — Sainte-Geneviève-lès-Gasny; Jean-François Lenfant, curé, à portion congrue; patron, l'abbé de Saint-Ouen, gros décimateur; paroissiens en petit nombre et tous pauvres vignerons; « le curé porte le fardeau de la paroisse, tandis que le gros décimateur d'icelle ne daigne pas le remercier du bout du doigt, en aidant du moins les pauvres de ses aumônes du patrimoine d'une église dont il sait à peine le nom et la situation, » 1729. — Tilly (Saint-Martin de); Robert Le Tellier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé, à portion congrue; patron, M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse; les religieux de ce prieuré, gros décimateurs, 1728. — Tourny; P. Grenier, curé; « le revenu du bénéfice est de 1,250 livres, 100 boisseaux de blé, 100 boisseaux d'avoine et 300 gerbées, sur quoy il est à remarquer qu'il y a 800 communiants et 50 ou 60 pauvres, auxquels il fait l'aumosne 3 fois par semaine, ce qui ne lui laisse que pour vivre fort frugalement, n'ayant pour sa portion que le 9e boisseau des grains des dixmes de la paroisse, les religieux de Sausseuse en recevant 5, et le prieur de la Trourdière 3, sans qu'ils contribuent, en aucune manière, aux charges des pauvres de ladite paroisse, » 1729. — Travailles; Marius Héliot, curé; patron, l'abbé de Fontenelle, chanoine prébendé de la cathédrale de Rouen; en tout 7 maisons et 23 communiants. «Nota que, si je n'avais pas des messes de dévotion de Sainte-Clotilde d'Andely, j'aurois de la peine à vivre, » 1728. — Valcorbon; Gérard Kint, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé; reste net au curé 256 livres pour se nourrir, lui et son domestique, 1729. — Vernonnet (Saint-Nicolas de); « Jean-Baptiste Chevalier, curé, desservant ledit bénéfice depuis 32 ans, à portion congrue de 300 livres, qui se paye de 3 mois en 3 mois; » patron, le chapitre de Rouen, 1728. — Flumesnil; Charles-François de Renty, curé et seul décimateur; patron, le prieur commendataire de Sausseuse; 25 maisons habitables, 70 communiants, 1728. — Déclarations des revenus et charges de quelques chapelles.

G. 5549. (Liasse.) — 66 pièces, papier (1 imprimé).

**1727-1756.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné du Bourgtheroulde. — Ambourville-sur-Seine; Louis Cally, curé; patron, le prieur de Bonne-Nouvelle; revenu du bénéfice, 300 livres, 1728. — Angoville (Saint-Lubin d'); Guillaume Le Vicomte, curé; patron, le prince de Lambesc; casuel évalué à 5 livres; casuel, non exigible, évalué à 6 livres; la grosse dîme sur toute la paroisse appartient au prieur commendataire de Notre-Dame du Parc, 1728. — Anneville-sur-Seine; Georges Delaune, curé; patrons, les religieux de Fécamp; patron honoraire, le président du Pont; les 2 tiers de la dîme au prieur de Saint-Ymer; le casuel nul, 1728. — A Anneville-sur-Seine chapelle de Bonport, érigée en titre, en 1718, et ayant pour titulaire Jean Guillot, qui avait été nommé par Nicolas-Charles Mouret, sieur du Pont, conseiller au parlement, 1728. — Bardouville (Saint-Michel de); Pierre Pointel, curé; patrons alternatifs, MM. de Brèvedent et le marquis d'Étampes, 1728. — Bâville (Notre-Dame de); Nicolas Lescuyer, curé; patron, l'abbé de Saint-Ouen; 60 communiants; casuel nul, 1729. — Bec-Hellouin (Saint-André du); François Neveu, curé; patron, l'abbé du Bec, 1728. — Berville-en-Roumois; Gabriel Le Brument, curé; patron, le marquis de Blangy, comme ayant épousé Mlle de Courvaudon, 1728. — Berville-sur-Seine (Sainte-Marie de); François Quenouille, curé; patron, le prieur de Bonne-Nouvelle, 1729. — Boissay-le-Châtel (Saint-Jean-l'Évangéliste de); Nicolas Brandin, curé; patronage à Catherine Le Couteulx, veuve de M. Le Roux, seigneur de Boissay-le-Châtel; casuel nul, 1728. — Bonneville-sur-le-Bec (Notre-Dame de); J. P. Castel, curé; patron, l'abbé du Bec, 1728. — Bosgouet; Adrien Chevallier, curé; patron, M. l'abbé de Precost; 120 livres au magister; casuel évalué à quelques liards d'offerte. « Le curé ne peut faire l'aumône aux pauvres de la paroisse, n'en ayant pas assez pour lui. Il n'a de clair que 122 livres pour sa nourriture, son vêtement et son petit ménage, » 1729. — Boscbénard-Cressi; François Frontin, curé; patron, l'abbé du Bec; il serait impossible au curé de vivre, n'était son

patrimoine, 1728. — Boscguérard (Saint-Denis du); Pierre De la Houssaye, curé; patron, François de Quintanadoine, 1729. — Boscherville (Notre-Dame de); Jacques Duval, curé; patron, le chapitre de Rouen; excédant du bénéfice sur les charges évalué à 50 livres, 1728. — Bosc-Normand (Saint-Aubin du); Jean Cornu, curé; patron, le commandeur de Sainte-Vaubourg; 40 pauvres; paroissiens très pauvres; 2 fermiers; le reste travaille à la manufacture d'Elbeuf, 1729. — Boscregnoult (Notre-Dame du); Jacques Boscher, curé; patron, M. Chéron de la Salle-du-Bois; casuel nul. Les paroissiens sont des journaliers sans biens ni facultés, 1728.— Bosc-Robert (Saint-Pierre du); Robert Breteville, curé; patron, l'abbé du Bec; casuel nul; 150 communiants, la plupart pauvres, 1728.— La Bouille; M. Le Febvre, curé, 1729. — Bourgtheroude (Saint-Laurent du); Jean Guestard, curé doyen; patronage à Marie Voisin, baronne du Bourgtheroude, veuve de messire François Le Cordier de Bigars, procureur général au parlement; casuel nul; la dépense excède le revenu, 1728. — Briosne (Saint-Martin de); Nicolas-François Le Cerf, curé; patron, le prince de Lambesc, 1728. — Caumont (Notre-Dame de); Jean Du Buisson, curé; gros décimateurs, le prieur du Bourgachard et celui de Saint-Ymer, 1729. — Elbeuf (Saint-Étienne d') Le Doulx, curé; casuel évalué à 150 livres, 1728. — Elbeuf chapelle de Saint-Chaud d'); Guillaume Dauphin, chanoine de la Saussaye, chapelain, 1729.— Houllebec (Notre-Dame d'); Martin Collet, curé; patronage en débat, entre l'abbé du Bec et le seigneur du lieu, depuis 12 ans, au parlement de Paris, 1729. — Ifs (Saint-Taurin des); Nicolas Fanouillere, curé, à portion congrue; patron, l'abbé du Bec; casuel nul, 1729. — Infreville (Saint-Ouen d'); Guillaume Mouchet, curé; patron, M. Jubert de Chailly, 1728; — même curé; patron, le président de la Londe, 1751. — Malleville-sur-le-Bec (Saint-Martin de); Jean Jolly, curé; patronage à l'abbaye de Jumièges, 1729. — Marcouville (Saint-Maurice de); Jean-Adrien de Guérin, curé; M. de Marcouville, seigneur temporel du lieu, 1728. — Mauny; François Duhamel, curé; patron, le marquis d'Étampes. «Il y a dans la paroisse 60 acres en tout en labour, exposées aux bestes fauves, comme sangliers, cerfs, biches et autres. » Le bénéfice vaut 50 livres. On compte 78 communiants, tous bûcherons, 1728. —Londe (Notre-Dame de la); Pierre Gueroult, curé, nommé depuis 8 ans, sur la présentation du marquis de la Londe; en la paroisse, 350 acres de terre en labour, 1728; — Mathieu Le Cesne, curé, 1754. — Orival (Saint-Georges d'); Pierre Langlois, curé, 1728.— Orival (chapelle de Sainte-Marguerite d'); Dom Martin Périer, chapelain, 1729. — Saint-Denis des Monts; Jean-Baptiste Lescuyer, curé; patron, l'abbé du Bec; gros décimateurs, les religieux du Bec, 1729. — Saint-Éloi de Fourques; Hugues Gosse, curé; patron, l'abbé du Bec; casuel nul, 1727. — Saint-Martin du Parc; Charles-Robert Louvet, curé; patronage à l'abbaye de Jumièges, 1729. — Saint-Ouen de la Londe; Jacques Aprix de Morienne, curé; patron, le marquis de la Londe; casuel nul « parce que les paroissiens, au nombre d'environ 100 communiants, sont presque tous pauvres, et que le curé est décimateur. Il croit selon les loix devoir batizer, marier et inhumer gratuitement et devoir accorder à ses pauvres habitants une messe, quand ils la lui demandent, sans en rien recevoir. Il proteste qu'il n'auroit pu s'établir et se maintenir dans ce modique bénéfice, si, étant né cadet de Caux, d'une famille médiocrement à son aise, il n'en recevoit de temps en temps quelques petits secours »; total des revenus, 682 livres; des charges, 754 livres, 1728. — Saint-Paul de Fourques; Sébastien Guestard, curé; patron, l'abbé du Bec; pauvres en grand nombre, 1729. — Saint-Philbert-sur-Boissay; Jean Bougiard, curé; patron, l'abbé du Bec, 1728. — Theil (Saint-Georges du) ou le Gros-Theil; 3 gros décimateurs, l'abbé du Bec qui nomme au bénéfice, l'abbé de Conches et le curé de Saint-Paul de Fourques; chapelain de la chapelle Saint-Mauxe, Puppin, 1728; — curé du Gros-Theil, François-Lubin Godinier, 1753. — Saint-Pierre du Teillement; Antoine Isabel, curé depuis le 20 mai 1728; patron, M. Pierre Le Vicomte, marquis de Blangy, au droit de Marie-Anne Anzeray de Courvaudon, marquis de Courvaudon, président à mortier au parlement, lequel était devenu seigneur du Teillement au droit de Madeleine Le Roux de Tilly, sa femme; 180 communiants, dont les 2 tiers au moins à l'aumône, 1728. — Thuit-Hébert (Saint-Philbert du); Jacques Du Castel, curé; patron, M. de Bellemare, 1729; — Antoine Minot, chapelain de la chapelle de la Sainte-Vierge au Thuit-Hébert, dont le patron était M. de Biville, 1726, 1728; — Jean-Baptiste-Alexandre Bons, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité au Thuit Hébert, 1729; — Abraham Sevaistre, chapelain, vers 1780. — Thuitsimé (Saint-Ouen du); Nicolas Tassel, curé; patron, M. Doumesnil, conseiller au parlement; casuel à peu près nul, « les peuples ne voulant rien donner pour l'administration des sacrements et inhumations, disant que le curé doit être content des dixmes, » 1728; — Jean-Baptiste Duval, curé; plus de la moitié des paroissiens dans une grande pauvreté, 1750. — Thouberville (la Trinité de); Pierre Barbel, curé; bénéfice régulier à la présentation du prieur du Bourgachard, 1729. — Vatteville (Saint-Sauveur de); Joseph Desrues, curé; patron, le prince de Lambesc, 1728; — Charles Le Lièvre, curé, 1756.— Voicreville (Saint-Martin de); Remy Collet, curé; patron, l'abbé du Bec, 1728.

G. 5550. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

**1728-1750.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné du Bourgtheroulde : — Infreville (Saint-Ouen d') ; Charles Larcher, écuyer, curé; le bénéfice est de 1,300 à 1,400 livres, et est imposé à 210 livres de décimes; le curé ne reçoit aucun secours pour venir en aide aux pauvres (vers 1750) ; — Guillaume Mouchet, curé; patron, M. Jubert de Chailly; décimateur pour un trait de dîmes, l'abbé de Jumièges, 1728. — Saint-Ouen-de-Thouberville; François Fayel, chanoine régulier, curé; patron, le prieur du Bourgachard; traits de dîmes au prieur du Bourgachard, au prieur de Saint-Ymer, à l'évêque de Lisieux; « le sieur curé ne peut faire l'aumône aux pauvres de sa paroisse, n'en ayant pas trop pour lui; il ne lui reste de clair et net que 91 livres 10 sous, » 1729. — Saint-Ouen du Thuit-Heudebert, autrement Saint-Ouen de la Londe; Jacques Aprix de Morienne, curé; patron, le marquis de la Londe, 1718.

G. 5551. ( Liasse.) — 8 pièces, papier.

**1712-1760.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Brachy : — Chapelles de Notre-Dame et de Saint-Georges à Hautot-sur-Dieppe ; Pierre de Fieret, chapelain, 1729. — Hermanville ; Jean-Charles Thoué, curé, 1714. — Quiberville ; L. Rétel, curé; « 300 acres de terre n'en font tout au plus que 150 des paroisses circonvoisines, parce que les terres de Quiberville ne produisent le plus souvent que du cocq et d'autres mauvaises herbes, » 1760. — Chapelle de Saint-Nicolas de Rocquigny ; Pierre-Marin Declere, chapelain ; patron, Philippe Le Chapelier, seigneur de Rocquigny, 1729. — Saint-Denis de Haquelon ; F. Le Villain, curé. « Le 26 may dernier, 1 heure après midy, il s'éleva un orage si violent, meslé d'une gresle si abondante et d'une forme si prodigieuse, qu'elle a presque réduit tous les grains et les fruits dépendant de son dixmage, » 1718. — Saint-Nicolas-d'Herbouville ; J. Courtois, curé. « Une grêle violente, le 2 juillet de l'année 1712, a dévasté la paroisse, » 1712.

G. 5552. — (Liasse.) — 53 pièces, papier.

**1707-1775.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Bray : — Alges; Guerreau de la Boulois, curé; patron, M. de Collande, maréchal des camps-et-armées du Roi. » Il y avoit autrefois 40 feux au lieu qu'à présent le seigneur les a réduits à 4 maisons de fermiers qui, considérant la paroisse comme lieu de passage, n'y font aucune offrande ny aumônes, » 1729. — Argueil; François Mercier, curé; patron, le prieur commendataire de Saint-Laurent en Lyons; pas un sou de casuel; beaucoup de pauvres et de mendiants, 1729. — Avesnes (Saint-Martin d'); Thomas, curé; patron, le chapitre de Saint-Hildevert de Gournay; pas de casuel; quantité de pauvres, 1728. — Bellozanne (Sainte-Marguerite de); J. F. Carnot, religieux de Bellozanne, curé; patron, l'abbé de Bellozanne; village composé de 12 feux, 1729; — Jacques-Tranquille de Belloy, curé, 1750. — Bevreil (Saint-Pierre de) ; Vigneron, curé; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly; nul casuel, n'y ayant que 12 maisons, composant 40 ou tout au plus 45 communiants, 1728. — Bezancourt (Saint-Aubin de); Jean Gommé, curé; patron, M. de Collande, 1728. — Boschyon; Jean Brouard, curé; patron, Messire Alexandre de Bonissent, 1728, 1775. — Bouloy; Charles Hédouin, curé, seul décimateur; patrons, les abbé et religieux de Saint-Ouen de Rouen; le chœur est près de tomber en ruine par vétusté, 1729. — Brémontier (Saint-Martin de); Aubin-Charles Fremin, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé; patron, l'abbé de Bellozanne, 1728; — Jean Guillebon, prieur curé, 1751. — Cuy-Saint-Fiacre (Saint-Martin de); Jean-Baptiste Pierret, curé; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly. « La dite paroisse de Cuy conciste en commun herbage et ce qu'on nomme communément bruiers, ce qui compose les 3/4 de la paroisse, ce qui ne produit rien au sieur curé. La dite paroisse est composée de 62 maisons dont 3, considérables, sont occupées par les domestiques des habitants de Gournay, qui jouissent des dites maisons et herbages par occupation, » 1729. — Catillon; Jacques De Gournay, curé; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1728. — Dampierre; Jacques Buteux, curé; patron, l'abbé de Saint-Germer, gros décimateur ; le curé ne pourrait vivre sans son patrimoine, 1729. — Elbeuf; François Duchauchoy, curé ; patronage en litige entre Thomas Le Gendre de Collande, maréchal des camps-et-armées du Roi, et l'abbé de Bellozanne, 1729. — Ernemont (Saint-Martin d'); Nicolas Renault, curé, décimateur, 1728 ; — patron, l'abbé de Saint-Germer; Pierre Mognet, curé, 1747. — Le casuel ne produit pas 100 sols. « Le revenu est beaucoup diminué à cause d'un grand nombre de terres labourables (202 mines), qui ont été converties en herbage et ne produisent plus rien au successeur du s[r] Nicolas Renault, non plus que celles qui ont été plantées en bois, » 1747. — Ferté (Saint-Pierre de la) et Saint-Sanson, son annexe; Alexandre Tousé, chanoine régulier, prieur-curé; patrons, les chanoines de

Saint-Laurent-en-Lyons; 500 communiants, 1729. — Fry Saint-Martin de), dont Mezangueville est un hameau avec église succursale, desservie par un vicaire amovible; Nicolas Le Brumen du Boscflamel, licencié en théologie, curé; patron, l'abbé de Saint-Ouen; 60 communiants; grand nombre des pauvres, 1729. — Gournay (Notre-Dame de); Nicolas Cordier, curé, 1729; — Pierre de Joigny, curé de la même paroisse et doyen de Bray, 1709. — Gournay (Saint-Hildevert de); Étienne-Joseph Bernières de Saint-Martin, curé en même temps que chanoine sainturier de la collégiale; 400 communiants, la plupart journaliers et pauvres, 1751; — Pierre Mignet, curé de la même paroisse, « sans aumônes de la part des parroissiens, que pour le linge d'église, lorsqu'il en manque, ce qui se fait par le moyen d'une cueillette dans l'étendue de la paroisse, mais aussi rare que stérile et infructueuse, la dite paroisse n'étant composée que d'un menu peuple, pauvre ou mal aisé, » 1729. — A Gournay, chapelle curiale de Sainte-Marie-Madeleine de la maladerie lès-Gournay; chapelain, Thomas Langlois, 1730; mention de Robert Petit, administrateur en 1546. — Hallescourt; chapelle des Viviers de Campullé, à la nomination de M. de Campullé; chapelain, Nicolas Doullé, 1729. — Hodenc; Jean Guérard, curé, décimateur; patron, M. Hodeng nommé nouvellement à la cure; le curé ne fait ses déclarations que d'après le dire des paroissiens, 1729. — Hodenguel (Notre-Dame de); Nicolas-Louis Anquetin, curé; patrons, les chanoines de Saint-Hildevert de Gournay. — Launay (Saint-Vincent de), succursale d'Ernemont-la-Villette; Laurent Marle, vicaire; seigneur et patron honoraire, Louis-François Le Bouracher; présentateur, le curé d'Ernemont, 1751. — Ménerval; Langlois, curé; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly, 1729; — Denise, curé depuis 1749; « autrefois les boissons étoient une ressource à Ménerval pour la cure, mais l'hiver de 1741 a endommagé et fait périr une grande partie des arbres dans cet aquatique terrain; et d'ailleurs la Picardie, qui en étoit l'unique débouché, est aujourd'hui totalement plantée et en reflue, » 1754. — Mesnil-Lieubray; Simon Regnault, prieur curé; patron, le prieur commendataire de Saint-Laurent-en-Lyons; 3 décimateurs, le chapitre de Rouen au hameau de la Vente, les religieux de Saint-Germer, le curé; peu de casuel; « les habitants sont très pauvres, et il leur est suggéré de ne rien payer à leur pasteur pour inhumation ou autres choses, » 1729. — Montagny; François Denize, curé; patron, le seigneur du lieu; « paroisse très petite, consistant en côteaux qui lui ont donné sa dénomination, » vers 1750. — Nolleval (Saint-Aubin de); E. Viel, curé; patron, le seigneur du lieu; états de la récolte en 1713-1726, 1728. — Saint-Arnoult; Jacques De Booz, curé, 1614. — Saint-Clair; Louis-Claude Prunier, curé et décimateur; patron, le chapitre de Saint-Hildevert de Gournay; 18 ménages comprenant 45 communiants, presque tous domestiques de bourgeois de Gournay, qui jouissent par occupation des pâturages de cette paroisse, » 1728. — Saumont-la-Poterie (Saint-Denis de); Marin De Porges, curé; 1728; — Vallot, curé, vers 1750. — Vardes; Jacques Le Sueur, curé; seigneur patron et décimateur, le comte de la Marck; 30 communiants, 1729. — Chapelle de Notre-Dame de Montaimé; chapelain, Nicolas Doullé, 1729.

G. 5553. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1713-1758.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Cailly : — Biennais; J.B. Orange, curé, 1758. — Cailly, 1re portion; Robert Gilbert, curé, 1728; — 2e portion; Pierre-Nicolas Linot, curé, à portion congrue; patron, M. l'abbé Duhamel, comme chanoine prébendé de Rouen, 1729. — Cordelleville; Jacques Gallemant, curé; « la plupart des grains ne sont que le reste des bestes fauves et autre gibier, dont les bois de la comté de Clères sont pleins et dans lesquels bois la dite paroisse est enfermée, » 1728; — Lemoyne, curé; « il me souvient que Son Éminence, dans son premier synode, dit qu'elle auroit soin des prêtres qui seroient utiles et travailleroient. J'ay toujours enseigné; l'on a encore receu, cette dernière ordination, un de mes écoliers, pour le sous-diaconat, et un aux Jésuites, pour la philosophie; cependant je n'ai point éprouvé les effets de la promesse de S. É. Au contraire, dès qu'il y a eu quelque augmentation, j'en ai toujours eu ma bonne part, » 1756. — Collemare (Saint-Laurent de); Claude Colin, curé; patron, messire Pierre Delpech, 1er avocat général en la Cour des Aides de Paris, marquis de Cailly, 1728. — Cottévrard (Saint-Nicolas de); Louis-Alexandre Le Breton, curé; patron, l'abbé de Jumièges; le pourvu du dit bénéfice n'en jouit que depuis 7 ans qu'il a obtenu le dit bénéfice par résignation à lui faite par M. de Blangrenon, docteur en Sorbonne, maintenant curé de Grandcourt; « l'an passé, le curé perdit 150 livres par une inondation... On ne put pas entrer dans l'église pour y dire vespres. Le curé fut obligé d'emprunter un lit dans sa paroisse. » — Perte pour le trésor par suite de la réduction d'un billet de banque de 1,063 l. à 45 livres, 25 octobre 1728. — Critot; Le Marchant, curé; patron, le marquis de Cailly, 1729; — Bernard Le Gris, curé; l'abbé de Saint-Wandrille, gros décimateur, vers 1750. — Étaimpuis; Robert Guillebert, curé; « l'orage du 6 juin a produit une si grande abondance d'eau que les granges, caves et bâtiments du presbytère ont été crevés. Maladie contagieuse dans la paroisse,

« elle a causé une telle épouvante que l'on n'a pu trouver presque pas d'ouvriers qui voulussent y travailler. » Quantité de paroissiens victimes de la maladie ; récolte faite hors de saison, 1713. — Estouteville ; 28 feux dont 26 misérables journaliers. « Il n'y a plus de fruits, le seigneur du lieu ayant défriché une grande masure pour faire un vaste jardin. Les anciens curés avaient 4 acres de terre labourable à leur profit pour acquitter une messe chaque semaine. Cette terre est perdue aujourd'hui par un débordement d'eaux épouvantable, qui n'a laissé qu'un tuf impraticable, » vers 1750. — Leuilly (Saint-Pierre de) ; Louis Boulon, curé ; seigneur et patron, l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; 250 acres dans la paroisse, 1729. — Louvetot (Sainte-Madeleine de) ; Jacques Blacquetot, curé ; patron, l'abbé du Bec ; gros décimateurs, les religieux de Bonne-Nouvelle, 1728. — Mont-Cauvaire ; Guillaume Vaintras, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les deux tiers des dîmes, 1729. — Montérollier (Notre-Dame de) ; Étienne Delaunay, curé ; patron, le seigneur du lieu, le marquis de Sebeville ; partie des dîmes aux religieux de Saint-Wandrille ; nombre de pauvres dans la paroisse ; chapelle Saint-Désiré, dans le val de Saint-Désiré, 1728. — Motteville-Claville ; Sébastien Ancel, curé ; patron, le comte de Motteville, 1728. — Pibeuf ; Jean-Jacques Le Gras, curé ; 12 feux dans la paroisse ; le dit bénéfice a été abandonné pendant 2 ans à cause de sa modicité, 1729. — Pierreval (Saint-Martin de) ; Jacques Maubert, curé, à portion congrue ; le prieur de Saint-Michel, gros décimateur ; pauvres en grand nombre ; le curé ne pourrait subsister sans son patrimoine, 1751,1757. — Quincampoix ; Jean-François Bruvent, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, gros décimateur, avec les religieux ; 600 communiants ; 1,400 acres ; les paroissiens, journaliers pour la plupart, réduits à l'aumône. Revenu net, 400 livres, « sur quoi il faut se nourrir, se vêtir, assister les pauvres, sans recevoir aucuns secours des gros décimateurs, entretenir l'église de linge, d'ornements, etc, étant à remarquer qu'il n'y a aucun fond au trésor, et que pour les aumônes la charité des fidèles est entièrement refroidie, » 1729. — Ratiéville ; J. N, Beaumont, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, gros décimateurs pour les 2/3, 1728. — Rocquemont ; Louis Falague, curé ; patronage à l'abbaye de Fontaine-Guérard, qui perçoit les 2/3 des dîmes, 1729. — Rue-Saint-Pierre (la) ; Gilles-François Duval, curé ; patron, M. Delpech, marquis de Cailly, 1er avocat général en la Cour des Aides de Paris ; 2 gros décimateurs dans la paroisse, les religieux de Saint-Ouen et le prieur de Charleval ; curé réduit à la tierce ; casuel nul, 1728. — Saint-Germain-sur-Cailly ; Claude-Jean-Baptiste Calmelet, curé ; église menaçant ruine et souvent remplie d'eau, vers 1750. — Saint-Jean-sur-Cailly ; François-Philippe de Brion, curé ; incendié par le tonnerre quelques années après son installation, 1728. — Saint-Martin-le-Blanc ; Joseph Legendre, curé, à portion congrue ; patronage aux religieuses de Fontaine-Guérard, 1728. — Saint-Victor-l'Abbaye ; Louis De Guerre, curé, à portion congrue depuis 1699 ; patron, l'abbé de Saint-Victor, 1728. — Tendos ; Louis Thirel, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, qui sont décimateurs pour les 2/3, 1728. — Touffreville (Saint-Sulpice de) et Esteville, sa succursale ; Gilles de Cavelande, curé, décimateur ; patron, M. Le Dain, 1728. — Icquebeuf ; Étienne Gilles, curé ; patron, le marquis de Cailly, 1728.

G. 5554. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1709-1749.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Canville. — Blosseville ; chapelle de Notre-Dame des Marettes ; chapelain, Jean-Baptiste Bouchart ; patron, le vicomte de Blosseville, 1728. — Canville (Saint-Martin de) ; Isaac Nion, curé depuis 1727 ; patron, le marquis de Quevilly, 1729. — Canville (Notre-Dame de) ; Antoine Durieu, curé ; patron, le maréchal duc de Villars ; le curé achète pour un écu de viande, la semaine, pour se nourrir ainsi que ses domestiques et donner de la soupe aux malades ; il évalue à 60 livres les gages à l'année d'un valet, à 100 livres la rétribution annuelle d'un batteur en grange, à 30 livres les gages de sa servante. « Pour le vin des moissonneurs de campagne, que vulgairement le laboureur qui paye la dîme appelle le vin des liens, avant l'expédition du travail, 50 livres ; « obligation pour le curé « de satisfaire à une légion de mendiants, étrangers, vagabonds, qui le fatiguent jour et nuit, le menassant souvent ou de l'assassiner ou de le brûler dans son presbytère, de sorte qu'il n'y a pas de moyen qu'il puisse vivre sans quelquefois le secours de ses parents et amis, mieux fortunés que luy, sans le secours desquels il seroit obligé de faire une triste figure, » 1729. — Cailleville ; Pierre Bréant, curé ; patrons, MM. Hébert, secrétaires du Roi, maison et couronne de France ; les 2/3 des dîmes aux chanoines de Rouen ; la tierce au curé, 1728. — Carville-sur-Héricourt (Saint-Hilaire de) ; maître Philippe d'Herbouville, curé ; patron, l'abbé de Valmont, qui possède les grosses et vertes dîmes. Il évalue à 12 livres par an la dépense qu'il fait pour aller au synode, 1729. — Craville-la-Mallet (Saint-Vast de) : Louis Bouic, curé ; le patronage appartient alternativement à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville et à Madame de Catteville ; le curé n'a que les verdages et le tiers des grosses dîmes

1729. — D'après une déclaration de François Bernage, autre curé de Craville-la-Mallet, 240 communiants; station pendant l'avent et le carême par le stationnaire de Néville, 1720. — Criquetot-sur-Ouville; Guillaume Thorel, curé; patronage à Françoise Scott de Fumechon.— Doudeville; chapelle de la Madeleine; Adrien Delamare, chapelain, 1728; — chapelle de Saint-Léonard; Henri Duval, chapelain; patron, le maréchal duc de Villars, 1729.— Épineville; Andrieu Berville, curé; patron, M. de Fontanieu, Intendant de Grenoble, lequel possède les 2/3 de la dîme, ne laissant au curé que la tierce, 1729. — Ermenouville; chapelle de Sainte-Véronique; Charles Yon, chapelain, 1728.— Étalleville (Saint-Gratien d'); Pierre Rairye, curé; patron, le président de Romé; 200 communiants, 1720. — Guetteville; Jean Regnauld, curé; 600 acres de terre labourables dans la paroisse; l'abbesse de Montivilliers prend les 2/3 de la grosse dîme avec la meilleure portion des vertes dîmes, la moitié de la dîme des lins, les 2/3 de celle des rabettes et des novales, 1749. — Iclon; Charles Maret, curé; patron, M. Baillard Descours; le curé se déclare prêt à accepter les 300 livres de portion congrue; il prend des terres à louage; sans cette ressource, il serait obligé d'abandonner son bénéfice, 1729. — Manneville-ès-Plains (Notre-Dame de); Jean Mignot, curé; patron, l'abbé de Fécamp, qui a les 4/5 de la dîme; charges excédant le revenu de 303 livres, 1729. — Mesnil-Durdent; Michel-Antoine Vaultier, curé; le produit du bénéfice évalué à 740 livres; la dépense, à 494 livres, 1728. — Mesnil-Geffroy (Saint-Ouen du); Jacques Le Coustre, curé; patron, le prieur de Saint-Lô; le curé n'a que la tierce de la dîme; revenu net, 26 livres, 1729. — Néville; Jacques Sivard, curé; patron, M. Hébert, secrétaire du Roi, maison et couronne de France; les religieux de Fécamp jouissent d'un trait de dîme; revenu évalué à 1,400 livres; charges à 900, 1729. Chapelle-Saint-Jacques fondée par MM. de Bréauté dans leur château; Jacques Jouette, chapelain, 1728; chapelle de Saint-Jean au hameau de Plainesevette; Nicolas Bonté, chapelain, 1729. — Prétot; Jean Quedeville, curé; « les Révérends pères Feuillans de l'abbaye d'Ouville sont seigneurs de la dite paroisse et patrons médiats du dit bénéfice, parce qu'ils présentent 3 subjects à Mgr le duc du Maine, à cause de sa haute et noble baronnie de Cuverville, lequel en nomme un des trois pour curé de la dite paroisse. Le curé perçoit toute la dixme de ladite paroisse, où il y a environ 250 acres de terre labourable, qu'il estime à 40 sols l'acre. Il n'y a qu'un seul troupeau, dont la dixme, année commune, vaut 12 livres. La dixme des pommes et des poires, très modique, ne vaut que 10 livres, la paroisse n'étant point bien plantée, où il y a des masures où il n'y a que 2 pommiers, » 1728. — D'après une déclaration du même curé, de 1720, revenu de la cure évalué à 300 livres; revenu du trésor à 60 livres; 123 communiants; le prédicateur de la station de Cauville vient prêcher tous les 15 jours, à l'avent et au carême. — Pierreval (Saint-Martin de); Louis Duval, curé; patron, M. Delpech, marquis de Cailly, 1er avocat général de la Cour des Aides de Paris; gros décimateur, M. l'abbé Duhamel, chanoine de Rouen, en qualité de prieur du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan, 1728. — Robertot; Michel Du Bec, curé, seul décimateur; patrons alternatifs, l'archevêque de Rouen et les héritiers du marquis de Houdetot; dîme des fagots et bourrées contestée, 1729. — Routes (Saint-Martin de); Charles Bréard, curé; 250 communiants; patron, l'abbé de Valmont; les religieux de Valmont ont les 2/3 de la dîme; l'autre tiers au curé, 1720, 1729. — Saint-Pierre-le-Petit; Nicolas Rabaut, curé, à portion congrue de 300 livres; patron, l'abbé de Fécamp, 1729.— Saint-Vaast de Dieppedalle; Jean-Baptiste L'Herbette, curé; patron, l'abbé de Jumièges, gros décimateur; à peine le curé a la tierce de la dîme, 1729. — Saint-Sylvain; Nicolas Recher, curé, seul décimateur; patronage à damoiselle Augustine-Charlotte de Miffant; le curé paye 137 livres de décimes, somme excessive « pour la raison qui s'ensuit. Depuis une trentaine d'années, les seigneurs d'Englesqueville-Crasville ont bâti un château magnifique, ceint de futayes, allées, ceintures d'arbres, bosquets, berceaux, parc et autres magnificences, qui conviennent aux seigneurs, dont le curé ne se plaint point; mais on a pris 50 à 60 acres de terres labourables pour y planter chasteau et accompagnement, dont le curé ne reçoit aucun émolument. Le chancel demande une réédification entière. Cette charge appartient de droit aux propriétaires; mais le curé n'ose toucher cette corde, de peur de causer de la division parmi son peuple, » 1729.— Sasseville (Notre-Dame de); Antoine de Montillet, curé; patron, M. le président de Monville, 1729. — Somménil (ou Souménil); Charles Mauger, curé; patron, Nicolas-Alexandre Bigot, 1728. — Sotteville-sur-Mer; Marie Guyart, curé, à portion congrue; patrons, les chanoines de Saint-Quentin en Vermandois, gros décimateurs; pauvres en grand nombre, 1729. — Tonneville; Jacques Soudry, curé, depuis 22 ans; patron, le président de Louraille; « il reste au curé, pour son vestir et nourrir et pour la nourriture de son domestique et d'un cheval, 238 livres. Il lui seroit impossible de subvenir à ses besoins sans les peines qu'ils s'est données à enseigner la jeunesse, » 1729. — Veauville-l'Esquelle; Jacques-Guillaume Pigny, seul curé, décimateur; patron, le marquis de Cany, 1729. — Veules (Saint-Martin de); 2 portions dont étaient curés MM. Jean Berville et Petit; ont la tierce partie des dîmes et la verte, les 2 autres parties appartenant

à l'abbé de Fécamp, collateur des 2 bénéfices, 1729. — Veules (Saint-Nicolas de); Godard, curé; « la paroisse est située sur le bord de la mer, où il y a viron 100 maisons occupées par de pauvres personnes, la plus part matelots. On tient que Saint-Nicolas est une succursale de Sotteville, que Mrs les chanoines, collateurs du bénéfice, ont érigée un bénéfice cure, et ils sont gros décimateurs. Le curé n'a de quoy vivre et ne peut soulager une quantité de pauvres de sa paroisse, accablés de misère, » 1729.—Chapelle de Notre-Dame du Val à Veules; Joseph Delouche, chapelain; patron, Me Descours, substitut du procureur général, 1729.— Vicquemare; Philippe Bouffé de Montcornet, curé; patron, Louis Le Seigneur, seigneur de Reuville, Montigny etc. « Ce n'est pas trop que 300 livres pour la nourriture et entretien du curé et pour le soulagement des pauvres. Il est aisé de croire que ce n'est que le bon ménage qui peut faire vivre dans un bénéfice si médiocre, » 1729. — Vittefleur (Saint-Martin de ); Vincent Druel, curé; patron, l'abbé de Fécamp; « le bénéfice de Vittefleur se divise en 4 parties dont mon dit seigneur l'abbé en a trois; chaque partie est affermée 230 livres; le sieur curé en a une des quatre, laquelle peut lui fournir viron 400 de bled, lesquels 400 de bled peuvent fournir 60 boisseaux ou viron, année commune, à raison de 40 sous le boisseau, 120 livres. » Les charges excèdent le revenu de 172 livres, 1729.

G. 5555. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

**1728-1755.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Chaumont : — Déclaration d'Étienne Bernard, curé d'Amblainville Saint-Martin; — de Marin Thiphaine, curé d'Arouville; « le curé est tenu, suivant un ancien usage de la paroisse, de fournir à ses paroissiens, le jour et feste de Pasques, des pains vulgairement appelés nourolles et du vin d'une valeur de 30 livres; » — de Jean Biot, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Jaméricourt; — d'André Robin Duhequette, bachelier de Sorbonne, curé de Loconville; — de Claude Castel, curé du Mesnil-Théribus; « la paroisse est composée de 34 ménages pleins et de 10 hommes et femmes veufs; et, compris les jeunes gens qui ont communié, le tout se monte à 130 communiants; sur cet exposé et suivant les registres de baptême, il se fait, dans la dite paroisse, 6 ou 7 baptêmes par an, où la rétribution volontaire est ordinairement de 5 sols. Il s'est fait depuis 10 ans, année commune, 2 mariages par an, dont la rétribution, excepté la sainte messe, est de 50 sous pour chacun, 3 inhumations de grands corps, dont le droit est de 3 livres pour chacune, de petits corps, de 30 sous pour chacune; » offrandes de l'année évaluées à 3 livres; — de François Pibran de la Forest, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de la Villetertre; — de Christophe De la Motte, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, 1728. — Autres déclarations de Louis de la Villette, curé de la Bosse, imposé à 153 livres de décimes, bien que son bénéfice ne valût pas 100 pistoles, sur quoi il lui fallait payer 150 livres à un vicaire : « Par suite du gibier, plus de la moitié du terroir en friche... Le suppliant trouveroit-il dans l'église, dont le gouvernement ne respire que charité, moins de justice que ses misérables paroissiens en ont trouvé à l'Intendance ? Ils estoient autrefois imposés, à la taille, à la somme de 17 ou 1,800 livres: aujourd'hui ils ne paient que 840 livres. Le suppliant se trouve réduit à un état pitoyable pour un homme de condition dont il a l'honneur d'être. Il n'a point de bien de famille : c'est un cadet de Caux et un cadet qui avoit 10 frères, » 1752;— de Louis de Limoges, licencié en théologie, curé de Saint-Jean de Chaumont depuis 32 ans, 1753; — de M. Turpin, curé de Droitecourt; « sans patrimoine, comme huitième frère dans sa famille... forcé de filer si menu dans ses affaires que souvent il en a honte, et, ce qui l'achève, est l'entretien de son vieil mal bâti de presbitaire, où il y a toujours à refaire. Mgr lui ayant recommandé d'avoir bien des égards pour M. le marquis de Flavacourt, pour lui obéir, il a accepté la mauvaise chaumière telle qu'elle étoit, » 1751; — de M. Bacouël, curé d'Éragny : « En 1752, la récolte a été des plus modiques par l'abondance affreuse du gibier de toute espèce, cette paroisse étant située dans le centre des terres de S. A. S. Monseigneur le comte de Charolois, seigneur du lieu, » 1755; — de Denis Berée de Compoint, curé de Fay-sous-Chaumont, 1746. — Requête adressée à l'archevêque de Rouen par une partie des curés du doyenné de Chaumont, au sujet du taux de leurs décimes : « Nous nous sommes vus tout à coup taxés à onze pour cent de nos revenus. Les cures du Vexin ne sont pas comme celles de Normandie, où l'on dîme grains, cidre, bois, volailles. Nous ne dîmons que les grains, et nous sommes obligés d'acheter fort cher toutes les autres denrées, même le cidre que boivent les domestiques. Les deux tiers de nos paroissiens sont à la mendicité, presque tous nos seigneurs demeurent à Paris et y font leurs aumônes. Les laboureurs, ne songeans qu'à amasser de quoi pourvoir leurs enfants, ne se croient pas obligés au précepte de l'aumône, quoique nous en fassions souvent la matière de nos instructions. Nous seuls, Monseigneur, qui vivons de la sueur de ces malheureux, à qui leur travail ne suffit pas dans ces temps de calamité, qui connaissons

les obligations de notre état... nous seuls, témoins de l'état déplorable de cette portion du troupeau de Jésus-Christ, les consolons, les soulageons dans leur misère. Si l'on nous ôte le moyen de remplir la plus belle fonction du ministère, il faudra donc nous résoudre à les voir expirer de besoin et périr avec eux du regret de n'avoir pu les arracher à la mort. » — Requête adressée à nos seigneurs de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par plusieurs curés du même doyenné : ils exposent la misére générale de leurs paroisses, « depuis 20 ans dévastées par une prodigieuse quantité de gibier de toute espèce. Depuis 10 ans ce fléau a tellement augmenté que leurs terres sont réduites à deux tiers au-dessous de leur valeur. » — Requête particulière du curé de Vaumain : « Son territoire est le rendez-vous de tout le gibier qui écrase les paroisses qui l'avoisinent. Le seigneur de la Bosse a été obligé de faire une circonvallation avec des pieux et claies pour arrêter cette dévastation universelle. La paroisse du Vaumain, qui est limitrophe, se trouve abîmée du gibier de toute espèce, biches, cerfs etc. sans nombre; les pauvres habitants sont réduits dans la plus affreuse misère; et la cure du Vaumain est de deux tiers au-dessous de son ancienne valeur, » 1755. — Lettre de l'abbé Cornet où il s'efforce de justifier l'augmentation de l'imposition qui pèse sur les bénéfices du doyenné de Chaumont, aussi bien que sur ceux des autres doyennés.

G. 5556. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1708-1760.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de la Chrétienté. — Fontaine-sous-Préaux; « le revenu du bénéfice est de 5 à 600 livres; les terres que le curé dîme sont au milieu des bois ; les bêtes fauves et surtout le lapin font une si grande déprédation dans les grains qu'on ne recueille presque rien. On se ressent encore de l'inondation arrivée en 1757.» — Isneauville; Pierre Larchevesque, curé, 1708. — Moulineaux; Jacques-Joseph Dumesnil, curé, à portion congrue, qui lui est payée par le prieur de Saint-Ymer. — Saint-Martin-du-Vivier; Yart, curé; il rappelle le ravage causé dans la paroisse par l'inondation qui a pénétré dans son trou de presbytère et dans sa grange : « La désolation que le s[r] Belhomme a répandue dans le Vivier est bien plus funeste qu'une inondation. Il nous a enlevé nos communes et nos pâturages. Il a fait planter de bois taillis un grand nombre de terres labourables, » 1751. — Saint-Sauveur de Rouen; Philibert-Pierre Marescot, curé; « MM. de l'Hôtel de Ville commençant à mettre à exécution l'arrest du Conseil qu'ils ont obtenu pour la construction d'un nouvel Hôtel sur le terrain de la paroisse, ont déjà congédié de leurs maisons plus d'un tiers des paroissiens du suppliant : de 150 maisons, dont étoit composée la paroisse, il n'en restera pas plus de cent occupées après le jour de Saint-Michel prochain.» — Chapelles en la Cathédrale : la Sainte-Trinité des Bréançons, 2[e] portion dite du Jardin; Jacques-Romain Dumontier, chapelain, 1730; — Saint-Mellon; Michel L'Ami, chapelain, aussi chapelain de la chapelle Saint-Firmin à Saint-Éloi de Rouen, 1730; — chapelle des Étranges sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangéliste; M. Le Boucher et J. B. Annette, chapelains, 1730; — Saint-Paul; Coignard, chapelain ;—Sainte-Marie-Madeleine; Jean-Baptiste-Martin Dieppedalle, chapelain, 1729. — Chapelles : de Notre-Dame à Saint-Amand; de Saint-Mathieu et de Sainte-Catherine à Saint-Herbland; de Sainte-Catherine à Saint-Martin-sur-Renelle ; de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise; de Sainte-Quitaire et de Notre-Dame à Saint-Vivien.

G. 5557. (Liasse). — 60 pièces, papier.

**1709-1757.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Envermeu. — Ancourt; Georges Houssaye, curé; seigneurs et patrons, les prieur et religieux de l'abbaye de Fécamp. « Les biens et revenus consistent en la dixme sur environ 600 acres de terre en labeur, la plus part en côte, qui se partage en plusieurs endroits avec les sieurs curés des paroisses voisines, et sur environ 50 masures, qui sont la plus part sans arbres et par conséquent sans dîme, et sur deux petits troupeaux de moutons, » 1728; — bénéfice imposé à 345 livres de décimes, le plus chargé du diocèse, 1751. — Angreville (les Saints-Innocents d'); Jacques Lemonnier, curé; seigneur patron, l'abbé Lizot, chanoine prébendé de la cathédrale; le curé avait signifié au chapitre son option pour la portion congrue le 26 mai 1729; il n'y avait dans la paroisse que 10 maisons bien pauvres. — Auberville-sur-Eaune (Saint-Martin d'); Jacques Lemonnier, curé; n'a que la tierce dîme; patron, l'abbé du Bec, 1728; — Jean Pichon, curé; il déclare « qu'il n'y a dans sa paroisse que 200 acres de terre labourables, dont 80 environ pourroient être louées 9 à 10 livres l'acre; les autres ne sont que des terres blanches, pouvant valoir depuis 1 écu jusqu'à 100 sous l'acre; il n'a que la tierce de la dîme, les 2 autres tiers appartenant au prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, mais il jouit de 7 acres de terre d'aumône, » 1758. — Bailleul (Saint-Vast de); Pierre Fiquenel, curé;

patron et seigneur, Guillaume Goulart, marquis de Bosgeffroi; « le curé a été obligé de faire des réparations au chancel de l'église et au presbytère; il en a eu pour 500 livres sans aucun recours, parce que les héritiers de son prédécesseur, ayant laissé 400 livres pour ces réparations entre les mains de feu M. le marquis de Torcy, curateur de feu messire Louis de Masquarel, son beau-frère, M. le marquis de Bosgefroy, son fils, aujourd'huy héritier de l'un et de l'autre aiant renoncé à la succession de feu monsieur son père, le curé na pas cru être bien reçu à lui demander cet argent : » donne à un clerc pour instruire la jeunesse, 50 livres, 1728. — Baillolet (Saint-Remy de); Guillaume Carpentier, vicaire perpétuel; la paroisse dépend de plein droit du chapitre de Rouen. « Nota qu'il y a dans la paroisse un hameau nommé Duranville, qui fait le principal de la paroisse, qui dépend de M. le grand chantre, où le curé n'a nulle chose au monde pour l'administration des sacrements, » 1728; — Nicolas le Febvre, curé, 1751.—Bailly-en-Rivière (Saint-Martin de); 1re portion, Nicolas Beausire, curé; patron, l'abbé de Saint-Wandrille; 9 décimateurs : 3 curés, l'abbé de Saint-Wandrille, le prieur de Saint-Saens, l'abbé du Tréport, le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, les chapelains de Montuit et de Pelvers, 1728; — 2e portion, Robert Fleury, curé; patron, le marquis Le Veneur, 1728; — 3e portion; Robert-Adrien de Belleville, curé; patron, le duc du Maine, à cause de son comté d'Eu, 1728; chapelle de Saint-Nicolas de Montuit, au hameau de ce nom; Joseph Beausire, chapelain; patron, Henri-Charles Le Veneur, marquis de Bailly-en-Rivière, 1728; — chapelle de Notre-Dame de Mouy au château de Bailly; Joseph Beausire, chapelain, 1728; — chapelle de Saint-Antoine de Pelvers; Michel Ygot, chapelain, 1728; Thomas Dubigny, chapelain, 1737. — Bellengreville; Robert Losmer, curé; patron, M. de Marcillac, 1728; — David Lepaulart, curé; « il n'y a dans sa paroisse qu'un troupeau consistant à 100 et quelquefois 120 ou 125 brebis, » 1754. — Belleville-sur-Mer (Notre-Dame de); Claude Lacaille, curé; patron, l'abbé du Bec; le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu est gros décimateur; le curé a la tierce dîme des gros et menus grains et toutes les vertes dîmes et les novales, 1728; — J. Roussel, curé, 1750. — Berneval; Jean-Baptiste Horlaville, curé, à portion congrue; patron, le duc de Valentinois, gros décimateur. « Ses dîmes sont inféodées et laïques; il dîme sur tout, même sur les poulets, et le curé ne dîme que sur quelques novales. On peut dire qu'il n'a de la table de mon dit seigneur que les miettes qu'on veut bien lui laisser tomber, lesquelles cependant il ne mange pas seul; car, après qu'il a eu la peine de les ramasser, la Chambre du clergé de Rouen en prend, pour sa quotte-part, 36 livres tournois en décimes. Casuel, néant, parce que, outre que les paroissiens de Berneval ne sont point glorieux, ny à l'entrée ny à la sortie de cette vie, c'est qu'ils ont bien autre chose à payer et autre chose à penser qu'au casuel de leur curé, et cela est si vray qu'il faut payer à l'État, tant en tailles, hausses, que sel, 8,000 livres par an sur 150 feux tout au plus, dont plus des 2/3 sont occupés par de pauvres pescheurs; — le bénéfice appartenoit aux Bénédictins de Saint-Denis-en France avant qu'ils l'eussent échangé contre d'autres terres avec M. le comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, » 1728. — Boissé; Nicolas Throude, curé; patron, l'abbé du Bec, gros décimateur; 30 feux; dans la paroisse 4 familles de nouveaux convertis, chargés d'enfants et d'une pauvreté extrême. — Braquemont; chanoine prébendé de la 2e portion, Robert-Léonard Cousté, chanoine; Jacques Le Carpentier, doyen d'Envermeu, nommé à la cure par ce chanoine; « n'a que le tiers des dîmes, tant grosses que vertes, et mesme le tiers seulement de celles qu'on appelle sacramentelles et la moitié des novalles, » 1728. — Cappeval; Charles-Marie de Vaudricourt, curé; patron, l'abbé du Bec; dîme séparée en 2 parties, celle de Cappeval et celle des Vieux-Ifs; « quand il vient du monde en pèlerinage, le 22e janvier, jour de Saint-Vivien, il en revient au curé quelquefois 40 sous, d'autres fois 50, et quelquefois 1 écu d'évangiles, » 1728. — Crodalle (Saint-Étienne de); François Turpin, curé; patron, l'archevêque; 250 communiants; « les trois parts sont très pauvres, par conséquent à charge au curé, n'y ayant pas un laboureur qui ait l'occupation d'une charrue; la plus grande partie des biens de cette paroisse consiste en bois, appartenant à Mgr l'archevêque, qui ne payent point de dixmes; les charges excèdent le revenu de 46 livres, » 1728. — Dampierre; Jean Horlaville, curé; patron, M. Le Vigner, seigneur, qui a les 2/3 de la dîme, l'autre tiers seul appartenant au curé, 1728. — Derchigny (Saint-Martin de); P. Fréchon, curé; patron, M. de Clieu, lieutenant général à la juridiction d'Arques; pas de moutons dans la paroisse, 1728. — Douvrend (Sainte-Marie-Madeleine de); Charles Jolly, curé, seul décimateur; patron, l'archevêque, 1728. —Envermeu (Notre Dame d'); Jean-Baptiste Du Monstier, curé; 800 communiants et 4 hameaux, 1728; le 13 septembre 1727, incendie qui, en une heure et demie, consuma plus de 50 maisons. — Envermeu (Saint-Laurent d'); François Corneille, curé; « le temporel de la cure n'étant affermé que 265 livres, sans aucun émolumeut de fondation ny casuel, et travaillant d'ailleurs, par pure charité, à l'instruction des élèves, à qui il enseigne depuis plusieurs années la théologie par ordre de Mgr l'archevêque sans rétribution quelconque, il se trouve cependant imposé à la somme de 14 livres, » 1709; — Denis Radou, curé;

patron, l'abbé du Bec, 1728; — F. Diftain, curé, 1757; le 22 janvier de cette année, il avait été assiégé pendant plusieurs jours dans son presbytère par un débordement d'eau. — Équiqueville; Antoine Plichon, curé; patron, le chevalier d'Aydie, prieur de Longueville, gros décimateur; le curé n'a que la tierce, 1751. — Étran (Saint-Pierre d'); Robert Blondel, curé; l'abbé Morin, titulaire de la chapelle de Saint-Amand de Gohouville, à la nomination du sieur de la Tourelle-Nogent, décimateur pour partie; Charles-Antoine Blondel, chapelain d'une chapelle de Saint-Léonard, au hameau de Tibermont, 1728; — Philippe Le Court, curé; patron, le roi; seigneur de la paroisse, M. Le Chevalier, maître en la Chambre des Comptes; décimateur pour la tierce dîme, le titulaire de la chapelle de Saint-Amand de Gohouville en la paroisse Saint-Wandrille; le curé a les 2 autres tiers, 1751. — Fréauville (Saint-Pierre de); 1re portion, Bernard-Eutrope Audouin, curé; patron, le baron de Fréauville, 1728; — 2e portion, Isidore Le Roy de Limeux, curé; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1728. — Freuleville; Charles de Rune, curé; patron, le duc de Valentinois; une bonne partie de la dîme appartient aux religieux de Fécamp et à l'abbesse de Saint-Amand, 1728.

G. 5558. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

**1709-1755.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Envermeu. — Glicourt (Saint-Martin de); Jean Lemoyne, curé, décimateur pour moitié; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, décimateur pour l'autre moitié, 1728. — Graincourt (Saint-Valery de); Charles de la Salle, curé, décimateur; patron, François-Bernard Le Fournier, 1729; — Le Febvre, curé; patron, le marquis de Wargemont, guidon des gendarmes de la garde ordinaire du Roi; 58 feux dans la paroisse, « dont il y en a 10 quipayent la grosse dîme à M. de Matignon, à cause de sa paroisse de Saint-Martin-en-Campagne, desquelles maisons le curé ne retire que la dîme sacramentelle, et 7 qui ne donnent rien parce qu'ils payent la grosse et la verte dîme au même seigneur à cause de sa paroisse de Berneval, » 1751. — Grèges (Sainte-Marie-Madeleine de); cure dépendant de plein droit de la juridiction du chapitre de Rouen, seigneur et patron de la paroisse; Thomas Delamare, vicaire perpétuel, à 250 livres de pension, lequel est en retour tous les ans de plus de 150 livres, 1728. — Hibouville (Saint-Sauveur d'); François Clément, curé, décimateur; patron, l'abbé du Bec; « le total du bénéfice se monte à 231 livres; il n'y a point de fondation ni de casuel dans la paroisse parce qu'il n'y a qu'une maison qui la compose, » 1728. — Ifs (Saint-Barthélemy des); de Hocquelus, curé, à portion congrue de 300 livres, payée par l'abbé de Saint-Ouen, seigneur patron de la paroisse, 1728. — Inerville; Jean Guerard, curé, seul décimateur; patronage à Madame Dacheux; « le curé n'a pas de presbitère dans la paroisse d'Inerville. Il y a près de 25 ans qu'il a esté brulé. — La dame, est patronne, qui est âgée de 92 ans, d'un bien très médiocre, chargée de dettes et de 2 petits enfants par la mort de M. d'Inerville, son fils, a été et est encore hors d'état de pouvoir faire bâtir un presbytaire pour mettre la dîme..., » 1729. — Intraville (Saint Séverin d'); Jean-Baptiste Loyer curé, depuis 17 ans; — patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les 2 tiers des dîmes; l'autre tiers au curé : « La pluspart des propriétaires ont négligé leurs plants, vendu les biens, et j'ai vu la moitié des biens changer de propriétaires. Il y a un petit troupeau, qui est ce qu'on appelle au commun, parce qu'il n'y a pas de laboureurs assez riches, et qui aient assez d'étendue de terrain pour en avoir un à eux, » 1747. — Londinières, cure dépendant de plein droit du chapitre de Rouen, et comprise dans son exemption; René Rabé, curé, recevant du chapitre une pension de 200 livres, percevant les menues et vertes dîmes et les novales, 1728. — Maintru (Saint-Martin de); Guillaume Lefebvre, curé; 3 décimateurs se partagent la dîme, les religieux de Fécamp, pour une moitié au moins, l'abbesse de Saint-Amand pour plus d'un tiers, le curé pour ce qui reste, 1729. — Martinéglise; Grouard, curé, recevant du chapitre de la cathédrale, gros décimateur, patron de la paroisse, une pension de 290 livres, 1728; — même curé en 1731; il évalue son revenu à 345 livres, « sur laquelle somme il faut qu'il vive, lui et ses pauvres, un valet et une servante. On jugera après, dit-il, de la bonne chère que je fais. » — Neuville-le-Pollet (Saint-Aubin de); Pierre Heusey, curé; patron, l'évêque de Montpellier, en qualité de prieur commendataire de Sainte-Foy de Longueville, gros décimateur, percevant les 2/3 des dîmes; le curé n'a que le tiers, avec quelques novales; terres épuisées par une quantité extraordinaire de navets dont les habitants font tous les ans une seconde récolte, dont ils ne sont point en usage de payer la dîme; de 5 à 6,000 paroissiens, la plupart pauvres; le curé fait la condition de 3 prêtres, savoir 2 au Pollet et un maître d'école à Neuville, auxquels il abandonne le casuel, » 1728; — Michel-Mathurin Bruno, curé; dans la paroisse de 7 à 8,000 habitants; « paroisse épuisée par la guerre présente; presque tous les habitants sont pescheurs; les uns sont actuellement dans les prisons d'Angleterre, les autres au service du Roi; plus de 100 familles, la pluspart de 6 ou 7 enfants, ont perdu leur chef et conséquemment leur unique appuy, » 1751. — Notre-Dame d'Alihermont; Nicolas Cot-

terel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé ; « cette paroisse est une des 5 qu'on appelle vulgairement le comté d'Alihermont, dont M^gr l'archevêque de Rouen, à cause de son archevêché, est le seigneur patron ; collateurs et gros décimateurs, les dits seigneurs archevêques ; depuis un temps immémorial ont abandonné aux curés, pour leur desservice, un canton fixe des dîmes avec les vertes et menues dîmes. La dîme des grains, dans la dite cure, est payée à la 12^e gerbe, et les vertes et menues à la 13^e ; 400 communiants dans la paroisse. Le curé contribue à la condition d'un clerc pour l'administration des sacrements et l'instruction des enfants, » 1728. — Osmoy ou Omay (Notre-Dame d') ; Nicolas Feuillye, curé, à portion congrue de 300 livres, payée par les religieux de Fécamp, patrons de la paroisse, 1728. — Parfondeval (Saint-Pierre de) ; François Cappes, curé ; patron, M. de Parfondeval, seigneur du lieu, 1728. — Ricarville (Saint-Patrice de) ; François Gelée, curé ; patron, Messire Nicolas de Guillaume, écuyer, seigneur de Montreuil ; le curé déclare ne posséder que la tierce de la dîme avec les novales. Les grosses dîmes appartiennent à MM. les chanoines de Notre-Dame de Rouen, et sont données à ferme au curé. » Mention, parmi les dîmes, de 30 gerbes de secourgeon, pouvant produire 10 à 12 boisseaux, qui servent à nourrir la volaille ; 2 domestiques ; salaire de chacune 50 livres, avec la nourriture, 1728 ; — Laurent Hoüel, curé depuis 9 ans ; patronage à Louise-Anne-Henriette Le Carruyer, épouse de M. de Guillaume de la Villette. Le curé estime son revenu à 250 ou 300 livres. « C'est tout ce qui lui reste pour se vestir et nourrir 2 domestiques et 1 cheval, et assister les pauvres, qui sont en très grand nombre et fort sujets à être malades, » 1731. — Saint-Agathe d'Alihermont ; Bernard-Alexandre Yvart, curé ; patron l'archevêque, qui abandonne au curé un canton fixe des dîmes des grains avec les vertes et menues dîmes ; la dîme des grains est payée à la 12^e gerbe ; celle des vertes et menues dîmes à la 13^e. « Il est à remarquer que la dite paroisse est un mauvais terroir, pierreux, stérile et aride, élevé entre deux montagnes, et composé de cottières, dont on laisse plus d'un tiers en friche, quand le grain est à bon marché ; 250 communiants, la pluspart très pauvres ; le curé en retour chaque année de 75 livres. La somme des décimes est excessive pour une cure qui est une des filles de l'archevêché, » 1728. — Saint-Jacques d'Alihermont ; François le Bouteiller, curé, 1713 ; — même curé ; patron, l'archevêque qui a les 2/3 des dîmes et laisse au curé la tierce sans novales, 1728 ; — Jean Servin, curé, vers 1750. — Saint-Martin-en-Campagne ; Vincent Sorin, à portion congrue ; patron, le duc de Valentinois, comme représentant l'abbaye de Saint-Denis en France, lequel ne donne aucun secours pour les pauvres, 1726. — Saint-Nicolas d'Alihermont ; Pierre-Alexandre Maugeard, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, qui a les 2/3 de la dîme ; « il laisse l'autre tiers au curé avec la dîme menue et verte des fruits, savoir pommé et poiré, qui sont d'une couleur et d'un goût qui les font rejeter des marchands ; » pauvres plus nombreux qu'ailleurs dans cette paroisse, 1728. — Saint-Ouen-sous-Bailly ; Julien Eudes, curé ; a la tierce de la dîme et les vertes dîmes ; — patron, l'abbé du Bec, 1728 ; — même curé, 1755 ; il signale, comme décimateur pour les 2/3, le chevalier de Montlezun, prieur de Saint-Laurent d'Envermeu ; la paroisse n'est presque pas plantée ; on n'y fait pas de lins. — Cette année, pertes éprouvées par le curé et par les paroissiens à la suite d'une inondation ; il n'y a que 6 maisons aisées, 1757. — Saint-Pierre-des-Jonquières ; Nicolas Lestrillard, curé, 1728. — Saint-Quentin ; Guillaume Le François, curé, ayant la tierce dîme ; patron, l'abbé du Bec ; gros et principal décimateur, le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, qui n'a rien donné pour les pauvres depuis 21 ans, 1728. — Saint-Sulpice de Bellengreville ; P. Radou, curé, 1729. — Saint-Vast-d'Équiqueville, dans l'exemption du haut doyenné du chapitre de Rouen ; Joseph Gringore, curé ; patron, le haut-doyen, seigneur spirituel et temporel de la paroisse. Le curé a le tiers de la dîme ; les 2 autres tiers au haut doyen ; pauvres nombreux, 1728. — Sauchay-le-Haut ; Claude-François Le Blond, curé, décimateur ; patron, le baron de Sauchay, 1729. — Sauchay-le-Bas ; Delespine, curé ; revenus, 106 livres ; charges, 73 livres 7 sous, 1728. — Saint-Valery ; Charles Le Cerf, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, décimateurs avec le prieur de Lomgueville ; le curé a la tierce de la dîme au hameau d'Épinay, 1729. — Tourville-la-Chapelle ; Jean Poplu, curé ; patrons, les religieux de Fécamp. Il y a 3 gros décimateurs. Le gentilhomme possède 100 acres de dîmes, au droit de l'abbaye d'Eu. Le curé n'y perçoit aucunes dîmes ni verdages. — Le prieur d'Envermeu possède la dîme sur 380 acres de terre, et a fraudé le curé de sa tierce et verdage, excepté de la dîme dans quelques masures qui produisent au curé 2 muids de cidre, année commune, à 1 pistole le muid. « Les s^rs religieux de Fécamp, seigneurs patrons et évêques de la paroisse, ont trouvé le secret de ruiner le curé et les propriétaires. Ils ont érigé leurs rentes et dîmes en 4 boisseaux et demi de bled de rente seigneuriale par chaque acre de terre, et ont réduit le curé à la 66^e, tant dans les verdages que dans les grains, » 1728. — La Trinité des Jonquières ; curé, Michel Bonté, saisi en 1723 pour le payement de ses décimes ; même curé en 1728. — Wanchy ; Jacques Demare, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; « curé accablé d'un grand nombre de pauvres ; » 400 communiants, 1729. — Ventes d'Éavy (Notre-Dame des) ; André De Conihoult, curé ; patrons, les chanoines de la cathé-

drale; habitants, pour la plupart, bûcherons et charbonniers; la paroisse a de 6 à 7 lieues de tour, 2 de diamètre; décimateurs, le curé, les religieuses de Saint-Amand; le curé fait la condition d'un prêtre pour instruire les garçons, d'une maîtresse d'école pour les filles; donne aux pauvres du pain tous les vendredis, » 1728.

G. 5539. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

**1728-1761.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Eu. — Eu (Notre-Dame d'); Defemmy, prieur et curé, à la portion congrue; patron, l'abbé de l'abbaye d'Eu; revenu de la cure évalué à 618 livres; charges évaluées à 548 livres, 1729. — Eu (Saint-Jacques d'); B. Carrière, curé, chanoine régulier de la Congrégation de France, n'a que 200 livres de M. de Canillac, abbé de l'abbaye d'Eu et patron de la cure, 1728. — Eu (Saint-Jean d'); François de Chepy, curé; a la verte dîme; est accablé de pauvres, « auxquels, si on ne donne, on n'est bon à rien qu'à entendre des duretés; » patron de la cure, l'abbé de l'abbaye d'Eu, 1728. — Guilmécourt (Saint-Amand); Pierre Touzard, curé; patron, Joseph de Mailly, seigneur de Haucourt; l'abbé de Saint-Wandrille, gros décimateur, le curé n'ayant que la tierce; revenus du bénéfice, 407 livres; charges, 363 livres, 1728. — Guilmécourt (Saint-Vast de); Nicolas Le Vasseur, curé; patron, l'abbé de Saint-Michel du Tréport, gros décimateur; « le curé se plaint de l'obligation où il est de faire l'aumône aux pauvres tant du lieu, qu'aux étrangers, et du peu de concours que lui prête le décimateur. » « Depuis la mort de feu M. l'abbé de Charrost, en son vivant, abbé de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, il n'a pas reçu seulement la valeur de 5 sols d'aumône de la part d'aucuns de ses successeurs, ny aucune autre gratification pour livres et ornements d'église, quoique les besoins en soient grands, pendant qu'ils jouissent actuellement de 600 livres par chacun an dans la dite parroisse, » 1728. — Harancourt (Saint-Étienne d'); cure desservie par les capucins d'Eu; le bénéfice ne consiste qu'en une pension de 300 livres dont M. Dumotel, curé, religieux de Saint-Antoine de Rouen, se réserve la moitié; paroissiens en petit nombre et pauvres, 1729. — Melleville (Saint-Martin de); Jacques-Firmin de Villepoix, curé; il expose qu'il a tout perdu dans un incendie, en 1738; il a à sa porte plus de 200 pauvres chaque semaine. — Mesnil-Réaume; Guillaume Vasselin, curé; il expose qu'aux années 1760 et 1761, sa paroisse a été ruinée par une grêle d'une grosseur extraordinaire. — Penly (Saint-Denis de); Olivier Blondin, curé; patronage à l'abbaye d'Eu; l'abbé a les 2/3 de la dîme, 1728. — Pont; Pierre Desmarest, curé; patron, le duc du Maine, comte d'Eu; le curé se restreint à la portion congrue, 1728. — Saint-Aignan; François-Nicolas de Guiran, curé, décimateur; patronage à Madame de Pardieu, veuve de M. le marquis Le Veneur; l'abbé de Lieudieu perçoit la dîme sur 150 acres de terre, 1731; — Robert Juste Bazin, curé, 1728. — Saint-Martin-le-Gaillard; Pierre Le Bourg, docteur en théologie, curé; patronage alternatif entre l'archevêque et le duc du Maine. La dîme se perçoit sur 1,200 acres, et est partagée par moitié entre le curé et l'abbé du Tréport, excepté dans un petit canton, nommé le fond de Saint-Martin, où l'abbé ne prend que le tiers, et dans un autre canton, où l'abbesse de Bival a les 2/3; « curés malheureux par la triste multiplication des pauvres qui les accablent, et qui ne peuvent avoir recours qu'à eux, » 1728. — Saint-Pierre-en-Val; Jean-André Bremond, curé; patron, l'abbé du Tréport, 1729. — Saint-Remy-en-Campagne; 1re portion, messire Isidore Le Roy de Limeux, curé; patron, l'archevêque de Rouen, 1729; — 2e portion, Charles-Alexandre de Fay, écuyer, curé; patron, l'abbé d'Eu; le curé installé dans le bénéfice depuis 4 ans à Noël prochain; les religieuses de Bival, par arrêt du Parlement de Paris, ont repris sur le dîmage 33 acres 3 vergées, 1729. — Saint-Sulpice sur Yères; Alexandre-Nicolas Baudouin, curé; patrons, les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs pour les 2/3; — chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Adrien fondée en l'église de Saint-Sulpice sur Yères, par maître Guillaume Bellin, prêtre; Antoine Fouque, chapelain, 1728. — Septmeules (Notre-Dame de); Adrien Le Bon, curé; patron, l'abbé du Tréport; le curé n'a que le tiers de la dîme; total des revenus, 560 livres; des charges, 550 livres; reste au curé, pour servir la paroisse, 10 livres, 1728. — Touffreville; Louis-Laurent Lagot, curé; patron, le duc du Maine, comte d'Eu; décinateurs, le curé, les Chartreux de Gaillon pour les fiefs du Til et de Sanroy, et les Bénédictins du Tréport pour les fiefs de Letteville et du Fresne; revenu net, 471 livres, 1728. — Tréport (Saint-Jacques du); Jean-Baptiste Dupays, curé; patron, l'abbé du Tréport; religieux du Tréport, gros décimateurs; le curé n'a que les novales, les verdages et quelque peu de laines. « Pour l'enterrement d'un grand corps j'ai 20 sols, et 10 sols pour un petit; le plus souvent je n'en suis pas payé, et n'ai point d'action pour m'en faire payer, la plus part de mes paroissiens étant pauvres matelots, auxquels on a interdit la pêche, et qui meurent de faim. Il me peut rester environ 300 livres pour me nourrir, m'entretenir, assister mes pauvres paroissiens, qui composent la grande partie de ma paroisse, auxquels le curé est souvent obligé de fournir, pendant leurs maladies, du bouillon, du cidre, quelquefois le vin qu'il destine pour sa messe, sans parler des passants

qui mendient et qui l'assiègent, de sorte qu'il ne lui reste presque rien, et qu'il n'est que le receveur des autres, » 1728. — Val-du-Roi (Saint-Aquilin du); De la Haye, curé; patron, M. de Martainville; reste de bon au curé, décimateur, 53 livres, 1729. — Villy (Saint-Martin de); Raimbourg, curé; patron, l'abbé du Tréport; le gros du curé ne fait qu'un 6e de la cure; revenu, 672 livres; dépenses, 591 livres, 1729.

G. 6560. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

**1716-1757.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Fauville; — par maître Pierre Valette, curé de la paroisse de Boishimont, : « Pour les aumônes et remèdes, je me trouve charitablement obligé de distribuer aux infirmes, qui viennent de cinq et six lieues environ pour être secourus, 50 livres; dépense que je suis obligé de faire actuellement pour réédifier de fond en comble le chœur de la dite église de Boishimont sans le secours d'aucune personne, lequel chœur, malheureusement pour moi, fut entièrement écrasé, il y a deux ans, par la chute d'un gros et prodigieux arbre. — Le dit curé, possédant, au droit de son bénéfice cure, la chapelle de Saint-Guillaume du Désert... distante d'une petite lieue de l'église paroissiale, dans laquelle le dit curé est obligé de célébrer ou faire célébrer la messe tous les dimanches, quelques uns seulement exceptés; le dit curé obligé d'avoir un vicaire pour y célébrer la messe, » 1729; — par Jean Bury, curé de Bielleville, « chargé des pauvres qui sont en grand nombre à cause des paroisses circonvoisines qui sont grandes, et dont il y a en a un grand nombre de fileurs de laine qui s'attroupent de nuit, et à qui il faut nécessairement donner au moins 40 à 50 livres par an sans le pain »; — par Guillaume-Michel Gateleau, curé de Bolleville : « Il y a peu de pommes dans la paroisse, parce que les seigneurs et principaux propriétaires ont négligé de planter. M. l'abbé Bouchard, seigneur de Bolleville et propriétaire d'une partie de la paroisse en 1698, céda son bien à fond perdu à monsr. de Garsault, qui, 7 ou 8 ans après, fut obligé de céder son droit à M. De la Houssaye, qui, ayant mal fait ses affaires, fut mis en prison, à la Cour des Aides de Rouen, pour deniers royaux, en 1713, et, faute de payement, après les diligences faites, M. l'abbé Bouchard rentra dans ses anciennes possesions, et pendant tout ce temps les masures ont été détruites. A présent Monsr. de S. Priest, qui est seigneur de Bolleville, commence à faire replanter les masures, mais le nouveau plan ne produit rien pour le moment; » 350 communiants, « la plus part pauvres fileurs de laine, qui ont besoin d'assistance; deux principles fermes sont occupées par deux calvinistes, savoir Jean Guilmard le père et Pierre Guilmard le fils, qui a fait abjuration pour se marier, il y a viron deux ans, et ensuite est retombé dans son hérésie; » — par Pierre Larpenteur, curé de Saint-Pierre d'Yvetot; — par Pierre Avoine, curé d'Équimbosc : « Le nombre des habitans est d'environ 40 personnes, tant hommes que femmes et enfants, dont le domestique du seigneur (M. de Rely) en fait près de la moitié, »; — par Georges de Thiboutot, seigneur d'Alvemont de Lintot; — par R. L. Destrépagny, écuyer, curé de Normanville, 1re portion; — par maître Robert Fondary, licencié en la faculté de théologie, curé de Saint-Denis de Lillebonne; — par Jean de Moy, prieur curé de Saint-Jean de la Neuville; — par Antoine Jacquin, chanoine régulier, curé de Saint-Maclou de la Bruyère.

G. 5561. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1707-1763.** — Déclarations fournies à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Foucarmont. — Blangy (Notre-Dame de) sur Bresle et Saint-Denis, sa succursale; Guillaume-Louis Hénin, curé; patron, l'abbé de Notre-Dame et Saint-Laurent d'Eu : « La dixme est partagée en 3 portions. Une appartient aux chanoines de la ville d'Eu; l'autre aux Bénédictins du Tréport; la 3e au curé. « Quiconque connoit le pays au delà le Bray, sçait combien il est difficile et montagneux. Tous ces fâcheux inconvénients rendent la perception de la dixme de Blangy d'une très grande peine et d'un très grand coust. Au lieu de trois ou quatre dixmeurs, qui seroient suffisants et au delà dans le plat pays, il en faut, dans le dixmage de Blangy, jusqu'à 7 et 8. Leurs gages sont différents selon le plus ou moins long temps qu'ils demeurent pour lever ladite dixme. Les uns reçoivent 30 livres, c'est le plus grand nombre, les autres, 20, c'est le plus petit nombre et le dernier salaire le plus bas de tous. Les uns et les autres, ramassés en un seul, font exactement, par chaque année, la somme de 200 livres. Dans la paroisse, de 900 à 1,000 communiants, où les pauvres et les vieillards proportionnés font une charge nouvelle pour le sieur curé, » 1751. — Campneuseville (Notre-Dame et Saint-Maur de); Simon Pierre Fournier, curé, qui a la moitié de la dîme; l'autre moitié appartient aux religieux de Foucarmont, patrons alternatifs avec le seigneur du lieu, 1728. — Caule (Notre-Dame du); Jean Cossard, curé; patron, le seigneur du lieu; le revenu du bénéfice consiste en 1,400 gerbes de dîme de blé méteil, 500 gerbes d'avoine, demi-cent de gerbes d'orge, 350 gerbes de pois, vesce, hivernage, 18 muids de boisson, tant cidre que poiré, dîme des moutons et agneaux, sur 400 bêtes environ

à raison de 18 deniers par mouton, et 3 sous pour agneau. Le curé ne jouit d'aucunes novales. Les défrichés de la forêt d'Eu appartiennent aux religieux de Foucarmont qui en perçoivent la dîme sur environ un quart de la paroisse; l'abbesse de Saint-Paul de Beauvais a les deux tiers de la dîme en grains sur un tiers du dîmage du curé; le seigneur du Caule a droit de champart sur un autre quart; paroissiens, bûcherons et journaliers pour la plupart, chargés excessivement de rentes seigneuriales; restant de bon au curé, 93 livres, 1729; — M. de Gosselin, curé; dans la nuit du 15 au 16 mars 1763 incendie du presbytère, 1763. — Puisenval; Jean De la Grave, curé; incendie du presbytère le 7 février 1709. — Restonval; Thomas Le Flamand, curé; presbytère incendié par le feu du ciel, le 20 juin 1723, 1724. — Saint-Léger; Isaac Batellier, curé; clocher de l'église dépouillé de ses ardoises par le tonnerre, le 10 juillet 1714, 1715.

G. 5562. (Liasse). — 19 pièces, papier.

**1709-1762.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gamaches. — Andely (Notre-Dame du grand); mémoire présenté à Mgr le chancelier, le 4 mai 1744, par les trésoriers de cette paroisse, à l'effet d'obtenir d'être relevés, en tant que de besoin, du laps de temps qui s'était écoulé depuis la publication de la Déclaration du 13 juillet 1719, et de leur accorder des lettres-patentes de confirmation de l'union qui avait été faite de la chapelle de Saint-Jean de Forest au trésor et fabrique de Notre-Dame, par ordonnance de l'archevêque du 6 juillet 1703, en vue de l'établissement des écoles du grand Andely et lieux circonvoisins. — État du revenu de la cure d'Amfreville-les-Champs; Simon-Louis Gouel, curé: « Ce qui cause une plus grande perte au bénéfice, c'est que, dans le peu de clos qui sont présentement en valeur, le sieur curé n'y perçoit rien. Les laboureurs et autres particuliers ont pris l'usage depuis plusieurs années d'en faire manger la récolte en vert. La dîme a été refusée, en disant qu'ils ont le droit d'en faire manger à leurs chevaux et autre bétail une demie acre par charrue, qu'ils sont libres de placer ces sortes de récolte à la proximité de leurs fermes, n'empeschant pas le sieur curé de se rejeter sur le gros décimateur pour être dédommagé de cette perte, » 1760. — Charleval; Louis Desnoyers, curé, vers 1753. — Douville; André Dommey, vicaire perpétuel, 1709. — Noyers; Jacques Bove, curé, vers 1763. — Chapelle Saint-Gilles-Saint-Leu au hameau du Mesnil, paroisse Notre-Dame d'Andely; chapelain, Jacques-Romain Dumontier; patronage à Marie-Catherine-Thérèse de Campoyer, vers 1729. — Chapelle de Saint-Étienne de Villers-sous-Andely, aide de la paroisse de Notre-Dame d'Andely; Louis Guedier, chapelain; patronage au chapitre de Gournay; 300 habitants, 1729. — Chapelle de Saint-Léonard-lès-Andely; Jacques Le Mercier, chapelain; bénéfice à la nomination du prieuré de Saint-Jean-d'Aureuil en Lornaye, 1729. — Chapelle de Saint-Nicolas de Chauvincourt, bénéfice à la nominatino du comte de Rothelin; chapelain, François Le Febvre, bachelier en théologie, 1728. — Chapelle de Saint-Hubert de Roncherolles, au château de Roncherolles; Étienne de Sourdeval, chapelain, 1729. — Chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles; Charles Julienne, curé d'Heuqueville, chapelain; bénéfice à la nomination du recteur du collège de Rouen, à cause du prieuré des Deux-Amants, réuni à la mense du dit collège, 1728. — Chapelle de Saint-Jean de Daugu; 3 chapelains, MM. Feugueur, Pichard, le Pelletier; M. de Rouville, Intendant de la Généralité d'Orléans, présente aux dites chapelles, 1729. — Chapelle de la Transfiguration de Notre-Seigneur, aux Tilliers à Villers; Varin, chapelain; patronage à N. L. Jubert de Bouville, 1751; — même chapelle, dite de Saint-Sauveur aux Tilliers; Le Camel, chapelain, 1729.

G. 5563. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1728-1763.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gisors. — Amécourt (Saint-Hilaire d'); Louis Néhou, curé depuis 4 ans, décimateur; patron, M. Le Febvre, secrétaire du Roi, seigneur de la paroisse, 1728. — Beaufícel; Philippe de Folleville, curé; patron, le seigneur; « Mgr l'archevêque nomme alternativement à la cure, *ratione dignitatis archiepiscopalis*; le curé a à sa charge 108 livres de décimes, l'entretien de 8 grands corps de bâtiments, tous nécessaires, et du chancel de l'église, qui coûte par an 100 livres, sans secours ni de MM. du chapitre, ni des abbé et religieux de Cerisy, aussi gros décimateurs, l'entretien en partie d'un vicaire, l'entretien du clerc maître d'école, aux gages de 60 livres par an, la réception des prédicateurs envoyés, l'avent et le carême, par mandement, grand nombre de pauvres, » 1729. — Beauvoir-en-Lyons; Le Tellié, curé; patron, le prieur de Saint-Laurent en Lyons; 1,000 communiants; paroissiens pauvres, 1729. — Bernonville (Notre-Dame de); Augustin Du Crocq, curé; patronage à l'abbaye du Bec, qui prétend aux 2/3 de la dîme; la tierce appartient au prieur de Bezu-le-Long; 100 communiants; curé chargé d'entretenir et de réparer l'église, 1729; — Pigache, curé, 1751; a été exilé pendant 2 ans, et il lui en a coûté plus de 5.000 livres. — Bezu-la-

Forêt (Saint-Martin de) ; François Duval, curé ; patronage aux héritiers de feu M. Pavyot de Bouillon, procureur général au Parlement ; le curé contribue au traitement du vicaire, du maître et de la maîtresse d'école ; 500 communiants ; nombre de pauvres, que les gros décimateurs n'assistent pas ; le curé évalue le revenu net de son bénéfice à 598 livres. *Nota* : « le revenu a esté autrefois plus considérable, mais en l'année 1705, le 30 décembre, arriva une tempeste de vents si furieuse, que quantité de clochers, de moulins, et plus d'un tiers des arbres fruitiers furent renversez et abattus. Ensuite, 4 ans après, en 1709, arriva le grand hiver qui fit mourir la moitié des arbres qui estoient restés, » 1728. — Bezu-le-Long ; Pierre Foucher, curé ; patron, l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy : le prieur, gros décimateur, 1729. — Bosquentin ; Philippe Mathieu, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Mortemer, 1728. — Bouchevilliers; Louis L'Enfant, curé, décimateur ; patron, Me Arnoult Mahion, bourgeois de Paris ; cure évaluée à 400 livres tout au plus. « Depuis 5 ans, le principal de la dixme est en friche par la mauvaise conduite du seigneur du lieu, qui a voulu faire valoir sa terre sans y rien entendre, » 1729. — Coudray (Saint-Martin du) ; Charles de Trie-Pilavoine, curé ; patron honoraire, Charles de Trie-Pilavoine, chevalier, seigneur de la paroisse; revenu du bénéfice, 874 livres, 10 sous ; charges, 547 livres ; reste net, 327 livres, « sur laquelle somme il faut faire tous les frais d'une maison, payer les gages de domestique, de servante, achepter un cheval, le nourrir, l'habiller, l'entretenir, achepter du bois, faire les aumosnes que je suis obligé de faire seul, sans aucunes assistances de M. le prieur de Velly, de M. l'abbé de Mortemer, des religieux de la même abbaye, de la commanderie de Malthe, qui ont beaucoup de terres exemptes dans ma paroisse », 1728. — Doudeauville (Saint-Aubin d') ; Pierre-Thomas Tremblay, curé ; patron, François-Sibile de Boniface, chevalier ; revenus, 759 livres, 10 sous ; charges, 514 livres, 17 sous ; partie des dîmes appartenant au chapitre de Rouen et aux religieux de Cerisy, 1729. — Feuillie (la) ; A. Fourmentin, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; chapitre de Rouen, gros décimateur ; 1,200 communiants ; revenus, 900 livres ; charges, 514 livres ; il ne reste pas au curé, pour vivre, 400 francs, ce qui est fort modeste ; il conclut : *Labor multus, fructus nullus*, 1729. — Fleury-la-Forêt ; Neveu, curé ; patron, le marquis Dauvet ; plus de 100 pauvres, 1729. — Gaillardbois ; François Jobert, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, prieur curé ; le bénéfice dépend du prieuré des Deux-Amants, 1728. — Gisors (Saint-Gervais et Saint-Protais de) ; André Picard, docteur de la maison de Sorbonne, curé ; patron, l'abbé de Marmoutier ; 4,000 communiants, un tiers de pauvres, 1728. — Chapelle Sainte-Catherine dans l'église de Gisors, à la présentation du marquis de Flavacourt ; Louis Bonté, chapelain, 1729. — Hébécourt ; François Colibeaux, docteur en théologie, curé ; patron, Claude Boucher, Intendant de Guyenne, 1729 ; — Olivier Robbes, curé, 1747. — Heudicourt (Saint-Sulpice d') ; Adam Hurel, docteur en théologie, curé ; patron, le seigneur du lieu ; pauvres en grand nombre, 1729. — Leuilly (Saint-Pierre de) ; Jean Guichault, curé ; patron, le seigneur qui perçoit les champarts à la 6e gerbe ; le curé n'a que la 36e ; gros décimateurs sur une partie de la paroisse, les chanoines de la cathédrale de Rouen et les religieux de Cerisy, 1729 ; — Philippe Julienne, curé, 1749. — Lisores ; L. Le Baube, curé ; décimateurs, pour partie, les chanoines de Rouen et l'abbaye de Mortemer, 1728. — Chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Lisores ; François Le Vigoureux, chapelain ; patron, le seigneur de Lisores, 1728. — Longchamp ; Pierre Pion, curé ; patron, l'abbé de Saint-Étienne de Caen ; la seigneurie pour le temporel appartient à la marquise Dauvet ; le curé a la tierce dîme ; gros décimateur, pour partie, le prieur de Saint-Gourgon ; école pour les filles tenue par une religieuse de la Providence ; 70 pauvres, 1728. — Lorleau ; Nicolas-Hector Vitecoq, curé ; patronage à l'archevêque de Rouen ; plus de 100 feux, dispersés ; 400 communiants, presque tous journaliers ; grand nombre de pauvres ; les religieux de Saint-Laurent jouissent de la grosse et verte dîme au hameau de Saint-Crespin, qui contient de 3 à 400 acres, des meilleures terres du pays ; de plus, les terres du prieuré de Saint-Paul, au Mont-aux-Prêtres et à la Lande-Asseline, ne payent point de dîmes, 1729.

G. 5564. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

**1679-1759.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gisors. — Maineville; Me Robert Dauberville, curé, seul décimateur; patrons, les représentants du marquis Dauvet ; pauvres en grand nombre, 1729. — Chapelle de Saint-Louis au château de Maineville; Nicolas Jullien, chapelain; patrons, les représentants du marquis Dauvet, 1729. — Martagny (Saint-Vincent de) ; Jean Jullien, curé ; patronage à la marquise Dauvet ; les habitans sont tous pauvres journaliers et mendiants, à la reserve de 4, qui font environ 60 acres de blé, 1729. — Chapelle de Ménesqueville ; Cosme Le Roy, curé de la paroisse, chapelain. — « Gaillardbois étoit, il y a viron 200 ans, succursale de Ménesqueville. Depuis, Gaillardbois a été érigé en cure. L'on trouve dans les archives de Mortemer que le masson, qui a basty la dite abbaye, étoit du

hameau de Gaillardbois de Ménesqueville. D'autres disent qu'il y avoit autrefois une chapelle dans la ferme du fief de la Cour-sur-l'eau, et que le chapelain possédoit la dite ferme et le dit fief, qui est un tiers de haubert, que le tout a été aumosné par la reine Blanche à l'abbaye de Mortemer. L'on a trouvé dans la court de la dite ferme les vestiges d'un édifice en forme de chapelle... Quelques personnes, et même l'opinion commune des paysans est que cette chapelle étoit située sur un coin de la coste de Ménesqueville, proche la forêt de Lions, et l'on nomme cet endroit l'hermitage. Les paysans, pour apuyer ce qu'ils avancent, soutiennent qu'une image en pierre, viron de 2 pieds de haut, représentant un évêque et dorée en filet, qui est dans une chapelle de l'église de ma paroisse, a été trouvée dans les ruines de la chapelle en question... Les rapports de nos paysans ne sont que des rêveries... En 1709, il y eut un hyver si violent que tous les arbres fruitiers moururent, attendu que Ménesqueville est située dans une vallée, et le froid y fut si âpre que, dans une ferme, il fut abattu 300 arbres fruitiers ; le curé depuis ce temps-là a été obligé d'acheter son cidre; » 70 communiants, 1729. — Mesnil-sous-Verclives (Saint-Nicolas du); Louis Deschamps, curé; patron, l'archevêque; seigneurs de la paroisse, les héritiers de M. Pavyot de Bouillon, procureur général, 1728. — Mesnil-sous-Vienne; Charles Flamen, curé, par la résignation de Jean-Baptiste de Saint-Ouen; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1729. — Mont-Roty (Sainte-Marie-Madeleine de); Nicolas-Bernard Denis de Mothin, prieur curé, à portion congrue, payée par l'abbé de Mortemer, qui nomme à la cure; paroisse remplie de pauvres gens, qui n'ont presque pas de pain, 1729. — Morgny-la-Fôrêt (la Sainte Vierge de), dont la fête se célèbre le jour de l'Assomption; Antoine Le Vasseur, curé; patron, le marquis du Thil, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp d'infanterie; 800 communiants; plus de 2,000 âmes, « presque tous pauvres gens, balayeurs et sabotiers; les chanoines de Rouen et les religieux de Cerisy, décimateurs, qui lèvent plus de 2,000 livres de rente, et ne donnent rien pour leurs secours, » 1729. — Neufmarché; Louis Brossard, curé; patron, le prieur, qui était Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, à qui appartenait la moitié des dîmes. — Saint-Aubin de Corval, annexe de Neufmarché, 1728. — Neufve-Grange (la); Nicolas-François Gougeon, curé, à portion congrue; patronage à l'abbaye de Mortemer; la paroisse a 2 heures de circuit et contient 7 hameaux, écartés l'un de l'autre; 330 communiants; « c'est une bénédiction de la Providence comment le curé peut subsister, » 1729. — Noyon-le-Sec (Saint-Sigismond de); Jean Le Cauchois, curé; patronage à l'abbaye de Cormeilles; le curé n'a que la tierce de la dîme, 1728. — Puchay; Noël-Étienne Hubert, curé, qui a le tiers des dîmes, une partie des dîmes aux dames de Saint-Amand et de Poissy, aux chanoines de Rouen et aux religieux de Cerisy; 600 communiants, 1729. — Rosay; Jean-Baptiste Costard, curé; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons; six-vingts feux, dont il n'y en a pas 10 qui ne soient pauvres; maladies fréquentes; en onze ans de temps, 6 curés, 1729. — Saint-Denis-le-Ferment; Charles de Gaillarbois, curé; patron, le seigneur, 1729. — Saint-Éloi de Bézu; François Pagnierre, curé; patronage alternatif entre les seigneurs d'Étrépagny et ceux de Bézu-le-Long, 1729. — Saint-Paër; Nicolas-Vincent Renaut, curé; patron, le seigneur, 1729. — Saussay-la-Vache (Saint-Martin de); Sylvestre Lamy, curé; patron, messire Alexandre de La Vache; il n'y a que 4 laboureurs dans la paroisse; les autres sont gens de journée, 1728. — Thil (le); Guillaume Burel, curé; patron, M. du Basset, doyen de MM. du Parlement, 1728. — Tierceville; Guillaume Deslandes Dauilly, curé; patron, le seigneur du lieu; « les habitants sont pauvres; la plupart vefves, n'ont point de brebis, mais seulement une vache, laquelle doit par veau une livre de beurre au curé; mais il y a plus de 15 ans qu'il n'en perçoit rien à cause de leur pauvreté extrême; le fermier seul du seigneur a un troupeau, » 1729. — Transières; Jacques Gouellain, curé; patronage aux religieux de Saint-Ouen; il n'y a que 2 petits laboureurs dans la paroisse; tous les autres, pauvres gens de journée qui n'occupent que le couvert, au nombre de 8 maisons, 1728. — Trouquay (le); frère Nicolas De Caumont, curé; patronage aux religieux de l'Isle-Dieu, qui sont décimateurs avec les chanoines de Rouen et les religieux de Cerisy; 800 communiants, 1729. — Verclives (Saint-Martin de); Georges Le Baube, curé; patron, Jean-Jacques de Vielzmaisons, seigneur de la paroisse, 1728. — Basincourt; Joseph Feugueur, curé; habitants presque tous pauvres, 1728. — Mémoire de ce curé à l'effet d'obtenir une diminution de ses décimes : « Le voisinage de Mgr le comte de Charolois ne laisse pas espérer de meilleures récoltes à l'avenir. La forêt du Buisson-Bleu, qui environne le petit terroir de Basincourt, est remplie de sangliers. »

G. 5365. (Liasse. — 13 pièces, papier.

**1728-1764.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Longueville. — Anneville; Charles Lemercier, curé, 1729; — Yvart, curé, 1749-1751. — Appeville (Saint-Remy de); Jean Le Roy, curé; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs; le curé avoit succédé à Nicolas Le Masle, 1728. — Archelles (Saint Clément d'');

Jacques Mottart, curé, seul décimateur ; patron, le curé d'Arques, 1728. — Aubermesnil ; Lemoyne de Marencourt, curé ; patron, le seigneur de la paroisse ; l'abbé de Cormeilles, gros décimateur, 1729. — Auffay (Notre-Dame d') ; François Coipel, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Évroult ; 700 paroissiens, dont 400 sont pauvres et mendiants, 1728. — Authieux ou des Autels sur Bellencombre (Notre-Dame des) ; Nicolas-Robert Capron, curé ; l'abbé de Saint-Amand jouit d'un trait de dîmes, 1729. — Basaumesnil ; Charles Le Bouvier, curé ; de 66 à 70 communiants, dont beaucoup sont pauvres. « La paroisse est traversée par 2 grands chemins, l'un de Dieppe à la route de Paris, l'autre du pays de Caux à Neufchatel et à la Picardie, ce qui fait que l'on voit le plus souvent par jour 30 et 35 pauvres et mendiants, que l'on est obligé d'assister, » 1728. — Beaumais (Saint-Laurent de) ; Antoine Songnart, curé ; patron, l'archevêque de Rouen ; l'abbé de Saint-Wandrille, décimateur ; trait de dîmes au curé d'Arques ; revenus, 204 livres ; charges, 142 livres ; reste net, 62 livres, 1728. — Bellencombre ; Mouquet, curé ; « comme presque tout le terrain de Bellencombre est en bois taillis et de haute futaie, appartenant au Roy et au seigneur du lieu, exempts de dixme, il ne reste que viron 20 acres, de mauvaise terre, en costeaux et closages, payant dixme, où le curé prend, par an, 70 gerbes de blé, qui produisent 15 boisseaux de blé, à 40 sous le boisseau, font 30 livres. Il récolte environ 10 boisseaux d'avoine, 15 livres ; pour 48 livres de foin, et pour 25 livres de pommes et de poires ; casuel nul ; presque tous les paroissiens sont pauvres et auroient besoin de secours, » 1729 ; — Romain Soury, curé ; paroisse sujette aux inondations ; récolte de 1746 totalement perdue. — Boschullin ; Louis Gibert, curé, ayant succédé à M. Heuveline en 1723 ; — patron, le prieur de Longueville, 1728 ; — François Grandin du Hautmanoir, curé, ayant la moitié des grosses dîmes ; l'autre moitié appartenait aux religieux de Longueville ; 100 communiants, 1751. — Bois-Robert (Notre-Dame de) ; Pierre Dambry, curé, décimateur en partie ; patron, M. de la Vallée ; un trait de dîmes à l'abbé de Saint-Georges de Boscherville ; l'église est pauvre ; elle manque d'ornement et de linge ; le clocher menace ruine, 1728 ; — Pierre Le Febvre, curé ; il se plaint de l'augmentation de ses décimes, ce qu'il attribue au parti que prit, en 1754, son prédécesseur, le sieur Violette, curé. Quand il abandonna son bénéfice pour aller habiter Paris, il fit crier sa dîme, qui fut adjugée à un étranger, pour 2,400 livres, prix exagéré, qui s'explique par cette circonstance que l'adjudicataire était un homme sans asile, chassé de sa ferme par sentence du juge, » vers 1756. — Bourgay ou Bourgueil ; Jean Brunel, curé ; patronne, Madame de Fontenay-Montreuil-le-Henry, 1728 ; — François Brossard, curé ; patronage à Judith Langlois, veuve de Denis Le Bâtard, seigneur de Fontenay, 1751. — Bouteilles (Saint-Saëns de) ; Jean Du Cattelier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, qui a la moitié de la dîme, 1728. — Catelier (Saint-Georges du) ; Guillaume Dardenne, curé ; patron, M. Dambray, conseiller au parlement ; reste net au curé, 106 livres 10 sous, 1729. — Centacres (la Trinité des) ; Jacques le Roy, curé ; patron, l'abbé de Saint-Évroult, lequel est gros décimateur ; reste net au curé, 116 livres, 1728. — Chapelle du Bourgay ; Henry Le Parmentier, curé, décimateur ; patron, messire Louis Susanne, 1729 ; — François De Visme, curé ; patron, M. Susanne de Bréauté, 1751. — Chaussée (la) ; J. Courtois, curé ; a le tiers de la dîme ; les deux autres tiers appartiennent à l'abbesse de Saint-Amand, 1728. — Chaussée-sur-Longueville (la) ; Fr. Herbert, curé ; patronage à l'abbesse de Saint-Amand, qui perçoit les 2/3 des dîmes, 1751. — Cressy ; Gabriel-Médard Levesque, curé ; patronage aux religieux de Saint-Lô de Rouen, 1729. — Procès-verbal des réparations à faire au clocher, à la nef et au chœur de Cressy, frappés par le tonnerre, 1764. — Crique (la) ; François Gosset, curé ; patron, M. d'Iquelon, conseiller à la Cour des Comptes, qui jouit d'une exemption de dîmes sur 60 acres de terre, comme il résulte d'une sentence du siège d'Arques, de 1686, entre François Renaut, curé, et René Guérard, seigneur de la Crique, 1728. — Cropus (Saint-Jean-Baptiste de) ; Jean-Baptiste Ellye de la Lande, curé ; patron, messire Couture de Chamacourt de Sorquainville, conseiller au parlement, à qui la seigneurie avait été vendue, en juin 1728, par messire Charles-Pierre Le Myre de Pelletot, fils d'un grand audiencier de France ; le clocher menace ruine ; « le curé fait les aumônes sans assistance de personne ; la proximité du grand chemin, jointe à la misère continuelle, attire au presbytère quelquefois jusqu'à 60 pauvres par jour, » 1728. — Dieppe (Saint-Remy de) ; Coignard curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon ; casuel très petit, « le s^r^ curé n'ayant ni offrande ny luminaire aux pains bénits ; plus, les particuliers, dans les grandes inhumations qui se font, retirant, au moyen de 10 sols par tierce, leur luminaire, qui n'excède jamais 15 à 16 livres, par l'expérience des 15 années que le sieur titulaire en a et est en possession, les plus opulents et les plus puissants se conformant à cet usage ; » grand nombre de pauvres ; 8 communautés religieuses ; la plus gênante sont « les Carmes déchaussez, qui font veu d'une très grande solitude, d'un très grand hermitage, quand il s'agit de marcher avec les autres religieux aux processions générales, tant du jubilé que celles qui sont établies pour le Roy et pour l'Entrée de nos seigneurs les archevesques de Rouen, mais qui oublient bientost leur solitude, quand il s'agit de courir de porte en porte pour détruire et entre-

prendre sur les droits de la paroisse, et mendier les services des inhumations des particuliers, toujours prêts à ériger leur couvent, qui n'est qu'un hospice, en paroisse, » 1728.— Dieppe (Saint-Jacques de); « le bénéfice n'a ni fonds ni dîmes. Il n'y a ni cierge ni offrande, au pain bénit, le dimanche, point de cierges aux baptêmes (c'est le curé qui les fournit), point de cierges ni offrandes aux relevées; point de cierges ni d'offrandes pour les mariages. Aux plus grandes inhumations le curé n'a que le cierge des offrandes ; » Jacques Benard curé; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, 1728.— Étables; De Chérie, curé; total du revenu, 484 livres, 1729.—Fresnaye, (Saint-Sauveur de la); Georges Boivin, curé; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1730;— Duval, curé, après Boivin.—Heuse (Saint-Christophe de la), église érigée en 1531; Charles Garand, curé; patron, messire Yves de Saint-Ouen d'Ernemont, 1729.

G. 5566. (Liasse.)— 40 pièces, papier.

**1728-1757.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Longueville. — Innocents (les); Charles Morel, curé; patron, le Roi; M. de Belbeuf, seigneur, 1729;— Louis Gosselin, curé ; tous les paroissiens journaliers, 1747. — Longueville (Saint-Pierre de) ; Barnabé-Étienne Ballue, curé ; patron, le prieur de Longueville, 1728. — Michel-Étienne Faucourt, curé, à portion congrue ; « le pays est totalement ruiné par la suppression du bailliage de Longueville, dont les officiers étaient, pour ainsi dire, ses seuls paroissiens; leurs maisons actuellement remplies par des bergers ou chassemoutes, qui y logent leurs femmes avec une douzaine d'enfants, gens plus propres à recevoir des charités de leur curé, qu'à luy païer des revenus casuels, » 1749. — Martigny (Saint-Martin de); Étienne Le Clerc, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; le seigneur de la paroisse est M. Jacques-François de Montpellé, comme représentant l'abbaye de Cormeilles, 1729;— Adrien Philippe, curé; l'abbaye de Saint-Wandrille a plus de la moitié des grosses dîmes, 1751. — Montreuil-en-Caux (Saint-Sulpice de) ; Philippe Morin, curé ; patron, l'abbé du Bec; décimateurs, l'abbé de Saint-Victor et l'abbé du Tréport, 1728. — Muchedent (Saint-Pierre-de) ; Louis de Barrois, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs, 1728. — Parc (Notre-Dame du) ; Guillaume Dardenne, curé, 1729. — Pelletot (Saint-Laurent de); Jean Attinas, curé; patron, Pierre-Charles Lemire, 1718. — Pierre (Saint-Sulpice de la) ; Pierre Labsolüe, curé ; patron, le haut doyen du chapitre ; seigneur temporel, Louis de Giffard, patron honoraire, 1728. — Rosay ; J. Bernard, curé ; 200 communiants ; les pauvres composent plus de la moitié de la population, 1729. — Rouxmenil (Saint-Denis de) ; Senault, curé ; patron, Jean-Charles de Gruchet de la Blandinière ; le curé se lamente sur la misère des petits bénéficiers, et prie qu'on le dispense d'avoir des livres nouveaux pour son église, 1729. — Saint-Aubin-le-Cauf ; Jacques Fossey, curé; patron, le marquis de Torcy ; gros décimateur, l'abbé de Saint-Wandrille, 1728; — même curé ; il n'a de quoi, au bout de l'année, acheter une paire de gants ; il a voulu louer son bénéfice : on ne lui en a offert que 600 livres, 1748. — Saint-Aubin-sur-Scie, François Genu, curé ; le bénéfice dépend de l'exemption de Fécamp, 1729 ; — Jean Rolland, curé, 1750. — Saint-Germain ; Nicolas Bonté, curé ; patron, Claude-Emmanuel Langlois de Courmoulins, président à mortier au parlement, 1728. — Saint-Hélier ; Louis Roger, curé; patron, l'abbé de Saint-Victor-en-Caux; le curé entretient l'école et donne au clerc 12 boisseaux de blé, 1728. — Saint-Honoré ; Nicolas Le Liepvre, curé ; patron, M. Dambray, conseiller au parlement, 1728. — Saint-Ouen-sous-Bellencombre ; Jean Duval, curé ; patron, l'abbé de Saint-Victor ; 200 acres de terres labourables dépendant du clocher, y compris les novales ; les 2 tiers de la dîme appartiennent à l'abbé de Saint-Victor ; 18 à 20 feux, 1728. — Saint-Saëns ; Robert Davoult, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1729 ;— Claude Duquesné, curé, 1748 ; — la fonte des neiges, de la nuit du 21 au 22 du mois de janvier dernier 1757, a fait au dit curé un tort considérable, n'ayant pu prévenir ny arrêter l'eau qui a inondé généralement tous les bâtiments ; — plus de 40 ménages dans le besoin, 1757. — Sainte-Foy ; François Coquet, curé ; patron, le prieur de Longueville, gros décimateur, 1728. — Torcy-le-Grand ; René-Charles Du Patis, curé ; patron, François Groulard, 1728. — Torcy-le-Petit ; Chérie de Beauval, curé ; patronage à la marquise de Fréville, 1729; — Charles De Chérie, curé, 1751. — Tourville ; Jean Le Vesier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Georges ; Madame Hue de Miroménil, dame de la paroisse, 1729; — Charles Bretteville, curé, vers 1750.

G. 5567. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

**1726-1750.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et bénéficiers du doyenné de Magny. — Saint-Martin d'Aincourt ; patronage à S. A. S. le comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin; M. Nicolle, curé, 1728. — Ambleville (Saint-Donatien et Saint-Rogatien d') ; Lemarié, curé et doyen

de Magny : « Il faut 5 hommes et 4 chevaux pour récolter la dixme pendant 6 semaines; les hommes consomment 7 setiers de blé, savoir : 2 setiers et 1 mine chacun pour leurs peines, et ensemble 2 setiers et 1 mine en pain : ainsi c'est 150 livres à 10 livres le setier ; pour la viande et boisson, 40 écus au moins ; les chevaux consomment 200 de vesces à 10 livres; 6 setiers d'avoine à 6 livres; pour les fers, 10 francs, et pour chaque cheval, 12 francs, 58 livres ; pour battre les grains, le batteur prend 10 sols par jour et nourri; il est 3 à 4 mois, ce qui emporte 80 livres, » 1727. — Autisle (Notre-Dame d') ; patron, le duc de la Rocheguyon ; MM. Gilbert des Voisins, seigneurs de la paroisse ; Meanessier, curé, 1729. — Bantelu (Saint-Géréon de) ; 200 communiants, tous manouvriers, très pauvres, à l'exception de 4 fermiers ; curé, François-Jean Jan de Villeclaire, 1728. — Beauregard ou Oménucourt ; curé, Henri Gobert, chanoine régulier de Notre-Dame de Sausseuse, 1729. — Beauserré ; 8 feux, 28 communiants ; curé, Mathurin Feugueur, 1729. — Bellay (le) ; Denis de Mothin, curé, 1729. — Bennecourt; Denis-François Nepveu, curé, 1729. — Bouconvilliers (Saint-Étienne de) ; Jean-Baptiste Dolnet, curé, 1729. — Boury ; Claude Retou, curé, 1728. — Bary-sous-Baudemont; Roger Routier, curé; « les paroissiens n'ont point coutume de payer le casuel, » 1728; — Esnault, curé, 1755. — Breuil (Saint-Denis du) ; Pierre Augay, curé, 1729. — Buchy ; curé, François-Claude Morel, 1729. — Chapelle (Saint-Nicolas de la); Nicolas Desgranges, curé, 1728; « pour ce qui est du casuel, je ne crois pas recevoir pour les prières et les offrandes, 10 livres, » 1728. — Chaussy ; l'abbé de Saint-Wandrille, patron ; — Louis Leseur, curé; « sur 200 familles dont se compose la paroisse, il y en a plus de 100 si pauvres que, si l'on manque de les secourir le 2e jour de leur maladie, ou dans les mauvaises années, ils sont exposés à beaucoup languir ou à mourir, » 1728. — Chérences (Saint-Denis de) ; J.-B. Petit, curé; « le casuel n'est à rien estimé, attendu la petitesse et pauvreté de la paroisse, » 1729. — Cléry (Saint-Germain de); Thomas Poulain, curé ; Jacques de Guiry, seigneur de Cléry, 1729. — Commeny ; curé, Louis Queru, 1726; — Plechet, desservant, 1747. — Courcelles ; Dubuisson, curé, décimateur pour moitié ; le prieur de Beaumont-le-Perreux, décimateur pour l'autre moitié, 1729. — Drocourt, (Saint-Denis de) ; Jean Gouy, curé, donne 20 livres pour la condition d'un maître d'école, 1729. — Folainville ; Prévost, curé, 1752. — Fontenay-Saint-Père ; Berthault, curé; patron et gros décimateur, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1729. — Gargenville ; Antoine Serans, curé; patronage au recteur du collège des Jésuites de Paris, rue Saint-Jacques, à cause de l'union faite au dit collège du prieuré de Gargenville en 1659. 1728. — Génesville (Saint-Pierre de) ; Michel Berthault, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, 1728. — Gommecourt (Saint-Crespin et Saint-Crespinien de) ; Guillaume Lemaistre, curé ; patron, le duc de la Rocheguyon, 1729. — Guerne (Notre-Dame de) ; Claude-Bernard Moufle Du Bôquet, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé du Bec ; gros décimateur, M. de Soldeville, clerc tonsuré du diocèse de Lérida en Espagne, chevalier non-profés de l'ordre de Malte, 1729. — Guiry (Saint-Nicolas de) ; Jonas Le Sieure, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1729. — Guitrancourt (Saint-Ouen de) ; Gabriel-Maximilien Grandin du Faurel, 1728. — Hadancourt (Saint-Martin de) ; Nicolas Camus, curé ; chanoines de Mantes, gros décimateurs, 1729. — Hardricourt (Saint-Germain de) ; François Caumont, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron, 1728. — Issou (Saint-Martin d') ; Pierre Ducloz, curé ; le duc de Sully, seigneur de la paroisse, comme engagiste du domaine de la ville de Mantes, 1728. — Jambeville (Notre-Dame de) ; René Davoust, curé; l'abbé de Saint-Germer de Fly, patron, 1729. — Jusiers (Saint-Michel de) ; François Semen, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. — Lèvemont; Pierre Uger, curé ; seigneurie de Damval en ladite paroisse, 1729. — Lierville (Saint-Martin de) ; Charles-François Prévost, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer. « Le casuel est fort modique et peut monter au plus à 10 livres par an, le curé étant obligé de faire la plupart (sic) *gratis* à cause de la pauvreté du lieu, » 1729. — Limay (Saint-Aubin de) ; Jean Dangueuger, curé, à portion congrue ; patron, l'archevêque de Paris, à cause de l'abbaye de Saint-Magloire, 1729. — Limets (Saint-Sulpice) ; François De la Salle, curé ; patron, l'archevêque de Rouen ; décimateurs, le curé, les Jésuites de Rouen et le seigneur de la Rocheguyon, 1729. — Magny (Notre-Dame de) ; Antoine Escouvette, curé ; patron, le prieur du lieu ; seigneur foncier et engagiste, le maréchal de Villeroy, 1728. — Mézy (Saint-Germain de) ; Pierre Fleurant, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin; « pas de casuel exigible, les habitants étant très pauvres, la plupart réduits à l'aumône, » 1728. — Montalet-le-Bois (Notre-Dame de) ; Nicolas Trochet, curé ; patron, l'abbé de Boisfranc, abbé de Coulon ; pas de casuel, 1729. — Montjavoult (Saint-Michel de) ; Jacques de Baville, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis en France ; seigneurs de la paroisse, MM. de Broglie, 1729. — Montreuil (Saint-Denis de) ; patron, l'archevêque; seigneurs de la paroisse, MM. de Broglie; casuel nul, 1729. — Moussy; Sébastien Martin, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin-lès-Pontoise ; 24 maisons dans la paroisse, 1729. — Neucourt ; Louis Lemarié, curé ; collateur, l'archevêque, 1720. — Oinville (Saint-Séverin d') ; Claude Lecomte, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. — Omerville (Saint-Martin d') ; Jacques

Allais, curé ; collateur, l'archevêque ; dans cette paroisse, biens appartenant aux religieux de Villarceaux et à la commanderie de l'ordre de Malte, 1728. — Parnes (Saint-Josse de); Denis De la Porte, curé ; patron, l'abbé de Saint-Évroult; casuel nul, 1729. — Porcheville ; Jean-Baptiste Drouet, docteur en théologie, curé ; patron, l'abbé de Marmoutier ; « les Célestins de Mantes, seigneurs de la paroisse, laisseroient plutôt tomber l'église que de donner le moindre secours, » 1750 ; — « ce qui a causé mes malheurs les années précédentes, c'est le gibier innombrable de M. le duc de Bouillon, » 1756. — Rocheguyon (Saint-Samson de la) ; Pierre Madeleine, curé, pourvu en cour de Rome ; ne sait lequel était patron du prieur de la Rocheguyon ou de l'abbé de Fécamp, 1729.— Sailly (Saint-Sulpice de) ; Jacques Sehier, curé ; patron, l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy. — Saint-Clair-sur-Epte ; Jean-François Cuquel, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis : « Les seigneurs, qui sont puissants,envahissent tout, et, quand ils ont une fois enclos les terres dans leurs parcs, ils ne veulent plus entendre parler de payer la dîme. Le seigneur de cette paroisse a détruit un hameau tout entier, composé de plus de 30 feux,» 1728.— Saint-Cyr-en-Arthie; Laurent,curé ;patron, Mgr de la Rochefoucauld; casuel nul ; partie des dîmes inféodée, 1728. — Saint-Gervais près Magny ; Jean Lancesiere, curé ; patronage contesté entre l'abbé de Saint-Germer de Fly et le prieur de Serens ; casuel nul ; « depuis 20 ans les gros décimateurs n'ont pas donné un liard pour les pauvres, » 1728. — Saint-Martin de la Garenne ; de la Fontaine de Lesseville, curé, à portion congrue; « j'estime que M. le duc de la Rochefoucauld a fait planter, depuis 15 à 16 ans, au moins 500 arpents de bois sur des terres qui étaient cultivées tous les 2 ou 3 ans; » sur 800 personnes pas 50 qui aient du pain à manger. — Serans (Saint-Denis de); Finet, curé, 1729-1755 ; — casuel nul, 1729. — Vaudancourt (Saint-Gervais et Saint-Protais de) ; Pierre Delandre, curé ; patrons, MM. les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise, 1728 ; — Saint-Gilles, curé; casuel estimé à 15 livres, 1756. — Veteuil (Notre-Dame de) ; Nicolas-Pierre Quillebeuf, curé ; patrons, les religieux de Fécamp. Le curé parle d'une ancienne chapelle de Saint-Étienne, qui aurait été réunie à l'église paroissiale, et dont le culte, ainsi que la statue de Saint-Étienne, auraient été transférés dans une chapelle de Saint-Mathurin. Il parle de 2 chapelles aux hameaux de Vienne et de Chaudry, de la pauvreté du pays, de la misère des habitants ; il se plaint avec amertume des décimateurs, « qui emportent la gresse de la terre, que de pauvres gens cultivent avec tant de peine à la sueur de leur front. Il les accuse de n'avoir pas fait la moindre charité, de n'avoir pas même donné une obole aux pauvres de la paroisse, » 1729. — Villers-en-Artie (Saint-Martin de) ; Jacques-François Le Cellier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germain des Prés, à cause du prieuré de Saint-Léger, sis en cette paroisse, 1729. — Vuy (Notre-Dame et Saint-Romain de) ; Jean de Turgis, curé ; Nicolas Carré et Noël Cuquemelle, chanoines de Rouen, patrons en même temps que seigneurs spirituels et temporels et gros décimateurs ; quantité de pauvres en la paroisse, 1728.

G. 3568. Liasse. — 85 pièces, papier.

**1728-1755.** — Déclarations données à la Chambre du clergé du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Meulan. — Ablèges (Saint-Martin d') ; Prunier de la Forest, curé, 1729, 1755. — Auvers (Notre-Dame d') ; Claude Motte, curé, 1730. — Avernes (Saint-Lucien d') ; Jean-Baptiste Canu, curé ; décimateurs, le curé, le prieur de Saint-Martin de Pontoise et le prieur de Notre-Dame de l'Aillerie, 1729. — Boisemont ; Duval, curé, 1729. — Boissy-l'Aillerie ; Voisin, curé, 1729. — Bréançon ; Charles Rouel, curé ; seigneur de la paroisse, M. Rivié ; principaux terroirs, Bréançon, le Rouel, le Fay, Saint-Martin, 1729. — Brignencourt (Saint-Pierre de) ; Pierre Gringore, curé, 1728. — Chars (Saint-Sulpice de) ; Thomas Sauveplane, docteur de Sorbonne, curé; M. Rivié, baron de Chars, patron, 1729 ;— Denis-Antoine Pons, docteur en théologie, curé, 1747. — Condécourt (Saint-Pierre de) ; B. Vaultier, curé, à portion congrue, 1728. — Cormeilles (Saint-Martin de) ; Sébastien Audouard, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis en France ; dîmes au curé et aux religieuses de Saint-Cyr-lès-Versailles, 1729. — Courdimanche (Saint-Martin de) ; Jean Duval, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron ; gros décimateurs, l'abbé du Bec-Hellouin, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, le doyen de Gassicourt-lès-Mantes ; 150 communiants, 1728. — Espiés (Notre-Dame d') ; Claude-François Le Tueur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais; chapelle de Saint-Jean du Rus, annexée à la cure, 1729.— Évêquemont (Notre-Dame d') ; Nicolas Vaudry, curé ; patron, Charles du Bosquet de Montlaur, prieur d'Évêquemont, demeurant au château des Tuileries, 1729.— Frémecourt (Notre-Dame de) ; M. Villot, curé, 1728.—Fremenville (Saint-Clair de) ; Fredin, curé, 1729. — Gadancourt; l'abbé de Saint-Lô de Rouen, patron, 1728. —Gaillon-sous-Meulan (la Sainte-Vierge de); J.-F. Guittard, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. — Girocourt (Notre-Dame de) ; François Dumont, curé ; l'archevêque, patron ; 35 communiants, 1729. — Gousangrès ; Manoury, curé décimateur, 1729. — Grisy (Saint-Caprais de) ; François-Josse Bacouel, curé, 1728. — Heaume (Saint-Georges du) ;

François d'Yvetot, curé, 1728; — Pierre Le Sage, curé, 1755. — Hérouville (Saint-Clair d'); Marin de Chevremont, bachelier de Sorbonne, curé, 1729-1747. — Labbeville (Saint-Martin de); Robert Précourt-Boné, curé ; décimateurs, l'abbé du Bec-Hellouin, le prieur de Conflans-Sainte-Honorine, les bénédictins de Pontoise, 1729; — De la Dhoue, curé, 1747; les novales et vertes dîmes ne produisent rien à cause de la quantité prodigieuse de gibier. — Longuesse (Saint-Gildard de); Jean Ancemot, curé ; 120 communiants ; casuel évalué à 10 livres, 1729. — Menucourt; curé, à portion congrue ; paroisse composée de 40 bûcherons, si pauvres que souvent le curé était obligé de les enterrer et marier par charité ; M. Pierre, curé, 1755. — Meulan (Notre-Dame de); Jean-François Bouret, docteur en théologie, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron; le curé envoie, tous les dimanches, dire une messe dans la chapelle de Thun, qui était autrefois une cure, et qui maintenant est réunie à celle de Notre-Dame, 1728. — Meulan (Saint-Nicolas de) ; Jacques Bucquet, curé, 1729. — Mezières ; Clément Pierrin, curé, 1728. — Montgerout (la Sainte-Vierge de); René-François David, curé ; les religieux de Saint-Denis, patrons, 1728. — Neuilly ; Pierre Poitou, curé, seul décimateur, 1728. — Perché ; Lesieur, curé, 1729;—Noblet, curé, ; 120 communiants, 1755. — Sagy (Saint-Sulpice de ) ; Chéron, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis ; décimateur, Pierre-Michel Cousin, comme héritier de son père Pierre Cousin, secrétaire du Roi, qui avait acquis les dîmes de messire Jean Dyel, sieur des Hameaux, 1er président en la Cour des Aides. Les religieux de Saint-Denis, à qui Jean, archevêque de Rouen, avait donné les dîmes, en 1071, les avaient aliénées en faveur du dit Dyel des Hameaux. — Saint-Cyr-sur-Chars; Martin Le Moine, curé, 1728; — Fruitier, curé, 1754. — Sauteuil; Valentin, curé, 1730; — Le Trempu, curé, 1744; décimateurs, les Célestins de Mantes, l'abbaye du Bec, les Bénédictins de Josaphat, les Oratoriens de Marines. — Seraincourt (Saint-Sulpice de); Michel Vasseur, curé; patron, l'abbé de Saint-Josse aux Bois, vulgairement Dampmartin, de l'ordre de Prémontré. — Saint-Jean de Bueil, annexe de Seraincourt, 1729. — Temericourt; Auger, curé, 1728. — Triel ; Jean-Baptiste Le Roux, docteur de Sorbonne, curé, 1729. — Us (Notre-Dame des) ; Denis Le Page, curé, 1729. — Vallengougeart (Saint-Martin de) ; Quentin, curé ; M. Charpentier, seigneur du lieu, gros décimateur. — Vaux (Saint-Pierre de); Lemarié, curé, 1728. — Vigny (Saint-Gildard de) ; Jean Quesnel, bachelier de Sorbonne, curé ; les religieux de Fécamp, patrons, gros décimateurs, 1728. — Villeneuve-Saint-Martin (la Sainte-Vierge de); Pierre Le Clerc, curé, 1728. — Cornouillère (Saint-Blaise de la) à Us ; Jean-François Le Turquier, prieur, 1728.

G. 5569. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1711-1760.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Neufchatel. — Aulage (Notre-Dame d') ; Berthe, curé ; patron, le marquis de Courvaudon, 1729. — Brémontier; Louis de Lormel, ancien curé, 1711. — Brandiancourt; P. Corde, curé, 1760. — Bures (Saint-Aignan de) ; 2 portions à la nomination des religieux de Fécamp ; curés, à portion congrue ; curé de la 1re portion, Marcotte; de la seconde, Estalin, 1728. — Esclavelles; Denis de Nourry, curé, ayant la moitié des dîmes; l'autre moitié appartient à l'abbé de Beaubec et à l'abbesse de Saint-Amand; patron, l'abbé de Saint-Wandrille; maître et maîtresse d'école, 1729. — Forges; Louis De Marcq, curé, décimateur ; patronage aux religieux de Saint-Hildevert de Gournay, 1729. — Graval; François Petit, curé, décimateur, patronage à l'abbaye d'Aumale et au seigneur du lieu, 1728. — Haucourt (Saint-Léonard de) ; Mathieu Touchart, curé, demeurant à Paris; Le Lièvre, desservant; patron, le marquis de Mailly, 1729. — Louvicamp ; Adrien Godefroy, curé, décimateur, 1729. — Mesnil-Mauger; Jacques David, curé ; paroisse ravagée par le débordement des eaux, 1751. — Nesle-en-Bray ; Henri Le Febvre, curé ; patron, M. Henri de Boulainvilliers, à cause de son fief de Léon : l'abbaye de Bival prend les 2/3 des grosses dîmes : « Pour les messes, on n'en fait plus dire, à cause que le peuple est épuisé par la misère des années dernières. » — Neufchatel (Notre-Dame de); Gédéon Vincent, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, 1729. — Ormesnil ; César-François Delapierre, curé, qui a été présenté au dit bénéfice, il y a 9 ans, par messire François de Paccarony, écuyer, sieur de Massigny ; curé décimateur pour 2 lots ; l'autre lot au commandeur de Villedieu, 1729. — Pommereval (Saint-Nicolas de); Pierre-Jacques Cahard de Vauroger, curé, 1756. — Saint-Maurice et chapelle de la Sainte-Trinité ; Éloi De Lisle, curé, 1728.

G. 5570. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

**1728-1750.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Pavilly. — Ancretiéville ; Gabriel Houel, curé; patron, le président d'Esneval ; revenu net, 150 livres, « sur quoy le curé seroit obligé de prendre sa vie, son vêtement, de quoy faire l'aumône aux pauvres et une infinité d'autres petites dépenses aussi inévitables

qu'impossibles (à soutenir), s'il n'avoit point de secours d'ailleurs. » 1728. — Barentin; Nicolas Quimbel, curé; patrons, les religieux de Fécamp, gros décimateurs; 500 communiants, « parmi lesquels il y a une grande quantité de pauvres qui sont à la charge du curé, les religieux ne voulant contribuer pour subvenir à leurs besoins, » 1729. — Bocasse (le); Avoynne, curé, 1747. — Bretteville; Jean Le Vavasseur, curé; patron, M. d'Imbleville, conseiller au parlement, 1728. — Butot; Jean Duchesne, curé; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1729. — Cidetot (Saint-Nicolas de); Charles Rondel, curé; patrons, les religieux de Fécamp, décimateurs pour les 2/3, 1729. — Cideville; Jean Houel, curé; patron, l'abbé de Saint-Wandrille; religieux de cette abbaye gros décimateurs pour les 2/3. « Le curé est le plus mal logé du diocèse; ne possède pas une vergée de terre... Dans la paroisse beaucoup de terres inutiles, comme herbages, communes, bruières, » 1728. — Clères (Saint-Vast de); Michel Ferey, curé; le patronage à la comtesse de Clères; revenu net, 138 livres, 1729; — Charles De la Noe, curé, 1750. — A Clères, chapelle Saint-Maur; titulaire, M. de Maulny, doyen de la Cathédrale de Noyon, 1730. — Houlme (le); Robert Bedel, curé; « les inondations arrivées dans la paroisse, le mois dernier, auroient dégradé la maison presbytérale, ruiné la grange, perdu les grains et causé un dommage de plus de 500 livres, » 1716. — Limésy, 1re portion; Louis-Victor De Blois, licencié, curé; patron, messire Charles de Toustain; décimateurs, les Bénédictins de Saint-Georges de Boscherville et les Chartreux de Rouen, 1728. — Limésy 2e portion; Jacques Le Prévost, curé; « quant au casuel, les particuliers ne veulent rien payer pour les droits de baptesmes, mariages et inhumations, et, s'il arrive quelquefois que quelqu'un donne quelque petite chose, ce qui est fort rare, cela est si peu de conséquence qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, » 1728; — Alexandre Burel, curé, 1750. — Malaunay (Saint-Nicolas de); Simon Pinont, curé; patrons, les religieux de Saint-Ouen, 1728. — Maromme (Saint-Martin de); Pierre Nantier, curé; patrons, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen; « casuel, néant; il coûte même au curé pour l'inhumation des pauvres qui sont en grand nombre dans la paroisse, » 1730. — Mesnil-Durécu; François Le Febvre, curé; patron, le seigneur; le curé n'a que la tierce de la dîme; les 2 autres tiers appartiennent aux bénédictins de Saint-Georges-de Boscherville et aux Chartreux de Rouen, 1729. — Monville (Notre-Dame de); Jean Duval, curé; le curé n'a que la tierce de la dîme; les 2 autres tiers appartiennent aux Chartreux de Rouen, 1728; — même curé, vers 1750. — Motteville; Michel Nollet de Malnoüe, curé, 1728. — Pavilly; Robert Le Rat, curé; patron, le baron d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie; la paroisse a environ 700 communiants, dans laquelle il y a beaucoup de pauvres; « d'ailleurs Pavilly est un grand passage, et quantité de mendiants tous les jours. Il n'y a pas un pouce de terre d'aumône. Il y a 2 vallées, arrosées de 2 rivières, et les prairies qui les bordent ne payent point de dixme; 2 gros décimateurs, l'abbé de Saint-Georges et les Chartreux de Rouen. Il n'est pas surprenant si plusieurs des prédécesseurs du curé sont morts accablés de dettes, et il seroit impossible au curé actuel de vivre, s'il n'avoit du bien d'ailleurs, » 1729. — Pissy (Saint-Martin de); Pierre Behotte, curé; patrons, les religieux de Fécamp, qui sont gros décimateurs; le curé n'a que la tierce, 1729. — Poville (Saint-Pierre de); Antoine Ruellon, curé; patron, M. de la Vaupalière; Le curé a pour sa subsistance, celle des pauvres, de la cotisation desquels il est chargé au lieu et place de MM. de Saint-Ouen de Rouen, par la transaction (de 1694), 220 livres, 1728. — Renfeugères; Étienne Le Mercier, curé; patronage à la présidente Duhamel; revenu net, 140 livres 7 sous, 1728. — Roumare (Notre-Dame de); Jacques Lepreux, curé; patronage au duc du Maine, seigneur, et à l'abbesse de Saint-Amand, laquelle perçoit les 2/3 des dîmes; revenu net, 426 livres 10 sous, 1729. — Sainte-Austreberte; Jean De Houlière, curé; patron, le président d'Esneval; le curé est réduit à la tierce des dîmes; les 2 autres tiers aux Chartreux de Rouen. « Il reste au curé, pour sa subsistance et pour nourrir son domestique, sans parler des pauvres, 18 livres. Il n'y a aucunes rétributions exigibles ni droits casuels au profit du curé, à l'exception de 15 livres de messes de fondations que le prêtre de la charité acquitte à son profit. Le prestre de la charité de Sainte-Austreberte a aussi, à son profit, les évangiles qui se montent, année commune, à 25 livres pour ayder le dit curé dans l'administration des saints sacrements, » 1728. — Saint-Jean-du-Cardonnay; Michel Le Forestier, curé depuis 1710; patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les 2/3 des dîmes; le curé n'a que la tierce; revenu net, 237 livres, 1729; — Canette, curé, 1751. — Saint-Martin-aux-Arbres; Pierre Deleau, curé; patron, le chapitre de Rouen, gros décimateur avec les Bénédictins de Fécamp pour les 2/3; revenu net, 113 livres; les gros décimateurs ne contribuent en rien à l'assistance des pauvres, 1728. — Saint-Ouen-du-Breuil; Jean-Baptiste Le Chartier, curé; patrons alternatifs, l'archevêque et le marquis de Varneville; revenu net, 249 livres; habitants pauvres aussi bien que le trésor, qui ne peut pas fournir aux réparations, luminaire et autres dépenses de l'église, 1728. — Saint-Victor-la-Campagne; G. Gaillard, curé depuis 16 ans; pauvres en grand nombre, 1729. — Saussay (Saint-Martin du); Jacques Adde, curé; patron, M. de

Vertmanoir, conseiller en la grand'chambre du parlement; les 2/3 des dîmes appartiennent aux Chartreux de Gaillon ; le curé n'a que la tierce ; les charges excèdent de 41 livres le produit, 1729. — Sierville; Nicolas Lery, curé depuis 13 ans; patron, l'abbé de Saint-Wandrille; total des revenus, 930 livres; des charges, 786 livres. Il y a dans la paroisse une chapelle de Saint-Ouen, à la nomination de l'abbé de Saint-Wandrille, 1729. — Tot (Notre-Dame du) ; Pierre Nasse, curé ; il n'a que la tierce de la dîme; les 2 autres tiers sont aux Chartreux de Gaillon, 1728; — Guillaume Le Gay, curé depuis 12 ans; il représente « que le ravage, causé par l'inondation, arrivée le 11 janvier précédent, a mis plusieurs villages sous l'eau, et surtout celui du Tot. Cet ouragan étoit d'autant plus épouvantable qu'il arriva pendant la nuit... Il n'y a que ceux qui ont vu cet endroit qui puissent savoir qu'il n'y en a point de plus triste et hydeux. Il est l'égout de 4 à 5 villages qui l'environnent de sorte que ceux qui du haut du pays l'abordent croient descendre dans le noir Tartare, *Verus descensus Averni*, » vers 1760. — Val-Martin (Saint-Georges du); Chaperon, curé, 1728. — Varneville-aux-Grés; Jacques Valée, curé, seul décimateur ; revenu évalué à 300 livres; 1728. — Yerville (Notre-Dame d'); Jean-François D'Estor, curé ; patron, M. de la Ferté, président à mortier au parlement ; 400 communiants ; gros décimateurs, l'abbé et les religieux de Valmont; revenu net, 326 livres, 1728. — Chapelle Saint-Remi à Pavilly ; Le Rat, curé de Pavilly, chapelain, 1729. — Chapelle Saint-Thibaut au Mesnil-Durécu ; Alexandre Le Picart, vicaire de Bouville, chapelain, 1729.

G. 5571. (Liasse.)— 97 pièces, papier.

**1559** (copie)**-1750.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Périers. — Alisay; chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Antoine; titulaires, Antoine Vatier et Couture, vers 1750. — Authieux sur le Port-Saint-Ouen (les); Nicolas Serais, curé; patrons, les religieux de Saint-Ouen de Rouen, gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce, 1729. — Auzouville-sur-Ry ; Michel Anquetil, curé; patrons, les religieux de Saint-Ouen de Rouen, gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce, 1728. — Becquet (Saint-Crespin du) ; Thomas Serrain, curé ; patron, l'archevêque ; « n'estoit quelques messes que lui fournit la chapelle de Saint-Adrien, le curé seroit obligé d'abandonner son bénéfice, » 1729. — Belbeuf (Notre-Dame de) ; Jean-Pierre Hébert, curé; patron, le marquis de Belbeuf; « il faut observer que ladite cure est située dans les enclaves de la banlieue de Rouen, dans laquelle on est obligé de payer l'entrée du vin et autres boissons que l'on achète, quand le cru n'en produit pas assez pour la provision. Il y avoit autrefois, dans l'étendue de la dite paroisse, une chapelle de Saint-Antoine, dépendante de la dite église paroissiale, qui n'avoit pour revenu que la charité des fidèles, laquelle, à cause du refroidissement universel de la charité, n'ayant plus de quoi s'entretenir, a été interdite par M^gr^ de Colbert, archevêque de Rouen, » 1729. — Bonsecours (la très Sainte-Trinité de Blosseville-lès-Rouen, dite vulgairement Notre-Dame de); Pierre Longer, curé, décimateur; bénéfice à la nomination du prieur commendataire du prieuré de Saint-Lô ou des religieux du dit prieuré; « les charges montent à 100 francs plus que le bénéfice. Si ce n'étoit les années où le blé vient à haut prix, aussi bien que le casuel de l'église, dans de certaines années, on ne pourroit avoir de quoi vivre dans le dit bénéfice, » 1729. — Boisdennebourg (Saint-Martin du); Antoine Andrieu, curé; les Chartreux et le prieur de Beaulieu décimateurs pour les 2/3; le curé n'a que la tierce, 1728; — Pierre Gaillard, curé; le chœur et la nef en total ruinés, 1756. —Bois l'Évêque (Notre-Dame de); Nicolas Bence, prieur curé; cure régulière, à la nomination du chapitre des chanoines de Beaulieu, 1719. — Boos (Saint-Sauveur de); Jacques Langlois, bachelier en théologie, curé ; patronage à l'abbaye de Saint-Amand qui la grosse dîme, excepté sur 3 fiefs appartenant à MM. Le Guerchois, le marquis du Pont-Saint-Pierre et le marquis de Belbeuf; revenu net, 601 livres 2 sous, 1729; — Faucon de la Couture, curé, vers 1750. — Bourdeny (Saint-Léger de) ; M. Martin, curé ; patron, le prieur de Saint-Lô, qui a les 2/3 de la dîme; le curé n'a que la tierce, 1729. — Bourgbaudouin ; Jacques Vitecoq, curé ; avait été pourvu sur la résignation de Jean-Baptiste Boullenc, ci-devant nommé par les Chartreux de Gaillon; grand nombre de pauvres ; revenu net, 100 livres, 1729. — Cantelou-le-Bocage; Michel Doublet, curé; patron, l'abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen ; la paroisse est petite; il n'y a que des pauvres, excepté 2 laboureurs; les Chartreux de Gaillon ont la grosse dîme, 1728. — Celloville (Saint-Pierre de); Gabriel Le Fay de Mettillon, curé; patrons, les Chartreux de Saint-Julien de Rouen, décimateurs avec l'abbaye de Saint-Amand pour les 2/3; le curé n'a que la tierce, 1728. — Cléon (Saint-Martin de); Louis-Dominique Goholin, curé ; patron, le chapitre de la collégiale de Cléry *ex indulto regis*, 1728, 1748. — Épinay (Notre-Dame d') ; Pierre Le Roy, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1728 ; — Baudry, curé, à portion congrue, 1754 ; — église en très mauvais état, clocher démonté, nef découverte; ni fonts baptismaux ni confessionnal, 1756. — Épreville-sur-Ry ; Guillaume Locu, curé; patron, M. de Coqueromont ; les 2 tiers des dîmes à

l'abbé de Saint-Ouen; le curé n'a que la tierce, 1728. — Erneville, autrefois Reneville (Saint-Julien d'); Jacques Bougeard, curé, n'a que la tierce; les 2 autres tiers de la dîme aux religieux de Saint-Ouen, 1709; — Jean-Baptiste Renault, curé; patron, M. de Paul, écuyer, conseiller en la Chambre des Comptes, 1729. — Fleury-sur-Andelle; Jean Lemonnier, curé, 1710; — Michel L'Homme, curé, 1729; — Auber, curé, 1757. — Fourcigny; Nicolas Dellienne, curé; patron, le commandeur de Villedieu-la-Montagne; « il reste moins que rien pour l'entretien du curé, lequel est obligé de vivre de son patrimoine, ce qui est de notoriété publique, puisque plusieurs, non pourvus de bien patrimonial, ont abandonné le bénéfice pour continuer de vicarier, » 1729. — Franqueville (Notre-Dame de); Pierre-Robert Blocquel, curé depuis 1709; patron, le Roi; cure située dans les enclaves de la banlieue de Rouen, 1729; — même curé, 1736; Charlier, curé depuis 1739, 1755. — Franqueville (Saint-Pierre de); Pierre-Philippe Beguin, curé; patron, le marquis de Lys, au droit de sa femme, M^elle^ Guenet de Franqueville, fille aînée de M. de Franqueville, conseiller au parlement de Normandie, 1728. — Franquevillette (Notre-Dame de); Étienne Le Marchant, curé; patronage aux dames Emmurées de Rouen, 1728. — Fresne-le-Plan; Louis Musnier, curé, ayant la moitié des grosses dîmes, l'autre moitié étant à l'abbesse de Saint-Amand, 1729. — Gournest; Abraham Le Nud, curé; patron, l'abbé de Saint-Évroult; seigneur temporel, le marquis d'Auneuil, 1728. — Gouy; Jean-Charles Baudouin, curé; patron, l'abbé de Jumièges; « on note que la dime des cerises se borne à 15 ou 20 corbellons, parce que les cerisiers périrent dans le grand hiver de 1709; » le curé porte à 50 livres les gages de son domestique, à 10 écus ceux de sa servante, sans compter leur nourriture, 1728; — Valentin Lingois, curé. « La paroisse de Gouy étoit autrefois très féconde en cerises, mais il n'y en a presque plus aujourd'hui, parce qu'il passe pour proverbe parmi les laboureurs qu'on ne peut replanter de cerisiers dans les endroits où il y en a eu, » vers 1750. — Igoville; Jean Dujardin, curé; patron, le trésorier de la cathédrale de Rouen, décimateur pour les 2/3; le curé n'a que la tierce; nombre de pauvres dans la paroisse; le curé ne reçoit pour eux aucun secours, 1728; — François Vallet, curé, vers 1750. — Letteguive; Louis Maille, curé; patrons, les prieur et religieux de Saint-Ouen, 1727. — Mesnil-Esnard; Jean-Baptiste Boutigny, curé; patron, le prieur de Saint-Lô; gros décimateurs, les religieux de Saint-Lô pour les 2/3, le prieur de Saint-Michel du Montgargan pour l'autre tiers, 1728. — Mesnil-Raoul; Pierre Fouqué, curé; patronage aux religieuses de Saint-Amand, 1728. — Montmain (Saint-Nicolas de); François Le Tailleur, chanoine régulier, prieur curé; patronage au prieur et religieux de Beaulieu, 1729. — Neuville-Chant-d'Oisel (Notre-Dame de la); Nicolas Gravenchon, curé; patron, l'abbé de Lire, 1728. — Périers-sur-Andelle; Jacques Lendormy, curé; les religieux de Saint-Ouen, patrons, barons et décimateurs, 1729; — Joseph-Louis Lecoq, curé, à portion congrue; patron, l'abbé de Saint-Ouen; dîmes aux religieux de Saint-Ouen; 11 hameaux, fort dispersés dans la paroisse, peuplés de pauvres, vers 1750. — Perruel (Sainte-Geneviève de); P. Cottelle, curé; les religieux de Saint-Ouen, gros décimateurs; le curé n'a que la tierce. « L'église et le presbytère sont situés dans l'endroit le plus resserré et marécageux de la vallée d'Andelle; l'air y est très mal sain, ce qui fait que, sans parler des autres curés qui y sont morts en peu de temps, un très grand nombre ont abdiqué, forcez qu'ils y ont esté en quelque sorte par la maladie. Depuis près de 6 ans que j'y suis, je n'y ai pas eu la santé la moitié du temps, » 1728; — Jean-Abraham Villeroy, curé; église ruinée par les eaux de la rivière, vers 1750. — Pitres; Georges Mainiere, curé, 1701 —; même curé, à portion congrue; patrons, les chanoines de Notre-Dame de la Ronde, 1729. — Pitres (Notre-Dame de); Pierre-Louis Le François, curé depuis 1744; n'a plus la dîme du tabac, qui était un grand revenu, ni celle des petites fèves, adjugée, par sentence de 1720, aux gros décimateurs; la plupart des cerisiers ont péri; vers 1750. — Pont-Saint-Pierre (Saint-Nicolas de); Nicolas Pinel, curé; patron, l'abbé de Lire; paroisse sujette aux inondations, 1729. — Pont-Saint-Pierre (Saint-Pierre de); André Delahaye, curé, 1709. — Quièvreville (Notre-Dame de); Marouard, curé; patron, l'abbé de Saint-Ouen, décimateur pour les 2/3; le curé n'a que la tierce, 1729. — Radepont; Denis Levesque, curé; inondation en 1709; — même curé; patrons, les seigneurs de Radepont alternativement; chapelle à Bonnemare dépendant de la cure, 1728. — Romilly; Charles Pinel, curé; patron, l'abbé de Lire, 1729; — Pierre Goujon, curé, 1713. — Saint-Aubin-jouxte-Boulleng; Jean Cordoen, curé; patrons, les chanoines de Cléry, 1728. — Transaction entre Robert de Rouves, prieur de Saint-Gilles, avocat au parlement, et Guillaume Talbot, chapelain de Notre-Dame de Cléry, curé de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, 1559 (copie). — Saint-Jacques-sur-Darnétal; Jean Hébert, curé; décimateurs, les Chartreux et l'abbesse de Saint-Amand, 1729. — Saint-Martin-du-Manoir; Jean-Baptiste le François, curé, décimateur pour la tierce; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1728. — Sotteville-sous-le-Val (Saint-Baudel de); Charles David, curé; patron, le trésorier de l'église de Rouen, décimateur pour les grosses dîmes, 1728. — Tourville (Saint-Martin de); François le Chevalier, curé; patron, l'abbé de Jumièges, décimateur pour les grosses dîmes, le curé n'a que la tierce; mais il a

la dîme des novales et closages, les menues et vertes dîmes ; il jouit de 3 acres de terre, à cause d'une chapelle du titre de Saint-Jean, 1729. — Vandrimare (Notre-Dame de) ; Alexis Noël, curé ; patron, M. d'Houdemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, Aides et Finances, 1729. — Ymare (Saint-Aubin d') ; Jean-Baptiste Le Seigneur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, décimateur pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1729.

G. 5572. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1691-1759.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Pontaudemer. — Aizier ; Germain Moget, curé ; patrons et décimateurs, les religieux de Fécamp ; 50 communiants, 1729. — Appetot (Saint-Jean-Baptiste d') ; Jean-Baptiste Du Boys, curé ; patron, le comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin, 1728. — Appeville ; Simon Delaunay, curé ; patron, le même ; parmi les décimateurs, le prieur de Saint-Philbert-sur-Rille, Ponce Roger, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine de Rondemare, laquelle avait été donnée, vers 1260, à l'abbaye de Corneville, par Nicolas de Malesmains et Jeanne Pipart, son épouse, 1729. — Barneville-sur-Seine (Notre-Dame de) ; Philippe Soureaut, bachelier en théologie, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; seigneur de la paroisse, le marquis d'Étampes ; gros décimateur, l'abbé de Roquette, prieur de Saint-Ymer, 1729. — Blacarville (Notre-Dame de) ; Jacques Beuzelin, curé, seul décimateur, 1729. — Bliquetuit ; François De Lisle, curé ; patron, le duc d'Harcourt. « Il est à remarquer que depuis 40 ans le bénéfice a diminué de plus de 200 livres par le voisinage d'une belle terre, appartenant à un grand seigneur, pour l'embellissement de laquelle on a fait planter quantité de terre en bois de haute futaie, défricher plusieurs masures et arracher quantité de pommiers et de poiriers pour planter des ormes pour faire des terrasses et des avenues, » 1729. — Boscbénard-Commin (Saint-Pierre du) ; Jean Cauvin, curé ; patron, M. Thyrel du Bocsbénard, 1729. — Bouquelon (Saint-Ouen de) ; Jacques Bouret, curé ; il se plaint de l'abandon de la culture, depuis la cherté des bois, 1747. — Bouquetot (Saint-Philbert de) ; Philippe Guibert, prieur curé ; patron, le prieur du Bourg-Achard, 1750, — en 1728, le curé de cette paroisse, Jacques Gimer, se plaint de M. Brochant, prieur du Bourg ; — Achard, lequel, possédant toutes les dîmes de la paroisse, n'avait pas, depuis 19 ans, donné un sou pour le soulagement des pauvres. — Bourneville ; Philippe-Étienne Grossart, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; décimateurs, le curé et le prieur de Beaumont-le-Roger ; de 6 à 700 communiants : « Pour les aumônes, le curé les fait seul, les gros décimateurs, depuis 21 ans qu'il gouverne la paroisse, n'ayant pu donner un liard d'aumône, ni la moindre chose pour les ornements, encore moins pour faire instruire les pauvres, » 1729. — Brétot (Notre-Dame de) ; Charles-Benoît Le Roux, curé ; 1,000 communiants, 1728 ; — chapelains de Saint-Nicolas de Brétot, Louis Le Vreux, 1728 ; Godon, 1757. — Catelon (Notre-Dame de) ; Pierre Cotret, curé ; patron, l'abbé du Parc-lès-Harcourt ; l'abbé de Préaux, décimateur. — Cauverville (Saint-Julien de) ; Jean Quintaine, curé, 1729 ; — Fayel, curé, 1757. — Colletot ; Nicolas Gallot, curé, 1728. — Conteville (Saint-Martin de), dépendant de l'exemption de Dol ; Robert Piedeleu, curé, 1728. — Corneville (Notre-Dame de), bénéfice régulier donné, en 1147, à l'abbaye de Corneville par l'archevêque Hugues ; Nicolas Rieul de Brie, curé, 1729. — Écaquelon (Notre-Dame d') ; Octave-Constantin de Sainte-Marie d'Auvers, curé ; patron, M. Guillaume Le Chevalier, 1er avocat général au parlement, 1729 ; — Le Courant, curé, 1757. — Épreville ; Le François, curé, 1729. — Étreville ; François Dujardin, curé ; l'abbé de Préaux, patron, 1728. — Éturqueraie (Saint-Martin d') ; Pierre Grieu, curé, 1728. — Flancourt (Saint-Ouen de) ; Jean de la Barre, curé, 1728. — Fourmetot ; lettre de l'évêque de Saint-Malo, abbé de Josaphat, à M. Cornet, syndic du clergé, au sujet de contestations avec le curé de Fourmetot, 1er juin 1738. — Glos-sur-Rille ; Jacques Pupin, curé, 1728. — Guenouville ; Jean Becquet, curé ; patron, M. Brunel, conseiller au parlement ; décimateurs, l'abbé de Saint-Évroult, l'abbé de Préaux, le curé de Saint-Ymer et le prieur d'Yville-sur-Seine, 1728. — Guerbaville ; Jean-Jacques de Croisilles, curé, 1729. — Hauville ; David Gy, curé ; 2,000 habitants ; patron, le prévôt du chapitre de la Cathédrale de Chartres, lequel avait les 2 tiers de la dîme en blé, 1728. — Haye-Auberée (Saint-Léger de la) ; Pierre le Gras, curé ; patronne et décimatrice, l'abbesse de Préaux, 1729. — Haye-de-Routot (la) ; Étienne-Louis Ménard, curé ; patron, l'abbé de Beaulieu ; décimateurs, les religieux de Saint-Wandrille, 1728. — Haye-Saint-Michel (la) ; Antoine Couillard, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, 1728. — Honguemare (Notre-Dame de) ; François Clerembourst, curé ; patron, le prieur du Bourg-Achard, 1728. — Illeville (Saint-Philibert d') ; François le Courant, curé ; patrons, les Chartreux de Rouen, 1729. — Lendin (Notre-Dame du) ; François De la Mare, curé, 1702 ; — Nicolas Harel, curé, 1728. — Littetot ; Jacques Bonnet, curé ; patron, Tanneguy-François-Jean de Guérin, 1729 ; — Philippe De la Barre, curé, 1746. — Manneville (Saint-Denis de) ; Pierre-Barthélemy Guimonneau, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, 1728. — Pontautou ; Pierre Lespron, curé, 1729. — Quillebeuf (Notre-Dame de Bonport de) ; Jacques Le Vasseur, curé, 1729. — Roque-sur-Risle (la), exemption de

Dol ; Jean-Baptiste Barate, curé, 1728. — Rougemontier ; Louis Haudard, curé ; seigneur temporel, M. de la Houssaye, 1729. — Saint-Aignan de Pontaudemer ; Gaspard-Daniel Duplessis Buisson, curé, 1729. — Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Thomas Dubosc, curé, 1729. — Sainte-Croix-sur-Aizier ; Étienne Ducastel, curé ; 400 acres de terre dans la paroisse, sur lesquelles 60 acres de bois possédées par les religieux de Fécamp ; 170 familles, 1756. — Saint-Léger du Gènetay et chapelle de Saint-Nicolas du Gènetay dite Cocaigne ; Jérôme de Saint-Léger, titulaire de ces bénéfices, 1729. — Saint-Mards-sur-Risle ; Marc-Antoine Hellot, curé, 1728. — Saint-Martin du Bosgouët ; Adrien Le Chevalier, curé, 1723. — Sainte-Opportune ; Jean Du Vivier, curé ; patron, M. de Grouchy, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ; plus de 30 pauvres nécessiteux, 1729. — Saint-Ouen-aux-Champs ; Jean Mariotte, curé ; patronne, madame Marie-Thérèse de Pas, veuve de M. le président de la Mezangère ; terres absorbées par le jardin et les avenues de cette dame, 1741. — Saint-Ouen de Routot ; Nicolas-Robert Le Boucher, licencié en théologie, curé, 1729. — Saint-Paul de la Haye ; Jacques Marescot, curé ; 26 feux, la moitié des habitants à la mendicité ; église dénuée de tout, sans chaire, sans confessionnal et sans bancs, 1759. — Saint-Samson, exemption de Dol ; Jean Jouen, doyen, curé de la collégiale, 1728. — Saint-Thurien ; Langeigneur, curé, 1729. — Tierceville (Saint-Sauveur de) ; Jean Le Sourd, curé, 1729 ; — Robert Goguet, curé, 1753. — Tourville (Saint Germain de) ; Robert-Antoine Le Gois, curé, 1728. — Tourville (Notre-Dame de) ; Robert-Bertrand Pinard, curé, 1728. — Vattetot ; Pierre-Claude Brideau, curé, 1728.

G. 5573. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

**1728-1748.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Pontoise. — Ennery ; Cauvry, curé ; 500 communiants ; pauvres en grand nombre, 1748. — Genicourt (Saint-Pierre de) ; Pierre Rouget, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise, décimateur avec les religieux de Marcheroux, 1728. — Livilliers (Notre-Dame ou la S^e^ Vierge de) ; François-Ovide De la Croix, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise ; — décimateurs, l'abbesse de Chelles et le prieur de Sainte-Honorine de Conflans ; le curé n'a que la 12^e^ gerbe dans les grosses dîmes et un tiers dans les menues et vertes dîmes, 1728. — Osny (Saint-Pierre d') ; Jacques Camus, curé ; patronage alternatif entre l'archevêque et MM. de Saint-Pierre de Beauvais, 1729. — Puiseux (Saint-Pierre Saint-Paul de) ; Subtil, curé, 1729. — Pontoise (Saint-André de) ; Jean-Louis Duval, archiprêtre, curé ; patronage à la collégiale de Saint-Mellon, 1729. — Pontoise (Saint-Maclou de), 1^re^ portion ; Jean-Baptiste Marie, docteur en théologie, vice-gérant en l'officialité, curé ; patrons, les chanoines de la collégiale de Saint-Mellon, 1728 ; — 2^e^ portion ; Pierre Le Febvre, curé ; mêmes patrons, 1728. — Pontoise (Saint-Pierre de) ; Jacques Curin, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1729. — Sergy ; Nicolas Ducrot, curé ; les 2 gros décimateurs, les Bénédictins de Saint-Denis et le prieur de Chaumont, ne fournissent rien, 1728.

G. 5574. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

**1691-1757.** — Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché de Rouen et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Ry. — Authieux-sur-Buchy (les) ; Duval, curé, 1691 ; — Louis Le Carpentier, curé, qui a une tierce gerbe ; patron, le comte de Houdetot ; le curé se plaint de la friponnerie du fermier des religieux du Bec, gros décimateurs ; le casuel est si modique que les femmes se présentent à l'église, au retour de leurs couches, sans faire dire la sainte messe ; les morts inhumés sur le même pied ; il n'y a pas un fermier à son aise ; « reste 50 livres pour m'habiller, me nourrir, me donner du linge, des livres et faire l'aumône, non pas tant à ceux de la paroisse, qui connoissent l'impossibilité dans laquelle je suis de le faire, qu'aux étrangers, qui, sans information, croient, parce que c'est un presbytère, qu'ils ont droit d'exiger, faute de quoy, force juremens, blasphèmes, exécration et menaces de feu. Je n'ai plus qu'une vérité à vous dire, qui me fait trembler, qui est qu'un de mes prédécesseurs y est mort de faim, » 1728 ; — même curé, 1755. — Bierville (Saint-Pierre de) ; Remy Le Moyne, curé ; « l'abbé du Bec, patron, a mieux aimé lui abandonner tout le revenu que de payer la portion congrue. » — Blainville (Saint-Germain de) ; Michel-Charles Lurienne, curé ; patron, le duc de Luxembourg ; gros décimateurs, les religieux de Saint-Ouen. « Le revenu est infiniment plus médiocre dans les années précédentes à cause des grêles et des torrents qui depuis 3 ans ont ruiné et endommagé les terres, » 1729. — Boisgautier (Saint-Georges du) ; Nicolas Vauquelin, curé, 1691 ; — Jean Plaisant, curé, 1729. — Boisguilbert (Saint-Pierre de) ; Tréhet, curé, 1691 ; — Pierre De la Croix, curé ; patron, M. de Boisguilbert, conseiller au parlement. « La dixme des grains ne consiste qu'à une moitié pour le curé, l'autre moitié appartenant aux Bénédictins de Rouen. Cette moitié ne passe jamais plus de 700 dans les bonnes années ; elle peut se monter à 800 et demi de gerbes, » 1729 ; — Piaugé, curé, vers 1750. —

Boishéroult ; Le Thiais, docteur en droit de la faculté de Paris, curé, 1691 ; — Pierre Simon, curé ; patron, Jacques-Alphonse de Civille-Saint-Mards, conseiller au parlement ; les religieux de Saint-Ouen ont la moitié de la dîme ; l'autre moitié au curé ; évaluée à 100 livres ; la dîme verte consistant en cidre, poiré, lin, chanvre, laine, agneaux et bois, évaluée à 250 livres, 1728. — Boissay-le-Chatel (Saint-Martin de) ; Roger de Buade de Grissac, curé en 1691 ; mention, dans l'état des biens de l'église, de 3 vergées de terres aumônées par Pierre d'Arbouville, curé de la paroisse, pour l'institution du Rosaire, 1656 ; — Nicolas Doullé, curé ; patron, Jacques de Baudouin, seigneur de Boissay pour la 1re portion, Adrien de Baudouin, seigneur du Quesné et de Raimbouville, pour la 2e portion, 1729. — Bosc-Asselin (Saint-Jean-Baptiste du) ; Pierre Le Cœur, curé ; patron, Jacques Bosquet de Saumont ; revenu net, 139 livres, 1728 ; — même curé, 1757. — Boscbordel (Saint-Jean-Baptiste du) ; R. Le Saché, curé, 1691 ; — Charles Le Clerc, curé ; patron, M. de Civille-Saint-Mards, conseiller au parlement ; le curé a le tiers de la dîme des grains avec le verdage et quelques novales ; les 2 autres tiers aux religieux de Saint-Ouen. On récolte, année commune, de 1,500 à 1,800 de blé, champart ou méteil, 1728 ; — même curé en 1757. — « Le religieux ne participent à aucune charge de l'église, et ils n'ont point voulu jusqu'ici fournir ni livres ni ornements, ni linge ni contribuer à la condition du vicaire, » 1757. — Bosc-Edeline (la Trinité de) ; Louis Boniface, curé ; patron, Claude de Remy, chevalier, seigneur de Courcelles ; le tiers de la dîme au curé ; les 2 autres tiers aux religieux de Saint-Ouen ; reste de bon au curé, 117 livres, 1728. — Boscroger (Notre-Dame de) ; Guillaume L'Herneault, curé, à portion congrue ; patron, Mgr de Luxembourg ; gros décimateur, le doyen de Gournay, 1728. — Bruquedalle ; Gabriel Fouquet, curé, réduit à la tierce dîme ; patron, M. Urbain Robinet, official, en qualité de prieur de Sigy, 1728. — Buchy ; Le Saché, ci-devant curé de Buchy, 1699 ; — mention de l'incendie du bourg de Buchy en 1676 ; — Jean-Augustin Le Bourgeois, curé ; patron, M. de Civille, conseiller au parlement ; les religieux de Saint-Ouen ont préféré abandonner la dîme au curé que de payer la portion congrue, 1728.

G. 5375. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1691-1729.** — Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché de Rouen et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Ry. — Catenay (Notre-Dame de) ; De la Forge, curé, 1691 ; — mention de la confrérie de Notre-Dame, érigée à Catenay de temps immémorial ; Guillaume Folenfant, curé ; patron, le prieur de Saint-Lô de Rouen ; les 2 tiers des grosses dîmes aux religieux de Saint-Lô ; l'autre tiers au curé, 1728. — Chapelle-Saint-Ouen ; François Chrestien, curé ; patron, Urbain Robinet, official, en qualité de prieur de Sigy, qui a les 2/3 de la dîme, l'autre tiers étant au curé, 1729. — Chef-de-l'Eau (Sainte-Geneviève du) ; Jacques Bouette, curé, 1691 ; — Michel Delamare, curé, décimateur ; patron, M. de Civille-Saint-Mards, conseiller au parlement, 1729. — Crevon (Saint-Pierre de) ; J. Pepin, curé, 1691 ; — Landry, curé, décimateur ; patron, Mgr de Luxembourg, marquis de Blainville, 1728. — Elbeuf-sur-Andelle (Saint-Pierre d') ; Robert Folloppe, curé, décimateur ; patron, Mgr de Luxembourg, 1728. — Ernemont (Saint-Sauveur d') ; Feugueray, curé, 1691 ; — Lemaire, curé ; les chanoines de Rouen, gros décimateurs, 1729. — Fontaine-le-Chatel (Saint-Sulpice de) ; Colleville, curé, 1691 ; — P. Saunier, curé, à portion congrue, 1729. — Grainville (Saint-Pierre de) ; Forestier, curé, 1691 ; Jacques Briand, prieur curé ; patron, l'abbé de l'Isle-Dieu ; seigneur temporel, le président Hénault, 1728. — Hallotière (Notre-Dame de la) ; Nicolas Le Jeune, curé, depuis 10 ou 12 ans ; patron, Nicolas Duquesnay, seigneur du lieu, 1728. — Héron (le) ; Malheuvre, curé, 1691 ; — Élie Le Rat, curé ; patron, le président d'Esneval ; paroisse habitée par des charbonniers, des bûcherons et de petits laboureurs, 1729. — Héronchel (Sainte-Geneviève d') ; Rabasse, curé, 1691 ; — Le Prévost, curé ; patronage à l'abbaye du Bec-Hellouin, 1729 ; — Gilles Forestier, curé, vers 1750 ; — ce dernier informe la Chambre ecclésiastique du dommage considérable qu'il a éprouvé par suite d'une inondation. — Longuerue (Notre-Dame de) ; Pierre Dufour, curé, 1691 ; — même curé, seul décimateur, à la réserve du triège du hameau de Fongueuse, dont les dîmes appartiennent aux religieux du Bec ; patron, M. de Longuerue, 1728. — Martainville-sur-Ry (Notre-Dame et Saint-Joseph de) ; Jacques Roussel, curé, 1691 ; — mention d'une fondation faite par Jean Galopin, pour fournir le pain et le vin nécessaire le jour de Pâques, 1726 ; — d'une autre fondation pour l'entretien d'une maîtresse d'école pour les filles, 1674 ; — d'une autre fondation, de Louis de Martainville, chevalier : 40 livres de rente pour fonder la 1re messe de Saint-Joseph et de Sainte-Françoise, et pour fournir, aux filles de Sainte-Claire, 4 boisseaux de blé, et aux pauvres de la paroisse, 2 boisseaux de blé, le jeudi-saint, dernier octobre 1683 ; — Jacques Cauvin, curé, ayant la tierce partie des grosses, menues et vertes dîmes, le reste appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen, qui a le patronage, 1729. — Mattonville (Saint-Vast de) ; Ponchin, curé, 1691 ; — Pierre Duquesné, curé, 1728. « Mathonville est uue petite paroisse, composée de 28 maisons et de 80 com-

muniants, longue et étroite, ce qui rend la dîme difficile à rassembler, d'autant plus que, les habitants liants à toutes heures et souvent tous ensemble, le curé ne peut fournir assez de monde pour se trouver dans les champs dans le temps qu'on lie les gerbes; les mazures sont très mal plantées; on y fait à présent peu de cidre et de poiré. La terre est ingrate, légère et infructueuse; aussi les biens y sont loués à bon marché, et n'y ont pas augmenté comme ailleurs. Le patron du bénéfice est M. l'abbé de l'Isle-Dieu,.... le seigneur honoraire, M. de Sebeville, au droit de madame sa femme. » Le curé proteste « qu'il ne fairoit pas grande chère, et jeûneroit même dans les temps que les grains sont à vil prix, s'il n'avoit le secours d'écoliers, à qui il enseigne les belles-lettres, et même des enfants à qui il apprend à lire, » 1728. — Montcanchy (Saint-Aubin de); Pirou, vicaire et desservant à cause du décès du sieur curé, 1691 ; — Nicolas Doré, curé; patrons, les Chartreux de Bourbonlès-Gaillon et M. de Bethencourt, seigneur de la paroisse; le curé a la moitié de la dîme; l'autre moitié est aux Chartreux, 1729. — Morgny (Notre-Dame de); P. Mullotin, curé, 1691 ; — mention d'une fondation de Charles Le Bourgeois, curé de Morgny, pour une messe du Saint-Sacrement, 1675; — Jean-Claude Marc, curé, seul décimateur; patron, Pierre Du Val, secrétaire du Roi en la chancellerie du Palais; pauvres en grand nombre, 1728. — Morville; Ringot, curé, 1691; — Charles Bardou, curé, décimateur pour la moitié; patrons, les religieux de Saint-Ouen, décimateurs pour l'autre moitié, 1729.

G. 5576. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

**1691-1756.** — Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Ry. — Pommeraye (la); Claude Oursel, curé, décimateur; patron, le prieur de Beaulieu ; reste de bon au curé, déduction des charges, 21 livres, 5 sous. « Cette somme, la Providence y jointe, sert à entretenir et nourrir le curé; ses domestiques et ses pauvres, » 1729 ;— L. Mallet curé; «le curé n'a pas plus de 100 acres de terres labourables à dîmer, Mons^r le président de Morgny en ayant fait planter en haute futaye bien un tiers depuis 7 à 8 ans, » 1756. — Préaux (Notre-Dame de); Jean-Baptiste De la Mulle, curé; patron, le prieuré de Beaulieu ; seigneur, le prince de Soubise ; « le curé n'a, selon l'ancien style, que la 4^e^ partie du revenu du dit bénéfice, Saint-Ouen, Saint-Amand, Beaulieu ayant toutes les grosses dîmes, chacune environ de 3 ou 400 livres. Le sieur curé n'a donc que le glanage avec toutes les peines, qui sont immenses dans une paroisse dont les hameaux sont très éloignez, » 1729. — Quiévreville-la-Milon; Levesque, curé, 1691 ; — même curé, 1729; «la dite cure consiste au tiers des dîmes de tous les grains qui se sèment; les 2 autres tiers appartiennent à MM. les Chartreux de Rouen, seigneurs et patrons de la paroisse. » — Rebais (Saint-Denis de) ; M. Lucas, curé, 1692 ; — Michel Thibault, curé, décimateur ; patron, M. Stoppa, 1728 ; — Heurtault, curé depuis 14 ans, vers 1742 ; il se plaint du grand nombre de pauvres de la paroisse et des *avalasses* causées par les grosses eaux. — Roncherolles-en-Bray (Saint-Pierre de) ; Nicolas de Malou, curé, 1691. — Roncherolles-sur-le-Vivier (la Trinité de); Pierre Bonnet, curé ; patrons, les religieux de Saint-Ouen, qui ont les 2/3 des dîmes,l'autre tiers appartenant au curé, 1728.— Rouvray (Saint-Martin de) ; DeGruchy, curé, 1691; — Antoine-Grégoire De la Forge, licencié en théologie, curé depuis 1714, seul décimateur ; patron, le ministre général de l'ordre de la Rédemption des captifs. « Pour la nourriture et entretien d'un clerc pour servir l'église, nourri et entretenu dans le presbytère, la paroisse qui est très pauvre n'étant point en état de l'établir, ce clerc d'ailleurs nécessaire pour tenir les écoles et pour l'administration des sacrements, peut coûter chaque année au curé au moins 100 livres, » 1728. — Ry (Saint-Sulpice de); Antoine Pinet, curé, 1692; — le même, se qualifiant curé et ancien doyen de la paroisse et bourg de Saint-Sulpice de Ry dont il avait été pourvu, en février 1675, par monsieur le marquis de Moy, prince de Ligny; le curé décimateur; patron, le président Hénault. « On ne veut plus payer les enterrements, mariages ny baptesmes, ni aucunes offertes depuis l'arrest du parlement, disant que nos dismes servent pour toutes choses. » Pauvres nombreux; logement des gens de guerre ; le curé obligé de loger les principaux officiers, ce qui l'embarrasse et lui coûte beaucoup, 1728. — Le même curé demande une réduction de ses décimes, à raison d'une *avalasse* d'eau, si forte et si extraordinaire que tout le bourg de Ry a été comblé d'eau, 1709. — Saint-Aignan ; Louis-Étienne Lemercier des Hautes-Loges, curé, décimateur ; patron, Claude de Remy de Courcelles, 1728. —Saint-Arnoul ; De Booz, curé ; seigneurs, les religieux de Saint-Ouen, gros décimateurs; patron, M. Le Page; paroisse sujette aux inondations, 1729 ;— J. B. Brésil, curé, 1757 ; il se plaint de l'inondation arrivée le 29 janvier de cette année. — Sainte-Croix-sur-Buchy ; François de Marbeuf, curé, 1692 ; — Jacques de Pierreval, curé, décimateur pour les 2/3, l'autre tiers appartenant aux religieux de Saint-Ouen ; patron, M. de Civille, conseiller au parlement, 1728. — Saint-Denis-le-Thibout ; Joseph de Verolles, religieux de l'abbaye de l'Isle-Dieu,vicaire pour vénérable père François Fleuriel, prieur de la paroisse, affligé de maladie et réduit au lit ; patron, M. l'abbé De la Rue,

abbé de l'Isle-Dieu ; le curé n'a que la tierce de la grosse dîme, 1729 ; — Jérome Le Cordier, prieur depuis 6 ans, 1757; il se plaint d'avoir été inondé plus de 30 fois par compte fait ; en janvier 1756 et en janvier 1757 débordemens d'eaux considérables, 1757. — Saint-Germain-des-Essours ; G. Le Sueur, curé, 1691 ; — Claude Le Prince, curé ; patrons, les religieux du Bec, qui ont les 2/3 de la dîme, la tierce seule appartenant au curé ; paroisse sujette aux inondations ; les charges absorbent le revenu ; il ne reste rien au curé, pour ses vêtements ; il est obligé de les prendre sur son titre patrimonial, 1728 ; — Adrien Foulon, curé; expose les dommages que lui ont fait éprouver les inondations de janvier 1756 et de janvier 1757: l'eau, en 1756, a pénétré dans l'église, dépavé le chœur et la nef et renversé les murs du cimetière et du presbytère.— Saint-Lucien ; frère A. Fabry, curé, 1691 ; — Philippe Fremin, chanoine de Bellozanne, prieur curé depuis 1727 ; patron, l'abbé de Bellozanne ; les religieux de Bellozanne, gros décimateurs ; confrérie du Rosaire dans la paroisse ; revenu de la cure évalué de 400 à 500 livres ; — bâtiment pour le clerc et pour les petites écoles construit, aux frais du curé, dans la cour du presbytère ; clerc nourri aux frais du curé ; 80 enfants du matin au soir, payant 20 écus d'écolage, 1729. — Saint-Martin-du-Plessis ; Langlois, curé ; François Poixblanc,— curé, décimateur; patron, M. de Civille, 1728. — Salmonville-la-Rivière ou l'Aquatique ; Le Danois, curé, 1691 ; — Georges Bertot, curé, décimateur ; patron, le seigneur, 1729. — Salmonville-la-Sauvage ; Samson, curé, 1691 ; — Guillaume Le Carpentier, décimateur, à l'exception d'un trait de dîmes, dont jouit le prieur de Beaulieu ; patron, le marquis d'Estouteville, 1728. — Servaville-sur-Ry ; Brory, curé, 1691 ; — François Varnier, curé, décimateur pour les novales et closages et pour la tierce partie des grosses dîmes, les 2 autres tiers appartenant à l'abbé du Bec, patron, 1729. — Sigy ; Louis Bougainville, curé, 1691 ; —M. Guerard, curé, à portion congrue ; patron et décimateur, le prieur de Sigy, 1729. — Vacœuil (Saint-Martial de) ; Pierre Levesque, curé ; patrons, les chanoines d'Écouis, gros décimateurs pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, évaluée à 83 livres, 6 sols 8 deniers, 1728. — Vieux-Manoir (Notre-Dame du); Le Carpentier, curé, 1691 ; — Louis Cavé, curé, seul décimateur ; patrons alternatifs, le marquis d'Estouteville, et M. Le Boucher d'Hérouville, 1728. — Vieux-Rue (la) ; Papin, curé, 1691 ; — Joseph Beux, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; les grosses dîmes appartiennent aux religieux de cette abbaye; le curé a la tierce partie des dîmes avec les novales et vertes dîmes et 2 acres de terres labourables, 1729. — Vimont (Sainte-Madeleine de); Maze, curé, 1691. — Anselme Yvelin, curé, 1729.

G. 5577. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

**1709-1757.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés bénéficiers du doyenné de Saint-Georges. — Aunay (Notre-Dame de l') ; Agasse, curé, décimateur ; patron, l'abbé de Jumiéges ; revenu évalué à 330 livres, 1729. — Blacqueville; Guillaume Biard, curé; les Chartreux de Gaillon, gros décimateurs; le curé n'a que la tierce ; son revenu évalué à 1,068 livres, vers 1750. — Fréville ; Maignart, prieur curé; lettre de lui à l'abbé Terrisse au sujet de l'incendie de sa loge ou charreterie, la dite lettre renvoyée avec quelques lignes de recommandation du dit abbé à M. Cornet, vicaire général et syndic du clergé, 1757. — Même église ; Julien Deslandes, chapelain royal, comportionnaire de Fréville, chapelle à la présentation du prieur du Mont-aux-Malades, 1729. — Gravenchon (Saint-Denis de) ; Alexandre-Antoine Charpentier, chapelain royal; bénéfice à la nomination perpétuelle des trésoriers de la Chapelle Royale du palais à Paris par commission à eux donnée par le roi Jean, et confirmée par tous les rois, ses successeurs, pour être la dite chapelle conférée aux chapelains et clercs de la dite Sainte Chapelle, 1729. — Mont-de l'If (la Sainte Trinité de) ; Adrien-Richard Duval, curé ; patron honoraire, Jacques-Nicolas Colleaux, 1er président présidial et lieutenant général de police du bailliage de Caudebec, 1757. — Sainte-Gertrude ; Philippe Bertheaume, curé ; revenu de 50 écus de rente ; ce bénéfice a été abandonné 10 mois, et il est à la veille de l'être tout à fait, 1709.— Chapelle de Saint-André de Bouville; Michel Julien, chapelain ; patronne, madame Formont, vers 1729. — Chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde dite de Barre-y-va (sic) près Caudebec ; Jean Lucas, chapelain ; patron, M. de Chalon de Crétot, comte de Maulévrier, 1729. — Chapelle de Saint-Amand de Goville, paroisse de Saint-Wandrille; Antoine Morin, chapelain ; patron, M. de Mauviel, sieur de la Tournelle, 1728.—Chapelle du Mesnil-Varin à Saint-Paër; Nicolas Viard, chapelain ; patron, M. du Mesnil-Varin, dont les ancêtres ont fondé la dite chapelle pour la commodité de leur maison, 1728. — Chapelle de Notre-Dame de Gelleville, paroisse du Trait-Yainville ; Jean Thierry, chapelain d'une des portions, 1729.

G. 5578 (Liasse.) — 26 pièces, papier.

**1719-1729.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Saint-Romain. — Cerlangue (Saint-Léonard de la) ; Tocqueville, curé; patron, M. de

Luxembourg, 1729. — Crasmesnil (Saint-Martin de) ; Rivière, curé, gros décimateur ; patron, Alexandre Mallet de Graville de Crasmesnil, 1729.— Loiselière ; N. Le Febvre, curé ; il y a à peu près, dans la paroisse, 300 acres de terre, tant en cour qu'en labourage ; on recueille à peu près, chaque année, 900 gerbes de blé, à 10 boisseaux au cent, 1,000 gerbes d'avoine, à 8 gerbes au boisseau, 500 de pois et vesces, 100 bottes de trèfle, 400 boisseaux de pommes ou de poires, 1729. — Manneville-la-Goupil (Notre-Dame de) ; François de Saint-Ouen, sieur de Crodalle, curé ; patron, M. de Pommereval ; le chapitre de Rouen a les 2/3 de la dîme, le curé n'a que la tierce, 1729. — Mélamare ; Charles-Philippe Le Saigle, curé ; il y a, dans la paroisse, 800 acres de terre dont le curé ne dîme que le tiers, novales comprises ; les grosses dîmes appartiennent à M. l'abbé de Saint-Georges. Année commune, le curé peut recueillir un mille de bled, 800 d'avoine, 600 de trèfle, autant de pois, 700 de pommes et environ demi-cent de bottes de lin. Les charges du curé sont grandes, y ayant plus de 450 catholiques communiants et plus de 200 religionnaires, dont la plus grande partie des uns et des autres sont à l'aumône, 1729. — Chapelle de Sainte-Honorine à Mélamare ; chapelain, Jean Mauger, prêtre habitué en l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 1729. — Parc d'Anxtot ; Le Coq, curé ; patron, l'abbé de Valmont, qui a les 2/3 de la grosse dîme ; le curé n'a que la tierce, qui peut lui produire environ 800 gerbes de blé, 40 gerbes de seigle, 900 gerbes d'avoine, 500 gerbes d'orge, 200 de pois et 100 gerbes de vesce, 1728.— Prétot (Saint-Pierre de) ; Pierre Biot, curé ; patron, Robert-Alexandre Mallet de Graville de Crasmesnil, seigneur d'Oudalle, etc... ; dans la paroisse, 17 masures ; 20 pauvres tous les jours à la porte du curé, 1729. — Remuée (Notre-Dame de la) ; Nicolas Fauconnet, curé ; patron, le duc de Valentinois ; dans la paroisse 950 acres de terre, tant en masures, que terres labourables, dont le curé ne dîme que le tiers, l'abbesse de Montivilliers ayant les 2 autres tiers, 1729. — Rogerville ; Georges Rouvray, curé ; presbytère brûlé, il y a trois ans, 1709 ; — Nicolas Meiller, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; seigneur honoraire, M. de Malassise ; déduction faite des charges, le curé est à retour de 16 livres, 1728. — Routot (Saint-Martin de) ; François-Guillaume Léger, curé ; patronage à l'abbaye de Montivilliers, 1728. — Saineville ; Richard Dumont, curé ; patron, messire Geoffroi de Baudot. « Le curé jouit de toutes les vertes et menues dixmes de toute la paroisse sans aucunes novales, parce qu'elles lui sont contestées par le collège de Me Gervais Chrestien fondé à Paris, scis rue du Four, qui possède toutes les grosses dixmes, » 1729. — Saint-Jean-des-Essarts ; Charles Le Bas, curé ; seigneur et patron, M. de Luxembourg, 1729.— Saint-Laurent de Brèvedent ; Pierre-Gabriel Maurice, curé ; patron, le marquis de Houdetot ; le curé jouit de la moitié des grosses dîmes ; l'autre moitié est aux Bénédictins de Saint-Georges-de-Boscherville ; la paroisse contient environ 900 acres de terre en labour, 1728. — Saint-Romain ; Jean Le Vasseur, curé ; patron, le duc de Coislin, évêque de Metz, abbé de Saint-Georges-de-Boscherville. La dîme est perçue par l'abbaye de Saint-Georges, par le seigneur de Crasmesnil et par le curé. « Comme la paroisse de Saint-Romain est un bourg, il s'y tient, toutes les semaines, un marché ou foire, dans lequel les seigneurs comtes de Tancarville lèvent un droit qu'on appelle vulgairement droit de coutume. De ce droit de coutume l'abbaye de Saint-Georges a la dîme entière, sans en faire aucune part aux curés de Saint-Romain, lesquels cependant doivent en avoir au moins le tiers, avec d'autant plus de justice qu'ils ont seuls la charge des pauvres, dont le nombre y est plus grand que dans les autres paroisses, où il n'y a point de marché. Pour quoy le présent article n'est employé que pour un *advertatur* contre les possessions trop étendues de l'abbaye de Saint-Georges dans la paroisse, au préjudice des curés de Saint-Romain. *Advertatur*. La dite cure, estant chef de station et située sur le grand chemin au Havre, est sujette au logement des prédicateurs stationnaires pendant l'avent et le caresme et au logement de tous les religieux mendiants pendant le cours de l'année....La cure est le siège du doyenné, où se tiennent toujours les assemblées ecclésiastiques, » 1728. — Chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry du Castillon, à Saint-Vigor ; chapelain, David Plaimpel ; patron, le seigneur du Castillon, 1729.—Tancarville (Saint-Michel de) ; Jacques Duval, curé ; patron, le duc de Luxembourg, 1728. — Trois-Pierres (Saint-Pierre des) ; Jean Le Gris, curé ; patron, Thomas Le Roux ; les religieux de Valmont, gros décimateurs pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1728. — Sandouville ; François Le Clerc, curé ; patron, le commandeur de Sainte-Vaubourg ; la paroisse contient 400 acres labourables ; dîmes séparées en 9 lots pour M. le commandeur qui en a 2, pour les religieux de Saint-Wandrille, qui en ont 6, pour le curé qui n'en a qu'un, 1729.— Virville (Saint-Aubin de) ; Jean Gueroult, curé, seul décimateur ; patron, le comte de Tancarville ; dans la paroisse 400 acres en cours, métairies et terres labourables, pouvant produire par an 400 gerbes de blé, de 1,000 à 1,200 gerbes d'avoine, 1,000 gerbes de pois et vesce, 1729.

G. 5579. (Liasse.)— 41 pièces, papier.

**1728-1750**. — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres

bénéficiers du doyenné de Valmont. — Ancretteville-sur-Mer : François Gommé, curé, 1728. — Auberville-la-Manuel : Jean Tenière, curé ; il y a dans la paroisse un personat consistant daus les 2/3 de la grosse dîme, 1728 ; — Le Tellier, curé ; il y a dans la paroisse 350 acres de terres dîmables : dîme évaluée à 50 sous l'acre, 1755. — Bec-aux-Cauchois ; Jean Gueroult, curé ; patron, le duc de Valentinois, 1728 ; — Houllet, curé, 1756. — Bertheauville (Notre-Dame de); Jean Bernage, curé ; patron, M. de Gerponville ; dans la paroisse, 300 acres de terre labourable ; le tiers de la dîme au curé ; les 2 autres tiers à MM. les religieux de Fécamp, 1728. — Bertreville ; Pierre Lormier, curé ; seigneur et patron de la paroisse, le président de Quevilly ; sur 300 acres, 80 acres possédées par les religieux de Fécamp, 1728. — Beuzeville-la-Guérart (Notre-Dame de) ; Pierre Levesque, curé ; patronage à madame Dumont ; revenus estimés à 1,881 livres; charges, à 1,425 livres, 1729; — Nicolas Gruchet, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé, vers 1750. — Biville-la-Martel ; Nicolas Rogere, curé, qui a la moitié des dîmes et 10 acres de terre d'aumône, outre son presbytère, 1728. — Bondeville-sur-Fécamp ; Jean Morel, curé ; patronage à l'archevêque de Rouen ; dans la paroisse 540 acres de terre en masures et terres labourables, dont il y en a 35 environ dépendantes de l'abbaye de Fécamp, 1728. — Butot ; Jean Gueudeville, curé ; patrons, MM. Le Parmentier, seigneurs de Criquetot et Butot depuis plus de 250 ans ; dommages causés par le grand nombre des lapins qui ruinent tout le canton, 1729. — Canonville ; François Dupré, curé ; seigneur et patron, M. de Theuville ; la dîme consiste, en son total, en 500 acres de terre labourable ; le quart de la dîme aux religieux de Fécamp, 1729. — Cany (Saint-Martin de) ; Nicolas Thieullin, curé, seul décimateur ; patron, le marquis de Cany ; produit de la cure, 1,550 livres ; charges, 1,387 livres, 1729. — Claville (Saint-Martin de) ; Jean-Baptiste Blocquel, curé ; patron, le prieuré de Graville ; seigneur, le marquis de Cany ; 16 acres de terre d'aumône, produisant 160 livres de revenu ; le territoire de la paroisse comprend 245 acres de terre, tant en labour qu'en joncs marins, 1729. — Colleville ; Jacques Morel, curé ; patronage à l'abbaye du Bec-Hellouin ; 450 acres de terre ; décimateurs, les religieux de Fécamp et les religieux du Bec-Hellouin ; le curé n'a que la tierce, 1728. — Criquetot-le-Mauconduit ; Jacques-Pierre Dupont, curé ; patron, François Le Parmentier ; le curé a les 2 tiers de la dîme ; l'autre tiers appartient aux religieux de Fécamp, 1728. — Crosville ; Germain-Patey, curé, seul décimateur ; patron, Jacques-Noël Auber, seigneur de Theuville ; total des revenus, 740 livres ; des charges, 790 livres, 1729. — Écretteville-sur-la-mer ; Richard Le Sauvage, curé ; dans la paroisse, 20 acres de terre en labour, 1728. — Élétot ; Pierre Hue, curé ; les 2 tiers de la dîme appartiennent à l'abbé de Fécamp ; petites écoles tenues par le vicaire, 1728. — Gerponville ; Jean Le Boucher, curé ; patron, M. Law ; 450 acres de terre produisant au curé 1,500 gerbes de blé, méteil et froment, 600 gerbes d'avoine, 80 gerbes d'orge, 600 de pois et vesce, 40 bottes de lin, 3 mines de rabettes ; en laine et agneaux, 20 livres ; 60 boisseaux de pommes et poires, un carteron de fagots et demi-cent de joncs-marins, 1728. — Hanouard, (Saint-Denis de) ; Nicolas Duquesne, curé ; patron, le marquis de la Salle, commandeur des ordres du Roi ; revenu net, 144 livres 10 sous, 1728 ; — Maurice Goupil, curé, vers 1750.

G. 5580. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1728-1764.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Valmont. — Ingouville (Notre-Dame d'), exemption de Fécamp ; Jean Le Dru, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; grande pauvreté du peuple. « S'il n'étoit pas à 45 lieues de son pays, le curé abandonneroit son bénéfice, qui trompe bien du monde ; car, du premier aspect, on voit une grande paroisse bien située, un grand troupeau à conduire. Bien de la peine et point de récompense. Il n'a qu'un dixième de la dîme sans vertes dixmes que sur son dixième, pas de casuel, aucun revenu d'église, » 1729. — Malleville (Saint-Michel de) ; François Paperolle, curé, seul décimateur ; patrons, MM. de Canonville de Raffetot ; il y a, au bénéfice, 10 acres de terre de l'ancienne aumône. La paroisse comprend 450 acres de terre, tant labourable que masures, 1729. — Mautheville-sur-Durdan ; Legay, curé, décimateur ; patron, M. de la Blandinière ; il y a dans la paroisse 300 acres de terre, dont plus de 150 en coteaux, bois taillis, joncs-marins, 1729. — Ouainville (Saint-Maclou d') ; Louis Lezurier, docteur en théologie, curé, 1729. — Ourville ; Nicolas Rouland, docteur de Sorbonne, curé ; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur. « Reste au curé 58 livres de bon avec 100 livres de l'honoraire de messes, sur quoy je fournis à 2 prestres le vin nécessaire pour les messes qu'ils célébrent tous les jours, et suis en outre chargé de 800 communiants, parmi lesquels il y a plus de 200 pauvres, en sorte que, depuis 6 ans que je suis curé, malgré la libéralité des seigneurs de ma paroisse, il est arrivé 2 années que j'ay achepté du bled pour ma subsistance et fournir à celle des pauvres, loin d'en avoir à en vendre, et consomme continuellement le peu de patrimoine que je possède, tandis que M. l'abbé de Fescamp jouit de la dixme de 800 acres de la terre de ma dite paroisse et de 70 acres en labour,

outre toutes les dixmes des rabettes dont il jouit, sans que j'aye encore reçu de sa part le moindre soulagement pour les pauvres, qui m'accablent dans les temps fâcheux, » 1729; — même curé, 1756. — Paluel (Saint-Martin de); Camille-Séraphin Le Marchand, curé; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur ; 500 communiants ; pauvres en grand nombre; la chapelle de Janville ne possède aucuns biens fixes; elle est soutenue par une « maison de noblesse de la paroisse, qui est fort pieuse, » 1729. — Riville; Pierre Lormier, curé; patron, M. de Riville pour un tour, les religieux de Valmont pour 2 tours; la paroisse a 800 acres de terre, dont il y en a 200 en bois, côtes, joncs-marins; sur le reste le curé perçoit le tiers de la dîme; les 2 autres tiers aux religieux de Valmont et de Fécamp, 1728; — même curé, 1762. — Rouxmesnil; Nicolas Savouray, curé; patron, M. de Valentinois. « L'estimation de Rouxmesnil est connue, à plus de 4 lieues aux environs, par cette rime triviale qu'en ont faite les paysans :

Beau temps, mauvais temps,
Rouxmesnil vaut cent francs.
Qu'il pleuve, grêle et vente,
Rouxmesnil vault cent livres de rente.

De sorte que je pourrois dire avec le prophète ; *Infixus sum in limo profundi, et non est substantia...* » Le curé implore la charité de messeigneurs de l'assemblée générale du clergé « envers ce misérable bénéfice, dont le desservice ne devroit être regardé, en pays de justice, que comme un noviciat à un autre bénéfice, et auquel, si la charité étoit bien ordonnée, on attacheroit une pension à prendre sur quelque abbaye où les moins oisifs pour le service divin s'occupent à la bonne chère par le gros revenu qui est attaché à leur portion. Une abbaye de cette nature n'est pas éloignée de ce pays, » 1729. — Saineville-sur-Fécamp, (Saint-Vast de); Claude Cornuau, bachelier en Sorbonne, curé; patron, l'abbé de Fécamp, 1728. — Saint-Martin-aux-Buneaux; François Naudin, curé, depuis 18 ans; patron, M. de Bouville, Intendant d'Orléans; 1,000 communiants, 1729. — Saint Ouen-au-Bosc; Adrien Le Vezier, cur ; patron, M. de Saint-Ouen, 1728. — Saint-Pierre-en-Port; Jean Servain, curé; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur, 1728. — Sainte-Hélène; Claude Desportes, curé; l'abbé de Saint-Georges, gros décimateur pour les 2/3 ; l'autre tiers au curé, 1728. —Sassetot-le-Mauconduit; Robert Liegard, curé, qui possède les 2/3 de la dîme, l'autre tiers appartenant aux religieux de Fécamp et de Saint-Ouen, 1729. — Sorquainville ; Pierre Harcy, curé, qui a un tiers de la dîme; les 2 autres tiers appartiennent aux religieux de Fécamp ; le curé a la charge des pauvres à laquelle les gros décimateurs ne contribuent nullement, 1728. — Theuville-aux-Maillots; Adrien Godebout, curé, qui a un tiers de la dîme, les religieux de Valmont ayant les 2 autres tiers; seigneur patron, M. de Theuville ; « nombre de pauvres et d'étrangers qu'il n'est pas permis de refuser, qui sont tous les jours à la porte du presbytère, estant un grand chemin passant, » 1728; — Louis Pertuson, curé depuis 30 ans ; « campagne inondée pendant un mois entier ; on n'avoit jamais vu pareille désolation ; grand nombre d'acres, qui se labouroient autrefois et produisoient des fruits décimables, sont maintenant couvertes d'arbres de haute futaie et employées en avenues, qui ne produisent que de l'herbe et de la mousse, fruits stériles dont la dîme ne vaut pas un denier. » De ce chef le curé évalue la perte à plus de 200 livres, 1768. — Thiergeville ; Nicolas Guérard, curé ; patron, l'abbé de Valmont, qui jouit des 3/4 des grosses dîmes, des dîmes des rabettes et du trèfle; l'autre quart au curé ; pauvres et mendiants en grand nombre, sans aucun secours des gros décimateurs, 1728; — mention de la reconstruction de l'église de Thiergeville, en 1748. — Theroudeville; Jean-Baptiste Savoye, curé; patron, l'abbé de Valmont, décimateur pour la moitié des dîmes ; un quart au monastère de Fécamp, l'autre quart au curé; pauvres en grand nombre, 1728. — Thiétreville; Pierre Thibault, curé, décimateur pour un tiers, jouissant de toute la verte dîme ; 700 acres de terre dans la paroisse; les 2/3 des dîmes à l'abbé de Fécamp; patron, M. de Matignon ; grand nombre de pauvres, 1718. — Valmont ; Jacques Savoye, curé ; patron, le duc de Valentinois, 1728 ; — Pierre-Alexandre Benard, curé. « Le bénéfice de Valmont est, en valeur, un des moindres qu'il y ait dans le doyenné; la paroisse est assez peuplée, eu égard à son peu d'estendue; mais la plupart des habitans sont de pauvres gens, dont plusieurs familles méritent l'attention des personnes charitables, » 1764. — Vatechrit; Louis Le François, curé; patron, l'abbé de Fécamp; seigneur honoraire, M. de Sainte-Hélène, conseiller au parlement; dans la paroisse environ 160 acres de terre, tant en labour qu'en côtes et bois taillis, 1728. — Vénesville ; Charles Desportes, curé, seul décimateur; patron, MM. de Canonville de Raffetot; dans la paroisse, tant en labour que masures, 250 acres de terre ; tiers de la récolte mangé par les lapins, 1729. — Veulettes (Saint-Valery de) ; Jean Asse, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; revenu net, 16 livres 10 sous, 1745. — Vinemerville; Jean de Caumont, curé, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré ; patron, l'abbé de l'Isle-Dieu; patron honoraire, M. de Bouville, Intendant de la Généralité d'Orléans ; le curé jouit d'un 6e de la grosse dîme ; le reste appartient à l'abbé de l'Isle-Dieu. « Nota. L'assemblée ne parle point des pauvres, sains ou malades. Ceux qui y président, et qui s'éjouissent du meilleur de nos paroisses, au titre de gros décimateurs, en compteront devant Dieu. Je prie Dieu pour leur conservation, » 1728 ; — dans la paroisse

de Sainte-Suzanne de Vinemerville, 600 acres dîmables, vers 1750. — Ypreville (Saint-Michel d') ; Michel-François Demante, curé, qui n'a que le tiers de la dîme; patron, l'abbé de Fécamp ; dans la paroisse, de 1,000 à 1,100 acres de terres labourables ou en masures; le curé fait la pension de la maîtresse d'école; 25 familles d'indigents, sans compter les vagabonds, auxquels il faut donner, parce que la paroisse est sur la grande route de Rouen, et qu'il y aurait danger à les refuser. — Chapelle de Quasimodo, annexe de la cure, 1728. — Chapelle des Saints Innocents, dite de la Croix-de-Pierre, à Angerville-la-Martel; Michel-François-Dominique Potier, chapelain; patron, François-Armand Le Cornier de Sainte-Hélène, 1729.— Chapelle de Saint-Gilles à Biville; Guillaume Bourel, chapelain; patronage à madame la marquise de Marivault, comme héritière de l'abbé de Guénegaud, 1729. — Chapelle de Saint-Gilles Saint-Leu d'Hougerville, interdite par Mgr de Colbert; située dans la cour du seigneur de Colleville; chapelain, François Gelée, 1728. — Chapelle de Saint-André d'Épreville ; Alexandre Le Sens, chapelain; patron, l'abbé de la Rozière, 1729. — Chapelle et hôpital de Saint-Martin de Bruquedalle à Sassetot-le-Mauconduit; titre éteint; revenu réuni à la fabrique de Sassetot, pour l'entretien de 2 sœurs maîtresses d'écoles, 1729.

G. 5581. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1758-1784.** — Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les communautés et par les bénéficiers du diocèse. — Pièces classées par doyennés.— Yébleron (personat d'); titulaire, Michel Fossard, chanoine, archidiacre d'Évreux, 1730.— Neufmarché (prieuré de); P.-G. Brossard, fermier, 1729. — Saint-Nicaise (chapelle de) en l'abbaye de Montivilliers; François Tesnière, chapelain, 1729. — Saint-Laurent (chapelle de) en l'abbaye de Montivilliers ; Étienne Branche, chapelain, 1728. — Cuverville, au doyenné du Havre, paroisse de 1,400 acres de terre, dont il y a environ 400 acres en côtes incultes, vers 1750. — Bourgbaudouin (prieuré de Notre-Dame du) ; revenu, 870 livres ; charges, 736 livres, 1754. — Épreville (Saint-Denis d'), au doyenné des Loges; Marin Bidault, curé ; l'abbé de Fécamp, patron et gros décimateur avec le chapelain de Saint-André, 1728. — Notre-Dame des Arènes ou des Grèves (chapelle de), aide de la paroisse de Neuville-le-Pollet, visitée par M. Le Court, licencié de Sorbonne, curé d'Étran et témoin synodal, 1768.— Magnitot (chapelle ou prieuré de Notre-Dame de) ; Louis Festu, chapelain; patron, Claude-Louis d'Hoitteville, 1728. — Chars (chapelle Saint-Blaise de), au lieu dit l'Hermitage, annexée à la maison de Saint-Michel lès-Pontoise, 1729. — Saint-Saire ; Jean-Nicolas Laindet, nommé sur la présentation de Claude-François de Sesmaisons, 1765. — Mesnières (chapelle de la Sainte-Vierge du château de); Jean Lambert, chapelain, 1727. — Vatteville (Saint-Martin de); François Grenier, curé, 1729.— Pontoise (abbaye de Saint-Martin de); Charles-Antoine Gilliot, prieur, postérieurement à 1779.

G. 5582. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

**1686-1780.** — Requêtes en modération de décimes, — certificats à l'appui; ordonnances de remises; quittances. — Requêtes d'Étienne Girardin, abbé de Beaubec; Ricouart, abbé de L'Ile-Dieu; Marie de Tilladet, abbesse de Saint-Saens; Dom Thomas Nouet, prieur de Saint-Jacques du Val-Hullin; Jean-Baptiste de la Barre, prieur de la Madeleine de Vernon ; André Hercent, curé d'Amfreville-aux-Champs; Jean Filleul, curé de Cantelou-le-Bocage; Jacques de Marguerit du Carrouges, curé de Bautot; Jean Le Clerc, curé de Notre-Dame de Lillebonne; Gabriel de Rollinde, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1686; — Pierre Clément, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Pierre de Pontoise, 1690; — Nicolas Doullé, curé de Castillon, 1695; — Louis Duval, curé de Notre-Dame de Pontoise, 1697 ; — Jean de Villerval, curé de Chérences, 1699; — Michel Le Chevallier, curé de Sainte-Croix de Fécamp, promoteur général de l'officialité de Fécamp; Bonaventure Boucher, curé du Grostheil; Dumont, curé de Servaville (orage furieux); Pierre Sanson, curé de Salmonville-la-Sauvage, 1701; — Jean-Baptiste de Clieu, curé du Havre; Bardou, curé de Morville; Jean De la Grave, curé de Puisenval; Charles Le Baube, curé de Villainville, 1702; — René Le Servot, curé de Notre-Dame de Bretteville; Octave-Constantin de Sainte-Marie Dauvers, curé de Notre-Dame d'Écaquelon ; Jean-Baptiste-Tanneguy Duquesne, curé de Fourmetot; Pierre Simon, curé de Gonneville; Léonor de Vismel, curé de Marques; Nicolas Poullet, curé de Parfondeval; Jacques Baudouin de Cingal, curé et doyen de Pavilly, chapelain de la chapelle Sainte-Croix Saint-Laurent au dit lieu; Jacques Ferey, curé de Posville; Louis Jouault, curé de Sainte-Austreberte; Henry Le Parmentier, curé de Salmonville-la-Rivière; Claude Barrier, curé de Sausseusemare; François Aubourg, curé de la Sainte-Trinité du Mont, 1703; — Charles Le Chevalier, ancien chanoine régulier du Mont-aux-Malades, comportionnaire de Fréville, 1705; — Romain Froment, curé de Notre-Dame de Meulan, 1706; — Jacques-Athanase de Gouey, docteur de Sorbonne, grand vicaire de Pontoise, prieur commendataire de Saint-Martin-la-Garenne, 1707; — Pierre Lan-

glois, curé de Bennecourt; Pierre-Claude Trevet, curé de Gommecourt, 1708; — Roussel Le Conte, curé de Buchy, (incendie du bourg de Buchy, en juillet 1709; 30 maisons détruites); Pierre Grieu, curé d'Éturqueraye, 1709; — Pierre Le Bourgeois, chapelain de la chapelle Sainte-Anne en la cathédrale, curé de Belleville-en-Caux; Jean Le Vesier, curé de Tourville-sur-Arques; Jean de Saint-Denis, curé de Villetertre, 1710; — Jean de Villerval, curé de Longuesse; Vital Le Comte, curé de Saint-Clair, 1711; — Nicolas Vaudry, curé de Notre-Dame d'Évesquemont, 1713; — Vaudricourt, curé de Cappeval; Nicolas Bachelet, curé de Pierrefique (presbytère incendié par des malfaiteurs); Laurent Le Fêvre, curé de Serqueux (granges incendiées), 1715; — curé de Bouteilles (clocher de Bouteilles, frappé par la foudre, presbytère incendié, 1716; — Pierre Valette, curé de Fontenay dans l'exemption de Montivilliers, 1718; — Jean Duval, curé de Courdimanche, 1719; — frère Étienne-François Nouette, prieur curé de Cressy; René Dever, curé de la Leuqueue, 1720; — sœur de Dampierre, supérieure de la Congrégation Notre-Dame de Gournay; François Le Jeune, curé de Fesques (tempête des plus terribles, le 28 juin 1720); Charles Ferard, curé de Preuseville (même tempête); Jean De la Follye, curé de Saint-Remy-en-Rivière, 1721; — Pierre Le Normand, curé d'Ermenouville et doyen de Canville; Thomas Le Chartier, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1722; — Élie le Rat, curé du Héron, (orage et grêle); Jacques Cauvin, curé de Martainville-sur-Ry, 1723; — Pierre Michaux, curé d'Étretat; René Le Villain de Bosrobert, curé de Villainville, 1724; — Videcot, curé de Bréançon, doyen rural de Meulan; Louis de Limoges, licencié en théologie, curé de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; Bouret, docteur en théologie, curé de Notre-Dame de Meulan, 1725; — Étienne Le Clerc, curé de Martigny (tout son blé volé), 1726; — François Asselin, curé d'Auzouville-sur-Fauville, 1728; — Le Bas, curé d'Arthye, doyen de Magny; Pierre Vallette, curé de Bois-Himont, chapelain de Saint-Guillaume du Désert; Charles Danblon, curé de la Leuqueue; Louis Le Petit, sieur de Castillon, curé de Norville, 1729; — Basille, curé de Montjavoult, 1734; — Jean-Claude Pincemaille, curé, à portion congrue, de Saint-Germain de Mésy, 1735; — Gaspard Romier, curé de Notre-Dame de Cressy, 1742; — Jacques Dumesnil, curé de Hodeng-Hodenger, 1750; — Telles de la Poterie, curé de Bolbec; De la Cour, curé de Boubiers; Michel-François Demante, curé d'Ypreville et de l'annexe la chapelle de Quasimodo, 1756; — Louis Maquinehan, curé d'Étables; Charles-François Thierry, curé de Varangeville sur la mer (sa situation est des plus tristes. Tous les garçons de la paroisse, en état de gagner la vie de leurs père et mère, sont campés sur les côtes pour la sureté du pays), 1758; — Gillebert, curé de Bennecourt; Romain Harei, curé de Blosville dit Notre-Dame de Bonsecours. « Par la continuation du nouveau chemin qui a été fait dans sa paroisse, il y auroit eu cette année, outre les masures et terres labourables perdues, 400 pieds d'arbres abattus. La moitié de la paroisse, la portion même la plus considérable, est située au Val d'Eauplet, dont le terrain ne consiste qu'en jardins de plaisance occupés par les bourgeois, qui ne procurent aucun avantage au bénéfice. L'autre partie, située au haut, n'est composée que de pauvres habitants, ayant à peine de quoi subsister, réduits à la charité de la paroisse; » Miquignon, curé d'Haudricourt; Pierre De la Voye, curé de Penly; Castellot, curé de Reilly (le gibier ruine les terres de la paroisse où l'on compte 17 feux, c'est-à-dire 17 maisons de pauvres, si l'on en excepte 3 petits fermiers); Louis Poupinet, curé des Saints-Innocents; Dupuis, curé de Veauville, 1759; — Brossard, curé d'Arques; G. Dumesnil, curé de la Chapelle-Saint-Ouen; Jean-Baptiste Brésil, curé de Saint-Arnoult (inondations); Adrien Foulon, curé de Saint-Germain des Essours (terrible orage), 1760; — Duquesne, curé de Saint-Saens, paroisse de 1,200 communiants, 1762; — Étienne-Salomon Telles de la Poterie, curé de Bolbec; l'abbé de Salignac Fénelon, vicaire général de Périgueux, abbé de Ressons, 1765; — Benoist, curé de Saint-Sulpice de la Pierre, 1766; — Esnault, curé de Saint-Denis de Breuil; de Pommereux, curé de d'Elbeuf-sur-Andelle (inondations); Sehier, curé de Sailly; Guenotte, curé de Tibivilliers, 1767; — Le Gendre, curé de Flamets; Bailleul, curé de Villers-sur-Aumale, 1768; — Jean-Baptiste Godreuil, curé de Puiseux, 1772; — Louis-Henri Le Mercier, curé de Saint-Jean-de-Folleville (chœur et chancel de l'église endommagés par la tempête du 27 février), 1779. — Autres requêtes, non datées, postérieures vraisemblablement à 1750, de Marin De la Rue, curé du Chef-de-l'Eau; de Jean-Baptiste Le Rat, curé de Saint-Pierre de Franqueville; de Louis-André Anfray, curé de Frichemesnil; de Guillaume Ancel, curé de Lestanville; de Jean Charpenet, prieur de Saint-Jacques en l'exemption de Fécamp; de Jean-Baptiste Yvart, curé d'Anneville; de Thomas Langlois, curé de Saint-Jacques-de-Dieppe. Ce dernier expose que sa paroisse est dans une désolation affreuse, à cause de l'interruption de la pêche. — Lettre de C. G. Houard, vicaire de Saint-Jacques de Dieppe, à son curé, M. Langlois, pour lui faire connaître le casuel de la paroisse, 12 octobre 1746.

G. 5583. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

**1516** (copie)-**1780**. — Requêtes en modération de décimes, adressées par des bénéficiers à MM. de la Chambre

ecclésiastique de Rouen ; — par Jean-François Le Boulleux, prieur curé de la Haye-Saint-Paul ; la dîme est inférieure à 1,100 livres ; il est imposé à 138 livres de décimes ; la paroisse contient 180 acres, tant en labour qu'en masures ; le casuel est peu de chose dans une paroisse de 25 feux ; le trésor n'a pas 40 livres pour acquitter les fondations, 1778 ; — par M. Leudet, curé de Tancarville ; le 19 juillet, il s'est formé un orage affreux, chargé de grêle, qui est venu fondre sur les paroisses de la Cerlangue et de Tancarville ; les grains de grêle pesaient 1 livre la plupart, et, en moins de 15 minutes, la récolte entière de la paroisse a été détruite et ensevelie sous un amas de glaçons angulaires, à la hauteur de plus de 6 pouces ; — par Thomas-Laurent Le Clerc, curé de Tourville-la-Rivière ; il ne peut s'expliquer le taux de ses décimes (192 livres), que par l'existence, sur sa paroisse, «d'une ancienne chapelle de Saint-Alexis, qui attiroit autrefois un si grand nombre de pèlerins qu'elle rapportoit annuellement 5 ou 600 livres aux curés, ses prédécesseurs ; mais les choses sont tellement changées que, non seulement le suppliant ne reçoit plus rien de cette chapelle, mais qu'en l'abandonnant entièrement à son vicaire, il est encore obligé de lui payer 100 livres par an pour ses honoraires ; — par Guillaume Du Bos, curé de Biennais : la grêle du 19 juillet dernier, si funeste aux habitants de son canton, l'a réduit presque sans pain ; — par M. Morand, curé du Val-Martin : la grêle du 19 juillet a été si terrible qu'il n'y a que ceux qui ont été témoins de ce désastre qui puissent en avoir une juste idée ; — constatation des pertes occasionnées par la grêle en la paroisse de Limésy ; procès-verbal dressé par Louis Poincheval, conseiller en l'Élection de Rouen, 22 juillet 1779. — Autre requête de M. Maurouard, curé de la paroisse d'Hardouville : « Le 19 juillet, sur les 6 heures du soir, il se seroit élevé sur sa paroisse et sur les environs un orage épouvantable, dont on connoit à peine un exemple. Cet orage, qui portoit dans son sein la terreur et la mort, produisit en un instant le plus affreux désastre ; en moins de 9 minutes tout fut détruit. Les flots de grêle qu'enfanta cet orage écrasèrent les moissons, bleds, pois, avoines, orges, fèves. Tout fut perdu, tout fut anéanti. Les fruits furent abattus, les arbres furent coupés, et ne produiront que dans plusieurs années, » 1779. — Nouvelle grêle, le 30 mai et au mois d'août 1780. — Montant des pertes éprouvées par la paroisse de Rosay, Élection de Lyons, 29 juillet 1780. — Mention de l'union, par décret de l'archevêque, du prieuré de la Sainte-Trinité à la cure de la Rocheguyon, 23 déc. 1774 ; — de l'union du prieuré de Saint-Sulpice de Sailly aux cures de Saint-Sulpice de Sailly et de Saint-Denis de Breuil par décret du 15 juillet 1761, approuvé par lettres-patentes du mois d'octobre même année ; — de l'érection d'une nouvelle paroisse, composée de la chapelle de Saint-Nicolas de Bliquetuit. — Copie de la fondation des chapelains de Dangu par messire Pierre de Ferrières, seigneur et baron de Thury, Dangu, vicomte hérédital de Breteuil, seigneur de Gisors et de Bezu-le-Long, 1516. — Les curés et trésoriers de l'église Saint-Nicolas de Rouen demandent un secours par suite des dépenses considérables nécessitées par le rétablissement des charpentes du chœur des 2 chapelles latérales : on s'était déterminé à remplacer la tuile par de l'ardoise, 1777.

G. 5584. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1701-1768.** — Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; — par M. Le Charpentier, curé de Dampmesnil ; inondation épouvantable le jour de l'Ascension ; emporta la moitié des maisons du village d'Aveny ; 20 personnes noyées ; — par Louis Le Long, curé de la paroisse de Puché : « La nuit du 14 au 15 août 1709, il seroit arrivé une si grosse grêle en la paroisse que 7 particuliers ont fait perte de plus de 9,500 livres, » 1709 ; — par Robert Ruellon, curé de Lisors : « Sa paroisse a été inondée par les ravines le jour et fête de l'Ascension, en sorte que tous les habitants perdent plus de la moitié de leurs revenus, » 1709 ; — par Guillaume Le Brun, curé du Manoir-sur-Seine : « Le 20 juin 1717, il serait tombé une grêle si abondante dans toute la paroisse qu'elle en auroit perdu toutes les récoltes, » 1718 ; — par les abbesse et religieuses de Fontaine-Guérard : leurs fermes de la Tuilerie et de Bonnemare ruinées par la grêle, 1701 ; — grange brûlée par le feu du ciel, 1715 ; — incendie de leur monastère, pendant l'office divin, le 7 décembre 1756 ; — par François Yart, curé du Bosc-Bérenger, 1753. — Requête des religieux Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset : leur revenu est considérablement diminué depuis qu'on leur a enlevé le dépôt des sels, 1714.

G. 5585. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

**1780-1783.** — Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à MM. de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; — par Charles Gilliot, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, au sujet des charges incombant à cette abbaye, à raison des dîmes de Banthelu ; — par M. Bénard, curé d'Offranville : « Le curé n'a que le 6e de la dîme ; la charge de la paroisse est des plus pesantes, et malheureusement les gros décimateurs, les

moines de Longueville, qui tirent d'Offranville plus de 10,000 livres de rente, n'ont pas encore le moyen de donner un seul denier aux pauvres; » — par M. De la Cotonnerie, doyen de Gournay: « Si l'on ne vient au secours du chapitre, il est à craindre qu'il ne succombe sous le poids des charges. La paroisse, qui est desservie par un chanoine, ne contribue en rien à la réparation de l'église, ni à l'entretien de la sacristie. Le curé a 500 livres de gros avec son casuel; » — par les administrateurs du collège de Rouen: « Cet établissement possède peu de biens qui luy soient propres, et encore ne sont-ce que des maisons dans cette ville, et la majeure partie du revenu qu'elles produisent est annuellement absorbée par les dépenses que la nécessité de les réparer et réédifier entraîne. Les prieurés de Notre-Dame de Grandmont, de Sainte-Madeleine des Deux-Amants, de Saint-Ouen de Gisors, de Saint-Nicaise de Gasny-l'Ile et de Basqueville, qui luy ont été successivement unis en faveur de l'éducation de la jeunesse, font sa principale, pour ne pas dire sa seule ressource. Ces bénéfices, toujours considérés comme bénéfices simples, ont été et sont encore imposés comme s'ils étoient possédés par des titulaires, qui n'auroient d'autres charges que celles attachées aux bénéfices en commende. Cependant le collège n'en jouit qu'à titre très onéreux, et on avance avec confiance qu'il devroit n'en païer les décimes que comme on les paye pour les biens des menses claustrales. Les charges annuelles à supporter pour le collège sont très considérables; » — par M. Salmon, prieur de Criel près Dieppe, 1780; — par M. Cavelier, curé de Fontenay, dont la grange dîmeresse avait été incendiée par le feu du ciel; — par Jean Duchemin, curé de Boscrobert: « On vient de faire une grande route de Rouen à Alençon, qui traverse les meilleures terres de son dîmage dans toute la largeur du dit dîmage, et il a été forcé de payer, l'année dernière, 1,300 livres pour la reconstruction du chancel de son église, pour raison de laquelle il a été obligé de faire des emprunts, puisque son bénéfice, dans une année, ne lui donne pas plus de 900 gerbes de bled de dixme »; — par Charles Heurtaut, curé de Crevon; le chœur de son église étant tombé, il a dû contracter des emprunts pour sa réédification; — par Charles Gilliot, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise: « Nous avons le malheur d'avoir tous nos biens situés dans les plaisirs de M^gr^ le comte d'Artois et du prince de Conti. Les dégradations que le gibier et la grande bête y font diminuent la valeur et le rapport, et nous mettent souvent dans l'embarras pour trouver des fermiers solvables, » 1781; — par Robert Saint-Saens, curé de la première portion de Saint-Martin de Veules, et Christophe Le Fèvre, curé de la seconde portion: « L'incendie de Veules a réduit un grand nombre de familles; plus de 600 personnes ont vu périr leur fortune en un instant. Ces malheureux, sans pain, sans habits, sans asile, ont imploré la commisération de leurs concitoyens; » requête signée par les 2 curés, par Alexis Bourdon, gardien des religieux Pénitents de Veules, par l'abbé Mary, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons; — par M. Guy-Antoine Fourneau, ancien recteur de l'université, grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, auquel étaient unis le prieuré-cure de Saint-Martin de Gargenville et le prieuré simple de Notre-Dame de Montalet, 1782; — par M. Yart, censeur royal, curé de Saussay-la-Vache: « Une preuve évidente de la misère de mes paroissiens, c'est qu'il y a 150 glaneurs dont la plupart des maris filent du coton, couvrent en chaume, quand ils le peuvent, et, quand ils sont malades eux et leurs enfants, nous demandent l'aumône; » — par M. Destrimont, curé de Bosrocourt: « La foudre est tombée l'année dernière sur l'église de ma paroisse; le clocher a été totalement rasé, le chœur tout à fait découvert, » 1783. — Lettre signée par l'abbé de Périgord.

G 5586. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

**1784-1786.** — Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen; — par M. Poissonnier, curé de Beaucamp-le-Jeune: « Je dixme sur 430 journaux partagés en 3 solles. Vous savez que notre journel est de 5 perches moindre que la demi-acre. Je perçois 7 du cent en tout et partout. J'ay récolté, depuis 5 ans, depuis 800 jusqu'à 1,000 gerbes de blé. On fait ici les gerbes très petites. Il en faut communément 10 pour avoir 2 boisseaux ou 2 boisseaux et demi, très rarement 3, le boisseau pesant de 28 à 30 livres. Je récolte peu d'avoine, presque pas de verdages. Je vous envoie le procès-verbal de bénédiction de notre nouveau cimetière. Il nous est défendu d'inhumer dans l'ancien, sous peine de 100 livres d'amende. C'est une petite satisfaction que M. Delamotte a donnée à notre seigneur, à qui ce cimetière déplaisoit grandement; » — par M. Thomas-Laurent Le Clerc, curé de Tourville-la-Rivière: « Le débordement de la rivière auroit perdu presque toute la récolte en bled l'année dernière; la grande sécheresse, survenue au printemps dernier, auroit absolument ruiné les grains qu'on a fait après l'inondation, en sorte que de mémoire d'homme on n'a point vu de récolte aussi pitoiable, » 1784; — par M. Thomas, curé de Pierrepont: « Le 29 du mois de juin 1785, il a tombé, dans toute l'étendue de Pierrepont, une grêle d'une grosseur si prodigieuse qu'elle a abîmé toute la récolte de la dite paroisse... Nos terres ont été entraînées jusqu'au tuf par une pluie qui charrioit avec

elle des monceaux de grêle ; » — par M. Prudhomme, curé de Marcouville : « Mon neveu, qui est à Paris pensionnaire du diocèse de Lisieux, donne de grandes espérances ; il sera, selon que ses supérieurs me le promettent, un bon sujet ; » — par M. Simon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard : « Le 7 de février, un ouragan des plus furieux a jeté la consternation dans tout le centre de la paroisse, et y a causé des dommages que le reste de ce siècle ne verra point réparés. On compte jusqu'à 260 arbres détruits seulement dans la classe des pommiers ; » — par M. l'abbé Clergier : « M. le duc de Chartres fait construire un grand nombre de boutiques en bois au Palais Royal, à l'endroit de grille du jardin. M. le comte d'Artois lui disoit dimanche à ce sujet : « Adieu, donc, cousin. Actuellement on ne vous verra plus à Versailles que le dimanche, depuis que vous avez ouvert boutique ; » — par F. Chépy, prieur de l'abbaye de Marcheroux ; — par M. Soret, receveur des décimes au vicariat de Pontoise, au sujet de la chapelle de Notre-Dame de Liesse à Neucourt : « Il paroit que cette chapelle est aujourd'hui unie au chapitre collégial de Notre-Dame de Liesse, bourg fameux par les pèlerinages qui s'y font, situé à 3 ou 4 lieues de la ville de Laon, » 1785 ; — par Jean-François-Nicolas Godquin, curé de Tocqueville-sur-Mer : « Il a été nommé, au droit de M. l'abbé d'Eu, à la cure de la dite paroisse, au mois de novembre 1782, dont il a pris possession le 5 décembre suivant, et il a trouvé le chœur de la dite paroisse dans un état à faire horreur. Ce chœur était, depuis 5 à 6 ans, presque entièrement découvert du coté du midi. Le mauvais état de ce chœur a obligé S. E. à l'interdire ; » — par M. du Méage, curé de l'abbaye de Marcheroux ; — par M. Henri, curé de Boisemont : « Nous sommes dans la capitainerie : nos moissons sont mangées par le gibier ; » — par M. Gilbert, curé de Fauville-en-Caux : « J'ai dans mon bourg 800 communiants et beaucoup de pauvres. Les religieux de l'Hôtel-Dieu ne leur donnent rien. » — État de la quantité et de la nature des biens de la cure de Thémericourt, fourni par M. Blanchon, prieur curé. — État des déclarations de MM. les prieurs curés réguliers : Saint-Jean de Rouen : « Cette paroisse renferme 1,800 paroissiens ; de riche qu'elle était, elle est devenue pauvre, » 1786.

G. 5587. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

**1787-1788.** — Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; — par Osmont, prieur et curé de Graville ; « désastre occasionné à l'église par un incendie arrivé le 11 février ; orgue à refaire, sacristie à reconstruire ; chartrier à remettre en ordre ; partie du mobilier devenue la proie des flammes, perte évaluée à plus de 36,000 livres, » 1787 ; — par Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, avocat en parlement, chanoine honoraire de la collégiale d'Andely et curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de Triel et de ses annexes, Chanteloup et Carrières : « L'année 1788 a été pour le suppliant des plus désastreuses. Il n'a récolté aucuns grains ; les vignes ont été absolument dévastées, et, lorsqu'il aura prélevé la pension de ses 3 vicaires et les frais d'exploitation qui sont presque toujours les mêmes, à peine lui restera-t-il la portion congrue ; » — par Hurtrel, ministre des Mathurins de Saint-Michel de l'Hermitage lès-Pontoise ; — par Mauriceau chanoine régulier de la congrégation de France et prieur-curé d'Auvers près Pontoise : « Le fléau désastreux du 13 juillet dernier a frappé ma paroisse et en a détruit toutes les récoltes ; mon troupeau n'a plus de pain ; » — par Oudin, supérieur de l'Oratoire, prieur-curé de Marines : « Le parc de M. le marquis de Goui est de 150 arpens, ci-devant ensemencés en blé selon les règles du labourage. Ce seigneur a d'abord jugé à propos d'y faire planter nombre d'allées en charmille et en ormes : nous avons gardé le silence. Il a ensuite fait semer le reste en foin et luzerne. Ayant perdu son procès au parlement, il y a 4 ans, ce seigneur a jugé à propos de faire planter environ 80 arpens en bois. Cette diminution de revenu momentané est peu de chose pour un seigneur qui jouit de plus de 200,000 livres de revenu. Quant à nous, ce changement nous occasionne une diminution considérable, de 4 ou 500 livres années communes ; » — par Pierre Sehier, curé de Bois-Jérôme ; il se plaint de l'abbé Torné, « homme unique en son genre, et très processif, qui donne beaucoup, mais aux procureurs, aux avocats, et rien à l'église de Bois-Jérôme, pas plus qu'aux pauvres paroissiens » — par Pierre Grenier, curé d'Yville-sur-Seine : « Les lapins que monsieur d'Estampes, seigneur voisin, a laissé multiplier dans ses bois, et ceux que M. de Gasville, seigneur du lieu, laisse considérablement augmenter, dévastent annuellement toutes les récoltes, » 1788. — Noms des cures et autres bénéfices endommagés par la grêle. — Constatation des dégâts occasionnés par l'orage et la grêle des 12 et 13 juillet 1788 ; procès-verbal de François-Jacques de Grouchy, chevalier, seigneur de Villette, Condecourt et Sagy. — « Résumé du devis et des réparations de couverture et de vitrerie urgentes et indispensables à faire à l'abbaye royale de Saint-Martin-de-Pontoise, lesquels ouvrages ont été occasionnés par la grêle de l'orage du dimanche matin 13 juillet 1788. »

G. 5588. (Liasse. — 47 pièces, papier.

**1789.** — Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse ; — par M. Lemoine, docteur en théologie, curé de

Courcelles; — par Jacques Questier, curé du Fay; — par M. Mignot, curé de Gisors : « Vous sçavés que dans le nouveau régime, tous les privilèges, au moins tous les privilèges pécuniaires ont cessé, qu'ainsi tous les ecclésiastiques, les communautés, toutes les fabriques, sont susceptibles des mêmes charges et impositions auxquelles étaient assujettis les anciens contribuables. Vous sçavez encore que la nouvelle loi, consentie d'avance par le clergé, et à laquelle tous les bons citoyens ne peuvent qu'applaudir, si elle ne devient pas abusive dans l'application, par la haine qu'on cherche à inspirer contre nous, a un effet comme rétroactif, puisqu'on travaille dans toutes les municipalités à des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. » — Lettres de M. Soret, receveur des décimes. — Lettre adressée par M. d'Herbouville pour les procureurs-syndics provinciaux à MM. de la Chambre ecclésiastique; il leur demande de faire remettre chez M. Thouret, procureur-syndic de l'assemblée provinciale, Cour de Ville, une expédition du département des décimes, pour servir à la répartition des impositions ordinaires de l'année 1790, conformément à l'article 5 de la Déclaration du Roi du 16 octobre 1786, Rouen, 2 décembre 1789.

G. 5589. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

**1679-1705.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Paul Portal, chirurgien à Paris, 1679; — Anne Darnaud de la Cassaigne, baronne du Pouget, séparée de biens d'avec son mari, Marc-Antoine de Grégoire des Gurdies, comte de Montperoux, 1683; — Marie-Anne de Fouilleuse, fille du marquis de Flavacourt et Marie Le Breton, novice en l'abbaye de Voisins, 1687; — Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, Pierre Siard, 1694; — Marie Lunel, veuve de M. Jean Planterose, conseiller au parlement, 1695; — Robert Lemoine, 1696; — Hospitalières de Saint-Joseph de Rouen, représentées par Anne de Hanyvel, veuve de M. Brébion, maître des Comptes, supérieure séculière, et Marie Hazon, prieure régulière de la dite communauté; Marguerite Le Cornu, veuve de Barthélemy de Boyvin, sieur de Bonnetot, conseiller en la Chambre des Comptes; Barthélemy de Saint-Ouen, haut-justicier d'Ernemont, maître ordinaire en la même Chambre, 1697; — Fabriques de Saint-Cande-le-Jeune et de Sainte-Croix-Saint-Ouen; 2e monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voysin, supérieure); Pierre Robin des Bouillons, docteur en théologie, prieur de Valvigny; Marguerite Godard, veuve de Robert Costé, sieur du Mesnil, conseiller au parlement; Cécile de Brinon, veuve de François Le Doyen, sieur d'Ablon, 1698; — Pierre de Lespine, chanoine de Rouen, conseiller au parlement; Jacques Dufour, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Viviers; Charles Dupont, Trésorier de France à Rouen; François Grossin, sieur du Breuil, maître en la Chambre des Comptes; Jacques Le Vicomte, sieur de Saint-Hilaire; Jacques Pesnel, avocat; Geneviève Rosée, veuve de Jean Taquet, sieur de Breteuil; Jacques de Tiremois, sieur de Sacy, maître en la Chambre des Comptes, 1699; — Françoise Dufour, veuve de Pierre Paulmier, sieur de la Bucaille, conseiller au parlement; Antoine Godefroy, avocat au parlement; Marie-Anne de Hanyvel, dame du Rouvray; Charles-Louis Maignart de Bernières, sieur de Bautot, procureur général au parlement; Nicolas Philippe, curé d'Yville; Antoine Vignon, confiseur, 1700; — Religieuses de Saint-Louis de Rouen (Marie de Grieu, prieure); 1er monastère de la Visitation de Rouen (Louise Croiset, supérieure), Marie Monnoye, veuve de Louis Delamare, 1701; — Christophe Le Faë, conseiller au parlement; Charles Routier, avocat au parlement, 1702; — François de Bailleul, procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville de Rouen; Alexandre Bigot, prieur de Saint-Gilles du Pontaudemer; Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement; Nicolas Brandin, prêtre; Louis Formont, et Jean Formont, ancien juge consul; Nicolas Gommet, Robert Le Cornier, sieur de Cideville; Marie Lemire, veuve de Richard Dumont; Nicolas Marye, ancien conseiller échevin; Louis Mottaille, Jacques Noël, marchand, ancien capitaine de la cinquantaine; François Paullé, Jean Plet, prêtre habitué à Saint-Vivien; François-Charles de Roquigny, sieur de Chaumont; Julien Troussel, confiseur, 1705.

G. 5590. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 14 pièces, papier (1 imprimé).

**1698-1706.** — Quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Anne Rousseau, MM. Louis et Jean Formont, frères, 1698; — Geoffroy Gavyon, Trésorier de France général des finances, 1700; — Pierre Flavigny, Jacques de Tiremois, sieur de Sacy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, rue des Camahiers, 1702; — Guillaume de Houppeville, sieur de Semilly, docteur en médecine, rue de la Pie; Madeleine Le Clerc, veuve de Jacques Doguet; Barthélemy Brice, chanoine de Rouen et conseiller au parlement, 1711; — Louise Mazière, 1712; — la Providence de Rouen, dont était 1er administrateur Pierre Baudouin, sieur du

Basset, Gonseville, le Thil, conseiller du Roi en la Grand' Chambre du parlement; François Le Seigneur, seigneur de Reuville, rue d'Écosse; François de Ferrare, écuyer, sieur de la Harelle; Pierre Le Marchand de Bardouville, châtelain de Villers-le-Chambellan, conseiller au parlement, rue des Carmes; Marie Marquier, Marthe Lioult, veuve de M. Antoine Ouldart, avocat en la cour; Marie Le Prince, veuve d'Adrien Le Cauchois; Henri de Brèvedent, chevalier, sieur de Sahurs, conseiller au parlement, paroisse de la Seille; le trésor de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, 1713; — François Boutren, le trésor de l'église de Saint-Vivien, Jean-Gilles Hallé sieur d'Orgeville et Rouville, conseiller au parlement, 1714.

G. 5591. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

**1654-1715.** — Constitutions de rentes sur le clergé et quittances de remboursement. — Rentiers : Madeleine Dournele, femme séparée quant aux biens de Jean-André de Romanet, Trésorier général de France en Picardie, 1654; — Charles-Louis de Montchal et Jean-Pierre de Montchal, substitut du procureur général au parlement de Paris, héritiers de défunte Élisabeth Dupré, leur mère, veuve de Jean-Pierre de Montchal, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes de son hôtel, rue Pierre-Sarrasin, 1677; — Paul Portal, maître chirurgien à Paris, 1679; — Gilles Dufour, trésorier du chapitre de Rouen, conseiller au parlement, 1687; — Charles Planterose, ancien juge échevin de Rouen, 1693; — Louis Bossuet, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, et Marguerite de la Briffe, sa femme, 1694; — Jacques Picques, maître d'hôtel ordinaire de S. M., rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, à Paris, 1694; — Catherine d'Oinville, veuve de François de Vipart, 1697; — Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1697; — Reine-Élisabeth Houin, veuve de M. de Montchal, 1699; — 1er monastère de la Visitation de Rouen, 1701; — Charles-Paul Billaut, grand prévôt de la Rochelle, 1714.

G. 5592. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

**1697-1718.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre des Essarts, 1696; — Thomas Bulteau, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1697; — Sylvestre De la Haye, prêtre, sacriste en l'église Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, 1711; — Louise Durand, les Minimes de Rouen (Michel Chambelan, correcteur), Marie Mesnager, 1712; — collège Dinville à Paris (François-Michel Garnot, docteur en théologie, principal); Minimes de Rouen (Louis Bucquet, correcteur); 2e monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voisin, supérieure); Madeleine, Antoinette, Anne-Thérèse, Marguerite et Polyxène de Carbonnel de Chateauneuf, Nicolas Guyot, sieur du Chêne, avocat au parlement de Paris; Marie-Anne de Hanyvel, veuve de Georges Anzeray de Courvaudon; Louis-François Le Faë, sieur du Bosctheroulde, conseiller au parlement, rue du Moulinet; Marie Maignart, veuve et non héritière d'Alexandre, comte de Créquy; Jérôme-Claude Morin, sieur de Villeré; Laurent Renault, avocat; Nicolas de Sonning, sieur de Lignon, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, rue des Arsins; Jacques Thomas, sieur d'Aussy, greffier en chef au Bureau des Finances, 1713; — 2e monastère de la Visitation (Catherine Aubourg, supérieure); Jean Le Boullenger, Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, sieur de Bouville, 1714; — Annonciades de Rouen (Marie-Anne Surgis, supérieure); pauvres de l'hôpital général de Honfleur (Guillaume-Étienne Quillet, receveur); Marie Langlois, 1717; — Geneviève Le Parmentier, veuve de Pierre L'Hermite, auditeur en la Chambre des Comptes, rue Poisson, 1718.

G. 5593. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

**1683-1719.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — René Maurice, bourgeois de Paris, 1683; — les enfants mineurs de feu Robert Le Roux d'Esneval, ambassadeur en Portugal, puis en Pologne (leur tuteur, Claude Le Roux, sieur de Bouge, prêtre), 1701; — Louis Baudouin, écuyer, sieur de Bellou, 1705; — François Le Seigneur, sieur de Reuville, 1711; — Jésuites de la Résidence de Dieppe (Claude-François de Paris, supérieur); Nouvelles Catholiques de Rouen (Marie Le Febvre, supérieure); Providence de Rouen (Jean-Nicolas de Lespinay, sieur de Montigny, administrateur); Jacques Allais, licencié en théologie de la faculté de Paris, secrétaire de l'archevêque; Jacques Le Cesne, docteur de la faculté de Paris, curé de Léry; Geneviève Le Parmentier, dame de Bellegarde, veuve de Pierre L'Hermite, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes; Charles Paulmier de la Bucaille, sieur de Manneville, Denis Thibaut, 1713; — Jean-Baptiste Ango, chevalier, marquis de la Motte de Lézeau, conseiller au parlement, rue

Étoupée, paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré; Thérèse de Ferrare, Anne Le Guerchois, veuve de Marc-Antoine de Languedor, sieur de Bois-le-Vicomte, conseiller au parlement; Marie Mesnager, Pierre Scot, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, ayant épousé Louise de Formont, 1714; — le 1er monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Agnès Gréard, supérieure); Nouvelles Catholiques de Rouen (Marie Lefebvre, supérieure); l'abbaye de Saint-Léger de Préaux (Marie-Anne Verrier, prieure); François Boistard, avocat au parlement, héritier de François Boistard, avocat en la Cour des Aides; Vincent-Raoul Duval, sieur d'Autigny; Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne; Jacques Pesnelle, sieur de la Varenne, Trésorier de France au Bureau des Finances; Jean de la Roque-Hue, haut doyen du chapitre de Rouen; Denis Thibault, demeurant au château de Gaillon, 1719.

G. 5594. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 53 pièces, papier (1 imprimé).

**1693-1720.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit du : — 1er monastère de la Visitation de Rouen, (Jeanne de Bauquemare, supérieure), 1693; — de Christophe Le Faë, écuyer, sieur du Boscheroude, conseiller au parlement, rue Saint-Patrice, 1698; — Marie-Anne de Hanyvel du Rouvray, Antoine Vignon, confiseur; François Pipard, 1700; — Annonciades de Rouen (Marie de Cantel, supérieure); Élisabeth Le Couteux, femme de Pierre de Tournebu, chevalier, sieur de Livet, Mesnil-Eude, Pont-Mauvoisin; Jean Durand, avocat au parlement, 1701; — Charles Routier, 1702; — Julien Troussel, 1704; — Nicolas Dron, 1706; — François de Ferrare, écuyer, sieur de la Harelle; — Annonciades de Rouen (Marie-Anne Turgis, supérieure), 1710; — Messire Nicolas Le Cordier, sieur du Tronc, président en la Cour des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen, place Saint-Ouen; Emmurées de Rouen (Anne Louvel, sous-prieure,) 1711; — Jean Hacquet, chanoine de Rouen; le trésor de Saint-Martin du bourg de Cany, 1712; — Jean Lambert, prêtre; Bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Rouen (Marie de Sainte-Thérèse, prieure); Élisabeth Béchard, veuve d'Étienne Goeslain; fabrique de Saint-Ouen de Montigny; chapitre de la cathédrale de Rouen; Jacques Du Bosc, procureur en la Cour des Comptes; Maximilien-Costentin Anzeray, marquis de Courvaudon, seigneur de Tilly, président à mortier au parlement, 1713; — abbaye de Bondeville, Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen 1714; — Annonciades de Rouen, 1714; — Pierre Jorron, secrétaire de Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président du parlement; Thomas Hacquet, chanoine de Rouen; Guillaume Le Bailly, avocat du Roi au bailliage de Rouen, 1718; — Catherine-Charlotte Roussel, veuve de Pierre-Nicolas Godefroy, sieur de Senneville, conseiller en la Cour des Comptes, et leurs enfants; Pierre Godefroy, sieur de Senneville, conseiller au parlement, et Charles-Antoine Godefroy, mineur, 1719.

G. 5595. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin : 40 pièces, papier.

**1697-1720.** — Quittances des remboursements opérés, en 1720, de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Élisabeth Brasdefer, veuve de M. Adrien de Lespine, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Paris en la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-pas, 1697; — Jean-Baptiste Le Canu, curé de Saint-Denis de Rouen, 1699, 1703; — Guillaume de Houppeville, sieur de Semilly, docteur en médecine, demeurant à Rouen en la Poissonnerie du Vieux-Marché, 1700 (son fils Guillaume de Houppeville, plus tard maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie); Nicolas Philippe, curé d'Yville, 1700; — Pierre Le Marchand, chevalier, sieur de Bardouville, châtelain de Villers-le-Chambellan, conseiller au parlement, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, 1700; — Alexandre Bigot, prieur commendataire de Saint-Gilles du Pontaudemer, 1700; — des religieuses de Saint-Louis de Rouen (Marie de Grieu, prieure), 1698, 1700; — d'Anne Noel, veuve de Nicolas Le Boucher, marchand, 1702; — Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, écuyer, sieur de Bouville, conseiller secrétaire du Roi, 1703; — Jean Formont, marchand, rue aux Oues, 1702, 1704, 1705; — Cécile Le Masson, 1705; — Nicolas Marye, ancien conseiller échevin de Rouen; François Paullé, 1705; — Catherine De la Taille, veuve de Nicolas Hébert, marchand à Rouen, 1712; — Susanne De Caen, 1713; — Visitation de Sainte-Marie du Pollet (Anne-Madeleine Gouye, assistante), 1713; — Laurent Renault, avocat en la cour, rue des Arsins, 1713, 1714; Minimes de Rouen (Michel Chambellan, correcteur), 1714; — Fabrique de Saint-Nicolas, 1714; — Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, rue du Bec, paroisse de Saint-Lô, 1714; — Geneviève Le Parmentier, veuve de maître Pierre L'Hermite, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, 1718; — Antoinette de Malortie, épouse de M. Edmond de Houel, sieur de la Pommeraye, 1720; — Marie-Anne Scott de Hénouville, 1720.

G. 5596. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier (1 imprimé).

**1695-1720.** — Titres et quittances des remboursements opérés, en 1720, des rentes constituées sur le clergé, du diocèse de Rouen, au profit de : — Louis de Lespine, écuyer, sieur de Grainville, demeurant à Paris, rue Haute-Feuille, et de Pierre de Lespine, conseiller au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, dans l'enclos de l'archevêché, 1699 ; — Marguerite Thirel, veuve de Jacques Godefroy, avocat au parlement de Normandie, 1700 ; — Louis Formont, demeurant à Rouen, rue aux Ours (1705), représenté, en 1713, par ses deux gendres Louis Grossin, écuyer, sieur de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et Pierre Scott, sieur de Fumechon, président au parlement ; — Robert Le Cornier, sieur de Cideville, domicilié à Rouen rue Saint-Lô, 1705 ; — Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement, 1705 ; — Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, 1705 ; — Ursulines du Havre, 1708 ; — Hospitalières du Refuge de Rouen, 1712 ; — messire Jean de la Roque-Hue, chanoine et grand trésorier de l'église cathédrale, grand vicaire et official de l'archevêque, 1713 ; — Pierre Bulteau, écuyer, sieur d'Épreville, demeurant à Rouen, rue de l'École, paroisse Saint-Laurent, 1713 ; — Marie Maignart, veuve et non-héritière d'Alexandre, comte de Créqui, demeurant au Champ-de-Bataille, paroisse Sainte-Opportune du Bosc (1713), représentée, en 1716, par son neveu Charles-Étienne Maignart, seigneur de la Vaupalière, Posvil e, conseiller au parlement, fils de Philippe Maignart de Bernières, procureur général au parlement ; — Ursulines de Rouen, 1714 ; — Barthélemy Le Cordier de Bigards, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, 1714, etc.

G. 5597. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier (2 imprimés).

**1695-1720.** — Titres et quittances des remboursements opérés, en 1720, de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen, au profit de : — M^lle^ Le Couteulx, veuve de Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1695 ; — 2^e^ monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voisin, supérieure), 1698-1699 ; — Abbaye de Bonport, 1699 ; — Christophe Le Faë, sieur du Bosc-theroude, conseiller au parlement, 1702 ; — Fabrique de Notre-Dame-de-Franqueville, 1703 ; — Charles Bourdet, substitut du procureur du Roi, 1705 ; — Jean Formont, ancien juge consul des marchands de Rouen, 1705 ; — Louis Le Mercier, marchand à Rouen, 1705 ; — Jacques Noel, ancien capitaine de la cinquantaine, 1705 ; — Pierre Scott sieur de Fumechon et Hénouville, conseiller au parlement, rue du Bec, 1709 ; — Jean de Hénault, chirurgien, 1711 ; — Fabrique de Saint-Laurent de Rouen, 1712 ; — Fabrique de Saint-André de la ville, à Rouen, 1713 ; — Antoine Denis, avocat à la cour, 1713 ; — Michel Échard de Commanville, curé de Moyville, 1713 ; — Charles Pavyot, seigneur patron de Mussegros, Bezu-la-Forêt, le Mesnil-sous-Verclive, procureur général en la Cour des Comptes, 1713 ; — Charles-René de Brinon, chanoine de Rouen, 1713 ; — Anne Le Guerchois, veuve de Marc-Antoine de Languedor de Bois-le-Vicomte, conseiller au parlement, 1713 ; — Fabriques de Saint-Aubin et de Saint-Jean de Dangu, 1713 ; — François Grossin, écuyer, sieur du Breuil, maître ordinaire en la Cour des Comptes, 1714 ; — Adrien Le Sauvage, curé de Réalcamp, 1714 ; — MM. Maignard de Bernières, 1716 ; — hôpital d'Honfleur, 1717 ; — Barbe Le Grand, veuve de Jean Hubert, secrétaire du Roi, rue des Arsins, 1717 ; — Thomas Hacquet, chanoine de Rouen, demeurant dans le collège d'Albane, 1718 ; — Claude de Bonnedame, grand vicaire de l'archevêque de Rouen et prieur commendataire de Sausseuse, 1718 ; — Pierre Le Marchand de Bardouville, 1720 ; — Charles Paulmier, écuyer, rue des Jacobins, 1720.

G. 5598. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

**1681-1732.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — M. Armand de la Briffe, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, domicilié à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, 1681 ; — Abbaye royale de Notre-Dame de Voisins au diocèse d'Orléans, représentée par Claude de Garance, prieur de Notre-Dame de la Motte, 1695 ; — Louis-François Le Bigot, écuyer, sieur de Martigny, conseiller en la Cour des Aides, 1698 ; — Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne, grand-vicaire et official de Rouen ; Jacques Pesnelle, écuyer, sieur de la Varenne, Trésorier de France ; Denis Thibault, de Gaillon ; Annonciades de Rouen (Anne Surgis, supérieure), Ursulines de Rouen (Madeleine de Lamberville de Saint-Arsène, supérieure) ; dame Jeanne Doulley, veuve de Jean Formont, ancien juge consul ; — Fabrique de Saint-Éloi de Rouen (Paul Antheaume, curé), 1720 ; — Thomas Prevel, prêtre, de Rouen, 1724. — Quittance donnée par messire Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, baron de Maflé, maître des Requêtes, 1^er^ président au parlement, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Saint-Anastase au Marais, paroisse Saint-Gervais, logé pour

lors à Rouen derrière le Palais, paroisse Saint-Lô de Rouen, au nom de ses deux filles, Jeanne, mariée à Louis-Christophe de la Rochefoucauld de Lascaris de Langeath, comte d'Urfé, baron des Essarts, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et Hélène, mariée à François de Lastic, marquis de Sieuzac, 1732.

G. 5599. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

**1693-1738.** — Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Louise Le Page de Pinterville, rue de la Seille, à Rouen; Jacques-Alexandre Castel, prêtre, rue Écuyère, 1693; — Marc-Antoine Le Pigny, chanoine de Rouen, et Marin Le Pigny, son frère, mineur, fils de feu Marin Le Pigny, docteur en médecine, et de Marie Doinville, 1694; — Pierre Antheaume, Marguerite Godard, veuve de Robert Costé, chevalier, sieur du Mesnil, conseiller au parlement ; Pierre Godefroy, ancien conseiller échevin de Rouen, François Lemoine, Anne Noel, veuve de Nicolas Le Boucher, 1698; — Fabrique de l'église Saint-Sauveur de Rouen, François Grossin, sieur du Breuil, patron de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; Charles Le Boullenger, sieur de Chaumont et de Boisfremont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; Romain Le Gentil, vendeur de poisson pour le Roi à Rouen ; Pierre Le Vicomte, chevalier, sieur de Saint-Hilaire, Geneviève Rosée, veuve de Jean Jacques, sieur de Breteuil, Dominique Sonnes, maître chirurgien à Rouen ; Jacques Pesnelle, avocat en la cour, 1699 (oncle de Jacques Pesnelle, Trésorier de France à Rouen, en 1710) ; — Nicolas-Antoine Godefroy, avocat au parlement, 1700; — le couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Rouen, 1709 ; — Catherine Fleury, Nicolas Lemasson, écuyer, sieur d'Etainemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1714 ; — Nicolas Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, demeurant ordinairement à Paris, rue de la Tixeranderie; Philippe Lucas, prêtre habitué en la paroisse Saint-Herbland ; Urbain Robinet, docteur de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, et Jean de Henault, maître chirurgien, 1718; — les Nouvelles-Catholiques de Rouen (Marie Le Febvre, supérieure,) 1719 ; — Berthe et Françoise, filles mineures de Maximilien Anzeray de Courvaudon, président à mortier au parlement de Normandie; Philippe-Guillaume Bigot de Graveron, sieur de la Turgère, conseiller au parlement, marié à Anne Dupont, fille de M. Dupont et de Marie-Marguerite Le Cornier; Pierre Bulteau, sieur de Préville ; Jeanne et Madeleine-Hélène Camus de Pontcarré, filles mineures du premier président et de défunte dame Marie-Françoise-Michel de Bragelongne, ayant pour tuteur onéraire Pierre Jorron; — Claude de Bonnedame, vicaire général ; Louise de Bontemps, veuve de Nicolas Le Cordier, sieur du Troncq, président en la Chambre des Comptes, mère de Nicolas-Alexandre Le Cordier, marquis du Troncq, maréchal des camps et armées du Roi; Marie-Anne Dupont, fille de Charles Dupont, Trésorier de France, et de Marie-Madeleine Le Cornier, laquelle se remaria à Michel Larcher, sieur d'Olisy, président à la Chambre des Comptes de Paris, dont elle était veuve en 1720; Louise Formont, veuve de Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement; Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, président en la Cour des Comptes, marié à Catherine Formont; Catherine Grossin, veuve de messire Pompone Le Roux, sieur de Comblisy ; Marie-Madeleine et Marie-Anne-Marguerite Guenet de Franqueville, pensionnaires au couvent de Saint-Louis de Rouen; Guillaume de Houppeville, conseiller en la Cour des Comptes; Barbe Le Cerf, veuve de François Grossin sieur du Breuil, maître honoraire en la Cour des Comptes; Pierre-Nicolas Le Noble, fils mineur de défunt Pierre Le Noble, avocat aux Requêtes du Palais et substitut du procureur général; Geneviève Le Parmentier, dame de Bellegarde, veuve de Pierre L'Hermite, auditeur en la Cour des Comptes; Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, secrétaire du Roi, sieur de Bouville et du Mesnil-Durécu ; Marie Mesnager, domiciliée à Rouen, rue Bourg-l'Abbé; Mgr Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant chancelier de France, demeurant à Paris, en son hôtel, rue des Charbonniers, paroisse Saint-Jacques du Hautpas; Urbain Robinet, 1720. — Acte par lequel Élisabeth Le Couteulx, épouse non commune en biens de messire Pierre de Tournebu, donne à son fils Jean, marquis de Tournebu, capitaine au régiment Dauphin-Cavalerie, une rente de 999 livres sur le clergé, pour contribuer à l'achat qu'il se proposait de faire d'une charge d'enseigne dans la gendarmerie de France, 1714. — Tuteurs nommés aux enfants mineurs de feu M. Thomas Planterose et de Marie-Catherine Marye, 3 décembre 1729.

G. 5600. (Liasse). — 20 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

**1654-1739.** — Constitutions de rentes sur le clergé et quittances de remboursement. — Parmi les rentiers, Guillaume Lambert, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, 1654; — Nicolas Baillet, conseiller du Roi honoraire et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Champs-Maillets, 1683; l'hôpital de Blois, à cause d'un legs de Marguerite

Girard, veuve de défunt Nicolas Morin, seigneur de la Basme, gouverneur et bailli de Blois, 1683; — Marie Millet, veuve de Jean Delamare, avocat en parlement et ès Conseils du Roi; — Claude de Champange de Séricourt, chanoine de Rouen, 1692; — Jean Doublet, avocat à Paris, donataire de Jean Le Roux, aussi avocat, son grand oncle, 1692; — Charles Planterose, ancien prieur des consuls, 1693; — le monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Rouen, 1696-1699; — François Lemoine, organiste, 1698; — le séminaire des Pauvres Clercs et les sœurs d'Ernemont, 1735-1739. — Mention, en 1654, de la maison et demeure du sieur Louis Pocquelin, marchand de soie, bourgeois de Paris, sise au coin du marché Pallu, paroisse Saint-Germain-le-Vieux.

G. 5601. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

**1698-1739.** — Titres et quittances de rentes remboursées de 1734 à 1739, les dites rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen, au profit : — des Hospitalières de Saint-Joseph de Rouen (Anne de Hanyvel), supérieure, 15 septembre 1694; — de Jeanne Gloria, veuve de Pierre Martin, ancien échevin de Dieppe; Geneviève Le Couteulx, veuve de Guillaume le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1698; — le Trésor de l'église Saint-Sauveur de Rouen, 1700; — le Trésor de l'église Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, 1704; — les religieuses d'Ernemont de Rouen (Barbe Infray, supérieure); les Ursulines de Dieppe, 1713; — le Trésor de l'église Saint-Denis de Rouen, 1714; — Madeleine-Diane de Beautru de Vaubrun, veuve de François-Annibal duc d'Estrées, pair de France, gouverneur de l'Ile de France, domiciliée à Paris en son hôtel, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice; Pierre Camus de Pontcarré, 1er président au parlement de Normandie; — Jean de la Roque-Hue, haut doyen de la cathédrale; — les Nouvelles-Catholiques, (Marie Le Febvre, supérieure); — le Refuge (Élisabeth Carron, supérieure); — le 1er monastère de la Visitation (Marguerite-Séraphique Gréard, supérieure), 1720; — le Trésor de l'église Saint-André de Rouen; le Refuge (Marie-Marguerite Margeot de Saint-Ouen, supérieure), 1734; — le 2e monastère de la Visitation, (Anne-Catherine Aubourg, supérieure); les Bénédictines de Saint-Hilaire (Élisabeth Deshommets, supérieure), 1735; — Marie Le Couturier, veuve de M. Nicolas de Germont, avocat au parlement, 1736; — l'abbaye de Bondeville (Éléonore de Vincens de Causans, abbesse); le couvent d'Ernemont (Marie Le Sieur, supérieure); le Trésor de l'église de Saint-Denis, 1737; — les Trésors des églises de Saint-Amand et de Saint-Sauveur de Rouen, de Saint-Remy de Dieppe, d'Aubéguimont; les Pauvres Clercs de Mgr l'archevêque de Rouen, 1739. — Fondation de l'école de Fourmetot, qui devait être tenue par les Sœurs d'Ernemont. — Donation, en faveur de cet établissement, par Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, écuyer, sieur de Fourmetot, Beaumont, Iclon, Corneville, et par dame Madeleine Le Cauchois, son épouse, 3 mars 1700. — Fondation, en l'église Saint-Denis de Rouen, par Jean-Baptiste Le Canu, curé de cette paroisse, 1713. — Expédition de la quittance de remboursement donnée par la succession et les héritiers de Mgr de Bezons, archevêque de Rouen, et de Mgr de Bezons, maréchal de France, à MM. du clergé du diocèse de Rouen de 259,401 livres de principal de rente sur ledit clergé, 1736.

G. 5602. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (4 imprimés).

**1697-1740.** — Titres et quittances de remboursement de rentes, constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : — Marie De Caux, veuve de M. Pierre Le Blanc, 1697; — Marie Planterose, veuve de François Hébert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1697; — Pierre Paulmier, écuyer, sieur de la Bucaille, le Thil, conseiller au parlement, demeurant rue des Jacobins, paroisse Saint-Pierre-le-Portier, 1698; — la Fabrique de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 1698; — la Fabrique de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1698; — Cécile de Brinon, veuve de François Le Doyen, sieur d'Ablon, 1698; — Charles Le Boullenger, écuyer, sieur de Chaumont, Boisfremont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, demeurant à Rouen, place de la Rougemare, 1698; — les enfants mineurs de feu M. François Duval, marchand, 1700; — M. Jacques Bulteau, conseiller au parlement, 1701; — messire Nicolas Mesnager, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. à la paix d'Utrecht, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, 1714; — la Fabrique de Saint-Nicaise de Rouen, 1714; — le Trésor de la paroisse de Bouville, 1714; — Marie Graindor, veuve de Louis du Fay, marquis de la Haye-du-Puits, président à mortier au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Saint-Godard, 1715; — Louise Le Baillif, veuve de Nicolas Marye, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Rouen, rue de la Vicomté, 1719. — Quittance de M. Jean-François de Tartereaux, sieur de Berthemont, ci-devant capitaine au régiment de Picardie-Infanterie, 1720. — Titres relatifs à la rente constituée au profit de M. Guenet de Franqueville, dont la fille Anne-Marie épousa Joseph Dapchier, comte de la Baume

et de Fabre, baron de Deux-Chiens, ancien grand sénéchal de Provence, 1741.

G. 5603. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1720-1743.** — Titres de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen et quittances de remboursements opérés, en 1740, 1741, 1742, 1743, entre les mains des religieuses du 2e monastère de la Visitation de Rouen; des trésoriers de la paroisse Saint-Cande-le-Jeune; des Sœurs de la Providence; de M. Charles Heurtault, seigneur de Gruchet, et de sa femme Marie-Catherine Grossin de Saint-Thurien; de M. Pierre Hébert, bacheiier en droit de la faculté de Paris, prieur de Saint-Pierre de Pons; de la demoiselle Chapelle; des religieuses de Saint-Louis; de Louis-Gabriel Bazin, marquis de Bezons, gouverneur de Cambray.

G. 5604. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

**1705-1762.** — Titres de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen et quittances de remboursements opérés, de 1720 à 1748, et aux années 1753, 1759, 1762, entre les mains de messire Esprit-Juvénal de Harville des Ursins, comte de Traînel, colonel d'un régiment de dragons d'Orléans, et de Louise-Madeleine Le Blanc, son épouse; de Marie-Catherine Daguesseau, veuve de Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant général de la province de Bourgogne; de M. Claude Le Blanc, secrétaire d'État, ayant le département de la guerre; d'Isaac de Cambiague, conseiller au Grand Conseil de la ville de Genève; de Pierre-Nicolas de Moy d'Ectot, conseiller au parlement de Normandie; des dames du prieuré de Saint-Louis; du supérieur du petit séminaire de Rouen; des prêtres infirmes du diocèse de Rouen.

G. 5605. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

**1706-1763.** — Quittances de remboursements de rentes constituées sur le clergé général de France, au profit d'Étienne Dufour, chanoine de Notre-Dame de Paris; de Christophe Brosseau, conseiller du Roi, résidant près S. M. pour divers princes d'Allemagne, et de Marie Nouion, son épouse; de Jean-Baptiste Corantin Lamblin; de Jean Mazelaigne Le Brun, officier du gobelet du Roi; de Gilles Macé, avocat au parlement de Paris; de Denis Benière, maître ébéniste à Paris; de Jacques Michely, sieur du Cret, 1er capitaine du régiment suisse de Surbeck; d'Aimée Chachere, veuve de Nicolas Fayet, seigneur du Coudray, lieutenant des chasses de la Varenne du Louvre; d'Isaac de Cambiague conseiller du Grand Conseil de la ville de Genève; de Jean Morel, abbé de Saint-Arnoult de Metz; de Béatrix Le Doux, veuve de François de Gontaut de Biron, lieutenant général des armées du Roi. — Reconnaissances de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, tenant lieu de contrats de constitution.

G. 5606. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

**1714-1720.** — Consentement donné par différents rentiers, spécialement par des communautés religieuses à la réduction de leurs rentes : Michel Chambellan, correcteur des Minimes de Dieppe; Marie-Gabrielle de Reuville, supérieure de la Visitation de Dieppe; J. de Carillon, supérieur des Jésuites de Dieppe, Anne Louvel, prieure des Emmurées de Rouen.

G. 5607. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

**1678-1785.** — Titres de rentes sur le clergé; — requêtes pour obtenir immatriculation des dites rentes; — pièces relatives à la transmission de ces rentes par suite de ventes ou de succession. — Mention de Henry de Boyvin, sieur de Vaurouy, conseiller au parlement de Paris, marié en secondes noces à Charlotte-Claire de Ribeyre, décédé laissant un fils mineur Jean-Baptiste de Boyvin, 1678; — de Guillaume Amontons, de l'Académie royale des Sciences, 1701; — de Jacques Dery, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du Palais, marié à Marie Échard, décédé laissant pour fils François-Xavier Dery de Moyville et Joseph Dery, sieur de Gaudreville, qui succédèrent à leur oncle Michel Échard, curé de Moyville, 1715; — de messire Louis Bossuet, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, marié à Marguerite de la Briffe, 1719; — de Charlotte Maignart de Bernières, abbesse du Neufbourg, 1720; — de Madeleine de Lamberville de Saint-Arsène, supérieure des Ursulines de Rouen, 1720; — de Guillaume Le Diacre, chevalier, sieur du Mesnil, conseiller au parlement, laissant de son mariage avec Geneviève Le Couteulx, qui lui survécut, un fils unique Jacques-Guillaume Le Diacre des Essarts, sieur du Mesnil-Tournant, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, 1733. — Actes d'inhumation: — aux Capucins de Rouen, de Louis-François Le Faë, seigneur patron de Saint-Germain de Bosetheroulde, conseiller au parlement, décédé le 29 septembre 1716, au Bosetheroulde, paroisse Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg (21 septembre 1716); — de messire Robert-Gilles de la Mitatrie,

curé de Saint-Vincent de Quiberville, décédé à Paris, paroisse Saint-Sulpice (20 mars 1743); — de Jacques Delannoy de Bellegarde, sieur des Ifs, conseiller de grand'chambre au parlement, ancien maire de Rouen, décédé à Saint-Patrice de Rouen (30 juillet 1785).

G. 5608. (Registre.) — Grand-infolio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698-1721.** — « Estat des emprunts faits pour rembourser les rentes créées en conséquence de l'assemblée généralle du clergé de France de l'année 1690, qui montoient, pour la part du diocèse de Rouen, 15,105 livres tournois 7 sous au principal au denier 18, 265,906 livres.» Noms des prêteurs, sommes prêtées, rentes dues, dates des contrats. — Au commencement, table alphabétique des rentiers. — A la fin, copie de quelques lettres concernant les rentes dues par le clergé.

G. 5609. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 17 pièces, papier (1 imprimé).

**1574-1725.** — Provisions aux offices de receveurs des décimes au vicariat de Pontoise. Titulaires : Jean Terrier, 1574; — Jean Des Lyons, 1589; — Germain Chippart, 1597; — Pierre Moisant, qui avait épousé Renée Chippart, 1630; — Madeleine Huguet, 1649; — Abraham Huet, 1654; — Jérôme Mazière, sieur du Buart, 1659; — Balthazar Chandeon, sieur de la Valette, huissier ordinaire de la Chambre du Roi, qui avait traité avec la veuve de Mazière; Claude Balthazar, son fils, 1690; — Philippe Le Roux, fils de Philippe Le Roux, juré contrôleur de la marchandise de foin à Paris, qui avait traité avec la veuve de Chandeon, 1696. — Mémoire pour servir à la liquidation de la charge de receveur des décimes du vicariat de Pontoise. — Liquidation faite le 19 septembre 1720. — Quittance de remboursement, 1725.

G. 5610. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (2 sceaux).

**1620-1713.** — Contrats concernant les anciens offices de receveurs des décimes; — quittances de finances des dits offices; — lettres de provisions : Abraham Huet, 1675; — Abraham Huet, son fils, 1682; — Louis Formont, 1696. — Traité de mariage entre Nicolas Mesquim, sergent royal au grenier à sel de Rouen, fils d'Olivier Mesquim, propriétaire en partie de l'office de receveur ancien hérédital des décimes du diocèse de Rouen, et Marguerite Le Noble, fille de feu Pierre Le Noble, marchand à Rouen, et de Jacqueline Pallier, à présent femme de Roland de Bailleul, avocat en la cour, 1651. — Traité de mariage entre Jean Huet, sieur du Tronquay, receveur des décimes, seul fils et héritier de feu noble homme Richard Huet, sieur du Tronquay, et de Jeanne de Bernières, d'une part, et Louise Hébert, fille de défunt Claude Hébert, ancien échevin de Rouen, et de Marguerite Thiais, 1679.

G. 5611. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 24 pièces, papier (2 sceaux et 6 imprimés).

**1622-1719.** — Provisions, mémoires, quittances et autres pièces relatives aux offices de contrôleurs des décimes. — « Édict du Roy pour la création des offices de receveurs et controlleurs particuliers et provinciaux des décimes : avec les gages et droicts d'iceux. Publié en parlement le dix-huittième jour de mars 1622. » Paris. (Imprimé.) — « Mémoire instructif pour messieurs les syndics du clergé des diocèses du Royaume au sujet du remboursement des augmentations de gages : le dit mémoire fait par nos seigneurs les députez de l'assemblée générale du clergé de France, tenue par permission du Roy à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700» (Imprimé). — Claude de Siffredy, contrôleur particulier triennal, 1628. — François de Siffredy, contrôleur particulier triennal en remplacement de son oncle feu Claude de Siffredy, 1664. — Léonor Boutard, auditeur honoraire en la Chambre des Comptes de Paris, nommé en remplacement du dit François de Siffredy, 1682. — Lettres de provision de Nicolas Heudebert, président honoraire du Grand Conseil, à l'office de contrôleur alternatif héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, dont jouissait son père Constantin Heudebert du Buisson, 11 octobre 1686. — Lettres de provision au dit office du dit Constantin Heudebert, avril 1622. — Quittances de remboursement des gages et augmentations de gages de l'office de contrôleur alternatif des décimes du diocèse de Rouen, duquel office était titulaire M. Nicolas Heudebert du Buisson, le dit remboursement fait par la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, 1713. — Remboursement de l'office de contrôleur triennal provincial, dont était pourvu Louis-François comte d'Aubigné, maréchal des camps et armées du Roi, 1719. — Pièces signées par Mgr Colbert, archevêque de Rouen. — 2 sceaux de la chancellerie de France, en cire jaune.

G. 5612. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 68 pièces, papier (2 imprimés).

**1588-1719.** — Contrats relatifs à la transmission et au remboursement des offices de receveurs des décimes et

à la constitution de rentes sur les dits offices. — « Édict du Roy pour la création des offices de receveurs et controlleurs particuliers et provinciaux des décimes : avec les gages et droicts d'iceux. Publié en parlement, le 18e jour de mars 1622. — A Paris, par Antoine Estienne, imprimeur ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Olivier de Rob. Estienne MDCXXII. » (Imprimé) . — Lettres de provision de Jean Collot à l'office de receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, 1622. — Lots des biens demeurés après le décès de Marie de Trouillart, veuve de Guillaume Le Fieu, 1588. — Quittance donnée par Abraham Huet, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, tant en son nom, que comme curateur de Louis Huet, son frère, par Jean Huet et Antoine Huet, tous fils et héritiers de défunts maître Abraham Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, et de damoiselle Claude Le Jeune, 1681. — Lettres de provision pour le sieur Dominique Le Fouin, à l'office de receveur héréditaire particulier alternatif des décimes du diocèse de Rouen, en remplacement de maître Antoine Trousseville, décédé, 1681. — Vente par les syndics et députés du clergé à Nicolas et Philippe Marye frères, écuyers, demeurant à Rouen, de l'état et office de conseiller du Roi, receveur provincial alternatif des décimes, 1719.

G. 5613. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

**1617-1778.** — Contrats de vente et de transmission des offices de receveurs des décimes du diocèse de Rouen; cautions. — Acte par lequel Charles Dusoul, seigneur de Beaujour, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, se constitue caution d'Armand-Louis-François Soret, receveur des décimes du grand vicariat de Pontoise, 1725. — Actes de rachat et remboursement d'augmentation de gages des receveurs; ventes ou transports de rentes constituées sur les offices de receveurs.— Traité de mariage entre Pierre Jeanne et Marthe Mesquin, fille d'Olivier Mesquin, propriétaire en partie de l'office de receveur particulier ancien hérédital des décimes du diocèse de Rouen, 1648. — Lots et partages de la succession au propre paternel de feue damoiselle Marie Le Fieu, veuve de Pierre du Couldray, sieur de Fréville, secrétaire du Roi, fille et héritière de feu noble homme Guillaume Le Fieu, maître des comptes en Normandie, 1617.

G. 5614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

**1644-1647.** — Décret, à la haute justice d'Écouis, et au siège d'Andely, des biens de feu M. Robert Ruellon, sieur du Coisel, receveur des décimes au diocèse de Rouen, à la requête de Jean Caresmel, archidiacre en l'église de Rouen, syndic et promoteur du clergé. — Exploits, sentences, inventaires, oppositions de créanciers. — Opposition formée à la distribution des deniers du dit décret, par Thomas Corneille, écuyer, fils et héritier en partie de feu Me Pierre Corneille, vivant écuyer, maître particulier des eaux-et-forêts de la vicomté de Rouen, pour être porté, en hypothèque du 3 juin 1619, pour les arrérages de 250 livres de rente, moitié de 500 livres de rente de la constitution du dit sieur Ruellon ; — par Catherine de Brèvedent, veuve de feu M. Gilles Eudes, seigneur de Bérengeville, Trésorier général des finances à Rouen, 1647.

G. 5615. (Liasse. — 138 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (85 imprimés).

**1681-1789.** — Quittances délivrées par le receveur des décimes. — Quittances données à MM. du clergé pour leurs gages ou pour leurs augmentations de gages par les officiers : Louis de Roebine, seigneur de Pars, gentilhomme servant du duc d'Orléans, frère unique du Roy, 1681 ; — Boutard, contrôleur particulier triennal des décimes, 1685 ; — Philippe Varnier, secrétaire de M. de Ribeyre, maître des requêtes, tuteur onéraire de Jean-Baptiste de Boyvin du Vaurouy, fils de défunt M. Henry de Boyvin, conseiller au parlement de Paris, propriétaire de l'office de contrôleur ancien des décimes, 1682 ; — Nicolas de Heudebert du Buisson, secrétaire de S. M., contrôleur alternatif particulier des décimes, 1711 ; — Bigot, syndic provincial du clergé, 1604 etc. — Acte portant conversion des augmentations de gages du diocèse de Rouen en quittances d'amortissement à sa décharge, 1701.

G. 5616. (Liasse. — 43 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

**1573** (copie). — **1714.** — Quittances de remboursement des gages et d'augmentations des gages attribués à l'office de receveur ancien des décimes et à celui de receveur particulier triennal, 1713, 1714. — Acte par lequel le clergé de France vend, à condition de rachat perpétuel, à Jérome Salvago, gentilhomme génevois, stipulant par Ludovic d'Adjaceto, les offices de receveurs des décimes et subvention du clergé, créés par édit de 1573. — Remboursement fait à Jean de Jort, procureur en la Cour des Comptes Aides et Finances, tuteur naturel et légitime de Richard de Jort, issu de lui et de Madeleine Fontaine, Nicolas de Jort, receveur payeur des gages de la Cour des Comptes, Gabriel de Jort, trésorier des ponts-et-chaussées ; — à Charles-Paul Billaud, sieur de la Villeneufve, vis-sénéchal et grand

prévôt de la Rochelle, procureur de dame Anne-Marie Drouillet, son épouse, 1713-1714. — Pièces concernant le remboursement des augmentations de gages en 1675 et 1695. — Contrats de rentes sur les gages de l'office de receveur ancien des décimes acquis par le sieur Abraham Huet, 1655; — sur l'office de receveur alternatif des décimes, etc.

G. 5617. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 37 pièces, papier (1 imprimé.)

**1573-1720.** — Quittances de remboursements des gages et augmentations de gages de l'office de receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen; — de partie des gages de l'office de receveur particulier ancien; — des gages de contrôleur ancien particulier; — de la moitié de l'office de contrôleur ancien particulier des mêmes décimes, les dits remboursements opérés, en 1714, par la Chambre du clergé du dit diocèse. — Titres de création de ces offices; traités. — Vente faite, par le clergé de France, à Jérome Salvago, gentilhomme gènevois, demeurant à Rouen, stipulé par Ludovic d'Adjaceto, maître d'hôtel ordinaire du Roi, des offices de receveurs des décimes et subvention du clergé érigés et de nouveau créés par l'édit du Roi aux diocèses de Lyon, Mâcon, Châlons en Bourgogne, Langres, Autun, Rouen, Avranches, Lisieux, Évreux, Coutances, Bayeux, Séez et Vienne. Ces offices avaient été créés pour permettre au clergé de se rembourser de 800,000 livres destinées aux frais de voyage du roi de Pologne en son royaume. — Office de receveur des décimes donné par Henri III à Pierre Ygou, bourgeois de Rouen: Lyon, 8 octobre 1574; signé sur le repli: de Neufville. — Remboursements faits, en 1714 à 1720, à Augustin Tartereaux, sieur de Berthemont, lieutenant colonel d'infanterie, et à Jean-François Tartereaux, capitaine au régiment de Picardie, au droit de dame Barbe Chantemerle, leur mère; — à Madeleine Lambert, veuve de Nicolas Vitecoq, procureur en la Cour des Comptes, comme tutrice de ses enfants; — à la fabrique de Brametot; — à Marie Langlois, veuve de Jacques de Verneuil; — à Marguerite Boyvin du Vaurouy; — à François Bunault, légataire universel de Charles L'Huillier, en son vivant, conseiller au châtelet de Paris. — Fragment du sceau de Henri III. — Signature de Firmin Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen.

G. 5618. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 60 pièces, papier (2 imprimés).

**1622-1720.** — Quittances de remboursement données par les receveurs et contrôleurs anciens triennaux et alternatifs des décimes. — Quittances des receveurs généraux des décimes pour les taxes des différents offices du clergé du diocèse de Rouen. — Vente sur Jean Collot, ci-devant conseiller au parlement de Metz, propriétaire pour moitié de l'office de receveur alternatif héréditaire des décimes au diocèse de Rouen, à Antoine Trousseville le jeune, de la dite moitié d'office, pour 51,500 livres, 1664. — Remboursement par le clergé du diocèse de Rouen à messire Louis Grossin, seigneur de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, ayant épousé Marie-Catherine Formont; — à Messire Pierre Scott, seigneur de Fumechon, président à mortier au parlement, ayant épousé Louise Formont, les dites dames, sœurs et héritières de Louis-Nicolas Formont, seigneur de Bouville, qui était fils et héritier en partie de M. Louis Formont, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur ancien et triennal des décimes du dit diocèse, 1713.

G. 5619. (Cahier.) — Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

**1708-1713.** — « Estat de la recette de l'acquisition des offices de controlleurs des exploits de la province de Normandie, 8 sols et 6 deniers y réunis. » — États de la dépense. — « Noms de MM. les intéressez au traité des offices de contrôleurs des exploits : » François Heuzé de Vologer, Jacques Fortin, François de Grandval, Pierre de Batilly, Gérard Bazire, Jean-Baptiste Joly, Jean De Labat, Étienne Le Tellier, Joseph Le Noir, Jean Doré, Isaac Le Noir, François Vitalis.

G. 5620. (Cahier.) — Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

**1646.** — Département de l'imposition à lever sur le clergé du diocèse de Rouen, en conséquence de l'arrêté de l'assemblée générale du clergé de France de l'année 1646, pour les augmentations de gages des receveurs et contrôleurs des décimes. — Les Carmélites et les religieuses de le Visitation exceptées pour des raisons particulières. — Copie collationnée par les agents généraux du clergé de France, Beaureguart, M. Tubeuf.

G. 5621. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

**1719-1720.** — Procès entre les syndics députés du clergé du diocèse de Rouen, d'une part, et Nicolas-Henri de la Bucaille, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, demoiselle Claude-Marguerite, Marguerite-Philippe-Louise et Marie-Anne de la Bucaille, au sujet des arrérages

échus ou à échoir des émoluments de l'office de contrôleur général et provincial alternatif des décimes du clergé de la Généralité de Rouen.— Contrats, mémoires, requêtes. — Inventaire de pièces, lettres de M. Deboutigny, avocat, à M. Prevel, secrétaire de la Chambre du clergé, relativement à cette affaire.

G. 5622. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 108 pièces, papier. (14 imprimés).

**1692-1718.**— Arrêts du Conseil, mémoires, contrats, comptes, quittances etc., concernant les offices d'économes séquestres, créés en 1691, supprimés en 1707, rétablis en 1708, supprimés de nouveau en 1714. — « Mémoire pour procurer au clergé et aux particuliers, propriétaires des offices d'économes séquestres et de leurs controlleurs supprimez, le remboursement de leurs dits offices ou leur rétablissement. » — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui ordonne que les Économes séquestres des diocèses du royaume, supprimez par Édit du mois de novembre 1714, seront tenus de représenter leurs quittances de finances, provisions et autres lettres portez par le dit Édit, par devant M. Pelletier de la Houssaye, conseiller d'Estat, dans le cours de la présente année 1716, pour estre procédé à la liquidation de leur finance, aux peines portées par le dit arrest du 5e may 1716 » (Imprimé). — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, des 21 novembre 1696 et 11 janvier 1706, et lettres de Sa Majesté, du dit mois de janvier, enregistrées au grand Conseil le 26 février de ladite année 1706, pour faire payer à monsieur Le Petit, secrétaire du Roy, de six mois en six mois, par les économes créés dans chaque diocèse du Royaume, les sommes ausquelles Sa Majesté, en nommant aux bénéfices, a fixé par ses brevets le tiers des revenus d'iceux en faveur des nouveaux convertis, les dites sommes franches et quittes de toutes charges,.... 29 novembre 1696. » — « Estat du produit de l'office d'économe séquestre du diocèse de Rouen et des autres deniers receus à cause du dit office depuis le — jour d'avril 1693, qu'il a été acquis par le clergé du diocèse de Rouen jusqu'au — 1697, et de la dépense faite sur les dits deniers. » — Commission donnée, par les syndics du clergé du diocèse de Rouen, à Nicolas Vitecoq, pour faire l'exercice et fonction de l'office d'économe séquestre du diocèse, 1702. — « Compte que rend Me Nicolas Vitecoq, greffier de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, préposé par messieurs de la dite Chambre pour exercer l'office de conseiller économe séquestre du dit diocèse, dont le dit clergé est propriétaire, à religieuse personne Me Henry Blavette, prieur claustral de l'abbaye de Bellozanne, au nom et comme procureur de messire Denis Léger, presbtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de la dite abbaye... de l'œconomat de ladite abbaye de Bellozanne, escheu par le décès de M. Hangest d'Hargenlieu, arrivé le 22 mai de ladite année 1701, finy par la prise de possession du dit sieur Léger, en conséquence de bulles le 24 novembre de ladite année. » — Bail fait par messire Michel Larcher, marquis de Baye, Intendant en la Généralité de Rouen, pour 6 ans, à Guillaume Jehan, sieur de Beaumont, du revenu temporel de l'abbaye de Fécamp; prix 53,000 l. par an, 1692. — « État des baux faits aux dénommez ci-après pour le revenu et temporel de la manse abbatiale de l'abbaye de Jumièges en la manière qui ensuit pour finir au dernier décembre 1697. » — « Extrait du procès-verbal de récollement fait par Louis-Pierre Morizet, arpenteur, demeurant au Pont-de-l'Arche, et Nicolas Le Mettais, entrepreneur de bâtimens, demeurant à Mussegros, des réparations des bâtimens dépendans de l'abbaye de Mortemer, commencé le 28 may de la présente année 1704.» — « Compte de la recepte et dépense faite en conséquence de l'économat de l'abbaye de Mortemer, diocèse de Rouen, arrivé par le décedz de Mgr le cardinal de Bonsy, vivant archevesque de Narbonne et abbé de ladite abbaye, décédé le 11 juillet de l'année 1703, que rend Me Nicolas Vitecoq, procureur de la Chambre des Comptes de Normandie, économe séquestre du dit diocèse de Rouen, à Mre Lucien Borzon, chanoine de l'église métropolitaine du dit Narbonne, au nom et comme procureur général et spécial de MM. les directeurs et syndics de l'Hôpital Générale et de celuy de la Charité de ladite ville en dépendant, héritier bénéficiaire du dit seigneur cardinal,» 1705.—Quittances du ministre converti Camin, 1705, 1708. — Pièces signées par le cardinal de Noailles.

G. 5623. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier (3 imprimés).

**1693-1718.** — Lettres-patentes (copie), arrêts du Conseil, contrats, mémoires, états, procédures, quittances, lettres concernant les offices d'économes séquestres, greffiers et gens de mainmorte. — « Arrest du Conseil d'Estat en interprétation de l'Édit du mois de décembre 1691, concernant les greffiers des domaines des gens de mainmorte 2 sept. 1692. » — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant décharge du droit de confirmation d'hérédité en faveur de Messieurs du clergé. Marly, le 4 juillet 1702 (Imprimés). — Contrat de vente des offices de greffier, garde conservateur des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures du diocèse de Rouen, pour un prix de 42,879 livres, 5 mars 1697. — « Mémoire des difficultés

qui se rencontrent à l'exercice des offices de greffiers des domaines des gens de mainmorte et des insinuations ecclésiastiques, de notaires royaux apostoliques et d'économes séquestres du diocèse de Rouen dont le clergé du dit diocèse a traicté, auxquelles il est important de pourveoir par l'arrest du Conseil qui interviendra au sujet du dit traicté. » (Sans date.) — Lettres des chanoines de la cathédrale de Rouen au sujet des offices de greffiers et contrôleurs des domaines, 1748 (Imprimé). — Minute de la réponse de l'abbé Cornet. — Pièces concernant le remboursement fait entre les mains du sieur Bourdeau de Fontenay, pour MM. du clergé du diocèse de Rouen, de la finance des offices d'économes séquestres et de leurs contrôleurs alternatifs et triennaux, 1720. — Rôle des sommes qui doivent être payées par les fabriques et confréries des paroisses et villes de la Généralité de Rouen, à cause de la réunion des offices des trésoriers des dites fabriques et confréries à elle faite par arrest du Conseil du 24 janvier 1705. — Copie des lettres d'amortissement obtenues pour la fondation de l'abbé Claude de Champagne de Séricourt, en faveur du grand séminaire de Rouen, 1704.

G. 5624. (Liasse). — 14 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

**1656-1732.** — Offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques des domaines des gens de mainmorte, de notaires royaux et apostoliques et d'économes séquestres, achetés par le clergé, 1693. — Offices de contrôleurs des greffiers des insinuations, créés par édit d'octobre 1703, achetés par le clergé en 1704. — Offices de contrôleurs des greffiers des domaines de gens de mainmorte, créés par le même édit d'octobre 1703, achetés aussi par le clergé en 1704. — Copie de l'acte d'acquisition par le clergé du diocèse de Rouen des offices de greffiers des domaines et gens de mainmorte, moyennant 40,000 l. — Vente faite par Thomas Marchais, bourgeois de Paris, et par ses associés, 5 mars 1693. — Convention passée entre les syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen et Thomas Marchais, pour l'établissement des bureaux nécessaires à la perception des droits attribués aux charges de greffiers des gens de mainmorte, des insinuations ecclésiastiques et des notaires royaux apostoliques, acquises par les dits sieurs du clergé, 9 mai 1693. — Autre convention avec le même, 7 décembre 1693. — Ventes par le clergé des offices de notaires de Neufchâtel et de Foucarmont, etc. — « Mémoire de ce qui a été fait et de ce qu'il convient faire pour l'establissement et exercice des offices dont le clergé (du diocèse de Rouen) est propriétaire. » — « Mémoire touchant les difficultés qui se peuvent rencontrer dans l'exercice des offices de greffiers des domaines de gens de mainmorte et des insinuations ecclésiastiques, de notaires royaux apostoliques et d'économes séquestres, dont le clergé du diocèse de Rouen a traicté, auxquelles il est important de pourveoir par l'arrest du Conseil qui interviendra pour authoriser le dit traicté. » — Commissions pour l'exercice des greffes des insinuations et des domaines des gens de mainmorte. — Procès au Conseil entre le clergé, ayant acquis l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques et l'ayant vendu, le 15 décembre 1656, au sieur Abraham Huet, et Guillaume Grébauval, notaire en la ville de Rouen, subrogé aux droits du dit Huet, par suite de la vente qui lui avait été faite du même office en 1682, 1697. — Arrêt du Conseil d'État : le Roi accepte les offres faites par le sieur archevêque de Rouen, les syndics et députés du clergé du diocèse, et en conséquence réduit et modère la somme de 41,500 l. pour laquelle ils ont été compris dans les rôles arrêtés au Conseil royal des finances, le 17 avril 1708, en exécution de l'édit de mars précédent, pour les suppléments de finance des offices de greffiers et contrôleurs des insinuations ecclésiastiques des domaines de gens de mainmorte et de notaires royaux apostoliques, à la somme de 12,000 l., et à celle de 11,200 l. pour les gages et augmentations de gages au denier 16, attribués par le dit édit aux offices de greffier et de contrôleurs, à la somme de 6,000 l., outre les 2 sous pour livre des dites sommes, 22 octobre 1709. » — « Observations à faire sur les demandes qui sont faites, au clergé du diocèse de Rouen, de 16,000 livres, pour la réunion de l'office d'œconome alternatif à l'office d'œconome ancien. » — Procès entre le clergé du diocèse et maître Thomas Le Marchais, 1718. — Mémoire de la finance et des gages des offices acquis par le clergé du diocèse de Rouen : l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques, 15,000 livres; gages, 300; l'office de contrôleur du dit greffier, 9,500; l'office de greffier des domaines de mainmorte, 27,273; gages, 280; l'office de contrôleur du dit greffier, 17,300 l.; gages, 692; l'office d'économe supprimé par édit du mois d'août 1717, 5,000; gages 250; l'office de contrôleur du dit économe, 3,200; gages, 128 livres. — Compte des émoluments des registrements du greffe des gens de mainmorte pour l'année 1700; — des émoluments des insinuations. — États du produit des droits. — Liquidation de ces offices par M. Bourdeau de Fontenay, 1726.

G. 5625. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

**1693-1754.** — Comptes et états des enregistrements faits au greffe des domaines des gens de mainmorte. —

« Compte que rend Jean De la Voipière, à monsieur Le Marchais, procureur général de messieurs de la Chambre du clergé de Normandie au diocèse de Rouen, de l'exercice qu'a eu ledit De la Voipière de l'office de greffier enregistrateur des domaines et biens des gens de mainmorte appartenant à mes dits sieurs de la Chambre du clergé, depuis le mois de may 1693 jusques au mois de juin 1694, et ce dans le département du bureau estably à Dieppe. » — Sentences, pour le paiement des droits d'enregistrement de baux, contre le fermier général des octrois de la ville de Dieppe, 1693; — le seigneur du Tronc, prieur de Saint-Étienne d'Arques; — Jean Terrier, curé de Sévis, 1693.

G. 5626. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

**1699-1775.** — Mémoire instructif pour l'acquisition et paiement des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte, d'économe séquestre et de notaires royaux apostoliques, créés par édits du mois de décembre 1691, acquis par la Chambre en l'année 1693, et des emprunts faits pour l'acquisition des dits offices. — États des émoluments des droits de greffe et de contrôle des insinuations ecclésiastiques; quittances des rentes constituées et des traitements assignés sur ces impositions. — Comptes des comptables commis au greffe des insinuations.

G. 5627. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 127 pièces, papier (3 imprimés.)

**1687** (copie). — **1730.** — Procès entre MM. les syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen, créanciers du sieur Charles Luce, ci-devant notaire royal à Rouen, comme ayant le dit Luce exercé la commission de directeur et receveur pour les dits sieurs du clergé, des deniers provenant des offices de greffiers des domaines des gens de mainmorte, unis au dit clergé par lettres-patentes de Sa Majesté du 13 mars 1695; — comme aussi ayant été le dit sieur Luce chargé du recouvrement des deniers provenant de la subvention, au lieu de la capitation ordonnée être levée sur les fabriques et prêtres non-payant décimes, et les autres créanciers du dit Luce, opposants à l'état et ordre des deniers provenant du dit office de notaire royal, Anne Hardy, veuve de Pierre Chignon, Germain Portrait, etc. — Mémoires imprimés et manuscrits, sentences du bailliage, arrêts, états, consultations et autres pièces de procédures, 1727-1730. — Mémoire et pièces des syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen, demandant à être déchargés de poursuites que le receveur des consignations faisait contre eux pour toucher une somme qui leur avait été déléguée par le titulaire des offices de greffier des gens de mainmorte; affaire portée au Conseil privé.

G. 5628. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

**1702-1730.** — États du produit de l'enregistrement et contrôle des gens de mainmorte. — Mémoire d'Antoine Maurry, imprimeur ordinaire du Roi à Rouen, 1702. — « Extrait du mémoire de Me Charles Luce, ancien conseiller du Roi, notaire syndic de la communauté des notaires de la ville et vicomté de Rouen, et authorisé par délibération de la dite communauté à assujettir les controlleurs des actes des notaires à se renfermer, pour la perception de leurs droits, aux édits et Déclarations du Roy, enregistrés au parlement, et par ce moyen rédimer les notaires et le public de leurs vexations, » vers 1778. — Copie de la requête présentée au Roi par le dit Luce, vers la même époque.

G. 5629. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

**1702-1725.** — Comptes des droits provenant des offices de greffiers des domaines de gens de mainmorte du diocèse de Rouen, et des droits du greffe des insinuations ecclésiastiques de Pontoise; — Charles Luce, ayant la direction et l'assemblement des dits droits. — Ces comptes sont revêtus des signatures des syndics et députés du diocèse : de Séricour, vicaire général, J. Gondouin, De l'Épine, H. de Monchy, Routier, Le Febvre, 1703; — du Tot-Frontin, Routier, J. Hacquett, Dubos de Monbrisson, Duhamel, l'abbé Bridelle, 1726.

G. 5630. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1693-1736.** — « Noms des personnes auxquelles il est deub des rentes par le clergé du diocèse de Rouen pour l'acquisition des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques du dit diocèse et des domaines des gens de mainmorte, œconomes séquestres et notaires Royaux apostoliques, créez par édit du mois de décembre 1691. » — « Le diocèse de Rouen, pour sa part des 1,312,950 livres 17 sous 9 deniers du total du département des décimes, fait et arresté le 17 février 1580, sur le pied fixé en 1516, doit 59,712 livres 19 sous 9 deniers. La dite part du diocèse de Rouen, suivant l'édit du parlement de 1516, est un 22e du total des dits 1,312,950 livres 17 sous 9 deniers. Le diocèse de Rouen, pour sa part de 100,000 livres du total du département fait en

1646 pour augmentation de gages donnés aux officiers des décimes, tant provinciaux que diocésains, doit 4,495 livres. Cette part, qui sans doute est réglée sur le nouveau département de 1641, rectifié en 1646, est 1/20e du total des diocèses du royaume. — En l'année 1727, au mois de may, ont été faits, par l'ordre de la Chambre, le nombre de 700 jettons d'argent pour les séances de la Chambre, pour lesquels il a esté tenu compte à M. Marye de 1,940 livres 5 sous, sçavoir 1,636 livres 5 sous pour les dits jettons, 300 livres pour les coins, et 4 livres pour le port. Ils ont été mis èsmains de M. Marye, qui en distribue 310 par semestre ou 620 par an, à commencer par l'année 1727, qui a été la première, pour laquelle il a été distribué 620 jettons. »

G. 5631. (Registre.) — Grand in-folio, 22 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1693-1704.** — Registre des « Rentes constituées pour l'acquisition des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte et d'économes séquestres du diocèse de Rouen. » — Noms des prêteurs, sommes prêtées, denier, rentes, dates des contrats. — Au commencement, table alphabétique des rentiers.

G. 5632. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1709-1759.** — Comptes rendus à MM. de la Chambre du clergé, pour les greffes des insinuations ecclésiastiques et domaine des gens de mainmorte et pour les offices d'économes séquestres. — En 1758, bureaux à Montivilliers, à Cany, à Dieppe, à Lyons, à Neufchâtel, à Andely. — En 1758, total de la recette, 15,086 livres; de la dépense, 11,202 livres.

G. 5633. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 264 pièces, papier.

**1696-1726.** — Mémoires, arrêts, correspondance et autres pièces concernant les registres de baptêmes, mariages et sépultures. — Office de garde conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures, créé par édit du mois d'octobre 1691, office de contrôleur des dits registres, créé par édit du mois de juin 1705, supprimés par édits d'octobre 1716. — Offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, créés par édit d'octobre 1691, enregistré au parlement de Normandie en janvier 1692. — Acte par lequel Charles Luce et Denis Bradel, propriétaires chacun pour moitié de l'office héréditaire de greffier garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la ville, faubourg et Élection de Rouen, et encore le dit Luce, propriétaire de l'office de greffier garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la ville et Élection de Pont-de-l'Arche, vendent à Mgr l'archevêque et aux 2 syndics et députés du diocèse de Rouen les dits offices créés par l'édit d'octobre 1691, moyennant le denier 7 sur le pied du produit des dits offices, déduction faite des frais de la formule, reliure et parchemin, laquelle liquidation sera faite sur les états, certifiés par l'Intendant, du nombre des feux de chaque paroisse, année présente, en attendant laquelle liquidation les dits sieurs ont payé 7,000 livres, 28 septembre 1696. — Lettre adressée à M. Vitecoq, greffier de la Chambre du clergé et procureur en la Cour des Comptes et des Aides, par M. de Sércourt, Paris, 22 juillet 1706, au sujet des offices de contrôleurs de création nouvelle, pour les baptêmes, mariages et sépultures : « Les traittans de cette mauvaise marchandise, qui ont fourny des avances au Roy, sans en avoir reçu encore aucun émolument, ayant redoublé leurs instances auprès de monsr Bignon pour obtenir par son moyen les arrests du Conseil qui leur ont esté promis pour exercer leur jouissance, Mgr l'archevêque me fit l'honneur de me dire qu'il n'y avoit plus moyen de reculer; qu'il estoit averti que M. Bignon avait passé deux fois en son hôtel pour luy parler de cette affaire-là, et qu'il n'y avoit plus que le diocèse de Rouen, qui eust négligé de se tirer d'intrigue. » — Vente des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures dans toute l'étendue du diocèse de Rouen, par Émery Souchard, aux syndics du clergé du diocèse de Rouen, 20 août 1706. — Arrêt du Conseil d'État, septembre 1706. — Lettres-patentes portant confirmation du dit contrat, 19 septembre 1706. — Quittances et pièces justificatives des comptes des commis à la recette des droits des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, de 1698 à 1716. — Copie collationnée de l'ordonnance de liquidation de la finance des offices de greffier, gardes et conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures pour les diocèses de Rouen, Lisieux, Séez, Avranches et Coutances, 3 mars 1726. — État des quittances de finances qui ont été expédiées pour les offices de greffiers, gardes et conservateurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures, créés par édit du mois d'octobre 1691, par Élections, aux Généralités de Rouen, Caen et Alençon. Signé : Bourdeau de Fontenay. — Papiers concernant le remboursement fait entre les mains du sieur Bourdeau de Fontenay, pour messieurs du clergé du diocèse de Rouen, de la finance des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures.

G. 5634. (Cahier.)— Grand in-folio, 5 feuillets, papier, cartonné.

**1697**. — « Compte des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des parroisses du diocèse de Rouen de l'année 1697, que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à l'exercice de greffier-garde et conservateur des dits registres, à messieurs les vicaire général, scindics et députés de la Chambre du clergé du dit diocèse de Rouen, propriétaires du dit office, le dit compte présenté et certiffié véritable le 15e jour de juin 1697. » — «La parroisse de Vittefleur, Élection de Caudebec, portée sur l'État à 220 feux, et elle n'est composée que de 127 feux, suivant la coppie du rolle à taille. Pour quoy la dite parroisse a été réduite à 5 livres suivant le tarif. » — La paroisse Sainte-Croix-sur-Buchy composée de 74 feux, celle de Jusiers de 206 feux.

G. 5635. (Registre.) — Grand in-folio, 37 feuillets, non relié.

**1697**. — « État des droits et produit des registres de baptêmes, mariages et sépultures des parroisses (de la Généralité de Rouen) pour l'année 1697. » — Les paroisses sont rangées par Élections, et, dans chaque Élection, par sergenteries. — 6 colonnes : Noms des paroisses ; — feux; — droits; — formule; — valeur du formule; — produit net. Le dit état dressé par Charles Luce.

G. 5636. (Liasse.) Formée de 19 cahiers, grand in-folio, comprenant 189 feuillets, papier.

**1698-1716**. — Comptes des droits des registres des baptêmes des paroisses du diocèse de Rouen. — « Estat des feux, droits des registres des baptesmes, mariages et sépultures des paroisses du même diocèse et des exemptions y enclavées et droits de controlle d'iceux, desduction faite du papier des dits registres ainsy qu'il ensuit : » Doyenné de la Chrétienté : Saint-Amand, 90 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers; — Saint-André dans la ville, 104 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers; — Saint-André hors la ville, 66 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers; — Boisguillaume, 163 feux; — Saint-Cande-le-Jeune, 106; — Canteleu, 265; — Carville, 274; — le Grand-Couronne, 131 ; — Sainte-Croix-Saint-Ouen, 566; — Sainte-Croix-des-Pelletiers, 204 ; — Saint-Denis, 200; — Déville, 72; — Saint-Éloy, 478; — Saint-Étienne-la-Grande - Église, 133; — Saint-Étienne-des-Tonneliers, 227; — Fontaine-sous-Préaux, 33; — Saint-Gilles-de-Répainville, 32 ; — Saint-Godard, 767 ; — Saint-Herbland, 100 ; — Saint-Hilaire, 65 ; — Saint-Jean, 375 ; — Isneauville, 96 ; — Longpaon, 362; — Saint-Laurent, 415 ; — Saint-Lô, 300 ; — Saint-Maclou, 2,707 ; — Sainte-Marie-la-Petite, 146 ; — Saint-Martin-du-Pont, 309 ; — Saint-Martin-sur-Renelle, 338 ; — Saint-Michel, 252 ; — Moulineaux, 64 ; — Mont-aux-Malades, 36 ; — Saint-Nicolas, 164 ; — Saint-Nicaise, 426; — Notre-Dame-de-la-Ronde, 200 ; — Oissel, 287 ; — Saint-Patrice, 231 ; — Saint-Pierre-du-Châtel, 100 ; — Saint-Pierre-l'Honoré, 293 ; — Saint-Pierre-le-Portier, 97 ; — Quevilly (le Grand), 173 ; — Quevilly le Petit), 65 ; — Saint-Sauveur, 200 ; — Saint-Sever, 560 ; — Saint-Vigor, 200 ; — Saint-Vincent, 348 ; — Saint-Vivien, 760 ; — Saint-Martin-du-Vivier, 43. — On a annexé à ce cahier une feuille intitulée : « Estat des feux des parroisses de la ville et faubourgs de Rouen tirés sur les registres de la capitation de l'année 1696 ; une autre feuille indicative du nombre des ecclésiastiques en chaque paroisse de la même ville. — A Saint-Laurent de Rouen, 29 prêtres habitués ; — à Notre-Dame-de-la-Ronde, 4 chanoines, y compris le doyen, 3 vicaires, 12 ecclésiastiques ; — à Saint-Maclou, 37 prêtres ou clercs ; — à Saint-Nicolas de Rouen, 9 prêtres ; — à Saint-André-hors-Cauchoise, 3.

G. 5637. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, non relié.

Vers **1700**. — État des paroisses du diocèse de Rouen, pour le droit des registres de baptêmes, mariages et sépultures. — En regard du nom de chaque paroisse, nombre des feux, droit à percevoir, frais, produit net. — Pas de signatures. — Produit, y compris les 2 sous pour livre, évalué à 43,070 livres.

G. 5638. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, papier, non relié.

**1701**. — « État du produit net, le coust du papier timbré levé, des droits des registres de baptesmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise, et des exemptions y enclavées; de l'année 1701. » Signé : Luce et Bardel. — Les paroisses rangées par archidiaconés, doyennés, et, dans chaque doyenné, par ordre alphabétique.

G. 5639. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier, non relié.

**1703**. — « État du produit net, le coust du papier timbré levé, des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des parroisses du diocèse de Rouen, vicariat de

Pontoise et des exemptions y enclavez, de l'année 1703. » Signé : Luce. — Les paroisses rangées comme à l'article précédent.

G. 5640. (Registre.) — Grand in-folio, 9 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1714.** — « Compte de l'année 1714 des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise et des exemptions y enclavées, ensemble des droits de controlle des dits registres, que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à l'exercice des offices de greffiers et contrôleurs des dits registres. »

G. 5641. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1693-1696.** — Mémoire sur la vente des offices royaux apostoliques du diocèse de Rouen, et des propositions faites sur ce sujet par le sieur Marchais. — Nomination à ces offices. — Contrats de vente de ces offices, créés par édit du mois de décembre 1691. — Traité entre les députés du clergé du diocèse de Rouen et maître Thomas Marchais: « Celui-ci pourra disposer de 28 des dits offices par tel prix qu'il avisera bien, parce qu'il s'est soumis payer, au profit du dit clergé, 12,000 livres, » 1693.

G. 5642. (Portefeuille.) — In-folio, 114 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1697-1720.** — « Comptes du produit et des frais faits touchant les quatre offices acquis par le clergé depuis le 13 mai 1693 jusqu'en 1714 (greffe des insinuations et des domaines des gens de mainmorte pour le grand archidiaconé, office d'économe séquestre, offices de notaires royaux apostoliques, gages et autres deniers perçus à cause des dits offices).—Le dernier compte reçu par les président, syndics et députés du clergé, du Tot-Frontin, Bigot, Routier, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigards, Dubos de Monbrisson.

G. 5643. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1718-1721.** — « Compte que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à la recepte de la subvention des prestres et autres ecclésiastiques non payans décimes et des fabriques du diocèse de Rouen, des deniers de la ditte subvention et don gratuit de l'année 1715 des dits prêtres, ecclésiastiques et fabriques, pour leur contribution, tant aux vingt-quatre millions de subvention accordez au Roy, en l'année 1710, au lieu de capitation, qu'aux huit millions de don gratuit, aussi accordé au Roy, en l'année 1711, suivant les délibérations de l'Assemblée généralle du clergé de France des 11 avril 1710 et 19 juin 1711 et lettres-patentes de S. M. en conséquence, présenté et affirmé véritable devant messieurs les président, syndics et députés du clergé du dit diocèse, commissaires du Roy en cette partie, le premier juin mil sept-cent dix-huit. » Signé : Luce et Bardel. — « Levée sur les prestres, chapelains et autres dans l'état ecclésiastique du diocèse de Rouen. » Noms des ecclésiastiques indiqués. — Prêtres en la ville de Rouen : à Saint-Amand, 4 ; — à Saint-André en ville, 3; — à Saint-Cande-le-Jeune, 5 ; — à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 6 ; — à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 12 ; — à Saint-Denis 8 ; — à Saint-Éloi, 11; — à Saint-Étienne-des-Tonneliers, 8 ; — à Saint-Gilles-de-Répainville, 9 ; — à Saint-Godard, 28 ; — à Saint-Herbland, 8; — à Saint-Hilaire, 1 ; — à Saint-Jean, 9 ; — à Saint-Laurent, 13 ; — à Saint-Lô, 8; — à Saint-Maclou, 17 ; — à Sainte-Marie-la-Petite, 2 ; — à Saint-Martin-du-Pont, 3; — à Saint-Martin-sur-Renelle, 6 ; — à Saint-Michel, 9 ; — à Saint-Nicaise, 17 ; — à Saint-Nicolas, 5; — à Notre-Dame-de-la-Ronde, 10 ; — à Saint-Patrice, 6 ; — à Saint-Pierre-du-Châtel, 5 ; — à Saint-Pierre-l'Honoré, 3 ; — à Saint-Pierre-le-Portier, 4 ; — à Saint-Sauveur, 9 ; — à Saint-Sever, 1 ; — à Saint-Vigor, 3; — à Saint-Vincent, 12 ; — à Saint-Vivien, 25, non compris les curés.

G. 5644. (Liasse.) — 60 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

**1685-1687.** — Pièces de comptabilité de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. — Quittances de Montchal ; — Jean Bochart, seigneur de Saron, conseiller du Roi au parlement de Paris ; — Nicolas de Heudebert du Buisson, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel ; — Claude Le Goux, receveur et contrôleur des consignations ; — Abraham Huet, seigneur de Grainville, général en la Cour des Comptes de Normandie.

G. 5645. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

**1544.** — « Déclaration des Hostelz-Dieu, hospitaulx et malladeries de l'archevesché de Rouen exemptez par le Roy notre sire et par ses lettres-patentes et Déclaration donnez au moys de juillet en l'an mil V^c^ XLIIII, de pareils octroys, dons gratuits et décimes qui se lèvent pour le dit seigneur. » — « Au doyenné de la Chrétienté l'hospital

du Roy de Rouen, XVII livres X sous; l'hospital Sainct-Martin du Pont, LX sous. » — Autre déclaration « des chapelles inutiles, qui ont été délaissées par les titulaires.»

G. 5646. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier, non relié; en très mauvais état de conservation.

**1549-1552.**— « Estat des restes des décymes, francs-fiefz et clochers pour les années mil V^c^ quarante-neuf, cinquante, cinquante-cinq, les francs-fiefz et les clochers et décimes de mil V^c^ cinquante-deux. »

G. 5647. (Liasse.) — 5 cahiers, papier, formant 24 feuillets.

**1587-1681.** — Fragment du département de la somme de 59,712 livres avec les gages du receveur, paiables par chacun an, pour 20 ans, par les bénéficiers du diocèse suivant l'accord fait par le clergé, le 18^e^ jour de juin 1586. — « Rolle et département des 26 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers estans du vicariat de Ponthoise deppendant du diocèse de Rouen, selon qu'ils sont contenus et desnommez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ilz doibvent de décimes ordinaires, par chacun an, pour partie des gages de M^e^ Allexandre de Gallifet, receveur alternatif des décimes, 1596. » — « Roolle et département de 2 sols six deniers pour livre, ordonnez estre levez sur les mesmes contribuables pour partie de ce qui est deu à M^e^ Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du dit diocèse... 1596. » — « Roolle et département fait par nous vicaire général de l'archevêché, de ce que doibt porter le vicariat de Ponthoise, pour sa part de la somme due au dit de Galliffet, 1597. » — « Département pour le vicariat de Pontoise, de 2,985 livres pour l'entretènement des ministres et proposants de la religion prétendue réformée convertis. »

G. 5648. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier, sans couverture.

**1641.** — « Département de la levée quy sera faicte en ce diocèse de Rouen, compris le vicariat de Ponthoise, de la somme de 45,000 livres accordée par nos seigneurs de l'assemblée tenue par permission du Roy en la ville de Manthe, en la présente année 1641, sur les prieurés, cures, fabriques, chappelles, pretimonies, communautez, ecclésiastiques, réguliers, officiers claustraux et autres bénéficiers qui ne sont compris aux rolles et départements,.. la dicte levée payable en trois années et six termes esgaux.., et ce outre avec la levée des nouvelles religions.» — Non signé.

G. 5649. (Registre.) — Grand in-folio, 28 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1673.** — « Recepte des restes des décimes deubes par les bénéficiers cy-après nommez, de l'année 1673, escheues au 15^e^ février de la dicte année par advance, et ce pour le diocèse de Rouen, y compris le terme d'octobre de la présente année. »

G. 5650. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

**1678-1711.** — Quittances de gages et d'arrérages de rentes payés par le receveur général des décimes. — Mandats de paiements.— Quittances de : Henry de Boyvin du Vaurouy, prieur de Chaillac et de Planches, chanoine honoraire de l'église primatiale de Rouen, propriétaire de l'office de contrôleur ancien des décimes; — Nicolas de Heudebert du Buisson, conseiller d'État, président au Grand Conseil, secrétaire de Sa Majesté, contrôleur alternatif particulier des décimes, 1701; — Charles L'Huillier, écuyer, ci-devant conseiller au Châtelet de Paris, contrôleur ancien particulier des décimes, 1711.

G. 5651. (Registre.) — Grand in-folio, 206 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1699-1705.** — « Estat des décimes qui se lèvent chaqu'un an sur le diocèse de Rouen par le receveur des décimes, réparti sur tous les bénéficiers, comme suit, sçavoir commence en l'année 1699. » — Noms des bénéfices, sans noms d'homme ; chiffres.

G. 5652. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

**1718-1728.** — Bordereau des espèces trouvées en la caisse de la recette des décimes du vicariat de Pontoise, le 1^er^ décembre 1720, avec indication de la valeur ancienne, de la valeur présente et de la diminution. — Procès-verbaux de l'état de la caisse dans les différents bureaux des comptables des décimes.

G. 5653. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1742-1755.**— « État général, depuis et compris 1700 jusques et compris 1749, tant des sommes qui sont effectivement entrées dans les coffres du Roy, que de celles qui ont servy à acquitter les rentes des Hôtels-de-Ville

de Paris et de Toulouze, prétendues assignées sur le clergé, et des anciennes rentes. » — État des impositions annuelles que paye le clergé, 1742. — Pareil état pour 1745. — Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume sur le pied du département de 1755.

G. 5654. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1759.** — Registre où sont portées, sous le nom de chaque bénéfice, les cotes des impositions qui y étaient afférentes, de 1702 à 1759. — Monseigneur l'archevêque, 1702, 6,742 livres; 1706, 7,056; 1727, 4,064; 1737, 4,120; 1742, 4,837; 1745, 5,175; 1748, 5,400; 1753, 6,000; 1755, 6,600; 1757, 7,500; 1759, 8,250. — Les curés ne figurent pas dans ce registre.

G. 5655. (Registre.) — Grand in-folio, 14 feuillets, papier.

**1781-1782.** — « Compte que rend Simon Soret, avocat en parlement, conseiller du Roi, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français, faisant partie du diocèse de Rouen, à S. E. Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen... pour l'année 1781 Fait et arrêté au palais archiépiscopal, signé : Pion, Marescot, Parent, De Montendre, Rollet, secrétaire de la Chambre du clergé. »

G. 5656. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 115 pièces, papier (12 imprimés).

**1657-1789.** — Quittances et autres pièces de comptabilité concernant la recette des décimes. — Gratifications accordées aux doyens. — Taxe à Étienne de Fieux, official et grand vicaire, député du diocèse de Rouen, 15 mai 1685. — États des non valeurs. — Récépissés donnés au receveur général des décimes par les agents généraux du clergé de France pour la cote-part du diocèse de Rouen dans l'imposition de 5,343,975 livres ordonnée par l'Assemblée générale du clergé de France en 1780, pour le paiement des arrérages et le remboursement des capitaux des rentes au denier 25; signé: de Quinson, receveur général l'abbé de Loménie, l'abbé de Montesquiou, agents généraux, 1788, 1789. — Mandat de l'archevêque pour l'impression du rituel; 15 mai 1769. — « Compte que rend le supérieur du séminaire archiépiscopal, à Mgr l'archevêque de Rouen, et à MM. les scindics et députés du clergé du diocèse de Rouen, de l'emploi de la somme de 30,000 livres pour la construction des nouveaux bâtiments du séminaire, signé par Mgr de Saulx-Tavannes, Terrisse, Cornet etc. 1740. — Mémoire des ouvrages de couverture et de maçonnerie faits pour Mgr l'archevêque au vicariat de Pontoise par la veuve Canot, entrepreneuse, 1753.

G. 5657. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier, sans couverture.

**1516.** — Extrait du compte de la décime levée au diocèse de Rouen en l'année mil cinq cens dix-huit, rendu par maître Pierre Roussel, commis. *Auditus et clausus ad burellum, die primo mensis aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo.* Somme de la recette 16,327 livres. — Compte particulier de la décime de 1527, rendu par Cardot et Guillaume dits Le Conte, héritiers chargés de feu maître François Le Conte, leur frère, en son vivant, commis. *Auditus et ad burellum clausus XIIIe die mensis octobris, millesimo quingentesimo trigesimo-quarto.* — Énumération des dignités de l'église de Rouen et de tous les bénéfices du diocèse, avec indication des taxes (Copie du dernier siècle collationnée à l'original et aux archives du clergé par l'abbé de Castries, agent général du clergé.)

G. 5658. (Cahier. — In-folio, 29 feuillets, papiers, sans couverture.

**1516** (copie.) — « Compte de Michel Trochon, commis par le Roy notre sire en ses lettres-patentes données à Amboise, le septième jour de septembre mil cinq cens et saize... par lesquelles le Roy notre sire commet messrs Robert de Bapaulme, président, et Mathieu Pascal, conseiller en la cour de parlement de Rouen, à faire les taxes et cottisations de la décime ordonnée estre faicte par notre Saint-Père le pape et le Roy notre sire, en la province de Normandie. » Copie du XVIIe siècle.

G. 5659. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier, relié en parchemin; partie de la couverture enlevée.

**1523-1526.** — Dépense du « Compte de très révérend père en Dieu monseigneur Georges d'Amboise, par la permission divine, arcevesque de Rouen, pour les deux taxes du dict archevesché et diocèse de Rouen, faitz et coctisez par le dict très révérend arcevesque et ses commis, sur luy, son église et clergé dudict diocèse, de la somme de sept-vingtz dix mil livres tournois, qui est la cocte de toute la province du dict Rouen de douze cens mil livres tournois demandez par le Roy notre sire à l'église et clergié de son royaume, ès années mil cinq cens vingt-deux et vingt-trois, pour la deffense et tuicion et conservacion de son royaume, peuple et subjectz et de la chose publicque, des receptes et despences faictes par le dict très révérend et ses commis et depputez

à cause et pour raison des dictes deux taxes et durant le temps qu'il a convenu recevoir icelles et pour obtempérer et satisfaire à la demande du Roy notre sire par luy, en propre personne, faicte aux gens d'église et clergé de la province de Normandie au concile provincial qui fut fait et tenu à sa requeste, par les diocésains de la dicte province, au moys de février mil cinq cens vingt-deux, le dit très révérend archevesque, après lequel concile tenu et la dicte demande du Roy oye et qu'il a eu fait infformer de la valleur du temporel de chacuns les bénéfices de son dit diocèse, a, par luy et les commis de son clergé, coctisé, assis et imposé, sur luy et sur tous et chacuns les beneficiez de son dit diocèse, jouxte le revenu de leur temporel, la somme de vingt-sept mil cinq cens quatre-vingtz unze livres dix sols huit deniers tournois pour la cocte et portion de son dit diocèse de la somme de quatre-vingtz mil livres. » — Receveurs, Mathurin Sédille, curé de Maudétour, et Eustache Chauvet, procureur de l'archevêque. — Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, trésorier de l'Épargne. — Indiqués au chapitre des reprises : Jean le Bossu, prieur commendataire du prieuré de Chaumont; François de Combles, docteur en théologie, curé de Boissy-le-Bois; Jacques de Vasa, curé de Courdemanche; Jean de Hestray, docteur en théologie, curé de Gonneville au doyenné de Saint-Romain; Virgile de Limoges, curé de Gouville ; Jacques de Vasa, curé de Haricourt; Jacques Tourmente, docteur en théologie, curé de la Rocheguyon; Étienne Le Roux, docteur en théologie, chapelain de Saint-André de Châtillon, près Barentin; l'hermite du Becquet.

G. 5660. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

**1529.** — *Taxe seu impositiones et quotisaciones facte per nos Nicolaum Fatin, presbyterum, in juribus licenciatum, canonicum ecclesie Rothomagensis ac serenissimi principis nostri Francorum regis in sua suprema Parlamenti Rothomagensis curia consiliarium necnon vicarium per reverendissimum in Christo patrem et dominum Georgium de Ambasia, meiseratione divina, Rothomagensem archiepiscopum, in hac parte specialiter commissum et deputatum, ut constat per litteras vicariatus supra scriptas, in et super universitatibus ecclesiasticis ac omnibus et singulis beneficiis dicte Rothomagensis diocesis, de et pro valore ac estimacione quattuor decimarum per dictum serenissimum principem nostrum ecclesie et clero sui regni petitarum et per saniorem partem ejusdem cleri, per modum subventionis, pro sua redemptione à captivitate, in quam nuper, dubio belli eventu, in manibus Hispanorum, tunc nostrorum inimicorum, incidit, suorumque liberorum, videlicet dominorum et principum nostrorum delphini Francie et ducis Aurelianensis, pro eadem redemptione apud eosdem Hispanos obsidum, liberacione, persolvende.* Signé : Fatin.

G. 5661. (Registre.) In-folio, 48 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1534.** — « Compte de Jehan Vincent, commys par noble et discrète personne maistre Richard Du Fay, chanoyne de Rouen, vicaire et official de très révérend père en Dieu et seigneur, monseigneur l'arcevesque de Rouen, juge subdélégué de la ville et diocèse de Rouen par révérendissime personne et seigneur monseigneur Anthoine, par la permission divine, archevesque de Sens, légat et chancellier de France, exécuteur général des bulles de défunct de bonne mémoire nostre Sainct Père le Pape Clément dernier, décédé, pour cueillir et lever, sur tous et chacuns les bénéfices ecclésiastiques de ce royaulme de France, deux décimes pour les causes et ainsy qu'il est plus à plain contenu ès dictes bulles cy-dessus transcriptes, pour taxer, quotiser et lever les dictes deux décimes sur tous et chacun les bénéfices du dit diocèse de Rouen, à recepvoir en icelluy diocèse les dictes deux décimes, des recepte et despenses faictes par ledit Vincent, à cause et pour raison de sa dicte commission, aussy cy-dessus transcripte... le présent compte rendu par devant vous, très révérend père en Dieu et seigneur, monseigneur l'arcevesque d'Aix, nobles et scientifiques personnes maistre Nicolas Viole, maistre ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, Jehan Fraguier et Jehan de Renieron, auditeurs en icelle Chambre, à ce commys et députez par le Roy notre sire, comme appert par ses lettres-patentes cy-dessus transcriptes. » — Au chapitre des deniers rendus et non reçus, on voit porter le cardinal de Cibo, abbé commendataire de Saint-Ouen; le cardinal de Clermont, légat d'Avignon, pensionnaire sur l'abbaye de Saint-Wandrille ; le cardinal Le Veneur, évêque de Lisieux, abbé commendataire de l'abbaye du Bec; le cardinal de Lorraine, abbé commendataire de Fécamp ; Jean Dorigny, président en la cour du parlement de Paris, prieur commendataire de la Rocheguyon; Pierre Clatin, président en la même cour, prieur commendataire des prieurés du Val-aux-Malades et de Saint-Clair, ledit compte signé par Pierre, archevêque d'Aix, Viole, Fraguier, Renieron. — Registre en mauvais état ; une moitié du 1er feuillet manque.

G. 5662. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1537.** — « Registre de maistre Jehan Vimont touchant le don gratuit et subside équipolent à trois décimes faict

au Roy notre sire par le clergié du diocèse de Rouen en l'an 1537. » — Noms de paroisses, habituellement latinisés ; indication des versements. Il ne s'y trouve d'autres noms de bénéficiers que ceux des chanoines de Rouen.

G. 5663. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1543-1545.** — Lettres du Roi datées de Fontainebleau, 20 janvier 1543 (V. S.); du Bec-hellouin, 12 avril 1543(V.S.).—« Compte particulier de maistre Jurion Constantin, curé de Chaussy, commys au diocèse de Rouen par les vicaires généraux de monseigneur le révérendissime cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, à poursuyr, recouvrer, recepvoir et faire venir les deniers de don gratuit et charitatif, équipollent à quattre décimes, fait au Roy notre sire par le clergié du dict diocèse de Rouen, le quatorziesme jour de mars mil cinq cens quarante-troys. » — Copie des lettres du Roi; Saint-Prix, dernier juillet 1544; — Presles, 4 août 1544. — Compte d'un autre don gratuit accordé au Roi. — Les Assemblées du clergé, où ces dons avaient été votés, s'étaient tenues à Rouen, au palais archiépiscopal, le 14 mars 1543 (V.S.), et le 16 septembre suivant.

G. 5664. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1550.** — « Compte particullier de Mᵉ Michel Le Bret, chanoine de Rouen, naguères vicaire général et thésaurier de feu monsieur le révérendissime cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, et à présent de Mᵍʳ le révérendissime et illustrissime cardinal de Vendosme, archevesque du dit Rouen, et commys par le dit deffunct à lever les deniers du don gratuit, équipollent à quattre décimes, accordez au Roy par le clergé du dit Rouen, le 23ᵉ jour d'apvril 1550, payables aux 15ᵉˢ des moys de may, juing, juillet et aoust ou dit an 1550, suyvant les lettres-patentes dudit seigneur donnez à Fontainebleau, le 23ᵉ janvier 1549, cy-dessus transcript, ce présent compte rendu par ledit Le Bret en personne. » — Mention, aux Exemptions, de maître Nicolle Maillard, docteur et régent en l'Université de Paris, prieur de Gasny, curé de Sainte-Colombe, au doyenné de Canville; — de Jean Marie, docteur en la même université, prieur de Gasny, curé de Bennecourt et de Liancourt au doyenné de Magny; — de frère Nicole de Saint-Ouen, prieur de Saint-Martin d'Aix; — de maître Étienne Ruffy, curé d'Hénouville; — de Jean Le Lieur, conseiller au parlement, curé de Déville; — de maître Étienne Ponchier, évêque de Bayonne, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, prieur de Grandmont; — de maître Philebert Babou, évêque d'Angoulême, aussi maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, prieur de Vély; — de Nicole Hennequin, président au parlement de Paris, prieur de Saint-Clair-sur-Epte; — d'Alexandre Gœurot, conseiller en la même cour, curé de Leuilly; — de François Disque, conseiller en la même cour, curé de Sauchay-la-Ville; — de Robert Tiercelin, conseiller en la même cour, curé de Tostes; — de Louis de Montmirel, conseiller en la même cour, prieur de Parnes; — de Jacques Feré, docteur régent en l'Université de Paris, curé de Rosay; — de Nicole de Martimbos, autre docteur régent de la même université, prébendé de Gournay; — d'Étienne Guérin, docteur régent en la même université, prieur de Liancourt; — de Jean Le Pelletier, docteur régent de la même université, curé de Cleuville; — de Jacques Pétremol, docteur régent en la même université, curé d'Estouteville, au doyenné de Cailly; — de Nicole Le Roux, conseiller au parlement de Rouen, prieur du Mont-aux-Malades, de Noyon-sur-Andelle, et curé de Lintot; — d'Étienne Bellot, président aux requêtes du palais à Rouen, curé d'Angerville et de Sainte-Marie-aux-Champs; — de Pierre De la Place, conseiller en la même cour, curé d'Épreville; — de Jean Thorel, conseiller en la même cour, curé de Hanouart; — de René Desbuatz, conseiller en la même cour, prieur de Cleuville, curé de Saint-Médard; — de Philippe Remont, conseiller en la même cour, curé d'Allouville; — de Raoul Boulleng, conseiller en la même cour, curé des Ifs et d'Oissel; — de Raoul Troches, clerc civil de ladite cour, curé de Tourville « en la veoye d'Eu »; — de Claude Chappuys, libraire du Roi, chantre de Rouen, prieur du Val-aux-Malades, curé de Canteleu; — d'Hilaire Rousseau, commis du maître des enfants de la chapelle du Roi, curé de Vattetot; — de Philippes Dumonstier, chantre de la chapelle, curé de Beaubéquet et de Monville; — de Nicolas Testard, chantre de ladite chapelle, curé de Preuseville, et de Saint-Gilles de Crétot; — de Philippe de Fontaines, chantre de ladite chapelle, curé du Chef-de-Caux; — de Richard Dalbaro, chantre de la dite chapelle, vicaire de Vattetot, curé de Bretteville; — de François Audrouyn, clerc de la chapelle de Mᵍʳ le dauphin, curé de Gonfreville; — de Jean Mareschal, clerc de ladite chapelle, curé d'Étran; — de Guerin de Mezain, chapelain de la Reine, curé du Mesnil-Esnard; — d'Olivier Le Doyen, chapelain de la dite chapelle, curé de Saint-Riquier.

G. 5665. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1560.** — « Taxe et département sur chacun particullier bénéficié en l'archevesché et diocèse de Rouen, pour quatre décimes demandées par le Roy notre syre au clergé du dit

archeveseché pour l'année commencée dez le premier jour de janvier dernier, et payables, moitié par moitié, aux 15es jours des moys de mars et octobre de la dicte année, lequel département a esté, par nous Jehan de Castignolles, official de Rouen et vicaire général de monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, prins et receuilly sur la coppie de semblable département, faict et taxé par Me Jehan Deshayes, commis par le Roy notre dit seigneur en la recepte des décimes du dit diocèse, pour la recepte et ceuillette, tant des décimes des années précédentes, par luy reçeues, et qu'il recevra en ceste dite année. Laquelle coppie nous avoit esté accordée, suyvant l'ordonnance de nos seigneurs de la Cour des Aydes de ceste dicte ville et collationnée au greffe d'icelle, laquelle se monte à la somme de 66,365 livres six sols quatre deniers tournoys. » — Signé par Jean de Castignolles. — Le titre et la fin de ce volume, y compris la signature, ont été bâtonnés.

G. 5666. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1561**. — « Quottisation et département faict par nous Jehan de Castignolles, vicaire général du révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen ; Jehan Bigues, grand archidiacre et thésaurier du dit seigneur, à ce par luy commis ; Jehan Nagerel, archidiacre du Vexin-le-Normant, chanoyne de Rouen ; Denys Guérard, curé de Louvetot ; Jacques d'Orbec, curé d'Angerville-la-Martel, Adam Deschamps, curé du Havre-de-Grâce, Guillaume Mancenet, curé du Bocsguillaume, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, déléguez par le clergé du dit diocèse pour faire la quottisation sur tous et chacuns les bénéfices du dit diocèse, comprins le vicariat de Ponthoise, pour quatre décimes ordinaires et l'oultre-plus d'icelles, requis pour le parfournissement de la somme accordée au Roy par l'église gallicane, en ce comprins les gaiges des recepveurs général et particullier, pour six années commencées du premier jour de janvier dernyer passé, le toult jouxte et pour les causes amplement contenuz ès lettres-patentes du Roy, données à Saint-Germain-en-Laye, le dernyer jour de novembre derrain passé 1561. » — Non signé.

G. 5667. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1561**. — « Compte particullier et premier de maître Robert Le Lieur, commis par monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et MM. les depputez du clergé du dit diocèse à la recepte particullière des décymes d'icelluy diocèse, des receptes et despence faictes par le dit Le Lieur, tant à cause des quatre décymes, paiables le derniers jours de mars et septembre mil cinq cens soixante-deux, oultre-plus mis sus suivant le mandement du Roy, paiables aus dits termes, que du remboursement de l'office de receveur des décymes au dit diocèse, naguères supprimé, paiable aux dits termes, et ce durant l'année commencée le premier jour de janvier 1562, rendu par ledit Le Lieur par devant MM. les depputez du clergé du dit diocèse suivant le pouvoir à eulx donné par le Roy, notre dit seigneur, contenu en seslettres-pattentes, transcriptes au commencement de ce présent compte. » — Payements faits à maistres Jehan de Castignolles, official et grand vicaire de M le cardinal de Bourbon, Jehan Bigues, trésorier du dit seigneur, Jean Nagerel, archidiacre du Vexin-le-Normand, Denis Guérard, curé de Louvetot, Jacques d'Orbec, curé d'Angerville-la-Martel, Adam Deschamps, curé du Havre-de-Grâce, Guillaume Mancenet, curé du Boisguillaume, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, députés du clergé. — Remise de 1,212 livres à Le Lieur : « Auroit encouru le sac et perte de ses biens étant en la ville de Rouen, mesme le danger de sa personne, qui y estoit lors de la prinse d'icelle et par ceulx de la nouvelle religion, et autres pertes à luy advenues, tant à sa maison des Marchaiz que autres lieux qu'il a prez Paris, pillez et ruynez par les gens de guerre du prince de Condé. »

G. 5668. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1562**. — « Estat des deniers que maistre Nicolle Bus sevestre, commis à la recepte des décymes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aubmale, pair de France, lieutenant général pour le Roy, représentant sa personne en Normandie, a peu recepvoir, tant sur et tant moins que pour les deux décimes escheubz le dernier jour de mars 1562, desquelz il offre tenir et rendre compte, soit au dit sieur duc d'Aubmalle, Mgr le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, ou à messieurs ses vicaires et députés du clergé dudit diocèse. » — Autre état pour les décimes échues le dernier septembre 1562. — Paiements faits à maître Pierre De Bray, commis du trésorier extraordinaire des guerres ; — au capitaine Haudricourt, lieutenant de la compagnie de feu monseigneur de Honcourt qui fut occis devant le fort Sainte-Catherine ; — au baron d'Allègre ; — au capitaine Belleville ; — au sieur de Tosny (Hault de Coetlogon). — Signé : A. Deschamps, Corbe, Doury, Guérard, Mancenet.

G. 5669. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, en parchemin.

**1562.** — « Estat des deniers que maistre Nicolle Bussevestre, commis à la recepte des décimes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aubmalle, pair de France, lieutenant général pour le Roy, représentant sa personne en Normandie, a receu, tant sur et tant moins que pour le remboursement de maistre Jehan Deshayes, par cy-devant recepveur des dictes décymes au dict diocèse, nagueres supprimé, des termes de mars et septembre derniers passez.» Suit la commission. Signé : Bigues, Nagerel, Guérard, Deschamps, Mancenet, Corbe.

G. 5670. (Cahier.) — Grand in-folio, 7 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1562.** — « Compte que tiennent et rendent maistres Jehan La Vache, écuyer, sieur du Saussay, procureur du Roy au bailliage de Gisors, et Jacques Bellier, Esleu pour le Roy en l'Eslection de Rouen, commissaires depputez et ordonnez par M^gr^ le duc d'Aumalle, pair de France, gouverneur de Bourgogne, lieutenant-général pour le Roy en Normandye et représentant sa personne en l'absence du roy de Navarre, suyvant les lettres du Roy, du cinquiesme de may 1562, et lettres de commission du dit seigneur duc d'Aupmalle, du 27^e^ jour du dit moys et an, cy-après incérés, de la recepte faicte par les dicts comptables des denyers de deulx décymes des doyennés de Baudemont, Gisors et de Gamaches, escheus le dernyer jour de mars dernyer, ordonnez estre levez pour subvenir au payement et soulde de la gendarmerie estant au camp du dit seigneur à l'encontre des rebelles du Roy, le tout tant en recepte que mise, et pour autant qu'il en a esté receu et mys par les dicts comptables, suyvant les dictes lettres de commission desquelles la teneur ensuit. » — Nomination faite, par Charles IX, de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, comme lieutenant général de Normandie en l'absence du Roi de Navarre, lieutenant général par tout le royaume, Paris, 5 mai 1562. — Deux lettres adressées par le duc d'Aumale aux députés du clergé, datées de Louviers, 27 mai 1562, et de Franqueville, 29 des mêmes mois et an. — Signé : La Vache, Bellier. — Clos et arrêté par Bigues, Jehan Nagerel, Guérard, Dorbec, F. Doury, Mancenet, Deschamps.

G. 5671. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier, non relié.

**1562.** — « Estat de la recepte faite par Nicolle Bussevestre, commis à la recepte des décimes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aumalle pour l'absence et empeschement de maître Robert Le Lieur, sieur des Marchaiz, recepveur commis à la dicte recepte. » — Incomplet.

G. 5672. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1562.** — « Compte particullier que rend maître Robert Le Lieur, receveur des décymes au diocèse de Rouen, des recepte et despense par luy faictes à cause du remboursement de l'office de maître Jean Deshaies, naguères receveur des décymes audit diocèse, supprimé durant l'année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens soixante-deux, selon et ainsy qu'il s'ensuyt. » — Non signé.

G. 5673. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1563.** — « Compte particullier que rend maître Claude Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despense par luy faictes à cause des quatre décimes et outre-plus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1563, sur les bénefficiers cy-aprez déclarez. » — Non signé.

G. 5674. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1564.** — « Compte particulier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despense par luy faicte à cause des quatre décimes et oultre-plus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1564, sur les bénefficiers cy-après déclarez. » — Mention de maître Antoine Camus, et de Claude Camus, son frère, receveurs généraux de la subvention du clergé de France. — Non signé.

G. 5675. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1565.** — « Compte particullier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despence par luy faicte à cause des quatre décimes et oultre-plus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1565, sur les bénefficiers cy-aprez déclarez. » — Mention de l'exemption accordée par le Roi à messeigneurs les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, des décimes dues tant de leur

archevêché de Rouen, abbaye de Saint-Ouen que de l'abbaye de Fécamp. — Non signé.

G. 5676. (Registre.) — 69 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1567**. — « Compte particulier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despence par luy faictes à cause des quatre décimes et oultre-plus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens soixante-sept, sur les bénéficiers cy-aprez déclarez. » — Mention de maître Guillaume Le Fieu, commis en la Généralité de Rouen ; — de maîtres Antoine et Claude Camus, receveurs généraux de la subvention accordée au Roy par le clergé du royaume ; — de maître Fremin Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, l'un des députés du clergé. — Non signé.

G. 5677. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

**1568-1569.** — « Compte premier de Nicolas Choisy, commis, au diocèse de Rouen, à recevoir les deniers des décimes et subvention accordez au Roy par le clergé de son royaulme, durant dix années consécutives, commençant le premier jour de janvier 1568 et finissant en 1578, suivant les lettres-pattentes du Roy et commission de messieurs les depputtez du clergé de ce diocèse de Rouen, cy-devant transcriptes, jouxte le contract faict et passé par devant les tabellions de Rouen, le 21 jour de febvrier 1568, entre les dits depputez et le dit Choisy, des recepte et despence par luy faictes à cause des deniers par luy receus des dictes décimes et subvention, par vertu des estatz signez et arrestez par lesdits sieurs depputtez dudit diocèse de Rouen, le 29e jour de mars ou dit an, pour l'année commencée le premier jour de janvier 1568 et finissant le dernier jour de décembre ensuivant ou dit an. » — De monseigneur l'archevesque de Rouen, 2,305 livres 17 sous, 570 livres 8 sous 6 deniers. — Mention de Claude Marcel, receveur général de la subvention du clergé de France ; — de Christophe Eude, archidiacre d'Auge, chanoine et official de Rouen ; — de Guillaume Flavigny, notaire en la cour ecclésiastique ; — de Denis Guérard, promoteur de l'archevêque ; — de Claude Chappuys et Morin Grenier, chanoines, lesquels avaient été nommés par le clergé du diocèse à l'Assemblée et congrégation générale faite, au manoir archiépiscopal, le 3 novembre 1568, pour aller vers le Roi en son Conseil faire plusieurs remontrances. — Au chapitre des deniers comptés et non reçus, on fait figurer Saint-Andrieu-hors-la-Ville, « attendu la pauvreté notoire et ruine de l'église ; — Sainte-Croix-Saint-Ouen, attendu que la paroisse n'avait pas de dîmes, que le presbytère n'était pas loué, mais habité par M. Le Hongre, curé de la dite église ; — Quillebeuf, attendu qu'il n'y avait sergent qui osât aller exécuter audit lieu. » — Signé : Bigues, Eudes, M. de Martimbos, Guérard, Doury. — Au commencement du registre, texte des lettres patentes du Roi et de la commission des députés du clergé.

G. 5678. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1569.** — « Compte deuxiesme de Nicolas Choisy. » — Mention de monseigneur Séquart, grand vicaire de Mgr l'archevêque, chanoine de Rouen ; — de M. Le Roy, secrétaire du Roi ; — de Guillaume Theroulde, serviteur du dit Séquart. — Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G. 5679. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1570.** — « Compte troisiesme de Nicolas Choisy. » — « A Robert Hais, marchand à Rouen, par 2 ordonnances des sieurs depputez, 90 livres 12 sous, pour plusieurs dragées, confitures, capres, olyves et sucre présentez à aucuns de messieurs de la Chambre des Comptes à Paris. » — Mention de Philippe Maunoury, solliciteur des affaires de monseigneur l'archevêque et du clergé du diocèse. — Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5680. (Registre.) — Grand in-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1571-1574**. — « Compte de Nicollas Choisy, commis, au diocèse de Rouen, à recevoir les deniers des décimes et subventions accordez au Roy par le clergé de son royaulme, d'une décime accordée à Sa Majesté estre levée sur le dict clergé au premier jour d'octobre mil Vc soixante et unze, outre la subvention ordinaire, suyvant les lettres-patentes du dit seigneur, donnez à Fontaynebleau, le sixième jour d'aoust au dit an mil Vc soixante unze, et en vertu des estat et deppartement de messieurs les vicaires de monseigneur le cardinal de Bourbon en son archevesché de Rouen et depputez du dit diocèze, du XXIIIIe jour de septembre eu dit an. » — Signé en 1574.

G. 5681. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin

**1574**. — « Compte que rend Jehan Viart, commis de monsieur de Salvago, receveur hérédital des décimes et

subvention au diocèse de Rouen, comprins le vicariat de Ponthoise, à condition de rachapt perpétuel, à la descharge du dit sieur de Salvago, par devant Messieurs les depputez du clergé du dit diocèse, pour une année des quatre décimes et oultre-plus, commençant au 1er jour de janvier 1574... suivant les lettres-patentes du Roy et contract dudit de Salvago, cy-devant insérez. » — Mention de François de Vigny, secrétaire de la chambre du Roi et receveur du clergé de France. — Paiement fait à Guillaume Lemaistre, Jean Cornière, messagers, pour porter les mandements aux 27 doyens de l'archevêché, afin qu'ils citassent et assignassent tous les chapitres, abbés, prieurs, dignités et communautés de leurs doyennés à comparoir, au palais archiépiscopal, au mercredi 19 janvier 1575.— Payement à Jean Bigues, grand archidiacre, qui était allé en cour faire remontrances au Roi et à Messeigneurs les cardinaux ; — député une seconde fois à Reims vers le Roi. — Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5682. (Registre.) — Grand in-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1574-1582.** — « Transcrit du vidimus des lettres-patentes de la Royne mère du Roy, pour lors régente, données à Paris le premier jour d'aoust mil cinq cens soixante-quatorze, addressantes à Mgr l'archevesque de Rouen ou son grand vicaire et depputtez du clergé du dict diocèse, pour faire lever sur les bénéficiez d'icelluy diocèse la somme de trente mil trois cens une livres tournois, pour leur contribution d'un million de livres, suivant les causes contenues ès dites lectres, desquelles la teneur ensuict (1er août 1574).» — « Mandement de MM. les vicaires de Mgr l'archevesque et députés du clergé, du 18 août 1574, à Jérome Salvago.»— Extrait du rôle des taxes des bénéfices du diocèse de Rouen. — Lettres-patentes pour contraindre les bénéficiers au paiement des taxes, 1er août 1574. —État des bénéficiers, oubliés ou omis, qui pourront aisément porter la somme de 700 livres pour le premier million et l'aliénation. — Bénéficiers prétendant avoir été trop taxés. — Lettres-patentes pour contraindre les bénéficiers, 15 décembre 1576. — Compte de Jean Viart, commis de M. de Salvago ; le dit compte arrêté le 7 avril 1582.

G. 5683. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

**1575.** — « Département et cotisation de la somme de 100,000 livres à laquelle le diocèse de Rouen auroit esté imposé par Messeigneurs les cardinaulx de Lorraine et de Bourbon, delléguez de notre Sainct Père le pape pour la vente et aliénation du temporel de l'église, pour la somme d'un million de livres, jouxte la bulle de Sa Saincteté du 24 aoust. »

G. 5684. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1576.** — « Compte que rend Jehan Viart, commis de monsieur Le Fieu, sieur de Méréville, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, de la recepte et despence par luy faictes, à cause de la somme de 1,636 escus et 36 sous 4 deniers, faisant la valleur et évaluation de 4,909 livres 16 sols 4 deniers ordonnées estre levées par les dits sieurs grands vicaires et depputez sur les bénéficiers du dit diocèse, sans y comprendre mon dit seigneur l'archevesque et chappitre du dict Rouen, à raison de 18 deniers pour livre, pour les journez et fraiz de messieurs les depputtez pour l'église ès bailliages de Rouen, Caux et Gisors, qui ont assisté aux Estatz généraux de France, tenus à Bloys, en l'an 1576. » — Paiements faits à MM. Marian de Martimboz, sieur du Busc, chanoine de Rouen, 1,600 livres; — à Jean de Fautereau, abbé de Séry, 1,772 livres 10 sous ; — à David Bourbon, curé de Fresnes-l'Archevesque et chanoine de la collégiale d'Andely, 935 livres.—Compte signé : Bigues, Du Fay, Ballue, Bigot, J. Thorel, de Bouju. — Au commencement du registre : « Taxe faicte aux depputez du clergé de France par les Estats généraulx tenus à Blois, faicte en l'Assemblée des dits depputez, au lieu cappitulaire de Saint-Sauveur du dit Bloys. »

G. 5685. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1575.** — « Compte deuxiesme que rend Me Pierre Ygou, pour une année des quatre décimes et oultre-plus, commençant au premier jour de janvier 1576. » — Mention de maître Nicolas Hotman, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Chaumont au Vexin-Français. — Signé : Bigues, de Martimbos, Du Fay, Bigot, de Bouju, Clerel, J. Thorel.

G. 5686. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1575.** — « Compte premier que rend maître Pierre Ygou, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, à condition de rachapt perpétuel, par devant messieurs Me Jehan Bigues, grand archidiacre, Christofle Eude, official, Marian de Martimbos, chancelier et chanoine de l'église cathédrale du dit Rouen, et vicaires généraulx de Mgr le révérendis-

sime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque du dit Rouen, Denis Guérard, promotheur général du dit archevesché et chanoine en la dicte église, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune du dit Rouen, depputtez du clergé du dit diocèse, pour une année des quatre décimes et oultre-plus, commençant au premier jour de janvier 1575, et finissant le dernier décembre ou dit an, suivant les lettres de provision dont les coppies sont transcriptes et renduz au commencement de ce compte. » — Mention de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé de France ; — de Nicole Clerel, chanoine de Rouen, l'un des députés du clergé du diocèse. — « A esté paié par le comptable pour boys, feu, chandelles, torches, bougies, papier, encre, gectons et beuvettes, qui ont esté fournies en vacquant aux affaires du clergé,.. 70 livres. » — Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5687. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1577.** — « Département de la somme de 21,816 livres 3 sols tournois, à quoy monte le diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise, faisant partie de la somme de 22,554 livres 10 sous t., à laquelle le dit diocèse auroit esté cottizé pour sa cotte-part et portion de la solde, pour 6 mois, de 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaulx-légers, accordée au Roy par messieurs les prélatz et autres bénéficiez représentants le clergé de France, assemblez en la ville de Bloys. — Fait et arresté au pallais archiépiscopal, par nous grandz vicaires et deputez du clergé audict diocèse, soubzsignez, le 13e jour d'aoust 1577. » — Signé : Eude, de Martimbos, Guérard, F. Doury. — Au commencement, à la suite du titre, noms des chanoines de la cathédrale de Rouen.

G. 5688. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1577.** — « Compte troisième que rend maître Pierre Ygou, receveur hérédital des deniers et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise,... pour demye-année de 4 décimes et outre-plus, commençant au 1er jour de janvier 1577 et finissant le dernier jour de juing. » — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5689. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1577.** — « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise,.. par devant messieurs les grands vicaires et dépputtez du clergé du dict diocèse de Rouen, des receptes et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause de la solde de 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaux-légers accordez au Roy pour 6 mois de l'année 1577, par vertu des lettres-patentes de S. M., cy-devant transcriptes. » — Mêmes signatures qu'au compte G. 5687.

G. 5690. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1577.** — « Compte premier que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèze de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoize, à condition de rachapt perpétuel, par devant MM. les grandz vicaires et depputez du clergé au dict dioceze de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause des 4 décimes et outre-plus, et ce pour demye année paiable au 1er jour d'octobre 1577. » — 110 écus sol à 66 sous la pièce ; 120 écus pistolets à 64 sous pièce ; 28 doubles impériales à 106 sous pièce ; 9 doubles ducats millerets à 7 livres 4 sous pièce ; testons à 16 sous 6 deniers pièce ; francs et réalles à 22 sous pièce ; 91 pistolets à 58 sous pièce ; testons à 14 sous 6 deniers pièce ; francs et réales à 20 sous pièce. — Signé : Bigues, de Martimbos, Du Fay, Ballue, de Bouju, Bigot, Clerel.

G. 5691. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1578.** — « Compte deuxiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèze de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise... pour une année des quatre décimes et oultre-plus, paiables aux 15e jour de febvrier et 1er octobre de l'année commencée le 1er jour de janvier 1578, et finissant le dernier jour de décembre ensuivant. » — « A esté paié à Jehan Cornière, messager, la somme de 3 escus sol pour faire voiage à Paris pour porter les lectres à MM. les scindicz généraux touchant le prieur de Grandmont qui se vouloit distraire du diocèze de Rouen pour estre au diocèze de Lisieux. — A vénérable et discrette personne Me Simon Duval, curé d'Aubourville, a esté paié la somme de 17 escus et demy sol, pour sa vaccation d'estre venu et avoir assisté en l'Assemblée généralle du clergé de la province. » — Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G. 5692. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1579.** — « Compte troisiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, à cause des quatre décimes et oultre-plus payables au 15e de febvrier et septembre 1579. » — Au chapitre des décharges, Mgr le cardinal de Bourbon, déchargé par lettres-patentes du Roi du 21 mars 1580, de 2,543 écus, 41 sous 2 deniers, à quoi montaient les taxes de l'archevêché des abbayes de Saint-Ouen et de Jumièges ; — M. Mérille, chanoine de Rouen, envoyé en cour pour les affaires du clergé. — Mêmes signatures.

G. 5693. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1580.** — Compte quatriesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu... des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause de 3 décimes, 3 sols pite, sur les dites décimes et oultre-plus, paiables les 15e jour de febvrier et 1er octobre ensuivant 1580, que 16 deniers pour livre ordonnez estre levez oultre les dites décimes, sur le terme de febvrier de la dicte année, pour le reste des fraiz et despence des depputtez qui ont assisté en l'Assemblée généralle du clergé de France tenue ès villes de Paris et Melun, et 15 deniers pour livre aussy ordonné estre levez, oultre les dictes décimes, sur le terme d'octobre de la dicte année, pour part et portion d'un million de livres, pour certains particuliers assignez sur le clergé, suivant l'estat et département faict et arresté par les grands vicaires et dépputtez du clergé, en dabte du 6e jour d'aoust 1580. » — « A été paié à M. Clerel, l'un des depputtez du clergé, la somme de 20 escus sol, à quoy le dioceze de Rouen auroit esté cotisé pour la part des frais du concile provincial naguères célébré en ceste ville de Rouen, advancez par le dit sieur Clerel. » — Mêmes signatures.

G. 5694. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

**1581.** — « Taxe et deppartement de la somme de l'équivallent de deux décimes extraordinaires ordonnez estre levez par le Roy, ainsy qu'il est porté par ses lettres-patentes donnez à Paris, le XVIe jour de juing dernier, cy-dessus transcriptes, auquel département les vicaires de Mgr le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et députez du clergé du dit archevesché, soubzsignez, ont procédé, par l'advis de notables personnages qui leur avoient esté adjoinctz pour traicter et resouldre cest affaire, en l'Assemblée du dict clergé, tenue le neufviesme jour d'aoust dernier, aprez plusieurs remonstrances et supplications très humbles faictes à sa dicte Majesté, tant par les agents du clergé de France, estantz en court, que par aulcuns qui y ont esté particullièrement envoiez exprez par ce dict diocèse, et mesmes par les depputez des Estats de ce pays de Normandie, qui ont présenté le Cayer des dolléances du peuple, ainsy qu'il est porté par plusieurs deslibérations faictes au pallais archiépiscopal, les XVIII et dernier jour de septembre, neufviesme de novembre XIIII et XVIe de janvier dernier, contenus au registre des affaires du dit clergé de ce dict diocèze, protestantz les dicts sieurs vicaires et depputez, par l'advis que dessus, qu'ilz ont procédé au présent deppartement et taxe, sans prester aulcun consentement à la dicte levée ny entendre préjudicier aux immunitez de l'église et teneur du contract faict par le clergé général de France avec sa dicte Majesté, le XXe jour de febvrier M. Vc IIIIxx, ains pour évitter les rigoureuses poursuittes qu'on commençoit sur aulcuns bénéficiers de ce dict dioceze, et aussy en considéracion des grandes nécessitez que Sa dicte Majesté a faict entendre avoir à ceulx qui luy ont faict les dictes remonstrances. » — Premièrement, le révérendissime archevesque de Rouen, XVIc XXXII livres X sous, etc... — Signé : Bigues, M. de Martimbos, Du Fay, Lambert, Ballue, de Bouju, Bigot, Thorel.

G. 5695. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1581.** — « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, à condition de rachapt perpétuel, par devant MM. les grands vicaires et depputés du clergé du dit diocèze de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause des deux décimes extraordinaires, ordonnez par le Roy estre levez sur le clergé de France, par vertu de ses lectres-pattentes cy-devant transcriptes, donnez à Paris, le seiziesme jour de juin mil cinq cens quatre-vingts. » — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5696. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1591.** — « Compte cinquiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen... des recepte et despence

faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois solz pite sur les dictes et oultre-plus, paiables les XV^e^ febvrier et 1^er^ octobre mil cinq cens quatre-vingts un, que quinze deniers pour livre, ordonnez estre levez, oultre les dictes décimes, pour le second et dernier payement d'un million de livres pour certains particulliers assignés sur le dict clergé.»— Payements faits en écus sol à 33 sous 1 denier obole, écus sol à 60 sous pièce, pistoles à 58 sous pièce, doubles ducats Henry à 2 écus 10 sous pièce, et pour partie en francs, quarts d'écus, testons et monnaie. — Mêmes signatures qu'au registre G. 5694.

G. 5697. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1582.** — « Compte sixième que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois sols pite sur les dites et oultre-plus, paiables les 15^e^ jour de febvrier et 1^er^ octobre ensuivant 1582. » — Décharges à la chapelle Saint-Gillain de Brais au doyenné d'Envermeu et au bénéfice de Hautot-l'Auvray. — « Paié à monsieur Clerel, promoteur général de M^gr^ l'archevêque de Rouen, la somme de 40 écus sol, pour faire voïage à Paris et porter le procès-verbal du concile provincial, et icelluy mettre ès mains de l'imprimeur, suivant le commandement exprès de M^gr^ le cardinal. » — Mêmes signatures qu'au registre G. 5694.

G. 5698. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1582.** — « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faicte par Jehan Viart, son commis, à cause de la décime extraordinaire ordonnée par le Roy estre levée sur le clergé de son roiaulme, suivant le roolle et département fait par MM. les grands vicaires et deputtés du clergé du dit diocèse, en dabte du 1^er^ jour de febvrier 1581, et ce par vertu de ses lettres-patentes donnez à Paris, le 30^e^ jour de janvier 1582 et lettres-patentes de contrainete sur les receveurs particuliers ou leurs commis, du 27^e^ jour de may au dit an 1582, et aultres lettres de contrainete cy-devant inserez. » — Décharge pour le bénéfice de Duclair. — « Payé à un messager 2 écus sol, pour aller avertir les bénéficiers du vicariat de Pontoise de se trouver en une assemblée qui se fera en cette ville de Rouen, par autorité de M^gr^ le cardinal, pour le faict de la décime extraordinaire demandée par le Roi. » — Mêmes signatures.

G. 5699. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1583.** — « Compte septiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois solz pite sur les dites et oultre-plus, paiables les 15^e^ jour de febvrier et 1^er^ octobre ensuivant 1583. » — Mêmes signatures.

G. 5700. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1584.** — « Compte huictiesme que rend la veufve et héritiers de feu noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen,... des recepte et despence faictes par Jehan Viart, leur commis, tant à cause des trois décimes trois sols pitte sur les dictez et outre-plus, paiables les 15^e^ jour de febvrier et 1^er^ octobre ensuivant 1584. » — « A esté paié à Jehan Gougeon, Jehan Vattes, appariteurs en la court ecclésiastique, et à Allonce Corniere, messager, la somme de 12 escus sol pour leur peine, sallaire et vacation d'aller par devers les doiens du dit diocèse de Rouen et à iceulx porter lettres missives pour l'Assemblée du dit clergé, termée à estre tenue le 17^e^ jour du mois d'aoust 1584. » — Mêmes signatures.

G. 5701. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1585.** — « Compte neufiesme que rendent à MM. les grandz vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie séante à Rouen et receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse du dict lieu, des recepte et despense faictes, tant par deffunct Jehan Viart, que par Jehan de Cretot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois sols pite sur icelles et oultre-plus, paiables les 15^e^ jour de febvrier et 1^er^ jour d'octo-

bre 1585. » — Signé : Bigues, M. de Martimbos, Ballue, Thorel, de Bouju, Bigot.

G. 5702. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586.** — « Département de la somme de 59,712 livres 19 sols 9 deniers, avec les gaiges du receveur, payables par chacun an pour 10 ans par les bénéficiez du diocèse de Rouen, suyvant l'accord faict par le clergé, le 18e jour de juing 1586, par nous Jean Bigues, grand archidiacre de Rouen, vicaire général de Mgr le revérendissime et illustrissime archevesque de Rouen, Adrien Ballue, Michel de Bonju, Lanfranc Bigot, chanoynes en l'église de Rouen et Jessé Thorel, prieur de Saint-Laurent en Lyons et bailly de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, tous députés du clergé dudit lieu, et mis ès mains de noble homme Pierre Du Couldray, sieur de Fréville, héritier, à cause de la damoiselle sa femme, de deffunt noble homme maistre Guillaume Le Fieu, en son vivant, receveur hérédital des décimes et subvention du dict diocèse, et de damoyselle Marye de Trouillat, vefve du dict deffunt, pour faire la recepte des sommes contenues au dict département, selon et ainsi qu'il est porté par les lettres cy-dessus transcriptes, et ce jusques à ce que le dict clergé ayt advisé s'il remboursera les dicts héritiers, et usera de la faculté qui luy en est donnée, à protestation expresse faicte par nous dicts vicaire et députez que le présent département et ce qui s'en ensuyvra ne pourra induire une prestation volontaire des rentes prétenduz par l'Hostel-de-Ville de Paris, ny acquérir possession par les prévost des marchands et eschevins de la dicte ville sur les bénéficiez du dict diocèse, qui, avec les autres diocèses, entendent demeurer entiers en toutes leurs raisons et justes deffenses, pour soustenir la nullité des contractz vertu desquelz l'on prétend les dictes rentes estre deues. »

G. 5703. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586.** — « Département faict par nous Charles cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et cinq des déléguez de notre Sainct Père le pape en la bulle accordée pour l'imposition et levée du secours à accorder au Roy pour subvenir aux fraiz de la guerre contre les hérétiques, assisté de Me Jehan Bigues, etc., de la somme de 140,000 livres à quoy notre dict diocèse a esté quotisé pour sa part de 1,200,000 escus, arrestée par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en ceste notre abbaye de Saint-Germain-des-Prez estre imposée sur tous les diocèses de ce royaulme. » — Signé par Charles cardinal de Bourbon, Bigues, etc. — A la suite : Lettre des délégués du pape en faveur des Rhodiens (MM. les chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem). — Rôles des bénéfices qui auraient été omis à taxer ; — des bénéfices qui auraient été modérés ou entièrement déchargés.

G. 5704. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier, non relié.

**1586.** — Copie du département précédent, collationnée par Guillaume de Flavigny, greffier du clergé.

G. 5705. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, couvert d'une feuille de papier.

**1586.** — « Extraict du département de la somme de 46,666 escus deux tiers à quoy le diocèse de Rouen a esté quotisé par MM. les archevesques, évesques et aultres ecclésiastiques tenant l'Assemblée générale du clergé de France en l'abbaye de Saint-Germain-des-Preys-lez-Paris, le 20e jour d'avril 1586, pour sa part de 1,200,000 escus arrestée par les dicts sieurs estre imposée, par forme d'aliénation, sur tous les diocèses de ce royaulme par la permission de notre Sainct Père le pape Sixte 5e de ce nom, suyvant ses bulles en date du 30e jour de janvier au dict an, à l'instance de S. M., tant pour fournir à icelle ung million d'or pour subvenir aux frais de la guerre contre les hérétiques, que pour les frais de l'advance, port, intérest et recepte des deniers. » — Autre « extraict d'un rolle d'aulcuns bénéfices, lesquels avoient esté obmys à taxer. » — Autre extrait relatif à d'autres bénéfices omis.

G. 5706. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586.** — « Compte dixiesme que rendent à MM. les grandz vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subventions du diocèse dudict lieu, des recepte et despense faictes par Jehan de Crétot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois solz pite sur icelles et oultre-lus-païables les 15e jour de février et 1er jour d'octobre de l'année 1586, suivant l'estat et département de ce faict... et lettres de commission du Roy et de messeigneurs les

cardinaulx, archevesques, évesques et aultres prélats et dignittez ecclésiastiques depputez respectivement de leurs provinces, représentant le clergé général et estat ecclésiastique de France, assemblez par permission du Roy en l'abbaye monsieur Sainct-Germain-des-Prez-lez-Paris, transcriptes cy-devant, servant en ce compte de la première année des dix y contenues et sur les ensuivans. » — Deniers payés à M. Guillaume de Flavigny, greffier du clergé ; Jean Bigues, sieur de Saint-Denis, grand archidiacre ; Michel de Bornes, trésorier des États de Normandie; Adrien Ballue, député du clergé; Dadré, pénitencier, l'un des agents du clergé; Jourdain Tieffroy, menuisier; Louis Guillebert, menuisier; Mahiet Everard, vitrier. — Mêmes signatures.

G. 5707. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1586.** — « Compte particullier et extraordinaire rendu par la veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 3 solz 6 deniers tournois pour livre accordés au Roy notre sire par messieurs les cardinaulx, archevesques, évesques et aultres prelatz et dignittés ecclésiastiques de France assemblez par la permission de Sa Majesté en l'abbaie monsieur Saint-Germain-des-Prez pour fournir aux fraiz de la dicte assemblée, le tout payable au 1er jour d'octobre de la dicte année 1586. » — Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel, Flavigny.

G. 5708. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1585.** — « Compte unziesme que rendent à MM. les grands vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du dict diocèse... des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois sols pite sur icelles et oultre-plus, paiables les 15e jour de février et 1er jour d'octobre 1587. » — Paiements faits à Augustin Tallon, plâtrier, Pierre Luce, plombier, Adrien Ballue, député du clergé; — Simon Croissy, messager. — Compte signé par Bigues, de Martimbos, Ballue, de Bouju, Thorel, Bigot.

G. 5709. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1587.** — « Compte particullier et extraordinaire rendu par les veufve et héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par maistre Jehan de Crétot, commis à l'exercice et maniement de la dicte recepte à cause du sold pour livre ordonné estre levé en ce diocèse pour subvenir au paiement des frais de l'audition des comptes du receveur général du clergé de France des années 1584-1585, et autres frais paiable au 1er jour d'octobre de l'année 1587. » — Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel.

G. 5710. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1588.** — « Compte particullier et extraordinaire rendu par les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen, des recepte et despence.... à cause de trois sols six deniers pour livre accordez au Roy par Messieurs les cardinaulx, archevesques, évesques, etc., assemblez en l'abbaie Monsieur Saint-Germain-des-Prez... pour fournir aux fraiz de la dicte assemblée..... paiable au 15e jour de février 1587. » — Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel, Flavigny.

G. 5711. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1588.** — « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant sieur de Méresville, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie, scéante à Rouen, et receveur hérédital des décimes et subvention du diocèze du dit lieu, non comprins le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 18 deniers pour livre ordonnés estre levés en ce diocèze pour subvenir au payement des fraiz de l'audition des comptes du receveur général du clergé de France des années 1586 et 1587 et aultres affaires concernant le clergé, en ce non comprins les gaiges du receveur, paiable au premier jour d'octobre en l'année 1588. » — Signé, en 1595, par Péricard, Bigot, Hamellin.

G. 5712. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

**1588-1594.** — « Rolle et département de dix deniers pour livre ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du diocèse de Rouen estant ou ressort du bailliage de Caux, à la raison de quatre décimes ordinaires par eulx deubs chacun an, laquelle levée a esté ordonnée estre faicte au terme de febvrier présent moys et an pour satisfaire au payement de de la taxe ordonnée à maistre Estienne Vyon, par cy-devant depputé pour le dit bailliage de Caux, pour ses fraiz, journées et vacations d'avoir esté, comme depputé par le clergé du dit bailliage, pour assister aux Estats tenus à Bloys en l'an 1588. » — Signé par Péricard, vicaire général, le siège vacant, et par les députés du clergé, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, 19 février 1594.

G. 5713. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1588-1594.** — « Compte et estat que rend Jehan Terrier, vivant receveur hérédital des décymes et subvention au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel, et Jehan Deslions, commis, après le décedz du dit Terrier, à la recepte et maniement des ditz deniers par acte de Nos Seigneurs du clergé du 5e décembre 1588, signé : Marcellet, en attendant que le dit Deslions eust obtenu ses lettres des provision du dit estat...; pour une année commençant au 1er jour de janvier 1588 et finissant le dernier jour de décembre au dit an, des receptes et despences par eulx faictes des deniers par eulx receuz des dites décimes et subvention. » — Mention de M. Buhi, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Ponthoise; — de M. d'Alincourt mis pour gouverneur, après la prise de la ville par monsr du Mayne. » — Signé, en 1597, par Péricard, Ballue, Bigot, Hamellin.

G. 5714. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1589-1596.** — « Compte traisième (quatrième année de dix) que rendent à Messieurs les grands vicaires et depputés du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme Me Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subvention du diocèse du dit Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 3 décymes 3 sols pite sur icelles et outre-plus, payables les 15e jour de febvrier et 1er jour d'octobre de l'année 1589. » — Reprises considérables en conséquence de l'édit du Roi, du mois d'avril 1594 et ordonnance du clergé sur icelui du 27 mai, même année, « portant défense de rien demander des décimes échus de tout le temps passé jusques et compris le dernier jour de décembre 1593. » — Clos et examiné, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5715. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, non relié.

**1589.** — Taxe des décimes du clergé du diocèse de Rouen. Fait et arrêté au palais archiépiscopal par Bigues, vicaire général, et par les députés du clergé. — Copie collationnée par Guillaume de Flavigny, greffier de mes dits seigneurs et mise aux mains d'Alexandre Gallifet, receveur général des maisons et finances du cardinal de Bourbon, pourvu à l'office receveur alternatif hérédital des décimes subvention du diocèse, de nouveau érigé (fragment de registre).

G. 5716. (Cahier.) — Grand-in-folio, 14 feuillets, papier, non relié.

**1588-1597.** — « Compte et estat que rend Jehan Deslions, sieur de Theuville, recepveur hérédital des décymes et subvention au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel... pour une année commençant le 1er jour de janvier 1589... des décimes ordinaires, ensemble des 2 sols 6 deniers pour livre. » — Signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé, Haulteryve, greffier.

G. 5717. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1589-1604.** — « Compte particullier et extraordinaire que rendent à Messieurs les vicaire général et depputez du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme Me Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes en Normandye, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, des recette et despence faictes par Me Jehan de Crétot, leur commis à l'exercice et manîment de la dicte recepte à cause des 2 sols 6 deniers pour livre d'augmentation extraordinaire sur les bénéficiers du dit diocèse en oultre et par dessus les décymes ordinaires,

payables en deux termes de febvrier et octobre de l'année 1589, la dicte augmentation ordonnée estre levée, ainsy que dict est, par deux ordonnances des dits sieurs du clergé, en dabte des 22e jour de febvrier et 22e jour de may ou dict an, pour le payement d'une année des gaiges de maître Allexandre Galliffet, receveur alternatif des dictes décymes et subventions. » — « Compte des deniers ordonnés pour subvenir au paiement de la taxe ordonnée à Jean Dadré, docteur en théologie, pour être allé, comme député des ecclésiastiques du bailliage de Rouen, en la ville de Reims, au 25 avril 1591 ; — à Jacques de Serre, abbé de Montebourg, pour être allé, comme député des ecclésiastiques du bailliage de Caux, à la convocation tenue à Paris en 1593 ; — au même Dadré pour être allé, comme député des ecclésiastiques du bailliage de Rouen, à la convocation termée à tenir à Paris, même année. — Au commencement du registre : « Transcript de l'éedict du Roy, du mois d'apvril 1594, intervenu sur la réduction à son obéissance de la ville de Rouen et autres villes de la province de Normandie. » — Ordonnances du vicaire général et des députés du clergé; — du sieur de Villartz, lieutenant général au gouvernement de Normandie. — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, députés du clergé.

G. 5718. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1590-1596.** — « Compte quatorziesme que rendent à messieurs les grands vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandye scéante à Rouen et recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dit lieu, non compris le vicariat de Ponthoize à faculté de rachapt perpétuel, des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et manîment de la dicte recepte, à cause des trois décymes trois solz pite sur icelles et oultreplus, payables les 15e jour de febvrier et 1er d'octobre de l'année 1590. » — « Est à notter que, durant les troubles, à cause du désordre advenu à la direction et distribution des finances de Normandye et de ce que l'on a touché et prins des deniers de la présente recepte de touttes sortes de natures, comme ceux des autres receptes, l'ordre et forme requis n'ont peu estre gardez, tant en recepte que despence, ny aux acquictz, dont l'éedict du Roy notre syre intervenu sur la réduction de ceste ville en son obéissance dispence, le dict éedict transcript au compte de l'année 1588. » — Clos et signé, en, 1596 par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5719. Cahier. — Grand in-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

**1590-1597.** — « Compte et estat que rend Jehan Deslions, seigneur de Thieuville, receveur hérédital des décymes et subventions au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel... pour une année commenceant le 1er jour de janvier 1590... de la recepte par luy faicte, en la dite année, des décymes ordinaires du dit vicariat. » — Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé, Haulteryve, greffier.

G. 5720. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1591.** — « Compte et estat que rend Jehan Deslions, seigneur de Thieuville, receveur hérédital des décymes et subventions au vicariat de Ponthoise, pour une année commençant le 1er jour de janvier 1591, de la recepte par luy faicte des décymes ordinaires. » — Clos et signé, en 1597, par M. Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, députés du clergé.

G. 5721. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1591-1596.** — « Compte quinziesme que rendent à Messieurs les grands vicaires et deputtez du clergé du diocèse de Rouen, les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse du dict lieu, non comprins le vicariat de Pontoise, à faculté de rachapt perpétuel, des receptes et despenses faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et manîment de la dite recepte à cause des trois décymes, 3 sols pitte sur icelles et oultreplus, payables les 15e jour de febvrier et 1er jour d'octobre de l'année 1591. » — Clos et signé, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5722. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1592-1597.** — Compte des mêmes héritiers, de la recette des 3 décimes etc., payables au 15 février et 1er octobre 1592. — Mention de Martin Regnard, commis à l'exercice de la recette générale ; — de décharges accordées aux bénéficiers de Hautot-l'Auvray et de Duclair. — Clos et signé, en 1597, par les mêmes.

G. 5723. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1592**. — Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1er janvier 1592. — Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5724. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1593**. — Compte 17e des mêmes héritiers de la recette des 3 décimes payables au 15e février et 1er octobre 1593. — Clos et signé, en 1596, par les mêmes.

G. 5725. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1593-1597**. — Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1er janvier 1593. — Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5726. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier, non relié.

**1594**. — « Rolle et département d'un sould pour livre ordonné estre levé sur tous les bénéficiers du diocèse de Rouen, à raison des 4 décimes ordinaires par eulx deubz, chacun an, laquelle levée à esté ordonnée estre faicte au terme d'octobre prochain pour satisfaire au payement des gaiges de maître Sébastien De la Grange, controlleur hérédital des décimes du dit diocèse, pour la présente année seulement. » — Fait et arrêté, en la Chambre du conseil du clergé, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, Guernier, députés du clergé.

G. 5727. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1594**. — Compte 18e des mêmes héritiers pour les 3 décimes payables les 15 février et 1er octobre 1594. — Mention de Toussaint Marsollet, notaire et greffier en la juridiction du clergé; — d'un arrêt du Conseil d'État, du 21 novembre 1595, donnant mainlevée au sieur de Vic, gouverneur de la ville et citadelle de Saint Denis, jouissant de l'abbaye du Bec-Hellouin, de tous les arrêts et saisies faits sur le revenu d'icelle. — Reprises : « La plupart des bénéficiers n'ont rien chez eulx, soict à cause de non labourage des terres, ou autrement, aucuns par nécessité aïans mengé en vert sy peu de grain et recœute qu'ils ont eu; autres ayans engrangé chez la noblesse ou ailleurs; autres ausquelz tout a esté vendu, longtemps y a, pour leur debtes; autres, aïans tout perdu et esté ravagés par la guerre et volleurs; autre ne jouissant point de leurs dixmes, ains quelques ungs par force et viollence; autres, comme ceux des doïennez de la Picardie, vers lesquelz l'on n'oseroit aller pour le danger qu'ilz y a à cause de la guerre; et, quant aux grandes et bonnes pièces, pour ce qu'ilz sont maintenant ès-mains de tels et signalez personnages que l'on n'en oseroit faire poursuitte comme il seroit requis et nécessaire, joinct qu'il y a une bonne partie des dits redevables, lesquelz ne veullent rien payer du tout ores qu'ils en aient le moïen, se confians que l'on ne trouve rien chez eulx, et l'on ne les peult exécuter par corps ny mesme prendre leur chevance, comme l'on soulloit faire, avant l'éedict, en la saison de l'aoust, qui est le temps où l'on peult plus recouvrer des dits deniers. » — Clos et signé, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5728. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1594-1599**. — « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme Me Guillaume Le Fieu, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéficié du diocèse pour subvenir au payement des gaiges deubz à maître Sébastien De la Grange, controlleur des dites décimes au dit diocèse, et ce pour l'année 1594 seullement. » — Clos et signé, en 1599, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Hamellin, députés du clergé.

G. 5729. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1597-1604**. — Compte des héritiers de Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen, pour les 3 décimes payables les 15 février et 1er octobre 1595. — Au commencement du registre : « Transcript d'un arrest du Conseil d'Estat du Roy et des lettres-patentes du dict sieur, du 26e jour de juillet 1597, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de MM. les déléguez de nostre Sainct-Père le pappe et depputez par S. M. pour l'exécution de ce qui reste de l'alliénation de partie du temporel du clergé de France, en dabte du 22e jour d'aoust ensuivant au dit an, avec l'ex-

ploict de la signiffication d'icelles faicte au sieur de Castille, recepveur général de la dite alliénation, le 16e jour des ditz moys et an, par lesquelles il est dict qu'il sera régallé et assis la somme de 12,700 escus sur les bénéficiers du dit diocèse de Rouen, contribuables aus dites alliénations, ainsy et pour les causes y contenues. » — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5730. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

**1594.** — « Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1er janvier 1594. » — Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5731. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, papier, non relié.

**1595.** — « Rolle et département de 13 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur tous les bénéficiers du diocèse de Rouen, pour satisfaire au payement des gages de Me Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, pour l'année 1575 seulement. » — Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5732. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier, non relié.

**1596.** — « Rolle et département de 13 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers estans du vicariat de Ponthoise, pour partie des gages de M. Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, pour l'année 1595, ce qui sera receu par Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, avec les autres deniers, tant ordinaires que extraordinaires de sa charge, de la présente année 1596. » — Copie signée par le greffier Haulteryve.

G. 5733. (Cahier.) — Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1595.** — « Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décymes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1er jour de janvier 1595. » — « Il sera alloué, pour le voiage du comptable venu exprès en ceste ville pour rendre ses comptes des années 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, lesquelz il n'avoit rendu à l'occasion des troubles et dangers des chemins, qui est venu luy deuxième et deux chevaux, et pour le séjour, 33 écus 20 sous. » — Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5734. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596-1599.** — Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jean de Crétot, commis des héritiers à l'exercice et maniment de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du dit diocèse de Rouen, pour subvenir au paiement de la taxe ordonnée à noble Me Marian de Martinbos, conseiller du Roy en sa court de parlement du dit Rouen, pour ses peines, journez et vaccacions d'avoir esté, comme député du clergé dudit diocèse (par subdélégation de feu Mgr le cardinal de Bourbon), pour assister aux Estats de Bloys en l'année 1588, les dits deniers payables en la dicte recepte au terme de février 1596. » — Clos et signé, en 1599, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Hamellin, députés du clergé.

G. 5735. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier relié en parchemin.

**1596.** — « Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme Me Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen (non comprins le vicariat de Ponthoise), des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéficié du dit diocèse, pour subvenir au paiement, tant des frais communs des Estats tenus à Bloiz en l'année 1588 et 1589, que d'autres fraiz faictz par messieurs de l'Assemblée généralle du clergé tenue en la ville de Paris en l'annee 1596, ensemble pour l'intérest accordé au sieur de Castille, à cause d'aucuns deniers à luy deubz par le dit clergé... terme d'octobre 1596, et février 1597. » — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général Bigot, M. Le Pigny, Guérin, Dadré, députés du clergé.

G. 5736. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596.** — « Compte particullier et extraordinaire que rend, à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen, et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par Me Nicolas Nallot, commis par le dit

sieur Galliffet à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 3 sols 4 deniers pour livre, ordonnez estre levez en ce diocèse ès termes d'octobre 1596 et febvrier 1597 par moictié, pour subvenir au payement des sommes èsquelles le dit diocèse estoit taxé pour sa part, tant des frais commungs des Estatz tenuz à Bloys en l'année 1588 et 89, que d'autres fraiz faicts par messieurs de l'Assemblée généralle du clergé de France, tenue, par permission du Roy, en la ville de Paris, en l'année 1596, ensemble pour l'intérést accordé à Me Philippes de Castille, receveur général du clergé de France, à cause d'aulcuns deniers à luy deubz par le dit clergé (non compris Pontoise.) » — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5737. (Registre.) — Grand in-folio, 23 feuillets, papier relié en parchemin.

**1596-1604.** — Compte particulier que rend Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décimes, des recette et dépense faites par Nicolas Nallot, son commis, à cause des 2 sous 6 deniers pour livre, ordonnés être levez, en 1596, pour subvenir au paiement des gages de maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse (en 1588, 1589, 1591). — Un tiers avait été remis au clergé par arrêt du Conseil privé du 5 juillet 1596. — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5738. (Registre.) — Grand in-folio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596.** — « Compte particullier que rend à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise, des recepte et despence faicte par Me Nicolas Nallot, commis par le dit sieur Galliffet à l'exercice et maniement de la dicte recepte à cause des 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aulcuns benefficiers du dit dioceze en l'année 1596, pour subvenir au paiement d'une année des gaiges du dit Galliffet, receveur alternatif commencée le 1er jour de janvier au dit an 1596. — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5739. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596.** — Compte particulier que rend Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décimes, des recepte et dépenses faites par Nicolas Nallot, son commis, à cause des 26 deniers pour livre ordonnés être levés en 1596, pour subvenir au paiement des gages de maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse (en 1595, 1596). — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Dadré, députés du clergé.

G. 5740. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596-1604.** — « Compte premier que rend à messieurs les grandz vicaires et depputés du clergé du diocèse de Rouen, Me Alexandre de Galliffet, receveur alternatif hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit lieu et vicariat de Ponthoise à faculté de rachapt perpétuel, des receptes et despence faictes par Me Nicolas Nallot, commis par le dit sieur Gallifet, à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 3 décimes, 3 sols pitte pour livre sur icelles et oultre-plus, payables le 1er jour d'octobre de l'année 1596, pour le dit diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise, suivant l'estat et deppartement de ce faict, signé et arresté par les dits sieurs du clergé, en datte du 20e jour d'octobre 1596, et lettres de commissions du Roy et de messeigneurs les cardinaux, archevesques, evesques et autres prélatz et dignitez ecclésiasticques, représentant le clergé de France assemblez, par permission du Roy, en la ville de Paris, transcriptes cy-devant, servans cy en ce compte de la première année des dix y contenues et sur les ensuivans. » — « Au dit Nallot, la somme de septvingtz-dix escuz qu'il requiert luy estre allouez pour plusieurs fraiz qu'il a esté contrainct faire et supporter extraordinairement en faisant le recouvrement des deniers, tant des décimes ordinaires, que augmentations de la dite année 1596, dont le deppartement ne feust mis en ses mains qu'en fin de la dicte année 96, qui fut occasion que la pluspart des bénéfficiers, ayant jà consommé et dissipé la récolte de la dicte année sans avoir rien payé de leurs décimes, n'avoient plus aucun moyen, et plusieurs autres bénéficiers qui ne recœilloyent que fort peu de chose à l'occasion des troubles lors nouvellement passez, et mesmes qu'en l'année 97 la prise d'Amyens arriva par les ennemis, et depuis en la dicte année assiégée et prise par le Roy, qui fut cause de grand ruyne ès doyennez de ce diocèse estans ès environs de la Picardie. » — Reprise « à l'occasion dece que feu monsieur de Bellozanne, lequel jouissoit de l'archidiaconé de Rouen, décedda en l'année 1597, ne s'estant trouvé aucun héritier de luy, et mesme qu'un nommé Prudhomme, lequel recevoit pour le dit sieur de Bellozane le revenu du dit archidiaconé, mourut environ le temps de la contagion en ceste ville de Rouen. » — Clos et signé, en 1604, par Pé-

ricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5741. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

**1596.** — Double du rôle précédent. — Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5742. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier, non relié.

**1596.** — « Rolle et département de deux solz six deniers pour livre ordonnez estre levez sur tous les bénéfices du diocèse de Rouen contenuz en ce présent rolle, à raison des décimes ordinaires par eulx deubz... accordés à maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des dictes décimes par et puys le jour de sa réception au dit office jusques en l'an 1594. » — Fait et arrêté, en 1596, en la Chambre du Conseil du clergé, par Charles de Balsac, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, Guernier, députés du clergé.

G. 5743. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets, papier, non relié.

**1596.** — « Rolle et département de 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du diocèse de Rouen, contenus et spécifiez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ils doibvent des décymes ordinaires par chacun an, pour les gaiges de maître Alexandre Galliffet, receveur alternatif des décymes et subventions du dit diocèse de Rouen de l'année 1596. » — Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5744. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

**1596.** — Double du rôle précédent. — Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5745. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier non relié.

**1596.** — « Rolle et département de 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du diocèse de Rouen, contenuz et spécifiez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ilz doibvent des décymes ordinaires par chacun an, pour les gages de maître Alexandre Galliffet, receveur alternatif des décymes et subventions du dit diocèse de Rouen de l'année 1596. » — Faict et arresté, en la Chambre du Conseil du clergé, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Guernyer, Hamellin, députés du clergé.

G. 5746. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1597.** — « Compte vingt-ungniesme que rendent à MM. les grandz vicaires et depputtez du clergé du diocèze de Rouen, les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu,... recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen... des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et manîment de la dicte recepte, à cause des décimes ordinaires, outre-plus et trois sols pite pour livre d'icelles, le tout payable au 15e jour de febvrier, 1er jour d'octobre 1597. » — Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernier, Dadré, Marc.

G. 5747. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier, non relié.

**1597.** — « Rolle et département des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du diocèse de Rouen estant au bailliage de Gisors, à la raison de 4 décymes ordinaires par eulx deubz par chacun an, laquelle levée a esté ordonnée estre faicte pour satisfaire à partie de la taxe ordonnée à vénérable et discrette personne maître Jehan Le Geay, docteur, curé de Daubeuf en Vexin, pour ses fraiz et journées et vacations d'avoir esté, comme depputé par le clergé du bailliage de Gisors, pour assister aux Estats tenus à Bloys en l'année 1588. » — Signé par Péricard, Bigot, Guernier, Hamellin, Haulteryve, greffier.

G. 5748. (Cahier.) — In-folio, 5 feuillets, papier, non relié.

**1597.** — Double du rôle précédent.

G. 5749. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1597-1598.** — Compte particulier et extraordinaire que rend à MM. les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par Me Nicolas Nallot, commis par le dit Gallifet à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause de la somme ordonnée estre levée ès termes d'octobre 1597 et février 1598 par moictié sur aulcuns bénéficiers du diocèse de Rouen estant du bailliage de Gisors pour subvenir au payement de la taxe faicte au dit Jehan Le Geay. »

G. 5750. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

**1597.** — « Rolle et département de traize deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du dioceze de Rouen contenus en ce présent rolle à raison des décimes ordinaires par eulx deulz chacun an pour partye des gages de maître Sébastien De la Grange, controlleur hérédital des décimes du dict dioceze pour l'année 1597. » — Signé par Péricard, Ballue, Bigot, Guernyer, Hamellin.

C. 5751. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1597**. — « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez... aux termes de février et octobre 1597 pour subvenir au paiement des deux tiers de l'année 1592 des gaiges ordinaires de maître Sébastien De la Grange, contrôleur des dictes décymes au dit diocèse de Rouen. » — Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernyer, Dadré, Marc.

G. 5752. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1597**. — Double du compte précédent.

G. 5753. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, non relié.

**1597-1598**. — « Roolle et département faict par nous vicaire général de l'archevesché de Rouen, le siège archiépiscopal vacant, et deputtez du clergé du diocèse du dict lieu, de la somme de 5,292 escus, 26 sous tournois 10 deniers, faisant moitié de 10,584 escus 33 solz 9 deniers, deues à maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décymes du diocèse de Rouen, pour ses gaiges ordinaires depuis le 16e jour d'aoust 1588 jusques au dernier décembre 1595, pour estre la dicte somme levée en 1597 et 1598. » — Signé par Péricard, Ballue, Bigot, Gueruyer, Hamellin.

G. 5754. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier, non relié.

**1597-1598**. — Double du rôle précédent ; mêmes signatures, avec celle de Haulteryve, greffier.

G. 5755. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

**1597-1598**. — Triple du même rôle; mêmes signatures.

G. 5756. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillet, papier, relié en parchemin.

**1597-1598**. — « Compte particulier et extraordinaire rendu par les hérittiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu,... recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, des receptes et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause de la somme de 5,292 escus, 26 sols, 10 deniers faisant moitié de 10,584 escus, 53 sols 9 deniers, ordonnée estre levée au dit diocèse de Rouen ès années 1597 et 1598, pour payer à maître Alexandre Galliffet, recepveur alternatif des dictes décimes, ses gages ordinaires depuis le 16e jour d'aoust 1588 jusques au dernier jour de décembre 1595. — Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernyer, Dadré, Marc.

G. 5757. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1597-1598**. — Double du compte précédent; mêmes signatures.

G. 5758. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papiers, relié en parchemin.

**1597-1604**. — Compte particullier et extrarodinaire que rend à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen Me Alexandre de Gallifet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par Me Nicollas Nallot, commis par le dit sieur Gallifet à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des 13 deniers ordonnez estre levez ès-termes d'octobre 1596 et febvrier 1597 par moictié sur les bénéfficiers du dit diocèse de Rouen, contribuables à l'alliénation de l'an 1586, pour subvenir au payement de la somme de 2,241 escus, 31 sols 9 deniers prétendue estre deue par le clergé de France aux sieurs commandeurs de Malthe dictz les Rhodiens. » — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5759. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1596-1597**. — Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers... à cause des deniers ordonnez estre levés sur chacun bénéficié du dit diocèse, contribuables à l'aliénation de l'an 1586, pour subvenir au paiement de la somme à laquelle le dit diocèse a esté taxé pour sa part de la somme prétendue estre deue par le

clergé de France aux sieurs commandeurs de Malte ditz les Rhodiens, termes d'octobre 1596 et de février 1597. » — Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5760. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

**1597-1604**.— Compte des mêmes pour le même objet, termes d'octobre 1597 et février 1598. — Clos et signé par les mêmes.

G. 5761. (Cahier.) — 15 feuillets, papier.

**1598**. — Rôle de contribution sur les bénéfices du diocèse de Rouen, arrêté en la chambre du Conseil du clergé par M. Péricard, vicaire général de l'archevêché, le 15 mars 1598. — Signé : Péricard. — Le titre n'a pas été mis.

G. 5762. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

**1598**. — Double du Rôle précédent.

G. 5763. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1598**. — « Compte deuxième que rend à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, commis par le dict Galliffet à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des trois décimes ordinaires, trois sols pitte pour livre suric elles et oultre-plus, payables les 15e jour de fébvrier et 1er jour d'octobre de l'année 1598. »

G. 5764. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1598**. — « Compte particulier que rend à MM. les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital, des recepte et despence faicte par maître Nicolas Nallot... à cause de la somme ordonnée estre levée sur aucuns bénefficiers en l'année 1598, pour le reste et parfaict des gaiges du dict Galliffet... depuis le 16e jour d'aoust jusques au dernier jour de décembre 1598. »

G. 5765. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1598**. — « Compte particullier que rend à MM. les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, commis par le dict sieur Galliffet à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des vingt-six deniers pour livre ordonnez estre levez sur aulcuns bénéficiers du dict diocèse de Rouen en l'année 1598, pour subvenir au paiement d'une année des gaiges du dict Galliffet, commencé le 1er jour de janvier 1598. »

G. 5766. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1598**. — « Compte particulier, que rend à MM. les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despense faictes par maître Nicolas Nallot,.. à cause de la somme ordonnée estre levée sur aucuns bénefficiers du dict diocèse en l'année 1598, pour le reste et parfaict des gaiges de Me Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, des années 1589, 90, 91, 92 et 93. »

G. 5767. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

**1598**. — « Compte que rend à messieurs les grand vicaire et depputés du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du dict diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot,.. à cause des deniers pour livre ordonnez estre levez sur aulcuns bénefficiers du dict diocèse en l'année 1598, pour subvenir au paiement d'une année des gaiges de maître Sébastien De la Grange, contrôleur des décimes. »

G. 5768. (Liasse.) — 7 registres ou cahiers in-folio, comprenant 133 feuillets.

**1599**. — Rôle et département de 5,000 écus sur les bénéficiers du diocèse de Rouen pour leur contribution à la somme que le Roi, par arrêt de son Conseil d'État et lettres-patentes du 26 juillet 1597, avait ordonné être imposée sur les contribuables aux aliénations levées par le clergé aux années 1586,1588. — Compte 21e rendu par les héritiers de maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes des recettes et dépenses faites par Jean de Crétot, leur commis, à cause des décimes ordinaires, outre-plus et 3 sous pite pour livre. — Comptes particuliers des deniers levés pour les gages de maître Alexandre de

Galliffet, receveur alternatif des décimes, pour ceux de Sébastien De la Grange, contrôleur des dites décimes.

G. 5769. (Liasse.) — 9 cahiers, in-folio, comprenant 241 feuillets, papier.

**1600.** — Rôles et départements sur les bénéficiers du diocèse de Rouen de 880 écus, 45 sous 9 deniers oboie pour les frais du voyage, séjour et retour de MM. les prélats et députés du clergé de France qui ont vaqué à l'audition, examen et clôture des comptes de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé, des années 1590-1596, frais communs d'icelle assemblée, pour l'accord fait avec Jacques De la Saussaye, ci-devant syndic du clergé, pour le paiement à faire au grand prieur, baillis et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem suivant l'arrêt de la cour du parlement de Paris, du 14 juin 1597 et pour la part du dit diocèse dans les deniers accordés à aucuns ministres convertis; — pour subvenir au paiement de la somme de 980 écus taxés à messire Anne Descars, cardinal de Givry, lors évêque de Lisieux, comme député du clergé du bailliage de Rouen aux États de Blois, suivant l'arrêt du Conseil, du 2 juin 1599. — Compte 3e de maître Alexandre de Galiffet, receveur alternatif hérédital des décimes, ayant pour commis Nicolas Nallot, et de Germain Chippard, receveur hérédital des décimes au vicariat de Pontoise.

G. 5770. (Liasse.) — 7 cahiers, in-folio, comprenant 288 feuillets, papier.

**1600-1601.** — Rôles et département des sommes imposées sur les bénéficiers du diocèse de Rouen pour les frais de voyage, séjour et retour des prélats et députés du clergé de France assemblés à Paris en 1600, pour l'audition, examen et clôture des comptes de Philippe de Castille, et pour la distribution à faire aux ministres convertis; — « pour aider à subvenir à partie de la dépense qu'il convient faire à Sa Majesté, tant pour la continuation et renouvellement des alliances de longue main contractées par ses prédecesseurs rois avec les sieurs des ligues des Suisses, que pour autres particulières occasions importans grandement le bien de son État. » — Comptes d'Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes, ayant pour commis Nicolas Nallot, et des héritiers de Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes, ayant pour commis Jean de Crétot.

G. 5771. (Liasse.) — 14 cahiers, in-8°, comprenant 388 feuillets, papier.

**1601-1605.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Receveurs : les héritiers de Guillaume Le Fieu, pour le diocèse, Germain Chippard, pour le Vicariat. — 1601, décime extraordinaire accordée au Roi par MM. du clergé de France, en 1600, « pour aider et subvenir à partie de la dépense qu'il convenoit faire à S. M. pour la continuation et renouvellement des alliances des Suisses. » — Au compte de 1604, on indique, au chapitre de deniers comptés et non reçus, comme parties inutiles, parce qu'on n'avait point connaissance des possesseurs de ces bénéfices, ni des revenus qui y étaient attachés depuis les 6 dernières années : la chapelle fondée au château de Rouen, à présent démoli; celles de Croixmare, des Rames, de la léproserie de Baons-le-Comte, du Clos Jacquet à Auffay, de Torcy-le-Grand, de Beaussault, de Goupillières, de Monthuit, de l'hôpital de Bailly, de Saint Michel d'Andely, de Saint-Nicolas de Chauvincourt, du Château-Gaillard, de la Madeleine de Montivilliers; — depuis les 5 dernières années : les chapelles de Caniel, de Sainte-Catherine de Torcy; — depuis les 4 dernières années : la chapelle de Saint-Aubin-du-Tilleul, de Saint-Eutrope de Pierreville, de Villers; — depuis les 3 dernières années : la chapelle de Saint-Jean de Blainville. — Comptes signés par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Dadré, Marc, Guernyer, C. de la Roque, de Breteville.

G. 5772. (Liasse.) — 12 cahiers, in-folio, comprenant 384 feuillets, papier.

**1606-1609.** — Comptes des décimes pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise. — Mêmes receveurs qu'aux comptes indiqués à l'article précédent. — 1606, au chapitre des parties inutiles, l'hôpital de Saint-Martin à Rouen, la chapelle du manoir de la Mare, au doyenné de Pont-Audemer. — Comptes signés par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Ch. de la Roque, Guernyer, Dadré, de Breteville, Haulteryve; — Dubuisson, vicaire général, Le Vendenger; — Guyjon, vicaire général, Sansson, Guillaume Ellyes, M. de Martimbos, Le Prevost.

G. 5773. (Liasse.) — 16 cahiers, in-folio, comprenant 620 feuillets, papier.

**1610-1615.** — Comptes des décimes pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise. — Mêmes receveurs que ceux indiqués à l'article précédent. — 1612, « A M. Alphonse de Breteville, prieur de Lucy, chanoine en l'église de Rouen et syndic provincial du clergé, pour ses gages à cause de son dit syndicat, VIxx XII livres. » — Comptes signés par Guyjon, M. de Martimbos, C. de la Roque, M. Le Pigny, Guernyer, de Breteville, Sansson, Haulteryve, Guillaume Ellyes, J. Le Vendenger.

G. 5774. (Liasse.) — 20 cahiers, in-folio, comprenant 617 feuillets, papier.

**1616-1618.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Commis à la recette pour le diocèse de Rouen : Richard Mauduit et Robert Ruellon. — 1617, au chapitre des décimes comptés et non reçus, 24 livres 7 sous 6 deniers, « qui n'ont pu être recouvrés à cause de la mort survenue du curé de Touffreville-la-Corbeline ; — 70 livres 14 sous 2 deniers, qui n'ont pu non plus être recouvrés à cause de la mort survenue du curé de la paroisse de la Feuillie. » — Comptes signés par Du Buisson, Guernyer, M. Le Pigny, de Breteville, De la Place, G. Ellyes. J. Le Vendenger, Haulteryve.

G. 5775. (Liasse.)— 16 cahiers, in-folio, comprenant 647 feuillets, papier.

**1619-1623.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Robert Ruellon, commis à la recette des décimes du diocèse. — 1620, 1,392 l. pour la cote-part et portion du diocèse, non compris le vicariat de Pontoise, dans la taxe ordonnée pour subvenir aux pensiona sccordées à aucuns ministres et autres convertis à la religion catholique. — 1622, mention de la mort de Jacques Muisson, receveur général des décimes en la Généralité de Rouen. — 1623, Jean Brémontier, commis à faire le recouvrement des restes dus en la recette générale provinciale en la Généralité de Rouen pour l'année 1622, pour le décès du dit Muisson ; — Jean Collot, conseiller secrétaire du Roi, et Nicolas Le Conte, secrétaire ordinaire de la reine mère du Roi, propriétaires de l'office de receveur alternatif nouvellement créé. — 1623, Jean Lusson, conseiller de S. M. receveur général des décimes en la Généralité de Rouen. — Comptes signés par Du Buisson, Guernyer, M. Le Pigny, Delaplace, J. Le Vendenger, G. Ellyes, Haulteryve.

G. 5776. (Liasse.) — 9 cahiers, in-folio, comprenant 407 feuillets, papier.

**1624-1625.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Robert Ruellon, commis à la recette. — Jean Collot et Nicolas Le Conte, propriétaires de l'office de receveur alternatif des décimes ; Romain de Boivin et Costentin Heudebert, l'un contrôleur ancien, l'autre contrôleur alternatif des dites décimes. — 1624 : « A Guillaume Caron, peintre sculpteur, la somme de 18 livres pour avoir par lui peint la chambre du clergé, 28 livres; — à Jean Berruyer, menuisier, 20 livres. — A maître Nicolas Le Prevost, notaire apostolique, et secrétaire de l'archevesché de Rouen, la somme de 30 livres suivant une ordonnance de messieurs du clergé... pour avoir dressé 24 commissions adressantes aux doyens de ce diocèse, pour les advertir de se trouver en l'assemblée diocésaine qui auroit esté tenue en ceste ville en la dite année, laquelle commission il auroit envoyée et faict porter à chascun des dits doyens, mesmes lors de la dicte assemblée avoir servy de greffier et dressé le procez-verbal de ce qui s'y seroit passé. » — Gages d'officiers payés aux propriétaires de l'office de receveur ancien des décimes : noble homme Jacques de Verneson, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, ayant acquis le droit de noble homme Jean de Lavernot, héritier en partie de feue damoiselle Marie de Trouillard, femme de maître Guillaume Le Fieu; — Nicolas Gueroult, ayant épousé Perrette Godeboult, sœur et héritière de Georges Godeboult, héritier en partie au propre de feue damoiselle Marie Le Fieu ; Jessé Le Tailleur, ayant épousé en secondes noces défunte Madeleine de Buron, en précédent veuve de Nicolas De la Haye, aussi héritière de la dite Marie Le Fieu, et Nicolas De la Haye, seul fils et héritier de la dite défunte de Buron; Robert Duval, ayant épousé Marie Le Febvre, héritière en partie de la dite Marie Le Fieu ; Antoine Le Jongleur, ayant épousé Louise Le Febvre, en précédent veuve de feu Pierre Le Jaulue, aussi héritière en partie de la même Marie Le Fieu. — Compte signé par Du Buisson, M. Le Pigny, J. Le Vendenger, Haulteryve.

G. 5777. (Liasse.) — 8 registres et cahier, in-folio, comprenant 552 feuillets, papier.

**1626.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Robert Ruellon commis à la recette. — Levée extraordinaire de 6,825 livres, pour la part du diocèse dans la somme de 150,000 que MM. les prélats et députés de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, par permission du Roi, en 1625, ont consenti à S. M., « voyant les heureux succès de ses armes et la dépense qu'il lui convient faire pour assiéger la ville de la Rochelle et asseurer à son service les îles de Ré et d'Olleron. » — Comptes signés par Du Buisson, M. Le Pigny, G. Ellyes, J. Le Vendenger, B. Hallé, Haulteryve.

G. 5778. (Liasse.) — 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 386 feuillets, papier.

**1626-1627.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Robert Ruellon commis

à la recette des décimes. — 1627, « Au sieur Behotte, grand archidiacre, syndic général du clergé, VII$^{xx}$ trois livres pour sa cote-part des deniers avancés par le dit s$^{r}$ Behotte à la poursuite des affaires générales et frais communs de l'Assemblée provinciale extraordinaire du clergé, tenue à Rouen, le 13 janvier 1628. — A Nicolas Le Prévost, secrétaire de l'archevêché, 40 livres pour avoir par luy dressé, expédié, signé et envoyé les mandements pour assigner les chapitres, abbés, prieurs, curés, bénéficiers et autres communaultez ecclésiastiques du diocèse à comparoir en l'Assemblée diocésaine, en cette ville de Rouen, au lundy 10 janvier 1628, pour nommer des personnes ecclésiastiques qui se trouveront, au nom du dit diocèse, en l'Assemblée provinciale du clergé termée au 13 du dit mois, pour les causes contenues aux lettres du Roi, datées du camp devant la Rochelle, 15 octobre 1627. » — Comptes signés par Pierre Acarie, vicaire général, M. Le Pigny, J. Le Vendenger, de Mathan, B. Hallé, A. Marette, Le Hucher.

G. 5779. (Liasse.) — 16 registres et cahiers in-folio, formant 895 feuillets, papier.

**1628-1629.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Robert Ruellon, commis à la recette. — Louis Le Conte, conseiller et garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Melun, et Antoine Le Conte, conseiller du Roi et lieutenant général en l'Élection du dit Melun, héritiers de feu maître Nicolas Le Conte. — « Crue extraordinaire pour la cote-part du diocèse de la somme de 32,823 l. que MM. de l'Assemblée générale du diocèse de France ont ordonné estre imposée sur le clergé de France pour la pension donnée aux ministres convertis et gratification à plusieurs personnes de sçavoir et autres convertis à la religion catholique qui abjurent l'hérésie. — A M. Behotte, chanoine et grand archidiacre, syndic général du clergé de Normandie, VI$^{xx}$ XII livres pour ses gages. — A M. Acarie, official de Rouen, vicaire général de M$^{gr}$ et ci-devant grand vicaire de Pontoise, 219 livres pour avoir envoyé, par le vicariat du dit Pontoise, 6 hommes pour faire nommer des députés à l'Assemblée diocésaine tenue à Rouen le 10 janvier 1628, — à l'Assemblée provinciale aussi tenue à Rouen le 13 du même mois, — à l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Fontenay-le-Comte. » — Nouvelle levée pour le siège de la Rochelle. — Mêmes signatures qu'aux comptes analysés à l'article précédent.

G. 5780. (Liasse.) — 9 registres et cahiers in-folio, comprenant 568 feuillets, papier.

**1630.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — François Ruellon, avocat en la cour, tuteur principal des enfants sous-âge de défunt maître Robert Ruellon, en son vivant commis à faire la recette des décimes. — Comptes de Pierre Moysant, receveur ancien des décimes au vicariat de Pontoise, tant pour lui, que pour maître Germain Chippart, naguères receveur des décimes au dit Pontoise. — Comptes signés par Pierre Acarie, vicaire général, J. Le Vendenger, M. Le Pigny, A Marette, Giel, Blondeau, greffier.

G. 5781. (Liasse.) — 11 registres ou cahiers, in-folio, comprenant 649 feuillets, papier.

**1631.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A monsieur Behotte, grand archidiacre, syndic général de Normandie, 132 livres pour ses gages de syndic; — à Jean Dodelin, huissier en la Chambre, 12 livres de gages; — à Simon Basset, autre huissier, même somme ; — à maître Nicolas de Hauterive, greffier des sieurs du clergé, 30 livres, pour avoir fourni, durant l'année, le bois qui a esté brûlé en la Chambre du clergé et autres choses fournies, toutes fois que les dits sieurs y ont assemblée pour délibérer des affaires du clergé et ouy les plaidoyers des parties, 30 livres. » — Signé par Pierre Acarie, Hallé, A. Marette etc.

G. 5782. (Liasse.) — 14 registres et cahiers in-folio, comprenant 574 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Jacques Guillemot, commis de M. Abraham Huet, conseiller du Roi, et receveur hérédital triennal des décimes et subventions du diocèse de Rouen. — Pierre Moysant, receveur ancien des décimes du vicariat de Pontoise. — Comptes signés par de Mathan, Dehors, Le Royer, A Marette, P. Allorge, de Mallon, Blondeau.

G. 5783. (Liasse.) — 17 registres ou cahiers in-folio, comprenant 758 feuillets, papier.

**1634-1635.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — 1635, « A Monsieur Acarie, prêtre, chanoine, official, pénitencier et grand vicaire de M$^{gr}$ l'archevêque de Rouen, la somme de 150 livres à lui ordonnée et taxée par M$^{gr}$ pour ses paines, salaires et vacations d'avoir comparu, en l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise en l'année 1635 ; — à Barthélemy Hallé, chanoine, archidiacre d'Eu et promoteur en la dite officialité, 150 livres ; — à Vincent Blondeau, huissier aux eaux-et-forêts de Normandie à la table de marbre du palais à Rouen, 160 livres ; — à maître Isaac de Haulteryve

notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, frère et héritier de défunt maître Nicolas de Haulteryve, chanoine en l'église de Rouen et greffier de la dite chambre, 30 livres; — à maître Michel Souillet, maître libraire imprimeur à Rouen, 18 livres. »

G. 5784. (Liasse.) — 13 registres ou cahier in-folio, comprenant 514 feuillets, papier.

**1636**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — 215 livres aux héritiers de monsieur Behotte, syndic du clergé, pour ses gages de syndic. — A M. Souillet, 17 livres, pour son salaire d'avoir imprimé 1,100 vidimus de l'arrêt portant décharge définitive, obtenue en faveur des fabriques, des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Au même et à Laurent Maurry, imprimeur, 26 livres pour impression de 1,600 vidimus du dit arrêt. — Comptes signés par D'Ailly, vicaire général, de Mathan, A. Marette, Caresmel, Le Royer, Dehors, De Mallon, curé de la Folletière, P. Allorge.

G. 5785. (Liasse.) — 7 registres et cahiers, in-folio, comprenant 384 feuillets, papier.

**1637**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — A M. Caresmel, syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages. — A maître Nicolas Cocquerel, prêtre, ci-devant curé de Saint-Victor-la-Campagne, 100 livres. — Mention, au chapitre des reprises, des décimes des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean à Blainville; de Notre-Dame de Pitié au doyenné de Brachy; de Saint-Christophe de Gaillefontaine, de Maurepas, des cures de Saint-Pierre d'Eu et du Boscachard. — Comptes signés par D'Ailly, vicaire général, Thibault, vicaire général, de Mallon, A. Marette, P. Allorge, Caresmel, Le Royer, Dehors et Morange.

G. 5786. (Liasse.) — 6 cahiers et registres, in.folio, comprenant 369 feuillets, papier.

**1638**.— Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Antoine Courtin, conseiller du Roi, secrétaire de la Reine, receveur général des décimes en Poitou, et commis à l'exercice de la recette triennale provinciale des décimes de Rouen. — « A Monsieur Caresmel, chanoine, archidiacre et syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages; — à maître Morange, greffier, 45 livres; — à Pierre Bourgeois, doyen du Pont-Audemer, 15 livres; — à Guy Hannoy, doyen du Bourgtheroulde, 16 livres; — à Marin Cappel, doyen de Périers, 100 sous; — à Charles Caron, doyen d'Eu, 36 livres; — à Jehan Chefdeville, doyen de Valmont, 20 livres; — à Jacques Maignan, doyen de Fauville, 12 livres; — à Guillaume Mauger, doyen de Bray, 8 livres; — à Jean Du Moulin, doyen de Saint-Romain, 20 livres; — à François Braques, doyen de Longueville, 20 livres; — à Nicolas de Meslou, doyen de Saint-Georges, 30 livres. »

G. 5787. (Liasse.) — 10 registres et cahiers in-folio, comprenant 417 feuillets, papier.

**1639**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Simon Le Maistre, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des décimes en la Généralité de Rouen. — « A M. Caresmel, syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages; — A Claude Morange, greffier de la Chambre, 45 livres; — à Michel Du Souillet, imprimeur à Rouen, 12 livres pour l'impression des lettres-patentes concernant les affaires du clergé; — à Jean Loiselière, doyen de Pavilly, 11 livres; — à Nicolas Bougler, curé de Quiévrecourt et doyen de Neufchâtel, 10 livres. — Comptes signés par Le Maire, vicaire général, J. Le Royer, de Mathan, Caresmel, Allorge, A. Marette, de Mallon, Dehors, Morange, greffier.

G. 5788. (Liasse.) — 23 registres et cahiers, in-folio, comprenant 904 feuillets, papier.

**1640-1641**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A M. Jean Caresmel, archidiacre en l'église de Rouen, syndic de la province et député du diocèse, 180 livres, pour son voyage et retour de l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise le 12 février 1641, suivant la députation du diocèse de Rouen; — à Claude Morange, greffier de la Chambre, pour se rembourser des frais qu'il lui avait convenu faire au voyage, séjour et retour pour le subjet de l'Assemblée diocésaine, tenue à Pontoise le 12 de février 1641 en l'Assemblée du palais archiépiscopal du dit lieu, 90 livres; — à Laurent Maurry, 60 sous pour avoir fait imprimer 230 exemplaires de l'indiction de l'Assemblée diocèsaine. » — Comptes signés par Toussaint Thibault, vicaire général, de Mathan, Le Royer, A Marette, Caresmel, de Mallon, de Breteville, Dehors, Morange.

G. 5789. (Liasse.) — 12 registres et cahiers in-folio, comprenant 429 feuillets, papier.

**1642**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A M. de Tierceville, chanoine de Rouen, 90 livres pour frais qu'il a déboursés; — à Jean Caresmel, archidiacre, 80 livres, pour être em-

ployé à la taxe de dépens de l'arrêt obtenu par le curé de Bourgueil contre Jacques Langlois, seigneur et patron de la dite paroisse; — au même, 60 livres, pour être employées au paiement de MM. de Cahaignes, Coquerel et Deschamps, qui avaient rendu la sentence arbitrale entre le clergé et les propriétaires anciens et alternatifs; — au curé du Mesnil-Réaume, 150 livres, pour être employés à la poursuite d'un procès au Conseil privé pour les gabelles; — à Pierre Le Vasseur, curé de Guerny, 120 livres, pour avoir obtenu 2 arrêts du Conseil du Roi, sous le nom des agents généraux du clergé de France, à l'encontre de Philippe Duhamel, fermier général des gabelles. » — Autres paiements à Toussaint Galopin, curé de Beauficel; — aux curés de Sainte-Opportune de Trouville, de Toqueville, de Norville et d'Ételan; — à Galleran Gallican Gaillart, sieur de la Morinière, conseiller du Roi en ses Conseils et commis à la recette générale du clergé de France. — Comptes signés par Gaulde, vicaire général, de Mathan, Caresmel, A. Marette, D'Ailly, etc.

G. 5790. (Liasse.) — 9 registres et cahiers in-folio, comprenant 394 feuillets, papier.

**1643**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Claude Coignet, commis à la recette provinciale des décimes en la Généralité de Rouen. — Paiements faits à Me Catherine Guedon, curé de Lyons; — à Louis Roussel, curé de Bourgueil; — à M. Brasdefer, avocat au Conseil d'État; — à Catherine Petit, veuve de l'imprimeur Michel Souillet.

G. 5791. (Liasse.) — 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 391 feuillets, papier.

**1644**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Despence du compte pour la taxe de Manthe, le département de 45,000 livres et le rejet et frais de l'Assemblée. » — « A maître Jean Doublet qui a traité avec S. M., sous le nom de Toussainct De la Ruelle, des 4,500,000 livres accordez au Roy en la dernière Assemblée tenue à Manthe en l'année 1641, 221,478 livres. » — Comptes signés par Paris, vicaire général, Caresmel, de Breteville, Dehors, de Mallon, A. Marette, D'Ailly, Morange, greffier de la Chambre.

G. 5792. (Liasse.) — 10 registres et cahiers in-folio, comprenant 312 feuillets, papier.

**1645**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise. — Catherine Lucas, veuve de feu maître Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes, Abraham et Richard Huet, fils et héritiers du dit défunt. — Paiements faits à MM. Jean Caresmel, syndic de la province; — de Breteville, chanoine de Rouen, député de l'Assemblée provinciale; — Nicolas de Paris, chanoine de Rouen, député de l'Assemblée diocésaine; — Guillaume Legrand, curé de Boissay au doyenné d'Envermeu (60 livres pour la démolition du prèche); — Laurent Maury, imprimeur; — Pierre Besnard, tapissier (10 livres pour une chaise de moncade); — Jacques Le Meusnier, curé de Saint-Sever; — Jean Le Prevost, curé de Vireville, (remise en considération de ce que ses paroissiens avoient esté grandement affligés de maladie); — aux religieuses anglaises de Sainte-Claire (aumône de 200 livres). — « Plus payé, tant à monsieur de Grémonville que Monsieur Caresmel, chanoines et députez du clergé, la somme de 161 livres, pour avoir obtenu un arrest du Conseil contre M. de Milleville, sieur de Boessay, pour la démolition d'un presche que le dit sieur faisoit bastir. » — Compte signé par MM. C. Bretel, doyen, vicaire général, Caresmel, D'Ailly, de Hincourt, De la Place, Coterel, Doublet, Amelin, Morange.

G. 5793. (Liasse.) — 15 registres et cahiers, in-folio, comprenant 526 feuillets, papier.

**1646**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise. — Départements des levées pour les frais de l'Assemblée du clergé, pour l'augmentation des gages des officiers, pour la subvention du clergé. — Mêmes signatures qu'aux comptes précédents.

G. 5794. (Liasse.) — 13 registres ou cahiers in-folio, comprenant 354 feuillets, papier.

**1647**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — François Thomas, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des décicimes en la Généralité de Rouen, et faisant l'exercice pour M. de Brouilly, sieur de Herville, autre receveur général provincial triennal des dites décimes. — Paiement à Pierre Ricard, curé d'Anglesqueville au doyenné de Saint-Romain; — à M. Antoine Gaulde, vicaire général (120 livres pour services rendus au clergé); — à M. de Paris, autre chanoine (100 livres pour la même cause); — à M. Louis Lemonnier, curé de Saint-Sever de Rouen.

G. 5795. (Liasse.) — 12 registres et cahiers in-folio, comprenant 270 feuillets, papier.

**1648**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Au chapitre des bénéfices

qui ont obtenu diminution, tant aux syndics généraux qu'en la Chambre du clergé : le prieur de Bonnenouvelle, 200 livres; — le prieur de Saint-Antoine, au doyenné de la Chrétienté, 60 livres ; — les Célestins de Rouen, 93 livres; — le prieur de la Madeleine de Rouen, 30 livres; — le curé de Moulineaux, vu la perte qu'il a soufferte pendant les guerres, 12 livres 6 sous; — le chapelain de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise, 50 livres; — Le prieur d'Écoutecoq, le chapelain des Cambres au doyenné de Saint-Georges, le chapelain de Saint-Martin à Pavilly, les prieurs du Héron, de Saint-Gilles au doyenné de Périers, de Beaulieu, de Graville, de Hacqueville etc.

G. 5796. (Liasse.) — 10 registres et cahiers, in-folio, comprenant 284 feuillets, papier.

**1649**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Abraham Huet, receveur des décimes, a payé pour avoir fait esventer la chambre et avoir faict des parfums, à cause que la contagion avoit esté à la prison de la cour d'esglise, 6 livres; — au curé de Saint-Sever, doyen de la Chrétienté, 133 livres. — Pour subvenir aux pensions d'aucuns ministres et autres convertis à la religion catholique, 1,392 livres 10 sous 6 deniers. »

G. 5797. (Liasse.) — 13 registres et cahiers, in-folio, comprenant 516 feuillets, papier.

**1650**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A mons[r] Codecquart, religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, la somme de 40 livres, pour une armoire de boys de chesne pour mettre à la Chambre du clergé ; — à Monseigneur l'archevesque de Rouen, pour une bourse et estuyt d'argent, à luy présenté, au nom de la Chambre, 100 livres ; — à monsieur le curé de Saint-Sever, 58 livres, 17 sous 4 deniers ; — au comptable, 300 livres pour perte par lui soufferte sur le décri des réaux légers et autres qu'il a fallu porter au billon ; — à mons[r] Maximin Cachera, proposant converti, 285 livres ; — au curé de Douvrend, pour la perte qu'il a soufferte, en l'année dernière, des soldats qui ont tout volé et pillé, 115 livres ; — au curé de Loudinières, attendu que sa cure ne vaut pas la nourriture d'un homme, 25 livres. »

G. 5798. (Liasse.) — 9 registres et cahiers, in-folio, formant 322 feuillets, papier.

**1651**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Imposition de 6,825 livres, « portion de 150,000 livres que messieurs les prélats et députés de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue en la ville de Paris, par permission du Roi, en l'année 1625, ont consenti à S. M., voyant l'heureux succès de ses armes et la dépense qu'il y convenoit faire pour assiéger la ville de la Rochelle. »

G. 5799. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 364 feuillets, papier.

**1652**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — A Jean Caresmel, syndic provincial, 132 livres; — à l'archevêque de Rouen, 1,881 livres; — à maître Vereul, ci-devant avocat en la Chambre, 50 livres ; — à M. d'Auville, curé de Beaucamp-le-Vieux, 25 livres; — à M. Le Gendre, curé de Saint-Aignan du Pont-Audemer, 34 livres; — à MM. Charles Eustache et Charles Berenger, curés de Montroty et de Bosquentin, 75 livres; — à Abraham Huet, comptable, 473 livres pour rabais des monnaies sur 644 louis d'or, 65 pistoles, rabaissés de 10 sous pièce par l'édit du Roi, 41 écus d'or 2,178 louis blancs. » — Curé de Nullemont assasiné par des personnes inconnues. — « Pour le voyage que MM. les députez ont faict à Gaillon pour saluer M[gr] l'archevêque, 4 livres. » — Compte particulier de la crue accordée pour le sacre du Roi.

G. 5800. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 282 feuillets, papier.

**1653**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes. — Comptes signés par MM. Gaulde, vicaire général, De la Place, d'Ailly, Garesmel, de Breteville, Doublet, Cotterel, de Hincourt, Amelin, Morange.

G. 5801. (Liasse.) — 7 registres, in-folio, comprenant 302 feuillets, papier.

**1654**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A MM. Vereuil et Cauvin, avocats de MM. du clergé, pour avoir plaidé les causes du clergé pendant 2 années, 60 livres. — Pour perte soufferte sur le rabais des monnaies, arrivé le dernier jour de mars 1654; 2,716 blancs reçus à 63 sous; 3 sous de perte par louis; — 1,219 louis d'or; perte de 10 sous par louis; — 47 écus d'or; 5 sous de perte par écu. — Paiements à Michel Doublet, curé de Torcy, l'un des syndics du clergé; — « 500 livres à un pauvre homme qui s'est rendu catholique, apostolique et romain; — 20 livres pour la députation que MM. du clergé ont faite à Paris pour poursuivre l'ins-

tance qui est au grand Conseil entre Mgr l'archevêque de Rouen et M. l'abbé de Mortemer pour les cures de Montroty et Bosquentin, 300 livres; — au sieur Maurry, imprimeur, pour plusieurs pièces imprimées contre le Jansénisme sur quelque bruit concernant iceluy, 150 livres. »

G. 5802. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 348 feuillets, papier.

**1655**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Tenu compte à madame l'abbesse de Bival, tant pour sa dignité que l'hôpital de Gaillefontaine, 177 livres. — A M. Doublet, l'un des syndics du clergé, 110 livres; — à M. de Hincourt, autre syndic, 15 livres; — « à M. Gaulde, président de la Chambre du clergé, pour avoir esté à Paris, 600 livres; — au même, pour avoir esté 6 semaines à la poursuite du procès du greffe des insinuations, 400 livres; — au même, pour avoir la poursuite du procès de la mort du curé de Nullemont, etc... 639 livres; — au même député de l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, 500 livres; — à MM. Sefrie, doyen de Baudemont, et Aupré, chanoine de Vernon, 100 livres; — à M. Caresmel, ci-devant syndic général de la province et l'un des syndics particuliers, 220 livres; — à M. de Sainte-Hélène, syndic de la province, pour avances faites à l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, 350 livres; — à Pierre Le Crep, curé de Saint-Aignan-sur-Ry, pour avoir fait plusieurs poursuites contre ceux qui avaient voulu voler le saint tabernacle, 40 livres. »

G. 5803. (Liasse.) — 9 registres, in-folio comprenant 420 feuillets, papier.

**1656**. — Compte des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A M. Varin, maître de la monnaie de Paris, 1,340 livres pour 13 bourses, de 100 jetons d'argent chacune bourse, et 1,300 jetons de cuivre distribués à ceux de la Chambre, 1,340 livres; — à M. Fontaine, marchand mercier à Paris, pour 20 bourses de velours vert et rouge, 133 livres; — à M. de Cahaignes, avocat au parlement, pour une année de ses gages, 20 livres — ; à M. Maury, imprimeur du clergé, 50 livres; — à M. Cotterel, prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, l'un des syndics du clergé, 12 livres; — à Pierre Tallon, curé de Houquetot, à cause de l'incendie arrivé à son presbytère, 38 livres; — à M. Gaulde, docteur en théologie, président en la Chambre du clergé, pour la sentence de mort de Montgoubert, qui avait assassiné le curé de Nullemont. »

G. 5804. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 379 feuillets, papier.

**1657**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Claude Thomas, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des décimes en la Généralité de Rouen. — A maître Robert Le Cornier, grand archidiacre et chanoine et syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres; — à Me Pellerin, avocat de MM. du clergé, pour avoir plaidé les causes du dit clergé pendant l'année échue le dernier décembre 1657, 30 livres; — remise au curé de Saint-Sever de Rouen, à cause du peu de revenu que vaut sa cure, 58 livres, 17 sous. — Procès au parlement touchant le droit de litre prétendu par les Huguenots, 275 livres.

G. 5805. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 386 feuillets, papier.

**1658**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Georges Desfosses, avocat au parlement et commis à la recette générale provinciale alternatif en la Généralité de Rouen. — A Robert Le Cornier, grand archidiacre, syndic provincial, 132 livres de gages; — à maître Pellerin, avocat de MM. du clergé, 30 livres. — Passés en reprise, le curé d'Étretat, le chapelain de Saint-Aubin du Tilleul, le prieur de Coste-Coste. — « A monsieur Maurry, imprimeur, 2 livres; — à maître Pierre Révérend, curé de la Trinité du Mont, pour subvenir et ayder à un grand procès contre un homme de la religion prétendue réformée, 75 livres. »

G. 5806. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 338 feuillets, papier.

**1659**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Passés en reprise, le chapitre, les chanoines et curés d'Andely, pour la somme de 240 livres pour l'année de ce compte de leurs décimes, suivant l'ordonnance de la Chambre du clergé, « portant que, le 22e de décembre 1658, la ville du Grand-Andely fut affligée de grandes et extraordinaires inondations, qui ne se peuvent exprimer, qui ont ruiné les fondements de l'église d'Andely et les maisons canoniales. » — A monsieur le curé de Saint-Godard, 75 livres pour distribuer à un pauvre vieil prêtre qui a perdu la vue; — au sieur Lardamois, nouvellement converti, 110 livres. — Par ordonnance de l'Assemblée des prélats, tenue à Pontoise, à Mgr l'archevêque, 2,000 livres pour les voyages et ser-

vices qu'il a faits ; — à Messieurs du clergé, pour avoir envoyé à la ville d'Eu et Nullemont, pour le procès de Montgobert, et avoir fait perquisition de son évasion et faict recherche de sa retraite, 162 livres, 10 sous ; — à Messieurs du clergé, 200 livres pour distribuer à plusieurs pauvres prebstres, au mois de décembre 1659 et au mois de janvier 1660, qui estoient en très grande nécessité à cause du grand froid qu'il faisoit. »

G. 5807. (Liasse.) — 9 cahiers in-folio, comprenant 426 feuillets, papier.

**1660.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Passés en reprise, le chapitre de Gournay, « pour une somme de 79 livres, à raison de ce qu'on lui avait volé les ornements et l'argenterie servant à l'église ; » — le chapitre d'Andely, pour 239 livres 16 sous, à raison des inondations ; — le curé de Muids, pour 36 livres, même motif. — A MM. du clergé, pour plusieurs poursuites et frais faits, à la Cour des Aides, pour les privilèges et immunités du clergé, 219 livres. — MM. Gaulde et Doublet priés par MM. du clergé d'aller à Paris, « pour solliciter nos seigneurs de l'Assemblée et faire les remonstrances de l'excès des taxes cy-devant faites sur ce diocèse par les Assemblées de Mantes et autres Assemblées suivantes sur ce diocèse, pour leur voiage et séjours durant six semaines, à quoy ils se sont contentés à la somme de 10 livres pour chacun jour, qui, seroient la somme de 640 livres. » — Signé par MM. Gaulde, vicaire général, De la Place, Caresmel, De Breteville, de Hincourt, Auboug, Amelin, Morange.

G. 5808. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 432 feuillets, papier.

**1661.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A Jean Bosquet, pour les frais du voyage faict à Gaillon par députation faite de la Chambre du clergé pour conférer avec Mgr l'archevesque, 78 livres. — Pour être employé au paiement d'une partie du fond du séminaire à l'assistance de plusieurs pauvres écoliers dans le dit séminaire pendant le temps des ordinations et subvenir à la despence qu'il a convenu faire pour fournir le dit séminaire d'ustensiles et de meubles, conformément aux lettres-patentes, 6,000 livres. — A MM. du clergé pour avoir poursuivi l'instance pour l'assassinat commis à la personne de feu le curé de Nillemont, 210 livres. »

G. 5809. (Liasse.) — 11 registres in-folio, contenant 520 feuillets, papier.

**1662.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A Mgr l'archevesque, dimi-



nué les parties à quoy se montent ses décimes, tant ordinaires que extraordinaires, tant de l'archevêché que de l'abbaye de Jumièges, ensemble les frais de l'Assemblée, montant ensemblement à 5,253 livres, 1 sol, 10 deniers, laquelle somme a esté offerte à mon dict seigneur pour 2 voiages faits à la cour pour les inthérests du clergé du dit dioceze. » — 380 livres employés à la poursuite de l'assassinat du curé de Montroty.

G. 5810. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 528 feuillets, papier.

**1663.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — A Mr Gaulde, grand archidiacre, 40 livres, pour plusieurs frais faits aux causes du curé de Montroty. — M. A Tallu, prêtre, 450 livres pour le même objet. — 66 sous pour avoir fait imprimer les factums contre M. Ruellon. — 66 livres à 2 pauvres religieuses recommandées de Mgr l'archevêque de Rouen. — « 77 livres pour un voyage à Gaillon, afin de donner avis à Mgr l'archevêque que M. le lieutenant s'informoit du revenu de tous les bénéfices, et qu'il en faisait faire des procès-verbaux et faisoit mettre à la taille. »

G. 5811. (Liasse.) — 6 registres, comprenant 287 feuillets, papier.

**1664.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Payé à maître Castel et à monsieur Cahaignes, avocats au parlement, 22 livres, qui sont à chacun un louis d'or, pour une consultation que MM. du clergé ont fait pour le procès de feu Ruellon. — A monsieur l'archevêque 2,000 livres, pour son assistance à Pontoise, tant pour son voyage que retour. — A M. Caresmel, syndic de la Chambre, pour son assistance à l'Assemblée provinciale, 500 livres. »

G. 5812. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 383 feuillets, papier.

**1665.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A M. Antoine Gaulde, grand archidiacre, grand vicaire et syndic provincial du clergé, 132 livres. — A Pierre Bizet, avocat au parlement de Rouen, pour une année de service qu'il a plaidée à la Chambre du clergé, 24 livres (Dépense rayée). — Comptes signés par Gaulde, Caresmel, De la Place, Aubourg, Bigot, C. Romé, de Hincourt, Morange.

G. 5813. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 422 feuillets, papier.

**1666.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — A maître César Beauvallet, procureur à la cour, a esté payé par le comptable, « pour les suites faites contre le titulaire de la chapelle de L'Ortiay et affirmations prestées pour respondre aux interpellations et sommations de la dame Valongnes, 6 livres. » — Reprise de 25 livres de la cure de Fontaine-le-Dun, première portion, « pour n'avoir rien trouvé après le décès du feu sieur curé où asseoir exécution. » En marge : « Raié; à recouvrer par le comptable. »

G. 5814. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 315 feuillets, papier.

**1667.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A Mr Antoine Profit, archidiacre du Petit-Caux, a esté remis par la Chambre du clergé, la somme de 81 livres. — Pour les deniers comptés et non reçus de l'archevesché de Rouen et abbaye de Jumièges, pour les termes de février et octobre 1667, 4,948 livres. — A messieurs de la Chambre du clergé, pour avoir veu et examiné, clos et arresté le présent compte par plusieurs jours et heures a esté payé 500 livres. » — Comptes signée par M. Gaulde, vicaire général, De la Place, J. Caresmel, Aubourg, de Hincourt, Charles Bigot, Hippolyte Questel, Turgis, Duhamel.

G. 5815. (Liasse.) — 7 registres in-folio, comprenant 266 feuillets, papier.

**1668.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Remises aux curés de Nesle-Normandeuse, de Haracourt, de Saint-Laurent, de Radepont, de Bierville; au chapelain de l'hôpital de Caudebec.

G. 5816. (Liasse.) — 6 registres in-folio, contenant 275 feuillets, papier.

**1669.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — A maître Thomas De Launay, pour le voyage par lui fait à Paris pour les affaires du clergé ; — à l'archidiacre du Petit-Caux, 100 livres ; — à Robert Hinant, plâtrier, 17 livres. — Pour la consultation faite dans la Chambre du clergé, 23 livres.

G. 5817. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 324 feuillets, papier.

**1670.**— Comptes des décimes du diocèse de Rouen.— A Coustel et Laurence, huissiers de la Chambre du clergé, 12 livres; — à maître Jacques Carpentier, procureur en la cour de parlement, 7 livres 10 sous ; — à monsieur Castel, avocat à la cour, pour plusieurs consultations, 11 livres 5 sous.

G. 5818. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 316 feuillets, papier.

**1671.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — A M. Loys, avocat au Conseil, 40 livres; — à M. Le Roy, avocat au Conseil, 6 livres; — au comptable, pour un cent de jetons qu'il a fournis à la Chambre, 3 livres 10 sous; — à monsieur Castel, avocat, 11 livres 3 sous. — Comptes signés par Gaulde, Aubourg, De la Place, Duhamel, Turgis, Bigot, Dufrische, Hippolyte Questel.

G. 5819. (Liasse.) — 9 registres in-folio, contenant 380 feuillets, papier.

**1663-1670.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Hiérosme Mazière, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes. — 1665, reprise de 54 livres 4 sous pour les décimes de la cure de Flavacour; — de 7 livres 17 sous pour celles de la chapelle Saint-Vast au château de Pontoise; — de 11 livres pour celles de la chapelle de Notre-Dame de Chaumont.

G. 5820. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 339 feuillets, papier.

**1672.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A Mgr François de Harlay, cy-devant archevesque de Rouen, de présent archevesque de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils, commandeur de ses ordres, et président en la dernière Assemblée du clergé, a esté paié la somme de 2,000 livres, suivant l'ordonnance de Mgr de Matignon. — A Antoine Gaulde, syndic du clergé, 800 livres suivant l'ordonnance de Mgr l'archevesque de Paris. — A Alexandre Bigot, prieur commendataire du prieuré de Ribeuf, 500 livres. »

C. 5821. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 416 feuillets, papier.

**1673.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Pour la formule de

comptes de la présente année, tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire, alternatif, triennal, augmentation des gages, 2 sols pour livre et ministres convertis, consistant en 9 mains et demye de papier et une feuille, à raison de 87 sols, 6 deniers la main, plus pour l'escripture, façon et reliure des dits comptes, 80 livres. »

G. 5822. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 257 feuillets, papier.

**1674.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « Pour la remise à l'archevêque à Paris de 1,532 livres, 15 sous, 4 deniers pour les frais de l'Assemblée générale du clergé de l'année 1675, 20 livres » (article rayé.) — Comptes signés par MM. Aubourg, Duhamel, De Hincourt, De la Place, De Sahurs, Charles, Hippolyte Questel, Vitecoq.

G. 5823. (Liasse.) — 9 registres in-folio, contenant 425 feuillets, papier.

**1675.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — A M. Bigot, syndic général de la province de Normandie, 132 livres. — Au sieur Jean Vitecoq, greffier de la Chambre, 45 livres. — Comptes signés par MM. De Fieux, Aubourg, De la Place, De Sahurs, Bigot, Charles, Hippolyte Questel, Du Hamel.

G. 5824. (Liasse.) — 7 registres et cahiers in-folio, contenant 297 feuillets, papier.

**1675.** — Départements sur le diocèse de Rouen et le vicariat de Pontoise, de la somme de 112,515 livres faisant partie de 2 millions 400,000 livres, la dite somme faisant aussi partie de celle de 4 millions 500,000 livres accordée au Roi par l'Assemblée générale du clergé de France (Saint-Germain-en-Laye, 1675) ; — de l'extraordinaire ; — du triennal, des 2 sous pour livre et de l'augmentation des gages des officiers ; — des ministres convertis. — Les deux départements du don gratuit signés à Rouen, au palais archiépiscopal, par François, archevêque de Rouen, Duhamel, De Hincourt, Bigot, Hippolyte Questel, De La Place, De Fieux, Charles, De Sahurs, Vitecoq.

G. 5825. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 235 feuillets, papier.

**1676.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Reprise de la somme de 27 livres 4 sols, 11 deniers pour les décimes de la cure de Romilly du terme d'octobre 1676, « attendu qu'il ne s'est trouvé aucuns biens dans le presbytaire de la dite cure, appartenant au deffunct sieur curé, ayant esté vendus, requeste de Monsieur le promoteur général auparavant que l'estat fût rendu exécutoire en la Chambre du clergé. »

G. 5826. (Liasse.) — 9 registres in-folio, contenant 269 feuillets, papier.

**1677.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Reprises pour les décimes de la cure d'Alvimare, des chapelles de Saint-Paul à Fauville, Sainte-Catherine de Maurepas, et pour le don gratuit de la cure de Sassetot, au doyenné de Brachy. — Paiements faits à M. l'abbé De Fieux, vicaire général de Mgr et député du clergé, à M. Bigot, syndic général de la province.

G. 5827. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 196 feuillets, papier.

**1678.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A messieurs de la Chambre du clergé de ce diocèze, pour avoir veu, examiné, clos, arresté et affiné tant la recepte que despense de ce compte par plusieurs jours et heures, 500 livres. — Au greffier de la Chambre du clergé pour ses salaires d'avoir vacqué, avec les dits sieurs du clergé, au jet et calcul tant de la recepte que despense de ce compte et avoir escrit les apostilles, la somme de 60 livres. »

G. 5828. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 258 feuillets, papier.

**1679.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Reprises pour les décimes des cures de Cuverville, Quillebeuf, Trouville, Croixmare, Triquerville, Gueutteville, le Houlme, Boishérout, Bosc-Edeline, les Autels, Quiévreville-Saint-Ouen, Cléon, Bruneval, le Couldray, Saint-Vigor, Saint-Vincent et Cany, des chapelles des léproseries de Sainte-Marguerite et de Saint-Jouinet.

G. 5829. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 268 feuillets, papier.

**1679.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — M. Le Gallois, receveur général provincial des décimes. — Anne de Chantemerle, veuve de noble homme Martin Le Roux, gentilhomme servant de S. M., ayant les droits cédés de Jean-Claude Tartereau et damoiselle Barbe de Chantemerle.

G. 5830. (Liasse.) Registre in-folio, 144 feuillets, papier.

**1679.** — « Registre pour servir à la recepte ancienne des décimes du diocèse de Rouen, que fera Me Jean Huet, sieur du Tronquay, conseiller du Roy, receveur des dictes décimes, tant pour les décimes ordinaires que nouvelle imposition, » paraphé par M. de Fieux, vicaire général de l'archevêque, président en la Chambre du clergé. — Prébendes canoniales : M. le haut-doyen, Braquemont, 1re portion; — Prébendes de M. de Manneville, Braquemont, 2e portion ; — de M. de la Fosse, Braquemont, 3e portion; — de M. de Vigneral, Nécy, 1re portion ; — de M. Papavoine, Nécy, 2e portion; — de Mr de la Ferté, Nécy, 3e portion ; — de M. Langlois, Londinières, 8e portion ; — de M. Carré, Vy, 1re portion; — de M. de Moy, Vy, 2e portion; — de M. de Grancey, Douville, 1re portion ; — de M. Mallet, Douville, 2e portion; — de M. Thorel, Amfreville, 1re portion ; — de M. Révérend, Amfreville, 2e portion; — de M. Godon, Laize; — de M. Famin, Saint-Saire; — de M. Du Hamel, Néaufle; — de M. Hue, Connelles; — de M. Charles, Ernemont; — de M. de Fieux, Saint-Éloi; — de M. Le Pigny, Saint-Vincent; — de M. De la Hogue, Saint-Quentin; — de M. L'Huissier, Angreville; — de M. Paris, le Thil; — de M. Levesque, Pannilleuse; — de M. de Marc Chalon, Cuverville ; — de M. Heudebert, Malletot; — de M. Brice, Londinières, 1re portion; — de M. Champagne, Londinières, 2me portion; — de M. Vironceau, Londinières, 3e portion; — de M. Bucquet, Londinières, 4e portion; — de M. Dieppedalle, Londinières, 5me portion; — de M. O'Molony, Londinières, 6me portion ; — de M. de Ferrare, Londinières, 7me portion; — de M. Auvray, Nécy, 4me portion; — de M. Alphonse de Chalon, Clais, 1re portion; — de M. Gondouin, Clais, 2me portion; — de M. Trosnel, Clais, 3me portion; — de M. Du Perroy, Clais, 4me portion; — de M. Hersent, Clais, 5me portion; — de M. de Saint-Hilaire, Baillolet, 1re portion; — de M. De la Place, Baillolet, 2me portion ; — de M. Mascranny, Baillolet, 3me portion; — de M. Ridel, Baillolet, 4me portion; — de M. Boyvinet, Vrainville; — de M. Gueroult, Épinay; — de M. d'Englesqueville, Boissay ; — de M. Philippe, le moulin de Londinières, 1re portion; — de M. Gaudouet, le moulin de Londinières, 2me portion.

G. 5831. (Liasse.) — 13 registres in-folio, contenant 418 feuillets, papier.

**1680.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Ordinaire et extraordinaire du diocèse, recettes, 67,531 livres; — Alternatif, 8,340 livres ; — augmentation des gages, 5,986 livres ; — deux sous pour livres, 5,986 livres; — triennal, 5,986 livres; — ministres convertis, 1,718 livres; — nouvelle imposition des 100,000 livres de rente, 5,172 livres. — Département du don gratuit de 146,676 livres sur le diocèse de Rouen, à lever en 4 termes, conformément à la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1680. Signé : François, archevêque de Rouen.

G. 5832. (Liasse.) — 11 registres, contenant 324 feuillets, papier.

**1680.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Doubles des comptes indiqués à l'article précédent.

G. 5833. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 262 feuillets, papier.

**1681.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen ; alternatif; — augmentation de gages; — frais avancés par M. de Pennautier; — nouvelle imposition des 100,000 livres de rente ; — deux sous pour livre ; — ministre convertis ; — augmentation pour les ministres convertis ; — triennal.

G. 5834. (Liasse.) — 7 registres in-folio, contenant 215 feuillets, papier.

**1681.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen ; augmentation de gages; — nouvelle imposition des 100,000 livres de rente; — deux sous pour livre; — moitié des frais avancés par M. de Pennautier; — ministres convertis; — augmentation pour les ministres; — triennal (Doubles.)

G. 5835. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 265 feuillets, papier.

**1682.** — Compte des décimes du diocèse de Rouen. — Compte de l'ordinaire et extraordinaire et autres comptes. — Reprises pour les décimes des cures de Longueil, 1re et 2me portions; de Rothois, de Saint-Victor-la-Campagne ; des chapelles du Teillement, de Follemprise, etc.., Comptes signés par MM. de Fieux, vicaire général, Aubourg, Duhamel, Dieppedalle, De Sahurs, Charles, De Champagne de Séricour.

G. 5836. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

**1681-1683.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise; — des augmentations pour les ministres ; — de la

levée des frais de l'Assemblée générale ; — du supplément des dits frais. — Balthazar Chaudéon, écuyer, sieur de la Valette, receveur ancien héréditaire des décimes du vicariat de Pontoise.

G. 5837. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 243 feuillets, papier.

**1683.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Ordinaire et extraordinaire, etc., — Reprises pour les décimes des cures de Canteleu, Déville, Barneville, Guenonville, Épinay et de la chapelle de la 3me messe à Saint-Amand de Rouen.

G. 5838. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 260 feuillets, papier.

**1684.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Chapitre de reprises des maladreries et léproseries réunies à l'ordre de Saint-Lazare, en conséquence de la Déclaration de S. M. de 1680 : PrieurésduMont-aux-Malades, du Val-aux-Malades; — léproseries de Briosne, Bonneville, Contremoulins, Valmont, Lillebonne, Beaumont, Grainville, Saint-Gilles du Bourgdun, Saint-Abon, Auvillers, Foucarmont, Saint-Claude de Guilmécourt, Saint-Lazare d'Andely ; — chapelles de Saint-Amator, Saint-Julien de Lugan, de la Madeleine à Pavilly, des Cambres, de Bautot, Vireville, Saint-Eustache, Saint-Vincent, Quenonville, Caniel, Saint-Nicolas d'Étretat, Marolles, Palluel, des Baons, de de la Madeleine à Longueville, Saint-Eustache à Saint-Martin, de l'hôpital de Neaufle, de Sainte-Croix à Montivilliers ; précepteur de Gratemont ; administrateur d'Aumale.

G. 5839. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1681-1683.** — Comptes de la recette et dépenses des décimes ordinaires du vicariat de Pontoise ; — de l'augmentation mise pour les ministres de l'année 1680; — de la levée des frais de l'Assemblée générale, pour l'année 1680; — du supplément des dits frais.

G. 5840. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

**1684-1686.** — Comptes de la recette des décimes du vicariat de Pontoise ; — des frais de l'Assemblée générale du clergé ; — du don gratuit de l'année 1685. — Comptes signés par MM. de Fieux, vicaire général, Charles, De Champagne de Séricour, Gondouin, de Marguerit de Guibray, Le Canu.

G. 5841. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 287 feuillets, papier.

**1685.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Au compte de l'ordinaire et extraordinaire : décimes de l'archevêque, 1,761 livres, 15 sous 6 deniers ; outre-plus, 410 livres, 17 sous 6 deniers ; du haut-doyen, pour sa dignité, 10 livres, outre-plus 40 sous ; du chantre, pour sa dignité, 8 livres, 17 sous, 6 deniers ; outre-plus, 62 sous 6 deniers ; — du trésorier, 50 livres, 10 sous ; outre-plus 15 livres, 10 sous ; — du grand archidiacre, 15 livres, 9 sous ; outre-plus, 15 livres ; — de l'archidiacre d'Eu, 25 livres, 5 sous ; outre-plus, 15 sous ; — de l'archidiacre du Grand-Caux, 18 livres, 15 sous ; outre-plus, 7 livres, 5 sous ; — de l'archidiacre du Vexin-français, 6 livres, 10 sous ; outre-plus, 30 sous ; — de l'archidiacre du Vexin-normand, 6 livres, 10 sous, outre-plus, 30 sous ; — de l'archidiacre du Petit-Caux, 50 livres, 8 sous 6 deniers ; outre-plus, 19 livres 11 sous 6 deniers ; — du chancelier, 15 sous ; outre-plus, 5 sous. — Département du don gratuit pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise.

G. 5842. (Liasse) . — 8 registres in-folio, comprenant 230 feuillets, papier.

**1686.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — « A M. de Séricour, chanoine et syndic de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, la somme de 2,000 livres, suivant l'ordonnance de la Chambre du 19 juillet 1686, pour estre employé aux réparations des ruines arrivées à l'église cathédrale. »

G. 5843. (Liasse.) — 9 registres in-folio, comprenant 259 feuillets, papier.

**1687.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — « Au comptable pour la diminution de 620 louis d'or, tant en louis que pistoles, y compris 20 écus d'or, à raison de 25 livres pour cent, 155 livres. »

G. 5844. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

**1687-1690.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise et des frais d'assemblée de l'année 1690. — M. Balthazar Chaudéon, écuyer, sieur de la Valette, conseiller du Roi, receveur ancien héréditaire des décimes au dit vicariat.

G. 5845. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 279 feuillets, papier.

**1688.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — « A M. Feydeau de Brou, maître des requêtes, a esté payé la somme de 3,465 livres 18 sous suivant l'ordonnance de la Chambre du 26 may 1688. »

G. 5846. (Liasse.) — 10 registres in-folio, comprenant 290 feuillets, papier.

**1689.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Reprises pour les cures de Littetot, Saint-Thurien, Yvetot, Villers, Montérollier, Ry et pour la chapelle de Saint-Christophe de Ry.

G. 5847. (Liasse.) — 10 registres in-folio, contenant 314 feuillets, papier.

**1690.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. Départements du don gratuit, et de la somme affectée au remboursement de M. de Pennautier, receveur général du clergé. — « A défunt Mgr l'archevesque de Rouen a esté payé 1,500 livres en conséquence de l'ordonnance de l'Assemblée provinciale, tenue à Meulan en l'année 1690. — A M. l'abbé de Fieux, député par la dite Assemblée provinciale, 500 livres. »

G. 5848. (Liasse.) — 9 registres et cahiers in-folio, contenant 148 feuillets, papier.

**1690-1691.** — Départements et comptes des décimes pour le vicariat de Pontoise. — Signés par MM. Clément, de Fieux, De Champagne de Séricour, de Marguerit de Guibray, Gondouin, Le Canu, Dieppedalle.

G. 5849. (Liasse.) — 10 registres in-folio, contenant 285 feuillets, papier.

**1691.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Reprises pour les cures de Saint-Eustache, d'Argueil, d'Étainhus, de Canteleu. — Recette pour les ministres convertis, 2,871, livres 12 sous 10 deniers.

G. 5850. (Liasse.) — 12 registres in-folio, comprenant 307 feuillets, papier.

**1692.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — Reprises pour les cures d'Écalles-sur-Villers, Villers, Houppeville, Saint-Martin-du-Parc. — Département tant pour le paiement des intérêts de la somme de 5,500,000 livres empruntées que pour le paiement de l'augmentation de gages accordée aux officiers. Exemption de Fécamp, prieuré de Notre-Dame de Baudouin de Bots (sic), du Sépulcre de Fécamp; cures de Saint-Fromond, Saint-Léger, Saint-Léonard, Saint-Étienne, Saint-Nicolas, Saint-Thomas, Saint-Benoît, Saint-Valery, Saint-Ouen, Sainte-Croix-de-Fécamp, d'Életot, Limpiville, Manneville-ès-Plains, Ingouville, Palluel, Trémauville, Vittefleur, Saint-Pierre-le-Vieux, la Gaillarde, Saint-Valery-ès-Plains, Saint-Pierre-le-Petit, Saint-Riquier, Plainesève, Veules, portion de Saint-Jean, Veules, portion de Saint-Nicolas, Tourville au chemin d'Eu, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Gervais-lès-Rouen, Fontaine-le-Bourg.

G. 5851. (Liasse.) — 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 379 feuillets, papier.

**1693.** — Comptes et départements des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. — « A monseigneur l'archevesque de Rouen a esté payé la somme de 2,000 livres par ordonnance de monsieur de Nesmond, évesque de Bayeux, doyen des évesques de la province de Normandie, en dabte du 10 décembre dernier; — à M. l'abbé De Lespine, député par la Chambre du clergé, 500 livres; — à M. Grébauval, secrétaire de Mgr l'archevesque, pour son voyage, séjour, retour et vacations, 200 livres. »

G. 5852. (Liasse.) — 2 registres in-folio, contenant 77 feuillets, papier.

**1694.** — Départements sur le diocèse de Rouen des décimes pour la rente de 2,700,000 livres ordonnée par l'Assemblée du clergé du mois de décembre 1693; — pour les eaux et fontaines, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 26 mars 1697, donné en conséquence de l'Édit du mois d'octobre 1694.

G. 5853. (Liasse.) — 11 registres in-folio, comprenant 310 feuillets, papier.

**1694.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Reprises pour les cures de la Bouille, Littetot, Roncherolles-en-Bray, Ry, Hauville, Ernemont, Nolleval, Hautot-Saint-Sulpice, Saint-Remy de Dieppe, le Hertelay, Mauquenchy, Thieuville, Saint-Jacques de Dieppe, Rougemontier.

G. 5854. (Liasse.) — 4 registres in-folio, contenant 199 feuillets, papier.

**1695.** — Départements sur le diocèse de Rouen de la somme de 93,784 livres, 7 sous 3 deniers, ordonnée être levée sur le diocèse de Rouen, par délibération de l'Assem-

blée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 22 juillet 1695, pour sa cotte-part de 2 millions faisant partie des 10 millions accordés au Roi par la dite Assemblée; — de la cotte-part des fabriques pour le dit don gratuit de 2 millions; — de 4,032 livres pour les frais communs de l'Assemblée générale du clergé; — de 3,775 livres pour les arrérages au denier 16 des 3,500,000 livres, empruntées à constitution; — de 119,000 livres, pour les arrérages d'autres rentes créées pour l'affaire des bois, et 6,217 livres pour les taxations des receveurs provinciaux, et pour partie de celles du receveur général. — Signé par Jacques Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, Clément, Dieppedalle, De Champagne de Sérieour, Charles, Bigot.

G. 5855. (Liasse.) — 3 registres in-folio, comprenant 82 feuillets, papier.

**1694.** — Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signé par Jacques N., (Colbert), archevêque de Rouen, Clément, vicaire général, de Fieux, De Champagne de Sérieour, Dieppedalle, Goudouin, Le Canu, Bigot.

G. 5856. (Liasse.) — 13 registres in-folio, contenant 368 feuillets, papier.

**1695.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Exemption de Montivilliers; abbesse de Montivilliers, 32 livres, 16 sous; cures de Saint-Sauveur, Saint-Germain, Sainte-Croix, Rouelles, Harfleur, Octeville, Rolleville, Saint-Martin-du-Manoir, Gueutteville, Posville, Gournay, Saint-Barthélemy, Sanvic, Fontenay; chapelles de Notre-Dame de Montivilliers, de Saint-Edmond, de Saint-Nicaise, du Chêne, de Saint-Jean-de-l'Hôpital, de la Madeleine.

G. 5857. (Liasse.) — 8 registres in-folio, contenant 113 feuillets, papier.

**1695.** — Départements et comptes des décimes pour le vicariat de Pontoise. — Claude-Balthasar Chaudeon, sieur de la Valette, receveur des décimes. — Département signés par Jacques N., archevêque de Rouen, Clément, vicaire général, Dieppedalle, Le Canu, Le Febvre, De Lépine, Charles.

G. 5858. (Liasse.) — 4 registres in-folio, comprenant 115 feuillets, papier.

**1695.** — Départements des décimes pour le vicariat de Pontoise; comptes des décimes pour le dit vicariat, signés par MM. Clément, vicaire général, Bigot, De Champagne de Sérieour, J. Goudouin, Dieppedalle, le Canu, Le Febvre, Charles, De Lépine, Le Roux.

G. 5859. (Liasse.) — 4 registres in-folio, contenant 192 feuillets, papier.

**1696.** — Départements sur le diocèse de Rouen, de 46,898 livres, 3 sous, comme cotte-part d'un million, faisant partie des 2 millions de don gratuit restant à payer, pour l'année 1696; — de 185,568 livres comme cotte-part, tant de 2,500,000 l. que de 1,551,539 livres, accordées au Roi pour secours extraordinaire, au lieu et place de la capitation par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 23 juin 1695; — de la subvention sur les fabriques, en conséquence de la dite Assemblée; — des augmentations de gages des officiers, 1,589 livres 8 sous.

G. 5860. (Liasse.) — 46 registres in-folio, contenant 134 feuillets, papier.

**1696.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen: ordinaire et extraordinaire, recette, 67,537 livres 15 sous; — ministres convertis, 1,718 livres, 2 sous 2 deniers; — alternatif, 8,344 livres; — triennal, 5,986, livres, 15 sous; — 2 sous pour livre, 5,986 livres, 15 sous; — augmentation de gages, 5,986 livres, 15 sous; — nouvelle imposition de l'année 1675, 5,172 livres, 2 sous; — augmentation des ministres convertis, 2,871 livres, 12 sous; — augmentation de gages créés en 1690, 19,819 livres, 11 sous; — rente des 2,700,000 livres, 6,697 livres; — deux tiers de l'augmentation des gages de 1693, 2,147 livres, 2 sous; — augmentation des gages de l'année 1693, 3,222 livres; — rentes créées en conséquence de l'Assemblée générale de 1695, 3,610 livres, 15 sous; — augmentation des gages des officiers créés en 1695, 1,618 livres, 2 sous; — don gratuit, 43,052 livres, 14 sous; — imposition sur les fabriques pour la subvention, 2,702 livres.

G. 5861. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696.** — « Compte que rend Louis Vatboy, préposé à la recette des décimes du don gratuit et subvention du diocèse de Rouen de l'année 1696, de la levée du présent compte de la subvention de la dite année, et ce pour la cotte-part de ce diocèse des 4 millions par an accordés au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain en Laye, le 23 juin 1695, pour secours extraordinaire au lieu et place de la capitation. » — L'archevesque, 2,000 livres; le haut doyen, 15 livres; — le chan-

tre, 11 livres, 10 sous; — le trésorier, 15 livres; — le grand archidiacre, 21 livres; — l'archidiacre d'Eu, 6 livres; — l'archidiacre du Grand-Caux, 6 livres; — l'archidiacre du Vexin-Français, 6 livres ; — l'archidiacre du Vexin-Normand, 10 livres; — l'archidiacre du Petit-Caux, 4 livres, 10 sous; — le chancelier, 30 sous. Noms des chanoines, des chapelains : M. Renault, bibliothécaire du Chapitre. Nombre des prêtres habitués dans les paroisses de Rouen ; à S. Amand, 7 (Gréard, 4 livres) ; — à Saint-André de la Ville, 6; — A Saint-André hors la ville, 2; — à Saint-Cande-le-Jeune, 6; — à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 6; — à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 17; — à Saint-Denis, 8; — à Saint-Éloi, 13; — à Saint-Herbland, 7; — à Saint-Étienne des Tonneliers, 13; — à Saint-Godard, 29; — à Saint-Lô, 14; — à Saint-Jean, 13; — à Saint-Laurent, 22; — à Saint-Maclou, 34; — à Saint-Nicolas, 10; — à Sainte-Marie-la-Petite, 5; — à Saint-Hilaire, 3; — à Saint-Martin-sur-Renelle, 9; — à Saint-Martin-du-Pont, 4; — à Saint-Nicaise, 24; — à Saint-Michel, 18; — à Saint-Pierre-le-Portier, 4; — à Saint-Pierre-du-Châtel, 9; — à Saint-Pierre-l'Honoré, 9; — à Saint-Patrice, 17; — à Saint-Sauveur, 13; — à Saint-Sever, 4; — à Saint-Vigor, 6; — à Saint-Vincent, 11; — à Saint-Vivien, 36; — à Saint-Gervais, 6; — à Saint-Paul, 1; — à la Ronde, 10. — Noms indiqués avec quelques renseignements : « La Ronde, M. Duhamel, vicaire, à présent religieux au couvent de la Trappe ; — Saint-Sever, M. Fiset, *obiit* depuis peu ; — Saint-Sauveur, M. Baudouin, vicaire, à présent curé de Gouy; — Saint-Patrice, M. Bourdon, prêtre à la communauté; — Saint-Pierre-l'Honoré, M. Suart, vicaire, à présent curé de Bolbec; — Saint-Michel, M. Lemercier, à présent curé de Celloville; — Saint-Lô, M. Chaussée, clerc, à présent curé du Mesnil-Mauger; — Saint-Godard, M. Le Rat, à présent curé du Héron. »

G. 5862. (Liasse.) — 3 registres grand in-folio, comprenant 139 feuillets, papier.

**1697.** — États et départements de 11,280 livres, de la subvention, des augmentations de gages pour le diocèse de Rouen. — Noms des chapelains de la cathédrale, des prêtres habitués dans les paroisses. — Prêtres habitués à Fécamp, MM. Le Plé, Le Borgne, ancien curé de Saint-Léger; Chèvre, vicaire à Saint-Léonard ; Lainé, vicaire à Saint-Étienne; Fouilleuse, vicaire à Sainte-Croix ; Le Prévost, vicaire à Saint-Fromont; Bunel, vicaire à Saint-Léger; De la Haye, Hébert, Cohuer, Benard, Masson, Brébion, Du Thuit de Saint-Léger, Philippe, Le Maistre, De Renti, Le Picard, Godalier, Le Verdier.

G. 5863. (Liasse.) — 16 registres in-folio, comprenant 455 feuillets, papier.

**1697.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; — dépense extraordinaire : « A M. l'abbé Bigot, syndic général de la province de Normandie, la somme de 321 livres, 15 sous pour la cotte-part du diocèse des frais communs de l'Assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon au mois de mai 1695, avancés par le dit sieur abbé Bigot. » — Recettes pour les ministres convertis, 1,718 livres, 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous; — du triennal, 5,986 livres, 15 sous; des deux sous pour livre, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous; — de la nouvelle imposition de l'année 1675, 5,172 livres, 2 sous; — de l'augmentation pour les ministres convertis, 2,871 livres, 12 sous; — des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres, 18 sous; — de la rente des 2,700,000 livres levés en conséquence de l'Assemblée du clergé de 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation des gages de l'année 1693, 3,222 livres; — des rentes créées pour partie du don gratuit de l'année 1695, 10,803 livres, 2 sous ; — des augmentations de gages des officiers créés en 1695, 3,564 livres; — du don gratuit de 42,988 livres, 14 sous; — des fabriques, 2,702 livres, 8 sous; — de l'imposition pour les eaux et fontaines, 4,139 livres. — Comptes signés par MM. Clément, vicaire général, Bigot, Dieppedalle, Delépine, Le Canu, J. Gondouin, Le Febvre, Formont.

G. 5864. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1697.** — « Compte que rend Louis Formont, conseiller du Roy, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, de la levée de la subvention pour la cotte-part du diocèse de Rouen, des 4 millions par luy accordez au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France... 1695, pour secours extraordinaires, au lieu et place de la capitation. » — Recette, 169,050 livres 13 sous. — Prêtres habitués à Dieppe, Jean, Picard, Barentin, Pilatte, Aublé, Mustel, Guérard, De la Caille, Richard, Nicolas Le Vasseur, François Pilate, Carnest, Blondel, D'Estrépagny, Le Forestier, Gommarin, De la Vespière, Le Normand, Morice, Étancelin, Lefranc, Caron, Le Vasseur, Fouquet, Traversier, Lefèvre, Noiret, Guillaume Noiret, Le Taneur, Roussel, Duhamel, Le Villain, Horslaville, Lemoine, Cauvin, Grelier, Le Tellier, Maurice Coustel, De Porge, Toinard, Le François, Cosson, Mouche,

Le Gois, Varangue, Le Bailly, Baudouin, Le Jeune, Lorrin.

G. 5865. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1697**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Mêmes signatures qu'aux comptes indiqués à l'article G. 5863.

G. 5866. (Liasse.) — 3 registres, grand in-folio, comprenant 155 feuillets, papier.

**1698**. — États et départements de 46,392 livres faisant le quart de 185,568 livres ordonnées être levées par délibération de l'Assemblée générale du clergé de France de 1695, au lieu et place de la capitation, sur tous les bénéficiers, communautés régulières et séculières, payant et non payant décimes, et tous autres sujets au don gratuit, ecclésiastiques vivant de patrimoine ou d'emploi et tous autres vivant cléricalement, même sur les fabriques ; — des augmentations de gages des officiers en conséquence de la délibération de l'Assemblée de 1695; — des augmentations de gages créés en 1695.

G. 5867. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Mêmes signatures qu'aux comptes indiqués à l'article G. 5864.

G. 5868. (Liasse.) — 14 registres, in-folio, comprenant 436 feuillets, papier.

**1698**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous ; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous ; — des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — des augmentations de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous ; — de l'imposition de 1675, 5,172 livres 2 sous ; — de l'augmentation des ministres, 2,871 livres 12 sous; — des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — des augmentations de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; — des augmentations de gages créés en 1695, 4,901 livres; — de la subvention sur les fabriques, 675 livres 12 sous.

G. 5869. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698**. — Comptes que rend Louis Formont, conseiller du Roi, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, de la levée faite sur le dit diocèse de la somme de 46,392 livres 2 sous 3 deniers, faisant le quart de 185,568 livres 9 sous ordonnés être levés, par délibération de l'Assemblée générale du clergé de France de 1695... au lieu et place de capitation. — Prêtres au Havre : MM. Daniel, Aubourg, Lambert, Du Jardin, Boisle, Hue, Bailleu, Canet, Leconte, Hurel, Marc, Rozée, Massé, Decatelleu, Aubourg le jeune, Contois, Rique, Le Court, Aubry, Lotin, Baudry, Chapelle, Le Clerc, Le Tellier, Testu, Grouet, Du Mouchel, Noël, de Saint-Léger, Biot, Coste, Périer, Imbert, Pelé, Persy, Tournois, Estienne, Coisy, Braquehays, Grégoire.

G. 5870. (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio, comprenant 15 feuillets, papier.

**1698**. — États et départements sur le vicariat de Pontoise de sa cotte-part dans la subvention accordée au lieu et place de la capitation, et dans l'imposition pour l'augmentation des gages des officiers du clergé. — Signé par MM. Clément, Bigot, De Champagne de Séricour, J. Gondouin, Dieppedalle, Le Canu, Le Febvre.

G. 5871. (Registre.) — Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

**1699**. — « Département de la somme de 1,175 livres 18 sols 8 deniers, à laquelle le diocèse de Rouen a été taxé pour sa part et portion des frais communs de l'Assemblée générale, qui se tiendra en l'année 1700, suivant l'ordre envoyé par Messieurs les agens du clergé de la part de l'Assemblée tenue en l'année 1695. »

G. 5872. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1699**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Philippe Le Roux, conseiller du Roi, receveur ancien et triennal des décimes. — L'abbé de Saint-Martin de Pontoise, 178 livres; outre-plus, 37 livres 1 sou ; — le prieur de Cornouillière, 19 livres 6 deniers; outre-plus, 4 livres ; — le prieur de Saint-Michel de Triel, 24 livres 4 sous; outre-plus, 5 livres 1 sou ; — le prieur d'Évesquemont, 19 livres, 6 sous; outre-plus, 4 livres; — le prieur de Saint-Blaise près Poissy, 19 livres 6 sous; outre-plus, 4 livres; — le

prieur de Gaillonnet, 14 livres 5 sous; outre-plus, 3 livres.

G. 5873. (Liasse.) — 14 registres, in-folio, comprenant 421 feuillets, papier.

**1699**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,337 livres; — des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif ordonné en 1621, 8,344 livres; — du triennal 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous; — des augmentations de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous; — des augmentations de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous; — de l'imposition pour les rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous; — de l'imposition pour les rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers; — de l'imposition pour les augmentations de gages créés pour la finance payée en l'année 1693, 3,222 livres; — de l'imposition pour les rentes créées en 1693, 10,803 livres; — de l'imposition pour les augmentations de gages créés en l'année 1695, 4,833 livres; — de l'imposition pour les frais de l'Assemblée générale de l'année 1700, 1,348 livres 8 sous. — Reprises pour les diminutions d'espèces, 1er janvier 1700 : 20 sous par louis d'or, et 1 sou par écu.

G. 5874. (Liasse.) — 14 registres, in-folio, comprenant 397 feuillets, papier.

**1700**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres; — des pensions des ministres, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1686, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1675, 5,172 livres 2 sous; de l'augmentation des ministres de 1680, 2,871 livres 12 sous; — des rentes et des augmentations de gages de 1690, 19,812 livres 18 sous; — de l'imposition des rentes de 1693, 6,697 livres 8 deniers; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres; — des rentes de 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages en 1695, 4,833 livres 9 sous 6 deniers; — du don gratuit levé au mois d'octobre 1700, 30,801 livres. — « A Mgr l'archevesque de Rouen a esté payé 2,000 livres pour son voyage et frais de l'Assemblée provinciale tenue, à Gaillon, au mois de mai 1700. »

G. 5875. (Registre.) — Grand in-folio, 51 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1701**. — « Département des décimes ordinaires du diocèse de Rouen : Les Minimes de Rouen, 43 livres 5 sous; — les Jacobins, 34 livres 15 sous; — les Augustins, 13 livres 18 sous; — les Carmes de la ville, 10 livres 9 sous; — les Mathurins, 6 livres 4 sous; — les Jésuites du collège, 1 livre; — les pères de l'Oratoire, 13 livres 10 sous; — les Feuillants, 17 livres; — les Ursulines, 18 livres 16 sous; — les Cordeliers, 2 livres 6 sous, etc. — Pas de signatures.

G. 5876. (Liasse.) — 3 registres et cahiers, in-folio, comprenant 99 feuillets, papier.

**1700**. — Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signés par MM. Clément, Bigot, de Séricour, J. Gondouin, J.-B. Routier, Le Canu, Le Febvre.

G. 5877. (Liasse.) — 2 registres, grand in-folio, comprenant 83 feuillets, papier.

**1700**. — États et départements de la somme de 32,824 livres 8 sous, faisant la 3e partie de 164,122 livres ordonnées être levées sur le diocèse de Rouen et payées en 5 termes suivant la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue, à Saint-Germain-en-Laye, le 23e juillet 1700, pour sa cotte-part de 3,500,000 livres accordées au Roi; — de 7,034 livres pour remboursement au sieur de Pennautier.

G. 5878. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 309 feuillets, papier.

**1701**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres; — des ministres convertis, 1,718 livres; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livres, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages ordonnée en 1646, 5,986 livres; — de l'imposition ordonnée en l'année 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des ministres, 2,871 livres 12 sous; — de l'imposition ordonnée en 1690, 19,812 livres; — des rentes créées en l'année 1693, 6,697 livres 8 deniers; — des augmentations de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous.

G. 5879. (Liasse.) — 7 registres, in-folio, comprenant 216 feuillets, papier.

**1701**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — des augmentations des gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous; — du don gratuit accordé en 1700,

61,602 livres; de la subvention ou secours extraordinaire pour le terme de septembre 1701, 64,399 livres 4 sous. — Ce compte contient les noms des prêtres habitués de chaque paroisse. — Comptes des fabriques, 1,039 livres 3 sous; — du supplément des frais d'Assemblée de 1700, 6,431 livres 16 sous; — des frais d'Assemblée de 1701, 2,808 livres 10 sous.

G. 5880. (Liasse.) — 3 registres et cahiers, in-folio, comprenant 132 feuillets, papier.

**1701.** — Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Un des départements, arrêté le 7 septembre 1701, est signé par Jacques N., archevêque de Rouen, MM. Bigot, de Séricour, J.-B. Routier, Le Canu, Le Febvre.

G. 5881. (Registre.) — Grand in-folio, 95 feuillets, papier, non relié.

**1702.** — « Estat et département de la somme de 187,002 livres, ordonnée estre levée sur le diocèse de Rouen..., pour la cotte-part dudit diocèse au lieu de capitation. — Prêtres et ecclésiastiques habitués à Rouen; paroisse Saint-Amand, 6, parmi lesquels Gréard; — paroisse Saint-André hors-la-porte, 2 prêtres et un acolyte; — paroisse Saint-Cande-Le-Jeune, 5 prêtres, 1 diacre, 2 acolytes; — paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, 4 prêtres; — paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 15 prêtres; — paroisse Saint-Denis, 8; — — paroisse Saint-Éloi, 13 prêtres, 2 sous-diacres, 4 acolytes, 1 sous-clerc; — paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, 3 prêtres, 1 diacre; — paroisse Saint-Étienne-des Tonneliers, 12 prêtres; — paroisse Saint-Godard, 3 prêtres, 4 diacres, 9 clercs; — paroisse Saint-Herbland, 7 prêtres; — paroisse Saint-Gervais, 4; — paroisse Saint-Hilaire, 2; — paroisse Saint-Jean, 13 prêtres, 1 diacre, 1 sous-diacre, 1 acolyte; — paroisse Saint-Laurent, 19 prêtres; — paroisse Saint-Lô, 13 prêtres, 1 diacre, 8 acolytes; — paroisse Saint-Maclou, 30 prêtres, 2 diacres, 2 sous-diacre, 4 clercs, 4 acolytes; — paroisse Saint-Martin-du-Pont, 4 prêtres, 3 acolytes; — paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 10 prêtres; — paroisse Sainte-Marie-la-Petite, 2 prêtres; — paroisse Saint-Michel, 15; — paroisse Saint-Nicaise, 24 prêtres, 1 diacre, 1 sous-diacre; — paroisse Saint-Nicolas, 10 prêtres, 3 acolytes; — paroisse Saint-Patrice, 15 prêtres, 2 sous-diacres, 4 clercs; — paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, 8 prêtres, 1 acolyte; — paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, 4 prêtres, 1 tonsuré; — paroisse Saint-Pierre le Portier, 6 prêtres, 1 diacre, 2 acolytes; — paroisse Saint-Sauveur, 13 prêtres, 1 sous-diacre, 1 acolyte; — paroisse Notre-Dame-la-Ronde, 10 prêtres, 1 clerc, 2 sous-diacres, 1 acolyte; — paroisse Saint-Vigor, 3 prêtres; — paroisse Saint-Vincent, 10 prêtres, 1 diacre; — paroisse Saint-Vivien, 35 prêtres, 3 diacres, 3 sous-diacres, 12 clercs. — Chapelains de la cathédrale, 73, non compris les chapelains de la Commune, le collège du Saint-Esprit, les chapelains de chœur et les prêtres habitués. — Parmi les chapelains, Pierre Henry, curé de Saint-Ouen-le-Mauger; maître le Lorrain, habitué à Saint-Lô; François Le Chandelier, curé de Mesnières; Boquillon, curé de Saint-Sulpice; Mauger, curé de Bondeville; Boquier, chanoine de La Saussaye; Michel, curé de Gravenchon; Le Thiais, curé de Roncherolles; Robert Rousse, curé de Thiergeville; Jean Boissel, curé de Saint-Aignan du Pontaudemer; Marque, curé de Thiouville; Le Munier, curé de Martinéglise; Jean Gosset, curé de la Crique; Dieppedalle, curé de Sainneville.

G. 5882. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 223 feuillets, papier.

**1702.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres; — des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des deux sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. — « A Mgr l'archevêque 1,000 livres pour son voyage, séjour et frais de l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise au mois d'avril 1702, au sujet du retrait des biens ecclésiastiques, ci-devant aliénés, suivant le mandement de Mgr l'évesque de Bayeux, du 4 avril 1702, et ordonnance de la Chambre, du 8 du dit mois; — A M. l'abbé de Séricour, 250 livres, pour avoir esté député de ce diocèse à la dite Assemblée; — au comptable, 948 livres, pour perte aux espèces, arrivée le 1er de janvier 1703, sçavoir 7,560 escus, baissés de 74 sous à 72 pour escu, et 596 louis d'or, baissés de 13 livres 15 sous à 13 livres 10 sous, et 11,325 pièces de 4 sous 10 deniers, baissés à 4 sous 9 deniers. »

G. 5883. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 242 feuillets, papier.

**1702.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen — Recettes des rentes et de l'augmentation de gages créé. en l'année 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers; — de l'augmentation de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous; — des rentes

créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous; — des frais de l'Assemblée de l'année 1701, 2,808 livres 10 sous; — de la subvention au lieu de la capitation ordonnée par l'Assemblée générale de l'année 1701 170,985 livres 18 sous; — des fabriques, 2,702 livres. — Au compte de la subvention, noms des prêtres habitués dans les paroisses. — Reprise, « pour M. l'Herminier, presbtre à Saint-Laurent, qui est, à Paris, précepteur chez M. de Montville; — pour M. Le Chevallier, presbtre à Saint-Laurent, qui est directeur du séminaire de Bouvereuil; — pour M. Ballier, presbtre à Saint-Maclou, qui est précepteur chez M. le lieutenant général; — pour M. Catherine, presbtre à Saint-Nicolas, qui est précepteur chez M. le président du Bec. »

G. 5884. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

**1702.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signés par MM. De Champagne de Séricour, J. Gondouin, J.-B. Routier, H. de Monchy, Le Canu, Le Febvre, Le Roux.

G. 5885. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, papier, comprenant 224 feuillets, papier.

**1703.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres, 1,718 livres 15 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous;— du triennal, 5,986 livres 25 sous; — de 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — des augmentations de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous; — des augmentations de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. — « A M. Grebauval, 100 livres pour partie de l'ordonnance de 250 livres accordée à M. l'abbé Bigot, syndic de la province de Normandie, pour les frais de l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise en 1702. — Au sieur Le Tourneur, libraire, pour un mémoire de fournitures de livres, 22 livres, 17 sous. »

G. 5886. (Liasse.) — 7 registres, in-folio, comprenant 214 feuillets, papier.

**1703.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — des augmentations de gages financés en 1693, 3,222 livres 12 sous; — des rentes créées en l'année 1695, 10,803 livres 2 sous; — des augmentations de gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 170,945 livres 18 sous; — des fabriques, 2,702 livres 8 sous. — Dans le compte de la subvention, noms des prêtres habitués. — Reprises : « Pour M. Finck, prestre à Saint-Amand de Rouen, qui est parti; — pour M. Gréard, prestre à Saint-Amand, qui est curé; — pour M. Descordes, prêtre à Saint-André, qui est décédé;— pour M. De la Croix, prêtre à Saint-André, qui est demeurant à Paris. »

G. 5887. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1703.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signés par MM. De Champagne de Séricour, Bigot, De Lespine, Gondouin, J.-B. Routier, Le Canu, Le Febvre, Philippe Le Roux, receveur ancien et triennal.

G. 5888. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 225 feuillets, papier.

**1704.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des deux sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. — « Au comptable, 866 livres, 19 sous 6 deniers, pour diminution arrivée sur les espèces trouvées dans la caisse des décimes dès le 1er mai 1704, au nombre de 12,572 escus à 70 sous, de 4,552 en pièces de 4 sous 1 denier, baissés à raison d'un sol pour escu et 3 deniers par pièce de 4 sous 9 deniers. — A Me Bernard Conet, prieur d'Envermeu, député du diocèse à l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, 500 livres. »

G. 5889. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 239 feuillets, papier.

**1704.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation de gages financée en 1693 3,222 livres 12 sous; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages créée en 1695, 4,833 livres 13 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 172,103 livres 8 sous; — des fabriques, 2,746 livres 8 sous; — des frais de l'Assemblée générale

du clergé, qui sera tenue en 1705, 4,324 livres 15 sous; — Dans le compte de la subvention, M. Foubert, curé du Petit Andely; M. Desfriches, chapelain de Saint-Jacques d'Andely; Druel, doyen d'Écouis; Crosnier, maître des enfants de chœur d'Écouis; M. de la Martinière, chanoine au dit lieu; Le Pelletier, doyen d'Andely, Cartier, Seffrye, Mallet, chanoines au dit lieu; Le Sauvage, vicaire perpétuel au dit lieu; Duval, sacriste au dit lieu; Tiberge, confesseur des Ursulines.

G. 5890. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1704.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signés par MM. de Champagne de Séricour, J. Goudouin, Du Tot-Frontin, J.-B. Routier, Bigot, De Lépine, Le Roux, Le Canu, Le Febvre.

G. 5891. (Liasse.) — 4 cahiers, in-folio, comprenant 162 feuillets, papier.

**1705.** — Départements sur le diocèse de Rouen du non gratuit; — du patrimoine des prêtres don bénéficiers; — des rentes et augmentation de gages; — du supplément des frais d'Assemblée. — Au collège du Havre, Le Comte, Rose, Grégoire, Braquehaye, Pelé, de Saint-Léger.

G. 5892. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 223 feuillets, papier.

**1705.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres accordées en 1615, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages en 1646, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres en 1680, 2,871 livres 12 sous. — Au comptable, 62 livres 3 sous, pour diminution d'espèces, arrivée le 1er juillet 1705, sur 1,198 écus à 79 sous, et 9 louis d'or à 14 livres 15 sous, à raison d'un sou pour écu et 5 sous pour louis; — 630 livres 10 sous, 6 deniers pour diminution d'espèces, arrivée le 1er janvier 1706, sur 10,584 écus à 77 sous et 406 louis d'or et demi à 14 livres 5 sous.

G. 5893. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 272 feuillets, papier.

**1705.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'augmentation de gages en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 2 sous; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous; — de la subvention en remplacement de la capitation sur les bénéficiers, communautés, patrimoines et prêtres, 172,124 livres; — de la subvention des fabriques, 2,746 livres; — du don gratuit, 8,694 livres 6 deniers; — du remboursement du supplément des frais de l'Assemblée générale du clergé, 5,285 livres 15 sous.

G. 5894. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

**1705.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Prêtres à Pontoise et dans l'archidiaconé du dit lieu : Gérard, doyen des chapelains; Denis, confesseur de l'Hôtel Dieu; Nicolas Bologu, confesseur des Carmélites; Desgrouts, confesseur des Ursulines; Pierre-Étienne Gossard, chapelain des pauvres enfermés.

G. 5895. (Registre.) — Grand in-folio, 68 feuillets, papier.

**1706.** — Département, sur le diocèse de Rouen, de la somme de 187,000 livres pour subvention au lieu de la capitation. — Noms des chanoines et des chapelains de la cathédrale et de tous les prêtres habitués dans les paroisses : — A Notre-Dame du Havre, MM. Le Duc, Sohier, Rique, Hue, Grégoire, Chapelle, Lotin, Savary, Le Clerc, Cani, Aubourg, Le Comte, Braquehaye, Tournois, Le Tellier, Carel, Delorme, Coquerel, Flouelle, Dufresne, Baudri; — à l'hôpital, 2 chapelains, Hartier et Jourdain; — Bourdon, chapelain des Ursulines; — à Saint-François du Havre, MM. Imbert, Boquet, Biot, de Saint-Léger, Peley, D'Ingouville, Haise, Longuemare. — Signé par M. De Champagne de Séricour.

G. 5896. (Liasse). — 8 registres in-folio, comprenant 222 feuillets, papier.

**1706.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres de 1615, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1675, 5,172 livres 2 sous; de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. — Aux reprises : la chapelle de Saint-Thomas de Vesly, réunie à l'hôtel-Dieu de Gisors, par arrêt du 2 juillet 1700. — A M. l'abbé Couet, archidiacre, official et grand vicaire de l'archevêché, 250 livres pour son voyage, comme

député à l'Assemblée provinciale tenue, à Pontoise, le 12 mars 1707. — Au comptable, 840 livres 2 sous 6 deniers, pour diminution d'espèces, arrivée le 1er janvier 1707, sur 12,512 écus et demi, baissés de 72 à 71 sous, et sur 258 louis d'or, baissés de 13 livres 10 sous à 13 livres 5 sous.

G. 5897. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 264 feuillets, papier.

**1706.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentation de gages de 1690, 19,872 livres 18 sous; — des rentes de 1693, 6,697 livres 8 deniers; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous; — des rentes de 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 168,695 livres ; — de la subvention des fabriques 2,746 livres 8 sous; — du don gratuit de 1705, 17,388 livres 1 sou ; — du remboursement des frais de l'Assemblée de 1705, 3,285 livres 17 sous; — des rentes créées pour le don gratuit de 1705, 7,314 livres. — Prêtres habitués à Montivilliers : MM. Louis Néel, Ganot, Jean Le Febvre, Richard Dumont, François Tenière, Jacques Dumont, Adrien Tesnière, Pierre De Fondimare, Pierre Le Bellenger, Joseph Le Marchand, Simon, Duval.

G. 5898. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1706.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Signés par MM. J. de la Roque-Hue, Bigot, J. Gondoin, Du Tot-Frontin, J.-B. Routier, Le Canu.

G. 5899. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, 216 feuillets, papier.

**1707.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1625, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres, 15 sous; — des 2 sous pour livre, ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous; — de l'imposition ordonnée en 1675, 15,172 livres 2 sous; — de la levée pour l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous.

G. 5900. (Liasse.) — 10 registres, in-folio, comprenant 277 feuillets, papier.

**1707.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous ; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation des gages de l'année 1695, 4,833 livres 9 sous; — de la subvention au lieu de la capitation des bénéfices, 169,479 livres 5 sous. Fait et arrêté en la Chambre du clergé, le 31 juillet 1708; signé : Claude Maur (d'Aubigné), archevêque de Rouen ; — des rentes et augmentations de gages de 1705, 13,719 livres 11 sous; — du don gratuit de 1705, 8,694 livres; — de la subvention des fabriques, 2,774 livres; — de la subvention des prêtres diacres non bénéficiers, 8,035 livres : à Saint-Amand de Rouen, 9 personnes; à Saint-André dans la ville, 6; à Saint-André-hors-la-ville, 1; à Saint-Cande le Jeune, 6; à Saint-Croix-des-Pelletiers, 10; à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 16; à Saint-Denis, 10; à Saint-Éloi, 15; à Saint-Étienne des Tonneliers, 9; à Saint-Godard, 31 dont 3, pauvres et à l'aumône; — à Saint-Herbland, 10; à Saint-Hilaire, 1; à Saint-Jean, 14, dont un, Pierre Heuzé, vicaire, directeur des confréries; — à Saint-Laurent, 18, dont un, M. Marsollet, nommé à la cure d'Arques; — à Saint Lô, 16; à Saint-Maclou, 26; à Sainte-Marie-la-Petite, 6; à Saint-Martin du Pont, 4; à Saint-Martin-sur Renelle, 11; à Saint-Michel, 17; à Saint-Nicaise, 25, entre autres, Louis Canu, précepteur chez M. de Missy, Antoine Le Vasseur, précepteur chez M. Ygou, Jacques Raimbourg, supérieur du petit séminaire; — à Saint-Nicolas 7 ; à Notre-Dame-de-la-Ronde, 15; à Saint-Patrice, 10; à Saint-Pierre-du-Chatel, 7, entre autres, Marc Guillet, répétiteur en la conférence de Mgr l'archevêque; — à Saint-Pierre l'Honoré, 3; Saint-Pierre-le-Portier, 7; à Saint-Sauveur, 14; à Saint-Sever, 5; à Saint-Vigor, 4; à Saint-Vincent, 14; à Saint-Vivien, 36.

G. 5901. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1707.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. Subvention des fabriques : de Saint-Mellon de Pontoise, 20 livres; de Saint-André, 6 livres; de Saint-Pierre, 10 livres; de Puiseux, 2 livres; de Génicourt, 2 livres; d'Annery, 2 livres; de Livilliers, 2 livres; d'Osny, 2 livres; de Saint-Maclou de Pontoise, 16 livres.

G. 5902. (Liasse.) — 2 cahiers, in-folio, comprenant 81 feuillets, papier.

**1708.** — États et départements, sur le diocèse de Rouen, de la subvention au lieu de la capitation. — Noms des prêtres, chapelains et autres vivant cléricalement, non bénéficiers. — Charles Luce et Denis Bardel, chargés du recouvrement. — Prêtres à Caudebec autres que les bénéficiers :

Nicolas Du Val, Nicolas Noel, Pierre Dallet, Pierre Mauconduit, Bernard Le Prestre le jeune, Denis Simon, Jean Lucas, chapelain de Barival, Fabien Dallet, Denis Delamare, Maurice-Toussaint Le Febvre, Jean-Robert Clouet, Louis Le Cœur, Jacques-Marin Chambellan de Putréautot.

G. 5903. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 215 feuillets, papier.

**1708**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 18 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif ordonné en 1621, 8,344 livres 17 sous; — du triennal ordonné en 1628, 5,986 livres; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, à cause des nouveaux monastères, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1675 convertie en rentes en 1700, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. — Perte sur les espèces d'argent, le 1er mars 1708, perte d'un sou par pièce de 20 sous; total de la perte, 570 livres; — autre perte sur les espèces d'argent, le premier avril de la même année, perte d'un sou par pièce de 18 sous, et d'un sou par écu; total de la perte, 1,539 livres.

G. 5904. (Liasse.)— 8 registres, in-folio, comprenant 254 feuillets, papier.

**1708**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, convertis en rentes en 1700, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation de gages financée en l'année 1693, convertie en rentes en l'année 1700, 3,222 livres 12 sous; — des rentes créées en l'année 1695, 10,803 livres; — de l'augmentation de gages de l'année 1695, convertie en rentes en 1700, 4,803 livres 9 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 186, 164 livres 5 sous; — des rentes et augmentations de gages de l'année 1705, 11,989 livres 3 sous. — Comptes de la subvention des prêtres et fabriques : M. de Grouchy, prêtre à la Chaussée, décédé au mois de mai 1707; reprise de 20 livres à son occasion; autres reprises pour Nicolas Le Vasseur, à Dieppe, décédé à la fin de janvier 1708.

G. 5905. (Cahier.) — Grand in-folio, 12 feuillets, papier, non relié.

**1708**. — État et département de la subvention au lieu de la capitation sur le vicariat de Pontoise. — A Magny MM. Le Prévost, vicaire; Guillain, Rondeau, etc. — Signé par M. de Sérieour, Bigot, J. Gondouin, J. B. Routier, Le Canu, Du Tot-Frontin, Le Febvre.

G. 5906. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

**1708**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Subvention des prêtres non bénéficiers : A Saint-Nicolas de Meulan, 1 vicaire et 1 chapelain, 8 livres; à Notre-Dame de Meulan, 1 vicaire, 1 prêtre, 1 chapelain, 12 livres; à Sagy, 1 vicaire, 4 livres; à Triel, 1 vicaire et 3 prêtres, 16 livres; à Valmondois, 1 prêtre, 4 livres; à Vaux, 1 vicaire, 4 livres; à Puisieux, 1 vicaire, 4 livres; à Annery, 2 prêtres servant de vicaires, 8 livres; à Notre-Dame de Pontoise, 1 vicaire et 4 prêtres, 20 livres; à Saint-Maclou de Pontoise, 9 prêtres, 36 livres; à Saint-Pierre de Pontoise, 1 vicaire et 3 prêtres, 16 livres; à Saint-André de Pontoise, 1 vicaire, 4 livres; aux Ursulines, 2 prêtres, 8 livres; aux Carmélites, 2 prêtres, 8 livres; à l'Hôtel-Dieu, 1 prêtre, 4 livres; aux Enfermés de Pontoise, 1 prêtre, 4 livres.

G. 5907. (Cahier.) — Grand in-folio, 70 feuillets, papier, non relié.

**1709**. — Département de la somme de 1,175 livres 18 sous 8 deniers à laquelle le diocèse de Rouen a été taxé pour sa part et portion des frais de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 1710 suivant l'ordre envoyé par MM. les agents généraux du clergé. Signé J. de la Roque Hue, Bigot, Le Canu, Du Tot-Frontin.

G. 5908. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 218 feuillets, papier.

**1709**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 1 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,708 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous; — de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres, ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous.

G. 5909. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 275 feuillets, papier.

**1709**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'imposition faite en 1690, 19,812 livres 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous;

— des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous; — des rentes et augmentations de gages créés en 1705, 11,989 livres 3 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 185,524 livres 2 sous; — des frais d'Assemblée tenue au terme d'octobre 1709, 1,225 livres 18 sous. — Comptes de la subvention des prêtres non bénéficiers et des fabriques à Rouen: — Fabrique de Notre-Dame de Rouen, 50 livres; de Saint-Amand, 3 livres; de Saint-André dans la ville, 15 livres; de Saint-André hors-la-Ville, 3 livres; de Saint-Cande-le-Jeune, 10 livres; de Sainte-Croix des Pelletiers, 10 livres; de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 20 livres; de Saint-Denis, 15 livres; de Saint-Éloi, 25 livres; de Saint-Étienne des Tonneliers, 20 livres; de Saint-Godard, 30 livres; de Saint-Herbland, 20 livres; de Saint-Hilaire, 5 livres; de Saint-Jean, 30 livres; de Saint-Laurent, 30 livres; de Saint-Lô, 30 livres; de Saint-Maclou, 30 livres; de Sainte-Marie-la-Petite, 4 livres; de Saint-Martin-du-Pont, 15 livres; de Saint-Martin-sur-Renelle, 15 livres; de Saint-Michel, 30 livres; de Saint-Nicaise, 20 livres; de Saint-Nicolas, 15 livres; de Notre-Dame-de-la-Ronde, 25 livres; de Saint-Patrice, 30 livres; de Saint-Pierre-du-Châtel, 15 livres; de Saint-Pierre-l'Honoré, 10 livres; de Saint-Pierre-le-Portier, 3 livres; de Saint-Sauveur, 12 livres; de Saint-Sever, 3 livres; de Saint-Vigor, 4 livres; de Saint-Vincent, 25 livres; de Saint-Vivien, 12 livres.

G. 5910. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets. papier.

**1709**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Subvention des fabriques: Auvers, 2 livres; Ablèges, 1 livre; Briancourt, 6 sous; Boissy l'Aillerie, 1 livre; Briançon, 1 livre; Courtemanche, 2 livres; Cormeilles, 2 livres; Courcelles, 1 livre; Chars, 4 livres; Saint-Cyr sur Chars, 1 livre; Espiés, 2 livres.

G. 5911. (Liasse.) — 2 cahiers, grand in-folio, comprenant 77 feuillets, papier, non relié.

**1710**. — États et départements, sur le diocèse de Rouen, de la subvention au lieu de la capitation: l'archevêque, 967 livres 10 sous; le doyen du chapitre, 191 livres 5 sous 6 deniers; le chantre, 3 livres 18 sous; le trésorier, 11 livres 11 sous; le grand archidiacre, 13 livres 5 sous 6 deniers; l'archidiacre d'Eu, 4 livres 16 sous; l'archidiacre du Grand-Caux, 6 livres 15 sous; l'archidiacre du Vexin-Français, 4 livres 10 sous; l'archidiacre du Vexin-Normand, 6 livres 15 sous; l'archidiacre du Petit-Caux, 4 livres 10 sous; le chancelier, 1 livre 1 sou.

G. 5912. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 215 feuillets, papier.

**1710**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire; 67,537 livres 15 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous; — du triennal, 5,986 livres 15 sous; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous, — de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. — Signé par MM. J. de la Roque-Hue, Bigot, Du Tot-Frontin, J. B. Routier, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigars, Le Canu, Dubos de Monbrisson, Formont.

G. 5913. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 274 feuillets, papier.

**1710**. — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentation de gages de 1690, 19,812 livres; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous; — des rentes et augmentations de 1705, 11,989 livres 2 sous; — de la capitation racquittée par l'Assemblée de 1710, 118,945 livres 19 sous; — Compte de la subvention des prêtres et fabriques du diocèse. — Au chapitre des reprises: M. de Saint-Léger, à Saint-François du Havre, décédé dès 1709; Pierre Cauvette à Bouteilles, décédé à Rouen en 1709; Jacques d'Etrépagny, à Saint-Jacques de Dieppe, décédé au mois d'août 1709; Pierre Roussel, à Saint-Remy de Dieppe, parti et religieux; Jean Le Tourneur, à Saint-Saire, décédé à Nesle-en-Bray; Bouvet, à Eu, curé de Francqueville en Picardie; Desfreches, à Andely, décédé en 1709; M. Langlois, chanoine à Saint-Hildevert de Gournay. « C'est un fils de famille, qui n'a aucun patrimoine, pour quoi Guillot, huissier, n'a pu le faire payer. »

G. 5914. (Liasse.) — 2 cahiers, grand in-folio, comprenant 28 feuillets, papier, non reliés.

**1710**. — États et départements de la subvention sur le vicariat de Pontoise. — L'abbé de Saint-Martin de Pontoise, 477 livres; la communauté du dit lieu, 225 livres; le prieur de Cornouillère, 63 livres; le prieur de Saint-Michel de Triel, 42 livres 15 sous; le prieur d'Évêquemont, 17 livres 12 sous; le prieur de Saint-Blaise de Triel,

11 livres, 10 sous; le prieur de Gaillonnet, 19 livres, 10 sous; le prieur de Boisemont, 15 livres, 15 sous; le prieur de Valmondois, 31 livres, 10 sous; le prieur de Rosnel, 39 livres; le prieur d'Avernes, 63 livres.

G. 5915. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1710.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Subvention au lieu de capitation des prêtres non bénéficiers: Berceaux, doyen de Saint-Mellon de Pontoise; Sorel, Desmoutiers, Roger, Le Fevre, Guérin, Dauvray, chanoines au dit lieu; Sorel, curé de Saint-Maclou; Duval, curé de Notre-Dame, commissaire confesseur à l'Hôtel-Dieu; Duval, docteur, prêtre habitué.

G. 5916. (Liasse.) — 3 cahiers et un registre grand in-folio, comprenant 144 feuillets, papier.

**1711.** — États et départements sur le diocèse de Rouen du don gratuit, de la subvention pour la capitation et autres impositions du clergé. — Dans le registre, les noms des paroisses sont imprimés.

G. 5917. (Liasse.) — 8 registres, in-folio, comprenant 224 feuillets, papier.

**1711.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres, 15 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,728 livres, 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous; — du triennal, 5,986 livres, 15 sous; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous; — de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres, 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres, 12 sous.

G 5918. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 292 feuillets, papier.

**1711.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres, 18 sous; — des rentes créées en 1693, 6,697 livres; — de l'augmentation des gages de 1693, 8,222 livres, 12 sous; — des rentes créées en 1695, 10,803 livres, 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres, 9 sous; — des rentes et augmentations de gages de 1705, 11,989 livres, 3 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 118,501 livres, 4 sous; — du don gratuit tenant lieu du 10e denier, 18,678 livres, 18 sous. — A M. l'abbé de Bonnedame, député, par le diocèse de Rouen, à l'Assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon, au mois de mai 1711, au sujet du don gratuit, 500 livres, suivant l'ordonnance de Mgr l'évêque de Coutances, président en la dite Assemblée, du 18 mai au dit an. — Comptes de la subvention des prêtres et des fabriques de l'année 1711.

G. 5919. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1711.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Reprises: aux dames Carmélites de Pontoise, la somme de 44 livres, pour le don gratuit du terme d'octobre 1711; — aux sieurs Jésuites de Pontoise, pour le don gratuit du terme d'octobre 1711, 3 livres.

G. 5920. (Liasse.) — 2 cahiers grand in-folio, comprenant 74 feuillets, papier.

**1712.** — États et départements du don gratuit du diocèse de Rouen: — l'archevêque, 567 livres; le doyen, 11 livres; le chantre, 2 livres, 8 sous; le trésorier, 6 livres, 16 sous; le grand archidiacre, 7 livres, 18 sous, etc.

G. 5921. (Liasse.) — 8 registres in-folio, comprenant 225 feuillets, papier.

**1712.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres, 15 sous; — des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres, 2 sous; — de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous; — du triennal, 5,986 livres, 15 sous; — des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres, 15 sous; — de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous; — de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres, 2 sous; — de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres, 12 sous.

G. 5922. (Liasse.) — 9 registres, in-folio, comprenant 276 feuillets, papier.

**1712.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes des gages et rentes de 1690, 19,812 livres, 18 sous; — des rentes de 1693, 6,697 livres; — des gages de 1693, 3,222 livres, 12 sous; — des rentes de 1695, 10,803 livres, 2 sous; — de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres, 9 sous; — de l'augmentation de 1705, 11,989 livres, 3 sous; — de la subvention au lieu de la capitation, 118, 566 livres, 16 sous; — du don gratuit, 41,390 livres, 9 sous. — Au chapitre des reprises du compte

de la subvention : M. le Lorrain, curé de Saint-Martin du Pont pour les années 1711, 1712; M. Touzin, curé de Saint-André hors la porte, à présent curé de Saint-Cande le Vieux; M. de la Noe, curé de Saint-Herbland; M. de Marchantmont, curé de Saint-Godard ; M. Deshayes, curé de Saint-Sauveur. — Comptes de la subvention des prêtres non bénéficiers et des fabriques du diocèse : « L'église de Notre-Dame-du Vœu est dans les manoirs du Valasse, desservie par un religieux; il n'y a point de trésoriers ny de fabrique. »

G. 5923. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1712.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — A Pontoise, Calbry, principal du collège et régent; Le Clerc, 2me régent; Coche, prêtre, 4me régent; Fenel, confesseur des religieuses Anglaises.

G. 5924. (Liasse.) — 3 registres in-folio, comprenant 199 feuillets, papier.

**1713.** — États et départements sur le diocèse de Rouen de l'ordinaire, extraordinaire, alternatif et triennal ; — des 2 sous pour livre de l'augmentation de gages de 1646 et des rentes et augmentations de gages de 1705; — des augmentations de gages de 1675; — des rentes et augmentations de gages de 1690, 1693, 1695. — Signé par Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, J. De la Roque-Hue, Bigot, Le Canu, J. B. Routier, Dutot-Frontin, Du Bos, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigars.

G. 5925. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

**1713.** — « Compte que rend Nicolas Marye, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, et receveur des décimes du diocèse de Rouen, à monseigneur l'archevesque et à messieurs les grands vicaires, sindics, et députés de la Chambre du clergé, pour l'année 1713, à cause de la levée imposée tant pour les décimes, ordinaires qu'extraordinaires, que de l'alternatif et triennal..... » — Signé par Claude-Maur, archevêque de Rouen, J. De la Roque-Hue, Bigot, Le Cordier de Bigars, Dubos de Monbrisson, J. Hacquett, Vittecoq, Marye.

G. 5926. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

**1713.** — Double du compte précédent.

G. 5927. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

**1713.** — Compte de la subvention des prêtres non bénéficiers et des fabriques du diocèse de Rouen. — Reprises : M. le Boucher, à Saint-Herbland, curé de Routot dès 1711; Jacques Costard, à Saint-Godard, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy; Pierre Longer, à Saint-Jean, curé de Blosseville dit Bonsecours; Louis de Lécluse, à Saint-Laurent, imposé chez madame de Saint-Supplix; — François Baillon, vicaire à Saint-Lô, curé de Notre-Dame de Grâce, où il est entré au dimanche de *Lætare* 1713.

G. 5928. (Liasse.) — 5 registres ou cahiers in-folio, comprenant 79 feuillets, papier.

**1713.** — États et départements sur le vicariat de Pontoise, de l'ordinaire et extraordinaire; — de l'alternatif et du triennal réunis en même compte, par délibération de la Chambre ecclésiastique, du 17 février 1712; — des pensions et des augmentations de pensions des ministres; — des 2 sous pour livre ; — de l'augmentation de gages de 1646 et des rentes et augmentation de gages de 1705 ; — du don gratuit.

G. 5929. (Liasse.) — 2 registres, in-folio, comprenant 65 feuillets, papier.

**1713.** — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Vicaires à Avernes, Cormeilles, Chars, Sergy, Épieds, Labbeville, Saint-Nicolas de Meulan, Notre-Dame de Meulan, Triel, Chanteloup, Carrière, Vigny, Vaux, dans le doyenné de Meulan.

G. 5930. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1714.** — Compte de la subvention des prêtres et fabriques et du don gratuit des fabriques. — Reprises : Guillaume Le Tavernier, ci-devant vicaire de Saint-Denis, curé de Saint-Paul; Guillaume Ribart, ci-devant vicaire de Déville, maintenant curé du dit lieu; Pierre Cossard, curé du Boschéroult; Le Boucher, curé de Routot ; Ancel, curé de Blainville; Georges Tourneroche, curé de Bermonville; Jean-Baptiste De la Croix, curé de Vibeuf; Germain Ridel, curé de la Madeleine d'Andely; Nicolas Picard, curé de Thierville; Pierre-Jean Le Vasseur, curé de Bretteville; Adrien Roussel, curé de Martot; Jacques Guestard de Malleville, précepteur des enfants du procureur général.

G. 5931. (Registre.) — Grand in-folio, 346 feuillets, papier.

**1714.** — « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, pour l'année 1714, gestion de l'alternatif,... 80,552 livres. » — Noms des paroisses et des bénéfices, imprimés. — Signé par l'archevêque de Rouen et autres.

G. 5932. (Registre.) — Grand in-folio, 141 feuillets, papier.

**1714**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Noms des paroisses et des bénéfices imprimés. — Reprises : « Le sieur Lecouvette, employé à Saint-Maclou de Pontoise comme prêtre, est curé de Magny ; le sieur Couturier, employé au même lieu comme prêtre, est curé d'Éragny sur Paris. » — Plus de chapelains à Saint-Jean-le Gast, Montuit, Saint-Laurent de Chaussy, Chambors, Notre-Dame de Marquemont, Saint-Jacques de la Bosse.

G. 5933. (Registre.) — Grand in-folio, 379 feuillets, papier.

**1715**. — « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, gestion de l'ancien, etc. » Horcholle, doyen de la Ronde ; Gréard, ancien curé de Saint-Amand ; Sevestre, curé de Saint-Vivien ; Touzin, curé de Saint-André hors la porte ; Deshayes, curé de Saint-Sauveur de Rouen. — Comptes signés par l'archevêque de Rouen et autres.

G. 5934. (Registre.) — Grand in-folio, 377 feuillets, papier.

**1715**. — Double du compte précédent.

G. 5935. (Registre.) — Grand in-folio, 133 feuillets, papier.

**1712**. — Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. — Chanoines de Pontoise : Soret, Desmontiers, Roger, Le Fèvre, Dauvray ; curé de Saint-Maclou de Pontoise, Soret ; curé de Notre-Dame de Pontoise, Duval.

G. 5936. (Registre.) — Grand in-folio, 381 feuillets, papier.

**1716**. — « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes, pour l'année 1716, gestion du triennal etc... » — Doyenné du Pontaudemer : Picard, curé du Lendin ; — doyenné du Bourgtheroulde : Pallier, curé du Boscguérard ; Philippe, curé d'Yville ; doyenné de Saint-Georges : Cantel, curé de Blaqueville ; — doyenné de Pavilly : Mauger, curé de Bondeville ; Lisant, curé de Pavilly ; Jacques Manulle, curé de Guetteville ; Cavelier, chapelain de Saint-Vimer à Bretteville ; — doyenné de Cailly : Hesnard, curé de Saint-Georges ; — doyenné de Ry : Boniface, curé du Bosc-Édeline ; Bodin, curé de Saint-Aignan ; Pierreval, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy ; Levesque, curé de Vascœil.

G. 5937. (Registre.) — Grand in-folio, 636 feuillets, papier.

**1717**. — « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes... pour l'année 1717, gestion de l'alternatif. » — Doyenné de Périers : Boulen, curé du Bourgbaudouin ; Amontous, curé de Fresne-le-Plan : Fouquet, curé du Mesnil-Raoul ; Gueffray, curé de Notre-Dame de Franqueville ; Marouard, curé de Quiévreville ; — doyenné de Saint-Romain : de Limerville, curé de la Cerlangue ; de la Rosière, curé de Manneville-la-Goupil ; Le Noble, curé d'Écrainville ; Berneval, curé d'Octeville ; — doyenné de Valmont : Ruette, curé de Froberville ; Roussel Leconte, curé de Gonfreville ; Lesurier, curé d'Ouainville ; doyenné de Fauville : Marette, curé de Saint-Pierre l'Avis.

G. 5938. (Registre.) — In-folio, 511 feuillets, papier.

**1718**. — « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, écuyers, receveurs des décimes, pour l'année 1718, gestion de l'ancien etc. » Nombre des vicaires et clercs au doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Amand, 5 ; paroisse Saint-Cande-le-Jeune, 6 ; paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, 7 ; paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 10 ; paroisse Saint-Denis, 8 ; paroisse Saint-Éloi, 10 ; paroisse Saint-Étienne des Tonneliers, 7 ; paroisse Saint-Godard, 21.

G. 5939. Registre. — Grand in-folio, 515 feuillets, papier.

**1719**. — « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, frères, écuyers, receveurs des décimes pour l'année 1719, gestion du triennal etc. » — Vicaires et clercs habitués dans le doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Herbland, 8 ; paroisse Saint-Hilaire, 1 ; paroisse Saint-Jean, 10 ; paroisse Saint-Laurent, 11 ; paroisse Saint-Lô, 10 ; paroisse Saint-Maclou, 13 ; paroisse Sainte-Marie la Petite, 4 ; paroisse Saint-Martin-du-Pont, 3 ; paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 7 ; paroisse Saint-Michel, 12.

G. 5940. (Registre.) — Grand in-folio, 374 feuillets, papier.

**1719**. — Double du registre précédent.

G. 5941. (Registre.) — Grand in-folio, 260 feuillets, papier.

**1720**. — État et départements des sommes qui doivent être levées sur les bénéficiers et autres contribuables du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise (diocèse imposé à 165,308 livres) ; — des arrérages de rentes, montant à 94,703 livres ; — de l'imposition des fabriques. — Les dits états signés par l'archevêque de Rouen.

G. 5942. (Registre.) — Grand in-folio, 395 feuillets, papier.

**1720**. — « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, frères, écuyers, receveurs des décimes du diocèse de Rouen pour l'année 1720, gestion de l'alternatif, etc... » Vicaires et clercs du doyenné de la Chrétienté : paroisse

Saint-Nicaise, 11; Saint-Nicolas, 6; Notre-Dame-de la Ronde, 4; Saint-Patrice, 9; Saint-Pierre du Châtel, 5; Saint-Pierre-L'Honoré, 2; Saint-Pierre-le-Portier, 2; Saint Sauveur, 6; Saint-Sever, 3. — Compte signé par Armand, archevêque de Rouen. — A la suite, « État de la recette et dépense à faire, en l'année 1719, par le receveur provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, à cause des sommes à quoi sont taxés les diocèses de la Généralité. » Signé : Ogier; — État des pensions d'oblats établies sur les abbayes et prieurés de nomination royale.

G. 5943. (Registre.) — in-folio, 487 feuillets, papier.

**1720.** — Double du compte précédent, mais sans les pièces annexées.

G. 5944. (Cahier.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

**1720.** — État des impositions des bénéficiers et autres ecclésiastiques pour la subvention, au lieu de la capitation, de MM. les ecclésiastiques du diocèse, tant à cause de leur patrimoine qu'en leur qualité d'ecclésiastiques.

G. 5945. (Registre.) — Grand in-folio, 482 feuillets, papier.

**1721.** — Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes et subvention du diocèse de Rouen. — Vicaires et clercs du doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Vigor, 4; paroisse Saint-Vincent, 8; paroisse Saint-Vivien, 15, etc.

G. 5946. (Registre.) — Grand in-folio, 498 feuillets, papier.

**1722.** — Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes du diocèse de Rouen. — Recettes, 82,160 livres; 84,315 livres; 1,786 livres, 15 sous; 724 livres, 2 sous; 1,854 livres. — Vicaires et clercs du doyenné du Havre : paroisse Notre-Dame du Havre, 8; paroisse de Saint-François, 3. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. — Signé par MM. Du Tot-Frontin, Bigot, J. B. Routier, Duhamel, J. Hacquett, Le Cordier de Bigars, Dubos de Monbrisson, Thomas, Prével, Le Roux.

G. 5947. (Registre.) — Grand in-folio, 354 feuillets, papier.

**1722.** — Double des comptes précédents, moins celui du vicariat de Pontoise.

G. 5948. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

**1723.** — Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes du diocèse de Rouen. — 4,095 livres d'aumônes faites par les bénéficiers du diocèse pour les pauvres pestiférés de Marseille, remises depuis par M. Ogier et distribuées aux pauvres communautés du diocèse de Rouen. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise; — les dits comptes signés par Louis (De la Vergne de Tressan), archevêque de Rouen.

G. 5949. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

**1723.** — Double du compte précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5950. (Registre.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

**1724.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Dépenses : « A Monseigneur l'archevêque de Rouen et à MM. les président, sindics et députez de la Chambre du clergé de Rouen, 5,000 livres, pour avoir examiné, clos et arrêté, pendant plusieurs jours et vacations, tant la recette que la dépense des présents comptes et autres affaires du clergé pendant le cours de l'année. » — Compte particulier du vicariat de Pontoise, les dits comptes signés par Louis (de la Vergne de Tressan) archevêque de Rouen.

G. 5951. (Registre.) — Grand in-folio, 500 feuillets, papier.

**1724.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5952. (Registre.) — Grand in-folio, 562 feuillets, papier.

**1725.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — État de MM. les bénéficiers et autres ecclésiastiques du diocèse de Rouen, imposés à la subvention pour leur patrimoine; — au doyenné de la Chrétienté : M. l'abbé Bigot; Horcholle, doyen de la Ronde; Gréard, ancien curé de Saint-Amand; Costé, curé de Saint-Michel; Thomas, curé de Saint-Maclou; Sevestre, curé de Saint-Vivien; Tavernier, curé de Saint-Paul; Renaut, curé de Saint-Vigor; Deshayes, curé de Saint-Sauveur. — « Aux petits Séminaires de Rouen, paroisse Saint-Nicaise, 6,000 livres, en conséquence des lettres-patentes du Roi, du mois de mai 1714. » — Compte particulier du vicariat de Pontoise.

G. 5953. (Registre.) — Grand in-folio, 457 feuillets, papier.

**1725.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5954. (Registre.) — Grand in-folio, 455 feuillets, papier.

**1726**. — Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes et subvention du diocèse de Rouen. — Dépenses : 30 livres à M. de Pellevé, pour ses honoraires et débours, dans l'affaire contre M. Ogier ; — 2,000 livres à Monseigneur l'archevêque, sur le mandement de Monseigneur l'évêque de Séez, pour les frais de l'Assemblée provinciale tenue à Rouen, le 16 avril 1725 ; — 500 livres à M. l'abbé Bridelle, député en l'Assemblée provinciale de 1725 ; — 2,000 livres à Monseigneur l'archevêque de Rouen, en conséquence du mandement de Monseigneur l'évêque de Séez, pour l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, le 20 août 1726 ; — 500 livres à M. l'abbé Bridelle, député du diocèse de Rouen en la dite Assemblée ; — 265 livres à M. l'abbé de Vernouillet, syndic général de la province, pour payer les frais communs de la dite Assemblée. — Comptes que rend Armand-Louis Soret, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. — Signé par l'archevêque de Rouen.

G. 5955. (Cahier.) — Grand in-folio, 25 feuillets, papier.

**1727**. — Département général des décimes sur le diocèse de Rouen. — L'archevêque, 4,637 livres ; — le haut doyen, 70 ; le chantre, 30 ; le trésorier, 135 ; le grand archidiacre, 82 ; l'archidiacre d'Eu, 59 ; l'archidiacre de de Grand-Caux, 59 ; l'archidiacre du Vexin-Français, 39 ; l'archidiacre du Vexin-Normand, 43 ; l'archidiacre du Petit-Caux, 50 ; le chancelier, 5. — Non signé.

G. 5956. (Registre.) — Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

**1727**. — Troisième département de la somme de 61,704 livres, 18 sous, qui doit être imposée sur les bénéficiers et communautés du diocèse de Rouen, contribuables aux dons gratuits du clergé. — Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. l'abbé Bridelle, vicaire général, J. B. Routier, J. Hacquett, Dubos de Monbrisson, B. Le Cordier de Bigars, Duhamel, Du Tot-Frontin.

G. 5957. (Registre.) — Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

**1727**. — Quatrième département de la somme de 88,865 livres, 8 sous, qui doit être imposée sur tous les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5958. (Registre. — Grand in-folio, 856 feuillets, papier.

**1727**. — Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes et subvention du diocèse de Rouen. « Au comptable, 2,085 livres, 3 sous, pour remplacement du vide causé par les diminutions d'espèces. A M. Prevel, prêtre, greffier de la Chambre du clergé, 300 livres, pour sa peine d'avoir vaqué, avec MM. de la Chambre, au calcul des dits comptes et en avoir écrit les apostilles. » — Comptes particuliers du vicariat de Pontoise.

G. 5959. Registre. — Grand in-folio, 742 feuillets, papier.

**1727**. — Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. A la dépense, 620 jetons. A la fin, comptes que rend à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France, M. Marye, préposé à la recette provinciale des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5960. (Registre.) — Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

**1727**. — « État et département de la somme de 88,965 livres, 4 sols, 4 deniers, qui doit estre imposée et levée sur les bénéfices, corps et communautez ecclésiastiques du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise, pour leur contribution aux anciennes impositions. »

G. 5961. (Registre.) — Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

**1727**. — Deuxième département de la somme de 12,969 livres, 13 sous, 7 deniers, « qui doit estre imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiers, corps et communautez du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise, fait et arresté par Mgr l'archevesque de Rouen. »

G. 5962. (Registre.) — Grand in-folio, 474 feuillets, papier.

**1728**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes, pour l'année 1728, de la somme de 88,965 livres, 4 sous, 4 deniers qui doit être imposée sur les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5963. (Registre.) — Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

**1728**. — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5964. (Registre.) — Grand in-folio, 495 feuillets, papier.

**1729.**— Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Compte particulier du vicariat de Pontoise. — Reprises : diminution accordée à chaque doyen.

G. 5965. (Registre.) — Grand in-folio, 483 feuillets, papier.

**1729.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, à M. de Senozan.

G. 5966. (Liasse.) — 4 registres grand in-folio, 480 feuillets, papier.

**1730.** — Départements pour le don gratuit de 1730. — En tête d'un de ces départements, de la main de M. Prevel, greffier de la chambre ecclésiastique : « Département qui avait été fait pour le don gratuit, de 1730, lequel n'a pas servi, en ayant été fait un autre. » — Don gratuit du clergé de France en 1730, 4 millions.

G. 5967. (Registre.) — Grand in-folio, 580 feuillets, papier.

**1730.** — Double du registre précédent, moins le vicariat de Pontoise. — Aux reprises : Les religieuses de Brionne, pour 37 livres; le curé de Bois-Himont, pour 40 livres; le curé de Saint-Ouen-sous-Brachy, pour 29 livres; celui de Martigny, pour 44 livres ; 671 livres 5 sous de diminution accordées à plusieurs bénéficiers, pour grêle, incendie ou nullité de biens. — Comptes rendus à M. de Senozan.

G. 5968. (Registre.) — Grand in-folio, 547[illegible] euillets, papier.

**1730.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Pour le diocèse de Rouen, 88,965 livres; 12,969 livres; 61,704 livres; 43,242 livres; 74,705 livres. — Compte particulier du vicariat de Pontoise. — L'abbé de Vernouillet, syndic général de la province. — Comptes signés par l'archevêque de Rouen, MM. l'abbé Bridelle, J. Hacquett, J-B. Routier, Du Tot-Frontin, Dubos de Monbrisson, B. Le Cordier de Bigars, Terrisse, Duhamel, Marye, Prevel, Soret.

G. 5969. (Registre.) — Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

**1731.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, pour l'année 1731. — Décharges accordées à plusieurs bénéficiers, 1,663 livres. — Comptes particuliers du vicariat de Pontoise : Armand-Louis-François Soret, receveur.

G. 5970. (Registre.) — Grand in-folio, 465 feuillets, papier.

**1731.** — Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5971. (Registre.) — Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

**1732.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Doyenné de Pontaudemer : chapelains de Bouquelon, de la léproserie de Brestot, de Corneville, de la Haye-Auberée, de l'hermitage de Brotonne, de Lortier, de la Madeleine de Pontaudemer, du Mont-Perreux, du manoir de la mare de Rondemare, de Saint-Léonard à Saint-Aubin, de Saint-Nicolas à Bliquetuit, de Saint-Nicolas à Brestot, de Saint-Nicolas du Genestay, de Saint-Pierre à Bouquetot, de Saint-Sauveur, de Saint-Thomas d'Aizier, de Thibouville à Annevilie, du Torp dans la forêt de Brotonne. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5972. (Registre.) — Grand in-folio, 458 feuillets, papier.

**1732.** — Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5973. (Registre.) — Grand in-folio, 492 feuillets, papier.

**1733.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du clergé du diocèse de Rouen. — Doyenné du Bourgtheroude : chapelains de Beaulieu, Berville, Boissay-le-Châtel, Bretteville à Bonneville, de la léproserie de Brionne, de Dame-Eve, de Martel, de Saint-Chaux d'Elbeuf, de Saint-Claude, de Saint-Léonard, de Saint-Louis à Yville, de Sainte-Marguerite à Orival, de Saint-Maurice au Gros-Theil, de Saint-Martin à Infreville, de Saint-Nicolas à Mauny, de Saint-Patrice du Bosc-Roger, du Teillement, de la grande chapelle du Thuit-Hébert, de la petite chapelle

du Thuit-Hébert. — 24,000 livres, partie de 44,000 livres, pour faire les bâtiments du petit séminaire. — 2,000 livres à messire Barthélemy de la Londe, haut doyen de l'église métropolitaine, pour avoir tenu l'Assemblée provinciale, au mois de janvier 1734, suivant le mandement de Mg l'évêque d'Avranches; — 500 livres à l'abbé Bridelle, député du second ordre; — 268 livres à M. l'abbé de Vernouillet pour les frais communs de la dite Assemblée. — Comptes particuliers du vicariat de Pontoise.

G. 5974. (Registre.) — Grand in-folio, 462 feuillets, papier.

**1733.** — Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise.— Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5975. (Registre.) — Grand in-folio, 582 feuillets, papier.

**1734.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Doyenné de Saint-Georges: chapelains de Barival à Caudebec, de la Beuglerie à Bouville, de Croixmare, du château d'Estelenc, le chapelain royal de Fréville, le précepteur de Gratemont, les chapelains du Mesnil-Varin à Saint-Paër, de Notre-Dame de Sahurs, de Saint-Amand de Gohonville, de Saint-Amator à Jumièges, de Saint-André à Bouville, de Saint-André du Château, de Saint-Clair à Caudebec, de Saint-Denis à Notre-Dame de Gravenchon, de Saint-Jacques de Lestang, de Saint-Julien à l'Hôpital de Caudebec, de Saint-Julien de Lugan, de Saint-Pierre des Bois à Maulévrier, de Soquence à Sahurs, du Taillis à Yainville, du Trait à Yainville, de Villequier. — Comptes particuliers pour le vicariat de Pontoise. — Les dits comptes signés par Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, MM. Terrisse, Bridelle, Dubos de Monbrisson, Du Tot-Frontin, de La Londe, Duhamel, Le Baillif-Mesnager, Prevel et Marye.

G. 5976. (Liasse.) — 5 registres, in-folio, non reliés, comprenant 487 feuillets, papier.

**1735.** — États et départements des décimes pour le diocèse de Rouen, et le vicariat de Pontoise.

G. 5977. (Registre.) — Grand in-folio, 794 feuillets, papier.

**1735.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — « Au révérend père Dom Duplessis, 881 livres, savoir 500 livres pour les premiers six mois et 381 livres pour le dernier payement de la pension que l'on payoit annuellement au dit sieur religieux, pour composer l'histoire ancienne et complète de l'église du diocèse de Rouen, suivant le mandement de la dite Chambre, du 21 mars 1731. — A Bradel, 12 livres, pour la reliure des départements. » — Comptes particuliers pour le vicariat de Pontoise.

G. 5978. (Registre.) — Grand in-folio, 793 feuillets, papier.

**1735.** — Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye, à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5979. (Registre.) — Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

**1736.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen; montant des impositions du diocèse, 252,000 livres. — Doyenné de Pavilly: chapelains de Bautot, des Cambres, du château de Fresquiennes, du château de Pavilly, de la Madeleine de Pavilly, de Notre-Dame de la Délivrande, de Saint-Adrien à Limésy, de Saint-André du Castillon, de Sainte-Croix à Pavilly, de Saint-Denis à Pavilly, du château de Saint-Jean, de Saint-Laurent à Pavilly, de Saint-Martin à Pavilly, de Saint-Maur à Clères, de Saint-Ouen à Sierville, de Saint-Remy à Pavilly, de Saint-Sauveur de Grosfy, de Saint-Sylvestre à Clères, de Saint-Sulpice, de Saint-Thibaut au Mesnil-Durécu, de Saint-Thomas à Pavilly, de Saint-Vimer à Bretteville, de Latréaumont. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5980. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1736.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5981. (Liasse.) — 2 registres, grand in-folio, comprenant 141 feuillets, papier.

**1737.** — États et départements des décimes sur le diocèse de Rouen et le vicariat de Pontoise. Le département du diocèse fait et arrêté, en la Chambre du clergé, le 31 janvier 1737, par les syndics et députés dudit clergé, commissaires du Roi en cette partie, Terrisse, B. Le Cordier de Bigars, J.-B. Routier, Dubos de Monbrisson, Bridelle, Le Baillif-Mesnager.

G. 5982. (Registre.) — Grand in-folio, 123 feuillets, papier.

**1737**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Total des impositions, 250,000 livres. — Doyenné de Cailly, chapelains de Bosc-le-Hard, Boseguérard, Bourgtheroulde, Cauquercaumont, la Haye-Gonnor, Mont-Varat à Saint-Georges, Saint-Désiré à Montérollier, Saint-Gourgon, Saint-Roch à Montcauvaire. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5983. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1737**. — Double du compte précédent, moins le vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5984. (Registre.) — Grand in-folio, 126 feuillets, papier.

**1738**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des impositions, 250,000 livres. — Doyenné de Ry : chapelains de la Délivrande de Maillemois, de Rainfreville à Martainville, de Sainte-Catherine à Blainville, de Saint-Christophe à Ry, de Saint-Jacques à Blainville, de Saint-Jean au dit lieu, de Saint-Laurent à Saint-Denis le Thibout. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5985. (Registre.) — Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

**1739**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des impositions, 250,000 livres. — Doyenné de Périers : chapelains de Bonnemare à Radepont, du château de Bourdeny, de Cléon, du Mesnil-Esnard, du Port-Saint-Ouen, de Saint-Adrien, de Saint-Antoine à Belbeuf, de Saint-Antoine d'Alisay, de Sainte-Catherine à Blosville, de Sainte-Honorine à Périers, de Sainte-Marguerite à Bourdeny, de Saint-Michel de Fontaine-Guérard, de Saint-Nicolas à Pitres, de Saint-Pierre d'Alisay. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5986. (Registre.) — Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

**1740**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des impositions, 250,000 livres. — Doyenné de Saint-Romain : chapelains d'Ermeville, Gonneville, Netelet, Rames, Bléville-la-Sous-bretonne, Sainte-Catherine de Glatigny, Saint-Eustache, Sainte-Honorine, de la léproserie de Saint-Jouin, de Saint-Léonard, de la léproserie de Sainte-Marguerite, de Saint-Thomas du Castillon à Saint-Vigor, de Saint-Sulpice, de Saint-Vincent, du château de Tancarville, de Vireville. — Compte particulier du vicariat de Pontoise. — Les dits comptes signés par l'archevêque de Rouen, MM. Bridelle, de La Londe, Terrisse, le Baillif-Mesnager, Dubos de Monbrisson, Marcouville, Esmangard, Cornet, Prevel.

G. 5987. (Registre.) — Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

**1740**. — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

G. 5988. (Registre.) — Grand in-folio, 127 feuillets, papier.

**1741**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des impositons, 244,312 livres. — Doyenné de Valmont : chapelains de Biville, Contremoulins, de la Croix-de-Pierre, du château de Daubeuf, des Innocents à Angerville, de Marolles à Mesmoulins, de Maupertuis à Gerville, d'Orgeville à Colleville, de Paluel, de Quasimodo d'Ypreville, de Quenonville au Bec-de-Mortagne, de Saint-André d'Espreville, de Sainte-Marguerite de Caniel, de Saint-Nicolas d'Estretat, de Saint-Thibault, de Valmont, de la léproserie de Valmont. — « Se charge le comptable de 2,480 jetons d'argent, savoir 620, qui lui sont restés ès-mains, suivant la rendition de son compte du 6 avril 1741, et 1,860 qu'il a fait faire à Paris par l'ordre de la Chambre et qu'il a payés, 4,820 livres. — 620 jetons distribués pendant l'année. — 3,000 livres reçues des fermiers de la terre de Déville, dépendant de l'archevêché de Rouen, en conséquence de la délégation donnée par l'archevêque, par le contrat d'acquisition qu'il avoit faite des livres de la bibliothèque de feu M^gr^ Le Normand, évêque d'Évreux, passé devant Coignard l'aîné et son confrère, notaires à Rouen le 10 avril 1737. » — Compte particulier du vicariat de Pontoise.

G. 5989. (Registre.) — Grand in-folio, 139 feuillets, papier.

**1741**. — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Julien, receveur général du clergé de France, pour les impositions de 1741 :

151,484 livres; deniers provenant des pensions d'oblats, 4,874 livres.

G. 5990. (Registre.) — Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

**1742.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 262,118 livres. — Doyenné de Valmont pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : chapelains de Conteville à Paluel, de Janville à Paluel, des lépreux à Paluel, de Notre-Dame de Pitié à Saint-Pierre le Vieux, de Notre-Dame du Port à Saint-Valery aux Plains, de Notre-Dame des Vertus à Saint-Aubin sur Sie, de l'hôpital de Sainte-Anne à Fécamp, de Saint-Éloi de Maupertuis, de Saint-Léger à Saint-Valery aux Plains, des lépreux de Sainte-Madeleine à Fécamp, de Sainte-Marguerite à la Gaillarde, de Saint-Thomas à Vittefleur. — La cure de Gaillon et château mise au diocèse de Rouen, à la suite des bénéfices dépendant du diocèse de Dol. — 620 jetons d'argent distribués dans l'année. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. — Les dits comptes signés par l'archevêque et par MM. Bridelle, B. le Cordier de Bigars, Le Baillif-Mesnager, Terrisse, Esmangard, Gaillarbois de Marcouville, Prevel, Marye.

G. 5991. (Registre.) — Grand in-folio, 127 feuillets, papier.

**1743.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 262,118 livres. — Doyenné de Fauville : chapelains des Baons-le-Comte, de la léproserie de Beaumont, de Fontaine-Martel, du Hay à Valliquerville, de la léproserie de Lillebonne, de la Londe à Valliquerville, de Ruquemare à Envronville, de Saint-Amator à Auberville, de Sainte-Barbe de Belenguet, de Saint-Éloi de l'hôpital de Beauquesne, de Saint-Guillaume du Désert à Boschimont, de Saint-Nicolas de Beauquesne, de Saint-Nicolas à Cliponville, de Saint-Paul à Fauville, de Valliquerville, de Vattetot, de Bruquedalle. — 620 jetons d'argent distribués pendant l'année. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5992. (Registre.) — Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

**1744.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 262,118 livres. — Doyenné de Canville : Chapelains de Cailleville, de la léproserie d'Ermenouville, de Notre-Dame-au-Val (sic), de Notre-Dame Desmarest (sic) à Blosseville, de Plainesevette, de Sainte-Anne à Néville, de Saint-Denis d'Héricourt, de Saint-Éloi à Doudeville, de Saint-Gilles du Baucaulle, de Saint-Jacques à Néville, de Saint-Léonard à Doudeville, de Sainte-Madeleine de la léproserie de Doudeville, de Saint-Thibault, de Saint-Thomas de Vittefleur. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5993. Registre.) — Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

**1745.** — Projet de département sur les bénéficiers du diocèse : l'archevêque, 5,175 livres pour 80,000 livres; le haut-doyen, 77 livres pour 1,300 livres; le chantre, 34 livres pour 560; le trésorier, 172 pour 2,200; le grand archidiacre, 92 pour 3,000; l'archidiacre d'Eu, 68 pour 1,500; l'archidiacre du Grand-Caux, 68 pour 2,500; l'archidiacre du Vexin-Français, 43 pour 800; l'archidiacre du Vexin-Normand, 48 pour 1,200; l'archidiacre du Petit-Caux, 43 pour 1,000; le chancelier, 4 pour 100. — L'abbé de Saint-Ouen, 9,200 pour 40,000; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 3,762 pour 30,000; l'abbesse de Saint-Amand, 800 pour 25,000; le prieur de Grandmont, 1,034 pour 8,000; les religieux et couvent de Grandmont, 840 pour 8,000; le prieur du Mont-aux-Malades, 804 pour 4,500; les religieux et couvent du Mont-aux-Malades, 376 pour 3,000; le prieur du Pré, 1,552 pour 8,000; les religieux et couvent du Pré, 706 pour 6,000; le prieur de Saint-Lô de Rouen, 1,092 pour 6,000; les religieux et couvent de Saint-Lô, 484 pour 7,000; le prieur de Saint-Michel, 172 pour 800; le précepteur de Saint-Antoine, 572 pour 5,000; les Célestins de Rouen, 460 pour 5,000; les doyens et chanoines de la Ronde, 150 pour 3,500; les chanoines du Sépulcre, 20 pour 400; les Chartreux 1,438 pour 25,000. — Incomplet.

G. 5994. (Registre.) — Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

**1745.** — État et département de la somme de 272,306 livres à imposer sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse : — Curés du Boisguillaume 460 livres; de Canteleu, 144; de Carville, 60; de Grand-Couronne, 50; de Déville, 50; de Fontaine-sous-Préaux, 43; d'Isneauville, 88; de Longpaon, 77; de Moulineaux, 21; d'Oissel, 135; du Grand-Quevilly, 32; du Petit-Quevilly, 28; de Saint-Aignan, 66; de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 17; du Vivier, 77. — Signé par l'archevêque et par MM. Bridelle, Marcouville, de la Londe, Esmangard, Terrisse, Cornet, Poërier d'Amfreville.

G. 5995. (Registre.) — Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

**1745.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes

262,118 livres. — Doyenné de Bacqueville, chapelains : de Saint-Aubin du Tilleul, Saint-Éloi de la Gripière, Saint-Éloi du Quesnay, Saint-Eustache, Saint-François à Belmesnil, Saint-François de Beaulabé (sic) à Manéhouville, Saint-François à Saint-Ouen, Saint-Léonard, Saint-Nicolas à Saint-Denis. — A M. l'abbé de Cerisy, 142 livres, pour ses appointements de syndic général de la province. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5996. (Registre.) — Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

**1745.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 5997. (Registre.) — Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

**1746.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 272,306 livres. — Doyenné de Brachy, chapelains de Griserue, de la léproserie de Saint-Abon, de la Madeleine du Bourgdun, de Notre-Dame de Pitié à Hautot, Notre-Dame de Saint-Georges à Hautot-sur-Dieppe, Sainte-Apolline, Saint-Auvron de Fontaine-le-Dun, Sainte-Catherine du Bourg de Saenne, Sainte-Catherine du Gourrel, Saint-Gilles du Bourgdun, Saint-James de Lammerville, Saint-Jean du Bourgdun, Saint-Julien de Flainville, Saint-Laurent de Ribeuf, Saint-Nicolas de Roquigny. — « A M. de Cerisy, syndic général de la province, 142 livres; — à M. Cornet, prêtre, secrétaire de la Chambre, 45 livres. » — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. — Lesdits comptes signés par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marcouville, de La Londe, du Tiercent, Esmangard, Le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Cornet, Marye.

G. 5998. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1746.** — Double du registre précédent, moins le vicariat de Pontoise. — Doyenné de Longueville, chapelains du Boscmellet, du Clos-Jacquet, de la Madeleine à Longueville, de Notre-Dame de Boulongne, Sainte-Catherine à Torcy, Saint-Étienne d'Arques, Saint-Julien d'Arques, Saint-Martinet, Saint-Sauveur de Dieppe, Saint-Sépulcre à l'église Saint-Jacques, du Grand Torcy. — A M. Cornet, secrétaire de la Chambre, 4,000 livres. — 3,000 livres faisant le complément de 19,000 livres consacrées à l'achat de la bibliothèque de Mgr Le Normand. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé du diocèse de Rouen.

G. 5999. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1747.** — Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes pour le diocèse de Rouen, y compris le vicariat de Pontoise, 272,306 livres; pour le diocèse de Rouen seul, 249,139 livres. — Doyenné de Neufchatel, chapelains de Beaussault, Fresles, Goupillières, de l'hôpital de Gaillefontaine, de Mesnières, Saint-Christophe de Gaillefontaine, Saint-Eutrope, de la Trinité à Saint-Maurice. — A M. de Cerisy, syndic général du diocèse, 142 livres. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 6000. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1747.** — Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur du clergé de France.

G. 6001. (Registre.) — Grand in-folio, 126 feuillets, papier.

**1749.** — État et département de la somme de 282,161 livres qui doit être imposée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen. — Curés de Rouen : de Notre-Dame de la Ronde, 43 livres; Saint-Amand, 12; Saint-André-dans-la-ville, 12; Saint-André-hors-ville, 10; Saint-Cande-le-Jeune, 15; Sainte-Croix des Pelletiers, 21; Sainte-Croix-Saint-Ouen, 66; Saint-Denis, 40; Saint-Éloi, 44; Saint-Étienne la grande église, 10; Saint-Étienne des Tonneliers, 50; Saint-Gervais, 43; Saint-Godard, 120; Saint-Herbland, 27; Saint-Hilaire, 64; Saint-Jean, 220; Saint-Laurent, 150; Saint-Lô, 64; Saint-Maclou, 100; Sainte-Marie-la-Petite, 12; Saint-Martin du Pont, 32; Saint-Martin-sur-Renelle, 36; Saint-Michel, 40; Saint-Nicaise, 40; Saint-Nicolas, 30; Saint-Patrice, 80; Saint-Paul, 10; Saint-Pierre du Châtel, 20; Saint-Pierre-l'Honoré, 20; Saint-Pierre-le-Portier, 12; Saint-Sauveur, 30; Saint-Sever, 36; Saint-Vigor, 20; Saint-Vincent, 72; Saint-Vivien, 50. — Signé par l'archevêque de Rouen, et par MM. Terrisse, le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Marcouville, Cornet, Esmangard, B. Le Cordier de Bigars.

G. 6002. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1748.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes,

272,306 livres. — Doyenné d'Envermeu, chapelains aux Avoines, de Bellengreville, de l'Hôpital de Bailly, de Maucomble, de Montuit et de Mouy à Bailly, de Notre-Dame des Arènes au Pollet, des Rendus, de Saint Antoine de Pelvers, de Saint-Catald, Saint-Denis de Vergemont, Saint-Gilles de Brets, Saint-Guillain à Envermeu, Saint-Martin-en-Campagne. — Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 6003. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1749.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 282,161 livres. — Doyenné de Foucarmont, chapelains d'Annay (sic) à Saint-Riquier, d'Auviller, des Érables, des Essarts, de la léproserie de Foucarmont, des Frétils, de l'Aunay, des Neuves-Landes, de Saint-Remy à Bouafles, de Rosoroy (sic), des Ventes, des Vieilles-Landes, du Vieux-Rouen. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6004. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1749.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6005. (Registre.) — Grand in-folio 132 feuillets, papier.

**1750.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 282,161 livres. — Doyenné d'Aumale, chapelains de Estotonne, de Notre-Dame de Cardonnay, l'administrateur d'Aumale. — Au sieur Boëldieu, 15 livres pour ses gages, comme huissier de la Chambre. — A M. Boulanger, pour frais d'impression, 758 livres. — A M. le prieur du Mont-Saint-Michel, pour la pension du sieur Duval, prêtre, enfermé par lettre de cachet, 500 livres. — A Mgr l'archevêque, à cause de l'Assemblée provinciale, tenue le 14 avril 1750, 2,000 livres. — A M. l'abbé Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, député à la dite Assemblée, 500 livres. — A M. de Cerisy, syndic général de la province, 376 livres. — Complément du payement de la bibliothèque de Mgr Le Normand. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6006. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1750.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. — Compte rendu par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé.

G. 6007. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1751.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 282,161 livres. — Doyenné d'Eu, chapelains de l'abbaye d'Eu, de Saint-Antoine à Saint-Sulpice, Saint-Claude de Guilmécourt, Saint-Eustache, Saint-Julien du Tréport, Saint-Nicolas de Maisoncelles. — A M. Duval, prêtre, supérieur du petit séminaire, 8,000 livres pour être employées à la nouvelle éditon du graduel, en conséquence de la délibération de la Chambre, du 2 décembre 1750. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Signé par l'archevêque de Rouen, par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, de Gaillarbois, de Marcouville, Papavoine de Canappeville, Poërier d'Amfreville, Esmangard, Cornet, Le Rat, Mouquet.

G. 6008. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1752.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général du clergé du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 282,161 livres. — Doyenné de Bray, chapelains du Grand-Autel de Gournay, de la Madeleine de Gournay, de Montagny, Notre-Dame de Campulay, Sainte-Croix de Gournay, Saint-Étienne de Gournay, Saint-Julien de Gournay, Saint-Nicolas de Gournay, Vardes, Viviers. — 1,000 livres reçues de l'archevêque de Rouen, pour subvenir aux besoins des pauvres communautés religieuses du diocèse. — 400 livres à M. Mouquet, prêtre, secrétaire de la Chambre. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français.

G. 6009. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1753.** — État et département de la somme de 289,718 livres sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen et de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. — Récapitulation : dignités de la cathédrale, 6,680 ; prébendes canoniales, 1,646; chapelles dans la cathédrale, 256; — doyenné de la Chrétienté, 29,017; chapelles, 186; communautés, 3,864; — doyenné du Bourgtheroulde, 20,702; — du Pontaudemer, 8,458; — de Saint-Georges, 26,793; — de Pavilly, 6,257; — de Cailly, 5,171; — de Ry, 5,302; — de Périers, 4,514; — de Longueville, 7,993; — de Neufchatel, 7,661; — d'Envermeu, 5,119; — de Foucarmont, 4,688; — d'Eu, 8,088; — d'Aumale, 2,384; — de Saint-Romain, 4,892;

— du Havre, 6,806 et 1,529; — de Foville, 15,370; — d Valmont, 7,572; — des Loges, 24,398; — de Canville, 8,868 et 916; — de Brachy, 4,611; — de Basqueville, 5,777; — de Baudemont, 6,208; — de Gisors, 9,568; — de Gamaches, 8,497; — de Bray, 3,318.

G. 6010. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1753**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 282,161 livres. — Doyenné de Gisors, chapelains de Lizors, Ménesqueville, de l'Hôpital de Neaufle, de Notre-Dame de Saint-Martin du Bosc, Notre-Dame de Savenchon (sic), Sainte-Catherine de Gisors, Sainte-Catherine de Maurepas, Saint-Jean de Gisors, Saint-Laurent de Vaux, Saint-Louis de Mainneville. — A l'abbé de Gouy, syndic général de la province, 142 livres.

G. 6011. (Registre.) — Grand in-folio, 135 feuillets, papier.

**1753**. — Double du registre précédent, moins l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6012. (Registre.) — Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

**1753**. — Copie des deux comptes de 1754, moins les premiers feuillets indiquant le détail des impositions.

G. 6013. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1754**. — État et département de la somme de 289,718 livres sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen. — Doyenné du Bourgtheroulde : l'abbé du Bec-Hellouin, 12,330 livres; les religieux, couvent et officiers du Roi, 4,506; le prieur d'Écoutecoq, 88; les doyen et chanoines du Bourgtheroulde, 16; les curés : d'Angoville, 46; d'Anneville, 210; d'Ambourville, 36; de Bardouville, 18; de Barville, 46; du Bec-Hellouin, 36; de Berville-en-Campagne, 154; de Berville-sur-Seine, 56; de Boissey-le-Châtel, 118; de Bonneville, 78; de Boscbénard-Commin, 78; de Boscbénard-Cressy, 78; du Boscgouet, 140; de Boscherville, 46; du Boscrenoult, 56; du Boscrobert, 102; du Boscroger, 46; du Bourgtheroulde, 140; de Brionne, 56; de Caumont, 56; du Grostheil, 118; de Houllebec, 66; d'Infreville, 140; d'Iville, 118; de la Londe, 154; de Malleville, 168; de Marcouville, 66; de Mauny, 18; d'Orival, 18; de Saint-Denis du Boscguérard, 78; de Saint-Denis des Monts, 78; de Saint-Éloi de Fourques, 118; de Saint-Étienne d'Elbeuf, 56; de Saint-Ouen de la Londe, 78; de Saint-Ouen de Touberville 78; de Saint-Paul de Fourques, 128; de Saint-Philbert-sur-Boissey 66; de Saint-Thaurin, 26; du Teillement, 110; du Thuit-Hébert, 66; du Thuit-Simer, 78; de la Trinité de Touberville, 94; de Vatteville, 46; de Voicreville, 46.

G. 6014. (Registre.) — Grand in-folio, 141 feuillets, papier.

**1754**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 289,718 livres. — Doyenné de Gisors, chapelains de Sainte-Catherine de Maurepas à Bezu-la-Forêt, Saint-Charles au château de Richebourg, Sainte-Catherine dans l'église de Gisors, Saint-Laurent de Vaux, en la paroisse de Gisors, Saint-Thomas au château de Gisors, Saint-Jean-Baptiste au château de Gisors, de l'Essart-Mador à Lyons-la-Forêt, de Saint-Louis au château de Maineville, Saint-Mathurin de Goupillières à Puchay, Notre-Dame à Saint-Martin au Bosc. — 12,000 livres accordées aux pauvres communautés de filles du diocèse : aux religieuses Anglaises de Pontoise, 1,000 livres; aux religieuses Anglaises de Rouen, dites Gravelines, 500 livres; à l'abbaye de Saint-Saëns, 1,000 livres; à l'abbaye de Bondeville, 3,000 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6015. (Registre.) — Grand in-folio, 145 feuillets, papier.

**1754**. — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6016. (Registre.) — Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

**1754**. — Copie de deux comptes de 1754, moins les premiers feuillets indiquant le détail des impositions.

G. 6017. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1755**. — État et département de la somme de 177,999 livres, qui doit être imposée sur tous les bénéfices, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen. — Doyenné de Pontaudemer : l'abbé de Corneville, 167 livres; les religieuses et couvent de Corneville, 264; le prieur du Bourgachard, 525; les religieux et couvent du Bourgachard, 137 livres 10 sous; le prieur de l'hermitage de Brotonne, 30 livres; les curés : d'Aisier, 10; d'Ap-

petot, 26; d'Appeville ou Annebault, 45; de Barneville, 55; de Blacarville, 45; de Bliquetuit, 96; de Bouquelon, 55; de Bouquetot, 32; du Bourgachard, 15; de Bourneville, 108; de Brétot, 80; de Catelon, 15; de Cauverville, 55; de Coltot, 45; de Corneville, 15; d'Épreville, 80; d'Équaquelon, 150; d'Étreville, 108; d'Éturqueraye, 55; de Flancourt, 71; de Fourmetot, 32; de Glos, 71; de Guenouville, 38; de Guerbaville, 71; de Hauville, 163; de la Haye-Auberée, 80; de la Haye de Routot, 32; de la Haye Saint-Michel, 55; de la Haye Saint-Paul, 45; de Honguemare, 55; d'Illeville, 21; du Landin, 15; de Littetot, 6; de Manneville, 188; de Montfort, 15; de Pontautou, 21; de Quillebœuf, 6; de Rougemontier, 114; de Routot, 108; de Saint-Aignan, 32; de Saint-Aubin-sur-Quillebœuf, 90; de Sainte-Croix-sur-Aisier, 45; de Saint-Léger du Genetay, 63; de Saint-Mards, 38; de Sainte-Opportune, 138; de Saint-Ouen-des-Champs, 96; de Saint-Thurien, 96; de Tierville, 63; de Tocqueville, 32; de Tourville, 80; de Trouville, 55; de Vattetot, 38; de Vatteville, 38.

G. 6018. (Registre.) — Grand in-folio, 114 feuillets, papier.

**1755.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes. — Montant des décimes, 293,858 livres 10 sous. — Doyenné de Gamaches, chapelains de Notre-Dame des Anges à Notre-Dame-d'Andely, Sainte-Clotilde à Andely, Saint-Esprit à Notre-Dame d'Andely, de Saint-Étienne au hameau de Villers, paroisse Notre-Dame d'Andely, Saint-Gilles et Saint-Leu au hameau du Mesnil-Bellenguet, paroisse de Notre-Dame d'Andely, Saint-Jacques et Saint-Gilles des fonts à Andely, Saint-Jacques et Saint-Philippe au hameau de Cléry, paroisse de Notre-Dame d'Andely, Saint-Michel à Notre-Dame d'Andely, du Château-Gaillard, de Saint-Nicolas au hameau de Noyers, paroisse de Notre-Dame-d'Andely, Saint-Nicolas de Leomesnil, à Boisemont, Saint-Nicolas, paroisse de Chauvincourt, Saint-Hubert au château de Roncherolles, paroisse de Cuverville, Saint-Laurent de Roncherolles, paroisse de Cuverville, Notre-Dame de la Motte ou de la Recouvrance à Dangu, Sainte-Barbe, à Sainte-Marie aux Champs, Saint-Léger de Nainville à Vély, Saint-Laurent de Tilliers, à Villers en Vexin, les trois chapelains de Dangu. — A Mgr l'archevêque pour son assistance à l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, le 15 avril 1755, suivant l'exécutoire de Mgr l'évêque de Bayeux, 2,000 livres. — A M. l'abbé Cornet, chanoine de Rouen, pour avoir assisté à ladite Assemblée provinciale, en qualité de député de second ordre, 500 livres. — A M. l'abbé de Gouy, syndic général de la province, pour les frais communs de ladite Assemblée, 396 livres. — A M. l'abbé Cornet, syndic promoteur, tant pour les frais d'un voyage qu'il a fait à Paris, par ordre de la Chambre, au mois de juillet 1755, que pour frais de copies, 456 livres. — Au même, pour dépense extraordinaire faite à l'occasion du nouveau département, 2,084 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6019. (Registre.) — Grand in-folio, 146 feuillets, papier.

**1755.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6020. (Registre.) — Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

**1756.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. — Doyenné de Bray : les 2 chapelains du grand autel à Saint-Hildevert de Gournay, ceux de la Madeleine de Gournay, de Sainte-Croix à Saint-Hildevert de Gournay, de Saint-Étienne, Saint-Julien, Saint-Nicolas, *ibidem*, Saint-Nicolas de Landel, à Bezancourt, Saint-Émery à la Ferté en Bray, Campulay à Menerval, Saint-François à Gournay. — Dépense de 5,400 livres à M. Subito, marchand papetier, pour 600 rames de papier, pour la nouvelle édition du missel, suivant l'ordonnance de la Chambre, du 9 décembre 1756. — A MM. les doyens ruraux, 650 livres (28 livres de gratifications à chacun d'eux). — Reprises et décharges, 10,676 livres. — Jetons d'argent, 620 jetons. — Manquent, en tête du registre, le titre et le détail des impositions. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6021. (Registre.) — Grand in-folio, 143 feuillets, papier.

**1756.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France. — Montant des impositions du diocèse, 323,320 livres.

G. 6022. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1757.** — État et département de la somme de 361,391 livres, qui doit être imposée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. — Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Signé par MM. Terrisse, Esmangard, Le Bailli-Mesnager, De Gaillarbois de Marcouville, Poërier d'Amfreville, Cor-

net, Parent, secrétaire. — Doyenné du Pontaudemer pour les bénéfices dépendant de l'Évêché de Dol, les curés : de Conteville, 263 livres; du Marais-Vernier, 100; de la Roque, 20; de Saint-Sanson, 55; — Doyenné de Saint-Georges: l'abbaye de Jumièges, 8,000 livres; les religieux et couvent de Jumièges, 2,800; l'abbé de Saint-Georges, 3,400; les religieux et couvent de Saint-Georges, 1,490; l'abbé de Saint-Wandrille, 10,000 livres; les religieux et couvent de Saint-Wandrille, 4,205; les curés : de Launay, 40; de Bébec, 40; de Betteville, 40; de Blacqueville, 160; de Bouville, 300; de Carville-sur-la-Folletière, 145; de Caudebec, 35; de Croixmare, 115; de Duclair, 130; d'Escales-sous-Villers, 40; d'Épinay, 115; de la Folletière, 85; de la Frenaye, 55; de Fréville, 275; d'Hautot-sur-Seine, néant; d'Hénouville, 160; des Ifs, 190; de Jumièges, 40; de Louvetot, 145; de Maulévrier, 115; du Mesnil près Jumièges, 55; du Mesnil-sous-Lillebonne, 70; de Montdelif, 115; de Montigny, 130; de Norville, 30; de Notre-Dame-de-Gravançon, 40; de Notre-Dame de Varengeville, 70; de Panneville, 85; de Petiville, 175; de Quevillon, 55; de Radicatel, 70; de Rençon, 40; de Sahurs, 55; de Saint-Arnoult, 40; de Sainte-Gertrude, 10; de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 145; de Saint-Georges de Gravançon, 55; de Saint-Martin-de-Boscherville, 40; de Saint-Maurice d'Estelan, 145; de Saint Paër, 1re portion, 40; de Saint-Paër, 2me portion, 250; de Saint-Pierre-de-Manneville, 85; de Saint-Pierre-de-Varengeville, 70; de Saint-Thomas-la-Chaussée, 130; de Saint-Wandrille, 40; de Touffreville-la-Cable, 130; de Touffreville-la-Corbeline, 190; de Triquerville, 40; du Trait-Yainville, 10; du Val de la Haye, néant; de la Vaupalière, 40; du Vaurouy, 10; du Vertbosc, 40; des Vieux, 10; de Villequier, 100; de Villers le Chambellan, 160. — Au commencement, « Tarif ou pied de l'imposition des différents contribuables du diocèse de Rouen, dressé en exécution de la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 29 octobre 1755. » — A la fin, « Tarif pour les bénéfices simples de 600 livres et au-dessous. »

G. 6023. (Registre.) — Grand in-folio, 144 feuillets, papier.

**1757.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 361,391 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Doyenné de Chaumont, chapelains de Notre-Dame de Pommereux à Boutancourt, Saint-Jean à Chaumont, Saint-Louis, *ibidem*, du château de Chambors, de Saint-Jean-Baptiste du Fay, Sainte-Anne au château de Flavacourt, Sainte-Catherine, *ibidem*, Sainte-Anne et Saint-Maur, *ibidem*, Sainte-Marguerite, *ibidem*, Saint-Maur dans les champs, *ibidem*, Saint-Nicolas, *ibidem*, de la 3e chapelle, *ibidem*, de Sainte-Catherine à Fresne l'Éguillon, Ivry le Temple, Monneville à Marquemont, Saint-Gilles à Notre-Dame de Liancourt.

G. 6024. (Registre.) — Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

**1757.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin Français. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6025. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1758.** — État et département de la somme de 396,785 livres, qui doit être imposée et levée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Doyenné de Pavilly : l'abbesse de Bondeville, 264 livres; le prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly, uni aux Chartreux à Rouen, 550; le prieur de Saint-Silvestre, 39; le chapitre de Motteville, 66; les curés: d'Ancretteville, 159; d'Anseaumeville, 60; d'Auzouville l'Esneval, 110; de Barentin, 110; de Bautot, 93; de Bertrimont, 77; du Bocasse, 176; de Bondeville, 77; de Bourdainville, 242; de Bretteville, 143; de Butot, 225; de Clères, 93; d'Ectot-l'Auber, 77; d'Eslette, 77; d'Émanville, 275; de Frequiennes, 143; de Frettemeulles, 77; de Goupillère, 143; de Grugny, 93; de Geutteville, 77; de Hardouville, 44; de Houppeville, 60; d'Hugleville, 275; de la Houssaye-Berenger, 93; du Houlme, 44; de Limésy, 1re portion, 330; de Limésy, 2me portion, 33; de Malaunay, 60; de Maromme, 60; du Mesnil Durécu, 143; de Monville, 93; de Motteville, 385; de Notre-Dame des Champs, 77; de Pavilly, 143; de Pissy, 192; de Poville, 77; de Renfeugère, 44; de Roumare, 176; de Sainte-Austreberthe, 93; de Saint-Etienne le Vieil, 22; de Saint-Georges du Val Martin, 93; de Saint-Jean-du-Cardonnay, 159; de Saint-Martin aux Arbres, 93; de Saint-Maurice, 77; de Saint-Ouen-du-Breuil, 258; de Saint-Victor-la-Campagne, 209; du Saussay, 110; de Sidetot, 60; de Sideville, 77; de Sierville, 192; du Tot, 33; de Varneville, 192; d'Yerville, 143. — Mêmes tarifs et mêmes signatures qu'au département de 1757.

G. 6026. (Registre.) — Grand in-folio, 144 feuillets, papier.

**1758.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes

396,978 livres. — Doyenné de Magny, chapelains de Saint-Thomas d'Artie, Saint-Martin du Bellay, Notre-Dame de Bosconvilliers, Notre-Dame de Bouris, Sainte-Marguerite de Moussu à Breuil, Notre-Dame de Coucy à Buhuy, Saint-Laurent de Merré à Chaussy, Saint-Gilles de Velanebosc à Magny, du Bout du Bois près Montjavoult, des Essarts près Montjavoult, de Maudétour, Montagny près Montjavoult, Montalet, Saint-Ursin à Neucourt, Notre-Dame de Pitié à Jusiers, Saint-Gilles Saint-Leu à Omécourt, Saint-Jean de Montuit à Sailly, Magnitot à Saint-Gervais-lès-Magny, Nemont à Saint-Martin-la-Garenne, Notre-Dame de la Désirée, *ibidem*, du Nom de Jésus au château de Sandricourt, de Saint-Nicolas à Serans le Gast, Saint-Jean de Chaudry à Veteuil, Saint-Joseph et Saint-Jean, *ibidem*. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. — 2,000 livres à l'archevêque. — 100 livres à M. l'abbé Le Rat, député du second ordre à l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise, le 21 août 1758. — 5,000 livres pour partie des frais de la nouvelle édition du missel. — 2,222 livres pour remises accordées à cause d'inondations, grêles et incendies.

G. 6027. (Registre.) — Grand in-folio, 168 feuillets, papier.

**1758.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud, seigneur de Saint-Jullien, des baronnies du Bourg Argental, Fontaine-Françoise, Chaume, Fontenelle, Chaseuil et autres lieux, receveur général du clergé de France.

G. 6028. (Registre.) — Grand in-folio, 114 feuillets, papier.

**1759.** — Compte que rend Philippe Marye, vicomte de Blosseville, seigneur patron haut-justicier dudit lieu, Saint-Nicolas du port de Veules etc,... receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 433,244 livres. — 1,986 et595 livres pour les taxes des députés aux Assemblées générales; — 2,000 livres à Mgr l'archevêque président de l'Assemblée provinciale, tenue à Rouen, le 12 février 1750; — 500 livres à M. l'abbé Terrisse, député du second ordre; — 306 livres à M. l'abbé d'Osmond, syndic général; — 400 livres à M. Parent, secrétaire de la Chambre. — Remise annuelle de 1,000 livres accordée, pour 15 ans, sur l'imposition de la manse archiépiscopale et sur celle de la manse capitulaire, dignités, prébendes, pour être employée ladite somme, avec 2,000 livres prises sur les revenus de la fabrique, aux réparations de la cathédrale. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Doyenné de Meulan, chapelains de Saint-Nicolas à Auvers, Saint-Jacques à Boissy, Saint-Léger, *ibidem*, Saint-Blaise de Chars, Saint-Christophe de Bercagny, paroisse de Chars, Saint-Jean-de-Chars, Sainte-Madeleine à Cormeilles, Sainte-Apolline du Hazay à Courtemanche, Sainte-Catherine de Gousangray, Notre-Dame-des-Neiges ou de de la 2e messe à Notre-Dame de Pontoise, Saint-Étienne, Saint-Jacques de la Bosse, Saint-Laurent, Saint-Nicolas, *ibidem*, Saint-Michel à Saint-Nicolas de Meulan, Sainte-Marguerite de Vigny, Sainte-Madeleine du Bordeau de Vigny, Saint-Nicolas de la Chapelle près le Bordeau de Vigny. — Signé par Mgr Dominique le la Rochefoucauld archevêque de Rouen, par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Papavoine de Canappeville, Cornet, Esmangard, de Gaillarbois Marcouville, Parent, secrétaire, et Marye.

G. 6029. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

**1759.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6030. (Registre.) — Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

**1760.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes 455,116 livres. — A M. l'abbé Cornet, syndic du diocèse, pour lui tenir lieu de frais de voyage et gratifications, à cause du séjour qu'il a fait à Paris, par ordre de la Chambre, pendant tout le temps qu'a duré l'Assemblée générale du clergé de 1760, 3,080 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Doyenné de Pontoise, chapelains de Saint-Jean d'Annery, Saint-Louis dit Mallet à Saint-Martin de Pontoise, Notre-Dame des Neiges, *ibidem*, Saint-Nicolas Saint-Mellon de Pontoise. — État des contrats appartenant au diocèse de Rouen, dont les arrérages sont reçus sur les quittances du syndic et distribués aux communautés, fabriques, séminaires et autres, au profit desquelles il a été expédié des reconnaissances.

G. 6031. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1761.** — « État et département de la somme de 456,068 livres qui doit être imposée et levée... sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. — Doyenné de Cailly : l'abbé de Saint-Victor, 1,450 livres; les curés : des Autels sur Cléry, 48;

de Beaumont Bosemouchel, 66; de Beaumont le Harenc, 66; de Beuzeville-la-Giffard, 36; de Biennais, 93; du Bosc-Berenger, 48; du Boseguerard, 174; du Bosc-le-Hard, 174; de Bracmit, 466; de Cailly, 1re portion, 102, de Cailly, 2me portion, néant; de Clasville-Motteville, 250; de Collemare, 138; de Cordelleville, 66; de Cottevrard, 138; de Crittot, 138; d'Escalles, 48; d'Étaimpuis, 36; d'Etouteville, 165; de Fontaine-le-Bourg, 75; de Fresnay, 66; de Frichemesnil, 33; de Gouville, 120; de Grigneuseville, 230; d'Iequebeuf, 66; de Leuilly, 30; de Louvetot, 75; de Montcauvaire, 102; de Montéraulier, 230; de Neufbosc, 48; d'Ogeville, 156; d'Omonville, néant; d'Ormesnil, 120; de Pibeuf, 42; de Pierreval, 48; de la Prée, 36; de Quinquempois, 102; de Ratiéville, 36; de Rocquemont, 75; de la Rue-Saint-Pierre, 120; de Saint-André, 120; de Saint-Aubin, 48; de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, 250; de Saint-Germain, 102; de Saint-Jean-sur-Cailly, 210; de Saint-Martin-le-Blanc, 75; de Saint-Nicolas du Verbois, 48; de Saint-Victor-l'Abbaye, 24; de Tendos, 48; de Touffreville, 270.

G. 6032. (Registre.) — Grand in-folio, 166 feuillets, papier.

**1761.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des décimes, 522,632 livres. — 2,000 livres à Mgr l'archevêque pour son assistance, en qualité de président, à l'Assemblée provinciale tenue le 18 mars 1762. — 500 livres à M. l'abbé Rose, député du second ordre à ladite Assemblée ; — 306 à M. l'abbé d'Osmond, syndic général, pour partie des frais communs de ladite Assemblée. — 2,000 livres suivant l'arrêt du Conseil, du 9 décembre 1740, pour fournir aux pensions et entretien des pauvres prêtres enfermés à l'hôpital général pour cause de faiblesse d'esprit. — Impositions: l'archevêque, 12,000 livres; le haut doyen, 150; le grand chantre, 50; le trésorier, 190; le grand archidiacre, 140; l'archidiacre d'Eu, 80; l'archidiacre du Grand Caux, 120; l'archidiacre du Vexin-Français, 50; l'archidiacre du Vexin-Normand, 60; l'archidiacre du Petit Caux, 50; le chancelier, 15. — L'abbé de Saint-Ouen, 13,750; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 7,500; les chartreux de Gaillon, pour la manse abbatiale de Sainte-Catherine et pour acquisitions dans le diocèse, 5,625 livres; l'abbesse de Saint-Amand, 2,500; la prieure de Belfond, 100; la prieure des Filles-Dieu, 375; le prieuré de Grandmont, réuni aux Jésuites, 2,000; les religieux et couvent de Grandmont, 1,290; le prieur de Saint-Lô, 1,650; les religieux et couvent de Saint-Lô, 800; la prieure de Saint-Louis, 100; le prieur du Mont-aux-Malades, 1,300; les religieux et couvent du Mont-aux-Malades, 550; le prieur de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, 2,000; les religieux et couvent de Bonnes-Nouvelles, 900; le prieur de Saint-Michel, 225; le précepteur de Saint-Antoine, 650; le chapitre de Notre-Dame de la Ronde, 325; les chanoines du Saint-Sépulcre, 43. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Signé par Mgr Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, de Gaillarbois-Marcouville, Canappeville, Marescot, Esmangard, Le Rat, Cornet, Parent. — Compte de Pierre-Charles Vitecoq, commis au greffe des insinuations du diocèse et des domaines des gens de mainmorte. — État des contrats appartenant au diocèse.

G. 6033. (Registre.) — Grand in-folio, 234 feuillets, papier.

**1761.** — Double du registre précédent, moins les comptes de l'archidiaconé de Pontoise, ceux des insinuations et l'état des contrats. — Pas de signatures.

G. 6034. (Registre.) — Grand in-folio, 148 feuillets, papier.

**1762.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 493,215 livres. — Pour les prêtres en démence mis à l'Hôpital général 1,904 livres. — A M. l'abbé d'Osmond, syndic général, 142 livres. — A M. Parent, secrétaire de la Chambre, 400 livres. — Doyenné de la Chrétienté, communautés: Annonciades, 150 livres; Augustins, 200; Carmes de la ville, 350; Célestins, 925; Chartreux, 4,000; Emmurées, 1,300; Feuillans, 500; Filles de Saint-Joseph, 60; Frères des Écoles chrétiennes, 75; Jacobins hors Cauchoise, 70; Jacobins, 500; Jésuites du collège, 180; Jésuites du Noviciat, 75; Mathurins, 125; Minimes, 500; Oratoire, 425; Refuge, 30; Visitation, 1er monastère, 250; 2me monastère, 200; Ursulines, 120. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Compte de Pierre-Charles Vitecoq, commis au greffe des insinuations. — Signé par l'archevêque et par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Cornet, de Gaillarbois-Marcouville, de Canappeville, Marescot, Esmangard, Parent.

G. 6035. (Registre.) — Grand in-folio, 134 feuillets papier.

**1762.** — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et le compte du commis à la recette des insinuations. — Pas de signatures.

G. 6036. (Registre.) — Grand in-folio, 188 feuillets, papier.

**1763.** — État et département de la somme de 457,207 livres qui doit être levée sur tous les bénéficiers,

corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confrairies, et autres contribuables du diocèse de Rouen. » — Doyenné de Ry : l'abbé de l'Isle-Dieu, 1,000 livres; les religieux et couvent de l'Isle-Dieu, 350; le prieur du Héron, 150; le prieur de Sigy, 500; l'administrateur de Saint-Vincent de Rouvray, 125; le chapitre de Blainville, 250; les curés : des Autels, 12; de Bierville, 30; de Boisguilbert, 120; de Boissey, 1re portion, 192; de Boissey, 2e portion, 84; du Bosc Asselin, 30; du Bosc Bordel, 111; du Bosc Edeline, 84; du Bosc Gautier, néant; du Bosc Héroult, 57; du Bosc Roger, 75; de Bruquedalle, 24; de Buchy, 48; de Catenay, 66; de la Chapelle-Saint-Ouen, 42; du Chef de l'eau, 102; de Crevon, 192; d'Elbeuf-sur-Andelle, 230; d'Ernemont, 41; de Fontaine-Chatel, 12; de Grainville, 48; de la Hallotière, 36; du Héron, 66; d'Héronchel, 66; de Longuerue, 147; de Martainville, 174; de Matonville, 66; de Montcanchy, 93; de Morgny, 183; de Morville, 36; de la Pommeraye, 36; de Préaux, 120; de Quevreville-la-Milon, 66; de Rebets, 66; de Roncherolles-en-Bray, 230; de Roncherolles sur le Vivier, 48; de Rouvray, 120; de Ry, 66; de Saint-Aignan, 250; de Saint-Arnoult, 18; de Sainte-Croix-sur-Buchy, 230; de Saint-Denis-le-Thibout, 66; de Saint-Germain-des-Essourts, 36; de Saint-Lucien, 36; de Saint-Martin-du-Plessis, 36; de Salmonville-la-Rivière, 36; de Salmonville-la Sauvage, 102; de Servaville, 102; de Sigy, 24; de Vascœuil, 48; du Vieux-Manoir, 230; de la Vieux-Rue, 102; de Vimont, 30. — Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse par M. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Esmangard, Cornet, etc.

G. 6037. (Registre.) — Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

**1763.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 564,731 livres. — 1,200 livres de secours aux pauvres communautés de filles du diocèse. — A M. Marouard pour avoir fait plusieurs copies du pouillier général de Rouen, 120 livres. — Doyenné de Périers : L'abbesse de Fontaine-Guérard, 475 livres; le prieur de Beaulieu, 950; les religieux et couvent de Beaulieu, 250; le prieur de Saint-Gilles-jouxte-Boulleng, réuni au noviciat des Jésuites de Rouen, 200; le prieur de Saint-Pierre de Launay, réuni aux Chartreux de Gaillon, 625; les curés : d'Alizay, 174; d'Amfreville-la-Mivoye, 48; des Autels, 75; d'Auzouville, 165; du Becquet, néant; de Belbeuf; 129, de Blosville Bonsecours, 83; du Bois d'Annebout, 147; de Boislevesque, 36; de Boos, 230; de Bourgleny, 36; du Bourgbaudouin, 102; de Cantelou le Bocage, 48; de Celloville, 66; de Cléon, 156; d'Épinay, 12; d'Épreville, 66; d'Erneville ou Réneville, 36; de Fleury-sur-Andelle, 75; de Franquevillette, 210; de Frenouse, 104; de Fresne-l'Eplan, 250; de Gournets, 24; de Gouy, 66; d'Igoville, 48, d'Imare, 24; de Letteguive, 48; du Manoir, 48; du Mesnil-Esnard, 48; du Mesnil-Raoult, 174; de Montenay, 48; de la Neuville-Chant-d'oisel, 102; de Notre-Dame de Franqueville, 220; de Périers, 75; de Pernol, 84; de Pitres, 84; de Quevreville-la-Poterie, 138; de Radepont, 102; de Rommilly, 48; de Saint-Aubin-la-Campagne, 102; de Saint-Aubin-la-Rivière, 48; de Saint-Aubin-jouxte-Boulenc, 36; de Saint Jacques-sur-Darnétal, 147; de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre, 18; de Saint-Pierre de Franqueville, 84; de Sainteville sous le Val, 102; de Tourville-sur-Seine, 210; de Vandrimare, 48. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Compte de M. Vitecoq, commis au greffe des insinuations ecclésiastiques. — Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Autre compte de l'emploi des sommes destinées aux pauvres communautés religieuses de filles du diocèse. — 6,375 livres aux Filles-Dieu pour la construction du nouveau bâtiment de leur monastère; 1,664 livres au sieur Hongnard, entrepreneur, pour les frais de construction d'une partie du bâtiment des Gravelines.

G. 6038. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1763.** — Double de la partie du registre précédent comprenant les comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Signatures de l'archevêque et des membres de la Chambre du clergé.

G. 6039. (Registre. — Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

**1764.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 594,560 livres. — Modérations accordées pour cause de grêles, inondations, incendies et autres accidents, 6,772 livres. — Doyenné de Longueville : l'abbesse d'Arques, 40 livres; le prieur de Longueville, 3,000; les religieux et couvent de Longueville, 1,500; les officiers claustraux de Longueville, 300; le prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre, 400; le prieur d'Auffay, 600; le prieur de Saint-Étienne d'Arques, réuni aux Jésuites de Dieppe, 60; le prieur de Saint-Saëns, 1,100; le prieur de Pubel, 80; le chapitre de Charlemesnil, 100; les curés : d'Anneville, 93; d'Appeville, 48; d'Archelles, 12; d'Arques, 111; d'Aubermesnil, 120; d'Auffay, 138; des Autels sous Bellencombre, 48; de Bazomesnil, 48; de Beaumais, 48; de Bellencombre, néant; du Bosc Hublin, 120; du Bosc Robert, 230; du Bourgay, 12; de Bouteilles, 48; du Catelier, 36; de Cent acres, 48; de la Chapelle, 66; de la Chaussée, 48;

de Cressy, 270; de la Crique, 165; de Cropus, 230; d'Étables, 147; de la Fresnaye, 24; de la Heuse, 36; des Innocents, 192; de Longueville, 24; de Martigny, 93; de Montreuil, 201; de Muchedent, 48; d'Orival, néant; du Parc, 24; de Pelletot, 66; de la Pierre, 48; de Rosay, 120; de Rouxmesnil; de Saint-Aubin-le-Cauf, 120; de Saint-Aubin-sur-Scie, 84; de Saint-Élier, 120; de Sainte-Foy, 102; de Saint-Germain, 66; de Saint-Honoré, 120; de Saint-Jacques-de-Dieppe, 75; de Saint-Martin de Bellencombre, 24; de Saint-Ouen-sous-Bellencombre, 36; de Saint-Remy de Dieppe, 156; de Saint-Saëns, 24; de Sévis, 34; de Torcy-le-Grand, 230; de Torcy-le-Petit, 84; de Tourville, 174. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Compte des insinuations ecclésiastiques et des enregistrements et contrôles des baux des gens de mainmorte. — Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : aux Gravelines, 2,000 livres. — Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrise, Le Baillif-Mesnager, Esmangard, de Gaillarbois-Marcouville, Marescot, de Canappeville, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6040. (Registre.) — Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

**1764**. — Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. — Mêmes signatures qu'à l'article précédent.

G. 6041. (Registre.) — Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

**1765**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 638,303 livres. — Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies et autres accidents, 4,561 livres. — Doyenné de Neufchâtel : l'abbé et les religieux de Beaubec, 3,400 livres; l'abbesse de Bival, 375; le prieur de Beaussault, 400; la prieure des Bernardines de Neufchâtel, 90; la prieure de Clairruissel, 300; le prieur de Sainte-Radegonde, 275; les curés : d'Aulage, 24; de Beaubec-la-Ville, 36; de Beaussault, 12; de Boesles, 156; de Boscmenil, 111; de Bradiancourt, 57; de Brémontier, 48; de Bully, 157; de Bures, 1re portion, 42; de Bures, 2me portion, 42; de Compainville, 230; de Conteville, 156; de Criquiers, 24; d'Esclavelles, 210; de Flamets, 66; de Fontaine-en-Bray, 66; de Forges, 42; du Fossé, 174; de Fresles, 111; de Gaillefontaine, 290; de Graval, 120; de Haucourt, 174; de Hodeng, 84; de Louvicamp, 84; de Lucy, 48; de Mainières, 102 de Massy, 102; de Maucomble, 84; du Mesnil-Mauger, 102; de Ménouval, 36; de Nesle, 120; de Neuville-Ferrière, 250; de Notre-Dame-de-Neufchâtel, 24; d'Ormesnil, 36; de Perdeville, 48; de Pommereval, 48; de Quevrecourt, 83; de Ronchois, 102; de La Rosière, néant; de Sainte-Geneviève, 12; de Saint-Germain, 310; de Saint-Jacques de Neufchâtel, 24; de Saint-Martin-l'Ortier, 36; de Saint-Maurice, 66; de Saint-Pierre-de-Neufchâtel, 48; de Saint-Saire, 147; de Saint-Vincent-de-Nogent, 48; de Sausseusemare, 48; de Serqueux, 147; de Sommery, 466; de Tréforest, 66; du Thil, 12; de Villedieu en Montagne, néant. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Comptes des insinuations ecclésiastiques. — Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : 1,300 livres aux Gravelines; — 600 au monastère du Refuge. — Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6042. (Registre.) — Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

**1766**. — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 599,794 livres. — 8,311 livres à la monnaie pour le prix de 1,860 jetons à pans, pesant 107 marcs 6 onces 5 gros, à 73 livres le marc. — 10,000 livres à M. Le Coq, supérieur du séminaire archiépiscopal. — Doyenné d'Envermeu : le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, 1,625 livres; le personat de Dampierre, 90; les curés : d'Ancourt, 410; d'Angreville, 12; d'Auberville, 18; de Bailleul, 111; de Bailly-en-Rivière, 1re portion, 84; de Bailly-en-Rivière, seconde portion, 66; de Bailly-en-Rivière, 3e portion, 48; de Bajolet, 12; de Bellengreville, 48; de Belleville, 84; de Berneval, 18; de Boissay, 48; de Braquemont, 66; de Capeval, 156; de Crodalle, 36; de Dampierre, 36; de Darsigny ou Derchigny, 48; de Douvrend, 450; d'Équiqueville, 48; d'Estran, 156, de Fréauville, 1re portion, 48; de Fréauville, seconde portion, 24; de Freuleville, 102; de Glicourt, 75; de Graincourt, 156; de Grèges, 12; de Hibouville, 12; des Ifs, 36; d'Inerville, néant; d'Intraville, 138; de Londinières, 36; de Maintru, 66; de Martinéglise, 66; de Meulers, 156; de Neuville-le-Pollet, 75; de Notre-Dame d'Aliermont, 93; de Notre-Dame d'Envermeu, 75; d'Osmay, 66; de Parfondeval, 42; de Ricarville, 48; de Sainte-Agathe, 48; de Saint-Jacques d'Aliermont, 66; de Saint-Laurent d'Envermeu, 24; de Saint-Martin-en-Campagne, 36; de Saint-Nicolas d'Aliermont, 138; de Saint-Ouen, 48; de Saint-Pierre des Jonquières, 48; de Saint-Quentin, 66; de Saint-Sulpice, 84; de Saint-Vaast d'Équiqueville, 48; de Saint-Valery, 36;

de Sauchay-le-Haut, 48; de Sauchay-le-Bas, 24; de la Trinité des Jonquières, 36; de Tourville la Chapelle, 102; de Vanchy, 42; des Ventes d'Éavy, 138. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Compte des insinuations ecclésiastiques. — Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés religieuses du diocèse : 1,300 livres aux Gravelines; 900 livres remises aux mains de Mgr pour une aumône connue de la Chambre ; 600 livres à la supérieure des Nouvelles Catholiques. — Signé par l'archevêque, par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Marescot, Esmangard, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6043. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1767.** — « État et département de la somme de 427,248 livres qui doit être imposée et levée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. » — État particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Signé en la Chambre ecclésiastique par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Marescot, Esmangard, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6044. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

**1767.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 550,740 livres. — A M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe, 500 livres pour fondation de catéchisme dans la paroisse, au capital de 10,000 livres. — Pour les pauvres prêtres en démence, 1,537 livres. — A M. l'abbé d'Osmont, syndic général du clergé de la province, 142 livres. — Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 1,606 livres. — Doyenné de Foucarmont : l'abbé et les religieux de Foucarmont, 2,000 livres; le prieur de Saint-Martin de Mortemer, 96; les curés : d'Aubermesnil, 45; d'Aubignemont, 33; d'Auvilliers, 75; de Barc, 33; de Bazinval, 33; de Blangy, 140; de Boscgeffroy, 108; de Bouafles, 45; de Bourbel, néant; de Campeneuseville, 45; de Caules, 156; de Clais, 12; de Dancourt, 75; d'Elcourt, 75; d'Escotigny, 21; d'Espinay-sous-Gamaches, 12; d'Espinay-sous-Mortemer, 75; de Fallencourt, 92; de Fesques, 108; de Foucarmont, 33; de Fresnoy, 45; de Grancourt, 280; de Guillemerville, 45; de Hémie, 21; de Hodeng-au-Bosc, néant; d'Islois, 92; de la Leuqueue, 33; de Linnemare, 33; de Marques, 156; du Mesnil-David, 58; de Monchaux, 45; de Monchy le Preux, 12; de Mortemer, 45; de Nesle-Normandeuse, 92; de Neuville-sur-Eaulne, 99; de Nillemont, 58; de la Pierre, néant; de Pierrecourt, 92; de Pierrepont, 51; de Preuseville, 45; de Puisenval, 45; de Réalcamp, 75; de Rétonval, 58; de Richemont, 174; de Rieux, néant; de Sainte-Beuve-aux-Champs, 84; de Sainte-Beuve-en-Rivière, 174; de Saint-Léger, 192; de Saint-Martin-au-Bosc, 45; de Saint-Remy-en-Rivière, 33; de Saint-Riquier, 92; de Semermesnil, 58; de Sorent, 58; de Vatiéville, 92; du Vieux Rouen, 75; de Villers-sous-Foucarmont, 100; de Fremantel dans l'abbaye de Foucarmont, néant. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Esmangard, de Canappeville, Cornet, Marescot, Parent.

G. 6045. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1768.** — Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 555,018 livres. — A M. Le Boullenger, imprimeur, pour frais d'impression, 561 livres. — Remises pour cause de grêles, etc, 777 livres. — Doyenné d'Eu : l'abbé de Notre-Dame d'Eu, 1,575 livres ; les religieux et couvent d'Eu, 860; l'abbé du Tréport, 2,340; les religieux et couvent du Tréport, 1,120; le prieur de Rougecamp, 190; le prieur de Sainte-Croix, 320; le prieur de Saint-Martin-au-Bosc, 230; les curés : d'Assigny, 33; d'Auberville, 108; d'Avesnes, 45; d'Auquemesnil, 92; de Baromesnil, 108; de Biville-sur-Mer, 174; de Boscrocourt, 58; de Brunville, 192; de Canehan, 92; de Criel et Saint-Léonard du Besle, 208; de Cuverville, 108; de Desville, 75; d'Estalonde, 75; de Flocques, 75; de Folleny, 92; de Gousseauville, 12; de Greny, 108; de Guerville, 75; de Hainseville, 58; de Longroy, 58; de Marest, néant; de Melleville, 92; du Mesnil-Réaume, 208; de Millebosc, 156; de Monchy, 192; de Notre-Dame d'Eu, 27; de Penly, 92; de Pont, 58; de Saint-Aignan, 45; de Saint-Amand, 45; de Saint-Étienne d'Harencourt, néant; de Saint-Jean d'Eu, 51; de Saint-Jacques d'Eu, 16; de Saint-Martin-le-Gaillard, 262; de Saint-Pierre-en-Val, 124; de Saint-Remy-en-Campagne 1re portion, 156; de Saint-Remy-en-Campagne, 2e portion, 156; de Saint-Sulpice, 51; de Saint-Vaast de Guillemecourt, 92; de Sept-Meules, 58; de Tocqueville, 58; de Touffreville, 208; du Tréport, 45; du Val-du-Roy, 12; de Villy, 75. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : 450 livres à l'abbaye d'Arques; — 600 livres à la communauté des sœurs de la Providence; — 12,000 livres aux Ursulines de Gisors; — aux mêmes

20,000 livres; — 3,000 livres aux Nouvelles Catholiques. — Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6046. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

**1769.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 545,552 livres; — des impositions, 427,248 livres. — Remises pour cause de grêles, etc., 559 livres. — Pour la nouvelle édition du rituel, 6,500. — A Mgr l'archevêque président de l'Assemblée provinciale, tenue à Rouen le 11 décembre 1769, 2,000 livres; — A M. l'abbé Terrisse, député du second ordre du diocèse, 500 livres. — Frais de fabrication de 930 jetons, sur le pied de 4 livres 5 sous; de 930 jetons, sur le pied de 3 livres. — Doyenné d'Aumale: l'abbé de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale, 1,400 livres; les religieux et couvent d'Aumale, 480; le prieur de Feuilloy, 250; le prieur de Fleuzy, 120; le prieur de la Fresnaye, 260; les curés : d'Aumale, 58; de Beaucamp le Jeune, 100; de Beaucamp le Vieux, 75; de Beaufresne, 75; de la Boissière, néant; de Compigny, 33; d'Eccles, néant; de Feuilloy, 51; de Fourcigny, néant; de la Fresnaye, 33; de Fretancourt, néant; de Guchauville ou Gohouville, 31; de Gourcelles, néant; de Haudricourt, 66; de Lanoy, 75; de Montmarquets, 45; d'Orival, 58; de Rotois, 75; de Sainte-Marguerite, 45; de Saint-Saturnin, 75; de Saint-Valery, 21; du Val de la Haye ou Quincampoix, 12; de Viders, 92. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6047. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

**1770.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 536,834 livres. — Aux pauvres prêtres en détresse, 1,543 livres payées à l'Hôpital général. — A M. l'abbé d'Osmont, syndic général du clergé, pour ses appointements, 142 livres. — A M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, 50 livres pour la confection du Directoire, suivant la délibération de la Chambre, du 18 janvier 1770. — A Boïeldieu, huissier de la Chambre, 75 livres. — 600 livres accordées annuellement au séminaire archiépiscopal jusqu'à l'extinction de la rente viagère du sieur Langlois, en considération des frais extraordinaires de construction de la chapelle dudit séminaire. — 120 livres remboursées à M. l'abbé Cornet, syndic promoteur, pour frais et avances par lui faits à Paris à l'occasion des éclaircissements fournis par le diocèse à l'Assemblée générale de 1770 concernant les portions congrues. — Remises pour cause de grêles, etc., 742 livres. — Doyenné de Saint-Romain : le prieur de Notre-Dame des Bois, 96 livres; le prieur du Val-Hulin, 120; les curés: d'Angerville-l'Orcher, 730, d'Ansetot, 58; d'Appetot, 58; de Beaucamp, 75; de Bornambusc, 124; de la Cerlangue, 208; de Cramesnil, 58; d'Épretot, 226; d'Étainbus, 424; de Folleville, 108; de Gommerville, 92; de Gonfreville-l'Orcher, 352; de Graimbouville, 460; de Grosmenil, 33; de Guesneville, 262; d'Hartelay, 51; de Houquetot, 45; de Loiselière, 45; de Manneville-la-Goupil, 244; de Mélamare, 156; d'Oudale, 226; du Parc-d'Ansetot, 75; de Prétot, 280; de la Remuée, 192; de Rogerville, 33; de Routot, 58; de Saint-Antoine-la-Forêt, 140; de Saint-Aubin-des-Cercueils, 226; de Saint-Eustache, 12; de Saint-Gilles de la Neuville, 140; de Saint-Jean-des-Essarts, 27; de Saint-Laurent de Brevedent, 244; de Saint-Michel du Hesel, 58; de Saint-Nicolas de la Taille, 192; de Saint-Romain, 208; de Saint-Vigor d'Imoville, 75; de Saint-Vincent d'Aubermare, 174; de Senneville, 33; de Sandouville, 33; de Tancarville, 84; des Trois-Pierres, 174; de Virville, 192. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6048. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1771.** — État et département des décimes sur le diocèse de Rouen et l'archidiaconé de Pontoise. — Total des décimes du diocèse de Rouen, 385,675 livres; — de l'imposition des fabriques, 5,795 livres; — des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 36,403 livres; — de l'imposition des fabriques de l'archidiaconé de Pontoise, 1,328 livres. — Total des deux départements, 427,873 livres. — Signé par l'archevêque de Rouen, et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Parent. — Manquent les titres et les premiers feuillets qui ont été enlevés.

G. 6049. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

**1771.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 568,842 livres. — A M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, pour la confection du directoire, 50 livres. — Doyenné du Havre : l'abbesse de Montivilliers, 2,800 livres; le prieur et les religieux de Graville, 700; le prieur de Notre-Dame au Port ou de Saint-Dignefort, 76; les curés : d'Anglesque-

ville, 174; de Beaurepaire, 58; de Bléville, 226; de Bruneval ou Berneval, néant; de Buglise, 226; de Cauville, 75; de Chef-de-Caux ou Sainte-Adresse, 108; du Coudray, 140; de Criquetot l'Esneval 160; du Cuverville, 200; d'Émalleville, 208; d'Esculfot, 140; d'Escuquetot, 124; d'Escrainville, 730; de Fontaine-la-Malet, 352; de Goderville, 108; de Gonneville, 298; de Graville, 21; d'Hermeville, 244; d'Heuqueville, 289; de l'Heure, 140; de Manéglise, 244; de Mannevillette, 140; de Notre-Dame-du-Bec-Crespin, 192; de Pierrefique, 75; de la Poterie, 108; de Raimbertot, 140; de Saint-Barthélemy, 174; de Saint-Jouin, 496; de Saint-Martin du Bec-Crespin, 226; de Saint-Michel d'Ingoville et de Notre-Dame et Saint-François du Havre, 280; de Saint-Sauveur, 244; de Saint-Sulpice ou Supplix, 75; de Tennemare, 58; du Tilleul, 280; de Turetot, 208; de Vergetot, 140; de Vilainville, 75. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Gaudion, Laurent, Cornet, Parent.

G. 6050. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1772.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 553,824 livres. — Arrérages de rentes : 120 livres à l'école de Bazincourt; — 200 livres à M. le curé d'Hérouville en Vexin pour fondation d'une école de pauvres filles (contrat du 16 octobre 1759); — 50 à M. le curé de Criquetot-l'Esneval, pour fondation d'une école de filles (contrat du 14 juillet 1761); — 250 à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe pour la fondation d'une maîtresse de travail pour les pauvres filles de la paroisse (contrat du 19 août 1762); — 165 aux sœurs des écoles gratuites de la Providence, pour favoriser les retraites desdites sœurs (contrat du 12 décembre 1770); — 200 aux mêmes pour la fondation de l'école d'Ygoville (contrat du 19 décembre 1771); — 20 à la confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Ouen de Touberville, dite la grande confrérie du Roumois (contrat du 28 juillet 1756). — 200 livres à Mgr l'archevêque qui avait présidé l'Assemblée provinciale, tenue, à Gaillon, le 11 mai 1772; — 500 livres à M. l'abbé de Goyon, député du second ordre; — 306 livres à M. l'abbé d'Osmond. — Suite du doyenné du Havre pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Montivilliers : les curés : d'Épouville, 116 livres; de Fontenay, 75; de Gournay ou Notre-Dame de Consolation, 51; d'Harfleur, 116; d'Octeville, 784; de Rolleville, 108; de Roüelle, 92; de Sainte-Croix de Montivilliers, 124; de Saint-Germain de Montivilliers, 45; de Sainte-Marie de Notre-Dame au Bosc, 58; de Saint-Martin du Manoir, 58; de Saint-Sauveur de Montivilliers, 174; de Sanvic, 280. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6051. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1773.** — État et département de la somme de 459,332 livres qui doit être imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. — Décimes du diocèse, 414,476 livres. — Impositions des fabriques, 5,789 livres. — Décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 37,739. — Impositions des fabriques, 1,328 livres. — Fait et arrêté, en la Chambre ecclésiastique; signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Laurent, Gaudion, Parent.

G. 6052. (Registre.) — Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

**1773.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 548,785 livres. — Arrérages des rentes : 800 livres à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe pour les pauvres de la paroisse; — 150 à M. le curé de Saint-Maclou, pour les pauvres de sa paroisse (contrat du 14 mai 1759); — 280 à la société de l'adoration de Saint-Jacques de Dieppe (contrat du 3 janvier 1760); — 50 aux pauvres honteux de la paroisse des Loges (contrat du 3 février 1763); — 500 à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour fondation de catéchisme dans sa paroisse (contrat du 16 août 1763). — A l'hôpital général, pour les prêtres en démence, 1,438 livres. — A M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, pour la confection du Directoire, 50 livres. — Doyenné de Foville : l'abbé du Valasse, 5,200 livres; les religieux et couvent du Valasse, 1,900; le prieur de Bolbec, 380; le prieur de Cléville, 450; le prieur du Val-aux-Grès, 750; les religieux et couvent du Val-aux-Grès, 250; la prieure et les religieuses d'Yvetot, néant; le personat de Mireville, 80; le personat de Vattetot, 15; le personat et vicariat d'Yébleron, 420; les doyens et chanoines d'Yvetot, 60; les curés : d'Alliquerville, 84; d'Allouville, 800; d'Alvimare, 174; d'Ancreteville ou Ancourteville-sur-Héricourt, 138; d'Anquetierville, 210; d'Auberville-la-Campagne, 102; d'Auberbosc, 310; d'Ausebosc ou Osbosc, 210; d'Ausouville-sur-Foville, 156; d'Autretot, 156; des Baons-le-Comte, 138; de Bellefosse, 192; de Bennetot, 120; de Bermonville, 270; de Bernières ou Beuzemonchel, 500; de Beuseville-

la-Grenier, 410; de Beusevillette, 230; de Bierville, 156; de Bolbec, 120; de Bolleville, 192; de Boschimont, 192; de Bréauté, 36; de Cléville, 138; de Cleuville, 138; de Cliponville, 210; d'Envronville, 138; d'Ecalles-Alix, 390; d'Ecreteville, 156; d'Equimbosc, 138; de Foucart, 390; de Foville, 156; de Grandcamp, 75; de Gruchet, 12; de Guillerville, 138; de Hattanville, 270; de Hautot-le-Vatois, 111; de Hautot-Saint-Sulpice, 93; de Lanquetot, 270; de Lintot, 532; de Mirville, 66; de Nointot, 250; de Normanville, 1re portion, 350; de Normanville, 2e portion, 174; de Normanville, 3e portion, 138; de Notre-Dame de Lillebonne, 24; de Raffetot, 84; de Ricarville, 210; de Roquefort, 270; de Rouville, 466; de Saint-Aubin de Crétot, 120; de Saint-Clair-sur-les-Monts, 156; de Saint-Denis de Lillebonne, 174; de Saint-Gilles de Crétot, 93; de Saint-Jean de la Neuville, 330; de Saint-Martin de la Bruyère, 230; de Sainte-Marguerite, 156; de Sainte-Marie-aux-Champs, 330; de Saint-Nicolas de la Haye, 120; de Saint-Pierre L'Avis, 350; de Saint-Riquier d'Héricourt, 174; de Saint-Silvestre, 120; de Thiouville, 156; de Tremauville, 75; de la Trinité des Monts, 36; de Trouville, 430; de Valiquerville, 700; de Vattetot-sous-Beaumont, 532; de Veauville-sur-les-Baons, 310; d'Yébleron, 84; d'Yvetot, 147. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Derniers feuillets enlevés.

G. 6053. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1774.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 390,322 livres. — A M. Rollet, secrétaire de la Chambre, 400 livres. — A Mgr l'archevêque, président de l'Assemblée provinciale, 2,000 livres. — A M. l'abbé Terrisse, député du second ordre, 500 livres. — Doyenné de Valmont : l'abbé de Valmont, 2,250 livres; les religieux et couvent de Valmont, 750; le personat d'Auberville-la-Manuel, 30; les curés d'Ancreteville sur mer, 156; d'Angerville-Martel, 832; d'Auberville-la-Manuel, 120; du Bec-aux-Cauchois, 36; de Berteauville, 36; de Bertreville, 192; de Beuzeville la Guérard, 750; de Biville la Martel, 120; de Bondeville, 102; de Butot, 156; de Canonville, 310; de Cany, 310; de Claville, 174; de Colleville, 66; de Criquetot-le-Mauconduit, 192; de Croville, 102; d'Elletot, 102; d'Escreteville-sur-mer, 156; de Gerponville, 270; d'Hanouard, 138; de Malleville, 192; de Mautheville-sur-Durdent, 66; d'Ouainville, 832; d'Ourville, 210; de Riville, 174; de Rouxmesnil, néant; de Saint-Martin-aux-Buneaux, 532; de Saint-Ouen au Bosc, 12; de Sainte-Hélène, 174; de Saint-Pierre-en-Port, 36; de Saineville, 192; de Sassetot le Mauconduit, 350; de Sorquainville, 120; de Teuville, 147; de Theroudeville, 84; de Tiergeville, 192; de Tiétreville, 192; de Valmont, 30; de Vatechrist, 48; de Venesville, 120; de Veulettes, 102; de Vilmerville ou Vinnemerville, 84; d'Ypreville, 250. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Fait et arrêté double au palais archiépiscopal; signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Gaudion, Pion, Parent, Rollet.

G. 6054. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1775.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 591,896 livres. — Pour les pauvres prêtres en démence, 1,500 livres. — A M. l'abbé d'Osmond, syndic général du clergé de la province, 142 livres. — Remises pour grêles, inondations, incendies, 2,045 livres. — Doyenné des Loges : l'abbé de Fécamp, 20,500 livres; les religieux et couvent et officiers de Fécamp, 8,200; l'aumônier de Fécamp, 3,200; le personat de Bretteville, 100; le personat des Loges, 30; les curés : d'Angerville-Bailleul, 270; d'Anouville, 370; d'Auberville-la-Renault, 310; de Baignerville, 120; de Baignerville Saint-Germain, 66; du Bec-de-Mortagne, 138; de Bénouville, 138; de Bordeaux, 66; de Bretteville, 120; de Crétot, 156; de Contremoulins, 183; de Criquebeuf, 66; de Daubeuf, 156; d'Épreville, 174; d'Estretat, 84; de Froberville, 230; de Ganseville, 84; de Gerville, 192; de Gonfreville-la-Caillotte, 370; de Grainville l'Alloüette, 84; d'Imauville, 66; d'Ignauville ou Isneauville, 147; des Loges, 250; de Maniquerville, 156; de Manteville, 156; de Mesmoulins, 138; de Saint-Clair-sur-Estretat, 93; de Sauseuzemare, 174; de Serville ou Sierville, 48; de Tocqueville les Murs, 270; de Tourville, 84; de Toussaints, 84; de Vattetot sur mer, 84; de Vilmesnil, 210. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6055. (Registre.) — Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

**1776.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. — Montant des recettes, 550,649 livres. — Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 4,623 livres. — Doyenné des Loges pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : le prieur de Notre-Dame du Bourgbaudoin, 175 livres; le prieur du Saint-Sépulcre sur Fécamp, 40; les curés : de Limpiville, 138; de Saint-Benoît de Fécamp, 36, de Sainte-Croix de

Fécamp, 66; de Saint-Étienne de Fécamp, 22; de Saint-Fromont de Fécamp, 42; de Saint-Léger de Fécamp, 42; de Saint-Léonard de Fécamp, 156; de Saint-Nicolas de Fécamp, 36; de Saint-Ouen de Fécamp 57; de Saint-Thomas de Fécamp, 12; de Saint-Valery de Fécamp, 48. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente de livres à l'usage des églises du diocèse. — Signé par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Gaudion, Parent, Rollet.

G. 6056. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1777.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 528,014. — Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 1,059 livres. — Doyenné de Canville : le prieur et la communauté d'Ouville, 775 livres; le prieur d'Étouteville uni aux Chartreux de Rouen, 500; le prieur de Saint-Blaise de Luy, 220; les curés : d'Admesnil, 66; d'Anfreville, 250; d'Angiens, 192; d'Anglesqueville-la-Bras-long, 102; de Barville, 192; de Benesville, 174; de Berville, 84; de Blosseville, 210; de Boville, 410; de Bourville, 430; de Cailleville, 102; de Carville-Pot-de-Fer, 36; de Crâville-la-Mallet, 102; de Criquetot, 320; de Drosay, 500; de Doudeville, 330; d'Ermenouville ou Arnouville, 174; d'Espineville, 24; d'Ectot-sur-les-Baons, 66; d'Etalleville, 120; d'Étouteville, 24; de Flamanville, 102; de Flamanvillette, 192; de Fultot, 66; de Guetteville aux Plaines, 156; de Gonseville, 270; de Grainville la Teinturière, 210; de Grémonville, 466; d'Héberville, 156; d'Hercanville, 1re portion, 410; d'Hercanville, 2e portion, 84; d'Hotot l'Auvray, 24; de Houdetot, 270; d'Iclon, 24; d'Ivecrique, 310; du Mesnil-Durdan, 102; du Mesnil-Geffroy, 30; de Néville, 532; de Notre-Dame de Canville, 156; d'Ocqueville, 330; d'Oherville, 1re portion, 66; d'Oherville, 2e portion, 24; d'Onvéville ou Anvéville, 183; d'Ouville-l'Abbaye, 12; de Prétot, 24; de Robertot, 66; de Routes, 102; de Saint-Aubin sur la mer, 290; de Sainte-Colombe, 156; de Saint-Denis ou Saint-Mellon d'Héricourt, 210; de Saint-Martin de Canville, 156; de Saint-Nicolas de Veules, 12; de Saint-Silvain, 210; de Saint-Vaast de Dieppedalle, 230; de Sasseville, 150; de Sotteville-sur-la-mer, 93; de Soumesnil, 48; de Tourneville, 120; de Veauville l'Échelle, 129; de Vicquemare, 84. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles : 8,000 livres avancés à la communauté des religieuses de Saint-François de Rouen; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. — Signé par l'archevêque et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Gaudion, Parent, Rollet.

G. 6057. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1778.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 564,840 livres. — Nouvelle fabrique de jetons. — Doyenné de Canville : bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : le prieur de Saint-André de Veules, néant; les curés : d'Ingoville, 66; de Maigneville aux Plaines, 174; de Notre-Dame de la Gaillarde, 192; de Palluel, 111; de Plaine-Sève, 111; de Saint-Pierre-le-Petit, 48; de Saint-Riquier aux Plaines, 250; de Saint-Valery-en-Caux ou aux Plaines, 58; de Veules, 1re portion, 48; de Veules, 2e portion, 48; de Vitefleur, 84. — Comptes particuliers pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse; — de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. — Signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Parent, de Montendre, prieur de la Madeleine, Gaudion, Rollet.

G. 6058. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1779.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes, 553,709 livres. — Doyenné de Brachy : le prieur de Craville la Roquefort, 250 livres; la prieure du Bourg de Saane, néant; le prieur de Saint-Laurent de Ribeuf, 125; le trésorier et le chapitre de Saucqueville, 75; les curés : d'Aubrumesnil, 488; d'Avremesnil, 1re portion, 66; 2e portion, 48; 3e portion, 93; d'Autigny, 48; de Bauville ou Bosville, 66; de Biville la Rivière, 120; de Blancmesnil ou Blumesnil, 48; de Bourg de Saane, 12; du Bourgdun, 1re portion, 84; 2e portion, 48; de Brachy, 165; de Brametot, 102; de Bretteville, 138; de Canteleu, 24; de la Chapelle sur Dun, 102; de Colmesnil, 48; de Craville la Roquefort, 120; de Fontaine-le-Dun, 1re portion, 75; 2e portion, 48; de Gonnetot, 120; de Gourel, 192; de Grainville-la-Renard, 36; de Greuville, 66; de Gruchet-Saint Siméon, 84; de Gueures, 57; de Guiberville, 156; de Hautot-sur-Dieppe, 220; de Herbouville, 36; d'Hermanville, 66; de Lammerville, 138; de Longueil, 1re portion, 12; 2e portion, 12; de Luneray, 48; d'Offranville, 192; d'Ouville-la-Rivière, 120; de Pourville, néant; de Rainfreville, 48; de Reuville, 250; de Ribeuf, 66; de Royville, 330; de Saint-Denis de Haquelon, 120; de Saint-Denis du Val, 36; de Saint-Just, 210; de Saint-Laurent en Caux

330; de Sainte-Marguerite de Caprimont, 42; de Saint-Ouen-le-Manger, 66; de Saint-Ouen-sur-Brachy, néant; de Saint-Pierre-le-Vieux, 138; de Saint-Pierre-le-Viger, 192; de Sassetot le Malgardé, 12; de Sauqueville, 36; du Thil, 102; de Tocqueville-en-Caux, 138; de Varengeville, 120; de Venestanville, 66. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises; — de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. — Signé par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Parent, Gaudion, de Montendre, Rollet.

G. 6059. (Registre.) — Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

**1780.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. — Montant des recettes, 540,003 livres. — 1,000 livres pour la gravure de 2 nouveaux coins dont l'un représente le buste de S. E. — Doyenné de Basqueville: le prieur de Basqueville, uni au collège des Jésuites de Rouen, 325 livres; le prieur d'Eurville, 75; le prieur de Saint-Thomas-sur-Scie, 60; les curés : d'Anglesqueville-sur-Saane, 24; d'Aupegard, 183; d'Angouville-sur-Saane, 84; de Basqueville, 290; de Beaunay, 230; de Belmesnil, 24; de Belleville, 174; de Benouville, 36; de Bertreville, 174; de Biville-la-Baignard, 230; de Bonnetot, 111; de Bondeville ou Boudeville, 66; de Boscdribosc, 48; de Calleville le grand moustier, 66; de Cailleville la Chapelle, 66; de la Chapelle-Benouville, 24; de Crespeville, 147; de Criquetot, 192; de Crosville, 66; de Dénestanville, 84; de Dracqueville, 48; d'Eurville, 36; de la Fontelaye, 66; de Gonneville, 1re portion, 330; 2e portion, 192; d'Heugleville, 102; d'Imbleville, 84; de Lamberville, 12; de Lestanville, 84; de Lindebeuf, 239; de Manéhouville, 270; du Mesnil-Rury, 24; de Montebourg, 102; d'Omonville, 156; de Saint-Crespin, 210; de Saint-Denis-sur-Scie, 174; de Sainte-Geneviève, 102; de Saint-Maclou de Folleville, 138; de Saint-Mards, 120; de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, 48; de Saint-Vaast du Val, 230; de Tibermesnil, 84; de Thiéteville, 93; du Torp, 48; de Tostes, 350; de Varvannes, 250; de Vassonville, 174; de Vaudreville, 12; de Vibeuf, 666. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises; — de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. — Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, par MM. Terrisse, Cornet, Marescot, Parent, de Montendre, Rollet.

G. 6060. (Registre.) — Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

**1781.** — « État et département de la somme de 471,394 livres 10 sous qui doit être imposée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. » — Total des décimes du diocèse, 434,256 livres 10 sous, à savoir 428,467 livres, 10 sous pour les bénéfices; 5,789 livres pour les fabriques. — Total des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 37,138 livres, à savoir : 35,810 livres pour les bénéfices; 1,328 livres pour les fabriques. — Le département porté de 459,437 à 471,450 livres : augmentation, 12,013 livres. — L'archevêque porté à 13,500 livres. — Signé par MM. Terrisse, Marescot, Pion, de Montendre, Parent, Rollet.

G. 6061. (Registre.) — Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

**1789.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 573,237 livres. — Doyenné de Baudemont : l'abbesse du Trésor, 600 livres; le prieur de Saulceuse, 1,410; les religieux et couvent de Saulceuse, néant; le prieuré de Gasny uni au collège des Jésuites de Rouen, 445; le prieur de la Madeleine près Vernon, 175; le prieur de Pressigny, 400; le prieur de Saint-Michel près Vernon, 30; le prieuré de la Theroudière, uni au prieuré de Belfond de Rouen, 220; les curés : d'Arquency, 147; d'Aveny, 48; d'Autevergne, ou Haute-Verne, 156; de Baudemont, 30; de Bertenouville, 138; de Brionne, 36; de Boisjérome, 156; de Bouafles, 30; de Bus, 36; de Cahagnes, 97; de Cantiers, 156; de la Chapelle-Saint-Ouen, 36; de Château sur Epte, 97; de Civières, 156; de Corbie, 97; de Courcelles, 48; de Dampmesnil, 48; d'Écos, 192; de Flumesnil, 75; de Fontenay, 192; de Forest, 48; de Fourges, 156; de Fours, 174; de Gany, 75; de Giverny, 30; de Guiseniers, 256; d'Haricourt, 156; d'Hennesis, 215; d'Heubecourt, 48; de Mézières, 276; de Molaincourt, 48; de Mouflaines, 48; de Notre-Dame de l'Isle, 80; de Pannilleuse, 24; de Pormort, 1re et 2e portions, 156; de Pressigny l'Orgueilleux, 66; de Quitry, 36; de Riquiécourt, 24; de Sainte-Geneviève lès-Gany, 6; de Tilly, 97; de Tourny, 256; de Travailles, 24; de Valcorbon, 12; de Vernonet, 12. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises.

G. 6062. (Registre.) — Grand in-folio, 146 feuillets, papier.

**1782.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 611,998 livres. — Secours aux pauvres communautés religieuses de filles : aux Clarisses de Rouen, 75 livres; aux Gravelines, 150; aux sœurs de la Providence, 75; — avances faites aux dominicaines d'Aumale,

à l'abbaye de Saint-Saëns, à l'abbaye de Bondeville. — 2,000 livres à S. E. ; 500 à l'abbé Terrisse ; 306 à M. l'abbé d'Osmond, pour les frais de l'Assemblée provinciale. — 6,739 livres pour la fabrication de 1,500 jetons d'argent et la gravure du coin (200 livres au sieur Duvivier pour ce dernier objet). — Doyenné de Gisors : l'abbé de Mortemer, 3,800; les religieux et couvent de Mortemer, 1,320; le prieur de Saint-Laurent en Lyons, 900; le prieur de Longchamp, 170; le prieur de Saint-Paul en Lyons, 225; le prieur de Saint-Remy de Bezu le long, 500; le prieuré de Saint-Ouen de Gisors, uni au collège des Jésuites de Rouen, 675; le prieur de Beaumont-le-Perreux, 350; le prieur du Neufmarché, 195; le prieur de Villaines, 110; les curés : d'Amécourt, 120; de Bazincourt, 48; de Beaunicel, 192; de Beauvoir en Lyons, 6 ; de Bernouville, 138; de Bezu la forêt, 235; de Bezu le long, 24; de Bosquentin, néant; de Bouchevilliers, 97; du Coudray, 97; de Doudeauville, 48; de la Feuillie, 12; de Fleury la forêt, 57 ; de Gaillarbois, 97; de Gisors, 24; de Hébécourt, 344; d'Heudicourt, 386; de Lilly, 18 ; de Lyons la forest, 256; de Lizors, 130 ; de Longchamp, 63; de L'Orleau, 120 ; de Maineville, 156 ; de Martagny, 97; de Ménesqueville, 156; de Mesnil-sous Verclive, 192; de Mesnil-sous-Vienne, 36; de Mont-Roty, néant; de Morgny la forest, 278 ; de Neaufle, 138; du Neufmarché, 57; de la Neuve Grange ou la Grange, 12; de Nojon ou Nogeon le sec, 235 ; de Puchay, 24 ; de Rosay, 165; de Saint-Denis le Ferment, 156 ; de Saint-Éloy-sur-Bezu, 36; de Saint-Martin au Bosc, 75; de Saint-Paër, 57; de Sancourt, 174 ; de Saussay la Vache, 276; du Thil, 36; de Tierceville, 120; de Touffreville, 326; de Transières, 36; du Tronquay, 42; de Verclive, 42. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — des livres à l'usage des églises. — Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, et par MM. Terrisse, Marescot, Tuvache, Pion, Crulle, Rollet, Marye de Merval.

G. 6063. (Registre.) — Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

**1783.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. — Montant des recettes, 576,584 livres. — Reliquat de recette du compte précédent, 74,211 livres 19 sous. — Imposition sur tous les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres 10 sous; — sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 32,000 livres. — Doyenné de Gamaches : le prieuré des Deux-Amants, uni au collège des Jésuites de Rouen, 1,325 livres ; les religieux et couvent des Deux-Amants, 600; le prieur de Saint-Étienne de Hacqueville, 400; le prieur de Charleval ou Noyon-sur-Andelle, 750; le prieur de Vély, 1,330; le prieur de Saint-Léonard d'Andely, 50; la prieure de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 25; le chapitre d'Andely, 1,050; le chapitre d'Écouis, 830; les curés : d'Andé, 36; d'Amfreville sous les Monts, 36; d'Amfreville les Champs, 30; de Basqueville, 120; de Boisemont, 97; de Charleval ou Noyon sur Andelle, 24; de Chauvincourt, 156; de Connelle, 24; de Corgny, 215; de Cressanville, 30; de Cuverville, 97; de Dangu Saint-Aubin, 174 ; de Dangu Saint-Jean, 174 ; de Daubeuf, 470 ; de Doumesnil, 36 ; de Douville, 24; d'Écouis, 18; de Farceaux, 138; de Flippou, 18; de Fontaine du Thuit, 120; de Fresne-l'Archevêque, 138; de Gamaches, 710; de Gisancourt, 36; de Grainville-sur-Fleury, 285; de Guerny, 48; de Hacqueville, 210; d'Herqueville, 12; d'Heuqueville, 174; d'Houville, 138; d'Orgeville, 18; de Provemont, 256; de Roncherolles, 12; de la Roquette, 174; de Sainte-Marie aux Champs, 106; de Saint-Pierre-du-Pont-Saint-Pierre, 12; de Sainneville, 120; de Suzay, 156; de Vatteville, 192; de Vély, 276; de Vesillon, 12; de Villerest, 120 ; de Villers, 276. Incomplet.

G. 6064. (Registre.) — Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

**1784.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant des recettes, 616,817 livres. — Reliquat des recettes du compte précédent, 111,681 livres 4 sous. — Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres ; — sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 35,000. — Doyenné de Bray : l'abbé de Bellosanne, 850 livres; les religieux et couvent de Bellosanne, 530; le prieuré de Saint-Aubin près Gournay, 100; le prieur de Saint-Fiacre du Mont Louvet, 310; le chapitre de Saint-Hildevert de Gournay, 200; les curés : d'Alges, 24; d'Argueil, 156; d'Avesne, 174; de Bellosanne, 18; de Beuvreil, 36; de Bezancourt, 174; de Boshion, 96; du Boulay, 66; de Brémontier, 24; de Catillon, 57; de Croisy, 36; de Cuy, 138; de Dampierre, 156; d'Elbeuf-en-Bray, 75; d'Ernemont, 97; de la Ferté-en-Bray, 210; de Fry, 256; de Hodan, 165; de Hodenger, 36; de Meneval, 192; de Mesnil-sous-Fry ou Lieubray, 75; de Montigny, 36; de Noleval, 36; de Notre-Dame de Gournay, 24; de Saint-Clair, 24; de Saint-Hildevert de Gournay, 6; de Saumont, 120; de Vardes, 36. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. — Compte des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises. — Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, et par MM. Marescot, Tuvache, Pion, Le Hot, Rollet.

G. 6065. (Registre.) — Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

**1785.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. — Montant

des recettes, 581,064 livres 1 sou. — Recette à cause du reliquat du compte précédent, 73,570 livres. — Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres 10 sous; — sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. — Doyenné de Chaumont : l'abbé de Ressons, 800 livres; les religieux et couvent de Ressons, 375; l'abbé de Marcheroux, 425; les religieux et couvent de Marcheroux, 275; l'abbesse de Gommerfontaine, 300; le prieur d'Amblainville, 110; le prieur de Laillerie, 450; le prieur de Marquemont, 50; le prieur de Nouveau Lieu, 95; le prieur de Saint-Ausbert, 18; le prieur de Saint-Martin d'Aix, 140; le prieur de Saint-Pierre de Chaumont, 600; le prieur de Saint-Pierre de Liancourt, 400; le prieur de la Trinité, paroisse d'Amblainville, 200; les curés : d'Amblainville, 192; d'Arouville, 174; de Bachivilliers, 30; de Beaumont les Nonains, 30; de Berville, 30; de Boissi le Bois, 138; de la Bosse, 106; de Boubiers, 324; de Boutancourt, 97; de Chambors, 48; de Delincourt, 66; de Droitecourt, 42; d'Enancourt le Léage, 75; d'Enancourt le Sec, 24; d'Eragny, 156; du Fay, 75; de Flavacourt, 156; de Fleury, 75; de Fresneaux, 57; de Fresne Léguillon, 97; d'Haravilliers, 256; d'Hardivilliers, 48; d'Hanouville, 57; de Jémericourt, 174; de Jouy en Telle, 120; d'Ivry le Temple, 120; de Laillerie, 30; de la Lande-Ençon, 24; de Latainville, 48; de Loconville, 120; de Marquemont, 36; de Mesnil-Teribus, 30; de Monts, 48; de Montherlan, 30; de Neuville-Bosc, 120; de Notre-Dame de Liancourt, 48; de Porcheux, 66; de Pouilly, 18; de Reilly, 120; de Saint-Brice, néant; de Saint-Crespin-de-Hibouvilliers, 75; de Saint-Jean de Chaumont, 6; de Saint-Martin de Chaumont, 24; de Saint-Pierre de Liancourt, 6; de Senos, 36; de Sérifontaine, 130; de Taillemontier, 80; de Tibivilliers, 80; de Tourly, 192; de Trie-Château, 36; de Trie-la-Ville, 80; de Vaudampierre, 80; de Vaumain, 883; de Villeneuve-le-Roy ou Neuville-le-Roy, 36; de Ville-Tartre, 276; de Villers sur Trie, 57. — Comptes des insinuations ecclésiastiques et de la vente des livres à l'usage des églises. — Signé par le cardinal de la Rochefaucauld, et par MM. Marescot, Pion, Tuvache, Le Hot, Le Cerf, le Normand de Villers, Rollet.

G. 6066. (Registre.) — Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

**1786.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. — Montant des recettes, 621,856 livres, 14 sous. — Recettes à cause du reliquat du compte précédent, 111,943 livres, 15 sous. — Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres, 10 sous; — sur les bénéficiers de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. — A Boïeldieu, huissier de la Chambre, 90 livres. — A M. Le Ber, supérieur du Séminaire Saint-Nicaise, pour la confection du Directoire, 50 livres. — Pour réparations et ameublements de la Chambre ecclésiastique, 1,677 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin Français : Doyenné de Magny : le prieur de Bosconvilliers, 320 livres; le prieur de Bouris, 30; le prieur de la Chapelle en Vexin, 90; le prieur de Gargenville, uni au collège des Jésuites de Paris, 120; le prieuré de Genesville, uni aux Chartreux de Gaillon, 810; le prieur de Magny, 285; le prieur de Moussi-Fontaine, 170; le prieur de Parnes, 625; le prieur de la Roche-Guyon, uni à la cure de la Roche-Guyon, 300; le prieur de Sailly, uni aux cures du Breuil et de Sailly, 55; le prieur de Saint-Clair, 490; le prieur de Saint-Léger à Villers en Artie, 180; le prieur de Saint-Laurent du Breuil, néant; le prieur de Saint-Laurent de Conservain, 400; le prieur de Saint-Martin de la Garenne, 540; le prieur de Serans le Bouteiller, 560; le prieur de Thiron à Chaussy, 50; le prieuré de Villarceaux, 150; les curés : d'Aincourt, 174; d'Ambleville, 57; d'Artie, 256; d'Autille ou Haute-Isle, 12; de Banteleu, 120; de Beauseré, 24; de Bennecourt, 120; du Bellay, 157; de Beauregard ou Oméricourt, 235; de Bosconvilliers, 80; de Bouris, 24; de Bray, 63; de Breuil ou Bruel, 36; de Buhuy ou Buys, 97; de la Chapelle en Vexin, 48; de Chaussy, 138; de Chérences, 36; de Cléry, 66; de Commény, 138; de Courcelles, 80; de Drocourt, 84; de Folainville, 84; de Fontenay-Saint-Paer, 75; de Gargenville, 12; de Genesville, 80; de Gommecourt, 156; de Guernes, 24; de Guiry, 120; de Guitrancourt, 30; de Hadancourt, 89; de Jammeville, 63; d'Issou, 63; de Jusiers, 24; de Lainville, 66; de Lèvemont, 97; de Lierville, 80; de Limay, 12; de Limets, 120; de Magny, 48; de Maudétour, 530; de Mézy, 30; de Montalet, 36; de Montreuil, 63; de Moussy le Bergerot ou le Quesnoy, 80; de Montjavoult, 640; de Neucourt, 80; d'Omerville, 460; d'Oinville, 48; de Parnes, 89; de Porcheville, 83; de la Roche Guyon, 36; de Sailly, 24; de Saint-Clair-sur-Epte, 66; de Saint-Cyr-en-Artye, 63; de Saint-Gervais-lès-Magny, 120; de Saint-Martin de la Garenne, 36; de Serans le Bouteiller, 72; de Vaudancourt, 48; de Veteuil, 36; de Villers-en-Artie, 63; de Vuy ou le Joli Village, 75. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres à l'usage des églises. — Signé par MM. Marescot, Tuvache, Le Hot, Le Cerf, le Normand de Villers, Massienne, Rollet, Marye de Merval.

G. 6067. (Registre.) — Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

**1787.** — Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. — Montant des recettes,

584,212 livres 6 sous. — Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres 10 sous; — sur les bénéficiers de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. — 2,000 livres à Mgr le cardinal de la Rochefoucauld ; — 500 livres à M. l'abbé Marescot; — 306 livres à l'abbé d'Osmond, syndic général, pour les frais de l'Assemblée provinciale. — Secours aux pauvres communautés de filles : Nouvelles Catholiques, 200 livres; abbaye de Sainte-Claire, 200; Providence, 200; communauté d'Ernemont, 50; Gravelines, 200; abbaye d'Arques, 150. — L'archevêque taxé à 13,500 livres. — Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise : Doyenné de Meulan : l'abbé Saint-Martin de Pontoise, 3,600 livres; les religieux et couvent de Saint-Martin de Pontoise, 1,180; le prieur de Cornouillé, 300; le prieur d'Evesquemont, 130; le prieur de Gaillonnet, 110; le prieur de Rosnel, 135; le prieur de Saint-Blaise, paroisse de Triel, 180; le prieur de Saint-André de Triel, 75; le prieur de Valmondois, 140; les curés : d'Ablèges, 36; d'Avernes, 406; d'Auvers, 120; de Boissy Laillery, 30; de Bréançon, 138; de Bréancourt, 12; de Boisemont, 120; de Chars, 125; de Condecourt, 30; de Cormeilles, 80; de Courcelles, 138; de Courtemanche, 63; d'Épiés, 80; d'Evesquemont, 36; de Frémainville, 80; de Fremécourt, 310; de Gadancourt, 120; de Gaillon, 63; de Geraucourt, 24; de Grisy, 63; de Gousangrès, 80; de Heaulme, 30; d'Hérouville, 66; de Labbeville, 97; de Longuesse, 30; de Marines et la communauté, 360; de Ménouville, 6; de Menucourt, 6; de Mezières, 12; de Mongerout, 63; de Neuilly, 120; de Notre-Dame de Meulan, 30; de Notre-Dame de Pontoise, 24; de Perché, 36; de Sagy, 36; de Saint-Cyr sur Chards, 6; de Saint-Martin de Pontoise, néant; de Saint-Nicolas de Meulan, 6; de Santeuil, 63; de Serincourt, 63; de Téméricourt, 192; de Tessancourt, 63; de Triel, 530; de Valangoujat, 36; de Valmondois, 18; de Vaux, 97; de Vigny, 80; de Villeneuve-Saint-Martin, 6; d'Us, 364. — Comptes des insinuations ecclésiastiques; — de la vente des livres du diocèse. — Signé au palais archiépiscopal de Rouen par le cardinal de la Rochefoucauld, MM. Marescot, Tuvache, Le Hot, le Cerf, Le Normand de Villers, De Lénable, Cornet.

G. 6068. (Registre). — Grand in-folio, 164 feuillets, papier.

**1750.** — État pour servir au département des décimes pour le diocèse de Rouen, indiquant la valeur des bénéfices d'après une estimation nouvelle et une estimation antérieure; au 1er feuillet seulement déports indiqués. — A la fin, imprimés : État des huit classes des différents contribuables du diocèse de Rouen. — Autre état indiquant, en regard des noms de lieu, le revenu, la quotité à ôter, la somme distraite à la quotité à laisser, la somme restante, le quart de la somme restante, ou matière imposable; un troisième état indiquant, pour chacune des classes de contribuables, le montant du revenu, les quotités de l'imposition, le montant de l'imposition à raison des quotités. — La répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume sur le pied du département général, arrêté en l'Assemblée du clergé de 1760, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quotte-part dans chaque nature des impositions du clergé. — Instruction dressée en conséquence des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1760, dans les séances du vendredi 21 mars, de relevée, du lundi 24 mars, au matin, du lundi 7 juillet, au matin, du même jour, de relevée, et du 17 juillet, au matin.

G. 6069. (Carton.) — 0m,42c de hauteur, sur 0m,60c de largeur.

**1760.** — Tarif ou pied de l'imposition des différens contribuables du diocèse de Rouen, dressé en exécution des ordres de l'Assemblée générale du clergé, tenue en 1760.

G. 6070. (Registre.) — In-4° 136 feuillets, papier.

**1757.** — État imprimé indiquant, en 3 colonnes, en regard de chaque bénéfice, les impositions de 1753, 1755, 1757 : Mgr l'archevêque, 6,000 livres, — 6,600, — 7,500. — Les cures de Saint-Amand, 14, — 27, — 27; — de Saint-André dans la ville, 14, — 27, — 20; — de Saint-André hors la ville, 10, — 15, — 15; — de Saint-Candle le Jeune, 15, — 27, — 27; — de Sainte-Croix-des-Pelletiers, 22, — 38, — 35; — de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 66, — 125, — 125; — de Saint-Denis, 34, — 45, — 43; — de Saint-Éloy, 64, — 81, — 80; — de Saint-Étienne la grande Église, 10, — 21, — 20; — de Saint-Étienne des Tonneliers, 54, — 72, — 73; — de Saint-Gervais, 44, — 45, — 43; — de Saint-Godard, 121, — 125, — 125; — de Saint-Herbland, 27, — 32, — 35; — de Saint-Hilaire, 64, — 81, — 80; — de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 18, — 20, — 20; — de Saint-Jean, 220, — 225, — 188; — de Saint-Laurent, 150, — 174, — 175; — de Saint-Lô, 64, — 81, — 80; — de Saint-Maclou, 100, — 125, — 125; — de Sainte-Marie-la-Petite, 12, — 21, — 20; — de Saint-Martin du Pont, 34, — 45, — 43; — de Saint-Martin-sur-Renelle, 36, — 45, — 43; — de Saint-Michel, 40, — 45, — 50; — de Saint-Nicaise, 40, — 55, — 57; — de Saint-Nicolas, 30, — 38, — 35; — de Saint-Patrice, 80, — 96, — 95; — de Saint-Paul, 10, — 21, — 20; — de Saint-Pierre du Chatel, 22, — 32, — 35; — de Saint-

Pierre l'Honoré, 22, — 32, — 35; — de Saint-Pierre le Portier, 14, — 21, — 10; — de Saint-Sauveur, 32, — 45, — 27; — de Saint-Sever, 36, — 45, — 43; — de Saint-Vigor, 20, — 32, — 27; — de Saint-Vincent, 60, — 81, — 80; — de Saint-Vivien, 50, — 81, — 80; — du Vivier, 86, — 90, — 85; — de Gaillon le Château, 8, — 12, — 10.

G. 6071. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

Vers **1760**. — Même registre que le précédent; mais les chiffres ne s'appliquent plus aux mêmes objets. Dans la colonne du milieu, on indique les impositions de chaque bénéfice; les chiffres mis dans les autres colonnes ou en marge, indiquent les augmentations, les modérations, l'imposition à laquelle on s'est arrêté. — Totaux au bas des pages et à la fin de chaque doyenné. — Ce registre paraît avoir été à l'usage d'un secrétaire de la Chambre ecclésiastique. — Mgr l'archevêque, 1,200 livres; — monsieur le haut doyen, 50, — 150, — 50, — 100; — Monsieur le grand chantre, 20, — 50, — 20, — 30. — Somme totale pour les bénéfices dépendant du Bureau de Rouen, 411,309 livres; — somme totale pour les fabriques du même Bureau, 3,092 livres. Total, 417,152 livres.

G. 6072. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

Vers **1760**. — Même registre que le précédent; mais les chiffres inscrits dans les colonnes ne s'appliquent pas aux mêmes objets; le chiffre de la colonne du milien paraît indiquer le revenu présumé d'après lequel a été établie l'imposition; le chiffre de la 1re colonne, une imposition ancienne; celui de la 3e colonne, l'imposition nouvelle, celle-ci généralement plus forte que l'autre. — Angerville-Bailleul, 242-1,800-270. — Anouville 275,-2,000-310. — Auberville-la-Renault 275 — 2,000 — 310.

G. 6073. (Registre.) — In 4°, 136 feuillets, papier.

Vers **1780**. — Même registre que le précédent, mais les chiffres indiqués dans les colonnes s'appliquent à d'autres objets. — Les chiffres de la 3e colonne, indiquent les impositions de chaque bénéfice. — Beaucoup de chiffres en marge.

G. 6074. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1789**. — Même registre que le précédent; mais les chiffres ne paraissent indiquer que les impositions définitives; la 1re colonne réservée à l'archevêque, aux chanoines, aux abbés, prieurs, curés du doyenné de la Chrétienté; la 2e, aux autres curés du diocèse; la 3e, aux chapelains. — Mgr l'archevêque 14,200 livres. — L'abbé de Saint-Ouen, 17,600 livres; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 8,260; les Chartreux de Gaillon, pour la manse abbatiale de Sainte-Catherine, 6,300; l'abbesse de Saint-Amand, 2,900; l'abbé du Bec-Hellouin, 26,300; les religieux, couvent et officiers du Bec, 8,764; l'abbé de Jumièges, 15,400; les religieux et couvent de Jumièges, 4,092; l'abbé de Saint-Georges, 6,800; les religieux et couvent de Saint-Georges, 2,100; l'abbé de Saint-Wandrille, 15,500; les religieux et couvent de Saint-Wandrille, 6,454.

G. 6075. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

Vers **1750**. — Même registre que le précédent, mais que l'on a fait servir à marquer le chiffre des déports. Mgr l'archevêque, 5,400; — Monsieur le haut doyen, 2,000. — Le curé d'Angoville, 1718, 150 livres; 1729, 250; — le curé d'Anneville, 1743, 1,250 livres; 1748, 1,200; — le curé de Bardouville, 1731, 80 livres; — 1734, 50, — 1726, 80.

G. 6076. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

Vers **1740**. — État indicatif des revenus et des charges des fabriques du diocèse de Rouen. — Doyennés de la Chrétienté, de Chaumont et Magny : « Canteleu, jouit d'environ 660 livres, dont 400 fixes, 200 livres des bancs et 60 livres de casuel. Il est payé au curé, pour l'acquit des fondations, 81 livres; au vicaire, 125 et au chapelain, 75; partant, les charges déduites, il reste environ 380 livres de revenu. » — Grand Couronne : « Dans les comptes de 1739, la recette, y compris le débet du compte précédent, montait à 331 livres, et la dépense à 219 livres; la pauvreté des habitants empêche qu'on ne loue les bancs ». — « Longpaon jouit d'environ 2,500 livres, y compris les quêtes qui sont considérables. » — Saint-Aignan : « 231 livres de recette; 241 livres de dépense. Les bancs qui étoient gratuitement, en 1739, ont du être loués depuis. » — Saint-André dans la ville : « La recette, 5,652 livres; et la dépense, 4,435. Les sieurs trésoriers ont la sépulture gratuite. Ils payent leurs bancs 6 livres dans la nef, et 4 livres dans les ailes, tandis que les autres particuliers payent 8 livres pour les premiers et 5 pour les autres. » — Saint-Cande-le-Jeune : « 4,048 livres de recettes, et 3,147 livres de dépenses. Les bancs des trésoriers, 6 livres, et la sépulture gratuite. » — Sainte-Croix-des-Pelletiers : « 2,300 livres de rente, toutes absorbées par les charges. La sépulture des trésoriers gratuite. Ils ont un banc par

préférence, à prix égal. » — Saint-Gervais : « Fixe, 520 livres ; casuel, 400 ; fondations au curé, 83 livres ; au vicaire, 60 ; honoraires du vicaire, 150 livres ; clerc, 30 livres ; les quêtes, 400 livres ». — Saint-Jacques du Mont-aux-malades : « 57 livres de recette et 62 livres de dépense. Les bancs sont occupés gratuitement par les paroissiens qui sont presque tous pauvres. » — Saint-Maclou : « 9,000 livres de rente environ. En 1736, la recette, y compris les débets des précédents comptes, montant à 28,124 livres, et la dépense à 13,754 ». — Saint-Michel : « Jouit d'environ 7,000 livres de rente. Il reste tous les ans environ 2,000 livres de revenant bon, toutes charges acquitées. Les sieurs trésoriers ont les bancs et la sépulture gratuitement. » — Saint-Patrice : « En 1733, la recette, 4,719 livres ; la reprise et la dépense, 5,024 livres. — Vu les ouvrages extraordinaires faits à l'église, les sieurs trésoriers payent, comme les autres particuliers, 6 livres par an pour avoir un banc. »

G. 6077. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

Vers **1755.** — Registre faisant suite au précédent pour les doyennés du Bourgtheroude, de Pont-Audemer, Saint-Georges, Pavilly, Cailly, Ry, Périers, Longueville, Neufchatel, Envermeu, Foucarmont, Eu, Aumale. — États indicatifs des revenus et des charges des paroisses ; questions imprimées, occupant, pour chaque paroisse, une moitié de page, et rédigées ainsi qu'il suit : « Le revenu fixe du trésor de la paroisse de *Motteville*. — Monte à la somme de 320 livres. — Le loyer des bancs à la somme de... — Les quêtes peuvent être évaluées à la somme de 10 livres. — Sur lequel revenu le trésor paye les sommes suivantes : sçavoir au sieur curé, pour l'acquit des fondations, la somme de 14 livres, — au sieur vicaire, pour l'acquit des fondations, celle de... ; — au sieur vicaire, pour partie de ses honoraires, celle de... ; — au clerc ou maître d'école celle de 100 livres ; — *au prêtre de la charité*, 100 *livres. La dépense du luminaire est considérable.* Les mots en italique sont écrits à la main.

G. 6078. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

Vers **1755.** — Registre faisant suite au précédent. — Doyennés de Saint-Romain, du Havre, de Foville, de Valmont, des Loges, de Canville, de Brachy, de Basqueville, de Baudemont, de Gisors, de Gamaches, de Bray ; — une lettre manuscrite de M. Fouquet, doyen d'Andely, au sujet des fabriques des églises de Notre-Dame, la Madeleine, Saint-Sauveur, Vesillon : A Notre-Dame d'Andely : biens et rentes, 3,400 livres ; bancs, 100 livres ; quêtes, oblations, casuel, 250 ; — charges, 2,907 (prédicateurs d'avent et de Carême, 151 ; secours aux pauvres, 477 ; gages de 3 régents, 1,000 ; organiste, 178 ; greffier de Sainte-Clotilde, 29), 14 décembre 1755.

G. 6079. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

**1785.** — État des évaluations des bénéfices simples et des cures du grand vicariat de Pontoise et Vexin-Français, rédigé par M. Sorel, receveur des décimes dudit vicariat, et adressé par lui à la Chambre ecclésiastique de Rouen. Les notices sont assez détaillées : « Abbé de Ressons. Les dîmes et champarts sur les terroirs de Saint-Crespin, d'Hibouvilliers et ès environs, censives et autres droits seigneuriaux avec les lods et ventes dans les dépendances de Saint-Crespin sont affermés, par bail commencé en 1774, moyennant 2,400 livres. Il y a un bail nouveau, que je n'ai pas encore vu. Le moulin de Sainte-Anne de Senault, six mines de prés en la prairie de Francourt et d'Auteuil près Bauvais, affermé, par bail commencé en 1774, moyennant 400 livres. Les bois s'adjugent, année commune, moyennant 1,500 livres. N^a^ : Il y a sûrement encore d'autres objets que je ne connais pas. Car le fermier actuel m'a assuré que le revenu de cette abbaye, net et franc de décimes et oblats, était de 4,800 livres, ce qui suppose en réalité un revenu de 5,900 à imposer. — Le curé de la Bosse : Creux de l'église, 159 livres ; dîme sur tout le terroir évaluée, année commune, 2,400. N^a^ : La totalité des dîmes est actuellement louée moyennant 1,800 livres, à la charge, par le fermier, de labourer, fumer, et ensemencer, chaque année, 2 arpents de terres dépendant de la cure, qui à ce moyen doivent rendre au curé, année commune, 2 ou 300 livres tournois au moins. Déports adjugés, en 1723, 1,250 livres ; en 1754, 2,000 ; en 1765, 1,600 ; en 1777, 2,400. »

G. 6080. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

Vers **1763.** — Sommier des rentes dues par le clergé du diocèse de Rouen. Indications des rentes ; des dates de leurs reconnaissances et des payements effectués entre 1760 et 1763.

G. 6081. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

**1701.** — « État et département de la somme de 69,598 livres 10 sous sur tous les bénéficiers et communautés séculières et régulières, payans et non payans décimes,... ecclésiastiques vivants de patrimoine ou d'emploi, et tous autres vivant cléricalement,... au lieu et place de capitation. » — Noms des ecclésiastiques imposés à cause des patrimoines. — Curés : de Saint-Herbland, Lange ; de

Saint-Laurent, Bulteau ; de Saint-Martin du Pont, Le Lorrain ; de Saint-Patrice, Le Mesle; de Saint-Vivien, Sevestre, de Saint-Michel, Costé ; de Saint-Amand, Gréard. — Ecclésiastiques de la ville de Rouen, non habitués ni payans décimes : M. l'abbé d'Autigny, 20 livres ; M. l'abbé de Tilly, 75 livres ; M. l'abbé de Bouges, 67 livres, 10 sous ; M. l'abbé Bigot, 55 ; M. l'abbé de Monville, 50; M. Crevel, 27 ; M. de Ronfrebosc, 11 ; M. l'abbé de la Bucaille, 11 ; M. l'abbé de Bonneval, 22 ; M. Helye, 9 ; M. du Mesnil-Pernelle, M. l'abbé du Tot-Frontin, M. Fontaine, M. l'abbé Lemarié, à Saint-Godard ; M. Le Carpentier, prêtre, sur l'Eau de Robec ; M. Le Seigneur de Boscbéranger, à Saint-Sauveur ; M. Mouton, à Saint-Étienne des Tonneliers ; M. Cavelier, missionnaire ; M. Alexandre, ancien curé de Bautot ; M. De la Lande, M. de Corval dit l'abbé Des Clos, M. Baudouin.

G. 6082. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

**1608**. — « Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les prélats et autres ecclésiastiques députez du clergé de France pour l'audition et closture des comptes de maître François de Castille, receveur général dudit clergé. » — Assemblée au couvent des Augustins de Paris, en la salle des écoles de théologie, présents le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, Jacques, cardinal Duperron, archevêque de Sens, Louis de Lorraine, archevêque duc de Reims, 1er pair de France, légat né du Saint-Siège ; Anne Du Buisson, chanoine de Rouen ; Marin Le Pigny, archidiacre de Rouen, agent du clergé... — Mention de démarches faites auprès de M. de Sully, au sujet de l'empêchement fait au clergé dans la jouissance des dîmes des bois de Normandie ; — d'un secours accordé au sieur Mugard, ministre converti pour faire le voyage de Rome. — « Reiglement que l'Assemblée a voulu estre observé envers ceulx qui seront couchez sur l'estat des deniers offerts pour les ministres convertis. » — Discours du doyen de Saintes, promoteur, pour la clôture de l'Assemblée, 9 août 1608. Elle avait commencé le 20 mai précédent.

G. 6083. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 615 pièces, papier.

**1407-1702**. — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Requêtes, en modération de décimes, de Jean Bottry, curé de Fourges, ci-devant et pendant 19 ans doyen de Baudemont ; — de Bonaventure d'Angennes, curé de Saint-Pierre de Bacqueville : il ne possède que la tierce ; les Jésuites ont les 2 autres tiers ; le bénéfice ne peut valoir plus de 100 pistoles ; le curé a l'entretien de 2 vicaires et est accablé de pauvres ; — des religieux de Saint-Ouen ayant pour prieur Denis de Sainte-Marthe : sont taxés de 467 livres de don gratuit ; — de Boulleng, curé du Bourg Baudouin ; — de Charles Violette, curé d'Alliquerville ; — de Georges Colette, curé de Limpiville ; — de Delisle, curé de Saint-Maurice : il y a dans sa paroisse une chapelle sous le titre de la Trinité qui emporte les 2 parts de la dîme ; — de François Henry, prieur de Sainte-Radegonde de Neufchâtel ; — de Pierre de Lespine, abbé d'Aumale, conseiller au Parlement ; — de Nicolas Gehenault, prieur de Saint-Vincent de Rouvray, 1700. — Taxes faites à l'archevêque de Rouen, pour les frais de l'Assemblée provinciale, par François de Nesmond, évêque de Bayeux, 11 mai 1700 ; — par Charles François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, 28 août 1701 ; — par M. de Nesmond, 4 avril 1702 ; 2,000 livres en 1700 et 1701, 1,000 livres en 1702 ; — « à l'abbé de Y de Serau-court, vicaire général, député du diocèse, par Mgr l'archevêque, Pontoise, 4 août 1702. — Certificat par M. Gervais, doyen d'Envermeu, au sujet de l'incendie du presbytère de Parfondeval, 23 septembre 1702. — Quittances d'Aimée Voisin, supérieure de la Visitation de Rouen, 2me monastère, de Dumontier, prieur de Bonport, etc. — Mémoire des fournitures de Nicolas Le Tourneur, marchand libraire et imprimeur de Rouen.

G. 6084. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 314 pièces, papier.

**1705-1707**. — Pièces justificatives des comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Taxe faite par l'évêque de Bayeux, Mgr François de Nesmond, à son illustrissime et révérendissime confrère Mgr l'archevêque de Rouen, de 2,000 livres, pour les frais de l'Assemblée provinciale, tenue au château de Gaillon, 14 mai 1705 ; — par l'archevêque, de 244 livres, à l'abbé Bigot, syndic général du diocèse ; — par le même, de 500 livres, à Bernard Couët, licencié en droit, prieur d'Envermeu, son vicaire général et official, pour son voyage et séjour, comme député du diocèse, à ladite Assemblée provinciale, 14 mai 1705. — Quittances de MM. Le Chartier, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 24 avril 1705 ; — de sœur Marie-Claude Dufay, supérieure de la Visitation, 2me monastère ; — de Pierre Cousin, supérieur du séminaire archiépiscopal ; — de sœur M. de Cantel, supérieure de l'Annonciade ; — de Marie Bouchu, abbesse de Voisins.

G. 6085. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 615 pièces, papier.

**1707-1709**. — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par l'archevêque de Rouen à

M. Bigot, syndic général du clergé, Pontoise, 2 mars 1707 (signature de ce prélat et de son secrétaire J. Homo). — Quittances de Bonne de Barillon, veuve de M. de la Briffe, procureur général au parlement de Paris; — de Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen; — de Pierre Feugueray, curé d'Ernemont, et de Marie Véron, supérieure de la communauté des filles d'Ernemont, l'un et l'autre administrateurs, avec l'archevêque, de l'hôpital d'Ernemont (4 septembre 1709); — de De la Hogue, chanoine de Rouen.

G. 6086. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 502 pièces, papier.

**1710-1711.** — Pièces justificatives du compte des décimes du diocèse de Rouen. — Taxe faite par l'archevêque de Coutances à l'archevêque de Rouen, pour avoir présidé à Gaillon l'Assemblée provinciale (2,000 livres), Gaillon, 25 février 1710; — par l'archevêque de Rouen, à M. Bigot, syndic général du clergé (265 livres), Gaillon, même date; — à M. de la Roque, trésorier de l'église métropolitaine, député du clergé (500 livres), même date. — Autre taxe par le même évêque, comme président de l'Assemblée du clergé, à M. Bonnedame, docteur de Sorbonne et trésorier de l'église de Noyon, prieur commendataire de Sausseuse, vicaire général de l'archevêque et député du second ordre à l'Assemblée provinciale, Gaillon, 18 mai 1711. — Quittance de Marguerite de Villelongue, abbesse de Voisins; — de sœur M. A. Surgis, supérieure des religieuses de l'Annonciade de Rouen; — de Marie Véron, supérieure de l'hôpital, maison charitable et école gratuite d'Ernemont; — de Pierre Scott de Fumechon, président à mortier au parlement de Rouen. — Pièces signées par les agents généraux du clergé de France, l'abbé de Broglie et l'abbé du Cambout.

G. 6087. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 416 pièces, papier.

**1712-1713.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Quittances de sœur Anne Louvel, prieure des Emmurées de Rouen; — de Jacques Prevel, curé de Saint-Amand de Rouen; — de M. Boistard de Prémagny; — de M. Godart, veuve de M. du Mesnilcosté, conseiller au parlement de Normandie; — de Doullé, prêtre de l'oratoire; — de sœur de Pommereval, prieure du prieuré royal de Saint-Louis; — de M. Deschamps, pénitencier du diocèse de Rouen, chargé de procuration de mesdemoiselles de Carbonnel de Châteauneuf.

G. 6088. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 402 pièces, papier.

**1714-1715.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Requêtes de Louis-François Larchier, doyen de Saint-Hildevert de Gournay, à l'effet d'obtenir mainlevée d'arrêts faits sur ses revenus pour paiement de décimes : « Il n'y a ni fonds ni usufruits attachés à son doyenné S'il jouit des dîmes de la paroisse de Bosroger, qui ont été affermées à 8 et 900 livres au plus, c'est en qualité de curé primitif de la dite église, en laquelle qualité il est obligé de payer à son vicaire perpétuel, 300 livres; au vicaire de la paroisse, 150 livres pour leurs honoraires; 150 livres de décimes; de plus, il est tenu aux réparations du chancel de l'église, et a dû faire réédifier, l'année dernière, la grange dîmeresse, qui lui a coûté plus de 300 livres; » — des religieuses du prieuré royal de Saint-Louis, qui ne subsistent que de quelques pensions et d'aumônes; — de François Belot, curé de Folny, dont le presbytère avait été incendié, le 6 mai 1715. — Certificats de M. Le Coulteux, docteur de Sorbonne, curé de Fry, doyen de Bray, au sujet de l'incendie du presbytère de Boshyon, le 7 août 1714; — de M. Antoine de Bettencourt, écuyer, sieur du Plis, au sujet de l'incendie du presbytère de Serqueux, le 3 septembre 1715; — de M. F. P. Marais, gardien du couvent de Pontaudemer, et de J. L'étrange, curé de Montfort, au sujet de l'incendie du monastère de l'Annonciade de Montfort, le 28 septembre 1714. — Taxes faites par l'évêque de Coutances, président de l'Assemblée provinciale du clergé, à l'archevêque de Rouen pour frais de ladite assemblée (2,000 livres); — par ledit archevêque, à M. Dubos de Monbrisson, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen et député du second ordre du clergé; — à M. l'abbé Bigot, syndic général du clergé, Gaillon, 20 mai 1715. — Inventaire des espèces déposées dans la caisse du receveur du clergé. — Quittances de Barbe Infray, supérieure de l'hôpital et écoles gratuites d'Ernemont; — de Brunon d'Ablon, veuve de messire François Le Doyen, seigneur d'Ablon.

G. 6089. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 512 pièces, papier.

**1716-1717.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Dépenses et frais de M. l'abbé Dubos de Monbrisson, député à Paris pour les affaires de la Chambre ecclésiastique : frais d'aller et retour, 60 livres; 75 jours de loyer d'un appartement, à raison de 30 livres par mois; 75 jours de nourriture, à raison de 2 livres 10 sous par jour; frais de carrosses et gratifications, 30 livres; gratification particulière au maître d'hôtel du comte d'Aubigné, 10 livres; — mémoire de travaux de menuiserie exécutés pour la Chambre par M. Hays, menuisier. — Procès-verbaux des dégâts causés par la grêle à Gonseville et Bénesville, 1716. — Requêtes, en modération de décimes, pour cause de grêle, de Charles Harenc, curé de Saint-Germain

d'Alisay (son bénéfice a perdu plus de 500 livres); — d'Augustin Le Peigné de Boismare et Jacques Berthe, chapelains titulaires des chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Antoine d'Alisay ; — de Jean de Gournay, curé de Castillon en Bray ; — de Jacques Parey, curé de Notre-Dame de Lillebonne, (la grêle du 27 juillet 1716, a causé plus de 1,000 écus de dommages à l'église); — de Pierre Foucque, curé de Saint-Jean du Mesnil-Raoul ; — de Pierre Cavelier de Villequier, curé de Touffreville-la-Cable (l'Intendant avait réduit la taille, de 940 livres à 860 livres). — Autres requêtes, en modération de décimes, des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques d'Andely, réduites à la dernière extrémité et taxées cependant à 80 livres, 16 sous ; de sœur de Gaillarbois, prieure ; — de Mgr de Saint-Albin, abbé commendataire de Saint-Ouen ; obtient remise de 605 livres ; — de R. Le Cervot, curé de Bretteville, au doyenné des Loges : est curé de cette paroisse depuis 20 ans, après l'avoir été de Bréauté ; n'a que la verte dîme, et une pension pour les novales ; les autres décimateurs sont les chanoines de Rouen, les Bénédictins de Saint-Ouen, l'abbé de Fécamp et M. de Vernouillet, titulaire du personat ; se déclare dans l'impossibilité de payer les décimes ; obtient une diminution de 30 livres ; — de Jean-Henri Jourdain, curé de Grainville-la-Renard, bénéfice ne valant pas plus de 150 livres et taxé cependant à 69 livres 2 sous 6 deniers, moitié du revenu ; — de frère Charles Chouët, chanoine régulier, curé de Neufville-sous-Farceaux ; son église, la sacristie, le clocher ont été incendiés. — Quittances de Guillaume-François Joly de Fleuri, conseiller du Roi en tous ses Conseils, procureur général au parlement, exécuteur testamentaire de dame Françoise Joly de Fleury, veuve de Louis de L'Espine, seigneur de Grainville ; — de Gabrielle de Reuville, supérieure de la Visitation de Dieppe ; — de sœur M. de la Nativité, prieure du Saint-Sacrement de Rouen.

G. 6090. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 511 pièces, papier.

**1719-1720.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxe faite à l'archevêque de Rouen par Mgr Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, de 2,000 livres, pour frais de voyage et de séjour à l'Assemblée provinciale, Gaillon, 20 mai 1719. — Vente de rente sur le clergé à Marie-Françoise Maignard, veuve de Pierre Cavelet, sieur de Houdetot ; — quittance de cette rente. — Quittances d'arrérages de rentes dues à Élisabeth Deshommets, supérieure de la communauté de Saint-Hilaire de Rouen ; — à M. Camus de Pontcarré, premier président du parlement.

G. 6091. (Liasse.) — 317 pièces, papier.

**1720-1723.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par Dominique-Banarbé Turgot de Saint-Clair, évêque de Séez, président de l'Assemblée du clergé, à messire Jean De la Roque Hue, représentant du Chapitre de Rouen ; — à l'abbé Bigot, syndic général du clergé du diocèse de Rouen (Rouen, 21 avril 1723). — « État de ce qui est dû par le clergé du diocèse de Rouen au sieur Lambon, notaire à Paris, pour les contrats de constitution de rente au denier cinquante qu'il a passés au profit de différentes personnes cy après nommées, à cause de l'emprunt qui a été fait à Paris par le diocèse au clergé général, tant pour les gages et augmentations des receveurs provinciaux, que pour les impositions de 1710 et 1715. » — Décharges : au curé de Conteville, doyen de Neufchatel, en considération des pertes qu'il a souffertes par suite d'incendie, et des services qu'il a rendus au diocèse ; — à François-Hyacinthe Delan, prêtre, docteur en théologie, de la maison et société de Sorbonne, chanoine théologal de l'église métropolitaine de Rouen, professeur royal dans les écoles de Sorbonne, fixé depuis 4 ans à Paris ; — lettre du dit Delan (Paris, 29 janvier 1722). — Quittance de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, héritier, avec MM. Le Blanc, de son frère, l'archevêque de Rouen ; — de sœur Marguerite de Morel d'Aubigny, abbesse de Bondeville ; — de sœur Fitz-Roy, prieure du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise.

G. 6092. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 285 pièces, papier.

**1724-1726.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Copie de la nomination faite, par l'archevêque de Rouen, de Louis-Henry de Romé de Vernouillet, grand archidiacre de Lisieux, conseiller au parlement de Normandie, comme syndic général du diocèse en remplacement de messire Alexandre Bigot, décédé, 8 juin 1725. — Mémoires des frais faits par M. l'abbé Le Baillif pour transport de livres retirés des Augustins à Paris, 1724. — « État des pauvres communautés du diocèse, auxquelles Monseigneur l'archevêque et MM. de la Chambre du clergé dudit diocèse ont ordonné estre distribuée la somme de 4,095 livres, et dont ils ont eux-mêmes fait la répartition. — Délibération des trésoriers et principaux paroissiens de la paroisse d'Aubéguimont sur les moyens de se procurer les livres prescrits par le mandement de l'archevêque, grâce aux avances de M. Marye, 1724. — Déclaration que baille au greffe des mainmortes, maître Jean Fiquet, greffier en chef au Bureau des Finances de la Généralité de

Rouen, fondé de procuration de Mgr l'évêque de Montpellier, prieur du prieuré de Sainte-Foi de Longueville la Giffard. — Décharges à la collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen ; — à Louis Boniface, curé de Bosc-Edeline.

G. 6093. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 211 pièces, papier.

**1725-1727**. — Pièces justificatives du compte des décimes de 1726-1727. — Taxes faites par M. Turgot, évêque de Séez, à l'archevêque de Rouen pour frais de l'Assemblée du clergé, tenue à Rouen dans le palais archiépiscopal, 16 avril 1725, et 20 août 1726 (2,000 livres) ; — par Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, à Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, official métropolitain et primatial, syndic en la Chambre ecclésiastique, et à Louis-Henry de Romé de Vernouillet, syndic général. — Quittance de M. Pinon, au nom de MM. Delaunay et De Cotte, pour fourniture de 700 jetons d'argent aux armes de Mgr l'archevêque de Rouen, pesant les dits jetons 29 marcs 6 onces, à 55 livres le marc, compris la façon, 1,636 livres, 5 sous ; et de carrés gravés exprès, 300 livres. — État des jetons d'argent distribués à MM. de la Chambre pour le premier semestre de l'année 1727 : à Mgr l'archevêque, 50 ; — à M. l'abbé Bridelle, président, 26 ; — même nombre à M. de Routier, chancelier de la cathédrale, MM. du Tot-Frontin, de la Londe, Hacquett, Dubos, Duhamel, de Saint-Jal, Prevel, greffier, Marye, receveur. — Décharges accordées à M. Du Crocq, curé de Bermonville, et au curé de Douvrend, incendiés. — Quittances de MM. Bonnedame, trésorier de l'église cathédrale de Noyon ; — Jérome Phelypeaux, comte de Ponchartrain, fils unique de Mgr Louis Phelypeaux, comte de Ponchartrain, ci-devant chancelier de France.

G. 6094. (Liasse.) — 215 pièces, papier.

**1728-1729.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxe faite par Mgr Le Normand, évêque d'Évreux, comme ancien des évêques de la province, à Mgr l'archevêque de Rouen, pour frais de l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, 27 avril 1730 ; — par Mgr l'archevêque, à M. de Vernouillet, syndic général, et à M. Bridelle, président en la Chambre ecclésiastique, même date. — Mémoires d'impressions faites par M. Le Boullenger, imprimeur du Roi et de l'archevêque : Pour 1,200 exemplaires des lettres des cardinaux, archevêques et évêques touchant la consultation de MM. les avocats de Paris, 360 livres ; mandement de l'archevêque avec l'arrêt du parlement portant homologation dudit mandement, contenant règlement pour les doyens ruraux, 2,301 exemplaires, 155 livres 5 sous ; — 1,200 lettres circulaires avec la délibération du clergé pour obliger les curés du diocèse d'apporter au synode, au plus tard à la Saint-Jean 1729, le certificat du revenu de leurs bénéfices, 24 livres, 1729. — Quittance de Louis-Gabriel, marquis de Besons, gouverneur de Cambray ; — de Burel, supérieur des petits séminaires de Rouen. — Mention de M. Trabot, avocat au parlement de Paris, secrétaire de M. le premier-président du parlement de Normandie.

G. 6095. (Liasse.) — 327 pièces, papier.

**1731-1734**. — Pièces justificatives des comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Taxes faites par Mgr César Le Blanc, évêque et baron d'Avranches, président à l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue à Rouen au palais archiépiscopal, comme le plus ancien des évêques qui y assistaient, le siège archiépiscopal vacant, à Messire Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, haut doyen, représentant MM. du Chapitre, pour frais de l'Assemblée (2,000 livres) ; — à MM. Bridelle et de Romé de Vernouillet, 27 janvier 1734. — Quittance de Fr. Toussaints du Plessis, moine bénédictin : 1,000 livres pour l'année 1733, de la pension qu'il a plu à Mgr l'archevêque de Rouen et à messieurs du clergé de lui accorder pour travailler à faire une histoire entière et complète de l'église et diocèse de Rouen, suivant la délibération de la Chambre du clergé du diocèse, du 21 mars 1731. — Quittance du même pour l'année 1734.

G. 6096. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 218 pièces, papier.

**1737-1739**. — Pièces justificatives des comptes des décimes. — État de ce qui a été déboursé par le sieur Langlois, de l'ordre de monseigneur l'archevêque de Rouen, pour le transport des livres de la bibliothèque de feu M. l'évêque d'Évreux ; — pour le voyage de M. Saas, qui est allé à Évreux pour veiller à l'encaissage, 24 livres ; total, 784 livres. — Travaux à l'archevêché pour l'installation de cette bibliothèque : charpenterie, 412 livres ; maçonnerie, 113 livres (Millets des Ruisseaux, architecte) ; plâtrerie, 818 livres ; serrurerie, 123 livres (Duboc, maître serrurier) ; pièces signées par l'archevêque de Rouen, 1738. — Procuration donnée par René-Henri Le Noble, écuyer, sieur de Rolleville, capitaine au régiment d'Enghien, à M. Boutren, seigneur de Franqueville, domicilié à Rouen, rue de la Chaine. — Quittance de M. Auvray de Saint-André, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, 1736.

G. 6097. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

**1739-1742.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par Mgr Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances, à Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, pour la présidence de l'Assemblée du clergé tenue au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres) ; — par Mgr de Saulx-Tavannes, à l'abbé de Romé de Vernouillet, syndic général ; — à Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, chancelier de la cathédrale de Rouen, député du second ordre, 3 mai 1740 ; — par Mgr César Le Blanc, évêque d'Avranches, au même prélat, pour autre Assemblée du clergé, tenue au même lieu ; — par le dit archevêque, à Messire Jacques Richier de Cerisy, licencié de Sorbonne, ex-prieur de Sorbonne, chanoine de Rouen, député du second ordre, 3 avril 1742. — Décharge accordée au curé de Montebourg, en considération des dépenses qu'il lui fallait faire pour la condition du prêtre qui remplissait ses fonctions (1742). — Mandement pour le paiement de 400 livres affectées à la pension des prêtres mis à l'hôpital général, 1741. — Mémoires d'impressions de la veuve Le Boullenger. — Quittances de M. Pinon pour fourniture de jetons d'argent.

G. 6098. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

**1743-1745.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par Mgr César Le Blanc, évêque d'Avranches, comme le plus ancien des évêques assemblés, à Mgr de Saulx-Tavannes, président de l'Assemblée du clergé, tenue au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres) ; — par Mgr de Saulx-Tavannes, à messire Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie, syndic général de la province ; — à M. Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, sous-chantre de la cathédrale, député du second ordre, 22 octobre 1744. — État de ce qui est dû à l'hôpital général pour la pension des prêtres enfermés. — Décharges au curé du Coudray pour pertes subies par suite de la grêle ; — à Pierre Clément de la Haye, curé de Penneville, incendié, 1744 ; — à J. F. Legendre, curé de Saint-Pierre Lavis, incendié. — Amortissement d'une rente sur le clergé dont jouissait messire Charles-René de Brinon, chanoine honoraire en l'église métropolitaine de Rouen, demeurant à Rouen, rue du Moulinet, paroisse Saint-Patrice, 1745.

G. 6099. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 223 pièces, papier.

**1746-1748.** — Comptes des décimes du diocèse de Rouen. — Taxes faites par Mgr Paul-Albert de Luynes, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques assemblés de la province de Normandie, à Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, président de la dite Assemblée, tenue à Pontoise, 10 janvier 1747 (2,000 livres) ; — par le dit archevêque, à messire Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie, de la maison et société de Sorbonne, abbé de Chaage, syndic général de la province, à messire François Cornet, chanoine de Rouen, député du second ordre, 10 janvier 1747 ; — par l'archevêque au même syndic général, et à messire Louis-Mathieu Sohier, prêtre, curé de Saint-Vivien de Rouen, vicaire général, ayant assisté, comme député du second ordre, à l'Assemblée du clergé de la province, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, le 22 avril 1748. — Décharges : à Nicolas Gruchet, curé de la paroisse de Beuzeville-la-Guerard, incendié ; — au curé de Saint-Pierre Lavis, incendié ; — au curé de la paroisse de la Chapelle, doyenné de Magny, incendié ; son revenu est très médiocre, et se trouve grevé de 200 livres viagères envers le précédent curé, 1746 ; — aux curés de Graval et de Rouville, 1747 ; — au curé d'Écaquelon, victime d'une inondation. — Quittances de M. Duplessis, graveur ; 18 livres pour la gravure d'un sceau fait par ordre de MM. de la Chambre du clergé, 20 août 1746 ; — de M. Duval, supérieur du séminaire des pauvres clercs de Rouen. — Compte de la vente des livres d'église à l'usage du diocèse.

G. 6100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

**1747-1751.** — Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1749, 1750, 1751. — Taxes faites par Mgr Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques composant l'Assemblée du clergé de la province, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, à Mgr l'archevêque de Rouen, comme président de la dite Assemblée (2,000 livres) ; — par Mgr l'archevêque, à messire Jacques Richier de Cerisy, syndic général ; — à François-Christophe Terrisse, doyen et chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire général, député du second ordre, 19 avril 1750. — Secours de 1,000 livres à l'abbaye de Saint-Saëns, dont était abbesse sœur de Limoges, et dépositaire sœur du Bocage. — Consentement donné par l'archevêque à un emprunt de 14,000 livres, pour servir à la construction du bâtiment des petites conférences dans le cimetière Saint-Nicaise, 1740. — Lettre de René Bizien du Lezard, prieur du Mont-Saint-Michel, au sujet de la pension du sieur Duval, prêtre du diocèse de Rouen, enfermé au Mont-Saint-Michel, 1750, 1751. — Décharges à des curés dont les paroisses avaient souffert d'une grêle extraordinaire, les 18 juillet et 13 août 1751 : Mesnil

sous Lillebonne, Petiville, Neufbosc, Fresnay le Long, Saint-Saëns, Massy, Mesnil-Mauger, Bradiancourt, Boscmesnil, Tréforêt, Maucomble, Conteville; — aux Augustins de Rouen, à raison des constructions qu'ils étaient obligés de faire à leur maison; — au curé de Manéhouville, incendié. — Quittances de sœur d'Ectot, prieure perpétuelle de Saint-Jean-d'Andely; — de sœur Fiquet, prieure du prieuré des religieuses hospitalières de Saint-Jacques du Petit-Andely; — de sœur Doigny, abbesse de Bondeville; — de sœur Le Veneur, prieure de l'Hôpital de Neufchatel; — de sœur Planterose, prieure de Saint-Louis de Rouen; — de sœur Françoise de Saint-Benoît Clifton, abbesse des Gravelines; — de sœur Hunloke, abbesse du monastère des religieuses Anglaises de Pontoise, 1750. — Mémoires des impressions faites par Le Boullenger, imprimeur du Roi. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État, autorisant l'acquisition de la bibliothèque du défunt sieur Le Normand, évêque d'Évreux, pour être placée dans l'archevêché et servir à ranimer le goût des études parmi les ecclésiastiques du diocèse de Rouen; — permission à l'archevêque d'emprunter, pour réaliser cette acquisition, à constitution de rente et au denier 20, une somme de 36,000 livres, 1737 (copie).

G. 6101. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 183 pièces, papier.

**1720-1754.** — Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1752, 1753, 1754. — Lettre de Jean Legrand, sous-prieur du Mont-Saint-Michel, à M. Cornet, syndic du clergé, pour lui donner avis du décès du sieur Duval, prêtre, détenu par ordre du Roi au Mont-Saint-Michel, 30 juillet 1752. — Secours de 4,000 livres aux Ursulines de Gournay, dont était supérieure sœur Le Couteulx de Saint-Xavier, 1752; — aux Gravelines de Rouen et aux religieuses Anglaises de Pontoise, 1754. — Décharges accordées aux curés de Lisors, Ménesqueville, Connelle, pour inondations à la suite d'un orage; — aux religieux de Saint-Laurent en Lyons; — aux curés de Manéhouville et de Rosay, incendiés, 1752; — au sieur Marion, prieur d'Amblainville; — au prieur de Serans, au curé de Boury, 1753. — Amortissements de rentes constituées au profit de Jean-Baptiste Le Noble, conseiller du Roi au bailliage de Caen, 1752; — de Charles-Étienne-Pierre Maignart, seigneur de la Vaupalière, cornette de la 1re compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, seul fils et unique héritier de Charles-Étienne Maignart de la Vaupalière, conseiller de grand'chambre au parlement de Normandie, 1753. — Constitutions de rentes aux séminaires de Rouen, 1754. — Quittances des doyens ruraux de Magny, Meulan, Chaumont: Du Buisson, Bouret, Potiquet, curé de Sérifontaine, 1754.

G. 6102. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 405 pièces, papier.

**1735-1758.** — Pièces justificatives des comptes des décimes de 1755, 1758. — Taxes faites par Mgr Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques assemblés de la province de Normandie, à Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, président de l'Assemblée du clergé de Normandie, tenue au château archiépiscopal de Gaillon (2,000 livres); — par le dit archevêque, à messire Thomas-Richard du Moucel de Goüy, chanoine et chancelier de l'église métropolitaine de Rouen, syndic général de la province; — à Jean-François Cornet, chanoine de la même église, syndic du clergé et député du second ordre, 15 avril 1755; — par le même évêque de Bayeux, en la même qualité, au même archevêque, président de l'Assemblée du clergé de Normandie, tenue à Pontoise (2,000 livres); — par ledit archevêque à Thomas Le Rat, chanoine de Rouen, député du second ordre, 21 août 1758 — Décharges accordées au curé de Lilly, doyenné de Gisors, devenu aveugle; — au curé de Saint-Cyr sur Chars, 1755. — Amortissement de rentes constituées sur le clergé, au profit de Jacques-Henri Du Tot, marquis de Varneville, et de dame Louise Formont, son épouse, veuve de Pierre Scott de Fumechon, président à mortier au parlement. — Constitution d'une rente au profit du grand séminaire archiépiscopal de Rouen, ayant pour supérieur Pierre Laisné, 1754; — amortissement de cette rente.

G. 6103. (Liasse.) — 402 pièces, papier.

**1759-1760.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes par Mgr Pierre-Jules de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques séant en l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, comme président de ladite Assemblée (2,000 livres); — à Messire Nicolas-Michel d'Osmond, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Rouen, syndic général du clergé; — à M. Terrisse, haut doyen, abbé de Saint-Victor-en-Caux, député du second ordre, 12 février 1760. — Gratification à M. Cornet, syndic promoteur, attendu le long séjour par lui fait à Paris, où il est resté pendant tout le temps de l'Assemblée, et les services importants qu'il a rendus au diocèse, 1760. — Note du payement fait par le receveur général du clergé à M. l'abbé de Gauville, député du second

ordre de la province de Rouen, à l'Assemblée générale du clergé, tenue en 1760 : pour 152 jours de séjour, pendant la tenue de l'Assemblée, à raison de 15 livres par jour, 2,280 livres ; — pour 20 jours de voyage, tant pour aller à Paris, que pour en revenir, à raison de 15 livres par jour, 300 livres ; — pour les 2 bourses de jetons attribuées suivant l'usage pour l'assistance aux séances, 500 livres. — Lettre de l'abbé Terrisse en faveur du curé de Notre-Dame d'Alihermont. — Décharges à M. Lemoyne, curé de Cordelleville ; — à M. Drouet, curé de Maudétour. — Prospectus de Charles Charité, marchand en gros et en détail, à Rouen, rue Grand-Pont, vis-à-vis la rue aux Ours, tenant magasin de toutes sortes de marchandises de bijouteries tant françaises qu'étrangères, meubles et glaces, dentelles et merceries. (Imprimé.)

G. 6104. (Liasse.) — 402 pièces, papier.

**1761-1762.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par Louis-François Néel de Cristot, évêque de Séez, comme le plus ancien des évêques séant en l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour avoir présidé la dite Assemblée, 2,000 livres; — par ledit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général; — à Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre, official et vicaire général, et député du second ordre, 18 mars 1762. — Décharges, modérations. — Quittances de sœur de Beaunay, prieure des Filles-Dieu de Rouen; — de M. Pion, curé de Sainte-Marie la Petite; — de M. Rémont, curé de Gournay dit Notre-Dame de Consolation; — de M. Quinel, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Herbland.

G. 6105. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 515 pièces, papier.

**1763-1764.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — 12,000 livres à titre de secours extraordinaire aux Filles-Dieu de Rouen, pour la construction de leur nouveau bâtiment. — Gratifications à M. Guenotte, curé doyen de Chaumont; — à M. Bouret, curé de Notre-Dame de Meulan, doyen de Meulan; — à M. Maurouard, pour avoir fait le pouillé du diocèse pendant la maladie de M. Parent. — Vente par M. Frère, au receveur des décimes, pour 4 livres, d'une carte du diocèse, collée sur toile. — Requête de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, directeur de la régie des déports de l'archevêché : « Chargé d'acquitter les décimes des cures et déports, il les paye dans les termes ordinaires vers la Pentecote et la fin de chaque année, et il luy reste à s'en faire rembourser par les déportuaires. Lorsqu'il fait le payement de ces décimes, il ignore alors s'il y a eu des malheurs, calamités ou accidents qui ayent mis les déportuaires dans le cas de demander une modération sur les décimes. Ce n'est que lorsqu'ils viennent pour faire des payements sur leurs déports qu'ils représentent les calamités qui sont arrivées pendant leur année de jouissance. Leurs mémoires et leurs représentations sont reportés à Mgr et à MM. les archidiacres, qui règlent les remises à faire sur le prix des déports, eu égard aux pertes des déportuaires. — Il ne serait pas juste, parce que le suppliant auroit payé les décimes avant d'être informé de ces pertes, qu'on n'y eût pas d'égard, » 1763. — Secours de 1,200 livres aux religieuses Gravelines de Rouen, dont était abbesse Marguerite-Thérèse Vavasseur, 1764.

G. 6106. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 531 pièces, papier.

**1765-1766.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par Mgr Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques suivant l'ordre de leur sacre, séant en l'Assemblée du clergé de la province, tenue au château archiépiscopal de Gaillon, à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour avoir présidé la dite Assemblée (2,000 livres); — par ledit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général ; — à M. Terrisse, député du second ordre, 25 février 1765. — Décharges à M. le curé de Puchay pour dégats occasionnés par la grêle; lettre de Boivin, curé de Martigny à ce sujet. — Remise de 7,000 livres aux Chartreux de Gaillon, pour cause de l'incendie de leur église. — Certificats de Henri-Philippe Picquet, élu en l'Élection de Gisors, constatant qu'un orage épouvantable s'était fait sentir sur différentes paroisses de l'Élection, le lundi 30 juillet 1764. — 240 livres pour être remises, à M. de Louvres, avocat, auteur d'un mémoire fait par ordre de la dernière assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon, au sujet des novales, et autres avocats qui ont signé ledit mémoire dont l'objet est d'obtenir, s'il est possible, une Déclaration du Roi qui fixe la jurisprudence sur les dites novales, 1765. — Quittances de M. Fouquet, doyen de la collégiale d'Andely; — de M. Sehier, curé de Saint-Sulpice de Sailly, et de M. Esnault, curé de Rueil, pour indemnité des frais qu'ils avaient faits pour obtenir l'union du prieuré de Sailly par indivis à leurs cures, 1764; — de sœur Vincent, supérieure du Refuge de Rouen; — de sœur Bonnel, supérieure des Nouvelles Catholiques; — de M. Duvivier, graveur, pour la gravure des coins des jetons du clergé de Rouen (400 livres pour gravure de 2 coins de

jetons octogones, représentant d'une part, les armes de l'archevêque, et, de l'autre, un autel avec une lampe et ces mots *Excubat ante aras.*)

G. 6107. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 383 pièces, papier.

**1767-1768.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Arrêté de l'Assemblée provinciale portant qu'il serait payé annuellement au greffier de la Chambre Souveraine 72 livres pour fourniture de papier; — extrait du plumitif de la Chambre Souveraine constatant que les notaires secrétaires du parlement servent depuis longtemps de greffiers en la dite Chambre, composée exclusivement de conseillers au parlement, sans aucuns appointements, et n'en remplissent pas moins très exactement leurs fonctions. — Actes de notoriété constatant que messire Pierre-Nicolas Grossin, chevalier, vicomte de Meneval, était décédé le 27 décembre 1769, ne laissant pour ses seuls et uniques héritiers aux meubles que messire Louis-François Grossin de Bouville, son frère, chevalier, patron du dit lieu de Franqueville, Hermanville, conseiller en la cour et grand'chambre du parlement de Normandie, et Geneviève de Roussel, à présent veuve, et pour seul héritier aux immeubles que le dit sieur de Rouville; — que messire Claude Le Roux, seigneur de Comblizy est décédé le 2 avril 1768, laissant pour seul héritier aux meubles et acquêts Antoine Lignaud de Lussac, curé de Grémonville, son cousin germain, et pour ses héritiers, à la reversion de la dot de Catherine Grossin, sa mère, veuve de messire Pompone Le Roux, vicomte de Comblizy, Louis-François Grossin, seigneur de Rouville, Pierre-Nicolas Grossin, vicomte de Meneval. — Remise à M. Vallot, curé de Varneville aux Grès, décédé, à raison de pertes causées par la grêle, 1766. — Quittances de sœur Marguerite-Thérèse Vavasour, abbesse de Gravelines, 1768; — de M. Drouet, chargé par M. Duval, supérieur du séminaire, de la rédaction du Directoire. — Mémoires d'impressions faites par M. Le Boullenger, imprimeur du Roi.

G. 6108. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 375 pièces, papier.

**1769-1770.** — Pièces justificatives des décimes. — Taxes faites par l'évêque de Bayeux, à Mgr de la Rochefoucauld, pour l'Assemblée du clergé, tenue au palais archiépiscopal de Rouen; — par celui-ci, à M. d'Osmond, syndic général du clergé, et à M. Terrisse, député du second ordre, 11 décembre 1769. — Titre d'une rente de 80 livres par le clergé au nom des enfants mineurs de feu M. Pompone Le Roux, seigneur de Comblizy, et de Catherine Grossin, sa veuve, représentés par Me Balthazar Néel, avocat en la cour, demeurant en la paroisse Saint-Patrice, leur tuteur onéraire. — Quittances de M. Le Ber (50 livres pour la confection du Directoire du diocèse); — de sœur Goüye, prieure de l'abbaye d'Arques; — de sœur de Chambray, prieure de Bellefond; — de M. Pierre-Robert Le Roux d'Esneval d'Acquigny, président à mortier au parlement.

G. 6109. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 415 pièces, papier.

**1771-1772.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Taxes faites par l'évêque de Bayeux, à Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour l'Assemblée provinciale, tenue au château de Gaillon; — par le dit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général; — à messire Louis de Goyon, grand archidiacre de l'église métropolitaine, l'un des vicaires généraux, député du second ordre, 11 mai 1772. — Imposition aux décimes des curés de la ville de Rouen. — Décharge pour cause d'incendie au curé du Bocasse. — Quittance de M. Le Ber; 50 livres pour la confection du Directoire, pour l'année commençant à la Trinité. — Procuration donnée à François Grenonville par Marie-Anne-Catherine Bigot de Graveron, veuve de messire Pierre-François Doublet, marquis de Bandeville, seigneur de Saint-Cyr, président honoraire au parlement de Paris.

G. 6110. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 350 pièces, papier.

**1773-1775.** — Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1773-1774. — Taxe faite par l'évêque de Bayeux, à l'archevêque de Rouen, pour l'Assemblée générale du clergé de la province, qui avait été tenue, le 5 avril 1775, au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres). — Immatriculation, sur les registres de la Chambre du clergé, de dame Henriette Duquesne de Brotonne, pour une rente de 562 livres, au lieu et place de son mari, récemment décédé; — de messire Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances, conseiller honoraire au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Ganterie, paroisse de Saint-Laurent, 1773. — Mémoires des travaux de menuiserie exécutés par Boïeldieu à la Chambre ecclésiastique.

G. 6111. Liasse. — 401 pièces, papier.

**1775-1779.** — Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1775-1776. — Immatriculation, sur les registres de la Chambre, de messire Nicolas d'Houppeville de Neuvillette, chevalier, ancien conseiller en la grand chambre du parlement de Normandie, pour une rente de

290 livres, au lieu de son père Guillaume d'Houppeville, décédé, 1775. — Acte de l'inhumation, en l'église de Notre-Dame de Saint-Martin-le-Gaillard, le 8 janvier 1777, de Jean-Baptiste Dupuys, curé de cette paroisse, ancien doyen d'Eu. — Autorisation donnée à Marie-Anne-Jeanne Le Cloustier de Vatteville, supérieure des maîtresses d'écoles publiques et gratuites des pauvres filles de la ville de Rouen, établies rue Coupegorge, pour recevoir le remboursement de 1,100 livres de rente. — Quittance d'Antoine Vicat, tuteur onéraire d'Achille-François du Châtelet, marquis du Châtelet, seul héritier et légataire universel de feue Jeanne Camus de Pontcarré, son aïeule maternelle.

G. 6112. (Liasse.) — 91 pièces, parchemin; 426 pièces, papier.

**1777-1778.** — Pièces justificatives des comptes des décimes. — Secours à la communauté des filles du Bon-Pasteur; — aux Gravelines, ayant encore pour abbesse sœur Marguerite-Thérèse Vavasour. — Remise au curé de Montjavoult, pour cause d'incendie. — « En considération des services rendus au clergé par M. Langlois de Louvres, avocat, les frais faits par M. Marye de Merval, après la mort de M. Langlois, curé de Sasseville, seront passés à la charge de ladite Chambre. » — Quittance de M. Roger, d'une somme de 5,411 livres, pour 120 jetons à pans et pour la gravure du carré.

G. 6113. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 401 pièces, papier.

**1762-1781.** — Pièces justificatives des comptes des décimes de 1778-1781. — Taxes faites par Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, au cardinal de la Rochefoucault, pour avoir présidé à l'Assemblée provinciale, tenue au palais archiépiscopal de Rouen; — par le cardinal, à M. l'abbé d'Osmond, syndic général; — à messire Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'église de Rouen, vicaire général de S. E., député du second ordre, 13 décembre 1779. — Secours à la supérieure des filles de la Providence; — à madame de Fontenailles, abbesse de Bondeville; — à sœur Gertrude-Claire Vavasour, abbesse de Gravelines, etc. — Requête adressée à MM. les syndics et députés du diocèse de Rouen, par M. Soret, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, à l'effet d'obtenir une augmentation d'appointements. — Lettre du cardinal de la Rochefoucauld, à M. Roy, prieur de Beauregard à Bonnières, Gaillon, 2 juillet 1779. — Reconnaissances de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, pour tenir lieu de contrats de constitutions de rentes; contrats reconnus. — État des émoluments perçus au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques, des lettres d'ordre, etc. — Comptes desdites insinuations. — Remises et modérations. — Quittances de M. Couture, pour plans et dessins relatifs à la construction du Jubé de la cathédrale 2,800 livres, Paris, 16 juin 1779; — de M. Le Boullenger, imprimeur du Roi; 800 livres pour l'impression et papier des Passions et Généalogies du missel, 13 février 1779; — de M. B. Du Vivier; 1,000 livres pour la gravure de 2 coins pour les jetons du clergé, dont l'un représente le buste de Mgr le cardinal, et l'autre ses armes, Paris, 3 octobre 1780; — de M. Le Monnier, curé de Saint-Hilaire de Rouen, 1780.

G. 6114. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 220 pièces, papier.

**1756-1783.** — Pièces justificatives des comptes des décimes de 1781-1782. — Taxes faites par Nicolas-Michel d'Osmond, chargé de procuration de Mgr Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque, comte de Lisieux, à Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, pour avoir présidé l'Assemblée générale de la province, au château de Gaillon (2,000 livres); — par le cardinal, au dit d'Osmond, syndic général; — à François-Christophe Terrisse, député du second ordre, 9 septembre 1782. — Titres de constitution et reconnaissances de rentes sur le clergé. — Comptes et états des émoluments des insinuations ecclésiastiques. — Quittances de M. B. Du Vivier; 200 livres pour la gravure du coin du revers des jetons du clergé de Rouen, Paris, 29 juillet 1782; — de M. Roger, 3,539 livres, 12 sous pour 1,500 jetons d'argent, même date; — de M. Le Boullenger, imprimeur du Roi.

G. 6115. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 191 pièces, papier.

**1782-1785.** — Pièces justificatives du compte des décimes de 1783. — Taxe faite par Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, au cardinal de la Rochefoucauld, pour avoir présidé l'Assemblée provinciale tenue au palais archiépiscopal de Rouen; — par ledit archevêque, à M. l'abbé d'Osmond, syndic général; — à Jean-Simon-Élisabeth-Armand de Brunet de Castelpers de Panat, prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, vicaire général et archidiacre du Petit-Caux, 13 décembre 1784. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise le bureau diocésain de Rouen, à remettre aux administrateurs de l'hôpital général de cette ville, pour contribuer à la reconstruction de l'église dudit hôpital, une somme de 6,000 livres, qui, toutes charges acquittées, reste dans la caisse du receveur des décimes du diocèse, Versailles, 17 janvier 1784. — Lettres patentes sur ledit arrêt, signé : Louis; plus bas : Gravier de Vergennes. — Secours à sœur Le Vasseur,

abbesse de Sainte-Claire de Rouen. — États et comptes des insinuations ecclésiastiques. — Quittances de M. B. Du Vivier; 500 livres pour « la gravure des coins nouveaux des jetons du clergé, savoir les armes de Mgr, et, pour le revers, un autel qui a été fait 4 fois par les malheurs arrivés à la trempe, » Paris, 15 mars 1785.

G. 6116. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

**1783-1784.** — Comptes des décimes pour l'année 1784. — États et comptes des insinuations ecclésiastiques. — États des pensions de MM. les prêtres enfermés à l'hôpital général; — Total 2,786 livres. — Quittances de MM. l'abbé d'Osmond, syndic général; Fouet, greffier de la Chambre Souveraine du clergé; Rollet, secrétaire de la chambre; Le Ber (50 livres pour la confection du Directoire); Boïeldieu, huissier.

G. 6117. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1787-1790.** — Quittances des comptes des décimes : — de Boïeldieu, huissier de la Chambre ecclésiastique; — de M. Le Boullenger, imprimeur du Roi; — de sœur Lenoir, supérieure de la Providence; — de Marie-Catherine Smith, abbesse des Gravelines; — de sœur Lemercier de Saint-Arsène, abbesse de Sainte-Claire; — de sœur Chedeville, supérieure du Refuge; — de l'abbé d'Osmond, syndic général du clergé; — de M. Maraine, supérieur des petits séminaires; — de Marie-Louise-Rose-Aimée Laudasse de Francamp, veuve de Léon-Louis Bernard de Guetteville.

G. 6118. (Cahier.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

**1737.** — Compte que rend à Mgr l'archevêque de Rouen, et à MM. les scindics et députés du Bureau du clergé du diocèse de Rouen, Me Pierre Buré, prêtre, supérieur du séminaire des pauvres clercs de la ville de Rouen, de l'emploi qu'il a fait de la somme de 44,000 livres qu'il a reçue de M. Marye, receveur des décimes du diocèse, en exécution de la délibération du Bureau, du 16 mai 1733, pour achever de payer le bâtiment fait au dit séminaire, etc. — Signé par Mgr de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen.

G. 6119. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

**1675-1677.** — Journal des recettes des décimes du diocèse de Rouen. — A la fin les signatures de MM. Bigot et Duhamel.

G. 6120. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

**1711.** — État et département de la somme de 141,954 livres 19 sous, ordonnée, par l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris, en 1710, être imposée, pour la part du diocèse de Rouen, de 3,075,000 livres, que la dite Assemblée a résolu de lever annuellement en 2 termes égaux... pour être employée, sçavoir : 2,000,000 au payement des arrérages des rentes de 24,000,000 que le clergé a résolu d'emprunter pour le rachat à perpétuité de 4,000,000 de livres de secours extraordinaires tenant lieu de capitation accordée au Roy par le clergé en 1701; 1,000,000 pour le remboursement des capitaux, et 75,000 livres pour les 3 deniers pour livre accordées, tant aux receveurs des décimes des diocèses du Royaume, qu'au receveur général du clergé.

G. 6121. Cahier.) — Grand in-folio, 3 feuillets, papier.

**1780.** — État du revenu des abbayes, prieurés et bénéfices simples du département de Pontoise fait par M. Sorel, receveur des décimes. — « Prieuré de Sailly, réuni aux cures de Sailly et de Breuil par moitié : les bâtiments, cour et jardin et 6 arpents de terre loués, en 1768, moyennant 250 livres, 4 paniers de fruits et 6 poulets. Les dixmes de Sailly dont j'ignore la valeur. Une redevance de 6 septiers en bled froment, évalués à 120 livres, 1 septier de bled méteil évalué 15 livres, et un septier d'avoine évalué 12 livres, le tout ancienne mesure de Meulan, ce qui fait une différence de 2 sous 9 deniers par septier. Ce prieuré vaut toujours au moins 5 ou 600 livres. »

G. 6122. (Registre.) — Grand in-folio, 78 feuillets, papier.

**1696.** — Registre où sont inscrits les payements faits par les bénéficiers du diocèse à raison des décimes. — Fort incomplet.

G. 6123. (Rouleau.) — 0m72c de longueur, sur 0m20c de largeur, parchemin.

**1537.** — Extrait des cotisations des bénéfices du diocèse de Rouen, expédié par Jean Vincent, clerc de la cour ecclésiastique de Rouen et greffier, par ordre de Jean de Castignolles, délégué du cardinal d'Amboise. — L'archevêque, 2,100 livres; — le curé de Saint-Martin du Pont, 42 livres; — le curé de Sainte-Marie la Petite, 6 livres 10 sous; — le curé de Saint-Laurent, 45 livres.

G. 6124. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

**1692-1716.** — Registre des défauts et comparutions de la chambre ecclésiastique de Rouen. — 1er août 1692 : « S'est comparu en personne, au greffe, Gabriel Hellye, demeurant à Corneville, stipullant pour messire Louis Desvé de la Chaisnée, abbé de l'abbaye de Corneville, lequel, assisté de Me Pierre Boissel, son procureur, a juré et affirmé estre venu exprès en cette ville dudit lieu de sa demeure, distant de 12 lieues, pour fonder et donner des deffenses sur l'assignation faite audit sieur de la Chaisnée, requeste de M. Richard Roussel, curé de Raimfreville, dont il a requis acte, aux fins de son voyage estant de cheval, et a signé. » — 26 juin 1696 : « Est comparu au greffe des affirmations de la chambre du clergé du diocèse de Rouen la personne de Jean Le Canu, laboureur, demeurant en la paroisse d'Auzebosc, régisseur estably au revenu temporel de ladite cure d'Auzebosc, doyenné de Fauville, instance de M. Abraham Huet, receveur des décimes, lequel, assisté de M. Boissel, son procureur, a juré et affirmé estre venu exprès du dit lieu d'Auzebosc, de cheval, distance de sept lieues, pour apporter la première proclamation par luy faicte faire dudit temporel... » — 9 juin 1697, défaut contre messire Guillaume Anfrie de Chaulieu, cy-devant abbé de l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale. — 23 juillet 1697, comparution de dame Françoise Lemaistre, veuve de René de Bailleul, seigneur d'Altemare, qui tenait à ferme les dîmes de sa terre, dépendante du prieuré de Pavilly. — 19 mars 1704, comparution de Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers, y demeurant, paroisse de Saint-Sauveur, comme exécuteur testamentaire du feu sieur Simon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers.

G. 6125. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

**1655-1656.** — *Codex primus Insinuationum ecclesiasticarum diocesis Rothomagensis anni Domini* 1655. Significations, réitérations de grades, lettres de provisions, etc. — Prise de possession, (28 août 1655) par François d'Aguilenguy, du prieuré de Beaussault, qui avait été résigné en sa faveur par Charles Dufour. — Présentation par le Roi, au prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grés, de Sauveur de Grimaud de Raguse, du diocèse d'Aix, en remplacement de François Martel, décédé, dernier février 1656. — Nominations de Michel Bourdon, maître en théologie, à la cure de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, Notre-Dame et Saint-François du Havre, après résignation de Nicolas Gémont, 21 décembre 1655; — de Jean Le Prévost, du diocèse de Lisieux, bachelier en théologie, à la cure de Sainte-Hélène, vacante par le décès de M. Robert, 1er mars 1656; — de Claude Caron, chanoine régulier de Beaulieu, à la cure de Saint-Martin-sous-Bellencombre, 30 mars 1656. — Significations et réitération de grades de Robert Pocquelin, prêtre du diocèse de Beauvais, licencié en théologie de la faculté de Paris, demeurant au collège de Navarre, 1656.

G. 6126. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1656-1659.** — Insinuations ecclésiastiques de 1656 à 1659. — Provisions, prises de possession, significations et réitérations de grades, etc. — Nomination, par François de Harlay, archevêque de Rouen, de Jean, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, pour son vicaire quant aux fonctions épiscopales, Gaillon, 28 octobre 1657. — Ordonnance de l'archevêque, portant que la prieure de Bondeville, prendrait à l'avenir le titre d'abbesse, comme ayant ledit monastère été de tout temps une abbaye; qu'elle ferait usage d'anneau et de crosse, Gaillon, 28 novembre 1657. — Lettres de l'archevêque portant approbation, sur la requête de Catherine De la Mothe, prieure des Filles-Dieu de Rouen, d'une messe érigée en titre de chapelle et de bénéfice dans le dit couvent, Gaillon, 10 novembre 1657. — Prise de possession de prieuré de Saint-Saëns par Léonard de Salornay, 16 novembre 1657; — du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, par Michel Doublet, curé du Grand-Torcy, 20 décembre 1656. — Nomination par Mazarin, abbé de Cérisy, de Michel Picot, clerc de Paris, au prieuré de Saint-Paul de Lyons, vacant par le décès de Mathurin Sublet, 6 février 1658. — Nomination, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, de Pierre de Thorné de Maréfosse, sur la résignation de Guillaume Le Comte, 19 février 1659. — Nomination de Jean de Grandmare, à la cure de Saint-Sauveur de Gonnetot, vacante par le décès de Guillaume Le Prieur, 2 décembre 1656; — d'Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne, vicaire de l'archevêque, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen et à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville, son annexe, vacantes par le décès de Michel Yauvart, 21 mars 1657; — de Louis Mercier, à la cure d'Anneville-sur-Seine, vacante par le décès de Jean Bourgeois, décédé, 25 avril 1657; — de Charles Le Boulenger, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, sur la résignation de Guillaume De la Vigne, 9 mai 1657; — de Jean Aubourg, licencié en l'un et l'autre droits, grand chantre de Rouen, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Thomas Saucier,

6 février 1658; — de Jacques Pradon, à la cure de Notre-Dame de Vattetot, vacante par le décès de Georges Le Roux, 1658; — de Nicolas Le Prévost, bachelier en droit canon, à la cure de Saint-Herbland de Rouen, sur la résignation de Jacques Le Prévost, 24 avril 1659; — de Charles de Longueil, du couvent des Mathurins de Troyes, à la cure de Saint-Vincent de Rouvray, 26 juin 1659. — Signification de grades de Pierre Joüen, qui produit ses lettres d'ordre, en commençant par ses lettres de tonsure, lesquelles lui avaient été délivrées, après examen fait, par Me Thibault, de l'Oratoire, en l'église de Doudeville, 14 mai 1639; — de Noël Le Lorrain, maître ès-arts en l'Université de Caen, 10 octobre 1656; — de Jacques Gondouin, de la paroisse d'Occagnes, du diocèse de Séez, clerc de la même Université, 23 juillet 1658; — de Pierre De la Fosse, de la paroisse d'Alliquerville, fils de Pierre De La Fosse et de Marthe Follain, 1655.

G. 6127. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1659-1662.** — « Ce présent registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, contenant 392 feuillets, a esté paraphé par nous vicaire général de Mgr l'illustrissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, ce 27e jour de septembre 1659. Signé : Gaulde, vicaire général, Morange. ». — « Le présent registre a esté paraphé, au premier et dernier feuillet, par nous, lieutenant général au bailliage de Rouen, suivant l'inventaire de ce jour, 27 octobre 1693. Signé : Le Pesant. » — Les insinuations vont de 1659 à 1662. — Permutation entre Louis Ellye, chanoine de Rouen, et Romain De la Rue, archidiacre et chanoine en l'église d'Évreux, 27 septembre 1659. — Procuration donnée par Toussaint Thibault, malade, pour résigner sa prébende de la pénitencerie en la cathédrale de Rouen, 24 janvier 1660. — Procuration donnée par Jean-Baptiste Du Breuil, prêtre de l'Oratoire de Paris, du diocèse de Lyon, pour prendre possession de ladite pénitencerie, à laquelle il avait été nommé par l'archevêque, 25 janvier 1660, ladite prise de possession effectuée dès le lendemain. — Nomination de Thomas Bulteau, au canonicat de Londinières, vacant par la résignation de Charles Pavyot, 29 septembre 1660; — d'Antoine Gaulde, au grand archidiaconé, vacant par le décès de Robert Le Cornier, 2 décembre 1661; — de Raoul Bretel, au canonicat de Londinières, vacant par la résignation de Robert Bretel, 10 juin 1662; — de Raoul Bretel de Grémonville, au canonicat, vacant par la résignation d'Adrien Hercent, 19 juin 1662. — Nomination de Georges Uger, au prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, vacant par le décès de Michel Doublet, 20 juin 1660; — de François Louchard, au prieuré de Sainte-Austreberte, à Pavilly, vacant par le décès de Dom Hilaire Belin, 19 décembre 1661; — de Renée de Harlay de Chanvalon, au prieuré de Saint-Aubin, ordre de Cîteaux, 4 novembre 1661. — Nomination de Gabriel de Trégouen de Ricardelle, à la cure de Saint-Martin de Nestanville avec ses annexes, les chapelles de Lintot et du Mont-Saint-Michel, sur la présentation de Jean de Thomas, seigneur de Verdun, conseiller du Roi en ses Conseils, lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, Paris, 25 septembre 1659; — de René Moreau, à la même cure, vacante par la résignation de Louis de Chourses, 29 octobre 1659; — de Jacques Desmaretz, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par le décès de Jean Hazet, 12 février 1659; — de Sanson Malherbe, maître ès-arts, curé de N. D. des Loges, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, sur la résignation de maître Jean Cotteret, 8 novembre 1659; — de Robert Busquet, à la cure de Saint-Martin de Norville, vacante par le décès de Jean Morin, 13 novembre 1659. — De Noël Le Lorrain, à la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la résignation de son oncle Nicolas Le Lorrain, malade, 4 janvier 1660; — de Jacques Le Balleur, à la cure de Vassonville, vacante par le décès de Pierre Le Verdier, dernier avril 1660; — d'Adrien Le Gendre, du diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Michel d'Hénouville, vacante par la résignation de son oncle, Antoine Le Gendre, 10 mars 1660; — de Guillaume Le Bienvenu, à la cure de Saint-Jacques de Moulineaux, vacante par le décès de Pierre Caignard, 17 juillet 1660; — de Jean Herbel, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par le décès de Guillaume Roger, 1er septembre 1660; — de François Philippe, du diocèse de Bayeux, à la cure de Notre-Dame d'Auffay, vacante par la résignation de Michel Radulphe, 20 décembre 1660; — d'Édouard de Béthencourt, à la cure des Loges, vacante par la résignation de Sanson Malherbe, 5 avril 1661; — de Jean Hallé *junior*, à la cure de Saint-Martin du Grand-Couronne, vacante par la résignation de Jean Hallé *senior*, 28 mai 1661; — de Thadée O'Brien, du diocèse de Lismore en Irlande, docteur en théologie, à la cure de Servaville, 22 juillet 1661; — de Jean Lemonnier, à la cure de Saint-Laurent d'Envermeu, vacante par la résignation de Guillaume Fréchon, 29 août 1661; — de Jacques De Caux, chapelain de Notre-Dame en l'église de Saint-Gilles de Répainville, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Pierre De Caux, décédé antérieurement au 21 novembre 1661; — de Jacques Michault, chanoine régulier, au prieuré cure de Saint-Jean d'Eu, vacant par le décès

d'Hippolyte Boistel, autre chanoine régulier, 5 novembre 1661; — d'Étienne Le Cornelier, à la cure de Saint-Quentin d'Allouville, vacante par le décès de M. Blondel, 7 février 1662; — de Louis Mithon de Froideville, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès de Thomas Avisse, 4 mai 1662; — de frère Guillaume de Noleval, à la même cure indiquée comme vacante par le décès du même Avisse, 10 mai 1662; — de François Du Bourg, à la cure de Sahurs, vacante par le décès de Martin Mezange, 26 mai 1662; — de Jean Le Prevost, à la cure du Petit-Quevilly, 6 juillet 1662. — Procuration donnée par Louis Allais pour résigner sa cure de Saint-Pierre-en-Port, en faveur de Charles Allais, son neveu, 10 janvier 1660. — Mention de Nicolas Louchart, prêtre habitué à Saint-Martin-du-Pont, 5 janvier 1660.

G. 6128. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

**1665-1668**. — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, de 1665 à 1668. — Archidiaconé du Vexin français, vacant par le décès d'Antoine Maynet, conféré, le 25 octobre 1665, à Charles Lugan, et, après la résignation de celui-ci, le 8 octobre de la même année, à Étienne de Fieux, qui en prend possession le 30 du même mois, et résigne, au mois de juin 1665, en faveur de M. Paris, archidiacre du Vexin Français. — Nominations à des canonicats: de Sylvain Gaudon, 4 juin 1666; — de Louis Sourdon, docteur en théologie, aumônier ordinaire du Roi, en remplacement de François Briffault, décédé, 18 août 1667; — de Louis Langlois, en remplacement de Jean du Mesnil-Adelée, qui avait résigné en sa faveur, 18 septembre 1667. — Permutation entre Étienne de Fieux, curé de Saint-Éloi de Rouen, et maître Nicolas Le Roux, curé de Saint-Laurent et chapelain de la chapelle de la Motte à Dangu et de la chapelle de Vesly, 28 avril 1666. — Benoît Brachet nommé vicaire général de Henri de Bourbon, abbé des abbayes de Tiron, Fécamp, Saint-Germain des Prés, Saint-Taurin et Bonport, 1er avril 1665. — Bulle pour Jacques-Nicolas Colbert, âgé de 19 ans, nommé à l'abbaye du Bec-Hellouin, 3 des ides de mars 1664. — Prise de possession, en son nom, de ladite abbaye, 6 juillet 1665. — Nomination de Jean Le Prévost, à la trésorerie de Blainville, et à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Robert Godez, 6 avril 1665; — de Pierre Du Fros, chanoine de la Sainte Chapelle du Palais, au prieuré et hôpital de Saint-Martin du Pont de Rouen, vacant par la résignation de Jean Le Conte de Montanglan, 19 juillet 1667. — Renonciation par Madeleine Des Hommets, malade, en faveur de Marie Crespin, prieure du prieuré de Saint-Hilaire de Rouen, à la pension qu'elle avait retenue, lors de la cession faite par elle dudit prieuré à ladite Crespin, 17 décembre 1666. — Nomination de Michel Delamare, au prieuré de Saint-Julien à Saint-Denis-le-Thibout, vacant par la résignation de François Accoulons, chanoine régulier, 13 novembre 1665; — de Jacques Ballot, au prieuré de Notre-Dame au Port ou Saint-Ignefort (sic), vacant par le décès de Robert le Dentu, mars 1667; — de Ferdinand Roussel, au prieuré de Sigy, vacant par le décès de Jean Pinchard, 2 mars 1666; — de Daniel de Cosnac, comte et évêque de Valence, 1er aumônier du duc d'Orléans, demeurant à Paris, hôtel de Lyon, rue et paroisse Saint-André des Arts, au même prieuré, indiqué comme vacant par le décès du même Pinchard, avril 1666; — de Sébastien de Guemadeuc, du diocèse de Vannes, au même prieuré, 10 juin 1666; — de Louis Armand De La Grange, clerc du diocèse de Paris, au prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Vesly, vacant par la résignation de Charles De La Grange, 1665; — de Charles De La Grange, au même prieuré, vacant par la résignation du même Louis Armand, 1er avril 1667. — Nomination d'Alexandre d'Herbouville, à la cure de Saint-Pierre d'Anneville, vacante par la résignation de Pierre Du Hestray, 26 septembre 1665; — de Louis Albine, à la cure de Bellencombre, vacante par le décès de Robert Le Barbier, 18 janvier 1666; — de Guillaume Boissel, à la cure de Sainte-Marie-Madeleine de la Bouille, vacante par le décès de Laurent Deshayes, 26 août 1665; — de Pierre Le Marié, à la cure de Saint-Pierre de Canteleu, au doyenné de Brachy, vacante par la résignation de Pierre Du Mois, 18 juillet 1665; — de Noël Brice, à la cure de Notre-Dame de Caumont avec son annexe la Madeleine de la Bouille; prise de possession, 19 juillet 1665; — de Nicolas Alexandre, se prétendant curé de Saint-Sauveur de Rouen, à la cure de Sainte-Madeleine de Douvrend, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jean Alexandre, 8 juillet 1665; — de Jacques Ladvenu, à la cure de Saint-Blaise d'Écretteville; prise de possession, 28 octobre 1665; — de Philippe Duchesne, à la cure de Notre-Dame d'Eu, 29 mars 1667; — de François Regnault, à la cure de Saint-Vast de Crasville-la-Mallet, vacante par la résignation de Claude Heudebert, 23 juin 1667; — d'Antoine Gilles, à la cure de Morville, vacante par le décès de Jacques Le Marié, 20 février 1665; — de Nicolas Le Bon, à la cure de Saint-Pierre de Neufchatel, vacante par la résignation de Jacques Bodin, 9 novembre 1667; — de Noel Barré, à la cure de Saint-Pierre de Riville, vacante par la résignation de Jacques Hamon, 17 avril 1665; — de Jean Moisant, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, vacante par le décès de Sanson Malherbe; prise de possession, le

28 janvier 1667; — de Claude Ricard, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, avec Saint-Gilles de Répainville, son annexe, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques Cordier, 29 mai 1666; — de Jean de Nolleval, à la cure de Saint-Jean-sur-Renelle de Rouen, vacante par le décès de Antoine Thierry, 6 mars 1666; prise de possession le lendemain; — d'Étienne de Fieux, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Nicolas Le Roux, 6 juin 1666; — de Nicolas Le Fèvre, licencié en décret, à la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Nicolas Alexandre, 19 novembre 1665; — de Marin Varembault, curé de Saint-Martin du Bec-Crespin, à la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par le décès de Marin Le Fèvre, 25 avril 1666; prise de possession le lendemain; — de Sulpice Géraud, du diocèse de Séez, à la cure de Saint-Denis d'Héricourt, vacante par le décès de Desjardins, 15 mars 1667; — de frère Pierre Maugrier, à la cure de Saint-Germain, vacante par le décès de Pierre Dupont, et sur la présentation de l'abbaye d'Eu, 23 juillet 1664; — de Constantin Poullain, à la cure de Saint-Jean d'Abbetot, vacante par la résignation de François Poullain, 16 février 1666; — de Jean Guérard, à la cure de Saint-Aubin-sur-Scie, vacante par la démission de Daniel Delamare, 4 novembre 1665; — de Pierre Léon, du diocèse du Mans, docteur en droit canon, à la cure de Saint-Ouen de Routot, vacante par le décès de René Mauduit, 4 novembre 1666; — de Claude Duval, du diocèse d'Amiens, curé de Saint-Remy de Biville, à la cure de Saint-Remy-en-Campagne, 1er novembre 1664; — de François de Berneval, à la cure de Saint-Sulpice, au doyenné d'Eu, vacante par la résignation de François Goré, 2 avril 1665; — de Claude Ricard, à la cure de Sainte-Anne de Varvannes, vacante par le décès de Pierre De France, 26 mars 1665; — Nominations à des chapelles : — de Robert Jamet, à la chapelle de Saint-Nicolas, Saint-Julien et Saint-Paul près des bois de Jumièges; prise de possession, 12 novembre 1665; — de Jacques Thibaut, chanoine de Saint-Cosme et Saint-Damien de Luzarches, à la chapelle de Saint-Léger au château de Morinville à Vesly, vacante par la résignation de René Coiffier; prise de possession, le 24 octobre 1664; — de Charles Gault, à la chapelle de Fumechon, succursale de Wanchy, 9 avril 1666. — Significations et réitérations de grades, notamment de ceux de Thomas Bulteau, d'André de Bally, chanoine de l'hôtel-Dieu de Caen, de Mathieu O' Molony, prêtre irlandais. — Lettres d'ordres — Signatures du formulaire. — Présentation de Nicolas Fauvel, à la maladrerie de la Madeleine du Bosc-de-Héron, par Claude Auvry, évêque de Coutances, vicaire général du cardinal Barberin, grand aumônier, par lettres datées du 22 février 1667, hôtel de la trésorerie de la Sainte-Chapelle.

G. 6129. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1667-1671.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations à des prébendes canoniales : Émeri Bigot au lieu de Me François Briffault, décédé, 13 janvier 1668; — Nicolas-François Paris, clerc du diocèse de Paris, au lieu de Nicolas Paris, son oncle, qui avait résigné en sa faveur la prébende d'Épinay, 14 juin 1668; — Claude de Champagne de Séricourt, du diocèse de Troyes, maître ès-arts, chapelain de la chapelle de Saint-Barthélemy en la collégiale de Saint-Marcel à Paris, au lieu de Jean-Faucon, qui avait résigné en sa faveur, 27 juin 1668; — Nicolas Grenier, maître ès-arts, au lieu de Charles Romé de Fresquiennes, décédé, 23 octobre 1668; — Jean Aubourg, licencié en décret, au lieu de Nicolas Grenier, qui avait résigné la grande chantrerie, 24 octobre 1668; — Edmond Gorillon, au lieu de Jacques Montier, démissionnaire, 19 décembre 1668; — Henri de Fours, clerc du diocèse de Rouen, au lieu de Jacques De Caux, décédé, 26 septembre 1669; — Nicolas Paris, archidiacre du Vexin-Normand, au lieu de Nicolas Paris, son oncle, qui avait résigné en sa faveur; refus de l'archevêque; prise de possession, 18 avril 1670; — Jean-Baptiste Duhamel, au lieu de Jean Duhamel, son oncle, chanoine prébendé de Neaufle, 20 octobre 1670; — Louis Nozereau, archidiacre d'Eu, au lieu de Jean Duhamel, démissionnaire, 20 octobre 1670; — Jean de Manneville, au lieu de maître Pierre Picot; refus du grand vicaire; prise de possession, du dit Manneville, par un sergent, dernier janvier 1671. — Nomination à des cures de Rouen : David Delamare, au lieu d'Antoine De la Haye, curé de Saint-Amand, décédé, 27 juin 1670; — Jean Du Mesnil, chapelain de la cathédrale, maître ès-arts, au lieu de maître Nicolas Talbot, décédé, 10 mars 1668; — Antoine Raffy, au lieu de Charles Desmarestz, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen; refus de l'archevêque; arrêt de la cour qui autorise ledit Raffy à prendre possession, 15 octobre 1668; — Nicolas de Malon, curé de Roncherolles-en-Bray, au lieu de Jean Aubourg, curé de Saint-Denis de Rouen, qui avait résigné, 20 janvier 1671; — Jean le Prévost, prêtre du diocèse d'Évreux, licencié ès-droits, chapelain de la léproserie de Saint-Hildevert, à Louviers, au lieu de Pierre Du Perroy, curé de Saint-Étienne des Tonneliers, qui avait résigné, 19 juillet 1670; — Antoine Severt, clerc du diocèse de Macon, bache-

lier en théologie, curé de Saint-Laurent de Rouen, au lieu de Maurice Le Paon, décédé, 16 septembre 1670. — Autres curés : Nicolas Du Tac, nommé à la cure de Cressy, sur la résignation faite, moyennant pension, par Mathieu O'Molony, prêtre du diocèse de Laon en Hibernie, docteur en droit canon, titulaire de ce bénéfice depuis 33 ans, ladite résignation du 15 mai 1670; — Jean-Baptiste De Clieu, docteur en décrets, au lieu de Michel Bourdon, curé de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, Saint-François et Notre-Dame du Havre, le dit De Clieu, présenté par le duc d'Enghien, comme seigneur de Graville, 23 mai 1669; prise de possession du dit De Clieu, 27 mai même année; — François Godefroy, au lieu de Noël Havard, curé de Saint-Victor-en-Caux, 5 février 1671; — Jean Louis, au lieu de Pierre Simon, curé de Cuverville, décédé; présentation de Marie-Louise d'Orléans, comtesse d'Eu, 12 août 1669; — maître François Le Lanternier, curé de Saint-Sylvestre, au lieu de Denis Goharel, curé de Saint-Martin de Vatteville, qui avait résigné, 18 décembre 1670. — Nomination de Marguerite de Corbinelli, au prieuré conventuel de Saint-Jacques d'Andely, vacant par le décès de Jeanne de Corbinelli, 20 mai 1669; — de Madeleine de Faucon de Rys, comme coadjutrice de Bival, 5 août 1668; — de Casimir, roi de Pologne, aux abbayes de Fécamp, du Valasse, de Bonport etc..; bulles de ce prince, 1669. — Prise de possession par André Le Vreux, ancien curé de Saint-Pierre de Liancourt, du prieuré dudit lieu, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, au nom de l'évêque de Tarbes, pourvu dudit prieuré sur la résignation de maître Étienne Chabonat, 1er mars 1691. — Denis-Anselin, nommé au prieuré de Bonne-Nouvelle, vacant par la démission de Claude-Félix Mauchen, 1675. — François Longuet, nommé au prieuré de Saint-Michel de Rouen, vacant par la résignation de Charles Belliveau, 8 février 1669. — Charles De la Grange, clerc du diocèse de Paris, nommé au prieuré de Vesly, vacant par la résignation de Charles De la Grange, son oncle, 10 octobre 1670. — Lettres de tonsure de Charles De la Grange, fils de Louis de la Grange, conseiller d'État, président en la Chambre des Requêtes, et de Marguerite Martineau, 2 septembre 1663; — de Jean-Baptiste Duhamel, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, fils Jacques Duhamel et d'Anne Girardin, 18 juin 1672; — de Louis Nozereau, fils d'Antoine Nozereau et de Marthe Chaulmont, 21 décembre 1646; — de Pierre Duperroy, fils de Pierre Duperroy, écuyer, et de Marguerite Maultrot, du diocèse d'Évreux, 30 novembre 1670. — Lettres d'ordres de maître Mathieu O'Molony, du diocèse de Laon en Irlande, tonsuré à la cathédrale de Séez, 12 août 1662; sous-diacre, le 13; diacre, le 15; prêtre, le 24 des mêmes mois et an, — Lettres par lesquelles Jean Casimir, roi de Pologne, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Fécamp, de Saint-Taurin d'Évreux, de Bonport et du Valasse, nomme pour son procureur André Hameau, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, conseiller au parlement de Paris et curé de Saint-Paul de ladite ville, 13 janvier 1671. — Jean Coynard, ancien abbé commendataire de Bellozanne, pensionné sur ladite abbaye, 2 mars 1667; — François Sauvey, sieur de la Vente, chanoine en l'église de Mortain, curé du Neufbourg, notaire apostolique, résidant au Neufbourg, 1669; — Jean O'Molony, chanoine de Rouen, résidant à Paris chez l'archevêque, 20 novembre 1668; — Charles Carbonnel, chanoine d'Avranches, 1669; — Léonard de Salornay, prieur de Saint-Saëns, vicaire général de l'abbé de Saint-Wandrille, 16 septembre 1670; — René Basselin, curé du Luot, et Richard Levesque, notaire apostolique, curé de Saint-James, 7 novembre 1670.

[G. 6130. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1671-1675.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Bulles de nomination de Mgr Rouxel de Médavy à l'archevêché de Rouen, 4 des calendes d'octobre 1671. — Prise de possession, en son nom, le 18 décembre de cette année, par M. Antoine Gaulde. — Nominations de vicaires généraux: M. Gaulde, 23 décembre 1671; — Robert Dufrische, licencié ès-droits, prévôt de la cathédrale de Séez, 28 juin 1672. — Nominations : à l'archidiaconé du Petit-Caux, de Pierre Cathalan, du diocèse d'Oléron, bachelier en théologie, en remplacement de Henri Proffit, qui avait résigné, 21 juillet 1672; — à la trésorerie de la cathédrale, de Gilles Dufour, licencié en droit, en remplacement de Charles Dufour, qui avait résigné, 7 juin 1673; — au canonicat de la prébende de Rouen, de Charles-Michel Boyvinet, clerc du diocèse de Paris, en remplacement de Jean Caresmel, décédé, 24 mai 1672; ledit Michel Boyvinet, fils de Joachim Boyvinet et de Charlotte Boileau, de Paris; promu aux ordres mineurs, au séminaire archiépiscopal de Rouen, le 23 octobre 1674; au sous-diaconat, le 28 octobre suivant; nommé audit canonicat, en vertu de l'indult de Claude Lemaistre, sieur de Monthabel, conseiller au parlement de Paris; — à d'autres canonicats, en la même église, de maître Nicolas Carré, curé de Neuville au diocèse d'Évreux, en remplacement de Philippe Carré, son oncle, qui avait résigné pour cause de permutation, 14 mars 1675; — de M. Hardouin Rouxel de Médavy, en remplacement de M. de Bras-de-fer, décédé, 13 mars 1672; — de M. Antoine Couret de Saint-Hilaire, 9 janvier 1671; — de

Jacques Auvray, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Groslu, en remplacement de Philippe Le Féron, docteur de Sorbonne, 8 juin 1673 ; — de Philippe De la Place, en remplacement de Pierre De la Place, 28 mai 1673. — Nomination à des cures de Rouen : à Saint-André hors ville, de Barthelémy Yves, en remplacement de Jean Du Mesnil, 17 décembre 1671 ; — à Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Jean-Baptiste Dubreuil, en remplacement de Charles Desmarets, 20 décembre 1674 ; — à Saint-Éloi, de François Liesse, trésorier de Notre-Dame d'Écouis, en remplacement d'Antoine Damiens, conseiller au parlement, 13 décembre 1674 ; — à Saint-Gervais, de Claude Harel, en remplacement de Jacques Harel, son frère, 3 septembre 1674 ; — à Saint-Laurent, de Martin Dauno, en remplacement de François Severt, 18 août 1671 ; — à Sainte-Marie-la-Petite, de Romain Louis, en remplacement de Claude Le Cuillier, 10 avril 1673 ; — à Saint-Michel, de François Houppeville, en remplacement de Charles Lataignant, dernier juillet 1671 ; — à Saint-Nicolas, de Jean Boscguérard, en remplacement de Charles Faucillon, 25 juin 1674 ; — à Saint-Vivien, de François Delamare, en remplacement de Nicolas Turgis, 17 juin 1674. — Nomination à la cure de Notre-Dame d'Arques, de Pierre Dauno, en remplacement de Martin Dauno, 2 août 1672 ; — à la cure de Saint-Martin du Bois-d'Ennebourg, de Robert Gaulde, en remplacement de Pierre Barbé, 20 novembre 1672 ; — à la cure de Bolleville, de Claude Quarré, en remplacement de Jean Sehier, 3 novembre 1671 ; — de Jacques Marlot, en remplacement dudit Quarré, 4 janvier 1675 ; — à la cure de Fresne-le-Plan, de David Amontons, en remplacement de M. Le Danois, 15 octobre 1672 ; — à la cure du Grand-Quevilly, de Louis Poisson, en remplacement de Girard Vallée, 7 février 1672 ; — à la cure de Notre-Dame de Honfleur et de son annexe Saint-Léonard, de Louis Lesage, en remplacement de Guillaume Le Monnier, 26 juin 1674 ; — à la cure de Longpaon, de Thomas Bulteau, docteur en théologie, en remplacement de Pouchet, 29 avril 1673 ; — à la cure de Nointot, de Nicolas Brice, en remplacement de Robert Dumesnil, 12 octobre 1674 ; — à la cure de Notre-Dame de Roquefort, de Nicolas Thiaut, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement de Jean Lucas, 13 octobre 1674 ; — à la cure de Saint-Aubin des Cercueils, de Charles Jouisse, chanoine de Motteville, en remplacement de Gilles Thoumire, 29 décembre 1693 ; — à la cure de Tôtes, de Jean-Baptiste Fauvel, en remplacement de Jean Mordant, 7 octobre 1672. — Nominations de vicaires généraux par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen de Rouen : Reué Le Sauvage, docteur de Sorbonne, abbé de Beaulieu, 20 avril 1672 ; — Charles Dufour, aumônier du Roi, abbé d'Aulnay, 7 avril 1673. — Prise de possession du prieuré du Mont-aux-Malades, par Guillaume Hercent, au nom de Jean-François d'Estrades, aumônier du Roi, abbé de Conches, 30 octobre 1672. — Provisions du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan près Rouen : pour Louis Fremont, docteur de Sorbonne, sur la démission de François Longuet, 19 septembre 1671 ; — pour Claude Dufresne, prévôt du prieuré conventuel de Saint-Pierre Saint-Paul de Reuil en Brie et de Saint-Arnoult-sur-Touques, sur la démission de Louis Fremont, 14 des calendes de novembre 1674 ; visa de la signature de la cour de Rome, 17 janvier 1675 ; prise de possession, le 20 janvier suivant. — Prise de possession de l'abbaye du Tréport, par Jean-Baptiste Boussier, chanoine de Montargis, au nom de messire Nicolas de Béthune de Charost, nommé par bulles du 3 des calendes de septembre 1670, 25 décembre 1672. — Nomination, par Charles de Mayol, abbé de Saint-Amand de Boisle, d'Antoine Gaulde, comme son procureur au prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, 6 mai 1665. — Nomination de Joseph d'Aquilenguy, clerc de Marseille, au prieuré de Saint-Maur de Beaussault, sur la démission de François d'Aquilenguy, 20 avril 1673 ; — de Claude Bretel, au prieuré de Saint-Laurent de Bolbec, vacant par la résignation d'Adrien Martel, son oncle, 28 mars 1674 ; — de Nicolas Le Velain, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par le décès de M. Martel, 4 février 1674 ; — de François Feu, docteur en théologie, du diocèse de Saint-Flour, au prieuré de Saint-Laurent d'Enverneu, vacant par le décès de Martin Colbert, 7 septembre 1674 ; — de Jacques Gaugy, au prieuré de Pavilly, sur la démission à Hilaire Belin, 6 août 1671 ; — signature d'une pension de 6,000 livres, sur l'abbaye du Bec Hellouin, pour Antoine-Martin Colbert, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, frère de Jacques-Nicolas, abbé de cette abbaye, et fils de Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'État 1675. — Adrien Picart, vicaire à Saint-Nicolas de Rouen, nommé promoteur de Saint-Gervais en remplacement de Guillaume-Michel Adeline, démissionnaire, 17 août 1674. — Réitération de grades par David Amontons, 1672 ; — Thomas Bulteau, 1674 etc. — Dispense pour défaut d'âge, à l'effet d'être ordonné prêtre, pour Michel de Boyvinet, 12 février 1674. — Permutation entre Jacques Bétille, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine d'Avranches, prieur de l'hôpital et de la chapelle Saint-Nicolas au faubourg de ladite ville, et Pancrace Bétille, docteur de Sorbonne, chanoine trésorier théologal d'Avranches, 13 avril 1672. — Nomination de Jacques de Guillebert, chanoine de Saint-Jean, en la cathédrale d'Avranches, à l'archidiaconé de Mortain, vacant par la résignation de Jean de Guillebert, 23 mai 1671. — Le papier est timbré à partir de février 1674. — Registre paraphé

au commencement et à la fin, par M. de Brévedent, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6131. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier, cartonné.

**1674.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Louis Gaudouët, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Jacques De Caux, 24 juillet 1671; — de Robert Du Frische, licencié ès-droits, official et prevôt de l'église de Séez, à un autre canonicat, vacant par la résignation de M. Hardouin de Rouxel de Médavy de Grancey, 31 octobre 1673; — de Michel de Beaumont, à la cure de Gonneville, vacante par le décès de Guillaume Aubery, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille, 15 novembre 1673; — de Michel Joustel, à celle de Lamberville, vacante par la résignation de Jacques Rhétis, 12 décembre 1673; — de Simon Seguret, à celle de Saint-Sanson de Lintot, vacante par la démission d'Adrien Le Seigneur, sur la présentation du Roi, 3 novembre 1673; — de Jean Guerard, curé de Saint-Aubin-sur-Scie, à celle d'Ocqueville, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Charles Godin, 11 novembre 1673. — Bulle de provisions de l'abbaye de Fécamp, vacante par le décès de Casimir, roi de Pologne, pour Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, des ducs de Neufbourg, 3 des calendes de juillet 1673. — Lettres de nomination de François Verjus, comme vicaire général de cet abbé, Cologne, 25 août 1673. — Opposition des religieux à cette nomination, 12 février 1674. — Prise de possession par ledit de Verjus. — Procuration donnée par François d'Argouges, clerc du diocèse de Paris, nommé à l'abbaye du Valasse, après la mort du même roi, à Alphonse Boutren, prieur de Sainte-Honorine en Caux et curé de Saint-Pierre de Vély en Cotentin, pour prendre, en son nom, possession de cette abbaye, 24 novembre 1673. — Bulles de nomination, 6 des calendes d'août 1673. — Prise de possession, 21 décembre suivant. — Nomination de Charles Anzeray de Saint-Aignan, au prieuré de Saint-Martin de Crasville, après qu'il eut obtenu dispense pour bâtardise et pour le fait d'avoir porté les armes, 16 août 1673; — d'Antoine Martin Colbert, au prieuré d'Envermeu, vacant par le décès de Tambonneau, 23 décembre 1673; — de Louis Coquillard, au prieuré de Notre-Dame de Rougecamp, 6 novembre 1673.

G. 6132. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1675-1676.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Robert Du Frische, au grand archidiaconé, vacant par le décès d'Antoine Gaulde, 18 avril 1675. — Nomination de Guillaume Gondouin, curé de Morainville, au dit archidiaconé, vacant par le décès de Robert Du Frische, 25 juillet 1675; — de François de Mascranny, docteur en théologie, du diocèse de Lyon, à la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de Michel Hue, 22 juin 1675; — du même François de Mascranny, à la sous-chantrerie, vacante par la résignation de Joseph Figuier, 12 juin 1675; — de Nicolas Carré, Antoine Couret de Saint-Hilaire, Hardouin Rouxel de Médavy, à des canonicats en remplacement de Philippe Carré, Antoine Gaulde, Du Frische, 15 janvier, 1676, 18 avril 1675. — Nomination de Jacques Le Corsonnois, à un canonicat de Saint-Cande-le-Vieux, vacant par le décès de Fournier, 15 décembre 1675; — de Jacques Auvray, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Godard de Rouen, en remplacement d'Amelin, décédé, 2 décembre 1675; — de Jacques Mahieu, à la cure d'Aumale, en remplacement de Nicolas Guillot, curé de Gaillefontaine, démissionnaire pour cause de permutation, 14 mai 1675; — de Jacques Trenchepain, en remplacement de Jacques Mahieu, décédé, 4 octobre 1675; — d'Augustin Le Paige, à la cure de Saint-Martin d'Écalles, 11 mars 1675; — de François Boyvin, à la cure de Grainville-sur-Fleury, vacante par le décès de Charles Cossart, 1er juin 1675; — de maître Pierre Berthelet de Montgros, curé de Saint-Ymer, à la cure de Notre-Dame de Luchy, vacant par la démission d'Alexandre Basire, 14 décembre 1675; — de Laurent De la Mare, à la cure de Notre-Dame de Montérollier, 26 août 1675; — d'Abraham Maurry, sous-diacre, à la cure de Saint-Martin-de-Boscherville, vacante par le décès de Vallet, 27 avril 1675. — de François Delouche, clerc du diocèse de Séez, à la chapelle de Notre-Dame du Val, vacante par le décès de François Farin, 13 septembre 1675. — Révocation par Rénée Le Michel de Brethonville, prieure de Notre-Dame de Brionne, de la résignation par elle faite du dit prieuré, en faveur de Marie-Françoise de Moussy, religieuse du monastère de la Saussaye près Paris, 2 janvier 1676; opposition des religieuses de Brionne à la fulmination des bulles obtenues par la dite de Moussy, 2 janvier 1676. — Prise de possession du prieuré de Saint-Saëns par Robert de Salornay, prêtre du diocèse de Macon, en faveur de qui Léonard de Salornay, avait résigné le dit prieuré, 29 avril 1675. — Nomination de Pomponne Bunette de Loraille à la maladerie du Val-aux-Malades, en remplacement d'Adrien Maillard, décédé, 10 mai 1675. — Nomination par Mgr François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, d'Étienne de Fieux et d'Hardouin Rouxel de Médavy pour ses vicaires généraux, 3 juin, 24 octobre 1675; — par Mgr le cardinal

de Bouillon, de Jean Duhamel, docteur en théologie, pour son vicaire général en l'abbaye de Saint-Ouen, etc. (Palais abbatial Saint-Martin de Pontoise, 4 août 1675.)

G. 6133. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1676.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Georges Papavoine, à un canonicat en la cathédrale de Rouen, sur la résignation de François Le Cornu, 20 septembre 1670; — à des cures : à Saint-Gervais de Rouen, de Pierre Harel, lequel prend possession le 30 août 1676; — à Saint-Herbland de Rouen, de David Amontons, précédemment, curé de Fresne-le-Plan, 24 juillet 1671; — à Saint-Maclou de Rouen, de Charles Du Saussay la Vache, précédemment curé de Saint-Martin du Saussay, en remplacement de Louis Dufour, démissionnaire pour cause de permutation; la dite permutation du 9 juin 1676; arrêt du parlement sur des difficultés soulevées par l'archevêché, arrêt par lequel les dits Du Saussay et Dufour sont autorisés à prendre respectivement possession de leurs bénéfices, pour la conservation de leurs droits, 10 juin 1676; — à Saint-Aubin de Beuzevillette, de Jean-Batiste Le Canu, 15 juin 1676; — au Bourgay, de maître François Pinçon, 19 juin 1676; — à Bretteville, doyenné de Pavilly, de Charles Le Gentil, diacre, en remplacement de Nicolas Gouche, décédé, 17 avril 1676; — à Saint-Jacques de Dieppe, de Gabriel Le Tellier, 22 avril 1676 (remplaçait Adrien Fournier, *qui de presenti mense, graduatis simplicibus affecto, diem clauserat extremum*) ; prise de possession, le 24 avril, en présence de Henry Huvier, curé de Saint-Remy de Dieppe, docteur en théologie, aumônier du Roi ; — à Notre-Dame d'Envermeu, de Toussaint Merlier, en remplacement de maître David de Dieppe, qui avait résigné, 19 mai 1676; — à Écalles-Alix, d'Antoine d'Hinconrt, chanoine de Rouen, en remplacement de Barthélemy Busquet, qui avait résigné, 30 mars 1676; — à Fleury-la-Forêt, de François De la Fosse, précédemment curé de Houdan, en remplacement de Pierre De la Fosse, qui avait résigné, 13 juillet 1676; — à Fontaine-le-Dun, de François Tourneroche, curé de Bayolet, en remplacement de Pierre Le Bœuf qui avait résigné, 2 janvier 1676; — à Notre-Dame de Gravenchon, de Jourdain Alexandre, en remplacement de Bonvin, décédé, 8 mai 1676; — à Saint-Étienne d'Harancourt, de Pierre Le Maire, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement de Louis Mahé, qui avait résigné, 19 décembre 1675; — à Saint-Martin de Hauterive, au diocèse de Séez, de Charles Morel, 13 juin 1676; — à Hautevergne, de François Petit, maître ès-arts, en remplacement de Jacques Gouin, 1er juin 1676; — à Montérollier, de Michel Roger, en remplacement de Laurent Delamare, démissionnaire, 2 mars 1676; — à Saint-Sauveur de Montérollier, de maître Jean Bottey, précédemment vicaire à Saint-François du Havre, en remplacement d'Étienne Frontault, décédé, 4 avril 1676; — à Norville, de Nicolas Carrey, en remplacement de Robert Bayard, qui avait résigné, 20 septembre 1676; — à Saint-Denis de Noyon-Charleval, de Pierre Barbey, en remplacement de Louis Vignereux, décédé, 24 septembre 1676; — à Ouainville, de Jaques De la Niepce, en remplacement de Danviray, ides de mars 1676: — à Petitville, sur la présentation du Roi, de Jacques De la Brousse, diacre, du diocèse d'Avranches, en remplacement de Gilles Vauborel, 27 mars 1676; — à Quincampoix, de Gabriel Le Tellier, en remplacement de Salingant, 9 mars 1676, et, cette nomination n'ayant point eu d'effet, de Robert Le Cerf, du diocèse de Bayeux, qui avait été présenté par le cardinal de Bouillon, 23 mars 1676; — à Saint-Pierre de Reuville, d'Augustin Du Feuil, 27 avril 1676; — à Saint-Georges de Romilly, de Denis Hébert, religieux du Bec, 18 juillet 1676; — à Saint-Denis-sur-Scie, de Louis Baudouin, en remplacement de Jean-Baptiste Le Canu, qui avait résigné, 6 mars 1676; — à Saint-Just, d'Adrien Alexandre, précédemment curé de Sorquainville, en remplacement de Nicolas Goullé, démissionnaire, pour cause de permutation, 24 octobre 1675; — à Toussaint, de Pierre Lesueur, précédemment curé de Saint-Martin de Tourville, en remplacement de Jacques Vallemare, qui avait résigné, 12 avril 1676; — à Yvetot, de François Chauvigné, du diocèse de la Rochelle, 11 juillet 1676 ; — de Jacques Vaultier, 28 juillet même année; — à la chapelle de Saint-Martin de Druelle à Cottévrard, 18 juillet 1676; — à celle de Sainte-Marie-Madeleine de Canivet, au Vieux Rouen, 29 juillet 1676; — à celle de Saint-Michel d'Yville, 28 septembre 1676; — au prieuré de la Madeleine de Rouen, de Vincent Bechameil, en remplacement de Guillaume Brunet, démissionnaire, 2 juillet 1676; — à celui de Toussaint de Bellencombre, de Raoul Guerard, curé de la Crique, en remplacement d'Étienne-Jean-Robert de Pallieul, décédé, 27 avril 1676; — à celui de Notre-Dame de Brionne, de Françoise-Marie de Mouy, religieuse de la Saussaye, en remplacement de Renée Le Michel de la Bretonnière, qui avait résigné; *sumptum* des bulles pour la dite de Mouy, 3 des nones d'octobre 1675; mise en possession par Étienne, de Fieux, vicaire général de l'archevêque, de la dite de Mouy, nonobstant l'opposition de partie des religieuses, 3 mai 1676. — Registre écrit sur papier timbré, paraphé par M. Le Pesant, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6134. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1676-1677.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations à des cures : à Saint-Herbland de Rouen, de Louis le Carpentier, bachelier en théologie, gradué, en remplacement de maître Nicolas le Prévost, décédé, 23 janvier 1677; — à Saint-Martin sur Renelle de Rouen, d'Étienne Theroulde, sous-diacre, bachelier en la sacrée faculté de Sorbonne, chanoine de Rouen, en remplacement de Robert Marc, qui avait résigné, 4 décembre 1676; — à Beaumont-le-Hareng, de Jacques Houssaye, 23 mars 1677; — à Saint-Pierre de Bolleville, de Richard Simon, prêtre, en remplacement de maître Marlot, décédé, 27 novembre 1676; — à la Cerlangue, sur la présentation de la duchesse de Longueville, de Jacques Le Febvre, docteur en théologie, 23 mars 1677; — à Saint-Denis du Chef-de-Caux, de Jean Le Clerc, 1er novembre 1676; — de Jean-Charles Adam, 23 janvier 1677; — à Conteville, de Louis Tricotté, bachelier en théologie, 27 octobre 1676; — à Saint Aubin de Croixmare, de maître Jean Hébert, précédemment curé de Mélicourt, au diocèse d'Évreux; 6 février 1677; — à Sainte-Geneviève du Mesnil-sous-Fry, de Pierre de Tiremois, chanoine régulier, en remplacement de Gilles Le Chevalier, autre chanoine régulier, décédé, 17 septembre 1676; — à Normanville, 3e portion, de Jean Valet, du diocèse de Metz, 5 octobre 1676; — à Ouainville, de Jacques De la Niepce, en remplacement d'Arthur Danviray, décédé, 26 mars 1677; — à Saint-Martin du Manoir, de Pierre Fouquet, 20 février 1677; — à Saint-Étienne de Sausseuzemare, de Claude Banier, 6 septembre 1676; — à Touffreville, au doyenné d'Eu, de Gabriel Rollinde, bachelier en théologie du diocèse de Vabres, en remplacement de Pierre Mandet, 1er novembre 1676; — à Toussaint, de Pierre Renoult, 6 octobre 1676; — à Notre-Dame du Vieux-Manoir, de François Le Carpentier, en remplacement de Jean Le Blanc, 5 novembre 1676; — au prieuré de Saint-Remy de Bezu, d'Anne Busquet, en remplacement de Louis de Baudry de Piencourt, décédé, 15 décembre 1676; — au prieuré de Gasny, de Dom François Faminette, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation Anglaise; nommé par le cardinal de Bouillon; prend possession le 10 avril 1677. — Registre écrit sur papier timbré, paraphé par M. Le Pesant, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6135. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1677-1676.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Hardouin Rouxel de Médavy au canonicat vacant par le décès de Du Buisson, 24 mars 1678; — de Pierre du Perroy, clerc du diocèse d'Évreux, au canonicat vacant par la résignation de Pierre du Perroy, 3 avril 1679; — de Jean-Baptiste Canu, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, en remplacement de Jacques, Antoine et Pierre Harel, déclarés inhabiles, 1er mai 1676; — de Me Nicolas Le Hulle, à la même cure, en remplacement de Pierre Harel, nommé, par permutation, à la cure du Petit-Couronne, 4 février 1678; — de Jean Carrey, à celle de Saint-Laurent de Rouen, vacante par le décès de Martin Dauno, 6 juin 1678; — de François de Bruneval, à celle de Saint-Vigor de Rouen, 22 janvier 1679; — de Thomas Bulteau, docteur en théologie de la faculté de Paris, à celle de Saint-Vivien de Rouen, vacante par le décès de Delamare, 22 juin 1678; — de Guillaume Lorrain, à celle de Notre-Dame d'Andely, vacante par le décès de maître Le Mercier, 13 décembre 1678; — de Jean-Clovis Rousseau, à la cure de Saint-Martin de Daubeuf, vacante par la résignation d'Anselme Rousseau, 18 juin 1675; — de Charles Gueroult, à celle de Notre-Dame de Berville-sur-Seine, vacante par la résignation de Gérard Husson, 28 mai 1678; — de Louis Basly, à celle de Saint-Martin de Beuzeville, vacante par la résignation de Jean Le Roux, 27 mai 1678; — de Pierre Guerrant, curé de Muchegros, à celle de Carville la Folletière, vacante par la résignation de Nicolas Marchant, 17 mai 1677; — de David Jamet, à la cure de Croismare, vacante par le décès de Jean Hesbert, 2 mai 1678; — de Pierre Jeuffray, curé d'Ectot-l'Auber, à celle de Notre-Dame de Franqueville, vacante par la démission de Jean Carrey, 8 novembre 1678; — de François Conseil, à la cure de Saint-Martin de Grandcourt, vacante par la démission de Simon Du Busq, 27 janvier 1678; — de Jacques Lombard, à celle de Hautot-l'Auvray, vacante par la résignation de Jacques Simon, 6 janvier 1678; — d'Alphonse Boutren, à celle de Mélamare, vacante par le décès de Jean Le Mercier, 1er décembre 1677; — de François Simon, à celle de Saint-Sauveur de Montivilliers, vacante par le décès de Jean Bottey, 22 août 1678; — d'Alphonse Le Gendre, à celle de Saint-Ouen de Morville, vacante par le décès d'Antoine Gilet, 19 octobre 1678; — de Jacques Soyer, à la 3e portion de Normanville, vacante par la démission de Jean Vallet, 12 décembre 1677; — de Gilles Martin, à la cure de Saint-Aubin du Petit-Couronne, vacante par la résignation de Pierre Harel, 18 décembre 1677; — d'Edmond Doré, à la cure de la Pierre, 7 mai 1678; — de Gabriel de Rollinde, à celle de Saint-Martin-le-Gaillard, vacante par le décès de Philippe Bareillion, 10 mai 1677; — de Pierre Du Pressoir, à celle de Théroudeville, vacante par la résignation de Jacques Hamon, 17 novembre 1677; — de

Pierre Chrestien, à celle du Thuit-Hébert, vacante par la résignation de Germain Duval, 6 novembre 1677; — de François Timoléon de Choisy, au prieuré de Saint-Lô, vacant par la résignation de Louis-Marie Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres; bulles du 8 des calendes de mai 1677; prise de possession, le 19 juin 1678; — de Jean Goutelle, au prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan, vacant par suite de l'inhabilité de Dufresne, 4 juillet 1678; — de Pierre de Calvo, à l'abbaye d'Eu, vacante par le décès du cardinal Virginius; bulles, 10 septembre 1678; prise de possession, le 21 novembre même année; — de Nicolas-Alexandre Le Cordier, au prieuré d'Arques, juillet 1678; — de Claude-Daniel Prevost, au prieuré de Notre-Dame d'Auffay, vacant par la résignation de François d'Alligre, 3 mars 1679; — de François Femnick, au prieuré de Gasny, vacant par la résignation de Jacques Laloier, 2 août 1677; — de Guillaume de Lestoq, docteur de Sorbonne, au dit prieuré, 6 juillet 1678; — de Jean-Louis Brunet, au prieuré de Noyon ou Charleval, vacant par la résignation d'Alexandre de Faucon, mars 1678; — de Guillaume Vallet, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de Léonard de Salornay, 22 avril 1677; — de Jules-César De la Grange, au prieuré de Vesly, vacant par la résignation de son frère Charles De la Grange, 26 octobre 1677.

G. 6136. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1679-1680.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Nicolas Barjolle, à la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de François Houppeville, 10 octobre 1679; — de Gabriel Bizet, à celle de Saint-Sever de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques Lemonnier, 1er décembre 1679; — de Nicolas Le Vasseur, à la cure de Notre-Dame d'Alihermont, vacante par le décès de Michel Petit, 22 novembre 1678; — de François Pillement, à celle de Notre-Dame de Blosville *vulgo* de Bonsecours, vacante par la démission de Jean Vitecoq, sous-diacre, 7 mai 1679; — de Jean Le Vasseur, à la cure de Déville, au doyenné d'Eu, vacante par la démission de Charles De la Grave, 27 mai 1679; — de Philippe Duhamel, curé du Mesnil-Rogues, à celle d'Écretteville, 1677; — de Jacques Ferey, à celle d'Envronville, vacante par le décès de Nicolas Hérambourg, 22 mai 1679; — de Michel Le Chevalier, à celle de Sainte-Croix de Fécamp, vacante par la résignation de Charles Pierre, 26 avril 1679; — de Charles De la Grave le jeune, à celle de Saint-Pierre de Nullemont, vacante par la résignation de Charles De la Grave, 15 novembre 1678; — de maître François Lucas, du diocèse de Coutances, à la cure de Prétot, vacante par le décès de Robert Foucard, 3 mai 1679; — de Nicolas Blaise, bachelier en droit canon, à celle de Sainte-Anne de Raffetot, vacante par le décès d'Antoine Marie, 15 janvier 1680; — d'Alexandre Plouger, à celle de Sailly, 11 février 1679; — de Nicolas Mignot, à celle de Sainte-Beuve en Rivière, vacante par la résignation de Jean Brubier, 26 mai 1679; — de Pierre de Tiremois, à celle de Saint-Léger du Bourdeny, 20 novembre 1679; — de Guillaume Lorrain, à celle de Saint-Martin de Vésillon, vacante par la résignation, pour cause de permutation, d'Emmanuel Desmoulins, 1er mars 1679. — Fulmination de la bulle (calendes de février 1678), qui pourvoit frère Nicolas de Villeneuve au prieuré de Bonne nouvelle lès-Rouen, vacant par la résignation de Denis Ancelin, 17 avril 1679. — Nomination de Joseph Shirburne, au prieuré de Saint-Michel de Bouconvilliers, vacant par la résignation d'Anselme De la Roque, 4 décembre 1679; — de Guillaume de Grosbois, au prieuré de Graville, vacant par le décès d'Antoine de Bragelonne, 4 septembre 1679; — de Joseph Shirburne, au prieuré de Gasny, vacant par la résignation de François Femnick, 2 décembre 1679; — de Michel Heusté de Lamberville, au prieuré de Saint-Sylvestre de Clères, vacant par la résignation de frère Olivier Heusté de Lamberville, 17 avril 1679.

G. 6137. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1680-1681.** — Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Pierre Le Maire, à un canonicat, en remplacement de Philippe De la Place, démissionnaire, 7 juin 1680; — de Jacques-Madeleine de Rouxel, du diocèse de Besançon, à un autre canonicat, en remplacement de Charles Mallet, décédé, 21 août 1680. — Révocation par Jean-Baptiste Du Breuil de la résignation qu'il avait faite, pour cause de maladie, de sa cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 18 mai 1680. — Nomination de Thomas Bulteau, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, 11 mars 1680; — de Daniel Preudhomme, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, en remplacement de François Bruneval, 8 avril 1680. — Nomination de François Lesage, à la cure de Bléville, 4 octobre 1681; — d'Archambault Prat, du diocèse de Lyon, à la cure de Saint-Pierre de Canteleu, en remplacement de M. Le Marié, décédé, 20 décembre 1680; — de Charles Duillencourt, à la cure de Notre-Dame de Croisy et son annexe la Haye-en-Lyons, en remplacement de Guillaume Duillencourt, qui avait résigné, 27 février 1680; — de Claude Delamare, docteur en théologie, à la cure de Saint-

Remy de Dieppe, en remplacement de Henri Huvier, décédé, 29 novembre 1680. — Acte de renonciation à l'abbaye de Bival en faveur de Madeleine de Faulcon de Ris, nommée coadjutrice avec future succession, par Marie-Françoise de Groslée de Mespieu, élue récemment supérieure de Notre-Dame de Liesse, 21 juin 1680. — Nomination d'Alexandre Bigot, au prieuré de Notre-Dame de Beaumont-le-Perreux, en remplacement de Pierre Mallet, décédé, et de Jean Edeline, démissionnaire, 1er juin 1680. — Nomination de Jacques Brunel, au prieuré de Noyon-sur-Andelle, 30 avril 1680. — Acte de sécularisation de Jacques Baudry, religieux de l'ordre de Saint-François, du couvent de Provins, 17 mai 1680.

G. 6138. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1681-1682.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Lettres de l'archevêque, qui nomment Étienne de Fieux son vicaire général, 30 janvier 1682. — Nomination de Jean Hue de la Roque, à l'archidiaconé du Petit-Caux, en remplacement de Guillaume Bochard de Champigny, démissionnaire, 29 avril 1681 ; — de Nicolas-Alexandre Le Cordier, à un canonicat, en remplacement de Jacques-Madeleine de Rouxel de Médavy, démissionnaire, 7 juillet 1680. — Union par Mgr de Matignon, évêque de Lisieux, de la 4e portion de la cure de Saint-Cande-le-Vieux, vacante par le décès de Jean Le Noyer, aux trois autres portions, 24 mars 1681. — Nomination de François Larchevesque, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Étienne des Tonneliers, vacante par le décès de Jean Baptiste Le Prevost, 29 juillet 1681 ; — de François Nepveu, à la cure de Bures, en remplacement de Jacques Le Verdier qui avait résigné, 26 mars 1681 ; — de Charles De La Londe, à la cure de Doudeauville, en remplacement de Charles Trougard, décédé 9 janvier 1682 ; — de François Gaultier, à la cure de Saint-Clair sur les Monts, en remplacement de Jacques Le Picart, décédé, 30 avril 1681 ; — de René Nouet, au prieuré de Saint-Fiacre de Mont-Louvet, en remplacement d'Anne Nouet, qui avait résigné, 13 mars 1681 ; — de Cuthbert Parker, du diocèse de Chester, au prieuré de Saint-Pierre de Pontoise, 2 mai 1681. — Fondation par René d'Auber de Daubeuf, d'une chapelle en l'honneur de Saint-Charles Borromée et de Saint-Louis en son manoir de Daubeuf, 11 octobre 1681. — Acte de présentation par Louis de Crevant de Humières, maréchal de France, comme tuteur honoraire de Louise-Julie de Crevant, princesse d'Yvetot, de Jean Pauchin, au doyenné d'Yvetot ; — nomination dudit Pauchin, 22 octobre 1681. — Dispenses pour cause de consanguinité inscrites à partir de janvier 1682.

G. 6139. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier relié en parchemin.

**1682-1683.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination d'Adrien Le Seigneur, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Bernay, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation, pour cause de permutation, de Jérome Gourreau de la Proustière, 12 des calendes de décembre, 1682. — Nomination de François Rouxel de Médavy à un canonicat, vacant par la démission de Claude Le Bourgeois, le 27 février 1681. — Nomination de Jacques Desfosses, maître en théologie, à la cure de Saint-Sever de Rouen, en remplacement de M. Le Monnier, qui avait retenu une pension, 15 octobre 1582. — Dispense accordée à Jean-Baptiste Le Comte pour posséder à la fois une des portions de la cure d'Anneville et un des canonicats de Charlemesnil, 30 juin 1682. — Nomination de Martin Le Bienvenu, du diocèse de Lisieux, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Martin de Barentin, en remplacement de M. Cered, démissionnaire, 13 novembre 1682 ; — de Jacques Marcotte, sous-diacre, à la cure de Saint-Pierre de Bolleville, en remplacement de Richard Simon, démissionnaire, 10 octobre 1682 ; — de François Mauger, à la cure de Bully ; prise de possession, 10 mars 1682 ; — d'Antoine Basselin, à la cure de Notre-Dame de Canville, en remplacement de Louis Rasset, démissionnaire, (présentation par Louis Lambert, comme intendant des affaires de son excellence Jacques Rocque, chevalier, sieur de Varengeville, Doudeville, ambassadeur de S. M. vers la Sérénissime République de Venise, 27 janvier 1682) ; — de François De la Valette, à la cure de Compainville, sur la présentation de Geneviève de Gosselin, dame du lieu, 15 novembre 1681 ; — de Louis de Fergeol, diacre, à la cure de Saint-Martin de Couronne, en remplacement de Jean Hallé, démissionnaire, 25 mai 1682 ; — de Gabriel Briosne, à la cure de Naftel, au diocèse d'Avranches, en remplacement de François James, décédé, sur présentation faite par le Roi, 28 mars 1682 ; — de Georges Ausoult, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, en remplacement d'Élie Berenger, démissionnaire, 8 novembre 1682 ; — d'Étienne Bressin, du diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de Florent Rault, 10 septembre 1682. — de Robert Le Charpentier, à la cure de Saint-Vast de Sommery, en remplacement de Guillaume Du Mesniel, décédé, 8 juin 1682 ; — de Nicolas Le Coq, à la chapelle de Saint-Gilles du Boscaulle, à Saint-Denis d'Héricourt, en remplacement de Maurice Salet, décédé, 15 décembre

1682; — de Pierre Brasseur, à la chapelle Saint-Adrien et Saint-Antoine en la paroisse de Saint-Sulpice au doyenné d'Eu, de la fondation de Guillaume Belin (présentation de François Gorre, curé de la paroisse, 22 septembre 1682). — Nomination de Guillaume Anfrye de Chaulieu, clerc du diocèse de Rouen, bachelier de Sorbonne, à l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale, en remplacement de Geoffroi-Alexandre de Jarente de Sievan, veille des nones de juin 1682; procuration donnée par ledit de Chaulieu, domicilié à Paris, enclos du Temple, pour prendre possession de ladite abbaye en son nom; — d'Étienne Girardin, à l'abbaye de Beaubec, 8 des ides de mai 1682; — de M. Étienne de Fieux, à l'abbaye de Bellozanne, en remplacement de Jacques de Fieux, évêque de Tulle, démissionnaire, 12 décembre 1682; — de Laurence-Madeleine Kadot de Sebeville, à l'abbaye de Montivilliers, en remplacement de Léonor de Bellefont, décédée, 19 des calendes de septembre 1682; — de Nicolas Sauguin, au prieuré de Gasny, en remplacement d'Étienne Besnard, démissionnaire, 5 des calendes de septembre 1682; — de Catherine Blanche Rouxel de Médavy, religieuse d'Almenesches, au prieuré de Lillebonne, 13 janvier 1683; — de Nicolas de Caradas, au prieuré de Sainte-Croix du Tréport; prise de possession, 19 octobre 1682; — de Louis Colbert, abbé de Bonport etc., au prieuré de Sainte-Foi de Longueville, en remplacement de Pierre de Bellièvre, décédé, 28 janvier 1683. — Dispenses pour cause de parenté. — Listes d'ordinations. — Lettres de tonsure de Nicolas de Caradas, fils de François de Caradas, sieur du Héron, et de Marthe Coquerel, par Mgr Baudry de Piencourt, évêque de Mende, 25 mars 1678; — d'Adrien Sacquespée, fils d'Adrien Sacquespée et d'Anne Poienne, dernier décembre 1682; — de Nicolas De la Tour, fils de Pierre De la Tour, lieutenant au bailliage de Gisors, 22 mai 1682. — Nouvelle signification des grades de Robert Pocquelin.

G. 6140. (Registre.) — In-folio, 583 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1683-1684.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Nicolas Busquet, à un canonicat en l'église de Rouen, en remplacement de M. Levesque qui avait résigné, 15 des calendes de juin 1684. — Procuration donnée par Guillaume Bochard de Champigny pour résigner, en son nom, sa prébende canoniale d'Amfreville, 29 janvier 1683. — Nomination de Robert Gueroult, chapelain de la cathédrale, au canonicat de Saint-Saire en la cathédrale, vacant par la résignation de Louis Gueroult, 25 juillet 1684. — Nomination de François Boyvin, maître ès-arts, curé de Grainville-sur-Fleury, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par la résignation de David Delamare, 15 décembre 1684; — de Vincent Le Mettais, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de maître Moysant, 5 juin 1684; — de Pierre Godefroy, à la cure de Saint-Étienne des Tonneliers, vacante par le décès de M. Larchevesque, 1er décembre 1684; — de Jérome Grebauval, à la cure de Saint-Pierre-du-Châtel, vacante par la résignation de Jean de Sahurs et la cession de droits faite par Jean Langlois, 24 mai 1684; — de maître Pierre Clément, à la cure de Saint-Maclou, en remplacement de Bernard de Besançon, décédé, 2 juillet 1683; — de Barthélemy Busquet, à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville, en remplacement de Claude-Antoine De Fours de Saint-Clair, qui avait résigné, 15 juillet 1683. — Nomination à la cure de Saint-Germain de Beaussault, de Nicolas Noël, curé de Boissay, 29 mars 1683. — Présentation de Louis Asselin, à la cure de Notre-Dame du Bec-Crespin, par François Romé, baron du Bec-Crespin, 9 janvier 1684. — Nomination de Léon de Malville, à la 1re portion de Cailly, en remplacement d'Isaac Dupont, décédé, 28 août 1684. — Prise de possession par Richard Lucas, de la cure de Draqueville, 8 mars 1683. — Nomination de Pierre Bonissent, bachelier en théologie, à la cure d'Estouteville, au doyenné de Cailly, en remplacement de Nicolas Guilbert de Vilette, décédé, 6 juin 1683; — de Gaspard Le Noble, à celle de Fontaine le Bourg, en remplacement de François Le Halleur, démissionnaire, 12 mars 1683; — de Charles Le Fèvre, curé d'Amenucourt, à la cure de Fours, en remplacement de Pierre Ansoult, 12 des calendes de décembre 1683; — de David Gloria, à la cure de Saint-Aubin d'Hugleville, 29 novembre 1683; — de Nicolas Le Febvre, à la 1re et à la 2me portion de la cure de Longueil, en remplacement de Michel Roger, décédé, 15 septembre 1683; — de Georges Papavoine, à la cure et doyenné de Motteville l'Esneval, en remplacement de Charles de Bessin, décédé, 21 juin 1683; — de Dominique Dautecourt, à la cure de Saint-Sauveur de Nointot, en remplacement de Louis Foubert, qui avait résigné, 20 septembre 1683; — de Guillaume Dorival, à la cure de Saint-Aubin-le-Cauf, en remplacement de Robert Perdrix, décédé, 1er avril 1684; — de Gilles Bonnet de Grandchamp, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, en remplacement de Jean Bunel, qui avait résigné, 1er septembre 1684; — de Jacques Paroy, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-mer, en remplacement de Philippe Lefebvre, qui avait résigné, 22 avril 1684. — Acte de réunion des 2 portions de l'église de Sommery, 7 février 1684. — Nomination de Jacques Moysant, licencié en théologie, curé de Frichemesnil, à la 1re portion de l'église de Sommery, en remplacement de François Mauger, décédé, 23 octobre 1683; — de Jacques Lefevre, à la

cure de Veules, en remplacement de Nicolas Touchard, condamné, 10 des calendes d'août 1683. — Établissement d'une chapelle sous le titre de Saint-Sauveur, par Élisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, au hameau du Tilleul, paroisse de Cantiers, 1676, et 10 mai 1683. — Nomination de Pierre Lemery, à la chapelle de Saint-Pierre, au manoir de Fréville, 12 septembre 1684; — de Nicolas Cousin, à la chapelle de Saint-Pierre de Soquence, en la paroisse de Sahurs, 3 novembre 1684. — Nomination de sœur Gigaud de Bellefond, au prieuré de Notre-Dame des Anges de Bellefond à Rouen, en remplacement de Laurence de Bellefond, décédée, 14 janvier 1684; — de Claude Chauvet, au prieuré de la Madeleine de Rouen, en remplacement de Vincent Bechameil, démissionnaire, 6 des calendes de juillet 1683. — Érection par Anne de Monteclair, veuve de Georges de Motteville, d'un canonicat en la collégiale de Saint-Michel de Motteville, 7 août 1682. — Nomination de Guillaume Talbot, à un canonicat en cette collégiale, 26 décembre 1683. — Présentation par Louis de Crevant de Humières, tuteur honoraire des princesses d'Yvetot, de François Bérenger, à la cure et au doyenné d'Yvetot, 25 avril 1684. — Nomination de Charles Martel, à l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, en remplacement d'Adrien Martel, décédé, 17 des calendes de novembre 1682. — Résignation par Joseph d'Aquilenguy, du prieuré de Beaussault, en faveur de Boniface d'Aquilenguy, du diocèse de Fréjus, 12 des calendes de décembre 1682. — Nomination de Jacques Le Carbonnel, au doyenné de la cathédrale d'Avranches, en remplacement de François Le Carbonnel qui avait résigné, dernier octobre 1684. — Dimissoires, listes d'ordination, dispenses pour cause de parenté à l'effet de contracter mariage.

G. 6141. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1684-1686.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession, par David Theroulde, d'une prébende canoniale vacante par le décès de Pierre de Moy, 9 septembre 1685. — Nomination de Jacques Auvray, docteur en théologie, à la prébende canoniale de Braquemont, résignée en sa faveur, pour cause de permutation, par François De la Fosse, 18 août 1685. — Présentation, par François de Prunelay, de Robert Jean, à la cure d'Auzouville l'Esneval, 3 septembre 1685. — Nomination de Bonaventure d'Angennes, à la cure de Saint Pierre de Basqueville, vacante par le décès de Philippe Dehors, 14 juillet 1685; — d'Abraham Maurry à la cure de Boos, 16 octobre 1685; — de Charles Mouquet, à la cure de Bures, en remplacement de maître Nepveu, décédé, 31 décembre 1685; — de Pierre Desportes, à la cure d'Illeville-sur-Montfort, en remplacement de Jean Desportes, qui avait résigné, 9 mai 1685; — de Georges Colecte, à la cure de Notre-Dame de Limpiville, en remplacement de Michel Fossart, qui avait résigné, 16 octobre 1685; — de Nicolas Le Carpentier, à la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, en remplacement de Richard Liot, démissionnaire, 14 mars 1686; — de Charles Vallet, à la cure du Mont-aux-Malades, 16 juillet 1685; — de Daniel Poret de Boisandré, du diocèse de Séez, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, en remplacement de Louis Dolivier, 3 février 1686; — de François Bérenger, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, en remplacement de Nicolas Langlois, sieur de Motteville, 19 juin 1685; — de Jean Moulin, à la cure de Saint-Martin de Villequier, en remplacement de Guillaume Estard, qui avait résigné, 22 février 1686. — Établissement d'une chapelle au manoir du Plessis à Boseguerard, doyenné de Cailly, par Charles Puchot, 7 décembre 1685. — Nomination de René-François de Beauvais, à l'abbaye de Saint-Victor, en remplacement d'Antoine Le Clerc, 14 des calendes d'août 1685. — Présentation de Joseph Terrier, au doyenné de Sauqueville, vacant par la démission de François Guillebert, 17 avril 1685. — Nomination de Marin Le Brun, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, à Grémonville, en remplacement de François de Ferrare, qui avait résigné, 23 juin 1685; — de Nicolas Le Neveu, au prieuré de Saint-Saens. — Lettres de tonsure de René-Joseph Tournemine, de la Compagnie de Jésus, 22 septembre 1685.

G. 6142. (Registre.) In-folio, 299 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1686-1687.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Révocation par Raoul Bretel de Grémonville, haut doyen de la cathédrale, de la procuration qu'il avait donnée à l'effet de résigner sa dignité en faveur de François-Augustin de Couvert de Sottevast, 31 octobre 1686. — Résignation par Raoul Bretel de Grémonville, du grand archidiaconé, en faveur de Raoul Bretel, son neveu, 5 novembre 1686. — Nomination d'Étienne de Fieux, au grand archidiaconé, en remplacement de Raoul Bretel, décédé, 13 novembre 1686; — de Jacques-Madeleine Rouxel de Médavy, acolyte, à un canonicat vacant par le décès dudit Bretel, 12 novembre 1686. — Nomination de Marin Le Moine, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, en remplacement de Vincent Le Métais, docteur de Sorbonne, 14 mai 1686; — de Guillaume Aublay, curé de Boissay-le-Châtel, puis de Guillaume Le Maistre, à la même cure, en remplacement dudit Le Moine,

démissionnaire, 13 juillet 1686; — de Pierre Dubosc, à la cure de Saint-Hilaire, en remplacement de Claude Ricard, décédé, 19 avril 1686. — Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes sur icelui qui confirment Abraham de Brossard dans ses droits au patronage de l'église d'Angeville-Hateleu, 13 mai 1686. — Nomination de Toussaint Le Prevost, du couvent de Silly, ordre de Prémontré, à la cure de Fréville, en remplacement de maître Lucas, décédé, 19 octobre 1686; — de Jacques Simon, à la cure de Bolleville, en remplacement de Jacques Marcotte, décédé, 26 août 1686; — de frère Étienne Richomme, à la cure de Saint-Jacques et Saint-Gilles du Mont-aux-Malades, 29 mai 1686; — de Robert Vivet, curé d'Hibouville, à la cure de Saint-Germain des Essarts, 21 avril 1686. — Établissement d'une chapelle de Saint-Alexandre, à Croissy, par Alexandre Desjardins, 11 juin 1686; — d'une chapelle de Notre-Dame à Imbleville, par Charles Baudry, sieur du lieu, 21 août 1686; — d'une autre chapelle, au manoir d'Avernes, par René Guillaume, sieur de Mourlière et d'Avernes, 11 juin 1686. — Lettres du cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, qui nomment vicaire général, pour ladite abbaye, Jean-Baptiste Duhamel, docteur en théologie, 1686. — Acte par lequel François Verjus, évêque de Grasse, nomme, pour le remplacer, comme grand vicaire de Fécamp, Alexandre-Louis de Gory, licencié en théologie, 19 octobre 1686. — Nomination de Henri Bretel de Lanquetot, au prieuré de Bolbec, en remplacement de Claude Bretel de Lanquetot, son frère, démissionnaire, 17 mai 1886; — de Philippe Le Vasseur, au prieuré de Crasville la Roquefort, en remplacement de Germain Le Vasseur, son frère, qui avait résigné, 19 juin 1686; — de Jean-François Coynart, au prieuré de Saint-Thomas-le Martyr à Saint-Maclou de Folleville, en remplacement de M. d'Estalleville, 8 décembre 1686; — de M. Clément, docteur en théologie, au prieuré de Saint-Pierre de Pontoise, en remplacement de Cuthbert Parker, démissionnaire, 3 mars 1687.

G. 6143. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1687-1688.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination par Hardouin Rouxel de Médavy, de M. Barjolle, docteur en théologie, curé de Saint-Michel de Rouen, pour son vicaire général et official au doyenné de la cathédrale de Rouen, 28 juillet 1687. — Nomination d'Étienne de Fieux, au grand archidiaconé, en remplacement de Raoul Bretel d'Estalleville, 10 avril 1687; prise de possession, le même jour. — Nomination de Jean Hacquett, à un canonicat, en remplacement de Jean O'Molony, qui avait résigné, 2 juin 1687; — de maître Theroulde, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, à un autre canonicat, en remplacement de François De la Fosse, qui avait résigné; présentation faite par le Roi; — de Claude Du Four, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en remplacement de Henry Cavelier, qui avait résigné, 6 mai 1688; — de Louis Fontaine, du diocèse de Coutances, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, en remplacement de Daniel Preud'homme, qui avait résigné, 18 décembre 1687; — de Nicolas Le Canu, curé d'Ambourville, à la cure d'Anneville, en remplacement de Pierre Fourré, démissionnaire, 10 mai 1688; — de Jean Deschamps, à la cure de Saint-Vincent d'Aubermare, 12 juillet 1687; — de Nicolas Losmer, à la cure de Derchigny, en remplacement de Louis Maille, qui avait résigné, 29 avril 1687; — de Michel Le Ber, à la cure d'Écrainville; prise de possession, le 19 mars 1687; — de Michel Fultot, à la cure de Saint-Valery de Fontaine-la-Mallet, en remplacement de Pierre de Neufville, 28 mai 1687; — de Nicolas Caudebec, à la cure de la Fontelaye, en remplacement de M. Baudry, décédé, 17 mars 1688; — de Jacques de Moy, à la cure de Fréville, en remplacement de Toussaint Le Prevost, décédé, 10 juillet 1687; — de Jean-Baptiste de Saint-Ouen, curé du Mesnil-sous-Vienne, à la cure de Gisancourt, en remplacement d'Étienne Morel, qui avait résigné, 19 juin 1687; — de François Le Signerre, à la cure de Saint-Sulpice d'Hardouville, en remplacement de Jean Des Abris, décédé, 28 mai 1687; — de Louis-Augustin de Fergeol de Villers, à la cure d'Hénouville; présentation, 26 avril 1687; — de Jacques de Hautecourt, à la cure du Mont-aux-Malades, en remplacement d'Étienne Richomme, qui avait résigné, 20 février 1688; — de François Boullaie, à la cure de Nointot, en remplacement de Jacques de Hautecourt, qui avait résigné, 29 décembre 1687. — Établissement d'une chapelle de la Sainte-Vierge, à Bully, par M. Louis de Lestendart, marquis de Bully, 10 mai 1688; — d'une chapelle de la Sainte-Vierge, au manoir du Bout-du-Bosc, à Déville près Rouen, par Philippe De la Place, 18 mars 1687; — d'une chapelle de Notre-Dame de Bonsecours au Meslé, paroisse d'Épinay, par Louis Becquet, écuyer, sieur du Meslé, 18 mars 1687; — d'une chapelle de Saint-Émery et Saint-François d'Assise, au manoir de la Ferté, par Émery Marc de la Ferté, conseiller au parlement, 1er juillet 1687; — d'une chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Georges à Lescure, au Mesnil-Esnard, par Anne Cusson, 18 mai 1687; — d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et la Madeleine, au Belestre, à Quevillon, par Pierre Briffault, sieur de Brécy, 15 avril 1687; — d'une chapelle, à Coquereaumont, à Saint-Georges-sur-Fontaine le Bourg, par Jacques de Quiros, écuyer, 5 juin 1681; — d'une chapelle de Saint-

Louis, au château du Quesnay, à Saint-Saens, par Louis-Michel de Limoges, 28 juillet 1688; — d'une chapelle sous l'invocation du Saint-Nom de Jésus, à la Pommeraye, paroisse de Sommery, par Louis Du Mesniel, sieur de Sommery, 18 mars 1686. — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin de Mortemer, par François Robin, 8 janvier 1688.

G. 6144. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1688-1690.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jacques Chaperon, à la cure de Saint-André hors-ville de Rouen, en remplacement de Nicolas Crevel, qui avait résigné, 18 septembre 1685; — de Robert Pollet, à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de Jean-Baptiste Du Breuil, qui avait résigné, 12 août 1688; — de François Le Verd de Rodeval, à la cure de de Saint-Étienne de Cideville, 1er décembre 1689; — de Pierre Vion, à la cure de Saint-Aubin de Doudeauville, en remplacement de Charles De la Lande, décédé, 11 janvier 1688; — de maître Étienne Raisin, à la cure du Grand-Couronne, en remplacement de Louis de Fergeol de Villers, qui avait résigné, 6, des calendes de décembre 1689; — de Guillaume Thébault, à la cure de Saint-Denis de Duclair, en remplacement de Jacques le Blanc, décédé, 6 mai 1690; — de Louis Prévost, à la cure de Sainte-Honorine de Graville, en remplacement de Jean de Chéry, démissionnaire, 24 septembre 1688; — d'Antoine Paysant, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 31 janvier 1689; — de Marie-Angélique des Moulins de Lisle, au prieuré de Saint-Honoré des Filles-Dieu de Rouen, en remplacement de Marie de Souvré, décédée, 16 octobre 1689; — de Guillaume-Nicolas Mouchard, au prieuré de Beaussault, en remplacement de Boniface d'Aquillenguy, démissionnaire, 16 février 1689; — de Charles-Joseph de Mayol, au prieuré de Notre-Dame de Beaulieu en remplacement de Charles de Mayol, son oncle; brevet du Roi, 17 avril 1688; — de Pierre Joysel, au prieuré de la Téroudière, en remplacement de François Joysel, démissionnaire, 4 mars 1690; — de Jean Le Roux, au doyenné d'Yvetot, en remplacement de François Bérenger, curé de Sainte-Marie-des-Champs, qui avait résigné, 29 octobre 1688. — Nomination par Louis-Désiré De la Chesnaye, abbé de Corneville, de Joachim Dreux, docteur en théologie, pour son procureur général, 9 mai 1690; — par Pierre de Calvo, abbé d'Eu, de Claude de Paris, prieur claustral de cette abbaye, et de François Dufossé, docteur en théologie, pour ses vicaires généraux, 11 septembre 1688. — Absolution pour Jean Eude, laïque, du diocèse de Sées, docteur en médecine, qui aspirait aux ordres, 19 mai 1690.

G. 6145. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1690-1692.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination par Mgr Colbert de vicaires généraux : Pierre Clément, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou (Paris, 2 février 1690; présents à la nomination, Étienne Baluze, docteur et professeur en droit canonique à l'Académie de Paris, et Nicolas Clément, avocat en parlement de la même ville); Étienne de Fieux, François de Mascranny, Pierre Longuet, docteur en théologie, Rouen, 16 février 1691; — Jacques-Joachim Colbert de Croissy, abbé de Froidmont, licencié en théologie, vicaire et official de Pontoise, 6 février 1692. — Nomination de Pierre-Louis de Guyeuro, licencié en théologie, à la chantrerie de la cathédrale de Rouen, en remplacement de Gilles de Guyeuro du Châtel, qui avait résigné, 25 mai, 1690; — de Simon-François Mouret, à une prébende canoniale, en remplacement de Hardouin Rouxel de Médavy, démissionnaire, 22 août 1691; — de Jean Chauffray, à un autre canonicat, en remplacement de Henri de Boyvin du Vaurouy, qui avait résigné, 19 novembre 1691. — Prise de possession de la cure de Saint-Maclou de Rouen, par M. André Deville, 30 mai 1691. — Nomination de Claude Chanlatte, à la cure de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, en remplacement de Jean Toustain, licencié en droit, qui avait résigné, 16 février 1692; — de René Tallebot, à la cure de Cideville, en remplacement de Pierre-François Le Verd de Rodeval, qui avait résigné, 29 décembre 1690; — d'Isidore de la Chaussée, à la cure de Criel, en remplacement de Gérard Bruyant, qui avait résigné, 8 juillet 1690; — de Pierre Frémont, docteur en théologie, à la cure du Tréport, en remplacement de maître Flahaut, démissionnaire, 24 juin 1691. — Établissement d'une chapelle, à Mesnival, à Criel, par Jean-Baptiste Bernardin, 24 août 1690; — d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au manoir du Bosc-Héroult, à Ecaquelon, par Antoine de Longaunay, dernier mai 1690. — Nomination de Marie-Élisabeth de Barentin, transférée du monastère du Val-de-Grâce à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, 4 des calendes de janvier 1691 — de Marie de Grieu, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, en remplacement de madame Colbert, décédée, 22 décembre 1691; — de Georges Le Pelletier, au doyenné d'Andely, 22 octobre 1791. — Union du prieuré de Gasny au collège de Rouen, 24 mars 1691. — Nomination de Louis Prévost, au prieuré de Graville, en remplacement de Guillaume de

Grosbois, décédé, 15 décembre 1690. — Arrêt du Conseil pour la cession en commande par M. Colbert de Talmond, à Mgr Colbert, du prieuré de Sausseuse, 19 décembre 1691. — Titre patrimonial de François Gréard, sieur des Portes, acolyte, demeurant au séminaire de Saint-Sulpice, fils et unique héritier de Louis Gréard, écuyer, avocat au parlement de Normandie, 23 août 1690.

G. 6146. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, relié en parchemin.

**1693-1694.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Gilles Du Four, au doyenné de la cathédrale de Rouen, en remplacement de Simon-François Mouret, décédé; élection par le chapitre, 3 novembre 1694; lettres de provision de l'archevêque et renonciation par Claude de Champagne de Sérieourt au droit qu'il pouvait prétendre à cette dignité, 9 novembre 1694. — Nomination de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, à un canonicat, en remplacement de Jean Le Sens de Folleville, conseiller au parlement, qui avait résigné, 4 février 1694; prise de possession, le 10 février; — de Marc-Antoine Le Pigny, à un autre canonicat, en remplacement de Bernard Le Pigny, qui avait résigné, 30 mars 1694; — de Henri de Monchy, docteur en théologie, à un autre canonicat, en remplacement de Charles Ridel, décédé, 18 septembre 1694; — de Jacques Nicolle, à la cure de Saint-André-hors-ville, en remplacement de Jacques Chapperon, qui avait résigné, 29 janvier 1694; prise de possession, le 30 janvier suivant. — Procuration donnée par Alexis du Pollet, prêtre de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, pour résigner sa cure, pour cause de permutation, en faveur de Daniel Hervé, prieur de Saint-Pierre de Meaulme, au diocèse de Bourges, 28 novembre, 1693. — Présentation par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, de Pierre Terray, du diocèse de Lyon, à ladite cure, 25 mars 1694; nomination dudit Terray, 12 avril 1694. — Nomination de François Guenet, docteur de Sorbonne, gradué, à la cure de Saint-Godard, en remplacement de Pierre Cathalan, décédé, 27 décembre 1693; prise de possession de la même cure, en vertu de ses grades, par Jean Herbel, curé de Forges, 5 décembre 1693. — Nomination de Louis Le Comte, maître ès-arts et professeur en l'université de Paris, à la même cure, 13 février 1694; prise de possession, le 15 du même mois. — Présentation à la cure de Saint-Lô de Rouen, de Nicolas Brêle, prieur claustral de Saint-Lô et aussi prieur de Notre-Dame d'Etrehen, au diocèse de Sens, 4 décembre 1694. — Nomination de Jacques Aubourg, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite, 19 mai 1694. — Nomination dudit Aubourg, à la cure de Saint-Patrice, et de David Le Viderel, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite par permutation, 3 juillet 1694. — Nomination de Louis de Pardé, curé de Saint-Paul de Rouen, à la cure de Saint-Pierre l'Honoré, vacante par le décès de Chanlatte, 25 août 1694; — de Jean Peuflier, à la cure de Saint-Sever, en remplacement de Nicolas Thomas, qui avait résigné, 1er mars 1674; — de Bernard Le Pigny, licencié ès-lois, chanoine et archidiacre en la cathédrale de Rouen, à la cure de Saint-Vincent, en remplacement d'Étienne Varembault, démissionnaire, 30 mars 1694; — de Louis de Pardé, à la cure de Saint-Vivien, en remplacement de Jean-Baptiste Bénard, qui avait résigné, 29 octobre 1693, ce qui n'empêcha pas un nommé Charles Sagot, de prendre possession, le 20 novembre suivant, de la même cure, *ad sui juris conservationem;* — de Jean La Barbe, à la cure de Bolbec, dernier juillet 1694; — de Michel De Pennetot, curé de Gueuteville, licencié en théologie, à la cure de Cany, en remplacement de Pierre Hardeley, décédé, 16 octobre 1694; — de Jacques Chapperon, curé de Saint-André de Rouen, à la cure de Saint-Remy de Dieppe, en remplacement de maître Delamare, démissionnaire, 18 novembre 1693; — de Nicolas Le Frêne, à la cure de Saint-Ouen-de Longpaon, 17 février 1694; — de Guillaume Gohon de Corval, à la cure de Sahurs, en remplacement d'Adrien Brindeau, décédé, 16 septembre 1694; — de Charles Maillet, au prieuré de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, en remplacement de Claude Chauvet, décédé, ides de septembre 1693. — Nomination, par Henri Balthazar de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, d'Olivier-François de Fourcy, conseiller au parlement de Paris, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, pour son vicaire général en l'abbaye de Saint-Wandrille, 11 mars 1694; — par ledit Olivier de Fourcy, de Séraphin de Pajol de Plouy, évêque de Die, pour son vicaire général, 3 mai 1694. — Nomination de Jacques Desmarets, évêque de Riez, au prieuré de Beaumont-le-Roger, en remplacement d'Amelot, décédé, 11 mars 1694; — de Marie des Essarts de Guiseniers, au prieuré des Bénédictines de Magny, 4 octobre 1694; — de Jean Chabert, au prieuré de Pavilly (nomination faite par Bonaventure d'Argonne, vicaire de la Chartreuse de Saint-Julien), 27 avril 1694; — de Jean Eudeline au même prieuré (nomination faite par Claude Le Roux d'Esneval), 15 octobre 1694. — Résignation par François Bouvyer, du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, en faveur de René Guérard, moyennant 400 livres de pension, 16 août 1694. — Bulle de commende du prieuré de Sausseuse pour Mgr Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, en remplacement de Paul de Tallemont, 7 des ides d'octobre 1693. — Prise de possession par François Gréard, licencié ès-lois, de la chapelle de la grand'messe

en l'abbaye de Saint-Amand, 11 septembre 1694. — Fondation de la chapelle de Saint-Claude de Bouquelon par Jean-Claude De la Barre, sieur de Verdun, 8 avril 1694.

G. 6147. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1694-1696.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Bulle pour Gilles Dufour, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller au parlement, nommé par le chapitre à la dignité de haut-doyen de la cathédrale de Rouen, 4 décembre 1694. — Nomination de Vincent-François Desmarets, au grand archidiaconé, en remplacement d'Étienne de Fieux, décédé, 28 novembre 1694; — de Joseph-Nicolas de Séraucourt, au même archidiaconé, en remplacement de Desmarets, qui avait résigné, 24 mai 1695; — de Louis Gaudon, à une prébende canoniale, en remplacement de son oncle, Sylvain Gaudon (résignation du 31 mars 1695); — d'André Hercent, curé d'Amfreville les Champs, à la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, en remplacement de Charles Susanne d'Épinay, décédé, 15 février 1695; démission dudit Hercent, 3 février 1796; prise de possession de la cure de Saint-Étienne-la-grande-église par Jacques Mauger, 10 février 1696. — Nomination de Nicolas Brice, à la cure de Saint-Lô, en remplacement de Louis Mython de Froideville, décédé, 9 décembre 1694; prise de possession, 15 décembre même année. — Nomination de Nicolas De Bouis de Lépine, à la cure de Saint-Pierre-l'Honoré, en remplacement de Chanlatte, décédé; prise de possession, le 12 janvier 1695. — Nomination de Jean-Baptiste Carrière, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, en remplacement de Pierre Le Maire, qui avait résigné, 3 janvier 1696; — de François de Harden, curé de Pinterville, à la cure de Saint-Michel de Gerville, en remplacement de M. De la Haye, sur la présentation de Pierre Le Pesant de Boisguillebert, conseiller du Roi au présidial de Rouen, 20 décembre 1694; — de Thomas le Chartier, à la cure de Lillebonne, en remplacement de Jean Bosroger, qui avait résigné, 24 janvier 1695; — de Jacques Paray, bachelier en théologie, à la cure de Mélamare, en remplacement d'Alphonse Boutren, décédé, sur la présentation de Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, 27 décembre 1694; — de René de Vertot, à la cure de Saint-Paër, 2e portion, 29 mars 1695; protestation dudit de Vertot, dernier mars 1695, contre une clause de la bulle obtenue pour sa nomination à cette cure, bulle du 28 janvier même année; patron de cette cure, le marquis d'Épinay, sieur du lieu, comte de Rosendal, baron de Merlebeck, châtelain de Trubleville. — Nomination de Jean Le Lorrain à la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul en la cathédrale, 6 avril 1695. — Nomination de Louise de Guiran, à l'abbaye d'Arques, en remplacement de Louise Le Plâtrier, 4 avril 1695. — Révocation de la procuration donnée par Guillaume Anfrye de Chaulieu, abbé, et par Michel de la Porte, religieux d'Auchy lès-Aumale pour obtenir la sécularisation de cette abbaye, 27 mai 1695. — Bulle de l'abbaye de Bellozanne pour Pierre d'Hangest d'Hargenlieu, en remplacement d'Étienne de Fieux, décédé, 8 des calendes de février 1694; prise de possession par ledit d'Hargenlieu, 31 mars même année. — Bulle de l'abbaye de Bondeville pour Marguerite de Morel d'Aubigny, en remplacement de Françoise Le Normand de Beaumont, décédée, 6 des ides de novembre 1695. — Nomination de Jacques Durand, prêtre de Notre-Dame du Sépulcre de Pont-Audemer, comme vicaire de Louis Desmé de la Chesnaye, abbé de Corneville, 14 décembre 1695; — d'Eusèbe Renaudot, l'un des 40 de l'Académie française, comme vicaire de Jean d'Estrées, abbé de Villeneuve, d'Évron, et de Saint-Pierre de Préaux, ambassadeur en Portugal, 2 avril 1695. — Bulle de l'abbaye de Ressons, pour Mgr Armand Bazin de Bezons, évêque d'Aire, 14 des calendes, de février 1693. — Nomination de Nicolas Le Noble, prieur de Saint-Saëns, comme vicaire général de René-François de Beauvau, abbé de Saint-Victor-en-Caux, 28 juin 1695; — de François Le Monnier, curé de Caudebec, comme vicaire général de Henry-Balthazar de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, 5 octobre 1695. — Bulle de l'abbaye du Trésor pour Anne de Roncherolles, en remplacement d'Anne Berault, décédée, calendes de février 1694; fulmination de la bulle, 22 mars 1695. — Nomination de Robert Dehors, au doyenné de Saint-Laurent du Bourgtheroulde, en remplacement de Tauneguy de Quéruel, décédé, 24 novembre 1694. — Nomination de Dom Pierre Terrier, comme vicaire de Mathurin Brochant, prieur commendataire de Saint-Lô du Bourgachard, 21 mars 1695. — Résignation par frère René de Vertot, du prieuré de Sainte-Marie d'Esne, en faveur de Michel Grandin, 21 septembre 1695. — Nomination dudit Vertot, au prieuré de Pubel, 16 novembre 1695; prise de possession, 11 décembre suivant. — Concordat entre le Roi et Camille Le Tellier, garde de la bibliothèque royale, abbé de Bourgueil, contenant échange du droit de nommer au prieuré de Saint-Clair en Vexin, contre le patronage du prieuré de Chevreuse, dont les domaines étaient mêlés avec ceux de la seigneurie de Chevreuse faisant partie de la dotation du monastère de Saint-Cyr, 9 février, 22 avril 1695. — Nomination de Jean Boyer, comme vicaire général de Guillaume Dubois, ancien précepteur du duc de Chartres, abbé de Saint-Pierre d'Orival, au diocèse de la Rochelle, de Saint-Just, au diocèse de Beauvais, et prieur du Val-aux-Grès, au diocèse de Rouen, 4 juin 1695; avait été nommé au dit prieuré, en remplace-

ment de René Vaslé, décédé, le 18 janvier 1694. — Prise de possession de la commanderie de Villedieu-la-Montagne, au nom de Nicolas Godechart de Bachevilliers, 30 juillet 1695.— Liste d'ordinations.— Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, entre Adrien-Joseph de Houdetot et Marie-Madeleine de Chalon, 10 janvier 1695; — entre Alexandre Bertout de Guenouville, capitaine de dragons au régiment de Montalet, de la Trinité de Thouberville, et Anne-Geneviève Carille de Palme, de Saint-Godard de Rouen, 7 février 1695.

G. 6148. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696-1697.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de M. Joseph de Y de Seraucourt, docteur à la faculté de Paris, grand archidiacre, à la charge de vicaire général du diocèse, 21 mars 1696. — Nomination à des prébendes canoniales : de M. Martin Dieppedalle (permutation entre lui et Jean-François Cathalan, chanoine de Rouen et prieur de Sainte-Marie l'Égyptienne); — de Pierre De la Hogue, en remplacement de Marc de Chalon-Maigremont, 9 avril 1697; — de Louis Gaudon, sous-diacre, du diocèse de Bourges, en remplacement de son oncle Sylvain Gaudon, qui avait résigné (signature de la cour de Rome, 8 des calendes de mai 1695; collation, 17 mars 1696); — de Jean Lacaille, 17 août 1696; — de Joseph Thorel, acolyte, en remplacement de Pierre Scott de Fumechon, qui avait résigné (signature, 6 des calendes de mars 1696; prise de possession, 3 avril.) — Nomination de Thomas Charlier, du diocèse de Coutances, docteur de Sorbonne, à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de Pierre Terray, démissionnaire, 7 juillet 1696; — de Jean Anquetin, bachelier en l'un et l'autre droit de l'université d'Angers, à la cure de Saint-Etienne-la-grande-église à Rouen, en remplacement de Jacques Mauger, décédé, 13 février 1697. — Résignation de la cure de Saint-Paul de Rouen, par Louis de Pardé, envoyé en possession de la cure de Saint-Pierre-l'Honoré de la même ville par sentence du lieutenant général du 29 juillet 1695, en faveur de Robert Bouvet, gradué de la faculté de Bourges, 27 avril 1696; signature de la cour de Rome, 16 des calendes de juin 1696; nomination dudit Bouvet par l'archevêque, 25 juillet 1696. — Présentation par Pierre-Hubert de Bonissent, sieur de Buchy, de Claude Dufour, habitué en la communauté de Saint-Patrice, à la cure de Saint-Jean du Boscbordel, en remplacement de Nicolas Thiais, docteur en droit de la faculté de Paris, démissionnaire, 23 mars 1697. — Concordat entre Nicolas Piéfort, demeurant au prieuré de Saint-Lô, et Nicolas Dequinemare, bachelier de Sorbonne, pour la cure de Bully, à laquelle le premier avait été nommé en cour de Rome, et le second par lettres de l'archevêque; Piéfort renonce à ses prétentions moyennant 400 livres, 23 mai 1697. — Présentation de Dequinemare à cette cure, vacante par la démission de Jean Laisné, docteur en théologie, ladite présentation faite par Jean-Louis de Lestendart, sieur de Bully, 16 janvier 1696. — Permutation de bénéfices entre François Béchard, chantre et chanoine d'Évreux, et Nicolas Petit, bachelier en droit canon, curé de Saint-Martin de Canteleu près Rouen et prieur de Saint-Laurent de Chambray, 18 février 1697. — Nomination de François de Grouchy, à la cure du Mesnil-Duredent, en remplacement de Charles de Vaupan, décédé, 11 décembre 1696; — de François Chappelle, à la cure de Neuville-le-Pollet, en remplacement de Robert Chappelle, qui avait résigné, 4 juillet 1697. — Procuration donnée par Pierre de Maupeou, du diocèse d'Agde, docteur en la faculté de théologie, pour résigner la cure de Saint-Martin de Nonancourt et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, son annexe, 20 avril 1697. — Érection de la chapelle de Saint-Nicolas de Bonnebos à Manneville, par Nicolas Lefort, écuyer, sieur du lieu, 28 janvier 1696. — Démission de François Cassé, licencié en théologie, grand boursier du collège du Trésorier, 22 janvier 1697. — Collation de bourse dans ce collège, à Pierre Dumarc, 26 janvier 1697; — à Nicolas-Abraham Fauconnet, 29 mars 1697. — Nomination de Pierre de Lespine, sous-diacre du diocèse de Rouen, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, à l'abbaye de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale, vacante par la démission de Chaulieu; bulle, nones de janvier 1696; collation, 21 février 1697; prise de possession, 5 mars même année. — Nomination par Laurence-Madeleine de Sebeville, abbesse de Montivilliers, de François Simon, licencié en droit canon, curé de Saint-Sauveur, pour son vicaire général, 3 septembre 1696. — Nomination au prieuré du Mont-aux-Malades, désigné sous le nom de la commanderie du Saint-Esprit avec ses annexes, de Joseph-Alexandre, comte de Razilly par Charles Hue des anciens barons de Courson en Auxerrois, chevalier commandeur de Saint-Pourçain en Auvergne, sous-vicaire général de l'ordre, ancien hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit, 27 avril 1696. — Nomination de Jacqueline-Agnès Daurat, au prieuré de Saint-Aubin-lès-Gournay, vacant par la résignation d'Anne de Harlay, ides de janvier 1695; — de Georges Papavoine, curé de Motteville, prieur de Noyon sur Andelle, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, vacant par la résignation de Louis-Armand de Ferrare, sieur du Tot, 29 décembre 1696; — de Nico-

las Genchault, à la ministrerie de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la résignation de Joseph Dubois, 3 mars 1696. — Acte de profession, au monastère de la Visitation de Dieppe, de Marie-Anne-Élisabeth Gouye, 5 mars 1696. — Acte de réclamation contre sa profession religieuse par René Dubois, religieux aux Augustins déchaussés de Rouen, 7 juin 1697; bref déclaratif de nullité de ladite profession, 28 juin 1697. — Nomination de Laurence-Madeleine de Soyer d'Espinay, au prieuré des Bernardines d'Yvetot, vacant par la résignation de Judith-Françoise Soyer d'Intraville, supérieure et fondatrice dudit couvent, 26 janvier, nones de mars, 3 juin 1696, 3 juin 1697. — Significations de grades de Henry Delaisement, professeur de 6me au collège de Navarre, 14 décembre 1696; — de Jean Dackins, Anselme Nelson, Guillaume Philipson, bénédictins Anglois, 17, 27 mars 1696. — Lettres de tonsure de Jean-François Brusent, 1er avril 1695; — de François Égan, récollet irlandais, 17 mars 1696. — Lettres de prêtrise de Sébastien Mallet, de l'ordre de la rédemption des Captifs; — de Jean Thirel, du même ordre, 22 septembre 1696.

G. 6149. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

**1697-1709.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination à l'archidiaconé d'Eu, de Nicolas Busquet, docteur en théologie, archidiacre et chanoine de Coutances, en remplacement de Pierre Clément, démissionnaire, 25 septembre 1699; — à la chancellerie de la cathédrale, de Jacques de Routier, prêtre du diocèse d'Evreux, en remplacement de François de Mascranny, démissionnaire pour cause de permutation, 4 août 1698; — à des canonicats en la cathédrale, de Jean-Baptiste Martin Dieppedalle, démissionnaire pour cause de permutation datée du 28 avril 1699; — de Charles-François Dubosc, du diocèse de Saint-Flour, en remplacement de Louis Gosselin, démissionnaire, 8 octobre 1699; — d'Alexandre Godeheu, chapelain de Notre-Dame de Gelleville, en remplacement de Jean-François Cathalan, démissionnaire, 15 février 1700; — de Louis-Pierre Louis, docteur en théologie, en remplacement d'Adrien Le Seigneur de Bosbérenger, décédé, 27 août 1698; — Charles-Antoine d'Osmont, en remplacement de Martin Dieppedalle, décédé, 3 septembre 1699. — Nomination de François Gréard, à la cure de Saint-Amand, de Rouen, en remplacement de François Boivin, décédé, 24 juin 1698; — de Romain Gaudard, à la cure de Saint-André de Rouen, vacante par la résignation de Luc Fermanel, 9 août 1698; — de Thomas Douillet, curé de Saint-Maurice d'Ételan, à la cure de Saint-André-hors-ville, vacante par la démission de Jacques Nicolle pour cause de permutation, 25 novembre 1699; — de Philémon Bizet, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de Guillaume Aubley, 24 janvier 1699; — de Jean-Baptiste Le Canu, docteur en théologie, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Robert de Malon, 17 septembre 1698. — Permutation entre Augustin Le Paige, curé de Saint-Denis de Lyons-la-Forêt, et Jean-Charles-Anquetin, curé de Saint-Étienne-la-grande-Église, en remplacement dudit Le Page, décédé, 15 septembre 1699. — Nomination de François de Presle, docteur en théologie, à la cure de Saint-Gervais, en remplacement de Jean-Baptiste Le Canu, démissionnaire pour cause de permutation, 9 septembre 1699; — de Jean Le Paon, à la cure de Saint-Nicaise, en remplacement de Marin Linant, décédé, 6 février 1699; — de Jean-François Le Mesle, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Patrice, en remplacement de David Le Viderel, décédé, 26 octobre 1699. — Nomination de Charles de Geucourt, à la cure de Blangy, en remplacement de Philippe Vuare, démissionnaire, avril 1699; — de Guillaume Jean, à la cure de Cléon, vacante par le décès de Jean-Guillaume Hérouet, 31 mai 1698, nonobstant la réquisition faite de ladite cure, en vertu de nomination antérieure du chapitre de Notre-Dame de Cléry, par François Le Tourneux, prêtre du diocèse d'Orléans, 10 janvier 1698; — de Henry Thomas de Saint-André, à la cure de Saint-Gervais de Gisors, en remplacement de Nicolas-Thomas de Saint-André, démissionnaire, 21 juin 1698; — de Guillaume Huillard, à la cure de Grand-Couronne, 17 avril 1699; — de Charles-François Du Bosc, prêtre du diocèse de Saint-Flour, au personat de Mirville, vacant par le décès de Claude-François Boyonne de la Boutonnière, 6 septembre 1699. — Prise de possession dudit personat par Denis le Nourry, maître ès-arts, 28 octobre 1699. — Présentation de Nicolas Le Thiais, à la cure de Roncherolles en Bray, vacante par le décès de Nicolas de Mallon, 20 juin 1699. — Prise de possession de la même cure par François de Saint-Ouen, 15 août 1699. — Nomination de maître Jean de Boissel, docteur en théologie, à la cure de Saint-Martin-le-Gaillard, 7 août 1698; — de François Corneille, à la cure de Saint-Laurent d'Envermeu, vacante par la résignation de François Duval, 3 novembre 1699; — de Fabien de Choinet, sieur de Marcey, chanoine d'Yvetot, à la cure de Touffreville-la-Corbeline, vacante par le décès de Jacques Le Grand; présentation faite par Nicolas Fabien de Rouen, sieur d'Auzebosc, 24 septembre 1699. — Prise de possession de la chapelle de Sainte-Catherine de Glatigny, à Fontaine-la-Mallet, par Louis Prevost, au nom de Robert Pocquelin, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, 29 juillet 1698. — Nomination de Fran-

çoise-Madeleine de Castel de Saint-Pierre, au prieuré de Sainte-Marie-des-Anges de Bellefond, vacant par la résignation de Marie Gigault, nommée à l'abbaye de Montmartre, 3 février 1700; — de François-Paul de Neufville de Villeroy, à l'abbaye de Fécamp, en remplacement de Louis-Antoine duc de Neufbourg, décédé; bulles, calendes de septembre, 11 septembre 1698; fulmination de la bulle par Claude Joly, official de Paris, 4 octobre 1698; prise de possession par le grand vicaire dudit abbé, en présence de René d'Auber de Daubeuf, gouverneur de Fécamp, 19 octobre 1698. — Nomination de Pierre Besnier, licencié en droit canon, prieur de Saint-Nicolas de la Chesnaye, comme vicaire de Henri-Charles du Cambout de Coislin, abbé de Saint-Georges de Boscherville, 11 février 1700. — Réquisition, en vertu d'indult, en qualité d'une charge de conseiller au parlement de Paris qu'il avait possédée, par Monseigneur Jean-Baptiste-Michel Colbert, archevêque de Toulouse, du prieuré de la Rocheguyon, vacant par le décès de Claude Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Boulogne, 9 janvier 1698. — Nomination de François Savary, chanoine de Metz, au prieuré de Fouilloy près-Aumale, vacant par la résignation de Mathurin Savary, évêque de Seéz, 20 septembre 1698. — Nomination de Joseph de Y de Séraucourt, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, en remplacement de François Feu, docteur en théologie, curé de Saint-Gervais de Paris, démissionnaire, 28 septembre 1699. — Translation de Dom Jean-Baptiste-François de Saint-Marc, de l'ordre de Saint-Dominique de la plus stricte observance, à l'ordre de Saint-Benoît, 1685; acte de sa profession en l'abbaye de Saint-Martin de Trouard, 18 juin 1686; nomination de ce religieux au prieuré de Pavilly, dont il prend possession, le 13 décembre 1699, en vertu d'un arrêt du parlement. — Significations de grades de Michel Audran, clerc de Fécamp, 2 juin 1698; — de frère Dominique Greene, bénédictin anglais, 8 mars 1698; — d'Ange Doisnel de la Sausserie, fils de Charles Doisnel, sieur de la Sausserie, et de Marie Le Petit des Ifs, 15 mars 1700. — Lettres de grades de Dom Réné Massuet, moine bénédictin de Caen, 1698. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, pour Antoine de Caulers, de Manéglise, et Geneviève Puchot de Gerpouville, 6 février 1698. — pour Jacques Bulteau, sieur de Franqueville, conseiller au parlement, et Catherine-Barbe de Vigneral, 16 juin 1698; — pour Nicolas Le Cat et Anne d'Argenville, ides de septembre 1697; — pour Nicolas Voisin, sieur de Neufbosc, conseiller au parlement, et Marie-Madeleine Cléret, 8 septembre 1699; — pour François-Bonaventure de Paul, président en l'Élection de Rouen, de la paroisse Saint-Sauveur, et Marie-Marthe Corneille, de la paroisse Saint-Laurent de Rouen, 10 février 1700.

G. 6150. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1700-1702.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Démission d'un canonicat en l'église de Rouen par Charles-François Dubosc, du diocèse de Saint-Flour, grand archidiacre et chanoine de Luçon, demeurant à Paris, au collège de Cluny, 9 décembre 1700. — Collation de ce canonicat à François-Hyacinthe Delan, docteur de Sorbonne, 6 janvier 1701. — Démission par le même Delan, d'un canonicat en l'église de Rouen, et du prieuré de Saint-Sceau au diocèse de Bourges, dépendant de l'abbaye de la Charité-sur-Loire, 18, 19 mai 1701. — Collation à Jacques-Accurse Auvray, docteur en théologie, du canonicat vacant par la démission de Delan, 19 mai 1701; — à Delan, du canonicat vacant par la démission d'Auvray; prise de possession, 29 juillet 1701. — Collation à Louis Gosselin d'un autre canonicat, vacant par la résignation de Louis Toustain, 11 août 1701; prise de possession, 19 octobre. — Nomination de Philémon Bizet, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, en remplacement de Guillaume Aubley, 6 avril 1701; — de Nicolas Dufour, curé de Saint-Léger de Bernienville, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en remplacement de Dufour, par suite de permutation, 27 octobre 1701; — prise de possession de la même cure par Thomas Hardy, conseiller clerc au parlement, 15 février 1702. — Nomination de Claude De Rouen à la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, en remplacement d'Augustin Le Page, 7 juillet 1700; prise de possession, le même jour. — Arrêt du parlement autorisant Jean Herbel à prendre possession de la même église, en vertu de ses grades, 10 juillet 1700; prise de possession, 13 juillet même année. — Nomination de Nicolas Crevel, à la cure de Saint-Sever, vacante par la résignation de Jean Peuffier, 24 décembre 1700; — de Jacques Hecquet, à la même cure, vacante par la démission dudit Crevel, 23 mars 1701; prise de possession, le 27 des mêmes mois et an. — Présentation à la cure de Bréauté par François-Timoléon de Choisy, abbé de Saint-Benoît du Saut, prieur de Saint-Lô, demeurant à Paris au Palais d'Orléans, paroisse de Saint-Sulpice, de présent logé à Rouen, à l'Épée royale, rue des Carmes; présenté, Jean-Baptiste Du Couldray, curé de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, 29 août 1700. — Présentation à la cure de Saint-Hildevert de Gournay, par le chapitre de Gournay, de Nicolas Le Cordier, en remplacement de Nicolas Le Petit, démissionnaire, 14 octobre 1700. — Nomination de Denis Le Nourry, au personat de Mirville, 20 mars 1700; — de maître François Cassé, docteur en théologie, à la cure de

Saint-Hilaire de Rolleville, en remplacement de David Ruellon, décédé, 15 avril 1701 ; — de Pierre Le Bert, curé d'Avremesnil, à la cure du Chef-de-Caux, *vulgo* de Sainte-Adresse, en remplacement de maître Adam, décédé, 21 janvier 1701. — Nomination de Denis Léger, docteur en théologie, grand archidiacre d'Angers, vicaire général de l'évêque d'Angers, à l'abbaye de Bellosanne, en remplacement de Mr d'Hargenlieu, décédé ; bulle, 8 des calendes de septembre 1701 ; fulmination de la bulle, 15 novembre suivant ; prise de possession, 24 du même mois ; — de Philippe d'Hérouville, prieur de l'abbaye de Foucarmont, à la dignité d'abbé de ce monastère, en remplacement de Benoît Turban, décédé ; brevet du Roi, 1er novembre 1699 ; bulle, calendes de février 1699 ; fulmination de la bulle, 2 avril suivant ; prise de possession, 14 du même mois. — Lettres de Pierre, cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, abbé de Mortemer, par lesquelles il nomme pour son vicaire général en ladite abbaye, Armand-Pierre De la Croix de Castries, docteur en théologie, 5 février 1702. — Nomination de Mgr Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, à l'abbaye du Tréport, en remplacement de M. de Charost ; bulle, 3 des nones de janvier 1700 ; fulmination de la bulle, 7 février 1701 ; prise de possession, 11 du même mois. — Jean de Grieu, recteur du collège de Rouen, nommé vicaire général de ladite abbaye, 2 mars 1701. — Résignation du doyenné de Notre-Dame-d'Andely par Georges Le Pelletier de Longuemare, en faveur de M. Martin Le Pelletier de la Martinière, chanoine, moyennant 800 livres de pension viagère, 28 janvier 1701. — Résignation du prieuré conventuel de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, par Marie de Baudry de Piencourt, en faveur de Marie-Louise de la Roche-Aymon, âgée de 46 ans, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, professe au monastère de Donzy, 6 septembre 1701. — Nomination de Jacques Lemercier, au prieuré de Saint-Léonard d'Andely, en remplacement de François Lemercier, son frère, démissionnaire, juillet 1701 ; — de Jean Garnier, diacre, au prieuré de Saint-Laurent des Biards, en remplacement de Maurice Chevreux, décédé, 5 juin 1700. — Procuration donnée par Dom Adrien de Mere, prieur de Fontevrault, confesseur des Filles-Dieu de Paris, sur le refus du grand vicaire d'Avranches, pour requérir, de l'archevêque de Rouen, le visa pour le prieuré de Saint-Martin des Biards, 26 janvier 1702. — Nomination de Pierre de Moges, au prieuré du Désert, au diocèse de Bayeux, en remplacement de Dom Simon Geulette, décédé, 1700 ; — de Jean Dakins, au prieuré de Douvres, 2 mai 1700 ; — de Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, 16 septembre 1701 ; — de Louis de Gouy de Cartigny, au prieuré de l'hôpital de Saint-Antoine de Fécamp ; prise de possession, 5 novembre 1701 ; — de Jean-François d'Estrades, abbé de Saint-Pierre de Moissac, au prieuré du Mont-aux-Malades, en remplacement de Jessé de Bauquemare, décédé, 5 des ides de septembre 1701 ; prise de possession du 27 mars 1702 ; — de Françoise de Joigny de Bellebrune, au prieuré de Notre-Dame de Neufchatel et de l'hôpital royal de Saint-Thomas, en remplacement de Marie-Judith de Manneville, décédée, 27 juillet 1701 ; — de Dom Nicolas Agnan, médecin du Roi et du cardinal de Furstemberg, au prieuré du Neufmarché, en remplacement d'Antoine Baudran, décédé, 29 avril 1700 ; — de Charles comte de Reckeim, au même prieuré, 8 mai 1700. — Réquisition de ce prieuré par Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, en vertu de l'indult de Henri-Louis de Fourcy, ci-devant conseiller au parlement de Paris, 2 avril 1700 ; prise de possession par ledit abbé, 18 du même mois. — Prise de possession du prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly par les religieux de Cormeilles, 11 septembre 1701. — Résignation par Joseph-Nicolas de de Y de Séraucourt, du prieuré de Notre-Dame et de Saint-Étienne-sur-Arve, en faveur de Charles de Chamisso de Sivry, du diocèse de Châlons, 5 février 1702. — Résignation par Michel Heutte, du prieuré de Saint-Silvestre de Clères en faveur de René Rigault, qui en prend possession le 28 septembre 1701 ; — par François Mallet de Graville, du prieuré de Saint-Pierre de Thimert, au diocèse de Chartres, en faveur de Gilbert Mallet de Graville, clerc du diocèse de Paris, 12 mars 1701. — Procuration par Benjamin de Boisdennemets, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-de-Forest, pour consentir à l'union de cette chapelle à l'église de Notre-Dame-d'Andely, afin de faire les gages d'un 3e maître établi pour apprendre à lire et à écrire gratuitement à la jeunesse des Andelys, 10 janvier 1701. — Ordinations, 18 septembre 1700 : diacres, 44 ; prêtres, 50 ; — 25 et 26 mars 1701, tonsurés, 63 ; minorés, 36, sous-diacres, 50 ; diacres, 42 ; prêtres, 52. — Acte de profession d'Ange Doisnel de la Sausserie, à l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 27 juin 1689. — Significations de grades d'Alexandre Aubert, clerc du diocèse de Lisieux, 24 mars 1701 ; — d'Alexis Frontin du Tot, reçu docteur à Paris, 2 juin 1694. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage pour Nicolas-François Du Resnel, sieur de Bos-le-Comte, conseiller au parlement, et Françoise Ygou, 11 avril 1701 ; — pour Antoine-Nicolas Baillard, conseiller au parlement, et Marie-Geneviève Le Diacre, 23 janvier 1702 ; — pour Louis Carel, président en la Chambre des Comptes, et Jeanne-Thérèse de Becdelièvre, 10 mai 1700 ; — pour Nicolas de Hanyvel, écuyer, sieur de Saint-Étienne du Rouvray, et Élisabeth Langlois de Colmoulins, 20 juin 1700 ; — pour Pierre Brumoy, avocat au parlement, et

Françoise Dieppedalle, 4 octobre 1700; — pour Charles-Guillaume Du Fay, chevalier, sieur de Carsis, et Anne-Françoise Haro, dame d'Imberville, 30 octobre 1700. — Extension par Mgr Colbert de l'officialité de Pontoise à tous les lieux qui dépendaient du parlement de Paris, 15 octobre 1701.

G. 6151. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1702-1703.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Acte de la consécration de Mgr Clément, évêque de Périgueux, en la cathédrale de Rouen, par Mgr Colbert, 29 octobre 1702. — Nominations de grands vicaires du diocèse : Jacques-Athanase de Gouey, du diocèse de Coutances, 11 janvier 1701; — Jean-Louis de Fortia de Montréal, du diocèse d'Avignon, abbé de Saint-Pierre d'Orbais, 25 septembre 1702; — Bernard Couët, 22 septembre 1703; — de grand vicaire pour la Chambre du clergé : Claude de Champagne de Séricour, 22 décembre 1702; — d'official de Rouen, ledit de Fortia de Montréal, 22 septembre 1702; — Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, 9 décembre 1702; — d'official métropolitain, en même temps que vicaire général : Henri de Mouchy, docteur en théologie, 22, 23 décembre 1702; — de grand archidiacre : Jean Armand De la Voue de Tourouvre, du diocèse de Chartres, en remplacement de M. de Y de Séraucourt, décédé, 22 mars 1703; — de chanoines de la cathédrale : Antoine Dorsanne, du séminaire Saint-Magloire à Paris, en remplacement de Pierre Clément, démissionnaire, 13 novembre 1702, et en conséquence de la répudiation faite par ledit Dorsanne, Noël Cuquemelle, 12 décembre 1702; — Guillaume Gosselin, en remplacement de Louis Gosselin, 18 janvier 1703; — ledit De la Voue de Tourouvre, en remplacement de M. de Y de Séraucourt, décédé, 22 mars 1703; — François Varin, en remplacement du même De la Voue de Tourouvre, démissionnaire, 22 septembre 1703; — de vicaire général et official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux : Pierre De la Hogue, chanoine de Rouen, 2 décembre 1702. — Nominations à des cures de la ville de Rouen : de Jean-Henri Suard, précédemment curé de Bolbec, à la cure de Saint-Cande-le-Vieux, en remplacement de Jean-François Le Mesle, qui avait résigné en sa faveur, 18 août 1702; — de Nicolas De la Place, maître ès-arts, à une des portions de la même cure, en remplacement de Guillaume Dieppedalle, à la suite d'un arrêt de la cour, du 13 juin 1702, 30 octobre de la même année; — de Thomas Hardy, du diocèse de Séez, docteur en théologie conseiller au parlement, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, 21 juillet 1702, nonobstant la résignation précédemment faite, par le curé Nicolas Thomas, en faveur de François Varin, 2 juin 1702; — de Nicolas De Bouis de Lespine, à la cure de Saint-Nicaise, en remplacement de Jean Le Paon, décédé, 10 janvier 1603; — de Thomas Artur, curé de Saint-Vigor de Rouen, à la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, par permutation, 25 août 1702; — de Marin Labbé, du diocèse de Bayeux, à la cure de Saint-Vigor, 5 septembre 1702; — de Pierre Néhou, curé d'Hacqueville, à la même cure, vacante, 19 décembre 1702, par la démission dudit Labbé; prise de possession, 1er mars 1703. — Signification faite par Henri de Fourcy, comte de Chésy et ses consorts, créanciers syndics de Charles Martel, comte de Clères, et d'Anne de Bauquemare, sa femme, de documents concernant le patronage de Cordelleville, des Authieux, du Bocasse-Valmartin, 23 décembre 1702. — Nomination de Charles Quevalier, à la cure de Bolbec, en remplacement de Jean-Henri Suard, 25 novembre 1702; — de Jacques Le Segle, à la même cure, en remplacement dudit Quevalier, démissionnaire, 11 juin 1703; — de Jean-Baptiste le Prevost, du séminaire Saint-Magloire à Paris, à la cure de Saint-Valery de Fontaine-la-Mallet; présentation, 21 mars 1703; — d'Albert Pépin, à la cure de Rouvray; prise de possession, 7 juillet 1703; — de René de Vertot, à l'une des portions de la cure de Saint-Paer, en vertu d'une bulle de la veille des ides de juillet 1702, 29 octobre de la même année; — de Denis Yard, à la cure de Notre-Dame de Sotteville, en remplacement de Guillaume Le François, démissionnaire, 24 novembre 1702. — Présentation, par Jacques Becquet, à la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande au manoir du Meslé, 2 mai 1702. — Acte de refus pour la chapelle de Sainte-Barbe et Saint-Ortaire en l'église Saint-Clément, au diocèse d'Avranches, 3 mars 1703. — Nomination, par François-Paul de Neufville de Villeroy, de Maximilien-Henri de Gravel, abbé de Saint-Symphorien de Metz, pour son grand vicaire en l'abbaye de Fécamp, 20 décembre 1702. — Nomination de Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, à l'abbaye du Tréport, en remplacement de Mgr Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, décédé, 6 des nones d'octobre 1702; — de M. De Gouey pour son vicaire général, 26 décembre même année; — de Nicolas Le Noble, comme vicaire général de Joseph de Mayol, prieur de Beaulieu, 14 août 1702; — de Bernard Couet, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de M. de Y de Séraucourt, 22 mars 1703; — dudit Couet, comme grand vicaire de Mgr Colbert, évêque de Montpellier, pour le prieuré de Longueville, 21 septembre 1703; — de sœur Marie Louise Doremieux, au prieuré de Neufchatel, vacant par le décès de la sœur de Bellebrune; bulle, ides de juillet 1702; fulmination de la bulle, 4 octobre de la même année. — Résignation du prieuré de Saint-Sceau par Jacques Accurse Auvray, en faveur de Pierre Robin des Bouillons, 5 octobre

1702. — Nomination de Bernardin-Xavier Davy d'Amfreville, au prieuré de Sigy, 8 avril 1702. — Translation de Marie-Louise de la Roche-Aymon, de l'ordre de Saint-Augustin à celui de Saint-Benoît, à l'effet de lui permettre d'obtenir le prieuré de Saint-Jean d'Andely, qui avait été résigné en sa faveur par Marie de Baudry de Piencourt, 16 des calendes de février 1701. — Signification d'une Déclaration du Roi, du 27 février 1703, portant que les religieux de l'ordre de la Trinité, pourvus à des cures, pourraient être révoqués par le chapitre ou le supérieur général du consentement des évêques, 12 juin 1703. — Significations de grades de Noël Cuquemelle, tonsuré à Paris, 18 septembre 1693, ayant obtenu lettres de maître ès-arts, 8 août 1694; — de Jean Sehier, 1702. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, pour Jacques de la Nouyay, sieur du Bois, conseiller au parlement, et Marguerite Lhermette, 19 février 1703; — pour François Ridel, avocat au parlement, et Marie-Madeleine Dupuis, 23 janvier 1703;— pour Guillaume Scott de la Mésangère, conseiller en la Chambre des Comptes, et Marie Thérèse de Pas, 19 février 1703. — Ordinations, avril 1702 : tonsurés, 97; minorés, 66; sous-diacres, 54; diacres, 46; prêtres, 60; — septembre même année : tonsurés, 88; minorés, 61; sous-diacres, 52; diacres, 53; prêtres, 38; — avril 1703 : tonsurés, 121; minorés, 61; sous-diacres, 59; diacres, 58; prêtres, 47; — septembre même année : tonsurés, 71; minorés, 63; sous-diacres, 41; diacres 45; prêtres, 53. — Lettres de tonsure de Jean Papillault, de Saint-Liphand d'Orléans, 20 février 1702.

G. 6152. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier.

**1702-1704.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux : Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, 27 décembre 1703; — M. de Champagne de Séricour, 13 mai 1704; — d'official : Bernard Couet, 4 novembre 1703; — d'avocat général en l'officialité de Rouen: Pierre Robin des Bouillons, chanoine de Rouen, 13 mai 1704; — de vice-gérant en l'officialité : Alexis du Tot Frontin, 15 juillet 1705. — Nominations à des prébendes canoniales en la cathédrale; Thomas Bulteau, docteur en théologie, curé de Saint-Laurent, 9 juin 1704; — M. De la Voue de Tourouvre, en remplacement de Bulteau, démissionnaire, 6 décembre 1704; — M. du Tot Frontin, en remplacement de Joseph Thorel, décédé, 3 novembre 1703; — Marin Le Pigny, en remplacement de Bernard Le Pigny, qui avait résigné, 27 août 1704; — M. Robin des Bouillons, en remplacement de Henri de Mouchy, décédé, dernier décembre 1703; — Nominations à des cures dans la ville de Rouen : de Jean Boscguérard, curé de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure de Saint-André-hors-Cauchoise, 27 octobre 1704; — de Charles Bosquer, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la Saussaye, à la même cure, dont il prit possession, le 20 mai 1705, à la suite d'un long procès avec Guillaume Touzin, à qui elle avait été conférée le 6 novembre 1704; — d'Alexandre Le Testu, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, en remplacement de Pierre Godefroy, décédé, 7 décembre 1703; — de Noël Cuquemelle, docteur en théologie, à la cure de Saint-Laurent, en remplacement de Thomas Bulteau, décédé, 7 avril 1705; — de Louis-Gabriel Guéret, à la même cure, en remplacement de Cuquemelle, démissionnaire, 8 octobre 1705; — de Charles Hervy, docteur en théologie de l'Université de Bourges, à la cure de Saint-Lô, en remplacement de Nicolas Brice, décédé, 23 juin 1704; — de Nicolas Thomas, docteur en théologie, curé de Saint-Martin de la Roquette, à la cure de Saint-Maclou, en remplacement d'André Deville, qui avait résigné, moyennant pension, 2 décembre 1704; — de Thomas Douillet, curé de Saint-André-hors-ville, à la cure de Saint-Nicolas, en remplacement de Jean Boscguérard, qui avait résigné par permutation, 27 octobre 1704; — de Jean Hemo, à la cure de Saint-Pierre-du-Châtel, en remplacement de Jérome Grebauval, démissionnaire, 26 mars 1704; — de Michel Le Duc, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Vigor, en remplacement de Pierre Néhou, démissionnaire, 21 novembre 1703. — Nomination de Jean-Baptiste Auvray, curé de Dampierre, à la cure de Sainte-Marie d'Arques, en remplacement de Pierre Dauno, démissionnaire, 9 février 1704; — de maître Corneille, à la cure de Lorleau, dernier mai 1705; — de Jean-Baptiste Davoult, à la cure de Saint-Pierre d'Aumale, 21 juillet 1705. — Nomination de Dom Hubert Maillard, au prieuré de Bonne-Nouvelle lès-Rouen, en remplacement de Nicolas de Villeneuve, qui avait résigné, 8 mai 1704; — d'Élisabeth Deshommets, au prieuré de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement de Marie Crespin, 29 mai 1704; — de François-Alexis Joubert de la Bastide de Châteaumorand, à l'abbaye de Corneville, en remplacement de Désmé de la Chesnaye, décédé, 7 des calendes de mai 1704; — de Dom Jacques Maillé, au prieuré de Beaumont-le-Perreux, 28 avril 1705; — de Marie de Byard d'Incarville, au prieuré du Bourg-de-Saane, 3 mars 1704; — de Robert de Mathan, au prieuré de Graville, vacant par le décès de Louis Pruvost, 1703; — d'Hyacinthe Gobert, au même prieuré, vacant par le décès de Robert de Mathan, 1705; — de Dom Marc-Antoine Hébert, au prieuré de Notre-Dame-des-Bois, 6 avril 1705; — d'André Le Masurier de Durdent, au prieuré de Pubeuf, en remplacement de René de Vertot, démissionnaire, 10 juillet 1705; — de Bernard Couet, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu,

17 août 1704; — d'Alexandre Flotte, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de Melchior-Robert de Briançon, 3 octobre 1704; prise de possession du même prieuré par Louis Vuaubert, titulaire de Saint-Adrien, 18 novembre 1704; — de Dom Nicostrat Bara, au prieuré de Sigy, vacant par la démission de Bernardin-Xavier Davy d'Amfreville, 23 juin 1705. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à François Amoutons et à Madeleine Guillot, de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 16 septembre 1704; — à Claude de Becdelièvre de Quevilly, conseiller au parlement, et à Madeleine Bouchard de Blosseville, 10 décembre 1703; — à Robert Corneille, de Saint-Laurent de Rouen, et à Suzanne Langlois, de Saint-Nicaise, 10 août 1705; — à Michel-Abraham Collard, général des monnaies à Rouen, et à Marie-Anne Du Bray, 21 avril 1704; — à Dominique Le Chevalier, avocat, et à Hippolyte Mariage, 6 septembre 1704; — à Jean Baptiste-Nicolas Le Prince, de la paroisse Saint-Martin-du-Pont, et à Marie-Anne-Thérèse Guillots, 9 décembre 1704; — à Nicolas-François Marc et à Anne-Thérèse Robillard, de la paroisse Saint-Éloi, 8 décembre 1704; — à Louis Simon, avocat au parlement, et à Catherine Vallée, 14 janvier 1504. — Significations et réitérations de grades de Thomas-Romain Costé, licencié en droit, 1er février 1704; — de Henri De Laisement, sous principal des grammaires du collège de Navarre, 7 mars 1704; — de Guillaume Duhamel; — de Louis-Nicolas Durand, professeur de philosophie au collège du Cardinal Lemoine, 15 mars 1704; — d'André Hercent, 1705; — de Jean Papillault, 7 mars 1704; — de Jean Sehier, 12 mars 1704. — Acte par lequel Jean-Baptiste Néel, religieux de Saint-François du Pont-Audemer, est relevé de ses vœux, 2 octobre 1703. — Nomination de Jacques-Athanase de Gouey, comme grand vicaire du prieuré de Saint-Lô, 20 avril 1705. — Acte de profession, au 1er monastère de la Visitation de Rouen, de Marie-Élisabeth-Angélique de Carille de la Ferté, 9 décembre 1704. — Nomination de Gabriel Artur, docteur en théologie, au doyenné de la cathédrale d'Avranches, vacante par la résignation de maître Jacques de Carbonnel; fulmination de la bulle, 28 août 1704: collation, 11 septembre suivant. — Ordinations 21, 22 mars 1704; 83 tonsurés, 53 minorés; 47 sous-diacres; 40 diacres; 40 prêtres; — 19 et 20 septembre même année: 78 tonsurés; 36 minorés; 44 sous-diacres; 34 diacres; 44 prêtres; — 10, 11 avril 1705: 112 tonsures; 83 minorés; 37 sous-diacres; 60 diacres; 57 prêtres.

G. 6153. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier.

**1705-1707.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Révocation par Mgr Colbert des pouvoirs de grand vicaire qu'il avait accordés à Pierre Longuet, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre, 3 novembre 1705. — Nomination de Pierre Robin des Bouillons, à la charge de promoteur général de l'official de Rouen, 17 juillet 1705. — Nomination de Bernard Couet, à l'archidiaconé du Grand Caux, vacant par le décès de maître Le Pigny, 15 septembre 1705; — de Jacques-Athanase de Gouey, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Longuet, 23 janvier 1707. — Permutation entre Louis-Henri de Romé de Vernouillet, du diocèse de Chartres, licencié ès-lois, chanoine de Saint-Pierre de Lisieux et archidiacre de Louviers, et ledit Longuet, chanoine et archidiacre de Rouen, 10 novembre 1706, permutation qui paraît n'avoir point eu d'effet. — Nomination de Charles-René de Brinon, à un canonicat vacant par la démission dudit de Gouey, 2 janvier 1707. — Démission, 30 décembre 1705, par Louis Gaudon, d'un canonicat en l'église de Rouen, moyennant pension, en faveur de Jacques-Accurse Auvray, grand pénitencier, qui s'y fait nommer le même jour. — Nomination au même canonicat, de Charles de Palme de Feugerolles, par suite de permutation avec Gaudon. — Signature en cour du Rome obtenue par ledit de Palme, à qui ce canonicat est refusé par l'archevêque, (10 septembre 1706), et qui néanmoins en prend possession, le 17 septembre. Dans le même temps, Gaspard Le Noble, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, frère de François Le Noble, conseiller médecin ordinaire du Roi, fait décréter ledit Gaudon pour crime de confidence, de parjure et de faux témoignage, et se fait autoriser, par arrêt du parlement du 7 janvier, à prendre possession en vertu de dévolut, 7 janvier 1706. — Nomination de Gilles Dufour, au canonicat vacant par la résignation de Philippe Charles, pour cause de permutation, 8 janvier 1706; — de M. de Gouey, à un canonicat, 29 décembre même année. — Nomination de maître Pierre Cauvet, à la cure de Notre Dame d'Arques, 7 décembre 1706; — de Louis Marsollet, du diocèse d'Évreux, à la même cure, en remplacement de maître Auvray, décédé, 17 janvier 1707; — de Nicolas Graventerre, curé de Neuville-Chant-d'Oisel, à la cure d'Aumale, en remplacement de Davoult, qui avait resigné, 18 décembre 1705; — de Pierre De la Chaux, à la même cure, 18 avril 1707; — de Jean Le Sueur, docteur de Sorbonne, curé de Chaumont, à la cure de Saint-Jean-d'Elbeuf, en remplacement de Nicolas Duchesne, décédé, 19 août 1706; — de Jean Le Bourdon, à la cure de Saint-Paër, 2me portion, en remplacement de l'abbé de Vertot, qui avait résigné, 18 décembre 1706. — Démission par Pierre Bezu, d'un canonicat en l'église d'Andely, en faveur de Joseph-Alexis Le Boyer de Fontenelle, préchantre de la cathedrale de Séez, 15 avril

1707.— Lettres de nomination de grand vicaire et official de l'exemption de Montivilliers; — de promoteur de ladite exemption; nommés : François de Bruneval, curé d'Octeville, 7 novembre 1696; — Antoine Diacre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, 24 juillet 1704. — Nomination de Denis-François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, à l'abbaye de Mortemer, en remplacement du cardinal de Rovres, décédé; bulle du 11 des calendes d'octobre 1703; fulmination de la bulle, 29 novembre; collation, 13 décembre même année; — de Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, à la charge de grand vicaire de Préaux, 1er juin 1707; — de sœur Bouthillier de Chavigny de Pont, de l'ordre de Cîteaux, au prieuré de Saint-Aubin près Gournay, en remplacement de sœur Daurat, décédée, 1er octobre 1705; — de Dom Michel Félibien, au prieuré de Saint-Aubin de Vilaine, en remplacememt de Dom François L'héritier, qui avait résigné, octobre 1705; — de Jean Moulin, prieur de Saint-Lô du Bourgachard, à la charge de vicaire général du Val-aux-Grès pour le prieur Guillaume Dubois, 11 avril 1706. — Ordinations par Mgr Colbert : 18 et 19 septembre 1705 : 70 tonsurés; 70 minorés; 53 sous-diacres; 30 diacres; 57 prêtres; — 18 septembre même année: 62 sous-diacres; 42 diacres; 51 prêtres; 22, 23 avril 1707: 64 tonsurés parmi lesquels Robert Godescard et Charles-Antoine De la Roche-Aymon; 69 minorés; 46 sous-diacres; 54 diacres; 58 prêtres. — Nomination de Pierre Dumesnil, clerc du diocèse de Paris, écolier étudiant au collège des Jésuites de Rouen, au canonicat de Virey en la collégiale de Saint-Évroult de Mortain, vacant par la démission de Pierre Auger, devenu doyen de ladite collégiale, ledit Dumesnil pourvu par S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, 6 février 1706. — Significations de grades de Thomas-Romain Costé, docteur en droit de l'Université de Caen, 10 juin 1705; — de Henri De Laisement, maître ès-arts, 5 février 1707. — Dispenses, à l'effet de contracter mariage, à Louis Auger de Monteilles, avocat au parlement de Rouen, et à Marie-Barbe Cavelier, 8 janvier 1707; — à Louis Baillard, écuyer, sieur du Parc, et à Marie-Marthe du Noyer, 9 avril 1706; — à Guillaume-Joseph de Croisy, sieur de Bougy, conseiller au parlement de Rouen, et à Anne de Bailleul, 8 octobre 1705; — à Guillaume Le Chevalier, avocat général au parlement, et à Catherine Robert, fille du doyen de la Chambre des Comptes, 28 septembre 1706; — à François-Joseph de Marguerit, sieur de Versainville, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Madeleine Huet de Grainville, 11 avril 1707.

G. 6154. (Registre.) — Grand in-folio, 410 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1707-1709.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Bulle de nomination de Mgr d'Aubigné, évêque de Noyon, à l'archevêché de Rouen, 4 des calendes de mars 1708; — procuration donnée par ce prélat, demeurant à Paris, rue Saint-Benoît, à Pierre de Lespine, sous-diacre, conseiller au parlement, pour prendre possession, en son nom, de l'archevêché, 13 avril même année; acte de prise de possession, 23 avril. — Nominations de vicaires généraux : Claude de Champagne de Séricour, 25 avril 1708; — Claude Bonnedame, docteur en théologie, chanoine et trésorier de l'église de Noyon, 9 mai 1708; — d'officiaux: Alexis du Tot Frontin, *sede vacante*, 13 décembre 1707; Claude de Champagne de Séricour, 25 avril 1708; Jean de la Roque-Hue, official diocésain et métropolitain, 15 juillet 1708; — de vice gérants en la cour d'église : Pierre Robin des Bouillions, 13 décembre 1707; — Armand De la Voue de Tourouvre, 18 juillet 1708; — de promoteur : Charles-Michel Boyvinet, *sede vacante*, 13 décembre 1707; — de grand vicaire et official de Pontoise, *sede vacante*, Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, 13 décembre 1707.— Nominations à la trésorerie de la cathédrale, de Jean de la Roque-Hue, licencié en droit, archidiacre du Petit Caux, 21 et 26 janvier 1709, en remplacement de Claude de Champagne de Séricour, qui avait, le 12 du même mois, voulu permuter la trésorerie contre la chanoinie d'Ouville, dont était titulaire Charles-Antoine d'Osmont; — à des canonicats : de Nicolas Brisquet, docteur de Sorbonne, en remplacement de Pierre de Lespine, en faveur de qui il avait résigné, pour cause de permutation, la chapelle de Saint-Georges de la Londe à Valliquerville; brevet du Roi, 7 avril 1708; — de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, en remplacement de Gaudon, démissionnaire; brevet du Roi, 26 mai 1708; — de Henri De Laisement, en remplacement de M. de Manneville, 29 juin 1707; — de Pierre-Guillaume Després, clerc du diocèse de Rouen, en remplacement d'Émery Marc de la Ferté, conseiller au parlement, 7 juillet 1708. — Nomination de maître Jacques Prevel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, à la cure de Saint-Amand, en remplacement de maître François Gréard, qui avait résigné, 5 mai 1708; — de Louis Du Perroy, licencié ès-droits, curé d'Amfreville-les-Champs, en remplacement de Louis Le Comte, décédé, 4 mars 1708; — de maître Robert Laisné, curé de Notre-Dame de Pont-Audemer, à la cure de Saint-Sauveur de Rouen, en remplacement de Nicolas Le Febvre, décédé, 7 juillet 1708; — de Louis Deshayes, à la même cure, 3 janvier 1709; — de Charles Hébert, maître ès-arts de la faculté de Paris, à la cure de Saint-Vigor, en remplacement de M. Le Duc, 27 octobre 1707; — de Philémon Biset, à la même cure, en remplacement dudit Hébert, démissionnaire; prise de possession, 3 février

1708; — de Claude De Rouen, chapelain de la cathédrale, à la même cure, en remplacement dudit Biset, décédé, 19 février 1708; — de Jacques La Chaux, à la cure d'Aumale, 16 juin 1707 ; — de Marc-Antoine Dupuy, à la cure de Blangy, en remplacement de Charles de Geucourt, qui avait résigné, 28 juin 1708. — Nomination de Roger de la Rochefoucauld, clerc du diocèse de Paris, à l'abbaye du Bec-Hellouin, en remplacement de Mgr Colbert, décédé ; bulle, 19 des calendes de février 1708 ; prise de possession, 18 mars 1708. — Nomination de Noël Cornuau, docteur en théologie, comme grand vicaire pour l'abbaye de Fécamp, 16 mars 1708; — d'Alexandre-François-Nicolas Percheron, comme grand vicaire pour l'abbaye de Saint-Georges, 1er août 1707; — de Claude de Bonnedame, comme grand vicaire pour l'abbaye du Tréport, 18 mai 1708; — du même, comme grand vicaire pour le prieuré de Beaulieu, 17 mars 1708; — de Dom Jean Morin, comme grand prieur de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cluny, 12 mars 1708 ; — de Dom René-Hyacinthe Fossart, comme prieur du prieuré de Condé sur Aisne; résignation en sa faveur, avec réserve de pension, 25 juillet 1707; — de M. De la Voue de Tourouvre, comme grand vicaire pour le prieuré de Longueville, 27 février 1708; — de Charles Carette, comme prieur du prieuré de Saint-Fiacre de Mont-Louvet, en remplacement de René Nouet, qui avait résigné en sa faveur, 24 décembre 1708 ; — de Charlotte-Catherine Masquarel de Bosgeffroy, comme prieure de Notre-Dame et de Saint-Thomas le martyr de Neufchatel, en remplacement de sœur Marie-Louise Doremieux, décédée; prise de possession, 2 septembre 1708 ; — de Nicolas-Jean-Baptiste Biaudet de Morlet, clerc de Paris, comme prieur de Saint-Martin de Bellencombre, en remplacement de Laurent Coignet de Marmousse, décédé; bulle, 5 des ides de juillet 1708 ; fulmination de la bulle, 22 août 1708; prise de possession, 29 août de la même année. — Titres cléricaux de Jacques de Setz, fils de Jacques de Setz, avocat au parlement de Rouen, 5 août 1708; — de Gabriel-Antoine Lucas, fils de Nicolas Lucas, de la R. P. R., absent du royaume depuis 18 ans, et de Marguerite Gasse, qui avait abjuré, 6 juillet 1707. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Maximilien Anzeray, marquis de Courvaudon, président au parlement, et à Marie-Françoise-Geneviève de Brinon, 3 octobre 1707 ; — à François de Charlemagne, sieur du Boulay, maître en la Cour des Comptes, et à Madeleine-Suzanne Le Cerf, fille de Laurent Le Cerf, sieur la Viéville, garde des sceaux de Normandie, 15 mars 1708 ; — à François Hubert, conseiller au parlement, et à Marie-Anne Heurtaux, 9 janvier 1708 ; — à Gabriel-Pierre Le Bas de Boutemont, conseiller au parlement, et à François Barjolle, 20 mars 1708 ; — à Pierre Le Noble et à Marie-Catherine Le Diacre, 11 juillet 1707 ; — à François-Laurent Le Roy, avocat au parlement, et à Marie Doublet, 3 janvier 1708 ; — à Nicolas Oursel et Marie Vallée, 25 juillet 1707. — Listes des ordinations de Rouen, 24, 25 septembre 1707 : 65 tonsurés; 58 minorés; 67 sous-diacres ; 36 diacres; 56 prêtres ; — 21, 22 septembre 1708 : 56 tonsurés, (parmi lesquels J. Robert de Belloy, fils de Jean de Belloy, de Provemont); 47 minorés, 68 sous-diacres; 52 diacres ; 50 prêtres.

G. 6153. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1709-1710.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Permutation de prébendes, entre Jean de la Roque-Hue, archidiacre de la cathédrale depuis la mort de M. de Champagne de Sérigour (avait pris possession de la trésorerie, le 25 janvier 1709) et Sanson de Boves, chanoine, 20 février 1710. — Nouvelle collation audit de la Roque-Hue de la trésorerie, après abandon du droit qu'y pouvait prétendre ledit de Boves, 2 juin 1710. — Nomination de Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, docteur en théologie, conseiller au parlement, à l'archidiaconé d'Eu, en remplacement de Nicolas Busquet, décédé, 15 juillet 1710. — Résignation par Jean de la Roque-Hue, de l'archidiaconé du Petit-Caux, en faveur de Charles-Antoine d'Osmont, 5 juillet 1710. — Prise de possession par Brice-Charles d'Alleaume de Tréforêt, chapelain de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre en la cathédrale, du canonicat résigné en sa faveur, pour cause de permutation, par Nicolas Busquet, malade, 14 mai 1710. — Nomination de Louis de la Motte-Ango, diacre, licencié en théologie, du diocèse de Séez, conseiller au parlement, au canonicat vacant par le décès dudit Busquet, 26 mai 1710; — de Jean-Baptiste Blain, du diocèse de Rennes, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Claude de Champagne de Sérigour, 16 juillet 1709 ; — au canonicat vacant par le décès de Jacques Le Breton, 17 décembre 1709; — de Sanson de Boves, au canonicat vacant par la résignation de Jean de la Roque-Hue, 17 mai 1710; — de Michel Gondouin, au canonicat vacant par la résignation de Joseph Gondouin, 26 mai 1710; — de Laurent Guymard, au canonicat vacant par le décès de Raoul Bretel, 27 juin 1709; — de Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, au canonicat vacant par le décès de Charles-Michel Boyvinet, 6 mai 1710. — Résignation, avec réserve de pension de 400 livres, par Jacques Lange, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Herbland de Rouen, en faveur de Louis-Guillaume Le Menu, 23 février 1709; prise de possession par ledit Le Menu, 21 août de la même année. — Nomination de François de

la Motte, à la cure d'Allouville, en remplacement de Jacques De la Lande du Détroit, qui avait résigné moyennant 400 livres de pension, 17 janvier 1710; — de Claude Langlois, à la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, en remplacement de Marcellin Tribuot, 9 mars 1709; — de Louis de Marcq, à la cure de Forges, en remplacement de Louis Cordier, décédé, 1er juillet 1710; — de Pierre Heuzey, vicaire de Saint-Jean de Rouen, à la cure de de l'Heure, 3 octobre 1709; — de Michel Bruzen, à la cure du Lendin, en remplacement de Jean-Baptiste de Villiers, démissionnaire, 12 octobre 1709; — de Pierre Heuzey, curé de l'Heure, à la cure de Neuville-le-Pollet, en remplacement de François-Bonaventure Chapelle, 17 mars 1710; présentation dudit Heuzey à cette cure par Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, en qualité de vicaire général, pour le prieuré de Longueville, de Mgr Colbert, évêque de Montpellier, 3 avril 1710; prise de possession, 15 avril 1710. — Nomination de maître Antoine Le Gendre, à la cure d'Offranville, 15 avril 1709; — de Charles-Robert Lucas, à la cure de Sainte-Marguerite, en remplacement de Daniel de Boisandré, décédé, 14 mai 1709, en vertu d'un brevet du Roi du 5 avril précédent. — Nomination de sœur Catherine de Fours de Quitry, à l'abbaye de Bival, en remplacement de Madeleine de Ris; bulle, 5 des ides de juillet 1708; prise de possession, 14 mai 1709; — de Maximilien de Canillac de Montboissier, à l'abbaye d'Eu, en remplacement de Pierre de Calvo, décédé; bulle, 7 des calendes de juin 1708; prise de possession, 16 avril 1710; — de Gabriel du Rosay, docteur de Sorbonne, comme grand vicaire de l'abbaye d'Eu, 31 mai 1710; — de Louise-Élisabeth de Guenet de Louye, de l'abbaye de l'Estrée, au prieuré des Filles-Dieu, 3 des nones d'août 1709; — de Simon Mopinot, au prieuré d'Auffay, en remplacement de Dom Jean Guérin, 11 juin 1706; — de François Le Sançois, à la dignité de chantre de Blainville, en remplacement de Nicolas Mouton, 1er mars 1709; — de Jeanne de Caux, dite de Sainte-Marie, au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Chaumont, en remplacement d'Anne de Boulainvilliers; prise de possession, 1er octobre 1709. — Union de la chapelle de Saint-Étienne d'Arques à la maison des Jésuites de Dieppe, 24 décembre 1707. — Nomination de Balthazar-Henry de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille au prieuré du Neufmarché, en remplacement de Nicolas Aignan, décédé, 2 février 1709; — de Jean De Caudrat, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, sur la présentation de Charles Castel de Saint-Pierre, 1er aumônier de la duchesse d'Orléans, l'un des 40 de l'Académie française, abbé de Tiron, 20 juin 1710; — de Claude de Bonnedame, au prieuré de Sausseuse; prise de possession, 22 février 1710. — Titres cléricaux de Jean de Beauvais, de Nesle-en-Bray, 24 juin 1709; — de Nicolas Bourgeaux, d'Avremesnil, 1er octobre 1708; — de Jacques Davoult, 30 janvier 1710; — de Claude Le Prince, fils de Claude Le Prince, tapissier à Saint-Nicolas de Rouen, 18 novembre 1700; — d'André Marescot, fils d'André Marescot, marchand au Mesnil-sous-Jumièges, 18 décembre 1709. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Pierre Évrevin et à Marie Sanadon, de la paroisse de Saint-Étienne des Tonneliers, 24 avril 1709; — à Guillaume Haillet de Couronne, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, et à Marie Thirant, 8 juin 1710; — à Thomas Hue de Vermanoir, conseiller au parlement, et à Madeleine-Marguerite-Françoise Boullais, 2 mai 1710; — à François Phelypeaux d'Outreville, conseiller au parlement de Paris, et à Marie-Catherine Voisin, de la paroisse de Saint-Jean, 11 août 1710. — Ordinations à Rouen. 30 mars 1709 : 48 tonsurés; 50 minorés; — 16 mars même année : 44 sous-diacres; 19 diacres; 12 prêtres; — 21 septembre 1709 : 50 sous-diacres; 64 diacres; 40 prêtres. — Révocation des vœux de Pierre Vatel, pénitent du monastère de Saint-Hilaire de Rouen, par bref du 17 avril 1709. — Attestation de vie et mœurs en faveur de Jean-François Bruzen, 12 mai 1709.

G. 6156. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1710-1712.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession, par Charles-Antoine d'Osmont, de l'archidiaconé du Petit-Caux, 13 septembre 1710. — Nomination de Brice-Charles d'Alleaume de Tréforêt, au canonicat vacant par le décès de M. de Vigneral, 16 novembre 1710; — de Guillaume Bitaut, abbé de Solignac, à un canonicat vacant par le décès de Philippe-Charles, 28 juin 1711; — de Pierre-Hyacinthe Deschamps, docteur en théologie, au canonicat vacant par le décès de M. Throsnel, 16 février 1712; — d'Antoine Du Bos de Monbrisson, à un canonicat vacant par la démission dudit Bitaut; 9 octobre 1711; — de Louis-Charles Petit de Captot, prieur de Saint-Phallier, à un canonicat vacant par la démission, pour cause de permutation, de Charles du Bosquet de Montlaur, 19 mai 1711. — Révocation, par Barthélemy Busquet, de la procuration qu'il avait donnée pour résigner son canonicat en faveur de Pierre Baudry, 1710. — Nomination de Paul Antheaume, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par le décès d'Étienne Theroulde, 10 octobre 1711. — Arrêt du parlement sur un appel comme d'abus de l'archevêque, qui envoie Guillaume Le Menu de la Noe en possession de la

cure de Saint-Herbland, laquelle lui était disputée par Pierre Guimonneau, 13 janvier 1711; nouvelle réquisition de provisions de ladite cure par ledit Le Menu, 9 juillet 1711. — Permutation entre le même et François Pillement, chapelain de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Médard de Soissons, 13 février 1712. — Nomination de Jean Henri Suart, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Martin-du-Pont, qui avait été résignée en sa faveur, avec réserve de pension par Noël Le Lorrain, 17 mars 1711. — Résignation par Barthélemy Busquet, chanoine de Rouen, de la chapelle de Notre-Dame de Saint-Gilles de Répainville en faveur de Pierre-Jean Le Vavasseur, 30 novembre 1710. — Présentation par Mathurin Brochant, docteur en théologie, prieur du Bourgachard, de Jean Le Mercier, curé d'Anneville, à la cure de Sainte-Madeleine de la Bouille, vacante par la démission d'Adrien-Vincent Bertout, 21 octobre 1710. — Nomination d'Augustin le Bourgeois, à la cure de Buchy, vacante par la démission de Jean Roussel Le Comte, sur la présentation des demoiselles de Bonissent, présentation datée du 10 décembre 1710; — de Nicolas Thieullin, à la cure de Cany; — de Florent Houel, à la cure de Foucart, vacante par le décès de Louis Genevray; brevet du Roi, 17 août 1710; collation par l'archevêque, 19 septembre même année; — de Nicolas Le Cordier, à la cure de Notre-Dame de Gournay en remplacement de Pierre de Joigny, decédé, 27 novembre 1710; — de Dom Claude Marcadé, chanoine régulier du prieuré de Beaulieu, à la cure d'Hébécourt, 16 décembre 1710; — de Dom Nicolas Simon, à la cure de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, en remplacement de frère Jacques d'Autecourt, révoqué par ses supérieurs, et à qui il avait été enjoint de rentrer au monastère de Saint-Thomas-le-Martyr du Mont-aux-Malades, pour y vivre selon les règles et statuts de la congrégation, 1er septembre 1710. — Abandon du droit de présenter à la cure de la Fontelaye, par Isaac Dumont du Bostaquet, à Charles Baudry d'Imbleville, conseiller au parlement, 17 janvier 1711. — Nomination à l'abbaye d'Arques de sœur Anne de Fouilleuse de Flavacourt, en remplacement de Louise de Guiran, décédée, 17 juillet 1711; — d'Anne de Cauquigny, en remplacement de ladite de Flavacourt, démissionnaire, 12 janvier 1712. — Nomination de Dom Nicolas Gallot, curé de Coltot, comme vicaire général de François-Alexis Joubert de la Bastide de Château-Morand, abbé de Corneville, 24 octobre 1710; — de Jean-Étienne Badier, comme vicaire général de l'abbé de Fécamp, 12 novembre 1711. — Nomination d'Alexandre de la Rochefoucauld, abbé de Molesme et de Bonport, au prieuré de Bonnenouvelle vacant par le décès de Hubert Maillard, 15 janvier 1711. — Prise de possession du prieuré de Bonnenouvelle par Claude Genard, 2 juillet 1711; — du doyenné de Motteville par Michel de Nollet de Malnoue, curé de Montebourg, nommé en remplacement de Georges de Papavoine de la Motte, 17 novembre 1710. — Réunion par lettres de l'archevêque, en conséquence d'une bulle et à la suite d'informations, du prieuré de Saint-Ouen de Gisors au collège des Jésuites de Rouen, 31 octobre 1711. — Nomination de Pierre Le Trecher de Rafoville, au prieuré de Saint-Blaise de Luy; bulle, de 8 des ides de juillet 1710. — Résignation du prieuré de Saint-Saëns par Nicolas Le Noble en faveur de Gaspard Le Noble, curé de Saint-Laurent de Brévedent, 12 mars 1711; — par ledit Gaspard Le Noble en faveur de Louis-François-Augustin de Lesdo de la Rivière, 1er novembre même année; lesdits Le Noble domiciliés à Rouen, paroisse Saint-Patrice, rue du Sacre. — Nomination de Pierre Le Trecher de Rafoville, au prieuré de la Madeleine de Vernon, vacant par le décès de La Barre, 16 décembre 1711. — Signification des grades de Jacques Eudes. — Titres cléricaux de Claude Haudicquer, de la ville d'Eu, 14 juin 1710; — de Pierre Buré, de Longueville, 17 août 1710. — Dispense du 4e dégré de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Louis Brinon, conseiller au parlement, et à Anne Baudouin du Basset, ides de novembre 1710.

G. 6157. (Registre.) — Grand in-folio, 392 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1712-1713.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Louis-Élippe Rouault de Gamaches, du diocèse de Paris, docteur en théologie, comme grand vicaire de l'archevêque de Rouen, 17 avril 1712; comme official de Pontoise, même date; — d'Antoine Du Bos de Monbrisson, comme sous-promoteur de l'officialité de Rouen, 9 novembre 1712. — Nomination de Louis-Charles de la Blandinière, au canonicat vacant par la démission de Pierre-Hyacinthe Deschamps, 17 avril 1713; — de Robert-Léonard Coustey, au canonicat vacant par le décès de Henri De Laisement, 1er mai 1713; — de François Després de Bébec, au canonicat vacant par la résignation de Pierre-Guillaume Després, 25 juillet 1712; — de maître Louis Lésurier, docteur en théologie, curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, à la cure de Saint-Maclou d'Ouainville, 17 août 1712; — de Charles Bosquer, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la Saussaye, à la cure de Saint-André-hors-ville de Rouen, en remplacement de Me Bosguérard, décédé, 19 avril 1712; — de François Pillement, docteur en théologie, curé de Notre-Dame de Blosville autrement Bonsecours, à la cure de Saint-Herbland, en vertu de la cession de droit de Guillaume Le Menu, 11 octobre 1712;

— de Denis Sortambosc, à la cure de Bolbec, vacante par la démission de maître Le Seigle, 10 mai 1712; — de Guillaume Robert, à la cure de Déville près Rouen, vacante par la résignation faite en sa faveur, 14 septembre 1713, par Nicolas Le Boucher, âgé de 77 ans, curé depuis 17 ans; — de Louis de Juigné à la cure de Fours, vacante par la résignation de François Danviray, chanoine régulier, 20 septembre 1712; — de Jacques Julienne, maître ès-arts, à la cure de Saint-Hildevert de Gournay, vacante par la démission de Charles Le Petit, 15 juillet 1712; — de Dom Jacques Simon, à la cure de Graville, vacante par la démission de François Darry, 23 novembre 1712; — de Claude Le Prince, à la cure de Saint-Germain des Essourts, vacante par la résignation de Nicolas Ferey, 3 mars 1713; — de Robert-Bertrand Pinard, maître ès-arts, à la cure de Notre-Dame de Trouville, 29 juillet 1712. — Prise de possession du personat d'Yébleron par Michel Fossard, prêtre du diocèse de Rouen, archidiacre d'Évreux, présenté par Étienne Maignart, marquis de Bernières, en remplacement de Daniel Aubery, curé de Quevillon, décédé, 19 mai 1712. — Réquisition de provisions de la cure de Saint-Étienne de Bacilly par Jean-Baptiste-Pierre Larcher, titulaire de la chapelle de Saint-Julien, sur le refus de l'évêque d'Avranches, 22 avril 1712. — Collation à Jean-Baptiste Groulet, de la chapelle de Saint-Adrien, sur la présentation de M. de Belbeuf, 6 juillet 1713. — Collation du doyenné d'Andely, à Jean Blain, licencié en théologie, dernier juillet 1713. — Indult à Anne-Renée de Cauquigny, religieuse de Montivilliers, pour passer d'un ordre dans un autre, 8 des ides d'avril 1712. — Collation à Louise-Marie du Tot-Beaunay, religieuse de Fontaines-Guérard, de l'abbaye d'Arques, vacante par la démission d'Anne de Fouilleuse de Flavacourt, 13 avril 1712. — Prise de possession de l'abbaye d'Aumale, au nom d'Édouard Colbert, docteur de Sorbonne, chanoine, chantre et grand vicaire de Tournay, ladite abbaye lui ayant été conférée, 18 mars 1712, après le décès de M. de Lespine. — Collation par l'abbesse de Saint-Amand à Marie-Marthe Languedor du prieuré de Bourg-de-Saane, 5 novembre 1712. — Résignation par Dom Michel Félibien, religieux de Saint-Germain des Prés, du prieuré de Saint-Aubin-de-Villaine, en faveur de Dom François Bastide, 6 août 1712. — Collation à maître François Glay, du prieuré de Sainte-Croix d'Eu, vacant par la cession de Victor Melliant, évêque d'Aleth, 6 décembre 1712. — Résignation par André Hersent du prieuré de Sainte-Marie l'Égyptienne en faveur de Guillaume-François Hersent, chanoine de Coutances, principal du collège de cette ville, 13 juillet 1712. — Collation à Louis-François-Augustin Lesdo de la Rivière du prieuré de Saint-Saëns, vacant par la démission de Gaspard Le Noble, 28 mars 1712. — Significations de grades de Jean-Baptiste de Chalon, religieux profès de Saint-Pierre d'Abbeville; — de Charles-François de Renty de Mondétour; — de Jacques Le Bailly; — de Jean Le Chartier, professeur royal de langue grecque depuis 1697 au collège Du Bois de Caen. — Titres cléricaux de Thomas-Jacques De Beauvais, 28 août 1712; — de François-Jérémie Dubois, écuyer, du séminaire de Joyeuse, 25 février 1713; — de Marc-Antoine Ruellon, 7 mars 1713. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à François-Xavier Déry, conseiller au parlement, et à Marie-Jeanne-Lucie-Thérèse Lesdo de la Rivière, 25 février 1713; — à Charles-Gabriel Du Resnel et à Françoise Martin, 8 septembre 1713.

G. 6158. (Registre.) — Grand in-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1713-1715.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Pierre Desmaretz, du diocèse de Paris, licencié ès-lois, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, conseiller au parlement de Paris, comme grand vicaire de l'archevêque de Rouen et comme official de Pontoise, 3 janvier 1715. — Nomination de Robert-Léonard de Coustey, à un canonicat en l'église de Rouen; brevet du Roi, 21 juillet 1713; lettres de collation, 15 septembre 1713; — de Charles-François Grésil, à un canonicat vacant par suite de la résignation faite en sa faveur, 3 mai 1714, par Barthélemy Busquet, 10 novembre 1714; — de David Liard, du diocèse d'Évreux, bachelier de la faculté de Paris, curé de Saint-Aquilin, à un canonicat vacant par le décès de maître Liesse, 30 décembre 1714; — de François Lieurey, à un autre canonicat vacant par le décès de Nozereau, 16 novembre 1714; — de Jacques-Emmanuel de Montalembert, prêtre du diocèse de Rennes, docteur en théologie, au canonicat vacant par la démission de René de Brinon, 6 mars 1715; — d'Urbain Robinet, à un autre canonicat, la prébende d'Ernemont, vacant par le décès de Guillaume Dufour, doyen du chapitre, conseiller au parlement, 7 février 1715. — Nomination de maître Antoine-Roger Corbin, licencié en droit canon, chapelain de la cathédrale, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Canu, 21 novembre 1714; — de Charles-Michel Le Mennicier du Perron, docteur en théologie, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, vacante par le décès de maître Duboc, 12 septembre 1714; — de Charles Papavoine de Canappeville, à la cure de Saint-Jean de Rouen, en remplacement de Nicolas Vallée, décédé; présentation dudit Papavoine à ladite cure par les religieux de Saint-Lô, 4 avril 1715; précédemment,

22 mars 1715, résignation de la même cure par le dit Vallée en faveur de Louis-Auguste Maryc, chanoine régulier; — de Claude Dufour, chapelain de la chapelle de la Trinité ou du Nombril-Dieu en l'église de Saint-Nicolas de Caen, curé de Notre-Dame du grand Andely, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, résignée en sa faveur, pour cause de permutation, par Louis Lésurier, docteur en théologie, nommé à la cure de Saint-Martin-d'Ouainville, 20 décembre 1713; — de Jean-Baptiste Blain, à la cure de Saint-Patrice, en remplacement de Jean-François Le Mesle, docteur de Sorbonne, décédé, 14 septembre 1714; — de Guillaume Le Tavernier, à la cure de Saint-Paul de Rouen, en remplacement de Robert Bouvet, qui avait résigné en sa faveur, 26 avril 1714. — Prise de possession de la cure de Notre-Dame d'Arques par Jean Cauvet, curé de Saint-Saëns de Bouteilles, 4 novembre 1713. — Nomination de Germain Ridel, à la cure du grand Andely, 25 mai 1714. — Résignation par Nicolas Le Boucher, moyennant pension, à Guillaume Ribard, de la cure de Déville-lès-Rouen, 1713. — Collation à Michel-François Coignard, de la cure de Saint-Remy de Dieppe, vacante par le décès de maître Chapperon, 5 mai 1714; — à Adrien Picard, docteur de Sorbonne, chanoine de Sainte-Opportune de Paris, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors, vacante par la démission faite en sa faveur, pour cause de permutation, par Noël Du Bray, docteur en théologie, 1er mars 1715; — à François Perchel, de la cure de Mélamare, vacante par la résignation de Georges de Thiboutot d'Alvemont, 12 juin 1714; — à Jacques-Charles Lemarquier, bachelier de Sorbonne, de la même cure, 26 octobre 1714; — à frère Antoine-Grégoire de la Forge, licencié en théologie, de la cure de Rouvray, vacante par la démission d'Albert Pépin, docteur en théologie, 26 juillet 1714. — Approbation par l'archevêque de la fondation faite par Nicolas-Charles Mouret du Pont, président au parlement, d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Bonport à Anneville, 17 décembre 1714. — Résignation par Pierre Joysel, conseiller en la grand' chambre du parlement de Paris, du prieuré de *Porta Cœli*, autrement dit de la Theroudière, au prieuré de Bellefond de Rouen, en considération de l'état de gêne de ce dernier prieuré, et « de la sage institution d'un grand nombre de filles de qualité qui y sont élevées pensionnaires dans les pures maximes de la vie chrétienne, » 4 octobre 1710. — Nomination de César-Auguste Le Pelletier de Longuemare, au doyenné d'Andely, vacant par la résignation faite en sa faveur par Martin Le Pelletier de la Martinière; bulle, calendes d'août 1713. — Nomination de Pierre Thibault, prieur claustral de Fécamp, comme grand vicaire de ce monastère, 3 juillet 1714; — de Louis de la Motte-Ango, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement, comme grand vicaire, pour l'abbaye de Saint-Évroult, 21 septembre 1713. — Procuration donnée par frère Eustache de Bernard de la Châtellenie d'Avernes, à Antoine Dasseville, pour régir les revenus des commanderies de Sainte-Vaubourg, Villedieu-la Montagne et Maupas Soisson, 13 février 1715. — Collation par Claude de Massac, général des Mathurins, à Prosper Le Marié, de la ministrerie de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la démission de Pierre-Henri Michelin, docteur en théologie, 21 janvier 1714. — Nomination de Jean Durand, comme grand vicaire de l'exemption de Dol pour Mgr de Voyer de Paulmy d'Argenson, évêque de Dol, 1er mars 1707. — Significations des grades de François-Auguste Collet, de Pont l'Évêque; — de Jean-Baptiste d'Osmond de Malicorne, 1715. — Titre clérical de Robert Davoult, 1714. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas Carpentier, maître des ouvrages de la ville de Rouen, et à Marie Perronnelle de Gruchet, 29 octobre 1714; — à Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, avocat général au parlement de Paris, et à Anne-Élisabeth Roujault, 1er mars 1715; — à Jacques-Alexandre Du Moucel de Louraille et à Madeleine-Cécile Maignart de Bernières, 5 février 1714; — à M. Mouret du Pont d'Anneville, président au parlement, et à Marie-Anne de la Rivière-Lesdo, 12 juin 1714; — à Louis Poterat de Saint-Étienne et à Marthe Gaugy, 21 février 1715. — Profession, à Beaulieu, par Charles-François Du Buat, prieur de Saint-Sauveur de la Cocherre, 5 mai 1700.

G. 6159. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1715-1716.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination d'Urbain Robinet, comme grand vicaire de Rouen, 15 novembre 1716; comme vice-gérant en l'officialité de Rouen, même date. — Permutation entre Jean de la Roque-Hue, haut-doyen du chapitre de Rouen, et Jean-Baptiste Duhamel, chanoine, 4 septembre 1716; par suite de cette permutation, collation audit de la Roque-Hue d'un canonicat, et audit Duhamel de la trésorerie, 14 septembre même année; ladite permutation précédée de la collation du doyenné de la cathédrale au même de la Roque, 26 octobre 1716, en vertu de la présentation du chapitre, du même jour; prise de possession, 27 octobre. — Collation, 13 avril 1716, à Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle, chanoine de la collégiale d'Andely, d'un canonicat vacant par la démission de Jacques-Emmanuel de Montalembert, recteur de Saint-Germain de Rennes, en conséquence des lettres du Roi, du 13 février précédent, attribuant par droit de joyeux

avènement audit de Fontenelle le premier canonicat qui viendrait à vaquer dans l'église de Rouen ; — à Jacques Le Fevre, curé de Saint-Désir de Lisieux, d'un canonicat vacant par le décès de M. Brice, 10 juin 1716 ; — à François Le Turc, du même canonicat; prise de possession, 17 juillet 1716. — Nomination de Simon de Martonne, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par la démission de Charles de Papavoine de Canappeville, curé de Guébébert, syndic du clergé du diocèse de Rouen, 6 avril 1716; — de Jean-François Costou, curé de Nointot, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par la résignation de Charles Heruy, 18 mai 1716 ; — de Louis Horcholle, docteur en théologie, à la cure de Notre-Dame de la Ronde de Rouen, vacante par la résignation de Thomas Horcholle, 27 juillet 1716; — de Michel Charpentier, maître ès-arts, curé de Montreuil-sur-Epte, à la cure de Saint-Patrice, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Blain, chanoine de Rouen, 1er octobre 1716 ; — de Jean Le Hot, à la cure de Saint-Pierre le Portier, vacante par la résignation de maître Jean De la Haye-Cabot, 15 mai 1716 ; — de Claude Le Long, à la cure de Saint-Sever de Rouen, vacante par le décès de Jacques Hecquet, 27 juillet 1716; — de Louis Bresnard, curé de Saint-Jean de Verneuil, à la même cure, vacante par la démission de Claude Le Long, 1er août 1716; — de Robert Dehors, à la cure de Saint-Vigor, vacante par le décès de Claude de Rouen, 20 février 1716; —de Sébastien-Charles-François Grésil, chanoine de Rouen, à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville, vacante par la résignation de Barthélemy Busquet, 1716; — de Pierre Richer, de la congrégation de l'Oratoire, à la cure de Notre-Dame d'Arques, vacante par la résignation de Louis Marsollet, 11 novembre 1715 ; — de Louis-Rose, à la cure de Criquiers, vacante par la résignation de maître François Suzay, 24 septembre 1716; — de Charles Guillebert, gradué en théologie, à la cure de Notre-Dame de Lamberville, vacante par la résignation de Michel Joustel, 20 novembre 1715 ; — de François Chauvigné, à la cure d'Yvetot, 25 avril 1715; démission dudit de Chauvigné, 20 août 1715 ; prise de possession de la cure d'Yvetot par Pierre Larpenteur, curé de Saint-Clair-sur-les-Monts, 18 novembre 1715. — Procuration donnée par Mgr de Brancas, évêque de Lisieux, pour prendre possession, en son nom, du doyenné de Saint-Cande-le-Vieux, 7 mai 1715. — Permutation entre César-Auguste Le Pelletier, doyen d'Andely, et Florent Houel, curé de Foucard, 30 janvier 1716. — Canonicats en la chapelle de Saint-Georges ou du Sépulcre de Rouen conférés à Pierre Amelot, 12 décembre 1713 ; — à Charles-Robert Lucas, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 12 août 1716. — Nomination de Charles Sauzet du Mas, à l'abbaye de Beaubec, vacante par la résignation d'Étienne Girardin, ides de juin 1716; — de Charles de Saint-Albin, à l'abbaye de Saint-Ouen, 5 des nones de juillet 1716. — Union du prieuré de Saint-Maur de Beaussault au collège de Rouen en vertu d'un décret de l'archevêque du 13 septembre 1715. — Nomination de Robert Perot, abbé de l'Estoile, lecteur de S. M., au prieuré du Mont-aux-Malades, vacant par le décès de Jean-François d'Estrades, 10 des calendes de mars 1715 ; — de Guillaume Gaujac, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. Louis-François-Augustin Lesdo de la Rivière, 17 octobre 1716; — d'Alexandre Lemaistre, au prieuré de la Madeleine près Vernon, vacant par la résignation de Jean de Caudrat, 1er août 1716. — Nomination de Pierre De la Hogue comme grand vicaire et comme official de Saint-Cande-le-Vieux, 17 juin, 27 juillet 1715; — de Dom Michel Delamare, comme official de Fécamp, 15 décembre 1715. — Signification de grades par Jean-Robert de Belloy, 19 mars 1715. — Titres cléricaux de Michel L'Enfant, de Bezu, 25 juillet 1715 ; — de Pierre Bellamy, de Dieppe, 30 juillet 1716. — Dispense, pour défaut de naissance, à Jacques Le Brasseur, *alias* Vieville, juillet 1715.

G. 6160. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1716-1718.** — Registre pour servir aux insinuations du diocèse de Rouen. — Acte par lequel Jean de la Roque-Hue donne sa démission de l'office et dignité de grand vicaire et official diocésain et métropolitain du diocèse, 11 février 1717. — Nomination d'Urbain Robinet comme grand vicaire de l'archevêque, 28 juillet 1717. — Collation à François de Rozay, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Brice, 15 juin 1717; — à Jean Yvon, du diocèse d'Avranches, de la cure de Sainte-Croix des Pelletiers de Rouen, vacante par le décès de Hardy, dernier décembre 1716; — à Joseph Benard, de la cure Saint-Nicaise de Rouen, vacante par le décès de M. de Lespine, 26 juin 1718 ; — à Jacques Renault, de la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par la démission de Robert De Fors, 5 janvier 1717 ; — à Sébastien Grésil, de la chapelle de Notre-Dame en l'église de Répainville, vacante par la résignation de Busquet, 16 août 1717. — Autres collations, à Nicolas Thoué, de la cure du grand Andely, vacante par la démission de Louis Desmoulins, 30 décembre 1716 ; — à Jean-Baptiste Le Franc, de la cure de Canteleu près Rouen, vacante par le décès de maître Béchard, 19 octobre 1717; — à Jean-Charles Lucas, de la cure de Saint-Valery-en-Caux, vacante par la résignation de Jacques Lefebvre, 21 janvier 1717; — à François Coquet, de la cure du Tré-

port, 10 mars 1718. — Résignation par Louis Guillet, en faveur de Nicolas Renault, curé du Boisgautier, de la cure de Saint-Martin d'Envermeu et de Saint-Vincent de Launay, son annexe, 25 janvier 1717. — Prise de possession, par Nicolas Le Brument du Boscflamel, de la cure de Fry et de Mezangueville, son annexe, 27 avril 1718. — Décret d'union aux Chartreux de Rouen du prieuré de Sainte-Austreberte, 16 janvier 1717. — Nomination de Louis de Bourbon, comte de Clermont, à l'abbaye du Bec, vacante par le décès de Roger de la Rochefoucauld; bulle, nones de janvier 1717; prise de possession, 19 avril 1718. — Prise de possession, par madame Marie-Madeleine du Tot de Beaunay, de la coadjutorerie de l'abbaye de Fontaines-Guérard, 19 janvier 1717. — Nomination de Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, à l'abbaye du Valasse, vacante par le décès de d'Argouges; bulle, ides de mars 1717; fulmination de la bulle, 17 mai 1718; prise de possession, le 24 mai suivant. — Nomination de Frédéric-Constantin de la Tour d'Auvergne comme grand vicaire de son frère pour l'abbaye du Valasse, 2 avril 1718. — Nomination de Marie-Louise de la Roche-Aymon, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 13 des calendes de janvier 1717; — de Pierre Guérin de Tencin, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de Sens, abbé de Vézelay, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. de la Rivière-Lesdo, 6 février 1717; — de Jean Chabert, prieur de Saint-Thomas-sur-Scie, comme vicaire général de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 24 mai 1717. — Prise de possession, par Susanne de Romé de Vernouillet, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, 30 juillet 1717. — Révocation par M^gr^ de Villeroy, abbé de Fécamp, des pouvoirs de grand vicaire par lui donnés à Honoré Tournély, docteur et professeur royal en théologie de la maison de Sorbonne, 4 décembre 1716. — Titre clérical de Nicolas Le Roy, de Saint-Ouen de Longpaon, 17 janvier 1717. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Nicolas de Bailleul, sieur de Drumare, conseiller au parlement, et à Anne-Louise Carrel, 17 décembre 1717; — à Antoine-Nicolas Du Mesniel, mestre-de-camp d'un régiment de dragons, et à Jeanne-Thérèse Carrel, 10 février 1718; — à Gilles-Antoine Godefroi Le Diacre, sieur de Martimbos, conseiller au parlement, et à Marie-Anne Rolland, 11 juin 1718; — à Jean-Louis de Lemperière de Montigny, conseiller au parlement, et à Marie-Marthe Richer, 23 août 1717; — à Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, conseiller au parlement, et à Claude-Louise Le Peigné, 9 août 1717; — à Charles-Hyacinthe Pavyot de Mussegros, procureur général au parlement, et à Marie-Angélique-Félicité Le Pilleur, 16 janvier 1717. — Érection, à Anneville, de la chapelle de Notre-Dame de Bonport fondée par Charles Mouret, sieur du Pont, conseiller au parlement, 18 avril 1718.

G. 6161. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1718-1719.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination par le chapitre, *sede vacante* : de Jean de la Roque-Hue, Jean-Baptiste Duhamel, Gilles-Nicolas Pavyot, Guillaume Hercent, Louis Gueroult, Louis-Pierre Louis, comme grands vicaires; — de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, comme promoteur de l'officialité, 22 avril 1719; — de Pierre Robin des Bouillons, comme grand vicaire et official en l'officialité de Pontoise, 24 avril 1719. — Collation à Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, licencié ès-lois, conseiller au parlement, du grand archidiaconé vacant par la résignation de Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, nommé à l'évêché de Rhodez, 22 septembre 1718; — à Pierre Robin des Bouillons, de l'archidiaconé de Grand Caux, vacant par la résignation de Bernard Couet, 21 mai 1719; — à Étienne-Edmond Chaillou, d'un canonicat vacant par la résignation dudit de Tourouvre, 28 septembre 1718; — à Thomas-Richard du Moucel de Gouy, d'un canonicat vacant par le décès de Brice; brevet du Roi, 8 mai 1719; prise de possession, 22 mai même année; — à Bon-Charles Gosselin, du diocèse de Coutances, d'un canonicat vacant par la résignation de Guillaume Gosselin; brevet du Roi, 8 mai 1719; prise de possession, 12 juin même année; — à Joseph-Alexis Le Boyer de Fontenelle, d'un canonicat vacant par le décès de Charles Levesque; brevet du Roi, 8 mai 1719; prise de possession, 31 mai de la même année; — à Guillaume Piché, clerc tonsuré du diocèse de Paris, d'un canonicat vacant par la démission dudit de Fontenelle; brevet du Roi, 8 mai 1719; prise de possession, 31 mai de la même année. — Collation, sur la présentation des religieux de Saint-Lô de Rouen, à Jean-Baptiste Thirion, chanoine régulier, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Simon de Martonne, 26 juin 1719. — Arrêt du parlement qui autorise Julien Prévost à prendre possession de la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Gabriel Guéret, et ce nonobstant le refus de l'archevêque, 11 septembre 1719. — Collation à François Perchel, docteur de Sorbonne, de la cure de Bonneville sur le Bec, vacante par le décès de Jacques Robequin, 1^er^ octobre 1719; — à Jean-Pierre Mignot, de la cure de Saint-Hildevert de Gournay, vacante par la résignation de Nicolas Framboisier, dernier juin 1718; — à Louis-Denis Dorigny, docteur en l'un et l'autre droit, doyen de la collégiale de Saint-Laurent de Rosey,

au diocèse de Laon, de l'église de Saint-Michel d'Ingouville et de Notre-Dame et Saint-François du Havre, ses annexes, vacantes par le décès de Jean-Baptiste De Clieu, 26 juin 1717; — à Gédéon Vincent, de la cure de Notre-Dame de Neufchatel, 1er août 1719; — à Charles Bataille, de la cure de Saint-Saëns, vacante par le décès de Louis Le Sauseux, 24 septembre 1719. — Nomination de Marie-Louise de Fouilleuse, à l'abbaye de Bival, vacante par la résignation de madame Fours; bulle, 6 des ides de mai 1715; fulmination, 17 juillet; prise de possession, 3 septembre suivant. — Arrêt du parlement de Normandie qui autorise Marie-Louise de la Roche-Aymon, à prendre possession du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, après l'avoir reçue appelante comme d'abus du décret d'érection dudit prieuré régulier, du 18 mars 1634, au chef seulement de la clause contenant défense à la prieure titulaire de résigner ni permuter, 25 février 1719. — Nomination au prieuré de Saint-Maur de Beaussault, de Jean-Joseph Teyssier des Farges, du diocèse de Limoges, docteur en théologie, 4 octobre 1718; — d'Antoine de Lonceaux, trésorier de la collégiale d'Écouis, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par la résignation de Henri Brelet, 19 juillet 1719; — de Charles de Fortia, au prieuré de Saint-Martin du Bosc, 4 octobre 1718. — Significations des grades de François Clemence, maître ès-arts; — de Guillaume de Saint-Pierre, maître ès-arts. — Titres cléricaux de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 18 février 1719; — de Robert Godescar, 2 janvier 1718; — de Pierre-Robert Le Rat, 23 novembre 1719. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Pierre-Charles Cabot de Cailletot, avocat au parlement, et à Anne-Claire-Apollonie Labbey, de Saint-Étienne de Fécamp, 13 février 1719; — à Louis-François de Chalon, châtelain d'Auberville, conseiller au parlement et à Marie-Marguerite Bertelot, 7 mars 1719; — à Louis-François Le Tavernier du Perray, avocat au parlement, et à Françoise-Marguerite Brémontier, 6 septembre 1718; — à Charles Roger, comte de Marle, et à Marie-Constance de Chalon, 5 janvier 1719; — à Henri-Eustache de Saint-Pierre, marquis de Saint-Julien, et à Marie-Charlotte Le Doyen, dame de Fatouville, 4 novembre 1718; — à François Ynor, avocat au parlement, et à Thérèse Gohier, 10 février 1719.

G. 6162. (Registre.) — Grand in-folio, 396 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1719-1721.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession de l'archevêché de Rouen, au nom de messire Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, par Jean de la Roque-Hue, doyen du chapitre, 15 décembre 1719. — Nomination de grands vicaires: Jean de la Roque-Hue, 13 décembre 1719; — Nicolas de Saulx-Tavannes, abbé de Mont-Benoît, 19 décembre même année; — Noël Cuquemelle, docteur en théologie, 19 janvier 1720; — Alexis Frontin du Tot, docteur en théologie, même date; — Urbain Robinet, même date; — Louis-Guillaume de Mathan, docteur en théologie, prieur de Saint-Fromond, 10 mars même année; — d'official: métropolitain Jean Blancafort, sous-doyen de la cathédrale de Bordeaux, 17 septembre 1720; — de vice-gérant en l'officialité: Alexis du Tot-Frontin, 23 février 1720; — de promoteur en l'officialité: Antoine-Roger Corbin, curé de Saint-Denis de Rouen, 19 janvier 1720; — de président en la Chambre du clergé du diocèse: Alexis du Tot-Frontin, en remplacement de l'abbé de la Roque-Hue, 15 septembre 1720; — de syndic en la même Chambre: Nicolas Thomas, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou, 16 mai 1720; — d'official pour l'exemption et doyenné de Saint-Vast-d'Équiqueville: Joseph Gringoire, curé dudit Saint-Vast, 22 août 1720; — de promoteur en l'officialité de Montivilliers: Jean-Baptiste-François de Beaunay, curé de Saint-Germain de Montivilliers, 9 août 1720. — Nomination de Guillaume Février de la Bellonière, à un canonicat, en remplacement de Guillaume Hercent, décédé, 7 juin 1720; — de Jacques Le Baillif, licencié en théologie, chapelain de la chapelle des Trois Martyrs en la cathédrale, au canonicat vacant par le décès de Thomas Hacquet, 15 juillet 1720. — Collation à Julien Prévost, de la congrégation de l'Oratoire, de la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Gabriel Guéret, 22 décembre 1719; — à Nicolas Bourgeaux, de la 3e portion de la cure d'Avremesnil, 14 novembre 1719; — à Jean-François Foucques, de la cure de Saint-Denis de Duclair, vacante par la résignation de Salomon Longer, 14 décembre 1720; — à Edmond Byrne, de la cure de Floques, vacante par le décès de Guillaume Canu, 14 octobre 1720; — à Jean Le Cointe, de la cure du Grand-Quevilly, vacante par le décès de Louis Poisson, 27 décembre 1720; — à Jean Lourdel, maître ès-arts, de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Germain Vincent, 6 juillet 1720; — à Jérome Pouget, du diocèse de Rhodez, licencié en droit civil et canon, prieur de Saint-Robert au diocèse d'Alby, de la cure de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, vacantes par la démission de Louis-Denis Dorigny, 23 décembre 1719; — à Charles Bourdon, du diocèse du Mans, de la cure de Mesnières, vacante par le décès de François Chandelier, 26 septembre 1720; — à Guillaume Fréchon, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Sauveur de Montivillers, vacante par le décès d'Antoine Diacre, 9 août 1720; — à Antoine Ruellon, de la cure de Posville, vacante par le décès de Nicolas Le Hulle, 12 oc-

tobre 1720; — à Robert Davoult, de la cure de Saint-Saëns, vacante par la démission de Charles Bataille, 4 janvier 1721; — à Pierre Amelot, de la cure de Saint-Nicolas du Vert-bois, 29 avril 1720. — Prise de possession par François Selles, licencié en théologie de la faculté de Paris, de la cure de Notre-Dame de Caudebec, 13 janvier 1720; — par Louis Dominique Goholin, de la cure de Cléon, 24 juillet 1720. — Résignation par Pierre Lormier de la cure de Duclair, 25 septembre 1720; — par Georges Ausoult, en faveur de Martin-Michel Martin, de la cure de Saint-Léger du Bourdeny, 14 mai 1720. — Réquisition par François Le Turc, licencié aux droits, professeur septenaire des humanités au collège Du Bois et chanoine de Saulx en la cathédrale de Lisieux, des provisions de la cure de Rots et Norey, son annexe, au diocèse de Bayeux, 18 janvier 1720. — Nomination de Dom Pierre Cordier, comme grand vicaire de l'abbaye de Fécamp, 20 septembre 1720. — Nomination de Claude de Saint-Simon, à l'abbaye de Jumièges, vacante par la résignation de François-Achille de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris; bulle, 4 des nones de mai 1719; prise de possession, au nom dudit de Saint-Simon, par M. de Mathan, vicaire général de Rouen, 30 avril 1719. — Permutation entre Pierre Le Bordays, chanoine d'Écouis, et César-Auguste de Vauborel, chapelain de Sainte-Catherine de Lapenty, au diocèse d'Avranches; signature en cour de Rome, ides d'août 1717. — Prise de possession, par Marie-Louise de la Roche-Aymon, du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 7 mars 1720. — Collation à Jacques-Pierre Brémontier, du prieuré de Cléville, 15 octobre 1720. — Nomination de Noël Cuquemelle comme grand vicaire pour le prieuré de Longueville, 30 octobre 1719. — Collation à Jean-Baptiste-Albéric Chevallier, sous-diacre de Paris, du prieuré de Mortemer, vacant par le décès de François Robin, 2 octobre 1720. — Signature de pension sur le prieuré de Saint-Lô de Rouen pour François-Thimoléon Petitot, 1720. — Titres cléricaux de Louis-Martin Fontaine, de l'exemption de Fécamp, 12 octobre 1719; — de Philippe Toustain (donation de Jacques Bertheaume, syndic des avocats du parlement de Normandie), 26 novembre 1719. — Signification de grades de Louis-Nicolas Henriquès du Fayel, 22 mars 1720. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles Bourdet, conseiller du Roi, et à Marie-Charlotte Duval, 12 juin 1720; — à Charles-Nicolas Godefroy, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Françoise Aubery de Cauverville, 19 novembre 1720; — à Louis-Léonor-Pierre Le Carpentier, conseiller du Roi, et à Marie-Madeleine Varin, 15 avril 1720. — Dispense pour cause de parenté à Paulin Lucas (l'auteur de récits de voyages) et à Marie Rivière, ides de décembre 1719. — Démission du droit d'indult par Jean-Baptiste-Auguste Le Rebours, conseiller au parlement de Paris, à Guillaume Février de la Bellonnière, du diocèse de Tours, demeurant au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, 1er avril 1719.

G. 6163. Registre.) — Grand in-folio, 298 feuillets papier, relié en parchemin.

**1721-1722.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux du diocèse, *sede vacante*: Jean de la Roque-Hue, Papavoine, Routier, De la Hogue, Cuquemelle, Alexis du Tot Frontin, Robinet; — d'official : ledit du Tot Frontin; — de promoteur: Jacques Le Baillif, 9 octobre 1721. — Nomination de promoteur en l'officialité de Saint-Cande-le-Vieux : Jacques-Antoine De Hénaut, licencié en théologie de la faculté de Paris, 10 février 1721; — Résignation par Nicolas Paris, de son canonicat en la cathédrale de Rouen, en faveur de Jean Paris, son neveu, curé de Saint-Riquier-ès-Plains et prieur de Saint-Julien de Flainville, 24 mai 1721; révocation de ladite résignation, 8 octobre suivant. — Prise de possession par François Coipel, du diocèse de Lisieux, de la cure de Notre-Dame d'Auffay, 24 septembre 1721. — Collation à Jacques Pinand, de la cure de Buglise, vacante par le décès de Noël Le Maire, 27 juin 1721. — à Guillaume De la Mulle, de la cure de Saint-Ouen et Saint-Paul du Fossé, vacante par la résignation de Pierre Bizault, 15 septembre 1721; — à Martin-Michel Martin, de la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par la résignation de Georges Ausoult, 21 mai 1721. — Nomination de dame Claude-Thérèse Durfort de Lorges, du monastère de Conflans, à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, vacante par le décès de madame de Barentin; bulle, 6 des nones de juillet 1721; fulmination, 13 août 1721; — de Madame Barbe Le Guerchois, à l'abbaye de Bival; bulle, 12 des calendes de mars 1721; — d'Étienne-Joseph de la Fare, docteur en théologie, vicaire général de Soissons, à l'abbaye de Mortemer, vacante par la démission de François Le Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens; bulle, 14 des calendes de juin 1721; fulmination, 21 août même année; prise de possession, 22 août même année; — de Philippe-Étienne Gossard, curé de Bénouville, aux fonctions de grand vicaire pour l'abbaye de Jumièges, 19 octobre 1721; — d'Urbain Robinet, au prieuré de Sigy vacant par le décès de Nicostrate Bara; collation, 11 mars 1721; prise de possession, 12 mars. — Signification de grades de Guillaume de Saint-Pierre, maître ès-arts en l'université de Paris, demeurant à Rouen, rue des Arpents, dernier mars 1721; — de Michel Lurienne, bachelier en

théologie, 3 septembre 1721; — de Jacques-Antoine Dicquemare, 1721. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Le Page, et à Marie-Madeleine Le Vasseur, 2avril 1721; — à Charles-Nicolas de Romé, sieur de Fresquiennes, et à Anne-Louise Bignon, 6 avril même année.

G. 6164. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1722-1723.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Résignation, moyennant pension, de la dignité de grand chantre en la cathédrale par Pierre-Louis de Guyeuro du Chastel, devenu paralytique et dépourvu de patrimoine, en faveur de Jean-Baptiste Davoult, curé de Mezières, 23 septembre 1723. — Collation de la cure de Saint-André-hors-ville à Rouen, à Charles-Louis Lenfant, licencié ès-lois, en remplacement de Charles Bosquier, qui avait résigné en sa faveur, 22 mars 1723; — de la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès d'Antoine-Roger Corbin, successivement et en vertu de différents titres qui donnèrent lieu à procès, à Louis de Bresnard, curé de Saint-Sever, 9 janvier 1723; à Jacques Bénard, 9 juillet; à Jacques-Antoine De Henaut, 3 novembre; à François de Bonnefont, 9 novembre même année; — de la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par le décès de François De Presle, à Charles Bosquer, docteur en l'un et l'autre droit; prise de possession, 21 juillet 1722; — de la cure de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, vacante par le décès de Louis de Pardieu, à René-Antoine Gaudion; présentation, 16 octobre 1723; — de la cure de Saint-Vivien, vacante par la résignation de Pierre Sevestre, à son neveu Jean Sevestre; résignation, 2 juin 1722. — Présentation de Jacques Le Roy, à la cure de la Trinité de Centacres, 27 août 1723. — Prise de possession de la cure de Saint-Martin de Cuy par Jean-Baptiste Pierret, 30 décembre 1722. — Résignation, par Nicolas Thierry, de la cure de Notre-Dame de Gournay dite de Consolation, en faveur d'Hervé-Michel Le Normand, sieur de Prémarets, docteur en droit civil et canon, 4 octobre 1723. — Collation à Jean-Baptiste Doury, de la cure de Grand-Couronne, vacante par le décès de Guillaume Huillard, 27 septembre 1723; — à Pierre-Michel Bourgeois, de la cure de Saint-Ouen de Longpaon, vacante par le décès de Nicolas Le Tronc, 4 juillet 1722. — Prise de possession par Jean Rouelle, docteur en théologie, de la cure de Saint-Valery-en-Caux, 15 novembre 1723; — par François Grenier, de la cure de Saint-Martin de Vatteville, vacante par la résignation d'Alexis Peyron, 20 septembre 1723. — Nomination de Pierre De la Rue, à l'abbaye de l'Illedieu, vacante, par la démission de Charles de Cuves de Préfontaine; prise de possession, 4 mai 1723; — de Jean-Baptiste Dubos, diacre du diocèse de Beauvais, de l'Académie française, à l'abbaye de Ressons; bulle, 6 des ides de mars 1722; — de Jeanne-Thérèse Castel, au prieuré de Notre-Dame-des-Anges de Bellefond, vacant par la démission de sa tante Madame Castel de Saint-Pierre, 26 novembre 1722; — de Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, au prieuré de Bonnenouvelle, vacant par la démission d'Alexandre de la Rochefoucauld, 8 mai 1722; — de Renée-Julienne Hurault du Marais, au prieuré de Saint-Thomas de Neufchatel, en remplacement de sœur de Bosgeffroy; bulle, veille des nones de mai 1722; — de Charlemagne de Roquigny, au prieuré de Saint-Martin de Crasville la Roquefort, vacant par la résignation de Jean De Caudrat, 22 décembre 1722. — Signification de grades de François Yart, de Beaussault, 1722. — Titres cléricaux de Jean De Lespine, 15 août 1723; — de Pierre Legay, 30 décembre 1722; — de Philebert Léger, 25 novembre 1722; — de Nicolas Le Roy, 21 septembre 1722; — de Charles Lurienne du Désert, 14 novembre 1722. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et à Marie-Madeleine de Houdetot, 27 juillet 1723; — à Jean De Bray et à Marie-Anne Le Cauchois, 15 octobre 1722; — à Nicolas Carrel de Mesonval et à Marie-Anne-Rosalie Le Baron, 11 juin 1723; — à François-Alphonse de Civille, sieur de Rames, et Marie-Anne Baudry, 19 novembre 1722; — à Pierre-René-Gilbert Des Vaux, comte de Levarré, et à Françoise Anzeray de Courvaudon, 5 octobre 1723; — à Pierre Godart, marquis de Belbeuf, et à Augustine-Hélène Le Pelletier, 5 mai 1722; — à Pierre Hynard, avocat, et à Marie-Catherine Faulcon, 3 août 1723; — à Jean-Paul Le Poultier de Montenaut, et à Marie-Geneviève-Adrienne de Houdetot, 9 juillet 1723; — à Thomas-Amable-Nicolas Lesdo de la Rivière et à Barbe-Marguerite Hallé, 14 août 1723; — à Jacques Lestorey de Boulogne et à Marie Michel, 22 novembre 1722; — à Louis-François-Guillaume de Marcillac et à Marie-Catherine-Julie de Ferrare, 22 juin 1723.

G. 6165. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1723-1725.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de messire Louis De la Vergne de Tressan, archevêque de Nantes, à l'archevêché de Rouen, en remplacement de Mgr Armand Bazin de Bezons, décédé; bulles, veille des nones de juin 1724; prise de possession par procureur, 13 juillet même année. — Nominations de grands vicaires de l'archevêché: Pierre Bridelle, du diocèse d'Amiens,

docteur en théologie, abbé de Madion, chanoine de Rouen; Jean de la Roque-Hue, haut-doyen du chapitre, Urbain Robinet, 15 juillet 1724; Jean de Caulet, docteur en théologie, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Chastrices, 17 septembre; Emmanuel-Charles-Thérèse de Froullay de Tessé, du diocèse du Mans, comte de Lyon, licencié en théologie; François de Lastie de Saint-Jal, du diocèse de Limoges, licencié en théologie, doyen de la collégiale d'Andely, 19 octobre même année; Henri-Hubert de Courtalvert de Pezé, 15 janvier 1725; — de vice-gérants en l'officialité de Rouen : Urbain Robinet, Pierre Bridelle, 15, 18 juillet 1724; — de promoteur en l'officialité : M. de Saint-Gervais, 18 août 1724; — de vice promoteur : Jacques-Antoine De Hénaut, curé de Saint-Denis de Rouen, licencié en théologie, 15 juillet 1724; — de syndic et député du clergé du diocèse : ledit François de Lastic de Saint-Jal, 11 janvier 1725. — Prise de possession de la dignité de grand chantre par Jean-Baptiste Davoult, 16 février 1724; — de canonicats en la cathédrale de Rouen, par Bertrand-Baptiste-René Dugueselin, en remplacement de François Lieurey, 26 juillet 1724; — par Antoine Gautier, en remplacement de Grégoire Blancafort, démissionnaire, 29 février 1724; — par Charles Le Clerc, en remplacement d'Étienne-Edmond Chaillou, décédé, 18 novembre 1724. — Prise de possession réitérée par Jacques-Antoine De Hénaut, de la cure de Saint-Denis de Rouen, 17 janvier 1725. — Résignation par Robert De Chaumont, nommé à la cure de Saint-Herbland, de la cure de Saint-Étienne la grande église en faveur de Pierre Quimbel, licencié de Sorbonne, curé de Barentin, 7 février 1725. — Collation audit Robert De Chaumont, de la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Pillement, 9 février 1724; — à maître Néel, docteur de Sorbonne, de la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès de Nicolas Thomas, 12 septembre 1724; — à Jean Angers, du diocèse de Bayeux, de la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par le décès de Guillaume Tavernier, 6 février 1724; — à René-Antoine Gaudion, de la cure de Saint-Pierre l'Honoré, 5 janvier 1724; — à Jean Sevestre, de la cure de Saint-Vivien, résignée en sa faveur, sous réserve de pension, par son oncle Pierre Sevestre, 1er février 1725. — Collation de la cure de Boishymont et de la chapelle de Saint-Guillaume du Désert, à Pierre Valette, 4 octobre 1724; — à Jean Ozenne, de la cure de Bolbec, vacante par le décès de Denis Sortembosc, 30 octobre 1724; — à Charles-Philippe Le Seigle, de la même cure, vacante par la démission dudit Ozanne, 14 mars 1725. — Prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Canehan par Jean De la Boullaye, 4 juillet 1724. — Collation, 30 décembre 1723, de la cure de Canteleu près Rouen, à François Perchel, qui en prend possession le même jour. — Collation à Jacques Bénard, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Jacques de Dieppe, vacante par le décès de M. Le Tellier, 24 décembre 1723; — à Jean-Baptiste Dumontier, de la cure de Notre-Dame d'Envermeu, vacante par le décès de Jean Gervais, 8 juin 1724; — à Dom Jacques Michault, du prieuré cure de Grainville-sur-Ry, vacant par le décès de Jacques Hély, 4 juillet 1724; — à Étienne-Jean de Beauvais, de la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, vacante par le décès de Nicolas Le Carpentier; prise de possession, 23 juillet 1724. — Suppression du titre de la seconde portion de Pavilly et union de cette portion à la première, 7 décembre 1724. — Union du revenu de l'ancienne chapelle de Saint-Jean de Beauregard à la nouvelle chapelle, construite dans l'enceinte du château de Beauregard, par Jacques Anfrye, sieur de Chaulieu et de Fontenay, 4 octobre 1724. — Prise de possession, par Henri Crosnier, de la chapelle de Saint-Mathurin de l'Essart, au Petit-Couronne, exemption de Lisieux, 29 avril 1724. — Décret de suppression de la chapelle de Saint-Martin de Briquedalle sur la demande d'Alexandre Bigot, syndic du clergé de Normandie, titulaire de cette chapelle, et d'union du titre et du revenu de la dite chapelle à la fabrique de Sassetot-le-Mauconduit pour fondation d'écoles, 13 décembre 1724. — Décret autorisant le transfèrement et la réédification, au château d'Yville, de l'ancienne chapelle de Saint-Louis, originairement fondée près de l'église de la paroisse, 9 novembre 1723. — Nomination de Nicolas Coquerel, à l'abbaye de Foucarmont, vacante par le décès d'Hérouville; bulle, ides de décembre 1724. — Nomination d'Alexis du Tot-Frontin, à la charge de grand vicaire pour l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 2 décembre 1723. — Nomination de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu, à l'abbaye du Tréport, en remplacement de la sœur de Roncherolles, décédée; bulle, veille des nones de juillet 1724. — Nomination de Gabriel Rapine, docteur en théologie, à la charge de vicaire général de l'abbaye du Tréport pour l'abbé Claude-Louis de la Chastre, 24 mars 1724. — Prise de possession du prieuré de Saint-Aubin près Gournay par Louise Bouhier, nommée après le décès de la sœur de Flavacourt, 10 février 1725. — Nomination de Louise-Marguerite-Sophie de Vyon de Pressy, au prieuré de Saint-Charles de Lyons, vacant par la résignation de Suzanne de Romé de Vernouillet; bulle, 6 des ides de décembre 1723; fulmination de la bulle, 22 avril 1724; prise de possession, 25 avril suivant. — Prise de possession du prieuré du Val-aux-Grès par Mathieu Pezié, demeurant à Paris, au collège de Beauvais, 7 février 1724. — Nomination de Dom Martin De la Vigne, au prieuré de la Madeleine de Vernon, vacant par le décès de M. Le Trecher de

Rafoville, dernier janvier 1725. — Titres cléricaux de Nicolas-Charles de Lestendart, fils de Louis de Lestendart, chevalier, sieur de Liffremont, 14 décembre 1723; — de Jean Fro, de la paroisse de Néville, domicilié à Saint-Vast Dieppedalle, 2 juillet 1724. — Significations de grades de Toussaint Des Desfriches, de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, 1724. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Charles Aux-cousteaux de Conti, de Beauvais, et à Marie-Madeleine d'Hercourt, de Saint-Sauveur de Rouen, 21 février 1724; — à François-Adrien de Biran, sieur d'Auzebosc, et à Anne Le Pesant, de Saint-Nicolas de Rouen, 7 septembre 1724; — à Antoine de Croutel de Maisonneuve, et à Geneviève-Marguerite de Torcy, de Notre-Dame de Neufchatel, 28 juillet 1724; — à Pierre-Nicolas Dumoncel, sieur du Coudray, et à Madeleine-Françoise Garsault, 8 juillet 1724; — à Louis François Dupillon, sieur de Varenville, et à Anne-Marguerite Damfernet, 29 mai 1724; — à Pierre de Guillaume de la Villette, et à Françoise Mayoult, 25 avril 1724; — à Philippe Le Chappelier, sieur de Candos, et à Anne-Henriette Darnaut, de Bouquetot, 30 juin 1724; — à Louis de Livet, marquis de Barville, de Saint-Amand de Rouen, et à Bonne de Chalon, de Saint-Étienne-la-grande Église, 7 septembre 1724; — à Louis-Daniel Olivier, avocat au parlement, et à Marie-Marguerite de Saint-André, 24 janvier 1724; — à Louis Parent et à Louise-Marie Duval Du Sortoir, de Saint-Godard de Rouen, 27 avril 1724; — à François Quinel, et à Jeanne de Bailleul, de Saint-Pierre le Portier de Rouen, dernier janvier 1724; — à Marie-André de Quintanadoine, sieur de Betteville, et à Marie-Geneviève Baudry, de Saint-Laurent de Rouen, 20 juillet 1724; — à Jean-Nicolas Ribard et à Élisabeth-Thérèse Saudelion, 25 janvier 1724.

G. 6166. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1725-1726.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Frédéric-Hiérome de Roye de la Rochefoucauld, abbé de Notre-Dame de Beauport, docteur en théologie, 24 avril 1726; — d'official métropolitain et vice-gérant diocésain: Pierre Ridel, 14 avril 1725; — d'official diocésain et vice-gérant métropolitain : Urbain Robinet. — Résignation par Pierre Du Perroy de Marchanmont, de son canonicat et de la sous-chantrerie en la cathédrale de Rouen, en faveur de Pierre Le Bourgeois, curé de Belleville, chapelain de la chapelle Sainte-Anne en la dite cathédrale, 18 mars 1726. — Collation, en vertu d'indult, à Thierry-Jean-Baptiste de la Fouasse, prieur curé de Saint-Martin d'Ablois, au diocèse de Soissons, d'un canonicat vacant par le décès de Jean-François Catalan, 18 mai 1726. — Collation à Jean Robinet, du diocèse de Nantes, licencié en théologie, de la cure de Saint-Maclou de Rouen, vacante par la résignation de Michel Néel, docteur de Sorbonne, 5 juillet 1725; — à Pierre Quimbel, de la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, vacante par la résignation de Robert De Chaumont, 23 avril 1725. — Prise de possession de la cure de Saint-Vivien par Jean Sevestre, 1er mai 1725. — Collation à Joseph Gressent, vicaire de Saint-Jacques de Neufchatel, de la cure de ladite église, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Louis Tricotté, bachelier de Sorbonne, 6 août 1725. — Réunion à la 1re et à la seconde portion de la cure de Saint-Remi-en-Campagne des 3me et 4me portions de ladite cure, 16 mai 1725. — Prise de possession (25 octobre 1725), par Marie-Anne Le Normand, de l'abbaye de Sainte-Marie et Saint-Thomas le martyr-de-Neufchatel, à laquelle elle avait été pourvue en Cour de Rome, calendes de juin même année, après le décès de Julienne Hurault Des Marests. — Collation à Pierre-Jules-César de Rochechouart, du prieuré de Saint-Lô de Rouen, vacant par le décès de François-Timoléon de Choisy; bulles, calendes de février 1725; fulmination, 18 juin 1725; prise de possession, le lendemain. — Collation à Jean-Louis Polonois, du prieuré de Saint-Martin de Charleval, 31 octobre 1725. — Prise de possession par Claude de Maupin, fils d'un secrétaire des commandements du duc de Condé, du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, vacant par le décès de Me Du Tot, 3 août 1725. — Nomination de Michel-Joseph Savary, licencié en droit, curé de Saint-Martin du Coudray, aux charges de grand vicaire et de vice-gérant en l'officialité de Montivilliers, 16 avril 1725. — Significations de grades de Michel Fossard, fils de Jean Fossard, et de Catherine Braquehais; — de Jacques Houtteville, fils de Jean-Baptiste Houtteville et de Françoise Le Fillastre de Goubresville; — de Pierre-René, son frère; — de Jacques-Antoine Séry. — Lettres d'ordres de François-Étienne-Théodore de Vigneral, fils de Guillaume de Vigneral et de Marie-Catherine Le Couteulx, 1720-1724; — de messire Simon-François Lézeau, du diocèse d'Orléans, 1725; — de Louis-Adrien Varengue, fils de Louis Varengue et de Françoise Quelot, de Saint-Saëns, 1722-1725. — Titre clérical de Michel Fossard, acolyte, habitué dans l'église d'Anceaumeville, 22 mars 1725. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Nicolas-Guillaume Esmangard et à Suzanne Durand, 7 mai 1726; — à Jacques-Guillaume Le Diacre, sieur du Mesnil des Essarts, et à Marie-Anne-Amable-Bonne de Bailleul, veuve, 30 août 1725; — à Claude Le Prince, de Saint-Martin du Pont à Rouen, et à Madeleine-Françoise Luce, 27 novembre 1725; — à François Lurienne de Morainville,

et à Marie-Anne Cottard, 16 avril, 1725; — à Étienne Martin de Boisville, d'Épretot, et à Suzanne Landry, 11 avril 1725.

G. 6167. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1726-1728.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Permutation de bénéfices entre Thierry-Jean-Baptiste de la Fouasse, chanoine de Rouen, et Marc-Antoine Bertault, du diocèse de Lisieux, prieur de Saint-Pierre de Commequiers au diocèse de Luçon, 15 mai 1727; prise de possession, le lendemain. — Collation à Pierre Le Bourgeois, curé de Belleville, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation de M. Du Perroy de Marchanmont, 17 juin 1728. — Prise de possession de la cure de Saint-Godard de Rouen par Amable-Nicolas-Louis Marye, bachelier en théologie, du séminaire Saint-Sulpice, 2 septembre 1726. — Présentation de Charles-Papavoine de Canappeville, à la cure de Saint-Lô de Rouen, 28 avril 1727, à la suite de la révocation de François Coustou. — Démission faite de cette cure par ledit Papavoine, s'intitulant curé de Guéhébert, syndic du clergé du diocèse de Coutances, en faveur de Dom Olivier Hurard, qui obtient lettres de collation, 23 mai 1727. — Collation à Charles-Thomas Rogier de Neuilly, licencié de Sorbonne, sur la présentation de Jacques de Routier, chancelier de la cathédrale, de la cure de Saint-Patrice de Rouen, vacante par le décès de Michel Le Carpentier, 28 février 1727. — Collation à Louis De la Vigne, chapelain du Saint-Sépulcre de Rouen (23 octobre 1727), de la cure de Saint-Pierre du Châtel, vacante par la résignation faite en sa faveur par Jean Homo, 31 juillet 1727; prise de possession, le 23 octobre même année. — Collation à Michel-Joseph Savary, de la cure d'Octeville, vacante par la démission de François de Bruneval, 9 octobre 1726; — de la chapelle de Bosmelet, à Auffay, à Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, aumônier de la Reine, 6 juillet 1726. — Mention de la chapelle de Notre-Dame de Corval unie à l'église du Neufmarché. — Permission à Louis Robert, sieur de Saint-Victor, de construire et doter une chapelle à Saint-Victor-la-Campagne, 13 août 1723. — Titre clérical de Philippe Le Bailly, de la paroisse d'Anglesqueville l'Esneval, 19 juillet 1726. — Nomination de Michel-Joseph Savary, aux fonctions de vicaire général et d'official de Montivilliers, 8 novembre 1726. — Collation à sœur Anne-Louise de Radegonde de Lorraine d'Elbeuf, de l'abbaye de Saint-Saëns, vacante par la démission de Marguerite-Henriette du Bouzet de Rocquépine; prise de possession, 7 novembre 1726. — Présentation par le duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de Normandie, de Michel-Charles de Lurienne à la trésorerie de Blainville, vacante par le décès de Robert Dehors, 15 janvier 1727; collation audit Lurienne, 26 des mêmes mois et an. — Décret de l'archevêque portant réduction au nombre de 7, y compris la trésorerie, des chanoinies de Charlemesnil, 27 février 1727. — Collation à François de la Bléterie, du diocèse de Mans, du doyenné d'Yvetot, vacant par le décès de Jean Chauvigné, 10 décembre 1726; — à sœur Jubert de Bouville, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, 17 février 1727; — à Louis-Joseph Chevalier, du prieuré de Notre-Dame de Mortemer, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Jean-Baptiste-Albéric Chevalier, son frère, licencié en théologie, 23 septembre 1726; — à Pierre Rieu, du prieuré de Noyon-sur-Andelle, autrement dit Charleval, vacant par le décès de Jacques Brunel, 1er juillet 1727; — à Amable-Nicolas-Louis Marye, bachelier de Sorbonne, du prieuré de Saint-Laurent de Ribeuf, vacant par le décès d'Alexandre Bigot, 3 janvier 1727. — Signification des grades de Jean-Louis De la Roche, de Louis-Claude Petit de Captot. — Titre clérical de Jacques Bultel, acolyte, fils de Nicolas Bultel, laboureur au Bourg-Baudouin; la donation lui est faite par Charles Lambert, sieur du Bourg-Baudouin, substitut au parlement, 28 février 1727. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Claude de Becdelièvre, marquis de Quevilly, Ocqueville, Cany, président à mortier au parlement, et à Marie-Angélique-Charlotte-Henriette du Moucel de Louraille, 12 janvier 1728; — à Nicolas Hynard, avocat au parlement, et à Marie Planterose, 13 août 1727; — à Jean-Louis Despommare, sieur de Bourdemare, et à Claude de Gonnetot de Rougelande, dernier avril 1727; — à Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, receveur des aides de la vicomté d'Arques, demeurant paroisse Saint-Remy à Dieppe, et à Marie-Anne Le Page, de Saint-Martin-du-Pont de Rouen, 24 mars 1727; — à Charles-Adrien Mazeline, de la paroisse Saint-Jean de Rouen, et à Marie-Madeleine Jore, de la paroisse Saint-Sauveur de la même ville, 14 octobre 1726; — à Joseph Gouye, de Saint-Remy-de-Dieppe, et à Constance-Hyppolyte-Charlotte Maribrasse, 20 octobre 1720; — à Jean Flavigny, d'Elbeuf, et à Angélique des Postis, 2 octobre 1726; — à Jean-Baptiste-Louis Cousin, avocat au parlement, de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, et à Françoise-Agasse de Manneville, de la paroisse Saint-Nicolas de la même ville, dernier septembre 1726; — à Louis Baraguey et à Marie-Catherine Dumesnil, 1er octobre 1726; — à Charles Toustain de Limésy et à Anne-Catherine-Charlotte Godefroy, 16 septembre 1726; — à Jacques Lestorey de Boulongne et à Louise-Françoise Le Vavasseur, 6 septembre 1726; — à Marc-Antoine Laurent de

la Bunodière, et à Marie-Eugénie Chuppin de Monthuley, 12 avril 1726. — Résignation par Jean-Baptiste Philippes, chanoine théologal de Bayeux, de son canonicat en faveur de Charles-Thomas Rogier de Neuilly; l'acte passé à la Maison royale, rue des Carmes, paroisse de Saint-Lô de Rouen, le 6 juillet 1726.

G. 6168. (Registre.) — Grand in-folio, 397 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1728-1729.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, aux fonctions de grand vicaire de l'archevêché de Rouen, 19 septembre 1728. — Collation à Pierre Bridelle, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame de Madion, de l'archidiaconé du Vexin Normand, vacant par le décès de Jacques-Athanase de Gouey, 3 février 1728; — à Charles-Michel Le Mennicier du Perron, docteur en théologie, d'un canonicat en la cathédrale, vacant par la démission faite en sa faveur par Jean de la Roque-Hue, haut-doyen, 27 janvier 1729; — à Simon-François de Lézeau, d'un canonicat vacant par la démission dudit Duguesclin, 3 février 1729. — Collation à Jean-Baptiste Touzé, de la cure de Saint-André de Rouen, vacante par le décès de Romain Goudart, 15 février 1729; — à Jean de la Roque-Hue, de la cure de Saint-Hilaire de Rouen, en vertu de la résignation faite en sa faveur, pour cause de permutation, contre un canonicat en la cathédrale, par ledit Le Mennicier du Perron, 27 janvier 1729; — à Nicolas-Louis Duval de Lescaude, bachelier en Sorbonne, curé de Saint-Vigor de Rouen, de la même cure de Saint-Hilaire, en vertu de la résignation faite en sa faveur par ledit Jean de la Roque-Hue, 9 février 1729; — à Charles-Augustin-Thomas de Rupierre, maître ès-arts de l'université de Caen, de la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de Thomas Douillet, 29 mars 1729; — à François Valtier, licencié en droit, conseiller au parlement, du doyenné et de la cure de Notre-Dame de la Ronde, vacants par la démission de Louis Horcholle, docteur de Sorbonne, 8 mars 1729. — Révocation par Jean Auger, du diocèse de Bayeux, curé de Saint-Paul-lès-Rouen, de la résignation qu'il avait faite de ladite cure de Saint-Paul en faveur de Denis Dauge, docteur en théologie pour cause de permutation contre la cure de Saint-Silvin en l'exemption de Troarn, 28 mai 1728. — Collation à Pierre Pion, du diocèse de Paris, sur la présentation du cardinal de Fleury, en qualité d'abbé de Saint-Étienne de Caen, de la cure de Saint-Martin de Longchamp, vacante par la démission de Jacques Verderon, 21 août 1728. — Collation à Jean-Bertrand-René Duguesclin, du doyenné d'Andely, vacant par la démission qu'en avait faite François de Lastic de Saint-Jal, nommé à l'évêché d'Uzès, 17 janvier 1729. — Nomination de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, à l'abbaye de Mortemer, vacante par le décès de Martin de Ratabon; bulle, ides de février 1728; fulmination de la bulle, 2 avril 1729; prise de possession, 5 avril même année. — Collation à Nicolas Fizelier, du prieuré d'Auffay, vacant par le décès de Jean Guérin, 23 août 1728; — à Antoinette-Émilie de Borel de Clarbec, du prieuré et hôpital de Saint-Antoine d'Étrépagny, vacant par le décès de Claude Dufour de Longuerue, 13 avril 1728; — à Augustin de Calloet, chanoine régulier, du prieuré de Sainte-Honorine de Graville, vacant par le décès d'Hyacinthe Gobert, 16 octobre 1728; — à Louis-Auguste Marye, du prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Charles-Pamphile Maillet, 29 août 1727. — Signification des grades de François Dicquemare. — Titres cléricaux d'Étienne-Louis de la Bunodière du Désert, 25 novembre 1728; — de Jacques Outin, fils de Jean-Mathieu Outin, ancien procureur au parlement, et de Catherine Guillemard, 1er février 1728. — Résignation de Marc-Antoine Bertault, de son canonicat en la cathédrale d'Avranches, dont il jouissait depuis 25 ans, en faveur de Jean-Baptiste Davoult, fils d'un ancien conseiller échevin de Rouen, 20 mai 1728. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à François-Alphonse de Civille, châtelain de Rames, et à Marie-Angélique de Bellemare, dame de Baville, 21 septembre 1728; — à Robert Fauvel, écuyer, sieur d'Hacqueville, conseiller au parlement, et à Françoise Bénigne de Remond de Montmor, 18 octobre 1728; — à Jean-Martin-Louis Perchel et à Marie Ruyaux, veuve, 23 novembre 1728. — Nomination de Jacques-Antoine Séry, curé de Saint-Germain de Montivilliers, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Montivilliers, 4 avril 1729.

G. 6169. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1729-1730.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux de l'archevêché : Emmanuel-Charles-Thérèse de Froullay de Tessé, du diocèse du Mans, licencié en théologie, 19 octobre 1724; — Claude-François de Montboissier de Canillac, abbé de Barbeau, licencié en théologie, 31 mai 1729; — François-Joseph Poussart du Vigean, 8 novembre 1729. — Nomination de Barthélemy Le Cordier de Bigars, docteur en théologie, archidiacre d'Eu, conseiller au parlement de Normandie, à la dignité de haut-doyen, vacante par le décès de M. de la Roque-Hue; confirmation par l'archevêque de l'élection faite par le chapitre, 26 décembre 1729; prise de possession, le 29 des mêmes mois

et an. — Collation à Henri-Bruno Ango de Lézeau, diacre, licencié en théologie, de la maison de Navarre, de l'archidiaconé d'Eu, vacant par la résignation dudit Le Cordier de Bigars, 2 juin 1730; — à François-Alexandre de Biodos de Castaja, clerc du diocèse de Liège, d'un canonicat vacant par le décès de Robert Gueroult de Saint-Clair, 10 décembre 1729; — à Jacques Le Baillif-Mesnager, d'un autre canonicat, 2 mars 1730; — à Pierre-Vincent Mergé, du canonicat vacant par la résignation de Jean de Chauffray, 25 août 1729; — à maître Louis-Nicolas Formental, clerc du diocèse de Rouen, maître de musique de la cathédrale, de la chapelle Saint-Laurent, 4e portion, en la cathédrale, 26 août 1729; — à Nicolas-Léon Duval de Lescaude, curé de Saint-Vigor du Pont-de-l'Arche et de Saint-Pierre des Dans, de la cure de Saint-Hilaire de Rouen, 26 avril 1729; — à Louis-Claude Petit de Captot, docteur en théologie, de la maison de Navarre, chanoine et chancelier de l'église de Tours, de la cure de Saint-Maclou, vacante par la démission de Jean-Robinet, archidiacre de Bayeux, 19 mai 1730; — à Gilles Le Mareschal, chanoine d'Avranches, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de Charles Coste, 8 mai 1730; — à Guillaume-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, licencié en l'un et l'autre droit, de la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de M. Douillet, 3 juin 1729; — à frère Dom Pierre Longuet, de la cure de Saint-Léonard de Refuveille, au diocèse d'Avranches, 9 janvier 1730. — Permutation de bénéfices entre ledit Léon Duval de Lescaude, curé du Pont-de-l'Arche, et Jean-Baptiste Liégeard, chapelain de Saint-Jean des Fonts, 3e portion, en la cathédrale de Rouen, 7 novembre 1729. — Nomination de Jean-Omer Jolly de Fleury, à l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale, vacante par le décès d'Édouard Colbert; bulle, 4 des ides de novembre 1729; fulmination de la bulle, 22 décembre; prise de possession 27 décembre. — Nomination d'Urbain Robinet à l'abbaye de Bellozanne, vacante par le décès de Denis Léger; bulle, 7 des calendes de décembre 1729; fulmination de la bulle, 8 janvier 1730; prise de possession, 10 janvier suivant. — Collation à sœur Routier, religieuse professe du Pont-de-l'Arche, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, vacant par la résignation d'Augustine de Bonardi de Trouville, 1er mai 1730. — Nomination de Louis-Charles-Esprit de Raymond de Modène, au prieuré de Saint-Clair-sur-Epte; bulle, 5 des ides de mai 1729. — Collation à Dom René Orceau de Saint-Victor, sous-prieur de Montebourg, du prieuré de Saint-Michel de Vernonnet, 15 octobre 1729; — à Louis de Marolle, clerc du diocèse de Paris, du prieuré de Saint-Aubin de Villaines, 24 mai 1729. — Signification des grades d'Adam-Charles Esmangard; — de Jacques Pontrevé. — Titres cléricaux de Jean-Baptiste Auger, 23 juin 1729; — de François Bellamy, de Préaux, 21 août 1729; — de Laurent Houel, 19 juin 1729; — de Nicolas Ravette, dernier juillet 1729. — Dispense de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jacques de Bourbel, sieur de Montpinçon, et à Marie-Anne-Louise de Parchappe, 19 novembre 1729; — à Jacques Bulteau, sieur de Franqueville, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Louise-Susanne-Marguerite Duquesne de Brotonne, 22 septembre 1729; — à Henri de Campion, sieur de Vallance, et à Marie-Anne-Clotilde de Récusson, 10 février 1730; — à Nicolas Frelin, avocat au parlement, de Notre-Dame d'Eu, et à Constance Hussey, 18 juillet 1729; — à Louis Giffard, écuyer, marquis de la Pierre, et à Madeleine Béard, 23 janvier 1730; — à Joseph-Victor du Héron, sieur de Neufville, et à Marie-Anne-Françoise-Henriette Eude de Mirville, de Sotteville-sur-Mer, 23 janvier 1730; — à Charles-Étienne Maignart de la Vaupalière et à Geneviève Paulmier de la Bucaille, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 2 janvier 1730; — à François-Joseph de Marguerit de Versainville, président en la cour des Aides de Normandie, et à Marie-Thérèse de Chaumont, 12 mars 1730; — à Emmanuel-Laurent Marouard, avocat au parlement, et à Marie-Thérèse Fossard, 30 octobre 1729; — à Charles-Emmanuel Regnault, avocat au parlement, et à Catherine Moulin, dernier septembre 1729.

G. 6170. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1730-1732.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de grands vicaires : René-Auguste de Marbeuf, du diocèse de Rennes, licencié en théologie, 11 juillet 1731; — Claude de Saint-Simon, abbé de Juimièges, bachelier en théologie, 25 mars 1731; — François-Christophe Terrisse, abbé de Chalivoy, 8 octobre 1770; — d'official métropolitain: Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, 30 mars 1731; — de vice-gérant en l'officialité métropolitaine et d'official diocésain: Pierre Bridelle, docteur en théologie; — de vice-gérant en l'officialité diocésaine: ledit Terrisse; — de conseillers assesseurs en la cour d'église: Claude-François de Montboissier de Canillac, docteur en théologie, abbé de Barbeau; — François-Joseph Poussart du Vigean, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame des Chateliers; — de promoteur de l'officialité métropolitaine et de vice-gérant du promoteur de l'officialité diocésaine: Jacques-Antoine De Hénaut, docteur en théologie, curé de Saint-Denis De Rouen, mêmes dates. — Collation à Henri-Bruno Ango de Lézeau, licencié en théologie, de l'archidiaconé d'Eu, vacant par la résignation de Barthélemy Le Cordier, 30 octobre 1730: — à Pierre Bridelle, de l'archi-

diaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Robin des Bouillons, 2 janvier 1731; — à Terrisse, de l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Bridelle, 4 janvier 1731. — Résignation de canonicat par François Varin, docteur de Sorbonne, en faveur de Guillaume Barabé, bachelier de Sorbonne, curé de Tocqueville en Caux, 15 février 1732. — Collation à M. Jacques de Gaillardbois de Marcouville, du canonicat auquel avait été nommé de Sade, et dont celui-ci n'avait pas pris possession, 14 novembre 1731; — à Jean-Baptiste Landry, maître en théologie, curé de Crevon, d'un canonicat vacant par la résignation de maître François Lézeau, 12 décembre 1730; — à Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, d'un canonicat vacant par la résignation de maître François Lézeau, 12 décembre 1730; — à Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, d'un canonicat vacant par la résignation de son oncle Jean Hacquett, 4 décembre 1731; — à Charles-Antoine d'Osmont, d'un canonicat vacant par la résignation d'Urbain Robinet, 26 octobre 1730; — à Jacques-François-Paul Aldonse de Sade, d'un canonicat vacant par le décès de Robin des Bouillons, 4 janvier 1731; — à Terrisse, d'un canonicat vacant par le décès de François Varin, 28 février 1732. — Résignation par Charles-Antoine d'Osmond, du canonicat de Douville, en faveur de Nicolas-Michel d'Osmond, clerc du diocèse de Rouen, 5 avril 1731. — Résignation par Gilles Le Maréchal, curé de Saint-Michel de Rouen, de son canonicat en la cathédrale d'Avranches, en faveur de Laurent-Louis Le Maréchal, curé de Saint-Gervais de la dite ville, 12 mai 1731. — Collation à Jean Yvon, docteur en théologie, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers, de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 18 septembre 1730; — à Jean Rouelle, curé de Saint-Valery ès-Plains, de la même cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, vacante par le décès de Thomas Le Chartier; collation en vertu d'indult, 5 octobre 1730; — à Jacques Pontrevé, maître ès-arts, du diocèse d'Amiens, ensuite à Louis Flavigny, de la cure de Saint-Godard, vacante par le décès d'Amable-Nicolas Marye, 6 et 12 avril 1731; — à Thomas Prevel, de la cure de Sainte-Marie-la-Petite, 29 mars 1731; — à Nicolas-Hector Vitecoq, de la même cure, vacante par résignation, pour cause de permutation, dudit Prevel, 18 mai 1731; — à Adam-Charles-Esmangard, docteur en théologie, de la cure de Saint-Martin-du-Pont, vacante par le décès de Jean-Henri Suard, 21 mai 1731; — à Georges Marlot, bachelier en théologie, curé de Saint-Clair de Flavacourt, de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Claude Dufour, 14 juin 1731; — à Charles Augustin-Thomas de Ruppierre, licencié en l'un et l'autre droit, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par la démission de Gilles Le Mareschal, 20 décembre 1731; — à Charles-Henri de Poilvilain, de la cure de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, vacante par le décès de Louis-Nicolas De la Vigne, 25 février 1731; — à Guillaume de l'Isle d'Ormeau, docteur en théologie, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors, vacante par le décès d'Adrien Picard, 19 mai 1731; — Réunion à l'hôpital-général de Rouen de la chapelle de Sainte-Madeleine de Blangues à Bourgdun, 31 mars 1731; — Acte par lequel Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, nommé à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, se démet de la cure de Touffreville-la-Cable, à laquelle il avait été nommé, sur la présentation de M. Asselin d'Auberville, mais dont il n'avait pas pris possession, 13 septembre 1730. — Nomination de Jean-Joseph Laffitau, évêque de Sisteron, à l'abbaye de Corneville, vacante par le décès de François-Alexis Joubert de la Bastide de Châteaumorand; bulle, 8 des ides d'août 1731; fulmination de la bulle, 27 septembre 1731; prise de possession, 29 septembre même année. — Nomination de Constant-Henri De Lort de Sérignan de Valras, agent du clergé, à l'abbaye de Valmont, vacante par le décès de M. Froullay de Tessé; bulle, 7 des ides d'août 1730; fulmination, 24 octobre; prise de possession, 9 novembre. — Collation à Marguerite-Élisabeth-Charlotte de Gaillarbois, du prieuré royal et hôpital de Saint-Jacques du petit Andely, vacant par le décès d'Anne de Gaillarbois, 14 octobre 1731. — Nomination de Pierre Bridelle, au prieuré de Beaulieu, vacant par le décès de Charles-Joseph de Mayol; bulle, 17 des calendes d'août 1730; fulmination, 16 juillet 1730; prise de possession, 10 septembre. — Collation à Jean-Baptiste Jourdain, du prieuré de Mortemer, vacant par la démission de Joseph Chevalier, 30 mai 1731; — à Claude-Charles Fontaine, du prieuré de la Rocheguyon, vacant par la résignation de Michel-Jean-Baptiste Olier de Verneuil, licencié en théologie, 29 août 1730. — Nomination de Pierre Le Maistre, licencié en l'un et l'autre droit, aux fonctions d'official de Fécamp, en remplacement de Michel Delamare, décédé, 20 juin 1731; — de Jean-Baptiste Auvray, aux fonctions de promoteur de Saint-Gervais, 2 janvier 1731. — Signification des grades d'Anicet-Charles Lemonnier, 1730. — Titres cléricaux de Pierre-François Dicquemare, 6 juillet 1731; — de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 22 août 1730; — de Charles-Guillaume Houard, fils d'un marchand drapier de Dieppe, 21 octobre 1731; — de Nicolas Sonning de Lignon, 29 juillet 1730. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Philippe-Barthélemy Hamelin, avocat au parlement de Normandie, et à Marie-Marthe Meslin, 11 septembre 1730; — à Charles d'Houdetot, sieur de Fontaine, et à Jeanne-Louise d'Herbouville, 31 octobre 1731; — à Richard-Pierre Le Lorier, avocat au parlement, et à Jeanne-Louise de Fontenay, 19 février 1732; — à Char-

les-Alexandre de Paix-de-Cœur, sieur du Petit Catillon, et à Marie-Madeleine Baraguey, 8 octobre 1731; — à Jean Perchel et à Madeleine Fourny, 22 janvier. — Dispenses de consanguinité à Jean-Baptiste Vaultier, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Louise Duval, 4 février 1731. — Signature de résignation de la cure de Noyon-le-Sec, à Claude de Corday, prêtre du diocèse de Lisieux, 24 août 1731.

G. 6171. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

**1732-1733.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux : Nicolas de Vichy de Chamron, licencié en théologie, abbé de Saint-Carilef du Mans, 19 février 1733; — de vicaires généraux, le siège vacant : Barthélemy Le Cordier de Bigars, Jean-Baptiste Davoult, Jean-Baptiste Duhamel, Pierre De la Hogue, Noël Cuquemelle, Alexis du Tot-Frontin, 20 avril 1733. — Collation à Vincent Le Vavasseur, maître ès-arts, du canonicat vacant par le décès de M. Carré, 4 avril 1732; — à Guillaume-Thomas Lucas de Beaucoursel, du canonicat vacant par le décès de M. Gaultier, 23 avril 1732; — à Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, sous-diacre, conseiller au parlement, du canonicat résigné en sa faveur par Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-Français, 8 avril 1733. — Résignation par Charles Bosquier, docteur en droit canon et civil, de la cure de Saint-Gervais lès-Rouen, en faveur de son vicaire Jean-Baptiste Auvray, 21 avril 1733. — Prise de possession de la cure de Saint-Vigor de Rouen, par Pierre-Jean Néel, licencié ès-lois, 9 mars 1733. — Prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Ingouville et de ses annexes, Notre-Dame et Saint-François du Havre, vacantes par le décès de Jérome Pouget, par Charles-Marie de Quélen, du diocèse de Quimper, bachelier en théologie, 30 janvier 1733. — Collation à Jacques de Gaillardbois de Marcouville, chanoine de Rouen, du prieuré de Saint-Lô du Bourgachard, vacant par le décès de Brochant, 27 mars 1733; — à Nicolas Le Roux, de la chantrerie de Charlemesnil, vacante par le décès de Pierre Guillot, 4 août 1732; — à Louis-Pierre-Marie Le Febvre, sieur de Beauval, de la trésorerie de Charlemesnil, vacante par la démission de François Le Villain, 7 novembre 1732. — Extinction du prieuré de Pubel et sa réunion au prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, 4 avril 1732. — Collation à François-Cornet, diacre, chanoine de la chapelle de Gaillon, de l'hôpital de Saint-Martin à Rouen, vacant par le décès de François Mauger, 26 mars 1732. — Significations de grades de François-Alexandre de Biaudos de Castaja, fils de François-César de Biaudos et de Marie Bernoel, qui avait été tonsuré à Rouen, le 2 juillet 1728; — de Pierre Buré, bachelier en théologie en l'Université de Bourges; — de Charles-Antoine Du Bos, fils d'André Du Bos et de Marthe-Catherine Du Lac, qui avait été tonsuré à Rouen, le 11 avril 1732; — d'Anne-Amable-Nicolas Fossard, fils de David-Jacques Fossard et de Marie-Louise Paillot, qui avait été tonsuré, à Rouen, le 23 septembre 1729; — de Charles-Guillaume Houard, fils de Guillaume et de Marie Le Page, de Dieppe, qui avait été tonsuré le 11 avril 1727; — de Pierre Gaillard, fils de Pierre Gaillard et de Marie-Anne Gaillard, 17 septembre 1728. — Titre clérical de Jean-Pierre Bordier, fils d'un négociant de Rouen, 22 février 1733. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Baptiste Ango, marquis de la Motte-de-Lézeau, conseiller au parlement, et à Marie-Michel Hébert de Neuville, de Neuville en Caux, 11 août 1732; — à Marc-Antoine de Brezé, sieur de Saint-Denis, et à Jeanne Le Moyne, 11 août 1732; — à Thomas De la Niepce, sieur du Plis, et à Marie-Gabrielle Halley de Clerbourg, 13 janvier 1733; — à Pierre-Simon Du Vergier et à Marie-Anne Béhic, 6 juillet 1732; — à Pierre Gallemant, sieur de Beaurepaire, et à Marie-Françoise le Boucher, 23 juin 1732; — à Jacques Poussin et à Barbe Grouvel, 26 septembre 1732. — Dispense du 4e au 4e degré de consanguinité, à Jean Grandin et à Marguerite Flavigny, d'Elbeuf, 5 septembre 1732.

G. 6172. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1733-1734.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes à l'archevêché de Rouen; bulle, 15 des calendes de janvier 1734; prise de possession par procureur, 28 janvier 1734; prise de possession en personne, 24 mai même année. — *Sumptum* de cédule consistoriale portant création de 1,500 livres de pension sur l'archevêché de Rouen, au profit d'André Dumont, 18 décembre 1733. — Nominations de vicaires généraux : Pierre Bridelle, prieur de Beaulieu, archidiacre du Grand-Caux, 23 janvier 1734; — François de Fitz-James, docteur en théologie, abbé de Saint-Victor de Paris, 22 mars 1734; — René-Auguste de Marbeuf, docteur en théologie, 4 février 1734; — Jean-François-Joseph de Rochechouart, licencié en théologie, 22 mars 1734; — François-Christophe Terrisse, 23 janvier 1734; — Nicolas de Vichy de Chamron, 23 avril 1734; — d'official métropolitain : Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, 4 février 1734; — d'official diocésain : Pierre Bridelle, même date; — de vice-gérant en l'officialité : Terrisse, 12 février 1734; — de promoteur en l'officialité : Carrey de Saint-Gervais,

4 février 1734; — de sous-promoteur : François Hédoul, 1er juin 1734. — Nomination, par brevet du Roi du 19 février 1734, de François Cornet, à la sous-chantrerie de la cathédrale, vacante par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville; prise de possession, 17 mai 1734. — Nomination de Pierre Le Cesne, bachelier en droit, vicaire de Sainte-Croix des Pelletiers, à la cure de cette église, vacante par la résignation de Jean Yvon, docteur en théologie, sous réserve d'une pension de 200 livres; résignation, 19 juin 1734; prise de possession, 2 janvier 1734. — Collation à Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, de la cure de Saint-Éloi, vacante par le décès de Paul Antheaume, 17 décembre 1733. — Signature de résignation de la cure de Saint-Gervais en faveur de Jean-Baptiste Auvray par Charles Bosquier, 3 des ides de mai 1733; visa, 8 juillet; prise de possession, 12 juillet même année. — Collation à Eustache-Nicolas Langlois de Croismare, de la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Robert de Chaumont, 8 juin 1734. — Résignation, par Nicolas-Léon de Lescaude, de la cure de Saint-Hilaire et de Saint-Gilles de Répainville, son annexe, en faveur de Charles-Toussaint Avenel, pour cause de permutation contre un canonicat en l'église de Saint-Étienne des Grès à Paris, 14 décembre 1733; signature de résignation; visa, 18 février 1739; prise de possession, le lendemain. — Résignation par Louis Deshayes, de la cure de Saint-Sauveur en faveur de Christophe Le Roy, sous réserve d'une pension de 500 livres, 19 février 1734; signature; visa, 5 mai 1734. — Collation à Pierre Auber, de la cure de Bully, vacante par le décès de Nicolas Desquinemare, 29 décembre 1733; — à Louis Auger, curé de Bonnetot, de la cure de Tôtes, vacante par le décès de Thomas Duperron, décédé, 5 novembre 1733; — à Adrien Feugueray, de la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès de Pierre Larpenteur, 12 janvier 1734. — Nomination d'Éléonore de Causans, à l'abbaye de Boudeville, vacante par le décès de Marguerite Morel d'Aubigny, 14 des calendes de juin 1733; prise de possession, 24 septembre 1734. — Brevet du Roi qui nomme François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis, au prieuré de Saint-Lô du Bourg-Achard, vacant par le décès de Brochant, 4 avril 1733; arrêt du Conseil pour ledit Trudaine contre le sieur de Marcouville, prétendant au même prieuré, 5 décembre 1733; — prise de possession par Trudaine, 6 janvier 1734. — Bref de nullité de la profession religieuse de Pierre Fossard, de Rouen, 1732. — Significations de grades de Charles-Pierre Baillard des Cours; — d'Eustache-Nicolas Langlois de Croismare. — Titre clérical de Jacques-Gilbert de Brossard, 1734; — Dispense de bans accordée à Pierre-Jacques de Becdelièvre, marquis de Quevilly, et à Charlotte de Paulmier de la Bucaille, 3 septembre 1733.

G. 6173. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1734-1735.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de promoteur en l'officialité métropolitaine de Rouen : Charles Hébert, curé de Saint-Cande-le-Jeune, 5 juillet 1734. — Nomination de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de son oncle, Nicolas Papavoine de Canappeville; signature en cour de Rome, 7 des calendes de novembre 1734; visa, 11 janvier 1735; prise de possession, 13 janvier même année. — Nomination de Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, à la trésorerie du chapitre de Rouen, vacante par la résignation de Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, doyen *senior* de la faculté de Paris, conseiller au parlement de Normandie; résignation, 20 décembre 1734; signature en cour de Rome, 5 janvier 1735; visa, 7 mars même année; prise de possession, 15 avril suivant. — Résignation, en vertu d'indult, par Louis Rose, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Le Mennicier du Perron, 7 décembre 1734. — Collation à Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin, de la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la démission de Jean-Baptiste De la Rue, 2 février 1735; prise de possession le lendemain. — Prise de possession de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, par Christophe Le Roi, 14 juillet 1734. — Collation à Julien Hubert, de la cure de Bully, vacante par le décès de Nicolas Desquinemare; prise de possession, 26 mai 1735. — Collation à sœur Marie-Thérèse Du Bosc d'Espinay, du prieuré du Bourg de Sâane, vacant par le décès de Marie-Marthe Languedor, 7 juin 1735. — Extinction du prieuré de Pubel et réunion de ce prieuré à celui de Saint-Laurent-en-Lyons, 4 avril 1732. — Nomination de Pierre Buré, à la place de supérieur du petit séminaire de Saint-Nicaise, 23 juin 1734. — Signification de grades de Thomas, Fontaine, de Vengeons au diocèse d'Avranches. — Titres cléricaux de Guillaume Aurouin, acolyte du diocèse de Rouen; pension à lui faite par François De la Neuville, marchand à Rouen; — de Charles-Auguste Bigaut, fils de feu François Bigaut, sieur d'Aubermesnil; — de Jean-Louis et de Louis-Alphonse Du Crottey; — de Charles-Joseph Feudrix, fils de Louis-Gilles Feudrix, sieur de Bréquigny, demeurant à Bosmesnil. — Lettres d'ordinations de Jean Gourdin, du diocèse de Beauvais, prêtre, 18 septembre 1734; — de Jean-Antoine Osmont, de Cléville, prêtre, 26 mars 1735; — de Guillaume Émery, tonsuré, 11 avril 1727, sous-diacre, 18 septembre 1734. — Listes des ordinations de Pâques 1735 : 45 prêtres, (André Marescot, de Duclair; — Antoine Yart, de la pa-

roisse de Notre-Dame de la Ronde); 50 diacres; 32 sous-diacres (Ange Nicole, de Fresquiennes); 30 minorés; 75 tonsurés (Laurent-Baptiste-Emmanuel Guillots, fils de Laurent-Guillaume Guillots et de Geneviève Houssaye; — Louis-Antoine Toustain, fils de Marc-Antoine Toustain de Richebourg; — Nicolas Le Baillif, fils de Guillaume Le Baillif et de Marie Poyer). — Dimissoire à Charles Corneille, de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 7 décembre 1734. — Signature ou indult d'absolution, avec translation d'un ordre à un autre, pour Antoine Prévost, moine bénédictin, 5 des ides de juin 1734. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-Augustin Baillard des Cours, sieur d'Yclon, lieutenant général au bailliage de Longueville, et à Marie-Madeleine-Françoise Deshommets, 14 février 1735; — à Jean-Baptiste-Nicolas du Belloy, de Provemont, et à Louise-Agnès de Boisdennemets, de Vernon, 27 décembre 1734; — à Louis-François Dyel de Vaudroque et à Marie-Madeleine Neveu d'Épinay, 4 février 1735.

G. 6174. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1735-1736.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Claude-Louis Rose, 15 mai 1736; — d'official diocésain : Pierre Bridelle, même date; — de vice-gérant de l'official diocésain : le même Rose, même date. — Nomination de Jean-Jacques de Biaudos, au canonicat vacant par la résignation de François-Alexandre de Biaudos de Castaja; signature de résignation; visa, 18 avril 1735; prise de possession, 22 des mêmes mois et an; — de Nicolas Le Baillif-Mesnager, au canonicat vacant par la démission de Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, 26 novembre 1735; — d'Anne-Vincent-Étienne-Xavier de Moy, au canonicat vacant par le décès d'Alexis du Tot-Frontin; nomination faite par le Roi, à cause du serment de fidélité de l'archevêque, 19 janvier 1736; réquisition en vertu de cette nomination, même date; collation, même date; prise de possession, 26 janvier et 28 mars. — Nomination de Daniel Desvaux, à la cure de Buglise, vacante par la résignation de Jacques Pinand, 1736; — de Pierre-Gentien Horcholle, à la cure de Saint-Étienne de Bully, vacante par le décès de Desquinemare; arrêt du parlement en faveur d'Horcholle, 24 novembre 1733; prise de possession, 27 novembre 1733, 27 novembre 1735; — de Claude De Laisement, à la cure de Fresne le Plan; signature de résignation, 10 mars 1736; visa, 6 août même année; prise de possession, 9 août; — de François Accart, vicaire de Saint-Aubin de Montcanchy, à la cure de Notre-Dame de Neufchâtel, vacante par la résignation de Charles-François Patry, licencié ès-droits de la faculté de Paris, ci-devant curé de Quièvrecourt; présentation faite dudit Accart par les Chartreux de Bourbon lès-Gaillon, 19 octobre 1735; collation, 21 octobre 1735; — d'André Marescot, à la cure de Notre-Dame de Quièvreville-la-Milon, vacante par le décès de Jacques Levesque, 13 janvier 1736; — de François-Guillaume Léger, à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, vacante par le décès d'Adrien Feugueray, 24 février 1736. — Prise de possession par Nicolas-François Du Resnel, sieur de Bos-le-Comte, de la chapelle de la Sainte-Trinité et du Saint-Sépulcre en l'église de Saint-Jacques de Dieppe, 22 décembre 1735. — Nomination d'Anne-Madeleine de Languedor de Bois-le-Vicomte, à l'abbaye de Bival, vacante par le décès de madame Le Guerchois; bulle, veille des calendes de juin 1735; fulmination de la bulle, 15 octobre même année; prise de possession, 18 du même mois; — de Jacques-Antoine Séry, aux fonctions de grand vicaire de l'abbaye de Montivilliers, 12 décembre 1735; — de Simon de Montjoye, du diocèse de Bâle, au prieuré du Bourg-Achard, vacant par le décès de Mathurin Brochant; bulle, 18 des calendes de décembre 1735; signature d'une pension de 1,000 livres sur ce prieuré pour Jean-François-Romain de Kling-Kling; prise de possession, 17 janvier 1736; — de Philippe d'Ysarn de Villefort, du diocèse de Cambray, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de Bernard Couët, 5 mai 1736; — de Louis Jourdain, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-Guillaume Jourdain; signature en cour de Rome, 19 des calendes de janvier 1736; — de Charles-Louis-Auguste de Margeret, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par la résignation d'André de Margeret; prise de possession, 18 mai 1736. — Significations de grades de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 1735; — de Claude-Louis Rose, docteur en théologie. — Titres cléricaux de Louis Baudran, de Fresquiennes, 10 octobre 1735; — de François Ruellon, fils d'un avocat de Rouen. — Ordinations de septembre 1735 : 56 tonsurés; 25 minorés; 31 sous-diacres; 70 diacres; 23 prêtres. — Ordinations de Pâques 1736 : 49 tonsurés (Jean-Baptiste Lindet, fils de Nicolas Lindet et d'Anne-Antoinette Mauger, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen; — Jean-Paul Le Rat, d'Auzouville-sur-Ry); 58 minorés; 33 sous-diacres; 31 diacres; 38 prêtres. — Lettres de tonsure de Charles Lemonnier, de Saint-Clair, au doyenné des Loges, 23 avril 1734; autres lettres de tonsure et de prêtrise de Jean-Baptiste Le Roy, 1729-1734. — Lettres de tonsure de Jacques Pinand, de Saint-Ouen de Longpaon, 28 décembre 1710; — de François Ruellon, 19 septembre 1732. — Fulmination du bref ou indult d'absolution d'apostasie, réhabilitation dans

les fonctions de ses ordres et dispense pour posséder bénéfices et translation d'un ordre à un autre ordre, pour Antoine Prevost, religieux profès de l'abbaye de Jumièges, 3 février 1735. — Dispense de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Armand-Jérome Bignon, premier avocat du Roi au grand Conseil, et à Marie-Angélique-Blanche Hue du Vermanoir, de la paroisse de Saint-Jean de Rouen, 13 août 1736; — à Louis-Marc-Antoine de Bonnechose et à Marie-Anne Louvel, de Répainville, 23 juillet 1736; — à André Halley de Clerbourg, sieur de Courcelles, et à Marie-Anne-Élisabeth de la Tour, 20 février 1736; — à Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Normandie, et à Anne-Marie-Madeleine de Boulais de Catteville, 7 août 1736; — à Charles Thirel du Boscbenard, et à Catherine-Charlotte Hallé d'Amfreville, 9 août 1736. — Dispenses du 3e au 3e degré de consanguinité, à Christophe-René Le Faé, sieur de la Mivais, et à Élisabeth Bertangle, 31 octobre 1735.

G. 6175. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1736-1737.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Louis-Henri de Romé de Vernouillet, au canonicat vacant par le décès de Prisque-Hyacinthe Deschamps, 8 septembre 1737; — de Claude-Louis Rose, docteur en théologie, à un autre canonicat vacant par le décès de Pierre De la Hogue, 7 novembre 1736. — Collation à Jacques Vitecoq, curé du Bourg-Baudouin, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, vacante par la résignation de son frère Hector Vitecoq, 21 août 1737; — de Pierre Pion, curé de Longchamp, à la même cure, vacante par la résignation dudit Jacques Vitecoq, lequel n'avait pris possession, 30 août 1737. — Nomination au canonicat et à la cure de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, de Jean-Thomas Doudet, licencié en l'un et l'autre droit, en remplacement de Pierre Moulin, qui avait résigné, 30 mars 1737. — Prise de possession, par Guillaume Barabé, bachelier de la faculté de Paris, curé de Tocqueville-en-Caux, de la cure de Saint-Pierre-Saint-Paul d'Aumale, vacante par la résignation de Claude Langlois, 22 décembre 1736. — Collation à Dom Alexis Tardieu, de la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de dom Louis de Ferny, 31 octobre 1736. — Prise de possession de la cure de Provemont, par Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, 9 mai 1737. — Collation à Claude Du Quesne, de la cure de Saint-Saëns, vacante par la démission de Robert Davoult, 21 décembre 1736; — à Claude-Louis Rose, de la chapelle de Notre-Dame des Gladouins, à Canville, 24 octobre 1736. — Nomination de Henri-Marc-Bernard de Rosset de Ceilhes, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par le décès de Charles du Cambout de Coislin; bulle, ides de novembre 1736; fulmination de la bulle, 18 décembre 1736; prise de possession, 19 décembre même année. — Nomination de Jean Yvon, docteur de Sorbonne, prieur de Sainte-Marie l'Égyptienne, à la charge de vicaire général et official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, 7 janvier 1737; — de Jacques Pinand, licencié ès-droits, aux charges de vicaire général et d'official de l'exemption de Montivilliers, 1er et 2 mars 1737; — d'Adrien Aubery, à l'office des grandes écoles de Fécamp, en remplacement de Jean-Baptiste Rossignol, démissionnaire, 7 avril 1737. — Ordinations de septembre 1736 : 40 tonsurés (Jean-Baptiste Blaise Ruellon; — Pierre-Jean Roost); minorés, 27; sous-diacres, 37; diacres, 47; prêtres, 38. — Ordinations de Pâques 1737 : tonsurés, 71; minorés, 41; sous-diacres, 45; diacres, 45; prêtres, 14; — 1er septembre même année : tonsurés, 49; minorés, 23; sous-diacres 31 (Charles Corneille, de Saint-Nicaise); diacres, 28; prêtres, 33. — Titres cléricaux de Charles Corneille, écuyer, fils de Robert Corneille, écuyer, demeurant à Rouen, rue Pomme d'Or, 25 août 1737; — de Jean-Joseph Fontaine, de Dieppe, 2 octobre 1736; — de François Hellouin de Menibus du Quesnay, 6 septembre 1736; — de Jacques Houard, 24 septembre 1736; — de Nicolas Le Coq, 9 juin 1737; — d'Isaac-François Lucas, fils de Scipion Lucas, garde du corps du duc d'Orléans, 20 février 1737; — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à André-Joseph d'Alleaume de Tréforêt et à Louise-Marie-Jeanne Midy, 25 mars 1737; — à Guillaume-François Boistard de Prémagny, sieur de Veauville, et à Marie-Geneviève Le Couteulx, 13 mai 1737; — à Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, conseiller au parlement, et à Anne Mouret, 18 décembre 1736; — à Jean-Baptiste Martial Guillot de la Houssaye, de Fourmetot, et à Anne-Angélique-Thérèse-Dorothée Bocquet, 29 avril 1737; — à Jacques Martinet et à Catherine Le Prestre, 22 avril 1737; — à Louis Planterose et à Marie-Jeanne-Élisabeth de Grouchy, 25 janvier 1737; — à Louis Sublet, marquis des Noyers, et à Marie-Léopold de Breeffeillac du Trevou, 17 septembre 1736. — Résignation, par Jean-Baptiste Davoult, d'un canonicat en l'église d'Avranches, en faveur de Denis Davoult, 11 mai 1737.

G. 6176. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1737-1738.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général de l'archevêché de Rouen : Charles de

Grimaldi, du diocèse de Vannes, licencié en théologie, prieur de Saint-Vincent de Vérines au diocèse de Poitiers, 12 avril 1738. — Nomination de Claude-Louis Rose, à la chancellerie de l'église de Rouen, vacante par le décès de Jacques de Routier, 2 juillet 1738; prise de possession, 7 juillet même année; — de François-Louis Hellouin du Quesnay, au canonicat vacant par la démission de Louis-Henri Romé de Vernouillet, 20 septembre 1738. — Présentation de Henri-Pierre Aubert, du diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, en remplacement de Hébert, décédé, 19 avril 1738. — Collation à à Pierre-Nicolas Berthelot, de la cure de Saint-Étienne des Tonneliers de Rouen, vacante par le décès d'Alexandre Le Testu, 1er mai 1738. — Prise de possession, par M. Pion, de la cure de Sainte-Marie-La-Petite, 31 décembre 1737. — Nomination de Pierre Le Bigre, chanoine de Saint-Hildevert de Gournay, à la cure de Saint-Éloy de Forges, vacante par la résignation de Louis Le Bigre, 31 décembre 1737; — de Jean Moisel, vicaire de Saint-Amand de Rouen, à la cure de Saint-Étienne-du-Rouvray, vacante par le décès de Gabriel Moreau, 16 janvier 1738. — Nomination de Louis-Armand de Pretteval de Pannilleuse, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par la résignation (30 octobre 1377) d'Antoine de Louceaux, trésorier de la collégiale d'Écouis. — Collation à Claude d'Odebran de Valette, du doyenné de Gournay, vacant par la démission de Robert Folloppe, 25 septembre 1738. — Nomination au prieuré de Longueville, de Blaise-Marie d'Aydie, du diocèse de Périgueux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en remplacement de Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, 22 avril 1738. — Acte d'élection réitérée de Marie-Louise Heiss, comme prieure de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement d'Élisabeth Deshommets de Guichainville, décédée, 7 juin 1738. — Collation à Charles-Félix-Jean Galean de Gadagne, du diocèse d'Avignon, du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan de Rouen, en remplacement de Jean-Baptiste Duhamel, décédé, 28 avril 1738; prise de possession, 4 mai même année. — Résignation par Jean Yvon, du diocèse d'Avranches, du prieuré de Sainte-Marie l'Égyptienne, moyennant une pension de 760 livres, en faveur d'Hervé Boissel, bénédictin; fait en l'hôtel du premier président du parlement, 4 février 1738. — Nomination de Françoise Soyer d'Épinay au prieuré d'Yvetot, vacant par la résignation faite en sa faveur par Laurence-Madeleine Soyer d'Épinay d'Intraville; résignation, 5 août 1738; bulle, 9 des calendes de septembre 1738; prise de possession, 17 novembre même année. — Ordinations de Pâques 1738 : tonsurés, 47; minorés, 65 (Alexis-Nicolas Hellouin de Menibus); sous-diacres, 41 (Adrien Néel, d'Yvetot); diacres, 47; prêtres, 31. — Ordinations de septembre 1738: tonsurés, 47 (Philibert-Pierre Marescot); minorés. 23; sous-diacres, 20 (Alexis-Nicolas Hellouin de Ménibus); diacres, 30; prêtres, 18. — Significations de grades de Bertrand-Joseph Boby, du diocèse de Bayonne; — de Jacques-Antoine Dicquemare, choriste à Saint-François du Havre; — d'Alexis-Jacques Pain des Essarts; — Titres cléricaux de Philippe-Nicolas Le Hot, de Saint-Valery-en-Caux, 7 février 1738; — de Jean-Baptiste-Blaise Ruellon, fils d'un avocat au parlement, 19 mars 1738. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste-Adrien Arnois de Captot, avocat, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, de Saint-Denis de Rouen, 21 janvier 1738; — à Gabriel-Placide Daché, de Marbeuf, et à Marie-Françoise Dambray, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1738; — à Jean-Baptiste-François Duclos, et à Marie-Charlotte-Angélique d'Épinay, 21 juillet 1738; — à Charles-Guillaume-Louis Michel de Fermanel, sieur de Hommet, et à Marie-Élisabeth Roque de Neuville, 28 mai 1738.

G. 6177. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1738-1739.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession, par Christophe Terrisse, de l'archidiaconé de Rouen, 22 décembre 1738. — Nomination de Jacques de Saint-Pierre, du diocèse de Lisieux, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Terrisse, 17 mai 1739; — de Louis Flavigny, maître ès-arts, chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste en la cathédrale de Rouen, au canonicat vacant par le décès de Jacques de Routier, 2 janvier 1739; — d'Adam Hurel, docteur en théologie, curé d'Heudicourt, au canonicat vacant par le décès de Gilles Pavyot de la Villette, 16 décembre 1738. — Prise de possession, 10 août 1739, par André Marescot, licencié en droit, de la cure de Saint-Nicaise de Rouen, à laquelle il avait été nommé, 3 juin 1739, après résignation faite en sa faveur par Joseph Bernard, pour cause de permutation contre la cure d'Anglesqueville-l'Esneval. — Prise de possession de ladite église d'Anglesqueville, par André Marescot, 14 janvier 1739; plus tard, par Bénard. — Collation à Louis-Nicolas Guibert, de la cure de Saint-Martin de Rouvray, vacante par le décès d'Antoine-Grégoire de la Forge, 23 février 1739; — à Guillaume De la Mulle, licencié en théologie, curé du Fossé, de la cure de Saint-Vast de Sommery, vacante par la démission de Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, 4 janvier 1739. — Nomination de François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, à l'abbaye de Saint Georges-de-Boscherville, vacante

par la démission de Henri-Marin-Bernardin de Rosset de Fleury de Ceilhes; bulle, 4 des nones de mai 1738; prise de possession, 13 juin 1739. — Nomination de Jean Yvon, aux fonctions de grand vicaire pour l'exemption de Fécamp, 7 janvier 1739. — Pouvoirs donnés à Christophe Terrisse par Mgr de Saint-Albin, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 10 octobre 1739. — Nomination de Louise Gréard, religieuse de Saint-Amand de Rouen, au prieuré des Bénédictines de Dieppe, vacant par le décès de Constance Le Pilleur de Grambonne, 27 septembre 1739; — de Françoise Le Febvre, au prieuré d'Étrépagny, vacant par le décès de Catherine-Émilie de Borel de Clarbec, 3 décembre 1738. — Ordinations de Pâques 1739 : tonsurés, 47; minorés, 58; sous-diacres, 67; diacres, 51; prêtres, 37. — Ordinations de septembre 1739 : tonsurés, 32; minorés, 32; sous-diacres, 36; diacres, 28; prêtres, 33. — Significations de grades de Jean-Michel Bachelet; — de Pierre Garnier; — de François Ruellon. — Titres cléricaux de Jean-Charles Lavocat, de Dieppe, 3 janvier 1739; — de Pierre-Paul Le Rat, de Bruquedalle, 23 novembre 1738; — de Jacques-Olivier Pleuvry, de Notre-Dame du Havre, 5 décembre 1738; — de Pierre-Jean Roost, de Rouen, 5 septembre 1739. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Philippe-Gabriel de Boulainvilliers, de Menouval, et à Françoise-Charlotte-Marguerite Desmarets, de Roncherolles, 5 mai 1739; — à Louis-Georges-Odoard Feudrix, écuyer, de Saint-Sauveur de Montivilliers, et à demoiselle Charlotte-Nicole Mallet de Graville, de Saint-Éloi de Rouen, 1er juin 1739; — à Charles Groulard, sieur de Torcy, et à Bonne-Élisabeth d'Estrépagny, 14 avril 1739; — à Alexandre Le Forestier d'Osseville et à Jeanne-Gabrielle-Antoinette deBeaurepaire de Vandœuvre, 10 janvier 1739; — à Marie-Joseph de Matharel, gouverneur d'Honfleur et de Pont-l'Évêque, et à Marie-Madeleine Le Bigot de Martigny, 1er juin 1739; — à Bénigne-Étienne-François Poret, sieur de Boisemont, et à Louise Marye de Merval, 6 juin 1739.

G. 6178. (Registre.) — Grand in-folio, 399 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1740-1741.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession, par Nicolas-Marie De la Rue, du canonicat vacant par le décès de Marin Le Pigny, 19 décembre 1740. — Nomination de Maximilien Duval, du diocèse d'Amiens, bachelier en théologie, au canonicat vacant par la démission de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice, 18 mars 1741. — Résignation, par Louis Clinet de Chataigneraie, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame du Val, d'un canonicat en l'église de Saint-Malo, en faveur de Nicolas-François Du Resnel de Bos-le-Comte, bachelier en théologie, chapelain de la chapelle de la Trinité au Thuit-Hébert et du Saint-Sépulcre à Saint-Jacques de Dieppe, 17 mars 1741. — Collation à François Delafosse, du doyenné et de la cure de Notre-Dame-de-la-Ronde, vacants par la démission de Henri Le Brun, chanoine de Rouen, 28 avril 1741; — à Jacques Morlet, sous-prieur de Saint-Lô, de la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès d'Olivier Hurard, 13 avril 1741. — Révocation, par Rogier de Neuilly, de la démission qu'il avait donnée de sa cure de Saint-Patrice, 8 mars 1741. — Collation à François Le Normand, de la cure de Saint-Sever de Rouen, vacante par le décès de Louis Du Jarrier, 4 janvier 1741. — Nomination de Jacques-Bonne Gigault de Bellefond, à l'abbaye de Montivilliers, vacante par le décès de Laurence-Madeleine Kadot de Sebeville; bulle, 5 décembre 1740; prise de possession, 29 avril 1741. — Nomination de Jacques Pinand, curé d'Octeville, aux fonctions de grand vicaire et d'official de l'exemption de Montivilliers, 4 mai 1741; — de Jacques-Antoine Séry, curé de Saint-Germain de Montivilliers, à celle de promoteur de la même exemption, 5 mai. — Nomination de Jacques de Saint-Pierre, archidiacre de Rouen, à l'abbaye du Tréport, vacante par décès; bulle, nones de décembre 1740; prise de possession, 10 janvier 1741; — de Nicolas Le Baillif-Mesnager, acolyte, chanoine de Rouen, au prieuré de Notre-Dame des Bois à Gonfreville-l'Orcher, vacant par le décès de Marc-Antoine Hébert, 9 novembre 1740. — Ordinations de Pâques 1741; tonsurés, 41; minorés, 16 (Thomas Ravette, de Servaville); sous-diacres, 42; diacres, 46; prêtres, 39. — Lettres de tonsure de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière, fils de Pierre Hébert de la Pleignière et de Marie-Marguerite Taillet, 17 mars 1741. — Significations de grades de Jean-Baptiste De la Hogue, du diocèse de Paris. — Titres cléricaux de Jean-Charles De Laisement, fils de Nicolas De Laisement, fermier d'Auteverne, 6 mai 1741; — de Charles-Simon de Fréville, fils de Simon de Fréville et de Jeanne Le Froid, 6 juin 1741. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis Michel-Bonaventure de Mercastel de Croixdalle et à Marie Chrétienne Piquet, dame de Belloy, 23 novembre 1740; — à Georges-Nicolas Hellouin de Ménibus, garde du corps du Roi au régiment d'Harcourt, et à Marie Ponthus, 8 mai 1741; — à François-Jacques-Romain Penelle, sieur de Varenne, conseiller au parlement, et à Élisabeth Bertout, 14 août 1741; — à Charles-Gaspard Papavoine de Canappeville et à Marie-Claude Le Seigneur d'Amontot, avec dispense de parenté du 3e au 3e degré, 7 avril 1731.

G. 6179. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1741-1742.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaires généraux : Pierre Bridelle, 25 septembre 1741 ; — Jacques Richier de Cerisy, ancien prieur de Sorbonne, 19 mars 1742; — Gilles-Thomas de Ruallen de Tiercent, abbé de Notre-Dame de Bonport, 19 mars 1742; — de vice-promoteur de l'officialité métropolitaine et diocésaine : Pierre Guérin, du diocèse de Bayeux, 7 avril 1742; — de grand vicaire de Pontoise : Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, 22 septembre 1741. — Collation à Bertrand-Joseph Boby, docteur en théologie, du canonicat vacant par la démission de Jean-Jacques de Biaudos, 1er février 1742; — à Claude-François Le Blond du Sauchay, d'un canonicat vacant par le décès de Vincent-Étienne de Moy, 19 août 1741; — à Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, d'un canonicat vacant par le décès de Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle, 13 novembre 1741; — à Jacques Richier de Cerisy, d'un canonicat vacant par la démission dudit Le Viconte de Saint-Hilaire, 2 décembre 1741; — à François Ruellon, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, d'un canonicat vacant par le décès d'Antoine Dubos de Montbrison, 27 avril 1742. — Nomination de Louis-Alexandre Le Marquier, licencié en théologie, curé de Petitville, doyen rural de Saint-Georges, au vicariat perpétuel de Saint-Étienne la grande église, vacant par le décès de Pierre Quimbel, 5 avril 1742; — de Zacharie-Anne Berthelot, prieur de Notre-Dame de Painpon, et curé de Painpon, dans le diocèse de Saint-Malo, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Jean-Baptiste Thierrion, 2 avril 1741; — d'Adam-Charles Esmangard, à la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès de Louis-Claude Petit de Captot, 31 août 1741; — de Claude-Guillaume Vinot, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, à la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la résignation dudit Esmangard; bulle, 17 des calendes 1741; visa, 5 janvier 1742; prise de possession, même date; — d'Alexis-Jacques Pain des Essarts, vicaire de Sainte-Croix-des-Pelletiers, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Pierre-Jean Néel, et après la répudiation faite de ce bénéfice par un gradué, Clément Ferment, vicaire de Saint-Vivien; prise de possession, 12 décembre 1741. — Nomination d'Étienne-Salomon Telles de la Poterie, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Michel de Bolbec, vacante par le décès de Charles-Jacques de Récusson, 12 avril 1742; — de Joseph-Jean-Baptiste Dirlande, curé de Saint-Quentin des Iles au diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Denis de Duclair, vacante par la résignation de Jean-François de Fouques; visa, 13 mars 1742. — Actes par lesquels Jean Lourdel se démet de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, 7 avril 1742; — et Jean Moisel, curé de Oissel, de la cure de Saint-Étienne du Rouvray, 14 mars 1742. — Décret de l'archevêque portant suppression à perpétuité de la conventualité, offices claustraux et places monacales en l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux et établissement d'un chapelain pour l'acquit des fondations, 20 mai 1741. — Autre décret de l'archevêque, portant extinction, union et incorporation des religieuses du Val-de-Grâce, établies au faubourg de Bouvreuil, au prieuré de Bellefond de Rouen, et translation du séminaire de Saint-Louis ou des Vieux-prêtres dans l'emplacement desdites religieuses du Val-de-Grâce, 5 février 1742. — Prise de possession, par François Perrot, du diocèse de Saint-Pol de Léon, docteur en théologie, du prieuré de Saint-Michel de Bolbec, 30 avril 1742. — Prise de possession, par Louis De Laisement, licencié ès-droits, du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, 18 avril 1742. — Ordinations de septembre 1741 : tonsurés, 55; minorés, 39; sous-diacres, 28; diacres, 26; prêtres, 41. — Ordinations de la Passion 1742 : tonsurés, 51 (Jean-Baptiste Cotton des Houssayes); minorés, 49 (Pierre-Jacques Bruzent de Dieppe); sous-diacres, 12; diacres, 37; prêtres, 39. — Réitération de grades de Charles-Guillaume Houard, bachelier en théologie; — de François Ruellon, bachelier en théologie, 24 mars 1742. — Titres cléricaux de Henri-Nicolas Bourgeaux, fils de Nicolas Bourgeaux, marchand tonnelier à Dieppe, paroisse Saint-Remy, 28 janvier 1742; — de Paul Caussy, bachelier en théologie, fils de Pierre-Paul Caussy, manufacturier de faïence, et de Françoise Lamaury, séparée civilement d'avec son mari; rente affectée sur une terre de Saint-Sever de Rouen, grande rue dudit lieu, 9 février 1742. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Louis d'Argouges, comte de Ranes, et à Marie-Angélique-Claude-Henriette de Becdelièvre de Cany, 24 mars 1742; — à Jean-Baptiste-Marie Dandasne, sieur de Crosville, Roquefort, etc., conseiller au parlement, et à Marie-Angélique-Nicole de Remy de Courcelles, 22 avril 1742; — à Nicolas-Eustache de Fontenay, et à Marthe Grandin, de Saint-Étienne d'Elbeuf, 21 septembre 1741; — à Philippe-Jean-Baptiste Descroisilles, avocat au parlement, demeurant à Eu, et à Marie-Catherine-Françoise Trehet, 1er octobre 1741; — à Mathieu Heugue et à Marie-Françoise Hurant, de Saint-Sever de Rouen, 6 novembre 1741; — à Alexandre-Michel Karuel, marquis de Mercy, et à Anne-Claude Danviray, 19 décembre 1741; — à François-Louis Le Seigneur de Reuville, conseiller au parlement, et à Marie-Marguertie Heusch, de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, 23 octobre 1741.

G. 6180. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1742-1743.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiatiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, 19 septembre 1742. — Collation à Claude Morlet, titulaire de Saint-Christophe des Brières au diocèse de Séez, d'un canonicat vacant par le décès de Louis-Charles de la Blandinière, 4 juillet 1742. — Prise de possession par François Ruellon, de la prébende canoniale de Londinières, 12 mai 1742. — Nomination de Louis-Romain-César Jore, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par le décès de Jacques Prevel, 16 août 1743; — de Lucas Loir, bachelier en théologie de la faculté de Caen, vicaire de Saint-Pierre du Châtel, à une portion de la cure de Saint-Candele-Vieux de Rouen, vacante par la résignation de Nicolas De la Place, 8 avril 1743; — de Jean-Marin Le Cesne de la Crettinière, bachelier en théologie, au canonicat et cure de la même église, vacants par le décès de maître Doudet, 6 juin 1743. — Prise de possession du vicariat perpétuel de Saint-Étienne la grande église, par Louis-Alexandre Le Marquier, 21 septembre 1742; — démission dudit Le Marquier, 23 septembre 1743. — Nomination de Jacques Le Vieux, audit vicariat perpétuel. — Nomination de Jean-Jacques Outin, à la cure de Saint-Godard, vacante par le décès de Jacques Pontrevé, 16 décembre 1742, 16 février 1743; — de Zacharie-Anne Berthelot, à la cure de Saint-Jean de Rouen, 16 mai 1742; — de Philippe-Nicolas Le Hot, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier, vacante par la résignation de son oncle, Pierre Le Hot; visa de la signature obtenue en cour de Rome pour ladite résignation, 29 mai 1742. — Résignation par Jean Genu, de la cure de Notre-Dame de Caudebec-lès-Elbeuf, en faveur de Jean Petel, vicaire de Sainte-Anne de Tôtes, moyennant une pension de 500 livres, 20 août 1742. — Collation à Guillaume Fougy, curé d'Authou, de la cure de Saint-Pierre du Grand-Quevilly, vacante par le décès de maître Poisson, 21 septembre 1743. — Résignation, par Marin Bidault, de la cure de Saint-Denis d'Épreville, en faveur de Charles Linant, curé de Saint-Laurent du Marais-Varnier; visa, 7 novembre 1742. — Prise de possession, par Pierre-François-Marie Ferrand, de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, 18 juin 1742. — Nomination d'Antoine Le Blond du Saussay, sieur de Plattemare, à la cure d'Hennesis, 25 août 1742; — de Charles-Anne Louvet, curé de Rebais, à la cure de Saint-Étienne du Rouvray, vacante par la résignation de Jean Moysel, 7 août 1742; — de Jean Saas, à la cure de Saint-Jacques de Darnétal, vacante par le décès de Philippe Pierre, sur la présentation de Benoît Boyer, prieur de la Chartreuse de Rouen, 7 septembre 1742; — de Pierre-Bernard Chapais, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par le décès de Thomas Tinel, 22 avril 1743; — de Dom Nicolas Bertrand, à la ministrerie de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par le décès de Dom Étienne-Prosper Le Marié, sur la présentation de Claude de Massac, grand et général ministre de l'Ordre de la Trinité, 11 juin 1743. — Nomination de promoteur de l'exemption de Fécamp : Jean Vassal, curé de Saint-Léger de Fécamp, 13 juillet 1742. — Présentation, par le marquis de Belbeuf, de Michel-Mathurin Bruno, de Neuville-le-Pollet, pour une des grandes bourses du collège du Trésorier, 4 mars 1743. — Résignation de l'abbaye de Bondeville par Éléonore de Vincent de Moléon de Causans, 20 juillet 1743. — Nomination de Gabriel-Louis-Henri de Caulaincourt, du diocèse de Noyon, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, au doyenné de la collégiale d'Andely, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-René Dugueselin, nommé à l'évêché de Cahors; bulle, 7 des calendes de novembre 1741; prise de possession, 13 mars 1743. — Nomination de Jean Saas, à un des canonicats de Motteville, 15 janvier 1743. — Nomination, par Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, maréchal de France, de Marie-Françoise Fiquet, religieuse de l'abbaye de Vernon, au prieuré de Saint-Jacques d'Andely, vacant par la démission d'Élisabeth-Marguerite-Charlotte de Gaillardbois de Marcouville, 18 mai 1743; collation, 4 juillet 1743. — Collation à Philippe d'Ysarn de Villefort, du prieuré de Beaussault en commande décrétée, et à la charge d'obtenir une nouvelle commande dans les huit mois, par Louis de Bourbon, abbé du Bec-Hellouin, 5 mars 1743. — Décret d'extinction du titre du prieuré de Saint-Charles-en-Lyons et union des biens dudit prieuré à celui de Saint-Jean d'Andely, 25 juin 1742. — Prise de possession, par François Le Veneur, du prieuré conventuel de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel, 14 décembre 1742. — Nomination de Nicolas-Pierre David, acolyte, au prieuré du Neufmarché, vacant par la démission de maître Balthazar-Henri de Fourcy, 24 avril 1743. — Décret d'extinction du prieuré de Saint-Hilaire, au faubourg Saint-Sever de Rouen, et d'union dudit prieuré à celui de Saint-Louis, 9 novembre 1742. — Démission, pour cause d'extinction, dudit prieuré de Saint-Hilaire, par Louise d'Heiss, 26 juillet 1742. — Prise de possession du prieuré de Saint-Louis par ladite Louise d'Heiss, 12 juillet 1742. — Nomination de Jean de Mauge, licencié en théologie, du diocèse de Toul, au prieuré de Sausseuse, vacant par le décès de Bonnedame; bulle, veille des calendes d'août 1743; prise de possession, 19 septembre même année. — Nomination de Françoise Le Veneur, du prieuré de Saint-Saëns, au prieuré

de Neufchâtel, vacant par la démission de Marie-Anne Le Normand; bulle, 8 des ides d'août 1742. — Prise de possession par François Perrot, docteur en théologie, demeurant à Paris au collège de Louis Le Grand, du prieuré de Saint-Michel de Bolbec, 7 juin 1742; — par Jean-Louis Dulau de la Coste d'Alleman, du diocèse de Périgueux, nommé à l'évêché de Digne, du prieuré du Mont-aux-Malades, 27 octobre 1742. — Significations et réitérations de grades de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, bachelier en théologie; — de Pierre Gaillard, sous-diacre, maître ès-arts; — de Pierre Le Blanc, professeur de rhétorique au collège de Vernon; — de Pierre De la Rue; — d'André-Richard Osmont; — de Jacques-Olivier Pleuvry; — de Pierre Prevel, docteur de Sorbonne; — de Nicolas Thirel de Boismont. — Titres cléricaux de Pierre-Jacques Bruzen, de Dieppe, 25 août 1742; — de Guillaume De la Brière, étudiant au séminaire de Saint-Nicolas de la Taille, 31 mai 1742; — d'Adrien-Jean-Charles Gaultier, de Veules, 2 janvier 1743. — Ordinations de septembre 1742 : tonsurés, 54; minorés, 53; sous-diacres, 63; diacres, 29; prêtres, 19; — de mars 1743 : tonsurés, 85 (Guillaume-Éloi-Jacques Rollet, de Rouen; Jean-François Godescar, de Rocquemont; Jean-Baptiste-Vincent Beheray); minorés, 46; sous-diacres, 7; diacres, 23; prêtres, 45; — de septembre 1743 : tonsurés, 67, (Alexandre Le Turquier de Longchamp; François-Nicolas Gaultier, de Veules; Pierre Ravette, de Grainville-sur-Ry); minorés, 25; sous-diacres, 63; prêtres, 21 (Louis-François Perchel, de Rouen; Thomas Ravette, de Servaville). — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Marie-Jean-François Boutren, chevalier, sieur d'Hattanville, conseiller au parlement, et à Marie-Françoise Groulart de Torcy, de la paroisse Saint-Sever de Rouen, 2 juillet 1742; — à François-Louis d'Estourmel, marquis d'Estourmel, et à Louise-Françoise Le Veneur, de Bailly-en-Rivière, 24 mars 1743; — à Louis-Philippe de Fontette, sieur de Boispréau, du Vaumain, et à Françoise-Catherine de Moléon de Savaillans, de Saint-Paul de Paris, 25 septembre 1743; — à maître Gosse, avocat au parlement, procureur fiscal à Dieppe, et à Marie-Madeleine Jean, de Saint-Remy de Dieppe, 30 septembre 1743; — à Louis-François Gueroult de Saint-Aubin, président en la Chambre des Comptes de Normandie, et à Marie-Jeanne-Thérèse Signard du Hameau, de Saint-Sauveur de Rouen, 8 octobre 1742; — à Claude Le Cat, professeur de chirurgie, et à Marguerite-Élisabeth Champossin, de Saint-Maclou de Rouen, 30 juillet 1742; — à Jacques-Boniface Le Friand, de Saint-Michel de Rouen, et à Marie-Madeleine Le Pelletier, de Saint-Patrice de la même ville, 28 mai 1742; — à Louis-François Legras, sieur de Bardouville et d'Arondel, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, et à Madeleine-Alorge, de Verneuil, 8 juillet 1743; — à Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, président à mortier au parlement, et à Françoise-Catherine Clerel de Rampan, baronne du Bois-Normand, de la Ville-l'Évêque, 17 juillet 1742; — à Amable-Guy-Bertrand Pinard, docteur en médecine, et à Marie-Anne Le Mercier, de Sainte-Croix de Bernay, 19 juillet 1743; — à Nicolas-Louis Quesnel et à Marie-Élisabeth Baraguey, de Saint-Jean de Rouen, 10 septembre 1742; — à Gédéon-Robert Richier, sieur de Cerisy, de Cerisy au diocèse de Coutances, et à Adrienne-Perrette-Madeleine Asselin du Moucel, de Saint-Laurent de Rouen, 30 juillet 1742.

G. 6181. (Registre.) — Grand in-folio relié en parchemin, 403 feuillets, papier.

**1743-1746.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Procuration donnée par Jean-Baptiste Davoult, chanoine, grand chantre de la cathédrale de Rouen, pour résigner, moyennant pension, son canonicat et sa dignité en faveur de son neveu, Denis Davoult, chanoine d'Avranches, bachelier en théologie, licencié en droit civil et canon, 11 juin 1745. — Collation à Louis-Dominique Le Chevalier, diacre du diocèse de Séez, conseiller au parlement, de la prébende canoniale vacante par le décès de Guillaume Piché, 24 décembre 1745; — à Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne, du canonicat vacant par le décès de Laurent Guymard, 13 avril 1745; — à maître Michel Roulland, du canonicat vacant par le décès de Louis-Pierre Louis, 25 octobre 1744; — à Nicolas Thirel de Boismont, diacre, bachelier en théologie, du canonicat vacant par le décès de Louis de la Motte-Ango, 19 octobre 1743. — Collation à Nicolas Le Gros, licencié ès-droits, de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, vacante par le décès de Jean Rouelle, 24 mai 1744. — Résignation, par Pierre-Nicolas Berthelot, de la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, en faveur de Michel Roulland, licencié de Sorbonne, chanoine prébendé de Rouen, 26 mai 1745; révocation de cette résignation, 8 juin 1745. — Prise de possession, par Jacques Le Vreux, bachelier en droit de l'Université de Caen, de la cure de Saint-Etienne la Grande-Église, 17 février 1744. — Collation à Claude-Anquetin, curé de Saint-Aignan-lès-Rouen, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Zacharie-Anne Berthelot, 2 juillet 1745; — à maître Étienne Duval de Calende, gradué, de la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par le décès de Sevestre, 14 octobre 1744; — à Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Fromond de Fécamp, de la même cure, vacante par la démission dudit Duval de Calende, 11 décembre 1744. — Démission de la cure de Saint-Pierre d'Arquency,

par Lucas Loir, curé de Saint-Cande-le-Vieux, 22 octobre 1744. — Prise de possession de la cure de Berville-en-Caux par Dom Pierre-Eustache Taillet, curé de Lassy au diocèse de Saint-Malo, 9 avril 1746. — Collation à François Yart, de la cure de la Trinité du Bosc-Bérenger, vacante par la démission d'Isaac-François-René Le Maréchal, 26 décembre 1743; — à Gilles-François Grandin, curé de Génicourt, de la cure du Bosc-Hullin, vacante par la résignation de Jean Cuquemelle Goussin, 11 décembre 1745; — à Michel Pavée, de la cure d'Envermeu, vacante par la démission de Jean-Baptiste Dumontier, 24 avril 1744; — à Jean Baudry, de la cure de Notre-Dame d'Épinay, vacante par la résignation de Pierre Le Roy ; provision en cour de Rome, 7 des nones de mai 1743; prise de possession, 30 octobre même année; — à Pierre Benard, de la cure d'Étretat, vacante par le décès de Pierre Michault, 21 décembre 1743; — à Jacques-Michel Martin, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par le décès de Tardieu, 20 novembre 1743 ; — à François le Prieur, de la cure de Saint-Fromond de Fécamp, vacante par la démission de Louis-Mathieu Sehier ; prise de possession, 10 avril 1745; — à Antoine Lignaud de Lussac, de la cure de Grémonville, vacante par le décès de Jacques de Beaurepaire, 10 janvier 1744; — à maître Jean-Jacques Bazile du Vey, curé de Combré, de la cure de Guerbaville, vacante par le décès de Jean-Jacques De Croisilles, 10 février 1745 ; — à Jacques Caron, maître ès-arts du diocèse de Paris, de la cure d'Hauteverne; prise de possession, 8 octobre 1744; — à Louis-François Le Quertier, de la cure de Saint-Laurent du Marais-Vernier, vacante par la démission de Charles Linand ; démission, 11 octobre 1743 ; présentation, 5 décembre même année ; — à Anne-Amable-Nicolas Fossard, de la cure de Quièvreville-la-Poterie, vacante par la démission de Robert Marouard qui desservait cette cure depuis 41 ans; résignation, 17 février 1745 ; prise de possession, 14 juin même année ; — à Benoît Baudry de la Pescherie, curé de Montfort-sur-Risle, de la cure de Rougemontier, vacante par le décès de Louis Haudard, en vertu d'un arrêt du parlement sur un appel comme d'abus et contrairement aux prétentions de François de la Bleterie, doyen d'Yvetot; prise de possession, 4 mars 1745; — à Dom Louis-Nicolas Guibert, de la ministrerie de Saint-Vincent de Rouvray; prise de possession, 14 avril 1744 ; — à Charles Veulle, de la cure de Sotteville-lès-Rouen, vacante par la résignation de Denis Yart, 4 décembre 1745 ; — à Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, chanoine de Rouen, de la cure d'Yébleron, vacante par le décès de Michel Fossard, 1er novembre 1744. — Collation à Claude-Louis Cabeuil, de la chapelle de la Trinité en la cathédrale, 5e portion, vacante par le décès d'Anne-Amable-Nicolas Fossard, 3 novembre 1745. — Démission, par Michel Fossard, chanoine, archidiacre, grand vicaire d'Évreux, personataire du personat d'Yébleron, de son canonicat d'Évreux en faveur d'Anne-Amable-Nicolas Fossard, chapelain de Notre-Dame de Pitié au château de Creuilly, 30 septembre 1744. — Acte par lequel Denis Davoult se démet de son canonicat d'Avranches, en faveur de Pierre-Romain Longer, son parent, 5 octobre 1745. — Prise de possession, par Dom Thomas, du prieuré de la Prévôté de Dampierre, prieuré situé dans une ferme appartenant à M. Davanne, dont il ne restait que l'emplacement, 29 juillet 1745. — Collation à Étienne-François Duval de Calende, curé de Saint-Vivien à Rouen, d'un canonicat et prébende à la collégiale d'Andely, vacants par le décès de Maximin de Trie-Pilavoine, 3 décembre 1744. — Décret d'extinction de 2 canonicats de la collégiale de Motteville : Il y avait 6 prébendes canoniales, dont 4 avaient 350 livres de revenu, et les 2 autres, 300 livres, 9 novembre 1743. — Nomination de Claude-Jean Macé, à l'abbaye d'Eu, vacante par le décès de Canillac de Montboissier; bulle, 6 des calendes d'août 1745; prise de possession, 5 septembre même année. — Nomination de Claude-François de Montboissier-Beaufort de Canillac, abbé de Saint-Pierre de Montmajour, à l'abbaye de Fécamp ; bulle, veille des nones de mai 1745; prise de possession, 25 juillet même année. — Nomination de Jacques-Louis de Quesne, à l'abbaye de Foucarmont, vacante par le décès de Nicolas Coquerel; bulle, 9 des calendes de décembre 1743; visa, 15 janvier; prise de possession, 6 février 1744. — Nomination de Lucrèce-Catherine Favery d'Oigny, du monastère d'Essay, à l'abbaye de Bondeville, vacante par la démission d'Éléonore-Vincent de Mauléon de Causans, 29 février 1744; bulle, 8 des calendes de janvier 1743; prise de possession, 29 février 1744. — Nomination de Clémence-Renée de Varennes de Chambray, religieuse de Saint-Sauveur d'Évreux, au prieuré de Bellefond, vacant par le décès de sœur Castel de Saint-Pierre ; brevet du Roi, 14 février 1745; collation, 22 juillet 1745. — Décret de l'archevêque, portant extinction de la Congrégation de Notre-Dame de Rouen, et union de ses biens à la maison de Saint-Louis de Rouen, 7 août 1743. — Ordinations de mars 1744 : tonsurés, 40; minorés, 33; sous-diacres, 23; prêtres, 46; — septembre même année : tonsurés, 31; minorés, 28; sous-diacres, 43 ; diacres, 58; prêtres, 39. — Significations de grades de Michel Bacheley ; — de Jean-Baptiste-Pierre Bordier; — de Henri-Nicolas Bourgeaux; — de Louis-Jean-Baptiste Guérard de la Quesnerie ; — de Jean Le Prince ; — de Philibert-Pierre-Marescot; — de Claude-Nicolas-François Méry ; — de Jacques-Romain Quinel ; — de Pierre-Jean Roost ; — de Michel Roulland ; — de Jean-Baptiste Yvon. — Titres cléricaux de maître François-

Alexis-Marie Auger, 7 octobre 1744; — de Pierre-Nicolas Castel, 19 juillet 1744; — de Jean Marin Delaporte, acolyte, demeurant au séminaire de Saint-Nicolas de la Taille, 1er mars 1744; — de Charles-Joseph Horcholle d'Ambec, 15 juillet 1742; — de Guillaume Le Hot, de Saint-Valery-en-Caux, 3 novembre 1774; — de Thomas-Charles Lucas, de Rouen, 26 juillet 1744; — de Pierre-Nicolas Potier, fils d'un chirurgien du Bosc-le-Hard, 15 janvier 1744. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Pierre de Bailleul, conseiller au parlement, et à Marie-Charlotte-Renée de Brinon, 21 décembre 1744; — à Jean-Baptiste-Louis Bazin de Sainte-Honorine, conseiller à la Chambre des Comptes de Normandie, et à Madeleine Le Cerf de la Viéville, 27 juillet 1744; — à Louis Boïeldieu et à Barbe-Rose Manoury, de Saint-Nicolas de Rouen, 20 juillet 1744; — à Charles-Nicolas Bordier et à Catherine-Julie Béhic, de Saint-Pierre du Châtel, 29 septembre 1745; — à Bernard de Bury, maître de musique de la chambre du Roi, et à Marie-Françoise Mouchot, du Havre de grâce, 31 mars 1743; — à Charles-Antoine-Henri de Corday, écuyer, de Saint-Pierre du Chêne, et à Jeanne-Gabrielle de Mauviel de la Tourelle, de Noyon-le-Sec, 22 janvier 1746, — à François-Louis Cotton Deshoussayes, capitaine d'infanterie, de la Neuville Chant-d'Oisel, et à Marguerite Françoise de la Motte-Ymare, 18 mars 1744; — à Barthélemy D'Alleaume de Tréforêt et à Anne-Marie-Thérèse-Françoise-Geneviève Du Mesniel de Sommery, 12 octobre 1744; — à Jean-Jacques-Philippe Du Douet des Marets, avocat au parlement, et à Marie-Catherine Pellevé, 2 novembre 1744; — à Jean-Baptiste Du Hecquet, sieur de Varengeville, et à Charlotte-Louise-Catherine-Henriette Le Coq de Villeray, de Saint-Sever lès-Rouen, 26 novembre 1745; — à Michel Grandin et à Marie-Anne Flavigny, 21 juillet 1745; — à Joseph-Pierre Guérard, sieur du Vaudreuil, conseiller du Roi au bailliage de Caux, procureur du Roi en l'Élection d'Arques, et à Scholastique Macquet, de Saint-Remy de Dieppe, 14 janvier 1744; — à Pierre Jouvenet, de Saint-Sauveur de Rouen, et à Marie-Rose Guérard, de Saint-Nicolas de la même ville, 9 septembre 1744; — à Jean-Baptiste Le Comte, avocat au parlement, et à Rose-Claire Le Boucher, 9 avril 1745; — à Robert Le Masson, sieur de Pelletot, conseiller au parlement, et à Balthasar-Aimée Dyel du Parquet, 16 août 1745; — à Étienne-Martin de Boisville, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes, et à Marie-Catherine Querel, 13 octobre 1745; — à Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement, et à Madeleine-Louise Lescullier, de Saint-Lô de Rouen, 21 février 1746; — à Robert Pierre Rossignol de Doublemont, conseiller au parlement de Normandie, et Anne-Marthe de Gyémare, de Saint-Eloi de Rouen, 28 mars 1746.

G. 6182. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1746-1748**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux : François Cornet, 14 septembre 1747 ; — Arthur-Richard Dillon, avril 1748; — Adam-Charles Esmangard, 27 mars 1747; — Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Vivien de Rouen, 16 juin 1747; — de vicaire général *ad beneficia conferenda* : Terrisse, 19 novembre 1746; — d'official diocésain: Claude-Louis Rose, 19 novembre 1746; — de vice-gérant de l'official diocésain: Esmanguard, 29 mars 1747. — Collation à Nicolas-Alexandre de Bonissent, du canonicat vacant par le décès de François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, 30 octobre 1747; — à Jean-François Cornet, de la chancellerie vacante par le décès dudit de Saint-Hilaire; 13 novembre 1747; — au même, de la prébende canoniale de Londinières, vacante par la démission de François Ruellon, 9 avril 1748; — à Adrien Dien, du canonicat vacant par le décès de Pierre-Vincent Mergé, 18 janvier 1748; — à Arthur-Richard Dillon, licencié en théologie, abbé de Notre-Dame d'Élan, du canonicat vacant par le décès de Simon-Jacques-Thomas Daussy, 28 mars 1748; — à Pierre-Louis-Maxime Flavigny, du canonicat vacant par la résignation de Louis Flavigny, 8 octobre 1748; — à Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, du canonicat vacant par le décès de Louis-François Petit de Captot, 26 décembre 1737; — à Pierre Guérin, du canonicat vacant par le décès de Pierre Bridelle, 19 novembre 1746; — à François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, de la chancellerie vacante par la démission de Claude-Louis Rose, 19 novembre 1746; — à Jules-Hector de Motteville, du canonicat vacant par le décès de Guillaume Février de la Bellonnière, 12 février 1748; — à Jacques Richier de Cerisy, de l'archidiaconé du Petit-Caux, vacant par la démission de Charles de Grimaldi d'Antibes, lequel avait été nommé à l'évêché de Rhodez, 25 janvier 1747; — à Claude-Louis Rose, de l'archidiaconé du Grand-Caux vacant par le décès de Pierre Bridelle, 19 novembre 1746; — à Armand-Jean-Guédier de Saint-Aubin, du canonicat vacant par la démission de Michel Rouland, 28 février 1747; — à François Ruellon, docteur de Sorbonne, du canonicat vacant par le décès de Sanson de Boves, 13 mars 1748; — à Louis-Mathieu Sehier, du canonicat vacant par le décès de Robert-Léonard Cousté, 5 septembre 1747; — à Nicolas-Antoine Tallebot, du canonicat vacant par la résignation de François Després, 16 avril 1746. —

Collation à Michel Rouland, de la cure de Saint-Éloi de Rouen, par suite de permutation faite avec Jean Guédier de Saint-Aubin, 28 février 1747; — à Jacques Deschamps, ensuite à Claude Anquetin, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Zacharie-Anne Berthelot, 1746; — à maître Nicolas-Charles Oury, curé de Gisors, de la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la démission de Claude-Guillaume Vinot, nommé à la cure de Gisors (par permutation), 28 décembre 1747; — à François-Louis Arvillon du Sozay, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par le décès de Christophe Le Roy, 11 août 1748; — à Jean-Charles Fouquet, de la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Mathieu Sehier, 26 août 1748. — Collation à Guillaume-Louis Hennin, de la cure de Notre-Dame de Blangy, vacante par le décès de Marc-Antoine Dupuich, 3 août 1746; — à François-Jean Aubry, de la cure de Saint-Martin de Canteleu; prise de possession, 3 avril 1748; — à René-Philibert de Gosselin, de la cure de Notre-Dame du Caule; présentation faite par son frère Jean-Louis de Gosselin, sieur du Caule et de Montrobert, demeurant au château de la Loge près d'Aumale, 30 mai 1747; — à Jacques-André Aubert, de la cure de Fleury-sur-Andelle, vacante par le décès de Michel L'Homme, 6 novembre 1747; — à Denis Riou de Querson, du diocèse de Quimper, bachelier en théologie de la maison de Navarre, de la cure de Fresle, vacante par le décès de François-Jean Riou; présentation faite par Alexandre-Hyacinthe du Laurent de la Barre, principal du collège de Cornouaille, 29 décembre 1746; — à Nicolas-Charles-Léonard Oury, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Protais de Gisors, vacante par le décès de Pierre-Guillaume de Lisle d'Ormeau; présentation faite par Jean-François Paullou, recteur du collège de Rouen, 26 novembre 1747; — à Claude-Guillaume Vinot, docteur de Sorbonne, de la même cure, vacante par la résignation dudit Oury, 28 décembre 1747; — à Edmond Cleary, prêtre, du diocèse de Lismor en Irlande, de la cure de Giverny, vacante par le décès de Louis-Edouard Guérin, 6 février 1747; — à Alexandre Le Royer de Monclos, de la cure de Saint-Aignan près Rouen, vacante par la résignation de Claude Anquetin; résignation, 13 janvier 1748; — à Louis-Nicolas Guibert, de l'ordre de la Rédemption des captifs, de la cure de Saint-Martin de Rouvray, vacante par la démission de frère François-Maurice Pichault, 22 juillet 1748; — à Charles-César de Grosourdy, d'une chapelle du Saint-Esprit à Andely, vacante par le décès de Jacques-Gilles de Ruallen du Tiercent, 27 octobre 1748; — à Jacques Nihell, du diocèse de Limerick, de la chapelle de Saint-Jacques de Blainville, vacante par le décès de Jean-Thadée Molouy, 15 juin 1748. — Nomination de Pierre Duval comme supérieur du petit séminaire de Rouen, 29 mai 1746. — Collation à Thomas Le Rat, d'un canonicat à Andely, vacant par la démission de Jean-François Cornet, 26 mai 1748. — Présentation par Claude d'Albon, prince d'Yvetot, de Jean-Baptiste Gilles Huet, vicaire de Quevillon, au doyenné d'Yvetot, vacant par la démission de la Bleterie, 31 juillet 1747. — Nomination de l'abbé Terrisse comme vicaire général de l'abbé de Fécamp, 30 octobre 1747; — du même comme vicaire général de l'abbé de Valmont, 1er mai même année; — du même comme vicaire général du prieur de Saint-Lô de Rouen, 20 novembre même année. — Nomination de Marguerite-Claudine de Lévis, religieuse de Saint-Thomas en Forez, à l'abbaye de Saint-Amand, vacante par le décès de Thérèse de Durfort de Lorges; — bulle, 3 des calendes de mars 1745; visa, 21 juin 1746; prise de possession, même date; — de Catherine-Augustine de Limoges, à l'abbaye de Saint-Saëns; bulle, 4 des nones de juillet 1748; prise de possession, 1er octobre même année; — de Pierre-François Fumée, à l'abbaye du Valasse, vacante par le décès de Henri Oswald, cardinal de la Tour d'Auvergne; bulle, veille des nones de juillet 1747; visa, 12 août 1747; — de Françoise-René Piffaud de la Houssaye, religieuse de la Madeleine d'Essey, à l'abbaye d'Yvetot, vacante par la résignation de Françoise de Soyer; bulle, 3 des ides de juillet 1747; prise de possession, 25 septembre suivant; — de Marie-Catherine de Brèvedent, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, vacant par la démission de Marie-Geneviève de la Roche-Aymon, 15 octobre 1746; — de Marie-Françoise de Moy d'Ectot, au même prieuré, vacant par la résignation (21 octobre 1746) de ladite de Brèvedent. — Prise de possession du prieuré de Beaulieu par François-Louis Hellouin de Menibus, chanoine de Rouen, 11 mars 1747. — Nomination d'Olivier de Ros, du diocèse de Saint-Pol de Léon, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Charles-Louis-Auguste Margeret; bulle, 4 des ides de mai 1747; prise de possession, 8 août même année. — Nomination d'Armand-Gaston Félix d'Andlau, docteur en théologie, aumônier du prieuré du Mont-aux-Malades, vacant par le décès de Jean-Louis Du-Lau de la Coste d'Allemant, évêque de Digne; bulle, 7 des calendes de décembre 1746; visa, 11 janvier 1747; — de Madeleine Planterose, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant par le décès de Mme de Heiss; bulle, calendes de septembre 1747; visa, 20 septembre même année; prise de possession, 3 octobre suivant. — Résignation par l'abbé Terrisse, en faveur de Nicolas-Charles-Prosper Fissot, curé de Saint-Laurent de Torigny, du prieuré de Saint-Bertrand de Vignolles, autrement dit Neuville-la-Lais, au diocèse du Mans, 17 janvier 1747. — Ordinations septembre 1746: tonsurés, 51; —12 avril 1748, tonsurés: 72 (Augustin-Fran-

çois Godescar, fils de Prosper Godescar et de Marie-Anne Mana, de Saint-Remy de Dieppe); 20 septembre 1748: tonsurés, 42 (Jacques Rever, fils de Pierre Rever et d'Anne Bellet, de Saint-Nicolas-de-la-Taille). — Lettre de tonsure, 31 mars 1747, de Pierre-Armand Bodin, fils de Charles-François Bodin et de Marguerite Delamare, de Saint-Jacques de Neufchâtel. — Significations de grades de Charles-Pierre Baillard Descours, conseiller au parlement; — de Louis-Pascal Brigand des Brosses; — de Géraud-Denis Bruzan, de Notre-Dame du Havre; — de Jacques-Alexandre Dailly; — de Patrice Fannin, du diocèse d'Ardaugh; — de Jacques-François Faucon de la Couture; — de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, fils du marquis de Belbeuf et d'Auguste-Hélène Le Pelletier, tonsuré le 23 septembre 1746; — de Pierre-Laurent Grimoult; — d'Antoine Jacquin, du diocèse de Toul, docteur en théologie; — de Louis Lecoq; — de Jacques-Nicolas Le Flament, vicaire de Saint-Vigor de Rouen; — d'Étienne-Vincent de Martonne; — d'Adrien-Claude de Mondion; — de Charles-Léonard Oury; — de Jacques Rousseau, licencié ès-droits, vicaire de Saint-Gervais de Paris; — de François-Bernard Valmont de Bomare. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Joseph-Paul Baudry, de Notre-Dame du Havre, et à Marie-Anne-Catherine De la Londe, de Saint-Vigor de Rouen, 12 octobre 1746; — à Simon-Claude Belhomme de Moncanchy et à Marie-Anne Morin, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 9 janvier 1747; — à Louis-Robert-Charles Coquerel-d'Icquelon Le Cerf, sieur de la Crique, et à Anne-Marguerite du Hecquet, de Herponcé, 15 novembre 1747; — à Charles-François Desprez, sieur de Bébec, président en la Cour des Comptes, et à Anne-Françoise Guillaume, baronne de Saint-Heulier, 27 novembre 1747; — à Alexandre-Charles Dargis, sieur de Boisnormand, conseiller au parlement, et à Marie-Louise Richomme, de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, 12 février 1748; — à Pierre Duval des Perrelles, avocat au parlement, et à Marguerite-Élisabeth Mouquet, 2 avril 1748; — à messire Allain-Pierre de Fayel, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine détachée de Brest pour servir au port du Havre, âgé de 33 ans, fils de feu messire Pierre marquis de Fayel, chef des 2 conseils supérieurs de Léogane, gouverneur et lieutenant général pour le Roi aux iles françaises de l'Amérique sous Le Vent, et de Catherine Olivier, et à Marie-Marguerite-Blanche Thorel de Maisons, 6 février 1747; — à Henry-François Gouyer d'Apiancourt, brigadier des gardes du Roi, et à Marie-Catherine Braquehaye, veuve de Louis Lavesne, lieutenant général de police à Montivilliers, fille de Pierre Braquehaye, contrôleur au grenier à sel d'Harfleur, 8 novembre 1747; — à Amaury comte de Gouyon, et à Marie-Madeleine-Cécile de Saint-Pierre Saint-Julien, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, dernier décembre 1747; — à François de Grouchy, sieur du Val-Cabot, et à Françoise-Suzanne-Thérèse Estievre de Geffosse, de Saint-Vincent de Rouen, 11 avril 1749; — à Georges-Nicolas Hellouin d'Alaincourt et à Marie-Anne-Gabrielle Carvillier de Sainte-Marie, de Saint-Jacques de Dieppe, 11 mars 1747; — à Pierre Hély d'Oissel et à Marie-Louise Le Baillif Mesnager, de Saint-Amand de Rouen, 1er avril 1740; — à David Houard et à Jeanne-Marguerite Voisin, de Saint-Jacques de Dieppe, 13 septembre 1747; — à Simon-Eustache Houssaye-d'Auberville, avocat au parlement, et à Jeanne-Théophile Carbonnel, de Montivilliers, 31 janvier 1747; — à Antoine-François Le Bègue comte de Germiny, de Nancy, et à Françoise de Sales Tiremois de Sacy, de Saint-Nicolas de Rouen, 19 mars 1747; — à Augustin Le Bourgeois de Belleville, avocat au parlement, et à Jeanne-Henriette de Romanet, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 4 novembre 1748; — à Michel-Pierre-Alexandre Le Paige et à Marie-Thérèse-Victoire du Saussay, de Saint-Sauveur de Rouen, 25 décembre 1747; — à Jacques-Alexandre Le Turquier, sieur du Bois-Hérout, et à Anne Baillard, 20 novembre 1747; — à Jean-Nicolas-David Le Vasseur, sieur de Saint-Remy, et à Marie-Madeleine de Boulainvilliers, de Notre-Dame de Neufchâtel, 25 octobre 1747; — à Nicolas François Marescot, sieur de Lisores, et à Marie-Anne Jolivet, de Saint-Julien de Caen, 21 août 1746; — à Marius-Antoine-Charles-Robert de Marle, sieur de Lisores, et à Marie-Françoise-Claude Chalon d'Auberville, de Saint-Godard de Rouen, 6 mars 1747; — à Étienne Martin de Boisville, maître des Comptes, et à Marie-Anne Belhomme de Moncanchy, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1er août 1747; — à Remy Monginot, de Saint-Martin-d'Orléans, et à Rose-Françoise France, de Saint-Pierre du Châtel de Rouen, 19 juin 1747; — à Nicolas Nepveu, sieur d'Épinay et de Gruchet, conseiller au parlement, et à Marie-Marthe-Élisabeth Néel de Tontuit, de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 17 octobre 1746; — à André-Michel-Alexandre Poërier d'Amfreville et à Marie-Marguerite Berthelot de Belloy, de Saint-Godard de Rouen, 1er août 1746; — à Nicolas-Louis de Romé, baron du Bec-Crespin, et à anonyme Lesdo de Valliquerville, de Saint-Patrice de Rouen, 1er octobre 1746; — à Antoine-Augustin-Thomas du Fossé, conseiller au parlement, et à Francoise-Madeleine Berthe, de Saint-Eustache de Paris, 29 juillet 1748; — à Gaspard-François Toustain, sieur de Richebourg, et à Élisabeth Fera de Rochefort, de Pithiviers, 30 avril 1746; — à Jean-Guillaume Lanfranc Vallée de Prémare, avocat au parlement, et à Marie-Anne Héron, de Saint-Godard de Rouen, 12 octobre 1746.

G. 6183. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1748-1750**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaires généraux : — Arthur-Richard Dillon, dernier mars 1749 ; — Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, dernier mars 1750 ; — d'official pour Pontoise : le même Dillon, 1er avril 1749. — Nomination de François-Christophe Terrisse à la dignité de doyen du chapitre de Rouen, vacante par le décès de Barthélemy Le Cordier de Bigars ; élection, 20 mars 1750 (24 voix à Terrisse; 13 à du Moucel de Gouy ; 4 à Richier de Cerisy ; 2 à Papavoine de Canappeville; 2 à Marie-Antoine Bertaut; 1 à M. de Carrey de Saint-Gervais) ; approbation par l'archevêque, 23 mars ; prise de possession, 24 mars. — Collation à Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine d'Andely, prieur de Royal-Pré, conseiller au parlement, de la prébende canoniale de Maltot, vacante par le décès dudit le Cordier de Bigars, 8 mars 1750; — à Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, de la prébende canoniale de Laize, vacante par la résignation faite, en sa faveur, par son oncle Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais; résignation, 4 septembre; prise de possession, 29 octobre 1749; — à Michel-Marie Bonnet, du canonicat vacant par le décès d'Adam Hurel, 29 novembre 1748; — à Patrice-Fannin, du diocèse d'Ardaugh en Irlande, du canonicat vacant par le décès de Claude Nicolas Morlet de Boisblaye, 21 avril 1749; — du même canonicat, considéré comme vacant par le même décès, à Jacques-Nicolas le Flament, vicaire de Saint-Vigor de Rouen, 3 juillet 1749; — à Anne-Louis-François Perchel, d'un canonicat vacant par la démission de Jean-François Cornet, 6 avril 1749; — au dit Cornet, du canonicat vacant par la démission de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 5 avril 1749; — à Pierre-Louis-Maxime Flavigny, du canonicat vacant par la résignation de Jean-Louis de Rocquigny de Bulonde, pour cause de permutation contre un autre canonicat, 15 avril 1750. — Collation à Guillaume-Joseph-Clémence, de la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par la résignation (30 septembre 1750) de Henri-Pierre Auber; — à Nicolas-Charles Prosper Tissot, licencié en droit, curé de Saint-Laurent de Torigny, de la cure de Saint-Éloi, vacante par le décès de Michel Rouland, 18 juin 1749; — à Thomas Le Rat, licencié en théologie, chanoine de la collégiale d'Andely, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par le décès de François-Louis Arvillon de Sozay, 24 août 1749; — à Charles Lanfranc Chion, licencié ès-droits, de la cure de Saint-Vigor, vacante par la démission d'Alexis-Jacques Pain des Essarts; prise de possession, 3 janvier 1749; — à Henry-Pierre Aubert, curé de Saint-Cande-le-Jeune, de la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par le décès d'Étienne de Varembault, 25 novembre 1749; — à Louis-Pascal Folloppe, licencié en théologie, de la cure de Notre-Dame de Caudebec, vacante par le décès de François Celles, 9 septembre 1749; — à Hilaire Le Porc, de la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès de Guillaume Ribard, 9 septembre 1749; — à Claude-Guillaume Vinot, docteur de Sorbonne, curé de Gisors, de la cure de Saint-Sulpice d'Heudicourt, vacante par le décès de Charles Nourry, sur la présentation d'Alexandrine-Charlotte Sublet d'Heudicourt, veuve d'Antoine-Armand comte de Belzunce, marquis de Castel-Moron, 27 août 1749; — à Jean-Baptiste Huet, doyen d'Yvetot, de la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, vacante par le décès de Guillaume-François Léger, 6 août 1749; — à Jean-Baptiste De la Champagne, de la cure de Saint-Riquier d'Héricourt, vacante par le décès de Marc-Antoine-Adrien de Lorgeril, 10 juin 1749; — à Antoine de Longuemare, de la cure de Notre-Dame d'Auffay, vacante par le décès de François Coysel, 8 mai 1749; — à Henri-Nicolas Bourgeaux, de la cure de Saint-Aubin d'Avremesnil, 1re portion, vacante par le décès de Jean Turmol, 19 août 1750; — à Jacques-François Faucon de la Couture, prêtre habitué en la paroisse Saint-Martin du Pont, de la cure de Saint-Sauveur de Boos, vacante par le décès de Jacques Langlois, sur la présentation (3 avril 1749) des religieuses de l'abbaye de Saint-Amand ; — à Jean Cadot, de la cure de Saint-Vast de Bosville, vacante par le décès de François Chevreux, sur la présentation (10 décembre 1748) de Marie Duhamel, veuve de Jean-Joseph Richomme, sieur d'Hénouville, conseiller en la Chambre des Comptes. — Résignation de la cure d'Heudicourt par Claude-Guillaume Vinot, 14 septembre 1750; — de la chapelle de Saint-Pierre en l'église d'Alisay par Antoine Yart, curé de Saint-Martin du Vivier, 26 septembre 1750. — Nomination de Pierre Générat, docteur en théologie, au doyenné d'Yvetot, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-Gilles Huet, sur la présentation (4 août 1749) du prince d'Yvetot. — Nomination de Charles de Beaupoil de Saint-Hilaire, à l'abbaye de Mortemer, vacante par la démission de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tarbes; bulle, 15 des calendes de décembre 1750; prise de possession, 22 décembre; — de Jean-Louis-Marie de Lespinay, du diocèse de Rennes, au prieuré de Saint-Martin de Bellencombre, vacant par le décès de Jean-Baptiste Baudet de Morlet; bulle, 17 des calendes d'avril 1749; visa, 11 mai 1750; — de Pierre-Antoine Grangier, docteur en théologie, vicaire général de l'évêque de Cavaillon, au prieuré de

Saint-Michel de Bolbec, vacant par le décès de François Perrot, 22 mai 1750; — de Marie-Françoise Morant, du couvent du Parc-aux-Dames, diocèse de Senlis, au prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de Louise-Élisabeth Guenet ; bulle, 3 des calendes de février 1748 ; prise de possession, 1er août 1749 ; — de Louis-Hercule de Montlezun, clerc du diocèse de Mirepoix, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de Philippe d'Izarn de Villefort, 28 mars 1749. — Nomination, par l'abbé Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, de Pierre Guérin, comme vicaire général dans les paroisses du doyenné de Saint-Vast d'Équiqueville et de Saint-Sulpice de la Pierre, 5 mai 1750; — de Charles-Robert Mouquet, comme promoteur dans ledit doyenné, 6 mai 1750. — Ordinations 4 avril 1749 : tonsurés, 37 (Louis-Alexandre Fossard, fils de Fossard et de Marthe Vion Montchesné, d'Yvetot); — septembre 1749: tonsurés, 38, plus 6 bénédictins ; — 18 septembre 1750 : tonsurés, 44 (François-Alexandre de Roquigny, Jacques-François Coge). — Significations de grades de Gilles Basset, professseur de philosophie au collège d'Harcourt; — de Jean-François Brunet, professeur au collège de Navarre ; — de Michel-Mathurin Bruno, bachelier en théologie ; — de Joseph Collin, du diocèse de Quimper, licencié en théologie de la maison de Navarre ; — de Jean-Jacques-François Godard, professeur d'éloquence au collège des Arts à Caen ; — d'Anne-Pierre Godart de Belbeuf; — d'Antoine Jacquin, docteur en théologie, du diocèse de Toul; — de Charles-Joseph Langlois de Jainville ; — de François Le Clerc, professeur de théologie en l'Université de Caen ; — de Jean Le Tourneur; — de Louis Liévin, docteur septenaire de théologie, vicaire de Saint-Paul de Paris; — de Philibert-Pierre Marescot; — de Jacques-Étienne-Vincent de Martonne de Vergetot; — de Louis-Constantin Néel de Sainte-Marie ; — de François de Neuville; — de Charles-Hyacinthe Poret, docteur septenaire de théologie en l'Université de Caen ; — de Pierre-Jean de Roost, vicaire de Saint-Pierre-le-Portier; — de Dominique Villiot Barral, de Marseille. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Henri-François marquis de Briqueville, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, et à Adélaïde-Jeanne-Claude Camus de Pontcarré, de Saint-Lô de Rouen, 11 juin 1749 ; — à Pierre-Clément Caussy, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie-Jeanne Bellevau, de Locmaria, 30 septembre 1749; — à Louis de Crény et à Marie-Catherine-Madeleine-Françoise-Louise-Reine Daniel, de Dieppe, 2 janvier 1749; — à Charles-Gabriel Daché, sieur de Marbeuf, et à Charlotte-Madeleine de Houdetot, de Saint-Laurent de Brèvedent, 28 avril 1749; — à François Descroisilles, veuf de Marie-Marthe-Alexandrine Lamotte, et à Marie-Reine Néel, de Saint-Remi de Dieppe, 26 avril 1749; — à Jean-Louis Deshays, de Notre-Dame de Versailles, et à Geneviève Thiboult, de Saint-Michel de Rouen, 4 janvier 1749; — à Gilles-Julien Feudrix, sieur de Closmoulin, capitaine d'infanterie, et à Marie-Angélique Desmarest, de Sommery, 7 août 1749 : — à Louis-Robert Flavigny et à Marie-Anne-Françoise Drouet, de Saint-Vivien de Rouen, 6 avril 1749; — à Charles Groff et à Jeanne Gosseler, de Saint-Godard de Rouen, 18 août 1749; — à Gilles-Louis Hallé de Rouville, président à mortier au parlement, et à Marie-Barbe-Sophie Puchot du Plessis, 1er octobre 1749; — à Armand-Thomas Hue, marquis de Miromesnil, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Anne-Louise-Georges Duhamel, de Saint-Godard de Rouen, 22 août 1749; — à Alexis-Bernard Leconte de Nonant, marquis de Pierrecourt, et à Sophie d'Étampes, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, 25 novembre 1748; — à Charles-François-Nicolas Le Maistre de Claville, veuf de Marguerite-Geneviève-Jeanne Le Couturier, de Saint-Godard de Rouen, et à Catherine de Lorgeril, veuve de Jacques-François de Baudouin, sieur d'Écalles, de Saint-Nicaise de Rouen, 8 août 1750; — à Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, conseiller au parlement, et à Marie-Angélique de Civille, de Saint-Godard de Rouen, 10 août 1750; — à Louis-Bruno-Claude de Motteville, conseiller au parlement, et à Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot, de Saint-Paul de Paris, 8 avril 1749.

G. 6184. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1750-1752.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Démission (13 janvier 1751) par l'abbé Terrisse, du grand archidiaconé, en faveur de Jacques Richier de Cerisy, à qui il est conféré le 11 mars suivant. — Collation à Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire du même archidiaconé, vacant par la démission dudit Richier de Cerisy nommé à l'évêché de Lombez, 7 avril 1751. — Démission par ledit de Saint-Aulaire en faveur de Charles-Denis-Jacques de Beaupoil de Saint-Aulaire, abbé de la Réole, de son archidiaconé de Montaveret, en l'église de Tarbes, 27 novembre 1751. — Collation à Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, licencié en droit, de l'archidiaconé du Petit-Caux, 20 avril 1751; — à Thomas-Richard du Moucel de Gouy, de la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de François Cornet, 27 août 1751 ; — à Étienne Arvillon de Sosay, d'un canonicat vacant par la démission de Vincent Le Vavasseur, 21 juin 1752; — à Pierre-André Duval d'Autigny, d'un autre canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Blain, 23 février 1751 ; — à Thomas Le Rat, licencié en théologie

curé de Saint-Saire, de la prébende canoniale de Saint-Éloi, vacante par la résignation de Terrisse, 3 novembre 1751 ; — à Jean Saas, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de la prébende canoniale de Nécy, vacante par le décès de Louis Néel de Sainte-Marie, 28 août 1751 ; — à Terrisse, de la prébende canoniale de Neaufle, vacante par le décès de François Cornet, 27 août 1751. — Collation à Guillaume-Joseph-Clémence, de la cure de Saint-Candele-Jeune, vacante par la résignation de Henri-Pierre Aubert, 28 février 1751 ; — à Julien Henry, du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de Thomas de Rupierre, 18 juillet 1751 ; — à Philibert-Pierre Marescot, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par la démission de Thomas Le Rat, licencié en théologie, chanoine de Rouen, dernier juin 1752. — Nomination de Charles-Guillaume Houard, à la cure de Sainte-Marie de Blacqueville, vacante par le décès de maître Biard ; prise de possession, 27 juillet 1751 ; — d'Isaac Ravette, à la cure de Saint-Michel de Blainville, vacante par le décès de maître Le Pesqueux, sur la présentation d'Anne-François de Montmorency-Luxembourg, 8 février 1751 ; — dudit Houard, à la cure de Saint-Remy de Hotot-sur-Dieppe, sur la présentation de M. de Grimaldi, duc d'Etouteville, 19 mai 1752 ; — de Michel-Mathurin Bruno, licencié en théologie, à la cure de Neuville-le-Pollet, vacante par le décès de Pierre Heuzey, 12 janvier 1751 ; — de Jacques Le Maignen, vicaire de Saint-Herbland, à la cure de Saint-Pierre de Quevilly, vacante par le décès de Pierre-Philippe Baudry, 21 juillet 1751 ; — d'Antoine Salmon, curé de la Mivoie, à la cure de Saint-Jacques-sur-Darnétal, vacante par la démission de Saas, 10 juillet 1752 ; — de Louis-François Toutain, du diocèse d'Évreux, à la cure de Sotteville lès-Rouen, vacante par la résignation de Nicolas-Charles Veulle, 27 décembre 1751 ; — d'Isaac Papillault, à la cure de Tocqueville au doyenné des Loges, vacante par la résignation faite, en sa faveur, et moyennant pension, par son oncle, Jean Papillault, 3 mai 1752. — Résignation par Pierre Mauduit, prêtre du diocèse d'Avranches, licencié ès-lois, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran, de la cure de Saint-Éloi de Bully, pour cause de permutation contre la cure de Dampierre au diocèse de Chartres, 17 octobre 1750. — Collation à François Bellamy, de la chapelle de Saint-Léonard en la cathédrale de Rouen, vacante par la résignation d'Antoine-Léonor Filleul, 22 octobre 1751 ; — à Jacques-Simon Haudouville, chapelain des Carmélites de Rouen, de la chapelle Saint-Romain en la même cathédrale, vacante par la démission de Saas ; prise de possession, 8 octobre 1751 ; — à Vincent Le Vavasseur, chanoine de Rouen, de la chapelle de la Croix de Pierre, dite des Saints-Innocents à Angerville-la-Martel, 21 juin 1752 ; — à Jean-François Cornet, chanoine de Rouen, de l'hôpital Saint-Martin à Rouen, vacant par le décès de François Cornet, 7 septembre 1751. — Nomination faite par M. de Carrey de Saint-Gervais, chanoine de Rouen, de Philippe Vicaire, docteur en théologie, curé de Saint-Étienne de Caen, comme vicaire général à Notre-Dame-de-Laize ; — de François Le Clerc, autre docteur en théologie, comme promoteur et official au même lieu, 15 novembre 1751. — Nomination d'Albert-Philippe Héron, à un canonicat en la la collégiale d'Andely, vacant par la démission de Charles de Marle, 28 avril 1751 ; — de Pierre-Jean Machuel, à la chantrerie de Blainville, vacante par la démission de François le Sançois, 20 juin 1752 ; — de Pierre Générat, docteur en théologie, au doyenné d'Yvetot, vacant par la démission de Benoît Du Tey, 7 avril 1751 ; — du même Générat, à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, vacante par le décès de Jean-Baptiste Huet, 21 février 1752. — Nomination de Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, à l'abbaye de Mortemer, vacante par le décès de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire ; bulle, 3 des nones de mars 1750. — Ordinations, 9 avril 1751 : tonsurés, 63 (Jean-Baptiste-Philippe-Amand-Fidèle de Clercy, fils de Joseph-Hippolyte de Clercy et d'Anne Le Marinier, de Cany) ; — 17 septembre 1751 : tonsurés, 56 (Abraham-Guillaume Heugue, fils de Guillaume et de Marthe-Jeanne-Catherine Feron, de Saint-Sever) ; — dernier mars 1752 : 50 tonsurés. — Significations de grades de Gilles Basset, professeur de philosophie au collège d'Harcourt ; — de Joseph Berauld de Brugier de Rochebrune ; — d'Anne-Pierre Godart de Belbeuf du Becquet, bachelier en théologie ; — de Charles-Louis de Hally, curé de la 1re portion de Serquigny ; — de Louis Liévin, docteur septenaire en théologie de la faculté de Paris, vicaire de Saint-Paul de Rouen ; — de Jacques Pottier ; — de Dom Dominique Villot Barral, du diocèse de Marseille. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Antoine-Sanson Des Marquets, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Françoise-Charlotte Le Page, de Saint-Saëns, 13 août 1751 ; — à Jean-Marie Du Caurroy, sieur de la Croix, de Saint-Jean de Gerberoy, et à Pauline-Charlotte Gueroult, de Notre-Dame d'Eu, 31 août 1751 ; — à Jean-Baptiste-Antoine Flandain, de Saint-Sever de Rouen, et à Catherine-Françoise Noël, de Saint-Martin du Pont, 19 mai 1751 ; — à Gabriel de Gosselin, sieur du Caule, et à Charlotte-Marguerite de la Poterie, veuve de Jean-François de Cacheleux de Baromesnil, 19 janvier 1752 ; — à Alexandre-Laurent Guyot, écuyer, conseiller au parlement, veuf de Marie-Geneviève-Léonor de la Broise, de Saint-Lô de Rouen, et à Anne-Charlotte-Catherine Dyel de Marcilly, de Saint-Martin d'Illiers, 6 mai 1751 ; — à René

Hervieu, avocat au parlement, et à Marie-Marguerite-Françoise Quilleau, de Saint-Vigor de Rouen, 3 mai 1751 ; — à Richard-Gontran Lallemand et à Marie-Thérèse-Joséphine Coomans, de Saint-Godard de Rouen, 8 mai 1752 ; — à Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, veuf, de Saint-Sulpice de Paris, et à Charlotte-Nathalie de Manneville, de Saint-Remy de Dieppe, 27 avril 1751 ; — à Jean-Marin-Joseph-Claude Rondeaux, écuyer, sieur de Sétry, et à Marie-Scholastique-Clotilde Desmonts, de Sainte-Croix de Bernay, 1er février 1751 ; — dispense pour cause de consanguinité à Jean-Alexandre du Tot, comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et à Louise-Catherine de Brévedent, de Berville, 16 avril 1751.

G. 6185. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1752-1754.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination d'official métropolitain : Terrisse, dernier octobre 1753 ; vice-gérant de l'official métropolitain : Louis-Mathieu Sehier, 6 juin 1753 ; — de vice-gérant du promoteur métropolitain : Philibert-Pierre Marescot, dernier octobre 1753 ; — de vice-gérant du promoteur diocésain : Pierre Guérin, même date. — Nomination de Thomas Le Rat, à un canonicat vacant par le décès de Noël Cuquemelle, 12 septembre 1753 ; — de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice, au canonicat vacant par la démission d'Arthur-Richard Dillon, nommé à l'évêché d'Évreux, 24 septembre 1753. — d'André Marescot, au même canonicat, vacant par la démission dudit Rogier de Neuilly avant d'avoir pris possession, 9 octobre 1753. — Résignation par Jean Auger, de la cure de Saint-Paul-lès-Rouen, en faveur de Joachim Le Cornu, son cousin germain ; bulle, 1er mai 1752. — Prise de possession de la cure Saint-Sauveur de Rouen, par Marescot, 1er août 1752. — Collation à Pierre Le Moine, de la cure de Touffreville et d'Esteville, son annexe, vacantes par le décès de Gilles de Cavelande, 1er août 1752. — Collation à maître Marin De la Porte, du doyenné de Saint-Jean d'Yvetot, vacant par la démission de Pierre Générat, 13 avril 1753 ; — à Jacques-François Caternaux de Castelnault, du prieuré du Neufmarché, 30 juillet 1752. — Ordinations du 22 septembre 1752 : tonsurés, 51 (Louis-Charles Valmont de Bomare, fils de Jacques Valmont de Bomare et de Marie-Rose Chantin, de Morsan au diocèse de Lisieux ; — 20 avril 1753 : tonsurés, 53 ; — 4 septembre 1753 : tonsurés, 57. — Significations de grades de Maclou Beuzeboc ; — de Florent Collet de Brunetiere ; — de Guillaume Crawford, du diocèse de Limerick ; — de Louis-Alexandre Fossard ; — de Pierre-Laurent Grimoult, prieur de Triel ; — de Pierre Guérillon, vicaire de Lindebeuf ; — d'Alexandre-Armand Le Baillif-Mesnager ; — de Nicolas Le Sage, docteur de Sorbonne ; — d'Étienne Lieutaud, du collège des Grassins ; — de Félix-Anne de Louvigny ; — de Jean-Baptiste Masselin ; — d'André Mazier ; — de Jacques-François Mouquet, vicaire de Thiouville ; — de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, vicaire de Saint-Vivien de Rouen. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Guillaume-Benjamin Carré, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Louise Duval, veuve de Jean-Baptiste-Philippe Vautier, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 30 octobre 1752 ; — à Jean-Pierre-Prosper Godart, marquis de Belbeuf, et à Élisabeth-Armande-Agnès Le Sens de Folleville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 3 septembre 1752 ; — à Julien Guesnier, veuf de Marie-Françoise Aubé, d'Hébécourt, et à Marie-Marguerite Paulin, veuve de Louis Duplis, de Molaincourt, 10 octobre 1752 ; — à Louis-François Grossin de Menneval, conseiller au parlement, et à Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville de Saint-Godard de Rouen, 8 octobre 1752 ; — à Jean-Pierre Le Pesant de Boisguillebert, sieur de Pinterville, veuf d'Élisabeth Pérard, et à Charlotte-Marie Le Coq de Villeray, d'Allouville, 4 avril 1753 ; — à Joseph Le Vicorte de Saint-Hilaire, de Bouquetot, et à Alexandrine-Françoise de Martorey, de Saint-Éloi de Rouen, 28 janvier 1754 ; — à Louis-Emmanuel Lucas de Sainte-Honorine, conseiller au parlement, et à Marie-Françoise-Hortense Bons, de la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux, dernier avril 1753 ; — à Étienne-Vincent Machuel, de Saint-Lô de Rouen, et à Marie-Françoise Oursel, de Saint-Jean de Rouen, 9 mai 1754 ; — à Louis-Robert-Charles Mallet, marquis de Graville, sieur de Crasmesnil, et à Angélique-Marie Surirey de Saint-Remy, veuve de Robert de Pierrepont, de Saint-Paul de Paris, 14 mars 1753 ; — à François-Antoine de Pertuis, des Baons-le-Comte, et à Louise-Léon-Gabrielle Le Clerc de Juigné de Saint-Étienne du Mont à Paris, 19 mars 1753.

G. 6186. (Registre.) — Grand in-folio, 401 feuillets, papier.

**1754-1755.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur en théologie, aumônier de la Reine, abbé de la Cour-Dieu, 24 octobre 1754. — Collation à Marc-Antoine Bertault, d'un canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Landry, 28 mai 1755 ; — à Jean-Pierre Gommé d'Angerville, d'un canonicat vacant par la démission de

Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Lesueur du Tanné, 18 mai 1754; — à Charles-César de Grosourdy de Saint-Pierre du Chatel, de la prébende théologale dite de Braquemont, vacante par le décès de François-Hyacinthe Delan, 8 mai 1754; — à Jean-Nicolas Hébert, du canonicat vacant par la démission de Jules-Hector de Motteville, 9 août 1754; — à Nicolas-François Le Clerc, docteur en théologie de l'Université de Caen, du canonicat vacant par le décès de Brice-Charles d'Allcaume de Tréforêt, 10 août 1755; — à Pierre-René Le Frère des Maisons, du diocèse de Séez, bachelier en théologie de la faculté de Paris, licencié en droit, grand archidiacre de Séez et conseiller au parlement, du canonicat vacant par la démission dudit Bertault, 13 avril 1755. — Nomination à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Claude Anquetin, de Pierre-Joseph Marye, prieur de Sainte-Honorine de Graville, 12 juillet 1755; — de Louis-François Duval, prieur claustral de Saint-Lô, 5 septembre même année; — de François Anfrie, à la cure de Saint-Nicaise de Rouen, vacante par la démission d'André Marescot, 26 avril 1754; — de Joachim Famin, à la cure de Saint-Laurent du Boscgeffroy, vacante par la démission de Denis-Michel de Jouvancourt, 25 février 1755; — de Pierre-Joseph Marye, à la cure de Sainte-Honorine de Graville, vacante par le décès d'Yves-Augustin de Callouet, 16 août, 4 octobre 1754; — de Félix-Étienne Rondeaux, religieux prémontré, curé de Hautot-Saint-Sulpice, à la cure de Notre-Dame de Roquefort, vacante par la résignation de Jean-Louis Dubois, 27 février 1755; — de Louis-Nicolas Guibert, à la ministrerie de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la démission de François-Maurice Pichault, 26 mars 1755; — de Georges-Ézéchiel Philippe, curé de Bois-Normand, à la cure de Saint-Jean-du Val-de-la-Haye, vacante par la démission de Nicolas-Louis Hébert, 29 octobre 1755; — de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, sous-diacre, bachelier en théologie de la maison de Sorbonne, à la chapelle de Saint-Gorgon et Sainte-Anne à Montérollier, 3 octobre 1754. — Prise de possession d'un canonicat à Bourg-Theroulde par Jacques-Pierre Girard, chapelain des religieuses de Saint-Étienne d'Elbeuf, mois d'août 1754. — Nomination d'Anne-Joséphine-Emmanuel d'Orillac, religieuse de Gomerfontaine, à l'abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arques, vacante par le décès de Louise de Guiran de Pierrepont, 6 avril 1755; — de Marguerite de Moy de Saint-Aignan, à l'abbaye de Saint-Saëns, vacante par le décès de Catherine-Augustine de Limoges; bulle, 13 des calendes de mars 1753; prise de possession, 18 avril 1754; — de Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, à la trésorerie de Charlemesnil, vacante par la démission de Louis-Pierre-Marie Le Febvre de Beauval, 9 juin 1755. — Nomination de Louis-Pierre de la Rivière, licencié ès-lois, prieur de Saint-Ouen de Rouen, à la charge de vice-gérant de l'official de Saint-Gervais de Rouen, 26 juillet 1755; — de Pierre Bénard, curé de Saint-Gervais de Rouen, à la charge de promoteur en la même officialité, 5 août 1755. — Ordinations du 20 septembre 1754: tonsurés, 61; — 19 septembre 1755: tonsurés, 38 (Louis Pinand, fils de Pierre Pinand et de Marie-Anne Du Tertre, de Longpaon). — Significations de grades de François Auger; — de Jean Berte, du diocèse de Bayeux, bachelier en théologie, demeurant au collège d'Harcourt; — d'Archibald Crawford, demeurant au collège de Sainte-Barbe; — de Louis-Alexandre Fossard, de la communauté de Saint-Patrice; — de Charles-François Massienne; — de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, vicaire de Saint-Vivien de Rouen; — de René Salvia. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Curmer et à Marie-Catherine-Reine Durand, de Saint-Vivien de Rouen, 26 novembre 1754; — à Louis-Nicolas marquis Dauvet, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Angélique de Groulard de Boscgeffroy, de la paroisse de Beauseray, 12 mai 1754; — à François De Clerq, veuf de Marie-Louise Quibel, et à Marie-Marthe Savouray, de Saint-Martin-sur-Renelle, 20 août 1754; — à Jean Du Houlley, conseiller au parlement de Normandie, et à Marguerite-Rosalie-Thérèse Hilaire de Mellemont, de Saint-Patrice de Rouen, 8 septembre 1755; — à Charles-Michel Grandin, sieur de Mansigny, d'Étrépagny, et à Louise-Bonne Le Vaillant, veuve de Charles de Caqueray, de Maucomble, 18 janvier 1755; — à Louis d'Estampes, marquis d'Estampes, baron de Mauny, de Saint-Roch de Paris, et à Adélaïde-Godefroide-Julie de Fouilleuse de Flavacourt, de Saint-Sulpice de Paris, 3 février 1755; — à Claude Jore, de Saint-Michel de Rouen, et à Françoise-Marguerite Clérot, de Saint-Jean de Rouen, 20 août 1754; — à René-Jean Langlois, écuyer, sieur d'Estaintot, d'Anglesqueville, et à Marie-Madeleine de Livet, de Calleville, 25 juin 1755; — à Gilles-Allain Le Brun, conseiller du Roi, de Saint-Nicolas de Coutances, et à Marthe-Jeanne Desnoyers, de Saint-Jean de Rouen, 17 juin 1754; — à Pierre-Jacques Le Carpentier de Combon, conseiller au parlement, du Tremblay, au diocèse d'Évreux, et à Marie-Catherine-Élisabeth de Cotton du Verbois, de Saint-Godard de Rouen, dernier juin 1755; — à Marie-Françoise Le Prince, de la paroisse Saint-Étienne de Rouen, et à Marie-Madeleine-Anne Raimboult, de Saint-Patrice de Rouen, 28 juillet 1754; — à Jean-Philippe-Nicolas Ribard, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marie-Catherine Guilmard, de Notre-Dame de la Ronde, 7 juillet 1755; — à Jean-François Viard, sculpteur, de Montivilliers, et à Marie-Anne-Madeleine Beaucamp, 25 avril 1755.

G. 6187. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1755-1757.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Raymond de Boisgelin de Cucé, licencié en droit canon, 1er août 1756. — Nomination de Louis-Jean-Baptiste Carrel de Mesonval, au canonicat vacant par la démission, pour cause de permutation, de Nicolas Thirel de Boismont, de l'Académie française, 23 septembre 1756; — d'Antoine-Noël Gondouin, au canonicat vacant par la résignation de Michel Gondouin, 20 novembre 1756; — d'Adrien Osmont, bachelier en théologie, demeurant au collège de Lisieux, à la cure de Saint-Nicaise de Rouen, vacante par le décès de François Anfrye, 20 novembre 1755; — de Romain Tesson, docteur en théologie, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Charles-François Chion, 15 janvier 1757; — de Robert Le Monnier, curé de Daubeuf-le-Sec, à la même cure, vacante par la démission dudit Tesson, 24 mars 1757; — de Jacques-Romain Quinel, à la cure de Saint-Martin de Blosseville, vacante par le décès de Jean-Baptiste Pymont, 24 novembre 1756; — de Romain Harel, curé d'Écretteville-sur-mer, à la cure de Notre-Dame de Blôville de Bonsecours, vacante par la résignation de Claude Sevrey, 3 avril 1756; — de Henri Hamel, du diocèse de Coutances, gradué, à la cure de Saint-Étienne d'Elbeuf, vacante par le décès de Louis Desvé, 25 janvier 1757; — de Dom Pierre Laffon, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de Charles Salmon, 6 novembre 1756; — de François Fournier, chanoine régulier, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la démission de Louis Raymond de Tristan de Verdrel; présentation par l'abbé d'Eu, Claude Macé, 10 novembre 1755; — de René-Nicolas Dufriche des Genettes, à la cure de Sainte-Croix de Fécamp, vacante par le décès de Reaux, 20 juillet 1756; — de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, à la cure de Gisors, vacante par le décès de Claude-Guillaume Vinot, 2 juin 1756; — de Nicolas-François Trehet, directeur du petit séminaire de Rouen, à la cure de Saint-Georges sur Fontaine-le-Bourg, vacante par la résignation d'Antoine Léger; prise de possession, 19 novembre 1755; — de Pierre Fontaine, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde à Rouen, à la cure de Vassonville, vacante par le décès de Charles-Nicolas Avolée, sur la présentation de Jacques-Henri du Tot, marquis de Varneville, 21 janvier 1755. — Résignation, par Claude de Cordey, en faveur de Pierre-Nicolas Lefebvre, directeur des Carmélites de Gisors, et moyennant une pension de 1,000 livres, de la cure de Saint-Sigismond de Noyon-sur-Andelle, qu'il desservait depuis plus de 25 ans, 3 décembre 1755; — par Mathias de Marlincourt, de la cure de Notre-Dame de Justine, au diocèse de Reims, 1er avril 1756; — par Symphorien Martineau, de la cure de Saint-Remy-sur-Avre, 7 février 1756, ces deux derniers actes passés à Saint-Yon de Rouen, où se trouvaient ces deux bénéficiers. — Décret de l'archevêque, portant extinction et suppression du titre de la chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles et union de ses revenus à perpétuité, à la chapelle de Saint-Hubert de Roncherolles, avec réserve du droit de présentation des Jésuites du collège de Rouen, qui présenteront 2 fois, tandis que le seigneur ne présentera qu'au 3e tour, 25 juillet 1756. — Collation à Bertrand-Joseph Boby, chanoine de Rouen, de la chapelle de Thibouville, dite de Notre-Dame de Lorette, vacante par la résignation de l'abbé de Boismont, 6 décembre 1756. — Résignation par Julien-René Henry, curé de Saint-Michel de Rouen, de la chapelle Saint-Georges en la cathédrale d'Avranches, en faveur de Nicolas Henry, son frère, 5 novembre 1755. — Nomination de Pierre-Cosme Savary de Brèves, chanoine et vicaire général de l'église de Vienne, à l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale, vacante par le décès de Jean-Omer Joly de Fleury; bulle, 13 des calendes de février 1755; visa, 24 février 1756; prise de possession, 10 mai de la même année. — Démission, par Marie-Madeleine de Beaunay du Tot, de l'abbaye de Fontaine-Guérard, 10 septembre 1756. — Nomination de César-Guillaume de la Luzerne, à l'abbaye de Notre-Dame-de-Mortemer, vacante par le décès de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire; bulle, 8 des ides de septembre 1756; visa, 27 octobre suivant; prise de possession, 3 novembre même année; — de Frédéric-Jérome cardinal de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de Balthasar-Henri de Fourcy; bulle, veille des ides de décembre 1755; visa, 21 janvier 1756; prise de possession, 3 février suivant. — Nomination de Charlotte Ysnel de Comble, au prieuré d'Yvetot, vacant par le décès de sœur de la Houssaye, 11 novembre 1755. — Translation de Charles-Joseph d'Haisne, frère mineur de l'étroite observance, dans l'ordre de Saint-Benoît et l'abbaye de Baignes, en vertu d'un bref et indult du 16 des calendes de mars 1755, enregistré à l'officialité, 14 janvier 1756. — Ordinations, 2 avril 1756 : tonsurés, 41 (Alexandre-Joseph Mac-Mahon, fils de Claude Mac-Mahon et de Barbe Parkem, de Notre-Dame de la Chaussée, à Valenciennes); 17 septembre 1756 : tonsurés, 38 (Charles-François d'Hermange, fils de Charles-François d'Hermange et Marie-Anne Yon, de Saint-Laurent de Rouen; — Jacques-François Dicquemare, fils de Jacques-Denis Dicquemare et de Madeleine Le Cerf, du Havre-de-Grâce); — 25 mars 1757 :

tonsurés, 27 (François-Robert Lenable, fils de Robert Lenable et de Marie-Marguerite Le Parquois de Montebourg, au diocèse de Coutances, bénédictin). — Significations de grades de Jean-Thomas Aubin; — de Dom Joseph Bérauld Brugiers de Rochebrune, prieur de Lihons, au diocèse d'Amiens; — d'Étienne Bonnot de Condillac, prêtre de Grenoble; — de Pierre Croisy, vicaire d'Octeville; — de Jacques-Cléophas Douyère; — de René-Nicolas Dufriche, prêtre du diocèse de Séez, maître ès-arts en l'université de Paris; — de Pierre Guérillon, vicaire de Lindebeuf; — de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert du Quesney de La Pleignière; — de Daniel Jasme, vicaire de Saint-Michel d'Ingouville; — de Richard-Alexandre Le Grand; — de Louis-Antoine Le Vacher, demeurant au collège d'Harcourt; — d'Anne-Alexandre-Louis Pain, principal du collège de Magny; — de Pierre Regnauld, vicaire de Gueutteville; — de Jacques-Antoine Séry, ancien curé de Saint-Germain-de-Montivilliers; — de Jean-Baptiste Stalin, vicaire de Saint-Léger-aux-Bois; — d'Emmanuel-Ignace-Marin Tassy, du Havre-de-Grâce; — de Henri Loiseleur, vicaire de Saint-Cosme à Paris. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis-Marie Baudouin, sieur de Doudeauville, conseiller au parlement, veuf de dame Groult de Saint-Aubin, et à Marie-Madeleine-Louise-Léonore Le Carpentier d'Auzouville, de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 16 février 1756; — à Jacques-François Begouen de Meaux, veuf d'Antoinette-Hélène Blariche, et à Catherine Foache, du Havre-de-Grâce, 23 avril 1756; — à Jean-Robert Bigot, président à mortier au parlement, et à François Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, 17 janvier 1757; — à Jean-Antipe-Jacques du Bocage, de Saint-Lô de Rouen, et à Catherine-Aimée Pain Détancourt, de Notre-Dame-de-la-Ronde, 9 février 1756; — à Nicolas-André Despommares, sieur de Gouy, et à Marie-Anne-Victoire Caillot de Coquereaumont, de Saint-Godard de Rouen, 7 avril 1756; — à Adrien-François Du Crottay, sieur de Blainville, de la paroisse d'Arques, et à Catherine-Thérèse Du Chaussoy, de Saint-Remy de Dieppe, 12 octobre 1756; — à Charles-Robert de Fierville, de Versailles, et à Marie-Marguerite Frô, de Saint-Pierre du Châtel de Rouen, 15 février 1757; — à Jean-Pierre-Prosper Godart de Belbeuf, marquis de Belbeuf, veuf d'Élisabeth Le Sens de Folleville, et à Marie-Marguerite-Françoise Le Petit Daveine Boëce, de Saint-Gervais de Paris, 16 février 1756; — à Jean-Baptiste-Joseph Quentin de Gromard, et à Madeleine-Françoise-Félicité de Vadicourt, de Saint-Jean-d'Eu, 26 novembre 1755; — à Augustin-Henri-Louis Le Sens, marquis de Morsan, conseiller au parlement, et à Marie-Catherine-Gabrielle-Aimable de Brèvedent, de Saint-Patrice, 26 juillet 1756; — à Joseph-Pierre-Gabriel Noël de La Morinière, veuf de Marie-Anne-Françoise Durand, de Saint-Jean d'Elbeuf, et à Marie-Madeleine Lemaître, veuve de Thomas Le Grand, de Saint-Patrice, 17 février 1757; — à Charles-Joseph François Tuffin, sieur de Villiers au diocèse d'Avranches, et à Anne-Victoire de Héron Neuville, de Saint-Malo de Valognes, 19 mai 1756.

G. 6188. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1757-1758.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général de l'archevêché : Jean-François Cornet, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, 12 septembre 1757. — Nomination de Louis-Mathieu Sehier, bachelier en théologie, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, à l'archidiaconé du Vexin français, vacant par le décès de Jacques de Saint-Pierre, 2 février 1758; — du même, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par la démission de Henri-Bruno Ango de Lézeau, 24 août 1758; — de Jean-François Cornet, à la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, 19 juin 1758; prise de possession, 12 juillet; — de Jean-Baptiste Bordier, docteur en théologie, au canonicat vacant par le décès d'Adrien Dien, 26 avril 1758; — d'Isaac Papillault, curé de Tocqueville-les-Murs, au canonicat vacant par le décès de Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, 29 juin 1758. — Nomination de Nicolas Auvray, à la cure de Saint-André de Rouen, 29 mars 1758; — de Pierre Marguerie, à la cure de Notre-Dame d'Andely, vacante par la résignation faite en sa faveur par Regnobert Marie, 19 août 1757; — de Nicolas Panier, à la cure de Boscbérenger, vacante par le décès de François Hiard, 18 avril 1757; — de Jacques Fiquet, à la cure d'Écouis, vacante par la démission de Denis-François Boimare, 21 septembre 1758; — d'Étienne Vernier, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par le décès de François Fournier, 3 octobre 1758; — de Pierre-Eustache Taillet, prieur-curé de Berville, au doyenné de Canville, à la même cure, vacante par la résignation dudit Vernier, pour cause de permutation, 24 octobre 1758; — de Nicolas-François Dalican, à la cure de Saint-Valery de Fécamp, vacante par la résignation de François-Charles Delaunay; prise de possession, 3 janvier 1758; — de Jacques Morin, curé de Fourcigny, à la cure de Saint-Pierre de Frétencourt, ordre de Malte, vacante par le décès de Jean-Mathieu Duquesnoy, 22 février 1758; — de Jean Vernier, à la cure de Saint-Étienne d'Harancourt, vacante par la démission de frère René Cahouet, 26 janvier 1757; — d'Adrien le Fèvre, aux 2 cures réunies de Notre-Dame et de Saint-

Martin de Mortemer, vacantes par le décès d'Antoine Duval; la prise de possession a lieu dans la chapelle du prieuré de Mortemer, où se faisaient les fonctions curiales, « à cause de l'interdiction et démolition entière de l'église de Notre-Dame, et de sa réunion à celle de Saint-Martin, pareillement démolie pour être reconstruite en neuf, » 11 avril 1758; — de Jacques-Joseph Dumesnil, à la cure de Moulineaux, vacante par le décès de Jean-Baptiste Maty; prise de possession, 19 juin 1758; — de Robert le Boucher, prieur claustral de Beaulieu, à la cure de Notre-Dame de Préaux; prise de possession, 18 novembre 1757; — de Joseph Arnoult, à la cure de Saint-Éloi près Gisors sur la présentation faite de sa personne, 23 septembre 1758, par Alexandrine-Charlotte Sublet d'Hendicourt, dame de compagnie de Mesdames de France, veuve d'Antoine-Armand comte de Belzunce, 23 septembre 1758; — de Pierre-Thomas Lemonnier, à la cure de Sotteville lès-Rouen, vacante par le décès d'Étienne Pageot, 29 avril 1757; — de Martin-Charles-François Pavie, à la cure de Saint-Nicolas du Vert-bois, vacante par la résignation de Pierre Amelot, 20 août 1757; — de Joseph-Guillaume Cotibert, sous-diacre, du collège de Lisieux à Paris, à la chapelle domestique de Saint-Guillaume, fondée au manoir du jardin du sieur Guillaume-Dominique de Cantel, chevalier, sieur des Landes, au faubourg Bouvreuil, paroisse Saint-Patrice de Rouen; prise de possession, 28 novembre 1759; — de Jacques Guesdon, à la chapelle de la Trinité du Bosmellet, vacante par le décès de M. de Saint-Aulaire; prise de possession, 25 mars 1757; — de Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur en théologie, abbé de la Cour-Dieu, à la chapelle de Saint-Aubin ou Notre-Dame du Tilleul, dans la cour du manoir du Tilleul à Basqueville, vacante par le décès du chanoine Dumoucel de Gouy, 22 juillet 1758; — de Jean-François Godescart, prêtre, de la paroisse de Roquemont, demeurant à Paris, au collège du Plessis, à la chapelle de Saint-Remy, au bourg de Pavilly, sur la présentation du baron d'Esneval; prise de possession par procureur, 12 avril 1758. — Nomination de Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de l'archevêque de Bourges; bulle, 6 des ides d'août 1757; prise de possession, 3 octobre 1757; — de Charles Taparel des comtes de Lagnasco, ministre du roi de Pologne, à l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, vacante par le décès de Jacques de Saint-Pierre; bulle, 14 des calendes de mai 1758; collation, 26 mai; prise de possession, 29 mai de la même année. — Nomination d'Adrienne de Gourcy, à l'abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arques, vacante par la démission d'Anne-Joseph-Emmanuel Dorillac, 17 août 1757; prise de possession, le 22 septembre suivant; — de Georges Daguirand, au prieuré de Saint-Laurent-d'Envermeu, 19 juillet 1759; — de Jean-Claude Marion, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Jean Tabarie, 10 septembre 1757. — Lettres de tonsure de 4 religieux bénédictins : Guillaume-François Dabout, Henri-Louis Alliot, Jacques-Michel Guillotte, Louis-Charles Bourdon, 2 avril 1756. — Ordinations à Rouen par Pierre-Joseph Artaud, évêque de Chalons : 33 lettres, septembre 1757. — Ordinations, à Rouen, 10 mars 1758 par Jean-Baptiste-Durand de Missy, évêque d'Avranches : tonsurés, 43 (Jean-BaptisteAuber fils de Jean Auber, et de Geneviève Ermel, de Bréauté; Richard-François-Marie-Bignon, fils de Jean-Charles-Henri Bignon et de Marie-Thérèse Dupuis, d'Eu). — Ordinations à Rouen par le même prélat : 47 lettres de tonsure, 22 septembre 1758. — Signification, 12 octobre 1757, à Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, abbé de Saint-Wandrille, en son appartement du palais des Tuileries, des lettres d'indult données par le Roi sur ladite abbaye, à Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, maître des requêtes, le 20 août de la même année. — Significations de grades d'Henri Aguiton, du diocèse d'Avranches; — de François Anquetil, vicaire d'Ypreville; — de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général de Limoges; — de Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes; — de Guillaume Crawford, du diocèse de Limerick, chapelain de Notre-Dame de Drancy; — de Jean-Jacques-François Godard, professeur de rhétorique au collège des Arts à Caen; — de Jean-Louis-Pierre Humelot; — de Philippe-Nicolas Le Hot, curé de Saint-Pierre le Portier de Rouen; — de Charles-Nicolas-François Le Monnier, du Havre; — de Louis Le Tellier, de Caen; — de François Richer, curé de Sanvic; — de Jean Villetard, vicaire de Saint-Gervais de Paris. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Marie-Joseph Corneille de Beauregard et à Marie-Madeleine-Élisabeth Suard, de Sainte-Croix des Pelletiers, 23 octobre 1758; — à François-Guillaume-Augustin Guesnier et à Madeleine-Rose de Cabeuil, de Saint-Maclou de Rouen, 9 mai 1758; — à Paul-Thomas Guesnier des Bordeaux, de Gisors, et à Marie Catherine-Louise Seffrye, de Notre-Dame d'Andely, 20 avril 1758; — à Jean-François Langlois, écuyer, sieur de la Cour de Mautheville, et à Marie-Louise-Françoise Louvel de Courcelle, de Vinemerville, 26 avril 1757.

G. 6189. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1758-1760** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Mgr Dominique de La Rochefoucauld, à l'archevêché de Rouen; bulle, 4 des nones de juin 1759; prise de posses-

sion par procureur (l'abbé Terrisse), 28 juillet même année ; en personne, 10 janvier 1760.— Nominations de vicaires généraux capitulaires (le siège vacant par le décès de Mgr de Saulx-Tavannes) : MM. Terrisse, de Saint-Aulaire, Canappeville, Sehier, Cornet, Le Baillif, Le Clerc, Bertault, de Bulonde, Roffet, de Saint-Gervais, 11 mars 1759.— Lettres de nomination de vicaires généraux par Mgr de la Rochefoucauld: Jean-de-Dieu-Remond de Boisgelin de Cucé, 20 juillet 1759 ; Michel-François Couët du Vivier de Lorry ; Charles-Adam Esmangard, curé de Saint-Maclou ; Joseph-François d'Andigné de la Chasse; François-Christophe Terrisse; Louis-Mathieu Sehier; Alexandre de Marbeuf ; Claude-Louis Rose 22 juillet 1759 ; — Marc-Antoine de Noé, abbé de Simorre, 25 juillet 1759 ; — Pierre-Alexandre de Langlade, 27 juillet 1759 ; — Louis-André de Grimaldi d'Antibes, 30 décembre 1759. — Nomination de vice-gérant de l'officialité, le siège vacant : Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 11 mars 1759 ; — de promoteur, le siège vacant : André Marescot, 11 mars 1759 ; — de vice promoteur, le siège vacant, 11 mars 1759 ; — et, après la promotion de M de la Rochefoucauld, d'official de Rouen métropolitain : François Ruellon, dernier août 1759 ; — d'official diocésain : Claude-Louis Rose, 22 juillet 1759 ; — de vice-gérant de l'officialité métropolitaine : Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 28 août 1759 ; — de vice-gérant de l'officialité diocésaine : Adam-Charles Esmangard, 4 octobre 1759 ; — de promoteur diocésain et métropolitain : Philibert-Pierre Marescot, 22 juillet 1759 ; — de vice promoteur des 2 officialités : Adrien Osmont, 25 janvier 1760. — Nomination d'official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux : Nicolas-Michel d'Osmond, 2 avril 1760 ; — de promoteur pour la même exemption : Jacques-Antoine De Henaut, 2 avril 1760. — Jean Conseil, du diocèse de Bayeux, prend possession d'un canonicat vacant par le décès de Nicolas-Antoine Tallebot, 29 janvier 1760. — Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes prend possession d'un autre canonicat, vacant par le décès de Pierre Guérin, 13 juillet 1759. — Joseph-François d'Andigné de la Chasse prend possession (28 juillet 1759) du grand archidiaconé, vacant par la démission de Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé à l'évêché de Poitiers. — Joseph de Goyon, du diocèse de Saint-Brieuc, prend possession du canonicat vacant par la démission de Charles Le Clercq, qui avait été nommé, le 12 juillet précédent, au canonicat vacant par le décès de Charles-César de Grosourdy. — Prise de possession, 13 juillet 1759, par Philbert-Pierre Marescot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, de la prébende canoniale de Baillolet, vacante par la démission dudit Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire. — Nomination de Jacques-Philippe Parent, licencié ès-droits, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par la résignation de Guillaume-Joseph Clémence, 29 janvier 1759 ; — d'Olivier Cardon Desenclos, à l'une des cures de Saint-Cande-le-Vieux ; prise de possession, 5 octobre 1759 ; — de Charles-François Massienne, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Georges Marlot, 25 juin 1759 ; — de Jean-François Le Clerc, gradué en l'université de Caen, à la cure d'Allouville, vacante par le décès de Jean Rollin, 30 mai 1759 ; — de Claude-Robert Georges, à la cure d'Anglesqueville-l'Esneval, vacante par la résignation de Jean-François Brilly, 12 septembre 1759 ; — de Jean Vernier, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, à la cure de Blangy, vacante par le décès de Guillaume-Louis Henin, 26 octobre 1759 ; — d'Alexandre Gaillon, à la cure de Saint-Georges de Bréauté, vacante par la résignation de Lucas Ducoudray, 28 mai 1759 ; — de Charles-François de Quénescourt, curé de Creil-sur-Oise, à la cure de Saint-Jean de Dangu, 11 décembre 1760 ; — de Pierre-Eustache Taillet, ci-devant prieur curé de Berville-en-Caux, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la résignation, pour cause de permutation, d'Étienne Vernier ; prise de possession, 28 février 1759 ; — de Pierre Gilbert, à la cure de Notre-Dame de Foville, vacante par le décès de Jérome Morisot, 4 novembre 1758 ; — de Nicolas-Séraphin Lombard, à la cure de Mélamare, vacante par la démission de Charles-Philippe Le Seigle, 16 février 1759 ; — de François Heugue, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de Laurent Ménard, 13 février 1760 ; — de Pierre Générat, curé de Saint-Clair-sous-les-Monts, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 3 décembre 1759 ; — de Jacques Le Prou, à la cure de Saint-Germain de Tocqueville-les-Murs, vacante par la résignation d'Isaac Papillault, 8 juillet 1759 ; — d'Archambauld Crawford, curé de Baubigny, à la cure de Saint-Pierre-de-Touffreville au doyenné de Gisors, vacante par le décès de Jean Le Lièvre, 14 décembre 1758 ; — de Claude-Charles Jobard, docteur en théologie, du diocèse de Besançon, à ladite cure de Touffreville, vacante par la démission dudit Crawford, 10 novembre 1759 ; — de Louis Pinand, au personnat de Vattetot, vacant par la démission de Pierre-Tristan Collet de Cantelou, 1er mars 1756. — Augmentation de pension au profit de Philippe Léger, qui avait résigné, pour cause de permutation, une chapelle à l'autel de Saint-Jean des fonts en la cathédrale et la cure de Saint-Pierre d'Amfreville au doyenné de Canville, 20 mars 1760. — Collation de la chapelle de Sainte-Honorine en la cathédrale, à Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, 24 avril 1759. — Présentation, par Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, de la mère Gouye, pour être abbesse du monastère d'Arques, 23 mai 1759. — Nomination de Thomas Le Rat, à l'abbaye de Bellozanne, vacante par le décès d'Urbain Robi-

net; bulle, 18 des calendes de février 1758; fulmination de la bulle, 14 février 1759. — Nomination de Françoise-Julie de Sesmaisons, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, à l'abbaye de Bival, vacante par le décès de Madeleine de Languedor de Bois-le-Vicomte; bulle, 3 des calendes d'août 1759; visa, 12 septembre même année. — Prise de possession de la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont par Claude Dorat de Chameulles, secrétaire général des ordres royaux militaire et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, 30 avril 1759. — Prise de possession, par Georges Daguirande, prêtre du diocèse de Bourges, du prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par la démission de Louis-Hercule de Monlezun, 4 janvier 1759. — Nomination de Geneviève-Charlotte Pinthereau, au prieuré de Saint-Aubin de Gournay; bulle, 19 des calendes de janvier 1758; fulmination de la bulle, 4 avril 1759. — Prise de possession, par Jean-Baptiste-Charles Huet de Dampierre, du prieuré de Saint-Fiacre du Mont-Louvet, 28 juin 1759; — par Jacques Le Sage, vicaire de Saint-Pierre de Touffreville, du prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Jean Tabarie, 25 février 1760. — Nomination de François-Augustin de Narbonne-Pelet, au prieuré de Sigy, vacant par le décès dudit Robinet, 20 octobre 1758; — de sœur de Beaunay du Tot, au prieuré d'Yvetot, 21 janvier 1760. — Nomination de Pierre Duval, à la charge de supérieur du petit séminaire de Rouen, 28 août 1759; — de Pierre Le Chevalier, à celle de supérieur de la communauté des prêtres infirmes, dite séminaire de Saint-Louis, 28 août 1759. — Ordinations, 21 septembre 1759 : tonsurés, 69 (Guillaume-René-André Baston, de Saint-Godard de Rouen); — 4 avril 1760 : tonsurés, 44. — Significations de grades de Jacques-Augustin Bastille; — de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes; — de Jacques-Théodore De la Rue de Francy; — de Pierre-Louis Harel; — de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière; — de Jean-Louis-Pierre Humelot; — d'Adrien Le Breton; — de Pierre Longuet. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Pierre-Augustin-Camille De Bray, de Notre-Dame de la Ronde, et à Anne Le Faon de la Tremissinière, veuve de Jacques Forget, de Saint-Saturnin de Nantes, 25 mai 1759; — à Pierre de Brezé, veuf de Jeanne-Françoise de Villers, et à Marthe-Madeleine Pigeon, de Saint-Sauveur de Rouen, 21 août 1759; — à Claude Carpentier et à Marie-Madeleine Godard, de Saint-Étienne-des-Tonneliers, 23 juillet 1759; — à Pierre De Laisement, de Neuville-sous-Farceaux, et à Anne-Catherine Brémontier, veuve de Jean-François Gallot, 5 septembre 1759; — à Jacques-François Pecquet, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Marie-Madeleine Boulard, de Saint-Remy de la même ville, 3 juillet 1759; — à Pierre-Antoine de Paschalis, fils de feu noble homme Jean-Hyacinthe de Paschalis, et à Catherine-Françoise de Bourbel, de Saint-Jacques de Dieppe, 13 janvier 1760; — à Bénigne-Étienne-François Poret, veuf de Louise Marye, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et à Marie-Anne Clotilde de Gonor, de de Saint-Patrice Rouen, 23 juillet 1759; — à Jean-Jacques-Léonor Thomas de la Marche, écuyer, et à Marie-Madeleine-Victoire Lucet, de Saint-Pierre-du-Châtel à Rouen, 22 octobre 1759; — à Pierre-Alphonse Yvelin, sieur de Béville, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Jeanne De la Mouque d'Inquerville, veuve de Charles-François-Just Concedieu, de Saint-Patrice de Rouen, 13 novembre 1788.

G. 6190. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1760-1761.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jean-de-Dieu Remond de Boisgelin de Cucé et de Marc-Antoine de Noé, comme assesseurs en l'officialité, 3 juillet 1760, 25 mai 1761. — Nomination de Jean-François Du Chatel de Châteauneuf de Cussac, au canonicat vacant par le décès de Bon-Charles Gosselin, 8 juillet 1761. — Nomination de Henri-Nicolas Bourgeaux, à la cure de Saint-Étienne-la-grande-Église, vacante par le décès de Jacques Le Vreux, 13 mai 1760; — de Pascal-Claude Fils, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de M. Jehan de Beaumont, dernier septembre 1761; — de maître Philibert Léger, à la cure de Saint-Pierre le Portier, vacante par la résignation de Nicolas Le Hot, 29 mai 1761; — dudit Le Hot, à la cure de Saint-Sauveur, vacante par la résignation de Marescot, 21 mai 1760. — Nomination de Jean-Pierre Le Tellier, bachelier en droit à Paris, à la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, vacante par le décès de Guillaume Barabé, 18 mars 1761; — de Pierre Duval, à la cure de Saint-Martin de Cany, vacante par le décès de Barthélemy Lainé, dernier octobre 1760; — de Toussaint Bellamy, curé de Saint-Pierre de la Garenne, à la cure de Saint-Pierre de Franqueville, vacante par le décès de Robert Hardy, sur la présentation du marquis du Lys, sieur de Lézireux, 8 juillet 1760; — de Jean-Baptiste Le Rat, à la même cure, vacante par la démission dudit Bellamy, 19 janvier 1760; — de François Josset, maître ès-arts de l'Université de Paris, à la cure de Notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de Nicolas Guerard, 5 septembre 1760; — de François-Augustin Godescard, à la cure de Saint-Remi du Gourrel, vacante par le décès d'Isaac Le Febvre, 18 septembre 1760; — d'Antoine Caumont, à la cure du Grand-Couronne, vacante par le décès de Jean-Baptiste

Doury, 10 décembre 1760 ; — de Louis-Robert Getz, chanoine régulier, à la cure de Saint-Étienne d'Harancourt, vacante par la démission de Jean Vernier, 8 septembre 1760; — de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert Du Quesné de la Rivière, maître ès-arts de l'Université de Paris, à la cure de Tôtes, vacante par le décès de Louis-Auger, sur la présentation d'Armand-Thomas Hue de Miroménil, héritier de la duchesse de la Force, 28 avril 1760. — Résignation par Pierre Générat, de la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 29 août 1760 ; — par Jean-François Aubriot de Boncourt, pensionnaire chez les frères Saint-Yon, de la cure de Saint-Remi de Villiers devant le Tour et de Saint-Pierre de Juzancourt, son annexe, 16 juin 1761. — Permission à l'abbé Sehier, vicaire général, d'avoir une chapelle à sa maison de campagne du Petit-Quevilly, 13 février 1761. — Prise de possession de la chapelle de Notre-Dame du Val, à Saint-Martin de Veules, par René-Marin Huet, du diocèse du Mans, licencié de Sorbonne, chanoine du Mans, demeurant à Lisieux, qui avait été présenté à ce bénéfice par Louis-Claude Baillard de Guichainville, conseiller au parlement, seigneur du fief du Bosc, 21 août 1761. — Collation à Marie-Françoise Davoult, veuve d'Eustache Taillet, ancien juge consul à Rouen, d'une des 30 prébendes de Saint-Romain, vacante par le décès de Marie-Charlotte-Cécile Le Doyen, veuve de messire Henri Eustache de Saint-Pierre, marquis de Saint-Julien, 12 août 1760. — Nomination de sœur de Frémicourt, à l'abbaye d'Arques, 14 juin 1760; — d'Anne Joubert de la Bastide de Châteaumorand, à l'abbaye de Fontaine-Guérard, vacante par le décès de sœur du Tot de Beaunay; fulmination de la bulle, 7 mai 1760; prise de possession, 8 mai; — d'Ursule d'Allègre, religieuse du monastère de Saint-Gervais de Rennes, à l'abbaye du Trésor, vacante par la résignation de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu ; bulle, ides de juillet 1760 ; — de Charles de Durfort, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Paris au Palais Royal, au prieuré d'Auffay, situé en l'église et paroisse dudit Auffay, vacant par le décès de Nicolas Fizelier, 10 janvier 1761 ; — de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, vicaire général du diocèse de Verdun, au prieuré de Saint-Martin-sous-Bellencombre, vacant par le décès de Jean-Louis-Marie de l'Espinay; visa de la bulle, 16 mars 1761 ; — de Louis-Augustin Bertin, au prieuré de Sainte-Foi de Longueville, vacant par le décès d'Aydie, 21 janvier 1761; — de Charles-Adam Esmangard, docteur en théologie, au prieuré de Morlat, au diocèse de Lescar, vacant par le décès de maître De la Lande, 27 décembre 1760 ; — de Marie-Thérèse Rozée, au prieuré de Saint-Thomas de Neufchâtel, vacant par le décès de Françoise-Catherine Le Veneur; bulle, 5 des calendes de décembre 1760 ; fulmination de la bulle, 29 décembre 1760; — de Marie-Madeleine-Gabrielle de Beaunay du Tot, au prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de Marie-Françoise Morand ; bulle, 18 des calendes de mai 1760 ; fulmination de la bulle, 13 mai 1760; — de Françoise Baudot de Senneville, religieuse à Bernay, au prieuré d'Yvetot, vacant par la résignation de sœur de Beaunay du Tot, 5 des ides de juin 1760. — Nomination de Louis-Charlemagne Fontaine, prieur claustral de Jumièges, aux fonctions de vicaire général de cette abbaye, pour l'abbé François Camille de Lorraine, prince de Lambesc, 17 septembre 1761 ; — de Jacques-Antoine Séry, curé d'Harfleur, aux fonctions de promoteur de l'officialité de Montivilliers, 22 août 1761. — Ordinations 19 septembre 1760 : tonsurés, 50 (Jean-Baptiste-Jacques Osmont, Mathieu-Thierry Rollet); — 6 mars 1761 : tonsurés, 26; — 18 septembre 1761 : tonsurés, 47. — Significations de grades de Jacques-Théodore de la Rue de Francy, de l'ordre de Saint-Augustin; — de Jean-Baptiste Dubosc, professeur au collège de Lisieux à Paris; — de Charles-François de Parfouru ; — de Georges-Marin Robinay; — de Jean-Jacques Valentin. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-Toussaint de Brossard de Reuville, veuf d'Anne Le Vaillant de Bouafles, et à Marie-Anne-Catherine Le Vaillant, de Saint-Léger, 22 janvier 1761 ; — à Pierre Ducrottay de Blainville et à Marie Gibert, 25 mars 1761; — à Emmanuel-Agathe marquis du Hallay, comte de Montmoron, et à Éléonore-Louise Le Gendre de Berville, de Saint-Godard de Rouen, 28 avril 1761; — à Charles-Nicolas Le Turquier, sieur de Cardonville, de Butot, et à Marie-Catherine Le Brument de Boscflamel, de Fry, 17 octobre 1760; — à Pierre Marcadé et à Rose Bellan, de Saint-Valery-en-Caux, 17 novembre 1760; - à Jean-Baptiste de Montgaillard et à Anne-Marie-Françoise du Tronchay de la Fortemaison, de Saint-Jacques de Dieppe, 10 juillet 1761 ; — à Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Varennes, de Saint-Jean-en-Grève, et à Adélaïde-Louise Duhamel d'Orcher, de Saint-Patrice de Rouen, 2 juin 1760 ; — à Louis-Charles de Paix-de-Cœur et à Marie-Marguerite Anson, veuve de Denis Mouchel, du Havre-de-Grâce, 20 mai 1760; — à Guillaume-Pierre-Marin Rondeaux, de la paroisse Saint-Lô de Rouen, et à Marthe-Élisabeth Neveu, de Saint-Pierre du-Châtel, 19 janvier 1761, — à Jean-Étienne de Ségur, de Château-Salin, officier au Royal-Lorraine, et à Marie-Thérèse de Foucquenolles, veuve de Cyprien-Augustin de Brossard de Fromont, fille de Jean-Baptiste de Foucquenolles et de Marie-Thérèse de Saint-Ouen-de-Croixdalle, de Grèges, 31 août 1761; — à Louis-Jean-Baptiste Sevaistre, de Saint-Étienne d'Elbeuf, et à Marie-Sophie Le Roy, de Saint-Jean de la même ville, 29 juillet 1761.

G. 6191. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier. relié en parchemin.

**1761-1763**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination d'official diocésain de Rouen : Adam-Charles Esmangard, 13 novembre 1762; — d'official pour l'affaire spéciale de la suppression des chapelles de la cathédrale : Jean-Baptiste Bourlier, du diocèse de Dijon, licencié de la maison de Sorbonne, 19 février 1763. — Nomination de Philibert-Pierre Marescot, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par la démission de Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar, 18 janvier 1763; — d'Esmangard, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Claude-Louis Rose, 12 novembre 1762; — de Jacques-Michel Benière, au canonicat vacant par le décès de Rose, 15 novembre 1762; — d'Esmangard, au canonicat vacant par la cession de Jean-François Duchâtel de Châteauneuf de Cussac, 9 novembre 1762; — de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, au canonicat vacant par la démission d'Esmangard, 12 novembre 1761; — de Louis Rondel, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Marc-Antoine Bertault, 25 avril 1762. — Nomination de Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, aux fonctions de doyen de la Chrétienté, 6 septembre 1762. — Prise de possession d'une des 3 cures de Saint-Cande-le-Vieux, par François-David Le Blanc, licencié ès-droits, 3 mai 1762. — Nomination de Louis-Antoine Héron d'Oldcastel, prieur de Saint-Lô de Rouen, à la cure de Saint-Lô, vacante par la démission de Jacques Morlet, 10 avril 1762; — de Jean Lattelais, bachelier en droit canon, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de Jehan de Beaumont, dernier avril 1761; — de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière, curé de Tôtes, à la cure de Saint-Patrice, vacante par le décès de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 18 septembre 1762; — de Jacques-François Bouchard, à la même cure, vacante par la démission dudit de la Pleignière, 7 mars 1763; — de Nicolas Le Roy, à la cure d'Avesnes, au doyenné d'Eu, vacante par le décès de maître Ramburt Beaulieu, 30 juillet 1762; — de Jacques-Nicolas Cocatrix, à la cure de Notre-Dame d'Andely, vacante par la démission de Charles Courtois, 27 février 1762; — de Guillaume Fenestre, à la cure de Bléville, vacante par le décès d'Étienne Boulais, 22 septembre 1762; — de Jean Lattelais, curé de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure de Saint-Martin du Bois-d'Ennebourg, vacante par le décès de Jean-Baptiste Parmentier, 26 novembre 1762; — de Henri-François de Fabre de Mazan de Vinay, à la cure de Saint-Martin de Cottévrard, vacante par le décès d'Étienne-Gabriel Varengue, 8 décembre 1762; — de François-Gabriel Hercent Boissalle, curé de Tonneville, au diocèse de Coutances, à la cure du Fossé, vacante par le décès d'Élie Gosset, 29 décembre 1761; — de Jean-Antoine Mahieu, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Michel d'Ingouville et ses annexes, vacantes par le décès d'Étienne-François-Charles de Carrion, 17 février 1763; — de Pierre-Amand Bodin, à la cure de Saint-Pierre de Mesnières, vacante par le décès de Pierre Gueneau, 7 février 1763; — de Louis-Nicolas-Bernardin Le Febvre, vicaire de Saint-Germain de Montivilliers, à la cure de cette paroisse, vacante par la démission de Jean-Baptiste-Balthazar Masselin, 11 décembre 1762; — dudit Masselin, à la cure de Saint-Sauveur de la même ville, vacante par le décès de Guillaume Fréchon, 3 août 1762; — de Toussaint Bellamy, curé de Saint-Pierre de la Garenne, à la cure de Pormort, 1re portion, 10 novembre 1761; — de Pierre Carton, prieur claustral de Beaulieu, à la cure de Préaux, vacante par le décès de Robert Le Boucher, 19 août 1762; — de Nicolas De Chépy, à la cure de Saint-Jacques du Tréport, vacante par la démission de Jean-Baptiste Dupays, 24 mars 1762. — Décret de l'archevêque, portant union en un seul et même titre de bénéfice, des trois portions de l'église d'Avremesnil, 14 octobre 1762. — Prise de possession, par Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, maître ès-arts en l'Université de Caen, d'un canonicat en la collégiale d'Andely, vacant par le décès de Philippe Blondin de la Poterie, 22 février 1763. — Nomination de Louis Vieillot, au doyenné d'Yvetot, vacant par le décès de Marin De la Porte, 13 juillet 1762; — de Jacques Nantou, à une chanoinie d'Yvetot, sur la présentation de Pierre Générat, curé de Sainte-Marie-des-Champs, procureur du comte d'Albon, 21 juillet 1762. — de Charlotte de Moy du Verger, à l'abbaye d'Arques, vacante par la promotion d'Adrienne de Gourcy à une autre abbaye, 4 octobre 1761; — de Pierre-Alexandre de Langlade, vicaire général de Rouen, aux fonctions de vicaire général pour l'abbé de Fécamp, 16 août 1761; — de Jean-Baptiste Huard, licencié en droit, à celles d'official de l'exemption de Fécamp, en remplacement de François Follin, 20 décembre 1761; — de Gabrielle Venture de Pontrevé, à l'abbaye du Trésor; bulle, 30 novembre 1761; visa, 3 mai 1762; — de Jean-Antoine Dagoult, du diocèse de Riez, docteur en théologie de la maison de Navarre, doyen de la cathédrale de Paris, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, vacant par le décès de François Gigot, 27 novembre 1761; — de Nicolas Baudeau, chanoine de Saint Augustin, de l'Académie des sciences de Bordeaux, au prieuré de la maison Dieu de Saint-Lô, vacant par la résignation de Dominique Testu de Balaincourt; bulle, 17 des calendes de juillet 1762. — Ordinations, 26 mars 1762 : tonsurés, 40;

— 18 septembre 1762 : tonsurés, 38; — 18 mars 1763 : tonsurés, 26. — Significations de grades de Jacques-Michel Benière; — de Claude Cheron; — de Jean-Baptiste-François Dumont, prieur de Saint-Ambroise de Riez, maître ès-arts, habitué en l'église de Caudebec; — d'Antoine Le Marchand, curé de Ratiéville; — de Charles-Dominique Le Roy; — d'Antoine Mahieu, sous-pénitencier de l'église de Paris; — de Marc Maupas, professeur septenaire en l'Université de Paris; — de Jacques-Olivier Pleuvry, maître ès-arts en l'Université de Caen; — de Jean Villetard, docteur en théologie, 1er vicaire de Saint-Gervais de Paris. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Barthélemy De Lisle, sieur de Marivault, d'Ambourville, et à Marie-Françoise-Geneviève de Quintanadoine de Betteville, 3 mars 1762; — à Jean-François-Gabriel Dornay et à Marie-Madeleine De la Querière, 1er février 1762; — à Jean-Claude-Joseph Estancelin, de Notre-Dame d'Eu, et à Marie-Geneviève de Vaudicourt, 8 novembre 1762; — à Armand-Thomas Hue de Miroménil et à Blanche-Françoise-Rosalie Bignon, de Saint-Eustache de Paris, 13 septembre 1762; — à Charles-Nicolas Maillet du Boullay, veuf de Marguerite-Madeleine-Constance Pellard, et à Catherine-Marguerite Le Vavasseur, veuve de Georges De la Place, de Saint-Maclou, 18 juillet 1762; — à Joseph Noël de la Morinière et à Marie-Catherine Simon, de Saint-Jacques de Dieppe, 24 novembre 1762; — à François Thouret et à Marie-Madeleine Chauffard, veuve de Nicolas Roussel, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 12 mai 1762; — à Louis Thiroux de Crosne, de Saint-Paul de Paris, et à Anne-Catherine-Adélaïde de la Michodière, de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, 16 janvier 1763; — à Michel-Nicolas comte de Trie-Pillavoine, de Vézillon, et à Marie-Élisabeth Frémont, veuve de Charles-François comte de Manneville, d'Argueil, 8 mai 1762; — à Jacques-Philippe Vivré du Vivier d'Aignac, de Saint-Germain d'Agen, et à Marguerite-Henriette de Bourbel de Montpinson, de Saint-Jacques de Dieppe, 8 octobre 1762; — à Nicolas-René Vernisse, veuf de Jeanne Saint-Germain, du Havre, et à Marie-Madeleine-Catherine Quinel, de Saint-Herbland de Rouen, 20 décembre 1762.

G. 6192. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1763-1764.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de promoteur diocésain et métropolitain de Rouen : Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise, 13 avril 1763; — de vice-gérant de l'officialité diocésaine : Philibert-Pierre Marescot, 6 avril 1763; — de suppléant de l'official et du vice-gérant : Nicolas Gruchet, docteur en théologie et curé de Beuzeville-la-Guérard, 18 avril 1763; — d'official de l'archevêque de Rouen à l'occasion d'un procès porté en la sénéchaussée du Ponthieu, intéressant la juridiction de l'archevêque en la paroisse de Folny, dont était curé Ambroise de Fontaine : Fuselier, conseiller clerc au bailliage d'Abbeville, 19 mars 1764. — Démission, par Joseph-François d'Andigné de la Chasse, nommé à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, du grand archidiaconé de l'église de Rouen, en faveur de Louis de Gohon, du diocèse de Saint-Brieuc, bachelier en théologie et en droit canon, 13 avril 1763. — Nomination dudit de Gohon, 24 octobre 1763. — Nomination d'Alexandre-Armand Le Baillif-Mesnager, au canonicat résigné en sa faveur par son frère Nicolas Le Baillif-Mesnager, 3 décembre 1763. — Nomination d'Antoine-Louis de Saint-Ouen, licencié en l'un et l'autre droit, à la cure de Saint-Maclou, vacante par la démission d'Adam-Charles Esmangard, 21 novembre 1763; — de Guillaume-Éloi-Jacques Rollet, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par la démission de Lattelais, 20 mars 1763. — Prise de possession, par Bouchard, de la cure de Saint-Patrice, 8 juillet 1763. — Nomination de Jean-Charles de Parfouru, à la cure d'Appeville à Annebault, vacante par le décès de Guillaume Le Clerc, 20 mai 1763; — d'Augustin-Jacques Bellamy, à la 2e portion de la cure de Bures, vacante par le décès de Thomas-Benoît Durand, 8 septembre 1763; — de Pierre-Jacques-Sébastien Le Fort, à la cure de Saint-Jacques de Dieppe, vacante par le décès de Thomas Langlois, 22 mars 1764; — d'Adrien Graine, à la cure de Saint-Nicolas de l'Heure, vacante par le décès de Jean-Thomas Landry, 6 avril 1763; — de Nicolas-François Godefroy, licencié en droit civil et canon, à la cure de Sainte-Croix-de-Montivilliers; prise de possession, 31 mars 1763; — de Jean-Louis-Charles-Michel Prunier, à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, vacante par le décès de François Guimard, dernier avril 1763; — de Nicolas Mouchel, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par le décès de Martin-Nicolas Martin, 24 mars 1763; — de Charles-Adrien Vincent, prêtre, régent de seconde au collège d'Eu, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Mesnil-aux-Moines; prise de possession, 17 mai 1763. — Décret de l'archevêque, qui transfère en la chapelle de Saint-Sébastien, paroisse de Saint-Samson d'Étreville, la chapelle de Saint-Ouen-Saint-Maur, dite vulgairement l'Ermitage, située jusque-là en la paroisse de Vatteville, en la forêt de Brotonne, 8 août 1763. — Nomination d'Isaac Ravette, à un canonicat de Blainville, 30 mai 1763; — de dom Louis de Rivière, licencié en droit, comme vicaire général de l'exemption de Fécamp, 2 août 1763; — de Claude Germaine de Conty-d'argicourt, religieuse d'Origny, à l'abbaye de Mon-

tivilliers, vacante par le décès de Mme de Bellefond; brevet du Roi, 20 février 1763; bulle, 12 des calendes d'avril 1763; visa, 23 avril même année; — de Jacques Pinand, curé d'Octeville, comme vicaire général et doyen de l'exemption de Montivilliers, pour ladite abbesse, 11 juillet 1763; — de M. Séry, curé d'Harfleur, comme promoteur de la même exemption, même date; — de Jean-François-Joseph cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, à l'abbaye de Saint-Ouen, vacante par le décès de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai; bulle, veille des nones de juin 1764; prise de possession, 2 juillet même année; — de Joseph-Philippe Le Royer de Forges, du diocèse de Rennes, vicaire général du Mans, à l'abbaye de Valmont, vacante par le décès de Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras; brevet du Roi, 27 novembre 1763, bulle, 10 des calendes de janvier 1763; prise de possession, 27 janvier même année; — de Louis-Marie Perchel de la Motte, au prieuré d'Avenescourt, sur la présentation de Nicolas Thirel de Boismont, prieur de Lihons-en Santerre, 11 juin 1763; — de Gabriel-Nicolas-Nemesus de Raymond de Modène, archidiacre d'Amiens, au prieuré de Saint-Clair, dépendant de l'abbaye de Bourgueil, sur la résignation faite en sa faveur par Louis-Charles-Esprit de Raymond de Modène, docteur en théologie, doyen de Saint-Quentin, lequel jouissait de ce prieuré depuis 20 ans; résignation, 16 février 1763. — Ordinations, 24 septembre 1763 : tonsurés, 31; — 6 avril 1764: tonsurés, 23; — 1er mai, à Gaillon : tonsuré, François Boïeldieu, fils d'Adrien Boïeldieu et de Barbe-Rose Manoury, de Saint-Nicolas de Rouen. — Significations de grades de Jean-Pierre Archer, professeur septenaire en l'Université de Paris, demeurant au collège de Lisieux; — de Jean Aroux, bachelier en théologie, demeurant au collège Louis-le-Grand; — de Dom Joseph-François Bourdin, de Sainte-Croix de Quimperlé; — de Jacques-Claude Desnos, du diocèse de Séez, professeur de physique au collège de Rouen; — de Louis-Bonaventure-René-Joseph Guesdon; — de Pierre Lambert, docteur en théologie, de la faculté de Montpellier; — de Charles-Louis de Limoges, fils de Jean-Alexis de Limoges et d'Élisabeth de Godard, du Tronquay; — de Philippe-Pierre Maze. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Antoine-Joseph-Thomas Amyot, sieur du Mesnil-Gaillard, de Sotteville-sur-Mer, et à Marie-Marguerite Le Jeune, de Lamberville, 23 juillet 1763; — à Louis-Raoul-Antoine de Bourbel, sieur de Montpinson, et à Marie-Félicité de la Berquerie, de Saint-Jacques de Neufchâtel, 13 juin 1763; — à Marie-Joseph Roch marquis de Gauville et à Apolline-Madeleine Filleul des Chenets, de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, 16 décembre 1763; — à Jacques de Launoy, sieur de Bellegarde, conseiller au parlement, et à Marguerite-Françoise Le Roux d'Ymonville, de Saint-Patrice de Rouen, 20 mai 1764; — à Pierre-Jacques Le Moyne, veuf de Marie-Louise Le Couteulx, et à Marie-Françoise Lestorey de Boullongne, veuve de François-Paul Le Clerc, de Saint-Éloi de Rouen, 12 décembre 1763; — à Armand-Michel de Pommereux, conseiller au parlement de Normandie, et à Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Esneval, de Saint-Amand de Rouen, 3 août 1763; — à Henri chevalier de Tremault, ancien chef de bataillon au régiment de Bourbon, et à Élisabeth-Jeanne de Salmon du Chatelier, de Montivilliers, 6 février 1764.

G. 6193. (Registre.) — 404 feuillets, in-folio, papier, relié en parchemin.

**1764-1765.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux : Louis de Goyon, 27 janvier 1765; — François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, licencié en théologie, de la maison de Navarre, 15 décembre 1704; — Jean-Baptiste-François de la Rochefoucauld de Maynac, 2 janvier 1765; — de vice-gérant de l'officialité : le même François-Joseph de la Rochefoucauld, 26 janvier 1765; — Nomination de Jean-Baptiste Bourlier, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Patrice Faugin, 21 octobre 1764; — de Henri-Nicolas Bourgeaux, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, au canonicat vacant par le décès de Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, 25 mars 1765; — de Georges-Charles Lurienne, au canonicat vacant par le décès de Louis-Dominique Le Chevalier, 2 octobre 1765. — Nomination de Jean Le Cordier, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la résignation faite en sa faveur par Nicolas-Charles-Prosper Tissot; résignation, 10 octobre 1765; — de Jacques-François Renault, à la cure de Saint-Étienne-la-Grande-Église de Rouen, vacante par la démission de Henri-Nicolas Bourgeaux, 22 juillet 1765. — Décret de l'archevêque, qui éteint et supprime le bénéfice cure de Dénestanville-Lintot, en tant que bénéfice unique, et érige à la place 2 titres de bénéfice cure, l'un pour Lintot, et l'autre pour Dénestanville, à la présentation du seigneur de Dénestanville-Lintot, 10 décembre 1764. — Nomination de Denis-Mathieu de la Forge, à la cure d'Auzebosc, vacante par le décès de Charles-Henri de Biran, 9 octobre 1764; — de Michel-Romain Beaugrand, à la cure de Saint-Denis du Chef-de-Caux, dite Sainte-Adresse, vacante par le décès de Charles Le Blond de Gousseauville, 24 septembre 1764; — de Jacques-Charles-Philippe Thorel de Catillon, curé d'Émalleville, à la cure de Saint-Denis d'Écrainville, vacante par le décès de Louis-Bonnet Charuel, 1er août 1765; — de

Pierre-Louis Potin, à la cure de notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de François Josset, 7 août 1765. — de Jean-Émery Godefroy, curé de Saint-Pierre-de-Bénouville, à la cure de Grainville-la-Renard, vacante par la démission de Jacques-François Bouchard, nommé à la cure de Saint-Patrice de Rouen; présentation par Armand-Thomas Hue de Miroménil, premier président du parlement de Normandie, comme tuteur de ses filles mineures, héritières de leur mère Marie-Anne-Louise-Georgette Duhamel, 19 juillet 1764; — d'André Marescot, au personat de Mirville, vacant par le décès de Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, 24 mars 1765; — de Charles Guignard, à la cure de Notre-Dame de Neufchâtel, vacante par la démission de Pierre-Étienne Dubois, 29 décembre 1764; — de Guillaume-Augustin Saillard, à la cure de la Neuville-Chant-d'Oisel, vacante par le décès d'Alexis-Bon Clais Le Bret, 3 juin 1765; — de Pierre Georges, licencié en théologie, à la cure de Saint-Martin-de-Rouvray, vacante par la démission de Louis-Nicolas Guibert, 23 juillet 1765; — de Jean-Nicolas Lindet, à la cure de Saint-Saire, vacante par le décès de Pierre Léguillon, 9 mai 1765; — de Marie-Anne Tuvache, veuve de Jacques Charles, négociant à Rouen, à l'une des 30 petites prébendes de Saint-Romain, vacante par le décès de Reine Charles, veuve de François-Brice Canu, 5 janvier 1865; — Prise de possession, par Jean-Baptiste Buron, d'un canonicat de Sauqueville, 30 août 1764. — Nomination de Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, aux fonctions de vicaire général, pour Pierre-Cosme de Savary de Brèves, abbé d'Aumale, 21 juillet 1764. — Nomination de Renée-Rosalie de Brunel de Fontenailles, religieuse à Bonlieu, à l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville, vacante par le décès de sœur d'Oigny, 25 septembre 1764. — Décret de l'archevêque, portant suppression de la communauté des Dominicaines du Précieux Sang au faubourg Cauchoise de Rouen, et union de leurs biens à la communauté du Saint-Sacrement de cette ville, 17 décembre 1764. — Nomination de Jean-François Darnault, âgé de 16 ans, au prieuré du Neufmarché, vacant par la résignation de Jacques-François Caternaux de Castelnault; résignation, 3 juillet; collation, 18 octobre 1765; — de Pierre-Anastase Torné, licencié en droit civil et canonique en l'Université de Toulouse, prédicateur ordinaire du Roi, aumônier du roi de Pologne et de Bar, camérier en l'église de Tarbes, chanoine d'Orléans et prieur de Saint-Romain, au prieuré de Sausseuse, vacant par le décès de Jean De Mauge; bulle, ides de juillet 1764; visa, 30 août; prise de possession, 31 août même année. — Nomination de Pierre Duval, aux fonctions de supérieur du petit séminaire de Rouen, 10 décembre 1764. — Ordinations 22 septembre 1764: tonsurés, 43 (Jacques-Louis Huby, fils de Jacques-Nicolas Huby et de Marie-Catherine Desroches, de Saint-Maclou de Rouen; Philippe-Thomas Taveau, du Havre); — 22 mars 1765 : tonsurés, 31; — 21 septembre même année : tonsurés, 41. — Significations de grades de Jacques-Guillaume Aubé, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde; — de Bernard de Batailler; — de Jean-Baptiste Borde, prédicateur du Roi, chanoine de la collégiale de Montereau-Faut-Yonne; — de Jean-Baptiste Bourlier, professeur en théologie au collège de Rouen; — de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, prieur de Sorbonne; — de Nicolas-Marie Deschamps; — de Charles Folie de la Noe; — d'Adrien-Robert Le Mire, vicaire de Saint-Fromond de Fécamp; — d'Augustin-Alexis-Romain Taillet. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Ancelot et à Anne-Françoise Colleville, du Havre-de-Grace, 21 novembre 1765; — à Armand-Constance De la Boulaye, écuyer, sieur du Boscroger, et à Louise-Rosalie Flavigny, de Saint-Jean d'Elbeuf, 2 septembre 1765; — à Jean-Pierre David, de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, et à Charlotte-Bonne Lecat, de la paroisse du lieu-de-santé de Rouen, 11 novembre 1765; — à Jean-François-Pierre Déricq, sieur de Chasseguey, et à Marie-Anne-Angélique de la Barre, de la paroisse de Foucard, 16 octobre 1764. — à Charles-Bernard Dommey et à Geneviève Jorre, de Saint-Éloi de Rouen, 8 juillet 1765; — à Guy-Claude-Nicolas Duval de Bonneval, président à mortier au parlement, et à Cécile-Françoise-Marguerite-Henriette Dumouchel, de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 29 juillet 1764; — à Jean-Louis Fiquet de Normanville, veuf de Catherine-Marguerite-Rosalie Le Jardinier, et à Marie-Angélique Le Bailleur, de Froberville, 15 avril 1769; — à Jean-Denis Goujon de Gasville, de Torigny, et à Hélène-Françoise-Félicité Martinet, de Saint-Éloi de Rouen, 19 mars 1765; — à Charles-Barthélemy de Pillon de la Tillaye, et à Anne Scott de la Mésangère, de Saint-Nicaise de Rouen, 25 juin 1765.

G. 6194. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1765-1767.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Jean-Baptiste-Philippe-Armand-Fidèle de Clercy, licencié en théologie de la faculté de Paris, 14 février 1766; — d'assesseur en l'officialité : le même, 12 mai 1766. — Nomination de François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par le décès de Louis-Mathieu Sehier, 24 juin 1766; — de Louis-Pierre de la Bruyère, du diocèse de Bourges, à la prébende canoniale vacante par la démission d'André

Marescot, 7 août 1766; — dudit Marescot, à la prébende canoniale vacante par le décès dudit Sehier, 28 juin 1766; — d'Adrien Osmont, curé de Saint-Nicaise et promoteur du diocèse, au canonicat vacant par le décès de Jean-Michel Conseil, 27 août 1766; — de Pierre-Romain Longer, chanoine et pénitencier en la cathédrale d'Avranches, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Jacques-Antoine De Hénault, 16 mai 1766; — de Jean Le Cordier, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la résignation de Tissot, 10 janvier 1766; — de Pierre-Étienne Bérard, maître ès-arts de l'Université de Paris, à la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, vacante par le décès de Pierre-Nicolas Berthelot, 29 avril 1766. — Prise de possession, par Jacques-François Renault, de la vicairie perpétuelle de Saint-Étienne-la-grande-Église, 1er février 1766. — Lettres de vicariat données par l'archevêque à l'abbé de Canappeville, conseiller de grand'chambre, 24 février 1766, « vu les lettres patentes du Roi, du 14 décembre 1765, concernant le procès d'Outin, curé de Saint-Godard, l'enregistrement d'icelles au parlement, 16 janvier 1766, l'arrêt du parlement, du 14 février, ordonnant que l'archevêque donnerait lettres de vicariat à un de MM. les conseillers clercs de la cour pour continuer l'instruction du procès criminel dudit sieur Outin, conjointement avec celui de MM. les conseillers laïcs qui seroit nommé. » — Collation à Charles-Jacques Marius, du prieuré cure de Saint-Lô de Rouen, vacant par la démission de Louis-Antoine Héron d'Oldcastel, 16 août 1766. — Nomination de Louis Le Féron de la Heuse, à la cure de Saint-Pierre de Bacqueville, vacante par le décès de Jacques Le Maistre et la cession de Simon-Pierre-François Le Prévost, 5 septembre 1766; — de Gabriel Fournier de Belessart, à la cure de Saint-Vast de Clères, vacante par la démission de Pierre Daubuchon, 15 juillet 1766. — Démission, par Charles Linant, en faveur de Jacques-Marin Teurtil, vicaire de Trouville, et moyennant une pension viagère de 800 livres, de la cure de Saint-Denis d'Épreville, que ledit Linant possédait depuis plus de 26 ans, 4 décembre 1766. — Nomination de Jean-Pierre De Souches, à la cure de Notre-Dame de Gaillon, du doyenné de la Chrétienté, vacante par la démission de François-Pierre Le Mieux, nommé à un canonicat en l'église d'Andely, 11 avril 1766; — de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière, bachelier de Sorbonne, curé de Tôtes, à la cure de Saint-Martin de Néville, vacante par le décès de M. Le Vasseur, sur la présentation de Jean-Baptiste Ango, marquis de Lézeau, 31 janvier 1766; — de Jacques-Philippe Cotelle, à la cure de Saint-Martin d'Octeville, vacante par la résignation de Jacques Pinand, 9 juin 1766; — d'Antoine-Louis Le Moyne d'Aubermesnil, curé de Gonnetot, à la cure de Tôtes, vacante par la démission dudit Hébert de la Pleignière, 11 juillet 1766; — d'Antoine Grégoire, bachelier en l'un et l'autre droit, du diocèse d'Avignon, à la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès d'Adrien Feugueray, 12 octobre 1766; — de Jean-Baptiste Le Rat, au doyenné d'Andely, vacant par la démission de Jean-Charles Fouquet; bulle, 16 des calendes de janvier 1766; prise de possession, 20 mars 1766; démission dudit Fouquet, du 27 novembre 1765. — Nomination de Dom Jean-Paul Dortigue, à l'abbaye de Notre-Dame de Beaubec, vacante par le décès de Dom du Sauzet du Mas; bulle, veille des calendes d'octobre 1765; fulmination, 30 décembre 1765; prise de possession, 28 janvier 1766. — Fulmination (27 février 1766) de la bulle de nomination de François Borros de Gamanson, à l'abbaye de Cormeilles, vacante par la démission de M. Dallemans du Lau (calendes de février 1766), en conséquence du brevet du Roi, du 29 décembre 1765; prise de possession, 5 mars 1766. — Nomination de Louis Bademer, licencié ès-lois, vicaire de Saint-Martin d'Harfleur, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Montivilliers, 4 mai 1766; — de Philibert-Pierre Marescot, à celles de vicaire général pour l'abbé de Saint-Évroult, l'évêque de Rennes, 20 novembre 1760; — de Jeanne-Marie de Damien de Varnegue, ursuline de Sallons en Provence, à l'abbaye du Trésor, vacante par la démission de Venture Gabrielle de Pontrevey; bulle, nones de novembre 1765; fulmination, 20 janvier 1766; prise de possession, 27 janvier, même année. — Nomination de Marie Puissant, religieuse aux Emmurées de Rouen, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, vacant par le décès de sœur de Moy d'Ectot, 20 décembre 1766. — Prise de possession, par Louis-Nicolas Grognet, religieux du monastère de Saint-Étienne de Caen, au prieuré de Notre-Dame de Sainte-Marie d'Auffay, vacant par la résignation de Dom Nicolas Fizelier, 8 mars 1766. — Ordinations, 14 mars 1766 : tonsurés, 61; — 20 septembre 1766 : tonsurés, 42 (Jean-Alexandre Baroche, fils de Robert-Jean Baroche et de Marie-Anne Carpentier, de Gaillon). — Significations de grades de Pierre-Jean-Jacques Adam, vicaire de Gonneville; — de Romain Bénard, licencié en droit civil et canon, vicaire de Bully; — de Pierre-Étienne Bérard, bachelier de Sorbonne; — de Pierre-Jacques Blanquet, bachelier en théologie, demeurant à Dieppe; — de Philippe-Gabriel De Bray, vicaire de Saint-Laurent-de-Brèvedent; — de Jean-Robert Deschamps du Mesnil, habitué à Saint-Paul de Rouen; — de Charles-Auguste-Louis-Pierre Desclosets, du diocèse de Bayeux, — de Laurent-Pierre Girault, chanoine régulier; — de Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin, ancien professeur septenaire des humanités au collège des Arts de Caen, principal et proviseur dudit collège, 1er août

1766; — de Nicolas Le Picard, maître ès-arts; — de François-Charles Torcy, maître ès-arts, demeurant au collège du Plessis-Sorbonne; — de Philippe-Mathieu Vaudrin de la Bretonnière, vicaire de Saint-Vigor de Cheux; — de Michel Viel, du diocèse de Coutances, chapelain de la chapelle Saint-Hilaire, à Saint-Hilaire du Mans. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Pierre-Claude Anquetin, de Saint-Cande-le-Jeune, et à Marie-Madeleine Ruault, de Saint-Nicaise de Rouen, 13 novembre 1766; — à Thomas-Alexandre Brière de Boismont, du Mesnil-Hubert, au diocèse de Bayeux, et à Agathe-Marie-Mélanie de la Salle, de Saint-Martin de Freneuse, 22 septembre 1766; — à Jacques-Gabriel De Coularé de la Fontaine, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marguerite-Catherine Hamel, de Saint-Jacques de Dieppe, 29 décembre 1766; — à François-Bruno Deshayes de Colleville, de Saint-Godard de Rouen, et à Henriette Caudron, de Saint-Éloi, 15 décembre 1766; — à Philippe-Nicolas de Genne, écuyer, de Gaillon, et à Marie-Claude-Geneviève Mengin de Fondmarin, de Venables, 26 novembre 1765; — à Charles-Amable Hébert de Beauvoir, d'Écailes-Alix, et à Catherine-Sophie Boutren, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 22 août 1766; — à Jean-Baptiste-Bertrand-Eulalie Piquenot, de Saint-Denis de Rouen, et à Louise-Adélaïde-Suzanne Perdry, de Saint-Cande-le-Vieux, 24 novembre 1766; — à Jacques-Henri-Anselme-Joseph-Auguste Poret de Boisandré, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Louise-Robert de Saint-Victor, de Saint-Godard de Rouen, 4 décembre 1766; — à Louis-Robert de Saint-Victor, président en la Cour des Comptes, et à Marie-Anne-Reine Le Camus, 6 juin 1766.

G. 6195. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1768-1769.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicegérant en l'officialité diocésaine : Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, 9 décembre 1768. — Nomination d'Adrien Osmont, licencié en théologie, curé de Saint-Nicaise, promoteur du diocèse, à la prébende théologale vacante par la démission de Dominique de Lastic, précédemment possédée par Charles Le Clercq, décédé 19 juin, 13 août 1768; — de Louis Baudet de Morlet, prêtre de Paris, bachelier en droit canon et civil et curé de Saint-Pierre de Chaillot, au canonicat vacant par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques-Michel Benière, docteur de Sorbonne, 27 mai 1768. — Nomination de Jacques-Joseph Dumesnil, curé de Saint-Jean-sur-Cailly, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Alexandre Le Marquier; prise de possession, 22 avril 1768; — de Pierre-Jean Roost, curé de Manneville-ès-Plains, à la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jean-Baptiste Billard, 28 septembre 1768; — de maître Pierre-Jacques Blanquet, à la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par la démission de maître Jean Aroux, 23 juin 1769; — de Marc-Toussaint Voisin, docteur en théologie, à la cure de Boisguillaume, vacante par le décès de Charles-Robert Mouquet, 13 avril 1769; — de Pierre-Étienne Moreau, curé d'Hiers et Ville en Brouage, au diocèse de Saintes, à la cure de Caudebec, vacante par la démission de Louis-Pascal Folloppe, 22 juillet 1768; — de Pierre Bocquet, curé de Tôtes, à la cure de la Chapelle de Bénouville, vacante par le décès de Jean Houel, et sur la présentation de Thomas Hue de Miroménil, premier président au parlement, seigneur de Tôtes, Tourville sur Arques et Beaumets, 5 mai 1768; — de frère Charles Mathieu, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par le décès de frère Eustache-Pierre Taillet, et sur la présentation de Claude Macé, abbé d'Eu, 2 juin 1769; — de Philippe-Joseph Rhedy, du diocèse de Dublin, curé de Baliers au diocèse de Sens, à la cure de Saint-Sulpice du Thil, vacante par le décès de Pierre Joron, 21 juin 1769; — de Louis-Charles Gonthier, à la cure de Saint-Ouen du Tronquay, vacante par le décès de François-Henri Grandin, et sur la présentation de Pierre De la Rue, abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de Québec et de toutes les colonies françaises dans l'Amérique septentrionale; présentation, Paris, 28 septembre 1768; — d'Étienne-Augustin-Adam de Valleville, à la cure de Saint-Laurent de Vergetot, vacante par le décès de Jean Cornillot, et sur la présentation de Marie-Marthe De la Rue, veuve de Jean-Baptiste-Jacques de Martonne de Virville, 10 août 1768. — Déclarations, faites par des curés et par eux signifiées aux décimateurs, qu'ils renonçaient aux dîmes et entendaient s'éjouir de l'édit du Roi qui portait à 500 livres les portions congrues : Jean-Pierre Le Tellier, curé de Saint-Pierre-lès-Aumale, 25 novembre 1768; — Antoine Garin, curé de Beaussault, 30 novembre 1765; — Charles-Alexandre Le Chevalier, prieur-curé de Bois-l'Évêque, 9 décembre 1768; — Jean Descours, curé de Criquiers, 19 décembre 1768; — Bernard-Claude Pepin, curé de Saint-Clément et Saint-Léonard de Gouville, 19 octobre 1768; — Étienne-Henri Martot, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, 13 avril 1769; — Pierre Benard, curé de Saint-Gervais de Rouen, 20 décembre 1768; — Gabriel Le Rique, curé de Saint-Taurin des Ifs, 20 janvier 1769; — André-Jean-Baptiste Le Febvre, curé de Sainte-Geneviève-en-Bray, 4 novembre 1768; — Louis-Nicolas Picot, curé de Saint-Nicolas de Veules, 17 janvier

1769. — Présentation par Jean-Baptiste Thorel, à la chapelle de Saint-Joseph en la cour du manoir de Saint-Martin-aux-Arbres, 5 avril 1769. — Collation à Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, prêtre, conseiller au parlement, du doyenné d'Écouis, en remplacement de François de Fabas, bachelier en théologie, dernier juin 1768. — Décret par lequel la vénérable langue de France nomme frère Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, brigadier des armées du Roi, à la commanderie de Sainte-Vaubourg, délaissée par le chevalier frère Nicolas-Pierre Desnos, pourvu de la commanderie de Moisy, 3 novembre 1767; prise de possession, le 1er mai 1768, en présence de frère Pierre-Louis de Brèvedent de Sahurs, chevalier grand'croix de l'ordre de Malte, grand bailli de la Morée, etc. — Décret de l'archevêque de Rouen, portant extinction des canonicats de Gaillon, dont les revenus sont appliqués à une place de 3e prêtre qui tiendrait à Gaillon les écoles de la paroisse. On rappelle que le chapitre de Gaillon, composé à l'origine de 6 chanoines, n'en avait plus depuis longtemps que 2, dont les titulaires ne faisaient aucun office canonial : « Le chapelain sera tenu de faire gratuitement et assidûment les petites écoles pour les garçons à l'exclusion des filles, leur apprendra leurs prières, cathéchisme, à lire, à écrire et l'arithmétique... les éléments de la langue latine, » Liancourt, 14 août 1768. — Acte par lequel René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, en vertu d'un droit d'indult à lui appartenant comme garde-des-sceaux de France, désigne Pierre Pourteiron, du diocèse de Périgueux, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, pour réclamer telle prélature qu'il plaira à Sa Majesté de choisir, 19 janvier 1769. — Ordinations du 24 septembre 1768 : 26 tonsurés (Nicolas Le Taillandier, fils de Pierre Le Taillandier et de Thérèse Carlier, de Saint-Denis de Rouen). — Ordinations du 10 mars 1769 : 28 tonsurés. — Lettres de tonsure de Jacques-Joseph Dumesnil, fils de Laurent Dumesnil et d'Anne Papavoine, de Saint-Lô de Rouen, 25 mars 1746; — de Jean-François Gourdin, 12 juin 1762 (plus tard, 2 avril 1768, ordonné prêtre à Beauvais). — Significations de grades de Jean Aroux, vicaire de Sainte-Croix-des-Pelletiers; — de Pierre-Jacques Blanquet, vicaire de Saint-Remy de Dieppe; — de Christophe Gatebled, du diocèse d'Avranches, professeur septenaire au collège des Arts en l'Université de Caen; — de Gabriel-Joseph-Philippe Grumel, prieur du collège de Cluny; — de Jean-Louis-Pierre Humelot; — de Jacques-François Le Neveu, originaire de Saint-Sauveur de Caen, y demeurant rue au Canu, paroisse Saint-Étienne, licencié aux lois, professeur septenaire au collège du Bois; — de Nicolas Le Vez, du diocèse de Coutances, supérieur de l'hôpital de la Trinité à Paris; — de Jacques-Marin Manoury, professeur de théologie au collège d'Eu. — Collation d'une des prébendes de Saint-Romain en la cathédrale de Rouen, à madame Catherine-Claude-Victoire de Tirebarbe de la Ville, veuve de François-Nicolas Guerard, 28 novembre 1768. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Anne-Louis Roger de Becdelièvre, vicomte de Cany, et à Élisabeth-Marie Boutren d'Hattenville, dernier juin 1768; — à Adrien-Abraham de Caqueray, de Bezancourt, et à Anne Dilac Lackay, de Trie-la-Ville, 30 août 1768; — à François De la Querière, de Saint-Lô de Rouen, et à Marie-Anne de Mauroy, de Saint-Urbain, au diocèse de Troyes, 29 mai 1769; — à Jean-Nicolas-Claude-Joseph Estancelin, écuyer, veuf de la demoiselle de Vaudricourt, et à Nicole-Adélaïde de Caqueray de Fontenelle, 24 octobre 1768; — à Gilbert Gouin, de Saint-Martin de Châteauroux, de présent domicilié paroisse Saint-Hilaire de Rouen, et à Marie-Anne Desmoulins, de Saint-Éloi, dernier novembre 1768; — à Jean-Louis de Gosselin, sieur du Caule, et à Marie-Anne de Boulainvilliers, de Neufchâtel, 22 novembre 1768; — à Claude-Augustin Guesnier, de Gisancourt, et à Marie-Marguerite Devin, d'Autevernes, 7 juillet 1768; — à Nicolas d'Houppeville de Neuvillette, veuf de Marie-Jeanne Dupuis, et à Marie-Julie de Serre, de Saint-Laurent de Rouen, 13 juin 1768; — à Paul-Charles Cardin Le Bret, sieur de Pantin, de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et à Anne-Jacqueline-Georgette Hue de Miroménil, de Saint-Lô de Rouen, 17 juin 1769; — à François Mollien, veuf de Marie-Catherine Le Febvre, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, et à Marie-Anne-Marguerite Marguerin, de Saint-Laurent de Rouen, 25 octobre 1768; — à Louis Picquenot, de Saint-Cande-le-Vieux, et à Marie-Françoise Pollet, de la même ville, dernier septembre 1768; — à Nicolas de Quiros, de Cliponville, et à Françoise Lemaistre de Claville, de Saint-Nicolas de Fécamp, 3 novembre 1768; — à Louis Redouté et à Francoise-Aimée Le Vieil, de Saint-Vigor de Rouen, 9 janvier 1769; — à Nicolas-Dominique de Saint-Pierre et à Marie-Anne Cousin de Grainville, de Notre-Dame du Havre, 20 octobre 1768; — à Charles-Gaspard Toustain de Richebourg et à Angélique-Émélie-Perrine Dubot de la Grée Kalée, 10 janvier 1769.

G. 6196. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1769-1770.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Prise de possession, par Dominique de Lastic, de l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès d'Adam-Charles Esmangard, 14 août 1769. — Collation à Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, licencié en l'un et l'autre droit, vicaire général de

Rouen, de l'archidiaconé du Vexin Français, vacant par le décès de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, 15 mai 1770; — à Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, de la prébende cononiale de Nécy, vacante par le décès dudit Papavoine, 20 mai 1770. — Résignation, par Pierre Le Cesne, licencié ès-lois, de la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en faveur de Jean Aroux, vicaire de cette paroisse, 16 octobre 1769. — Collation à Jacques-Guillaume Aubé, licencié en théologie, de la cure de Saint-Nicaise, vacante par la démission d'Adrien Osmont, 14 août 1769; — à Jean-Baptiste Le Chandelier, de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, vacante par la démission dudit Aubé, 30 juillet 1770; — à Jean-Jacques Valentin, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Sever, vacante par le décès de François Le Normand, 3 novembre 1769; — à Jean de Saint-Géry, curé d'Égreville, au diocèse de Sens, de la cure de Saint-Léger d'Auberbosc, au diocèse de Sens, vacante par le décès de Robert Élie d'Hénouville, sur la présentation d'Armand de Montaut, seigneur de Castelnaut et de Quinsac, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piémont, 1er février, 1770; — à Louis Bourse, de la cure de Saint-Éloi de Bully, vacante par la cession de Jean-Baptiste Furon de Saint-Hubert, 12 juin 1770; — à Jacques Duval, de la cure du Gourrel, vacante par le décès de François-Augustin Godescart, sur la présentation de Louis-Roger de Becdelièvre, comte de Cany, 12 décembre 1769; — à François Romain, de la cure de Luneray, vacante par le décès de Mathieu Lanfray, 19 juillet 1769; — à Jean-Robert de Fréville, de la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, vacante par le décès de Martin Le Cordier, 30 octobre 1769. — Décret de l'archevêque, portant union en un seul bénéfice, sous le titre de Saint-Pierre de Portmort, de Portmort et de Saint-Martin de Châteauneuf, dont l'église sera conservée, 23 décembre 1769. — Nomination de Vincent-Pierre Le Roy, à la cure de Saint-Jean-sur-Cailly, vacante par la démission de Jacques-Joseph Dumesnil, sur la présentation de la marquise de Joyeuse, 23 septembre 1769; — de Noël Pichon, du diocèse du Mans, à la cure de Saint-Sulpice du Thil, vacante par le décès de Pierre Joron et par la démission de Philippe-Joseph Rhedy, du diocèse de Dublin, 20 octobre 1769; — de François Boïeldieu, à la chapelle de Notre-Dame en l'église Saint-Laurent de Rouen, 13 janvier 1770; — de Marie-Louise-Françoise Desmarest de Saint-Aubin, à l'une des petites prébendes de Saint-Romain, 19 avril 1770; — de Joseph-François Le Ber, aux fonctions de supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, en remplacement de Pierre Duval, devenu infirme, 22 juin 1770. — Décret de l'archevêque, portant suppression de la communauté des Annonciades de Montfort et union de leurs biens à la communauté du Saint-Sacrement, 7 juillet 1770. — Nomination de Jean-Michel Grangier, sous-diacre, du diocèse de Cavaillon, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par la cession de Pierre-Antoine Grangier, docteur en théologie, 21 septembre 1769. — Ordinations, 23 septembre 1769 : tonsurés, 37 (Joseph Alexandre Le Turquier, fils de Jacques-Alexandre Le Turquier et d'Anne Baillard, du Boishéroult); — 30 mars 1760 : tonsurés, 39; — 22 septembre 1770: tonsurés, 27. — Significations de grades de Charles-François Auger, du diocèse de Bayeux; — d'Emmanuel-Joseph Blanchard, chanoine de l'ordre de Saint Augustin; — de François Du Bocage, vicaire de Bléville; — de Jean-Michel Bongard, curé du Mesnil-le-Vicomte au diocèse de Lisieux; — de Gaspard Gaillon, maître ès-arts; — de Jean-Baptiste Lamidey; — de Joseph-François-Ovide Le Masson, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne; — d'Ambroise-Louis Geoffroi Lemeur, bénédictin du diocèse de Rennes; — de Jacques-Augustin Manoury, bachelier en théologie, demeurant en la communauté de Saint-Roch à Paris; — de Paul-Louis de Mondran, clerc de Toulouse; — de François Savary, du diocèse de Bayeux; — de François-Simon Rollet, maître ès-arts, bachelier en théologie, demeurant, à Paris, au collège Louis le Grand. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Louis-Denis Ballière De Laisement, de Saint-Lô de Rouen, et à Marie-Catherine Quevillon, de Saint-Patrice, 17 septembre 1770; — à Henri-François Baudot de Senneville, veuf de Marie-Anne-Gabrielle Dachey, et à Madeleine Mallet de Graville de Cramesnil, 22 novembre 1769; — à Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent de Sahurs, conseiller honoraire au parlement de Normandie, veuf d'Anne Mouret, et à Marie-Marguerite-Madeleine de Romé, de Saint-Patrice, dernier septembre 1769; — à Jacques-Robert-François Guesnier, de Noyon-le-Sec, et à Catherine-Victoire Pagnière, d'Étrépagny, 17 octobre 1769; — à Louis Ligot, de Saint-Nicolas de Rouen, et à Marie-Catherine Le Houé, de Saint-Laurent, 15 janvier 1770; — à François Logerot, conseiller au parlement de Normandie, de Saint-Pierre-l'Honoré, et à Bathilde Louvel de Janville, de Paluel, 12 février 1770; — à Jean-Jérôme Ménard, conseiller au parlement, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Charlotte-Élisabeth De La Tour, 7 février 1770; — à Henri-Pompone-Louis comte de Montenay, veuf d'Anne-Louise de Beaurepaire, de Fourges, et à Renée-Thérèse Bochard de Champigny, de Saint-Denis de Paris, 27 novembre 1769; — à Jean-François de Nogues, comte d'Assas, et à Marie-Jeanne-Baptiste de Beaumer, veuve de Pierre-Augustin Durand de Missy, de Saint-Nicaise, 23 octobre 1769; — à Philippe-Charles-François Odoard du Hazé, de la paroisse Sainte-Barbe, et à Marie-Catherine Lambert de Beaulieu, veuve de Jean-Élie de Caumont de la Louque, de Sainte-Marguerite au doyenné

d'Aumale, 23 février 1770; — à François Poterat, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et à Victoire-Julie de Paix-de-Cœur, de Barentin, 21 août 1769; — à Alexis Tierce, de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, et à Anne Le Painteur, de Saint-Godard de Rouen, 19 juin 1770; — à François-Xavier de Virieu, comte de Beauvoir, du Havre-de-Grâce, et à Anne-Marie-Antoinette de Fagan, veuve de François Le Tourneur, de Saint-Sulpice de Paris; 25 février 1770; — à Guillaume Vauloger, de Saint-Martin-de-Condé-sur-Noireau, et à Marie-Catherine Aumont, de Saint-Patrice, 28 novembre 1769.

G. 6197. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1770-1772.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Thomas Hardouin d'Oillanson de Courcy, du diocèse de Séez, licencié ès-droits, 21 mars 1771. — Nomination de Bernard Batailler d'Omonville, licencié en la faculté de Paris, à la prébende canoniale de Saint-Saire, vacante par le décès de Bertrand-Joseph Boby, 8 octobre 1771; — de Guillaume Clémence, licencié en droit, à la prébende canoniale de Nécy, vacante par la démission de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, qui n'avait pas pris possession, 18 avril 1771; — de Jean-François-Claude Le Prince, à la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par la résignation de Henri-Pierre Auber, 21 juin 1771; — de Robert Bechervoise, à la cure de Saint-Lubin d'Alliquerville, vacante par la résignation de Louis Duhamel, 5 août 1771; — d'Antoine Felgères, vicaire de l'Hôtel-Dieu de Paris, à la cure de Notre-Dame d'Arques, vacante par le décès de Pierre Brossard, 24 août 1771; — de Louis-Barthélemy Dumont, à la cure de Blainville, vacante par le décès de Pierre Le Bourgeois, 25 juin 1771; — de Pierre Marc, gradué, à la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès d'Hilaire Le Porc, 26 avril 1771; — de Claude Dumont, à la cure de Notre-Dame de Douville, vacante par le décès d'André de Sasseville, 20 août 1771; — de Jean Le Houx, à la cure de Saint-Pierre d'Heuqueville, sur la présentation de Charles-Marin-André de Quintanadoine de Betteville, conseiller au parlement; prise de possession, 12 octobre 1770; — de Barthélemy Grégoire, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, à la cure de Saint-Pierre de Graimbouville, vacante par le décès d'Antoine Chauvin, 19 avril 1771; — de Jacques Aumont, du diocèse de Bayeux, à la cure de Hautot-sur-Dieppe, vacante par le décès de Charles-Guillaume Houard, 6 mars, 1771; — de Nicolas-François de Sonning de Lignon, curé d'Iclon, *olim* la Crique, à la cure de Cropus, vacante par le décès de Gilles Le Queu, 25 juillet 1771; — de Louis-François Feuilloy, à la cure de Saint-Jacques de Neufchâtel, vacante par le décès de Jean-Joseph Gressent, 9 janvier 1771; — de Charles-Jacques-Denis de Becdelièvre, chanoine de Saint-Brieuc, à la cure de Saint-Maclou d'Ouainville, vacante par le décès de Pierre-Marc de Becdelièvre, 7 décembre 1770; — de Nicolas-Augustin Auquetil, à la cure de Notre-Dame de Pavilly, vacante par la démission de Pierre-Guillaume Coquillot, 5 mars 1772; — de Nicolas Houard, à la cure de Saint-Martin-en-Campagne, vacante par le décès de Claude Jolly, 14 février 1771; — de Charles-Ferdinand de Calonne de Coquerel, à la cure de Saint-Ribert de Torcy-le-Grand, vacante par la résignation de Jean Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, qui avait été nommé à cette cure de Torcy (29 mai 1771), après le décès de Nicolas-Louis-Hilaire de Beuzeville, 7 novembre 1771, ladite démission faite pour cause de permutation contre la chapelle de Sainte-Marguerite du Val-Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens; — de François-Alexandre Carlier, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Maurice de Vesly, vacante par le décès de Jacques-Dominique Boelard, 21 avril 1771; — de Jean-Baptiste Fliot, à la chapelle de Saint-Catald, à Saint-Martin-en-Campagne, 16 mars 1772; — de Jean-Baptiste-Henri-Marie de Roucy, à la chapelle du manoir de Déville, 18 novembre 1771; — Prise de possession d'un canonicat à Yvetot par Joseph-Marie Closet, bachelier de Sorbonne, directeur du séminaire royal de la Sainte famille dit les Trente-trois, 28 novembre 1771. — Nomination de Gaspard Brunet de Tressemannes, ancien évêque de Glandève, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par le décès de François de Fitz-James, évêque de Soissons; bulle, 11 août 1771; prise de possession, 21 août même année; — de Pierre-Nicolas Fossard, à l'abbaye de Marcheroux, vacante par le décès de M. Clément; bulle, 6 des calendes de juin 1771. — Prise de possession, par Louis Fournier, de la congrégation de la Chancelade, du prieuré de Notre-Dame de Magny, vacant par le décès de M. de Bellecin, 28 août 1771. — Nomination de Raymond de Mary, du diocèse d'Aleth, au prieuré de Saint-Laurent en Lyons, vacant par le décès de Maupin; bulle, 14 des calendes de décembre 1771; — de sœur Millo, au prieuré d'Yvetot, vacant par la démission de Françoise Baudot de Senneville, 18 juillet 1771; — de frère François-Didier Mesnard, procureur général des ordres du Roi, secrétaire de ses commandements, à la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont, vacante par le décès de Claude Dorat de Chameulles, secrétaire général des ordres du Roi; brevet du Roi, 31 août 1771. — Ordinations, 15 mars 1771 : tonsurés, 31; — 21 septembre 1771 : tonsurés, 45; — 3 avril 1772 : tonsurés, 28. — Significations de grades de Gilles Barbier, de Bures, au diocèse de

Bayeux ; — de Bernard Batailler d'Osmonville, maître ès-arts; — de Lambert Bin, professeur en l'Université de Caen ; — de Jean Foutrel, organiste du Bec-Hellouin ; — d'Augustin Godefroy, du diocèse d'Amiens, professeur de philosophie au collège de Rouen ; — de Pierre Le Lièvre, professeur de troisième au collège du Mont ; — de Jacques-François Le Nepveu, de Saint-Sauveur de Caen, professeur septenaire au collège du Bois à Caen ; — de Robert-Thomas Lindet, du diocèse de Lisieux, ordonné sous-diacre, à Rouen, 19 septembre 1767; diacre, à Paris, 24 septembre 1768 ; prêtre, à Rouen, 23 septembre 1769; bachelier de licence en théologie, maître ès-arts, demeurant à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice ; — de Jacques Louvel, professeur royal en langue grecque au collège des Arts à Caen ; — de François-Félix de Paul de Marbeuf, bachelier en théologie ; — d'Augustin François-Joseph Molmy, de Cambray.— Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-François-Adrien-Boïeldieu, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, et à Anne-Marguerite Dumouchel, de Notre-Dame de la Ronde, 9 mars 1772 : — à Pierre Ciszeville, de Forges, et à Françoise-Angélique Le Febvre de Mirville, 18 septembre 1771 ; — à Gabriel de Clieu, d'Assigny, veuf de Lucie-Nicole Du Bourg, et à Marie-Élisabeth Le Roux du Fay, veuve de René-Robert Hurard du Catillon, 25 octobre 1770 ; — à Louis-César-Auguste de Corday, de la Vieille, au diocèse de Bayeux, et à Anne-Victoire Descorches, de Saint-Godard de Rouen, 4 février 1771 ; — à Alexandre-François De Coularé de la Fontaine, de Saint-Herbland, et à Marie-Angélique-Thérèse Auzoult, de Saint-Vivien de Rouen, 13 mai 1771 ; — à Antoine-François Daullé, de Saint-Roch, à Paris, et à Marie Catherine-Julie Blondeau, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 26 février 1771 ; — à François-Nicolas Doré de Bariville et à Marie-Anne Gallemant de Beaurepaire, de Saint-Nicaise de Rouen, 6 juillet 1771; — à François-Christophe Dufriche des Genettes, de Saint-Patrice de Rouen, et à Anne-Aimée de Broé, 3 avril 1771 ; — à Pierre-Nicolas de Fontenay, de Saint-Vincent de Rouen, et à Élisabeth-Marguerite-Thérèse Hurard, 5 novembre 1770; — à Eustache-François-Louis-Raymond-Alexandre Formont, de Gisors, et à Marie-Jeanne-Victoire Lans, de Saint-Laurent de Rouen, 15 décembre 1770.

G. 6198. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1772-1773.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination d'official diocésain : Pierre-Charles-Honoré Bridelle, chanoine de la cathédrale, vicaire général, 6 avril 1773. — Nomination de Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, du diocèse d'Alby, licencié en théologie, de la maison de Navarre, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission de François-Joseph de la Rochefoucauld Bayers, nommé à l'évêché de Beauvais, 22 avril 1772 ; prise de possession, le 25 avril, même année ; — de François-Félix de Paul de Marbeuf, bachelier en théologie, à un canonicat vacant par la résignation de Jean-François Cornet, 17 avril 1772 ; — de Pierre-Joseph Deschamps, licencié en droit civil et canon, vicaire de Saint-André de Rouen, à la cure de cette église vacante par la démission d'Adrien-Marie Baudinot, prêtre du diocèse d'Autun ; prise de possession, 16 juillet 1772 ; — de Jean Le Maistre, à la cure de Saint-André hors ville, vacante par la résignation de Charles-Louis Lenfant, 14 juillet 1772 ; — de Jacques-Marin-Louis Bademer, vicaire d'Harfleur, à la cure de Saint-Paul lès-Rouen, vacante par le décès de Pierre-Jean Roost, 16 avril 1773 ; — de Julien Benoist, du diocèse d'Avranches, à la cure de Saint-Aignan de Bures, vacante par le décès de Richard-Constantin Eudes, 29 mai 1772 ; — de Robert Pichard, curé de Gisancourt, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Charles-Louis-François de Quenescourt, 4 mai 1773 ; — de Jean-Augustin Delvincourt, au prieuré-cure de Saint-Remy de Lépinay, *vulgo* d'Espinay-sous-Gamaches, vacant par la révocation à son monastère de frère Nicolas Hourbois, 13 avril 1773 ; — de Nicolas Le Forestier, à la cure de Fontaine-le-Dun, vacante par le décès de Pierre l'Heureux ; présentation faite par Charles-Jacques-Denis de Becdelièvre, licencié de la faculté de théologie de Paris, ancien vicaire général de Rennes et de Saint-Brieuc, curé d'Ouainville, comme procureur du marquis de Cany, patron de la paroisse, 1^er^ avril 1772 ; — de Jean Morin, à la cure de Saint-Valery de Gourchelles, vacante par le décès d'Antoine-Simon Boulard, 12 juin 1772 ; — de Louis Guesnier, à la cure de Notre-Dame de Molaincourt, vacante par le décès de Jean-Nicolas Le Febvre, 27 mai 1773 ; — de Louis Le Féron de la Heuse, à la chapelle de Saint-Eutrope de Pierreville, vacante par le décès de Jean-François Allard, 7 mai 1772. — Nomination de René-Marie-Maximilien-Léopold de Stabenrath, à un canonicat de Gournay, vacant par le décès de Jean-François-Crespin Paterelle ; présentation faite par Charles-François de Montmorency-Luxembourg, 26 mars 1773. — Nomination de Joseph d'Andigné de la Chasse, évêque de Châlons, à l'abbaye d'Eu, vacante par le décès de Claude-Jean Macé ; bulle, 6 des calendes de mai 1773 ; prise de possession, 5 juin même année ; — de Joseph-François-Marc de Laurencin, à l'abbaye de Foucarmont, vacante par le décès de Jacques-Louis de Quesne ; bulle, 8 des calendes de janvier 1772 ; fulmination de la bulle, 12 janvier 1772. — Décret de l'archevêque, portant extinction de la communauté de Beaulieu et union de ses biens au séminaire de Saint-Nicaise, 19 octobre 1772. —

Nomination de François-Louis Lattaignant de Bainville, à la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont, vacante par le décès de François-Didier Mesnard, procureur général des ordres du Roi militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, 24 mars 1772; — de Jean-Louis de Riquier de Caraman, du diocèse de Toulouse, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par la cession de Jean-Claude Marion, 22 septembre 1772. — Décret de l'archevêque, portant extinction de la conventualité de Saint-Laurent en Lyons et union de ses biens au séminaire de Saint-Nicaise, 22 octobre 1772. — Autre décret de l'archevêque, portant extinction de la conventualité du prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grés et union de ses biens au séminaire archiépiscopal de Saint-Vivien, 20 octobre 1772. — Nomination de François Midor, du diocèse de Lyon, curé de Saint-Paul de Paris, au prieuré du Val-aux-Grés, vacant par le décès de Pezier; bulle, 5 des nones de mai 1773. — Ordinations, 19 septembre 1772, à Rouen, par Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais : tonsurés, 33; — 26 mars 1773 : tonsurés, 32. — Significations de grades de Jean-Baptiste Mulot, professeur de physique au collège royal de Rouen; — de Jean-Louis Bellenger, bachelier en théologie, demeurant au collège Louis-le-Grand; — de Pierre-Nicolas Le Taillandier, maître ès-arts; — de Jean-Baptiste Duboc, professeur septenaire en l'Université de Paris; — de François-Simon Rollet, bachelier en théologie, du collège Louis-le-Grand; — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-René de Belleval, d'Aumale, et à Geneviève-Charlotte-Madeleine Crignon de Beauserré, de Saint-Gilles au diocèse d'Amiens, dernier juin 1773; — à Guillaume-François Boistard de Prémagny, sieur de Vauville, de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, et à Marie-Madeleine Tiphaigne de la Roche, de la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 7 juin 1773; — à Antoine-Joseph-Thomas Amyot, sieur du Mesnil-Gaillard, veuf de Marie-Marguerite Le Jeune, de Lamberville, et à Élisabeth-Reine-Fortunée Gueroult de Puismartin, de Sainte-Foi, 3 février 1773; — à Jean-Charles-Benoît Gorlier, de Saint-Martin de Rouen, et à Marie-Anne-Cécile Pimare, de Notre-Dame de la Ronde, 17 novembre 1772; — à Pierre-David de Caqueray de Montval et à Françoise-Élisabeth de Caqueray des Loges, de Saint-Saëns, 6 novembre 1772; — à Esprit-Robert-Marie Le Roux baron d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie, et à Marie-Françoise-Félicité de Morant, de Saint-Sauveur de Rennes, 28 octobre 1772; — à Charles-Antoine Pocholle, de Notre-Dame d'Eu, et à Marie-Anne Vieubled, veuve de Denis Le Blond, de Notre-Dame de Neufchâtel, 23 septembre 1772; — à Antoine-Raoul-Gabriel comte Le Bègue de Germiny, de Saint-Epvre de Nancy, et à Aimable-Julie-Gueroult de Puis-Martin, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 11 août 1772; — à Ferdinand de Mercastel, de Croixdalle, et à Angélique Le Vaillant, de Saint-Aubin, 28 avril 1772; — à Nicolas-Jean-Baptiste de Collardin, sieur de Chanteloup, capitaine d'infanterie, demeurant à Avranches, paroisse de Notre-Dame-des-Champs, fils de Louis-Éloi de Collardin, sieur de Boisdame, et à Louise-Émilie Toustain de Richebourg, fille du lieutenant des maréchaux de France au pays de Caux et d'Emmanuelle Angélique Le Clerc.

G. 6199. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1773-1774**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jean-Pierre Bordier, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par la démission de M. Dominique de Lastic, 11 avril 1774; prise de possession, 13 avril suivant; — dudit de Lastic, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la démission de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, nommé à l'évêché d'Avranches, 9 avril 1774; prise de possession, 9 mai; — de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, au canonicat vacant par le décès de Pierre-André Duval d'Autigny; prise de possession, 12 décembre 1767; — d'André-Albert Huet Damonville, au canonicat vacant par la démission de Jean-Baptiste Le Bourlier, 23 avril 1774; prise de possession, 22 août même année; — de Louis Lesueur, gradué, au canonicat vacant par le décès de Jean Saas, 14 avril 1774; prise de possession, 16 des mêmes mois et an; — de Jean-Baptiste-Henri-Marie de Roucy, au canonicat vacant par le décès d'Armand-Jean Guesdier de Saint-Aubin, 16 février 1774; prise de possession, 28 juin, même année; — de Joseph-François-Ovide Le Masson, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par la démission de Pierre-Joseph Deschamps, curé de Saint-Martin-du-Pont, 25 juin 1774; — dudit Deschamps, à la cure de Saint-Martin-du-Pont, vacante par le décès de Nicolas-Charles-Léonard Oury, 19 mars 1774; — de François Le Clerc, à la cure de Saint-Pierre-du-Chatel, vacante par le décès de Charles-Henri de Poilvillain, 23 décembre 1773; prise de possession, 28 février 1774; — de Michel-Pierre Morel, à la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès de Pierre Marc, 15 février 1774; — de Louis-François Le Breton de Vertemare, curé de Saint-Sauveur de Fours, à la cure de Saint-Pierre de la Ferté, et à son annexe Saint-Samson, vacantes par la démission de François Amaury, dernier août 1774; — de Charles Aché, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Étienne-Simon Regnault; prise de possession, 20 janvier 1774; — de Pierre-Louis Le Febvre de la Roche, à la cure de Saint-Pierre de Grémonville, vacante par le décès d'An-

toine Lignant de Lussac, 7 avril 1774; — de Charles Gentil, à la cure de Longueville, vacante par le décès de Louis-Nicolas Du Château, 28 février 1774; — de Jacques Noyon, du diocèse de Coutances, habitué en l'église de Cléry, à la cure de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, vacante par le décès d'Antoine Duvivier; prise de possession, 2 décembre 1773; — de Gabriel Grésille, chanoine régulier, à la cure de Saint-Eustache-la-Forêt, vacante par le décès d'Adrien Récusson, 30 août 1774; — de Pierre-Jean-François Duval, à la cure de Saint-Ouen de Longpaon, vacante par la résignation de Pierre-François-Joseph Heurtault; bulle, 5 des calendes d'avril 1774; — de Jean-Baptiste-Adrien Trochet, à la cure de Saint-Vast de Sommery, vacante par le décès de Jean Du Buc, sur la présentation de Jacques-Étienne Du Mesniel, marquis de Sommery, 22 octobre 1773. — Décret de l'archevêque, sur la demande de messire Alexandre-Robert De la Vache, sieur du Saussay, de Morgny et Vymont, portant extinction du titre de la chapelle de la Délivrande, au hameau de Maillommais, près de Blainville, et union des biens de ladite chapelle à celle de Sainte-Marguerite au château de Mondétour à Morgny, 13 mai 1774. — Nomination de Guillaume-Gilles Fiquet, à un canonicat de Blainville, vacant par le décès d'Isaac Ravette, 2 août 1773. — Décret de l'archevêque, portant suppression du chapitre et église collégiale de Charlemesnil et union de ses biens à l'église collégiale et paroissiale de Sauqueville, où il y aura désormais un doyen, un chantre et 6 chanoines 26 septembre 1772. — Nomination, par Louise-Sophie de Spack ou Despach, religieuse de l'abbaye de Pantemont, au prieuré de Saint-Aubin-lès-Gournay, vacant par la démission de Geneviève-Charlotte Pinthereau de Bachivilliers, 7 avril 1774; prise de possession, 27 avril; — d'Augustin-René-Louis Le Mintier, du diocèse de Saint-Malo, vicaire général du diocèse de Rennes, au prieuré de Saint-Pierre du Neufmarché, vacant par le décès de Jacques-Philippe de Darnault, 11 décembre 1773; — de Sixte-Louis-Constant Le Roux de Bonneval, chanoine de Paris, au même prieuré, encore signalé comme vacant par le décès du même Darnault, 25 avril 1774; — prise de possession, par Jean-Claude Marion, du diocèse de Genève, chanoine de Paris, prieur de Saint-Martin de Noyon, dit Charleval, et de Saint-Jean de Berne, au diocèse du Mans, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Jean-Louis Riquet de Caraman, 8 octobre 1773.— Nomination de Charlotte-Élisabeth de Barbançon, du monastère des Chazes, au diocèse de Saint-Flour, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant par le décès de sœur de Planterose; bulle, 14 des calendes de décembre 1773; fulmination, 31 décembre même année; — de Jean-François Daspres, moine bénédictin, au prieuré de Sainte-Radegonde-lès-Neufchâtel, vacant par la résignation de Guillaume Lucas, 3 octobre 1773. — Ordinations, 18 septembre 1773 : tonsurés, 24; — 18 mars 1774 : tonsurés, 18; — 4 septembre 1774 : tonsurés, 45 (Jacques-Martin-Victor Guesnier des Bordeaux, fils de Jean-Paul-Thomas Guesnier et de Marie-Catherine-Louise de Seffrye, des Andelys). — Significations de grades d'Edmond Bertault, curé de Sainte-Radegonde de Giverny; — de Robert-Patrice Feron, desservant la cure de Saint-Vigor-le-Grand près Bayeux; — d'Étienne-Philippe Le Corney, demeurant à Paris, en la communauté des prêtres de Saint-Roch; — de Pierre-Nicolas Le Taillandier, vicaire de Déville-lès-Rouen; — de Jacques Louvel, de l'Académie de Caen, professeur royal en langue grecque, originaire d'Hermanville, au diocèse de Bayeux; — de Louis-François Rouxel, vicaire de Canon, au diocèse de Séez; — de Félix-Justin-Elzéar Susleau; — d'Augustin-Alexis Taillet; — de Jacques-Bernard-Honoré Tiercelin, supérieur au séminaire Joyeuse. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Charles-Armand de Bailleul, conseiller au parlement de Rouen, et à Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civille de Rames, de Saint-Nicolas de Rouen, 3 septembre 1773; — à Charles-Guillaume-Léonor Duboc, sieur de Radepont, et à Marie Lucas de Sainte-Honorine, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 3 septembre 1774; — à Pierre François-Victor Gaillard et à Octavie-Charlotte-Eulalie Le Febvre de Vatimesnil, de Saint-Laurent de Rouen, 11 avril 1774.

G. 6200. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1775-1776.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général : Henri-Charles Dulau d'Allemans, licencié en théologie, de la maison de Navarre, 7 mars 1775; — de vice-gérant du promoteur de l'officialité métropolitaine et diocésaine : Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, licencié en théologie de l'Université de Paris, 13 mars 1775. — Nomination de Jean-Baptiste-Philippe-Amand-Fidèle de Clercy, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, nommé à l'évêché de Saint-Omer, 2 mai 1775; prise de possession, 10 juillet 1775: — de Louis Bourse, docteur en théologie, curé de Bully, à la cure de Saint-Patrice de Rouen, vacante par le décès de Jacques-François Bouchard, 7 décembre 1775; prise de possession, 14 des mêmes mois et an; — d'Antoine Corel, chanoine régulier, à la cure de Saint-Nicolas de Beauvoir, vacante par le décès de Pierre-Romain Corneillot, 15 juillet 1775; — de Jean-Louis-Pierre

Humelot, directeur des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Rouen, à la cure du Bois-héroult, vacante par le décès de M. Fortier, sur la présentation de M. Bénigne Poret de Blosseville, procureur général à la Cour des Comptes, 30 janvier 1775. — Résignation de la cure de Bois-l'Évêque, par Charles-Alexandre Le Chevalier, chanoine régulier du prieuré de Friardel, 27 septembre 1775. — Nomination de Guillaume Malandin, à la cure de Bréauté, vacante par la démission d'Alexandre Gaillon, 17 août 1775; — de Nicolas-Jacques Petit, à la cure de Saint-Aubin de Dancourt, vacante par la démission de Jean-Baptiste Martin Maubert, 1er septembre 1775; — de Charles Hubert, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Robert Pichard, 26 juin 1775; — de Jean-Virgine Durand, prieur de Saint-Martin-au-Bois, à la cure de Saint-de Saint-Jean d'Eu, vacante par le décès de Louis De Fays; prise de possession, 3 avril 1775; — d'Antoine-Augustin-René Desmazis, bachelier en droit de la faculté d'Orléans, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de François-Gabriel Béguin, prieur curé de Lochères; prise de possession, 10 août 1775; — de Pierre-François-Toussaint Le Clerc, à la cure de Longuerue, vacante par la démission de Charles Guillebert, 30 décembre 1775; — de Nicolas-Augustin Groulard, à la cure du Mont-aux-Malades, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Viot, 17 juillet 1775; — de Jacques Despierres, vicaire de Saint-Denis de Lyons, à la cure de Morgny, vacante par le décès de Denis Maurice, sur la présentation d'Olympe-Élisabeth Jubert du Thil, dame de Morgny, veuve de César-François comte de Chatelux, vicomte d'Avallon, 1er chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre, colonel du régiment d'Auvergne, 29 novembre 1774; — d'Antoine-Charles Bernage, maître ès-arts, à la cure de Saint-Victor-l'Abbaye, vacante par le décès de Jean-Baptiste-Nicolas Le Vendanger; présentation, 27 avril 1775; — de Robert Lemoine, à la cure de Saint-Pierre de Vassonville, vacante par le décès de Pierre Fontaine, 28 août 1775; — de Pierre-Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, à la chapelle Saint-Agathe en la cathédrale; prise de possession, 30 août 1775. — Lettres de Claudine-Germaine de Conty-Hargicourt qui nomment Marie-Joseph de Conty-Hargicourt, licencié en droit, chanoine de la Sainte-Chapelle, aux fonctions d'official de Fécamp, 29 novembre 1775; le même, aux fonctions de vicaire général et de doyen de l'exemption de Montivilliers, même date. — Nomination de Jean du Chileau, du diocèse de Saintes, à l'abbaye du Valasse, vacante par la cession de Pierre-François Fumée; bulle, 4 des calendes de mars 1774; prise de possession, 3 mai 1775; — d'Esprit-Louis-Marie Bourguilleaud de Brebire, du diocèse de la Rochelle, au prieuré Saint-Éparche de Floisy, vacant par le décès de Pierre de Forceville, 16 novembre 1775; — de Sexte-Louis-Constance Le Roux de Bonneval, prieur de Thouarée, au prieuré du Neufmarché, 17 novembre 1774; — de Jean-Baptiste Le Rat, doyen du chapitre d'Andely, au prieuré de Notre-Dame de Sigy, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier; bulle, 8 des calendes de mars 1775; prise de possession, 19 avril 1775. — Ordinations, dernier mars 1775: tonsurés, 40 (Louis-François Bodin, fils d'Antoine-François Bodin et de Marie-Élisabeth Bodin, de Notre-Dame de Neufchâtel); 22 septembre 1775 : tonsurés, 56; ordinations faites par Mgr de Noé, évêque de Lescar. — Significations de grades de Louis-Nicolas Anquetil, prêtre habitué à Ocqueville; — d'Antoine-Charles Bernage, vicaire de Grémonville; — de Louis-François-Augustin Gosset, vicaire de Gerponville; — de Dom Jacques-Martin Juteau, religieux au prieuré de Nogent-le-Rotrou; — de Louis-Charles Le Baube; — de Jacques-François Le Nepveu, licencié aux lois, professeur au collège du Bois à Caen; — de Jacques-David Moulin, fils de Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement de Normandie, à Rouen; — de Jacques-Antoine Savary, vicaire de Melleville; — d'Antoine de Villeneuve d'Esclapon. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-Alexandre-Nicolas Brunel, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Michel-Agathe Gauthier, de Saint-Patrice de Rouen, 24 juillet 1775; — à Guillaume Caudron de Coquereaumont et à Marie-Catherine Le Rat, de Saint-Nicolas de Rouen, 18 janvier 1775; — à Antoine-Marie comte de Clusel, de Saint-Roch de Paris, et à Antoinette-Perpétue-Thomas du Fossé, de Saint-Godard de Rouen, 8 mars 1775; — à Nicolas Gibert, écuyer, de Saint-Ouen du Pont-Audemer, et à Marie-Marguerite Dufour de Plumetot, de Saint-Godard de Rouen, 11 septembre 1775; — à Aimable-Guillaume Guérard de la Quesnerie, de Saint-Sauveur de Bayeux, et à Marguerite-Jeanne Le Prévost, de Saint-Godard de Rouen, 3 novembre 1774; — à Charles-Alexandre, marquis d'Héricy, sieur de la Ferté-Fresnel, veuf de Marie-Thérèse-Geneviève Le Franc, et à Marie-Angélique-Hyacinthe Le Seigneur de Reuville, de Saint-Godard de Rouen, 20 février 1775; — à Pierre-Louis Le Carpentier de Chailloué, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Aglaé Guillebon de Montmirail, de Saint-André de Rouen, 8 mai 1775; — à Armand-Menidée Legonidec de Traissan, de Vitré, et à Marie-Charlotte-Joséphine de Morant, de Saint-Vivien de Rouen, 10 juillet 1775; — à Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de Boisguilbert, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Monique-Amélie Guillebon de Saint-Ulpace, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 8 mai 1775; — à Pierre-Jacques-Toussaint Le Tailandier, de Saint-Denis de Rouen, et à Marie-Madeleine Bouf-

fard, de Saint-Maclou, 19 décembre 1775; — à Alain O'Reilly, écuyer, sieur de Mittown, de Saint-Sever de Rouen, et à Agnès Norris, de Bonnenouvelle, à Paris, 27 novembre 1775; — à Charles-Marie-François Rondeaux, et à Constance-Adelaïde Chapais, de Saint-Sauveur de Rouen, 24 octobre 1774; — à Marin-Robert Tuvache de Vertville, de Notre-Dame d'Andely, et à Marie-Madeleine Ravette, de Boisemont, 10 octobre 1774; — à Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Marguerite-Madeleine Romé, veuve de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, 25 décembre 1775.

G. 6201. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1776-1777.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général du diocèse : Charles-Constant-César-Joseph-Loup-Mathieu Dagout, du diocèse de Grenoble, licencié en théologie, 2 mars 1776. — Nomination de Jacques-Germain Le Roy, vicaire de Saint-Maclou de Rouen, à la cure de Bully, vacante par la résignation de Louis Bourse, 10 février 1776; — de Jean-Baptiste Papillon, à la cure de Notre-Dame de Canville, vacante par le décès de Pierre Martin, 15 novembre 1776; — de Brunon-Charles Beudon, à la la cure de Gisors, vacante par le décès d'Antoine-Charles Le Prévost, 12 février 1776; — de Charles-Emmanuel-Augustin Liot, chanoine du Sépulcre de Rouen, à la cure de Saint-Denis de Guiseniers, vacante par le décès de François-Jacques Le Blanc, 29 juin 1776; — de Jean-Laurent-François Le Maur, curé de Cramesnil, à la cure de Saint-Pierre de Prétot, vacante par le décès de François-Alexandre de Roquigny de Bulonde, 17 février 1776; — de Louis-François-Marie de Brihon, à la même cure, vacante par la démission dudit Le Maur, 14 novembre 1776; — de Gabriel-Nicolas Martin, à la cure de Saint-Aubin-la-Campagne, vacante par le décès de Michel Moulin, 16 août 1776; — de Charles-François Saunier, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de François Heugue, 17 décembre 1776; — de Dom Roger Chambon, chanoine régulier, prieur de Millac, au diocèse de Poitiers, à la cure de Saint-Sauveur-en-Campagne, vacante par la démission de Charles-Barthélemy Clouet, 18 juin 1776; — de Charles Langlois, à la cure de Saint-Paterne de Sartilly, au diocèse d'Avranches, vacante par le décès de René Tesson, sur la présentation des religieux du Mont-Saint-Michel; collation faite par l'archevêque de Rouen, sur le refus de l'évêque d'Avranches, 5 mai 1776; — de François Le Mée, du diocèse de Chartres, à la cure de Touffreville, au doyenné d'Eu, vacante par le décès de frère Paul-Victor Douin de Courcelles, religieux pénitent, sur la présentation du comte d'Eu, 21 août 1776. — Nomination de Pierre Regnault, du diocèse de Bayeux, licencié en droit, curé de Saint-Samson de Gueutteville, aux fonctions d'official, de vicaire général, et de doyen de l'exemption de Montivilliers, 21 mai 1771; — de Pierre Cotelle, curé d'Octeville, licencié en l'un et l'autre droit, aux fonctions de vicaire général de la même exemption, 16 mai 1776; — Ordinations, 29 mars 1776 : tonsurés, 46 (François-Gabriel De Bray, fils de Pierre-Augustin Camille De Bray et d'Anne Le Feron, de Notre-Dame de la Ronde); — 21 septembre 1776 : tonsurés, 36 (Jean-Charles-Michel Bourgeaux, fils de Jean Bourgeaux et de Modeste De la Planne, de Bacqueville); — 15 mars 1777 : tonsurés, 42. — Significations de grades de Charles-François Auger, du diocèse de Bayeux; — de Jacques Bréant, demeurant au collège Louis-le Grand; — de François-Nicolas Demarest, bachelier en théologie, demeurant au collège du Plessis; — de Jean Hennequet, professeur au collège royal de Rouen; — d'Alexandre Jullien, vicaire de Saint-André-sur-Cailly; — de Jean-Nicolas Lambert, bachelier de Sorbonne, demeurant au petit séminaire Saint-Sulpice à Paris; — de François-Charles Le Fèvre, vicaire de Cleuville-en-Caux; — de Philippe Vaudrin de la Bretonnière, vicaire de Saint-Pierre de Caudebec. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes de Clairbec, écuyer, veuf de Marie-Dorothée Foulques de la Pilette, et à Charlotte-Élisabeth de Caqueray, de Roncherolles-en-Bray, 9 février 1776; — à Charles Duchatel de Valfontaines, d'Offranville, et à Élisabeth-Victoire Baudry de Breteuil, de Saint-Jacques de Dieppe, 30 mars 1770; — à Pierre-Nicolas de Fontenay, veuf d'Élisabeth-Marguerite-Thérèse Hurard, et à Marie-Élisabeth Ribard, de Saint-Vincent de Rouen, 1er juin 1776; — à Amand-Désiré-Honoré-Louis Frontin, sieur d'Espinay, et à Marie-Félicité Dyel de Graville, 18 novembre 1776; — à Antoine-Charles Gallye et à Marie-Madeleine de Boulainvilliers, de Notre-Dame de Neufchâtel, 12 février 1776; — à Ignace-Joseph-Casimir Goube, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marie-Adélaïde Bilcoq, de la même paroisse, 20 janvier 1777; — à Jean Holker, veuf d'Élisabeth Hulton, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie Marguerite-Thérèse Ribard, veuve de Jean-Pierre-Jacques Testart, de Saint-Vincent de la même ville, 4 novembre 1776; — à Jean-Joseph-Susanne-David Houard, de Saint-Remy de Dieppe, et à Marie-Madeleine-Catherine De la Porte, de Saint-Ouen-sous-Brachy, 15 juin 1776; — à Jacques-Guillaume Le Sage, veuf de Marie-Élisabeth De Coularé de la Fontaine, de la paroisse de Saint-Éloi de Rouen, et à Marie-Anne-Rose-Victoire Aumont, de Saint-

Patrice de la même ville, 1er juillet 1776; — à Émard-Jacques Lestorcy de Boulongne, de Saint-François du Havre, et à Marie-Henriette Méry, de Saint-Éloi de Rouen, 16 juillet 1776; — à Charles-Alphonse Mesnager, sieur de Bodue, et à Marie-Françoise Varin de Croixmare, de Saint-Godard de Rouen, 11 décembre 1776; — à François Poterat, de Saint-Sever de Rouen, veuf de Victoire-Julie de Paix-de-Cœur, de Saint-Lô de Rouen, et à Anne-Marguerite-Reine Deshayes, de Sainte-Catherine d'Honfleur, 5 février 1776; — à Nicolas-Jean-François de Romé du Bec-Crespin, de Saint-Patrice de Rouen, et à Catherine-Adélaïde Hescamp de Coltot, de Saint-Laurent de la même ville, 10 février 1777; — à Mathieu Wilcok, de Saint-Sever de Rouen, veuf d'Ester Bennet, et à Fanny Philips, 21 octobre 1776.

G. 6202. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1777-1778.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jacques-Augustin Manoury, docteur en théologie de la faculté de Paris, au canonicat vacant par la démission de Henri-Marie de Roucy, 16 décembre 1777; prise de possession, 27 des mêmes mois et an; — de Jacques Ravette, au canonicat vacant par la résignation de Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 21 juillet 1777; prise de possession, le lendemain; — de frère Dieudonné-Louis Crulle, chanoine régulier, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par la la démission de Charles-Antoine Marius, 24 septembre 1777; — de Marc-Antoine Filleul, à la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par la résignation de Julien-René Henri, 28 juin 1777; prise de possession, 30 des mêmes mois et an; — de Jean Duhamel, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Robert Lemonnier, 9 mars 1778; — de Jean-Marie Petit, chanoine de la collégiale de Charlemesnil, à la cure d'Anneville-en-Caux, vacante par le décès d'Alexandre Blondel, 1er septembre 1777; — de Louis-Guillaume Gogibus, à la cure d'Auzouville-sur-Saane, vacante par le décès de Thomas Bellet, 26 février 1778; — de Louis Dumesnil, curé de Guerbaville, à la cure de Bliquetuit, vacante par le décès de Jean Brossard de Marsilly, 5 septembre 1777; prise de possession, 10 février 1778; — de Pierre Devé, à la cure de Saint-Martin de Bordeaux, vacante par le décès de Louis Hardel, dernier décembre 1777; — de Philippe-Nicolas Mauvoisin, vicaire de la Feuillie, à la cure de Saint-Michel de Boshyon, vacante par le décès de Pierre Marc, 16 mai 1777; — d'Étienne-Simon Bouvier, à la cure de Saint-Aubin de Doudeauville, vacante par le décès de Pierre Le Clerc, 16 août 1777; — de François Le Bon, vicaire de Saint-Germain-sur-Eaulne, à la cure de Notre-Dame d'Épinay, vacante par la démission d'Antoine-Servais Flahaut, sur la présentation de Françoise-Hélène-Étiennette Turgot, veuve de Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, gouverneur du Havre, lieutenant général des armées du Roi, ci-devant ambassadeur de S. M. à la cour d'Espagne et auprès du Saint-Siège, dame de Saint-Germain-sur-Eaulne, Lucy, Sainte-Beuve-en-Rivière, Vatierville, Fesques, Orival, Liffremont, la Vieuville, la prévoté de Mortemer, Graval, Portmort, Épinay-sur-Mortemer, 6 octobre 1777; — de Louis Dumesnil, à la cure de Guerbaville, vacante par le décès de Jean-Jacques Duvey, sur la présentation de Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Nagu et de la Mailleraye, 6 mai 1777; prise de possession, 13 des mêmes mois et an; — de Jacques-Nicolas Crosnier, curé d'Auvernaux, au diocèse de Sens, à la cure de Guillemerville, sur la présentation de Charles-Henri-Nicolas prince d'Orange et de Nassau, propriétaire du régiment Royal-Allemand, pour lors logé à Paris, en son hôtel de la rue Saint-Lazare, 26 mars 1778; — de Pierre Féron, à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, vacante par la démission de Jean-Louis-Charles-Michel Prunier, 19 juin 1777; — de Nicolas-Jules-Hubert Simon, curé de Greny, à la cure de Saint-Martin-le-Gaillard, vacante par le décès de Jean-Baptiste Dupays, 22 avril 1777; — de Joseph Bultot, du diocèse de Lisieux, curé des Vieux, à la cure de Saint-Paër, 2me portion, vacante par le décès de Michel-Roland Brunel, 4 mars 1778; — de Pierre Sacquespée, à la cure de Sainte-Marguerite-lès-Duclair, vacante par le décès d'Augustin Maugnot, 15 octobre 1777; — de Charles Sampic, curé de Dénestanville, à la cure de Notre-Dame de Sasseville, vacante par le décès de Pierre Langlois de Breteuil, 20 octobre 1777. — Nomination de Marie-Madeleine-Léonor Dubosc de Radepont, religieuse ursuline de Rouen, à l'abbaye de Fontaine-Guérard, vacante par le décès de sœur de Chateaumorand; bulle, 3 des calendes d'octobre 1777; prise de possession, en son nom, 15 novembre suivant, par Bruno Wagon, directeur de l'abbaye de Fontaine-Guérard pour l'extérieur de ce monastère; — de Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, à l'abbaye de Saint-Ouen, vacante par le décès de François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon; bulle, calendes de septembre 1777; prise de possession, 11 octobre suivant (parmi les religieux présents à la cérémonie, Jacques Wilson et François de Lobel); — de Marie-Anne-Thérèse Perdry, dite de Saint-Léger, religieuse professe de Saint-Amand de Rouen, au prieuré du Bourg-de-Saane, vacant par le décès de Marie-Thérèse Dubosc d'Espinay; prise de possession, 6 octobre 1777; — d'Antoine-Joseph-Marie-Catherine-Louis-

Étienne de Bessuejouls de Roquelaure, du diocèse de Toulouse, au prieuré de Notre-Dame de Laillerie, vacant par le décès de Louis Pivart, 11 août 1777; — d'Antoine de Villeneuve d'Esclapon, prieur d'Alenzolles, au prieuré de Longueville, vacant par le décès de Jérome Chatelux de Sainte-Colombe; bulle, 4 juin 1777; prise de possession, 9 septembre même année; — de Maurice-Clair de Montendre, chanoine régulier, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Jean-Jacques Béhic; bulle, veille des nones d'octobre 1777; — de François-Joseph de Gascq, du diocèse de Bazas, au prieuré de Saint-Lô de Rouen, vacant par la cession de Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux; bulle, 17 des calendes de mai 1777; prise de possession, 6 mai, même année. — Résignation, moyennant pension, par Louis-Joseph Midor, du prieuré du Val-aux-Grés; signature de pension en cour de Rome, 17 des calendes de mai 1777. — Ordinations, 20 septembre 1777 : tonsurés, 39 (François-Alexandre-Athanase De la Rue, fils du sieur de L'Épinay et de Marie-Catherine du Croutel, du Boscgeffroi); —4 avril 1778 : tonsurés, 35 (Pompone-Amédée Pocholle, fils de Pierre Pocholle et de Marie-Barbe Vincent, de Saint-Jacques de Dieppe.) — Significations de grades de François Alexandre, vicaire de Saint-Sauveur de Rouen; — de Jean-Baptiste Auber, originaire de Bréauté, vicaire de Trouville; — d'Amand-Magloire-Germain De la Rue, vicaire de Villettes; — de Nicolas Desprez, vicaire de Saint-Étienne de Reux; — de Pierre-François-Adrien Harivel, vicaire de Notre-Dame de Flamanville; — de François-Joseph Hernil de Masclaret, du diocèse de Besançon; — de Jacques-François Lemaire, vicaire de Sommery; — de Louis-Jean-Baptiste Mordant; — de Jacques-Alexandre Pajot, vicaire de Jouy-en-Telles; — de Guillaume-Charles Poiret, vicaire de Contremoulins; — de Pierre-Joseph Prévost, vicaire d'Aumale; — de Romain-François-Bernard Quertier, vicaire de Saint-Michel d'Ingouville; — de Pierre Richer, vicaire d'Anneville-sur-Seine. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Michel-Émard Baudry, de Notre-Dame du Havre, et à Thérèse-Catherine Binet, de Saint-Jean de Rouen, 26 janvier 1778; — à Charles-Antoine de Bernart, marquis d'Avernes, de Saint-Sulpice de Paris, et à Marie-Françoise-Henriette de Rallemont d'Écrainville, 9 mai 1777; — à Amédée-Gabriel Chevallier, marquis de Brossard, de Folny, et à Cécile-Rose-Françoise de Guiry, 15 juillet 1777; — à Charles-François-Coquerel d'Iclon, de la Crique, et à Catherine-Amable Grandin de Mansigny, d'Étrépagny, 23 février 1778; — à Jacques Dautresme, veuf de Marie-Anne Freret, de Freneuse, et à Thérèse De la Fosse, veuve de Pierre Dorival, 18 juillet 1777; — à Louis-Gabriel Du Buat, comte de Nançay, veuf de Marie-Thérèse de Crass, de Nançay, au diocèse de Bourges, et à Marie-Sophie de Bigards de la Heuse, de Saint-Patrice de Rouen, 24 février 1778; — à Pierre-Jacques-François Du Fay, sieur du Tot, de Saint-Vast, et à Marie-Florence Langlois d'Estaintot, de Fultot, 22 janvier 1778; — à Pierre Dupont, écuyer, sieur de Tous-les-Mesnils, de Dampierre, et à Marie-Anne Le Prestre, de Saint-Jacques de Dieppe, 21 avril 1777; — à Marie-Charles-Nicolas Langlois, sieur du Roulle, d'Aubevoye, et à Angélique-Émilie-Mathilde Cochard des Ervolus, du Petit-Andely, 16 mai 1777; — à Charles Martin de Boisville, sieur de Vallendré, et à Marie-Louise-Ursule Rault de Rainsault, de Saint-Godard de Rouen, 29 septembre 1777; — à Nicolas Mollien, veuf d'Anne Hébert, de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, et à Marie-Madeleine-Françoise Bailleul, de Saint-Herbland de la même ville, 18 mars 1778; — à David Nagle, originaire d'Irlande, et à Marie-Anne Wilson, de Saint-Sever de Rouen, 22 septembre 1777; — à François-Laurent Odoard, sieur du Hazé, de Sainte-Barbe près Gaillon, et à Marie-Anne-Françoise Le Brument de Boscflamel, veuve de François Baudouin, sieur des Cambres, 25 août 1777; — à Jean-Baptiste-Frédéric Omont, de Saint-Herbland de Rouen, et à Marie-Anne Le Batteur, de Saint-Michel de la même ville, 7 avril 1777; — à Alexandre-François-Louis de Paix-de-Cœur du Catillon, de Barentin, et à Antoinette-Marguerite-Aimée Langlois de Stainville, de Limésy, 13 juin 1777; — à Henri Shea, de Cork en Irlande, et à Marie-Adelaïde Mansire, 6 septembre 1777.

G. 6203. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1778-1779.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général du diocèse : Adam Osmont, docteur en théologie, 23 mars 1779; — d'official diocésain : le même Osmont, 12 janvier 1779; — de promoteur des deux officialités: Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, même date. — Nomination dudit Tuvache de Vertville, au canonicat vacant par le décés de Le Blond de Sauchay, 1er juin 1778. — de Laurent Marest, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par la démission de Joseph-François-Ovide Le Masson, 16 juin 1779; — de François-Thomas Guillebert, maître ès-arts, à la cure des Baons-le-Comte, vacante par le décès de Jacques Le Prevost, 21 avril 1779; — de Pierre Feret, curé de Saint-Mards, à la cure de Saint-Pierre de Beaunay, vacante par le décès de Michel Cappelain, 16 juin 1779; — de Noël Bouteiller, de Sotteville-lès-Rouen, chapelain d'Étrépagny, à la cure de Saint-Éloi de Bezu, vacante par le décès de Joseph Arnoult, sur la présenta-

tion de Gabrielle-Élisabeth Galland, baronne d'Étrépagny, veuve de Michel-Jacques Turgot, marquis de Sousmont, président honoraire au parlement de Paris, 15 juin 1778; — de Jean-Isaac-François Le Jay de Maisuère, à la cure de Notre-Dame de Bliquetuit, vacante par la démission de Jean Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 1er juin 1779; — de Jacques-Antoine-Nicolas Savary, à la cure de Campeneuseville, vacante par le décès de François Fouilloy, 12 juin 1778; — de Pierre Gilles, à la cure de Dénestanville, vacante par la démission de Charles Sampic, curé de Sasseville, 11 juin 1778; — de maître François Le Clerc, curé de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, à la cure de Saint-Remy de Dieppe, vacante par le décès de Louis-Bertrand-Hector Le Maire, 2 juillet 1778; — de Charles-Jean-Manoury, à la cure d'Étables, vacante par le décès de Charles-Louis Maquinehan, 9 novembre 1778; — de Nicolas Rolland, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la démission de Charles Mathieu, 14 décembre 1778; — de Jean-Baptiste Tesnière, licencié en théologie, à la cure de Saint-Étienne de Fécamp, vacante par décès, 29 mai 1779; — de Charles-Nicolas-Alexandre Morel, à la cure de Saint-Thomas de Fécamp, vacante par la démission de Michel Majot, 21 mai 1778; — de Charles-Nicolas Tiercelin, curé de Saint-Martin-le-Blanc, à la cure de Fry et à son annexe Mezangueville, vacantes par le décès d'Étienne-Joseph-Marie Forol, 15 mai 1778; — de Nicolas-Louis Osmont, prieur de Graville, à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Pierre-Joseph Marie, 30 avril 1779; — de Charles-Marin Damoinville, à la cure de Guesneville, vacante par la démission de Jacques-Augustin Manoury, 10 mars 1779; — de Jacques-Nicolas Crosnier, à la cure de Guillemerville, 22 mai 1778; — de Henri-Antoine Le Borgne, à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par la résignation de Jacques-Antoine Séry, 18 janvier 1779; — de Pierre Le Marchand, à la cure de Martinéglise, vacante par la résignation que Louis Grouard, le 23 juin 1778, en avait faite en sa faveur; — de Henri Forgeur, curé d'Elbeuf-en-Bray, à la cure d'Ourville, vacante par le décès de Nicolas Rouland, 22 mai 1778; — de Louis-François Rouxel, du diocèse de Bayeux, à la cure de Saint-Pierre de Portmort, vacante par le décès de Toussaint Bellamy, 28 mars 1779; — de Charles-Guillaume Fleury, à la cure de Ry, vacante par le décès de Charles Bouillot, 20 mai 1779; — de Jean-Baptiste Alexandre, licencié en droit civil et canon, à la cure de la Trinité de Thouberville, vacante par la résignation de Jacques-César-François Camusat, 20 juillet 1778; — de François Du Bocage, à la cure de Saint-Martin-de-Tourville, vacante par le décès de Jean-Baptiste Noury, 17 avril 1779; — de Jacques Haucourt, à la chapelle de Saint-Adrien du Boscthéroulde, à Saint-Georges, vacante par la démission de Louis-Jacques Charles Auger de Monteille, 3 juillet 1779; — de Jérome-Léonor Lemercier des Hautes-loges, au doyenné d'Écouis, vacant par la résignation de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny; bulle, 16 des calendes d'avril 1777; prise de possession, 4 juillet 1778. — Décret de l'archevêque, portant suppression des titres des chapelles de la collégiale de Saint-Hildevert de Gournay et union de leurs revenus à la manse capitulaire dudit lieu après mort ou démission des titulaires, 26 novembre 1778. — Nomination de Charles Bacheley, du diocèse de Lisieux, à un canonicat du Saint-Sépulcre de Rouen, vacant par le décès de François-Michel de Lassaux, 23 mars 1779; — de l'archevêque de Rouen, à l'abbaye de Fécamp, vacante par le décès de Charles-Antoine cardinal de la Roche-Aymon; bulle, 3 des calendes de juillet 1778; — de Dom Jacques-Alexis Lemaire, aux fonctions de vicaire général de ladite abbaye, 1er février 1779; — d'Anne de Grossolles de Flamarens, à l'abbaye de Montivilliers, vacante par le décès de sœur de Conty d'Hargicourt; bulle, 15 des calendes de juin 1778; — de Pierre Regnault, licencié en droit, curé de Gueutteville, aux fonctions de doyen et de vicaire général; à celles d'official de l'exemption de Montivilliers, 2 août 1778; — de Jacques-Antoine Séry, curé d'Harfleur, à celles de vicaire général et de promoteur de la même exemption, 4 août 1778; — de Jacques-Philippe Cotelle, curé d'Octeville, à celles de vicaire général de la même exemption; — de Henri-Antoine Le Borgne, vicaire d'Harfleur, à celles de vice-promoteur de la même exemption, 12 mars 1779; — d'Aubin Vasse, chapelain de l'abbaye de Montivilliers, à celles de secrétaire et de greffier de l'officialité dudit lieu, 2 août 1778; — d'Adrien Osmont, docteur en théologie, official de Rouen, au prieuré de Graville, vacant par le décès de Pierre-Joseph Marye; prise de possession, 8 mars 1779. — Décret de l'archevêque portant suppression du titre du prieuré de Sainte-Trinité de la Rocheguyon et union de ses biens au bénéfice cure dudit lieu, 23 décembre 1774. — Prise de possession de la commanderie de Fourcigny par Charles-François de Calonne d'Avesne, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de carabiniers, commandeur de Villedieu-la-Montagne, 18 mai 1779. — Ordinations, 19 septembre 1778 : tonsurés, 56; — 20 mars 1779 : tonsurés, 55 (Nicolas-Maximilien-Onésiphore de Mercastel, fils d'Émar-Nicolas et de Marie-Thérèse-Henriette de Calmon, d'Envermeu). — Lettres de tonsure de Robert Bigot, fils de Jean-Robert-Bigot, président à mortier au parlement, et de Françoise Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, 4 juin 1778; — de Claude Chappe, fils d'Ignace Chappe et de Marie-Renée de Vernay, de Brulon au diocèse du Mans, ordination à Rouen, 6 juin 1778. — Significations de grades

de Jacques-Philippe Baudin, de Dieppe; — de François Du Bocage, vicaire de Bléville; — d'Antoine Bouteiller; — de Pierre-Jacques Chatel, vicaire de Hauville-en-Roumois; — de Louis-Charles Gaultier, maître ès-arts, du diocèse de Coutances; — de Jean-François Hébert, de Caen; — de Louis-François Le Manissier, professeur septenaire en l'Université de Caen; — de Jean-François Martin de Boisville; — de Guillaume-Charles Poiret, vicaire de Contremoulins; — de François-Simon Rollet; — de Jean-Baptiste Tesnière, licencié en théologie, vicaire de Sainte-Marie en la cité de Paris; — de Jean-François Trehet, vicaire de Sanvic. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Robert-François vicomte d'Aché et à Jeanne-Louise Roquefeuil, de Saint-Louis de Brest, 15 septembre 1778; — à Jacques-Nicolas de Bellemare, du Mesnil-au-Vicomte, et à Charlotte-Antoinette-Julie Thirel du Bosc-Bénard, du Bosc-Bénard-Commin, 20 avril 1779; — à Eustache-Clément Carefour de la Pelouze, de Saumur, et à Sophie-Victoire Bunel, du Havre-de-Grâce, du 30 octobre 1778; — à Louis-Conradin de Flamare, de Brest, et à Marie-Anne-Angélique Duval, de Saint-Éloi de Rouen, 12 octobre 1778; — à Jean-Charles-François-Louis Cotton d'Englesqueville et à Perrette Febvrier, de Saint-Maclou de Rouen, 11 juin 1778; — à Charles-Marie Grente de Sahurs, veuf de Marie-Jeanne Classe, de Saint-Godard de Rouen, et à Adélaïde Lucas de Beaucoursel, de Saint-Nicaise de cette ville, 26 octobre 1778; — à Louis Nicolas marquis de Guiran, de Melleville, et à Marie-Péronnelle Le Vigner de Dampierre, de Saint-Nicaise de Rouen, 9 octobre 1778; — à Nicolas-Henri Henriquez du Fayel, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Barbe Viguerard de Caumont, de Saint-Nicaise de cette ville, 16 novembre 1778; — à Philippe-Auguste Morin d'Auvers, de Saint-Nicaise, et à Marie-Julie-Félicité Tocqueville, de Saint-Godard, 18 mai 1778; — à Antoine Pocholle, veuf de Marie-Anne Vieubled, de Saint-Pierre de Neufchâtel, et à Catherine Hezard, de Blangy, 16 septembre 1778.

G. 6204. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1779-1780.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de vicaire général du diocèse : François-Martial de Choiseul-Beaupré, licencié en l'un et l'autre droit, 2 septembre 1779. — Nomination de Charles-Constant-César-Joseph-Loup-Mathieu Dagout, vicaire général du diocèse, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de Dominique de Lastic, nommé à l'évêché de Conserans, 11 décembre 1779; prise de possession, 28 des mêmes mois et an; — de Henri-Nicolas Bourgeaux, au canonicat vacant par la résignation de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, 10 juillet 1780; — de Jean-François De Can de Villeneuve, au canonicat vacant par le décès de Jean-Nicolas Hébert, 20 décembre 1779; prise de possession, 22 décembre; — de Denis-Robert-Joseph Prevost de la Croix, conseiller au parlement de Normandie, au canonicat vacant par la résignation d'Isaac Papillault, 27 novembre 1779; — de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, au canonicat vacant par le décès de Louis-François Rimbert, 25 novembre 1779; — du même, au canonicat vacant par le décès d'André Marescot, 28 juin 1780; — de Jacques-David Moulin, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Gervais, vacante par le décès de Pierre Bénard, 30 août 1779; prise de possession, 25 octobre suivant; — de Charles Hubert, curé de Boscroger, à la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Henri-Marie Le Roy, 7 août 1779; — de Jean-Baptiste Le Monnier, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, avec Saint-Gilles de Repainville, son annexe, vacante par le décès de Charles-Toussaint Avenel, docteur en théologie de la maison et société royale de Navarre, 18 octobre 1779; — de Charles-Joseph Lheureux du Chouqué, à la cure de Saint-Germain de Baigneville dit Bénarville, vacante par le décès d'Alexis-Nicolas Hellouin d'Allincourt, 24 septembre 1779; — de François-Charles Le Lièvre, à la cure de Notre-Dame de Bliquetuit, 15 mars 1780; — de Jean Eustache, à la cure de Saint-Martin du Bois-Danebout, vacante par le décès de Grégoire Doublet, 20 mai 1780; — de Pierre-Marin Le Maître, à la cure de Saint-Pierre du Boscroger de la Londe, vacante par la résignation de Charles Hubert, 7 août 1779; — de Robert-Sylvestre Foudry, à la cure de Bréauté vacante par le décès de Guillaume Malandain, 2 mai 1780; — de Pierre Ravette, curé de Saint André-sur-Cailly, à la cure de Collemare, vacante par le décès de Jacques de Monsures, 5 juin 1780; prise de possession de la même cure par Joseph-Alexandre Le Turquier des Longschamps, sur la nomination du Roi, 31 août 1780; — de Guillaume Gaillard, à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Cropus, vacante par le décès de François de Sonning de Lignon, 2 mai 1780; — de Jean-Hyacinthe-Sauveur Michel, du diocèse d'Alby, à la cure de Sainte-Marie-Madeleine de Douvrend, vacante par la résignation de Jean-François De Can de Villeneuve, 14 décembre 1779; — de Jérôme-Denis Vieillard, à la cure de Saint-Nicolas de l'Heure après la résignation qu'en avait faite en sa faveur, 12 avril 1780, Adrien Graine, bachelier en théologie; — de Julien-François de Brossard, curé de Jamets, à la cure de Saint-Sanson de Lintot, vacante par le décès de Louis-Charles Osmont de Mortemer,

23 mars 1780; — de Jacques Vereyne, à la cure de Saint-Pierre de Longueil, vacante par le décès de Pierre-Adrien-Nicolas Baudry, sur la présentation du comte de Choiseul-Gouffier, colonel en second du régiment de la Mestre de Camp-général Dragon, châtelain d'Heilly et Longueil, 25 octobre 1779; — de François Le Brun, licencié en théologie, vicaire de Saint-Louis en l'Ile, à Paris, à la cure de Lyons-la-Forêt, vacante par le décès de Louis de Launay, 28 février 1780; — de Pierre-Bonaventure Houel, à la cure de Saint-Pierre de Mesmoulins, vacante par le décès de Louis-Michel dit de la Croix, 18 juin 1780; — de Jean-Baptiste Blanquet, à la cure du Mesnil-Duredent, vacante par le décès d'Isaac-François-René Le Mareschal, 18 septembre 1779; — d'Antoine-Étienne-Laurent Lasnon, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, à la cure de Saint-Michel de Motteville et au doyenné y annexé, vacants par le décès de Charles Varneville, 25 avril 1780; — d'Augustin-Bernard Jeanne, à la cure d'Ouainville, vacante par le décès de Jacques-Denis de Becdelièvre, 11 octobre 1779; — de Jacques-François Lemaire, à la cure de Saint-Saëns, vacante par le décès de Claude Duquesne, 18 avril 1780; — de Jérôme-Léonor Lemercier des Hautes-Loges, au doyenné d'Écouis, vacant par la résignation de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, 5 avril 1780; — de François-Marie-Fortuné de Vintimille, à l'abbaye de l'Isledieu, vacante par le décès de De la Rue; bulle, 17 des calendes de septembre 1779; — de Claude du Cheylar, ancien aumônier de la Reine, vicaire général de Dijon, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par la cession de Gaspard Brunet de Tressemane, ancien évêque de Glandève; bulle, 9 des calendes de septembre 1779; — de Marie-Charlotte Vesier de Ganges, à l'abbaye du Trésor; bulle, 4 des ides de juillet 1779; fulmination de la bulle, 14 avril 1780; prise de possession 24 avril; — de Marie-Françoise-Louise Haillet de Couronne, religieuse des Emmurées de Rouen, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, vacant par le décès de Marie Puissant, 6 août 1780; — de Jean-Jacques Lédier, titulaire de la Chapelle de l'*Ecce Homo*, à Saint-Médard de Lihons-en-Santerre, au prieuré de Caudecote, à Saint-Remy de Dieppe, vacant par la résignation de Georges-Marin Blancbureau, 27 décembre 1779; — de Alexandre-Philippe-Marie de Sarrau de Vahini, licencié en l'un et l'autre droit, au prieuré de Sainte-Foy de Longueville, dont on contestait le titre à Antoine de Villeneuve d'Esclapon, comme appartenant à un ordre bénédictin de l'ancienne et plus stricte observance; bulle, 11 des calendes d'avril 1779; Vahini, clerc tonsuré, avocat au parlement, frère novice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chapelain de Saint-André et Saint-Jean et de Saint-Anne, à Saint-Eustache de Paris, et de la 2e chapelle de Sainte-Marie l'Égyptienne, prend possession, le 19 août 1779; — de Nicolas-François de Thumery, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, vacant par le décès de Jourdain, 3 avril 1780; — de Jacques-Joseph Bouchiquet, au prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, vacant par la résignation de Louis-Fidèle-Augustin Doucet; bulle, 5 des calendes d'octobre 1779; — de Jacques Jolly, au prieuré de Saint-Gilles, à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng; bulle, veille des nones de janvier 1780. — Ordinations, 18 septembre 1779 : tonsurés, 51; — 11 mars 1780 : tonsurés, 50 (Louis-François-Désiré Le Bailly, fils de Louis-Antoine-Alexandre Le Bailly, sieur de la Falaise, et de Catherine-Jacqueline Le Coq, de Sassetot-le-Mauconduit; Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux; ordinations faites à Rouen par Dominique de Lastic, évêque de Conserans); — 23 septembre 1780 : tonsurés, 33 (Charles-Armand-Fortuné Morin d'Auvers, fils d'Auguste Morin d'Auvers et d'Anne-Marguerite Chevrel de Panilleuse, de Fresquiennes; ordinations faites à Rouen, par Mgr de Belbeuf, évêque d'Avranches). — Significations de grades de David-François Catel, vicaire de Fresles-en-Bray; — d'Amand-Magloire De la Rue, vicaire de Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger; — de Charles Girette, vicaire de Quetteville; — de Jean Langlois, desservant de Cléville; — de Jean-Baptiste-Augustin Lavoisier, vicaire de Braquetuit; — de Bernard-Charlemagne Le Quesne, licencié en théologie, vicaire de Sainte-Marine, en la cité de Paris; — de Claude-Philippe Tallon, l'un des vicaires de Saint-Martin de Broglie; — de Philippe-Thomas Taveau, professeur de rhétorique au Havre, maître ès-arts en l'Université de Caen; — de François Trehet, vicaire de Sanvic; — de Louis-Félix Yvart. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Marie-Jacques-François-Alexandre Asselin de Villequier et à Catherine-Louise-Éléonore Dambray, de Centacres, 30 mars 1780; — à Nicolas Barrey et à Marie-Anne Wilson, 18 septembre 1780; — à Charles-Alexandre de Beaunay du Tot, sieur d'Osseville et de Fontenay, et à Marie-Agnès-Sophie de Gallet de Vallière, d'Hermeville, 3 mai 1780; — à Louis-César-Auguste de Corday, veuf d'Anne-Victoire Descorches, de Saint-Pierre de la Vieille, et à Marie-Charlotte-Guillemette Duhamel, de Saint-Godard de Rouen, 20 juillet 1780; — à Marie-François René De la Mouque d'Inqueville, de Lyons, et à Louise-Henriette-Flore Le Febvre, de Lyons-la-Forêt, 20 mai 1780; — à François-Antoine Des Croisilles, de Saint-Herbland de Rouen, et à Marie-Anne-Catherine Fleuret, de Guesneville, 17 octobre 1780; — à Louis-Nicolas Deslongschamps, de Saint-Étienne-la-grande-Église, et à Marie-Madeleine Bréant, d'Étrépagny, 30 août 1779; — à Jacques-Philippe-François-Pierre Dyel de Graville, de Doudeville, et à Désirée Le Plé, de Saint-Valery-en-Caux, 29 septembre 1779; — à Vincent-François-Jean-Noel

Dulague, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marie-Anne-Berthe Pitte, de Saint-Remy de Dieppe, 16 août 1779; — à Jean-Ferdinand de Foville, écuyer, de Tennemare, et à Amable-Alexandrine Le Roux de Biville, des Trois-Pierres, 10 novembre 1779; — à Jacques-Paul Guesnier, de Château-sur-Epte, et à Marie-Madeleine Le Grand, 24 avril 1780; — à Jacques-Élie de Lamblardie, de Saint-Remy de Dieppe, et à Hélène-Marguerite Bérigny, de Saint-Étienne de Fécamp, 20 septembre 1780; — à Jacques-Jean-François-de-Sales Langlois de Breteuil, et à Marie-Charlotte Langlois de Bailleul, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 5 janvier 1780; — à Louis-Henri-Jacques Le Chartier, sieur de l'Oraille, et à Catherine d'Étrépagny, de Martigny, 6 novembre 1780; — à Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye et à Marie-Madeleine-Jeanne Le Boucher de Honguemare, de Saint-Patrice de Rouen, 20 décembre 1779; — à Noël-Gilles Le Noble, capitaine au régiment de Turenne-infanterie, et à Anatole Le Noble, 21 juillet 1780; — à Louis Le Pecq de la Clôture, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Claude-Geneviève Le Bon, de Notre-Dame de Neufchâtel, 30 décembre 1779; — à Alexandre-Dominique Le Peinturier de Guillerville, et à Marie-Jeanne-Élisabeth Bonnemains, 25 novembre 1779; — à Maximilien-Onésiphore de Mercastel de Croixdalle, de Saint-Remy de Dieppe, et à Marie-Cécile-Geneviève d'Imbleval, de Bacqueville, 29 septembre 1779; — à Louis-Alexandre de Paix-de-Cœur, sieur de Roumare, d'Hugleville, et à Marie-Théodore Perache, de Saint Remy d'Amiens, 12 avril 1780; — à Jean-Baptiste Piquenot et à Marie-Anne Du Thil, de Monville, 23 novembre 1779.

G. 6205. (Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1780-1782.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Guillaume-André-René Baston, licencié en théologie, au canonicat vacant par la démission de Henri-Nicolas Bourgeaux, 4 décembre 1780; — de Jean-Antoine Des Essarts, licencié en l'un et l'autre droit, de l'Université de Caen, au canonicat vacant par la démission de Charles-Adrien de Quiefdeville, 4 avril 1781; — de Jean-Baptiste Dubosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier, au canonicat vacant par le décès de Nicolas Le Baillif-Mesnager, 1er août 1781. — Résignation par Cosme Hardouin d'Oillanson de Coursy, vicaire général de Rouen, d'un canonicat en la cathédrale de Séez, en faveur de François-Jacques-Emmanuel Le Goux, 21 septembre 1780. — Nomination d'Antoine-Augustin-René Desmazis, curé de Notre-Dame d'Eu, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Louis-François Duval, 10 octobre 1781; — de Jean-François Trehet, à la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès d'Antoine-Louis de Saint-Ouen, 19 juillet 1781; — de Pierre-Jacques Blanquet, curé de Saint-Vivien, à la cure de Saint-Maclou de Rouen, vacante par la démission dudit Trehet, nommé à celle de Sanvic, 20 octobre 1781; — de Jean François Le Cerf, à la cure de Saint-Nicaise, vacante par le démission de Jacques-Guillaume Aubé, grand pénitencier de l'église d'Amiens, 15 septembre 1781; — d'Antoine-Joseph Mabire, à la cure de Saint-Vivien, vacante par la démission de Blanquet, dernier octobre 1781; — de Nicolas Hauchecorne, à la cure d'Auffay, vacante par la démission de Guillaume Gaillard, 17 novembre 1780; — de Pierre-Nicolas Le Taillandier, à la cure de Saint-Martin de Bazincourt, vacante par le décès de Pierre Le Pelletier, 6 avril 1781. — Résignation de la cure de Saint-Martin-de-Boisemont, par Pierre-Nicolas Vaillant, en faveur de son vicaire, Jacques Fantelin. — Nomination de Jacques-Joseph Guesnier, à la même cure, indiquée comme vacante par le décès dudit Vaillant, 13 juillet 1781; — de Marie-Hubert-Léonor d'Imbleval de Montalais, à la cure de Braquetuit, vacante par le décès de François-Georges-Léonor Du Hecquet, 9 novembre 1780; — d'Adrien-Louis de Romé, chevalier profés de Saint-Jean-de-Jérusalem, au personat de Bretteville, vacant par le décès de Thomas Pasquier, 29 août 1781. — Démission par Louis-Charles Le Brun du Quesnay, de la cure de Saint-Martin de Cléon dont il n'avait encore pris possession, 7 décembre 1780; — de Georges Marie, curé d'Écalles-sur-Villers, à la cure de Villers-le-Chambellan, vacante par le décès de Nicolas Briselet, 17 janvier 1781; — de Jean Bonnemer, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Jean-Baptiste Picquet, 26 octobre 1781; — de Pierre Abrenan, curé de Saint-Michel de Jusiers, à la cure de Saint-Martin de Maniquerville, sur la présentation de Jean-Louis de Thiboutot, maréchal des camps et armées du Roi; prise de possession, 15 octobre 1781; — de Jacques Le Moigne, du diocèse de Coutances, curé de Nanteau-sur-Lunain et de Damemarie, au diocèse de Sens, à la cure de Saint-Aubin-sur-Mer, vacante par le décès de Vincent Dupuys, 15 novembre 1781; — de frère François Chocque, curé de Tilly, à la cure de Saint-Jean-de-la-Neuville, vacante par le décès de frère Pierre Laîné, 9 novembre 1780; — de Joseph Le Bas, à la cure de Saint-Romain de Colbosc, vacante par la résignation de Charles Noël, 8 mars 1781; — de François Lemonnier, curé de Quiberville, à la cure de Saint-Saire, résignée en sa faveur, 22 septembre 1781, par Jean-Nicolas Lindet; — de Jean-François Trehet, à la cure de Sanvic, vacante par la résignation de François Richer;

prise de possession, 8 novembre 1781; — de Nicolas Fléau, à la cure de Sigy, vacante par le décès de Pierre Roussel, 19 octobre 1781; — de Jean-Louis-René Petit, du diocèse de Tours, licencié en droit, chanoine de l'église du Plessis-lès-Tours et prieur de Saint-Léonard, au doyenné d'Écouis, vacant par la démission de Jérôme-Léonard Lemercier des Hautes-Loges, sur la présentation de MM. Nicolas marquis Dauvet, lieutenant général des armées de S. M., et Georges-Marie de Merval, collateurs alternatifs, 13 septembre 1781; — de Louis-François de Poix de Marescreux, vicaire général de Lyon, à l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale, vacante par la cession de Félix-Pierre-Cosme Savary de Brèves; bulle, 19 des calendes de septembre 1781; fulmination, 28 septembre; prise de possession, 30 octobre; — de Jean-Baptiste Huard, aux fonctions de vicaire général de Fécamp, 1er avril 1781; — de Nicolas-Jean-Jacques, comte de Ligniville et du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Lorraine, à l'abbaye du Tréport, vacante par le décès de Guasco; bulle, 3 des calendes d'août 1781; prise de possession, 7 octobre; — de Marie-Jeanne Berger, au prieuré de Saint-Jacques d'Andely; bulle, 15 novembre 1780; — de Hubert de Lentillac, au prieuré du Mont-aux-Malades, vacant par la cession de d'Andlau; bulle, ides de février 1780; — de François-Xavier Talbert, chanoine de Besançon, vicaire général de Lescar, au même prieuré, vacant par la cession dudit de Lentillac; bulle, 11 des calendes de juin 1781; prise de possession, 28 juin; — d'Anne-Guy De la Rivière, ursuline à Caen, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant par la démission de Charlotte-Élisabeth de Barbançon; bulle, ides de juin 1781; prise de possession, 27 août; — de Pierre-Jacques Thorel, vicaire général d'Avranches, au prieuré de Saint-Martin de Bellencombre, vacant par la démission de Mgr de Belbeuf, évêque d'Avranches; bulle, 9 des calendes d'août 1781; prise de possession, 22 août. — Résignation du prieuré de Saint-Prix par Henri de Maillé de Carman, des anciens bannerets de Bretagne, retenu comme pensionnaire à Saint-Yon de Rouen, 12 décembre 1780. — Ordinations, dernier mars 1781 : tonsurés, 37; — 22 septembre même année : tonsurés, 22 (Jean-Baptiste Bourrienne, d'Auberville-la-Manuel). — Significations de grades de Pierre-Louis Denize; — de Jean-François Descampeaux, sous-principal du collège du Plessis; — de Jacques Gazé, prêtre habitué en la communauté de Saint-Patrice; — de Jean-Charles-Antoine Henry; — de Philippe-Georges Le Chien Doisnel, premier vicaire de Notre-Dame de Boulogne près Paris; — de Jacques-Augustin Massif, vicaire de Canteleu près Rouen; — de Nicolas-Marin Michaux, de Cany; — de Martin-César Pinel, demeurant à Paris au séminaire de la Sainte-Famille; — de Jacques Verson, du diocèse de Bayeux. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Guillaume Arnois de Captot et à Marie-Catherine Trugard, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 23 juillet 1781; — à Pierre-Alexandre comte d'Auger et à Catherine-Louise Grossin de Bouville, de Saint-Laurent de Rouen, 28 mai 1781; — à Jean-Baptiste-Joseph Belhomme de Glatigny et à Marie-Anne Martin de Boisville, de Saint-Godard de Rouen, 23 avril 1781; — à Thomas-François-Jacques de Billeheust, de Vire, et à Adélaïde-Catherine Ango de Lézeau d'Écouché, de Saint-Laurent de Rouen, 8 novembre 1781; — à Charles-Bernard Chapais et à Élisabeth-Aimée Ellye, de Saint-Éloi de Rouen, 15 octobre 1781; — à Emmanuel-Jean de Cléry et à Marie-Thérèse-Adélaïde de Creny, de Biville-sur-Mer, 27 juin 1781; — à Louis-Jean-Baptiste De Coularé de la Fontaine, de Saint-Herbland de Rouen, et à Madeleine-Élisabeth-Adélaïde Fleutard, 23 avril 1781; — à Jacques-Philippe Ellies de Préval, d'Étrépagny, et à Marguerite-Mélanie Mallet de la Bucaille, de Saint-Sauveur du Petit-Andely, 6 février 1781; — à Jean-Baptiste-Louis de Fréville, de la Haye-de-Routot, et à Marie-Marguerite-Françoise Hébert, de Saint-Éloi de Rouen, 15 mai 1781; — à Charles-César-Honoré d'Houdetot, de Saint-Laurent de Rouen, et à Alexandrine-Jeanne-Louise Eudes de Mirville, de Gonneville, 1er août 1781; — à Joseph-François Lange de la Maltière, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Anne-Charlotte-Adélaïde Varin de Bretteville, 10 septembre 1781; — à Pierre-Jacques Langlois de Louvres, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Françoise-Adélaïde de Pardieu, de Saint-Godard de Rouen, 17 janvier 1781; — à Pierre-Philippe Lemire, de Saint-Lô de Rouen, et à Françoise Meunier, de Saint-Nicolas de la même ville, 19 juillet 1781; — à Robert-Armand Le Sens de Folleville et à Adélaïde-Louise Bigot, de Saint-Patrice de Rouen, 5 février 1781; — à Samuel-René de Pinson de Longpré, de Brétigny au diocèse de Lisieux, et à Louise-Victoire Lemarchand des Essarts, de Saint-Godard de Rouen, 22 octobre 1781; — à Jean-Charles Pioche de la Vatte et à Marguerite-Françoise-Émilie Charpentier, de Saint-Remy de Soissons, 9 juillet 1781; — à Charles-Marin-François Roudeaux de Montbray, veuf de Constance-Adélaïde Chapais, de Saint-Nicaise de Rouen, et à Marie-Anne Dufou, de la même paroisse, 8 octobre 1781; — à Louis-Simon-Antoine Servin et à Marie-Jeanne-Rosalie Bougon, de Saint-Maclou de Rouen, 22 octobre 1781; — à Jacques-Guillaume Thouret, de la paroisse Notre-Dame de la Ronde, et à Marie-Rose-Pélagie Quillebeuf, de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 3 septembre 1781, — à Marie-Jeanne Tristan, sieur de Tristan, et à Claude-Marie-Madeleine-Françoise Anfrye de Chaulieu, de Fontenay, 3 janvier 1782.

G. 6206. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

**1782-1783.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de vicaires généraux : Marie-Jean-Louis de Chastenet de Puységur, 6 octobre 1782; — Jean-Simon-Armand-Élisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, du diocèse d'Alby, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, 22 mars 1782. — Nomination de Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, au canonicat vacant par la démission de Nicolas-Marie De la Rue, 21 juin 1782 ; — de Nicolas-Marie De la Rue de l'Épinay, à la trésorerie de la cathédrale, vacante par la démission dudit Jean-Baptiste De la Rue, 20 juin 1782; — de Charles De Launay, avocat général à la Cour des Comptes, au canonicat vacant par le décès de Pierre-René Le Frère des Maisons, 12 novembre 1782; — de Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, au canonicat vacant par le décès d'André-Albert Huet Damoinville, 18 avril 1782; — de François De la Barre, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de maître Jacques-Philippe Parent, 20 janvier 1783 ; — de Jean-Gilles Marc, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine à Saint-Vigor de Rouen, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Dubosc, 19 juillet 1782; — de Charles-Jean-Baptiste Aubery, curé de Cressanville, à la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, vacante par le décès de Barthélemy Doublet, 28 août 1782; — de Jean-Baptiste Le Verdier, à la cure de Bertrimont, vacante par la résignation de Pierre-Jacques Capelet, 30 janvier 1782; — de Michel Hamelin, à la cure de Bielleville ou Bierville au doyenné de Foville, vacante par le décès de Joseph Bourgeois, 28 janvier 1782 ; — de Jean-Nicolas Lambert, à la cure de Bolbec, vacante par le décès d'Étienne-Salomon Telles de la Poterie, 28 octobre 1782; — de Pierre Le Vasseur, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Martin de Cléon, vacante par la démission de Gabriel Mallière, 3 mars 1783 ; — d'Étienne-Valentin Bergeat, chanoine régulier, à la cure de Saint-Aubin-de-Criel, vacante par le décès de Charles Salmon, 25 mars 1782; — de Charles-François Kuendalmasse, chanoine régulier, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission d'Antoine-Augustin-René Desmazis, 24 décembre 1781; — de Philibert-Louis Le Bel, autre chanoine régulier, à la même cure, vacante par la démission dudit Kuendalmasse, dernier janvier 1783; — de Jacques-Augustin Massif, à la cure de Saint-Étienne de Fécamp, vacante par le décès de Jean-Baptiste Tesnière, 8 février 1782; — de Jean Dubuc, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par la résignation de Charles Aché, 5 décembre 1782; — de frère Nicolas-Joseph Glorieux, à la cure de Saint-Joseph de Fremnetel, *intra limites monasterii de Fulcardimonte sitam, et per religiosos ejusdem monasterii desserviri solitam, cui annexæ sunt ecclesiæ seu capellæ Sancti-Laurentii de Fretel, Sancti-Lamberti vulgo* des Nouvelles-Landes, *Sancti-Eligii vulgo* des Ventes *alias* de la Mare Mesangère, vacante par le décès de frère Louis Dufour, 11 février 1782; — de Claude-Charles Devaux, du diocèse de Soissons, licencié en théologie, ancien boursier du collège de Beauvais, à la cure de Fresles, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur, 28 août 1782, Denis Riou de Querson, du diocèse de Cornouailles, qui jouissait de ce bénéfice depuis 35 ans ; — de Thomas Taveau, maître ès-arts, à la cure d'Héberville au doyenné de Canville, vacante par le décès de Michel Le Borgne, 16 avril 1782; — de Pierre-Louis-Charles Boule, principal au collège d'Aumale, à la cure de Montmarquets, vacante par le décès d'Auguste Dargent, 15 novembre 1782; — de Jacques De France, vicaire de Saint-Pierre-de-Mesnières, à la chapelle de la Trinité du château de Fresles, alors située en l'église paroissiale dudit lieu, sur la présentation de Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Poutrincourt, grand bailli d'Ardres, 12 mars 1782 ; — de Jean-Baptiste Fliot, chanoine du Sépulcre de Rouen, à la chapelle de Saint-Martin à Saint-Riquier-d'Héricourt, vacante par le décès de Pierre-Thomas Lemonnier, 6 janvier 1783 ; — d'Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, à l'abbaye du Bec, vacante par le décès du prince de Bourbon comte de Clermont; bulle, 5 des calendes de mars 1781; — de Madeleine de Gomer, religieuse du monastère de Variville, à l'abbaye de Bival, vacante par la démission de la dame de Sarcus; bulle, veille des calendes de mars 1781; fulmination, 11 mai 1782; prise de possession, 16 mai suivant; — de Thomas-Pierre-Antoine de Boisgelin, agent général du clergé de France, vicaire général du diocèse d'Aix, à l'abbaye de Mortemer, vacante par la démission de César-Guillaume de la Luzerne, évêque de Langres ; bulles, 6 des calendes de septembre 1782. — Résignation par François-Urbain Foussard, prieur conventuel de Notre-Dame-du-Pré lès-Rouen, du prieuré de Notre-Dame de Brieux, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, en faveur de Martin-Joseph Le Veaux, 16 décembre 1782. — Nomination de Claude Ribard, au prieuré de Saint-Aubin de Villaines, vacant par la résignation d'Étienne Le Picard; bulle, 11 des calendes de février 1782. — Ordinations faites à Rouen, le 16 mars 1782, par Mgr Jean De la Croix, évêque de Vabres: tonsu-

rés, 41 ; — 25 septembre 1782: tonsurés, — 5 avril 1783 : tonsurés, 38. — Significations de grades de Michel Allais ; — de Jean-Baptiste Auber, vicaire de Trouville-en-Caux, maître ès-arts en l'Université de Caen ; — de Pierre-Louis Denise, vicaire de Saint-Étienne-la-grande-Église à Rouen ; — de Pierre-Jean De la Porte, vicaire d'Anglesqueville-la-Braslong ; — de Guillaume-François Grieu, vicaire de l'église de Gisors, chapelain de Sainte-Marguerite à Notre-Dame de Vernon ; — de Jean-Louis-Simon Lemercier des Chateliers ; — de Jean-Firmin Romelot ; — de François Simon. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Baptiste-Pierre de Batailler d'Omonville, et à Anne-Charlotte-Jeanne Bigot de Beuvreil, de Saint-Laurent de Rouen, 19 octobre 1782 ; — à Laurent-Denis de la Bunodière de Bourville, de Quincampoix, et à Marie-Françoise-Victoire Hélène de Rouen de Bermonville, du Thuit-Auger, 28 janvier 1782 ; — à Jean-Baptiste Curmer, de Saint-Pierre de Carville, et à Sophie Binet, de Saint-Jean de Rouen, 4 février 1782 ; — à Charles-Henri Dambray et à Charlotte-Antoinette-de-Paule Barentin, de Saint-Paul de Paris, 3 décembre 1782 ; — à Louis-Pierre-François Godart de Belbeuf, et à Angélique de Laverdy, de Saint-André des Arts à Paris, 10 février 1783; — à Louis-Anne Grente de Grécourt, de Saint-Patrice de Rouen, et à Éléonor-Sophie de la Fresnoye, de Guibray, 16 décembre 1782; — à Jean-Constant Hilaire de Néville et à Marie-Anne-Catherine Le Parmentier, veuve d'Antoine-Charles-Adrien de Lombard, de Caudebec-en-Caux, 28 janvier 1782 ; — à Louis-Henri Le Cordier du Bocage, de Notre-Dame de Gournay, et à Victoire Sagot du Vauroux, de Saint-Hildevert de la même ville, 1er octobre 1882 ; — à Jean-Baptiste-Guillaume Daim, figuriste sculpteur, originaire de Saint-Denis de Lillebonne, domicilié de fait à Saint-Similien, évêché de Nantes, et de droit en la ville d'Harfleur, fils de Guillaume Le Daim et de défunte Marie-Anne Godard, et à Antoinette-Justine Guillaud, de Notre-Dame de Nantes, 21 janvier 1782; — à Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Anne Gaudin, de Saint-Louis de Versailles, 17 février 1783 ; — à Marie marquis de l'Espinay, de Chantenay au diocèse de Luçon, et à Anne-Pauline-Armande-Éléonor-Henriette de Montaut, de Nointot, 24 décembre 1782; — à Marie-Antoinette-Charles de Lestendart, de Saint-Jacques de Neufchâtel, et à Anne-Charlotte-Rosalie-Thérèse Dorillac, de Saint-Pierre-ès-Champs, 5 mars 1782; — à Jules-François-Alexandre de Miffant d'Ancourt et à Amélie-Françoise-Victoire Le Grand de Marisy, de Saint-Nicolas des Champs de Paris, 19 juin 1782 ; — à Louis-Marie-Jacques-Anatole de Narbonne, de Saint-Sulpice de Caen, et à Adélaïde-Marie de Montholon, de Saint-Lô de Rouen, 6 mars 1782 ; — à Jean Pélicier, de Saint-Michel de Rouen, et à Marguerite Dupuis, de Saint-Martin de Noyon, 23 avril 1783.

G. 6207. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

**1783-1784**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiatiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jean-Simon-Armand-Élisabeth de Brunet de Castelpers Panat, à l'archidiaconé du Petit-Caux, vacant par le décès de Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 5 janvier 1784; — de Henri-Charles Dulau d'Allemans, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par le décès de Jean-Baptiste-Amand-Fidèle de Clercy, 9 janvier 1784 ; — de Jacques Punctis de Cindrieux, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, 27 août 1783 ; — de Jean-Baptiste Baudry, vicaire de Saint Étienne-des-Tonneliers, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Pierre-Romain Longer, 20 mai 1783 ; — de Pierre-François-Nicolas Quillebeuf, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par le décès de Jacques-David Moulin, 20 mars 1784 ; — de Michel-Nicolas Heude, chapelain de la chapelle Saint-Louis au prieuré de Saint-Louis de Rouen, à la cure de Saint-Patrice de cette ville, vacante par la résignation de Louis Bourse, 18 septembre 1783 ; — de Guillaume-Michel Lermerot, curé de Londinières, à la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par la démission d'Alexandre-Aubin Vasse; prise de possession, 1er avril 1784; — de François Boïeldieu, vicaire de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure d'Allouville, vacante par le décès de Jean-François Le Clerc, sur la présentation de Marie-Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquerville, veuve de Nicolas-Louis de Romé, baron du Bec-Crespin, 13 janvier 1784; — de Pierre Mazure, du diorèse de Rennes, à la cure de Bezancourt, vacante par le décès de François Allix, 18 juin 1784; — de Gilles-Louis-Amable de Romé du Bec, clerc de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au personat de Bretteville, 7 juin 1783; — de Louis Angot, curé de Saint-Jean-du-Bosc-Bordel, à la cure de Saint-Pierre de Buchy, vacante par le décès de Louis-François Ducroq, 9 mai 1783; — de Jacques-François de la Ferrière, du diocèse d'Avranches, à la même cure, vacante par la démission de Louis Ango, 19 juillet 1783; — de Pierre Le Cordier de Bonneval, du diocèse de Bayeux, à la cure de Cleuville, vacante par le décès de Nicolas-Vincent Laurent, 28 mai 1785; — d'Honoré-Antoine De Vedel, à la même cure, vacante par la démission dudit Le Cordier, 1er décembre même année; — de Boniface Dallienne, à la cure de Criquiers, vacante par

la résignation de Jean Descours, 8 octobre 1783; — de Jean-Baptiste Fliot, à la cure de Cliponville, vacante par le décès d'Isaac-François Lucas, 20 juin 1783; — de Pierre-Louis Barbier, à la cure de Doudeauville, vacante par le décès d'Étienne-Simon Bouvier, 18 septembre 1783; — de Jean-François Eckart, à la cure de Fresles, vacante par le décès de Denis Riou de Kerson, 18 juillet 1783; — de Pierre-Nicolas Boucherot, curé de Rousseloy, au diocèse de Beauvais, à la cure de Gasny, vacante par le décès de Georges Valentin, 15 janvier 1784; — de Cosme-Damien de Brossard de Beauchenet, curé de Courcelles, à la cure de Gonfreville-la-Caillot, vacante par le décès de Pierre-Jacques Bruzen, 4 février 1784; — d'Antoine Binet, à la cure de Gruchet au doyenné de Foville, vacante par la démission de Nicolas Bouic, nommé curé de Gerville, 22 octobre 1783; — de Marin Caumont, à la cure de Saint-Denis de Lillebonne, vacante par le décès de Pierre Halbout, 27 novembre 1783; — de Pierre-Louis Gastel, vicaire de Sainte-Croix de Montivilliers, à la cure de Notre-Dame de Lillebonne, vacante par le décès de Charles-Alexandre Le Turquier de Cardonville; prise de possession, 29 septembre 1783; — de Jacques Godefroy, à la cure de Saint-Martin de Lizores, vacante par le décès de Louis-Charles de Marle, 26 août 1783; — de Guillaume-Michel Lermerot, à la cure de Notre-Dame de Londinières, vacante par le décès de Pierre-Étienne Troches, 14 mai 1783; — d'Alexandre-Aubin Vasse, à la même cure, vacante par la démission de Lermerot, 19 décembre 1783; — de Jean-François-Augustin Vattement, à la cure de Luneray, vacante par le décès de François Romain, 29 septembre 1783; — de Claude-François Humbert, du diocèse de Besançon, à la cure de Saint-Riquier d'Héricourt, vacante par le décès de Pierre-François-Jean De la Montagne, 9 janvier 1784; — de Guilbert-Guillaume Pétigny, à la cure de Saint-Thomas-la-Chaussée, vacante par le décès de Michel Le Villain, 22 novembre 1783; — de Jacques Declau, à la cure de Sainte-Geneviève de Gasny, vacante par la résignation de Noël-Jean-Baptiste Desgenettes, 29 mai 1784; — de Samson Dicquemare, à la cure de Touffreville-la-Corbeline, vacante par le décès de Charles-Alexandre Le Turquier, sur la présentation de Jean-Nicolas-André Despommares, 19 septembre 1783; — de Nicolas-Louis-Edmond Coignasse Des Jardins, bachelier de Sorbonne, habitué à Saint-Benoît de Paris, à la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès d'Antoine Grégoire, 18 juillet 1783; — de Joseph-Dominique Louis, conseiller au parlement de Paris, prêtre du diocèse de Tulle, à la chapelle Saint-Jean-Baptiste du château de Lizores, vacante par le décès de Louis-Charles de Marle, 25 août 1783; — de Jean-Jacques Lemonnier, à la chapelle de Sainte-Geneviève en la cathédrale de Rouen, vacante par le décès de Lambert-Joseph-Ignace Riquez, 24 août 1783; — de Louis Bouze, à la chapelle Saint-Louis au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacante par la résignation de Heudes, 23 avril 1783; — de Charles Massif, à la chapelle de Sainte-Marguerite à Saint-Léger du Bourdeny, 30 mars 1783; — de Louis Vidal, prêtre de Saint-Flour, à un canonicat en la collégiale d'Andely, vacant par le décès de Jacques-Lambert Bin, 12 octobre 1783; — de Claude Langevin, du diocèse de Coutances, à un canonicat en la collégiale d'Yvetot, vacant par le décès de Guillaume De la Brière, 18 octobre 1783; — d'Hélène-Thérèse-Charlotte de Moy, à l'abbaye d'Arques, vacante par le décès de Marguerite-Charlotte de Moy, 18 novembre 1783; — de Rosalie de Beauvoir, religieuse aux Annonciades de Rouen, ayant fait profession, 24 août 1783, aux mains de Clémence de Chambray, prieure de Bellefond, au prieuré de Saint-Jean-d'Andely, vacant par le décès de Marie-Françoise-Louise Haillet de Couronne; bulle, 9 juillet 1783; prise de possession, 24 août suivant; — de Charles-Jean Le Gorju, du diocèse de Coutances, licencié en droit de la faculté de Paris, chanoine d'Autun, au prieuré de Bonne-Nouvelle-lès-Rouen, vacant par le décès de Villot, 26 février 1784; prise de possession, 5 avril suivant; — de Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targé, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Maurice-Claude-Clair de Montendre; bulle, 11 des calendes de février 1782; fulmination de la bulle, 26 avril 1783; — de Laurent Desmares du Bec-Crespin de Grainville, vicaire de Langres, au prieuré de Saint-Clair-sur-Epte, vacant par le décès de Jean-Gabriel-Nicolas de Raymond de Modène; bulle, 13 des calendes de novembre 1783; — de Charles-Antoine de Mesgrigny de Villebertin, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mestre-de-camp d'infanterie, à la commanderie de Sainte-Vaubourg, vacante par le décès de Louis-Alexandre du Motel, 26 octobre 1783; — Translation de Jean-Baptiste Vaquier, en religion frère Arsène, de l'ordre des Chartreux, couvent de Moulins, en l'ordre de Cîteaux, couvent de Foucarmont, 19 novembre 1783. — Ordinations à Rouen, 26 mars 1784, par Alexandre-César d'Auterroches, évêque de Condom : tonsurés, 32 (François-Jean-Alexandre Piquenot, fils de Gilles-François et de Rose-Marguerite Boquet, de Saint-Vivien de Rouen). — Significations de grades de François Brulley de la Brunière, du diocèse de Troyes; — de Georges-Gabriel Delacour, vicaire de Notre-Dame de Gournay; — de Guillaume-Marie De la Haye, demeurant à Paris au collège de Montaigu; — de Charles Fromager, vicaire de Bôville; — d'Étienne-Ambroise Girot, vicaire de Saint-Sauveur de Montivilliers; — de Michel-François-Jérôme Godefroy, vicaire de Saint-Amand de Rouen; — de Charles-François Haquet,

demeurant à Rouen en la communauté des prêtres de Saint-Patrice; — de François-Charles Le Febvre, vicaire de Cleuville; — de Jean-Guillaume Le Métais, vicaire de Bolleville; — de Jean-Baptiste-Nicolas Lemonnier, fils de Nicolas et de Catherine André, tonsuré à Bayeux, 19 septembre 1762; — de Gilles Roucamp, chanoine régulier de Caen; — de Jean-Claude Roy, de l'ordre de Cluny. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-Pierre-Amable-Chrétien de Fumechon, de la paroisse S^e^-Croix-Saint-Ouen, et à Marie Thomas du Fossé, 16 août 1783; — à Louis Cotton de la Jonquaye, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Louise-Adrienne-Thérèse Ménage de Raimbouville, de Boissay, 5 avril 1784; — à Pierre-Jacques de la Métairie, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie-Anne-Flore Millon, de la paroisse Saint-Nicaise, 15 septembre 1783; — à Pierre-Joseph De la Niepce de Jeffosse, de Saint-Aubin au diocèse d'Évreux, et à Anne-Rosalie-Adélaïde Fenestre, de la ville de Caudebec, 11 décembre 1783; — à Henri-Louis Graveron, d'Heudreville, et à Angélique d'Étrépagny, de Martigny, 21 octobre 1783; — à Jean-Augustin Horcholle, de Notre-Dame-de-Neufchâtel, et à Marie-Angélique-Clotilde Tabur, de Lucy, 18 février 1784; — à Jean-François d'Houdemare de Vandrimare, de Saint-Martin-sur-Renelle, et à Marie-Louise-Victoire Caillot de Coquereaumont, de Saint-Godard de Rouen, 15 mars 1784; — à Louis-Marie-François-Auguste Le Coq, de Reviers au diocèse de Bayeux, et à Marie-Thérèse Guedier de la Motte, de Saint-Patrice de Rouen, 5 novembre 1783; — à Pierre Léguillon, veuf de Madeleine De Prétot, de Montigny, et à Marie-Marguerite-Clotilde Desmoulins, de Canteleu lès-Rouen, 3 novembre 1783; — à Pierre-Louis-Marie Le Viconte, vicomte de Blangy, de Saint-Jean de Caen, et à Claude-Louise d'Estampes, de Mauny, 4 février 1784; — à Jean Michel-Claude Midy, de Saint-Godard de Rouen, et à Anne-Victoire Palyard, de Saint-Pierre-du-Châtel, 29 septembre 1783; — à François-Alphonse de Monsures, veuf d'Émilie de Caumont, et à Marie-Antoinette Lemoine de Blangermont, de Notre-Dame d'Eu, 25 mars 1784; — à Charles-Antoine de Montagu, chevalier, sieur de Houlle, veuf d'Anne-Madeleine de Tiremois, et à Charlotte Thomas, de Saint-Jacques de Dieppe, 19 juillet 1783; — à Jean-Baptiste-Paul Pain-Détancourt et à Marie-Flore-Agathe Delahaye, de Notre-Dame de la Ronde, dernier juin 1783; — à René-Jules Potin de la Mairie et à Marguerite-Anne Renard, de Gisors, dernier août 1783; — à Joseph-Jean Turgis de Bréval, de Saint-Gervais de Rouen, et à Adélaïde-Catherine Le Jaulne, de Saint-Nicaise de Rouen, 24 mai 1784; — à Marc-Antoine-Marie-Joseph de Verton, et à Anne-Claude-Aimée Quillebeuf, de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 25 mai 1784.

G. 6208. Registre.) — Grand in-folio, 402 feuillets, papier; reliè en parchemin.

**1784-1785.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Jacques-François-Augustin Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, aux fonctions de vicaire général de Rouen, 19 avril 1785; — de Thomas Bellenger, ancien recteur de l'Université de Caen, principal du collège du Mont, au canonicat vacant par le décès de Pierre-Louis-Maxime Flavigny, 15 juillet 1785; — dudit Carrey de Saint-Gervais, au doyenné de l'église de Rouen, vacant par le décès de Terrisse; élection par le chapitre, 16 avril 1785; confirmation par l'archevêque, 23 avril; — de Charles De Launay, avocat général honoraire en la Cour des Comptes, à la prébende canoniale vacante par la résignation de Joseph de Goyon de Saint-Loyal, du diocèse de Saint-Brieuc, 14 avril 1785; — dudit Goyon de Saint-Loyal, à la prébende canoniale vacante par le décès de Christophe Terrisse, 11 avril 1785; — de Louis-François Le Manessier, au canonicat vacant par le décès de Jean-Antoine Des Essarts, 12 juillet 1785; — de Philippe-Prosper Outrequin, au canonicat vacant par la résignation de Pierre Longuet, 31 août 1784. — Présentation de Claude Rousselet, du diocèse de Troyes, prieur claustral de Saint-Louis à Paris, visiteur de la congrégation des chanoines réguliers, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès de Dieudonné-Louis Crulle, 2 juillet 1784. — Nomination à cette cure, de François-Charles Le Normand de Villers, curé d'Ernes, au diocèse de Séez, 3 novembre 1784; — de Pierre-Michel-Laurent Marest, licencié en droit, curé de Saint-Amand, à la cure de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, vacante par le décès de René-Antoine Gaudion, 11 septembre 1784; — d'Adrien François, à la cure d'Auzouville-l'Esneval, vacante par le décès de Jacques Hanot, 16 décembre 1784; — de Louis Routier, à la cure de Saint-Jacques d'Alihermont, vacante par la résignation de Jean Servin, 25 mars 1785; — de Jean-Baptiste Fliot, curé de Cliponville, à la cure de Saint-Pierre d'Anvéville dite encore Onveville, vacante par décès, 27 juillet 1785; — de Nicolas-Joseph de Perret de Mazarin, du diocèse de Metz, à la cure de Biville-la-Martel, vacante par la démission d'Ernest-Amédée Trombert, 17 juin 1785; — de Joseph Le Fuel, curé de Déville au doyenné d'Eu, à la cure de Bully, vacante par le décès de Jacques-Germain Le Roy, 14 février 1785; — de Claude Le Jeune, à la cure de Calleville Grand-Montier, vacante par le décès de Jean-Nicolas Bourdon, 17 août 1785; — de Jacques-François Le Roux, à la cure de Saint-Denis de Charleval, vacante par

la résignation de Louis Desnoyers, 22 juin 1784 ; — de Jean-Baptiste Du Forestel, à la cure de Clères, vacante par la démission de Guillaume Le Boucher, 27 avril 1785; — d'Étienne-Victor Le Febvre, curé de Saint-Georges de la Ferrière, à la cure de Saint-Martin de Courcelles, vacante par la démission de Cosme-Damien de Brossard, dernier juin 1784 ; — de Henri-Joseph Goudesnets, du diocèse de Boulogne, licencié ès-droits, chanoine de Champeaux au diocèse de Paris, à la cure de Crétot, vacante par le décès de Louis Le Couturier, 14 mars 1785; — de Charles-Nicolas Pantin, à la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin d'Écouis, vacante par la cession de Nicolas Mignot, 27 mai 1785; — de Jacques-Philippe Bréant, à la cure de Grandcamp, vacante par le décès de Nicolas-Louis Ignon, 4 janvier 1785; — de Jean-Louis-Nicolas Mignot, curé de Saint-André de Cahaignes, à la cure de Gisors, vacante par le décès de Bruno Beudon, 23 novembre 1784; — de frère Sanson Grostête, chanoine de l'ordre de Prémontré, à la cure de Saint-Firmin de Greuville, vacante par le décès de frère François Le Bas, 24 juillet 1784; — de Jean-Joseph L'Hommel, à la cure de Martainville-sur-Ry, vacante par le décès d'Augustin Morieult, 9 septembre 1784; — de Jean-Romain Busiquet, à la cure de Saint-Nicolas de Montmain, vacante par la résignation de Médard Chevalier, août 1785; — d'Adrien-André-Augustin Blondel, curé de Clères, à la cure de Moulineaux, vacante par la démission de François-Claude de Hoitteville, 7 juin 1785; — de Jean-Baptiste Paon, à la cure de Saint-Denis de Rouxmesnil, vacante par le décès de Charles-François Angers, 23 août 1785; — de Charles-Nicolas Bonnet de Mouchy, chapelain de Saint-Martin de Champeaux au diocèse de Paris, à la cure de Saint-Aubin-sur-Mer, vacante par la démission de Jacques Lemoine, 23 octobre 1784; — de Louis-François-Augustin Gosset, à la cure de Saint-Pierre-en-Port, vacante par le décès de Pierre Le Bouis, 19 juillet 1784; — de Joseph-Julien Piffand de la Tour, chanoine régulier, à la cure de Villequier, vacante par la démission de Jean-François-Amand Fultot, 23 octobre 1784; — de Pierre-François Vigan, à la chapelle de Saint-Michel du Thuit-Hébert, vacante par le décès de Nicolas-François Du Resnel de Bolcomte, conseiller au parlement; prise de possession, 14 juillet 1784. — Nomination par Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, de Dom Alexis Davoust, prieur de Saint-Ouen de Rouen, pour son procureur, à l'effet de nommer aux bénéfices dépendant de ladite abbaye, auxquels ce prélat nommait comme abbé de Saint-Ouen, 5 août 1785. — Prise de possession par Jacques-Germain Alleaume, conseiller clerc en la grand'-chambre du parlement de Normandie, du prieuré de Saint-Blaise de Luy, qui avait vaqué par la résignation de Jean-Antoine-Paul Dagoult, 10 septembre 1784. — Ordinations 18 septembre 1784 : tonsurés, 16; — 12 mars 1785 : tonsurés, 54 (Joseph-Clément Briche, fils de Clément Briche et de Madeleine Feuillette, de Vatierville.) — Significations de grades de Pierre-Augustin Aubry, vicaire de Saint-Sauveur de Montivilliers; — de Thomas Bellenger, principal du collège du Mont à Caen ; — de Louis Bernage ; — de François-Nicolas Bizet ; — de Jean-Jacques Carel, prêtre du diocèse de Bayeux, maître ès-arts de la maison de Sorbonne; — de Jean-Baptiste Godes, chanoine de l'Hôtel-Dieu de Caen; — de Pierre-François-Paul Grente, vicaire d'Épinay-sur-Odon; — de Pierre-Louis Le Bourgeois; — de Charles-François Le Sage, vicaire de Saint-Victor de Chrétienville ; — de Louis-Charles Le Tellier, clerc de Séez; — de Jean Le Vasseur, vicaire de Neuville-Ferrière ; — de Louis Marais, du diocèse d'Évreux; — de Gilles Noel, prêtre de Bayeux ; — de Guillaume-Regnault Pinel, maître ès-arts, bachelier en théologie au collège des Trente-Trois à Paris. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Pierre-Ambroise de Barrey, écuyer, sieur de Gurel et de Breteuil, et à Marie-Anne Clotilde Le François de la Plesse, 4 août 1784 ; — à Marie-Jacques-Amand Boïeldieu, de la paroisse de Saint-Nicolas de Rouen, et à Louise-Anne-Adelaïde de Pierre de Cuprez, de Saint-Lô de Rouen, 10 janvier 1785 ; — à Louis-Félicité Omer comte d'Estampes, de Mauny, et à Anne-Angélique-Félicité Le Camus, de Saint-Sulpice de Paris, 14 février 1785 ; — à Pierre Langlois de Breteuil, d'Angiens, et à Louise-Charlotte de Cingal, de Saint-Jacques de Dieppe, 27 mai 1785; — à Jean-Barthélemy Le Couteulx, veuf d'Anne Le Couteulx, de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, et à Catherine-Charlotte-Alexandrine Formont-Cleronde de Sermentot, de Chouanis au diocèse de Bayeux, 27 septembre 1784; — à Louis-Pierre Méry, de Saint-Éloi de Rouen, et à Marie-Augustine-Catherine de Montmeau, de Saint-Éloi de Rouen, 24 janvier 1785 ; — à Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville, veuf d'Anne-Angélique d'Harlus de Vertilly, de Saint-Paul de Paris, et à Anne-Madeleine Delpech, marquise de Cailly, veuve de Jean-Adrien, marquis de Joyeuse, de Saint-Germain-sur-Cailly, 15 juillet 1784 ; — à Esprit-Augustin-Louis de Pipperey, sieur de Marolles, veuf de Ravennes de Piquot, et à Jeanne-Françoise Cavrel de Thibouville, de Saint-Laurent de Rouen, 7 février 1785 ; — à Louis-Alexandre Semichon et à Marie-Victoire Jouy, des Nouvelles-Landes, 10 juin 1785 ; — à René-Marie-Maximilien-Léopold de Stabenrath, de Notre-Dame de Gournay, et à Adélaïde Beaufils, de Lyons-la-Forêt, 5 août 1784 ; — à Pierre-Louis Subtil, de Saint-Sauveur de Bayeux, et à Rose-Blanche de Bellozanne, de Notre-Dame de Neufchâtel, 7 juillet 1784.

G. 6209. (Registre.) — Grand in-folio, 400 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1785-1786.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Georges-Frédéric de Riom de Pradt, aux fonctions de vicaire général, 1er octobre 1785; — de Nicolas Crespin, prédicateur ordinaire du Roi, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste De la Rue, 30 août 1786; — de Barnabé Verdière, curé de Saint-Martin de Laigle, à la cure d'Auberville-la-Manuel, vacante par le décès de Jean Le Tellier, 17 octobre 1785; — de Charles-Honoré Dufour, à la cure de Sainte-Marguerite de Bellozanne, vacante par le décès de Nicolas-Hippolyte Sevray, 8 novembre 1785; — de Claude Le Fèvre, à la cure de Bezancourt, vacante par le décès de Pierre Mazure, 30 mars 1786; — de Noël Fleury, à la cure de Blacarville, vacante par le décès de François Berthelot, 26 septembre 1785; — de Philibert-Louis Le Bel, à la cure de Blangy, vacante par le décès de Jean Varnier, 10 avril 1786; — de Nicolas Remoussin, à la cure de Brémontier, au doyenné de Neufchâtel, vacante par le décès de Jean Maillon, 29 août 1786; — de Jean Caron, à la cure de Cantiers, vacante par le décès de Gabriel-Germain Amaury; prise de possession, 11 avril 1786; — de Robert Saxus, du diocèse de Lisieux, à la cure de Cléon, vacante par la démission de Gabriel Mallière, dernier octobre 1785; — de Guillaume-Jean Sortembosc, à la cure d'Étretat, vacante par la résignation de Noël Le Leu, 1er avril 1786; de François-Alexandre-Athanase De la Rue, curé de Fresnoy, à la cure de Fesques, vacante par le décès de Nicolas-Gilbert de Bezu, en juillet 1786; — de Henri-Georges-Lubin Le Febvre, à la cure de Saint-Martin de la Fontelaye, vacante par le décès d'Édouard Gaillard, sur la présentation d'Isaac-Antoine Dumont du Bostaquet, dernier août 1785; — de Pierre-Louis Huillard, chapelain de la chapelle de l'Essart-Mador, à la cure du Fossé, vacante par la résignation de Martin Bidault, 3 août 1786; — de Jacques-Philippe Mondelot, à la cure de Saint-Pierre de Fretencourt, vacante par le décès de Jean-Baptiste Du Festel, 7 juin 1786; — de François Calvel, curé de Saint-Blaise de Seysses, à la cure de Gamaches, vacante par le décès de Pierre Chappey, 2 octobre 1786; — de Gabrielle Oudaille, du diocèse de Beauvais, à la cure de Goupillières, au doyenné de Pavilly, vacante par la démission de Nicolas Dumais, 23 mai 1786; — d'Antoine Papillon, curé du Vaurouy, à la cure d'Héberville, vacante par la démission de Philippe-Thomas Taveau, 13 octobre 1785; — de Pierre-Nicolas Bucaille, du diocèse de Lisieux, à la cure de Maromme, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Couteulx, 2 septembre 1786; — de Marc-Antoine Drouet, chanoine régulier, à la cure de Saint-Vast de Mathonville, vacante par la démission de Pierre Le Clerc, sur la présentation de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, en qualité d'abbé de l'Isle-Dieu, 13 septembre 1786; — de Jean-Florent de Chabannes, du diocèse de Mende, à la cure de Saint-Pierre du Mesnil-Réaume, vacante par le décès de Jean Mesnard, 17 décembre 1785; — de Louis-François d'Imbleval de la Fresnoye, à la cure de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, vacante par le décès de Nicolas-Augustin Groulart des Golets, 5 avril 1786; — de Philippe-Ambroise-Salomon Le Baillif, à la cure de Saint-Germain-sur-Cailly, vacante par le décès de Jean-Pierre-François Léger, 19 septembre 1785; — de Jean Le Vasseur, maître ès-arts en l'Université de Caen, à la cure de Saumont-la-Poterie, vacante par le décès de Jacques Le Vasseur, 8 novembre 1785; — de Nicolas Prouin, chanoine de Sauqueville, à la cure et au doyenné dudit lieu, vacants par le décès de Jacques Grandsire, 4 novembre 1785; — de Jean-Baptiste Synard, du diocèse de Bayeux, à la cure de Vernonnet, vacante par le décès de François-Simon Delair, 5 juillet 1786; — de maître André-Antoine Sombret, à la cure de Villedieu-la-Montagne, vacante par le décès de Louis Julien, 24 février 1786; — de Pierre-René Giraud, à la chapelle de Sainte-Croix-Saint-Sulpice du Petit-Maromme, à Maromme, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Couteulx, 23 août 1786, — de Marie-Joséphine de Viesnay, à une des trente prébendes de Saint-Romain, 14 janvier 1786; — de Marie-Geneviève Le Boullenger de Chaumont, à l'abbaye d'Arques, vacante par la démission d'Hélène-Thérèse-Charlotte de Moy; bulle, 7 juin 1786; prise de possession, 9 août suivant; — de Jacques-Augustin Massif, curé de Saint-Étienne de Fécamp, aux fonctions de promoteur général de l'officialité de Fécamp, 10 novembre 1785; — de Jean-Baptiste Yvelin, licencié ès-lois, curé de Notre-Dame de Consolation, aux fonctions de vicaire-général et de doyen de Montivilliers, y compris Saint-Paul de Rouen; à celles d'official dudit lieu, 17 août 1786; — de Jeanne-Nicole de la Guiche, religieuse de Beaumont-lès-Tours, à l'abbaye de Saint-Amand, vacante par le décès de sœur de la Beaume de Suse; bulle, 16 des calendes de mars 1785; fulmination de la bulle, 30 mars 1786; — de Louis de Goyon, vicaire-général de Rouen, à l'abbaye de Saint-Victor, vacante par le décès de François-Christophe Terrisse; bulle, calendes de novembre 1785; prise de possession, 7 décembre suivant; — d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de Louis-Sextus de Jarente, évêque d'Orléans; bulle, 8 des calendes de novembre 1785; fulmination de la bulle, 13 décembre suivant; — de Pierre Pourteiron, député en

la Chambre souveraine du clergé de France, vicaire général de Châlons-sur-Marne, au prieuré de Saint-Martin-de Charleval, vacant par le décès de Claude Marion; prise de possession, 17 mai 1786; — de Pierre-Charles Verrier, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès dudit Jean-Claude Marion, 14 janvier 1786; — de Jean-Pascal Delorme, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targé; bulle, calendes de septembre 1785; fulmination de la bulle, 19 novembre suivant. — Ordinations, 24 septembre 1785 : tonsurés, 27; — 1er avril 1786 : tonsurés, 47; — 23 septembre suivant : tonsurés, 12. — Lettres de tonsure de Henri-Charles Le Bègue, fils d'Antoine-Raoul-Gabriel comte de Germiny et d'Aimable-Julie Gueroult de Puismartin, de Motteville, 3 juin 1786. — Significations de grades de Guillaume Blondel, vicaire de Contremoulins; — de Jacques-Robert Bouïc, de la communauté de Saint-Patrice de Rouen; — de David-François Catel, vicaire de Tourville-sur-Arques; — de Louis Chrétien, maître ès-arts, professeur du troisième au collège du Bois à Caen; — de Dom Jérome-Jean Costin, religieux du Bec-Hellouin; — de Jean-Baptiste-Louis-François De la Cuisine, du diocèse de Besançon; — de Jean-Jacques Duval, vicaire de Montmartre; — de Julien Esnault, sacristain de l'hôpital de la Salpétrière; — de Simon-Frédéric-Armand Gautier, du diocèse de Rouen, maître ès-arts; — de Pierre-François Harel; — de Pierre-Marin Lasne, du diocèse de Séez; — de frère Alexandre-Pierre Le Peltier, chanoine régulier de Notre-Dame-du-Val; — d'Antoine Marminia, curé de Saint-Michel de la Warde-Mauger; — de Jean-Baptiste-François Richer, vicaire de Gonneville; — de François-Christophe Sebire, vicaire de Notre-Dame de Magny-en-Vexin; — de Joseph Thébault, du diocèse de Tours, demeurant à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Paul de Paris. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Joseph-David Baudry, du Havre, et à Élisabeth-Louise Le Coru de Courpolin, de Bleves au diocèse du Mans, 1786; — à Jean-Robert Bigot, veuf de Françoise Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Louise-Charlotte Le Blond du Sauchay, de Saint-Godard, 29 juillet 1786; — à Pierre-Gabriel Carbonnel de Beaumanoir, de Saint-Gervais d'Avranches, et à Françoise-Victoire Canu, de Montrôti, 9 novembre 1785; — à Jean-Baptiste-Philippe de Clercy, de Veauville, et à Marie-Victoire-Marthe Dupuys d'Arnouville, d'Ermenouville, 13 décembre 1785; — à Marie-Nicolas Corneille de Beauregard et à Adélaïde-Henriette Fortier, de Saint-Laurent de Rouen, 28 novembre 1785; — à Charles-François-Joseph de Flechyn, d'Auchy-les-Moines, et à Marie-Madeleine-Marguerite Dary d'Ernemont, de Fouilloy, 21 mai 1786; — à René-François marquis de Gaudechart, de Warluy, et à Anne-Louise-Marie de Trie-Pilavoine, d'Argueil, 27 mars 1786; — à Pierre Huillard de Bréholles, de Lyons-la-Forêt, et à Sophie Le Bas, de Saint-Denis de Rouen, 14 novembre 1785; — à Louis-Paul Le Cordier de Bigars de la Londe, de Saint-Martin-sur-Renelle, et à Amable-Marie-Louise de Pommeraye, veuve de Léonor-Marie-Pierre Baudouin de Dudonville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 9 janvier 1786; — à Marie-Pierre-Jean Le Tellier de Vaubadon et à Élisabeth-Charlotte-Alexandre de Mesnildot, de Gouberville au diocèse de Contances, 2 octobre 1786; — à Jacques Farel O'Reilly et à Marie Guérard, du Havre-de-Grace, 26 septembre 1785; — à Jean-Baptiste-Pierre-Nicolas Perchel, veuf de Marie-Madeleine Roy, et à Marie-Anne Guesnon, de Saint-Maclou, 27 février 1786; — à Jean-Nicolas Thieullen, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marguerite-Aimée-Catherine Asselin, de Saint-Étienne-des-Tonneliers, 4 septembre 1786.

G. 6210. (Registre.) — Grand in-folio, 404 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1786-1788.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nominations de Dominique-Antoine-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général, 22 février 1787; — de Simon-Élisabeth-Armand de Brunet de Castelpers de Panat, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de Charles Dagoult, nommé à l'évêché de Pamiers, 26 mars 1787; — de Joseph-François Le Ber, au canonicat vacant par la résignation de Louis Lesueur, 3 novembre 1787; — de Michel-Ango-Charles Marion, au canonicat vacant par le décès de Jean-Louis Rosset, 24 juillet 1787; — de Jean-Baptiste Quèvremont, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 15 février 1787; — de Nicolas-Auguste Le Baillif, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite, vacante par le décès de Pierre Pion, 1er mars 1787. — Résignation, par Charles-François Massienne, de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, en faveur de François-Jean Blanche, curé de Saint-Germain des Essours, 3 décembre 1787. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que, dans le diocèse de Rouen, les cures régulières dépendant de maisons de chanoines réguliers, qui ne sont pas en congrégation, seront éteintes par le défaut de sujets, et pourront être obtenues, à l'avenir, par tous prêtres séculiers, à l'exclusion des religieux des congrégations, 22 août 1787. — Déclaration de Mathieu Le Vallois, curé d'Ouville-l'Abbaye : il renonce aux dîmes et fait option de la portion congrue, portée à 700 livres, 30 avril 1787. — Nomination de Jacques Le Carpentier, à la cure de Sainte-Agathe-d'Alihermont, vacante par la résignation de Jean-François Douillon, 9 août

1787; — de Antoine-Firmin Dryc, à la cure d'Auvilliers, au doyenné de Foucarmont, vacante par le décès de Nicolas-Geoffroy-Alexis Louvard, 2 mars 1787; — de Julien Esnault, du diocèse de Coutances, à la cure du Bec-Hellouin, vacante par le décès de Jacques Thieury, 14 février 1787; — de Pierre-François Harel, à la cure de Blosseville *vulgo* Notre-Dame de Bonsecours, vacante par la résignation de Romain Harel, lequel demeurait alors, à Paris, en la communauté des prêtres de Saint-Roch; prise de possession, 13 août 1787; — de frère Michel-Pierre Dubois du Gravier, à la cure du Boscgeffroy, vacante par la résignation de Joachim Famain, chanoine régulier, 13 février 1787; — de Jacques-Augustin Hue, à la cure de Buglise, vacante par le décès de Louis-Jacques Daniel de Vaux, 4 août 1787; — de Jean-Philippe-Sévère Osmont, à la cure de la Crique, vacante par le décès de Jean-Charles Frère, 23 juin 1787; — de Pierre Gaullier, curé de la Fontaine-du-Thuit, à la cure de Cuverville, vacante par le décès d'Ethbin Mauger, 13 décembre 1786; — de Guillaume Costé, à la cure de Dampierre, vacante par la résignation de Louis Le Prévost, 21 décembre 1786; — de Pierre-Jacques Dujardin, à la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin d'Écouis, vacante par le décès de Charles-Nicolas Pantin, 2 janvier 1787; — de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de la Tour, du diocèse de Carpentras, curé d'Évry-lès-Châteaux, à la cure de Saint-Pierre d'Épretot, vacante par le décès de Philippe-Félix Le Clerc, 14 janvier 1787; — de Jean-Baptiste Le Tailleur, à la cure de la Fontaine-du-Thuit, vacante par la résignation de Pierre Gaullier, 10 juillet 1787; — de Laurent Delastre, curé de la 2me portion de Fontaine-le-Dun, à la 1re portion de cette cure, vacante par le décès de Pierre Paumier, 18 décembre 1786; — de Nicolas Ferrand, à la cure de Goupillières, vacante par le décès de Gabrielle Oudaille, 17 novembre 1787; — de Guillaume-Nicolas Cousin, curé du Vieux-Port, à la cure de la Haye-Saint-Paul, vacante par la démission de Jean-François Le Boulleux, 8 novembre 1787; — de Jean-Baptiste-Antoine Malandrin, à la cure de Norville, vacante par le décès de Jean-Jacques Lédier, dernier décembre 1787; — de Gilbert-Marie Musset, à la cure de Pavilly, vacante par la démission de Nicolas-Augustin Anquetil, 9 février 1787; — de Louis Corniquet, à la cure de Saint-Aubin-sur-Cailly, vacante par la démission de Pierre Mauventre, 1er mai 1787; — de Richard-François Mouchet, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par la démission de Nicolas Mouchet, 6 octobre 1787. — Démission, par Pierre-Adrien-François Harivel, de la cure de Saint-Remy-en-Rivière, 24 juillet 1787. — Nomination de Guillaume Blondel, maître ès-arts en l'Université de Caen, à la cure de Tourville, au doyenné des Loges, vacante par le décès de François Du Bocage, 20 octobre 1787; — de Gilles-Gabriel Ficquet, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, transférée de la Buglerie à Bouville, en la chapelle de Saint-Arnoult, sur la présentation de Nicolas-René Le Page de Saint-Arnoult, 30 novembre 1787; — d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, vacante par le décès de Georges-Louis Phélypeaux; bulle, 17 des calendes de décembre 1787; prise de possession, 11 décembre. — Ordinations à Rouen, 24 mars 1787, par l'évêque de Clermont : tonsurés, 28 (Stanislas Lambert d'Herbigny, fils de Louis-Félix Lambert d'Herbigny, sieur de Saint-Mars, et de Marguerite-Catherine Longer, de Saint-Vivien de Rouen); — 22 septembre 1787 : tonsurés, 24. — Significations ou réitérations de grades de Guillaume Beaumont, du diocèse de Bayeux; — de Gabriel Blard, habitué à Saint-Maclou; — de Jean-Jacques Carel; — de Philippe-Martin Chaumont; — de Michel-François Cosnard, demeurant au collège d'Harcourt; — de Michel-Jean Dechevaux, vicaire de Saint-Pierre de Caen; — de Thomas-Marie-Nicolas-Modeste Delarue, du diocèse d'Évreux; — de Noël-François Frigot, habitué à Saint-Saëns; — de Jacques-Pierre Gauchet de la Bauquinière, de Saint-Hilaire de Vergoncey; — de Simon-Frédéric-Amand Gauthier, demeurant au collège d'Harcourt; — de Jacques Gazé, prêtre de la communauté de Saint-Patrice; — de Jean-Baptiste Godes, de l'Hôtel-Dieu de Caen; — de Charles Goullay, vicaire de Saint-Jean de la Neufville; — d'Adrien-François Lacorne, vicaire d'Arnouville; — de Nicolas Lamy; — de Pierre Lanquetuit, demeurant au collège d'Harcourt; — de Pierre-Guillaume Le Febvre, vicaire de Corny, desservant de Cléry, hameau de Notre-Dame d'Andely; — de Nicolas-François Le Nouvel, vicaire de Bourth, au diocèse d'Évreux; — de Pierre-François Merlier, habitué en l'église d'Aumale; — de Jean-Baptiste-André Plessis; — de Dom Jacques-Antoine-Dominique Thorillon de Vacherolles; — de Nicolas Thirard des Longschamps, du Plessis-Grimoult. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Adrien Bezuel, de Saint-Laurent de Rouen, et à Catherine-Julie Le Jardinier du Quesnot, de Saint-Cande-le-Jeune, 1er janvier 1787; — à Ambroise Bournisien, de Valmont, et à Françoise-Marie de Pouchon de Fréville, de Saint-Gervais de Rouen, 14 mai 1787; — à Louis-Félicité-Omer comte d'Estampes, veuf d'Anne-Angélique-Félicité LeCamus, et à Christine Rouillé du Coudray, de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris, 16 janvier 1787; — à Guillaume-Nicolas Grenier d'Ernemont et à Catherine-Susanne de Bréauté, de Saint-Sauveur de Rouen, dernier avril 1787; — à Gaspard-Hubert Magdelon de Guillers et à Marie-Catherine-Ango de Lézeau, veuve d'Eustache-Mathieu Martel, de Saint-Gervais de Paris, 15 octobre 1787; — à Jean-Pierre Hallé d'Amfreville et à Marie-

Françoise-Julie Le Flamang, veuve de Charles de Verthamon, de Saint-Étienne d'Elbeuf, 21 novembre 1787; — à Pierre-François Milcent, de Saint-Herbland de Rouen, et à Dorothée-Cécile Guilbert, de Saint-Jean de la même ville, 5 février 1787; — à Louis Robert de Saint-Victor, veuf de Marie-Madeleine-Françoise-Reine Le Camus, et à Adélaïde Grenier de Cauville, de Saint-Godard de Rouen, 22 janvier 1787; — à Jean-Baptiste-François-Hippolyte Casimir comte de Toustaint-Limésy, de Saint-Godard de Rouen, et à Angélique-Sophie de Toustain, de Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque, 20 décembre 1786.

G. 6211. (Registre.) — Grand in-folio, 396 feuillets, papier; relié en parchemin.

**1788**. — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Mathieu-François Caquia de Monbourg, licencié en théologie, chanoine et théologal de l'église de Sens, aux fonctions de vicaire général de Rouen, 30 janvier 1788; — d'Auguste-Ferdinand Daniel de Boisdennemets, docteur en l'un et l'autre droit, aux mêmes fonctions, 4 novembre 1788; — de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par le décès de Philibert-Pierre Marescot, 7 octobre 1788; — de Charles-Antoine Fabulet, curé de Saint-Étienne-sous-Bailleul, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Charles-François Massienne, dernier janvier 1788; — de Jean-Marin Maraine, aux fonctions de supérieur spirituel et temporel du séminaire Saint-Nicaise, en remplacement de Joseph-François Le Ber, 28 août 1788; — de Nicolas-François Mourouard, curé d'Hardouville, à la cure de Berthenouville, vacante par le décès de Philippe-Auguste Savary, 10 avril 1788; — de Pierre François Duhamel, à la cure de Cailly, 2e portion, vacante par le décès de Jean-Baptiste-Noël Lancelevée, 17 juillet 1788; — de Jacques-Nicolas Mignot, à la cure de Saint-Hilaire de Carville, vacante par la résignation de Martin Lange, 4 juin 1788; — de Léonard Dupuis, à la cure de Franquevillette, vacante par le décès de Nicolas Cotelle, 19 mars 1788; — de Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux, vicaire de Guiseniers, à la cure de Saint-Germain d'Herqueville, vacante par le décès de Claude Cahagne, sur la présentation de René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, chancelier de France, pour lors au château du Thuit, 24 février 1788; — de Jean-Baptiste-Nicolas Le Chevalier, à la cure de Manéglise, vacante par la résignation de Jean-Pierre De Souches, 1er septembre 1788; — de Jean-Baptiste-François Hauquet, à la cure de Mauny, vacante par la résignation de Joseph Dieul, 17 octobre 1788; — de Jean-Baptiste-Germain Venambre, à la cure de Saint-Martin-du-Vivier, vacante par le décès d'Antoine-Henri-Joseph Le Prevost, 30 mai 1788; — de Louis-Charles Lechopier, à la cure de Saint-Maurice d'Argueil, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Nostre, 22 janvier 1788; — de Jacques Gazé, bachelier en théologie, à la cure de Sainte-Croix-des-Ifs, vacante par le décès de Robert De la Place, 30 janvier 1788; — de Nicolas-Pierre Barette, vicaire depuis 19 ans de Notre-Dame-de-Varengeville, à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Jean Vignerot, sur la présentation de Vincent-Raoul-Louis Duval, baron de Beaumets, conseiller en la grand'chambre du parlement, 30 octobre 1788; — de Louis-Marie de Mauviel, à la cure de Veauville-sur-les-Baons, vacante par le décès de Guillaume Le Couturier de la Motte-Freneuse, 16 août 1788; — de Thibaut Finnot, curé de Bucey, au diocèse de Besançon, à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance et de la Motte, à Dangu, vacante par le décès de Bernard-Marie-Gabriel Fubert de Douville, sur la présentation de Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, 6 juillet 1788; — de Jean-Baptiste de Montels, du diocèse de Mende, licencié ès-droits, à un canonicat en la collégiale d'Andely, vacant par le décès de maître Hébert, 2 juin 1788; — de Pierre-François-Marcel de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, à l'abbaye de Jumièges, vacante par le décès de François-Camille de Lorraine; bulle, nones de septembre 1788; prise de possession, 18 octobre 1788; — de René-Alexandre de Maillé, vicaire général du Puy, à l'abbaye de l'Isle-Dieu, vacante par la cession de François-Marie Fortuné de Vintimille; bulle, ides de mai 1788; prise de possession, 27 juin 1788. — Ordinations, 8 mars 1788: tonsurés, 42; — 20 septembre, tonsurés: 16 (Marie-Antoine Horcholle, fils de Jean-Baptiste-Augustin Horcholle et de Marie-Marguerite Fregard, de Saint-Éloi de Rouen; — Nicolas Marye, fils de Georges Marye, sieur de Merval, et de Marie-Anne-Éléonore-Félicité Le Planquois). — Significations et réitérations de grades de Jean Jérome de Baillet de Cloranssac, de Sarlat; — de Jacques Bréant, vicaire d'Yébleron; — de Jacques-Emmanuel Gaillard, maître ès-arts en l'Université de Caen; — de Germain-Regnobert Guilbert; — de François-Charles Le Fèvre, vicaire de Cleuville; — de Pierre-Louis Loisel, vicaire de Contremoulins; — de Louis-Nicolas Marette, de Bonneville-sur-le-Bec; — de Martin-César-Étienne Pinel; — de Noël-Thomas-Charles Ratier, demeurant, à Paris, en la communauté des Prêtres de Saint-Germain-l'Auxerrois; — de François Simon, prêtre habitué à Saint-André de Rouen; — d'Alexandre Thierry, bachelier en théologie; — de Denis Turgard; — de Jean-Pierre Vincerot, licencié en théologie, demeurant, à Paris, au collège de Louis-le-Grand. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Étienne-Jean-François-Charles d'Alligre, de la paroisse de la Sainte-Chapelle de Paris, et à Marie-Adélaïde-Charlotte Godefroy de Senneville, de Saint-Maclou de

Rouen, 2 octobre 1788; — à Marie-François-Joseph-Fortuné de Croutelle, sieur du Mesnil, de Maintru, et à Marie-Marguerite-Geneviève Davout, du Mesnil-aux-Moines, 8 octobre 1788 ; — à Pierre-Georges-Alphonse Le Prevost, de Saint-Victor d'Épine, et à Marguerite-Charlotte Dufour de Saint-Hilei, de Saint-Godard de Rouen, 23 août 1788 ; — à Alexandre-Pierre-Jean Masseron, sieur de Feuquerolles, et à Madeleine-Françoise Sebire de Boislabbé, de Saint-Godard-de-Rouen, 2 juin 1788; — à Nicolas-Marie Ribard, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marthe-Aimée-Marguerite Duruflé, de Saint-Étienne d'Elbeuf, 6 octobre 1788; — à Constantin de Tourailles et à Geneviève-Justine-Chantal Gouin, de Saint-Saturnin de Tours, 20 avril 1788; — à Louis-Auguste-Élie Varin de Beautot et à Marie-Anne-Reine Raimboult, de Lisores, 20 mai 1788.

G. 6212. (Registre.) — Grand in-folio, 398 feuillets, papier ; relié en parchemin.

**1788-1790.** — Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. — Nomination de Thomas Hardouin d'Oillanson, licencié en l'un et l'autre droit, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission de M. Dulau d'Allemans, nommé à l'évêché de Grenoble, 25 avril 1789 ; — de Pierre-François Harel, curé de Notre-Dame de Bloville dite Bonsecours, au canonicat vacant par la démission qu'en avait faite, en sa faveur, François Ruellon, docteur de Sorbonne, avec réserve d'une penison de 1,000 livres; prise de possession, 6 avril 1789; — de Joseph Ravette, au canonicat vacant par la résignation de Thomas Le Rat, 13 avril 1789; — de François Sabin de Rias, clerc d'Alby, au canonicat vacant par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, son grand oncle Jean-François De Can de Villeneuve, 27 septembre 1789; — de Michel-Denis Turgard, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Godard de Rouen, vacante par le décès de Jean-Jacques Outin, 15 octobre 1789; — de Thomas Noury, du diocèse de Bayeux, à la cure d'Alvimare, vacante par le décès de Jean Postis, 14 mai 1789; — d'Alexandre Moreau, principal du collège d'Aumale, à la cure de Baromesnil, vacante par le décès de Jean-Baptiste Doinel, 20 octobre 1789; — de Pierre-Jean-Baptiste Le Faux, vicaire de Saint-Georges d'Orival, à la cure de Saint-Sauveur de Boos, vacante par la résignation de Jacques-François Faucon de la Couture, 21 avril 1789; — de Pierre-Sulpice Mondré, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par la résignation de Pierre-Bernard Chapais, 12 août 1789; — de Joseph Le Moine, à la cure de Centacres, vacante par le décès de Claude-Alexandre-Clément Thérin, 12 octobre 1789 ; — de François-Charles Le Febvre, à la cure de Claville, au doyenné de Valmont, vacante par le décès de Charles-Louis Le Chevallier, 27 octobre 1789; — de Claude-Simon Dumont, chanoine régulier de la collégiale de Gournay, à la cure de Contremoulins, vacante par le décès de Bernard-François-Michel Baudry, 23 avril 1789; — de Pierre Deshayes, à la cure de Croisy et de la Haye, sa succursale, vacante par le décès de Jean-Michel-Denis Oviefve, 20 mars 1789 ; — d'Adrien-François La Corne, maître ès-arts, à la cure de Saint-Léonard de Fécamp, vacante par le décès de Jean-Ambroise Bredeville, 25 octobre 1789; — de Jean-Baptiste Ruffaut, curé du Mesnil-sous-Vienne, au prieuré-cure de la Ferté et Saint-Sanson, son annexe, vacant par la démission de Louis-René-François Le Breton de Vertemare, 7 janvier 1789; — de Claude-Anne Le Ricque, à la cure de Fresne-l'Archevêque, vacante par la démission qu'en avait faite, en sa faveur, 22 décembre 1788, Pierre-François Denize; — de François-Julien Cuel, du diocèse d'Amiens, maître ès-arts, à la cure de Gaillefontaine, vacante par le décès de Jacques-Étienne Auber, 14 décembre 1789; — de Jacques-Isidore-Polycarpe Bourgeois, à la cure de Gonfreville-l'Orcher, vacante par le décès de Claude-Marie-Guillaume-Antoine Le Pigny, dernier décembre 1789 ; — de Nicolas Ferrand, maître ès-arts, à la cure de Grandcourt, vacante par le décès de Jacques-Louis-Joseph Le Carruyer de Crétot, 2 décembre 1788 ; — de Joseph-Nicolas Flouest, et ensuite de Louis-Charles Patte, à la cure d'Heugleville-sur-Scie, vacante par le décès de Jacques Gibory, 10 mars 1789 ; — de Jean-Vast De la Place, au prieuré-cure de Lammerville, vacant par le décès de Jean Vignon, 5 février 1789; — de Girard-Denis Bruzant, à la cure des Loges, vacante par le décès de Jacques-Philippe Gervais, 4 juillet 1789; — de Charles-Augustin Le Lorain, au prieuré-cure du Mont-aux-Malades, vacant par la résignation de Louis-François d'Imbleval de la Fesnaye, 7 mars 1789 ; — de Claude-Alexandre Béguin, à la cure de Montreuil, vacante par le décès de Philippe-Gabriel De Bray, 12 janvier 1789 ; — de Jean-Joseph Gressent, à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, vacante par le décès de Pierre Féron, 4 décembre 1789 ; — d'Étienne-François de Péronne, à la cure de Saint-Clair d'Étretat, vacante par le décès de Jean Le Page, 2 juillet 1789 ; — de Jean-Baptiste-Antoine Bloquet, à la cure de Sainte-Marguerite sur Foville, vacante par le décès de Jacques-Raoul Léger, 14 juillet 1789; — de Henri-Joseph Arnois, curé d'Ypreville, à la cure de Tôtes, vacante par le décès de Louis Lemoine d'Aubermesnil ; prise de possession, 6 août 1789 ; — de Jean-François-Prosper Augerais, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Sauveur de Valteville, vacante par la résignation de Jacques-Étienne Nicolle, 29 avril 1789 ; — de Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux, curé d'Herqueville, à un canonicat à Andely,

vacant par le décès de Louis de Saint-Vidal, 1er octobre 1789 ; — d'Étienne-Joseph Bernière de Saint-Martin, chanoine et curé de Gournay depuis plus de 50 ans, au doyenné dudit lieu, vacant par le décès de Julien de la Cartonnerie, sur la présentation d'Anne-Léon de Montmorency-Luxembourg, 1er novembre 1789; — de Claude-Charles Jobert, du diocèse de Besançon, curé de Saint-Pierre de Touffreville, docteur en théologie, au doyenné de Notre-Dame-de-la Ronde de Rouen, vacant par le décès de Jacques Pain des Essarts ; prise de possession, 8 juillet 1789; — de madame d'Épinay Saint-Luc, religieuse de Saint-Augustin à Bernay, à l'abbaye de Bondeville, vacante par le décès de madame de Brunet de Fontenailles ; bulle, 12 des calendes de mai 1789 ; fulmination de la bulle, 11 juillet 1789; prise de possession, 23 juillet suivant ; — de René-Louis-Joseph Saunier, curé de Gaillon, au prieuré de Saint-Nicolas de Cotte-Cotte, vacant par la résignation de Jean-Alexandre Baroche, 14 mai 1789 ; — de Placide de Leyris, au prieuré du Saint-Sépulcre de Fécamp, vacant par la résignation de Pierre-Claude de Bois-Vallée, 30 janvier 1789 ; — de Philippe-Guillaume Lécouflet, bachelier en théologie, au prieuré de Notre-Dame de Magny ; prise de possession, 12 décembre 1788 ; — de Jean-François Alleaume, clerc du diocèse de Paris, frère non-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, à Grémonville, vacant par le décès de Jacques-Germain Alleaume; bulle, 5 des ides de mai 1789 ; prise de possession, 7 octobre ; — de Jacques Punctis de Cindrieux, conseiller-clerc au parlement de Normandie, au prieuré de Saint-Martin-sous-Bellencombre; bulle, 5 des ides de février 1788; prise de possesion, 30 mars 1789 ; — de Jean-Joseph-Eustache d'Osmont, du diocèse de Comminges, licencié en théologie, vicaire général du diocèse de Sens, au prieuré de Sainte-Radegonde, vacant par le décès dudit Jean-François Alleaume, 8 novembre 1788 ; — de Pierre-Mathias Charbonnet, professeur d'éloquence au collège Mazarin, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. Caumartin, 27 janvier 1789; prise de possession, 12 juin suivant; — de Jean-Baptiste Rigault, régent au collège de Gisors, à la chapelle Saint-Thomas du château de Gisors, vacante par le décès de Charles Dufour, curé de Fry, sur la présentation du duc de Penthièvre, 20 avril 1789; — de Pierre Duhamel, à la chapelle de Notre-Dame, à Saint-Gilles de Répainville, vacante par le décès de Charles-François Grésil, 18 juillet 1789 ; — de Nicolas Maze, vicaire de Saint-Étienne-la-grande-Église, à la chapelle de Saint-Adrien, vacante par le décès de Pierre-Jacques Thorel, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre et archidiacre de Mortain, sur la présentation du marquis de Belbeuf, 23 janvier 1789; — de Jean-Baptiste-Romain Huard, vicaire de Sainte-Étienne-la-grande-Église, à la chapelle de Saint-Martinet, à Saint-Saëns; prise de possession, 16 novembre 1789. — Ordinations, 26 mars 1789 : tonsurés, 16 ; — 19 novembre 1789, ordinations par François de Vintimille, évêque de Carcassonne : tonsurés, 17 (Louis-Armand Le Prince, fils de Jean-Guillaume-Claude Le Prince et de Marie-Anne Varon, de Saint-Martin-du-Pont ; — Michel-Martin-Paul Barré, fils de Claude Barré et de Marie Le Guay, de Saint-Paul de Rouen). — Significations et réitérations de grades de Jean-Baptiste-Nicolas Arnoult, vicaire de Bretteville ; — d'Alexandre-Philippe-Bruno Crespin ; — de Jacques-Augustin de la Brecque, bachelier en théologie ; — d'Alexandre Desfriches; — de Jean-Baptiste Godes, chanoine régulier de Caen ; — de Jean Hennequet, sous-principal du collège de Rouen ; — de Léon-Charles-Antoine Henry, clerc des sacrements à Saint-Godard de Rouen; — de Louis-Frédéric-Désiré Le Bailly de la Falaise, du diocèse de Bayeux; — de François-Augustin Le Blond ; — de Michel-Ambroise Le Clerc ; — de François-Henri Legrand, — de Guillaume-Renaud Pinel ; — de François-Olivier Racine, ci-devant sous-principal au collège d'Eu ; — d'Alexandre Thierry, vicaire de Montjavoult ; — d'Augustin Thirouin, chapelain de la chapelle de Saint-Laurent de Grubert. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Victor-Étienne-Gabriel de Beaunay, de Sainte-Croix-de-Montivilliers, et à Adélaïde-Jeanne Eudes de Mirville, de Gomerville, 17 juillet 1789; — à Pierre-Auguste Clouard de la Fauconnerie et à Marguerite-Thérèse Hamel, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 23 mars 1789; — à Louis-Charles-Raoul De la Barre de Nanteuil, de Notre-Dame-d'Andely, et à Marie-Madeleine-Anne Cadusch, du Petit-Andely, 14 février 1789; — à François De la Mouque, veuf de Marie-Anne-Catherine Bréant de Lyons, et à Marie-Anne-Charlotte de Brossard, veuve d'Alexandre de Brossard, de Morgny-en-Forêt, 20 octobre 1789 ; — à Marie-François Dulac, de Caudebec, et à Madeleine-Adélaïde Auzout, de Limésy, 13 juin 1789 ; — à Claude-Louis-Michel Leduc, marquis de Lillers, de Saint-Eustache de Paris, et à Ambroise-Marie-Joséphine d'Estampes, de Mauny, 5 février 1789 ; — à Georges-Pierre-François Le Febvre Conradin de Flamare, veuf de Marie-Anne-Angélique Duval, de Saint-Aubin-des-Cercueils, et à Claude-Séraphine Conradin, de Saint-Vigor d'Ymonville, 22 avril 1789; — à Geoffroy-Charles-Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, veuf de Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, de Saint-Sulpice de Paris, et à Marie-Françoise-Henriette de Banastre, de Parfondeval, 9 mai 1789.

G. 6213. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier ; relié en parchemin.

**1773-1790.** — Registre pour servir aux insinuations

ecclésiastiques de l'exemption de Lisieux, dans le diocèse de Rouen. — Nomination de François-David Le Blanc, curé de Saint-Cande-le-Vieux, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Lisieux, 3 décembre 1777; — de Nicolas-Michel d'Osmond, vicaire général du diocèse de Rouen, à celles de vicaire général et d'official de la même exemption (nomination faite par le chapitre de Saint-Cande-le-Vieux, *sede vacante*, 30 septembre 1783); — du dit François-David Le Blanc, à celles de promoteur, *sede vacante*, même date; — du dit d'Osmond, à celles d'official; nomination par le nouvel évêque de Lisieux, Mgr Jules Ferron de la Ferronnais, 18 janvier 1784; — du dit Le Blanc à celles de promoteur (nomination faite par le même), même date. — Prise de possession, par Pierre-Angélique De Hague, d'une des trois prébendes-cures de Saint-Cande-le-Vieux, 20 septembre 1777. — Permutation de bénéfices, entre Jean-Marin Le Cesne de la Crétinière, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine, curé de Saint-Cande-le-Vieux, et Pierre-Thomas Lemonnier, licencié en droit civil et canonique, curé de Notre-Dame de Sotteville-lès-Rouen, 4 janvier 1781. — Collation à Pierre-Thomas Lemonnier, de la cure de Saint-Cande-le-Vieux, 13 janvier 1781; — à François Boillet, de la même cure, vacante par le décès du dit Lemonnier, 24 mars 1781. — Prise de possession de la cure d'Étrépagny par Pierre-Charles Dupré, chapelain de cette église, nommé en remplacement de Jacques-Nicolas Le Flament, décédé; présents à la cérémonie, Jean-Paul-Thomas Guesnier des Bordeaux, bailli d'Étrépagny, Jean-François Guesnier des Bordeaux, clerc tonsuré, 17 janvier 1776. — Nomination de Nicolas-Benjamin Loydin, à la cure de Saint-Aubin du Petit-Couronne, vacante par la résignation de Clément Le Ricque, 1772. — Prise de possession de la cure de Saint-Étienne-du-Rouvray, par Jean-Baptiste-Philippe Collot, prêtre habitué à Sassetot-le-Mauconduit, 27 juillet 1782. — Nomination de Jean-Marie Le Cesne de la Crétinière, à la cure de Notre-Dame de Sotteville lès-Rouen, 13 janvier 1781; — de Pierre-Marin Vattier, à la même cure, vacante par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, 21 juillet 1781, le dit Le Cesne, 10 janvier 1782; — de Jean-Jacques Joly, à la même cure, vacante par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, pour cause de permutation contre la cure de Saint-Meslin-en-Campagne, le dit Pierre-Marin Vattier; prise de possession, 16 novembre 1789. — Résignation de la chapelle de Saint-Mathurin, au hameau des Essarts au Petit Couronne, par Michel Fleury, curé de Canteleu-lès-Rouen, en faveur de Jean-Baptiste-Antoine Le Brun, vicaire de Villers-en-Vexin, 3 janvier 1778. — Lettres de tonsure de Charles-Alexandre-François Arnoult, donnée par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Lisieux, en l'église de Saint-Cande-le-Vieux, 12 septembre 1776. — Titre clérical constitué par Charles-Marin-André de Quintanadoine, conseiller au parlement, au profit de Jean-Baptiste-Guillaume Teinturier, acolyte, 3 octobre 1781. — Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Marie-Charles-François Coquerel d'Icquelon, demeurant à la Crique, et à Catherine-Amable Grandin, d'Étrépagny, 23 février 1778; — à Charles-Marin De Lessard, sieur de la Tourelle, veuf de Charlotte-Marie-Catherine Le Cat, et à Louise Lemire, 18 novembre 1776; — à maître Pierre Dubosc, avocat au parlement, demeurant à Vernon, et à Marie-Anne Allain, de Saint-Cande-le-Vieux, 19 juin 1780; — à Nicolas-Marie Gaillard Du Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment d'Auxerrois, de Saint-Étienne de Toulouse, et à Adélaïde Mahieu, de Sotteville lès-Rouen, 29 mars 1784; — à Jacques-Nicolas-Victor Guesnier des Bordeaux, avocat au parlement de Paris, fils de Jean-Paul Guesnier des Bordeaux, avocat au même parlement, procureur du Roi ancien et honoraire au grand bailliage de Gisors séant à Andely et du présidial d'Andely, ancien bailly d'Étrépagny, de Dangu, etc., etc., et de feue Marie-Catherine Saffray, et à Marie-Geneviève-Olympe Bosguérard, fille de M. Bosguérard, lieutenant du Roi en l'Élection d'Évreux, et de Marie-Olympe-Félicité Goeslin, de Saint-Pierre d'Évreux, 13 mai 1783; — à Jean-Thomas Guesnier des Bordeaux, de Saint-Denis d'Évreux, et à Élisabeth Fauqueux, veuve de Pierre Dubuisson, 14 novembre 1784; — à Marie-Jean-Baptiste-Antoine Lemaistre du Parc, fils de Nicolas-Louis Lemaistre de Normanville et d'Anne Le Noble, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Françoise-Adélaïde Throsnel, de Saint-Cande-le-Vieux, 29 novembre 1789; — à Eustache-Athanase Taillet, négociant, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, et à Thérèse-Michel Fréret, de Saint-Cande-le-Vieux, 29 octobre 1781.

G. 6214. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1679-1692.** — « Registre pour servir au greffe des domaines des gens de main-morte suivant l'édit du mois de décembre 1691, vérifié au parlement de Rouen le 29 janvier. » Feuillets cotés et paraphés par Pierre Le Pesant, seigneur de Boisguilbert et de Pinterville, lieutenant général au bailliage de Rouen. — Baux faits par le Trésor de la paroisse Saint-Godard de Rouen, à François Ruellon, avocat, d'une maison à Rouen, rue Beauvoisine, 23 mai 1692; — par le Trésor de Saint-Maclou, à Charlotte Lasne et à ses deux compagnes, d'une maison au cimetière de la paroisse, pour y instruire la jeunesse; pas de prix, 31 mai 1692; —

par le Trésor de Saint-Vivien, à Guillaume Piel, fondeur, d'une maison située devant la fontaine Saint-Vivien, 22 octobre 1692 ;—par la communauté des religieux de Jumièges, à André Marescot, marchand, demeurant au Mesnil-sous-Jumièges, du bois taillis de la forêt de Jumièges, 13 septembre 1687; — à Antoine Titère, du manoir seigneurial du Val-Bouet, à Épinay, 24 avril 1684 ; — à Jean Bucquet, peintre, d'une maison en la rue de la Poterne, occupée précédemment par Toutain, 14 septembre 1690 ; — par l'abbé de Saint-Ouen, le cardinal de Bouillon, à Robert Guesnon, moyennant 3,130 livres par an, de la ferme et du manoir seigneurial de Gasny, 20 décembre 1686; — à Charles Le Saas, moyennant 2,640 livres par an, de la ferme de la Garenne à Quèvreville-la-Poterie, 27 septembre 1687; — à Laurent Renault, avocat au parlement, d'une maison située en la cour de l'abbaye de Saint-Ouen, 10 juillet 1684; — par la communauté des religieux de ladite abbaye, à David Ferrand, libraire, moyennant 105 livres par an, d'une maison rue Pincedos, à Rouen, 20 mai 1692; — par les Jésuites du collège de Rouen, à noble homme François-Nicolas Charpentier, avocat au parlement, d'une maison située à Rouen, rue du Grand-Maulévrier, 18 octobre 1684; — à Louise Enguehard, moyennant 200 livres par an, du jeu de mail près de Grandmont, 28 mai 1692; — par les Pères de l'Oratoire de Rouen, à Jacques Mirlet, peintre-sculpteur, moyennant 15 livres par an, d'une petite maison, rue des Arsins, 19 octobre 1689; — par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Jean Le Vavasseur, d'une maison, rue de la Renelle, paroisse de Saint-Jean de Rouen, 12 mai 1692; — par la communauté des religieux de Saint-Lô, à Pierre Hardouin, maître menuisier, d'une maison, rue de l'Aumône, 16 mai 1692 ; — par les Ursulines de Rouen, à Denis Boulocher, paumier, du jeu de paume du Château-Rouge, rue derrière les murs de Saint-Ouen ; prix 400 livres par an; obligation au preneur d'entretenir les filets d'autour le jeu de paume et d'en mettre là où il en manquait, 1er mai 1692; — par la Visitation de Rouen, 1er monastère, à Nicolas Le Febvre, curé de Saint-Sauveur de Rouen, d'un jardin, rue Saint-Maur, 20 décembre 1679. — Déclaration du revenu de la chapelle de Sainte-Catherine, à Saint-Nicaise de Rouen, 28 avril 1692.

G. 6215. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1696.** — Deuxième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. — Déclarations des biens et revenus dépendant de leurs bénéfices par les curés de Rouen : Saint-Amand (François Boyvin) ; — Saint-Cande-le-Jeune (Guillaume Aubley); — Sainte-Croix des-Pelletiers (Claude Dufour); — Saint-Denis (Robert de Malon) ; —Saint-Étienne-des-Tonneliers (Pierre Godefroy, docteur en théologie); — Saint-Gervais (Jean-Baptiste Canu) ; — Saint-Godard (Pierre Catalan); — Saint-Herbland (Jacques Lange); — Saint-Hilaire (Pierre Dubosc) ; — Saint-Laurent (Bulteau, docteur de Sorbonne); — Saint-Lô (de Froideville); — Sainte-Marie-la-Petite (Guillaume Le François); —Saint-Martin-du-Pont (Noël Lorrain) ; — Saint-Nicolas (Jean Bosguérard); — Notre-Dame-de-la-Ronde (Thomas Horcholle);— Saint-Pierre-l'Honoré (Claude Chanlatte); — Saint-Sever (Jacques de Fossé);—Saint-Vigor (Thomas Artur);—Saint-Vivien (Jean Bernard). — Déclaration de Jean Gourdel, prêtre habitué à Saint-Martin-du-Pont : « Fait sa demeure hors le pont, dans une vieille maison qui menaçoit ruine, adjacente à la chapelle Saint-Yves, unie à ladite paroisse, laquelle demeure lui est accordée gratuitement pour y vaquer à l'administration des sacrements aux paroissiens qui demeurent hors le pont, » 3 juillet 1692. — Fondation, en l'église Saint-Gervais de Rouen, par Marie Dupont, 23 décembre 1692; — en l'église du prieuré de Saint-Lô, par Jacques Thibaut, ouvrier pour le Roi en la cour des monnaies, 19 mai 1692. — Déclaration du prieuré-cure de Saint-Aignan lès-Rouen, dont était titulaire Charles Barjolle, 8 juillet 1692. — Bail général de l'abbaye de Bonport au sieur Dorival, moyennant 16,000 livres par an, par l'abbé de ce monastère, Louis Colbert, prieur de Nogent-le-Rotrou et de Longueville, 9 novembre 1688. — Bail par la communauté des religieux de Fécamp, à Michel Rivière, de la ferme du château de Fontaine-le-Bourg avec 2 traits de dîmes, moyennant 1,000 livres par an, 28 juin 1692 ; — par la communauté des Chartreux de Rouen, à Louis Louis, marchand, de plusieurs bâtiments, corps de logis, jardin, prairies, compris dans l'ancien clos de la Chartreuse, à l'exception d'une grande place où était le grand cloître, plantée d'ormes, du chapitre, des 2 chapelles et de l'église, 24 septembre 1692; — par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Robert Des Meilliers, de la ferme de la Béguinerie, à Canteleu-lès-Rouen, 12 février 1692. — Vente par Jacques Simon, bourgeois de Rouen, au séminaire archiépiscopal de la Congrégation de Jésus et Marie, stipulant par le supérieur, Jacques Jagan, d'une maison située en la paroisse de Saint-Vivien, 13 juillet 1692.

G. 6216. (Registre). — In-folio, 302 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1692-1693.** — Troisième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. — Baux faits par l'archevêque de Rouen de diverses parties de son domaine. — Bail général par Mgr Colbert, à Michel

Turgis, bourgeois de Rouen, des fruits et revenus temporels de l'abbaye du Bec-Hellouin; 48,600 livres par an, 31 janvier 1690. — Bail général par Louis Desmé de la Chesnaye, à Henri Desmonts, des revenus de l'abbaye de Corneville; 8,765 livres, 13 sous par an, 16 octobre 1693. — Bail par les religieux de Fécamp, de la baronnie de Heudebouville et autres seigneuries, 26 mai 1688. — Bail par Messire Balthazar-Henri de Fourcy, à Jacques Malherbe, bourgeois de Paris, du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Wandrille; 22,000 livres par an, 6 avril 1692. — Bail par Alexandre-François de Haudesa de Lecluseaux, des biens de la commanderie du Bourgout, 22 mai 1692. — Bail emphytéotique par les Jacobins de Rouen (Charles Vallée, docteur en théologie, sous-prieur), à Louis Puchot, sieur de la Pommeraye, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, d'une place et fonds de terre, rue des Jacobins en cette ville, 4 janvier 1683. — Bail du déport de la cure de la Chapelle-Saint-Ouen, 17 décembre 1693. — Déclarations des rentes des Trésors des paroisses de Blosville dit Bonsecours-lès-Rouen; Peillement, curé (27 avril 1693); — de Mathonville, au doyenné de Ry; Racine, curé, 24 août 1693; — de Saint-Lô et Sainte-Croix-Saint-Ouen; — de Saint-Sauveur de Rouen, 4 décembre 1692, 20 janvier 1693; — de l'abbaye de Bondeville; Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse, 9 septembre 1693; — de l'abbaye de Valmont, 25 novembre 1692; — de la communauté des Augustins de Rouen, 15 janvier 1693; — des PP. Carmes de Rouen, 6 mars 1693; — des Feuillants de Blérancourt, au diocèse de Soissons, pour le fief de Saint-Pierre-le-Viger, 30 octobre 1692. — Dot assignée par Thomas-Charles de Becdelièvre, sieur de Criquetot, Nestanville, marquis de Quevilly, président à mortier au parlement, demeurant à Rouen, rue de la Seille, à sa fille Marie-Anne, lors de son entrée au monastère de Saint-Louis de Rouen; capital, 3,500 livres, 7 juillet 1693; — Échange de maisons entre le prieuré de Beaulieu (Charles-Joseph de Mayol, prieur) et le séminaire archiépiscopal de Rouen (Jacques Jagan, supérieur), 1er décembre 1693. — Contrats de fondations faites à Saint-Pierre-d'Amfreville, au doyenné de Brachy, et à Saint-Denis de Brametot, par M. Claude De la Place, conseiller au parlement de Normandie, en exécution des volontés de Philippe De la Place, trésorier de France à Rouen, 6, 10 octobre 1692. — Fondation par Louise Martel, veuve de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, 13 octobre 1693. — Augmentation par André Druel, sieur du Thuit, des fondations faites dans la chapelle Saint-Léonard des Bois du Thuit, fondée par le feu sieur du Thuit, son père, et la dame Bigot, sa mère, et dans une autre chapelle, au manoir seigneurial du Thuit, fondée dès 1536, en l'honneur de la Passion, 29 juin 1693. — Ventes de maisons et de rentes au séminaire archiépiscopal de Rouen, (Jacques Jagan, supérieur; Gédéon Bauquet de Mauny, docteur en théologie; Jacques Viart, et François Cousin), par Barbe Le Cauchois, Jean Guillois, les sieurs Tourny, 19, 26 juin, 16 juillet 1693.

G. 6217. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1693-1697.** — Quatrième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. — Baux de déports de cures. — Baux des dîmes et des autres revenus de l'archevêque et du Chapitre de Rouen; — à Fontaine, aubergiste, maître de la Galère de Dieppe, d'une grande maison sur la Renelle, paroisse Saint-Godard, à usage d'hôtellerie, dite les Uniques, 30 août 1699; — par Jacques Ricouard d'Hérouville, maître d'hôtel du Roi, abbé de l'Ile-Dieu, à Anne Laurent, de la maison de la Crosse, rues Saint-Ouen et des Carmes à Rouen, pour 406 livres par an, 5 mai 1689; — à Antoine Mindorge, charcutier, d'une portion de maison derrière la maison de la grande Crosse, 5 mai 1689; — par la communauté de Saint-Ouen de Rouen, à Jean Delamare, maître peintre et sculpteur, d'une maison, rue de la Rougemare, 12 décembre 1693; — à Denis Le Tellier, peintre, d'une maison, rue Pincedos (60 livres par an), 1er avril 1694; — à Jacques Gougeon, maître sculpteur, d'une maison, place de la Rougemare, 3 août 1694; — par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, pour 500 livres par an, du moulin à eau banal sous le Pont-de-l'Arche, dit le moulin du Château, 18 novembre 1696; — par René-François de Beauvau, abbé de Saint-Victor-en-Caux, à René Le Machon, du revenu de cette abbaye, 15 novembre 1694; — par la communauté de Saint-Lô de Rouen, à Marguerite Jore, veuve de Jean Lallemand, libraire, de la 3e maison au-dessus de la grande porte du dit prieuré; 930 livres par an, 28 janvier 1696; — par les Jésuites du collège de Rouen, à Marie Le Mesnager, d'une maison, rue des Jésuites; 150 livres par an, 24 juillet 1696; — à Madame de Morienne et à sa fille, d'une maison, rue du Grand Maulévrier, 9 juillet 1695; — par les Jésuites du Noviciat (Guillaume de Ronfrebosc, recteur), des terres dépendant du prieuré de Saint-Gilles, à Saint-Aubin et à Cléon; preneur obligé de tenir le colombier bien peuplé de pigeons, lesquels ils devra nourrir pendant l'hiver, lorsque la terre sera couverte de neige; — de bien cultiver et entretenir la vigne de haute branche et à pied, comme les voisines, et de fournir tel nombre de provins qu'il conviendra jusqu'à la concurrence de 3 à 400 et tout autant d'échalas qu'il faudra; — de fournir chaque année un baril de verjus de grain nouveau, contenant 60 pots; — d'amener, à ses frais, un grand bateau cou-

vert, à Rouen, 2 ou 3 jours avant la fête Saint-Gilles, selon qu'il en sera averti, pour porter le bailleur ou autres de la compagnie pour solenniser la dite fête; de donner au bailleur 6 boisseaux de sarrasin par an; prix, 785 livres par an, 23 septembre 1683; — par Dom Innocent Bonnefoy, à M. de Suresne, maître d'hôtel de Madame, maître particulier des eaux-et-forêts de Caudebec, de la ferme du prieuré de Saint-Maur de Brotonne, 4 novembre 1694. — Déclarations des biens et revenus des fabriques, des cures et des chapelles. — Déclaration des revenus de la chapelle de Sainte-Marguerite-lès-Elbeuf, paroisse d'Orival (Louis-Philbert Marpon, clerc tonsuré de Paris, chanoine de la Saussaye, prieur titulaire), 22 août 1693. — Donation aux religieuses de Saint-Louis de Rouen, par Jean Huet, sieur du Tronquay, à l'occasion de la réception de sa fille Marie-Madeleine, comme novice dans leur monastère; 202 livres, 6 sous, 17 janvier 1698; — par Charles de Grieu, écuyer, sieur de Montval, et par Marguerite Bujot, sa femme, à l'occasion de la réception de leur fille Anne de Grieu, comme religieuse, dans la même maison, 6 juillet 1695. — Ratification par le Roi de l'échange conclu entre le séminaire archiépiscopal et le prieuré de Beaulieu, décembre 1693. — Emphytéose par l'abbé de Saint-Ouen, à noble homme Ezéchiel Robin, ancien prieur juge consul à Rouen, d'une maison sise entre la rue Boudin et la grande cour de l'abbaye, 14 novembre 1677. — Fieffe faite par les religieuses de Bondeville, (Françoise Le Normand, abbesse), d'une maison, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, dite l'hôtel de Bondeville, à Laurent Le Poulletier, maître menuisier, lequel s'engage à fournir, bois et façon, 2 autels pour l'église de l'abbaye, 3 mars 1659. — Fondations par Jacques Thibault, ancien ouvrier pour le Roi en la cour des monnaies, en l'église du prieuré de Saint-Lô de Rouen, 30 mars 1694; — à la Visitation de Rouen, 2e monastère, 28 mai 1695; — par Catherine Fleury, à Saint-Godard de Rouen, 24 juin 1694; — par Catherine Le Vallois, veuve de François Le Marchand de Bardouville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 17 mai 1694; — par Antoine de Gournay, en l'église de Boscbordel, 22 juin 1693; — par Pierre Eudeline, en l'église de Boissay-le-Châtel, 17 février 1697; — par Perrine Theroude, veuve de Valentin Cléon, en l'église de Tourville-la-Rivière, 1er mai 1697; — par Guillaume Hellet, en la même église, dont était curé Thomas Du Hazé, 14 octobre 1696. — Pension de 350 livres promise par René Dauber de Vertot, curé de Fréville, au sieur Dumouchel, chapelain royal de cette église; signé: de Vertot, 17 mars 1694. — Vente par Joseph Le Sueur, au monastère de Saint-Amand, d'une petite ferme, paroisse de la Chaussée sur Longueville, 14 février 1696; — par Christophe Godefroy, sieur de l'Essard, aux religieuses de Saint-Louis de Rouen, d'un tènement de maison et jardin, place de la Rougemare (Marie de Grieu, prieure), 14 mai 1694.

G. 6218. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

**1698-1704.** — Cinquième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. — Bail par le Chapitre de Rouen, à Philippe de Campion, sieur de Montpoignant, d'une maison, rue de l'Épée, 23 juin 1702; — par René de Vertot, curé de Saint-Paër, des grosses, menues et vertes dîmes de Saint-Paër, dont il jouissait, soit à titre de curé, soit comme administrateur pour l'abbaye de Jumièges, 8 août 1697; — par la communauté des religieux du Bec-Hellouin, de la seigneurie du Bois-Robert, à Laurent Daviron, pour 1,170 livres, 5 août 1702; — du manoir seigneurial de Servaville, à Jacques Ravette, pour 1,700 livres, 12 janvier 1702; — par la communauté des religieux de Jumièges, de la ferme de la Cour-du-Mont, manoir seigneurial de la baronnie de Duclair; — de la ferme de la vicomté et de la baronnie de Duclair; — de la ferme du grand Montihard, à l'Aunay; — de la ferme du Troncq au Mont-de Duclair, 1702-1703; — par les religieuses de Montivilliers, à la veuve David et à son fils, de la ferme de Saint-Paul de Rouen, pour 290 livres, 26 juillet 1702; — par l'abbé de Saint-Ouen, des deux tiers des dîmes de Palcheul et d'Imbleval, à Martinéglise, 20 mai 1699; — par la communauté des religieux de Saint-Wandrille, des fermes du Grand et du Petit Abbeville, à Saint-Wandrille, 15 juillet 1694; — de la ferme de la Mare, au hameau d'Étaintot, à Saint-Wandrille, 22 janvier 1703; — par les religieux du prieuré de Bonne-Nouvelle, du manoir, terres, prairies de Tourville-la-Rivière, hameau de Bédane, à Pierre et à Louis Besnard, pour 300 livres par an, 16 novembre 1696; — par les Carmes de Rouen, d'une maison, rue de la Chaîne, à Nicolas Carrel, vitrier, et à Marie Le Vieil, sa femme, qui prennent l'engagement d'entretenir les vitres de leur église, 29 mai 1700; — par les Chartreux de Rouen, de la prairie nommée l'Ile du Jonquay, à Sotteville-lès-Rouen, 28 avril 1702; — des terres de Saint-Pierre-de-Franqueville, 27 août 1703; — de celles de Notre-Dame-de-Franqueville, 26 septembre 1703; — du manoir seigneurial du Faux, 27 août 1703; — de la ferme du Châtelet, à Saint-Hilaire de Rouen, 7 juillet 1702; — par Étienne l'Hermite, prieur claustral de Grandmont-lès-Rouen, de maison, jardins et jeux de boules près du chemin du Cours à Sotteville, (grand billard de 13 pieds de long sur 6 pieds et demi de large, couvert de tapis de ratine, 5 autres billards), 24 décembre 1699; — par les Jésuites de Rouen, à Marie Le Mesnager, d'une maison,

rue des Jésuites, pour 150 livres par an, 24 avril 1700; — par Bernardin-Xavier Davy, abbé d'Amfreville, prieur de Sigy, du revenu dudit prieuré, à Nicolas Le Prestre, pour 1,800 livres, par an, 20 janvier 1702; — par frère Guillaume Ribier, commandeur de Villedieu-la-Montagne, au sieur Thérache, des revenus de ladite commanderie, pour 3,240 livres par an, 1699. — Déclarations des revenus des cures et des fabriques, etc... notamment de ceux du Trésor de Saint-Étienne d'Elbeuf; — de Saint-Gervais-de-Rouen; — de la chapelle de Barrival, dont était chapelain Jean Lucas; rente donnée à cette chapelle par Charles Saillard, maître gribannier, décembre 1699; — de l'école de Saint-Ouen-de-Thouberville pour cette paroisse et pour la Trinité de Thouberville et Caumont, 20 janvier 1700; — des Carmes de Rouen; — de l'abbaye de Fontaine-Guérard.— Donations faites au Trésor du Manoir-sur-Seine, par Jean-Baptiste Le Vert, maître écrivain à Paris, représenté par Jacques Gravois, architecte à Rouen, 5 juillet 1700; — par Gilles Le Villain, au Trésor de Saint-Georges-de-Gravenchon, 30 mars 1703; — par Thomas de Pernelle, prêtre, prieur de Sainte-Catherine et seigneur du Mesnil, à la chapelle des Saints-Anges-Gardiens, érigée au Mesnil-sous-Lillebonne le 27 décembre 1679, 27 août 1698; — par François Le Nepveu, à la communauté de Saint-Louis de Rouen, lors de sa profession en ce monastère, 21 novembre 1695; — par Jean Huet, sieur du Tronquay, à cette communauté, à l'occasion de la profession de sa fille Marie-Madeleine, 17 janvier 1698. — Échange de terres entre l'archevêque de Rouen, M^gr^ Colbert, pour lors logé à Paris, en son hôtel, Rue Neuve-des-Petits-Champs, et Marin Bourgogne, prieur de Sausseuse, 1^er^ octobre 1699. — Fondations à Saint-Germain d'Alisay, par Damienne Lissotte, 18 août 1698; — à Briosne, par Thomas Fremont, procureur au parlement, 28 septembre 1694; — par Pierre Lamier, 23 février 1699; — à Notre-Dame de Caudebec, par Nicolas Routier et par Jean Routier, son fils aîné, 11 avril 1699; — par Jeanne Picque, veuve de Louis Vaussier, 16 mars 1702; — à Heugleville près Pavilly, par Jean de la Houssaye, écuyer, sieur du Bourdonné, conformément aux intentions de Dom Jacques Séjourné, ancien curé de cette paroisse, 28 septembre 1652; — à Lanquetot, par Louise Martel, veuve de Claude Bretel de Lanquetot, 9 août 1697; — à la chapelle de Saint-Louis à Lanquetot, par le même, 1^er^ décembre 1701; — à Saint-Nicolas de Malaunay, par Marguerite Meslin, veuve de Jean Dieul, 6 juillet 1696; — à Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, par André Gontier, 5 mai 1703; — par Pierre Allain, marchand, et Marguerite Ozanne, sa femme, 31 décembre 1702; — à Saint-Nicaise de Rouen, par Richard Godard, 27 décembre 1688; — à Saint-Nicolas de Rouen, par Damienne Lissotte, veuve de Louis Delamare, 8 août 1698; — à Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, par Françoise Dufour, veuve de Pierre Paulmier, chevalier, sieur de la Bucaille, conseiller au parlement, 14 mars 1700; — à Saint-Vivien de Rouen, par Antoine de Béthencourt, sieur de Laubrière et de Glatigny, enseigne au régiment de Champagne, 25 avril 1675, 4 juillet 1697; — à Servaville, par Marin de Boos et la veuve d'Olivier de Boos, 26 décembre 1702; — à Sotteville-lès-Rouen, par Barbe Hullin, veuve de Pierre De Gouey, 31 mars 1698; — aux Feuillants de Rouen, par Barthélemy Quentin, 5 avril 1698; — aux Pénitents de Rouen, par Charlotte Escoulant, veuve de Jacques de Vauville, 28 juin 1701. — Ventes, constitutions de rentes au profit de Saint-Nicaise de Rouen, par Robert Roquette, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, 28 juin 1704; — par Jean-François Hérault, 24 avril 1704; — au profit de la fabrique d'Écaquelon, par François-Antoine de Longaunay, marquis de Boishérout, gouverneur de Carentan et Pont-d'Ouve, 22 août 1700; — au profit de la fabrique du Teillement, par Pierre Le Febvre, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement, 12 juin 1703; — au profit de la confrérie de Notre-Dame de Liesse, à Saint-Maclou, 14 janvier 1703; — au profit des religieuses de Fontaine-Guérard (acquisition d'une ferme à Cailly), 19 janvier 1691; — des Feuillants de Rouen, (acquisition d'une maison, rue de la Prison, à Rouen, 26 août 1703); — des Mathurins de Rouen (acquisitions de maisons, rue des Deux-Auges, à Rouen), 1700.

G. 6219. (Registre,) — In-folio, 400 feuillets papier.

**1704-1713.** — Cinquième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. — Bail du déport de Morgny au curé Claude Marc, 24 octobre 1707. — Bail par Nicolas Pourcelet, sieur de Maulny, docteur en théologie, chanoine de Noyon, des revenus de la chapelle de Saint-Maur à Clères, 10 août 1704; — par l'hôpital de Pavilly, des terres dépendant de la maladrerie de Saint-Clair, à présent chapelle de Saint-Julien ou Saint Nicolas du Bout-du-Bosc à Duclair, 11 décembre 1704; — par la confrérie de Saint-Romain en la cathédrale, à M. De la Place, marchand graveur à Rouen, d'une maison, rue aux Juifs, paroisse Saint-Lô, 14 mai 1705; — par la charité de Saint-Georges-du-Teil, de certaines terres en ladite paroisse, 8 septembre 1709; — par les religieux de Jumièges, à Jérôme De la Place, maître graveur, d'une maison à Rouen, rue de la Poterne, 5 janvier 1707; — par Dominique Le Chevalier, avocat au parlement, d'une maison à Rouen, rue de la Poterne, 6 avril 1707; — par les reli-

gieux de Jumièges, à André Marescot, laboureur, du manoir du Mesnil-sous-Jumièges, 16 mai 1704; — par l'abbé de Saint-Ouen, le cardinal de Bouillon, à Jean Le Tellier, pour 4,600 livres par an, de la grande ferme de la baronnie de Gasny, 20 octobre 1704; — à Robert Fouet, de la ferme des Dix acres, à Sotteville-sous-le-Val, 28 juin 1706; — à Charlotte Ailly, de la ferme de Freneuse, 29 juillet 1706; — à Joseph Le Caron, pour 1,700 livres par an, de la Verte-forêt, 10 novembre 1706; — par la communauté des religieux de Saint-Ouen (Dom Julien Bellaize, Dom Jean Pellehaste), à Jeanne-Thérèse Berard, veuve de Gaspard Auber de Trémauville, conseiller au parlement, d'une grande maison, rue de la Crosse, occupée par M. le marquis de Lezeau, 17 juin 1704; — à Pierre Le Hallier, pour 2,200 livres par an, de la ferme et baronnie de Rots, 16 septembre 1704; — à Louis Le Vieil, maître vitrier, d'une maison, place de la Rougemare, 23 juillet 1711; — par les Chartreux de Saint-Julien-lès-Rouen, à Louis Grieu, jardinier, de la ferme du Glayollet, à Saint-Gilles-de Répainville, 15 décembre 1704; — par les Jacobins de Rouen, à M. de Vergetot, conseiller en la Chambre des Comptes, d'une maison, rue des Jacobins, précédemment occupée par le marquis de Saint-Hilaire, 10 février 1705; — par les Ursulines de Rouen, à Pierre Mauger, pour 900 livres, de la ferme du Bosc, à Beaumont-le-Hareng, 3 février 1700; — par l'Hôtel-de-Ville de Rouen, à Pierre Cailloué, libraire, de la 43e et de la 44e des 50 échoppes d'autour le palais; prix 40 livres, 5 novembre 1707; — à Eustache Hérault, libraire, des 41e et 42e de ces échoppes, 4 novembre même année. — Déclarations des revenus des fabriques de Saint-Denis de Duclair; — de Saint-André-hors-Ville, de Saint-Maclou, de Saint-Martin-du-Pont, de Saint-Sever, de Saint-Vivien, de la charité de Saint-Sever de Rouen, 1712-1713. — Donations au Trésor d'Anneville-sur-Seine, par Nicolas de Caux, curé de cette paroisse; Testament, 23 mars 1705; — au Trésor de Brétot, par François de Beauvais, curé de cette paroisse, 25 mars 1704; — au Trésor de Notre-Dame de Neufchatel, par Nicolas Mouchard, receveur des consignations, 4 décembre 1706. — Fieffe par le Trésor de Saint-Nicaise de Rouen, à Claude De la Barre, chevalier, seigneur du Plessis-Bouquelon, d'une maison, rue de Croixmare ou de la Prison, à Saint-Nicaise, 17 mai 1701. — Fondations en l'église de la Bouille, par Marie Barquette, 4 juillet 1712; — en celle de Brétot, pour une école de filles, par les paroissiens, en conséquence d'une donation du curé François de Beauvais, 21 septembre 1710; — en celle de Brionne, par Catherine Anquetin, veuve de Jean Sallebry, 20 août 1693; — en celle de Déville-lès-Rouen, par Élisabeth Tillets, 17 novembre 1709; — en celle de Mont-aux-Malades, par Jacques Dautecourt, curé de la paroisse, 24 avril 1705; — en celle de Saint-André-hors-ville, à Rouen, par Philippine De Saint, veuve de Thomas Guillemard; Jacques-Nicolle, curé, 4 novembre 1696; — en celle de Saint-Cande-le-Vieux, par Anne Delisle, veuve d'Alexandre Briffault, 5 mars 1706; — en celle de Sainte-Croix-Saint-Ouen, par Marie Le Bry, 17 mai 1709; — en celle de Saint-Sever, par les héritiers d'un nommé Fauxpoint, 1698; — par Alphonse de Chalon, chanoine de Rouen (école pour les garçons, ainsi qu'à Darnétal), 20 mai 1695; — par Anne Boucadœuvre, 17 juillet 1710; — par Madeleine Cavelier, etc...; — en celle de Saint-Vivien de Rouen, pour le catéchisme, par un anonyme, 24 mars 1708; — par Marguerite Digent, 7 juillet 1710; — à Saint-Ouen-de-Thouberville, pour la communauté des prêtres fondée audit lieu sous le nom du très adorable Sacrement de l'Autel, par Marguerite Lemercier, veuve de Philippe Duquesne, écuyer, sieur de Brotonne, 29 juillet 1705. — Ventes faites par His aux dames de Fontaine-Guérard, 30 mai 1687; — par le sieur Lordier, à la fabrique de la paroisse de Saint-André-hors-ville (maison au quai de la Bataille à Rouen), 18 novembre 1704; — aux Mathurins de Rouen (Élie Oursel, ministre), par la chapelle de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicaise, 24 juillet 1706; — au séminaire Saint-Vivien (Pierre Cousin, supérieur), par François Bouette, 5 août 1701; — à Charles Dufour, sieur de Sermonville, par le Trésor de Saint-Ouen de Longpaon, de terres à Crevon, 17 juin 1700.

G. 6220. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets papier, relié en parchemin.

**1713-1728.** — Septième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. — Bail par le Trésor de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, à Nicolas-François du Resnel, chevalier, seigneur de Bosle-Comte, conseiller au parlement, d'une maison, rue des Champs-Maillets; prix, 600 livres par an, 11 avril 1727; — par le Trésor de Saint-Michel de Rouen, à Marin Rondeaux, d'une maison au Marché-aux-veaux, 23 décembre 1713; — par le Trésor de Saint-Nicaise à Jacques de Fautereau, chevalier, seigneur de Gouvis, d'une maison, rue Saint-Nicaise, 18 janvier 1717; — par l'abbaye de Jumièges, à Philibert Marescot, laboureur, pour 750 livres par an, du manoir du Mesnil-sous-Jumièges, 24 février 1722; — de 2 pièces de vignes au hameau de Couihout, à Jumièges, 13 décembre 1717; — de la ferme de la Douziére (*sic*), à Duclair, 2 juin 1725; — par l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, à Messire Bruno-Emmanuel de Motteville, d'une maison située à l'entrée à gauche de la cour abbatiale,

7 mars 1718; — à Catherine Puchot, veuve de François Le Cornu de Bimorel, conseiller au parlement, d'une maison dans l'enclos du jardin abbatial; prix, 600 livres par an, 28 juillet 1717; — par les religieux de la même abbaye, à Catherine Du Bosc, veuve de Jean Aurouin, sieur des Portes, conseiller du Roi, greffier en la chancellerie du parlement, moyennant 160 livres par an, d'une maison rue de la Crosse, 18 avril 1719, 30 avril 1727; — à Louise Formont, veuve de Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, pour 400 livres par an, d'une maison, même rue, 15 février 1720; — à Philippe Le Vieil, vitrier, d'une maison, rue du Petit Porche, 28 février 1720; — à Léonor Bréant, d'une maison, rue Pincedos, 3 septembre 1726; — à Paul Le Rat, pour 800 livres par an, de la ferme de la Grange-du-Chemin, à Auzouville-sur-Ry, 9 septembre 1718; — par les Célestins de Rouen, à Guillaume Plumetot, de la ferme du Mesnil-Grémichon, paroisse Saint-Hilaire, 28 octobre 1716; — par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Richard Osmont, avocat en la cour, d'une maison, rue Saint-Jean, moyennant 350 livres par an, 14 novembre 1721; — à Jacques Le Vavasseur, moyennant 580 livres par an, de deux maisons sur la Renelle, 16 janvier 1721. — Déclaration des revenus des fabriques de Gouy, Saint-André-hors-Cauchoise, Saint-Pierre-le-Portier à Rouen, etc. — Dotation par M. Robert, conseiller au parlement, seigneur et patron de Saint-Victor-en-Campagne, de la chapelle fondée par lui en son manoir seigneurial, 8 août 1726. — Fondations en l'église de Déville-lès-Rouen, par Robert Coulon, ancien directeur des affaires du Roi en la Généralité d'Alençon, 28 septembre 1716; — en l'église d'Héronchel, par Marie Brémontier, veuve de Guillaume Daniel, sieur du Val-Saint-Martin, 4 avril 1696. — Contrats relatifs à la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Bonport à Anneville-sur-Seine, par Nicolas-Charles Mouret, sieur du Pont, Grandcamp, etc... conseiller au parlement, 1713-1714. — Augmentation, par François Toustain, sieur de Frontebosc, de la dotation de la chapelle de Frontebosc, à Limésy, 30 août 1718. — Confirmation et modifications du contrat de fondation de l'hôpital des capucins à la Mailleraye, par Angélique de Fabert, ci-devant comtesse de Sezanne, marquise de la Mailleraye, comtesse de Lillebonne, veuve de messire François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général au gouvernement de Normandie, 18 mars 1728; on rappelle dans l'acte les lettres d'établissement de l'hôpital, du 23 décembre 1695; — les lettres d'approbation de l'archevêque, du 9 septembre 1696; — l'inhumation, en la chapelle du dit hôpital, du marquis de Beuvron, du comte de Sezanne, son fils, et du comte de Beuvron, son petit-fils; — la vente de la terre de la Mailleraye, faite, le 21 juillet 1718, à François de Harcourt, pair de France, lieutenant général au gouvernement de la Franche-Comté, son fils, avec réserves en faveur de l'hôpital des capucins de la Mailleraye.

---

FIN DU TOME IV DE LA SÉRIE G.

# TABLE

DU

## QUATRIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

NOTA. — Les chiffres indiqués dans cette table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.


Suite du fonds du Chapitre de la cathédrale de Rouen.

Comptes des collèges de chapelains du Pape, d'Albane et de Darnétal, G. 4821-4832 ; — contrats de révalidation de rentes dues à ces collèges, délibérations, contrats de donation et de fondation, etc. G., 4833-4837.

Pièces concernant les chapelains du Saint-Esprit, G. 4838-4878.

Pièces concernant les chapelains des Quatre-Parts, G. 4879-4881.

Pièces concernant les clercs du chœur de la cathédrale et les chapelains en général, G. 4882-4899.

Officialité de Rouen. Compte de 1531 à 1555, et plumitifs de 1621 à 1790, G. 4900-4963 ; — fulminations de bulles, G. 4964-4968 ; — déclarations passées au greffe de l'officialité, G. 4969 ; — registre d'écrou, G. 4970 ; — procès portés par appel de Séez à Pontoise et à Rouen, G. 4971-4972 ; — défauts et productions, G. 4973 ; — provisions à des offices, G. 4974 ; — présentations à des bénéfices, G. 4975-4978 ; — pièces concernant les paroisses, G. 4979-4983 ; — déports, adjudications de dîmes, G. 4984-4986 ; — approbations de confréries, G. 4987 ; — provisions à des abbayes et prieurés, G. 4988-4993 ; — déclarations de domicile, G. 4994 ; — procès concernant les établissements religieux, G. 4995 ; — procès-verbaux de visites d'églises, G. 4996 ; — procès criminels, G. 4997-5018 ; — pièces relatives aux églises paroissiales, G. 5019-5020 ; — pièces relatives aux communautés religieuses, G. 5021 ; — informations sur la vocation des religieuses, G. 5022 ; — contestations à propos de confréries, G. 5023.

Monitoires, G. 5024-5040.

Dispenses d'irrégularité, etc., G. 5041-5042 ; — réformations de noms dans les actes de l'état civil, G. 5043-5047.

Résiliations de promesses de mariage, G. 5048-5052 ; — dispenses d'empêchements canoniques à des mariages, dispenses de bans, etc., G. 5053-5181.

Officialité de Fécamp, G. 5182-5267.

Officialité de Montivilliers, G. 5268-5394

Chambre du clergé et Bureau des décimes du diocèse de Rouen. Assemblées générales du clergé de France, G. 5395-5407.

Assemblée du clergé et Chambre souveraine du diocèse de Rouen, G. 5408-5423.

Plumitifs, G. 5424-5480.

Aliénations du domaine ecclésiastique, G, 5481-5487.

Décimes, départements des décimes, déclarations du nombre des clochers, Chambre ecclésiastique, règlements, arrêts du Conseil, taxations, etc., G. 5488-5519.

Déclarations du temporel de l'Archevêché et du Chapitre, G. 5520; — des communautés religieuses du diocèse, G. 5521-5542; — des bénéficiers par doyennés et paroisses, G. 5543-5581.

Requêtes en modération de décimes, G. 5582-5588.

Quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé, G. 5589-5608; — provisions aux offices de receveur des décimes au vicariat de Pontoise, G. 5609; — contrats et autres pièces concernant les anciens offices de receveurs des décimes, des contrôleurs des décimes, et les rentes constituées sur ces offices, les gages et augmentations de gages desdits officiers, les économes séquestres, les greffiers des insinuations, les greffiers des domaines des gens de main-morte, G. 5610-5632; — pièces concernant l'office de conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures; comptes des droits perçus pour ces registres, G. 5633-5640.

États, départements, pièces diverses de comptabilité, G. 5641-5656; — comptes des décimes et pièces justificatives de quelques-uns de ces comptes, G. 5657-6123; — compte des défauts et comparutions de la Chambre ecclésiastique, G. 6124.

Insinuations ecclésiastiques. Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, de 1655 à 1790, G. 6125-6212; — insinuations ecclésiastiques de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, de 1773 à 1790, G. 6213; — registres du greffe des domaines des gens de main-morte, de 1679 à 1728, G. 6214-6220.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

Paris. — Société d'Imprimerie Paul Dupont, 24, rue du Bouloi (Cl.)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD
1218
A2S4
v.3-4

Seine-Inferieure, France (Dept.)
Archives
Seine-Inferieure

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 21 21 09 028 9